DICTIONNAIRE

ALPHABÉTIQUE & ANALOGIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

par
PAUL ROBERT

rédaction dirigée par
A. REY et J. REY-DEBOVE

SOCIÉTÉ DU NOUVEAU LITTRÉ



— 1977 --

Nouvelle édition. ISBN 2-85-036-030-9
TOUS DROITS DE REPRODUCTION, DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION RÉSERVÉS POUR TOUS PAYS
© S.N.L. — Dictionnaire LE ROBERT - 107, av. Parmentier - PARIS (11e)
— 1977 —

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Henri COTTEZ
(Ancien élève ENS)

Josette REY-DEBOVE
(Docteur ès lettres, linguistique)

Alain REY
(Secrétaire général de la rédaction)

Rédaction

Première édition.

A. FERRE — Y. LAFITE — L. LÉOTARD
A. LUCOT — G. PENCHENAT — C. VEKEN

Secrétariat

F. BALLESTER — R. de COURVILLE

Correction

G. CHETCUTI — R. COPPEAUX

Nouvelle édition.

Rédaction

C. de BELLEFONDS — S. CHANTREAU — G. GAGNON
M.J. JUGLAR — Y. LAFITE — E. LANÇON
A. LUCOT-BOUMENDIL — Dr. L. MANUILA — G. MARIÉ
F. MOREL-TIPHINE — D. PÉCHOIN — C. PERSONNAZ
L. POLACK-LAPORTE — Ph. ROBERT

Documentation et Secrétariat

S. COMBES — N. LEFORT
S. MICOUD — H. TIA

Correction

R. COPPEAUX — J. TRINQUET
S. BRICIANER — Ch. LAGANT

DOMAINES SPECIFIQUES

La phonétique a été traitée par Aliette Lucot-Boumendil. Les mathématiques et les sciences exactes, ainsi que l'informatique, ont été revues et augmentées par Philippe Robert, ancien élève de l'Ecole polytechnique; la chimie par Paul Laffitte, membre de l'Institut; les sciences de la vie, biologie, médecine, chirurgie par le Dr. Ludmila Manuila; les sciences humaines par Alain Rey et Josette Rey-Debove; le droit par Christian Personnaz, docteur en droit.

Les canadianismes ont été sélectionnés et rédigés par Gilberte Gagnon, docteur en linguistique; les belgicismes ont été revus par le professeur Emile Seutin.

PRÉFACE DE L'ÉDITION 1977

par

Paul ROBERT

Dix ans ont passé depuis la première édition du *Petit* **ROBERT**, dix ans au cours desquels une grande quantité de mots nouveaux — tels *écologiste, fiabilité*, etc. — ou d'acceptions nouvelles — telles *protection de l'environnement, lutte contre les nuisances,* etc. — ont fait leur apparition dans la langue courante aussi bien que dans les vocabulaires scientifiques et techniques.

Certes, des retouches ont été apportées de tirage en tirage, mais il était temps, avec le recul indispensable, de procéder à une mise à jour générale qui se traduit, dans la présente édition, par un enrichissement de deux cents pages supplémentaires.

Les principes qui m'ont guidé dans la conception et l'élaboration du *Grand* et du *Petit* **ROBERT** sont demeurés intangibles dans la rédaction des nouveaux articles. Ainsi la méthode analogique nous a conduits à relier *écosystème à écologique,* de même *qu'environnement* suggère, entre autres termes, ceux de *milieu,* de *pollution* et de *nuisance.*

L'harmonie de l'ensemble reflète la cohésion d'une équipe rédactionnelle solide et particulièrement fidèle. Un quart de siècle de collaboration efficace et d'amitié confiante me lie à son principal animateur, Alain Rey, secrétaire général de la rédaction, auquel j'associe **Josette** Rey-Debove, autre lexicologue bien connue. En dix ans, la liste de nos collaborateurs, réguliers et temporaires, s'est naturellement modifiée. La mort — hélas! —, la retraite, les vicissitudes ou les exigences de la vie sont la cause des changements intervenus. Une gratitude égale m'attache à tous ceux, anciens et nouveaux, qui ont participé de près ou de loin, avec compétence et dévouement, à l'œuvre que nous avons réalisée.

Je n'aurais garde d'oublier le concours éminent que nous ont prêté, chacun dans son domaine, nos collaborateurs extérieurs, notamment le docteur Ludmila Manuila, coauteur du *Dictionnaire français de médecine et de biologie,* M. le professeur Paul Laffitte de l'Académie des Sciences, M. le général Albert Bonhoure, M. Christian Personnaz et M. Philippe Robert, ancien élève de l'École polytechnique.

Mars 1977, Paul ROBERT

PRÉFACE

par

PAUL ROBERT

L'espoir, puis la conviction de rendre service à mes contemporains m'ont permis d'abou à la publication du *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française,* au terme d' effort soutenu pendant près de vingt ans. Sans manquer à la modestie, je puis répéter, un siè après Littré, que l'accueil du public a dépassé mes plus vives espérances et qu'il justifierait lui seul, l'idée de préparer un abrégé de mon ouvrage. L'usage d'un petit dictionnaire, pratiq et maniable, est, en effet, plus commode pour le possesseur de six gros volumes, quand il s'a de vérifier rapidement l'orthographe, la prononciation ou le sens courant d'un mot

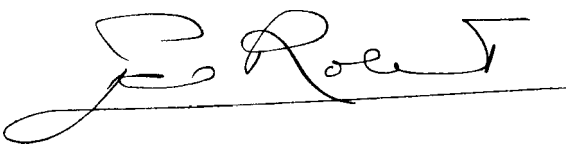
Mais la nécessité d'un nouveau dictionnaire n'apparaîtrait pas évidente s'il ne dev innover sur ceux qui existent déjà. Or, l'innovation du **ROBERT** — si j'ose me servir moi-mê de cette appellation — réside principalement dans l'enrichissement du cadre alphabétique p le jeu des associations d'idées. Cette conception, qui a fait le succès du grand dictionnai s'imposait dans l'élaboration du petit. On y retrouvera donc, à chaque article, un inventa aussi complet que possible des rapports analogiques de toute sorte, que la source découle d étymologies, des termes des définitions, des enchaînements syntaxiques, des liens de synonyn et d'antonymie ou des fils multiples que la simple logique tresse entre les mots.

L'évolution du langage au cours de ces vingt dernières années nous a conduits à fa entrer dans la nomenclature du *Petit* **ROBERT** un certain nombre de mots qui ne figurent pas da le grand. En revanche, les dimensions du nouvel ouvrage nous ont contraints à des suppressic inévitables.

Ce dictionnaire, minutieusement préparé et tenu à jour des plus récents travaux scien fiques — notamment dans le domaine linguistique (phonétique, étymologie, datations, etc.) est destiné à un très vaste public, mais d'abord aux maîtres et aux élèves de tous les degrés l'Enseignement, en France et dans les pays d'expression française. Je suis convaincu qu'il con buera également à l'expansion de notre langue au delà des frontières linguistiques, en aida l'étranger à l'apprendre et à s'en servir correctement.

La réduction a nécessairement porté sur une part du vocabulaire mais, en outre, sut masse d'exemples qui illustrent l'emploi des mots. On s'est efforcé de ne rien négliger d'essent mais le lecteur doit être averti qu'il ne saurait trouver dans les deux mille pages d'un volu de format réduit l'équivalent des cinq mille six cents pages distribuées dans les six gros volur du **ROBERT.**

Quinze ans après la formation de mon groupe de collaborateurs permanents, j'ai la fierté retrouver à mes côtés ceux qui en composaient le noyau initial. C'est au plus ancien de n rédacteurs, M. Alain Rey, que j'avais confié, dès 1959, le soin de remplir, auprès de moi, fonctions de secrétaire général de la rédaction du Dictionnaire, fonctions entre toutes difficil qu'il a assumées avec une compétence telle qu'il devait, tout naturellement, affronter des r ponsabilités accrues dans l'élaboration du *Petit* **ROBERT.** Quelle gratitude le « maître de l'œuvr ne doit-il pas, du fond de son cœur, à tous ceux qui y ont participé, du principal second au p modeste de nos auxiliaires ! Aux noms de MM. Robert Le Bidois, docteur ès lettr Jean Lecomte, membre de l'Institut, et Paul Laffitte, professeur de chimie à la Sorbonne, nous ont apporté leur éminent concours dans la révision du *Grand* **ROBERT,** j'ai le dev d'associer dans ma reconnaissance profonde celui du regretté M. André Ferré, inspecte honoraire de l'Enseignement.



PRÉSENTATION DU DICTIONNAIRE

par

Alain REY

1. OBJET ET CONTENU DU PETIT ROBERT

Ce dictionnaire s'adresse à tous ceux à qui la langue française importe : à ceux qui désirent la connaître mieux, qu'elle soit ou non leur langue maternelle; à ceux qui doivent s'exprimer en l'utilisant.

Quelle que soit la nature de leurs études, les élèves et étudiants qui apprennent en langue française ont besoin d'un ouvrage de base contenant une vaste nomenclature, de nombreux exemples d'emploi des mots, et toutes les informations nécessaires à la maîtrise du lexique. Il en est de même pour les utilisateurs professionnels, dactylos, secrétaires, rédacteurs et rédactrices, instituteurs et professeurs. Enfin, le grand public francophone trouvera dans cet ouvrage un reflet moderne et vivant de la langue française et, par delà ce reflet, une image actuelle de l'univers intellectuel vu en français.

À la différence des dictionnaires du type encyclopédique qui utilisent le contenu d'autres ouvrages et oh l'on cherche des renseignements sur **les** choses, un **dictionnaire de langue** comme celui-ci ne reprend aucunement ce qu'on peut trouver ailleurs : grâce à un choix d'exemples, il essaie de décrire le phénomène complexe qu'est la vie du **langage.** Il montre comment s'emploient les termes dont nous disposons et dont nous avons un besoin absolu pour exprimer notre pensée; il analyse leur sens et caractérise leurs emplois dans les phrases, aussi bien pour permettre à ceux qui le consultent de **comprendre** pleinement ce qu'ils entendent et ce qu'ils lisent, que pour les aider **à s'exprimer** avec exactitude et précision.

Enfin, ce dictionnaire est d'un type particulier **: à** la fois **descriptif. historique** et **analogique. Descriptif,** car il donne un tableau assez riche du français contemporain; **historique,** puisqu'il contient. des renseignements sur l'ancienne langue, objet de culture en soi et instrument de connaissance pour celle d'aujourd'hui; **analogique,** parce qu'il permet de regrouper les mots par le sens et de découvrir le mot inconnu.

Un petit Robert.

C'était déjà, réalisé à une plus grande échelle, le programme du ROBERT. Utilisant l'immense somme de travail accumulée, sans rien perdre des principes qui ont guidé son auteur, le **Petit ROBERT** est moins l'abrégé d'un grand dictionnaire que le prolongement de l'œuvre d'un grand lexicographe. **Le ROBERT** fut le premier dictionnaire depuis le Littré à appuyer la description du français sur des centaines de milliers de citations d'auteurs; et l'exemple a été largement suivi. Surtout, il inaugure une méthode de description du lexique en profondeur, en croisant la trame du discours, que représentent des millions d'exemples, à la chaîne des richesses du vocabulaire évoquées par l'*analogie*, qui groupe les mots par notions.

Il ne pouvait être question, dans l'élaboration du *Petit* **ROBERT,** de renoncer à ces avantages, mais il fallait aussi suivre l'évolution rapide de la langue et inclure les mots et les expressions qui se sont répandus récemment. Une simplification sans appauvrissement, tel a été notre objet. Une présentation matérielle très dense, un texte concis, et le choix méthodique des formes linguistiques décrites : tels sont nos moyens.

La présentation matérielle.

Nous nous sommes fixé la limite d'un volume unique et maniable, que l'on puisse consulter facilement et garder à portée de main. Environ deux mille pages sur deux colonnes, imprimées dans un caractère fin et lisible, correspondent en fait au texte de deux gros volumes. La variété typographique et la richesse en signes et en abréviations ont permis d'économiser la place sans nuire à la clarté. La **concision** du texte est renforcée par des conventions simples qui, une fois connues, donnent un grand nombre de renseignements tant sur la morphologie que sur l'histoire, tant sur le fonctionnement réel des mots que sur leurs relations.

La nomenclature.

Le choix des faits de langue décrits [1]. On trouvera ici tous **les termes courants** du français contemporain et les très nombreux mots **techniques, scientifiques ou spéciaux** indispensables à l'expression de la pensée moderne. En outre, le dictionnaire contient **les** mots **vieillis** que la littérature a perpétués, choisis pour permettre la compréhension des grands classiques et les **termes régionaux** qui ont pénétré dans la langue courante ***(ex. : ducasse, mas, pissaladière).***

Les termes et emplois techniques ou scientifiques, ont pris une importance nouvelle du fait de la diffusion sociale des connaissances. En outre, les métaphores techniques, de plus en plus nombreuses, colorent notre langue quotidienne.

Nous avons tenté d'être complet dans la description des **néologismes** courants. Certaines de ces nouveautés du vocabulaire, en provenance directe de l'étranger, sont bien reçues par le grand public qui les utilise sans remords, mais très critiquées par les puristes. **Les anglicismes** récents et controversés ont été présentés sous la désignation ***d'anglicisme ou d'américanisme,*** remarque qui, selon les lecteurs, pourra apparaître comme l'indication objective d'une source d'emprunt récent ou comme une condamnation. Cependant, les emprunts bien établis dans notre langue ***(club, bifteck...)*** sont traités sans commentaire.

Pour les mots comme pour les expressions, nous avons établi une sorte d'échelle de valeurs en considérant, d'une part, la **fréquence,** le caractère courant ou le besoin de **désigner une réalité** donnée, et de l'autre, la **modernité** de l'expression ou de l'emploi. Les noms commerciaux et marques déposées, le plus souvent sujets aux vicissitudes de la mode, ont été laissés de côté à l'exception de termes très courants depuis au moins dix ans (ex. ***: gauloise, dictaphone, mobylette, ronéo).*** Enfin, les dérivés des noms propres de lieux ou de personnes n'ont été retenus que si leur importance ou leur sens les classait à part [2] ***(américain, allemand; ouzbek :*** noms de langues; ***kafkaïen, ubuesque*** : sens particulier).

Chaque mot donne matière à un article, et chaque sens à une division (un numéro) de cet article. On se préoccupe parfois exclusivement de savoir combien de « mots » traite un dictionnaire, en oubliant l'essentiel, c'est-à-dire le contenu de ces articles, tel qu'il est constitué par les explications et par les exemples. Ces derniers sont la matière même du dictionnaire, la chair sans laquelle ce genre d'ouvrage, pour reprendre le mot de Voltaire, est un « squelette ». En effet, ces lambeaux du discours, qu'ils soient de pourpre ou du banal tissu du langage quotidien, représentent dans un dictionnaire la réalité du langage. C'est pourquoi on trouvera ici un grand nombre d'exemples courts où les mots se trouvent dans un contexte naturel.

II. LE BON USAGE DU DICTIONNAIRE

Où et comment trouver un mot?

Tout dictionnaire est une liste de mots, disposés dans un certain **ordre** : cet ordre, **l'alphabet,** est adopté par la plupart des ouvrages de consultation. Il est connu de tous ceux qui ne sont pas ***analphabètes,*** mais il est arbitraire et ne tient aucun compte de la réalité du langage parlé. Par exemple, les mots synonymes et les mots de la même famille sont séparés dans l'ordre alphabétique par des « intrus ». Non seulement ***façon*** est très loin de ***manière,*** de ***mode,*** mais il est séparé de ***façonner*** par ***faconde,*** qui n'a aucun rapport avec lui. Ces inconvénients sont neutralisés dans le ***Petit*** ROBERT par la méthode analogique qui regroupe les mots selon leurs rapports de sens et de forme.

Les mots du dictionnaire sont donc rangés dans l'ordre alphabétique. Mais qu'est-ce qu'un **mot ?** Question simple en apparence, sauf pour les linguistes. Un seul exemple, très élémentaire, posera le problème : dans une phrase comme ***nous avons mangé hier despommes de terre,*** le typographe compte huit mots, mais le linguiste n'en peut voir que cinq. Remplaçons en effet le passé par le présent et un nom de légume par un autre : ***nous mangeons aujourd'hui des carottes*** compte cinq mots. Or, les deux énoncés ont exactement la même structure. En effet, on trouvera dans un dictionnaire ***nous avons mangé*** aussi bien que ***nous mangerons, il aurait mangé,*** etc., parmi les exemples de l'article ***manger.*** Cependant, chose étrange, ***pomme de terre*** ne figure pas toujours à sa place; la plupart du temps ce mot est perdu dans les nombreux exemples du mot ***pomme.*** Il nous a paru plus raisonnable de donner à l'ordre alphabétique ces vrais composés que sont ***pomme de terre, chemin de fer ou point de vue.*** De tels procédés ne peuvent pas être appliqués systématiquement dans un dictionnaire, sous peine d'augmenter excessivement le nombre des « mots » traités et le volume de l'ouvrage. Cependant, quand certaines expressions ou formes verbales, moins importantes, constituaient de véritables mots (on dit alors qu'elles sont lexicalisées), elles ont été présentées en capitales dans les articles où elles sont incluses, pour attirer l'attention sur leur autonomie. Ainsi : EXCÈS DE POUVOIR (à l'article excès), la locution À L'EXCEPTION DE ***(sous exception),*** la locution COMME IL FAUT, qui s'emploie comme un adverbe ou comme un adjectif ***(à falloir).***

1. Voir ci-dessous, la présentation de la présente édition.
2. Les autres, qui ne présentent qu'un intérêt morphologique ou pratique, font l'objet d'une liste à la fin du dictionnaire.

La grammaire dans le dictionnaire.

Morphologie. Parmi les mots français, quelques-uns se présentent toujours sous la même forme, les conjonctions, les prépositions, les adverbes, les noms et adjectifs invariables, par exemple. Les autres mots sont donnés, comme il est de tradition, sous une forme choisie comme étant la plus caractéristique, les noms et adjectifs au ***masculin singulier (lion, épicier, grand), les*** verbes ***à l'infinitif (chanter, avoir,*** etc.). Voici quelques **conventions** qui ont été adoptées selon les catégories grammaticales :

Noms et adjectifs : Nous nous sommes efforcés de donner, en tête d'article et immédiatement après le mot, la forme féminine et celle du pluriel (sauf le *s* régulier), chaque fois qu'elle existait. Seul l'élément variable de cette forme est alors mentionné (ex. : ÉPICIER, IÈRE). Pour les mots courts (monosyllabiques) on a redonné la forme féminine en entier (ex. : FAUX, FAUSSE).

Verbes : Diverses formes apparaissent dans les exemples. Les verbes réguliers en **-er** (type ***couper)*** et en **-ir** (type ***finir),*** dont la conjugaison est supposée connue de tous les lecteurs, sont conjugués dans un tableau final. Pour les autres verbes, le dictionnaire renvoie à des types conjugués à la nomenclature, ainsi : PRODUIRE, conjug. ***conduire*** (se conjugue comme ***conduire).*** De même, les petites irrégularités des verbes en **-er** (type ***bouger :*** nous bougeons; ***céder :*** il cède; ***placer*** : nous plaçons...) sont mentionnées. Les transcriptions phonétiques jointes au tableau des conjugaisons permettent enfin de décrire les variations que l'écriture ne laisse pas percevoir (par exemple, dans le verbe ***aimer).***

Formes pronominales : Les verbes qui n'existent qu'à la forme pronominale, signalés par l'abréviation ***v. pron.,*** sont suivis du pronom SE ou S', entre parenthèses.

Pour les autres verbes, le traitement des formes pronominales et participiales ne pouvait faire l'objet d'une présentation rigide. Tout verbe transitif courant peut en effet s'employer pronominalement avec une valeur réfléchie et, souvent, avec une valeur réciproque ou passive. Si l'emploi pronominal a une importance particulière, il est signalé à part, généralement en petites capitales : S'EXTÉNUER : v. ***pron.;*** SE FAIRE (VII du verbe FAIRE). Au contraire, si l'emploi pronominal est accidentel et n'apporte aucune nuance particulière, ou bien s'il est limité à un emploi, il pourra être signalé par l'abréviation ***pronom.*** (pronominalement) et imprimé en simples italiques (ex. ***:*** dans le verbe ***extraire,*** l'emploi familier ***s'extraire de*** su ***voiture).*** Il convient de remarquer que les « faux pronominaux », les emplois de se au sens de « à soi, de soi, pour soi », lorsque le verbe a un objet direct, n'ont pas été séparés des emplois transitifs (ex. ***:*** « ***L'homme se fabriqua des autels*** » [Renan], ***à fabriquer).*** Enfin les pronominaux employés sans pronom ***(ex. : faites-le asseoir*** pour : ***s'asseoir)*** ont été traités dans les emplois pronominaux.

Participes passés : Ceux-ci, selon les dictionnaires, sont présentés soit avec les verbes, soit à part. Nous avons distingué : 1º Les formes verbales comprenant un participe passé morphologique, qui doivent rester dans le verbe. Un exemple comme « plus la sensibilité est ***exercée,*** plus elle est vive » (Stendhal) équivaut à « plus on exerce la sensibilité.. . » et a sa place au verbe ***exercer.*** Au contraire, « l'œil ***exercé*** d'un observateur » correspond à un véritable adjectif. 2º Les formes à valeur d'adjectifs, théoriquement possibles pour tout verbe transitif, ont été signalées chaque fois qu'elles étaient courantes. On a le plus souvent précisé leur nature par ***p. p.*** ou ***aup. p.*** (au participe passé). 3º Si le participe passé est d'une grande fréquence, et surtout si sa définition apporte des éléments nouveaux par rapport au verbe, le participe a été considéré comme un mot séparé et traité comme un adjectif (ex. : ÉVOLUÉ, ÉE).

Éléments de formation.

Ils sont suivis ou précédés d'un tiret (ex. : MORPH[O)-; -MORPHE). Les éléments initiaux sont généralement donnés sans exemple, les mots composés étant faciles à trouver à la suite alphabétique; les éléments finals comportent quelques exemples.

Syntaxe.

On trouvera ici, très simplifié et abrégé, l'essentiel des analyses grammaticales du ***Grand*** ROBERT. À propos de ces analyses, citons l'opinion du regretté R. Le Bidois (Le Monde, 13 janvier 1965) :

« L'équipe du Robert s'est particulièrement intéressée à ces mots dont l'analyse est si délicate et dont le maniement présente les plus grandes difficultés pour l'usager de la langue. Car s'il est facile, une fois son sens connu, d'employer ***le*** mot ***thermostat ou zygomatique,*** il n'en est plus de même de ces petits mots essentiels comme je, ***le, me, ne, ni, pur, pour, qui, que,*** se, ***tout, un,*** qui sont souvent négligés ou sacrifiés dans les dictionnaires. Chacun de ces mots est longuement et minutieusement étudié dans **le Robert** et les articles qui leur sont consacrés constituent de précieuses monographies dont le regroupement pourrait former une véritable grammaire. »

Nous avons voulu, dans la mesure du possible, remplacer les longues remarques par un choix d'exemples caractéristiques du bon usage. Les variantes individuelles, stylistiques, les emplois rares ou archaïques ont été le plus souvent supprimés. Mais les principales difficultés grammaticales sont présentées et, nous l'espérons, élucidées par l'exemple.

III. PRONONCIATION ET TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

Notation de la prononciation.

Tous les mots traités sont transcrits phonétiquement; cette transcription, entre crochets, suit immédiatement la tête d'article. Seuls les éléments de composition, qui ne se rencontrent jamais seuls, échappent à cette règle générale. La nécessité de cette transcription apparaîtra évidente aux étrangers. Quant aux lecteurs français, ils constateront sans doute que les mots qui posent un **problème de prononciation** sont bien plus nombreux qu'ils ne le pensaient. Les variations individuelles et l'appauvrissement du système phonétique (e ouvert et e fermé; *o* ouvert et *o* fermé; a postérieur et a antérieur, etc.) font qu'il est toujours utile de donner une norme.

Nous avons choisi la notation de l'Association phonétique internationale qui, seule, permet d'indiquer avec précision le timbre des voyelles et l'articulation des consonnes. La lecture n'en est pas difficile; tous les élèves qui étudient les langues étrangères doivent d'ailleurs savoir déchiffrer cette notation, et il suffira aux autres de se familiariser avec les tables de correspondance données pour comprendre la transcription.

On trouvera plus loin, après l'alphabet phonétique, un exposé des principes qui ont guidé cette transcription.

IV. PARTIE HISTORIQUE : ÉTYMOLOGIES ET DATATIONS

À côté de la description du français moderne qui constitue l'essentiel du dictionnaire, les données historiques indispensables à la connaissance du français ont été exposées. Ainsi, un **dictionnaire historique** est inclus dans cet ouvrage, non pas séparé de la description « synchronique », mais soigneusement distingué d'elle, bien qu'il soit intégré à chaque article. Cette partie historique fournit l'arrière-plan et donne en quelque sorte la profondeur de chaque élément du lexique. De plus, elle présente les formes, les emplois et les sens les plus fréquents de la langue classique.

Etymologies.

On y trouvera, pour chaque mot, l'essentiel des connaissances acquises dans ce domaine. Sauf exception, les étymologies retenues sont celles qu'ont admises les spécialistes depuis les travaux magistraux de Walther von Wartburg, continuant ceux de Gammilscheg, Meyer-Lübke, Oscar Bloch, A. Dauzat et d'autres plus anciens. Des éléments récents y ont été ajoutés, mais, en cas de doute, on a généralement adopté les solutions du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Wartburg, présentées d'une manière brève.

Précisons quelques points. La forme d'où procède le mot français (l'« étymon ») est précédée d'une abréviation qui désigne sa langue (ex. : *lat.* latin; *frq.* francique; *angl.* anglais, etc.); on n'a pas indiqué s'il s'agissait d'un « emprunt » ou d'un mot appartenant au « fonds commun » roman et germanique. Ce dernier est suffisamment aisé à distinguer si l'on tient compte de la date donnée à côté (tout mot postérieur au XIII~ siècle ne peut être qu'un dérivé ou un emprunt) et du traitement phonétique. Les dérivés ont été présentés par la formule : *de* (tel mot), qui signifie « dérivé de ». Les formes attestées ont été distinguées des formes reconstituées qui sont précédées du signe ° (1).

Les origines incertaines ou inconnues sont signalées par l'abréviation : o. i. Enfin, le sens de la source étymologique est donné entre guillemets quand il n'est pas identique à celui du mot français *(ex. : Hermine,* du lat. *armenius [mas]* « rat d'Arménie »).

L'apparition des mots dans la langue : formation du lexique français.

Datations : L'utilisateur de ce dictionnaire sera frappé par l'abondance des dates qui précèdent tous les mots et la plupart des sens. Ces dates correspondent aux **premiers emplois connus** du mot. Voici la raison de cette information chronologique, inaugurée par les dictionnaires ROBERT qui ont fait école dans ce domaine. S'il est passionnant de connaître l'origine des mots qui nous conduit hors de la langue française, il est encore plus important de pouvoir montrer, ne fût-ce qu'approximativement, l'entrée de chaque unité du lexique dans notre vocabulaire. L'ensemble de ces datations donne, et peut seul donner, une image assez fidèle des différentes couches formatrices de notre vocabulaire actuel. Par l'intermédiaire des renvois qui sont la grande nouveauté des dictionnaires ROBERT, on pourra ainsi distinguer les apports des grandes époques de l'histoire de notre langue dans un domaine déterminé : vocabulaire d'une science ou d'une technique, série de synonymes, famille morphologique, etc. L'intérêt de ces comparaisons nous a paru suffisant pour entreprendre de nombreuses recherches personnelles et enrichir les travaux déjà existants [2].

1. Ainsi l'étymologie de MODÈLE (it. *modello*, lat. pop. °*modellus*, de *modulus*), se lit : mot emprunté à l'italien *modello* qui vient lui-même du latin populaire non attesté *modellus*, du latin classique *modulus*.

2. C'est avec plaisir et reconnaissance que nous mentionnerons le FEW de Wartburg, le dictionnaire récent de G. Esnault *pour les argots, les travaux* de B. Quemada *(Datations et Documents lexicographiques),* ceux de H. Mitterand et J. Dubois, de P. Wexler, de R. Arveiller. En outre, continuant et complétant les recherches faites pour *le Grand Robert, on a eu recours aux* dictionnaires de Godefroy (ancien français), Huguet (XVIe siècle) et à une cinquantaine de dictionnaires français, de Robert Estienne aux plus récentes encyclopédies.

Valeur des datations.

Il faut se garder de croire que la date donnée est celle du premier emploi réel du mot en français. Il n'existe aucun greffe, aucun bureau d'enregistrement pour les termes nouveaux. On se doute que pour l'ancien français, le hasard des textes connus, dépouillés et étudiés, préside plus à nos connaissances que la réalité de la langue du XII^e^ ou du XIII^e^ siècle. Celle-ci reste, en partie, un mystère. La date que nous présentons est donc une première attestation connue, soumise aux incertitudes de notre connaissance des textes et de leur datation, au moins pour les plus anciens. Faute de place, la référence de cette première attestation n'a pas été donnée, mais un tableau des dates les plus fréquentes (grands textes médiévaux, principaux dictionnaires utilisés) aidera le lecteur à trouver des repères. On a préféré, en règle générale, la date précise au siècle; parfois cette date est précédée de *v. (vers...)* qui signifie que le texte où le mot a été trouvé n'est pas de date sûre. D'autres fois, on a situé une époque (déb. XII^e^ siècle, fin XIII^e^, etc.) pour éviter à la fois de fausses précisions et un vague excessif. Les mots considérés comme de date inconnue (d. i.) sont très rares.

Les mots signalés avec plusieurs variantes comprennent une date par variante, dans l'ordre de présentation (ex. FAISANDEAU OU FAISANNEAU : 1393,-1564). Quand !e mot apparaît avec une forme ou un sens nettement différent de sa forme ou de son sens actuel, ce sens, cette forme, ont été signalés. Par exemple, FÉLICITER : 1468 « rendre heureux », le premier sens moderne étant daté du XVII^e^ siècle; ou bien FEU : XII^e^ (forme actuelle), *fou* X^e^. Lorsqu'un mot a plusieurs sens, la'date donnée dans la parenthèse étymologique s'applique en général au premier sens. Enfin, quand un terme a été repris après une période d'abandon, ou s'est répandu longtemps après être apparu (comme mot savant, ou senti comme étranger), ce fait a été précisé.

Quant au mot *hapax (h.)*, il signifie qu'il s'agit d'une attestation isolée; cette date est le plus souvent suivie d'une autre date qui est la première d'une série continue d'emplois.

Les sens des mots ont eux-mêmes été datés chaque fois qu'on a pu retrouver la trace de leur apparition. Ainsi l'histoire du lexique s'augmente-t-elle d'une passionnante histoire des mots qui le composent.

V. ANALYSE DES MOTS : Sens et emplois

Le rôle essentiel d'un dictionnaire de langue consiste, pour chaque mot, ou plus exactement pour chaque **signifiant,** à répartir, de manière pertinente et claire, les différents aspects du signifié, les **sens.** Les emplois du mot dans les exemples doivent être classés selon ce plan. Certains dictionnaires prétendent présenter les acceptions d'après leur importance, du plus au moins fréquent. C'est, en fait, une tâche impossible, faute de données précises sur la fréquence respective des emplois, la fréquence n'ayant d'ailleurs de valeur que dans un « univers de discours » donné.

Plan des articles.

Il reste deux possibilités de classement; le **plan « logique »,** qui va d'un sens supposé initial au sens le plus éloigné de celui-ci, **ou** un **plan historique** qui présente les acceptions dans l'ordre de leur apparition. Si l'on veut éviter les fausses reconstitutions, il est préférable de s'en tenir à l'historique. En effet, les sens figurés, abstraits, sont souvent plus anciens que les sens concrets, de même que les sens étymologiques (ceux du mot latin, grec, -etc., d'où vient le français) succèdent parfois-à des acceptions différentes. Un exemple suffira à le montrer. Le mot *hostia* signifie « victime » en latin; il a donné le français *hostie* qui a existé en effet dans cette acception. C'est par ce sens archaïque que commencent donc les articles *hostie* dans nos grands dictionnaires (Littré, Hatzfeld). Or, le sens premier du mot en français est le sens religieux et courant qu'avait pris le latin *hostiu* au moyen âge. Le pseudo-sens étymologique de « victime » est, en réalité, un emprunt savant de la Renaissance au latin classique. Cet exemple est loin de représenter une exception. Dût la logique en pâtir, on a préféré s'en tenir aux faits.

D'une manière générale, le Petit ROBERT présente donc des **plans historiques.** Cependant, lorsque les principaux emplois sont à peu'près aussi anciens les uns que les autres, la logique peut reprendre sans inconvénient ses droits.

Le *Petit* ROBERT présente, dans ce plan historique, des acceptions archaïques qui explicitent l'évolution du sens d'un mot; néanmoins le dictionnaire montre clairement, grâce aux indications *Vx, vieilli,* ce qui appartient ou n'appartient plus à la langue actuelle, de telle sorte qu'il présente à la fois les avantages du dictionnaire historique et ceux du dictionnaire synchronique fonctionnel. C'est pourquoi nous n'avons pas eu recours aux'« dégroupements » pratiqués dans les dictionnaires plus élémentaires oh la dimension historique est écartée *(Micro* ROBERT).

Un bon article de dictionnaire doit donner aussi un **classement des emplois formels.** Ainsi, pour les verbes, les emplois transitifs sont séparés des emplois intransitifs.

Pour rendre sensibles toutes ces distinctions, les **plans** comprennent, lorsque c'est nécessaire, de grands paragraphes (1, II, III) subdivisés en numéros. Ces divisions correspondent soit à des **sens,** désignés par des définitions différentes, soit **à** des **types d'emplois** (surtout dans les verbes et les mots grammaticaux), soit encore à des **groupes de mots** ou **syntagmes** ayant une valeur parti-

culière (locutions, expressions). Le plus souvent d'ailleurs, à un type d'emploi ou à un groupe de mots correspond un sens : sans cela, notre discours serait perpétuellement ambigu. Par exemple, le plan du verbe ***faire,*** un des mots les plus riches de notre langue, comprend huit grands numéros. Les trois premiers correspondent chacun à une notion différente; les suivants présentent des formes particulières ***(ex. :*** IV ***: faire*** suivi d'un verbe à l'infinitif; V : ***il fuit....*** impersonnel; VII : se ***faire). Ces*** emplois particuliers correspondent en même temps à des valeurs qu'analysent les diverses définitions.

VI. LES DÉFINITIONS

S'il est vrai que les « définitions » de dictionnaire n'ont pas le caractère scientifique des définitions mathématiques, ce ne sont pas non plus des périphrases quelconques comme les « définitions » des mots croisés.

Nature de la définition.

La **définition** est une courte formule destinée à recouvrir exactement et à suggérer ce qu'on appelle le sens, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs d'emploi d'une suite de sons, de lettres, qu'il s'agisse d'un « mot » ou d'une expression. Cette formule (dont la nature est identique à celle du défini : syntagme nominal pour les noms, syntagme verbal pour les verbes, etc.) est constituée par un mot central. désignant une notion oui englobe celle du défini (c'est le « genre prochain » des logiciens) et qui est qualifié par d'autres mots, dont le rôle est de distinguer le sens à-définir de tous les autres du même genre (les élèves de philosophie auront reconnu la « différence spécifique »). Ainsi la fonte (1, II) est un « alliage ***[genre]*** de fer et de carbone... [***différence spécifique*** avec les autres alliages] ».

Une bonne définition doit correspondre, selon la formule consacrée, à tout ***le défini*** (tout ce qu'on appelle ***fonte*** est un « alliage de fer et de carbone »), ***et seulement au défini*** (tous les « alliages de fer et de carbone obtenus de telle et telle façon » sont appelés ***fonte***). La rigueur de la définition a été un de nos objectifs principaux. Nos définitions classent ***(tout*** le ***défini)*** ET distinguent *(seulement le **défini)*** et nous avons refusé la facilité de la définition-classement.

Non seulement une définition doit être correcte et exacte, mais elle a pour fonction d'éclairer le défini : la notion que recouvre un mot inconnu du lecteur doit être, si possible révélée par les termes mêmes de sa définition. C'est aussi parce que la définition est explicative qu'elle est rédigée en langage clair et si possible élégant. Mais ces qualités de clarté et d'élégance doivent passer après l'exigence d'exactitude dans l'analyse.

Remarque sur la forme de la définition.

Elle précède les exemples d'emplois et suit immédiatement le numéro du sens (ex. : FILET... 1º Réseau à larges mailles servant à capturer les animaux. 2º Réseau de mailles pour envelopper, tenir, retenir...). Quand elle analyse et explique un groupe de mots, elle le suit, soit qu'elle définisse l'expression (ex. : ***Un filet de voix :*** une voix très faible-qui se fait à peine entendre), soit qu'elle ne reprenne que l'élément ajouté au mot déjà défini (ex. : ***Filet à cheveux :*** pour maintenir une mise en plis, un chignon, etc.). Il s'agit alors d'un commentaire explicatif analysant un contenu de sens ajouté à ce qui vient d'être défini. Il en est de même de formules liminaires qui précèdent les définitions de sens et qui donnent une valeur générale, commune à plusieurs sens. Elles ne correspondent pas forcément à un emploi réel, ce qui ressort du fait qu'elles ne sont jamais suivies directement d'un exemple. On les a parfois mises entre parenthèses, pour éviter toute confusion. Ainsi le verbe ***Filer,*** intransitif, 1º, est présenté par la phrase : « (Prendre la forme d'un fil) ». Cette phrase dégage un élément de sens qui explique la forme même du verbe (dérivé de *fil*) dans plusieurs acceptions que l'on **définit** ensuite.

Les **parenthèses** qui se rencontrent à l'intérieur des définitions ont une valeur précise. Tout d'abord, elles isolent les éléments qui correspondent non pas au mot lui-même, mais aux mots avec lesquels il est normalement employé. Par exemple, le même verbe *filer* reçoit, parmi d'autres, cette définition : « Former des fils (matières visqueuses) », ce qui signifie que le sujet du verbe, dans cet emploi, désigne toujours une matière visqueuse. De même, *Flatter* est défini : « Louer excessivement ou faussement (qqn), pour plaire, séduire », et plus loin « caresser (un animal) avec la main ». Ici « qqn » (quelqu'un) ou « un animal » désigne le complément du verbe qui doit être un mot désignant une personne ou un animal. De même, les définitions d'adjectifs sont souvent précédées de « (Choses) » ou « (Personnes) », note qui concerne la nature du nom avec lequel est employé l'adjectif. De cette manière, la définition couvre aussi les éléments les plus proches du mot traité qui influent sur sa valeur de sens. Une autre fonction des parenthèses est d'enfermer des éléments facultatifs ou explicatifs qui ajoutent à la définition un éclaircissement, un exemple (exemple de chose) mais ne font pas partie des constituants du sens. C'est le cas lorsque le mot ***Ferrure,*** dans un de ses emplois, est défini par « Pièce d'assemblage métallique (charnieres, etc.) ».

VII. LES EXEMPLES

II n'y a pas de véritable dictionnaire sans exemples. Certes, une bonne description du français dépend des connaissances et des méthodes du lexicographe, mais elle dépend bien plus encore de la réalité décrite, c'est-à-dire d'un ensemble d'usages. Ces usages, nous les connaissons par ce que nous entendons autour de nous si nous nous trouvons dans un pays francophone, et par les textes. La valeur de ces innombrables énoncés est très diverse : les uns sont à peine du français, les autres servent de modèles appréciés et reconnus par la société (ce sont, par exemple, les textes des écrivains renommés). Un dictionnaire n'est pas un magnétophone qui se contente d'enregistrer. Son rôle est double; il consiste à retenir et à classer les emplois les plus fréquents, sans la connaissance desquels il serait impossible de comprendre et de se faire comprendre, et à présenter parmi ceux-ci des exemples qui puissent servir de ***modèles (ce*** que dit le mot « exemple »). C'est pourquoi le dictionnaire n'est pas le reflet fidèle du français ***parlé*** (dans la rue) et ***écrit*** (dans les bureaux ou dans les correspondances). En revanche, il ne doit pas se borner à des emplois parfaits et fictifs, généralement marqués par le temps, ou enrichis, donc déformés, par le souci de style. Un étranger qui, possédant par cœur son Littré ou son Dictionnaire de l'Académie. voudrait s'en tenir à ce « pur français », s'exposerait à d'étranges mésaventures.

Les exemples.

Cette doctrine avait présidé au choix très large des exemples et citations du **ROBERT**. On comprendra sans peine que le ***Petit* ROBERT** ne pouvait le disputer à son aîné dans ce domaine. Faute de place, ce dictionnaire comprend une proportion importante d'exemples forgés. Seuls des groupes de mots brefs, illustrant sans perte de place les principaux emplois d'un terme, permettaient de ne rien omettre d'essentiel sans dépasser la limite d'un volume. On trouvera ainsi dans le ***Petit* ROBERT**, comme dans un grand dictionnaire, les principaux adjectifs employés avec un nom, les compléments les plus usuels d'un verbe, les tournures les plus courantes, sans parler cles expressions, locutions, gallicismes, exemples des difficultés syntactiques. Certes, ces exemples sont le plus souvent brefs, parfois simplifiés : groupes adjectif-substantif sans article, exemples verbaux à l'infinitif (le soin de les conjuguer étant laissé au lecteur), mais ils ne peuvent encourir le reproche d'être fabriqués artificiellement ou abusivement tronçonnés.

Les citations.

Cependant, nous n'avons aucunement renoncé aux exemples signés, et chaque page du ***Petit* ROBERT** contient de 10 à 50 exemples entre guillemets suivis d'un nom d'auteur ou d'une référence à un périodique.

Ces citations illustrent un emploi du mot; elles apportent parfois aux articles l'agrément du style et l'intérêt d'une pensée. Mais ceci est accessoire. Les exemples entre guillemets ne doivent pas toujours être mis au compte de l'auteur; c'est bien souvent une autre personne (personnage du récit, etc.) dont les paroles sont rapportées. D'autre part, elles sont choisies pour illustrer l'usage normal de la langue : c'est pourquoi des phrases volontairement banales, très courtes, ont souvent été retenues. Ce que ne révèle généralement pas la brièveté du contexte.

Les syntagmes.

Note sur **les groupes de mots** (locutions, proverbes, etc.). On comprendra sans peine qu'il faut distinguer entre les exemples d'auteurs ou les phrases anonymes qui procèdent d'un choix nécessairement arbitraire, et les groupes de mots qui ne laissent aucun choix, aucune liberté au parleur ou à l'écrivain. Si à l'article ***fièvre*** nous donnons l'exemple : ***avoir de*** la ***fièvre,*** c'est qu'il s'agit d'un des emplois les plus courants du mot, formant une véritable locution verbale; on peut dire aussi ***avoir*** lu ***fièvre,*** ce que montre le deuxième exemple (de V. Hugo). Mais ces emplois ne sont pas contraignants; témoin les variantes : je sens ***la fièvre, de la fièvre,*** ou les modifications de la phrase : ***il a encore*** un ***peu de fièvre***, ***il*** a une ***grosse fièvre.*** Cette liberté dans l'énoncé est rarement complète; souvent même elle disparaît. Le troisième exemple de ***fièvre*** est ***fièvre de*** cheval (= forte fièvre). Ici, le français courant n'a plus le choix : il est impossible de parler d'une « fièvre de vache » ou « de poney »; impossible même de dire : « il a une fièvre de petit cheval » ou « de cheval de labour », sauf en vue d'un effet de style.

Cet exemple aidera à comprendre la différence qui existe entre une ***suite de mots*** fréquente mais ***modifiable*** (exemple ou citation), et une ***suite de mots intangible*** (expression, locution, gallicisme, proverbe) aussi indispensable à connaître que le mot lui-même.

Il n'y a évidemment pas de limite précise entre l'un et l'autre cas. Cependant on reconnaîtra dans le dictionnaire les expressions stables ou figées à ce qu'elles sont souvent suivies d'une explication quand leur caractère traditionnel les rend obscures, à ce qu'elles sont précédées d'une mention particulière : *loc.*, PROV. (voir le tableau des abréviations). Pour la commodité du lecteur, il faut préciser que ces groupes de mots se trouvent le plus souvent mentionnés sous leur principal élément : ***faire fête,***

à ***fête; feu de joie*** et ***coup de feu,*** à ***feu.*** Quand le groupe aurait pu être classé à deux ou même à trois endroits, le mot où le groupe est traité a été signalé par un astérisque. Ainsi, ***mettre le feu aux poudres**** ***feu follet**,* dans l'article ***feu,*** signifient que les explications et, éventuellement, les exemples se trouvent à ***poudre*** et ***à follet.***

VIII. LES MOTS ET LEURS RELATIONS : L'ANALOGIE

En général, les petits dictionnaires ont le tort de présenter les « mots » comme des entités indépendantes les unes des autres. Or, seul l'emploi réel du mot importe, et donc ses rapports avec les autres mots. En outre, le mot ne constitue pas une véritable unité, comme on le voit en examinant n'importe quelle phrase courte et banale. Dans ***j'aime lespetitspois,*** l'analyse en mots découpe maladroitement ***le*** sens ***: lespetitspois*** ne se résout pas en ***les*** + ***petits*** + ***pois,*** mais bien en ***le*** « article défini qui qualifie un nom » + ***petit pois*** « légume » + ***s*** (de ***petits*** et de les) « signe du pluriel », qui, dans cet exemple est obligatoire. Ces divers éléments de sens ne sont pas des mots, et sont si bien dépendants les uns des autres qu'on ne peut pas dire en français ***j'aime un petit pois,*** ni ***j'aime les grands pois,*** ni ***j'aime les trèspetitspois;*** par contre ***j'aime mieux les petits pois extra-fins*** est une phrase française. Cet exemple montre les relations subtiles qui unissent les « mots » dans la phrase. Ces relations sont décrites dans le dictionnaire au moyen des exemples et des citations. Mais ce n'est pas tout. La petite phrase ci-dessus, qu'il est impossible de modifier librement, on vient de le voir, a des rapports étroits de construction et de sens avec les phrases ***: j'adore les petits pois*** (nuance de sens), ***je déteste les petits pois*** (opposition), ***j'aime les lentilles*** (différence quant à l'objet). Ces rapports révèlent des relations entre les éléments qui ont changé : ***aime*** (aimer) — ***adore*** (adorer) — ***déteste*** (détester); ***petits pois*** — ***lentilles.*** La prise de conscience de telles relations entre les mots de la langue a bouleversé la linguistique moderne qui parle volontiers de « structures ».

La méthode analogique.

Grâce à Paul Robert, le dictionnaire de langue a profité d'une nouvelle méthode, essentiellement pratique et pédagogique, fondée sur une vue du lexique comme ensemble structuré. Du mot au mot par les rapports d'idées, de l'idée à l'idée par les mots, tel est le chemin que les analogies du **Robert** invitent à-suivre. Elles sont si riches et si nombreuses qu'un ouvrage en un volume ne pouvait espérer les inclure toutes. Les immenses listes de noms de métier, de verbes de mouvement, les entrecroisements innombrables de notions et de rapports logiques resteront le propre du ***Grand* Robert,** tout comme les centaines de milliers d'exemples.

Un principe de choix est venu nous aider : accorder aux **relations entre** les **mots** la prééminence sur les rapports entre les idées. C'est pourquoi les renvois analogiques, présentés en caractères gras et précédés du signe V. ***(voir)*** [1], sont surtout des mots de même catégorie grammaticale, susceptibles d'être remplacés l'un par l'autre dans des phrases de sens voisin ou analogue. Enrichissement de moyens d'expression, d'apprentissage du vocabulaire, ces traits essentiels du système analogique ne sont pas les seuls. **Le dictionnaire analogique est aussi le seul où l'on puisse trouver un mot que l'on ne connaît pas au préalable.** Comme nul ne saurait disposer des centaines de milliers de mots et d'expressions contenus dans cet ouvrage, cet avantage, très utile aux Français cultivés, est essentiel pour les élèves, les étrangers et, en général, les « apprentis » de la langue française. Ainsi l'adjectif ***facile,*** qui appartient au français fondamental et que connaît toute personne ayant des notions de français, renvoie ***à aisé, commode, élémentaire, enfantin, simple, faisable, possible; à coulant, courant, à habile, accommodant. arrangeant. conciliant, doux, malléable, tolérant,*** etc.. sans parler des expressions ***: c'est un jeu d'enfant, cela va tout seul*** (= c'est facile), ***c'est un jeu pour lui*** (= la chose lui est facile) et familièrement **:** ***c'est du billard, ça marche comme sur des roulettes (Ces*** expressions sont présentées par Cf. ***confer, comparez).*** À cet-éventail de mots synonymes dans un ou plusieurs emplois ***ou*** de sens ***voisins,*** s'ajoutent les principaux ***opposés ou antonymes.*** Pour facile ***: difficile, incommode, maladroit; profond, recherché: emprunté, inhabile,*** etc., classés dans l'ordre de présentation des sens. Enfin, certains mots-centres, autour desquels s'organise tout un vocabulaire, renvoient à l'essentiel d'un « champ sémantique » ***(ex. : Cheval).***

Ce procédé permet, de proche en proche et d'un terme à l'autre, de couvrir tout le champ de possibilités d'expression d'un domaine en s'élevant d'un vocabulaire élémentaire à une grande richesse lexicale.

IX. LA LANGUE, LES STYLES ET LES USAGES

Tous les mots, tous les exemples qu'on trouvera dans ce dictionnaire sont sans aucun doute du français. Grâce à eux, on comprendra un énoncé ou un texte. Mais pour former soi-même des phrases il est nécessaire de connaître les conditions normales d'emploi d'un élément du langage dans la société

1. ***Voir*** (tel mot) ne signifie pas forcément qu'on trouvera à ce mot un supplément d'information concernant celui qui renvoie. Cela signifie : consultez le mot en gras pour comparer son sens, ses emplois, à ceux du premier mot.

Sur cet emploi, l'aspect du mot et son sens même ne nous donnent pas assez de renseignements : *électronique ou transistor* sont des mots bien savants d'apparence; leur signification exacte demande des connaissances scientifiques pour être comprise, et cependant ils sont connus et employés par un très large public : ce sont des mots du langage courant. Au contraire, si le mot *forme* est usuel, il faut avoir des connaissances philosophiques précises pour connaître et utiliser l'expression les *formes de l'entendement. Ces* remarques ne sont pas seulement importantes pour le linguiste ou le sociologue, elles sont essentielles pour celui qui veut **apprendre ou connaître une langue.** On ne dira pas *: je me barre, je me taille,* ou je *mets les bouts* dans une réunion mondaine ou une séance de l'Académie française; on ne dira pas plus *permettez que je me retire,* en sortant d'un magasin d'alimentation; mais je *m'en vais, je dois m'en aller* seront possibles dans les deux cas. Or, ces diverses expressions, d'après leurs définitions, risquent d'être considérées comme équivalentes par un étranger.

Les « marques d'usage » dans le dictionnaire.

Voilà pourquoi on trouve dans le *Petit* ROBERT, avant la définition de très nombreux mots, sens ou expressions, une « marque d'usage » qui précise la valeur de l'emploi, soit dans le temps (vx. : vieux; *vieilli),* soit dans l'espace *(région. : régional),* soit dans la société (*fam. : familier,* c'est-à-dire courant dans la langue parlée ordinaire et dans la langue écrite un peu libre; *pop. : populaire,* c'est-à-dire courant dans les milieux populaires des villes, mais réprouvé ou évité par l'ensemble de la bourgeoisie cultivée), soit dans la fréquence *(rare* : peu employé dans l'ensemble des usages, sans qu'on puisse parler d'abandon comme pour un mot *vieux).* Quant aux conditions d'emploi selon les situations, nous avons tenté de signaler ce qui n'était pas connu, employé ou compris par l'ensemble des usagers cultivés, sauf quand la notion même et sa définition montraient qu'il s'agissait d'un mot spécialisé (ex. : noms de familles de plantes ou d'animaux, noms de sciences, mots définis par : « nom savant de.. . »). Dans la majorité des cas, la nature de l'emploi du mot est donnée. Ainsi *didact.* (didactique) signifie que l'emploi du mot, normal dans un traité, un cours, ne le serait pas dans la conversation courante; SC. (sciences) ou les abréviations des divers noms de sciences *(physiol., méd., chim., bot.,* etc.) ont la même valeur, mais restreignent l'usage normal du mot à un domaine précis. Il ne faut jamais oublier que ces **abréviations ne concernent que l'usage linguistique,** et qu'elles ne doivent pas figurer devant un mot courant, même si ce mot désigne un objet scientifique : cyclo*tron, transistor, électronique* appartiennent, bien ou mal compris, au français de monsieur tout-le-monde.

D'une manière générale, l'absence de ces abréviations devant un mot ou un sens signifie que ce mot, ce sens, sont d'emploi normal pour une personne cultivée non spécialiste, même s'ils appartiennent à un domaine spécialisé. Parfois, on a précisé *cour.* (courant), ou *mod.* (moderne), soit pour écarter un doute possible, soit pour opposer un emploi normal de nos jours à un emploi spécial ou vieux.

Il va de soi que cette notation généralisée des valeurs d'emploi est délicate et sujette à contestations : certains pourront trouver courants des termes que nous aurons considérés comme techniques ou scientifiques, d'autres emploieront encore (ou auront l'impression d'employer) des mots notés comme vieillis. Dans d'autres cas, il est impossible de décider si un nom d'animal ou de plante est savant ou courant : cela dépend des régions, du caractère familier de la. chose et non plus du mot. Suivant le même raisonnement, les mots *carrosse ou montgolfière* ne sont nullement *vieux : ce* sont les choses désignées qui n'existent plus; on les a donc présentés sous la rubrique *ancienn.* (anciennement) qui signifie que le mot désigne encore de nos jours une réalité du passé.

En somme, c'est le mot, la forme linguistique, et non pas la notion ou la chose qui est qualifié. La distinction sera très vite comprise et utilisée avec profit par les étrangers. Quels que soient les problèmes posés par tel ou tel choix particulier, nous avons la conviction que cette méthode apporte à l'usager, surtout étranger, des renseignements aussi précieux que le sens ou les constructions d'un mot.

X. PRÉSENTATION DE L'ÉDITION DE 1977

La notion d' « honnête homme », aujourd'hui, ne doit plus coïncider avec celle d' « élite ». Certes la recherche d'une familiarité avec la culture générale par la maîtrise des moyens d'expression reste actuelle, mais elle s'est modifiée doublement. L'humanisme universaliste a fait place à une spécialisation où la pratique sociale est essentielle. La sélection par la naissance — et l'on songe plus à l'appartenance bourgeoise qu'à une aristocratie — est combattue par la mobilité des fonctions et des rôles.

Pour un ouvrage de référence, tel que le *Petit* ROBERT, il s'agit de fournir à tout lecteur les instruments de pensée et d'expression les plus élaborés : l'agriculteur, le travailleur manuel, la ménagère ou le syndicaliste ont évidemment droit aux mêmes instruments culturels que l'avocat et le médecin. Utopie démagogique? Que la première édition de cet ouvrage soit déjà répandue à un million et demi d'exemplaires montre qu'il n'en est rien.

La deuxième édition du *Petit* ROBERT, sans toucher aux principes de la description et à la présentation typographique (voir ci-dessus) apporte de nombreuses informations nouvelles.

La nomenclature. Autour des quelques milliers de mots des vocabulaires de base (1 063 sont listés dans le *Français fondamental,* 3 000 sont définis dans le *Dictionnaire élémentaire* de G. Gougenheim),

et des termes entérinés par ***l'Académie française*** [1], plus de 30 000 mots moins fréquents amenaient la première édition de ce dictionnaire à dépasser les 50 000 entrées. Plusieurs milliers de néologisme: ou de termes spéciaux récemment diffusés s'y ajoutent dans la présente édition, ainsi que des accep tions et des expressions nouvelles. Le nouveau ***Petit*** ROBERT y a gagné plus de 200 pages.

Les ajouts vont du familier et populaire ***(déprime, flouse, fonceur, macho)*** au langage couran dans tous les domaines ***(débroussaillant, euphoriser, fascinant, fragiliser, gourou, sonothèque, stérilet)*** Ce sont les vocabulaires scientifiques et techniques qui se taillent la part du lion. Non seulement il: ont été enrichis et modernisés, mais, dans un souci de cohérence interne, on a revu la totalité de: termes d'informatique et d'automatique, de physique et de chimie, de biologie et de médecine, d logique et de sciences humaines, pour assurer à la description un niveau égal, et moderniser toutes le: définitions.

La documentation a porté sur plus de 30 000 mots et expressions choisis dans les sources les plu variées : littérature récente, revues, journaux.. .

La ***variété des ajouts*** ressort de l'examen rapide d'une tranche alphabétique quelconque. Ainsi dans la lettre E, on trouve parmi de nombreux mots et sens nouveaux :

— des termes techniques, anciens ***(ébiseler, écailleur)*** ou modernes ***(éclaté,*** n. m., ***enduction, épidias cope, épiscope. ..)***;

— des dérivés morphologiques ***(ébouillantage. ébouriffane. éducationnel,*** *électoraliste*, ***élitaire...)***

— des séries de termes didactiques récents (*écocide*, *écographie*, ***écologie, écologiste,. écosystème écotype,*** liés au succès du concept d'écologie);

— des termes scientifiques ***(embryopathie, énantiomorphe, endoréisme, énergisant.. .)*** ;

— des mots familiers ***(emmouscailler, enfoiré,*** pour s'en tenir aux plus décents) ;

— des anglicismes avec leur équivalent français ***(engineering,*** renvoyant ***à ingénierie) ;***

— des mots employés hors de France ***(échevin, échevinal, entièreté*** : Belgique; ***épinette*** « épicéa » ***épluchette, érablière*** : Canada).

Plusieurs points sont à expliciter.

1. Quant aux **mots tabous,** argotiques ou malsonnants, il nous a semblé que l'évolution des mœur devait être reflétée, ne serait-ce que pour répondre aux besoins de compréhension les plus évidents Sans prétendre fournir aux ***caves*** les moyens d'une lecture exhaustive de Simonin et de Boudard et en attendant qu'un dictionnaire décrive plus scientifiquement certains vocabulaires argotiques OI incongrus, ***le Petit*** ROBERT s'est donné comme objectif de combler les lacunes les plus criantes d l'éducation officielle.

2. L'évolution des coutumes ouvre, dans le lexique, de **nouveaux domaines** que des mots déjà existant: prennent en charge. Ici, ce n'étaient pas seulement des ajouts de nomenclature qu'il fallait envisager mais des néologismes de sens ***(environnement*** a changé de visage entre 1950 et 1970 et des terme: dérivés ***: environnemental, environnementaliste,*** sont apparus). L'excellent ***Dictionnaire des mot nouveaux*** de Pierre Gilbert, qui les décrit et les illustre, nous a été d'un grand secours, à côté de no très nombreux documents propres.

3. Les **vocabulaires scientifiques,** on l'a vu, ont été revus systématiquement, et cette révision a permi de nombreux ajouts, portant soit sur des termes déjà anciens, dans la spécialité, mais dont l'emplo s'est précisé ou est devenu plus fréquent, soit sur des termes apparus depuis une dizaine d'années.

Deux exemples frappants : l'informatique et l'automatique; et l'ensemble des sciences biologique et de leurs applications. Leur description systématique par des spécialistes confirmés et éminent a permis d'éliminer certaines faiblesses terminologiques, communes dans les dictionnaires de langu les plus renommts.

— Pour **les techniques,** les ajouts sont fonction de l'importance relative des domaines. La richess des terminologies ne peut être reflétée que dans la mesure où la diffusion des termes est socialemen importante. S'agissant d'un dictionnaire ***général,*** l'impact des spécialités sur la langue commun est le critère majeur. Les « techniques de pointe » ont donc été favorisées, mais nous avons tenu ne rien supprimer des vocabulaires traditionnels (artisanats, etc.) qui constituent une richesse lexical précieuse.

4. Parmi ces termes ajoutés, une forte proportion provient soit d'emprunts, soit de formations grécc latines. Les premiers — notamment **les anglicismes —** sont une menace pour la cohérence du lexique Il ne s'agit pas de proscrire ceux qui sont bien acclimatés, mais de souhaiter la renaissance d'un créativité propre au français, pour répondre aux besoins de désignation des choses nouvelles. Auss bien, une politique de stimulation de la néologie française est-elle menée dans plusieurs régions de l francophonie. notamment au Québec et en France, où des listes de termes officiellement recommandé pour remplacer des emprunts ont été publiées. Le ***Petit*** ROBERT signale les « recommandations offi cielles » françaises ***(recomm. offic.)***, soit sous l'emprunt, soit, lorsqu'elles semblent effectivement e usage, à l'ordre alphabétique. ***Bulldozer*** malgré l'existence d'un remplaçant officiel ***bouteur,*** demeur

1. Cet ensemble, enrichi d'une masse égale de termes utiles à !a pédagogie ou plus familiers, correspond à la nomenclatu du *Micro-Robert.*

dans l'usage; ***matériel*** et ***logiciel*** concurrencent heureusement ***hardware*** et ***software,*** que la description ne peut, par ailleurs, négliger. Les termes approuvés par arrêtés ministériels — notamment par les arrêtés du 12 janvier 1973 — ont été mentionnés dans le dictionnaire dans la mesure où ils remplaçaient un anglicisme figurant à la nomenclature, et quand leur emploi était effectif, ou probable dans les années à venir. La publication exhaustive et commentée des termes officiellement approuvés relèverait d'une autre perspective, ouvertement normative, que nous n'avons jamais adoptée.

Les **formations gréco-latines,** critiquées par certains (comme Étiemble) pour leur caractère pédant et leur lourdeur présentent cependant l'immense avantage d'être morphologiquement motivées (on les comprend par leurs éléments) et d'être communes à de nombreuses langues, facilitant ainsi les échanges internationaux. Les sciences en font une énorme consommation; ces composés simplifient la tâche des traducteurs et ont le mérite de s'insérer dans des séries relativement cohérentes.

5. La description du **français hors de France** dépasse de loin les objectifs et les possibilités d'un ouvrage réalisé à Paris. La normalisation du français, langue maternelle, parlé au Québec, en Belgique ou en Suisse, celle du français, langue officielle ou véhiculaire utilisée au Maghreb, en Afrique noire, etc. relève à l'évidence des instances souveraines des divers États.

Cependant, il est paradoxal que des dictionnaires consacrés au français moderne négligent totalement la réalité langagière de communautés francophones importantes et influentes.

Les choix des canadianismes et des belgicismes posait de redoutables problèmes. Il a été conçu et supervisé par des ressortissants du Québec et de la Belgique. Pour le Canada francophone, par exemple, il s'agissait essentiellement de décrire les termes désignant des réalités propres, institutions, coutumes, particularités géographiques, et d'expliquer au lecteur non québécois la valeur de termes qui pourraient être mal compris ***(bleuet*** au sens d' « airelle »**,** ***habitant*** « cultivateur »…).

Entre l'attitude normative de certains Québécois qui veulent que l'on parle à Montréal le français de Paris, sans autoriser aucun écart, et l'agressivité nationaliste des partisans du ***joual,*** qui tendent à mettre en cause l'unité internationale du « français », la description offrait des possibilités diverses. Notre position, résultant de nombreux contacts avec la ***Régie de la langue française*** du Québec, seul organisme officiel habilité à y définir une norme du français, a consisté à donner une liste minimale de canadianismes « de bon aloi » (selon les critères québécois officiels) et de termes nécessaires à la description de réalités profondément différentes de celles de la France.

Ces termes sont, pour le linguiste, des ((régionalismes », c'est-à-dire des mots qui ne sont pas connus sur l'ensemble des territoires où l'on parle français, tout comme ***ducasse,*** propre au Nord de la France, ***ou pissaladière,*** caractéristique du français de Nice. Cependant, certains mots d'un usage restreint en France et plus fréquents au Canada francophone, appartiennent au français général (ex. : ***orignal).***

D'autres sont inconnus en Europe et fort discutés au Québec même où leur emploi tend à reculer devant la norme internationale du français (ex. ***: blé d'Inde :*** maïs).

Le bilinguisme canadien donne à l'anglicisme une place particulièrement notable : nous n'avons pas signalé les emprunts contre lesquels une partie des Québécois responsables des questions linguistiques combattent. Au contraire, les équivalents français des anglicismes utilisés en France ont paru intéressants : ***magasinage*** (pour ***shopping), traversier*** (pour ***ferry-bout),*** etc. même si ces mots sont contestés, au Québec, par les partisans d'une norme « à la française ».

Les belgicismes posent des problèmes analogues ***: uubette*** est un joli mot qui mériterait de détrôner ***abribus; parastatal*** n'est pas moins bien formé que ***semi-public.***

Pour les helvétismes, la variété des usages cantonaux et — il faut l'avouer — le manque de sources récentes (alors que les patois de Suisse romande sont admirablement étudiés) nous a contraints à la discrétion.

Quant aux pays où le français n'est pas langue maternelle, la question reste ouverte; mais des valeurs propres aux cultures africaines, exprimées en français, ont été retenues ***(ex. : appuie-tête,*** courant dans les arts africains).

6. Parmi les informations ajoutées ou améliorées dans cette nouvelle édition, il faut au moins citer les **datations,** pour lesquelles de nombreux travaux récents ont été répertoriés et des recherches spécifiques effectuées, et les **exemples,** qui utilisent de nouvelles références. A côté d'auteurs récents, qui font la littérature française vivante (Butor, Le Clézio, etc.) et de grands spécialistes en sciences humaines (Lévi-Strauss, Piaget, etc.), on a utilisé des textes de nature didactique et même journalistique. La presse est en effet un témoin linguistique essentiel, qui atteste certaines nouveautés lexicales. Nos documentalistes ont dépouillé des journaux ***(Le Monde, Le Figaro...),*** des hebdomadaires ***(Le Nouvel Observateur, l'Express, Paris-Match...),*** des revues politiques, scientifiques ***(La Recherche) ou*** de vulgarisation. Enfin des auteurs francophones (notamment québécois)- illustrent certains 'faits de langue avec talent et naturel (J. Godbout, A. Hébert. M.-C. Blais. R. Ducharme. J. Ferron. G. Guèvremont, etc.).

L'ensemble de ces données nouvelles fait du Petit ROBERT 1977 le dictionnaire de langue le plus à jour. En outre, on l'a vu, cette édition n'est pas seulement « revue et augmentée », selon la formule reçue. Elle est aussi rendue plus homogène sur le plan de la description des termes scientifiques; en ceci, l'opposition trop tranchée entre langue commune et terminologies est dépassée et le modèle d'utilisation du dictionnaire s'élargit.

Alain REY.

PRINCIPES DE LA TRANSCRIPTION PHONÉTIQUE

Alphabet phonétique et valeur des signes

VOYELLES

[i] il, vie, lyre

[e] blé, jouer

[ɛ] lait, jouet, merci

[a] plat, patte

[ɑ] bas, pâte

[ɔ] mort, donner

[o] mot, dôme, eau, gauche

[u] genou, roue

[y] rue, vêtu

[ø] peu, deux

[œ] peur, meuble

[ə] le, premier

[ɛ̃] matin, plein

[ɑ̃] sans, vent

[ɔ̃] bon, ombre

[œ̃] lundi, brun

SEMI-CONSONNES

[j] yeux, paille, pied

[w] oui, nouer

[ɥ] huile, lui

CONSONNES

[p] père, soupe

[t] terre, vite

[k] cou, qui, sac, képi

[b] bon, robe

[d] dans, aide

[g] gare, bague

[f] feu, neuf, photo

[s] sale, celui, ça, dessous, tasse, nation

[ʃ] chat, tache

[v] vous, rêve

[z] zéro, maison, rose

[ʒ] je, gilet, geôle

[l] lent, sol

[ʀ] rue, venir

[m] main, femme

[n] nous, tonne, animal

[ɲ] agneau, vigne

[h] hop ! (exclamatif)

['] haricot (pas de liaison)

[ŋ] mots empr. anglais, camping

[x] mots empr. espagnol, jota; arabe, khamsin, etc.

Principes généraux de la transcription phonétique

La notation adoptée est **celle** de **l'Association Phon&ique internationale:** tous les mots traités dans le dictionnaire sont transcrits. Quand un mot peu se rencontrer sous différentes formes, une transcription suit chacune de sel formes. Les **variations morphologiques** du nom et de l'adjectif sont présent& sans reprise de la racine (ex. : *Journ-al, -aux :* [ʒurnal, o]). *Le* pronom des verbe pronominaux, qui varie selon les personnes, n'est pas transcrit. Enfin, nou nous sommes efforcés de noter les variations importantes de la prononciatio d'un mot dans certains syntagmes (ex. : *huit*).

Syllabation

La division des mots en syllabes n'offre pas d'intérêt majeur; comme ell alourdit et complique la transcription phonétique, nous ne l'avons pas indiquée Il suffira de noter ici que deux consonnes différentes se séparent (acteur [ak-tœʀ] exemple [ɛg-zɑ̃pl]), mais que deux consonnes dont la deuxième est une liquid [l, ʀ] forment un groupe explosif avant lequel se fait la division (après [a-pʀɛ]

Accent

NOUS n'avons pas noté l'accent tonique qui, dans le mot isolé, est fixé régu lièrement sur la dernière voyelle « ferme » (un *e* muet final, même prononcé n'est jamais accentué). Dans la chaîne parlée, le mot peut perdre son accent par exemple, dans « Il est *grand* », *grand* est accentué, mais dans « C'est u *grand* enfant », *grand* est inaccentué. L'accent porte sur la dernière syllab du groupe rythmique.

Longueur des voyelles

La longueur des voyelles en français ne sert pas à distinguer des mots sauf pour [ɛ] dans quelques cas (ex. : mètre [ɛ], et *maître* [ɛ:]); encore cett distinction n'est-elle pas toujours pratiquée. C'est pourquoi nous n'avon pas noté la longueur des voyelles. Il suffira de signaler qu'en français contem porain, les voyelles s'allongent dans certaines positions et selon des 10 précises. Tout d'abord, seules les voyelles accentuées peuvent être longue Parmi ces voyelles, seules s'allongent : 1° les voyelles nasales [ɑ̃, ɔ̃, 5, œ̃] et le voyelles [a, o, ø] suivies d'une consonne prononcée (ex. : *chance* [ʃɑ̃:s]; *émeu* [emø:t]); 2° les voyelles accentuées suivies des consonnes [ʀ, z, v, ʒ], et d groupe consonantique [vʀ] (ex. : *chèvre* [ʃɛ:vʀ]; *bonheur* [bɔnœ:ʀ]). L'allon gement de la voyelle dépendant de son accentuation, la dernière syllab d'un mot pourra être allongée ou non suivant la position du mot (ex. : parle *fort* [fɔ:ʀ], mais : il est *fort beau* [fɔʀbo]).

Remarques sur les problèmes particuliers de prononciation

D'une manière générale, nous n'avons noté pour chaque forme écrite qu'un seule prononciation. Nous avons pris comme norme la conversation soigné du Parisien cultivé.

Cependant, de nombreux mots sont soumis à des variations de pronon ciation, suivant le milieu ou l'âge du locuteur et suivant le style d'élocutio

1° **Distinctions entre certaines** voyelles. La tendance générale du français e de supprimer certaines distinctions. Ainsi [ɛ̃] et [œ̃] tendent à se confondre *brun* [bʀœ̃] tend à se prononcer comme *brin* [bʀɛ̃]. On observe de même u régression de la distinction entre [a] et [ɑ] : *pâte* [pɑt] tend à se rapprocher *patte* [pat].

Pour beaucoup de mots, il y a donc hésitation entre deux prononciation On entend dire *barre :* [ban] ou [bar], *saison :* [sɛzɔ̃] OU [sezɔ̃], *automne* [otɔn] *0″* [ɔtɔn], *peureux :* [pøʀø] 0″ [pœʀø].

D'une manière générale, la prononciation considérée comme la plus correcte la plus soignée a été retenue. Lorsque deux prononciations d'un mot sont égal ment correctes selon ce critère, nous avons mis entre parenthèses la moi fréquente (ex. : [ɔ] et [o] dans cautère [kɔ(o)tɛʀ] qui doit se lire : [kɔtɛʀ] moins souvent [kotɛʀ]).

La fermeture du [ɛ]. Sous l'influence de la voyelle accentuée [y], [il, OU [tout [E] en syllabe ouverte tend à se fermer en [e], même dans la conversatio soignée (c'est le phénomène de l'harmonisation vocalique). Faute de pouvo noter les flottements de l'usage, *nous* avons systématiquement transc dans ce cas-là un [e] (ex. : *bêtise* [betiz]; *aimer* [eme] ; alors que *bête, aima* se prononcent [bar], [ɛmɑ̃]). La prononciation avec un [ɛ] est cependant correc quoique rare. — **L'ouverture du** [e]. Par suite de la chute d'un [a] à l'intérie

d'un mot, un [e] peut se trouver en syllabe fermée. Il tend alors à s'ouvrir; on l'a noté ici ouvert (ex. : médecin [mɛdsɛ̃]; élevage [elvaʒ]).

2° **Les consonnes. a) Les consonnes doubles ou géminées. Les** consonnes géminées peuvent ou non être prononcées, selon les cas. Elles se prononcent presque toujours dans certains mots savants ou étrangers, et à l'articulation d'un préfixe avec un radical *(illégal)*. Mais, dans de nombreux mots courants, la géminée ne se fait pas sentir *: accolade, accueil, appétit, cannibale, effet, collage, collant, colline,* etc. *b)* **L'assimilation.** A l'intérieur d'un mot, une consonne sourde se sonorise devant une consonne sonore, une consonne sonore s'assourdit devant une consonne sourde. Parfois l'assimilation est incomplète. Dans le mot *médecin* : *d* est assourdi mais reste une consonne douce [mɛdsɛ̃]. Parfois, il y a assimilation de surdité et de force. On peut alors transcrire un [p] (qui correspond au *b*) et un [i] (ex. : *adsorption* [atsɔʀpsjɔ̃]).

3° **Le e muet** (ou « caduc ») [ə]. A l'intérieur des mots, le *e* muet [a] précédé d'une seule consonne prononcée tombe toujours (ex. : émeraude [ɛmʀod]; follement [fɔlmɑ̃]). Nous avons noté uniquement cette prononciation. Cependant, en versification régulière, le *e* muet se conserve pour des raisons d'euphonie. Ainsi : « J'ai plus de souvenirs [suvənirs] que si j'avais mille ans » [Baudelaire]. — (Ces remarques concernent le mot isolé; pour les variations de prononciation du *e* muet dans la phrase, voir plus loin.)

4° **Les semi-voyelles. Les** voyelles *i, u, ou,* suivies d'une voyelle se prononcent [j], [ɥ], [w] *(ex. : pied* [pje]) sauf quand elles sont précédées d'un groupe liquide (consonne + [ʀ] ou [l]). Mais en poésie, on peut toujours faire la diérèse (ex. : « Les *violons* [vijɔlɔ̃] mêlaient leur rire au chant des flûtes » [Verlaine]).

5° **Le h « aspiré ».** Le *h* à l'initiale d'un mot ne correspond pas à un souffle, sauf dans certaines interjections. Mais quand il est dit « aspiré », il empêche la liaison et l'élision. Nous avons noté ce fait par une apostrophe ['] devant la transcription. Si les mots commençant par *h* « aspiré » sont détachés de la chaîne parlée, ils peuvent être homonymes d'autres mots ne commençant pas par *h,* quoique dans la chaîne parlée on ne puisse pas les confondre (ex. : haut ['o] et eau [o] qui deviennent *le haut* et l'eau *:* [ləo] et [lo]).

Les mots étrangers

Les mots étrangers ont parfois deux prononciations différentes, l'une où la graphie du mot est interprétée selon les habitudes françaises, et l'autre où la prononciation est simplement adaptée au système phonétique français en restant le plus près possible du modèle étranger. Dans ces cas-là, nous avons mis les deux transcriptions (ex. : *gas-oil* [gazɔjl; gazwal]). La terminaison anglaise *-ing* a été transcrite [iŋ], le signe [ŋ] représentant un [g] nasalisé. Il est cependant fréquent d'entendre [iɲ], comme dans ligne (nasale palatale).

La prononciation dans la phrase

Nous avons transcrit chaque mot te] qu'il se prononce isolé (sauf dans la transcription de syntagmes, à l'intérieur des articles). Toutefois, nous avons tenu compte des modifications de **e muet** [a] qui peuvent se produire dans la « chaîne pariée ». Selon la, position d'un mot dans la phrase, le *e* muet [a] se prononce ou tombe. a) A *la* fin *d'un mot* : précédé d'une seule consonne, [ə] tombe toujours; précédé de deux consonnes, il tombe à la pause ou devant une voyelle (ex. : *à table!* [atabl]; la *table à repasser* [tablaʀpɑse]). Par contre, il se prononce dans un groupe rythmique, devant consonne (ex. *: table ronde* [tabləʀɔ̃d]). b) *Au début du mot :* dans un mot commençant par deux consonnes, [a] se conserve; dans un mot commençant par une seule consonne, [a] tombe après une seule consonne et se conserve après deux consonnes (ex. : *la fenêtre* [lafnɛtʀ]; *une fenêtre* [ynfənɛtʀ]). *c) Dans les monosyllabes : on a* tendance à prononcer les [a] dans la lecture. Dans la conversation, à l'intérieur du groupe rythmique, [a] tombe après une seule consonne prononcée. — Chaque fois que [a] peut se prononcer ou tomber selon les cas, nous l'avons mis entre parenthèses *(ex. : table* [tabl(ə)]; *fenêtre* [f(ə)nɛtʀ(ə)]; *me [m(a)]).*

La liaison

Devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* « muet », la consonne finale et normalement muette du mot précédent peut se prononcer. Ce phénomène de la liaison entraîne alors la modification de quelques consonnes finales (*s — x* se prononcent [z], *d* se prononce [t]) ; il provoque aussi la dénasalisation de certaines voyelles nasales (elle est rare après mon, *ton,* son, fréquente après *bon,* obligatoire après tous les adjectifs en [E] qui se dénasalisent en [ɛ]). Mais le problème de la liaison ne saurait être traité ici. Pour cette question, comme pour toutes celles de la prononciation dans la phrase, nous renvoyons au *Traité de phonétique* de P. Fouché [1].

A. LUCOT et J. REY-DEBOVE.

1. Outre le *Traité* de P. Fouché, nous avons largement utilisé les *Dictionnaires de prononciation* française de Barbeau-Rhode et de Warnant, ainsi que les transcriptions de dictionnaires français-japonais *(Standard Dictionary) et* du *Harrap* français-anglais. ◇ Nous tenons à remercier M. J. Perrot, professeur à la Sorbonne, pour avoir relu ce texte en épreuves et nous avoir suggéré de notables modifications.

TABLEAU DES SIGNES CONVENTIONNELS ET ABRÉVIATIONS DU DICTIONNAIRE

I, II... numéros généraux correspondant à un regroupement de sens apparentés ou de forme semblables.

Ⓐ, Ⓑ... . . même valeur que **I,** II, qu'ils subdivisent.

♦ 1°, ♦ 2°.... . numéros correspondant à un sens, et éventuellement à un emploi ou un type d'empla (parfois regroupés sous 1, II).

signe de subdivision qui sépare les nuances de sens ou d'emploi à l'intérieur d'un sen (♦ 1°, ♦ 2°, etc.), suivi ou non d'une nouvelle définition.

— sépare les nuances déterminées par le contexte; les emplois ou expressions à l'intérieu d'un même sens.

* placé après un mot, signifie qu'on y trouvera une explication.

° placé avant un mot, dans une étymologie, signifie qu'il s'agit d'une forme non attesté reconstituée selon les lois phonétiques.

[]. . après chaque mot, contient la prononciation en alphabet phonétique (voir p. XXIII).

a ancien, devant un nom de langue. Ex. : *a. fr.* : ancien français.

ab. (d') . . . voir *d'ab.*

abrév. *abréviation.*

absolt. . . . *absolument* (en construction absolue : sans le complément attendu).

abstrait . . . qualifie un sens (s'oppose à concret).

abusiv. . . . *abusivement* (emploi très critiquable, parfois faux sens ou solécisme).

accus. *accusatif* latin.

adapt. . . . *adapté, adaptation* (d'une forme étrangère adaptée en français).

adj. 1° *adjectif :*
2° adjectivement (emploi adjectif d'un mot qui ne l'est pas normalement).

admin. . . . dans la langue écrite de l'*administration* seulement.

adv. 1° *adverbe:*
2° adverbial (dans *Ioc. adv.* Voir *Ioc.);*
3° adverbialement (emploi comme adverbe d'un mot qui ne l'est pas normalement).

AFNOR . . . *Association française de normalisation.*

agric. terme technique du langage de l'*agriculture.*

alch. *terme* du langage des *alchimistes* (mot vieux ou encore utilisé en histoire des sciences).

alg. terme didactique *d'algèbre.*

algér *mot d'arabe algérien.*

algonquin (langue indienne d'Amérique du Nord.)

all. *allemand (langue).*

allus. . . . *allusion (par allus.* : par allusion à...).

alphab. . . . *alphabétique.*

alpin. . . . *alpinisme.*

altér. *altération* (modification anormale d'une forme ancienne ou étrangère).

amér. . . . américain (variété d'anglais parlé et écrit en Amérique du Nord, spécialt. aux États-Unis

Américanisme mot américain employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile.

anal. *analogie (par anal.* : par analogie) : correspondance de sens. Désigne un sens issu du préc dent, dans un même mot, par une comparaison implicite (ex. : analogie de forme, de couleu ou plus généralement sentiment d'un rapport).

anat. . . . terme du langage technique de *l'anatomie.*

anc. *ancien.*

anciennem. . . . *anciennement* (présente un mot ou un sens courant qui désigne une chose du passé disparu [Ne pas confondre avec *vieux,* avec *hist.*].

angl. *anglais* (langue).

Anglicisme mot anglais employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile (les mo anglais employés depuis longtemps et normalement, en français, ne sont pas précédés d cette rubrique).

ANT. antonyme (mot dont le sens est opposé, contraire).

anthrop. . . . terme du langage didactique de *l'anthropologie.*

antiphrase (par) en exprimant par ironie l'opposé de ce qu'on veut dire.

antiq. terme technique *concernant l'antiquité;* mot didactique employé en histoire antique. Vo *Hist.*

apic. . . . terme technique d'*apiculture* (élevage des abeilles).

appel. *appellation.*

appos. *apposition (par appos.* : par apposition). Se dit d'un nom qui en suit un autre et le déte mine, sans mot grammatical entre eux.

apr. (d') . . . voir *d'apr.*

arbor. terme technique *d'arboriculture.* Voir *Sylvic.*

archéol. terme technique *d'archéologie,* d'antiquité. (Voir *antiq.*), d'art ou d'histoire (Voir *hist* concernant des objets matériels.

archit. . . . terme technique d'*architecture.*

arg. mot d'*argot,* emploi *argotique* limité à un milieu particulier, surtout professionnel (ar *scol.* : argot scolaire), mais inconnu du grand public. Pour les mots d'argot passés da le langage courant, voir *pop.*

arithm. terme didactique d'*arithmétique.*

artill. terme technique *d'artillerie.*

arts (ou en art) mot spécial au langage des *arts* (technique, critique, histoire...).

astrol. terme didactique *d'astrologie.*

astronaut. . . terme technique *d'astronautique.*

astron. terme didactique d'*astronomie.*
at. atomique (dans *p.* af., *n°* *at.* : poids, numéro atomique).
auto. terme ou emploi technique du langage de *l'automobile.*
aux. *auxiliaire.*
av. 1" *avant* (av. 1655 : au plus tard en 1655, souvent date de mort d'un auteur dont on ne peut dater certaines œuvres).
2" avec.
aviat. terme ou sens technique du langage de *l'aviation.*
bactér. terme didactique de *bactériologie.*
balist. terme technique de *balistique.*
bas lat. bas *latin* (mot latin ancien mais tardif, qui n'existait pas en latin classique).
bible, biblique terme employé en critique biblique ou employé dans le langage général *par* allusion *à* la *bible.* Terme, expression tirés et traduits de la *Bible.*
bijout. terme technique de *bijouterie.*
biochim. terme didactique de *biochimie.*
b i i terme didactique de *biogéographie.*
biol. terme didactique de *biologie.*
blas. terme technique de *blason.*
b o t terme didactique de *botanique.*
bouch. terme technique de *boucherie.*
bret. *breton* (langue).
bx-arts *beaux-arts* (voir *arts*).
byzant. *byzantin* (dans *gr. byzant.* : grec tardif parlé à Byzance).
c.-à-d. *c'est-à-dire.*
caractérol. terme didactique de *caractérologie.*
card. *cardinal (adj. numér. card.* : adjectif numéral cardinal).
cartes terme spécial aux jeux de *cartes.*
cathol. 1" *catholique (liturg. cathol.* : terme spécial à la liturgie catholique);
2" catholicisme.
celt. *celtique (langue).*
Cf. *confér.* : comparez (sert à présenter un mot de sens différent, mais comparable; une expression. un terme de formation semblable, dans les étymologies, etc.).
charcur. terme technique de *charcuterie.*
charpent. terme technique de *charpenterie.*
c h a s s e terme technique de *chasse* (surtout chasse au fusil). Voir *vén*
ch. de fer terme technique des *chemins de fer.*
chim. terme didactique du langage de la *chimie.*
chim. organ. *chimie organique.*
chir. terme technique du langage de *la chirurgie.*
chir. dent. *chirurgie dentaire.*
chorégr. terme technique du langage de la *chorégraphie* (danse classique).
(choses) présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de *choses* (s'oppose à Êrres vivants ou personnes).
chrét. *chrétien (liturg. chrét.* : terme de la liturgie chrétienne; *lat. chrét.* : latin chrétien).
cin. terme technique du langage du *cinéma.*
civ. *civil (dr. civ. :* droit civil).
class. *classique* (lat. *class.* : latin classique, de l'époque de Cicéron).
c o l l e c t i f mot employé au singulier pour désigner un ensemble, une pluralité.
comm. terme de la langue *commerciale* ou terme technique concernant les activités commerciales.
comp. *composé.*
compar. (par) *par comparaison* avec ce qui précède, lorsque cette comparaison est explicite : emploi de *comme, tel.*
compl. *complément.*
compt. terme technique de *comptabilité.*
concret qualifie un *sens* (s'oppose *à abstrait).*
condit. *conditionnel.*
confus. (par) *par confusion (avec).*
conj. 1° *conjonction.*
2° *conjonctif* (dans *loc. conj.* Voir IOC.).
conjug. *conjugaison.* Ex. *Conjug.* Placer : se conjugue comme placer (où les irrégularités sont données).
cour. *courant* (insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est connu et employé de tous, quand le mot est d'apparence savante ou quand les antres sens sont techniques, savants, etc.). *Plus cour. :* plus courant que d'autres sens eux-mêmes courants: ou relativement plus courant que les autres sens (sais être très courants dans l'absolu).
cout. terme technique de *couture.*
cristall. terme didactique de *cristallographie.*
c u i s terme technique de *cuisine,* excluant le plus souvent les termes propres à la pâtisserie : Voir *pâtiss.*
cybern. terme didactique de *cybernétique.*
d'ab. *d'abord* (désigne un sens, un emploi premier, plus ancien, dans une étymologie).
d a n s e terme technique de *danse.* Voir *chorégr.*
d'apr. *d'après* (tel mot) : en imitant la forme de ce mot, par son influence.
d é b *début* (ex. *déb. XVe* : au début du XVe siècle).
dém. *démonstratif.*
démogr. terme didactique de *démographie.*
dénigr. (par) *par dénigrement* (présente un mot ou un emploi péjoratif, injurieux). Voir *péj.*
dens. *densité.*
dér. *dérivé (dér. sav.* : dérivé savant).
d. i. *date inconnue* ou *incertaine.*
dial. (ou *dialect.*) *dialectal* : mot ou emploi provenant d'un dialecte, d'un patois, et qui n'est pas employé comme un mot français normal (Voir *région.).*
didact. *didactique* : mot ou emploi qui n'existe que dans la langue savante (livres d'étude, etc.) et non dans la langue parlée ordinaire. — Les mots didactiques sont présentés par *didact.,* SC. (sciences) ou une abréviation d'un nom de science *(démogr., méd., opt...), dr.* (droit), etc.
dimin. *diminutif.*
dir. *direct* (ex. *tr. dir.* : transitif direct).
div. *divers.*
doc. terme technique de *documentation.*
dr. terme de *la* langue du *droit* : *dr. can.* (canon), *dr. civ.* (droit civil), *dr. comm.* (droit commercial), *dr. cr.* (droit criminel), *dr.* fisc. (droit fiscal), *dr. trav.* (droit du travail).

du dans “ne étymologie, signifie « ***dérivé du...*** ».
eaux et for. terme technique des ***eaux*** et ***forêts.***
ecclés. ***ecclésiastique*** (ex. lat. ecclés. : latin ecclésiastique).
écol. terme didactique ***d'écologie.***
écon., écon. polit. terme didactique d'économie ***politique.***
égypt. ***égyptien*** ancien (langue).
électr. terme technique ***d'électricité.***
ellipt. ***elliptiquement*** : présente une expression ou un terme attendu n'est pas exprimé.
embryol. terme didactique ***d'embryologie.***
empr. ***emprunté*** à (telle langue).
enfant. (OU enfants) **enfantin** (***lang. enfant.***) : mot, expression du langage des jeunes enfants, mais que les adultes peuvent employer aussi, en leur parlant).
env. ***environ.***
épistém. terme didactique ***d'épistémologie.***
équit. terme techniaue ***d'équitation.*** Voir *hippol.*
équiv. ***équivalent.***
esp. ***espagnol*** (langue).
ethnogr. terme didactique ***d'ethnographie.***
ethnol. terme didactique ***d'ethnologie.***
étym. ***étymologie.*** Ex. V. Vérité (étym.) : Voir l'étymologie du mot vérité.
ex. ***exemple*** (***par*** ex. ***:*** par exemple).
exagér. ***exagération*** (***par exagér.*** : par exagération, présente un sens. “ne expression emphatique).
exclam. ***exclamation*** ou ***exclamatif.***
express. ***expression (dans quelques*** express. : sens qui n'existe que dans quelques expressions).
ext. (par) par ***extension*** : présente une acception ou une valeur nouvelle, plus large, plus étendue (s'oppose à ***spécialt.***).
f. **1° *forme:***
2” *féminin* (***n. f. : nom*** féminin).
fam. ***familier*** (usage parlé et ***même écrit*** de la langue quotidienne : conversation, etc.; mais ne s'emploierait pas dans les circonstances solennelles).
faucon. terme technique de ***fauconnerie.***
fém. ***féminin.***
féod. terme spécial concernant la ***féodalité,*** utilisé par les historiens, les juristes, etc.
fig. figuré : sens issu d'une image (valeur abstraite correspondant à un sens concret).
fin. terme technique de finances; ***financier*** (***dr. fin.***).
flam. ***flamand*** (langue).
fortif. terme technique de ***fortifications.***
fr. ***français*** (a. ***fr.*** : ancien français; ***fr. mod.*** : français moderne).
francis. ***francisation.***
fi-q. ***francique*** (langue).
fut. ***futur.***
gasc. gascon (langue).
gaul. gaulois (langue).
génér. général.
généralt. ***généralement,*** le plus souvent.
géod. terme didactique de ***géodésie.***
géogr. terme didactique de ***géographie.***
géol. terme didactique de ***géologie.***
géom. terme didactique de ***géométrie.***
géophys. terme didactique de ***géophysique.***
germ. ***germanique (langue).***
got. ***gotique (langue).***
gr. grec (employé seul : grec ancien; gr. ***byz.*** : grec byzantin; gr. ***mod. : grec*** moderne). — ***antiq. gr., hist.*** gr. : antiquité, histoire grecque.
gram. terme didactique de ***grammaire.***
h. ***hapax*** : apparition, attestation isolée d'un mot (suivi de la date de cette attestation et généralement, après un point-virgule, de la date d'emploi normal et continu).
hébr. ***hébreu*** (langue).
hippol. terme technique ou didactique ***d'hippologie*** (cheval).
hist. terme didactique ***d'histoire*** (*hist.* ont. : histoire antique (Voir ***antiq.***); ***hist. mod.*** : histoire moderne; ***hist.*** SC. : histoire des sciences; ***hist. relig.*** : histoire des religions. ***etc.).*** — ***Hist. litt.:*** terme didactique d'histoire littéraire [ne pas confondre avec ***Littér.***].
histol. ***terme*** didactique ***d'histologie.***
holl. ***hollandais (langue).*** Voir ***néerl.***
HOM. ***homonyme*** (mot ayant la même prononciation que le mot traité).
hongr. ***hongrois*** (langue).
hortic. terme techniaue ***d'horticulture.*** Voir *iardin.*
hydrogr. terme didactique ***d'hydrographie.***
hyperb. ***hyperbole (par hyper.*** : par hyperbole).
i. ***inconnu*** ou très ***incertain (Voir o. i.).***
ibid. ***ibidem*** (dans le même livre).
id. ***idem*** (la même chose).
imp. ***imparfait*** (temps du verbe).
imp. (lat.) ***latin impérial*** (de l'époque de l'Empire).
impér. ***impératif*** (mode du verbe).
impers. 1” Y. ***impers.*** : verbe impersonnel;
2” impersonnellement (emploi impersonnel d'un verbe personnel).
imprim. terme technique ***d'imprimerie.*** Voir ***typogr.***
impr. ***impropre ou improprement*** (emploi critiquable).
ind. 1” ***indicatif*** (mode du verbe);
2” indirect (V. ***tr. ind.*** : verbe transitif indirect, dont l'objet est introduit par “ne préposition; ***compl. ind. :*** complément indirect, introduit par une préposition).
indéf. ***indéfini.***
indus. ***industrie*** ou ***industriel*** (sens applicable à un secteur du domaine industriel).
inf. ***infinitif.***
infl. ***influence*** (d'une forme ou d'un sens).
inform. terme technique ***d'informatique.***
interj. ***interjection.***
interm. ***intermédiaire*** (***par l'interm.*** : par l'intermédiaire [d'une langue qui a véhiculé le mot]).
intern., internat. ***international (ex. dr. internat.).***

intr. — *intransitif* (*v. intr.* : qui n'a jamais de complément d'objet dans le sens **envisagé** [ne pas confondre avec *absolt.*]).

intrans. — *intransitivement* (passage d'un transitif à un emploi intransitif).

introd. — *introduisant* (telle forme, tel mot).

inus. — *inusité* : emploi qui est, ou extrêmement rare, ou non attesté hors des dictionnaires.

invar. — *invariable.*

iron. — *ironique, ironiquement,* pour *se* moquer (souvent par *antiphrase).*

irrég. — *irrégulier.*

it. — *italien (langue).*

jard. — terme technique de *jardinage.* Voir *kortic.*

jeux. — terme spécial à un jeu (peu connu dans l'usage général).

journal. — terme particulier au milieu de *la* presse, du *journalisme.*

jud. — *judaïque* (*antiq. jud., relig. jud.* : terme didactique concernant l'antiquité judaïque, la religion judaïque).

jur., jurid. — *juridique.*

lang. — *langage.*

langued. — *languedocien* (langue).

lat. — *latin* (langue): lat. *class.* : latin classique (Voir *class.); lat. imp.* : latin impérial (Voir *imp.*); *lat. médiév.* : latin médiéval; *lat. pop.* : latin populaire; *lat. sav.* : latin savant, forgé par les savants avec les racines du lat. class., et servant de langue scientifique universelle; *bas lat.* : bas latin (Voir *bas);* lat. *eccl*és.* : latin ecclésiastique.

ling. — terme didactique de *linguistique.*

litt. — terme didactique des *études littéraires.* Voir *hist.(litt.).*

littér. — *littéraire* : désigne un mot qui n'est pas d'usage familier, qui s'emploie surtout dans la langue écrite élégante. Ce mot a généralement des synonymes d'emploi plus courant.

littéralt. — *littéralement,* mot pour mot.

liturg. — terme didactique de *liturgie (liturg. cotkol., chrét., jud.,* etc.).

IOC. — *locution* (groupe de mots formant une unité et ne pouvant pas être modifié à volonté; certaines ont la valeur d'un mot grammatical). [*loc. adv.* : locution adverbiale, à valeur d'adverbe; *loc. conj.* : locution conjonctive, à valeur de conjonction; *loc. prép.* : locution prépositive, à valeur de préposition; *loc. adj.* : locution adjective, à valeur d'adjectif]. — *loc. fig.* : locution(s) *figurée(s); loc. métapk.* : locution(s) métaphorique(s); *loc. div.* : locutions diverses.

log. — terme didactique de *logique.*

m. — *masculin* (*n. m.* : nom masculin; *adj. m.* : adjectif masculin). Le nom masculin s'emploie aussi à propos d'une femme si le mot est défini par *Personne qui...* Autrement, le mot est défini par *Celui qui...*

maçonn. — terme technique de *maçonnerie.*

mar. — 1° terme technique ou didactique de *marine* concernant les navires, la navigation et utilisé par les marins, les spécialistes seulement;
2" *maritime,* des marins (*arg. mar.* : argot des marins).

masc. — masculin (au *masc.* : au masculin).

math. — terme didactique de *mathématiques.*

mécan. — terme didactique de *mécanique.*

mécanogr. — terme technique de *mécanographie.*

méd. — 1" terme didactique de *médecine* (Voir *biol., pathol.*);
2" *médical (lat. méd., lang.méd.).*

médiév. — *médiéval (ex. lat. médiév., hist.médiév.).*

menuis. — terme technique de menuiserie.

mérid. — *méridional,* du midi de la France.

métall. — terme technique de *métallurgie.*

métapk. — *métaphore (par métaph.* : comparaison implicite intermédiaire entre le propre et le figuré).

méton. — métonymie (Voir ce mot dans le dictionnaire).

métr., métrol. — terme technique de *métrologie* (mesures).

microbiol. — terme didactique de *microbiologie.*

mil. — *milieu* (devant un siècle : *mil. XX*e* : mot apparu en français au milieu du XXe siècle, vers 1950).

milit. — terme technique du langage *militaire.*

minér. — terme didactique de *minéralogie.*

mod. — *moderne* (insiste sur le fait qu'un sens, un emploi est d'usage actuel, quand le sens précédent ou les emplois voisins sont vieux, abandonnés). *Mod. et littér.* : moderne et littéraire; *mod.* et cour. : moderne et courant.

modes — terme technique des arts et du commerce de la mode. Voir *cout.*

moy. — moyen (*moy. fr.* : moyen français, XIVe et XVe s.).

mus. — terme technique de *musique; hist.* MUS. : terme de l'histoire de la musique.

myth., mythol. — terme didactique de *mythologie.*

n. — nom, substantif (n. *m.* : nom masculin; *n. f.* nom féminin; n. *m. pl.* : nom masculin pluriel; *n. pr.* : nom propre...).

néerl. — *néerlandais* (langue). Voir *holl.*

néol. — *néologisme* (mot nouveau, relevé ou entendu peu de temps avant la parution du dictionnaire: entre 1950 et 1965. Voir *mi/. XX*e* :* milieu du XXe siècle).

n° at. — *numéro atomique.*

nom déposé. — nom appartenant à une firme commerciale, mais utilisé comme nom commun.

norm. — *normand* (langue).

norv. — *norvégien* (langue).

nucl. — terme spécial au domaine *nucléaire* (par ex. : *pkys. nucl.* physique nucléaire).

numér. — numéral.

numism. — terme didactique de *numismatique* (médailles et pièces anciennes). Voir *archéol*

o. — *origine* ou étymologie *(d'o.* gr. : d'origine grecque).

o. i — *origine inconnue* ou très *incertaine.*

onomat. — *onomatopée* ou formation expressive.

opposé à — introduit le mot de sens *opposé* (Voir ANT.) en opposition permanente, qui sert à éclairer le sens du mot défini.

opt. — terme didactique ou technique *d'optique.*

orig. — *origine* (Voir 0.).

p. — 1" *participe (y. prés.* : participe présent). Voir *p. p.;*
2" *poids* (ex. *p. at.* : ooids atomique).

paléont. — terme didactique de *paléontologie.*

particip. — *participial* (*subst. particip.* : nom issu d'un participe).

particul. — *particulièrement* : concernant telle situation, tel objet particuliers.

pass. — *formepassive* (d'un verbe).

pathol. — terme didactique de *pathologie.* Voir *physiol.* et *méd.*

pâtiss. terme technique de ***pâtisserie.*** Voir cuis.
p.-ê. ***peut-être.***
pêche terme technique de ***pêche*** (Voir ma?.).
pédol. terme didactique de ***pédologie.***
peint. terme technique ou didactique de ***peinture.***
péj. ***péjoratif péjorativement (avec*** mépris, en mauvaise part).
pén. ***pénal (dr. pén. :*** droit pénal).
pers. 1° personne (1re pers. du prés...);
2" ***personnel*** (***pron. pers. : pronom*** personnel);
3" ***persan*** (langue).
personnes présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de personnes (s'oppose a choses).
pharm. terme technique ou didactique de ***pharmacie.***
philo. terme didactique de ***philosophie;***
phonét. 1° terme didactique de ***phonétique;***
2" phonétiquement, dans la prononciation.
phot. terme technique de ***photographie.***
phys. terme didactique ou technique de ***physique.***
physiol. terme didactique de ***physiologie.*** Voir ***pathol., méd.***
pl. ou ***plur.*** ***pluriel*** (ex. ***n. m. pl.***).
plais., plaisant. ***plaisanterie (par plaisant.*** : emploi qui vise ***à être*** drôle, à amuser).
poét. mot de la langue littéraire (Voir ***littér.)*** utilisé seulement en ***poésie.***
polit. terme didactique ou spécial de ***politique.***
pop.. ***populaire*** : qualifie un mot ou un sens courant dans la langue parlée des milieux populaires (souvent argot ancien répandu), qui ne s'emploierait pas dans un milieu social élevé.
port. ***portugais*** (langue).
poss. ***possessif*** (***adj. poss.***: adjectif possessif).
p. p. ***participe passé.*** — REM. Les participes passés adjectifs importants sont traités à l'ordre alphabétique. Les autres sont mentionnés au verbe. — ***p. p. adj. :*** participe passé adjectif; ***p.p.*** ou au ***p. p.***: participe passé (certains sont donnés en exemple sans mention particulière ,après ***un*** —).
pr. (au) ***au sens propre*** (opposé à : ***au figuré).***
pr. ***propre*** (***n. pr.*** : nom propre).
précéd. ***précédent*** (surtout : mot précédent, dans l'ordre alphabétique).
préf. ***préfixe.***
prép. ***préposition*** (***loc. prép. :*** locution prépositive).
prés. présent (temps du verbe).
probabl. ***probablement.***
procéd. terme didactique de ***procédure.*** Voir ***dr.***
pron. 1° ***pronom*** (ex. ***pron. pers.*** : pronom personnel; ***pron. dém.*** : démonstratif, ***indéf.*** : indéfini, ***poss.***: possessif, rel. : relatif);
2" pronominal (***v. pron. :*** verbe pronominal).
pronom. ***pronominalement*** (emploi pronominal isolé d'un verbe).
prononc. ***prononciation.***
propre (au) ***voir p?.***
proprem. ***proprement*** : désigne le sens premier d'un mot d'où est issu un mot français, quand c'est dans un autre sens qu'il a été pris.
prov. provençal (langue).
PRO". ***proverbe.***
psychan. terme didactique de ***psychanalyse.***
psychiatr. terme didactique ***depsychiatrie.***
psycho. terme didactique de ***psychologie.***
pub. ou ***publ.*** ***public*** (***dr. pub.*** : droit public).
public. terme technique de ***publicité.***
qqch. ***quelque chose.***
qqf. ***quelquefois.***
qqn ***quelqu'un.***
rac. ***racine.***
rad. ***radical.***
rare mot qui, dans son usage particulier (il peut être didactique, technique, etc.), n'est employé qu'exceptionnellement.
récipr. ***réciproque*** (***v. pron. récipr.*** : verbe pronominal réciproque).
recomm. offic. ***recommandation officielle*** : termes et expressions approuvés ou recommandés Par arrêté ministériel, en application du décret du 7 janv. 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française.
réfect. ***réfection*** (modification d'une forme plus ancienne, sous l'influence d'une forme du latin classique, etc.).
réfl. ***réfléchi*** (***v. pron. réfl.*** : verbe pronominal réfléchi).
région. ***régional*** (mot ou emploi particulier au français parlé dans une ou plusieurs régions, mais qui n'est pas d'usage général ou qui est senti comme propre à une région).
relig. terme didactique de ***religion.*** Voir aussi ***liturg., théol.***
REM. ***remarque.***
rhét. terme didactique de ***rhétorique.***
rom. ***romain*** (***antiq. rom.*** : antiquité romaine).
roum. ***roumain*** (langue).
s. ***siècle*** (dans les étymologies, siècle n'est pas mentionné : XVIe = XVIe siècle).
sanscr. ***sanscrit*** (langue).
SC. 1" terme didactique du langage scientifique et appartenant au domaine de plusieurs ***sciences;***
2° ***scientifique*** (lat. ***sc.*** : latin scientifique).
scand. ***scandinave*** (langue).
scol. ***scolaire*** (***arg. scol. :*** argot scolaire).
s.-ent. ***sous-entendu.***
séc. soc. Sécurité ***sociale.***
sémiol. terme didactique de ***sémiologie.***
sing. ***singulier.***
socio. terme didactique de ***sociologie.***
spécialis. ***spécialisation*** (de sens, d'emploi).
spécialt. ***spécialement*** (dans un sens plus étroit, moins étendu; s'oppose à ***par ext.).***
sports terme du langage des ***sports,*** peu connu du grand public (certains sont présentés par le nom du sport ***où*** ils sont employés ***: aviron, football, tennis,*** etc.).

a t i s t terme didactique de *statistique.*
éno. terme technique de *sténographie.*
bj. *subjonctif* (mode du verbe).
bst. . . . *substantif, substantivement* (emploi comme nom d'un adjectif, d'un participe).
bstit. *substitution.*
éd. *suédois* (langue).
ff. *suffixe.*
iv. *suivant* (surtout : le mot suivant, dans l'ordre alphabétique).
lvic. . . . terme technique de sylviculture. Voir ***arbor.;*** *eaux et for.*
mb. . . . *symbole* (d'une unité de mesure, etc.).
n. synonyme considéré comme parfait.
. . . . 1° terme (en t. *de...* : en termes de..., dans le langage spécial de telle technique ou activité); *2" tome.*
urom. terme technique de *tauromachie.*
echn. *technique* (mot appartenant au langage technique, et peu ou mal connu de l'ensemble du public; quand il s'agit d'une technique particulière et très importante, *techn.* est remplacé par le nom de cette technique *(aviat., auto., électr., phot.).*
élév. terme technique de *télévision.*
héol. terme didactique de *théologie.*
ssage. terme technique de *tissage.*
r. *transitif* (*v. tr.* : verbe transitif, qui a un complément d'objet [exprimé ou non]; ***tr.*** *dir.* : transitif direct [Voir *dir.*]; *tr. indir.* : transitif indirect [Voir *ind.*]).
rad. *traduction* (de telle langue).
rans. *transitivement* (présente un emploi exceptionnellement transitif d'un verbe intransitif).
ransform. . . . *transformation.*
r. pub. terme technique de *travaux publics.*
urf. terme spécial au milieu du turf, des courses de chevaux.
ypogr. . . . terme technique de *typographie.* Voir ***imprim.***
v. *1" verbe* (*v. intr.; Y. tr.; v. pron.; Y. impers.);* 2" *vers* (devant une date).
V. voir (présente un mot qui a un grand rapport de sens : 1" avec le mot traité [synonyme, mot de sens voisin ou constituant une espèce par rapport au genre que désigne le mot]; 2" avec l'expression ou l'exemple qui précède). V. signale dans le premier cas un simple rapport de sens, et le mot qui suit ne donne pas forcément des informations sur celui où il est signalé.
var. *variante.*
vétér. mot technique de l'art *vétérinaire;* quand il s'agit du cheval, Voir *hippol.*
vieilli mot, sens ou expression encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus naturellement dans la langue parlée courante.
vén. terme technique de *vénerie* (chasse à courre).
vulg. *vulgaire* : mot, sens ou emploi choquant (souvent familier (fam.) ou populaire (pop.), qu'on ne peut employer entre. personnes bien élevées, quelle que soit leur classe sociale).
vx . . vieux (mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme).
zool. . . . 1° terme didactique de *zoologie;*
2° *zoologique (lat. zool.).*

PRINCIPAUX AUTEURS ET TEXTES CITÉS

La liste complète et la bibliographie des éditions utilisées se trouvent en appendice du Grand ROBEI et de son Supplément.)

ACAD., Dictionnaire de l'Académie française, 8e édition.
AFNOR, Association française de normalisation.
ALAIN.
ALAIN-FOURNIER.
D'ALEMB., D'Alembert.
ALLAIS (Alphonse).
ANOUILH.
APOLLINAIRE.
ARAGON.
ARTAUD (Antonin).
AUBIGNÉ (Agrippa d').
AYMÉ (Marcel).
BACHELARD.
BAINVILLE.
BALZ., Balzac.
BANVILLE.
BARBEY, Barbey d'Aurevilly.
BARBUSSE.
BARRÈS.
BARTHES (Roland).
BARTHOU (Louis).
BAUDEL., Baudelaire.
BAZIN (Hervé).
BEAUMARCH., Beaumarchais.
BEAUVOIR (Simone de).
BECQUE (Henri).
BÉDIER (Joseph).
BENDA (Julien).
P. BENOIT (Pierre).
BERGSON.
BERNANOS.
Cl. BERNARD (Claude).
BERNARD. de SI-P., Bernardin de Saint-Pierre.
A. BERTRAND (Aloysius).
L. BERTRAND (Louis).
BIBLE.
BILLY (André).
BLAIS (Marie-Claire).
BLANCHOT (Maurice).
J.-R. BLOCH (Jean-Richard).
BLOY (Léon).
BLUM (Léon).
BOIL., Boileau.
BORDEAUX (Henri).
Bosco.
Boss., Bossuet.
BOURDALOUE.
BOURGET (Paul).
BRETON (André).
BRILLAT-SAV., Brillat-Savarin.
L. de BROGLIE (Louis).
BRUNOT (Ferdinand).
BUFF., Buffon.
BUTOR.
CAILLOIS (Roger).
CAMUS.
CAPITANT, Vocabulaire juridique de Capitant.
CARCO.
CARREL (Alexis).
CAU (Jean).
CAYROL (jean).
CÉLINE.
CENDRARS.
CÉSAIRE (Aymé).
CHAMFORT.
CHARDONNE.
CHATEAUB., Chateaubriand.
CHÉNIER (André).
M.-J. CHÉNIER (Marie-Joseph).
CLAUDEL.
COCTEAU.
COLETTE.
B. CONSTANT (Benjamin).
CORN., Corneille.
COURCHAY (Claude).
P.-L. COUR., Paul-Louis Courier.
COURTELINE.
CYR. de BERGERAC, Cyrano.
DANIEL-R• PS.
DANINOS.
DAUD., Alphonse Daudet.
L. DAUD., Léon Daudet.
DAUZAT.
DÉCLAR. DR. HOM., Déclaration des droits de l'homme.
DESCARTES.
DIDER., Diderot.
DORGELÈS.
DRUON (Maurice).
DUCHARME (Réjean).
DUHAM., Duhamel.
DUMAS (Alexandre).
DUTOURD (Jean).
É L U A R D .
ESNAULT (Gaston), Dictionnaire historique des argots français.
FAGUET.
FALLET (René).
FARGUE.
FÉN. Fénelon.
FERRON (Jean).
FLAUB., Flaubert.
FLÉCH., Fléchier.
FLORIAN.
FONTENELLE.
FOUCAULT (Michel).
FRANCE (Anatole).
FRISON-ROCHE (Roger).
FROMENTIN.
FURET., Furetière.
FUSTEL, Fustel de Coulanges.
GAMBETTA.
GAUTIER (Théophile).
GENET (Jean).
GENEVOIX.
GIDE (André).
Ch. GIDE (Charles).
GILBERT (Pierre), Dictionnaire des mots nouveaux.
GIONO.
GIRAUDOUX.
GOBINEAU.
GODARD (Jean-Luc).
GODBOUT (Jacques).
GONCOURT,. Les frères Goncou
GREEN (Julien).
GUÈVREMONT (Germaine).
GUTH (Paul).
HÉBERT (Anne).
HÉMON (Louis).
HENRIOT.
HEREDIA.
HÉRIAT (Philippe).
HERRIOT (Édouard).
HUGO.
HUYSMANS.
IKOR (Roger).
IONESCO.
JACOB (Max).
JALOUX.
JAMMES.
JARRY (Alfred).
JAURÈS (Jean).
JOUHANDEAU.
JOURDAIN (Francis).
JOUVET (Louis).
KARR (Alphonse).
KESSEL (Joseph).
LABICHE.
LA BRUY., La Bruyère.
LACAN.
LACLOS, Choderlos de Laclos.
LACORDAIRE.
LA FAYETTE (Madame de).
LA FONT., La Fontaine.
LALANDE, Vocabulaire de la phi sophie de L. Lalande.
LAMART., Lamartine.
LAMENNAIS.
LANOUX (Armand).
LAPLANCHE (Jean) et PON LIS (J.-B.), Vocabulaire de psychanalyse.
LARBAUD (Valery).
LA ROCHEF., La Rochefoucau
LAUTRÉAMONT.
LÉAUTAUD.
LE BRETON (Auguste), Lang verte et noirs desseins.
LE CLÉZIO.
LECOMTE (Georges).
LEC. DE LISLE, Leconte de Lisle
LEIRIS (Michel).
LEMAITRE (Jules).
LESAGE.
LÉVI-STRAUSS (Claude).
LOTI.
LOUŸS (Pierre).
MAC ORLAN.
MADELIN.
MAETERLINCK.
MALHERBE.

MALLARMÉ.
MALLET-JORIS (Françoise).
MALRAUX.
MARIVAUX.
MARMONTEL.
MAROT.
MART. du G., Roger Martin du Gard.
MARTONNE.
MASSILLON.
MAUPASS., Maupassant.
MAURIAC (François).
MAURIAC (Claude).
MAUROIS.
MÉRIMÉE.
MICHAUX (Henri).
MICHELET.
MIRABEAU.
MIRBEAU.
MOL. Molière.
MONDOR.
MONTAIGNE.
MONTESQ., Montesquieu.
MONTHERLANT.
MORAND.
MOUNIER (Emmanuel).
MUSS., Musset.
NAVEL.
NERVAL.
NIZAN.
NOAILLES (Comtesse de).
NODIER.
OUOLOGUEM (Yambo).
PAGNOL (Marcel).
PARAIN (Brice).
PASC., Pascal.
PASTEUR.
PAULHAN (Jean).
PÉGUY.
PERGAUD (Louis).
PERRAULT.
PEYRÉ (Joseph).
PIAGET (Jean).
POINCARÉ (Henri).
POURRAT (Henri).
PRÉVERT (Jacques).
Abbé PRÉVOST.
J. **PRÉVOST** (Jean).
M. PRÉVOST (Marcel).
PROUDHON.
PROUST.
QUEMADA (Bernard), Datations et documents lexicographiques.
QUENEAU (Raymond).
RABELAIS.
RAC., Racine.
RADIGUET (Raymond).
RAMUZ.
RÉGNIER (Mathurin).
RENAN.
RENARD (Jules).
RIBOT.
RICŒUR (Paul).
RIMBAUD.
RIVAROL.
ROBBE-GRILLET (Alain).
ROBESPIERRE.
ROCHEFORT (Christiane).
R. ROLLAND (Romain).
ROMAINS (Jules).
RONSARD.
ROSTAND (Edmond).
J. ROSTAND (Jean).
Rouss., J.-J. Rousseau.
D. ROUSSET (David).
SAGAN (Françoise).
STE-BEUVE, Sainte-Beuve.
ST-EXUP., Saint-Exupéry.
ST-JOHN PERSE, Saint-John Perse.
ST-SIM., Saint-Simon.
SAN ANTONIO.
SAND.
SARRAUTE (Nathalie).
SARRAZIN (Albertine).
SARTRE.
SAUSSURE.
SAUVY (Alfred).
SCARRON.
SCRIBE.
SEIGNOBOS.
SENANCOUR.
SENGHOR.
SÉV., Madame de **Sévigné.**
SIEGFRIED (André).
SIMON (Claude).
SIMONIN (Albert).
STAËL (Madame de).
STENDHAL.
SUARÈS.
TAINE.
TAZIEFF (Haroun).
THARAUD (Jérôme et Jean).
THIBAUDET.
TOULET.
TRIOLET (Elsa).
TROYAT (Henri).
VAILLAND (Roger).
VALÉRY.
VALLÈS (Jules).
VAUVEN., Vauvenargues.
VERCEL (Roger).
VERHAEREN.
VERLAINE.
VIAN (Boris).
VIGNY.
VILLIERS, Villiers de l'Isle-Adam.
VILLON.
VOLT., Voltaire.
ZOLA.

PRINCIPAUX JOURNAUX ET REVUES CITÉS : *Le Monde, L'Aurore,* ***L'Humanité,*** *L'Express, Le Nouvel Observateur, Journal officiel, Paris-Match, Entreprise, Science et Vie, La Recherche, Union.*

A

A [a], *n.* m. Première lettre et voyelle de l'alphabet. A *majuscule,* a *minuscule,* â (a *accent circonflexe).* Phonét. A antérieur *[a],* A *postérieur [a],* a *nasalisé* [ã]. — Loc. *Depuis* jusqu'à *z,* du commencement à la fin. Ne *savoir ni a ni b,* e pas savoir lire. *Prouver par a + b, avec une rigueur* mathématique. — À, en musique, la note *la. Phys.* Symbole représentant le nombre de masse atomique, exprimée en grammes. Symbole de *l'ampère.* — *a,* symbole de l'are.

1. A-. Élément, du lat. *ad,* marquant la direction, le but à atteindre (var. *ad-, ac-, af-, al-, am-, ar-, as-, at-*). V. A. Ex. : *abaisser, attendrir.*

2. A-, **AN-.** Élément tiré du gr. exprimant la négation (~s), cm la privation (sans), et dit *a privatif.* Ex. : *anormal, politique, acaule.*

A [a]. *prép.* (xe; lat. *ad.* V. A-l). Contraction de *(à le)* en Au [o], de *(à les)* en Aux [o] ; — Cf. *aussi* pron. possessifs et personnels (ex. : *À moi.* V. Mien; me).

1. Vide de sens, introduisant un objet dit indirect. ♦ 1° Devant l'objet des verbes transitifs indirects. Nuire *à* la santé. — Devant l'objet des noms issus de ces verbes. Le recours à *la force.* — Devant l'objet de certains adjectifs. Fidèle *à sa parole.* ♦ 2° Devant l'infinitif compl. d'objet de certains verbes. « Je me *résolus à tenter l'aventure* » (Duham.). *J'aime à lire, j'aime lire, j'aime de lire.* V. Aimer. 3° *Par* ext. À ce que, pour Que, suivi du subjonctif. Je *consens à ce que vous partiez, ou que vous partiez.*

II. Marquant des rapports de direction. ♦ 1° Lieu de destination. *Aller à Paris; je pense y aller.* V. Y. Droit *au but ! À la porte! Je viens à vous.* V. Vers. — Vx *cm* pop. *Aller au notaire.* V. Chez. De... À... *Du Nord au Sud.* — (Introd. le compl. d'un *nom) Son voyage à Paris.* ♦ 2° *Fig.* Progression dans *une* série *Du premier au dernier.* — (Temps) *Recevoir de* 4 à 6 *heures.* — (Entre deux numéraux, marque l'approximation) V. Environ. « *Des groupes de quatre à dix hommes* » (Maurois). *De quatre* à *cinq hommes* (on dit mieux *de quatre ou cinq hommes). V. Ou.* « *L'enfant avait douze à treize ans* » (R. Rolland). ♦ 3° Aboutissement à un point extrême. V. **Jusqu'(à),** point (au point de). *J'en arrive, j'en viens à penser qu'il a raison. De là à le condamner il n'y a qu'un pas.* — (Conséquence) *Il court à perdre haleine.* — Introd. le compl. d'un adj.) *Fou à lier.* ♦ 4° Destination de choses, but. V. Pour. *Donner une lettre à poster. C'est à vendre ou à laisser.* — (Obligation) C'est *à voir,* il faut voir. — Devant un infinitif, À, pour Qqch. À. Nous avons à manger. V. Quoi (de quoi). *Ce travail laisse à désirer.* — (Introd. le compl. d'un nom) *Un verre à liqueur. Une fille à marier.* — (Obligation) Un *homme* à ménager. — (Introd. le compl. d'un adj.) *N'être bon à rien. C'est plus facile à dire qu'à faire.* ♦ 5° Destination de personnes. attribution. *Donner de l'argent aux pauvres.* Ellipt. *Salut* à *tous!* — (En dédicace) *À ma femme bien-aimée.* — (Introd. le compl. d'un nom) *Hymne au soleil.* ♦ 6° Rapprochement (Introd. un compl. d'adj. ou d'adv.). *Semblable, pareil à. Conformément, relativement à.*

III. Marquant des rapports de position. ♦ 1° Position dans un lieu. V. Dans, *en. Il vit à Paris. En France comme à l'étranger.* — Aux, pour (En les). *S'installer aux Indes.* — (Introd. le compl. d'un nom) *Un séjour à la mer.* ♦ 2° *Fig.* Position dans une situation. *Se mettre au travail. Être* à travailler.* V. Train (en train de). *Être* à ce qu'on fait.* — Avec un indéfini ou un numéral, et suivi de l'infinitif) *Être le premier à faire qqch.,* le premier qui fait qqch. V. Qui. « *Nous étions plusieurs à guetter la venue des gens de la campagne* » (Alain-Fournier). ◇ À, suivi de l'infinitif, avec la valeur d'un gérondif* (hypothèse, *cause) À vous priver ainsi vous tomberez malade,* en vous privant ainsi. *À tout prendre. À dire vrai.* ♦ 3° Position dans *le temps. Partir* à *cinq heures. Remettre* à *huitaine. Par ext.* (simultanéité, cause) *À ces mots, il* se *fâcha.* — (Introd. le compl. de durée d'un *nom) Juge à vie. Emprisonnement à perpétuité.* ♦ *4°* Appartenance. *Ceci est* à *moi. À qui sont* ces gants? — Ellipt. *À nous la liberté! Bien à vous, bien vôtre.* — C'est À... de, suivi de l'infinitif : il appartient *à...* de. C'est *à moi de l'aider,* c'est mon devoir, ou c'est mon tour de l'aider. Ellipt. *À vous de* jouer! ◇ (Objet secondaire d'attribution par jugement) *Le manteau que je vois à votre amie : que je* lui vois. ◇ C'est (adj.) *À... C'est gentil à vous d'accepter,* vous êtes gentil d'accepter. — (Introd. le compl. d'un nom) Vx ou pop. *La fille à ma tante.* V. *De.* Mod. *Bête à bon Dieu. Fils à papa.* — (Avec un pron. pers. pour mettre la possession en relief) *Un cousin à moi, un* de mes cousins. *Il a* un *style à lui, son style à lui.*

IV. Marquant la manière d'être ou d'agir. ♦ 1° Moyen, instrument. V. Avec, *par. Aller à pied. Se chauffer au mazout.* ◇ (Introd. le compl. d'un nom) *Bateau à vapeur.* ♦ 2° Manière. *Il vit à l'aise. Acheter à crédit. À bride abattue.* — (Introd. le compl. d'un nom) *Tissu à rayures.* ◇ À la... suivi d'un adj., d'un nom, d'une locution. *Parler à la légère,* légèrement. *Vendre à la sauvette. Victoire* à la Pyrrhus. Bœuf* à *la croque* au *sel.* ♦ 3° Prix. *Je vous le fais à dix francs. J'ai* mieux à *moins cher.* V. Pour. — (Introd. le compl. d'un nom) *Un cigare* à *deux* francs. V. De (A indique plutôt un prix dans une échelle de prix, *de une* valeur). ♦ 4° Caractérisation par accompagnement. V. Avec. — (Introd. le compl. d'un nom) *Un pain aux raisins. L'homme au chapeau rond.* ♦ 5° Association numérique (avec un numéral ou un indéfini). *Ils sont venus à dix, à plusieurs : en étant* dix, plusieurs à la fois. — Deux à *deux,* deux à la fois. V. Par.

ABACA [abaka]. *n.* m. (1664; esp. *abacá,* mot des Philippines). Matière textile *appelée* aussi *chanvre de Manille,* tirée des pétioles des feuilles d'un bananier.

ABACULE [abakyl]. *n. m.* (1933; lat. *abaculus*). *Didacr.* Petit cube constituant l'élément d'une mosaïque.

ABAISSABLE [abɛsabl(ə)]. *adj. (1866;* de *abaisser).* Qu'on peut abaisser.

ABAISSANT, ANTE [abɛsɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1846; de *abaisser).* Qui abaisse moralement. V. Dégradant, humiliant.

ABAISSE [abɛs]. *n. f.* (1390; de *abaisser). Pâtiss.* Pâte amincie *sous* le rouleau. ◈ Hom. *Abbesse.*

ABAISSE-LANGUE [abɛslɑ̃g]. n. m. *invar.* (1841; de *abaisser,* et *langue). Méd.* Instrument en forme de palette servant à abaisser la langue pour examiner la gorge.

ABAISSEMENT [abɛsmɑ̃]. *n. m.* (1170; de *abaisser).* Action d'abaisser, de s'abaisser. ♦ 1° Action de faire descendre; état de ce qui est descendu (V. Baisse). *L'abaissement d'un store, des paupières. Géom. Abaissement d'une perpendiculaire. Abaissement du niveau d'un liquide.* ♦ 2° Action de diminuer (une valeur), de la rendre plus basse. V. Diminution. *Abaissement de la température; d'un chiffre, d'un faux; de la valeur d'une monnaie.* ♦ 3° *Vieilli.* Action de rendre moins puissant. « *Après l'abaissement des Carthaginois* » (Montesq.). V. Affaiblissement, anéantissement. ♦ 4° Vx. État de ce qui a une valeur moindre. V. Décadence, déclin. ♦ 5° *Vieilli.* État de celui qui a perdu toute indépendance et tout orgueil. V. Avilissement, déchéance, dégradation, humiliation. Relig. *Abaissement volontaire.* ◈ ANT. *Élévation, relèvement. Amélioration. progrès. Gloire.*

ABAISSER [abese]. *v. tr.* (XIIe; de a-l, et *baisser).*

1. ♦ 1° Faire descendre à un niveau plus bas. V. Baisser. *Abaisser* une vitre. (On ne dit pas *abaisser,* mais amener* les voiles.) *Géom. Abaisser une perpendiculaire, mener* d'un point une perpendiculaire à une ligne, un plan. Arithm. *Abaisser un chiffre,* dans une division, écrire un chiffre du dividende à la suite du reste obtenu. ♦ 2° *Rare.* Diminuer la hauteur. *Abaisser la pâle au rouleau à pâtisserie.* ♦ 3° Diminuer la quantité, faire baisser. *Abaisser la température; un chiffre;* un faux. V. Diminuer. ♦ 4° *Fig.* Faire descendre à un niveau inférieur. « *S'il se vante, je l'abaisse* » (Pasc.). *Abaisser* une *puissance.* V. Abattre, affaiblir, écraser. « *La douleur abaisse, humilie, porte à blasphémer* » (Renan). V. Humilier, mortifier, ravaler.

II. S'abaisser. *v. pron.* ♦ 1° Descendre à un niveau plus bas. *Le terrain s'abaisse vers la rivière.* V. Descendre. Pouvoir être descendu, abaissé. *Vitre qui s'abaisse.* ♦ 2° Se mettre dans une position inférieure. « *Quiconque s'abaissera sera élevé* » (Bible). V. Humilier (s'). « *La bonté qu'il a de*

s'abaisser à s'entretenir avec vous » (RAC.). **V.** Condescendre, **daigner.** *S'abaisser à des compromissions.* **V. Avilir (s'),** compromettre (se).

◈ ANT. Élever, housser, relever; exalter, glorifier. Monter: housser *(se).*

ABAISSEUR [abɛsœʀ]. *adj. et n. m.* (1564; de *abaisser). Anar.* Se dit d'un muscle servant à abaisser une partie du *corps.* Subst. *L'abaisseur du sourcil.*

ABAJOUE [abaʒu]. n. *f.* (1766; pour *la bajoue. V.* Bajoue). Poche entre la joue et la mâchoire, chez certains animaux (singes, rongeurs), servant de réserve à aliments.

ABANDON [abɑ̃dɔ̃]. n. m. (XII^e^; de l'a. fr. à *bandon* « au pouvoir de »). ♦ 1" Action de renoncer (à une chose), de laisser à discrétion de *qqn. Politique d'abandon.* V. Abdication, concession. *Dr.* Acte par lequel on renonce à un bien, à un droit, à une prétention juridique. *Abandon d'un fonds improductif au profit de la commune.* V. Cession, don. *Abandon de mitoyenneté. Abandon d'une accusation.* V. Reoociation. ♦ 2° *Dr.* Action de quitter (un lieu dans lequel on est tenu de séjourner). *Abandon du domicile conjugal. Abandon des lieux, de navire.* Par *ext. Abandon de poste, de service.* ♦ 3° Action de renoncer à utiliser (qqch.). *Abandon d'une hypothèse de travail, d'un projet.* **V. Rejet.** *Abandon d'un type ancien de machine.* ♦ 4" Action d'abandonner* (4°); spécialt. *sports* (1936). Action de renoncer à poursuivre une épreuve sportive, une compétition. *Les abandons ont été nombreux pendant la dernière étape.* ♦ 5° Action de délaisser (qqn, qqch.), de *ne* plus *s'en occuper.* Dr. *Abandon de famille, d'infirme; d'enfant.* V. Exposition. *-Abandon d'une maîtresse. V. (fam.)* Lâchage, plaquage. *«Mon cœur brisé par un abandon si cruel, une trahison si basse* » (MUSS.). 0 État de ce qui est délaissé. « *La pièce du bas avait le même air de misère et d'abandon* » (DAUD.). — *Loc. adv.* À *L'ABANDON,* dans un état d'abandon. « *Julien descendit au parc, il était à l'abandon* » (DUHAM.). ♦ 6° Action de se laisser aller, de se détendre; effet agréable qui en résulte. *Renversée dans son fauteuil, avec abandon.* V. Détente, naturel, **nonchalance.** « *L'abandon enchanté de son sommeil* » (MAURIAC). — Calme confiant. *S'épancher avec abandon.* **V.** *Confiance.* « *Une expression d'abandon, de sécurité totale* » (MART. du G.). ◈ ANT. Acquisition, adoption; conservation, maintien. Raideur, tension; méfiance.

ABANDONNATAIRE [abɑ̃dɔnatɛʀ]. n. (1846; de *abandon). Dr.* Personne à qui est fait un abandon de biens.

ABANDONNÉ, ÉE [abɑ̃dɔne]. *adj.* (V. Abandonner). ♦ 1" **Qu'on** a abandonné, délaissé. *Enfants abandonnés. Séduite et abandonnée* (de son amant). « Une *femme abandonnée de tous les médecins* » (FÉN.), pour qui les médecins ne peuvent plus rien. — Sans maître. *Biens abandonnés.* ♦ 2° Que ses habitants ont abandonné. *Maison abandonnée.* Village *abandonné.* V. Dépeuplé, déserté, inhabité. ♦ 3° Qui n'est plus utilisé. « *L'outre route est abandonnée* » *(GIDE). Modèle abandonné.* ♦ 4° Qui a de l'abandon (5°). *Position abandonnée.* ◈ ANT. Recherché. *Tendu.*

ABANDONNER [abɑ̃dɔne]. V. *tr.* (1080; de *abandon*). 1. ♦ 1° Ne plus vouloir (d'un bien, d'un droit). V. Renoncer (à). *Abandonner ses biens. Abandonner le pouvoir, une* charge. V. Démettre (se), désister (se). 0 Laisser (un bien, un droit) *à* qqn. *Abandonner sa fortune à qqn.* **V. Donner, léguer.** *Par ext.* Laisser, *confier. Abandonner à qqn le soin de faire qqch.* 0 Laisser au pouvoir (de qqch.). *Abandonner une ville au pillage. Vous m'abandonner à mon triste sort.* ♦ 2° Quitter, laisser définitivement (qqn dont on doit s'occuper, envers qui *on est* lié). *Abandonner ses enfants.* « *Dès qu'il ne voit plus les gens, il les oublie, il les abandonne* » (DUHAM.). V. Délaisser, lâcher, tomber (laisser tomber); **plaquer.** 0 Cesser d'aider. de soutenir. *Ses alliés. ses complices l'abandonnent.* — Faire défaut. « *Ses forces subitement l'abandonnèrent* » (FLAUB.). ♦ 3° Quitter définitivement un lieu. « *Le harcèlement constant des moustiques nous fait abandonner Liranga sans regrets* » (GIDE). V. Déserter, laisser. ♦ 4° Renoncer à (une action difficile, pénible). *Abandonner la lutte, la partie.* V. Capituler, céder, flancher, lâcher (pied, prise). *Abandonner les recherches.* V. Cesser. Absolt. *J'abandonne!* V. Démissionner. Sports. *Athlète qui abandonne (en* cours d'épreuve, de compétition). ♦ 5° Cesser d'employer, ne plus considérer comme utile, bon. *Abandonner une hypothèse* (V. Rejeter), un *procédé.*

II. S'ABANDONNER. V. *pron.* ♦ 1" S'abandonner à, se laisser aller (à un état, un sentiment). *S'abandonner au désespoir.* V. Livrer (se), succomber. — ♦ 2° Absolt. *Vieilli.* Accorder les dernières faveurs à un homme. « Se *cachant la* figure, *elle s'abandonna* » (FLAUB.). ♦ 3° Se détendre, se laisser aller physiquement. ♦ 4° Se livrer en toute confiance. V. Épancher (s'), *fier (se).* « *Elle céda au plaisir de s'abandonner, de se confier* » (MAURIAC).

◈ ANT. Rechercher. Soigner, soutenir. Continuer. Garder, maintenir. — *Résister.* Raidir *(se). Méfier (se), observer (s').*

ABANDONNIQUE [abɑ̃dɔnik]. *adj.* (1950, G. GUEX; de *abandon). Psycho.* Se dit d'un individu (surtout dù enfant), dont la vie affective est dominée par la crainte d'être abandonné, sans qu'il existe nécessairement des raisons objectives justifiant cette crainte.

ABAQUE [abak]. n. m. (XII^e^; lat. *abacus).* ♦ 1° Tablett à calculer de l'antiquité, devenue au X^e^ s. un tableau à colon nes (unités, dizaines, centaines) utilisant les chiffres arabe ◇ *Mod.* Boulier-compteur. — Tableau graphique perme tant de faciliter de nombreux calculs (V. **Nomographie).** ♦ 2 Partie supérieure du chapiteau d'une colonne en forme c tablette. Syn. TAILLOIR.

ABASIE [abazi]. *n. f.* (1897; de a- 2, et gr. *basis* « actio de marcher »). *Méd.* Impossibilité de marcher résultant dù manque de coordination des mouvements.

ABASOURDI, IE [abazuʀdi]. *a dj.* (V. Abasourdir ♦ 1° Etourdi par un grand bruit. ♦ 2° *Par ext.* Étour par ce qui surprend. V. Hébété. « *Hochant la tête d'un a abasourdi* » (DUHAM.).

ABASOURDIR [abazuʀdiʀ]. V. *tr.* (1721; « tuer », dél XVII^e^; de l'arg. *basourdir,* 1628, « tuer », avec infl. de *assou dir).* ♦ 1° Assourdir, étourdir par un grand bruit. ♦ 2° *Pa ext.* Etourdir de surprise. V. Hébéter, sidérer, stupéfie *Cette nouvelle m'a abasourdi.*

ABASOURDISSANT, ANTE [abazuʀdisɑ̃, ɑ̃t]. *ad* (1866; de *abasourdir).* Qui abasourdit. ♦ 1° *(Rare).* Assou dissant, abrutissant. ♦ 2° Stupéfiant. *Nouvelle abasourdi sanie.*

ABASOURDISSEMENT [abazuʀdismɑ̃]. *n. m.* (1 8 4 . de *abasourdir).* État d'une personne abasourdie.

ABAT [aba]. n. m. (1524, « ce qui est abattu »; 1468, « qui abat »; de *abattre).*

I. *Vx.* ♦ 1° Action d'abattre. *Abat d'arbres.* ♦ 2° Actio de s'abattre. *Pluie d'abat, averse.* « *Une de ces pluies d'ab sans trêve, sans merci* » (Lon).

II. N. *m. pl.* Parties accessoires d'animaux tués po la consommation. *Abats de poulet.* V. Abattis. *Abats d'a maux de boucherie* (cœur, foie, mamelle, mou, rate, rognor tripes, langue, mufle, pieds, *ris) vendus chez le tripier.*

ABÂTARDIR [abɑtaʀdiʀ]. V. *tr.* (XII^e^; de *bâtar* ♦ 1" Altérer en faisant perdre les qualités de la race. Pronon *Race qui s'est abâtardie.* V. **Dégénérer.** ♦ 2° *Fig.* Faire pe dre ses qualités. V. Avilir, dégrader. « *Il est des victoires q exaltent, d'autres qui abâtardissent* » (ST-EXUP.). *Pronoi* S'altérer, dégénérer. ◈ ANT. *Améliorer.*

ABÂTARDISSEMENT [abɑtaʀdismɑ̃]. n. m. (1495; *abâtardir).* État de ce qui est abâtardi. V. Altération, dép nérescence. ◈ ANT. Amélioration.

ABAT-JOUR [abaʒuʀ]. n. m. *invar.* (1670; de *abatt* (1, 3°), et *jour* « *clarté* »). ♦ 1° *Archit.* Ouverture perc obliquement dans un mur pour éclairer l'intérieu ♦ 2° (1749). Réflecteur qui rabat la lumière d'une lamp *Abat-jour hémisphérique, tronconique; de métal, de tis: de papier.* « *Une petite lampe électrique dans un abat-jo de soie* » (DUHAM.). Par anal. « *Elle fit un abat-jour de main* » (MAUPASS.), une visière.

ABAT-SON [abasɔ̃]. *n.* m. *invar.* (1833; de *abattre* (I, 3 et son). Ensemble de lames inclinées dont on garnit baies des clochers pour renvoyer vers le sol le son des cloch

ABATTAGE ou **vx ABATAGE** [abataʒ]. *n.* m. (126 de *abattre).*

I. Action d'abattre, de faire tomber. ♦ 1" Action d'ab tre des arbres. *L'abattage d'un sapin à la scie, à la cogn* ♦ 2° Action de détacher (le minerai) de la paroi d'une mi *Abattage au marteau-piqueur.* ♦ 3° Action d'abattre, tuer (un **animal** de boucherie). *Abattage d'un bœuf ou merl* ♦ 4° *Fig.* AVOIR DE L'ABATTAGE. *Arg. et vx* (1866) Av une haute stature, une grande vigueur. *Mod.* (1908) Av du brio, de l'entrain, tenir son public en haleine. *Actri animateur qui a de l'abattage.*

II. Action de coucher ce qui est debout. *Abattage d' cheval, pour* le soigner. Mar. *Abattage d'un navire en carè* pour le réparer.

111. Comm. *Vente* à *l'abattage,* vente à vil prix et par gra des quantités d'une marchandise de qualité médioc *Arg.* « *Commerce galant rapide à prix fixe et de tarif modest* (SIMONIN). *Maison d'abattage. Travailler à l'abattage.*

ABATTANT ou *vx* **ABATANT** [abatɑ̃]. *n. m.* (168 de *abattre).* Pièce d'un meuble, d'un *siège* que l'on pe lever ou abaisser *à* volonté. *L'abattant d'un secrétaire, d comptoir.*

ABATTÉE ou *vx* **ABATÉE** [abate]. n. *f.* (1687; *abattre).* ♦ 1" *Mar.* Mouvement d'un navire dont l'a r'éloigne du lit du vent. ♦ 2° *(XX^e^). Aviat.* Chute en pic à la suite d'une perte de vitesse.'

ABATTEMENT [abatmɑ̃]. *n. m.* (XIII^e^; de *abattre).*

I. Action d'abattre. ♦ 1" Vx. Au propre. V. Ab abattage. ♦ 2° *Fig.* (1259). Retranchement; *spécialt,* Rab sur une somme à payer. V. Déduction. — *Dr. fisc.* (19

Fraction de la matière imposable exemptée de l'impôt. *Abattement à la base.*

II. État d'une personne abattue. ♦ 1° Grande diminution des forces physiques. V. Affaiblissement, épuisement, faiblesse, fatigue, lassitude, prostration, torpeur. « *L'abattement amortit la douleur physique et morale* » (B. CONSTANT). ♦ 2° Dépression morale. désespoir calme. V. Accablement, affliction, consternation, découragement, dépression, désespoir, écœurement, effondrement, neurasthénie. — (ANT. Énergie. Excitation, Exultation, joie).

ABATTEUR [abatœʀ]. *n. m.* (XII^e^; de *abattre*). ♦ 1° Celui qui abat. Vx. *Abatteur d'arbres.* Fig. (Vieilli) *Un abatteur de quilles*, celui qui se vante de prouesses (notamment amoureuses). ♦ 2° *Mod.* (1803). *Un grand abatteur* de *besogne, de travail*, celui qui abat de la besogne, travaille beaucoup et efficacement.

ABATTIS [abat;]. *n.* m. (XII^e^; de *abattre*). ♦ 1° Amas de bois abattu. Par ext. *Milit.* Obstacle artificiel formé d'arbres abattus, de branchages. V ABATTIS ou ABATIS (1674). *Région.* (Canada). Terrain (entièrement ou partiellement) éboisé, qui n'est *pas encore* essouché « *On traversa l'abatis du Colombier piqueté de souches, de recrus de plaines et de fougères brunes* » (F. A. SAVARD). -- *Faire un abattis.* V. Déboiser. ♦ 2° (Au plur.). Les *abattis*, abats de volaille (tête, cou, ailerons, pattes, foie, gésier). ◇ *Fig.* et *pop.* Bras et jambes. *Numéroter ses abattis*, vérifier que l'on est indemne suivant une lutte, un accident.

ABATTOIR [abatwaʀ]. *n.* m. (1806; de *abattre*). Lieu destiné à l'abattage des animaux de boucherie. *Échaudoirs d'un abattoir.* « *La fauve et fade odeur de l'abattoir* » (DUHAM.). — Fig. Envoyer *des soldats à l'abattoir, au massacre.*

ABATTRE [abatʀ(ə)]. V. *tr.*; conjug. *battre* (VIII^e^; lat. pop. *abattere*).

I. Faire tomber. ♦ 1° Jeter à bas ce qui est vertical. *Abattre des quilles avec une boule.* V. Renverser. Vx ou sports. *Abattre l'adversaire.* le jeter à terre. V. Tomber *(tr.). Abattre un arbre*, en le sciant, le coupant à la base. *Abattre un mur* (V. Démolir), une *maison, une forteresse.* V. Démanteler, *raser.* Par *ext. Abattre du minerai*, le détacher de la paroi pour le faire choir. ♦ 2° Faire tomber en donnant un coup *mortel.* V. Tuer. *Abattre un cheval blessé. Chasseur qui bat un oiseau.* Par anal. *Abattre un avion. Abattre qqn*, l'assassiner avec une arme à feu. V. Descendre (pop.). « *Ils l'ont conduit au cimetière, abattu d'une balle dans le ventre* » *(BERNANOS). Un homme à abattre (au fig. à* vaincre). ♦ 3° Rabattre *au sol. La pluie abat la poussière. Petite pluie abat grand vent*, et fig. une petite chose peut faire tomber une grande colère. ♦ 4° *(XIX^e^; fig. d'abattre des arbres). Abattre de la besogne*, en faire beaucoup; travailler beaucoup et efficacement. « *Il abattait à lui seul le travail de dix journaliers* » (DAUD.). ♦ 5° *Fig.* Rendre faible, ôter les forces. *Cette grosse fièvre l'a abattu.* V. Épuiser, fatiguer. ◇ Ôter l'énergie, l'espoir, la joie. V. Accabler, consterner, décourager, démonter, démoraliser, déprimer, désespérer. Se *laisser abattre.* « *La mauvaise fortune, nu lieu de l'abattre, l'exaspéra* » (DAUD.). ♦ 6° *Fig.* (de la forteresse qu'on démolit). Vx ou littér. *Abattre l'orgueil, le courage.* V. Détruire. « *Ses malheurs n'avaient point abattu sa fierté* » (RAC.).

II. Par *ext.* Coucher ce qui est debout. *Abattre un cheval* pour le soigner. *Abattre un navire en carène, pour* réparer sa *carène. — (Cartes) Abattre son jeu*, déposer ses cartes avant la fin du jeu (dans la certitude d'avoir gagné). V. Étaler. *Fig.* Dévoiler ses dessein? et passer à l'action.

III. V. intr. *Mar.* Gouverner de façon à **éloigner** l'axe d'un bateau du lit du vent. V. Arriver, porter (laisser porter); abîfer.

IV. S'ABATTRE (SUR). *v. pron.* ♦ 1° Tomber tout d'un coup. V. Affaisser (s'), écrouler (s'), effondrer (s'). Le grand mât s'abattit. ◇ Se laisser tomber *(sur). « Elle ferma les yeux et s'abattit sur sa poitrine* » (MART. du G.). ♦ 2° Tomber brutalement, être jeté (sur). « Une grosse *pluie s'abattit sur le jardin* » (DUHAM.). ♦ 3° Se laisser tomber (sur) en volant *pécialt.* pour *manger). « Des volées de petits moineaux s'abattaient sur cette moisson* » (DAUD.). *Aigle qui s'abat ur sa proie.* V. Fondre. — *Fig. Se* jeter sur (pour piller). — On *verra des* nuées *de concussionnaires s'abattre sur le trésor ublic* » (FRANCE).

◈ ANT. **Relever.** remonter

ABATTU, UE [abaty]. *adj.* et n. (V. Abattre). ♦ 1° Qui a plus de force, est très fatigué (en parlant d'un malade). Faible, las. *Le convalescent est encore très abattu.* ♦ Triste et découragé. V. Affligé, découragé, **dégoûté, rostré.** ♦ 3° Détruit en vol, en parlant d'un avion. ♦ Abaissé. *À bride abattue.* V. Bride. — *N. m.* Position du lien d'un fusil désarmé. Cran *de l'abattu.*

ABAT-VENT [abavɑ̃]. *n.* m. *invar.* (1210; de *abattre*, 3°), et vent). *Techn.* Lame inclinée adaptée à une fenêtre, une ouverture, une cheminée pour les protéger du vent, de la pluie (V. aussi Mitre).

ABAT-VOIX [abavwa]. n. *m. invar.* (1808; de *abattre* (I, 3°), et *voix*). Dais au-dessus d'une chaire, pour rabattre la voix du prédicateur vers l'auditoire.

ABBATIAL, **ALE,** AUX [abasjal, o]. *adj.* (*Abbacial*, 1404; du lat. *abbacia*). Qui appartient à l'abbaye, ou à l'abbé. l'abbesse. *Église abbatiale*, et subst. *Une abbatiale.*

ABBAYE [abei]. *n. f.* (1175; *abadie*, XI^e^; lat. *abbatia*). ♦ 1° Monastère dirigé par un abbé ou une abbesse. ♦ 2° Bâtiments de ce monastère. *Abbaye gothique.*

ABBÉ [abe]. *n. m. (Abed*, XI^e^; lat. *abbas). ♦* 1° *Dans l'Église catholique et orthodoxe*, Supérieur d'un monastère d'hommes érigé *en* abbaye. *Abbé régulier, religieux. Abbé commendataire, séculier. Abbé cross> et mitre!.* ♦ 2° *Au* moyen âge, Chef d'une confrérie de jeunes gens. ♦ 3° Titre donné *à un* prêtre séculier. *Monsieur l'abbé.* « *Le bon abbé Blanès, curé de Grianta* » *(STENDHAL).* ♦ 4° Dans le clergé français, Prêtre qui n'est pas détenteur d'un bénéfice (à la différence du curé*). ◈ HOM. *Abée.*

ABBESSE [abɛs]. *n. f.* (XII^e^; *lat. abbatissa*). Supérieure d'un couvent de religieuses érigé en abbaye.

ABBEVILLIEN. **IENNE** [abvilijɛ̃, ijɛn]. *adj. et n. m.* (XX^e^; de *Abbeville*, dans la Somme). *Géol., paléont. Se* dit d'un type d'industrie du paléolithique ancien, caractérisé par des-silex grossièrement-taillés sur deux faces, en forme d'amande. V. Biface, coup-de-poing. — N. *m.* Période de cette industrie. *Syn.* CHELLÉEN.

A B C [ubese]. *n. m. (Abécé*, 1119; des trois premières lettres de l'alphabet). ♦ 1° Petit livre pour apprendre l'alphabet. V. Abécédaire. ♦ 2° *Fig.* Rudiment, principe d'une connaissance, d'un art. *L'a b c du métier.*

ABCÉDER [apsede]. V. *intr.*; conjug. *céder.* (1539; lat. *abscedere*). *Méd.* Se transformer en abcès, suppurer. *Tumeur qui abcède.*

ABCÈS [apsɛ]. **n. m. (1537;** *lat. abscessus*). ♦ 1° Amas de pus formant une poche au sein d'un tissu ou d'un organe. (V. *aussi* Anthrax, bubon, phlegmon.) *Abcès chaud*, accompagné d'inflammation aiguë : chaleur, rougeur, gonflement, douleur. *Abcès froid*, qui évolue « à bas bruit », sans signes d'inflammation aiguë, comme dans la tuberculose. V. Écrouelles. *Abcès qui mûrit, crève. Ouvrir, percer, vider un abcès. Abcès artificiel ou de fixation*, provoqué par une injection d'essence térébenthine pour localiser une infection générale. ♦ 2° Fig. Crever, *vider l'abcès*, extirper un mal, un abus, une cause de discorde. *0 Abcès de fixation*, événement ou phénomène qui canalise et empêche un principe jugé dangereux de se propager. « *L'Action française aura été un abcès de fixation nécessaire* » (MAURIAC).

ABDICATAIRE [abdikatɛʀ]. *adj. et n.* (1848; lat. *abdicare*). Qui a abdiqué.

ABDICATION [abdikasjɔ̃]. *n. f.* (1406; lat. *abdicatio*). ♦ 1° Action d'abdiquer, de renoncer à qqch. V. Abandon, renonciation. « *Tout plutôt que l'abdication de la raison, de la justice devant la force brutale* » (MART. du G.). ♦ 2° *Spécialt.* Action de renoncer au pouvoir suprême, à la couronne.

ABDIQUER [abdike]. *V. tr.* (1402; lat. *abdicare*). ♦ 1° Renoncer *à (une* chose). *Abdiquer son autorité. 0 Absolt.* Renoncer à agir, se déclarer vaincu. V. Abandonner, **céder,** démissionner. « *Tous ces héros abdiquent, succombent au dégoût* » (R. ROLLAND). ♦ 2° Renoncer (au pouvoir suprême). *Abdiquer* la couronne. ◇ Absolt. « *La reine Christine fut obligée d'abdiquer* » *(ST-SIM.).*

ABDOMEN [abdɔmɛn]. *n. m.* (1537; lat. *abdomen*). ♦ 1° *Anar. Cavité* viscérale à la partie inférieure du tronc, limitée en haut par le diaphragme, contenant la plus grande partie de l'appareil digestif, l'appareil urinaire et l'appareil reproducteur. V. Ventre. *Régions de l'abdomen.* V. Epigastre, hypogastre. ♦ 2° Partie postérieure du corps des arthropodes. *Abdomen d'insecte.*

ABDOMINAL, ALE, AUX [abdɔminal, o]. *adj.* (1611; de *abdomen). Anat.* Qui appartient à l'abdomen. *Muscles abdominaux.* Subst. *Développer ses abdominaux par l'exercice.*

ABDUCTEUR [abdyktœʀ]. *adj.* et *n. m.* (1565: lat. *abductor*). ♦ 1° *Anat.* Qui produit l'abduction. *Muscle abducteur.* — N. *m. L'abducteur du gros orteil.* ♦ 2° Techn. *Tube abducteur*, qui recueille les gaz provenant d'une réaction chimique. ◈ ANT. Adducteur.

ABDUCTION [abdyksjɔ̃]. *n. f.* (1541; lat. *abductio*). *Physioi.* Mouvement qui écarte un membre ou une partie quelconque du plan médian du corps. ◈ ANT. Adduction.

ABÉCÉDAIRE [abesedɛʀ]. *adj.* et *n. m.* (1529; lat. *abecedarius;* de ABCD). ♦ 1° Adj. *Vx.* Alphabétique. ♦ 2° Livre pour apprendre l'alphabet. V. A B C.

ABÉE [abe]. *n. f. (Ébée*, 1444; pour *la bée*, 1119; de *béer).* Ouverture donnant passage à l'eau qui tombe sur la roue d'un moulin. ◈ HOM. Abbé.

ABEILLE [abɛj]. *n. f.* (XIII^e^; prov. *abelha*, lat. *apicula*). ♦ 1° Insecte social hyménoptère *(Apidés)* dit *mouche à miel* vivant en colonie (V. Essaim) et produisant la cire et le miel. *Abeille femelle stérile, travailleuse* (V. Ouvrière), *reproduc-*

trice (V. Reine); ***abeille mâle.*** V. **Bourdon (faux).** ***Œufs d'abeille.*** V. ***Couvain. Élevage d'abeilles.*** V. Apiculture, ***ruche. Piqûre d'abeille*** (d'ouvrière), avec un aiguillon à venin. — ***Léger, actif comme une abeille.*** « *Je ne suis pas comme l'abeille butineuse qui s'en va sucer le miel d'une fleur, puis d'une autre fleur* » (MART. du G.). ♦ 2° NID D'ABEILLE. V. Nid. ♦ 3° Insigne d'armoirie représentant cet insecte. *Les abeilles impériales.* « *Filles de la lumière, abeilles Envolez-vous de ce manteau* » (HUGO).

ABÉLIEN, IENNE [abeljɛ̃, jɛn]. *adj.* (1853; de ***Abel,*** mathématicien norvég.). Math., ***Fonctions abéliennes,*** introduites ***par*** Abel ***en analyse. Equation abélienne,*** telle que chaque racine peut s'exprimer rationnellement en fonction de l'une quelconque des autres. ***Intégrale abélienne, généralisation*** des intégrales elliptiques due à Abel. — ***Groupe abélien,*** groupe dont la loi de composition interne est commutative. ***Anneau' abélien, anneau*** dont la loi de composition interne multiplicative est commutative*.

ABER [abɛr]. *n. m.* (1828; mot breton). Profond estuaire de rivière en Bretagne. ***La région des abers.***

ABERRANCE [abɛrɑ̃s]. *n. f. (Néol.;* de ***aberrant).*** SC. Dans un ensemble d'observations, Caractère d'une grandeur ***qui*** s'écarte beaucoup de la valeur moyenne.

ABERRANT., ANTE [abɛrɑ̃..ɑ̃t]. *adj.* (1842: de *aberrer*). **Qui s'écarte du** type **normal.** ♦ 1° Qui s'écarte de la règle, se fourvoie, est contraire à la raison. Une ***idée, une conduite aberrante.*** V. **Absurde., insensé.** ♦. 2° Biol. *Espèce aberrante.* qui présente des variations rares, notamment par mutation: « *Des procédés de culture immémoriaux qui ont réalisé des variétés qu'on peut dire aberrantes* » (VALÉRY). ♦ 3° *Ling.* Se dit d'une forme irrégulière et singulière. ◈ ANT. Normal, régulier.

ABERRATION [abɛrɑsjɔ̃]. n. *f.* (1753; « éloignement », 1633: lat. ***aberratio,*** par l'angl.). ♦ 1° État d'une image qui s'écarte de la réalité. *Astron.,* Effet d'optique par lequel on voit un astre dans une position un peu différente de sa position actuelle, à cause du temps que sa lumière met à nous parvenir, et de la rotation de la Terre. — ***Opt.*** Tout défaut de l'image donnée par un instrument d'optique (lentille, miroir grossissant), ou par l'œil, en rapport avec une irrégularité de forme ***(aberration géométrique, aberration de sphéricité),*** ou à une inégalité de réfraction des différentes couleurs ***(aberration chromatique).*** V. **Astigmatisme, irisation.** — *Biol.* Ecart par rapport *à* l'espèce ***type. Aberration chromosomique,*** anomalie dans la formule chromosomique, à l'origine de diverses manifestations pathologiques (notamment mongolisme). ♦ 2° (Fin XVIIIe). Déviation du jugement, du bon **sens. V. Egarement, folie.** ***Dans un moment d'aberration, il lui reprocha sa gentillesse. Par quelle aberration a-t-il agi*** ainsi? — *Par* ext. Idée, conduite aberrante.

ABÊTIR [abetiʀ]. v. *tr.* (V. 1360; de a-l, et ***bête).*** Rendre bête, stupide. **V. Abrutir.** « *Le fatras qu'on impose aux écoliers pour* les ***abêtir et les étioler*** » (LOTI). Pronom. ***Il s'abêtit dans ce milieu.*** ◈ ANT. *Éveiller.*

ABÊTISSANT, ANTE [abetisɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (1846;* de ***abêtir).*** **Qui abêtit, rend stupide, est** propre à le faire. V. **Abrutissant, crétinisant.** « ***Des travaux abêtissants*** » (HUYSMANS). *Spectacle, journal abêtissant.*

ABÊTISSEMENT [abetismɑ̃]. *n. m. (h. 1552;* 1859; de ***abêtir).*** ♦ 1° Action d'abêtir. V. **Abrutissement, crétinisation.** ♦ 2° Etat de celui qui est abêti. V. **Crétinisme.** « *La renaissance de la superstition lui semblait le signe d'un complet abêtissement* » (RENAN).

ABHORRER [abɔʀe]. v. *tr.* (1495; *avorrir,* XIIIe; lat. *abhorrere*). *Littér.* Avoir en horreur, détester au plus haut point. V. Détester, exécrer, haïr. « Cet ***homme dont j'admire le génie et dont j'abhorre le despotisme*** » (CHATEAUB.). *Abhorré de tous. Une justice abhorrée.* ◈ ANT. Adorer.

ABIÉTIN, INE [abjetɛ̃, in]. *adj. (1866;* du lat. *abies* « sapin »). *Bot.* Qui se rapporte au sapin.

ABIÉTINÉES [abjetine]. *n. f. pl. (1846;* de *abies, nom* lat. du sapin). Tribu de conifères résineux comprenant le pin, le sapin, le mélèze. — On emploie plutôt en bot. la forme ABIÉTACÉES [abjetase] n. *f. pl.* (1858).

ABÎME [abim]. *n.* m. (1170; lat. chrét. *abyssus,* altéré en *abismus*). Gouffre dont la profondeur est insondable. ♦ 1° *Littér.* Se dit de lieux très profonds, de grandes profondeurs. « *On apercevait bâtie en porte-à-faux au-dessus d'un abîme, quelque vieille petite pagode* » (LOTI). V. **Précipice.** — Relig. ***Les abîmes de l'enfer.*** ♦ 2° *Cour. Par métaph.* ABÎME ENTRE..., se dit d'une grande séparation, d'une grande différence. « Ce n'est ***pas un fossé qui se creuse entre nous, c'est un abîme*** » (DUHAM.). « *Entre un croyant et un athée, il y a un abîme* » (MART. du *G.*). ♦ 3° *Littér. Se* dit d'une chose insondable, notamment des infinis, du temps. « ***Éternité, néant. passé, sombres abîmes*** » (LAMART.). « Se ***perdre dans l'abîme des temps*** » (LA BRUY.). V. Nuit. ♦ 4° Se dit d'une situation morale ou matérielle très mauvaise, dangereuse. **V. Perte, ruine.** ***Être au bord de l'abîme, toucher le fond de l'abîme.*** « *L'abîme où elle se précipitait* » (FLAUB.). ♦ 5° ABÎME DE... s'emploie pour désigner ce qui est très grand, insondable (généralt, pénible). « Un ***abîme d'ennui!*** (CORN.). « *Il était plongé dans un abîme d'irrésolution* (FRANCE).

ABÎMÉ, ÉE [abime]. *adj.* (V. **Abimer**). ♦ 1° *Vx.* Ruiné. « ***Des sujets abimés*** » (MONTESQ.). ♦ 2° V. **Endommagé, détérioré.** ***Objets abîmés, en solde. Peinture abîmée.*** ♦ 3° *Pop.* Blessé. défiguré, enlaidi. V. **Amoché, arrangé.**

ABÎMER [abime]. *v. tr.* (XIVe; de *abîme*).

1. ♦ 1° Vx. Précipiter dans un abîme. V. Engloutir. *F* Plonger dans (un état). ♦ 2° *Vx.* Mettre en mauvaise **situation, perdre,** ruiner. « ***De si grands maux sont capables d'a mer l'État*** » (BOSS.). — *Vx.* Ravaler, critiquer. « *Critiqu et louanges m'abîment et me louent sans comprendre un n de mon talent* » (*GAUTIER).* ♦ 3" ***Par ext.*** (1567). *M* Mettre hors de service, endommager. V. **Casser, détériorer gâter, saccager, salir, tacher; bousiller,** *massacrer. Abîm un meuble, un livre, un vêtement.* « *Il achevait de s'abîm la vue en collationnant des textes* » (MART. du G.). ◇ *1 ext.* Pop. *Abîmer qqn,* le meurtrir, le blesser par des cou V. **Amocher, arranger.** Un ***boxeur qui abîme son adversa — S'abîmer le portrait.***

II. S'ABÎMER. *v. pron.* ♦ 1° *Littér.* Se plonger (dans qqc **comme dans un** abîme. V. **Plonger** *(se).* « ***Bienheureux ce qui s'abîme dans la contemplation de la beauté*** » (FRANC *Abîmé dans ses réflexions.* ♦ 2° Se détériorer, se gât « *Relevant sa belle robe du dimanche aui aurait* DU *s'abîme* (D~uo.).

AB INTESTAT [abɛ̃testa]. *Loc. adv. et adj.* (lat. « de ». *et intestatus* « oui n'a "as testé" »), *Dr. civ. Sans* tes ment. *'Hériter ab intestat; succession ab intestat. Défunt* intestat. (V. Héritier; succession.)

ABIOTIQUE [abjɔtik]. *adj.* (1877; *gr. abiotikos,* de *b* « vie »). *Biol.* Où la vie est impossible. *Milieu abiotique.*

AB IRATO [abiʀato]. *loc. adv. et adj.* (1652; lat. *j [testamentum] ab irato* [factum] « [testament fait] par 4 que la colère anime », IIIe s.). Dr. civ. *Adv. Sous* l'emp de la *colère.* « *Il semble que le testament politique du ca nal Albéroni* ait été *fait* ab irato » (VOLTAIRE). — Adj. *Ac* testament ab irato.

ABJECT, ECTE [abʒɛkt]. *adj.* (1470; lat. *abjectu* Digne du plus grand mépris, qui inspire une violente **répu**sion. V. **Abominable, dégoûtant, ignoble, infâme, infe** méprisable, répugnant, vil. Un ***procédé, un chantage abje Il a été abject envers elle.***

ABJECTEMENT [abʒɛktəmɑ̃]. *adv.* (1470; repris 18 de *abject). Littér.* D'une manière abjecte. ***Il nous a abjec ment trompés.***

ABJECTION. [abʒɛksjɔ̃]. n. *f.* (1372; lat. *abject* Extrême degré d'abaissement, d'avilissement. V. **Avilis ment, indignité, infamie.** ***Vivre dans l'abjection.***

ABJURATION [abʒyʀasjɔ̃]. n. *f.* (1492; lat. *abjurat* Action d'abjurer. V. **Apostasie.** ***L'abjuration d'Henri IV.***

ABJURER [abʒyʀe]. *v. tr.* (1495; lat. *abjuratio). RE* Abandonner solennellement (une opinion religieuse). **Renier.** ***Abjurer l'hérésie. — Absolt.*** Renoncer solennellem à la religion qu'on professait. « ***Le 25 juillet 1593, Henri abjura en l'église Saint-Denis*** » (BAINVILLE).

ABLATER [ablate]. *v. tr.* (1923 en géol., généra mil. XXe; repris à l'angl. *to ablate,* du moy. fr. *ablater* « en ver »). SC., *techn.* Produire une ablation (2°, 3°). — Pronc *S'ablater,* subir une ablation. — (Recomm. offic. : *abla s'ablatir*).

ABLATIF [ablatif]. n. m. et *adj.* (XIVe; *au* XIIIe, « enlève » : du *lat. ablativus*). ♦ 1° N. m. *Ling.* Cas de la dé naison latine, indiquant qu'un substantif sert de point départ ou d'instrument à l'action. Mettre un mot *à l'abla* ♦ 2° *Adj.* (1970; repris à l'angl. *ablative,* de *to abla* Propre à l'ablation*.

ABLATION [ablɑsjɔ̃]. *n. f.* (XIIIe; lat. *ablatio).* ♦ 1° *G* Action d'enlever. ***Pratiquer l'ablation d'un rein.*** ♦ 2° *G* (1885; probabl. repris à l'angl. ***ablation,*** 1800 en ce se Perte de substance subie par un relief. ***L'érosion est une ab tion.*** — Perte de glace subie par un glacier. ♦ 3° SC., *tec* (1970). Destruction progressive et superficielle d'un matér par décomposition, fusion, érosion, sublimation, vapori tion. *Vitesse d'ablation. L'ablation de matériaux appropi limite l'échauffement cinétique des cônes de fusées.*

-ABLE. Élément, du lat. *-abilis,* signifiant « qui peut être (ex. : récupérable, ministrable) ou moins souvent « donne » « enclin à » (ex. : secourable, pitoyable). V. *-I*

ABLÉGAT [ablega]. *n. m (1752;* lat. *ablegatus* « envoyé Commissaire chargé d'une mission par le pape.

ABLERET [ablaʀe] ou **ABLIER** [ablije]. n. *m.* (*Abl* XIVe; de *able.* **V. Ablette).** Filet de pêche carré. V. Carre

ABLETTE [ablɛt]. *n. f.* (1317; dimin. de *able* même se lat. *albulum* « blanchâtre »). Petit poisson téléostéen écailles argentées *(Cyprinidés),* **qui vit en troupe dans**

ux douces. *L'ablette est comestible; on utilise ses écailles ns la fabrication des fausses perles.*

ABLUTION [ablysjɔ̃]. *n. f.* (XIIIe; *lat. ecclés. ablutio*). 1° *Liturg.* rom. Action de verser sur les doigts du prêtre vin et de l'eau après la communion. Par *ext. (au plur.)* eau et le vin ainsi *versés. Les ablutions de la messe.* ♦ *Relig.* Lavage du corps, d'une partie du corps comme rification religieuse. *Les ablutions des Musulmans, des ndous.* ♦ 3° *Fam.* Action de se laver. *Faire ses ablutions. 'l s'offrit une longue ablution* » (DUHAM.).

ABNÉGATION [abnegasjɔ̃]. n. *f.* (1488; « abjuration », 71; *lat. abnegatio* « refus »). Sacrifice volontaire de soi-ème, de son intérêt. V. Désintéressement, dévouement, rifice *Un acte d'abnégation.* ◈ ANT. Égoïsme.

ABOI [abwa]. *n.* m. (XIIe; de *aboyer*). ♦ 1° Vx ou *littér.* oiement « *Le soir était tout vibrant d'abois de chiens* » [AURIAC). ♦ 2° Au *plur.* (Chasse). *Les abois,* cris de la cute au moment où elle entoure la bête; *par ext.* Situation la bête ainsi *entourée.* « *Les pleurs de la biche aux abois* » IGNY). 0 Fig. *Aux nbois,* dans une situation désespérée. *Un politicien aux abois* » (BARRÈS).

ABOIEMENT [abwamɑ̃]. *n. m. (Abaement,* XIIIe; de *oyer).* ♦ 1° Action d'aboyer, cri du chien. ♦ 2° *Par al.* Cri rappelant celui du chien. *«Les aboiements des crieurs journaux* » (MART. du Ci.). ♦ 3° *Fig. et péj.* Paroles violentes. « *Aboiements patriotiques* » *(GIDE).* « *Les aboiements la critique* » (Bue~.).

ABOLIR [abɔliʀ]. Y. *tr.* (1417, « détruire »; lat. *abolere*). duire à néant, supprimer. V. Anéantir, détruire, supprimer. *Une mode est abolie par une plus nouvelle* » (LA BRUY.). *Comme si les années de guerre avaient aboli d'anciennes fonces* » (MART. du *G.).* V. Effacer, Dr. *Abolir une loi* . Abroger), *une peine* (V. Annuler). « *Si l'on veuf abolir la ine de mort, en ce cas que messieurs les assassins commenent* » (A. KARR). ◈ ANT. Établir. fonder.

ABOLITION [abɔlisjɔ̃]. *n. f. (Abolucion,* 1316; lat. *olitio).* Action d'abolir. V. Suppression. *L'abolition des rivilèges* (pendant la Révolution). *Abolition de l'esclavage; la peine de mort. Abolition d'une loi, d'une peine.* V. Abrotion, annulation.

ABOLITIONNISME [abɔlisjɔnism(ə)]. n. *m.* (1836; gl. *abolitionism*). Doctrine des partisans de l'abolition de sclavage.

ABOLITIONNISTE [abɔlisjɔnist(ə)]. *n.* et *adj. (1835;* gl. *abolitionist).* ♦ 1° Partisan de l'abolition de l'esclage. ♦ 2° *Adj.* Relatif à l'abolitionnisme.

ABOMINABLE [abɔminabl(ə)]. *adj.* (XIIe; *lat. abominais).* ♦ 1° Qui inspire de l'horreur. V. Affreux, atroce, rrible. monstrueux. « *Ses crimes sont abominables* » RANCE). ♦ 2° *Par* ext. Très mauvais. V. Détestable, exéble. *Un temps abominable.*

ABOMINABLEMENT [abɔminabləmɑ̃]. *adv.* (XIVe; de *ominable).* D'une manière abominable. *Abominablement d.*

ABOMINATION [abɔminasjɔ̃]. n. *f.* (XIIe; *lat.* ecclés. *ominatio).* ♦ 1° Horreur inspirée par ce qui est impie. *Cette ville profane est en abomination à notre saint prophète* » IONTESQ.). Horreur inspirée par qqch. *J'ai le mensonge en omination.* ♦ 2° Chose impie inspirant l'horreur. « *L'abo-'nation de la désolation* » (BIBLE), le sacrilège s'ajoutant à la vastation. *Fig.* Le comble d'un mal. — Ce qui inspire l'horreur. *Ce chantage est une abomination.*

ABOMINER [abɔmine]. *v. fr.* (XIIe; lat. *abominare*). *Littér.* voir en abomination. V. Abhorrer, exécrer, détester.

ABONDAMMENT [abɔ̃damɑ̃]. *adv. (Hebondamment,* 90; de *abondant).* D'une manière abondante, en grande antité. « *La pluie tomba toute la nuit. abondamment* » LAUB.). *Saler abondamment. V.* Beaucoup. Servez-vous *ondamment.* V. Copieusement, largement, volonté (à). ◈ IT. *Peu*

ABONDANCE [abɔ̃dɑ̃s]. *n. f.* (1119; *lat. abundantia, unda* « flot »). ♦ 1° Grande quantité. quantité supérieure x besoins. V. Profusion. *L'abondance des légumes sur le arché.* PROV. *Abondance de biens ne nuit pas. L'abondance s* fates cités (V. Multiplicité), *de la documentation* (V. chesse). Ellipt. *Année d'abondance. Corne d'abondance,* où s'échappent des fruits, des fleurs, emblème de l'abonnce. — *Loc. adv.* EN ABONDANCE, abondamment. V. Foison, ofusion (à). « *Vos pleurs compatissants coulent en abonnce* » (M.-J. CHÉNIER). ♦ 2° *Absolt.* Ressources supéeures aux besoins. *Vivre dans l'abondance.* V. Aisance, rtune, luxe, opulence, prospérité -État de l'économie d'un ys lorsque l'offre est supérieure à la demande. *Doctrine l'abondance,* théorie préconisant l'abandon du malthuanisme économique, et l'instauration d'une économie disbutive. dans laquelle la production serait soutenue par le bouché. ♦ 3° Richesse d'expression, d'élocution. *Parler ec abondance. Parler d'abondance,* improviser. ♦ 4° *D'abonnce de cœur* (express. tirée de la Bible), en s'épanchant avec confiance. ◈ ANT. Rareté. *Disette. pénurie. Dénuement, indigence, pauvreté.*

ABONDANCISTE [abɔ̃dɑ̃sist(ə)]. *n.* (v. 1945; de *abondance). Écon. polit.* Partisan des doctrines de l'abondance.

ABONDANT, ANTE [abɔ̃dɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1190; lat. *abundans).* ♦ 1° Qui abonde. est en grande quantité. *Récolte abondante. Abondante nourriture.* V. Copieux plantureux. « *Une abondante chevelure* » (BARRÈS). V. Épais. « *D'abondantes lectures* » (FRANCE). V. Nombreux. ♦ 2° Qui possède (qqch.) en abondance. Vx ou littér. *Pays abondant en vin. V.* Riche. ♦ 3° *Style abondant, où* l'expression, le développement de l'idée *sont* aisés, riches. — *(Écrivains, orateurs)* Qui développe sa pensée avec aisance, facilité. « *Je me sens expansif, fluide, abondant et débordant dans les douleurs fictives* » (FLAUB.). ◈ ANT. *Rare* ; maigre ; *insuffisant. Pauvre.*

ABONDER [abɔ̃de]. *v. intr.* (1120; lat. *abundare* « regorger »). ♦ 1° Être en abondance, en grande quantité. *Les marchandises, les richesses abondent. Les fautes abondent dans ce texte.* V. Foisonner. Loc. jur. Ce *qui abonde ne vicie pas, un moyen* de plus ne peut que rendre la cause meilleure. ♦ 2° ABONDER DE (vx), EN, avoir ou produire (qqch.) en abondance. Vx. *Pays qui abonde en vigne.* V. Regorger. Mod. *Abonder en paroles;* « *en saillies charmantes* » (ROUSS.). ♦ 3° Absolt. *Abonder dans le sens de qqn,* donner avec excès dans sa manière de voir, être tout à fait de son avis.

ABONNÉ, ÉE [abɔne]. *adj.* et *n.* (1798; V. Abonner). ♦ 1° Qui a pris un abonnement; personne abonnée. *Lecteurs abonnés. Liste des abonnés du téléphone. V.* Annuaire. ♦ 2° Fig. et fam. *Être abonné* à, être coutumier de. Il *a subi de nouveaux échecs; il y est abonné!*

ABONNEMENT [abɔnmɑ̃]. n. *m.* (1275; de *abonner).* Convention à prix limité global, entre un fournisseur et un client, pour la livraison régulière de produits ou l'usage habituel d'un service. V. Forfait, souscription. *Prendre, souscrire un abonnement à un journal. Abonnement de chemin de fer. Tarif, carte d'abonnement.* — Dr. *Contrat d'abonnement.*

ABONNER [abɔne]. Y. fr. (XVIIIe; « limiter », v. 1260, « fixer une redevance régulière », 1306; de *bonne, anc.* forme de *borne).* Prendre un abonnement pour (qqn). *Abonner un ami à un journal.* Pronom. *S'abonner à un théâtre.* ◈ ANT. Désabonner.

ABONNIR [abɔniʀ]. Y. *tr.* (XIIe~; de *bon). Rare.* Amender, bonifier. *Abonnir une terre. Les caves fraîches abonnissent le vin.* — S'ABONNIR. *v. pron.* Devenir bon. *Le vin s'abonnir en vieillissant.*

ABONNISSEMENT [abɔnismɑ̃]. n. m. (1653; de abonnir). *Rare.* Le fait d'abonnir, de s'abonnir. *L'abonnissement du vin.*

ABORD [abɔʀ]. *n. m. (1468;* de *aborder).*

1. ♦ 1° *Vx.* Action d'aborder un rivage; *par* ext. d'arriver dans un lieu. V. Accès. ♦ 2° *Par ext. (au* plur.). *Les abords d'un lieu,* ce qui y donne accès, l'entoure immédiatement. V. Alentours, environs. « *Dans le village et aux abords* » (LOTI). *Les abords de la cathédrale sont bien laids.* ♦ 3° Mar. *Loc. adv.* EN ABORD : le long du bord, à l'intérieur du pavois* ou des filières*. *Espar arrimé en abord.*

II. ♦ 1° Action d'aborder qqn, de venir le trouver, de s'adresser à lui. — (Vieilli) « *Les abords furent silencieux, les compliments brefs* » (MARIVAUX). — *Mod.* (dans quelques expressions) *Être d'un abord facile.* V. Accessible. A L'ABORD *(Littér.),* DÈS L'ABORD *(Littér.),* AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD : dès la première rencontre; par ext. À première *vue,* tout de suite. « *Monseigneur surprenait à l'abord par les grands traits pâles de son visage* » (FRANCE). « Cet *homme, au premier abord un peu fermé* » (GONCOURT). « *Elle avait deviné de prime abord qu'ils avaient en commun bien des rancunes* » (GREEN). ♦ 2° *Loc. adv.* D'ABORD. 0 *(Littér.)* Dès le premier contact. « *L'art suprême est celui qui ne se laisse pas d'abord reconnaître* » (GIDE). *0* En premier lieu. — (Dans le temps) *Demandons-lui d'abord son avis. nous déciderons ensuite: Tout d'abord, avant* toute chose. — *(Dans le raisonnement)* Premièrement. « *D'abord, le pouvoir dépendait de fous* » (FLAUB.). — *(Pour l'importance)* Avant toute chose. « *L'homme est né d'abord orgueilleux* » (BERNANOS). — (ANT. Après, ensuite).

ABORDABLE [abɔʀdabl(ə)]. *adj.* (1542; de *aborder).* ♦ 1° *Rare. Où* l'on peut aborder. Côte *abordable.* ♦ 2° (1690). Qu'on peut aborder en étant bien accueilli, d'un abord facile. « *Il n'est pas abordable depuis quelques* jours » (SCRIBE). ♦ 3° (1864). Accessible, en parlant d'un prix. — D'un prix raisonnable. ◈ ANT. Inabordable, inaccessible. *Cher.*

ABORDAGE [abɔʀdaʒ]. n. *m.* (1634, mar.; 1553, sens *génér.;* de *aborder).* ♦ 1° *Mar.* Opération ou manœuvre destinée à amener deux navires flanc contre flanc et à les arrimer pour pouvoir lancer l'équipage à l'assaut du bâtiment adverse. ◇ Manœuvre visant à éperonner le bâtiment

adverse (éperon contre flanc). *A l'abordage !* (Commandement). ♦ 2° Collision de deux navires.

ABORDER [abɔʀde]. Y.

I. (Fin XIIIe; de *à*, et *bord* « bordage »). *V. tr.* ♦ 1° *Mar.* Se mettre bord à bord avec (un navire); éperonner* (un navire). V. Abordage. — *Par ext.* V. Accoster. ♦ 2° Heurter accidentellement (un vaisseau).

II. (XIVe; de *à*, et *bord* « rivage »). ♦ 1° V. *intr.* Arriver au rivage, sur le bord. *Aborder dans une île; au port.* ♦ 2° *V. tr.* Atteindre, toucher (le rivage). — *Par ext.* Arriver à (un lieu inconnu ou qui présente des difficultés). « *L'abrupt rocher de la Sainte-Victoire, quand on J'aborde par Je vallon* » (BARRÈS). *Aborder un virage.* « *Il aborde avec prudence les carrefours dangereux* » (ROMAIN~). ◇ Fig. *Aborder qqn,* aller à qqn (qu'on ne connait pas, ou avec qui l'on n'est pas familier) pour lui adresser la parole. V. Accoster. *Il fut abordé par* un *inconnu.* Pronom. « *Tout Je monde s'abordait, s'interroge& sans* se *connaître* » (VOLT.). ◇ *Fig.* Arriver au bord (d'une situation, d'un état dans lequel on veut entrer). « On *n'aborde pas la solitude sans provisions morales* » (BALZ.). « *Après avoir à ses débuts abordé le théâtre* » (FROMENTIN). 0 En venir à..., pour en parler, en débattre. V. Entame;. *Aborder un sujet, une question.* « *Aborder sereinement les grands problèmes moraux* » (DUHAM.).

◈ ANT. Appareiller. Quitter.

ABORIGÈNE [abɔʀiʒɛn]. n. m. et *adj.* (1488; lat. *abo*rigenes, rac. *origo, originis* « origine »; accent analogique de celui *d'indigène).* Personne originaire du pays où elle vit. V. Indigène, naturel; natif. — Adj. *Population aborigène. Plante, animal aborigène.*

ABORTIF, IVE [abɔʀtif, iv]. *adj. (h. XVIe*; 1752; depuis le XIVe *(vx)* « avorté »; lat. *abortivus* « qui fait avorter »). *Didact.* ♦ 1° Qui fait avorter. *Remède nbortif.* — Subst. *Un nbortif.* ♦ 2° Se dit d'une maladie, d'un symptôme qui cesse sans avoir accompli son évolution normale. *Fièvre abortive. Fœtus abortif,* qui ne parvient pas au terme de son développement.

ABOT [abo]. *n. m.* (1819; forme dial. de *about,* de *abouler* « fixer à »). Entrave qu'on attache aux pieds d'un cheval pour le retenir.

ABOUCHEMENT [abuʃmɑ̃]. *n. m.* (XVIe; de *aboucher).* ♦ 1° *Vx ou littér.* V. Entretien, entrevue. *Des tentatives d'abouchement qui n'ont pas réussi* » (GONCOURT). ♦ 2° Application de l'ouverture (d'un conduit) à celle d'un autre afin qu'ils communiquent; état de ces conduits. Anat. *Abouchement de vaisseaux. V.* Anastomose.

ABOUCHER [abuʃe]. *V. tr.* (XVIe; faire tomber en avant (sur la bouche), XIVe; de à, et *bouche).* ♦ 1° Mettre en rapport, provoquer une entrevue. « *Il m'a aussi abouché avec M. d'Espagne* » (RAC.). *S'aboucher* avec *qqn.* ♦ 2° Mettre l'ouverture (d'un conduit) contre celle d'un autre afin qu'ils communiquent.

ABOULER [abule]. Y. (1790; de à, et *bouler).* ♦ 1" V. intr. *ou* pron. *Arg.* (Vx). *Abouler* ou *s'abouler,* arriver. ♦ 2° V. tr. Arg. Donner. *Aboule Je fric!*

ABOULIE [abuli]. *n. f.* (1883; gr. *aboulia* « irréflexion », sens modifié d'après *boulesthai* « vouloir »). Trouble mental caractérisé par une diminution considérable ou une disparition de la volonté. V. Apathie.

ABOULIQUE [abulik]. *adj.* (1887; de *aboulie*). Qui manifeste de l'aboulie. Subst. *Un, une aboulique.*

ABOUT [abu]. *n. m.* (1213; de *abouter).* Extrémité d'une pièce de bois, de métal, préparée pour se. joindre à une autre. — Pièce métallique que l'on fixe à une seringue pour y adapter l'aiguille.

ABOUTEMENT [abutmɑ̃]. n. m. (1329; de *obouter).* Action d'abouter. État de deux choses aboutées.

ABOUTER [abute]. Y. *tr.* (1247; de *à,* et *bout).* Mettre bout à bout, joindre par le bout. V. About.

ABOUTIR [abutiʀ]. *v.* (1319; de à, et *bout).*

I. *Y. tr. ind.* ♦ 1° Arriver par un bout; se terminer, tomber dans. « *Un chemin de traverse qui aboutissait à un bouquet d'arbres* » *(JALOUX). Couloir qui aboutit dans une chambre.* ♦ 2° *Fig.* Conduire à..., en s'achevant dans. V. Conduire, *mener (à).* « *Ces mesures ne doivent pas aboutir à grand-chose* » (DUHAM.). « Une *idée fixe aboutit à la folie ou à l'héroïsme* » (HUGO).

II. *V. intr.* Avoir finalement un résultat. V. Réussir. Les *recherches, J'enquête ont abouti.* — *Méd.* Se dit d'un abcès qui suppure.

◈ ANT. Commencer, partir (de). Échouer. rater.

ABOUTISSANT [abutisɑ̃]. *n. m.* (XVIe; p. prés. de *aboutir).* ♦ 1° *Les tenants et les aboutissants d'une affaire,* tout ce à quoi elle tient et se rapporte. *Il connaît les tenants et les aboutissants de ce scandale.* ♦ 2° *(1866). Littér. Ce à* quoi quelque chose aboutit (fig.). V. Aboutissement, résultat. « *Tout ce que nous sommes est l'aboutissant d'un travail séculaire* » (RENAN).

ABOUTISSEMENT [abutismɑ̃]. *n. m.* (1488; de *aboutir).* ♦ 1° Le fait d'aboutir (II), d'avoir un résultat. *L'about ment de ses efforts, de l'enquête.* ♦ 2° *Ce à* quoi une c aboutit. V. Résulta~. « *Aucune action humaine n'a de sc unique, elle est l'aboutissement de couses dissemblable multiples* » (JALOUX).

ABOYER [abwaje]. *v. intr.;* conjug. noyer *(Ab* XIIe; lat. pop. *°abbaudiare,* de *baudari).* ♦ 1° D o de la voix, en parlant du chien. PROV. *Tous les chien! aboient ne mordent pas. Les chiens aboient, la caravane* p* ♦ 2° *Par anal.* Faire un bruit semblable à un aboien « *Les canons continuaient à aboyer sourdement* » (M du G.). ♦ 3° *Fig.* et *Jirrér.* Crier (contre qqn), invect V. Clabauder. *Aboyer contre, après qqn.*

ABOYEUR, EUSE [abwajœʀ, øz]. *n. m.* et *f. (Aba* 1387; fém., 1843; de *aboyer).* ♦ 1° Chien qui aboie Spécialt. *(Chasse)* Chien qui aboie sans attaquer le gi ♦ 2° *Ancienn.* (XVIIIe). Crieur à la porte d'un théâtre Annonceur. — Camelot, bonimenteur. ♦ 3° N. *m.* Personne qui aboie *(fig.)* contre qqn. V. Clabaudeur.

ABRACADABRANT, ANTE [abʀakadabʀɑ̃, ɑ̃t]. (1834; de *abracadabra* (1560), lat. cabalistique, du gr. gnostiques, formule magique). Extraordinaire et incohé *Une histoire invraisemblable, abracadabrante.*

ABRASER [abʀaze]. Y. *tr.* (XXe; déverbal de *abras Techn.* User (une matière. un objet) par abrasion. par fr ment.

ABRASIF, IVE [abʀazif, iv]. *n.* m. et *adj.* (1907, n. d'après *abrasion). Techn.* Toute matière usante, cap d'user, de nettoyer, de polir. *L'émeri, les poudres à ré sont des abrasifs.* Adj. *Poudre abrasive.*

ABRASION [abʀazjɔ̃]. n. *f.* (1611; lat. *abrasio abradere* « enlever en grattant »). *Techn.* Action d'user frottement, *grattement. Surface d'abrasion des dents* (o dents s'usent sur leurs antagonistes). *Géol.* Usure mécan d'une roche par l'eau chargée de débris. *Méd.* Enlève par raclage superficiel de certains tissus.

ABRÉACTION [abʀeaksjɔ̃]. *n. f.* (1951; de *ab* « ho et *réaction). Psychan.* Réaction d'extériorisation par laq un sujet se libère d'un refoulement affectif.

ABRÉGÉ [abʀeʒe]. n. *m.* (1305; de *abréger).* ♦ 1" *L* Représentation en petit. V. Raccourci, réduction. « *La n un abrégé des merveilles des cieux* » (MOL.). ♦ 2° *Spé* Discours ou écrit réduit aux points essentiels. V. Rés *L'abrégé d'une conférence, d'un livre. -Par ext.* Petit ouv présentant le résumé d'une connaissance, d'une techni V. Précis. ♦ 3° *Loc. adv.* EN ABRÉGÉ. 0 En raccourci. « *iles sont de petits continents en abrégé* » (BERNARD. DE ST ◇ Avec très peu de signes, de mots. *Mot* en *abrégé* (V. A viation). *Phrase* en *abrégé* (Cf. *aussi* Style télégraphi *Écrire en abrégé.* 0 En résumé, en passant sur les dé ◈ ANT. *Amplification.* Grand (en); détail (en).

ABRÉGEMENT [abʀeʒmɑ̃]. *n.* m. (1304: « diminu de la valeur », 1283 ; de *abréger).* Action d'abréger. V. **courcissement.** *L'abrégement d'un texte. L'abrégemen délai imparti.* ◈ ANT. **Allongement.**

ABRÉGER [abʀeʒe]. *v. tr.;* conjug. *céder* et *bc* (XIIe; bas lat. *abbreviare,* de *brevis* « bref »). Rendre ♦ 1° Diminuer la durée de. « Son *but était d'abréger années de collège, en me préparant le plus vite possible hautes classes* » (FROMENT~). *Abréger sa vie, ses jours* (p fatigue, les excès, le souci). ♦ 2° Diminuer la matière d'un cours, d'un récit, d'un écrit. *Abréger un texte, Je récit histoire.* V. Écourter, raccourcir, résumer, tronquer. Ab « *La tâche de l'historien consiste essentiellement à abrég* (BAINVILLE). *Abrégeons! au fait!* ♦ 3° *Abréger un mot,* primer une partie des lettres (les moins essentielles et sou les dernières). V. Abréviation. ◈ ANT. Allonger.

ABREUVEMENT [abʀœvmɑ̃]. *n. m. (Abevrement,* de *abreuver).* Action d'abreuver (des bêtes).

ABREUVER [abʀœve]. Y. *tr.* (XIIIe; *abevrer,* XIIe; pop. *'abbiberare,* de *bibere* « boire »).

I. ♦ 1° Faire boire abondamment (un animal, et *spé* un cheval). *Abreuver* un *troupeau.* Pronom. « *Par instan rideau s'interrompt et permet accès au bétail qui vient s'al ver* » (GIDE). *Par* ext. Fam. *S'abreuver,* boire abondam (personnes). ♦ 2° *Fig.* Remplir abondamment, do abondamment à. *Abreuver qqn de caresses, de complim* V. Combler, couvrir. *Il l'a abreuvé d'injures.* V. Accable *Être abreuvé de quelque chose,* nourri de; *par ext.* Fat saturé de.

II. *Techn.* Imbiber abondamment. Mettre une pren couche d'enduit, de peinture sur une surface pour en bou les pores.

◈ ANT. Assoiffer, Driver.

ABREUVOIR [abʀœvwaʀ]. *n. m.* (XIIIe; de *abreu* Lieu aménagé pour faire boire les animaux. *Mener les à l'abreuvoir.*

ABRÉVIATIF, IVE [abʀevjatif, iv]. *adj.* (1442; du *abbreviare.* V. Abréger). Qui sert à abréger. Signes *abrévia*

ABRÉVIATION [abʀevjasjɔ̃]. *n. f.* (1375; bas lat. *abbreviatio*). ♦ 1° Vx. Abrégement (de temps). ♦ 2° Retranchement de lettres dans un mot, de mots dans une phrase pour rire plus vite ou prendre moins de *place. Abréviation de* eux en vx, *de* kilomètre en km, *de* c'est-à-dire en c.-à-d. 3° *Par ext.* Mot abrégé. *Liste des abréviations employées ns* un ouvrage.

ABRI [abʀi]. *n. m.* (fin XIIe; de *l'a.* fr. *abrier* « mettre *à* ouvert », lat. *apricari* « *se* chauffer au soleil »). ♦ 1° Lieu l'on est à couvert des intempéries ou du danger. *Chercher abri sous un arbre. Un abri contre la pluie, les regards discrets.* ♦ 2° Habitation rudimentaire, parfois provire. V. Baraquement, cabane, hutte, tente. « *Quelques cases, ri semblent plutôt des abris provisoires* » (GIDE). ♦ 3° Toit pporté par des montants ou construction rudimentaire stiné à protéger le voyageur (à la campagne, en montagne, ux arrêts de train, d'autobus). V. Refuge. ♦ 4° *Milit.* Installation, au sol ou en sous-sol, destinée à protéger du feu nemi. V. Boyau, tranchée; *cagna. Abri souterrain. Tranchée-ri,* tranchée *couverte. Abris fortifiés.* V. Fortification; ockhaus, casemate, fortin. — Tout lieu souterrain qui, dans le agglomération, est susceptible de protéger contre les mbardements. *L'alerte invite les civils à descendre à l'abri. hef d'abri.* ♦ 5° *Fig.* V. Protection, refuge. *Il chercha auprès elle un abri contre l'hostilité générale.* ♦ 6° *Loc. adv.* À ABRI, à couvert des intempéries, des dangers. Se mettre *à bri. V.* Abriter *(s')*, planquer *(se). Les papiers sont à l'abri,* lieu *sûr*.* ♦ 7° *Loc. prép.* À L'ABRI DE *: à couvert* contre qch.) *Se mettre à l'abri du vent, du soleil.* Fig. *Être à l'abri t besoin. Il est à l'abri de tout soupçon.* ◇ Protégé par qch.) *Se mettre à l'abri du feuillage.* Fig. « *À l'abri de ce dinage je dis des vérités* » *(VOLT.).* ◈ ANT. *Découvert (d).*

ABRIBUS [abʀibys] *n. m.* (1972; de *abri,* et de *bus).* rrêt d'autobus équipé d'un abri pour les voyageurs. « *Déjà 50 villes françaises comptent 10000 abribus* » *(L'Express,* 1-1973). Recomm. offic. *Aubette.*

ABRICOT [abniko]. *n. m. (Aubercot,* 1512; catalan *aberc,* de l'arabe *al-barquq,* d'orig. gr.). ♦ 1° Fruit de l'abricoer, *à noyau, à* chair *et peau jaune orangé. Abricotsfrais, secs. ompote d'abricots. — Pêche*-abricot.* ♦ 2° *Couleur jaune* rangé *très* doux. *Teint abricot. Des bas abricot.*

ABRICOTÉ, ÉE [abʀikɔte]. *adj.* (1690; *v. m.,* « abricot nfit »; de *abricot). Mod. (1845).* Qui tient de l'abricot. *êche abricotée.* — Aux abricots. Gâteau *abricoté.*

ABRICOTIER [abʀikɔtje]. n. *m.* (1526: de *abricot*). Arbre uitier *(Rosacées),* à fleurs blanches paraissant avant les uilles, qui produit l'abricot.

ABRI-SOUS-ROCHE [abʀisuʀɔʃ]. *n. m.* (1868; de *abri, us,* et *roche). Géol., paléont.* Cavité peu profonde au pied une paroi rocheuse en surplomb, ayant servi d'habitation préhistorique. *Des abris-sous-roche.* — On écrit parfois *ri sous roche.*

ABRITÉ, ÉE [abʀite]. *adj.* (V. Abriter). Se dit d'un lieu li *est à* l'abri du *vent. Une terrasse bien abritée.*

ABRITER [abʀite]. *v. tr.* (1489; de *abri).*
1. ♦ 1° Mettre *à* l'abri. *Abriter qqn sous son parapluie.* 2° Protéger, en parlant d'un abri. *Un grand parasol qui brite du soleil.* — Recevoir (des occupants), en parlant d'une aison. V. Loger, héberger. *Hôtel qui peut abriter deux cents rsonnes.*
II. S'ABRITER, v. *pron.* ♦ 1° Se mettre à l'abri (des intempéries, du danger). « *Elle avait une main sur les yeux pour abriter du soleil* » (L. DAUD.). V. Garantir, préserver (se). — bsolt. *S'abriter sous un arbre, derrière un arbre.* V. Cacher. 2° Fig. *S'abriter derrière* (qqn), faire assumer par une rsonne plus puissante une responsabilité, une initiative 'elle *a* partagée. *S'abriter derrière la loi,* être couvert ir elle.
◈ ANT. Découvrir, exposer.

ABRIVENT [abʀivɑ̃]. *n. m.* (1771 *;* de *abri,* et vent). Paillasn vertical pour protéger les cultures du vent.

ABROGATIF, IVE [abʀɔgatif, iv] ou **ABROGATOIRE** [bʀɔgatwaʀ]. *adj.* (1853; de *abroger*). Qui a pour objet 'abroger. *Loi abrogative.*

ABROGATION [abʀɔgasjɔ̃]. n. *f.* (1510; lat. *abrogatio*). ction d'abroger. V. Annulation, retrait. *Abrogation d'un te réglementaire. Abrogation tacite. Abrogation expresse.*

ABROGEABLE [abʀɔʒabl(ə)]. *adj. (1843;* de *abroger).* ui peut être abrogé.

ABROGER [abʀɔʒe]. v. tr.; conjug. *bouger (1398; lat. rogare).* Déclarer nul (ce qui avait été établi, institué). Annuler, *casser,* révoquer, supprimer. *Abroger une loi, règlement, une disposition.* ◈ ANT. Établir, instituer, promuler.

ABRUPT, E [abʀypt, pt(ə)]. *adj. et n. m.* (1512; lat. *abrupus,* de *rumpere,* « rompre »). ♦ 1° Dont la pente est quasi rticale (comme rompue). Y. Escarpé, pic (à pic). « L'abrupt 'icher de la Sainte-Victoire » (BARRÈS). *Versant abrupt d'une ontagne. Sentier abrupt.* V. 'Raide. ◇ *N. m. Un' abrupt,* ne pente abrupte. ♦ 2° *Fig.* Se dit d'une personne trop directe, qui ne prend pas de ménagements; d'un style d'allure heurtée et inégale. ◈ ANT. Doux. Affable, courtois.

ABRUPTEMENT [abʀyptəmɑ̃]. *adv. (1495;* de *abrupt).* D'une manière abrupte (2°), directe, brutale, inopinée. V. Ex **abrupto.** *La question lui fut posée abruptement.*

ABRUTI, IE [abnyti]. *adj. et* n. (V. Abrutir.) ♦ 1° Dont les facultés intellectuelles sont temporairement amoindries par *un agent* extérieur, *la* fatigue, *etc. Être abruti de soleil, de vin, de travail. Cessez ce bruit, je suis abruti! V.* Étourdi. ♦ 2° *Fam.* Sans intelligence. Cet *enfant est complètement abruti.* V. Idiot, stupide. *Un air abruti.* V. Ahuri, hébété. *Subst.* Personne stupide (surtout *employé en* injure). *Espèce d'abruti!* ◈ ANT. *Dispos. Éveillé, intelligent.*

ABRUTIR [abʀytiʀ]. v. *tr.* (1541; de *à,* et *brute).* ♦ 1° *Vx* ou *littér.* Rendre semblable à la brute, dégrader l'être pensant. « *La débauche avait abruti son esprit* » (ROUSS.). V. Altérer, dégrader. ♦ 2° Rendre stupide. V. Abêtir. *Une propagande qui abrutit les* masses. ♦ 3° Fatiguer l'esprit, lui faire perdre *son acuité. Abrutir un enfant de travail (V. Surmener). Ce vacarme nous abrutit.* V. Assourdir, étourdir. Pronom. *S'abrutir de travail.* ◈ ANT. *Élever.* éveiller.

ABRUTISSANT, ANTE [abʀytisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVIIe; de *abrutir).* ♦ 1° Vx ou *littér.* Qui abrutit (1°), dégrade l'être pensant. V. Dégradant. « *Les plaisirs abrutissants de la table* » (MASS.). ♦ 2° Qui abrutit (3°). Un *vacarme,* un *travail abrutissant. V.* Fatigant.

ABRUTISSEMENT [abʀytismɑ̃]. *n. m.* (1586; de *abrutir).* ♦ 1° *Vieilli.* Etat d'une personne qui vit comme une brute, *une* bête. « *L'abrutissement ignoble des Calédoniens et des Papous* » (TAINE). ♦ 2° Action d'abrutir, de rendre stupide. « *La presse est une école d'abrutissement* » (FLAUB.). V. Abêtissement. ◈ ANT. Civilisation, *évolution. Éducation,* élévation.

ABSCISSE [apsis]. *n. f. (1693;* lat. *abscissa (linea)* « ligne coupée »). *Math.* Coordonnée* horizontale qui sert, avec la coordonnée verticale (V. Ordonnée), à définir la position d'un point dans un plan.

ABSCONS, ONSE [apskɔ̃, ɔ̃s]. *adj.* (1509; lat. *absconsus* « caché »). *Didact.* Difficile à comprendre. V. **Abstrus.** « Un auteur ou ie *suis pris à partie comme exemple de ces écrivains « abscons-» dont-la France ne veut « à aucun prix* » *(GIDE).* ◈ ANT. *Clair, facile.*

ABSENCE [apsɑ̃s]. *n. f.* (XIIIe; lat. *absentia).* ♦ 1° Le fait de n'être pas dans un lieu où l'on pourrait, où l'on devrait être. *On a remarqué l'absence de Monsieur X dans cette* réunion. Nous *avons regretté* votre *absence.* 0 *Dr.* Situation légale d'une personne qui a cessé de paraître au lieu de son domicile et dont on n'a pas de nouvelles depuis au moins quatre ans. ♦ 2° Le fait d'avoir quitté la compagnie de qqn. V. Eloignement, séparation. « *Et l'absence de ce qu'on aime* a toujours *trop duré* » (MOL.). — Absolt. « *L'absence diminue les médiocre.9 passions et augmente les grandes* » (LA ROCHEF.). ♦ 3° *Par ext.* Le fait de manquer à une séance, *un cours. Les absences de cet élève sont trop nombreuses.* ♦ 4° Le fait pour une chose de ne pas se trouver (là où on s'attend *à* la *trouver).* V. Manque. *L'absence de feuilles aux arbres, de rideaux aux fenêtres.* ♦ 5° *Par* ext. Le fait de ne pas exister. V. Défaut, manque; et *aussi* préf. A- **ana-,** dés-, in-, non, sans. *L'absence de père est néfaste à un enfant.* « *Le protestant ne vouait dans le mal que l'absence du bien* » (GIDE). *Flaubert « se plaint de l'absence de dictionnaire* » *(GONCOURT).* ♦ 6° *Absence (de mémoire)* : défaillance de mémoire ou moment de distraction. ♦ 7° Méd. *Absence (épileptique),* arrêt soudain, de courte durée, de la conscience, sans défaillance des fonctions végétatives, caractéristique de la forme mineure de l'épilepsie *(petit mal).* ♦ 8° EN L'ABSENCE DE : lorsque (qqn) est absent. *Il est plus expansif en l'absence de* ses *parents.* A défaut de (qqn qui est absent). *En l'absence du directeur, voyez son adjoint.* ◈ ANT. *Présence.*

ABSENT, ENTE [apsɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (Ausent,* XIIe; lat. *absens, absentis).* ♦ 1° Qui n'est pas (dans le lieu où il pourrait, devait être), qui est éloigné (de ce lieu). *Il est absent de son bureau. de Paris.* ♦ 2° *Vx. Qui* est séparé (de qqn). « *Quel chagrin lorsqu'il est absent de la personne aimée* » (FLÉCH.). ♦ 3° *Absolt.* Qui n'est pas là où on s'attendrait à le trouver (lieu ou compagnie). « Comme le *maître* était *absent, ils buvaient en pleine liberté* » (FLAUB.). *Être porté absent.* V. Manquer. *Dr.* Qui est dans la situation juridique de l'absence* ◇ Subst. *Dire du mal des absents.* PROV. *Les absents ont toujours tort (car* ils ne sont pas là pour se défendre). ♦ *4°* (Choses). *Être absent quelque part, dans un endroit, de qqch.* V. Manquer. *Un texte où la ponctuation est absente.* ♦ 5° *Fig.* Qui n'est pas à ce qu'il devrait faire. V. Distrait. Un *air absent.* V. Rêveur. ◈ ANT. Présent; attentif.

ABSENTÉISME [apsɑ̃teism(ə)]. n. m. (1828; angl. *absenteeism,* de *absentee* « absent »). ♦ 1° Habitude prise par les propriétaires fonciers de résider hors de leurs terres. ♦ 2° (1945). Absence d'un salarié de son lieu de travail, non justifiée par un motif légal; comportement de celui qui est souvent absent. *On reproche aux travailleuses leur absentéisme. Absentéisme scolaire.*

ABSENTÉISTE [apsãteist(ə)]. *adj.* (*1853;* de *absentéisme*). ♦ 1° Qui est partisan de l'absentéisme (1°). ♦ 2° (1960). Qui pratique l'absentéisme (2°). — Subst. Les *absentéistes*.

ABSENTER (S') [apsãte]. v. *pron.* (1322, *absenter* « éloigner »; pro"., XIVe; bas lat. *absentare*). S'éloigner momentanément (du lieu où l'on doit être, où les autres pensent vous trouver). *S'absenter de son domicile, de son poste.* V. Quitter. — Absolt. *Demander la permission de s'absenter. Il s'est absenté quelques instants.* V. Éclipser (s'), sortir. ◈ ANT. Demeurer.

ABSIDAL [apsidal] *(vx)*, ou **ABSIDIAL, IALE, IAUX** [apsidjal, jo]. *ndj.* (1866, -1908; *d'abside*). De l'abside. « Ce *fond semi-circulaire, cette conque absidiale, avec ses chapelles nimbant Je chœur* » (HUYSMANS).

ABSIDE [apsid]. *n. f.* (1566; bas lat. *absida, gr. hapsis* « voûte »). Extrémité d'une église derrière le chœur (V. Chevet), lorsqu'elle est arrondie en hémicycle. ◈ HOM. Apside.

ABSIDIOLE [apsidjɔl]. n. *f.* (1866; dimin. *d'abside*). Petite chapelle en demi-cercle d'une abside.

ABSINTHE [apsɛ̃t]. n. *f.* (*Absince*, 1190; lat. *absintium*, du *gr. apsinthion*). ♦ 1° Variété d'armoise, plante amère et aromatique. ♦ 2° Liqueur alcoolique verte, extraite de cette plante, nocive, très en vogue à la fin du XIXe s.

ABSINTHISME [apsɛ̃tism(ə)]. *n. m.* (1872; de *absinthe*). Intoxication par l'absinthe.

ABSOLU, UE [apsɔly]. *adj. et n.* (*Asolue*, 1080; lat. *absolutus*).

I. *Adj.* ♦ 1° Qui ne comporte aucune restriction ni réserve. V. Achevé, intégral, total. « Une confiance *absolue dans Je bon sens* » (RENAN). *C'est une nécessité, une impossibilité absolue. Silence absolu.* ◇ Spécialt. *Pouvoir absolu.* V. Despotique, dictatorial, totalitaire, tyrannique. Par ext. *Monarchie absolue, roi absolu,* qui a le pouvoir absolu. ◇ *Alcool* absolu, pur. ♦ 2° *Par ext.* Parfait; aussi parfait qu'on peut l'imaginer. V. Idéal. « *L'amour absolu n'existe pas plus que Je parfait gouvernement* » (MAUROIS). ♦ 3° *Par ext.* Qui ne fait aucune concession, ne supporte ni la critique ni la contradiction. V. Autoritaire, despotique, entier, intransigeant. « *Les natures absolues ont besoin de ces partis tranchés* » (RENAN). « *A votre âge on a des jugements absolus* » (BERNANOS). *Ton absolu.* V. Cassant, tranchant. ♦ 4° (*Opposé à* Relatif). Qui est tel en lui-même, considéré en lui-même et "on par rapport à autre chose. V. Soi (en soi). *Majorité* absolue. Augmentation en valeur absolue. Diminution absolue de la population rurale.* « *Toujours les hommes ont poursuivi la vérité absolue* » (MAURois). « *Les mots d'une phrase n'ont* pas un sens *absolu* » (BERGSON). 0 Sc. Indépendant de tout repère ou de tout paramètre arbitraire. *Mouvement absolu. Température absolue.* Zéro* *absolu. — Valeur* absolue.* ◇ *Gram. Ablatif *, génitif* absolu. Emploi absolu d'un verbe transitif,* sans complément d'objet.

II. *N. m.* ♦ 1° *Philo.* Ce qui existe indépendamment de toute condition ou de tout rapport avec autre chose. « *L'absolu, s'il existe, n'est pas du ressort de nos connaissances* » (BUFF.). ♦ 2° Cour. *Dans l'absolu,* sans comparer, sans tenir compte des conditions, des circonstances. On ne *peut juger de cela dans l'absolu.*

◈ ANT. Limité, partiel. Imparfait. Conciliant. *libéral.* Relatif. — Contingent.

ABSOLUITÉ [apsɔlyite]. *n. f.* (1866; de *absolu*). *Didact.* Qualité de ce qui est absolu.

ABSOLU MENT [apsɔlymã]. *adv.* (1225; de *absolu*). ♦ 1° D'une manière absolue, qui ne souffre aucune réserve. *Il refuse absolument votre offre; d'obéir. ZJ veut absolument vous voir.* V. Prix (à tout prix). *ZJ faut absolument Je prévenir.* ♦ 2° *(Avec* un *adj.).* Tout à fait. V. Complètement, entièrement, foncièrement, totalement. C'est *absolument faux.* « *Nous avons beau faire, nous ne pouvons pas être absolument naturels* » (LARBAUD). — (Pour acquiescer) « *C'est mieux ainsi.* » — « *Absolument.* » V. Oui. ♦ 3" Gram. *Verbe employé absolument,* verbe transitif employé sans complément d'objet (ex. : un oiseau chante; il a avoué).

ABSOLUTION [apsɔlysjɔ̃]. n. *f.* (XIIe; lat. *absolutio*). Action d'absoudre. ♦ 1° Effacement d'une faute par le pardon. — *Cathol.* Rémission des péchés accordée par le prêtre après la confession. *Donner l'absolution à un pécheur.* ♦ 2° *Dr.* Jugement qui, tout en déclarant coupable un inculpé, le renvoie de l'accusation. sa faute ne donnant lieu à l'application d'aucune sanction. *Prononcer l'absolution de l'accusé.* ◈ ANT. *Condamnation.*

ABSOLUTISME [apsɔlytism(ə)]. **n.** *m.* (**1796**; de *absolu*). Système de gouvernement où le pouvoir du souverain est absolu, n'est soumis à aucun contrôle. V. Autocratie, césarisme, despotisme, dictature, tyrannie.

ABSOLUTISTE [apsɔlytist(ə)]. *ndj.* (1823; d'apr. *absolutisme*). Conforme à l'absolutisme. *Subst.* Partisan de l'absolutisme.

ABSOLUTOIRE [apsɔlytwaʀ]. *adj.* (1321; lat. *absolutorius*). *Relig., Dr.* Qui absout. *Sentence absolutoire.*

ABSORBABLE [apsɔʀbabl(ə)]. *adj.* (1839; de *absorber*). Qui peut être absorbé.

ABSORBANT, ANTE [apsɔʀbã, ãt]. *adj.* (1740; *absorber*). ♦ 1° Qui absorbe les liquides, les gaz. Bot. *Poils absorbants des racines.* — *La gare, tissu absorbant emploi en pansements.* Subst. *Un absorbant.* ♦ 2° *Pouvoir absorbant,* d'absorber les liquides, les gaz, les radiations (in rouges, ultraviolettes). ♦ 3° *Fig.* Qui absorbe, occupe tout entier. *Un travail absorbant.* ◈ ANT. Hydrofuge, *imméable.*

ABSORBÉ, ÉE [apsɔʀbe]. *adj.* (V. Absorber). D l'esprit est tout entier occupé à qqch. *Être absorbé. Un absorbé.*

ABSORBER [apsɔʀbe]. v. *tr. (Assorber*, 1175; *absorbere).*

I. ♦ 1° Laisser pénétrer et retenir (un liquide, un dans sa substance. *Le sable absorbe l'eau.* V. Imbiber, im gner (s'). *Buvard qui absorbe l'encre.* V. Boire. — *(Êvivants).* Faire pénétrer en soi pour assimiler. *Les rac absorbent les éléments nutritifs de la* ferre. V. Pompa 2° Boire, *manger. ZJ n'a rien absorbé depuis hier.* V. Pren « *Absorbant tous les quarts d'heure de grands verres de whis* (DUHAM.). V. Ingurgiter. ♦ 3° *Fig.* Faire disparaître en *consumer. Toutes mes économies sont absorbées par dépense.* V. Dévorer, engloutir. « *L'Église a deux mani de réagir en présence de l'hérésie : repousser, absorb* (GIDE). V. Annexer, assimiler, résorber. *Entreprise qu absorbe* une *autre* (V. Absorption). ♦ 4° Occuper tout en *Ce travail l'absorbe beaucoup.*

II. S'ABSORBER. v. *pron.* ♦ 1° Disparaître, se fondre perdre dans. « *Ce tapage s'absorbait dans Je bruissement vapeur* » (FLAUB.). ♦ 2° Occuper son esprit tout en (à qqch.). *S'absorber dans son travail. Être absorbé dan lecture. v.* Plonger.

◈ ANT. Dégorger, rejeter.

ABSORBEUR [apsɔʀbœʀ]. *n. m.* (1948; de *absorb* Appareil qui absorbe. ♦ 1° Élément d'une installation fr rifique à absorption. ♦ 2° Appareil de raffinage ut pour l'absorption des gaz (industrie du pétrole).

ABSORPTION [apsɔʀpsjɔ̃]. **n.** *f.* (**1586**; lat. *absorp* ♦ 1° Action d'absorber. *L'absorption de l'eau par les ter perméables: d'une* crème *par la peau.* — Physiol. *Absorp digestive,* passage des produits de la digestion dans le s et la lymphe, au niveau des villosités intestinales. — Te *Réfrigération par absorption* (du fluide frigorigène par autre substance). ♦ 2° Action de boire, de manger, d'av de respirer (qqch., *spécialt.* qqch. d'inhabituel ou de nuisi *Suicide par absorption d'un poison.* V. Ingestion. *Absorp de gaz toxiques.* ♦ 3° *Fig.* Action de faire disparaître s'annexant (qqch.). *Absorption de l'individu dans Je gro Fin.* Fusion de sociétés, d'entreprises au bénéfice d'une se ♦ 4° *Rare.* État d'une personne absorbée. « *L'absorp fixé du fou* » (BARBEY). ◈ ANT. *Élimination,* rejet.

ABSORPTIVITÉ [apsɔʀptivite]. n. *f.* (1839; de *abs rif* « absorbant », d'apr. *absorptio*). *Phys.* et *Chim.* Prop d'absorber les liquides ou les gaz.

ABSOUDRE [apsudʀ(ə)]. v. *tr.* : *j'absous, tu absou absout, nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent; j'ai vais: j'absolus (rare) ; j'absoudrai: j'absoudrais; que j'ai ve ; que j'absolusse (rare); absolvant, absous, abs (Absols,* XIIe; lat. ecclés. *absolvere).* ♦ 1° *Cathol.* Remettr péchés de (qqn), donner l'absolution à (qqn). *Abso un pénitent.* ♦ 2° Pardonner à (qqn), excuser. Ab « *Pendant que la bouche accuse, Je cœur absout* » (MU ♦ 3° *Dr.* Renvoyer de l'accusation (un coupable don faute n'est pas punie par la loi). ◈ ANT. Condamner.

ABSOUTE [apsut]. n. *f. (Absolte*, 1340; de *absou Liturg. cathol.* ♦ 1° Prières prononcées autour du cueil, après l'office des morts. ♦ 2° Absolution publi le jeudi saint.

ABSTÈME [apstɛm]. *adj. et n.* (1596; lat. *abstem Dr. can.* Qui, par répugnance naturelle, ne peut commu au vin. *Par ext.* Qui s'abstient de boire de l'alcool. *Les tèmes mahométans.*

ABSTENIR (S') [apstəniʀ]. v. *pron.*; conjug. (Astenir, 1050; pro"., XIIe; lat. *abstinere* « tenir éloign refait d'apr. *tenir).* ♦ 1° *S'abstenir de faire,* ne pas f volontairement. V. Empêcher (s'), éviter, garder (se), i dire *(s').* « *ZJ s'était toujours abstenu de questionner* » (GI V. Refuser (se). *S'abstenir de* manger. V. Abstinenc 2° Absolt. *S'abstenir,* ne pas agir, ne rien faire. « *Il est d'agir ou de s'abstenir* » (FRANCE). PROV. *Dans Je d abstiens-toi.* ◇ *Spécialt. Ne* pas voter. *De nombreux électe* se *sont abstenus* (V. Abstention). ♦ 3° *S'abstenir d'une ch* s'en passer volontairement ou s'abstenir de la faire. *S' tenir de vin.* V. Priver (se), renoncer (à). « *La plupart journaux s'abstenaient de tout commentaire* » (MART. du ◈ ANT. Intervenir, prendre (part).

ABSTENTION [apstɑ̃sjɔ̃]. n. *f.* (v. 1840; ostension abstinence », 1160). Action de s'abstenir de faire qqch. *L'abstention de l'État en tout ce qui n'est pas intérêt social ımédiat* » (RENAN). V. Neutralité, non-intervention. — *pécialt.* Le fait de ne pas se prononcer, de ne pas voter. Abstentionnisme. *Par* ext. Absence de vote d'un électeur. *a motion a été adoptée par vingt voix et deux abstentions.* › ANT. Action. intervention.

ABSTENTIONNISME [apstɑ̃sjɔnism(ə)]. *n.* m. (1870; *e abstention).* Attitude de ceux qui refusent de voter, ou mplement qui ne votent pas. *Lutte de l'État contre l'absten-onnisme. Abstentionnisme électoral.*

ABSTENTIONNISTE [apstɑ̃sjɔnist(ə)]. *n.* m. (1853; *e abstention).* Partisan de l'abstention dans un vote, ou ersonne qui ne vote pas. Adj. *Électeur abstentionniste.* ◈ ANT *otant.*

ABSTINENCE [apstinɑ̃s]. *n. f.* (*Austinance,* 1050; lat. *bstinentia*). ♦ 1° Privation volontaire de certains aliments *ar* ex., viande) ou boissons (alcool), pour une raison :ligieuse ou médicale. *Faire abstinence le vendredi.* V. Maigre. 2° V. Sobriété (1°), tempérance. ♦ 3" *Euphém.* Continence.

ABSTINENT, ENTE [apstinɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1170; lat. *bstinens*). ♦ 1° Qui observe les abstinences de sa religion. 2° Qui boit et mange avec modération. ♦ 3° *Euphém.* 'ontinent.

ABSTRACTEUR [apstʀaktœʀ]. *n.* m. (1532: bas lat. *bstractor* « qui sépare »). *Abstracteur de quintessence,* lchimiste qui extrayait la partie la plus subtile d'un corps. — *Fig.* Celui qui subtilise à l'excès. « *Les philosophes eux-nêmes, les abstracteurs de quintessence* » (MICHELET).

ABSTRACTIF, IVE [apstʀaktif, iv]. *adj.* (1747; abstrait », 1510; lat. *abstractivus*). Qui abstrait, sert à for-ner des idées abstraites.

ABSTRACTION [apstʀaksjɔ̃]. *n. f.* (1361, « séparation, isolement »; bas lat. *absfractio).* ♦ 1° *Vx.* Action e séparer, d'isoler. — Mod. *Faire abstraction de.* écarter ar la pensée, ne pas tenir compte de. V. Écarter, 'négliger. *Le principe essentiel de la science, c'est de faire abstraction 'u surnaturel* » (RENAN). *Abstraction faite de son âge, compte* ion *tenu* de. ♦ 2° *Philo.* Fait de considérer à part un élé-nent (qualité ou relation) d'une représentation ou d'une lotion, en portant spécialement l'attention sur lui et en égligeant les autres. *L'homme est capable d'abstraction et le généralisation.* 0 Résultat de cette opération, qualité ou relation isolée par l'esprit. V. *aussi* Notion. *La couleur, a forme* sont *des abstractions.* ♦ 3° Cour. Idée abstraite *opposé à* représentation concrète, à réalité vécue). « *La guerre, cessant pour elle d'être une abstraction* » (MART. du G.). V. Concept. « *L'homme a une telle facilité à s'évader en les abstractions nobles* et *fausses* » (MAUROIS). V. Chimère. ntité. ◈ ANT. Réalité.

ABSTRAIRE [apstʀɛʀ], *v. tr.;* conjug. *traire.* inus. *au* passé simple et à l'imp. du subj. (XIV^e^, « enlever »; lat. *abs-rahere).* ♦ 1° Isoler par la pensée (un objet, une personne). V. Abstraction. Pronom. *S'abstraire,* s'isoler mentalement lu milieu extérieur pour mieux réfléchir. *Il arrive à s'abstraire complètement au milieu de cette agitation.* ♦ 2° Considérer par abstraction (une qualité, une relation). Absolt. *Il faut abstraire pour généraliser.*

ABSTRAIT, AITE [apstʀɛ, ɛt]. *adj.* et *n. m. (Abstract,* 1372; lat. *abstractus).* ♦ 1° Se dit d'une notion de qualité ou de relation considérée par abstraction. *La blancheur est une idée abstraite.* Math. *Nombre abstrait,* dont on ne considère pas l'espèce d'unité qu'il représente. ♦ 2° Qui use d'abstractions, opère sur des qualités et des relations et non sur la réalité. *Pensée abstraite. Sciences abstraites* (mathématiques, logique, mbaphysique, etc.). V. Pur. ♦ 3° *Par ext.* Qui est difficile à comprendre, à cause des abstractions, par le manque de représentations du monde sensible. Un texte, par ext. *Un auteur trop abstrait.* ♦ 4° *Bx-arts* (1935). Qui ne représente pas le monde sensible (réel ou imaginaire); qui utilise la matière, la ligne et la couleur pour elles-mêmes. *Art abstrait. Peinture, toile abstraite. Peintre abstrait.* V. Non-figuratif. ♦ 5° N. *m.* Ce qui est abstrait. 0 Abstraction. « *Le langage humain tend à l'abstrait* » (MAUROIS). ◇ *Dans l'abstrait,* sans référence à la réalité concrète. V. Abstraitement. *Tout cela est bien joli dans l'abstrait!* 0 Art abstrait. *Aimer l'abstrait.* — Peintre abstrait. *Les abstraits et les surréalistes.* ◈ ANT. *Concret. positif.* Figuratif.

ABSTRAITEMENT [apstʀɛtmɑ̃]. *adv. (Abstractement,* 1579; de *abstrait.)* ♦ 1° D'une manière abstraite. *S'exprimer trop abstraitement.* ♦ 2° Dans l'abstrait. ◈ ANT. Concrètement.

ABSTRUS, USE [apstʀy, yz]. *ndj.* (1495; lat. *abstrusus,* de *abstrudere* « repousser »). *Didact.* Dont la difficulté rebute l'esprit. V. Abscons, obscur. « *Que de révélations abstruses* » (HUGO). ◈ ANT. Clair.

ABSURDE [apsyʀd(ə)]. *adj.* et *n. m.* (*Absorde,* XII^e^; lat. *absurdus* « discordant », de *surdus* « sourd »). ♦ 1° Contraire à la raison, au sens commun. V. Déraisonnable, extravagant, inepte, insensé, saugrenu, stupide. « *Il est dans la nature humaine de penser sagement et d'agir d'une façon absurde* » (FRANCE). — *Par* ext. Inopiné et qui contrarie les intentions de qqn. « Un *absurde contretemps* » (GIDE). V. Ridicule. -(Personnes) *Vous* êtes *absurde!* vous dites des absurdités. V. Déraisonnable, fou. ♦ 2° *Log.* Qui viole les règles de la logique. « Un *raisonnement absurde est un raisonnement formellement faux* » (LALANDE). ♦ 3° N. m. Ce qui est absurde. V. Absurdité. *Raisonnement, démonstration par l'absurde, en* prouvant que si on n'admet pas la proposition à démontrer on aboutit à des conséquences absurdes. — *Philo.* (XX^e^) *L'absurde,* l'absurdité de la condition et de l'existence humaine. *Philosophies de l'absurde.* « *L'unique donnée est pour moi l'absurde. Le problème est de savoir comment en sortir et si le suicide doit se déduire de cet absurde* » *(CAMUS).* ◈ ANT. *Fond&* raisonnable, sage, sensé. Logique.

ABSURDEMENT [apsyʀdəmɑ̃]. *adv.* (1549; de *absurde).* D'une manière absurde. *Il s'est absurdement conduit.*

ABSURDITÉ [apsyʀdite]. *n. f.* (1375; bas lat. *absurditas).* ♦ 1° Caractère absurde. *L'absurdité de sa conduite.* « *Il est facile de prouver l'absurdité de tous ces ragots* » (MAUROIS). Philo. *L'absurdité de* ['existence. ♦ 2° Chose absurde. V. Ineptie, sottise, stupidité. *Ce refus est une absurdité. Dire des absurdités.* ◈ ANT. *Bien-fondé,* **sagesse.** *Sens.*

ABUS [aby]. *n.* m. (1361; lat. *abusus* « mauvais usage »). ♦ 1° Action d'abuser d'une chose; usage mauvais, excessif ou injuste. *L'abus des alcools, des plaisirs.* V. **Excès.** *Chose nuisible par l'abus qu'on en fait.* Dr. *Abus d'autorité,* des fonctionnaires publics contre les particuliers ou la chose publique. — *Abus de pouvoir,* acte d'un fonctionnaire qui outrepasse le pouvoir qui lui *a été confié. Abus de droit,* usage abusif d'un droit. *Abus de* confiance, délit par lequel on abuse de la confiance de qqn. *Abus de biens sociaux. 0* Fam. *Il* y *a de l'abus,* de l'exagération; les choses vont trop loin. ♦ 2° *Absolt.* Cet usage, lorsqu'il s'est établi dans une société; coutume mauvaise. *Tolérer un abus. Réformer un abus. Les abus d'un régime.* V. **Iniustice.**

ABUSER [abyze]. *v. tr.* (1312; de *abus).*

I. *V. tr. ind.* User mal, avec excès. User d'une *chose sans en abuser* (Cf. Dépasser la mesure). *Abuser de ses forces. Abuser de son autorité, de son pouvoir. V.* Outrepasser. « *Restez encore.* » — « *Je crains d'abuser* » (de votre permission, de votre bonté). *Le droit d'user et d'abuser de qqch.,* d'en jouir et de le dénaturer, le détruire. ◇ *Abuser d'une femme,* la posséder quand elle n'est pas en situation de refuser; *par euphém.* la violer. « *Alexandre VI était accusé d'abuser de sa propre fille Lucrèce* » (VOLT.).

II. Par ext. *V. tr. dir.* Tromper (qqn) en abusant de sa crédulité. V. Duper, égarer, enjôler, jouer, leurrer, mystifier. *Chercher à abuser qqn. La ressemblance vous abuse. Se laisser abuser. 0* S'ABUSER. v. *pron.* Se tromper, se méprendre. « Je *commençais à croire que je m'étais abusé* » *(STE-*BEUVE). Si *je* ne *m'abuse. sauf erreur.* — (ANT. Détromper. ouvrir [les yeux]).

ABUSIF, IVE [abyzif, iv]. *adj.* (1361 ; bas lat. *abusivus).* Qui constitue *un* abus. *L'usage abusif d'un médicament.* V. Excessif, immodéré, mauvais. *Emploi abusif d'un mot,* emploi d'un mot dans un sens qu'il n'a pas. Qui abuse de son pouvoir. *Mère abusive,* qui maintient son-enfant dans une trop grande dépendance affective. Veuve *abusive,* qui exploite la notoriété du défunt à son profit.

ABUSIVEMENT [abyzivmɑ̃]. *adv.* (1495; de *abusif).* D'une manière abusive. *Mot employé abusivement.*

ABYSSAL, ALE, AUX [abisal, o]. *adj.* (1890; « des abîmes », 1597; lat. *abyssus* « abîme »). *Géogr.* Des grandes profondeurs, qui a rapport aux abysses. *Fosses abyssales. Faune abyssale.* V. Pélagique.

ABYSSE [abis]. n. *m.* (1890; lat. *abyssus* « abîme », d'apr. *abyssal).* Géogr. Grande profondeur du relief sous-marin, fosse sous-marine. *Un abysse de 5000 m.* — *Fig.* Abîme.

ABYSSINIEN, IENNE [abisinjɛ̃, jɛn] ou **ABYSSIN, INE** [abisɛ̃, in]. *adj.* et *n.* De l'Abyssinie (Le fém. *abyssine est* rare).

ACABIT [akabi]. n. m. (XV^e^, « débit, achat »; p.-ê. prov. *acabir* « obtenir »). ♦ 1° Vx. Manière d'être (dans des loc. : *de quel acabit: de bon acabit).* ♦ 2° Mod. *De cet acabit; de, du même acabit :* de cette, de même nature *(péj.).* V. Farine. « *Un poulet de cet acabit* » (MONTHERLANT).

ACACIA [akasja]. *n.* m. (1553; *acacie,* XIV^e^; lat. acacia, du gr.). ♦ 1° Bot. Arbre à feuilles divisées en folioles, à fleurs jaunes, dont certaines espèces produisent la gomme arabiaue. *Le mimosa** est un *acacia.* ♦ 2° Cour. Arbres à feuilles composées, à fleurs blanches ou jaunes en grappes *(Papilionacées : nom* bot. *Robinier* ou faux acacia.)*

ACADÉMICIEN, IENNE [akademisjɛ̃, jɛn]. *n.* (1555; fém., 1648; du lat. *academicus.* V. Académie). ♦ 1° *Antiq.* Disciple de Platon. V. Platonicien. ♦ 2° Membre d'une Académie (*spécialt.* de l'Académie française). *Épée, habit vert d'académicien.* « *Nu comme le discours d'un académicien* »

(MUSS.). *Colette était académicienne à l'Académie royale de Belgique.*

ACADÉMIE [akademi]. *n. f.* (1508; it. *accademia*, du *lat., mot gr. akadêmia* « jardin d'Akadêmos » où Platon enseignait).

1. ♦ 1° Société de gens de lettres, savants, artistes. *Académie de musique, de médecine. L'Académie des sciences de Berlin.* ◇ L'ACADÉMIE *: l'Académie française* (1635), fondée par Richelieu. *Les membres de l'Académie* (les quarante). V. Académicien, immortel. *Siège à l'Académie.* V. Fauteuil. *Être reçu à l'Académie.* V. **Coupole (sous la).** *Le secrétaire perpétuel de l'Académie. Dictionnaire de l'Académie. Avec les Académies des Beaux-Arts, des Inscriptions et Belles-Lettres, des Sciences, des Sciences morales et politiques, l'Académie française forme l'Institut* de France.* ♦ 2° *(XVI').* *École* supérieure. *Les académies d'équitation.* — Mod. *Académie de billard, de danse.* ♦ 3° (1808). Circonscription universitaire. *Les Facultés de l'Académie de Paris, de Strasbourg. Le Recteur de l'Académie de Nancy. Officier d'académie :* décoré des palmes académiques.

II. (De I, 2° : *académie de dessin, de peinture*). Exercice de peinture, de dessin où l'on travaille d'après le modèle nu; *ce* modèle. V. *Nu. Les « meilleurs morceaux d'académie que Rubens a peints »* (FROMENTIN). — *Fam.* Aspect du corps nu. *Elle a une belle, une superbe académie.*

ACADÉMIQUE [akademik]. *adj.* (XVI[e]; *titre en* 1361; lat. *academicus*, de *academia*). ♦ 1° *Antiq.* De l'école platonicienne. V. Académicien (1°). ♦ 2° D'une Académie (1°); *spécialt*, de l'Académie française. *Fauteuil, réception, discours académique.* ♦ 3° (1839). Qui suit étroitement les règles conventionnelles, avec froideur ou prétention. V. Compassé, conventionnel. « *On s'était fait une langue de convention, un style académique* » (TAINE). — *En art.* V. Académisme. ♦ 4° D'une Académie (I, 3°). *Inspection académique. Palmes académiques.* 0 *Région.* (Belgique, Canada). *Année académique, année* universitaire; année scolaire. ◈ ANT. Naturel. spontané.

ACADÉMIQUEMENT [akademikmd]. *adv.* (1570; de *académique*). D'une manière académique (3°), froide et conventionnelle.

ACADÉMISME [akademism(ə)]. n. m. (1876; de *académique*). Observation étroite des traditions académiques; classicisme étroit. *On a parfois accusé Ingres d'académisme, sans comprendre son originalité profonde.*

ACADIEN, IENNE [akadjɛ̃, jɛn]. *adj. et n.* (de *Acadie*, région orientale du Canada français). ♦ 1° (1842). D'Acadie, qui concerne l'Acadie. — *N.* Habitant, originaire de l'Acadie. ♦ 2° (1960). *Géol.* Relatif à la période de l'ère primaire correspondant au cambrien moyen. — N. *m.* Cette période elle-même. ◈ HOM. Akkadien.

ACAJOU [akaʒu]. *n.* m. (*Acaïou*, 1558; mot tupi du Brésil « anacardier », confondu en français avec l'*acajatinga* (*acajoucantin*, 1645). ♦ 1° Anacardier (acajou à *pommes*). *Noix d'acajou.* V. Cajou. ♦ 2" Arbre d'Amérique à bois rougeâtre, très dur, facile à polir; ce bois. « *Huit chaises d'acajou* » (FLAUB.). — *Adj.* D'une couleur brun rougeâtre. *Des cheveux acajou.*

ACALÈPHES [akalɛf]. *n. m. pl.* (1839; gr. *akalêphê* « ortie »). Classe d'invertébrés marins *(Cœlentérés)*, comprenant de grandes méduses *(Scyphozoaires, scyphoméduses)*. « *Ce monde des polypes et des acalèphes* » (RENAN). Sing. *un acalèphe.*

ACANTHACÉES [akɑ̃tase]. *n. f. pl.* (1751, adj.; de *acanthe*). Famille de plantes dicotylédones gamopétales, dont le type est *l'acanthe.* Sing. Une *acanthacée.*

ACANTHE [akɑ̃t]. *n. f.* (*Achante*, 1509; lat. *acanthus*, gr. *akanthα* « épine »). ♦ 1° Plante à longues feuilles très découpées, dont une espèce est ornementale. ♦ 2° (XVI[e]). *Acanthe ou feuille d'acanthe :* ornement d'architecture. *Les feuilles d'acanthe des chapiteaux corinthiens.* « *Une guirlande de feuilles d'acanthe précieusement dorées* » (LOTI).

ACANTHOCÉPHALE [akɑ̃tɔsefal]. *n. m.* (1839; du gr. *akantha, et -céphale*). *Zool.* Ver nématode, parasite des insectes, des crustacés et des petits mammifères lorsqu'il est à l'état larvaire, et parasite du tube digestif des animaux (surtout porc) et de l'homme, lorsqu'il est à l'état adulte.

ACANTHOPTÉRYGIENS [akɑ̃tɔpteʀiʒjɛ̃]. *n. m. pl.* (1808; *gr. akantha*, et *pterux* « aile, nageoire »). Ordre de poissons osseux, à nageoire dorsale épineuse, comprenant des milliers d'espèces *(Téléostéens)*.

A CAPPELLA [akapɛlla]. *loc. adj.* ou *adv.* (1863; it. « à chapelle »). *Mus. Sans* accompagnement d'instruments. *Chœur a cappella. Chanter a cappella.*

ACARIÂTRE [akaʀjɑtʀ(ə)]. *a dj.* (1523; *aquariastre* « possédé », XV[e]; de *Achoriur*, évêque de Noyon (VII[e] s.), qui guérissait la folie; avec infl. du lat. *acer* « aigre »). D'un caractère désagréable, difficile. Y. Acrimonieux, aigre, atrabilaire, bougon, **grincheux,** hargneux, **insociable, intraitable, querelleur, quinteux.** — *(Vieilli,* sauf en parlant d'une femme) « *Une femme bruyante et acariâtre, qui le trairait de fainéant ou de fou* » (R. ROLLAND). V. Chipie, furie, mégère, pie (grièche). — *Humeur acariâtre.*

ACARIENS [akaʀjɛ̃]. *n. m. pl.* (1842; *acaride, -idie*, 1839; de *acarus*). Ordre de très petits arachnides, souvent parasites et pathogènes. V. **Acarus,** aoiitat, sarcopte, **trombidion.** Sing. Un *acarien.*

ACARUS [akaʀys]. n. m. (1808; *acare*, 1752; lat. zool., du gr. *akari* « citron »). *Zool.* Sarcopte de la gale. *Par ext.* Tout acarien.

ACAULE [akol]. *adj.* (1808; gr. *akoulos* « *sans* tige », *(koulos). Bot.* Sans tige apparente. *Plantes acaules.*

ACCABLANT, ANTE [akɑblɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (fin* XVII[e]; de *accabler).* Qui accable. *Charge, chaleur accablante.* V. **Écrasant, lourd; étouffant, suffocant.** — *Témoignage accablant.* V. **Accusateur.** — *Douleur, peine accablante.* V. **Intolérable.** « *Tout événement a deux aspects, toujours accablant si l'on veut, toujours réconfortant et consolant si l'on veut* » (ALAIN). ◈ ANT. Doux, léger: consolant.

ACCABLEMENT [akɑbləmɑ̃]. *n.* m. (1556, « écrasement »; de *accabler).* ♦ 1° Action d'accabler. *Vx.* Charge excessive. *Fig.* Littér. « *L'Écriture fournir Bossuet de textes impitoyables pour l'accablement des pécheurs* » (MAURIAC). ♦ 2° (1636). Etat d'une personne qui supporte une situation très pénible. V. Abattement. *L'accablement du désespoir.*

ACCABLER [akɑble]. v. *tr.* (1423; a *achablé*, 1329; de *a-* 1, et *chabler, chable* ou *caable;* lat. pop. **catabola;* gr. *katabolê* « lancement »). ♦ 1° *Vx* ou *littér.* Ecraser ou faire plier sous un poids. V. Terrasser. *Être accablé sous une charge.* ♦ 2° *Vx.* Abattre, achever (un adversaire). *Accabler l'ennemi sous le nombre.* ♦ 3° (1564). Attaquer par la parole. *Accabler d'injures, de reproches.* **V. Abreuver.** — Faire subir à (qqn) un sentiment humiliant. V. **Humilier.** « *Il les accabla de sa colère et de son mépris* » (FRANCE). ♦ 4° Faire supporter une chose pénible, dangereuse. *Accabler le peuple d'impôts, d'exactions.* **V. Écraser, opprimer** *(sous). Il nous accable de travail.* **V. Surcharger.** *La fatigue qui l'accable. Accablé de fatigue.* — (Abstrait) « *La plupart des maux dont nous sommes accablés* » (MAURIAC). « Cette *horrible peur l'obsédait, l'accablait, la talonnait* » (R. ROLLAND). ♦ 5° (1640). Combler. *Accabler de bienfaits, de cadeaux.* Iron. *Il nous accable de ses prévenances, de ses conseils.* **V. Bombarder, excéder, fatiguer.** ◈ ANT. **Soulager; décharger, libérer, réconforter.**

ACCALMIE [akalmi]. *n. f.* (1783; de l'a. fr. *accalmir;* de calme). ♦ 1° *Mar.* Calme passager de la mer; arrêt du vent. V. **Bonace, embellie.** ♦ 2° **(1866). Calme,** repos qui survient après l'agitation. V. **Apaisement, paix, tranquillité.** *Période, moment d'accalmie.* « *Rien ne m'effraye plus que la fausse accalmie d'un visage qui dort* » (COCTEAU). ◈ ANT. Agitation, crise, reprise: tempête.

ACCAPAREMENT [akapaʀmɑ̃]. *n. m.* (1751, écon.; de *accaparer).* ♦ 1° Le fait d'accaparer (1"). V. Monopolisation. ♦ 2° **Le fait de prendre pour soi seul.** « **Cette répugnance à toute possession particulière, à tout accaparement** » *(GIDE).*

ACCAPARER [akapaʀe]. v. *tr.* (1562, « acheter en donnant des arrhes »; it. *accaparrare*, de *caparra* « arrhes »). ♦ 1° *Écon.* (1715). Acheter ou retenir (une valeur, une marchandise) afin de la rendre rare et d'en faire monter le prix. V. **Emparer (s'), monopoliser, truster; spéculer.** *Les trusts ont accaparé* la *production.* ♦ 2° Prendre, retenir en entier. *Accaparer le pouvoir, les charges, les honneurs.* — *Le travail l'accapare tout entier.* V. Occuper. ♦ 3° *Accaparer qqn* : le retenir. Cet *invité a accaparé la maîtresse de maison.* ◈ ANT. *Distribuer,* partager.

ACCAPAREUR, EUSE [akapaʀœʀ, øz]. *n.* (XVIII[e]; de *accaparer).* ♦ 1° **Personne qui accapare. V. Monopolisateur.** ♦ 2° *Fig.* et *adj.* Qui cherche à retenir (qqn). « Son *insistance accapareuse* » (Cl. SIMON).

ACCASTILLAGE [akastijaʒ]. *n.* m. (1678; de *accastiller,* esp. *accastillar,* de *castillo* « château »). *Mar.* ♦ 1° *Vx.* **Partie du navire qui reste hors de l'eau (d'abord : châteaux** d'avant et d'arrière). ♦ 2° *Mod.* Ensemble des aménagements et appareils utilisés sur les superstructures des bateaux; quincaillerie *marine.*

ACCASTILLER [akastije]. *v. tr.* (1678; esp. *acastillar,* de *castillo* « château »). *Mar.* Mettre en place l'accastillage de (un navire), sur le pont supérieur.

ACCÉDER [aksede]. *v. tr. ind.: conjug. céder* (XIII[e]; lat. *accedere*). ♦ 1° Avoir accès* à. « *Le perron par où on accédait au corps principal de l'école* » (MAURIAC). — Fig. **V. Arriver, atteindre, parvenir.** « *Connaître c'est accéder* à *la vision* » (ST-EXUP.). ♦ 2° (XVIII[e]). *Vx.* Se joindre à (qqn), dans un engagement. *Accéder à un traité.* — *Mod.* Accepter. **V. Acquiescer, consentir, souscrire.** *Accéder aux prières, aux vœux, aux désirs de qqn.* V. Rendre (se).

ACCELERANDO [akselerɑ̃do]. *adv.* **(1907; mot it.).** Mus. En pressant le mouvement.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE [akseleratœr, tris]. *adj. n. m. (Muscle accélérateur,* 1611; de *accélérer).*

I. *Adj.* **Qui accélère. Force accélératrice. V. Accélération.** II. N. *m.* ♦ 1° Organe qui commande l'admission du élange gazeux au moteur (l'admission accrue augmente vitesse). Appuyer *sur l'accélérateur* : sur la pédale d'accé- rateur. V. Champignon. *Lâcher l'accélérateur.* ♦ 2° *Phot.* ıbstance qui accélère une réaction. ♦ 3° Sc. Appareil qui ›mmunique à des particules élémentaires (électrons, protons, :utrons) des vitesses très élevées. *Accélérateurs de particules. ccélérateurs linéaires, circulaires.* V. **Bétatron,** cyclotron, nchrotron.

ACCÉLÉRATION [akseleRasjɔ̃]. *n. f.* (1349; lat. *accele- ıtio,* de *accelerare).* ♦ 1° Cour. Augmentation de vitesse. *'accélération d'un mouvement, d'un véhicule. Cette voiture des accélérations foudroyantes.* — *Fig.* Le fait d'aller plus te. *L'accélération du pouls, de la respiration. L'accélération 's travaux. L'accélération de l'histoire : événements et* ansformations qui se succèdent de plus en plus vite. ♦ *Mécan.* Variation de la vitesse par unité de temps. Vecteur :célération, vecteur dérivé, par rapport au temps, du vecteur tesse d'un point sur une trajectoire (dans un repère galiléen ı non galiléen).' *Accélération tangentielle, d'entraînement, mplémentaire (ou de Coriolis); accélération de la pesanteur. ccélération négative.* **V. Décélération.** ◇ Econ. *Principe 'accélération,* rapport quantitatif entre la production des :ticles finis et celle des moyens de production nécessaires ›rrespondants. ⊗ ANT. *Ralentissement.*

ACCÉLÉRÉ [akseleRe]. *n. m.* (1921; de *accélérer). in.* Procédé qui simule, à la projection, des mouvements :célérés. « *Le film passe... en accéléré* » *(Cl.* MAURIAC). › ANT. *Ralenti.*

ACCÉLÉRER [akselere]. Y. *tr.;* conjug. *céder* (XVe, p. p.; t. *accelerare.* de celer « rapide ». V. Célérité. ♦ 1° Cour. endre plus rapide. *Accélérer l'allure, le mouvement, le train.* . Hâter, presser. *«Les battements du cœur s'accéléraient l'un ›rès l'autre* » (FLAUB.). *Service accéléré* (transports). 2° *Sc. Mouvement uniformément accéléré :* mouvement ctiliane dont la vitesse augmente d'une quantité égale ı des temps égaux. V. A&ération. ♦ 3° *Fig.* Rendre lus prompt. V. Activer, avancer, presser. *Il faut accélérer s travaux, l'exécution.* ♦ 4° *Intrans.* Augmenter la vitesse 'une voiture; la vitesse du moteur (même à l'arrêt). V. **ccélérateur.** *Accélérer, changez de vitesse.* ⊗ ANT. *Modérer. ılentir,* retarder; *freine;.*

ACCÉLÉROGRAPHE [akseleRɔgraf]. *n.* m. (1873; de *ccélér[er],* et *-graphe).* Appareil permettant d'enregistrer et 'étudier par un graphique l'accélération d'un mouvement.

ACCÉLÉROMÈTRE [akseleRɔmetR(ə)]. *n.* m. (1890; e *accélérer,* et *-mètre). Techn.* Appareil permettant la ıesure d'une accélération.

ACCENT [aksɑ̃]. *n. m.* (1265; lat. *accentus).*

I. ♦ 1° Augmentation d'intensité de la voix sur un son, ans la parole *(accent d'intensité* dit à tort *accent tonique,* :s deux accents étant difficiles à distinguer en latin). -Mus. ugmentation d'intensité sonore sur un temps. ♦ 2° Éléation de la voix sur un son (accent *de hauteur; accent musi- al).* V. Ton. *L'accent d'intensité et l'accent de hauteur por- nt souvent sur la même syllabe.* ♦ 3° Signe graphique ui note un accent (langues anciennes; espagnol, russe, etc.). — *Français.* Signe qui, placé sur une voyelle, la définit. accent *aigu* (é : fermé); grave (è : ouvert), *circonflexe* (ê : uvert; plus long à l'origine). — Signe diacritique analogue ı; où).

II. ♦ 1° Inflexions de la voix (timbre, intensité) expri- ıant un sentiment. V. **Inflexion, intonation.** « *L'accent est âme du discours* » (ROUSS.). *Un accent amer, douloureux, laintif. Un accent de sincérité, d'authenticité* (au *fig.* dans une euvre). « *On ne disait pas encore « les affaires » avec l'accent pécial qu'on y met aujourd'hui* » (DUHAM.). Ling. *Accent de hrase.* ♦ 2° *Littér.* Les ACCENTS : sons expressifs. — De , parole, du chant. « Ces accents *pleins d'amour, de charme t de terreur* » (MUSS.). *Les accents de sa voix.* — D'un ins- rument. *Les accents guerriers du clairon.* V. Voix. ♦ 3° *Fig.* Caractère personnel (du style). V. Manière, note. ♦ 4° *Par nal.* UN ACCENT : intensité plus forte d'une couleur, d'un rait. *Donner de l'accent.* ♦ 5° *Fig.* Loc. *Mettre l'accent sur.* '. **Insister.** *Il a mis l'accent sur les problèmes sociaux.* « *J'ai ›ujours cherché à mettre l'accent sur ce qui me rapproche de ıes semblables* » (MONTHERLANT).

III. Ensemble des caractères phonétiques distinctifs d'une ›mmunauté linguistique considérés comme un écart par apport à la norme (dans une langue donnée). *L'accent ›rrain, marseillais, normand* (en français). *Avoir l'accent ıalien, anglais* (en français); *l'accent français* (en espagnol). *La voix a le vieil accent parisien* » (ROMAINS). — *Absolt.* rononciation qui diffère de la norme et qui est rattachée à n fait géographique. *Avoir un accent.*

ACCENTUATION [aksɑ̃tyasjɔ̃]. *n. f.* (1521; lat. *accen- tuatio).* Le fait, la manière d'accentuer. ♦ 1° **De mettre l'accent (I).** *Les règles de l'accentuation grecque, russe.* — De placer les signes appelés accents. *Fautes d'accentuation.* ♦ 2° Le fait ou la manière de prononcer avec force ou expression. ♦ 3° *Fig.* Le fait d'être accentué. « Un *visage qui semble mou, malgré l'accentuation de certains traits* » (ROMAIN~).

ACCENTUÉ, ÉE [aksɑ̃tye]. *p. p.* (V. **Accentuer**). **Qui** porte un accent (I), des accents (II). — *Fig.* Fort, marqué. « *Un léger bafouillage, bien entendu pas trop accentué* » (G. LECOMTE). ⊗ ANT. Atone.

ACCENTUEL, ELLE [aksɑ̃tyɛl]. *adj.* (1967; de accent). *Ling.* Qui porte, conserve l'accent.

ACCENTUER [aksɑ̃tye]. Y. *tr.* (1511, « déclamer »; lat. *accentuare,* de *accentus*).

I. ♦ 1° Élever ou intensifier la voix sur (tel son, dans la parole). *Accentuer la voyelle* finale, en *français.* ♦ 2° Tracer un accent sur (une lettre). *Accentuer* un a. Absolt. *Il* ne *sait pas accentuer correctement.*

II. ♦ 1° *Vieilli.* Prononcer avec expression, avec des *accents* « *Accentuer avec justesse et sobriété* » (MARMONTEL). ♦ 2° *Mod.* Donner de l'intensité, de l'expression à; faire ressortir, souligner. « Son geste (de Danton) *accentuait la puissance de sa voix* » (BARTHOU). — (XXe). V. **Augmenter, intensifier.** *Accentuer son effort, son action.* « *Le halètement s'accentuait et devenait pénible à entendre* » (MART. du G.). ⊗ ANT. **Atténuer,** modérer, réduire.

ACCEPTABILITÉ [aksɛptabilite]. n. *f.* (v. 1960; de *acceptable). Ling.* Caractère d'une phrase acceptable pour la syntaxe et pour le sens (correcte et signifiante). *L'acceptabilité d'une phrase exige qu'elle ne soit ni agrammaticale* ni asémantique*.* **V. Grammatialité, signifiance.**

ACCEPTABLE [aksɛptabl(ə)]. *adj.* (1468; « agréable »; de *accepter).* ♦ 1° Qui mérite d'être accepté. V. Recevable. *Une paix acceptable. Offres acceptables.* ♦ 2° Assez bon, admissible. V. Passable, satisfaisant. *Elle « s'engageait à fournir un alibi très acceptable* » (LOTI). ⊗ ANT. Inacceptable.

ACCEPTANT, ANTE [aksɛptɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* et *n.* (1464; de *accepter). Dr.* Qui accepte, donne son consentement à une convention.

ACCEPTATION [aksɛptasjɔ̃]. n. *f.* (1262; lat. *accep- tatio).* ♦ 1° Le fait d'accepter. *L'acceptation d'un don, d'un cadeau (rare). Il faut l'acceptation du conjoint.* **V. Accord, consentement.** *Donner son acceptation.* Fig. « *L'acceptation, par les hommes, de conventions communes* » (MAUROIS). « *La guerre, ce n'est pas l'acceptation du risque, c'est l'accep- tation pure* et *simple de* la mort » (ST-EXUP.). Absolt. « *Le devoir est une série d'acceptations* » (HUGO). ♦ 2° *Dr.* Acte par lequel une partie accepte ce que l'autre lui offre; consentement formel. « *L'acceptation du divorce* » (MONTHERLANT). *Acceptation d'une traite :* promesse de payer. ⊗ ANT. Refus; protestation.

ACCEPTER [aksɛpte]. Y. *tr.* (1317; lat. *acceptare,* de *accipere* « recevoir. accueillir »).

I. ACCEPTER (qqn, qqch.). ♦ 1° Recevoir, prendre volontiers (ce qui est offert, proposé). *Accepter un don, un cadeau, une invitation. Je ne peux accepter votre proposition.* Absolt. *J'accepte volontiers, de grand cœur.* ♦ 2° *Dr.* Donner son accord *à.* « *Ce sont des contrats qu'ils ont librement acceptés* » (MART. du G.). *Accepter* une *succession.* Spécialt. *Accepter* une *lettre de change* : promettre de la payer à échéance. ♦ 3° *Accepter qqn* : l'admettre auprès de soi ou dans tel rôle. *Accepter pour époux.* ♦ 4° *(Abstrait).* Considérer **comme vrai. V. Croire.** *Elle « accepte aveuglément les prédictions des somnambules et du marc de café* » (DAUD.). V. *fam.* Avaler. *Accepter une thèse, une théorie.* **V. Adhérer (à), embrasser. J'en accepte** *l'augure*.* ♦ 5° **Se soumettre à une** épreuve; ne pas refuser. V. Résigner (se), souffrir, subir, **supporter.** *Accepter le danger, le risque, la mort.* « *Louise, passive, résignée, a accepté ce malheur comme elle accepte tout* » (R. ROLLAND). *Il* ne *peut pas accepter son échec:* ♦ 6° Consentir à (un acte proposé). *Accepter le combat, la lutte* : se montrer prêt à se battre. *Accepter la discussion, le débat.*

II. ♦ 1° *Trans. ind.* ACCEPTER DE... et l'infinitif. Bien vouloir. V. **Consentir (à).** *Il a accepté de venir, de nous aider.* ♦ 2° *ACCEPTER PUE..., supporter.* « *Cette petite incrédule d'hier, qui acceptait qu'on lui mît des amulettes* » (LOTI). « *Ceux qui n'acceptent pas que la vie soit une partie qu'il faut toujours perdre* » *(MAURIAC).*

⊗ ANT. *Décliner, récuser, refuser, rejeter, repousser.*

ACCEPTEUR [aksɛptœR]. *n.* et *adj. m.* (1509; lat. *acceptor).* ♦ 1° (1751). Celui qui accepte une traite. V. **Tiré.** ♦ 2° Sc. *Adj.* et *n.* **m. Capable de se combiner à.** *Corps accepteur d'oxygène, d'hydrogène. Atome accepteur,* qui reçoit des électrons.

ACCEPTION [aksɛpsjɔ̃]. n. *f.* (déb. XIIIe; lat. *acceptio).* ♦ 1° Vx. Acceptation. ♦ 2° *Sans acception de* : sans faire entrer en ligne de compte. *Sans acception de personne, de fortune.* ♦ 3° (XVIIe). Sens particulier d'un mot, admis et

reconnu par l'usage. V. Signification. *Acception propre, figurée. Mot* à *nombreuses acceptions* (polysémique). *C'est la première acception dans Littré.*

ACCÈS [aksɛ]. *n.* m. (Donner accès, déb. XIIIe; lat. *accessus*, p. p. de *accedere.* V. Accéder)

I. ♦ 1° Possibilité d'aller dans (un lieu); voie qui permet d'entrer. V. Abord, approche, entrée, ouverture. *Donner accès.* V. Conduire, introduire. *L'accès de ce porc est interdit; une grille en interdit l'accès. Port d'accès facile aux puquebofs.* ♦ 2° Possibilité d'approcher (qqn). **Avoir** accès *auprès de qqn. Il est d'un accès difficile.* ♦ 3° *Fig.* V. Chemin, voie. « *L'accès aux plaisirs défendus* » (FLAUB.). ♦ 4° *Inform.* Recherche et obtention des informations consécutivement à un traitement. *Accès direct, sélectif, séquentiel aux mémoires d'un ordinateur. Temps d'accès.*

II. (1372). ♦ 1° Arrivée ou retour d'un phénomène pathologique. *Accès de fièvre.* V. Poussée. *Accès de toux* (quinte). Un *subir* accès *de folie.* V. Crise. ♦ 2° Brusque phénomène psychologique; sentiment, émotion vive et passagère. *Des accès de colère, de fureur, de tristesse. Être joyeux par accès.* V. Crise.

ACCESSIBILITÉ [aksesibilite]. *n. f.* (1630; de *accessible).* Possibilité d'accéder, d'arriver à. *L'accessibilité à un lieu (fig.), à un emploi.*

ACCESSIBLE [aksesibl(ə)]. *adj. (1355;* de *accéder).* ♦ 1° Où l'on peut accéder, arriver, entrer. *Cette* région *est difficilement accessible. Ce lieu n'est accessible que par avion. Porc accessible à tous, aux visiteurs.* ◇ *Fig.* Qui ne présente pas d'obstacles. *Prix accessible. Lecture accessible au profane.* ♦ 2° *(Personnes).* Que l'on peut approcher, voir, rencontrer. *Il est peu accessible.* ♦ 3° *Fig.* Ouvert, sensible à. « *On est accessible à la flatterie dans la mesure où soi-même on se flatte* » (VALÉRY). ◇ ANT. *Inaccessible; impénétrable. Inabordable; insensible; ardu, difficile,* secret.

ACCESSION [aksesjɔ̃]. *n. f.* (XIIe; lat. nccessio).

I. Le fait d'accéder. ♦ 1° *Vx* Arrivée. ♦ 2° (XVIIIe; empr. angl.). *Accession* au *trône* : le fait d'y monter. ♦ 3° Fig. et mod. *Accession d'un État à l'indépendance. Accession* (des locataires) *à la propriété.*

II. ♦ 1° *Dr.* ou vx. Le fait d'ajouter; addition, supplément. « *La propriété s'acquiert aussi par accession ou incorporation* » (CODE av.). V. Accroissement, adjonction, atterrissement. ♦ 2° Adhésion. *L'accession d'un Etat à un traité.*

ACCESSIT [aksesit]. *n.* m. (1680; mot lat. « il s'est approché »). Distinction, récompense accordée à ceux qui, sans avoir obtenu de prix. s'en sont approchés. « *Il gagna un premier accessit d'histoire naturelle* » (FLAUB.). *Des accessits.*

ACCESSOIRE [akseswar]. *adj.* et *n. (1296; lat.* médiév. *accessorius,* de *accedere* «joindre ». V. Accéder).

I. *Adj.* ♦ 1° Qui vient avec ou après ce qui est principal, essentiel. Vx. « Un *grand Etat devenu accessoire d'un autre* » (MONTESQ.). V. Dépendant. — *Mod.* (Dr. ou abstrait) Une *action accessoire; idée accessoire.* V. Annexe, complémentaire, incident, secondaire, subsidiaire. Par ext. C'est *tout* à fait *accessoire.* V. Insignifiant, **négligeable.** ♦ 2° *Subst. Ce* qui est accessoire.

II. N. m. Chose accessoire. ♦ 1° Vx. Partie secondaire d'un tableau. ♦ 2° *Mod.* Petit objet nécessaire à une représentation théâtrale, un déguisement. *Décors, costumes et accessoires. S'occuper des accessoires, au cinéma.* V. Accessoiriste. — *Accessoires de toilette.* ♦ 3° *Mécan.* Pièce non indispensable. *Pièces et accessoires d'automobile.*

◇ ANT. (du I) : *Essentiel, principal.*

ACCESSOIREMENT [akseswarmɑ̃]. *adv. (1326;* de accessoire). D'une manière accessoire; en plus d'un motif principal.

ACCESSOIRISTE [akseswarist(ə)]. *n.* (1908; de *accessoire).* Personne. qui dispose les accessoires (éléments mobiles de décor, objets) au théâtre, au cinéma, à la télévision. « *L'équipe des machinistes. des électriciens. des accessoiristes* » (CLAUDEL).

ACCIDENT [aksidɑ̃]. *n. m.* (1175; lat. *accidens,* de *accedere* « survenir »). ♦ 1° Événement fortuit, imprévisible. Vx. *Un accident heureux, malheureux.* — *Mod.* Episode non essentiel. « *La poésie n'était pas mon métier: c'était un accident, une aventure -heureuse* » (LAMART.). *Accident de parcours* (1968, d'abord en politique). « *Événement imprévu qui a perturbé l'évolution normale d'un phénomène économique, social ou politique* » (P. GILBERT). — Littér. *Par accident,* par hasard. ♦ 2° *Philo. Ce* qui « s'ajoute » à l'essence, peut être modifié ou supprimé sans altérer la nature. V. Attribut, phénomène. *Dieu,* « *Substance qui jamais* ne *reçoit d'accident* » (CORN.). *Par ext.* Fait accessoire, secondaire. Je *ressentis ces événements,* « *non comme des accidents ou desphénomènes limités ,mais comme des faits significatifs* » (VALÉRY). ♦ 3" (Fin XVe). Événement fâcheux, malheureux. V. Aventure, calamité, contretemps, coup, ennui, malheur, mésaventure, revers. « *Je crains cent accidents qui peuvent arriver* » (MOL.). *Il a cassé un verre : c'est un petit accident. Cour.* (XVIIIe) Événement imprévu et soudain qui entraîne des dégâts, des dangers (blessure, mort). V. Choc, chute, collision, explosio *Accident de voiture, de train, d'avion. Il a eu un accident, s voiture est en miettes. Accident de personnes. Accidents travail, accident de trajet* (dr. trav.). ♦ 4° *Méd.* Phénomt imprévu au cours d'une maladie. *Accident orimitif. secondair tertiaire* (de la syphilis). V. **Complication, lésion.** ♦ 5° C qui rompt l'uniformité. *Accidents de terrain.* V. Aspérit mouvement. — *Mus.* Altération qui n'est pas à la clé; sigr qui l'indique (dièse, bémol. bécarre).

ACCIDENTÉ, ÉE [aksidɑ̃te]. *adj.* (1662; repris 1824 de *accident).* ♦ 1° Qui présente des accidents (5°). d inégalités. V. Inégal, **mouvementé.** *Terrain accidenté. Régio accidentée,* montagneuse. « *La campagne bleuâtre, délicat ment accidentée* » (BOSCO). — ♦ 2° *Rare.* Mouvement *Vie accidentée.* ♦ 3° *Fam.* (1909). Qui a subi un acciden *Voiture accidentée.* — *Subst.* (Personnes). *Les* « *accident de la rue* » (M. LEIRIS). ◇ ANT. *Égal,* plat, uni.

ACCIDENTEL, ELLE [aksidɑ̃tɛl]. *adj.* (XIIIe; *accident).* ♦ 1° Qui constitue une modification passagère qui est produit par une circonstance occasionnelle. V. Conti gent, fortuit, imprévu, occasionnel. « *Ils avaient fait connai sance dans des conditions si accidentelles* » (BOURGET). Spécialt. *Mort accidentelle* : du fait d'un accident (3° ♦ 2° *Philo.* De l'accident (2°). V. Accessoire, extrinsèqu (*opposé* à absolu. substantiel et nécessaire). ♦ 3° Mu *Signes accidentels ;* accidents (5°). ◇ ANT. *Certain, constan* fatal, intentionnel, normal, régulier.

ACCIDENTELLEMENT [aksidɑ̃tɛlmɑ̃]. *adv. (xv';* accidentel). D'une manière fortuite, imprévue; par hasar ◇ ANT. *Constamment. fatalement, normalement.*

ACCLAMATEUR [aklamatœr]. *n. m.* (XVIe; de *acclame Rare.* Personne oui acclame.

ACCLAMATION [aklamasjɔ̃]. n. *f. (1504;* lat. *acclam tio,* de *acclamare*). ♦ 1° Cri collectif d'enthousiasme po saluer qqn ou approuver qqch. « *La salle tremblait enco d'acclamations* » (HUGO). V. Applaudissement, hourr ovation, vivat. ♦ 2° *Par acclamation.* loc. adv. *Elire, nor mer par acclamation* : tout d'une voix et d'enthousiasme.

ACCLAMER [aklame] Y. *tr.* (1.504; lat. *acclamare* Saluer par des cris de joie, des manifestations publiqn d'enthousiasme. V. Applaudir; acclamation. « Ils se *so fait acclamer en jetant l'anathème sur les gouvernements* (MART. du G.). ◇ ANT. Conspuer, *huer, siffler.*

ACCLIMATABLE [aklimatabl(ə)]. *adj.* (1845; *acclimater).* Qui peut être acclimaté. Cette *plante n'est p acclimatable en France.*

ACCLIMATATION [aklimatasjɔ̃]. *n. f.* (1832 *acclimater).* ♦ 1° Le fait d'acclimater des animaux, d plantes: le fait de s'acclimater. *Acclimatation des végéta à un milieu.* ♦ 2° *Jardin d'acclimatation* : jardin zoologiq (V. Zoo) où vivent des espèces exotiques. « *La foule, jardin d'acclimatation, se presse pour assister au repas d otaries* » *(GIDE).*

ACCLIMATEMENT [aklimatmɑ̃]. *n. m.* (1801; *acclimater).* ♦ 1° Le fait, pour un organisme, de vivre se. reproduire dans un milieu différent de son milieu d'origi ♦ 2° *(Personnes).* Le fait de s'habituer à un autre milieu.

ACCLIMATER [aklimate]. Y. *tr.* (1775; de *clima* ♦ 1° Habituer à un nouveau climat, à un milieu géogr phique différent. *Acclimater une plante tropicale en pa tempéré.* ♦ 2° (Personnes). *S'acclimater* : s'habituer à *nouveau* pays. « *Si le désir de m'acclimater m'était venu* (FROMENTIN). ♦ 3° *Fig.* V. Importer, introduire. *Acclima cher soi une idée, une habitude, un usage étranger.*

ACCOINTANCE [akwɛ̃tɑ̃s]. *n. f.* (1170; a. fr. *accoint* lat. pop. **accognitare,* de *cognitus* « *connu* »). ♦ 1° *Viei* Liaison familière. V. Fréquentation, lien. ♦ 2° Mod. *Av des accointances,* V. Connaissance, relation. « *Il* avait *a accointances parmi les hommes du pouvoir, et jusque dans monde de la police* » (R. ROLLAND).

ACCOLADE [akɔlad]. *n. f.* (déb. XVIe; de accoler, prov. *accolada*).

I. ♦ 1° Le fait de mettre les bras autour du cou. V. Embr sade. *Donner, recevoir l'accolade.* ♦ 2° *Hist.* COUP don avec le plat de l'épée sur l'épaule, accompagné d'un « lég embrassement » (ROUSS.), qui accompagne la cérémonie p laquelle qqn est armé chevalier. ◇ *Mod. Geste* qui acco pagne la remise officielle d'une décoration (autref., coup plat de l'épée ou du sabre sur l'épaule, suivi d'une accolad *Nous lui avons remis les insignes de son grade et donné l'ac lade* (formule traditionnelle).

II. ♦ 1° (1740). Signe à double courbure (}), qui sert réunir. plusieurs lignes *(accolade verticale)* ou colonn *(accolade horizontale);* plusieurs portées *(mus.),* etc. 2° (1863). *Archit.* Arc surbaissé à courbes et contre-court qui ressemble à une accolade horizontale (gothique fla boyant).

ACCOLAGE [akɔlaʒ]. *n. m.* (1732; de accoler). Fixati des jeunes pousses (de vigne, d'arbres) sur un suppo (espalier, échalas).

ACCOLER [akɔle]. v. *tr.* *(fin* XIe; de col « cou », p.-ê. lat. pop. **accollare).*

I. *Vx.* Embrasser en jetant les bras autour du cou. V. **Accolade.** — Fig. et littér. « *Deux noirs papillons qui s'accolent* » (COLETTE).

II. *Mod.* ♦ 1° Joindre ou fixer de manière à faire toucher, *à* **mettre** *contre.* « *Les bateaux étaient accolés bord à bord* » (GAUTIER). Spécialt. Accoler *la* vigne. V. **Accolage.** ♦ 2° Réunir, mettre *à* côté. *Accoler deux noms sur une liste.* Pronom. « *Des bâtiments disparates étaient venus s'accoler ou logis central* » (MART. du G.). ♦ 3° (1690). Réunir par une accolade (II).

ACCOMMODANT, ANTE [akɔmɔdɑ̃, ɑ̃t]. *adj,* (v. *1600,* « utile » (remède); de *accommoder). Mod.* (1671). Qui est facile à contenter, à satisfaire; qui s'accommode facilement des personnes, des circonstances. V. Arrangeant, complaisant, conciliant, débonnaire, facile, sociable, traitable. *Il est très accommodant, d'une humeur accommodante. Ce commerçant est accommodant en affaires.* — Vx. *Accommodant à :* qui supporte, admet facilement.

ACCOMMODAT [akɔmɔda]. *n. m.* (v. 1965; de *accommoder). Biol.* Modification morphologique ou physiologique, non transmise aux descendants, qui permet à un être vivant de s'adapter à un nouveau milieu.

ACCOMMODATEUR, TRICE [akɔmɔdatœʀ, tʀis]. *adj.* (1578; de *accommoder).* Qui permet l'accommodation. *Muscles accommodateurs.*

ACCOMMODATION [akɔmɔdasjɔ̃]. *n. f.* (XIVe, « prêt gratuit » (Cf. Accommodement); de *accommoder).* ♦ 1° (1566). Action d'accommoder, d'approprier. ♦ 2° *Physiol.* Aptitude de l'œil à subir des changements, pour assurer une bonne vision *(pouvoir d'accommodation);* ces changements. V. Adaptation. ♦ 3° *Psycho.* Modification des activités mentales (surtout cher l'enfant), en vue de s'adapter au milieu. à des situations nouvelles.

ACCOMMODEMENT [akɔmɔdmɑ̃]. *n.* m. (1585; de *accommoder).* ♦ 1° *Vx.* Arrangement convenable. ♦ 2° *Mod.* Accord ou compromis à l'amiable. V. Conciliation. « On *a parlé de paix et d'accommodement* » (BOIL.). — *Fig.* Expédient pour concilier, faire taire les scrupules, etc. *Trouver des accommodements avec le ciel.*

ACCOMMODER [akɔmɔde]. *v. tr.* (1336, « arranger, ajuster » : de a- 1. et commode).

. 1. *Vx.* ♦ 1° ACCOMMODER' À : disposer ou modifier de manière à faire convenir à. V. Adapter, ajuster, approprier. *Accommoder qqch. aux circonstances.* ♦ 2° *Vx.* ACCOMMODER AVEC : faire s'accorder, concorder. V. Allier, concilier. « *Ils accommodent la religion avec les plaisirs* » (FLÉCH.). *S'accommoder avec qqn :* s'arranger. ♦ 3° ACCOMMODER (qqn) DE : le pourvoir-(Cf. *ci-dessous* IV).

11. Rendre commode ou convenable. V. Adapter, agencer, apprêter, arranger, disposer, installer, préparer. *Spécialt.* ♦ 1° *Vx.* Coiffer, habiller; disposer (le vêtement, etc.). — Mettre *en* bon état. « *En voyant accommoder les fontaines* » (SÉV.). — Bien installer (qqn). « Que je *l'accommode dans sa chaise* » (MOL.). ♦ 2° Fig. et vieilli. *Accommoder qqn : le* ridiculiser (Cf. Arranger). ♦ 3° *Mod.* Préparer (des aliments) *pour* la consommation. V. **Apprêter, assaisonner,** cuisiner. *Accommoder du poisson avec une sauce, à telle sauce. L'art d'accommoder les restes.*

III. *Mod.* Mettre au point (un système optique, l'œil). « *Le regard accommodé sur quelque objet lointain* » (DUHAM.). Absolt. *Accommoder* sur *l'infini, à l'infini.*

IV. S'ACCOMMODER (emplois mod.). ♦ 1° *S'accommoder* à, s'adapter ou s'accorder avec (choses abstraites; personnes). « *Cherchons à nous accommoder à cette vie* » (MONTESQ.). « *La science doit s'accommoder à la nature* » (BRUNOT). ♦ 2° *S'accommoder de,* accepter comme pouvant convenir. V. Accepter, supporter (Cf. Prendre les choses comme elles viennent, les gens comme ils sont). *Il s'accommode de tout.* V. Accommodant. « *Il dut s'accommoder d'une mauvaise chambre d'auberge* » (BARRÈS). V. Contenter (se).

◈ ANT. *Déranger, opposer, séparer. Refuser.*

ACCOMPAGNATEUR, TRICE [akɔ̃paɲatœʀ, tʀis]. *n.* (v. 1670; de *accompagner).* ♦ 1° *Mus.* Personne qui accompagne la partie principale. *Cette pianiste est l'accompagnatrice d'un violoniste, d'un chanteur.* ♦ 2° (XXe). Personne qui accompagne et guide un groupe. V. Guide.

ACCOMPAGNEMENT [akɔ̃paɲmɑ̃]. II. m. (XIIe; de *accompagner).* Action ou façon d'accompagner. ♦ 1° *Rare.* Action d'accompagner; personne(s) qui accompagne(nt). V. Cortège, équipage, escorte. ♦ 2° *Fig. Ce* qui accompagne, vient s'ajouter. « *Les levers de soleil sont un accompagnement des longs voyages en chemin de fer* » *(PROUST). L'accompagnement nécessaire, inévitable d'un événement.* V. **Conséquence, résultat, suite.** — *Cuis. L'accompagnement d'un plat.* V. **Garniture.** ♦ 3° Mus. (1690). Action de jouer une partie de *soutien* à la partie principale; cette partie. *Accompagnement de piano. Chanter sans accompagnement* : a cappella. ♦ 4° *Milit.* Action de soutien. *Tir d'accompagnement.*

ACCOMPAGNER [akɔ̃paɲe]. v. *tr.* (XIIe; de a- 1, et a. fr. *compain. V. Compagnon,* **copain).**

I. (Idée de mouvement). Se joindre à (qqn) pour aller où il va en même temps que lui, aller de compagnie avec. V. Conduire., escorter. guider. « Comme *il veut qu'elle l'accompagne partout, il n'osé plus aller nulle part* » (GIDE). *Accompagner une jeune fille au bal. V.* Chaperonner. Par ext. Tous nos *vœux l'accompagnent.*

IL ♦ 1° S'ajouter à, se joindre *à* (autre chose), *L'adjectif qui accompagne le nom. «Le bruit de ses éperons accompagnait les éclats de sa voix* » (FRANCE). — *Accompagner une viande* (la garnir) *de légumes.* ♦ 2° (1690). Ajouter (qqch.) à (qqch.). *Il accompagne ses paroles d'un geste menaçant.* ♦ *3"* Jouer avec (qqn) la partie qui soutient sa mélodie. *Accompagner un violoniste* au *piano.* Absolt. *Il accompagne à merveille.* Pronom. *S'accompagner à la guitare.* ♦ 4° Survenir en même temps, avoir pour effet simultané. *L'angoisse qui accompagne la nécessité de choisir.* Passivt. Être suivi de. *Il est accompagné de (par) sa sœur.*

◈ ANT. *Quitter: précéder. suivre.*

ACCOMPLI, IE [akɔ̃pli]. *adj.* (fin XIIe; V. Accomplir). ♦ 1° *(Après le* nom). Qui est parfait en son genre. V. Consommé, idéal, incomparable, parfait. « *Pour être du malheur un modèle accompli* » (RAC.). Un *homme du monde accompli.* ♦ 2° Terminé. *Les temps sont accomplis, venus.* « *Vingt années accomplies* » (LA BRUY.). — (XIXe) *Le fait accompli* : ce qui est fait, terminé, sur quoi on ne peut revenir. *Il a dû s'incliner, céder devant le fait accompli.*

ACCOMPLIR [akɔ̃pliʀ]. *v.* fr. (980; de a- 1, et a. fr. *complir* « achever », lat. *complere* « remplir »). Faire complètement. V. Achever, terminer. ♦ 1° Faire (qqch.) jusqu'au bout, *mener à son terme.* « *L'acte décisif, froidement accompli par lui la veille* » (MART. du *C.). Accomplir une mauvaise action.* V. Commettre, perpétrer. *Accomplir un* geste. V. Faire. *Accomplir son temps de travail.* « *Je n'avais pas encore accompli mes quatre ans* » (FRANCE). ♦ 2° Faire en effet ce qui était préparé, projeté. V. Effectuer, exécuter, réaliser. « *Aucune force au monde ne l'empêcherait d'accomplir ce qu'il avait une fois résolu* » (MAURIAC). ♦ 3° Faire (ce qui est demandé, ordonné, proposé); obéir à (une volonté, un ordre) en exécutant qqch. V. Remplir, satisfaire *(à). Accomplir un vœu, un souhait. Accomplir la volonté de Dieu.* V. Obéir. *Accomplir son devoir.,* sa *tâche.* V. **Acquitter (s').** *Accomplir un ordre, un commandement.* V. **Observer,** sui&. ♦ 4° *S'accomplir* ; se réaliser, avoir lieu. V. Arriver. *Son souhait s'est accompli.* ◈ ANT. Commencer. *ébaucher,* esquisser ; échouer ; désobéir, refuser.

ACCOMPLISSEMENT [akɔ̃plismɑ̃]. II. *m.* (XIIIe; de *accomplir).* ♦ 1° Le fait d'accomplir. V. Exécution. « *L'hésitation suprême et puis l'accomplissement de l'acte irrévocable* » (LOTI). ♦ 2° État de ce qui est accompli, réalisé V. Réalisation. *L'accomplissement de ses désirs, de son rêve.* ◈ ANT. Ebauche, *esquisse, préparation:* **échec.**

ACCORD [akɔʀ]. *n. m. (Acorde,* v. 1080; *acort,* XIIe; de *accorder).*

I. *(Personnes).* ♦ 1° État qui résulte d'une communauté ou d'une conformité de pensées, de sentiments. V. Communion, *concert,* **concorde,** *entente,* **fraternité, harmonie, intelligence,** paix, sympathie, union. « *Le bon accord qui règne entre nous* » (LOTI). *L'accord est unanime, parfait, général.* — *L'accord entre des conjurés.* V. Alliance, collusion, complicité, **connivence.** — (Dr. int. pub.). *Accord de coopération entre deux États.* ♦ 2° EN ACCORD : en s'entendant bien *Vivre en accord, en parfait accord.* ♦ *3"* D'ACCORD. *Être d'accord:* avoir la même opinion, le même avis ou la même intention (Cf. Agir dans le même sens, faire cause commune, se donner la main, marcher la main dans la main, comme un seul homme, être unis). V. Entendre (s'); concerter (se). *Les deux comploteurs sont toujours d'accord pour faire un mauvais coup* (Cf. Être de mèche). *Ils se sont mis d'accord. Ils sont tombés d'accord que. D'un* commun *accord* : unanimement. — *Être d'accord avec qqn,* être du même avis, partager son opinion (Cf. Abonder dans son sens). Absolt. *J'en demeure d'accord.* V. Convenir *(en). Je ne suis pas d'accord.* — Ellipt, *D'accord : j'y* consens. *Viendrez-vous demain? D'accord.* V. Oui. Fam. *Pas d'accord.* Pop. *D'acc.* « *Quarante francs la paye? — D'acc.* » (QUENEAU). ♦ 4° *Un accord* : arrangement entre ceux qui se mettent d'accord. V. Arrangement, convention, pacte, traité. *Négocier, conclure un accord. Après plusieurs heures de discussions, nous sommes arrivés* à un *accord.* V. Accommodement, compromis, transaction. *Accord à l'amiable,* de gré à *gré. Les accords sont signés.* Vx. *Accords* (du mariage) : fiançailles. ♦ 5° *Donner son accord* : accepter, autoriser, permettre. V. Acceptation, autorisation, permission.

II. *(Choses).* ♦ 1° *Vx* ou *didact.* Etat qui résulte de la présence simultanée de choses qui ont des rapports, forment un ensemble. V. Affinité, analogie. cohérence, **compatibilité,** concordance, conformité, correspondance, équilibre, *harmonie;* proportion, symétrie. *L'accord qui règne entre les parties d'une œuvre, entre le geste et la parole.* « *L'accord des cou-*

leurs » (VOLT.). ♦ 2° *Choses qui sont d'accord (vx), en accord :* être adapté, adéquat, approprié. V. **Aller (bien), cadrer.** « *Pourquoi, dans ton œuvre céleste, Tant d'éléments si peu d'accord* » (MUSS.). *Mettre en accord.* V. Accorder.

III. Spécialt. ♦ 1° *Mus.* (XVI^e). Association de plusieurs sons (au moins trois) simultanés ayant des rapports de fréquence (codifiés pur les lois de l'harmonie*). *Accords consonants* (V. *Consonance*), *dissonants* (V. Dissonance). *Accords naturels,* renversés (V. Renversement), *altérés. Intervalles* d'un accord. Accord parfait* (tonique, médiante, dominante) ; *de tierce, de quarte, de quinte.* ◇ Émission de tels sons. *Accord parfait. Frapper, plaquer un accord* (piano). *Accords arpégés.* V. Arpège. « *Aux premiers accords plaqués sur l'orgue* » (HUYSMANS). 0 Action d'accorder un instrument; manière d'être accordé. Spécialt. *Ce piano ne lient pas l'accord : ne* reste pas bien accordé. 0 Le fait qu'un récepteur soit accordé (sur une fréquence d'émission). ♦ 2° *Gram.* Correspondance entre des formes (V. **Morphologie**) dont l'une est subordonnée *à* l'autre. *Accord de l'adjectif et du substantif, du verbe et de son sujet. Accord des participes*. Faure d'accord.*

◈ ANT. *Désaccord; brouille, conflit, discorde,* discussion, mésentente, rupture *; contraste,* disparité, incompatibilité. opposition. — HOM. Accore, accort, ocore.

ACCORDAILLES [akɔʀdɑj]. *n. f. pl. (1539;* de *accorder).* Vx. Fiancailles.

ACCORDÉ, ÉE [akɔʀde]. *adj.* (1539; V. **Accorder**). *Vx.* Fiancé(e). Subst. *L'accordée de village,* tableau de **Greuze**.

ACCORDÉON [akɔʀdeɔ̃]. *n. m.* (1833; all. *Akkordion* (1829), *-éon* par infl. d'orphéon). ♦ 1° Instrument de musique à soufflet et à anches métalliques. *Accordéon à clavier, à touches, à boutons. Jouer de l'accordéon dans un bal musette.* ♦ 2° *En accordéon* : qui forme des plis parallèles. *Chaussettes en accordéon.* — Cout. *Plissé. plissage accordéon.* (ANT. Plot).

ACCORDÉONISTE [akɔʀdeɔnist(ə)]. *n.* (1866; de *accordéon*). Personne qui joue de l'accordéon.

ACCORDER [akɔʀde]. Y. *tr.* (fin XII^e, mus.; lat. pop. *accordare,* pour *concordare,* de *ad, et cor, cordis* « cœur », av. infl. de *chorda* « corde », en mus.).

I. Mettre d'accord ou en accord. ♦ 1° *Rare.* Mettre (des personnes) en communauté d'idées, de sentiments. V. Allier, associer, lier, unir. « *Soyez joints, mes enfants, que l'amour vous accorde* » (LA FONT.). Spécialt. *Vx* ou *région.* Fiancer. V. Accordé(e). ♦ 2° J'x. Apaiser (un différend), régler (une affaire) en réconciliant. V. Arranger, régler. *Accorder une querelle* (La Fontaine, Corneille). ♦ 3° *(Choses abstraites).* Mettre en harmonie, en établissant un accord (II). V. Adapter, agencer, allier, apparier, approprier, assembler, associer, assortir. « *Celui qui accorde sa raison particulière avec la raison universelle* » (FRANCE). *Il avait su « accorder admirablement une demi-intelligence et une demi-ambition* » (GIRAUDOUX). — *(Concret) Vx.* « *Accorder les horloges de la Capitale* » (DIDER.). ♦ 4° *Mus.* (Premier emploi). *Vx.* Faire aller des sons ensemble de manière à produire de la musique; jouer. — *Mod.* Mettre (un ou plusieurs instruments) au même diapason. *Accorder un piano, un violon.* V. **Accord,** accordeur. « *Il grince des dents aux instruments mol accordés* » (R. ROLLAND). Loc. fig. *Accorder* vos *flûtes, vos violons :* mettez-vous d'accord. ◇ *Radio.* Régler un récepteur sur "ne fréquence. — *Gram.* Donner à (un élément linguistique) un aspect formel en rapport avec sa fonction ou avec la forme d'un élément dominant. *Accorder le verbe avec le sujet de laphrase.* ♦ 5° S'ACCORDER : se mettre, être d'accord. — (Personnes) Ils *ne peuvent s'accorder; leurs natures, leurs caractères s'accordent mal. S'accorder pour dire, pour décider.* — *(Choses) Se* concilier. « *Nul ne veut Je bien public que quand il s'accorde avec Je sien* » (ROUSS.). — Spécialt. *Le verbe s'accorde avec son sujet.*

II. (1293). Consentir. ♦ 1° Consentir à admettre, à reconnaître, à tenir pour vrai. V. Concéder, convenir, reconnaître. *Je* vous *accorde* que *j'ai* eu *tort.* V. Admettre, avouer, confesser. « *Je vous accorde qu'il vaut mieux être bête comme tout le monde que d'avoir de l'esprit comme personne* » (FRANCE). ♦ 2° Consentir à donner, à laisser ou à permettre; donner *son* accord *à. Accorder un crédit, un délai,* une *faveur.* V. **Adjuger, allouer, impartir.** *Il lui a accordé la main de sa fille.* 0 **Vieilli.** « *Tous vos désirs, Esther, vous seront accordés* » (RAC.). V. Exaucer, satisfaire. ♦ 3° Attribuer. *Accorder de l'importance, de la valeur.* V. **Attacher.** ♦ 4° S'ACCORDER : se donner. *Il ne s'accorde jamais de répit.*

◈ ANT. Désaccorder; brouiller. diviser, opposer; nier, *refuser,* rejeter, repousser. Contraster, détonner, jurer.

-ACCORDEUR [akɔʀdœʀ]. n. m. (1325; de *accorder).*

1. *Vx.* Celui qui concilie, réconcilie.

II. *Mod.* (1768). Professionnel qui accorde les instruments à cordes frappées (pianos), les orgues, etc.

ACCORDOIR [akɔʀdwaʀ]. *n.* m. (1690; de *accorder).* Instrument d'accordeur (de piano, d'orgues).

ACCORE [akɔʀ]. *n.* et *adj.* (1671; *escore,* 1382; moy. néerl, *schore* « écueil »). ♦ 1° N. *Vx.* **Contour** d'un écueil. — Étai de soutien. *Les accores d'étrave, d'étambot.* ♦ 2° *Adj.* (1773). *Mar.* En parlant d'une côte, d'un écueil, qui plonge verticalement dans une mer subitement profonde. «Le *rocher qui prolonge la pointe est accore, il n'a pas d'estran* » (COURS NAVIG.). ◈ HOM. *Accord, accort.*

ACCORT, ORTE [akɔʀ, ɔʀt(ə)]. *adj.* (1444, « avisé »; it. *accorto*). ♦ 1° Vx. Habile. « Cette accorte *feinte* » (CORN.). ♦ 2° *Vx ou Jittér.* Gracieux et vif. « *Apte à l'amour, accort pendant l'amour* » (COLETTE). — *Fém.* Plaisant. Une *accorte servante.* V. **Agréable, aimable, avenant.** ◈ ANT. *Disgracieux* — HOM. *Accord, accore, ocore.*

ACCOSTABLE [akɔstabl(ə)]. *obj.* (1554; de *accoster).* Qui peut être accosté. *Femme accostable (vx ou* pop.). — *Quai, rivage accostable.*

ACCOSTAGE [akɔstaʒ]. *n. m.* (1872; de *accoster).* ♦ 1° *Mar.* et cour. Manœuvre pour accoster; le fait d'accoster. « *Un bonhomme dirigeant l'accostage des rares caïques* » (LOTI). ◇ *Astronaut.* Opération précédant l'amarrage de deux engins lors d'un rendez-vous spatial. ♦ 2° *Fam.* Action d'accoster quelqu'un.

ACCOSTER [akɔste]. Y. *tr.* (av. 1555; it. *accostare;* « mettre côte à côte », XII^e; de *coste.* V. Côté). ♦ 1° Aller près de (qqn) pour lui parler, et *Mod.* aborder* de façon cavalière. *Être* accosté *par* un *inconnu.* Spécialt. *Il accoste les jolies filles.* V. Draguer. ♦ 2° *Mar., astronaut.* (XVIII^e; pour *accoter.* V. Côte). S'approcher contre, se mettre bord à bord avec. V. **Aborder.** *Accoster Je quai.* — Absolt. « *Chaque fois que le navire accosté, quatre énormes nègres plongent pour fixer les amarres* » *(GIDE).*

ACCOT [ako]. *n. m.* (1866; de **accoter**). *Hortic. Écran* de paille, de feuilles, voire de fumier froid, destiné à protéger des semis ou des jeunes plantes contre le gel.

ACCOTEMENT [akɔtmɑ̃]. n. m. (1611; de *accoter*). Ce qui accote. — *Techn.* (1755). ♦ 1° Espace aménagé entre la chaussée et le fossé, entre un mur et un ruisseau. *Accotements stabilisés. Stationner sur l'accotement.* V. Bas-côté. ♦ 2° Ballast latéral (ch. de fer).

ACCOTER [akɔte]. Y. *tr.* (confus. entre *accoster,* de *coste.* V. Côte (1190), *et accoter* (1160), bas lat. *accubitare,* de *cubitus* « coude ». V. Accouder). ♦ 1° *Vx.* Soutenir en appuyant. — Étayer. ♦ 2° *Mod.* Appuyer d'un côté. « *Accotant sa tête sur son fauteuil* » (FURET.). — S'ACCOTER. « Un *homme debout, qui s'accotait ou comptoir* » (DAUD.). — « *Seul, accoté à la porte d'entrée* » (MART. du G.).

ACCOTOIR [akɔtwaʀ]. n. *m.* (-touer, XVI^e; de **accoler**). Appui qui sert *à* s'accoter (accoudoir, dossier); *spécialt.* Saillie d'un dossier où l'on peut appuyer sa tête.

ACCOUCHÉE [akuʃe]. *n.f.* (1321; de *accoucher*). Femme qui vient d'accoucher. V. Mère.

ACCOUCHEMENT [akuʃmɑ̃]. **n. m.** (XII^e; **de accoucher**).

I. ♦ 1° Le fait d'accoucher; sortie de l'enfant hors du **corps de sa mère. V. Couches, délivrance, enfantement, gésiue** *(vx),* **parturition, naissance; maternité.** *Accouchement naturel; à terme; prématuré: avant* le 270^e jour de la grossesse; *spécialt. avant* le 180^e **jour. V. Avortement, couche (fausse).** *Douleurs de l'accouchement.* V. **Douleur, travail, tranchées.** *Épisodes de l'accouchement* : présentation, expulsion du fœtus, de l'arrière-faix (délivre). ♦ 2° (1835). Opération médicale par laquelle on assiste la femme qui accouche (V. Obstétrique). *Ce médecin a fait des centaines d'accouchements.* **V. Accoucheur, sage-femme.** *Accouchements aux fers,* au *forceps.* — (V. Césarienne). ♦ 3° Méthode d'accouchement. *Accouchement* sans *douleur :* entraînement psychosomatique pour supprimer la peur et diminuer les douleurs.

II. *Fig.* Élaboration pénible, difficile. V. Maïeutique,

ACCOUCHER [akuʃe]. Y. *tr.* (XIII^e; « **se coucher** », fin XII^e *;* de *a-,* 1. *et coucher).*

I. ♦ 1° *Trans. ind.* 'ACCOUCHER DE : donner naissance à (un enfant). V. Accouchement: enfanter. engendrer. « *Elle vient d'accoucher d'un garçon* » (SÉV.). *Elle est accouchée* d'un *garçon* (vieilli; littér.); *elle a accouché d'un garçon* (mod.). — Absolt. *Elle accouchera dons un mois. Accoucher avant* ferme. V. Avorter. ♦ 2° *Trans. dir.* (1671). Aider (une femme) à mettre un enfant au monde. *La sage-femme qui l'a accouchée.*

II. *Fig.* (1654). ♦ 1° Trans. ind. Plaisant. **Élaborer** péniblement. V. **Créer, produire.** *Il a fini par accoucher d'un mauvais roman.* ♦ 2° Pop. *Absolt.* S'expliquer, parler. *Alors, tu accouches?* (Cf. Ça sort, ça vient).

ACCOUCHEUR, EUSE [akuʃœʀ, øz]. **n. (1671, *-euse*** « sage-femme »; masc., 1677; de *accoucher).* Personne qui fait des accouchements, aide les femmes à accoucher. V. **Médecin, sage-femme.** Appos. *Médecin accoucheur. V.* **Gynécologue, obstétricien.**

ACCOUDEMENT [akudmɑ̃]. *n. m.* (1412; de *accouder).*

.e fait de s'appuyer sur le coude; position d'une personne ıccoudée.

ACCOUDER (S') [akude]. Y. *pron.* (1680; de *acoter*, 160 (bas *lat. accubitare*. V. **Accoter**); d'apr. coude). S'appuyer ur le(s) coude(s). *S'accouder à, su? une table.* — P. p. « *Elle e mettait à la fenêtre, et elle restait accoudée su? le bord* » FLAUB.).

ACCOUDOIR [akudwaR]. *n. m.* (XIV^e^; de *accouder*). \ppui pour s'accouder. *L'accoudoir d'une portière d'automobile, d'un prie-Dieu, d'un fauteuil* (V. Bras). *Accoudoir oliant* (d'une banquette).

ACCOUER [ąkwe]. Y. *tr.* (fin XVI^e^; « suivre le cerf », 387; de *couer*, de *coe*. V. **Queue**). Attacher (des chevaux) 'un à la queue de l'autre (par le licol), pour qu'ils se suivent.

ACCOUPLE [akupl(ə)]. *n. f.* (1360, «lien »; de *accoupler*). .ien pour attacher des chiens de chasse (V. Couple).

ACCOUPLÉ, ÉE [akuple]. *adj.* (V. Accoupler). ♦ 1° Uni, oint à un autre pour former un couple; uni sexuellement. ♦ 2° Techn. *Roues, piles électriques accouplées. Colonnes ıccouplées.*

ACCOUPLEMENT [akupləmą̃]. n. m. (XIII^e^, fig.; de *ıccoupler*). ♦ 1° *Vx.* Le fait de réunir, de mettre ensemble par couples). — Mod. *Techn.* Le fait d'accoupler. *Barre, ›ielle d'accouplement. Accouplement rigide, élastique.* — Fig. Un *étrange accouplement de mots.* V. Assemblage, éuuion. ♦ 2° Cour. (XVI^e^). Union sexuelle. V. Coït, copulation. Vx. Mariage. — *Mod.* Conjonction du mâle et de la femelle l'une espèce animale. V. Aquareillade, **monte**, remonte. **aillie; croisement, reproduction, sélection.** « *Les bêtes fauves ıui se cachent dans leurs accouplements* » (FLAUB.).

ACCOUPLER [akuple]. Y. *tr.* (v. 1180; de a-l, et couple). ♦ 1° Joindre. réunir par deux. *Accouoler des bœufs à la 'harrue.* — Techn. *Accoupler deux roues par une bielle. Accoupler des générateurs électriques.* ♦ 2° *Fig.* Réunir deux-choses qui jurent entre *elles). Accoupler deux mots, leux idées disparates.* ♦ 3° *Spécialt.* Procéder à l'accouplement d'animaux. *Accoupler une vache flamande et (à) un 'aureau anglais. Accoupler un chien-loup et une chienne.* V. Mâtiner. — *S'accoupler* (XVI^e^) : s'unir sexuellement. *V.* Côcher, couvrir, frayer, saillir.

ACCOURCIR [akuRsiR]. *v. (Accorcir*, XII^e^; de a-l, et court). ♦ 1° V. tr. *Vx.* Rendre plus court (*mod.* Raccourcir). ♦ 2° *V. intr.* Littér. *Les jours accourcissent.* ◈ ANT. *Allonger.*

ACCOURCISSEMENT [akuRsismą̃]. *n.* m. (1503; de *accourcir*). ♦ 1° *Vx.* Action de rendre plus court. ♦ 2° *Littér.* Le fait de devenir plus court (durée). « *L'accourcissement des* jours » (LOTI). ◈ ANT. Allongement.

ACCOURIR [akuRiR]. *v. intr.; conjug. courir (fin* XI^e^; lat. *accurere*. V. Courir). Venir en courant, en se pressant. « *Je suis vite accouru* » (LA FONT.) ; *j'ai vite accouru.* « Accourir vers un ami » (MART. du G.). Nous avons *accouru l'aide?,* pour l'aider. ◈ ANT. *Arrêter (s'), traîner: fuir.*

ACCOUTREMENT [akutRəmą̃]. *n. m.* 1498; de accoutrer). ♦ 1° Vx. Vêtements. ♦ 2° *Mod.* Habillement étrange, ridicule. V. **Affublement,** atours, défroque, équipage, fagotage. « Que *signifie cet accoutrement?* » (MUSS.). « *Des jeunes gens posaient, en leur accoutrement de gravure de modes* » (MAUPASS.). V. Déguisement, tenue.

ACCOUTRER [akutRe]. *v. tr.* (fin XIII^e^, var. *acostrer* « arranger » ; lat. pop. °*acconsuturare*, de °*cosutura* « couture »). ♦ 1° Vx. Vêtir, habiller. ♦ 2° Péj. *Mod.* (XVII^e^). Habiller (ridiculement). V. Affubler, déguiser, fagoter. *Il s'accoutre d'une manière ridicule. Bizarrement accoutré.*

ACCOUTUMANCE [akutymą̃s]. *n. f.* (XIII^e^. repris XVII^e^; de *accoutumer*). ♦ 1° Le fait de s'habituer, de se familiariser. « *Il y a certainement une accoutumance au malheur* » (GIDE). V. Acclimatement, adaptation. « *Dans mon accoutumance à la voir malade* » (PROUST). V. Habitude. ♦ 2° *Méd.* Processus par lequel un organisme tolère de mieux en mieux un agent extérieur (V. Immunisation, insensibilisation); son résultat (V. **Immunité**). *Accoutumance à un poison.* V. Mitbridatisation. État dû à l'usage prolongé d'une drogue (désir de continuer, effets nuisibles, etc.). V. Dépendance, toxicomanie.

ACCOUTUMÉ, ÉE [akutyme]. *adj.* (V. Accoutumer, I). ♦ 1° Ordinaire, habituel. « *Il faisait sa promenade accoutumée* » (FRANCE). *À l'heure accoutumée.* ♦ 2° Loc. adv. *À l'accoutumée,* à l'ordinaire. *Il est passé à 8 heures, comme à l'accoutumée.*

ACCOUTUMER [akutyme]. Y. *tr. (Acustumer*, fin XII^e^; de a-l, et coufume).

1. Vx. *Avoir accoutumé* une *chose* : l'avoir prise comme habitude. V. Accoutumé. — **Littér.** *Avoir accoutumé de faire qqch.* : en avoir l'habitude. « *À la Bastille, où il avait accoutumé de vivre* » (FRANCE).

II. ♦ 1° Faire prendre l'habitude de. V. Familiariser, habituer. *Accoutumer* à une *règle.* V. Plier. On ne *l'a pas accoutumé à travailler.* ♦ 2° *Être accoutumé* à : avoir pris l'habitude de. « *J'étais accoutumé à ne plus la voir* » (FRANCE). ♦ 3° S'accoutumer à, s'habituer à. « On *s'y fait. On s'accoutume à se passer de Paris* » (FLAUB.).

◈. ANT. Désaccoutumer. déshabituer.

ACCOUVAGE [akuvaʒ]. *n.* m. (1907; de **couver**). Technique qui consiste à provoquer et contrôler l'éclosion des œufs, en couveuses artificielles (industrie des œufs).

ACCRÉDITER [akredite]. *v. tr.* (1553; de *à,* **et** *crédit*). ♦ 1° Vx. *Accréditer qqn* : le mettre en crédit. — *Mod.* Donner l'autorité nécessaire pour agir en qualité de. *Accréditer un ambassadeur auprès d'un Chef d'État* (par des lettres de créance). -- *Être accrédité auprès d'un banquier :* avoir un crédit, du crédit chez lui. ♦ 2° (1671). *Accréditer qqch. :* rendre croyable, plausible. V. Autoriser, propager. « Ces *rudes propos des soldats français contre les* « *calotins* » *avaient accrédité la légende d'une France athée* » (MADELIN). — *S'accréditer* : se propager, se répandre (en parlant d'un bruit, d'une rumeur). ◈ ANT. *Discréditer.*

ACCRÉDITEUR [akreditœR]. *n. m.* (1845; de *accréditer*). Personne qui donne sa garantie en faveur d'un tiers.

ACCRÉDITIF, IVE [akreditif, iv]. *n.* et *adj.* (1928; de *accréditer*). ♦ 1° *Adj.* Qui accrédite* (1°). ♦ 2° N. *m.* Lettre par laquelle une banque ouvre au client un crédit auprès d'un correspondant (succursale, banque étrangère, etc.). *L'accréditif d'une société.* ◇ Ce crédit lui-même.

ACCRESCENT, ENTE [akresą̃, ąt]. *adj.* (1846; lat. *accrescens*, de *accrescere* « s'accroître »). Bot. *Organes accrescents, parties accrescentes*, qui continuent de s'accroître après la fécondation.

ACCRÉTION [akresjɔ̃]. *n. f.* (1751; lat. *accretio*). **Sc.** Processus d'agglomération d'éléments matériels quelconques. *Accrétion de nuages: de planètes.*

ACCROC [akRo]. *n.* m. (déb. XVI^e^, « croc » ; « action d'accrocher », 1632; de *accrocher*). ♦ 1° (1680). Déchirure faite par *ce* qui accroche. *Faire un accroc à son pantalon.* — (Au billard) *«Le premier accroc coûte deux cents francs »,* roman d'Elsa Triolet. Fig. *Un accroc à la réputation* (V. Tache), à la *règle* (V. Infraction). ♦ 2° *Fig.* Difficulté qui arrête. V. Anicroche, complication, contretemps, embarras, empêchement, obstacle. « *Aucun accroc sérieux, durant ces cinq jours de marche* » *(GIDE).*

ACCROCHAGE [akRɔʃaʒ]. *n. m.* (XVI^e^; de *accrocher*).

1. ♦ 1° Action d'accrocher. *L'accrochage d'un tableau, de deux wagons.* Bot. *Organes d'accrochage.* V. Crochet. ♦ 2° *Min.* (1784). Débouché d'une galerie dans un puits. ♦ 3° *Fam.* Le fait d'entrer en relation, en communication avec (qqn, un émetteur). *L'accrochage d'une station.* ♦ 4° *Pub.* Élément destiné à retenir l'attention. V. Accroche.

II. ♦ 1° Le fait de s'accrocher; léger choc entre deux voitures (V. **Accident**). ♦ 2° *Milit.* Bref engagement. *Accrochage entre deux patrouilles.* — *Fam.* Dispute. ♦ 3° Le fait d'accrocher (III). ◈ ANT. *Décrochage.*

ACCROCHE [akRɔʃ]. *n. f.* (XX^e^; déverbal de *accrocher*). *Pub.* Dessin, slogan destiné à accrocher l'attention. *Trouver une bonne accroche.*

ACCROCHE-CŒUR [akRɔʃkœR]. *n. m.* (1837; de *accrocher,* et *cœur*). Mèche de cheveux en croc, collée sur la tempe. *Des accroche-cœurs.* V. Frisette.

ACCROCHE-PLAT [akRɔʃpla]. *n. m.* (1877; de plat). Support, agrafe pour accrocher des porcelaines, des faïences *au mur.*

ACCROCHER [akRɔʃe]. *v. tr. (Accrochier*, XII^e^; de a-l, *et croc).*

1. ♦ 1° Retenir, arrêter par un crochet, une pointe. *Être accroché par un buisson épineux. Accrocher un bas. Sa voiture a accroché mon pare-choc. Accrocher une embarcation au passage avec* une gaffe. V. Aborder, crocber. — *Par ext.* Heurter (un véhicule). ♦ 2° (XVI^e^). Suspendre à un crochet. *Accrocher son manteau, son chapeau.* Fig. « *La tête solide,* le *cœur bien accroché* » (DUHAM.). ♦ 3° *Fig.* V. Aborder, cramponner, retenir (qqn). **Milit.** *Accrocher l'ennemi :* le retenir par son action. V. Immobiliser. ♦ 4° Attirer à soi. V. Attraper, *gagner, saisir. Accrocher une bonne place.* ♦ 5° Retenir l'attention de. *Accrocher qqn.* — *Accrocher l'intérêt, l'attention du client, en publicité* (V. **Accrochage,** *accroche).* ♦ 6° *Accrocher une station* : attraper, capter.

II. S'ACCROCHER. Y. *pron.* ♦ 1° Être retenu ou suspendu à un crochet. « *Les idées ne s'accrochent pas au clou comme les épées* » (HUGO). Par *ext. Une maison s'accrochait nu flanc de la colline.* ♦ 2° Se tenir avec force. V. **Cramponner** (se). *Accrochez-vous à la rompe.* — Fig. *S'accrocher à son passé, à ses illusions.* « *Impossible de s'accrocher à rien: tout a chaviré* » (MART. du *G.). S'accrocher : ne pas* céder. V. Tenir. *Ils s'accrochaient avec l'énergie du désespoir.* — **Fam.** S'accrocher à *qqn* : l'importuner. ♦ 3° Pop. *Se l'accrocher : accrocher,* serrer sa ceinture; se priver.

III. *Intrans.* Présenter des difficultés de fonctionnement,

des accrocs*. ***La conférence a accroché sur un point délicat.*** ◈ ANT. Décrocher.

ACCROCHEUR, EUSE [akʀɔʃœʀ, øz]. *adj.* et n. (1635, *fig.*; de *accrocher*). ♦ 1° Qui accroche, retient. V. Tenace. *C'est* un ***bon vendeur,*** très accrocheur; ***c'est un accrocheur.*** ♦ 2° Qui retient l'attention (d'une manière grossière). ***Une publicité accrocheuse.*** « ***Le son de sa voix accrocheuse lui donnait sur les nerfs*** » (AYMÉ).

ACCROIRE (FAIRE, LAISSER) [akʀwaʀ]. Y. *tr.*; conjug. seulement infinitif (XIIIe; de ***à, et croire*** : ***faire à croire***). ♦ 1° ***Faire, laisser accroire qqch.*** : faire, laisser croire une chose fausse. ***Il veut nous faire accroire que.*** ♦ 2° ***En foire accroire*** : tromper. « ***Je ne redoute rien tant que de m'en laisser accroire*** » ***(Cime).***

ACCROISSEMENT [akʀwasmɑ̃]. n. *m.* (XIIe; de *accroître*). ♦ 1° Le fait de croître, d'augmenter. V. Augmentation, grossissement, progression. « ***L'accroissement que la victoire donnera à leurs affaires*** » (FRANCE). ***Accroissement des richesses.*** V. Accumulation, multiplication. ***Accroissement de la douleur*** (aggravation, recrudescence). ♦ 2° ***Dr.*** Droit par lequel une chose revient (en plus) à une personne, un fonds. ***Accroissement ou profit des légataires.*** ♦ 3° ***Vieilli.*** Le fait de se. développer (plantes, animaux). V. Croissance. ♦ 4° ***Math.*** Mesure algébrique de la variation d'une variable. ***Accroissement d'une fonction. V.*** Différentielle *(n. f.)*. ◈ ANT. Diminution. perte.

ACCROITRE [akʀwatʀ(ə)]. Y. *tr.*; conjug. *croître,* sauf *accru* (*Acreiste* « croître », XIIe; ***lat. accrescere,*** de *crescere* « croître »). ♦ 1° (Fin XVIe). Rendre plus grand, plus important. V. Agrandir, amplifier, augmenter, développer, élargir, étendre. ***Accroître ses biens, son patrimoine*** (V. Accumuler, arrondir), ***sa production,*** ses ***forces*** (V. Fortifier, grossir). — ***S'accroître.*** V. Grandir, grossir; croître. « ***Mon irritation s'accrut avec le temps*** » (BALZ.). — P. p. Accru. « Une ***sympathie*** un ***peu accrue*** » (MONTHERLANT). ♦ 2° Trans. ind. ***Dr.*** Revenir à qqn; à son profit. ***La part de leur cousin est accrue aux cohéritiers.*** V. Bénéficier, échoir. ◈ ANT. Amoindrir, diminuer, réduire, restreindre.

ACCROUPIR (S') [akʀupiʀ]. Y. *pron.* (XIIIe; de ***à,*** et ***croupe***). S'asseoir les jambes repliées, sur ses talons. « ***Ils s'accroupissent, adossés les uns aux autres*** » (HUGO). ***Accroupi à la turque.*** V. Croupetons (à). ***La Vénus accroupie.***

ACCROUPISSEMENT [akʀupismɑ̃]. n. *m.* (1611; fig., *1555;* de *accroupir*). Position d'une personne accroupie, Action de s'accroupir.

ACCRU [akʀy]. *n. m.* (1829; de *accroître*). *Hortic.* Rejeton produit par la racine.

ACCRUE [akʀy]. n. *f. (1246;* de *accroître*). ♦ 1° Augmentation de surface par le retrait des eaux. V. Accession, accroissement, atterrissement, laisse. ♦ 2° Extension d'un bois par rejets naturels.

ACCU [akʏ]. *m.* V. ACCUMULATEUR. ◈ HOM. *Acul.*

ACCUEIL [akœj]. n. *m.* (XIIe, sens mod. et « réunion »; de *accueillir*). ♦ 1° Manière de recevoir qqn, de se comporter avec lui quand on le reçoit ou quand il arrive. V. Abord, traitement. ***Accueil aimable, chaleureux: froid. Faire bon, mauvais accueil à qqn*** (et ***fig. à une*** idée, etc.). ***Paroles d'accueil*** : pour accueillir. « ***Un petit brouhaha d'accueil dans la salle*** » (COLETTE). Par ext. ***Le public a fait un accueil enthousiaste à cette pièce, ce film.*** — ***Vx. Faire accueil :*** bon accueil. ♦ 2° ***(xx'). Centre, organisation d'accueil :*** chargé de recevoir des voyageurs, des réfugiés. etc.

ACCUEILLANT, ANTE [akœjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XIIIe; de *accueillir*). ♦ 1° Qui fait bon accueil. V. Accessible, aimable, cordial, hospitalier. ***Un hôte accueillant et généreux.*** — Par *ext.* « ***Trouverait-il oreille plus accueillante*** » (DUHAM.). V. Propice. ♦ 2° ***(Choses).*** D'un abord agréable; où l'on est bien accueilli. ***Auberge, maison accueillante.***

ACCUEILLIR [akœjiʀ]. *Y. tr.; conjug. cueillir* (1080; ***var. acoillir*** « réunir, associer, adjoindre »; lat. ***pop. °accolligere,*** de *colligere* « cueillir »). ♦ 1° (1292, « recevoir, admettre » ; répandu XVIIe). Se comporter d'une certaine manière avec (une personne qui se présente). ***Accueillir un ami chaleureusement*** (Cf. Faire fête: ouvrir, tendre les bras). ***Accueillir aimablement*** (faire bonne mine), ***froidement.*** — *Absolt.* Bien accueillir, donner l'hospitalité à. ***Il nous a accueillis chez lui, Hospice qui accueille les indigents.*** ♦ 2° Prendre, recevoir favorablement (une personne, des paroles, idées, sentiments) « ***L'esprit n'accueille une idée qu'en lui donnant un corps*** » (J. RENARD). ♦ 3° (D'un sens ancien « assaillir »; fig. du 1°). Accompagner l'arrivée de qqn, survenir d'une manière brutale. V. ***Saluer. Ils furent accueillis par des coups de fusil.*** « ***Leur apparition avait été accueillie par une bourrasque d'injures*** » (MAUROIS).

ACCULÉE [akyle]. *n. f. (1848;* de *a-,* et *culer*). *Mar.* Embardée vers l'arrière d'un bateau qui cule*. ***Coup d'acculée dans une lame déferlante.*** (V. Abattée, auloffée).

ACCULER [akyle]. Y. *tr.* (XIIIe; de à, et *cul*). ♦ 1° Pousser dans un endroit où tout recul est impossible. ***Acculer l'ennemi à la mer, au fleuve.*** « ***Le faut-eau avait acculé Félicité contre une claire-voie*** » (FLAUB.). ♦ 2° ***Fig. et vx*** (XIIIe). ***Ne*** laisse aucune échappatoire; mettre dans l'impossibilité de répondre de réagir. — Mod. ***Acculer à.*** V. Contraindre, forcer. « Je ***le. ai vite acculés à des demi-aveux*** » (MART. du G.). ***Être*** accu6 ***à la faillite.***

ACCULTURATION [akyltyʀasjɔ̃]. n. *f.* (1911; mot angl. 1880; de ***culture***). ***Didact.*** ♦ 1° Processus par lequel un groupe humain assimile tout ou partie des valeurs culturelle: d'un autre groupe humain. ***L'acculturation des Amérindiens*** ♦ 2° Adaptation d'un individu à une culture étrangère avec laquelle il ***est en*** contact. ***L'acculturation d'un immigré.***

ACCUMULATEUR [akymylatœʀ]. n. (1860; « personne qui accumule », 1564; de ***accumuler***). Appareil qui emmagasine l'énergie électrique fournie par une réaction chimique et ***la*** restitue ***sons*** forme de courant. ***Charge, décharge d'une batterie d'accumulateurs.*** « ***Débranche les accumulateurs*** » (ST-EXUP.) ***Accumulateurs ou plomb, au cadmium-nickel*** Fam. ***Les accus.***

ACCUMULATION [akymylasjɔ̃]. n. *f. (1336;* de *accumuler*). ♦ 1° Action d'accumuler; le fait d'être accumulé V. Addition, agglomération, amoncellement, entassement amas, quantité, tas. « *L'accumulation des stocks* » (MAUROIS) ***Une accumulation de preuves accablantes. Ils s'entassent*** « ***au-dessus de l'accumulation des bagages, dans le camion*** » (GIDE). — ***Géogr.*** Entassement de matériaux d'érosion ♦ 2° Emmagasinage d'énergie ***électrique. Chauffage par accumulation. Poêle à accumulation.*** ♦ 3° Math. ***Point d'accumulation,*** point dont tous les voisinages contiennent au moins un autre point. ◈ ANT. Dispersion, éparpillement.

ACCUMULER [akymyle]. Y. fr. (déb. XIVe; lat. *accumulare*). ♦ 1° Mettre ensemble en grand nombre. V. Amasser, ***amonceler, grouper,*** empiler, entasser. « ***Les puissants du moment accumulent les richesses*** » (DUHAM.). ***Des*** « ***rapports administratifs accumulés les uns sur les autres*** » (COURTELINE). ♦ 2° (Abstrait). ***Accumuler des preuves.*** V. Réunir « ***Les mauvais présages s'accumulaient*** » (MART. du G.) ♦ 3° ***Absolt. Amasser*** des richesses (concrètes ou abstraites « On ***entasse***, on ***accumule*** » (MICHELET). ◈ ANT. Disperser gaspiller, répandre.

ACCUSATEUR, TRICE [akyzatœʀ, tʀis]. n. et *ndj* (1351; lat. *accusator*). ♦ 1° N. Personne qui accuse. V. Délateur, dénonciateur ; calomniateur. — Hist. ***Accusateur public*** : magistrat chargé du ministère public (pendant la Révolution). ♦ 2° *Adj.* Qui constitue ou dénote une accusation. ***Documents accusateurs. Un regard, un doigt accusateur.***

ACCUSATIF [akyzatif]. n. *m.* (XIIe; lat. *accusativus*) *Ling.* Cas qui indique que l'élément qui le porte est celui qui subit l'action (complément d'objet; régime direct).

ACCUSATION [akyzasjɔ̃]. n. *f.* (1277; lat. *accusatio*) ♦ 1° Action de signaler comme coupable (personne) ou comme répréhensible (chose). ***Accusations malveillantes fausses.*** V. Calomnie, dénigrement, diffamation, médisance ***Faire une accusation.*** « ***C'est lui qui a porté l'accusation c'est lui qui doit la retirer*** » (BOURGET). « On souffre ***davantage des accusations justifiées que de celles qu'on ne méritait point*** » (GIDE). ♦ 2° ***Dr.*** Action en justice par laquelle on désigne comme coupable, devant un tribunal. V. Plainte, poursuite ***Les principaux chefs (sujets) d'accusation. Abandon de l'accusation :*** désistement. — ***Acte d'accusation : en cour*** d'assises, document qui expose les faits délictueux imputés à l'accusé, leur nature juridique et les circonstances pouvant aggraver ou diminuer la peine. ***Chambre d'accusation*** (de la cour d'appel), chargée de l'instruction des affaires criminelles.

ACCUSATOIRE [akyzatwaʀ]. *adj. (v. 1355;* lat. *accusatorius*). ***Dr.*** Relatif à l'accusation, qui la motive.

ACCUSÉ, ÉE [akyze]. n. (XIIIe; de accuser). ♦ 1° Personne à qui on impute un crime, et traduite devant la Cour d'assises. « ***L'accusé s'en tire avec un an de prison*** » ***(GIDE)*** ***Dr.*** Inculpé qu'un arrêt de la Chambre-d'accusation a renvoyé en Cour d'assises. V. Inculpé, prévenu. « ***L'accusé ne voulut pas choisir d'avocat*** » (MAURIAC). ***Le banc des accusés. Accusé, levez-vous! L'accusé est jugé; acquitté condamné.*** ♦ 2° Loc. *nom.* ***Accusé de réception :*** avis informant qu'une chose a été reçue.

ACCUSER [akyze]. Y. *tr.* (980; lat. *accusare*). ♦ 1° Signaler ou présenter (qqn) comme coupable. V. Attaquer, charger dénoncer, dénigrer, diffamer, incriminer, vilipender. « ***J'n'accuse personne et vous riens innocente*** » (CORN.). « ***Incapable d'accuser quelqu'un sans preuves*** » (BOURGET). — Accuser (qqn) ***de.. :*** lui faire grief de. V. Taxer. On ***l'accuse des pires méfaits, d'un crime, d'avoir tué, empoisonné sa femme.*** Par *ext.* « ***Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage*** » (L. FONT.). — Pronom. S'accuser : s'avouer coupable. « ***Qui*** s'excuse s'accuse » (STENDHAL). Fig. ***Accuser le sort, les événements :*** les rendre responsables (d'un mal). ♦ 2° ***Dr.*** Déférer un individu coupable d'une infraction devant un tribunal répressif, et plus. spécialement, un criminel devant la cour d'assises. V. Accusation. accusé: impliquer, inculper citer, poursuivre. ♦ 3° Signaler (qqch.) comme répréhensible

Accuser une habitude, une pratique. Accuser ses péchés. V. Confesser. ♦ 4° (XIIIe). *Accuser* (signaler) *réception :* donner avis qu'on a reçu. ♦ 5° Rendre manifeste; constituer la preuve, le signe de. V. **Indiquer, montrer, révéler. Son** *visage accuse de la fatigue,* « *accusait la cinquantaine* » (MART. du G.). Fam. Accuser *le coup,* absolt. Accuser (1934). montrer par ses réactions qu'on est affecté, physiquement ou moralement. ♦ 6° (XVIIe). Faire ressortir, faire sentir avec force. V. Accentuer, dessiner, *marquer. Une lumière qui accuse les contours, les reliefs. Des traits accusés.*

-ACÉ (E)S. Élément (lat. -accus) utilisé pour former les noms de familles *(Zool., Bot.).*

ACÉPHALE [asefal]. *adj. et n.* (XIVe ; lat. *acephalus,* du gr. V. **-Céphale**). ♦ 1° *Hist. Sans* chef, sans tête. ♦ 2° Sans tête. Monstre *acéphale.* ♦ 3° (XVIIIe). *Hist. nat. Qui,* parmi les artizoaires, n'a pas de tête. *Les acéphales* : les lamellibranches (moules, etc.).

ACERBE [asɛrb(ə)]. *adj.* (1195; « triste, pénible » jusqu'au XVIe ; lat. *acerbus*). ♦ 1° *Didact.* Aigre et âpre. Goût acerbe. ♦ 2° Qui cherche à blesser; qui critique avec méchanceté. V. **Acrimonieux, agressif, caustique, sarcastique, virulent.** *Répondre d'une manière acerbe. Critiques acerbes.* « *La jouaille était moins acerbe* » (LECOMTE).

ACERBITÉ [asɛrbite]. n. *f.* (mil. XIVe ; lat. *acerbitas*). Rare. Caractère de ce qui est acerbe.

ACÉRÉ, ÉE [asere]. *adj.* (XIIe ; de acier « garni d'acier »). ♦ 1° Dur et tranchant, et pointu. *Lames, griffes acérées.* ♦ 2° *Fig.* (XVIe). Intentionnellement blessant, mordant. « *Julie Talma se distinguait par ses railleries acérées* » (MADELIN).

ACÉRER [asere]. v. *tr.;* conjug. *céder* (1348; de *acier.* proprem. « garnir d'acier ». V. Aciérer). *Rare.* Aiguiser.

ACESCENCE [asesãs]. *n. f.* (1735; de *acescent*). *Didact.* Propriété, état d'un liquide acescent. *Acescence des vins,* maladie des vins piqués, due à des bactéries acétiques.

ACESCENT, ENTE [asesã, ãt]. *adj. (1735;* du lat. *acescere* « aigrir »). *Didact.* Qui s'aigrit, devient acide. Bière *acescente.*

ACÉTAMIDE [asetamid]. n. *m.* (1847; de *acét*[ique], et *amide*). *Chim.* Amide de l'acide acétique (CH, $CONH_2$).

ACÉTATE [asetat]. n. *m.* (1787; du lat. *acetum* « vinaigre »). Sel ou ester de l'acide acétique. *Acétate cuivrique* (verdet). *Acétate d'aluminium,* employé comme mordant. *Acétate de cellulose,* employé à la fabrication des matières plastiques.

ACÉTIFICATION [asetifikɑsjɔ̃]. *n. f.* (1845; de *acétifier*). Action de convertir en-vinaigre, en acide acétique. *Vinaigre préparé par l'acétification du vin, de l'alcool.*

ACÉTIFIER [asetifje]. v. *tr.* (1843; du lat. *acetum* « vinaigre », et -fier). Effectuer l'acétification de (qqch.).

ACÉTIMÈTRE [asetimɛtr(ə)] ou **ACÉTOMÈTRE** [asetɔmɛtr(ə)]. n. m. (1834, -1853; lat. *acetum,* et *-mètre).* Acidimètre servant à évaluer la concentration d'un vinaigre.

ACÉTIQUE [asetik]. *adj.* (1787; du lat. *acetum* « vinaigre »). ♦ 1° *Acide acétique,* acide du vinaigre (CH_3CO_2H), liquide corrosif, incolore, d'odeur suffocante, provenant de l'oxydation de l'alcool éthylique (autrefois, *acide éthanoïque*). ♦ 2° (1866). Qui a rapport au vinaigre, à l'acide acétique. *Fermentation acétique,* qui donne naissance au vinaigre. *Odeur acétique.* ◇ HOM. Ascétique.

ACÉTOBACTER [asetɔbaktɛr]. *n.* m. *invar.* (v. 1950; du lat. *acetum* « vinaigre », *et -bactér*[*ie*]). *Chim.* Bactérie qui provoque la transformation de l'alcool en acide acétique.

ACÉTOCELLULOSE [asetɔselyloz]. *n. f.* (1953; de *acét(ate),* et *cellulose).* Acétate* de cellulose.

ACÉTONE [asetɔn]. *n. f.* (1853; du lat. *acetum* « vinaigre »). Corps le plus simple du groupe des cétones (CH_3COCH_3), liquide incolore, inflammable, d'odeur agréable, utilisé comme solvant.

ACÉTONÉMIE [asetɔnemi]. *n. f.* (1885; de acétone, et *-émie*). Présence anormale dans le sang d'acétone ou de cétones voisines (ex. : dans le diabète). *Vomissements dus à l'acétonémie infantile* (Adj. *: acétonémique*).

ACÉTONURIE [asetɔnyri]. n. *f.* (1885; de *acétone,* et *-urie*). Présence d'acétone dans les urines (chez les diabétiques, les jeûneurs).

ACÉTYLCHOLINE [asetilkɔlin]. *n. f.* (1953; de *acétyle, et choline*). Dérivé de la choline, substance organique intervenant comme médiateur chimique dans la transmission de l'influx nerveux (système para-sympathique).

ACÉTYLE [asetil]. *n. m.* (1853; de *acét(ique), et -yl-,* du gr. *hulê* « matière », marquant en chim. un radical). Radical univalent de formule CH_3CO.

ACÉTYLÈNE [asetilɛn]. *n. m.* (1862; de *acétyle*). Hydrocarbure non saturé (C_2H_2), gaz incolore, inflammable et toxique, produit par action de l'eau sur le carbure de calcium, utilisé dans les *lampes* et *chalumeaux à acétylène* et surtout comme produit de départ pour de très nombreuses synthèses organiques.

ACÉTYLÉNIQUE [asetilenik]. *adj.* (1890; de *acétylène*). Dérivant de l'acétylène. *Carbures acétyléniques.*

ACÉTYLSALICYLIQUE [asetilsalisilik], *odj. (fin* XIXe ; de *acétyl*[*e*]*-, salicylique).* Chim. *et* pharm. *Acide acétylsalicylique,* nom didactique de l'aspirine.

ACHALANDAGE [aʃalɑ̃dɑʒ]. *n. m.* (1820; de *achalander). Dr. com.* Clientèle attirée par l'emplacement d'un fonds de commerce.

ACHALANDER [aʃalɑ̃de]. v. *tr.* **(1383;** de a-l, et *chaland).* ♦ 1° Rare. Procurer des clients à. « Un cinéma en *plein air, chargé d'achalander les cafés* » *(GIDE).* ♦ 2° *Cour. Boutique bien achalandée,* qui a de nombreux clients; *par confus.* (de l'effet avec la cause), bien approvisionnée.

ACHARDS [aʃar]. n. *m. pl.* (1697; anglo-indien, d'origine persane). Condiment composé de petits légumes, de fruits et de graines aromatiques, macérés dans du vinaigre.

ACHARNÉ, ÉE [aʃarne]. *adj.* (V. Acharner). ♦ 1° Qui fait preuve d'acharnement. V. Enragé. *Un adversaire, un joueur acharné. Acharné* à, qui s'attache avec acharnement à. *Des ennemis acharnés à se détruire.* ♦ 2° *Où* il entre de l'acharnement. V. Furieux. opiniâtre. « *Les combats seront furieux, implacablement acharnés* » (MICHELET).

ACHARNEMENT [aʃarnəmɑ̃]. *n. m.* (1611; de *acharner).* Ardeur furieuse et opiniâtre dans la lutte, la poursuite, l'effort. V. **Furie. opiniâtreté.** *L'ennemi résistait avec acharnement.* « *Il faut travailler avec acharnement, sans que rien vous distraie* » *(GIDE).* ◇ ANT. *Mollesse.*

ACHARNER [aʃarne]. v. (XIIIe ; de a-l, et *charn, var.* anc. de *chair).* ♦ 1° *V. tr.* (Chasse). *Vx.* Donner le goût de la chair à (un chien, *un* faucon). — *Fig.* (XIVe) *Vieilli.* Rendre acharné. « *Des soldats qu'une férocité naturelle acharnait sur les vaincus* » (FLÉCH.). ♦ 2° Y. *pron.* S'ACHARNER SUR. APRÈS. CONTRE.. ,attaquer, poursuivre, combattre avec acharnement. «*Le vautour s'acharnait sur le ver de ferre* » (HUGO). «Le *vent s'était acharné après nous* » (DAUD.). « *La Providence s'acharnait à la poursuivre* » (FLAUB.), mettait de l'acharnement à la poursuivre. Absolt. *Il s'acharne,* il continue, il persévère avec acharnement.

ACHAT [aʃa], *n. m.* (XIIIe : *açat.* fin XIIe) : de *achater.* var. anc. de *acheter).* ♦ 1° Action d'acheter. **V. Acquisition.** *Faire l'achat de.* acheter. *Achat au comptant, à crédit. Prix d'achat. Donne; un ordre d'achat. Groupement d'achat. Centrale d'achat :* organisme commun à plusieurs entreprises, dont il centralise les achats. Econ. *Pouvoir* d'achat.* ♦ 2° *Ce* qu'on *a* acheté. *Faire des achats. Montrer-moi un peu vos achats.*

ACHE [aʃ]. *n. f.* (XIIe ; lat. *apia,* fém. en lat. pop. ; plur. de *apium*). Plante ombellifère. herbacée, dont deux espèces sont cultivées comme alimentaires, le céleri à côtes et le céleri-rave.

ACHEMINEMENT [aʃminmɑ̃]. n. m. (1555; de *acheminer*). ♦ 1° Action, manière de progresser vers un but; étape *sur* la voie qui mène *à un* but. *«L'acheminement vers le bonheur* » (GIDE). ♦ 2° (Fin XIXe). Action d'acheminer en vue d'un transport déterminé. *L'acheminement du courrier, des colis.*

ACHEMINER [aʃmine]. Y. *tr.* (1080: de **a-l.** et *chemin).* ♦ 1° Mettre dans le chemin, diriger vers un lie; déterminé. *Acheminer la correspondance. Pronom.* Se diriger, avancer. « *Nous nous acheminons par des sentiers creux* » (LOTI). ♦ 2° *Fig. Mettre* dans la voie qui *mène à un* but. *«La réforme de 1860 acheminait au régime parlementaire* » (BAINVILLE). *Pronom. Avancer* par étapes vers un but. « *L'homme s'achemine à de sublimes destinées* » (BALZ.).

ACHETABLE [aʃtabl(ə)]. *adj. (1519;* de *acheter).* Qu'on peut acheter; qui peut être acheté, acquis pour de l'argent.

ACHETER [aʃte]. *Y. tr. : j'achète, nous achetons, ils achètent; j'achetais: j'achetai; j'achèterai; j'achèterais; achète. achetons; que j'achète, que nous achetions; que j'achetasse; achetant; acheté* (*Acheder,* Xe ; *achater,* XIIe ; lat. pop. °*accaptare,* de *captare* « chercher à prendre »). ♦ 1° Acquérir (un bien, un droit) contre paiement. « *Le plaisir d'acheter des curiosités* » (BALZ.). « *On paye chaque plat au moyen de jetons préalablement achetés à la caisse* » (DUHAM.). *Acheter des marchandises au comptant, à crédit, en gros. C'est un livre que j'ai acheté d'occasion, très bon marché. Un bout de terrain que* j'ai *acheté* à mon *voisin,* qu'il m'a vendu. *Un* jouet *que j'ai acheté à mon petit-fils,* que j'ai acheté pour lui. Absolt. « *Les imbéciles vendent quand tout baisse, achètent quand tout hausse* » (MAUROIS). ♦ 2° *Par ext.* Obtenir à prix d'argent (qqch. qui n'est pas proprement vénal). *Acheter le suffrage, la complicité de qqn. « Avec de l'argent, tout devenait possible, même d'acheter l'intelligence, le dévouement de quelques jeunes médecins* » (MART. du G.). *Pronom.* (Sens passif) *Ce ne sont pas des choses qui s'achètent.* ◇ *Corrompre (qqn)* « *Consuls, préteurs firent achetés au prix qu'ils mirent eux-mêmes* » (MONTESQ.). *Il s'est laissé acheter.* ♦ 3° *Fig.* Obtenir (un *avantage) au* prix d'un sacrifice. « *C'est acheter la paix du*

sang d'un malheureux » (RAC.). Vous *achetez* bien *cher votre tranquillité*. V. Payer. ◈ ANT. Vendre.

ACHETEUR, EUSE [aʃtœʀ, øz]. *n.* (*Achateor*, XIIe; var. div. jusqu'au XVIe; de *acheter*). ♦ 1° Personne qui achète. V. Acquéreur, client. « *Un lot de produits avariés qui* n'a pu *trouver acheteur* » (GIDE). V. Preneur. *Je* ne *suis pas* acheteur, je ne me propose pas d'acheter (la chose en question). ♦ 2° (1866). Agent chargé d'effectuer les achats pour le compte d'un employeur. *Les acheteurs d'un grand magasin.* ◈ ANT. Vendeur.

"ACHEULÉEN, ÉENNE [aʃøleẽ, eɛn]. *adj.* (1890; de *Saint-Acheul*, localité de la Somme). Se dit d'un stade du paléolithique ancien et de ce qui s'y rapporte. *L'outillage acheuléen.*

ACHEVÉ, ÉE [aʃve]. *adj.* (1538; V. Achever). *Littér.* Parfait en son genre. V. Accompli. Un *modèle achevé.* Péj. *(Vx)* Qui est totalement ce qu'il est. « Un *fou achevé* » (FURET). ◈ ANT. Imparfait.

ACHÈVEMENT [aʃɛvmɑ̃]. **n. m.** (XIIIe; de *achever*). ♦ 1° Action d'achever (un ouvrage); fin. *La station sera fermée* jusqu'à *l'achèvement des travaux.* ♦ 2° Perfection « *L'œuvre racinienne atteint dans* Phèdre son *achèvement* » *(MAURIAC).* ◈ ANT. Commencement. Ébauche.

ACHEVER [aʃve]. v. *tr.; conjug. lever* (1080; de *chef** au sens anc. de « bout, fin »). ♦ 1° Finir (généralement d'une façon satisfaisante, en menant à bonne fin). V. Terminer. Il *est mort* sans *avoir achevé son roman.* « *C'est à l'intelligence d'achever l'œuvre de l'intuition* » (R. ROLLAND). *Achever ses jours, sa vie dans la retraite.* Pronom. « Sur *la terre aujourd'hui notre destin s'achève* » (V. HUGO), prend fin. ◇ Dire pour finir. *En achevant* ces *mots, il* se leva. Elliptˑ « *Ii eut à peine achevé que chacun applaudit* » (LA FONT.). ◇ *Achever de* (et infinitif), achever l'action de. *J'ai* « *achevé de ranger mes papiers* » (GIDE). ◇ (Sujet *de chose)* Apporter le dernier élément nécessaire pour que se réalise pleinement un état, un fait. « *Ses réprimandes achevèrent d'indisposer contre lui ses élèves* » *(GIDE).* « *Les chantiers du métro achevaient de bloquer les carrefours* » (ROMAINS). ♦ 2° (XVIe). Porter le coup de *grâce à* (qqn). « *Ils achèveront le grand blessé, s'il alourdir* l'avance *d'une armée* » (ST-EXUP.). ◇ Ruiner définitivement la santé ou la fortune de (qqn). Ce *deuil l'a achevé, il ne s'en relèvera pas.* — *Fam. Commencer.* **Épargner.**

ACHIGAN [aʃigɑ̃]. n. *m.* (1683; mot algonquin « celui qui se débat »). Au Canada, désigne deux espèces de poissons originaires de l'Amérique du Nord, dont l'une est la *perche noire* ou *truitée*, appelée *en* angl. *black-bass. Achigan à grande bouche, à petite bouche. Achigan de roche.* « *Joseph dif qu'il a péché un nchigan de deux livres et qu'il va le faire cuire pour moi* » *(A.* HÉBERT).

ACHILLÉE [akile]. n. *f.* (1572; lat. d'o. gr. *achillea*). Plante à feuilles découpées *(Composées, radiées), aux nom*breuses espèces, dont la plus connue est la mille-feuille.

ACHOLIE [akɔli]. *n. f.* (1866; *gr. akholia)*, de *kholé* « bile »). *Pathol.* Suppression ou diminution notable de la sécrétion biliaire. *Acholie pigmentaire*, absence de sécrétion des pigments biliaires.

ACHONDROPLASIE [akɔ̃dʀɔplazi]. n. *f.* (1876; gr. *akhondros* « sans cartilage », *et -plasie*, pour *-plastie*). *Didact.* Affection héréditaire et congénitale caractérisée par un arrêt de la croissance des os en longueur, et se manifestant par un nanisme dysharmonieux (grosse tête, cyphose de la colonne vertébrale, membres courts).

ACHOPPEMENT [aʃɔpmɑ̃]. *n. m.* (XIVe; de *achopper*). *Vx* ou *littér.* Obstacle contre lequel on bute, difficulté qu'on *rencontre.* « *Il y a là un grand achoppement pour l'esprit* » (GIDE). — Mod. *Pierre d'achoppement*, obstacle, écueil.

ACHOPPER *(v. intr.)* **ou ACHOPPER (S')** [aʃɔpe]. *v. pron.* (XIIe; de *chopper). Vx* ou *littér.* Buter du pied contre un obstacle, trébucher. *Fig.* Se heurter. « *S'achopper à une situation sans issue* » (MART. du G.).

ACHROMAT [akʀɔmat]. *n. m. (1960;* de *achroma[ique]*). *Opf.* Objectif rendu achromatique par l'association de deux lentilles.

ACHROMATIQUE [akʀɔmatik]. *adj.* (1764; du *gr. akhrômatos* « sans couleur »). ♦ 1° *(Système optique).* Qui fait voir les images des objets sans franges irisées. *Lunettes achromatiques. Objectif photographique achromatique* (abrév. *: achromat*). ♦ 2° *Biol.* (1899). Qui se colore mal par les colorants usuels. *Fuseau* achromatique.*

ACHROMATISER [akʀɔmatize]. v. *tr.* (1845; de *achromatique).* Rendre achromatique (un système optique).

ACHROMATISME [akʀɔmatism(ə)]. n. m. (1829; 1825, *acromatisme;* de *achromatique). Phys.* Absence d'irisation (en parlant de l'image donnée par une lentille ou un système optique) obtenue, dans la pratique courante, en juxtaposant une lentille convergente, le *crown-glass*, à une lentille divergente, le *flint-glass.*

ACHROMATOPSIE [akʀɔmatɔpsi]. n. *f.* (1853; gr. *akhrômatos* « *sans* couleur », et *-opsie*). *Didact.* Absence congénitale ou acquise de la perception des couleurs. Daltonisme, **dyschromatopsie.**

ACHROME [akʀom]. *adj. (1965 ;* de *achromatique Opf.* Se dit d'une image présentant un échelonnement de valeurs neutres. ◈ SYN. Monochrome.

ACHROMIE [akʀɔmi]. *n. f.* (1885; de *a-2, et gr. khrôma* « couleur »). *Méd.* Absence de coloration normale, surtout de pigmentation de la peau. V. Albinisme, **dyschromie,** vitiligo. — *Adj.* ACHROMIQUE [akʀomik].

ACHYLIE [aʃili]. *n. f. (fin* XIXe; de a-2, et rad. de *chyle*). *Méd.* Absence de sécrétion d'un suc digestif *(achylie gastrique, pancréatique),* ou du chyle.

ACICULAIRE [asikylɛʀ]. *adj.* (1801; du lat. *acicula* « petite aiguille »). ♦ 1° *Minér.* En aiguilles ou en baguette. Le faciès *aciculaire de certains silicates.* ♦ 2° *Bot.* (1842). *Feuilles aciculaires*, linéaires, rigides et pointues en forme d'aiguilles.

ACIDALIE [asidali]. *n.f.* (1845; lat. zool. *acidalia*, appe myth., surnom de Vénus). Petit papillon nocturne *(Géométridés)*, aux ailes peu colorées, commun en France.

ACIDE [asid]. *adj.* et *n. m.* (1545; lat. *acidus*).

1. *Adj.* ♦ 1° Qui est piquant au goût. V. Aigre. *L'oseille est acide. Fruit* encore *vert et acide.* 0 *Fig.* Acerbe, désagréable. *Des propos, des réflexions acides.* — Piquant. *Grâce charme acide.* ♦ 2° (XVIIe). Qui possède les propriétés d'acides, est propre *aux* acides. *Solution acide. Fermentation acide. La* fonction *acide.* Réactions en *milieu* acide (opposé *basique*). ◇ (1847) *Roches acides,* abondantes en silice (plus de 65%).

II. N. *m.* ♦ 1° (XVIIe; lat. sc. *acidum*). *Ancienn. Corps* tituant chimique universel, antagoniste de l'alcali; selon Lavoisier, Corps oxygéné rougissant le papier de tournesol. ♦ 2° Mod. *(Chim. génér.).* Tout corps capable de libérer des ions hydrogène (H+), qui donne un sel avec une *base* et, en solution aqueuse, colore en rouge le papier de tournesol *(pH* * inférieur *à 7). Acides forts (acide chlorhydrique, nitrique, acides faibles (acide acétique, borique),* selon leur degré de dissociation dans l'eau. *Acides ne renfermant pas d'oxygène* ou *hydracides (acide chlorhydrique, bromhydrique Acides dont l'hydrogène est lié à un atome d'oxygène* ou *oxacides (acide acétique, phosphorique),* classés en *monoacides diacides*, etc., selon le nombre d'ions hydrogène qu'ils contiennent. *Acides organiques,* qui possèdent dans leur molécule un ou plusieurs groupements carboxyle (COOH). *Acides* gros, acides organiques qui entrent dans la composition des graisses naturelles (V. Lipide). *Acides* aminés, qui renferment une fonction acide et une fonction amine, constituant importants des protéines. *Acides nucléiques,* acides organiques constituant des noyaux cellulaires dont dépendent les caractères génˑiques des chromosomes (V. ADN, ARN). *Classification des* acides *en hydracides et oxacides,* ou *d'après nombre d'hydrogènes acides de leur formule* (monoacides diacides, etc.). *Chim. organ.* Corps possédant dans sa molécule le radical univalent carboxyle COOH. *Acides gras* monoacides organiques (présents chez les êtres vivants sous forme de glycérides). *Acides aromatiques, éthyléniques*.* Biol. *Acides nucléiques*. 0* (1966). *Acide lisergique diéthylamide*, drogue hallucinogène. V. L.S.D.

ACIDIFIABLE [asidifjabl(ə)]. *adj.* (1786; de *acidifier*). Qui peut être acidifié.

ACIDIFIANT, ANTE [asidifjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1808; de *acidifier*). Qui a la propriété d'acidifier.

ACIDIFICATION [asidifikɑsjɔ̃]. *n. f.* (1786; de acidifier). ♦ 1° *Chim.* Transformation en acide. ♦ 2° *Géol.* Action d'injecter de l'acide chlorhydrique dans une couche calcaire pour faciliter un forage.

ACIDIFIER [asidifje]. v. *tr.* (1786; de *acide*, et *-fier*). Rendre acide, transformer en acide. Pronom. *Matière q* s'acidifie, devient acide.

ACIDIMÈTRE [asidimetʀ(ə)]. *n.* m. (1908; de *acide*, -mètre). Instrument servant à l'acidimétrie.

ACIDIMÉTRIE [asidimetʀi]. n. *f.* (1841; de *acide*, *-métrie*). Détermination du titre d'une solution acide.

ACIDITÉ [asidite]. *n. f.* (1545; bas lat. *aciditas*). ♦ 1° *Saveur* acide. *L'acidité du citron.* ◇ *Fig.* Caractère mordant. causticité. *L'acidité de sa remarque.* — Caractère piquant.'« *Cette acidité virginale* » (THARAUD). ♦ 2° Qualité acide d'une substance. *L'acidité d'une solution aqueuse correspond à sa concentration ou à son activité en ions hydrogène* (pH). — *Acidité gastrique,* proportion d'acide chlorhydrique dans le suc gastrique. ◈ ANT. Alcalinité.

ACIDOPHILE [asidɔfil]. *adj. (1897;* de *acide, et -phile*). *Biol.* Qui fixe les colorants acides, comme l'éosine. (*Syn.* EOSINOPHILE). *Cellules acidophiles et cellules basophiles.*

ACIDOSE [asidoz]. n. *f.* (1922: *de acide). Méd.* Trouble de l'équilibre entre les acides et 'les bases' de l'organisme (sang), caractérisé par une prédominance de l'acidité, et due à une production excessive d'acide (comme dans le diabète) ou à une élimination insuffisante des acides, par le rein *(acidose*

nale) ou par le poumon (acidose respiratoire ou gazeuse), encore par une perte excessive des bases (diarrhées, rtaines maladies du rein). V. Alcalose.

ACIDULÉ, ÉE [asidyle]. *adj.* (1898; *acidule*, 1751; lat. *idulus*). ♦ 1° Légèrement acide. V. Aigrelet. « *Un arôme idulé de citronnelle* » (MART. du G.). ♦ 2° Qu'on a acidulé. *onbons acidulés.*

ACIDULER [asidyle]. v. *tr.* (1723; du lat. *acidulus*. Acidulé). Rendre légèrement acide par addition d'une bstance acide.

ACIER [asje]. *n.* **m.** (XII^e; *acer*, **1080;** bas lat. *°aciarium, acies* « pointe, tranchant »). ♦ 1° Alliage de fer et de rbone (moins de 1,5 %), auquel on donne, par traitement écanique ou thermique, des propriétés variées (malléalité, résistance). *Acier doux (jusqu'à* 0,25 % de carbone), *r* (de 0,60 à 0,70 %). Acier *Bessmer* (élaboré au convertisur Bessmer). *Thomas* (au convertisseur Thomas). Martin u four Martin). *Acier' fretté, indéformable. Acier inoxyble,* renfermant du chrome et du nickel. *Acier cémenté, rgé, fritté; acier au creuset. Aciers spéciaux. Foret en acier pide. Fabrication, affinage de l'acier* (par décarburation de fonte). V. Métallurgie, sidérurgie. ♦ 2° *Poét.* Arme d'acier. 3° Par compar. *Gris acier.* ♦ 4° Fig. *D'acier,* dur comme cier. *Des muscles d'acier.* « *Une voix coupante comme une ix d'acier* » (GONCOURT). — *Vieilli.* Dur, insensible. « Ces eurs d'acier » (CORN.).

ACIÉRAGE [asjeraʒ]. *n. m. (1753;* de *aciérer*). ♦ 1° *Vx.* ransformation (du fer) en acier (on a dit *aciération*). ♦ (1864). Opération consistant à recouvrir d'une couche acier la surface d'une plaque métallique (Galvanoplastie). u à donner à certains métaux la dureté 'de l'acier. *Aciége de l'aluminium.*

ACIÉRER [asjere]. **v. fr.;** conjug. céder (1470; var. anc. *érer;* de *acier*). ♦ 1° *Vx. Garnir* d'acier par soudure (une me, un outil de fer). ♦ 2° *Vx* (1834). Convertir (le fer) en cier. ♦ 3° (1864). Procéder à l'aciérage de. *Fonte aciérée.*

ACIÉRIE [asjeri]. *n. f.* (1751 ; de acier). Usine où l'on brique l'acier.

ACINÉSIE. V . AKINÉSIE

ACINUS [asinys]. *n. m.* **(1866;** lat. SC., 1689; mot lat., grain de raisin, baie »). *Anat.* Petite cavité glandulaire en l du sac et arrondie, se déversant dans un canal excréteur. *landes à acini (ou acineuses).*

ACLINIQUE (aklinik]. *adj.* (1898; du gr. *aklinés* « qui e penche pas »). *Lieu, point aclinique,* où l'inclinaison du namp magnétique terrestre est nulle. *Ligne aclinique,* reliant s points, acliniques de la surface terrestre.

ACME [akme]. *n. f.* (1751; gr. *akmé*). *Didact.* ♦ 1° Phase e la maladie où les symptômes morbides sont au plus haut egré d'intensité. ♦ 2° *Néol.* Apogée, moment du plus grand éveloppement.

ACNÉ [akne]. *n. f.* (1816 ; pour *achné,* gr. *akhné* « efflorescence »). Toute lésion de la peau au niveau des follicules ilo-sébacés. *Acné juvénile (ou acné vulgaire),* comédons nflammés apparaissant à la puberté. *Acné rosacée,* V. ouperose. ◇ HOM. Haquenée.

ACNÉIQUE [akneik]. *adj.* (1858; de acné). *Méd.* Relatif l'acné, atteint d'acné. Peau *acnéique.*

ACOLYTAT [akɔlita]. n. m. (1721; lat. médiév. *acolytatus*. V. Acolyte). *Relig. cathol.* Le plus élevé des ordres ineurs.

ACOLYTE [akɔlit]. n. *m.* (XII^e; lat. ecclés. *acolythus,* gr. *kolouthos,* « suivant, serviteur »). ♦ 1° Clerc élevé à l'acotat, dont l'office est de servir à l'autel. V. Servant. ♦ 2° *Fig.* (XVII^e). *Surtout péj.* Compagnon, complice qu'une personne raîne toujours *à sa* suite. *Flanqué de ses deux acolytes.*

ACOMPTE [akɔ̃t]. n. m. (1771; à *compte,* 1740; de *ompte*). Paiement partiel à valoir sur le montant d'une omme due. V. Arrhes, avance, provision. 0 Fig. *(Fam.)* 'etit avantage, petit plaisir qu'on *reçoit* ou prend en attendant mieux.

AC(C)ON [akɔ̃]. *n. m.* (1650; mot poitevin, p.-ê. de anglo-saxon *naca* « barque »). *Mar.* Embarcation à fond lat servant au chargement et au déchargement des *navires.* . Allège.

AC(C)ONIER [akɔnje]. *n. m.* (1866; de *acon*). Mar. 'atron d'un acon*. Celui dont le métier est d'assurer l'embarquement ou le débarquement des marchandises, de les arriver à bord d'un navire ou de les mettre en entrepôt.

ACONIT [akɔnit]. n. *m.* (XVI^e; *aconita.* XII^e, puis *aconite*; lat. d'o. gr. *aconitum*). Plante vénéneuse *(Renonculacées),* ont les fleurs ont le pétale supérieur en forme de casque.

ACONITINE [akɔnitin]. *n. f.* (1843; de *aconit*). Alcaïde contenu dans la racine de l'aconit napel, utilisé comme nalgésique.

AC(C)ONNAGE [akɔnaʒ]. *n. m.* (1952; de "con). *Mar.* Opération de chargement ou de déchargement d'un navire u moyen d'acons.

A CONTRARIO [akɔ̃trarjo]. *loc. adv.* (1926; IOC. du lat. colast. et jur. traduite « par la raison des contraires » aux siècles classiques). Se dit d'un raisonnement qui conclut d'une opposition dans les hypothèses à une opposition dans les conséquences.

ACOQUINEMENT [akɔkinmɑ̃]. n. *m.* (1858; de acoquiner). Liaison peu honorable. « *Se priver si longtemps de ce bonheur dans la crainte d'un acoquinement* » (DAUD.).

ACOQUINER (S') [akɔkine], v. *pron. (1530; de coquin).* Se lier (à une personne peu recommandable). « *Vous vous acoquinez avec le premier venu* » (TROYAT).

ACORE [akɔr]. *n. m.* (XVI^e; lat. d'o. gr. *acorum*). Plante aquatique (*Aracées),* à spadice vert entièrement couvert par la fleur. — ◇ HOM. Accord, **accore, accort.**

A-CÔTÉ [akote]. *n m.* (1933; subst. de la IOC. adv. *à côté*). Point, problème accessoire. Ce *n'est qu'un à-côté de la question.* ◇ Gain d'appoint. *Il gagne tant, sans compter les à-côtés.*

ACOTYLÉDONE [akɔtiledɔn]. *adj.* (1777; de a-2, et *cotylédon). Bot.* ♦ 1° *Vx.* Cryptogame. ♦ 2" *Mod.* Dont les cotylédons sont peu visibles.

ACOUMÈTRE [akumɛtr(ə)]. n. *m.* Syn. AUDIOMÈTRE.

ACOUMÉTRIE [akumetri]. *n. f.* (1902; du gr. *akouein* « entendre », et suff. *-métrie*). *Méd.* Ensemble des méthodes servant à évaluer l'acuité auditive.

À-COUP [aku] *n. m.* (1835; de *à,* et *coup*). Discontinuité de mouvement provoquant des secousses. V. Saccade. « *Cet équipage, difficile à mener s'avance avec des à-coups, des arrêts* » (LOTI). *Il y a des à-coups dans le moteur. Par* à-coups, de façon irrégulière, intermittente. V. Accès (par). *Travailler par à-coups.* « *Les choses éclatantes, on ne les fait que par à-coups* » (PROUST).

ACOUSTICIEN, IENNE [akustisjɛ̃, jɛn]. n. (1876; de *acoustique).* Spécialiste de l'acoustique. « *L'insonorisation des locaux... destinés à l'enregistrement a toujours posé de graves problèmes aux acousticiens* » *(Revue du Son,* 9-1966).

ACOUSTIQUE [akustik]. *adj. et n. f.* (1701; gr. *akoustikos* « qui concerne l'ouïe »).

I. *Adj.* ♦ 1° Qui appartient à l'ouïe, sert à la perception des sons. *Nerf acoustique,* auditif. *Cornet* acoustique.* ♦ 2° (1866). Relatif a" son, du domaine de l'acoustique. V. *Sonore. Les phénomènes acoustiques.*

11. N. *f.* (1701). ♦ 1° Partie de la physique (en relation avec la physiologie, la psychologie et la musique) qui traite des sons et ondes sonores (nature, production, propagation et réception du son). ◇ *Acoustique architecturale,* ensemble des techniques assurant une bonne propagation du son ainsi que l'isolation acoustique dans les constructions. ♦ 2° (1898). Qualité d'un local (théâtre, salle de concert) au point de vue de la propagation du son. *Bonne, mauvaise acoustique d'une salle*

ACQUÉREUR [akerœr]. *n. m. (1385;* de *acquérir)* Celui qui acquiert (un bien). V. Acheteur. *Ce tableau n'a pas trouvé acquéreur.* « *Il se porte acquéreur de la totalité de la récolte* » (GIDE). Le fém. *acquéresse,* rare. appartient à la langue juridique. *Il exposa qu'elles* « *étaient légitimes propriétaires du couvent; qu'elles le tenaient de l'acquéresse* » (BARRÈS).

ACQUÉRIR [akerir]. v. *tr. : j'acquiers, il acquiert, nous acquérons, ils acquièrent; j'acquérais; j'acquis; j'acquerrai; j'acquerrais: acquiers, acquérons; que j'acquière, que nous acquérions, qu'ils acquièrent; que j'acquisse; acquérant: acquis** (XIII^e; *a* remplacé *acquerre,* XII^e; *lat.* pop. *°acquærere,* class. *acquirere*). ♦ 1° Devenir propriétaire de (un bien, un droit), par achat, échange, succession. V. Acquisition. « *Les manuscrits que le vieux savant acquit au prix d'un modeste pécule* » (FRANCE). **PROV.** *Bien mal acquis ne profite jamais.* Absolt. « *Le plaisir d'avoir ne vaut pas la peine d'acquérir* » (ROUSS.). ♦ 2° Arriver à posséder (généralement un avantage). V. Gagner, obtenir. « *On veuf acquérir de la gloire* » (LA ROCHEF.). « *L'expérience acquise au long de la carrière* » (DUHAM.). « *Dès lors que j'acquis cette certitude* » (GIDE). *Pronom.* (Sens passif) *Une habitude qui s'acquiert difficilement.* ◇ *(Sujet de chose)* Arriver à avoir (une qualité). V. Prendre. Ces *tableaux ont acquis beaucoup de valeur.* ♦ 3° *(Sujet de chose).* Procurer la possession, la disposition de. V. Valoir. « *Trois amants que ses charmes hi acquirent successivement* » (LA BRUY.). *L'aisance que ses efforts lui ont acquise.* ◇ *Pronom.* (Réfl. ind.) Obtenir pour soi, s'attirer, se concilier. *Il s'est acquis l'estime de ses chefs.* ◇ ANT. Céder, vendre. Perdre.

ACQUÊT [ake]. *n. m.* (XII^e; *lat.* pop. *°acquæsitum,* de *°acquærere.* V. **Acquérir**). *Dr.* Bien acquis par un des époux a" Cours de l'association conjugale, et qui fait partie de la *masse commune. (opposé au propre). Communauté réduire* aux *acquêts,* régime matrimonial légal.

ACQUIESCEMENT [akjesmɑ̃], n. *m.* (1527; de *acquiescer*). ♦ 1° *Dr.* Adhésion d'une personne à un acte fait, une demande formée, un jugement rendu contre elle. *Acquiescement pur et simple, exprès, tacite, implicite, conditionnel.* ♦ 2° (XVII~). Cour. Consentement, acceptation. « *Elle prit*

notre silence pour un acquiescement » (MAURIAC). ◈ ANT. *Opposition*, refus.

ACQUIESCER [akjese]. *v. tr. indir.* ; conjug. *placer (XIV^e^; lat. acquiescere, au sens* du fr. en lat. jur. et ecclés.). ♦ 1° *Dr.* Donner son acquiescement à. ♦ 2° (XVI^e^). Cour. Donner son entier consentement à. V. **Accepter, approuver consentir, déférer.** « *Nous acquiesçons à cette courtoise prière* » (DUHAM.). Absolt. *«Elle acquiesce d'un signe de tête* » (MART. du G.). ◈ ANT. Opposer *(s')*, refuser.

ACQUIS [aki]. *n. m.* (1595; subst. du suivant). Savoir acquis, expérience acquise, constituant une sorte de capital. *Avoir de l'acquis.*

ACQUIS, ISE [aki, iz]. *adj.* (V. Acquérir). ♦ 1° Qui a été acquis par l'individu *(opposé* à ce qui lui est naturel ou lui a été transmis). « *Ses qualités tant acquises que naturelles* » (VOLT.). « *Les hommes qui possèdent une fortune acquise et* non *transmise* » (BALZ.). Biol. Caractères *acquis*, qui n'appartiennent pas au patrimoine chromosomique de l'individu et apparaissent par adaptation au milieu. ◇ *Par* ext. Phys. *Vitesse* acquise.* ♦ 2° *Acquis à* (qqn.), qui est reconnu comme lui appartenant, dont il peut disposer de façon définitive et *sûre. Ce droit lui est acquis.* « *Il répondit que sa bienveillance m'était acquise* » (DAUD.). — (Personnes) *Je vous suis tout acquis*, entièrement dévoué. *0 Absolt.* Reconnu sans contestation. Nous *pouvons considérer comme acquis ce premier point.* ♦ 3° *Acquis* à (une idée, un parti), définitivement gagné à, partisan de. *Il est maintenant acquis à notre projet.* ◈ ANT. *Héréditaire, inné, naturel. Contesté,* discuté. *Hostile.* — HOM. Acquis (n.), acquit.

ACQUISITIF, IVE [akizitif, iv]. *adj.* (XV^e^; bas lat. *acquisitivus). Dr.* Qui appartient, équivaut à l'acquisition. *Prescription" acquisitive.*

ACQUISITION [akizisjõ]. *n. f.* (1283; lat. *acquisitio).* ♦ 1° Action d'acquérir. *Faire l'acquisition d'un terrain.* V. **Achat. Dr.** *Acquisition à titre onéreux, à titre gratuit. Modes d'acquisition de la propriété* (succession, donation, contrat de vente ou d'échange, accession, prescription). ◇ Bien acquis. *Voici mn dernière acquisition.* ♦ 2° Fait d'arriver à posséder. « *L'acquisition des membres, chez les Batraciens* » (J. ROSTAND). ◇ *Inform.* Prélèvement de données destinées au traitement par ordinateur. *Temps d'acquisition.* ◇ Qualité, caractère acquis. « *La croyance à la transmission des acquisitions psychiques* » *(J.* ROSTAND). ◈ ANT. Cession. *Perte.*

ACQUIT [aki]. *n.* m. (XIII^e^; de *acquitter*). Reconnaissance écrite d'un paiement. V. **Décharge, quittance (donnée par** l'inscription de la mention *pour acquit,* avec date et signature*). 0* Fig. *Par acquit de conscience,* pour décharger entièrement sa conscience, pour se garantir de tout risque d'avoir qqch. à se reprocher. — *Par manière d'acquit*, négligemment. ◈ HOM. Acquis.

ACQUIT-À-CAUTION [akitakosjõ]. *n.* m. (1723 de *acquit,* et *caution).* Titre délivré par une administration financière, qui permet à des marchandises soumises à des droits de circuler en franchise (caution étant donnée que les droits seront acquittés au lieu de destination).

ACQUITTEMENT [akitmã]. *n. m.* (XIII^e^; de *acquitter).* ♦ 1" Action d'acquitter (une dette), d'exécuter (une obligation). 0 Action d'acquitter (un droit). ♦ 2° *(h.* 1725; déb. XIX^e^). Action d'acquitter (un **accusé). V. Absolution. Ordonnance d'acquittement.**

ACQUITTER [akite]. Y. *tr.* (1080; de a-l, et *quitte).* ♦ 1° Rendre quitte, libérer (d'une obligation, d'une dette). *Ce dernier versement m'acquitte envers vous. 0* (Déb. XIX^e^) Déclarer par jugement (un accusé) non coupable. V. **Absoudre,** *relaxer.* « *La mise en liberté du prévenu acquitté* » *(CODE* PÉN.). ♦ 2° (XII^e^). Payer (ce qu'on doit). V. **Régler.** *Acquitter des droits, ses impôts.* ◇ Revêtir de la mention « pour acquit » et de sa signature. *N'oubliez pus d'acquitter la facture.* ♦ 3" *Pronom.* Se libérer (d'une obligation juridique ou *morale). S'acquitter d'une dette. S'acquitter d'un devoir, d'une commission, de ses fondions.* V. **Remplir.** *Absolt.* Payer sa dette. *Un créancier envers lequel il n'a pu s'acquitter.* — (Dette morale) « *L'ingratitude vient peut-être de l'impossibilité où l'on est de s'acquitter* » (BALZ.). ◈ ANT. *Condamner. Manquer* (à).

ACRE [akʀ(ə)]. *n. f.* (1059; mot angl., rad. lat. *ager* « champ »). ♦ 1° **Ancienne** mesure agraire qui valait en moyenne 52 aies. ♦ 2° Mesure agraire, dans les pays anglo-saxons, de 40,47 ares ou 4046.86 mètres carrés. — Au Canada, un acre vaut 4 840 verges* carrées.

ÂCRE [akʀ(ə)]. *odj.* (XIV^e^; lat. *acer).* ♦ 1" **Qui est très** irritant au goût ou à l'odorat, au point de brûler, de prendre à la *gorge.* « *Une saveur âcre qu'elle sentait dans sa bouche la réveilla* » (FLAUB.). ♦ 2° *Fig.* Où se mêle qqch. de cuisant *et* de douloureux. « *L'âcre frisson de l'amour-propre blessé* » (FROMENTIN). « *L'âcre amour m'a gonflé de torpeurs enivrantes* » (RIMBAUD). ◈ ANT. Doux, *suave.*

ÂCRETÉ [akʀəte]. *n. f.* (XVI^e^; de *âcre*). Qualité de ce qui est âcre. *0* Fig. « *L'ironie, chez Lesage, n'a aucune âcreté* » (STE-BEUVE). V. **Acrimonie, amertume.**

ACRIDIENS [akʀidjẽ]. *n.* m. *pl.* (1834; du gr. a *akridos* « sauterelle »), Famille d'insectes orthoptères teurs (criquets). *Lutte contre les acridiens* (antiacridier — Adj. *Invasion ncridienne,* d'acridiens.

ACRIMONIE [akʀimɔni]. n. *f.* (1801; « âcreté », 1 lat. *acrimonia*). Mauvaise humeur qui s'exprime par propos acerbes ou hargneux. V. **Aigreur, hargne.** *Il répc sans acrimonie à ses adversaires.* ◈ ANT. *Douceur.*

ACRIMONIEUX, EUSE [akʀimɔnjø, øz]. *adj.* (1 « *âcre* », 1605; de *acrimonie). Littér.* Qui manifeste de l'a monie. V. **Acerbe, agressif, aigre, hargneux.** *Ton acrimoni*

ACRO-. Elément du gr. *akron.* « extrémité » qui se former des mots savants.

ACROBATE [akʀɔbat]. *n.* (1751, « danseur de cord gr. *akrobatos* « qui marche » *(bainein)* « sur les extrémit *(akron).* ♦ 1° **Artiste de cirque.** de **music-hall.** exécu des exercices d'équilibre et de gymnastique, plus ou m périlleux. V. Équilibriste, **funambule, trapéziste.** « *Ce ren vous de tous les acrobates, gymnastes, trapézistes, clo jongleurs, danseurs de corde, équilibristes* » (GONCOU 0 Fig. *(Péj.)* Spécialiste extrêmement adroit, virtu « *C'est un acrobate de la récitation* » (ROMAINS). ♦ 2° (11 Petit mammifère australien de l'ordre des marsupi pourvu d'une membrane parachute qui l'aide à saute branche en branche.

ACROBATIE [akʀɔbasi]. *n. f.* (1853; de *acrobate).* de l'acrobate; exercice, tour d'acrobate (saut péril1 voltige, etc.). *Faire des acrobaties.* — *Acrobatie aérie* manœuvres d'adresse exécutées en avion (looping, ret nement, renversement, tonneau, vrille). 0 *Fig.* Virtuc qui se déploie dans la difficulté. Ce n'est *plus du piano, de l'acrobatie.* « *Il considère ce jeu des idées comme une a batie spirituelle* » **(MAUROIS).**

ACROBATIQUE [akʀɔbatik]. *adj.* (1842; de *acrob* Qui appartient à l'acrobatie, tient de l'acrobatie. *Exe acrobatique. Le gardien de but a fait un arrêt acrobati 0* Fig. *La versification acrobatique des Grands Rhétoriqut*

ACROCÉPHALE [akʀɔsefal]. *adj.* (1890; du gr. *a* « sommet, hauteur », *et kephalê* « tête »). *Méd.* Ati d'acrocéphalie.

ACROCÉPHALIE [akʀɔsefali]. *n. f.* (1890; de acr *phale). Méd.* Malformation crânienne donnant à la tête forme en pain de sucre.

ACROCYANOSE [akʀɔsjanoz]. *n. f.* (1896; du *akron* « extrémité », et cyanose). *Méd.* Cyanose des extrén (mains, pieds), occasionnelle (froid), ou chronique (trou circulatoires).

ACROLÉINE [akʀɔlein]. *n. f.* (1866; du lat. *acer, a* « aigre, âcre », et *olere* « sentir », et suff. de *glycér* Aldéhyde éthylénique obtenu par déshydratation de la cérine, liquide volatil et suffocant.

ACROMÉGALIE [akʀɔmegali]. n. *f.* (1885; du gr. *a* « extrémité », et *megas, megalos* « grand »). Affection ca térisée par une hypertrophie non congénitale des extrén et de la tête. V. Gigantisme

ACROMION [akʀɔmjɔ̃]. *n. m.* (1532; gr. *akrôt* « pointe de l'épaule »). *Anat.* Forte apophyse prolong l'épine de l'omoplate. — *Adj.* ACROMIAL, ALE, AUX [akʀɔt o].

ACRONYME [akʀɔnim]. II. *m.* (1970; angl. *acro* de *acr-* « début », et *-onym*). *Ling.* Sigle prononçable comm mot ordinaire *(ex. Afat* [afat] *: Auxiliaire féminine de l'ar de terre). Acronymes anglais utilisés en français (ex.* ALC [ALGOrithmic Language]).

ACROPHOBIE [akʀɔfɔbi]. n. *f.* (1899; de *acro-,* et *bie). Psycho., méd.* Phobie des lieux élevés, souvent acc pagnée de vertige.

ACROPOLE [akʀɔpɔl]. *n. f.* (1751 ; *acropolis,* 1552. *akropolis* « ville haute »). Ville haute des anciennes grecques, comportant des fortifications et des sanctua Absolt. *L'Acropole,* l'acropole d'Athènes, citadelle o au V^e^ siècle de temples illustres.

ACROSTICHE [akʀɔstiʃ]. *n.* m. (1582; gr. *akrostiʃ* de *akros* « *extrême* », et *stikhos* « *vers* »). Poème ou strc où les initiales de chaque vers, lues dans le sens vert composent un nom (auteur, dédicataire) ou un mot- *Les envois de plusieurs ballades de Villon sont des acrostic*

ACROTÈRE [akʀɔtɛʀ]. *n.* m. (1547; lat. plur. *acrot gr. akrôtêrion*). Socle placé aux extrémités ou au sor d'un fronton, pour servir de support à des statues et au ornements; cet ensemble ornemental.

ACRYLIQUE [akʀilik]. *adj.* et II. *m.* (1865; de oc lat. *acer, acris* « acide », *-yle,* du gr. *ule* « bois », et *-ique*). ♦ 1° *Acide acrylique (ou propénoïque*), acide éthylénique, liquide, incolore, d'odeur âcre, dont les e donnent le « verre organique ». — Se dit des composés en dérivent. *Polymères esters acryliques.* ♦ 2° *Fibre a lique,* fibre textile synthétique obtenue par polymérisa du nitrile acrylique. — *N.* m. *Fourrure en acrylique.*

1. ACTE [akt(ə)]. n. *m.* (1338; lat. *actum*, subst. du p. p. de *agere* « faire »).

I. ♦ 1° *Dr.* Toute manifestation d'une ou plusieurs volontés ayant pour but de produire un effet de droit. *Acte juridique, opposé à Fait juridique.* ♦ 2° (Acte dit *instrumentaire).* Pièce écrite qui constate un fait, une convention, une obligation. *Acte de vente. Actes de l'état civil (de naissance. de mariage, de décès). Acte sous seing privé, notarié, authentique. Dresser, établir, signer un acte. Acte d'accusation".* — *Demander,* donner acte *de,* demander, accorder la constatation par écrit de. *Prendre acte d'une* chose, la faire constater légalement, et *par ext.* en prendre bonne note (en vue d'une utilisation ultérieure). *Dont acte,* formule finale d'un acte; *par ext.* Bonne note est prise *de* la chose. — *Acte diplomatique.* ♦ 3° (Au plur.; lat. *acta).* Recueil de procès-verbaux. *Actes des conciles, des martyrs. Actes des saints,* récits hagiographiques. *Actes des apôtres,* livre du Nouveau Testa&nt où sont consignées les activités *de* saint Paul *et* de *l'Église* primitive. 0 Mémoires, communications (d'une société savante). *Les actes d'un congrès de sociologie.*

II. (1504). ♦ 1° Action humaine considérée dans son aspect objectif plutôt que subjectif. « Nos actes les *plus sincères sont aussi les moins calculés* » *(GIDE).* « *Ce jour-là, les paroles étaient des actes* » *(MICHELET).* « *Nos actes nous suivent* » (BOURGET). *Acte de. acte* inspiré par. *Un acte de courage, de bonté, de foi, de folie. Acte d'hostilité, d'autorité* (de la part d'un gouvernement). *Passer aux actes* : de la conception d'un projet à son exécution. *Acte médical,* intervention médicale ou chirurgicale. ◇ *Biol.* Mouvement d'ensemble adapté à une fin, chez l'être vivant. *Actes réflexes, instinctifs, volontaires, involontaires.* ◇ *Passage* à *l'acte,* en psychiatrie, conduite impulsive, le plus souvent violente, par laquelle le sujet passe de la tendance, l'intention, à sa réalisation. *Psychan.* (trad. de l'angl. *acting out,* équivalent de l'all. *agieren) :* conduite impulsive dont les motivations restent inconscientes et qui marque l'émergence au plan de l'action d'un contenu refoulé. *Le passage à l'acte implique souvent une tentative de méconnaître le transfert*.* ◇ Philo. *En acte,* opposé à en *puissance.* « *Le jugement est la connaissance en acte* » (LAGNEAU). ♦ 2" *Relig.* Mouvement spirituel. *Acte de* foi, *de charité.* ◇ Formule, prière exprimant ce mouvement. *Réciter votre acte de contrition.* ♦ 3° *Dr.* (Acte dit *juridique).* Manifestation de volonté qui produit des *effets de droit. Acte à titre onéreux, gratuit. Acte conservatoire, exécutoire. Acte d'administration, de commerce. Acte administratif, législatif,* décision de l'autorité. — *Faire acte d'héritier,* exercer sa qualité d'héritier. Par ext. Faire *acte de,* manifester, donner *une* preuve de. *Faire acte d'autorité, de bonne* volonté. Faire acte *de présence*.*

2. ACTE [akt(ə)]. *n.* m. (1553; lat. *actus).* ♦ 1° Chacune des grandes divisions d'une pièce de théâtre (subdivisées en scènes). *Les tragédies classiques en cinq actes. Tartufe fait son entrée ou troisième acte.* « *Une ample comédie à cent actes* divers » (LA FONT.). ♦ 2° *Fig.* Phase d'une action à péripéties. *Le dernier acte de l'affaire X.*

ACTÉE [akte]. **n.** *f.* (1808; *actéa,* 1751; lat. *actæa).* Plante vivace des bois *(Renonculacées),* à follicules ou à baies (vénéneuses, chez *l'actée en épi* ou *herbe de Saint-Christophe).*

ACTEUR, TRICE [aktœʀ, tʀis]. *n.* (1663; « auteur, agent », XIV^e^; « personnage d'une pièce », déb. XVII^e^; lat. *actor).* ♦ 1° Artiste dont la profession est de jouer un rôle à la scène ou à l'écran. V. Artiste *(pop.),* comédien, interprète (et *péj.* cabot, histrion). *Acteur, actrice célèbre.* V. Étoile, star, vedette. *Acteurs modestes.* V. Doublure, figurant. « *Les acteurs sont épuisés de la fatigue de ces répétitions multipliées* » (DIDER.). ♦ 2° *Fig.* Personne qui prend une part *active, joue un rôle important.* V. Protagoniste. « *Acteur ou simplement complice* » (D~uo.). *Les acteurs et les témoins de ce drame.*

ACTIF, IVE [aktif, iv]. *adj. et n. m.* (1160; lat. *activus).* ♦ 1° Qui agit (personne), implique une activité (chose). « *La foule désœuvrée, plus nombreuse que la foule active* » LOTI). Milit. *Armée active* (opposée à *la réserve).* Ellipt. *Officier d'active. Service actif.* — Ancienn. *Citoyen actif,* ayant le droit de vote. Relig. *Vie active* (opposée à *contemplative).* Pédag. *Méthode active,* méthode d'enseignement faisant appel à l'activité et à l'initiative de l'élève. 0 Qui a la capacité d'agir. Démogr. *Population active,* partie de la population d'un pays qui est capable d'activité. *Vie active,* fraction de la vie où l'individu peut exercer une activité productive. — *Un remède, un poison particulièrement actif,* énergique, violent. Phys. *Charbon actif,* activé. *Dépôt* actif. Métal actif,* qui se trouve sous une forme particulièrement apte aux opérations de catalyse. ♦ 2° (XV^e^). *Gram.* Propre à exprimer que le sujet est considéré comme *agissant. Voix, forme verbale active.* Subst. *L'actif, la* voix active. ♦ 3° (XVI^e^). Dettes actives, sommes dont on est créancier. ◇ *Subst.* (1762) L'ACTIF, l'ensemble des biens ou droits constituant un patrimoine ou une universalité juridique. *L'actif d'une* succession, *de la* communauté. Emploi des ressources (figurant au passif*). *Sommes portées à l'actif d'un bilan*. Excédent de l'actif sur le passif.* Fig. *Avoir à son actif, compter* au nombre des choses qu'on a réalisées avec succès. Par plaisant. *Un individu qui a plusieurs vols à son actif.* ♦ 4° (XVII^e^). Qui aime à agir, à se dépenser en travaux, en entreprises. V. Dynamique, entreprenant, *remuant, travailleur,* vif. *Un secrétaire actif et dévoué.* « *L'esprit actif d'Antoine se livrait à une incessante gymnastique intellectuelle* » (MART. du G.). — Subst. Personne qui aime *à agir.* « *Ah! les hommes d'action! Les actifs!* » (FLAUBERT). ◇ *Caractérol.* Chez qui dominent les tendances, les dispositions à agir. ◈ ANT. Inactif, *passif. Paresseux.*

ACTIN(O)-. Élément tiré du rad. gr. *aktis, aktinos* « rayon », qui sert à former des mots savants.

ACTINIE [aktini]. *n. f. (1792;* du gr. *oktis, aktinos* « rayon »). Animal marin de belle couleur *(Cœlentérés),* polype à *nombreux* tentacules. communément' appelé anémone de mer.

ACTINIQUE [aktinik]. *adj.* (1866; du gr. *aktis, aktinos* « *rayon* »). *Didact.* ♦ 1° Se dit de radiations ayant la propriété *(actinisme) d'exercer* une action chimique sur certaine: substances. *Les rayons ultra-violets sont actiniques.* ♦ 2° *Par* ext. Qui se rapporte ou est dû à la lumière. *Dermatite actinique,* coup de soleil.

ACTINISME [aktinism]. n. m. (1877; du gr. *aktis, aktinos* « rayon », et suff. *-isme). Phys.* Propriété qu'ont certaines substances d'être chimiquement détruites ou modifiées par des rayonnements, généralement ultra-violets.

ACTINITE [aktinit]. n. *f.* (1970; du gr. *akris, aktinos* « rayon »). *Méd.* Inflammation de la peau provoquée par les rayons solaires.

ACTINIUM [aktinjɔm]. *n.* m. (1881; du gr. *aktis, aktinos* « rayon »). Élément radio-actif (Ac), n° at. 89.

ACTINOLOGIE [aktinɔlɔʒi]. *n. f.* (1946; 1866, « histoire des animaux rayonnés »; de *actino-, et -logie). Didact.* Science qui étudie les propriétés curatives des divers rayons (ultra-violets, infrarouges, etc.) et leur action biologique.

ACTINOMÈTRE [aktinɔmetʀ(ə)]. *n.* m. (1853; du gr. *aktis, aktinos* « rayon », et *-mètre). Phys.* Instrument pour la mesure de l'intensité d'un rayonnement actinique (et *spécialt* de la lumière).

ACTINOMÉTRIE [aktinɔmetʀi]. *n. f. (1877;* Cf. le précéd.). Mesure de l'intensité du *rayonnement. Actinométrie solaire.*

ACTINOMYCÈTE [aktinɔmisɛt]. *n. m.* (1922; du gr. *aktis, aktinos* « *rayon* », et *-mycète). Biol.* Bactérie filamenteuse, ramifiée, ressemblant aux champignonsmicroscopiques.

ACTINOMYCOSE [aktinɔmikoz]. *n. f.* (1885; en all. 1877; de *actinomycète* « champignon radié »; Cf. -Mycète). *Méd.* Infection chronique causée par des bactéries appartenant au genre *Actinomyces,* qui atteint l'homme et les animaux (bovidés) et caractérisée par des lésions d'aspect tumoral, avec formation d'abcès de la peau et, plus rarement, des organes internes (poumon, tube digestif).

ACTINOTE [aktinɔt]. n. *f.* (1801; du gr. *aktinôtos* « radié »). Variété d'amphibole non alumineuse, de couleur verte.

ACTINOTHÉRAPIE [aktinɔteʀapi]. *n. f.* (1933; de *actinique,* et *-thérapie). Méd.* Traitement par des rayons *lumineux* produits artificiellement.

1. **ACTION** [aksjɔ̃]. *n. f.* (déb. XII^e^, *accium de grâce; lat. actio).*

I. ♦ 1° Ce que fait qqn et par quoi il réalise une intention ou une impulsion. V. Acte, fait. « Les *actions les plus* décisives *de notre vie sont le plus souvent des actions inconsidérées* » (GIDE). « *La plupart des hommes sont plus capables de grondes actions que de bonnes* » (MONTESQ.). *Commettre une mauvaise* action. *Action* d'éclat, exploit. *Action de grâce(s)*.* L'action *de transporter,* l'action qui consiste à transporter. V. Opération. *Verbe d'action* (opposé à *verbe d'état).* ♦ 2° Fait de produire *un effet,* manière d'agir sur qqn ou qqch. « *L'action est le déploiement de la cause et la réalisation de l'effet* » (HAMELIN). *Changement politique dû à l'action personnelle d'un* ministre. V. Influence. *Chercher des moyens d'action, un champ d'action. L'action du remède* SC *fait sentir. Le mur s'est détérioré sous l'action de l'humidité du gel. En action,* en train d'agir, de produire son effet. 0 *Action psychologique* (av. 1960). Propagande insidieuse, tendant à accréditer dans une population certaines idées politiques. « *Dans la guerre révolutionnaire, l'action militaire cède le pas à l'action psychologique* » (Y. COURRIÈRE). ◇ *Mécan.* (D'abord, *quantité* d'action) Double du produit de l'énergie cinétique (1/2 mv²) du mobile par la durée *(t)* du trajet. *Principe de* moindre *action* (principe d'optique, chez Fermat; de mécanique, chez Maupertuis), d'après lequel le mouvement de la matière se fait toujours de façon que l'action afférente au trajet soit minima. *Principe de l'opposition de l'action et de la réaction, de* Newton. ♦ 3° *Absolt.* Exercice de la faculté d'agir *(opposé* à la pensée, aux paroles), déploiement d'éner-

gie en vue d'une **fin. V. Activité, effort, travail.** « **La femme vit par le sentiment, là où l'homme vit par l'action** » (BAL.~). « *La spéculation est un luxe, tandis que l'action est une nécessité* » (BERGSON). « *Ils SC jettent dans l'action* » (DUHAM.). *II est temps de passer à l'action. Un homme d'action. -Liberté d'action. 0 Spécialt.* Combat, lutte. *Engager l'action. Dans le feu de l'action. L'action politique, revendicative. L'action directe* (grèves, manifestations). Milit. Une *action :* une opération précise, un coup de main. *0* Par *ext. Action catholique, laïque,* organisations de propagande catholique, laïque.

II. (XIII^e). Exercice d'un droit en justice. V. **Demande,** poursuite, *recours. Action personnelle, réelle? par* laquelle on demande la reconnaissance ou la protection d'un droit personnel, *réel. Action mobilière, immobilière,* par laquelle s'exerce un droit portant sur un meuble, un immeuble. *Action paulienne*, indirecte*, oblique. Intenter une action en diffamation, en recherche de paternité. Action civile.* intentée par la personne lésée par une infraction à la loi pénale; *action publique,* intentée, au nom de la société, par le ministère public.

III. (XVI^e; trad. du *gr. praxis).* Suite de faits et d'actes constituant le sujet d'une œuvre dramatique ou narrative. V. Intrigue. *Exposition, nœud, péripéties, épisodes, dénouement d'une action tragique. Unité* d'action.* « *Une action simple, chargée de peu de matière* » (RAC.). *L'action du film* se *passe* en *Italie.* ◇ Animation tenant aux faits et aux actes représentés ou racontés. *Cela manque d'action. Film d'action.*

◈ ANT. *Inaction.*

2. **ACTION** [aksjɔ̃]. *n. f.* (1669; probabl. de *action,* XVII^e, « dette active », par le holl. *actie).* Titre cessible et négociable représentant une fraction du capital social (dans une société anonyme en commandite par actions). V. Obligation, part, *valeur. Action nominative, au porteur. Action de capital. Action de jouissance,* que les actionnaires remboursés par l'amortissement de l'action de capital, recoivent de *la* société. *Action d'apport ou de fondation,* donnée aux fondateurs. Cote *des actions en bourse. Hausse, baisse d'une action. Fig.* (Fam.) Ses *actions montent. baissent., il a* plus, moins de crédit, de chances de réussir.

ACTIONNAIRE [aksjɔnɛʀ]. *n.* (1675; de action). *Propriétaire* d'une ou plusieurs actions. *L'assemblée des actionnaires. Actionnaire qui touche un dividende, un coupon.*

ACTIONNARIAT [aksjɔnaʀja]. *n. m.* (1912; de *actionnaire). Actionnariat* ouvrier, système de participation ouvrière aux bénéfices (ou même à la gestion), par répartition de l'actif de la société en actions dont certaines représentent le travail.

ACTIONNEMENT [aksjɔnmɑ̃]. *n.* m. (1933; de *actionner*). Action d'actionner, mise en marche. *L'actionnement à distance d'une machine.*

ACTIONNER [aksjɔne]. Y. *tr.* (1312; de *action).* ♦ 1° *Dr.* Poursuivre en justice. ♦ 2° (XVI^e). Cour. Mettre en mouvement, faire fonctionner (un mécanisme). *Actionner le dispositif de départ d'un moteur. 0 Fig.* (Fam.) « *Je vais actionner tout de suite le ministre* » (AYMÉ).

ACTIVATEUR, TRICE [aktivatœʀ, tʀis]. n. *m.* et *adj.* (1910, de *activer). Chim.* Substance qui, mélangée dans une proportion infime à un corps photoconducteur, augmente son activité et, souvent, modifie ses caractéristiques spectrales.

ACTIVATION [aktivasjɔ̃]. *n. f.* (1910; de *activer).* ♦ 1° Opération consistant à augmenter les propriétés physiques ou chimiques d'une substance (généralement en la soumettant à des radiations). *Activation de l'ergostérol du charbon.* ♦ 2° *Biol.* Première phase de la fécondation, où la gamète femelle sort de son état d'inertie physiologique. ♦ 3° Cour. Fait de rendre actif, de devenir actif. *L'activation des mouvements sociaux entrainée par la hausse du coût de la vie.*

ACTIVEMENT [aktivmɑ̃]. *adv.* (XIV^e; de *actif).* En déployant une grande activité, avec beaucoup d'ardeur. *II s'en occupe activement.* ◈ ANT. Mollement.

ACTIVER [aktive]. *v.* fr. (XV"; repris fin XVIII^e; de actif). ♦ 1° Rendre plus prompt (en augmentant l'activité). V. Accélérer, hâter. « *Activer le recouvrement d'un impôt* » (ACAD.). *Activer les travaux. Absolt.* (Fam.) *Allons, activons!* pressons! ♦ 2° Rendre plus vif, plus agissant. V. Aviver, stimuler. *Le vent activait l'incendie. 0 Chim.* Procéder à l'activation de. *Charbon activé.* ♦ 3° *Pronom.* (1927). Déployer une grande activité, s'affairer. « *Des indigènes reçoivent les caisses et s'activent avec de grands cris* » (GIDE). ◈ ANT. *Ralentir.*

ACTIVEUR [aktivœʀ]. n. m. (1959; de *activer). Chim.* Substance qui, ajoutée en faible quantité à un catalyseur, en augmente beaucoup l'activité. V. Promoteur (2°).

ACTIVISME [aktivism(ə)]. *n.* m. (1911; de actif). ♦ 1° *Philo.* Attitude morale consistant à rechercher l'efficacité, les réalisations; forme de pragmatisme. ♦ 2° *Polit.* (1916-1918). Mouvement des Flamingants partisans de l'action en faveur de la langue flamande que soutenait l'occupant allemand (alors que les « passivistes » refusaient cette aide). ◇ *Doctrine qui préconise* l'action violente (en politique). V. Extrémisme.

ACTIVISTE [aktivist(ə)]. *n.* (1916-1918: de *activisme). Polit.* Partisan de l'activisme. *L'opposition des activistes à l'indépendance de l'Algérie.*

ACTIVITÉ [aktivite]. *n. f. (1425;* bas lat. *activitas).* ♦ 1° *Vieilli.* Chez un agent. Faculté d'agir, de produire un *effet.* « *L'activité d'un acide, d'un poison* » (D'ALEMB.). *Sphère* d'activité.* Mod. *Activité optique,* propriété que possèdent certains corps de faire tourner le plan de polarisation de la lumière. ♦ 2° *(XVI~; var. activeté).* Qualité d'une personne active. V. Dynamisme, énergie, vitalité, vivacité. « *Les Chinois ont une activité prodigieuse* » (MONTESQ.). « *Les couples qui visitent Venise avec une activité d'insectes* » (COCTEAU). ♦ 3° (XIX^e). Ensemble des actes coordonnés et des travaux de l'être humain: fraction spéciale de cet ensemble. *Les produits de l'activité humaine. Activité économique, portion* de l'activité *humaine* employée à la production des biens *et* des services. *Les activités industrielles, commerciales. J'ignore fout de* ses *activités.* V. Occupation. *0 Psycho. et Biol.* Ensemble des phénomènes psychiques et physiologiques correspondant aux actes de l'être vivant, relevant de la volonté, des tendances, de l'habitude, de l'instinct, etc.; série de phénomènes de cet ordre. *L'activité volontaire, réflexe, cher l'homme. Activité nerveuse supérieure,* ◇ *Par* ext. (dans le monde inorganique) *Volcan en activité. Activité solaire.* ♦ 4° Situation d'une personne (*spécialt.* d'un militaire) qui exerce son emploi. « *Le passage de l'activité à la retraite est le temps critique de l'employé* » (BALZ.). *Officier de réserve placé en situation d'activité* (quand les nécessités militaires exigent un renforcement des cadres). — Par anal. *Industrie, affaires en pleine activité* (opposées à *en sommeil).* ◈ ANT. *Inactivité, inertie. paresse. Non-activité.*

ACTUAIRE [aktyɛʀ]. *n.* (1872; angl. *actuary,* lat. *actuarius* « sténographe, scribe chargé des procès-verbaux », *acta).* Spécialiste de la statistique et du calcul des probabilités appliqués aux problèmes d'assurances, de prévoyance, d'amortissement.

ACTUALISATION [aktyalizasjɔ̃]. *n. f.* (1834; de *actualiser).* ♦ 1° *Philo.* Passage de la puissance à l'acte (On dit *aussi actuation).* ♦ 2° Passage de l'état virtuel à l'état réel. *L'actualisation des souvenirs.* ♦ 3° *Écon.* Valorisation (d'un bien, d'un *revenu) à* l'époque actuelle. *Taux d'actualisation,* permettant la comparaison d'un revenu futur et d'un revenu actuel.

ACTUALISER [aktyalize]. Y. *tr.* (1834; chim., « réaliser », 1641; de *actuel).* ♦ 1° *Philo.* Opérer l'actualisation de. ♦ 2° Donner un caractère d'actualité à (une chose ancienne), moderniser. *Actualiser ses méthodes de travail.* — Pronom. *(1964). Il y avait à la radio française une chaîne* « *qui avait réussi à s'actualiser* » *(Le Monde, 25-6-1964).* ♦ 3° *Écon.* Transformer en valeur actuelle (un patrimoine ancien, des revenus futurs). *Le bénéfice actualisé d'une entreprise.*

ACTUALITÉ [aktyalite]. *n. f.* (XIV^e; de actuel). ♦ 1° *Philo.* Caractère de ce qui est actuel (en acte). ♦ 2° Cour. (1823). Caractère de ce qui est actuel, relatif aux choses oui intéressent l'époque actuelle. *Souligner l'actualité d'un problème. Ce livre n'est plus d'actualité.* ♦ 3° Ensemble des événements actuels, des faits tout récents. *S'intéresser à l'actualité polifique, sportive. 0 An plur.* Informations, nouvelles du moment (dans la presse et surtout en images). *Actualités télévisées.* ◈ ANT. *Passé.*

ACTUARIAT [aktyaʀja]. *n. m.* (1948; de *actuaire).* Fonction d'actuaire.

ACTUARIEL, IELLE [aktyaʀjɛl]. *adj. (1908;* de *actuaire). Écon.* Relatif aux méthodes mathématiques des actuaires*. *Taux de rendement actuariel. 0 Techn.* Qui tient compte de la fiabilité d'un matériau ou des composants d'un système par tranches d'âge suivant les méthodes de l'analyse mathématique. V. Fiable; catalytique. *Analyse actuarielle.*

ACTUEL, ELLE [aktyɛl]. *adj.* (XIII^e; bas lat. *actualis* « agissant », spécialisé *en* lat. scolast.). ♦ 1° *Philo. Qui* est en acte (et non en puissance, virtuel). V. Effectif. *0 Par anal.* (XIX^e) *Énergie* actuelle, ou cinétique* (opposée à *potentielle).* ♦ 2° Théol. *Péché actuel,* consistant en un acte personnel (opposé *au péché originel). Grâce actuelle, qui* intervient dans un acte particulier (opposée *à grâce habituelle).* ♦ 3° Cour. (1750; du sens méd. « qui produit son effet en un moment », XVI^e). Qui existe, se passe au moment où l'on parle, V. Présent. *A l'époque, à l'heure actuelle.* « *Regards sur le monde actuel* » (VALÉRY). V. Contemporain. *0* Qui intéresse notre époque, se trouve au goût du jour. Une *grande œuvre toujours actuelle.* ◈ ANT. Potentiel, virtuel. Ancien, passé : démodé.

ACTUELLEMENT [aktyɛlmɑ̃]. *adv.* (XIV^e; de actuel). ♦ 1° *Philo.* En acte, effectivement. ♦ 2° Cour. Dans les circonstances actuelles, à l'heure actuelle. V. Aujourd'hui, présent *(à).* ◈ ANT. *Virtuellement. Autrefois.*

ACUITÉ [akɥite]. n. *f.* (*Accuyté*, 1398; du lat. *acutus* aigu »). ♦ 1° Caractère aigu intense. V. **Intensité.** « *Les douleurs viscérales avaient dû retrouver toute leur acuité* » (MART. du G.). ♦ 2° Degré de sensibilité (d'un sens); finesse de sensibilité discriminative. Mesure *de l'acuité visuelle* (d'après des échelles *d'acuité*).

ACUL [aky]. *n.* m. (1819; « fond d'un terrier, endroit où on accule le gibier », XVI^e^; de *acculer*). Fond d'un parc à huîtres, du côté de la mer. ◈ HOM. Accu.

ACULÉATES [akyleat]. *n.* m. *pl.* (*1933;* lat. *aculeatus*). Hyménoptères porte-aiguillons,

ACUMINÉ, ÉE [akymine]. *adj.* (1808: lat. *acuminatus*). *Bot.* Dont l'extrémité se termine en pointe fine et allongée.

ACUPUNCTEUR ou **ACUPONCTEUR** [akypɔ̃ktœʀ]. *m.* (1829; de *acupuncture*). Spécialiste de l'acupuncture.

ACUPUNCTURE ou **ACUPONCTURE** [akypɔ̃ktyʀ]. *f.* (1684; du lat. *acus* « aiguille », et *punctura* « piqûre »). Thérapeutique consistant dans l'introduction d'aiguilles très fines en des points précis des tissus ou des organes où elles demeurent pendant un temps variable. *L'acupuncture chinoise.*

ACUTANGLE [akytɑ̃gl(ə)]. *adj.* (1671 ; bas lat. *acutianulum* « angle aigu » ; d'apr. *rectangle). Triangle acutangle,* dont les trois angles sont aigus.

ACYCLIQUE [asiklik]. *adj.* (1933; a priv., et *cyclique*). 1° *Géol.* Qui ne présente pas un caractère cyclique. ♦ 2° *Chim. organ.* À chaîne* ouverte. ♦ 3° *Math.* Apériodique. ◇ ANT. **Cyclique. périodique, récurrent.**

ADAGE [adaʒ]. n. m. (1529; lat. *adagium*). Maxime pratique ou juridique, ancienne et populaire. « Ce *vieil adage reçut une nouvelle confirmation* » (*NERVAL*).

ADAGIO [adadʒjo ; adaʒjo]. *adv.* (*1726; mot* it. « à son aise, doucement »). *Mus.* Indication de mouvement lent. Subst. Un *adagio,* morceau ou pièce musicale à exécuter dans le tempo. « *Dans* l'adagio en si mineur *de Mozart, l'âme soupire* » (R. ROLLAND).

ADAMANTIN, INE [adamɑ̃tɛ̃, in]. *ndj.* (1509; lat. *adamantinus,* de *adama(n)s* « acier, diamant »). *Littér.* Qui a la dureté, l'éclat du diamant. 0 (1866) Constituant l'émail des dents.

ADAMIQUE [adamik]. *adj.* (XIX^e^; alchim., 1654; lat. alchim. *adamicus,* de *Adam).* D'Adam. propre à Adam. *Innocence adamique.*

ADAMISME [adamism(ə)]. *n. m.* (1866; de *Adamites, Adamiens,* de *Adam).* Hérésie des Adamiens ou Adamites, hérétiques nudistes du II^e^ s., adversaires du mariage (mouvement repris en Bohême au XV^e^ s.).

ADAPTABILITÉ [adaptabilite]. *n. f.* (1932; de *adaptable*). Etat de ce qui est adaptable. *Adaptabilité d'une espèce au milieu. Adaptabilité d'un matériau à des usages variés.*

ADAPTABLE [adaptabl(ə)]. *adj.* (1775; de *adapter).* Qui peut s'adapter, qu'on peut adapter. « *Le ' chalet polyvalent ', la demeure souple, extensible, adaptable à toutes les familles! Sous tous les climats!* » (*CÉLINE*).

ADAPTATEUR, TRICE [adaptatœʀ, tʀis]. *n.* (1890; de *adapt(ation).* ♦ 1° Auteur d'une adaptation (au théâtre, au cinéma). ♦ 2° N m. (1948). Dispositif ou pièce mécanique, électrique, permettant d'adapter un appareil ou un mécanisme à un autre usage que celui qui était prévu initialement. *Le transformateur électrique est un adaptateur d'impédance.* — *On* dit aussi *adapteur* (angl. *adapter). Adapteur de phase.*

ADAPTATIF, IVE [adaptatif, iv]. *adj.* (1898; de *adaptation). Didact.* Qui produit ou facilite une adaptation. *Valeur adaptative d'un mécanisme psychologique.* « *Les mécanismes adaptatifs qui nous protègent contre les microbes et les virus* » A. CARREL).

ADAPTATION [adaptɑsjɔ̃]. *n. f.* (1539; lat. médiév. *adaptatio.* V. **Adapter**). ♦ 1° Action d'adapter ou de s'adapter, modification qui *en* résulte. *Adaptation d'un enseignement à l'âge des élèves.* « *La plus légère idée nouvelle nécessite de lui un effort d'adaptation* » (GIDE). ♦ 2° *Biol.* (1866 ; angl. *adaptation).* Appropriation d'un organisme aux conditions internes et externes de l'existence, permettant à cet **organisme** de **durer et de se reproduire. V. Acclimatation, mimétisme, transformation.** « *Le problème de la transformation des espèces se confond pour Lamarck avec celui de l'adaptation* » (J. ROSTAND). *Adaptations « individuatives »* (réalisées dans l'individu sans participation volontaire), « *éthologiques* » (propres à un mode de vie donné). ♦ 3° Accoutumance de l'œil aux conditions **d'éclairage.** *Adaptation à la lumière, adaptation à l'obscurité.* V. **Accommodation.** ♦ 4° (1885). Traduction très libre d'une pièce de théâtre, comportant des modifications nombreuses qui la mettent au goût du jour **ou la rajeunissent.** *Les adaptations de Shakespeare par Ducis.* ◇ Transposition à la scène ou à l'écran d'une œuvre d'un genre littéraire différent (surtout romanesque). « *Les Possédés* », *roman de Dostoïevski, adaptation de A. Camus.* 0 *Mus.* Arrangement ou transcription. ◈ ANT. **Inadaptation. Immutabilité.**

ADAPTER [adapte]. v. *tr.* (1270; lat. *adaptare.* V. **Apte**). ♦ 1° Réunir, appliquer après ajustement. « *Ce serait une barbarie d'adapter cette espèce de muselière à une bouche si fraîche* » (*GAUTIER*). ♦ 2° *Fig.* Approprier, mettre en harmonie avec. « *Leurs arts sont adaptés à 'leur manière de vivre* » (MONTESQ.). V. Convenir. « *Faute de pouvoir adopter leur sagesse aux folies de l'Europe* » (SARTRE). ◇ *Pronom.* Se mettre en harmonie avec (les circonstances, le milieu), réaliser son adaptation biologique. V. Acclimater (s'), **habituer** (*s'). «L'art se métamorphose, s'adapte aux circonstances»* (R. ROLLAND). « *L'organisme s'adapte aux bactéries et aux virus* » (CARREL). Absolt. *Il faut savoir s'adapter,* **être souple,** capable d'évoluer. ♦ 3° (1885). Faire l'adaptation de. *Adapter un roman pour le théâtre, la télévision.* ◈ ANT. Séparer. . . Opposer.

ADDENDA [adɛ̃da]. n. *m. invar.* (1736; mot lat. « choses à ajouter », de *addere*). Notes additionnelles à la fin d'un ouvrage.

ADDITIF, IVE [aditif, iv]. *adj. et n. (1843;* bas lat. *additivus*). ♦ 1° Alg. *Terme* ndditif, précédé du signe +. ◇ Géom. *Segments additifs,* dont la somme arithmétique est égale à une ligne de longueur finie. *Loi additive,* loi de composition interne dont l'opérateur a pour symbole +. ♦ 2° N. *m.* (1946). Supplément, article additionnel. *Un additif au budget.* ◇ Produit incorporé à une essence, une huile, pour l'améliorer. *0 Additif alimentaire,* substance ajoutée à une denrée alimentaire pour des raisons de fabrication, de présentation ou de conservation.

ADDITION [adisjɔ̃]. *n. f.* (XIII^e^ ; lat. *additio*). ♦ 1° Action d'ajouter en incorporant. V. **Adjonction.** *Liqueur composée par addition* d'un *sirop* à une *eau-de-vie.* Chim. Composé *d'addition,* formé par l'union de plusieurs molécules. ◇ Chose ajoutée, élément incorporé. V. Addenda, annexe, **complément, supplément.** *Notes et additions.* ♦ 2° (XV^e^). Opération consistant à réunir en un seul nombre toutes les unités ou fractions d'unités contenues dans plusieurs autres. *Additions arithmétiques, algébriques, logiques.* V. Somme. *L'addition est une opération commutative et associative. 0 Psycho.* Sommation. ♦ 3° (1866). Note présentant le total des dépenses effectuées au restaurant (parfois au café). V. Note. Garçon, *l'addition! Régler l'addition.* ◈ **Déduction, soustraction.**

ADDITIONNEL, ELLE [adisjɔnɛl]. *adj.* (1738; de *addition*). Qui *s'ajoute* ou doit *s'ajouter. L'acte additionnel (à* la constitution de l'Empire). *Un article additionnel. Centimes* additionnels.*

ADDITIONNER [adisjɔne]. v. *tr.* (1549; lat. médiév. *additionnare*). ♦ 1° Vx. Augmenter d'additions. V. Ajouter (à). 0 *Mod.* Modifier, enrichir par addition d'un élément. *Les anciens additionnaient toujours d'eau le vin. Jus de fruit additionné de* sucre. ♦ 2° (1680). Faire l'addition de (plusieurs nombres ou quantités). V. Sommer, totaliser. Fig. « *Le désespoir est un compteur, il additionne foui* » (HUGO). ◈ ANT. **Soustraire.**

ADDUCTEUR [adyktœʀ]. *adj. m.* (1690 ; bas lat. *adductor,* de *adducere* « amener »). ♦ 1° Anat. *(Muscle).* Qui produit un mouvement d'adduction. Subst. *L'adducteur du gros orteil.* ♦ 2° (1898). *Canal adducteur,* ou subst. *Un adducteur,* un canal d'adduction des eaux. ◈ ANT. Abducteur.

ADDUCTION [adyksjɔ̃]. *n. f.* (1541; bas lat. *adductio*). *Didact.* ♦ 1° Mouvement qui rapproche un membre du plan **sagittal du corps.** *Adduction de l'œil,* mouvement horizontal de l'œil vers le nez. ♦ 2° (1890). Action de dériver les eaux d'un lieu pour les amener dans *un autre. Travaux d'adduction d'eau entrepris par les communes rurales.*

ADÉNINE [adenin]. *n. f. (av.* 1887, **Kossel;** du gr. *adên* « glande »). *Chim., biol.* Base azotée représentant l'un des composants essentiels des nucléoprotéines animales et végétales.

ADÉNITE [adenit]. *n. f.* (1836; du gr. *adên* « glande »). Inflammation des ganglions lymphatiques.

ADÉNOCARCINOME [adenokarsinɔm]. *n. m.* (av. 1929; gr. *adên.* « glande », et *carcinome). Pathol.* Épithélioma dont la structure ressemble à celle d'une glande ou qui provient de la transformation cancéreuse d'une structure **cancéreuse.**

ADÉNOÏDE [adenɔid]. *adj.* (1541; *gr. adenoeidês,* de *adên*). Qui a rapport au tissu ganglionnaire et à ses affections. V. **Lymphoïde.** *Végétations adénoïdes,* tissu lymphoïde constituant l'amygdale pharyngienne, souvent hypertrophié chez l'enfant, ce qui nécessite une opération (*adénoïdectomie.* V. **Amygdale).**~

ADÉNOME [adenɔm]. *n. m.* (1858; gr. *adên* « glande », et *-ome*). Tumeur qui se développe aux dépens d'une glande.

ADÉNOPATHIE [adenɔpati]. n. *f.* (1855; gr. *adên* « glande », *et -pathie*). *Méd.* Nom générique des diverses affections des ganglions lymphatiques.

ADÉNOSINE [adenɔzin]. n. *f. (v.* 1960; de *adén* [ine]). *Chim., biol.* Constituant important des noyaux cellulaires

résultant de la combinaison de l'adénine avec un pentose (ribose).

ADENT [adɑ̃]. *n. m.* (1606 ; de l'a. v. *adenter*, XIIIe, *au* sens de « mordre »). Assemblage à l'aide d'entailles sur les faces opposées de deux pièces de bois.

ADEPTE [adɛpt(ə)]. n. (1630; lat. *adeptus* « ayant atteint », substantivé dans le lat. alchim.). ♦ 1° Alchimiste parvenu au grand œuvre. ◇ (1723) Personne initiée à une doctrine ésotérique, aux secrets d'un art. ♦ 2° (XIXe). Fidèle (d'une religion), partisan (d'une doctrine). « *Les rares adeptes de l'Eglise jacobine* » (RENAN).

ADÉQUAT, ATE [adekwa, at]. *adj.* (XIVe, repris 1736; lat. *adæquatus* « rendu égal »). *Didacr.* ou *plais.* Exactement proportionné à son objet, ajusté à son but. V. Approprié, convenable, juste. *C'est l'expression adéquate, la réponse adéquate. Nous avons trouvé l'endroit adéquat.* Psycho. *Excitant adéquat*, accordé à l'organe sensoriel. ◈ ANT. Inadéquat.

ADÉQUATEMENT [adekwatmɑ̃]. *adv. (1889;* de *adéquat). Littér.* D'une manière adéquate. V. Convenablement, exactement, justement.

ADÉQUATION [adekwasjɔ̃]. *n. f. (1866;* bas lat. *adæquatio). Didacr.* Rapport de convenance parfaite, équivalence.

ADEXTRÉ, ÉE [adɛkstʀe]. *adj.* (1690; de l'a. v. *adextrer*, 1080, « conduire en donnant la main droite », V. Dextre). Blas. *(Pièce).* Accompagné à droite d'un ou plusieurs meubles* secondaires.

ADHÉRENCE [adeʀɑ̃s]. *n. f.* (XIVe; bas lat. *adhærentia*). ♦ 1° État d'une chose qui adhère, tient fortement à une *autre. L'adhérence des pneus au sol. Coefficient d'adhérence des* roues. *Méd.* Union vicieuse ou accidentelle de surfaces contiguës. *Adhérence pleurale.* — *Bot.* Soudure d'organes appartenant à des verticilles différents. ♦ 2° Fig. (XVe-XVIIe, « adhésion »). *Rare.* Attache. « *Deux âmes déliées de toute adhérence humaine* » (MART. du G.). ♦ 3° Math. *Adhérence d'un ensemble* A (notée Ā), le plus petit ensemble ferme contenant A (*Syn.* FERMETURE).

ADHÉRENT, ENTE [adeʀɑ̃, ɑ̃t]. *adj. et n.* (1331; lat. *adhærens*. V. Adhérer). ♦ 1° Qui adhère, tient fortement *à* autre chose. *Matière adhérente à la peau.* Bot. *Ovaire adhérent,* soudé *au* calice. *0* Fig. « *Son regard se collait sur la passante, si adhérent, si corrosif* » (PROUST). ♦ 2° N. (XIVe, « partisan »). Personne qui adhère (à un parti, une association). V. Membre. *Carte d'adhérent.* ♦ 3° Math. *Adj.* Relatif à l'adhérence* (3°). *Point adhérent. Syn.* FERMÉ.

ADHÉRER [adeʀe]. V. *tr. ind.;* conjug. *céder (XIV~;* lat. *adhærere*, de *hærere* « être fixé »). ♦ 1° Tenir fortement par un contact étroit de la totalité ou la plus grande partie de la surface. V. Coller. « *Au squelette adhèrent encore des lambeaux de* faux *cuir* » (DUHAM.). ♦ 2° Fig. Se déclarer d'accord avec, partisan de. « *Cet idéal internationaliste auquel on adhère théoriquement* » (MART. du *G.). Dr. internat.* Donner son adhésion à. ◇ S'inscrire à (une association, un parti dont on partage les vues). V. Adhérent (2°). ◈ ANT. Détacher (se); rejeter: démissionner.

ADHÉSIF, IVE [adezif, iv]. *adj.* (1478 ; repris XIXe ; du rad. de *adhésion).* Qui reste adhérent, collé après application. V. Collant. *Sparadrap, ruban adhésif,* enduit d'un produit qui le fait adhérer sans mouillage. Subst. *Un adhésif.* un tissu, un papier adhésif; une substance permettant de coller des surfaces.

ADHÉSION [adezjɔ̃]. *n. f.* (1372; lat. *adhæsio).* ♦ 1° Vx. Adhérence. Mod. *(Phys.)* Force qui s'oppose à la séparation de deux corps mis en contact (attraction intermoléculaire). ♦ 2° *Fig.* Approbation réfléchie. V. Accord, assentiment. « *J'ai répondu à Copeau, lui apportant mon adhésion complète* » (GIDE). ◇ *Dr. intern.* Acceptation par un État des obligations que comporte un traité déjà conclu entre d'autres États. *L'adhésion* d'un nouveau *pays* à ce *pacte.* 0 Action d'adhérer, de s'inscrire (à "ne' association, un parti). *Le parti a enregistré des adhésions massives.* ◈ ANT. Opposition. *refus; démission.*

AD HOC [adɔk]. *loc. adj.* (1765, jur.; IOC. lat. « à cet effet »). Parfaitement qualifié, expert en la matière. (Souv. iron.) *C'est l'homme ad hoc.* Dr. *Tuteur*, curateur* ad hoc.* Juge *ad hoc,* nommé spécialement pour une affaire. ◇ Destiné expressément à cet usage. « *Cela est contre les règlements, il faut un ordre ad hoc* » *(STENDHAL).*

AD HOMINEM [adɔminɛm]. *loc. adj.* (1623; express. *lat.* « *vers* l'homme »). *Argument ad hominem,* qui est dirigé contre la personne de l'adversaire et a une valeur toute particulière dans son cas (en lui opposant notamment ses'actes ou ses déclarations). « *Toutes les billevesées de la métaphysique ne valent pas un argument ad hominem* » (DIDER.).

ADIABATIQUE [adjabatik]. *adj.* (1868; en all. v. 1850; du gr. *adiabatos* « qu'on ne peut traverser »). *Phys.* et *Météo.* Se dit des transformations qui s'effectuent sans échange de chaleur avec l'extérieur. *Détente adiabatique.* ◇ Relatif à une telle transformation. *Ligne adiabatique,* ligne conventionnelle représentant une telle transformation.

ADIABATISME [adjabatism(ə)]. n. *m.* (1877; de *adiabatique).* État d'un système qui ne *transmet* ni *ne reçoit* aucu quantité de chaleur.

ADIANTE [adjɑ̃t]. *n. m.* (1549; lat. d'o. gr. *adiantu* Fougère dont de nombreuses variétés ornementales s connues sous le nom de capillaires.

ADIAPHORÈSE [adjafɔʀɛz]. n. *f.* (1846; de a- 2 et du *diaphorèsis* « transpiration »). *Pathol.* Diminution ou absen de transpiration. — *Dér.* ADIAPHORÉTIQUE [adjafɔʀet adj. et *n. m. Un adiaphorétique.*

ADIEU [adjø]. *interj.* et n. *m.* (XIIe; pour à *Dir* ♦ 1° *Interj.* Formule dont on se sert en prenant congé qqn qu'on ne doit pas revoir de quelque temps (opposé *au revoir)* ou même qu'on ne doit plus revoir (REM. Dans Midi, se dit souvent *pour Bonjour* et *nu revoir).* « *Adieu! crois qu'en cette vie Je ne te reverrai jamais* » (MUSS.). *D adieu* à *qqn,* prendre congé de lui. 0 Formule par laque *on* marque qu'une chose *est* perdue pour soi. « *Adieu ve vache, cochon, couvée* » (LA FONT.). *Dire adieu à, renoncer* considérer comme perdu. ♦ 2° N. m. (1588). Fait de pr dre congé, de *se* séparer de qqn. « *Elles échangèrent adieu aimablement banal* » (R. ROLLAND). *Faire ses adieux qqn.* Un *éternel adieu,* marquant "ne séparation définiti 0 Fig. « *C'est l'adieu brûlant de l'été, qui finit avec septe bre* » (FROMENTIN).

À-DIEU-VA(T) ! [adjøva ; vat]. *loc. interj.* (1690; de *Dieu?* et impér. de *aller).* ♦ 1° Vx *(Mm.).* Commandeme de virement de bord vent devant (manœuvre dangereuse justifiait cette formule solennelle), aujourd'hui remplacé « Envoyer! ». ♦ 2° *Mod.* À la grâce de Dieu! Advienne q pourra!

ADIPEUX, EUSE [adipø, øz]. *adj.* (1503; du lat. *ade adipis* « graisse »). *Anat.* De nature graisseuse. *Cellule a peuse,* formée par une mince membrane protoplasmiq remplie d'une matière *grasse. Tissu adipeux,* tissu conjonc où prédominent les cellules adipeuses. 0 Cour. Gras. « *S visage adipeux et plat* » (MART. du G.).

ADIPIQUE [adipik]. *adj.* (1865; d'apr. *adip[eux]). Chi* Acide obtenu en traitant l'huile de ricin par l'acide azotiq et qui présente à un très haut degré le phénomène de surs turation en solution aqueuse.

ADIPOLYSE [adipɔlizl, n. *f.* (1960: de *adipeux. et -lys Didacr.* Dissolut& des graisses par hydrolyse,.

ADIPOPEXIE [adipɔpɛksi]. *n. f.* (déb. XXe; de *adi* « graisse », et gr. *ηêxis* « fixation »). *Physiol.* Fixation graisses dans les tissus adipeux.

ADIPOSE [adipoz]. *n. f.* (1878; de *adipeux). Path* État morbide caractérisé par la surcharge graisseuse tissu cellulaire. V. Obésité.

ADIPOSITÉ [adipozite]. *n. f.* (1869; de *adipeux).* Acc mulation de graisse dans le tissu cellulaire sous-cuta surtout lorsqu'elle est localisée à une certaine région (hanch fesses, etc.). V. Corpulence, embonpoint, lipome, obésité.

ADIPSIE [adipsi]. n. *f.* (1834; du gr. *dupsa* « soif *Méd.* Diminution ou perte complète de la soif.

ADIRÉ, ÉE [adiʀe]. *adj.* (XVIIe, dr.; de l'a. v. *adi* « perdre » ; XIIe, de la IOC. *à dire* « qui manque »). Dr. *(Vieil!* Perdu, *égaré. Un titre adiré.*

ADJACENT, ENTE [adʒasɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1314; lat. *adjace* de *adjacere* « être situé auprès »). ♦ 1° Contigu, vois V. Attenant, proche. « *Qui sortant des maisons, qui des peti rues adjacentes* » (HUGO). ♦ 2° Géom. (1751) *Angles ad cents,* qui ont même sommet. un côté commun et sont situ de part et d'autre de ce côté.'

ADJECTIF, IVE [adʒɛktif, iv]. n. m. et *adj.* (XIVe; 1 gram. *adjectivum,* trad. *gr. epifhêton.* V. Épithète).

I. *N.* m. Mot susceptible d'être adjoint directement *(épithète)* ou indirectement *(attribut)* au substantif avec lequ s'accorde, pour exprimer une qualité *(qualificatif)* ou rapport *(déterminatif). Degrés de comparaison et d'intens de l'adjectif qualificatif.* V. Comparatif, superlatif. *Adjecti pronoms,* susceptibles d'être employés comme adjectifs comme pronoms (possessifs, démonstratifs, interrogati relatifs, indéfinis, *numéraux). Adjectif substantivé, emplo adverbialement. Adjectif verbal,* participe présent adjecti

II. *Adj.* (1853 ; *nom adjectif,* XIVe). De la nature de l'adj tif, qui a "ne valeur d'adjectif. *Locution adjective.*

ADJECTIVAL, ALE, AUX [adʒɛktival, o]. V. AD TIF, IVE.

ADJECTIVEMENT [adʒɛktivmɑ̃]. *adv.* (XVe; de *adjecti* Dans un emploi d'adjectif. *Substantif pris adjectivement.*

ADJECTIVER [adʒɛktive]. V. *tr.* (1843; de *adjecti* Employer comme adjectif. *Participe présent adjectivé.*

ADJOINDRE [adʒwɛdʀ(ə)]. V. *tr.; conjug. joindre (XI adjungeat,* VIIIe~; lat. *adjungere*). ♦ 1° Associer (une p sonne) pour aider, contrôler. « *Il leur a adjoint un bataill de garde soldée* » (MICHELET). *Pronom.* (Réfl. indir.) *Il a s'adjoindre deux collaborateurs.* ♦ 2° (XIXe ; repris de 1 fr.). Joindre, ajouter (une chose) à une autre. *Les ancie adjoignaient souvent un surnom à leur nom patronymique.*

ADJOINT, OINTE [adʒwɛ̃, wɛ̃t]. *n.* (1337; subst. du p. de *adjoindre)*. Personne associée à une autre pour aider dans ses fonctions. V. **Aide, assistant, collaborateur.** pécialt. *Adjoints* au maire, conseillers municipaux élus ar leurs collègues pour assister le maire dans ses fonctions t au besoin le suppléer. Milit. *Adjoints de chancellerie.* — *ldjoints administratifs, techniques. Adjoint d'enseignement.* onctionnaire chargé d'un service mixte de surveillance et 'enseignement. ◇ Appos. *Capitaine adjoint. Directeur djoint.*

ADJONCTION [adʒɔ̃ksjɔ̃]. *n. f.* (XIVe ; lat. *adjunctio*). ıction d'adjoindre (une personne, une chose). V. Accession, **dmission, association.** *Le parti a décidé l'adjonction de deux ouveaux membres au comité directeur.* 0 Chose adjointe, ddition.

ADJUDANT [adʒydɑ̃]. n. m. (1776; «aide de camp espanol », 1671 ; esp. *ayudante*, de *ayudar* « aider »). Sous-officier ui, dans la hiérarchie des grades, vient au-dessus du sergent-ıajor, et sert d'auxiliaire immédiat à l'officier responsable. '. Juteux *(pop,)*. *Adjudant-chef* (1912), au-dessus de l'adjuant et en dessous de l'aspirant. — Péj. *Un adjudant, un* chef atillon, autoritaire et borné. ◇ *Adjudant-major* (1883), fficier du grade de capitaine chargé d'assister ou suppléer ın officier supérieur.

ADJUDICATAIRE [adʒydikatɛr]. *n.* (1430; du rad. de *ıdjudication*). Bénéficiaire d'une adjudication. V. Acquéreur.

ADJUDICATEUR, TRICE [adʒydikatœr, tris]. *n.* (1823; *lu* rad. de *adjudication).* Personne qui met en adjudication.

ADJUDICATIF, IVE [adʒydikatif, iv]. *ndj. (1534; de ıdjudication).* Qui adjuge; relatif à l'adjudication. Sentence *ıdjudicative.*

ADJUDICATION [adʒydikasjɔ̃]. *n. f.* (1330; lat. jur. *ıdjudicatio*). ♦ 1° *Dr. civ.* Déclaration par laquelle le juge ou ın officier public attribue au plus offrant un bien mis aux :nchères ; vente aux enchères. *Adjudication volontaire, judiciaire, forcée.* ♦ 2° *Adjudication administrative,* marché entre 'Administration et un particulier dans des conditions de ıublicité et de concurrence (l'Administration vend au plus offrant, ou achète à celui qui fait le rabais le plus intéressant en respectant le cahier des charges). *Adjudication de fournitures, de travaux publics.*

ADJUGER [adʒyʒe]. *v. tr.;* conjug. *bouger.* (*Ajugier*, XIIe ; at. *adjudicare*). ♦ 1° Attribuer par un jugement en faveur d'une partie. *Adjuger au demandeur* ses *conclusions,* rendre un jugement conforme à ses conclusions. 0 *Par ext.* (1659) Décerner. *Adjuger un prix, une récompense.* — *Fam.* Donner. 0 Pronom. *(Réfl. indir.)* S'attribuer, s'emparer de. *Comme toujours! il s'est adjugé la meilleure part.* ♦ 2° (XVIIe). Attribuer par adjudication (à l'enchérisseur, au soumissionnaire). *Ellipt.* (en vente publique) *Une fois, deux fois, trois fois, adjugé! vendu!*

ADJURATION [adʒyrasjɔ̃]. n. *f.* (1488; lat. ecclés. *adjuratio*). ♦ 1° *Théol.* Commandement au nom de Dieu. *L'exorcisme est une des formes de l'adjuration.* ♦ 2° Demande au nom de Dieu, par un appel aux sentiments religieux. ◇ *Par ext.* Prière instante, supplication. *Il s'entêtait, malgré les adjurations de sa famille.*

ADJURER [adʒyre]. *v. fr. (Ajurer*, XIIIe ; lat. *adjurare)*. Commander ou demander à (qqn) en adressant une adjuration. « *J'adjure tout homme sincère de dire...* » (ROUSS.). V. **Supplier.**

ADJUVANT [adʒyvɑ̃]. *n. m.* (1834; adj. « qui aide, auxiliaire », XVIe ; lat. *adjuvans*, p. prés. de *adjuvare* « aider »). ♦ 1° Médicament, traitement auxiliaire, destiné à renforcer ou compléter la médication principale. ◇ *Par* anal. Produit que l'on ajoute à un matériau pour l'améliorer. V. **Additif.** *Les adjuvants du béton.* ♦ 2° *Fig.* (Fin XIXe). Auxiliaire, stimulant. « *L'exemple personnel n'est pas un adjuvant nécessaire à l'influence de leurs idées* » (LOUYS).

ADJUVAT [adʒyva]. *n. m.* (1875 ; du lat. *adjuvare* « aider »). *Méd.* Fonction d'aide d'anatomie ou de chirurgie.

AD LIBITUM [adlibitɔm]. *loc. adv.* (1835; mots lat.). À volonté, au choix. *Mus.* (abrév. *ad lib.)* Au gré de l'exécutant.

AD LITEM [adlitɛm]. *loc. adj.* (1866; mots lat.). En vue d'un procès. *Mandat, provision ad litem.*

ADMETTRE [admɛtr(ə)]. v. *tr.;* conjug. *mettre* (XV' ; *amettre*, XIIIe, *sens* div. *en a..* fr.; lat. *admittere*). ♦ 1° Accepter de recevoir (qqn). V. Accueillir, *agréer. Admettre qqn à sa table.* « *Jusqu'à ce qu'il eût été admis à l'Académie* » (STE-BEUVE). — *Admettre qqn* à *siéger,* lui en reconnaître le droit. V. Autoriser. *Admis à faire valoir ses droits à la retraite.* ♦ 2° Considérer comme acceptable par l'esprit (par un jugement de réalité ou de valeur) « *Il admettra ou rejettera certains faits* » (VALÉRY). *Je n'admetspas vos raisons. C'est une chose communément admise.* « *Tous les peuples primitifs ont admis que le fou est habité par un démon* » (MAUROIS). ◇ Accepter à titre de simple hypothèse qu'on retient provisoirement. V. Supposer. « *En admettant que cela soit vrai en gros* » (MAUROIS). ♦ 3° *(Surtout en phrase négative).* Accepter, permettre. *Il n'admet pas la discussion.* « *Il n'admettait point qu'elle osât le soupçonner* » (MAUPASS.). 0 (Sujet de chose) Autoriser, permettre. V. Souffrir. *D'un ton qui n'admettait pas de réplique. Cette règle n'admet aucune exception.* V. Comporter. ♦ 4° Déclarer recevable en justice. *La chambre a admis le pourvoi.* ♦ 5° (XIXe). Laisser *entrer.* « *D'inextricables ruelles qui ne peuvent admettre de voitures* » *(GAUTIER). Les eaux sont admis dans le cylindre.* ◇ ANT. **Exclure, rejeter.**

ADMINICULE [adminikyl]. *n. m.* (1588; lat. *adminiculum*). ♦ 1° *Vx.* Appui, moyen auxiliaire. 0 Dr. Élément, commencement de preuve. V. **Indice.** ♦ 2° (1740). Attribut, ornement d'une figure de médaille.

ADMINISTRATEUR, TRICE [administratœr, tris]. *n.* (XIIIe ; lat. *administrator*). ♦ 1° Personne chargée de l'administration d'un bien, d'un patrimoine. *Administrateur judiciaire,* désigné par la justice. V. Liquidateur. *Administrateur légal,* désigné par la loi. V. Curateur, tuteur. *Administrateur de société.* chargé de aérer les affaires sociales, dans une société anonyme. *Administrateur de la Comédie-Française,* qui préside le comité d'administration de la Comédie-Française. 0 *Absolt.* Qui a les qualités requises par les tâches d'administration. *Un bon, un médiocre administrateur.* ♦ 2° Titre de certains fonctionnaires. 0 Membre d'un conseil d'administration.

ADMINISTRATIF, IVE [administratif, iv]. *adj.* (1789; de *administration).* ♦ 1" Relatif. propre à l'Administration. *Les autorités administratives. Acte -administratif,* émanant de ces autorités. *Droit* administratif. La fonction* administrative. La division administrative de la France* (départements, arrondissements, cantons, communes). ♦ 2° Chargé de tâches d'administration. *Directeur administratif.*

ADMINISTRATION [administrasjɔ̃]. *n. f.* (XIVe ; *a(m)ministracion, v.* 1200; lat. *administratio).* ♦ 1° *Dr.* civ. Action de gérer un bien, un ensemble de biens. *L'administration de la communauté. Administration légale* (des biens des mineurs ou incapables). *Administration d'une Société* (par un *conseil d'administration).* ◇ Cour. Action ou manière de gérer (des affaires privées ou publiques) « *Une administration intelligente et suivie* » *(GIDE).* ♦ 2° *(Sens précisé fin XVIIIe).* Fonction consistant à assurer l'application des lois et la marche des 'services publics conformément aux directives gouvernementales; ensemble des services et agents chargés de cette fonction *(l'Administration). L'administration du pays* (centrale, départementale, *etc.). L'administration des départements est confiée aux préfets. Entrer dans l'Administration.* V. **Fonction** (publique), services (publics), agent. *École Nationale d'Administration* (E.N.A.), formant depuis 1945 les fonctionnaires administratifs supérieurs. ◇ (1793) Service public, ensemble des fonctionnaires qui en sont chargés. *L'administration de l'Enregistrement, des Eaux et forêts, des Douanes.* ♦ 3° (XVIIe). Action de conférer (un sacrement), d'administrer (un remède). « *On ne lui permit de s'arrêter que le temps nécessaire à l'administration du dernier sacrement* » (CHATEAUB.).

ADMINISTRATIVEMENT [administrativmɑ̃]. *adv.* (1838; de *administratif).* D'un point de vue administratif. par la voie administra&.

ADMINISTRÉ, ÉE [administre]. *n.* (1796; de *administrer*). Personne soumise à une autorité administrative. « *Messieurs et chers administrés* » (DAUD.) : phrase de discours.

ADMINISTRER [administre]. *v. tr. (Aministrer*, XIIe ; *var. amenistrer, a.* fr.; lat. *aministrare).* ♦ 1° Gérer en faisant valoir, en défendant les intérêts. « *Le mari administre seul les biens de la communauté* » (CODE NAP.). ♦ 2° Assurer l'administration de (un pays. une circonscription) en exerçant des fonctions de direction et de contrôle (qui ne sont pas d'ordre législatif ni gouvernemental). *Le moire administre la* commune. V. **Diriger.** ♦ 3" Conférer (un sacrement). « *Le prêtre qui administrait à Clovis le baptême* » (CHATEAUB.). *Par ext.* Administrer l'extrême-onction *à. Administrer un malade.* 0 Faire prendre (un remède). « *Il s'agit d'administrer quelque puissant antidote* » (FLAUB.). ◇ Produire (une preuve) en justice. ◇ *Fam.* (XIXe) Donner, flanquer (des coups). « *Administrer une pile à n'importe qui* » (FLAUB).

ADMIRABLE [admirabl(ə)]. *adj.* (XIIe ; lat. *admirabilis).* ♦ 1° *Vx* ou *littér.* Étonnant. « *C'est une chose admirable, que tous les grands hommes ont quelque petit grain de folie* » (MOL.). *Subst.* (neutre) « *L'admirable, c'est qu'aufour de lui on faisait cercle* » (GIDE). ♦ 2° D'une beauté, d'une qualité digne d'admiration. V. **Beau, merveilleux.** « *Le visage est laid, mais le torse admirable* » *(GIDE). Un portrait admirable de vérité.* Iron. « *Admirable résultat du racisme* » (DUHAM.). ◇ ANT. Horrible. laid.

ADMIRABLEMENT [admirabləmɑ̃]. *adv. (xv':* de *admirable).* D'une manière admirable, merveilleuse. V. **Merveilleusement, parfaitement.** « *Comment Wagner ne comprendrait-il pas admirablement le caractère sacré du mythe?* » (BAUDEL.). « *Une rivière aux eaux admirablement claires* » (GIDE).

ADMIRATEUR, TRICE [admiratœr, tris]. *n.* (1537; lat. *admirator*). Personne qui admire (un être, une œuvre). « *Cet admirateur à la fois passionné, lucide, dont nul écrivain ne se passe sans dommage* » (MAURIAC). C'est encore *une de vos admiratrices.* ◈ ANT. **Contempteur.**

ADMIRATIF, IVE [admiratif, iv]. *adj. (1370;* bas lat. *admirativus*). ♦ 1° Qui est en admiration (devant qqn, un spectacle). *Les touristes s'arrêtaient, admiratifs.* ♦ 2° Qui marque l'admiration. V. **Émerveillé.** *Regard admiratif.* ◈ ANT. *Mépris*ant.

"ADMIRATION [admirasjɔ̃]. *n. f.* (XII^e^; lat. *admiratio*). ♦ 1° *Vx.* Étonnement devant qqch. d'extraordinaire ou d'imprévu. ♦ 2° Sentiment de joie et d'épanouissement devant ce qu'on juge supérieurement beau ou grand. V. **Emerveillement, enthousiasme, ravissement.** « *Il y a dons l'admiration on ne sait quoi de fortifiant* » (HUGO). *Être saisi, transporté d'admiration.* « *Avec curiosité et intérêt, et bientôt avec admiration* » (STE-BEUVE). *Exciter, soulever l'admiration. Son courage fait l'admiration de tout le monde. Il était en admiration devant ce tableau.* Fam. *Elle est en admiration devant* son *gosse.* 0 *Vx.* Objet de cc sentiment. « II devient *l'admiration de la superbe Ninive* » (MASSILLON).

ADMIRATIVEMENT [admirativmɑ̃]. *adv.* (1866; de *admiratif*). Avec admiration, un air admiratif.

ADMIRER [admire]. *v. tr.* (*Amirer*, XIV^e^; *lat. admirari*). ♦ 1° *Vx.* Considérer avec étonnement. ♦ 2° Contempler avec admiration, avoir de l'admiration pour (ce qui est beau, grand). V. **Extasier (s'), enthousiasme; (s'), goûter.** « *Nous aimons toujours ceux qui nous admirent* » (LA ROCHEF.). « *Admirons les grands maîtres, ne les imitons pas* » (HUGO). « On *les admire d'y voir si clair* » (BILLY). Pronom. « *Les portraits de Saint-Simon écrits par lui sans qu'il s'admire* » (PROUST). ◇ Iron. *J'admire votre confiance.* ◈ ANT. Dédaigner, mépriser.

ADMISSIBILITÉ [admisibilite]. *n. f.* (1789; de *admissible*). Fait d'être admissible. *L'admissibilité aux emplois, à la fonction publique.* ◇ (*Scol.; fin* XIX^e^) *Liste d'admissibilité. Dans les concours, l'admissibilité n'est pas acquise.*

ADMISSIBLE [admisibl(ə)]. *adj. (1453; lat.* médiév. *admissibilis*). ♦ 1° *Vieilli.* Que l'esprit peut admettre, qui est recevable. 0 *Mod.* (surtout négatif) Tolérable, supportable. *Cela n'est pas admissible.* **V. Inadmissible.** ♦ 2° **Qui** peut être admis (à un emploi). « *Tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics* » (DÉCLAR. *DR.* HOM.). *Spécialt.* (1885) Admis (après correction des premières épreuves, de *l'écrit)* à subir les épreuves définitives, l'oral d'un examen. *Candidat déclaré admissible.* Subst. *Liste des admissibles.* ◈ ANT. *Inadmissible.* **irrecevable: ajourné, refusé.**

ADMISSION [admisjɔ̃]. *n. f. (1539;* lat. *admissio*). ♦ 1° Action d'admettre (qqn), fait d'être admis. *J'ai envoyé au président du club ma demande d'admission.* « *L'admission dans les écoles spéciales* » (RENAN). ♦ 2° (XVIII^e^). Action d'admettre en justice. *Admission, arrêt d'admission de pourvoi. 0 (Douanes)* Action de laisser entrer certaines marchandises. *Admission en franchise, temporaire.* ♦ *3" (Mil.* XIX^e^). Fait de laisser entrer (un *gaz). Régler l'admission de la vapeur. Spécialt.* Entrée des gaz **dans** le cylindre, constituant le premier temps du cycle d'un moteur à explosion.

ADMITTANCE [admit%]. *n. f.* (1933; mot angl., du lat. *admittere* « admettre »). Grandeur inverse de l'impédance totale d'un circuit électrique ou de l'impédance équivalente d'un conducteur inséré dans un circuit de courant alternatif. *L'unité d'admittance est le siemens.*

ADMIXTION [admikstjɔ̃]. *n. f.* (XVI^e^; *lat. admixtio*). *Didact.* Addition avec mélange.

ADMONESTATION [admɔnestasjɔ̃]. *n. f.* (*Amonestation* XIII^e^; repris XIX^e^). Action d'admonester. avertissement **sévère. V. Réprimande, remontrance, semonce.** « *Ses admonestorions, ses menaces, ses réprimandes* » (GIDE).

ADMONESTER [admɔneste]. *v. tr.* (*Amonester*, XII^e^; également *monester*, a. fr.; lat. pop. *°admonestare*, du lat. *monere* « avertir »). Réprimander sévèrement (sans condamner, mais en avertissant de ne pas recommencer). *Le juge s'est contenté d'admonester le prévenu.*

ADMONITION [admɔnisjɔ̃]. *n. f.* (*Amonition*, XII^e^; *lat. ndmonitio).* Admonestation (de l'autorité judiciaire ou ecclésiastique). *0 Littér.* Réprimande, avertissement sévère. « *Enclin à regimber contre les admonitions maternelles* » (GIDE).

A.D.N. [adeɛn]. *n. m.* (v. 1960). Abrév. de Acide désoxyribonucléique* (D.N.A. dans la terminologie anglo-saxonne).

ADNÉ, ÉE [adne]. *adj. (1801* ; lat. *adnatus* « qui est né, a poussé sur »). *Bot.* Qui est soudé, adhère (à une autre partie, un autre organe)

ADOLESCENCE [adɔlesɑ̃s]. *n. f.* (XIII^e^; lat. *adolescentia*). Âge qui succède à l'enfance (environ de 12 à 18 ans **chez les filles,** 14 à 20 ans chez les garçons), immédiatement après la crise de la puberté. « *La plus délicate des transitions, l'adolescence, le commencement d'une femme dans la fin d'un enfant* » (HUGO).

ADOLESCENT, ENTE [adɔlesɑ̃, ɑ̃t]. *n.* (XIV^e^; lat. *adolescens*). Jeune garçon, jeune fille à l'âge de l'adolescence. V. **Éphèbe,** *jouvenceau.* « *Les adolescents écartelés entre l'appel de la Chair et la terreur du Péché* » (MAUROIS).

1. ADONIS [adɔnis]. *n. m.* (XVIII^e^; **de** *Adonis*, héros mythologique célèbre par sa beauté). ♦ 1° Jeune homme d'une grande beauté. « *Il faut être un Adonis pour se faire peindre* » (FRÉDÉRIC II). ♦ 2° (1839). Beau papillon diurne, du genre lycène.

2. ADONIS [adɔnis]. *n. f.* (1615; de *Adonis,* dont le sang, quand il fut tué à la chasse, aurait teinté cette fleur). Plante herbacée *(Renonculacées),* aux fleurs d'un rouge éclatant.

ADONNER [adɔne]. v. intr. *Mar.* En parlant du vent, 'Tourner en permettant au bateau d'adopter une allure plus arrivée* sans changer de cap. V. Refuser.

ADONNER (S') [adɔne]. *v. pron.* (XII^e^; **lat.** pop. *°addonare,* de *donare.* V. Donner). S'appliquer avec constance à (une activité, une pratique). « *Elle s'était adonnée avec passionnément à l'étude* » (LOTI). *Un individu adonné à la boisson.* ◈ ANT. **Abandonner,** *détourner (se).*

ADOPTANT, ANTE [adɔptɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* *n. (1728;* de *adopter).* Qui adopte légalement quelqu'un.

ADOPTER [adɔpte]. v. *tr.* (XIV^e^; lat. *adoptare*). ♦ 1° Prendre légalement (Cf. Adoption) pour fils ou pour fille. C'est *un enfant qu'ils* ont *adopté. 0 Par ext.* (XVII^e^) Traiter comme son propre enfant, reconnaître comme apparenté d'esprit, de goût. « *Elle avait été très vite adoptée par ce monde de* savants » (MAUROIS). ♦ 2° *Fig.* (déb. XVIII^e^). Faire sien en choisissant, en décidant de suivre. V. **Approuver, choisir, embrasser, suivre.** « *L'âpreté avec laquelle il soutenait les opinions qu'il avait une fois adoptées* » (BARRÈS). « *Adopter le langage et les coutumes de la Turquie* » (LOTI). *Spécialt.* Approuver *par un vote. L'Assemblée a adopté le projet de loi.* ◈ ANT. Abandonner. rejeter.

ADOPTIF, IVE [adɔptif, iv], *adj.* (XII^e^; lat. *adoptivus*). Qui est par adoption, résulte d'une adoption. *Père, fils adoptif. Filiation, famille adoptive. Légitimation* adoptive. ◇ *Par* ext. D'adoption. C'est *sa patrie adoptive.*

ADOPTION [adɔpsjɔ̃]. **n.** *f.* (XII^e^; lat. *adoptio*). ♦ 1° Action d'adopter (qqn), acte juridique établissant entre deux personnes *(l'adoptant et l'adopté)* des *relations* de droit analogues à celles qui résultent de la paternité et de la filiation. *Adoption plénière* (rupture des liens avec la famille d'origine) *et adoption simple* (laissant subsister des liens avec la famille d'origine). V. **Légitimation.** ◇ *(1681) D'adoption* : qu'on a adopté, qu'on reconnaît pour sien. *La France est devenue sa patrie d'adoption.* ♦ 2° (1798). Action d'adopter (qqch. qu'on approuve, qu'on choisit de suivre). *L'Angleterre s'est prononcée pour l'adoption du système métrique. Adoption d'un projet de loi.*

ADORABLE [adɔrabl(ə)]. *adj.* (XIV^e^; bas *lat. adorabilis).* ♦ 1° Digne d'être adoré. « *Péché contre l'adorable bonté divine* » (SARTRE). ♦ 2° (XVII^e^; mot précieux). Digne d'être aimé passionnément. « *Mais j'aime tout de bon l'adorable Henriette* » (MOL.). *Par exagér.* Extrêmement aimable et gracieux. V. **Charmant, exquis.** « *Il vit une adorable petite femme brune* » *(ZOLA).* « *D'adorables senteurs d'orangers* » (DAUD.). *Un adorable petit chien.*

ADORABLEMENT [adɔrablamɑ̃]. *adv. (v. 1830;* de *adorable).* D'une manière adorable, exquise. « Vous *êtes adorablement bien mise* » (BALZ.).

ADORATEUR, TRICE [adɔratœr, tris]. *n.* (XV"; lat. ecclés. *adorator*). ♦ 1° Personne qui adore, rend un culte à (une divinité). *Les Incas étaient des adorateurs du Soleil.* ♦ 2° Amoureux empressé. « *Volage adorateur de mille objets divers* » (RAC.).

ADORATION [adɔrasjɔ̃]. *n. f.* (XIV^e^; lat. *adoratio*). ♦ 1° *Relig.* Action d'adorer. V. Culte, latrie. « *Les Bénédictines de l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement* » (HUGO). ♦ 2° Amour fervent, culte passionné. « Son respect *pour elle allait jusqu'à l'adoration* » (BALZ.). *Il est en adoration devant elle, lui voue une véritable adoration.* ◈ ANT. *Haine,* **mépris.**

ADORER [adɔre]. v. *tr.* (XII^e^; lat. *adorare*). ♦ 1" Rendre *un* culte (*Théol.,* un culte de latrie) à (Dieu, une divinité, un symbole divin). « Zeus a *commencé* par être *celui qu'on adore au sommet des montagnes* » (BERGSON). *Adorer le venu* d'or. Brûler* ce *qu'on* a *adoré.* ♦ 2° Aimer d'un amour ou d'une affection passionnée. **V. Idolâtrer.** « **C'est** *peu de dire aimer, Elvire, je l'adore* » (CORN.). « *Sa fille qu'il adorait* » (R. ROLLAND). *Elle est* adorée de ses ***enfants.*** 0 *Fam.* Avoir un goût très vif pour (qqch.). *Il adore la musique.* « *Comment peut-on ne pas adorer les cloîtres?* » (MAUPASS.). *Des fraises à la crème! j'adore ça.* ◈ ANT. *Détester.*

ADOS [ado]. *n. m.* (XVII^e^; a. fr. « soutien, appui »; de *adosser).* Talus de terre rapportée, destiné à protéger les cultures (notamment les primeurs' contre les intempéries.

ADOSSEMENT [adosmɑ̃]. *n.* **m. (1432; de** *adosser).* **État** de ce qui est adossé.

ADOSSER [adɔse]. *v. tr.* (XII[e]; de a-l, et dos). Appuyer en mettant le dos, la face postérieure contre. Un *petit bâtiment qu'on adossera au mur.* « *Le théâtre était adossé à la citadelle* » (CHATEAUB.). *Pronom.* S'appuyer en mettant le dos contre. *Il s'assied par terre et s'adosse à la barrière.* — Être appuyé *contre.* « *Mon berceau s'adossait à la bibliothèque* » (BAUDEL.).

ADOUBEMENT [adubmɑ̃]. n. *m.* (XII[e]; de *adouber*). Au moyen âge, Cérémonie au cours de laquelle le jeune noble était fait chevalier, recevait des armes et un équipement (nommé aussi *adoubement*, plus tard remplacé par 'armure).

ADOUBER [adube]. *v. tr.* (1080: fra. °*dubban* « frapper », parce que le futur chevalier recevait de son parrain un coup sur la nuque). ♦ 1° Armer chevalier par la cérémonie d'adoubement. ♦ 2° *Par* ext. (1752; du sens de « équiper, arranger », en a. fr.). Aux échecs, remettre en place une pièce déplacée par accident, ou déplacer provisoirement une pièce, sans jouer le coup. *J'adoube*, formule employée pour avertir le partenaire que le coup n'est pas joué.

ADOUCIR [adusiʀ]. *v. tr.* (XII[e]; de a-l, et *doux*). ♦ 1° Rendre plus doux, plus agréable aux sens. *Mettez un peu de crème fraîche pour adoucir la sauce.* « *Un épais brouillard adoucissait les tons des verdures* » (GIDE). V. Atténuer, édulcorer. « *Une voix suraiguë qu'elle cherchait* vainement à *adoucir* » (ALAIN-FOURNIER). *Produits pour adoucir la peau.* Pronom. « *Les vins s'adoucissent avec le temps* » (FRANCE). — *Spécialt.* Opérer l'adoucissage, l'adoucissement de. *Adoucir* l'eau. ♦ 2° *Fig.* Rendre moins rude, moins violent. V. Corriger, modérer. *La musique adoucit les moto-s.* « *Elle désarmait les colères, adoucissait les aspérités* » (STE-BEUVE). *Y En adoucissant ce que son visage avait d'un peu fier* » (DAUD.). ◇ ANT. Aggraver. Irriter.

ADOUCISSAGE [adusisaʒ]. *n. m.* (1723; de *adoucir*). ♦ 1° Opération consistant à polir (une glace, une pierre taillée, un marbre) de façon à réaliser une surface unie. ♦ 2° (1752). *Text.* Traitement destiné à éclaircir les couleurs.

ADOUCISSANT, ANTE [adusisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1698; de *adoucir*). *Pharm.* Qui calme les irritations superficielles. V. Lénitif. *Huile adoucissante.* ◇ ANT. Irritant.

ADOUCISSEMENT [adusismɑ̃]. n. *m.* (XV[e]; de *adoucir*). ♦ 1° Action d'adoucir, fait de s'adoucir. On *s'attend à un adoucissement de la température.* Spécialt. *Adoucissement de l'eau*, élimination des sels (de calcium, fer, etc.) qui la rendent dure. *Adoucissement de l'essence, des lampants*, procédé de raffinage destiné à éliminer les mercaptans. ♦ 2° *Fig.* Soulagement, atténuation. « *Apporter de l'adoucissement à mes peines* » (CHATEAUB.). ◇ ANT. Aggravation.

ADOUCISSEUR [adusisœʀ]. *n. m.* (1797: de *adoucir*). ♦ 1° Ouvrier spécialisé dans l'adoucissage. *Adoucisseur de pièces d'horlogerie.* ♦ 2° *Néol.* Appareil servant à adoucir l'eau.

AD PATRES [adpatʀes]. *loc. adv.* (XVI[e]; mots lat. « vers les pères, les ancêtres »). Fam. *Envoyer ad patres*, envoyer dans l'autre monde. Tuer.

ADRAGANTE [adʀagɑ̃t]. *n. f.* (XVI[e]; altér. de *tragacanthe*, *lat.* d'o. gr. *tragacantha*, désignant l'arbrisseau épineux (Cf. Acanthe), d'où découle cette gomme). Gomme qui exsude d'arbrisseaux du genre astragale, utilisée en pharmacie, pour l'apprêt des tissus. REM. On dit aussi gomme *adragante*, ou gomme *d'adragant*.

ADRÉNALINE [adʀenalin]. *n. f.* (1902; en angl. 1901; de *ad-* (V. a-l), et *rénal*). Hormone sécrétée essentiellement par la glande médullo-surrénale. qui agit comme vasoconstricteur sur la circulation périphérique, comme régulateur de la musculature lisse (action comparable à celle de l'excitation du système orthosympathique) et comme « hormone d'urgence » dans diverses agressions (V. Stress).

ADRESSAGE [adʀesaʒ]. n. *m.* (1968; de *adresser*). *Inform.* Procédé par lequel est définie l'adresse* (3°) d'une donnée sur un support. — Création ou exploitation d'une adresse.

1. **ADRESSE** [adʀes]. *n. f.* (1547; *adrece* « droit chemin, direction », XIII[e]; d'où « voie, moyen » et « indication, renseignement », XV[e]; de *adresser*). ♦ 1° Indication du nom et du domicile d'une personne. *Écrivez lisiblement votre adresse. J'ai oublié de mettre l'adresse sur l'enveloppe.* V. Suscription. Un carnet *d'adresses. Il m'a donné une bonne adresse*, l'adresse d'un bon restaurant, d'un bon fournisseur. *« La dame est partie, et sans me laisser d'adresse »* (DUHAM.). ◇ *À l'adresse de*, à l'endroit de, à l'intention de. « *Tous les mensonges qu'un monde indulgent multiplie à mon adresse* » (ZOLA). ♦ 2° (1798: « requête au roi d'Angleterre », 1687; angl. *address*, du fr.). Expression des vœux et des sentiments d'une assemblée politique, adressée au souverain. *L'adresse des 221 en réponse au discours du trône de Charles X.* ♦ 3° Signe (mot. formule) sous lequel est classée une information. *Les mots de la nomenclature d'un* dictionnaire sont *des adresses.* V. Entrée. 0 *Inform.* Expression numérique ou littérale représentant un emplacement de mémoire dans un ordinateur et permettant d'y retrouver une information. *Relations entre adresses.* V. Instruction.

2. ADRESSE [adʀes]. *n. f.* (1547; de l'a. fr. *adrece* « bonne direction » (V. Adresse 1), et avec infl. de *adroit*). ♦ 1° Qualité physique d'une personne ou fait les mouvements les mie& adaptés à la réussite de l'opération (jeu, travail, exercice). V. Dextérité, habileté. *L'adresse d'un jongleur, d'un joueur de basket.* « *Une adresse de singe à se rattraper des mains, des pieds* » (ZOLA). *Jeux d'adresse. Tours d'adresse.* V. Escamotage, jonglerie, prestidigitation. ♦ 2° Qualité d'une personne qui sait s'y prendre, manœuvrer comme il faut pour obtenir un résultat. V. Art, diplomatie, doigté, finesse, habileté, ruse. « *Elle est d'une adresse à désespérer un diplomate* » (BALZ.). ◇ ANT. Gaucherie, *maladresse.*

ADRESSER [adʀese]. *v. tr.* (déb. XV[e]; *adrecier*, XII[e]; « dresser, redresser, diriger » en a. fr. et jusqu'au XVIII[e]; de n-l, et *dresser*). ♦ 1° Émettre (des paroles) en direction de qqn. « *La question que lui adressait la cantinière* » *(STENDHAL).* « *Jamais ils ne m'ont adressé la parole* » (Bosco). « *Le reproche qu'on m'adresse* » (RENAN). *Adresser un compliment, une critique à qqn,* ♦ 2° (XVI[e]). Envoyer en direction de qqn. *Il a paré le coup que son adversaire lui adressait.* ◇ Faire parvenir à l'adresse de qqn. *La dernière lettre que vous m'avez adressée. Spécialt.* Envoyer en dédiant (un ouvrage). ♦ 3° Diriger (qqn) vers la personne qui convient. *Le médecin m'a adressé à un spécialiste.* ♦ 4° *V. pron.* S'ADRESSER A (qqn) : lui parler; aller le trouver, avoir recours à lui, « *Tu peux appeler le type à qui tu t'adresses : Monsieur le Président* » (DUHAM.). *Je ne peux pas vous renseigner, adresser-vous à la concierge.* Fig. « *Lamennais s'adresse au cœur* » (HUGO), fait appel au cœur, cherche à le toucher. ◇ *(Sujet de chose)* Être adressé. « C'est à *vous, s'il vous plaît, que cc discours s'adresse* » (MOL.). *Le public auquel ce livre, ce film s'adresse,* qu'il veut toucher.

ADRET [adʀɛ]. n. m. (1927, géogr.; vx mot dial. du Sud-Est, *a.* prov. *adrech, var.* de adroit (n. m.) « endroit, bon côté »; de *droit).* Versant exposé au soleil, en pays montagneux. ◇ ANT. *Ubac.*

ADROIT, OITE [adʀwa, wat]. *adj.* (XII[e]; de a-l, et *droit).* ♦ 1° Qui a de l'adresse dans ses activités physiques. *Tireur, ouvrier adroit. Un enfant très adroit de ses mains.* ♦ 2° Qui se conduit, manœuvre avec adresse. V. Habile, ingénieux, *rusé. Un négociateur adroit. 0* Qui marque de l'adresse. « *Répondre avec d'adroits ménagements* » (MICHELET). ◇ ANT. Gauche. maladroit.

ADROITEMENT [adʀwatmɑ̃]. *adv.* (XII[e]; de *adroit).* Avec adresse. « *Des insectes rares qu'il préparait adroitement avant de les fixer* » (MAC ORLAN). 0 Habilement, astucieusement. *Présenter adroitement sa défense.*

ADSORBANT [atsɔʀbɑ̃]. n. m. (1928; de *adsorber).* SC. Corps pouvant réaliser l'adsorption.

ADSORBER [atsɔʀbe]. *v. tr.* (1907; lat. *ad* « *sur* », *et* rad. de *absorber).* SC. Retenir, fixer par adsorption.

ADSORPTION [atsɔʀpsjɔ̃]. *n. f.* (1907; lat. ad « sur »; *et* rad. de *absorption).* *SC.* Rétention à la surface d'un solide (dit *adsorbant*) des molécules d'un gaz ou d'une substance en solution ou en suspension.

ADSTRAT [adstʀa]. *n. m.* (mil. XX[e]; du lat. *ad-*, et rad. de *substrat). Ling.* Ensemble de faits linguistiques concordants qui apparaissent sur un territoire dans plusieurs systèmes linguistiques, et qui correspondent à des échanges d'influences.

ADULATEUR, TRICE [adylatœʀ, tʀis]. *n.* (1370; lat. *adulator*). *Littér.* Personne qui flatte bassement, courtisan servile. V. Flagorneur, flatteur. *Adj.* (Rare) « *Des dédicaces adulatrices* » (LAMART.).

ADULATION [adylasjɔ̃]. *n. f.* (XII[e]; lat. *adulatio*). *Vieilli.* Flatterie servile. V. Flagornerie. 0 Louange, admiration excessive, « *Un besoin d'adulation* » *(N.* SARRAUTE).

ADULER [adyle]. *v. tr.* (fin XIV[e]; lat. *adulari*). ♦ 1° *Vieilli.* Flatter bassement, en courtisan servile. V. Encenser, *flagorner.* « *Vous adulez bassement le souverain pendant sa* vie » (DIDER.). ♦ 2° *Par ext.* (mil. XIX[e]). Combler de louanges, de témoignages d'admiration. V. Choyer. fêter. « *Recherché, adulé par la société la plus choisir* » (PROUST). ◇ ANT. Critiquer. honnir

ADULTE [adylt(ə)]. *adj.* (1394; lat. *adultus*, p. p. de *adolescere* « grandir »). Se dit d'un être vivant qui est parvenu *au* terme de sa croissance. *Animal, plante adulte. Âge adulte,* chez l'homme, de la fin de l'adolescence au commencement de la vieillesse. V. Mûr. Fig. « *Les ressources du cinéma arrivé à l'âge adulte* » (ROMAINS). 0 *Subst.* Homme, femme adulte. « *L'indifférence des enfants à l'égard des adultes* » (MAURIAC). *Cours d'adultes,* pour les personnes qui ont dépassé l'âge scolaire.

ADULTÉRATION [adylteʀasjɔ̃]. *n. f.* (1374; lat. *adulteratio*). *Vx.* Altération, falsification.

1. **ADULTÈRE** [adylteʀ]. *adj.* (XII[e]; lat. *adulter*), coupable d'adultère. V. Infidèle. *La femme adultère de l'Evangile.* Subst. « *La future adultère va demander secours à l'Église* »

(BAUDEL.). 0. Par ext. *Un amour adultère.* « *Des désirs adultères* » (FLAUB.).

2. ADULTÈRE [adyltɛʀ]. *n. m.* (XIIe; *lat. adulterium*). Fait d'avoir volontairement des rapports sexuels en dehors des liens du mariage. V. Infidélité. « *La femme pourra demander le divorce pour couse d'adultère de son mari* » *(CODE av.).*

ADULTÉRER [adylteʀe]. v. *tr.;* conjug. *céder.* (XVIe; « commettre un adultère », XIVe; lat. *adulterare*). Vx. Altérer, falsifier. « *Beauté de ce tissage que rien ne vient adultérer* » (GIDE).

ADULTÉRIN, INE [adylteʀɛ̃, in]. *adj. (XIV~;* lat. *adulterinus*). *Dr.* Né d'un adultère. *Enfants adultérins.*

ADULTISME [adyltism(ə)]. n. *m.* (1960; de *adulte,* et suff. *-isme*). *Psycho.* Caractère du comportement adulte. ◈ ANT. Infantilisme.

AD USUM DELPHINI [adyzɔmdɛlfini]. *JOC. odj.* (1866; mots lat. « à l'usage du Dauphin »). Se dit des éditions expurgées des classiques latins que Louis XIV fit imprimer à l'usage du Dauphin. -- Par ext. *Iron.* Se dit d'un texte expurgé.

AD VALOREM [advalɔʀɛm]. *JOC. adj.* (1866; mots lat. « suivant la valeur »). *Douanes.* Se dit de droits proportionnels à la valeur d'une marchandise. ◈ ANT. *Spécifique.*

ADVECTION [advɛksjɔ̃]. n. *m.* (mil. XXe; lat. *advectio* « transport »). *Didact.* ♦ 1° Déplacement d'une masse d'air dans le sens horizontal. V. Convection. ♦ 2° Processus de transport des propriétés d'une eau, résultant de son mouvement moyen, horizontal ou vertical.

ADVENIR [advəniʀ]. v. *intr.;* conjug. *venir,* infin. et 3e pers. seulement (1209; réfect. a. fr. *avenir;* lat. *advenire*). *Mod.* (impersonnel). Arriver, survenir. « *Quoi qu'il advint. elle partirait* » (MART. du G.). « *Il advient Je plus souvent que...* » *(GIDE).* Loc prov. *Advienne que pourra,* qu'il en résulte ceci ou cela (j'en accepte toutes les conséquences).

ADVENTICE [advɑ̃tis]. *adj.* et *n. f.* (1767: « adventif ». dr., 1751 ; *a(d)ventis,* XIIe; lat. *adventicius*).

I. *Adj.* ♦ 1° *Philo.* (Idée). Qui n'est pas inné, qui vient des sens. ♦ 2° Bot. Qui n'a pas été semé. *Plantes adventices,* mauvaises herbes. 0 Qui est étranger et introduit dans une nouvelle contrée. ♦ 3° *Fig.* (XIXe). Qui ne fait pas naturellement partie de la chose, qui s'ajoute accessoirement. « *Elle avait encombré sa vie de maintes préoccupations adventices* » *(GIDE).*

II. N. f. *Anat.* Tunique externe d'un vaisseau ou d'un conduit.

ADVENTIF, IVE [advɑ̃tif, iv]. *adj.* (XVIe; *aventif,* XIIe; lat. *adventicius,* avec substit. de suff.). ♦ 1° Vx *(Dr.).* Qui ne vient pas par succession directe. ♦ 2° (1853). *Bot.* Qui pousse sur un point où on ne trouve pas d'organe de même nature. *Racines, bourgeons adventifs.* ♦ 3° Géol. *Cône adventif : cône* volcanique annexe qui s'édifie sur la pente d'un volcan à partir d'un centre d'éruption secondaire.

ADVENTISTE [advɑ̃tist(ə)]. *n.* (fin XIXe; anglo-amér. *adventist,* de *advent* « avènement ». lat. *adventus*). Membre d'un mouvement religieux évangélique, né aux états-unis, qui attend un second avènement du Messie. — Adj. *L'Église adventiste du septième jour.*

ADVERBE [advɛʀb(ə)]. n. m. (XV"; *averbe,* XIIIe; *lat. adverbium*). Mot invariable ajoutant une détermination à un verbe, un adjectif, un adverbe, ou une phrase. *Adverbes de Jieu, dc temps, de quantité, de manière, d'affirmation, de négation, d'interrogation.*

ADVERBIAL, ALE, AUX [advɛʀbjal, o]. *adj. (1550;* bas lat. *adverbialis*). Qui a le caractère de l'adverbe. *Emploi adverbial d'un adjectif. Locution adverbiale.*

ADVERBIALEMENT [advɛʀbjalmɑ̃]. *adv.* (1647; de *adverbial).* De façon adverbiale. *Adjectif pris adverbialement.*

ADVERSAIRE [advɛʀsɛʀ]. n. (XIIe; fém., XIXe; lat. *adversarius*). Personne qui est opposée à une autre dans un combat, un conflit, une compétition, un litige, un procès. V. Antagoniste, concurrent, contradicteur, ennemi, rival. « *Un adversaire à sa mesure* » (DUHAM.). « *Ne cherchant pas à convaincre l'adversaire* » (GIDE). ◇ Personne hostile à (une doctrine, une pratique). « *LES adversaires du matérialisme* » **(BERGSON).** ◈ ANT. Allié, *ami,* partenaire; partisan.

ADVERSATIF, IVE [advɛʀsatif, iv]. *adj. (Aversatif, 1550;* bas *lat. adversativus). Ling.* Qui marque une opposition. *Conjonction adversative.*

ADVERSE [advɛʀs(ə)]. *adj. (xv'; averse, 1080;* lat. *adversus*). *Littér.* Opposé, contraire. « *La Fronce est divisée en deux blocs adverses* » (DUHAM.). *Cour.* (Dr.) *Partie adverse,* contre laquelle on plaide. ◈ ANT. Allié, *ami.*

ADVERSITÉ [advɛʀsite]. *n. f.* (XIIe; lat. ecclés. *adversitas*). *Littér. Sort* contraire. V. Fatalité. « *Il s'était roidi contre J'adversité* » (HUGO). 0 Situation malheureuse de celui qui a éprouvé des revers. V. Malheur, malchance. « *Il est possible d'être homme même dans l'adversité* » *(SARTRE).* ◈ ANT. Bonheur, *chance.* prospérité.

A D VITAM ÆTERNAM [advitameternam]. *loc. adv.* (1866; mots lat. «pour la vie éternelle a). *Fam.* Pour toujours, à perpétuité. On ne *va pas rester ici ad vitam æternam!*

ADYNAMIE [adinami]. n. *f.* (1808; gr. *adunamia*). *Méd.* Extrême faiblesse musculaire aui accompagne certaines maladies. V. Asthénie.

ÆDE [acd]. n. *m.* (1841; gr. *aoidos* « chanteur »). Poète épique et récitant, dans la Grèce primitive. *Homère a été Je plus grand et Je dernier des aèdes.*

ÆGAGROPILE ou **ÉGAGROPILE** [egagʀɔpil]. n. *m.* (1762, *égagropile;* du gr. *aigagros* « chèvre sauvage », et *pilos* « balle de laine foulée »). *Didoct.* Bézoard* formé de poils.

ÆGOSOME [egozom]. n. m. (1845; lat. zool. *ægosoma,* du gr. *aix, aigos* « chèvre », et *sôma* « corps »). Insecte coléoptère à antennes rugueuses dont la larve vit dans le bois des arbres non résineux.

ÆPYORNIS [epjɔʀnis]. n. m. (1851; mot du lat. zool., du gr. *aipus* « escarpé, haut », et *ornis* « oiseau »). Oiseau fossile de très grande taille (Coureurs), découvert à Madagascar.

AÉRAGE [aeʀaʒ]. **n. m.** *(Airage,* 1758; de *aérer).* Circulation de l'air, renouvelé et réfrigéré, dans les galeries souterraines. V. Ventilation. « *L'aérage ne se faisait pas au fond de cette voie* » *(ZOLA).*

AÉRATEUR [aeʀatœʀ]. **n.** *m.* **(1866;** adj.; du rad. de *aération).* Appareil servant à l'aération. V. Ventilateur.

AÉRATION [aeʀasjɔ̃]. *n. f.* (1836: de aérer). Action d'aérer (une pi&>; son résultat. *Conduit d'aération.*

AÉRAULIQUE [aeʀolik]. *n. f.* (mil. XXe; du lat. *aer* «air », et du gr. *aulos* « flûte, tuyau »). *Phys.* Étude de l'écoulement des gaz dans les conduits.

AÉRÉ, ÉE [aeʀe]. *odj.* (V. Aérer). *Où* l'air circule. « On *étouffe: la salle à manger est heureusement très aérée* » *(GIDE).*

AÉRER [aeʀe]. *v. tr.; conjug. céder* (1398; *air(i)er, en* a. fr.; du lat. *aer* « air »). ♦ 1° Faire entrer de l'air dans (un lieu clos), renouveler l'air. V. Ventiler. *Aérer la chambre, ça sent Je renfermé. 0 Exposer à* l'air. *Aérer la literie.* Pronom. Prendre l'air. *Il faut vous aérer un peu.* ♦ 2° *Par ext. (fin* XIXe), Rendre moins touffu, moins dense.~ « *Les bois, aérés de larges clairières* » *(ZOLA). 0* Fig. Vous *auriez dû aérer* un *peu votre exposé.*

AÉRICOLE [aeʀikɔl]. *adj.* (1853; du lat. *aer* « air », et *-cole*). *Bot.* Se dit (opposé *à tericole*) de certaines plantes épiphytes.

AÉRIEN, IENNE [aeʀjɛ̃, jɛn]. *adj.* (XIIe; du lat. *aer* « air »). ♦ 1° Vx. Fait d'air, gazeux. « *Les Anges prennent un corps aérien* » (FURET.). *Esprits aériens. 0 Peint.* (XVIIe) *Perspective' aérienne.* 0 *Fig.* Léger comme l'air. V. Immatériel. « *Sa forme déliée et aérienne* » (STE-BEUVE). Une *musique* d'une *grâce* aérienne. ♦ 2° (XVIe) Qui vit, se développe dans l'air. Poét. *LE peuple aérien, les oiseaux.* Bot. « *Un îlot de pandanus aux racines aériennes* » *(GIDE).* ♦ 3° (XIXe). De l'air de l'atmosphère. *Les mouvements aériens. 0* Qui se produit, se fait dans l'air, par air. « *L'intérêt du public relativement à la navigation aérienne* » (BAUDEL.). 0 Télécom. *Télégraphe: aérien.* Circuit aérien, circuit téléphonique ou télégraphique *sur* poteaux. — *N. m.* (Néol.) *Radio.* Antenne. ♦ 4° (XXe) Relatif, propre à l'aviation, assuré par l'aviation. *Transports aériens. Lignes aériennes. Le droit aérien règle l'usage de J'espace aérien.* Milit. *Forces* aériennes, aviation militaire. *Région, unité aérienne. Base aérienne. Défense aérienne du territoire* (D.A.T.). *Attaque aérienne.* « *Des idées de guerre, de bombardement aérien* » (MAUROIS).

AÉRIFÈRE [aeʀifɛʀ]. *odj. (1808:* du lat. *aer, aeris* « *air* », *et -fère*). *Physiol.* Qui conduit, distribue l'air. *Les conduits aérifères* (bouche, fosses nasales, etc.).

AÉRIU M [aeʀjɔm]. **n. m. (1948;** du lat. *aerius* « de l'air, aérien », d'apr. *sanatorium).* Établissement de repos, de vie au bon air, pour les convalescents, les enfants menacés de tuberculose. **V.** Préventorium.

AÉRO-. Élément, tiré du gr. *aero-,* de aér, *aeros* « air », désignant soit l'atmosphère, soit la navigation aérienne, l'aviation.

AÉROBIE [aeʀɔbi]. *adj.* et *n. m.* (1875; de *aéro-,* et *-bie*). ♦ 1° *Adj.* Se dit de micro-organismes que ne peuvent se développer qu'en présence d'air ou d'oxygène libre. C. Se dit des propulseurs qui ont besoin de l'oxygène de l'air pour fonctionner. ♦ 2° N. m. *Biol.* Individu ayant besoin d'air ou d'oxygène pour *se* développer. *Le bacille du charbon est un aérobie.* ◈ ANT. Anaérobie.

AÉROBIOSE [aeʀɔbjoz]. *n. f.* (1920; de *aéro-,* et gr. *bios* « vie »). *Didact.* Vic dans un milieu contenant de l'air ou de l'oxygène. ◈ ANT. *Anaérobiose.*

AÉRO-CLUB [aeʀɔklœb]. n. m. (1898; de *club*). Société réunissant les amateurs pratiquant les sports aériens (pilotage d'avions légers, vol à voile, aéromodélisme).

AÉROCOLIE [aeʀɔkɔli]. n. *f.* (1926; de *côlon*). *Méd.* Accumulation d'air dans le côlon.

AÉRODROME [aeʀɔdʀom]. n. *m.* (1896; de *-drome*)

:rrain aménagé pour le décollage et l'atterrissage des ions et pourvu de l'infrastructure nécessaire.

AÉRODYNAMIQUE [aerɔdinamik]. *n. f.* et *adj. (1842; dynamique).* ♦ 1° N. *f.* Partie de la physique qui étudie s phénomènes accompagnant tout mouvement relatif entre corps et l'air où il baigne, *Aérodynamique théorique, périment&.* ♦ 2° *Adj.* (1912). Relatif à l'aérodynamique *à ses* études. *Laboratoire soufflerie aérodynamique.* ◇ onforme aux lois de l'aérodynamique. *Profil aérodynamique,* ncu pour réduire le plus possible la résistance de l'air. *vin aérodynamique (ou aérofrein).* Auto. *Lignes, carrosse-s aérodynamiques,* profilées.

AÉRODYNE [aerɔdin]. *n. m.* (1928; de *aéro-,* et *dyne). idact.* Terme générique désignant tout appareil volant plus urd que l'air. (V. Aéronef).

AÉROFREIN [aerɔfrɛ̃]. *n.* **m.** (mil. XX^e^; de *aéro-,* et *ein).* Frein aérodynamique. *Décélération d'un avion qui va terrir, due à l'action des aérofreins.* V. Volet. -- *Par anal.* out dispositif de freinage (parachute, etc.).

AÉROGARE [aerɔgar]. *n. f.* (1933; de gare). Ensemble s bâtiments d'un aéroport réservés aux voyageurs et ux marchandises. ◇ Dans une grande ville, Gare desser-nt un aéroport. *L'aérogare des Invalides.*

AÉROGASTRIE [aerɔgastri]. n. *f.* (1866; de *-gastre). 'éd.* Présence d'air dans l'estomac.

AÉROGLISSEUR [aerɔglisœr]. n. m. (1964; de *aéro-, glisser).* Véhicule se déplaçant sans frottement, grâce un volume d'air en surpression par rapport à l'atmosphère nfermée entre le fond du véhicule et le sol (coussin* d'air). *sustentation des aéroglisseurs est obtenue par l'application phénomène d'effet* de* sol (V. **Coléfaction**). *Aéroglisseurs rrestres* (V. Aérotrain, terraplane). *Aéroglisseurs marins .* Hovercraft, **naviplane**).

AÉROGRAMME [aerɔgram]. *n. m.* (1960; de *aéro-, -gramme).* Lettre acheminée par avion, affranchie à un rif forfaitaire pour n'importe quelle partie du monde.

AÉROGRAPHE [aerɔgraf]. *n. m.* **(1923;** de *aéro-, -graphe).* Pulvérisateur à air comprimé dont on se sert our projeter de la couleur ou de l'encre. ◈ SYN. *Pistolet.*

AÉROLIT(H)E [aerɔlit]. *n. m.* (1830; de *-lithe).* Météorite erreux.

AÉROLOGIE [aerɔlɔʒi]. n. *f. (1696;* de *-logie).* Étude ientifique de l'atmosphère terrestre (notamment par les ndages dits *aérologiques*).

AÉROMOBILE [aerɔmɔbil]. *adj.* (1969; de *aéro-,* et *nobile). Milit.* Qui est apte à se libérer des servitudes du rrain par l'utilisation du transport aérien. *Division aéromo-ile.*

AÉROMODÉLISME [aerɔmɔdelism(ə)]. *n.* m. (1952; e *modèle).* Technique de la construction et du vol des iodèles réduits d'avion.

AÉROMOTEUR [aerɔmɔtœr]. *n. m.* (1853; de *moteur).* Ioteur à vent. V. Éolienne.

AÉRONAUTE [aerɔnot]. *n.* **(1784;** du gr. *nautés* « navi-ateur »). Pilote, membre de l'équipage d'un aérostat.

AÉRONAUTIQUE [aerɔnotik]. *adj.* et *n. f. (1784; de autique).* ♦ 1° *Adj.* Relatif à la navigation aérienne. *Cons-uctions aéronautiques.* ♦ 2° *N. f. (1835).* Science de la avigation aérienne, technique de la construction des appa-eils de locomotion aérienne. V. Aviation. *Ecole nationale upérieure de l'Aéronautique.*

AÉRONAVAL, ALE, ALS [aerɔnaval]. *adj.* et *n. f.* (1946; aéronautique », 1874; de *naval).* Adj. Qui appartient à la ɔis à l'aviation et à la marine. *Forces aéronavales.* ◇ *N. f.* nsemble des formations et installations aériennes de la arine militaire française.

AÉRONEF [aerɔnɛf]. *n.* **m. (1844,** de *nef).* ♦ 1° *Vx.* Iachine volante plus lourde que l'air, propulsée par des iles battantes ou tournantes (opposé à aérostat). ♦ 2° (déb. XX^e^). *Didact.* Tout appareil capable de se déplacer dans les irs. (V. **Aérodyne,** aérostat).

AÉRONOMIE [aerɔnomi]. *n. f.* (1954; de *aéro-,* et *nomie).* Étude des propriétés physiques et chimiques des ouches supérieures de l'atmosphère.

AÉROPATHIE [aerɔpati]. n. *f.* (1970; de *aéro-,* et *pathie). Pathol.* Toute affection provoquée par des change-ents de pression atmosphérique *(par ex. mal* de l'air, mala-ie des caissons*).

AÉROPHAGIE [aerɔfaʒi]. *n. f.* (1891; de *-phagie).* Déglutition d'une certaine quantité d'air qui pénètre dans œsophage et l'estomac.

AÉROPHOBIE [aerɔfɔbi]. *n. f.* (1751; de *aéro-,* et *phobie). Pathol.* Peur maladive des courants d'air.

AÉROPLANE [aerɔplan]. n. *m.* (1850; rép. vers 1885; le *planer).* Vx. Avion. « *Un aéroplane monté par des hommes ui vrillaient sur Paris* » (PROUST).

AÉROPORT [aerɔpɔr]. n. m. (1928; de *port).* Ensemble d'installations (aérodrome, aérogare, ateliers) nécessaires au trafic aérien intéressant une ville ou une région.

AÉROPORTÉ, ÉE [aerɔpɔrte]. adj. (1933; de *porté). Milit.* Transporté par voie aérienne (avion, planeur, hélicoptère. V. Héliporté). *Troupes, divisions aéroportées.*

AÉROPORTUAIRE [aerɔpɔrtyɛr]. *adj. (Néol.;* de *aéroport,* d'après *portuaire).* Qui concerne un aéroport, appartient à un aéroport. *Capacité aéroportuaire.* 0 Relatif aux aéroports. *L'équipement aéroportuaire de la capitale.*

AÉROPOSTAL, ALE, AUX [aerɔpɔstal, o]. *adj.* (1927; de *postal).* Relatif à la poste aérienne. *Compagnie générale aéropostale* (1927-1933).

AÉROSCOPE [aerɔskɔp]. *n. m.* (mil. XX^e^; de *aéro-,* et *-scope). Phys.* Appareil servant à mesurer la quantité de poussières contenue dans l'air.

AÉROSOL [aerɔsɔl]. *n.* **m.** et *adj.* (1928; de *aéro-,* et *sol* 3). ♦ 1° N. m. *Phys.* Suspension, dans un milieu gazeux. de particules solides ou liquides présentant une vitesse de chute négligeable, V. Brouillard. ◇ Cour. Système ou appareil réalisant la dispersion de ces particules. Les aérosols *sont employés comme véhicules de certains agents médicamenteux* (aérosolthérapie). V. Atomiseur, nébuliseur. ♦ 2° *Adj. invar.* Qui vaporise en fines particules. *Bombes aérosol.*

AÉROSONDAGE [aerɔsɔ̃daʒ]. *n. m.* (1953; de *sondage).* Sondage par ballon des hautes régions de l'atmosphère.

AÉROSPATIAL, ALE, AUX [aerɔspasjal, o]. *adj. et n. f.* (v. 1960: de *aéro-.* et *spatial).* Qui appartient à la fois aux domaines aéronautique *et* spatial. *Engin aérospatial. Techniques aérospatiales.* -- N. *f.* L'industrie aérospatiale. *Ingénieur de l'aérospatiale.*

AÉROSTAT [aerɔsta]. *n.* **m. (1783;** du gr. *statos* « qui se tient »). Appareil dont la sustentation dans l'air est due à l'emploi d'un gaz plus léger que l'air. V. Ballon, dirigeable, **montgolfière.** « Il *faut alors jetèr du lest, sinon l'aérostat descendra* » (BAUDEL.).

AÉROSTATION [aerɔstɑsjɔ̃]. *n. f.* (1784; de *aérostat).* Vx. Étude, technique *et* manœuvre des *aérostats.* « *L'introduction de ce gaz dans les procédés usuels de l'aérostation* » (BAUDEL.).

AÉROSTATIQUE [aerɔstatik]. *odj.* et *n. f.* (1783; de *aérostat).* *Adj.* Relatif aux aérostats, à l'aérostation. 0 N. *f.* Théorie de l'équilibre de l'air et des gaz à l'état de repos.

AÉROSTIER [aerɔstje]. *n. m.* (1794; pour *aérostatier,* de *aérostat). Hist. milit.* Observateur à bord d'un aérostat. ◇ Pilote d'un aérostat.

AÉROTECHNIQUE [aerɔtɛknik]. n. *f.* **et** *adj.* (1960; de *aéro-,* **et** *technique). Aviat.* Technique ayant pour objet l'application des lois de l'aérodynamique à la conception et à la construction d'engins destinés à la navigation aérienne. — *Adj.* Relatif à cette technique.

AÉROTERRESTRE [aerɔterɛstr(ə)]. *adj. (1957;* de *aéro-,* et *terrestre).* Se dit d'une formation militaire composée d'éléments des armées de terre et de l'air opérant conjointement, et placée sous un commandement unique.

AEROTHÉRAPIE [aerɔterapi]. *n. f.* (1865; de *aéro-, et -thérapie). Méd.* Traitement de diverses maladies (*spécialt.* du poumon) par des cures au grand air, à la montagne ou au bord de la mer.

AÉROTHERMIQUE [aerɔtermik]. *adj.* (1907; de *thermique).* Qui a rapport à la fois à l'aéronautique et à la thermodynamique.

AÉROTRAIN [aerɔtrɛ̃]. *n. m.* (1966; de *aéro-,* et *train,* marque déposée). Véhicule aéroglisseur* circulant sur une voie monorail. *Un aérotrain peut être propulsé par un moteur électrique linéaire*, un turbopropulseur* ou un turboréacteur*.*

ÆSCHNE [eskn(ə)]. n. *f.* (1885; lat. zool. *æschna;* o. i.). Grande libellule à abdomen cylindrique, brun ou bleu.

ÆTHUSE [etyz]. *n. f. (1834; éthuse,* 1821; lat. bot. *æthusa, gr. aithousa* « ardente »). Plante âpre et toxique *(Ombelliféracées),* appelée aussi *petite* ciguë.

AÉTITE [aetit]. *n. f.* (1587; *échites,* XII^e^; lat. *aetites, mot* gr. « (pierre) d'aigle », qu'on prétendait se trouver dans les aires). Variété d'oxyde de fer hydraté.

A.F.A.T. [afat]. *n. f.* (v. 1945; initiales de *Auxiliaire Féminin de l'Armée de Terre).* Femme servant dans l'armée de *terre. Une A.F.A.T., une afat, des afats.*

AFFABILITÉ [afabilite]. *n. f.* (XIII^e^; *lat. affabilitas).* Caractère, manières d'une personne affable. V. Amabilité, bienveillance, grâce (bonne), politesse. « *L'affabilité de son accueil* » (ROUSS.). ◈ ANT. *Brusquerie.* hauteur.

AFFABLE [afabl(ə)]. *adj.* (1367; lat. *affabilis* « *à* qui *on* peut parler », *adfari).* Qui accueille et écoute de bonne grâce ceux qui s'adressent à lui. V. Accueillant, aimable, bienveillant, gracieux. poli. *Le ministre a été très affable avec nous au cours de l'audience.* ◈ ANT. Brusque. *désagréable.*

AFFABLEMENT [afabləmɑ̃]. *adv. (1532:* de *affable).*

Avec affabilité. « *Parrottin me souriait affablement* » (SARTRE)

AFFABULATION [afabylɑsjɔ̃]. n. *f.* (1798; bas lat. *affabulatio*). ♦ 1° Vx. Moralité d'une fable. ♦ 2° (189X). Arrangement de faits constituant la trame d'un roman, d'une œuvre d'imagination. ♦ 3° *Psychan., psychol.* V. Fabulation (2°).

AFFABULER [afabyle]. *v.* (1926; déverbal de *affabulation*). ♦ 1° *V. tr.* Composer les épisodes d'une œuvre de fiction. « *Affabuler une intrigue* » (*GIDE*). ♦ 2° *V. intr.* Fabuler.

AFFACTURAGE [afaktyʀaʒ]. *n.* m. (1973; de facture). Gestion des créances d'une entreprise par un organisme de contentieux extérieur à elle. — Recomm. offic. pour traduire « *factoring* ».

AFFADIR [afadiʀ]. v. *tr.* (1226; de *fade*). ♦ 1° *Vx.* Faire défaillir, écœurer. « *Un* été orageux *sévit, affadissant toutes les volontés* » (HUYSMANS). ♦ 2° (XVI^e). Rendre fade, priver de saveur, de force *(en art). La sensiblerie des personnages affadit le sujet.* Pronom. « *De Molière oublié le sel s'est affadi* » (VOLT.). ◈ ANT. Affermir. Pimenter, relever.

AFFADISSANT, ANTE [afadisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1611; de *affadir). Rare. Qui* ôte la saveur, la force. « *Après des siècles de sensations affadissantes* » (*STENDHAL*).

AFFADISSEMENT [afadismɑ̃]. n. m. (XVI^e; de *affadir*). ♦ 1° *Vx.* Écœurement. « *D'autres bouffées d'affadissement* » (FLAUB.). ♦ 2° Perte de saveur, de force (notamment en *art). L'affadissement de la tragédie classique au XVIII^e s.*

AFFAIBLIR [afeblir]. *v. tr.* (déb. XII^e; de *faible*). ♦ 1° Rendre physiquement faible, moins fort. V. Abattre, **débiliter, miner.** « *Moins affaibli par l'âge que par la maladie* » (LA BRUY.). « *Les mariages entre parents, qui peuvent affaiblir les faibles, fortifient les forts* » (MICHELET). *Pronom. (Sens* passif) « *Il s'affaiblissait, il se courbait davantage* » (*ZOLA*). **V. Baisser, décliner, dépérir.** — *Par anal.* (Polit. et Milit.) « *Nous laisser seuls et affaiblis devant l'Allemagne* » (BAINVILLE). ♦ 2° Priver moralement d'une partie de sa force, de son intensité. V. Diminuer. « *Si la civilisation n'affaiblit pas le courage* » (FRANCE). ♦ 3° *(Art).* Priver d'une partie **de son énergie,** de **sa valeur expressive. V. Adoucir, atténuer, édulcorer.** *Il a dû affaiblir certains traits, ses couleurs.* Pronom. *Le sens de cette expression s'est affaibli.* ◈ ANT. *Fortifier.* Renforcer. Exagérer, grossir.

AFFAIBLISSANT! ANTE [afeblisɑ̃, ɑ̃t]. *ndj. (1690;* de *affaiblir).* Qui affaiblit (1°). V. Débilitant, **déprimant.** *Un régime affaiblissant.*

AFFAIBLISSEMENT [afeblismɑ̃]. n. *m.* (1290; de *affaiblir).* Perte de force, d'intensité. *Il s'inquiète de l'affaiblissement de* sa *vue.* **V. Baisse, diminution, faiblesse, fatigue.** « *Satisfait de l'affaiblissement de la Russie* » (BAINVILLE). V. Abattement. *Affaiblissement intellectuel.* « *L'affaiblissement de l'esprit politique chez une nation* » (RENAN). V. Décadence, déclin, dépérissement. *Ce mot a subi un affaiblissement de sens.*

AFFAIRE [afɛʀ]. *n. f.* (XII^e, n. *m.;* XV^e, n. f.; de à, et foire).

I. ♦ 1° **Ce** que qqn a à faire, ce qui l'occupe ou le *concerne. C'est mon affaire, et non la vôtre. Occupez-vous de vos affaires.* « *Il aimait à se mêler des affaires d'autrui* » (ROMAINS). *Toutes affaires cessantes*. J'en fais mon affaire,* je m'en charge. ◇ Ce qui intéresse particulièrement qqn. lui convient. J'ai *là votre affaire, vous en serez satisfait. Les cartes en main, il est à son affaire.* Iron. *Je lui ferai son affaire,* je lui réserve le traitement qui lui convient (c.-à-d. Je le corrigerai, et *pop. je* **le tuerai). V. Compte (régler son).** *Cela doit faire l'affaire,* cela doit convenir, aller. ♦ 2° *Affaire de...,* affaire où (qqch.) est en jeu. V. Question. Une *affaire d'honneur, de conscience, de cœur, de gros sous. C'est (une) affaire de goût,* qui ne relève que du goût de chacun.-Absolt. *L'affaire,* la chose en question. « *Le temps ne fait rien à l'affaire* » (MOL.). C'est une *autre affaire,* c'est un problème tout différent, où d'autres facteurs interviennent. ♦ 3° Ce qui occupe de façon embarrassante. V. Difficulté, ennui. *C'est* foute une *affaire,* c'est très difficile et compliqué. Ce n'est *pas une affaire. C'est l'affaire d'une seconde, cela peut s'arranger très* vite. Iron. *La belle affaire! Une fâcheuse, une sale* affaire, un embêtement, un gros ennui. ◇ Danger. Se tirer *d'affaire. Il est maintenant hors d'affaire.* ♦ 4" Ensemble de faits créant une situation compliquée, où diverses personnes, divers intérêts *sont aux* prises. *C'est une affaire délicate, épineuse. Je ne veux pas intervenir dans cette affaire. Il faut tirer cette affaire au clair. On a voulu étouffer l'affaire.* V. Scandale. *Quelle affaire!* V. Histoire. 0 Événement, crime posant une énigme policière. *L'affaire de la rue X.* ♦ 5° Procès, objet d'un débat judiciaire. *Saisir le tribunal d'une affaire. Instruire, juger, plaider une affaire civile, correctionnelle. L'affaire Dreyfus.* 0 Querelle entraînant un duel. *Les témoins ont essayé d'arranger l'affaire.* ♦ 6° Combat, conflit militaire ou diplomatique. « *Et maintenant buvons, car l'affaire était chaude* » (HUGO). *L'affaire d'Algérie.* ♦ 7° Marché conclu ou à conclure avec qqn. « *L'affaire qu'on me propose est mauvaise* » (MAUROIS). *Vous avez fait* une *bonne affaire,* une *affaire d'or,* et absolt. une affaire. *Foire affaire* avec qqn. V. Traiter. « *Ils se tapèrent dans la main pour indiquer que l'affaire était faite* » (MAUPASS.). *Faire beaucoup d'affaires. Chiffre* d'affaires.* ♦ 8° Entreprise commerciale ou industrielle. Être à *la tête d'une grosse affaire. Lancer, gérer une affaire. Il est intéressé dans l'affaire.* ◇ Plur. LES AFFAIRES, les activités économiques (notamment dans leurs conséquences commerciales et financières). *Les affaires sont calmes, reprennent. Il est dans les affaires, c'est un homme d'affaires. Il est dur en affaires.* « *Les affaires sont les affaires* » (MIRBEAU), il ne faut pas en affaires s'embarrasser de sentiments, de scrupules. *Lettre d'affaires. Agents, cabinets d'affaires,* qui se chargent de conseiller les placements ou gérer les biens de leurs clients. ♦ 9° AVOIR AFFAIRE. Vx. *Avoir affaire de,* besoin de. « Qu'un *lion d'un rat eût affaire* » (LA FONT.). « *Qu'ai-je affaire d'aller me tuer pour des gens?* » (MONTESQ.). — Mod. *J'ai eu affaire à lui, j'ai eu à* traiter, à discuter avec lui, j'ai été en contact avec lui. *Avoir affaire à forte partie*.* « *J'ai affaire en vous à un galant homme* » (LOTI). *Vous aurez affaire à moi!* formule de menace (Cf. Vous aurez de mes nouvelles).

II. *(Au plur. seulement).* ♦ 1° Ensemble des occupations et activités d'intérêt public. *Les affaires publiques.* « *Les affaires d'un* État *sont d'une étendue que l'esprit d'un homme n'embrasse point* » (FRANCE). *Ministère des Affaires étrangères. Chargé* d'affaires. Service des affaires indigènes*. S'occuper des affaires communales. Expédier les affaires courantes*.* ♦ 2° Situation matérielle d'un particulier. *Mettre de l'ordre dans ses affaires.* Être *bien. mal dans ses affaires,* dans une bonne, une mauvaise situation. ◇ *Fam.* État dans le développement d'une intrigue, d'une aventure *amoureuse. Où en sont tes affaires? Cela fera avancer mes affaires.* ♦ 3° *Econ.* (Cf. *ci-dessus,* I, 8°). ♦ 4° Objets ou effets personnels. *Cet enfant ne range jamais ses affaires.* « *Il considérait avidement toutes ces affaires de femmes* » (FLAUB.). *Il a soin de ses affaires.*

AFFAIRÉ, ÉE [afeʀe]. *adj. (1666;* « qui a des embarras d'argent », fin XVI^e; de *affaire).* Qui est ou paraît surchargé d'affaires, 'très occupé. « Et, sans *aucune affaire, est toujours affairé* » (*MOL.*). « *La maîtresse de cette auberge était fort affairée* » (FLAUB.). — Qui s'affaire. « *Je suis affairé à achever un second volume* » (FLAUB.). ◈ ANT. Oisif.

AFFAIREMENT [afɛʀmɑ̃]. n. *m.* (1865, de *affairé; afairement* « affaire », 1160; de *affaire).* Etat, comportement d'une **personne affairée, qui s'agite** beaucoup. « *Je ne puis appeler travail cet affairement* » (*GIDE*). ◈ ANT. *Oisiveté.*

AFFAIRER (S') [afeʀe]. v. *pron. (1933;* de *affairé).* Se montrer actif, empressé, s'occuper activement. **V. Agiter (s').** *Le portier s'affairait autour des clients qui descendaient de voiture. Elle s'affaire à préparer son dîner.*

AFFAIRISME [afɛʀism(ə)]. n. *m.* (1928; de *affaire).* Tendance à ne s'occuper que d'affaires particulièrement lucratives à base de spéculation; activités des affairistes.

AFFAIRISTE [afɛʀist(ə)]. *n.* (1928; de *affaire).* Homme d'affaires peu scrupuleux, avant tout préoccupé du profit. **v. Spéculateur.**

AFFAISSEMENT [afɛsmɑ̃]. II. *m.* (1538; de *affaisser).* ♦ 1° Fait de s'affaisser, état de ce qui est affaissé. V. Dépression, tassement. *Affaissement de terrain, d'une voie ferrée.* — « *Ces affaissements au'apporte au corps le sommeil* » (GIRAUDOUX). ♦ 2° *Fig.* Abattement, effondrement moral. « *Nouvel affaissement de la volonté* » (*GIDE*).

AFFAISSER [afese]. v. **tr.** (1529; *afaicher,* **1250:** de *faix).* ♦ 1° Rare. Faire pli&, baisser de niveau sous le poids. V. Tasser. ♦ 2° S'AFFAISSER, *v. pron.* Plier, baisser **de niveau** sous un poids ou une pression. *Le sol s'est affaissé par endroits.* V. Effondrer (s'). « *Le délabrement des façades affaissées sur elles-mêmes* » (BOURGET). ◇ Tomber en pliant sur les jambes, « *Elle perdit connaissance et s'affaissa* » (LOTI). V. **Abattre (s'),** écrouler (s'). 0 *Fig.* S'affaiblir, décliner. « Mon âme *s'affaisse de jour en jour* » (ROUSS.). ◈ ANT. Relever. Redresser (se).

AFFAITAGE [afɛtaʒ] ou **AFFAITEMENT** [afɛtmɑ̃]. *n. m.* (XII^e; **de l'a.** v. *afaiter,* a. fr. *afaitier,* « *arranger,* **disposer », lat. pop.** *°affactare,* **rad.** *facere* « faire »). *Ancienn.* Dressage (des faucons) pour la chasse.

AFFALER [afale]. v. *tr.* (1610; néerl. *afhalen.* V. Haler). ♦ 1° *Mar.* Faire descendre en tirant. *Affaler un cordage, un chalut.* ◇ Pousser vers la côte, faire échouer.. ♦ 2" S'AFFALER. v. pro". *Mar.* Être porté vers la côte, s'échouer. ◇ Se laisser descendre, glisser (le long d'un cordage). — *Par* ext. (1879) Se laisser tomber. *Il s'affale sur le divan.* « *Il était assis ou plutôt affalé dans un fauteuil* » (DUHAM.).

AFFAMÉ, ÉE [afame]. *adj.* (V. Affamer). ♦ 1° Qui souffre de la faim. PROV. « *Ventre affamé n'a point d'oreilles* » (LA FONT.). Subst. « *L'effroyable misère des compagnes avait rabattu sur Paris des troupeaux d'affamés* » (MICHELET). ♦ 2° *Fig.* (1579). Avide, passionné (de). **V. Altéré, assoiffé.**

ffamé de gloire. « *Continuellement affamé d'un idéal au'il atteint jamais* (FLAUB.).

AFFAMER [dame]. *v. tr.* (XII^e^; **lat. pop.** *°affamare*, de *mes* « faim »). Faire souffrir de la faim en privant de vivres. *s assiégeants pensaient affamer la population.*

AFFAMEUR [afamœr]. *n.* m. (1791 ; de *affamer*). Celui ui affame le peuple, organise la famine, la disette.

AFFECT [afekt]. *n. m.* (1951; all. *Affekt;* a. fr. et XVI^e^, état, disposition »; du lat. *affectus*, comme l'all.). *Psycho.* at affectif élémentaire.

1. AFFECTATION [afɛktɑsjɔ̃]. *n. f.* (1413; du lat. médiév. *fectatus* « destiné, affecté ». V. Affecter 2). ♦ 1° Destination à un usage déterminé. *Disposer d'une somme dont il ste à décider l'affectation. Décréter l'affectation d'un meuble à un servi& public.* ♦ *2" (1928;* d'abord *Milit.*). ésignation à une unité militaire, à un poste, à une fonction. *ffectation spéciale,* mobilisation d'un réserviste dans une tivité d'ordre économique ou administratif. *Affectation de ifense :* affectation dans un emploi civil d'un citoven assuti au service national, mais non soumis aux obligations du rvice militaire. — Par ext. *Rejoindre son affectation, le* oste auquel on a été affecté. ♦ 3° *Math.* Action d'affecter*), de donner à une variable une valeur, un indice. ◈ ANT. ésaffectation.

2. AFFECTATION [afɛktɑsjɔ̃]. *n. f.* (1541 *; lat. affectatio* recherche, poursuite de »). ♦ 1° *Vx.* Vif désir; fait de chercher par-dessus tout. « Cette affectation que quelques*s ont de plaire à tout le monde* » (LA BRUY.). ♦ 2° *(Mil. VII^e^).* Action d'adopter (une manière d'être ou d'agir) e façon ostentatoire, mais seulement en apparence. V. **omédie,** étalage, exagération, hypocrisie, imitation, **simulation.** *Affectation de vertu,* pruderie. *Affectation de piété,* harisaïsme, tartuferie. « *Par affectation de bon sens* » LAUB.). « *On n'échappe pas au ridicule par une affectation de avité* » (BERNANOS). ♦ 3° *Absolt.* Manque de sincérité et e naturel. V. Aoprêt. **pose.** recherche. « *L'affectation dans le este, dans le parler et dans les manières* »(LA BRUY.). Un *yle* plein *d'affectation.* V. Préciosité. ◈ ANT. Naturel, *mplicité.*

AFFECTÉ, ÉE [afɛkte]. *adj.* (1493; lat. *affectatus*. V. **ffecter 1).** Qui manque de sincérité ou de naturel. « Sa *izarrerie avait l'avantage de n'être pas affectée* » (GAUIER). V. Étudié, feint, forcé, hypocrite. « *Aucune charlatavie dans le regard, rien de théâtral et d'affecté* » (CHATEAUB.). *tyle* affecté. V. Contourné, entortillé, maniéré, précieux. *lanières, attitudes* affectées. V. Apprêté, **compassé,** contraint, **orcé,** guindé, raide. ◈ ANT. **Naturel. simple.**

1. **AFFECTER** [afɛkte]. v. tr. (XIV^e^; lat. *affectare* « rechern**er,** poursuivre »). ♦ 1° Prendre, adopter (une manière 'être, un comportement) de façon ostentatoire, sans que intérieur réponde à l'extérieur. V. Afficher, étaler, feindre, **imuler.** « *Quoique très ému, il affecta la plus grande gaieté* » DAUD.). « *Il affectait de garder une attitude insouciante* » BARRÈS). ♦ 2° (XV^e^). Vx. Rechercher, ambitionner plus que out. « *Soupçonné par le peuple d'affecter la tyrannie* » (BOSS.). ◇ *Vx.* Aimer, employer avec prédilection. « Ceux *qui ffectent* ce langage » (MOL.). *Affecter de,* chercher à. ♦ ° (XVIII^e^). Par ext. *(Choses).* Revêtir volontiers, habituelleent (une forme). « *Les agates n'affectent pas autant que les ailloux la forme globuleuse* » (BUFF.). Fièvre affectant le *vne intermittent*

2. AFFECTER [afɛkte]. *v. tr.* (1551; du lat. médiév. *ffectatus* (V. Affectation 1), latinis. prob. de l'a. fr. *afaitier*. *.* Affaitage). ♦ 1° Destiner, réserver à un usage ou à un sager déterminé. *Les crédits que le budget a affectés à la Reconstruction, à /'Éducation nationale.* ♦ 2° *(1928;* Cf. Affectation 1). Procéder à l'affectation de (qqn). V. Désigner, **ommer.** « *Il s'est fait affecter à la météo* » (MART. du G.). ◈ ANT. Désaffecter.

3. AFFECTER [afɛkte]. *v. tr.* (XV^e^; du lat. *affectus*. V. **ffect).** ♦ 1° Toucher (qqn) par une impression, une action ur l'organisme ou le psychisme. *Tout ce qui affecte notre ensibilité. 0* Toucher en faisant une impression pénible. *I.* Émouvoir, frapper. Son *échec l'a beaucoup affecté.* — *Pronom. S'affliger,* souffrir. « Il *s'affectera it de mon inconsnance* » (ROUSS.). ♦ 2" *Math.* (XVIII^e^). Modifier une quanté en la dotant d'un signe, d'un coefficient. Un *nombre égatif est un nombre affecté du signe —.*

AFFECTIF, IVE [afɛktif, iv]. *adj.* (1452, l'*affective* « la aculté d'affection, le cœur »; bas lat. *affectivus*). ♦ ° *Vx.* Affectueux, sensible; touchant. ♦ 2° (1762). *Psycho.* Qui concerne les états de plaisirs ou de douleurs (simples : ffects, sensations ; ou complexes : émotions, passions, sentiments). *États affectifs. Conscience affective.* — *Cour. La vie affective,* les sentiments, les plaisirs et douleurs d'ordre moral.

AFFECTION [afɛksjɔ̃]. *n. f.* (1190; lat. *affectio*). ♦ ° *Psycho.* Etnt affectif, état psychique accompagné de plaisir ou de douleur. V. Affect, émotion, passion, sentiment. « *Je ommerai affection tout ce qui nous intéresse par quelque egré de* plaisir *ou de peine* » (ALAIN). ♦ 2° (1539). *Vx.* Processus morbide considéré dans ses manifestations actuelles plutôt que dans ses causes. -- *Mod.* Tout processus morbide organique ou fonctionnel. V. Anomalie, dysfonctionnement, lésion, maladie, syndrome. *Affection aiguë, chronique.* ♦ 3° (1609). Sentiment tendre qui s'attache à qqn. V. Amitié. attachement, tendresse. *Affection maternelle, filiale.* V. Amour, **piété.** « *L'un* me prit *en affection* » (ROUSS.), se prit d'affection pour moi. « *Il y a place pour toutes les affections dans le cœur* » (HUGO). *Le langage de l'affection, les termes d'affection.* V. Hypocoristique. ◈ ANT. **Aversion,** *désaffection,* hostilité *indifférence.* inimitié.

AFFECTIONNÉ, ÉE [afɛksjɔne]. *adj.* (V. Affectionner). Dans les formules de fin de lettre, au sens de « attaché par l'affection, dévoué ». Vx. *Votre affectionné serviteur.* Mod. *Votre affectionné, votre fille affectionnée.*

AFFECTIONNER [afɛksjɔne]. v. tr. (XIV^e^; de *affection*). ♦ 1° *Vx.* Attacher, intéresser (à qqn ou qqch.). Pronom. « *Nous nous affectionnons aux gens qui nous consolent* » (MARIVAUX). ♦ 2° Être attaché à, aimer, chérir. « *Il affectionne beaucoup cette vieille grand-mère* » (LOTI). ◇ Avoir une prédilection pour. *Le genre de robe qu'elle affectionne.* ◈ ANT. **Détacher** *(se); détester.*

AFFECTIVITÉ [afɛktivite]. n. *f.* (1866; de *affectif*). ♦ 1° Aptitude à être affecté de plaisir ou de douleur.+ 2° Ensemble des phénomènes de la vie affective. V. Sensibilité.

AFFECTUEUSEMENT [afɛktyøzmɑ̃]. *adv.* (fin XIII^e^; de *affectueux*). D'une manière affectueuse. V. Tendrement. ◈ ANT. *Durement, froidement.*

AFFECTUEUX, EUSE [afɛktyø, øz]. *adj. (1347;* bas lat. *affectuosus*). Qui montre de l'affection. V. Tendre. Un *enfant très affectueux.* « *Ceux auxquels les sourires affectueux ont manqué* » (GIDE). *Paroles, pensées affectueuses.* ◈ ANT. **Dur. froid,** *malveillant.*

AFFENAGE [afnaʒ]. n. *m.* (1845; du Y. anc. ou dial. *afféner,* du lat. *fœnum* « foin »). Alimentation (du bétail) en fourrage.

1. **AFFÉRENT, ENTE** [afeRɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVII^e^; modif. orthogr. de l'a fr. *a(u)férant*, XII^e^, de *aférir*, impers. il *afiert* « il convient », lat. *affert* « cela apporte.. contribue », de *afferre*) ♦ 1° *Vieilli.* Qui se rapporte à. *Renseignements afférents à* une *affaire* (ACAD.). ♦ 2° *Dr.* Qui revient à. La *part afférente a cet héritier.*

2. AFFÉRENT, ENTE [afeRɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1845; lat. *afferens*, p. prés. de *afferre* « apporter »). *Anar.* et *physiol. Qui va,* qui amène de la périphérie vers le centre; qui amène vers un organe. *Vaisseau afférent, nerf afférent* (nerf sensitif). ◈ ANT. *Efférent.*

AFFERMAGE [afɛrmaʒ]. n. m. (1843; « engagement d'un serviteur », 1489; de affermer). ♦ 1" Location d'un bien rural moyennant paiement d'un fermage. ♦ 2° Location (d'emplacements, de pages de journaux) en vue d'affichages publicitaires. 0 *Ancienn. Concession* de taxes ou impôts moyennant redevance forfaitaire.

AFFERMER [afɛrme]. v. *tr.* (XII^e^; de à, et *ferme* 2). Louer, céder par affermage.

AFFERMIR [afɛrmiR]. *v. tr.* (1372; de *à*, et *ferme* 1). ♦ 1° *Rare.* Rendre ferme, plus stable, plus solide. V. Consolider. « *Il affermit sa casquette* » (DUHAM.). Pronom. « *Le mouvement du cavalier qui s'affermit en selle* » *(COLETTE).* ♦ 2° Raffermir. Un traitement *qui affermit les chairs, les tissus.* ♦ 3° *Fig.* Rendre plus assuré, plus fort. V. Assurer, consolider, fortifier, renforcer. *Affermir son pouvoir, son autorité.* « *Affermir une position qu'elle jugeait inébranlable* » (PROUST). *Cela n'a fuit que l'affermir dans sa résolution.* ◈ ANT. *Ébranler.* **Amollir.** *Affaiblir.*

AFFERMISSEMENT [afɛrmismɑ̃]. *n. m.* (1551; de *affermir*). Action d'affermir; fait de s'affermir (surtout au *fig.*). *L'affermissement de l'Etat.* « *L'affermissement des* caractères » (RENAN).

AFFÉTÉ, ÉE [afete]. *udj. (xv';* p. p. de l'a. *Y. afaitier* (Cf. Affaitage), repris sous l'infl. de l'it. *affetato*). Vx. Plein d'afféterie. V. Affecté, maniéré. « Je *laisse aux doucereux ce langage affété* » (BOIL.). ◈ ANT. *Simple.*

AFFÉTERIE [afetRi]. *n. f. (v.* 1500; de *affété*). *Littér.* Abus du gracieux, du maniéré dans l'attitude ou le langage. V. Affectation, minèvrerie, minauderie, préciosité. ◈ ANT. Naturel, simplicité.

AFFICHAGE [afiʃaʒ]. *n. m.* (1792; de *afficher*). Action d'afficher, de poser des affiches. *L'Assemblée a voté l'affichage de ce discours. Panneaux d'affichage. Affichage interdit. Affichage électoral.* — *Tableau d'affichage* (sur un hippodrome, un stade) où s'inscrivent les résultats. ◇ *Inform.* Présentation de données, de résultats.

AFFICHE [afiʃ]. *n. f.* (1427; « agrafe, épingle », XII^e^; de *afficher*). Feuille Imprimée destinée à porter qqch. à la *connaissance* du public, et placardée sur les murs ou des emplacements réservés. V. Annonce, avis, placard, proclamation. *Affiches judiciaires* (apposées eu vertu de jugements), *légales* (électorales, de recrutement, etc.), *publicitaires* (illustrées).

Affiche de théâtre. Mettre une pièce à l'affiche, l'annoncer. Spectacle qui **reste à l'affiche, qu'on continue de jouer.** *L'art de l'affiche. Les affiches de Toulouse-Lautrec, de Chéret.*

AFFICHER [afiʃe]. v. *tr.* (XVIe ; « **fixer, planter** », **1080;** de *à,* et *ficher).* ♦ **1°** Annoncer, faire connaître par voie d'affiches (ou par le tableau d'affichage). V. Placarder. *Afficher une vente aux enchères. Afficher les résultats, les rapports d'une course.* ◇ *Absolt. Poser* des affiches. *Défense d'afficher.* ♦ **2°** *Fig.* (1690). *Vx.* Dire, publier partout. ◇ (XVIIIe) Montrer publiquement et avec ostentation, faire étalage de. « *Il affiche envers tous les hommes le mépris* » (BARRÈS). Pronom. « *Cette débauche, loin de se cacher, s'affiche* et *s'étale* » (MADELIN). 0 Montrer en public (qqn avec qui *on est* lié). « *Les femmes les plus brillantes affichaient des amants moins respectables* » (PROUST). Pronom. *Il s'affiche avec* **sa maîtresse.** ◇ ANT. **Cacher.**

AFFICHETTE [afiʃet]. *n. f.* (1867; « affiquet », XIIe ; de *affiche*). Petite affiche.

AFFICHEUR [afiʃœʀ]. *n. m.* (1680; de *afficher*). Professionnel chargé de la pose et de la conservation des affiches sur les emplacements réservés.

AFFICHISTE [afiʃist(ə)]. *n.* **(1948; « publiciste », 1789;** *affichier,* 1866; de *affiche*). Dessinateur publicitaire spécialisé dans la création des affiches.

AFICIONADO. V. AFICIONADO.

AFFIDAVIT [afidavit]. *n. m.* **(1773; mot. angl., lat. médiév.** *affidare* « il a fait foi, il a attesté »). Déclaration faite par le porteur étranger de certaines valeurs mobilières, qui lui permet d'être affranchi, dans le pays qui reçoit cette déclaration, des impôts dont ces valeurs sont déjà frappées dans son **pays d'origine.**

AFFIDÉ, ÉE [afide]. *adj.* (1567; it. *affidato,* lat. médiév. *affidare,* rad. *fides* « foi »). ♦ **1°** Vx. A qui on peut se fier, se confier. *Subst.* Confident. ♦ 2" (1748). *Péj.* **Qui se prête en** agent sûr à tous les mauvais coups. Subst. *Un de ses affidés,* de ses agents ou complices prêts à tout.

AFFILAGE [afilaʒ]. n. *m.* (1846; de *affiler*). Opération consistant à affiler (un instrument tranchant).

AFFILÉE (D') [dafile]. *loc. adv.* (1853; de *affiler* « planter en file, aligner », 1671; de *file).* A la file, sans interruption. V. Suite (de). «*L'alouette chante une heure d'affilée* » (MICHELET). *Il a débité plusieurs histoires d'affilée.*

AFFILER [afile]. v. *tr.* (XIIe ; lat. pop. °*affilare,* de *filum* « fil [de l'épée] »). ♦ **1°** Donner le fil à (un instrument tranchant) en émorfilant ; rendre à nouveau parfaitement tranchant (un instrument ébréché, émoussé). V. Aiguiser, émoudre. ♦ **3°** *Fig.* (XIIIe). Vx. *Avoir la langue bien affilée,* être très bavard, et *spécialt.* trbs médisant.

AFFILIATION [afiljasjɔ̃]. n. *f.* (1762; « adoption », *1560;* lat. médiév. *affiliatio.* V. Affilier). Action d'affilier. fait d'être affilié* (1" et 2°). *Le club local a demandé son affiliation à la Fédération.* V. Rattachement. *Depuis mon affiliation* à *la Société.* V. Admission, entrée.

AFFILIER [afilje]. Y. *tr.* (1732; « adopter » (XIV~), sens du lat. médiév. *affiliare,* de *filius* « fils »). ♦ **1°** Faire entrer (un groupement) dans une association, rattacher à une société mère. « *La société des Amis de l'ABC, affiliée aux mutuellistes d'Angers* » (HUGO). ♦ **2°** (1803). *Pronom.* et *passif.* Admettre (qqn) dans une association. *S'affilier,* adhérer, s'inscrire. « *A quel parti est-il affilié?* » (MAUROIS). Subst. *Les affiliés,* les adhérents, les membres.

AFFILOIR [afilwaʀ]. *n. m.* (*Affiloire,* XVIe ; **de** *affiler*). Pierre, instrument servant à affiler.

AFFIN, INE [afɛ̃, in]. *adj.* (XIIe-XVIe « **voisin, pareil, parent** » ; **repris mil.** XIXe ; lat. *affinis*). ♦ **1°** *Didact.* Qui présente une affinité. Ling. *Langues* affines. Biol. *Formes affines.* ♦ **2°** *Math.* (*affine* s'est récemment généralisé au masc.) Qui conserve invariantes, par des correspondances linéaires, les transformations dans le plan ou dans l'espace. *Propriétés affines, transformations affines.* V. Linéaire. Géométrie *affine,* qui etudie les propriétés affines. *Espace affine.*

AFFINAGE [afinaʒ]. *n. m.* (1390; de *affiner*). ♦ **1°** Purification, raffinage*. *Affinage des métaux. Affinage du verre,* par élimination des bulles. ♦ **2°** (XVIIIe). Dernière façon, finissage. *Spécialt.* Achèvement de la maturation des fromages.

AFFINEMENT [afinmɑ̃]. *n.* **m. (1580; de** *affiner*). **Fait de s'affiner*** *(fig.). Tout ce qui contribue à l'affinement du goût.*

AFFINER [afine]. Y. tr. (XIIIe ; de à, et fin). ♦ **1°** Purifier, procéder à l'affinage de (un métal, le verre). ♦ **2°** (1752). Opérer le finissage de. Spécialt. *Affiner* les *fromages, en* **achever la maturation.** ♦ **3°** *Vx.* (XVIe). **Tromper par** ruse. ♦ 4" *Fig.* (XVIe). Rendre plus fin, plus délicat. *La lecture a affiné* son jugement. Pronom. Son visage *s'est affiné avec l'âge.* « *Le goût s'affine dans la souffrance* » (FRANCE). ◇ ANT. **Alourdir,** *épaissir.*

AFFINEUR, EUSE [afinœʀ, øz]. *n.* (XIVe ; de *affiner*). Professionnel chargé de l'affinage (des métaux, du verre, des fromages).

AFFINITÉ [afinite]. **n.** *f.* (*fin* XIIIe, « voisinage », X lat. *affinitas*). ♦ **1°** *Dr.* Parenté par **alliance.** — Fig. « *affinité de doctrines avec moi* » (*CHATEAU~.).* V. **Pare** ♦ **2°** (XIVe). *Mod.* Rapport de conformité, de ressembla liaison plus ou moins sensible. V. Accord, **sympathie.** « *affinités mystérieuses qui m'unissent avec tout ce qui est bea* (Lon). « *Certains rêves de tendresse partagée s'allient, une sorte d'affinité, au souvenir d'une femme* » (PROU ♦ **3°** (XVIIe). *Chim.* (lat. alchim. *affinitas,* XIIIe). *Vx.* Propr de deux corps de s'unir entre **eux** par l'intermédiaire leurs particules semblables. *Mod.* (XVIIIe). *Action* physi responsable de la combinaison des corps entre eux. (métaph. empr. à la chim.). *Les affinités électives,* ron de Gœthe. ◇ Force mesurable, qui, dans un compo maintient les atomes en liaison. ♦ **4°** (XIXe). *Biol.* (lat. *affinitas).* Ressemblance entre individus, entre espè servant de base aux classifications. — *Ling.* Phénom marquant une parenté entre diverses langues. — *Ma* (1885) Correspondance entre les points de deux plans transforme les droites **parallèles** de l'un en droites paralle de l'autre. Application d'un coefficient **multiplicateur** l'ordonnée de tous les points d'un plan. *Affinité orthogon* ◇ ANT. **Antipathie.** *Opposition.*

AFFIQUET [afikɛ]. *n.* **m.** (XIIIe ; **dimin. de** *affique,* de *affiche.* V. Ficher.) ♦ **1°** *Fam.* (Surtout *plur.*). P bijou ou objet de parure agrafé aux vêtements. ♦ **2°** P instrument servant à empêcher les mailles d'un tricot in rompu de glisser des aiguilles.

AFFIRMATIF, IVE [afiʀmatif, iv]. *adj. et adv.* (*XI* bas lat. *affirmativus*).

I. *Adj.* ♦ **1°** Qui constitue, exprime une affirmatio (1°). *Parler d'un ton affirmatif* ◇ *(Personnes)* Qui affir est *porté à affirmer avec* force. « *Je les trouvai affirmat dogmatiques même dans leur scepticisme* » (ROUSS.). *Il a très affirmatif, elle ne viendra* pas. ♦ **2°** Qui constitue, expr une affirmation (2°) dans la forme. *Proposition affirmat* (ni négative, ni interrogative). « *De toutes les réponses af matives la plus simple est oui* » (BRUNOT). *Subst.* (XVIe) *Rép dre* par *l'affirmative,* répondre oui.

II. Adv. (XXe). *T. de Transmissions.* **Oui.** *M'entendez-w m'entendez-vous? — Affirmatif! «Le 'oui' des pilotes et militaires qui, d'être exprimé par 'affirmatif', garde on sait quoi de viril et d'efficace* » *(Nouvel Obs.,* 30-10-1972) ◇ ANT. **Négatif.**

AFFIRMATION [afiʀmasjɔ̃]. *n. f.* **(1313;** *afermat* XIIe ; lat. *affirmatio).* ♦ **1°** Action d'affirmer, de don pour vrai un jugement (qu'il soit, dans la forme, affirm ou négatif); le jugement ainsi énoncé. V. Assertion, pro sition. « *Certaines affirmations positives ou négatives* » (B NOT). *En dépit de vos affirmations, je n'en crois rien. 0 Affirmation de compte, de créance,* déclaration par laqu on certifie l'exactitude, la réalité d'un compte, d'une créan ♦ **2°** Caractère d'une proposition dans laquelle la relat énoncée par la copule est donnée comme réelle et positi cette proposition. *Adverbes d'affirmation.* ♦ **3°** Acti manière d'affirmer. de manifester de façon indiscuta (une qualité). V. Expression, manifestation. *'Avec ce nouv livre, on assiste à l'affirmation de sa personnalité.* ◇ A *Doute, question;* **démenti, négation.**

AFFIRMATIVEMENT [afiʀmativmɑ̃]. *adv.* (*XIV~; affirmatif).* ♦ **1°** *Vieilli.* D'une manière affirmative, dogm tique, avec *assurance.* « *J'ai parlé trop affirmativemen* (VOLT.). ♦ **2°** Par l'affirmative, en disant oui. *Il a répo affirmativement.* ◇ ANT. **Négativement.**

AFFIRMER [afiʀme]. v. **tr.** (XIIIe ; **lat.** *affirmare).* 1° Donner une chose pour vraie, énoncer un jugement com vrai. V. Assurer, **avancer,** certifier. déclarer, garantir, tendre, soutenir. « *Tant qu'on n'a pas vu de ses yeux, n'a le droit de rien affirmer* » *(MAURIAC). Je l'affirme l'honneur.* V. Jurer. *J'affirme que les choses se sont pass ainsi. J'affirme que non. J'affirme l'avoir rencontré ce jour* Absolt. « On *ne peut affirmer. On peut tout supposer* (ROMAIN~). ♦ **2°** Énoncer avec affirmation* (2°). « *L'Eg affirme, la raison nie* » (HUGO). ♦ **3°** (Mil. XIXe, pronon Manifester de façon indiscutable. « *Le besoin d'affir leur amitiépar mille témoignages* » (LOTI). «*Le droit d'affir son originalité* » (HERRIOT). Pronom. « *La personnalité s'affirme jamais plus qu'en se renonçant* » (GIDE). *Son ta s'affirme.* V. Poser *(se).* ◇ ANT. *Contester, démentir, n* **Cocher.**

AFFIXAL, ALE, AUX [afiksal, o]. *adj. (fin* XI **de** *affixe). Didact.* Relatif aux affixes. *Eléments affixau* préfixaux **et** suffixaux.

1. AFFIXE [afiks(ə)]. *n. m.* **(1575;** lat. *affixus,* de *affig* « attacher »). Élément susceptible d'être incorporé à un m **avant, dans ou** après **le radical (préfixe, infixe, suffixe)** p **en modifier le sens** ou **la fonction.**

2. AFFIXE [afiks(ə)]. **n.** *f.* (1885; lat. *affixus;* Cf. le p céd.). *Math.* **Nombre complexe représentant un point** plan.

AFFLEUREMENT [aflœʀmɑ̃]. II. m. (1593; de *affleurer*). ♦ 1° Action de mettre de niveau. ♦ 2° (1776). Fait d'affleurer, d'apparaître à la surface du sol. *Affleurement d'un filon, d'une couche géologique.* — Fig. « *Un affleurement continu d'une sagesse souriante* » *(GIDE).*

AFFLEURER [aflœʀe]. V. (1397; de *fleur*, dans l'express. à *fleur de*). ♦ 1° V. tr. *Techn.* Mettre au même niveau (deux pièces contiguës). *Affleurer au grattoir les joints d'un parquet.* ♦ 2° *V. intr.* (XVI^e). *Vx.* Être de niveau. — *Mod.* (1845) Apparaître à la surface du sol. *Couche, roc qui affleure.* Fig. « Une *sensualité sous-jacente qui, de temps à autre, affleure* » (MAURois). V. Emerger. ◈ ANT. Enfoncer (s').

AFFLICTIF, IVE [afliktif, iv]. *adj.* (1667; « affligeant ». 1374; du lat. *afflictum*, supin de *affligere* « frapper »). Dr. Qui frappe le criminel dans *son* corps, *sa vie. Peines afflictives ou infamantes.*

AFFLICTION [afliksjɔ̃]. *n. f. (1050;* bas lat. *afflictio.* V. Affliger). Littér. Peine profonde abattement à la suite d'un coup du sort, d'un grave revers. V. Détresse, tristesse. « *De l'accablement on monte à l'abattement, de l'abattement à l'affliction* » (HUGO). ◈. ANT. *Allégresse, joie.*

AFFLIGEANT, ANTE [afliʒɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1578; de *affliger*). Qui afflige, frappe douloureusement. V. Attristant, désolant. funeste. *Il* est-dans une *situation affligeante.* ◇ Pénible, difficilement supportable en raison de sa faible valeur. V. Lamentable. *Un film, un spectacle affligeant.* ◈ ANT. *Go;.*

AFFLIGER [afliʒe]. Y. *tr.;* conjug. *bouger* (1120; lat. *affligere* « frapper, abattre »). ♦ 1° *Littér.* Frapper durement, accabler (d'un mal, d'un malheur). « *Les maux qui affligent la* terre » (LAMENNAIS). — (Plaisant.) « *La nature Pavait affligé d'une croupe de houri* » (MART. du G.). ◇ Vx. Mortifier. « *Elle affligeait son corps par des austérités continuelles* » (RAc.). ♦ 2° Attrister profondément. V. Chagriner, peiner. « *Vous souffrez, il est arrivé quelque chose qui vous afflige* » (DUHAM.). « *Charles la supposait affligée* » (FLAUB.). V. Triste. Subst. *Consoler les affligés.* — Pronom. « Nous ne *savons quand nous devons nous affliger ou nous réjouir* » (MONTESQ.). ◈ ANT. Consoler, réconforter. réjouir.

AFFLOUER [aflue]. V. *tr.* (1863; de *flouée*, mot normand, a. fr. *flot* « marée », a. scandin. *flód*). Renflouer (un bateau).

AFFLUENCE [aflyɑ̃s]. *n. f.* (1393; lat. *affluentia*). ♦ 1° *Vx.* Abondance. ♦ 2° *Mod.* Réunion d'une foule de personnes qui se portent au même endroit. V. Concours, *presse. L'affluence des clients était telle que les employés étaient débordés. Éviter de prendre le métro aux heures d'affluence.*

AFFLUENT [aflyɑ̃]. n. *m.* (1835; « confluent », 1751; *rivières affluentes*, 1690; « qui abonde, qui coule », XVI^e; lat. *affluens*. V. Affluer.). Cours d'eau qui se jette dans un autre. *Les affluents de la Seine.*

AFFLUER [aflye]. Y. *intr.* (XVI^e; lat. *affluere*, de *fluere* « couler »). ♦ 1° *(Liquide organique).* Couler en abondance *vers. La colère fait affluer le sang ou visage.* ♦ 2° *Se* porter en foule vers, arriver en grand nombre. « *Toutes sortes d'intrépides affluèrent sous son drapeau* » (FLAUB.).

AFFLUX [afly]. n. *m.* (1611; de *affluer*, d'après *flux*). ♦ 1° Fait d'affluer (1°). *Afflux de sang à la face.* ◇ Mouvement des charges électriques vers un point. ♦ 2° Arrivée *massive.* V. Affluence. *Il y a eu un afflux de visiteurs.*

AFFOLANT, ANTE [afɔlɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (fin* XVII^e; de *affoler*). ♦ 1° Qui affole, trouble au plus haut point. V. Bouleversant, troublant. « *La femme qui cache et montre l'affolant mystère de* la *vie* » (MAUPASS.). ♦ 2° *Fam.* Très inquiétant, effrayant. *La vie augmente tous les jours, c'est affolant.* ◈ ANT. *Rassurant.*

AFFOLÉ, ÉE [afɔle]. *adj.* (1501 ; V. Affoler). ♦ 1° Rendre comme fou sous l'effet d'une émotion violente (peur, sentiment d'être débordé, dépassé). V. Effaré, épouvanté. « *Aller donc faire entendre raison à des gens affolés* » (MAUPASS.). ♦ 2° (1690). Boussole, *aiguille affolée*, qui subit des déviations subites et irrégulières (variations brusques du champ magnétique). ◈ ANT. *Calme.*

AFFOLEMENT [afɔlmɑ̃]. n. *m.* (XIII^e; de *affoler*). ♦ 1° Etat d'une personne affolée. V. Agitation, désarroi, inquiétude, peur. « *L'affolement du joueur qui perd chaque partie et voit avec effroi arriver l'heure de la dernière* » (JALOUX). *Surtout, pas d'affolement!* ♦ 2° Variations de la boussole affolée. ◈ ANT. *Calme.*

AFFOLER [afɔle]. Y. *tr.* (XII^e; de *fol.* V. Fou). ♦ 1° Rendre comme fou, sous l'effet d'une émotion violente. V. Bouleverser. « *Je fus coquette, caressante et perfide, j'affolai cet enfant* » (MAUPASS.). ♦ 2° Rendre fou d'inquiétude, plonger dans l'affolement. V. Effrayer. « *Les propriétaires paysans affolés par le spectre* rouge » (FRANCE). *Pronom.* Perdre la tête par affolement. *Il s'est affolé et a pris une décision stupide. Ne vous affoler pas.* ◈ ANT. *Calmer, rassurer.*

AFFOUAGE [afwaʒ]. *n. m.* (1256; de l'a. v. *affouer* « faire du feu, fournir de chauffage », du lat. *focus* « foyer, feu »). Droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt communale; part de bois qui revient à chacun des bénéficiaires *(ou affouagistes).*

AFFOUILLEMENT [afujmɑ̃]. *n. m.* (1835; de *affouiller*). Action de creusement des eaux, due à la butée des courants sur une rive, aux remous et tourbillons sur les piles de pont, les jetées, etc.; dégradation ainsi produite. « *L'affouillement profond de la côte* » (HUGO).

AFFOUILLER [afuje]. *v. tr.* (1835; de *fouiller*). Provoquer l'affouillement de. V. Creuser, excaver.

AFFOURAGEMENT [afuʀaʒmɑ̃]. *n.* m. (1627; de *affourager*). Approvisionnement, globalement calculé. des animaux d'une ferme en fourrages.

AFFOURAGER [afuʀaʒe]. *v. tr.* (XIV^e; de *fourrage*). Approvisionner en fourrages.

AFFOURCHER [afuʀʃe]. *v.* tr. (1670; « disposer en fourche », XII^e; de *fourche*). *Mar.* Mouiller sur deux ancres, dont les lignes de mouillage sont disposées en V.

AFFRANCHI, IE [afʀɑ̃ʃi]. *adj.* (V. Affranchir). ♦ 1° Qui a été affranchi. *Esclave, serf affranchi. Subst.* (1640) À Rome, Esclave affranchi *(libertinus).* ♦ 2° Qui s'est intellectuellement libéré des préjugés, des traditions. « *Le plus ferme et le plus affranchi des esprits* » (STE-BEUVE). *Subst.* (arg., 1821) Celui qui vit en marge des lois, homme du milieu. — POP. *Un, une affranchi(e), une* personne qui mène une vie libre, hors de la morale courante. « *Il jouait aux affranchis* » *(SARTRE).*

AFFRANCHIR [afʀɑ̃ʃiʀ]. Y. *tr.* (XIII~; de *franc).*

I. ♦ 1° Rendre civilement libre, de condition libre (un esclave, un serf). ◇ (XIV^e) Rendre politiquement indépendant. *«La guerre contre l'Autriche pour affranchir la nationalité italienne* » (BAINVILLE). ♦ 2° *Fig* (XVI^e). Délivrer (de tout *ce* qui gêne). « *Épicure affranchit les âmes des vaines terreurs* » (FRANCE). Pronom. « C'est *le plus petit nombre qui s'est affranchi des traditions* » (LOTI). V. Émanciper (s'), libérer (se). ♦ 3° (1837). *Arg.* Initier au métier de voler, apprendre à vivre en marge des lois. — *Pop.* (1900) Éclairer, mettre au courant (en fournissant des renseignements).

II. ♦ 1° (Fin XIII^e). *Vx.* Exempter (d'une taxe). ◇ (1802) Rendre (une lettre, un envoi postal) exempt de taxe pour le destinataire (en payant soi-même le timbre). *Lettre insuffisomment affranchie.* ♦ 2° (1877). Rendre (une carte) maîtresse en faisant tomber les cartes supérieures.

◈ ANT. Asservir, soumettre; assujettir, astreindre.

AFFRANCHISSEMENT [afʀɑ̃ʃismɑ̃]. *n. m.* (1322; de *affranchir).* ♦ 1° Action d'affranchir (un esclave, un serf). V. Manumission. ◇ Action de rendre politiquement indépendant. V. Émancipation. « *Si le Divan voulait traiter pour l'affranchissement de la Grèce* » (CHATEAUB.). ♦ 2° Fig. Délivrance, libération. « *L'affranchissement et le progrès de l'esprit humain* » (RENAN). ♦ 3° Vx. Action de rendre franc (de taxes, servitudes). — *Spécialt.* (1845) Acquittement préalable des frais de port (par apposition d'un timbre). *Tarifs d'affranchissement pour la France, pour l'étranger.* ◈ ANT. Assujettissement.

AFFRES [afʀ(ə)]. *n. f.* pl. (XV^e; probabl. a. pro". *afre* « horreur », rad. germ. *aifr-* « horrible, terrible »). *Littér.* Tourment, torture. *Les affres de la mort.* « *Les affres de l'humiliation* » (BERNANOS).

AFFRÈTEMENT [afʀɛtmɑ̃]. *n.* m. (1584; « équipement », 1366; de affréter). Contrat par lequel un fréteur s'engage, moyennant rémunération, à mettre-son navire ou son avion à la disposition d'un affréteur, pour le transport de marchandises ou de personnes. *Affrètement à temps, au voyage.*

AFFRÉTER [afʀete]. Y. fr.; conjug. *céder* (1639; « équiper », 1322; de *fret).* Prendre (un navire, un avion) en location.

AFFRÉTEUR [afʀetœʀ]. *n. m.* (1678; de *affréter).* Celui qui affrète (un navire, un avion).

AFFREUSEMENT [afʀøzmɑ̃]. *adv.* (1539; de *affreux).* ♦ 1° D'une manière affreuse, particulièrement effrayante ou révoltante. V. Horriblement. *Il a été affreusement torturé.* ♦ 2° (Mil. XIX^e). Extrêmement, terriblement. « *Il est affreusement ivre* » (GIDE). *Un plat affreusement salé. Je suis affreusement en retard.*

AFFREUX, EUSE [afʀø, øz]. *adj.* (v. 1500; de *affres).* ♦ 1° Qui provoque une réaction d'effroi et de dégoût V. Abominable, atroce, effrayant, horrible, monstrueux. « *Hélas! du* crime *affreux dont la honte me suit...* » (RAC.). « *Délivrés du plus affreux cauchemar* » (LOTI). — (Personnes) Un affreux *bonhomme.* V. Méchant, vilain. *Subst.* (Fam.) *Un* affreux. 0 (v. 1960). Mercenaire blanc au service d'une armée africaine. ♦ 2° Qui est extrêmement laid. V. Hideux, repoussant. « *Son chien Dick, affreux bâtard de caniche et de barbet* » (MAURois). Par exagér. *Elle est affreuse avec ce chapeau.* ♦ 3° Tout à fait désagréable. V. Détestable. *Il fait un temps affreux. Nous avons fait un voyage affreux.* Subst. « *L'affreux de la vie à la campagne* » (MAURIAC). ◇ ANT. *Beau, bon.*

AFFRIANDER [afʀijɑ̃de]. *v. tr.* (XIV^e; de *friand). Littér.*

Mettre en goût; allécher, attirer. « *Mais Alençon n'est pas une ville qui affriande l'étranger* » (BALZ.).

AFFRIOLANT, ANTE [afʀijɔlɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1808; de *affrioler*) Excitant, séduisant. *Un déshabillé affriolant. Un programme qui n'a rien d'affriolant.*

AFFRIOLER [afʀijɔle]. *v. tr.* (1530; de l'a. v. *frioler* (XIVe), « frire, griller d'envie », var. mérid. de *frire), Rare.* Attirer, allécher, « *Aux douceurs de ce bon farniente qui nous affriole à tout âge* » (BALZ.).

AFFRIQUÉE [afʀike]. *adj. f. (fin* XIXe; lat. *affricare* « frotter contre »). Se dit de consonnes constituant un phonème double, occlusives au début de l'émission et constrictives à la fin (ex. : *ts* ou *dz*, ou *a.* fr.).

AFFRONT [afʀɔ̃]. *n.* m. (v. 1560; de *affronter* « couvrir de honte », en a. fr.). Offense faite publiquement avec la volonté de marquer son mépris et de déshonorer ou humilier. V. Avanie, humiliation, outrage. « *Achève, et prends ma vie après un tel affront* » (CORN.). *Faire un affront à qqn.* ◈. ANT. *Louange.*

AFFRONTEMENT [afʀɔ̃tmɑ̃]. *n. m.* (1547; de *affronter*). ♦ 1° Action d'affronter, fait de s'affronter. « *Le personnel affrontement d'un fréquent péril* » *(GIDE). L'affrontement des deux grandes puissances.* Affrontement entre policiers et manifestants. ♦ 2° (1846). Action de mettre de niveau, de front. *L'affrontement des lèvres de la ploie.*

AFFRONTER [afʀɔ̃te]. V. *tr.* (1155; de *front).* ♦ 1° Aller hardiment au-devant de (un adversaire, un danger). V. Braver, exposer (s'), face (faire), front (faire). « *La croyance qu'on pourra revenir vivant du combat aide à affronter la mort* » (PROUST). 0 *Pronom.* Se heurter dans un combat. « Voilà *que s'affrontent deux puissances* » (BARRÈS). Fig. « *Deux thèses* s'affrontaient » (MART. du G.). ♦ 2° (XVIe). Opposer front à front. Blas. *Animaux* affrontés, figurés front contre front. 0 (1835). Mettre de front, de niveau. *Affronter les lèvres d'une plaie, deux pièces de bois.*

AFFUBLEMENT [afybləmɑ̃]. n. m. (XIIIe; de *affubler*). *Rare.* Accoutrement.

AFFUBLER [afyble]. *v. tr.* (XIIe, « vêtir », « agrafer », 1080; sens péj. déb. XIXe; lat. *pop. °affibulare*, de *fibula* « agrafe »). Habiller bizarrement, ridiculement comme si on déguisait. V. **Accoutrer.** « **On** *m'avait affublé d'un chapeau haut de forme* » (VALLÈS). « Ces *singes que l'on affuble d'une robe* » (JALOUX). Pronom. *«Elle s'affubla de la robe du prêtre* » *(VOLT.).*

AFFUSION [afyzjɔ̃]. *n. f.* (XVIe; bas lat. *affusio*). Procédé thérapeutique consistant à verser de l'eau froide ou chaude sur une partie du corps.

AFFÛT [afy]. *n. m.* (1437; de *affûter*). ♦ 1° Bâti servant à supporter, pointer et déplacer un canon. ♦ 2° (1671). Endroit où l'on s'embusque pour attendre le gibier; l'attente elle-même. « *À l'heure de l'affût* » (LA FONT.). Être, se mettre *à l'affût.* Par anal. « Une araignée à l'affût » (MART. du G.). *0* Fig. *Être* à l'affût *de, guetter* l'occasion de saisir cm de faire. V. **Aguets** (être aux), épier. « *À l'affût de tous les vents de la mode* » (RENAN).

AFFÛTAGE [afytaʒ]. *n. m.* (1680; « affût de canon », 1421 ; de *affûter*). ♦ 1° Assortiment d'outils nécessaires à un ouvrier. ♦ 2° Opération consistant à affûter (un outil).

AFFÛTER [afyte]. V. tr. (1680; « poster, disposer, mettre en état », XIIe; de *fût).* ♦ 1° Aiguiser (un outil tranchant) en reconstituant le profil de *coupe. Affûter des couteaux, des scies.* ♦ 2° *Sports.* Préparer soigneusement (un cheval) afin qu'il soit en pleine forme pour une course. ◈ ANT. Émousser.

AFFÛTEUR, EUSE [afytœʀ, øz]. *n.* m. et *f.* (1866; «celui qui pointe un canon », 1506; de affûter). Ouvrier spécialisé dans l'affûtage des outils. V. **Aiguiseur.** *Affûteur-outilleur.* — N. f. *Affûteuse,* machine à affûter les outils.

AFFÛTIAUX [afytjo]. *n. m. pl.* (1697; de *affûter*). *Fam.* Objets de parure sans valeur. — *Pop.* Outils.

AFGHAN, ANE [afgɑ̃, an]. *adj.* 1830; mot pers.).) 1° De l'Afghanistan. Subst. *Les Afghans. L'afghan,* la langue afghane *(pachto),* du groupe iranien oriental. ♦ 2° (v. 1968). N. m. Veste en peau de chèvre, de mouton, souvent brodée, qui se porte avec le poil à l'intérieur, importée d'Afghanistan ou s'inspirant des vestes de ce pays.

AFICIONADO ou **AFFICIONADO, OS** [afisjɔnado, os]. n. *m.* (1840; mot esp., p. p. de *aficionar,* de *aficion* « goût, passion »). Amateur de courses de taureaux. ◇ (fin XIXe, répandu mil. XXe). Amateur fervent d'un auteur, d'un spectacle. « Les *'aficionados' de Lope de Vega* » (MÉRIMÉE). *Les aficionados du football.*

AFIN DE [afɛ̃d(ə)]. *loc. prép.*, **AFIN QUE** [afɛ̃k(ə)]. *loc. conj.* (XIVe; pour *à fin de, que).* Marquent l'intention, le but. V. Pour. *Afin de,* avec l'infinitif. Afin *que,* avec le subjonctif. « *Donnez! Afin qu'un blé plus mûr fasse plier vos granges: afin d'être meilleurs* » (HUGO).

AFOCAL, E, AUX [afɔkal, o]. *adj.* (mil. XXe; de a-2, et *focal). Opt.* Relatif, ive à une lentille ou à un système optique centré dont les foyers sont rejetés à l'infini.

A FORTIORI [afɔʀsjɔʀi]. *loc. adv.* (1834; lat. scolas *a fortiori* (causa) « par une raison plus forte »). En conclua de la vérité d'une proposition à la vérité d'une autre pou laquelle la raison invoquée s'applique encore mieux. . *peux donc en conclure a fortiori que...* V. Raison (à pl forte).

AFRICAIN, AINE [afʀikɛ̃, ɛn]. *adj.* (XVIe; *african,* 108(lat. *africanus*). De l'Afrique, *et spécialt.* de l'Afrique Noir *Le continent africain. Langues africaines (ou négro-afr caines).* Subst. *Les Africains,* les noirs d'Afrique.

AFRICANISATION [afʀikanizasjɔ̃]. *n. f.* (1 9 7 0 ; *africain).* ♦ 1° Le fait d'africaniser* (1°). ♦ 2° Fait prendre un caractère africain.

AFRICANISER [afʀikanize]. *v. tr. (v.* 1965; de *africain* ♦ 1° Rendre africain, remplacer les fonctionnaires et l cadres européens par des Africains, dans les pays d'Afriqu noire devenus indépendants. ♦ 2° Pron. S'AFRICANISE Prendre un caractère africain.

AFRICANISTE [afʀikanist(e)]. *n.* (1908; de *africain* Spécialiste des langues et civilisations africaines.

AFRIKANER [afʀikanɛʀ] ou **AFRIKANDER** [afʀikɑ̃dɛʀ *n.* (fin XIXe; holl. du Cap *Afrikaander,* de *Afrikaansch* « Afr cain »). Individu de race blanche, d'origine néerlandais citoyen de l'Union sud-africaine. *Adj.* Relatif à la souch néerlandaise des citoyens de l'Union sud-africaine. *L culture afrikaner.*

AFRIKA(A)NS [afʀikɑ̃]. *adj.* et *n. m.* (1952; mot néerla dais). Parler néerlandais d'Afrique du Sud (langue officiel de ce pays, avec l'anglais).

AFRO-. Élément, du lat. *afer, afri* « africain », indiqua] l'origine africaine, et qui s'emploie pour former des adjecti et des substantifs.

AFRO [afʀo]. *adj. invar. (1972;* angl. *afro-americar* Se dit d'une coupe de cheveux crépus ou frisés forma.1 une boule volumineuse autour du visage. « Une *coiffu hippy* vaguement *afro* » *(Nouvel Obs.,* 11-9-1972). — On d aussi *à l'afro,* loc. adj. *Des* « *cheveux crépus coiffés à l'afro (L'Express,* 18-9-1972).

AFRO-AMÉRICAIN, AINE [afʀoamerikɛ̃, ɛn]. *ac* (1933 de *afro-, et américain).* Qui est d'origine africain aux États-Unis. *La musique afro-américaine.* — *N.* « *L mouvement révolutionnaire des Afro-américains* » (*Nouv Obs.,* 21-08-1972).

AFRO-ASIATIQUE [afʀoazjatik]. *adj.* (1950: de *afro et asiatique).* Commun à l'Afrique et à l'Asie, du point vue politique. *Le groupe afro-asiatique à l'O.N.U.*

AFRO-BRÉSILIEN, IENNE [afʀobʀeziljɛ̃, jɛn]. adj. *n.* (mil. XXe; de *afro-,* et *brésilien).* Qui est d'origine africain au Brésil.

AFRO-CUBAIN, AINE [afʀokybɛ̃, ɛn]. *adj. et n.* (m XXe; de *afro-,* et *cubain,* d'après l'angl.). Qui est d'origi africaine, à Cuba. *Les rythmes afro-cubains.*

AFTER-SHAVE [aftœʀʃɛv]. *adj. et n. m.* (v. 196 mot anal.). Se dit de produits que les hommes appliquent sur leur visage après s'être rasés. *Lotion after-shave. N. m.* « *Se coller de l'after-shave sur la peau* » (BEAUVOIR). On dit maintenant *: Lotion après-rasage.*

Ag Symbole chimique de l'argent.

AGAÇANT, ANTE [agasɑ̃, ɑ̃t]. *ndj. (1724;* de *agacer* ♦ 1° *Vieilli.* Aguichant, provocant. « *Lancer des œillad agaçantes sur quelque jeune cavalier* » (LESAGE). ♦ 2° Q agace, énerve, contrarie. V. Énervant, irritant. ◈ AN *Agréable.*

AGACE ou **AGASSE** [agas]. **n.** *f.* (déb. XVIe; *agach* XIIIe; anc. haut alt. *agaza*). *Dial.* Pie.

AGACEMENT [agasmɑ̃]. *n. m.* (mit. XIXe; *agaceme des dents,* 1539; de *agacer).* Énervement fait d'impatience de mécontentement. V. Irritation. « *Quand il n'avait person d'autre à qui témoigner son agacement* » (PROUST).

AGACER [agase]. *v. tr.;* conjug. *placer* (1530; crois. *agasser, agacier* « crier » en parlant de la pie (XIIIe), et l'a. f *aacier* « agacer », probabt. lat. pop. *°adaciare,* rad. *aci* « pointe »; Cf. Acidus « acide »). ♦ 1° Vx. Harceler. *Mod.* (XVIIe) Provoquer par des taquineries, des agacerie ♦ 2° (XVIe). Affecter d'une sensation d'irritation. *Les acid* agacent *les dents;* 0 *Par* ext. (XVIIe). Mettre dans un ét d'agacement. V. Énerver, irriter. « *Ce débat futile m'agaçait* (MAUROIS). « *Agacé de l'entendre soutenir une erreur* (PROUST). ◈ ANT. Calmer.

AGACERIE [agasʀi]. **n.** *f.* (1671; de agacer). (Surto *plur.*). Mines ou paroles inspirées par une coquetterie légèr ment provocante. V. Avance, coquetterie, **minauderie.** « *L refus de simagrée et d'agacerie* » (ROUSS.). « *Elles attiraie mon attention par quelques agaceries* » (FRANCE).

AGALACTIE [agalakti]. n. *f.* (1808; du gr. *agalakti* « qui n'a pas de lait », gala). *Méd.* Absence de la sécrétic lactée après l'accouchement.

AGAMÈTE [agamɛt]. **n.** *f.* **(1970;** de a-2, et gamète). *Biol.* Cellule reproductrice asexuée (*opposée à* **gamète***).

AGAMI [agami]. *n.* m. (1664; mot caraïbe). Oiseau échassier d'Amérique du Sud, au plumage noir et roux, appelé oiseau-trompette à cause du cri particulier du mâle.

AGAMIE [agami]. n. *f.* (1970; de a-2, et *-gamie*). *Biol.* Reproduction asexuée (par bourgeonnement, scissiparité ou formation de spores).

AGAPE [agap]. *n. f.* (1574; mot du lat. ecclés., gr. *agapé* « amour »). ♦ 1° *Hist. ecclés.* Repas en commun des premiers chrétiens. ♦ 2° *Par ext. (1847). Vx.* Repas entre convives unis par un sentiment de fraternité. *Mod. (au* plur.) *Plaisant.* Festin.

AGAR-AGAR [agaragar]. **n.** *m.* **(1866; mot malais).** Gélose.

AGARIC [agarik]. *n. m.* (1256; lat. *agaricum*, gr. *agarikon*). **Nom** collectif des champignons à chapeau et à lamelles. Spécialt. *Agaric champêtre,* psalliote ou champignon de couche.

AGARICACÉES [agarikase]. *n. f. pl.* (1931 ; *agaricinées,* 1846; de *agaric*). Famille de champignons basidiomycètes, dont la plupart comestibles *(psalliote)*, certains vénéneux *(amanite).*

AGATE [agat]. *n. f.* (XIIIe; *acate,* XIIe; lat. *achates*, gr. *akhatês*). ♦ 1° Variété de calcédoine, finement zonée, aux teintes nuancées et contrastées, utilisée comme pierre précieuse (camées, coupes, etc.). ◇ Objet d'art en agate. *Les agates antiques.* — Bille d'agate. ♦ 2° Verre marbré imitant cette pierre.

AGATISÉ, ÉE [agatize]. *adj.* (1795; de agate). Qui a le poli, le nuancé de l'agate.

AGAVÉ [agave] ou **AGAVE** [agav]. *n. m.* (1783, -1808; lat. sc. agave, de *Agave,* nom mythol., gr. *agauê* « l'admirable »). Plante d'origine mexicaine, très décorative *(Amaryllidacées)*, aux feuilles vastes et charnues, dont le suc donne une boisson fermentée *(pulque,* et, distillée, *mescal)*, et les feuilles des fibres textiles *(sisal, tampico).*

AGE [aʒ]. *n. m.* (1801; var. dial. — Poitou, Berry — de *haie,* XIIIe, en ce sens). Longue pièce horizontale à laquelle s'ajustent le soc et toutes les autres pièces de la charrue.

ÂGE [aʒ]. *n. m.* (XVIIe; *eage,* 1080; *aage* jusqu'au XVIe; lat. pop. *°ætaticum,* class. *ætas, ætatis*). ♦ 1° *Vx* (Sauf dans certaines expressions). Vie humaine considérée dans sa durée. *A la fleur* de l'âge. Il est dans la force* de l'âge. Retour* d'âge.* ♦ 2° Temps écoulé depuis qu'un homme est *en vie.* « *Celui qui continue de cacher son âge* » (LA BRUY.). « *Une autre femme du même âge qu'elle* » *(STENDHAL).* « *Charles VI mourut à l'âge de cinquante-cinq ans* » (VOLT.). « *Une femme n'a que l'âge qu'elle parait avoir* » (BALZ.). *Il ne parait, il ne porte pas son âge, on ne lui donnerait pas son âge, il fait plus* jeune *que* son âge, à le voir, on ne croirait pas qu'il *a* déjà cet *âge. Un homme qui* n'a *pas d'âge,* dont on ne peut, en le voyant, dire *l'âge* qu'il *a. Un homme d'un certain âge, d'un âge avancé. En raison de son grand âge. Doyen, président d'âge. Bénéfice* de l'âge, *avantage* accordé à l'âge, au plus âgé. *Dispense*, limite* d'âge. Âge mental*. Âge scolaire*. Âge de raison*. Âge canonique*.* « *Les hommes* en âge *de combattre* » (FÉN.)., qui ont l'âge requis pour combattre. *J'ai passé l'âge de m'occuper de cela, je ne* suis plus à l'âge *où on* s'en occupe. « *Misanthrope avant l'âge* » (STENDHAL), avant l'âge où il est normal de l'être. Démogr. *Pyramide* des* âges. *Groupe* d'âge ensemble des individus dont l'âge est compris entre deux iimites. ◇ (Êtres vivants, *etc.) Course pour chevaux de tout âge. Reconnaître l'âge d'un arbre, d'un vin.* — Par *anal. Détermination de l'âge des roches. Problèmes de l'âge de la Terre.* ♦ 3° Période de la vie allant approximativement de tel âge (1°) à tel autre. « *Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs* » (BOIL.) *Le premier* âge, l'enfance. Un enfant *encore* en *bas âge, un* bébé. Âge *tendre,* enfance et adolescence. « *Cosette était dans* l'âge *ingrat* » (HUGO), l'époque de la puberté. *Le jeune, le bel âge,* la *jeunesse. L'âge adulte,* de l'homme fait. *L'âge* mûr, la maturité. *Le troisième* âge, l'âge de la retraite (euphém. pour *vieillesse). Le troisième âge commence à 60 ans.* « *Une autre génération me repoussait vers le troisième âge* » (H. BAZIN). *Le quatrième* âge, la vieillesse au-delà de 75 ans. *Femme à l'âge critique,* de la ménopause. « *C'était un homme entre deux* âges » (ROUSS.), entre la maturité et la vieillesse, ni jeune ni vieux. 0 *Absolt,* La vieillesse. « *Les glaces de l'âge* » (ROUSS.). « *Quand l'âge est venu, sans refroidir la jeunesse du cœur* » (R. ROLLAND). *Homme d'âge, âgé.* ♦ 4° Grande période de l'histoire. Myth. *L'âge d'or, d'argent, d'airain, de fer.* Fig. Âge *d'or,* époque prospère, favorable. « *Vertus des vieux âges* » (MOL.), d'autrefois. *L'âge actuel, notre* âge, l'époque contemporaine. *Il faut être de son âge,* de son temps. D'âge en *âge,* de siècle en siècle, dans tout le cours de l'histoire. V. Moyen âge. — Grande division de la préhistoire. **Age** *de* la *pierre.* V. **Paléolithique,** mésolithique, néolithique. *L'âge du bronze. L'âge du renne.*

ÂGÉ, ÉE [aʒe]. *adj.* (XVIIe; *-agié* XIVe; « *majeur* », 1283 ; de âge). ♦ 1° Qui est d'un âge avancé. V. Vieux. *Les personnes* âgées, les vieillards. *Il est très* âgé. ♦ 2° Qui a tel ou tel *âge. Le-plus âgé, le moins âgé des deux enfants.* V. Aîné, cadet. *Agé de trente* ans, qui a trente ans. ◈ ANT. jeune.

AGENCE [aʒɑ̃s]. **n.** *f.* (1653; it. *agenzia,* de *agente,* V. Agent 2). ♦ 1° *Vx.* **Emploi d'agent (1°).** « *L'agence générale du Clergé est fort recherchée* » (FURET.). ♦ 2° (1835). *Vx.* Administration confiée à un ou plusieurs agents. « *L'agence du trésor public* » (ACAD. 1835). ♦ 3° (v. 1840, agence *Havas).* Établissement commercial servant essentiellement d'intermédiaire. *Agence de presse. Agence de placement. L'Agence National pour l'Emploi* (A.N.E.). V. Bureau. *Agence matrimoniale. Agence théâtrale, de voyages, immobilière, de publicité.* « *Le but de l'Agence n'est pas de multiplier les commissions, c'est de mériter la confiance de la clientèle* » (ROMAIN~). 0 Locaux d'un établissement de ce genre. ♦ 4° Succursale bancaire.

AGENCEMENT [aʒɑ̃smɑ̃]. *n. m.* (XIIe~; de agencer). Action, manière d'agencer; arrangement résultant d'une combinaison. V. **Aménagement, disposition, ordonnance, organisation.** *L'agencement de cet appartement est remarquable.* « *La sensation d'un agencement mécanique* » (BERGSON). « *L'agencement du récit* » *(RENAN).* ◈ ANT. *Désordre.*

AGENCER [aʒɑ̃se]. *v.* **tr.;** *conjug. placer* (XIIe; de l'anc. adj. *gent, gente* « noble, beau », lat. *genitus* « né », d'où « bien né » en lat. médiév.). ♦ 1° *Vx.* Parer, embellir. ♦ 2° Disposer en combinant (des éléments), organiser (un ensemble) par une combinaison d'éléments. V. Ajuster, arranger, **ordonner.** *L'art d'agencer les scènes d'une pièce. Pronom.* « *Des mots qui s'agencent en phrases* » (DAUZAT). *Un vaudeville bien agencé.*

AGENDA [aʒɛ̃da]. *n. m.* (1535; mot lat., « choses à faire », spécialt. « office », en lat. médiév., d'où *agende, fin* XIIIe, en ce sens). Carnet contenant une page pour chaque jour, où l'on inscrit ce qu'on doit faire, ses rendez-vous, ses dépenses, etc. *Agendas de poche, de bureau, publicitaires.*

AGENESIE [aʒenezi]. *n. f.* (1821; de a-2, et *-genès[i]e*). ♦ 1° Arrêt partiel de développement de l'embryon, provoquant certaines atrophies tératologiques. ♦ 2° *(Mil.* XIXe*).* Infécondité des produits des croisements (entre eux et avec des individus de l'une ou l'autre race mère). ♦ 3° Absence congénitale d'un organe. *Agénésie ovarienne.*

AGENOUILLEMENT [aʒnujmɑ̃]. **n.** *m.* (XIVe; de s'agenouiller). Action de s'agenouiller, position d'une personne à genoux. V. Génuflexion. « *La piété fut en lui le fruit de l'agenouillement* » (MAURIAC).

AGENOUILLER (S') [aʒnuje]. **v.** *pron.* (XIe; **de genou).** ♦ 1° Se mettre à genoux dans une. attitude de prière ou de soumission. « *L'homme, face à face avec la nuit, s'agenouille, se prosterne* » (HUGO). « *Nous restâmes un moment agenouillés, le patron priait à haute voix* » (DAUD.). — Fig. *S'agenouiller devant le pouvoir,* se soumettre, s'humilier. ♦ 2° Se mettre *à genoux.* « *Il l'aida à fermer une valise trop pleine et dut s'agenouiller dessus* » (MART. du G.).

AGENOUILLOIR [aʒnujwar]. *n. m.* **(1552;** de s'agenouiller). Petit prie-Dieu ; planche servant d'appui aux genoux dans un banc d'église.

1. **AGENT** [aʒɑ̃]. *n. m.* **(1337;** lat. scolast. *agens,* subst. du p. prés. de *agere* « agir, faire »). ♦ 1° Celui qui agit (opposé *au patient,* qui subit l'action). Gram. *Complément d'agent,* complément d'un verbe passif, introduit en français par *par* ou *de,* désignant l'auteur de l'action. ♦ 2° Ce qui agit, opère; force, corps, substance intervenant dans la production de certains phénomènes. V. **Cause, facteur, principe.** *Agents naturels, atmosphériques. Agent thérapeutique, pathogène. Agents physiques, chimiques qui sont à l'origine de certaines maladies.*

2. AGENT [aʒɑ̃]. *n. m.* (1578; repris, par l'it. *agente,* au lat. jur. et médiév. *agens* « celui qui fait, qui s'occupe de », de agere. V. Agent 1). ♦ 1° (Surtout *péj.).* Personne chargée des affaires et des intérêts d'un individu, d'un groupe ou d'un pays, pour le compte desquels elle agit. V. **Émissaire, intendant, représentant.** Ancienn. *Agent général du Clergé.* — « Ils *m'ont dénoncé comme un agent de l'Allemagne* » (JAURÈS). ♦ 2° (XVIe, *agent de change).* Appellation de très nombreux employés de services publics ou d'entreprises privées, généralement appelés à servir d'intermédiaires entre la direction et les usagers. V. Commis, courtier, **employé, gérant, mandataire.** *Agents de change, d'assurances, d'affaires, de librairie, de publicité, commerciaux, financiers, immobiliers. Agent public, administratif,* fonctionnaire. *Agent comptable, technique, de maîtrise, Agent en douane, maritime. Agents diplomatiques, consulaires.* Milit. *Agent* de liaison, de bans*mission.* ◇ *Spécialt.* (Police ou activités analogues) *Agent de police.* V. **Gardien (de la paix).** — Absolt. **Un agent.** V. *pop.* **Cogne., flic, poulet.** « *Un quadruple cordon d'agents* » (MART. du *G.). Agent cycliste.* — *Agent de la police judi-*

ciaire, de la sûreté. V. Inspecteur (de police). *Agents du* service *des mœurs. Agents provocateurs*. Agent de la police privée. Agents de* renseignements, *agents* secrets (des services d'espionnage).

AGÉRATE [aʒeʀat] ou **AGERATUM** [aʒeʀatɔm]. **n.** *m.* (1751; lat. d'orig. gr. *ageraton*). Plante buissonnante *(Composacées), à fleurs* bleues, cultivée comme ornementale.

AGGIORNAMENTO [a(d)ʒjɔʀnamẽto]. *n. m.* (v. 1962; mot it.). Adaptation de la tradition de l'Église à la réalité contemporaine. — *Par ext.* Toute adaptation à l'évolution du monde actuel.

AGGLOMÉRAT [aglɔmeʀa]. *n.* **m. (1827;** de *agglomérer*). Ensemble naturel d'éléments minéraux agglomérés. V. **Agrégat,** *conglomérat. Les agglomérats volcaniques.*

AGGLOMÉRATION [aglɔmeʀasjɔ̃]. *n. f.* **(1762;** du lat. *agglomerare.* V. Agglomérer). ♦ **1°** *Vx.* Fait de s'agglomérer naturellement. « *L'agglomération des sables* » (ACAD. 1795). 0 *Mod.* Action d'agglomérer (diverses matières) à l'aide d'un liant. *Agglomération à chaud, sous pression.* ♦ **2°** *Fig.* (Déb. XIX^e). Union, association intime. « *La nation française est une agglomération internationale de peuples* » (SEIGNOBOS). ♦ **3°** (1897, *agglomération urbaine*). Concentration d'habitations, ville ou village. *Ralentir en abordant une agglomération.* « *Un de ces enclos, minuscule agglomération de quatre* à *six hurles* » (GIDE). 0 Ensemble constitué par une ville et ses faubourgs ou sa banlieue. *L'agglomération parisienne.*

AGGLOMÉRÉ [aglɔmeʀe]. *n. m. (1866;* de *agglomérer).* ♦ **1°** Boulet ou briquette de poussier aggloméré à l'aide d'un liant (brai de houille ou de pétrole). ♦ **2°** (1899). Matériau de construction et de travaux publics de forme régulière, obtenu par un mélange de matières diverses (sables, cailloux, scories, déchets végétaux, bois, liège, paille, etc.) agrégées avec un liant et comprimées. « *La petite maison aux frêles murailles d'aggloméré* » (AYMÉ). *Aggloméré de liège. Panneau d'aggloméré. Piste en aggloméré.* (V. **Revêtement**).

AGGLOMÉRER [aglɔmeʀe]. **v.** *fr.; conjug. céder. (1795 ;* lat. *agglomerare,* de *glomus, glomeris* « pelote »). ♦ **1°** Rare. Unir en masse compacte. V. Agglutiner, agréger, assembler, entasser. *Population agglomérée.* ♦ **2°** *Techn.* Unir en un bloc cohérent (diverses matières à l'état de fragments ou de poudre), en utilisant un liant. ◈ ANT. Désagréger, disperser, séparer.

AGGLUTINANT, ANTE [aglytinɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVI^e; de *agglutiner).* ♦ **1°** Propre à agglutiner, à recoller. *Substances agglutinantes.* V. **Adhésif.** Subst. Un *agglutinant,* un liant, un emplâtre. ◇ *Biol.* Qui provoque l'agglutination des germes, des bactéries. *Sérum agglutinant.* ♦ **2°** (1863). *Ling.* Fondé sur l'agglutination. *Langues agglutinantes* (*ex.* : finno-ougrien). --

AGGLUTINATION [aglytinasjɔ̃]. **n.** *f.* **(1537; bas lat.** *agglutinatio*). Action d'agglutiner, fait de s'agglutiner. *Biol.* Immobilisation, réunion et sédimentation des germes, d'un bouillon de culture en présence d'agglutinines. — Phénomène analogue observé sur les hématies. 0 *Ling.* Addition d'affixes aux mots-bases (ou thèmes), exprimant des rapports grammaticaux. ◇ Réunion d'éléments phonétiques appartenant à des morphèmes différents en un seul élément morphologique. *(ex. : l'ierre,* devenu *lierre).* ◈ ANT. *Déglutination.*

AGGLUTINER [aglytine]. Y. *tr.* (XVI^e; « réunir », XIV^e; lat. *agglutinare,* de *glutinum* « colle, glu »). Coller ensemble, réunir de manière à former une masse compacte. V. Agglomérer. *Sérum aui agglutine les germes.* Pronom. *Les passants s'agglutinaient devant la vitrine.* « *C'est autour de cela que s'agglutinera le souvenir* » (GIDE).

AGGLUTININE [aglytinin]. *n. f.* (1907: de *agglutiner).* Substance spécifique *(anticorps)* qui apparaît dans certains sérums, et provoque l'agglutination soit de certains microbes, soit des globules rouges, qui renferment l'agglutinogène correspondant (Groupes sanguins).

AGGLUTINOGÈNE [aglytinɔʒɛn]. *n. m.* **(1953;** du rad. de *agglutiner,* **et** *-gène). Physiol.* Substance (antigène) située à la surface des globules rouges, et qui provoque leur agglutination en présence de sérum contenant l'anticorps (agglutinine) correspondant (cette réaction sert à déterminer les groupes sanguins). *Il n'y a pas d'agglutinogène dans les hématies des donneurs de sang universels.*

AGGRAVANT, ANTE [agravɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (Excommunication aggravante,* 1690; « qui alourdit », XVI^e; de aggraver). Qui rend le cas plus grave, ajoute à la gravité de la faute. *Circonstance aggravante.* ◈ ANT. *Atténuant.*

AGGRAVATION [agravasjɔ̃]. *n. f.* (XIV^e; bas lat. *aggravatio,* spécialisé en lat. ecclés.). ♦ **1°** *Ancienn.* Second avertissement d'excommunication. ♦ *2°* (1835, *aggravation de peine).* Augmentation (de la peine): particularité qui aggrave (le délit, le crime). ♦ **3°** (1845). Fait de s'aggraver, d'empirer. *L'aggravation du mal.* V. **Recrudescence, redoublement.** *Aggravation de l'état du malade, de la situation financière.* V. **Complication.** ◈ ANT. *Atténuation,* **réduction.** Amélioration.

AGGRAVÉE [agʀave]. **n.** *f.* (1853; de l'anc. adj. *agrave* (XV'), « endolori par le gravier », du rad. de *gravier).* Inflammation du pied chez les animaux (surtout les chiens) qui on trop marché sur un sol caillouteux.

AGGRAVER [agʀave]. *v. tr.* (XIV^e; « alourdir, fatiguer surcharger », XI^e à XVII^e; lat. *aggravare,* de *gravis*. V. Grave). ♦ **1°** Rendre plus grave, plus condamnable. *Il y aggrave son cas.* « *A quoi bon aggraver notre tort par la haine?* » (HUGO). ♦ **2°** Rendre plus lourd, plus pénible à supporter « *Ils n'ont abouti qu'à alourdir la dette et aggraver l'impôt* » (MADELIN). ♦ **3°** Rendre plus grave, plus dangereux. V. **Envenimer.** *Cette imprudence a contribué à aggraver le mal.* Pronom. V. Empirer. *L'état du malade s'est aggravé dans la nuit.* ♦ **4°** Rendre plus violent, plus profond. V. **Aigrir, exaspérer, redoubler.** *Les mesures ont aggravé le mécontentement.* « *Le vide mortel de ces heures aggravait sa détresse* » (MART. du G.). ◈ ANT. **Atténuer. Alléger, diminuer. Améliorer. Calmer.**

AG(H)A [aga]. *n.* **m. (1535;** mot turc « chef »). Officier de la cour du sultan, dans l'ancienne Turquie. ◇ En Algérie Chef au-dessus du caïd.

AGILE [aʒil]. *adj.* (XIV^e; lat. *agilis*). ♦ **1°** Qui a de la facilité et de la rapidité dans l'exécution de ses mouvements. V. Leste. **souple, vif.** « *La bohémienne dansait, agile, légère* » (HUGO). « *Le clown agile* » (VERLAINE). *Les doigts agiles du pianiste.* ♦ **2°** *Fig.* Prompt dans les opérations intellectuelles. *Un esprit agile.* « *Cette plume agile et débridée* » (FAGUET). ◈ ANT. *Gauche, lent, lourd.*

AGILEMENT [aʒilmɑ̃]. *adv.* (XV^e; de *agile).* Avec agilité.

AGILITÉ [aʒilite]. *n. f.* (XIV^e; lat. *agilitas*). Qualité de ce qui est agile. V. **Aisance, légèreté, rapidité, souplesse, vivacité.** « *Ils se hissaient le long des murs avec une agilité et une malice toutes simiesques* » (BARRÈS). **Fig.** « *La logique a assoupli les esprits, leur a donné une agilité qu'ils n'avaient pas* » (MAUROIS). ◈ ANT. **Gaucherie.** *lenteur, lourdeur.*

AGIO [aʒjo]. *n. m.* (1679; it. *aggio*). ♦ **1°** *Vx.* Différence entre la valeur nominale et la valeur réelle des monnaies bénéfice que cette différence permettait de réaliser à l'agioteur. ♦ **2°** *Mod.* Condition d'escompte (intérêt, commissions et change). *Vous paierez tant, sans les agios.*

A GIORNO. V. GIORNO (À).

AGIOTAGE [aʒjɔtaʒ]. **n.** *m.* (déb. XVIII^e; de *agioter Hist.* « L'étude et l'emploi de manœuvres les moins délicates pour produire des variations inattendues dans le prix de effets publics et tourner à son profit les dépouilles de ceu qu'on a trompés » (MIRABEAU). V. Spéculation.

AGIOTEUR [aʒjɔtœʀ]. **n.** *m.* (déb. XVIII^e; de *agioter,* d *agio*). *Hist.* **Personne** qui se livrait à l'agiotage, qui « agiotait ». V. **Spéculateur.**

AGIR [aʒiʀ]. *v.* **(1459;** lat. *agere*).

I. *V. intr.* ♦ **1°** Poursuivre (en justice). *Agir par voie de requête, d'assignation.* ♦ **2°** (XVI^e). Faire qqch., avoir une activité qui transforme plus ou moins ce qui est. « *Nous sommes nés pour agir* » (MONTAIGNE). « Ce *n'est pas être pour un homme, que de ne pas agir* » (CLAUDEL). — *Spécial.* (opposé *à penser* ou *à discourir)* S'exprimer par des actes; intervenir en passant à l'action. *Le moment est venu d'agir.* « *C'est la foi qui donne à l'homme l'élan qu'il faut pour agir* » (MART. du G.). ♦ **3°** Se comporter dans l'action de telle ou telle manière. *Manière d'agir,* comportement, conduite. *Vous avez agi à la légère. Il a agi par calcul.* « *Ce ne sont pas les plus bêles qui agissent le plus bêtement* » (FRANCE). C'est *agir en honnête homme.* « *Quiconque est loup, agisse en loup* » (LA FONT.). *Il a bien, mal agi envers eux.* V. User (en). « Intervenir, s'employer. *Agir au nom de l'État, d'un part Essayer d'agir en sa faveur auprès du ministre.* — *C'est l'intérêt qui le fait agir,* qui le pousse. V. **Animer, mener.** *Faites agir vos amis,* faites-les intervenir. ♦ **4°** Produire un effet sensible, exercer une action, une influence réelle. V. Influer, opérer. « *La foi a ceci de particulier que, disparue elle agit encore* » (RENAN). *Le remède n'agir plus.* « *Ce empoisonnements qui n'agissent qu'au bout d'un certain temps* (PROUST). « *Sa volonté n'avait pas cessé d'agir sur son destin* (MART. du C.).

II. *Trans., rare* et *littér.* Faire agir. Ce *qui agit un être* « *En vérité je suis agi* » (G. BATAILLE).

III. Pronom. impers. (XVI^e; calqué *sur le* lat. *agitur de* IL S'AGIT DE; *il s'est agi de.* ♦ **1°** Marquant ce qui est en question, en cause, abordé ou intéressé en l'occurrence. V. Question (il *est).* *Il s'agit dans ce livre des origines de la Révolution. C'est de vous, de votre situation qu'il s'agit dans sa lettre. De quoi s'agit-il?* « *Il ne peut s'agir d'autre chose* (MART. du G.). *Il ne s'agit pas de ça, ce n'est* pas là notre *sujet. Quand il s'agit de se mettre à table, il est toujours le premier.* ♦ **2°** Marquant ce qui est désormais le point important, le devoir à suivre. V. Importe (il). *Il s'agit maintenant*

tre sérieux. « *Trouver une bonne formule ne suffit pas, 'agit de n'en plus sortir* » (GIDE). *Il ne s'agit plus de discou- il faut agir.* Fam. *Il s'agit que vous le retrouviez, et rapi-* ment! il faut que. ♦ 3° Vx. S'agissant *de*, quand il s'agit puisqu'il s'agit de.

AGISSANT, ANTE [aʒisɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (1584;* de *agir).* i agit effectivement, se manifeste par des effets tangibles. Actif, effectif, efficace. « *Une foi vive et agissante* » (BOUR- *LOUE).* « *Une ardente et agissante pitié* » (JAURÈS). ◈ r. Inactif, inefficace.

AGISSEMENTS [aʒismɑ̃]. *n. m. pl. (1794;* de agir). te de procédés et de manœuvres condamnables. V. Intri-, machination. manigance, menées.

AGITATEUR, TRICE [aʒitatœʀ, tʀis]. *n.* (1 7 9 2 ; ocher » (1520), sens du lat. *agitator;* « représentant de rmée parlementaire anglaise », 1687; de agiter). ♦ 1° Per- ne qui crée ou entretient l'agitation politique ou sociale. Factieux, meneur. *Les agitateurs royalistes de la Vend&. De dangereux agitateurs, tel Oulianov, le futur Lénine* » INVILLE). ♦ 2° (1863). Instrument, dispositif servant à ter des liquides, brasser des mélanges.

AGITATION [aʒitasjɔ̃]. II. *f.* (1355; lat. *agitatio*). ♦ État de ce qui est agité, parcouru de mouvements irré- iers en divers sens. V. Trouble, turbulence. « *L'agitation l'eau* » (ROUSS.). « *Les habitants avaient l'agitation d'une he inquiétée* » (HUGO). « *Cette agitation qui secoue les levards à la sortie des théâtres* » (MAUPASS.). V. Anima- n, grouillement, remue-ménage. — Spécialt. *Agitation gnétique,* variations irrégulières du champ magnétique restre. ♦ 2° État d'une personne en proie à des émotions à des impulsions diverses et qui ne peut rester en repos. Fièvre, nervosité. « *À mes jours d'agitation succédaient des rs de torpeur* » (FRANCE). « *J'augmentais mon agitation me prêchant le calme* » (PROUST). *0 Psychiatr.* Manifes- ion extérieure, physique et motrice, d'un état d'excitation. 3° Mécontentement d'ordre politique ou social se tradui- it par des manifestations, des revendications, des troubles. Effervescence, fermentation, *remous.* « *L'agitation ouvrière ait été enrayée* » (MART. du G.). ◈ ANT. Calme, *poix.* repos.

RGITATO [aʒitato]. *adv.* (1791 ; mot it. « agité »). Indi- ion musicale : de caractère passionné, tourmenté.

AGITÉ, ÉE [aʒite]. *adj.* (V. Agiter). En proie à une agita- n quelconque. *Une* mer *agitée.* V. Houleux. Son *sommeil agité.* V. Inquiet. « *Au ferme d'une vie agitée et pleine de* verses » (FRANCE). V. Fiévreux, mouvementé, tourmenté. *Un enfant continuellement agité.* V. Nerveux. Le *malade très agité.* Subst. *Le pavillon des agités dans une asile ychiatrique.* — *Les esprits étaient agités, en effervescence.* ANT. Calme, paisible.

AGITER [aʒite]. *v. tr.* (XIII^e^ ; lat. *agitare*). ♦ 1° Remuer ement en divers sens, en déterminant des mouvements éguliers. « *Pas un souffle de vent n'agitait les arbres* » USS.). *Barque agitée par les* vagues. V. Balloter. « *Un long ibresaut agita son pauvre corps* » (DAUD.). V. Secouer. Remuer pour brasser, pour mélanger un liquide. *Agiter nt de* s'en *servir* (indication sur un flacon, etc.). ♦ 2° Trou- :r (qqn) en déterminant un état d'agitation. V. Émou- r, exciter, inquiéter, tourmenter. « *La vanité nous agite ijours* » (LA ROCHEF.). « *Mes sensations me tourmentent,* agitent *sans* cesse » (HUGO). « Je ***fus*** *agité tout entier r la curiosité* » (PROUST). ♦ 3° (XVII^e^). Examiner et débat- (à plusieurs). *Nous avons longuement agité la question.* Discuter, traiter. ♦ 4° S'AGITER, se mouvoir, aller et ıir en tous sens. V. Bouger, démener (se). Ne *t'agite pas nme ça* V. Exciter (s'). *Le restaurant était plein. les rçons* s'agitaient. V. Affairer (s'). « *On s'agite, on lutte* » OUYS). ◈ ANT. *Calmer*

AGIT-PROP [aʒitpʀɔp]. *n. f.* (XX^e^ ; calque du russe). itation et propagande politique.

AGLYPHE [aglif]. *adj. et n. m.* (1897; de *a-2,* et *gluphê* illon »). *Zool.* Se dit de reptiles dont les glandes veni- uses ne' débouchent pas au niveau des dents.-La *couleuvre, boa, le python sont des serpents aglyphes.*

AGNAT [agna]. *n.* **m. (1697;** lat. *agnatus).* Dr. *rom.* et :. Parent par *agnation* (parenté par les mâles), descendant me même souche masculine (opposé à cognai).

AGNATHE [agnat]. *adj. et n. (1805;* de a-2, et *-gnathe). dact.* Qui n'a pas de mâchoire, de mandibule.

AGNEAU [ano]. **AGNELLE** [aɲɛl]. *n. (Agnel.* XII^e^ : bas *agnellus, agnella,* dimin. de *agnus).* ♦ 1° Petit de la ebis. *Agneau de lait, de boucherie.* — Hist. juive. *Agneau scal,* immolé par les Israélites tous les ans, à la pâque*. Par compar. *Il est doux comme un agneau, c'est un agneau,* st un homme d'un caractère très doux, très pacifique. 0 lig. L'Agneau de Dieu, *l'Agneau mystique,* Jésus-Ch& (en it que victime sans tache). ♦ 2° Viande d'agneau. *Epaule, elettes* d'agneau. 0 Fourrure d'agneau (agneau *des Indes, Toscane,* rasé). V. *aussi* Astrakan. Manteau d'agneau.

AGNELAGE [aɲlaʒ]. *n. m.* **(1843;** de agneler). Mise bas, chez la brebis; époque où la brebis met bas. *Agnelage de printemps, d'automne.*

AGNELER [aɲle]. *v. intr.;* conjug. *geler* (XII^e^ ; de *agnel, agneau). (Brebis).* Mettre bas.

AGNELET [aɲlɛ]. *n.* m. (XII^e^ ; de *agnel,* agneau). Petit agneau.

AGNELIN [aɲlɛ̃]. n. *m.* (XIII^e^ ; de *agnel,* agneau). Peau d'agneau mégissée avec sa laine.

AGNELINE [aɲlin]. n. *f.* (1771; de *agnel,* agneau). Laine d'agneau, soyeuse et frisée, provenant de la première tonte.

AGNOSIE [agnozi]. *n. f.* (1922; empr. all. (1891); « ignorance » ; 1845 ; gr. *agnôsia). Psycho.* Incapacité de reconnaître ce qui est perçu (alors que les organes sensoriels restent intacts). *Agnosies visuelles, auditives.*

AGNOSTICISME [agnɔstisism(ə)]. *n.* m. (1884; angl. *agnosticism.* V. Agnostique). Doctrine d'après laquelle tout ce qui est au delà du donné expérimental (tout ce aui est métaphysique) est inconnaissable.

AGNOSTIQUE [agnɔstik]. *adj.* (1884; angl. *agnostic* [1869], du gr. *agnôstos* « inconnu, inconnaissable »). Propre, relatif à l'agnosticisme. *Subst.* Personne qui professe l'agnosticisme.

AGNUS-CASTUS [agnyskastys]. *n.* m. (1486; faux latin, du lat. *agnos,* mot gr. désignant cette plante, et *castus* « chaste », trad. du gr. *hagnos*). Plante du genre vitex *(Verbénacées),* arbrisseau tomenteux des régions méditerranéennes auquel on attribuait des vertus calmantes. V. Gattilier.

AGNUS-DEI [agnysdei]. *n.* m. *invar.* (XIV^e^ ; mots lat. « agneau de Dieu »). ♦ 1° Médaillon bénit portant en effigie l'Agneau mystique. ♦ 2° (1740). Prière de la Messe, commençant par ces mots répétés trois fois, après le mélange des saintes espèces; moment où l'officiant récite cette prière.

-AGOGUE, -AGOGIE. Éléments savants du gr. *-agôgos, -agôgia,* rad. *agôgê* « action de transporter, de conduire ».

AGONIE [agɔni]. *n. f,* (1580: « angoisse ». XIV^e^ : lat. ecclés. *agonia,* gr. *agónia* « lutte, angoisse »). ♦ 1° Mo&nts, heures précédant immédiatement la mort. — (Méd.) *L'agonie est caractérisée par un affaiblissement de la circulation et une irrigation cérébrale insuffisante.* — *Entrer en agonie, être à l'agonie.* « *Sa main toute moite des sueurs de l'agonie* » (DAUD.). ♦ 2° *Fig.* Déclin précédant la fin. L'agonie *d'un régna.*

AGONIR [agɔniʀ]. *v. tr.;* conjug. *finir* (1756; altér. prob. d'apr. *agonie,* de l'a. fr. *ahon(n)* ir, XII^e^, « déshonorer, insulter ». V. Honnir). *Rare.* Injurier, insulter. *Il s'est fait agonir.* — *Par renforcement.* Cour. « *Elle m'a presque agonie de sottises* » (BAL~). V. Accabler. «La *mère Tuvache les agonisait d'ignominies* » (MAUPASS.) *: pour agonissait.*

AGONISANT, ANTE [agɔnizɑ̃, ɑ̃t]. *ndj. (fin* XVI^e^ ; de *agoniser).* Qui agonise. *Subst.* V. Moribond. « *Le prêtre commence la prière des agonisants* » (DAUD.). ◇ *Fig.* Qui s'éteint, qui *meurt.* « *Ces jets de clarté qu'exhalent par instant les foyers agonisants* » (HUGO).

AGONISER [agɔnize]. Y. *intr.* (fin XVI^e^ ; « combattre », XIV^e^ ; lat. ecclés. *agonizare, gr. agônizesthai* « lutter, faire effort »). ♦ 1° Être à l'agonie. V. Éteindre (s'). « *Devant un soldat qui agonise sous vos yeux* » (MONTHERLANT). ♦ 2° Être près de sa fin. V. Décliner. effondrer (s'). « *L'empire romain agonisait* » (BAINVILLE).

AGORA [agɔʀa]. *n. f. (1863; mot* gr.). *Anfiq. gr.* Grande place, avec boutiques, tribunaux, etc., où siégeait l'assemblée du peuple.

AGORAPHOBIE [agɔʀafɔbi]. *n. f.* (1873; all. [1871]; du *gr. agora* « place », *et -phobie).* Phobie des espaces libres et des lieux publics. « *Franchir sans agoraphobie l'espace creusé d'abimes qui va de l'antichambre au petit salon* » (PROUST).

AGOUTI [aguti]. *n. m.* (1758; *agoutin,* 1556; var. *acouti, acouty,* XVII^e^ ; tupi-guarani *acouti).* Petit mammifère rongeur des Antilles et de l'Amérique du Sud, de la taille d'un lièvre.

AGRAFAGE [agʀafaʒ]. *n.* m. (1866; de agrafer). Action d'agrafer, de poser des agrafes. *Agrafage des bouchons de champagne. Chir.* Ostéosynthèse à l'aide d'agrafes. — *Techn.* Assemblage des tôles à l'aide de replis façonnés sur les bords.

AGRAFE [agʀaf]. *n. f.* (1421 ; de l'a. fr. *graf(f)e,* du germ. *°krappa* « crochet »). ♦ 1° Attache formée d'un crochet qu'on passe dans un anneau, une boucle, une bride; bijou servant d'agrafe, broche. « *Les deux* ***agrafes*** *de sa tunique* » (FLAUB.). 0 Fil ou lamelle métallique recourbé(e) servant à assembler des emballages, des papiers: à retenir des bouchons, *etc. Agrafes de bureau, de bouteilles.* — *Chir.* Petit crochet ou petite lame en métal recourbée aux deux bouts, servant à fermer une plaie ou une incision, ou destinée à réunir deux parties d'un os fracturé. *Pince à agrafe.* ♦ 2° Crampon de métal servant à relier des pierres ou assises de pierre, les claveaux d'un arc, etc., pour empêcher tout écartement. 0 Ornement sculpté, en forme de-console ou de mascaron, qui semble unir la clef d'un arc aux moulures de l'archivolte.

AGRAFER [agʀafe]. Y. *tr.* (1546; de ***agrafe).*** ♦ 1° Atta-

cher avec des agrafes ; assembler, fixer en posant des agrafes. *Elle n'arrive pas à agrafer son soutien-gorge.* ♦ 2° *Pop.* (1833). Prendre au collet, arrêter. *Il s'est fait agrafer par les flics.* ◈ ANT. Dégrafer.

AGRAFEUSE [agʀaføz]. *n. f.* (1912; de *agrafer*). *Nom* de diverses machines servant à l'agrafage des bouchons, des emballages, des feuilles de papier.

AGRAIRE [agʀɛʀ]. *adj.* (1355; lat. *agrarius*, de *ager*, *agri* « champ »). ♦ 1° Qui concerne le partage, la propriété des terres. *Les lois agraires, la question agraire à Rome. Réforme agraire,* nouvelle répartition des terres avec dépossession des grands propriétaires (en pays socialistes, décolonisés). ♦ 2° (1863). Qui concerne la surface des terres. *Les mesures, les unités agraires.*

AGRAMMATICAL, ALE, AUX [agʀam(m)atikal, o]. *adj.* (v. 1960; de *a-2, et grammatical*). *Ling.* Qui n'est pas grammatical, conforme *aux* règles de la grammaire. *Phrase agrammaticale* (ex. Toi venir bientôt).

AGRAMMATISME [agʀamatism(ə)]. *n. m.* (1898; du gr. *agrammatos* « illettré »). *Pathol.* Forme d'aphasie, trouble de l'agencement syntactique des mots.

AGRANDIR [agʀɑ̃diʀ]. v. fr. (1265; de *grand*). ♦ 1° Rendre plus grand, plus spacieux en augmentant les dimensions. V. **Allonger, élargir, étendre, grossir.** *Agrandir une ouverture. Il cherche à agrandir son domaine.* « *Elle regardait le vieillard d'un œil agrandi* » (MART. du Ci.). Spécialt. *Agrandir une photographie.* — Pronom. *La ville s'est agrandie depuis la guerre. Le propriétaire veut s'agrandir,* agrandir son domaine, sa maison. Fam. *Nous voudrions nous agrandir* (en changeant d'appartement). 0 Faire paraître plus grand. Cette *glace agrandit la pièce.* ♦ 2° Rendre plus important, plus considérable. V. Développer. *Agrandir son entreprise.* 0 Ennoblir, grandir. « *La lecture agrandit l'âme* » (VOLT.). « *Le mensonge a pour objet de nous agrandir* » (MAUROIS). ◈ ANT. Rapetisser, réduire.

AGRANDISSEMENT [agʀɑ̃dismɑ̃]. *n.* m. (1502; de *agrandir*). ♦ 1° Action d'agrandir, fait de s'agrandir. V. **Élargissement, extension.** *Restaurant fermé pour couse d'agrandissement. L'agrandissement continuel de Paris.* — *Spécialt.* Opération photographique consistant à tirer d'un cliché une épreuve agrandie. ♦ 2° Accroissement en puissance, en importance. V. Développement. « *La maladie de l'ambition et la fièvre de l'agrandissement* » (FUSTEL de COUL.). ◈ ANT. Réduction.

AGRANDISSEUR [agʀɑ̃disœʀ]. *n. m.* (1901 ; *deagrandir*). Appareil servant aux agrandissements photographiques.

AGRANULOCYTOSE [agʀanylositoz]. *n. f.* (1922; de *a-2*, lat. *granulum* « petit grain », et *-cyte*). *Pathol.* Disparition ou diminution importante du nombre des globules blancs polynucléaires du sang due le plus souvent soit à une intoxi*cation* ou allergie médicamenteuse, soit aux radiations ionisantes.

AGRAPHIE [agʀafi]. *n. f.* (1867 ; de a-2, *-st graphie*). *Didoct.* Perte graphologique de la capacité d'écrire, par lésion des centres nerveux de l'écriture, généralement associée à d'autres troubles aphasiques.

AGRARIEN, IENNE [agʀaʀjɛ̃, jɛn]. *n. et adj. (1796; agrairien, 1790:* de *agraire*). ♦ 1° *Hist. écon.* Partisan des lois agraires ; du partage des terres entre ceux qui les cultivent. *Babeuf et les agrariens.* ♦ 2° (1885; all. *Agrarier*). Appellation politique de partis qui se proposent de défendre les intérêts des propriétaires fonciers. *L'ancien parti agrarien allemand.*

AGRÉABLE [agʀeabl(ə)]. *adj.* (XII^e ; de agréer). ♦ 1° Qui agrée, fait plaisir (à qqn). « *Une œuvre agréable à tout l'univers* » (LA FONT.). *Si cela peut vous être agréable. Il me serait agréable de* vous rencontrer. Vieilli. *Avoir pour agréable, juger* bon. — *Sons agréables à l'oreille.* ♦ 2° *Qui* plaît aux sens, qu'on voit, entend, sent avec plaisir. V. **Plaisant.** « *Un garçon bien fait, agréable de sa personne* » (MOL.). V. Beau, **charmant, séduisant.** *Une musique agréable. Ce petit vin est très agréable. Il a une maison birn agréable. D'agréables lectures. Il mène une vie très agréable.* V. Doux, heureux. « *DES rêves agréables et flatteurs* » (R. ROLLAND). — *Ce sont des gens agréables.* V. **Charmant, gentil, sympathique.** — (Avec une précision) *Agréable à voir, à entendre, à toucher. 0 Subst. (neutre) Joindre l'utile à l'agréable.* ◈ ANT. *Déplaisant, désagréable,* pénible.

AGRÉABLEMENT [agʀeabləmɑ̃]. *adv.* (XIV^e ; « volontiers », 1270; de *agréable*). D'une manière agréable. *Jouer agréablement du violon. J'en ni été agréablement surpris.* ◈ ANT. Désagréablement.

AGRÉÉ [agʀee]. *n. m.* (1829; de *agréer*). Mandataire représentant les parties au tribunal de commerce.

AGRÉER [agʀee]. *v. (1138;* de gré). ♦ 1° *V. tr. indir.* (Littér.). Être **au gré** de. V. **Convenir, plaire.** *Si cela vous agrée.* ♦ 2° *V. tr. dir.* (1172). Trouver à son gré, accueillir avec faveur. « *Il se chargea de foire agréer la demande du jeune Orsini* » (MUSS.). *Spécialt.* (formules de politesse) *Veuillez agréer mes salutations distinguées, l'expression de mes sentiments* respectueux. ♦ 3° *Dr.* Admettre (qqn) en dor son agrément. *Fournisseur agréé.*

AGRÉGAT [agʀega]. *n.* m. (1745; « subtilité », 1556 rad. lat. de agréger). ♦ 1° Assemblage hétérogène de tances ou éléments qui adhèrent solidement entre V. **Agglomérat.** *Les roches sont des agrégats composés de roux. 0 Abusiv.* Nom officiel des divers matériaux (gra pierrailles, sable, etc.) destinés à la confection des morti bétons. *0* Fig. « *Un agrégat de raisonnements* » (PRO ♦ 2° (1965; « somme », 1751). Total, grandeur car ristique qu'on établit à partir des données fournies pa comptes de la nation (ex. : produit national, revenu nati dépense nationale).

AGRÉGATIF, IVE [agʀegatif, iv]. *n.* (v. 1930; de *agtion*). Étudiant préparant l'agrégation.

AGRÉGATION [agʀegasjɔ̃]. **n.** *f.* (1375; bas lat. a *gatio*). ♦ 1° Assemblage en un tout adhérent (de cules solides). *Force d'agrégation.* ♦ 2° (XVII^e). *Vx.* A sion à une famille noble, à une compagnie; *spécialt.* R chement de professeurs à la Faculté de droit. 0 (Admission à titre de professeur suppléant. — *Mod.* (Admission sur concours au titre d'agrégé; ce. concou titre lui-même (fam. : *agrég* [agʀeg]). *Se présenter, r à l'agrégation des Lettres, de Sciences naturelles. L'agr philo.* ◈ ANT. *Désagrégation.*

AGRÉGÉ, ÉE [agʀeʒe]. **n. (1751;** de *agrégé*). ♦ 1° Docteur en droit attaché après concours à la Facul chargé de préparer les étudiants (sans être professeur (1808) Professeur suppléant. ♦ 2' *Mod.* (1821). Pers déclarée apte, après avoir passé le concours de l'agrégati être titulaire d'un poste de professeur de lycée ou de taines Facultés (droit, sciences économiques, méde pharmacie).

AGRÉGER [agʀeʒe]. **v.** *tr.*; conjug. *céder* et *bouge* XV^e ; lat. *aggregare*, de *grex*, *gregis* « troupeau, troup ♦ 1° (Surtout au *pronom.* et au *p. p.*). Unir en un tout particules solides). *Des cristaux de quartz, de feldspa* sont *agrégés dans les granites.* ♦ 2° Adjoindre. ratt (à une compagnie, une société). V. **Admettre, associer, i porer.** « *Dans l'espoir de débaucher quelques éléments du clan et de les agréger à son salon* » (PROUST). Pronom. « *S' ger, être un rouage parmi d'autres rouages* » (MART. du — V. *aussi* Agrégé. ◈ ANT. *Désagréger.*

AGRÉMENT [agʀemɑ̃]. **n. m. (1465;** de *agréer*). ♦ 1° mission, approbation émanant d'une autorité. V. Ca **tement.** *Il voulait avoir l'agrément du ministre, soumet, chose* à son *agrément.* — *Dr.* Adhésion expresse ou donnée par un tiers à un acte juridique et donnant e celui-ci. *Sous-louer avec l'agrément du propriétair* 2° Qualité d'une chose, d'un être, qui les rend agréable **Attrait, charme, grâce.** « *L'agrément est arbitraire, la b est quelque chose de plus réel* » (LA BRUY.). « Ces *triste. de province sans animation, ni caractère, ni agrément* » (C *Les agréments de la vie,* ce qui la rend agréable, facile. 0 Ornement. ♦ 3° Plaisir (dans certaines expressions). V *Arts d'agrément,* arts mineurs cultivés (surtout par les fen pour le simple plaisir, pratiqués en amateur (dessin, mur broderie). *Propriété d'agrément (opposé à :* de rap *jardin d'agrément (opposé à* pot&&), *voyage d'agr (opposé* à : d'affaires). ◈ ANT. Désapprobation: défaut, *grément.*

AGRÉMENTER [agʀemɑ̃te]. *v.* **tr. (1801;** de *agrém* Rendre agréable, moins monotone par l'addition d' ments ou d'éléments de variété. V. Orner, **relever.** *habits agrémentés de broderies* » (TAINE). *Il a agré d'anecdotes* son exposé. Iron. *Une dispute agrémentée de de* poing. ◈ ANT. Déparer, *enlaidir.*

AGRÈS [agʀɛ]. *n.* m. *pl.* (1491; « équipement », XII l'a. v. *agre(i)er*, XII^e, a. scandin. *greida* « équiper Gréer). ♦ 1° *Mur.* (Vieilli). Gréement. 0 *Par anal.* Ma de manœuvre d'un aérostat. — Accessoires de manœuv levage, d'arrimage. ♦ 2° (*Fin* XIX^e). Appareils utilisés divers exercices de gymnastique (barre fixe, barres p lèles, anneaux, corde, poutre, etc.). *Les agrès d'un por d'un gymnase. Exercices aux agrès, au sol.*

AGRESSER [agʀese]. Y. tr. (XIV^e à XVI~; repris 189: rad. lat. de agresseur, *agression).* Commettre une agre **sur. V. Assaillir.** *Deux individus l'ont agressé la nuit der* 0 Psycho. Être, se *sentir agressé,* du fait de la confront réelle ou supposée avec une personne, une situation, ressentie psychologiquement comme une menace.

AGRESSEUR [agʀesœʀ]. *n.* **m. (1404;** bas lat. *aggre* ♦ 1° Celui qui attaque le premier. *Dr. intern.* Éta commet une agression. *La définition de l'agresseur l'objet de nombreuses discussions.* ♦ 2° Individu qui co *une agression* sur qqn. *Elle a pu reconnaître son agresse*

AGRESSIF, IVE [agʀesif, iv]. *ndj.* (v. 1793; du rad de agression). ♦ 1° Qui a un caractère d'agression

'que la volonté d'attaquer sans ménagement. V. **Mena-**t, violent. *Il a prononcé un discours agressif. Un ton par-lièrement agressif.* ◇ Provocant. « *D'une coquetterie :ssive* » (MAUPASS.). ♦ 2° Qui a tendance à attaquer, à iercher la lutte. V. **Batailleur.** « *Une Allemagne agressive* » GFRIED). 0 *Psycho.* Propre à l'instinct d'agression, manifeste l'agressivité. *Impulsions* agressives.- *Tempé-ent agressif.* ◈ ANT. *Doux, inoffensif.*

GRESSION [agʀesjɔ̃]. **n.** *f.* **(1468;** lat. *aggressio*). ° *Dr. pén.* Attaque contre les personnes ou les biens légés par la loi pénale. *Dr. intern.* Attaque armée d'un Etat tre un autre, "on justifiée par la légitime défense. *L'agres-hitlérienne contre la Pologne. Condamnation des guerres ression.* ♦ 2° Attaque violente contre une personne. *ession nocturne. Passant victime d'une agression.* ♦ 'sycho. *Instinct d'agression,* instinct fondamental de l'être int, lié selon les "ns à la destruction, selon les autres affirmation de soi.

GRESSIVEMENT [agʀesivmɑ̃]. *adv.* (1845; de *agres-* De manière agressive.

GRESSIVITÉ [agʀe(ə)sivite]. n. *f.* **(1875;** de *agressif*). actère agressif. V. **Violence.** « **Une** *méfiance,* **une** *aggressi-de plébéien en transfert de classe* » (MAURois). ◇ *Psycho.* nifestations de l'instinct d'agression. *Agressivité de fant* (réactions d'opposition à l'entourage). *Agressivité stitutionnelle ou accidentelle chez l'adulte.* ◈ ANT. *Douceur.*

GRESTE [agʀɛst(ə)]. *adj.* (XIII^e ; *lat. agrestis*). *Vx* ou *littér.* ampêtre, rustique.

GRICOLE [agʀikɔl]. *adj.* (1765; n. m., « agriculteur », e ; lat. *agricola*). ♦ 1° *(Pays, peuple).* Qui se livre à riculture. « *La France est un pays agricole* » (ENCYCL.). .° (1834). Relatif, propre à l'agriculture. V. Rural. *Res-rces, produits agricoles. Coopérative, syndicat agricole. dif agricole. Enseignement agricole. Ouvrier agricole. énieur agricole :* agronome. *Industries agricoles :* alimen-es, textiles. *Outillage, matériel agricole* : aplatisseur, acheuse, arrosoir, bâche, baratte. batteuse, bêche, bident, ette, botteleuse, brise-mottes, brouette, broyeur, char-e, charrue, cisailles, cognée, concasseur, coupe-racines, ole, croissant, croskill, cultivateur, défonceuse, déchau-use, déchausseuse, déchaussoir, décolleteuse, déplantoir, anchoir, échenilloir, écroûteuse, égrappoir, égreneuse, rpateur, faneuse, faucard, faucheuse, faux, fléau. fourche, he-paille, herse, houe, hotte, hoyau, lieuse, malaxeur, issonneuse, moulin, pal, pelle, pic, pioche, plantoir, mpe, poudreuse, pressoir, pulvérisateur, pulvériseur, au, rouleau, sarcloir, scarificateur, sécateur, semoir, ouette, serpe, soufreuse, tarare, tombereau, tonneau, teur, trident, trieuse. *Travaux agricoles* : amendement, eublissement, arrachage, arrosage, battage, bêchage, age, bottelage, buttage, chaulage, colmatage, cueillette, ture, curage, débroussaillement, déchaumage, défonce-nt, défrichement, dépiquage, dessèchement, écimage, aircissage, égrenage, emblavage, émottage, enfouissement, achage, ensemencement, ensilage, épandage, épierrement, age, fauchage, fenaison, fertilisation, forçage, fumure, 'sage, irrigation, jardinage, javelage, labourage, marcot-e, marnage, moisson, plâtrage, pralinage, raclage, râte-e, récolte, repiquage, roulage, sarclage, scarifiage, séchage, nailles, semis, serfouissage, soufrage, sulfatage, vannage. *aussi* **Arboriculture, élevage, horticulture, sylviculture, culture.**

GRICULTEUR [agʀikyltœʀ]. n. *m.* (XV^e ; lat. *agricultor*). :sonne exerçant "ne des activités de l'agriculture. V. **Culti-eur*; colon, éleveur, fermier, paysan, planteur. V. aussi iculteur, arboriculteur, aviculteur, horticulteur, maraîcher, ciculteur, sériciculteur, sylviculteur, viticulteur.**

GRICULTURE [agʀikyltyʀ]. *n. f.* (1343; lat. *agricultura*). lture du sol et, d'une manière générale, ensemble des vaux transformant le milieu naturel pour la production végétaux et des animaux utiles à l'homme. V. Culture, **vage.** *Académie, sociétés, chambres d'agriculture. Ministère l'Agriculture. Écoles nationales, régionales d'agriculture.* **Agronomie.**

GRIFFER (S') [agʀife]. Y. *pron.* (1671 ; *agriffer* « saisir, ffer », XV^e ; de *griffe*). *Rare.* S'accrocher avec les griffes, ec les ongles.

GRILE [agʀil]. n. m. (1853; lat. zool. *agrilus*, de *ager, -i* « champ »). Insecte coléoptère *(Buprestidés)* de petite lle, d'un vert métallique, dont les larves causent d'impor-nts dégâts aux arbres et plantes ligneuses.

GRION [agʀijɔ̃]. *n. m.* (1808 ; lat. zool. *agrion*, gr. *agrios* des champs, sauvage »). Petite libellule au corps fi" et oré.

GRIOTE [agʀijɔt]. n. *m.* (1845; lat. zool. *agriotes*, du gr. *rios*. V. **Agrion**). Petit insecte coléoptère *(Elatéridés)* dont larve (taupin des moissons, ver fil de fer) s'attaque aux réales.

GRIPAUME [agʀipom]. *n. f.* (1539; lat. médiév. *agri-palma*). Plante dicotylédone *(Labiacées), à* haute tige, à fleurs roses.

AGRIPPER [agʀipe]. Y. *tr.* (XV^e ; « arracher », v. 1200; du rad. de *gripper).* Saisir en serrant (pour s'accrocher). « *Il agrippait Laurent par un des boutons de sa blouse* » (DUHAM.). *Pronom.* S'accrocher en serrant les doigts. « *Il s'agrippe d'une main au bord de la carlingue* » (MART. du G.). ◈ ANT. Lâcher.

AGRO-. Élément du gr. *agros* « champ », utilisé pour l'agriculture.

AGROCHIMIE [agʀɔʃimi]. *n. f.* (1960; de *agro-,* et *chimie*). Chimie agronomique.

AGROLOGIE [agʀɔlɔʒi]. n. *f.* **(1843; de** *agro,* **et** *-logie*). Étude scientifique des terres en tant que cultivables (adj. *Agrologique*).

AGRONOME [agʀɔnɔm]. *n. m.* **(1361; gr.** *agronomos*). Spécialiste en agronomie. *Ingénieur* agronome, diplômé de l'Institut national agronomique.

AGRONOMIE [agʀɔnɔmi]. **n.** *f.* (1361; de agronome). Étude scientifique des problèmes (physiques, chimiques, biologiques) que pose. la pratique de l'agriculture.

AGRONOMIQUE [agʀɔnɔmik]. *adj.* (fin XVIII^e ; de *agronomie).* Relatif à l'agronomie. *Institut national agrono-mique*

AGRO-PASTORAL, ALE [agʀɔpastɔʀal]. *adj.* **(v.** *1965;* de *agro-,* et *pastoral).* Qui se livre à l'agriculture et à l'élevage. *Les sociétés agro-pastorales.*

AGROSTIDE ou **AGROSTIS** [agʀɔstid ; tis]. *n. f.* (1834; lat. *agrostis,* gr. *agróstis*). Plante monocotylédone *(Graminacées),* annuelle ou vivace, abondante dans les prairies.

AGROTIS [agʀɔtis]. *n. m.* (*Agrotide, 1845;* lat. zool. *agrotis,* du gr. *agrotês* « campagnard »). Noctuelle à ailes brunâtres. dont la chenille (ver gris) s'attaque aux céréales

AGRUMES [agʀym]. **n.** *m. pl.* (1922; it. *agrumi;* Cf. l'a. fr. *Aigruns* « légumes ou fruits à saveur acide », du rad. de *ai&).* Nom collectif désignant les oranges, citrons, mandarines et autres fruits du genre citrus. *Culture des agrumes* ou *agrumiculture* (n. f.).

AGUARDIENTE [agwaʀdjɑ̃t]. n. *f.* (mot esp., de *agua* « *eau* », **et** *ardiente* « ardente »). Eau-de-vie en usage en Amérique centrale et du Sud.

AGUERRIR [ageʀiʀ]. Y. *tr.* **(1535; de guerre).** ♦ 1° **Habituer aux dangers de la** *guerre. Il disposait de troupes aguerries.* **V. Entraîner.** ♦ 2° (1665). Habituer à des choses pénibles, difficiles. *Pronom.* S'endurcir. ◈ ANT. *Amollir.*

AGUETS (AUX) [ozagɛ]. *loc. adv.* (XVII^e ; de l'a. fr. *agait* « guet, embuscade ». V. Guetter). En position de guetteur, d'observateur en éveil et sur ses gardes. V. Affût (à 1'). écoutes (aux). « *Chacun semble aux aguets comme un faucon dans son nid* » (MÉRIMÉE).

AGUEUSIE [agøzi]. *n. f.* (1836; de a-2, et gr. *gueusis* « **goût** »). *Didact.* Absence de sensibilité gustative (congénitale ou acquise).

AGUI [agi]. *n.* m. (1776; o. i.). *Mar.* Cordage terminé par un *nœud d'agui* (ou nœud de chaise), employé pour hisser un charpentier, un calfat.

AGUICHANT, ANTE [agiʃɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (v. **1860;** de *aguicher).* Qui aguiche, est propre à aguicher. V. **Provocant.**

AGUICHER [agile]. v. *tr.* (1881; arg.; « exciter contre. agacer », **1842:** de *guiche;* Cf. dial. *Agucher* « aiguiser, exciter »). Exciter, attirer par diverses agaceries et manières provocantes.

AGUICHEUR. EUSE [agiʃœʀ, øz]. *adj. et n.* **(1900: de** *aguicher).* Aguichant. Une *petite aguicheuse.*

AH! [a]. *interj.* (XVI^e ; **a, 1050;** lat. *a(h),* onomat.). ♦ 1° Interjection expressive, marquant un sentiment vif (plaisir. douleur, admiration, impatience, etc.). ♦ 2° Interjection d'insistance, de renforcement. « *Ah! que j'en ai suivi de ces petites vieilles!* » (BAUDEL.). *Ah! j'y pense, pouvez-vous venir demain?* ♦ 3° *(Redoublé).* Marque la surprise, la perplexité. *Ah! ah!* c'est ennuyeux. ♦ 4° Sert à transcrire le rire. *Ah! ah! Elle est bien bonne!* ♦ 5° (En loc. exclamat.) *Ah ça! Ah mais! Ah bien oui! Ah bon!*

AHAN [aɑ̃]. n. *m.* (X^e ; dér. prob., comme l'a. pro". *afan,* et l'it. *affanno* « peine, souci ». du lat. pop. **afannare* « *se* donner de la peine », de *afannæ* « sottises, choses embrouillées »). ♦ 1° *Vx* ou *Littér.* Effort pénible. « *Ce que j'écris sans plus d'ahan* » (GIDE). « *D'ahan* » (APOLLINAIRE), avec peine. ♦ 2° *Littér.* (1798) Respiration bruyante accompagnant cet *effort.* « *Il était si fatigué que, chaque fois qu'il montait sur un trottoir, il avait une sorte d'ahan* » (MONTHERLANT).

AHANER [aane], v. *intr.* (XII^e ; de *ahan*). ♦ 1° Vx. Faire de grands efforts, peiner. ♦ 2° *Littér.* (1798) Respirer bruyamment sous l'effort. « *Le cheval maigre ahanne et souffle devant lui, par ses naseaux, un double brouillard conique et blanc* » **(P.** VIALAR).

AHURI, IE [ayʀi]. *adj.* **(V. Ahurir). Surpris et déconcerté** au point de paraître stupide. « *Il y* avait *des gens ahuris qui erraient dans la bagarre, éperdus* » (HUGO). Subst. Une *espèce d'ahuri que j'ai failli écraser.*

AHURIR [ayʀiʀ]. v. *tr.* (XVe; « hérisser », 1270; de *hure*). Déconcerter complètement en étonnant ou en faisant perdre *la* tête. V. Étonner, troubler. « *Le destin nous ahurit par une prolixité de souffrances insupportables* » (HUGO).

AHURISSANT, ANTE [ayʀisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (fin XIXe; de *ahurir*). Qui ahurit. V. Etonnant, stupéfiant. Une *nouvelle ahurissante.* « *Devant Je gîte d'étape de Moussaren, ahurissant tam-tam* » (GIDE). — *Par ext.* Scandaleux, excessif. *Il a un culot ahurissant.*

AHURISSEMENT [ayʀismɑ̃]. *n. m.* (1853; de *ahurir*). État d'une personne ahurie. V. Étonnement, stupéfaction. «*L'ahurissement à demi-somnambulique* » (BOURGET).

AÏ [ai]. *n. m.* (1558; mot tupi-guarani). Petit mammifère de la forêt brésilienne, aux mouvements lents, communément appelé *paresseux.*

AICHE. V. ÈCHE.

1. **AIDE** [ɑd]. *n. f.* (1268; *aiudha, 842;* de *aider*).

1. Action d'aider. ♦ 1° Action d'intervenir en faveur d'une personne en joignant ses efforts aux siens. V. Appui, assistance, collaboration, concours, coopération, secours, soutien. *J'ai besoin de votre aide. Apporter son aide à qqn. Demander, recevoir de J'aide. Appeler qqn à son aide.* « *Un artiste ne peut attendre aucune aide de ses pairs* » (COCTEAU). *Avec J'aide de Dieu.* « *Une procuration que je lui avais extorquée avec J'aide d'un notaire.* (MART. du Ci.). — Exclam. *À J'aide ! au secours !* ◇ Loc. prép. *À J'aide de, en se servant* de, *au moyen* de. V. Avec, grâce (à). « *À J'aide de leur dard* » (MAETERLINCK). ♦ 2° *Spécialt.* Secours financier, économique (à des personnes sans ressources, âgées, infirmes). *Venir en aide aux malheureux. Aide sociale* (1953; ancienn. *assistance*), réglementée par l'État dans le cadre départemental. *Admission à l'aide sociale, médicale.*

II. (Au plur.). Choses qui aident. ♦ 1° (XIIIe). *Ancienn.* Prestations pécuniaires dues au suzerain; impôts indirects, sous l'ancienne monarchie. Cour *des aides,* tranchant le contentieux en matière d'aides. ♦ 2° *Équif.* Moyens par lesquels le cavalier agit *sur son* cheval. *Aides supérieures* (mains, *rênes, mors), inférieures* (jambes, éperons), accessoires (voix, cravache).

◇ ANT. Empêchement, gêne.

2. AIDE [Ed]. *n.* (XIIIe, *n.* f.; XVIe, n. *m.* et f.; de *aider*). ♦ 1° Personne qui en aide une autre dans une opération et travaille sous ses ordres. V. Adjoint, assistant, auxiliaire, **second** (REM. Se joint souvent par un trait d'union au nom du professionnel qui emploie *un* aide *: aide-chimiste, aide-comptable, aide-maçon). Aide de laboratoire, de bureau. Aide familiale ou maternelle,* femme s'occupant des enfants et du ménage en cas d'empêchement de la mère. *Aide soignante,* remplissant le rôle de l'aide infirmier. ♦ 2° Milit. *Aide de camp,* ancienn. Officier d'ordonnance d'un chef militaire.

AIDE-MÉMOIRE [Edmemwaʀ]. *n. m. invar.* (1853; de *aider,* et mémoire). Abrégé destiné à soulager la mémoire de l'étudiant en ne lui présentant que l'essentiel des connaissances à assimiler.

AI DER [ede]. v. *tr. (Aidier,* Xe; lat. *adjutare*).

I. *Trans. dir.* appuyer (qqn) en apportant son aide. V. Assister, épauler, patronner, protéger, seconder, secourir, soulager, soutenir. *Sa femme l'a aidé dans ses travaux. Aidé de ses collaborateurs.* « *Il m'aiderait volontiers de ses conseils* » (DAUD.). « *Je lui tendis la main pour l'aider à se relever* » (GIRAUDOUX). *Que Dieu vous aide! 0* (Sujet de chose) *Cela m'a beaucoup aidé. V.* **Servir.** — « *La fatigue aidant, je ne pus dormir* » (FRANCE), la fatigue y concourant aussi.

II. *Trans. indir.* ♦ 1° Vx *(Compl. de personne).* Aider (1). « *Pendant que Je chirurgien lui aidait à se rhabiller* » (MARIVAUX). ♦ 2° *(Compl. de chose).* Faciliter, contribuer *à. Ces mesures pourront aider au rétablissement de l'économie.*

III. *Pronom.* ♦ 1° Se servir de (qqch. qui n'est pas à proprement parler un instrument). *J'ai dû m'aider deux ou trois fois du dictionnaire pour* traduire ce *texte.* ♦ 2° Absolt. « *Aide-toi, le Ciel t'aidera* » (LA FONT.), travaille, efforce-toi d'abord toi-même, le Ciel t'aidera ensuite. ♦ 3° *(Récipr.).* S'entraider.

◇ ANT. Abandonner, contrarier, desservir, gêner, nuire.

AÏE! [aj]. *interj.* (1473; onomat.). Interjection exprimant la douleur, et par exf. une surprise désagréable, un ennui. ◇ HOM. Ail.

AÏEUL, EULE [ajœl]. n. (XIIe; lat. pop. **aviolus, aviola,* class. *avus, avia*). ♦ 1° (Plur. *aïeuls, aïeules*). Vx. Grand-père, grand-mère. ♦ 2° (Plur. *aïeux* [ajø]). *Littér.* Ancêtres. « *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux* » (VOLT.). 0 *Fam.* (Exclam.) *Mes* aïeux! s'emploie comme si on prenait ses ancêtres à témoin d'une chose remarquable. « *Celui-là, mes aïeux, il n'y a pas moyen de s'en débarrasser* »(QUENEAU). ◇ ANT. *Petit-fils. petite-fille.* Descendant(s).

AIGLE [ɛgl(ə)]. *n.* (XIIe; lat. *aquila,* probabl. par l'a. prov. *aigla*).

1. *N. m.* ♦ 1° Grand oiseau de proie diurne *(Aquilidés),* au bec crochu, aux serres puissantes, qui construit son nid (aire) sur les hautes montagnes. *Aigle royal, impérial. jean-le-blanc.* V. Circaète. *Aigle de mer. V.* Pygargue. *pêcheur.* V. Balbuzard. 0 Par compar. *Des yeux d* particulièrement perçants. Fig. *Coup d'œil, regard d* vue pénétrante, profonde. « *La pensée s'élance du l'aigle* » (FRANCE). ♦ 2° Fam. Ce *n'est pas un aigle,* rien d'un esprit supérieur, il n'est pas très intell ♦ 3° *Par ext.* Figure représentant *un* aigle. *L'aigle n Prusse,* décoration. 0 Lutrin surmonté d'un aigle sc *0 Grand, petit aigle,* dénomination de formats de papi

II. N. *f.* ♦ 1° Femelle de l'aigle. Une *aigle et ses ai,* ♦ 2° *Par ext.* Figure héraldique représentant un *Aigle éployée,* essorée. ◇ Enseigne militaire en forme d' *Les aigles romaines. L'aigle impériale* (des armées léoniennes).

AIGLEFIN. V. ÉGLEFIN.

AIGLETTE [ɛglɛt]. n. *f.* (XIVe; de *aigle*). *Blas.* V. Al

AIGLON, ONNE [ɛglɔ̃, ɔn]. n. (1546; de *aigle*). de l'aigle. 0 *Fig. Nom* donné à Napoléon II (fils de l' Napoléon Ier).

AIGRE [ɛgʀ(ə)]. *adj.* (XIIe; bas lat. *acrus,* class. ♦ 1° Qui est d'une acidité désagréable au goût ou à l'od *Saveur~ odeur aigre. Cerises aigres,* griottes. *0* D acide en se. corrompant. *Lait, vin aigre.* Subst. Saveur, aigre. *Le vin sent l'aigre. Le lait tourne à l'aigre.* ♦ 2 *anal.* Aigu, criard, perçant. « *La voix aigre des cornemu* (LOTI). 0 Vif, froid au point de saisir, de piquer. « *L vent du Nord-Ouest* » (HUGO). « Une *bise aigre siff* (GAUTIER). ♦ 3° Fig. Vx. Viole"t. *Mod.* Plein d'aïl V. Acerbe, acrimonieux, amer, mordant, piquant. « Cet *tage aigre et puéril* » (R. ROLLAND). *Subst.* (Vieilli) *l'aigre et Je doux,* d'un ton mi-acerbe, mi-bienvei V. Aigre-doux. Mod. *La discussion tourne à l'aigre,* s' nime, dégénère en propos blessants. ◇ ANT. Doux. Agr

AIGRE-DOUX, -DOUCE [ɛgʀədu, dus]. *adj.* (154 *aigre,* et *doux).* ♦ 1° Dont la saveur est à la fois aig douce. *Oranges aigres-douces.* ♦ 2° *Fig.* Où l'aigreur sous la douceur. *Un échange de propos aigres-doux.*

AIGREFIN [ɛgʀəfɛ̃]. n. *m.* (1672; probabl. emploi f *aigrefin, var. d'églefin, avec* infl. de l'a. v. *agriffer* « s voler »). Homme qui vit d'escroqueries, de procédés i cats; chevalier d'industrie. V. Escroc, filou. « *Dans les de quelque aigrefin qui vous grugeraif* » (MART. du G.).

AIGRELET, ETTE [ɛgʀəlɛ, ɛt]. *adj.* (1554; de *a* Légèrement aigre. *Un petit vin blanc aigrelet.* — *Une aigrelette.*

AIGREMENT [ɛgʀəmɑ̃]. *adv.* (XIIe; de aigre). aigreur. *Il leur reprochait aigrement leur négligence. 0 Avec un son* aigre. « *La girouette grince aigrement au* (FRANCE).

AIGREMOINE [ɛgʀəmwan]. *n. f.* (XIIIe; lat. *agrim* altér. du gr. *agremônê*). Plante herbacée (*Rosacées,* prés et des bois, à fleurs jaunes.

AIGRETTE [ɛgʀɛt]. n. *f.* (1466; *égreste,* 1375; *aigreta,* de *aigron,* forme dial. de *héron).*

1. Sorte de héron blanc *(Ardéidés),* remarquable pa plumes effilées aux barbes espacées.

II. *Par ext.* ♦ 1° (1553). Faisceau de plumes surmo la tête de certains oiseaux. *L'aigrette du paon.* ♦ 2° ment fait d'un bouquet de plumes, ou d'un faisceau laire. V. Panache, plumet. « *Turban à aigrette* » (V *Casque à aigreffe. Aigrette de diamants, de perles, de filé.* 0 *Bof.* (1694) Faisceau de poils ou de soies dont munis certains akènes ou graines, permettant leur tran par le vent. 0 *Phys.* (1755) Phénomène lumineux, acco gné d'un bruissement caractéristique, qui se produit surface d'un corps porté à un potentiel électrique dans un milieu gazeux. V. Étincelle.

AIGRETTÉ, ÉE [ɛgʀete]. *adj.* (1694; de *aigrette)* Muni d'une aigrette.

AIGREUR [ɛgʀœʀ]. n. *f.* (XIVe; de aigre). ♦ 1° S aigre. V. Acidité. *L'aigreur du lait qui a tourné 0 (Au* Sensation d'acidité dans la région épigastrique acco gnant une régurgitation, une éructation. *Avoir des aig* (d'estomac). ♦ 2° *Fig.* (XVIe). Mauvaise humeur se duisant par des remarques désobligeantes ou fielle V. Acrimonie, amertume, animosité. *Répliquer avec aig non sans aigreur.* ◇ ANT. *Douceur.* Aménité, sérénité.

AIGRI, IE [ɛgʀi]. *adj.* (V. Aigrir). Que les déception rendu irritable, agressif. V. Amer. « *J'étais aigri, je ne pc plus rien supporter* » (DAUD.).

AIGRIR [ɛgʀiʀ]. v. (XIIe; de *aigre).*

1. *V. tr.* ♦ 1° Rendre aigre. V. Altérer, corrompr *temps orageux a aigri Je lait,* l'a fait tourner. — Pro *Le vin s'aigrir,* devient aigre. ♦ 2° *Fig.* Remplir d'aig rendre aigri. V. Indisposer, irriter. « *Tout ce qui lui rap la fête du jour l'aigrissait* » (HUGO). -Pronom. Son *car s'est aigri.*

II. *V. intr.* Devenir aigre. *Le vin commence à aigrir.*

◇ ANT. Adoucir, consoler.

AIGU, UË [egy]. *ndj.* (XIIIe; *agu(d)*, 1080; lat. *acutus*). 0 Terminé en pointe ou en tranchant. V. Acéré, coupant, ntu. *Une flèche aiguë. Oiseau au bec aigu. — Angle aigu,* s petit que l'angle droit (opposé à obtus). ◇ Très fin ou é. *Pointe aiguë.* ♦ 2° (Son). D'une fréquence élevée, haut de l'échelle des sons. « *Sa voix psalmodiait, sur une e note aiguë* » (MART. du G.). « *Des voix aiguës ou graves* » AUPASS.). V. Aigre, criard, perçant, strident. — Subst. *igu*, le registre supérieur d'un instrument ou d'une voix. *e rossignol saute du grave à l'aigu* » (CHATEAUB.). -- *Accent t.* ♦ 3° *(Douleur).* Intense et pénétrant. V. Vif, violent. *a douleur était si aiguë qu'elle disloqua tous. les traits de visage* » (MART. du G.). 0 */Maladie)* A apparition sque et évolution rapide *(opposé* à chronique) *Phases, es aiguës.* Par anal. *Conflit aigu entre deux États.* ♦ 4° *Fig.* ticulièrement vif et pénétrant dans le domaine de l'esprit. Incisif, perçant, subtil. « *L'intelligence parisienne. aiguë, ours* en mouvement » (R. ROLLAND). *Il a un sens aigu des ités.* ◇ ANT. Émoussé; *grave*, sourd.

AIGUADE [egad]. n. *f.* (1552; prov. *aigada*, de *aigu, aqua* « eau »). Lie" où un navire s'approvisionne en eau *ce.*

AIGUAIL [egaj]. *n. m.* (1540; de *aiguiller, var.* de *égailler).* 1. Rosée.

AIGUE-MARINE [egmarin]. n. *f.* (1578; prov. °*aiga ina* « eau de mer »). Variété de béryl d'un bleu vert.

AIGUIÈRE [egjɛr]. *n. f.* (XIVe; prov. *aiguiera*, lat. pop. *uaria*). Ancien vase à eau, muni d'une anse et d'un bec. *'ne esclave verse de l'eau d'une aiguière d'or sur un bassin 'gent* » (FÉN.).

AIGUILLAGE [eguijaʒ]. *n. m.* (1877; de *aiguiller).* 0 Manœuvre des aiguilles (I, 4°) des voies ferrées. *Poste, 'ne d'aiguillage. Erreur d'aiguillage.* 0 Fig. *Mauvais illage*, mauvaise orientation. ♦ 2° (1931). Appareil aussi *aiguille)* permettant les changements de voie. *uillage de bifurcation, de dédoublement. Aiguillage à x, trois voies.*

AIGUILLAT [eguija]. n. *m.* (1558; pro". *agulhat*, lat. *'eatus* « qui a des piquants »). Petit requin.

AIGUILLE [eguij]. *n. f.* (XVe; *aiguille*, XIIe; bas lat. *acucula*, in. de *acus* « aiguille »).

♦ 1° Fine tige d'acier pointue à "ne extrémité et per- à l'autre d'un chas *où* passe *le fil. Aiguille à coudre, priser. Aiguilles de machine à coudre.* « *Suzanne mouilla il entre ses lèvres, prit l'aiguille et l'enfila* » (DUHAM.). *sser, tirer l'aiguille. Travail, point, dentelle à l'aiguille.* Loc. *fig. De fil* en aiguille. Discuter sur la pointe d'une *uille (vx), sur des pointes d'aiguille,* sur des détails sans ortance et avec une subtilité excessive. *Chercher une rille dans* une *botte de foin,* chercher une chose impossible ouver. ♦ 2° Par *ext. Aiguille à tricoter,* tige de métal ou matière plastique, soit empointée aux deux extrémités, à pointe *et à tête. — Chir.* Tige métallique effilée, creuse pleine, droite ou courbe, servant aux injections, aux ures. *Aiguille hypodermique. Aiguilles d'acupuncteur.* ° Tige ou lame métallique terminée en pointe. *Les aiguil- d'une pendule,* d'une montre, qui tournent sur le cadran *ite aiguille, grande aiguille,* et trotteuse). *Aiguille de ran solaire.* V. Style. *Aiguille d'un appareil enregistreur, ne balance.* V. Index. *L'aiguille aimantée d'une boussole.* ienn. *Aiguille de phonographe* (remplacée par le saphir), *fusil* (remplacée par le percuteur). ♦ 4° (1819). Portion rail mobile servant à opérer les changements de voie: positif d'aiguillage.

l. *Par anal.* ♦ 1° Flèche d'un clocher. « *Médine aux 'e tours, d'aiguilles hérissée* » (HUGO). 0 Obélisque. ;° Sommet effilé d'une montagne. V. Dent, pic. *L'aiguille te du massif du Mont-Blanc.* 0 Pointe rocheuse. « *Des uilles et des-escarpements* » (*GIDE).* ♦ 3° Nom usuel de sieurs coquilles pointues (turritelle, cérite, etc.), et de sieurs poissons allongés (orphie, syngnathe, etc.). ♦ Feuille aciculaire des conifères. « *Des sentiers tout glissants iguilles sèches* » (DAUD.). *Aiguilles de pin.*

AIGUILLÉE [egɑije]. *n. f.* (1265; de *aiguille).* Long"e"r de écessaire pour coudre.

AIGUILLER [egɑije]. Y. *tr.* (1853; « coudre », XIIIe; de *uille).* ♦ 1° Diriger (un train) d'une voie sur une autre un système d'aiguillage. ♦ 2° *Fig.* (1922). Diriger, nter. « *Ses parents eurent grand souci de l'aiguiller sur un min normal* » (BEAUVOIR). ◇ HOM. *Aiguillier.*

AIGUILLETER [eguijte]. Y. fr.; conjug. jeter (1549; de *uillette).* ♦ 1° *Mar.* Amarrer. ♦ 2° Fabriquer (du feu- en fixant à l'aide d'aiguilles à crochet des touffes de tière textile dans un soubassement de tissu grossier. *tres aiguilletés* opposés *aux feutres foulés.*

AIGUILLETTE [eguijet]. *n. f.* (XIIIe; de *aiguille).* ° *Ancienn.* Petit cordon ou ruban ferré aux deux extré- és, servant à fermer ou garnir un vêtement. Loc. Nouer *guillette* (qui attachait les chausses au pourpoint), rendre puissant par maléfice. 0 Ornement militaire fait de cordons tressés. 0 *Mar.* Amarre. ♦ 2° (XVIe). Tranche mince de filet de canard. 0 Partie du romsteck.

AIGUILLEUR [eguijœr]. *n. m.* (1845; de *aiguiller).* Agent chargé du service et de l'entretien d'un poste d'aiguillage. *Aiguilleur du ciel* (v. 1964), contrôleur* de la navigation aérienne.

AIGUILLIER [egqije]. *n. m.* (XIIIe; de *aiguille).* Étui à aiguilles. ◇ HOM. Aiguillée, aiguiller.

AIGUILLON [eguij5]. *n. m.* (XIIIe; *aguillon*, XIIe; lat. médiév. *aculeo, -onis*, class. *aculeus*). ♦ 1° Long bâton muni d'une pointe de fer servant à piquer les bœufs. ♦ 2° Dard effilé et rétractile, portant généralement un venin à l'extrémité de l'abdomen de certains hyménoptères (guêpes, abeilles). 0 Bot. Épine. ♦ 3° *Fig.* (du 1°). Stimulant. « *L'amour, l'aiguillon tout-puissant de nos activités* » (MICHELET). *0* (Du *2°) Vieilli.* Ce qui pique, tourmente de façon cuisante. « *Percés des aiguillons du désir charnel* » (FRANCE).

AIGUILLONNER [eguijɔne]. *Y. tr.* (XIIe, *aguillonner;* de *aiguillon).* ♦ 1° Piquer, exciter (un bœuf) avec l'aiguillon. ♦ 2° *Fig.* Animer, stimuler. « *Le désir physique, cette belle fatalité qui aiguillonne le monde* » (MICHELET). ◇ ANT. Calmer, refréner.

AIGUILLOT [eguijo]. n. m. (1556; de *aiguille). Mar.* Chacun des deux tourillons sur lesquels pivote le gouvernail.

AIGUISAGE [eg(ɥ)izaʒ] ou *vx* **AIGUISEMENT** [eg(ɥ)izmɑ̃]. *n.* m. (1833, — XIIe; de *aiguiser).* Action, *manière* d'aiguiser. *L'aiguisage d'un rasoir.*

AIGUISER [eg(ɥ)ize]. Y. *tr.* (XIIIe; *aguiser*, XIIe; de aigu). ♦ 1° Rendre tranchant ou pointu. V. Affiler, affûter, émoudre, repasser. *Aiguiser un rasoir, une faux, un couteau à découper. Pierre, meule à aiguiser.* « *Ils aiguisaient leurs yatagans sur des pierres* » (LOTI). *L'oiseau aiguisait son bec sur* un os *de seiche.* ♦ 2° Rendre plus vif, plus pénétrant. « *Leur beauté aiguisait l'appétit* » (LA FONT.). « *Avec une finesse d'ouïe que l'inquiétude avait aiguisée* » (FRANCE). ◇ Affiner, polir. « *Le cabinet de travail où il aiguisait ses fines pensées d'humanité* » (FRANCE). *Aiguiser une épigramme,* la faire particulièrement piquante, mordante. ◇ ANT. Émousser.

AICUISEUR [eg(ɥ)izœr]. *n m.* (XIVe; de *aiguiser).* Ouvrier procédant à l'aiguisage (des couteaux, etc.). V. Affileur, affûteur, rémouleur, repasseur.

AIGUISOIR [ɡɛ(ɥ)izwar]. *n. m.* (1468; de *aiguiser).* Outil à aiguiser.

AÏKIDO [ajkido]. n. m. (v. 1965; mot jap. « La voie de la paix »). Art martial d'origine japonaise, fondé sur la neutralisation de la force antagoniste par des mouvements de rotation du corps, et l'utilisation de clés aux articulations.

AIL [aj]. *n. m.* (XIIe; lat. *al(l)ium*). Plante monocotylédone *(Liliacées)* dont le bulbe *(tête d'ail) est* composé de *caïeux (gousses d'ail)* à odeur forte et saveur piquante utilisés comme condiment. *Mayonnaise à l'ail.* V. Aillade, ailloli. *Gigot* à *l'ail. Ail frotté sur des croûtons.* Plur. DES AULX [o] (vieilli), *des ails.* 0 Genre de plantes comprenant l'ail proprement dit, le poireau, l'oignon, l'échalote, la ciboule. V. Alliacé. ◇ HOM. Aie.

AILANTE [elɑ̃t]. *n. m. (1845;* lat. bot. *ailantus*, d'un mot malais). Arbre ornemental *(Simarubacées)*, originaire de Chine. à grandes feuilles.

AILE [ɛl]. *n. f. (xv'; ele,* XIIe; lat. *ala*).

I. ♦ 1° Chacun des organes du vol chez les oiseaux (une paire), les chauves-souris (une paire), les insectes (généralement deux paires : Balanciers, élytres). *Plumes des ailes de l'oiseau. Coup, battement d'aile. Ailes déployées.* V. Envergure. « *Un ébrouement d'ailes dans les arbres* chargés *d'oiseaux* » (MAURIAC). *Ailes des papillons.* « *D'innombrables libellules aux ailes nacrées et frémissantes* » (MAUPASS.). ◇ Loc. div. et fig. *Battre d'une aile, ne plus battre que d'une aile,* se dit d'un oiseau blessé. *Fig.* Être mal en point. « *La fabrique ne battit plus que d'une aile* » (DAUD.). *Avoir du plomb dans l'aile,* se dit de l'oiseau touché par le chasseur. Fig. « *L'idéal démocratique a du plomb dans l'aile* » (MART. du G.), est compromis. *En avoir un coup dans l'aile, être* en mauvaise posture, perdre de sa force. — « *Il court, il semble* avoir *des ailes* » (LA FONT.), tant il va vite. *La peur donne des ailes. Voler de ses propres ailes,* être indépendant, se passer de l'aide d'autrui. — Rogner *les ailes* d'un *canard. Fig.* (Vieilli) *Il faut lui rogner les ailes,* lui enlever de son autorité, de ses moyens d'action. — *La poule abrite ses poussins sous son aile.* Fig. *Sous l'aile de,* sous la protection de. — (Vieilli) *Se brûler les ailes* (comme le papillon à la flamme), se compromettre, perdre de sa réputation. 0 Poét. et allégor. « *Sur les ailes du temps la tristesse s'envole* » (LA FONT.). « *Les vastes ailes de la paix* » (HUGO). « *La nuit vous frôle* en *passant de son aile noire* » (DAUD.). ♦ 2° *Cuis.* Partie charnue d'une volaille comprenant tout le membre qui porte l'aile. « *Une aile de poulet aspergée de Saint-Émilion* » (DAUD.).

II. *Par anal.* ♦ 1° Chacun des châssis garnis de toile d'un moulin à vent. ♦ 2° Chacun des plans de sustentation

d'un avion. V. Extrados, **intrados.** *Étude* ***des profils des ailes. Aile en Pèche, en delta, soufflée. Longerons, nervures, revêtement d'une aile.***

III. Par ext. Chacune des deux parties latérales, des deux éléments latéraux de diverses choses. ♦ **1°** (XVI^e). Partie latérale d'une armée en ordre de bataille. V. Flanc. ***Aile gauche, droite.*** 0 ***Aile marchante,*** dans le mouvement de conversion d'une troupe. Partie la plus éloignée du pivot. Par **ext.** Minorité active et progressiste. ***L'aile marchante de l'Église.*** ◇ ***Sport.*** Gauche et droite de l'attaque d'une équipe ***(opposé*** au centre). ***Appos.*** (Rugby) ***Trois-quarts aile,*** placé ***à une*** des ailes. ***Changement d'aile,*** par déplacement rapide du ballon d'une aile **à** l'autre. ♦ **2°** (XIV^e, «côté d'un entrepont »). Partie latérale d'une construction ***(opposé au*** corps de logis). ***Ailes d'un pont,*** murs soutenant les berges, pour protéeer les culées. 0 Partie de la carrosserie **envelop**pant les roues d'une automobile. ***Il a embouti son aile avant droite.*** ♦ **3°** Bot. Chacun des deux petits pétales latéraux de la corolle des papilionacées. ◇ **Expansion** membraneuse des **samares,** des diakènes, permettant leur transport par le vent. 0 Branches des arbres en espalier situées de part et d'autre des mères branches. ♦ **4°** **Anat.** ***Ailes du*** nez, moitiés inférieures des faces latérales du nez. « Les ***ailes de son nez nervurées de fibrilles*** rouges » (Proust). — Partie latérale de diverses régions du **cerveau.** ◈ **HOM. *Ale,*** elle.

AILÉ, ÉE [ele]. *adj. (xv"; alé,* XII^e; **lat.** *alatus).* ♦ **1°** Pourvu d'ailes. ***Les fourmis mâles sont généralement ailées. Le cheval ailé,*** Pégase. *0* Bot. ***Les diakènes ailés de quelques ombellifères.*** ♦ **2°** ***Fig.*** Qui semble avoir des ailes, **par** caractère aérien ou **immatériel.** « ***Le rêve ailé et magnifique*** » (Maupass.). ◈ **HOM. *Héler.***

AILERON [elʀɔ̃]. *n. m.* (XVI^e; *aleron,* XII^e; *de aile).* ♦ **1°** **Extrémité** de l'aile d'un oiseau. — Cuis. ***Aileron de dinde.*** ◇ Nageoire de certains poissons (requins). ♦ **2°** ***Mar. (vx)*** Panneau amovible servant **à** augmenter la surface d'un gouvernail. — **Pièce** prolongeant la quille et formant plan de dérive. 0 Volet articulé placé **à l'arrière** de l'aile d'un avion, commandé par le manche à balai, servant à virer. ♦ **3°** Contrefort caractéristique du style baroque, en forme de console renversée. ♦ **4°** ***Anat.*** Nom de certaines lames fibreuses. ***Ailerons de la rotule.*** ♦ **5°** Manche **très courté** sur le dessus de l'épaule.

AILETTE [elɛt]. *n. f.* (***Elette,*** XII^e; divers sens avant les sens **mod.**; de ***aile).*** ♦ **1°** (1866). Chacune des lames métalliques fixées **à** un projectile pour l'équilibrer, constituant ***son*** empennage. ***Obus de mortier à ailettes. 0 Vis à ailettes,*** papillon. ♦ **2°** Lame saillante destinée **à** augmenter la surface de transmission de chaleur d'un tuyau, d'un tube. ***Radiateur à ailettes.*** 0 Chacune des **pièces** métalliques incurvées disposées sur **les stators** et rotors des compresseurs et des turbines, servant à modifier le sens de l'écoulement de l'air pendant la rotation. V. Aube.

AILIER [elje]. *n. m.* (1925; de ***aile). Football.*** Chacun des deux avants situés **à** l'extrême droite et à l'extrême gauche. ***Ailier droit, gauche. L'ailier se rabat, centre.***

AILLADE [ajad]. *n. f.* (1532; **prov.** ***alhada,*** de ***alh, lat. al(l)ium*** « ail »). ♦ **1°** Sauce vinaigrette à l'ail. ♦ **2°** Croûton de pain grillé, frotté d'ail et arrosé **d'huile** d'olive.

-AILLE. Élément de substantifs, collectif à valeur péjo***rative (mangeaille, marmaille).***

-AILLER. Élément de verbes, fréquentatif et péjoratif ***(disputailler, criailler, etc.).***

AILLER [aje]. Y. ***tr.*** (1908; de ***ail).*** Piquer d'ail (un gigot), frotter d'ail (du pain). ***Croûton aillé.***

AILLEURS [ajœʀ]. *adv.* (XIII^e; *ailurs,* 1050; **probabl.** lat. pop. ***°aliore (loco),*** **compar.** du **class.** ***alio,*** avec ***s*** adverbial). ♦ **1°** Dans un autre lieu (que celui où l'on est **ou** dont on **parle**). ***Allons ailleurs. nous sommes mal ici.*** « ***Pourquoi chercher ailleurs ce que l'on a chez soi?*** » (Boursault). ***Vous ne trouverez cette marque nulle part ailleurs, en aucun*** autre endroit. ***Partout ailleurs,*** en tout autre endroit. « Ne ***souhaite pas trouver Dieu pilleurs que partout*** » ***(Gide).*** — Fig. ***Il est ailleurs,*** son esprit est ailleurs. il rêve, il est distrait. V. Absent. Vx. « ***J'aime ailleurs*** » (Corn.), ***j'en aime une*** autre. ♦ **2°** (Précédé d'une **prép.**). ***Des émigrants venus d'ailleurs,*** d'un **autre** pays. Rare. « ***Le conduire par ailleurs*** » (St-Sim.), par autre chemin. Ce n'est ***pas pour ici, c'est pour ailleurs.*** — ***Subst.*** Lieux situés ailleurs, pays étrangers **ou** lointains. « ***La puissante odeur de kérosène qui devient aujourd'hui le parfum des ailleurs*** » (H. **Bazin**). 0 ***Fig.*** **Loc.** adv. ***D'ailleurs,*** marquant que l'esprit envisage un autre aspect des choses, introduisant donc une restriction ou une nuance nouvelle. V. Part (d'autre), reste (du). « ***Racine éprouva les mêmes dégoûts, sans faire d'ailleurs la même résistance*** » (Hugo). — ***Par ailleurs,*** d'un autre côté, à un autre point de ***vue. Je la trouve jolie; elle m'est par ailleurs indifférente.***

AILLOLI [ajɔli]. *n. m.* (1744; **prov.** ***aioli,*** de ai « ail », et oli « huile »). **Mayonnaise à** l'ail.

AI MABLE [emabl(ə)]. *adj.* (XIV^e; ***amable,*** XII^e; **lat.** ***bilis).*** ♦ **1°** ***Vx.*** Qui mérite d'être aimé. « ***Rien ne re aimable que de se-croire aimé*** » (Marivaux). « ***Le vra est aimable*** » (Boil.). *0* ***Vieilli.*** Agréable, qui plaît. « ***a des heures aimables et des moments exquis*** » (Fra ♦ **2°** Qui cherche à faire plaisir. V. Affable, **attenti** gentil, sociable. ***Il est aimable avec tout le monde. Je remercie, vous êtes très aimable.*** V. Complaisant. ***J un mot aimable. quel ours! C'est bien aimable à vous venue.*** Subst. ***Faire l'aimable,*** affecter l'amabilité. ◈ Haïssable. Désagréable. insupportable.

AIMABLEMENT [emabləmã]. *adv.* (1322; de ***aim*** Avec amabilité. « ***Il en met aimablement deux autres à disposition*** » ***(Gide).***

1. AIMANT [emã]. *n. m.* (XVI^e; ***aiemant,*** XII^e; « diamant, acier », a. fr. et **XVI^e**; lat. pop. ***°adimas, adamas, adamantis,*** mot gr. « fer, diamant », pris p lapidaires médiévaux au sens de ***magnes*** « aimant ♦ **1°** (Vieilli). ***Aimant naturel, pierre d'aimant,*** magnéti **2°** (1751). ***Aimant artificiel,*** ou ***aimant,*** corps ou substan a reçu la propriété d'attirer le fer. V. Aimanter. ***Les pôles d'un aimant. Masse, champ, moment magnétique aimant.*** ♦ **3°** ***Fig.*** Force d'attraction. « Comme ***liés ens par quelque invisible aimant*** » (Loti).

2. AI MANT, ANTE [emã, ãt]. *adj. (fin* XVII^e; de ***a*** Naturellement porté **à** aimer. V. Affectueux, tendre. « ***sensible, trop aimante*** » (France). ◈ **ANT. *Froid.***

AIMANTATION [emãtasjɔ̃]. *n. f.* (**1788;** de ***aima*** Action d'aimanter, état de ce qui est aimanté. ***Aiman dans un champ magnétique. Aimantation temporaire, nente, permanente. Intensité d'aimantation,*** quotien **moment** magnétique d'un aimant par son volume. ◈ ***Désaimantation.***

AIMANTER [emãte]. Y. *tr.* (**1386;** de ***'aimant).*** 1 (un métal) de la propriété de **l'aimant.** ***Aimanter un ba de fer. Aiguille aimantée de la boussole,*** dont une des pc par suite de son aimantation, s'oriente **vers** le nor ***Substances qui s'aimantent.*** V. Diamagnétique, **ferrom** tique, **paramagnétique.** ◈ **ANT. *Désaimanter.***

AIMER [eme]. Y. *tr.* (X^e; **inf. amer** jusqu'au XV^e ***amare).***

I. ♦ **1°** Éprouver de l'affection, de l'amitié, de **la** dresse, de la **sympathie pour** (qqn). V. **Chérir.** ***Aim mère, ses enfants.*** « ***J'aimais un fils plus que ma vie*** Font.). ***Un vieil ami que j'aime beaucoup.*** « ***Il aima semblables*** » (France). « ***Tu aimeras ton prochain c toi-même*** » (Bible). « N'aimer ***que soi, c'est haïr les au*** (Lamennais) **Prov.** ***Qui aime bien châtie* bien. Qui m*** me suive*! ♦ **2°** Éprouver de l'amour, de la passion (qqn.). V. Adorer, idolâtrer. « Je ***t'aimais inconstant, qu'a je fait fidèle?*** » (Rnc.). « ***Un homme passionné voit tou perfections dans ce qu'il aime*** » ***(Stendhal),*** dans l'être « ***L'art de se faire aimer de sa femme*** » (La Bruy.). ***A*** Être amoureux. « ***Et vivre sans aimer n'est pas propr vivre*** » (Mol.). « ***Plus on juge, moins on aime*** » (Balz.

II. ♦ **1°** Avoir du goût pour (qqch.). V. **Affecti** goûter, s'intéresser (**à**), se plaire (**à**). ***Aimer la musiq sport.*** « ***J'aime la vie hasardeuse*** » ***(Gide). 0*** Trouve au goût, être friand de. ***Il aime beaucoup les fruits de*** ♦ **2°** ***(Suivi de l'infinitif).*** Trouver **agréable,** être conte se plaire à. « ***J'aimais sortir avec mon père*** » (Gide). ***Ai*** (Littér.). « ***Il y a des lieux où l'on aimerait à vivre*** » (La B ***J'aime*** à croire ***que,*** je veux croire, espérer que. 0 du subjonctif) « J'aime ***que les choses soient à leur p (Zola). J'aimerais bien que vous me jouiez quelque*** je désire, je souhaite que. ♦ **3°** Aimer mieux, préférer préférence affective plus que rationnelle). ***J'aime mieu premier livre. J'aimerais mieux la mort, j'aimerais mourir! J'aime mieux son théâtre que ses romans. Il mieux jouer que travailler.*** — Littér. « ***J'aimerais r plutôt qu'être à ce point infâme, qu'un chien rongeât crâne*** » (Hugo). « ***J'aime mieux qu'Acante soit mécha si je l'étais*** » (Fén.). ◇ (Dans le même sens) ***J'aime ça.*** « ***J'aime autant qu'il fasse la commande lui-me*** (Romains).

III. ***Pronom.*** ♦ **1°** ***(Réfl.).*** Être attaché **à** soi. **amo** de soi. « ***Narcisse s'aima*** » (Cocteau). 0 Se plaire, se ver bien. ***Je ne m'aime pas dans cette robe.*** ♦ **2°** ***(Ré*** Être **mutuellement** attachés par l'affection, l'amour. ***nous aimons beaucoup, ma sœur et moi.*** « ***Deux p s'aimaient d'amour tendre*** » (La Font.). « On s'aime à ***r qu'on se connaît mieux*** » (Michelet). — ***Par euphém.*** l'amour.

◈ **ANT. *Détester, haïr.***

AINE [ɛn]. *n. f.* (XII^e; lat. ***°inguinem,*** **accus. *pop.*** du ***inguen, neutre).*** Partie du corps entre le haut de la **cu** le bas-ventre. ***Pli de l'aine,*** correspondant en **profond** l'arcade **crurale.** ***Hernie de l'aine,*** inguinale. 0 ***Pa*** Pli de l'aine. ◈ **HOM. *Haine.***

AÎNÉ, ÉE [ene]. *adj.* (XIII^e ; *ainz né,* XII^e ; de l'a. fr. *ainz* avant », lat. pop. **antius,* compar. de *ante,* et né). ♦ Qui est né le premier (par rapport aux enfants, aux frères sœus). *Leur fils* aîné est *mort. Fig.* (Ancienn.) La *fille ıée de l'Eglise,* la France. *Subst.* V. **Premier-né.** « *Abel ıit l'aîné, j'étais le plus petit* » (HUGO). « Ce *fils, cet aîné i avait presque rang de chef de famille* » (LOTI). 0 **Des-ıdant de l'aîné.** *La branche aînée de la famille.* ♦ *(Subst.).* Frère ou sœur plus âgé qu'un autre enfant. *Elle* mon *aînée,* mon *aînée de deux* ans. ◇ Personne plus ée que telle autre. *Il doit être mon aîné d'un ou deux ans. r ext.* (Littér.) Nos *aînés,* "os ancêtres, "os devanciers.

AÎNESSE [enes]. *n. f.* (XIII^e ; de aîné). Hist. *Droit d'aînesse,* ɔit de primogéniture, avantageant considérablement l'aîné ns une succession.

AINSI [ɛ̃si]. *adv.* (XIII^e ; *einsi,* 1080: comp. de *si. lat. sic,* d'un premier élém. obscur). ♦ 1° *Adv. de manière.* De te façon (comme il a été dit ou comme on va dire). Vous *riez tort d'agir ainsi. C'est ainsi et pas autrement* (Cf. ımme *ça). Il en est ainsi. Ainsi soit-il,* formule optative minant une prière. *S'il en est ainsi,* si les choses sont comme a. « *Ainsi dit, ainsi fait* » (LA FONT.), il fut fait comme il ait *été* dit. *Ainsi ferons-nous. Pour ainsi dire,* formule ser-nt à préparer, à atténuer l'expression qu'on va employer. C'est *ainsi* que, voilà comment (renvoie toujours à ce qui Sté dit). « *Est-ce ainsi que l'on traite Les gens faits comme ɔi?* » (LA FONT.). ◇ (Introduisant une conclusion) Comme us venez de le voir, cela étant, par conséquent. « *Ainsi ıt est vain* en *l'homme* » (Boss.). Renforcé. *Ainsi donc.* 2° *Adv. de comparaison.* De même. « *De même qu'un vageur éprouve une lassitude sans bornes : ainsi la France ıtit tout à coup sa blessure* » (MUSS.). ◇ *Ainsi que,* loc. nj. de subordin. V. **Comme.** « *Les vertus devraient être urs Ainsi que les vices sont frères* » (LA FONT.). *Ainsi qu'il été dit plus haut.* — (Affaibli en conj. de coordin.) Et. tout mme. « *La vérité ainsi que la reconnaissance m'obligent à 'e..* » (BERNARD. de ST-P.).

1. AIR [ɛʀ]. n. m. (1160; lat. *aer.* V. **Aéro-**). ♦ 1° **Cour.** uide gazeux constituant l'atmosphère, que respirent les 'es vivants. « *Respirant à pleine poitrine le bon air vif et ɥuant* » (LOTI). *L'air de la mer, de la campagne.* « *Se griser ıir pur* » (RENARD). *Un bol* d'air. Air conditionné*.* « *L'air ɔié de la chambre* » (MART. du G.). On *manque d'air ici. ɔnner de l'air,* aérer. *J'ai besoin de prendre l'air.* de sortir chez moi, d'aller me promener. *Le médecin lui a recom-ındé de changer d'air.* V. **Climat.** Loc. *Vivre de l'air du temps.* re sans ressources. — (Considéré dans ses mouvements) *ıs un souffle d'air.* « *Une bouffée d'air brûlant s'échappa de ıuverture* » *(GAUTIER).* « *Un courant d'air traversa la salle* » ſART. du G.). *Déplacement d'air,* de masses d'air. ◇ *Phys. Chim.* Mélange gazeux de composition constante à l'état ır (en **volume,** 21 % d'oxygène, 78 % d'azote, 1 % d'argon autres gaz rares), souvent chargé d'impuretés (vapeur eau, gaz carbonique, ozone, etc.), inodore, incolore et ansparent sous une faible épaisseur. *Analyse volumétrique l'air* (par l'eudiomètre, le phosphore à froid). *État hygro-étrique de l'air. Pesanteur de l'air.* V. **Pression** (atmosphé-ıue). *Air comprimé*. Air liquide*.* V. **Liquéfaction.** Techn. ɔussin d'air, couche d'air insufflée à la base d'un véhicule rrestre (V. **Aérotrain**) ou marin (V. **Aéroglisseur**), et qui lui ermet de se maintenir au-dessus du sol ou de l'eau. ♦ 2° Ce ıide en mouvement. V. Vent. *Il y a, il fait de l'air aujour-hui. En plein air.* dans le vent, au-dehors. Fig. *Être libre mme l'air,* libre de ses mouvements, sans aucune sujétion. 3° Espace rempli par ce fluide au-dessus de la terre. V. iel. *S'élever dans l'air, dans les airs. Descendre du haut 's airs. Tirer, regarder en l'air.* V. **Haut (en).** Poét. **Les** *ıbitants de l'air,* les oiseaux. Génies *de l'air,* elfes, sylphes, c. *Pop.* (1857; d'une opérette mi une sylphide s'évapore) *ıuer* la fille *de l'air,* s'enfuir. 0 (Aviation) La *conquête ɔ l'air. L'avion a pris l'air, a* décollé. *Transports par air,* ır voie aérienne. *Armée de l'air,* ensemble des forces ɔriennes militaires, — *Par ext.* Aviation, transports aériens. *ſinistère de l'Air. École de l'air. Hôtesse de l'air. Mal de l'air, ſédecine de l'air. 0 Loc. adv.* (Fig.) *En l'air, sans* appui ır terre, sans fondement. « *Des contes en l'air* » *(MOL.). ɔrler en l'air,* de façon peu réaliste. *Paroles, promesses en ɔir, pas* sérieuses. Une *tête en l'air,* un étourdi. V. Nuages lans les). — Loin de soi. Je *vais envoyer, flanquer tout ça ı l'air,* jeter tout ça, m'en débarrasser. *Il a envie de fout ɔhe* en *l'air, de changer de métier.* — En désordre, sens essus dessous. *Il a mis toute la pièce en l'air en cherchant* 'papier. 0 Loc. verb. S'envoyer* *en l'air.* ♦ 4° *Fig.* Atmo-ɔhère, ambiance. *Prendre l'air du bureau,* s'informer de ce ıi s'y passe, de l'état d'esprit qui *y règne.* « *Ces idées étaient ıns l'air* » (RENAN), appartenaient à l'atmosphère intel-ctuelle de l'époque, du milieu. « *Il y avait de la bagarre dans* oir » (MART. du G.). *Il y* a de l'orage *dans l'air,* l'atmosphère ɜt *menaçante,* les esprits sont excités. ◇ Champ, espace libre, *e donner de l'air,* se libérer de certaines contraintes. *Il fau-drait mettre un peu d'air dans ce tableau, un peu* d'espace entre les objets, les dégager, distinguer les plans. ◈ HOM. Air (2 et 3), aire, ère; erre (forme du v. Errer), ers, haire, hère (1 et 2), *R.*

2. **AIR** [ɛʀ]. *n. m.* (1580; ext. de l'emploi fig. « atmosphère, ambiance » du précéd.). ♦ 1° Apparence générale habituelle à une personne. V. Allure, façon, genre. « *La duchesse de Bourgogne avoir* un *grand* air » (VOLT.), de la distinction, de la noblesse. *Prendre de grands* airs, faire l'important, le grand seigneur. *Le bel air,* les manières du beau monde. *Avoir bon* air, *l'air comme il fout. Il a un drôle d'air. Il y a entre eux un air de famille.* Un *faux air de,* une ressemblance illusoire avec. ♦ 2° Apparence expressive plus ou moins durable, manifestée **par le visage, la voix, les** gestes, etc. V. **Expression, mine.** « *Cet air pincé de la bouche lui donne un petit air sucré* » (DIDER.). « *Des clignements d'yeux, des airs entendus* » (DAUD.). *Prendre des airs penchés'.* « *Un petit air de doute et de mélancolie* » (MUSS.). « *Une façon de se tenir penchée qui lui donnait l'air d'accourir* » (MART. du G.). ♦ 3° AVOIR L'AIR, présenter tel aspect. « Vraiment on a *l'air d'un laquais et non pas d'un amant* » (BANVILLE). « *Elle avait l'air hardi et content d'elle-même* » *(SAND).* « *Tous ont l'air triste* » (FLAUB.). 0 *Loc. verb.* (entraînant l'accord de l'attribut). V. **Paraître.** « *La lumière a l'air noire et la salle a l'air morte* » (HUGO). « *Tu ns l'air bien sérieuse* » *(COLETTE).* « *Ils m'avaient l'air terriblement hardis* » (FRANCE). « *Leur vitesse n'avait pas l'air excessive* » (FLAUB.). 0 (Avec *de* et l'infinitif). V. **Sembler.** *Tu ns l'air de me le reprocher.* « *Les minarets qui ont l'air de pointer vers les étoiles* » (LOTI). 0 *N'avoir l'air de rien,* avoir l'air insignifiant, sans valeur, facile (mais être réellement tout autre chose). « *Du dehors, la maison n'avait l'air de rien* » (DAUD.). C'est un *travail qui n'a l'air de* rien. — (Personnes) Sans *avoir l'air de rien,* sans avoir l'air d'y toucher. V. **Mine** (mine de rien). ◈ HOM. V. **Air (1).**

3. AIR [ɛʀ]. *n. m.* (1608; it. *aria,* ext. du sens de « manière » ; Cf. all. *Weise*). ♦ 1° Morceau de musique écrit pour une seule voix, accompagnant des paroles. « *Il faut que l'air soit accommodé aux paroles* » (MOL.). *Fredonner, siffler l'air d'une chanson à la mode. Un air d'opéra. Le grand air de la Tosca.* Loc. prov. *C'est l'air qui fait la chanson, c'est* le ton qui donne un sens aux paroles:Vieilli. *En avoir l'air et la chanson,* être réellement aussi bien que paraître (tel ou tel). 0 Chant, chanson (musique et paroles à la fois) *Des airs à boire,* bachiques. *Airs d'autrefois, vieux airs des provinces françaises.* ♦ 2° Mélodie. *Air de danse. Air avec variations.* ◈ HOM. V. Air (1).

AIRAIN [ɛʀɛ̃]. *n. m.* (XVI^e ; *arain,* XII^e ; bas lat. *æramen,* du class. *æs, æris*). *Vx* ou *litér.* Bronze. « C'est *l'angélus qui sonne, l'air s'emplit de vibrations d'airain* » (LOTI). — Fig. *D'airain,* dur, implacable. *La loi d'airain,* nom donné par Lassalle à la loi qui réduit, en régime capitaliste, le salaire de l'ouvrier au minimum vital. *L'âge d'airain.*

AIRBUS [ɛʀbys]. *n. m.* (1966; de *air, et* [*auto*]*bus*). Grand avion de transport pour passagers. — On écrit parfois *air-bus*

AIRE [fʀ]. *n. f.* (1080; lat. *area*). ♦ 1° Toute surface plane. 0 *Ancienn.* Terrain aplani où l'on battait le grain. 0 Espace plat où nichent les oiseaux de proie. 0 Constr. *Aire d'un plancher,* d'un *bassin,* leur soubassement, leur fond, faits de divers matériaux. Géol. *Aires continentales,* anciennes plates-formes stables sur lesquelles se sont déposées les roches sédimentaires. 0 Aviat. *Aire d'atterrissage, de manœuvre, de stationnement.* Astronaut. *Aire de lancement,* plate-forme où sont réunis les équipements qui assurent la construction et le lancement d'un engin spatial. ♦ 2° *Géom.* (XIII^e). Portion limitée de surface, nombre qui la mesure. V. Superficie. Astron. *Loi des aires,* selon laquelle le rayon vecteur qui joint le Soleil à une planète balaie des aires égales *en* des temps égaux. *Méthode des aires,* procédé astrogéodésique (opposée *à la méthode des arcs de méridien).* ◇ Mar. *Aire de vent,* trente-deuxième partie de l'horizon. V. **Rbumb.** ♦ 3° Région plus ou moins étendue occupée par certains êtres, lieu de certaines activités, certains phénomènes. V. Champ, domaine, *zone. Aire linguistique,* propre à un fait ou ensemble de faits linguistiques. *Sc.* nat. *Aire de répartition de la vigne, des forêts. Aire de répartition d'une espèce animale* (aire spécifique). 0 Région anatomique. V. Zone. *Aire striée,* champ strié*. *Aire germinative, embryogène,* portion du germe où l'ectoderme épaissi marque l'emplacement du futur embryon. ◈ HOM. V. **Air (1).**

AIREDALE [ɛʀdɛl]. *n. m.* (1919; mot angl., abrév. de *Airedale terrier, 1880, nom* de la vallée [*dale*] de *l'Aire*). Race de chiens terriers à poils durs, à corps court et musclé.

AIRELLE [ɛʀɛl]. **n.** *f. (1592;* cévenol *airelo,* du prov. aire, lat. *atra,* fém. de *ater* « noir »). ♦ 1° Arbrisseau porteur de baies comestibles, à la saveur légèrement acide, dont il existe plusieurs espèces. *L'airelle myrtille. L'airelle à fruits rouges. L'airelle des terrains bourbeux.* ♦ 2° Baie de cet arbrisseau. Tarte aux airelles.

AIRER [ere]. v. *intr.* (XIIIe; de *aire*). Faire son nid, nicher (oiseaux de proie). ◇ HOM. Errer.

AIS [ɛ], *n.* m. (XIIe; lat. *axis*). *Vx.* Planche. *Mod.* Planchette de bois (recouverte d'étoffe, de peau), utilisée pour les plats des reliures médiévales.

AISANCE [ɛzɑ̃s]. *n. f.* (XIIIe; lat. *adjacentia* « régions adjacentes, environs », d'où en lat. médiév. « dépendances territoriales, commodités »). ♦ 1° *Au plur.* (*Vx* sauf dans certaines express.). Commodités. Dr. *Aisances de voirie,* droits des riverains sur la voie publique (droits d'accès, de vue, de jour, etc.). — *Cabinets, lieux d'aisances,* cabinets, commodités. *Fosse* d'aisances.* ♦ 2° (XVe). Situation de fortune qui assure une vie facile. *Vivre dans l'aisance sons être* vraiment *riche.* ♦ 3° (XVIIe). Facilité naturelle qui ne donne aucune impression d'effort. V. Grâce, naturel. « Un *gentilhomme avait, pour saluer, prendre du tabac, l'aisance et la grâce* » (TAINE). « *L'aisance rythmée de son pas* » (MART. du G.). « *Leur aisance à s'exprimer en français* » (LOTI). *Avec aisance, avec une parfaite aisance.* ◇ ANT. *Gêne. Difficulté,* embarras.

AISE [ɛz]. *n. f.* (XIIe; « espace vide à côté de qqn », XIe; lat pop. **adjacens,* subst. du p. prés. class. de *adjacere* « être adjacent, voisin »). ♦ 1° Etat d'une personne que rien *ne gêne.* « *L'aise en voyage, c'est fout* » (FLAUB.). *Je suis À L'AISE. à mon aise. dans ce costume.* « *Croyez-vous donc qu'on soit à l'aise dans cette armoire?* » (HUGO). *Mettez-vous* à *l'aise,* débarrassez-vous des vêtements, des objets qui vous gênent. — (Au plur.) *Aimer* ses aises, son confort, son bien-être. *Prendre* ses *aises,* s'installer, s'étaler de façon peu discrète. ◇ *Il est à son aise,* il vit dans une honnête aisance. ♦ 2° *Fig.* (en loc. adv. seulement). « *Si parfaitement à l'aise* en *toute circonstance* » (DUHAM.), n'éprouvant aucun sentiment de gêne, aucun embarras. « *Mol à son aise dans cette atmosphère lugubre* » (FLAUB.), dans un état de malaise. Mettre qqn à *l'aise,* à son aise, lui donner toute facilité de s'exprimer, d'agir, lui épargner toute gêne, toute timidité. *Vous en prenez à votre aise avec les règlements,* vous *ne vous* gênez pas avec les règlements. *Vous en parler à votre aise,* sans connaître les difficultés que d'autres éprouvent. « *Vous jouirez à votre aise du plaisir de* sa vue » (MOL.), autant qu'il vous plaira, en toute liberté. *À votre aise! comme vous* voudrez. ♦ 3° *Littér.* Contentement, joie. « *Tant ils avaient d'aise d'être ensemble* » (*SAND*). « *Avec des tressaillements d'aise* » (MAUPASS.).

AISE [ɛz]. *adj.* (XIIe; du précéd.). *Littér.* (Aujourd'hui toujours précédé d'un intensif). Content. « *Il fut fout heureux et fout aise De rencontrer un limaçon* » (LA FONT.). « On *est bien aise de le lui dire* » (MUSS.). « *Je serais assez aise d'avoir le droit de vie et de mort* » (RENAN). ◇ ANT. *Mécontent.*

AISÉ. ÉE [eze]. *adj.* (XIIIe; de l'a. v. *aisier,* de *aise).* ♦ 1° Qui a de l'aisance, où l'on ne sent aucune gêne. V. Naturel, souple. « *J'admirais leur air libre et aisé* » (LESAGE). « *Il prêtait à ses connaissances un tour aisé, clair* » (MAUPASS.). ◇ Qui vit dans l'aisance. *Une famille aisée.* ♦ 2° *Littér.* Qui se fait sans peine. V. Facile. « *La critique est aisée, et l'art est difficile* » (DESTOUCHES). — Impers. « *Il n'est pas si* aisé de se *faire* un nom » (LA BRUY.). ◇ ANT. *Embarrassé, gêné. Difficile,* moloisé.

AISÉMENT [ezemɑ̃]. *adv.* (XIIIe; de *aisé). Littér. Sans* difficulté, sans peine. V. Facilement. « *Je pardonne aisément* » (MONTESQ.). « *La pensée ne peut pas se dégager aisément des liens que lui a faits l'habitude* » (FUSTEL de COUL.). ◇ ANT. *Malaisément.*

AISSEAU [eso]. *n.* m. (XIVe; dimin. de *ais).* Bardeau.

AISSELLE [esɛl]. n. *f.* (1175; lat. pop. **axella,* class. *axilla).* ♦ 1° Dépression située entre l'extrémité supérieure du bras et la paroi latérale du thorax. V. Axillaire (région). « *Lorsque Nana levait les bras, on apercevait les poils d'or de ses aisselles* » (ZOLA). ♦ 2° (XVIIe). Angle aigu que forme une feuille avec la partie terminale de la tige.

AJOINTER [aʒwɛ̃te]. v. *tr.* (1838; de *joint).* Joindre bout à bout. V. Abouter.

AJONC [aʒɔ̃]. *n.* m. (XVIe; par attrac. de jonc, *ajo(u),* XIIIe; mot berrichon d'o. probabl. prélatine). Arbrisseau épineux des landes atlantiques *(Papilionacées), à fleurs* jaunes, dont les cendres sont utilisées comme engrais en Bretagne.

AJOUR [aʒuʀ]. n. m. (1866; de ajouré). ♦ 1° Petite ouverture laissant passer le jour; motif d'ornementation percé *à jour.* ♦ 2° *Broderie. Jour.*

AJOURÉ, ÉE [aʒuʀe]. *adj.* (*1644;* de jour). ♦ 1° *Blas.* Dont l'ouverture laisse voir l'émail du champ. ♦ 2° *(Fin* XIXe). Percé, orné de jours. « *Des boiseries ajourées avec une capricieuse mignardise* » (LOTI). — (Broderie) *Fonds, grilles, points ajourés.* ◇ ANT. *Plein.*

AJOURER [aʒuʀe]. v. *tr.* (1906; de ajouré). Percer, orner de jours. *Ajourer un napperon.*

AJOURNEMENT [aʒuʀnəmɑ̃]. *n.* m. (fin XIIIe; « lever du jour », 1213; de ajourner). ♦ 1° Assignation à comparaître à jour fixe devant un tribunal. *Exploit d'ajournement.* ♦ 2° (1751). Renvoi à une date ultérieure ou indéterminée. Remise. *Le ministre a demandé l'ajournement du déb Ajournement d'un procès. Ajournement des Chambres* suspension de la session des Chambres par le gouverneme pour un temps indéterminé. 0 Renvoi d'un conscrit *(ajou nement d'incorporation),* d'un candidat à une nouvelle séar du conseil, une nouvelle session d'examen. ♦ 3° Fait remettre à plus tard les décisions, d'atermoyer. V. At moiement. retard. « *Cette habitude de l'ajournement perpétue* (PROUST).'

AJOURNER [aʒuʀne]. v. *tr.* (XIIIe; « faire jour », 108 de jour). ♦ 1° Assigner par exploit d'ajournement. 2° (1775), Renvoyer à un autre jour ou à une date indétermin *Ajourner un débat, un procès:* « *On prit le parti d'ajourr les élections* » (BAINVILLE). 0 (Compl. de personnes) Re voyer (un conscrit, un candidat) à une séance ultérieure conseil de révision, à une session d'examen ultérieure. Refuser. *Candidat ajourné à un an.* Subst. *Les ajournés,* conscrits, les candidats ajournés. ♦ 3° Remettre, retard « *Il en ajournait seulement la réalisation* » (MADELIN).

AJOUT [aʒu]. *n.* m. (1895; de ajouter). Élément ajou à l'original, au plan primitif. V. Addition. *Manuscri épreuves surchargés d'ajouts (ou d'ajoutés). Edifice gâté p des ajouts.*

AJOUTER [aʒute]. v. (XIIe; « mettre auprès, réunir 1080; d'abord *ajoster,* ajuster; de l'a. fr. *joste* « auprès lat. *juxta.* V. Jouter).

I. *V. tr.* ♦ 1° Mettre en plus ou à côté. V. Joindre (r addition ou jonction). « *Souffrez qu'à mon logis j'ajoute enc une aile* » (LA FONT.). Cuis. *Ajouter quelques petits oigno Il a ajouté un chapitre au texte original. Sans rien ajouter retrancher. C'est ce qu'il raconte, mais il y ajoute du si* il amplifie, il grossit l'histoire., 0 Dire en plus. *Permett moi d'ajouter un mot.* « *Puis, après une pause, il ajouta : . .* (MART. du *G.).* « *Eh bien! ajouta-t-il* » (LA FONT.). *J'ajo que c'est bien naturel.* 0 Considérer en outre. *Ajoutez cela son mauvais caractère.* ♦ 2° (XIIe). *Ajouter foi à,* accor créance à. V. Croire. « *Les vérités qu'on vante, sans y ajou foi* » (BEAUMARCH.). « *Elle n'ajoutait aucune foi à ces a minarions* » (MAURIAC).

II. V. tr. indir. Augmenter, accroître. « *La crainte ajo à nos peines, comme les désirs ajoutent à nos plaisirs* » (MO TESQ.). *En intervenant, il ne fait qu'ajouter à la pagaille.*

III. *Pronom.* Se joindre, en grossissant, en aggravant, renforçant. *Au salaire s'ajoutent, viennent s'ajouter diver primes.*

◇ ANT. *Déduire, enlever, ôter,* retrancher, *soustraire.*

AJUSTAGE [aʒystaʒ]. n. m. (1350; de ajuster). Opérati destinée à donner à une pièce la dimension exacte que requi son ajustement à une autre. 0 Joint.

AJUSTEMENT [aʒystəmɑ̃]. **n. m. (1328; de *ajust*** ♦ 1° Action d'ajuster; fait d'être ajusté, degré de serra ou de jeu entre deux pièces assemblées (mâle et femel *Ajustement libre, bloqué, serré, tournant, glissant.* ♦ 2° Adaptation, mise en rapport. « *Le choix et l'ajustement* fermes » (DUHAM.). 0 Vx. Arrangement de la toilette. Mise; habillement. « *Théognis est recherché dans son ajus ment* » (LA BRUY.). ♦ 3° *Statist.* Elimination des irrégu rités constatées dans des tracés ou des indices, pour fa apparaître plus clairement la tendance générale. *Ajustem de séries statistiques à une loi de probabilité.*

AJUSTER [aʒyste]. v. *tr.* (XIIIe; de juste). ♦ 1° Met aux dimensions convenables, rendre conforme à un étal V. Régler. Ajuster *les rênes, les étriers. Ajuster une pi mécanique, les flans des monnaies. Ajuster un tir, un coup fusil.* Par ext. « *Le chasseur ajuste les grives* » (RENAR les vise. Fig. *Ajuster* son *coup,* bien combiner son co ◇ *(Vieilli)* Arranger, disposer de façon appropriée. *Ajus sa toilette,* sa *coiffure.* Pronom. « *Il s'ajusta mieux, a* une *certaine coquetterie* » (Lon). V. Habiller (s'), parer (s ♦ 2° Mettre en état d'être joint à (par adaptation, par aj tape). *Ajuster un tuyau à un robinet, un manche à un ou On a fait ajuster à sa taille le costume de son frère aîné. Vé* ment *ajusté,* qui dessine la taille, les formes (opposé à amp Pronom, *Couvercle faussé qui s'ajuste mal au récipie* ◇ *Fig.* Mettre en conformité, adapter. « *L'expression ad rablement ajustée à la pensée* » (FAGUET). *Il veut ajuster faits à sa théorie.* ♦ 3° *(Vieilli).* Assembler (plusieurs chos mettre. d'accord pour un but déterminé. *Ajuster les di* renies *pièces d'une machine.* V. Monter. *Ajustez vos flû* V. Accorder. ◇ ANT. Déranger.

AJUSTEUR [aʒystœʀ]. *n. m.* (XVIe, « ajusteur de m naies »; de *ajuster).* Ouvrier capable de tracer et de façon des métaux d'après un plan, de réaliser des pièces mé niques. *Ajusteur de précision. Ajusteur-mécanicien, ajuste monteur, ajusteur-outilleur.*

AJUTAGE [aʒytaʒ]. *n. m.* (1676; var. de *ajustage).* D positif à un ou plusieurs trous, s'adaptant à l'orifice d'u canalisation, permettant de modifier l'écoulement d

fluide. *Ajufage cylindrique. Ajutage d'un tuyau d'arrosage.*

AKÈNE [akɛn]. *n. m.* (1843; de a-2, et gr. *khainein* « s'ouvrir »). Fruit sec, indéhiscent, formé d'un carpelle qui ne contient qu'une graine et ne s'ouvre pas à maturité. *Akènes de la renoncule, du rosier (On écrit* aussi *Achaine).*

AKINÉSIE [akinezi]. *n. f.* (1877; gr. *akinêsia* « immobilité »). Impossibilité pathologique de faire certains mouvements (sans que la force musculaire soit diminuée). (On trouve aussi ACINÉSIE [asinezi].)

AKKADIEN, IENNE [akadjɛ̃, jɛn]. *adj. et n. m. (Acadien, 1878;* de *Akkad,* nom hébreu d'une ville de Mésopotamie). *Hist.* Du pays d'Akkad, région de la Mésopotamie centrale *au* nord de *Sumer). L'art akkadien.* — *N. m. L'akkadien,* a plus ancienne des langues sémitiques (sémitique oriental). ◈ HOM. *Acadien.*

AKVAVIT, AKUAVIT ou **AQUAVIT** [akwavit]. n. *m.* 1923; mot suédois « eau-de-vie »). Eau-de-vie scandinave, e plus souvent parfumée. *Un verre d'aquavit avec les hors-l'œuvre.*

Al Symbole chimique de l'aluminium*.

ALABANDINE [alabɑ̃din]. n. *f.* (1824; « almandin », *1690;* de *Alabanda,* anc. ville d'Asie Mineure). Sulfure de manganèse naturel, de couleur noire.

ALABASTRITE [alabastrit]. *n. f.* (1771 ; lat. *alabastrites.* V. Albâtre). Albâtre gypseux.

ALACRITÉ [alakrite]. *n. f. (XIV^e~;* lat. *alacritas). Rare.* Enjouement, entrain.

ALAIRE [alɛr]. *adj.* (1827; lat. *alarius).* Qui appartient, est relatif à l'aile (d'un animal, de l'avion). *Plumes alaires. Membrane alaire des chauves-souris.* — *Surface, charge alaire l'un avion.*

ALAISE ou **ALÈSE** [alɛz]. *n. f. (Aleire,* 1419; *l'alaize,* coupure fautive de *la laize.* V. **Laize, lé).** ♦ 1° Drap plié souvent imperméable) dont on se sert pour protéger le drap de dessous du 'lit d'un enfant, d'un malade. ♦ 2° Planche qu'on ajoute à une autre pour élargir un panneau.

ALAMBIC [alɑ̃bik]. *n. m.* (1265; esp. *alambique, arabe al ambiq,* gr. *ambix).* Appareil servant à la distillation. *Cucurbite, chapiteau, réfrigérant, serpentin d'un alambic.* ◇ *Fig. (Vx) Tiré à l'alambic, passé par l'alambic,* alambiqué.

ALAMBIQUÉ, ÉE [alɑ̃bike]. *adj.* (XVII^e; p. p. de l'a. v. *alambiquer,* 1552; de *alambic).* Exagérément compliqué et contourné. V. Quintessencié, subtil. « *Les pages alambiquées du roman panthéiste de Lamartine* » (STE-BEUVE). « *Un esprit des plus confus, alambiqué* » (PROUST).

ALANDIER [alɑ̃dje]. *n. m.* (1845; de *landier).* Foyer placé à la base d'un four.

ALANGUIR [alɑ̃gir]. v. *tr.* (1539; de *languir).* Rendre anguissant. V. Abattre, affaiblir. « *Cette sorte de paresse qui souvent l'alanguissait* » (JAURÈS). *Pronom.* Tomber dans un état de langueur. « *Quand elle lui prenait le bras, elle se laissait aller à s'alanguir* » (DUHAM.). *Alangui,* languissant, angoureux. Un air *alangui.* V. Nonchalant. « *Une sorte de marche funèbre alanguie* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. Exciter, stimuler.

ALANGUISSEMENT [alɑ̃gismɑ̃]. *n.* m. (1552; de *alanguir).* État d'une personne qui s'alanguit. V. Langueur. « *Cet alanguissement de la chair* » (MAUPASS.).

ALANINE [alanin]. *n. f.* (1864; de *al[déhyde]). Chim., biol.* Acide aminé naturel, présent dans la plupart des matières protéiques.

ALARMANT, ANTE [alarmɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1766; de *alarmer).* Qui alarme, est de nature à alarmer. V. Inquiétant. « Ses *conversations plus alarmantes que rassurantes* » (ROUSS.). « *D'autres bruits particulièrement alarmants* » *(MÉRIMÉE). Symptôme, état alarmant.* ◈ ANT. Rassurant.

ALARME [alarm(ə)]. *n. f.* (XIV^e; it. *all'arme* « *aux armes!* »). ♦ 1° Signal pour appeler aux armes, annoncer l'approche de l'ennemi. V. Alerte. *Le guetteur a donné l'alarme. Sonner l'alarme.* ◇ Signal avertissant d'un danger. *Sirène, sonnette d'alarme. Signal d'alarme, que* les voyageurs peuvent actionner en cas de danger, et qui provoque l'arrêt du train. ◇ Fig. *Donner, sonner l'alarme,* lancer des avertissements quant à des dangers menaçants. ♦ 2° Trouble, agitation d'une troupe, d'un camp à ce signal. ◊ Vive inquiétude en présence d'une chose alarmante. *À la première alarme, le voilà affolé. Ce n'était qu'une fausse alarme, nous* nous sommes inquiétés sans raison. « Un *sommeil sans alarmes* » (HUGO). ◈ ANT. Tranquillité.

ALARMER [alarme]. v. fr. (1643; « donner l'alarme », 1578; de *alarme).* Inquiéter en faisant pressentir un danger. *Il a eu une rechute qui a alarmé son entourage.* « *Le peuple était très justement alarmé d'une fuite possible du Roi* » (MICHELET). — (Vieilli) *Alarmer la pudeur,* l'effaroucher. ◇ *Pronom.* S'inquiéter vivement. C'est une mère *poule, elle s'alarme pour un rien.* ◈ ANT. *Rassurer. tranquilliser.*

ALARMISTE [alarmist(ə)]. n. (1792; de alarme). Personne qui répand intentionnellement des bruits alarmants. V. Défaitiste, pessimiste. Adj. Article, *communiqué alarmiste.*

ALASTRIM [alastrim]. *n. m.* (1960; du port. *alastrar* « se répandre »). *Pathol.* Forme mineure de la variole. observée surtout en Amérique et en Afrique.

ALATERNE [alatɛrn(ə)]. **n. m.** (1551; lat. *alaternus).* Nerprun à feuilles persistantes.

ALBANAIS, AISE [albanɛ, ɛz]. *adj. et n.* (1512; de *Albania* « Albanie »), nom donné en lat. médiév. à l'ancienne Épire). De l'Albanie. N. m. *L'albanais,* langue indo-européenne parlée en Albanie, rameau isolé descendant peut-être de l'ancien illyrien.

ALBÂTRE [albɑtr(ə)]. *n. m.* (1160; lat. d'o. gr. *alabastrum).* Nom donné à deux espèces minérales différentes, *l'albâtre calcaire,* variété de calcite aux colorations différentes (surtout *l'albâtre oriental),* la seconde, *l'albâtre gypseux,* variété de gypse, très blanche. « *Quatre vases d'albâtre oriental* » *(GAUTIER).* — Poét. *D'albâtre,* d'une blancheur éclatante. « *Déesse aux yeux d'azur, aux épaules d'albâtre* » (MUSS.). 0 Objet d'art (coupe, statuette) en albâtre. *Les albâtres anglais.*

ALBATROS [albatros]. *n. m.* (1748; angl. *albatross,* altér. du port. *alcatraz* « pélican, albatros », probabl. d'une langue indigène d'Amérique; 1575, *alcatraz,* en fr.). Le plus grand des oiseaux de mer, palmipède au plumage blanc et gris, au bec crochu. vivant souvent en vastes colonies. « *Les gros albatros lourds, d'une teinte sale, avec leur air bête de mouton* » (LOTI). *L'albatros,* poème de Baudelaire.

ALBÉDO [albedo]. *n. m.* (1906; d'abord en angl, 1859, bas lat. *albedo* « blancheur »). Fraction diffusée ou réfléchie par un corps de l'énergie de rayonnement incidente. Un *corps noir possède un albédo nul. Mesure des albédos des planètes.*

ALBERGE [albɛrʒ(ə)]. *n. f.* (1546; esp. *alberckiga, mot* mozarabe, du lat. *persica* « pêche »). Fruit de l'albergier, petit abricot moucheté de brun.

ALBERGIER [albɛrʒje]. *n. m.* (1546; de *alberge).* Variété d'abricotier.

ALBIGEOIS, OISE [albiʒwa, waz]. *adj. et n. (XIII~;* de *Albiga,* nom lat. d'Albi). D'Albi. Hist. relig. *Les albigeois,* fraction de la secte des Cathares, contre lesquels le pape Innocent III fit prêcher la croisade au XIII^e s.

ALBINISME [albinism(ə)]. *n. m.* (1822; de *albinos).* Absence congénitale totale de pigment dans la peau, le système pileux et les yeux (iris). — (Emplois critiqués). *Albinisme partiel,* caractérisé par la présence de taches blanches cutanées, de mèches de cheveux blancs; *albinisme acquis* (V. Vitiligo).

ALBINOS [albinos]. *n.* (1822; « qui voit la nuit », 1665; « nègre blanc d'Afrique occidentale », 1763; port. *albino,* du lat. *albus* « blanc »). Individu atteint d'albinisme.

ALBITE [albit]. *n. f.* (1845; du lat. *albus* « blanc »). Feldspath de teinte pâle, aux macles fines non croisées.

ALBUGINÉ, ÉE [albyʒine]. *ndj. et n. f.* (XIV^e; du lat. *albugo, albuginis* « taie », de *albus* « blanc »). *Histol.* De couleur blanchâtre. N. *f.* ALBUGINÉE, membrane fibreuse qui enveloppe le testicule.

ALBUGO [albygo]. n. m. (1609; *albugine,* XIV^e; *mot* lat. V. Albuginé) Tache blanche de la cornée. 0 Tache blanche des ongles.

ALBUM [albɔm]. n. m. (fin XVII^e, *album amicorum,* express. lat. « liste d'amis », employée en Allemagne, carnet où l'on recueille des autographes d'amis ou gens connus: mil. XVIII^e, *album* « carnet de notes de voyage »; lat. *'album* « tableau blanc, liste »). ♦ 1° Cahier ou classeur personnel destiné à recevoir des dessins, des photos, des autographes, des collections diverses. Se *constituer* un *album de cartes postales, de timbres.* ♦ 2° Recueil imprimé d'illustrations, de documents iconographiques. « *Un album lithographié qui représentait plusieurs vues de Suisse* » (MUSS.).

ALBUMEN [albymɛn]. n. m. (1803; mot bas lat.). ♦ 1° Blanc de l'œuf (solution aqueuse d'albumine), contribuant à la nutrition de l'embryon de l'oiseau. ♦ 2° *Bot.* Partie de la graine des angiospermes entourant l'embryon.

ALBUMINE [albymin]. n. *f.* (1792; bas lat. *albumen* « blanc d'œuf »). Nom générique des substances complexes, composées de carbone, azote, oxygène et hydrogène, appartenant au groupe des protéines. *L'albumine est présente dans les* organismes *animaux* (sérum sanguin, lait, œuf, muscles, etc.) *et dans certains* végétaux (pois, haricots, blé). — Fam. *Avoir de l'albumine,* présenter de l'albuminurie.

ALBUMINÉ, ÉE [albymine]. *adj.* (1834; de *albumen).* Bot. *(Graine).* Pourvu d'albumen.

ALBUMINEUX, EUSE [albyminø, øz]. *adj.* (1845; « qui ressemble au blanc d'œuf », 1666; bas lat. *albumen.* V. Albumine). Qui contient de l'albumine.

ALBUMINOÏDE [albyminɔid]. *odj,* et *n. m.* (1853: de *albumine).* De la nature de l'albumine. — N. *m.* Protéide.

ALBUMINURIE [albyminyri]. *n. f.* (1838; de *albumine,* et *-urie). Pathol.* Présence d'albumine dans les urines.

ALBUMINURIQUE [albyminyrik]. *adj.* (1857; de *albu-*

minurie). *Méd.* Relatif à l'albuminurie. 0 Atteint d'albuminurie.

ALBUMOSE [albymoz]. *n. f.* (1898; du rad. de *albumine*). Polypeptide produit par l'hydrolyse incomplète d'une protéine.

ALCADE [alkad]. *n. m.* (1576; *arcade, 1323;* esp. *alcalde*, arabe *al-qâdi*. V. Cadi). Vx. Juge de paix espagnol. *Mod.* Maire espagnol.

ALCAÏQUE [alkaik]. *adj.* (1577; bas lat. d'o. gr. *alcaicus*, de *Alcæus*, Alcée, poète grec). Métr. anc. *Vers alcaïque*, type de vers grec dont le rythme a été repris par les lyriques latins. *Strophe alcaïque*, caractérisée par ce type de vers.

ALCALESCENCE [alkalesãs]. *n. f.* (1771; de *alcalescent*). *État,* propriété des substances alcalescentes.

ALCALESCENT, ENTE [alkalesã, ãt]. *adj.* (1735; du rad. de *alcalin*). Qui a ou prend des propriétés alcalines.

ALCALI [alkali]. *n. m.* (1509; arabe *al-qâly* « soude »). ♦ 1° *Chim.* Nom générique des bases et, plus spécialement, des sels basiques que donnent avec l'oxygène des métaux dits alcalins. Vx. *Alcalis fixes* (potasse *et* soude), *alcali volatil* (ammoniaque), *végétal* (potasse), *minéral* (soude). *Alcalis caustiques.* ♦ 2° Comm. Ammoniaque (solution); *par ext.,* se dit de certains des sels d'ammonium à propriétés basiques (hydroxyde, carbonate).

ALCALIFIANT, ANTE [alkalifjã, ãt]. *adj.* (1834; de *alcali,* sur le modèle des adj. verbaux tirés des v. en *-fier*). Qui a la propriété d'alcaliniser.

ALCALIMÈTRE [alkalimetʀ(ə)]. *n. m.* (1834; de *alcali,* et *-mètre*). *Didact.* Instrument servant à déterminer le degré de pureté d'un alcali.

ALCALIMÉTRIE [alkalimetʀi], *n. f.* (1853; de *alcali,* et *-métrie*). Déterminaiion du titre d'une solution alcaline.

ALCALIN, INE [alkalɛ̃, in]. *adj.* (1691; de *alcali*). Qui appartient, a rapport aux alcalis et *par ext.* qui a les propriétés d'une base (V. Basique). *Solution alcaline. Métaux alcalins,* qui, combinés avec l'oxygène, produisent des alcalis. V. Cæsium, francium, lithium, potassium, rubidium, sodium. *Terres alcalines,* oxydes des métaux alcalino-terreux. *Roches alcalines,* contenant plus de 10 % de potasse et de soude. — *Médicament alcalin,* ou ellipt. *un alcalin,* antiacide (ex. : bicarbonate de soude).

ALCALINISER [alkalinize]. v. *tr.* (1890; *alcaliser*, 1610; de *alcalin*). Rendre alcalin, douer de propriétés alcalines.

ALCALINITÉ [alkalinite]. *n. f.* (1834; de *alcalin*). État alcalin, propriété alcaline.

ALCALINO-TERREUX, EUSE [alkalinɔtɛʀø, øz]. *adj.* (1845; de *terres alcalines*). *Métaux alcalino-terreux, métaux* fortement basiques qui comprennent le calcium, le baryum, le strontium et le radium.

ALCALOIDE [alkalɔid]. *n. m.* (1827; de *alcali,* et *-oïde*). Substance organique basique d'origine végétale, contenant au moins un atome d'azote dans la molécule. *Les alcaloïdes ont une puissante action physiologique* (toxique ou thérapeutique : morphine, strychnine, etc.).

ALCALOSE [alkaloz]. *n. f.* (1953; de *alcali*). *Pathol.* Trouble de l'équilibre entre les acides et les bases de l'organisme (sang), avec prédominance de l'alcalinité, consécutif à une perte excessive d'acides ou à la rétention de bases à la suite. d'un apport excessif *(alcalose métabolique* ou *non gazeuse*), ou encore à l'élimination excessive d'acides. V. Acidose.

ALCANE [alkan]. *n. m.* (1960; de *alc*[*ool*], et du suff. *-ane*). *Chim.* Terme générique des hydrocarbures aliphatiques saturés (C_nH_{2n+2}) autrefois appelés *paraffines**, rattachés formellement au méthane et comprenant. outre ce dernier. l'éthane, le propane, le butane, etc.

ALCARAZAS [alkaʀazas]. *n. m.* (1798; esp. *alcarraza*, arabe *al-karaz*). Vase de terre poreuse où l'on met l'eau à rafraîchir (par évaporation). « *L'alcarazas blanc oui sue sur la table* » (Colette).

ALCÈNE [alsɛn]. *n. m.* (1960; de *alc*[*ool*], et du suff. *-ène*). *Chim.* Type d'hydrocarbure généralement acyclique de formule C_nH_{2n}, *encore* appelé *carbure éthylénique* ou *oléfine*, et qui possède la double liaison, dite *éthylénique. L'éthylène est un alcène.*

ALCHÉMILLE [alkemij]. *n. f.* (1611 ; lat. médiév. *alchemilla*, du rad. de *alchimie,* à cause des vertus attribuées par les alchimistes à cette plante). Plante herbacée *(Rosacées)* à fleurs apétales.

ALCHIMIE [alʃimi]. n. *f.* (1418; *alquemie*, 1265; lat. médiév. *alchemia*, arabe *al-kimiyâ*, probabl. d'o. gréco-égypt.). Science occulte, née de la fusion de techniques chimiques gardées secrètes et de spéculations mystiques, tendant à la réalisation du grand œuvre. V. Hermétisme. 0 Fig. « *L'alchimie du verbe* », de Rimbaud.

ALCHIMIQUE [alʃimik]. *adj.* (1547; de *alchimie).* Propre à l'alchimie. *La littérature alchimique.*

ALCHIMISTE [alʃimist(ə)]. *n.* m. (1532; *archemiste*, XVe ; de *alchimie*). Praticien de l'alchimie. *Les alchimistes du moyen âge.*

ALCOOL [alkɔl]. *n. m.* (*Alcohol*, 1586; lat. alch. *alko(h*« tout produit — poudre. liquide — d'une purification d'une distillation maxima »; arabe *al-kohl* « antimoi pulvérisé ». V. Khôl). ♦ 1° Liquide obtenu par la distillai du vin (esprit-de-vin), et *par ext.* des boissons et jus fe mentés (appell. chim. *: alcool éthylique* ou *éthanol*). *Alc absolu,* anhydre. *Alcool à 60, à 95 degrés*. Teneur en alc d'un vin, d'une liqueur. Alcool naturel,* eau-de-vie. *Alc industriel,* tiré surtout de la betterave, propre à la conso mation à condition d'être rectifié *(alcool bon goût). Alc à 90° employé comme antiseptique, pour les frictions. Alc servant de solvant.* — *Effetsphysiologiques de l'alcool* (conte dans le vin et les boissons alcooliques). *Abus de l'alco* V. Alcoolisme. « *L'alcool tue* ». *0* Par ext. *(Fam.)* Eau-d vie, spiritueux. *Prendre un petit verre d'alcool, un petit alco Alcool de menthe,* alcoolat de menthe. ♦ 2° Cour. Alc méthylique utilisé comme combustible. *Lampe, réchaud* alcool. *Alcool à brûler.* ♦ 3° Par *anal.* (1835, dit d'abord l' « esprit-de-bois », alcool méthylique). Nom généric (suff. *-01)* des corps organiques qui possèdent le groupem hydroxyle (OH) non lié directement à un noyau aromatiq (par opposition *à phénol)* et qui peuvent être considé comme. des dérivés d'hydrocarbures. *Les alcools sont clas* en *quatre* groupes : méthanol (seul représentant du group *alcools primaires, secondaires, tertiaires. V. aussi* Polyalco aldol.

ALCOOLAT [alkɔ(ɔ)la]. *n. m.* (1826; de *alcool*). Mé cament obtenu par distillation de l'alcool sur des substan aromatiques. *Alcoolat de mélisse, de menthe.*

ALCOOLATURE [alkɔ(ɔ)latyʀ]. *n. f.* (1845; de *alcoo* Médicament obtenu en faisant macérer de l'alcool et plantes fraîches en parties égales.

ALCOOLÉ [alkɔ(ɔ)le]. *n. m.* (1845; de alcool). Médi ment dont l'alcool est l'excipient. V. Teinture.

ALCOOLÉMIE [alkɔ(ɔ)lemi]. *n. f.* (v. 1960; *alcool, -émie*). *Méd. Taux* d'alcool dans le sang.

ALCOOLIFICATION [alkɔ(ɔ)lifikasjɔ̃]. *n. f.* (1845; alcool, sur le modèle des dér. des v. en *-fier*). Fermentati alcoolique.

ALCOOLIQUE [alkɔ(ɔ)lik]. *adj.* (1789; de *alco* ♦ 1° *Vieilli.* Qui contient de l'alcool. *Les boissons alcooliq* (V. Alcooliser). 0 Relatif *à* l'alcool. *Fermentation alcooliq* par laquelle le glucose se dédouble en anhydride carboni et en alcool. ♦ 2° (1859). Propre à l'alcoolisme. *Délire alc liqur.* ♦ 3° (1868) Qui boit trop d'alcool. *Il est alcoolique. Subst.* (1885) Personne atteinte d'alcoolisme chroniq ◈ ANT. *Sobre.*

ALCOOLISABLE [alkɔ(ɔ)lizabl(ə)]. *adj.* (1866; de *alc liser*). Qui peut être converti en alcool.

ALCOOLISATION [alkɔ(ɔ)lizasjɔ̃]. *n. f.* (1834; « pul risation », 1706; de *alcooliser).* ♦ 1° Transformation alcool. ♦ 2° Action de mêler de l'alcool à une boiss ♦ 3° Imprégnation de l'organisme en alcool. — Méd. *Alco sation* d'un *nerf,* injection d'alcool dans un nerf (comme tra ment d'une névralgie).

ALCOOLISER [alkɔ(ɔ)lize]. v. *tr.* (1620; de *alco* ♦ 1° Convertir en alcool. ♦ 2° Additionner d'alcool. *Alc liser un vin.* V. Viner. *0 Boisson alcoolisée,* qui contient l'alcool. V. Alcoolique. ♦ 3° Pronom *(Fam.).* Abuser boissons alcooliques, s'enivrer.

ALCOOLISME [alkɔlism(ə)]. *n. m.* (1858; de *alco* Abus des boissons alcooliques, déterminant un ensem de troubles morbides; ces troubles *eux-mêmes. Alcoolis aigu,* ivresse. *Alcoolisme chronique,* ou *(cour.) alcoolis* résultant de la consommation habituelle d'alcool. V. Ét lisme, œnilisme.

ALCOOLTEST [alkɔltɛst] ou **ALCOOTEST** [alkɔtɛ *n. m.* (1965; de *alcool* et test); Appareil qui sert à mesu l'alcoolémie*. « *Il faut acheter les appareils, les alcoote nécessaires pour dépister les automobilistes en état d'imp gnation alcoolique* » *(Le Monde,* 2-11-1969). — La for *alcootest* est devenue plus usuelle.

ALCOOMÈTRE [alkɔ(ɔ)mɛtʀ(ə)]. *n. m.* (1809; p *alcoolomètre,* de *alcool,* et -mètre). Densimètre destiné mesurer la teneur des liquides *en* alcool *(alcoométrie).*

ALCORAN [alkɔʀɑ̃]. V. Coran.

ALCÔVE [alkov]. *n. f.* (1646; esp. *alcoba*, arabe *al-qu* « petite chambre »). Enfoncement ménagé dans une cham pour un ou plusieurs lits, qu'on peut fermer dans la journ *Spécialt.* Lieu des rapports amoureux. *Les secrets de l'alcô Des histoires d'alcôves.* « *Britannicus est une comédie d'alc se terminant en drame* » (Faguet).

ALCOYLE [alkɔil]. n. *m.* (1959; de *alco*[*ol*], et *-y* « radical univalent »). *Chim.* Terme générique des radia univalents d'hydrocarbures aliphatiques saturés auxquels a soustrait un atome d'hydrogène. V. Alcane.

ALCYNE [alsin]. *n. m.* (1960; de *alc*[*ool*], et de *-yn*[*Chim.* Type d'hydrocarbure, généralement aliphatique, de f mule C_nH_{2n-2} et qui possède la liaison triple, ou acétyléniq

ALCYON [alsjɔ̃]. *n.* **m. (1265; mot** lat. d'o. gr.). ♦ 1° *Myth.* Oiseau marin fabuleux, dont la rencontre était un présage de calme et de paix. ♦ 2° (1711 ; *alcyonium*, 1690; mot lat. « écume de mer »). Cmlcntéré formant des colonies massives de petits polypes.

ALCYONAIRES [alsjɔnɛʀ]. **n.** *m.* **pl. (1845;** de *alcyon*). Ordre de coelentérés *(Octocoralliaires)* à huit tentacules, comprenant notamment l'alcyon et le corail.

ALDÉHYDE [aldeid]. *n. m. (1845;* all. *Aldehyd*, 1835, abrév. de alcool dehydrogenatum « alcool déshydrogéné »). ♦ 1° *Chim.* Nom générique (suff. *-al*) des composés organiques renfermant un groupement -CHO, obtenus par oxydation (ou élimination d'hydrogène) d'un alcool primaire. *Aldéhyde* formique (V. Formol), *aldéhyde benzoïque (ou* essence artificielle d'amandes amères). ♦ 2° *L'aldéhyde acétique* (ou éthanal), liquide volatil, d'odeur vive, provenant de l'alcool (éthylique) par enlèvement d'hydrogène.

ALDÉHYDIQUE [aldeidik]. *adj.* (1846; de *aldéhyde, et -ique*). *Chim.* Relatif au genre aldéhyde. *Fonction oldéhydique.*

ALDIN, INE [aldɛ̃, in]. *adj.* (1725; **lat.** érudit *aldinus*, de *Aldus (Manucius)*, nom latinisé de *Aldo (Manuzio)*, Alde Manuce, ancêtre de la célèbre famille des Aldes, imprimeurs vénitiens des XVe et XVIe s.). Des Aldes, relatifs aux Aldes. *Caractères aldins*, dont le plus remarquable est l'italique. *Les éditions aldines*

ALDOL [aldɔl]. n. *m.* (1873; de aldéhyde, et alcool). Aldéhyde-alcool obtenu par polymérisation d'un aldéhyde.

ALDOSTÉRONE [aldɔsteʀɔn]. *n. f.* (apr. 1953; de *aldéhyde*). *Chim., biol.* L'une des hormones sécrétées par la cortico-surrénale, qui exerce son action sur le métabolisme minéral (rétention du sodium et élimination du potassium).

ALE [al]. *n. f.* (1280: mot du moy. néerl.; repris à l'angl. au XVIIe). Bière anglaise très houblonnée. V. **Pale-ale.** ◈ HOM. Aile, elle.

ALÉA [alea]. n. m. (1867; mot lat. « jeu de dés, hasard »). Événement imprévisible, tour imprévisible que peuvent prendre les événements. V. Hasard. II *faut compter avec les aléas de l'examen.*

ALÉATOIRE [aleatwaʀ]. *adj.* (1596; lat. *aleatorius, de alea*). ♦ 1° Dr. Contrat *aléafoire*, où les parties stipulent une chance de gain ou se garantissent contre une chance de perte en prévision d'un événement incertain (pari, loterie). ♦ 2° (1845). Que rend incertain, dans l'avenir, l'intervention du hasard. V. Problématique. Son succès *est bien aléatoire.* Subst. « *Dans toute aventure de ce genre on se lance dans l'aléatoire* » (GIDE) ◇ Log. Math. *Grandeur aléatoire!* qui peut prendre un certain nombre de valeurs, selon une loi de probabilité. — *Fonction, variable aléatoire*, se comportant au cours du temps comme une grandeur aléatoire. V. Stochastique. ◈ ANT. *Certain.*

ALÉMANIQUE [al emanik]. *adj.* et *n. m.* (1845, sens mod.: bas lat. *aleman(n)icus*, de *Aleman(n)i*, les *Alamans*, tribu germ. installée en Souabe et en Suisse. V. Allemand): Propre à la Suisse de langue allemande (dite *Suisse alémanique*). *N. m. L'alémanique*, parler du haut allemand.

ALÊNE [alɛn]. *n. f.* (1209; germ. *°alisna*, anc. haut all. *alunsa*; *Cf.* all. *Ahle*). Poinçon effilé servant à percer les cuirs. ◈ HOM. Allène, haleine.

ALÉNOIS [alenwa]. *adj. m.* (1546; altér. de *orlénois* « d'Orléans », XIIIe; bas lat. *Aurelianensis (urbs)*. *Cresson* alénois.*

ALENTOUR [alɑ̃tuʀ]. *adv.* (XVIe; pour *à l'entour*, 1424; de *entour*). Dans l'espace environnant, tout autour. « *Aucune branche de verdure au-dessus de leur tête ni alentour* » (LOTI). — (Graphie archaïque) « *Ils promenaient à l'entour leurs yeux ivres* » (FLAUB.). *D'alentour*, des environs. — *Loc. prép.* (Vx ou littér.) *Alentour de*, autour de. « *Alentour de ses yeux* » (MONTHERLANT).

ALENTOURS [alɑ̃tuʀ]. *n. m. pl.* (1766; suhst. du précéd.). ♦ 1° Lieux circonvoisins, environs. *Les alentours de la ville.* « *Personne* aux *alentours* » (MART. du G.). 0 Bordures de tapisserie encadrant le sujet central. ♦ 2° Fig. *(Vx).* Entourage de qqn. 0 Cc qui touche à un sujet. *Les alentours du problème.*

ALEPH [alɛf]. n. *m.* (1751; mot héhr.). ♦ 1' *Ling.* Première lettre de l'alphabet hébraïque. ♦ 2° *Math.* Nombre cardinal caractérisant la puissance d'un ensemble infini. V. Puissance, transfini.

ALÉPINE [alepin]. *n. f.* (1819; de *Alep*, ville de Syrie). Tissu de soie et de laine.

ALÉRION [aleʀjɔ̃]. n . *m.* (XVIIe; « grand aigle », fin XIIe; frq. *°adalaro;* Cf. all. *Adler*). *Blas.* Petite aigle sans bec ni pattes.

1. **ALERTE** [alɛʀt(ə)l. *nd;. (XVI~:* de à *l'(h)erte.* loc. adv. « *sur ses* gardes », 1540; it. *all'erta* « sur la hauteur », cri milit. pour appeler à guetter, de *erto* « escarpé », du lat. *erigere* « dresser »). ♦ 1° Vx. Vigilant. ♦ 2° *(Fin* XVIIe). Vif et leste (malgré l'âge, l'embonpoint, etc.). « *Un petit vieux, frétillant, sec, alerte et gai* » (DAUD.). ◈ ANT. Inerte, lourd.

2. ALERTE [alɛʀt(ə)]. n. *f.* (1753; subst. de *a Perte;* Cf. le précéd.). ♦ 1° Signal prévenant d'un danger et appelant à prendre toutes mesures de sécurité utiles. *Donner l'alerte. À la première alerte, en cas d'alerte. Ce n'était qu'une fausse alerte. Systèmes d'alerte. Alerte aérienne*, avertissant la population d'un bombardement imminent. — *Troupes en état d'alerte*, prêtes à intervenir. Loc. *fig. Cote* d'alerte.* ♦ 2° Situation grave et inquiétante. « *L'alerte sera peur-être chaude* ». (MART. du G.).

ALERTER [alɛʀte]. Y. *tr.* (1918; de *alerte* 2). Avertir en cas de danger (et par *ext.* dans le cas d'une difficulté quelconque) pour que des mesures soient prises. « *L'administrateur, que nous avons alerté, va procéder à une enquête* » *(GIDE).*

ALÉSAGE [alezaʒ]. *n. m.* (1813; de *aléser).* Opération consistant à parachever, en en calibrant exactement les dimensions, les trous qui traversent une pièce mécanique. 0 *Auto.* Usinage des cylindres; *par* exf. Diamètre d'un cylindre.

ALÈSE. V. ALAISE.

ALÉSÉ, ÉE [aleze]. *adj. (1671; aleessé,* 1559; var. *alisé;* de l'a. fr. *alaisier*. V. Aléser). *Blas.* (Pièce honorable). Diminué de longueur (ne touchant pas les bords de l'écu).

ALÉSER [aleze]. Y. *tr.;* conjug. *céder* (1671, spécialis. de l'a. fr. *alaisier* « élargir », lat. pop. *°allatiare*, de *lotus* « large »). Procéder à l'alésage d'une pièce métallique généralement cylindrique. *Aléser le tube d'un* canon. V. Calibrer, fraiser, percer, rectifier, tourner.

ALÉSEUR [alezœʀ]. n. *m.* (XXe; de *aléser).* Ouvrier spécialiste de l'alésage.

ALÉSEUSE [alezøz]. *n. f.* (1924; de *aléser).* Machine-outil servant à l'alésage.

ALÉSOIR [alezwaʀ]. n. *m.* (1671; de *aléser*). Outil à aléser.

ALEURITE [aløʀit]. *n. f.* (1845; lat. bot. *aleurites*, gr. *aleuron* « farine »). Plante oléagineuse *(Euphorbiacées)* d'Extrême-Orient, dont une espèce est le bancoulier, l'autre l'arbre à huile (ou *abrasin*).

ALEURODE [aløʀɔd]. n. *m.* (1898; gr. *aleuródés* « qui ressemble à de la farine »). Puceron sauteur dont certaines espèces vivent sur la chélidoine et le chou.

ALEURONE [aløʀɔn]. *n. f.* (1865; gr. *aleuron* « farine »). *Bot.* Réserve azotée des graines, assise protéique de l'albumen.

ALEVIN [alvɛ̃]. n. *m.* (XIIe; lat. pop. *°allevamen*, de *allevare* « alléger, soulager », pris en lat. pop. au sens de « élcvcr, nourrir »; Cf. it. *Allevare*). Jeune poisson destiné au peuplement des rivières et des étangs. V. Nourrain.

ALEVINAGE [alvinaʒ]. n. *m.* (1690; de *aleviner).* Peuplement (des eaux); pisciculture.

ALEVINER [alvine]. Y. *tr.* (1308; de *alevin*). Peupler d'alevins. V. Empoissonner.

ALEVINIER [alvinje]. *n.* **m.** ou **ALEVINIÈRE** [alvinjɛʀ]. *n. f.* (1721,-1700; de *alevin*). Étang, vivier où l'on élève des alevins.

ALEXANDRA [alɛksɑ̃dʀa]. *n. m.* (XX"; nom propre). Cocktail fait de lait chocolaté et d'alcool. « Nous *buvions... des alexandra, des martini* » (BEAUVOIR).

ALEXANDRIN, INE [alɛksɑ̃dʀɛ̃, in]. *adj.* et *n.* m. (1080; lat. *alexandrinus*). ♦ 1° D'Alexandrie et de la civilisation hellénistique dont cette ville fut le *centre. Poètes alexandrins* (Callimaquc, Hérondas, Théocritc), érudits et raffinés. *Art alexandrin*, généralement expressionniste (Bas-reliefs, mosaïques). ◇ *Par ext.* D'une subtilité excessive. « *Les discussions alexandrines* » *(SARTRE).* ♦ 2° (1432; de *li romans d'Alexandre*, poème fr. du XIIe, en vers de 12 syllabes). Vers *alexandrin*, ou n. *m. Alexandrin*, vers français de douze syllabes (dont l'histoire, du XVIe au XIXe s., se confond presque avec celle de la poésie française).

ALEXIE [alɛksi]. n. *f.* (1882; de a-2, et gr. *legein, au sens* de « lire »). *Pathol.* Autre nom de la cécité verbale.

ALEXINE [alɛksin]. n. *f.* (1907; all. *Alain*, 1889; du gr. *alexein* « repousser »). Biol. *Syn.* COMPLÉMENT. V. Complément.

ALEZAN, ANE [alzɑ̃, an]. *ndj.* (1534; esp. *alazan*, arabe *al-hisan*). Dont la robe (cheval, mulet) est brun rougeâtre. Subst. Un *alezan.*

ALFA. [alfa]. *n. m.* (1848; arabe *halfâ*). Plante herbacée (Graminées) d'Afrique du Nord et d'Espagne, dont les feuilles servent de matière première à la fabrication dc la sparterie et de certains papiers. 0 Papier d'alfa. *Exemplaire numéroté sur alfa.* ◈ HOM. Alpha.

ALFANGE [alfɑ̃ʒ]. *n. f.* (1664; esp. *alfange*, arabe *al-khandjar*). *Vx.* Cimeterre.

ALFATIER, IÈRE [alfatje, jɛʀ]. *n.* (1884; de *alfa*). Ouvrier qui récolte l'alfa. *Adj.* (1908). Relatif à l'alfa. *Industrie alfatière.*

ALFÉNIDE [alfenid]. n. m. (1853; du nom de l'inventeur *Alphen*). Maillechort argenté, servant à la fabrication des couverts.

ALGARADE [algarad]. n. *f.* (1549; esp. *algarada*, arabe *al-ghâra*). ♦ 1° *Vx.* Attaque brusquée, incursion militaire. ♦ 2° *Mod.* (XVI^e). Sortie inattendue contre qqn. « *Aux fureurs de mon père, à ses tonnantes algarades* » (DUHAM.). *Avoir* une *algarade* avec qqn (Cf. Faire une scène* à qqn).

ALGAZELLE [algazɛl]. *n. f.* (1782; *algazel*, 1764; arabe *al-ghazâl*; Cf. Gazelle). Grande antilope blanche d'Afrique.

ALGÈBRE [alʒɛbʀ(ə)], n. *f. (fin* XIV^e; lat. médiév. *algebra*, arabe *al-jabr* « contrainte, réduction », dans le titre d'un ouvrage de Al-Khawarizmi, IX^e). ♦ 1° Théorie des opérations portant sur des nombres réels (positifs, négatifs) ou complexes, et résolution des équations, avec substitution de lettres aux valeurs numériques et de la formule générale au calcul numérique particulier (V. Analyse); *pnr ext.* (Mod.). Partie de la mathématique ayant pour objet, à partir d'axiomes, l'étude des lois de composition et des relations définies sur un ou plusieurs ensembles* et qui déterminent ainsi une structure* (V. **Axiomatique; groupe; anneau, corps, espace**). *Algèbre linéaire, multilinéaire*, qui est à l'origine de la théorie des matrices* *et* des tenseurs*. *Algèbre des polynômes. Algèbre de Boole,* type d'algèbre possédant les opérations de réunion, intersection et complémentation qui établit des relations logiques binaires utilisées dans le calcul automatique (V. **Informatique**). *Algèbre logique,* algèbre de Boole appliquée à l'étude des propositions (V. **Logistique**). « *L'algèbre est une langue bien faite et c'est la seule* » (CONDILLAC). 0 Ouvrage traitant de cette science. ♦ 2° *Fig.* Chose. difficile à comprendre, domaine inaccessible à l'esprit. C'est *de l'algèbre* pour moi (V. Chinois, hébreu). 0 (XIX^e) Analyse rationnelle, esprit d'abstraction et de généralisation. « Cette *algèbre rapide qu'on appelle l'esprit du jeu* » (STE-BEUVE). *Une « algèbre des valeurs morales* » (JOUHANDEAU).

ALGÉBRIQUE [alʒebʀik]. *adj.* (XVIII^e; *algébraïque*, 1585; de *algèbre*). Qui appartient à l'algèbre. *Calcul numérique et calcul algébrique.* — Affecté d'un signe (plus ou moins). *Mesure, quantité algébrique. Courbe, équation', fonction* algébrique. Nombre* algébrique.*

ALGÉBRIQUEMENT [alʒebʀikmɑ̃]. *adv.* (1843; de *algébrique*). Par les méthodes de l'algèbre.

ALGÉBRISTE [alʒebʀist(ə)]. n. (fin XVI^e; de *algèbre*). Mathématicien qui se. consacre spécialement à l'algèbre. *Les algébristes modernes.*

ALGÉRIEN, IENNE [alʒeʀjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1613; de *Alger*, autrefois nom de la ville et du pays, arabe *Al-Djazaïr*). De l'Algérie. *L'Atlas, le Sahara algérien. Populations algériennes* (arabe, berbbre, kabyle). *La révolution algérienne.* Subst. *Les Algériens. L'algérien,* dialecte arabe d'Algérie.

ALGÉROIS, OISE [alʒeʀwa(ɑ), wa(ɑ)z]. *adj.* (1898; de *Alger*). De la ville d'Alger. *L'agglomération algéroise.* Subst. *Les Algérois,* habitants d'Alger. *L'Algérois*, la région d'Alger.

ALGIDE [alʒid]. *ndj.* (1812; lat. *algidus* « froid »). Accompagné d'algidité.

ALGIDITÉ [alʒidite]. *n. f.* (1836; de *algide*). *Pathol.* Refroidissement avec sensation de froid et tendance au collapsus.

ALGIE [alʒi]. *n. f.* (1948; V. **-Algie**). *Méd.* Douleur le plus souvent diffuse, sans relation bien définie avec une cause organique.

-ALGIE. Élément final de composition, du gr. *-algia*, rad. *algos* « douleur ».

ALGINATE [alʒinat]. n. *m.* (XX^e; de *algine, et -are*). *Chim.* Sel de l'acide alginique, utilisé notamment dans l'industrie textile. *Des laines à l'alginate.*

ALGINE [alʒin]. *n. f.* (1887; de *alg(ue)*, *et -ine*). *Chim. hist. nat.* Substance azotée visqueuse que l'on trouve dans les algues, les plantes marines.

ALGIQUE [alʒik]. *adj.* (XX^e; de *algie*). *Didact.* Relatif à la douleur physique. *Fièvre algique*, résultant d'une excitation douloureuse.

ALGOL [algɔl]. n. m. (1957; acronyme, de l'angl. *algorithmic language* « langage algorithmique »). *Inform.* Langage international de programmation destiné à l'écriture des algorithmes (calcul numérique) indépendamment de tout contexte concret (V. Cobol. fortran).

ALGORITHME [algɔʀitm(ə)]. *n. m.* (1554; lat. médiév. *Algorithmus*, nom propre latinisé de l'arabe *Al-Khawarirmi* (Cf. Algèbre), pris pour nom commun, également sous la forme *algorismus*). *Vx.* Système de numération décimale emprunté des Arabes. 0 *Mod.* Ensemble des règles opératoires propres à un calcul. — Calcul, enchaînement des actions nécessaires à l'accomplissement d'une tâche. V. **Automate.**

ALGORITHMIQUE [algɔʀitmik]. *adj. (1845;* de *algorithme). Hist. math.* Relatif au système de numération dit *algorithme.*

ALGUE [alg(ə)]. n. *f.* (1551; lat. *alga*). Thallophyte pourvu de chlorophylle, plante aquatique des eaux douces ou salées. *Algues unicellulaires. Algues pluricellulaires, au* thalle filamenteux, membraneux, massif ou rameux. *Algues vertes, brunes* (V. Varech), *rouges. Études des algues* (phycologie).

ALIAS [alias]. *adv.* (XV^e; *mot* lat. « une autre fois, autrement »). Autrement appelé (de tel ou tel nom). *Jacques Collin, alias Vautrin, alias Carlos Herrera.*

ALIBI [alibi]. *n. m.* (1394; mot. lat. « ailleurs »). ♦ 1° *Dr.* Moyen de défense tiré du fait qu'on se trouvait, au moment de l'infraction, dans un lieu autre que celui où elle a été commise. *Invoquer un alibi.* « *Fournir un alibi très acceptable* » (LOTI). ♦ 2° *Fig.* (XV^e-XVI^e, « diversion, ruse »; repris XIX^e). Circonstance, activité permettant de se disculper, de faire diversion. *Ses contacts avec ce parti ne sont qu'un alibi.*

ALIBOUFIER [alibufje]. n. *m.* (1783; mot prov.; o. i.). Styrax officinal.

ALIDADE [alidad]. *n. f.* (1415; lat. médiév. *alidada*, arabe *al-idhâda*). Règle de topographie, mobile autour d'un point fixe, portant un instrument de visée (pinnules ou lunette), qui sert à déterminer une direction ou mesurer un angle. 0 Partie mobile d'un théodolite.

ALIÉNABILITÉ [aljenabilite]. n. *f.* (1845; de *aliénable*). Qualité juridique d'un bien aliénable. ◈ ANT. *Inaliénabilité.*

ALIÉNABLE [aljenabl(ə)]. *adj.* (1523; de aliéner). *Dr.* Qui peut être aliéné. ◈ ANT. *Inaliénable.*

ALIÉNANT, ANTE [aljenɑ̃, ɑ̃t]. *odj.* (1943; de *aliéner*). Qui aliène, retire à l'individu la libre disposition de lui-même. « *Les incertitudes nées de l'utilisation aliénante... des sciences et des techniques* » (*L'Express*, 12-8-1968).

ALIÉNATAIRE [aljenatɛʀ]. *n.* (XVI^e; du rad. de *aliénation*). *Dr.* Personne en faveur de qui se fait une aliénation.

ALIÉNATEUR, TRICE [aljenatœʀ, tʀis]. n. (1596; lat. jurid. *alienator*). *Dr.* Personne qui transmet un bien par aliénation.

ALIÉNATION [aljenɑsjɔ̃]. *n. f. (XIII~;* lat. *alienatio*. V. Aliéner). ♦ 1° *Dr.* civ. Transmission qu'une personne *(aliénateur)* fait d'une propriété ou d'un droit, à titre gratuit (donation, legs) ou onéreux (vente, cession). Dr. intern. *Aliénation de territoire,* en cas d'annexion. ♦ 2° (XIV^e, *aliénation d'esprit;* 1801, *aliénation mentale*). Trouble mental, passager ou permanent, qui rend l'individu comme étranger à lui-même et à la société où il est incapable de se conduire normalement. V. Démence, folie. *L'aliénation entraîne une* mesure *d'internement* ou *de protection.* ♦ 3° (XVI^e). Aversion, hostilité collective *envers* qqn. *Aliénation des esprits,* opinion hostile. ♦ 4° *Fig.* (XVIII^e). Fait de céder ou de perdre (un droit, un bien naturel). *Ce serait une aliénation de ma liberté. 0 Philo.* (trad. de l'all. *Entfremdung*, Hegel et Marx) Etat de l'individu qui, par suite des conditions extérieures (économiques, politiques, religieuses), cesse de s'appartenir, est traité comme une chose, devient esclave des choses et des conquêtes même de l'humanité oui se retournent contre lui.

ALIÉNÉ, ÉE [aljene]. n. (XVI^e; lat. *alienatus*. V. Aliéner). Personne atteinte d'aliénation mentale, dont l'état nécessite l'internement dans un hôpital psychiatrique.

ALIÉNER [aljene]. *v. tr.; conjug. céder* (XIII^e; lat. *alienare*, de *alienus* « oui appartient à un autre ». *alius*). ♦ 1° Céder par aliénation. *Aliéner un bien à fonds perdu, à titre universel,* moyennant une rente viagère. 0 Fig. et littér. « *Par le mariage, j'aliénais volontairement une liberté que mon livre revendiquait* » (*GIDE*). ♦ 2° (XIV^e). Vx. *Aliéner l'esprit,* rendre fou. V. Aliéné. ♦ 3° (XVI~). Éloigner, rendre hostile. Vieilli. « *Toutes réflexions aliénèrent enfin mon cœur de cette femme* » (ROUSS.). Pronom. (*Réfl. indir.*) Mod. *S'aliéner les esprits, la sympathie de la population. 0 Philo.* Entraîner l'aliénation de.

ALIÉNISTE [aljenist(ə)]. *n.* (1846; de aliéné). Médecin spécialisé dans le traitement des aliénés. V. Psychiatre.

ALIFÈRE [alifɛʀ]. *adj.* (1845; lat. *alifer*). Se dit des insectes pourvus d'ailes.

ALIFORME [alifɔʀm(ə)]. *adj.* (1845; lat. *ala* « aile », et *-forme*). *Zool.* En forme d'aile.

ALIGNEMENT [aliɲmɑ̃]. *n. m.* (1387; de *aligner*). ♦ 1° Fait d'aligner, d'être aligné au moyen de repères, selon *un tracé.* « *Il se dirigeait au moyen d'alignements pris par lui pour retrouver la demeure* » (LOTI). *Soldat qui se met à l'alignement, sort de l'alignement. A droite, alignement !* 0 *Dr.* Fixation, par l'administration, des limites des voies publiques; ligne ainsi fixée. *Maisons* à *l'alignement,* frappées d'alignement. Fig. « *Paris nous met, comme ses maisons, à l'alignement* » (MAURIAC). 0 Fait de s'aligner *(fig.). L'alignement d'un parti sur la politique d'un État.* ♦ 2° Rangée de choses alignées. Spécialt. *Les alignements de Carnac,* rangées de menhirs sur des lignes parallèles. — Mar. Demi-droite passant par deux amers*. ♦ 3° *Fig.* (Néol.). *Alignement monétaire,* fixation d'un nouveau cours des changes en fonction du pouvoir d'achat relatif de deux ou plusieurs monnaies. V. Dévaluation. ◈ ANT. Avancée, *saillie.*

ALIGNER [aliɲe]. V. *tr.* (XIIe; de ligne). ♦ 1° Ranger une ligne droite. *Aligner des plants.* « *Les maisons, ou d'être alignées, sont dispersées* » (ROUSS.). Fig. *Aligner monnaie sur une* autre, en réaliser l'alignement. 0 Pron. (Sens *réfl.*) Se mettre sur la même ligne. *Alignez-vous !* Se conformer fidèlement (à la « ligne » politique d'un re). — *Spécialt.* Se disposer à se battre en duel, à comtre. Pop. *Tu peux toujours t'aligner, tu* n'es pas de taille, ieras battu. *0 (Sens* pass.) « *Contre le lambris s'alignaient chaises* » (FLAUB.). ♦ 2° Inscrire ou prononcer à la e. « *Les arguments qu'il aligne en bon ordre* » (MAUPASS.). *gner des chiffres. des phrases. 0* Pop. *Les aligner.* donner 'billets l'un après l'autre, payer.

ALIGOTÉ [aligɔte]. *n. m.* (1907; *alligotet*, 1866; anc. fr. *igoter* « déchirer », du germ. **hariôn, même sens).* Cépage nc de Bourgogne. -Vin produit par ce cépage. *Bourgogne 'oté.*

ALIMENT [alimã]. *n. m.* (1120; lat. *alimentum*). ♦ Toute substance susceptible d'être digérée, de servir à la rition de l'être vivant. V. Comestible, denrée, nourri-?, pâture, vivres. *Aliments naturels,* composés *d'aliments ples* (minéraux ou organiques). *Aliment complet,* qui ıtient tous les éléments nécessaires à l'organisme (ex. : ait). « *C'est un aliment beaucoup plus riche* » (DUHAM.). Dr. *(au plur.)* Moyens d'existence nécessaires à une sonne dans le besoin et exigibles par elle, de certains tiers. **Alimentaire** (obligation, pension). ♦ 2° *Fig.* (XVIe). *Ce* nourrit, entretient. « *Fournir un aliment à des curiosités ore indistinctes* » *(GIDE).*

ALIMENTAIRE [alimãtɛr]. *adj.* (XVIe; lat. *alimentarius*). [° Qui peut servir d'aliment. *Denrées, produits alimen-es.* Spécialt. *Pâtes* alimentaires.* ◇ Relatif à l'alimen-*on. Ration,* régime alimentaire. *Bol* alimentaire.* ♦ 2° *Dr.* i a rapport aux aliments. *Obligation* alimentaire, de ırnir les aliments. *Pension alimentaire,* servie à une perıne qui en a besoin, en vertu d'on accord amiable ou ın jugement (lequel peut accorder, en attendant, une *'vision alimentaire*). ♦ 3° *Qui* n'a d'autre objet que de ırnir de quoi vivre. *Une besogne alimentaire.*

ALIMENTATION [alimãtasjɔ̃]. n. *f.* (1412; repris déb. :e; lat. médiév. *alimentatio*). ♦ 1° Action ou manière limenter, de s'alimenter. V. Diète, *régime. Alimentation troupes.* V. Ravitaillement. *Les éléments de base de limentation humaine. Une alimentation équilibrée.* ◇ mmerce des denrées alimentaires. *Magasin d'alimentation.* 2° *Par* ext. (1845). Action d'approvisionner (en fournitures :essaires au fonctionnement). *Alimentation d'une chaudière* eau), d'un moteur (en combustible), *d'un circuit* (en cou-ıt), d'une *armée* (en munitions). *Mécanisme d'alimentation ne arme à répétition.* V. Approvisionnement.

ALIMENTER [alimãte]. V. *tr.* (XIVe; lat. médiév. *alimentare*). ♦ 1° *Physiol.* Fournir une certaine alimentation à. Nourrir. Vous *pouvez alimenter légèrement le malade.* onom. *Il recommence à s'alimenter.* ♦ 2° *Par ext.* (XIXe). provisionner. *Alimenter une chaudière.* « *Le Jourdain* mente ce réservoir » (LOTI). 0 *Fig.* Entretenir, nourrir. *la suffit à alimenter la conversation.* « *Son éloquence alintée de faits* » (PÉGUY).

ALINÉA [alinea]. *n. m.* (XVIIe; de a *linea, mots* lat. «(en loignant) de la ligne »). Renfoncement de la première ne du texte, d'un paragraphe. 0 Passage compris entre ux de ces lignes en retrait. V. Paragraphe.

ALIOS [aljos]. *n. m.* (1843; mot gascon, du rad. de lie, *is).* Grès organique et ferrugineux constituant un des rizons du podzol des Landes.

ALIPHATIQUE [alifatik]. *adj. (1948;* du *gr. aleiphar,* os, « graisse »). *Chim.* Se dit de corps chimiques de la ie grasse, à chaîne carbonée linéaire ou ramifiée ouverte pposé à *aromatique). 0* SYN. *Acyclique.*

ALIQUANTE [alikãt]. *adj. f. (1653;* fém., du lat. *aliantus* « d'une certaine grandeur »). Math. *Partie aliquante,* i n'est pas contenue un nombre exact de fois dans un ut. ◇ ANT. Aliquote.

ALIQUOTE [alikɔt]. *adj. f. (1484;* du lat. *aliquot* « *un* tain nombre de »). Math. *Partie aliquote,* qui est contenue nombre exact de fois dans un tout. ◇ ANT. *Aliquante.*

ALISE ou **ALIZE** [aliz]. *n. f.* (XIIe; probabl. gaul. **alisia*). uit de l'alizier, d'un août légèrement acidulé. *Eau-de-vie dires.*

ALISIER ou **ALIZIER** [alizje]. *n. m.* (XIIIe~; de *alise*). ıriété de sorbier, produisant les alises.

ALISMACÉES [alismase]. *n. f. pl.* (1845; de *alisme*). *t.* La plus importante famille de l'ordre des fluviales lantain, etc.).

ALISME [alism(ə)]. *n. m.* (1808; lat. *alisma,* mot gr.). ɔm scientifique du plantain d'eau, type des alismacées.

ALITEMENT [alitmã]. n. *m.* (1549; de *aliter*). Séjour rcé d'un malade au lit.

ALITER [alite]. V. *tr.* (fin XIIe; de *lit).* Faire prendre le lit à (un malade). *Pronom.* V. Coucher (se). *Il* a *dû* s'aliter *hier. Un infirme alité depuis des années.*

ALIZARI [alizari]. *n. m.* (1827; mot gréco-turc, probabl. arabe *al-usâra* « jus, extrait »). Racine de la garance.

ALIZARINE [alizarin]. *n. f.* (1839; de *alizari*). Matière colorante d'un beau rouge, extraite autrefois des racines de garance, aujourd'hui obtenue par synthèse.

ALIZÉ [alize]. *adj.* et *n. m.* (1643; a. fr. *alis, var.* delisse). Vent alizé, ou subst. *alizé,* vent régulier soufflant toute l'année de l'Est, sur la partie orientale du Pacifique et de l'Atlantique comprise entre les parallèles 30°N. et 30°S. *«L'alizé austral soufflait avec la plus exquise douceur* » (LOTI).

ALKÉKENGE [alkekãʒ]. *n. m.* (1562, *alquequange; alkacange,* XVe; de l'arabe *al-kâkang*). *Bot.* Plante vivace *(Solanacées)* du genre *physalis*,* communément appelée amour en *cage, coqueret,* à baies rouges comestibles.

ALKERMÈS [alkɛrmɛs]. *n. m.* (1690; « kermès », 1546; esp. *alkermes,* arabe *al-qirmiz*). Liqueur à base de cannelle et de girofle, avec addition d'aromates divers, colorée en rouge au kermès animal *(ancienn.).*

ALLAITEMENT [alɛtmã]. *n. m.* (1375; de *allaiter*). Action d'allaiter, alimentation en lait du nourrisson jusqu'au *sevrage. Allaitement maternel, artificiel. V.* Tétée. *Allaitement mixte,* au sein et au biberon.

ALLAITER [alete]. *v. tr. (Alaitier,* XIIe; bas lat. *allactare).* Nourrir de son lait (un nourrisson, un petit); donner le sein à. Absolt. « *Nombre d'entre elles allaitaient* tout *en travaillant* » (GIDE).

ALLANT, ANTE [alã, ãt]. *n.* et *adj.* (XIIe; de aller). ♦ 1° *N. m.* pl. *Allants et venants,* personnes qui vont et viennent. « *Des allants et venants, un vacarme d'enfer* » (COURIER). ♦ 2° *Adj.* (XVIe). *Littér.* Qui marche facilement ou avec plaisir, fait preuve d'activité. V. Actif, vif. « Tu es *plus allante que* moi » (R. BAZIN). ♦ 3° N. m. (1938). Ardeur de celui qui va de l'avant, ose entreprendre. V. Entrain. « *Soldat plein d'initiative et d'allant* » (MADELIN).

ALLANTOÏDE [alãtɔid]. *n. f.* (1541; *gr. allantœidês* « *en* forme de boyau »). *Embryol.* Membrane qui enveloppe l'embryon des vertébrés, constituée par un diverticule du tube intestinal primitif, qui remplit la fonction de respiration et qui, chez certains mammifères (Équidés), constitue un réservoir d'urine.

ALLÉCHANT, ANTE [a(l)leʃã, ãt]. *adj.* (XIVe; de *allécher).* Qui allèche, fait espérer quelque plaisir. Une *odeur alléchante.* V. Appétissant. Fig. *Une proposition alléchante,* séduisante, tentante. ◇ ANT. Repoussant.

ALLÈCHEMENT [a(l)leʃmã]. *n. m. (1295;* de *allécher).* *Rare.* Appât, attrait.

ALLÉCHER [a(l)leʃe]. *v. tr.;* conjug. *céder* (XIIe; lat. pop. **allecticare,* class. *allectare).* Attirer en flattant les sens, par la promesse de quelque plaisir. V. Appâter. « *Maître Renard, par l'odeur alléché* » (LA FONT.). 0 *Fig.* Attirer, tenter. « *Afin d'allécher les lecteurs* » *(GIDE).* ◇ ANT. Repousser.

ALLÉE [ale]. *n. f.* (1160; de *aller).* ♦ 1° *Allée et venue,* mouvement de gens qui vont et viennent. C'était une *allée et venue continuelle. Au plur.* Démarches et déplacements divers. V. *Course. Perdre son temps en allées et venues.* ♦ 2° (XIIIe). Chemin bordé d'arbres, de massifs, de verdure. « *Une allée sablée circulant parmi des bosquets et des tapis de gazon* » (CHATEAUB.). « *Plantée pour elles d'arbres d'une seule essence, l'allée des Acacias était fréquentée par les Beautés célèbres* » (PROUST). — *Dans une ville, Nom* de certaines promenades plantées d'arbres. V. Avenue, cours, mail. ♦ 3° *Vieilli.* (Dans un lieu couvert). Couloir, passage. *Allées d'une église,* nef et bas-côtés. 0 Archéol. *Allée couverte,* dolmens rangés en couloir. ◇ HOM. Aller, haler (2).

ALLÉGATION [a(l)legasjɔ̃]. *n. f.* (XIIIe; lat. jurid. *allegatio*). Citation qu'on fait de quelque texte autorisé pour s'en prévaloir, affirmation étayée sur cette citation. « *La première audience fut levée sur cette audacieuse allégation* » (BALZ.). — Affirmation quelconque. *Il faudra prouver vos allégations.*

ALLÈGE [a(l)lɛʒ]. *n. f.* (XVIIe; au sens d' « allégement », XIIe; de *alléger).* ♦ 1° Embarcation servant au chargement ou au déchargement des navires. ♦ 2° Mur d'appui à la partie inférieure d'une fenêtre.

1. **ALLÉGEANCE** [a(l)leʒãs]. *n. f.* (XIIe; de *alléger).* Vx. Soulagement. « *Elle goûte, ce soir, la même allégeance qu'à ses réveils d'alors* » *(MAURIAC).*

2. ALLÉGEANCE [a(l)leʒãs]. *n. f.* (1669; angl. *allegiance,* de l'a. fr. *li(e)jance,* de *lige).* ♦ 1° *Hist.* Fidélité, vassalité de l'homme lige. *Serment d'allégeance.* ♦ 2° Obligation de fidélité et d'obéissance à une nation; nationalité. *Allégeance perpétuelle. Double allégeance.*

ALLÉGEMENT [a(l)leʒmã]. *n. m.* (XIIe; de *alléger).* Fait ou moyen d'alléger (ce qui constitue une charge trop lourde à supporter). *Demander l'allégement des programmes scolaires.* « *Ce poids est donc resté sans allégement sur ma*

conscience » (ROUSS.). « *La vie n'est pas supportable sans de grands allégements* » (FLAUB.). ◇ ANT. Alourdissement.

ALLÉGER [a(l)leʒe]. v. *tr.*; conjug. *céder* (XIe; bas lat. *alleviare*, de *levis* « léger »). ♦ 1° Rendre moins pesant, moins pénible; soulager d'une partie d'une charge. *Alléger les charges publiques.* « *Ses pas allégés par un peu de joie* » (FRANCE). ♦ 2° Rendre moins lourd; débarrasser d'une partie du poids. *Alléger un fardeau.* « *Il ôfa sa buffleterie, quitta son habit: ainsi allégé de l'inutile...* » (HUGO). ◇ ANT. Alourdir.

ALLÉGORIE [a(l)legɔʀi]. n. *f.* (1118; lat. d'o. gr. *allegoria*). Suite d'éléments descriptifs ou narratifs dont chacun correspond aux divers détails de l'idée qu'ils prétendent exprimer. V. **Métaphore, symbole.** « *De l'allégorie au symbole, il y a la différence du mécanisme au vivant, et de la symétrie à la souplesse* » (THIBAUDET). *Les allégories du Roman de la Rose.* ◇ Peinture dont chaque élément évoque minutieusement les aspects d'une idée. *Peindre des allégories.*

ALLÉGORIQUE [a(l)legɔʀik]. *adj.* (XIVe; bas lat. *allegoricus*). Qui appartient à l'allégorie, repose sur des allégories. V. Métaphorique, **symbolique.** *Roman, peinture allégorique.* « *Une interprétation allégorique des mystères les plus solides de la foi* » (FRANCE). *Donner* un sens *allégorique* (allégoriser). ◇ ANT. *Littéral*, réaliste.

ALLÉGORIQUEMENT [a(l)legɔʀikmɑ̃]. *adv.* (fin XVe; de *allégorique*). D'une manière allégorique, dans un sens allégorique. ◇ ANT. *Littéralement.*

ALLÈGRE [a(l)legʀ(ə)]. *adj. (xv"; (h)aliegre*, XIIe; lat. *alacer*, par l'interm. de formes pop.). Plein d'entrain, vif. « *Le paysan est vieux, l'attelage exténué; un seul être est allègre et ingambe* » *(SAND). Marcher d'un pas allègre.*

ALLÉGREMENT ou ALLÈGREMENT [a(l)legʀemɑ̃]. *adv.* (XIIIe; de *allègre*). D'une manibre allbgre, avec entrain. V. Vivement. « Nous *continuâmes notre* voyage *aussi allégrement que nous l'avions commencé* » (ROUSS.). « *Mes idées circulaient allégrement dans ma tête* » *(GIDE). 0 Péj.* Avec un entrain qui suppose une certaine légèreté ou inconscience. *Il nous a allégrement ruinés.*

ALLÉGRESSE [a(l)legʀɛs]. *n. f.* (XIIIe; de *allègre*). Joie très vive qui d'ordinaire se manifeste publiquement. « *Son allégresse s'épandra dans des balbutiements* » *(COURTELINE). Au milieu de l'allégresse générale.* ◇ ANT. Consternation, tristesse.

ALLEGRETTO [a(l)legʀe(ɛt)to]. *adv. et n. m.* (1751; mot it., dimin. de allegro). *Adv.* Indication de mouvement musical, un peu plus lent que allegro. 0 N. m. *Allegretto ou allégretto, morceau exécuté* dans ce tempo.

ALLEGRO [a(l)legʀo]. *adv. et n. m. (1726; mot* it. « vif »). *Adv.* Indication de mouvement musical, assez rapide (mais moins que presto). ◇ N. *m. Allegro* ou *allégro*, morceau exécuté dans ce tempo. *Spécialt.* Premier mouvement d'une sonate, d'une œuvre de la forme sonate. *Deux allégros de Mozart.*

ALLÉGUER [a(l)lege]. v. *tr.; conjug. céder* (1278; lat. *allegare*, spécialisé en lat. iurid.). ♦ 1° Citer comme autorité, pour sa justification. *Alléguer un texte de loi, un auteur.* ♦ 2° (XVIIe). Mettre en avant, invoquer (pour se justifier, s'excuser). « *Alléguant quelque excuse de santé* » (HUGO). « *Alléguant que la liberté excessive se détruit enfin elle-même* » (BOSS.).

ALLÈLE [a(l)lɛl]. *n. m.* (1960; abrév. de *allélomorphe*). Gène allélomorphe.

ALLÉLOMORPHE [a(l)lelɔmɔʀf(ə)]. *adj.* (1953; gr. *allélo-*, marquant la réciprocité, et *-morphe*). *Biol.* Se dit de caractères opposés qui se substituent alternativement les uns aux autres dans l'hérédité, du fait de l'alternance d'action de leurs gènes déterminants, qui sont situés dans des points correspondants de chromosomes homologues *(gènes allélomorphes).*

ALLÉLUIA [a(l)leluja]. *n.* m. (XIIe; mot lat., adapt. de l'hébr. « louez Yahweh »). ♦ 1° Cri de louange et d'allégresse fréquent dans les psaumes, adopté par l'Église dans sa liturgie, surtout *au* temps pascal; *spécialt. Court verset* précédé et suivi de ce mot, chanté à la suite du graduel. 0 *Poét.* Chant de joie. ♦ 2° (1549). Nom usuel de l'oxalide (qui fleurit vers Pâques).

ALLEMAND, ANDE [almɑ̃, ɑ̃d]. *adj. et n.* (*Aleman*, 1080; du lat. *Alama(n)ni, Alema(n)ni*, les *Alamans*, confédération de peuples germaniques). De l'Allemagne. V. Germanique, tudesque. *Le peuple allemand.* Subst. *Les Allemands.* V. Germain, teuton (Cf. Boche, chleu, fritz; frisé, fridolin, *etc.). Querelle* d'Allemand.* — *La langue allemande* ou subst. *l'allemand*, langue du groupe germanique occidental, comprenant le *haut allemand* (devenu, depuis-Luther, l'allemand classique) et le *bas allemand* (représenté aujourd'hui par divers parlers de la plaine de l'Allemagne du Nord). 0 N *f.* (XVIe) Danse d'origine allemande, en honneur à la cour de Louis XIV. — *Mus.* Première pièce de la suite* instrumentale.

ALLÈNE [alɛn]. *n. m.* (1890; pour *allylène*. *V.* Al Hydrocarbure gazeux de formule C_3H_4. ◇ HOM. haleine.

1. **ALLER** [ale]. *v. :* je *vais, tu vas, il* Y", *nous allons aller, ils vont; j'allais: j'allai; je suis allé; j'irai: j'irai allons, aller; que j'aille, que nous allions, qu'ils aillent j'allasse: allant: allé (Aler*, XIe; *alare*, VIIIe; réduction expliquée du lat. *ambulare*, sp. de *ire* « aller » da langue fam. ; futur et condit., du lat. ire: *vais, vas*, Y", du lat. *vadere).*

I. *V. intr.* (A) Marquant le mouvement, la locom ♦ 1° Se déplacer. *Allons à pied.* V. Marcher. *Il* sait *tenant aller à bicyclette. À cette* heure-ci, on Y" plus Y *métro qu'en* voiture. « *Elle allait à grands pas* » (LA FO *Vous aller comme le vent !* V. Courir, filer, gazer. « *Il s à aller et venir par la chambre* » (MART. du G.), à fai cent pas, à marcher de long en large. Loc. *Aller son petit bonhomme de) chemin*.* ♦ 2° (Avec un compléme destination). V. Rendre (se). Je *pense aller à Paris la se prochaine. Irez-vous à la mer ou à la campagne? Nous souvent au cinéma. Il faut que j'aille chez le coiffeur. jusqu'au ministre s'il le faut,* je m'adresserai au mir *Il faut tant d'heures pour aller de Paris à Bordeaux. Les f vont de ville en ville. Aller devant, je vous rejoindrai. J'ira rencontre.* « *Il allait devant lui comme un conquérant* » (M du G.). Il *faut aller loin pour trouver la vraie campagne Vous allez trop loin*. Il est allé jusqu'à* lui dire.. . 0* (C plément de but) *Je vais à mon travail, à la chasse, aux nouv* Fia. *Allons au fait*. 0 Pouvez-vous y aller? vous ren* l'endroit en question. — (T. de jeu) *J'y vois, je* particip coup en misant. J'y *vais de cent francs*, en misant cent fr Par ext. *J'ai dû y aller de toutes mes économies*, eng risquer mes économies. Fam. *Il y est allé de sa chanso* apporté sa chanson à titre de contribution (à la fête). *allons-y. allez-y!* exhortation à avancer. à s'engager l'action: Loc. *Il* n'y *va pas de main* morte, par quatre mins*. Vous y allez un peu fort*.* « *Comme vous y all (MOL.).* « *Vos-y mou** » *(SARTRE).* ♦ 3° (Avec un suj chose, dans le même sens). Une voiture *qui Y" vite.* V. Ri *L'autobus Y" jusqu'à la Porte Champerret.* Loc. fig. *La est allée aux nues'. Votre lettre m'est allée au cœur,* touché. ♦ 4° (Suivi d'un infinitif de but). *Je suis all promener.* « *Va trouver de ma part l'ambassadeur rom* (CORK). 0 (En tour négatif, pour déconseiller viver « *Par de nouveaux refus n'aller point l'irriter* » (R *N'allez pas vous imaginer, n'aller surtout pas croire* 5° (En fonction d'auxiliaire de temps, marquant un prochain, suivi de l'infinitif). Être sur le point de (Au sent) : *Il va* arriver d'un *moment* à *l'autre.* — (A l'imparf « *Va vite à ta place, nous allions commencer sans toi* » (DA 0 (Marquant une éventualité, avec une valeur affe « *Si elle allait* ne *pas* venir ! » (MUSS.). ♦ 6° (À l'impér *Va! allons! allez!* interjections à valeurs diverses. *Il n'en rien, va! Allons, du calme! Allons, allons, ce n'est rien.* « *vous vous moquer des gens* » *(MOL.). Allons donc!* sert à à contredire. *Et aller donc* ! formule d'encouragement nique. (B) Marquant une. évolution ou un fonctionna ♦ 1° Être dans tel ou tel état de santé. V. Porter (se). *ment allez-vous? Je vais bien, mieux, de mieux en m* Fam. Ça *va* pas *(la tête)? vous* êtes fou? ♦ 2° *(Ch<* Se trouver amené à tel ou tel état d'une évolution. *Les af vont bien. Tout va mal, de mal en pis. Sa passion allait ju la folie.* — *Cela va de* soi, cela en découle nécessairer c'est évident. Cela *va sans dire*. Cela ira foui seul,* évol marchera bien, sans qu'on s'en occupe. 0 (En tour in sonnel) *Il n'en Y" "as de même,* les choses ne se passen de la même façon, le cas n'est pas le même. *Il n'en Y" p même de, il en va tout autrement de...,* dans le cas de. *Il* y *va de notre vie,* ce qui est en jeu c'est notre vie. 0 *La aller.* laisser évoluer sans intervenir. *Laisser aller ses affi* les négliger. Par anal. Se *laisser aller, renoncer à* dirig vie, s'abandonner, se décourager. 0 En fonction d'auxi d'aspect, marquant la progression, suivi d'un p. prés. (g dif). *L'inquiétude allait croissant.* «*Les mœurs vont se dépn de jour en jour* » (HUGO). *Son mal va en empirant.* ♦ 3° F tionner. V. Marcher. *Sept heures! vous croyez que montre Y" bien? Le courant* fait aller la roue du mo ♦ 4° *Par ext.* Être adapté, convenir de telle ou telle fa *Ce n'est pas* la clé qui Y" à *cette* serrure. *Ce costume l bien. Une couleur qui ne Y" pas à son teint, avec son* Fig. « *Deux entités qui ne vont guère ensemble* » (REN qui ne s'accordent güère. ♦ 5° *Ça* me *va*, ça me con\ ça me plaît. Absolt. *Est-ce que* ça va? est-ce satisfais Fam. Ça *va*, ça *va* comme *ça*, marque la limite de l'acc tion. V. Bon (c'est).

II. *V. pron.* (XIIe). S'EN ALLER. ♦ 1° Partir du lia l'on *est.* «*Va-t'en, chétif insecte* » (LA FONT.). « *Il s'en , et moi je restais* » (MARIVAUX). « *Ma bonne aventu* s'en *était allée* » (CHATEAUB.). — (Avec un compl. de nation) Je m'en *vais nu marché, à la pêche. 0 Pour eup*

itter ce *monde*, mourir. « *Considérer que c'est une chose n triste De le voir qui s'en va* » (HUGO). « *Il s'est en allé avec* ère *entière du monde* » (CHATEAUB.). ♦ 2° Quitter, ·tir de (*un* lieu). *Va-t'en d'ici. Je m'en irai de la maison s huit heures.* ♦ 3° *(Choses).* Disparaître. « Tous ses ·jets s'en étaient allés en fumée » (LOTI). *Les ruches d'encre n vont avec ce produit.* « *C'était pitié de voir la vie s'en aller notre maison* » (DAUD.). Au p. p. « Une âme *en* allée Vers *utres* cieux à d'autres amours » (VERLAINE). « Je me *viens des heures en allées* » (GIDE). ♦ 4° *(Suivi de l'infinitif).* Aller (en partant) « *Va-t'en voir un peu ce que fait ma e* » (Mon.). ◇ (En fonction d'auxiliaire-de temps, au sens *aller*, mais, aujourd'hui seulement, à la 1re pers. du prés.) *Une vieille chanson que je m'en vais vous dire* » (MOL.). 5° (En fonction d'auxiliaire d'aspect, suivi du gérondif, sens de *aller*). « *Cette musique mystérieuse et qui s'en va clinant* » (BARRÈS).

◈ ANT. Rester. Revenir. — HOM. Allée. haler (2).

2. ALLER [ale]. n. m. (XIIe; subst. du précéd.). ♦ 1° Fait aller, trajet fait en allant à un endroit déterminé (opposé *à tour). L'aller a été plus facile que le retour. J'ai pris à l'aller train du matin.* — *Spécialt.* Billet de chemin de fer valable our l'aller. *Un aller, un aller simple pour Marseille. Un ller (et) retour,* billet double comportant un coupon de tour. ♦ 2° Fam. *Aller et retour,* paire de gifles. *Il lui a anqué* un *de* ces *allers et retours* ♦ 3° Évolution des choses, *ans* l'express. *pis* aller.* ◈ ANT. *Retour.*

ALLERGÈNE [alɛʀʒɛn]. *n. m.* (1953; de *allergie*, et -gène). ubstance qui détermine l'allergie et les troubles qui y sont ssociés.

ALLERGIE [alɛʀʒi]. *n. f.* (1920; de *allergique).* Modifiation des réactions d'un organisme à un agent pathogène orsque cet organisme a été l'objet d'une atteinte antérieure ar le même agent. *La notion d'allergie réunit immunité et naphylaxie. Allergie respiratoire, cutanée. Allergie aux ollens,* provoquée par les pollens.

ALLERGIQUE [alɛʀʒik]. *adj.* (1920; all. *allergisch,* 1906; lu gr. *allos* « autre », et *ergon* « action »). Propre à l'allergie. *Phénomènes allergiques.* ◇ Qui réagit en manifestant une llergie *à (une* substance). *Allergique au blanc d'œuf. Fig.* Fam.) *Il est allergique à la grande musique,* il ne peut la upporter.

ALLERGOLOGIE [a(l)lɛʀgɔlɔʒi]. *n. f.* (mil. XXe; de *llergie* et *-logie*). *Méd.* Étude et thérapeutique des allergies.

ALLERGOLOGISTE [alɛʀgɔlɔʒist(ə)] ou **ALLERGOLOGUE** [alɛʀgɔlɔg]. *n.* (v. *1965;* de *allergologie). Méd.* Spécialiste de l'allergologie.

ALLEU [alø]. V. FRANC-ALLEU.

ALLIACÉ, ÉE [aljase]. *adj.* (1802; du lat. *a(l)lium* « ail »). Propre à l'ail. *Odeur alliacée. Plantes alliacées.*

ALLIAGE [aljaʒ]. *n. m.* (1515; de allier). ♦ 1° Produit métallique obtenu en incorporant à un métal un ou plusieurs éléments. *Alliages ferreux,* cuivreux, *légers* (à base d'aluminium), *de nickel, de métaux précieux. Alliage par fusion, cémentation, frittage, dépôt électrolytique. Alliages réfractaires, de frottement, de décolletage. Alliage fusible, à* bas point de fusion. 0 *Fig.* Mélange peu harmonieux. ♦ 2° Vx. Métal ou élément combiné avec le métal de base. ◇ *Fig. Élément ajouté,* apport. « *Un créole, sans le moindre alliage de sang coloré* » (DUHAM.).

ALLIANCE [aljɑ̃s]. *n. f.* (XIIe; de *allier).* ♦ 1° Union contractée par engagement mutuel. *Dr. intern.* Union de deux *puissances* qui s'engagent par un traité *(traité d'alliance),* à se porter mutuellement secours en cas de guerre. V. Coalition, entente, ligue, pacte. *Alliance défensive et offensive. Conclure, contracter, rompre une alliance. LE renversement* des alliances. La Sainte*-Alliance. La Triple-Alliance (ou* Triplice). Par anal. *Alliance entre deux partis politiques.* — Appellation de diverses associations. *L'alliance française.* ◇ *Théol.* Pacte entre les Hébreux et Yahweh *(ancienne alliance),* fondement de la religion juive; pacte entre Dieu et tous ceux qui reconnaissent le sacrifice du Christ *(nouvelle alliance),* fondement du christianisme. *L'arche* d'alliance.* ♦ 2° (XIIIe). Lien juridique existant entre un époux et le parent de son conjoint (et *par ext.* entre les familles de l'un et de l'autre). V. Parenté. Neveu *par alliance.* « *Jamais une famille comme la mienne ne voudrait faire alliance avec la famille Fadet* » *(SAND). 0 Anneau d'alliance, ou ellipt.* (1611) *Alliance,* anneau nuptial, symbole de l'union. ♦ 3° Union, accord. «*L'alliance qui s'établit entre l'artiste et ses contemporains* » (TAINE). 0 Combinaison d'éléments divers. « *Il était homme du monde et homme de lettres.. alliance rare* » (VIGNY). *Alliance de mots,* rapprochement audacieux de mots qui semblent d'abord incompatibles. ◈ ANT. Désunion, divorce.

ALLIÉ, ÉE [alje]. *adj.* (1356; de *allier).* ♦ 1° Uni par un traité d'alliance. Les *pays alliés.* Subst. *Soutenir ses alliés.* « *L'Allemagne était indirectement lésée dans la personne de son alliée l'Autriche* » (BAINVILLE). Spécialt. *Les Alliés,* les pays alliés contre l'Allemagne au cours des guerres mondiales du XXe s. ◇ *Par anal.* Personne qui apporte à une autre son appui, prend son parti. V. **Ami.** *J'ai trouvé en* lui *un allié.* ♦ 2° *Dr.* (1539). *Uni* par alliance. *Une famille alliée aux Bourbons.* Subst. *Les alliés, les* personnes unies par alliance. *Les parents et alliés.* ◈ ANT. *Ennemi.* opposé.

ALLIER [alje]. v. *tr.* (1080; lat. *alligare).* ♦ 1° *(Surtout pronom.).* Unir par une alliance. « *Napoléon III refusa : s'allier à l'Autriche. c'était renoncer à sauver l'Italie* » (BAINVILLE). ◇ Dr. « *S'allier à la maison d'un gentilhomme* » (MOL.). ♦ 2° (XIIe). Combiner dans *un* alliage. *Allier l'or et* l'argent, *avec l'argent.* ◇ *Fig.* Associer (des éléments dissemblables). « *Allier une avarice presque sordide avec le plus grand mépris pour l'argent* » (ROUSS.). *Pronom. S'associer,* se combiner. « *Certains rêves de tendresse partagée s'allient volontiers au souvenir d'une jeunesse* » (PROUST). ◈ ANT. *Désunir, opposer.*

ALLIGATOR [a(l)ligatɔʀ]. *n. m. (1663;* angl. *alligator,* altér. esp. *el lagarto* « le lézard »). Reptile crocodilien de l'Amérique, pouvant atteindre cinq mètres de long, au museau large et court. V. Caïman, crocodile.

ALLITÉRATION [a(l)literasjɔ̃]. *n. f.* (1751: angl. *alliteration,* du lat. *littera* « lettre »). Répétition des consonnes initiales (et par ext. des consonnes intérieures) dans une suite de mots rapprochés. *L'allitération peut être un procédé de style.*

ALLÔ! [alo]. *interj.* (1880; anglo-amér. *hallo, hello,* onomat.). Interjection servant d'appel dans les communications téléphoniques. ◈ HOM. Halo.

ALLO-. Élément initial de composition, gr. allo-, de *allos* « autre ».

ALLOCATAIRE [a(l)lɔkatɛʀ]. *n.* (1917; du rad. de *allocation).* Bénéficiaire d'une allocation.

ALLOCATION [a(l)lɔkasjɔ̃]. *n. f.* (1835; « approbation d'un compte, fait de passer en compte », 1478: lat. médiév. *allocatio.* V. Allouer). Fait d'allouer; somme allouée, prestation *en* argent. *Voyageur qui demande une allocation de devises.* Séc. soc. Prestation en argent attribuée à une personne pour faire face *à un* besoin. *Allocations familiales.* V. Prestation. *Allocations de maternité, de logement. Allocation de chômage, allocation d'Aide publique* (versée par l'État aux chômeurs). V. Prestation.

ALLOCUTAIRE [a(l)lɔkytɛʀ]. *n. (néol.:* du rad. de *allocution* et suff. *-aire). Ling.* Personne qui reçoit le message du locuteur.

ALLOCUTION [a(l)lɔkysjɔ̃]. *n. f.* (1845; *h. XIIe*; « harangue militaire », 1705; lat. *allocutio).* Discours familier et bref adressé par une personnalité, dans une circonstance particulière et à un public précis. *Une allocution radiophonique, radiotélévisée du chef de l'Etat.*

ALLODIAL, ALE, AUX [a(l)lɔdjal, o]. *adj.* (1463; lat. médiév. *allodialis.* V. Franc-alleu). *Dr. féod.* Qui appartient à un franc-alleu. *Biens allodiaux.*

ALLOGAMIE [al(l)ɔgami]. *n. f.* (1951 ; de *allo-, et -garnie). Biol.* Mode de reproduction sexuée par des gamètes provenant d'individus différents (ou de fleurs différentes d'une même plante). V. Autogamie, endogamie, exogamie. — *Adj.* ALLOGAME [al(l)ɔgam].

ALLOGÈNE [a(l)lɔʒɛn]. *adj.* (1890; gr. *allogenês;* de *allo-,* et -gène). D'une origine différente de celle de la population autochtone, et installé tardivement dans le pays. *Éléments allogènes.* ◈ ANT Autochtone, indigène. — HOM. Halogène.

ALLONGE [alɔ̃ʒ]. *n. f.* (XIIIe; de *allonger).* ♦ 1° *Nom* technique de diverses nièces servant à allonger. V. Rallonge. ◇ Crochet de boucherie. ♦ 2° (XX'). Lo&ueur des bras d'un boxeur. « *Il avait une allonge supérieure et n'eut pas de mal à placer quelques directs* » (QUENEAU).

ALLONGÉ, ÉE [alɔ̃ʒe]. *adj. (1539;* de allonger). Étendu en longueur de façon caractéristique. *Ellipsoïde allongé* (ANT. Aplati). Un crâne *allongé.* « *Chez les artistes florentins, le type est allongé, élancé* » (TAINE). 0 Fig. *Mine allongée,* longue. ◈ ANT. Raccourci.

ALLONGEMENT [alɔ̃ʒmɑ̃]. **n. m.** (1224; de *allonger).* ♦ 1° Fait de s'allonger. *L'allongement de la tige d'une plante. Spécialt.* Propriété qu'ont les métaux de s'allonger quand ils sont soumis à une traction. ♦ 2° Forme allongée. *L'allongement de l'aile* d'un avion, son effilement dans le sens de l'envergure. ♦ 3° Accroissement de durée d'un phonème (réalisé). ◈ ANT. Raccourcissement.

ALLONGER [alɔ̃ʒe]. Y.: conjug. *bouger* (XIIe; de long). I. V. *tr.* ♦ 1° Rendre plus long, augmenter la longueur de. *Allonger une jupe de quelques centimètres.* Par anal. *Allonger* une *sauce,* l'augmenter de volume par addition d'eau, de bouillon (ANT. *Réduire).* Fig. *Allonger la sauce,* délayer ce qu'on dit, ce qu'on écrit. 0 Faire paraître allongé. « *Son visage qu'allongeait un reste de cheveux dressés en brosse* » (MART. du G.). Fig. « La *vie est courte, mais l'ennui l'allonge* » (RENARD). ♦ 2° Etendre (un membre), déployer.

Allonger Je bras. « *Une jambe allongée au bord du lit* » (FRANCE). — *Allonger Je* pas, presser la marche en faisant des pas plus longs. ◇ Par ext. *Fam.* Donner (un coup) en étendant la main, la jambe. Je *vais t'allonger une gifle.* ◇ *Pop.* Étendre à terre (un adversaire). *Il l'a allongé au tapis.* — Tendre, verser (de l'argent). « *Vous penser que je vais allonger cinquante mille balles à ce vieux grigou?* » (ROMAINS).

II. *V. intr.* Devenir plus long (dans le temps). *Les jours commencent à allonger.*

III. S'ALLONGER. Y. *pron.* ♦ 1° (Sens *pass.).* Devenir ou paraître plus long (dans l'espace ou dans le temps). « *Il maigrit, sa taille s'allongea* » (FLAUB). « *Leurs entretiens s'allongeaient comme les crépuscules* » (LOTI). ♦ 2° (Sens *réfl.).* S'étendre de tout son long. Je *vais m'allonger un peu* (sur le lit). V. Coucher (se). *Rester allongé.* Subst. *Les allongés,* les malades qui doivent rester allongés. *Pop.* (1928). Le *boulevard des allongés.* le cimetière. ◇ *Fam.* S'étaler par terre.

◈ ANT. *Raccourcir.* Replier.

ALLOPATHE [a(l)lɔpat]. *adj. (1836;* de *allopathie*). *Méd.* Qui traite par l'allopathie. *Médecin allopathe. Méthode allopathe* (ou allopathique). ◈ ANT. Homéopathe.

ALLOPATHIE [a(l)lɔpati]. *n. f.* (avant 1933; all. *Allopathie.* déb. XIXe d'apr. *homéopathie:* de *allo-, et -pathie*). 'Nom donné par les homéopathes à la 'médecine classique. ◈ ANT. *Homéopathie.*

ALLOPATHIOUE [a(l)lɔpatik]. *adj, 11833:,* de *allopathie). Méd.* Relatif à l'allopathie. ◈ ANT. *Homéopathique.*

ALLOTROPIE [a(l)lɔtʀɔpi]. *n. f.* (1855; mot créé par Berzelius, en suéd., v. 1830; de *allo-,* et *-tropie*). Phénomène de structure en vertu duquel un corps simple ou composé peut se présenter sous plusieurs formes qui diffèrent par leurs propriétés physiques (systèmes cristallins. densité) tout en gardant des propriétés chimiques identiques.

ALLOTROPIQUE [a(l)lɔtʀɔpik]. *ndj. (1860;* de *allotropie*). Qui appartient à l'allotropie. *Variétés, états allotropiques d'un corps simple ou composé.*

ALLOUER [alwe]. *v. tr. (Allouer en compte* « mettre *au* compte de qqn », XIVe; de *aloer* (XIe), « placer, mettre », lat. pop. *°allocare,* de *locus* « place ». V. Louer). Attribuer (une somme d'argent, une indemnité). « Vous *reprochez à un savant de ne pas gagner la faible somme que l'État lui alloue* » (RENAN). 0 Accorder (un temps déterminé pour un travail).

ALLUCHON [a(l)lyʃɔ̃]. *n. m.* (1425; dimin. dial. de *aile;* Cf. Aleron « aileron »). Dent d'engrenage adaptable à une roue.

ALLUMAGE [alymaʒ]. *n. m.* (1845; de *allumer*) ♦ 1° Action d'allumer (un foyer), d'enflammer. *Le concierge était chargé de l'allumage des poêles.* ◇ *Autom.* (1879) Inflammation du mélange gazeux provenant du carburateur. *Allumage par batterie d'accumulateurs. Bougies d'allumage. Allumage par magnéto. Allumage électronique. Panne d'allumage. Avance, retard à l'allumage,* dispositif permettant au gaz de s'enflammer au moment le plus favorable. Fig. et fam. *Avoir du retard à l'allumage,* apprendre ou comprendre trop tard. — Ensemble des organes assurant l'allumage (batterie. bobine transformatrice. allumeur et bougies). ♦ 2° Action d'allumer (une source lumineuse). *L'allumage des feux de position est obligatoire par temps de brouillard.* ◈ ANT. *Extinction.*

ALLUMÉ, ÉE [alyme]. *adj.* (V. Allumer). ♦ 1° *Blas.* D'un émail différent du reste. ou particulier. ♦ 2° Rouge et luisant. *Un teint allumé.*

ALLUME-CIGARE(S) [alymsigaʀ]. *n.* m. (1955; de *allumer* et *cigare).* Briquet à incandescence, dont est souvent muni le tableau de bord des véhicules modernes, et qui sert à allumer les cigarettes, les cigares. Des *allume-cigare(s).*

ALLUME-FEU [alymfø]. n. *m. invar.* (fin XIXe; de *allumer,* et *feu).* Petite bûche enduite de résine. V. Ligot.

ALLUME-GAZ [alymgaz]. *n.* m. *invar. (1948;* de *allumer,* et gaz). Briquet servant à allumer le gaz (aux brûleurs d'un réchaud, d'une cuisinière).

ALLUMER [alyme]. Y. tr. (1080; lat. pop. *°alluminare).* ♦ 1° Enflammer; *mettre* le feu *à. Allumer Je gaz.* « *Il prit la cigarette, l'alluma au briquet* » (GENEVOIX). Par méton. *Allumer Je poêle, une pipe.* Par *ext. Allumer Je feu.* Pronom. *L'incendie s'alluma rapidement.* 0 *Fig.* Exciter, éveiller de façon soudaine. « *Elle avait allumé le désir dans ses veines* » (FRANCE). « *Un petit héritage allume les espoirs* » (MAUROIS). *Fam.* Enflammer de désir (un homme). Pronom. « *L'amour s'allumant et s'éteignant tour à tour* » (RIVAROL). ♦ 2° Rendre lumineux en enflammant (ou par tout autre moyen). V. *Éclairer. Allumer les bougies.* « *On alluma la lampe et la veillée commença* » (DAUD.). *Allumer un lampadaire.* Par ext. « *Dans ma chambre d'hôtel j'allumais toutes les lumières* » (DUHAM.). Fam. *Allumer l'électricité.* 0 Faire briller. « *La nuit allumait ses premières étoiles* » (FRANCE). 0 *Pronom.* Devenir lumineux, briller. *Les fenêtres s'allumaient.* « *Son cœur bondit, ses yeux s'allument* » (DAUD.). « *Une sorte de sourire s'allumait dans les yeux* » (DUHAM.). ◈ ANT. *Éteindre.*

ALLUMETTE [alymɛt]. *n. f.* (1213; de *allumer).* ♦ 1° *Ancienn.* Petite bûchette servant à recueillir et transmett la flamme; au XIX', Brin de bois, de carton imprégné une extrémité d'un produit susceptible de s'enflammer p friction. *Allumettes de cuisine. Allumettes de sûreté* (dit d'abord *suédoises),* nécessitant un frottoir spécial. *Boi d'allumettes.* « *Nous grattons une allumette* » *(GIDE).* Fam. *Une fillette qui a des jambes comme des allumette* longues et maigres. ♦ 2° (1739). Gâteau sec allongé, pâte feuilletée, généralement recouvert d'un glaçage sucre. — *Allumette* nu *fromage,* petit rectangle de pâ feuilletée imprégnée de fromage.

ALLUMETTIER, IÈRE [alymetje, ɛtjɛʀ]. *n.* (1532; *allumette).* Fabricant d'allumettes; personne employée à fabrication des allumettes.

ALLUMEUR, EUSE [alymœʀ, øz]. *n.* **(1540;** de *allume* ♦ 1° *Ancienn.* Personne chargée de l'allumage et l'extin tion des appareils d'éclairage public. *L'allumeur de réverbère* « *Une petite armoire de fer dont l'allumeur avait la clé* (HUGO). ♦ 2° *Fig.* (Fan.). N. *f.* Femme aguichante, q cherche à exciter les hommes. ♦ 3° N. m. (1894). Part de l'allumage, rassemblant dans un boîtier les dispositi d'avance à l'allumage, de rupture et de distribution courant aux bougies. — Nom de divers dispositifs autom tiques d'inflammation ou de mise à feu.

ALLURE [alyʀ]. n. *f.* (1138; de aller). ♦ 1° Vitesse déplacement. « *Sa fébrilité lui avait fait accélérer l'allure* (MART. du G.). « Cars et *camions roulent à grande allure* (DUHAM.). 0 Manière d'aller, de se déplacer. V. Démarch marche, *pas.* « *L'allure noble qu'on appelle un pas d'amba sadeur* » (BALZ). Spécialt. *Les allures du cheval, naturell* (pas, *trot,* galop), *défectueuses* (amble, aubin, traquenard *acquises* (par le dressage : pas d'école, passage, etc.). *Par anal.* Direction que suit un navire par rapport à cel du *vent. Allures de près, de largue, de vent arrière. Allures~ sauvegarde.* V. Cape, fuite. ♦ 2° *Par ext.* Manière de se ten V. Maintien. « *La distinction de son allure* » *(GIDE).* Abso *Avoir de l'allure,* de la distinction, de la noblesse dans maintien. 0 *Fig.* (Surtout nu *plur.*) Manière de se comporte V. Comportement, conduite, façon. « Son *brûlant esprit d'apo tolat s'indignait de mes paisibles allures* » (RENAN). *Liber d'allures.* ♦ 3° *Fam.* Apparence générale d'une chose. *E a une drôle d'allure, cette maison.*

ALLURÉ, ÉE [alyʀe]. *adj.* (XXe; de *allure*). *Fam.* (Pe sonne ou chose). Qui a de l'allure, du chic. V. Chic (adj. *Une robe très allurée.*

ALLUSIF, IVE [a(l)lyzif, iv]. *adj.* (1770; du rad. *allusion).* ♦ 1° Qui contient une allusion. ♦ 2° (Personne: Qui parle par allusions. *Vous êtes trop allusif.*

ALLUSION [a(l)lyzjɔ̃]. *n. f.* (1558; «jeu de mots », 167 bas lat. *allusio).* Manière d'éveiller l'idée d'une personne d'une chose sans en faire expressément mention. V. Sou entendu. « *Dieu par ces paroles fait allusion aux juifs* » (BOSS *Une allusion claire, transparente.* « *Non sans réticences allusions mystérieuses* » (DUHAM.). « *Les allusions personnell sont interdites* » (MAUROIS), les allusions qui ont trait à personne des *gens. L'allusion m'échappe.*

ALLUVIAL, ALE, AUX [a(l)lyvjal, o]. *adj.* (1830; rad. de *alluvion*). Produit ou constitué par des alluvion *Plaine alluviale. Terrains alluviaux.*

ALLUVION [a(l)lyvjɔ̃]. *n. f.* (1690; « inondation », 152 lat. *alluvio).* ♦ 1° *Vieilli.* Alluvionnement. 0 *Dr.* Accroi sement de terrain par alluvionnement. « *L'alluvion profi au propriétaire riverain* » *(CODE av.).* ♦ 2° (1815). *Au pl* Dépôts (cailloux, graviers, sables, boues) provenant d'u transport par les eaux courantes (colluvions, formatio fluviatiles, sédiments). *Alluvions anciennes, récentes. Del formé par les alluvions d'un fleuve.* Par anal. *Alluvions gl ciaires, éoliennes,* formations glaciaires, éoliennes.

ALLUVIONNAIRE [a(l)lyvjɔnɛʀ]. *adj.* (1853; de *all vion*). Relatif aux alluvions; contenu dans les alluvior *Pépites alluvionnaires.*

ALLUVIONNEMENT [a(l)lyvjɔnmɑ̃]. *n.* m. (1878; *alluvion*). Formation d'alluvions (résultant de la diminutio de la pente *et* de la vitesse du *cours* d'eau). Zones *d'alluvio nement.*

ALLUVIONNER [a(l)lyvjɔne]. Y. *intr.* (m i l. XXe *alluvion*). En parlant d'un cours d'eau. Déposer des alluvion

ALLYLE [alil]. *n. m. (1866;* du lat. *al(l)ium* « ail », suff. chim. *-yle,* gr. *hulé* « substance »). Radical non satu univalent de nombreux esters (découvert d'abord dans 1 *sulfures d'allyle* de l'essence d'ail).

ALLYLIQUE [alilik]. *adj.* (1866; de *allyle*). Qui renferr le radical allyle. *Alcools allyliques* (ou *propénols*), obten par hydrolyse du chlorure d'allyle.

ALMA MATER [almamatɛʀ]. *n. f.* (1898; mots la « mère nourricière »). Expression latine par laquelle désigne parfois l'Université.

ALMANACH [almana]. *n.* m. (1391; lat. médiév. *alm nachus,* arabe *al-manakh,* probabl. du syriaque, rad. *m* « lune, mois »). ♦ 1° Calendrier accompagné d'observ

rions astronomiques, prévisions météorologiques, conseils pratiques relatifs aux travaux à faire selon la saison, etc. V. Agenda. *Les anciens almanachs illustrés. L'Almanach des Muses,* ancien almanach qui contenait des poésies. ♦ 2° Nom de divers annuaires ou publications ayant vaguement pour base le calendrier. *L'almanach de Gotha,* annuaire généalogique et diplomatique. *L'almanach Vermot,* célèbre pour ses plaisanteries.

ALMANDIN [almɑ̃dɛ̃]. n. *m.* (1898; *almandine,* XVII^e^; var. de *alabandine*). Variété de grenat alumino-ferreux.

ALMASILIUM [almasiljɔm]. *n. m.* (1948: abrév. de aluminium, *mag*nésium, *silicium*). Alliage léger d'aluminium, magnésium et silicium. *Une variété d'almasilium est employée pour la confection des câbles électriques* sous le nom d'almélec.

ALMÉE [alme]. **n.** *f.* **(1785;** arabe *aluma* « savante »). Danseuse égyptienne. « *Il y avait quatre femmes danseuses et chanteuses, aimées — le mot aimée veut dire savante, bas-bleu —* » (FLAUB.).

ALOÈS [alɔɛs]. **n.** *m.* (1512; *aloé,* XII^e^; lat. *aloe,* mot. gr.). Plante des régions chaudes désertiques *(Liliacées),* cultivée comme plante grasse, aux feuilles charnues, contenant un suc *amer.* ◇ *Aloès médicinal,* suc concentré de l'aloès, purgatif très amer. V. Chicotin. *Pilules d'aloès (ou aloétiques).*

ALOGIE [alɔʒi]. n. *f.* (1868, Broca; de a-2, et *-logie*). *Psychiatr.* Incapacité de s'exprimer par la parole due à une déficience mentale ou un état de confusion.

ALOGIQUE [alɔʒik]. *adj.* (1611, « déraisonnable »; de a- 2, et *logique). Philo.* (1902; all. *allogisch*). Etranger aux déterminations de la logique.

ALOI [alwa]. *n. m.* (1268; de l'a. fr. *aloier,* var. de *allier).* ♦ 1° Vx. Alliage. *Spécialt.* Titre légal (d'une monnaie, d'un article d'orfèvrerie). ♦ 2° *Mod.* (Fig.). *De bon, de mauvais aloi,* de bonne, de mauvaise qualité, qui mérite, ne mérite pas l'estime. Un succès *de bon aloi.*

ALOPÉCIE [alɔpesi]. *n. f.* (1538; *alopicie, alopice,* XIV^e^; *lat. alopecia; gr. alôpekia,* de *alôpéx* « renard », à cause de la chute annuelle des poils de cet animal). *Méd.* Chute temporaire des cheveux ou des poils, partielle ou totale. V. Calvitie, pelade, teigne.

ALORS [alɔʀ]. *adv.* (1250; de *à,* et lors). ♦ 1° **À** ce moment-là, à cette époque-là. « *Alors seulement, un peu remis de ma frayeur, je remarquai..* » (DAUD.). *La France était alors en guerre contre l'Angleterre. Les hommes d'alors,* de ce temps. *Jusqu'alors,* jusqu'à cette époque. ♦ 2° Dans ce *cas. Alors, j'abandonne. Alors, n'en parlons plus. Oh! alors,* je ne *dis plus rien.* — *Alors* ? s'emploie pour demander ce qu'il faut faire, ce qui va arriver dans le cas présent. *Et alors?* s'emploie aussi pour refuser une objection. Fam. Non, *mais alors?* exprime l'indignation.

ALORS QUE [alɔʀk(ə)]. *loc. conj.* (XIII^e^; de *alors,* et *que).* ♦ 1° (Temporel). *Vieilli.* Lorsque. «*Belle Philis, on désespère Alors qu'on espère toujours* » (MOL.). ♦ 2° (Adversatif; XVII^e^). A un moment où au contraire... , tandis que, au lieu que. « *Cependant on vous voir une morne tristesse Alors que dans vos yeux doit briller l'allégresse* » (MOL.). *Il fait bon chez vous, alors que cher moi on gèle. On fait les jupes courtes, alors qu'on les faisait longues l'an dernier.*

ALOSE [aloz]. **n.** *f.* (XII^e^; bas lat. *alausa,* d'o. gaul.). Poisson marin *(Clupéidés),* voisin du hareng, migrateur, qui remonte nos rivières au printemps pour frayer. *Grande alose,* ou *alose commune. Petite alose, ou alose f(e)inte. Alose grillée, au four.*

ALOUATE [alwatl. *n. m.* (1741 : d'un mot indigène de la Guyane). Singe hurleur de l'Amérique centrale, au pelage roux.

ALOUETTE [alwɛt]. *n. f.* (XII^e^; dimin. de l'a. fr. *aloe,* lat. *alauda,* d'o. gaul.). Petit passereau des champs, au plumage grisâtre ou brunâtre. V. Calandre, cochevis, mauviette. *Chasse aux alouettes. Miroir* aux alouettes.* — *Pâté d'alouettes.* PROV. *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties,* il ne veut pas se donner la moindre peine. ◇ *Par anal.* (Cuis.) *Alouette* sans *tête,* paupiette.

ALOURDIR [alurdiʀ]. v. *tr.* (XII^e^; de *lourd).* ♦ 1° Rendre lourd, plus lourd. V. Charger, surcharger. « Ces grosses *poulies alourdissaient beaucoup le gréement* » (LOTI). 0 Appesantir. « *Sa tête alourdie de sommeil* » (DAUD.). « *L'âge commençait de l'alourdir* » (DUHAM.). Pronom. Sa *démarche s'est alourdie.* ♦ 2° *Fig.* Donner un caractère pesant, embarrassé. *Cette tournure alourdit la phrase.* ◇ ANT. Alléger.

ALOURDISSEMENT [alurdismɑ̃]. n. *m.* (v. 1400; de *alourdir).* Fait de s'alourdir, état de ce qui est alourdi. V. **Appesantissement,** lourdeur. *Éprouver une sensation d'alourdissement.* ◇ ANT. Allégement, légèreté.

ALOYAU [alwajo]. **n. m.** (*Allouyaux,* 1393; probabl. du rad. de *alouette,* parce qu'on en rôtissait des morceaux à la broche comme des alouettes). *Bouch.* Région lombaire du bœuf, s'étendant de l'avant-dernière côte à la partie antérieure du bassin, renfermant le filet, le romsteck et le contre-filet. *Un morceau dans l'aloyau, d'aloyau.*

ALPAGA [alpaga]. *n. m.* (1834; *alpaca,* 1739; *alpace,* 1579; esp. *alpaca,* mot quichua). ♦ 1° Mammifère ruminant, voisin du lama, domestiqué en Amérique du Sud, remarquable par la laine fine et longue de sa toison. ♦ 2° (1808). Tissu mixte, autrefois à base de laine d'alpaga, aujourd'hui de soie et de laine en torsion grenadine. *Veste d'alpaga, en alpaga.*

ALPAGE [alpaʒ]. *n.* m. (1611; mot du Dauphiné; de *Alpes).* Pâturage de haute montagne; saison passée par un troupeau dans ce pâturage.

ALPAGUER [alpage]. *v. tr.* (1035; de *alpag,* 1869, apocope de *alpaga* « manteau »). *Arg.* Appréhender, arrêter. V. Épingler (pop.). -Par *ext.* Mettre la main sur, s'emparer de, saisir (qqn). « *Il me fallait les alpaguer.. pour qu'ils me crachent ce qu'ils savaient sur notre compte* » (SIMONIN).

ALPAX [alpaks]. *n.* m. *invar.* (1920; de *al[uminium],* et *pax* « paix », jeu de mots sur l'inventeur Aladar Pacz). *Techn.* Alliage de fonderie composé d'aluminium et de silicium affiné.

ALPE [alp(ə)]. n. *f.* (1922; déb. XIX^e^, « montagne »; de *Alpes,* lat. *Alpes. nom* d'o. celt.). Pâturage des Alpes. V. Alpage. *Les troupeaux sont dans l'alpe.*

ALPENSTOCK [alpenstɔk]. *n.* m. (1866; mot all. « bâton des Alpes »). Vieilli. Bâton ferré utilisé autrefois pour les excursions en montagne.

ALPESTRE [alpɛstʀ(ə)]. *adj.* (1555; it. *alpestre).* Propre aux Alpes. *Les paysages alpestres. 0 Bot.* (1834). *Plantes alpestres,* qui vivent normalement dans les régions moyennes des montagnes (autour de 1 000 mètres).

ALPHA [alfa]. *n. m.* (XII^e^; mot gr.). ♦ 1° Nom de la première lettre (α) de l'alphabet *grec. Alpha privatif, qui* donne, dans les composés grecs, une valeur négative. ◇ *Fig.* (Express. de l'Apocalypse, en parlant de Dieu) *L'alpha et* l'oméga, le commencement et la fin. « *Le premier et le dernier mot, l'alpha et l'oméga d'un catéchisme* » (FROMENTIN). ♦ 2° *Phys.* (*En* appos.). *Particule* a, *alpha,* hélion. *Rayonnement a, alpha,* flux de particules α. ◈ HOM. Alfa.

ALPHABET [alfabɛ]. *n. m. (xv^e^;* bas lat. *alphabetum,* du *gr. alpha, et bêta, nom* des deux premières lettres gr.). ♦ 1° Système de signes graphiques (lettres) servant à la transcription des sons (consonnes, voyelles) d'une langue; série des lettres, rangées dans un ordre traditionnel. V. Syllabaire. *Les Phéniciens ont établi le premier modèle d'alphabet. Alphabet phonétique,* système de signes conventionnels servant à noter d'une manière uniforme les phonèmes des diverses langues. Par ext. *Alphabet braille*, morse*.* ♦ 2° Livre à l'usage des enfants contenant les premiers éléments de la lecture (lettres, syllabes, mots). V. ABC, abécédaire.

ALPHABÉTIQUE [alfabetik]. *ndj.* (XV^e^; de *alphabet).* ♦ 1° Qui repose sur l'alphabet, est propre à l'alphabet. *Écriture* alphnbéfique. Ordre alphabétique.* ♦ 2° Qui est dans l'ordre alphabétique. *Dictionnaire, index alphabétique. Table alphabétique des matières.*

ALPHABÉTIQUEMENT [alfabetikmɑ̃]. *adv. (1655;* de *alphabétique).* Dans l'ordre alphabétique.

ALPHABÉTISATION [alfabetizɑsjɔ̃]. *n. f. (Néol.;* de *alphabet).* Enseignement de l'écriture et de la lecture aux éléments analphabètes d'une population.

ALPHABÉTISER [alfabetize]. v. *tr.* (mil. XX^e^; 1853, « classer par ordre alphabétique »; de *alphabet).* Apprendre à lire et à écrire à (un groupe social partiellement analphabète).

ALPHABÉTISME [alfabetism(ə)]. *n.* m. (1878; de *alphabet).* Système d'écritures reposant sur un alphabet *(opposé à* écriture idéographique, syllabique).

ALPHANUMÉRIQUE [alfanymeʀik]. *adj.* (1960; de *alpha[bet], et numérique). Didact.* Relatif à un classement établi à la fois sur les lettres d'un alphabet et sur des chiffres. *Affichage alphanumérique.*

ALPIN, INE [alpɛ̃, in]. *adj.* (mil. XVI^e^; repris 1796; lat. *alpinus).* ♦ 1° Des Alpes. *La chaîne alpine.* ◇ *Troupes alpines, chasseurs alpins,* unités militaires chargées de la défense des Alpes, spécialisées dans la guerre de montagnes. — *Chèvre alpine,* race de chèvre originaire des Alpes. — Anthropol. *Race alpine,* race blanche, installée en Europe à l'âge de la pierre polie, brachycéphale et de petite taille. ♦ 2° Bot. *Plantes alpines,* qui vivent normalement en haute montagne (plus haut que les plantes alpestres). ♦ 3° (1874). D'alpinisme. *Club alpin.*

ALPINISME [alpinism(ə)]. *n. m.* (1880; de *alpin).* Sport des ascensions en montagne. V. Escalade, montagne.

ALPINISTE [alpinist(ə)]. *n.* (1880; de *alpinisme).* Personne qui pratique l'alpinisme. *Cordée d'alpinistes.*

ALPISTE [alpist(ə)]. *n. m.* (1617; esp. *alpista, mot* des Canaries). Graminée dont l'espèce la plus *connue, l'alpiste des Canaries,* est cultivée pour ses graines qui servent à la nourriture des oiseaux.

ALQUIFOUX [alkifu]. n. *m.* (1697; esp. *alquifol* « sulfure d'antimoine>>. *var.* de l'ar. *al-kohol* « alcool». V. Khôl). *Chim.* Sulfure de plomb pulvérulent (ou galène) obtenu par broyage

de sable quartzeux et d'argile, et utilisé notamment pour vernir et imperméabiliser les céramiques.

ALSACIEN, IENNE [alzasjɛ̃, jɛn]. *adj.* (XVIII^e^; du lat. *Alsacia* (VIII^e^), l'Alsace, all. *Elsass*). De l'Alsace. *La plaine alsacienne. Brasserie alsacienne.* Subst. *Les Alsaciens. Costume régional d'Alsacienne.* — *L'alsacien,* ensemble des parlers germaniques d'Alsace.

ALTÉRABILITÉ [alterabilite]. *n. f.* (1845; de *altérable*). *Didact.* Caractère de ce qui est susceptible d'altération. ◈ ANT. *Inaltérabilité.*

ALTÉRABLE [alterabl(ə)]. *adj.* (1361; de *altérer*). Qui peut s'altérer. **V.** Corruptible, fragile. ◈ ANT. *Inaltérable.*

ALTÉRAGÈNE [alterazɛn]. *adj. (Néol.;* de altérer, et *-gène). Didact.* Substance ou facteur qui provoque une altération de l'environnement.

ALTÉRANT, ANTE [alterɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVI^e^; de altérer). ♦ **1°** Qui donne soif. ♦ **2°** (1700). Qui provoque une altération.

ALTÉRATION [alterasjɔ̃]. *n. f.* (v. 1260; bas lat. *alteratio*. V. Altérer). ♦ **1°** *Rare* (Sauf emplois spéciaux). Changement, modification. « *Ces altérations de sens des mots* » (PROUST). Mus. Signe modifiant la hauteur de la note devant laquelle il est placé. V. Bécarre. bémol, dièse. — *Géol.* Transformation des roches, due à des facteurs chimiques et biologiques, responsable, avec la désagrégation, de la formation des sols. ♦ **2°** (XVI^e^). Changement en mal par rapport à l'état normal. **V.** Dégradation, détérioration. « *L'altération que le climat d'Édimbourg a faite à votre santé* » (ROUSS.). « *Je fus frappé de l'altération de son visage* » (CHATEAUB.). *Ce texte ancien a subi de nombreuses altérations.* ♦ **3°** *Dr.* Modification qui a pour objet de fausser le sens, la destination ou la valeur d'une chose et d'où résulte un préjudice. V. Falsification. *La contrefaçon* (imitation frauduleuse) *et l'altération* (modification mécanique ou chimique) *des monnaies (CODE PÉN.). Altération de la vérité dans un écrit,* faux en écriture. *Altération de liquides ou marchandises.*

ALTERCATION [alterkasjɔ̃]. *n. f.* (XVI^e^; « débat, désaccord », 1289; lat. *altercatio*). Echange bref et brutal de propos vifs, de répliques désobligeantes. V. Dispute, empoignade, prise (de bec). *«Les conférences diplomatiques n'avaient conduit qu'à des altercations violentes* » (MÉRIMÉE).

ALTER EGO [alterego]. n. *m.* (1844; motslat. « un second moi-même »). Personne de confiance qu'on peut charger de tout faire à sa place. V. Bras (droit). « *Dumay, devenu l'alter ego de l'armateur* » (BALZ.). Fam. *Mon alter ego, un* autre moi-même, un ami inséparable.

ALTÉRER [alterе]. V. *tr.;* conjug. *céder* (1361; lat. *alterare* « rendre autre », de *alter).*

I. ♦ **1°** Provoquer l'altération (**1°**) de. V. Modifier, transformer. Pronom. *Les minéraux riches en fer s'altèrent rapidement.* ♦ **2°** Changer en mal. V. Corrompre, détériorer, gâter. *La chaleur altère les denrées périssables. 0* Fig. *L'émotion altérait ses traits.* « *Elle m'a dit d'une voix altérée* » (CHATEAUB.). « *Avant que les préjugés aient altéré nos penchants naturels* » (ROUSS.). Pronom. *Les couleurs de cette toile se sont altérées.* « *L'amour humain s'altère, se corrompt et meurt* » (MAURIAC). ♦ **3°** Falsifier, fausser. V. Altération (**3°**). *Altérer des monnaies. Altérer un texte, un auteur. Altérer la vérité,* mentir, chercher à tromper.

II. *Par ext.* (XVI^e^; « troubler, mettre hors de soi », XIV^e^). Exciter la soif de. V. Soif (donner). *La promenade, l'émotion m'a altéré.* ◇ Fig. *Altéré de,* avide de. V. Assoiffé. « *Altérée de gloire* » (MAUROIS). ◈ ANT. *Désaltérer.*

ALTÉRITÉ [alterite]. n. *f.* (1697; « changement », XIV^e^; bas lat. *alteritas*). *Philo.* Fait d'être un autre, caractère de ce qui est autre. « *L'âme ne connaît pas elle-même sa distinction,* ou, comme *parle cet auteur* (Ruysbroek) son *altérité* » (BOSS.). « *L'amour ne détruit pas l'altérité* » (MADINIER). ◈ ANT. *Identité.*

ALTERNANCE [alternɑ̃s]. *n. f.* (1830; de *alternant).* ♦ **1°** Succession répétée, dans l'espace ou dans le temps, qui fait réapparaître tour à tour, dans un ordre régulier, les éléments d'une série. *Alternance de bancs de sable et d'argile. La racine présente des faisceaux ligneux en alternance avec des faisceaux libériens.* V. Alterne (structure). *L'alternance des saisons.* « *L'alternance d'un soleil toujours chaud avec des nuits toujours pures* » (LOTI). *Alternance des cultures.* V. **Alternat,** rotation. **Biol.** *Alternance des générations,* d'une génération asexuée et d'une génération sexuée. ♦ **2°** *Ling.* Variation subie par un phonème ou un groupe de phonèmes dans un système morphologique donné. Alternance *vocalique (ex. : en* angl. *to begin - I began).* ♦ **3°** *Phys.* Demi-période d'un phénomène sinusoïdal.

ALTERNANT, ANTE [alternɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1519; lat. *alternans,* de *alternare.* V. Alterner). Qui alterne. *Cultures alternantes. Pouls alternant,* arythmie caractérisée par la succession régulière d'une pulsation normale et d'une pulsation faible. ◈ ANT. Continu.

ALTERNAT [alternа]. n. m. (1797; de *alterner).* Droit d'occuper tour à tour le premier rang (pour des États, des villes). ◇ Rotation (des cultures).

ALTERNATEUR [alternatœr] n. *m.* (1892; de *alternatif)* Génératrice de courants alternatifs.

ALTERNATIF, IVE [alternatif, iv]. *adj.* (fin XIII^e^; lat. *alternatum,* supin de *alternare.* V. Alterner). ♦ **1°** Qui présente une alternance. V. Périodique, successif. *Présidence alternative,* exercée alternativement. « *Le choc alternatif des* rames » (HUGO). ◇ (XVIII^e^) **Mouvement** *alternatif, mouvement* régulier qui a lieu dans un sens puis dans l'autre (piston, pendule,, etc.). *Électr.* (Fin XIX^e^) *Courant alternatif,* dont l'intensité varie selon une sinusoïde *(opposé* à continu). *Cycles, fréquence d'un courant alternatif.* ♦ **2°** *Log.* Qui énonce deux assertions dont *une* seule *est* vraie. *Proposition alternative.* V. Alternative. ◇ Dr. *Obligation alternative,* offrant le choix entre deux prestations.

1. **ALTERNATIVE** [alternativ]. *n. f.* (1401; de *alternatif)* ♦ **1°** Vx (au sing.). Alternance. 0 *Mod. (au* plur.) Phénomènes ou états opposés se succédant régulièrement. « *Des alternatives d'exaltation et d'abattement* » (FLAUB.). ♦ **2°** (XVII^e^). Obligation alternative; situation dans laquelle il n'est que deux partis possibles. « *La conversation de Valéry me met dans cette affreuse alternative : ou bien trouver absurde ce qu'il dit, ou bien trouver absurde ce que je fais* » (GIDE). ◇ *Log.* Système de deux propositions dont l'une est vraie, l'autre fausse, nécessairement. ♦ **3°** *Néol.* Faute (angl. *alternative).* Solution unique de remplacement.

2. ALTERNATIVE [alternativ]. *n. f.* (1922; esp. *alternativa,* même orig. que le précéd.). *Taurom.* Cérémonie donnant au jeune novillero le droit d'alterner dans les courses avec les matadors.

ALTERNATIVEMENT [alternativmɑ̃]. *adv.* (1355; de *alternatif).* En alternant tour à tour. V. Successivement. « *Il passe alternativement par des crises de prières et de négation* » (R. ROLLAND).

ALTERNE [alternə)]. *adj.* (1509; lat. *alternus). Sc.* Qui présente une alternance d'ordre spatial (seulement en emplois spéciaux). Bot. *Disposition alterne,* des feuilles ou des rameaux de chaque côté de la tige à des hauteurs différentes. *Structure alterne,* de la racine (faisceaux ligneux et libériens). ◇ Géom. *Angles alternes,* formés par deux droites avec les côtés opposé: de la sécante *(internes,* pour ceux qui sont entre les deux droites; *externes,* pour ceux qui sont en dehors).

ALTERNÉ, ÉE [alternе]. *adj.* (1544; de *alterner).* En alternance. Vers *alternés,* distiques. *Rimes alternées,* croisées. 0 Math. *Série* alternée, dont les termes, à partir d'un certain rang. sont alternativement positifs et négatifs.

ALTERNER [alternе]. V. (1710, « exercer une fonction tour à tour »; *alternée* « changée », XIII^e^, par confusion avec *altérée ;* lat. *alternare,* de *alternus).* ♦ **1°** *V. intr.* Se succéder en alternance. « *Un plateau où alternaient des pâturages et des champs en labour* » (FLAUB.). « *Les vents violents alternaient avec des calmes plats* » (FROMENTIN). ♦ **2°** V. *tr.* (1776). Faire succéder alternativement (les cultures) par rotation. V. Assolement.

ALTESSE [altes]. n. *f.* (1560; it. *altezza,* de *alto* « haut » lat. *altus*). Titre d'honneur donné aux minces et princesses du sang. *Son Altesse Royale le prince de... Altesse sérénissime*.* ◇ Personne portant ce titre. « *Entre deux Altesse. sans beauté et l'ambassadrice d'Espagne* » (PROUST).

ALTHÆA [altea]. *n. f.* (XVI^e^; mot lat.). Nom scientifique de certaines guimauves et de la rose trémière.

ALTIER, IÈRE [altje, jɛr]. *adj. (1578;* it. *altiero,* de *alto* « haut »; lat. *altus). Vx.* Haut, élevé. *Mod.* (XVII^e^) Qui a ou marque la hauteur, l'orgueil du noble. V. Hautain. « *La race altière des Guermantes* » (PROUST).

ALTIMÈTRE [altimetr(ə)]. *n. m. (1808; échelle altimètre* 1562; *lat.* médiév. *altimeter,* de *altus* « haut »). Vx. Ancien instrument d'altimétrie. ◇ *Mod.* (1922) Appareil indiquant l'altitude du lieu *où* l'on *se trouve. L'altimètre d'un avion.*

ALTIMÉTRIE [altimetri]. *n. f.* (1734; de *altimètre)* Méthode géométrique de mesure de la hauteur d'un objet (montagne, tour, etc.). 0 Signes qui, sur une carte, représentent le relief.

ALTIPORT [altipɔr]. *n. m.* (v. 1960; de *alti[tude]* et *[aéro]port).* Petit terrain d'atterrissage en haute montagne. *Les altiports des grandes stations de sports d'hiver.*

ALTISE [altiz]. *n. f.* (1808; lat. zool. *haltica,* du gr. *haltikos* « bon sauteur »). Insecte coléoptère *(Chrysomélidés),* sauteur, qui cause des dégâts dans les vignes et les potagers.

ALTISTE [altist(ə)]. *n.* (XX^e^; « choriste contralto » 1866; de *alto).* Joueur d'alto. V. Violoniste.

ALTITUDE [altityd]. *n. f.* (1485; lat. *altitudo).* ♦ **1°** Vx Hauteur. ♦ **2°** (1845). Élévation verticale d'un point par rapport *au* niveau de *la mer. Altitude relative,* élévation d'un point par rapport *à un autre. Mesure des altitudes* (opération de nivellement). *0 Spécialt.* Grande altitude. *Mal d'altitude* troubles ressentis en haute *montagne, en* avion. *En altitude* à une altitude élevée.

ALTO, [alto]. n. (1771 ; mot it. « haut »). ♦ **1°** N. *f.* Contralto. ♦ **2°** N. m. (1808; d'abord appelé quinte ou *haute-contre de violon).* Instrument de la famille des violons, d'une quinte plus grave et un peu plus grand.

ALTOCUMULUS [altokymylys]. n. m. (1889; du lat. *altus* « haut », et cumulus). Nuage moyen (2 000-6 000 m), formant une couche de lamelles ou de flocons assez réguliers disposés en files ou en groupes.

ALTOSTRATUS [altɔstratys]. **n.** *m.* **(1891 ;** du lat. *altus* « haut », et stratus). Nuage moyen (2 000-6 000 m), ressemblant au cirro-stratus, mais formant un voile plus épais et plus sombre.

ALTRUISME [altʀuism(ə)]. *n.* m. (1830; de *autrui,* d'apr. lat. *alter* « autre »). Disposition à s'intéresser et à se dévouer à autrui. « *Cette charité froide qu'on nomme l'altruisme* » (FRANCE). ◇ *Philo.* Doctrine considérant le dévouement à autrui comme la règle idéale de la moralité. ⊗ ANT. *Égoïsme.*

ALTRUISTE [altʀuist(ə)]. *adj.* **(1863;** de *altruisme).* Empreint d'altruisme, propre à l'altruisme. *Des sentiments altruistes.* Subst. *C'est un altruiste.* ⊗ ANT. *Égoïste.*

ALTUGLAS [altyglas]. *n.* m. (1958; marque déposée de *Altu*[*lor*] de la société *Alsthom Ugilor* et de l'all. *Glass* « verre »). Matière synthétique (polyméthacrylate de méthyle) translucide ou teintée, très résistante (abusivt. écrit *altuglass*) V. Plexiglas. *Table, porte en altuglas.* « *Elle a inventé une intéressante technique de peinture sur altuglass et polyester* » (BEAUVOIR) .

ALUCITE [alysir]. n. *f.* (1777; lat. zool. *alucita,* bas lat. *alucita* « moucheron »). Petit papillon aux ailes fendues et plumeuses. 0 *Alucite des céréales,* teigne des blés.

ALUMINAGE [alyminaʒ]. *n. m.* **(1890; de** *aluminer*). Mordançage par dépôt d'alumine.

ALUMINATE [alyminat]. n. m. (1845; de *alumine*). Sel où l'alumine joue le rôle d'anhydride d'acide. *Aluminates colorés,* utilisés comme pigments des couleurs céramiques. *Aluminate de calcium.*

ALUMINE [alymin]. *n. f.* (1782; lat. *alumen, aluminis* « alun »), Oxyde (*alumine anhydre* Al_2O_3) ou hydroxyde $Al(OH)_3$ d'aluminium. *L'alumine anhydre, colorée ou non par des ondes métalliques, constitue plusieurs pierres précieuses.* V. Améthyste, **rubis,** saphir, topaze. *Alumine cristallisée.* V. Corindon. *Alumine hydratée,* présente dans la bauxite, d'où on l'extrait industriellement.

ALUMINER [alymine]. *v.* fr. (1845; de *alumine*). ♦ 1" Combiner avec l'alumine. ♦ **2°** (1959) Recouvrir d'aluminium.

ALUMINEUX, EUSE [alyminø, øz]. *adj.* (1490; lat. *aluminosus*). Vx. Mêlé d'alun. *Mod.* (1845) Qui contient de l'alumine ou un autre composé de l'aluminium. *Minéraux, ciments alumineux.*

ALUMINIAGE [alyminjaʒ]. n. *m.* (1948; de *aluminium).* Procédé de protection du fer par une couche d'aluminium.

ALUMINIUM [alyminjɔm]. n. m. (1819; en angl., 1812; de *alumine*). Métal blanc, léger, malléable, bon conducteur de l'électricité, très abondant dans la nature sous forme oxydée, et généralement tiré de la bauxite [environ 8 % de la lithosphère]. (*Al;* n° at. 13, masse at. 26,98, dens. 2,7). *L'aluminium est, après le fer, le métal le plus employé dans l'industrie, sous forme d'alliages légers* (alpax, duralumin, *etc.).* — *Abrév. cour.* ALU, *n. m.*

ALUMINOTHERMIE [alyminɔtɛʀmi]. n. *f.* **(1900;** de *aluminium, et -thermie).* Production de hautes températures basée sur la *réaction* de l'aluminium en poudre sur divers oxydes métalliques. V. **Thermite.**

ALUN [alœ̃]. n. *m.* (XII[e]; lat. *alumen*). ♦ **1°** Sulfate double de potassium et d'aluminium hydraté, utilisé en teinture, mégisserie, médecine (astringent et caustique). ♦ **2°** *Chim.* Nom générique de certains sulfates doubles.

ALUNAGE [alynaʒ]. n. m. (1827; de *alun).* Aluminage.

ALUNER [alyne]. Y. fr. (1534; de *alun).* Aluminer.

ALUNIR [alyniʀ]. Y. *intr.* (1921; de lune). Aborder sur la Lune, prendre contact avec la Lune. « Un *parachute qu'on avait imaginé pour permettre, lors d'un futur voyage interplanétaire, d'alunir* » (P. REBOUX). [*Recomm. offic.* : atterrir].

ALUNISSAGE [alynisaʒ]. n. m. (1959; de *alunir).* Fait d'alunir. (*Recomm. offic. :* atterrissage.)

ALUNITE [alynit]. n. *f.* (1824; de *alun).* Sulfate basique double hydraté d'aluminium et de potassium que l'on trouve dans la nature.

ALVÉOLAIRE [alveɔlɛʀ]. *adj.* (1751; de alvéole). **Qui** appartient aux alvéoles dentaires. *Arcade alvéolaire.* — *Phonét.* Articulé au niveau des alvéoles. ◇ Qui appartient aux alvéoles pulmonaires. *Air alvéolaire.*

ALVÉOLE [alveɔl]. *n. m.* (vx) ouf. (1519, masc.; XVII[e]; lat. *alveolus,* dimin. d'*alveus* « cavité »). ♦ **1°** Cellule de cire que fait l'abeille. « *Chacun de ces alvéoles est un hexagone* » (MAETERLINCK). Fig. « *Ce cabinet de travail qui était comme* une *alvéole vide* » (MART. du G.). ♦ **2°** *Anat.* (Fin XVI[e]). *Alvéoles dentaires,* cavités au bord des maxillaires où sont implantées les racines des dents. ◇ (1885) *Alvéoles pulmonaires,* culs-de-sac terminaux des subdivisions bronchiques. ♦ **3°** (Fin XIX[e]). Cavité ou dépression d'une roche. « *Les alvéoles observées sur les grès de l'Arizona* » **(HAUG).**

ALVÉOLÉ, ÉE [alveɔle]. *adj.* (1834; de *alvéole).* Qui présente des alvéoles, des creux réguliers. *Matelas, coussins en caoutchouc alvéolé. Carton alvéolé* (Cf. Gaufré). *Métal alvéolé,* utilisé en construction aéronautique.

ALVÉOLITE [alveɔlit]. *n. f.* (1896; de *alvéole). Méd.* Inflammation des alvéoles pulmonaires ou des alvéoles dentaires.

ALVIN, INE [alvɛ̃, in]. *ndj.* (1834; lat. *alvinus,* de *alvus* « intestin »). *Méd.* (Rare). Qui se rapporte au ventre, aux intestins; qui en provient. *Évacuations alvines.*

ALYTE [alit]. n. *m.* (1845; lat. zool. *alytes,* du gr. *alutos* « qu'on ne peut dénouer »). Batracien terrestre, communément appelé *crapaud accoucheur,* qui porte enroulés autour de ses pattes les chapelets d'oeufs pondus par la femelle.

A. M. [aɛm]. Abrév. de la locution latine *ante meridiem* « avant midi », opposé *à* P. M. *post meridiem* (employé dans les pays où les heures sont comptées jusqu'à douze). *L'avion part* à 8 *heures A. M.,* à 8 heures du matin.

AMABILITÉ [amabilite]. *n. f.* (1676; *amiableté,* XIII[e]; lat. *amabilitas*). Qualité d'une personne aimable, manifestation de cette qualité. V. Affabilité, gentillesse, obligeance, politesse. *Veuillez avoir l'amabilité de le prévenir de ma part.* « *L'exacte valeur du langage de l'amabilité aristocratique* » (PROUST). ⊗ ANT. Grossièreté.

AMADOU [amadu]. *n. m.* (1723; *amadoue* « onguent jaune », 1628; mot prov. « amoureux »). Substance spongieuse provenant de l'amadouvier, préparée pour être inflammable. *Mèche d'amadou des anciens briquets.*

AMADOUER [amadwe]. Y. *tr.* (1538; probabl. du même rad. que *amadou).* Amener à ses fins ou apaiser (qqn qui était hostile ou réservé) par des petites flatteries, des attentions adroites. V. Gagner. « *Des paroles aimables comme en ont au régiment les anciens pour un bleu qu'on veuf amadouer* » (PROUST).

AMADOUVIER [amaduvje]. *n.* m. (1775; de *amadou).* Champignon *(Polyporacées)* des arbres feuillus (hêtre, chêne), dont on tire l'amadou.

AMAIGRIR [amegʀiʀ]. *v. tr.* (XII[e]; de *maigre).* ♦ **1°** Rendre maigre. « *Des figures amaigries par la faim* » (FLAUB.). V. Émacié. Pronom. Maigrir. ♦ **2°** Techn. *Amaigrir une poutre,* en diminuer l'épaisseur. ⊗ ANT. **Engraisser,** grossir.

AMAIGRISSANT, ANTE [amegʀisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* **(1542; de** *amaigrir).* Qui fait maigrir. *Elle suit un régime amaigrissant.*

AMAIGRISSEMENT [amegʀismɑ̃]. n. m. (v. 1300; de amaigrir). Fait de maigrir, d'avoir maigri. V. Emaciation. « *L'amaigrissement, la mauvaise mine d'Antoine le frappèrent* » (MART. du G.).

AMALGAMATION [amalgamasjɔ̃]. n. *f.* (1578; de *amalgamer).* Opération métallurgique consistant à combiner le mercure avec un autre métal, ou à extraire l'or et l'argent de certains minerais au moyen du mercure.

AMALGAME [amalgam]. n. m. (XV[e]; lat. alchim. amalgama, probabl. d'o. arabe). ♦ **1°** Alliage du mercure et d'un autre métal. *Amalgame d'argent-étain utilisé pour les obturations dentaires* (absolt. *de l'amalgame). Minér.* Combinaison du mercure. ♦ **2°** *Fig.* Mélange d'éléments différents qui ne s'accordent guère. « *L'amalgame et la superposition de toutes* ces extravagances » (HUGO). ♦ **3°** Fusion d'unités militaires de provenance et de formation différentes. ♦ **4°** *Polit.* Méthode consistant à englober artificiellement, en exploitant un point commun, diverses formations ou attitudes politiques.

AMALGAMER [amalgame]. *v. tr.* (XIV[e]; de *amalgame).* Combiner par un amalgame. *Fig.* V. Allier, fondre, réunir. « *Mirabeau amalgamait dans sa parole sa passion personnelle et la passion de tous* » (HUGO).

AMAN [amɑ̃]. *n. m.* **(1731;** mot arabe). En pays musulman, Octroi de la vie sauve à un ennemi ou un rebelle vaincu. *Demander l'aman,* faire sa soumission. ⊗ HOM. Amant.

AMANDAIE [amɑ̃dɛ]. *n. f.* (XVI[e]; pour *amanderaie,* de *amandier).* Plantation d'amandiers.

AMANDE [amɑ̃d]. *n. f.* (XIII[e]; lat. pop. °*amandula,* class. *amygdala;* Cf. Amygdale). ♦ **1°** Drupe oblongue de l'amandier, dont la graine comestible est riche en huile. *Amandes douces, amères. Amandes fraîches, sèches. Pâte, gâteaux d'amandes* (frangipane, massepain, nougat, touron). *Amandes lissées, pralinées.* **V. Dragée, praline.** *Amandes salées,* pour l'apéritif. *Lait d'amandes,* pour la toilette. ◇ *En amande,* en forme d'amande, oblong. « *Les yeux grands et coupés en amande* » (CHATEAUB.). ♦ **2°** *Par anal.* (XVII[e]). Graine d'un fruit *à noyau. L'amande de la cerise, de l'abricot.* ◇ *Amande de terre,* fruit du souchet. ♦ **3°** *Archit.* (1866). Encadrement elliptique autour de la représentation du Christ, notamment sur le tympan des églises romanes. ⊗ HOM. Amende.

AMANDIER [amɑ̃dje]. n. m. (1372; de amande). Arbre originaire d'Asie *(Rosacées)* dont le fruit est l'amande.

AMANDINE [amɑ̃din]. n. *f.* (1853; de amande). Gelée faite d'huile d'amande douce et de sucre. — Cour. Petit gâteau frais aux amandes.

AMANITE [amanit]. *n. f.* (1808; gr. *amanitês*). Champignon à lames *(Agaricinées)*, très commun dans nos forêts, comportant plusieurs espèces, certaines comestibles (orange), d'autres vénéneuses (fausse orange) ou même mortelles *(amanite phalloïde)*.

AMANT. AMANTE [amɑ̃, ɑ̃t]. **n.** (XII^e^; lat. *amans*, de *amare* « aimer »). ♦ **1°** Vx *(N. m. et f.)*. Personne qui aimé d'amour et qui est aimée. V. Amoureux, soupirant. « *Un amant fait sa cour où s'attache son cœur* » (MOL.). ♦ **2°** Mod. N. m. (XVII^e^). Homme qui a des relations sexuelles avec une femme à laquelle il *n'est* pas marié. *Elle a pris un amant.* « *Il est plus facile d'être amant* que *mari* » (BALZ.). Au plur. *Les amants*, l'amant et sa maîtresse. ♦ **3°** *Littér.* Personne éprise de qqch. *«L'amant de la gloire »* (HUGO). «Les *amants de la nuit, des lacs, des cascatelles* » (MUSS.). ◇ HOM. Aman.

AMARANTACÉES [amarɑ̃tase]. **n.** *f. pl.* (1808; de amarante). Famille de plantes dicotylédones apétales, dont le type est l'amarante.

AMARANTE [amarɑ̃t]. **n.** *f. (1544; lat.* d'o. gr. *amarantus*). Plante ornementale, aux nombreuses fleurs rouges en grappes; fleur de cette plante. *0 Adj. invar.* (XVII^e^) De la couleur rouge pourpre de ces fleurs.

AMAREYEUR [amarɛjœr]. *n. m. (Amareilleur*, 1838; de marée). Ouvrier qui travaille dans les parcs à huîtres.

AMARIL, ILE [amaril]. *adj.* (1841; esp. *(febre) amarilla* « fièvre jaune »). *Méd.* Qui appartient à la fièvre jaune (ou *typhus amaril*). *Virus amaril.*

AMARINER [amarine]. *v. tr. (1246;* de *marin).* ♦ **1°** *Vx.* Équiper (un navire) de matelots. ◇ *Mod.* Faire occuper par un équipage (un navire pris à l'ennemi). ♦ **2°** Habituer à la mer, aux manœuvres sur mer ou à la vie à bord.

AMARRAGE [amaraʒ]. *n.* **m. (1573;** de amarrer). ♦ **1°** Action, manière d'amarrer un bâtiment, dans un port, une rade. ◇ Bout de lusin, merlin servant à relier deux objets. ♦ **2°** Action de maintenir un dirigeable à une certaine distance du sol, en l'attachant à un mât.

AMARRE [amar]. *n. f. (XIII^e^;* de amarrer). Câble, cordage servant à retenir un navire, un ballon en l'attachant à un point *fixe. Larguer les amarres.*

AMARRER [amare]. **v.** *tr.* **(XIII^e^;** du néerl. *aanmar(r)en*). Maintenir. retenir avec des *amarres.* « *Une barque amarrée près de la berge* » (LOTI). ◇ Fixer, attacher (un cordage, une chaîne). ◇ ANT. Démarrer.

AMARYLLIDACÉES [amari(l)lidase]. n. *f. pl. (1845;* de *amaryllis*). Famille de plantes *(Monocotylédones) à* ovaire infère (amaryllis, narcisse, agave, perce-neige).

AMARYLLIS [amari(l)lis]. *n. f.* (1808; lat. bot., du gr. *Amarullis*, n. pr.). Genre de plantes bulbeuses ornementales, aux nombreuses espèces, aux fleurs éclatantes et odorantes.

AMAS [ama]. *n. m.* (fin XIV^e^; de amasser). ♦ **1°** Réunion d'objets venus de divers côtés, généralement par apports successifs. V. **Accumulation, amoncellement, entassement, masse, monceau, tas.** « *Sous cet amas de décombres fumants* » (R. ROLLAND). « *Un amas de paperasses encombrait la table* » (MART. du G.). *0* Fig. « *L'amas des souvenirs se disperse à tout vent* » (HUGO). ♦ **2°** *Astron.* Groupe stable d'étoiles liées physiquement, nébulosité apparente qu'un instrument puissant permet de résoudre *en* des milliers d'étoiles, avec une partie centrale condensée. *Amas globulaire, amas* de forte densité de forme approximativement sphérique. *Amas ouvert*, de faible densité relative. ♦ **3°** Gisement minier étendu dans les trois dimensions.

AMASSER [amase]. **v.** *tr.* (XII^e^; de masse 1). ♦ **1°** Réunir en quantité considérable, par additions successives. V. Accumuler, **amonceler, entasser.** « *Toutes les provisions amassées par l'ennemi pour la campagne* » (VOLT.). *Amasser des richesses, de* ['argent, ou absolt. amasser. V. Capitaliser, **thésauriser.** « *Les richesses ne sont belles à amasser que pour les dépenser* » (GIDE). ◇ *Pronom. S'entasser,* se rassembler en grand nombre. « *L'attroupement qui s'était amassé devant l'immeuble* » (MART. du G.). ♦ **2°** Rassembler, recueillir (en grande quantité). Amasser *les documents, les preuves.* « *Il faut amasser du courage pour les défaillances futures* » (FLAUB.). ◇ ANT. *Disperser, éparpiller: dépenser. dissiper.*

AMATEUR [amatœr]. **n. m. (XV^e^;** lat. *amator*). ♦ **1°** Personne qui aime, cultive, recherche (certaines choses). Un *amafeur de musique.* « *Un amafeur de nouveauté* » (DUHAM.). « *Les ruines d'Athènes ne sont bien connues que des amateurs des arts* » (CHATEAUB.). *Amateur d'art,* collectionneur averti d'objets d'art. Absolt. *La collection* d'un amafeur (d'objets d'art, de livres rares, etc.). 0 Fam. Je ne suis *pas amateur,* je ne suis pas acheteur. *Cette belle pièce n'a pas trouvé d'amateur.* ♦ **2°** (1680). Personne qui cultive un art, une science, pour son seul plaisir (et non par profession). *Un talent d'amateur.* « *Un amateur qui barbouille des toiles Je dimanche* » (SARTRE). *Sport.* Athlète, joueur qui pratique un sport sans recevoir de rémunération directe *(opposé* à professionnel). ◇ *Péj.* Personne qui exerce une activité de façon négligente ou fantaisiste. V. Dilettante. *Travailler en amateur.*

AMATEURISME [amatœrism(ə)]. *n. m.* (1892: de *amafeur). Sport.* Condition de l'amateur (définie par un statut). 0 *Péj.* Caractère d'un travail d'amateur (négligé, non fini, incomplet, etc.).

AMATIR [amatir]. V. *tr.* (1690, « abattre, affaiblir, flétrir, », XII^e^; de *mat, matir*). Rendre mat (l'or, l'argent), en ôtant le poli.

AMAUROSE [amɔroz]. *n. f.* (XVII^e^; *amaphrose*, XVI^e^; *gr. amaurôsis* « obscurcissement »). *Méd.* Perte totale, généralement soudaine, de la vue, sans lésions décelables de l'œil même, ni troubles fonctionnels de son système optique. (V, **Amblyopie, cécité**). *L'amaurose peut être d'origine toxique, nerveuse ou congénitale.*

AMAZONE [amazon]. **n.** *f. (1564;* XIII^e^, n. pr.; lat. d'o. gr. *Amazôn*, plur. Amazones, femmes guerrières d'Asie Mineure). ♦ **1°** Femme qui *monte à* cheval. *Elle monte en* amazone, les deux jambes du même côté de la selle. *Habit, tenue d'amazone,* ensemble porté par une cavalière montant en amazone. ♦ **2°** Jupe longue et ample d'amazone.

AMBAGES [ɑ̃baʒ]. *n. f. pl.* (XIV^e^; lat. *ambages). Sans ambages,* sans détours, sans s'embarrasser de circonlocutions. « *Laisser-moi vous parler sans ambages* » (MART. du G.).

AMBASSADE [ɑ̃basad]. n. *f.* (1387; it. *ambasciata,* prov. *ambaissada*, lat. médiév. *ambactia* « service », d'o. celt.). ♦ **1°** Députation auprès d'un souverain ou d'un gouvernement étranger. *Envoyer une ambassade extraordinaire.* 0 Représentation permanente d'un Etat auprès d'un Etat étranger; fonction d'ambassadeur. *Attaché, secrétaire d'ambassade* (V. **Diplomate**). — *Par ext.* Ensemble du personnel assurant cette. mission; résidence de l'ambassadeur *et de ses* services. *S'adresser, aller à l'ambassade.* ♦ **2°** Mission délicate auprès d'un particulier. Ils *sont allés en ambassade chez Je directeur.*

AMBASSADEUR [ɑ̃basadœr]. n. *m.* (1327; it. *ambasciatore*. V. **Ambassade**). ♦ **1°** Envoyé d'un Etat auprès d'un Etat étranger. *Ambassadeur extraordinaire.* 0 Représentant permanent d'un Etat auprès d'un Etat étranger, le plus élevé dans la hiérarchie diplomatique. Nomme~, *accréditer un ambassadeur. L'ambassadeur d'Italie a présenté ses lettres de créance à l'Elysée.* ♦ **2°** Celui qui est chargé d'une mission. « *Un ambassadeur de la pensée française* » *(SARTRE).*

AMBASSADRICE [ɑ̃basadris]. n. *f.* (1631; de *ambassadeur).* ♦ **1°** Femme ayant rang d'ambassadeur. *L'ambassadrice d'Israël* en *France.* ♦ **2°** Epouse d'un ambassadeur. ♦ **3°** Femme chargée d'une mission. Soyez mon *ambassadrice auprès de lui. Les ambassadrices de la mode française.*

AMBI-. Élément, du lat. *ambo* « *tous les* deux ».

AMBIANCE [ɑ̃bjɑ̃s]. *n. f. (1889;* de *ambiant).* Atmosphère matérielle ou morale qui environne une personne, une réunion de personnes. V. Climat, milieu. *Il avait l'impression d'une ambiance hostile.* « *Il ne pouvait s'abstraire des réalités, de l'ambiance* » (BARRÈS). 0 Fam. *Il y a de l'ambiance ici,* une atmosphère gaie, pleine d'entrain. *0* Cin., télév. *Lumière d'ambiance,* éclairage général diffus d'un champ de prise de vues, évitant toute ombre forte.

AMBIANT, ANTE [ɑ̃bjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1538; lat, *ambiens*, de *ambire* « entourer »). Qui entoure de tous côtés, constitue le milieu *où on se* trouve. *L'air ambiant. La température ambiante.* Fig. « *Soulevé par cet enthousiasme ambiant* » (DAUD.).

AMBIDEXTRE [ɑ̃bidɛkstr(ə)]. *adj.* (1547; bas lat. *ambidexter*, de *ambo* « tous les deux », et *dextra* « main droite »). Qui se sert également bien des deux mains.

AMBIGU, UË [ɑ̃bigy]. *adj.* (XV^e^; lat. *ambiguus).* ♦ **1°** Qui présente deux ou plusieurs sens possibles, dont l'interprétation est incertaine. V. Double, **équivoque, incertain, obscur.** *Il s'est contenté d'une réponse ambiguë. Le terme est ambigu.* ♦ **2°** *Philo.* Mal déterminé, qui semble participer à des natures contraires et appeler des jugements contradictoires. V. Ambivalent. « Dire *que l'existence est ambiguë, c'est poser que Je sens n'en est jamais fixé* » (BEAUVOIR). ♦ **3°** *Subst.* (Vx). Un *ambigu,* un mélange de choses de nature différente. « *Un ambigu précieux des choses de l'art et du monde* » (PROUST). Ancienn. *Ambigu comique,* pièce de théâtre mêlant plusieurs genres dramatiques. *Le théâtre de l'Ambigu,* à Paris. ◇ ANT. Clair. précis.

AMBIGUÏTÉ [ɑ̃bigɥite]. *n. f.* (XIII^e^; lat. *ambiguitas).* ♦ **1°** Caractère de ce qui est ambigu dans le langage. V. **Amphibologie, équivoque, obscurité.** « *L'heureuse ambiguïté du mot cœur* » (A. COMTE). ◇ Expression ambiguë. « *Quantité d'incorrections, d'ambiguïtés* » *(GIDE).* ♦ **2°** *Philo.* Caractère de ce qui est philosophiquement ambigu. V. **Ambivalence, qualité.** « *Il ne faut pas confondre la notion d'ambiguïté et celle d'absurdité* » (BEAUVOIR). ◇ ANT. *Clarté,* **précision.**

AMBIGUMENT [ãbigymã]. *adv.* (1538; de ambigu). *Didact.* De façon ambiguë. ◈ ANT. Clairement.

AMBISEXUÉ, ÉE [ãbisɛksɥe]. *adj.* (1970; de *ambi-*, et sexué). ♦ 1° *Biol.* V. Bisexué. ♦ 2° *Psycho.* Se dit d'un individu dont le comportement reflète à la fois des tendances de type masculin et de type féminin

AMBITIEUSEMENT [ãbisjøzmã]. *adv.* (XIVe; de *ambitieux*). D'une manière qui annonce de l'ambition, de la prétention. *Il en conclut bien ambitieusement qu'il était déjà célèbre.*

AMBITIEUX, EUSE [ãbisjø, øz]. *adj.* (XIIIe; lat. *ambitiosus*). ♦ 1° Qui a de l'ambition, désire passionnément réussir. Une femme *ambitieuse.* Subst. « *L'ambitieux court toujours après quelque chose* » (ALAIN). 0 (Vieilli) *Ambitieux de,* qui a un grand désir de. *Ambitieux de paraître, de se distinguer.* ♦ 2° Qui marque de l'ambition. *Une politique ambitieuse.* 0 *Péj.* Qui marque trop d'ambition. V. Présomptueux, prétentieux. *Il faut renoncer à cet ambitieux projet. Si le mot n'est pas trop ambitieux.*

AMBITION [ãbisjɔ̃]. *n. f.* (XIIIe; lat. *ambitio*). ♦ 1° Désir ardent d'obtenir les biens qui peuvent flatter l'amour-propre, pouvoir, honneurs, réussite sociale. « *Les hommes commencent par l'amour, finissent par l'ambition* » (LA BRUY.). Il *manque d'ambition.* ♦ 2° Désir ardent de quelque réussite d'ordre supérieur. *«L'ambition littéraire est la plus répandue* » (DUHAM.). « *Les magnifiques ambitions font faire les grandes choses* » (HUGO). 0 Désir, souhait quant à l'avenir personnel. « *Toute mon ambition est maintenant de fuir les embêtements* » (FLAUB.).

AMBITIONNER [ãbisjɔne]. *v. tr. (fin* XVIe; de *ambition*). Rechercher par ambition. « *Le titre de roi qu'il ambitionnait* » (FLAUB.). V. Briguer. 0 Désirer, souhaiter vivement de. « *La duchesse à qui on ambitionnait de plaire* » (VOLT.). ◈ AN+. Dédaigner.

AMBIVALENCE [ãbivalãs]. *n. f.* (1924; en all., 1911; du lat. *nmbo* « tous les deux », et valence). ♦ 1° *Psycho.* Caractère de ce qui comporte deux composantes de sens contraire. *Ambivalence affective,* état de conscience comportant des dispositions affectives contraires. « *Le sentiment du* chez soi *garde une ambivalence profonde* » (MOUNIER). ♦ 2° Caractère de ce qui se présente sous deux aspects, sans qu'il y ait nécessairement opposition ou ambiguïté: « *L'ambivalence de l'histoire* » (MARITAIN).

AMBIVALENT, ENTE [ãbivalã, ãt]. *adj.* (1924; de *ambivalence). Psycho.* Qui présente une ambivalence.

AMBLE [ãbl(ə)]. *n. m.* (fin XIIIe; de *ambler*). Allure d'un quadrupède (chameau, girafe, etc.) qui se. déplace en levant en même temps les deux jambes du même côté. « Sa mule *prenait un petit amble sautillant* » (DAUD.).

AMBLER [ãble]. *v. intr.* (XIIe; lat. *ambulare,* spécialisé en *ce* sens *en* bas lat.: Cf. *Ambulatura* « amble »). *Équit.* Aller l'amble. *Trotteur distancé pour avoir ambié.*

AMBLEUR, EUSE [ãblœr, øz]. *odj.* (XIIe; de *ambler*). *Équif.* Qui va l'amble. *Cheval ambleur.*

AMBLYOPE [ãblijɔp]. *n.* et *adj. (1838;* du gr. *amblópos,* avec influence *d'amblyopie).* ♦ 1° N. Personne atteinte d'amblyopie. ♦ 2° *Adj.* Atteint d'amblyopie.

AMBLYOPIE [ãblijɔpi]. *n. f.* (1611; gr. *ambluópia*). *Didact.* Affaiblissement de la vue, sans lésion organique apparente (intoxications, état psychopathique, certains strabismes). V. Amaurose, cécité.

AMBLYOSCOPE [ãblijɔskɔp]. *n. m.* (1970; gr. *amblus* « émoussé », et suff. *-scope*). *Opt.* Appareil servant à l'examen complet de la vision binoculaire et à l'évaluation d'une amblyopie.

AMBLYSTOME [ãblistɔm]. n. *m.* (1871; du gr. *amblus* « émoussé », et *stoma* « bouche »). Amphibie" urodèle du Mexique, sorte de salamandre appelée *axolotl* à l'état larvaire.

AMBON [ãbɔ̃]. *n. m.* (1740; gr. *ambôn*). Tribune surélevée à l'entrée du chœur de certaines basiliques et églises anciennes.

AMBRE [ãbr(ə)]. *n. m.* (XIIIe; lat. médiév. *ambar, ambra,* arabe *anbar* « ambre gris »). ♦ 1° *Ambre gris,* substance parfumée provenant des concrétions intestinales des cachalots qui, rejetées, flottent à la surface de la mer; parfum très précieux extrait de cette substance. 0 Vx. Un *homme fin comme l'ambre,* subtil, pénétrant. ♦ 2° *Ambre* jaune, résine fossilisée, dure, transparente qui a la propriété de s'électriser par frottement. V. Succin. *Collier d'ambre. Fume-cigarette à bout d'ambre. Couleur d'ambre, de* la couleur jaune doré de l'ambre. ◇ Résine synthétique imitant l'ambre naturel.

AMBRÉ, ÉE [ãbre]. *adj.* (1690; de *ambre).* ♦ 1° Parfumé à l'ambre. *Eau de* Cologne *ambrée.* ♦ 2° (Fin XVIIIe). De la couleur de l'ambre. « *La transparence ambrée du vin* » (MART. du G.).

AMBRÉINE [ãbrein]. n. *f. (1839;* de *ambre).* Alcool de la série terpénique, constituant principal de l'ambre gris.

AMBRETTE [ãbrɛt]. *n. f.* (XIIIe; de *ombre).* Graine d'une espèce d'hibiscus, exhalant une forte odeur d'ambre.

AMBROISIE [ãbrwazi]. *n. f.* (XVIIe; *ambroise,* XVe; lat. *ambrosia, mot* gr.). *Mythol.* Nourriture des dieux de l'Olympe, source d'immortalité. V. Nectar.

AMBROSIEN, IENNE [ãbrozjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1740; lat. ecclés. *ambrosianus,* de *Ambrosius,* saint Ambroise). *Liturg.* Propre à saint Ambroise, dont l'origine remonte à saint Ambroise. *Rite, chant ambrosien (ou milanais).*

AMBULACRE [ãbylakr(ə)]. n. *m.* (1808; lat. *ambulacrum* « promenade, avenue »). Chacune des ventouses des échinodermes qui leur permettent d'adhérer aux supports rocheux. *Les ambulacres, rétractiles, sortent des* trous ambulacraires *disposés* sur *cinq* aires ambulacraires.

AMBULANCE [ãbylãs]. n. *f.* (1795; de *ambulant).* ♦ 1° *Ancienn.* (jusqu'en 1940). Hôpital militaire ambulant, formation sanitaire équipée de voitures légères, chargée des premiers soins aux blessés. « *Des ambulances qui étaient dirigées par des médecins militaires de vingt-huit ans!* » (MART. du Ci.). Voiture *d'ambulance.* ♦ 2° (1891, *ambulance* hippomobile). Véhicule (auj. automobile) aménagé pour le transport des malades ou des blessés dans les hôpitaux. *Appelez l'ambulance !*

AMBULANCIER, IÈRE [ãbylãsje, jɛr]. n. (1870; de *ambulance). Ancienn.* Infirmier d'une voiture d'ambulance. *Mod.* Conducteur d'une ambulance.

AMBULANT, ANTE [ãbylã, ãt]. *adj.* (1558; lat. *ambulans,* de *ambulare* « marcher, se promener »). Qui se déplace pour exercer à divers endroits son activité professionnelle. *Comédiens, musiciens ambulants. Marchand* ambulant. Courrier ambulant,* employé des postes chargé d'effectuer le tri dans les wagons postaux. Fam. *Un cadavre* ambulant.* ◇ Méd. *Érésipèle ambulant,* qui s'étend par plaques successives. ◈ ANT. Fixe, sédentaire, *stable.*

AMBULATOIRE [ãbylatwar]. *adj.* (1497; lat. *ambulatorius*). ♦ 1° Dr. *(Vx).* Qui "'a pas de règle fixe. Fig. *(Vx)* Variable, changeant. ♦ 2° *Méd.* Qui peut s'accompagner de déambulation. — Capable de se déplacer. *Malade ambulatoire.* — Qui laisse au malade la possibilité de se déplacer, de *mener une* vie active. *Traitement ambulatoire.* ♦ 3° *Rare.* Propre à la marche. « *Faire encore quelques kilomètres, emporté par une sorte de lyrisme ambulatoire* » *(GIDE).*

ÂME [am]. *n. f.* (XIIIe; *an(e)me,* XIe; lat. *anima).*

I. ♦ 1° *Relig.* Principe spirituel de l'homme, conçu comme séparable du corps, immortel et jugé par Dieu. Sauver, *perdre son âme. Âme damnée*. Âme en peine*. Prier pour l'âme, le repos de l'âme de qqn. Dieu air son âme ! Vendre son âme au diable.* ♦ 2° *Philo.* et cour. Un des deux principes composant l'homme, principe de la sensibilité et de la pensée. « Nous sommes composés *de deux natures opposées, d'âme et de corps* » (PASC.). « *Le corps humain cache notre réalité, la réalité c'est l'âme* » (HUGO). — « *Aimer, c'est se donner corps et âme* » (MUSS.), tout entier. *De toute son âme.* V. Cœur. ♦ 3° Principe de la vie morale, conscience morale. *En mon âme et conscience. La paix de l'âme. Force, grandeur d'âme.* « *Le peuple n'a guère d'esprit, et les grands n'ont point d'âme* » (LA BRUY.). « *J'ai l'habit d'un laquais et vous en avez l'âme* » (HUGO). Iron. *Les bonnes âmes.* ♦ 4° Ensemble des fonctions psychiques et des états de conscience. V. Conscience, esprit (le mot *ÂME est VX en psycho.). État d'âme.* « *Pénétrer le mystère de son âme* » (LOTI). « *De telles passions dévastent l'âme* » (R. ROLLAND). *Vague* à l'âme.* ♦ 5° Principe de la vie végétative et sensitive. « *Imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre* » (DESCARTES). *Rendre l'âme,* mourir. *Avoir l'âme chevillée* au corps.* ◇ *Laudatif.* Sentiment, vie. *Chanter avec âme.* ♦ 6° Être vivant, personne. Je n'ai *pas rencontré âme qui vive. Avoir charge d'âme. Une ville de plus de dix mille âmes. Les âmes mortes,* ceux dont l'âme (3°, 4°) est comme morte (roman de Gogol). ◇ Terme d'affection. Mon âme. *ma chère âme.*

II. ♦ 1° Ensemble des états de conscience communs aux membres d'un groupe. *L'âme d'un peuple.* « *Une nation est* une âme » (RENAN). ♦ 2° Personne qui anime une entreprise collective. *Il était l'âme de la conjuration.* ♦ 3° Psychisme que, par une sorte d'animisme, nous prêtons aux choses inanimées. « *Objets inanimés, avez-vous donc une âme?* » (LAMART.). « *Tout vit, tout est plein d'âmes* » (HUGO).

III. (Concret). Partie essentielle, vitale (d'une chose). *Mus.* Petit cylindre de bois calé sous le chevalet entre les deux tables d'un violon. ◇ Noyau d'une statue. 0 Évidement intérieur d'une bouche à feu. *L'âme d'un canon. 0 Techn.* Partie médiane ou principale. V. Centre, noyau. *L'âme d'une poutre, d'un rail, d'un conducteur électrique, d'une machine.*

◈ ANT. corps.

AMÉLIORABLE [ameljɔrabl(ə)]. *adj. (1853;* de *améliorer).* Susceptible d'être amélioré. V. Perfectible.

AMÉLIORANT, ANTE [ameljɔrã, ãt]. *adj.* (1843; de *améliorer).* Qui améliore le sol, en lui rendant sa fertilité ou en augmentant son rendement, notamment par un apport d'azote. *Plantes, cultures améliorantes.*

AMÉLIORATION [ameljɔʀasjɔ̃]. **n. *f.* (1421, rare av. XVIIe;** de ***améliorer,*** d'apr. lat. ***jur. melioratio*). ♦ 1° ***Dr.*** (au **plur.**). Ensemble de travaux ou dépenses faites sur un bien et lui procurant une plus-value. V. **Impenses.** ***Améliorations nécessaires. utiles. voluptuaires. Faire des améliorations dans une maison.*** V. **Embellissement, réparation.** ♦ 2° ***Agric.*** **(XVIIIe).** Action d'améliorer (un sol). V. Améliorant. ♦ 3° (Déb. XIXe). Action de rendre **meilleur,** de changer en mieux; fait de devenir meilleur, plus satisfaisant. V. **Progrès.** ***«Les inventions humaines qui tendent à l'amélioration de la vie*** » **(DUHAM.).** ***L'amélioration de sa situation, de son sort, de son état de santé.*** V. Mieux. ***Aucune amélioration du temps en perspective. Il s'est produit une amélioration dans les relations de ces deux pays.*** ◈ ANT. ***Aggravation.*** **détérioration.**

AMÉLIORER [ameljɔʀe]. **v. *tr.* (1677;** ***ameillorer,*** XIIe; de ***meilleur,*** d'apr. lat. jur. ***meliorare***). ♦ 1° Apporter des améliorations à un lieu, une maison. **(V. Embellir, réparer, restaurer)** ou **un sol. (V. Amender, fertiliser).** ♦ 2° (Déb. XIXe). Rendre meilleur, plus satisfaisant, changer en mieux. V. **Perfectionner.** « ***Les hommes ont toujours cherché à améliorer leur état*** » (FRANCE). ***Améliorer un texte, une traduction,*** V. **Corriger, réviser.** — ***Pronom.*** Devenir meilleur. « ***A mesure que leur sort s'améliorait*** » (FUSTEL de COUL.). Ce ***vin s'améliore avec l'âge.*** V. **Bonifier (se).** ◈ ANT. Détériorer.

AMEN [amɛn]. *adv.* (XIIe; lat. ecclés., hébreu amen « oui, ainsi soit-il) ». Mot par lequel se terminent les **prières.** « ***L'assistant répond amen*** » (CHATEAUB.). *0* Fig. ***Il dit amen à tout ce que dif,*** ce que *fait* ***qqn,*** il l'approuve religieusement, sans réserve. Subst. **invar.** ***Un (des) amen.*** ◈ HOM. Amène.

AMÉNAGEABLE [amenaʒabl(ə)]. *adj.* (1960; de aménager). Qui peut être aménagé.

AMÉNAGEMENT [amenaʒmɑ̃]. *n. m.* (1771; « approvisionnement », XVe; de aménager). ♦ 1° *Sylvic.* Réglementation des coupes, de l'exploitation des forêts. ♦ 2° ***Cour.*** (1866; d'abord en parlant de bateau). Action, manière d'aménager, de disposer. V. Agencement, arrangement, disposition, **distribution, organisation.** ***L'aménagement d'un paquebot, d'une usine.*** ♦ 3° ***Admin., écon.*** Organisation globale de l'espace, destinée à satisfaire les besoins des populations intéressées en mettant en place les équipements nécessaires et en valorisant les ressources naturelles. ***Aménagement du territoire. Aménagement régional, rural, urbain.*** ♦ 4° Dispositions particulières, réserves ou modifications dans un texte (V. **Amendement**).

AMÉNAGER [amenaʒe]. *v.* **fr.;** conjug. ***bouger (1771;*** « approvisionner », XIVe; de ménage). ♦ 1° *Sylvic.* Régler l'aménagement de (une forêt). ♦ 2° (v. 1830). Disposer et préparer méthodiquement en vue d'un usage déterminé. V. Agencer, ***arranger.*** « ***Le rez-de-chaussée avait été aménagé en laboratoires*** » (MART. du G.).

AMÉNAGEUR, EUSE [amenaʒœʀ, øz]. *n.* **(1906;** de ***aménager).*** ♦ 1° **Celui** ou ***celle*** qui **aménage.** « ***L'habitude! aménageuse habile mais bien lente***» **(PROUST).** ♦ 2° Spécialiste de l'aménagement (V. Aménagement, 3°).

AMENDABLE [amɑ̃dabl(ə)]. *adj.* (1690; « passible d'amende », XIVe; de ***amender).*** Qui peut être amendé.

AMENDE [amɑ̃d]. *n. f.* (1390; ***emmende,*** XIIe; de *amender*). ♦ 1° Peine pécuniaire prononcée en matière civile, pénale ou fiscale, consistant dans le paiement d'une somme d'argent au trésor public. V. Contravention. ***Condamner à une amende. Obligé*** sous ***peine d'amende.*** 0 Sanction pécuniaire infligée par un employeur. Fam. ***Vous*** serez ***mis*** à ***l'amende,*** se dit pour menacer de quelque punition **légère** ou fictive. ♦ 2° Ancienn. ***Amende honorable,*** peine infamante consistant dans l'aveu public de ***la*** faute. ***Mod.*** (Fig.) ***Faire amende honorable,*** reconnaître ses torts, demander pardon. « ***Elle s'abaissa jusqu'à lui faire, en ma présence, amende honorable*** » (MAURIAC). ◈ HOM. Amande.

AMENDEMENT [amɑ̃dmɑ̃]. *n. m.* (XIIe; de ***amender).*** ♦ 1° Vx. Réparation, amélioration, **correction.** *0 Agric.* **(XIIIe).** Opération visant à améliorer les propriétés physiques d'un sol; toute substance incorporée au sol à cet effet. **V. Amélioration, ameublissement, chaulage, fertilisation, marnage, plâtrage.** ***Les matières organiques sont à la fois des amendements et des engrais.*** ♦ 2° *Polit.* (1778; angl. *amendment,* du fr.). Modification proposée à un texte soumis à une assemblée délibérante. « ***Le 30 janvier 1875, l'amendement Wallon qui prononçait le mot de République était adopté*** » **(BAINVILLE).** ***Droit d'amendement,*** droit de proposer des amendements, reconnu aux membres d'une assemblée.

AMENDER [amɑ̃de]. V. *tr.* (fin XIe; lat. *emendare*). ♦ 1° Améliorer. corriger. « ***Mauvais sujets que rien n'amende*** » ***(GIDE).*** Pronom. « ***Elle se rongera et s'amendera comme les autres*** » ***(SAND).*** ♦ 2° ***Agric.*** (XIIIe). Améliorer par des amendements. ♦ 3° ***Polit. (1784;*** angl. *to amend,* du fr.). Modifier par amendement. ***Amender un projet.*** ◈ ANT. Détériorer, gâter.

AMÈNE [amɛn]. *adj.* (XIIIe-XVIe, « agréable »; repris 1839; ***lat. amœnus***). ***Liffér.*** Plein d'aménité. V. Aimable. **courtois.** « ***Toujours amène et bienveillant envers les hommes de la plus humble condition*** » (FRANCE). Un ton, ***des propos amènes.*** ◈ ANT. Acerbe, désagréable. — HOM. Amen.

AMENÉE [amne]. *n. f.* (XIVe, repris 1866; de amener). Action d'amener l'eau (surtout dans ***Canal, tuyaux d'amenée).***

AMENER [amne]. **v. fr.; conjug. *mener*** (1080; de mener).

I. ♦ 1° Mener (qqn) à un endroit ou auprès d'une personne. ***Amener qqn à, cher qqn*** **(V. *aussi* Emmener, ramener).** « ***Son impuissance à sauver tous les pauvres bougres qu'on lui amenait*** » ***(ZOLA).*** ***Quel bon*** vent* vous amène? **Absolt.** ***Mandat* d'amener.*** ◇ ***Fig.*** Conduire, entraîner petit à petit (à quelque acte ou ***état).*** ***Amener qqn à résipiscence.*** « ***Sans vouloir amener les autres à nos sentiments*** » **(LA BRUY.).** « ***Amener autrui à partager notre conviction*** » ***(GIDE).*** ♦ 2° Faire venir (une chose) à une destination. V. Apporter **; acheminer, conduire.** « ***Cette rivière que les Romains avaient captée et amenée jusqu'à Nîmes par l'aqueduc*** » ***(GIDE). 0 Fig.*** Diriger, conduire. N'amenons ***pas la conversation sur ce sujet.*** — ***Savoir amener un dénouement, une comparaison.*** V. Ménager, préparer. ♦ 3° ***(Sujet de chose).*** Avoir pour suite assez proche (sans qu'il s'agisse d'une conséquence nécessaire). V. Occasionner. « Cette influence qui amena ***dans mon être une complète transformation*** » **(RENAN).** « Ça ***pourrait t'amener du désagrément*** » **(SAND).** ♦ 4° ***Pronom.*** (Fin XIXe). ***Pop.*** Venir, arriver. ***Amène-foi ici !*** « ***Du rivage s'amènent deux grandes barques*** » ***(GIDE).***

II. Tirer ***à*** soi. ***Pêcheur qui amène son filet. Laisser un brochet s'épuiser pour l'amener plus facilement. 0 Mar.*** Abaisser. ***Amener les voiles. Amener pavillon*, les couleurs*.*** 0 ***Par ext.*** Faire sortir (tel point) d'un coup de dés. ***Amener une paire.***

AMÉNITÉ [amenite]. *n. f.* (XIVe; lat. *amœnitas*). ♦ 1° **Vx.** Agrément (d'un lieu). « ***L'aménité des rivages, la douceur de l'air*** » **(CHATEAUB.).** ♦ 2° (XVIIIe). Amabilité pleine de charme. « ***Sa supériorité. que sait tempérer l'aménité la plus exquise*** » **(GIDE).** ***Traiter qqn sans aménité,*** durement: ◇ *Iron.* (1866) ***Au plur.*** Paroles blessantes ou injurieuses.

AMÉNORRHÉE [amenɔʀe]. **n. *f.*** (1795; de *a-* 2, et *ménorrhée*). Absence du flux menstruel chez une femme en âge d'être réglée.

AMENTIFÈRE [amɑ̃tifɛʀ], *adj.* **et** *n.* (1863; du lat. *am(m)entum* « courroie, cordon », et *-fère*). Se dit des plantes à inflorescences en cordons ou chatons **(fagacées,** juglandacées, salicacées). N. ***Les amentifères.***

AMENUISEMENT [amənɥizmɑ̃]. *n.* m. (XIIIe; de amenuiser). Action d'amenuiser, fait de s'amenuiser. V. Amin**cissement, diminution.** ◈ ANT. ***Épaississement.***

AMENUISER [amənɥize]. V. fr. (XIIe; de *menuiser*. V. Menu). ♦ 1° Rendre plus mince. V. **Amincir.** — ***Pronom.*** Devenir plus petit. V. **Diminuer.** ♦ 2° **Fig.** « **Sans un *apport de l'extérieur, il risquerait d'amenuiser mortellement sa substance*** » ***(GIDE).*** « ***La valeur des immeubles s'amenuisera*** » (ROMAINS). ◈ ANT. ***Épaissir,*** **grossir.**

1. **AMER, ÈRE** [amɛʀ]. *adj.* (XIIe; lat. *amarus*). ♦ 1° **Qui** produit au goût une sensation ***sui generis*** **le plus souvent** désagréable (ex. : la bile, l'écorce de citron, les endives, etc.). ***C'est amer comme la suie, comme chicotin. Confitures d'oranges*** amères. ***J'ai la bouche*** amère, un goût d'amertume dans la bouche. Poét. ***L'onde amère, les flots amers,*** la mer. 0 Subst. Vx (XIVe) Fiel de **certains animaux.** — (XVIIIe) ***Mod.*** Liqueur obtenue par infusion d'herbes ou écorces ambres, tonique et apéritive (gentiane, quinquina, noix vomique). ♦ 2° ***Fig.*** Qui engendre l'amertume. V. **Douloureux, pénible, triste.** ***Des regrets amers.*** « ***La plus amère des déceptions*** » ***(COLETTE).*** « ***Mais tout aujourd'hui m'est amer*** » **(BAUDEL.).** 0 Qui exprime, marque l'amertume. V. Blessant, dur, mordant. ***Il m'a fait d'amers reproches. Une raillerie, une ironie amère.*** « ***Il rit d'un rire amer*** » (HUGO). Fam. ***Il est très amer, ses*** paroles sont amères. ◈ ANT. Doux; agréable; affectueux, **aimable.**

2. AMER [amɛʀ]. *n.* m. (1683; norm. mer(c), scandin. *merki*. V. Marque). *Mar.* Objet fixe et visible servant de point de repère sur une côte.

AMÈREMENT [amɛʀmɑ̃]. *adv.* (XIIe; *amarament,* Xe; de amer 1). Avec amertume. ***Il*** se ***plaint amèrement de votre silence.*** « ***Il regrettait amèrement de n'y être pas allé*** » (SARTRE).

AMÉRICAIN, AINE [ameʀikɛ̃, ɛn]. *adj.* (1556; de ***Amérique,*** lat. ***géogr.*** *America* (1507), du ***nom*** de ***Amerigo*** Vespucci). ♦ 1° De l'Amérique. ***Le continent américain. Les langues américaines*** (de l'Amérique du Nord, du Mexique et de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud). — Subst. ***Les Américains du Nord, du Sud.*** **V. Nord-américain, sud-américain.** ♦ 2° (XIXe). Des Etats-Unis d'Amérique. ***La politique américaine. Voitures, cigarettes américaines*** **(substant., une américaine).** Subst. ***Les Américains.*** **V. Yankee (Cf.**

ɔp. Amerlot, Ricain). *L'américain,* le parler anglo-américain. ◇ (Dans certaines expressions) *À l'américaine,* à la manière américaine. *Vol à l'américaine* (1841), vol faisant intervenir un compère donné comme un riche Américain. — Cuis. *Homard à l'américaine.* cuit dans une sauteuse avec tomates, échalotes, oignons, vin blanc, etc. — Sport. Course à *l'américaine,* ou ellipt. américaine, course cycliste sur piste opposant des équipes de plusieurs coureurs qui se relaient.

AMÉRICANISATION [amerikanizasjɔ̃]. *n. f.* (1902; de *américaniser*). Action d'américaniser, fait de s'américaniser.

AMÉRICANISER [amerikanize]. *v. tr.* (1851; de *américain*). Revêtir, marquer d'un caractère américain (2°). « *La mécanique nous aura tellement américanisés* » (BAUDEL.). Pronom. « *Un monde qui s'américanise* » *(SIEGFRIED).*

AMÉRICANISME [amerikanism(ə)]. *n. m.* (1853; de *américain*). ♦ 1° *Vieilli.* Admiration, imitation du mode de vie, de la civilisation des Etats-Unis. « *Le monde marche vers une sorte d'américanisme* » (RENAN). 0 (1866) Idiotisme américain (par rapport à l'anglais). ♦ 2° (1875). Ensemble des études ethnographiques, archéologiques, linguistiques, etc., consacrées au continent américain, à ses civilisations autochtones : précolombiennes, indiennes.

AMÉRICANISTE [amerikanist]. *adj. et n.* (1875; « américanophile », 1853; de *américain*). *Didact.* Qui concerne l'américanisme. *La « recherche américaniste »* (LÉVI-STRAUSS). — *Subst.* Spécialiste (ethnologue, archéologue, linguiste) du continent américain, de ses civilisations autochtones. Un *célèbre américaniste.*

AMÉRICIUM [amerisjɔm]. *n. m.* (1948; angl. *America*). *Chim.* Élément transuranien artificiel (symb. Am; n° at. 95; dens. 13,67) obtenu depuis 1944 dans des réacteurs nucléaires.

AMÉRINDIEN, IENNE [amerɛ̃djɛ̃, jɛn]. *adj.* (1946; du rad. de *Amérique,* et *indien).* Se dit des Indiens d'Amérique et de ce qui est relatif à ces peuples. *Langues amérindiennes.*

AMERLO(T) ou **AMERLOQUE** [amɛrlo ; amɛrlɔk]. *n.* (v. 1940; déform. arg. de *Américain). Pop.* Américain.

AMERRIR [amɛrir]. *v. intr.* (1912; de mer, d'apr. *atterrir).* Se poser à la surface de l'eau (hydravion, cabine spatiale).

AMERRISSAGE [amɛrisaʒ]. *n. m.* (1912; de *amerrir).* Action d'amerrir.

AMERTUME [amɛrtym]. *n. f.* (XII[e]; lat. *amaritudo, -inis*). ♦ 1° Saveur amère. *La légère amertume des scaroles.* ◇ Maladie des vins, qui les rend amers. ♦ 2° Sentiment durable de tristesse mêlée de rancœur, lié à une humiliation, une déception, une injustice du sort. V. Découragement, dégoût, mélancolie. « *Je pensais, plein d'amertume : pourquoi suis-je sur la terre!* » (DAUD.). — Caractère de ce qui engendre un tel sentiment. « *Toute l'amertume de l'existence* » (FLAUB.). — *Au plur.* Littér. « *Vous insulter le juste abreuvé d'amertumes* » (HUGO). ◈ ANT. Douceur; joie, plaisir.

AMÉTHYSTE [ametist(ə)]. *n. f.* (1080; lat. d'o. gr. *amethystus*). Pierre précieuse violette, variété de quartz. « *Et, montrant l'anneau d'évêque : c'est une améthyste de Hongrie* » (FRANCE).

AMÉTROPE [ametrɔp]. *adj.* (1877; de *amétropie*). Atteint d'amétropie. ◈ ANT. *Emmétrope.*

AMÉTROPIE [ametrɔpi]. *n. f.* (1877; du gr. *ametros* « non conforme à la mesure », et *-opie*). Défaut dans la constitution optique de l'œeil ayant pour conséquence l'astigmatisme, la myopie ou l'hypermétropic. ◈ ANT. *Emmétropie.*

AMEUBLEMENT [amœbləmã]. *n. m.* (1598; de l'a. v. *ameubler,* de *meuble).* Ensemble des meubles d'un logement, considéré dans son agencement. V. Décoration, mobilier. « *Un divan et des coussins qui traînaient à terre composaient tout l'ameublement de cette chambre* » (LOTI). *Tissus d'ameublement.*

AMEUBLIR [amœblir]. *v. tr.* (XIV[e]; de *meuble*). ♦ 1° *Dr.* Faire entrer dans la communauté des immeubles propres à un des époux (ce qui conduit à traiter ces immeubles comme des meubles). ♦ 2° *Agric.* (XVI[e]). Rendre meuble (le sol).

AMEUBLISSEMENT [amœblismã]. *n. m.* (1603; de *ameublir).* ♦ 1° Convention matrimoniale consistant à ameublir des immeubles. ♦ 2° (1839). Opération consistant à ameublir les terres, pour faciliter la germination et la croissance. V. Hersage, labour.

AMEUTER [amøte]. *v. tr.* (XVI[e]; de *meute*). ♦ 1° *Vén.* Assembler en meute pour la chasse, rallier (les chiens). ♦ 2° Cour. (Fin XVI[e]). Attrouper dans une intention de soulèvement ou de manifestation hostile. « *Se laissant ameuter par des ligueurs* » (ROUSS.). « On *ameute la foule* » (HUGO). — *Pronom.* S'attrouper dans une intention hostile. ◈ ANT. Calmer, disperser.

AMHARIQUE [amarik]. n. m. (1763; lat. sav. *amharicus* (1698), de *Amhara,* province centrale de l'Ethiopie). Langue sémitique du groupe éthiopien parlée dans la majeure partie du haut plateau abyssin.

AMI, IE [ami]. *n. et adj.* (X[e]; lat. *amicus, arnica).*

1. N. ♦ 1° Personne avec laquelle on est lié d'amitié. « *Qu'un ami véritable est une douce chose!* » (LA FONT.). *Un de mes bons de mes vieux amis. Mon meilleur ami. Nous étions entre omis.* « *Il avait été recommandé par des amis* communs » (LOTI). Un ami *d'enfance. une amie de pension. L'ami de la maison,* reçu dans l'intimité de la maison. 0 *Par euphém.* Amant. maîtresse. — (Provincial.) *C'est sa bonne amie,* une fille avec laquelle il est très lié, qu'il courtise. ◇ *Mes chers amis,* s'emploie souvent en s'adressant à de simples camarades. *Mon petit ami, mon jeune ami,* appellation condescendante. Vieilli. *Eh! l'ami!* interpellation familière à un inconnu supposé de condition modeste. ♦ 2° Personne qui est bien disposée, a de la sympathie envers une autre ou une collectivité. *Je viens en ami, et non en ennemi.* Ce *sont des amis de la France,* des francophiles. Nos *amis et alliés. L'ami du peuple,* surnom de Marat. ◇ Fig. Partisan, défenseur très attaché à une cause. *La société des amis de la Constitution.* les Jacobins. *Les amis du livre.* les bibliophiles.

II. *Adj.* D'un ami, d'amis. V. Amical. *Une main amie.* « *Il rencontrait Adèle dans une maison amie* » *(COURTELINE).* Par *ext.* « *Les destins omis* » (CORN.), favorables. « Une *façade amie, celle d'un café* » (Bosco), accueillante. ◇ Allié. *Les troupes amies.*

◈ ANT. *Ennemi, hostile.* — HOM. Amict.

AMIABLE [amjabl(ə)]. *adj.* (1402; « aimable », XII[e]; bas lat. *amicabilis*). ♦ 1° *Dr.* Qui a lieu ou agit par la voie de la conciliation. *Un partage amiable.* « *Médiateur amiable* » (FÉN.). — Proc. civ. *Amiable compositeur ;* arbitre chargé de régler à l'amiable un différend entre deux personnes. 0 *Loc. adv.* (1579) *Cour. À l'amiable,* par voie de conciliation (et non contentieuse), de gré à gré. Un *arrangement à l'amiable serait préférable.* ♦ 2° *Math.* (1751). *Nombres amiables,* paire de nombres tels que chacun d'eux est égal à la somme des parties aliquotes de l'autre (ex. : 220 et 284).

AMIANTE [amjãt]. *n. m.* (XIV[e]; lat. d'o. gr. *amiantus*). Variété fibreuse d'amphibole; fibres extraites de ce minéral, insensibles à l'action d'un foyer ordinaire, ne fondant qu'au chalumeau. V. Asbeste. *Fils, plaque d'amiante. Amiante-ciment,* ciment auquel on a incorporé des fibres d'amiante.

AMIBE [amib]. n. *f.* (1845; lat. zool. *amiba, 1824, ou amœba,* du gr. *ameibein* « changer, alterner »). Protozoaire des eaux douces et salées. qui se déplace à l'aide de pseudopodes, pourvu d'un noyau et se reproduisant par division indirecte. *Il existe de nombreuses espèces d'amibes, dont certaines vivent en parasites de l'homme.* ◇ *Cour. Il a des amibes* : de l'amibiase.

AMIBIASE [amibjaz]. n. *f.* (1922; de *amibien).* Maladie parasitaire due à des amibes, caractérisée surtout par la dysenterie, et compliquée souvent d'abcès (foie, poumons, reins).

AMIBIEN, IENNE [amibjɛ̃, jɛn]. *n.* et *adj.* (1853; de *amibe). Didact.* ♦ 1° N. *m. pl.* Sous-classe des rhizopodes, comprenant les amibes proprement dites (nues) et les amibes dites à coquille. ♦ 2° *Adj.* (1878). Causée par les amibes. *Dysenterie amibienne.*

AMIBOÏDE [amibɔid]. *adj. (1874;* de *amibe,* et *-oïde). Mouvements amiboïdes,* semblables à ceux des amibes qui se déplacent par émission de pseudopodes.

AMICAL, ALE, AUX [amikal, o]. *adj. et n. f.* (1735; *amial,* XII[e]; bas lat. *amicolis).* Empreint d'amitié, qui marque de l'amitié. « *Cette demoiselle se tournait souvent de mon côté d'un air amical et familier* » (MARIVAUX). *Nos relations sont amicales.* ◇ *Association amicale,* ou ellipt. AMICALE (n. f.), association de personnes ayant une même profession, une même activité. *Amicale des anciens élèves de l'École de.. .* ◇ Qui parle, se comporte avec amitié, avec sympathie. « *Il a été aussi amical et aussi ouvert avec moi* » (STENDHAL). ◈ ANT. *Hostile.* inamical, *malveillant.*

AMICALEMENT [amikalmã]. *adv. (1735;* de *amical).* D'une façon amicale. Nous *avons* causé *amicalement.*

AMICT [amikt]. *n. m.* (*Emit, amit,* XII[e]; lat. *amictus*). Rectangle de toile fine que le prêtre passe autour du cou avant de revêtir l'aube. ◈ HOM. Ami.

AMIDE [amid]. n. m. (1845; du rad. de ammoniac). Nom générique de composés organiques dérivant de l'ammoniac ou d'une amine par substitution de radicaux acides à l'hydrogène.

AMIDON [amidɔ̃]. n. m. (1302; lat. médiév. *amidum,* altér. du lat. d'o. gr. *amilum*). Glucide de poids moléculaire élevé (constitué par l'union de nombreuses molécules de glucose), emmagasiné par les organes de réserve des végétaux (blé, maïs, pomme de terre, riz) sous forme de granules qui, broyés avec de l'eau chaude, fournissent un empois. V. Fécule. *Amidon en grains, en poudre. Empeser à l'amidon.* V. Amidonner.

AMIDONNAGE [amidɔnaʒ]. n. *m.* (1877; de *amidonner).* Action d'amidonner. V. Empesage.

AMIDONNER [amidɔne]. *v. tr.* (1581; de *amidon).* Enduire d'amidon. V. Empeser.

AMIDONNERIE [amidɔnri]. *n. f.* (1789; de *amidonnier).* Usine pour la fabrication de l'amidon.

AMIDONNIER [amidɔnje]. n. m. (1680; de amidon). Ouvrier procédant aux différentes opérations de la fabrication de l'amidon.

AMIDOPYRINE [amidɔpiʀin]. *n. f.* (1960; de *amide, pyro-* et suff. *-ine*). Médicament, fébrifuge et analgésique puissant.

AMINCIR [amẽsiʀ]. *v. tr.* (XIIIe, repris XVIIIe; de *mince*). ♦ 1° Rendre plus mince. *Amincir* une *poutre.* V. Amaigrir. ◇ *Pronom.* Devenir plus mince. « *Peu à peu les brumes s'amincissent* » (MAUPASS.). *Fam. et intrans.* V. Mincir. *Elle* a aminci. ♦ 2° Faire paraître plus mince. « Sa *robe noire l'amincissait* » (FLAUB.). ◈ ANT. *Élargir*, épaissir.

AMINCISSEMENT [amẽsismã]. n. m. (XVIIIe; de *amincir*). Action d'amincir, fait de s'amincir.

AMINE [amin]. *n. f.* (1874; du rad. de *ammoniac*). *Nom* générique des composés obtenus par substitution de radicaux hydrocarbonés univalents à l'hydrogène de l'ammoniac. Thérap. *Amines de réveil*, amphétamines.

AMINÉ, ÉE [amine]. *adj.* (XXe; de *amine*). *Acide aminé :* corps possédant les deux fonctions amine et acide, constituant essentiel de la matière vivante (On dit aussi *Amino-acide*).

AMINOPLASTE [aminɔplast(ə)]. *n.* m. (1949; de amine, et *plastique*). Nom générique de matières plastiques (résines synthétiques) obtenues par réaction de condensation entre l'urée et le formol.

AMIRAL, AUX [amiʀal, o]. n. m. (XIIIe; « émir », 1080; arabe, âmir « chef »). *Ancienn.* Commandant d'une force navale; dignité équivalente à celle de maréchal. *Mod.* Officier du grade le plus élevé dans **la marine.** V. Contre-amiral, vice-amiral. *Au fém.* Fam. *Madame l'amirale X.* la femme de l'amiral X. ◇ *Adj. (XVIIe) Vaisseau* amiral. ayant à son bord un amiral, le chef d'une formation navale. « *La frégate amirale* » (HUGO).

AMIRAUTÉ [amiʀote]. *n. f.* (XIVe; de la var. anc. *amiraut*, de *amiral*). *Ancienn.* Dignité d'amiral de France. ◇ *Mod.* Corps des amiraux, haut commandement de la marine; siège de ce commandement. *Premier lord de l'Amirauté*, ministre de la marine britannique.

AMITIÉ [amitje]. *n. f. (Amistié,* 1080; lat. pop. **amicitatem,* accus. de **amicitas,* class. *amicitia*). ♦ 1° Sentiment réciproque d'affection ou de sympathie qui ne se fonde ni sur les liens du *sang, ni sur* l'attrait sexuel: « *La camaraderie mène à l'amitié* » (MAURIAC). « *L'amitié entre homme et femme est délicate, c'est encore une manière d'amour* » (COCTEAU). *Une solide, une ancienne amitié. Se lier d'amitié avec qqn. — Amitié particulière*, liaison de caractère passionnel entre garcons ou entre filles. ◇ *Par anal.* Rapports amicaux. V. Entente. *L'amitié entre nos deux pays.* ♦ 2° Marque d'affection, témoignage de bienveillance. *J'espère que vous nous ferez l'amitié de venir. Faites-lui toutes mes amitiés,* dites-lui de ma part bien des choses affectueuses. ◈ ANT. Antipathie, inimitié.

AMITOSE [amitoz]. **n.** *f.* (1899; a- 2, et *mitose*). *Biol.* Division du noyau d'une cellule par simple clivage, sans répartition manifeste des chromosomes et, souvent, sans division de **la cellule.** V. Mitose.

AMMONIAC, AQUE [amɔnjak]. *adj.* et *n.* (*Armoniac,* 1256; lat. *ammoniacum* « de la région du temple d'Ammon », en Libye). ♦ 1° *Gomme ammoniaque*, gomme-résine d'une plante d'Afrique. *Sel ammoniac*, ancien nom du chlorure d'ammonium. ♦ 2° (1787). Gaz *ammoniac,* ou ellipt. *Ammoniac*, combinaison gazeuse d'azote et d'hydrogène (NH,), gaz à odeur piquante, issu à l'état naturel de la décomposition des matières organiques azotées, préparé industriellement par synthèse, utilisé en particulier pour la préparation des sels ammoniacaux (engrais) et de l'ammoniaque. ♦ 3° *N. f.* (1845). AMMONIAQUE, solution aqueuse du gaz ammoniac employée notamment pour le dégraissage des étoffes. V. Alcali (volatil).

AMMONIACAL, ALE, AUX [amɔnjakal, o]. *adj.* (1748; de *sel ammoniac*). Relatif à l'ammoniac, contenant de l'ammoniac. *Odeur ammoniacale. Sels ammoniacaux.*

AMMONISATION [amɔnizasjɔ̃]. *n. f.* (1948; du rad. de *ammoniac*). Transformation de la matière organique azotée en composé ammoniacal, sous l'influence de micro-organismes. V. Nitrification.

AMMONITE [amɔnit]. n. *f.* (1791; en lat. zool., 1732; du lat. *Ammonis cornu* « *corne* d'*Am(m)on* », dieu égyptien représenté sous la forme d'un bélier): Mollusque céphalopode fossile à coquille enroulée, très abondant dans les terrains secondaires.

AMMONIUM [amɔnjɔm]. **n. m. (1843;** de *ammoniac*). Radical univalent NH, jouant le rôle de métal alcalin dans les sels ammoniacaux.

AMMOPHILE [amɔfil]. *n. f.* et *adj.* (1834; lat. zool. *ammophila*, du gr. *ammos* « sable », *et -phile*). *Zool.* ♦ 1° N. *f.* Insecte hyménoptère. arénicole, chasseur de chenilles. ♦ 2° *Adj.* Se dit d'un animal ou d'un végétal qui vit de préférence dans le sable.

AMNÉSIE [amnezi]. n. *f.* (1803; gr. ecclés. *amné* « oubli »). Perte totale ou partielle de la mémoire. *Amné de fixation (ou antérograde), de conservation (ou rétrograa hystérique* (à *causes* affectives). *Amnésies neurologiqu* aphasies, apraxies et agnosies.

AMNÉSIQUE [amnezik]. *adj.* (1874; de *amnésie*). Atte d'amnésie. Subst. Un *amnésique.*

AMNIOS [amnjos]. n. *m.* (1541; gr. *amnion*). Anne embryonnaire enveloppant l'embryon des vertébrés d « amniotes » (mammifères, oiseaux, reptiles).

AMNIOTIQUE [amnjɔtik]. *adj.* (1843; de *amnios*). C appartient à l'amnios. *La cavité amniotique est remplie liquide amniotique* (liquide séreux, exsudé de ses parois, baigne le fœtus).

AMNISTIABLE [amnistjabl(ə)]. *adj.* (1866; de *amnistie Qu'on peut amnistier. Crime amnistiable.*

AMNISTIANT, ANTE [amnistjã, ãt]. *adj.* (1879; *amnistier*). *Grâce amnistiante, grâce* accordée par le chef l'État dans les conditions spéciales prévues par une d'amnistie et ayant par là les effets de l'amnistie.

AMNISTIE [amnisti]. *n. f.* (*Amnestie,* 1546; gr. *amnêst* de *amnêstos* « oublié »). Acte du pouvoir législatif presc vant l'oubli officiel d'une ou plusieurs catégories d'infr tions et annulant leurs conséquences pénales. V. Grâce. « *guerre civile est une faute. Sur une vaste faute il faut un va oubli, l'amnistie* » (HUGO). *0 Littér.* Pardon total.

AMNISTIER [amnistje]. *v. tr.* (1795; de *amnistie*). Fa bénéficier d'une amnistie (des délinquants ou des délit *0 Littér.* Pardonner, excuser.

AMOCHER [amɔʃe]. v. *tr.* (1867; de *moche*). *Pop.* Abîm blesser. Pronom. *Il s'est bien amoché.*

AMODIATION [amɔdjasjɔ̃], p. *f.* ∫14.19: lat. médi *admodiatio.* V . Amodier). Location d'une terre moyenn une prestation périodique, en nature ou en argent (ver! *par* l'*amodiataire* ou l'*amodiateur*). 0 Convention laquelle le concessionnaire d'une mine en remet l'exploitati à un tiers moyennant redevance.

AMODIER [amɔdje]. *v. tr.* (1283; lat. médiév. *admodia* de *modius* « boisseau »). Louer (une terre, une mine) par contrat d'amodiation.

AMOINDRIR [amwẽdʀiʀ]. *v. tr.* (XIVe; *amanrir, XI* de *moindre).* Diminuer (la force, la valeur, l'importanc V. Réduire. « *Amoindrir la haute valeur de l'enseigneme historique* » (HUGO). *Ces « impressions ne sont pas amoindr par le contact de la réalité* » (R. ROLLAND). *Pronom.* Décroît diminuer. ◈ ANT. *Accroître, augmenter.*

AMOINDRISSEMENT [amwẽdʀismã]. n. m. (XV"; *amo rissement,* XIIe; de *amoindrir).* Diminution, réduction. « *L moindrissement de territoire et de puissance que nous devon Bonaparte* » (CHATEAUB.). ◈ ANT. Accroissement, *augmentati*

AMOK [amɔk]. *n. m.* (1832; mot malais). Forme de fo homicide observée chez les Malais; individu qui en est attei « *L'amok, dès qu'il a vu le sang couler, n'épargnera personne* (FAUCONNIER).

AMOLLIR [amɔliʀ]. v. *tr.* (XIIe; de *mol, mou).* ♦ 1° Renc *mou,* moins ferme. *L'asphalte était amollie par la chale* V. Ramollir. « *L'émotion amollit les jambes* » (MART. du G ♦ 2° Fig. *(Vieilli).* Diminuer dans son énergie, dans sa rés tance. V. Affaiblir, alanguir, efféminer, énerver (vx). « *Vo lez-vous gouverner les hommes, amollissez-les par la volupte* (LAMENNAIS). *Pronom.* V. Faiblir, fléchir. « *En est-il en vous dont le courage s'amollisse?* » (MADELIN). ◈ AN Affermir, durcir, endurcir.

AMOLLISSANT, ANTE [amɔlisã, **oit**]. *adj. (1425; amollir).* Qui amollit, ôte l'énergie. V. Affaiblissant. « *S cette ferre amollissante et tiède* » (MAUPASS.).

AMOLLISSEMENT [amɔlismã]. **n. m.** (1539; dc *amolli* Action d'amollir, état de ce qui est amolli (surtout au *fig* V. Affaiblissement, relâchement. « *L'amollissement génér qui est le produit du progrès des jouissances* » (DELACROI ◈ ANT. Endurcissement ; dureté.

AMOME [amɔm]. **n. m. (1213;** lat. d'o. gr. *amomun* Cardamome

AMONCELER [amɔ̃sle]. *v. fr.; conjug. appeler (XII* de *moncel,* monceau). Réunir en monceau. V. Entasser. « *Ell amoncellent les colonnes en piliers monstrueux* » (TAIN Pronom. « *Les nuages s'amoncelaient au couchant* » (FLAUB V. Amasser. *0 Fig.* Accumuler. « *Amonceler des évidences* (HUGO).

AMONCELLEMENT [amɔ̃selmã]. *n. m.* (XIIe; de *amo celer).* Entassement, accumulation. « *L'amoncellement éti celant des coquillages* » (HUGO). « *LE déblayage d'un amo cellement de correspondance* » *(GIDE).*

AMONT [amɔ̃]. **n. m. (XVII~;** adv. « vers le haut », 108 pour *à mont* « *vers la montagne* »). 1° Partie d'un cou d'eau comprise entre un point considéré et la source. *E allant vers l'amont. Le pays d'amont.* 0 *Ski.* Partie pl *élevée, sur une pente. — Adj.* Par oppos. *Le ski amont.* Loc. prép. *En* amont *de,* au-dessus de (tel point d'un cou d'eau). 0 Par ext. *Vent* d'amont, sur certaines côtes, ve

ant de l'intérieur des terres. 2° *Fig.* Ce qui vient avant point considéré, dans un processus technique ou économique. *Les produits d'amont.* ◈ ANT. *Aval.*

AMORAL, ALE, AUX [amɔʀal, o]. *adj. (1885;* de a- 2, *moral).* Qui est moralement neutre, étranger au domaine a moralité. « *Les lois de la nature sont a-morales* » (GUYAU). Qui est immoral par défaut de sens moral. ◈ ANT. Moral.

AMORALISME [amɔʀalism(ə)]. *n. m.* (1905; de *amoral).* nception philosophique de la vie étrangère à toute consiation de valeur morale. Attitude d'un être amoral. ◈ ANT. ralisme.

AMORÇAGE [amɔʀsaʒ]. *n. m.* (1838; de *amorcer). Techn.* lion ou manière d'amorcer. Amorçage *d'une cartouche, n obus,* dispositif d'inflammation ou de détonation. orçage *d'une* pompe. — *Électr.* Génération du régime iable précédant l'établissement en régime permat.

AMORCE [amɔʀs(ə)]. *n. f.* (XIIIe, *amorse,* subst. fém. de *ors,* p. p. de l'a. fr. *amordre,* de *mordre).*

◆ 1° (Pêche). Vx. Appât. ◇ *Mod.* Produit jeté dans lu pour amorcer le poisson (et par *ext.* disséminé pour rer le gibier dans le piège). *Le blé, le pain, le sang, les s blancs servent d'amorces.* ◆ 2° Fig. (Vx) Ce qui attire, uit. V. Appât. «Les *trompeuses amorces* » (BOIL.).

1. *Par* ext. ◆ 1° (XVIe). Petite masse de matière détone servant à provoquer l'explosion d'une charge de pou ou d'explosif; dispositif de mise à feu. V. Détonateur. *Sans brûler* une amorce, sans tirer un seul coup de feu. 2° (1866). Premier tronçon d'une route, d'une voie ferrée rvant d'indication pou; les travaux à venir). 0 (1945) ban coloré qu'on colle à l'extrémité d'un film ou d'une nde magnétique pour protéger le pourtour extérieur du leau (on dit aussi *bande-amorce).* ◆ 3° Fig. (1948) Manière ntamer, de commencer. V. Commencement, début, ébauche. *'te rencontre pourrait être l'amorce d'une négociation itable.*

AMORCER [amɔʀse]. v. *tr.;* conjug. *placer (Amorser,* e; de amorce). ◆ 1° *(Pêche).* Garnir d'un appât. *Amorcer ameçon, la ligne.* 0 Attirer (le poisson, le gibier) en répant des amorces. Absolt. *Amorcer avec du blé. 0* Fig. *(Vx)* irer, séduire. ◆ 2° (XVIe). Garnir d'une amorce (une charge olosive). ◇ Par anal. *Amorcer une pompe, la mettre en* t de fonctionner, en en remplissant d'eau le corps. *Amorcer siphon.* ◆ 3° *(XVIIIe) Commencer à* percer (un trou, une verture). ◇ Commencer à percer (une voie), exécuter morce de (une route, etc.). ◆ 4° *Fig.* Entamer, ébaucher *mouvement).* « *Si j'amorce une vrille* » (ST-EXUP.). ◇ vrir la voie *à.* mettre *en train.* V. *Commencer.* « *Impossible morcer aucune conversation* » (MART. du *G.).* « *Amorcer négociations, ébaucher des* projets » (MADELIN). — Pron. MORCER, commencer, débuter. *Une baisse des cours morce. Un dialogue s'était amorcé (Le Monde,* 1-2-54).

AMORÇOIR [amɔʀswaʀ]. *n. m.* (1584; de amorcer). ◆ Vx. Dispositif pour amorcer une arme à feu. 0 (1680) *Vx.* auchoir. ◆ 2° (1922). *Pêche.* Boite permettant de déposer morce au fond de l'eau.

AMOROSO [amɔʀozo]. *adv.* (1819; mot. it. «amoureuse- nt ») Indication musicale de nuance : avec tendresse.

AMORPHE [amɔʀf(ə)]. *adj.* (1801; *gr. amorphos).* ◆ *Minér.* Qui n'a pas de forme cristallisée propre. État orphe, désorganisé *(opposé* à cristallin). *Les roches volcaues dites vitreuses sont amorphes.* ◆ 2° *Fig.* (1896). *Caracol.* Dont la personnalité est inconsistante. « *Les amorphes sont pas une voix, mais un écho* » (RIBOT). Cour. Sans rsonnalité, sans énergie. V. Inconsistant, mou. « On les voit débiliter. devenir de plus en plus amorphes, inexistants » ART. du G.). ◈ ANT. Énergique.

AMORTI [amɔʀti]. *n. m.* (1960; de *amortir). Sport.* nière de frapper le ballon, la balle en amortissant le coup; up ainsi exécuté.

AMORTIR [amɔʀtiʀ]. *v. tr. (fin* XIIe; lat. pop. *°admortire,* °*mortus.* V. Mort). ◆ 1° Rendre moins violent. atténuer ffet de. V. Affaiblir, diminuer, réduire. *Tampons destinés mortir un choc. Il est tombé sur un massif qui a amorti chute.* « *Les bruits me parvenaient amortis par l'humidité* » ROUST). Pronom. « *Le bruit des roues ferrées qui s'amorsait sur la ferre* » (FLAUB.). *Couleurs amorties,* dont on affaibli l'intensité. *Ondes* amorties.* 0 *Fig.* Rendre moins . V. Calmer, émousser. « *La sensibilité n'étant plus amortie r l'habitude* » (PROUST). *P. p. subst.* Pop. Homme ou femme ge *mûr. Les amortis et les* croulants. ◆ 2° (XVe). Éteindre ne dette) par amortissement (financier). « *Il était loin de voir amortir ses anciennes dettes* » (FLAUB.). Reconstituer r voie d'amortissement (le capital d'un bien investi). Surut au passif *et* p. p. *Immeuble complètement amorti.* — *mortir* une *action,* en remboursser le capital nominal à ctionnaire et remplacer cette action par une action de issance. ◇ (Mil. XIXe) Maintenir en état (un capital quelnque) par des mesures d'amortissement (industriel). « *Prévoir la détérioration de l'outillage, afin de le renouveler en l'amortissant* » *(SIEGFRIED).*

AMORTISSABLE [amɔʀtisabl(ə)]. *adj.* (1465; de amortir). Qui peut être amorti (2°). *Emprunt amortissable.*

AMORTISSEMENT [amɔʀtismã]. *n. m.* (XVe; « conversion en bien de mainmorte », XIIIe; de *amortir).* ◆ 1° Fin. *Amortissement financier,* extinction graduelle d'une dette. *Amortissement d'un emprunt. Caisse d'amortissement,* destinée à l'amortissement de la dette publique. — *Amortissement des actions d'une société,* fait de les amortir. ◇ *Industr.* (Mil. XIXe) Imputation en comptabilité des sommes nécessaires au maintien en état du capital (capital-espèces, ou capital-outil. capital-mobilier. etc.) dont on constate qu'il est déprécié, *usé,* périmé. Cour. *L'amortissement d'une voiture, d'un frigidaire.* ◆ 2° (XVIe). *Archit.* Couronnement d'un édifice, d'un ouvrage, qui va en se réduisant progressivement. *Le pinacle serf d'amortissement à un contrefort.* ◆ 3° (XXe; du sens ancien d' « affaiblissement »). Action, manière d'amortir, de réduire l'effet. *Amortissement d'un choc. Phys.* Diminution progressive d'amplitude (dans un mouvement oscillatoire).

AMORTISSEUR [amɔʀtisœʀ]. *n. m.* (1907; de *amortir).* Dispositif destiné à amortir la violence d'un choc, la trépida&" d'une machine, l'intensité d'un *son. Amortisseurs de suspension d'une automobile. Amortisseurs d'avion,* atténuant les chocs à l'atterrissage. *Amortisseur de parachute.*

AMOUR [amuʀ]. *n. m. (Amur, 842; amour,* XIIe, sous l'infl. du prov.; lat. *amor).* Disposition favorable de l'affectivité et de la volonté à l'égard de ce qui est senti ou reconnu comme bon, diversifiée selon l'objet qui l'inspire. V. Affection, attachement, inclination, tendresse.

1. ◆ 1° Disposition à vouloir le bien d'un autre que soi (Dieu, le prochain, l'humanité, la patrie) et à se dévouer à lui. *L'amour de l'homme* pour *Dieu* (répondant, dans la mystique chrétienne, à l'amour de Dieu pour les hommes). V. Adoration, charité, dévotion, piété. *Pour l'amour de Dieu,* par amour pour Dieu, sans motif intéressé. *Laissez-moi, pour l'amour de Dieu! je* vous en supplie. *L'amour du prochain, d'autrui.* V. Altruisme, dévouement, fraternité, philanthropie. « *Je te le donne pour l'amour de l'humanité* » (MOL..). « *Amour sacré de la patrie* » (ROUGET de LISLE). V. Patriotisme. ◆ 2° Affection entre les membres d'une famille. *L'amour maternel, paternel, filial, fraternel,* de la mère, du père (envers les enfants), des enfants (envers les parents), des frères (envers les frères et sœurs). « *Oh! l'amour d'une mère! amour que nul n'oublie* » (HUGO). ◆ 3° (Généralement en ce sens, quand le mot est employé absolt.). Inclination envers une personne, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur l'instinct sexuel mais entraînant des comportements variés. *L'amour qu'il a, qu'il éprouve pour elle. Fou d'amour.* « *Chagrin d'amour dure foute la vie* » (FLORIAN). *Un mariage d'amour.* « *Nous parlions d'amour de nous parler d'autre chose* » (CONSTANT). *Filer* le parfait amour. Amour courtois, platonique. Amour subit.* V. Foudre *(coup* de). *Amour passager.~* V. Amourette (1), caprice, passade. *Lettre, roman d'amour.* — Absolt. « *L'amour n'est que l'échange de deux fantaisies et le contact de deux épidermes* » *(CHAMFORT).* « *On ne badine pas avec l'amour* » (MUSS.). ◇ *Au plur.* Liaison, aventure *amoureuse. Comment vont tes amours? A vos amours!* (formule de souhait). — *Poét. (au* fém.) « *Mais le vert paradis des amours enfantines* » (BAUDEL.). 0 Équivalent de ce sentiment dans le cas d'homosexualité. « *Qui donc devant l'amour ose parler d'enfer!* » (BAUDEL.). ◆ 4° *Par euphém. (ou* dans l'express. *amour physique).* Relations sexuelles. *Faire l'amour (ancienn.* au sens de « faire sa cour »). V. Baiser. Vieilli. *L'acte d'amour.* ◆ 5° Personne aimée. *Tu es* mon amour. *Mon* amour se dit en s'adressant à l'être aimé. — *Par ext.* (Fam.) *Vous seriez un amour si, vous* seriez très gentil de.. ◆ 6° Personnification mythologique de l'amour (3°). V. Cupidon. *L'Amour avec son arc et son carquois. Peindre des Amours, des petits Amours.* Par compar. *Elle est jolie comme un amour, c'est un amour. Un amour d'enfant. Par ext.* (Fam.) *Un amour de petit chapeau,* un très joli petit chapeau.

II. ◆ 1° Attachement désintéressé et profond à quelque *valeur. L'amour du bien, de la justice, de la vérité. Avoir l'amour de son métier. Faire une chose avec amour, avec* le soin, le souci de perfection de celui qui aime son travail. ◆ 2° Goût très vif pour une chose, une activité qui procure du plaisir. V. Passion. *L'amour de la nature, de la campagne. L'amour du gain, des voyages, du sport.*

III. ◆ *Amour* en *cage.* V. Alkékenge.

◈ ANT. Antipathie, haine: aversion.

AMOURACHER (S') [amuʀaʃe]. v. *pron.* (1559; *amouraescher,* 1530; it. *(inn)amoracciarsi,* de *amoraccio,* dér. péj. de *amore* « amour »). *Péj.* Tomber amoureux. V. Toquer *(se). Il s'est amouraché d'une petite actrice.*

1. **AMOURETTE** [amuʀet]. *n. f. (Amorette,* XIIe; de **amour).** Amour peu sérieux, passager, sans conséquence.

V. **Béguin, caprice, flirt.** « *Une jeune fille qui n'ait pas eu déjà une amourette quelconque, en fout bien tout honneur* » (ROMAINS).

2. AMOURETTE [amuʀɛt]. *n. f.* (1531 ; altér. sous l'infl. de *amour*, de l'a. fr. *amarouste*, lat. pop. °*amarusta*, bas *lat. amalusta* « camomille »). ♦ 1° Nom courant ou dialectal de diverses plantes des champs (muguet, brize, etc.). ♦ 2° (1808; o.i.). *Bois d'amourette*, bois d'un acacia d'origine exotique utilisé en marqueterie.

3. AMOURETTES [amuʀɛt]. **n.** *f. pl.* (1771; a. prov. *amoretas* « testicules du coq », de *amor* « amour »). *Cuis.* Morceaux de moelle épinière de veau (de bœuf, de mouton) servis comme garnitures.

AMOUREUSEMENT [amuʀøzmɑ̃]. *adv.* (XIII^e^ ; de *amoureux*). Avec amour, tendrement. « *Léon la regardait si amoureusement* » (FLAUB.). ◇ Avec amour, avec un soin tout particulier. *Les objets d'art qu'il avait amoureusement rangés dans ses vitrines.* ◈ ANT. Froidement. négligemment.

AMOUREUX, EUSE [amuʀø, øz]. *adj. (1220;* deamour). ♦ 1° Qui éprouve de l'amour, qui aime. « *Un jeune homme est éperdument amoureux de vous* » (MUSS.). V. Épris. *Amoureux des onze, des cent mille vierges.* Subst. « *Il n'est ni mon amant, ni mon flirt, c'est mon amoureux* » (COLETTE). V. Adorateur, soupirant. *Un amoureux transi. Une amoureuse passionnée. Les deux amoureux se prenaient par la main.* V. Tourtereau. — (Théât.). *Elle* joue *les amoureuses*. 0 Porté à l'amour (physique surtout). *Un tempérament amoureux. Elle* est *amoureuse* comme une *chatte*. V. Ardent, lascif, voluptueux. 0 Propre à l'amour, qui marque de l'amour. *La vie amoureuse de X. Des regards amoureux.* ♦ 2° Qui a un goût très vif pour (qqch.). V. Amateur, fanatique, féru, fervent, fou, passionné. *Amoureux de la gloire.* « *Tu deviens de plus en plus amoureux de la nature* » (FLAUB.). ◈ ANT. Froid, indifférent; ennemi.

AMOUR-PROPRE [amuʀpʀɔpʀ(ə)]. n. m. (1608; de *amour*, et *propre*). ♦ 1° *Vx.* Attachement exclusif à sa propre personne, à sa conservation et son développement. V. Egoïsme. ♦ 2° Sentiment vif de la dignité et de la valeur personnelle, qui fait qu'un être souffre d'être mésestimé et désire s'imposer à l'estime d'autrui. V. Fierté. *Des blessures, des satisfactions d'amour-propre.* V. Susceptible. « *Dénué d'amour-propre à un degré qui ferait aisément manquer de dignité* » (PROUST). « *Je n'ai pas l'amour-propre si chatouilleux* » (ROMAINS).

AMOVIBILITÉ [amɔvibilite]. *n. f.* (1748; de *amovible, sur le* lat. médiév. *amovibilis). Dr.* Caractère d'une fonction ou d'un fonctionnaire amovible. ◈ ANT. Inamovibilité.

AMOVIBLE [amɔvibl(ə)]. *adj.* (1681: lat. médiév. *amovibilis*, du lat. *amovere* « écarter »). ♦ 1° *Dr.* (Fonctionnaire, magistrat). Qui peut être déplacé, changé d'emploi, révoqué. *Fonction amovible,* qui peut être retirée pour être attribuée à d'autres. ♦ 2° (1898). Qu'on peut enlever ou remettre à volonté. *Imperméable à doublure amovible. Housses amovibles pour automobiles.* ◈ ANT. Inamovible.

AMPÉLIDACÉES [ɑ̃pelidase]. *n. f. pl.* (1885 ; *ampélidées*, 1845; lat. bot. *ampelidaceæ*, *gr. ampelos* « vigne »). *Bot.* Famille dont la vigne est le type.

AMPÉLOGRAPHIE [ɑ̃pelɔgʀafi]. n. *f.* (1845; du gr. *ampelos* « vigne », *et -graphie).* Étude scientifique de la vigne.

AMPÉLOPSIS [ɑ̃pelɔpsis]. *n.* m. (1845; lat. bot. 1803; du *gr. ampelos* « vigne », et *opsis* « apparence »). Nom scientifique des vignes *vierges.*

AMPÈRE [ɑ̃pɛʀ]. *n. m.* (1881; de *Ampère*, physicien). Unité d'intensité des courants électriques (symb. *A).*

AMPÈRE-HEURE [ɑ̃pɛʀœʀ]. *n. m.* (1890; de *ampère*, et *heure).* Unité de quantité d'électricité, celle qui traverse en une heure un conducteur quand l'intensité du courant est de 1 ampère (symb. *Ah).*

AMPÈREMÈTRE [ɑ̃pɛʀmɛtʀ(ə)]. n. *m.* (1883; de *ampère*, et *-mètre).* Instrument destiné à mesurer l'intensité d'un courant électrique.

AMPHÉTAMINE [ɑ̃fetamin]. *n. f.* (1959; pour *amphéthylamine*, de *amph-*, chim., *éthyle*, et *amine).* Médicament employé comme excitant du système nerveux central.

AMPH(I)-. Élément initial de composition, empr. gr. où il a le sens de «des deux côtés, en double » ou de « autour ». 0 Préfixe de chimie organique indiquant la position 2-6.

AMPHIARTHROSE [ɑ̃fiaʀtʀoz]. *n. f. (1690;* de *amphi-, sur* le mod. de *diarthrose*). *Anat.* Symphyse.

AMPHIBIE [ɑ̃fibi]. *adj. (XVI^e^; gr. amphibios:* Cf. Amph(i)-, et -bie). ♦ 1° Capable de vivre à l'air ou dans l'eau, entièrement émergé ou immergé. *La grenouille est amphibie. Certaines polygonacées sont amphibies.* — Par exf. Qui vit ordinairement à la surface de l'eau (ex. : phoque), ou dans l'eau à l'état larvaire et hors de l'eau à l'état adulte (ex. : crapaud). Subst. *Un amphibie. 0 Par anal. (xx') Qui* peut être utilisé *sur terre* ou dans *l'eau. Voiture, char amphibie.* Par *ext.* (Milit.) *Opérations amphibies,* menées conjointement par les armées de terre et de mer (ex. : débarquemer ♦ 2° *Fig.* (XVII^e^). *Rare.* Ambigu, de nature double. « *costume amphibie symbolisait ses fonctions à moitié civi à moirié militaires* » (MART. du G.).

AMPHIBIENS [ɑ̃fibjɛ̃]. *n. m. pl.* (1826: de *amphib* Autre nom des batraciens.

1. **AMPHIBOLE** [ɑ̃fibɔl]. *n. f.* (1787; *gr. amphibolos* « double pointe »). *Minér. Nom* d'un groupe de silicates (inc licates) à deux clivages faciles et parfaits. *Amphiboles alu neuses* (ex. : hornblende), *non alumineuses* (ex. : actino *Roche* amphibolique, *qui contient de l'amphibole.*

2. AMPHIBOLE [ɑ̃fibɔl]. *adj. (1906; gr. amphibo* « ambigu »). *Pathol.* Incertain, qui n'a pas de caractères b définis. *Stade amphibole (d'une fièvre), qui présente* variations importantes de température.

AMPHIBOLOGIE [ɑ̃fibɔlɔʒi]. *n. f. (1546; amphibo* XIII^e^ ; bas lat. *nmphibologia*, class. *amphibolia*, mot g Double sens présenté par une proposition. V. Ambigui **équivoque.**

AMPHIBOLOGIQUE [ɑ̃fibɔlɔʒik]. *adj.* (XVI^e^ ; *amp bolique*, XIV^e^ ; de *amphibologie).* Qui présente une amp bologie. V. Ambigu, équivoque.

AMPHICTYON [ɑ̃fiktjɔ̃]. n. m. (1556; mot lat.. *amphiktuôn). Hist. gr.* Député à une amphictyonie.

AMPHICTYONIE [ɑ̃fiktjɔni]. *n. f.* (1762: ex. *amoh tuonia*). *Hist. gr.* Association de cités grecques à car& religieux, placée sous le patronage d'un dieu.

AMPHIGOURI [ɑ̃figuʀi]. *n. m.* (1738; o. i.). *Liffér.* É ou discours burlesque rempli de galimatias.

AMPHIGOURIQUE [ɑ̃figuʀik]. *adj.* (1748; de *amp gouri).* Qui tient de l'amphigouri. **V. Embrouillé, iocompréh sible.** *La plaidoirie amphigourique de Pefif-Jean dans « Plaideurs ».*

AMPHIMIXIE [ɑ̃fimiksi]. *n. f. (1905; gr. amphi-* « deux côtés », *et mixis* « mélange »). *Biol.* Fusion des noyaux mâle et femelle de l'œuf fécondé avant sa segmen tion et, *par ext.* le phénomène de fécondation.

AMPHINEURES [ɑ̃finœʀ]. *n. m. pl.* (1898; *amphineu 1885;* de *amphi-*, et gr. *neura* « nerf, corde »). Classe mollusques primitifs, comprenant notamment les chito

AMPHIOXUS [ɑ̃fjɔksys]. *n. m.* (1845; de *amphi-*, gr. *oxus* « pointu »). Petit animal marin *(Procordés),* pi forme, vivant sur les côtes sablonneuses. remarquable en qu'on trouve cher lui, présente de façon typique, l'embr génie des vertébrés.

AMPHIPODES [ɑ̃fipɔd]. *n.* m. *pl.* (1845; lat. zool. *amp poda*, 1809; Cf. Amph(i)-, et -pode). Ordre de crusta à corps comprimé latéralement, carnassiers, vivant d les eaux salées (talitre), ou douces (gammare).

AMPHISBÈNE [ɑ̃fisbɛn]. *n. m. (XII^e^;* lat. *amphisbæ* gr. *amphisbaina*, de *amphis* « des deux côtés », et *bain* « aller »). ♦ 1° *Vx.* Serpent fabuleux à de& têtes 2° (XVIII^e^). Reptile lacertilien *(Sauriens) sans* pattes, d les deux extrémités sont très ressemblantes, se déplaç dans un sens ou dans l'autre.

AMPHITHÉÂTRE [ɑ̃fiteatʀ(ə)]. n. *m.* (1213; lat. d'o. *amphitheatrum*). ♦ 1° *Hist. rom.* Vaste édifice circula à gradins étagés, occupé au centre par une arène, dest d'abord et essentiellement aux combats de gladiate (plus tard, à divers spectacles, même à des naumachi *L'amphithéâtre Flavien (ou Colisée).* — Par compar. *S'éle en amphithéâtre, former un amphithéâtre,* se dit de ce s'étage *sur une pente.* « *Que la ville étagée en long amp théâtre* » (HUGO). *0 Géol.* (1927) *Amphithéâtre morainiq* suite de moraines terminales en arc de cercle autour l'extrémité d'une langue glaciaire. ♦ 2° (XVII^e^). Nom don dans certains théâtres, à l'étage supérieur où les spectate sont placés sur des gradins superposés. **V. Poulailler 3°** (1751). Local garni de gradins réservé aux cours et vaux pratiques d'anatomie et de chirurgie; *pnr ext.* (X Salle similaire où les professeurs d'université font les co (Abrév. fam. *amphi).* Arg. *Suivre un amphi un cours.*

AMPHITRYON [ɑ̃fitʀijɔ̃]. n. *m.* (1752; des vers Molière « *Le véritable Amphitryon Est l'Amphitryon où dîne* » dans la comédie de *ce nom.*, du *gr. Amphitruôn. c* thébain). Hôte qui offre à dîner. « *Un amphitryon avait servir sur sa table un saucisson d'Arles de taille héroïqu* (BRILLAT-SAV.).

AMPHOLYTE [ɑ̃fɔlit]. *n. m.* (mil. XX^e^ ; *gr. ampho* « t les deux », et *lutos* « qui peut être libéré ou dissous »). Ch Substance (protidique) qui agit dans certains cas com acide et dans d'autres comme base.

AMPHORE [ɑ̃fɔʀ]. *n. f.* (1518; lat. d'o. gr. *ampho* Vase antique à deux anses, à pied étroit. Par métaph. « *L' phore admirablement évasée de son corps* » (FRANCE).

AMPHOTÈRE [ɑ̃fɔtɛʀ]. *ndj.* (1866; du gr. *amphote* « l'un et l'autre »). Capable de se combiner aux aci *comme aux* bases. *L'alumine est un oxyde amphotère.*

MPLE [ɑ̃pl(ə)]. *adj.* (XIIe; lat. *amplus*). ♦ 1° Qui a de ipleur. V. Large. *Manteau ample (opposé à* cintré, ajusté). D'une amplitude considérable. « *Une oscillation ample igue secouait la foule* » (SARTRE). ♦ 2° *Fig.* Abondant, se développe largement. « Une *ample comédie à cent s divers* » (LA FONT.). « *L'édition plus ample que je pré-* » (BÉDIER). *C'est un sujet, une matière très ample. Jus- plus ample informé**. ◈ ANT. *Étroit,* restreint.

MPLECTIF, IVE [ɑ̃plɛktif, iv]. *adj.* (1845; du lat. *lecti* « entourer »). *Bot.* Qui enveloppe complètement (un e organe).

MPLEMENT [ɑ̃pləmɑ̃]. *adv.* (XIIe; de *ample). Avec* ıleur, d'une manière développée. V. Abondamment. II *amplement exposé foute l'affaire. 0* D'une manière e, plus que Suffisante. V. Largement. « Ce que *j'ai retiré vieillesse, je l'ai rendu amplement à sa jeunesse* » *(STE- VE).* ◈ ANT. *Étroitement, peu.*

MPLEUR [ɑ̃plœʀ]. *n. f. (1718; ampleté, amples.~, a.* fr.; *ample).* ♦ 1° Largeur étendue au-delà du nécessaire. *ner plus ou moins d'ampleur à une jupe. Spécialt.* Surplus lissu nécessaire à la confection d'un vêtement, réparti olis, fronces, etc. *Réserver de l'ampleur.* — *Ampleur de la* , son étendue. ◇ Amplitude. « *L'ampleur lente de ses vements* » (LOTI). ♦ 2° Caractère de ce qui est abondant, ne grande extension ou importance. V. Abondance, développement. « *L'ampleur croissante des échanges* » (JAURÈS). *nouvement, la manifestation a pris de l'ampleur. Devant ıpleur du désastre.* ◈ ANT. *Étroitesse, petitesse.*

MPLI [ɑ̃pli]. *n. m.* (1936). Abrév. fam. de *amplificateur*

MPLIATIF, IVE [ɑ̃plijatif, iv]. *adj.* (1719; « qui agran- », XVe; du rad. de *ampliation). Dr.* Qui développe et ıplète ce qui a été dit dans un acte précédent. *Mémoire liatif. 0* Constituant une ampliation. *Acte ampliatif.*

MPLIATION [ɑ̃plijasjɔ̃]. *n. f.* (1552; «agrandissement », ; lat. *ampliatio,* de *ampliare,* de *amplus* « ample »). ° Dr. *(Vx).* Action de compléter, de développer (un acte, requête). ♦ 2° *Par ext.* (1690). Duplicata authentifié d'un notarié ou administratif. *Pour ampliation,* formule au d'un acte ampliatif. ♦ 3° *Physiol.* Augmentation du une de la cage thoracique lors de l'inspiration.

MPLIFIANT, ANTE [ɑ̃plifjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (déb. XXe; rossissant », 1866; de *amplifier). Rare.* Qui amplifie. *uction amplifiante.*

MPLIFICATEUR, TRICE [ɑ̃plifikatœʀ, tʀis]. *n.* (1532; *amplificator).* ♦ 1° *Vx.* Personne qui augmente, agrandit e chose, un domaine). ♦ 2° (1898). Type d'agrandisseur otographique. ◇ Appareil destiné à augmenter l'ampli- : d'un phénomène (oscillations électriques en particulier) qui fournit une puissance utile de sortie supérieure à la ssance d'entrée. *Un amplifcafeur basse fréquence (BF), olificateur haute fréquence* (HF). *Spécial?.* Élément d'une îne acoustique qui précède les haut-parleurs. V. Ampli. *'s.* Dispositif, mécanique ou électronique, qui amplifie phénomène physique. V. **Capteur.** ♦ 3° Fig. « *Le regret un amplifcafeur du désir* » (PROUST).

MPLIFICATION [ɑ̃plifikasjɔ̃]. n. *f.* (XIVe; lat. *ampli-* ,&). ♦ 1° *Vx.* Agrandissement, accroissement. ◇ *Opt.* 01) Grossissement. — Opération consistant à accroître nplitude à l'aide d'un amplificateur. ♦ 2° (XVIe). Développement ou gradation par addition de détails ou d'images tamment dans la description). *Péj.* Développement beux, exagération oratoire. V. Exagération.

MPLIFIER [ɑ̃plifje]. Y. *tr.* (XVe; *amplier,* XIIIe; *lat. olificare).* ♦ 1° Agrandir, augmenter les dimensions, tensité de (*spécialt.* à l'aide d'amplificateurs). *Amplifier image, un courant.* -Pronom. Prendre plus d'amplitude, mpleur. « *Les oscillations s'amplifièrent* » (MART. du G.). « *La moindre pensée s'amplifie de tous les échos qu'elle ille* » (GIDE). ♦ 2° (XVIe). Développer par amplification. . Embellir, exagérer. ◈ ANT. Diminuer.

MPLITUDE [ɑ̃plityd]. *n. f.* (XVe; lat. *amplitudo).* 1° *Vx.* Grandeur, étendue. « *Dans l'amplitude et immensité la nature* » (PAS~.). ♦ 2° *Astron.* (1690). Arc de l'horizon npris entre le point *où un astre se* lève *(amplitude ortive)* se couche *(amplitude occase)* et les directions de l'Est de l'Ouest géographiques. — *Géom.* (XVIIIe) Distance re les points extrêmes d'un arc, d'une courbe. ♦ 3° *Par* (de l'amplitude de l'arc du pendule). *Phys.* Éloignement ximum, par rapport à sa valeur d'équilibre, d'une quantité i varie de façon oscillatoire autour de cette valeur (mou- ment pendulaire, ondulatoire, etc.). *Amplitude d'une onde, ne vague.* ♦ 4° Écart entre deux valeurs extrêmes de la npérature *(jour, mois, année). Amplitude diurne. Ampli- le moyenne annuelle, écart entre* la moyenne du mois le s chaud et celle du mois le plus froid.

AMPOULE [ɑ̃pul]. *n. f.* (XIIe; lat. *ampulla).* ♦ 1° Petite le à col long et à ventre renflé. *La sainte ampoule,* qui ntenait l'huile consacrée servant à l'onction des rois de ance. *Ampoules de laboratoire.* ♦ 2° Tube de verre effilé et fermé destiné à la conservation d'une dose déterminée de médicament liquide; son contenu. *Prendre une ampoule matin et soir.* ♦ 3" Globe de verre vide d'air (ou rempli d'un gaz sous faible pression) contenant le filament des lampes à incandescence, les électrodes des tubes électroniques. *Ampoule électrique. L'ampoule est grillée, il faut la changer.* ♦ 4° (XIIIe). Cour. Cloque de la peau formée par une accumulation de sérosité. V. Bulle, **phlyctène,** vésicule. *Avoir des ampoules aux mains, aux pieds.* ♦ 5° (XIX~). SC. *nat.* Nom donné à certaines vésicules ou vacuoles. — *Anat.* Renflement de certains *organes. Ampoule rectale.*

AMPOULÉ, ÉE [ɑ̃pule]. *adj.* (1565; de *ampouler* « gonfler », XVIe; de *ampoule).* Emphatique, boursouflé (style, expression). ◈ ANT. Simple.

AMPUTATION [ɑ̃pytasjɔ̃]. *n. f.* (1503; lat. *amputatio).* ♦ 1° Opération chirurgicale consistant à couper un membre, un segment de membre, une partie saillante; *par ext.* Ablation d'un organe (V. **-Tomie**). ♦ 2° Retranchement, perte d'une certaine importance. *Ce serait une amputation de son capital.*

AMPUTER [ɑ̃pyte]. Y. *tr.* (XVe; lat. *amputare* « élaguer, tailler »). ♦ 1° Faire l'amputation de (un membre, etc.). V. Couper, enlever. — Par ext. *Amputer qqn,* lui enlever un membre. « On ne *peut rien faire de ce bras; laisser-vous amputer* » (DUHAM.). — Subst. *Un* amputé, une personne qui a subi une amputation. ♦ 2° Couper, retrancher; priver par suppression, retranchement. V. Diminuer, **mutiler.** *La pièce a été amputée de plusieurs scènes.* « *Amputé du plaisir de brailler* » (COURTELINE).

AMUÏR (S') [amɥiʀ]. Y. *pron.* (fin XIX~; repris de l'a. fr. *amuir* « rendre muet », XIIIe; lat. pop. **admutire,* de *mutus* « muet »). *Phonét.* Devenir muet, ne plus se prononcer.

AMUÏSSEMENT [amɥismɑ̃]. *n. m.* (fin XIX'; de *amuïr). Phonét.* Fait de s'amuïr. *L'amuïssement du e, du* s *en français.*

AMULETTE [amylɛt]. *n. f.* (1558; lat. *amuletum).* Petit objet qu'on porte sur soi dans l'idée superstitieuse qu'il préserve des maladies, dangers, maléfices, etc. V. Fétiche, **gri-gri,** mascotte, **porte-bonheur, talisman.** « *Il porte en breloque une amulette arabe* » (DUHAM.).

AMURE [amyʀ]. *n. f.* (1552; prov. *amura,* de *amurar* « fixer au mur, à la muraille du navire »). Manœuvre retenant le point inférieur d'une voile du côté où vient le vent. — REM. Le terme est vieilli, sauf dans les emplois suivants : *babord amures, tribord amures* (IOC. adv.), en recevant le vent par babord, par tribord. — *Point d'amure,* le point de fixation d'une voile le plus bas et le plus au vent (V. **Amurer**).

AMURER [amyʀe]. Y. *tr.* (1540; prov. *amurar;* Cf. Amure). Fixer une voile par son point d'amure. *Foc amuré sur un bout-dehors.*

AMUSANT, ANTE [amyzɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1694; de amuser) Qui amuse, est propre à amuser. V. Comique, divertissant, drôle, plaisant, réjouissant, et *fam.* Marrant, rigolo. *Jeu amusant.* « *Les principes, toujours les principes. L'homme n'était pas amusant* » (MICHELET). « *La marquise bavarde, les mots amusants pétillent* » (FAGUET). *Subst.* (neutre) « *La majorité cherche dans les arts l'amusant et jamais le beau* » (VIGNY). *L'amusant de l'histoire, de l'affaire.* ◈ ANT. *Assommant, en-* nuyeux, rasoir, triste.

AMUSE-GUEULE [amyzgœl]. *n. m. invar.* (1956; de *amuser,* et gueule). *Fam.* Petit sandwich, biscuit salé, etc., servi avec l'apéritif.

AMUSEMENT [amyzmɑ̃]. **n. m. (1500;** de amuser). ♦ 1° Vx. Perte de temps; manière d'amuser, de tromper. V. Diversion, leurre, tromperie. « *L'existence n'est qu'un amusement inutile* » (BOSS.). ♦ 2° (XVIIe). Distraction agréable, divertissement. « *Le sport n'est plus un harmonieux amusement* » (DUHAM.).

AMUSER [amyze]. Y. *tr.* (XIIe; de muser).

I. ♦ 1° *Vx.* Occuper en faisant perdre le temps. — Mod. *Amuser le tapis,* jouer petit jeu en attendant la partie sérieuse. ◇ *Vieilli* ou *littér.* Retenir en trompant par des manoeuvres de diversion ou de faux espoirs. « *Les promesses trompeuses dont le faux prophète amusait le peuple* » (BOSS.). *Mod.* Retenir l'attention pour empêcher de surveiller. *Tu amuseras le caissier pendant qu'on ouvrira le coffre.* ♦ 2° (XVIIe). Distraire agréablement. V. Divertir. « *Un rien les abat comme* peu *de chose les* amuse » (FLAUB.). 0 Egayer, exciter le rire. « *Cela l'amusait beaucoup, il était pris de fou rire* » (LOTI).

II. **S'AMUSER.** Y. *pron.* ♦ 1° Perdre son temps à des riens. V. Lambiner. *L'étape est longue, il ne faudra pas s'amuser* en *route.* ♦ 2° Se distraire agréablement. V. Divertir (se), *jouer.* « *Travailler est moins ennuyeux que s'amuser* » (BAUDEL.). « *Les enfants s'amusaient à le mettre en colère* » (BARRÈS). « *Il s'amuse avec nous, comme le chat avec la souris* » (GIDE). ♦ 3° *Péj.* Mener une vie de plaisirs, faire la noce.

◈ ANT. Ennuyer.

AMUSETTE [amyzɛt]. *n. f.* (1653; de amuser. ♦ 1" Distraction sans importance, passe-temps qu'on ne prend pas au sérieux. ♦ 2° *Région.* (Belgique). *Fam.* Personne frivole.

AMUSEUR [amyzœʀ]. **n. (1545;** de amuser). *Vx.* Personne qui amuse, trompe (qqn d'autre). ◇ *Mod.* Personne qui amuse, distrait (une société, un public).

AMUSIE [amyzi]. *n. f.* (1892; gr. *amousia* « manque d'harmonie, dissonance »). *Méd.* Perte de la capacité de chanter ou de reconnaître une musique. — *Par ext.* Absence de sens musical.

AMYGDALE [ami(g)dal]. *n. f.* (1503; lat. *amygdala* « amande », d'o. gr.). *Anat.* Toute structure en forme d'amande. Spécialt. *Amygdale palatine :* chacun des deux organes lymphoïdes situés sur la paroi latérale du larynx, entre les piliers du voile du palais. *0 Amygdale pharyngienne,* amas de follicules clos occupant la région médiane de la voûte du pharynx. V. Adénoïde *(végétations adénoïdes).* Absolt., cour. *Être* opéré *des amygdales.*

AMYGDALECTOMIE [ami(g)dalɛktɔmi]. *n. f.* (1946; de *amygdale,* et *-ectomie*). Ablation chirurgicale des amygdales.

AMYGDALITE [ami(g)dalit]. *n. f.* (1775; de *amygdale*). Inflammation des amygdales. V. Angine.

AMYLACÉ, ÉE [amilase]. *adj.* (1776; du lat. *amylum.* V. **Amidon**). De la nature de l'amidon; qui contient de l'amidon. *Les matières amylacées.*

AMYLASE [amilɑz]. *n. f.* (1875; du lat. amylum, et *-ase*). *Chim., biol.* Enzyme provoquant l'hydrolyse de l'amidon en maltose et dextrine, très répandu dans tous les organismes vivants, végétaux (graines de céréales) et animaux, chez l'homme dans la salive (V. **Ptyaline**), dans le suc pancréatique, dans le sang.

AMYLE [amil]. *n. m.* (1858; lat. *amylum.* V. **Amidon**). Radical hydrocarboné univalent C_5H_{11}. *Nitrite, acétate d'amyle.*

AMYLÈNE [amilɛn]. n. m. (1844; du lat. *amylum, et -ène*). Hydrocarbure obtenu par déshydratation de l'alcool amylique.

AMYLIQUE [amilik]. *adj.* (1858; de *amyle*). Appellation de divers alcools de formule $C_5H_{11}OH$. *Alcool amylique du* commerce, alcool iso-amylique extrait de l'huile de fusel.

AMYLOBACTER [amilɔbaktɛʀ]. *n.* m. (1885; du lat. *amylum, et* rad. de *bactérie).* Bactérie anaérobie, agent de la fermentation butyrique.

AMYOTROPHIE [amjɔtʀɔfi]. *n. f.* (1877; de a-2, *myo-, et -trophie*). *Pathol.* Atrophie musculaire.

AN-. V. A- 2.

AN [ɑ̃]. n. m. (1080; lat. *annus*). Année en tant qu'espace de temps abstrait. V. Année. *Vingt ans après. Il gagne tant par* an. V. Annuellement. *Elle a quarante ans,* elle est âgée de *Quarante ans. Attendre cent* sept ans.* — Poét. *Les ans,* le temps qui passe pour l'homme. — Loc. *Bon an, mal an, en* faisant la moyenne entre les bonnes et les mauvaises années. ◇ Année en tant que point du temps. *L'an dernier, l'an prochain. Le* jour, le *premier de* l'an, *le nouvel* an, le premier janvier. *L'an 250 avant Jésus-Christ. L'an 1000. En l'an de grâce*..,* « *6 soldat de l'an Deux* » (HUGO), de l'an II du calendrier républicain. *Je m'en moque comme de l'an quarante*.* ◈ HOM. En.

ANA-. Élément empr. gr., oh il signifie « de bas en haut » *(anaglyphe)* , ou « en arrière » *(anachrète),* ou « à rebours » *(anaphylaxie),* ou « de *nouveau* » *(anabaptiste).*

ANA [ana]. n. *m.* (XVIIe; de la terminaison du titre lat. de recueils : *Scaligeriana, Menagiana,* plur. neutre d'adj. en *-anus*). Recueil de pensées, de bons mots d'un auteur, d'une personnalité, d'anecdotes relatives à sa vie, etc.

ANABAPTISME [anabatism(ə)]. *n.* m. (1564; de *anabaptiste*). Doctrine des anabaptistes.

ANABAPTISTE [anabatist(ə)]. *n.* (1525; du gr. ecclés. *anabaptizein* « baptiser à nouveau »). Membre d'une secte protestante qui n'admet pas la validité du baptême des enfants et soumet ses adeptes à un second baptême à l'âge de raison.

ANABOLISANT [anabɔlizɑ̃]. *n.* m. (1969; de *anabolisme*). *Méd.* Substance stimulant l'anabolisme, et entraînant notamment un accroissement du système musculaire. Adj. *Substances anabolisantes.*

ANABOLISME [anabɔlism(ə)]. *n. m.* (1907; gr. *anabolé* « hauteur, ascension », d'apr. *métabolisme). Physiol.* Phase du métabolisme comprenant les phénomènes d'assimilation. — *Adj.* ANABOLIQUE [anabɔlik]. ◈ ANT. *Catabolisme.*

ANABOLITE [anabɔlit]. *n.* m. (1970; de *anabolisme*). *Physiol.* Substance produite lors de l'anabolisme*. V. **Catabolite.**

ANACARDIER [anakaʀdje]. *n.* m. (1792; de *anacarde* « fruit de l'anacardier » ; *anacar,* XIIIe ; *anacardi,* XIVe ; de *ana-,* et gr. *kardia* « cœur »). Arbre qui produit la noix de cajou*.

ANACHORÈTE [anakɔʀɛt]. *n.* m. (1598; *anacorite,* XIIe ; lat. ecclés. *anachoreta,* gr. *anachôrêtês* « qui se retire »). Religieux contemplatif qui se retire dans la solitude. Les *anachorètes de la Thébnïdc (opposé* au cénobite). Par compar. *Mener* une *vie d'anachorète,* vivre en solitaire.

ANACHORÉTIQUE [anakɔʀetik]. *adj, (1853:* lat. ecc *anachoreticus,* d'o. gr.). Propre aux anachorètes. *La anachorétique (ou anachorétisme).*

ANACHRONISME [anakʀɔnism(ə)]. *n.* m. (1625; *ana-,* et gr. *khronos* « temps »). ♦ 1° Confusion de da entre ce qui appartient à une époque et ce qui appartien *une autre. En faisant dire à Charlemagne* « *Tu rêves con un clerc en Sorbonne* », *Hugo a commis un anachronis Anachronismes dans le décor et les costumes de théâtre* 3° *Par ext.* Caractère de ce qui est anachronique; ch usage, imitation anachronique. V. Survivance.

ANACOLUTHE [anakɔlyt]. *n. f.* (1751; bas lat. gr d'o. gr. *anacoluthon* « absence de suite »). Rupture ou disc tinuité dans la construction d'une phrase (ex. : « *Et pleu du vieillard, il grava sur leur marbre* » (LA FONT.).

ANACONDA [anakɔ̃da]. n. *m.* (*Anacondo,* 1845; proba mot d'o. cingalaise). Grand serpent d'Amérique du S (syn. *Eunecte*).

ANACRÉONTIQUE [anakʀeɔ̃tik]. *adj.* (1555; bas *anacreonticus,* du gr. *Anakreôn, -ontos* « Anacréon »). est dans le genre de poésie légère cultivé par Anacréon ses imitateurs.

ANACROUSE [anakʀuz]. *n. f.* (1884; *anacrousis,* 18 mot gr.). *Poés.* anc. Demi-pied faible précédant le pren temps marqué. ◇ *Mus.* Mesure incomplète par laqu débute parfois un morceau.

ANAÉROBIE [anaeʀɔbi]. *adj.* et *n. m.* (1863; *a(n)-* 2 *aérobie).* Se dit des micro-organismes qui se développ normalement dans un milieu dépourvu d'air ou d'oxygè ◇ *Par* anal. (1960) Se dit d'un propulseur capable de fo tionner sans air (hors des limites de l'atmosphère). *Fu anaérobie.* ◈ ANT. *Aérobie.*

ANAÉROBIOSE [anaeʀɔbjoz]. *n. f.* (1890; de *anaérob* Vie des organismes anaérobies.

ANAGLYPHE [anaglif]. *n. m. (Anaglife,* XVe ; re XVIIIe ; bas lat. d'o. gr. *anaglyphus).* ♦ 1° Ouvrage (*spéci* inscription ornementale) sculpté ou ciselé en bas-rel *Les anaglyphes égyptiens.* ♦ 2° (1894). Couple de pho graphies stéréoscopiques en deux couleurs complémentair

ANAGLYPTIQUE [anagliptik]. *adj.* (1908; bas d'o. gr. *anaglypticus* « ciselé en relief »). Se dit d'une écrit ou d'une impression en relief à l'usage des aveugles.

ANAGNOSTE [anagnost(ə)]. *n.m.* (1552 ; du lat. *anagn tes,* mot *grec). Anfiq.* Esclave ou affranchi chargé de fair lecture à haute voix. *Par ext.* Lecteur d'une assemblée d'une communauté religieuse.

ANAGOGIE [anagɔʒi]. *n. f.* (1560; *anagoge,* XVe ; ecclés. *anagoge,* gr. *anagôgê*). Interprétation var le sens a gogique.

ANAGOGIQUE [anagɔʒik]. *adj.* (1470; lat. ecclés. gr. *anagogicus*). Se dit d'un sens spirituel de l'Ecriture fo sur un type ou un objet figuratif du ciel et de la vie éterne

ANAGRAMMATIQUE [anagra(m)matik]. *adj.* (18 de *anagramme). Didact.* Relatif à l'anagramme, qui consti un anagramme.

ANAGRAMME [anagram]. **n.** *f.* (1571; gr. *anagrami tismos,* d'apr. monogramme). Mot obtenu par transposit des lettres d'un autre mot (ex. : *Marie — aimer).*

ANAL, ALE, AUX [anal, o]. *adj.* (1842; de anus). appartient, est relatif *à* l'anus. *Sphincter anal.* ◇ Psych *Stade anal.* stade de la libido antérieur au stade aéni selon Freud. ◈ HOM. *Annales.*

ANALECTA [analɛkta] ou *vx* **ANALECTES** [analɛkt(*n. m. pl.* (XIXe, — 1721; lat. des érudits *analecta,* 1675, p neutre du gr. *analektos* « recueilli »). Nom de certai anthologies savantes.

ANALEPTIQUE [analɛptik]. *adj.* (1555; bas lat. *ana ticus,* d'o. gr.). *Méd.* Qui rétablit les forces, stimule les fo tions de l'organisme. V. Fortifiant, reconstituant, stimul

ANALGÉSIE [analʒezi]. n. *f.* (1843; gr. *analgêsia*). A lition de la sensibilité à la douleur. pathologique ou pro quée. V. **Anesthésie.**

ANALGÉSIQUE [analʒezik]. *adj. (1866;* de *analgés* Qui supprime ou atténue la sensibilité à la douleur. Sul *Les analgésiques* (ex. : la morphine).

ANALLERGIQUE [ana(l)lɛʀʒik]. *adj.* (1967; de *a* et *allergie).* Qui ne provoque pas d'allergie. Crème *de bea anallergique.*

ANALOGIE [analɔʒi]. n. *f.* (xv'; trad. de l'ouvrage César « *De analogia* », 1213; lat. *analogia,* mot gr.) 1° Cour. Ressemblance. établie par l'imagination (souv consacrée dans le langage par les diverses acceptions d même mot) entre deux ou plusieurs objets de pensée essent lement différents. V. **Association, correspondance, lien, parer**

port, relation. « *L'analogie lui semblait frappante* » (MART. G.). « *Le poète recherche les analogies inspiratrices* » OUST). — *Raisonnement par analogie,* qui conclut d'une emblance à une autre ressemblance. V. Induction. « *Il un vif plaisir d'intelligence à entrevoir, dans une ana- e, l'amorce d'une loi* » (MAURois). ♦ 2° *Math.* (XVII^e). portionnalité. ◇ *Ling.* Action assimilatrice qui fait que aines formes changent sous l'influence d'autres formes quelles elles sont associées dans l'esprit et qui déter- e des créations conformes à des modèles préexistants. *PS conjugaisons sont perpétuellement troublées par l'ana- e* » (BRUNOT). ◇ *Biol.* Ressemblance fonctionnelle extér- re entre des organes ou des formations d'origine totale- t différente. ◈ ANT. Opposition ; *différence.*

ANALOGIQUE [analɔʒik]. *ndj.* (1547; bas lat. *analogicus,* gr.). ♦ 1° Fondé sur l'analogie. « *La conception nouvelle n dictionnaire à la fois alphabétique et analogique* » (P. BERT). ♦ 2" *Log.* Qui se fonde sur des rapports de simi- de entre des objets différents. *Raisonnement analogique.* ° *Ling.* Qui vient de l'analogie. « Vous *disez* » (incorrect) *analogique de* « vous *lisez* ». ♦ 4° Sc. Qui est relatif à une hode de calcul employant pour la résolution d'un pro- ne son analogie à des mesures continues de phénomènes siquement différents. *Un voltmètre à cadran est un appareil logique. Calculateur analogique (V.* Numérique) opposé *igital,* dans lequel un phénomène physique est représenté un signal électrique.

ANALOGON [analɔgɔ̃]. *n. m.* (XX^e ; mot gr. « chose logue, analogie »). *Didacf.* Élément d'une analogie. V. *dogue.* « *Montrer la réalité à travers un analogon matériel* » (BEAUVOIR).

ANALOGUE [analɔg]. *ndj.* (1503; lat. *analogus, gr. logos*). Qui présente une analogie (au sens courant ou actique). V. Comparable, parent, semblable, voisin. « *La le musique suggère des idées analogues dans des cerveaux érents* » (BAUDEL.). « *Une mélancolie analogue nu remords* » RRÈS). ◇ *Subst.* m. (XIX^e) Être ou objet analogue à un re. V. Correspondant, équivalent. Ce ferme n'a *point nalogue en français.* « *Un exemplaire sans analogue* » URGET). ◈ ANT. *Différent, opposé.*

ANALPHABÈTE [analfabɛt]. *adj.* (1580; repris fin XIX^e ; *analfabeto, gr. analphabétos*). Qui ne sait ni lire ni écrire. illettré. Subst. *Un analphabète.*

ANALPHABÉTISME [analfabetism(ə)]. n. *m.* (1922; *analphabète).* État de l'analphabète, ensemble des anal- ibètes d'un *pays. Taux d'analphabétisme,* pourcentage nalphabètes par rapport à la population totale.

ANALYCITÉ [analisite]. *n. f.* (v. 1965; de *analytique,* angl. *analycity). Log.* Caractère d'un jugement analytique* 1°).

ANALYSABLE [analizabl(ə)]. *adj.* (1849; de *analyser*). i peut être analysé. « *Cette sensation était trop vive pour analysable même par la réflexion* » (LAMART.).

ANALYSE [analiz]. *n. f.* (fin XVI^e ; gr. *analusis* « décompo- on, résolution »).

. (Idée de « décomposition »). ♦ 1° *Didact.* Opération ellectuelle consistant à décomposer une œuvre, un texte ses éléments essentiels, afin d'en saisir les rapports et de mer un schéma de l'ensemble. V. Abrégé, sommaire. *Je propose cette analyse des dix livres de ce Traité, afin les lecteurs entendent toutes les démarches qu'on leur* faire » (BOSS.). ◇ *Ling.* Action de décomposer en éléments, notamment : une phrase en propositions (analyse *ique),* en groupes binaires *(analyse en constituants* immédiats),* en mots *(analyse grammaticale) ; un énoncé en* mots ır étudier la distribution de l'un d'eux *(analyse distri- ionnelle),* le contenu d'un mot en éléments de sens *(ana- e sémique, componentielle).* ♦ 2° Sc. (XVII^e). *Chim.* Action décomposer un mélange dont on sépare les constituants *alyse immédiate)* ou une combinaison dont on recherche dose les éléments *(analyse élémentaire). Analyse quali- ive, quantitative,* déterminant la *nature,* les proportions constituants. *Analyse minérale, organique.* — Méd. et ır. *Analyse du sang, des urines. Laboratoire d'analyses. Télév.* Décomposition d'une image à transmettre en ments séparés. Phys. *Analyse spectrale*. Écon. *Analyse travail, des taches,* décomposition et classement des thodes de travail. V. Ergonomie. — *Analyse économique.* Econométrie. ◇ *Inform.* Décomposition d'un problème sé pour en déceler les éléments constituants et les liens i les unissent en vue du traitement sur machine. (V. Ana- te). *Analyse factorielle* où le nombre des facteurs est nimisé. *Analyse fonctionnelle* où le problème est décom- sé en fonctions simples. ♦ 3° Cour. (XVIII^e). Méthode ou ıde comportant un examen discursif en vue de discerner éléments. « *Lorsqu'ils sauront faire l'analyse de leurs nsées, c'est-à-dire des désirs, des craintes, des jugements, s raisonnements* » (CONDILLAC). *Analyse des passions,* s sentiments. V. Observation, psychologie. *Roman d'analyse.*

Loc. *En dernière* analyse, au terme de l'analyse, au fond. — Psycho. *Analyse réflexive*. ♦ 4° Traitement psychanalytique. V. Psychanalyse. *Etre en cours d'analyse.*

II. (Idée de « résolution »). ♦ 1° *Math.* (1637). *Ancienn.* Méthode de démonstration consistant à déduire de la proposition à démontrer d'autres propositions *(analyse. des anciens)* ou à la déduire d'autres propositions *(analyse des modernes)* jusqu'à ce qu'on parvienne à une proposition *reconnue* comme vraie. — Syn. *d'algèbre. 0 Mod.* (1695, *analyse des infiniment petits).* Partie de la mathématique dans laquelle interviennent plus spécialement les notions de limite, de continuité, de convergence et d'infini (V. Topologie). *Le calcul infinitésimal* est la branche la plus connue de l'analyse mathématique.* Par ext. *Analyse vectorielle, tensorielle,* théorie et opérations relatives aux vecteurs*, aux tenseurs*. *Analyse harmonique,* étude des fonctions périodiques représentées par des séries trigonométriques. 0 *Analyse corrélative,* recherche d'une relation susceptible d'exister entre deux variables. *Analyse combinatoire.* V. Combinatorique. 0 Ana- *lyse factorielle** (statistiques). ♦ 2° *Log.* Opération intellectuelle consistant à remonter d'une proposition à d'autres propositions reconnues pour vraies d'où on puisse ensuite la déduire. *L'analyse est une régression* (de la conséquence au principe). V. Analytique (méthode, raisonnement). ◈ ANT. Synthèse.

ANALYSER [analize]. V. *tr.* (1698; de *analyse).* Faire l'analyse (I) de. V. Décomposer. *Il est difficile d'analyser* un *tel* roman. V. Compte (rendre), résumer. *Analyser l'eau d'une source.* « *Il analyse tout ce qu'il éprouve* » (STENDHAL). Y. Disséquer, étudier, examiner. Absolt. « *Un impitoyable besoin d'analyser, de critiquer* » (R. ROLLAND). Pronom. Il *s'analyse trop.*

ANALYSEUR [analizœʀ]. n. m. (fin XVIII^e ; de *analyser).* ♦ 1° Vx. Analyste, psychologue. ♦ 2° (1853). Système optique permettant de déterminer l'état de polarisation d'une lumière. ◇ Appareil permettant de déterminer la structure spectrale d'un son, d'une vibration. ♦ 3° *Psycho.* Tout appareil nerveux fournissant des renseignements analytiques sur les éléments du monde extérieur perçu.

ANALYSTE [analist(ə)]. n. (1638; de *analyse).* ♦ 1° Spécialiste d'un type d'analyse. ◇ *Mathématicien analyste, chimiste analyste. Analyste financier. Informaticien-analyste,* ingénieur ou technicien compétent pour l'analyse d'un pro- *gramme. Cour. Analyste-programmeur.* ♦ 2° (1780). Personne habile en matière d'analyse psychologique. V. Psychologue. « *Les enfants sont déterminés par leurs besoins à être observateurs et analystes* » *(CONDILLAC).* « *En exact analyste, j'avais cru bien connaître le fond de mon cœur* » (PROUST). ♦ 3° Psychanalyste. « *Pour devenir analyste, j'ai dû me faire analyser* » (BEAUVOIR).

ANALYTIQUE [analitik]. *n. f.* et *adj.* (1579: bas lat. *analyticus,* d'o. gr.).

I. *N.* f. *Philo.* Chez Aristote, Partie de la logique qui traite de la démonstration. ◇ Chez Kant, Partie de la critique qui a pour objet la recherche des formes de l'entendement.

II. *Adj.* (1647). ♦ 1° *Log.* Vx. Qui procède par analyse, (II, 2") dans la démonstration. « *J'ai suivi la voie analytique dans mes « Méditations » parce qu'elle me semble être la plus propre pour enseigner* » (DESCARTES). — *Jugement analytique,* qui est vrai par sa seule signification et indépendamment des faits (ex. : les célibataires ne sont pas mariés). V. Analycité, tautologie. Subst. masc. *L'analytique et le synthétique.* ♦ 2° *Math.* Qui appartient à l'analyse. *Géométrie analytique,* application de l'algèbre *à* la géométrie. *Fonction analytique.* ♦ 3° Qui procède par analyse* (1). *Esprit analytique,* qui considère les choses dans leurs éléments plutôt que dans leur ensemble. — *Langues analytiques,* qui tendent à séparer l'idée principale de ses relations en exprimant chacune d'elles par un mot distinct et en ordonnant logiquement les mots (ex. : le français). ♦ 4° Qui constitue une analyse, *un* sommaire. *Compte rendu, table analytique.* ♦ 5° Psychanalytique. ◈ ANT. Synthétique.

ANALYTIQUEMENT [analitikmã]. *adv.* (1668; de *analytique).* Par la méthode analytique, d'une manière analytique.

ANAMNÈSE [anamnɛz]. *n. f.* (1908; « rétablissement de la mémoire », 1831 ; aussi *anamnésie,* 1843; gr. *anamnêsis).* ♦ 1° *Psycho.* Evocation volontaire du passé; *spécialt.* Renseignements fournis par le sujet interrogé sur son passé et sur l'histoire de sa maladie. — *Adj.* ANAMNESTIQUE [anamnestik]. *Données, signes anamnestiques.* ♦ 2° *Lifurg.* (1912). Partie du canon qui suit la consécration, constituée par des prières à la mémoire de la Passion, de la Résurrection et de l'Ascension.

ANAMORPHOSE [anamɔʀfoz]. **n.** *f.* (1751; du gr. *anamorphoun* « transformer »). ♦ 1° Image déformée et grotesque donnée par un miroir courbe. 0 (1885) Phénomène optique qui se produit quand la grandeur apparente de l'image n'est pas la même horizontalement et verticale- *ment. 0 Math.* Dans une abaque, transformation d'une figure donnée en une figure géométriquement différente,

obtenue par un changement des échelles entre les abscisses et les ordonnées. ♦ 2° *Zool.* Type de métamorphose où la larve naît avec un nombre de segments différents de celui de l'adulte, qu'elle acquiert ultérieurement.

ANAMORPHOSEUR [anamɔʀfozœʀ]. *adj.* (v. 1960; de *anamorphose*). *Opt.* Qui produit "ne anamorphose. *Objectif anamorphoseur.*

ANANAS [anana(s)]. *n. m.* (1578; nana, 1554; mot tupi-guarani). ♦ 1° Gros fruit oblong, écailleux, brun rouge, qui porte une touffe de feuilles à son sommet, et dont la pulpe est sucrée et très parfumée. *Ananas frais, en conserve. Jus d'ananas.* ♦ 2° Plante basse *(Broméliacées)* de l'Amérique tropicale, qui produit ce fruit.

ANAPESTE [anapɛst(ə)]. *n.* m. (XVI^e; lat. *anapæstus*, gr. *anapaistos* « frappé à rebours »). *Poés.* anc. Pied compose de deux brèves et "ne longue. *Vers* anapestique, *comportant un anapeste.*

ANAPHASE [anafɑz]. **n.** *f.* (1897; de *ana-*, et *phase*). Troisième phase de la mitose, caractérisée par l'ascension vers les pâles des deux chromatines de chaque chromosome.

ANAPHORE [anafɔʀ]. *n. f. (1557;* lat. gram. *anaphora*, mot gr.). Répétition d'un mot en tête de plusieurs membres de phrase, pour obtenir un effet de renforcement ou de symétrie.

ANAPHORÈSE [anafɔʀez]. *n. f.* **(1928; de** *ana-***, et gr.** *phorêsis* « action de porter »). *Phys.* Déplacement des particules vers l'anode au cours de l'électrophorèse.

ANAPHRODISIAQUE [anafʀɔdizjak]. *adj. (1853;* de *anaphrodisie*, d'après *aphrodisiaque*). *Didact.* Relatif à l'anaphrodisie; qui diminue le désir sexuel. ***Substances anaphrodisiaques.*** — Subst. *Les anaphrodisiaques.*

ANAPHRODISIE [anafʀɔdizi]. *n. f.* (1803; gr. *anaphrodisia*). Absence ou diminution du désir ou du plaisir sexuel.

ANAPHYLACTIQUE [anafilaktik]. *adj. (1907;* de *anaphylaxie*, d'apr. *prophylactique*). Relatif, propre à l'anaphylaxie. *État anaphylactique*, état de sensibilisation permet*tant le choc anaphylactique.*

ANAPHYLAXIE [anafilaksi]. *n. f.* (1902; de *ana-*, et gr. *phulaxis* « protection »). *Méd.* Hypersensibilité à une. substance, dont l'introduction dans l'organisme entraîne "ne réaction violente. On dit maintenant *: Allergie.*

ANAPLASTIE [anaplasti]. n. *f.* (1853; *anaplase*, *1843;* du gr. *anaplastos*). *Chir.* Réparation d'une partie mutilée, le plus souvent par autogreffe.

ANAR [anaʀ]. *n.* (1901). Abrév. de *anarchiste.*

ANARCHIE [anaʀʃi]. *n. f.* (XIV^e; *gr. anarkhia*). ♦ 1° *Polit.* Désordre résultant d'une absence ou d'une carence d'autorité. « *L'anarchie déchaîne les masses* » (CHATEAUB.). « *L'anarchie engendre des* Césars » (BAINVILLE). ◇ *Par ext.* Confusion due à l'absence de règles ou d'ordres précis. « Une *sorte d'anarchie douce et paisible en fait d'opinion littéraire* » (STAËL). ♦ 2° (1840). Anarchisme. ◈ ANT. Despotisme, *ordre.*

ANARCHIQUE [anaʀʃik]. *adj. (1594;* de *anarchie*). Caractérisé par l'anarchie, le désordre. ◇ Propre à l'anarchisme. ◈ ANT. Despotique, *ordonné.*

ANARCHIQUEMENT [anaʀʃikmɑ̃]. *adv. (1843;* de *anarchique*). D'une façon anarchique, désordonnée.

ANARCHISANT. ANTE [anaʀʃizɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (av.* 1949; de *anarchie*). Qui tend à l'anarchisme, a des sympathies pour l'anarchisme.

ANARCHISME [anaʀʃism(ə)]. *n. m.* (1839; de *anarchiste*). Conception politique qui tend à supprimer l'État, à éliminer de la société tout pouvoir disposant d'un droit de contrainte sur l'individu. ***L'anarchisme de Proudhon, de Bakounine.***

ANARCHISTE [anaʀʃist(ə)]. *n.* (1791 ; de *anarchie*). Partisan de l'anarchisme; membre d'un parti se réclamant de cette doctrine (*abrév. pop.* Anar). **V. Libertaire.** ***Les attentats des anarchistes en 1892-94.*** « *Le Christ? C'est un anarchiste qui* a *réussi. C'est le seul* » (MALRAUX). ◇ ***Par ext.*** Personne qui rejette toute autorité, toute règle. — Adj. *Parti* ***anarchiste. Fédération anarchiste internationale.***

ANARCHO-SYNDICALISME [anaʀkɔsɛ̃dikalism(ə)]. *n. m. (fin* XIX^e; du rad. de *anarchisme*, et *syndicalisme*). Syndicalisme révolutionnaire et anti-étatiste, né de l'entrée massive des anarchistes dans le mouvement syndical. « *Dans anarcho-syndicalisme, il y avait anarcho et syndicalisme : l'expérience syndicaliste des anarchistes tirait leur élément positif, l'idéologie leur élément négatif* » (MALRAUX).

ANARTHRIE [anaʀtʀi]. *n. f. (1897,;* gr. *anarthros* « inarticulé »). *Pathol.* Tout trouble de l'articulation des sons, par lésion des centres moteurs du langage a" niveau du cortex cérébral. V. **Dysarthrie.**

ANASARQUE [anazaʀk(ə)]. *n. f.* (1636; *anasarca*, 1372; lat. méd. de *ana-*, et gr. *sarx*, *sarcos* « chair »). Hydropisie du tissu cellulaire provoquant un œdème généralisé.

ANASTIGMATE ou **ANASTIGMAT** [anastigmat]. *adj. m. (1898;* de *a(n)-2, et astigmatisme). Opt.* Se dit d'un objectif dépourvu d'astigmatisme.

ANASTOMOSE [anastɔmoz]. **n.** *f.* (XVI^e; gr. *anastomôsis* « embouchure »). *Anat.* Communication entre deux vaisseaux, deux conduits de même nature ou deux nerfs. 0 *Chir.* Abouchement de deux conduits organiques.

ANASTOMOSER [anastɔmoze]. v. *tr.* (1717, pronom. de anastomose). Réunir par anastomose. ***Pronom.*** Former une anastomose.

ANASTROPHE [anastʀɔf]. *n. f. (1718;* gr. *anastrophê*). Renversement de l'ordre habituel des termes d'un groupe.

ANATHÉMATISER [anatematize]. *v. tr.* (XIV^e; lat. ecclés. *anathematizare*, d'après gr.). Frapper d'anathème. **V. Excommunier.** ◇ *Fig.* **Condamner** avec force, maudire.

ANATHÈME [anatɛm]. **n. m.** (XII^e; lat. ecclés. *anathema*, mot gr.). ♦ 1° Excommunication majeure prononcée contre les hérétiques ou les ennemis de la foi catholique. 0 *Fig.* Condamnation totale. « *Ils se sont fait acclamer en jetant l'anathème sur les gouvernements* » (MART. du G.). ♦ 2° Personne frappée de cette excommunication.

ANATIDÉS [anatide]. n. *m. pl. (1845;* du lat. *anas*, *anatis* « canard »). Famille d'oiseaux palmipèdes dont le canard est le type.

ANATIFE [anatif]. *n. m. (1808;* abrév. de *anatifère 1754;* lat. zool. *anatifer*, du lat. *anas*, *anatis* « canard », et *-fère*, d'apr. la légende pop. que les canards sauvages déposeraient leurs œufs dans ce coquillage). *Crustacé (Cirripèdes)* qui se fixe aux objets flottant en mer.

ANATOCISME [anatɔsism(ə)]. *n. m.* (1603; lat. *anatocismus*, d'o. gr., de *tokos* « intérêt »). Capitalisation des intérêts échus d'une dette.

ANATOMIE [anatɔmi]. *n. f.* (XIV^e; bas lat. *anatomia*, d'o. gr.; Cf. -Tomie). ♦ 1° Étude scientifique, par la dissection ou d'autres méthodes (radiologie, etc.), de la structure et de la forme des êtres organisés ainsi que des rapports entre leurs différents **organes. V. Morphologie.** *Anatomie humaine, animale, végétale, comparée. Anatomie descriptive* **V. Angiologie, myologie, neurologie, ostéologie, splanchnologie.** *Anatomie macroscopique, microscopique* (histologie) *Anatomie pathologique*, étude des altérations des organes et des tissus. *Anatomie artistique*, étude des formes extérieures en vue de la représentation par l'art. 0 *Par ext.* Structure de l'organisme ainsi étudié. Caractères *généraux de l'anatomie d'un crustacé.* — *Fam.* Les formes extérieure (étudiées par l'anatomie artistique). Une *belle anatomie* ♦ 2° (XVI^e). Dissection. *Pièce d'anatomie. Amphithéâtre d'anatomie.* ◇ *Par ext.* Corps (ou partie du corps) disséqué et préparé en vue de sa conservation; imitation d'un corps disséqué, « *Les anatomies en cire colorée* » (VOLT.). 0 *Fig. (1558) Vieilli.* Étude, analyse minutieuse.

ANATOMIQUE [anatɔmik], *adj, (1503;* bas lat. *anatomiros*, d'or. gr.). Relatif à l'anatomie. *Caractères anatomiques des insectes. Planche anatomique du cœur.*

ANATOMIQUEMENT [anatɔmikmɑ̃]. *adv.* (1651; d' *anatomique*). En anatomiste; du point de vue de l'anatomie.

ANATOMISER [anatɔmize]. *v. tr.* (1503; de anatomie Vx. Disséquer, ◇ Fig. (Vx) Analyser minutieusement.

ANATOMISTE [anatɔmist(ə)]. *n.* (1503; de anatomie Spécialiste de l'anatomie. ◇ Fig. *(Vx)* Analyste minutie"]

ANATOMO-. Élément tiré de *anatomie*, servant à former des mots savants.

ANATOMOPATHOLOGIE [anatɔmopatɔlɔʒi]. *n.* , *(1874;* de *anatomo-*, *et pathologie). Didact.* Science qui a pour objet l'étude des lésions anatomiques.

ANATOXINE [anatɔksin]. *n. f.* (1923; de *ana-*, et *toxine*) *Biol,* Toxine bactérienne soumise à un traitement qui lui fa perdre ses propriétés toxiques tout en lui conservant ses propriétés immunisantes. *Anatoxine diphtérique.*

ANAVENIN [anavənɛ̃]. **n. m.** (1970; de *ana-*, et venin *Méd.* Vaccin contre le venin de serpents.

ANCESTRAL, ALE, AUX [ɑ̃sɛstʀal, o]. *adj.* (1853; de *ancestre*, ancêtre). Qui a appartenu aux ancêtres, qu'on tient des ancêtres. « *Son puritanisme ancestral de Quesnay* (MAUROIS).

ANCETRE [ɑ̃sɛtʀ(ə)]. **n. m.** *(Ancestre*, XII^e; lat. *antecessor*). ♦ 1° Personne qui est à l'origine d'une famille, dont on descend. « *La gens adorait en commun un ancêtre* » (FUSTEL DE COUL.). *Les* ancêtres, les ascendants a" delà du grand-père. « *J'interroge les mânes de mes ancêtres* » (DUHAM. ♦ 2° *Fig.* Initiateur lointain, devancier. *Considérer Lautréamont comme un ancêtre du surréalisme.* ♦ 3° *(Au plur.* Ceux oui ont vécu avant nous. les hommes des siècles passés ♦ 4° *Fam.* Vieillard.

ANCHE [ɑ̃ʃ]. *n. f.* (XVI^e; « embouchure », 1560; mot dial. de l'Ouest, du germ. *°ankja*). Languette mobile dont les vibrations produisent le son dans les instruments dits *anche* (clarinette, saxophone, etc.) ou les tuyaux d'orgue ◈ HOM. *Hanche.*

ANCHOIS [ɑ̃ʃwa]. *n*, m. (1546; esp. *anchoa*, d'une forme pop. du lat. *apua*, gr. *aphuê*). Petit poisson de *mer (Clupéidés)* commun en Méditerranée, qu'on consomme surtout marinés et *salé. Filets d'anchois à l'huile. Beurre d'anchois,* beurre

; de filets d'anchois *écrasés.* — Par ext. *Anchois de Nor-*, *sprat.*

NCIEN, IENNE [ɑ̃sjɛ̃, jɛn]. *adj.* (fin XIe; lat. tardif *anus* (VIIIe), de *ante* « avant »). ♦ 1° Qui existe depuis ;temps, qui date d'une époque bien antérieure. V. Vieux. *'ne de ces tombes si anciennes qu'il n'y a plus rien, en ins,* que poussière » (LOTI). *Acheter un meuble ancien cher ntiquaire.* Subst. *Aimer l'ancien.* les meubles, les objets 't anciens. — *Livres anciens, reliures anciennes.* Par ext. *'airie ancienne,* où l'on vend des livres anciens. — Une *'urne très ancienne. V.* Séculaire. *L'Ancien et le Nouveau tament.* — (Au comparatif) *Cette partie de l'église est ancienne que le reste, remonte à* une époque antérieure. *(Personnes)* Qui a un certain âge ou de l'ancienneté *Il est plus ancien que moi dans le métier.* Subst. *Il est ancien.* V. Aîné, doyen. *Les anciens du village, du régi-nt.* Le *Conseil des Anciens* (an III), le sénat. ♦ 2° (Devant om). Qui a été autrefois tel et ne l'est plus. V. Ex. L'ancien fet de la Seine. *L'association des anciens élèves de l'École. ancienne maîtresse* (fam. Une ancienne). ♦ 3° Qui a sté il y a longtemps et n'existe plus. V. Antique, passé. *Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce* » (LA FONT.). *Et ceci se passait en des temps très anciens* » (HUGO). V. culé. *Les peuples anciens,* de l'antiquité. Par 'ext. *L'his-re ancienne,* l'histoire de ces peuples. 0 Subst. *Les anciens,* peuples anciens, les auteurs anciens. « *Les anciens ont connu cette inquiétude* secrète » (CHATEAUB.). Hist. littér. *rtisans des anciens et partisans des modernes* (dans la erelle dite *des anciens et des modernes*). ◇ ANT. *Jeune, veau, récent; actuel, moderne.*

ANCIENNEMENT [ɑ̃sjɛnmɑ̃]. *adv.* (XIIe; de *ancien*). ns les temps anciens, autrefois. *Le mot salle désignait iennement* une *grande pièce de réception.* Abrév. *Ancienn.* ANT. Récemment.

ANCIENNETÉ [ɑ̃sjɛnte]. *n. f.* (XIIe; de ancien). ♦ Caractère de ce qui existe depuis longtemps. *Discuter de ancienneté d'un titre nobiliaire.* « *La ferme avait un carac-e d'ancienneté* » (FLAUB.). — Loc. *De toute ancienneté,* puis un temps immémorial. ♦ 2° Temps passé dans une nction ou un-grade, à compter de la date de la nomination. *'ancement à l'ancienneté ou au choix.* ◇ ANT. *Nouveauté.*

ANCILLAIRE [ɑ̃sil(l)ɛʀ]. *adj.* (XVIIe; repris 1827; lat. *cillaris,* de *ancilla* « servante »). Se dit d'amours, de liai-ns avec des servantes. « *Guillaume Colleter, singulièrement* clin, salon *l'expression de Ménage,* aux amours ancillaires, *ait épousé, l'une après l'autre, trois de ses servantes* » TE-BEUVE).

ANCOLIE [ɑ̃kɔli]. *n. f.* (1327; corrupt. du lat. médiév. *uilegia,* de *aquilegus* « qui recueille l'eau »). Plante herbacée *Renonculacées*), dont certaines espèces, ornementales, ɔssèdent des fleurs bleues, blanches ou roses aux pétales rminés en éperon.

ANCRAGE [ɑ̃kʀaʒ]. *n. m.* (XVe; de ancrer). ♦ 1° *Mar.,* c. Mouillage. — *Mod.* Dispositif de mouillage à poste fixe. 'ancrage *d'une bouée, d'un coffre.* ♦ 2° (Fin XIXe). Action, lanière d'ancrer, d'attacher à un point fixe. V. Blocage, xation. *Ancrage des câbles d'un pont suspendu* (dans un assif d'ancrage). *Fig.* (v, 1967) Implantation. *L'ancrage 'un parti dans la société politique d'un pays.* — *Point d'an-rage,* lieu (abstrait) de fixation.

ANCRE [ɑ̃kʀ(ə)]. *n. f.* (XIIe; lat. *ancora*). ♦ 1" Fort croc e métal, de bois ou de pierre, qui immobilise le navire, uquel il est relié par une ligne de mouillage, en se fixant sur le ɔnd. (V. Mouiller, déraper). « *Les matelots mouillaient une ouvelle ancre* » (MAUROIS). *Navire qui chasse* sur son ancre,* > Loc., litt. *Jeter l'ancre,* mouiller. — Vx. *Lever l'ancre,* la éraper. *Fig. et fam. S'en aller. On s'embête ici, on lève* ancre? (Cf. Mettre les voiles). ◇ *Manœuvres d'ancre.* (Cf. affourcher, empenneler, enjaler, oringuer, surjaler, surpatter). *Ancre à jas,* en acier forgé, composée d'une *verge* ayant à une xtrémité un *organeau,* à l'autre deux *bras armés de pattes,* ur laquelle s'articule perpendiculairement un *jas* mobile ou ixe. *Ancre à bascule, soc de charrue. Ancre de bossoir, de ouée. Ancre* à jet (1842), pour les mouillages temporaires. — ix. *Ancre de miséricorde*.* Fig. *Ancre de salut*.* ♦ 2° Motif décoratif qui figure une ancre à jas. Une *casquette* ornée *d'une ancre.* ♦ 3° *Par anal.* (1561). Barre de fer, en forme de T, de K, etc., destinée à empêcher l'écartement d'un mur, à s'oppo-er à la poussée d'une voûte. 0 (1720) Pièce oscillante. en forme d'ancre, qui règle l'échappement* (dit à ancre) d'une orloge. ◇ HOM. *Encre.*

ANCRER [ɑ̃kʀe]. V. tr. (XIIe; de ancre). ♦ 1° Vx. Retenir un navire) en jetant l'ancre. *Pronom.* Mouiller. ♦ 2° *Fig.* XVe), Fixer solidement. V. Enraciner. «La *vanité est si ancrée dans le* cour *de l'homme* » (PASC.). Pronom. «Laisser *s'ancrer dans l'opinion l'idée qu'une guerre nous menace* » (MART, du G.). ♦ 3° *Techn.* (fin XVIIIe). Fixer avec une ancre, par un procédé d'ancrage. Ancrer un *câble.* ◇ ANT. *Désancrer,* détacher.

ANDAIN [ɑ̃dɛ̃]. *n. m.* (XIVe; ((enjambée », XIIIe; probabl. d'un dér. pop. du lat. *ambitus* « circuit, pourtour »). Ligne régulière formée par les herbes que le faucheur coupe et rejette sur sa gauche.

ANDALOU, OUSE [ɑ̃dalu, uz]. *adj.* (1701; esp. *andaluz,* de *Andalucia* « Andalousie », nom donné par les envahisseurs Vandales à cette province). D'Andalousie. *Musique andalouse.* V. Flamenco. Subst. *Un Andalou.*

ANDANTE [ɑ̃dɑ̃t; andante]. *adv.* et *n. m.* (1751; mot it. « allant », de *andare*). Adv. *Mus. Sert* à indiquer un mouvement modéré. 0 N. m. Second mouvement d'une sonate, d'une symphonie.

ANDANTINO [ɑ̃dɑ̃tino; andantino]. *adv.* et *n. m.* (1751; mot it., dimin. de *andante*). *Adv.* Sert à indiquer un mouvement moins modéré qu'andante. ◇ N. m. Morceau exécuté dans ce temps.

ANDÉSITE [ɑ̃dezit]. n. *f.* (1866; d'abord en all., pour désigner une lave des *Andes*). Lave de la famille des diorites *(andésite grise),* ou des gabbros *(andésite noire).*

ANDIN, INE [ɑ̃dɛ̃, in]. *adj.* et *n.* (1846; de *Andes*). Des Andes. *Les plateaux andins. Les populations andines.* Subst. *Les Andins.*

ANDOUILLE [ɑ̃duj]. *n. f.* (XIIe; lat. pop. **inductile,* de *inducere* « introduire »). ♦ 1° Charcuterie à base de boyaux de porc ou de veau, coupés en lanières et enserrés dans une partie du gros intestin. *Andouilles de Vire, de Bretagne.* — *Loc. pop.* (Vieilli) *Un grand dépendeur d'andouilles, un* homme très grand et très bête. ♦ 2° *Pop.* (1866). Niais, imbécile. « *Il ronchonna : Sacrée andouille! Pas fichu seulement de fabriquer une verte !* » *(COURTELINE).*

ANDOUILLER [ɑ̃duje]. *n. m.* (XIVe; altér. de *antoillier,* probabl. lat. pop. **ante-oculare* « qui est devant les yeux »). Ramification du merrain des bois des cervidés (permettant de déterminer l'âge de l'animal).

ANDOUILLETTE [ɑ̃dujɛt]. *n. f.* (1451; de *andouille).* Petite andouille.

-ANDRE. -ANDRIE. Éléments finals du er. *-andros. -andria.* V. Andro-.

ANDRÈNE [ɑ̃dʀɛn]. n. *m.* (1808; lat. zool. *andrena, gr. nnthrênê* « frelon »). Abeille solitaire, qui creuse son nid dans la terre.

ANDRINOPLE [ɑ̃dʀinɔpl(ə)]. n. *f.* (1825; du nom de la ville de Turquie). Tissu d'ameublement, en coton armure satin, teint *en* rouge *(rouge d'Andrinople).*

ANDRO-. Élément initial du gr. *anêr, andros* « homme, mâle ».

ANDROCÉE [ɑ̃dʀɔse]. n. m. (1845; de *andro-,* sur le modèle de gynécée). Ensemble des étamines de la fleur.

ANDROCÉPHALE [ɑ̃dʀɔsefal]. *adj.* (1919; de *andro-, et -céphale*). *Didact.* A tête humaine. Un « taureau *androcéphale* » (PROUST).

ANDROGÈNE [ɑ̃dʀɔʒɛn]. *adj.* (1953; de *andro-,* et *-gène).* Qui provoque l'apparition des caractères sexuels masculins. *Hormones androgènes (ou mâles).* Subst. Un *androgène, une* substance hormonale mâle.

ANDROGENÈSE [ɑ̃dʀɔʒənɛz]. *n. f.* (mil. XXe; de *andro-, et genèse).* ♦ 1° *Biol.* Développement d'un gamète mâle sans fécondation, par parthénogenèse. ♦ 2° *Chim., biol.* Production dans l'organisme d'hormones mâles (androgènes).

ANDROGÉNIE [ɑ̃dʀɔʒeni]. n. *f.* (1866; de *andro-, et* -génie). *Biol.* Production de mâles ou de caractères masculins.

ANDROGYNE [ɑ̃dʀɔʒin]. *adj.* et *n.* (XIVe; lat. d'o. gr. *androgynus;* de *andro-,* et *-gyne*). Individu qui présente certains des caractères sexuels du sexe opposé. *Femme androgyne,* dont la morphologie ressemble à celle d'un homme. *Homme androgyne,* à caractères extérieurs féminins. V. Hermaphrodite.

ANDROÏDE [ɑ̃dʀɔid]. n. *m.* (XVIIe; de *andro-, et -oïde).* *Didact.* Automate à forme humaine.

ANDROPAUSE [ɑ̃dʀɔpoz]. *n. f.* (1952; de *andro-, et* [*méno*]*pause*).* *Didact.* Cessation naturelle de la fonction sexuelle chez l'homme *âgé. L'andropause ou* « *retour d'âge masculin* ».

ANDROSTÉRONE [ɑ̃dʀɔ(ɔ)stɛʀɔn]. n. *f.* (1931; de *andro-,* et *stérone).* *Chim., biol.* Hormone sexuelle mâle d'activité faible, isolée de l'urine.

ÂNE [an]. *n. m. (Asne,* XIe; lat. *asinus).* ♦ 1° Mammifère domestique *(Équidés),* plus petit que le cheval, à grosse tête et longues oreilles, à robe généralement grise. V. Ânesse, ânon, baudet, bourricot, bourrique, grisou; et aussi Bardot, mulet. *L'âne brait.* « *Des ribambelles de petits ânes chargés de sacs* » (DAUD.). Loc. *fig. Têtu comme un âne. Le coup de pied de l'âne* (donné par l'âne au lion devenu vieux, dans les fables) : dernière attaque ou insulte que le faible lance lâchement contre un adversaire accablé. Être comme l'âne *de Buridan* (qui meurt sans se décider pour un seau d'eau et une botte de foin) : hésiter entre deux partis à prendre. ◇ *Dos* d'âne, élévation ou bosse présentant deux versants opposés. *Tête d'âne,* chabot (Cf. aussi *Pas-d'âne).* ♦ 2° *Fig.* Individu à l'esprit borné, incapable de rien comprendre.

V. Bête, idiot, ignorant, imbécile, sot. « *Je commençais à passer pour un vaurien, un paresseux, un âne enfin* » (CHATEAUB.). *Un* âne *bâté*. Bonnet d'âne,* bonnet de papier figurant une tête d'âne dont on affublait les cancres pour les humilier. C'est *le pont* aux ânes. une difficulté qui ne peut arrêter que les ignorants (Cf. aussi *Guide-âne). Foire l'âne* pour *avoir du son,* faire l'imbécile pour obtenir une information utile. ♦ 3° Par ext. Âne sauvage : nom donné parfois à l'hémione ou à l'onagre.

ANÉANTIR [aneɑ̃tiʀ]. v. *tr. (Aniantir,* XII^e^; de *néant).* ♦ 1° Détruire *au point* qu'il ne reste rien. V. Annihiler, exterminer, ruiner. « *Anéantir la marine germanique* » (MART. du G.). « *Le temps anéantit l'amour* » (FRANCE). ♦ 2° Plonger dans un abattement total. V. Abattre, briser, exténuer. «*Le coup est si imprévu qu'il m'a d'abord anéantie* » (MUSS.). 0 Par exagér. Je suis *anéanti,* à la fois stupéfait et consterné. ♦ 3° *Pronom.* Disparaître complètement. V. Écrouler (s'), sombrer. « *Beaucoup de vies qui stagnent avant de s'anéantir dans l'oubli* » (MAURIAC). *0 Relig.* S'humilier devant Dieu. ◈ ANT. Créer, fortifier, maintenir.

ANÉANTISSEMENT [aneɑ̃tismɑ̃]. *n. m.* (1309; de *anéantir).* Destruction complète. V. Disparition, effondrement, mort, ruine. « *L'effacement, l'anéantissement de l'individu* » (DUHAM.). 0 Abattement total. V. Accablement, prostration. « *Cet état d'anéantissement subit qui s'observe ou cours de certaines catastrophes* » (BOURGET). ◈ ANT. Création, maintien.

ANECDOTE [anɛkdɔt]. *n. f.* (1751; titre de recueil, fin XVII^e^; lat. *anecdota* (surtout plur.); gr. *anekdota* « choses inédites », titre d'un ouvrage de Procope). *Littér.* Particularité historique, petit fait curieux dont le récit peut éclairer le dessous des choses, la psychologie des hommes. « *Les anecdotes sont de petits détails longtemps cachés* » (VOLT.). — Cour. Historiette. « *L'un d'eux avait une anecdote à raconter* » (MAUROIS). 0 Absolt. *L'anecdote,* le détail ou l'aspect secondaire, sans généralisation et sans portée. *Ce peintre ne s'élève pas au-dessus de l'anecdote.*

ANECDOTIER, IÈRE [anɛkdɔtje, jɛʀ]. *n.* m. (1736; de *anecdote).* Conteur (-euse) d'anecdotes; historien qui aime les anecdotes. « *Pauvres anecdotiers de la Révolution* » (JAURÈS).

ANECDOTIQUE [anɛkdɔtik]. *adj.* (1781; de *anecdote).* *Qui* s'attache aux anecdotes, contient des anecdotes. *L'histoire anecdotique.* 0 Qui s'en tient à l'anecdote. *Peinture anecdotique.*

ANÉMIE [anemi]. *n. f. (1722;* lat. SC. *anæmia,* gr. *anaimia* « manque de sang »; Cf. -Émie, hémato-). ♦ 1° Diminution du nombre des globules rouges du sang et de leur teneur en hémoglobine, dont les principaux symptômes généraux sont : la pâleur, la fatigue, l'essoufflement et l'accélération du pouls, des syncopes, des vertiges, des troubles digestifs. *L'anémie peut avoir pour cause l'hémorragie, la destruction excessive des globules rouges* (V. Hémolyse), *un trouble de la formation des globules* (infections, intoxications). *Anémie pernicieuse,* forme grave d'anémie, accompagnée d'une atrophie de la muqueuse gastrique et de lésions nerveuses. V. Chlorose. ♦ 2° *Fig.* Dépérissement, crise. *L'anémie de la production.* ◈ ANT. *Force.* santé.

ANÉMIER [anemje]. v. *tr.* (1877; *anémié,* 1866; de *anémie).* Rendre anémique. V. Affaiblir. épuiser. Ce *régime l'a beaucoup anémiée. 0* Fig. « Une *France anémiée par le ralentissement de l'activité économique* » (JAURÈS).

ANÉMIQUE [anemik]. *adj.* (1833; de anémie). ♦ 1° Atteint d'anémie. V. Faible. « *Elle était pâle, anémiaque,* étiolée » (R. ROLLAND). — *Fig.* Dépourvu de fermeté,* de force. ♦ 2° Qui a rapport à l'anémie. *État anémique.* ◈ ANT. *Fort.*

ANÉMO-. Élément initial de composition, du gr. *anemos* « vent ».

ANÉMOGRAPHE [anemɔgʀaf]. *n.* m. (1877; de *anémo-,* et *-graphe).* Anémomètre enregistreur.

ANÉMOMÈTRE [anemɔmetʀ(ə)]. *n.* m. (déb. XVIII^e^; de *anémo-,* et -mètre). Appareil servant à mesurer la vitesse du vent et, en général, la vitesse d'écoulement d'un fluide *gazeux. Anémomètres à fil chaud, à rotation.*

ANÉMONE [anemɔn]. *n. f.* (1544: *qnemoine,* XIV^e^; mot lat., gr. *anemônê).* ♦ 1° Plante herbacée *(Renonculacées),* à fleurs sans corolle. de diverses couleurs. Anémone *des jardins, des bois, des fleuristes.* — Fleur de cette plante. ♦ 2° *(1808). Anémone de* mer, actinie.

ANÉMOPHILE [anemɔfil]. *adj.* (1893; de *anémo-,* et *-phile).* Se dit des plantes dont les fleurs se prêtent à l'entraînement du pollen par le vent (mode de pollinisation dit *anémophilie).*

ANENCÉFHALE [anɑ̃sefal]. *adj.* (1822; gr. *anegkephalos).* Privé d'encéphale. Subst. *Un anencéphale.*

ANENCÉPHALIE [anɑ̃sefali]. *n. f.* (1822; de *anencéphale).* Monstruosité caractérisée par l'absence d'encéphale.

ANERGIE [anɛʀʒi]. n. *f.* (1922; de a- 2, et rad. de *allergi Méd.* Disparition de l'allergie (par exemple, chez un tub culeux atteint de rougeole).

ÂNERIE [ɑnʀi]. *n. f.* (XIV^e^; de âne). Stupidité, ignoran *grossière. Il est d'une ânerie! 0* Propos ou acte stupi V. Bêtise. sottise.

ANÉROÏDE [aneʀɔid]. *adj. m.* (1844, pour *anaéroï* de *a-* 2, et gr. *aeroeidês* « aérien »). *Baromètre anéroïde,* ba mètre composé essentiellement d'une boîte métallique l'on a fait le vide.

ÂNESSE [anaʀ]. *n. f. (Asnesse,* XII^e^; de âne). Femelle l'âne. *Lait d'ânesse.*

ANESTHÉSIANT, ANTE [anestezjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (19 subst. 1818; de *anesthésie).* *Syn.* ANESTHÉSIQUE. — C anesthésie*, *fig.*

ANESTHÉSIE [anestezi]. *n. f.* (1753; gr. *anaisthés* ♦ 1° Perte d'un des modes de la sensibilité, ou de la sensibi d'un organe, ou de la sensibilité *générale. Anesthésie visue auditive, thermique, algique.* ♦ 2° (1847). Suppression de sensibilité, et *spécialt,* de la sensibilité à la douleur, obter par l'emploi des anesthésiques. V. Insensibilisation, narco *Anesthésie générale, locale.* ♦ 3° *Fig.* Insensibilité. « *miséricordieuse anesthésie que dispense l'amour* » (COLET ◈ ANT. Hyperesthésie.

ANESTHÉSIER [anestezje]. v. *tr.* (1853; de *anesthés* Provoquer l'anesthésie de (un organisme, un organe), soumettant à l'action d'un anesthésique. V. Endorm insensibiliser. *0* Fig. *Littér.* Apaiser, endormir.

ANESTHÉSIOLOGIE [anestezjɔlɔʒi]. *n. f.* (1953; *anesthésie,* et *-logie). Méd.* Branche de la médecine qui tra de l'anesthésie (en vue d'interventions chirurgicales) et de réanimation.

ANESTHÉSIOLOGISTE [anestezjɔlɔʒist]. *n.* (1973; *anesthésiologie).* Spécialiste de l'anesthésiologie*.

ANESTHÉSIQUE [anestezik]. *adj.* (1847; de *anesthés* Se dit d'une substance médicamenteuse employée po obtenir une anesthésie générale ou locale. — Subst. *anesthésique* (cocaïne, éther, protoxyde d'azote. etc.). ANT. *Excitant.*

ANESTHÉSISTE [anestezist(ə)]. *n.* (1949; de *anesthés* Médecin ou infirmier qui pratique l'anesthésie.

ANETH [anɛt]. *n. m.* (XIII^e^; lat. d'o. gr. *anethum).* Feno

ANÉVRISMAL, ALE, AUX [anevʀismal, o]. *adj.* (151 de *anévrisme).* Relatif ou propre à l'anévrisme. Sac *anévrism*

ANÉVRISME ou **ANÉVRYSME** (préféré par l'Acadé nationale de médecine) [anevʀism(ə)]. *n.* m. (1534; gr. *an rusma).* Poche communiquant avec un vaisseau ou u cavité cardiaque et résultant de l'altération de leurs paro *Rupture d'un anévrisme.*

ANFRACTUOSITÉ [ɑ̃fʀaktɥozite]. *n. f.* (1503: du l lat. *anfractuosus* « tortueux »). Surtout *plur.* Cavités p fondes et irrégulières. V. Creux, enfoncement. « *La mer entre par une infinité d'anfractuosités, de creux, de dentelure* (TAINE). — *Dans une anfractuosité.*

ANGARIE [ɑ̃gaʀi]. *n. f.* (1808; « imposition, corvée XVI^e^; laf. jur. *angaria* « corvée de charroi », gr. *aggare Dr.* inter". Droit, pour un État belligérant, de recueillir navires neutres se trouvant dans ses eaux territoriales.

ANGE [ɑ̃ʒ]. *n. m.* (XVI^e^; *angele,* XI^e^, puis *ongle, ang* lat. ecclés. *angelus;* gr. *aggelos* « messager »). ♦ 1° *Th* Être spirituel, intermédiaire entre Dieu et l'homme, mir tre des volontés divines. « *L'homme n'est ni ange ni bê et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bêt* (PASC.). *Bons anges,* fidèles à Dieu. *Mouvais anges, an déchus,* au service du démon. — *Anges gardiens,* appelé protéger chacun des hommes. Par ext. C'est son ange *gardi* la personne. qui veille sur lui, le guide et le protège en t (*iron.* garde du corps). — *Le bon, le mouvais ange de q* la personne qui exerce une bonne, une mauvaise influe *sur* qqn. *0* Loc. *Discuter sur le sexe des anges,* se livre des discussions byzantines. *Une patience d'ange,* exempla infinie. *Beau comme un ange. Il travaille comme un an* parfaitement. *Être* aux anges, dans le ravissement. *Bébé* rit *aux* anges, qui en dormant a l'air de rire, a un air bé *Un* ange *passe,* se dit quand il se produit dans une conv sation un silence gêné et prolongé. Sauf* *de l'ange. Chevet d'ange. Lit* d'ange.* Fam. *Faiseuse d'anges,* avorteu ♦ 2° Personne parfaite. *Sa femme est un ange.* Fam. Y *seriez un ange si vous vouliez bien* me *rendre* ce *service.* Lit *C'est un ange de douceur, de pureté. Mon ange,* s'empl comme terme d'affection. ♦ 3° (1552). Grand poisson *mer (Squatinidés),* d'une forme intermédiaire entre la r et le requin, dont la peau est employée en maroquine (Galuchat).

ANGÉITE [ɑ̃ʒeit] ou **ANGIITE** [ɑ̃ʒiit]. *n. f.* (1855; *aggeion* « vaisseau », et *-ite). Pathol.* Inflammation des va seaux sanguins (surtout artères) ou lymphatiques. V. Artér lymphangite, phlébite.

1. ANGÉLIQUE [ãʒelik]. *adj.* (XIIIe; *lat. ecclés. angelicus*). ♦ 1° Qui appartient à l'ange, est propre aux anges. *Hiérarchie, chœur angélique. Salutation angélique,* adressée à l'ange Gabriel à la Vierge. V. Ave Maria. ♦ 2° Digne d'un ange, qui évoque la perfection, l'innocence de l'ange. Céleste, parfait, séraphique. Une *douceur angélique.* « *Un sourire angélique de pudeur angélique* » (MAUPASS.). *Un sourire angélique.* ◇ ANT. *Diabolique.*

2. ANGÉLIQUE [ãʒelik]. *n. f.* (XVIe; du précéd., à cause de ses vertus médicinales). ♦ 1° Grande ombellifère aromatique dont la tige et les pétioles sont utilisés en confiserie. 2° Tige confite de cette plante. *Gâteau décoré d'angélique.*

ANGÉLISME [ãʒelism(ə)]. *n. m.* (1957; de *angélique*). Disposition à se croire désincarné, à se comporter en pur esprit.

ANGELOT [ãʒlo]. *n. m.* (XIIIe; de ange). Petit ange représenté dans l'art religieux.

ANGÉLUS [ãʒelys]. *n.* **m.** (1690; lat. *angelus* « *ange* », mot initial de cette prière). *Liturg.* Prière de dévotion mariale qui se dit le matin, à midi et le soir; son de la cloche qui annonce aux fidèles. « *Les sonneries pieuses de l'angélus du soir, se répondant de paroisse en paroisse* » (RENAN).

ANGEVIN, INE [ãʒvɛ̃, *inl. adj.* (1080; bas lat. *Andegavus,* de *Andegavi* « les Andégaves », peuple de la Gaule Lyonnaise). D'Angers. de l'Anjou. « *La douceur angevine* » (DU BELLAY).

ANGIECTASIE [ãʒjɛktazi]. n. *f.* (1846; de *angi-, ectasie*). *Pathol.* Dilatation permanente d'un vaisseau. V. Anévrisme, angiome.

ANGINE [ãʒin]. *n. f.* (1538; lat. *angina*). ♦ 1° Inflammation de l'isthme du gosier et du pharynx. V. Gorge (mal de). *Angine* rouge (souvent compliquée d'amygdalite), *blanche* herpétique, diphtérique). *Angine couenneuse**. ♦ 2° *(1768). Angine de poitrine,* syndrome caractérisé par des douleurs constrictives dans la région précordiale, accompagnées d'angoisse.

ANGI(O)-. Élément, du gr. *aggeion* « capsule; vaisseau ».

ANGINEUX, EUSE [ãʒinø, øz]. *adj.* (1615; de *angine). Méd.* Qui appartient à l'angine, ou à l'angine de poitrine. Qui souffre d'angine de poitrine. — Subst. Un *angineux.*

ANGIOCARDIOGRAPHIE [ãʒjokardjɔgrafi]. *n. f.* (vers 1937; de *angi-, cardio-, et -graphie). Méd.* Examen radiologique du cœur et des gros vaisseaux pui s'y abouchent (aorte, artère pulmonaire).

ANGIOCHOLITE [ãʒjɔkɔlit]. n. *f.* (1928; de *angi-,* gr. *cholê* « bile », et *-ite). Pathol.* Inflammation des canaux biliaires du foie (le plus souvent à la suite d'une obstruction par des calculs).

ANGIOGRAPHIE [ãʒjɔgrafi]. *n. f.* (1808; de *angio-, -graphie).* ♦ 1° *Vx.* Description des vaisseaux du corps humain. ♦ 2° *Mod.* (1952). Radiographie des vaisseaux après injection d'un liquide opaque aux rayons X.

ANGIOLOGIE [ãʒjɔlɔʒi]. *n. f.* (1692; gr. *aggeiologia). Méd.* Partie de l'anatomie qui étudie les artères, les veines et les lymphatiques. — On trouve aussi ANGÉIOLOGIE [ãʒejɔlɔʒi].

ANGIOME [ãʒjom]. **n. m. (1869;** de *angi-,* et -orne). *Méd.* Agglomération de vaisseaux sanguins ou lymphatiques s'dilisant "ne tuméfaction.

ANGIOSPERMES [ãʒjɔspɛrm(ə)]. *n. f. pl.* (1762; du lat. *angiospermia,* du gr. *aggeion* « récipient, enveloppe », et *sperma* « semence »). Sous-embranchement des spermaphytes, comprenant les plantes à ovules enclos et à graines renfermées dans des fruits. — Sing. *Une angiosperme.*

ANGLAIS, AISE [ãglɛ, ɛz]. *adj.* et *n.* (*Engleis,* XIIe; du bas lat. *Angli* « Angles établis en Grande-Bretagne », lat. *Angli* « les Angles », peuple germanique). ♦ 1° De l'Angleterre (au sens étendu de Grande-Bretagne). V. Britannique. *Le peuple anglais. La monarchie, la marine anglaise. Purs anglais. Cigarette anglaise.* — *Semaine* anglaise.* ◇ *La langue anglaise,* ou subst. *l'anglais, langue* du groupe germanique, parlée principalement en Grande-Bretagne, aux États-Unis et dans tout l'ancien empire anglais. Subst. Un *anglais, une Anglaise.* ♦ 2° Loc. adv. *À l'anglaise,* à la manière, la mode anglaise. *Pommes de terre à l'anglaise,* à la vapeur. S'en *aller, filer* à *l'anglaise,* sans prendre congé et sans être aperçu (Cf. En douce). « *En tout cas, moi, j'ai filé à l'anglaise* » (CL. MAURIAC). ♦ 3° *N. f.* ANGLAISE (1788) : écriture cursive, penchée à droite. — *Anglaises* (1829), longues boucles de cheveux verticales roulées en spirale. ◇ HOM. *Anglet.*

ANGLAISER [ãgleze]. *v. tr.* **(1803;** de *anglais,* c.-à-d. « à la mode anglaise »). *Anglaiser un cheval,* lui couper les muscles releveurs de la queue afin qu'elle se tienne horizontale.

ANGLE [ãgl(ə)]. *n.* m. (XIIe; lat. *angulus*). ♦ 1° Saillant ou rentrant formé par deux lignes ou deux surfaces qui se rejoignent. V. Arête, coin, **encoignure, renfoncement.** « *Ils se retirent dans un angle obscur de la mosquée* » (LOTI). *À l'angle de la maison, de la rue. Former un angle, être en angle. La maison qui fait l'angle,* qui est à l'angle de deux rues. *Les angles des lèvres, de l'œil.* ◇ *Fig.* Aspérité. « Son caractère *ombrageux prenait de jour en jour des angles plus vifs* » (FROMENTIN). *Arrondir* les angles.* ♦ 2° Géom. Figure formée par deux *lignes* ou deux surfaces qui se coupent, mesurée en degrés (V. Goniométrie; **-gone).** *Le sommet et les côtés d'un angle rectiligne. Angle droit, aigu, obtus. Angle intérieur, extérieur à un cercle. Angle inscrit à un cercle. Angle intérieur, extérieur d'un polygone. Angles adjacents, alternes, complémentaires, correspondants, supplémentaires, opposés par le sommet. — Arête et pans d'un angle dièdre. Angle solide ou polyèdre.* — Opt. *Angle d'incidence, de réflexion, de réfraction. Angle optique. visuel.* Fig. et cour. *Voir les choses sous un certain angle,* d'un certain point de vue. V. Aspect. « *Si l'on étudie l'histoire* sous *cet angle* » (ROMAIN~). — Balist. *Angle de hausse, de site, de tir. Angle mort.* — Milit. *Angle de marche. de* route. anale formé par une. direction de marche avec le nord magnétique. — *Anat. Angle facial.*

ANGLEDOZER [ãglɛdozœʀ]. n. m. (mil. XXe; mot angl. [V. Bulldozer]). *Techn.* Engin de travaux publics qui creuse le sol en l'attaquant obliquement et en rejetant les déblais sur le côté. Recomm. offic. *:Bouteur biais.*

ANGLET [ãglɛ]. n. *m.* (1740; de angle). *Techn.* Cavité (entaille, moulure) à angle droit qui sépare des bossages. ◇ HOM. Anglais.

ANGLICAN, ANE [ãglikã, an]. *adj. (1554;* lat. médiév. *anglicanus).* Qui appartient à l'anglicanisme. *Église anglicane. Évêque anglican.* Subst. Un *anglican,* un adepte de l'anglicanisme.

ANGLICANISME [ãglikanism(ə)]. n. m. (1801; de anglican). Religion officielle de l'Angleterre, établie à la suite de la rupture de Henri VIII avec Rome au XVIe s., sorte de compromis entre le catholicisme et le calvinisme.

ANGLICISER [ãglisize]. Y. *tr.* (1853; du lat. médiév. *anglicus*). Rendre anglais d'aspect. « *Le nom a souvent été anglicisé* » (SIEGFRIED). ~Pronom. Prendre un air, un caractère anglais.

ANGLICISME [ãglisism(ə)]. n. *m.* (1652; du lat. médiév. *anglicus*). Locution propre à la langue anglaise. 0 Emprunt à la langue anglaise *(par ext.* à l'anglais d'Amérique).

ANGLICISTE [ãglisist(ə)]. *n.* (1939; du lat. médiév. *anglicus*). Spécialiste de la langue, la littérature et la civilisation anglaises.

ANGLO-. Élément initial de composition, tiré du rad. de *anglais.*

ANGLO-ARABE [ãglɔaʀab]. *adj. (1838;* de *anglo-,* et *arabe).* Se dit des chevaux qui proviennent d'un croisement de pur-sang anglais et arabe. Subst. Un *anglo-arabe.*

ANGLOMANE [ãglɔman]. n. (1765; de *anglo-,* et *-mane*). Personne qui imite et admire sans discernement les Anglais et leurs usages.

ANGLOMANIE [ãglɔmani]. n. *f.* (1754; de *anglo-, et -manie).* Manie, travers des anglomanes.

ANGLO-NORMAND. ANDE [ãglɔnɔʀmã, ãd]. *ndj.* (1866; de *anglo-,* et *normand).* Qui réunit des éléments anglais et normands. *Les îles anglo-normandes,* l'archipel britannique de la Manche. *Cheval anglo-normand,* croisement de la race anglaise et normande. ◇ *Le dialecte anglo-normand,* ou subst. *l'anglo-normand,* dialecte français (langue d'oïl) qui était parlé des deux côtés de la Manche. *Les œuvres de Wace sont écrites en anglo-normand.*

ANGLOPHILE [ãglɔfil]. *adj.* (1823; de *anglo-, et -phile*). Qui a ou marque de la sympathie pour les Anglais (*spécialt.* en politique). ◇ ANT. Anglophobe.

ANGLOPHILIE [ãglɔfili]. *n. f.* (1866; de *anglo-,* et *-philie*). Dispositions anglophiles. ◇ ANT. Anglophobie.

ANGLOPHOBE [ãglɔfɔb]. *adj.* (1842; de *anglo-* et *-phobe).* Qui déteste les Anglais. ◇ ANT. Anglophile.

ANGLOPHOBIE [ãglɔfɔbi]. n. *f.* (1823; de *anglo-,* et *-phobie).* Aversion pour les Anglais et ce qui est anglais ◇ ANT. Anglophilie.

ANGLOPHONE [ãglɔfɔn]. *adj.* et *n.* (v. *1950;* de *anglo-,* et *-phone*). Qui *est* de *langue* anglaise. *Pays anglophones. Canadien anglophone.* Subst. *Un anglophone.*

ANGLO-SAXON, ONNE [ãglɔsaksɔ̃, ɔn]. *adj.* (1740; de *anglo-,* et saxon). ♦ 1° *Hist.* Relatif aux envahisseurs germaniques (Angles, Saxons, Jutes) de la Grande-Bretagne. Subst. *Les Anglo-Saxons,* ces envahisseurs et leurs successeurs. *L'anglo-saxon,* leur langue, le vieil anglais. ♦ 2° (XIXe). Relatif aux peuples de civilisation britannique. « *La notion anglo-saxonne de l'État* » (SIEGFRIED). Subst. *Les Anglo-saxons,* ces peuples.

ANGOISSANT, ANTE [ãgwasã, ãt]. *adj.* (1306; repris XXe; de *angoisser).* Qui cause de l'angoisse, est extrêmement inquiétant. *La situation est angoissante.* ◇ ANT. Apaisant, calmant.

ANGOISSE [ãgwas]. *n. f.* (XIIe; lat. *angustia,* usité surtout au plur., « étroitesse, lieu resserré » (encore en a. fr.; Cf. Poire* d'angoisse), « gêne, angoisse », en lat. ecclés.). ♦ 1° Malaise psychique et physique, né du sentiment de l'imminence d'un danger, caractérisé par une crainte diffuse pou-

vant aller de l'inquiétude à la panique et par des sensations pénibles de constriction épigastrique pu laryngée (gorge serrée). V. **Anxiété, inquiétude, peur.** « *Etrange sensation que l'angoisse, on sent ou rythme de son cœur qu'on respire mal* » (MALRAUX). « Cette *angoisse de la mort tortura son enfance* » (R. ROLLAND). ♦ **2°** (Depuis Kierkegaard et l'existentialisme). Inquiétude métaphysique née de la réflexion sur l'existence. « *On a pu considérer l'angoisse comme révélatrice de* l'existence elle-même » (LAVELLE). ◇ ANT. *Placidité, sérénité, tranquillité.*

ANGOISSER [ãgwase]. v. *tr.* (1080; lat. ecclés. *angustiare*. V. **Angoisse**). *Rare.* Inquiéter au point de faire naître l'angoisse. V. **Oppresser, tourmenter; angoissant.** ◇ **Cour.** *Angoissé*, qui éprouve ou exprime de l'angoisse. « *Le regard angoissé de quelqu'un qui se noie* » (*GIDE*). ◇ ANT. Apaiser, *calmer, tranquilliser.*

ANGON [ãgɔ̃]. n. m. (XVe; mot du lat. médiév., transcription d'un mot frq.). Ancienne arme franque, sorte de javelot à pointe barbelée.

ANGOR [ãgɔʀ]. n. m. (1846; mot lat. « serrement, oppression »). *Méd.* Toute douleur brutale, angoissante, en particulier l'angine de poitrine. V. **Angine.**

ANGORA [ãgɔʀa]. *adj.* (1803; pour *d'Angora*, ville de Turquie, *Ankara*). ♦ **1°** Se dit de races d'animaux (chèvres, chats, lapins) aux poils longs et soyeux. Subst. Un angora, un chat, un lapin angora. ♦ **2°** *Laine angora ou angora*, textile fait de ces poils. *Pull-over en angora.*

ANGSTRŒM *ou* **ANGSTRÖM** [ãŋstʀœm]. *n. m.* (v. 1920; nom d'un physicien suédois). Unité de longueur employée en microphysique, valant un dix-millième de micron. Symb. A.

ANGUIFORME [ãgifɔʀm(ə)]. *adj.* (1845; du lat. *anguis* « serpent », et *-forme*). Qui a la forme d'un serpent.

ANGUILLE [ãgij]. n. *f.* (XIIe; lat. *anguilla*). Poisson d'eau douce (mais aui se reproduit dans la mer des Sargasses), anguiforme, à-peau visqueuse et glissante. V. **Pibale; leptocéphale.** Cuis. *Matelote d'anguille.* — Par anal. *Anguille de* mer, congre. — Loc. Il *glisse, échappe comme une anguille*, sans qu'on puisse le retenir, sans qu'on puisse faire fond sur lui. Il y a anguille sous *roche*, il y a une chose qu'on nous cache, et qu'on soupçonne.

ANCUILLÈRE [ãgijɛʀ]. *n. f.* (XVIe; de *anguille*). *Rare.* Vivier ou pêcherie à anguilles.

ANGUILLIDÉS [ãgijide]. *n.* m. *pl.* (1885; de *anguille*). *Zool.* Famille de poissons apodes dont le type est l'anguille.

ANGUILLULE [ãgijyl]. *n. f.* (1845; de *anguille*, d'apr. les dimin. lat.). Nématode vivant dans les matières fermentescibles, les sols humides, en parasite des plantes. *Anguillule du vinaigre, du blé.*

ANGULAIRE [ãgylɛʀ]. *adj.* (1377; lat. *angularis*). ♦ **1°** Qui forme un angle. *Pierre angulaire*, pierre fondamentale faisant l'angle extérieur d'un bâtiment. Fig. « *La pierre angulaire de* la Société » (FRANCE), l'élément fondamental. Opt. *Distance angulaire de deux points*, angle formé par les rayons visuels joignant l'œil de l'observateur à ces points. 0 Par ext. *Vitesse* angulaire.* ♦ **2°** *Anat.* De l'angle de l'œil. *Artère angulaire.*

ANGULEUX, EUSE [ãgylø, øz]. *adj.* (1539; lat. *angulosus*). ♦ **1°** Qui présente des angles, des arêtes vives. « Sa *face anguleuse au nez droit* » (ALAIN-FOURNIER). ♦ **2°** *Fig.* Plein d'aspérités, difficile. « Cet *esprit rétif et anguleux* » *(SARTRE).* ◇ ANT. *Rond; facile.*

ANGUSTICLAVE [ãgystiklav]. *n.* m. (fin XVIIe; du lat. *angustus* « étroit », et *clavus* « bande de pourpre », d'apr. *laticlave*). *Antiq. rom.* Bande de pourpre étroite bordant la toge des chevaliers; cette toge elle-même.

ANGUSTURE ou **ANGUSTURA** [ãgystyʀ(a)]. *n. f.* (1808; de *Angostura*, anc. nom de Ciudad Bolivar, ville du Venezuela). Ecorce de certaines rubiacées d'Amérique du Sud, employée comme fébrifuge ou tonique.

ANHARMONIQUE [anaʀmɔnik]. *ndj. (1852;* de a- 2, et *harmonique*). *Rapport anharmonique* de quatre points A B C D pris sur un axe orienté, quotient du rapport des mesures des deux vecteurs avant pour origine C et pour extrémités A et B, par le rapport des mesures des deux vecteurs d'origine D et d'extrémités A et B.

ANHÉLATION [anelasjɔ̃]. *n. f.* (XVIe; lat. *anhelatio*). *Méd.* Respiration courte et fréquente. V. Essoufflement.

ANHÉLER [anele]. *v. intr.* conjug. *céder (xv")*; lat. *anhelare*). *Rare.* Respirer péniblement, haleter.

ANHIDROSE ou **ANIDROSE** [anidnoz]. n. *f.* (1843; de *a-2, et gr. hidrôs* « sueur »). *Méd.* Absence ou diminution importante de la transpiration.

ANHYDRE [anidʀ(ə)]. *adj.* (1838; gr. *anudros*). *Chim.* Qui ne contient pas d'eau. ◇ ANT. *Aqueux.*

ANHYDRIDE [anidʀid]. *n.* m. (1866; de *anhydre*, et *suff.* de *acide*). *Chim.* Composé obtenu par déshydratation totale d'un acide ; *Spécialt.*, composé organique de formule générale R-CO-O-CO-R'.

ANHYDRITE [anidʀit]. *n. f.* (1845; de *anhydre*). *Su* nature1 anhydre de calcium, présent dans les dépôts d poration des eaux marines.

ANICROCHE [anikʀɔʃ]. *n. f.* (1584; « sorte d'arn (1546), probabl. recourbée — croche — en bec de can a. fr. *ane*). Petite difficulté qui accroche, petit obstacle *arrête. Tout s'est bien passé, à part quelques petites anicro*

ÂNIER, IÈRE [ɑnje, jɛʀ]. *n.* (XIIe: lat. *asinarius*). *Con* teur d'ânes.

ANILINE [anilin]. *n. f.* (1855; all. *Anilin*, 1841; du *anil* « indigo », d'o. arabe et pers.). Amine isolée d'a des produits de la distillation de l'indigo, obtenue aujourd par la réduction du nitrobenzène, liquide huileux, inco toxique, employé notamment dans la fabrication des rants.

ANILISME [anilism(ə)]. *n.* m. (1878; de *aniline*). Intoxication par l'aniline.

ANIMADVERSION [animadvɛʀsjɔ̃]. *n. f.* (XVIe; « tion », XIIe; lat. *animadversio*). *Vx.* Blâme d'une aut publique. *0 Mod. et littér.* Blâme, antipathie, réproba « *De petits journaux me signalaient à l'animadversion* écoles » (STE-BEUVE). ◇ ANT. Approbation, louange.

ANIMAL, AUX [animal, o]. *n.* m. (XII~; mot lat. *anima* « souffle, vie »). ♦ **1°** Sc. Être vivant organisé, de sensibilité et de motilité, hétérotrophe (difficile à di guer du végétal à l'état unicellulaire). Cour. Cet être vi *opposé* aux végétaux (comme capable de bouger, etc.: Bête; **insecte, mammifère, mollusque, oiseau, poisson, re** *ver*, etc. *Classification des animaux. V.* **Zoologie.** *Ani actuels, fossiles, disparus* (V. Faune). *Animaux sauv domestiques. Animaux fabuleux, symboliques.* « *L'ho est un animal sociable* » (MONTESQ.). — *L'homme et l'an* **V. Bête, brute.** *L'animal-machine*, l'animal selon la concep mécaniste de Descartes (opposé à l'homme, qui raiso « *L'animal primitif qui subsiste indéfiniment dans l'hom* (TAINE). ♦ **2°** *(T. d'injure).* Personne grossière, stu brutale. *Rien à faire avec cet animal-là !*

ANIMAL, ALE, AUX [animal,, o]. *adj.* (XIIIe; lat. *malis*). ♦ **1°** Qui a rapport à l'animal *(opposé au végé Règne animal. Fonctions animales*, de relation. *Chaleur male.* Vx. *Esprits* animaux. 0* Qui en l'homme est pr à l'animal. V. Bestial, brutal, charnel, physique, sen « *L'instinct maternel est divinement animal* » (HUGO). confiance animale, instinctive. ♦ **2°** Qui est propre à l'an (à l'exclusion de l'homme). *Anatomie animale. Ma animale* : qui provient des bêtes. *Charbon, noir an* ◇ ANT. *Végétal. Spirituel.*

ANIMALCULE [animalkyl]. *n.* m. (1564; de *an* d'après *homoncule*). Animal microscopique.

ANIMALIER [animalje]. *n.* m. (fin XVIIIe; de *anim* ♦ **1°** Peintre, sculpteur d'animaux. En appos. Un *pe animalier.* ♦ **2°** (v. 1960). Personne chargée de l'entr des animaux, dans un laboratoire.

ANIMALISER [animalize]. v. *tr.* (1808; « assimile 1742; de animal). *Rare.* Ravaler au rang de la bête, réc aux instincts de l'animal. **V. Abrutir.**

ANIMALITÉ [animalitel. *n. f.* (XIIe:, de *animal*). ♦ **1°** semble des caractères propres à l'animal; le règne ani ♦ 2" La partie animale de l'homme. V. Bestialité. « *L'a dant croissant de notre humanité sur notre animalité* » COMTE). ◇ ANT. Humanité, *spiritualité.*

ANIMATEUR, TRICE [animatœn, tris]. *adj.* et *n.* (1 bas lat. *animator*).

1. ♦ **1°** *Adj.* **Qui** anime, insuffle **la vie. V. Créateur,** fiant. ♦ **2°** N. Personne qui anime une collectivité par ardeur et son allant.

II. N. ♦ **1°** Personne qui présente et commente un s tacle (music-hall) ou une émission (radio, télévision **2°** Cinéma. (1929). Auteur de dessins animés, technicien ponsable de l'animation. ♦ **3°** (v. 1960). Spécialiste de l mation des groupes humains (V. Animation, 3°). *Anim socioculturel.*

ANIMATION [animasjɔ̃]. *n. f.* (XIVe; lat. *anim* ♦ **1°** *Rare.* Action, manière d'animer, de donner la vi mouvement. *Cinéma.* (1923). Méthode permettant de dor par une suite d'images (dessins, photographies de pou etc., prises image par image), l'impression du mouven *Cinéma d'animation.* ♦ **2°** *Cour. Caractère* de ce qui animé. *L'animation du regard, du* **visage. V. Ardeur, é** *Discuter avec animation.* **V. Chaleur, flamme, passion, viva** *Il y a beaucoup d'animation dans* CE *quartier.* **V. Activité, r vement.** *Mettre de l'animation dans une réunion.* V. Ent ♦ **3°** (1972). Méthodes de conduite d'un groupe qui favori l'intégration et la participation de ses membres à la collective. (Cf. Dynamique* de *groupe). L'animation maison de la culture.* ◇ ANT. *Calme*, froideur, repos, torpe

ANIMATO [animato]. *adv.* (1866: mot it. « anim *Mus.* Indication de nuance de mouvement : avec cha

ANIMÉ, ÉE [anime]. *adj.* (V. **Animer**). ♦ **1°** Dou

V. Vivant. Les *êtres animés*. 0 Qui donne l'impression 'la vie, est plein de mouvement. V. Agité. *Des rues très imées*. ◇ Doté de mouvement. *Dessins* animés*. V. **Ani-tion.** ♦ 2° Qui est plein de vivacité, d'éclat. « Sa *phy-nomie ouverte et animée* » (MUSS.). Une *conversation animée*. Vif. ◈ ANT. **Inanimé;** froid.

ANIMER [anime]. *v. tr.* (XIV^e^; lat. *animare*). ♦ 1° Douer vie. « Une *volonté meut l'univers et anime la nature* » OUSS.). Par exagér. *L'artiste anime le marbre, ses person-ges*. 0 Douer de mouvement. *Les nouveaux arrivants ont imé le vieux quartier*. ◇ Fig. *Animer la conversation,* soirée. V. Égayer. ♦ 2° Communiquer son ardeur, son thousiasme à (qqn). V. Aiguillonner, électriser, enflammer, **muer.** « *Il animait les six chanteurs de la voix et du geste* » (HUGO). 0 Spécialt. *(Vieilli)* Exciter (contre qqn). « *Ani-ant* le *peuple* contre *la noblesse* » (BOSS.). 0 Donner l'impul-on à (une entreprise), être à l'origine de l'activité. V. **iriger,** marcher (faire). *Animer une entreprise, un spectacle. i menant. il a animé la course.* ♦ 3° *(Suiet de chose).* onner de l'éclat, de la vivacité. V. Aviver, enflammer. *Un doigt de vin anima les regards* » (FRANCE). « *Animés r la bonne chère* » (GAUTIER). 0 *(Sentiments)* Inspirer, ener. « *La brûlante espérance qui l'anime* » (R. ROLLAND). *rimé des meilleures intentions.* ♦ 4° *Pronom.* Naître à la e, au mouvement. *Dans son rêve, la statue s'animait.* V. **branler** (s'), mouvoir (se). *La* rue *s'anime le soir.* 0 Prendre : la vivacité, de l'éclat. *La conversation s'animait.* « *Tout coup ses traits s'animèrent* » *(GIDE).* ◈ ANT. Arrêter, **para-ser,** retenir.

ANIMISME [animism(ə)]. *n. m.* (1781; de *animiste).* 1° *Ancienn.* Doctrine physiologico-médicale de Stahl, xpliquant les faits vitaux par l'intervention de l'âme. V. italisme. ♦ 2° *Sociol.* (1880). Attitude consistant à attri-uer aux choses une âme analogue à l'âme humaine. *L'ani-isme du primitif, de l'enfant.*

ANIMISTE [animist(ə)]. *n.* et *adj.* (1765; du lat. *anima* âme »). Qui professe l'animisme, est marqué par l'animisme ıux deux sens du mot).

ANIMOSITÉ [animozite]. *n. f.* (XVI^e^; « courage », XV^e^; *as* lat. *animositas*). Sentiment persistant de malveillance qui orte à nuire à qqn. V. Antipathie, haine, inimitié, rancune. *Sans y mettre ni animosité, ni rancune, ni envie* » (FUSTEL e COUL.). 0 Emportement, violence dans une discussion. '. Âpreté, véhémence. *Il y avait trop d'animosité, de part t d'autre, dans cc débat.* ◈ ANT. *Bienveillance, cordialité.*

ANION [anjɔ̃]. *n. m.* **(1838;** de l'angl. *union,* **1834,** d'apr. : gr. *union* « chose qui monte »). Ion à charge négative qui, ans une électrolyse, se dirige vers l'anode. (V. **Cation**).

ANIS [ani(s)]. *n.* m. (XIII^e^; lat. d'o. gr. *anisum*). Plante licotylédone *(Ombellifères),* cultivée pour ses propriétés romatiques et médicinales. *Liqueur d'anis.* V. Anisette. *Bonbons* à *l'anis,* ou ellipt. *Anis.* ◇ *Faux anis.* V. Cumin. *Anis étoilé.* V. Badiane.

ANISER [anize]. *v. tr.* (1611 ; de *anis).* Parfumer à l'anis. *Liqueur anisée.*

ANISETTE [anizɛt]. *n. f.* (1771 ; de *unis).* Liqueur pré-arée avec des graines d'anis.

ANISOGAMIE [anizɔgami]. *n. f.* (1960; de on-, et *iso-amie*). Biol. *Syn.* HÉTÉROGAMIE. ◈ ANT. *Isogamie.*

ANISOTROPE [anizɔtʀɔp]. *adj.* (1898; de a- 2, et *iso-rope*). Se dit d'une substance, d'un corps dont les propriétés ariant selon la direction considérée (phénomène dit *aniso-ropie*).

ANKYLOSE [ɑ̃kiloz]. *n. f.* (1721; *ancylosis,* XVI^e^; *gr. ɑgkulôsis*). Diminution ou impossibilité absolue des mou-vements d'une articulation naturellement mobile. V. Paralysie. ◈ ANT. *Souplesse.*

ANKYLOSER [ɑ̃kiloze]. V. *tr. (Ankylosé,* 1749; de *ankylose).* Paralyser par ankylose. Une *arthrite lui a ankylosé le genou.* « *Afin de rétablir la circulation dans sa jambe anky-losée* » (MART. du G.). *Pronom.* Être atteint d'ankylose; *par ext.* Perdre de sa rapidité de réaction, de mouvement. par suite d'une immobilité, d'une inaction prolongée: V. Rouiller (se).

ANKYLOSTOME [ɑ̃kilɔstɔm]. n. *m.* (1881; gr. *ɑgkulos* « recourbe, crochu », et *stoma* « bouche »). Nématode parasite de l'intestin grêle. provoquant une anémie pernicieuse dite *ankylostomiase.*

ANNAL, ALE, AUX [an(n)al, o]. *adj.* (déb. XII^e^; empr. au lat. *annalis*). *Dr.* Qui ne dure qu'un an. (V. aussi Annuel). *Droit annal,* qui produit ses effets au bout d'un an. *Prescription annale.* ◈ HOM. Anal.

ANNALES [anal]. *n. f. pl.* (1447; lat. *annales,* plur. d'*annalis* « de l'année »). ♦ 1° Ouvrage rapportant les événements dans l'ordre chronologique, année par année. V. Chronique. « *Les Orientaux écrivent des annales plutôt que de l'histoire* » (BARRÈS). 0 *Par ext.* Histoire. *Célèbre dans les annales du crime.* ♦ 2° Titre de revues, de recueils périodiques de faits relatifs à la vie religieuse, scientifique, *etc. Annales politiques et littéraires. Annales de géographie.* ◈ HOM. Anal.

ANNALISTE [analist(ə)]. n. m. (1560; de annales). Auteur d'annales; historien. V. Mémorialiste. « *Un écrivain touche à bien des plaies en se faisant l'annaliste de son temps* » (BALZ.). ◈ HOM. Analyste.

ANNALITÉ [an(n)alite]. *n. f.* **(1876; de** *annal).* *Dr.* Caractère de *ce* qui est annal. *Annalité d'une possession.* ◈ HOM. *Analité.*

ANNAMITE [anamit]. *adj.* et *n. m.* (1862; de *Annam).* Relatif à l'Annam ou à ses habitants. V. Vietnamien. Subst. *Les Annamites. N.* m. *L'annamite, langue* du groupe thai (Indochine et Chine du Sud).

ANNEAU [ano]. **n.** *m.* (XIV^e^; *anel,* XI^e^; **lat.** *an(n)ellus*). ♦ 1° Cercle de matière dure qui sert à attacher ou retenir. V. Boucle, coulant. *Anneaux de rideau. Passer une agrafe dans un anneau. L'anneau d'une ancre* (V. **Organeau**), d'un *piton, d'un porte-clefs* (V. Clavier). *Anneaux réunissant deux objets.* V. Bride, collier, manchon, virole. *Anneau de renfort.* V. Frette. *Anneau de* suspension. V. Bélière, tire-fond. Gym. *Anneaux,* cercles métalliques fixés à l'extrémité de deux cordes suspendues au portique. V. Agrès. *Mouvements, exercices* aux anneaux. Mar. *Anneau de cordage.* V. **Erse.** -Les *anneaux d'une chaîne.* V. **Chaînon,** maillon. — Fig. « *Remontant depuis le dernier anneau de la chaîne des êtres jusqu'à l'homme* » (CHATEAUB.). ◇ *Bijout.* Petit cercle d'or, d'argent, de platine qu'on met au doigt. V. **Bague.** *Anneau nuptial, de mariage.* V. **Alliance.** *Anneau pastoral, épiscopal. Anneau sigillaire.* ♦ 2° *Ce* qui *a* la forme d'un *anneau. Cheveux retombant en anneaux.* V. Boucle. — **Rocade** interne la plus proche du **centre d'une ville.** — *Archit.* Ceinture de faible saillie décorant les colonnes annelées. — *Zool.* **Métamère,** segment. *Bot.* Collerette membraneuse à la partie supérieure du pied d'un champignon. — Astron. *Anneau de* Saturne, ceinture lumineuse, composée de fragments solides, qui entoure cette planète. — *Géom.* Surface comprise entre deux cercles concentriques. *Anneau sphérique,* volume engendré par la rotation d'un segment de cercle autour d'un diamètre de ce cercle. — Opt. *Anneau oculaire,* image réelle de l'objectif fournie par l'oculaire. *Anneaux colorés de* Newton, qui se produisent concentriquement autour du point de contact d'une lentille convexe et d'une surface plane réfléchissante. 0 *Alg.* Triplet formé **d'un** ensemble et de deux lois de composition sur cet ensemble; la première loi additive lui confère la structure de groupe **abélien*,** la seconde, multiplicative et associative, avec un élément neutre, étant distributive par rapport à la première. *Les entiers rationnels (munis de l'addition et de la multiplication) forment un anneau. Anneau de polynômes, de matrices.*

ANNÉE [ane]. **n.** *f.* **(1170;** lat. pop. °*annata,* de *annus* V. An). ♦ 1° *Astron.* Temps d'une révolution de la Terre autour du Soleil. *Année tropique,* temps qui s'écoule entre deux passages successifs du Soleil au point vernal (365 jours, 242198..., *pour l'année tropique moyenne). Année astronomique,* d'une durée égale à l'année tropique moyenne, commençant conventionnellement à un instant où la longitude moyenne du Soleil atteint une valeur déterminée (moment qu'on maintient, grâce à la correction des années bissextiles*, à la même date, le 1^er^ janvier). V. Calendrier. *Année civile,* commençant le 1^er^ janvier à 0 h pour un pays appartenant à un fuseau horaire donné. *Année ecclésiastique, commençant* le 1^er^ dimanche de l'avent. *Année sidérale*, lunaire*.* ◇ Cour. Période de douze mois commençant le 1^er^ janvier et finissant le 31 décembre. *Les saisons de l'armée. Souhaiter à qqn la bonne année, au* Nouvel An*. *En fin d'année.* — Chacun de ces espaces de temps rangés dans l'ordre chronologique et datés. *L'année 1900. En quelle année? L'année dernière, prochaine. C'est une bonne année pour le bourgogne.* V. Millésime. *L'année sainte*, climatérique*.* ♦ 2° Période égale, considérée dans sa durée seulement et commençant à telle ou telle date. V. An. *Il y a bien deux années que je ne l'ai pas rencontré. Il doit une année de loyer.* ◇ Cette période, à dater du jour de la naissance. V. Âge. *Il est dans sa dix-huitième année.* « *Courbé comme un vieillard sous le poids des* années » (HUGO). ♦ 3° Période d'activité, d'une durée inférieure à une année, mais considérée d'année en *année. Année scolaire, théâtrale.*

ANNÉE-LUMIÈRE [anelymjɛʀ]. **n.** *f.* (1946; de année, *et lumière).* Unité astronomique de distance; distance parcourue par la lumière en une année (env. 9 461 000 000 000 de km). On écrit parfois *année de lumière.* V. Astronomique *(unité),* **parsec.**

ANNELÉ, ÉE [anle]. *adj. (1572;* de *anel.* V. Anneau). Disposé *en anneaux.* Bot. *Vaisseaux annelés.* Zool. *Vers annelés,* annélides. 0 Colonne annelée, ceinturée d'anneaux.

ANNELER [anle]. *v. tr.;* conjug. *appeler* (1584; de *anel. V.* Anneau). *Rare.* Boucler.

ANNÉLIDES [anelid]. *n. m. pl.* (1802; de annelé). Embranchement du règne animal, animaux caractérisés par un corps

segmenté en **métamères,** comprenant les oligochètes, les polychètes et les **sangsues.** Sing. *Un annélide.*

ANNEXE [anɛks(ə)]. *adj.* (XIIIe; *lat. annexus,* p. p. de *annectere* « attacher à »). Qui est rattaché à qqch. de plus important, à l'objet principal. V. **Accessoire, secondaire.** *Bâtiment annexe. Les pièces annexes d'un dossier. École* annexe, école primaire attachée à une école normale, où les futurs maîtres font des stages. ◈ ANT. **Principal.**

ANNEXE [anɛks(ə)]. *n. f.* (XVIe; « union », 1495; lat. *annexus* « association »). ♦ 1° Chapelle dépendant de l'église paroissiale (V. Succursale) ; terre dépendant d'un domaine principal. ♦ 2° *Par ext.* Bâtiment, pièce, organe annexe. *Loger à l'annexe de l'hôtel. Les annexes d'un dossier, d'un traité,* les pièces, les dispositions additives et complémentaires. 0 *Mar.* Embarcation auxiliaire. *Une annexe pneumatique.* ♦ 3° Anat. *Les* annexes *de l'œil, de* l'utérus. Biol. *Annexes embryonnaires?* organes **temporaires** situés en dehors du corps proprement **dit** de l'embryon **(amnios,** placenta). ♦ 4° Dr. civ. *Annexes de propres* : clause d'un régime matrimonial.

ANNEXER [anɛkse]. Y. *tr.* (1269; de annexe). Joindre à un objet principal une chose qui en devient la dépendance. V. **Incorporer, rattacher, réunir.** *Annexer des pièces à un dossier. Les documents* ci-annexés, ci-joints. — *Spécialt.* Faire passer sous sa souveraineté tout **ou** partie d'un État. « *Le camouflet que leur a infligé l'Autriche en annexant la Bosnie-Herzégovine* » (MART. du G.). — Pronom. *(Fam.)* S'attribuer. *S'annexer le meilleur morceau.* ◈ ANT. *Détacher,* **séparer;** *céder.*

ANNEXION [anɛksjɔ̃]. *n. f.* (1660, repris mil. XIXe; bas lat. *annexio*). *Polir.* Action d'annexer. *L'annexion de la Savoie à la France.* V. **Incorporation, rattachement.** ◈ ANT. Cession, séparation.

ANNEXIONNISTE [anɛksjɔnist(ə)]. *adj.* (1853; de *annexion*). Qui a pour objet l'annexion d'un pays à un autre. *Politique annexionniste. Subst.* Partisan d'une politique d'annexion *(ou annexionnisme).*

ANNIHILATION [aniilasjɔ̃]. *n. f.* (XVIe; *anichilation,* XIVe; lat. ecclés. *annihilatio.* V. **Annihiler). Vx. Anéantissement,** annulation. 0 Mod. *(Phys. at.)* Désintégration totale, la masse se transformant entièrement en énergie.

ANNIHILER [aniile]. Y. *tr.* (1484; *anichiler,* XIVe; lat. ecclés. *annihilare,* de *nihil* « rien »). **Réduire à** rien, rendre de nul effet. V. **Anéantir, annuler, détruire.** *Le destin a annihilé* ses *efforts.* Pronom. « *L'être individuel s'annihile* » (LOTI). 0 Briser, paralyser la volonté de (qqn.). « *L'émotion l'annihile* » (MONTHERLANT). ◈ ANT. *Consolider, créer. maintenir.*

ANNIVERSAIRE [aniversɛr]. *adj.* et *n. m.* (XIIe; lat. *anniversarius*). ♦ 1° *Adj.* Qui **ramène** le souvenir **d'un** événement arrivé à pareil jour une ou plusieurs années auparavant. *Jour, service anniversaire.* V. **Commémoratif.** ♦ 2° N. *m.* Jour anniversaire (donnant lieu généralement **à une** fête). *Pour l'anniversaire de mn naissance, pour mon anniversaire. Le cinquantième anniversaire de leur mariage.* V. Noces (d'or). *Célébrer le centième anniversaire d'un événement, d'une œuvre.* V. **Centenaire, commémoration.**

ANNONCE [anɔ̃s]. *n. f. (Annunce, 1440;* de annoncer). ♦ 1° Avis par lequel on fait savoir qqch. au public, verbalement ou par écrit. V. Communication, communiqué, déclaration, **notification, nouvelle, publication.** « *L'annonce de sa mort prochaine n'étonnait personne* » (MART. du G.). « Un *acteur qui ya faire ce qu'on appelle au théâtre une annonce* » (DUHAM.). — Spécialt. *Annonces publicitaires, par affiches, prospectus.* V. **Réclame.** *Les petites annonces d'un jour. Insérer une* annonce (offre ou demande d'emploi, d'appartement). *Annonces judiciaires, légales,* dont la loi exige l'insertion dans les journaux. 0 *Cartes* (Bridge, etc.) Déclaration, par chaque joueur, de ses cartes marquantes ou du contrat qu'il se propose **de** remplir. V. Enchère. ♦ 2° *Fig. Ce* **qui annonce une** chose. V. **Indice, présage, signe.** « *Cette apparente stupidité qui est l'annonce des âmes fortes* » (ROUSS.). « *Les premières annonces d'un destin* » *(SARTRE).*

ANNONCER [anɔ̃se]. Y. *tr.* (XIIe; lat. *annuntiare*). ♦ 1° Faire savoir, porter **à** la connaissance. V. **Apprendre, communiquer, dire, publier, signaler.** *Annoncer une bonne, une mauvaise nouvelle. Annoncer qqch. dans les formes légales.* V. **Notifier. Aux cartes.** *Annoncer une tierce, deux sans atout,* en faire l'annonce. *Annoncer la couleur.* V. Couleur. — « *Il lui annonça que Jacques avait eu à Paris une mauvaise aventure* » (GIRAUDOUX). 0 Publier par un avis verbal ou écrit. *Les* journaux *ont* **annoncé** son *mariage.* 0 Signaler (qqn) comme arrivant, se présentant. *Veuillez m'annoncer à Madame.* Se *foire* annoncer (par un domestique). ♦ 2° Prédire. *Les prophètes annonçaient la venue du Messie.* ♦ 3° *(Sujet de chose).* Être l'indice, le signe de. V. Indiquer, marquer, **signaler.** « **Une figure** *agréable, très douce, annonçant une sorte de candeur* » *(CHATEAU~.).* « *Ce ton menaçant annonçait qu'on* SC *croyait fort* » (MICHELET). 0 Indiquer comme devant prochainement arriver **ou** se produire. « *Le nasillement d'un timbre électrique annonça l'express* » (MART. du G.). « *Cette petite fleur qui annonce le printemps* » (HUGO). ♦ 4° *Pronom.* Apparaître comme devant prochainement produire. « *La décadence s'annonce de toutes parts* » (VOI 0 Se présenter comme un bon ou mauvais début. Ça *s nonce plutôt mal!* ◈ ANT. **Cacher, taire.**

ANNONCEUR [anɔ̃sœr]. n. m. (1771; « héraut », x de annoncer). ♦ 1° *Vx.* Comédien qui annonçait le procl spectacle. ♦ 2° *Mod.* Personne **qui** paie l'insertion d' annonce **dans** un journal, ou **fait faire** une émission pu citaire. ♦ 3° Nom proposé pour remplacer *speaker.*

ANNONCIATEUR, TRICE [anɔ̃sjatœr, tris]. *n.* (X lat. ecclés. *annuntiator*). *Rare.* Personne qui annonce, pre *Adj.* **Qui** présage, avant-coureur. « *Un calme profond a jugea annonciateur de tourments* » (DUHAM.).

ANNONCIATION [anɔ̃siasjɔ̃]. *n. f.* (XIIe; lat. ecc *annuntiatio*). Message **de l'ange Gabriel** à **la Vierge** pour annoncer sa conception miraculeuse; fête commémor ce message (25 mars).

ANNONCIER, IÈRE [anɔ̃sje, jɛr]. *n.* (1847; de *annon* Personne qui est chargée de la composition et de l'inser des annonces dans un journal.

ANNONE [anɔn]. *n. f.* (XIIe; lat. *annona*). *Anfiq. r* Récolte de l'année, ravitaillement du peuple en blé; im en nature pour assurer ce ravitaillement. ◈ HOM. Anon

ANNOTATEUR. TRICE [anɔtatœr, tris]. *n.* (1552; *annotator*). Personne qui annote (un texte). V. Cornu **tateur.**

ANNOTATION [anɔtasjɔ̃]. **n.** *f.* (XVIe; lat. *annotat* Note critique ou explicative qui accompagne un texte. Note de lecture qu'on inscrit sur un livre.

ANNOTER [anɔte]. Y. *tr.* (1706; « inventorier », 14 lat. *annotare*). Accompagner (un texte) d'annotations tiques; mettre sur (un livre) des notes personnelles. *Ex plaire annoté par l'auteur.*

ANNUAIRE [anyɛr]. **n. m.** (1791; du lat. *ann* « annuel »). Recueil oublié annuellement et aui contient **renseignements** variables d'une *année à* l'a&. *L'annu des Téléphones. L'annuaire du Bureau des Longitudes.*

ANNUALITÉ [anyalite]. *n. f.* (1789; de *annuel,* d'al le lat. *annualis*). Qualité de ce qui est annuel, valable p *une* seule année. *Le principe de l'annualité du budget, l'impôt.*

ANNUEL, ELLE [anyɛl]. *adj.* (XIIIe; *anoel,* 1080; plur. *annualis*). ♦ 1° Qui a lieu, revient chaque an *Banquet annuel. Rente annuelle,* perçue chaque année 2° Qui dure un an seulement. *Plantes annuelles (oppos* plantes vivaces). *Magistrature annuelle.*

ANNUELLEMENT [anyɛlmã]. *adv.* (XIIIe; de *annu* Par an, chaque année.

ANNUITÉ [anyite]. *n. f.* (1395; lat. médiév. *annuit* Paiement fait chaque année, comprenant à la fois le r boursement d'un capital emprunté (amortissement) et **paiement** des intérêts. ◇ Dans le décompte des pensio Équivalent d'une année de service.

ANNULABLE [anylabl(ə)] *adj.* (1823; de *annuler*). peut être annulé. V. Attaquable, résiliable.

1. **ANNULAIRE** [anylɛr]. n. m. (1755; pour *doigt an laire,* 1539; bas lat. *(digitus) anularis* « (doigt) propr l'anneau »). Doigt auquel on met l'anneau, le **quatrièm** partir du **pouce.**

2. ANNULAIRE [anylɛr], *adj.* (1576; lat. *anularius*). forme d'anneau. Anat. *Protubérance, ligament annula* Astron. *Éclipse annulaire.*

ANNULATION [anylasjɔ̃]. n. *f.* (1320; repris fin XVI lat. ecclés. *annulatio*). *Dr.* Décision par laquelle une auto juridictionnelle ou administrative annule un acte **com** entaché de nullité ou inopportun. V. Abrogation, **cassati iufirmation, invalidation, résolution, révocation.** — Co *L'annulation d'une commande.* ◈ ANT. *Confirmation. ra cation, validation.*

ANNULER [anyle]. Y. *tr.* (1289; lat. ecclés. *annull* de *nullus* « nul »). ♦ 1° *Dr.* Déclarer ou rendre nul, s effet, frapper de nullité. V. Abroger, casser, dissoudre, infim **invalider, réformer, résoudre, révoquer. Son** *mariage a annulé. La Cour a annulé le premier jugement.* — *Co* Supprimer, rendre nul. *Annuler une commande, un rend vous. Mon dernier versement annule ma dette.* V. **Éteind** *J'ai dû* **annuler mes engagements. V. Dénoncer, reprend** ♦ 2° *S'ANNULER. v.* pron. *(Récipr.).* Produire un **ré** nul en s'opposant (comme un positif et un négatif). « *sentiments se superposent quelquefois sans s'annuler* » (M. ROIS). **Ces** *deux forces s'annulent.* V. **Neutraliser (se).** ◈ A **Confirmer, ratifier, valider.**

ANOBLIR [anɔblir]. Y. *tr.* (1326; de *noble*). ♦ 1° Fr noble, en conférant un titre de noblesse. «Le *roi Jean ano son chancelier* » (VOLT.). ♦ 2° Fig. *(Vx).* Ennoblir.

ANOBLISSEMENT [anɔblismã]. n. *m.* (1345; de *anobl* Action d'anoblir. *Lettres d'anoblissement,* **octroyées par roi.**

ANODE [anɔd]. *n. f.* (1838; du gr. *anodos* « chemin vers haut »). Électrode positive *(opposé* à cathode).

ANODIN, INE [anɔdɛ̃, in]. *adj. (1503;* bas lat. *anodynos, ; anôdunos,* de a- 2, et *odunê* « douleur »). ♦ 1° Méd. *x)*. Qui calme la douleur (sans guérir). Fig. *Des remèdes odins,* des moyens peu efficaces, des palliatifs. ♦ 2° (XVIIe). offensif, *sans* danger. *Une* ***blessure tout à fait anodine.*** ◇ ns importance, insignifiant. *Un personnage* ***bien anodin.*** ANT. Dangereux, important.

ANODIQUE [anɔdik]. *adj. (1937;* de *anode). Phys. Qui* t relatif *à* l'anode. Courant ***anodique.*** — ***Oxydation anodique,*** oduite par un *tel* courant.

ANODISATION [anɔdizasjɔ̃]. n. *f.* (1969; de *anodiser*). :chn. Oxydation superficielle d'un métal par le passage un courant anodique. V. **Carburation, cémentation; ılvanisation.**

ANODISER [anɔdize]. Y. tr. (1969; de *anode,* et suff. ser). *Techn.* Faire subir une oxydation anodique à un étal pour en améliorer les propriétés superficielles. *Aluinium anodisé.*

ANODONTE [anɔdɔ̃t]. *adj. et n. m. (1808;* du gr. *anodous, iodontos* « édenté »). *Didact.* ♦ 1° *Adj. Qui ne* possède pas e dents. ♦ 2° *N. m.* Mollusque bivalve d'eau douce *(Lamelbranches),* à coquille mince dont la charnière est dépourvue e dents.

ANOMAL, ALE, AUX [anɔmal, o]. *adj.* (1190; bas lat. 'o. gr. *anomalus,* du gr. *omalos* « pareil »). *Gram.* Se dit 'une forme ou d'une construction qui présente un caractère berrant par rapport à un type ou une règle (sans être incorecte ou anormale*). V. Irrégulier. ◈ ANT. Régulier. — HOM. *nomale.*

ANOMALA ou **ANOMALE** [anɔmal(a)]. *n. m.* **(1853;** as lat. *anomalus.* V. Anomal). Insecte coléoptère *(Scaraéidés)* dont une espèce est nuisible à la vigne. ◈ HOM. Anomal.

ANOMALIE [anɔmali]. *n. f.* (1570; lat. d'o. gr. *anomalia*). 1° *Gram.* Forme, construction anomale. V. Irrégularité. 2° *Astron.* (XVIIe; de *anomalia* « irrégularité » du mouvement des planètes, Kepler). Angle formé dans le plan de son rbite par la direction d'une planète et celle du périhélie. 3° *Biol.* (1808; comme subst. de *anormal).* Déviation du ype normal. V. Difformité, monstruosité. — SC. Tout écart ar rapport à la normale ou à la valeur théorique. — Cour. Bizarrerie, singularité; exception à *la* règle. « ***Cette anomalie,*** *omme beaucoup d'apparentes singularités sentimentales* » BOURGET). ◈ ANT. *Régularité.*

ANOMIE [anɔmi]. *n. f.* (1884; *gr. anomia). Didact.* Absence d'organisation naturelle ou légale.

ÂNON [anɔ̃]. *n. m.* (XIIe; dimin. de âne). Petit de l'âne, petit âne.

ANONE [anɔn], *n. f.* (1740: *anon.* forme esp. de même o. que ananas): Fruit d'un' arbre de l'Amérique du Sud; cet arbre *lui-même* (type de la famille des *anonacées*). ◈ HOM. Annone.

ÂNONNEMENT [anɔnmã]. *n. m. (1776;* de *ânonner).* Action d'ânonner; paroles ânonnées.

ÂNONNER [anɔne]. Y. *intr.* (1606; de *ânon).* Lire, parler, réciter d'une manière pénible et hésitante. V. Bredouiller. « *Qu'il bredouille, qu'il ânonne, qu'il cherche ses mots* » (CHATEAUB.). Trans. « *Dans ces fables qu'on nous fait ânonner* » (LACRETELLE).

ANONYMAT [anɔnima]. n. m. (1864; de anonyme). État de la personne ou de la chose qui est anonyme. *Le généreux donateur a voulu garder l'anonymat. Sous le couvert de l'anonymat* (Cf. Incognito).

ANONYME [anɔnim]. *adj.* (1557; bas lat. d'o. gr. *anonymus,* du gr. *onoma* « nom »). ♦ 1° Dont on ignore le nom, ou qui ne fait pas connaître son nom. *L'auteur anonyme de cette chanson de geste. Le maître anonyme qui a peint ce retable. Un pamphlétaire anonyme.* — *Une foule anonyme,* composée d'inconnus. ♦ 2° Dont l'auteur n'a pas laissé *son nom ou* l'a caché. « *Il est toujours désagréable de recevoir des lettres anonymes* » (DUHAM.). *Un don anonyme.* « *Les pyramides d'Égypte sont anonymes* » (HUGO). ◇ (1807) Société *anonyme,* société par actions qui n'est désignée par le nom d'aucun des associés. ♦ 3° *Fig.* Impersonnel, neutre. « *Ses vêtements anonymes s'adoptaient à tous les décors* » (ST-EXUP.). ◈ ANT. Connu; signé.

ANONYMEMENT [anɔnimmã]. *adv.* (1776; de anonyme). En gardant l'anonymat.

ANOPHÈLE [anɔfɛl]. *n. m.* (1845; du gr. *anôphelês* « nuisible »). Moustique qui est l'agent de transmission du paludisme.

ANORAK [anɔrak]. n. *m. (1945;* mot esquimau). Veste courte à capuchon, imperméable, portée notamment par les skieurs.

ANORDIR [anɔrdir]. Y. *intr.* (1783; de *nord). Mar.* Tourner au nord (vent). V. Nordir.

ANOREXIE [anɔreksi]. *n. f.* (1584; gr. *anorexia). Méd.* Perte ou diminution de l'appétit.

ANOREXIGÈNE [anɔreksiʒɛn]. *adj.* et *n. m.* (1967; de anorexie, et -gène). *Méd.* Médicament ou aliment propre à supprimer la faim, à provoquer une anorexie momentanée.

ANORGANIQUE [anɔrganik]. *adj.* (1846; de a-2, et *organique). Méd.* Se dit d'un trouble qui n'est pas dû à une lésion organique.

ANORMAL, ALE, AUX [anɔrmal, o]. *adj.* (XIIIe; *lat.* médiév. *anormalis.* V. Normal). ♦ 1° Qui n'est pas normal, conforme aux règles ou aux lois reconnues. V. Irrégulier; **bizarre, étonnant, extraordinaire, singulier.** *L'évolution de la maladie est anormale. Chose anormale.* V. Anomalie. « *La pâleur anormale de son visage* » *(JALOUX).* « *L'horreur du morbide, de l'anormal* » (GIDE), de ce qui est anormal. ***Enfants*** anormaux (arriérés, caractériels, névrosés, déficients). *Subst.* (Fam.) Un *anormal,* un déséquilibré. 0 *(Moralement)* Injuste, scandaleux. *Vous payez moins d'impôts que moi, je trouve ça anormal.* ♦ 2° *(Sons jugement de valeur).* Qui n'est pas normal, conforme à la moyenne., à ce qui se fait ou se produit habituellement. V. **Exceptionnel,** inhabituel, insolite. *Il fait une chaleur anormale.* ◈ ANT. *Normal.*

ANORMALEMENT [anɔrmalmã]. *adv. (1875;* de anormal). D'une manière anormale. *Un enfant anormalement constitué. Il est anormalement gai, aujourd'hui.* ◈ ANT. *Normalement.*

ANORMALITÉ [anɔrmalite]. n. *f.* (1845, « anomalie »; de *anormal). Didact.* Caractère de ce qui est anormal, « *L'anormalité est aussi légitime que la règle* » (FLAUBERT).

ANOSMIE [anɔsmi]. n. *f.* (1808; du gr. *anosmos* « inodore »). *Méd.* Diminution ou perte complète de l'odorat.

ANOURE [anuʀ]. *adj.* et *n. m. pl.* (1819; de a-2, et *-oure). Zool.* Qui n'a pas de queue. — N. m. *pl.* Ordre d'amphibiens (crapauds, grenouilles) qui sont dépourvus de queue à l'état adulte et pourvus de membres postérieurs allongés adaptés au saut.

ANOVULATOIRE [anɔvylatwaʀ]. *adj.* (1960; de *a[n]-,* et du rad. de *ovulation). Méd.* Qui ne présente pas d'ovulation. *Cycle anovulatoire.*

ANOXÉMIE [anɔksemi]. *n. f.* (1861; de a- 2, *ox*(ygène), et *-émie). Méd.* Diminution de la quantité d'oxygène contenue dans le sang (entraînant l'*anoxie,* diminution de la quantité d'oxygène que le sang distribue aux tissus).

ANSE [ɑ̃s]. *n. f.* (XIIIe; lat. *ansa* « anse, poignée »). ♦ 1° Partie recourbée et saillante de certains ustensiles, permettant de les saisir, de les porter (Cf. Anneau, poignée). *Anse d'une cruche, d'un panier, d'une tasse. Les deux anses de l'amphore.* — Fig. *Faire danser l'anse du panier,* se dit d'un domestique qui majore le prix des achats faits pour ses patrons. ♦ 2° (Par anal. de forme). *Mar.* (1484). Petite baie peu profonde. ♦ 3° *Archit. (1561). Anse (de panier),* arc dont la courbe surbaissée a la forme d'une demi-ellipse. *Math.* Courbe formée d'un nombre impair d'arcs de circonférence. ♦ 4° *Anat.* (XIXe). Portion d'organe en forme d'arc. *Anse intestinale.* ◈ HOM. Hanse.

ANSÉ, ÉE [ɑ̃se]. *adj.* (1606; de *anse).* Qui porte une anse. *Croix ansée* : croix en forme de T surmontée d'une anse (symbole de vie).

ANSÉRIFORMES [ɑ̃seʀifɔʀm(ə)]. n. m. *pl.* (1907; du lat. *anser* « oie », et *-forme*). Ordre d'oiseaux palmipèdes et lamellirostres, comprenant les flamants et les anatidés.

ANSÉRINE [ɑ̃seʀin]. n. *f.* (1808; lat. *anserinus* « d'oie », c.-à-d, d' « herbe aux oies »). Nom de certains chénopodes et de certaines potentilles.

ANSPECT [ɑ̃spɛkt]. *n. m.* (1687; *handspeek,* XVIe; mot néerl.). Grand levier! employé autrefois à manœuvrer des pièces d'artillerie, aujourd'hui à remuer de lourdes charges (wagons, etc.).

ANTAGONIQUE [ɑ̃tagɔnik]. *adj.* (mil. XIXe; de *antagonisme).* Qui est en antagonisme, en opposition. V. Opposé; concurrent. Intérêts *antagoniques.* ◈ ANT. Allié.

ANTAGONISME [ɑ̃tagɔnism(ə)]. n. m. (1751; gr. *antagônisma).* ♦ 1° Opposition fonctionnelle de deux **muscles,** de deux systèmes. ♦ 2° (1826). Etat d'opposition de deux forces, de deux principes. V. Conflit, opposition, rivalité. « *Il n'y a pas d'antagonismes qui ne puissent être résolus par des arrangements diplomatiques* » (MART. du G.). ◈ ANT. *Accord, concordance, harmonie.*

ANTAGONISTE [ɑ̃tagɔnist(ə)]. *adj.* (XVIe; *gr. antagônistês).* ♦ 1° *Physiol.* Qui est en antagonisme. *Muscles, substances antagonistes.* ♦ 2° (XVIIe). Opposé, rival. « *Les propositions les plus antagonistes de ma nature* » *(GIDE).* ◇ *Subst.* Adversaire, concurrent. ◈ ANT. Ami; allié.

ANTALGIQUE [ɑ̃talʒik]. *adj. (1808;* de *ant(i)-,* et *-algie). Méd.* Qui calme la douleur. V. Analgésique, calmant.

ANTAN (D') [dɑ̃tɑ̃]. *loc. adj.* (XIIe; lat pop. *°anteannum* « l'an passé »). *Littér.* D'autrefois, du temps passé.

ANTARCTIQUE [ɑ̃taʀktik]. *adj.* (1338; lat. d'o. gr. *antarcticus).* Se dit du pôle Sud et des régions qui l'environnent. Subst. *L'Antarctique,* le continent antarctique. ◇ Propre *à ce continent. Faune antarctique.* ◈ ANT. *Arctique.*

ANTE [ãt]. **n.** *f.* **(1683;** lat. plur. *antæ*). Chacun des pilastres carrés accompagnant les jambages des portes ou formant les angles d'un édifice (temples grecs et romains). — Pilier d'encoignure. ◈ HOM. Ente.

ANTÉ-. Élément, du lat. *ante* « avant », indiquant l'antériorité.

ANTÉCAMBRIEN, IENNE [ãtekãbrijɛ̃, ijɛn]. *adj.* (1959; de *anté-*, et *cambrien*). *Syn.* PRÉCAMBRIEN, IENNE.

ANTÉCÉDENCE [ãtesedãs]. n. *f.* (XVI^e^; de *antécédent*). *Rare.* Antériorité. 0 *Géol.* Phénomène caractérisant un cours d'eau dont le tracé est antérieur aux déformations tectoniques.

ANTÉCÉDENT, ENTE [ãtesedã, ãt]. *adj. et n. m.* (1361 ; lat. *antecedens*, rad. *cedere* « aller »). ♦ 1° Adj. *(Rare).* Antérieur. — Géogr. Qui présente un phénomène d'antécédence. ♦ 2° N. *m.* (XIV^e^). *Log.* Proposition d'où résulte la conclusion, ou qui énonce la condition. V. Implication. — *Math.* Numérateur de chacun des rapports d'une proportion. — *Antécédent d'un élément*, élément qui, dans une relation, admet celui-ci pour image. — *Gram.* (1751) Mot représenté par le pronom qui le reprend. *Antécédent du relatif*, auquel se rapporte le relatif. — Sc. *exp.* Phénomène qui précède invariablement un autre phénomène. *Relation d'antécédent à conséquent.* — *Méd.* (XIX^e^) Les faits antérieurs à une maladie, concernant la santé du sujet examiné, de sa famille ou de ses ascendants. 0 Cour. Chacun des actes, des faits appartenant au passé de qqn, en relation avec un aspect de sa vie actuelle. *Les mauvais antécédents de l'accusé.* ◈ ANT. *Conséquent.*

ANTÉCHRIST [ãtekrist]. *n.* m. (XII^e^; altér. du lat. ecclés. *antichristus*). *Théol.* Ennemi du Christ qui, selon l'Apocalypse, viendra prêcher une religion hostile à la sienne un peu avant la fin du monde.

ANTÉDILUVIEN, IENNE [ãtedilyvjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1750; de *anté-*, et lat. *diluvium* « déluge »). Antérieur au déluge. Fig. *(Fam.)* Très ancien, tout à fait suranné. « *Figurez-vous une voiture antédiluvienne* » (GAUTIER).

ANTÉFIXE [ãtefiks(ə)]. n. *f.* (1845; lat. plur. *antefixa*). *Antio.* Ornement de sculpture qui décorait le bord des toits tout en masquant les vides des tuiles creuses.

ANTENAIS, AISE [ãtnɛ, ɛz]. *adj.* (XIV^e^; de antan). Se dit des ovins de dix à dix-huit mois. *Agneau antenais.*

ANTENNE [ãtɛn]. **n.** *f.* (*Antaine*, XIII^e^; lat. *antenna*). ♦ 1° Mar. Vergue longue et mince des voiles latines. ♦ 2° (1712). Appendice sensoriel à l'avant de la tête de certains arthropodes dits *Antennifères.* Fig. *Avoir des antennes, une* sensibilité très aiguë, de l'intuition. ♦ 3° *Par anal.* Conducteur (ou ensemble de conducteurs) aérien destiné à rayonner ou à capter les ondes électromagnétiques. V. Aérien. Antenne *de télévision.* ◇ *Fig.* Radio, télév. (dans quelques expressions). Nous *gardons l'antenne pour annoncer une nouvelle de dernière heure. Passer l'antenne à quelqu'un. Être sur l'antenne. Sur les antennes de tel poste de radio.* ♦ 4° Par ext. *Antenne chirurgical*, unité avancée du service de santé militaire. Tout poste avancé en liaison avec un centre.

ANTÉPÉNULTIÈME [ãtepenyltjɛm]. *adj. et n. f.* (XIII^e^; *lat. gram. antepenultimus*). *Didact. Qui* précède la pénultième. N. f. *L'antépénultième*, la syllabe antépénultième.

ANTÉPOSER [ãtepoze]. V. fi-. (XX^e^; « préférer », XVI^e^; de *anté-*, et poser). *Ling.* Poser devant, à gauche de (un autre élément de la phrase). *Antéposer l'épithète.* — Au p. p. *Adjectif antéposé.* ◈ ANT. *Postposer.*

ANTÉRIEUR, EURE [ãterjœr]. *odj.* (1488; lat. *anterior*). ♦ 1° Qui est avant, qui précède dans le temps. V. Précédent. *Rétablir l'état de chose antérieur. Vie antérieure*, vie qu'on aurait menée avant la vie présente. « *Passion primitive, antérieure à toute autre* » (ROUSS.). 0 *Gram.* Marquant l'antériorité. *Passé, futur antérieur.* ♦ 2° Qui est placé en avant, devant (opposé *à postérieur*, ou en corrélation *avec inférieur et supérieur*). *La face antérieure de l'omoplate. Les membres antérieurs*, ou ellipt. *Les antérieurs du cheval.* ♦ 3° *Phonét.* Dont le point d'articulation se situe dans la partie antérieure de la cavité buccale. ◈ ANT. *Postérieur, ultérieur.*

ANTÉRIEUREMENT [ãterjœrmã]. *adv.* (1611; de *antérieur*). *A* une époque antérieure. V. Auparavant, précédemment. — *Antérieurement à*, avant. « *S'il a présenté des symptômes antérieurement à l'absorption du gaz* » (MART. du G.). ◈ ANT. *Postérieurement;* après, *ultérieurement.*

ANTÉRIORITÉ [ãterjɔrite]. *n. f.* (mil. XVI^e^; de *antérieur*). Caractère de ce qui est antérieur (dans le temps). V. Priorité. *Antériorité d'un droit.* — *Gram.* Relation liant ce qui est avant *à ce* qui *est* après. *L'expression de l'antériorité.* **V.** Temps. ◈ ANT. *Postériorité.*

ANTÉROGRADE [ãterɔgrad]. *adj. (fin* XIX^e^; du rad. de *antér(ieur)*, et *-grade*, d'après *rétrograde*). Méd. *Amnésie antérograde*, perte de la mémoire concernant des faits postérieurs à l'accident ou à la maladie qui en sont responsables.

ANTÉVERSION [ãtevɛrsjɔ̃]. **n.** *f.* (1833; de *anté-*, et lat. *vertere* « tourner »). Anat. *A&version de l'utérus* : déviation de l'utérus dont le fond se trouve porté en avant tandis qu le col remonte en arrière, appuya& sur le rectum. — *Ante version dentaire* : déviation d'une dent de sa position nor male, vers l'avant. ◈ ANT. Rétroversion.

-ANTHE. Élément final de composition, du gr. *antho* « *fleur* ».

ANTHÉMIS [ãtemis]. *n. f.* (1615; mot lat. et gr.). Nor savant de plusieurs espèces de camomille.

ANTHÈRE [ãtɛr]. n. *f.* (1611; du gr. *anthêros* « fleuri »). Partie supérieure de l'étamine*, renflée, contenant ordinal rement deux loges polliniques.

ANTHÉRIDIE [ãteridi]. *n. f.* (1845; de *anthère*). *Bo* Organe mâle contenant les anthérozoïdes.

ANTHÉROZOÏDE [ãterɔzɔid]. n. *m.* (1866; de *anthère* d'apr. *spermatozoïde*). *Bot. Gamète* mâle.

ANTHÈSE [ãtɛz]. *n. f.* (1801; du *gr. anthêsis* « *fora son* »). *Bot.* Épanouissement de la fleur.

ANTHOLOGIE [ãtɔlɔʒi]. *n. f.* (1574; *gr. anthologia*) Recueil de pièces de vers choisies, de morceaux choisis e prose ou *en vers. Morceau d'anthologie*, page brillante dign de figurer dans une. anthologie. V. Florilège.

ANTHONOME [ãtɔnɔm]. **n. m. (1845; gr.** *anthonomo* « qui se nourrit de fleurs »). *Zool.* Petit charançon dont 1 femelle dépose ses œufs dans les bourgeons à fleurs des arbre fruitiers.

ANTHOZOAIRES [ãtɔzɔɛr]. *n. m. pl.* (1845; du gr *anthos* « fleur », et *-zoaire*). *Zool.* Une des classes de l'embran chement des cnidaires, animaux marins à formes de polype! comprenant les tétracoralliaires, les hexacoralliaires et le octocoralliaires.

ANTHRACÈNE [ãtrasɛn]. *n. m.* (1866; *1858, anthracine* du rad. de *anthracite*). Hydrocarbure ($C_{14}H_{10}$), extrait d goudron de houille.

ANTHRACITE [ãtrasit]. n. *m.* (1803; a désigné depu le XVI^e^ diverses roches; du gr. *anthrax-, -akos* « charbon » Charbon (houille) à combustion lente qui dégage beaucou de chaleur. — Adj. *(invar.)* De la couleur gris foncé d l'anthracite. *Des vestes anthracite (ou gris anthracite).*

ANTHRACITEUX, EUSE [ãtrasitø, øz]. *adj.* (1846 de *anthracite*). Qui contient ou qui ressemble à l'anthracit

ANTHRACNOSE [ãtraknoz]. *n. f.* (1853; du gr. *anthrax -akos* « charbon », et *nosos* « maladie »). *Bot.* Maladie d la vigne. dite *charbon. rouille noire*, qui est due à certaine espèces de champignons microscopiques.

ANTHRACOSE [ãtrakoz]. *n. f.* (*Anthracosis*, 1863; du g *anthrax, -akos* « charbon »). *Méd.* Maladie professionnelle du à l'inhalation des poussières de charbon qui s'infiltrent dar les poumons (Cf. Silicose).

ANTHRAQUINONE [ãtrakinɔn]. n. *f.* (1878; du rac de *anthracène*, et *quinone*). Produit de l'oxydation de l'an thracène, employé à la fabrication de colorants.

ANTHRAX [ãtraks]. *n. m.* (1503; mot lat. et gr.). Ama de plusieurs furoncles, avec nécrose de la partie central *DES anthrax.*

ANTHRÈNE [ãtrɛn]. *n. m.* (1789; gr. *anthrênê* « frelon ») Insecte dont la larve détériore les fourrures.

-ANTHROPE, -IE, -IQUE. Éléments de composition du gr. *anthrôpos* « homme ».

ANTHROPO-. Élément initial de composition, du g *anthrôpos* « homme ».

ANTHROPOCENTRIQUE [ãtrɔpɔsãtrik]. *adj.* (1876; *anthropo-*, et centre). Qui fait de l'homme le centre du mond et du bien de l'humanité la cause finale de toutes chose *Théorie anthropocentrique.*

ANTHROPOCENTRISME [ãtrɔpɔsãtrism(ə)]. *n.* (1907; de *anthropocentrique*). Philosophie, vue anthropo centrique.

ANTHROPOIDE [ãtrɔpɔid]. *adj.* et *n. (1864; gr. anthr poeidês). Zool.* Qui ressemble à l'homme. *Singe anthropoïd* ◇ *Subst.* UN ANTHROPOÏDE, *n.* m. Singe de grande taill dépourvu de queue, possédant un encéphale volumineux s'appuyant pour marcher sur le dos des phalanges des mai et sur la plante des pieds. V. Orang-outan; chimpanzé, gibbo gorille. *Les anthropoïdes.*

ANTHROPOLOGIE [ãtrɔpɔlɔʒi]. *n. f.* **(1832;** empr. al « science ou description de l'homme », 1516; de *anthropo* et *-logie*). ♦ 1° Branche de l'ethnologie qui étudie les cara tères anatomiques et biologiques de l'homme considéré dan la série animale. ♦ 2° Ensemble des sciences qui étudie l'homme. *Anthropologie sociale, culturelle :* branches l'anthropologie qui étudient les institutions et les techniqu dans les diverses sociétés.

ANTHROPOLOGIQUE [ãtrɔpɔlɔʒik]. *adj.* (1832; *anthropologie).* Relatif, propre à l'anthropologie.

ANTHROPOLOGISTE [ãtrɔpɔlɔʒist(ə)] **ou ANTHRO POLOGUE** [ãtrɔpɔlɔg]. *n. m.* (1853; de *anthropologie* Savant qui s'occupe d'anthropologie.

ANTHROPOMÉTRIE [ãtʀɔpɔmetʀi]. *n. f.* (1750; de *rthropo-, et -métrie*). ♦ 1° Vx. Étude des proportions du ɪrps humai". V. Anatomie (artistique). ♦ 2° (1871). Techniɜe de mensuration du corps humain et de ses diverses ırties. *Anthropométrie judiciaire,* méthode d'identification ːs criminels par ces mensurations.

ANTHROPOMÉTRIQUE [ãtʀɔpɔmetʀik]. *adj.* (1843; de *ıthropométrie*). Qui a rapport à l'anthropométrie. *Fiche. gnalement anthropométrique.*

ANTHROPOMORPHE [ãtʀɔpɔmɔʀf(ə)]. *adj.* (1811; gr. *ıthrópomorphos;* Cf. Anthropo-, *et -morphe*). Qui a la ɪrme, l'apparence d'un homme. *Lettre anthropomorphe,* ttrine représentant une figure humaine. Zool. *(Vieilli)* nthropoïde.

ANTHROPOMORPHIQUE [ãtʀɔpɔmɔʀfik]. *adj.* (1866; ɜ *anthropomorphe*). Qui a rapport à l'anthropomorphisme. *'ne description anthropomorphique du monde animal.*

ANTHROPOMORPHISME [ãtʀɔpɔmɔʀfism(ə)]. *n. m.* *770;* de l'anc. *n. anthropomorphite, lat.* ecclés. *anthropo-ːorphita* « hérétique qui attribuait à Dieu la forme humaine»). endance à concevoir la divinité à l'image de l'homme, et ar ext. à attribuer aux êtres et aux choses des réactions umaines.

ANTHROPONYMIE [ãtʀɔpɔnimi]. *n. f.* (1938; de *rthropo-,* et *-onymie*). Partie de l'onomastique qui étudie les oms de personnes.

ANTHROPOPHAGE [ãtʀɔpɔfaʒ]. *adj. et n. m.* (XIVe; t. d'o. gr. *anthropophagus*). Qui mange de la chair humaine. *ribu anthropophage.* — *N.* m. *Un anthropophage.* V. **Cannibale.**

ANTHROPOPHAGIE [ãtʀɔpɔfaʒi]. *n. f.* (XVIe; *gr. anthrô-ɔphagia*). Pratique des anthropophages. V. **Cannibalisme.**

ANTHROPOPHILE [ãtʀɔpɔfil]. *adj.* (v. 1960; de *nthropo(-), et -phile*). *Didacr.* Se dit des organismes (végéaux ou animaux) qui vivent au contact de l'homme ou dans es lieux qu'il fréquente. *Le rat est un animal anthropophile.*

ANTHROPOPITHÈQUE [ãtʀɔpɔpitɛk]. n. m. (1884; de *nthropo-, et -pithèque*). *Zool. Genre* hypothétique d'animaux ɔssiles intermédiaires entre le singe et l'homme; animal de e genre.

ANTHROPOZOÏQUE [ãtʀɔpɔzɔik]. *adj.* (1957; de *rnthropo-,* et *-zoïque*). *Didact.* Se dit de l'ère quaternaire, aractérisée par l'apparition de l'homme.

ANTHYLLIS [ãti(l)lis] ou **ANTHYLLIDE** [ãti(l)lid]. ɪ. *f.* (1556, -1808; lat. *anthyllis,* mot gr.). Plante herbacée *Papilionacées)* dont une espèce, la vulnéraire, est cultivée ːomme plante fourragère.

1. **ANTI-.** Élément, du gr. *anti* « contre » exprimant 'opposition ou la protection contre. *Anti-* entre en composition ♦ 1° pour former des noms avec des noms : *anti-ːonformisme, antienzyme, anti-hasard, anti-impérialisme, ıntimatérialisme,* etc. ♦ 2° pour former des adjectifs 0 avec les *noms : anti-drogue, ami-dumping, antiengin, antigang, ıntigrippe, antikomintern, antimissile, anti-nuisances, antiɔarti,* etc.; ◇ avec des adjectifs *: antibactérien, anti-évoluːionniste, antigivrant, anti-impérialiste, anti-inflationniste, antiːibéral, antimagique, anti-natal, anti-nataliste, antipelliculaire, ıntipoulaire, antiprurigineux, antirépublicain, antiterroriste, ɜntithermique, antitumoral, antivenimeux, antiviral, etc.*

2. ANTI-. Élément, du lat. *anti-,* en composition pour *ɜnte* « avant ».

ANTIAÉRIEN, IENNE [ãtiaeʀjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1918; de *ɜnti-,* et *aérien).* Qui s'oppose aux attaques aériennes. *Artilːerie, défense antiaérienne* (Cf. D.C.A. : défense contre avions). *Canons, projectiles antiaériens.*

ANTIALCOOLIQUE [ãtialkɔlik]. *adj.* (1890; de *anti-,* ɜt *alcoolique).* Qui combat l'alcoolisme. *Ligue antialcoolique.*

ANTIALLERGIQUE. *adj.* V. ANALLERGIQUE.

ANTIAMARIL, ILE [ãtiamaʀil]. *adj.* (mil. XXe; de *anti-,* ɜt *amaril*). *Méd.* Propre à combattre la fièvre jaune. Vaccina- *tion antiamarile.*

ANTI-AMÉRICANISME [ãtiameʀikanism(ə)]. n. *m.* (1968; de *anti-,* et *américanisme).* Attitude hostile à l'égard des États-Unis.

ANTIATOME [ãtiatom]. n. m. (mil. XXe; de *anti-,* et *atome*). *Phys.* Antiparticule de *l'atome.*

ANTIATOMIQUE [ãtiatɔmik]. *adj.* (1960; de *anti-,* et *atomique).* Qui s'oppose aux effets nocifs des radiations atomiques (*spécialt,* en cas de bombardement atomique). *Abri antiatomique.*

ANTIBIOTIQUE [ãtibjɔtik]. *adj. et n.* (1878; angl. *antibiotic,* du gr. *nnti* « *contre* », *et biôtikos* « qui concerne la vie »). Se dit de toute substance chimique produite par des micro-organismes (surtout champignons inférieurs), et qui est capable de détruire ou d'empêcher la croissance d'autres micro-organismes. — N. m. (Cour.). Toute substance chimique capable d'empêcher le développement des micro-organismes, quelle que soit son origine *(antibiotiques de synthèse,* sulfamides). V. **Bactéricide, bactériostatique.**

ANTIBOIS [ãtibwa(ɑ)]. *n. m.* (1845; altér. de *atibois,* 1541; *var. artebois,* 1582; o.i.). Baguette posée sur le plancher à une certaine distance des murs, pour les préserver du contact des meubles.

ANTI(-)BOURGEOIS, O I S E [ãtiburʒwa, waz]. *adj.* (1869; de *ami-,* et *bourgeois).* Qui s'oppose à la bourgeoisie, aux modes de vie et de pensée bourgeois. « *Une recherche d'idées paradoxales anti-bourgeoises* » *(GONCOURT).*

ANTIBROUILLAGE [ãtibʀujaʒ]. n. *m.* (mil. XXe; de *anti-* 1, et *brouillage). Radio.* Dispositif ou procédé tendant à atténuer le brouillage d'une émission.

ANTIBROUILLARD [ãtibʀujaʀ]. *adj. (v.* 1950; de *anti-* et *brouillard). Phares antibrouillards,* qui éclairent par temps de brouillard, qui percent le brouillard. Subst. *Des antibrouillards.*

ANTIBROUILLÉ, ÉE [ãtibʀuje]. *adj.* (mil. XXe; de *anti-* 1, et *brouillé). Radio.* Se dit d'un dispositif protégé contre une certaine forme de brouillage. *Récepteur de radar antibrouillé.* V. Antiparasite.

ANTIBRUIT [ãtibʀɥi]. *adj. invar.* (1972; de *anti-, et bruit).* Destiné à protéger du bruit. *Mur antibruit le long d'une* autoroute. — Qui contribue à la lutte contre le bruit. *Ligue antibruit.*

ANTICANCÉREUX, EUSE [ãtikãseʀø, øz]. *adj.* (1845; de *anti-,* et cancéreux). Qui combat le cancer. *Centres anticancéreux,* centres médicaux spécialisés dans la lutte contre le cancer. ◈ ANT. Cancérigène.

ANTICAPITALISTE [ãtikapitalist(ə)]. *adj.* (mil. XXe; de *anti-,* et *capitaliste).* Qui s'oppose au capitalisme. « *le gaullisme peut être un régime anticapitaliste si des hommes de gauche en prennent les commandes* » (BEAUVOIR).

ANTICASSEURS(S) [ãtikasœʀ]. *adj.* (1970; de *anti-,* et *casseur). Loi anticasseur ou anticasseurs* : loi visant à réprimer les délits commis à l'occasion de manifestations considérées comme portant atteinte à l'ordre public et à l'intégrité des biens.

ANTICATHODE [ãtikatɔd]. *n. f.* (1907; de *anti-* 1, et *cathode). Phys.* Petite lame de métal (tungstène, cuivre, molybdène), qui, placée à l'intérieur d'un tube électronique, reçoit les rayons cathodiques et émet des rayons X.

ANTICHAMBRE [ãtiʃãbʀ(ə)]. *n. f.* (1529; it. *anticamera* « chambre de devant ». V. **Anti-** 2). Pièce d'attente placée à l'entrée d'un grand appartement, d'un salon de réception, d'un bureau ministériel. V. Hall, vestibule. « *L'huissier le fit attendre dans l'antichambre* » (LARBAUD). *Faire antichambre* : attendre dans une antichambre le moment d'être introduit. *Courir les antichambres* : solliciter tantôt cher l'un, tantôt chez l'autre.

ANTICHAR [ãtiʃaʀ]. *adj.* (1928; de *anti-,* et *char).* Qui s'oppose à l'action des blindés. *Mines, canons, grenades antichars.*

ANTICHRÈSE [ãtikʀɛz]. *n. f.* (1603; lat. jur. d'o. gr. *antichresis). Dr. civ.* Contrat par lequel un débiteur transfère à son créancier la possession de son immeuble, pour en percevoir fruits et revenus jusqu'au remboursement **de sa dette.**

ANTICIPATION [ãtisipasjɔ̃]. *n. f.* (XVIe; « usurpation », 1437; lat. *anticipatio.* V. **Anticiper**). ♦ 1° Exécution anticipée d'un *acte. Régler une dette par anticipation.* V. **Avance** (d'). 0 *Mus.* Notes faisant prévoir l'entrée d'un accord. ◇ *Rhét.* Prolepse. ♦ 2° Mouvement de la pensée qui imagine ou vit d'avance un événement. V. **Prévision.** *Littérature d'anticipation,* dont le fantastique est emprunté aux réalités supposées de l'avenir. V. **Science-fiction.** ◇ *Écon.* Hypothèse subjective plus ou moins optimiste ou pessimiste quant à l'avenir, intervenant comme facteur dans les fluctuations économiques.

ANTICIPÉ, ÉE [ãtisipe]. *adj.* (XVIe; V. **Anticiper**). Qui se fait par anticipation, avant la date prévue **ou** *sans* **attendre** l'événement. *Remboursement anticipé. Avec mes remerciements anticipés.* ◈ ANT. *Retardé.*

ANTICIPER [ãtisipe]. *v.* (XIVe; lat. *anticipare*). ♦ 1° *Y. tr.* Exécuter avant le temps déterminé. *Anticiper un paiement.* ◇ Imaginer *et* éprouver *à* l'avance. « *Le cour anticipe les* maux *qui le* menacent » (CHATEAUB.). ♦ 2° V. intr. *Anticiper* sur, empiéter sur, en entamant *à l'avance.* « *Je me retiens d'anticiper sur le récit que j'écrirai plus tard* » (MAURIAC). Absolt. *N'anticipons* pas, ne devançons pas l'événement, respectons l'ordre de succession des faits. — *Sport.* Prévoir la réaction de l'adversaire et se disposer à y répondre. ◈ ANT. *Différer; revenir* (sur).

ANTICLÉRICAL, ALE, AUX [ãtiklerikal, o]. *adj. (1866;* de *anti-,* et *clérical).* Opposé à l'influence et à l'intervention du clergé dans la vie publique. Subst. C'est un *anticléricalfarouche.* ◈ ANT. *Clérical.*

ANTICLÉRICALISME [ãtiklerikalism(ə)]. *n.* m. (1903; de *anticlérical).* Attitude, politique anticléricale. ◈ ANT. **Cléricalisme.**

ANTICLINAL, ALE, AUX [ãtiklinal, o]. *adj.* (1845; angl. *anticlinal,* du gr. *antiklinein* « pencher en sens

contraire »). *Géol.* Se dit d'un pli convexe. Subst. *Axe, charnière, flancs d'un anticlinal. Les anticlinaux.* ◈ ANT. *Synclinal*

ANTICOAGULANT, ANTE [ãtikɔagylã, ãt]. *adj. et* n. *m.* (1897; de *anti-* 1, et coagulant). *Méd.* ♦ 1° N. m. Substance qui empêche ou retarde la coagulation. *L'héparine est un anticoagulant.* ♦ 2° *Adj.* Qui est relatif à celte substance.

ANTICOLONIALISME [ãtikɔlɔnjalism(ə)]. *n.* m. (1903; de *anti-*, et *colonialisme).* Opposition au colonialisme, à toute exploitation de type colonial. Adj. *Anticolonialiste.* ◈ ANT. Colonialisme.

ANTICOMMUNISME [ãtikɔmynism(ə)]. *n.* m. (1946; *anti-communisme*, 1941 ; de *anti-, et communisme).* Hostilité systématique au communisme. ◈ ANT. Communisme.

ANTICOMMUNISTE [ãtikɔmynist(ə)]. *adj.* (1842; de *anti-*, et *communiste).* Animé, marqué par l'anticommunisme. ◈ ANT. Communiste.

ANTICOMMUTATIF. IVE [ãtikɔmytatif, iv]. *adj.* (mil. XX^e^ ; de *anti-* 1, *et commutatif). Math.* Se-dit d'une opération telle que, dans une permutation des éléments, les membres sont opposés de signe ou de *sens. La soustraction des nombres réels, le produit vectoriel sont des opérations anticommutatives.*

ANTICONCEPTIONNEL, ELLE [ãtikɔ̃sɛpsjɔnɛl]. *adj.* (1920; de *anti-*, et *conception).* Qui révèle des moyens propres à prévenir la *grossesse. Propagande anticonceptionnelle. 0* Contraceptif.

ANTICONFORMISTE [ãtikɔ̃fɔrmist(ə)]. *ndj.* (1953; de *anti-*, et *conformiste).* Qui s'oppose au conformisme. V. Non-conformiste. *Attitude anticonformiste (anticonformisme).* ◈ ANT. Conformiste.

ANTICONJONCTUREL, ELLE [ãtikɔ̃ʒɔ̃ktyrɛl]. *adj.* (*Néol. ;* de *anti-* 1, et *conjoncturel). Econ. polit.* Qui est destiné à redresser une mauvaise conjoncture économique.

ANTICONSTITUTIONNEL, ELLE [ãtikɔ̃stitysjɔnɛl]. *adj.* (1769; de *anti-*, et *constitutionnel).* Contraire à la constitution. *Mesure anticonstitutionnelle.* ◈ ANT. *Constitutionnel.*

ANTICONSTITUTIONNELLEMENT [ãtikɔ̃stitysjɔnɛlmã]. *adv. (1803;* de *anticonstitutionnel).* D'une manière anticonstitutionnelle. ◈ ANT. *Constitutionnellement.*

ANTICORPS [ãtikɔr]. *n. m.* (1902; de *anti-*, et *corps).* Substance spécifique et défensive, de nature protéique, engendrée dans l'organisme par l'introduction d'un antigène*, avec lequel elle se combine pour en neutraliser l'effet toxique. V. Antitoxine.

ANTICORPUSCULE [ãtikɔrpyskyl]. *n.* m. (v. 1960; de *anti-* 1, et *corpuscule* [3°]). Phys. *Syn.* ANTIPARTICULE.

ANTICRYPTOGAMIQUE [ãtikriptɔgamik]. *adj.* (1922; de *ami-, et cryptogamique). Bouillie anticryptogamique*, utilisée pour préserver les végétaux des maladies cryptogamiques.

ANTICYCLIQUE [ãtisiklik]. *adj.* (1960; de *anti-* 1, et *cyclique* [2°]). *Écon. polit.* Se dit d'une politique économique ou financière qui tente de remédier aux crises cycliques prévisibles. *Une politique budgétaire anticyclique.*

ANTICYCLONAL, ALE, AUX [ãtisiklɔnal, o] ou **ANTICYCLONIQUE** [ãtisiklɔnik]. *adj.* (1897,; de *ami-* 1, et *cyclonal, cyclonique). Météo.* Relatif à un anticyclone.

ANTICYCLONE [ãtisiklon]. n. m. (1874; de *anti-, et* cyclone). Centre de hautes pressions atmosphériques (opposé à cyclone*). V. Dépression.

ANTIDATE [ãtidat]. *n. f.* (1413; de *anti- 2,* et *date).* Date inscrite sur un document comme la vraie alors qu'elle est antérieure à celle-ci. ◈ ANT. Postdate.

ANTIDATER [ãtidate]. v. *tr.* (1462; de *antidate).* Marquer d'une antidate. *Antidater une lettre, un contrat.* ◈ ANT. *Postdater.*

ANTIDÉFLAGRANT, ANTE [ãtideflagrã, ãt]. *adj.* et *n. m.* (v. 1960; de *anti-* 1, *déflagr[ation], et -ant). Techn. Qui* peut fonctionner dans une atmosphère inflammable sans provoquer d'explosion. *Matériel électrique antidéflagrant.*

ANTIDÉMOCRATIQUE [ãtidemɔkratik]. *adj.* (1794; de *anti-, et démocratique).* Opposé à la démocratie ou à l'esprit démocratique. *Mesures, lois antidémocratiques.* ◈ ANT. Démocratique.

ANTIDÉPLACEMENT [ãtideplasmã]. *n.* m. (mil. XX^e^ ; de *anti-* 1, et *déplacement). Math.* Transformation ponctuelle qui est le produit d'un déplacement par une symétrie relative à un axe (dans le plan) ou à un plan (dans l'espace). ◈ SYN. *Isométrie* (négative).

ANTIDÉPRESSEUR [ãtidepresœr]. *adj. et n. m. (Néol.*; de *anti-* 1, *et dépress[ion]). Méd.* Qui combat les états dépressifs. *Médicament antidépresseur.* — *N. m. Un antidépresseur.* (V. Tranquillisant). — On dit aussi ANTIDÉPRESSIF, *adj.* et *n. m.*

ANTIDÉRAPANT, ANTE [ãtiderapã, ãt]. *adj.* (1898; de *anti-*, et *déraper).* Propre à empêcher le dérapage des véhicules. *Pneus antidérapants.*

ANTIDÉTONANT, ANTE [ãtidetɔnã, ãt]. *adj.* et *n.* m. (1937; de *ami-*, et *détonant).* Qui résiste à la détonation. *Pouvoir, produit antidétonant.* — N. m. Additif antidétonant qui augmente l'indice d'octane d'un carburant.

ANTIDIPHTÉRIQUE [ãtidifterik]. *ndj.* (1877; de *anti-*, et *diphtérique). Méd.* Propre à combattre la diphtérie. *Sérum antidiphtérique.*

ANTIDIURÉTIQUE [ãtidjyretik]. *adj.* et *n. m.* (1959; de *anti-.* et *diurétique).* Qui diminue la sécrétion d'urine. — Subst. *Un antidiurétique.*

ANTIDOPAGE [ãtidɔpaʒ]. *adj.* (1970; de *anti-*, et *dopage).* Qui s'oppose au dopage, s'exerce contre le dopage. *Lutte, contrôle antidopage.* — On dit aussi *Antidoping.*

ANTIDOTE [ãtidɔt]. *n. m.* (XII^e^ ; lat. d'o. gr. *antidotum).* ♦ 1° Contrepoison. ♦ 2° *Fig.* Remède contre un mal moral. « *D'excellents antidotes contre la mélancolie* » (MONTESQ.).

ANTIÉCONOMIQUE [ãtiekɔnɔmik]. *adj.* (1860; de *ami-, et économique).* Qui est contraire aux principes d'une bonne *économie. Des mesures antiéconomiques.*

ANTIÉMÉTIQUE [ãtiemetik]. *adj. et n. m.* (1898; de *anti-, et émétique). Méd.* Propre à arrêter les vomissements. *Un antiémétique.*

ANTIENGIN [ãtiãʒɛ̃]. *adj.* (*Néol.;* de *anti-* 1, et *engin). Milit.* Se dit des armes ou des dispositifs destinés à s'opposer et à détruire les engins spéciaux adverses. *Fusée antiengin.* ◈ SYN. Antimissile.

ANTIENNE [ãtjɛn]. **n.** *f.* (XVI^e^ ; *antievene, fin* XIII^e^ ; lat. médiév. *antefana,* altér. du lat. ecclés. d'o. gr. *antiphona). Liturg.* Refrain repris par le chœur entre chaque verset d'un psaume (dit *antiphoné),* ou chanté seulement avant et après le psaume (dit *alterné). Recueil d'antiennes.* V. Antiphonaire. ◇ *Fig.* Chose que l'on répète, qu'on ressasse sans cesse. V. Refrain. « *Reprenant son antienne de trahison* » (JAURÈS).

ANTIENZYME [ãtiãzim]. *n. m.* (v. 1960; de *anti-, et enzyme). Biol.* Substance qui neutralise un enzyme, anticorps obtenu après une injection d'enzyme capable de le précipiter. ◈ SYN. *Antiferment* (vieilli).

ANTIESCLAVAGISTE [ãtiesklavaʒist(ə)]. *adj.* (1866; de *anti-*, et esclavage). Opposé à l'esclavage, aux esclavagistes. ◈ ANT. *Esclavagiste.*

ANTIFADING [ãtifadiŋ]. *n.* m. (1929; de *anti- 1,* et *fading). Techn.* Dispositif électronique (à tubes ou à transistors) qui permet d'obtenir une bonne écoute, indépendamment des variations dues au fading.

ANTIFASCISTE [ãtifaʃist(ə)]. *adj.* (1933; de *anti-*, et *fasciste).* Opposé *au* fascisme. « *Le mouvement antifasciste français* » (BEAUVOIR). ◈ ANT. Fasciste.

ANTIFERMENT [ãtifɛrmã]. *n.* m. (1922: de *anti-, et ferment). Biol.* (Vieilli). Antienzyme*.

ANTIFONGIQUE ou **ANTIFUNGIQUE** [ãtifɔ̃ʒik]. *adj.* et *n.* m. (mil. XX^e^ ; de *anti-* 1., et lat. *fongus* « champignon »). Qui détruit les champignons ou empêche leur développement. *Le griséofulvine est un antifongique. (On* dit aussi ANTIMYCOSIQUE [ãtimikɔsik] ou ANTIMYCOTIQUE [ãtimikɔtik].)

ANTIFRICTION [ãtifriksjɔ̃]. *n.* m. (1877; de *ami-, et friction).* Alliage réduisant le frottement. utilisé dans la fabrication de Certains organes de machine. Appos. *Métal antifriction.*

ANTIFUMÉE [ãtifyme]. *n.* m. *invar.* (v. 1970; de *anti-, et fumée). Techn.* Substance incorporée à un produit pétrolier destinée à diminuer les fumées par une combustion plus complète. — Adj. *Produit antifumée.*

ANTI-g [ãtiʒe]. *adj. invar.* (1956; de *anti-* 1, et *g[ravitation]).* Abrév. de antigravitationnel, *elle. Combinaison spatiale ami-g.*

ANTIGEL [ãtiʒɛl]. *n.* m. (1948; de *anti-*, et gel). Produit qui abaisse le point de congélation de l'eau. Antigel *pour radiateurs d'automobiles.*

ANTIGÈNE [ãtiʒɛn]. n. m. (1910; de *anti-*, et gène). Toute substance qui peut engendrer des anticorps. *Antigènes microbiens.*

ANTIGLISSE [ãtiglis]. *ndj. invar.* (v. 1970; de *anti-*, et *glisse[r]). Vêtements antiglisse*, conçus pour accrocher la neige et éviter au skieur de glisser sur la pente en cas de chute.

ANTIGOUVERNEMENTAL, ALE, AUX [ãtiguvɛrnəmãtal, o]. *adj.* (1832; de *anti-, et gouvernemental).* Qui est contre le gouvernement, dans l'opposition. ◈ ANT. Gouvernemental.

ANTIGRAVITATION [ãtigravitasjɔ̃]. n. *f.* (mil. XX^e^ ; de *anti-* 1, et *gravitation).* SC. Force physique hypothétique, de même nature que la gravitation, qui lui serait symétrique et de sens contraire.

ANTIGRAVITATIONNEL, ELLE [ãtigravitasjɔnɛl]. *ndj.* (mil. XX^e^ ; de *anti-* 1, *et gravitationnel).* Relatif, ive à l'antigravitation. On dit aussi *antigravifique.*

ANTIGRÈVE [ãtigrɛv]. *adi.* [1948: de *anti-*, et *grève).* Qui s'oppose à une grève. *Des lois antigrève(s).*

ANTIHALO [ãtialo]. *adj.* (1907; de *anti-, et halo). Phot.* Qui supprime ou atténue l'effet de halo. Subst. *Un antihalo,* un enduit antihalo.

ANTIHAUSSE [ãtios]. *odj. invar.* (1955; de *anti-*, et

sse). Qui lutte contre la hausse des prix. *Une politique housse.*

ANTIHÉROS [ãtiero]. n. m. (1966: de *anti-, et héros).* sonnage n'ayant aucune des caractéristiques du héros litionnel ; héros* (4º) qui n'est pas un héros (2º et 3º).

ANTIHISTAMINIQUE [ãtiistaminik]. *adj.* (1954; de -, et *histaminique*). *Biol.* Qui combat les effets de l'hista- le. — Subst. *Les antihistaminiques de synthèse.*

ANTIHYGIÉNIQUE [ãtiiʒjenik]. *adj.* (1850; de *anti-*, et *iénique*). *Didocr.* Contraire à l'hygiène. ◈ ANT. *Hygié-* ue.

ANTI-INFLATIONNISTE [ãtiẽflasjɔnist(ə)]. *adj.* (1959; *anti-*, et *inflationniste*). Qui s'oppose à l'inflation. *Une itique anti-inflationniste.*

ANTILITHIQUE [ãtilitik]. *adj.* (1971 ; de *anti-*, et *-lithi-*). *Méd.* Qui prévient la formation des calculs. — Subst. *anfilithique.*

ANTILLAIS, AISE [ãtijɛ, ɛz]. *adj. et n. (1826; antillien,* 56; de *Antilles*). Des Antilles, archipel d'Amérique Cen- *le. Rhum antillais. Créole antillais. Les Antillais.*

ANTILOGARITHME [ãtilɔgaritm(ə)]. n. *m.* (1740; de *fi-* 1, et *logarithme). Math.* Fonction inverse de la fonction garithme. 0 Nombre correspondant à un logarithme nné. (V. Exponentielle.)

ANTILOPE [ãtilɔp]. *n. f.* (1622; angl. *antelope, lat.* édiév. *ant(h)alopus; antelop* « animal fabuleux », XIIIe). ammifère ruminant *(Antilopidés) au* corps svelte, aux utes pattes grêles, à cornes spiralées (chez le mâle). V. *ssi* **Bubale,** gnou, **nilgant, saïga.**

ANTIMATIÈRE [ãtimatjɛr]. n. *f.* (1958; de *anti-*, et *atière*). Matière supposée constituée d'antiparticules.

ANTIMILITARISME [ãtimilitarism(ə)]. n. m. (1903; de *ti-*, et *militarisme).* Opposition au militarisme. ◈ ANT. *ilitarisme.*

ANTIMILITARISTE [ãtimilitarist(ə)]. *adj.* et n. *m.* in XIXe ; de *anti-, et militariste).* Animé par l'antimilitarisme. *ropagande antimilitariste.* — *N.* m. *Un antimilitariste.* ◈ NT. Militariste.

ANTIMISSILE [ãtimisil]. *adj.* (1967; de *anti-* 1, et *missile).* elatif à la défense et à la riposte contre des missiles. Fusée *ntimissile. Missile antimissile.* ◈ SYN. *Antiengin.*

ANTIMITE(S) [ãtimit]. *adj.* (1935; de *anti-*, et *mite).* Qui rotège (les lainages, les fourrures) contre les mites. Subst. *Un antimite,* un produit antimite.

ANTIMITOTIQUE [ãtimitɔtik]. *adj.* et *n. m.* (v. 1960; le *anti-*, et *mitose*). *Me'd.* Se dit d'un agent (surtout une substance chimique) qui inhibe certaines phases de la mitose, mpêchant ainsi la multiplication des cellules. *Les antiitotiques sont utilisés dans le traitement des cancers.*

ANTIMOINE [ãtimwan]. **n. m.** (XIIIe ; lat. médiév. *antinonium,* probabl. de l'arabe *'Ithmid, gr. stimmi* ou *stibi* « noir l'antimoine »). Corps simple (nº at. 51 ; m. at. 121.76; symb. Sb), intermédiaire entre les métaux et les métalloïdes, cassant, argenté, dont le principal minerai est *la stibine et* qui augmente la dureté des métaux auxquels on l'associe. **V. Régule.** *Oxydes, sulfures; chlorures d'antimoine.* V. **Kermès,** khôl, **valentinite.** *L'antimoine augmente la dureté des métaux auxquels on l'allie.*

ANTIMONARCHIQUE [ãtimɔnarʃik]. *adj.* (1714; de *anti-*, et *monarchique).* Opposé au gouvernement monarchique.

ANTIMONARCHISTE [ãtimɔnarʃist(ə)]. n. (1845; de *anti-, et monarchiste*). Adversaire du régime monarchique. ◈ ANT. Monarchiste. royaliste.

ANTIMONIATE [ãtimɔnjat]. **n. m. (1801 ; du** rad. lat. de *antimoine*). Sel d'un acide oxygéné dérivé de l'antimoine.

ANTIMONIÉ, ÉE [ãtimɔnje]. *adj. (*1808: du rad. lat. de *antimoine.* Qui contient de l'antimoine, se combine avec l'antimoine. *Hydrogène antimonié,* antimoniure d'hydrogène.

ANTIMONIURE [ãtimɔnjyr]. *n.* **m. (1845; du rad.** lat. de *antimoine).* Combinaison de l'antimoine avec un autre corps simple.

ANTIMYCOSIQUE ou **ANTIMYCOTIQUE. V.** ANTIFONGIQUE.

ANTINATIONAL, ALE, AUX [ãtinasjɔnal, o]. *adj.* (1743; de *anti-, et national*). Qui est contraire à la nation, à l'intérêt national.

ANTINAZI, IE [ãtinazi]. *adj.* (v. 1940; de *anti-*, et *nazi).* Hostile au nazisme. V. Antifasciste. Subst. « *Les antinazis allemands continuaient à prédire le moche effondrement d'Hitler* » (BEAUVOIR).

ANTINEUTRINO [ãtinøtrino]. *n.* **m.** (1958: de *anti-* 1, et *neutrino*). *Phys.* Antiparticule du neutrino.

ANTINEUTRON [ãtinøtrɔ̃]. *n. m.* (1958; de *anti-, et* neutron). Antiparticule du neutron.

ANTINÉVRALGIQUE [ãtinevralʒik]. *adj.* **(1853;** de *anti-*, et névralgique). Propre à combattre la névralgie. Subst. *Un antinévralgique.*

ANTINOMIE [ãtinɔmi]. *n. f. (1546;* lat. *antinomia,* mot gr.). ♦ 1º Contradiction, « *De même devons-nous protéger en nous toutes les antinomies naturelles* » *(GIDE).* ♦ 2º *Philo.* (1801). Chez Kant, Conflit entre les lois de la raison pure. — Conflit dialectique. « *Proudhon aurait pu se passer du terme hégélien antinomie* » (STE-BEUVE). ♦ 3º *Log.* V. Paradoxe (3º). ◈ ANT. Accord.

ANTINOMIQUE [ãtinɔmik]. *adj.* (1853; de *antinomie).* Se dit de deux lois, de deux principes qui forment une antinomie. V. Contradictoire. ◈ ANT. Concordant.

ANTIPALUDIQUE [ãtipalydik]. *adj.* et *n. m.* (1968; de *anti-, et paludisme). Méd.* Se dit d'un médicament qui agit sur le paludisme ou qui protège contre lui. *La quinine est un antipaludique.*

ANTIPAPE [ãtipap]. *n. m.* (1390; lat. médiév. *antipapa). Hist. cathol.* Pape considéré par l'Église comme irrégulièrement élu, et non reconnu par elle.

ANTIPARALLÈLE [ãtiparalɛl]. *ndj. (1771;* de *anti-*, et *parallèle). Droites antiparallèles* : droites qui, sans être parallèles, forment avec une troisième des angles égaux.

ANTIPARASITE [ãtiparazit]. *adj.* (1928; de *anti-, et parasite*). *Radio.* Qui s'oppose à la production et la propagation des parasites. *Munir une automobile d'un dispositif antiparasite* (l'*antiparasiter*).

ANTIPARLEMENTAIRE [ãtiparləmãtɛr]. *adj.* (1853; de *anti-, et parlementaire*). Hostile au parlementarisme, au parlement. « *Je ne suis* [...] *ni royaliste* [...] *ni antiparlementaire* » *(MAURIAC).*

ANTIPARLEMENTARISME [ãtiparləmãtarism(ə)]. n. *m.* (1956; de *antiparlementaire,* 1853; de *anti-, et parlementaire*). Opposition au régime parlementaire.

ANTIPARTICULE [ãtipartikyl]. *n. f.* (1958; de *anti-*, et *particule*). *Phys. nucl.* Particule symétrique d'une particule élémentaire, reconnue capable de s'annihiler avec cette dernière. en libérant de l'énergie sous forme de photons. V. **Anti-**neutron, antiproton.

ANTIPATHIE [ãtipati]. *n. f.* (1542; lat. d'o. gr. *antipathia*). ♦ 1º Vx. Défaut d'affinité entre deux substances. ♦ 2º *Mod.* (XVIIe). Aversion instinctive, irraisonnée. V. Éloignement, prévention, répugnance. « *Il n'y a rien de si rapide qu'un sentiment d'antipathie* » (MUSS.). « *C'est du choc des caractères et non de la lutte des idées que naissent les antipathies* » (BALZ.). ◈ ANT. Affinité: sympathie.

ANTIPATHIQUE [ãtipatik]. *adj.* (1586; de *antipathie).* ♦ 1º Vx. *(Antipathique à qqch.).* Sans affinité, contraire. V. Incompatible. « *La position défensive est antipathique au caractère français* » (CHATEAUB.). ♦ 2º *Mod. (XIX~).* Qui inspire de l'antipathie. V. Désagréable, déplaisant. « *Cet* ennemi *ne lui est nullement antipathique* » *(GIDE).* « *Cette lourdeur brutale qu'elle trouvait* si *anfipafhique* » (MART. du G.). ◈ ANT. *Compatible,* convenable; sympathique.

ANTIPATRIOTIQUE [ãtipatrijɔtik]. *adj.* (1767; de *anti-, et patriotique).* Contraire au patriotisme, aux intérêts de la patrie. ◈ ANT. Patriotique.

ANTIPATRIOTISME [ãtipatrijɔtism(ə)]. *n.* **m. (1853;** de *anti-*, et *patriotisme*). Conception, attitude antipatriotique. ◈ ANT. Patriotisme.

ANTIPÉRISTALTIQUE [ãtiperistaltik]. *adj.* (1680, de *anti-*, et *péristaltique*), *Méd.* Se dit des contractions qui se font 'en sens inverse des contractions péristaltiques, eî font remonter les aliments.

ANTIPERNICIEUX, EUSE [ãtipɛrnisjø, øz]. *adj.* (v. 1960; de *anti-, et pernicieux). Méd.* Qui combat l'anémie pernicieuse.

ANTIPERSONNEL [ãtipɛrsɔnɛl]. *odj. invar.* (v. 1950; de *anti-, et personnel, n. m.). Milit.* Se dit des armes et engins destinés à mettre hors de combat le personnel. *Mines antipersonnel et mines antichars.*

ANTIPHLOGISTIQUE [ãtiflɔʒistik]. *ndj.* (1795; de *anti-, et* gr. *phlogistos* « inflammable »). *Méd.* Qui combat les inflammations.

ANTIPHONAIRE [ãtifɔnɛr]. *n. m. (Antiphonar,* 1302; *antefinier,* XIIe ; lat. médiév. *antiphonarium,* de *antiphona.* V. Antienne). *Ancienn.* Tout recueil de chants liturgiques, recueil des antiennes de la messe. *Mod.* Recueil des chants de l'office, et *spécial?.* des Heures diurnes.

ANTIPHRASE [ãtifraz]. *n. f.* **(1534;** *antifrasie,* XIVe ; lat. gram. *antiphrasis,* mot gr.). Manière d'employer un mot, une locution dans un sens contraire au sens véritable, par ironie ou euphémisme.

ANTIPODAL. ALE, AUX [ãtipɔdal, o]. *adj.* **(1752;** de *antipode). Didact.* Qui est situé aux antipodes. *Point antipodal.*

ANTIPODE [ãtipɔd]. n. m. (1537; « homme situé aux antipodes », 1372; lat. d'o. gr. *antipodes).* ♦ 1º Lieu de la terre diamétralement opposé *à* un *autre. La Nouvelle-Zélande est l'antipode de la France, est aux antipodes de la France.* — Loc. *Aux antipodes,* très loin. ♦ 2º *Fig.* Chose exactement opposée. « *On situera la doctrine en évoquant son antipode* » (BENDA). *À l'antipode, aux antipodes de,* à l'opposé de.

ANTIPODISME [ãtipɔdism(ə)]. n. *m.* (mil. XX^e^; de *antipode).* Exercice acrobatique exécuté avec les pieds en étant couché *sur le* dos *(antipodiste).*

ANTIPOÉTIQUE [ãtipɔetik]. *adj. (1766;* de *anti-, et poétique).* Contraire à la poésie, à l'esprit de la poésie.

ANTIPOLIOMYÉLITIQUE [ãtipɔljɔmjelitik], *adj.* (mil. XX^e^; de *anti-, et poliomyélitique). Méd.* Qui combat la polio*myélite. Vaccin antipoliomyélitique. Cour. Antipolio* (invar.).

ANTIPOLLUTION [ãtipɔlysjɔ̃]. *adj. invar.* (1971; de *anti-, et. pollution).* Propre à combattre la pollution. *Les « équipements antipollution » (L'Express, 9-10-1972).* — Qui contribue à la lutte contre la pollution. *Ligue antipollution.*

ANTIPROTECTIONNISTE [ãtipʀɔtɛksjɔnist(ə)]. *a d j .* (1866; de *anti-, et protectionniste).* Opposé au protectionnisme. V. Libéral. ◈ ANT. Protectionniste.

ANTIPROTON [ãtipʀɔtɔ̃]. II. *m.* (1956; de *anti-,* et *proton).* Antiparticule du proton.

ANTIPSYCHIATRE [ãtipsikjatʀ(ə)]. *n. m.* (1972; de *anti-, et psychiatre).* Psychiatre partisan de l'antipsychiatrie. *« Je suis [...] les efforts des ' antipsychiatres' pour briser le cercle du 'grand renfermement ' »* (BEAUVOIR). .

ANTIPSYCHIATRIE [ãtipsikjatʀi]. *n. f.* (1972; de *anti-, et psychiatrie),* Ensemble des théories du psychiatre Ronald Laing et de ses disciples, intégrant les signes chiques de la maladie mentale à une vaste symptomatologie sociale; pratique thérapeutique conforme à ces théories, et rompant avec les procédés de la psychiatrie classique. (*Dér.* ANTIPSYCHIATRIQUE, *adj.*)

ANTIPUTRIDE [ãtipytʀid]. *adj.* (1763; de *anti-* 1, et *putride). Didact.* Qui empêche la putréfaction. — N. m. *Le phénol est un antiputride.*

ANTIPYRÉTIQUE [ãtipiʀetik]. *adj.* (1771; de *anti-, et pyrétique).* **Méd.** Qui combat la fièvre V. Fébrifuge.

ANTIPYRINE [ãtipiʀin]. *n. f.* (1885; du rad. de *antipyrétique).* Médicament à noyau benzénique, antipyrétique et analgésique (On dit aussi *Analgésine).*

ANTIQUAILLE [ãtikaj]. *n. f.* (1507; it. *anticaglia,* de *antico* « antique »). ♦ 1° *Vx.* Antiquité. ♦ 2° *Péj. et mod.* (XVII^e^). Antiquité ou objet ancien sans valeur. V. Vieillerie.

ANTIQUAIRE [ãtikɛʀ]. *n.* (1568; lat. *antiquarius* « relatif à l'antiquité »). ♦ 1° *Vx.* Archéologue. ♦ 2° (1845; all. *Antiquar).* Marchand d'objets d'art, d'ameublement et de décoration anciens.

ANTIQUE [ãtik]. *adj.* (XIII^e^; *anti(f), a.* fr.; lat. *antiquus).* ♦ 1° Qui appartient à une époque reculée, à un lointain passé. V. Ancien. « *Je viens. selon l'usage antique et solennel* » (RAC.). « *Chante la berceuse antique* » (LOTI). ◇ Très vieux. « *Une Bible en images, très antique, toute dépenaillée* » (FRANCK). — Qui n'est plus à la mode. V. Démodé, suranné. *Une antique guimbarde.* — LOC. adv. *À l'antique,* à l'ancienne mode. ♦ 2° (XVI^e^). Qui appartient à l'Antiquité. *Les civilisations antiques. La Grèce, l'Italie antique. Monuments, vases antiques.* — Subst. *m. L'antique,* l'art, les œuvres d'art antiques. *Imiter l'antique.* — Subst. f. *(Vx)* Œuvre d'art antique. *Cabinet des antiques, collection d'antiques.* Par plaisant. « *Les exclus avaient donné le sobriquet de* Cabinet des Antiques au salon *du marquis* » (BALZ.). ◈ ANT. *Moderne.*

ANTIQUITÉ [ãtikite]. *n. f.* (1080; lat. *antiquitas).* ♦ 1° Caractère de ce qui est très ancien. V. Ancienneté. *L'antiquité d'un monument.* « *Ces traditions prouvent au moins l'antiquité des peuples de l'Égypte* » (CONDILLAC). ♦ 2° Temps très ancien, très reculé. *Cela remonte à la plus haute antiquité.* « *Le cens avait de toute antiquité appartenu au roi* » (MONTESQ.), de tout temps. ♦ 3° (XVI^e^). *L'Antiquité,* les plus anciennes civilisations. « *L'antiquité grecque et* romaine » (HUGO), ou classique. *L'Antiquité orientale. Spécialt.* L'antiauité aréco-romaine. *Les écrivains du XVII^e^ s. s'inspirent de l'antiquité.* ♦ 4° Plur. *Les antiquités :* les monuments, les œuvres d'art qui nous restent de l'antiquité. *Les départements des antiquités orientales, égyptiennes, grecques et romaines, chrétiennes, au musée du Louvre. Musée des antiquités nationales.* ◇ Objets d'art, meubles anciens. *Marchand d'antiquités.* ◈ ANT. Nouveauté.

ANTIRABIQUE [ãtiʀabik]. *adj.* (1860; de *anti-,* et *rabique). Méd.* Employé contre la *rage. Vaccination antirabique.*

ANTIRACHITIQUE [ãtiʀaʃitik]. *adj.* (1765; de *anti-,* et *rachitique). Méd.* Qui combat ou prévient le rachitisme.

ANTIRACISME [ãtiʀasism(ə)]. *n. m.* (mil. XX^e^; de *anti-,* et *racisme).* Opposition aux doctrines racistes, aux attitudes et aux réactions racistes.

ANTIRACISTE [ãtiʀasist(ə)]. *adj. (1948;* de *anti-,* et *raciste).* Opposé au racisme. ◈ ANT. Raciste.

ANTIRADAR [ãtiʀadaʀ]. *n. m.* et *adj. invar.* (mil. XX^e^; de *anti-* 1, et *radar). Milit.* Qui sert à empêcher la détection par radar. *Dispositifs antiradar.*

ANTIRADIATION [ãtiʀadjasjɔ̃]. *adj. invar.* (v. 1960; de *anti- 1,* et *radiation* [2°]). Qui protège de certains types de radiations, notamment de la radioactivité. **(V. Antiatomique).**

ANTIRELIGIEUX, EUSE [ãtiʀeliʒjø, øz]. *a d j .* (XVIII^e^; de *anti-, et religieux).* Opposé à la religion. *La po mique antireligieuse de Voltaire.*

ANTIRIDES [ãtiʀid]. *adj. invar.* (1917; de *anti-, et rid* Qui prévient ou combat les rides. *Crème antirides.*

ANTIROUILLE [ãtiʀuj]. *adj. invar.* (1906; de *anti-, rouille).* Qui protège contre la rouille (1°), ôte les taches rouille. *Peinture antirouille.* V. Minium. *Pâte antirouille.*

ANTI-SCIENTIFIQUE [ãtisjãtifik]. *adj.* (1865; *anti-, et scientifique).* Contraire à l'esprit scientifique.

ANTISCORBUTIQUE [ãtiskɔʀbytik]. *adj.* (1671; *anti-,* **et** *scorbutique). Méd.* Propre à combattre ou à gué le scorbut. *Plantes antiscorbutiques* (cochléaria, etc.).

ANTISÉGRÉGATIONNISTE [ãtisegʀegasjɔnist(ə)]. a (mil. XX^e^; de *anti-,* et *ségrégation).* Qui s'oppose à la ségrég tion raciale.

ANTISÉMITE [ãtisemit]. n. (1889; de *anti-, et sémit* Raciste animé par l'antisémitisme. Adj. *Propagande anti mite (ou antisémitique).*

ANTISÉMITISME [ãtisemitism(ə)]. *n. m.* (1886: *antisémite).* Racisme dirigé contre les juifs.

ANTISEPSIE [ãtisepsi]. *n. f.* (1890; de *antisepti* d'apr. le gr. *sépsis* « putréfaction »). Ensemble des méthod destinées à prévenir ou combattre l'infection en détruisa des microbes qui existent à la surface ou à l'intérieur organismes vivants. *Antisepsie et asepsie.*

ANTISEPTIQUE [ãtiseptik]. *adj. (1763;* de *anti-, septique).* Propre à l'antisepsie, qui emploie l'antiseps *Remède, pansement antiseptique.* — Subst. m. *Les antisep ques* (eau oxygénée, formol, permanganate, salol, phénc hypochlorites, etc.). ◈ ANT. *Septique.*

ANTISOCIAL, ALE, AUX [ãtisɔsjal, o]. *adj. (1784; anti-,* et *social).* Contraire à la société, à l'ordre soci *Principes antisociaux. 0* 1832. Qui n'est pas social, va con les intérêts des *travailleurs. Mesure antisociale.* ◈ AP *Social.*

ANTI-SOUS-MARIN, INE [ãtisumaʀɛ̃, in]. *adj.* (194 de *anti-,* et *sous-marin). Milit.* Qui sert à combattre les sou marins. *Grenades anti-sous-marines.*

ANTISPASMODIQUE [ãtispasmɔdik]. *adj.* (1740; *anti-, et spasmodique). Méd.* Qui combat les spasmes, convulsions. *Remède antispasmodique.* Subst. *Les antispasm diques* (belladone, bromure, valériane, etc.).

ANTISPORTIF, IVE [ãtispɔʀtif, iv]. *adj.* (1892; de *an et sportif).* Hostile au sport; contraire à l'esprit du sport

ANTISTROPHE [ãtistʀɔf]. *n. f. (1550; lat. antistrop mot* gr.). *Métr. anc.* Strophe lyrique du même schéma q la première (dans la triade *strophe, antistrophe, épode).*

ANTISUDORAL, ALE, AUX [ãtisydɔʀal, o]. *adj. n. m.* (1853; de *anti-,* et *sudoral). Physiol.* Qui diminue transpiration. *Un antisudoral.*

ANTISYMÉTRIQUE [ãtisimetʀik]. *adj.* (1947; *anti-* 1, et *symétrique* [4°]). *Math.* et *log.* Se dit d'une relati binaire entre des éléments d'un ensemble telle que si elle vérifie pour (a, b) et (b, a), les éléments du couple sont id tiques.

ANTISYPHILITIQUE [ãtisifilitik]. *adj.* (1774; de an *et syphilitique). Méd.* Qui combat la syphilis.

ANTITÉTANIQUE [ãtitetanik]. *adj.* (1819; de an et *tétanique).* **Méd.** Qui agit contre le tétanos. Sérum *anti t o n i q u e .*

ANTITHERMIQUE [ãtitɛʀmik]. *adj. (1890;* de *anti-, thermique). Méd.* Qui abaisse la température. V. Antipy **tique.**

ANTITHÈSE [ãtitɛz]. *n. f.* (v. 1550; *gr. antithes* ♦ 1° Opposition de deux pensées, de deux expressions q l'on rapproche dans le discours pour en faire mieux ressor le contraste. « *Il y a antithèse lorsqu'on choisit les to qui rendent l'opposition plus sensible* » (CONDILLAC). *0 Phi* Chez Kant, Proposition radicalement opposée à la thèse constituant avec elle une antinomie; dans la dialectiq hégélienne, Seconde démarche de l'esprit, niant ce qu avait affirmé dans la thèse (avant de passer à la synthès ♦ 2° *Fig.* (XIX~). Chose ou personne-entièrement oppos à une autre; contraste entre deux aspects. « *L'antithèse u verselle* » (HUGO). ◈ ANT. *Thèse.*

ANTITHÉTIQUE [ãtitetik]. *adj.* (v. 1680; bas lat. d'o. *antitheticus).* Qui emploie l'antithèse, forme antithèse. St. *volontiers antithétique. Propositions antithétiques.*

ANTITHYROÏDIEN, IENNE [ãtitiʀɔidjɛ̃, jɛn]. a (v. *1960;* de *anti-,* et *thyroïdien). Méd.* Qui diminue la séc tion de l'hormone thyroïdienne, qui combat l'hypertl roïdie. — Subst. *Le traitement du goitre exophtalmique les antithyroïdiens.*

ANTITOXINE [ãtitɔksin]. *n. f.* (1892; de *anti-,* et *toxin Méd.* Anticorps élaboré par l'organisme qui réagit con les toxines.

ANTITOXIQUE [ãtitɔksik]. *adj.* (1853; de *anti-,*

ique). *Vx.* Qui agit comme contrepoison. 0 *Mod.* (1908) i agit contre une toxine.

ANTITRUST [ãtitʀœst]. *adj. invar.* (mil. XXe; angl. *Anti-Trust Act*, 1890). Qui s'oppose à l'action des trusts. *Toute l'économie américaine est dominée par la loi antitrust* » *Express*, 24-7-1967).

ANTITUBERCULEUX, EUSE [ãtitybɛʀkylø, øz]. *adj.* 66; de *anti-*, et *tuberculeux).* Propre à combattre la tuber- *me. Vaccin antituberculeux.* — Qui contribue à la lutte itre *la* tuberculose. *Timbres antituberculeux.*

ANTITUSSIF, IVE [ãtitysif, iv]. *adj.* et *n. m.* (1970; de *i-*, et lat. *tussis* « toux »). *Méd.* Qui combat, calme la toux. *codéine est un antitussif.*

ANTIVARIOLIQUE [ãtivaʀjɔlik]. *adj.* (1903; de *anti-*, *ariolique*). *Méd.* Qui prévient ou combat la variole. *Vaccin ivarioliaue.*

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE [ãtivenerjɛ̃, jɛn]. *odj.* (1747; *anti-*, et vénérien). *Méd.* Propre à combattre les maladies nériennes.

ANTIVOL [ãtivɔl]. *n.* m. (1948; de *anti-*, et vol). Dispositif sécurité destiné à empêcher le vol des véhicules. « *Il plaça ntivol sur la roue avant, laissa la bicyclette contre le mur* » : Cl.ÉZIO).

ANTONOMASE [ãtɔnɔmaz]. *n. f.* (1683: *antonomasie*, ie; lat. *antonomasia*, mot gr.). Figure consistant à rem- cer un nom par l'énoncé d'une qualité propre à l'objet à l'être qu'il désigne,

ANTONYME [ãtɔnim]. *n.* m. (1866; de *antonymie*, d'apr. *tonyme*). Mot qui, par le sens, s'oppose directement à un tre. V. Contraire. Abrév. : *ant.* Chaud et froid sont *des tonymes.* ◇ ANT. Synonyme.

ANTONYMIE [ãtɔnimi]. n. *f.* (1831; « juxtaposition de ots inconciliables », 1823; de *ant*[*i*]-, et *-onymie*), Opposition tre antonymes.

ANTRE [ãtʀ(ə)]. *n.* **m.** (XVe; lat. d'o. gr. *antrum*). ♦ *Littér.* Caverne, grotte (*spécialt.* servant de repaire à une te fauve). Loc. C'est *l'antre du lion* (allusion à La Fontaine), lieu d'où on ne peut guère espérer sortir une fois qu'on y entré. 0 *Fig.* Lieu inquiétant et mystérieux. « Une âme *rdue dans les antres de la cabale* » (HUGO). *L'antre de la icane*, le palais de Justice. ♦ 2° *Anat.* (1751). Nom donné certaines cavités naturelles. *Antre mastoïdien.* ◇ HOM. tre (prép.), entre (du v. entrer).

ANTROPOGENÈSE [ãtʀɔpɔʒənɛz] ou **ANTROPOÉNIE** [ãtʀɔpɔʒeni]. *n. f.* (1808-1928 ; d e *anthropo-*, et *ènèse* ou *-génie*). *Didact.* Étude de l'origine et du développement de l'homme, de l'espèce humaine.

ANTRUSTION [ãtʀystjɔ̃]. *n. m.* (1748; lat. médiév. *trustio*, de *trustis*, latinis. de l'a. haut all. *Trost* « fidélité »). ist. Leude faisant partie de la suite du roi.

ANURIE [anyʀi]. *n. f.* (1863; de a- 2, et *-urie*). *Méd.* bsence d'urine dans la vessie due à l'arrêt de la sécrétion nale *(anurie sécrétoire)* ou à un obstacle au cours de l'urine tre le rein et la vessie *(anurie excrétoire)*.

ANUS [anys]. *n. m.* (1314; mot lat.). Orifice du rectum ui donne passage aux matières fécales. V. Fondement; Procto-. *Sphincters de l'anus. Tumeurs à l'anus* ◇ Chir. *nus artificiel*, orifice pratiqué sur l'intestin et abouché à la au de l'abdomen, pour l'évacuation des matières en cas obstruction intestinale située en aval.

ANXIÉTÉ [ãksjete]. *n. f.* (XIIe, repris 1564; lat. *anxietas*) tat d'angoisse (considéré surtout dans son aspect psychie- ue). « *En proie à une vive anxiété* » (*SAND*). « *Il attendait ans une anxiété visible une réponse à son envoi* » (FROMENNj. ◇ ANT. Calme, confiance, sérénité.

ANXIEUSEMENT [ãksjøzmã]. *adv.* (1823; de anxieux). vec anxiété. ◇ ANT. Calmement.

ANXIEUX, EUSE [ãksjø, øz]. *adj.* (XIVe, repris XIXe; as lat. *anxiosus*, class. *anxius*). ♦ 1° Qui s'accompagne 'anxiété, marque de l'anxiété. *Etats anxieux, crises anxieuses. ne attente anxieuse. Regard anxieux.* ♦ 2° Qui éprouve e l'anxiété. V. Angoissé, inquiet, tourmenté. « *Emu, agité, nxieux* » (MAUPASS.). Subst. C'est un *anxieux, un* homme à ui l'anxiété est habituelle. 0 ANXIEUX DE. « Tous *anxieux de oir* surgir.. » (HEREDIA), attendant dans l'anxiété le moment ù ils verront surgir... *Par ext.* Impatient de. « *Anxieux et ésireux d'acquérir certaines qualités* » (GIDE). ◇ ANT. alme, *confiant, serein.*

ANXIOGÈNE [ãksjɔʒɛn]. *adj.* (1968; du rad. de *anxieux*, t *-gène*). *Didact.* Qui suscite l'anxiété, l'angoisse. Un *climat nxiogène.*

ANXIOLYTIQUE [ãksiɔlitik]. *adj.* et *n. m.* (1970; du ad. de *anxieux*, et gr. *lutos* « apte à dissoudre »). *Méd.* Propre combattre l'état d'angoisse, l'anxiété. *Les anxiolytiques sont rescrits dans certaines névroses et psychoses.*

AORISTE [aɔʀist(ə)]. *n.* m. (1548; bas lat. *aoristus*, gr. *oristos*, proprem. « indéfini »). *Gram.* Temps de la conjuaison grecque à valeur de passé, mais n'indiquant pas une datation précise (notamment dans le cas de l'aoriste dit *gnomique*). *Aoriste premier, second.*

AORTE [aɔʀt(ə)]. *n. f.* (1546; gr. *aorté*). Artère qui prend naissance à la base du ventricule gauche du cœur, tronc d'origine de tout le système artériel, comprenant trois parties *: la crosse de l'aorte, l'aorte thoracique et l'aorte abdominale.*

AORTIQUE [aɔʀtik]. *adj.* (1834; de aorte). *Méd.* Qui appartient à l'aorte. Crosse *aortique.*

AORTITE [aɔʀtit]. *n. f.* (1845; de *aorte*). *Méd. Inflammation* de l'aorte.

AOÛT [u]. *n.* m. *(Aost*, XIIe; lat. POP. *°agustus*, class. *augustus*, proprem. « mois d'Auguste »). ♦ 1° Le huitième mois de l'année. *En août. Au commencement d'août. Fin* août. — *La mi-août*, le quinze du mois d'août. *Le Quinze-*Août. V. Assomption. ♦ 2° *Vx.* Moisson. ◇ HOM. V. Ou.

AOÛTAT [auta]. *n.* **m.** (fin XIXe; de août). *Dial.* Larve d'une espèce de trombidion (appelée aussi rouget), dont les piqûres s'accompagnent de fortes démangeaisons et d'irritation de la peau.

AOÛTÉ, ÉE [(a)ute]. *adj.* (XVIe; de *aoûter* (XIIe), «moissonner, mûrir »; de *août*). Mûri *par la* chaleur. *Fruits aoûtés.* ◇ Où s'est produit l'aoûtement. Rameau aoûté.

AOÛTEMENT [(a)utmã]. *n.* m. (1845; de août). Lignification des tissus des jeunes rameaux vers la fin de l'été.

AOÛTIEN, IENNE [ausjɛ̃, jɛn]. *n.* (v. **1965;** de août). ♦ 1° Personne qui prend ses vacances en août. ♦ 2° Personne qui reste à Paris, dans une grande ville, en août.

APACHE [apaʃ]. n. m. (1902; de *Apaches*, Indiens du Texas, réputés féroces). *Vieilli.* Malfaiteur, voyou de grande ville prêt à tous les mauvais coups.

APAGOGIE [apagɔʒi]. *n. f.* (1863 ; du gr. *apagôgé* « action d'emmener »). *Log.* Raisonnement par l'absurde.

APAISANT, ANTE [apɛzã, ãt]. *adj.* (1886; de *apaiser).* Qui apporte l'apaisement, donne des apaisements. « *Le calme de ses mouvements, la beauté apaisante de sa voix* » (MAUROIS). *Prononcer des paroles apaisantes.* V. Lénifiant. ◇ ANT. Excitant. *provocant.*

APAISEMENT [apɛzmã]. *n. m.* (XIIe; de *apaiser).* ♦ 1° Fait d'être apaisé; retour à la paix, au calme. V. Assoupissement, rémission. « *L'apaisement de mes souffrances et de mn jalousie* » (PROUST~. « *Il me fallait de la joie et surtout de l'apaisement* » (DUHAM.). ♦ 2° (v. 1925). Déclaration ou promesse destinée *à rassurer. Donner des apaisements, tous apaisements.* ◇ ANT. *Déchaînement*, excitation. provocation.

APAISER [apeze]. *v. tr.* (XIIe; de *paix*). ♦ 1° Amener (qqn) à des dispositions plus paisibles, plus favorables. V. Calmer. « *Des maîtres cruels, que l'on apaisait avec des supplications* » (FLAUB.). Pronom. « *Le public ne s'apaisera pas* » (ROUSS.). « *Les religions s'apaisent en vieillissant* » (FRANCE~. ♦ 2° Rendre (qqch.) moins violent. V. Adoucir, assoupir, endormir. « *Apaiser le plus lancinant des soucis* » (MAURIAC). *Apaiser* sa *faim.* V. Assouvir. 0 Rendre moins agité, ramener *au* calme. « *Son vol éblouissant apaisait la tempête* » (HUGO). Pronom. « Comme *des vagues qui s'apaisent* » (FLAUB.). ◇ *Au p. p.* Devenu *calme.* « *Cette atmosphère apaisée où baignait maintenant son chagrin* » (MART. du G.). ◇ ANT. Agacer, énerver, exciter; allumer. *déchaîner*, envenimer, *raviver.*

APANAGE [apanaʒ]. *n.* m. *(Apenaige*, 1297; de l'a. fr. *apaner* « nourrir (de pain), doter », lat. médiév. *apanare*, de *panis* « pain »). ♦ 1° Portion du domaine royal accordée aux cadets de la Maison de France en compensation de leur exclusion de la couronne. ♦ 2° *Fig.* (1546). Ce qui est le propre de qqn ou de qqch. ; bien exclusif, privilège. V. Lot, propre. « *L'art ne doit plus être l'apanage d'une élite, il est le bien de tous* » (R. ROLLAND). « *Cette maternité délicate dans le geste,* — *apanage des femmes* » *(COLETTE~.*

A PARI [apaʀi]. *loc. adv.* et *adj.* (1866; mots lat. « par (une raison) égale »). *Log.* Se dit d'un argument, d'un raisonnement qui se fonde sur un rapport de parité, en concluant d'un cas à un autre considéré comme semblable.

APARTÉ [apaʀte]. *n. m.* (1640; it. *a parte* « à part, à l'écart »). ♦ 1° Mot ou parole que l'acteur dit à part soi (et que le spectateur seul est censé entendre). *Les apartés sont fréquents dans la comédie. Cela doit être en aparté*, tout bas. ♦ 2° (XIXe). Entretien particulier, dans une réunion. « *Il y avait, entre le missionnaire et moi, des apartés en langue polynésienne* » (LOTI).

APARTHEID [apaʀtɛd]. *n. m.* (1957; mot du néerl. d'Afrique du Sud, littéralt. « séparation »). Ségrégation des populations de races différentes, en Afrique du Sud.

APATHIE [apati]. *n. f.* (XIVe; lat. *apathia*, gr. *apatheia;* Cf. -Pathie). ♦ 1° *Philo. anc*, Insensibilité voulue comme conforme à l'idéal humain. V. **Ataraxie,** impassibilité, **imperturbabilité.** ♦ 2° (1694). Incapacité d'être ému ou de réagir (par molles& indifférence, état dépressif, etc.). V. **Engourdissement,** indôlence, **inertie,** paresse, résignation. Secouer

son apathie. « *Quarante années de tempête ont brisé les plus fortes âmes; l'apathie est grande* » (CHATEAUB.). « *Nous avons à lutter contre l'incroyable apathie des classes moyennes*» (MART. du G.). ◈ ANT. *Sensibilité; activité, énergie, enthousiasme.*

APATHIQUE [apatik]. *adj.* (1643; de *apathie*). ♦ 1° *Philo.* anc. Parvenu à l'apathie. ♦ 2° (Déb. XIX^e). Caractérisé par l'apathie; sans ressort, sans activité. V. Indifférent, indolent. inerte. *mou.* « *Eteint. soumis. apathique. brisé* » (MAUROIS). — *Caractérol.* Qui se distingue par une activité et une affectivité anormalement faibles (tout en résistant à ceux qui veulent agir sur lui). V. Amorphe. ◈ AN?. **Actif, énergique. vif.**

APATITE [apatit]. *n. f.* (1803; d'abord en all.; du gr. *apatân* « tromper », c.-à-d. pierre trompeuse, pseudo-précieuse). Phosphate de calcium naturel, contenant du fluor *(fluoapatite)* ou du chlore *(chloapatite)*, répandu notamment dans les roches éruptives en inclusions microscopiques.

APATRIDE [apatRid]. *n.* (v. 1920; de *a- 2, et gr. patris, idos* « patrie »). Personne dépourvue de nationalité légale, qu'aucun État ne considère comme son ressortissant. V. Heimatlos. *L'office de protection des réfugiés et apatrides.*

APATRIDIE [apatRidi]. *n. f. (1930; de apatride). Didact.* Situation d'une personne apatride.

APAX. V. HAPAX.

APEPSIE [apepsi]. *n. f.* (1550; gr. *apepsia* « indigestion »). *Méd.* Ralentissement important de la digestion par défaut des sécrétions digestives. V. **Dyspepsie.**

APERCEPTION [apERsepsjɔ̃]. n. *f.* (1718; de apercevoir, d'apr. *perception*). *Philo.* Acte d'apercevoir, prise de conscience réfléchie de l'objet de la perception. V. Appréhension.

APERCEVOIR [apERsəvwaR]. *v.*; conjug. **recevoir** (1080, pron.; XII^e, trans. ; de *percevoir*).

I. *V. tr.* ♦ 1° Voir, en un acte de vision généralement bref (qqch. qui apparaît), qu'il y ait eu attention ou non. *V.* **Découvrir, remarquer, repérer.** *De* « *petits animaux dont le microscope nous fait apercevoir la figure* » (LA BRUY.). V. Discerner, distinguer. « *On apercevait au loin l'incendie d'un village* » (CHATEAUB.). *Je n'ai fait que l'apercevoir.* V. **Entrevoir.** ♦ 2° Saisir (qqch.) par une perception distincte. V. **Percevoir.** « *Nos sens n'aperçoivent rien d'extrême* » (PASC.). 0 Avoir conscience. se rendre compte de. V. **Comprendre, constater, deviner, sentir, voir.** « *Pascal voit la faiblesse des hommes, mais, derrière elle, il aperçoit leur incurable blessure* » (FAGUET). — *Laisser, faire apercevoir.* V. **Montrer.** « *Se garder de laisser apercevoir sa méfiance* » **(STENDHAL).**

II. *V. pron.* ♦ 1° Prendre conscience, se rendre compte (d'un état ou d'un processus complexe). V. **Remarquer.** *Je m'apercevais bien de leur manège.* « *Leur rendre des soins dont elles feignaient de ne pas s'apercevoir* » **(FRANCE).** *Je ne m'en suis pas aperçu.* « *Il s'aperçut qu'il y avait autre chose dans le monde que les spéculations de la Sorbonne* » (HUGO). ♦ 2° *(Réfl.).* Apercevoir son *image* (dans une glace). — *(Récipr.)* Se voir mutuellement. — *(Passif)* Être aperçu, pouvoir *être aperçu. Un détail qui s'aperçoit à peine.* ◈ ANT. *Perdre* **(de vue).**

APERÇU [apERsy]. *n. m. (1760;* p. p. subst. de *apercevoir).* ♦ 1° Première idée que l'on peut avoir d'une chose vue rapidement. V. Coup (d'œil*), estimation, vue. *Par ce tour d'horizon, vous aurez un aperçu de la question. Donner un aperçu de la situation,* en faire un exposé sommaire. ♦ 2° Remarque, observation non développée mais qui jette un *jour nouveau.* « *Des remarques et des aperçus d'une sagacité merveilleuse* » *(GIDE).*

APÉRIODIQUE [apeRjɔdik]. *adj. (1898;* de a- 2, et *périodique).* ♦ 1° *Phys.* Qui tend sans oscillation vers un régime stable. ♦ 2° *Math.* Dépourvu de période. *Fonction apériodique.* V. Acyclique.

APÉRITEUR [apeRitœR]. *n.* m. (1911; bas lat. *aper(i)tor* « inaugurateur »). *Dr.* Premier assureur, qui dirige le risque dans le cas d'une police collective.

APÉRITIF, IVE [apeRitif, iv]. *adj. et n. m. (1750;* « qui ouvre les pores, les canaux, les vaisseaux », XIV^e; bas lat. *aper(i)tivus*). ♦ 1° Adi. *Littér.* Qui ouvre. stimule l'aqoétit. *Boisson apéritive.* « *L'air de cette caverne était on ne peut plus apéritif* » (DUMAS). ♦ 2" N. m. Cour. (1890). Boisson à base de vin (quinquina, vermouth) ou d'alcool (amer, gentiane, anis), **supposée** apéritive, que l'on prend avant le *repas. Servir des apéritifs. Offrir, prendre l'apéritif* (pop. *Apéro*).

APERTURE [apERtyR]. *n. f.* (1916; « ouverture », archit., XVI^e; lat. *apertura*). *Phonét.* Écartement des organes au point d'articulation d'un phonème vendant la tenue. *Degrés d'aperture.*

APESANTEUR [apəzɑ̃tœR]. *n, f.* (v. 1960; de a- 2, et pesanteur). *Astronaut., phys.* Absence de pesanteur due à l'annulation ou à un extrême affaiblissement du champ de gravitation. *Des cosmonautes en état d'apesanteur.*

APÉTALE [apetal]. *adj.* (1771; de *a-* 2, et *pétale).* Se dit d'une fleur qui n'a pas de corolle: *La fleur du houx du chanvre est apétale.* — Subst. fém. *Les apétales :* groupe de plantes à fleurs apétales.

A-PEU-PRÈS ou **A PEU PRÈS** [apøpRɛ]. *n. m.* (1 subst. de la loc. adv. à *peu près*). ♦ 1° Approxima grossière. « *Les calculs astronomiques qui ne roulent sur des à peu près* » (FONTENELLE). ♦ 2° Chose impré imparfaite. « *Toute la vie est faire d'à peu près* » (MAUPA ♦ 3° *Vieilli.* Calembour.

APEURÉ, ÉE [apœRe]. *adj.* (1885; V. **Apeurer**). En p **à la peur. V. Craintif, effarouché.** *Un animal apeuré. Regards apeurés.* « *Leur audace apeurée* » (LOTI).

APEURER [apœRe]. *v. tr.* (1848; *apo(e)rir, en a.* fr. *XIII^e);* de *peur).* Effrayer. « *Quand il les aurait bien apeurés* (SAND). « *Apeuré déjà par ce soupçon qui pesait sur lui* (MAUPASS.).

APEX [apɛks]. n. m. (1863; mot lat.). ♦ 1° *Sc. nat.* N donné à divers sommets ou pointes. ♦ 2" Dans les insc tions latines, Sorte d'accent aigu marquant la quan longue d'une voyelle. ♦ 3° (1894). Point du ciel, situé c la constellation d'Hercule, vers lequel semble se dir le système solaire.

APHASIE [afazi]. *n. f.* (1826; gr. *aphasia*). *Méd.* et c Trouble ou perte de la capacité de parler ou de comprer le langage parlé *(surdité verbale) ou* écrit *(cécité ver* ou *alexie),* par lésion des centres nerveux cérébraux cor pondants.

APHASIQUE [afazik]. *adj.* (1865; « qui ne se pronc *pas* », *1643;* de *aphasie).* Atteint d'aphasie. Un *vieil aphasique.* Subst. *Un, une aphasique.*

APHÉLIE [afeli]. *n. m. (1690;* lat. *sc. aphelium, 1* (Kepler), d'apr. *apogæum* « apogée », du gr. *hêlios* « Soleil Point de l'orbite d'une planète ou d'une comète qui es plus éloigné du Soleil *(opposé à* périhélie).

APHÉRÈSE [afeRez]. *n. f.* (1586; *aph(a)eresis,* 1521; gram. d'o. *gr. aphæresis*). *Phonét.* Chute d'un phonème d'un groupe de phonèmes au début d'un mot (*oppos* apocope). Pitaine *(fam.) se dif pour* capitaine *par aphér*

APHIDIENS [afidjɛ̃] ou **APHIDÉS** [afide]. *n. m.* (1839,-1886; du lat. *sc. aphis* (Linné), désignant le type cette famille; o. i.). Nom scientifique des *pucerons vr*

APHONE [afɔn]. *adj. (1836; gr. aphônos).* Qui n'a p de voix. Un *homme* « *presque aphone et qui pourtant fai de son mieux pour chanter* » *(GIDE). L'orateur, enrhu était à moitié aphone.*

APHONIE [afɔni]. n. *f.* (1617; gr. *aphônia*). *Didi* Extinction de voix.

APHORISME [afɔRism(ə)]. n. m. (1490; *auforisme, a rime,* XIII^e *et* XIV^e; bas lat. *aphorismus, gr. aphorismos* « d nition »). Formule ou prescription résumant un point science, de morale. V. **Adage, formule, maxime, pens précepte, sentence.** *Les aphorismes d'Hippocrate.* — Sentence prétentieuse et banale.

APHRODISIAQUE [afRɔdizjak]. *adj.* (1763; gr. *aph disiakos,* de *Aphrodite?* « Aphrodite »). ♦ 1° **Propre** supposé tel) à exciter le désir sexuel, à faciliter l'acte sexu Subst. *Un aphrodisiaque,* une substance aphrodisiaque 2° *Antiq.* (XIX^e). En l'honneur d'Aphrodite. *Le culte aphro siaque.*

APHTE [aft(ə)]. *n.* **m. (1545;** lat. plur. d'o. gr. *apht Méd.* Petite ulcération douloureuse, d'origine virale, siége sur la muqueuse de la bouche, du pharynx ou des par génitales.

APHTEUX, EUSE [aftø, øz]. *adj.* (1768; de *aphte). M* Caractérisé par la présence d'aphtes. Spécialt. *Fièvre aphteu* maladie éruptive épidémique et contagieuse, duc à un ult virus, atteignant surtout les bovidés. V. Epizootie.

APHYLLE [afil]. *adj. (1808; gr. aphullos). Bot.* D la tige est dépourvue de feuilles.

API (D') [dapi]. *loc. adj. (Pomme d'api, 1653; pomme a* 1571; lat. *appiana (mala)* « pommes appiennes », c.-à d'Appius, qui les aurait introduites à Rome). *Pomm d'api.*

À-PIC [apik]. *n. m. invar.* (1941 ; de *à pic*, Ioc.* adv Dénivellement naturel important du sol, présentant une pa verticale. *L'à-pic d'une falaise. Des à-pic de 200 mètres.*

APICAL, ALE, AUX [apikal. o]. *adj.* (1845; du l *apex, apicis* « sommet »). ♦ 1° Sc. *nat.* Qui appartient sommet (V. **Apex**), à la pointe. ♦ 2° *Phonét.* Dont l'ar culation est caractérisée par l'application de la pointe de langue contre les dents, ou les alvéoles, ou la voûte du pala

APICOLE [apikɔl]. *adj.* (1866; « apiculteur », 1845; lat. *apis* « abeille », et *-cole*). Qui a rapport à l'apicultu *Matériel apicole.*

APICULTEUR [apikyltœR]. *n.* m. (1845; du lat. *a* « abeille », d'apr. *agriculteur*). Éleveur d'abeilles.

APICULTURE [apikyltyR]. *n. f.* (1845; du lat. *a* « abeille », et *culture*). Art d'élever et de soigner les abeil

vue d'obtenir, de leur travail dirigé, le miel et la cire.

APIDÉS [apide]. *n. m. pl.* (*Apides*, 1845; du lat. *apis* abeille »). *Zool.* Famille d'insectes hyménoptères comprenant les abeilles domestiques et sauvages. V. Abeille.

APIÉCEUR, EUSE [apjesœʀ, øz]. n. (1836; de *apiécer* rapiécer », XVIe). *Techn.* Artisan travaillant pour le maître tailleur.

APIOL [apjɔl]. **n. m. (1856;** du lat. *opium* « persil »). *Pharm.* Principe actif, extrait des graines de persil, employé comme emménagogue et fébrifuge.

APION [apjɔ̃]. n. m. (1834; lat. zool., 1797; du gr. *agios* poire »). Petit charançon phytophage, qui s'attaque notamment aux fruits.

APIQUAGE [apikaʒ]. n. *m.* (1803; de *apiquer*). *Mar.* Action d'apiquer.

APIQUER [apike]. V. *tr.* (1736; de *à pic*). *Mar.* Hisser l'extrémité d'un gui, d'une vergue) de façon à mettre au-dessus du niveau de l'autre extrémité.

APITOIEMENT [apitwamɑ̃]. *n.* m. (1842; de *apitoyer*). Fait de s'apitoyer. V. Pitié. ◈ ANT. *Indifférence.*

APITOYER [apitwaje]. *v.* fr.; conjug. noyer (fin XIIIe; de *pitié*). Toucher de pitié. V. Attendrir. « *Au lieu d'être apitoyée par tant de soumission* » (*SAND*). *Pronom.* Être touché de pitié. V. Compatir. « *Elles s'apitoyaient sur les drames du cœur et ne s'en indignaient jamais* » (MAUPASS.).

APLANÉTIQUE [aplanetik]. *adj.* (1876; angl. *aplanatic*, *794;* du gr. *aplanêtos* « qui ne dévie pas »). *Opt.* Qui ne présente pas d'aberration géométrique. *Objectif aplanétique* ou *aplanat* [aplana]).

APLANIR [aplaniʀ]. *v. tr.* (XIe; de *a- 1*, et *plain, plan*). 1° Rendre plan ou uni (en faisant disparaître les inégalités, les aspérités). V. Égaliser, *niveler. Aplanir un chemin, un terrain.* ♦ 2° *Fig.* (XVIIe). Faciliter (un chemin), lever (une difficulté). « *La Providence qui sait toujours aplanir les voies au génie* » (BALZ.). *Les difficultés, les obstacles sont maintenant aplanis.* ◈ ANT. Compliquer, soulever.

APLANISSEMENT [aplanismɑ̃]. *n.* m. (1539; de *aplanir*). Pare. Action d'aplanir, fait d'être aplani.

APLASIE [aplazi]. *n. f.* (1887; de *a-* 2, et gr. *plasis* « façon, modelage »). *Pathol.* Arrêt ou insuffisance du développement d'un tissu ou d'un organe. V. Atrophie, **hyperplasie.** — Adj. *aplasique.*

APLAT [apla]. *n.* m. (1877; de *à plat*). *Grav.* et *Peint.* Teinte plate appliquée de façon uniforme. *Des aplats (ou des a-plats).* ◇ *Imprim.* Surface unie donnant à l'impression une teinte uniforme.

APLATI, IE [aplati]. *adj.* (XVIIe; V. Aplatir). Dont la courbure ou la saillie est moins accentuée que dans l'état premier ou habituel. *La Terre est aplatie aux pôles.* « *Des maisons basses, aplaties* » (*GIDE*). *Nez aplati.* V. Camus, écrasé.

APLATIR [aplatiʀ]. V. *tr.* (XIVe; de a- 1, et *plat*). Rendre plat. V. *Écraser. Aplatir à coups de marteau, au laminoir. Aplatir une couture au fer. Aplatir un pli.* V. Rabattre. *Aplatir ses cheveux.* les plaquer, les lisser. 0 *Pronom. Se* courber, se faire plus petit. « *Ils fuyaient, tout courbés, rasant le sol, s'aplatissant* » (LOTI). Fig. *S'aplatir devant le pouvoir.* s'humilier, ramper. — S'écraser. « Son *corps est projeté dans l'espace et lui semble s'aplatir contre un mur* » (MART. du G.). *Fam.* Tomber à plat ventre. V. **Étaler (s').** ◈ ANT. *Gonfler*, redresser.

APLATISSAGE [aplatisaʒ]. *n.* m. (1845; de *aplatir*). *Techn.* Action d'aplatir (des feuilles métalliques, des grains). V. Compression, laminage.

APLATISSEMENT [aplatismɑ̃]. n. m. (fin XVIe; de *aplatir*). État de ce qui est aplati. *L'aplatissement de la Terre, des planètes, d'une eiiipsoide.* ◇ *Fig.* Écrasement; abaissement, platitude.

APLATISSEUR [aplatisœʀ]. *n. m.* (1819; de *aplatir*). *Techn.* Ouvrier lamineur. ◇ Machine servant à écraser les grains.

APLATISSOIR n. m. ou APLATISSOIRE [aplatiswaʀ]. *n. f. (1765;* de *aplatir*). *Techn. Marteau,* laminoir à aplatir les métaux.

APLOMB [aplɔ̃]. *n.* m. (1547; de à *plomb*). ♦ **1°** Verticalité d'une ligne, telle qu'elle est indiquée par le fil à plomb; équilibre d'un corps en position verticale. *Le mur a gardé, perdu son aplomb.* ◇ État d'équilibre du corps reposant *sur* les membres. — *Spécialt. (au* plur.) *Aplombs du cheval,* direction de ses membres par rapport au sol. ♦ **2°** *Fig.* (1798). Assurance d'une personne que rien ne déconcerte. V. Assurance. *Un aplomb imperturbable.* « *L'aplomb de ces braves gens-là, leur sécurité dans la bêtise* » (FLAUB.). « *L'aplomb de ce petit me démontait* » (*GIDE*). — *Péj.* Audace effrontée. V. Culot, toupet. Vous en *avez de l'aplomb!* « *On t'offre une place et tu ns l'aplomb de refuser* » (DAUD.). ♦ **3°** Loc. adv. D'APLOMB, suivant la verticale. « Les *pleins midis tombant d'aplomb* SUI *la* rivière » (DAUD.). — Par *ext.* En équilibre stable. « *Le corps tassé, bien d'aplomb sur ses jambes, ii s'immobilisa* » (MART. du G.). ◇ *Fig.* En bon état physique et moral. « Ce *mois de solitude me remit d'aplomb* » (GIDE). ◈ ANT. Obliquité. *Déséquilibre.* Timidité.

APNÉE [apne]. *n. f.* (*Apné*, 1611; lat. SC. *apnœa;* gr. *apnoia*). *Méd.* Suspension plus ou moins prolongée de la respiration.

APOASTRE [apoastʀ(ə)]. *n.* m. (1962; du gr. *apo-* « loin de », et *astre*). *Astron.* Point de l'orbite d'un satellite ou d'une planète secondaire situé au maximum de distance du centre de gravité de l'astre principal. V. Aphélie, apogée.

APOCALYPSE [apokalips(ə)]. *n. f.* (XIIe; lat. ecclés. d'o. gr. *apocaiypsis* « révélation »). ♦ **1°** *L'Apocalypse,* dernier livre du Nouveau Testament attribué par l'Église à saint Jean l'Évangéliste, riche en visions prophétiques et eschatologiques. *La Bête, les Quatre cavaliers de l'Apocalypse.* 0 *Par anal.* Ouvrage eschatologique. *Les apocalypses juives.* ♦ **2°** *Par ext.* (1886). Fin du monde. « Comme un *prélude d'apocalypse jetant l'effroi des fins de monde* » (LOTI). *Après la catastrophe, le pays offre une vision d'apocalypse.*

APOCALYPTIQUE [apokaliptik]. *adj.* (1552, repris XVIIIe; *gr. apokaluptikos*). ♦ **1°** Relatif, propre à l'Apocalypse, à une apocalypse. V. **Eschatologique,** prophétique. *Visions, symboles apocalyptiques. Genre, littérature apocalyptique.* — *Style apocalyptique,* obscur et symbolique. ♦ **2°** Qui évoque la fin du monde, de terribles catastrophes. *Un paysage apocalyptique.*

APOCOPE [apokɔp]. *n. f.* (1521; lat. gram. d'o. gr. *apocopa*). *Phonét.* Chute d'un phonème ou d'une syllabe à la fin d'un mot *(opposé à* aphérèse). On *dit* Télé *pour* télévision *par apocope.*

APOCOPÉ, ÉE [apokɔpe]. *adj.* (1578; de *apocope*). *Phonét.* Qui a subi une apocope.

APOCRYPHE [apokʀif]. *adj.* (1220; lat. ecclés. d'o. gr. *apocryphus*). ♦ **1°** Que l'Eglise ne reconnaît pas, n'admet pas dans le canon biblique. *Évangiles apocryphes.* — Subst. *m. Les apocryphes de la Bible.* ♦ **2°** (XVIIe). Dont l'authenticité est au moins douteuse. V. Controuvé, faux, inauthentique. « *Sa vie aventureuse a prêté à des mémoires apocryphes fabriqués de* son *vivant* » (STE-BEUVE). ◈ ANT. Authentique, canonique. Reconnu.

APOCYNACÉES [apɔsinase]. *n. f. pl.* (*Apocinées,* 1789; du lat. d'o. gr. *apocynon* « plante fatale aux chiens »). Famille de plantes (ordre des *Gentianales*), arbrisseaux ou herbes à suc laiteux. comprenant notamment le laurier-rose et la pervenche.

APODE [apɔd]. *adj.* et n. *m.* (1765; n. m., « martinet », 1542: lat. d'o. gr. *apus, apodis:* Cf. A- 2. et -pode). Dépourvu de pieds, de pattes, de nageoires. — N. *m.* Nom donné à divers animaux caractérisés par l'absence de pattes et leur forme allongée (holothuries, poisson osseux, amphibiens sans membres, etc.).

APODICTIQUE [apɔdiktik]. *adj.* (1598; lat. d'o. gr. *apodicticus*). *Log.* Qui a une évidence de droit et non pas seulement de fait. V. Nécessaire.

APOGAMIE [apɔgami]. *n. f.* (1890; du gr. *apo-* marquant l'éloignement, et *-garnie). Bot.* Développement d'un embryon à partir d'une cellule végétative généralement diploïde.

APOGÉE [apɔʒe]. *n.* **m. (1562;** lat. SC. *apogœum,* gr. *apogaion* « point éloigné de la terre »). ♦ **1°** Point de l'orbite d'un astre effectuant autour de la Terre une révolution réelle (Lune) ou apparente (Soleil), où cet astre se trouve à la plus grande distance de la Terre. V. **Apoastre.** ♦ **2°** *Fig.* (XVIIe). Le point le plus élevé, le plus haut degré. V. Comble, faite, sommet, zénith. « *Après Tilsitt, ii était à l'apogée de sa grandeur* » (STE-BEUVE). « *Ma ferveur ne fit que croître et pour atteindre son apogée l'an suivant* » (*GIDE*). ◈ ANT. Périgée.

APOLITIQUE [apɔlitik]. *adj.* (1949; de *a- 2, etpoiiifique).* Qui n'affiche aucune opinion politique, se. tient en dehors de la lutte politique. *Le syndicat, la municipalité se déclare apolitique.* ◈ ANT. Politisé.

APOLITISME [apɔlitism(ə)]. *n. m.* (1949; de *apolitique*). Caractère, attitude apolitique. *Partisans de l'apolitisme syndical.*

APOLLINIEN, IENNE [apɔlinjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1898; all. *apollinisch*, du lat. *Apollo, -inis* « Apollon »). Selon Nietzsche, Propre à Apollon, c.-à-d. caractérisé par l'ordre, la mesure. la sérénité, la maîtrise de soi *(opposé* à dionysiaque).

APOLLON [apɔlɔ̃]. *n. m.* (1808; de *Apollon,* lat. *Apollo,* dieu païen). ♦ **1°** *Zool.* (lat. SC. *apollo,* Linné). Beau papillon diurne, du genre *parnassien.* ♦ **2°** (1845; ce dieu étant toujours représenté d'une beauté parfaite). *Fam.* Homme d'une grande beauté. V. Adonis, éphèbe.

APOLOGÉTIQUE [apɔlɔʒetik]. *ndj.* et *n. (xv'*; gr. *apologêtikos).* ♦ **1°** *Adj.* Qui contient une. apologie, a un caractère d'apologie (on dit aussi *Apologique*). *0* Qui concerne la défense de la religion. ♦ **2°** N. *m.* (1636; lat. ecclés. *Apologeticum*). Titre d'un ouvrage de Tertullien. 0 N. *f.* (1853) Discipline ayant pour but de défendre la religion contre les attaques dont elle est l'objet *(apologétique destructive);* partie de la théologie ayant pour objet d'établir, par des

arguments historiques et rationnels, le fait de la révélation chrétienne dont l'Église est l'organe *(apologétique constructive)*. ◇ ANT. *Critique.*

APOLOGIE [apɔlɔʒi]. *n. f.* (XV'; lat. ecclés. *apologia,* mot gr.). Discours écrit visant à défendre, à justifier une personne, une. doctrine. *Il a fait, présenté son apologie. L'Apologie de* Socrate, ouvrage de Platon. « *Si un livre est bon, la critique tombe; s'il est mauvais, l'apologie ne le justifie pas* » (CHATEAUB.). — Dr. *Faire l'apologie d'un crime :* prétendre justifier un des crimes prévus par le code pénal ◇ ANT. *Condamnation, critique.*

APOLOGISTE [apɔlɔʒist(ə)]. *n.* (1623; de *apologie*). Auteur, personne qui fait l'apologie de qqn, d'une doctrine, d'un acte. V. Défenseur. — *Spécialt.* (de la religion chrétienne) « *L'Église, dans toute sa force, n'eutplus besoin d'apologistes* » (CHATEAUB.). ◇ ANT. Critique, censeur.

APOLOGUE [apɔlɔg]. *n. m.* (1490; lat. d'o. gr. *apologus*). Petite fable visant essentiellement à illustrer une leçon morale. « *L'apologue est la démonstration d'une maxime par un exemple* » (FAGUET).

APOMORPHINE [apɔmɔʀfin]. *n. f.* (1873; du gr. *apo-* « loin de », *et morphine*). *Chim., pharm.* Dérivé de synthèse de la morphine par perte d'une molécule d'eau. *Le chlorhydrate d'apomorphine est un vomitif utilisé dans les cures de désintoxication alcoolique.*

APONÉVROSE [apɔnevʀoz]. *n. f. (1541; gr. aponeurôsis). Anat.* Membrane fibreuse qui enveloppe un muscle, lui sert de moyen d'insertion, ou qui sépare deux muscles contigus de deux plans musculaires. V. **Fascia.**

APONÉVROTIQUE [apɔnevʀɔtik]. *adj. (1751 ;* de *apo-*névrose). *Anar.* Relatif, propre aux aponévroses. *Lame, formation aponévrotique.*

APOPHONIE [apɔfɔni]. *n. f.* (1842; du gr. *apo-* marquant l'éloignement, et *suff. -phonie,* pour traduire l'all. *Ablaut*). Ling. ALTERNANCE* VOCALIQUE.

APOPHTEGME [apɔftɛgm(ə)]. *n. m.* (1529; *gr. apophthegma*). *Didact.* Parole mémorable ayant une valeur de maxime. « *Un apophtegme extrait du livre de Quinton.. : On se cache d'être brave comme d'aimer* » *(GIDE).*

APOPHYSAIRE [apɔfizɛʀ]. *adj.* (1846: de *apophyse*). *Anat.* Qui appartient *aux* apophyses. *Ostéite apophysaire.*

APOPHYSE [apɔfiz]. *n. f.* (1541; gr. *apophusis*. V. **-Physe**). *Anat.* Eminence à la surface d'un os. V. **Épine,** protubérance, saillie. tubérosité. *Apophyses articulaires. musculaires.* « *Les vertèbres cervicales ont des apophyses aiguës, qui soulèvent la peau* » (GIDE).

APOPLECTIQUE [apɔplɛktik]. *adj.* (1256; bas lat. d'o. gr. *apoplecticus*). ♦ 1° *Méd.* Relatif, propre. à l'apoplexie. *Attaque apoplectique.* ♦ 2° *Cour.* Qui a, annonce une prédisposition à l'apoplexie. « *Sa large face apoplectique, pourpre de dépit et de colère* » (HUGO).

APOPLEXIE [apɔplɛksi]. *n. f.* (XIII[e]; bas lat. d'o. gr, *apoplexia*). Arrêt brusque et plus ou moins complet des fonctions cérébrales? avec perte de la connaissance et du mouvement volontaire, sans que la respiration et la circulation soient suspendues. V. Hémorragie (cérébrale). *Attaque d'apoplexie. Etre frappé d'apoplexie.*

APORÉTIQUE [apɔʀetik]. *adj.* (1866; du gr. *aporétikos,* de *aporein* « *être* embarrassé »). *Philo.* ♦ 1° Qui se heurte à une contradiction. Un *raisonnement aporétique.* ♦ 2° Sceptique. *Les philosophes aporétiques,* disciples de Pyrrhon.

APORIE [apɔʀi]. *n. f.* (1808; lat. ecclés. *aporia, mot* gr.). *Log.* Difficulté d'ordre rationnel paraissant sans issue.

APOSIOPÈSE [apozjɔpɛz]. **n.** *f.* (1566; lat. *aposiopesis,* mot gr.). *Rhétor.* Interruption brusque d'une construction, traduisant une émotion, une hésitation, une menace. V. Réticence.

APOSTASIE [apɔstazi]. *n. f.* (1250; lat. ecclés. *apostasia,* mot gr.). *Théol.* Abandon de la foi et de la vie chrétiennes. *Par ext.* Renonciation aux vœux. 0 *Fig.* Reniement. ◇ ANT. *Conversion.*

APOSTASIER [apɔstazje]. Y. *intr.* (XV"; de *apostasie*). Faire acte d'apostasie. ◇ ANT. Convertir (se).

APOSTAT [apɔsta]. **n.** *m.* (1265; lat. ecclés. d'o. gr. *apostata*). **Celui qui a apostasié.** *Julien l'apostat.* Par ext. *Moine apostat.* ◇ *Fig.* Renégat.

APOSTER [apɔste]. Y. *tr.* (XII[e]; **de poste**). Vx. Placer (qqn) à un poste d'observation ou à un endroit propice à l'exécution d'un mauvais coup.

A POSTERIORI [apɔstɛʀjɔʀi]. *loc. adv.* (1626; IOC. lat. « en partant de ce qui vient après »). *Log.* En partant des données de l'expérience. *Raisonner a posteriori. 0 Adj. invar.* **Qui** est postérieur à l'expérience. *Notion a posteriori :* acquise grâce à l'expérience. ◇ ANT. **A priori.**

APOSTILLE [apɔstij]. *n. f. (fin* XV[e]; de *apostiller*). *Dr.* ♦ 1° Toute addition faite en marge d'un écrit, d'une lettre. V. Annotation, note. ♦ 2° (1802). Note ajoutée à une pétition pour la recommander.

APOSTILLER [apɔstije]. Y. *tr.* (av. 1450; a. fr. *post* « annotation »; lat. *postilla,* var. de *postea* « ensuite Mettre une apostille, des apostilles. *Apostiller une deman une pétition.*

APOSTOLAT [apɔstɔla]. *n. m.* (XV"; lat. chrét. *apos latus*. V. Apôtre). ♦ 1° Ministère d'un apôtre. ♦ 2° A ext. Prédication, propagation de la foi. 0 *Fig.* Prosélytis « *Il y apporta son goût de l'apostolat, du combat pour idées, du prosélytisme* » (LECOMTE). 0 Mission qui requ les qualités d'un apôtre, de l'énergie et du désintéresseme *L'enseignement est un apostolat.*

APOSTOLIQUE [apɔstɔlik]. *adj.* (XIII[e]; lat. chrét. *apos licus,* gr. *apostolikos*). ♦ 1° Qui vient des apôtres. *Doctri tradition apostolique. L'Église catholique, apostolique* romaine. ♦ 2° Qui appartient aux apôtres, ou qui est confor à leur mission, *à leur* exemple. *Mission apostolique :* c des apôtres, et *par* ext. celle du prédicateur de la foi. « *fermeté d'une vertu vraiment apostolique* » (BALZ.). 3° Qui émane ou dépend du Saint-Siège. *Bref, lettre apos lique. Nonce apostolique.* — *Notaire apostolique :* c dans chaque diocèse, était autorisé à rédiger les actes matière ecclésiastique.

APOSTOLIQUEMENT [apɔstɔlikmɑ̃]. *adv.* (XVI[e]; *apostolique*). D'une manière apostolique.

1. **APOSTROPHE** [apɔstʀɔf]. *n. f.* (1514; lat. *apostrop* gr. *apostrophê*). ♦ 1° Figure de rhétorique par un orateur interpelle tout-à coup une personne ou mê une chose qu'il personnifie. — Gram. Nom en *apostrop* apposé et qui interpelle. ♦ 2° Interpellation brusque, si politesse. *Les apostrophes des automobilistes.* V. **Apostroph**

2. APOSTROPHE [apɔstʀɔf]. **n.** *f.* (1529; lat. *apostroph* gr. *apostrophos*). **Signe (') qui** marque l'élision d'une voye *(ex. : L'amour. S'il veut).*

APOSTROPHER [apɔstʀɔfe]. Y. *tr.* (1672, « appeler de *apostrophe*). Adresser brusquement la parole à (qq sans politesse. *Elle l'a apostrophé dans la rue pour lui d son fait.* Pronom. *Chauffeurs qui s'apostrophent et s'injurie*

APOTHÉCIE [apɔtesi]. *n. f.* (1843; du *gr. apoth* « dépôt »). *Bot.* Réceptacle renfermant les corpuscules rep ducteurs des lichens.

APOTHÈME [apɔtɛm]. *n. m.* (1771; du *gr. apotithe* « déposer, abaisser », d'apr. *hupothema* « base »). Perpen culaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur de ses côtés. — Perpendiculaire abaissée du sommet de pyramide sur un des côtés du polygone de base.

APOTHÉOSE [apɔteoz]. n. *f.* (1581; lat. *apotheo* mot gr., de *theos* « Dieu »). ♦ 1° *Antiq.* Déification empereurs romains, des héros après leur mort. ♦ 2° Tric phe fait à qqn. ♦ 3° *Fig.* Epanouissement sublime. « *vieillesse qui est une déchéance pour les êtres ordinal est, pour les hommes de génie, une apothéose* » (FRANC « *La morale de Descartes est l'apothéose de la volonté ré. tante* » (FAGUET). — (Concret) « *La surface libre des e reflète une apothéose dorée* » *(GIDE).*

APOTHICAIRE [apɔtikɛʀ]. *n. m.* (1268; bas lat. *apot carius,* de *apotheca, gr. apothêkê* « boutique »). *Vx.* Phar cien. *0 Compte d'apothicaire,* Vx : sur lequel il y a beauc à rabattre; *Mod.* : très long et compliqué.

APÔTRE [apotʀ(ə)]. *n. m.* (*Apostre,* fin XII[e]; *apos* 1080; lat. ecclés. *apostolus*, gr. *apostolos* « *envoyé* ») 1° Chacun des, douze disciples que Jésus-Christ cho pour prêcher l'Evangile. *Jésus-Christ célébra la Cène a* ses *apôtres dans le cénacle. Actes des apôtres* : livre canoni écrit par saint Luc. *L'apôtre des gentils* : saint Paul. — *ext.* Celui qui propage la foi chrétienne (V. **Prédicate** fait des conversions. ♦ 2° *Fig.* Personne qui propage, défe une doctrine, une opinion. *Se faire l'apôtre d'une id* « *Fénelon, apôtre de la tolérance* » (FAGUET). ♦ 3° antiphr. *Faire le bon apôtre* : contrefaire l'homme de b **pour tromper autrui.**

APPALACHIEN, IENNE [apalaʃjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1952; *Appalaches*, chaîne de montagnes de l'Amérique du No Des Appalaches, **relatif** aux Appalaches. *Relief appalachi* caractérisé par des alternances de lignes de crête de haut constante et de dépressions allongées, orientées paralle ment.

APPARAITRE [apaʀetʀ(ə)]. *v. intr.;* conjug. *paraî* V. Connaître (*Aparoistre*, 1080; lat. ecclés. *°apparesc* de *apparere*. V. Apparoir). ♦ 1° Devenir visible, distin **se montrer tout** à coup aux yeux. V. Manifester (se), **mont** (se), paraître, présenter (se), révéler (se), surgir, **surve** venir. *Apparaître à travers qqch.* V. Transparaître. « Il *revit telle qu'elle lui était apparue un matin* » (DAUD.). Impers. « *Il apparaît de temps en temps sur la surface de terre des hommes rares* » (LA BRUY.). *0 Spécialt. Se* ma fester, se montrer sous une forme visible (V. **Apparitio** *L'ange Gabriel apparut à la Vierge.* « *Les magiciens faisai apparaître les morts* » (VOLT.). ♦ 2° *Fig. Se* **révéler à l'esp** par quelque manifestation; se faire jour. *Tôt ou tard*

érité apparaît. V. Découvrir (se), dévoiler (se), jaillir. « Les *ifficultés n'apparaissent qu'à l'exécution* » (ROMAIN~). ◇ *Avec n attribut.* Se présenter à l'esprit (avec telle ou telle qualité). /. Paraître, sembler. « Sa *résolution lui apparut, en raccourci, uminеuse, déjà triomphante* » (MART. du G.). — APPARAÎTRE OMME : se présenter à l'esprit sous tel ou tel aspect. « Un *bon ortrait m'apparaît toujours comme une biographie dramatiée* » (BAUDEL.). « *Son innocence lui apparaissait confusément comme impossible à prouver* » (MAUPASS.). ♦ 3° IL PPARAÎT QUE ___ : il ressort de ces constatations que est apparent. clair. évident, manifeste que V. Apparoir; essortir. *Il apparaît, à la lecture des textes, que la loi est o u i - vous.* ◈ ANT. Cacher (se), disparaître, éclipser (s'), vanouir (s').

APPARAT [apaʀa]. *n. m.* (XIII^e^; lat. *apparatus* « préparatifs »). ♦ 1° Éclat pompeux, solennel. *Costume, discours d'apparat. Venir* en *grand apparat.* V. Annareil, solennité. ar ext. V. Étalage, **faste, ostentation.** Il *fait tout avec appaat.* ♦ 2° *Ancienn.* Lexique d'un *auteur. L'apparat de Cicéon.* ◇ Mod. *Apparat critique, notes et* variantes d'un exte. V. Appareil. ◈ ANT. *Simplicité.*

APPARATCHIK [aparatʃik]. *n. m.* (1965: mot russe). *Polir.* Membre influent du parti communiste, formé et dirigé par :l"i-ci. 0 Par *ext.* (d'un parti quelconque). « Le *sort des rnes a fait échouer les 'apparatchiks', les hommes d'appareil, es trois grandes formations politiques* » (*L'Express,* 20-3-967). Autre plur. *apparatchiki* (du russe).

APPAUX [apaʀo]. *n. m. pl.* (*1383* ; *anc.* pl. de *appareil).* 1° *Mar.* Matériels destinés à des manœuvres de force, ur *un* bateau. *Apparaux de mouillage, de remorquage.* ♦ ° Par *ext.* Ensemble des appareils de gymnastique.

APPAREIL [apaʀɛj]. *n. m.* (XII^e^; lat. pop. °*apparaculum*, u class. *apparatus.* V. Apparat). ♦ 1" Vx ou *littér.* Appaence, déploiement extérieur des apprêts. *Spécialt.* Déroulement d'un cérémonial aux yeux des spectateurs. *Funèbre ppareil. Grand, magnifique, pompeux, somptueux, appareil.* '. Apparat, **cérémonie, décor, éclat, faste, grandeur, magnicence, pompe.** « *J'aime aujourd'hui la guerre et son mâle ppareil* » (HUGO). *0* Mod. *Dans le plus simple appareil,* eu habillé, en négligé; tout nu. ♦ 2° Ensemble d'éléments ui concourent a" même but en formant *un* tout. *L'appareil* es *lois,* législatif, l'ensemble de leurs dispositions. — *Appareil ritique.* V. Apparat. *L'appareil* d'un *parti :* ensemble des rganismes administratifs permanents. *L'appareil policier 'un gouvernement.* « *L'appareil des puissances temporelles* » MART. du G.). 0 *Anat.* Ensemble des organes disposés ar la nature pour remplir telle ou telle fonction. V. Système. *ppareil digestif. Appareil uro-génital. 0 Archit.* Agencement des pierres d'une construction. *Par ext.* Les dimensions es matériaux, l'épaisseur des pierres utilisées dans la maçonerie. *Pierre de grand, de moyen, de petit appareil.* ♦ 3° (1170; épandu XIX^e^-XX^e^). Assemblage de pièces ou d'organes éunis en un tout pour exécuter un travail, observer un hénomène. "rendre des mesures. V. Machine: instrument : agio. *Les organes d'un appareil. L'agencement d'un appareil:* '. Dispositif. *Appareil automatique, électrique. Appareils énagers. Appareil* (machine) *à sous. Appareil de levage. ppareil photographique* ou *appareil-photo: appareil téléhonique. Appareils orthopédiques, de prothèse.* ◇ *Absolt.* Appareil de photos. *Un appareil réflex.* ◇ V. Téléphone. *Allô, ui est à l'appareil.~* « *Il entendait dans l'appareil une sorte le grésillement* » (MART. du G.). ◇ V. Avion. *L'appareil écolle.* 0 Dentier; tiges métalliques pour redresser les lents. *Porter un appareil.* 0 Ce qui soutient, maintient une partie du corps (cassée, fracturée). *Avoir le bras dans un ppareil.*

APPAREILLADE [apaʀejad]. *n. f.* (1863; de *appareiller* 2). *Cynég.* Formation des couples de perdrix pour la reproduction. V. Accouplement.

APPAREILLAGE [apaʀejaʒ]. *n. m.* (XIV^e^, « préparatif »; le *appareiller* 1). ♦ 1° *Mar.* (fin XVIII^e^). Action d'appareiller, le quitter le port. V. Départ. *Manœuvres d'appareillage,* ou absolt. *Appareillage :* préparatifs pour quitter le mouillage. ♦ 2° Ensemble d'appareils et d'accessoires divers isposés pour un certain *usage. Appareillage électrique.* 3° *Archit.* Action d'appareiller des pierres. — Disposition ésultant de cette action. « *Un bel appareillage romain misérablement consolidé à travers les siècles* » (BARRÈS). 0 *Par ext.* Disposition régulière d'un matériau de construction. « *Appareillage des lames de parquet [. .] à point de Hongrie, à bâtons ompus* » (*Le Monde, 29-p-1973).* ◈ ANT. *Mouillage.*

APPAREILLEMENT [apaʀejmã]. *n. m.* (1819 ; de *appareiller* 2). Action de réunir deux animaux domestiques pour e travail ou la reproduction. *Appareillement des bœufs pour e labour.*

1. APPAREILLER [apaʀeje]. *v.* (« préparer », 1080; de *ppareil*).

1. *V. tr.* ♦ 1° Vx. Préparer. ♦ 2° Mod. *Appareiller un ilet :* le disposer pour la pêche. *Appareiller un navire :* le garnir de ses apparaux, le dispos& pour la navigation. V. Gréer. ♦ 3° Archit. *Appareiller des* pierres : les tailler, les agencer en vue de la construction.

II. *V. intr.* (1544). *Mar.* Se disposer au départ, quitter le mouillage, le port. V. Lever (l'ancre). « *Nous appareillâmes le lendemain pour retourner en Angleterre* » (VOLT.).

◈ ANT. Mouiller: jeter (l'ancre).

2. APPAREILLER [apaʀeje]. *v. tr.* (*1175;* de a- 1, et *pareil).* ♦ 1° Trouver un pareil à qqch.; unir deux choses pareilles. V. Apparier, assortir. *Appareiller des candélabres.* ♦ 2° *Spécialt.* Accoupler pour la reproduction. V. Apparier. Pronom. *Quand la tourterelle a perdu sa compagne, elle ne s'appareille plus avec une autre.* ◈ ANT. Dépareiller.

APPAREILLEUR [apaʀejœʀ]. *n. m.* (XIII^e^; dc *appareiller* 1). Ouvrier qui prépare, apprête. *Spécialt.* Maitre-maçon qui surveille la coupe et la pose des pierres destinées à la construction.

APPAREMMENT [apaʀamã]. *adv.* (XIII^e^; de *apparent).* ♦ 1° Vx. En apparence. V. Extérieurement. « *Des raisins mûrs apparemment* » (LA FONT.). ♦ 2° Selon toute apparence. V. Doute (sans). vraisemblablement. — APPAREMMENT QUE. « *Apparemment qu'il trouve moyen d'être en même temps à Paris et à la campagne* » (MUSS.). ◈ ANT. Effectivement.

APPARENCE [apaʀãs]. *n. f.* (*Aparance*, 1283; bas lat. *apparentia*, de *apparere*. V. Apparoir). ♦ 1° Aspect qui nous apparaît de qqch., ce qu'on voit d'une personne ou d'une chose, la manière dont elle se présente à "os yeux. V. Air, aspect, extérieur, forme, mine, tournure. *Les diverses apparences de la Lune, des planètes.* V. Phase. *On a repeint la maison pour lui donner une belle apparence.* « *Un certain air d'audace et de gaieté dans le regard contrastait avec cette apparence maladive* » (MÉRIMÉE). ♦ 2° *Par ext. Trace,* vestige. *Ils n'ont plus aucune apparence de liberté. Une légère apparence.* V. Lueur, ombre, rayon, semblant, **soupçon.** ♦ 3° *Spécialt.* L'aspect, l'extérieur d'une chose considérés comme différents de cette chose (réalité). *C'est une simple,* une *fausse apparence.* V. **Extérieur; couleur,** croûte, **décor,** dehors, écorce, enduit, enveloppe, façade, figure. *Prendre l'apparence pour réalité. Ne vous arrêtez pas à l'apparence. On ne doit pas juger sur les apparences, se fier aux apparences* (Cf. Tout ce qui brille "'est pas or. L'habit ne fait pas le moine). *Un caractère indomptable sous une apparence de douceur.* « *La femme a une puissance singulière qui se compose de la réalité de la force et de l'apparence de la faiblesse* » (HUGO). « *L'état général, malgré l'apparence, restait inquiétant* » (MART. du G.). — *Garder, ménager, sauver les apparences* : ne laisser rien apercevoir de ce qui pourrait nuire à sa propre réputation ou à celle de qqn. V. Bienséance, **convenance.** *Sacrifier les apparences : se* moquer du qu'en-dira-t-on. 0 *Loc. adv.* EN APPARENCE : extérieurement, autant qu'on peut en juger d'après ce qui parait, ce qu'on voit. V. Apparemment (1"). « *Si l'on guérir le mal, ce n'est qu'en apparence* » (CORN.). « *Des qualités en apparence si peu françaises* » (*GIDE*). ♦ 4° *Méfaph.* Phénomène, *opposé à* la chose en soi, l'être, la substance. *La conscience* « *est une pure apparence en ce sens qu'elle n'existe que dons la mesure où elle apparaît* » (SARTRE). ♦ 5° *Vx.* Le caractèreplausible, vraisemblable d'une chose. V. Vraisemblance. « *Il y a de l'apparence qu'il disait vrai* » (RAc.). Mod. « *Si Descartes a voulu, contre toute apparence, que les animaux fussent des machines...* » (FRANCE). ◈ ANT. Fond: essence. *substance,* réalité.

APPARENT. ENTE [apaʀã, ãt]. *ndi. (Aparant*, 1155: p. prés. de *apparoir).* ♦ 1° Qui 'apparaît; se montre claire: ment aux yeux. V. Visible, ostensible. *Porter un insigne d'une manière apparente. Grossesse peu apparente. C'est très apparent* (Cf. Cela se voit comme le nez au milieu du visage). Cout. *Piqûre, couture apparente,* décorative. 0 *Fig.* V. Évident; clair, manifeste, visible. *Dangers apparents et dangers latents. Sans couse apparente. Une ruse trop apparente* (Cf. Cousu de fil blanc). ♦ 2° Qui n'est pas tel qu'il paraît être, qui n'est qu'une apparence (3°). *Le mouvement apparent du Soleil autour de la Terre (opposé à propre). Contradictions apparentes.* Une *raison apparente.* V. Prétendu, spécieux, supposé. *Sous cet éclat apparent, il n'y a rien de solide.* V. Faux, illusoire, superficiel, trompeur. ◈ ANT. Caché, invisible, latent, secret. Effectif, réel, véritable, vrai.

APPARENTÉ, ÉE [apaʀãte]. *adj.* (XV^e^; V. Apparenter). ♦ 1° Dans des rapports de parenté. *Il est apparenté à mon mari,* de la même famille. *Ils sont apparentés.* ♦ 2° Allié par l'apparentement électoral. *Listes apparentées.* ♦ 3° *Fig.* Qui ressemble à, est en rapport avec. « *Étrange style, apparenté fout à la fois à Montesquieu et à Saint-Simon* » (*GIDE*).

APPARENTEMENT [apaʀãtmã]. *n.* m. (1912; de *apparenter*). Action de s'apparenter. — *Polit.* Alliance électorale entre deux listes de candidats qui ont la faculté de grouper leurs voix, de telle sorte que les voix d'une liste puissent être reportées sur l'autre dans une répartition proportionnelle de sièges.

APPARENTER [aparãte]. *v. tr.* (1564; « traiter comme un parent », 1180; de *a-* 1, et parent).

1. Vx. Rendre parent par alliance. Son *père aurait voulu l'apparenter à* une *grande famille.* V. Allier.

II. Mod. *Pronom.* S'APPARENTER *À.* ♦ 1° S'allier par le mariage. *S'apparenter à la bourgeoisie.* ♦ 2° S'allier par l'apparentement électoral. ♦ 3° (1660). Fig. *(Choses).* Avoir une parenté, une ressemblance avec, être de même nature. *Le goût de l'orange s'apparente à celui de la mandarine.*

APPARIEMENT [aparimã]. *n. m.* (*fin* XVI^e^; de *apparier*). *Littér.* Action d'apparier, d'unir par couple, d'assortir par paire. V. Accouplement, appareillement. « Ce *qui fait un chef-d'œuvre, c'est un appariement heureux entre le sujet et l'auteur* » (GIDE).

APPARIER [aparje]. *V. tr.* (déb. XIII^e^; *a.* fr. *opoirier,* de à, et *pairier* « parier, accoupler ». V. Pair, paire). ♦ 1° *Littér.* Assortir par paire ou par couple. *Apparier des chevaux, des bas.* V. Appareiller, assortir, coupler. ♦ 2° Accoupler le mâle avec la femelle, particulièrement certains oiseaux. *Apparier des pigeons, des tourterelles.* Pronom. *S'apparier.* ◈ ANT. *Déparier.*

APPARITEUR [aparitœr]. *n. m.* (1332; *lat. apparitor,* de *apparere* « apparaître »). Huissier; *spécialt.* Huissier de faculté. *Les appariteurs de la Sorbonne.*

APPARITION [aparisjõ]. *n. f.* (1190; lat. ecclés. *apparitio* « apparition, épiphanie »). ♦ 1° Action d'apparaître, de se montrer aux yeux. V. Manifestation. *Apparition d'un phénomène. Apparition d'une comète. Apparition de boutons sur* la peau. V. Éruption. *L'apparition des hommes sur la terre.* V. Arrivée, venue. 0 *(Personnes)* Le fait d'arriver, d'apparaître dans une compagnie. *Faire son apparition. Ne faire qu'une courte apparition.* ♦ 2° *(Abstrait).* Le fait de se révéler, de devenir manifeste. « *Les hommes appellent miracle l'apparition subite d'une réalité cachée* » (R. ROLLAND). *Maurice Rollinat « faisait à chacun de ces voyages, une apparition cher Alphonse Daudet* » (LECOMTE). ♦ 3° Manifestation d'un être invisible qui se montre tout à coup sous une forme visible. *Apparition de Jésus-Christ aux rois mages.* V. Épiphanie. *Apparition de la Vierge à sainte Catherine.* « *La seule faiblesse de cet homme vraiment honnête, était de croire aux apparitions des esprits* » (BALZ.). 0 Vision de cette forme visible. *Avoir des apparitions.* V. Vision. 0 *Par anal.* Être imaginaire que le visionnaire croit apercevoir. V. **Fantôme,** *revenant,* spectre. *Une terrible apparition.* ◈ ANT. *Disparition, éclipse.*

APPAROIR [aparwar]. *V. intr. :* usité seulement à l'inf. et à la 3^e^ pers. de l'ind. prés. *Il appert* (1080; lat. *apparere* « apparaître »). *Dr.* Être apparent, évident, manifeste. *Faire apparoir de son bon droit :* en montrer l'évidence. *Il appert de cet acte :* il apparaît, il ressort, il résulte, il est constaté.

APPARTEMENT [apartəmã]. *n. m.* (1559; it. *appartamento ; appartare* « séparer », de *parte* « partie »). Partie de maison composée de plusieurs pièces qui servent d'habitation. V. Habitation, logement. *Il y a deux appartements par étage dans cet immeuble. Appartement de deux étages.* V. Duplex. *Appartement à louer. Appartement de passage.* V. Pied-à-terre. *Appartement de fonction,* dont la jouissance est attachée à l'exercice d'une fonction. *Petit appartement de célibataire. V.* Garçonnière, studio. *Appartement meublé.* V. Meublé. *Appartement d'hôtel.* V. Suite. *Plantes d'appartement,* qui poussent à l'intérieur des maisons.

APPARTENANCE [apartənãs]. *n. f.* (fin XII^e^; de *appartenir).* ♦ 1° Le fait d'appartenir. *Rapport d'appartenance.* V. Possession. 0 Le fait pour un individu d'appartenir à une collectivité (race, pays, classe, parti). « *J'avais conscience d'un privilège, du fait de mon appartenance à la race blanche* » (SIEGFRIED). 0 *Math.* Propriété d'être un élément d'un ensemble. ♦ 2° Rare *(Phu.).* Ce qui appartient à un bien immeuble. V. Accessoire, dépendance. *Les appartenances d'un château.*

APPARTENIR (A) [apartənir]. V. *intr. ;* conjug. venir (fin XI^e^; bas lat. *adpertinere* « être attenant » : de *ad.* et *pertinere* « se rattacher à »). ♦ 1° Être à qqn en vertu d'un droit, d'un titre. V. être (à). *Il est en possession d'un bien qui ne lui appartient pas. Il m'appartient en toute propriété. Rendre à César ce qui appartient à César.* ♦ 2° (Personnes). *Appartenir à qqn.* 0 *Vx.* Être sous l'autorité de qqn (esclave, domestique). « *J'appartiens à mon maître* » (MOL.). 0 Être *le* bien, la chose de qqn. « *Michèle m'appartenait, je ne l'avais encore partagée avec personne* » (MAURIAC). 0 Se donner physiquement. « *Étant sûre de ne jamais appartenir à celui que je préférais* » (GAUTIER). 0 *Pronom.* S'APPARTENIR, être libre, ne dépendre que de soi-même. *Avec tous ces enfants, je ne m'appartiens plus.* ♦ 3° Être propre à qqn. « *Pour des raisons qui m'appartiennent, je me suis abstenue* » (LOTI). 0 *Impers.* Convenir, être l'apanage de. *Il appartient aux parents* d'élever leurs *enfants :* c'est leur rôle. leur devoir. *Il vous appartient de :* c'est à vous de. *Il ne m'appartient pas d'en décider. Il n'appartient qu'au Conseil de trancher :* la question est de sa compétence, de son ressort. ♦ 4° Fa partie de (qqch). *Appartenir à une vieille famille du pa* (Math.). *Elément qui appartient à un ensemble.* « *Les fis. rands à la main appartenaient à un temps où syndicats grèves n'existaient guère* » (MAUROIS). *Cette question appa rient à la philosophie.* V. Relever (de); concerner.

APPAS. *n. m. pl.* V. APPÂT (II).

APPASSIONATO [apasjonato]. *adv.* (fin XIX^e^; mot. i « avec passion »). *Mus.* Indique une nuance passionn *Allegro appassionato.* — Adj. *La sonate appassionata, l'Appa sionata,* de Beethoven.

APPÂT [apa]. *n. m.* (*Appast,* déb. XVI^e^; a. fr. *past* « nou riture », lat. *pastus,* avec infl. de *apaistre* « repaître »).

I. APPÂT (plur. APPÂTS). ♦ 1° Pâture qui sert à attir des animaux pour les prendre. *Mettre l'appât à un piège, l'hameçon.* V. Amorce, asticot, **devon,** manne, mouche, **rogu ver,** vif. *Attirer avec de l'appât.* V. Appâter. *Poisson qui mo à l'appât.* ♦ 2° *Fig.* Ce qui attire, engage, pousse à fa qqch. *L'appât du gain.* « *Prendre la multitude par l'appât de liberté* » (BOSS.).

II. Fig. *(Plur.).* APPAS. 1° *Vx* ou *littér.* Attraits, charm de qqch. « *Aux objets répugnants nous trouvons des appa* (BAUDEL.). ♦ 2° (XVII^e^). Vx ou *plaisant.* Les charmes d dans une femme excitent le désir. V. Charme.

APPÂTER [apate]. *V. tr.* (*Appaster,* 1530; du lat. *past* V. Appât). ♦ 1° Nourrir (les petits oiseaux), engraisser volaille). ♦ 2° Attirer avec un appât. *Appâter des oiseau des poissons.* V. Affriander, allécher, amorcer, attirer. 0 *F* (1552) Cour. Attirer qqn par l'appât d'un gain, d'une récor pense. V. Attirer, séduire. *Appâter qqn par de belles promess avec de l'argent.* ◈ ANT. Repousser.

APPAUVRIR [apovrir]. *V. tr. (Apovrir,* 1119; de *a-* 1, *pauvre).* ♦ 1° Rendre pauvre. *La laine « les enrichissait les appauvrissait par ses hausses et ses baisses imprévisible.* (MAUROIS). *Des guerres continuelles ont appauvri ce pa* V. Épuiser. « *La France appauvrie et comme anémiée* » (JA RÈS). ♦ 2° Fig. *Appauvrir* une ferre : en diminuer la fécondi la fertilité. V. Épuiser. *Appauvrir le* sang. V. Anémier. *Appauvrir une langue en retranchant des mots de son lexiqu* Pronom. *La langue risque de s'appauvrir.* ◈ ANT. Enrichir.

APPAUVRISSEMENT [apovrismã]. n. *m.* (1333; *appauvrir).* ♦ 1° Action d'appauvrir; état de ce qui e appauvri. *L'appauvrissement d'une famille, d'un pays.* 2° Fie. *Appauvrissement du sol.* V. **Épuisement.** *Appauvris ment du sang* V. Anémie. *Appauvrissement d'une langu* « *L'appauvrissement qu'entraine u n e simplification sommaire* » (GIDE). ◈ ANT. Enrichissement.

APPEAU [apo]. *n. m.* (XII^e^, « appel »; var. de *appel* a. fr.). ♦ 1° Instrument avec lequel on imite le cri des oisea pour les attirer au piège. V. Leurre, pipeau; **courcaillet.** 2° (XIV^e^). Oiseau dressé à appeler les autres et à les attir dans les filets. V. **Appelant.** chanterelle. ♣ 3° Fig. Ser *d'appeau à qqn. Se laisser prendre à l'appeau :* se lais! duper, se laisser leurrer (Cf. Donner dans le panneau **V. Leurre, piperie.**

APPEL [apɛl]. *n. m.* (XI^e^; de *appeler).* ♦ 1° Action d'app ler de la voix pour faire venir à soi. Crions *plus fort, n'ont pas entendu* notre *appel.* V. Cri, interjection. *Appel l'aide, au secours. Entendre un appel. Répondre, accou à un appel.* Par *ext. Appel au moyen d'un instrument.* V. Cl che, corne (d'appel), sifflet, sonnette, trompe. — *Appel té phonique,* sonnerie de l'appareil par laquelle le corresponda est appelé. Numéro *d'appel.* ♦ 2° Action d'appeler l'atte tion *sur* soi par *un* signe. *V.* signe. *Appel du regard. V.* Œ lade. — *Appel du pied (fig.)* : invite. — *Appel de phar* ♦ 3° Action d'appeler par un signal des hommes à s'asse bler, à se rassembler. « *Le muezzin est monté chanter l'ap à la prière* » (GIDE). — *Spécialt.* Signal donné par le claire ou le tambour *(sonnerie,* batterie) pour assembler les solda *Battre, sonner l'appel.* ♦ 4° (1964). Action d'appeler à hau voix des personnes par leur nom afin de s'assurer de le présence. *Faire l'appel. Être présent, répondre à l'ap Être absent, manquer à l'appel. Appel et contre-appel* (d soldats). *Vote* par appel nominal (des membres d'une asse blée). — Dr. *Appel des causes à l'audience :* énumération, p l'huissier audiencier, des causes qui seront plaidées. 5° (1835). Convocation, demande, invitation. — Action d'a peler sous les drapeaux. V. Convocation. *Appel du contingen de la* classe. V. Recensement, révision, recrutement ; **incorpor** tion. *Devancer l'appel :* s'engager dans l'armée avant l'app de sa classe. *Appel aux armes.* V. Mobilisation; levée masse). — (Fin.) *Appel de fonds. Faire un appel de fonds* demander un nouveau versement de fonds à des actionnain des associés, des souscripteurs. Dr. admin. *Appel d'offres* mode de conclusion de marchés publics. 0 Discours écrit dans lequel on s'adresse au public pour l'exhorter. Exhortation, proclamation. *Appel à l'insurrection, à la révol à la désobéissance.* V. Excitation, invitation. *Appel au peupl* fig. Demande d'argent. — *L'appel du général de Gau*

juin 1940). ◇ FAIRE APPEL, demander, requérir comme "ne ɔ. *Faire appel* à *qqn*, à *la générosité de qqn*. V. Demande, ɔurs, sollicitation. -- *Faire appel à ses souvenirs : les* quer. V. Évocation, rappel. « *Elle faisait appel à sa dignité r conserver son sang-froid* » (MART. du G.). ♦ 6° *Fig.* ıoses). *L'appel du plaisir, l'appel des* sens. V. Impulsion, tation, invitation, sollicitation. — *L'appel de la religion, lettres.* V. Vocation, aspiration. *L'appel de la conscience.* Cri, voix. ♦ 7° *Dr.* (XIIIe, *apel, apiau*). Recours à une ıdiction supérieure en vue d'obtenir la réformation d'un ement. V. Appellation, *recours. Faire appel d'un jugement ɔremière instance, interjeter appel.* V. Pourvoi. *Acte d'appel.* Intimation. *Fol appel* : appel déclaré irrecevable ou mal ıdé et qui vaut à l'appelant *une* amende *: amende de fol ɔel. Appel à maxima*, à minima*; appel principal, inci-ıt. Cour d'appel.* V. Cour. — Juger sans *appel : en* premier en dernier ressort. *Une décision* sans *appel :* sans possibilité *recours.* Fig. *Sons appel :* irrémédiablement. « *Le monde voué sans appel à la platitude, à la médiocrité* » (RENAN). 8° *Fig.* Techn. *Le navire vient à l'appel de son ancre :* il ırne de manière à se placer dans la direction de la chaîne. — *ɔel d'air*, tirage qui facilite la combustion dans un foyer. 9° (1924). *Sports.* Départ du saut proprement dit, après course d'élan, dans lequel le pied, frappant "ne dernière ıs le sol, donne l'impulsion nécessaire a" sauteur. *Pied, nbe d'appel. Planche d'appel,* sur laquelle s'appuie le pied sauteur avant le saut.

APPELANT, ANTE [aplɑ̃, ɑ̃t]. *n.* m. et *adj.* (1392; de *peler*). ♦ 1° N. m. Rare. Oiseau qui sert d'appeau. V. ɔpeau. ♦ 2° *Dr.* Qui appelle d'un jugement. *La partie ɔelante.* — Subst. *L'appelant, l'appellante.* ◇ ANT. *Intimé.*

APPELÉ, ÉE [aple]. *ndj. et* n. m. (1310; dr.; V. Appeler). 1° Qui est appelé, prédestiné à. « Car *il y a beaucoup appelés, mais peu d'élus* » (EVANG.). Par *ext. Une carrière ı il y a beaucoup d'appelés* et *peu d'élus*, qui est recherchée ais où il est difficile de réussir. ♦ 2° *Appelé à* (faire qqch.), ɛsigné pour, dans la nécessité de. *Si nous étions appelés à ɑrtir.* ♦ 3° N. m. Jeune homme incorporé dans l'armée pour ire son service militaire. *Les appelés de 1965.*

APPELER [aple]. *v. tr. :* prend deux *l* devant un e muet. *'appelle; nous appelons (980;* lat. *appellare).* ♦ 1° Inviter ɥqn) à venir en prononçant son nom, par **un** mot, un cri, n bruit. V. Interpeller, apostropher. *Appeler de loin. V.* Héler. *ppeler un chien, un cheval. Appeler un domestique.* V. Sonner. *ppeler qqn* à son *aide,* à son *secours.* V. Implorer. Absolt. *ppeler à l'aide,* nu secours, crier pour avoir de l'aide, du ɛcours. ♦ 2° Inviter (qqn) à venir. V. Convier, convoquer, emander, inviter, mander *(vx). Appeler qqn près de soi. Appeler le médecin.* — Fig. *La République, Dieu, le devoir ous appelle.* — *Appeler qqn en justice; l'appeler à compa-ɑître devant le* juge. V. Assigner, citer. — *Appeler sous les ɽrapeaux, ou* absolt. *Appeler.* V. Convoquer, incorporer (le contingent. V. Appel). *Appeler les réserves.* V. Mobiliser. ◇ *Appeler qqn à une charge, une fonction,* un *poste.* V. Choisir, désigner, élire, *nommer.* Par *ext. Ses qualités l'appellent à ce ɣoste.* V. Désigner (pour). ♦ 3° Demander, essayer d'obte-ɩir (une chose). V. Aspirer(à), désirer, souhaiter. *Les « rendez-ɣous dont jadis elle appelait avec tant d'ardeur l'heure déli-ɾieuse »* (FRANCE). ♦ 4° *(Choses).* Demander, exiger, entraî-ıer. V. Réclamer. *Ce grave sujet appelle toute votre attention. Cette conduite appelle votre sévérité. Le mensonge ɹppelle le* mensonge. V. Entraîner. « *Une de ces suites d'injures ɥui appellent la réplique immédiate* » (LOTI). ♦ 5° V. tr. nd. *Dr.* (XIVe). *Appeler d'un jugement :* en réclamer la réfor-nation devant une juridiction supérieure. V. Appel (faire), ɾecourir. — EN APPELER : appeler d'un jugement devant "ne ɹuridiction supérieure. — Fig. *En appeler à.* V. Référer (se), remettre (s'en), soumettre (le *cas à*). « *J'en appelle à votre ɔœur : interrogez-le* » (DIDER.). ♦ 6° Donner un nom à qqn *DU à qqch. Ils appelleront leur prochaine fille Hélène.* V. Nommer, baptiser, prénommer, Qualifier. *Appeler un médecin* « *docteur* ». *C'est ce qu'on appelle une idiotie!* — Désigner qqn ou qqch. par son-nom. *On l'appelle Jean. V. Nommer,* prénommer. — *Appeler les choses par leur nom : ne* pas affaiblir par des mots ce que certaines vérités peuvent avoir de dur ou de choquant (Cf. Ne pas avoir peur des mots). « *J'appelle un chat un chat et Rolet un fripon* » (BOIL.). 0 Faire un appel nominal. V. Appel. *Il était absent quand on a appelé son nom.* — Dr. *Appeler* une cause : annoncer le nom des parties dont la cause va être plaidée. ♦ 7° S'APPELER. *v. pron.* Avoir pour nom. *Comment vous appelez-vous? Je m'appelle Paul. Comment s'appelle cette fleur?* Fam. *Cela s'appelle parler, voilà ce qui s'appelle parler :* voilà un langage ferme et franc. — Avoir ou se donner pour titre *: L'Empereur d'Éthiopie s'appelle le roi des rois.* ◇ ANT. Chasser, congédier, expulser, renvoyer.

APPELLATIF, IVE [ape(ɛl)latif, iv]. *adj.* (XIVe; lat. gram. *appellativus*, de *appellare* « appeler »). *Nom appellatif:* terme général qui convient à toute *une* espèce. *Arbre est un nom appellatif.* Subst. *Un appellatif.*

APPELLATION [ape(ɛl)ɑsjɔ̃]. *n. f.* (1190; lat. *appellatio*, de *appellare* « appeler »). Action, façon d'appeler "ne chose. V. Dénomination, désignation. *Appellation d'une chose nouvelle.* « *L'absence de dictionnaire qui le force aux périphrases pour toutes les appellations* » (GONCOURT). *0 Nom qu'on* donne à une chose. V. Mot, nom, qualificatif, vocable. « *Ils se regardaient face à face avec des rires de volupté et des appellations de tendresse* » (FLAUB.). ◇ *Appellation d'origine* : désignation d'un produit par le nom du lieu où il a été récolté ou fabriqué. *Appellation contrôlée* (vins).

APPENDICE [apɛ̃dis], *n. m.* (1281; lat. *appendix, -iris*). ♦ 1° Partie qui prolonge une partie principale, semble ajoutée à elle. V. Extrémité, prolongement. ◇ *Anat.* Partie accessoire, prolongement d'une structure ou d'un organe. *Appendice xiphoïde*, petit prolongement cartilagineux, à l'extrémité inférieure du sternum. *Appendice vermiforme* ou *vermiculaire*, prolongement en doigt de gant du caecum. *Absolt. (Cour.). Inflammation de l'appendice.* V. Appendicite. *On lui a enlevé l'appendice.* — Zool. *Appendice caudal,* segment terminal de certains animaux. V. Queue. — *Par plaisant.* Se dit d'un long nez. V. Nez. ♦ 2° Supplément placé à la fin d'un livre et qui contient des notes. des documents. V. Addition.

APPENDICECTOMIE [apɛ̃disɛktɔmi]. *n. f.* (1879; de *appendice, et -ectomie*). *Chir.* Ablation de l'appendice vermiforme.

APPENDICITE [apɛ̃disit]. *n. f.* (1886; de *appendice*). *Méd.* Inflammation de l'appendice vermiforme du cæcum. *Crise d'appendicite. Être opéré de l'appendicite* (V. Appendicectomie).

APPENDICULAIRE [apɛ̃dikylɛʀ]. *adj. et n. m. pl.* (1846; de *appendice*). ♦ 1° Qui se. rapporte ou ressemble à un appendice. ♦ 2° N. *m. pl.* APPENDICULAIRES (1846). *Zool.* Sous-classe de tuniciers nageurs à long appendice caudal.

APPENDRE [apɑ̃dʀ(ə)]. *v. tr.; conjug. pendre.* V. Rendre (XIIIe; « appartenir », 1080; lat. *appendere* « suspendre »). *Vx.* Suspendre. V. Accrocher, attacher. « *Le givre appendu aux branches des pins* » (CHATEAUB.). — *Appendre des ex-voto.* ◇ ANT. *Dépendre.*

APPENTIS [apɑ̃ti]. n. m. (fin XIIIe; l'a. fr. *apent*, p. p. de *appendre*). ♦ 1° Toit en auvent à une seule pente, adossé à un mur et soutenu par des poteaux ou des piliers. *Comble en appentis.* ♦ 2° *Par ext.* Petit bâtiment adossé à un grand et servant de hangar, de remise.

APPERT (IL) [ilapɛʀ]. V. APPAROIR.

APPESANTIR [apəzɑ̃tiʀ]. Y. fr. (1119; de *a-* 1,etpesant). ♦ 1° *Rare.* Rendre pesant, plus lourd à porter. V. Alourdir. Par *ext.* « *Le doux sommeil n'avait pu appesantir ses paupières* » (FÉN.). ♦ 2° Rendre moins agile. « *Ses pas appesantis par* la *tristesse ou la fatigue* » (FRANCE). ♦ 3° Appuyer avec force, rendre plus oppressif. *Appesantir sa main, son bras sur . . .* V. Accabler, frapper. ♦ 4° S'APPESANTIR. *v. pron.* ◇ Devenir pesant (rare). V. Alourdir (s'). 0 Devenir plus oppressif. « *La main du temps s'était appesantie sur cet homme autrefois si énergique* » *(STENDHAL). 0 S'appesantir sur* un sujet : s'y arrêter, en parler trop longuement. V. Insister. « *Il s'appesantit sur les détails* » (LA BRUY.). ◈ ANT. *Alléger, glisser, passer (sur).*

APPESANTISSEMENT [apəzɑ̃tismɑ̃]. n. m. (1570; de *appesantir*). ♦ 1° *Littér.* Action d'appesantir, de s'appesantir. « *C'est un appesantissement de la main de Dieu* » (PASC.). ♦ 2° État d'une personne rendue moins agile. V. Engourdissement, lourdeur. ◈ ANT. Allégement, légèreté.

APPÉTENCE [apetɑ̃s]. *n. f.* (1554; lat. *appetentia*). *Littér.* Tendance qui porte l'être vers ce qui peut satisfaire ses besoins, ses instincts, ses penchants naturels. V. Appétit, besoin, désir, envie. « *Une fiévreuse appétence de nouveauté* » (JALOUX). ◈ ANT. *Inappétence.*

APPÉTISSANT, ANTE [apetisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1398; de *appétit*). ♦ 1° Dont l'aspect, l'odeur met en appétit; qu'on a envie de *manger. Un mets appétissant.* V. Alléchant, ragoûtant. ♦ 2° *Fig.* Qui met en goût, plaît. V. Affriolant, attirant, engageant. « *Ils ne doivent pas trouver les gens de notre âge très appétissants* » (DUHAM.). — Fam. *Femme appétissante*, qui a de la fraîcheur et un certain embonpoint. « Sa *fille Cunégonde était fraîche, arasse. appétissante* » (VOLT.) ◈ ANT. *Dégoûtant, déplaisant, rebutant, repoussant.*

APPÉTIT [apeti]. *n. m.* (*Apetit*, 1180; lat. *appetitus* « désir »). ♦ 1° *Plur.* Mouvement qui porte à rechercher ce qui peut satisfaire un besoin organique, un instinct. V. Appétence, besoin, désir, inclination, instinct, tendance. *Appétits naturels. Appétits sexuels.* V. Concupiscence, désir. « Une *tendresse avide de câlineries, sons aucun des appétits de brute* » (COURTELINE). ♦ 2° Spécialt. *Sing.* (XIIIe). Désir de nourriture, plaisir que l'on trouve *à manger. Avoir de l'appétit, beaucoup, peu d'appétit. Un bon, gros, robuste, solide appétit. Un appétit de loup, d'ogre.* V. Gloutonnerie, voracité. *Un appétit maladif.* V. Boulimie. *Manger avec appétit, d'un bon appétit. Manger sons appétit, du bout des dents. Donner de*

l'appétit : creuser *(fam.)*. V. Faim; apéritif. ***Mettre en appétit*** (V. **Affriander, affrioler, allécher;** Cf. faire venir l'eau à la bouche). ***Rester sur son appétit, sur sa*** faim; avoir encore faim. ***-Bon appétit,*** souhait qu'on adresse à qqn qui mange ***ou va manger.*** PROV. ***L'appétit vient en mangeant; fig.*** plus ***on a,*** plus ***on veut avoir.*** ♦ 3° Par ext. ***Appétit de :*** désir pressant de qqch.). V. **Aspiration. curiosité., désir, goût, passion,** soif. « ***Un appétit de bonheur insatiable et un besoin d'aimer dévorant*** » (MAUPASS.). « ***L'appétit de savoir naît du doute*** » *(GIDE).* ◈ ANT. *Anorexie. dégoût. dysorexie. inappétence. répugnance, répulsion,* satiété.

APPLAUDIR [aplodiʀ]. *v. (1375; lat. applaudere).*

1. ***V. intr.*** Battre des mains en signe d'approbation, d'admiration, ou d'enthousiasme. « ***Au concert, des amateurs fanatiques qui s'exténuaient à applaudir et à crier bis*** » (PROUST). ***Des gens payés pour applaudir*** (V. Claque).

II. V. ***tr. indir.*** (Littér.). ***Applaudir à qqch.*** : témoigner une vive approbation, donner son complet assentiment à. ***J'applaudis à votre initiative.*** V. Approuver; réjouir (se . . . de). « ***J'ai applaudi de grand cœur à la construction des cités universitaires*** » (DUHAM.).

III. V. ***tr. dir.*** ♦ 1° Accueillir, saluer par des applaudissements. ***Applaudir un acteur, un orateur. V. Acclamer. Son discours a été chaleureusement applaudi.*** ◇ ***Littér.*** Approuver. « ***Je vois que votre cœur m'applaudit en secret*** » (RAC.). ♦ 2° S'APPLAUDIR. v. *pron.* Être-content, heureux de qqch. V. **Féliciter (se), réjouir (se).**

◈ ANT. **Huer,** *siffler.* Désapprouver.

APPLAUDISSEMENT [aplodismɑ̃]. n. *m.* **(1539; de *applaudir).*** ♦ 1° Battement des mains en signe d'approbation. d'admiration ou d'enthousiasme. ***Des applaudissements éclatent, couvrent sa voix. Discours qui soulève des applaudissements. Salve, tonnerre, tempête d'applaudissements. Applaudissements rythmés.*** V. Ban. ***D'après les applaudissements, il a obtenu un grand succès*** (Cf. fam. à ***l'applaudimètre***). ♦ 2° ***Fig.*** et ***littér.*** Témoignage d'approbation ou de vive satisfaction. V. Approbation, compliment, éloge, encouragement, **félicitation,** ***louange.*** « ***Avec curiosité et intérêt, et bientôt avec admiration et applaudissement*** » (STE-BEUVE). ◈ ANT. **Huée, sifflet: désapprobation.**

APPLAUDISSEUR [aplodisœʀ]. *n. m. (1539;* de ***applaudir).*** Personne qui applaudit, loue sans discernement ou par flatterie.

APPLICABILITÉ [aplikabilite]. *n. f.* (1846: de *applicable*). Possibilité d'être appliqué.

APPLICABLE [aplikabl(ə)]. *adj. (Appliquable,* **1282;** de ***appliquer).*** Qui est susceptible d'être appliqué. ♦ 1° Qu'on peut appliquer (à qqch., qqn). « ***Il n'est méthode ni théorie qui soit applicable indifféremment à chacun*** » *(GIDE).* Absolt. *(Dr.)* Susceptible d'être mis en pratique. ***Fonds applicables à une dépense.*** V. Imputable. ***Cette loi n'est pas applicable aux*** étrangers. ♦ 2° Géom. Qu'on peut appliquer l'un sur l'autre. V. Superposable. ◈ ANT. **Inapplicable.**

APPLICAGE [aplikaʒ]. *n.* m. (1846, « poterie »; de ***appliquer). Techn.*** Action d'appliquer un ornement sur un objet.

APPLICATEUR [aplikatœʀ]. n. *m.* et *adj.* **(1834; de *appliquer).*** ♦ 1° **Celui** qui applique, met en pratique (une loi, une théorie, une invention). « ***Rigides applicateurs des lois*** » (LECOMTE). ♦ 2° *Adj.* et n. m. Qui sert à appliquer un produit. ***Tampon, pinceau applicateur; un applicateur.***

APPLICATION [aplikasjɔ̃]. *n. f.* (1361; de ***appliquer,*** d'apr. ***lat. applicatio***). ♦ 1° Action de mettre une chose sur une autre de manière qu'elle la recouvre et y adhère. ***Application d'un enduit sur un mur. Application de feuilles de bois ou de métal précieux.*** V. **Placage.** ***Application de*** ventouses. V. Pose. ◇ Par ext. ***Cout.*** Ornement appliqué **(V. Applique).** ***Des applications de dentelles, de velours.*** ♦ 2° Action de faire porter sur qqch. ***Point d'application d'une force. Math.*** Relation établie sur deux ensembles, distincts ou non, correspondance entre un ou plusieurs éléments de l'ensemble de départ et un élément de l'ensemble d'arrivée, et telle qu'à tout élément du premier soit associé un élément unique du second (V. Image, injection, surjection, **bijection, graphe**). ***Application linéaire, multilinéaire*** (V. **Homomorphisme**). **Syn.** FONCTION. ◇ **Utilisation pour, en.** ***Application d'un traitement à une maladie, des sciences à l'industrie. Application d'une somme à une dépense.*** V. Affectation, **attribution, importation.** ***Application d'une loi à une catégorie de gens.*** ◇ Utilisation possible. cas d'utilisation (souvent *plur.*). V. Destination. ***Les applications d'un remède,*** les cas dans lesquels il est applicable. ***Les applications d'un théorème, d'une découverte scientifique.*** ◇ Mise en pratique. ***Mettre une idée, une théorie en application. Application de la loi, de la peine.*** « ***L'application machinale des règles*** » (BERGSON). ♦ 3° **(XVI^e).** Action d'appliquer son esprit, de s'appliquer; qualité d'une personne appliquée. ***Application à l'étude. au travail,*** à l'ouvrage, et **absolt.** ***Application.*** V. **Assiduité, attention, contention, diligence, étude, soin, travail, zèle.** « **Cette *fervente application des véritables tâcherons de bibliothèque, pour qui rien n'existe dans les instants de travail, que l'actuel de leur étude*** » (BOURGET). ◈ ANT. *Distraction, inattention, inattention, négligence,* **paresse.**

APPLIQUE [aplik]. *n. f.* (1452, « action d'appliquer de ***appliquer).*** ♦ 1° **(XVII^e).** Tout ce qui est appliqué, plaqué sur un objet pour l'orner ou le rendre solide. ***P d'applique. Appliques de velours sur un manteau.*** ♦ 2° (1 Appareil d'éclairage fixé au mur. ***Spécialt.*** Plaque por une ou plusieurs branches de candélabres (aujourd'h l'électricité). ***Éclairage par appliques.*** « ***La pose des appli du salon*** » (N. SARRAUTE).

APPLIQUÉ, ÉE [aplike]. *adj.* **(1350; V. Appliq** ♦ 1° Donné franchement, flanqué. ***Un coup, un baiser appliqué. Un emplâtre appliqué sur une tumeur.*** ♦ 2° s'applique. ***Un écolier appliqué.*** V. **Assidu, diligent, séri studieux, travailleur.** « ***Ils sont vifs, appliqués, exacts*** » BRUY.). ◈ ANT. **Distrait,** *inappliqué. inattentif. négligent.*

APPLIQUER [aplike]. v. *tr.* (XIII^e; lat. *applicare*).

I. *(Actif)* ♦ 1° Mettre une chose sur une autre de mar qu'elle la recouvre et y adhère, ou y laisse une empre V. **Mettre, placer, poser.** ***Appliquer un cataplasme sur le*** ***Appliquer une couche de peinture sur un mur, du vernis su ongles.*** V. **Étendre.** ***Appliquer une figure sur une autre (Géc*** V. Superposer. ***Appliquer une feuille d'acajou sur du blanc.*** V. Plaquer. — ***Appliquer son oreille sur une clo*** V. Coller. Par ***ext. Il lui appliqua un baiser sur la joue; bonne gifle.*** V. Flanquer. ♦ 2° ***Fig.*** Faire servir (pour **ou telle** chose, **cas). V. Employer, utiliser.** ***Appliquer un tr ment à une maladie.*** « ***Les mathématiciens de Sicile a quaient leurs découvertes aux machines*** » (TAINE). ***Appli une somme à telle dépense.*** V. Affecter, consacrer, **dest** Rapporter (à un objet) ce qui était dit d'un autre. ***Appli un nom, un cas, un exemple à qqn.*** V. **Attribuer, dor** ***rapporter.*** « ***La qualification de fumier appliquée à la , rature moderne*** » *(GAUTIER). S'appliquer une remarqu* prendre pour soi. « ***Aristote appliquait cet apologue hommes*** » (LA FONT.). 0 Spécialt. ***Appliquer son esp l'étude*** : s'appliquer. V. Concentrer, diriger (vers), **occu** ***Appliquer tous ses soins à faire qqch.*** ◇ Mettre en prati ***Appliquer une méthode, une recette. Appliquer une loi, peine.***

II. S'APPLIQUER. v. *pron.* ♦ 1° **Se** placer, être appli ***Une lame qui s'applique exactement sur une autre. V.*** **Re vrir.** « ***La pesante porte revint s'appliquer hermétique) sur ses chambranles de pierre*** » (HUGO). ♦ 2° ***Fig. Être*** ad applicable à. V. Convenir, correspondre, rapporter (se). ***épigraphe s'applique bien au sujet de l'ouvrage. Cette rema s'applique à tout le monde.*** **V. Concerner, intéresser,** v ♦ 3° ***Fig.*** (1403). Apporter une attention soutenue à qq prendre soin de faire qqch. ***S'appliquer à cultiver son es S'appliquer à apprendre, comprendre qqch. V. Chen*** **rechercher; efforcer (s'... de); escrimer (s'), évertuer** ***exercer*** **(s'); peiner.** ***S'appliquer à contrarier qqn. S'appli avec ardeur, zèle, acharnement à une étude, un travail*** **Acharner (s'), adonner (s'), attacher (s'), atteler (s'), co crer (se), donner (se), employer (s'), livrer (se), vouer** ***Molière*** « ***s'est appliqué à peindre les défauts des homm*** (FAGUET). ◇ ***Absolt.*** Travailler avec zèle, application. ***écolier s'applique.***

◈ ANT. *Écarter, enlever, ôter, séparer. Distraire* dissiper **(se).**

APPOGGIATURE [apɔ(d)ʒjatyʀ]. *n. f.* (1829; ***appog*** ***tura,*** 1813; it. ***appoggiatura,*** de ***appoggiare*** « appuyer »). Petite note d'agrément placée devant une note mincir que l'on doit accentuer.

APPOINT [apwɛ̃]. *n. m. (1398;* de ***appointer).*** ♦ 1° C plément d'une somme en petite monnaie. ***Faire l'appoi*** ajouter le complément en petite monnaie, et ***par ext.*** Ré exactement la somme due. de sorte que le créancier **r** aucune monnaie à rendre 'au débiteur: ♦ 2° ***Fig. Ce*** qu ajoute à une chose pour la compléter. V. Complément, **sup** ment; ***accessoire. Ressources, salaire d'appoint.*** « ***L'élev qui constitue l'appoint le plus rémunérateur en Normand*** (GIDE). ***Par ext.*** Aide qui s'ajoute. ***Apporter son appo*** **V. Aide, apport, concours, contribution.** « **Certes, *l'interver du père dans l'avenir de Ramuntcho serait un appoint dé pour obtenir la main de cette petite*** » (LOTI).

APPOINTAGE [apwɛ̃taʒ]. *n. m.* (1866; «action d'app ter les cuirs ». 1819: « action de coudre bout à bout », Il de *appointer* 2). Action d'appointer, de tailler en pointe.

APPOINTEMENTS [apwɛ̃tmɑ̃]. n. *m. pl.* **(1680, au si** 1552, « pension »; déb. XIV^e, « règlement d'une affair de ***appointer*** 1). Rétribution fixe, mensuelle ou annuelle, est attachée à une place. à un emploi régulier (surtout ***les*** employés). V. **Salaire.** ***Donner, recevoir, toucher- appointements.*** « ***Celui-ci tirait des appointements convena de sa collaboration à la revue d'art*** » (MART. du G.).

1. APPOINTER [apwɛ̃te]. v. *tr.* (XVI^e; « régler affaire », **1268; de *a- 1,* et *point).*** Donner des appointeme

Rétribuer. *Appointer un employé. Être appointé par une ison.*

2. APPOINTER [apwẽte]. Y. *tr.* (1180; de *a-* 1, et *pointe). chn.* Tailler en pointe. *Appointer un bâton.*

APPONTAGE [apɔ̃taʒ]. *n. m.* (1948; de *apponter).* Action apponter. V. Atterrissage. *Manœuvres d'appontage.*

APPONTEMENT [apɔ̃tmɑ̃]. **n.** *m.* **(1789:** de *a-* 1. et *nt*). Plate-forme avec tablier et pont sur pilotis le long de quelle un navire vient s'amarrer. V. Wharf.

APPONTER [apɔ̃te]. *v. intr.* (1948; de a- 1, et *pont).* poser sur la plate-forme d'un porte-avions (avions, héliptères). V. Atterrir.

APPONTEUR [apɔ̃tœʀ]. *n. m.* (1960; de *apponter). Mar.* fficier qui dirige l'appontage.

APPORT [apɔʀ]. **n. m. (1170;** de apporter). ♦ 1° Vx *spécialt.* Action d'apporter. *L'apport de pièces au greffe tribunal. Action d'apport* : attribuée à un actionnaire représentation d'un apport (2°) *en* **nature.** — « *Un apport istant d'eau douce dilue le sel* » *(GIDE).* ♦ 2° *Ce* qu'on porte. ◇ *Dr.* (1740) *Apports* en communauté *:* biens que acun des époux apporte à la communauté. *Fin.* **(1843)** *ports* en *société* : biens apportés par l'actionnaire. *Apports* **numéraire,** *en nature.* — *Apports* : immeubles ou objets obiliers autres que du numéraire. ♦ 3° *Fig.* (XXe). V. **point. concours. contribution. participation.** « Sans un *port de l'extérieur (CE peuple) risquerait d'amenuiser mortelent sa substance* » *(GIDE).* ◈ ANT. Reprise, *restitution.* rait. Emprunt.

APPORTER [apɔʀte]. Y. tr. (x'; lat. *apportare,* de *ad, portare,* V. Porter). Ⓐ (Concret). ♦ 1° Apporter (qqch.) qqn) : porter (qqch.) *au* lieu *où* est qqn. *Aller me chercher livre et apporter-le-moi.* ◇ *Apporter* une *chose* (qq. part) : porter avec soi en venant. *Quand vous viendrez, apportez s outils.* ◇ *(Sujet* de chose) *«Le flux les apporta: le reflux remporte » (Con~.).* « *Le vent m'apportait par lambeaux rs chants barbares* » (HUGO). ♦ 2° Fournir pour sa part. *porter son tribut, son écot, sa pierre à l'édifice* (métaph.). *(Abstrait).* ♦ 1° Manifester, montrer (auprès de qqn, part) « *Mme de Sévigné apporte la gaîté et la verve de saillies* » (FAGUET). *0 Apporter du soin, de l'attention, l'empressement, de la passion à qqch., à faire qqch. V.* **mployer, mettre, prendre.** « *Il s'occupa de l'affaire avec la ssion qu'il apportait à toutes ses entreprises* » (LACRELLE). ♦ 2° Donner, fournir (à qqn) un élément de connaisnce. « *Je viens vous apporter de fâcheuses nouvelles* » (CORN.). **Apprendre.** « Ceux *qui, par leur présence, venaient lui porter une preuve de fidélité* » (BARRÈS). ♦ 3° Fournir (à n) ce qu'on a produit, ce qu'on a fait naître. « *J'aurais t je ne sais auoi pour apporter un soulagement à sa détresse* » IDE). *Saint-&&* « *apporte à notre inquiétude artistique un u de la lumière et de la douceur d'autrefois* » **(R. ROLLAND).** 4° *(Choses).* Être la cause de (qqch.). *Les changements e l'automobile a apportés dans la vie quotidienne.* V. **Amener, user, entraîner, provoquer, produire.** *0 Apporter à qqn.* **Donner.** « *La religion, disait-elle, lui apportait une tranillité heureuse* » (FRANCE). ◈ ANT. Emporter, enlever, remrter, retirer.

APPORTEUR [apɔʀtœʀ]. *adj. et n. m.* (1326; *aporteor,* ıe; repris XIXe; de *apporter).* Qui apporte; celui qui apporte qch.). « *Les grands apporteurs de vérités* » (HUGO).

APPOSER [apoze]. Y. *tr.* (1150: de à. et *poser*). ♦ 1° Poser r qqch. V. Appliquer, mettre. *Apposer une affiche, une ıque* sur un mur. ♦ 2° *Dr.* (1690). *Apposer le scellé, les ellés* : appliquer l'empreinte d'un sceau public sur une rte, un meuble, un pli dc telle sorte qu'on ne puisse l'ouvrir ns briser les scellés. ♦ 3° (1835). *Apposer sa signature, ı paraphe :* signer. « *Soigneusement, il apposa sa signature bas de la page* » (DUHAM.). ♦ 4° Dr. *Apposer une clause* un acte : l'insérer.

APPOSITION [apozisjɔ̃]. *n. f.* (1213; lat. *appositio).* 1° Action d'apposer. *Apposition d'un sceau, des scellés.* 2° (XVIII~). *Gram.* Procédé par lequel deux termes, simples oms, pronoms) ou complexes (propositions) sont juxtaosés, l'un jouant le rôle de déterminant par rapport à utre (sans que la détermination soit exprimée par un océdé grammatical); le terme qui joue le rôle de déterminant. *Substantif en apposition; une apposition.* « *L'appoion sert en réalité de qualification, comme un adjectif... :* La lune, astre des morts, Hugo » (BRUNOT).

APPRÉCIABILITÉ [apʀesjabilite]. *n. f.* (1846; de *apprécible).* Caractère de ce qui est appréciable.

APPRÉCIABLE [apʀesjabl(ə)]. *adj.* (1486; de *apprécier).* 1° Qui peut être apprécié, évalué. V. **Évaluable.** *Après e si longue absence, je n'ai pas constaté de changements préciables. La différence est à peine appréciable.* V. **Sende, visible.** ♦ 2° *Par ext.* **Assez considérable.** V. **Important, notable.** « *Petit-Pouce éjecta le mégot à distance apprécible* » (QUENEAU). ◈ ANT. Inappréciable.

APPRÉCIATEUR, TRICE [apʀesjatœʀ, tʀis]. *n.* (1509 ; de *apprécier).* Personne qui apprécie (qqch., qqn). V. Arbitre, *juge.* « *Je devins un juste appréciateur de leur mérite* » **(LESAGE).** « *L'Angleterre, très juste appréciatrice des talents* » *(J.* de MAISTRE).

APPRÉCIATIF, IVE [apʀesjatif, iv]. *ndj.* (1615; de *apprécier).* Qui marque l'appréciation. *État appréciatif des marchandises.* V. **Estimatif.**

APPRÉCIATION [apʀesjasjɔ̃]. *n. f.* (1389; bas lat. *appretiatio.* V. **Apprécier).** ♦ 1° Action d'apprécier, de déterminer le prix, la valeur de qqch. V. Estimation, évaluation. *L'appréciation de l'expert est trop faible, trop élevée.* — Par *ext. Une fausse appréciation de la distance.* ♦ 2° (XIXe). Le fait de juger. V. **Jugement.** *Laisser, soumettre une décision à l'appréciation de qqn.* ◇ Opinion. *Appréciation sommaire.* V. **Aperçu, impression, sentiment.** *Il a noté ses appréciations* en marge *du texte.* V. **Note, observation.** « *Oh! vous pouvez rouler les yeux, ce n'est pas ça qui me fera changer d'appréciation* » (COURTELINE). ♦ 3° *(Néol.).* Action d'apprécier* (3°), de donner du prix. *Appréciation d'une monnaie : aug*mentation de sa valeur par rapport à une autre. ◈ ANT. *Dépréciation.*

APPRÉCIER [apʀesje]. Y. *tr.* (1391, « mettre à prix »; lat. ecclés. *appretiare* « évaluer », de *ad,* et *pretium* « prix »). ♦ 1° *Didact.* (1401). Déterminer le prix, la valeur de qqch. V. **Estimer, évaluer.** *Le commissaire-priseur, l'expert a apprécié le mobilier à tel prix. Apprécier une chose au-dessus, au-dessous de* sa *valeur* : surestimer, sous-estimer. Fig. et vx. « *Peu de gens sont assez modestes pour souffrir sans peine qu'on les apprécie* » (VAUVEN.) : **qu'on les juge exactement.** ♦ 2° Déterminer approximativement, par les sens. *Apprécier une distance,* **une grandeur. la vitesse.** V. **Estimer, juger.** *Il apprécie les dimensions avec exactitude* (Cf. **Avoir** le compas dans l'oeil). — *(Abstrait)* Sentir, percevoir. *Il faut avoir l'esprit subtil pour apprécier une telle nuance.* V. **Discerner, saisir, sentir.** ♦ 3" (1762). **Porter un jugement** favorable sur; aimer, goûter. « *Elle avait surtout un tour d'esprit.. qu'il appréciait* » (MART. du *C.). Je n'apprécie pas beaucoup son procédé.* — *Apprécier* qqn. V. **Estimer, priser.** — Pronom. *S'apprécier mutuellement.* ◇ *(Néol., au sens* propre de *prix.)* S'APPRÉCIER (en parlant d'une monnaie par rapport à une autre). Augmenter de valeur. *Le mark s'est apprécié vis-à-vis du dollar.* ◈ ANT. Dévier, *déprécier. mépriser.*

APPRÉHENDER [apʀeɑ̃de]. *v. tr.* (XIIIe; lat. *apprehendere* « saisir, concevoir », de *prehendere* « prendre »).

1. ♦ 1° *Dr.* Saisir au corps. V. **Arrêter.** « *On m'appréhende au corps, et l'on m'interroge sur un prétendu crime* » (CHATEAUB.). ♦ 2° Vx ou didact. *(Philo.).* Saisir par l'esprit.

II. (XVIIe). Cour. Envisager qqch. avec crainte, s'en inquiéter par **avance.** V. **Craindre, redouter; appréhension.** *Il appréhende cet examen.* « *Elle appréhendait de lui faire du mal* » (RAC.). « *La reine de Cythère appréhendait qu'il ne lui fallût* renoncer. . » (LA FONT.).

◈ ANT. Relâcher (un accusé). — Espérer.

APPRÉHENSIF, IVE [apʀeɑ̃sif, iv]. *ndj.* (1566; « qui conçoit », 1372; de *appréhender). Rare.* Qui appréhende. V. **Craintif.** « *Si appréhensive d'un péril* » (GUEZ de BALZ.).

APPRÉHENSION [apʀeɑ̃sjɔ̃]. *n. f.* (1265; lat. *apprehensio).* Action d'appréhender. ♦ 1° *Vx.* Fait de saisir par l'esprit, compréhension. *«L'appréhension, je l'ai lente et embrouillée* » (MONTAIGNE). *Philo.* Opération par laquelle l'esprit atteint un objet de pensée simple *(opposé* à la compréhension d'un objet complexe). ♦ 2° (XVIe). Action d'envisager qqch. avec crainte; crainte vague, mal définie. V. **Alarme, angoisse, anxiété, inquiétude, peur, pressentiment.** *Il a de l'appréhension, un peu d'appréhension avant son examen.* — *Lirtér. (avec un* compl.) « *La vogue et confuse appréhension d'une menace suspendue sur son coupable bonheur* » (BOURGET). *L'appréhension d'échouer.* « *Une vive appréhension qu'on ne nous ôte ce qui nous appartient* » (LA ROCHEF.). ◈ ANT. **Confiance,** espoir, sérénité, *tranquillité.*

APPRENDRE [apʀɑ̃dʀ(ə)]. V. *tr.;* conjug. *prendre. V.* Rendre (Xe; **lat. pop.** *"apprendere,* class. *apprehendere* « saisir. comprendre »).

1. *(Sens subiectif).* Acquérir la connaissance de. ♦ 1° Être rendu capable- de connaître de savoir; être avisé; informé de (qqch.). *Apprendre un événement, une nouvelle par la rumeur publique, par la radio, par un ami, par une lettre. Apprendre par hasard* un *secret.* V. **Découvrir.** *Il l'a appris de* son père. V. **Tenir.** *J'ai appris que vous étiez rentré de voyage.* « *Apprenez que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute* » (LA FONT.). ♦ 2° Acquérir un ensemble de connaissances par un travail intellectuel ou par l'expérience. « *Les gens de qualité savent tout sans avoir jamais rien appris* » (MOL.). « *Tout ce que je sais, je l'ai appris à mes dépens* » (LOTI). *Apprendre sa leçon en s'appliquant, longuement, à plusieurs reprises.* V. **Repasser; rabâcher. remâcher.** *Assimiler. retenir, oublier ce qu'on apprend. Apprendre superficiellement* (se frotter à; prendre une teinture de), *à fond* (V. Approfondir).

Apprendre un *texte* par *cœur*, mot à *mot*. ◇ *Absolt.* S'instruire, acquérir des connaissances. *Le désir, le goût d'apprendre.* « *L'instinct d'apprendre qui est en moi* » (RENAN). ♦ 3° *Apprendre une langue, une technique, un métier, une science* : acquérir les connaissances et les procédés nécessaires pour les pratiquer. *Il commence à apprendre le métier* (Cf. Il fait ses classes, il se fait la main, il prend du métier). V. Initier (s'), mettre *(s'y). Il apprend le russe, l'algèbre.* V. Faire (du *russe). Apprendre le ski.* ♦ 4° APPRENDRE À (et l'inf.) : devenir capable de (par le travail de l'esprit, l'expérience). *Apprendre à lire, à écrire. Apprendre à supporter la douleur.* V. Accoutumer (s'), habituer (s') ; faire *(se).* « *Apprendre à se connaître est le* premier *des* soins » (LA FONT.). « *Il apprit à connaitre tout enfant la brutalité de la vie* » (R. ROLLAND).

II. *(Sens objectif).* Faire connaître. ♦ 1° Porter à la connaissance de qqn. *Apprendre qqch., une nouvelle à qqn.* V. Avertir, aviser, communiquer, dire. *Je viens vous apprendre son arrivée, qu'il est arrivé.* « *Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses que l'on sait par des gens qui les ignorent* » *(CHAMFORT).* ♦ 2° Donner la connaissance, le savoir de qqch. « *Un livre n'est excusable qu'autant qu'il apprend quelque chose* » (VOLT.). *Le professeur, le maitre apprend aux élèves les verbes irréguliers anglais.* V. Enseigner, expliquer, inculquer, montrer. ♦ 3° *Apprendre à qqn une science, un art, un métier, la pratique* d'un *sport* : lui faire acquérir les connaissances et les moyens de pratiquer. V. Enseigner, *exercer* (à). *Apprendre le* latin *à un enfant à force de* leçons, *en l'abrutissant, de force.* V. Bourrer, gaver (de). Cf. Enfoncer, fourrer dans la tête, faire absorber, *avaler.* ♦ 4° *Apprendre à qqn à...* (et l'inf.). *Apprendre à lire à un enfant. On lui apprend à jouer au bridge. 0* Loc. *fig. Cela lui apprendra à vivre :* cela lui servira de leçon. *Je lui apprendrai à vivre, à mentir,* ou ellipt. *Je lui apprendrai* : je le corrigerai, je le punirai. *Je vais vous apprendre à vous moquer de moi, à rire quand je parle!*

III. Vx. *Apprendre qqn,* l'instruire. — Un jeune *homme bien appris* : bien élevé. *Mal appris.* V. Malappris.

◇ ANT. *Désapprendre*, oublier. Ignorer, taire.

APPRENTI, IE [aprãti]. *n. (Apprantez,* 1175; var. *aprantiz* (XII^e), *aprentif* (XIII^e) ; lat. pop. *°apprenditum,* de *°apprendere).* ♦ 1° Personne qui apprend un métier, qui est en apprentissage. V. Aide, élève, employé, garçon. *L'apprentie d'une couturière, d'une modiste.* V. Arpète. ♦ 2° Personne qui apprend, qui s'instruit avec un maître ou qui n'est pas parvenue à la maîtrise. « *L'homme est un apprenti, la douleur est son maitre* » (MUSS.). « *Je ne suis pas un maitre, dit-il d'une voix altérée. Un élève, mon cher, un apprenti: un simple apprenti* » (MART. du Ci.). ♦ 3° (Avec un subst. en appos.). *Un apprenti maçon.* V. Aide *(maçon). Une apprentie couturière. 0* Loc. *L'apprenti sorcier* : par allus. à une célèbre ballade de Gœthe, Celui qui déchaîne des événements dont il n'est pas capable d'arrêter le cours. ◇ ANT. *Maître, patron.* Instructeur, moniteur.

APPRENTISSAGE [aprãtisaʒ]. *n. m.* (1395; a. fr. *apprentis.* V. Apprenti). ♦ 1° Le fait d'apprendre un métier manuel ou technique; l'ensemble des activités de l'apprenti. V. Formation, instruction. *Mettre un garçon, une fille en apprentissage. Entrer, être en apprentissage. Centre d'apprentissage. Le C.A.P. (certificat* d'aptitude professionnelle) *sanctionne l'apprentissage.* — Etat d'apprenti ; temps que l'on passe dans l'état d'apprenti. V. Stage. ♦ 2° (Déb. XVII^e). *Littér. Les* premières leçons, les premiers essais. V. Expérience, initiation. *L'apprentissage des vertus.* Vx. « *L'apprentissage à bien mourir* » (FLÉCH.). *En être à son, faire son apprentissage.* V. Début (Cf. Les premières *armes). 0 Faire l'apprentissage de qqch. :* en commencer la pratique, s'y initier. *Les jeunes nations qui font l'apprentissage de l'indépendance.* ♦ 3° *Psycho.* Modifications durables du comportement d'un sujet (humain ou animal) grâce à des expériences répétées. — *Par ext.* Processus d'acquisition des automatismes sensori-moteurs et psychiques. ♦ 4° *Cybern.* Aptitude d'un système à améliorer son fonctionnement par la prise en compte des résultats passés. ◇ Techn. *Courbes d'apprentissage,* retraçant la décroissance des temps unitaires au cours d'une fabrication en série. ◇ ANT. *Maîtrise.* Expérience, métier.

APPRÊT [aprɛ]. *n. m. (1398;* de *apprêter).* ♦ 1° Vieilli *(plur.).* Action d'apprêter. *Les apprêts d'une fête, d'un* voyage. V. Disposition, préparatif. ♦ 2° *Vieilli.* Manière d'apprêter les aliments. V. Préparation. ♦ 3° (XVII^e). *Techn.* Opération que l'on fait subir aux matières premières *(cuirs,* textiles) avant de les travailler ou de les présenter. *Apprêts des tissus.* V. **Apprêtage;** calandrage, **catissage,** collage, crêpage, cylindrage, empesage, **encollage,** feutrage, foulage, gaufrage, glaçage, gommage, grillage, lustrage, moirage, **pressage,** tirage, **tondage, vaporisage.** *Apprêt des papiers.* V. **Collage, glaçage.** *Apprêt des cuirs.* V. Corroyage. 0 Substance qui sert à apprêter (colle, empois, gomme). Une *toile sans apprêt* : blanchie *sans* chaux ni colle. *Ôter l'apprêt d'une* étoffe, la décatir. *0 Peint.* Enduit que l'on étend sur une surface à peindre; préparation subie par la toile. *Le peintre a terminé l'apprêt des plafonds.* ♦ 4° (1726). *Fig.* Manière d'agir ou de s'exprimer, affectée. V. Affectation. *Sans apprêt* naturellement. « *Parle droit! Parle sans fard et sans apprêt* » (R. ROLLAND). ◇ HOM. Après.

APPRÊTAGE [aprɛtaʒ]. n. *m.* (1842; de *apprêter). Tec* Action d'enduire d'apprêt (les étoffes, le feutre, etc.).

APPRÊTÉ, ÉE [aprete]. *adj. (1760;* de *apprêter).* est trop étudié, peu naturel. V. Affecté. « *Rien de m apprêté, de plus spontané, de plus naïf* » *(GIDE).* ◇ A Naturel, simple, spontané.

APPRETER [aprete]. *v. tr.* (*Apprester, 980;* lat. p *°apprestare,* rac. *præsto* « *à portée* »).

1. ♦ 1° *Vx.* Rendre prêt, mettre en état en vue d' utilisation prochaine. V. Arranger, *préparer. Apprêter armes, ses bagages.* « *Voyons ce que le sort m'apprête* » (RA 0 *Mod.* Préparer (la nourriture). « *Pour apprêter le soup* (MOL.). « *L'art d'apprêter les mets* » (BRILLAT-SAV.). Accommoder. — Parer (qqn). *On apprête la mariée.* 2° (1694). *Techn.* Soumettre à un apprêt. Apprêter *étoffes, des cuirs, des peaux, du papier :* pour leur don l'apparence, la consistance voulue.

11. S'APPRÊTER, v. *pron. (XIV~; soi aprester* à, *de,* XI ♦ 1° *(Passif).* Être préparé. « *Et là, derrière son dos, il s tait qu'une chose infâme s'apprêtait* » (MAUPASS.). ♦ 2° *(Ré,* Se préparer (à). *S'apprêter au départ. V.* Disposer (se), parer *(se). S'apprêter à faire qqch.* : se mettre en état de *m'apprêtais justement à vous rendre visite.* ♦ *3"* (1538). F sa toilette. V. Habiller (s'), parer (se). « *Les dames montè dans leurs chambres s'apprêter pour le bal* » (FLAUB.).

APPRÊTEUR [apretœr]. n. *m.* (1552; de apprêter). *Tec* (1596). Celui qui apprête, donne l'apprêt. *Un encolleur, gaufreur, sont des apprêteurs.* 0 Dans plusieurs industr Ouvrier qui prépare les matières premières.

APPRÊTEUSE [apretøz]. n. *f.* (1866; fém. du précé ♦ 1° Modiste qui pose des ornements sur les chapea ♦ 2° Ouvrière qui prépare les éléments des pièces de linge etc.

APPRIVOISABLE [aprivwazabl(ə)]. *adj.* (1843; de *ap voiser).* Qui peut être apprivoisé. ◇ ANT. *Inapprivoisa indomptable.*

APPRIVOISEMENT [aprivwazmã]. *n. m.* (1558; *apprivoiser).* Action d'apprivoiser; résultat de cette acti *La domestication est distincte de l'apprivoisement qui la cède. 0* Fig. *L'apprivoisement d'un enfant farouche.* V. Ad cissement.

APPRIVOISER [aprivwaze]. v. *tr.* (1555; *aprivei* fin XII^e ; lat. pop. *°apprivitiare,* du lat. class. *privatus* « sonnel, privé »). ♦ 1° Rendre moins craintif ou moins d gereux (un animal farouche, sauvage), rendre familier, don tique. *Apprivoiser un oiseau de proie.* V. Dresser. *Dom n'est pas apprivoiser, mais assujettir.* V. Dompter. Un *ani est domestiqué, quand ses petits naissent eux-mêmes ap voisés.* V. Domestiquer. ♦ 2° *Fig. et littér.* Rendre plus doc plus sociable. V. Adoucir, amadouer. — (Abstrait) « Je fi *bon, je tâche d'apprivoiser le vertige* » *(GIDE).* ♦ 3° S'APP VOISER. v. *pron.* Devenir moins sauvage (animaux). Deve moins farouche, plus sociable, plus familier (personn « *Les trois garçons, qui se montraient très craintifs d'ab s'apprivoisent* » (GIDE). 0 Fig. et littér. *S'apprivoiser (vx), à qqch.* : s'y accoutumer. V. Familiariser (se). « *Je, le temps de m'apprivoiser à cette idée* » (ROUSS.). ◇ A *Effarouche*r, *effrayer. éloigner. rebuter.* Aigrir, durcir.

APPRIVOISEUR, EUSE [aprivwazœr, øz]. *n.* e t (1565; de *apprivoiser).* *Rare.* Qui apprivoise. V. Charm dompteur.

APPROBATEUR, TRICE [aprɔbatœr, tris]. *n.* et (1534; lat. *approbator).* ♦ 1° *Littér.* Personne qui approu *Un approbateur sincère, fervent. Un approbateur servile.* Adulateur, flatteur, louangeur. « *Les femmes furent au XVIII les ferventes approbatrices de toutes les nouveautés* » (LANSO ♦ 2° Cour. Adj. *Geste. murmure. sourire approbateur.* Affirmatif, approbatif, favorable. *Un silence approbat* V. Consentant. ◇ ANT. *Dénigreur, détracteur, improbat* Critique, désapprobateur.

APPROBATIF, IVE [aprɔbatif, iv]. *adj.* (1561; bas *approbativus,* de *approbare* « approuver »). Qui marq exprime l'approbation. « *Le diplomate et M. Dnmbre lui firent un signe de tête approbatif* » (FLAUB.). V. App bateur. *Mention approbative* (au-dessus d'une signatu V. Approuvé. ◇ ANT. *Improbatif, réprobateur.*

APPROBATION [aprɔbasjɔ̃]. *n. f.* (v. 1265; lat. *appro tio).* ♦ 1° Le fait d'approuver : accord que l'on donne. *préfet a donné son approbation à la délibération du con municipal. Soumettre un projet à l'approbation des supérie* V. Acceptation, acquiescement, adhésion, adoption, agrém assentiment, autorisation, confirmation, consentement, ent nement, homologation, permission, ratification, sancti *Approbation tacite. Approbation expresse.* V. Avis, décla

n, visa. *L'approbation du* signataire. V. Approuvé. 0 *icienn.* Autorisation donnée par la censure pour l'impres-on et la publication d'un livre. *Lettres patentes d'approba-n des* censeurs royaux. ♦ 2° (XVII^e). Jugement favorable; noignage d'estime ou de satisfaction. *Sa conduire mérite pprobation, est digne d'approbation. Exprimer bruyamment approbation.* V. Applaudissement, brouhaha, chorus, cri. *L'injustice des hommes, toujours portés à ne donner leur probation qu'aux succès* » (FONTENELLE). « *J'ai répondu à peau tout aussitôt lui apportant mon approbation et mon hésion complète* » (GIDE). « *Il avait l'approbation de sa nscience, il se sentait justifié* » *(SARTRE).* ◈ ANT. *Blâme, ndamnation, critique, désapprobation,* improbation, opposition, ius, réprobation.

APPROBATIVEMENT [aprɔbativmɑ̃]. *adv.* (1834; de *probatif*). *Rare.* D'une manière approbative.

APPROBATIVITÉ [aprɔbativite]. *n. f.* (1952; « besoin approbation ». 1853: de *approbatif*). *Psycho.* Tendance thologique à approuver toutes les opinions qu'on entend. ANT. *Contradiction* (esprit de).

APPROCHABLE [aprɔʃabl(ə)]. *adj.* (XV^e; de *approcher*). ɔnt on peut approcher (à la négative). Sa *porte est bien rdée. il n'est pas facilement approchable.* V. Abordable, cessible. *Il est de très mauvaise humeur : il n'est pas approchable.* ◈ ANT. *Inapprochable.*

APPROCHANT, ANTE [aprɔʃɑ̃, ɑ̃t]. *odj.* (1555; de *procher*). ♦ 1° *Vx.* Qui approche, en parlant du temps. Proche. « *La nuit, de plus, était fort approchante* » (LA ɔNT.). ♦ 2° Qui se rapproche de (V. Proche, voisin (de). ıi a du rapport, de la ressemblance avec (V. Semblable; alogue, comparable, équivalent, ressemblant). « *Il y a peu pensées synonymes, mais beaucoup d'approchantes* » (VAU-N.). « Ce n'en est *qu'une image* (de l'émotion) *plus ou ɔins approchante* » (R. ROLLAND). — Vx. *Approchant de :* mblable *à.* « *Une ligne qui est moins approchante de la ɔite* » (DESCARTES). — Mod. *Qqch., rien d'approchant. Une petite théâtreuse nommée Jacotte ou quelque chose approchant* » *(COURTELINE).* ♦ 3° Vx *(Prép.).* Aux envi-ns de. *Ils partirent approchant midi. Adv.* (Littér.) *Il est 'di, ou approchant.* V. Approximativement, environ, près peu). ◈ ANT. Éloigné, lointain. Différent, opposé.

APPROCHE [aprɔʃ]. *n. f.* (XV^e, fortif.; de *approcher*). 1. ♦ 1° Le fait de s'approcher d'un objet, d'aller à la ren-ntre de qqn; mouvement par lequel on s'avance vers qqch., ɲn. V. Arrivée, rencontre. 0 Vx. « *Qu'ils entrent. Cette proche excite* mon courroux » (RAC.). — Littér. « *La berge cheuse empêche ici l'approche des navires d'un certain mage* » *(GIDE).* ◇ *Mod.* A (l', cette, son...) APPROCHE. *Comme les chevaux qui sentent l'écurie, je hâte le pas à ɪpproche de mon logis* » (FRANCE). « *La chatte ne fuyait s à mon approche* » *(COLETTE).* — D'APPROCHE (et adj.) *ne personne d'approche difficile.* V. Abord, accès. Fig. Une *ivre d'une approche difficile.* ♦ 2° *Spécialt.* Phase de vol un avion qui s'approche d'un terrain d'atterrissage. ♦ Milit. *Ancienn.* (Phu.). *Les approches d'une place: d'une rteresse* : les mouvements de l'assiégeant pour y pénétrer, *spécialt,* les travaux pour en approcher à couvert. *Mod.* 898) *Travaux d'approche* : cheminements, travaux de pe; *fig.* Démarches intéressées, manœuvres pour arriver *un* but. ♦ 4° (mil. XX^e; angl. *approach,* même sens). Manière aborder un sujet de connaissance quant au point de vue à la méthode utilisée. *L'approche sociologique d'une étude téraire.*

II. Ce qui est près de. V. Abord, accès, parage. *Les pproches d'une ville, d'un port, d'une île.* « *Le château de ux défend les approches de Pontarlier* » (CHATEAUB.).

III. ♦ 1° Le fait d'approcher (choses), d'être sur le point e se produire. *L'approche de la nuit, de l'hiver.* V. Appari-ɔn, arrivée, proximité, venue. « *Elle guettait l'approche du ɪsson; elle en épiait les signes* » (MAURIAC). « *Le souvenir une joie n'est pas une nouvelle approche du bonheur* » *(GIDE). Un de nos blessés, que les approches du sommeil anesthé-ique excitaient vivement* » (DUHAM.). — *À l'approche, aux pproches de la trentaine.* ♦ 2° *(En IOC.).* Action de rap-ocher une chose d'une autre. ◇ Arbor. Greffe en (ou r) *approche* : qui consiste à rapprocher deux branches oisines. ◇ *Opt.* (1762) *Lunette d'approche,* qui fait paraître us proches les objets. ♦ 3° *Typogr.* Position des caractères s uns par rapport aux autres. — Réunion ou séparation utive de deux signes. Signe indiquant que deux lettres parées doivent être rapprochées. ◈ ANT. Départ, écartement. oignement. séparation.

APPROCHÉ, ÉE [aprɔʃe]. *adj.* (XVIII^e; V. Approcher). pproximatif. *Des connaissances approchées. Résultat approché.*

APPROCHER [aprɔʃe]. *v. (Aprochier,* XII^e; *aproecier,* 080; bas lat. *appropiare,* rac. *prope* « près » ; d'apr. *proche).* I. *V. tr. dir.* ♦ 1° Mettre près, plus près. *Approcher un uteuil de la table, une échelle du mur. Approcher deux objets.* V. Joindre, rapprocher. Absolt. *Approcher le fauteuil, l'échelle.* V. Avancer. ◇ *Fig. et littér.* V. Rapprocher. « *Elle est belle, cette religion! elle approche le cœur de la justice* » (CHATEAUB.). « *Il y a quelque chose en l'homme qui l'approche de ces esprits immortels* » (BOSS.) : qui tend à l'en rendre égal. ♦ 2° Venir près, s'avancer auprès de (qqn). « *Arrête, a-t-elle dit, et ne m'approche pas* » (RAC.). 0 Avoir libre accès auprès de qqn, le voir habituellement. V. Côtoyer, fréquenter. C'est *un homme qu'on ne peut approcher,* se dit d'un homme dont l'accès. ou *(fig.)* la fréquentation. est difficile. V. Approchable. « *C'est une fonction très mal payée, mais qui me permettra d'approcher un des hommes les plus intelligents de ce* temps » (DUHAM.).

II. V. tr. indir. et *intr.* ♦ 1° Venir près, plus près (de qqn, qqch.). « *Il faut faire une enceinte de tours si terrible, que rien ne puisse approcher d'elle* » (HUGO). Loc. *Approcher de la sainte table, des sacrements* : communier. — *Absolt.* « *À la guerre, approcher est plus important, plus difficile que combattre* » (MALRAUX). 0 Venir près de celui qui s'exprime. « *N'approche pas, ô mort; ô mort, retire-toi* » (LA FONT.). ♦ 2° Être près, sur le point d'atteindre. V. Toucher (à). *Approcher du but, du résultat.* — Arriver à (un moment); être presque dans (un temps). *Approcher d'un temps, d'un moment. Approcher de la cinquantaine.* V. Friser. — Absolt. *Le moment approche où il faudra nous quitter. La nuit approche.* V. Venir. ♦ 3° *Fig.* Être proche de, presque identique à. *Approcher de la vérité, de la perfection.* V. Rapprocher (se).

III. S'APPROCHER *(de).* ♦ 1° Venir près, aller se mettre auprès de (qqn, qqch.). *Le navire s'approche de la terre. V. Serrer;* accoster. *La fillette s'est approchée de lui sans méfiance.* V. Aller, venir (à). *Comme l'enfant « semble grelotter, je le fais s'approcher du feu* » (GIDE). — Absolt. « *Viens ça, approche-toi que je t'embrasse* » (MOL.). *Il s'approche doucement, à pas de loup.* ♦ 2° Fig. « *Flaubert n'écrivit guère que pour s'approcher le plus près possible de la perfection* » (THIBAUDET).

◈ ANT. *Écarter,* séparer. Éloigner, éviter. repousser. Reculer.

APPROFONDIR [aprɔfɔ̃diʀ]. *v. tr.* (fin XIII^e; de a- 1, et *profond).* ♦ 1" Rendre plus profond, creuser plus avant. *Approfondir un canal, un fossé, un puits, un trou. V. Creuser. Les eaux ont approfondi le lit de la rivière.* V. Affouiller. Pronom. *La rivière s'est approfondie.* Littér. « *Le silence profond s'approfondit* encore » (MALRAUX). ♦ 2° (1607). Pénétrer plus avant dans une connaissance; étudier à fond. *Approfondir* une *science,* une *question.* V. Examiner, explorer, fouiller, pénétrer, scruter, sonder. *C'est une matière délicate qu'il ne faut pas trop approfondir* (V. Appesantir (s'), appuyer, insister *(sur).* « *Ces années lui permettent d'étendre, d'approfondir, de corriger sa connaissance de la vie et des hommes* » (ROMAINS). Au p. p. « *La connaissance approfondie d'une belle œuvre* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. Combler. Effleurer.

APPROFONDISSEMENT [aprɔfɔ̃dismɑ̃]. n. m. (1578; de *approfondir).* Action d'approfondir; fait de devenir plus profond. ♦ 1° *L'approfondissement d'un chenal, d'un puits.* V. Creusage. ♦ 2° (1669). *L'approfondissement d'une connaissance, d'un sujet, d'un problème. V.* Analyse; étude, examen, méditation. « *Je procéderais par approfondissements successifs, approfondissements d'analyse, approfondissements d'intuition* » (PÉGUY). ♦ 3° Le fait de devenir, de rendre plus profond *(abstrait).* « *L'élargissement et l'approfondissement de la pensée religieuse qu'on doit aux rois d'Israël* » (DANIEL-ROPS). *L'approfondissement d'une pensée, d'un sentiment.* V. Développement, enrichissement. ◈ ANT. *Comblement. Légèreté;* appauvrissement.

1. **APPROPRIATION** [aprɔprijasjɔ̃]. *n. f.* (XIV^e; bas lat. *appropriatio).* ♦ 1° *Didact.* Action d'approprier, de rendre propre à un usage, à une destination. V. Adaptation. « *Ce qui fait un chef-d'œuvre c'est une appropriation ou un appariement heureux entre le sujet et l'auteur* » *(GIDE).* ♦ 2° *Dr.* Action de s'approprier une chose, d'en faire sa propriété. V. Acquisition. *Les choses sans maître sont susceptibles, par nature, d'appropriation. Appropriation par occupation.* V. Occupation, prise, saisie. *Appropriation par violence ou par* ruse. V. Conquête, usurpation, vol. ◈ ANT. Désaccord, opposition. Abandon, aliénation.

2. **APPROPRIATION** [aprɔprijasjɔ̃]. n. *f.* (1866; lat. *proprius* « propre »). *Vx ou Région.* (Belgique). Nettoyage.

APPROPRIÉ, ÉE [aprɔprije]. *adj.* (V. Approprier). Qui est convenable, propre à. V. Adéquat, assorti, conforme, convenable, pertinent. « Que *chaque chose soit à sa place appropriée, les braises dans l'âtre et les idées dans leur domaine* » (DUHAM.). ◈ ANT. Impropre.

1. **APPROPRIER** [aprɔprije]. *v. tr.* (1209; bas lat. *appropriare).* ♦ 1° *Vx.* Attribuer en propre *à* qqn. ♦ 2° *Didact.* Rendre propre, convenable à un usage, à une destination. *Approprier son style au sujet, les remèdes au tempérament du malade.* V. Accorder, adapter, conformer. « *Appropriez l'éducation de l'homme à l'homme* » (ROUSS.). *Pronom.* S'adapter. s'approprier, convenir *à.* « *Avec quelle autorité une suite de*

sons et d'accords peu! s'approprier à l'état de notre âme » (DUHAM.). ♦ 3° Cour. (1548). S'APPROPRIER : faire sien; s'attribuer la propriété de qqch. V. Occuper; attribuer (**s'**). « *La famille s'est approprié cette terre en y plaçant ses morts* » (FUSTEL de *COUL.*). *S'approprier le bien d'autrui. Ils se sont approprié le dépôt qui leur était* confié. V. Adjuger (**s'**), attribuer (s'), emparer (s'), empocher, prendre, saisir (se), **usurper.** « *Il est un art de s'approprier les pensées d'autrui, de les rendre siennespar la manière dont on les exploite* » (LA BRUY.). ◈ ANT. **Exproprier.** Rendre.

2. APPROPRIE [aprɔpʀije]. *v. tr.* (1808; lat. *proprius* « propre »). Vx ou *Région.* (Belgique). Nettoyer. *Approprier la cour* (aussi *Rapproprier*, pop., en France).

APPROUVABLE [apʀuvabl(ə)]. *adj.* (1550; de *approuver*). *Rare.* Qui peut ou doit être *approuvé. Sa conduire n'est pas approuvable.* **V.** Acceptable, admissible. ◈ ANT. Blâmable, critiquable. Inacceptable, inadmissible.

APPROUVÉ [apʀuve]. *p. p. invar.* (1835; de *approuver*). S'emploie, par ellipse, au bas d'un acte, d'un compte, qu'on approuve. *Lu et approuvé. Approuvé l'écriture ci-dessus.* — Subst. Un *approuvé.*

APPROUVER [apʀuve]. v. fi-. (*Approver*, fin XII^e^; lat. *approbare*, rad. *proba*. V. Preuve). ♦ **1°** Donner son accord à (qqch.). V. Approbation. *Elle a approuvé les actes que le mandataire* a *passés* en son nom. V. Accepter, admettre, agréer, autoriser, confirmer, entériner, homologuer, permettre, ratifier, sanctionner. *J'approuve par avance tout ce qu'il fera, je lui donne carte blanche.* — *Dr.* Autoriser par un acte, un témoignage authentique. Ouvrage *approuvé par l'autorité ecclésiastique.* V. Imprimatur. *Médicament approuvé par les autorités médicales.* 0 *Spécialt.* Reconnaître l'exactitude de faits relatés dans un acte. *Approuver un procès-verbal de déposition.* Reconnaître la validité d'un *engagement.* Approuver un *contrat.* V. Souscrire. ♦ **2°** Juger bon, trouver louable. *Il approuve sa conduite et* l'engage à *persévérer.* V. Apprécier, encourager, louer; approbateur. *Approuver hautement.* V. Applaudir. *Il approuve tout* ce qu'elle *fait.* V. Amen (dire). « *Elle se mettait quelquefois à exprimer des opinions singulières, blâmant ce que l'on approuvait, et approuvant des choses perverses ou immorales* » (FLAUB.). — *Approuver que (et* subj.). *Je n'approuve pas qu'il ait cette attitude. 0* Approuver *qqn* : être de son opinion; le louer. « *Le jeune homme se sentait approuvé dans son opinion* » (BARRÈS). « *Ils l'approuvoient d'adopter un chien* » (MAUROIS). ◈ ANT. Blâmer. **condamner. critiquer, désapprouver, désavouer.** *improuver*, **interdire, refuser, repousser.**

APPROVISIONNEMENT [aprɔvizjɔnmã]. n. m. (1636; de *approvisionner*). ♦ **1°** Action d'approvisionner. *L'approvisionnement d'une ville en choses nécessaires à la subsistance.* V. Alimentation, fourniture, ravitaillement, subsistance. *Approvisionnement d'une armée en munirions.* Fig. « *L'approvisionnement régulier en nouvelles rassurantes est aussi essentiel pour le pays que le ravitaillement en vivres ou en munitions* » (MART. du G.). ♦ **2°** Ensemble des provisions rassemblées. V. Fourniture, munition, provision, réserve, stock, vivres. *Les greniers regorgeaient d'approvisionnements de toute sorte.* 0 *Econ.* Matières premières, produits semi-finis utilisés par une entreprise de transformation.

APPROVISIONNER [aprɔvizjɔne]. v. *tr.* (1500; *approvisier*, 1442; de *a- 1*, et *provision*). ♦ **1°** Fournir de provisions (*spécialt.* de provisions de bouche). V. Alimenter, fournir, ravitailler. *Approvisionner une ville, un marché, une armée. L'Angleterre nous approvisionne de houille. Approvisionner un magasin, une boutique de toutes les marchandises nécessaires. V.* Assortir, garnir. *Approvisionner une place de munitions.* V. Munir, pourvoir. *0 Approvisionner le magasin d'une* arme à *feu,* le remplir de munitions. 0 Fig. « *Chateaubriand approvisionna en thèmes lyriques toute sa génération* » (BRUNETIÈRE). ♦ **2°** S'APPROVISIONNER : se munir de provisions. *S'approvisionner de bois pour l'hiver.* Absolt. *S'approvisionner cher l'épicier du quartier.* V. Fournir (se). ◈ ANT. *Désapprovisionner.* **Consommer. Dégarnir,** *vider.*

APPROVISIONNEUR, EUSE [aprɔvizjɔnœr, øz]. *n.* et *adj.* (1774; de *approvisionner).* Celui, celle qui approvisionne. V. Fournisseur, pourvoyeur, ravitailleur.

APPROXIMATIF, IVE [aprɔksimatif, iv]. *adj.* (1789; de *approximation*). ♦ **1°** Qui est fait par approximation. *Calcul, nombre approximatif.* V. Approchant. approché. ♦ **2°** Imprécis, *vague. S'exprimer en fermes approximatifs.* ◈ ANT. **Exact, précis, rigoureux.**

APPROXIMATION [aprɔksimasjɔ̃]. n. *f.* (1314, chir.; du bas lat. *approximare* « approcher »). ♦ **1°** *Math.* (1740). Calcul par lequel on approche d'une grandeur; détermination approchée. *On calcule par approximation les racines des équations. Parvenir au résultat par approximations successives.* V. Itération.- Cour. Estimation par à peu près. V. Évaluation. ♦ **2°** (XVIII^e^). Valeur approchée. *Ce n'est qu'une approximation.* ◈ ANT. **Exactitude,** précision.

APPROXIMATIVEMENT [aprɔksimativmã]. *adv.* (1834; de *approximatif*). D'une manière approximative. *Éva approximativement. Cela fait approximativement 5* %. Environ, près (à peu). ◈ ANT. **Absolument.**

APPUI [apɥi]. *n.* m. (XII^e^; de *appuyer).*

1. ♦ **1°** Action d'appuyer, de s'appuyer sur qqch. *L'ap du corps sur les jambes. -Prendre appui sur qqch. :* s'appu *sur* elle. « *La tige de la pagaie prend appui sur la cuisse n (GIDE). 0* Dr. *Servitude d'appui* : servitude qui donn droit d'appuyer des constructions, des poutres et sol sur le mur du voisin. *0 Hauteur d'appui* : hauteur su sante pour s'appuyer sur le coude. « Une *fenêtre à hau d'appui* » *(GIDE). 0 Mur d'appui,* qui sert à soutenir terres (V. Soutènement), un élément de construction. « *mur d'appui d'une étroite ferrasse* » (LAMART.). ◇ Po D'APPUI : point sur lequel une chose s'appuie. *Le p d'appui d'une poutre, d'un linteau. Point d'appui d'un le* Par métaph. *Chercher un point d'appui, avoir besoin d point d'appui* : d'un soutien, d'un moyen d'action. *M* Position sur laquelle s'appuie une armée, une flotte. V. B *Spécialt.* Organisation défensive de l'effectif d'une co pagnie. ♦ **2°** Le fait de donner de la sûreté au souffle, *voix. L'appui sur* le *souffle, dans* le *masque* (Chant). *Ap de la voix sur un son. Voyelle d'appui.* ♦ **3°** *Loc. prép* L'APPUI DE : pour appuyer, soutenir (une assertion, opinion). « *Thibaudet cite, à l'appui, une lettre de je ne quel collègue* » *(GIDE). A l'appui de ses dires. Avec pre à l'appui.*

II. Ce qui sert à soutenir. ♦ **1°** (Concret). V. Sout support. *Appui pour le coude, pour la main, pour la tête.* Accotoir, accoudoir, appui-main, appui-tête. *Appui d' fenêtre, d'un balcon* : tablette où l'on peut s'appuyer. ◇ *appuis d'une* voûte, *d'un* mur. V. Adossement, arc-bout: contre-boutant, éperon, étai. ♦ **2°** (XII^e^). *Abstrait.* Sou moral ou aide matérielle. *Avoir besoin d'appui.* V. A assistance, concours, protection, réconfort, secours, **sout** support. *Chercher, demander l'appui de qqn. S'assurer, gag se ménager, trouver, avoir un appui, de puissants app Accorder, offrir, prêter* son *appui.* V. Bras, main. « *J'attend de ce revoir encouragement, appui, réconfort* » *(GIDE). Être l'appui* (de). *Servir d'appui* (à). V. Auxiliaire, champ. défenseur, protecteur, soutien. Milit. *Appui tactique, aér* — (ANT. **Abandon, lâchage; hostilité. Ennemi).**

APPUI-BRAS ou **APPUIE-BRAS** [apɥibʀa]. *n. m.* (19 de *appui, appuyer,* et *bras). Support pour* appuyer le b (dans une voiture). V. Accoudoir. *Des appuis-bras: des app bras.*

APPUI-MAIN ou **APPUIE-MAIN** [apɥimɛ̃]. *n. m.* (16 de *appui, appuyer,* et main). Baguette sur laquelle le peir appuie la main qui tient le pinceau. *Des appuis-main; appuie-main.*

APPUI-TETE ou **APPUIE-TÊTE** [apɥitɛt]. *n.* m. (18 de *appui, appuyer,* et *tête*). Dispositif destiné à soutenir *tête. L'appui-tête réglable d'un fauteuil de dentiste. , appuis- (appuie) tête.* 0 Tissu orné qui protège l'ét d'un siège, à l'emplacement de la *tête.* « *Les fauteuils toujo revêtus d'un appui-fête au crochet* » (PROUST). 0 *Arts africa* (1929). Objet mobilier en bois, en ivoire, formant supp pour un plateau sur lequel repose la tête du dormeur (empl « notamment pour préserver l'ordonnance de la coiff pendant le sommeil » (S. FAIK).

APPUYÉ, ÉE [apɥije]. *adj.* (V. Appuyer). ♦ **1°** *Reg appuyé :* insistant (V. Appuyer, I, 3°). ♦ **2°** (Fin XVII^e^). est exprimé, émis en appuyant (II); qui insiste trop. « *ton qu'elle a, d'une politesse trop appuyée* » (N. SARRAU

APPUYER [apɥije]. v. *: j'appuie, il appuie, nous appuyo ils appuient; j'appuyais, nous* appuyions: *j'appuierai; appuyo appuyé (Apoyer,* 1080; *lat.* pop. *°appodiare,* de *pod* « support ». V. **Puy).**

I. *V. tr.* ♦ **1°** Soutenir ou faire soutenir, supporter. *Appu* une *chose par* une *autre.* V. Maintenir, soutenir, tenir. *Appn un mur par des arcs-boutants, des contreforts.* V. Arc-bon buter, épauler, étayer. 0 *Appuyer (une* ch.) *contre,* à placer contre une autre qui lui serve d'appui. V. **Appliq** *Appuyer une échelle contre un mur, une maison à un cote* V. Adosser. 0 *Appuyer* (qqch.) *sur* . V. Mettre, **po** *Appuyer ses coudes sur la table. Appuyer sa tête sur un f teuil.* V. Accoter. « *Atala appuyait une de ses mains sur n épaule* » (CHATEAUB.). ♦ **2°** *(Abstrait).* Soutenir, ren plus ferme, plus sûr. *Appuyer sur, de* . . V. Fonder, **repo** (faire). *Appuyer ses dires sur des raisons, des motifs,* preuves. V. Confirmer, corroborer, fortifier, renforcer. *Ne « lui donnait des instructions qu'il appuyait de divers exemple* (FÉN.). ♦ **3°** Fournir un moyen d'action, une **protecti** un soutien à (qqn, qqch.). *Appuyer qqn.* V. Aider, **enc** rager, patronner, pistonner *(fam.)* , protéger, **recommanc** *Appuyer un candidat à une élection. V.* Soutenir. — *Appu la demande, la proposition, la candidature de qqn. 0* Mi *Appuyer une attaque par un tir d'artillerie, par l'aviati* V. Soutenir. ♦ **4°** Appliquer, presser une chose (sur, **cont**

: *autre. Appuyer le pied sur la pédale. Terrasser son adver-re et lui appuyer le genou sur la poitrine.* « *Son cœur battait ort qu'elle y avait appuyé sa main et n'osait plus la retirer* » ART. du G.). — Fig. *Appuyer son regard sur : fixer avec* istance.

I. *V. intr.* ♦ 1° Être soutenu; être posé sur. *La voûte uie sur les pieds-droits.* V. Porter, reposer. retomber. 2° Peser plus ou moins fortement sur. V. Peser, presser. *puyer sur un levier. Appuyer sur l'endroit sensible.* — uit. *Ce cheval appuie sur le* mors (absolt, *il appuie)* : il rte la tête basse et pèse sur le mors. ♦ 3° Émettre avec ce (un élément par rapport à l'entourage). Mus. *Appuyer une note.* -- *Appuyer sur un mot en parlant.* « *La façon it il appuyait sur certaines voyelles, sur les diphtongues* » ART. du G.). ♦ 4° *Fig.* Insister avec force. *Il a* appuyé *l'aspect, le caractère primordial de cette question. Il vaut ux* ne pas appuyer *là-dessus.* — Absolt. « Cet *art sobre n'appuie pas* » (PROUST). Loc. prov. « *Glissez mortels, ppuyez pas* » (se dit pour recommander de ne pas insister une question délicate). ♦ 5° Prendre une direction. *puyez sur la droite,* sur *la gauche.* V. Diriger *(se). Appuyez droite, à gauche.*

II. S'APPUYER (1080). Y. *pron.* ♦ 1° S'aider, se servir nme d'un appui, d'un soutien. *Le blessé s'appuie sur béquilles. Appuyez-vous sur mon bras. S'appuyer fortement n* mur pour exercer une poussée. V. Arc-bouter (s'). « *A n bras votre bras poli S'appuya* » (BAUDEL.). ♦ 2° Faire id sur qqn, sur qqch. V. Fonder (se). Vous *pouvez vous puyer entièrement sur lui.* V. Assurer (s'), compter, reposer. *nton* « *s'appuie sur les vérités d'expérience* » (BARTHOU). *Il s'était appuyé sur elle, sur l'assurance qu'elle lui avait nnée...* » (MAURIAC). ♦ 3° Pop. S'appuyer une corvée : re qqch. par obligation, contre son gré. V. Subir, supporr. « *S'appuyer un pareil métier* » (BARBUSSE).

◇ ANT. Enlever, ôter, retirer. Lâcher. Opposer *(s')*, refuser, uter, rejeter. Effleurer. glisser, négliger.

APRAGMATISME [apragmatism(ə)]. n. *m.* (mil. XX'; *a- 2, et pragmatisme). Psychiatr.* Incapacité à réaliser une tion, même élémentaire, dans un but défini à l'avance.

APRAXIE [apraksi]. *n. f.* (fin XIXe; tiré du gr. *apraxia* inaction », par Gogol (1873). *Méd.* Incapacité d'effectuer s mouvements volontaires adaptés à un but, alors que les actions motrices et sensorielles sont normales. *Apraxie otrice, apraxie oculaire.*

ÂPRE [apr(ə)]. *adj.* (*Aspre*, XIIe; d'abord abstrait; lat. *per, -asprum.* V. Aspérité).

I. *(Choses).* ♦ 1° (XVIe). Vx. Qui présente des aspérités. Accidenté, abrupt, escarpé. « On a *pavé la route âpre et al aplanie* » (HUGO). ♦ 2° Qui a une rudesse désagréable. *oid, vent âpre.* V. Cuisant, rigoureux. « *Il neigeait, l'âpre ver fondait en avalanche* » (HUGO). *Goût, saveur âpre. ns âpres. Voix âpre.* V. Rude. « *D'une voix âpre, il cria ordre à ses matelots* » (FLAUB.). *Spécialt.* Qui a un goût re, qui racle la gorge. *Un fruit, un vin âpre.* ♦ 3° Dur, nible. *Lutte âpre. Vie âpre.* V. Austère, cruel, dur, pénible, de, sévère, violent. « *Une âpre résolution recomposait tous s traits* » (DUHAM.).

II. (Personnes). *Vx.* Qui se porte avec trop d'ardeur (à qch., à la poursuite de qqch.). V. Ardent, avide, cupide, dent. « *Les plus âpres à exiger leurs droits* » (MASS.). Mod. *re âpre au gain,* avide.

◇ ANT. *Égal, lisse; clément. doux. Facile; agréable. Désinressé.*

ÂPREMENT [apramã]. *adv. (1138 ;* de *âpre*). D'une anière âpre, rude. ♦ 1° Avec une énergie dure, cruelle. *ombattre âprement.* V. Farouchement. « *Cette victoire, si rement disputée* » (MADELIN). « *Ce que l'on me reproche plus âprement, c'est d'avoir travaillé à l'émancipation de sprit* » (GIDE). V. Brutalement, durement, rudement, sévèment. ♦ 2° *Vieilli.* Avec avidité. V. Avidement, cupidement. *Courir âprement après les honneurs* » (FLÉCH.). ◇ ANT. ucement.

APRÈS [apre]. *prép. et adv.* (Xe, adv.; bas lat. *ad pressum,* : *pressus* « serré », qui s'est substitué en Gaule à *post*).

I. *Prép.* (1080). ♦ 1° Postériorité dans le temps. *Le printemps vient après l'hiver. Un an, cent ans après la mort de apoléon. Après dix heures.* V. Passé. Ces *événements sont rivés les uns après les autres : à* la suite, en se succédant. *Ils ésident l'un après l'autre* : alternativement, tour à tour. *près bien des efforts, j'ai réussi*à.. .V. Suite *(à* la). *Après vous, vous en prie* : formule de politesse. *Il est arrivé après tout monde* le dernier. Loc. *Après moi, après nous le déluge*. près moi, s'il en reste. Jeter le manche* après la cognée. près la pluie, le beau temps.* — *Après ce... Après cela :* ısuite, *à* la suite de cela; étant donné *cela. Après ce que ai fait pour lui, me traiter de la sorte!* « *Et quand je vous aurais yé au double tout ce que je vous dois, après cela, je ne serais zs* encore *quitte* » (VOLT.). V. Avec. « Après cela, donc à ıuse de cela, *est souvent* un axiome *faux* » (MAUROIS). —

APRÈS QUOI : après cela, ensuite. Nous *allons déjeuner, après quoi nous nous mettrons en route* (ACAD.). ◇ *Loc. conj.* APRÈS QUE (suivi de *l'indicatif:* passé simple, composé ou antérieur, futur antérieur). *Des années après qu'il l'eut quitté ...* « *Il faut bonne mémoire après qu'on a menti* » (CORN.). « *On n'est sage qu'après qu'il en a cuit de ne pas l'être* » (R. ROLLAND). — Vieilli. *Après que,* suivi du conditionnel. « *Comme si j'étais fille à supporter la vie Après qu'on m'aurait fait une telle infamie* » (MOL.). — *Mod.* (emploi critiqué) *Après que* et le subjonctif. « *Après que Vincent eût fermé sa porte* » *(GIDE).* « *Trois semaines après que cette phrase ait été écrite* » (MONTHERLANT). 0 APRÈS et l'infinitif passé. « *Après avoir versé leur sang* le *long des routes* » (DUHAM.). — (Avec l'infinitif présent) Loc. *Après boire, après manger : après* avoir bu, mangé. ◇ *Loc. adv.* APRÈS COUP : après l'événement. Je *n'ai compris qu'après coup. Ajouter quelques remarques après coup.* ♦ 2° Postériorité dans l'espace. ◇ *(Situation)* Plus loin. « *Au bas de la côte, après le pont, commence une chaus*sée » (FLAUB.). V. Derrière. 0 *(Mouvement)* Derrière (qqn qui se déplace); avec un pron. pour compl. Vieilli. *Aller, marcher après qqn, après lui.* Mod. *Traîner* après soi. Spécialt.* Indique aussi un mouvement de poursuite, de recherche. *Courir après qqn,* pour le rejoindre, le rattraper. « *Allons vite à la justice. Des archers après eux!* » (MOL.). — *Courir après qqch., après son argent.* « *Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise* » (MONTESQ.). — Par ext. *Languir, soupirer après qqch. — Crier après qqn. Les chiens aboient après les passants.* V. Contre. *S'acharner après qqn.* — *Vx ou pop., région.* (de nos *jours) Demander après qqn :* demander qqn. « *J'ai oublié de vous recommander de ne faire jamais attendre après vous* » (RAC.). ◇ ÊTRE APRÈS QQN : être toujours derrière lui, le suivre partout. V. **Importuner**; harceler (Cf. Être toujours sur le dos, les talons de qqn.. ; être pendu aux basques de qqn). *Elle est toujours après ses enfants* (pour les réprimander, les surveiller). ♦ 3° Subordination dans un ordre, une hiérarchie. *Après le lieutenant vient le sous-lieutenant.* V. *Sous. Maître après Dieu.* ♦ 4° *Loc. adv.* APRÈS TOUT : après avoir tout considéré, envisagé (en incise ou en tête de phrase). « *Mais, madame, après tout, je ne suis pas un ange* » (MOL.). « *Après tout, que l'homme soit incurablement méchant, le mal n'est pas grand* » (FRANCE). V. Définitive (en), fond (au); Cf. En tout état de cause, tout bien pesé. ♦ 5° *Loc. prép.* D'APRÈS : en se conformant à, à l'imitation de... V. Selon, suivant. *Un dessin d'après Raphaël. Peindre d'après nature. Juger d'après l'expérience.* V. Sur; conformément (à). *D'après ce que disent les journaux,* s'il faut *en* croire les journaux. « *En histoire, comme en physique ne prononçons que d'après les faits* » (CHATEAUB.).

II. *Adv.* ♦ 1° Temps. V. Postérieurement, ultérieurement. *Vingt ans après.* V. Tard (plus). *Les événements qui survinrent après.* V. Ensuite, subséquemment. *Aussitôt, immédiatement après.* V. Sur (ce). *Peu de temps, longtemps après. — Le jour, la semaine, le mois, l'année d'après, L'instant d'après.* — APRÈS? Express. interrogative pour engager qqn à poursuivre son récit. V. Ensuite. *Eh bien! après?. Que se passe-t-il? Et après?* que ferez-vous après, quelles seront les conséquences? VOUS renverserez *le gouvernement; et après?* ♦ 2° Espace; ordre ou situation. V. Derrière, ensuite. *Dans le cortège, les femmes marchant après.* — *Loc. adv. CI-APRÈS :* plus loin. Voyez *ci-après.* V. Bas (plus), ci-dessous, infra. ◇ ANT. Avant, *devant.* — HOM. Apprêt.

APRÈS-DEMAIN [apredmẽ]. *adv. de temps* (1690; de *après,* et *demain).* Au jour qui suivra demain, dans deux *jours. Ce sera pour après-demain. L'affaire a été renvoyée à après-demain.* V. *aussi* Surlendemain.

APRÈS-DÎNER [apre(ɛ)dine]. *n. m. (Après-disner,* 1362; de *après,* et *dîner; var. après-diné, n. m., et après-dînée,* n. f.). *Vieilli* ou *région.* Partie de la journée qui suit le diner. *Au XVIIe s., le dîner se prenait à midi et l'après-dîner correspondait à l'après-midi. Il passe tous les après-dîners en famille* (ACAD.).

APRÈS-GUERRE [apregɛr]. **n. m.** (1903; de *après,* et guerre). Période qui suit *une guerre. L'avant-guerre et l'après-guerre. Des après-guerres.*

APRÈS-MIDI [apre(ɛ)midi]. n. *m.* et *f. invar.* (1514; de *après, et midi).* Partie de la journée de midi jusqu'au soir. *Nous nous reverrons cet après-midi.* V. Tantôt. *Des après-midi.* « *Dès le début de cet après-midi* » (BARRÈS). « *Par une courte après-midi glaciale de l'hiver* » (BARRÈS). *Fam.* (enfants) *c't aprèm'* [staprɛm] : cet après-midi.

APRÈS-SKI [apre(ɛ)ski]. *n. m. invar.* (v. 1950; 1941, *apreski;* de *après,* et *ski).* Bottillon souple, chaud, que l'on chausse lorsqu'on ne skie pas, aux sports d'hiver. *Mettre des après-ski.*

ÂPRETÉ [aprəte]. *n. f.* (*Aspreteit, 1190; lat. asperitas.* V. Aspérité). Caractère de *ce* qui est âpre. ♦ 1° *Litfér.* Rudesse désagréable. *L'âpreté d'un pays sauvage.* « *L'âpreté et la stérilité du paysage* » (VERHAEREN). « *Il faut* avoir connu *l'âpreté de l'hiver dans ces montagnes* » (BOURGET). ◇ *Âpreté*

au goût, L'âpreté d'un vin, d'un fruit. L'âpreté des sons, d'une voix. ♦ 2° *(Abstrait).* Caractère dur, pénible, rude ou violent. *L'âpreté du caractère.* V. Brutalité, dureté, rudesse, sévérité. *Âpreté d'une lutte, d'une discussion* (V. Ardeur, violence). « *Elie aimait trop la jeunesse pour ne pas lui pardonner quelque âpreté* » (FRANCE). *L'âpreté de ses critiques, de ses reproches.* ◇ ANT. Douceur. *Facilité.* Modération.

A PRIORI [apʀijɔʀi]. *IOC. adv.* (1626; IOC. lat., « en partant de *ce* qui est avant »). ♦ 1° *Log., Philo.* En partant de données antérieures à l'expérience. *Prouver, poser a priori.* ◇ Adj. *Argument, raisonnement a priori :* rationnel; non fondé sur les faits. « *Cher Claude Bernard, une « idée a priori » est une hypothèse* » (LALANDE). — Subst. *m. Des a priori.* ♦ 2° Cour. Au premier abord, avant toute expérience. *A priori, c'est une bonne idée.* ◇ ANT. A posteriori.

APRIORIQUE [apʀi(j)ɔʀik]. *odj.* (mil. XIX^e; *aprioristique*, 1910; de *apriori). Didact.* Fondé sur des données antérieures à l'expérience. V. Aprioriste.

APRIORISTE [apʀijɔʀist(ə)]. *adj.* (1869, n. m.; de a *priori).* Qui est fondé sur des idées a priori. *Raisonnement, attitude aprioriste* (apriorisme).

A-PROPOS [apʀɔpo]. *n. m.* (1700; de *à*, et *propos*). ♦ 1° Ce qui vient à propos, est dit ou fait opportunément, en temps et lieu convenables. V. Convenance, opportunité. pertinence. *Esprit d'à-propos,* présence d'esprit. « *Faire des digressions sans le moindre à-propos* » *(LOTI).* ♦ 2° Pièce de théâtre; poème de circonstance. « *La pièce dépasse les proportions de ce qu'on est convenu d'appeler un à-propos, puisqu'elle dure près d'une heure* » (DAUD.).

APSARA [apsaʀa]. n. *f.* (1846; mot hindi). Déesse inférieure, dans la mythologie de l'Inde; sa représentation dans l'art. *Les apsaras du temple d'Angkor- Vat.*

APSIDE [apsid]. *n. f.* (1738; « abside », XVI^e; lat. imp. *absida, apsida;* du gr. *apsis, idos* « voûte »), Astron. *Ligne des apsides* : grand axe de l'orbite d'une planète. *Spécialt.* Extrémité du grand *axe. Apside supérieure :* le point le plus éloigné. V. Aphélie, apogée. *Apside inférieure* : le point le plus rapproché. V. Périhélie; périgée. ◇ HOM. Abside.

APTE [apt(ə)]. *adj. (Apt,* XIII^e, repris XVIII^e; lat. *aptus).* ♦ 1° *Dr.* et Sc. Qui est naturellement ou juridiquement capable de qqch. « *Être apte et idoine à posséder des bénéfices* » (D'ALEMB.). ♦ 2° Cour. (mil. XIX^e). Qui a des dispositions pour (faire qqch.). *Il est apte à faire un bon soldat.* V. Bon, capable, fait (pour), propre (à); aptitude. *Apte à recevoir.* V. Susceptible (de). « *Moins on sent une chose, plus on est apte à l'exprimer* » (FLAUB.). *Le Français « plus opte au travail individuel qu'aux entreprises collectives* » (SEIGNOBOS). ◇ ANT. *Inapte,* incapable.

APTÈRE [aptɛʀ]. *adj.* (1754; gr. *apteros, de pteron* « aile »). ♦ 1° Qui est dépourvu d'ailes. *Insecte aptère.* ♦ *2°* (1751). *La Victoire aptère :* statue de la Victoire privée d'ailes (pour qu'elle demeure à Athènes). — *Temple aptère :* sans colonnade. ◇ ANT. Ailé.

APTÉRYGOTES [aptɛʀigɔt]. n. *m. pl.* (XX^e; gr. *apterugos.* V. Aptère). Sous-classe d'insectes dépourvus d'ailes (ex. *: les thysanoures)*

APTÉRYX [aptɛʀiks]. n. m. (1846; mot angl. 1813), du gr. a-, privatif et *pterux.* V. Aptère. Oiseau coureur de Nouvelle-Zélande *(Ratites)* qui ne possède que des rudiments d'ailes. V. Kiwi.

APTITUDE [aptityd]. *n. f.* (1361; bar lat. *aptitudo,* de *aptus.* V. Apte). ♦ 1° *Dr.* Capacité légale, juridique. ♦ 2° *Cour.* (XVI^e). Disposition naturelle. V. Disposition, penchant, prédisposition, propension, tendance. *Avoir une grande aptitude à (ou pour) foire qqch.* V. Adresse, capacité, facilité, habileté. « *Le génie n'est qu'une plus grande aptitude à la patience* » (BUFF.). « *Toutes les âmes n'ont pas une égale aptitude au bonheur* » (CHATEAU~,). *Psycho.* Substrat congénital d'une capacité. *Test d'aptitude.* ♦ 3° Capacité acquise. *Certificat d'aptitude professionnelle* (C.A.P.). ◇ ANT. Inaptitude. incapacité.

APUREMENT [apyʀmɑ̃]. *n.* m. (1388, dr.; «purification », 1423; de *apurer). Fin.* (1606). Vérification définitive d'un compte après laquelle un comptable est reconnu quitte *(quitus).*

APURER [apyʀe]. Y. fr. (1611; « purifier, épurer », fin XII^e; de a- 1, et *pur). Fin.* Reconnaître un compte exact après vérification des pièces justificatives, et en donner quitus au comptable. Comptes apurés.

APYRE [apiʀ]. *adj.* (1762; lat. *apyros, mot gr.,* de *pur* « *feu* »). *Didact.* Qui résiste à l'action du feu. V. Incombustible, infusible, ininflammable, réfractaire. ◇ ANT. *Inflammable.*

APYRÉTIQUE [apiʀetik]. *adj.* (1808; du gr. *apuretos,* de *puretos* « fièvre »). Méd. *(Rare).* Qui n'est pas accompagné de fièvre, n'a pas de fièvre.

APYREXIE [apinksi]. *n. f.* (XVI^e; *gr. apurexia;* Cf. le précéd.). *Méd.* Absence de fièvre (entre deux accès). ◇ ANT. Fièvre.

AQUACULTURE [akwakyltyʀ]. n. *f.* V. AQUICULTURE

AQUAFORTISTE [akwafɔʀtist(ə)]. *n.* m. (1853; it. *acqua fortista,* de *acquaforte* « eau-forte »). Graveur à l'eau-forte

AQUAMANILE [akwamanil]. *n. m.* (1885; lat. *aquæ manile,* de *aqua* « eau », et *manus* « main »). Aiguière ave son bassin pour se laver les mains.

AQUANAUTE [akwanot]. *n.* m. (1967; du lat. *aqu* « eau », et suff. *-naute*). Spécialiste des expéditions sous marines. (On emploie aussi *océanaute*). « *La descente d'aqua nautes à une profondeur de* 100 *mètres*» *(Le Figaro,* Z-10-1973:

AQUAPLANAGE [akwaplanaʒ]. *n.* m. (1973: du faux anglicisme *aqua-plan[n]ing,* 1969). Perte d'adhérence d'une automobile lancée à grande vitesse sur une chaussée couverte d'une pellicule d'eau. — Recomm. offic. pour remplacer *aqua-plan (n) ing.*

AQUAPLANE [akwaplan]. *n. m.* (1931; du lat. *aquc,* « *eau* », et *planer).* Planche tirée par un canot et sur laquel1e on se tient debout en s'aidant d'une corde (sport répandu avant le ski* nautique).

AQUARELLE [akwaʀɛl]. n. *f.* (1791; it. *acquarella,* de *acqua* « eau »). Peinture légère sur papier avec des couleurs transparentes délayées dans de l'eau. *Faire de l'aquarelle. Une aquarelle de Dufy.*

AQUARELLISTE [akwaʀelist(ə)]. *n.* (1829; de *aquarelle).* Peintre à l'aquarelle.

AQUARIOPHILIE [akwaʀjɔfili]. *n. f.* (1949; de *aquarium, et -philie*). Élevage des poissons dans un but décoratif.

AQUARIUM [akwaʀjɔm]. *n. m. (1860;* lat. *aquarium* « réservoir »; Cf. le doublet Évier). Réservoir à parois de verre montées sur un bâti, dans lequel on entretient des plantes et des animaux aquatiques (poissons, etc.), *Des aquariums.* Fig. « *Le rêve est l'aquarium de la nuit* » (HUGO). ◇ Collection d'animaux aquatiques, vivant dans des aquariums. *L'aquarium de Monaco.*

AQUATINTE [akwatɛ̃t]. *n. f.* (*Aqua-tinta,* 1819; it. *acqua tinta* « eau teinte »). Gravure à l'eau-forte imitant le lavis. V. Gravure. *Les aquatintes de Goya.*

AQUATINTISTE [akwatɛ̃tist(ə)]. n. (1866; de *aqua-tinta.* V. Aquatinte). Graveur à l'aquatinte.

AQUATIQUE [akwatik]. *adj.* (XIII^e, « rempli d'eau, submergé »; lat. *aquaticus*). *Qui* croît, vit dans l'eau ou au bord de l'eau. *Les poissons sont des animaux aquatiques. Les batraciens sont four à four aquatiques et terrestres. V.* Amphibie. *Plantes aquatiques.* ◇ ANT. Aérien. terrestre.

AQUEDUC [akdyk]. *n.* m. (*Aqueducte,* 1518; lat. *aquæductus,* de *aqua* « eau », et *ductus* « conduite »). ♦ 1° Cour. Canal destiné à capter et à conduire l'eau d'un lieu à un autre. *Le célèbre aqueduc de Nîmes traverse les ravins sur des ponts* à *arcades* (pont du Gard). ♦ 2° *Anal.* Nom de certains conduits anatomiques. *Les aqueducs de l'oreille.*

AQUEUX, **EUSE** [akø, øz]. *adj.* (1503; lat. *aquosus,* de *aqua* « eau »). *Didact.* Qui est de la nature de l'eau ou qui contient de l'eau. *L'humeur aqueuse de l'œil.* ◇ ANT. *Anhydre, sec.*

A **QUIA** [akɥija]. *IOC. adv. (1460;* de à, et lat. *quia* « parce que », la connaissance des causes étant considérée comme inférieure à celle des essences). Vx. Mettre, *réduire à quia* (qqn) : le mettre dans l'impossibilité de répondre. *Être à quia :* à court d'arguments.

AQUICOLE [akɥikɔl]. *adj.* (1877; lat. *aqua* « *eau* », et *-cole*). ♦ 1° *Vx.* Qui vit dans l'eau. V. Aquatique. ♦ 2° Qui se rapporte à l'aquiculture. *L'industrie aquicole.*

AQUICULTEUR [akɥikyltœʀ]. *n.* m. (1866; du lat. *aqua* « *eau* », et *-culteur*). *Rare.* Celui qui pratique l'aquiculture.

AQUICULTURE [akɥikyltyʀ]. *n. f.* (1864; du lat. *aqua* « eau », et *-culture*). ♦ 1° Élevage d'espèces marines en vue de leur commercialisation. V. Pisciculture: mytiliculture, ostréiculture. ♦ 2° (XX^e). Procédé de culture dans lequel on substitue au sol habituel une solution saline.

AQUIFÈRE [akɥifɛʀ]. *adj.* (1843; du lat. *aqua* « *eau* », et *-fère*). Qui contient de l'eau. *Le sondage atteignit la couche aquifère. Nappe aquifère.*

AQUILIN [akilɛ̃]. *adj. m. (1468; lat. aquilinus,* de *aquila* « aigle »). *Nez aquilin :* busqué et assez fin (à la différence de *bourbonien);* Cf. En bec d'aigle.

AQUILON [akilɔ̃]. *n. m.* (1120; lat. *aquilo,* vent du nord rapide comme l'aigle, *aquila*). *Poét.* Vent du nord, froid et violent. Tout vent violent. « *Vaisseau favorisé par un grand aquilon* » (BAUDEL.). 0 *Fig. et poéf.* Le Nord. « *Du Sur à l'aquilon, de l'aurore au couchant* » (LAMART.). ◇ ANT *Autan.*

AQUITANIEN [akitanjɛ̃]. *adj.* et *n. m.* (1898; de *Aquitaine,* prov. de France). *Géol.* Étage du tertiaire (Paléogène oligocène).

AQUOSITÉ [akozitel. *n. f.* (1498; bas lat. *aquositas.* V Aqueux). *Vx.* Liquide. État de ce qui est aqueux. ◇ ANT *Siccité.*

Ar Symbole de l'argon.

ARA [aʀa]. *n.* m. (1558; tupi *ara, arara*). Grand perroque

e l'Amérique du Sud, au plumage brillant. ◈ HOM. *Haros.*

ARABE [aʀab]. *adj.* et *n. (Arrabieis,* 1160; lat. *arabus, r. araps).* ♦ 1° De l'Arabie; des peuples originaires de Arabie qui se sont répandus avec l'Islam autour du bassin iéditerranéen. *Les peuples, les nations arabes. La République arabe* unie (d'Égypte), ou *la R.A.U.* — *N. Les Arabes :* peuple sémite originaire d'Arabie, et par ext. (cour.) s peuples islamisés (ex. : Kabyles, Berbères). 0 Par ext. *a poésie, la philosophie arabe médiévale. La religion arabe.* Islam; musulman. *L'art arabe* (Musulman; mozarabe, udéjar, hispano-mauresque). — Cheval *arabe. 0 Chiffres rabes (opposé à* romains), ceux de notre numérotation es mots *chiffre,* zéro, *algèbre,* etc., viennent de l'arabe). 2° *L'arabe :* une des grandes langues sémitiques. *Arabe ttéral; parlé, dialectal, moderne (arabe syrien, égyptien, lgérien, etc.).*

ARABESQUE [aʀabɛsk(ə)]. *n. f.* (1611; « arabe », 1546; *arabesco).* ♦ 1° Ornement (à la manière arabe) formé e lettres, de lignes, de feuillages entrelacés. V. Mauresque, inceau. ♦ 2° Ligne sinueuse. *La fumée d'une cigarette, les uages décrivent des arabesques.* V. Dessin, ligne, volute. *Les arabesques de* ma *danse* » (COLETTE). 0 *Fig.* Enjoliement. V. Broderie. « *Il se prit à chanter., en s'accompagnant au piano, avec des fantaisies, des accords, des guirlandes t des arabesques* » (DUHAM.). *Arabesques,* de Cl. Debussy. 3 Nom d'un pas de danse.

ARABIQUE [aʀabik]. *adj.* (1213; lat. *arabicus*). *Vx.* Qui rient d'Arabie. — Mod. *Gomme* arabique.*

ARABISANT, ANTE [aʀabizɑ̃, ɑ̃t]. *n.* (1842; « d'Arabie », 1637; de *arabe).* Spécialiste de la langue, de la littérature arabes.

ARABISATION [aʀabizɑsjɔ̃]. *n. f.* (1960; de *arabiser).* Le fait d'arabiser (de donner le caractère national, culturel, linguistique arabe, dans les pays anciennement colonisés). *L'arabisation de l'administration au Maghreb.*

ARABISER [aʀabize]. V. *tr.* (1827; 1735 « donner une consonance arabe [à un mot] »; de *arabe).* Rendre arabe, donner un caractère (social, culturel) arabe. V. Islamiser. *Les Maures arabisèrent l'Espagne.*

ARABISME [aʀabism(ə)]. n. m. (1863; de *arabe*). Idiotisme de la langue arabe. Construction, tournure arabe transport& dans une autre langue.

ARABLE [aʀabl(ə)]. *adj.* (1155; lat. *arabilem, accus. d'orabilis;* de *arare* « labourer »). Qui peut être labouré. *Terres arables.* V. Cultivable, labourable. ◈ ANT. **Inculti**vable.

ARABOPHONE [aʀabɔfɔn]. *adj.* (1961; de *arabe, et* suff. *-phone*). Dont la langue est l'arabe. *Populations arabophones.* — Subst. *Un arabophone.*

ARACÉES [aʀase] ou **AROÏD(AC)ÉES** [aʀɔid(as)e]. *n. f. pl. (Aroïdes,* 1808; *-idées,* 1846; de *arum,* et *-acées).* Famille de plantes monocotylédones (arum, calla, acore).

ARACHIDE [aʀaʃid]. *n. f.* (1801; *arachidua,* 1771 ; lat. *arachidne,* gr. *arakhidna* « *gesse* »). ♦ 1° *Bot. et Econ.* Plante tropicale *(Papilionacées),* cultivée pour ses fruits (graines) qui se développent sous terre (les pédoncules floraux enfoncent les fleurs dans le sol après fécondation). *Culture de l'arachide.* ♦ 2° Comm. Graine de cette plante. *Huile d'arachide. Les arachides sont aussi consommées torréfiées.* En Amérique du Nord, *Beurre d'arachide.* V. Cacahuète.

ARACHNÉEN, ENNE [aʀakneɛ̃, ɛn]. *adj.* (1857; du gr. *arakhnê* « *araignée* »). ♦ 1° *Didact. Qui* est propre à l'araignée. ♦ 2° *Littér.* Qui a la légèreté de la toile d'araignée. « *Un déshabillé de Chantilly noir, arachnéen* » (MAUROIS).

ARACHNIDES [aʀaknid]. *n. m. pl.* (1806; du gr. *arakhnê* « araignée », et *-ide*). Classe d'animaux arthropodes, porteurs d'appendices céphaliques ou chélicères. *Les acariens,* les araignées (aranéides), *les scorpions sont des arachnides.*

ARACHNOÏDE [aʀaknɔid]. *n. f.* (1538; gr. *arachnoeidês;* Cf. le précéd.). *Anar.* Membrane qui est entre la dure-mère et la pie-mère et qui enveloppe le cerveau et la moelle épinière,

ARACHNOÏDIEN, IENNE [aʀaknɔidjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1846; de *arachnoïde*). *Anat.* Qui a rapport à l'arachnoïde.

ARACK ou **ARAC** [aʀak]. *n. m. (Arach,* v. *1520;* de l'arabe *araq, araca* « liqueur de palmier »). Liqueur alcoolique tirée du riz fermenté ou du jus de canne à sucre.

ARAGONAISE [aʀagɔnɛz]. *n. f.* (XX^e^; de Aragon). Danse populaire de l'Aragon (Espagne). V. Jota.

ARAGONITE [aʀagɔnit]. *n. f.* (1839; de *Aragon,* province d'Espagne). Variété cristalline de carbonate de calcium.

ARAIGNÉE [aʀeɲe]. *n. f.* (1539; « toile d'araignée », 1120: de l'a. fr. *aragne, araigne* « araignée »; lat. *aranea*). ♦ 1° Animal arthropode *(Arachnides)* appartenant à l'ordre des *aranéides* (caractérisé par un pédicule qui relie la tête et l'abdomen, des chélicères inoculateurs de venin, des filières ventrales). *L'araignée file, ourdit, tisse sa toile. Fils d'araignée. Espèces d'araignées.* V. Argyronète, **épeire,** lycose, mygale, tarentule, **tégénaire,** théridion, **thomise.** *Araignée des jardins :* **épeire.** *Les faucheurs* sont des arachnides, non des araignées.* « *Les araignées, de motte en motte, avaient déjà tendu de fins cheveux de lumière* » (DUHAM.). 0 Fig. et fam. *Avoir une araignée dans le plafond, nu plafond* : avoir l'esprit quelque peu dérangé. 0 Loc. prov. *Araignée du matin, chagrin, araignée du soir, espoir. 0 Fig.* TOILE D'ARAIGNÉE. V. Réseau. ♦ 2° Crochet de fer à plusieurs branches. ♦ 3° *Pêche.* Filet à mailles carrées. ♦ 4° *Araignée de mer; crabe araignée :* crustacé à longues pattes (V. Maïa).

ARAIRE [aʀɛʀ]. *n. m.* (déb. XII^e^; région., XVI^e^; repris 1819; lat. *aratrum*). Charrue simple sans avant-train.

ARAMÉEN, ÉENNE [aʀameɛ̃, eɛn]. *adj. et n.* (1765; de l'hébreu *Aram* « Syrie »). Des Sémites de Syrie et de haute Mésopotamie (dans l'antiquité). N. *Les Araméens. 0 L'araméen* : ensemble de parlers sémitiques répandus en Syrie, Palestine, Egypte (surtout du IX^e^ s. av. J.-C. au VII^e^ s. après (mandée").

ARAMON [aʀamɔ̃]. n. *m.* (1877; de *Aramon,* ville du Gard). Cépage du Languedoc.

ARANÉIDES [aʀaneid]. n. m. *pl.* (1808: du lat. *aranea* « araignée », et *-ide*). Ordre d'arachnides. V. Araignée.

ARANTÈLE [aʀɑ̃tɛl]. n. *f.* (XVI^e^; du lat. *aranea* « araignée », et *tela* « toile »). *Vx* ou *dial.* Toile d'araignée.

ARASEMENT [aʀazmɑ̃]. **n. m. (1367;** de *araser).* ♦ 1° Le fait de mettre à ras, de niveau. ♦ 2° Dernière assise d'un mur (qui le met de niveau).

ARASER [aʀaze]. **v.** *tr.* (XII^e^; de a- 1, et raser). ♦ 1° *Maçonn.* Mettre de niveau (un mur), égaliser les assises. ♦ 2° *Menuis.* Allégir la partie d'une pièce qui doit s'emboîter (V. Tenon). ♦ 3° *Géol.* User (un relief) jusqu'à le faire disparaître.

ARATOIRE [aʀatwaʀ]. *adj.* (1514; lat. jur. *aratorius,* de *arare* « labourer »). Qui a rapport au labourage. *Instruments, travaux* aratoires.

ARAUCARIA [aʀokaʀja]. *n. m.* (1860; *araucaire,* 1806; lat. bot., de *Arauco,* région du Chili). Arbre exotique d'Amérique *(Conifères)* aux branches étalées, qui a le port du sapin.

ARBALÈTE [aʀbalɛt]. *n. f. (Arbaleste., 1080:* bas lat. *arcuballista,* de *arcus* « *arc* », *et ballista* « baliste »). *Ancienn.* Arme de trait, arc d'acier monté sur un fût et dont la corde fixée sur une *noix* à encoche se bandait avec un ressort, *Carreaux, flèches d'arbalète. Tirer à l'arbalète.*

ARBALÉTRIER [aʀbaletʀije]. *n. m. (Arbalestrier,* XII^e^; de *arbalète).*

1. ♦ 1° *Ancienn.* Soldat armé d'une arbalète. ♦ 2° *Fig.* Martinet noir (oiseau).

II. (1690). Se dit des deux poutres qui soutiennent la couverture 'd'un bâtiment.

ARBALÉTRIÈRE [aʀbaletʀijɛʀ]. *n . f. (Arbalest(r)iere,* 1160; de *arbalète). Archéol.* Meurtrière pour tirer avec l'arbalète. V. Arcbière.

ARBI [aʀbi]. *n.* m. (1869; de l'arabe *arbi* « arabe ». V. Bicot). *Pop.* et *péjor.* Indig&ne d'Afrique du Nord.

ARBITRABLE [aʀbitʀabl(ə)]. *adj.* (1853; de *arbitrer).* Qui peut être arbitré.

ARBITRAGE [aʀbitʀaʒ]. *n. m.* (1283; de *arbitrer).* ♦ 1° Règlement d'un différend ou sentence arbitrale rendue par une ou plusieurs personnes (V. Arbitre), auxquelles les parties ont décidé, d'un commun accord, de s'en remettre. *Soumettre un différend à l'arbitrage. Traité d'arbitrage. Arbitrage et conciliation en matière de conflits collectifs de travail. Arbitrage international.* ♦ 2° *Fin.* (1771). Opération d'achat et de vente en vue de tirer bénéfice des différences de cours entre deux choses différentes sur la même place ou entre deux places différentes sur la même chose (valeur ou marchandise). ♦ 3° **Sports.** Fonction d'arbitre: exercice de ces fonctions. *Une erreur d'arbitrage.*

ARBITRAGISTE [aʀbitʀaʒist(ə)]. *adj.* (1892; de *arbitrage). Fin.* Qui est relatif aux opérations d'arbitrage. Subst. *Un arbitragiste* : celui qui fait des arbitrages.

ARBITRAIRE [aʀbitʀɛʀ]. *adj.* (1397, dr.; lat. *arbitrarius).* ♦ 1° (XVI^e^). Qui dépend de la seule volonté *(libre arbitre),* n'est pas lié par l'observation de règles. *Choix arbitraire. Sc. Choisir une valeur arbitraire : une* valeur quelconque. V. Conventionnel. — Péj. *Une classification arbitraire, une interprétation arbitraire* : artificielle. 0 *Subst.* m. Caractère arbitraire. *L'œuvre d'art* « *livrée à l'accident, à l'imprévu, à l'arbitraire* » (TAINE). ♦ 2° Qui dépend du bon plaisir, du caprice de qqn. V. Absolu, despotique, tyrannique. *Autorité arbitraire. Acte, décision, ordre arbitraire. Détention arbitraire.* « *Quand l'autorité devient arbitraire et oppressive..* » *(MIRABEAU).* ◇ *Subst.* Le caractère, les actes d'un gouvernement arbitraire. *L'inquisition, la lettre de cachet, le fait du prince, formes de l'arbitraire.* V. Absolutisme, despotisme, tyrannie. ♦ 3° *Ling.* Se dit d'un signe dont le signifiant et le signifié sont liés de façon conventionnelle, non naturelle. « *Le signe linguistique est arbitraire* » (SAUSSURE). — Subst. *L'arbitraire du signe.* ◈ ANT. *Déterminé,* **motivé, naturel. Légal,** *légitime,* **raisonnable.**

ARBITRAIREMENT [aʀbitʀɛʀmɑ̃]. *adv. (1397;* de *arbi-*

traire). D'une manière arbitraire. « *Comment l'historien juge-t-il qu'un fait est notable ou non? Il en juge arbitrairement selon son goût et son caprice, à son idée* » (FRANCE). « *Pacha jetait arbitrairement en prison les indigènes* » *(GIDE).* ◈ ANT. Objectivement. Légalement.

ARBITRAL, **ALE,** AUX [arbitral, o]. *adj.* (1270; bas lat. *arbitralis).* Qui est prononcé par un ou plusieurs arbitres. *Jugements arbitraux. L'*exequatur *donne force exécutoire à la sentence arbitrale.* ◇ Qui est composé d'arbitres. *Tribunal arbitral.*

ARBITRALEMENT [arbitralmɑ̃], *adv.* (1690; de *arbitral).* Par arbitres. *Cette affaire fut jugée arbitralement.*

1. ARBITRE [arbitr(ə)], n. *m.* (1213; *lat. orbiter).* ♦ 1° *Dr.* Personne désignée par les parties (particuliers ou États) pour trancher un différend, régler un litige. V. Arbitrage. *Le compromis autorise les arbitres à statuer comme « amiables compositeurs ». L'expert examine, constate; l'arbitre juge, décide.* ◇ *Cour.* Celui qui est pris pour juge dans un débat, une dispute. *Prendre pour arbitre.* « *Je vous fois notre arbitre, et vous nous jugerez* » (RAC.). 0 Celui, celle qui est capable de juger, de décider de qqch. *Elle est l'arbitre des élégances.* ♦ 2° Celui que son autorité désigne pour concilier des intérêts opposés. V. Conciliateur, médiateur. « *Exercer en Europe un rôle d'arbitre pacificateur* » (MART. du G.). — *Poét.* (XVII^e) *Arbitre du sort de qqn, de la vie et de la* mort. V. Maître, souverain. Fam. « Il vous *fait de mon sort arbitre* souveraine » (RAc.). ♦ 3° N. (xx°). Personne désignée pour veiller à la régularité d'une compétition, d'une épreuve *(sports),* de manœuvres militaires. « *Il faut à l'arbitre. plus d'esprit sportif qu'aux joueurs eux-mêmes* » (J. PRÉVOST).

2. ARBITRE [arbitr(ə)]. *n. m.* (XIII^e; lat. *arbitrium). Vx.* Volonté. *Mod.* V. Libre arbitre.

ARBITRER [arbitre]. V. *tr.* (1274; lat. *arbitrare, var.* de *arbitrari).* ♦ 1° Agir, intervenir, juger en qualité d'arbitre. *Arbitrer un différend, un litige.* V. Décider, juger, trancher. — *Arbitrer des personnes* : rendre sa sentence dans le différend qui les sépare. 0 Absolt. « Une *Société universelle des Nations, qui arbitrerait de haut* » (MART. du G.). ♦ 2° (1922). Fin. *Arbitrer des valeurs, des marchandises* : faire un arbitrage entre elles. ♦ 3" (1933). Sports. Contrôler la régularité d'une compétition, d'une *épreuve. Arbitrer un match de boxe.*

ARBORER [arbɔre]. V. *tr.* (V. 1320; it. *arborare,* du lat. *arbor.* V. Arbre).

I. ♦ 1° Dresser, élever (droit comme un arbre). *Arborer des bannières, des enseignes.* « *Nous arborons un drapeau blanc en face de la* mission » *(GIDE).* — Fig. *Arborer l'étendard de la révolte.* ♦ 2° (XVII^e). Porter ostensiblement. *Arborer un insigne à sa boutonnière.* 0 Montrer, faire étalage. V. Afficher. « *Les éditions spéciales arboraient des manchettes menaçantes* » (MART. du *G.).* Fig. « *L'intrigant arbore le sien* (orgueil) » (BALZ.). « *Le large sourire que tu arbores* » *(SARTRE).*

11. *Région.* (Belgique). Planter d'arbres. — *Terrain arboré.* ◈ ANT. Baisser; *amener.* Cacher.

ARBORESCENCE [arbɔresɑ̃s]. *n. f.* (1838; de *arborescent).* État d'un végétal arborescent. — Partie arborescente d'une plante. ◇ Fig. *Les arborescences du givre.* V. Arborisation.

ARBORESCENT, ENTE [arbɔresɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1553; lat. *arborescens,* de *arbor).* Qui prend la forme ramifiée, le port d'un arbre. *Fougères arborescentes. Le bananier est une herbe arborescente.*

ARBORETUM [arbɔretɔm]. *n. m.* (1862; mot lat. *arboretum* « lieu planté d'arbres »), *Bot.* Péoinière spécialement destinée à la culture expérimentale d'arbres d'essences diverses. *Des arboretums.*

ARBOR(I)-. Élément. du lat. *arbor* « arbre ».

ARBORICOLE [arbɔrikɔl]. *adj.* (1863; de *arbori-,* et *-cole).* ♦ 1° *Rare.* Qui vit sur les arbres. *Oiseaux arboricoles.* ♦ 2° Qui a rapport à l'arboriculture. *La technique arboricole.*

ARBORICULTEUR, **TRICE** [arbɔrikyltœr, tris]. *n.* (1853; de *arboriculture).* Personne qui se livre à l'arboriculture. V. Agriculteur, horticulteur, jardinier, pépiniériste, planteur, **pomiculteur, sylviculteur.**

ARBORICULTURE [arbɔrikyltyr]. *n. f. (1836;* de *arbori-,* et *culture).* Culture des arbres. *Arboriculture forestière.* V. Sylviculture. *Arboriculture* d'ornement. V. Horticulture. — *Spécialt.* Production de fruits *(arboriculture fruitière)* : agrumiculture (agrumes), pomiculture.

ARBORISATION [arbɔrizasjɔ̃]. *n. f.* (1806; du lat. *arbor).* Dessin naturel ressemblant à des végétations, à des ramifications. *Les arborisations de l'agate. de l'onyx. Arborisations formées par la vapeur d'eau congelée* (givre) *sur les vitres. Arborisations du neurone* (dendrites).

ARBORISÉ, ÉE [arbɔrize]. *adj.* (1750; du lat. *arbor).* Qui présente des arborisations. *Agate arborisée* (ou herborisée).

ARBOUSE [arbuz]. *n. f.* (1557; prov. *arbousso,* du lat. *arbutum).* Fruit rouge et aigrelet, à forme de fraise, l'arbousier.

ARBOUSIER [arbuzje]. *n. m.* (1539; de *arbouse).* Ar ou arbuste toujours vert *(Ericacées)* qui porte des fru aigrelets.

ARBRE [arbr(ə)]. *n. m.* (1080; lat. *arbor, -oris).*

I. Grand végétal ligneux dont la tige ne porte de branc qu'à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol. *racines, la tige (tronc), les branches d'un arbre. Collet, p de l'arbre. Coupée transversalement, la tige d'un arbre prése trois* parties : le canal médullaire (moelle); le bois (cer cœur, duramen) ; l'écorce (aubier, liber). *Branches, fourc ramure; feuillage d'un arbre. La verdure, les frondaisons arbres. Cime d'un arbre. Port* de l'arbre. Arbre qui perd feuilles. « *Le bel arbre, maintenant dépouillé de ses feuil déployait, nue et noire sous le ciel, sa puissante et fine me brure* » (FRANCE). *Espèces d'arbres.* V. Essence. *Arbre fr de pied, sauvage* (V. Sauvageon); *cultivé, de semis, gre, en caisse, en pleine terre. Arbre vigoureux, en pleine sève. Ar gommeux, résineux* (V. Résineux, n.). *Arbre à feuilles per* tantes (V. Vert) ou *caduques* (V. Feuillu). *Arbre branc fourchu, moussu, noueux. Arbre creux, mort. Arbre foudro* — *Arbre fossile.* V. Dendrite, sigillaire. *Arbre pétrifié. Cult des arbres* (Arboriculture, sylviculture). *Arbre fruitier. Ar d'agrément ou d'ornement. Arbres forestiers. Arbres de ti de haute tige, de moyenne fige, de basse tige. Arbre de hau de basse futaie.* 0 [Appellations] *Arbre des banians : figu* de l'Inde; à *calebasse* : calebassier; à *caoutchouc :* hév à *cire* : sumac; à *pain :* artocarpe ou jacquier; à *pois0* sumac, mancenillier. Mythol. *Arbre d'Apollon* : laurier, p mier ; *de Cybèle :* pin; *de Minerve* ou *de Pallas* : olivier. *Plantation d'arbres. Garnir d'arbres* (boiser, reboiser, p pler). *Lieu planté d'arbres, réunion d'arbres.* V. Aven berceau, bocage, bois, bosquet, charmille, forêt, fourré, **futa** mail, pépinière, taillis, végétation, *verger. Formation, for des arbres.* V. Taille. *Bouquet*, allée, ligne, rangée, ridea d'arbres. Les arbres d'un jardin. Traitement des arbre. Baguer, butter, chauler, Chausser, déchausser, déplan ébourgeonner, ébrancher, écheniller, écimer, éclaircir. écorc écussonner, effeuiller, élaguer, émonder, enter, étêter, greff scarifier, tailler, transplanter, tuteurer un arbre. Abattre arbre à la cognée. Balivage des arbres.* V. Baliveau, **la marmenteau,** témoin. *Baguer, marquer un arbre. Les arb d'une coupe (arbre cornier, de lisière).* — *Monter dans arbre: grimper aux arbres.* « *Maître Corbeau, sur un arb perché* » (LA FONT.). 0 Loc prov. *Entre ['arbre et l'éco il ne faut pas mettre le doigt :* il ne faut pas s'immiscer d les débats de famille. — Couper *l'arbre pour avoir le fru* tarir la source de la richesse. — C'est au *fruit qu'on conn l'arbre :* d'après les résultats, les actes, qu'on juge l'aute « *Ce n'est que d'après les fruits que je me suis permis de ju l'arbre* » (STE-BEUVE). — *Les arbres cachent la forêt :* détails empêchent de voir l'ensemble. 0 Ancienn. *An de la liberté :* arbre planté sur une place publique com symbole d'émancipation. — *Arbre de* mai : arbre planté 1er mai devant la porte de qqn, en signe d'honneur. *Arbre de Noël* : sapin ou branche de sapin auquel on suspe des jouets, le jour de Noël. ◇ Bible. *L'arbre de* vie *:* arbre paradis terrestre dont le fruit eût conservé la vie à l'hom avec son innocence. *L'arbre de la science du bien et du ma* l'arbre au fruit défendu.

II. *Par anal.* ♦ 1° *Arbre de la croix :* la croix où fut at ché Jésus. ♦ 2° Axe qui reçoit ou transmet un mouvem de rotation. *Arbre moteur ou arbre de couche. Arbre à cam* (moteur à explosion). *Arbre-manivelle.* V. Vilebrequ *Arbre de transmission. Réunir ou isoler deux arbres mé niques par un embrayage.* Mar. *Arbre de couche,* qui transr le mouvement des machines aux propulseurs. *Arbre d'hél d'un navire.*

III. Ce qui a l'apparence d'un arbre. ♦ 1° Anat. *An de vie* : arborisation que présente la coupe longitudin du cervelet. ♦ 2° *Alchim., Chim.* anc. Nom d'arborisation *Arbre de Diane* (amalgame d'argent), *de Jupiter* (ét précipité *par* le zinc). *Arbre des philosophes :* le mercu ♦ 3" *Arbre généalogique :* figure représentant un arbre d les ramifications montrent la filiation des diverses branch d'une même famille (et *fig.* une évolution). ♦ 4° *Dida* Schéma représentant des chemins et des bifurcations, servant à dénombrer des éléments, à dresser des list V. Alternative, branche. — *Spécialt.* (Ling.). Représentati graphique de la structure d'une phrase en constituan immédiats, selon des classes syntagmatiques (gramma transformationnelle).

ARBRISSEAU [arbriso]. *n. m.* (XVII^e; *arbroisel,* XI *arbriscellus,* VIII^e; lat. pop. *arboriscellum,* de *arbor* « arbre Petit arbre' dont la tige ramifie dès la base. *L'arbrisse est dit* buissonnant, *quand il donne des branches dès la sor de terre. Arbrisseau épineux, grimpant; à ramifications h bacées* (V. Sous-arbisseau). « *La végétation s'épaissit; arbrisseaux, /es arbres remplacent les roseaux* » *(GIDE).*

ARBUSTE [arbyst(ə)]. *n.* m. (1495: lat. *arbustum*). Petit brisseau. « *Des bosquets d'arbustes* » (CHATEAUB.).

ARBUSTIF, IVE [arbystif, iv]. *adj.* (XVI^e^; repris 1846; : *arbuste*). Qui se rapporte aux arbustes. *Végétofion arbus-ve.* Cultures *arbustives :* d'arbustes.

ARC [ark]. *n.* m. (1080; lat. *arcus*). ♦ 1° Arme formée une tige souple (de bois, de métal) que 1'0" courbe au oye" d'une corde attachée aux deux extrémités pour lancer :s flèches. *Bander, tendre l'arc. Tirer des flèches avec un arc. r à l'arc. Soldat armé d'un* **arc. V. Archer.** *L'arc de Cupidon. Avoir plusieurs cordes à son arc :* avoir plus d'une ressource our réussir, pour atteindre son but. ♦ 2° *Géom.* Portion finie d'une courbe. *Arc de cercle. Amplitude d'un arc. orde, flèche de l'arc. Arc de 45°. Cosinus, sinus d'un arc.* — *1 arc de cercle,* courbe, arqué, cintré. ♦ 3° *Par anal. Ce* ui a la forme d'un arc. V. **Anse, arcade, arceau. arche, cure, demi-cercle, cintre, courbe.** *Arc des sourcils. des vres.* « *Les landes formaient à l'horizon un immense arc ir où le ciel métallique* pesait » (MAURIAC). — Anat. *Arc t côlon : côlon transverse. Arc neural.* ◇ Phys. *Arc élec-ique* : arc lumineux qui jaillit entre deux charbons par-ourus par un courant électrique. *Lampe. soudure à arc.* **Lampe.** — Physiol. Arc *réflexe,* trajet de l'influx nerveux puis le récepteur sensible jusqu'au neurone qui commande réponse. ♦ 4° *Archit.* Courbe décrite par une voûte et qui t formée par un ou plusieurs arcs de cercle. *L'arc et* les *ontants* d'une voûte. *Le cintre d'un* arc : sa courbure inté-eure. *Arc en plein cintre :* demi-cercle régulier. *Arc en plein ntre prolongé.* V. Berceau. Arc en ogive. V. **Ogive.** *Arc aigu, isé ou en tiers-point. Arc outrepassé, en fer à cheval, lancéolé, rc rampant. Arc surbaissé, surhaussé, en accolade.* « *J'ai entifié l'arc en plein cintre, les arcs surbaissés, surhaussés, isés, outrepassés, polylobés* » (BEAUVOIR). ♦ 5° *Arc de iomphe, arc triomphal :* arcade monumentale sous laquelle ssait le général romain triomphateur: monument élevé ir ce modèle pour célébrer l'entrée d'un souverain dans une lle, la victoire d'une armée. *L'arc de triomphe de l'Étoile.*

ARCADE [arkad]. *n. f.* (1562; it. *arcata, arcada,* de *arco arc* »). ♦ 1° *Archit.* Ouverture en arc; ensemble formé un arc et de ses montants ou points d'appui (souv. a" plur.). *es arcades d'un aqueduc, d'un cloître, d'une galerie* (V. **rcature**). *Les arcades de la rue de Rivoli, du Palais-Royal. rcade aveugle, feinte, simulée. Arcades en plein cintre, en ive. V. Arc.* — Par anal. *Arcades de verdure, de feuillage.* 2° Par *ext. Arcade sourcilière,* proéminence au-dessus chaque orbite, où poussent les sourcils.

ARCANE [arkan]. *n.* m. (fin XV^e^; lat. *arcanum* « secret »). *lchim.* Préparation mystérieuse, réservée aux *adeptes.* Par ext. (au plur.) *Les arcanes de la science, de la politique.* **Mystère, secret.** « **Cette science** *d'Etat, dont Joseph Sieyès ssédait les arcanes* » (MADELIN). ◈ HOM. *Arcanne.*

ARCANNE [ankan]. *n. f.* (*Alchanne,* XIII^e^; lat médiév. *'charma:* **arabe** *al-henna.* **V. Henné**). *Techn.* Craie rouge ont se servent les charpentiers. ◈ HOM. Arcane.

ARCANSON [arkãsɔ̃]. n. m. (1567; altér. d'*Arcachon,* ville). Résine provenant de la distillation de la térében-ine. **V. Colophane.**

ARCASSE [arkas]. *n. f.* (1491 ; *arcasser* « garnir d'une 'casse », dès 1342; probabl. du prov. °*arcassa*). *Mar.* nsemble des pièces de charpente de la voûte d'un navire, ssemblées sur l'étambot perpendiculairement à la quille.

ARCATURE [arkatyr]. *n. f.* (1846; de l'it. *arcata.* V. **rcade**). *Archit.* Série de petites arcades décoratives, réelles u simulées (aveugles).

ARC-BOUTANT [arkbutã]. *n. m.* (1387; de arc, et *outant,* de *bouter).* ♦ 1° Maçonnerie en forme d'arc qui 'appuie sur un contrefort (ou culée) pour soutenir de l'exté-eur *une voûte, un mur. Les arcs-boutants d'une cathédrale othique.* « *Notre vie ressemble à ces bâtisses fragiles, étayées ans le ciel par des arcs-boutants* » (CHATEAU~.). ♦ 2° *Mar.* ièce servant à maintenir l'écartement des galhaubans. ossoir servant à suspendre les embarcations. V. Bossoir, **orte-manteau.**

ARC-BOUTER [arkbute]. v. *tr.* (1604; de *arc-boutant).* 1° Soutenir a" moyen d'un arc-boutant. V. Appuyer, **pauler,** étayer. *Arc-bouter un mur, une voûte.* ♦ 2° S'ARC-OUTER. *v. pron.* Prendre appui sur une partie du corps pour xercer une poussée, un effort de résistance. « *Gilliatt s'arc-outa des pieds, des genoux et des poings à l'escarpement* » UGO). *La pirogue « poussée par l'effort du pagayeur arc-outé sur la perche.. . »* (GIDE).

ARC-DOUBLEAU [arkdublo]. *n.* m. (1399 : de *arc,* et *oubleau*). Arc en saillie sous l'intrados d'une voûte, qui boutit aux piliers.

ARCEAU [arso]. *n.* **m.** (*Arcel,* 1175; lat. pop. °*arcellus,* e *arcus.* V. Arc). ♦ 1" *Archit.* Partie cintrée d'une arcade, 'une voûte, d'une porte, d'une fenêtre. V. Arc. — Par "al. « *La vigne. . . couvre de ses verts arceaux la maison par* été jaunie » (LAMART.). ♦ 2° *Par ext. Ce* qui a la forme d'un rceau, petite arche. *Arceaux du* jeu *de criquet,* sous lesquels passe la boule. *Arceaux d'une tonnelle, d'un berceau. L'arceau d'un cadenas.* V. Anneau. — *Méd.* Châssis en arc que l'on place dans le lit d'un blessé pour soulever les couvertures, les empêcher de peser sur un membre fracturé. V. **Archet.**

ARC-EN-CIEL [arkãsjɛl]. *n. m.* (1265; de arc, en, et *ciel).* Phénomène météorologique lumineux en forme d'arc, offrant les couleurs du prisme (violet, indigo, bleu, vert, jaune, orangé, rouge), et qui est produit par la réfraction et la réflexion des rayons du Soleil dans les gouttes de pluie (*poét.* Écharpe d'Iris). — *Des* arcs-en-ciel. « *Une foule bario-lée, vêtue des couleurs les plus voyantes de l'arc-en-ciel* » (LOTI).

ARCH-. ARCHI-. Élément d'o. gr., « qui vient avant » (ex. : archevêque, archiprêtre).

ARCHAÏQUE [arkaik]. *adj.* (1776; gr. *arkhaikos).* Qui est ancien ou présente un caractère d'ancienneté. *Mor, fournure archaïque* (V. **Archaïsme**). 0 *Bx-arts.* **Antérieur aux** époques classiques, à l'épanouissement d'un style. *La période archaïque de l'art* **grec. V. Primitif.** ◈ ANT. *Moderne.* **Décadent.**

ARCHAÏSANT, ANTE [arkaizã, et]. *adj. et n.* (1932; d'*archaïsme*). Qui fait usage d'archaïsmes, qui affecte l'ar-chaïsme. *Ecrivain archaïsant.* ◈ ANT. *Moderniste.*

ARCHAÏSME [arkaism(ə)]. *n. m. (1659;* gr. *arkhaismos,* de *arkhaios* « ancien »). ♦ 1° *Littér.* et *Bx-arts. Caractère* d'ancienneté. Imitation de la manière des Anciens. ♦ 2° Mot, expression, tour ancien qu'on emploie alors qu'il n'est plus en usage. Partir au sens *de* « partager » est un *archaïsme. Écrivain qui aime les archaïsmes.* ◈ ANT. *Actualité,* moder-**nisme, nouveauté. Néologisme.**

ARCHAL [arʃal]. *n. m.* (XIV^e^; *orchal,* XII^e^; lat. *orichal-cum, gr. oreikhalkos* « laiton »). *Fil d'archal,* de laiton.

ARCHANGE [arkãʒ]. II. *m.* (1155; lat. ecclés. *archan-gelus).* Être qui est placé au-dessus de l'ange, dans la hiérar-chie angélique. V. Ange. *Les archanges Gabriel, Michel et Raphaël. Saint Michel archange.*

ARCHANGÉLIQUE [arkãʒelik]. *adj.* (1512; lat. ecclés. *archangelicus).* Qui tient de l'archange. Une *âme archan-gélique.* V. Angélique, **pur.** ◈ ANT. Diabolique.

1. **ARCHE** [arʃ(ə)]. n. *f.* (fin XII'; lat. *arca* « coffre, armoire »). ♦ 1^c^ *Arche de Noé, ou arche, vaisseau* fermé qui permit à Noé d'échapper aux eaux du déluge. ♦ 2° *L'arche d'alliance, l'arche sainte, coffre où les* Hébreux gardaient les tables de la loi.

2. ARCHE [arʃ(ə)]. *n. f.* (XII'; lat. pop. °*arca,* class. *arcus.* V. Arc). Voûte en forme d'arc qui s'appuie sur les culées ou les piles d'un pont. *Les arches d'un pont, d'un aqueduc, d'un viaduc. Maitresse arche.*

ARCHÉE [arʃe]. *n. f.* (1578: lat. des alchim. *archeus,* du gr. *urkhé* « principe »). Nom par lequel les alchimistes et les anciens physiologistes (Paracelse) désignaient le « feu central de la terre », et le « principe de vie ». ◈ HOM. Archer.

ARCHÉEN, ENNE [arkeẽ, ɛn]. *adj.* (1866; du gr. *arkhaios* « ancien »). *Géol.* Antérieur au cambrien. V. **Précambrien.** *Roches archéennes.* — *Subst.* Ensemble des terrains archéens; époque où ils se sont formés. — *Syn.* ARCHÉOZOÏQUE (suff. *-zoïque*).

ARCHÉGONE [arkegɔn]. *n.* m. (1846: gr. *arkhé* « prin-cipe », et *-gone* 2). *Bot.* Organe femelle en forme de bouteille qui, chez les cryptogames vasculaires, les mousses, les gymno-spermes, renferme l'oosphère.

ARCHELLE [arʃɛl]. *n. f.* (o. i., p.-ê. à rapprocher de *èrwèle* [Namur, Nivelles] « étagère [de cuisine à tiroirs ou à crochets] » Cf. aussi la racine arr, *arche). Région.* (Belgique). Étagère de salle à manger, munie de crochets pour ustensiles à anses.

ARCHÉO-. Élément, du gr. *arkhaios* « **ancien** ».

ARCHÉOLOGIE [arkeɔlɔʒi]. *n. f. (1599;* gr. *arkhaiolo-nia;* Cf. Archéo-. et -logie). Science des choses anciennes. et *spécialt.* des arts et monuments antiques. V. **Iconographie; iconologie, inscription, préhistoire. sigillographie.** *Archéologie préhistorique, égyptienne* (égyptologie), *orientale, grecque, médiévale.*

ARCHÉOLOGIQUE [arkeɔlɔʒik]. *adj.* (1595; gr. *arkaio-logikos;* Cf. le précéd.). Qui a rapport à l'archéologie. *Recher-ches, fouilles archéologiques.*

ARCHÉOLOGUE [arkeɔlɔg]. *n.* (1813; de *archéologie).* Personne qui s'occupe d'archéologie. « *La pioche minutieuse des archéologues découvre, couche par couche, la trace émou-vante des civilisations* » (DANIEL-ROPS).

ARCHÉOPTÉRYX [arkeɔpteriks]. *n.* m. (1864; de *archéo-, et* gr. *pterux* « aile »). Oiseau fossile du jurassique, le premier connu, présentant encore certains caractères des reptiles (dents, longue queue) dont il est issu.

ARCHÉOZOÏQUE [arkeɔzɔik]. V. ARCHÉEN.

ARCHER [arʃe]. *n. m. (Archier,* XII^e^; de *arc).* ♦ 1° **Sol-dat armé de l'arc: tireur à l'arc. V. Sagittaire.** *Les archers anglais de la guerre de Cent ans.* ♦ 2° *Par ext.* Agent de police, sous l'Ancien Régime. « *Conduisez-les au Petit-Ch&*

telet, dit-il aux *archers* » (Abbé PRÉVOST). ◇ HOM. *Archée.*

ARCHÈRE ou ARCHIÈRE [arʃ(j)ɛr]. **n.** *f.* (1213; de arc). Ouverture pratiquée dans les fortifications pour le tir à l'arc, à l'arbalète. V. **Meurtrière.**

ARCHERIE [arʃəri]. *n. f.* (déb. XIVe, « art de tirer à l'arc »; 1547, « lieu où l'on tire à l'arc »; de *archer*). ♦ **1°** Art du tir à l'arc. « *La froide archerie de Diane, Quand* [...] *elle prend un large mûrier pour cible* » (CLAUDEL). ♦ **2°** *Vx.* Ensemble des archers. *L'archerie française.* ♦ **3°** (1972). Matériel du tireur à l'arc.

ARCHET [arʃɛ]. *n.* m. (XIIe; de arc). ♦ 1° Mus. Baguette droite (autrefois recourbée en forme d'arc), sur laquelle sont tendus des crins qui servent à faire vibrer les cordes de divers instruments de musique. *Archet d'alto, de contrebasse, de violoncelle. Conduire, promener son archet. Avoir un excellent archet* : jouer avec une grande sûreté. ♦ **2°** *Par anal.* Se dit de châssis courbés en arc (V. Arceau) et d'arcs d'acier ou de baleine dont on se sert dans différents métiers. ♦ **3°** Appareil sonore des sauterelles.

ARCHÉTYPE [arketip]. *n. m. (Architipe,* 1230; lat. *archetypum,* gr. *arkhetupon).* Type primitif ou idéal; original qui sert de modèle. V. Etalon, **exemplaire, modèle, original,** principe, **prototype.** « *L'hôtel des Cormon est, dans son genre, un archétype des maisons bourgeoises d'une grande partie de la France* » (BALZ.). — *Biol.* Espèce primordiale, dans l'évolution. 0 Adj. « *Ce monde, suivant Platon, était composé d'idées archétypes qui demeuraient toujours au fond du cerveau* » *(VOLT.).* ◇ ANT. *copie.*

ARCHEVÊCHÉ [arʃəveʃe]. *n. m.* (1138; de *archevêque).* ♦ **1°** Territoire sous la juridiction d'un archevêque. *Cinq évêchés dépendent de l'archevêché de Paris.* V. **Diocèse.** *De l'archevêché.* V. **Archidiocésain.** ♦ **2°** *Par ext.* La dignité d'archevêque. **V. Archiépiscopat.** Le siège (V. Métropole), le palais archiépiscopal. — L'administration archiépiscopale.

ARCHEVEQUE [arʃəvek]. n. m. (1080; lat. d'o. gr. *archiepiscopus*). Évêque placé à la tête d'une province ecclésiastique (V. Archevêché) et qui a plusieurs évêques pour suffragants. V. Métropolitain. *Son Excellence l'Archevêque.* V. **Monseigneur.** *L'Archevêque préside le synode. Archevêque de l'Église russe.* V. **Métropolite.** *De l'archevêque.* **V.** Archiépiscopal.

ARCHI- [arʃi]. ♦ **1°** Élément, du *gr. arkhi,* qui exprime la prééminence, le degré extrême ou l'excès et qui s'emploie librement pour former des adjectifs. V. Extrêmement, très. *L'autobus est archiplein, archicomble.* « Tout cela *est* archi-*passé* » (CHATEAUB.). « *L'archicélèbre romancier* » (BLOY). « *La misère classique et archiconnue* » (BLOY). *Un mot archivieux.* ♦ **2°** V. Arch-.

ARCHIATRE [arkjatr(ə)]. *n.* m. (1611; gr. *arkhiatros,* de *archi-,* et *iatros* « médecin »). *Ancienn.* Premier médecin, médecin en chef.

ARCHICONFRÉRIE [arʃikɔ̃frəri]. *n. f.* (1752; de *archi-,* et *confrérie).* Confrérie qui groupe des associations pieuses, charitables.

ARCHICUBE [arʃikyb]. *n. m.* (1895; de *archi-, et cube). Arg. scol.* Ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

ARCHIDIACRE [arʃidjakr(ə)]. *n. m.* (1532; *arcediakene,* 1190; lat. ecclés. *archidiaconus.* V. **Diacre).** Dignitaire ecclésiastique investi par l'évêque d'une sorte de juridiction (dite *archidiaconat*) sur les curés du diocèse (circonscription appelée *archidiaconé*). V. **Vicaire (général).**

ARCHIDIOCÉSAIN, AINE [arʃidjɔsezɛ̃, ɛn]. *adj.* (1771 ; de *archi-, et diocésain).* D'un archevêché.

ARCHIDIOCÈSE [arʃidjɔsɛz]. *n.* m. (XXe; de *archi-, et diocèse).* Diocèse d'un archevêque.

ARCHIDUC [arʃidyk], **ARCHIDUCHESSE** [arʃidyʃɛs]. n. (1486, -1504; de *archi-, et duc, duchesse).* Titre des princes et princesses de l'ancienne maison d'Autriche. *L'archiduc Maximilien.*

-ARCHIE, -ARQUE. Éléments, du gr. *-arkhia, -arkhos,* de *arkhein* « commander », qui servent à former des mots désignant des gouvernements (ex. : anarchie, oligarchie). des gouvernants (ex. : tétrarque).

ARCHIÉPISCOPAL, ALE, AUX [arʃiepiskɔpal, o]. *adj.* (1389; lat. ecclés. *archiepiscopalis,* du lat. *archiepiscopus.* V. **Archevêque).** Qui appartient à l'archevêque. Siège *archiépiscopal. Dignité archiépiscopale* [prononciation officielle : arki-].

ARCHIÉPISCOPAT [arʃiepiskɔpa]. *n. m.* (1490; lat. *archiepiscopatus*). Dignité, fonction d'archevêque [prononc. offic. : arki-].

ARCHIÈRE. *n. f.* V. ARCHÈRE.

ARCHIMANDRITE [arʃimɑ̃dRit]. II. m. (1560; lat. d'o. gr. *archimandrita*). Supérieur de certains monastères dans l'église grecque. *Dignité d'archimandrite (ou archimandritat).*

ARCHIPEL [arʃipɛl]. *n.* m. (1808; « mer Égée », 1512; « mer parsemée d'îles », 1575; mot gr., de *pelagos* « *mer* », primitivement « Mer principale : Mer Égée ». Groupe d'îles. «*L'archipel de la Manche* » (HUGO). Fig. «La *Seine lentement traîne des archipels De glaçons..* . » (HUGO).

ARCHIPHONÈME [arʃifɔnɛm]. *n.* m. (v. 1950; de *archi* et *phonème). Ling.* Ensemble des caractéristiques pertinentes communes à deux phonèmes dont l'opposition est neutralisable.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE, AUX [arʃipresbitɛral, o]. *adj.* (1694, *archipresbiteral;* empr. au bas lat. *archipresbiteralis*). Relatif à l'archiprêtre, placé sous son autorité.

ARCHIPRÊTRE [arʃipretr(ə)]. *n. m. (Arcepretre, XII* lat d'o. *gr. archipresbyter).* ♦ **1°** *Ancienn.* Prêtre que l'évêque déléguait à la tête d'une circonscription de son diocèse ♦ **2°** *Mod.* Titre honorifique conféré à un curé.

ARCHIPTÈRES [arʃiptɛr]. *n. m. pl.* (1933; de *arch(i-* et *-ptère).* Ordre d'insectes, dits aussi *Pseudo-névroptères* tenant à la fois des névroptères par leurs ailes et des orthoptères par leurs métamorphoses incomplètes (ex. : libellule).

ARCHITECTE [arʃitɛkt(ə)]. *n. m.* (1510; *architecte* 1361; lat. *architectus, gr. arkhitektôn,* de *tektôn* « ouvrier ♦ **1°** Personne diplômée, capable de tracer le plan d'édifice et d'en diriger l'exécution. *Plan, devis d'architecte Elle est architecte.* « *11 écrivait, debout, à une table d'architecte* » (BOURGET). *0 Les grands architectes des siècles passés.* V. **Bâtisseur, constructeur. 0 Relig.** *L'architecte* [*'Univers.* Dieu. ♦ **2°** *Fi.?.* Personne ou entité qui élabore et construit qqch. V. **Créateur, ingénieur, inventeur, ordonnateur.** « *Cette réformation dont Luther était* l'architecte (BOSS.). « *Notre conscience est l'architecte de notre songe* (HUGO). ◇ ANT. Démolisseur.

ARCHITECTONIE [arʃitɛktɔni]. *n. f. (1943;* du *architectonia* « architecture, construction »). Disposition régulière, organisation architecturale d'un espace. « *L'arc, tectonie des volumes et des couleurs de la matière dans laquelle je vis* » *(GIONO).*

ARCHITECTONIQUE [arʃitɛktɔnik]. *adj. et n. f.* (149 lat. d'o. *gr. architectonicus*). Qui a rapport à l'art de l'architecte (V. Architectural). *Règles architectoniques.* 0 N. *f.* L'art, technique de la construction. *Les procédés de l'architecture.*

ARCHITECTURAL, ALE, AUX [arʃitɛktyral, o]. *a* (1819; de *architecture).* Qui a rapport à l'architecture, q *en a* le *caractère. Type, motif architectural. Formes architecturales.*

ARCHITECTURE [arʃitɛktyr]. *n. f.* (1504; lat. *architectura).* ♦ **1°** L'art de construire les édifices. *L'architecture art plastique. Règles, technique de l'architecture.* V. **Architectonique.** *Architecture militaire* (V. Fortification), *urbaine* (V. Urbanisme). *Architecture hydraulique.* V. **Hydraulique.** *Ordres d'architecture. Style d'architecture. Ce château est une merveille d'architecture.* « *Les dolmens et les menhirs marquent les débuts de l'architecture* » (S. REINACH). 2° Disposition d'un édifice. V. Ordonnance, **proportion.** Caractère architectural. « *Les temples* (de Thèbes) sont *marbre et d'une architecture simple, mais majestueuse* » (FÉN ◇ Édifice. « *D'éblouissantes architectures* » (PROUST). **3°** *Fig.* V. **Forme, structure; charpente.** *L'architecture des lignes.* « *L'architecture du visage demeure intacte sous la peau flétrie* » *(MAURIAC).*

ARCHITECTURER [arʃitɛktyre]. V. *tr.* (1819; d'*architecture*). Construire avec rigueur, comme on construit un bâtiment. « *La manière dont il architecture ses sites et poud de bleu ses ciels* » (HUYSMANS). *Roman bien architecturé.*

ARCHITRAVE [arʃitrav]. *n. f. (Arquitrave,* 1528; *architrave* « maitresse poutre », lat. *trabs, trabis).* 1° *Archit.* Partie inférieure de l'entablement qui porte directement sur le chapiteau de colonnes. V. **Épistyle, lintea** « *Deux longs portiques, dont les architraves reposaient sur des piliers trapus* » (FLAUB.). ♦ **2°** *Mar.* Poutre soutenant certaines parties du navire.

ARCHITRAVÉ, ÉE [arʃitrave]. *adj.* (1739; de *architrave Corniche architravée* : à laquelle on a ajouté une architrave

ARCHIVAGE [arʃivaʒ]. *n. m.* (XX"; d'archiver). Actio d'archiver.

ARCHIVER [arʃive]. V. *tr.* (1877; de *archives).* Ran Classer (un document) dans les archives.

ARCHIVES [arʃiv]. *n. f. pl.* (1416; bas lat. *archivum,* g *arkheion* « cc qui est ancien »). Collection de pièces, titre documents, dossiers anciens. *Archives publiques, départementales.* Archives *notariales,* familiales, *personnelles.* « *Les lentes monographies enfouies en des archives de bénédictins* (JAURÈS). — *Par ext.* Lieu où les archives sont déposées conservées. V. **Bibliothèque, cabinet, dépôt.** « Il *passa d'exquises journées à galoper de son cabinet aux archives* (COURTELINE). *Archives nationales.* aui centralisent les documents relatifs à l'histoire de France.

ARCHIVISTE [arʃivist(ə)]. *n.* (1701 ; *archivaire,* 1481 de *archives).* Personne préposée à la garde, à la conservatio

les archives. — *Archiviste-paléographe :* archiviste diplômé de l'École nationale des chartes.

ARCHIVISTIQUE [arʃivistik], *adj.* et *n. f.* (1952; de *archiviste*). *Didact.* ♦ 1° *Adj.* Relatif à la science des archives (conservation, classement, histoire, etc.). — Des archives. *Pièce* archivistique. ♦ 2° N. *f.* (1958). Science des archives. *L'archivistique des manuscrits.*

ARCHIVOLTE [arʃivɔlt(ə)]. *n. f.* (*1694;* it. *archivolto, de* **Voûte**). *Archit.* Bande moulurée concentrique à l'intrados de l'une arcade. *Une archivolte ornée de billettes.* — Ensemble des voussures d'une arcade, d'un portail.

ARCHONTE [arkɔ̃t]. *n. m.* (*Arconde,* XIII[e]; lat. *archon, archontem,* d'o. gr.). Titre des magistrats qui gouvernaient certaines républiques grecques. *Les neuf archontes d'Athènes. L'archonte* éponyme : celui qui donnait son nom à l'année. *Dignité d'archonte (archontat).*

ARÇON [arsɔ̃]. **n. m.** (1080; lat. pop. *'arcio,* accus. *arcionem,* de *arcus* « arc »). ♦ 1° **L'une** des deux pièces ou arcades qui forment le corps de la selle. V. Pommeau, troussequin". *Pistolets* d'arçon : que l'on met dans les fontes de l'arçon. *Vider les* arçons : tomber de cheval (V. **Désarçonner**). — *Être ferme dans,* sur ses arçons : se tenir bien en selle; *fig.* Être ferme dans ses opinions, ne pas se laisser démonter. ◇ CHEVAL D'ARÇONS. V. Cheval. ♦ 2° Instrument en forme d'archet pour battre la laine, la bourre. ♦ 3° *Vitic.* Sarment de vigne que l'on courbe pour le faire fructifier.

ARC-RAMPANT [arkrɑ̃pɑ̃]. *n. m.* (1866, comme mot comp.; de *arc,* et *rampant*). ♦ 1° *Archit.* Arc dont les naissances sont de hauteur inégale. ♦ 2° *Techn.* Courbe métallique qui soutient une rampe.

ARCTIQUE [arktik]. *adj.* (1338; lat. *arcticus,* gr. *arktikos, de arktos* « *ours* »). Qui regarde la Grande Ourse (constellation), les régions polaires du nord. V. Septentrional; boréal. *Pôle arctique. Cercle arctique. Steppe arctique* (Toundra). Subst. *Aller dans l'arctique.* ◈ ANT. Antarctique, *austral, méridional.*

ARCURE [arkyr]. *n. f.* (1304; de *arquer*). ♦ 1° Courbure d'un *arc.* ♦ 2° *Arbor.* Opération qui consiste à courber un rameau, une branche, un sarment, afin de le faire mieux fructifier (V. Arçon).

-ARD. Élément, d'o. germ., de noms et d'adjectifs auxquels il donne une nuance péjorative ou vulgaire (ex. : froussard, vantard, vanchard).

ARDEMMENT [ardamɑ̃]. *ndv.* (XII[e]; de *ardent*). Avec ardeur (2°). *Désirer, vouloir ardemment.* « *Je souhaite ardemment qu'il m'aime* » (MOL.). ◈ ANT. **V. Faiblement.**

ARDENT, ENTE [ardɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XII[e]; *lat. ardens*). 1° Qui est en feu, en combustion; qui brûle. *Charbons, tisons ardents.* **V. Embrasé, enflammé, incandescent** (et *aussi* **Braise, brasier, fournaise**). *Feu ardent* (**V. Vif**). *Bûcher ardent. L'ardent* foyer *jetait des clartés fantastiques* » (HUGO). *Buisson ardent* : buisson qui brûlait sans se consumer, comme sous laquelle Dieu apparut à Moïse. ◇ Fig. *Etre sur des charbons ardents :* brûler, griller d'impatience, se consumer inquiétude. ◇ *Subst.* Vx. Un *ardent* : un feu follet. ♦ Qui est allumé. *Flambeau ardent.* V. Flamboyant. **lumineux.** *Par ext. Qui est* éclairé. *Chapelle ardente : où* de "ombreux cierges entourent un catafalque, brûlent autour d'un cercueil. ♦ 3° Qui a la couleur ou l'éclat du feu. *Cheveux d'un blond ardent.* **V. Roux, rutilant.** *Des yeux ardents de colère,* qui brillent de colère. ♦ 4° Qui dégage une forte chaleur. *Le soleil ardent.* **V. Chaud; brûlant.** « *Au pied des falaises ardentes je réverbéraient le soleil* » (GIDE). ♦ 5° Qui communique le feu, enflamme, embrase. V. Incendiaire. *Flèches ardentes. Miroir ardent.* — Spécialt. *Chambre ardente,* s'est dit sous l'ancien Régime de commissions extraordinaires de justice qui pouvaient appliquer au condamné la peine du feu. ♦ *Par ext.* Qui cause une sensation de chaleur, de brûlure. *Fièvre ardente. Soif ardente :* qui brûle le gosier. Subst. Le mal des *ardents,* épidémie du moyen âge (gangrène, états convulsifs). ♦ 7° Qui a de l'ardeur, prompt à s'enflammer. *Personne, nature, sensibilité ardente.* **V. Actif, bouillant, bouillonnant, chaleureux, effervescent, emporté, enflammé, housiaste, exalté, fanatique, fervent, fougueux, frénétique, impatient, impétueux, passionné, véhément, vif, violent, volcanique.** Spécialt. *Tempérament ardent :* porté à l'amour. Amoureux, chaud, *salace.* « *Un homme ardent et sensible, ne et garçon, peut être continent et chaste* » (ROUSS.). ♦ 8° Qui est très vif. *Une imagination ardente. Une ardente conviction.* **V. Profond.** *Désir, vœu ardent. Ardente piété.* Fervent. *Attention ardente.* **V. Avide.** — *Lutte ardente.* **Violent;** acharné, **animé.** « *Le* soir *tombait; la lutte était ardente et noire* » (HUGO). ◈ ANT. **Calme, endormi, engourdi.** Ant. *frigide.* froid. *glacial, indolent. inerte, languissant, morne, mou, nonchalant, tiède.*

ARDEUR [ardœr]. *n. f.* (1130; lat. *ardor*). ♦ 1° Chaleur de feu. *Ardeur du soleil.* Littér. *Les ardeurs de l'été.* ♦ 2° *Fig.* Énergie pleine de vivacité. V. Activité, force, vie, vigueur. **Fougue, impétuosité.** *Ardeur juvénile. 0* (Dans l'action) *Ardeur au travail. Mettre ardeur à travailler.* « *L'ardeur avec laquelle je me mis à cette étude* » (RENAN). V. **Cœur, courage,** énergie, entrain". *Quelle ardeur!* **V. Fougue, impétuosité.** ◇ (**Dans les sentiments**) V. Élan, emballement, exaltation, ferveur, véhémence. *Soutenir une opinion avec ardeur.* « *Brûlant de toutes les ardeurs, celles de l'amour et celles de la haine* » (**MADELIN**). Fam. *Modérer vos ardeurs! Par ext.* (Choses) *L'ardeur de sa passion,* de son zèle. ◇ Spécialt. *L'ardeur des sens,* le désir. *Absolt.* Vx. « *Il sait mes ardeurs insensées. De l'austère pudeur les bornes sont passées* » (**RAC.**). ◈ ANT. *Indifférence. indolence, mollesse,* **nonchalance,** *relâchement. Tiédeur. Froideur.*

ARDILLON [ardijɔ̃]. n. *m.* (*Hardillon, fin* XIII[e]; de *hard* « lien, corde ». V. **Hart**). Pointe de métal qui fait partie d'une boucle et s'engage dans un trou de courroie, de ceinture, de ceinturon.

ARDOISE [ardwaz]. *n. f.* (1175; mot du Nord; o. i.). ♦ 1° Pierre tendre et feuilletée d'un gris bleuâtre (schiste argileux), inaltérable à l'air, imperméable à l'humidité, qui sert principalement à la couverture des maisons. *Carrière d'ardoise.* **V. Ardoisière.** *Banc, couche, gisement d'ardoise. Ardoise brute. Bloc, planche, plaque d'ardoise. Qualités d'ardoise* (poil noir, poil taché, poil roux). V. aussi **Phyllade.** ◇ Plaque d'ardoise. *Toit d'ardoises. Terrasse pavée d'ardoises.* « *Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine* » (Du BELLAY). ♦ 2° Plaque d'ardoise dans un cadre en bois, sur laquelle on écrit *avec un crayon* spécial *(crayon d'ardoise), une* craie, et qu'on nettoie après *usage. Ardoise d'écolier, de commerçant. Par ext.* Carton revêtu d'un produit spécial servant au même usage. ♦ 3° *Fig.* Compte de marchandises,, de consommations prises à crédit (noté autrefois sur une ardoise). *Il est très endetté, il a des ardoises partout.* ♦ 4° *Couleur* bleutée, cendrée de cette pierre (surtout en appos.). *Bleu, gris ardoise.*

ARDOISÉ, ÉE [ardwaze]. *adj.* (1587; de *ardoise*). *Qui est* de la couleur de l'ardoise. « *En automne, la colline est bleue* sous *un grand ciel ardoisé* » (**BARRÈS**).

ARDOISIER, IÈRE [ardwazje, jɛr]. *adj.* et *n. m.* (1506; de ardoise). ♦ 1° Qui est de la nature de l'ardoise ou contient de l'ardoise. *Schiste ardoisier. Gîte ardoisier.* — *Qui* a rapport à l'ardoise. *Industrie ardoisière.* ♦ 2° *N. m.* Qui exploite une carrière d'ardoise ou y travaille. *Les ardoisiers de Bretagne.* ◇ *Région.* (Belgique). Couvreur.

ARDOISIÈRE [ardwazjɛr]. *n. f.* (1564; de *ardoise*). Carrière d'ardoise. « *J'ai remonté la vallée de la Meuse, j'ai vu ses eaux sombres, ses ardoisières* » (**BEAUVOIR**).

ARDU, UE [ardy]. *adj.* (1365; lat. *ardus*). ♦ 1° *(Rare).* Difficile à gravir. *Chemin ardu.* V. Escarpé, raide, rude. ♦ 2° (XVII[e]). *Fig.* Qui présente de grandes difficultés. V. **Difficile, malaisé, pénible, rude. Travail** *ardu. Entreprise ardue.* ◈ ANT. Abordable, **accessible,** facile.

ARE [ar]. *n.* m. (1795; du lat. *area* « aire »). Mesure agraire de superficie (cent mètres carrés). *Cent* ares. V. Hectare. ◈ HOM. Arrhes, *ars, art, hart.*

AREC [arɛk]. n. m. (*Areca,* 1521; *arèque,* 1610; mot. port. par l'it.). ♦ 1° Vx. Fruit de l'aréquier. ♦ 2° (1653). Aréquier. Noix *d'arec,* son fruit, employé comme masticatoire et dont on tire le cachou.

ARÉFLEXIE [arefleksi]. *n. f.* (apr. 1950; de a- 2, et *réflexe*). *Méd.* Absence, abolition des réflexes.

ARÉIQUE [areik]. *ndj.* (1928; de a- 2, et gr. *rhein* « couler »). Géogr. Se dit d'une région qui n'a pas de réseau hydrographique permanent (ex. : le Sahara).

ARELIGIEUX, EUSE [arəliʒjø, øz]. *adj.* (1907; de a- 2, et *religieux).* Qui n'a aucune religion (V. Irréligieux), repousse tout ce qui la concerne. ◈ ANT. Religieux.

ARÉNACÉ, ÉE [arenase]. *adj. (1846; lat. arenaceus,* de *arena* « sable »). *Didact.* Qui est de la nature du sable. V. **Sablonneux.** *Roche arénacée.*

ARÈNE [arɛn]. n. *f.* (1155; lat. *arena*). ♦ 1° *Vx* ou *poét.* Sable. — Étendue sableuse. « *L'énorme rue-place est une arène de sable fin* » (GIDE). ♦ 2° Aire sablée d'un amphithéâtre où les gladiateurs combattaient. V. Lice. — Fig. *Descendre dans l'arène, accepter un* défi, s'engager dans un combat, une lutte. *L'arène politique.* ◇ Aire sablée d'un cirque, d'un amphithéâtre où ont lieu des courses de taureaux. *Le taureau entre dans l'arène.* ♦ 3° *Par ext. au* plur. (XVI[e]). ARÈNES : amphithéâtre romain. *Les arènes d'Arles, de Vérone.* ◇ (Fin XIX[e]) Amphithéâtre où se déroulent des courses de taureaux. *Les arènes de Madrid, de Mexico. Les* « *pauvres gens qui venaient vendre des oranges autour des arènes* » (MONTHERLANT). ♦ 4° (1846). *Techn.* Sable argileux. — (XX[e]) Géol. *Arène granitique,* sable où domine le granite.

ARÉNICOLE [arenikɔl]. *adj.* et *n. f.* (1808; lat. *arena* «sable» et *-cole*). ♦ 1° *Adj.* Qui vit dans le sable. ♦ 2° N. *f.* Ver annélide *(Polichètes)* qui vit dans le sable des bords de la mer, utilisé comme appât par les pêcheurs.

ARÉOLAIRE [areɔlɛr]. *adj.* (1838; de *aréole*). ♦ 1° *Anat.* Qui se rapporte à l'aréole (du sein). 0 Se dit d'un tissu qui présente de nombreux interstices. ♦ 2° Géol. *Érosion aréo-*

luire, latérale. ♦ 3° (1887). Math. *Vitesse aréolaire d'un point,* dérivée par rapport au temps de l'aire décrite par le rayon vecteur du point mobile.

ARÉOLE [areɔl]. n. *f.* (1611; lat. *areola,* dimin. de *area* « aire »). ♦ 1° *Anat.* Cercle qui entoure le mamelon du sein. ♦ 2° *Méd.* Aire rougeâtre qui entoure un point enflammé.

ARÉOMÈTRE [areɔmetʀ(ə)]. *n. m.* **(1675;** gr. *araios* « peu dense », et mètre). Instrument qui sert à mesurer le poids spécifique d'un liquide. V. **Alcoomètre,** densimètre, glucomètre, lactomètre, oléomètre, uromètre. *Aréomètre* **Baumé.**

ARÉOMÉTRIE [areɔmetʀi]. *n. f.* (1843; d'*aréomètre*). Mesure de la densité des liouides avec l'aréomètre.

ARÉOPAGE [areɔpaʒ]. *n. m.* (*Ariopage,* 1495; lat. *areogogos, gr. Areios pagos* « la colline d'Arès »). ♦ 1° Tribunal d'Athènes qui siégeait sur la colline d'Arès. — (Avec la majuscule) *Les membres de l'Aréopage* (aréopagistes). ♦ 2° *Fig.* (1719). Assemblée de juges, de savants, d'hommes de lettres très compétents. « *L'auguste aréopage de la poésie et de l'éloquence* » (FRANCE).

ARÉOSTYLE [areɔstil]. *n. m.* (1547; lat. *araeostylos,* du gr. *araios* « rare », et *stulos* « colonne »). *Antiq.* Édifice dont les colonnes sont très espacées.

ARÉQUIER [arekje]. n. *m.* (1687; *arequere,* 1598; port. *arequero*). Grand palmier d'Asie équatoriale dont le fruit est la noix d'arec* et dont le bourgeon terminal (cœur de palmier) est comestible.

ARÊTE [aʀɛt]. *n. f.* (XII^e^; lat. *arista*).

1. *Bot.* Barbe de l'épi de certaines graminées.

II. ♦ 1° Tige du squelette des poissons osseux. *Grande arête :* la colonne vertébrale du poisson. *Sardines sans arête.* -Arêtes, les côtes qui en partent. *S'étrangler avec une arête.* ♦ 2° *Par anal.* Ligne d'intersection de deux plans. *Les arêtes d'un cube. L'arête d'un toit (V.* **Arêtier, arêtière).** *Arête du nez.* — Archit. et Charp. *Une pierre, une poutre taillée à vive arête. Arête d'une* voûte : angle qu'elle forme avec un mur ou une autre voûte. *Voûte d'arête.* V. Voûte. — Géogr. *Arête d'une chaîne de* montagnes, ligne d'intersection des deux versants. « *L'arête vaporeuse du Djebel-Amour se découpait sur un ciel d'une extraordinaire transparence* » (FROMENTIN).

ARÊTIER [aʀetje]. *n. m.* (XIV^e^; de *arête). Archit.* et *Charp.* Pièce de charpente qui forme l'encoignure d'un comble, recouvre l'arête ou les arêtes d'un toit.

ARÊTIÈRE [aʀetjɛʀ]. *n. f.* (1691; de *arétier). Archit.* Se dit des tuiles qui recouvrent l'arête ou les arêtes du toit (ou du revêtement qui les remplace).

A-REU. AREU [aʀœ]. *interj.* Onomatopée transcrivant l'un des premiers sons du langage que le bébé émet en signe de bien-être.

ARGAS [aʀgas]. n. *m.* (1796; lat. zool.; mot gr.). Animal arachnide acarien, parasite extérieur des volailles et aussi des mammifères.

-ARGE, -ARGUE. Éléments, du gr. *argos* « blanc » (ex. : litharge, pygargue).

ARGENT [aʀʒɑ̃]. *n. m.* (X^e^; lat. *argentum*). ♦ 1° Métal blanc (symb. Ag : p. at. 107, 88), très ductile et malléable, que l'on trouve en filons à l'état natif (argent *natif),* dans les minerais, galènes et pyrites à l'état de sulfure *(sulfure d'argent.* V. **Argyrose),** parfois uni à l'antimoine, au chlore, — *Polir, aviver, brunir, planer l'argent. Alliages d'argent.* V. **Argentan (ou argenton), électrum.** *Argent doré.* V. Vermeil. *Vaisselle d'argent.* V. **Argenterie.** *Couvrir une glace d'une couche d'argent.* V. **Argenter; argenture.** *Fil, étoffe d'argent* (brocart). *Argent colloïdal,* utilisé en médecine. V. **Collargol.** *Blanc d'argent. V. Céruse. 0 Vif-argent. V.* Mercure. ♦ 2° *Par ext.* Fig. *D'argent,* de la couleur, de la blancheur, de l'éclat de l'argent. V. Argenté. « *La lune ouvre dans l'onde Son éventail d'argent* » (HUGO). ♦ 3° Monnaie métallique de ce métal. *Argent monnayé. L'encaisse or et* l'encaisse argent. ♦ 4° Toute sorte de monnaie métallique, de papier-monnaie. *Par* ext. Ce qui représente cette monnaie. V. **Capital, fonds, fortune, monnaie, numéraire, pécule, recette,** ressource, **richesse** (Cf. *pop.* Braise, flouss, fric, galette, oseille, pépètes, pèze, picaillon, pognon). **V.** *aussi* **Franc.** *Somme d'argent.* — *Payer* en argent (opposé à en nature). V. Espèces; chèque. *Argent liquide*. Placer, faire travailler son argent. Argent qui dort, improductif. Déposer, verser son argent en banque. Avance d'argent* (V. Arrhes, avance, débours, prêt). *Avancer, prêter; emprunter, devoir, rembourser de l'argent à qqn. Gagner de l'argent. Recevoir, toucher de l'argent. Rentrée d'argent. Pour de l'argent, moyen*nant finance*. *Se vendrepour de l'argent : être* vénal. *Amasser, entasser de l'argent* (V. Avare). *Mettre, serrer son argent dans une bourse, une cassette, un coffre, un coffre-fort, un porte-monnaie. Jeter l'argent par les fenêtres,* dépenser en **gaspillant.** *L'argent lui fond dans les mains;* il s'en va; il file. Avoir *de l'argent.* **V. Riche; argenté** *(fam.),* **fortuné.** *Être* à *court* **d'argent, sans** *argent.* **V. Désargenté, impécunieu**x indigent, pauvre (Cf. *pop. Sans un).* — « *Oh! argent que j tant méprisé, tu as pourtant ton mérite; source de la liber tu arranges mille choses dans notre existence* » (CHATEAUB « *Les puissances d'argent avaient grandi* » (BAINVILLE). Loc. *En vouloir pour son argent: en avoir pour son argen* en proportion de ce qu'on a donné (en argent ou autremen — *Faire argent de tout : employer tous les moyens* pour s' procurer. — *Prendre qqch. pour argent comptant,* croi naïvement ce qui est dit ou promis. PROV. *L'argent est nerf de la guerre. V.* **Nerf.** *L'argent n'a pas d'odeur., ne* gar pas la marque de sa provenance (malhonnête). *L'argent fait pas le bonheur. Plaie d'argent n'est pas mortelle :* u perte d'argent n'est pas un malheur irréparable. *Le tem c'est de l'argent* (angl. *Time is money),* il ne faut pas perc de temps. ♦ 5° *Blas.* Un des métaux employé dans les arm ries et représenté par de l'argent, du blanc. Cette *mais porte d'argent au lion de sable.*

ARGENTAN [aʀʒɑ̃tɑ̃] ou **ARGENTON** [aʀʒɑ̃tɔ̃]. *n.* (1829; de *argent).* Alliage de cuivre, zinc et nickel (V. Mail chort) imitant l'argent. *Couverts* en *argentan.*

ARGENTÉ, ÉE [aʀʒɑ̃te]. *adj.* (1458, n. d'une monna V. **Argenter).**

I. *(De argenter).* ♦ 1° Qui est recouvert d'une couc d'argent (V. **Argenture).** *Métal argenté.* ♦ 2° Qui a la cc leur, l'éclat de l'argent. *Cheveux argentés. Gris argen* ♦ 3° *Vx.* Argentin (2). « Cette voix argentée *de la jeunesse* (ROUSS.).

II. *Fam.* (1876; de argent). Qui a de l'argent, est en fon *Il n'est pas très argenté en ce moment.* ◈ ANT. *Désargenté.*

ARGENTER [aʀʒɑ̃te]. **V.** *tr.* **(1220;** de *argent).** ♦ 1° Recc vrir d'une feuille, d'une couche d'argent (V. **Argentur** *Argenter des couverts. Argenter* une *glace.* ♦ 2° *Fig.* Donr la couleur, l'éclat de l'argent. « Comme un *grand poiss mort, dont le ventre flottant Argente l'onde verte* » (HUG « *La lune argente les bouleaux* » (HUGO). Pronom. « 6 *tempes qui s'argentaient déjà* » (MART. du G.). ◈ AP *Désargenter.*

ARGENTERIE [aʀʒɑ̃tʀi]. *n. f.* (1286; de *argent). Va* selle, couverts, ustensiles d'argent. *Pièces d'argenter Argenterie godronnée* **(V. Godron).**

ARGENTEUR [aʀʒɑ̃tœʀ]. **n. m.** (1271; de *argente* Ouvrier qui argente. *Argenteur sur cuivre. Argenteur s* verre, qui fait les glaces.

ARGENTIER [aʀʒɑ̃tje]. *n.* m. (XVI^e^; « banquier », 127 lat. *argentarium).* ♦ 1° Ancienn. *Grand argentier :* suri tendant des finances. Fam. *Mod.* Le ministre des Financ ♦ 2° Meuble où l'on range l'argenterie.

ARGENTIFÈRE [aʀʒɑ̃tifɛʀ]. *adj.* (1596; du lat. *argentu* « argent », et *-fère).* Qui contient de l'argent. *Minerai arge tifère.*

1. ARGENTIN, INE [aʀʒɑ̃tɛ̃, in]. *adj.* (1115; de *argen* ♦ 1° *Vx.* **V. Argenté.** ♦ 2° Qui résonne clair comme l'arge *Son argentin d'une clochette:* « *Et sa voix argentine, Éc limpide et pur de son âme enfantine* » (LAMART.).

2. ARGENTIN, INE [aʀʒɑ̃tɛ̃, in]. *ndj.* et *n. (fin* XIX de *Argentine).* Qui appartient à la République argentine. N. Habitant de *ce* pays. *Les Argentins.*

ARGENTIQUE [aʀʒɑ̃tik]. *adj.* (1846; de argent). *Chir pharm.* Qui contient de l'argent (en parlant de préparatio chimiques ou médicamenteuses).

ARGENTITE [aʀʒɑ̃tit]. *n. f.* (1885; de *argent).* Syn. *Argyrose.*

ARGENTURE [aʀʒɑ̃tyʀ]. *n. f.* (1642; de *argenter).* 1° Action d'argenter. L'art de l'argenteur (on dit aussi *Argeı tage, argentation).* ♦ 2° Couche d'argent (amalgame, feuil pâte) que l'on applique sur un corps (métal, verre) po lui donner l'apparence, l'éclat du métal précieux. V. **Plaqu** *L'argenture de ces couverts est partie. L'argenture des glac a remplacé l'étamage.*

ARGILACÉ, ÉE [aʀʒilase]. *adj.* (1858; lat. *argillace* Cf. Argile). *Didact.* Qui a la nature, la couleur, l'apparen de l'argile. **V. Argileux.**

ARGILE [aʀʒil]. *n. f.* (1190; lat. *argilla).* Terre (essenti lement composée de silicates hydratés d'aluminium associ à diverses autres substances) provenant surtout de la décor position des feldspaths, avide d'eau, imperméable et pla tique, dite terre glaise ou terre à potier. *Banc d'argile. Arg blanche.* V. Kaolin; calamite. *Argile rouge, jaune, ocreus* V. Bol, *ocre,* **sil.** *Argile grasse, plastique. Argile maig Mélange d'argile et de calcaire* (V. Marne), *et de sable* (**Boulbène).** *Argile smectique.* V. Foulon (terre *à). Morti d'argile.* **V. Bauge, pisé; et** *aussi* **Brique.** *Argile réfractaire* résistant à de hautes températures. 0 (Biblique) Limo dont Dieu pétrit l'homme. — *La statue aux pieds d'argi* Fig. *Colosse aux pieds d'argile* : fragile, vulnérable malg les apparences.

ARGILEUX, EUSE [aʀʒilø, øz]. *ndj.* **(1170;** lat. *argillosu*

f. Argile). Qui est de la nature de l'argile. *Terre argileuse. Le terrain devient argileux et glissant* » *(GIDE).*

ARGILO-. Élément tiré d'argile *(argilo-calcaire, argilo-blonneux, argilo-siliceux).*

ARGON [argɔ̃] *n. m.* **(1895; 1894,** angl. **argon,** du gr. *gos* « inactif », parce qu'il n'entre dans aucune combinaison limique connue). Corps simple (symb. Ar: nº at. 18; p. 39,948), gaz inerte, incolore et inodore qui entre (pour 1 centième environ) dans la composition de l'air atmosphérique. *L'argon est utilisé pour le remplissage de certaines mpes à incandescence.*

ARGONAUTE [argɔnot]. *n.* in. (XVe-XVIe; lat. d'o. gr. *gonautæ* « les Argonautes »). ♦ 1º Nom des héros grecs ui, sous la conduite de Jason, allèrent en Colchide conquéir la Toison d'or. ♦ 2º (1808). Mollusque céphalopode *Octopodes).* V. **Nautile.** ♦ 3º Petit voilier monotype d'instruction et de course.

ARGOT [argo]. *n. m.* (1690; « corooratio" des gueux », 628; o. i.). ♦ 1º *Cour.* Langue des malfaiteurs, du milieu ; langue verte », V. Jargon; bigorne. *Les détenus « m'apprennt à parler argot, à rouscailler bigorne, comme ils disent »* (UGO). ♦ 2º *Ling.* « Ensemble oral des mots "on techniques ui plaisent à un groupe social » (ESNAULT). *Argot parisien. 'got boulevardier. Argot militaire. Argot des écoles. Argot ortif.*

ARGOTIQUE [argɔtik]. *adj.* (1837; de argot). Qui a raport à *l'argot* (1º). *Termes argotiques.*

ARGOTISME [argɔtism(ə)]. **n.** *m.* (XXe; de *argot*). *Ling.* ot, expression argotique.

ARGOTISTE [argɔtist(ə)]. *n.* (1866; de argot). Linguiste écialisé dans l'étude de l'argot.

ARGOUSIER [arguzje]. n. *m.* (1783; o. i.). Arbrisseau vace, épineux *(Eléagnacées),* scientifiquement appelé *ippophaé.*

ARGOUSIN [arguzɛ̃]. *n. m.* **(1538;** *agosin,* XVe; port. *goz* « bourreau », arabe *alghozz* avec infl. de *alguazil,* vénitien *alguzin*). *Ancienn.* Bas officier des galères. — eilli *(Péj.)* Agent de police.

ARGUER [argue]. *v.* conjug. *diminuer* (1080; lat. *arguere*). 1º *V. tr.* (dir.) *Littér.* Tirer argument, tirer (une conséuence) de quelque fait. *Vous ne pouvez rien arguer de ce fait.* Argumenter, conclure, déduire, inférer. ◇ Dr. Arguer une ire *de* faux : en affirmer la fausseté. V. Accuser, attaquer, **ntester.** ♦ 2º Y. *tr.* (indir.). *Arguer de qqch., la mettre en* ant, en tirer argument ou prétexte. V. Alléguer, avancer, **voquer,** prétexter, protester (de). « *Ici le savant matérialiste otestera et arguera de la misère de l'homme* » (MAUROIS). 3º V. intr. *Rare. Conclure.*

ARGUMENT [argymã]. **n.** *m.* **(1160;** lat. *argumentum;* . le précéd.). ♦ 1º Raisonnement destiné à prouver ou réfuter une proposition, et par *ext.* preuve à l'appui ou à "contre d'une proposition. V. Raisonnement; **argumentan,** démonstration; preuve, raison. *Démontrer par des argunts la justesse ou la* fausseté *d'une théorie.* V. Thèse; **antièse.** *Apporter, fournir, invoquer des arguments à l'appui ne thèse. Appuyer une affirmation sur de bons arguments. pposer ses arguments à ceux de l'adversaire* (V. Objecter, "ter, répliquer, répondre, rétorquer). *Force, poids, portée, leur d'un argument. Argument irréfutable, pertinent, probant, lide. Argument massue. Être à court d'arguments.* « *Ils bâchaient ainsi les mêmes arguments, chacun méprisant pinion de l'autre, sans le convaincre de In sienne* » (FLAUB.). *Par ext.* Tout moyen utilisé aux mêmes fins. « *Je tins bon dépit de ses larmes, suprême argument des femmes* » IDE). ◇ *Tirer argument de : se servir comme* d'une preuve, *une* raison. « *Il tirait argument et avantage de ce qu'il en coûtait de céder à mon désir* » *(GIDE).* ♦ 2º Exposé mmaire du sujet que l'on va développer (au théâtre, en térature). *Argument d'une pièce de théâtre.* V. Prologue. *gument d'un livre. d'une narration.* V. Exposé, sommaire. 3º *Math.* Angle du vecteur avec l'axe d'origine, dans la présentation d'un "ombre complexe. ◇ Une des variables ne fonction par rapport à laquelle une table de variation cette fonction a été établie.

ARGUMENTAIRE [argymãtɛr]. *adj.* (1970; de *argument). Comm.* Qui *concerne les arguments* de vente. *Liste gumentaire.* — N. *m.* Liste d'arguments de vente. *Rédiger argumentaire.*

ARGUMENTANT [argymãtã]. **n.** *m.* **(1690:** p. prés. *rgumenter*). *Vx* ou *dr.* Celui qui argumentait dans la soutance d'une thèse contre un adversaire appelé répondant. Celui qui argumente dans un acte public contre le répondnt.

ARGUMENTATEUR [argymãtatœr]. *n. m.* **(1539;** bas *argumentator,* de *argumentari.* V. Argumenter). Celui qui plaît à argumenter. V. Ergoteur, raisonneur, rhétoricien. *Un philosophe contemporain, argumentateur à outrance* » ERGSON).

ARGUMENTATION [argymãtasjɔ̃]. *n. f.* (XIVe; lat. *gumentatio*). ♦ 1º Action, art d'argumenter. V **Dialectique.** ♦ 2º Ensemble d'arguments tendant à une même conclusion. *Une argumentation serrée.* « *Je suis aussi sensible que quiconque à la force de son argumentation* » (MART. du G.).

ARGUMENTER [argymãte]. *v. intr.* (XIIe; *lat. argumentari).* Faire présenter des arguments; prouver par arguments. *Argumenter contre qqn. Argumenter de qqch. : en* tirer des conséquences. *Argumenter de l'effet à la cause.* V. Conclure (de). « *Je publiai un article solidement argumenté et aussi persuasif que possible* » (LECOMTE).

ARGUS [argys]. n. *m.* (1584; n. pr. lat., géant mythol. qui avait *cent yeux).* ♦ 1º *Littér.* Surveillant, espion vigilant et difficile à tromper. « Son *vieil argus était venu nous rejoindre* » (Abbé PRÉVOST). ♦ 2º Oiseau exotique *(Phasianidés),* de la taille d'un faisan. Non d'animaux ocellés. Petit papillon bleu taché de noir. ♦ 3º *Fig.* Publication qui fournit des renseignements spécialisés. *L'argus de l'automobile,* qui fixe les prix des voitures d'occasion. *Cinq mille francs au prix de l'argus. L'argus de la presse.*

ARGUTIE [argysi]. *n. f.* (v. 1520; lat. *argutia).* Raisonnement pointilleux, subtilité de langage. V. Chicane, finesse, subtilité. « *Ils s'amusent et s'attardent dans la dialectique, les arguties et le paradoxe* » (TAINE).

ARGYRISME [arʒirism(ə)]. *n. m.* (1888; de *argyr*[o]-, et *-isme*). *Méd.* Intoxication par les sels d'argent, dont l'une des manifestations est *l'argyrose*.*

ARGYR(O)-. Elément, du gr. *arguros* « argent ».

ARGYRONÈTE [arʒirɔnɛt]. *n. f.* (1843; de *argyro-,* et *neô* « je file »). Araignée aquatique qui tisse dans l'eau "ne sorte de cloche qu'elle remplit d'air.

ARGYROSE [arʒiroz]. *n. f.* (1846; de *argyro-,* et -ose). *Didact.* ♦ 1º Minerai d'argent (sulfure d'argent) qu'on nomme aussi *argentite.* ♦ 2º (XX'). *Méd.* Coloration grise ou brunâtre de la peau ou des muqueuses, due à une imprégnation par des sels d'argent (contact professionnel ou traitement médical prolongé). — On dit aussi *argyrie.* V. **Argyrisme.**

1. **ARIA** [arja]. **n. m.** (*Haria caria* « tumulte », 1493; a. fr. *harier* « tourmenter, harceler »). *Vieilli.* Embarras, ennui, souci, tracas. Que *d'arias!* V. Tintouin *(fam.).*

2. ARIA [arja]. **n.** *f.* (1752; it. *aria* « air »). Mus. *class.* Air, mélodie accompagnée d'un instrument ou d'un petit nombre d'instruments. Une *aria de Bach.*

ARIANISME [arjanism(ə)]. *n. m.* (1568; de *arien).* Hérésie des ariens, qui niait la consubstantialité du Fils avec le Père et fut condamnée au concile de Nicée (325).

ARIDE [arid]. *adj.* (1360; lat. *aridus, de arere* « être sec »). ♦ 1º *Rare.* Qui est dépourvu d'humidité. V. Sec; desséché: Un pays « battu par *des vents arides et brûlé jusqu'aux entrailles* » (FROMENTIN). *Climat aride,* où les précipitations sont très faibles. ◇ Par ext. Cour. Qui ne porte aucun végétal, faute d'humidité. V. Désert, inculte, **pauvre,** stérile. « *La morne tristesse du désert règne sur cette terre aride* » (FRANCE). ♦ 2º *Fig.* et *littér.* Qui ne produit rien, n'a ni sensibilité, ni imagination. *Esprit aride.* V. Stérile. 0 Cour. Qui est dépourvu d'intérêt, d'agrément, d'attrait. Sujet, *matière aride,* V. Ingrat, rébarbatif, sévère. « *Jacques, lui,* se tirait à *merveille de cette aride besogne* » (DAUD.). ◈ ANT. Humide. *Fécond, fertile,* riche. Agréable. *attrayant.*

ARIDITÉ [aridite]. *n. f.* (1120; lat. *ariditas,* de *aridus).* ♦ 1º État de *ce* qui *est* aride. V. Sécheresse. — *Aridité du* sol. V. Stérilité. ♦ 2º Fig. Littér. *L'aridité d'un esprit.* V. Stérilité; pauvreté. *Aridité du cœur.* V. Insensibilité, sécheresse: froideur. « *Il y avait sur ce visage une aridité désolée qui était insoutenable* » *(SARTRE). Cour. Aridité d'un sujet.* V. Sévérité. ◈ ANT. Humidité. Fécondité, fertilité, richesse. Sensibilité. Agrément. attrait.

ARIEN, IENNE [arjɛ̃, jɛn]. *adj.* et *n.* (1231 ; lat. ecclés. *arianus,* de *Arius.* célèbre hérésiarque). ♦ 1º D'Arius. *L'hérésie arienne.* ♦ 2º N. Partisan de l'arianisme. ◈ HOM. Aryen.

ARIETTE [arjɛt]. n. *f.* (déb. XVIIIe; it. *arietta,* dimin. de *aria* « air »). *Mus. class.* Air léger qui s'adapte à des paroles. *Ariette de Haydn.*

ARILLE [arij]. **n.** *m.* **(1808;** bas lat. *arillus* « grain de raisin »). *Bot.* Expansion charnue ou membraneuse qui enveloppe certaines graines auxquelles elle "'adhère qu'en un seul point, le hile.

ARIOSO [arjozo]. *n.* **m. (1843;** it. *arioso,* de *aria* « air »). Mus. *class.* Air de chant qui tient de l'aria et du récitatif.

AR(R)ISER [arise]. v. *tr.* (1835; « amener *une voile* », 1643; de *a-* 1, et de *ris). Mar.* Diminuer la surface d'une voile en y prenant un ou plusieurs ris. *Grand-voile arisée.*

ARISTOCRATE [aristɔkrat]. *n.* (1550, répandu 1778; d'aristocratie). ♦ 1º Partisan de l'aristocratie (1"). « *Démocrate par nature, aristocrate par mœurs* » (CHATEAUB.). — Spécialt. *À la Révolution* (péj.), Partisan des privilèges, noble. « *Les* aristocrates *à la lanterne!* » ♦ 2º Membre de l'aristocratie (2º). V. Noble (pop. *aristo,* 1851). *Avoir des manières d'aristocrate.* ♦ 3º Membre d'une aristocratie (4º), d'une

élite. « *Un peuple d'aristocrates, un public tout entier composé de connaisseurs* » (RENAN). ◈ ANT. **Démocrate.** prolétaire. *Plébéien.*

ARISTOCRATIE [aʀistɔkʀasi]. *n. f.* (1361, répandu 1750; *gr. aristokratia*, de *aristos* « le meilleur », et Cf. -Cratie). ♦ 1° *Polit.* Forme de gouvernement où le pouvoir souverain appartient à un petit nombre de personnes, et particulièrement à une classe héréditaire (V. Noble: **grand, patricien**). ♦ 2° La classe qui détenait le pouvoir. V. **Noblesse.** « *Une aristocratie, reste des familles autrefois souveraines, dont le rôle consiste à limiter la royauté* » (RENAN). ♦ 3° Les nobles, les privilégiés. *Café* où *fréquente l'aristocratie.* ♦ 4° *Fig.* Petit nombre de personnes qui détiennent une prééminence en quelque domaine. V. **Elite.** *Une aristocratie d'écrivains. L'aristocratie du talent.* 0 *Par* ext. Prééminence, supériorité, distinction. *Aristocratie des sentiments, du goût.* « *Le goût d'une vie affranchie et dangereuse les* unissait *en* une *sorte de caste, très consciente de son aristocratie* » (MART. du G.). ◈ ANT. *Démocratie. Peuple.* Vulgarité.

ARISTOCRATIQUE [aʀistɔkʀatik]. *adj.* (1361; gr. *aristokratikos*). ♦ 1° *Polit.* Qui appartient à l'aristocratie (1°). *Gouvernement aristocratique.* ♦ 2° Qui appartient à l'aristocratie (3°), à la classe noble. V. Noble. ♦ 3° Qui est digne d'un aristocrate. V. **Élégant, distingué, raffiné.** *Manières aristocratiques.* « *Une beauté grêle et pour ainsi dire aristocratique* » (BALZ.). « *L'amabilité aristocratique, amabilité heureuse de verser un baume sur le sentiment d'infériorité de ceux à l'égard desquels elle s'exerce* » (PROUST). ◈ ANT. *Démocratique.* Bourgeois, prolétarien. Grossier, vulgaire.

ARISTOCRATIQUEMENT [aʀistɔkʀatikmɑ̃]. *adv.* (1568; de *aristocratique).* D'une manière aristocratique. ◈ ANT. Démocratiquement. Vulgairement.

ARISTOLOCHE [aʀistɔlɔʃ]. *n. f. (1248;* lat. *aristolochia,* du gr. *lokhos* « accouchement », cette plante étant réputée pour le faciliter). Plante grimpante apétale, dont une espèce porte des fleurs jaunes en tube.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE [aʀistɔtelisjɛ̃, jɛn]. *adj.* et *n.* (XVII^e; de *aristotélique*). Qui est relatif à la doctrine d'Aristote et à la tradition philosophique qui s'en inspire. *Philosophie aristotélicienne. Les catégories aristotéliciennes.* — N. Partisan dc la doctrine d'Aristote. V. Péripatéticien.

ARISTOTÉLIQUE [aʀistɔtelik]. *odj.* (1527; lat. *aristotelicus*). Qui se rapporte à Aristote ou à sa philosophie.

ARISTOTÉLISME [aʀistɔtelism(ə)]. n. m. (1751 ; de *aristolél*(ique), et *-isme*). Doctrine, philosophie d'Aristote et des aristotéliciens.

ARITHMÉTICIEN, IENNE [aʀitmetisjɛ̃, jɛn]. *n.* (1539; *arismetien,* 1395: de *arithmétique*). *Rare.* Personne qui s'occupe d'arithmétique.

1. **ARITHMÉTIQUE** [aʀitmetik]. *adj.* (1370; lat. *arithmeticus*; Cf. le suivant). ♦ 1° Relatif à l'arithmétique, fondé sur la science des nombres rationnels. *Calcul arithmétique. Opération arithmétique. Appareil, instrument, machine arithmétique.* V. **Arithmographe, arithmomètre, compteur.** *Nombres arithmétiques :* nombres entiers positifs. — *Rapport arithmétique de deux quantités* : différence entre ces deux quantités. *Progression arithmétique (opposé* à progression géométrique) : celle où la différence entre les termes consécutifs est constante *(2, 4, 6, 8, 10, etc.).* ♦ 2° Fam. *C'est arithmétique,* c'est prouvé par les nombres; par ext. c'est logique. V. **Mathématique.**

2. **ARITHMÉTIQUE** [aʀitmetik]. *n. f.* (1156; lat. *arithmetica, gr. arithmétiké,* de *arithmos* « nombre »). ♦ 1° Partie de la mathématique qui étudie les propriétés et les relations élémentaires sur les ensembles des entiers (naturels et relatifs) et des nombres rationnels. ◇ Pratique des calculs relatifs à cette science (V. Algorithme; abaque, calcul). *Arithmétique supérieure* ou *théorie des nombres* relative à des ensembles plus généraux et faisant appel aux autres branches de la mathématique (théorie des groupes*, géométrie algébrique, analyse*). 0 Art de calculer. V. Calcul. Etre *meilleur en arithmétique qu'en algèbre.* ♦ 2° Livre qui *en* traite. *Acheter une arithmétique.*

ARITHMÉTIQUEMENT [aʀitmetikmɑ̃]. *adv.* (1538; de *arithmétique).* D'une manière arithmétique.

ARITHMOGRAPHE [aʀitmɔgʀaf]. *n.* m. (1846; du gr. *arithmos* « nombre », et *-graphe). Hist.* SC. Nom donné au cadran à calcul de Gattey (1807), et d'une manière générale, aux appareils et machines à calculer.

ARITHMOLOGIE [aʀitmɔlɔʒi]. *n. f. (XX^e);* du *gr. arithmos* « nombre », *et -logie). Hist.* SC. Science générale des nombres et de la mesure des grandeurs.

ARITHMOMÈTRE [aʀitmɔmetʀ(ə)]. **n. m. (1823;** du gr. *arithmos* « nombre », et *-mètre).* Machine *à* calculer *(inventée* en 1820).

ARLEQUIN, INE [aʀlakɛ̃, in]. *n. m. et f.* (*Harlequin,* 1585: *nom* de personne, *1324:* de l'a. fr. *hellequin, nom* d'un diable). ♦ 1° Personnage bouffon de la comédie italienne, qui porte un costume fait de pièces triangulair de toutes couleurs, un masque noir, et un sabre de bois. *L arlequins.* ◇ *Un habit d'arlequin* : un tout formé de part disparates. ◇ *Manteau d'arlequin :* encadrement de scène d'un théâtre, figurant des rideaux relevés. ♦ 2° N. *Une arlequine* : femme déguisée en arlequin. ♦ 3° *Par app* À losanges de couleur. *Bas arlequin.*

ARLEQUINADE [aʀlakinad]. *n. f.* (1726; de *arlequi* ♦ 1° Pièce bouffonne où Arlequin jouait le principal rô ♦ 2° Bouffonnerie d'arlequin. *Par ext.* Action ridicu inconséquence choquante.

ARMADA [aʀmada]. *n. f.* (1829; mot esp. « arm *navale* »). *L'Invincible Armada* : flotte de Philippe II envoy contre l'Angleterre et qui fut en partie détruite par la te pête.

ARMAGNAC [aʀmaɲak]. *n. m. (1846;* de *Armagn* pays de Gascogne). Eau-de-vie de raisin que l'on fabriq *en* Armagnac. *Un petit verre de vieil armagnac.*

ARMATEUR [aʀmatœʀ]. **n.** *m.* **(1584;** bas lat. *armato* Celui qui se livre à l'exploitation commerciale d'un navi qu'il en soit propriétaire ou locataire (V. Armer, 1. B).

ARMATURE [aʀmatyʀ]. *n. f.* (1694; « armure. », fin XV lat. *armatura*). ♦ 1° Assemblage de pièces de bois ou métal qui servent à maintenir les diverses parties d'un ouvra de charpente, de maçonnerie, qui consolide une matiè fragile. V. **Charpente;** *carcasse. Armature d'un vitrail.* **Treillis.** *Armature du béton :* barres et fils d'acier que l' place dans les coffrages. — Soutien-gorge à *armature. Phys.* Plaques, lames métalliques d'un condensateur éle trique, d'un électro-aimant. ♦ 2° *Fig. Ce* qui sert à main nir, à soutenir. « *Nous avions renié toute métaphysique, m nous étions encore soutenus par la vieille armature morale* (DUHAM.). V. **Base, charpente,** fondation, **ossature, soutie** support. ♦ 3° *Mus.* **Ensemble** des dièses et des bémols plac à la clef pour indiquer la tonalité du morceau.

ARME [aʀm(ə)]. *n. f.* (1080; lat. plur. *arma*).

I. ♦ 1° Instrument ou dispositif servant à tuer, bless ou à mettre l'ennemi dans l'impossibilité de se défend *Armes de guerre.* V. **Armement.** *Armes de chasse. Fabricati fabrique d'armes.* V. **Armurerie.** *Dépôt d'armes.* V. **Arsen** *Détention, port d'armes prohibées. Faisceau d'armes. Coll tion d'armes décoratives.* V. **Panoplie, trophée. Armes** *offe sives* : qui servent à l'attaque, à la riposte. *Armes blanches armes à feu. Armes contondantes: tranchantes. Armes légèr portatives; armes lourdes* (V. **Artillerie**). **Armes** *de ma d'estoc et de taille.* V. Baïonnette, cimeterre, **couteau, coutel** dague, épée, glaive, poignard, **sabre, stylet. Armes** *de ch* V. **Bâton, canne, casse-tête,** coup-de-poing, **maillet, marte masse, massue, matraque.** Ancienn. *Armes d'hast,* emma chées au bout d'une hampe. V. **Angon, épieu, faux, flé fourche, framée, francisque, hache, hallebarde, lance, pert sane, pique.** *Arme de jet.* V. **Angon,** arbalète, arc, **boomera** fronde, **javeline,** javelot, sagaie. **Armes** *à feu.* V. **Arquebu canon,** carabine, escopette, **espingole,** fusil, **mitraille mitrailleuse, mousquet, pistolet, revolver, tromblon.** *Arme répétition. Arme à tir automatique. Braquer, pointer, diri une orme vers qqn. Projectiles d'armes à feu. Armes de siè* V. **Machine (de guerre).** *Armes antichars.* V. Bazooka, **can** *Armes antiaériennes.* V. **Canon, fusée; engin, roquette.** *Arm individuelles* (fusil, pistolet) *et collectives* (mitrailla mortier, canon) *des armées modernes* (armes classiques). Dispositif ou ensemble de moyens offensifs. *L'orme chimiq (gaz), atomique ou nucléaire.* ♦ 2° *Spécialt.* L'arme indi duelle du soldat (fusil, en général) dans les exercices. Man *ment d'armes. Porter, reposer l'arme (ellipt.* Commandeme militaire *: Porter arme! Reposer arme!). Port d'arm Position du soldat sans ormes. Présenter les armes. Ar au pied.* ♦ 3° (Plur.). *Manier, porter les armes,* être sous armes *:* être soldat. *Prendre* les armes *:* s'apprêter au comb Un *peuple* en armes *:* prêt à combattre. *Déposer, rendre* armes. se rendre. ♦ 4° *Loc. (1586). Passer par les arme* fusille;. ♦ 5° *Homme d'armes* : soldat en armes *(ancie* V. **Gendarme).** *Héraut* d'armes.* ♦ 6° Vx. Disposition défense (bouclier, cuirasse. V. Armure). ♦ 7° Spéci; *Les armes : l'épée, le fleuret ou le sabre.* V. **Escrime.** *Sa d'armes. Maître d'armes. Prévôt d'armes.* « *La science tirer des armes est la plus belle* » (MOL.). B *Par ext.* ♦ 1° (sens de troupe. armée). *Le* succès *de* nos *ormes* (litté *Place d'armes* : place où les troupes se rassemblent, s passées en revue, dans une ville. — *Commandant d'arme* l'officier du grade le plus élevé dans une garnison. ♦ 2° des corps de l'armée. *L'arme de l'infanterie, de l'artille «L'arme où [ʻon sert est le moule où l'on jette son caractèr* (VIGNY). ♦ 3° (XIV^e). *Littér.* ARMES, le métier milita] *La carrière, le métier des armes. Compagnons, frères d'arm* « *Il sort d'une maison pauvre, mais antique, connue dans poésie et dans les armes* » (CHATEAUB.). ♦ 4° Comb *guerre. Régler un différendpar les armes. -Faire ses premiè* armes : sa première campagne ; *fig.* Débuter dans une carriè *Fait d'armes.* V. **Exploit.** *Suspension d'ormes* : cessation

stilités V. Armistice. C ♦ 1° Par anal. Moyen d'attaque de défense. *Les armes* naturelles *de l'homme :* ses poings, pieds. Les armes *des* animaux *:* cornes, défenses, griffes. 2° *Fig.* Ce qui peut attaquer, faire du mal, agir contre un versaire. V. Argument, moyen (d'action), ressource. « *Les les armes de l'Évangile, qui sont la douceur, la patience et charité* » (FLÉCH.). *Donner des armes contre soi-même.* — *e arme à double tranchant* : un argument, un moyen qui ut avoir deux effets opposés, se retourner contre soi. lér. *Rendre les* armes : se rendre, s'avouer vaincu.

I. (1273). *Blas.* ARMES, signes héraldiques. V. Armoirie. *armes d'une famille, d'une ville, d'un peuple.* « *Les armes Grignan sont sur la porte* » (SÉV.). *Armes parlantes* : dont pièce principale rappelle le nom de la famille à qui elles partiennent.

ARMÉ *[anme].* n. m. (XX^e^; de armer). ♦ 1° Position ne arme prête à tirer. *Le cran de l'armé.* ♦ 2° *Sports.* ouvement du bras d'un lanceur, immédiatement avant le cer proprement dit. *Au javelot, l'armé intervient en fin lan.*

ARMÉ, ÉE [anme]. *adj.* (X^e^-XI^e^; V. Armer). ♦ 1" Muni rmes. *Bandes, troupes armées.* « *Nous sommes bottés, ronnés,* armés *jusqu'aux dents* » (FLAUB.) *:* très bien nés. *Forces* armées. *Vol* à *main armée.* ◇ Qui se fait avec armes. *Conflit armé.* V. Guerre. « *Le système de la paix tée, c'est-à-dire la course aux armements* » (BAINVILLE). 2° *Vx.* Revêtu d'une *armure.* LOC. *Armé de pied en cap* e). ♦ 3° (Armé *de).* Garni, pourvu (de ce qui est comparé *ne arme). Épi armé de piquants.* « *Un beau longicorne armé mandibules-tenailles* » *(GIDE).* — Pourvu de moyens de ense. *Il est bien armé dans la lutte pour la vie.* ♦ 4° Renforcé de métal. *Béton, ciment armé.*

ARMÉE [anme]. *n. f.* (v. 1360; de armer; a remplacé *ost).* ♦ 1° Cour. Réunion importante de troupes assemblées ir combattre. V. Troupe. *Former,* lever, *recruter* une *rée. Armée de combattants, de mercenaires, de volonres, de francs-tireurs, de partisans. Armée d'invasion, ccupation. Armée de libération. Une armée motorisée, mmander une armée.* — *Campement, casernement, logement. itaillement d'une armée. Déploiement, disposition d'une ıée. Les ailes, le rentre, le front, le gros de l'armée. L'avantde, les arrières d'une armée. Armée en ligne, en corps de aille.* — *Opérations d'une armée.* V. Combat, guerre; ıtégie, tactique. *Armée qui avance, recule, capitule.* « *C'était Espagnol de l'armée en déroute* » (HUGO). ◇ *Spécialt.* semble des troupes commandées par un chef *(L'armée de oléon, la Grande Armée)* ou affectées à un théâtre d'opéon. ◇ *Les armées :* les troupes (d'un pays, etc.). *Les ıées alliées.* Bibl. *Le Dieu des armées :* qui règle le sort des rres. ♦ 2° *Milit.* Ensemble des forces militaires d'un t ; service public qui a pour objet d'assurer, par l'entretien l'emploi de forces organisées, la protection des intérêts n *État.* V. Défense (nationale). *Faire la guerre. Armée nationale, ulière. Armée de terre. Armée de* mer. V. Marine. *Armée l'air.* V. Aviation. *Armée active: de réserve. Organes de mmandement* (états-majors), *corps de troupes, -services, les formant une armée nationale. Être dans l'armée.* Militaire. ♦ 3° Grande unité réunissant plusieurs divisions mées de régiments et éventuellement réunies en *corps rmée. La 5^e^ armée.*

I. *Fig.* ♦ 1° *Les Armées célestes : les* Anges. ♦ 2° *L'armée Salut** (trad. angl. *Salvation army).* ♦ 3° Grande quantité ec une idée d'ordre cm de combat). V. Foule, multitude, ıntité, troupe. « *On y voyait, rangée sur des tablettes de ne, une armée innombrable ou plutôt un grand concile livres* » (FRANCE). *Une armée de domestiques. Une armée ıauterelles dévastait l'oasis.*

◈ HOM. *Armé, armer.*

ARMELINE [armәlin]. *n. f. (Armelin, 1161;* it. *armellina).* ıu d'hermine. V. Hermine.

ARMEMENT [armәmã]. *n.* m. (XIII^e^; de *armer).* A ♦ *Action* d'armer, de pourvoir d'armes. *L'armement d'un lat, d'une place, d'un pays désarmé* (V. Réarmement). 1° Ensemble des moyens d'attaque ou de défense dont t pourvus un soldat, une troupe. V. Arme, équipement, ıtériel. ◇ La puissance de feu d'un navire de guerre, d'un r de combat, d'un avion. ♦ 3° *(Phu.).* Préparatifs de rre, ensemble des moyens offensifs ou défensifs d'un s (V. Effectif, matériel (de guerre). Course aux *armements. nitation, réduction des armements.* ♦ 4° Technique des ıes. *Il est ingénieur d'armement dans un arsenal.* B (1355). ° *Mar.* Action d'armer un navire, de le pourvoir de tous moyens nécessaires à sa navigation. V. Équipages, maté-. « *Compléter l'armement d'une baleinière* » (Lon). 2° La profession d'armateur; le corps des armateurs. ıiété qui arme des navires. C Le fait d'armer (I,C). *ıier d'armement.* ◈ ANT. *Désarmement.*

ARMÉNIEN, IENNE [armenjẽ, jεn]. *adj. et n.* (XVII^e^; *Arménie).* De l'Arménie. N. *Un Arménien, une Arménienne.* ◇ *L'arménien,* groupe de parlers indo-européens du Caucase.

ARMER [anme]. v. *tr.* (980; lat. armure).

I. A *V.* fr. ♦ 1° Pourvoir d'armes. *Armer les recrues. Il y a assez d'armes dans cet arsenal pour armer des milliers d'hommes.* — Féod. *Armer qqn chevalier.* V. Adouber. ◇ *Armer une place* : la garnir des armes nécessaires à sa défense. V. Fortifier. ♦ 2° Fig. *Armer* (qqn) *de :* lui donner comme arme, comme moyen d'attaque ou de défense (Cf. Armé, et *ci-dessous S'armer* de). ◇ *Armer* qqn *contre* un *autre* : l'inciter à l'attaquer. V. Animer, exciter, soulever. ♦ 3° *Vx.* Munir d'une défense (armure, bouclier). Fig. « *Il faut d'un noble orgueil* armer votre courage » (RAC.). V. Fortifier; défendre. ♦ 4° Garnir d'une sorte d'armure ou d'armature. *Armer* une *poutre de bandes de fer.* V. Renforcer. Armer le *béton, le ciment.* V. Armature. B Mar. *Armer* un *navire* : l'équiper, le pourvoir de tout ce qu'il faut pour prendre la mer. V. Armement; équiper, gréer. Ancienn. *Armer un navire en course.* C ♦ 1° Mettre (une arme à feu) dans la position de l'armé. ♦ 2° Tendre le ressort d'un mécanisme de déclenchement. *Armer un appareil de photo* (l'obturateur).

II. S'ARMER. v. *pron.* ♦ 1° Se munir (d'armes). *S'armer d'une pierre, d'un fusil.* — *Vx.* Prendre *les armes.* « *Il fallait promptement s'armer, Et lever des troupes puissantes* » (LA FONT.). ♦ 2° *Fig.* et *mod. S'armer de courage, de patience.* V. Fortifier *(se),* munir *(se). S'armer contre un danger, un mal.* V. Garantir (se), prémunir (se), protéger (se). ♦ 3° Se munir. *S'armer d'un appareil de photo.* « *Un vénérable vieillard, armé d'un cornet acoustique* » (MART du G.).

◈ ANT. *Désarmer.* — HOM. Armé, armée.

ARMET [armε]. *n. m. (1334;* esp. *almete* ou it. *elmetto* (de l'a. fr. *helmet.* V. Heaume), d'apr. arme). *Ancienn.* Petit casque fermé en usage aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ s.

ARMEUSE [armøz]. *n. f.* (XX^e^; de armer). Machine qui dispose l'armure de protection des câbles électriques (fils, rubans métalliques).

ARMILLAIRE [armil(l)ɛr]. *adj.* (*Armiller, 1557;* du lat. *armilla* « bracelet »). *Sphère armillaire* : globe formé d'anneaux ou de cercles représentant le ciel et les astres, d'après l'ancienne astronomie.

ARMILLES [armij]. *n. f. pl. (1160;* lat. *armilla* « bracelet »). *Archif.* Petites moulures (V. Annelet) qui entourent le chapiteau dorique.

ARMINIEN [arminjẽ]. *n. m.* (1688; de *Arminius,* pseudonyme d'un docteur protestant qui enseigna en Hollande). Sectateur d'Arminius (Syn. *Remontrant).*

ARMISTICE [armistis]. *n. m.* (1680; d'abord fém.; du lat. *arma* « *arme* », et *sistere* « arrêter » ; Cf. Solstice). Convention conclue entre les belligérants afin de suspendre les hostilités. V. Trêve. *Conclure, signer un armistice. Le plus souvent l'armistice précède la conclusion d'une paix définitive.* « *Les partisans d'un armistice immédiat et sans conditions* » (DUHAM.).

ARMOIRE [armwar]. *n. f.* (*Almaire,* 1160, puis *armarie, armaire;* lat. *armarium,* de arma « ustensile »). ♦ 1° Vx. Placard pratiqué dans un mur. « *Dona Josépha ouvrant une armoire étroite dans le mur : Entrez ici* » (HUGO). ♦ 2° *Mod.* Meuble haut et fermé par des battants, servant à ranger le linge, les vêtements, les provisions, *etc. (les bahuts, buffets, vaisseliers* étant réservés à d'autres *usages). Armoire à linge. Armoire-penderie. Mettre des papiers, des livres dans une armoire* (V. Bibliothèque). *Armoire à un ou plusieurs corps. Tablettes, étagères, planches d'une armoire. Crémaillère d'une armoire à rayons mobiles. Armoire normande. Armoire à glace;* fig. et *fam.* Personne de carrure impressionnante. ♦ 3° Par ext. *Armoire à pharmacie* (souvent métallique) : placard *fixé au mur. Armoire frigorifique* : grand réfrigérateur.

ARMOIRIES [armwari]. *n. f. pl.* (XIV^e^, sing. ; de *armoyer, nrmorier).* Ensemble des emblèmes symboliques qui distinguent une famille noble cm une collectivité. V. Arme (s), blason, écu, écusson, emblème. *Le blason est la science des armoiries* (V. Héraldique).

ARMOISE [armwaz]. *n. f.* (XII^e^; lat. *artemisia, mot.* gr., plante d'*Artémis).* Plante herbacée *(Composacées)* à variétés aromatiques. *Armoise des glaciers.* V. Génépi. *Armoise absinthe.* V. Absinthe. *Armoise vulgaire :* herbe de Saint-Jean. *Armoise maritime* : dont les capitules fournissent le semencontra. *Armoise dracunculus.* V. Estragon.

ARMON [armɔ̃]. n. *m.* (1322; lat. *artemo, -onis).* Pièce du train d'une voiture à cheval, à laquelle est fixé le timon.

ARMORIAL, **ALE,** AUX [armɔrjal, o]. *adj.* (1611; de *armoiries).* Qui est relatif aux armoiries. *Écu armorial. Pièces armoriales. Livre armorial, et* subst. *m. Un armorial,* recueil d'armoiries.

ARMORIER [armɔrje]. V. *tr.* (1680 ; a. fr. *armoyer,* XIV^e^ ; refait *sur armoirie,* d'apr. *historier).* Orner d'armoiries, peindre des armoiries sur (qqch.).

ARMURE [armyr]. *n. f.* (*Armeüre,* XII^e^ ; lat. *armatura;* rad. arma. V. Arme).

I. ♦ **1°** *Ancienn.* Ensemble des défenses qui protègent le corps. V. Bouclier, *écu,* cotte, cuirasse. *Spécialt.* Harnois composé d'un assemblage de plaques que revêtait l'homme d'armes *(opposé* au harnois de mailles). Armure *de guerre, de joute. Armure de tête.* V. Casque. *Armure du cou et des épaules* (camail, hausse-col). *Armure de corps ou corps d'armure* (V. Cotte, haubert). *Gant, brassard, jambière, cuissard, pied d'armure. Les preux « Dorment couchés dans leur armure »* (HUGO). ◇ « Une ai-mure *de cheval, avec le chanfrein à vue, la muserolle, la barde de crinière et la barde de poitrail, la tonnelle et le garde-queue* » (FRANCE). ♦ **2°** *Par ext.* Défenses naturelles d'un animal. ♦ **3°** *Fig. Ce* qui couvre, défend, protège. V. Défense, protection.

II. *Fig.* ♦ **1°** (1719). Phys. *Armure de l'aimant.* V. Armature. ♦ **2°** *Tissage* (1751). Mode d'entrecroisement des fils de chaîne et de trame. V. Tissage, tissu. *Principales armures* (satin, sergé, uni : armures *de base, et armures dérivées). Armure toile.* ♦ **3°** Mus. *Armure (de clé).* V. Armature (3°).

ARMURERIE [aʀmyʀʀi], n. *f. (1355;* de *armurier).* ♦ **1°** Profession d'armurier. ♦ **2°** Fabrication, commerce d'armes.

ARMURIER [aʀmyʀje], *n. m. (Armeurier,* 1292; de armure). ♦ **1°** Celui qui vend ou fabrique des armes. ♦ **2°** *Milit.* Celui qui est chargé de l'entretien des armes.

A.R.N. [aɛʀɛn], *n.* m. (v. 1960). Abrév. de Acide ribonucléique (RNA dans la terminologie anglo-saxonne).

ARNAQUE [aʀnak], n. *m.* (1848, « police secrète »; de *arnaquer). Pop.* Escroquerie, vol et, *par ext.,* artifice, tromperie. Un *gars d'arnaque,* fertile *en ruses. «Leurs hommes, ils s'arrangent, ils font de l'arnaque nu marché noir » (AYMÉ).*

ARNAQUER [aʀnake], v. *tr.* (1887; pour *harnaquer, harnacher* (1835, « escroquer »). ♦ **1°** *Pop.* Escroquer, voler. ♦ **2°** *Pop.* Arrêter, prendre. Se *faire arnaquer.*

ARNICA [aʀnika]. *n. f.* (1617; lat. plur. *ptarnica, gr. ptarmika* « sternutatoires »). ♦ **1°** *Bot.* Plante des montagnes à fleurs jaunes *(Composa&s).* ♦ **2°** Cour. Teinture extraite des feuilles et fleurs de cette plante utilisée contre les contusions et les entorses.

AROBE. V. ARROBE.

AROÏDACÉES. V. ARACÉES.

AROMATE [aʀɔmat], n. *m.* (*Aromat,* XIIIe; lat. pop. *aromatum,* class. aroma, *-atis,* d'o. gr.). Substance végétale odoriférante; *ancienn.* Parfum (encens, myrrhe), médicament; *mod.* Épice, condiment : armoise, basilic, cannelle, carvi, cumin, estragon! fenouil, genièvre, gingembre, girofle, hysope, laurier, marjolaine, origan, piment, poivre, raifort, romarin, safran, thym. « *Tout à coup je fus noyé dans un souffle chaud et parfumé d'aromates sauvages* » (MAUPASS.).

AROMATIQUE [aʀɔmatik], *adj.* (XIIIe; bas. lat. aromaticus). ♦ **1°** Qui est de la nature des aromates, en a l'odeur agréable et pénétrante. *Plante, herbe, substance, essence aromatique. Saveur, odeur aromatique.* ♦ **2°** Chim. *Série aromatique* (opposée *à aliphatique*).

AROMATISANT [aʀɔmatizɑ̃], *n.* m. (1972; de aromatiser). Produit ajouté aux aliments pour leur donner un arôme déterminé.

AROMATISER [aʀɔmatize], *v. tr.* (1160; bas lat. *aromatizare,* d'o. gr.). Parfumer avec une substance aromatique. « *Du chocolat espagnol, épais et fortement aromatisé de cannelle* » (GIDE).

ARÔME ou **AROME** [aʀom], n. *m.* (XIIe, repris 1787; lat. aroma, gr. *arôma*). Odeur agréable de certaines essences naturelles de végétaux, d'essences chimiques, ou d'acides volatils. V. Odeur, parfum. *La boutique « exhalait un délicieux arôme de café »* (FRANCE). — *L'arôme d'un alcool, d'un vin vieux.*

ARONDE [aʀɔ̃d], *n. f.* (1180; lat. *hirundo* « hirondelle »). ♦ **1°** Ancien nom de l'hirondelle. ♦ **2°** (1458). *À* queue *d'aronde,* se dit d'un assemblage de charpente ou de menuiserie dans lequel le tenon va s'élargissant en forme de queue d'hirondelle.'

ARPÈGE [aʀpɛʒ], *n. m.* (1751; *harpegement* dès 1690; it. *arpeggio* « jeu de harpe »). Mus. Accord dont on égrène rapidement les notes au lieu de les faire entendre toutes à la fois.

ARPÉGER [aʀpeʒe], v. *tr.; conjug. céder et bouger* (1751; de arpège). *Mus.* Exécuter (un passage) en arpèges. *Accord arpégé (opposé à* plaqué).

ARPENT [aʀpɑ̃], *n. m.* (1080; lat. pop. *°arependis,* de *arepennis,* mot gaul.). ♦ **1°** Ancienne mesure agraire qui valait cent perches, de *20 à* 50 *ares.* « *Il exploitait cent arpents de vigne* » (BALZ.). « Ces *deux nations sont en guerre pour quelques arpents de neige vers le Canada* » (VOLT.). ♦ **2°** (Canada). Mesure de longueur d'environ 58,47 m, valant 191,8 pieds*. — Mesure de superficie d'environ 34,20 ares, valant 36 802 pieds* carrés.

ARPENTAGE [aʀpɑ̃taʒ]. *n. m.* (1293; de *arpenter).* ♦ **1°** Mesure de la superficie du terrain (autrefois en arpents, aujourd'hui en mètres, ares). ♦ **2°** Ensemble des techniques de l'arpenteur. V. Bornage, cadastre, géodésie, levé, nivellement, topographie, triangulation. *Instruments d'arpent* (Boussole, chaîne (décamètre), jalons).

ARPENTER [aʀpɑ̃te], *v. tr.* (1384; de *arpent).* ♦ **1°** Mesurer la superficie des terres par toute mesure agraire (aujourd'hui en arpents). ♦ **2°** Parcourir à grands pas, à grandes enjambées. « *Fiévreusement i l arpentait, en réfléchissant les greniers abandonnés* » (ALAIN-FOURNIER). *Arpenter la chambre.*

ARPENTEUR [aʀpɑ̃tœʀ], n. *m. (Arpenteux, 1453; arpenter).* Professionnel des techniques de calcul et mesures des surfaces et des relèvements de terrains. V. Arpent; *Arpenteur-géomètre.* V. Géomètre. *Chaîne, jalons, équerre d'arpenteur.*

ARPENTEUSE [aʀpɑ̃tøz], *n. f.* (1835; de *arpenter).* Chenille qu'on appelle aussi *géomètre.* V. Phalène.

ARPÈTE ou **ARPETTE** [aʀpɛt], *n. f.* (1876; mot régional Reims (1845), Genève; o. i.). *Pop.* Jeune apprentie coiffeuse. *Les « arpettes, midinettes et grooms (aillis des ateliers et magasins d'alentour »* (LECOMTE).'

ARPION [aʀpjɔ̃], n. *m.* (1821, « main »; 1827, « pied » arg. ; prov. *arpioun* « griffe »). *Pop.* Pied.

-ARQUE. Elément, du *gr. arkhein* « commander » (en monarque). V. **-Archie.**

ARQUÉ, ÉE [aʀke], *n dj.* (*Arché,* 1530; V. Arqué Courbé en arc. V. Courbe ; cambré, convexe. *Sourcils arqués. Nez arqué.* V. Busqué. « *Les jambes tout arquées torses* » (TAINE). ◈ ANT. Droit.

ARQUEBUSADE [aʀkəbyzad], n. *f.* (1475; de *arquebuse). Ancienn.* Coup d'arquebuse.

ARQUEBUSE [aʀkəbyz], n. *f.* (1475, var. *hacquebute, moy.* haut. all. *hâkenbiihse,* canon *(bühse)* à crochets *(hâken* avec infl. de l'it.). Ancienne arme à feu qu'on faisait partir au moyen d'une mèche ou d'un rouet.

ARQUEBUSIER [aʀkəbyzje]. *n. m.* (1560; *haquebuzier* 1540; de *arquebuse). Ancienn.* Soldat armé d'une arquebuse. ◇ Fabricant d'arquebuses.

ARQUER [aʀke]. *v.* (1560; *archer, 1266;* lat. *arcuare,* var. de *arcuare).* ♦ **1°** *V. fi-.* Courbe en arc. *Arquer pièce de fer.* ♦ **2°** V. intr. *Techn.* Devenir courbe. V. Fléchir. *Cette poutre commence à* arquer. ♦ **3°** *S'ARQUER. V. pron.* Se courber en arc. « *La pauvre barque... commençait à s'arquer* » (HUGO). ♦ **4°** *Pop.* (1854). V. *intr.* Marcher. *Il (ne) peut plus arquer.* ◈ ANT. *Redresser.*

ARRACHAGE [aʀaʃaʒ]. *n. m.* (1597, repris déb. XIXe; de *arracher).* ♦ **1°** Action d'arracher une plante. *Arrachage des carottes, des* pommes de ferre. V. Récolte. *Arrachage des mauvaises herbes, des broussailles.* V. Défrichement, débaumage, essartage. ♦ **2°** Fam. *Arrachage d'une dent.* V. Extraction. ◈ ANT. *Plantation.*

ARRACHÉ [aʀaʃe], n. *m.* (1933; de *arracher).* ♦ **1°** Exercice d'haltères qui consiste à porter d'un seul effort le poids pris à terre à la verticale (à bras tendus au-dessus de la tête). ♦ **2°** *Loc. adv.* (1927). *À l'arraché :* par un effort violent. *Obtenir qqch. à l'arraché.*

ARRACHE-CLOU [aʀaʃklu]. n. *m.* (1898; de *arracher, clou).* Instrument pour arracher les clous. *Des arrache-clous.*

ARRACHEMENT [aʀaʃmɑ̃], n. *m.* (de arracher). Action d'arracher; résultat de *cette action.* ♦ **1°** Concret et Fig. V. Déchirement, extirpation. *Arrachement d'un arbre.* Arrachage, arrachis, déracinement. *Arrachement d'une dent, d'un fragment d'os.* V. Avulsion, extraction. ♦ **2°** *Fig.* Douloureuse séparation, un sacrifice. V. Déchirement. *L'arrachement des adieux.* « *À chaque fois qu'elle changeait, c'était un effort, un arrachement* » (DAUDET). ◈ ANT. *Plantation; implantation.*

ARRACHE-PIED (D') [daʀaʃpje]. *Ioc. adv.* (1515; *arracher,* et *pied).* ♦ **1°** Vx. Sans interruption. ♦ **2°** *Mod.* Sans désemparer, en soutenant un effort pénible. « Nous *luttons d'arrache-pied, nous luttons désespérément contre les progrès* » (PÉGUY).

ARRACHER [aʀaʃe]. *v. tr.* (fin XIIe; *esrachier, arracher* XIIe lat. *e(x)radicare,* de *radix, radicis* « racine »).

I. *V. tr.* ♦ **1°** Enlever de terre (une plante qui y tient par ses racines). V. Déraciner, déterrer, extirper. *Arracher d'une terre que l'on défriche les broussailles, les mauvaises herbes.* V. Débroussailler, déchaumer, essarter, sarcler. *Arracher les* pommes *de ferre.* V. Récolter. ♦ **2°** Détacher (avec un effort plus ou moins grand) une chose qui tient ou adhère à une autre. V. Détacher, enlever, extirper, extraire, ôter. *Arracher un clou avec un arrache-clou, une pince, des tenailles. Arracher par lambeaux.* V. Déchirer. « *Arrachons, déchirons* les vains ornements » (RAC.). — *Arracher les cheveux, les poils.* Fig. *S'arracher les cheveux,* être désespéré. — *Arracher un obus lui a arraché le bras.* V. Emporter. *Arracher le masque, le voile* à (fig. démasquer, dévoiler). « *Il est souvent nécessaire d'arracher aux âmes ce masque de fausse humilité* » (MAURIAC). ♦ **3°** Vx ou littér. *Arracher* (qqch.) *de ou à :* extirper, retirer. « *Arrache-lui du cœur ce dessein de mourir* » (CORNEILLE). — *Arracher l'âme, la vie à qqn :* le tuer; *fig.* Causer une

ction. « Je ne pus la *quitter (cette* ville) *sans* me *sentir zcher l'âme* » **(STENDHAL).** ♦ 4" Enlever de force à une sonne ou à une bête, lui faire lâcher ce qu'elle retient. Prendre, ravir. *Arracher une arme des mains de qqn, un au des griffes d'un chat.* — Fig. *Arracher des bras de la t,* à la mort. V. Sauver. Arracher *qqn à la misère, à un ger.* V. Soustraire, tirer (de). ♦ 5° (XVI^e). Obtenir (qqch.) qqn avec peine, après quelque résistance. V. Obtenir: **orquer.** *Arracher de l'argent* à un avare. V. Soutirer. *zcher des aveux, un secret, une promesse, une décision, consentement.* « *J'avais obtenu, presque arraché l'estime ouf le monde* » (ROUSS.). « *On ne pouvait lui arracher une ole* » **(FRANCE).** « **Pour** *arracher des pleurs, il faut pleurer* » IGO). (Choses) « *Chacun de ses appels m'arrachait un iissement* » (COLETTE). ♦ *6" (1690). Arracher qqn de... :* e quitter un lieu à qqn par force, violence, malgré lui. V. **er;** chasser. *Arracher qqn de sa place.* — *Par ext.* V. **nir,** chasser, exiler, expulser. *Arracher qqn de sa maison.* ° *Arracher qqn à* un état, une *situation :* l'en faire sortir gré les difficultés ou malgré sa résistance. *Arracher qqn ommeil, à un rêve; à ses habitude.7* (V. Détacher, détourner). « *Le passé terrible auquel la tendresse m'arrache* » UD.).

I. **S'ARRACHER.** *v. pron.* ♦ 1" *Loc. fig.* (Récipr.). *S'arra- les yeux* : se disputer violemment. ♦ 2° *S'arracher* , se dit d'une personne très recherchée, dont on se dispute ociété. On se *l'arrache.* — Par plaisant. On se *m'arrache.* ° **S'ARRACHER** DE, S'ARRACHER À : se détacher, se sous- re avec effort, difficulté, peine ou regret. *S'arracher des s d'une personne. S'arracher d'un lieu, d'une habitude.* > ANT. Fixer, implanter, planter. Attacher.

ARRACHE-RACINE(S) [aʀaʃʀasin]. *n. m. (1898;* de *acher,* et *racine).* Instrument pour arracher les racines, tubercules. V. Houe. *Des arrache-racines.*

ARRACHEUR, EUSE [aʀaʃœʀ, øz]. *n.* (XIII^e ; de *arracher).* ° Personne qui arrache. *Arracheur de pommes de terre.* 1690) Vx. *Arracheur de dents :* celui qui arrache les dents les places publiques. PROV. *Mentir comme un arracheur dents : mentir* effrontément ♦ 2° N. *f.* (1866). *Agric.* il ou machine qui sert à arracher des tubercules. des "es. *Une arracheuse de pommes de terre.*

ARRACHIS [aʀaʃi]. *n. m.* (1 5 1 8 ; *escharheïs,* XIII^e ; de *zcher). Eaux et for.* Arrachage des arbres. Plant arraché.

ARRACHOIR [aʀaʃwaʀ]. *n. m.* **(1863;** de *arracher). ic.* Outil servant à arracher des racines, tubercules. Arracheur.

ARRAISONNEMENT [aʀɛzɔnmɑ̃]. *n. m. (Araisnement,* ; de *arraisonner). Mar.* (déb. XIX^e). Action d'arraisonner navire. V. Examen, inspection, reconnaissance, visite.

ARRAISONNER [aʀɛzɔne], *v. tr. (1080,* « chercher à suader » ; de a- 1, et *raison). Mar.* (1827 ; Cf. *Raisonner,* I^e). *Arraisonner* un *navire :* procéder à un interrogatoire à une visite. V. Aborder, reconnaître.

ARRANGEABLE [aʀɑ̃ʒabl(ə)]. *adj.* (1re moitié XIX^e ; arranger). Qui peut être arrangé, réparé, *Cette montre arrangeable. V.* Réparable. ◇ Qui peut être réglé, terminé amiable. *Leur différend n'est pas arrangeable.*

ARRANGEANT. ANTE [aʀɑ̃ʒɑ̃. ɑ̃t], *adj. (1863:* de *arran-*). Qui est disposé à aplanir toute difficulté. V. **Accom- dant, complaisant,** conciliant. facile. ◈ ANT. Difficile. *geant*

ARRANGEMENT [aʀɑ̃ʒmɑ̃]. *n. m.* (v. **1300;** de *arranger).* ion d'arranger; son résultat. ♦ 1" Action de disposer choses dans un certain ordre. V. Disposition, place (mise , rangement; assemblage, constitution, disposition, **orga- ation.** *Arrangement d'une maison, d'un mobilier.* V. Agen- **ent,** aménagement, installation; arrimage. *Arrangement fiches dans un classeur.* V. Classement. *Chercher « un ngement meilleur pour les pensées, pour les phrases, pour* **mots** » (DUHAM.). *L'arrangement d'une coiffure, d'une ette.* ◇ *Mus.* Adaptation d'une composition à d'autres ruments: la composition ainsi adaptée. *Arrangement pour no.* ◇ Sc. *Arrangement* de m *objets* p à p : les groupes l'on peut former en prenant p éléments parmi les m, que groupe différant des autres (par la nature ou l'ordre éléments). ♦ 2" Mesures qu'on prend pour arranger, parer qqch. V. Disposition; apprêt, préparatif. « *Je le enai aux apprêts et aux arrangements du départ* » *(STE-* JVE). ◇ *Dr.* Mesures prises pour arranger ses affaires. *ndre des arrangements avec SES créanciers. Arrangement famille* : convention en vue de régler des intérêt; pécu- ires entre parents (Art. 1406 du Code civil). — Conven- a entre particuliers ou collectivités tendant à régler une iation juridique. V. Accord, règlement. Un *arrangement is fin à leur différend.* V. Accommodement, compromis, **ciliation.** « *Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon cès* » (BALZ.). ◈ ANT. **Dérangement,** *désordre. Brouille,* ute.

ARRANGER [aʀɑ̃ʒe]. *v. tr.;* conjug. bouger (fin XII^e ; de l, et *ranger.* V. Rang).

I. *V. tr.* ♦ 1" Mettre dans l'ordre que l'on juge convenable, disposer de la manière correcte ou préférée. V. Dispo- *ser,* ordonner, ranger. *Arranger des papiers, des livres.* V. Classer, trier. « Yves arrangea *dans des vases nos peurs des bois* » (LOTI). *Arranger une chambre pour y recevoir un invité.* V. Agencer, aménager, apprêter, installer, préparer. Arranger *la table pour le dîner. V.* Dresser. ◇ Arranger un morceau pour *l'orchestre.* V. Harmoniser, orchestrer. ◇ Mettre sur pied, organiser. V. Combiner, ménager, **organiser, préparer,** *régler. Arranger un voyage, une entrevue. Arranger commodément* sa *vie,* ses *affaires.* ♦ 2" *Fam.* (surtout p. p.). Donner mauvaise apparence à (qqn). V. Accoutrer. *Le voilà bien* arrangé! *Arranger* qqn *de la belle manière* : le maltraiter, en dire du mal. V. Accommoder, maltraiter, malmener. — *Pop.* (1844) Maltraiter. *Tu t'es fait drôlement arranger. N'aller pas dans ce restaurant, on s'y fait arranger.* V. Voler. ♦ 3° Remettre en état V. Réparer. *Donner sa voiture à arranger. Il y a des fautes dans votre texte, il faut l'arranger.* V. Retoucher; remanier. ♦ 4° Mettre d'accord, régler par un accord mutuel. *Arranger un différend,* une *affaire.* V. Concilier, *régler. Arranger les parties.* V. Accommoder. ♦ 5° Être utile, pratique pour (qqn). V. Agréer, convenir. *Cela m'arrange à bien des égards.* V. Contenter, satisfaire. « *Il fait beau croire aux prodiges lorsque les prodiges nous arrangent* » **(COCTEAU).**

II. **S'ARRANGER.** Y. *pron.* ♦ **1"** *(Pas.). Se mettre* dans l'ordre convenable. V. Classer (se), ordonner (**s'**), « *Mes idées s'arrangent dans ma tête avec la plus incroyable difficulté* » (ROUSS.). ♦ 2° *(Réfl.). Ajuster* sa toilette. *Elle est allée* s'arranger. ♦ 3° *(Pass.).* Etre remis en état. V. Répa- *rer (se). Ce mécanisme peut* s'arranger. ◇ Aller mieux. *Les choses se sont arrangées à la fin.* « *Tout s'arrange, sauf la difficulté d'être qui ne s'arrange pas* » *(COCTEAU).* ♦ 4° (Réfl.). Vx ou *région.* Se mettre dans une posture commode pour faire telle ou telle chose. V. Installer (**s'**). « *Elle conseilla à Germain de s'arranger auprès du feu* » *(SAND).* ♦ 5° *(Réfl.).* Prendre ses dispositions, ses mesures en vue de. *Arrangez- vous* comme *vous l'entendez.* V. Faire. *S'arrangerpour,* faire en *sorte* de. « *Arrange-foi pour rester quelques jours* » (DUHAM.). ♦ 6° *(Récipr.).* Se mettre d'accord. *S'arranger à l'amiable.* V. Accorder (**s'**), entendre *(s').* « *Avec Edwige, Papa, je m'arrangerai toujours* » (DUHAM.). ♦ 7° (Réfl.). S'arranger *de qqch.* V. Accommoder (s'), contenter (se), satisfaire (se). *Ne vous inquiétez pas, je m'en arrangerai.*

◈ ANT. *Déronger, dérégler,* désorganiser, envenimer.

ARRANGEUR [aʀɑ̃ʒœʀ]. *n. m.* **(fin** XVI^e ; de arranger). ♦ 1° *Rare.* Celui qui arrange, donne une forme définitive. ♦ 2" *Mus.* (1840). Celui qui arrange une composition pour d'autres instruments. *Spécialt.* (jazz, variétés) Celui qui écrit de la musique pour orchestre d'après un thème.

ARRENTER [aʀɑ̃te]. Y. *tr. (Arenter,* 1213; de a- 1, et *rente).* Donner ou prendre moyennant une rente. *Arrenter un domaine, une terre.* V. Louer; affermer.

ARRÉRAGER [aʀeʀaʒe]. Y.; *conjug. bouger* (1283; de *arrérage).* ♦ 1" V. intr. *Dr.* Être en retard de paiement, rester dû. ♦ 2" *V. pro,..* Dr. *Les fermes s'arréragent : restent* dus.

ARRÉRAGES [aʀeʀaʒ]. *n. m. pl.* (XIV^e ; *arriérages,* 1267; de *arrière).* ♦ 1" *Ancienn.* Toute redevance périodique dont l'échéance est passée. V. Arriéré. ♦ 2" Montant échu d'une rente.

ARRESTATION [aʀestɑsjɔ̃]. *n. f.* (1370: de l'a. fr. *arestoison,* d'apr. lat. médiév. *arrestatio).* Action d'arrêter une personne pour l'emprisonner; état d'une personne arrêtée. *Ordre d'arrestation.* V. Mandat. « *Carnot, décrété d'arrestation, fut averti à temps* » **(MADELIN).** *Procéder à une arrestation. Se mettre en état d'arrestation : se constituer* prisonnier. *Arrestation préventive, provisoire, arbitraire. Arrestations illégales et séquestrations.* ◈ ANT. Délivrance. liberté.

ARRÊT [ans]. *n. m. (Arest,* 1175; de *arrêter).* ♦ 1" Action de s'arrêter (dans sa marche, son mouvement); état de ce qui n'est plus en mouvement. *Arrêt d'un train en gare; des autobus aux stations. Nous ferons quelques arrêts au* cours de *notre* voyage. V. Étape(s); escale, halte. *Voitures à l'arrêt.* V. Stationnement. *Chien à l'arrêt, qui tombe* en arrêt.* V. Chien (d'arrêt). ◇ Fin du fonctionnement. *Arrêt d'un moteur. Arrêt du cœur* : syncope. ◇ Fin ou interruption d'une activité, d'un processus. V. Interruption, pause. *Arrêt des affaires.* V. Stagnation. *Arrêt du travail. Arrêt des hostilités.* V. Suspension; cessation, fin. ◇ SANS ARRÊT : sans interruption. V. Cesse, relâche, répit, repos. « *Pluie sans arrêt depuis deux jours* » *(GIDE).* — **TEMPS D'ARRÊT,** court intervalle ou repos dans des mouvements qui doivent s'exécuter avec précision. *Marquer un temps d'arrêt.* V. Interruption, pause. ◇ **D'ARRÊT,** destiné à arrêter. *Tir d'arrêt,* pour briser l'attaque adverse. Coup *d'arrêt.* Cran *d'arrêt.* ♦ 2" Endroit où doit *s'arrêter un* véhicule. *Arrêt facultatif. Attendre* à *l'arrêt d'autobus.* ♦ 3° *Vx.* Action d'arrêter une personne ou des biens. V. Arrestation. ◇ Mod. *Mandat d'arrêt :* ordre d'incarcération délivré par le juge d'instruction. — *Maison d'arrêt* : prison. ◇ ARRETS *(plur.)* : sanction disciplinaire infligée à un officier ou un sous-officier. *Mettre*

qqn aux arrêts. Arrêts forcés ou *de rigueur* : portant défense de sortir d'un *local* spécial. *Arrêts de forteresse :* condamnant à la prison militaire. ♦ 4° Pièce, chose qui arrête. V. **Arrêtoir,** butée, **cliquet,** taquet. *Arrêt d'un fusil, d'une serrure.* ♦ 5° Décision d'une cour souveraine ou d'une haute juridiction. V. Jugement. *Arrêt de la Cour de cassation, de la cour d'appel, de la cour d'assises, du Conseil d'État.* — *Fig.* (Vx ou littér.) *Les arrêts du destin, de la Providence.* V. Décret. « *De par les arrêts du goût et de l'esthétique* » (SAND). V. Jugement. ◈ ANT. *Marche, mouvement. Continuation.* — HOM. *Haret.*

ARRÊTÉ [aʀete]. *n. m.* (1414; de *arrêter*). ♦ 1° Règlement définitif. *Arrêté de compte.* ♦ 2° Décision écrite d'une autorité administrative, comprenant généralement un visa de textes (Vu la loi...), et un dispositif par articles. V. Décision, texte. *Arrêté ministériel, préfectoral, municipal.* ♦ 3° *Compt.* Récapitulation périodique des opérations de comptabilité. *Arrêté mensuel des écritures comptables.*

ARRÊTÉ, ÉE [aʀete]. *adj.* (fin XII^e^ ; V. Arrêter). ♦ 1° Convenu, décidé. *C'est une chose arrêtée.* ♦ 2° Définitif. *Comptes arrêtés.* ♦ 3° Inébranlable, irrévocable (idées, projets). V. Absolu, ferme, immuable, irrévocable. *La volonté bien arrêtée de refuser.* ◈ ANT. Indécis: provisoire.

ARRÊTE-BŒUF [aʀetbœf]. *n.* m. *invar.* (1542; de *arrêter,* et *bœuf*). Nom de la bugrane (ses racines résistantes arrêtent la charrue)

ARRÊTER [aʀete]. *v. (Arester, XII^e^;* lat. pop. *°arrestare,* class. *restare* « s'arrêter », V. Rester).

I. V. fr. Ⓐ ♦ 1° Empêcher (qqn ou qqch.) d'avancer, d'aller plus loin; suspendre le mouvement, faire rester sur place. V. Immobiliser, retenir. *Des agents arrêtent la foule.* V. Contenir. maintenir. *Arrêter un passant pour lui parler* (V. Aborde;, accoster). « *Je retins mon cheval lancé sur ses quatre pieds et je l'arrêtai court* » (GAUTIER). *Arrêter sa voiture. Arrêter le navire* en jetant l'ancre. — Suspendre le fonctionnement de. *Arrêter un mécanisme, une montre, une machine.* ♦ 2° Interrompre ou faire finir (une activité. *un processus). Arrêter un écoulement. Arrêter le cours de qqch.* V. Intercepter, interrompre. « *Rien ne peut arrêter le temps* » (FÉN.). *Arrêter une action, un projet. Dieu* « *Sait aussi des méchants arrêter les complots* » (RAC.). ◇ Faire cesser (un sentiment, une tendance). V. Contenir, refréner, réprimer, retenir. « *J'ai trop souvent permis à ma raison d'arrêter l'élan de mon cœur* » (GIDE). ♦ 3° Empêcher (qqn) d'agir ou de poursuivre une action. *Qqch. l'arrête, l'arrête court.* V. Entraver, paralyser, retarder, tenir *(en* échec). *Rien ne l'arrête auand il a choisi.* « *Il fut fou près de mettre fin à sa vie. Seul son inflexible sentiment moral l'arrêta* » (R. ROLLAND). ◇ *Spécialt.* Empêcher de parler. V. **Interrompre.** ♦ 4° Appréhender, retenir prisonnier. *Arrêter qqn.* V. **Capturer, emparer** (s'), **empoigner** (Cf. Mettre la main au collet, le grappin sur qqn) *Il vient de se faire arrêter (Pop.* Se faire agrafer, attraper, choper, coffrer, cueillir, emballer, embarquer, épingler, harponner, paumer, pincer, poisser). Ⓑ ♦ 1° Empêcher (qqch.) de bouger, de remuer, maintenir en place. V. Assujettir, bloquer, fixer, maintenir, retenir. *Arrêter une roue nu moyen d'un sabot, d'un frein, d'une chaîne.* V. Enrayer. *Arrêter un point* (en cousant) : faire un nœud pour que le fil ne s'échappe pas. ♦ 2° Tenir *fixé sur. Arrêter ses yeux, ses regards sur qqch.* Fig. *Arrêter son attention, sa pensée, son esprit.* V. Attacher, fixer. « SI *l'on arrête les yeux sur le monde actuel* » (CHATEAUB.). ♦ 3° *Arrêter son choix, sa décision, son parti* sur. V. Fixer. *Par ext.* Fixer par *un* choix. Vx. *Arrêter un domestique.* V. Engager. Mod. Arrêter le *lieu, le jour d'un rendez-vous.* V. Convenir, décider, **déterminer,** fixer, **régler.** *Arrêter un marché. V. Conclure.* « *Sans arrêter aucun projet dans ma tête troublée* » (Lon). — *Arrêter de faire qqch.* V. Décider, résoudre. *Il a été arrêté qu'on se réunirait cher vous.* — *Spécialt.* Prendre un arrêté. *Le ministre, le préfet, le maire arrête que...*

II. V. *intr.* ♦ 1° Cesser d'avancer, faire halte. *Dites nu chauffeur d'arrêter. Voulez-vous arrêter?* ♦ 2° *Cesser* de parler on d'agir. *Arrêter! N'en dites pas plus. Il travaille sons cesse, il n'arrête pas.*

III. S'ARRÊTER. V. *pron.* ♦ 1" Suspendre sa marche, ne pas aller plus loin. *S'arrêter en chemin. Passer sans s'arrêter. S'arrêter, descendre, mettre pied à ferre pour se reposer.* V. Halte (faire). *S'arrêter longtemps* en un *lieu.* V. Demeurer, fixer (se), séjourner, stationner. « On *s'arrête,* on *s'assied,* on *voit passer la foule* » (LAMART.). — Fig. *S'arrêter en bon chemin* : renoncer à une entreprise qui avait bien commencé. ◇ Ne plus fonctionner (mécanisme). *Ma montre s'est arrêtée.* ♦ 2° S'interrompre ou finir (processus, action). *Le bruit s'arrête.* — Cesser de *couler. L'hémorragie s'est arrêtée.* ◇ *(Personnes) Cesser* d'agir, d'exercer une action. V. Cesser. *Il ne veut pas s'arrêter. Travailler sans s'arrêter. S'arrêter de foire qqch.* ♦ 3° Fixer son attention sur, prendre garde, faire attention *à. Il ne faut pas s'arrêter aux apparences.* ◇ S'appesantir, insister (sur). V. Attarder (s').

◈ ANT. Aller, marcher, mouvoir (se); *accélérer,* hâter: p suivre, reprendre. — HOM. Arrêté.

ARRÊTISTE [aʀetist(ə)]. *n.* **m. (1762;** de *arrêt*). Jur qui commente les arrêts des cours souveraines.

ARRÊTOIR [aʀetwaʀ]. *n. m.* (1846; de *arrêter*). Sai butée, tenon qui limite le mouvement d'une pièce mol V. Arrêt.

ARRHES [aʀ]. **n.** *f. pl.* (déb. XVI^e^; erres [XII^e^-XV lat. *arr(h)a*). Somme d'argent que l'on donne au mon de la conclusion d'un contrat, d'un marché. *Donner arrhes à fifre d'acompte.* V. Acompte. *Perdre ses arr* V. Dédit.,@ HOM. *Are, ors, art, hart.*

ARRIERATION [aʀjeʀɑsjɔ̃]. **n.** *f.* (1917; de *arrié* Psycho. *Arriération mentale* : état d'un sujet dont 1' mental est inférieur à l'âge réel, physique. V. Faibl (d'esprit), imbécillité. *Arriération affective,* dans les névr infantiles. *Syndrome d'arriération affective,* retard psyc moteur existant chez de tout jeunes enfants privés de s et de l'affection maternelle.

1. ARRIÈRE [aʀjɛʀ]. *adv.* (1080; lat. pop. *°adretro, ad,* et *retro* « en arrière »).

I. Vx *ou spécialt.* ♦ 1° Loin derrière. *Ellipt.* Injonc faite à qqn de s'éloigner, de se retirer. « *Arrière ces élu lâches, menteurs* » (CHATEAUB.). ♦ 2° *Mar.* Par derri *Avoir vent arrière : en* poupe. ♦ 3° *Faire machine arriè* en arrière (Cf. *ci-dessous,* II). — Cout. *Point arrière (opp* à devant).

II. (XVII^e^). *Loc. adv.* EN ARRIÈRE. ♦ 1° Vers le lieu côté qui est derrière. *Aller, marcher en arrière : à* recul, *Se balancer d'avant en arrière. Pencher, renverser la tête arrière.* « *Le coup passa si près que le chapeau tomba que le cheval fit un écart en arrière* » (HUGO). *Regarder arrière (fg. vers* le passé). ◇ *Faire machine, marche en arr* (ellipt. *Faire machine, marche* arrière), faire aller en arri fig. Revenir sur ses pas, sur ses dires. V. Rétracter « *Donner des contrordres, faire machine. en arrière, arr la préparation* » (MART. du G.). ♦ 2° A une certaine tance derrière. *Rester en arrière.* Fig. « *Demeurer en re en arrière, à l'écart* » (GIDE). — Fig. *Être en arrière pour études, pour ses paiements.* V. Retard; arriéré. ♦ 3° *prép.* EN **ARRIÈRE** DE. *Se tenir en arrière de qqn ou de qqc* derrière. *Un hôpital situé en arrière de la ligne de feu.* — En retard (sur). *Il est très en arrière de ses camarades.*

◈ ANT. Avant; *avance.*

2. ARRIÈRE [aʀjɛʀ]. **n. m. et** *adj. invar.* (XVII^e^, mar.; précéd.).

1. N. m. ♦ 1° La partie postérieure d'une chose. V. **I** rière, dos, postérieur. *L'arrière d'un navire.* V. Poupe. *G lard d'nrrière. L'avant et l'arrière d'une voiture. Vous s mieux à l'arrière.* ♦ 2° Territoire ou population qui trouve en dehors de la zone des opérations militaires. Plur. *Les arrières* d'une *armée :* les lignes de commun tion. *Protéger ses arrières.* ♦ 3° *Sports* (v. 1905). Jou qui est placé derrière tous les autres (rugby, basket-b ou derrière la ligne des demis en football, hockey, water-p

II. *Adj. invar.* Qui est à l'arrière. *LES feux arrière d auto. Les sièges arrière.*

◈ ANT. Avant, devant.

ARRIÉRÉ, ÉE [aʀjeʀe]. *adj. et n. m.* (1750, « en re dans ses paiements » ; de *arriérer*).

I. ♦ 1° Qui reste dû. V. Echu, impayé. *Réclamer dette arriérée.* ♦ 2° *Péj.* Qui appartient au temps pa V. Démodé, rétrograde, suranné, vieux. Un *homme aux i arriérées. Ils sont* un peu arriérés dans ce pays : en ret ♦ 3° Qui est en retard dans son développement mer V. Attardé. *Un enfant arriéré.* « *Il m'a semblé d'abord l'enfant était un peu simple, et comme l'on dif, arrié* (DUHAM.).

II. N. m. ♦ 1° Dette échue et qui reste due. *L'arr d'une pension.* V. Arrérages. ♦ 2° Ce qui est en ret « *Ils avaient tant d'autres choses à se dire, tout un arriér choses* » (Lon).

◈ ANT. Avancé, évolué, *moderne.* Avance.

ARRIÈRE-BAN [aʀjɛʀbɑ̃]. *n. m.* (XII^e^; de *arrière ban). Féod.* Convocation par le roi (ou un grand suzer de tous ses vassaux et arrière-vassaux pour le service ar *Publier l'arrière-ban.* — L'ensemble des troupes convoqu « *Tous les arrière-bans du royaume* » (*ST-SIM.).* — Fig mod. *Il avait convoqué à cette réception le ban et l'arri ban de ses amis et connaissances.*

ARRIÈRE-BEC [aʀjɛʀbɛk]. n. m. (XVIII^e^: de *arri et bec). Archit.* Angle, éperon d'une pile de pont du de l'aval *(opposé* à avant-bec). *Des arrière-becs.*

ARRIÈRE-BOUCHE [aʀjɛʀbuʃ]. n. *f.* (1820; de *arri* et *bouche).* Partie postérieure de la bouche. V. Phar Plur. *Arrière-bouches*

ARRIÈRE-BOUTIQUE [aʀjɛʀbutik]. n. *f.* (1508; *arrière,* et *boutique).* Pièce de plain-pied située en arr d'une boutique. *Des arrière-boutiques.*

ARRIÈRE-CERVEAU [arjɛrsɛrvo]. **n. m. (1879:** de *rière, et cerveau). Embryol.* Région arrière de l'encéphale, i prolonge la moelle épinière. ◇ Le bulbe rachidien, la otubérance annulaire et les pédoncules qui proviennent l'arrière-cerveau embryonnaire (*Syn.* RHOMBENCÉPHALE). *s arrière-cerveaux.*

ARRIÈRE-CHŒUR [arjɛrkœr]. n. *m.* (1708; *rièrecuer,* 1170; de *arrière,* et *chœur*). Choeur placé derrière le maître-tel (éventuellement affecté aux *religieux* cloîtrés, dans églises monastiques). Des *arrière-chœurs.*

ARRIÈRE-CORPS [arjɛrkɔr]. *n.* m. *invar. (1690;* de *rière,* **et *corps). Archit.** Partie d'un bâtiment qui est en rait sur l'alignement de la façade *(opposé à* avant-corps).

ARRIÈRE-COUR [arjɛrkur]. *n. f.* (1586; de *arrière, et ur*). Cour sur l'arrière d'un bâtiment (*opposé à* avant-ur). *Des arrière-cours.*

ARRIÈRE-CUISINE [arjɛrkɥizin]. *n. f.* (XVI^e^ ; de *arrière, cuisine).* Petite pièce qui donne dans la cuisine et qui généralement réservée aux gros travaux. *Le concierge, traitant des invités dans son arrière-cuisine* » (PROUST). *s arrière-cuisines.*

ARRIÈRE-FAIX [arjɛrfɛ]. n. m. *invar.* (1539 ; de *arrière, et x). Vieilli.* Nom donné au placenta parce qu'il est expulsé rmalement *après le* fœtus.

ARRIÈRE-FLEUR [arjɛrflœr]. *n. f.* (1752; de arrière, *fleur*). Fleur qui apparaît après la floraison normale; onde floraison. *Des arrière-fleurs.*

ARRIÈRE-FOND [arjɛrfɔ̃]. **n. m.** (1904; de *arrière,* **et *d*).** La partie la plus secrète, la plus intime. « Un *flot dées silencieusement amassées dans l'arrière-fond de son e intime* » (BOURGET). *Les arrière-fonds.*

ARRIÈRE-GARDE [arjɛrgard(ə)]. *n. f.* (XII^e^ ; de *arrière, garde).* ♦ **1°** Partie d'un corps d'armée qui ferme la rche. *Des arrière-gardes. De durs combats d'arrière-garde posé* à avant-garde). ♦ **2°** Ce qui est en arrière, en retard. « *pédantisme d'avant-garde commet autant d'injustice que tuère celui d'arrière-garde* » (LECOMTE).

ARRIÈRE-GORGE [arjɛrgɔrʒ(ə)]. *n. f.* (1831 ; de *arrière, rorge*). Fond de la gorge. Des *arrière-gorges.*

ARRIÈRE-GOÛT [arjɛrgu]. *n.* **m. (1764;** de *arrière, et it*). ♦ **1°** Goût qui reste dans la bouche après l'absorp-n. *Un arrière-g& désagréable.* ♦ **2°** *Fig. (opposé à* avant-)t). Etat affectif qui subsiste après le fait qui l'a provo-3. V. Souvenir. « *La visite nocturne de Jacques lui avait sé cet arrière-goût de déception, presque de désespoir* » ART. du G.). *Des arrière-goûts.*

ARRIÈRE-GRAND-MÈRE [arjɛrgrɑ̃mɛr]. **n .** *f.* **e t ARRIÈRE-GRAND-PÈRE** [arjɛrgrɑ̃pɛr]. *n.* m. (1787; de *ière,* et *grand-mère (-père).* La mère, le père du grand-e ou de la grand-mère. **V. Bisaïeul** (on dit aussi *Arrière-nds-parents). Des arrière-grand-mères. Des arrière-grands-PS. L'arrière-petit-fils et son arrière-grand-père.*

ARRIÈRE-GRAND-ONCLE [arjɛrgrɑ̃tɔ̃kl(ə)]. *n. m.* et **ARRIÈRE-GRAND-TANTE** [arjɛrgrɑ̃tɑ̃t]. **n .** *f. (1866,*)0 ; de *arrière, et grand-oncle (-tante).* Le père, la mère du nd-oncle ou de la grand-tante. *Des arrière-grands-oncles. s arrière-grand-tantes.*

ARRIÈRE-MAIN [arjɛrmɛ̃]. **n. (1564;** de *arrière,* et in). ♦ **1°** N. f. *Vx.* Revers de la main. ♦ **2°** *N.* m. (1751). ·tie postérieure du cheval, qui est en arrière de la main cavalier. *Des arrière-mains.*

ARRIÈRE-NEVEU [arjɛrnəvø]. **n. m. (1570;** *h. XIV^e^ ; arrière,* et neveu). Descendant du neveu ou de la nièce, rapport à l'oncle ou à la tante. *Le grand-oncle, la grand-te et* leurs *arrière-neveux.* ◇ Par ext. et littér. *(Plur.)* ; descendants, la postérité reculée. « Je *demande pour mes temporains et mes arrière-neveux une vie d'ordre et d'effort ond* » (DUHAM.).

ARRIÈRE-PAYS [arjɛrpei]. *n. m. invar.* (1959; de *arrière, ays*). Région située en arrière d'une région côtière. *Résider ts l'arrière-pays.*

ARRIÈRE-PENSÉE [arjɛrpɑ̃se]. *n. f.* **(1587,** repris 1798; arrière, et *pensée).* Pensée, intention que l'on dissimule. Réserve, réticence. « *Si franc qu'on le suppose, le rire cache arrière-pensée d'entente, de complicité* » (BERGSON). *Michèle lui attribuait des arrière-pensées malveillantes* » AURIAC). ◈ ANT. *Démonstration,* manifestation.

ARRIÈRE-PETIT-FILS [arjɛrpətifis]. **n.** *m. et* **ARRIÈRE-TITE-FILLE** [arjɛrpətitfij]. *n. f.* (1556, -1636; de *arrière, petit-fils (-fille).* Le fils, la fille du petit-fils, de la petite-:. *Des arrière-petits-fils. Des arrière-petii'es-filles.*

ARRIÈRE-PETIT-NEVEU [arjɛrpətinvø]. *n. m.* e t **RIÈRE-PETITE-NIÈCE** [arjɛrpətitnjɛs]. *n. f.* (1751, 56; de *arrière,* et *petit-neveu (-nièce).* Fils ou fille d'un it-neveu ou d'une petite-nièce. *Voltaire adopta l'arrière-ite-nièce de Corneille.*

ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS [arjɛrpətizɑ̃fɑ̃]. *n.* m. *pl.* (v. *1555;* de *arrière, et petits-enfants*). Les descendants du petit-fils, de la petite-fille. «Je *vois commencer la cinquième génération... ces arrière-petits-enfants me semblent des étrongers* » (RE~TIF).

ARRIÈRE-PLAN [arjɛrplɑ̃]. *n. m.* (1811; de *arrière, et* **plan).** ♦ **1°** Plan en arrière d'un autre. *Peint. Le* plan le plus éloigné de l'œil du spectateur *(opposé* à premier plan). *Des arrière-plans.* ♦ **2°** Fig. *Etre à l'arrière-plan : dans* une position secondaire.

ARRIÈRE-PORT [arjɛrpɔr]. n. *m.* (1866; de arrière, et port). *Mar.* Partie reculée d'un port *(opposé* à avant-port). *Des arrière-ports.*

ARRIÉRER [arjere]. **v.** *tr.;* conjug. *céder (1248;* « *laisser* en arrière »; de *arrière*). ♦ **1°** *Arrierer un paiement :* le différer. ♦ **2°** (1762). *S'arrierer.* Laisser en retard des paiements échus. V. Arriéré.

ARRIÈRE-SAISON [arjɛrsɛzɔ̃]. *n. f.* **(v. 1500;** de arrière, et saison). ♦ **1°** La dernière saison de l'année, l'automne, la fin de l'automne. « Cette *senteur spéciale des arrière-saisons* » (LOTI). *Fig.* L'âge voisin de la vieillesse. V. **Automne.** ♦ **2°** La fin d'une saison de production, les mois qui précèdent la nouvelle récolte. *Ce vin ne se boit que dans l'arrière-saison.* ◈ *A*. Printemps. Commencement, jeunesse.*

ARRIÈRE-SALLE [arjɛrsal]. *n. f.* **(av. 1865;** de arrière, et *salle).* Salle située derrière une autre. Ce *café a deux arrière-salles.* « *L'homme la* ramena *dans la pénombre de l'arrière-salle* » (M. DURAS).

ARRIÈRE-TRAIN [arjɛrtrɛ̃]. **n.** *m.* **(1827;** de arrière, et *train*). ♦ **1°** Partie postérieure du corps d'un quadrupède. — *Fam.* Fesses d'une *personne.* V. *Postérieur.* ♦ **2°** *Rare.* Partie postérieure d'un véhicule à quatre roues. *Des arrière-trains (opposé* à avant-train).

ARRIÈRE-VASSAL, AUX [arjɛrvasal, o]. *n. m.* (1611; de arrière, et *vassal*). *Féod.* Vassal d'un suzerain qui était lui-même le vassal d'un autre seigneur. *Les arrière-vassaux formaient l'arrière-ban. L'arrière-fief de l'arrière-vassal.*

ARRIÈRE-VOUSSURE [arjɛrvusyr]. **n.** *f.* (*1561* ; de *arrière, et voussure*). *Archif.* Voûte que l'on construit en arrière d'une baie pour couronner l'embrasure. *Des arrière-voussures.*

ARRI MAGE [arimaʒ]. *n. m.* (1398, « mise en état » ; sens mod. 1678, *arrumage*). Action d'arrimer. Arrangement des marchandises arrimées. V. Chargement. « *Ils se démenaient fous, changeant, chavirant l'arrimage* » (LOTI).

ARRIMER [anime]. v. *tr.* (1398, « mettre en état » ; moy. angl. *rimen,* rad. *rum* « place » ; sens mod. 1671, *arrumer ;* prov. *arumar,* même étym.). *Mar.* Répartir, ranger la cargaison dans la cale d'un navire. — *Par ext.* Caler, fixer avec des cordes (un chargement, des colis). *Chargement solidement arrimé.*

ARRIMEUR [arimœr]. *n. m.* (*Arrumeur,* 1690; de *arrumer.* V. Arrimer). *Mar.* Ouvrier qui arrime les marchandises à bord d'un navire. V. **Chargeur,** docker. « *Il s'était fait arrimeur* de navires » (LOTI).

ARRIVAGE [arivaʒ]. **n.** *m.* (1628, « lieu où l'on aborde » ; de *arriver).* Arrivée de marchandises par mer ou par une *autre* voie. *Un grand arrivage de fruits aux halles.* ◇ *Par ext.* Les marchandises elles-mêmes. ◇ Plaisant. Un *arrivage de touristes, d'estivants.* V. Arrivée.

ARRIVANT, ANTE [arivɑ̃, ɑ̃t]. *n.* (av. 1866; de *arriver).* Personne qui arrive quelque part. « *On restreint le nombre des nouveaux arrivants, on les trie sur le volet* » (DUHAM.). *Les arrivants et les partants.*

ARRIVÉ, ÉE [arive]. *adj.* (V. Arriver). ♦ **1°** *Premier, dernier arrivé* : qui est arrivé le premier, le dernier. « *Il n'a pu faire autrement que de servir d'abord les premiers arrivés* » (GIDE). ♦ **2°** Qui a réussi (socialement, professionnellement). *Un homme arrivé.* « *Quand le fils* « *arrivé* » *occuperait le premier rang* » (MAURIAC).

ARRIVÉE [arive]. *n. f.* (XVI^e^ ; de arriver). ♦ **1°** Action d'arriver; moment où l'on arrive. *L'arrivée du bateau, du train. Heure d'arrivée du courrier. Gare d'arrivée. Il m'annonce son arrivée pour le mois prochain. Votre arrivée me fait grand plaisir.* V. Venue. *Arrivée inattendue, imprévue. Ligne d'arrivée; juge d'arrivée* (d'une course). ◇ (Choses, marchandises) *L'arrivée du poisson sur* le *marché.* V. Arrivage. ♦ **2°** *Techn.* Passage (d'un fluide) qui arrive quelque part. *Arrivée d'air, d'essence, des gaz. Tuyau d'arrivée.* ♦ **3°** Fig. *L'arrivée du printemps. des froids.* V. Apparition, commencement, **début.** ♦ **4°** Lieu où arrivent des voyageurs, des coureurs, etc. *Où est l'arrivée?* ◈ ANT. Départ, *sortie.*

ARRIVER [arive]. **v.** *intr.* (*Ariver* « aborder, conduire; arriver », fin XI^e^ ; lat. pop. **arripare,* de *ad, et ripa* « rive »).

I. ♦ **1°** Vx. Toucher la rive, le bord. V. **Aborder.** — **(Avec** compl.) Parvenir près du port, *au* port. « *Mithridate lui-même* arrive *dans le port* » (RAC.). : aborde, touche terre. — Fig. *Arriver à bon port. V.* Port. ♦ **2°** (XII^e^). *Mod.* Toucher

au terme de son voyage; parvenir au lieu où l'on voulait aller. *Le fait d'arriver* (V. Arrivée) *; celui qui arrive* (V. Arrivant). *Nous arriverons à Paris à midi.* V. Parvenir, rendu (être rendu). *Arriver en France, dans sa maison, cher soi. On y arrive par une rue étroite.* « *Le lendemain ils arrivèrent à Notre-Dame-de-Lorette* » (STAËL). ◇ Absolt. Nous voici, *nous voilà arrivés. Arriver de Londres.* V. Venir (de). « *Quand on ne veut qu'arriver on peut courir en chaise de poste; quand on veut voyager, il faut aller à pied* » (ROUSS.). *Arriver par le train, par la route, en auto. Arriver de bonne heure, en retard, tard. Arriver le premier, le dernier. Arriver devant* (devancer, précéder), *derrière qqn* (V. Suivre). *Arriver à propos, mal* à *propos.* V. Tomber (bien *ou* mal). *Arriver à l'improviste* (V. Survenir, tomber), comme un *chien dans un jeu de quilles.* — Impers. *Il est arrivé des visites en votre absence.* ◇ *Par* ext. Approcher, venir *vers qqn. Le voici qui arrive (pop.* S'aboler, s'amener, se radiner, rappliquer). *Il arrive à grand pas*, en courant. ♦ 3° Parvenir à atteindre, après des difficultés. « *Je n'ai pas pu arriver jusqu'au secrétaire du ministre* » (LESAGE). ♦ 4° *Par* ext. Atteindre à une certaine taille. *Cet enfant grandit beaucoup, il m'arrive déjà à l'épaule.* Fig. *Il ne lui arrive pas à la cheville, à la ceinture.* V. Cheville; ceinture. 5° Atteindre, parvenir à (un état). Arriver *à un certain âge. Arriver au bout, à la fin, au terme de son* existence. V. Atteindre, parvenir, toucher. ◇ *Arriver au but qu'on s'est proposé. Arriver à ses fins.* « *Médiocre et rampant, et l'on arrive à tout* » (BEAUMARCH.). *N'arriver à rien.* « *Ces deux jeunes cœurs étaient arrivés à cette confiance sons bornes* » (STENDHAL). — ARRIVER À (et l'infinitif) : réussir à; *finir* par. « *J'espérais, à force de travail, arriver à reconstruire notre fortune* » (DAUD.). ♦ 6° *(1798). Absolt.* Réussir. *Un individu qui veut* à tout *prix* arriver. V. Arriviste. « *Pour bien arriver, il faut d'abord arriver* soi-même, *puis que les autres n'arrivent pas* » (RENARD). ♦ 7° *Spécialt.* Aborder (un sujet). *Arriver à la conclusion de son discours. Quant à cette question, j'y arrive; un instant, j'y arrive.* ♦ 8° (1866). EN ARRIVER À. *J'en Étais arrivé à la fin de mon discours lorsque...* — En venir à; être sur le point de, après une évolution (et souvent malgré soi). *J'en arrive à me demander s'il a vraiment du cœur. Il faudra bien en arriver là. Comment peut-on en arriver là?* V. Aboutir.

II. *(Choses).* ♦ 1° Parvenir à destination. Un *colis est arrivé pour vous. Deux lettres lui sont arrivées de Paris. Ces marchandises arrivent par* mer, *par avion :* sont transportées par mer... Impers. *Il est arrivé une lettre.* — *Un tuyau par lequel arrive l'eau.* V. Conduire (être conduit). ♦ 2° Arriver jusqu'à (qqn). *Le bruit est arrivé jusqu'à ses oreilles.* « *Une voix stridente, éplorée, arrive jusqu'à nous* » (DAUD.). ♦ 3° Atteindre un certain niveau. V. Atteindre, élever (s'), monter. *L'eau lui arrive à la ceinture. Le lierre arrive jusqu'au toit.* — En parlant des prix. *La rente est arrivée à cent francs.* ♦ 4° Venir, être sur le point d'être. *Le jour, la nuit arrive : se* lève; tombe. Son *tour, son heure, son jour arrivera bientôt. Un jour arrivera* où. V. Venir. « *Le jour de gloire est arrivé* » (La Marseillaise). ♦ 5° (XVII^e). En parlant d'un fait, d'un événement, d'un accident. V. Accomplir (s'), advenir, lieu (avoir), passer (se), produire *(se), réaliser* (se), survenir. Ce *qui est contingent peut arriver ou ne pas arriver. Si le cas arrive.* V. Échoir. « *Ce qu'on dit d'un malheur, qu'il n'arrive jamais seul, on le peut dire des passions* » (CHATEAUB.). — *Arriver à qqn. Cela ne m'est jamais arrivé. Cela peut arriver à tout le monde* : tout le monde est exposé à pareil accident. *Cela ne m'arrivera plus, je vous le promets : c'est une* chose que je ne recommencerai plus. ◇ (Impers.) « *Je pèche souvent par orgueil comme il arrive aux gens de petite origine* » (COLETTE). *Quoi qu'il arrive : en tout cas. Il lui est arrivé un ennui; il lui arrivera malheur.* « *Il ne nous était rien arrivé* » (PROUST). ◇ IL ARRIVE QUE. *Il arriva que je le rencontrai* (il *se* trouva que). « *Il arrive que ce cadre ne suffit pas* » (LITTRÉ). *Il arrive que nous sortions après dîner* (éventualité, possibilité). *Il arrive qu'il prenne ses repas au restaurant.* ◇ IL ARRIVE À (qqn) DE (et l'inf.) « *Il lui arrive souvent de perdre contenance* » (LA BRUY.).

◈ ANT. Aller (s'en), éloigner (s'), partir. *Échouer, manquer, roter (son but).*

ARRIVISME [arivism(ə)]. *n. m. (1906;* de *arriviste).* Caractère ou comportement de l'arriviste. « *Des syndicats d'arrivisme et d'ambition* » (PEGUY).

~~ARRIVISTE [arivist(ə)]. *n.* (1893 ; de *arriver).* Personne dénuée de scrupules qui veut arriver, réussir dans le monde par n'importe quel moyen. — Adj. « *Je me rendis vite compte que le fils de More1 était très arriviste* » (PROUST).

ARROBE ou **ARROBE** [arɔb]. *n. f.* (1555; esp. *arroba,* arabe *ar-roub* « le quart »). Mesure espagnole de poids (12 à 15 kg) et de capacité (10 à 16 litres).

ARROCHE [arɔʃ]. *n. f. (Arace,* XII^e, forme dial. ; du lat. *atriplex).* Plante à feuilles triangulaires *(Chénopodiacées)* dont une espèce pousse au bord de la mer et une autre est parfois cultivée *comme* légume *(Arroche des jardins, follette, bonne-dame).*

ARROGAMMENT [arɔgamɑ̃]. *adv.* (v. *1265;* de arrogant). *Rare.* D'une manière arrogante. « *Je fis le fier et je répondis arrogamment* » (ROUSS.).

ARROGANCE [arɔgɑ̃s] *n. f.* (1160; lat. *arrogantia*). Insolence méprisante ou agressive. V. **Fatuité,** fierté, **hauteur,** insolence, présomption, suffisance, superbe. *Air d'arrogance.* V. Mépris, *morgue. Répondre avec arrogance.* V. **Arrogamment.** *L'orgueil* « *ne déplaît tant que parce qu'il se donne s'attribue et s'arroge tout : d'où est venu le mot arrogance* (RIVAROL). ◈ ANT. *Aménité, déférence, humilité, modestie.*

ARROGANT, ANTE [arɔgɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (1398;* lat. *arrogans.* V. Arroger). Qui manifeste une insolence méprisante (V. **Arrogance**). *Une personne arrogante.* Qui témoigne de l'arrogance. Air, ton arrogant. V. Orgueilleux, **dédaigneux,** fat, fier, hautain, **impertinent,** important, impudent, **insolent,** insultant, méprisant, **présomptueux,** suffisant, superbe, **supérieur.** « Ses manières ni *humbles, ni arrogantes, mélange respectueux de l'autorité du mari et de la soumission du sujet* » (CHATEAUB.). — *Subst. Vx. Un arrogant.* « *L'arrogante! à l'ouïr elle est déjà ma reine* » (CORN.). ◈ ANT. *Déférent, familier,* humble, *modeste.*

ARROGER (S') [arɔʒe]. v. *pron.;* conjug. *bouger* (1538; arroger, « attribuer », XIV^e ; lat. *arrogare,* de *rogare* « demander »). S'attribuer (un droit, une qualité) sans y avoir droit. V. *Approprier* (s'), attribuer *(s'),* usurper. *Elle s'est arrogé des titres qui ne lui appartiennent pas. Les titres qu'elle s'est arrogés.* « *Les nobles se sont arrogé tout l'honneur national* » (BERNARD. de ST-P.). « *L'orgueil s'arroge tout* » (RIVAROL). V. Arrogance.

ARROI [arwa]. **n. m. (1230;** de l'a. fr. *areer, arroyer* « arranger ». V. Désarroi). *Vx* (dès le XVII^e). Équipage accompagnant un personnage. ◇ Littér. *La reine de Saba arrivait « avec une suite brillante, en grand arroi* » (DANIEL-ROPS).

ARRONDI, IE [arɔ̃di]. *adj.* (v. 1280; V. Arrondir). ♦ 1° De forme à peu près ronde. *Formes arrondies.* V. Rond; homhé, courbe, mamelonné, rebondi. *Un visage arrondi.* V. Gras, **plein, potelé.** « *Formes arrondies, onduleuses et régulièrement épanouies* » (TAINE). — *Phonét.* Se dit des voyelles prononcées avec les lèvres arrondies *(par oppos.* à étiré). On dit aussi *labial.* ♦ 2° Subst. *L'arrondi,* le contour arrondi. V. Courbe. « *Le moelleux arrondi des épaules* » (MART. du G.). *L'arrondi d'une jupe (en* bas). ♦ 3° *Aviat.* Passage à l'horizontale d'un avion qui va atterrir. ◈ ANT. Aigu. pointu; droit.

ARRONDIR [arɔ̃diʀ]. V. tr. (v. 1280; de a- 1, et *rond).* I. *V. tr.* ♦ 1° Rendre rond. *Le frottement arrondit les galets. L'embonpoint arrondit son visage. Arrondir une pièce* au tour. — (1835) Donner *une* forme courbe à. *Arrondir le bras, ses gestes. Arrondir* une *jupe* : en coudre l'ourlet de façon à ce que sa distance au sol soit égale en tous points. ◇ Fig. *Arrondir les angles* : atténuer les oppositions, les dissentiments. « *C'est prendre une furieuse tâche que de vouloir arrondir un caractère qui n'est qu'un hérisson* » (HUGO). ♦ 2° (1678). *Fig.* Rendre plus complet. *Arrondir son champ,* sa *fortune.* V. Agrandir; accroître, augmenter, compléter, étendre. « *Si j'arrondissais* mes États! » (LA FONT.). — Ajuster le dernier chiffre significatif* conservé à droite d'un nombre. *Arrondir une somme en y ajoutant un supplément.* V. Rond (somme ronde). *Arrondir au franc supérieur.* ♦ 3° (1621). *Peint.* Faire ressortir la rondeur des objets. « *La plaisance du modelé vient surtout d'un besoin d'arrondir sans les dissimuler les contours* » *(GIDE).* ♦ 4° *Mar. Arrondir un cap, une pointe :* passer au large.

II. **S'ARRONDIR.** Y. *pron.* ♦ 1° Devenir rond. Son *ventre s'arrondit.* V. **Ballonner,** enfler, gonfler. ♦ 2° *Vieilli.* Agrandir ses domaines, sa fortune. « *Il agrandit son porc de tous les jardins que l'entrepreneur avait acquis pour s'arrondir* » (BALZ.).

◈ ANT. *Allonger. Diminuer. réduire.*

ARRONDISSAGE [arɔ̃disaʒ]. *n. m. (1838;* de *arrondir). Techn.* Opération qui consiste à arrondir une chose.

ARRONDISSEMENT [arɔ̃dismɑ̃]. *n. m.* (1458; de arrondir). ♦ 1° *Vx.* Action d'arrondir, de s'arrondir. — Fig. *Arrondissement d'un domaine.* V. Agrandissement; accroissement. *Le « travail constant d' « arrondissement » mené en Allemagne par les neveux de Frédéric II* » (MADELIN). ♦ 2° *Par* ext. (1737). Division territoriale. -(An VIII : 1800) Circonscription administrative. *Le département est divisé en un certain nombre d'arrondissements. Chef-lieu d'arrondissement.* V. Sous-préfecture. *Scrutin d'arrondissement.* — (A Paris, Lyon, Marseille). *Le V^e arrondissement.* Ellipt. *La mairie du V^e.*

ARROSABLE [arozabl(ə)]. *adj. (Arrousable,* XIV^e ; de arroser). Qui peut être arrosé.

ARROSAGE [arozaʒ]. *n. m.* (1611; de *arroser).* ♦ 1° Action d'arroser. V. Arrosement; **affusion,** aspersion, douche, **irroration.** *L'arrosage des voies publiques.* V. Arroseur, **arroseuse.** *Arrosage d'un jardin, d'un champ. Bassin? canal, lance, pompe, tourniquet, tuyau d'arrosage.* V. **Arrosoir.** « *La poussière d'eau des arrosages égrenée sur l'herbe fine* » (MAUPASS.).

1° *Agric.* Quantité d'eau fournie en un temps déterminé ne terre cultivée. ♦ 3° *Arg. milit.* (1922) Bombardement, raillage méthodique. *L'arrosage des lignes ennemies par tillerie.* ♦ 4° (1953). Gratification pour service rendu **Pot-de-vin).** ♦ 5° *(Néol.).* Diffusion couvrant un vaste teur. *L'arrosage publicitaire par les mass-media.* « *L'arroe à grande échelle, par satellites, d'émissions venant d'un t partout* » *(L'Express,* 2-6-1969).

ANT. Assèchement, drainage.

ARROSÉ, ÉE [aroze]. *adj.* (v. 1350; V. Arroser). ♦ Mouillé par arrosage. *L'arroseur* arrosé. film de L. Lumière. 2° *Géogr.* Qui reçoit des précipitations. — *À* travers quoi ule un cours d'eau.

ARROSEMENT [arozmã]. *n.* m. (1190; de arroser). action d'arroser ou le fait d'être arrosé. *Vx.* Arrosage ou igation. Mod. *Géogr.* Le fait d'arroser une région (fleuve).

ARROSER [aroze]. *v. tr.* (1155; bas lat. *arrorare;* de *ad,* lat. class. *rorare,* de *ros, roris* « rosée »). ♦ 1° Humecter ou ıs souvent mouiller en versant un liquide, de l'eau sur. *roser* **une terre,** *des plantes.* **V. Arrosage.** *Arroser légèrent* (de gouttelettes, d'une pluie **fine). V. Asperger, bassir. Arroser à grande eau.** V. Inonder. *La pluie* « *arrosait mme à plaisir cette foule bruyante* » (Loti). Fam. Se *faire roser,* se faire mouiller, tremper, saucer *(fam.) par* la ıie. V. Doucher. ◇ *Littér.* (Par exagér.). Arroser *de larmes.* **Mouiller, inonder, tremper.** — *Arroser la terre de sang :* rser son sang. ♦ 2° Rendre humide, mouillé, en coulant travers. *Le fleuve* « *traverse sans l'arroser cette vallée misérble* » (Fromentin). **V. Irriguer.** Couler à travers. V. **Traarser.** ♦ 3° *Arroser son repas d'un bon vin :* l'accompagner un bon vin en mangeant. « *Le temps de dévorer un poulet* rosé *de pinard* » (Gide). ◇ Fam. Arroser ses galons *:* boire l'occasion d'une promotion. *Arroser une décoration. Il* ut *arroser* cela ♦ 4° *Fig. et fam.* (1838). *Arroser qqn :* i donner de l'argent. ♦ 5° *Arroser son café : y verser* de alcool. 6" *Arg. milit.* (1922) Bombarder, mitrailler méthoquement. ♦ 7° *(Néol.).* Diffuser des informations en ouvrant un vaste secteur. ◈ ANT. Sécher; assécher, **dessécher,** ·ainer.

ARROSEUR, EUSE [arozœr, øz]. n. (1559, repris 1838; e arroser). ♦ 1° Personne qui arrose (en particulier les ɔies publiques). ♦ 2° (1907). Appareil d'arrosage. « Sur *ne pelouse pâmée de plaisir, l'arroseur automatique répandait* ı tournoyant une *pluie* » (Duham.). ♦ 3° N. *f.* Véhicule ıuni d'un réservoir d'eau et destiné à l'arrosage des voies ıbliques. *Une arroseuse automobile.*

ARROSOIR [arozwar]. n. m. *(Arousour,* 1365; de *arroer).* Ustensile destiné à l'arrosage, récipient muni d'une anse t d'un long col (ou queue) terminé par une plaque percée e petits trous (V. Pomme) ou par un ajutage. « *Un vieux elge faisait avec un arrosoir des huit sur le dallage pousiéreux* » (Mart. du G.).

ARROW-ROOT [arorut]. n. m. (1808; mot angl., de *rrow* « flèche », et *root* « racine »). ♦ 1° Plante d'Amérique ropicale *(Marenta).* ♦ 2° Fécule comestible fournie par es rhizomes de cette plante.

ARROYO [arɔjo]. n. m. (1890; mot esp.). Canal ou chenal eliant deux cours d'eau (en pays tropicaux).

ARS [an]. n. m. (1213; lat. *armus*). Jonction du poitrail t des membres antérieurs du cheval. Saigner un *cheval aux rs.* ◈ HOM. Are, arrhes, *art, hart.*

ARSENAL, AUX [arsənal, o]. n. m. (1250; it. *arsenale,* l'o. arabe; grec byzantin *arsenas* Venise jusqu'au XVI[e]). ♦ 1° *Arsenal de* ta *marine* : établissement où se trouve réuni tout e qui est nécessaire à la construction, la réparation et l'armement **des navires de guerre. V. Atelier, Chantier, magasin.** *Les arsenaux de* la *marine.* ♦ 2° Dépôt d'armes et de munitions; *ancienn.* Atelier, manufacture d'armes. — Grande quantité d'armes. *La police a saisi chez lui tout un arsenal.* ♦ 3° *Fig.* Ce qui fournit des moyens pour attaquer ou se défendre (V. Arme). « *Des milliers d'articles de lois, arsenal qui fournit des armes à toute fin* » (Renan). ♦ 4° *Fam.* Matériel compliqué. « *En prenant soin d'emporter son arsenal de drogues* » (Mart. du G.). *L'arsenal d'un photographe.*

ARSÉNIATE [arsenjat]. n. *m.* (1782; du rad. de *arsenic,* suff. *-ate*). *Chim. Sel* ou ester de l'acide arsénique. *Arséniate de calcium.*

ARSENIC [arsənik]. n. m. (1398; bas lat. d'o. gr. *arsenicum*). ♦ 1° *Alch. (Vx) et Cour. Nom* des composés toxiques de l'arsenic (2°). *Arsenic blanc* (anhydride arsénieux : mort aux rats), jaune, rouge (sulfures : orpiment, réalgar). ♦ 2° *Chim. mod.* (fin XVIII[e]). Corps simple (As; p. at. 74, 91; n° at. 33), substance cassante de couleur gris acier que l'on rencontre dans la *nature* sous forme de sulfure (V. **Orpiment, réalgar**) ou d'arsénio-sulfure (V. **Mispickel**).

ARSENICAL, ALE, AUX [arsənikal, o]. *adj.* (1578; de *arsenic).* Qui contient de l'arsenic. *Sels arsenicaux :* arséniates. Eaux *arsenicales. Pyrites arsenicales* (mispickel).

ARSÉNIEUX [arsenjø]. *adj. m.* (1787; de arsenic). *Chim.* Se dit de certains composés de l'arsenic. *Oxyde arsénieux, anhydride arsénieux,* arsenic* blanc (As_2O_3) employé comme insecticide.

ARSÉNITE [arsenit]. *n. m.* (1787; de *arsenic). Sel* de l'acide arsénieux.

ARSÉNIURE [arsenjyr]. n. m. (1846; de *arsenic). Chim.* Tout composé de l'arsenic avec un autre corps simple, par exemple un métal. *Arséniure d'argent.*

ARSIN [arsɛ̃]. *adj. m. (fin* XII[e]; de *ars,* p. p. de l'a. fr. *ardre* « brûler »). Eaux et for. *Bois arsin :* endommagé par le feu.

ARSINE [arsin]. *n. f.* (1846; de *arsenic).* Hydrogène arsénié, gaz incolore à odeur forte, très toxique (AsH_3).

ARSOUILLE [arsuj]. n. (1792, « souteneur de tripot »; de *arsouiller,* o. i.). Voyou. *Un arsouille. Une petite arsouille* (se dit aussi d'un jeune homme). — Adj. *Il* a un genre un peu arsouille, un *air arsouille* : vulgaire et canaille.

ART [ar]. *n.* m. (X[e], d'abord « science, savoir », puis « moyen, méthode »; lat. *ars, artis;* souv. fém. jusqu'au XVII[e]).

I. Ensemble de moyens, de procédés réglés qui tendent à une certaine fin. ♦ 1° Vx (1160). Moyen d'obtenir quelque. résultat (par l'effet d'aptitudes naturelles) ; ces aptitudes (adresse, habileté). Mod. *L'art de faire qqch.* V. Façon, **manière.** « **Vous avez trouvé l'art d'être maître des cœurs** » (Corn.). « *Je confesse mon faible, elle a l'art de me plaire* » (Mol.). -Plaisant. *Il a l'art d'ennuyer tout le monde.* — *Faire qqch.* **avec art. V. Adresse, habileté, savoir-faire.** *Avoir l'art* et la manière. ◇ *Spécialt.* (appliqué à la littérature, à l'Art, II) L'habileté jointe à la connaissance des moyens. « *L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète* » (Chénier). « *L'art est de cacher l'art* » (Joubert). *C'est du grand art.* ♦ 2° *Vx ou littér. (opposé à* nature). *'Ce* que l'homme ajoute à la nature: ce aui est artificiel*. « *La délicatesse est un don de la nature, et non pas une acquisition de l'art* » (Pasc.). « *L'art gâte quelquefois la nature en cherchant à la perfcctionner* » (La Bruy.). ♦ 3° Vx ou *spécialt.* (XIII[e]). Ensemble de connaissances et de règles d'action dans un domaine particulier. V. **Activité, discipline. Vx.** *La science* (connaissance abstraite) *opposée* à *l'art* (connaissance appliquée). ◇ Spécialt. Vx. Métier exigeant une aptitude et des connaissances (apprentissage) de la part de celui qui l'exerce (V. **Artiste).** « *L'on peut s'enrichir dans quelque art ou dans quelque commerce* » (La Bruy.). *S'instruire, se perfectionner dans un art.* « *La critique est aisée et l'art est difficile* » (Destouches). — Mod. *L'art culinaire, militaire, l'art vétérinaire. Les hommes de* l'art : les spécialistes compétents. *Consulter un homme de l'art : un* médecin. Ancienn. *L'art sacré, le grand art :* l'alchimie. l'hermétisme. ◇ *Vx* (ou dans des usages spéciaux) Technique particulière; ensemble de règles pour produire qqch. *Les règles d'un art.* Mod. Les *règles de l'art :* la manière correcte, réglée, de procéder. *Il a réparé l'installation dans toutes les règles de l'art.* ◇ *Mod. (avec de et* l'inf.) « *Il y a un art de marcher, un art de respirer : il y a* même un *art de se taire* » (Valéry). Dans des titres : *l'Art d'aimer, l'Art de vivre.* ◇ Spécialt. *Art poétique**. ♦ 4° *Plur. (fin* XII[e]). Ancienn. *Arts libéraux,* les disciplines où le travail de l'esprit tient la plus grande part. *Arts mécaniques,* qui exigent surtout un travail manuel ou mécanique. *Les sept arts libéraux,* enseignés dans les *facultés des arts* du moyen âge. V. Grammaire; dialectique, rhétorique *(Trivium)* ; Arith**métique, géométrie, astronomie, musique** *(Quadrivium)* ◇ Mod. Conservatoire *des arts et métiers* (arts mécaniques). *Les* arts *ménagers* : les connaissances et procédés nécessaires à la bonne tenue des ménages. *Salon des arts ménagers.* — (1752) Beaux-arts. consacrés à la production de la beauté. V. **Beaux-arts** (et *ci-dessous,* II). — *Arts d'agrément :* musique, tapisserie, aquarelle. ◇ Absolt. *Les arts* : la littérature, la poésie, les arts libéraux et les beaux-arts. « M. *Turgot* est le *protecteur de tous les arts* » (Volt.). *Le temple des arts.*

II. *Mod.* (1752). Spécialisation d'emplois de I (Cf. Beaux-arts). ♦ 1° *Absolt.* Expression par les œuvres de l'homme, d'un idéal esthétique; ensemble des activités humaines créatrices visant à cette expression. « *La mission de l'art n'est pas de copier la nature, mais de l'exprimer* » (Balz.). ◇ *Spécialt. (excluant* les disciplines du langage et, souvent limité aux arts plastiques). La création d'œuvres en architecture, peinture, musique, *etc. Œuvre d'art, objet d'art. Critique d'art. Institut d'art et d'archéologie. Ville d'art :* riche en œuvres d'art. *Livre d'art* : contenant des reproductions d'oeuvres d'art. *Histoire de l'art. Sociologie de l'art.* — (1818) *L'art pour l'art,* portant en lui sa propre justification. ♦ 2° Chacun des modes d'expression de la beauté. *Les arts plastiques* ou *arts de l'espace.* **V. Architecture, peinture, sculpture (et gravure)** ; photographie. *Les arts du temps.* **V. Musique; danse; cinéma.** *Le septième art :* le cinéma; *le huitième art* : la télévision. *Le neuvième art : la* bande dessinée. *Les arts décoratifs*. Les arts du spectacle.* ♦ 3° Création des oeuvres d'art; ensemble des œuvres (à une époque; dans un lieu particulier). *Etudier l'art égyptien, l'art italien. L'art des steppes. Musée national d'art moderne.* — Spécialt.

Art nouveau, se dit des styles d'art plastique développés en Europe entre 1885 et 1914 (*Syn.* MODERN STYLE). *Art déco*, se dit du style représenté par l'Exposition des Arts décoratifs de *1925* et *ses* suites. *-L'art, les arts populaires* (V. Folklore). — (Selon les styles) *Art classique, baroque. Art abstrait (en* peinture, sculpture). ♦ 4° D'ART : artistique. *Film d'art.* ◈ HOM. *Are.* arrhes, ors, *hart.*

ARTEFACT [artefakt]. n. *m.* (1905; mot angl., aussi *artifact* (1821), du lat. *artis factum* « fait de l'art » (I, 2°). *Didact.* Phénomène d'origine humaine, artificielle (dans l'étude de faits naturels). ◇ Spécialt. *(Méd.).* Toute altération produite artificiellement lors d'un examen de laboratoire *(par* ex., examen microscopique d'un tissu, électro-encéphalographie, électrocardiographie, etc.). — *Inform.* Signal parasite.

ARTEL [artɛl]. *n. f.* (*Artelchiki*, 1800; mot russe, « commune »). Coopérative, dans l'ancienne Russie. ◇ *Mod.* Société coopérative dans laquelle la propriété est collective. *Artel agricole* : forme de kolkhoze.

ARTÈRE [artɛr]. *n. f.* (XIVe ; *artaire*, 1213; lat. d'o. gr. *arteria).* ♦ 1° Un des vaisseaux à ramifications divergentes qui, partant des ventricules du cœur, distribuent le sang *à tout* le corps. *Les artères communiquent avec les veines par les capillaires. Artère pulmonaire :* partant du ventricule droit et conduisant le sang noir aux poumons (petite circulation). *Artère aorte* (V. Aorte), qui part du ventricule gauche et envoie le sang rouge dans l'organisme (grande circulation). *Artère carotide.* V. Carotide. *Battement des artères. Affection, inflammation, lésion des artères. V.* Anévrisme, artériosclérose, artérite, athérome. *Oblitération* d'une artère. V. Embolie. — *On a l'âge de ses artères* (axiome de Cazalis). ♦ 2° (1831). *Fig.* Voie de communication. *Spécialt.* Rue importante d'une ville. « *Dans les grandes artères retentissaient les cris des vendeurs de journaux* » (MART. du G.).

ARTÉRIECTOMIE [arterjɛktɔmi]. *n. f. (xx'; artériotome,* 1560; de *artério-, et -ectomie*). *Chir.* Ablation d'une artère.

ARTÉRIEL, IELLE [arterjɛl], *adj.* (1503; de artère). Qui a rapport aux artères. *Système artériel. Tension artérielle.* V. Tension. *Sang artériel, sang rouge. oxygéné,* chassé par le ventricule gauche.

ARTÉRI(O)-. Élément, du lat. *arteria* « artère ».

ARTÉRIOGRAPHIE [arterjɔgrafi]. n. *f.* (ov. 1929, Sicard; 1771, « description des artères »; de *artério-, et -graphie). Méd.* Examen radiologique d'une ou de plusieurs artères après injection d'un produit opaque aux rayons X. V. Angiographie.

ARTÉRIOLE [arterjɔl]. *n. f.* (1673; de *artère). Anat.* Petite artère.

ARTÉRIOSCLÉREUX, EUSE [arterjɔskleʀø, øz]. *adj.* et *n.* (1895; de *artériosclérose). Méd.* De l'artériosclérose; atteint d'artériosclérose. — *Un artérioscléreux.*

ARTÉRIOSCLÉROSE [arterjɔskleʀoz]. n. *f.* (1833; de *arterio-, et gr. sklêrôsis* « durcissement »). État pathologique caractérisé par un épaississement de la tunique interne, un durcissement progressif des artères.

ARTÉRIOTOMIE [arterjɔtɔmi]. *n. f.* (1560; bas lat. d'o. gr. *arteriotomia.* V. -Tomie). *Chir.* Incision pratiquée à une artère.

ARTÉRITE [arterit]. **n.** *f.* (1836,; de artère). Nom générique des affections artérielles d'origine inflammatoire.

ARTÉRITIQUE [arteritik]. *adj.* et *n. (xx"; de artérite). Méd.* De l'artérite, atteint d'artérite. — Un *artéritique.*

ARTÉSIEN [artezjɛ̃]. *adj. m.* (1803; de *artésien, enne,* de *l'Artois). Puits artésien.* trou foré jusqu'à une nappe d'eau souterraine jaillissante.

ARTHRALGIE [artralʒi]. *n. f.* (1843; *gr. arthron* « articulation », et *-algie*). *Méd.* Douleur articulaire.

ARTHRITE [artrit]. *n. f.* (1560; bas lat. *arthritis,* mot *gr.* « goutte »). *Méd.* Nom générique des affections articulaires d'origine inflammatoire. *Arthrite déformante.* V. Rhumatisme. *Arthrite de la hanche.* V. Coxalgie.

ARTHRITIQUE [artritik]. *a&. et n. (Artétique,* 1167; lat. *arthriticus). Méd.* Qui a rapport à l'arthritisme. *Tempérament arthritique.* ◇ Cour. Qui souffre d'arthrite ou d'arthritisme. N. *Un, une arthritique.*

ARTHRITISME [artritism(ə)], *n. m.* (1866; de *arthritique). Méd. (Vieilli).* Nom d'ensemble de certaines maladies, de caractère souvent familial et pouvant coexister chez le même individu, avec tendance à diverses douleurs (goutte, rhumatisme chronique, lithiase biliaire, obésité). V. Diathèse.

ARTHR(O)-. Élément, du gr. *arthron* « articulation ».

ARTHRODIE [artrɔdi]. *n. f.* (XVIe, A. Paré; *gr. arthrôdia* « sorte d'articulation »). *Anat.* Type d'articulation à surfaces articulaires planes ou peu arrondies. *L'articulation de l'omoplate avec la clavicule est une arthrodie.*

ARTHROGRAPHIE [artrɔgrafi]. *n. f.* (mil. XXe ; de *nrtkro-,* et *-graphie). Méd.* Examen radiologique d'une articulation après injection d'un produit de contraste (substance opaque aux rayons X, gaz) dans la cavité articulaire.

ARTHROPATHIE [artrɔpati]. *n. f.* (1840; de *arthro- et -pathie*). *Méd.* Affection articulaire d'origine nerveuse.

ARTHROPODES [artrɔpɔd]. n. *m.* pl. (1868; *arthropodion,* 1827; de *arthro-,* et *-pode*). *Zool.* Embranchement d'invertébrés *(Métazoaires artiozoaires)* comprenant de animaux dont le corps recouvert de chitine est formé de pièces articulées (Syn. *Articulés*). *Les crustacés, les myriapodes, les insectes, les arachnides, sont des arthropodes.* Au *sing. Un arthropode.*

ARTHROSE [artroz]. **n.** *f.* (1836; de *arthr(o)-, et ose). Méd.* Altération chronique de diverses articulations, sorte de vieillissement, souvent prématuré, des cartilages articulaires.

ARTICHAUT [artiʃo]. *n. m.* (1530; lombard *articioc* de l'it. *carciofo,* arabe *al-karchoûf*). ♦ 1° Plante potagère *(Composacées)* vivace, qui est cultivée pour ses capitules *(tête d'artichaut),* dont le réceptacle charnu *(fond d'artichaut)* porte des bractées *(feuilles d'artichaut) à* base également charnue. *Un champ d'artichauts.* V. Artichautière. Capitule de cette plante. *Foin d'artichaut. Cœurs d'artichauts* les feuilles du cœur de petits artichauts dont le haut est coupé. *Artichaut à la vinaigrette.* ◇ Fig. *et* fam. *Avoir un cœur d'artichaut : un* cœur volage. « *Se redressant avec le dépit d'une grande coquette trahie il répondit* « *je vois que vous avez un cœur d'artichaut* » (PROUST). ♦ 2° *Par anal. de forme. Nom courant* de la *Joubarbe.* ◇ *Artichaut d'Espagne,* autre *nom* du *pâtisson.* ♦ 3° *Par anal.* Pièce de fer hérissée de pointes et de crocs dont on garnit une clôture pour en empêcher l'escalade.

ARTICHAUTIÈRE [artiʃotjɛr]. *n. f. (Artichaulière* XVIe ; de *artichaut).* ♦ 1° Terrain planté en artichauts. ♦ 2° (1843). Ustensile dans lequel on fait cuire les artichauts.

ARTICLE [artikl(ə)]. *n.* m. (1130; lat. *articulus* « articulation », de *artus;* Cf. Orteil).

I. ♦ 1° Vx. Articulation (I). ♦ 2° *Mod.* (1846). *Zool.* Pièces articulées des Arthropodes. V. Articulé.

II. (XIIIe). ♦ 1° Partie (numérotée ou non) qui forme une division d'un texte légal, juridique, diplomatique, religieux, littéraire. *L'article constitue la division élémentaire et fondamentale des lois françaises. Les alinéas d'un article.* ◇ *Article de foi* : point formel de croyance dans une religion *V.* Dogme. Fig. *Prendre qqch. pour article de foi : y* croire fermement. ♦ 2° *Par* ext. Partie d'un écrit. V. Point. « *Je passe à un autre article de votre lettre qui n'est pas le moins essentiel* » (VOLT.). ◇ *Pour cet article, sur cet article :* sur ce point, sur ce chapitre. V. Chapitre, matière, objet, sujet. « *Qu'est-ce que cet intérêt si délicat pour l'article de votre réputation?* » (DIDER.). ◇ *À l'article de la mort* (XVIIe) *: a* « chapitre » de la mort, au moment de mourir. V. Agonie. *Être à l'article de la* mort. ♦ 3" ARTICLE, écrit formant pièce lui-même un tout distinct, mais faisant partie d'une publication. *Les articles d'un dictionnaire. Article de presse, de revue, de journal. V.* Chronique, courrier, éditorial, entrefilet, papier *(fam.). Insérer, publier un article, une série d'articles dans un journal.*

III. (1517). ♦ 1° Tout objet de commerce. Nous *n'avons pas cet article en magasin. Articles de toilette, de voyage. Articles de luxe. Articles de Paris* (1833), petits articles de luxe de la toilette féminine. — « *Chaque jour le prix de tous les articles nécessaires à la vie s'élevait quelque peu* » (DUHAM. Écon. *Liste des 179 articles,* pour calculer l'indice du coût de la vie, la base du salaire* minimum, etc. (en 1965). 2° *Faire* l'article, vanter sa marchandise pour la vendre. *Fig.* Faire valoir (qqch., qqn) d'une manière commerciale.

IV. (1350). Mot qui, placé devant un nom, sert à le déterminer plus ou moins précisément, tout en en marquant le genre et le nombre. *Article défini, indéfini, partitif.* V. *Le, un; de. Article élidé* (V. Le). *Article contracté* (V. Au, du).

ARTICULAIRE [artikylɛr]. *adj.* (1538; lat. *articularis* Qui a rapport aux articulations. *Capsule ou ligament articulaire.* — Méd. *Affection articulaire. V.* Arthrite. *Rhumatisme articulaire chronique.*

ARTICULATION [artikylasjɔ̃]. *n. f.* (1478; lat. *articulatio;* Cf. Article).

I. ♦ 1° Anal. Mode d'union des os entre eux; ensemble des parties molles et dures par lesquelles s'unissent deux ou plusieurs os voisins. V. Arthro-, jointure, ligament; et *aussi* Attache, charnière, emboîtement. *Articulations mobiles.* V. Diarthrose. *Jeu, mouvement des articulations. Articulation immobiles.* V. Synarthrose. « *Après avoir fait craquer, une à une, toutes les articulations de ses doigts* » (DUHAM.). — Mé *Affections, lésions, malformations des articulations. V.* Ankylose, arthrite, coxalgie, déboîtement, déviation, entorse exarthrose, goutte, hydarthrose, luxation, rhumatisme, tophus. ◇ *Zool.* Région du tégument des arthropodes où la cutine s'amincit et permet le mouvement des téguments.

2° *Mécan.* Assemblage de plusieurs pièces mobiles les unes sur les autres. ♦ 3° *Fig.* Répartition fonctionnelle dans l'espace

L'articulation des masses architecturales. — Organisation en éléments distincts contribuant au fonctionnement d'un ensemble. *Spécialt.* Ling. « *La double articulation du langage* » (A. MARTINET), la première étant formée d'unités signifiantes (morphèmes ou monèmes), elles-mêmes analysables en unités de deuxième articulation (phonèmes). ♦ 4° ■ Imbrication de deux *processus.* « *L'articulation de la sexualité et de la politique, argument fondamental du film, fait peur au pouvoir* » *(Nouvel Obs.,* 16-7-1973).

II. Cour. Action de prononcer distinctement les différents sons d'une langue à l'aide des mouvements des lèvres et de la langue. V. Prononciation. « *La netteté de l'articulation française s'oppose au relâchement de l'articulation en anglais* » (DAUZAT). ◇ *Phonét.* Ensemble des mouvements des organes phonateurs nécessaires à la formation des phonèmes. *Point d'articulation d'un phonème,* lieu du resserrement ou de l'occlusion du canal expiratoire pour l'émission d'un phonème (V. Alvéolaire, dental, glottal, labial, **uvulaire, vélaire**). *Mode d'articulation,* manière de réaliser l'articulation d'un phonème (V. **Affriquée,** fricative, nasal, occlusif, **oral,** sonore, sourd).

III. *Dr.* Énonciation écrite de faits, article par article, à l'appui d'une demande en justice. *L'articulation des griefs dans la procédure du divorce.*

ARTICULATOIRE [artikylatwaʀ]. *adj.* (*XVI^e^;* de *articuler*). Qui concerne l'articulation phonétique.

ARTICULÉ, ÉE [artikyle]. *adj. et* n. (1265; V. **Articuler**). 1° Formé de sons différents reconnaissables. V. **Articuler** II). *Langage* articulé (*opposé à* inarticulé). ♦ 2° (XVI^e^). Qui s'articule (1). *Membres articulés. 0 Zool.* LES ARTICULÉS. m. *pl.* Un des quatre embranchements de Cuvier, qui groupait les animaux dont le corps divisé en anneaux porte des membres formés de *pièces articulées* (Vers; arthropodes). *Par ext.* Syn. *d'arthropodes.* ◇ Construit de manière à s'articuler. *Poupée articulée,* dont on peut bouger la tête, les membres. « *Une glace ovale échassière, articulée, montée sur tige de métal à trépied, qui se haussait à volonté* » (GIDE). ♦ 3° *N.* m. *Articulé dentaire.* Engrènement des dents antagonistes lorsque les maxillaires sont en position d'occlusion.

ARTICULER [artikyle]. *v. tr. (1265;* lat. *articulare,* de *articulus* « articulation ». V. **Article**).

I. ♦ 1° *Anat.* (Surtout *pronom.).* Réunir deux ou plusieurs os voisins par une articulation. *La manière dont deux os s'articulent.* ♦ 2° Assembler par des jointures qui permettent le mouvement. *Articuler deux tiges par* une *rotule.* Pronom. *L'organe de transmission s'articule sur l'arbre.* ♦ 3° Fig. S'articuler, s'organiser en éléments distincts concourant au fonctionnement d'un ensemble. « *Trente-six tours autour desquelles s'articuleront les futurs locaux* » *(Le Figaro, B-9-*966). ♦ 4° Se réaliser par une articulation* (4°). « C'est *autour de la charnière conflictuelle jeunesse-liberté/vieillesse-autorité que s'articule le conflit traditionnel dirigés-dirigeants* » *(Le Monde, 6-6-1968).*

II. Émettre, faire entendre les sons vocaux à l'aide de mouvements des lèvres et de la langue. V. Prononcer. « *Le nouveau articula d'une voix bredouillante un nom inintelligible* » (FLAUB.). Absolt. Bien *articuler,* détacher les syllabes, les mots. *Mal articuler.* (V. **Bafouiller, balbutier, bégayer, bléser, bredouiller, mâchonner**). *Articuler!* parlez distinctement. 0 *Par ext.* Dire, proférer. « *Il ne jugea pas nécessaire d'articuler un mot, de donner un conseil* » (DUHAM.).

III. *Dr.* Énoncer article par article. *Articuler des faits, des griefs.*

◈ ANT. **Désarticuler. disloquer.**

ARTICULET [artikyle]. *n. m.* (1922; *article,* 1846; de *article*). *Fam.* Petit article de journal ou de revue; article insignifiant.

ARTIFICE [artifis]. *n. m. (1256; lat. artificium* « art, métier », par l'it.). ♦ 1° *Vx.* Art consommé, habileté. V. at. ◇ *Mod.* Moyen habile, ingénieux. *Résoudre un problème de mathématiques par un artifice de calcul.* ♦ 2° *Cour.* (XVII^e^). Moyen trompeur et habile pour déguiser la vérité, subtilité captieuse. V. **Combinaison, feinte, finesse, leurre, manège, mensonge, piège, ruse, subterfuge, tour, tromperie.** *User d'artifice. Les artifices de la toilette féminine. L'humilité n'est un artifice de l'orgueil qui s'abaisse pour s'élever* » LA ROCHEF.). ♦ 3° (XV^e^; adapt. it.). Composition pyrotechnique destinée à brûler plus ou moins rapidement. *Artifices pour signaux* (Marine). 0 Cour. Feu *d'artifice :* ensemble de pièces d'artifice qu'on fait brûler d'ordinaire pour un divertissement. « *D'éblouissants feux d'artifice allaient mêler aux étoiles leurs panaches de feu* » (MAUPASS.). — *Fig. Ce qui éblouit par le* nombre et la rapidité des images ou des traits brillants. *C'est* un *vrai feu d'artifice.*

ARTIFICIEL, IELLE [artifisjɛl]. *adj.* (1549; « fait avec art », v. *1260;* lat. *artificialis*). ♦ 1° Qui est le produit de l'habileté humaine (artifice, 1") et non celui de la nature. V. **actice, fabriqué, faux, imité, inventé, postiche.** *Lac artificiel. umière artificielle. Insémination artificielle. Jambe artificielle* (Prothèse). *Fleurs artificielles. Prairies artificielles. Port artificiel.* « *Les paradis artificiels* » (BAUDEL.), les joies de la drogue. 0 Fabriqué (et non obtenu dans la nature). V. **Synthétique.** *Soie artificielle. Colorant, parfum artificiel.* ♦ 2° Qui est le produit des relations sociales, de la civilisation. *Des plaisirs, des besoins artificiels.* ♦ 3° Qui ne tient pas compte des caractères naturels, des faits réels, rationnels. *Classification artificielle.* V. Arbitraire. « *Tout ce que la seule logique construit reste artificiel et contraint* » (GIDE). ♦ 4° *Rare.* Qui manque de naturel. V. Affecté feint, forcé. ◈ ANT. **Naturel. original, originel, réel,** *sincère, véritable, vrai.*

ARTIFICIELLEMENT [artifisjɛlmɑ̃]. *adv. (1690;* « avec art », v. 1260; de *artificiel).* D'une manière artificielle. *Des fruits de serre, artificiellement produits.* « *Les mots inventés, les mots faits artificiellement* » (HUGO). V. Arbitrairement. ◈ ANT. Naturellement.

ARTIFICIER [artifisje]. *n. m.* (1594; de *artifice,* 3°). ♦ 1° Celui qui fabrique des pièces d'artifice, organise ou tire des feux d'artifice. ♦ 2° Militaire employé à la confection des artifices, aux travaux pyrotechniques.

ARTIFICIEUSEMENT [artifisjøzmɑ̃]. *adv.* (XIV^e^; de *artificieux). Littér.* D'une manière artificieuse, trompeuse. ◈ ANT. *Sincèrement.*

ARTIFICIEUX. IEUSE [artifisjø, jøz]. *adj.* (XIV^e^; « fait avec art », 1265 ; lat. *artificiosus). Littér.* Qui est plein d'artifices, de ruse. Une *femme artificieuse.* V. Rusé, retors, trompeur; hypocrite. « *Des hommes artificieux et intéressés* » (FÉN.). *Paroles artificieuses,* V. Captieux. ◈ ANT. *Sincère.*

ARTILLERIE [artijʀi]. *n. f.* (1260, « engins de guerre »; de *artillier* (vx) « munir d'engins de guerre », de *attilier* « garnir », d'o. germ., d'apr. art). ♦ 1° (XIV^e^). Matériel de guerre comprenant les canons, obusiers, etc. *(Pièces d'artillerie.* V. **Canon, engin, machine, mortier,** obusier), et le matériel nécessaire pour leur service (V. Train, munition, projectile). *Artillerie de campagne,* qui appuie l'infanterie. *Artillerie légère; lourde. Grosse artillerie. Artillerie de marins. Tir d'artillerie.* V. Tir; bombardement, canonnade, décharge, feu, mitraille, pilonnage, rafale, salve. *L'artillerie ouvre Je feu.* ♦ 2° Dans l'armée. L'arme qui est chargée du service de ce matériel (V. **Artilleur**). *Bataillon, groupe d'artillerie.*

ARTILLEUR [artijœʀ]. *n. m. (1334; de artillerie).* Militaire appartenant à l'artillerie. V. Canonnier, chef (de pièce), **munitionnaire,** pointeur, **pourvoyeur,** servant; Cf. pop. et vieilli *Artiflot (1879).*

ARTIMON [artimɔ̃]. *n. m.* (1246; lat. *artemo, -onis). Mar.* Mât le plus arrière, à bord des navires à trois mâts et plus. Mât le plus petit et le plus arrière, à bord des ketchs* (V. Tapecul). ◇ Voile gréée sur ce mât. *Prendre un ris dans l'artimon.*

ARTIODACTYLES [artjɔdaktil]. *n. m. pl. (1878;* du gr. *artios* « pair », et *-dactyle). Zool.* Sous-ordre de mammifères ongulés renfermant des animaux qui reposent sur le sol par un nombre pair de doigts (ruminants, porcins).

ARTIOZOAIRES [artjozoɛʀ]. **n.** *m. pl.* (1846; du gr. *artios* « pair », et *-zoaire). Zool.* Animaux *(Métazoaires)* à symétrie bilatérale (Arthropodes, vers, mollusques, prochordés, vertébrés).

ARTISAN. ANE [artizɑ̃, an]. *n.* (XVI^e^, « artiste » (vx) et « artisan »; ii. *artigiano,* de *arte* « art »; le fém. est rare). ♦ 1° Personne qui fait un travail manuel à son propre compte, aidée souvent de sa famille, de compagnons, apprentis? etc. *Le serrurier, Je cordonnier sont généralement des artisans. Artisan d'art,* qui fait des objets, des bibelots d'art. *Atelier, boutique d'artisan.* ♦ 2° *Fig.* Auteur, cause d'une chose. « *Villars avait été l'artisan de sa fortune* » *(VOLT.).*

ARTISANAL, ALE, AUX [artizanal, o]. *adj. (1923;* de *artisan).* Qui est relatif à l'artisan. *Métier artisanal.* — Par ext. *Cette exploitation est restée artisanale, est trop artisanale :* pas assez organisée, industrialisée.

ARTISANALEMENT [artizanalmɑ̃]. *adv.* (v. *1950;* de *artisanal*). D'une manière artisanale, sans machines ni organisation complexe.

ARTISANAT [artizana]. n. m. (1923; de *artisan*). ♦ 1° Métier, condition d'artisan. *Les artisanats d'art.* ♦ *2″* Ensemble des artisans. *Aider l'artisanat.*

ARTISTE [artist(ə)]. *n.* et *adj. (1395;* lat. médiév. et it. *artista,* du lat. *ars.* V. **Art**).

I. N. ♦ 1° Vx. Personne qui pratiquait un métier, une technique difficile. V. Art (I, 3°). — *Mod.* (parfois iron.). *Un artiste capillaire* : un grand coiffeur. Un *artiste culinaire :* un grand cuisinier. ♦ 2° (1752, « écrivain »). *Mod.* Personne qui se voue à l'expression du beau, pratique les *baux-arts, l'art* (II). *L'inspiration, la sensibilité de l'artiste. Cette pianiste est une grande artiste.* « *Des artistes, c'est-à-dire des hommes qui se sont voués à l'expression de l'art* » (BAUDEL.). « *Les grands artistes n'ont pas de patrie* » (MUSS.). ♦ 3° Créateur d'une œuvre d'art: *spécialt.* d'une œuvre plastique (V. Peintre; dessinateur,. **graveur;** sculpteur; **architecte**). *L'artiste et ses œuvres. Artiste peintre (opposé* à peintre **en bâtiment**).

♦ 4° (1808). Personne qui interprète une œuvre musicale ou théâtrale (opposé *à* auteur, compositeur, écrivain). V. Acteur, **bateleur, comédien, interprète, musicien; exécutant.** *Entrée des* artistes. 0 *(Pop.)* Acteur, comédien. ♦ 5° *Fam.* Fantaisiste. *Eh, l'artiste!*

II. *Adj.* (1601, « artistique », repris 1807). ♦ 1° Qui a le sentiment de la beauté, le goût des beaux-arts. *Elle est* née *artiste.* « *Ces lambeaux d'habillement, que ce peuple artiste drape* encore *avec art* » (STAËL). ♦ 2° Littér. *Le style artiste,* préconisé par les Goncourt.

ARTISTEMENT [artistəmɑ̃], *adv.* (1547: de *artiste*). *Vx.* Avec habileté (dans-l'exercice-d'une 'technique, d'un art, I, 3°). 0 *Mod.* Avec goût; avec sens esthétique. « *C'est un des privilèges prodigieux de l'Art que /'horrible, artistement exprimé, devienne beauté* » (BAUDEL.). **V. Artistiquement.**

ARTISTIQUE [artistik], *adj.* (1808; de *artiste).* ♦ 1° Qui a rapport à l'art ou aux productions de l'art. *Les richesses artistiques d'un pays. L'activité artistique. Il* « *jouissait d'un sens artistique des plus fins* » (GIDE). **V. Artiste (II).** ♦ 2° Qui est fait, présenté *avec art. L'arrangement de cette vitrine est très artistique.*

ARTISTIQUEMENT [artistikmɑ̃], *adv.* (1853; de *artistique).* D'une *manière* artistique, avec art. V. Artistement.

ARTOCARPE [artɔkarp(ə)], *n. m.* (1846; du gr. *artos* « pain », et *-carpe).* Arbre lacfescent de l'Asie tropicale et de l'Océanie *(Urticacées),* dit aussi *Arbre à pain,* dont le fruit comestible a une chair blanche, féculente.

ARUM [arɔm], *n. m.* (1545; mot lat. reprod. du gr.). Plante *(Aracées),* à fleurs disposées sur un spadice entouré d'une large spathe en cornet de couleur blanche ou verdâtre. **V. Pied-de-veau.** La spathe de cette plante (qui a l'aspect d'une *fleur). Arums d'une gerbe de mariée.*

ARUSPICE [aryspis], *n. m.* (1372; lat. *haruspex, haruspicis). Anfiq.* rom. Devin qui examinait les entrailles des victimes pour en tirer des présages. *Les aruspices et les augures.*

ARYEN. YENNE [arjɛ̃, jɛn], *n. et adj.* (1714; de *Aryas* « nom de peuple »). ♦ 1° *Les Aryens, nom* d'un peuple de l'Antiquité qui envahit le nord de l'Inde. ♦ 2° (1853, *Arian).* Chez les théoriciens racistes, Grand dolichocéphale blond issu de ce peuple, qui représenterait l'élément pur et supérieur de la race blanche (sans fondement scientifique). Adj. *Race aryenne.* ◈ HOM. Arien.

ARYLE [aril], *n. m.* (XX^e^; de *ar(omatique),* et *-yle). Chim.* Radical ou groupement d'atomes dérivés des composés aromatiques.

ARYTÉNOÏDE [aritenɔid], adj. et *n.* m. (1541, adj.; 1654, n.; *gr. arutainoeidês* « en forme d'aiguière »). Anat. *Cartilages aryténoïdes :* les deux cartilages du larynx qui tendent les cordes vocales. N. *Les aryténoïdes.*

ARYTH MIE [aritmi], *n. f.* (1879; de *a-* 2, et gr. *ruthmos* « rythme »). *Physiol.* Irrégularité d'un rythme, notamment du rythme cardiaque. (Adj. *Arythmique,* 1890).

AS [as]. *n.* m. (XII^e^; lat. as, unité de monnaie, de poids, de mesure). ♦ 1° Côté du dé à jouer (ou moitié de domino) marqué d'un seul point ou signe. *Amener deux as au trictrac.* V. **Beset.** ♦ 2° (Repris *au* lat.). *Anfiq. rom.* Unité de monnaie, de poids. ♦ 3° Carte à jouer, marquée d'un seul point ou signe, qui est carte maîtresse dans de nombreux jeux. *As de carreau, de cœur, de pique, de trèfle* (V. *aussi* **Manillon**). *Paire, brelan, carré d'as.* ◇ Fam. *Être ficelé, fichu comme l'as de pique* : être mal habillé ou mal fait. — Pop. *Être aux as, plein* aux as *:* avoir beaucoup d'argent. — Pop. *Passer qqch.* à *l'as* (par allus. aux jeux où l'on *passe*) : l'escamoter. ♦ 4° *Fig.* (déb. XX^e^, arg. milit.). Personne qui réussit excellemment dans une activité. *Un as de l'aviation, du volant.* V. Champion, crack. *Fam.* Absolt. C'est un as, il (ou elle) est très fort. — *Quel* as! **V. Numéro, phénomène**

ASBESTE [asbɛst(ə)]. *n. m.* (*Abeste,* 1125; lat. *asbestos,* mot gr. « incombustible »). Minéral fibreux très résistant à la chaleur. *Asbeste amphibolique.* **V. Amiante.**

ASBESTOSE [asbɛstoz], n. *f.* (XX'; de *asbeste).* Maladie professionnelle, due à l'action de poussières d'asbeste sur les poumons. (V. Pneumoconiose).

ASCARIDE [askarid] ou **ASCARIS** [askaris], *n. m.* (1372; lat. *ascarida,* gr. *askaris*). Ver nématode, dont une espèce, *l'ascaride lombricoïde,* est parasite de l'intestin de l'homme et du cheval (10 à 25 cm).

ASCARIDIOSE [askaridjoz] ou **ASCARIDIASE** [askaridjaz], *n. f. (Ascaridiasis, 1866;* de *ascaride). Méd.* Troubles causés par les ascarides.

ASCENDANCE [asɑ̃dɑ̃s], *n. f.* (fin XVIII^e^; de *ascendant).* ♦ 1° *Astron.* Mouvement ascendant d'un astre sur l'horizon. ♦ 2° Ligne généalogique par laquelle on remonte de l'enfant aux parents, aux grands-par&; ensemble des générations de personnes d'où est issu qqn. *Ascendance paternelle, maternelle.* **V. Ancêtre, ascendant, origine.** « *De mon ascendance terrienne, j'ai gardé un vif amour pour tout ce qui touche aux choses de la nature* » (DUHAM.). ♦ 3° *Ascendance thermique,* ascension d'air chaud dans l'atmosphère (utilisée dans le vol à voile). ◈ ANT. *Descendance.*

1. ASCENDANT, ANTE [asɑ̃dɑ̃, ɑ̃t], *adj.* (1503; lat *ascendens,* de *ascendere* « monter »). Qui va en montant *Mouvement ascendant.* — Fig. *Marche ascendante.* V. Pro. **gression; gradation.** « *La marche ascendante de l'Église ver: le plus haut point de sa domination* » (CHATEAUB.). ◇ *Astron* Qui monte au-dessus de l'horizon. *Mouvement ascendan d'un astre.* — Astrol. *Astre ascendant :* celui qui monte au-dessus de l'horizon au moment de la naissance de qqn V. **Ascendant (2, 2°). — Math.** *Progression ascendante* celle dont les termes vont en croissant. — Dr. et Généal *Ligne ascendante.* V. Ascendance. ◈ ANT. *Descendant.*

2. ASCENDANT [asɑ̃dɑ̃], n. m. (1372; lat. *ascendens* subst. en astrol.; Cf. le précéd.). ♦ 1° *Astron.* Mouvement d'un astre qui s'élève au-dessus de l'horizon. ♦ 2° *Astrol* Degré du zodiaque qui monte sur l'horizon au moment de la naissance de qqn; son influence. ◇ *Par ext. Influence* dominante. **V. Autorité, empire, influence, pouvoir.** *Acquérir. prendre, avoir, exercer de l'ascendant sur qqn. Subir l'ascendan de* qqn. **V. Charme, fascination, séduction.** « **Sûre de son ascen**dont, la maîtresse (de Talleyrand) *avait décidé de s'imposer* comme *épouse* » (MADELIN). ♦ 3° Plur. *Dr.* Parents dont on descend. **V. Parent(s).** ◈ ANT. **Descendant.**

ASCENSEUR [asɑ̃sœr]. *n.* **m. (1867;** rad. d'ascension. lat. *ascensum).* Appareil qui sert à monter verticalement des personnes aux différents étages d'un immeuble, et le plus souvent aussi à les descendre (on dit parfois pour préciser *ascenseur-descenseur); spécialt.* La cabine où se tiennent les *passagers. Ascenseur électrique. Cage de l'ascenseur. Appeler, prendre l'ascenseur. Garçon d'ascenseur.* **V. Liftier.** Loc. fig. *Renvoyer* l'ascenseur, répondre à un acte (obligeant ou désobligeant) par un acte de même nature.

ASCENSION [asɑ̃sjɔ̃]. **n.** *f. (fin* XII^e^; lat. *ascensio,* de *ascendere* « monter »). Action ou fait de monter, de s'élever. V. Montée. ♦ 1° *Théol.* Élévation miraculeuse de Jésus-Christ dans le ciel. — *Par* exf. Fête célébrée par l'Église, jour anniversaire de ce miracle. *L'Ascension est quarante jours après Pâques.* ♦ 2° (V. 1260). Astron. *Ascension droite d'une* étoile : arc de l'équateur compté en sens inverse du mouvement diurne à partir d'un point pris pour origine. ♦ 3° (Fin XVIII^e^). Action de gravir une montagne. *La première ascension du mont Blanc eut lieu en 1786. Faire des ascensions.* **V. Alpinisme.** ♦ 4° **(Fin** XVIII^e^). Action de s'élever dans les *airs. Ascension d'un ballon, d'une fusée.* ♦ 5° Montée d'un fluide dans des tubes, tuyaux, canaux. ♦ 6° *Fig. (fi"* XVIII^e^) Montée vers un idéal ou une réussite sociale. V. Élévation, **montée, progrès, progression.** *L'ascension de Bonaparte.* « *Ce n'est qu'un idéal bourgeois que, de nos jours, propose le bourgeois à l'ascension du prolétaire* » (GIDE). **V. Promotion.** ◈ ANT. *Descente; chute. déclin.*

ASCENSIONNEL, ELLE [asɑ̃sjɔnɛl], *adj.* (1752; de *ascension).* Sc. Qui tend à monter ou à faire monter. *Mouvement ascensionnel. Force ascensionnelle. Vitesse ascensionnelle d'un avion.*

ASCENSIONNER [asɑ̃sjɔne], **v.** *intr.* (XX^e^; de *ascension). Alpin.* Faire une ascension.

ASCENSIONNISTE [asɑ̃sjɔnist(ə)]. *n.* (1872; de ascen*sion).* Personne qui fait une ascension en montagne. V. **Alpiniste.** *Cordée d'ascensionnistes.*

ASCÈSE [asɛz]. **n.** *f.* (1849; gr. *askêsis* « exercice »). Ensemble d'exercices physiques et moraux qui tendent à l'affranchissement de l'esprit par le mépris du corps. « *Le Saint et l'artiste sont amenés, l'un comme l'autre, après les tentations et les luttes, à se faire une vie d'ascèse* » *(MAUROIS). — Par ext.* Privation voulue et héroïque. ◈ ANT. Plaisir; **jouissance.**

ASCÈTE [asɛt]. *n.* (fin XVII^e^; *achète, 1580;* bas lat. *asceta;* gr. *askêtes* « celui qui s'exerce »). ♦ 1° Personne qui pratique l'ascétisme, s'impose, par piété, des exercices de pénitence, des privations, des mortifications, **v. Anachorète,** cénobite, ermite, flagellant, gymnosophiste, moine, pénitent, **stylite,** yogi. ♦ 2° *Par* exf. Personne qui mène une vie austère. « *Il menait une existence d'ascète* » (MART. du G.). ◈ ANT. jouisseur; **sybarite.** viveur.

ASCETIQUE [asetik]. *adj.* (1673; gr. *askétikos.* V. Ascèse). ♦ 1° Qui appartient aux ascètes, à l'ascétisme. *Morale ascétique. Vie ascétique.* ♦ 2° *Par ext.* Qui pratique les privations, austère. « *Une tradition ascétique qui avait été génératrice d'énergie et de force morale* » *(SIEGFRIED).* ◈ ANT. *Hédoniste; épicurien.* — HOM. Acétique.

ASCÉTISME [asetism(ə)]. n. m. (1831; de *ascète).* ♦ 1° Genre de vie religieuse des ascètes, ensemble des pratiques ascétiques. **V. Ascèse; austérité, jeûne, macération, mortification, pénitence, privation.** « *Ils ont conservé l'ascétisme et [''enthousiasme des premiers monastères* » (LAMART.). 0 Doctrine de perfectionnement moral fondée sur la lutte contre les exigences du corps. ♦ 2° *Par ext.* Vie austère, continente, frugale, rigoriste. « *L'habitude de l'ascétisme était telle qu'il me fallut d'abord m'efforcer vers la joie* »

GIDE). Son *ascétisme est bien* connu. ◈ ANT. Hédonisme; *picurisme, sybaritisme.*

ASCIDIE [asidi]. *n. f.* (fin XVIIIe; gr. *askidion* « petite outre »). ♦ 1° Animal marin *(protochordés, tuniciers)* en forme d'outre qui se fixe habituellement par des prolongements aux objets environnants. ♦ 2° *Bot.* Organe en forme d'urne des plantes carnivores.

ASCITE [asit]. *n. f.* (1538, « hydropisie »; du gr. *askites (nosos)*, de *askos* « outre »). *Méd.* Épanchement de sérosité dans le péritoine.

ASCITIQUE [asitik]. *adj.* (1701; de *ascite*). *Méd.* Atteint d'ascite; qui a rapport à l'ascite. *Subst.* Malade atteint d'ascite.

ASCLÉPIADACÉES [asklepjadase]. *n. f.* pl. (*Asclépiades*, 1839; de *asclépiade* 1). Famille de plantes dicotylédones ayant pour type l'asclépiade.

1. **ASCLÉPIADE** [asklepjad]. *n. f.* (1545; lat. d'o. gr. *asklepias, -adis*, plante d'*Asklépios* (Esculape). Plante *(Asclépiadacées)* cultivée pour ses fleurs roses odorantes.

2. ASCLÉPIADE [asklepjad]. *adj.* (1701; lat. gram. *asclepiadeus*, de *Asclépiades*, poète grec). Se dit d'un vers grec ou latin composé d'un spondée, de deux choriambes et d'un iambe. — Subst. Un *asclépiade.*

ASCOMYCÈTES [askɔmisɛt]. *n. m. pl.* (1846; gr. *askos* outre », et *-mycètes*). *Bot.* Ordre de champignons dont les spores se forment dans des asques (saccharomyces, moisissure, morille, pézize, truffe).

ASCORBIQUE [askɔʀbik]. *adj. (xx';* de a- 2, el *scorb(ut). cide ascorbique*, vitamine C, antiscorbutique.

ASCOSPORE [askɔspɔʀ]. *n. f.* (XXe; du gr. *askos* « *outre* », *spore). Bof.* Spore qui se forme à l'intérieur d'un asque chez les champignons ascomycètes.

ASDIC [asdik]. *n. m.* (1945; de l'angl. *Allied Submarine Detection Investigation* Committee). *Mar.* Appareil de détection sous-marine par ultra-sons. V. Sonar.

-ASE. Elément, tiré de *diastase* servant à désigner certains ferments (enzymes). Ex. : *oxydase.* — Subst. *Les ases* [az], *enzymes.*

ASELLE [azɛl]. *n. m.* (1771 ; lat. *ascellus* « petit âne »). Petit cloporte *(Isopodes)* d'eau douce.

ASÉMANTIQUE [asemɑ̃tik]. *adj. (xx";* de a- 2, et *sémantique*). *Ling.* Se dit d'une phrase qui n'a pas de sens, bien qu'elle puisse *être* grammaticale (Ex. *:* « *Le silence vertébral dispose la voile licite* » LUCIEN TESNIÈRES). (*Dér.* ASÉMANTICITÉ, *n. f.*).

ASEPSIE [asepsi]. *n. f.* (1888; de *a-* 2, et gr. *sépsis* « putréfaction »). ♦ 1° Méthode préventive, qui s'oppose aux maladies septiques ou infectieuses, en empêchant l'introduction de microbes dans l'organisme. V. Antisepsie, désinfection, stérilisation, prophylaxie, stérilisation. ♦ 2" Absence d'agents microbiens. *Un état d'asepsie totale.* ◈ ANT. *Contamination.*

ASEPTIQUE [aseptik]. *adj.* (1879; de *asepsie*, d'apr. *aséptos* « *non corrompu* »). ♦ 1° Qui a rapport à l'asepsie. 2° Exempt de tout germe infectieux. *Pansement aseptique.* ◈ ANT. **septique.**

ASEPTISATION [aseptizasjɔ̃]. *n. f.* (1907; de *aseptiser*). Action d'aseptiser. V. Désinfection, stérilisation.

ASEPTISER [aseptize]. *v. tr.* (1898; de *aseptique*). ♦ 1° Rendre aseptique. *Aseptiser une plaie.* (V. Désinfecter), *un pansement* (V. Stériliser). ♦ 2° *Fig. (1966).* P. p. *Aseptisé :* privé de chaleur humaine. d'originalité. « *Etat aseptisé* » *Le Monde,* 28-l-1969).

ASEXUALITÉ [aseksyalite]. *n. f.* (1970; de a- 2, et *sexualité*). *Biol.* État des organismes normalement dépourvus de sexe ou de fonction sexuelle.

ASEXUÉ, ÉE [aseksye]. *adj. (1866; asexe,* XVIIIe; *asexuel,* 1836; de a- 2, et sexe). ♦ 1° *Biol.* Qui n'a pas de sexe. Par ext. *Multiplication* asexuée, qui ne se fait pas par des gamètes*, mais par d'autres parties de l'organisme (V. *aussi* Végétatif). 2° *Fig. (fin* XIXe). Se dit d'une personne sans besoins sexuels, ou qui semble l'être *(péj.).* ◈ ANT. *Sexué.*

ASEXUEL, ELLE [aseksyɛl]. *adj. (1836;* de a-2, et *sexuel).* ♦ 1° *Vx. Asexué.* ♦ 2° Mod. *(Biol.).* Qui n'a pas de rapport avec le sexe, qui ne provient pas de l'union des sexes. *Espèces sexuelles.*

ASHRAM [aʃʀam]. *n. m.* (1960: mot sanscr. *âshrama).* AUX Indes, monastère. groupant des disciples autour d'un guru.

ASIALIE [asjali]. *n. f.* **(1863 ;** de a- 2, et gr. *sialon* « salive »). *Méd.* Absence de salive.

ASIATE [azjat]. *n.* (xx'; de *asiatique).* Habitant de l'Asie. Asiatique.

'ASIATIQUE [azjatik]. *adj. et n.* (XVIe; *lat. âsiaticus).* Qui appartient à l'Asie ou qui en est originaire. — Subst. *Un, une Asiatique.* V. Asiate.

ASILAIRE [azilɛʀ]. *adj.* (1955; de *asile).* Relatif à l'asile de vieillards ou à l'hôpital psychiatrique. « *Les vieillards habitants du ghetto asilaire* » *(L'Express, 30-3-1970).*

ASILE [azil]. *n. m.* (1355; lat. *asylum,* gr. *asulon*). ♦ 1° Lieu inviolable (temple, etc.) où se réfugie une personne poursuivie. *Par ext.* Lieu où l'on se met à l'abri, en sûreté contre un danger. V. Abri, refuge. *Chercher, trouver asile, un asile. Offrir un asile à qqn.* « *Arrêtons-nous, dit-il, car cet asile est sûr* » (HUGO). *Droit d'asile* : immunité en vertu de laquelle une autorité peut offrir l'accès d'un lieu à une personne poursuivie et l'interdire à ses poursuivants. « *Le droit d'asile des églises était encore admis par l'ordonnance de 1539* » (ESMEIN). *Droit d'asile diplomatique* (ambassade, légation), *politique* (à l'étranger). ◇ *Par anal.* Lieu où l'on trouve la paix, le calme, la sérénité. V. Retraite. *Un asile de paix.* — Poét. *L'asile des morts* : le cimetière. *Le dernier asile ;* la tombe. — Fig. « *La vérité est mon seul asile, toute ma défense est dans ma conscience* » (ROBESPIERRE). ♦ 2° *Spécialt.* Établissement d'assistance publique ou privée. ◇ *Vx.* École *maternelle,* crèche. ◇ *Asile de vieillards* ou *asile.* V. Hospice. ◇ *Asile de nuit,* où l'on couche les indigents sans abri. ◇ *Asile d'aliénés* ou *asile,* hôpital psychiatrique. Fam. *À l'asile!* il est fou.

ASINIEN, IENNE [azinjɛ̃, jɛn]. *adj. (Asinin,* XVIe; repris XXe; **lat.** *asininus,* de *minus). Zool. De* l'âne.

ASOCIABILITÉ [asɔsjabilite]. n. *f.* (1966; de a- 2. et *sociabilité).* Inaptitude à vivre *en* société. *Asociabilité des marginaux.* ◈ ANT. *Sociabilité.*

ASOCIAL, ALE, AUX [asɔsjal, o]. *adj.* (v. 1930; de a- 2, et *social).* Qui n'est pas adapté à la vie sociale, s'y oppose violemment. *Comportement asocial des criminels. Un enfant asocial.* ◈ ANT. Sociable; adopté.

ASPARAGINE [asparaʒin]. *n. f.* (1839; de *asparagus* « asperge »). *Chim.* Acide aminé présent dans de nombreux végétaux (asperges, racine de guimauve), entrant dans la composition des protéines et doué de propriétés diurétiques.

ASPARAGUS [asparagys]. *n.* m. (1846; mot lat. « asperge »). Plante ornementale (variété d'asperge) au feuillage très fin et décoratif. *Bouquet d'œillets et d'asparagus.*

ASPE [asp(ə)] ou **ASPLE** [aspl(ə)]. *n. m.* (1751; *hasple,* XIV-XVe; all. *haspel* « dévidoir »). *Techn.* Sorte de dévidoir pour tirer la soie des cocons.

ASPECT [aspɛ]. *n.* m. (1468; lat. *aspectus,* de *aspicere* « regarder »). ♦ 1° *Vx* ou *littér.* Le fait de s'offrir aux yeux, à la vue. V. Vue; spectacle. « *L'aspect du sang n'est doux qu'au regard des méchants* » (HUGO). — Mod. *À l'aspect de,* à la vue de, en voyant. *Il* se *trouve mal, à l'aspect du sang.* — *Au premier aspect.* V. Abord, coup (d'œil), vue. ♦ 2° Manière dont qqn, qqch. se présente aux yeux. V. Apparence; air, allure, dehors, extérieur, figure, forme, tournure. *Des fruits de bel aspect.* « *Ces bois de cactus ont un aspect fantastique* » (MAUPASS.). *Un homme d'aspect misérable. Avoir, offrir, présenter l'aspect de* (V. Paraître). *Donner, prendre l'aspect de.* ♦ 3° Chacune des faces diverses sous lesquelles une chose se présente. V. Angle, côté, face, jour, perspective. *Vous ne considérez qu'un seul aspect de la question, il faut l'envisager sous tous ses aspects. Examinée sous cet aspect, l'affaire parait bonne.* V. Rapport. « *Victor Hugo rapproche les aspects parfois antithétiques des choses* » (BRUNOT). « *Maintenant elle lui apparaissait, au fond de ce lointain, sous un aspect nouveau* » (LOTI). ♦ 4° *Astrol.* Situation respective des astres, par rapport à leur influence sur la destinée des hommes. ♦ 5° *Gram.* Manière dont l'action exprimée par le verbe est envisagée dans son développement (perfectif, imperfectif). *Aspect duratif de l'imparfait.*

ASPERGE [aspɛʀʒ(ə)]. *n. f.* (1256; **ht.** *asparagus).* ♦ 1° Plante monocotylédone *(Liliacées),* herbacée, vivace, à tige souterraine ou griffe d'où naissent chaque année des bourgeons qui s'allongent en tiges charnues (turions) aux extrémités comestibles *(pointes d'asperges) : la* tige comestible. *Botte d'asperges. Asperges à la vinaigrette, à la crème. Potage aux pointes d'asperges.* ♦ 2° *Fig. et fam.* Personne grande et maigre. *Quelle asperge!*

ASPERGER [aspɛʀʒe]. *v. tr.;* conjug. *bouger* (XIIe; **lat.** *aspergere,* de *spargere* « répandre »). Projeter un liquide *en* forme de pluie *sur.* « *Mon père s'aspergeait d'eau froide pour tonifier l'épiderme* » (DUHAM.). *En aspergeant* (V. Aspersion). ◇ *Fam.* Mouiller par la projection d'un jet d'eau. *Une voiture, en passant dans une flaque, nous a aspergés d'eau sale.* V. Arroser, mouiller.

ASPERGÈS [aspɛʀʒɛs]. **n.** *m.* (1897; lat. *asperges* « tu aspergeras »). *Liturg. cathol.* Goupillon qui sert à l'aspersion. V. Aspersoir. ◇ (1386) Moment de l'office où le prêtre fait l'aspersion d'eau bénite.

ASPERGILLE [aspɛʀʒil]. *n. f.* (1816; lat. *aspergillum* « goupillon »). *Biol.* Moisissure, champignon ascomycète *(Périsporiacées)* qui se développe sur les substances végétales ou animales en décomposition, les substances sucrées (confitures), et parfois dans l'organisme. V. **Aspergillose.**

ASPERGILLOSE [aspɛʀʒiloz]. *n. f.* (1897; de *aspergille). Méd.* Affection causée par le développement dans l'organisme (appareil respiratoire, oeil, conduit auditif) de champignons parasites (V. **Aspergille**).

ASPÉRITÉ [asperite]. *n. f.* (XII^e ; lat. *asperitas*). ♦ 1° *Rare.* État de ce qui est « âpre » (vx; I, 1°), inégal et rude au toucher. ◇ *Fig.* et *littér.* Rudesse désagréable. *Aspérité de la voix: du caractère.* ♦ 2° Partie saillante d'une surface inégale. V. Rugosité, saillie. *Les aspérités du sol.* « *Aux aspérités du roc pendaient de longues et fines végétations* » (HUGO). ◈ ANT. Poli. Douceur.

ASPERMATISME [aspermatism(ə)]. n. *m.* (1808; de *a-* 2, et *sperme*). *Méd.* Manque d'émission du sperme par défaut d'éjaculation ou absence de sécrétion. (On dit aussi ASPERMIE [aspermi].)

ASPERME [asperm(ə)]. *adj.* (1853; gr. *aspermos* « sans semence »). *Bot.* Qui ne produit pas de graines.

ASPERSION [aspɛrsjɔ̃]. *n. f.* (1170; lat. *aspersio*). Action d'asperger, ◇ *Liturg.* Action d'asperger d'eau lustrale, d'eau bénite. *Baptême par aspersion (opposé* à par immersion).

ASPERSOIR [aspɛrswar]. **n.** *m.* (1345; lat. ecclés. *aspersorium*). ♦ 1° *Liturg.* Goupillon qui sert à jeter de l'eau bénite. V. Aspergès. ♦ 2° *Techn.* Pomme d'arrosoir à très petits trous.

ASPHALTACE [asfaltas]. *n. m.* (1866; de *asphalter*). Action d'asphalter (une rue, un trottoir).

ASPHALTE [asfalt(ə)]. *n. m.* (1160; bas lat. *asphaltus*, *gr. asphaltos*). ♦ 1° *Minér.* Mélange noirâtre naturel de calcaire, de silice et de bitume se ramollissant entre 50 et 100°. ♦ 2° Cour. (1839). Préparation destinée au revêtement des chaussées, à base de brai de pétrole (V. Bitume). « Le *vernis des chaussures jetait des flammes sur l'asphalte des trottoirs* » (MAUPASS.). ◇ Fam. *Arpenter l'asphalte :* la chaussée, le trottoir.

ASPHALTER [asfalte]. *v. tr.* (1866; de *asphalte*). Revêtir d'asphalte. *Asphalter un trottoir.* V. Bitumer.

ASPHODÈLE [asfɔdɛl]. *n. m.* (1534; *afrodille*, XV^e : lat. *asphodelus*, gr. *asphodelos*). Plante *(Liliacées)* dont la hampe florale nue se termine par une grappe de grandes fleurs étoilées très ornementales. *Asphodèle blanc, jaune.* « *Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèles* » (HUGO).

ASPHYXIANT, ANTE [asfiksjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1846; de *asphyxier*). ♦ 1° Qui asphyxie. Fumée *asphyxiante.* V. Suffocant. *Gar asphyxiant,* gaz toxique *(employé* pendant la guerre de 1914-1918). ♦ 2° *Fig.* Se dit d'une atmosphère morale où l'on étouffe, où l'on s'étiole. V. Étouffant, irrespirable.

ASPHYXIE [asfiksi]. *n. f.* (1740; *gr. asphuxia*, de *sphuxis* « palpitation, pulsation »). Etat pathologique déterminé par le ralentissement ou l'arrêt de la respiration. *Asphyxie par* submersion, *strangulation,* absorption de *gaz irrespirables, rétrécissement du larynx,* etc. V. **Suffocation.** ◇ Fig. *Asphyxie morale* (de celui qui « étouffe, », dépérit dans la contrainte). V. Étouffement, oppression. *Econ.* Arrêt du développement. *L'asphyxie d'une industrie.* — *Adj.* ASPHYXIQUE [asfiksik].

ASPHYXIÉ. ÉE [asfiksje]. *adj. et n.* (1791: V. Asphyxier). Qu'on a, qui s'est asphyxié. Subst. 'Soins' *à donner aux asphyxiés* (procédés de réanimation). ◇ *Fig.* Qui est étouffé par une contrainte. *Le « monde asphyxié dix ans par la tyrannie »* (LAMART.).

ASPHYXIER [asfiksje]. *v. tr.* (1793; de *asphyxie*). *Causer* l'asphyxie. V. *Suffoquer. Asphyxier par les gaz asphyxiants* (V. Gazer). *Ils sont morts asphyxiés par les émanations d'oxyde de carbone.* — *S'asphyxier; :* causer son asphyxie. *Spécialt.* Se donner la mort par asphyxie. ◇ *Fig.* (1826) Étouffer par une contrainte ou la suppression d'une chose vitale.

ASPI. V. ASPIRANT.

1. ASPIC [aspik]. *n. m. (Aspi,* 1213; lat. *aspis).* Terme désignant la vipère *(vipera aspis)* et le naja haje, connu sous le *nom d'aspic d'Égypte, de Cléopâtre.* V. Naja. — Fig. Une *langue d'aspic :* une méchante langue. « *Faugerolle, qui est une langue d'aspic, le plus venimeux de tous vos futurs collègues* » (DUHAM.).

2. ASPIC [aspik]. *n. m.* (1525; *eau d'espic,* 1492; prov. *espic* « épi »). *Nom* de la lavande mâle *(lavandula spica)* qui donne par distillation une huile employée pour la peinture. *Huile d'aspic.*

3. ASPIC [aspik]. n. *m.* (1742 o. i., p.-ê. de *aspic 1* (moule en forme de serpent roulé). Cuis. Plat composé de viande ou de poisson froid recouvert de gelée prise dans un moule. *Aspic de volaille, de foie gras.*

ASPIDISTRA [aspidistra]. *n.* m. (*-istre,* 1846; lat. bot., du *gr. aspidiskos, -diskion* « petit bouclier »). *Bot.* Plante verte d'appartement *(Liliacées)* à larges feuilles lancéolées, persistantes, d'un vert foncé luisant, ou panachées dans certaines variétés.

ASPIRANT. ANTE [aspirɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (1694;* de *aspirer).* Qui aspire. *Pompe aspirante* : qui aspire de l'eau, l'élève en faisant le vide.

ASPIRANT [aspirɑ̃]. *n.* (fin XV^e ; de *aspirer).* ♦ 1° Personne qui aspire à un titre. *à* une place. *Un aspirant ministre. Une aspirante au bachot (rare).* V. **Candidat.** ♦ 2° N. *m.* Titre des élèves-officiers qui prennent rang entre l'adjudant-chef et le sous-lieutenant. *Mar.* Élève de deuxième année, l'Ecole navale. — (Arg. *Aspi,* 1916).

ASPIRATEUR, TRICE [aspiratœr, tris]. *adj. et n.* (dt XIX^e ; de *aspirer).* ♦ 1° Qui produit l'aspiration. *La for aspiratrice des* végétaux. ♦ 2° *N. m.* Nom donné à dive appareils qui aspirent l'air, les liquides, les poussières. *Cour. Aspirateur ménager, électrique,* pour aspirer les pou sières, les débris. *Passer des tapis à l'aspirateur.*

ASPIRATION [aspirasjɔ̃]. *n. f.* (1190; lat. *aspiratio.* Aspirer).

I. ♦ 1° *Vx.* Action de souffler vers (sens étym.). *Aspir tion divine* : souffle de Dieu. V. Inspiration. ♦ 2° *Fig. mod.* Action de porter ses désirs vers (un idéal). *Aspirati vers Dieu, vers la gloire.* V. Élan, mouvement. ◇ Abso *Avoir de nobles* aspirations. V. Désir, souhait. « Une fou *d'aspirations confuses que je croyais mortes depuis longtemps* (MAURIAC). ♦ 3° *Phonét.* Bruit de frottement de la colon d'air qui sort des parois de la glotte. — (ANT. Aversion, dégoû

II. ♦ 1° *Physiol.* Résultat d'une inspiration d'air da les poumons; *par* ext., l'inspiration elle-même. V. Respir ♦ 2° Action d'aspirer des gaz, des liquides, des pou sières, etc. *Tuyau d'aspiration d'un corps de pompe. Nettoya par aspiration.* V. Aspirateur. — (ANT. Expiration, refoul ment).

ASPIRATOIRE [aspiratwar]. *adj.* (1932; de *aspirer Didact.* Qui a rapport à l'aspiration (II).

ASPIRER [aspire]. *Y. (xv'*; 1160, « souffler »; lat. *aspira* « souffler vers »).

I. *(Sens* étym. de *souffler).* ♦ 1° *V. tr. indir.* ASPIRER À porter ses désirs vers un objet. *Aspirer à un titre.* V. Amt tionner. *Aspirer ardemment à la possession d'un bien.* Désirer, souhaiter; prétendre, tendre (à); soupirer (après « *Je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à quitt la carrière politique* » (CHATEAUB.). ♦ 2° V. *tr. Phonét.* (repr au lat.). Émettre (un son) avec une aspiration*, en sou flant (V. Expirer). *Aspirer un h* anglais. En francais, abusi *h* aspirée. V. H. — (ANT. *Renoncer.* repousser: aspirer, II).

II. (Sens d'attirer, seul cour. en emploi concret). *V. t* ♦ 1" Attirer (l'air) dans ses poumons. V. Inspirer. Absol *Aspirer et expirer.* V. Respirer. — Attirer (un fluide) dans nez, la bouche. V. Absorber, avaler, humer, inhaler, prise renifler. *sucer. Aspirer une boisson avec une pouille.* « *Il ouvra les narines pour aspirer les bonnes odeurs de la campagne* (FLAUB.). ♦ 2° Attirer les fluides en faisant le vide. *L pompes aspirent, refoulent ou compriment les fluides.* V. Abso ber, pomper. — (ANT. Expirer, souffler. Refouler).

ASPIRINE [aspirin]. *n. f.* (1906; empr. de l'all. *Aspiri* gr. a- (Cf. A- 2), et *spiraea (V.* Spirée), parce que cet aci synthétique n'est pas tiré de cette plante qui le contient nat rellement). Acide acétylsalicylique, remède analgésique antithermique. *Comprimé d'aspirine. Aspirine vitaminé* Fam. *Blanc comme un cachet d'aspirine.* Par ext. *Fam.* C comprimé. *Prendre deux aspirines.*

ASPLE. V. ASPE.

ASQUE [ask(ə)]. n. *m.* (1842; gr. *askos* « outre »). *Bo* Cellule mère allongée, à l'intérieur de laquelle se forma les *ascospores* des champignons *ascomycètes* (On dit aus *Thèque*).

ASSA-FŒTIDA [asafetida]. *n. f.* (XIV^e ; lat. médiév. *a* (probabl. persan), et *fœtida* « fétide »). Gomme résine d'u odeur désagréable, provenant de la racine d'une plan ombellifère (V. Férule) utilisée en médecine comme ant spasmodique.

ASSAGIR [asaʒir]. Y. tr. (XIV^e, aussi intr., « devenir sage vx; 1188, tr., « faire connaître (qqch.) à qqn »; de a- 1, *sage).* ♦ 1° Rendre *sage (sujet* de chose). *Le malheur assag les hommes.* ◇ *Par* ext. Rendre plus calme, moins vif, moir exubérant. *Le temps assagit les passions.* V. Calmer, modére tempérer. *Maurice Denis « assagit et tonifie ses harmonies (GIDE).* — *Assagir les cheveux,* faire en sorte qu'ils tiennen ne. s'ébouriffent pas. ♦ 2° S'ASSAGIR. Y. *pron.* Devenir sag *Elle s'est bien assagie depuis son mariage.* V. Ranger (se). (Choses) *Le style de cepeintre s'est assagi.* ◈ ANT. *Déchaîne Dévergonder.*

ASSAGISSEMENT [asaʒismã]. *n.* m. (XVI^e ; « éclai cissement », XV^e ; de *assagir).* Action d'assagir, de s'assagi *L'assagissement des esprits.* V. Apaisement.

ASSAI [asaj]. *adv.* (1846; mot it. « beaucoup »). *MU* (Après un terme désignant *un mouvement).* Très. *Allegr assai, très* vif.

ASSAILLANT, ANTE [asajɑ̃, ɑ̃t]. *adj. et* **n.** (1167 de *assaillir).* ♦ 1° Qui assaille. *L'armée assaillante.* ♦ 2° *N. m.* Celui qui assaille, attaque. V. Attaquant. *Il se défend contre ses assaillants.* — Collect. *L'assaillant :* les solda assaillants. ◈ ANT. Défenseur.

ASSAILLIR [asajir]. *v. tr.* : *j'assaille, nous assaillons j'assaillais, nous assaillions; j'assaillis; j'assaillirai; qu j'assaille, que nous assaillions; que j'assaillisse, que nou assaillissions* (inus.) ; *assaillant; assailli* (*Assalir, 980;* lat. pop *assalire,* class. *assilire* d'apr. *salire* « *sauter* »). ♦ 1° S

sur (qqn) pour l'attaquer. V. **Attaquer; fondre, sauter**
). *Assaillir une proie, par ext. une forteresse. Être assailli des malfaiteurs* (V. **Assaillant**). — *Par ext. Se jeter sur*
n). *Le ministre était assailli par* desjournalistes. *-Assaillir* harceler, accabler. *Je l'ai assailli de questions.* ♦ 2° *Par* . (sujet de chose). Attaquer brusquement. V. **Tourter.** « *Comment fit-il face aux difficultés nombreuses qui aillirent dès les premiers jours?* » (RENAN). ◈ ANT. **ndre.**

SSAINIR [asenir]. *v. tr.* (1774; de *a-* 1, et *soin*). ♦ **endre sain** ou plus sain. *Assainir une région marécageuse.* **Assécher, drainer.** *Assainir un logement: une plaie,* V. **infecter.** — *Fig,* Rendre plus pur. V. Purifier. ♦ 2° *Écon. 2). Assainir un marché* : le débarrasser des excédents de iuction qui *avilissent* **les prix. V. Équilibrer, stabiliser.** *inir une monnaie* : la rendre plus stable. ◈ ANT. **Corbre.**

SSAINISSEMENT [asenismɑ̃]. n. m. (XVIIIe; de *assainir*). ♦ 1° Action d'assainir, résultat de cette action. *Travaux sainissement.* **V. Assèchement, dessèchement, drainage, uation (des eaux** souillées, etc.). *Assainissement d'un* **1. V. Désinfection.** — *Fig.* **V. Épuration.** *Assainissement mœurs.* ♦ 2° (1932). *Écon.* Retour à l'équilibre, à la ilité. *Assainissement d'une monnaie, d'un marché.* ◈ ANT. *uption, infection.*

SSAINISSEUR [asenisœr]. **n. m.** (1960; de *assainir*). duit ou appareil pour détruire les mauvaises odeurs.

SSAISONNEMENT [asɛzɔnmɑ̃]. **n.** *m.* (1539; de *assaiier*). ♦ 1° Action, manière d'assaisonner. « *Le grand inier se reconnaît mieux à l'assaisonnement d'une salade la richesse de ses entremets* » (MAUROIS). ♦ 2° Ce qui à assaisonner; tout ingrédient utilisé en cuisine pour ver le goût des aliments, à l'exception du sucre (sel, re, vinaigre, huile, fines herbes, moutarde, ail, oignon, il, piment, safran, laurier, thym...). ♦ 3° Vx. Ce qui ute de l'agrément, du piquant **à une chose. V. Piment, ant, sel.**

SSAISONNER [asɛzɔne]. v. *tr.* (XVIe; « cultiver dans saison favorable », XIIIe; de a- 1, et *saison*). ♦ 1° Accomler un mets avec des ingrédients (V. Assaisonnement, 2°) en relèvent le goût. V. Epicer, relever; ailler, pimenter, rer, safraner, saler, vinaigrer. *Assaisonner un ragoût, alade. Salade assaisonnée.* ♦ 2° Ajouter de l'agrément, piquant à son discours, à ses écrits, à ses actes. V. **Agrémter, pimenter, rehausser, relever.** « *Un peu d'inconstance, isonnée quelquefois de perfidie* » (RE~NARD). ♦ 3° Fam. *ol.).* Rudoyer, réprimander (qqn). « *Quand je suis sur ierfs, je lui en veux, je l'assaisonne à grands coups de bot-* » (AYMÉ). *Il s'est fait assaisonner.*

SSASSIN [asasɛ̃]. *n.* m. (1560, par l'it. ; *assasis,* fin ; arabe *hachchâchi* « **buveur de** *hachisch* », *nom* des les du Vieux de la Montagne qui rançonnaient les voyars). ♦ 1° Celui qui commet un meurtre avec préméditon ou guet-apens. V. Criminel, meurtrier; homicide; et *le. Assassin professionnel.* V. Tueur. — *À l'assassin!* de détresse pour appeler au secours, quand on se voit iacé d'être assassiné. — « *Voici venir le temps des assas-* » (RIMBAUD). « *Si l'on veut abolir la peine de mort, en cas, que messieurs les assassins commencent* » (KARR). Par *ext.* Celui qui est l'artisan de la mort de qqn. Ce *lecin est* un *assassin* : il fait mourir ses malades par ignoce ou négligence. ♦ 2° Adj. *Littér.* ou *plaisant.* Qui touche, se (l'amoureux). *Mouche assassine* : mouche noire que dames se. mettaient au-dessous de l'œil. — *Œillade assas-* v. Provocant.

SSASSINAT [marina]. **n.** *m.* **(1563;** it. *assassinato*), rtre commis avec préméditation, guet-apens. V. **Attencrime, meurtre; et -Cide.** *L'assassinat du duc de Guise, lean Jaurès, du président Kennedy.* — *Par ext.* Acte de ence injuste, odieuse. V. **Crime, iniquité. Exécution d'un** ocent. *L'assassinat du duc d'Enghien.*

SSASSINER [asasine]. v. *tr.* (1546; it. *assassinare.* **Assassin).** ♦ 1° Tuer par assassinat. V. Tuer. Il *est mort* ssiné. « *Au meurtre! on m'assassine!* » (BOIL.). ◇ Par *Péj.* Tuer comme par un assassinat. ♦ 2° *Fam.* Demander à (qqn) des sommes fabuleuses en paiement de qqch. *uis raisonnable, je ne veux pas vous assassiner. V.* **Masver.**

SSAUT [aso]. **n. m.** (1080; lat. pop. **assaltus,* class. *iltus* d'apr. *saltus* « saut »). ♦ 1° Action d'assaillir, taquer de vive force. V. **Attaque, offensive. L'assaut** *ne forteresse, d'une position ennemie. Assaut à la baïon-*e. V. Charge. *Troupes, vogues d'assaut. Assaut d'un navire.* **Abordage.** *Aller, monter à l'assaut. Donner l'assaut au anchement. Prendre une tranchée d'assaut. V.* **Force (de**). *Résister aux violents assauts de l'ennemi. Char d'assaut.* Char. ♦ 2° Attaque brutale, impérieuse. « *La montagne nit à ses pieds les assauts de la mer* » (BALZ.). « **Nous sommes** *t merci du premier microbe qui donnera l'assaut à notre organisme* » (MAUROIS). « *Les pâtisseries étaient prises d'assaut* » (MART. du G.). ♦ 3° *Escr.* Combat, exercice au fleuret, à l'épée. *Faire un assaut d'armes.* Par ext. *Assaut de boxe, de lutte.* V. Combat. ◇ Fig. Lutte d'émulation. V. Coucours, tournoi. *Elles font assaut d'élégance, d'esprit. Quel assaut-de zèle!* ◈ HOM. **Asseau.**

-ASSE. Elément, servant à former des noms et des adjectifs à valeur péjorative (ex. : vinasse, blondasse).

ASSEAU [aso]. *n.* **m.** *(Aisse,* XIIIe; **lat.** *ascia). Techn.* Marteau de couvreur dont l'une des extrémités est une lame tranchante. ◈ HOM. **Assaut.**

ASSÈCHEMENT [aseʃmɑ̃]. **n. m.** (1549; de *assécher).* Action d'assécher. *Assèchement d'un marais. V.* **Drainage.** ◈ ANT. **Irrigation.**

ASSÉCHER [aseʃe]. *v.;* conj. *céder* (1120; de a- 1, et *sécher).* ♦ 1° *V. tr.* Enlever l'eau, l'humidité (du sol). *Assécher un terrain marécageux.* V. **Assainir,** drainer. ◇ Mettre à sec (un réservoir). *Assécher une citerne.* V. Tarir, vider. ♦ 2° *V. intr.* Mar. *Port qui assèche,* dont les fonds sont découverts à marée basse. ◈ ANT. **Arroser, irriguer, remplir.**

ASSEMBLAGE [asɑ̃blaʒ]. n. *m.* (1493; de *assembler).* ♦ 1° Action de mettre ensemble, d'assembler. *Spécialt.* Action d'assembler (des éléments) pour former un tout, un objet. *Assemblage des feuillets d'un livre; des parties d'une robe.* **Mécan.** *Assemblage des pièces d'une machine.* Par ext. *Assemblage d'une automobile. V.* **Montage. 0 Moyen par** lequel *on* assemble. *Assemblage par application et collage: par soudure: par emboîtement. — Assemblage à onglet, à oreilles; à clous, à chevilles, à vis.* Cout. *Assemblage nu point de chausson.* ♦ 2° Réunion de choses assemblées. *Assemblage de pièces pour soutenir qqch.* V. **Armature, bâti, charpente.** *Un cahier est un assemblage de feuilles. V.* **Collection, ensemble, réunion.** *Assemblage de choses assorties* (V. Assortiment), *de choses hétéroclites* IV. **Mélange**). sans *lien* IV. **Marqueterie, mosaïque).** « *Cet assemblage prodigieux 'de molécules* » (MART. du G.). « Quel *est* ce *moi dont je m'occupe : un assemblage informe de parties inconnues* » (BEAUMARCH.). ♦ 3° *Math. mod.* « Succession de signes [...] écrits les uns à côté des autres, certains signes distincts des lettres pouvant être joints deux à deux par des traits qu'on appelle des liens » (N. BOURBAKI). 0 *Inform.* Regroupement des parties d'un programme en vue de son traitement sur machine. *Langage d'assemblage.* (V. **Assembleur**). ◈ ANT. **Disjonction, séparation.**

ASSEMBLÉ [asɑ̃ble]. n. m. (1846; de *assembler).* Pas de danse, saut où l'on retombe sur les deux pieds réunis. ◈ HOM. **Assemblée. assembler.**

ASSEMBLÉE [asɑ̃ble]. *n. f.* (XIIe; de *assembler).* ♦ 1° *Vx.* Action de réunir plusieurs personnes en un même lieu pour un motif commun. V. Rassemblement, **réunion. 0** *Mod.* Les personnes ainsi réunies. *En présence d'une nombreuse assemblée.* V. **Assistance, auditoire, public. Une** *assemblée d'amis, une joyeuse assemblée. Une brillante assemblée de gens célèbres. L'assemblée des fidèles* (à l'église). ♦ 2° Réunion des membres d'un corps constitué ou d'un groupe. de personnes, régulièrement convoquées pour délibérer en commun d'affaires déterminées, particulières ou publiques. *L'association a tenu son assemblée annuelle, générale, ordinaire, plénière. Assemblée extraordinaire.* 0 Les membres de ce corps. *Convoquer une assemblée. Délibérations, décisions d'une assemblée.* — *Assemblées ecclésiastiques.* **V. Concile, conclave, congrégation, consistoire, discrétoire, synode.** — *Assemblées judiciaires, juridictionnelles.* V. **Cour; conseil, jury, tribunal.** — *Assemblées administratives et politiques. Assemblée consultative ou délibérative.* — *Assemblée générale des Nations-*Unies. ◇ (1776, à propos des Etats-Unis, *Assemblée législative nationale) Spécialt.* ASSEMBLÉE se dit des *assemblées nationales, représentatives, consultatives* ou *souveraines, constituantes, législatives. L'Assemblée nationale et le Sénat constituent le Parlement.* V. Parlement; **chambre.** *Les députés, le président de l'Assemblée. Divisions de l'Assemblée.* **V. Droite, gauche, centre: groupe, parti; majorité, minorité, opposition; comité, commission.** *Travaux. vote de l'Assemblée.* — Par ext. *Fam.* Le bâtiment où se réunit l'Assemblée (en France, la Chambre des députés). *Un bruit qui court dans les couloirs de l'Assemblée.* ◈ HOM. **Assemblé, assembler.**

ASSEMBLER [asɑ̃ble]. v. *tr.* (XIe; lat. *assimulare, sous* l'infl. de *simul* « ensemble », en lat. pop.). ♦ 1° Mettre (des choses) ensemble. *Assembler des* **sons,** *des couleurs.* **V. Unir.** « *Voilà le sort des gens qui veulent assembler des contradicroires* » (RETZ). Je ne *peux plus assembler deux idées.* ◇ (Danse) *Assembler les pieds,* les mettre l'un contre l'autre, le talon droit touchant d'équerre le milieu du pied gauche. ♦ 2° Recueillir pour préparer un ensemble. V. Amasser, **collectionner, rassembler.** *Assembler les pièces d'une collection. Assembler des papiers.* **V. Réunir.** ♦ 3° **Faire tenir** ensemble. *Assembler les feuilles d'un livre, les parties d'une robe. Manières d'assembler.* **V. Assemblage; attacher, coller, coudre, fixer, lier, réunir.** *Assembler des pièces de bois, de métal.* **V. Appliquer, boulonner, cheviller, clouer, emboîter,**

encastrer, enchâsser, enter, river, riveter, sceller, souder, visser. *Assembler les pièces d'un meuble,* etc.; et par ext. *Assembler* **un** *meuble.* **V. Monter.** « *Assembler un pourpoint* » (MOL.). ◆ 4° *Vieilli.* Mettre des personnes ensemble. Faire se rencontrer. V. Réunir; associer, lier, unir. « *Heureux couple d'amants que le destin assemble* » (*CORK*). Unir par une chose **commune. V. Lier.** « *Un même malheur aujourd'hui nous assemble* » (MOL.). 0 Vx. Réunir *en* assemblée. *Assembler les députés.* **V. Convoquer, réunir.** ◆ 5° **S'ASSEMBLER.** v. pron. *Vx.* S'unir. PROV. Qui se *ressemble s'assemble. 0 Mod.* Se réunir (en parlant d'un groupe). *La foule s'assemble sur la place pour voir le feu d'artifice. 0 Se* réunir en assemblée (d'un corps). *Devant les chambres assemblées.* ◇ ANT. *Séparer; désassembler,* disjoindre, disloquer, éparpiller. — HOM. Assemblé, assemblée.

ASSEMBLEUR, **EUSE** [asãblœʀ, øz]. n. (1281, « qui assemble »; de *assembler).* ◆ 1° Ouvrier, ouvrière qui assemble des pièces, *(Spécialt.)* qui réunit dans l'ordre les feuilles à relier ou à brocher. — *N. f.* Machine pour assembler les feuilles imprimées. ◆ 2° N. m. (v. 1965 de l'angl. *assembler language* « langage symbolique »). *Inform.* Programme écrit pour un ordinateur déterminé et destiné à traduire les instructions symboliques d'un langage d'assemblage (opérateurs, adresses) en langage machine.

ASSENER [asene]. *v.* fr.; conjug. *lever* (v. 1130; lat. *assignare* « assigner, attribuer »). ◆ 1° Donner (un coup violent, bien appliqué). V. **Appliquer, frapper, porter.** ◆ 2° Fig. *Assener une réplique, une plaisanterie* (lourde). « *La propagande assenée par les journaux et les ondes* » *(COLETTE).*

ASSENTIMENT [asãtimã]. n. m. (XIV^e; *assentement, fin* XII^e; *anc. v. assentir.* lat. *assentire* « donner son assentiment »). ◆ 1° Acte par lequel on acquiesce (expressément ou tacitement) à une opinion, une proposition. V. **Acceptation, accord, acquiescement, adhésion, approbation, consentement.** *Donner! refuser son assentiment à qqch. Demander, obtenir l'assentiment de qqn.* « *Il marquait son assentiment par de légers* mouvements de tête » (GIDE). ◆ 2° Adhésion de l'esprit. « *Donner mon assentiment aux observations fines* et justes d'un *auteur* » (ROUSS.). ◇ ANT. Désapprobation. *désaveu,* récusation.

ASSEOIR [aswaʀ]. *v. tr.* : *j'assois, tu assois, il assoit (ou* littér. *j'assieds, tu assieds, il assied), nous asseyons, vous* asseyez (ou pop. nous assoyons, vous assoyez), *ils assoient (ou asseyent)* ; *j'asseyais (ou j'assoyais)* ; *j'assis; j'assiérai (ou j'assoirai); assieds, asseyons, asseyez (ou pop. assois, assoyons, assoyez) ; que j'asseye (ou que j'assoie) ; que j'assisse* (inus.); asseyant (ou assoyant) ; *assis (fin* XI^e; lat. pop. *°assedere,* class. *assidere.* V. Seoir).

I. *V. tr.* ◆ 1° Mettre (qqn) dans la posture d'appui sur le derrière (sur un siège, etc.). *Asseoir un enfant sur une chaise, sur le bord de son lit,* **contre un** *arbre, par terre.* **V. Installer. Je** *l'ai assis sur* **mes genoux. V. Prendre.** « *Il l'asseoit* (pour assoit) contre le *talus* » (BERNANOS). ◆ 2° *Littér.* Poser sur sa base, établir solidement. Asseoir *des fondations. Asseoir une maison sur le roc.* ◇ *(Abstrait)* Fonder sur une base solide; rendre plus assuré, plus ferme, plus stable. V. Affermir. *Asseoir le crédit public, son autorité.* — *Asseoir son opinion* SUR *des preuves,* **une** *théorie sur des faits.* **V. Appuyer, fonder.** ◆ 3° (v. 1250). *Asseoir* un *impôt* : établir la base de l'imposition, en déterminer l'assiette.

II. ◆ 1° **S'ASSEOIR.** Y. *pron.* Se mettre SUR son séant, sur un siège, etc. *S'asseoir sur une chaise, un fauteuil, un coussin. S'asseoir à califourchon, sur les talons.* **V. Accroupir (s').** *S'asseoir par terre. S'asseoir à une table,* s'attabler. *Allez vous asseoir.* « *Regarde, je viens seul m'asseoir sur cette pierre* » (LAMART.). « *Elle s'est assise sur la descente de lit* » *(GIDE).* « *Le canard s'assied sur son derrière* » (CHATEAUB.). ◆ 2° *@ire asseoir* (qqn) : le faire s'asseoir; inviter à s'asseoir. ◆ 3° *Être assis.* V. Assis.

◇ ANT. Lever, renverser. Lever (se).

ASSERMENTÉ, **ÉE** [aseʀmãte]. *adj.* (1356; du v. *assermenter* (1188); de a- 1, et serment). Qui a prêté serment devant le tribunal. *Expert, témoin assermenté.* 0 Hist. *Prêtres* assermentés *(opposé* à insermentés) : les prêtres qui avaient prêté le serment de fidélité à la constitution civile du clergé (1790).

ASSERTION [aseʀsjõ]. *n. f.* (1355; lat. *assertio*). Proposition que l'on avance et qu'on soutient comme vraie. V. **Affirmation, thèse.** *Assertion vraie ou fausse, gratuite, mensongère. Les faits ont corroboré, justifié, vérifié ses assertions.* **V. Dire(s).** *Des* « *assertions sans contrôle, et trop intéressées pour être accueillies de confiance* »(JAURÈS).

ASSERTORIQUE [aseʀtɔʀik]. *adj.* (1853; all. *assertorisch,* du rad. de *assertion). Philo.* (Kant). Jugement *assertorique,* qui énonce une vérité de fait (et non une vérité nécessaire. **V. Apodictique).**

ASSERVIR [aseʀviʀ]. *v. tr.* (1196; de *a-* 1, et *serf;* d'apr. *servir).* ◆ 1° Réduire à la servitude, à l'esclavage. V. **Assujettir, dominer, enchaîner, subjuguer.** *Asservir des hommes, un pays.* « *Je combattrai quiconque prétendra asservir un individu, comme à une masse d'individus, la liberté de l'homme* (ST-EXUP.). ◆ 2° Maîtriser. *Asservir les éléments, les forces de la* **nature.** — *Asservir ses passions.* **V. Dompter, dominer,** juguler. Littér. et vieilli. *Être asservi à une passion, à* « *Et votre âme, à l'amour en esclave asservie* » (RAC. 3° S'ASSERVIR. Y. *pron.* Se soumettre; devenir esclave, ca « *Mon esprit impatient de toute espèce de joug ne peut s'asservir à la loi du moment* » (ROUSS.). ◆ 4° SC. *(Néol.).* Rendre par un dispositif d'asservissement. *Moteur électrique asservi.* ◇ ANT. Affranchir. délivrer, libérer.

ASSERVISSANT, **ANTE** [aseʀvisã, ãt]. *ndj.* (1835; *asservir).* Qui asservit. *Emploi. travail asservissant. Être mis à des règles asservissantes.* **V. Assujettissant.**

ASSERVISSEMENT [aseʀvismã]. n. m. (1443; de *asservir).* ◆ 1° Action d'asservir ou état de ce qui est asservi. *Tenir des hommes dans l'asservissement, sous* la contrainte, le joug, la tyrannie de qqn. V. **Assujettissement, captivité, esclavage, servitude, soumission.** *Un asservissement politique. -Par ext. Asservissement de la presse, des esprits, des sciences. Asservissement* à la *mode.* ◆ 2° Didact. *(Cybern.)* État d'une grandeur physique qui impose ses variations à une autre grandeur. sans être influencée par elle: relation entre ces deux grandeurs; dispositif basé sur cette relation. *Asservissement en chaîne. Dispositifs d'asservissement* (déclenchements, amplificateurs, tube électronique, etc.). V. **Commande, régulation; servo-.** ◇ ANT. Affranchissement, délivrance, émancipation, libération.

ASSERVISSEUR [aseʀvisœʀ]. n. m. (1828; de *asservir).* ◆ 1° *Vx.* Celui qui asservit. ◆ 2° *Adj.* Qui asservit. « *machinisme asservisseur* » (R. ROLLAND). ◆ 3° SC. Dispositif d'asservissement. ◇ ANT. Libérateur.

ASSESSEUR [asesœʀ]. n. m. (XIII^e; lat. *assessor,* de *assidere* « être assis auprès de qqn »). Celui qui siège auprès de qqn, l'assiste dans ses fonctions ou le supplée en son absence. **V. Adjoint, assistant. — Dr. Adjoint à un juge, à un magistrat. Appos. Juge assesseur.**

ASSETTE. n. *f. V.* ASSEAU.

ASSEZ [ase]. *adv.* (fin XI^e, « beaucoup »; lat. pop. *°adsatis* de *satis* « *assez* »).

I. En suffisance. V. Suffisamment. Juste assez. *Pas assez* trop peu. *Plus qu'assez :* trop. ◆ 1° Avec un adjectif ou un participe précède. « *Le ciel n'est-il pas assez vaste, cet amour n'est-il pas assez doux?* » (FLAUB.). « *Dans ce monde, il faut être peu trop bon pour l'être assez* » (MARIVAUX). ◆ 2° Avec un adverbe, une locution adverbiale. *Assez longtemps.* « **Il êtes venu assez à temps** » (ACAD.). *Assez rarement. V.* **Plus.** ◆ 3° **Avec un** verbe. Je *l'ai assez vu. Vous avez assez,* assez *travaillé.* — C'est assez : c'est suffisant, il suffit. C'est *assez de deux.* « *C'est assez d'avoir à répondre de soi se* (LA BRUY.). « C'est assez *que vous soyez averti* » (ACAD.). *C'est assez parlé; c'est assez parler. C'en est assez : n'en, lons* plus, tenons-nous-en-là. *En voilà assez sur ce chapitre.* Ellipt. et exclamat. *Assez!* ça suffit. ◆ 4° ASSEZ DE : suffisamment. *Il est tombé assez de pluie.* — *(Avec un pl* Beaucoup de. « *Assez de gens méprisent le bien, mais savent le donner* » (LA ROCHEF.). AVOIR ASSEZ DE (qqch *Avez-vous assez d'argent? J'en ai assez. Il n'en a jamais as J'aurai assez de deux couvertures :* cela me suffira, je me contenterai. — *Avoir* assez *d'une chose* : en être fatigué *J'en ai assez de ce roman* (Cf. *pop.* J'en ai *marre).* ◆ 5° (Dans tous les emplois précédents). Assez., POUR marque le degré suffisant pour entraîner telle conséquence. *Il est bien assez intelligent pour elle.* — (Suivi d'un inf.) *Avoir assez de pour écrire.* « *Je t'en ai dit assez pour te tirer d'erreur* » (RAC. *Il est assez bête pour se laisser prendre.*

II. Marque une atténuation ou (emploi affectif) un renforcement. ◆ 1° Moyennement. V. **Passablement, plutôt.** *est assez jolie. Cela parait assez vraisemblable.* ◆ 2° Renforcement. Me *suis-je fait assez attraper! Est-il assez b*

◇ ANT. *Insuffisamment,* peu.

ASSIBILATION [asibilasjõ]. *n. f.* (1877; du lat. *assibilare* « siffler *en* réponse »). *Phonét.* Développement d'une sifflante après certaines occlusives. *Ex. :* lat. *ceram* | *tseram* [ts]; fr. *cire* [sir]. **V. Palatalisation.**

ASSIDU, UE [asidy]. *adj.* (XIII^e; lat. *assidus,* de a *dere* « être assis auprès »). ◆ 1° Qui est régulièrement présent là où il doit être. *Elève assidu. Employé assidu à bureau.* V. Exact, ponctuel, régulier. 0 Qui a une application soutenue. V. Appliqué. *Assidu à sa tâche. Les Juifs prier avec vous jour et nuit assidus* » (RAC.). ◆ 2° Qui continuellement, fréquemment auprès de qqn. Un *amé assidu auprès d'un malade. Un amoureux assidu auprès sa belle* (V. **Assiduité**). ◆ 3° *(Choses).* V. Constant, gent, soutenu, zélé. *Travail assidu. Soins assidus.* ◇ ANT. Inexact. irrégulier. négligent; interrompu. *relâché.*

ASSIDUITÉ [asidɥite]. *n. f.* (XIII^e; lat. *assiduitas.* **Assidu).** ◆ 1° **Présence régulière en un lieu où l'on s'acquitte** de ses obligations. *Assiduité d'un élève, d'un employé.*

ctitude, ponctualité, régularité. — *Fig.* Application stante, zèle. « *Son goût pour s'instruire, son assiduité à ıde* » (VOLT.). ♦ 2° Présence continuelle, fréquente ès de qqn. V. Fréquentation, visite. *Assiduité d'un médecin ès d'un malade.* « *Auprès des assemblées comme auprès femmes, l'assiduité sera toujours le premier mérite* » CHELET). *Fréquenter qqn, sa -maison avec assiduité.* ♦ 'lur. Manifestation d'empressement auprès d'une femme *vent péj.*). « *Il est des assiduités qu'une honnête femme aurait tolérer* » (DUMAS fils). ◈ ANT. *Inexactitude, irré-*rité, négligence. Interruption, relâchement.

SSIDÛMENT [asidymã]. *adv. (1246; asiduelment, 5 ; de assidu).* D'une manière assidue, régulière. *Remplir dûment sa tâche, ses devoirs. Fréquenter assidûment une onne, un lieu.* V. Continuellement, exactement, **ponctuel-ent,** régulièrement. ◈ ANT. *Irrégulièrement.*

SSIÉGÉ, ÉE [asjeʒe]. *udj. et n.* (1564, n.; V. Assiéger). subit un siège. *Vil/e assiégée. 0 N. «Les assiégés allaient obliges de leur demander grâce* » (MICHELET). ◈ ANT. égeant.

SSIÉGEANT, ANTE [asjeʒã, ãt]. *ndj. et n.* (XVe, *n.; assiéger*). Qui assiège. *Troupes assiégeantes (opposé à* égé). ◇ *N. Repousser les assiégeants.* Collect. *L'assié-nt.*

SSIÉGER [asjeʒe]. *v. tr.;* conjug. *céder et bouger* (XIVe ; *yer,* 1080; de *a-* 1, et *siège).* ♦ 1° Mettre le siège devant. *iéger une ville,* une *forteresse.* V. Encercler, investir. — *ext. Assiéger une armée, une population dans une place :* enir enfermée. *Paris fut assiégé* en *1870-71.* ♦ 2° Entou-tenir enfermé dans. V. Assaillir, cerner, emprisonner, **rcler.** *Les eaux. les flammes les assiégeaient de toutes parts.* D'une masse de gens) Entourer; essayer de pénétrer-dans. Presser *(se).* « *Des civils, des militaires assiégeaient les hets* » (MART. du G.). « Cette *foule qui assiège la porte de pital* » (DUHAM.). ♦ 3" Fig. et littér. *Assiéger qqn : le* guer de ses assiduités, de ses sollicitations. V. Importuner, **der,** poursuivre. ◇ *(Choses)* Solliciter. « *Tous les plaisirs, es les séductions qui entourent et assiègent une actrice à la le* » (MUSS.). *Les fléaux, les maux qui nous assiègent.* V. **abler,** assaillir, tourmenter. « Ces *pensées, qui assiégeaient ıs à sa sortie de* Jérusalem » **(RENAN).** V. Obséder. ◈ ANT. ndonner, *lever* (le siège). *Délivrer,* libérer.

ASSIETTE [asjɛt]. *n. f.* (1280, « assiette d'une rente » ; pop. *°assedita,* de *°assedere. V.* **Asseoir).**

Vx ou emploi spéciaux. ♦ 1° Vx (XVIe). Position, équi-e (de qqn). « *Si l'homme n'était posé que sur une jambe.. assiette serait beaucoup moins solide* » (BERNARD. de .). ◇ *Mod.* Équilibre, tenue du cavalier en selle (surtout s : avoir une *bonne assiette* : bien monter). ♦ 2° *Fig.* x. État d'esprit, dispositions habituelles. « *Ce dérèglement eva de le faire sortir de son assiette* » *(SAND) :* de son état mal, de son calme. *Mod.* (1798) Ne *pas être dans son ette* : ne pas se sentir bien (physiquement). ♦ 3° (Choses). (1402). Emplacement, situation (d'une ville). — Fermeté, ilibre (d'un corps posé *sur un autre). Fig.* et *littér.* V. ise, base. « *La scène entière s'impose à l'œil et à l'esprit : une force et une solidité d'assiette extraordinaire* » INE). ◇ *Mar.* (1694) Équilibre d'un navire, proportion tirants d'eau d'avant et d'arrière. *Assiette d'un sous-in.* ♦ 4° (1283). Dr. Base sur laquelle porte un droit. — *iette d'un impôt* : matière assujettie à l'impôt, déterminée quantité et qualité. *Le cadastre détermine l'assiette de pôt foncier.* — Biens sur lesquels porte une hypothèque. *Mod.* et cour. (1507; du sens I : « service à table; fait placer les convives », XIVe). ♦ 1° Pièce de vaisselle **indi-uelle** servant à contenir des aliments (V. Couvert). *Assiette porcelaine. Assiette plate. Assiette creuse, à soupe (en gique, assiette profonde). Assiette à dessert,* plus petite s grande que la *soucoupe*). Je vis* « *les vieilles assiettes gées au vaisselier* » (LOTI). « *Là-dessus, il se fourra le nez s son assiette et se mit à manger* » (DAUD.). Vx. *Piqueur ssiette.* V. Pique-assiette. ♦ 2° Contenu d'une assiette. 4ssiettée. *Une assiette de potage. 0 Assiette anglaise :* ortiment de viandes froides, jambon. ♦ 3° Loc. fam. *ssiette ou beurre* : place lucrative, source de profits.

ASSIETTÉE [asjete]. *n. f.* (1690; de assiette). Ce que tient ou peut contenir une assiette. « *Prenez encore une ettée de soupe* » (BARRÈS).

ASSIGNABLE [asiɲabl(ə)]. *adj.* (1677; de *assigner)* peut être assigné (à qqn, qqch.). « *Il n'y a pas de limite gnable à la curiosité dans tout ce qui touche à l'histoire* » E-BEUVE).

ASSIGNAT [asiɲa]. *n. m.* (1465, « constitution de rente » ; *assigner). Hist.* (1789). Papier-monnaie émis sous la olution qui était en principe assigné (gagé) sur les « biens onaux ».

ASSIGNATION [asiɲasjɔ̃]. *n. f.* (1265; lat. *assignatio, usignare.* V. Assigner). ♦ 1° *Dr.* et fin. Action d'assigner h. à qqn pour sa part. V. Attribution. *Assignation de parts par le testateur.* ♦ 2° *Dr.* Action d'assigner à comparaître. *Assignation comme défendeur* (ajournement), *comme témoin* (V. Citation). *Assignation en appel.*

ASSIGNER [asiɲe]. v. fr. (1175; lat. *assignare*).

I. ♦ 1° Attribuer (un bien) à qqn pour sa part. V. Attribuer; affecter, donner. *Assigner un lot dans une répartition,* une *part dans* un *legs.* ◇ Destiner ou donner *à* qqn. *Assigner une résidence, un emploi à qqn. V.* Affecter. « Je *pouvais être tenté du rôle qu'on m'assignait* » (CHATEAUB.). ♦ 2° *Dr.* Affecter (une somme) à un emploi, à un paiement. ♦ 3° Déterminer,' *fixer. Assigner un terme à une durée, des limites* à *une activité* V. Délimiter. ◇ Donner, conférer (un caractère, une propriété). « *À ces qualités mauvaises diverses, elle assignait une origine commune* » (FRANCE).

II. (*Essigner,* 1350). Dr. Convoquer; appeler par exploit d'huissier à comparaître en justice. V. Assignation; ajourner, citer.

ASSIMILABLE [asimilabl(ə)]. *adj.* (1803, sens 2°; de *assimiler).* Qui peut être assimilé. ♦ 1" Qu'on peut assimiler à qqch., traiter comme semblable. V. Comparable, semblable. *L'aliéné est assimilable à un mineur.* ♦ 2° Qui est susceptible d'assimilation. *Nourriture assimilable.* 0 (Abstrait) *Ces connaissances ne sont pas assimilables par un enfant.* ♦ 3° (Fin XIX~). Qui peut s'assimiler. « Je *crois que les juifs sont extraordinairement assimilables* » **(FRANCE).** ◈ ANT. *Inassimilable.*

ASSIMILATEUR. TRICE [asimilatœr, tris]. *adj.* et *n. (1836;* de *assimiler).* ♦ 1° Qui opère l'assimilation. *Fonctions assimilatrices.* ♦ 2° Fig. *Le génie assimilateur de la France.* ◇ *N.* m. « *Shakespeare était un puissant assimilateur* » (HUGO).

ASSIMILATION [asimilasjɔ̃]. n. *f.* (1374; lat. *assimilatio,* de *assimilare.* V. Assimiler). ♦ 1° Acte de l'esprit qui considère (une chose) comme semblable (à une autre). V. Identification; rapprochement. « *L'inquiétante assimilation de la vie humaine* à un songe » (FAGUET). V. Comparaison. ♦ 2" Action de rendre semblable (à qqch.). *0 Physio.* (1495) Processus par lequel les êtres organisés transforment en leur propre substance les matières qu'ils absorbent; synthèse de matière vivante grâce aux éléments pris au milieu et absorbés (V. Nutrition; digestion). — *Assimilation chlorophyllienne :* par laquelle la plante verte élabore des matières organiques à partir d'éléments minéraux, sous l'action de la lumière et en utilisant le gaz carbonique. 0 *Ling.* (1842) Le fait, pour deux phonèmes rapprochés, de devenir semblables. ♦ 3° *Abstrait* (déb. XIXe). Acte de l'esprit qui s'approprie les connaissances qu'il acquiert. V. Absorption, imprégnation. « *S'il continuait à s'instruire, le manque de méthode rendait l'assimilation très lente* » (ZOLA). ♦ 4° (v. 1840). Action d'assimiler des hommes, des peuples; processus par lequel ces hommes, ces peuples s'assimilent. *L'assimilation progressive des immigrants, des naturalisés.* V. Absorption, intégration (Cf. Américanisation, francisation, etc.). « *La France possède un grand pouvoir d'assimilation, elle l'a montré* » (DUHAM.). *Politique d'assimilation.* ♦ 5° *Philo.* Le fait d'aller du différent au semblable. ◈ ANT. *Distinction, séparation.* Autonom;e, indépendance, isolement. — *Dissimilation.*

ASSIMILÉ, ÉE *[arimile]. adj. et n. m.* (1560; V. Assimiler). ♦ 1° Rendu semblable; considéré comme semblable. *Des immigrants assimilés. Les farines et les produits assimilés.* ♦ 2° N. *m.* (XX"). Militaire d'un service ou membre d'un corps civil dont la situation est assimilée à celle des membres d'unités combattantes.

ASSIMILER [asimile]. *v. fr.* (1495; lat. *assimilare,* de *similis* « semblable »).

1. V. *tr.* A (1611). ASSIMILER QUELQUE CHOSE À : considérer regarder, traiter comme semblable (à). *On ne peut assimiler le manœuvre à l'ouvrier qualifié et lui accorder le même salaire.* **V. Confondre.** « *Cette folie d'assimiler la réalité à l'apparence. le corps à l'âme* » **(FRANCE).** B ♦ 1° *Physiol.* Transformer, convertir en sa propre substance. V. Assimilation. ♦ 2° (Abstrait). *Assimiler ce qu'on apprend :* faire sien, intégrer des éléments acquis (connaissances, influences) à sa vie intellectuelle. V. **Absorber.** ♦ 3° Rendre semblable au reste de la *communauté. Assimiler des étrangers, des immigrants. V.* Amalgamer, fondre, incorporer, intégrer (Cf. *aussi* Américaniser, angliciser, franciser). « *Pourquoi l'Empire n'avait-il pas su mieux assimiler les Barbares?* » (LARBAUD).

II. S'ASSIMILER. V. *pron.* ♦ 1° Devenir semblable; se considérer comme semblable. ♦ 2° Être assimilé. *Il est des aliments qui s'assimilent plus ou moins facilement.* V. Assimilable. ♦ 3° *Fig.* S'approprier un élément étranger, le faire sien. V. Imprégner (s'), incorporer (s'). « *S'étant bien pénétré l'esprit du vieux conteur, s'étant assimilé sa façon naïve de* sentir » (G. **PARIS).** ♦ 4° Être assimilé, devenir semblable aux citoyens d'un pays. V. Adapter (s'), fondre (se), intégrer (s'). *Aux États-Unis, de nombreux immigrants se sont assimilés.*

◈ ANT. *Différencier, distinguer, séparer; isoler.*

ASSIS, ISE [asi, iz]. *adj.* (XII^e^; V. Asseoir). ♦ 1° **Appuyé sur son séant (V. Asseoir). Être assis.** *Restez assis.* « *M^me^ de Richelieu est assise, et puis les dames, selon leurs dignités, les unes assises, les autres debout* » (SÉV.). « *Il était assis ou plutôt affalé dans un fauteuil* » (DUHAM.). « *La position assise est pour les fonctionnaires* » (MART. du G.). ♦ 2° *Places assises : où* l'on peut s'asseoir. ♦ 3° *Magistrature assise* (ou *du siège*), par opposition *à Magistrature debout (ou du parquet)* : corps des magistrats qui rendent la justice assis sur leur siège. ♦ 4° *Fig.* Affermi, assuré, ferme, stable. « *Elle lui en voulait de ce calme si bien assis, de cette pesanteur sereine* » (FLAUB.). « *Les caractères les mieux assis* » (DUHAM.). ◈ ANT. *Debout, levé.*

ASSISE [asiz]. n. *f.* (XII^e^, « taxe; ordre des convives assis » (Cf. Assiette); de asseoir). ♦ 1° (1534). Rangée de pierres qu'on pose horizontalement. pour construire une muraille. *Première, seconde assise. Egaliser les assises d'un mur.* ♦ 2° (1823). *Fig.* V. Base, fondation, soubassement. *Les assises d'une doctrine. La civilisation est exposée « à périr lorsqu'elle perd son assise matérielle* » (BAINVILLE). ♦ 3° *Sc.* (1845). *Géol.* (plur.). Couches parallèles. V. Strate. *Biol.* Ensemble de cellules disposées sur une couche. Bot. *Assises génératrices* (qui produisent les tissus secondaires : liège, liber, bois), *pilifères, libéra-ligneuses. L'assise subéreuse.*

ASSISES [asiz]. *n. f. pl.* (XIII^e^, « séance tenue par les officiers et juges d'un comté »; Cf. le précéd.). ♦ 1° (1808). Session de la juridiction appelée cour *d'assises,* qui juge les crimes et certains délits; cette *cour. Président de la cour d'assises. — Être envoyé aux assises : jugé* pour un crime. ♦ 2° Réunion d'un parti politique, d'un syndicat. V. Congrès. ♦ 3° *Tenir ses assises.* V. Séance, session. « *Le vieux salon, où M. Thibault avait tenu les assises familiales* » (MART. du G.).

ASSISTANAT [asistana]. *n. m.* (1962; de *assistant*). Fonctions d'assistant, dans l'enseignement supérieur.

ASSISTANCE [asistãs]. *n. f.* (1412; de assister).

I. Personnes réunies. V. Assemblée, foule. *L'assistance était clairsemée* (Cf. *fam.* Il y avait quatre pelés et un tondu). Sa conférence a *charmé* ['assistance. V. Auditoire, public.

II. (1465). Action d'assister qqn. ♦ 1° Le fait de venir en aide à qqn : appui, secours donné ou reçu. V. Secours, *service. Donner, prêter son assistance. Demander assistance, l'assistance de qqn.* « *Les époux se doivent mutuellement fidélité,* secours, *assistance* » (CODE CIV.). ♦ 2° Le fait de seconder qqn, en tant qu'assistant, ou par fonction. *Dr.* Intervention légale dans les actes juridiques d'un incapable. ♦ 3° Soc. Secours; institution ou administration qui en est chargée. V. Bienfaisance. — Ancienn. *Assistance publique* (on dit *aide sociale). L'Assistance,* les établissements chargés de la tutelle des enfants assistés. *Un enfant de l'Assistance. — Assistance sociale* : services d'aide matérielle et morale. *0 Assistance judiciaire* : secours aux plaideurs indigents, gratuité des frais de justice, désignation d'un avocat commis d'office. *0 Assistance médicale.* « *Le Congo français où l'assistance médicale fait si grand défaut* » (GIDE). *0 Assistance technique :* V. Coopération, 3°.

◈ ANT. Abandon, *préjudice.*

ASSISTANT. ANTE [asistã, ãt]. *n.* (1400; de *assister).* I. Plur. *Les assistants,* ceux qui assistent à qqch., les personnes présentes. V. Assistance; auditeur, spectateur, témoin. *L'un des assistants.*

II. Personne qui assiste qqn pour le seconder. V. Aide, adjoint, **auxiliaire.** *Un assistant. Les assistants d'un chirurgien. L'assistant du metteur en scène.* ◇ *Assistante sociale,* chargée de remplir un rôle social (aide matérielle, médicale et morale) auprès de ceux qui en ont besoin. ◇ Dans l'enseignement supérieur, enseignant chargé d'assister les professeurs titulaires. *Maître* assistant, titre supérieur à assistant et inférieur à *maître de conférences.*

ASSISTÉ, ÉE [asiste]. *ndj.* et *n.* (xv"; V. Assister). Qui reçoit l'assistance (sociale, médicale, judiciaire). N. *Les assistés.*

ASSISTER [asisre]. *v.* (1372; lat. *assistere,* de *ad, et sistere* « se tenir auprès »).

I. *V. intr.* Être présent. *Assister à une conférence.* V. Entendre. *Assister à un match de tennis. V.* Voir. *Assister à une rixe* : en être témoin. « *Assistez à la vie en spectateur indifférent* » (BERGSON). « *Comment connaissez-vous tous ces événements auxquels vous n'avez pas assisté?* » (MAURIAC).

II. *V. tr.* (1465). ASSISTER (qqn). ♦ 1° Se tenir auprès de (qqn) pour le seconder dans ses fonctions, dans sa tâche. V. Aider; accompagner. Se *faire assister par qqn.* « *Nous étions trois, au début, pour assister* notre *patron* (le médecin principal) » (DUHAM.). *Assister qqn dans son travail. — Dr.* Intervenir dans les actes d'un incapable. *Le curateur assiste le mineur émancipé.* ♦ 2° *Vx.* ASSISTER (qqn) DE (qqch.) : aider (qqn) par des *secours. Assister les pauvres de sa bourse.* ♦ 3° *Vieilli.* Donner aide, protection, secours, soins à. V. Aider, secourir. *Assister son prochain, les malheureux. Assister un malade. V.* Soigner. — Fam. Dieu vous *ass* s'est dit (et se. dit, parfois encore) pour saluer une perso qui éternue. 0 *Mod.* Être *aux côtés* d'un mourant. « Je *pas pu l'assister dans ses derniers moments* » (*JALOUX).*

◈ ANT. Abandonner, délaisser.

ASSOCIATIF, IVE [asɔsjatif, iv]. *ndj.* (1488; re déb. XX^e^; de *association).* ♦ 1° Relatif à l'association idées; qui procède par association. *Mémoire associa* ♦ 2° *Opération associative,* dans laquelle le groupen de facteurs consécutifs (et leur remplacement par le résu de l'opération partielle' effectuée sur eux) n'affecte pa résultat. *Loi associative de composition des éléments ensemble.*

ASSOCIATION [asɔsjasjɔ̃]. **n.** *f.* (XV^e^; de *assoc* Action d'associer, de s'associer; résultat de cette act V. Assemblage, groupement, réunion, union. ♦ 1° Ac d'associer qqn à qqch. V. Participation; collaborat coopération. *L'association du fils aîné au trône du roi de Fr a assuré l'hérédité de la couronne aux Capétiens.* ♦ 2° *R* Action de se réunir d'une manière durable, état de ceux sont réunis. *Association de personnes, vivant en soci* V. Communauté, compagnie; colonie, groupe, peuple, soci *L'association d'une personne et d'une autre, de deux* sonnes. V. Alliance, amitié, liaison, relation. « *La plupart amitiés ne sont guère que des associations de complais mutuelle* » (R. ROLLAND). 0 *Biol.* Réunion permane d'êtres vivants d'espèces différentes. *Associations végéta 0* (1897). *Pathol.* Associations microbiennes, vivant symbiose dans une infection. *0 Chim.* Union de deux plusieurs molécules donnant une molécule plus gro ♦ 3° Groupement de personnes qui s'unissent en vue d but déterminé. *Former une association.* « *Le but de t association politique est la conservation des droits natu et imprescriptibles de l'homme* » (DÉCLAR. DR. HOM., 17 — *Associations internationales.* V. Ligue, union; confédé tion, coalition, communauté, organisation, société. — *A ciations de personnes poursuivant des fins politiques.* V. Pa club, comité, coterie. — *Associations économiques, comm ciales, financières, professionnelles; associations d'avoc de médecins, de notaires.* V. Cartel, chambre, compag consortium, corporation; entente, entreprise, société, syndi 0 *Dr.* Mise en commun permanente des activités de plusie personnes dans un but non lucratif *(opposé à* société). A *ciation déclarée. Association reconnue d'utilité publi Association religieuse, culturelle, diocésaine. V.* Confré congrégation, patronage. *Association amicale* (V. Arnica *mutualiste* (V. Mutuelle), *sportive* (V. Club). — *Foot association* (vx et pop. *l'ossoce).* V. Football.+ 4° *(Abstra* Fait psychologique par lequel les représentations et concepts sont susceptibles de s'évoquer mutuellem Association *des idées.* V. Attraction, enchaînement, évocat rapprochement, suggestion, synthèse; analogie, rapp similitude. ◇ Ensemble d'idées, de représentations évoqu ensemble. « *Il était coutumier de ces étranges associa d'images* » (LOTI). ◈ ANT. Autonomie, isolement. Désun dissociation, dissolution. *division, rupture, scission.*

ASSOCIATIONNISME [asɔsjasjɔnism(ə)]. *n. m.* (18 d'après *associationniste).* ♦ 1° *Philo.* Doctrine qui ram toutes les opérations de la vie mentale à l'association auto tique *des idées* et des représentations (Stuart Mill, Tai ♦ 2° *Sociol.* Doctrine économique de l'association : so lisme coopérateur (Owen, Fourier, Louis Blanc).

ASSOCIATIONNISTE [asɔsjasjɔnist(ə)]. *adj.* (18 de *association).* Qui a rapport à l'associationnisme. *Doct associationniste. — Socialistes associationnistes.*

ASSOCIATIVITÉ [asɔsjativite]. *n. f.* (1888; de *a ciatif, ive*). *Math., log.* Caractère d'une loi de compositio d'une opération associative* (2°).

ASSOCIÉ. ÉE [asɔsje]. *n.* (1510; de associer). ♦ 1° *R* (ou dans des contextes particuliers). Personne qui est u à une ou plusieurs autres par communauté d'intérêt, part ses occupations ou préoccupations. V. Adjoint, camara collaborateur, collègue, compagnon, complice, confr partenaire. « On m'associa *pour cet examen M. de Châ et M. Tronson. Avec de tels associés, j'espérais tout* » (Boa 0 Appos. *Membres associés d'une académie* : membres jouissent de quelques-uns des droits des membres titulai ♦ 2° Personne qui met en commun son activité ou biens dans une entreprise. « *D'abord intéressé dans le c merce des Lolouette, il devint plus tard leur associé* » (DAU 0 *Dr.* Personne qui fait partie d'une société. V. Actionna commanditaire; adhérent, membre.

ASSOCIER [asɔsje]. v. *tr.* **(1262;** *assoicher* « arranger 1238 ; lat. *associare,* rad. *socius* « compagnon »).

I. *Y. tr.* ♦ 1° *Vx.* Mettre ensemble (des choses). 0 *M* (abstrait) *Associer (en* esprit) *des mots, des noms.* V. As ciation; lier, rapprocher. « *Deux êtres qui associent le destinées* » (BOURGET). ♦ 2° Réunir (des personnes) par u communauté de travail, d'intérêt, de sentiment. V. Agré allier, joindre, lier, rapprocher, réunir, unir. Rare. *Asso*

partenaires, des peuples. V. **Fédérer, liguer.** ♦ **3°** ASSO- r (qqn) À (qqch.) : le faire participer à (une activité mmune, *un* bien commun). Associer *des travailleurs aux éfices d'une entreprise, aux profits. Associer qqn à ses* ires, à ses *travaux* : le prendre pour associé, collabora- _ V. Adjoindre (s'), attacher (s'). ♦ **4°** ASSOCIER (une se) À (une autre). V. Allier, unir. « *Il associait le courage à rudence* » (LITTRÉ) : il était à la fois courageux et pru- *t. 0 Associer une chose avec une autre, à une autre :* joindre intimement. « *Quand on est jeune on associe la lisation future de ses rêves aux existences qui vous entou-* » (FLAUB.). ♦ **5°** S'ASSOCIER (qqn) : l'associer à soi, le ndre **comme associé. V. Adjoindre (s').**

I. *S'ASSOCIER. Y. pron.* Ⓐ *Personnes.* ♦ **1" (1413).** *S'asso- à qqn, avec qqn pour une opération, une entreprise.* V. **ier (s'), entendre (s'), joindre (se), lier (se), unir (s').** « *Je ssociai avec des chevaliers d'industrie* » (LESAGE). ♦ Participer à; faire sien. *S'associer aux desseins, aux s de qqn.* **V. Adhérer.** « *Je resterai au milieu d'eux m'asso- nt de toute mon âme à leur épreuve* » (DUHAM.). ♦ *Absolt.* Former société. V. **Agréger (s'), réunir (se); grouper.** *uts qui s'associent.* **V. Allier (s'), fédérer (se).** Ⓑ *Choses.* llier à, avec. V. **Accorder (s'), allier (s'), assortir (s'),** nbiner (se), marier *(se), unir* (s'). *Le plaisir de la table veut s'associer à tous les autres plaisirs* » (BRILLAT-SAV.).

Absolt. « *Tout s'associe pour donner à ces œuvres une auté..* » (DANIEL-R• PS).

◈ ANT. Dissocier, **diviser,** isoler. séparer.

ASSOIFFÉ, ÉE [aswafe]. *adj. et n. (1877;* du v. *assoiffer,* e (1607); de a- 1, et *soif).* ♦ **1°** Qui a soif. Les enfants *nt assoiffés. Bêtes assoiffées. 0* Poét. *Assoiffé de sang.* **Altéré.** ♦ **2°** Fje. *Être assoiffé d'argent, de plaisirs. V.* lamé, **avide.** *Des* « *esprits assoiffés de méditations* » UHAM.). ♦ **3°** N. Des *assoiffés.* « *Elle but de nouveau comme e assoiffée* » (M. DURAS).

ASSOLEMENT [asɔlmã]. *n. m.* (1790; de *assoler*). Procédé de culture par succession et alternance sur un même rain (pour conserver la fertilité du sol). V. Rotation (des ltures). — *Assolement triennal :* à jachère triennale.

ASSOLER [asɔle]. v. *tr.* **(1374;** de a- 1, et sole). *Agric.* rtager en surfaces régulières ou *soles* afin d'y faire succéder cultures dans un ordre déterminé. V. Assolement.

ASSOMBRIR [asɔ̃bʀiʀ]. Y. *tr.* (1597, repris fin XVIIIe; de 1, et *sombre).* ♦ **1°** Rendre sombre. *Les nuages assombris- nt le ciel.* **V. Obscurcir.** « *Un bassin qu'assombrit le pin le bouleau* » (HUGO). Pronom. « *Le ciel s'était assombri bitement* » (DAUD.). ♦ **2°** Rendre *triste.* V. Attrister. *s malheurs ont assombri* son *caractère.* Rendre soucieux. *ette nouvelle a assombri les assistants, les visages.* V. **Rem- unir.** Pronom. *Son front, son regard, son visage s'assombrit.* **Rembrunir** *(se). L'horizon politique s'assombrit.* — ASSOM- :I : rendu triste. « *Subitement graves, les yeux assombris, s lèvres serrées* » (FRANCE). ◈ ANT. Éclaircir, éclairer. *layer. Éponouir (s').*

ASSOMBRISSEMENT [asɔ̃bʀismã]. *n. m.* (1836; de *sombrir).* Le fait d'assombrir ou de s'assombrir; état e ce qui est assombri. *L'assombrissement du ciel.* V. **Obscurissement. Fig.** *L'assombrissement de l'humeur. V.* **Tristesse ; élancolie.** ◈ ANT. *Éclaircissement, éclairement.*

ASSOMMANT, ANTE [asɔmã, ãt]. *adj. (fin* XVIe, « qui ssomme, tue »; de *assommer).* ♦ **1°** (Fin XVIIe). Vx. Qui :cable. « *Certaines vérités assommantes* » (BOURDALOUE). **2°** *Mod.* et *fam.* (v. 1750). Qui ennuie. « *Les sermons des ères et les rabâcheries des oncles sont aussi assommants sur théâtre que dans la réalité* » (GAUTIER). « *Andrée m'exas- ère. Elle est assommante* » (PROUST). ◈ **ANT.** Agréable, laisant.

ASSOMMER [asɔme]. *v. tr.* (XIIe; « accabler, moralement: endormir » (XV"); de *somme,* lat. *somnum).* ♦ **1°** (XII- IIIe). Tuer à l'aide d'un coup violent sur la tête. *Assommer un œuf avec un merlin. V.* **Abattre.** « **On** *les assomma de loin, ous des cailloux* » (FLAUB.). ♦ **2°** Battre, frapper sur (qqn) e manière à étourdir. *Tais-toi, ou je t'assomme!* ♦ **3°** *Fig.* t *vx.* Accabler, confondre (par des- arguments). ♦ **4°** (XIIe; uj. de chose). *Vx.* Plonger dans l'abattement, la stupeur. '. **Abattre, accabler.** « *Je n'en puis revenir, et tout ceci s'assomme* » (MOL.). ◇ Affliger profondément. « *La mort le M. du Mans m'a assommée* » (SÉV.). ◇ *Vieilli.* Incommoder, abrutir (physiquement). « Ceux *qu'assomme le acarme des autobus et des taxis* » (MAURIAC). ♦ **5°** *Mod.* 1666). Accabler sous le poids de l'ennui. V. Ennuyer, **excéder, fatiguer, importuner, lasser;** *fam.* **Barber, empoisonner, aser.** « *Est-ce assez rasant, ce que je vous raconte là!... Mais i, je vous assomme* » (DAUD.).

ASSOMMEUR [asɔmœʀ]. *n. m.* (v. 1460; de assommer). Celui qui tue en assommant. Un *assommeur de bœufs. V.* Tueur.

ASSOMMOIR [asɔmwaʀ]. *n. m.* **(1700;** de assommer). ♦ **1°** *Vx.* Instrument qui sert à assommer. V. Casse-tête. ♦ **2°** *Vx* (v. 1850). Cabaret où les consommateurs s'assomment d'alcool. *L'Assommoir, roman* de Zola.

ASSOMPTION [asɔ̃psjɔ̃]. *n. f.* (XIIe; lat. *assumptio,* spécialt. en lat. ecclés., de *assumere* « prendre avec soi »). ♦ **1°** *Cathol.* Enlèvement miraculeux de la Sainte Vierge au ciel par les anges. 0 Jour où on célèbre cette fête (15 août). ♦ **2°** (Néol.). *Philo.* Action d'assumer*, de prendre en charge. — *(Anglicisme).* Action de prendre comme hypothèse. *L'assomption d'une proposition.* — La proposition assumée. V. Hypothèse. — *Log.* Seconde proposition d'un syllogisme. V. Mineure.

ASSONANCE [asɔnãs]. *n. f.* (1690; du lat. *assonare,* de *sonus* « son »). Répétition du même *son; spécialt.* de la voyelle accentuée à la fin de chaque vers (par ex. : Belle et *rêve). Assonance et rime*.

ASSONANCÉ. ÉE [asɔnãse]. *adj.* (1888; de assonance). Qui présente une, des assonances. *Vers assonancés.*

ASSONANT, ANTE [asɔnã, ãt]. *adj.* **(1721; lat.** *assonans,* p. prés. de *assonare).* Qui produit *une assonance. Voyelle assonante.*

ASSORTI, IE [asɔʀti]. *adj. (Assorte,* XVIe; **V. Assortir).** ♦ **1°** Qui est en harmonie, qui va bien avec autre chose. « *Ève fut frappée du châtiment assorti à sa faute* » (FRANCE). *Le mari et la femme ne sont pas bien assortis. Pochette et cravate assorties.* ♦ **2°** *Magasin, rayon bien assorti :* bien pourvu de marchandises (*abusiv.* : bien achalandé). ♦ **3°** *Plur.* Variés (aliments). *Fromages assortis.*

ASSORTIMENT [asɔʀtimã]. n. m. (1532; de *assortir).* ♦ **1°** Manière dont sont assemblées des choses qui produisent un effet d'ensemble (par leur ressemblance, leur convenance). **V. Arrangement, assemblage, association, disposition.** *Un heureux assortiment de couleurs.* ♦ **2°** *Vx.* Union de personnes. **V. Mariage.** ♦ **3°** Assemblage complet de choses qui vont ordinairement ensemble. **V. Ensemble; garniture, parure.** *Assortiment de vaisselle, de linge de table.* **V. Service.** ◇ *Comm.* Collection, fonds de marchandises de même sorte. V. Lot, **stock.** *Assortiment de dentelles, de soieries.* ◇ *Cuis.* Plat composé de diverses sortes de charcuterie, de poissons, etc.

ASSORTIR [asɔʀtiʀ]. v. *tr. (Assorter,* XIVe; de a- 1, et sorte).

I. *V. tr.* ♦ **1°** (1530). Mettre ensemble (des choses qui se conviennent). V. **Arranger, associer, harmoniser.** *Assortir diverses* nuances. ◇ *Assortir* (une chose) à *d'autres* : faire qu'elle aille avec. « *On sentait la joie avec laquelle il choisissait la couleur de tel timbre, l'assortissait aux autres* » (PROUST). ♦ **2°** (1559). Mettre ensemble des personnes qui se conviennent mutuellement. V. Réunir, unir. *Des* « *gens assez peu liés entre eux.. . que cette spirituelle personne assortissait avec un* art *infini* » (STE-BEUVE). ♦ **3°** (1549). *Rare.* Fournir des choses nécessaires, convenables. V. Approvisionner. *Assortir un magasin d'articles variés.*

II. (XVIe). **S'ASSORTIR.** *v. pron.* ♦ *1°* Être assorti, en accord, en harmonie. *Ces couleurs s'assortissent bien. Nos caractères ne s'assortissent pas.* **V. Accorder (s').** ♦ **2°** *Vieilli.* S'accompagner; se compléter harmonieusement; être orné, enrichi. *Le texte s'assortit de belles enluminures.* ♦ **3°** *Rare.* Se fournir, se pourvoir. *Ce libraire s'assortit de tous les livres qui paraissent.* **V. Réassortir (se).**

◈ ANT. Désassortir. Jurer (avec).

ASSOUPI, IE [asupi]. *adj.* (XVIe; *V. Assoupir).* ♦ **1°** À demi endormi. V. Somnolent. ♦ **2°** Affaibli, apaisé. « *Des passions plutôt assoupies qu'éteintes* » (P.-L. COUR.). « *Un monde de ténèbres ou de feux assoupis* » (Bosco).

ASSOUPIR [asupiʀ]. Y. *tr.* (XVe; lat. pop. *°assopire;* de *sopire* « endormir »).

1. V. *tr.* ♦ **1°** Porter à un demi-sommeil. V. Endormir. ♦ **2°** *Fig.* Affaiblir ou suspendre momentanément. V. **Apaiser, atténuer, calmer, engourdir, éteindre, étouffer.** *Assoupir les sens, une douleur, un remords.* « *Cette saoulerie continue ne faisait qu'assoupir son épouvante* » (MAUPASS.). 0 *Assoupir une querelle, un différend,* en empêcher l'éclat, les suites fâcheuses. V. **Apaiser, étouffer.**

IL S'ASSOUPIR. Y. *pron.* ♦ **1°** Se laisser aller doucement au sommeil, s'endormir à demi. V. Somnoler. « *D'autres s'assoupissaient sous l'effort de la digestion* » (DUHAM.). Métaph. « *Sa pensée s'assoupit, devint incertaine, flottante* » (MAUPASS.). ♦ **2°** *Fig.* **V. Apaiser (s'), calmer (se), estomper (s'), oublier (s'). Sa** *douleur s'est assoupie.*

◈ ANT. *Éveiller,* réveiller; ranimer. Exciter, exalter.

ASSOUPISSANT. ANTE [asupisã, ãt]. *adj.* (1552; de *assoupir). Littér.* **Qui assoupit. « Son amour avait** *pris comme une douceur funèbre, un charme assoupissant* » (FLAUB.).

ASSOUPISSEMENT [asupismã]. n. m. (1531; de assoupir). ♦ **1°** Le fait de s'assoupir; état voisin du sommeil. V. **Somnolence; appesantissement, engourdissement, torpeur.** *Certaines maladies s'accompagnent d'un assoupissement profond.* **V. Coma, léthargie.** « *Il avait des assoupissements agités de songes, des somnolences épuisantes* » (LOTI). ◇ *Par anal.* Le fait de s'endormir, de se calmer **(mouvement,**

bruit). « *L'assoupissement de la mer sur la grève* » (PROUST). ♦ 2° *Rare.* Fig. *Assoupissement des sens, d'une douleur, d'un chagrin.* V. **Apaisement, atténuation, calme.** ♦ 3° *Vieilli.* État moral comparable au sommeil, indifférence extrême **(V. Indolence, langueur, torpeur).** ◈ ANT. **Éveil, réveil.** *Excitation;* exaltation.

ASSOUPLIR [asuplir]. Y. *tr.* (XII-XIII^e, v. intr. et pron., « faiblir, s'adoucir »; de *a-*1, et *souple).* ♦ 1° (1564). Rendre souple, plus souple. *Assouplir une étoffe; les cuirs* (façonner, *corroyer). Les exercices de gymnastique assouplissent le corps.* ♦ 2° (XVII^e). Rendre plus malléable, maniable. *Assouplir le caractère* d'un *enfant violent.* V. **Adoucir, former, plier, soumettre.** *Assouplir des méthodes, des règles trop strictes.* V. **Atténuer, corriger.** « *La logique a certainement assouplì les esprits* » (MAUROIS). ♦ 3° S'ASSOUPLIR. v. pron. *Le cuir s'assouplit à l'eau.* « *L'idée qu'il pouvait s'assouplir, plier, changer* » (DUHAM.). ◈ ANT. Durcir. raidir. *tendre.*

ASSOUPLISSEMENT [asuplismã]. n. m. (1866; de *assouplir).* ♦ 1° Action d'assouplir, fait de s'assouplir; état de ce. qui est assoupli. *Exercices d'assouplissement* (du corps). V. **Gymnastique.** *Assouplissement du cuir par le corroyage.* ♦ 2° Fig. *Assouplissement du caractère. Assouplissement d'un système trop rigide.* ◈ ANT. *Durcissement,* tension.

ASSOURDIR [asurdir]. Y. *tr.* (1120; de a-l, et *sourd).* ♦ 1° Causer une surdité passagère; rendre comme sourd. V. **Abasourdir, étourdir.** « *L'avion, dont le grondement l'assourdit* » (MART. du *G.). Ne crier pas si fort, vous m'assourdissez!* V. Casser (les oreilles). ♦ 2° *Fig.* Fatiguer par trop de bruit, de paroles. V. **Assommer, excéder.** ♦ 3° **Rendre moins sonore.** V. **Amortir.** *Un tapis assourdit les pas. Les sons me parviennent assourdis.* « *La neige qui assourdissait comme un tapis le bruit de mes pas* » (DAUD.). ◇ *S'assourdir :* devenir sourd (d'une consonne. V. **Assourdissement,** *phonét.).*

ASSOURDISSANT, ANTE [asurdisã, ãt]. *adj.* (1835; de *assourdir).* Qui assourdit. *Bruit. vacarme assourdissant :* très intense: V. **Étourdissant.** « *Un charivari, un tam-tam assourdissant, des cris, des huées* » (BARRÈS).

ASSOURDISSEMENT [asurdismã]. n. *m.* (1611; de *assourdir).* ♦ 1° Action d'assourdir (qqn). *L'assourdissement du* canon. ◇ État de celui qui est assourdi. *Mon assourdissement dura plusieurs* minutes. ♦ 2° Amortissement des sons. V. **Amortissement.** « *L'assourdissement des bruits dans la chaleur de la matinée* » (PROUST). — *Phonét.* Passage d'une sonore à une sourde (par perte de la voix).

ASSOUVIR [asuvir]. *v. tr.* (*Assovir,* XII^e; lat. pop. *°assopire* (Cf. Assoupir), confondu av. a. fr. *assevir* « achever », rad. lat. *assequi* « atteindre »). ♦ 1° Calmer complètement (un violent appétit). V. **Apaiser, contenter, rassasier, satisfaire.** *De quoi étancher sa soif et assouvir sa faim.* ♦ 2° *Fig.* Satisfaire pleinement (un désir, une passion). *Assouvir ses convoitises, sa curiosité, sa fureur, sa haine. Assouvir une vengeance.* « *La célébrité la plus complète ne vous assouvit point* » (FLAUB.). **Au p. p.** « *La quiétude des passions journellement assouvies* » (FLAUB.). ♦ 3° S'ASSOUVIR. Y. pron. *Faim, passion qui s'assouvit.* ◈ ANT. Affamer; exciter. *Inassouvi, insatisfait.*

ASSOUVISSEMENT [asuvismã]. *n. m.* (1568; de assouvir). ♦ 1° Action d'assouvir. de s'assouvir. V. **Satisfaction.** *L'assouvissement de la faim. L'assouvissement des désirs, des convoitises. L'assouvissement amène la satiété.* ♦ 2° État **d'une personne assouvie, d'un désir assouvi. V. Apaisement, satisfaction, satiété.** « *Il éprouvait d'ailleurs un assouvissement, une satisfaction profonde* » (FLAUB.). ◈ ANT. *Insatisfaction, inquiétude.*

ASSUÉTUDE [asy(y)etyd]. n. *f.* **(1969; empr. au** lat. *assuetudo* « habitude », pour traduire l'angl. *addiction). Didact.* Accoutumance de l'organisme aux modifications du milieu. *Assuétude climatologique.* — Accoutumance à *une* substance toxique. *Assuétude médicamenteuse.* V. Toxicomanie.

ASSUJETTI, IE [asyʒeti]. *adj.* **et n. (V. Assujettir).** ♦ 1° Soumis. ♦ 2° N. Personne soumise par la loi au paiement d'un impôt, d'une taxe **(V. Contribuable, imposable, redevable). ou à l'affiliation à un groupement.** ♦ 3° **Fixé,** maintenu. « *Une fois le joug bien assujetti. on ne le secouera plus* » (MART. du G.).

ASSUJETTIR [asyʒetir]. Y. *tr.* (1495; de a-l, et sujet).

I. *Y. tr.* ♦ 1° Vx ou *littér.* **Rendre** sujet, mettre dans sa dépendance. *Les peuples que Rome avait assujettis.* V. **Asservir, dominer, soumettre; opprimer, subjuguer.** « *Il s'agit pour chaque cité d'assujettir ou d'abaisser les autres* » (TAINE). ◇ Maintenir (qqn) dans l'obéissance. « *La mainmise de* l'État *sur le travail et la pensée de tous les êtres qu'il assujettit* » (DUHAM.). *Spécialt.* Dominer par un ascendant moral, tenir (qqn) **sous son** empire. V. **Captiver, conquérir, dompter, subjuguer.** « *Enfin l'aimable Agnès a su m'assujettir* » (MOL.). ♦ 2° *Mod.* ASSUJETTIR À. V. **Soumettre.** *Assujettir qqn à des règles. Être assujetti à l'impôt.* V. **Assujetti.** « *Une doctrine qui prétend assujettir le langage d'aujourd'hui à des formes d'autrefois* » (BRUNOT). ♦ 3° Rendre (qqch.) **fixe,** immostable. V. **Assurer, attacher, caler, clouer, coincer, fi: lier, maintenir, river.** « *Les charpentiers assujettissaien grands coups de maillet les fermes des baraques* » (FRAN *Assujettir son manteau. Assujettir une manœuvre, un cord* V. Amarrer, **franger.**

II. S'ASSUJETTIR, v. pron. *Littér.* ♦ 1° Assujettir à V. Conquérir, dompter. « *Une puissante individualité, qu foi s'était assujettie, mais que la règle ecclésiastique n'a pas domptée* » (RENAN). ♦ 2° Se soumettre à. V. Plier **soumettre (se).** *S'assujettir à une règle.*

◈ ANT. *Affranchir,* délivrer, *dispenser, exempter, libérer.*

ASSUJETTISSANT, ANTE [asyʒetisã, ãt]. *adj.* (16 de *assujettir).* Qui assujettit, exige beaucoup d'assidu *Devoirs, travaux assujettissants. Fonctions assujettissan* V. **Astreignant, asservissant, pénible, pesant.** ◈ ANT. Lé agréable. plaisant.

ASSUJETTISSEMENT [asyʒetismã]. n. m. (1572; *assujettir).* ♦ 1° *Vx ou littér.* Action d'assujettir. L'a: *jettissement de la Grèce par les Romains.* V. Conquête, do nation. ♦ 2° *Vx.* État de dépendance. V. **Soumission, su tion; servitude.** *L'assujettissement d'un pays. Assujetti ment d'un peuple* à un *autre.* ◇ Littér. *Assujettissement usages, aux modes.* V. **Soumission.** ◇ *Mod.* **État qui résu** des obligations assidues auxquelles on est soumis, de répétition des mêmes contraintes. V. **Contrainte, dépendan gêne, joug, sujétion.** « *Les commodités dont il se munit s autant d'assujettissements dans lesquels il s'embarrasse* (TAINE). ◈ ANT. *Affranchissement,* délivrance, *indépendan* liberté.

ASSUMER [asyme]. v. *tr.* (XV^e; lat. *assumere).* ♦ 1° Pr dre à son compte; se charger de. *Assumer une fonct un emploi, un rôle, une tâche. Assumer une responsabil* V. **Endosser, supporter.** *Dostoïevski* « *ne se détourne pas ses douleurs, mais les assume dans leur plénitude* » (GI ♦ 2° *Néol.* Accepter consciemment (une situation, un psychique et leurs conséquences). *Assumer pleinement condition.* — Pronom. « Nous ne *sommes* nous *qu'aux y des autres, et c'est à partir du regard des autres que n nous assumons comme nous* » (SARTRE). ◈ ANT. *Déchar* (se). Refuser, rejeter.

ASSURABLE [asyrabl(ə)]. *adj.* (1864; de *assurer).* peut être assuré, garanti par un contrat d'assurance.

ASSURANCE [asyrãs]. *n. f. (Asseurance,* XII^e; de *as* rer). ♦ 1° Vx. Sentiment de sécurité; le fait de se rassu V. **Quiétude.** *En assurance : rassuré.* ♦ 2° *Mod. Confia en* soi-même. V. **Aisance, aplomb, audace, hardiesse.** *Pa avec assurance. Donner, prendre, montrer de l'assuran* « *Il a tant d'assurance qu'il finit par m'en inspirer* » (BE MARCEL). *Perdre son assurance, se* démonter. ♦ 3° Vx. *A rance de* : sentiment de certitude ou d'intime convict *Vivre dans l'assurance de la réussite, de réussir.* ♦ 4° *M* Promesse ou garantie qui rend certain de qqch. V. Af **mation, promesse.** « *Il s'était appuyé sur l'assurance qu' lui avait donnée de lui garder fidélité* » (MAURIAC). « *cette assurance, je retournai cher mon docteur* » (PAS~.). (Formules de politesse) *Veuillez agréer l'assurance de considération distinguée.* V. **Expression. 0** *Plur. V. Ga* **garantie, sûreté.** « *Zamian m'avait donné des assurance.* (DUHAM.). ♦ 5° (1563). Contrat par lequel un assur garantit à l'assuré, moyennant une prime ou une cotisati le paiement d'une somme convenue en cas de réalisat d'un risque déterminé. Contrat, *police d'assurance. Assura, contre les accidents, l'incendie, le vol. Assurance sur la assurance-vie. Assurance-automobile. Assurance tous risq* (couvrant tous les dommages que peut subir ou cau l'automobiliste). *Assurance multirisques. Assurance au fi* (dommages causés par un tiers). *Assurances maritimes.* **Lloyd.** *Compagnie d'assurances. Agent d'assurances. 0 Fa* (plur.) Compagnie d'assurances. *Il faut écrire aux assuranc* ◇ *Assurances sociales* : garantissant un groupe social (t vailleurs, etc.) contre la maladie, les accidents du travail chômage. V. Sécurité (sociale). *L'assurance invalidité-vi lesse. Assurance maladie, décès, maternité.* ♦ 6° *Alpinis* Action d'assurer; situation de celui qui est assuré. ◈ A *Crainte,* défiance, *doute,* embarras. hésitation, *incertitu méfiance, timidité.*

ASSURÉ, ÉE [asyre]. *adj.* et *n.* (1155; v. **Assur** ♦ 1° Vx. Qui met en sûreté, à l'abri du danger. V. S ♦ 2° *Littér.* (XVI^e). *(Choses).* **Qui est certain.** V. **Evide indubitable, infaillible, sûr. Tenez** *pour assuré qu'il viend — La mort* « *terme assuré qui ne nous console ni ne n apaise* » **(CONSTANT).** *Cour.* Dont on est assuré (V. **Assur** Succès assuré. ♦ 3° (XV^e). *(Personnes).* Qui a de l'as rance, de la confiance en soi. *Un air assuré.* V. **Sûr** (de s « *Il est de taille bien prise et de démarche très assurée* » (GI ♦ 4° N. L'ASSURÉ, personne garantie par un contrat d'as rance. Abusiv. *Les assurés sociaux :* les assurés affiliés a assurances sociales. ◈ ANT. Branlant, *dangereux,* doute hésitant, précaire, timide, vacillant.

ASSURÉ MENT [asyremɑ̃]. *adv. (1532,* « avec *assurance* »; assuré). D'une manière certaine. V. **Certainement, évidemment, sûrement, vraiment. Assurément,** *il viendra. Assurément il viendra.* « *Assurément il radotait* » (LA FONT.). « *Assurément* que vous *avez raison si* vous *le voulez* » (MOL.) : bien r* *que. Viendrez-vous?* — *Assurément* : oui, certainement.

ASSURER [asyre]. v. *tr.* (1160; lat. pop. **assecurare, securus. v. Sûr).*

I. ♦ 1° *Vx.* Mettre (qqn) dans un état de sécurité, de confiance (mod. *Rassurer).* « *Et tâchons d'assurer la Reine, i te craint* » (CORN.). ♦ 2° (1212). Donner (qqch.) pour sûr, vrai, sûr, certain. V. **Affirmer, certifier, soutenir. Vx** fr.) *Assurer* une *chose* : la certifier, la garantir, — *Mod.* SURER (à qqn) QUE : lui affirmer, lui garantir que. « *Un mme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un prodige, se rsuade faussement qu'il a vu un prodige* » (LA BRUY.). ire. *J'ai assuré à mes amis que j'émis sincère. Cour, Je r ai* assuré *que...* Je *vous* assure, je *t'assure que.* Absolt. *Cela en vaut la peine, je vous assure* » (DUHAM.). ♦ 3° ASSUR (qqn) QUE ..., DE... : lui donner pour sûr. Vx. « *Je puis assurer que tous leurs discours..* » (BOSS.). — Mod. *Assurer n de qqch.*, le prier de n'en pas douter. V. Attester, **certifier, répondre, témoigner.** « *Il y a deux vérités dont je puis vous urer* » (MOL.). On m'en a assuré: j'en suis assuré. V. **rtain, sûr.** ♦ 4° ASSURER DE : rendre certain; permettre croire. *Sa conduire passée nous assure de l'avenir.* V. **arantir, répondre, témoigner.** *Cet accueil l'assurait des nnes dispositions du public.* **V. Attester, certifier.**

II. ♦ 1° (XVIe). Mettre (une chose) en sûreté, à l'abri danger. V. Défendre, garantir, préserver, protéger. *Assurer 'frontières contre les attaques, les incursions de l'ennemi. surer ses arrières.* ◇ Rendre sûr; mettre à l'abri des cidents, des risques. *La prévoyance assure l'avenir. Assurer fortune, son pouvoir.* « *Cette préparation minutieuse assure solidité du travail* » (R. ROLLAND). — ASSURER (qqch.) qqn). « *Sa notoriété dans le monde médical lui assurait une ceptionnelle indépendance* » (MART. du G.). *Assurer un ntage,* une *rente* à *qqn :* lui en garantir l'octroi. *Assurer des res, des munitions* à *l'armée* : faire en sorte. qu'ils ne manent pas. ♦ 2° (XVIIe). Mettre (une chose) dans une posin stable, empêcher de bouger. V. Affermir, assujettir, **er, consolider, étayer, fixer, immobiliser.** *Assurer une utre, un volet.* ◇ *Vieilli.* Rendre plus ferme, plus sûr. *surer la main d'un écolier en lui faisant faire des pages 'criture.* Par anal. *Assurer sa contenance, son maintien. Assuré.* — Mar. *Assurer le pavillon* : l'arborer en tirant coup de canon. ♦ 3° Faire qu'une chose fonctionne. s'arrête pas. *Assurer la marche, le fonctionnement d'un vice.* V. Marcher (faire). *Assurer une garde, une personne. service.* « *Je compte sur vous pour assurer le service de la ision* » (DUHAM.). ♦ 4° (XVIIIe). Garantir par un contrat ssurance. *C'est telle compagnie qui assure cet immeuble ntre l'incendie.* ◇ Faire garantir *par un assureur. Assurer voiture contre le vol. 0* Par *ext. Assurer qqn,* garantir biens, *sa* vie, *etc.* ♦ 5° *Alpinisme.* Dans une cordée, rantir la sécurité, empêcher la chute de (un alpiniste). *piniste arrêté à un point de relais qui assure son camarade.* solt. On assure mieux assis *que debout.*

III. S'ASSURER. A (1080, « être persuadé, tranquille »). 1° Devenir sûr (de, que). V. Contrôler, **vérifier, voir.** *Assurez-vous de l'exactitude de cette nouvelle. Je vais m'en assurer. surez-vous si la porte est bien fermée.* « *D'un coup d'ail, e s'était assurée que rien ne manquait plus* » *(Zou).* — persuader, être certain. « *Assurez-vous que je ne vous blie pas* » (Boss.). ◇ Vx. *S'assurer dans: en; sur..., mettre* confiance **dans, en.. V. Reposer.** « **Ne** *vous* **assurer** *point* . ce *cœur* inconstant » (RAC.). ♦ 2° S'ASSURER CONTRE : mettre en sûreté. V. Défendre (se), garantir (se), garder (se), **munir** *(se),* **protéger** *(se). S'assurer contre les incursions de nnemi.* ◇ *Spécialt.* Contracter une assurance. S'assurer *ntre les accidents.* ♦ 3° Prendre une position ferme, solide, ble. V. **Affermir. S'assurer sur sa** *selle, en selle.* B S'ASSUR (DE) qqn ou qqch. : faire en sorte d'en avoir et d'en rder l'usage, la possession ou la maîtrise. S'assurer *les res pour* un *mois.* **V. Procurer (se), pourvoir (se).** « **Je assure un** *port dans la tempête* » (RAC.). **V. Ménager (se).** *assurer d'une place* **(V. Réserver, retenir),** *d'une somme rgent.* — (Abstrait) *S'assurer la protection, la faveur de n.* V. Gagner. « Une *femme qui se soir assuré, par son vail, le droit de penser ce qui lui plaît* » (MART. du G.). S'ASSURER DE (qqn), *vx :* Se ménager son appui, son iance; *littér.* Garder un contrôle sur (qqn) ; s'en emparer le surveiller. *Aller* « *Soit qu'il résiste ou non, vous assurer lui* » (CORN.).

◇ ANT. *Contester, démentir. nier; compromettre, exposer, quer:* **ébranler. Perdre.**

ASSUREUR [asyrœr]. *n.* **m.** (1550; de *assurer*). ♦ 1° *Mod.* 581). Celui qui assure, garantit qqch. par contrat d'assurance. **V. Agent, inspecteur; courtier** (d'assurance). ♦ 2° *Alpinisme.* Alpiniste qui en assure un autre dans une cordée. ◇ ANT. Assuré.

ASSYRIEN, IENNE [asirjɛ̃, jɛn]. *adj.* et *n.* **(1688; de** *Assyrie* « pays d'Assur »). De l'Assyrie, partie septentrionale de la Mésopotamie. *L'art assyrien. Barbe assyrienne. 0 N. Les Assyriens.* ¦*L'assyrien* : langue sémitique (akkadien).

ASSYRIOLOGIE [asirjɔlɔʒi]. *n. f.* (1866; de *Assyrie,* et *-logie*). Étude de l'antiquité assyrienne, babylonienne (et parfois sumérienne, akkadienne).

ASSYRIOLOGUE [asirjɔlɔg]. *n. (1866;* de *Assyrie,* et *-logue*). Spécialiste de l'assyriologie.

ASTASIE [astazi]. *n. f.* (1888; gr. *astasia* « instabilité », de *stasis.* **V. Statique).** *Méd.* **Trouble** du sujet qui ne peut se tenir debout.

ASTATE [astat]. *n. m.* (1940; gr. *astatos* « instable »). *Ckim.* Élément instable (no at. 85) halogène, radio-actif découvert par bombardement de bismuth par des hélions accélérés.

ASTATIQUE [astatik]. *adj.* (1837; du gr. *astatos* « instable »). ♦ 1° *Phys.* En équilibre dans toutes ses positions. *Spécialt.* Dont le mouvement magnétique est nul. Système *astatique* formé de deux aimants égaux disposés en sens inverse. ♦ 2° *Pathol.* Qui se rapporte à **l'astasie*.**

ASTER [astɛr]. *n.* **m. (1549;** lat. *aster* « étoile », mot gr.). ♦ 1° Plante *(Composacées)* à petites fleurs décoratives en forme d'étoiles. 0 Fleur de cette plante. ♦ 2° *Biol.* (1883). Figure formée de lignes rayonnantes qui apparaît pendant la mitose. ◇ HOM. *Hastaire.*

ASTÉRÉOGNOSIE [astereɔgnozi]. *n. f.* **(1933; de a- 2,** gr. *stereos* (V. Stéréo-), et *-gnosie*). *Méd.* Incapacité de distinguer la forme des objets par le toucher.

ASTÉRIE [asteri]. n. *f.* (1729; du lat. *aster* « étoile »). *Zool.* Échinoderme appelé couramment *Étoile de mer.*

ASTÉRISQUE [asterisk(ə)]. n. *m.* (1570; lat. d'o. gr. *asteriscus* « petite étoile »). Signe en forme d'étoile **(*)** qui indique un renvoi ou auquel on attribue un sens convenu.

ASTÉROÏDE [asterɔid]. n. *m.* (1819; gr. *asteroeides;* Cf. *-Oïde*). ♦ 1° *Astron.* Petite planète invisible à l'œil nu. *La plupart des astéroïdes ont leur orbite entre Mars et Jupiter.* ♦ 2° Cour. Petit corps céleste. V. Aérolithe, bolide, météore.

ASTHÉNIE [asteni]. n. *f.* (1790; gr. *astheneia* « faiblesse », de *sthenos* « force »). *Méd.* Manque de force, état de dépression, de faiblesse (pour des raisons neuropsychiques, alors que l'adynamie est musculaire). **V. Neurasthénie.**

ASTHÉNIQUE [astenik]. *adj.* et *n. (1827;* de *asthénie).* Qui a rapport à l'asthénie. *Symptômes asthéniques.* — *N. Un asthénique.*

ASTHÉNOSPHÈRE [astenɔsfɛr]. n. *f.* (1959; gr. *asthenеia* « faiblesse », *et sphère). Géol.* Couche géologique de tension nulle et faiblement résistante, sur laquelle se déplace la croûte terrestre (V. **Lithosphère, manteau II. 5°).**

ASTHMATIQUE [asmatik]. *adj.* et *n.* **(1538;** *asmatic,* XIVe; lat. d'o. *gr. asthmaticus*). *Méd.* Qui se rapporte à l'asthme. *Toux asthmatique. 0* Qui a de l'asthme. N. Un *asthmatique.*

ASTHME [asm(ə)]. *n.* **m.** (1691; *asme,* XVe; *asmat,* XIVe; lat. *asthma,* mot gr., « respiration difficile »). Difficulté à respirer (notamment à expulser l'air), accompagnée d'un bruit sifflant particulier. *Asthme (bronchique),* maladie pulmonaire survenant par accès, causée par des spasmes au niveau de petites bronches avec augmentation des sécrétions bronchiques. *Asthme cardiaque,* gêne respiratoire en rapport avec une maladie cardiaque. V. **Dyspnée.**

ASTI [asti]. *n.* m. (fin XIXe; ville d'Italie). Vin blanc mousseux récolté près d'Asti.

ASTICOT [astiko]. *n.* m. (1828; p.-ê. du suivant). ♦ 1° Larve de la mouche à viande utilisée comme appât pour la pêche. V. Ver (blanc). ♦ 2° (v. 1845). Fig. et *fam.* Homme. *Qu'est-ce que c'est que cet asticot? Quel drôle d'asticot.* V. Type, **zèbre.**

ASTICOTER [astikɔte]. *v. tr.* (1747: de *dasticoter ,(1642).* « jargonner, contredire, *ennuyer* » ; de l'all. *dass dich Goft.. .!* « que Dieu te... » interprété *d'asticot!* **(1616): av. infl. de** *estiquer* « piquer », néerl. *steeken*). *Fam. Agacer,* harceler qqn pour de petites choses. « *Nicole le taquine, l'asticote inutilement* » (MART. du G.).

ASTIGMATE [astigmat]. *adj.* (1877; de astigmatisme). Qui est atteint d'astigmatisme. **V. Amétrope. Vue astigmate.** — Subst. *Un astigmate.*

ASTIGMATISME [astigmatism(ə)]. n. *m.* **(1857;** de a- 2, et gr. *stigma* « point »). ♦ 1° Défaut de courbure des milieux réfringents de l'oeil tel qu'un point lumineux objet se transforme en une tache, régulière ou irrégulière, sur la rétine, ♦ 2° Défaut d'un instrument d'optique qui ne donne pas une image ponctuelle d'un point.

ASTIQUAGE [astikaʒ]. *n. m.* (1906; de *astiquer*). Action d'astiquer.

ASTIQUER [astike]. v. *tr.* (1833; de *astic (1751)* « objet servant à polir le cuir », p.-ê. de l'angl. *stick* « bâton »). Faire briller en frottant. ***Astiquer les cuivres.*** V. Frotter, nettoyer, ***polir. Astiquer des meubles, le parquet.*** V. Cirer. « *Des cuivreries de lampes astiquées allumaient tout au fond une série d'étoiles* » (*COURTELINE*).

ASTRAGALE [astʀagal]. **n. m. (1546;** lat. *astragalus*, gr. *astragalos*).

1. Un des os du pied formant avec le calcanéum la rangée postérieure du tarse.

II. (1606). Moulure ronde qui sépare le fût d'une colonne de son chapiteau. ◇ Moulure, ornement. « Ce ne *sont que festons, ce ne sont qu'astragales* » (BOIL.).

III. (1690). Plante *(Papilionacées)* dont une espèce produit la gomme adragante.

ASTRAKAN [astʀakã]. *n.* m. (*Astracan*, 1775; ville de Russie). Fourrure à poils bouclés d'agneau caracul tué très jeune. V. **Breitschwanz.** ***Manteau, col d'astrakan.*** *Pattes d'astrakan* (fourrure moins recherchée que les corps).

ASTRAL, ALE, AUX [astʀal, o]. *adj. (1533;* bas lat. *astralis*). Des ***astres (en*** astrologie). ***Les influences astrales.*** **V. Céleste, sidéral, stellaire, zodiacal.** « **Ces *signes astraux enflammant toute une partie de l'atmosphère*** » (PROUST). ◇ ***Corps astral,*** aura, ectoplasme qui est supposé entourer le corps humain.

ASTRE [astʀ(ə)]. **n.** *m.* **(1372; lat.** *astrum*, gr. *astron*). ♦ **1°** Tout corps céleste naturel visible (**à l'œil** nu ou dans un instrument). **V. Astéroïde, comète,** étoile, **planète, satellite.** ***Les astres du ciel*** (V. Cosmos. firmament). ***Le cours des astres :*** leur mouvement apparent **ou *réel*** (pro&). ***Ascension droite, déclinaison, coordonnées*** **d'un astre. V. Magnitude.** ***Lumière, rayonnement des astres. Les astres brillent, luisent, scintillent.*** « *Les astres du ciel pâlirent, effacés par le jour qui montait* » (DAUD.). ◇ Poét. *L'astre du* jour : le soleil. ***L'astre de la nuit, l'astre au front d'argent :*** la lune. ◇ Loc. fig. ***Il est beau*** comme un ***astre*** : resplendissant, superbe (souvent ***iron.***). ♦ **2°** Corps célestes considérés par rapport à leur influence sur les hommes (V. **Astrologie**). ***Être né sous un astre favorable :*** avoir un heureux destin. ***Influence des astres.*** « ***J'ignore pour quel sort mon astre m'a fait naître*** » (MOL.). V. Étoile. ♦ **3°** *Fig.* et vx. Personne illustre. « ***Il est l'astre naissant qu'adorent mes*** Etats » ***(Con~.).***

ASTREIGNANT, ANTE [astʀɛɲã, ãt]. *adj.* (déb. XX^e^; de ***astreindre).*** Qui astreint. ***Une tâche astreignante.*** V. Assujettissant. « ***Une morale souple est infiniment plus sévère et plus astreignante qu'une morale raide*** » (PÉGUY).

ASTREINDRE [astʀɛ̃dʀ(ə)]. *v. tr.;* conjug. ***peindre*** (*Astraindre*, 1290; lat. *astringere* « **serrer; obliger** ». **V. Astringent).** Obliger strictement (qqn à qqch.). V. **Assujettir, condamner, contraindre, forcer, obliger, réduire.** ***Astreindre qqn à une discipline, à des travaux pénibles*** : les lui imposer. « ***On ne put jamais l'astreindre à travailler*** » (RENAN). ◇ *S'ASTREINDRE.* **v. pron.** ***S'astreindre à se lever tôt.*** ◈ ANT. *Dispenser, exempter.*

ASTREINTE [astʀɛ̃t]. *n. f.* (1875; de ***astreindre).*** ♦ **1°** ***Dr.*** Mesure coercitive par laquelle un tribunal peut astreindre un débiteur récalcitrant ***à payer une certaine somme*** pour chaque jour de retard dans l'exécution de son obligation. V. **Amende, moratoire.** ♦ **2°** ***Par ext.*** Obligation rigoureuse, contrainte. « ***Les tâches intellectuelles représentent pour lui des astreintes fort pénibles*** » (DUHAM.).

ASTRINGENCE [astʀɛ̃ʒãs]. *n. f.* (1863; a remplacé *astriction* **(1538);** de ***astringent). *Méd.*** Qualité de ce qui est astringent.

ASTRINGENT, ENTE [astʀɛ̃ʒã, ãt]. *adj.* et *n. m.* (1537; lat. *astringens*, de *astringere* « ***serrer*** »). ***Méd.*** Qui exerce sur les tissus vivants ***un resserrement. Remède astringent, lotion astringente.*** — N. m. ***Les astringents (alun,*** tanin, quinquina, jus de citron, préparations de plombs de zinc). ***Astringent pour les soins de la peau.*** ◈ ANT. *Laxatif.*

ASTRO-. Élément, du lat. *astrum.* V. Astre.

ASTROLABE [astʀɔlab]. *n. m. (Astrelabe,* XII^e^; bas lat. *astrolabus*, gr. *astrolabos).* Instrument dont on se servait pour déterminer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon *(Astrolabe de mer; astrolabe armillaire),* **et qui sert de nos** jours aux déterminations d'heures, de latitudes *(astrolabe impersonnel de Danjon).*

ASTROLÂTRIE [astʀɔlatʀi]. *n. f.* **(1839;** de *astro-*, **et *-lâtrie).*** Adoration, culte des astres.

ASTROLOGIE [astʀɔlɔʒi]. n. *f.* (v. 1370, « astronomie »; lat. *astrologia, mot* gr.). Art de déterminer le caractère et de prévoir le destin des hommes par l'étude des influences astrales, des aspects* des astres, des signes. V. Horoscope. ◇ *Hist.* Connaissance des correspondances célestes et terrestres. **V. Hermétisme.**

ASTROLOGIQUE [astʀɔlɔʒik]. *ndj.* **(1546; bas lat. d'o.** gr. *astrologicus*). De l'astrologie. ***Prédictions astrologiques. Thème astrologique :*** carte du ciel de naissance établie suiv; les **règles** de l'astrologie.

ASTROLOGUE [astʀɔlɔg]. **n. m. (1372, « astronome** lat. d'o. *gr. astrologus*). Celui qui s'adonne à l'astrolog V. Augure, devin, mage.

ASTROMÉTRIE [astʀɔmetʀi]. *n. f.* (1846; de *astr* et *-métrie*). Branche de l'astronomie de position qui dét mine la position des astres sur la sphère céleste par mesures d'angles (détermination des constantes astro miques; calendrier; heure; ***mesure*** du ***temps). *Astrométr photographique.***

ASTRONAUTE [astʀɔnot]. *n.* (1933; de *astronautiqu* Personne qui se déplace dans un véhicule spatial, hors l'atmosphère terrestre. V. Cosmonaute.

ASTRONAUTICIEN, IENNE [astʀɔnotisjɛ̃, jɛn]. (1960; de *astronautique*). Spécialiste de l'astronautique

ASTRONAUTIQUE [astʀɔnotik]. *n. f.* (1910; 18 « astronomie utilisée par les navigateurs en haute mer de *astro-*, et gr. *nautikê* « navigation »). Science qui a pc objet l'étude de la navigation spatiale. V. Balistique.

ASTRONEF [astʀɔnɛf]. *n.* **m.** *(Néol.;* de *astro-*, et *ne Phys. spatiale.* Vaisseau interplanétaire.

ASTRONOME [astʀɔnɔm]. *n. m.* (1549; *astronomi* v. 1260; bas lat. d'o. gr. *astronomus*). Personne qui s'occu d'astronomie.

ASTRONOMIE [astʀɔnɔmi]. *n. f.* (v. 1150, « observati des astres; divination » ; lat. *astronomia*, mot *gr.). M* Science des astres, des corps célestes (y compris la Ter et de la structure de l'univers. ***Astronomie théorique :*** étu de la mécanique céleste, des orbites, des perturbatic (théorie des planètes, des satellites, des éclipses, des marée ***Astronomie de position.*** **V. Astrométrie.** ***Astronomie physiq*** **V. Astrophysique.** *Astronomie stellaire,* qui étudie les étoil leurs ensembles (galaxies). V. ***aussi*** Radioastronomie, **cc mogonie, cosmologie.** « ***Par l'astronomie, la science huma, sort de la ferre, embrasse l'univers*** » (RENAN). ◇ Ensemb de connaissances concernant les astres, l'univers. *L'astronon copernicienne.*

ASTRONOMIQUE [astʀɔnɔmik]. *adj.* (déb. XV^e^; l d'o. gr. *astronomicus*). ♦ **1°** De l'astronomie. *Observatic astronomiques. Tables astronomiques.* **V. Éphémérides.** *Constante; astronomiques. Détermination astronomique* ***l'heure.*** Par ***ext. Année, jour*** *astronomique. — Optique, lune astronomique.* ♦ **2°** ***Unité*** *astronomique* (symb. U.A.), d tance moyenne de la Terre au Soleil (149 600 000 km). **Année-lumière, parsec.** ♦ **3°** Fig. ***Chiffres, nombres*** *ast nomiques : très longs, très* grands. ***Prix astronomique :*** exagé

ASTRONOMIQUEMENT [astʀɔnɔmikmã]. *adv.* (155 de ***astronomie).*** Suivant les principes de l'astronomie.

ASTROPHOTOGRAPHIE [astʀɔfɔtɔgʀafi]. *n. f.* (XIX^e^; de *astro-*, et ***photographie).*** Ensemble des techniqu photographiques utilisées en astronomie.

ASTROPHYSICIEN, IENNE [astʀɔfizisjɛ̃, jɛn]. n. (XX de ***astrophysique).*** Astronome spécialiste de l'astrophysiqu

ASTROPHYSIQUE [astʀɔfizik]. *n. f.* (v. 1913; de *ast* (nomie), ***et physique). Didact.*** Branche de l'astronomie c étudie physiquement les milieux spatiaux (étoiles, galaxi **quasars). V. Cosmogonie.** *L'astrophysique utilise notamme les méthodes spectroscopiques, photométriques, radioélé triques.* Adj. ***Théories astrophysiques.***

ASTUCE [astys]. *n. f.* (1260; lat. *astutia*). ♦ **1°** *Vieil* Adresse à tromper son prochain en vue de lui nuire ou d' tirer quelque avantage. V. **Finesse, malice, rouerie, ru** « *L'astuce est une finesse pratique dans le mal, mais en petit* (MARMONTEL). ♦ **2°** ***Vx.*** Moyen qu'on ourdit pour tromp ***Des*** astuces ***de*** guerre. ◇ ***Mod.*** (sans idée défavorab Petite invention qui suppose de l'ingéniosité. **V. Artifi ficelle, *finesse. Les astuces du métier.*** « ***Un couloir où divers astuces combinées rendaient foute avance impossible*** » (QU NEAU). ♦ **3°** *Fam.* Plaisanterie. ***Il fait des astuces.*** *Astu vaseuse!*

ASTUCIEUSEMENT [astysjøzmã]. *adv. (xv';* de *as cieux).* D'une manière astucieuse.

ASTUCIEUX, IEUSE [astysjø, jøz]. *adj.* (1333; de *astuc* ♦ **1°** Vx. Qui a de l'astuce, une ruse malfaisante. V. **Pe fide, *rusé.*** « ***L'astucieux Mazarin*** » (MIRABEAU). ♦ **2°** Q a une habileté fine. V. Adroit, malin. ♦ **3°** Qui dénote ***l'astuce.*** de la ***finesse. Physionomie astucieuse. Raisonn ment astucieux. Réponse astucieuse.*** ◈ ANT. **Droit, loy grossier. inintelligent.**

ASYMBOLIE [asɛ̃bɔli]. *n. f.* (1922; mot all. (1870 du gr. a- priv., et *sumbolon* « symbole »). ***Méd.*** Perte de compréhension des symboles, des signes (agnosie).

ASYMÉTRIE [asimetʀi]. *n. f.* 1161,3; gr. *asummetri* Absence de symétrie. ***L'asymétrie d'une figure, d'un bâtime*** ◈ ANT. **Symétrie.**

ASYMÉTRIQUE [asimetʀik]. *adj. (1825;* de *asymétri* Qui n'est ***pas*** symétrique. ***Visage asymétrique. Décolle asymétrique.*** ◈ ANT. ***symétrique.***

ASY MPTOTE [asɛ̃ptɔt]. *n. f.* et *adj.* **(1638 ;** gr. *asumptôto*

sumptôsis « *rencontre* »). ♦ 1° *Math.* Droite dont la tance aux points d'une courbe tend vers zéro lorsque oint s'éloigne sur la courbe à l'infini. *L'asymptote s'appro- de la courbe* sans *jamais la rencontrer. Fig.* (Littér.) « *La ence est l'asymptote de la vérité. Elle approche sans cesse ne touche jamais* » (HUGO). ♦ 2° Adj. *Courbe asymptote ne autre courbe, d'un cercle, etc. Droite asymptote à une rbe.*

ASY MPTOTIQUE [asɛ̃ptɔtik], *adj.* (1678: de *asymptote*). l'asymptote. *Ligne asymptotique.*

\SYNCHRONE [asɛ̃kʀɔ(ɔ)n]. *adj.* (1907; de a- 2, et *\chrone*). Qui n'est pas synchrone. *Mouvement asynchrone.* :ctr. *Moteur asynchrone,* dont la vitesse dépend de la charge "on de la fréquence du courant). ◈ ANT. Synchrone, *\chronisé.*

ASYNDÈTE [asɛ̃dɛt]. *n. f.* (1863; *asyndeton,* 1846; lat. m. *asyndeton,* mot gr.). *Gram.* Absence de liaison (par e conjonction, etc.) entre deux termes ou groupes de termes rapport étroit (ex. : Bon gré, mal gré).

ASYNERGIE [asinɛʀʒi]. n. *f.* (1888; de a- 2, et *synergie*). *éd.* Manque de coordination des mouvements qui concou- it à l'accomplissement d'un acte.

ASYSTOLIE [asistɔli]. n. *f.* (1898; de a- 2, et *systole*). *Id. (Vieilli).* Insuffisance cardio-vasculaire, troubles spnée, œdèmes) qui en résultent.

ATARAXIE [ataʀaksi]. *n. f.* (1580; gr. *ataraxia* « absence trouble »). *Philo.* Tranquillité de l'âme. Chez les Stoïciens, at d'une âme que rien ne trouble, idéal du sage. V. Apathie, me, détachement, impassibilité, quiétude, sérénité. ◈ ANT. *'tation,* inquiétude, passion.

ATARAXIQUE [ataʀaksik]. *adj.* (1866; de *ataraxie*). *dact.* Qui concerne l'ataraxie, l'état de calme absolu. *mpérament ataraxique. Effets ataraxiques d'un climat, ne drogue.*

ATAVIQUE [atavik]. *adj.* (1808; du lat. *atavus* « ancêtre »). ıi se transmet par atavisme. *Caractères ataviques (opposé* acquis). V. **Héréditaire; ancestral.**

ATAVISME [atavism(ə)], *n.* m. (1838; de *atavique*). *ol.* Forme d'hérédité dans laquelle l'individu hérite de ractères ancestraux qui ne se manifestaient pas chez ses rents immédiats;, réapparition d'un caractère primitif rès un nombre Indéterminé de générations. 0 Cour. érédité biologique des caractères psychologiques. *C'est l'atavisme!* — *Par ext.* Hérédité des idées, des comporte- nts. « *Son atavisme protestant la prédisposait assez bien, illeurs, à cette idée* » (MART. du G.).

ATAXIE [ataksi]. *n. f.* (1741; gr. *ataxia* « désordre »). *éd.* Incoordination des mouvements volontaires causée r une affection des *centres nerveux. Ataxie locomotrice ogressive.* V. **Tabès.**

ATAXIQUE [ataksik]. *adj.* (1798; de *ataxie*). Qui a ɔport à l'ataxie. Subst. « Un *mulet qui, de côté, lance une nbe brisée. à la manière des ataxiques* » *(GIDE).*

ATÈLE [atɛl]. *n.* m. (1839: gr. *atelés* « incomplet », à use de leurs mains sans pouce). Singe de l'Amérique du id, dit *singe-araignée* à cause de la longueur démesurée de la gracilité de ses membres et de sa queue. ◈ HOM. *telle.*

ATELIER [atəlje]. *n. m. (Astelier, 1332;* de *astelle* « *éclat* bois »; lat. *astula).* ♦ 1° Lieu où des artisans, des ouvriers ıvaillent en commun. V. Boutique, **chantier, laboratoire, ıvroir.** *L'atelier d'un menuisier. Ouvrir un atelier de couture. ı foule « s'était renforcée des arpettes, midinettes et grooms illis des ateliers et magasins d'alentour »* (LECOMTE). *Ateliers la marine.* V. Arsenal. Ancienn. *Ateliers nationaux,* chan- ers créés en 1848 pour venir en aide aux chômeurs. ♦ 2° Sec- ," d'une usine où des ouvriers travaillent à un même ıvrage. *Atelier de fabrication. Atelier de laminage, de monpe, de réparations. Chef d'atelier.* ◇ *(Néol.).* Groupe de ıvail. *Ateliers de théâtre. Ateliers d'un congrès.* ♦ L'ensemble des ouvriers qui travaillent dans un atelier. 4° Lieu où travaille un artiste (peintre, sculpteur), seul ou ec des aides. ♦ 5° L'ensemble des artistes qui travaillent ı atelier sous la direction d'un maître. « Œuvre d'atelier », *ȷjourd'hui encore, veut dire pour les experts : œuvre exécutée ins l'atelier du maître, sous sa direction et sous son contrôle, parfois achevée par lui* » (MALRAUX). ♦ 6° Compagnie : francs-maçons groupés sous un même vocable. Local ı ils se réunissent. V. Loge.

ATELLANES [ate(ɛl)lan]. **n.** *f. pl. (1557;* lat. *atellana, : Atella,* ville). *Anfiq.* rom. Petites pièces de théâtre de ıractère bouffon. V. Farce.

ATEMPOREL, ELLE [atɑ̃pɔʀɛl], *adj.* (1960; de a- 2, *temporel). Didact. Qui* n'est pas concerné par le temps. **Intemporel.** — *Ling.* Se dit d'une forme verbale qui 'exprime *pas un* temps. *Présent atemporel.*

ATERMOIEMENT [ateʀmwamɑ̃]. **n.** *m.* (1605; de *aterɔyer*). ♦ 1° Dr. Délai accordé à un débiteur pour l'exé- ıtion de ses engagements. V. Concordat, grâce. ♦ 2° *Par ext.* ction d'atermoyer, de remettre à un autre temps. V. **Ajournement, délai, faux-fuyant, hésitation, tergiversation.** « *Enfin, après mille atermoiements, ou printemps dernier, Mlle de Waize avait consenti à la séparation* » (MART. du G.). ◈ ANT. *Décision.*

ATERMOYER [ateʀmwaje]. **v.: conjug. noyer (fin XII^e^;** de a- 1, et a. fr. *termoyer* « vendre à terme, ajourner »). ♦ 1° *Y. tr.* Vieilli. *Dr.* Renvoyer (un paiement) à un terme plus éloigné. ♦ 2° *V. intr.* Différer de délai en délai, chercher à gagner du temps par des faux-fuyants. *Il n'y a plus à atermoyer, il faut agir.* **V. Retarder; ajourner, attendre, différer, reculer, remettre, et** *aussi* **Hésiter, tergiverser.** ◈ ANT. Décider (se).

-ATEUR, -ATRICE. Élément, du lat. *-ator, -atrix,* servant à former des noms d'agent et des adjectifs (ex. : calomniateur, salvatrice).

ATHANOR [atanɔʀ]. **n. m.** (1610; ar. *al tannur* « le fourneau »). *Alchim.* Grand alambic à combustion lente. « [. . .] un *feu terrible qui sortait d'un grand fourneau à réverbère, que j'ai su depuis s'appeler athanor* » *(A.* FRANCE).

ATHÉE [are]. **n. et** *adj.* (1532; gr. *atheos,* de *theos* « Dieu »). Personne qui ne croit pas en Dieu, nie l'existence de toute divinité. V. Areligieux, incroyant, irréligieux, matérialiste, sceptique. *Un, une athée.* « *Je ne me sentirais pas assez fort pour trouver dans la nature de quoi convaincre des athées endurcis* » (PASC.). « *Entre un croyant et un athée, il y a un abîme tel qu'ils se combattraient toute une vie sans s'être compris* » (MART. du G.). ◇ Adj. *Il est athée.* « *Un monde athée* » (MAUROIS). ◈ ANT. Croyant, **déiste, religieux, théiste.**

ATHÉISME [ateism(ə)]. n. m. (1555; de *athée).* Attitude ou doctrine de l'athée. V. Incroyance, irréligiosité, maté- **rialisme.** — *Spécialt.* Doctrine de ceux qui nient l'existence d'un Dieu personnel (V. Panthéisme). « *La voie ouverte au déisme, c'est-à-dire à un athéisme déguisé* » (BOSS.). « *Le monde de ceux qui ne croient à rien, pas même à l'athéisme* » (PÉGUY). ◈ ANT. *Croyance, religion, théisme.*

ATHÉMATIQUE [atematik]. *adj. (1888;* de a- 2, et *thématique).* ♦ 1° *Ling.* Qui n'est pas thématique. *Les mots les plus fréquents* (mots grammaticaux de relation) *sont athématiques.* V. **Thématique (2°).** ♦ 2° *Philo.* Qui ne trahit pas la nature profonde de l'individu. V. Thématique (3°).

ATHÉNÉE [atene]. n. *m.* (1751, antiq.; lat. *athenæum,* mot gr. « temple d'Athéna », où se disputaient des concours de poésie). ♦ 1° Établissement destiné à des lectures, des leçons publiques en Suisse et en Belgique. ♦ 2° En Belgique, Établissement secondaire d'enseignement public (pour **garçons, ou mixte).**

ATHERMANE [ateʀman]. *adj.* (1836; de *a-* 2, et gr. *thermainein* « chauffer »). *Techn.* Qui n'est pas conducteur de la chaleur. *Paroi athermane.* ◈ ANT. *Diathermane.*

ATHERMIQUE [ateʀmik]. *adj.* (1853; de *a- 2, et thermique). Phys.* Se dit d'une transformation qui ne dégage ni n'absorbe de chaleur. ◈ ANT. Thermique.

ATHÉROME [ateʀɔm]. *n.* m. (XVI^e^, « loupe enkystée »; lat. d'o. *gr. atheroma). Méd.* Lésion circonscrite de la surface interne d'une artère, sous forme d'une plaque jaunâtre, pouvant parfois être disséminée *(athéromatose). V.* **Artériosclérose.**

ATHÉTOSE [atetoz]. *n. f.* (1877, Hammond; *gr. athetos* « "on fixé », et -ose 2). *Neurol.* Maladie nerveuse caractérisée par des mouvements involontaires lents et ondulants, surtout des extrémités, accentués par les émotions et disparaissant pendant le sommeil.

ATHLÈTE [atlɛt]. *n.* (XIV^e^, répandu XVI^e^; lat. *athleta, gr. athlètes,* de *athlon* « combat »). ♦ 1° Antiq. N. m. Celui qui combattait dans les jeux publics, et *par ext.* Celui qui s'adonnait aux services gymniques (lutte, course, saut, disque, javelot). « *L'athlète vainqueur dans la course à pied donnait son nom à l'olympiade* » (TAINE). ♦ 2° Mod. N. m. et *f.* Personne qui pratique les sports athlétiques (V. **Athlétisme).** *Un athlète complet. Les athlètes françaises. Un corps d'athlète.* ◇ Par ext. C'est un athlète, un homme fort, bien musclé.

ATHLÉTIQUE [atletik]. *adj.* (1534; lat. *athleticus,* d'o. gr.). ♦ 1° Qui a rapport aux athlètes. *Les jeux athlétiques de l'ancienne Grèce. Exercices athlétiques.* **V. Gymnastique.** ♦ 2° Fort et musclé. *Un corps athlétique. Il est athlétique.*

ATHLÉTISME [atletism(ə)]. *n. m. (fin* XIX^e^; de *athlète).* Ensemble des exercices physiques individuels auxquels se livrent les athlètes : course, gymnastique, lancer (du disque, du poids, du *javelot), saut. Championnat d'athlétisme.*

ATHREPSIE [atʀɛpsi]. *n. f.* (1877; de *a- 2,* et gr. *threpsis* « nutrition »). *Méd.* Dénutrition et dénérissement des nouveau-nés à la suite de diverses affections, notamment de diarrhée chronique.

ATHYMIE [atimi]. *n. f.* (1790; gr. *athumia* « découragement, inquiétude »). *Didact.* Absence ou perte. de l'affectivité, fréquente dans la schizophrénie.

ATLANTE [atlɑ̃t]. *n. m.* (1694; it. *atlante,* du gr. Atlas), *Archit.* Figure d'homme soutenant un entablement, à la

manière d'Atlas portant le ciel sur ses épaules. V. **Télamon.**

ATLANTIQUE [atlɑ̃tik]. *adj.* et *n.* (1560; « de l'Atlas », XIVe; *lat. atlanticus*, gr. *atlantikos* « d'Atlas »). ♦ 1° Océan *Atlantique, et* subst. *L'Atlantique*, l'océan qui sépare l'ancien monde du nouveau. ♦ 2° *Par ext.* Qui a rapport à l'océan Atlantique, aux pays qui le bordent. *La côte atlantique de la France.* Polit. *Le Pacte atlantique.*

ATLANTISME [atlɑ̃tism]. **n.** *m.* (Néol.; de *atlantique*). Politique conforme au Pacte atlantique. *(Dér.* ATLANTISTE, *n.)*

ATLAS [atlas]. n. *m.* **(1595;** nom **d'un** personnage de la mythol. gr. et lat. que l'on représentait portant la voûte céleste. sur ses épaules). ♦ 1° Recueil de cartes géographiques (dont le frontispice représentait Atlas, à l'origine). 0 *Par* ext. Recueil de cartes, planches, plans, graphiques, joint à un ouvrage. ♦ 2° (1654). Première vertèbre cervicale, ainsi nommée parce qu'elle supporte la tête comme *Atlas* le ciel.

ATMOSPHÈRE [atmɔsfɛʀ]. **n.** *f.* **(1665;** du gr. *atmos* « vapeur », et *sphaira* « sphère »). ♦ 1° Couche d'air aui entoure le globe-terrestre. *Couches de l'atmosphère. Régi&s de l'atmosphère.* V. Troposphère; stratosphère; mésosphère; **thermosphère; et** *aussi* **Biosphère, ionosphère. 0 Couche** gazeuse (avec ou sans oxygène) qui entoure certaines planètes. *L'atmosphère de Vénus, de Neptune. La Lune n'a pas d'atmosphère.* ◇ Par anal. *Atmosphère stellaire*, couches superficielles d'une étoile qui émettent son rayonnement. ♦ 2° *Spécialt.* Partie de l'atmosphère terrestre la plus proche du sol qui est le siège **des** hydrométéores (nuages, pluie, neige). *Étude de l'atmosphère.* V. **Météorologie.** *Limpidité, pureté, transparence de l'atmosphère. Humidité de l'atmosphère.* ♦ 3° *Par* ext. Air d'un pays, air que l'on respire en quelque endroit. V. **Air.** « **Une** *atmosphère étouffante, enflammée par le vent du sud* » (LOUYS). « Une *tornade pendant la nuit avait un peu rafraîchi l'atmosphère* » (GIDE). « *La chambre était tiède, l'atmosphère douceâtre* » (MART. du *G.).* ♦ 4° *Fig.* (XVIIIe). *L'atmosphère d'une personne. d'une chose*, ce qui l'environne (comme un gaz), ce qui émane d'elle. « Ignorez-vous *donc que chaque être a une atmosphère personnelle, qu'il répand autour de lui* » (JALOUX). *Vivre dans l'atmosphère de qqn*, auprès de lui. ♦ 5° *Absolt.* Le milieu, au regard des impressions qu'il produit sur nous, de l'influence qu'il **exerce. V. Ambiance, climat, environnement.** *Une atmosphère de travail, de vacances.* « *Il arriva en toilette des dimanches, mal à son aise dans cette atmosphère lugubre* » (FLAUB.). Fam. *Changer d'atmosphère.* ♦ 6° *Phys.* (1701). Couche de fluide libre qui environne un corps isolé. ♦ 7° (1793). Unité de mesure de la pression des gaz (poids d'une colonne de mercure de 1 cm^2 de base sur 76 cm de hauteur). *Une pression de dix atmosphères. V. aussi* Pascal; **bar, barye, pièze.**

ATMOSPHÉRIQUE [atmɔsfeʀik]. *adj.* (1781; de *atmosphère).* Qui a rapport à l'atmosphère. *Pression atmosphérique*, exercée par l'atmosphère sur tous les corps à la surface de la Terre-(moyenne : 1033 gr par cm') et mesurée avec le baromètre. *Phénomène atmosphérique. V.* **Météore. Courant** *atmosphérique :* vent. *Conditions, perturbations, variations atmosphériques.* **V. Météorologie, temps.**

ATOCA [atɔka] ou **ATACA** [ataka]. **n.** *m.* **(1632; mot** amérindien « airelle des marais »). (Canada). Baie rouge de saveur acidulée. V. Canneberge. *Poulet, dinde à l'atoca.* « *Elle réclame du blé d'Inde, des gadelles, du pimbina et de la gelée d'ntoca; toutes sortes de nourritures qu'on ne trouve pas* au *couvent* » (A. HÉBERT). ◇ Plante des marais qui produit l'atoca *(airelle des marais d'Amérique).*

ATOLL [atɔl]. *n. m. (Attole*, 1803, par l'angl.; *atollon*, 1611: mot des îles Maldives). Île coralienne ou madréporique située en pleine mer et qui est fermée d'un anneau de terre émergé entourant une lagune (V. **Lagon).**

ATOME [atom]. **n.** *m.* **(1350, -1400; lat.** *atomus*, *atomos* « indivisible » ; Cf. -Tomie). ♦ 1° *Philo.* Selon les *atomistes* anciens (Leucippe, Démocrite, Épicure, Lucrèce). Élément constitutif de la matière indivisible et homogène. Atomes *crochus* (V. **Crochu).** 0 *Fig.* Chose d'une extrême petitesse. « *Nous avons beau enfler nos conceptions, nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses* » (PASC.). *Il* **n'a** *pas un* **atome** *de bon* **sens. V. Brin, grain, parcelle.** ♦ 2° (Déb. XIXe). *Chim.* Particule d'un élément chimique qui forme la plus petite quantité susceptible de se combiner. *La molécule d'eau* (H_2O) *contient deux atomes d'hydrogène* et un d'oxygène. — (V. 1900). *Phys. nucl.* Cette particule en tant que système complexe. *L'atome est formé d'un noyau** **(V. Proton: neutron)** *et d'électrons*. Atomes d'un corps simple n'oyant pas le même nombre de neutrons* (V. Isotope). *Atome radioactif *; marqué. Fission du noyau de l'atome* **(V. Atomique, nucléaire).**

ATOME-GRAMME [atomgʀam]. **n.** *m.* **(1933; de** *atome*, et gramme). Quantité d'un corps simple contenant un certain nombre d'atomes (6,023 10^{23}) égale au poids atomique exprimé **en grammes. V. Mole, moléculaire.**

ATOMICITÉ [atɔmisite]. *n. f.* (1866; de *atomique). Ch* Nombre d'atomes constituant la molécule d'un corps.

ATOMIQUE [atɔmik]. *adj.* **(1585; de atome).** ♦ 1° *Ph et Phys. anc.* Qui a rapport aux atomes (1°). ♦ 2° (D XIXe). *Chim.* Qui a rapport aux atomes (2°). *Masse, po atomique*, masse, poids d'un atome-gramme. V. Mole. *masse atomique du carbone est de 12.* — *Nombre ou num atomique :* numéro d'ordre d'un élément dans la classificati périodique de Mendéléiev, qui correspond au nomb d'électrons ou au nombre de protons. ♦ 3° (XXe). C concerne le noyau de l'atome et sa désintégration. Nucléaire. *Énergie atomique*, libérée par la fission des noya Par ext. *Bombe atomique* (1945), dont la grande puissan destructive est produite par l'énergie atomique. *Arm engins* atomiques. 0 Qui utilise les engins atomiques. *guerre atomique.* — Fam. *L'époque atomique. 0 Abus* Qui possède des armes atomiques. *Les puissances atomiq* (ou nucléaires).

ATOMISATION [atɔmizɑsjɔ̃]. *n. f.* **(1966; de atomise** Action d'atomiser* (1, fig.), de disperser. *Atomisation forces politiques.* **V. Dispersion, fractionnement.**

ATOMISER [atɔmize]. **v.** *tr.* **(de atome).**

I. (1884, de atome, 1°). Réduire (un corps) en particu très ténues, en fines gouttelettes. V. Pulvériser, vaporiser. Fig. (1946) S'atomiser : se diviser en parties très petit

II. (v. 1960, de *atome*, 3°). ATOMISÉ, ÉE, **qui a subi** effets des radiations atomiques. Subst. *Les atomisés d'Hi shima qui survécurent à l'explosion de la bombe.* — *Atomis* détruire, tuer par les armes atomiques.

ATOMISEUR [atɔmizœʀ]. **n.** *m.* (1933; de *atomiser*, Petit flacon, petit bidon qui atomise le liquide qu'il conti lorsqu'on presse sur le bouchon. *Atomiseur à parfum, laque, à lotion* **(V. aussi Vaporisateur).** *Grand atomise,* **V. Bombe.**

ATOMISME [atɔmism(ə)]. n. *m.* (1751; de atome, 1 Doctrine philosophique des Grecs (Démocrite, Épicu Lucrèce) qui considère l'univers comme formé d'atom associés en combinaisons fortuites. *L'atomisme est un ma rialisme mécaniste.*

ATOMISTE [atɔmist(ə)]. *n.* **et** *adj.*

1. (1751 ; de *atome*, 1°). *Philo.* Partisan de l'atomisme.

II. (XXe ; de atome, 3°). Savant qui s'occupe de physiq atomique. — Adj. *Des savants atomistes.*

ATOMISTIQUE [atɔmistik]. *adj.* et *n. f.* (1834; de *atom* 2°). ♦ 1° Chim. *Théorie atomistique ou atomique*, prena l'atome pour base. — *N.* **f.** *L'atomistique.* ♦ 2° (XXe ; atome, 3°). Théorie physique de la structure des atom physique nucléaire.

ATONAL, ALE, ALS [atɔnal]. *adj.* **(1935; de a- 2,** *tonal).* Qui ne s'organise pas selon le système tonal, dans composition musicale. *Musique atonale dodécaphoniq* (à douze sons). utilisant le principe de la série*. ◈ AN *Tonal.*

ATONALITÉ [atɔnalite]. *n. f.* (1935; de a- 2, et *tonalit* Système musical qui n'obéit à aucune tonalité.

ATONE [atɔn]. *ndj.* (1813; gr. *atonos*). ♦ 1° *Méd.* Q manque de ton, de tonicité, en parlant des tissus vivan *Un intestin atone.* V. Paresseux. ♦ 2° *Par ext.* (1839). Q manque de vie, de vigueur, de vitalité, d'énergie. *Un ê* **atone. V. Amorphe, éteint, inerte, languissant, mou.** Q manque d'expression. « Il *avait des yeux mornes, atom aux regards accablés* » (GAUTIER). **V. Immobile, inexpress morne.** ♦ 3° **(1877).** *Phonét.* Qui n'est pas accentué. *Voyel syllabe atone.* **V. Inaccentué.** ◈ ANT. *Actif*, vif. *Accentu* tonique.

ATONIE [atɔni]. **n.** *f.* **(1361, rare** av. **1752;** gr. *atoni* 1° *Méd.* Diminution de la tonicité, **de** l'élasticité d'u organe contractile. *Atonie intestinale.* V. Paresse. Ator *musculaire.* **V. Hypotonie, paralysie (paralysie flasqu** ♦ 2° *Par* ext. Manque de vitalité, d'énergie. V. **Affaibliss** *ment*, **inertie, langueur, léthargie, mollesse, somnolenc torpeur.** *Atonie sexuelle. Atonie intellectuelle.* ◈ ANT. *Hype tonie. Vitalité*; **énergie.**

ATONIQUE [atɔnik]. *adj.* **(1766:** de *atonie). Méd.* Oui rapport à l'atonie.

ÂTOUR [atuʀ]. **n. m. (1170;** de *atourner* « parer » ♦ 1° *Au sing.* Toilette, ornement. — *Dame d'atour*, dont charge était de présider à la toilette d'une reine, d'u princesse. ♦ 2° **Au plur.** *(Vx ou plaisant).* Tout ce qui se à la parure des femmes. *Parée de ses plus beaux atour* **V. Parure; ornement, vêtement.**

ATOUT [atu]. **n. m. (a** *tout*, XVe ; **de à, et** *tout* ♦ 1° (Cartes). Couleur choisie ou retournée qui l'empor sur les autres; carte de cette couleur. Jouer atout. *Ato maître* : carte d'atout la plus forte de celles qui restent jouer. ♦ 2° *Fig.* Moyen de réussir. V. Chance; **avantag** *Mettre, avoir tous les atouts dans son jeu. Il a des atouts.*

ATOXIQUE [atɔksik]. *adj.* **(1846;** de *a- 2, et toxique Méd.* Qui n'est pas toxique. ◈ ANT. *Toxique.*

ATRABILAIRE [atʀabilɛʀ]. *adj. (1546;* de *atrabile*

éd. **anc.** Qui a rapport à l'atrabile ou humeur noire. *Fig. et* VX. *Caractère, humeur, tempérament atrabilaire ;* rté à la mauvaise humeur, à l'irritation, à la colère. V. lieux. Subst. *L'atrabilaire amoureux,* sous-titre du Misanrope.

ATRABILE [atʀabil]. *n. f. (1565;* lat. méd. *atrabilis,* **de** *is* « bile », et *atra* « noire »). *Vx.* Bile noire. V. Bile.

ÂTRE [ɑtʀ(ə)]. *n. m. (Aistre,* fin XII^e^ ; lat. pop. *°astracus, ostrakon* « coquille », puis « morceau de brique »). Partie llée de la cheminée où l'on fait le feu, et *par ext.* la chemie elle-même. V. Foyer. « *Elle enfouissait la bûche sous les ndres et s'endormait devant l'âtre, son rosaire à la main* » LAUB.).

-ÂTRE. Élément qui marque un caractère approchant r. : blanchâtre) ou exprime une idée péjorative (*ex.* : bellâmarâtre).

ATRIUM [atʀijɔm]. *n. m.* (1627 ; mot lat.). *Antiq.* Cour térieure de la maison romaine, généralement entourée d'un rtique couvert. *L'atrium avec son bassin central* (V. **Impluium**).

ATROCE [atʀɔs]. *adj. (Atrox, fin* XIV^e^ ; lat. *atrox, atrocis).* 1° Qui est horrible, d'une grande cruauté. V. **Abominable, affreux, effroyable, épouvantable, horrible, monstrueux.** *ime, vengeance atroce.* « *Il n'y eut jamais de scène plus roce, un plus épouvantable carnaval de la mort* » (MICHER). *Atroces supplices.* ◇ Insupportable. Souffrances *atro*s. *Peur* afroce. ♦ 2° Par exagér. *Fam.* Très désagréable, s pénible. *Un temps* **afroce. V. Mauvais.** *Il est d'une afroce tise.* **V. Grand, insondable. Une** *laideur atroce.* ◈ ANT. *ux;* **agréable.**

ATROCEMENT [atʀɔsmɑ̃]. *adv.* (1533; de afroce). 1° D'une manière atroce, cruelle. V. **Cruellement.** *Il est* **vengé** *atrocement. Il souffre atrocement.* ♦ 2° *Par ext.* ccessivement. V. Terriblement. *Il l'a trouvée atrocement de. Ce livre est atrocement ennuyeux.*

ATROCITÉ [atʀɔsite]. *n. f.* (1355 ; lat. *atrocitas).* ♦ Caractère de *ce* qui *est atroce. L'atrocité d'une action, un crime, d'un supplice.* **V. Cruauté; barbarie.** ♦ 2° **Action** roce, affreusement cruelle. **V. Crime, torture.** « *Les atrocités i se commettent dans la prison de Boda* » (GIDE). *Les atro*és nazies. ◇ Imputation calomnieuse, déshonorante. **Horreur.** « *Les atrocités que mes ennemis répondent sur on compte* » (LOUIS XVI).

ATROPHIE [atʀɔfi]. *n. f.* **(1538; lat.** *atrophia, mot* gr.). 1° *Méd.* et *cour.* Diminution du volume d'une structure vante (organe, tissu, cellule), par défaut de nutrition, anque d'usage, processus physiologique de régression, aladie, etc. V. *aussi* Hypotrophie. *Atrophie musculaire.* V. yopathie. ♦ 2° *Fig.* Arrêt dans le développement ou chéance d'une faculté, d'un sentiment. V. Etiolement, **gression, stagnation ;** *et aussi* **Affaiblissement.** *Atrophie ellectuelle.* « *Atrophie sentimentale* » (FLAUB.). ◈ ANT. *ypertrophie;* **développement.**

ATROPHIÉ, ÉE [atʀɔfje]. *adj.* (1560; de *atrophie). Se* t d'un organe, d'une partie du corps dont le volume est normalement petit (par atrophie). *La jambe atrophiée un polio.* ◈ ANT. **Hypertrophié.**

ATROPHIER [atʀɔfje]. *v. tr.* **(av. 1840;** de *atrophié).* 1° Faire dépérir par atrophie. « *Les bourgeons terminaux développent toujours aux dépens des autres, jusqu'à les rophier complètement* » **(GIDE).** *Pronom.* Dépérir **par** rophie. **V. Dépérir, diminuer.** « *Les organes s'atrophient deviennent plus forts ou plus subtils selon que le besoin 'on a d'eux croit ou diminue* » **(PROUST).** ♦ 2° *Fig.* Arrêter développement, causer la déchéance de. V. **Dégrader, truire,** éteindre, étioler. « *Les sophismes d'une philosophie aise ont atrophié en lui le sens moral* » **(PROUDHON).** Pronom. *Je dégradais mon intelligence en laissant s'atrophier en moi s qualités délicates de la vie affective* » (BARRÈS). ◈ ANT. *évelopper.*

ATROPINE [atʀɔpin]. *n. f.* **(1818; de** *atropa,* lat. **sc. belladone** »). **Alcaloïde extrait de la belladone, utilisé en** édecine comme dilatateur de la pupille et antispasmodique. 'intoxication *par l'atropine* (atropisme) *est combattue par ésérine.*

ATTABLER [atable]. V. *tr.* **(1443; de a- 1, et** *table).* 1° *V. tr.* **Faire asseoir à table.** *Attablez les enfants ensemble.* ♦ 2° *V. pron.* S'asseoir à table pour manger, boire ou uer. **V. Table.** « *Ils redescendent s'attabler pour souper ans la salle d'entrée* » (LOTI). *Ils étaient attablés autour une bonne bouteille; « devant deux bocks »* (COURTELINE).

ATTACHANT, ANTE [ataʃɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVII^e^ ; *sens* PT. VI^e^ ; **de** *attacher).* ♦ 1° *(Vieilli).* **Qui attache, retient for**ment l'attention et l'intérêt. V. Intéressant; captivant, **assionnant.** « *Cette lecture est fort attachante* » (SÉV.). 2° *Mod.* Qui attache, retient en touchant la sensibilité. *n roman attachant. Il a une personnalité attachante.* « *Il était pos très attachant, non! ni très ragoûtant, son pauvre gouin!* » (MAURIAC). ◈ ANT. **Ennuyeux,** *insignifiant.* **Rebut**nt, *repoussant.*

ATTACHE [ataʃ], n. *f.* (1155; de *attacher).*

1. Action **d'attacher, de retenir** par un lien quelconque, seulement dans les expressions : *à l'attache. d'attache. Point d'attache d'un muscle.* **V. Insertion.** *Une corde* « *retient à la portée de sa mère, à l'attache* » *(GIDE).* — Par ext. *Port d'attache* : port où un navire est immatriculé. V. Port.

II. Ce qui attache, sert à attacher. ♦ 1° Objet servant à attacher. V. Agrafe, boucle, bouton, câble, chaîne, collier, **corde, cordon, courroie, crampon, crochet, épingle, fermeture, ficelle, lacet, lien, ligature, nœud, ruban, sangle, trombone.** — Bot. *Les attaches d'une plante grimpante.* V. Crampon, **vrille.** ♦ 2° Partie qui joint un membre au corps, un membre au pied ou à la main. « *On accentuait plus robustement les attaches des bras et des cuisses* » (GAUTIER). ◇ Plur. *Les attaches,* le poignet et la cheville. *Avoir des attaches fines.* ♦ 3° Fig. *(Vx).* Ce qui nous attache aux choses. V. Attachement. « *Le peu d'attache et de goût qu'il avait pour les choses de la* ferre » (MASS.). 0 *Au plur.* **ATTACHES** se dit des rapports affectifs ou des relations d'habitude qui nous attachent à qqn ou à qqch. Conserver *des attaches avec son pays natal,* **son** *pays d'origine.* **V. Lien.** *Avoir des attaches au Ministère.* V. **Accointance,** relation. « *Tu vis en l'air, tu as tranché tes attaches bourgeoises, tu n'as aucun lien avec le prolétariat* » *(SARTRE).*

ATTACHÉ, ÉE [ataʃe]. *p. p.* et *adj.* (XII^e^ ; V. Attacher). ♦ 1° **Fixé, lié.** *Prisonnier attaché.* ♦ 2° Qui est fermé par une attache. *Porter une veste attachée ou ouverte.* ♦ 3° *Attaché* à, qui fait corps avec, associé, joint à. V. Inhérent. *Les avantages attachés à cette situation.* « *Ce bonheur n'est pas attaché à l'éclat des rangs et des titres* » (MASSILLON). ♦ 4° *Attaché* à, lié par un sentiment d'amitié, une habitude, un besoin, un goût. V. Tenir *(à). Elle lui est très attachée.* V. Dévoué, fidèle. « *Plus attaché à sa vie qu'à son devoir* » (ROUSS.). « *Le Français est très attaché aux habitudes de sa vie quotidienne* » (SEIGNOBOS). ◈ ANT. *Libre ;* **détaché. Ouvert.** *Indépendant.* **Détaché,** *indifférent.*

ATTACHÉ, ÉE [ataʃe]. **n. (1748,** « celui qui suit qqn » ; de *attacher).* Personne attachée *à un* service. *Attaché d'ambassade* **(1833),** agent diplomatique le moins élevé en grade, *Arraché d'administration,* fonctionnaire entre l'administrateur civil et le secrétaire d'administration. *Attaché de presse,* qui exerce une mission d'information ou de propagande au siège d'une ambassade. *Attaché militaire,* désigné par le ministre? qui a des fonctions de conseiller, d'informateur, d'organisateur des liaisons. *Attaché commercial* (1919).

ATTACHÉ-CASE [ataʃekɛ(a)z]. *n.* **m.** (V. 1960; mot angl., proprem. « mallette d'attaché diplomatique », de *case* « étui, boîte », et *attaché,* empr. au fr.). Mallette rectangulaire plate qui sert de porte-documents.

ATTACHEMENT [ataʃmɑ̃]. *n. m.* (XIII^e^ ; de *attacher).* ♦ 1° Sentiment qui nous unit aux personnes ou aux choses que nous affectionnons. V. Affection, amitié, amour, estime. **Lien.** *Un attachement fidèle, profond.* V. Fidélité; constance. *Montrer de l'attachement pour qqn.* « *L'attachement à des lieux, à des arbres, à des murs, peut prendre cher quelques-uns une extrême puissance* » (LOTI). « *Ce que j'ai pris pour un signe d'attachement à la propriété n'est que l'instinct charnel du paysan* » (MAURIAC). « *Son attachement immuable à la religion de ses ancêtres* » (BOSS.). ♦ 2° *Constr.* **Relevé** des travaux quotidiens exécutés par une entreprise de construction, de travaux publics. *Les attachements servent de pièces justificatives à l'entrepreneur pour le règlement de ses mémoires.* ◈ ANT. **Détachement. Aversion,** *dégoût,* **indifférence.**

ATTACHER [ataʃe]. V. *tr.* **(1080; de a- 1, et a. fr.** *tache* « **agrafe** », AV. infl. de *estachier* « ficher », frq. *°stakôn).*

I. *V. tr.* ♦ 1° Faire tenir (à une chose) au moyen d'une attache, d'un lien. V. Fixer, lier, maintenir, mettre. *Attacher* une *chèvre* à un *arbre avec* une *chaîne. Attacher* un *grelot* au *cou d'un chien.* ◇ Joindre par une attache. *Attacher deux ou plusieurs choses ensemble.* **V. Accoupler,** assembler, joindre, réunir, unir. *Attacher les mains d'un prisonnier. Attacher deux tissus par des épingles* **(V. Épingler),** *un paquet avec* **une** *ficelle* **(V. Ficeler).** 0 Fermer, ajuster par une attache. *Attacher son tablier, son collier. Attacher avec* **une agrafe (V. Agrafer); une** *boucle* (V. Boucler); *des boutons* **(V. Boutonner);** *des lacets* (V. Lacer); un *nœud* (V. Nouer). ♦ 2° Intrans. *Fam.* Coller au fond de la casserole, du plat. *Le ragoût* a *attaché.* ♦ 3" Faire tenir, joindre ou fermer en parlant de l'attache. *La chaîne qui l'attache. La ficelle qui attache le paquet.* ♦ 4" *Fig.* Se dit d'un lien (volonté, sentiment, obligation) qui unit à qqn, à qqch. V. Lier ; **enchaîner, unir.** *Les sentiments qui m'attachent à vous. Des vieilles habitudes l'attachent à sa maison.* « *Émigrer, contre le vœu de la nature.. qui l'attache à son pays* » **(MIRABEAU).** ♦ 5° *S'attacher qqn,* susciter chez lui des sentiments qui l'attachent à vous, s'en faire aimer. Ce *professeur a su s'attacher ses élèves.* ♦ 6° Mettre (une personne) au service **d'une autre. V. Adjoindre, engager, prendre.** *Attacher un domestique à son service. Il l'a attaché à son cabinet.* ♦

7° *Attacher* son *regard,* les yeux sur, regarder avec insistance. V. Fixer. « *Elle continua d'attacher sur lui les regards de* ses yeux *clairs* » (FRANCE). ♦ 8° Adjoindre par-l'esprit, rapporter (à qqch.). *Attacher un sens à un mot.* « *La peine de mort est devenue une pratique intolérable depuis qu'on n'y attache plus l'idée d'expiation* » (FRANCE). V. Associer. 0 Attribuer (une qualité à qqch.). *Attacher du prix, de l'importance, de la valeur à qqch.* V. Accorder. « *Il ne faut pas attacher trop d'importance aux actions des êtres qu'on aime* » (MAUROIS).

II. S'ATTACHER. Y. *pron.* ♦ 1° Être attaché (à qqch.). *Les muscles s'attachent aux points d'insertion.* — *Se fixer,* se coller (à qqch.). *La terre qui s'attache à ses chaussures.* ♦ 2° Se fermer, s'ajuster (d'une certaine manière). V. Fermer *(se). Collier qui s'attache par un fermoir. Robe qui s'attache derrière, par des boutons.* ♦ 3° *Fig.* Être *uni à,* accompagner. *Les avantages oui s'attachent* à ce *poste.* ♦ 4° Prendre de l'attachement-pour (qqn, qqch.). « *Ils l'avaient blâmé de s'attacher à une maîtresse* » (MAUROIS). *Je me suis beaucoup attaché* à ce *pays* (V. Attaché; attachant). Absolt. « Tu *t'attaches, tu te détaches, tu te consoles* » (VAUVEN.). ♦ 5° S'appliquer avec constance (à une chose). « *L'éducation des enfants est une chose à laquelle il faut s'attacher* fortement » (ROUSS.). V. Adonner (s'), consacrer (se), intéresser (s'), livrer (se), préoccuper (se). ◇ (À faire qqch.) *S'attacher à rendre qqn heureux.* « *S'attachant à découvrir le faux et le ridicule* » (LA BRUY.). V. Appliquer (s'), chercher (à), efforcer (s').

◈ ANT. Détacher, *libérer, renvoyer. Détacher (se), ouvrir (s').*

ATTAGÈNE [ataʒɛn]. *n.* m. (1802; lat. zool. *attagenus,* du *gr. attagên* « sorte d'oiseau », *en* fr. *Attngène,* 1676). Insecte coléoptère *(Dermestidés)* dont la larve s'attaque aux fourrures, matelas, tapis.

ATTAQUABLE [atakabl(ə)]. *adj.* (1585; de *attaquer).* Qui peut être attaqué, qui est exposé aux attaques. V. Vulnérable. *La pince n'est attaquable que d'un seul côté. Ce testament est attaquable.* V. Annulable, illégal. ◈ ANT. *Inattaquable.*

ATTAQUANT, ANTE [atakɑ̃, ɑ̃t]. n. (XVI-XVII^e; de *attaquer).* ♦ 1° Personne qui attaque, engage le combat. V. Agresseur, assaillant. *Les attaquants furent repoussés.* ♦ 2° Joueur qui fait partie de la ligne d'attaque dans les sports d'équipe. ◈ ANT. Défenseur.

ATTAQUE [atak]. *n. f.* (1596; de *attaquer).* ♦ 1° Action d'attaquer, de commencer le combat. V. Offensive; action, assaut, charge, sortie. *Donner le signal de l'attaque. Déclencher, lancer une attaque. Marcher à l'attaque. Passer à l'attaque. Attaque d'artillerie, de cavalerie, d'infanterie. Attaque aérienne.* V. Bombardement, piqué (attaque *en),* raid. *Attaque d'une forteresse.* V. Siège. *Attaque d'un navire.* V. Abordage. ♦ 2° *Escr.* Coup que porte le tireur pour toucher son adversaire. *Fausse attaque.* V. Feinte. — Dans les sports d'équipe, les compétitions, Initiative pour remporter un point, dépasser l'adversaire. *Par ext.* Les joueurs qui attaquent. *L'attaque* et *la défense.* ♦ 3° Acte de violence contre une ou plusieurs personnes. *Attaque nocturne. Attaque à main armée.* V. Agression, attentat, guet-apens. ♦ 4° *Fig.* Paroles qui critiquent durement. V. Accusation, critique, dénigrement, diatribe, imputation, incrimination, injure, insinuation, insulte, moquerie, pique, provocation, sortie. *Les attaques de l'opposition contre le gouvernement. Être en butte à de constantes attaques.* « *Ce moqueur de génie a de quoi prévenir toutes les attaques* » (MAURIAC), ♦ 5° (1690). Accès subit, brutal de certaines maladies, brusque retour d'un état morbide. V. Accès, crise. *Avoir une attaque d'apoplexie, d'épilepsie,* ou absolt. *Une attaque.* « *Emma se mit à rire d'un rire strident, éclatant, continu : elle avait une attaque de nerfs* » (FLAUB.). ♦ 6° Mus. Action d'attaquer (une note, un morceau). « *L'attaque vivement rythmée d'une valse coupa leur entretien* » (M. PRÉVOST). ♦ 7° (Fin XIX^e). *Loc. adv.* D'ATTAQUE. Fam. Être *d'attaque* : prêt à affronter les fatigues, en pleine forme. *Je me sens « assez d'attaque pour prendre le train de 6 heures 50 du matin » (GIDE).* ◈ ANT. *Défense, défensive. Protection.* Apologie.

ATTAQUER [atake]. *v. tr.* (1549; it. *attaccare* « attacher; commencer », d'abord *attaquer (commencer) la bataille, l'escarmouche).*

I. ♦ 1° Porter les premiers coups à (l'adversaire), *absolt.* commencer le combat (Cf. Déclarer la guerre; engager le combat; ouvrir le feu). *À l'aube, l'armée allemande attaqua* la *Pologne* (Cf. Lancer l'attaaue. passer à l'attaaue. donner l'assaut; prendre l'offensive). *Attaquer brusquement, à l'improviste, par surprise.* V. Assaillir; foncer, fondre, jeter (se), ruer (se), tomber (sur); surprendre. *Attaquer de front. Les assiégeants nous attaquaient de toutes parts.* V. Assiéger, cerner, encercler, entourer, envelopper, investir. ♦ 2° S'élancer, tomber sur (qqn) pour le battre, le voler ou le tuer. V. Assaillir. *Passant attardé attaqué par un malfaiteur. Attaquer à coups de poings, de bâton, de couteau, de fusil.* ♦ 3° *Sports.* Faire une attaque. ♦ 4° *Fig.* Chercher à remporter une victoire morale sur (qqn). *Dr.* Intenter une action. *Attaque qqn en justice.* — Cour. Faire des attaques contre.. . , émettre des jugements qui nuisent à (qqn). « *Mon admiration pour Bonaparte a toujours été grande et sincère alors même que j'attaquais Napoléon avec le plus de vivacité* » (CHATEAUB.) V. Accuser, blâmer, charger, combattre, critiquer, dénigrer. Par *ext. Dans un article qui attaque le ministre.* 0 Chercher à détruire par la critique. Dr. *Attaquer un acte, en* contester 1; validité. — *Cour. Attaquer la réputation de qqn. Attaquer une politique, une opinion, un raisonnement.* « *Qui ne peut attaquer le raisonnement attaque le raisonneur* » (VALÉRY). ♦ 5° *Par* ext. S'adresser avec vivacité à (qqn) pour obtenir une réponse *Attaquer qqn* sur un *sujet.* ♦ 6° Chercher à surmonter, à vaincre (un obstacle). *Attaquer une difficulté.* « *La plupart répugnent visiblement à attaquer le mal dans ses racines* » (MART. du G.).

II. Détruire la substance (d'une matière). V. Altérer entamer, ronger. *Des mites, des vers attaquent les lainages le bois. Substance qui* en *attaque* une *autre* (V. Corrosif).

III. (XVII^e). Commencer. ♦ 1° Aborder sans hésitation *Attaquer un sujet, un chapitre, un discours.* V. Commencer aborder., entamer.. entreprendre. entrer (en matière). ♦ 2° *Fam* Commencer à manger. *Attaquer la volaille, le pâté.* V. Entamer. — Mus. Attaquer un morceau : en commencer l'exécution; une note, en commencer l'émission, l'entonner avec justesse. « *Au loin, les deux violons, le violoncelle et l'alto, attaquaient un air de menuet* » (MART. du G.).

IV. (2^e moitié XVI^e, d'apr. *S'attacher).* S'ATTAQUER À ♦ 1° Diriger une attaque contre qqn (matériellement ou moralement). V. Combattre, critiquer. « Il ne faut *jamais s'attaquer à ceux qu'on n'est pas sûr d'achever* » (BARRÈS). *0 S'attaquer à une politique, un projet* : s'en prendre à critiquer. ♦ 2° Chercher à résoudre. « *Les plus grands penseurs, depuis Aristote, se sont attaqués à ce petit problème* » (BERGSON).

◈ ANT. *Défendre, protéger.*

ATTARDE, ÉE [atarde]. *adj.* V. Attarder (s'). ♦ 1° Qui est en retard. *Quelques passants attardés* (hors de chez eux le soir, la nuit). ♦ 2° Qui est d'un autre âge, appartient au temps passé, a des goûts, des habitudes périmés, surannés. ♦ 3° Qui est en retard dans sa croissance, son développement, son évolution. Un *enfant attardé.* V. Arriéré. — Subst. *Un attardé.* ◈ ANT. *Avance (en), avancé.* précoce.

ATTARDER (S') [atarde]. Y. (XII^e; de a- 1, et *tard)* ♦ 1° S'ATTARDER. Y. *pron. Se* mettre en retard. V. Retarder (se). *Il faut rentrer avant la nuit, ne nous attardons pas S'attarder quelque part, cher qqn* : y rester plus que prévu V. Demeurer, rester. *S'attarder* en *chemin.* V. Flâner, traîner *S'attarder au travail.* « *On s'attardait à boire, à discuter, à fumer* » (DAUD.). ♦ 2° Se mettre en retard, rester en arrière *Il s'est attardé derrière le groupe.* ◇ *(Abstrait) Ne* pas avancer, ne pas progresser normalement. *S'attarder sur un* sujet. V. Appesantir (s'), arrêter (s'), étendre (s'), insister « *Une des grandes règles de l'art : ne pas s'attarder* » (GIDE) ♦ 3° *V. tr. (xv^e, attarder qqch.).* ATTARDER QQN : le mettre en retard. V. Retarder. ◈ ANT. Avancer, dépêcher (se).

ATTEINDRE [atɛ̃dr(ə)]. *v. tr.;* conjug. *peindre* (1080 *ataindre;* lat. pop. *°attangere,* class. *attingere,* d'apr. *tangere* « toucher »).

I. (1080). Parvenir au niveau de. Ⓐ Trans. *dir.* ♦ 1° Parvenir à rattraper (qqn). V. Joindre, rejoindre. *Le plaisir* « *D'atteindre le fuyard* et *de* le *ressaisir* » (HUGO). 0 Parvenir à (un lieu). *V.* Arriver (à), gagner. *Nous atteindrons Paris avant la nuit.* ♦ 2° Parvenir à toucher, à prendre (qqch.). *Pouvez vous atteindre ce livre sons vous déranger?* ♦ 3° *Fig.* (du 1°) *Atteindre un but. Atteindre l'objectif qu'on s'était assigné* « *L'idéal, nous le poursuivons sans jamais l'atteindre* » (MAU PASS.). « *La beauté est une chose qu'il est rare d'atteindre quand on la cherche* » (CLAUDEL). *Atteindre 70 ans.* ♦ 4° *(Choses).* Parvenir à (un lieu, une hauteur). *La rivière atteint la cote d'alerte.* V. Arriver, élever (s'), monter (à) 0 Parvenir *à (un* état). *Atteindre un prix, une valeur. Atteindre une limite, un maximum. La douleur a atteint son paroxysme.* ♦ 5° *(Personnes).* Égaler. « Ce n'est *qu'en suivant l'exemple des hommes célèbres qu'on peut espérer de les atteindre ou même de les surpasser* » (P.-L. COUR.). Ⓑ. Trans. *ind* (1080). ATTEINDRE *À. Littér.* Parvenir (avec effort). « *Il y a bien des gens qui voient le vrai, et qui n'y peuvent atteindre* » (PASC.). « *La journée atteignait à sa perfection* » (MONTHERLANT).

II. Parvenir à frapper. ♦ 1° (1160). Toucher, blesser (qqn) au moyen d'une arme, d'un projectile. *Il l'a atteint au front d'un coup de pierre.* — (Qqch.). *Atteindre la cible l'objectif.* 0 (En parlant du projectile) *Les éclats d'obus l'atteignirent à la jambe droite.* ♦ 2° (XV^e; *fig.* du 1°). Avoir un effet nuisible sur, faire du mal à (qqn). V. Attaquer, toucher. *Le mal, le malheur qui l'a atteint. V.* Atteinte (3°). *Robespierre « atteignait en même temps par ricochet la Gironde* » (JAURÈS). 0 Faire un effet psychologique (le plus souven

ible). *Atteindre qqn dans ses convictions les plus chères.* **Blesser, heurter, troubler.** *Rien ne l'atteint : il est indifférent,* V. **anler, émouvoir, troubler.** « *Cette révélation* ***m'atteignit*** *u'au fond de l'être* » (RENAN). « *Racine est né frémissant, l'atteint, tout le blesse* » (MAURIAC). « *Le reproche de Thibault l'avait* ***atteint*** *au vif* » (MART. du G.).

› ANT. **Manquer. roter.**

.TTEINT, EINTE [atɛ̃, ɛ̃t]. *adj.* (XVe-XVIe ; V. Atteindre). ché par un mal. Fam. *Il est bien atteint* (de folie). V. **ade.**

TTEINTE [atɛ̃t]. *n. f.* (1265; de *atteindre*). Action teindre. ♦ 1° (Après Hors *de*). Possibilité d'atteindre. *fuyards* ***sont*** *hors de votre atteinte.* V. Portée. *Se mettre de l'atteinte des balles.* **V. Abri (à l').** — **Fig.** *Sa répu-*
n est hors d'atteinte, hors de toute atteinte. V. **Inattaible.** ♦ 2° Vx. Coup dont cm est atteint. V. Coup; **bles-**, trait. « *Mais Dieu* ***du*** *coup* ***mortel*** *sut détourner* ***l'atteinte*** » C.). ♦ 3° Fig. *(Mod.)* Dommage matériel ou moral. *inte à la réputation, à l'honneur de qqn.* V. Injure, **outrage.** *es atteintes de la fortune* » (ROUSS.). « *Chaque blessure, ue nouvelle* ***atteinte a*** *redoublé cher elle la patience, la nation* » (BALZ.). « *La moindre attention lui paraissait* ***atteinte*** *à son indépendance* » (MART. du G.). V. Attaque, **ntat** *(contre).* *Atteinte à la sûreté de l'État, à la liberté viduelle.* 0 *Porter atteinte* ***à.*** V. Attaquer, atteindre (II). *reproche qu'on m'adresse de* ***porter*** *atteinte à la religion* » VAN). 0 *Spécialt.* Effet d'une maladie. V. Accès, attaque, e. « *Sentant déjà les* ***premières atteintes*** *de son mal* » UD.).

.TTELAGE [atlaʒ]. *n.* m. (1545; de atteler). ♦ 1° Action nanière d'atteler des bêtes à un véhicule ou à une machine oire. « *Garçon d'attelage* » (ST-SIM.). *Le joug sert à l'attelage des* ***bœufs.*** Par anal. *L'attelage des wagons de chemin er. L'attelage d'engins spatiaux.* ♦ 2° Ce qui sert à atteler. **Harnachement,** harnais, *joug. Chaînes, crochets* ***d'attelage*** *e voiture, d'une charrue.* « *Les chaînes de* ***l'attelage*** *ottaient au vent du matin* » (HUGO). ◇ Système de crochets e vis de serrage articulés qui servent à atteler les wagons chemin de fer. ♦ 3° Les bêtes attelées ensemble. Un *ant attelage de chevaux.* « *L'attelage suait, soufflait, rendu* » (LA FONT.). ◈ ANT. *Dételage.*

TTELER [atle]. *v. tr.; conjug. appeler (fin* XIIe ; *lat. attelare,* de *ad,* et *(pro)telum* « attelage de bœufs »). Attacher (une ou plusieurs bêtes) à une voiture, une *rue. Atteler des chevaux au timon d'une voiture, des fs à la flèche* d'une *charrette.* V. Attelage. *Atteler des che- e en paire, en file.* « *Deux chevaux attelés* ***en*** *paire* » *LETTE).* ◇ ***Atteler une voiture*** *: y atteler le* cheval. 0 olt. *Dites au cocher d'atteler.* ♦ 2° Fig. ***Atteler*** *qqn à un ail, à une tâche :* l'y mettre. « *J'attelle le comité à cette e* » (LECOMTE). — Pronom. ***S'atteler*** *à un long travail.* **Appliquer (s'), livrer** *(se).* « *Jean Bermerot reste attelé à ıte-Beuve, à la Correspondance générale comme un bœuf charrue* » (BILLY). ◈ ANT. Dételer.

.TTELLE [atɛl]. *n. f.* (*Astele* « planchette », 1155; lat. *astella,* class. *astula,* dimin. de *assis. V.* **Ais).** ♦ *echn.* Partie du collier des chevaux à laquelle les traits sont chés. ♦ 2° *(Estelle,* XIIe). *Chir.* Planchette plus ou moins de (bois, métal, carton), destinée à maintenir immobile, ponne position, un membre atteint de fracture. — Lame plaque métallique qui sert à maintenir en place les **frag-**ıts d'un os fracturé. V. Éclisse. ◈ HOM. Atèle.

.TTENANT, ANTE [atnɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (*1315,* p. prés. anc. *ttenir,* lat. pop. *attenire,* pour *attinere*). Qui tient, touche in autre terrain, une autre construction, etc.). *La maison nante à la ferme.* V. Adjacent, contigu, joignant, **joux-**, touchant. « *Le cimetière attenant à l'église* » (FRANCE). *y avait deux autres allées attenantes* » (STE-BEUVE). ◈ ANT. **ont, éloigné.**

.TTENDRE [atɑ̃dʀ(ə)]. V. *tr.;* conjug. *rendre.* V. Rendre *endre, fin* XIe ; aussi « s'appliquer, aspirer à, s'occuper de », a. fr.; *lat. attendere* « faire attention », de *tendere).*

V. tr. ♦ 1° *Attendre qqn, qqch.,* se tenir en un lieu qqn doit venir, une chose arriver ou se produire et y rester ju'à cet événement. *Je vous attendrai cher moi jusqu'à i. J'irai vous attendre à la gare. Attendre le train. Attendre à son passage.* V. Guetter. « *Le tigre* ***attend*** *sa proie et ı seul bond l'accable* » (HUGO). Loc. *Attendre qqn de pied ne,* sans crainte, en étant prêt à l'affronter. Iron. *Atten-moi* sous *l'orme!* vous pouvez m'attendre, je ne viendrai *i. J'irai vous attendre à la fin de l'orme. Faire la queue en ndant son tour.* « *Un asile d'un jour pour attendre la mort* » MART.). — *Spécialt.* Attendre une personne qui devrait là. « ***Attendre trop*** *longtemps un convive retardataire* » LLAT-SAV.). ♦ 2° *Attendre qqch. :* **rester** dans la même tude, ne rien faire avant que cette chose ne se produise, rive, *Attendre le moment, l'heure, l'époque. Attendre le nent, l'occasion favorable* (pour agir). *Attendre un autre* — *Attendre une chose, n'attendre qu'une chose pour* re telle chose). « *Qu'attendons-nous pour nous convertir?* » (BOSS.). — ***Attendre*** *qqn pour faire qqch. On* ***n'attend*** *plus que* ***vous*** *pour* ***partir.*** — ATTENDRE QUE.. . Nous *attendons qu'il revienne pour nous en aller. J'attends que* ***ça*** *soit* ***fini.*** — ATTENDRE DE, suivi de l'infinitif. ***Attendez*** *d'être informé avant de* ***vous*** *prononcer.* « *Pour juger de cc qu'il est, attendez de* savoir ce *qu'il* ***a fait*** » (ROUSS.). ♦ 3° **Absolt.** ATTENDRE : rester dans un lieu pour attendre (1°) qqn ou qqch *Attendre longtemps. Perdre* ***son*** *temps à attendre.* V. Languir, **mor-**fondre (se), patienter, poireauter *(fam.).* Cf. Croquer le marmot, faire le pied de grue. prendre racine. ***Je suis resté*** *deux heures à* ***attendre;*** ***j'ai*** *attendu (pendant) deux heures. Je ne puis attendre plus longtemps.* V. Demeurer, rester. Fam. *J'ai failli attendre.* PROV. *Tout* ***vient*** *à* ***point*** *à qui sait* ***attendre*** : avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. — *Faire attendre qqn, se faire attendre :* tarder à venir, être *en* retard. « *Le meilleur moyen de faire attendre patiemment le public,* ***c'est*** *de lui affirmer qu'on* ***va*** *commencer* ***tout*** *de suite* » (HUGO). 0 Laisser passer ***du*** temps en restant dans la même attitude. ***Il vaut*** *mieux* ***attendre*** *avant de* ***vous*** *décider,* ***avant*** *d'agir.* V. Différer, remettre, surseoir, temporiser, voir (venir). 0 Interj. ***Attends!*** *attendez! Attendez un peu, je n'ai pas fini.* — (Menace) *Attendez* ***un*** *peu, que je vous y reprenne.* — (Pour interrompre son interlocuteur) *Attends, je vais t'expliquer.* ♦ 4° *(Choses).* Être prêt pour qqn. *Le* ***dîner,*** *la voiture vous attend.* **V. Prêt;** préparé. *Le* ***sort*** *qui nous attend* : qui nous est destiné, promis, *réservé. De cruelles déceptions* ***l'attendent.*** *V.* **Menacer.** « *Une chute de* ***cheval*** *m'attendait au début de ma route* » (CHATEAUB.). *Le repas se fait attendre.* Absolt. *Le train n'attend pas* (pour partir). ♦ 5° Compter sur (qqn ou qqch. dont on souhaite ou redoute la venue); prévoir (un événement). V. Escompter, prévoir. *On* ***attend*** *un invité d'honneur. Vous* ***êtes*** *en* ***retard*** *: on ne vous* ***attendait*** *plus* : on ne comptait plus **sur vous.** *Tout le monde* ***attendait*** *la guerre. Le contraire de ce qu'on* ***attendait.*** « *Le temps* ***passe,*** *les choses que l'on attendait vous* ***arrivent*** *un jour* » (JALOUX). ***Il*** *lui a* ***fait attendre*** *longtemps sa récompense.* V. Désirer. — *Attendre* ***le*** *Messie. Attendre qqn comme le Messie. 0 Attendre* ***qqch.*** *de qqn. V.* Compter, espérer. *Qu'attendez-vous de moi?* « ***Il*** *ne faut attendre* ***aucune*** *justice de la* ***part*** *des hommes* » (MAURIAC). ♦ 6° *Attendre qqn* ***à..*** *:* attendre qu'il s'engage dans une difficulté pour le juger ou pour le vaincre. Fam. *Je l'attends au tournant : au moment* difficile. ♦ 7° Trans. indir. *Attendre après qqn* : l'attendre avec impatience. — *Attendre après qqch. : en avoir* besoin. *Je* ***n'attends pas*** *après* ***votre*** *aide. Rien ne presse, je n'attends pas après.*

II. *Loc. adv. EN ATTENDANT,* jusqu'à tel moment. V. Provisoirement. « *En attendant, je vais* ***être*** *obligé de travailler à des additions que je prépare* » *(VOLT.).* — Loc. conj. *En attendant que,* jusqu'à ce que. ***L'enfant*** « *enrichit continuellement sa mémoire, en attendant que son jugement puisse en profiter* » (ROUSS.). — Loc. prép. ***En attendant*** *de* (et l'infinitif).

III. S'ATTENDRE. Y. *pron.* (XIIe. « compter sur » *(44"..* qqch.). ♦ 1° ***S'attendre*** *à qqch. :* penser- que cette chose arrivera. V. Escompter, imaginer, prévoir. *De* ***sa*** *part, il ne faut s'étonner de rien, il faut s'attendre à* ***tout.*** « *Au* ***moment*** *où il s'y* ***attend*** *le moins (c'est toujours à ce* ***moment*** *précis que les malheurs* ***arrivent)*** » (RENARD). « On ***s'attend*** *à* ***trouver*** *un dieu; on touche un homme* » (GIDE). *Je m'attendais un peu à vous* ***voir.*** *0* S'ATTENDRE *DE.* .. (VX) « *On s'attendait de* ***voir*** *un* ***auteur*** *et on* ***trouve*** *un homme* » (PASC.). ♦ 2° **S'ATTENDRE** QUE. Vx (avec l'indicatif). *Je m'attends que vous viendrez demain* (ACAD.). *Mod. et littér.* (avec le subjonctif) « ***Il*** *faut s'attendre que de telles* ***transformations*** *deviennent la règle* » (VALÉRY). 0 Mod. et cour. S'ATTENDRE À CE QUE... (avec le subjonctif) « *On s'attend à ce qu'il soit élu au premier tour* » (BRUNOT). « *Elle s'attendait à ce qu'il vint à Paris* » (MAUROIS).

◈ ANT. **Aller (s'en), partir. Agir, hâter, presser.**

ATTENDRIR [atɑ̃dʀiʀ]. *v. tr.* (fin XIIIe ; **de a- 1, et** *tendre).* ♦ 1° Rendre plus tendre, moins dur. *Faire mariner une viande. la passer à l'attendrisseur* pour l'attendrir, pour qu'elle' s'attendrisse.* ♦ 2° (XVIe). Rendre plus sensible, plus accessible aux sentiments de compassion, de pitié. V. **Apitoyer,** émouvoir, toucher:, attendrissant., attendrissement. « *Le pathétique seul est infaillible dans* ***l'art.*** *Celui qui sait attendrir sait* ***tout*** » (LAMART.). « *Ces larmes attendrissaient et désolaient* mon ***cœur*** » (GIDE). 0 Pronom. *S'attendrir sur le sort des malheureux.* V. Apitoyer **(s'),** compatir. « *Le cœur s'attendrit plus volontiers à des maux feints qu'à des maux véritables* » (ROUSS.). *S'attendrir sur qqn, sur* ***soi-même.*** *0* Au p. p. *D'un air attendri.* « *Des besoins de confidence, des besoins attendris de parler ou d'écrire* » (MAUPASS.). V. Ému. ◈ ANT. **Durcir. endurcir.**

ATTENDRISSANT, ANTE [atɑ̃dʀisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* **(1718; de** *attendrir).* ♦ 1° *Vieilli.* Qui attendrit, excite la compassion, l'émotion. V. Émouvant; bouleversant, touchant. ♦ 2° *Mod.* Qui porte à une indulgence attendrie. Une ***naïveté*** *attendrissante.*

ATTENDRISSEMENT [atɑ̃dʀismɑ̃]. n. *m.* (1561; de *attendrir*). **Fait de s'attendrir; état d'une personne attendrie. V. Émotion; apitoiement, commisération, compassion, pitié, sensibilité, trouble.** ***Larmes d'attendrissement.*** « *Ce visage où ne se lit aucune commisération, aucun attendrissement devant la souffrance humaine* » (PROUST). ◈ ANT. Dureté, endurcissement, froideur, *insensibilité.*

ATTENDRISSEUR [atɑ̃dʀisœʀ]. n. m. (v. 1960; de *attendrir*, 1°). Appareil de boucherie pour attendrir la viande.

ATTENDU, UE [atɑ̃dy]. *adj., prép.* **et** *n. m. pl.* (XV^e^; V. Attendre). ♦ 1° *Adj. Qu'on* attend, qu'on a attendu. Un *événement attendu.* « *Après l'arrivée de l'être attendu* » (PROUST). — Prévu. « *La ligne la plus droite, la plus subite et la moins attendue* » *(GIDE).* ♦ 2° *Prép.* (1482). Etant donné; étant considéré. V. **Vu.** « *Attendu ses mœurs solitaires, il était à peine connu d'elles* » (MUSS.). ◇ *Loc. conj.* ATTENDU QUE : **étant** donné que. V. Comme, **parce que, puisque.** *Dr. Sert* à introduire les motifs d'un jugement. ♦ 3° N. m. pl. *Les attendus d'un jugement.* **V. Considérant, motif.** ◈ ANT. *Inattendu.* **fortuit, imprévu. Bien (que), malgré.**

ATTENTAT [atɑ̃ta]. **n.** *m.* **(1326;** lat. *attentatum*, de *attentare* « attenter »). ♦ 1° Cour. Tentative criminelle contre une personne *(spécial*.* contre une personne en vue ou dans un contexte politique). V. **Agression.** *Préparer un attentat* **contre un** *souverain* **(V. Complot).** *Les attentats des nihilistes russes, des anarchistes. Attentat au plastic.* ♦ 2° *Dr. ou littér.* Tentative criminelle contre qqch. « *Attentat à la vie, à la liberté* » (CODE PÉN.). — *Attentat aux meurs, à la pudeur.* V. Outrage. ♦ 3° *Fig.* Acte qui heurte un principe, qui attaque qqch. *Le désespoir es* « un attentat de l'homme contre lui-même* » *(SARTRE). Un attentat contre le bon* **goût. V. Faute, crime, offense.**

ATTENTATOIRE [atɑ̃tatwaʀ]. *adj.* (1690; de attentat). Qui attente, porte atteinte *à* (qqch.). *Une mesure attentatoire à la liberté,* **à** *la justice.* **V. Contraire, opposé, préjudiciable.**

ATTENTE [atɑ̃t]. *n. f. (fin* XI^e^; d'un p. p. lat. *'attenditus, -*a,* de *attendere).* ♦ 1° Le fait d'attendre; temps pendant lequel on attend. *L'atrente n'a pas été longue. Une attente prolongée.* **V. Faction, pause, station.** *L'attente de qqch.* « *La proche attente de la mort* » *(GIDE).* « *L'attente d'être heureux* » (Muss.). « *Nous vivons dans l'attente de ce que Demain... apportera* » (FRANCE). ◇ *Salle, salon d'attente,* aménagé pour ceux qui attendent. V. **Antichambre.** *Le salon d'attente d'un médecin. Salle d'attente d'une gare. File d'attente.* **V. File.** ♦ 2° État de conscience de celui qui attend. *Une attente pénible, cruelle, anxieuse, passionnée.* « *L'attente devint insupportable, l'espérance redoublait l'angoisse* » (ZOLA). ♦ 3° Le fait de compter sur qqch. ou sur qqn. V. **Expectative, prévision; désir; espoir, souhait.** *Répondre à l'attente de qqn. Contre toute* attente : contrairement à ce qu'on attendait (5°).

ATTENTER [atɑ̃te]. *v. intr.* (1290, tr. et intr., « tenter audacieusement; faire une tentative »; lat. *attentare).* ♦ 1° Vx. Attenter SUT, contre qqn. « *De quel droit sur vous-même* osez-vous *attenter?* » (RAc.). ♦ 2° (XVI^e^). ATTENTER À : faire une tentative criminelle contre (quel que soit le résultat de cette tentative). V. **Attentat.** *Attenter à la vie de qqn :* tenter de lui donner *la mort. Attenter à ses jours : tenter* de se suicider. *Attenter à la sûreté de l'État.* « *Nous ne sommes pas l'État, n'attentons pas aux libertés* » (PÉGUY). — *Par ext.* Porter atteinte à. ◈ ANT. Respecter.

ATTENTIF, IVE [atɑ̃tif, iv]. *adj.* (XII^e^; lat. *attentus,* de *attendere.* **V. Attendre, attention).** ♦ 1° **Qui écoute,-regarde,** agit avec attention. *Auditeur, spectateur attentif. Etre très attentif* (Cf. Etre tout yeux, tout oreilles). « *L'enfant n'est attentif qu'à ce qui affecte ses sens* » (ROUSS.), Soyez attentif *à votre travail, à ce que vous faites.* — *Qui* dénote l'attention. *Air attentif,* ♦ 2° *Littér. Qui se préoccupe avec* soin (de), qui veille (à), soucieux (de), vigilant. « Très *attentif à ses intérêts* » (JALOUX). *Un homme attentif à ses devoirs, à la règle.* respectueux de. scrupuleux. *Être attentif à son travail :* consciencieux, appliqué, soigneux. — Cour. <avec l'infinitif) « *Elle, attentive à me plaire, empressée jusqu'à l'humilité* » (MAURIAC). **V. Appliqué, empressé.** ♦ 3° **Qui marque** de la prévenance, des attentions. *Soins* attentifs. V. Assidu, **délicat, zélé.** *Amitié attentive.* ◈ ANT. *Inattentif; distrait;* étourdi, indifférent.

ATTENTION [atɑ̃sjɔ̃]. *n. f.* (1535; lat. *attentio,* de *attendere).* ♦ 1° *(Sing.).* Concentration de l'activité mentale sur un objet déterminé (V. Attentif). *Attention spontanée, volontaire. Effort d'attention. Grande attention, attention suivie,* **soutenue, persévérante. V. Application.** *Attention fatigante, pénible.* **V. Contention, tension.** *Regarder, examiner, observer* avec *attention. Écouter avec* attention *:* prêter l'oreille, être tout oreilles. « *Elle m'observe avec plus d'attention que par le passé* » (FRANCE). *Attirer, éveiller l'attention de qqn. J'attire„ j'appelle votre attention sur ce détail : je vous* signale* ce détail. *Détourner l'attention de qqn.* « *Il est capable de fixer son attention pendant huit ou dix heures de suite* » (DUHAM.). *Cet ouvrage mérite toute votre attention. Prêter attention. Ne donner (prêter) aucune attention à : s'en* moquer, n'en *aucun* compte. *0 À l'attention de* : mention utilisée en d'une lettre, pour préciser son destinataire. ◇ FAIRE ATTENTION À (qqch.) : l'observer, s'en occuper, et par ext. en **conscience (V. Apercevoir (s'), aviser (s'), noter, remarq** *Je viens seulement d'y faire attention.* Il « *ne fait pas plus a tion à moi qu'à une muraille ou qu'à une borne* » (DUHA *Faites bien attention, très attention à ma question :* pe songez-y bien. Fais *attention! (pop.* fais gaffe). — F ATTENTION QUE (et l'indicatif). V. Noter. *Faire attention* à ce *que* (suivi du subjonctif) : prendre garde, veiller (q ce que). *Faites attention que personne ne vous voie.* « *El faisait pas toujours attention à ce qu'il n'y eût personne la chambre voisine* » (PROUST). ◇ Elliptique. *Attention!* pr garde. V. *Gare. Attention à la voiture!* ♦ 2° *Vx ou l* Disposition à la prévenance, aux soins attentifs envers **V. Amabilité, empressement, obligeance, prévenance,** *Être plein d'attention pour qqn.* **V. Attentionné.** *Preuves, té gnages d'attention.* « *J'étais d'une assiduité, d'une atten d'un zèle, qui charmaient tout le monde* » (ROUSS.). ◇ 1 *(Mod.).* **V. Égard(s).** *Entourer qqn d'attentions* (Cf. Être petits soins). *Elle avait «pour les domestiques, pour les pau des attentions délicates, un désir de foire plaisir* » (PROU ◈ ANT. Inattention; absence, dissipation, *distraction,* étourd Brutalité. grossièreté.

ATTENTIONNÉ, ÉE [atɑ̃sjɔne]. *adj.* (1819; de *attent* Qui est plein d'attentions, de prévenances pour qqn **Aimable, empressé, prévenant.** « *Le mieux qu'il peut avec moi c'est* « *attentionné* ». *La politesse a depuis longte remplacé chez lui l'amitié* » *(GIDE).*

ATTENTISME [atɑ̃tism(ə)]. n. m. (v. 1918; de *atte* Politique de temporisation.

ATTENTISTE [atɑ̃tist(ə)]. *adj. et n.* **(v. 1918; de** *atte* Qui adopte une politique d'attente. **V. Opportuniste.**

ATTENTIVEMENT [atɑ̃tivmɑ̃]. *adv.* (1538; de *atten* D'une manière attentive. *Regarder, écouter, lire atten ment.* ◈ ANT. *Distraitement.*

ATTÉNUANT, ANTE [atenyɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (Médica* atténuant, XVI^e^; de *atténuer). Dr.* (déb. XIX^e^). Qui atté Circonstances atténuantes : faits qui atténuent la gra d'une infraction. Fig. « Saint *Paul n'est saint qu'avec des* constances atténuantes » (HUGO). ◈ ANT. *Aggravant.*

ATTÉNUATEUR [atenyatœʀ]. *n. m.* (mil. XX^e^; atténuer). *Techn.* Dispositif servant à atténuer l'amplit la puissance d'un signal. ◈ ANT. Amplificateur.

ATTÉNUATION [atenyasjɔ̃]. **n.** *f.* (1501; *atenuac* 1345; lat. *attenuatio). Littér.* ou *didact.* Action d'atté V. **Diminution, amoindrissement, réduction.** *Atténuation forces, d'une douleur.* « *La rigueur de la discipline ant s'était adoucie ou était moindre. Néanmoins, avec des atté *ions, on allait au même but* » (TAINE). — *Dr.* (1898) *Atté tion de peine,* par application d'excuses ou de circonstar **atténuantes. V. Atténuant.** ◈ ANT. Aggravation. *augmenta*

ATTÉNUER [atenye]. **v.** tr. (1130, puis XV^e^; *atte atenevier,* 1120; lat. *attenuare,* de *tenuis.* V. **Ténu).** ♦ 1° Rendre plus mince. V. **Amaigrir, amincir.** « *Des corps a nués... réduits à l'état de fantômes glorieux* » (TAINE: 2° Mod. *(Abstrait).* Rendre moins grave, moins vif, m violent. V. Diminuer, amoindrir, réduire. *Les calmants a nuent la douleur.* **V. Adoucir, apaiser, assoupir, soula tempérer.** — **Au** p. p. *Symptômes atténués. -Atténuer sensation,* une *impression.* **V. Amortir, émousser.** Cette *le est trop brutale, il faut en atténuer les termes.* V. **Adou modérer.** « *Les excuses rappellent la faute plus certainen qu'elles ne l'atténuent* » (LOUYS). V. Excuser. Pronom. « *mouvements nerveux s'atténuaient* » (MART. du C.). ◈ *Aggraver. augmenter, exacerber, exagérer.*

ATTERRAGE [ateʀaʒ]. *n. m.* **(1483;** de *atterrer* « al der »). *Mar.* ♦ 1° Voisinage de la terre. V. **Parage.** ♦ 2° 1 mières terres, hauts fonds qu'un bateau venant du la reconnaît avant la côte.

ATTERRANT, ANTE [ateʀɑ̃, ɑ̃t]. *ndj. (fin* XVI^e^; *atterrer). Littér.* Qui atterre, qui jette dans la consternati **V. Accablant, affligeant, affreux. Une nouvelle** *atterrant*

ATTERRER [ateʀe]. **v.** *tr.* (XVII^e^; « jeter **à** terre », « **gagner la terre** », **1424 (V. Atterrir)** ; de *a-* 1, et *terre).* **J** dans l'abattement. la consternation. V. Abattre, **accab consterner, stupéfier.** « *La consternation qui avait att l'esprit des Génois* » (VOLT.). Je suis atterré par sa *bê*

ATTERRIR [ateʀiʀ]. *v. intr.* **(1686; atterrer, 1424;** *att* « se remplir d'alluvions », 1344; de *a-* 1, *et terre)* 1° *Littér.* **et rare.** Toucher terre. V. **Atterrage.** — *Fig.* **et** *f.* Arriver finalement. *Après deux heures de marche, nous av atterri dans* une *petite auberge.* ♦ 2° *Mar.* « Reconnaître terre que l'on a aperçue et préciser la position du bat par rapport à elle » (Cours *Navig.).* ♦ 3° (Fin XVIII^e^, ae stats). Reprendre terre (opposé à décoller, s'envoler). V. **Pe** *(se).* — Par *ext.* **Atterrir sur** *la Lune* **(V. Alunir),** *sur* une *plan*

ATTERRISSAGE [ateʀisaʒ]. **n. m. (1835; de** *atter*

° *Litt.* Action de prendre terre *(opposé* à appareillage). *nœuvres d'atterrissage.* « *Nous avons ieté l'ancre.. . Nous ns mis pied à ferre, mais sans nous écarter du point d'atter-ıge* » (GIDE). ♦ 2° (1888, ballon). *Mar.* Action d'atterrir* . *Cour.* Action d'atterrir, de se poser à terre ou sur la ace solide d'un astre (V. Alunissage). *L'atterrissage d'un on, l'amerrissage d'un hydravion. Atterrissage forcé. errissage sans visibilité. Atterrissage au radar.* ◇ *Terrain terrissage.* V. Aérodrome. *Train d'atterrissage.* V. Train. ANT. **Décollage, envol.**

ATTERRISSEMENT [ateʀismã]. *n. m. (1332;* de *atterrir* :mplir de terre »). *Vx* ou *Dr.* Amas de terre, de sable, imon, formé par les cours d'eau ou par la mer. V. **Accrois-ent, accrue, alluvion, laisse.** « *Les Pays-Bas sont une plaine empée : trois grands fleuves l'ont formée de leurs atter-ements* » (TAINE).

ATTESTATION [atestasjɔ̃]. *n. f.* (XIII[e]; bas *lat. attestatio*). ° Action d'attester; acte par lequel une personne atteste istence, la réalité d'un fait. V. Affirmation, assurance, aration; témoignage. ◇ Écrit, pièce qui atteste qqch. Certificat, visa. Une *attestation de bonne conduite. En de quoi, j'ai signé tu présente attestation.* ♦ 2° (XIX[e]). rque, *preuve.* « *L'attestation de séries d'existences antéres* aux *nôtres* » (LOTI). ◈ ANT. Contestation, *démenti, ıvœu.*

ATTESTÉ, ÉE [ateste]. *adj.* (XVII[e]; V. Attester). Qu'un oignage rend assuré, certain. C'est un *fait attesté.* V. ré. — *Spécialt.* Dont il existe des exemples connus. *Mot, oloi attesté* (par *texte). Forme non attestée, hypothétique, onstituée d'un mot.*

ATTESTER [ateste]. *v.* tr. **(1190;** lat. *attestari,* de *testis* imoin »). ♦ 1° Rendre témoignage de (qqch.). V. **Affir-,** assurer, certifier, garantir, témoigner. *J'atteste la vérité, réalité de ce fait. J'atteste que cet homme est innocent. fait est attesté par tous les témoins.* V. Confirmer. ♦ Servir de témoignage. V. Démontrer, indiquer, marquer, ıtrer, prouver; témoigner (de). *Son regard atteste la can-r.* V. Annoncer, révéler. « *La cruauté est un reste de ser-de : car elle atteste que la barbarie du régime oppresseur* encore présente en nous » (JAURÈS). ♦ 3° Vx. Prendre à oin., invoquer le témoignage de qqn. « *J'en atteste les ux, je le jure* à *sa* mère » (RAC.). ◇ *Littér.* Donner, rappe-(qqch.) pour preuve. V. Référer (se.. à). ◈ ANT. Contes-dementir, infirmer.

ATTICISME [a(t)tisism(ə)]. *n.* m. (1543; lat. *atticismus, attikismos).* ♦ 1° Forme particulière au dialecte attique. ° *Littér.* Délicatesse de langage, finesse; style pur, élégant ribués aux écrivains athéniens). « *Cette sorte d'atticisme n'a plus d'autre patrie que la France* » (GIDE).

ATTIÉDIR [atjediʀ]. *v. tr. (Atiédir,* XIII[e]; de a- 1, et è). *Littér.* ♦ 1° Rendre tiède (en refroidissant ou en hauffant). *La mer* « *adoucit la rigueur sur nos côtes, en édissant leur atmosphère* » (BERNARD. de ST-P.). ♦ Rendre moins ardent, moins vif. V. Diminuer; adoucir, iblir, modérer, tempérer. Pronom. « *Avec le temps, ce r s'attiédissait* » (FRANCE). « *L'amitié que la présence édit, que l'absence efface* » (CHATEAUB.). ◈ ANT. Aug-ıter, attirer, aviver, enflammer, exalter, **ranimer.**

ATTIÉDISSEMENT [atjedismã]. *n.* m. (XVI[e]; de *attié-Littér.* Action d'attiédir, de s'attiédir; résultat de cette *on. L'attiédissement d'un sentiment, du zèle.* V. **Affaiblis-**ent, refroidissement. « *Quel attiédissement as-fu remarqué s sa tendresse?* » (ROUSS.). ◈ ANT. **Exaltation,** réchauffe-nt.

ATTIFEMENT [atifmã]. *n. m.* (1846; « ornement », °; de *attifer*). *Fam.* Action d'attifer, de s'attifer, manière tre attifé. V. Accoutrement, habillement.

ATTIFER [atife]. *v. tr.* (V. 1250, « orner, parer »; repris e°; de a- 1, et *tiffer* « parer », d'o. germ.). *Fam.* Habiller, er avec une recherche excessive ou d'une manière ridi-e. V. Accoutrer. « *Elle était parée comme une châsse, nponnée, attifée, tout or et tout rubans* » (MERIMÉE). « Je *m'attife pas ainsi qu'un freluquet* » (ROSTAND).

ATTIGER [atiʒe]. *v. intr.* (1903; « meurtrir, blesser », 07; de *aquiger* (1596), o. i., av. infl. de *tige). Pop.* Exagérer ipse de *attiger* (bousculer) *la cabane).*

ATTIQUE [at(t)ik]. *adj. et n. m.* (XV[e]; *lat. atticus,* gr. *kos).*

. Qui a rapport à l'Attique, à Athènes, aux Athéniens. *dialecte attique. Goût,* finesse *attique.* V. Atticisme. « *Le t* « *attique* », *c'est-à-dire le sentiment des nuances, la ce légère, l'ironie imperceptible, la simplicité du style, sance du discours, l'élégance de la preuve* » (TAINE). — *sel attique :* la plaisanterie fine.

I. (XVII[e]) N. m. ATTIQUE (ellipse d'*étage attique*). ♦ *Archit.* Étage placé au sommet d'une construction, et de portions moindres que l'étage inférieur. ♦ 2° *Anat.* Partie périeure de la caisse du tympan.

ATTIRABLE [atiʀabl(ə)]. *adi.* (1785: de *attirer).* Suscep-e d'être attiré:

ATTIRAIL [atiʀaj]. *n. m.* (XV[e]; de *attirer).* ♦ 1° *Vx.* Ensemble d'objets nécessaires pour un usage. V. Appareil, équipage, équipement. *Napoléon* « *se dégagea de l'immense attirail qu'il entrainait après lui* » (SÉGUR). ♦ 2° (XVIII[e]). *Fam.* Équipement compliqué, encombrant ou ridicule. *Fourrer tout son attirail dans une malle.* V. **Bataclan, bazar** *(fam.),* L'attirail du campeur, du photographe. V. Barda, fourbi *(fam.),* fourniment. Plur. *Des attirails.*

ATTIRANCE [atiʀãs]. *n. f.* (1209, repris 1857; de attirer). Force qui attire vers qqn ou vers qqch. V. Attraction, attrait. *L'azur* « *S'ouvre et s'enfonce avec l'attirance du gouffre* » (BAUDEL.). *Éprouver une certaine attirance pour, envers.* « *Cette attirance d'un milieu d'art* » (GONCOURT). ◈ ANT. *Éloignement, répulsion.*

ATTIRANT, ANTE [atiʀã, ãt]. *adj.* (XVI[e]; de *attirer).* Qui attire, exerce un attrait, une séduction. V. Attractif; attachant, attrayant, séduisant. « *Il aurait pu être beau, spirituel, distingué, attirant* » (FLAUB.). « *Si l'on a soin de rendre ces ieux attirants pour le public* » (ROUSS.). ◈ ANT. *Désagréable, rebutant, repoussant.*

ATTIRER [atiʀe]. *v. tr.* (fin XV[e], *a* remplacé *attraire;* de *a-* 1, et *tirer).* ♦ 1° Tirer, faire venir à soi par une action matérielle. *L'aimant attire le fer. Prendre qqn par le bras et l'attirer dans un coin.* V. Amener. conduire. prendre. *Attirer un fluide* : aspirer, pomper. — Pronom. *Les astres s'attirent selon les lois de la gravitation.* V. Attraction. ♦ 2° Inciter, inviter, déterminer (un *être* vivant) à venir. *La lumière attire les papillons. Attirer au moyen d'un appât.* V. Affriander, allécher, *amorcer,* **appâter.** *Attirer le poisson dans ses filets. Attirer qqn dans* un *guet-apens.* V. Entraîner. Ce *spectacle attire fout Paris.* V. Courir (faire). *Attirer des partbans, des* recrues. V. Recruter, racoler. *Sa réputation lui attira des disciples.* « *LES littérateurs attirent les folles, comme un bout de viande faisandée attire les mouches* » (MONTHERLANT). ♦ 3° Capter, solliciter (le regard ou l'attention). Une *couleur violente qui attire le regard. J'attire votre attention sur ce point.* ♦ 4" Inspirer à (qqn) un sentiment agréable qui l'incite à vouloir qqch., à se rapprocher de qqn. *Son charme attire tout le monde.* V. Charmer, captiver, enjôler, gagner, séduire. *Une grande sympathie, de grandes affinités les attirent l'un* vers *l'autre.* V. Entraîner. **pousser.** rapprocher. Ce *projet l'attire davantage.* V. **Plaire, tenter.** *Attirer qqn par de belles promesses.* V. Allécher. *Attirer par des artifices.* V. Abuser, **leurrer,** tromper. « *Il parait que ce qui attire les uns rebute les autres* » (SAND). — Absolt. « Son *ail, tel que l'ail du serpent, fascine* et *attire* » (LAMENNAIS). ♦ 5° ATTIRER (qqch.) À, SUR (qqn) : lui faire avoir qqch. d'heureux ou de fâcheux. *Sa bonne humeur lui attira la bienveillance de l'auditoire.* V. Concilier, obtenir, procurer, valoir. *Ses procédés lui attireront des ennuis.* V. Causer, **entraîner,** occasionner. *Attirer sur sa tête, sur soi la haine de tout un peuple.* V. Accumuler, appeler, exciter, provoquer. « *Mon air froid m'attira son aversion* » (ROUSS.). — S'ATTIRER (qqch.) : l'attirer à soi, sur soi. *S'attirer une querelle, une méchante affaire. Elle s'est attiré beaucoup d'ennemis. S'attirer des reproches.* V. Encourir. Vieilli. « *Le cardinal de Rohan était attentif à se mettre bien avec les évêques, à se les attirer* » (ST-SIM.). **V. Concilier** (se). ◈ ANT. *Chasser,* détourner, éloigner. rebuter. repousser.

ATTISEMENT [atizmã]. *n. m.* (XVI[e]; de *attiser).* *Rare.* Action d'attiser. *L'attisement des haines, des passions.*

ATTISER [atize]. *v. tr.* (1209; au fig., fin XII[e]; lat. pop. °*attitiare,* de *titio* « tison »). ♦ 1° Aviver, ranimer (un feu). *Il* « *remit une bûche dons le feu, puis la souleva avec des pincettes pour attiser la* flamme » (MAURois). ♦ 2° *Fig.* Rendre plus vif. *Attiser l'ardeur, les convoitises, les désirs.* **V. Exciter, embraser,** *enflammer. Attiser les haines, la discorde.* V. Aigrir, **envenimer, irriter.** ◈ ANT. *Éteindre, étouffer. Calmer,* **assoupir.**

ATTITRÉ, ÉE [atitʀe]. *adj.* (*Attiltré,* 1584; *attitelé,* XII[e]; de *attitrer* (VX), « nommer, charger en titre »). ♦ 1° Qui est en titre, chargé par un titre de telle ou telle fonction. *Représentant attitré. Fournisseur attitré de la cour d'Angleterre.* ♦ 2° (XIX[e]). Habituel. *Marchand attitré* : celui chez qui l'on a l'habitude de se servir.

ATTITUDE [atityd]. *n. f.* (1637, en peint.; it. *attitudine,* lat. *aptitudo.* V. Aptitude). ♦ 1° (1670). Manière de tenir son corps. **V. Contenance, maintien, port. pose, position, posture, station, tenue.** *Attitude naturelle, gracieuse, gauche. Attitudes et mouvements. Attitude hanchée, cambrée. Attitude de l'homme à genoux, assis.* « *Qu'il apprenne à prendre dans toutes les attitudes une position aisée et solide* » (R~us?_). « *Ils prennent (les* chats) *en songeant les nobles attitudes Des grands sphinx allongés au fond des solitudes* » (BAUDEL.). ♦ 2° (XVIII[e]). Manière de se tenir (et *par ext.* Comportement) qui correspond à une certaine disposition psychologique. **V. Air, allure, aspect, expression, manière.** « *Son attitude* (de l'homme) *est celle du commandement* » (BUFF.). *Attitude arrogante, ferme, décidée, évasive.* « *Il affectait de garder une attitude insouciante et amusée* » (BARRÈS). « *L'innocent accusé d'espionnage se trouble. Toute son attitude l'accuse* » (COC-

TEAU). ◇ *Péj.* Affectation de ce qu'on n'éprouve pas. Ce n'est *qu'une attitude. Il prend des attitudes.* ♦ 3° Disposition à l'égard de qqn ou qqch.; ensemble de jugements et de tendances qui pousse à un comportement. V. Disposition, position. *Quelle est son attitude à l'égard de ce problème? Adopter, garder une attitude nette, intransigeante dans une affaire. Il était hostile à ce projet, mais il a depuis modifié son attitude.* « *Une attitude critique n'est que la projection d'un tempérament sur le monde des idées* » (J.-R. BLOCH). « *L'attitude de l'Allemagne nous dicte la nôtre* » (MART. du G.). V. Comportement, conduite.

ATTORNEY [atɔrnɛ]. *n. m.* (1768; mot angl. de l'a. fr. *atorné* (1217), de *ato(u)rner* « régler, assigner », de tourner). *En Angleterre,* Procureur ou *avoué. Aux États-Unis,* Homme de loi, sorte d'avocat, avoué ou notaire. *Attorney général,* qui correspond au ministre de la Justice.

ATTOUCHEMENT [atuʃmɑ̃]. *n. m.* (XII[e]; de *attoucher,* de a- 1, et *toucher).* (Vx ou emplois spéciaux). Action de toucher *avec* la main. V. Toucher. « *L'attouchement d'une main pure et bien vivante* (pouvait) écarter *le mal* » (SAND). Spécialt. *Des attouchements impurs.* V. Caresse.

ATTRACTIF? IVE [atraktif, iv]. *adj.* (1270; lat. *attractivus*). ♦ 1° Qui a la propriété d'attirer (V. Attraction). *Force attractive de l'aimant.* Par métaph. « *Chez Wagner, la musique est le noyau du drame, le foyer rayonnant et le centre attractif* » (R. ROLLAND). ♦ 2° *Littér.* Qui attire. V. Attachant, captivant. « *Une vertu attractive s'exhale de ces vestiges de grondeur* » (CHATEAUB.). ◈ ANT. *Répulsif.*

ATTRACTION [atraksjɔ̃]. *n. f.* (*Atration,* 1265; lat. *attractio,* de *attrahere* « tirer à soi »).

I. Action d'attirer; force qui attire. ♦ 1° SC. Force qui attire. *Attraction magnétique, électrique.* ◇ *Loi de l'attraction universelle* (de Newton), selon laquelle tous les corps matériels s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré de leurs distances (V. Gravitation, pesanteur). ◇ *Attraction moléculaire* : force de cohésion qui s'exerce entre les molécules d'un corps. ♦ 2° Force qui tend à attirer les êtres vers qqn ou vers qqch. V. Attirance, attrait, entraînement, fascination. *L'attraction mutuelle de deux êtres.* V. Sympathie. « *Chacun exerce sur chacun des attractions et des répulsions* » (MAUPASS.). *La religion « transforme l'effroi du mystère en une attraction sublime* » (MART. du G.). ♦ 3° (Repris au lat.). Modification d'une forme par l'influence d'une autre forme en rapport *syntaxique avec* la première. *Attraction des* genres (ex. : un espèce d'idiot).

II. (1835; repris angl.). ♦ 1° Ce qui attire le public; centre d'intérêt. *Une attraction pour les touristes. Fam.* Objet de curiosité. « On *parle beaucoup de vous, vous savez. Vous êtes la grosse attraction* » (Cl. SIMON). ♦ 2° *Plur.* Spectacle de variétés, dans un autre spectacle (cinéma, etc.), au cours d'une soirée, d'un gala. *Les attractions d'une boire de nuit. À quelle heure passent les attractions?*

ATTRAIT [atrɛ]. n. m. (1175, « action d'attirer; entraînement » (des passions, de la vocation); de l'a. fr. *attraire* « attirer »). ♦ 1° Ce qui attire agréablement, charme, séduit. V. Agrément, charme, fascination, séduction, tentation. *L'attrait de l'aventure. L'attrait de la nouveauté.* « *L'on remarquait sur son visage je ne sais quoi de vertueux et de passionné dont l'attrait était irrésistible* » (CHATEAUB.). « *L'attrait du danger est au fond de toutes les grandes passions* » (FRANCE). ♦ 2° *Plur.* Vx ou littér. *Les attraits d'une femme :* les beautés qui en elle attirent. V. Agrément, appas, beauté, charme, grâce (Cf. l'anglicisme *Sex-appeal).* « *De grâces et d'attraits je vois qu'elle est pourvue* » (MOL.). *Les femmes « reçoivent des hommes, sans broncher, des compliments sur les attraits précis de* leur *corps* » (COLETTE). ♦ 3° Le fait d'être attiré. de se sentir attiré. V. Attirance, goût, inclination, pencha&. « *Il éprouvait un attrait romantique pour le malheur* » (LACRETELLE). ◈ ANT. *Répulsion;* dégoût, éloignement.

ATTRAPADE [atrapad] *n. f.* ou **ATTRAPAGE** [atrapaʒ]. *n. m.* (XX[e],-1869; de *attraper*). ♦ 1° *Fam.* Critique, gronderie, réprimande. *Une attrapade en règle. V.* Engueulade *(pop.),* savon. ♦ 2° Querelle soudaine. *Ils ont eu une sérieuse attrapade.*

ATTRAPE [atrap]. *n. f.* (XIV[e]; « perfidie », 1214; de *attraper*). ♦ 1° Vx. Piège pour prendre les animaux. ♦ 2° (XVI[e]). Duperie, mystification. ♦ 3° Objet destiné à tromper qqn par amusement. Nous *avions acheté une boite d'attrapes pour leur faire des farces. Farces et attrapes.*

ATTRAPE-MOUCHE [atrapmuʃ]. *n. m.* (1700; de *attraper,* et *mouche).* Nom de diverses plantes dont les feuilles ou les fleurs se referment sur les insectes qui viennent à s'y poser. V. Dionée, droséra. *Des attrape-mouche* ou *des attrapemouches.*

ATTRAPE-NIGAUD [atrapnigo]. II. *m.* (1650; de *attraper,* et *nigaud).* Procédé destiné à attirer et à tromper les gens simples, *non* prévenus. *Cette publicité n'est qu'un attrapenigaud. Des attrape-nigaud* ou *des attrape-nigauds.*

ATTRAPER [atrape]. *v. tr.* (XII–; de a- 1, et *trappe*).

I. *Attraper qqn,* un *animal.* ♦ 1° Vx et *Chasse.* Prendre comme dans un piège (un ennemi, etc.). Un *vieux renard* « *Fut enfin au piège attrapé* » (LA FONT.). ♦ 2° (v. 1200 Rejoindre (qqn) et s'en saisir. *La police a fini par attraper le voleur. Il s'est fait attraper.* V. Prendre; *pop.* Agrafer, choper, poisser. *Gare à toi si je t'attrape!* ♦ 3° (XIII[e]). Tromper par une ruse; « prendre au piège ». V. Abuser, duper, enjôler. *Il m'a bien attrapé* (Cf. *pop.* Il m'a eu). *De plus fin s'y sont laissé attraper.* V. Prendre. Moyen *pour attraper les nigauds.* V. Attrape-nigaud. ◇ *Erre attrapé, bien attrapé* : avoir subi une déception (qu'on ait été trompé ou non). ♦ 4° (1564). *Attraper qqn à qqch. :* le prendre sur le fait. V. Surprendre. *Que je t'y attrape!* ♦ 5° (1867). Faire des reproches à. V. Gronder, réprimander. *Il s'est fait attraper par ses parents.* ◇ Pronom. *Ils* se sont *attrapés.* V. Attrapade.

II. *Attraper qqch.* ♦ 1° (XVII[e]). Arriver à prendre, à saisir (une chose. un animal). V. Saisir. *Il attrape avidement tout ce qu'il voit.* V. Agripper. *Attraper une balle, un ballon à la volée.* « *Les cancres qui attrapent des mouches* » (LARBAUD). « *Goinfre, elle* (la chienne) *attrape* au vol *tout* cc qui *tombe* » (COLETTE). V. Happer. — Fig. *Attraper quelques bribes de conversation.* V. Saisir, surprendre. ♦ 2° (1618). *Vx.* Obtenir adroitement ou par chance. ♦ 3° (1694). *Attraper un coup, un mauvais coup.* V. Recevoir. *Attraper un rhume, une maladie.* V. Contracter, gagner. « *Attrapé un fameux coup de soleil sur presque tout le corps* » (*GIDE).* — Pronom. Une *malade qui s'attrape.* V. Contagieux. « *Votre manie... s'attrape comme une maladie* » (MART. du *G.).* ♦ 4° *Attraper le train, l'autobus :* réussir à l'atteindre. V. Avoir. ♦ 5° (1666). Arriver à saisir par l'esprit, l'imitation. V. Rendre, reproduire, imiter. *Attraper* un *style,* une *manière,* un genre. ♦ 5° *Fam.* Atteindre *un* but. *Il a attrapé le but en plein, c'est un excellent tireur.*

◈ ANT. Lâcher, *relâcher; manquer.*

ATTRAYANT, ANTE [atrɛjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1283; de 1' fr. *attraire* « attirer », lat. *attrahere*). Qui a de l'attrait (spectacle, situation). *Ce paysage, cet endroit n'a rien d'attrayant.* V. Agréable, attirant, plaisant. « *L'illusion offre aux malheureux de si attrayants mirages* » (BALZ.). « *Qui comprend que le dénuement puisse être attrayant comme un luxe?* (*GIDE).* ◈ ANT. *Déplaisant, rebutant,* repoussant.

ATTRIBUABLE [atribyabl(ə)]. *adj.* (1512; de *attribuer*). Qui peut être attribué (à). *Ce phénomène, attribuable à* (te *cause).* V. Dû. *Cet accident ne lui est pas attribuable.* V. Imputable.

ATTRIBUER [atribye]. *v. tr.* (1313; lat. *attribuere, tribuere.* V. Tribut). ♦ 1° Allouer (qqch. à qqn) dans un partage, une répartition. *Attribuer une part à un héritier.* V. Adjuger, allouer, assigner, départir, lotir. *Attribuer à chacun* son *dû.* ◇ *Par ext.* Accorder (un avantage) à qqn, attacher (une prérogative) à un emploi, une fonction. *De nombreux avantages lui ont été attribués. V.* Octroyer. *Attribuer une dignité à qqn.* V. Conférer, décerner. *Attribuer un crédit à une dépense* (V. Affecter, imputer), *certains privilèges à une fonction* (V. Attacher, joindre). ♦ 2" Considérer comme propre à qqn. V. Prêter, reconnaître, supposer. *N'attribuer pas aux autres vos propres défauts. Michèle « lui attribuait des arrière-pensées malveillantes* » (MAURIAC). ♦ 3° Rapporter (qqch à un auteur, à une cause; mettre sur le compte de. *À qui attribuer ce phénomène, ce changement? Comment l'expliquez-vous? Attribuer une invention à qqn. Attribuer à qqn un accident, une faute, une responsabilité.* V. Accuser, imputer, rejeter. « *On souffre trop d'attribuer tout* son *échec à sa propre faute* » (BARRÈS). *4* ♦ 4° S'ATTRIBUER QQCH. : attribuer à soi, se donner en partage une chose matérielle (V. Adjuger) ou morale. *S'attribuer un titre auquel on n'a pas droit* V. Approprier *(s'),* arroger (s'). *S'attribuer fout le mérite de qqch.* V. Targuer *(se).* « *Cette manie qu'eurent les nationalistes de s'attribuer le monopole du patriotisme* » (MART. du G. ◈ ANT. Ôter. refuser, reprendre, retirer. Décliner. *rejeter,* renoncer.

ATTRIBUT [atriby]. *n. m.* (XIV[e]; lat. *attributum* « chose attribuée »). *4* 1° Ce qui est propre, appartient particulièrement à un être, à une chose. V. Caractère, caractéristique, manière (d'être), marque, particularité, propriété, qualité, signe, trait. « *Savoir, Vouloir, Pouvoir, les trois attributs de l'Esprit Angélique* » (BALZ.). « *Le droit de* grâce était *des attributs du droit divin* » (FRANCE). *0 Philo.* Propriété essentielle d'une substance. « *'La compréhension d'un terme embrasse tous les attributs des fermes supérieurs* » (GOBLOT). *4* 2° Emblème caractéristique qui accompagne une figure mythologique, un personnage, une chose personnifiée. *caducée est l'attribut de Mercure, le scepire celui de la royauté.* V. Emblème, symbole. *4* 3° *Log. Ce* qui s'affirme ou se nie du sujet d'une proposition. V. Prédicat. *Ling.* Terme relié au sujet ou au complément d'objet par le verbe être, un verbe d'état (paraître, devenir). *Adjectif, nom attribut.* ◈ ANT. Sujet.

ATTRIBUTAIRE [atribytɛr]. *n.* (1877; de *attributio Dr.* Qui a bénéficié d'une attribution. V. Bénéficiaire.

ATTRIBUTIF, IVE [atribyrif. iv]. *adj.* et *n. m.* (1516;

de *attribution).* ♦ **1°** Dr. *Acte attributif de droit : celui attribue* un droit *(opposé* à acte déclaratif). *Acte attributif ompétence.* ♦ **2°** *Log.* Qui indique un attribut. — N. m. Verbe qui relie l'attribut au sujet.

TTRIBUTION [atribysjɔ̃]. *n. f.* (1361; *lat. attributio).* Action d'attribuer. *Concours pour l'attribution d'un L'attribution de véhicules neufs à un service.* V. Allo**n, distribution, dotation, octroi,** remise. ◇ *Dr.* Action ribuer un bien, un droit dans un *partage. L'attribution e part, d'un lot à un cohéritier.* ♦ **2°** Ling. *Complément ribution* : désignation traditionnelle du complément jet second (il donne cent francs à son *ami;* il refuse son à son frère, il *lui* évite des ennuis). ♦ **3°** *Plur.* (1835). voirs attribués au titulaire d'une fonction, à un corps service. V. Compétence, droit, fonction, pouvoir, **prérove,** privilège, rôle. *Définir, déterminer, délimiter les attrions d'un fonctionnaire, d'un employé. Cela n'est pas, tre pas dans ses attributions.* « *Les autres magistratures aines réunirent comme lui des attributions sacerdotales es attributions politiques* » (FUSTEL de COUL.). ◈ ANT. ait; reprise.

TTRISTANT, ANTE [atristɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1581 *;* de *attris-* Qui attriste. V. Affligeant, chagrinant, désespérant, **lant, navrant.** *Nouvelles attristantes. Spectacle attristant.* **énible,** triste. *Une attristante médiocrité.* V. Déplorable. NT. Consolant, *réconfortant, réjouissant.*

TTRISTER [atriste]. *v. tr. (1468;* de *a-* 1, et *triste).* dre triste. V. Affliger, chagriner, consterner, désoler, **er, navrer, peiner.** « *La joie m'attriste quand elle est ée* » (FLAUB.). « *L'idée de se retrouver dans cette chambre l'attristait horriblement* » (DAUD.). V. Désespérer, **déso-** « *La bêtise consterne et ne donne guère l'envie de rire. ôt elle attriste* » *(COCTEAU). S'attrister de qqch.* « *Maman riste de voir qu'il vient si peu ceffe année* » (MART. du C.). NT. **Amuser.** consoler, égayer, réconforter, réjouir.

TTRITION [atrisjɔ̃]. *n. f. (1503; lat. attritio* « frot**ent** »). *Théol.* (XVIe). Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la **nte** des peines. V. Contrition, regret. « *Cœur tant de fois é D'attritions* » (PÉGUY).

. ♦ **1°** *Méd.* Érosion de la peau ou d'une autre surface ail **dentaire),** par frottement. — Contusion importante. *Chir.* Écrasement d'une partie dure. ♦ **2°** (1972). Usure effectifs d'une entreprise. *L'attrition s'exprime par le ccentage du nombre des départs annuels par rapport à rectif moyen annuel.*

TTROUPEMENT [atrupmɑ̃]. *n. m.* (fin XVIe ; de *attrou-* ♦ **1°** Action de s'attrouper. *Empêcher l'attroupement badauds.* ♦ **2°** Réunion de personnes sur la voie publique *cial t.* qui trouble l'ordre public). V. Manifestation, **rasplement.** « *Un service d'ordre improvisé s'efforçait de erser l'attroupement qui s'était amassé devant l'immeuble* » RT. du G.). — Dr. *Attroupement séditieux.* ◈ ANT. *ersion.*

TTROUPER [atrupe]. *v. tr.* (v. 1205; de a- 1, et *troupe).* embler *en* troupe *(spécialt.* de manière à troubler l'ordre lic). V. **Assembler; ameuter, grouper, rassembler. Ses** *attroupèrent les passants. Les manifestants commencèrent attrouper.* ◈ ANT. **Disperser.**

TYPIE [atipi]. *n. f.* (v. 1970; de a- 2, et *type). Biol.* nque de conformité par rapport à un type donné de rence.

TYPIQUE [atipik]. *adj.* (1808; de a- 2, et *type).* ♦ *Biol. et méd.* Qui n'a pas de type régulier ou ne représente le *type commun.* ♦ **2°** *Didact.* Qui n'a pas de type déter- é (permettant une identification. un classement, etc.). NT. *Typique.*

U, AUX. V. **À et** LE.

u Symb. chimique de l'or*.

UBADE [obad]. *n. f (Albade,* XVe ; prov. *aubada).* ncert donné, à l'aube ou dans la matinée, sous les fenêtres qqn. *Donner une aubade à une jeune fille.* — *Abusiv.* Sérée.

UBAINE [obɛn]. *n. f.* (XIIe ; de l'a. fr. *aubain* « *étranger* », *°aliban* « d'un autre ban »). ♦ **1°** Ancienn. *Droit d'au-e,* droit en vertu duquel le seigneur recueillait les biens l'étranger no" naturalisé laissait en mourant. ♦ 1668). *Mod.* Avantage, profit inattendu, inespéré. *Profiter l'aubaine. Quelle bonne aubaine!* V. Chance, occasion. NT. **Malchance.**

AUBE [ob]. n. *f. (1080;* lat. *alba,* fém. de *albus* lanc »). ♦ **1°** Première lueur du soleil levant qui com-nce à blanchir l'horizon. *Par ext.* Moment de cette lueur. **Point** (du jour); matin. *L'aube se lève, parait. L'aube pré- l'aurore.* V. Aurore. *Dès l'aube ;* de très bonne heure. *'aube était encore indécise, le ciel gardait une couleur allique* » (MART. du G.). ♦ **2°** *Fig. et littér.* **V. Commence-t, début.** *L'aube de la vie. A l'aube de la Révolution.* ◈ ANT. *buscule;* **brune.**

AUBE [ob]. *n. f.* (fin XIe ; lat. *alba).* Vêtement ecclésiastique de lin blanc que. les officiants portent par-dessus la soutane pour célébrer la messe; longue robe blanche des premiers communiants.

3. AUBE [ob]. *n. f.* (1690; *alve* « planchette reliant les arçons de la selle », 1080; probabl. lat. *alapa* « soufflet » et p.-ê. « palette »). Palette d'une roue hydraulique. *Les aubes d'une roue de moulin. Navire à aubes.*

AUBÉPINE [obepin]. *n. f.* (*Albespin,* XIIe ; lat. pop. *°albispinum,* class. *alba spina* « épine blanche »). Arbuste ou arbre épineux *(Rosacées),* à fleurs odorantes blanches ou roses. **à floraison précoce,** utilisé **pour** les haies vives (On disait autrefois *aubépin.* n. m.). V. *aussi* **Azerolier.** *Par ext.* Branche fleurie de cet **arbre.**

AUBÈRE [obɛr]. *adj.* et n. *m.* (1579; esp. *hobero).* Se dit d'un cheval dont la robe est mélangée de poils blancs et de poils rouges. Une jument *aubère. N. m.* Cette couleur de robe. ◈ HOM. *Haubert.*

AUBERGE [obɛrʒ(ə)]. *n. f.* (1606; prov. *auberjo; a.* fr. *herberge.* V. Héberger). Maison très simple, généralement à la campagne, où l'on trouve à loger et manger en payant. V. Hôtellerie, restaurant; guinguette. *Tenir auberge. L'enseigne d'une auberge. Garçon, fille, servante d'auberge.* « *Il dut s'accommoder d'une mauvaise chambre à l'auberge* » (BARRÈS). « *Il en est de la lecture comme des auberges espagnoles : on n'y trouve que ce qu'on y apporte* » (MAUROIS). ◇ Fig. *Prendre la* maison *de qqn pour* une *auberge* : s'y installer, aller y dîner souvent sans être invité, ni désiré. — On *n'est pas sorti de l'auberge* : les difficultés augmentent, vont nous retarder, nous retenir.

AUBERGINE [obɛrʒin]. *n. f.* (1750; catalan *alberginia;* arabe *al-bâdindjân,* d'o. persane). ♦ **1°** Plante potagère *(Solanées)* cultivée pour ses fruits. ◇ Fruit oblong et violacé de cette plante, consommé comme légume. *Aubergines farcies.* ♦ **2°** *Adj.* invar. De la couleur violet foncé de l'aubergine. *Des costumes aubergine.* ♦ **3°** *Fam.* Auxiliaire féminine de la police parisienne, vêtue d'un uniforme aubergine.

AUBERGISTE [obɛrʒist(ə)]. n. (1667; de *auberge).* Personne qui tient auberge. **V.** Hôte, **hôtelier, restaurateur.**

AUBETTE [obɛt]. *n. f.* (*aubette ou hobette, fin* XVe ; fin XVIIIe « *maisonnette* »; de l'a. fr. *hobe, moy.* haut **all.** *hiibe* « ce qui coiffe un édicule »). *Région.* (Belgique, Ouest de la France). Abri édifié sur la voie publique (kiosque à journaux, abri pour usagers des transports en commun). — Recomm. offic. pour *Abribus.*

AUBIER [obje]. *n. m.* (XIVe ; altér. de l'a. fr. *aubour;* lat. *alburnum,* de *albus* « blanc »). Partie tendre et blanchâtre qui se forme chaque année entre le bois dur (**V.** Cœur) et l'écorce d'un arbre. V. Arbre. *L'aubier, bois imparfait ou faux bois, durcit progressivement pour se transformer en bois parfait.*

AUBIN [obɛ̃]. *n. m. (Hobin,* 1534; « cheval », fin XVe ; angl. *hobby).* Allure défectueuse d'un cheval qui galope du train de devant et trotte du train de derrière (ou inversement).

AUBURN [obœrn]. *adj. invar.* (1907; mot angl.). Se dit d'une couleur de cheveux châtain roux aux reflets cuivrés. V. Acajou. *Des cheveux auburn.*

AUCUBA [okyba]. *n. m.* (1796; jap. *aokiba).* Arbuste ornemental à feuilles persistantes vertes tachées de jaune, originaire d'Asie *(Cornacées).*

AUCUN, UNE [okœ̃, yn]. *adj. et pron.* (*Alcun, 980,* pron. *; lat.* pop. *°aliquunus;* de *aliquis* « quelqu'un », et *unus* « un »).

I. *Adj.* ♦ **1°** Littér. *Avec une valeur positive.* Quelque, quelque que ce soit, qu'il soit. Dans les phrases comparatives, dubitatives ou hypothétiques. V. **Quelque.** « *Comme si la raison pouvait mépriser aucun fait d'expérience* » (BARRÈS). ♦ **2°** Cour. Avec une valeur négative (accompagné de la particule ne ou précédé de sans). V. Pas (un). *Aucun physicien n'ignore que... Il ne fait aucun cas de mon expérience. N'avoir aucun talent. Il n'y a plus* aucun *remède.* Ellipt. « *Avez-vous des nouvelles?* » — « *Aucune* ». *Aucun autre. En aucune façon.* V. Aucunement. « *Elle ne perdait aucune occasion de recruter des adeptes* » (MART. du G.). — Sans aucun *doute.* V. Moindre (le). *Littér.* (après le nom) « *Le fût s'élance sans branche aucune et d'un seul jet* » *(GIDE).* ◇ AUCUNS, AUCUNES s'emploie lorsque le nom qu'il accompagne n'a pas de singulier. *Aucunes funérailles.*

II. *Pron.* ♦ **1°** Avec une valeur positive. *Aucun de,* quiconque parmi, l'un **de. Je** *doute qu'aucun d'eux réussisse. Il travaille plus qu'aucun de ses condisciples.* — Vx ou littér. D'AUCUNS : certains, plusieurs. *D'aucuns pourront critiquer ceffe attitude.* ♦ **2°** Cour. Avec une valeur négative (accompagné de ne ou de sans). Je ne *connais aucun de ses amis, aucun d'eux. Il n'en est venu aucun. Il a parlé sans qu'aucun le contredit.* V. Nul, **personne. Je** *n'ai confiance en aucun autre que lui. Je n'en ai aucune de terminée.* — Ellipt. *Lequel préférez-vous?* — *Aucun.*

◈ ANT. Beaucoup, **maint,** plusieurs, tous.

AUCUNEMENT [okynmɑ̃]. *adv.* (1130; de aucun). En

aucune façon, en rien. — (Accompagné de ne ou de sans). V. Nullement, pas. « Je ne *crains guère de choses et ne crains aucunement la mort* » (LA ROCHEF.). — Ellipt. *Est-ce votre avis?- Aucunement : pas* du tout.

AUDACE [odas]. *n. f.* (1130; lat. *audacia*, de *audax*). ♦ 1° Disposition ou mouvement qui porte à des actions extraordinaires, au mépris des obstacles et des dangers. *La* confiance en *soi donne de l'audace.* V. Assurance, bravoure, courage, cran, culot, décision, hardiesse, intrépidité. Une *folle audace.* « *Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, et la France est sauvée!* » (DANTON). ♦ 2° Procédé, détail qui brave les habitudes, les goûts dominants. V. Innovation, originalité. « *L'exemple de Debussy montre qu'un vrai musicien peut tout oser et faire de ses audaces des beautés nouvelles* » (R. ROLLAND). *Les audaces de la mode.* ♦ 3° *Péj.* Hardiesse impudente. V. Aplomb, arrogance, culot, effronterie, impertinence, impudence, inconvenance, **insolence,** outrecuidance, présomption, sans-gêne, toupet. *Cet individu ne manque pas d'audace. Il a* CU *l'audace de me contredire.* V. Front. ◈ ANT. Lâcheté, peur, timidité. *Humilité. réserve, respect.*

AUDACIEUSEMENT [odasjøzmã]. *adv.* (XV^e^; de *audacieux*). Avec audace. ◈ ANT. Timidement.

AUDACIEUX, IEUSE [odasjø, jøz]. *adj.* **et** *n.* (1495; de *audace*). ♦ 1° *Vieilli.* Qui a de l'audace (1°). V. Courageux, brave, hardi, intrépide. *Trop audacieux.* V. Téméraire. — Subst. *La fortune sourit aux audacieux.* ♦ 2° Mod. *(Choses).* Qui dénote de l'audace. *Un audacieux cambriolage.* **V.** Risqué. ◇ Qui s'écarte des règles, des voies ordinaires. *Conceptions audacieuses.* V. Hardi, oeuf, nouveau, novateur. ♦ 3° *Vieilli.* Qui est d'une hardiesse impudente. V. Arrogant, effronté, insolent. Subst. « *D'un jeune audacieux punissez l'insolence* » (CORN.). ◈ ANT. Lâche, peureux, timide. *Humble, respectueux.*

AU-DEÇÀ, AU-DEDANS, AU-DEHORS, AU-DELÀ, AU-DESSOUS, AU-DESSUS, AU-DEVANT *(IOC. adv.).* V. DEÇÀ, DEDANS, etc.

AU-DELA [odla]. n. m. (fin XIX^e^; de *au*, et *delà*). Le monde supraterrestre; la vie, l'activité imaginée après la mort. *Dans l'au-delà.* « *L'homme s'est plus souvent lié à l'au-delà qu'il croit connaître qu'à celui qu'il sait ignorer* » (MALRAUX). *Un au-delà, des au-delàs.*

AUDIBILITÉ [odibilite]. *n. f.* (1949; de *audible).* Qualité de ce qui est audible. *Audibilité radiophonique :* degré d'intensité du son.

AUDIBLE [odibl(ə)]. *adj.* (1488; bas lat. *audibilis*, de *audire* « entendre »). Qui est perceptible par l'oreille. Sons *audibles, à peine audibles.* Subst. « *La voix se promène maintenant dans les plus hautes notes de la gamme et va, si ça continue, dépasser l'audible* » (BAZIN). ◈ ANT. Inaudible.

AUDIENCE [odjãs]. n. *f.* (1160, « action d'écouter »; lat. *audientia*, de *audire* « entendre »). ♦ 1° *Littér.* Action de bien vouloir écouter qqn. V. Attention. « Je *vous demande un moment d'audience* » (MOL.). — *Par ext.* Intérêt porté à qqch. par le public. « C'est un *des rares ouvrages qui aient eu à la fois l'audience du lecteur moyen et l'estime du lecteur délicat* » (MAUROIS). ♦ 2° Réception où l'on admet qqn pour l'écouter. V. Entretien, réception, rendez-vous. *Demander, solliciter, obtenir une audience. Donner audience à qqn. L'ambassadeur a été reçu en audienceparticulière.* ♦ 3° *Séance* d'un tribunal. *Audience publique. Audience à huis clos. Tenir audience. Ouvrir, suspendre, reprendre, lever l'audience.* ♦ 4° *Par ext.* Ceux à qui on donne audience ou qui assistent à une audience. V. Assistance, auditoire.

AUDIENCIER [odjãsje]. *adj.* (XIV^e^; de *audience).* Dr. *Huissier audiencier,* chargé du service de l'audience (3°).

AUDI-MUTITÉ [odimytite]. *n. f.* (*v.* 1900: du lat. *audire*, **et** *mutité*). *Méd.* Mutité congénitale non associée à une surdité.

AUDIO-. Élément, du lat. *audio* « j'entends ».

AUDIOFRÉQUENCE [odjofrekãs]. n. *f. (v. 1960;* de *audio-*, et *fréquence).* SC. Fréquence à laquelle une vibration d'un milieu matériel est perceptible par l'oreille humaine normale. (On dit aussi *fréquence acoustique, fréquence musicale.*)

AUDIOGRAMME [odjogram]. *n. m.* (1951; de *audio-*, et -gramme). Courbe de la sensibilité d'une oreille aux divers sons.

AUDIOLOGIE [odjolɔʒi]. *n. f.* (mil. XX^e^; de *audio-, et -logie*). *Méd.* Étude de l'audition.

AUDIOMÈTRE [odjomɛtʀ(ə)]. *n. m.* (1879; de *audio-*, et -mètre). Appareil permettant de mesurer l'acuité auditive ou d'évaluer le degré d'intensité d'un signal radioélectrique.

AUDIOPHONE [odjofɔn]. *n. m.* (1898; *audiphone,* 1880; de *audio-*, et *-phone*). Petit appareil acoustique servant à renforcer les sons, que les gens qui entendent mal portent près de l'oreille.

AUDIOPROTHÉSISTE [odjoprɔtezist(ə)]. *n.* (*v.* 1960; de *audio-, et prothésiste*). Prothésiste spécialiste des ciences de l'ouïe.

AUDIO-VISUEL, ELLE [odjovizyɛl]. *adj.* (1947; *audio-, et visuel).* Se dit d'une méthode pédagogique qui j le son à l'image (notamment dans l'apprentissage des gues).

AUDITEUR, TRICE [oditœʀ, tʀis]. n. (1230; lat. *audi* ♦ 1° **Personne qui** *écoute. Les auditeurs d'un conféren* d'un *musicien.* V. Auditoire, public, salle. ◇ Ling. *Locu et auditeur.* ◇ *Spécialt.* (XX^e^) Personne qui écoute la ra *Les auditeurs d'une émission. Chers auditeurs, chères a trices.* ♦ 2° *Auditeur libre,* personne admise à assister à cours de faculté sans y être inscrite. ♦ 3° *Auditeur au Co d'État, auditeur* à *la* Cour *des comptes* : fonctionnaire rec au concours et qui débute au Conseil d'État, à la Cour comptes. ◈ ANT. Orateur; locuteur.

AUDITIF. IVE [oditif, iv]. *adj.* (1361 ; du rad. de *audit,* Qui se rapporte *à l'ouïe. Appareil auditif.* V. Oreille. Cor; *auditif externe et interne. Sensations, impressions audit,* V. Audition, *son. Mémoire auditive,* des sons.

AUDITION [odisjɔ̃]. *n. f.* (déb. XIV^e^; *lat. auditio,* de *au* « entendre »). ♦ 1° Fonction du sens de l'ouïe, percep des *sons. Troubles de l'audition.* ♦ 2° Action d'entendre d'être entendu. *Juger d'une pièce de théâtre à la prem audition. Procéder à l'audition des témoins.* ◇ *Séance* d'e donnée par un artiste devant un directeur de théâtre music-hall. V. **Essai.** *Demander une audition.* ◇ *Séance* m cale que donne un artiste.

AUDITIONNER [odisjɔne]. V. (1793, « entendre témoins »; de *audition).* ♦ 1° *V. intr.* (1922). Donner audition pour obtenir un engagement. ♦ 2° V. *tr.* (19 Ecouter (un artiste) qui donne une audition dans l'inten de l'engager. — *Abusiv.* Écouter *pour juger. Auditionne disque.*

AUDITOIRE [oditwaʀ]. *n. m.* (XII^e^; lat. *auditori* ♦ 1° L'ensemble des personnes qui écoutent. V. Audit assemblée, assistance,. audience, public. *Il a joué devan nombreux auditoire. Emouvoir, toucher son auditoire.* ◇ *ext.* L'ensemble des lecteurs. « Je *fais des vœux pour qu bon ouvrage rencontre l'auditoire qu'il mérite* » (DUHA ♦ 2° *Région.* (Belgique, Suisse). Salle de conférences.

AUDITORAT [oditɔʀa]. *n. m.* (1846; de *auditeur).* F tion d'auditeur au Conseil d'Etat, à la Cour des comp *Se préparer à l'auditorat.*

AUDITORIUM [oditɔʀjɔm]. *n.* m. (1906; mot l Salle spécialement aménagée pour *les auditions, et spéc* les auditions musicales de radiodiffusion.

AUGE [oʒ]. *n. f.* (*Augie,* XII^e^; lat. *alveus* « cavité » *alvus* « ventre »). ♦ 1° Bassin en pierre, en bois ou en m qui sert à donner à boire (V. Abreuvoir) ou à manger Mangeoire) aux animaux domestiques. — *Spécialt.* Mange du porc. *Les auges d'une porcherie.* « *Comme ces jeunes p charmants quand ils reniflent de bonheur dans leur aug* (MAURIAC). ♦ 2° Récipient de bois dans lequel les mac délaient le plâtre. ♦ 3° Godet d'une roue hydraulique. à auges. V. Auget. ♦ 4° *Par anal.* Bassin circulaire lequel se meut une meule. V. Ripe. *Auge d'un broyeur, concasseur,* etc. V. Trémie.

AUGÉE [oʒe]. *n. f.* (1458; de *auge*). *Vx. Contenu* d *auge.*

AUGET [oʒɛ]. n. *m.* (XII^e^; de auge). ♦ 1° Petite pour oiseaux. ♦ 2° Petit seau ou godet fixé à la circo rence d'une roue hydraulique pour recevoir l'eau mot *Roue à auges.* V. Auge, godet.

AUGMENT [ɔ(o)gmã]. n. m. (1690; « augmentatio fin XIII^e^; lat. *augmentum*). *Gram.* Voyelle ajoutée devar radical des verbes commençant par une consonne, en g

AUGMENTABLE [ɔ(o)gmãtabl(ə)]. *adj.* (XVI^e^; de *menter).* Que l'on peut augmenter.

AUGMENTATIF. IVE [ɔ(o)gmãtatif, iv]. *adj.* (1 de augmenter). *Gram.* (XVII^e^). Affixe qui renforce le sens mot (ex. : -on dans *caisson).* ◈ ANT. *Diminutif.*

AUGMENTATION [ɔ(o)gmãtasjɔ̃]. **n.** *f.* (1290; *augmentatio).* ♦ 1° Action d'augmenter (1, II); son résu V. Accroissement., **agrandissement;** addition. *Augmenta graduelle, progressive.* V. Gradation: *Augmentation de volu* V. Amplification, développement, dilatation, **élargissem extension, gonflement, grossissement.** *Augmentation de gueur, de durée.* V. Allongement, prolongation, **prolongem** *Augmentation de* hauteur. V. Élévation, hausse, mon *Augmentation de nombre, de quantité.* V. **Multiplicat** *Augmentation de prix.* V. Majoration, montée. *Augmenta d'intensité.* V. Accentuation, **intensification, redoublem renforcement.** *Augmentation de capital* (dans une soci ♦ 2° *Absolt.* Accroissement d'appointements. *Dema une augmentation.* ♦ 3° Ce que l'on ajoute à l'édition velle d'un ouvrage. V. Addition. ◈ ANT. *Diminution; ba réduction.*

AUGMENTER [ɔ(o)gmãte]. **v. (1360;** lat. imp. *augn tare,* de *augere).*

V. *tr.* ♦ **1°** Rendre plus grand, plus considérable par ion d'une chose de même nature. V. Accroître, agrandir. *nenter le volume.* **V. Amplifier, développer, élargir, ire,** *gonfler, grossir. Augmenter la longueur, la durée.* **llonger,** étendre, prolonger, rallonger. *Augmenfer la hau-* V. Élever, hausser. *Augmenter le nombre, la quantité.* **Aultiplier.** *Augmenter les prix, les salaires.* V. Élever, **ser, grossir, majorer, valoriser.** *Augmenter la force.* V. **ısifier, renforcer.** « *Madame de la Tour sentait augmenter nquiétude* » (BERNARD. de ST-P.). *Édition revue et augmen-* ♦ **2°** S'AUGMENTER : devenir plus grand, plus considé-. *S'augmenter de qqch.* « *Tout homme sent son amour gmenter de son bonheur* » (GAUTIER). ♦ **3°** *Augmenfer qqn,* "enter son salaire. V. Augmentation. *J'ai été augmenté lois-ci.*

V. intr. Devenir plus grand, plus considérable. V. **tre, grandir, monter.** *La population augmente chaque ie. Augmenter à vue d'ail. Aller en augmentant.* V. **Cres-o.** *Augmenter de volume. V.* Enfler, gonfler. *LES prix ont nenté. Par ext. Le papier a augmenté,* est plus cher. V. chérir.

› ANT. **Diminuer: baisser,** *décroître,* **réduire.**

.UGURAL, ALE, AUX [ɔ(o)gyʀal, o]. *adj.* (1548; lat. *uralis*). *Antiq.* Qui est relatif aux augures. *Art augural. on augural.*

AUGURE [ɔ(o)gyʀ]. *n. m.* (1213; lat. *augur*). ♦ *Antiq.* Prêtre chargé d'observer certains signes (éclairs et nerre; vol, nourriture et chant d'oiseaux, etc.), afin d'en r des présages. **V. Aruspices, devin.** ♦ **2°** *Mod.* Personne fait des conjectures, prétend prédire l'avenir. V. Devin, phète.

AUGURE [ɔ(o)gyʀ]. *n. m.* (1160; lat. *augurium*). ♦ *Antiq.* Observation et interprétation des signes par les ;ures. *Prendre les* augures. — Présage tiré de cette observa-n. « *Toute la nature Conspire à t'avertir par un sinistre ure* » (VOLT.). ♦ **2°** *Mod.* Tout ce qui semble présager :h.; tout signe par lequel on juge de l'avenir. *Tout cela ne dit rien de bon, n'est pas de bon augure. J'en accepte ugure.* **V. Prédiction, présage.** « *Le suintement rouge du ciel 'horizon lui parut d'un si funèbre augure qu'il referma la isée* » (BARRÈS). *Oiseau de bon, de mauvais augure :* per-me dont l'arrivée est d'un heureux ou d'un mauvais pré-ge, ou qui annonce de bonnes, de mauvaises nouvelles.

AUGURER [ɔ(o)gyʀe]. *v. tr.* (1355; lat. *augurare*). ♦ *Antiq.* En parlant des augures, Observer les signes et en er des présages. ♦ **2°** *(Vieilli).* Inférer quelque événement :ur d'une observation, d'un signe annonciateur ou sympto-atique. **V. Conjecturer, deviner, pressentir, présumer, pré-ir.** ◇ Mod. *Augurer* une *chose d'une autre,* en tirer quelque njecture ou présage. V. Présager. « *Quelle est cette aven-re? et qu'en puis-je augurer?* » *(MOL.).* « *Le temps présent ' sombre, et je n'augure pas bien de l'avenir prochain* » ENAN).

1. AUGUSTE [ɔ(o)gyst(ə)]. *adj. (xv'; « consacré par les* gures », XIII[e]; lat. *augustus*). Qui inspire un grand respect la vénération ou qui en est digne. V. Grand, noble, **respec-ble, sacré, saint, solennel, vénérable. Une** *auguste assemblée, ombre* « *Semble élargir jusqu'aux étoiles Le geste auguste t semeur* » (HUGO). ◈ ANT. **Bas, méprisable.**

2. AUGUSTE [ɔgyst(ə)]. **n. m. (1898; adapt. d'une** expres-**on allemande d'apr.** *auguste* **1, par antiphrase). Type de** ow", pitre au maquillage violent et caricatural (s'oppose ux « clowns blancs », ou clowns proprement dits).

AUGUSTINIEN, IENNE [ɔ(o)gystinjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1751 ; e saint *Augustin).* ♦ **1°** Qui concerne saint Augustin, sa ensée. ♦ **2°** Qui adopte sa théorie sur la grâce.

AUJOURD'HUI [oʒuʀdɥi]. *adv. et n. m.* (XII[e]; de *au, ur,* d', et *hui;* forme renforcée de *hui;* lat. *hodie* « *en ce* **jour** », e *hoc, et die).* ♦ **1°** En ce jour même, au jour où l'on est; ar *ext. Subst. Ce jour même. Il part aujourd'hui. Il y a ujourd'hui huit jours qu'il est arrivé. Il doit partir dès aujour-'hui. L'affaire a été renvoyée à aujourd'hui après-midi. C'est out pour aujourd'hui. Jusqu'aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui.* 'op. *Au jour d'aujourd'hui.* « *Rien ne ressemble mieux à ujourd'hui que demain* » (LA BRUY.). Littér. N. *m.* Le jour ırésent. « *Le vierge, le vivace et le bel aujourd'hui* » (MAL-ARMÉ). « *Tous les aujourd'huis* » (PÉGUY). ♦ **2°** *Par ext.* Au temps où nous sommes; par ext. *Subst.* Le temps où nous ommes. V. **Actuellement,** maintenant, moment (en ce), **pré-ent** (à); Cf. À l'époque actuelle, à l'heure qu'il est, de ios *jours. Les États-Unis d'aujourd'hui.* « *Les hommes ont été de tout temps ce qu'ils sont aujourd'hui, égoïstes, avares t sans pitié* » (FRANCE). ◇ *(Opposé à* demain). « *Aujour-l'hui dans un casque et demain dans un froc* » (BOIL.). ◈ ANT. Demain, *hier.*

AULNAIE ou AUNAIE [onɛ]. **n.** *f. (xv"; aunoie,* XIV[e]; de aulne). Lieu planté d'aulnes.

AULNE ou AUNE [on]. *n. m.* (XII[e]; lat. *alnus*). Arbre *(Bétulinées)* qui croît en Europe dans les lieux humides. « *Des aulnes décelaient un bas-fond* » (MAURIAC). *Bois d'aune.* Le *roi des* aulnes (ballade allemande). ◈ HOM. **Aune.**

AULOF(F)ÉE [ɔlɔfe]. **n.** *f.* (1771 ; de au *lof, et* suff. *-ée*). *Mar.* Mouvement du bateau qui lofe, qui vient au vent. V. **Abattée, acculée.**

AULX. *n.* **m.** *pl.* V. AIL.

AUMÔNE [ɔ(o)mon]. *n. f. (Almosne,* fin XI[e]; lat. pop. *°alemosina,* du lat. ecclés. d'o. gr. *eleemosyna).* ♦ **1°** Don charitable fait aux pauvres. V. Bienfait, charité, do", obole. *Recueillir des aumônes.* V. Quête. *La misère l'a réduit à vivre d'aumône. Demander l'aumône.* **V. Charité; mendier, tendre (la main).** *Foire l'aumône à un mendiant.* « *Donnez, riches! L'aumône est sœur de la prière* » (HUGO), « *L'aumône avilit également celui qui la reçoit et celui qui la fait* » (FRANCE). ♦ **2°** *Fig.* Faveur sollicitée humblement ou accordée par grâce. V. *Grâce. Accorder-lui l'aumône d'un regard.*

AUMÔNERIE [ɔ(o)monʀi]. *n. f.* (1190; de *aumônier).* ♦ **1°** Charge d'aumônier. ♦ **2°** Ensemble des aumôniers, *L'aumônerie militaire.*

AUMÔNIER [ɔ(o)monje]. **n. m.** *(Almosnier,* 1080; de aumône). ♦ **1°** *Ancienn.* Ecclésiastique qui desservait la chapelle d'un grand, d'un prélat. V. Chapelain. — *Grand aumônier de France.* titre du premier aumônier de la cour des rois de France. ♦ **2°** *Mod.* Ecclésiastique chargé de l'instruction religieuse, de la direction spirituelle dans un établissement, un corps. *L'aumônier du lycée, du régiment.* **V. Ministre** (du culte).

AUMÔNIÈRE [ɔ(o)monjɛʀ]. *n. f.* (XII[e]; d e *aumône*) Bourse à coulant qu'on portait autrefois à la ceinture. — Mod. *Aumônière de première communiante.*

AUMUSSE [omys]. *n. f.* (XII[e]; « coiffure »; lat. médiév *almutia;* o. i.). *Ancienn.* Fourrure que les chanoines et les chantres portaient sur le bras en allant à l'office.

AUNAIE. V. AULNAIE.

1. AUNE [on]. *n. f. (Alne,* 1080; frq. *°alina* « avant-bras »). Ancienne mesure de longueur (1,18 m, puis 1,20 m) supprimée en 1840. *Longueur d'une aune ou aunée. Mesurer à l'aune* (auner). Fig. « *Tirant une langue d'une aune* » (FRANCE), une longue langue. *Mesurer les autres à son aune :* juger des autres d'après soi-même. ◈ HOM. **Au/l)ne.**

2. AUNE. *n. m.* V. AULNE.

AUNÉE [one]. *n. f. (Elnée,* XIII[e]; lat. pop. *°elena,* de *(h)elenium,* d'o. gr.). Plante *(Composacées)* des lieux humides, à fleurs jaunes. *Grande aunée, ou Aunée officinale :* variété dont la racine est tonique et aromatique. V. **Inuline.**

AUPARAVANT [oparavɑ̃]. *adv.* (XIV[e]; de au, par, et avant). Avant tel événement, telle action (priorité dans le temps). *Vous me raconterez cela, mais auparavant asseyez-vous. Un mois auparavant.* ◈ ANT. **Après.**

AUPRÈS [opʀɛ]. *loc. prép.* et *ndv.* (1424; de au, et près). 1. *Loc. prép.* AUPRÈS DE. ♦ **1°** Tout près de (surtout avec un nom de personne). V. Côté (à), près. *Approchez-vous, venez vous asseoir auprès de moi.* « *Enivré du charme de vivre auprès d'elle* » (ROUSS.). — *Avoir accès auprès de qqn.* ♦ **2°** *Fig.* (Rapports que. l'on a avec une personne, une collectivité). *L'ambassadeur de Sa Majesté britannique auprès de la République française.* ♦ **3°** (Point de vue). *Il passe pour un impoli* auprès *d'elle* : à ses yeux, dans son esprit. ♦ **4°** En comparaison de. *Ce service n'est rien auprès de ce qu'il a fait pour moi.* « *Que la réalité était triste et ennuyeuse auprès de mon songe* » (FRANCE).

II. Adv. *Littér.* Tout près, dans le voisinage. Les *lieux situés auprès.* « *Les autres, étendus tout auprès pour dormir* » (GIDE). ◈ ANT. **Loin.**

AUQUEL [okɛl]. *pron.* **rel.** V. LEQUEL.

AURA [ɔ(o)ʀa]. n. *f.* (1793; mot lat. « souffle »). ♦ **1°** *Physiol.* anc. Émanation ou principe subtil d'un corps, d'une substance. — SC. *occultes.* Sorte de halo enveloppant le corps, visible aux seuls initiés. 0 *Fig.* (1923) Atmosphère qui entoure ou semble entourer **un être.** V. **Ambiance, atmosphère, émanation.** « *L'être ne meurt pas tout de suite pour nous, il reste baigné d'une espèce d'aura de vie* » (PROUST). ♦ **2°** (1846). *Méd., vx.* Sensation d'une sorte de vapeur qui semble sortir du tronc et des membres, avant l'invasion des attaques d'épilepsie et d'hystérie (LITTRÉ). *Aura hystérique, épileptique.* — *Mod.* Toute sensation ou ensemble de symptômes divers qui marquent le début d'une attaque, d'une crise d'épilepsie, etc. « *Peut-être une douleur secrète qui me traversera la poitrine, précédant, comme une aura, l'éclair de la foudre* » (DUHAM.).

AURANTIACÉES [ɔ(o)ʀɑ̃tjase]. *n. f. pl.* (1846; du lat. bot. *aurantium* « *oranger* », de *aurum* « or »). *Bot.* Famille de plantes dicotylédones dialypétales, à laquelle se rattachent l'oranger trifolioié, le kumquat et les divers *citrus* (V. **Agrumes**).

AURÉLIE [ɔ(o)ʀeli]. *n. f.* (1845; de l'it. *aurelio* « doré », lat. *aurum* « or »). Méduse rose, blanche, mauve, fréquente dans *nos, mers (Acalèphes)*

AUREOLE [ɔ(o)ʀeɔl]. *n. f.* (*Auriole,* fin *XIII[e]~;* lat. ecclés.

(corona) aureola « *couronne* d'or »). ♦ **1°** Cercle doré ou coloré dont les peintres entourent la tête de Jésus-Christ, de la Vierge et des saints. V. Nimbe. ♦ **2°** Cercle lumineux que l'œil voit *autour* d'un objet. ***Auréole de la Lune, du Soleil.*** V. Halo. ♦ **3°** Fig. Degré de gloire qui distingue les saints dans le ciel. — Par *ext.* ***L'auréole du martyre.*** V. Couronne, **éclat, gloire, prestige.** *Entourer, parer qqn d'une auréole.* **V. Auréoler.** 0 Eclat qui semble émaner de qqn. V. Émanation; **atmosphère,** *aura.* « ***La richesse et le bonheur répandent une auréole autour de leurs favoris*** » (BALZ.). ♦ **4°** Trace circulaire laissée sur le papier, le tissu par une tache qui a été *nettoyée. Produit qui détache sans former d'auréoles.*

AURÉOLER [ɔ(o)reɔle]. v. *tr.* **(1867; de auréole).** ♦ **1°** Entourer d'une auréole. V. Ceindre. « ***La tête auréolée par*** sa *coiffe* paysanne » (GENEVOIX). ♦ **2°** *Fig.* Donner de l'éclat, du prestige. V. Glorifier, magnifier. *Mirabeau* « *a laissé un grand* nom, que *la légende* auréole » (BARTHOU). Pronom. « *Il s'auréolait de prestige à mes yeux* » *(GIDE)*. Au p. p. (1856) *Auréolé de gloire.*

AURÉOMYCINE [ɔ(o)reɔmisin]. *n. f. (v.* 1950; du lat. *aureus* « d'or », et *-myc(e)*. Antibiotique *(streptomyces aureofaciens)* utilisé sous la forme d'une poudre jaune d'or, qui agit sur de nombreuses bactéries.

AURICULAIRE [ɔ(o)rikylɛr]. *adj. et n. m.* (1532; bas lat. *auricularius*, de *auricula*. V. Oreille).

1. ♦ **1°** Qui *a* rapport *à* l'oreille. ***Pavillon auriculaire.*** — *Témoin auriculaire*, qui a entendu de ses propres oreilles ce qu'il raconte *ou* dépose. ♦ **2°** *N. m.* ***L'auriculaire*** : le petit doigt de la main (sa petitesse permet de l'introduire dans l'oreille).

II. *Anat.* Qui a rapport aux oreillettes et auricules du cœur. *Appendice auriculaire.*

AURICULE [ɔ(o)rikyl]. *n. f.* **(1377, « petite oreille » ; lat.** *auricula*. V. Oreille). *Anat.* Diverticule prolongeant les oreillettes du cœur. *Auricule droite. Auricule gauche.*

AURIFÈRE [ɔ(o)rifɛr]. *adj.* (1532; lat. *aurifer*, de *aurum* « or », et *-fère*). Qui contient de l'or. *Sable, rivière, terrain aurifère.*

AURIFICATION [ɔ(o)rifikasjɔ̃]. *n. f.* (1858; de *aurifier).* Action d'aurifier. *Aurification d'une dent.*

AURIFIER [ɔ(o)rifje]. *v.* **fr. (1863; du lat.** *aurum* « **or** »). Obturer (une dent) avec de l'or. ◈ HOM. Horrifier.

AURIGE [ɔriʒ]. *n. m.* (1834; popularisé, fin XIX^e^, par les découvertes de Delphes; *lat. auriga* « cocher »). *Anfiq.* Conducteur de char, dans *les courses. L'aurige de Delphes,* célèbre bronze grec trouvé dans ce sanctuaire.

AURIGNACIEN, IENNE [ɔ(o)riɲasjɛ̃, jɛn]. *adj. et n. m.* (XX^e^; de *Aurignac*). Se dit de l'industrie préhistorique d'Aurignac (début du paléolithique supérieur) qui présente les premières œuvres d'art. — N. *m.* Période de cette industrie.

1. **AURIQUE** [ɔ(o)rik]. *adj.* (1797; néerl. *oorig*). *Mar.* Se dit des voiles qui ont la forme d'un quadrilatère irrégulier et sont fixées à un étai, une draille ou une corne.

2. AURIQUE [ɔrik]. *adj.* (1846; lat. *aurum* « or »). *Chim.* Qui contient ou se rapporte à l'or trivalent. *Chlorure aurique. Traitement aurique.*

AUROCHS [ɔ(o)rɔk(s)]. *n. m.* (XVIII^e^; *ouroflz*, 1414; all. *Auerochs*, de *Ochs* « bœuf », et germ. *Auer* qui a donné le lat. *urus*. V. Ure). Mammifère ongulé *(Bovidés-bovinés)*, bœuf sauvage de grande taille dont l'espèce est en voie d'extinction.

AURORAL, ALE, AUX [ɔ(o)rɔral, o]. *adj.* (1866; de *aurore).* De l'aurore, *spécialt.* de l'aurore polaire. *Radiations aurorales.*

AURORE [ɔ(o)rɔr]. *n. f.* (XIII^e^; **lat.** *aurora*).

1. Lueur brillante et rosée qui suit l'aube et précède le lever du soleil; *moment où le* soleil *va se lever. Lumière de l'aurore. Se lever à l'aurore, dès l'aurore, avant l'aurore.* V. Aube. « Une *longue jonque de nuages, amarrée au ras de l'horizon. retardait seule le premier feu de l'aurore* » (COLETTE). Poét. « *Quand l'Aurore avec ses doigts de rose entr'ouvrira les portes dorées de l'Orient* » (FÉN.). — *Fig. V.* **Aube, commencement,** *origine.* « *Ces actes ne sont qu'une ébauche et comme l'aurore de la réforme* » (BOSS.). — (ANT. Brune, **crépuscule.)**

II. (1646, *aurore boréale). Aurore polaire* : arc lumineux (jet d'électrons solaires) qui apparaît dans les régions polaires de l'atmosphère. *Aurore boréale, australe.*

AUSCULTATION [ɔ(o)skyltasjɔ̃]. *n. f.* (1819; « action d'écouter, *examen* », 1570; lat. *auscultatio*. V. **Ausculter).** Action d'écouter les bruits qui se produisent à l'intérieur de l'organisme pour faire un diagnostic. V. Exploration, per**cussion. succussion.** *Auscultation immédiate,* par application de l'oreille sur la partie à explorer. *Auscultation médiate,* par interposition d'un instrument. V. Stéthoscope. « *A l'auscultation, ceux qui me soignent affirment qu'ils ne trouvent rien* » (MART. du Ci.).

AUSCULTATOIRE [ɔ(o)skyltatwar]. *adj.* (XX^e^; de *auscultation*). Qui a rapport à l'auscultation. *Signes auscultatoires. Méthode auscultatoire.*

AUSCULTER [ɔ(o)skylte]. v. *tr.* (1819; « examiner XVI^e^; lat. *auscultare* « écouter »). Explorer les bruits de l'organisme par l'auscultation. *Ausculter les bronches, cœur. Ausculter un malade.* « *En m'auscultant il découvrit mon abdomen des cavités inquiétantes* » (GIDE).

AUSPICE [ɔ(o)spis]. *n. m.* (*Euspice*, XIV^e^; *lat. auspicium* de avis « oiseau », et *spicere* « examiner »). ♦ **1°** *Antiq. rom* Observation des oiseaux, présage tir6 du vol, des mouvement de l'appétit, du chant des oiseaux, etc. V. Augure (2), pr *sage,* **signe.** ♦ **2°** Fig. *et* mod. *Sous de favorables, d'heureux, d riants auspices. Sous de fâcheux, funestes, tristes auspice* V. **Condition, influence, présage.** « *Deux jeunes époux, un sous d'heureux auspices* » (ROUSS.). — Sous *les auspices de qq* avec son appui, en invoquant sa recommandation. *Fair entreprendre une chose sous les auspices de qqn.* V. **Appu direction, égide, patronage, protection.** ◈ HOM. Hospice.

AUSSI [osi]. *adv. et conj.* (*Alsi*, déb. XII^e^; *lat.* pop. *°alidsi* de *aliud* « autre », et *sic* « ainsi »).

1. *Adv.* ♦ **1°** Terme de comparaison accompagnant u adjectif ou un adverbe, exprimant un rapport d'égalité. Autant, également. *Il est aussi grand que vous; aussi gra que beau. Il s'est conduit tout aussi mal que la dernière fo Aussi vite que vous le pourrez. que possible. D'aussi loin qu me vit.* « *I'l a été aussi amical et aussi ouvert avec moi que permet son caractère froid* » (STENDHAL). — **AUSSI BIEN QUE.** *On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.* AUSSI... avec ellipse du second terme de comparaison. V. S *Je n'ai jamais rien vu d'aussi joli* (que cela). *Je ne pensais p qu'il était aussi vieux.* « *La voyant dans une situation aus brillante, je l'ai suppliée de vous envoyer quelques secours* (BERNARD. de ST-P.). ◇ Avant le verbe, au sens de *bi* **que.** V. Pour, **quelque, si.** « **Ce** *corps contre son corps, aus léger qu'il fût, l'empêchait de respirer* » **(MAURIAC).** *Aus invraisemblable que cela paraisse. Aussi riche soir-il.* ♦ **2°** I la même façon. V. Pareillement. En phrase affirmative. *Lor que le physique est atteint, le moral l'est aussi. C'est aussi m* **avis.** V. **Également.** *Moi aussi je pars. Et moi aussi.* V. **Ito** *(pop.). Dormes bien.* — *Vous aussi.* V. Même (de). ◇ (E phrase négative) *Vx* ou *fam.* lorsque la négation est sent comme un fait positif. « *Et vous aussi, vous n'êtes pas he reux?* » (FROMENTIN) : vous non* plus. ◇ AUSSI BIEN. *pourrais aussi bien refuser.* — AUSSI **BIEN QUE** : de même qu V. **Autant (que), comme.** « *Un génie aussi bien qu'une mo tagne, vus de trop près, épouvantent* » (HUGO). « *L'absence e aussi bien un remède à la haine Qu'un appareil contre l'amour* (LA FONT.). ♦ **3°** Pareillement et de plus. V. Encore, outre (en plus *(en). Il parle l'anglais et aussi l'allemand. Apprendre suffit pas, il faut aussi retenir. Non seulement... mais aussi.* MAIS **AUSSI,** mais au surplus, d'ailleurs. *Mais aussi pourqu a-t-il accepté?* — AUSSI BIEN (Littér.). V. Ailleurs (d'). « *Vo êtes aussi bien le véritable roi* » (CORN.). *Puisqu'aussi bien vo partez.* — (Avec une valeur copulative, devant une causal « *Qu'il périsse ! Aussi bien il ne vii plus pour nous* » (RAC

II. *Conj.* Marque un rapport de conséquence avec la pr position qui précède. *L'égoïste n'aime que lui, aussi fout monde l'abandonne.* V. **Conséquence (en), pourquoi** (c'est *Ces étoffes sont belles, aussi coûtera-elles cher.*

AUSSIÈRE. V. HAUSSIÈRE.

AUSSITÔT [osito]. *adv.* (XIII^e^; de *aussi, et tôt).* ♦ **1°** Da le moment même, au même instant. *J'ai compris aussitôt qu'il vouloir.* V. Abord (dès 1'). *Il s'enfuit aussitôt, tout aus tôt.* V. **Immédiatement;** illico *(fam.)*, **incontinent, instant nément (Cf.** A **l'instant,** sur-le-champ, *tout* de *suite). Aussit après son départ.* ♦ **2°** *Loc. conj.* AUSSITÔT **QUE.** II *le reconn aussitôt qu'il le vif.* V. **Dès.** *Aussitôt qu'il fut parti, l'aut* arriva. V. Sitôt. — *Ellipt.* (Littér.) *Aussitôt qu'arrivés* (aussit qu'ils furent arrivés). — *(Cour.) Aussitôt arrivé, il se couch Aussitôt la lettre reçue, vous partirez.* Loc. *Aussitôt dit. aus tôt fait,* il dit la chose et la fait aussitôt.

AUSTÉNITE [ostenit]. *n. f.* **(déb.** XX^e^; **de** *Austen*, méta lurgiste angl.). *Métall.* Constituant micrographique d aciers (à face cubique centrée) contenant une soluti d'environ 2 % de carbone. V. **Ferrite.**

AUSTÈRE [ɔ(o)stɛr]. *adj.* **(1120,** « âpre », **et « austère »** lat. *austerus*, du gr.). ♦ **1°** Qui se montre sévère pour so retranche sur ses aises et ses plaisirs. V. **Ascète, puritai rigoriste, sévère, sobre, spartiate,** stoïcien. *Par ext.* V. Du **rigoureux.** *La vie austère d'un ascète.* V. **Ascétique.** « **S** *disciples menaient une vie fort austère, jeûnaient fréquemme et affectaient un air triste et soucieux* » **(RENAN).** *Mora règle, discipline austère.* Une *vertu austère.* ♦ **2°** *Par ex* Triste et froid; sans ornement. V. Sévère. Cette *robe est peu austère. Un monument austère.* « *Il n'y a qu'à voir dessin, tout à fait le style de Meidias en plus austère, en moi* orné » (N. SARRAUTE). ◈ ANT. Dissolu. voluptueux. Aimable. **g**

AUSTÈREMENT [ɔ(o)stɛrmɑ̃]. *adv.* (1212; de *austère* D'une manière austère.

AUSTÉRITÉ [ɔ(o)sterite]. *n. f.* (XIII^e^; lat. *austerita* ♦ **1°** Caractère de ce qui est austère (1°). *L'austérité*

e, du puritain. V. Ascétisme, puritanisme, rigorisme, é, stoïcisme. ***L'austérité** d'une vie, des **mœurs**, d'une* V. Sévérité; dureté, rigidité, **rigueur.** « *Élevé dans un d'austérité protestante* » (LOTI). ◇ Caractère de ce *t austère* (2°). *L'austérité d'une façade.* ♦ 2° *Plur.* **ces,** pratiques austères. V. Abstinence, ascèse, **morti-**, pénitence. « *Elle aimait tout dans la vie religieuse, SES austérités et à ses humiliations* » (BOSS.). ◈ ANT. *. plaisir.*

STRAL, ALE, ALS [ɔ(o)stral]. *adj.* (1372; lat. *aus-* de *auster* « vent du midi »). Qui est au sud du globe **re.** *Pôle austral.* V. Antarctique, sud. *Hémisphère austral. e australe.* Spécialt. *Terres australes,* avoisinant le id. ◈ ANT. Boréal.

ÇTRALOPITHÈQUE [ɔ(o)stralɔpitɛk]. *n. m.* (1959; *tral, et -pithèque*). Anthropoïde découvert en Afrique l, qui savait déjà tailler la pierre et faire du feu.

TAN [otã]. *n. m.* (1560; *mot* PROV., du lat. *altanus* de la haute mer »). Nom que l'on donne dans le Midi 'rance au vent orageux qui souffle du Sud ou du Sud- - Poét. Les *autans,* les vents impétueux. ◈ HOM.

TANT [otã]. *adv.* (*Altant,* 1190; du lat. *alterum* e », et *tantum* « tant »). ♦ 1° AUTANT QUE. Marque :lation d'égalité entre deux termes de comparaison *i).* « *Je lis la Bible autant que l'Alcoran* » (BOIL.). V. (bien). En même quantité, au même degré, au même lans la même mesure. J'en souffre *autant* que vous. V. e. *Il* travaille *autant* qu'il *peut.* « Je te *hais autant que ne* » (BAUDEL.). *Rien ne plaît autant que la nouveauté. Autant partir tout de suite, dire la vérité,* il est aussi geux de. ◇ Dans la *mesure où. Autant qu'il est pos- utant que possible. Autant que je sache. On n'est res- u'autant qu'on est juste.* « *La plupart des hommes ne t qu'autant qu'ils parlent* » (R. ROLLAND). ♦ 2° AUTANT ec un substantif), la même quantité, le même nom- *Il est né autant de garçons que de filles. J'ai autant ie pour son livre que pour le vôtre.* PROV. *Autant nes, autant d'avis.* — (Avec en) La même chose. *Tâchez ire autant.* Je ne *peux* en dire *autant.* — (Absolut.) *Pour* pour cela. *Il a fait un effort mais il n'en est pas moins ux pour autant.* — *(Sans comparaison)* Une telle té, un tel nombre de. *Je ne pensais pas' qu'il aurait de patience.* V. Tant. ♦ 3° AUTANT... AUTANT... isant les éléments d'une comparaison. *Autant il est nt avec elle, autant il est désagréable avec nous.* ♦ *adv.* D'AUTANT, à proportion. *Cela augmente d'autant ofit.* Absolt. *Boire d'autant :* beaucoup, encore plus. *c. conj.* D'AUTANT QUE. vu, attendu *que. D'autant l'autant mieux, d'autant moins que.* « *Il faut procéder rconspection; d'autant que les fautes qu'on y peut faire 'une dangereuse conséquence* » (MOL.). — *Loc. conj.* ANT PLUS QUE, encore plus, à mesure que, pour la raison : *La chaleur était suffocante, d'autant plus qu'on ne pas l'espace et le vent de la mer* » (DAUD.). — *Loc. adv.* ANT PLUS. « *Si on lui objecte que ce préfet est protes- l répond qu'il devait y aller d'autant plus* » (MADELIN). *nt plus ! à* plus forte raison. — D'AUTANT MIEUX *encore* mieux pour la raison que. *La chaleur se conserve nt mieux que vous fermez plus vite la marmite.* — ANT MOINS (QUE), encore moins pour la raison que. . Moins, plus. — HOM. *Autan.*

TARCIE [otarsi]. *n. f.* (1911; « sobriété, frugalité », gr. *autarkeia,* de *autos* « soi-même », et *arkein* re »). État d'un pays qui se suffit à lui-même, n'a pas de l'étranger pour satisfaire à ses besoins; économie . *Vivre en autarcie. Politique d'autarcie, d'isolement nique.* V. Autoconsommation.

TARCIQUE [otarsik]. *adj.* (1938; de *autarcie*). Fondé utarcie. *Politique autarcique.*

TEL [ɔ(o)tɛl]. *n. m.* (Alter, fin XI^e; lat. *altare,* de *altus* t »). ♦ 1° *Antiq.* Tertre de gazon, table de pierre à des sacrifices offerts *aux* dieux. *Dresser, élever un Autel domestique.* V. Laraire. « On *dresse deux autels on. L'encens fume, le sang des victimes coule* » (FÉN.). ext. *Dresser, élever des autels* à qqn, l'égaler à une divi- *La chute de l'objet aimé est d'autant plusprofonde qu'ils nt érigé sur un plus sublime autel* » (MAURIAC). *Liturg.* Table où l'on célèbre le sacrifice chrétien, où élèbre la *messe. L'autel d'une chapelle. Les nombreux d'une cathédrale. L'autel se dresse au milieu du chœur* aître-autel) *dans le sanctuaire.* Table *d'autel. Peinture l* : retable. *Autel portatif :* pierre consacrée qui peut ansportée hors de l'église pour célébrer la messe. — 'approcher de l'autel,* communier, en parlant des fidèles. *. Aller à l'autel : se* marier. *Conduire, suivre une per- à l'autel* : l'épouser. ♦ 3° *Fig.* L'AUTEL, la Religion, *e. Le trône et l'autel.* ◈ HOM. *Hôtel.*

TEUR [otœr]. n. *m.* (XII^e lat. *auctor* « celui qui accroît qui fonde »). ♦ 1° Personne qui est la première cause d'une chose, à l'origine d'une chose. V. Cause, créateur, principe. « *L'auteur de* l'univers » (LA FONT.). V. Dieu. *Être* l'auteur *de son destin, de* ses *propres* maux. V. Artisan. *L'auteur d'un* système, *d'une découverte.* V. Fondateur, inventeur. *Il nie être l'auteur du crime. Ils sont les principaux auteurs de la sédition.* V. Initiateur, promoteur, responsable. « J'en *suis le seul auteur, elle n'est que complice* » (CORN.). Poét. « *Les auteurs de mes jours* » (RAC.), mes parents. ◇ Dr. *(Opposé à* ayant cause) Celui de qui on tient un droit, une obligation. ♦ 2° Personne qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art. *L'auteur d'un livre. L'auteur d'une géographie, d'un tableau, d'un opéra. Auteur inconnu, anonyme.* ♦ 3° *Absolt.* Personne qui a fait un ou plusieurs ouvrages littéraires. V. Écrivain, lettres (homme, femme de). Cet *auteur* a *beaucoup écrit.* « *Des femmes auteurs* » (ROUSS.). *Colette est un auteur célèbre. Étudier les œuvres des grands auteurs;* par ext. *Étudier, citer un auteur. Auteur qui publie* chez *tel éditeur. Droit d'auteur, de propriété littéraire* : droit exclusif d'exploitation qui appartient à l'auteur sur son œuvre. V. Copyright. *Droits d'auteur* : profits pécuniaires résultant de cette exploitation. ◈ HOM. Hauteur.

AUTHENTICITÉ [ɔ(o)tãtisite]. *n. f.* (*Autentiquité,* 1557; de *authentique*). Caractère de ce qui est authentique. ♦ 1° Dr. *Authenticité d'un acte public, notarié :* qualité d'un acte reçu avec les solennités requises par un officier public compétent et capable d'instrumenter. *Contester, nier l'authenticité d'un acte.* ♦ 2° Qualité d'un écrit, d'un discours, d'une œuvre émanant réellement de l'auteur auquel on l'attribue. *Vérifier l'authenticité d'un document, d'un tableau. L'authenticité d'une signature.* ♦ 3° *Par* ext. Qualité d'un fait qui mérite d'être cru, qui est conforme *à la vérité. L'authenticité d'un événement historique.* V. Véracité. ♦ 4' *Par ext.* (XX'). Qualité d'une personne, d'un sentiment authentique (4°). V. Sincérité; *naturel,* vérité. « *Ce qui me plaît en Montherlant c'est un accent d'indéniable authenticité* » *(GIDE!.* ◈ ANT. *Fausseté, imitation.*

AUTHENTIFICATION [ɔ(o)tãtifikasjɔ̃]. n. *f.* (1933; de *authentifier).* Action d'authentifier.

AUTHENTIFIER [ɔ(o)tãtifje]. v. *tr.* (1863; de *authentiquer,* d'apr. *certifier).* Rendre authentique. V. **Authentiquer.** *L'intervention de l'état civil authentifie les naissances,* les mariages et les *décès.* V. Certifier, constater, légaliser. *Un seau authentifie cette pièce.*

AUTHENTIQUE [ɔ(o)tãtik]. *adj. (Autentike,* XII^e; lat. *jur. authenticus,* du gr.). ♦ 1° Dr. *Acte authentique (opposé à acte* sous seing privé) : qui fait foi par lui-même jusqu'à inscription de faux, en raison des formes légales dont il est revêtu. V. Solennel; notarié, public (acte). *Testament authentique.* -Par *ext.* Qui est attesté, certifié conforme à l'original. *Copie authentique.* ♦ 2° Qui est véritablement de l'auteur auquel on l'attribue. *Livre authentique (opposé à* apocryphe). *Évangiles authentiques.* V. *Canonique. Un Rembrandt authentique.* ♦ 3° *Par ext.* Dont l'autorité, la réalité, la vérité ne peut être contestée. V. Assuré, avéré, certain, établi, exact, incontestable, indéniable, indiscutable, indubitable, réel, sûr, véridique, véritable, vrai. *Fait, histoire authentique.* ♦ 4° *Par* ext. (XX^e), Qui exprime une vérité profonde de l'individu et non des habitudes superficielles, des conventions. V. *Sincère; juste,* naturel, vrai. « *Je crois que les sentiments authentiques sont extrêmement rares et que l'immense majorité des êtres humains se contentent de sentiments de convention qu'ils* s'imaginent réellement éprouver » (GIDE). ◈ ANT. Privé. Apocryphe, falsifié, faux, inauthentique. Douteux, incertain, irréel, Affecté, conventionnel.

AUTHENTIQUEMENT [ɔ(o)tãtikmã]. *adv.* (déb. XIV^e; de *authentique).* D'une manière authentique.

AUTHENTIQUER [ɔ(o)tãtike]. *v. tr.* (1265; de *authentique). Vieilli.* Rendre (un acte) authentique. V. Authentifier. « *S'il fallait authentiquer la pièce, le scribe y apposait son* sceau » (DANIEL-ROPS).

AUTISME [ɔ(o)tism(ə)]. *n. m.* (1927; all. *Autismus,* du gr. *autos* « soi-même »). *Psychiatr.* Repliement sur soi-même, pensée détachée de la réalité extérieure; attitude caractéristique des malades schizophrènes. — *Littér.* Forte tendance à l'introversion et à l'égocentrisme.

AUTISTIQUE [ɔ(o)tistik] ou AUTISTE [ɔ(o)tist(ə)]. *adj.* (1927,-1951 ; de *autisme*). Relatif à l'autisme. « *Une indifférence terriblement autiste* » (Cl. LÉVI-STRAUSS).

AUTO-. Elément, du gr. *autos* « soi-même, lui-même », *opposé* à un autre — L'élément *auto-* reste invariable : *des auto-accusations.* ◈ ANT. Hétéro-; allo-.

1. AUTO [ɔ(o)to]. *n. f.* (1897). Abréviation de Auto*mobile. Une auto.* V. Voiture (plus fréquent). — *L'auto.* V. Automobile, automobilisme. « *L'auto est un levier qui grandit tous nos vices et n'exalte pas nos vertus* » (DUHAM.). ◇ Spécialt. *Autos électriques des foires. Autos tamponneuses.*

2. AUTO [awto]. *n. m. (1866; mot* esp. « acte »). *Littér.* Drame religieux espagnol (XVI^e-XVII^e). *Les autos de Lope de Vega.*

AUTO-ACCUSATION [ɔ(o)tɔakyzɑsjɔ̃]. n. *f.* (1933; de *auto-*, et *accusation*). Fait de s'accuser soi-même.

AUTO-ADHÉSIF. IVE [ɔ(o)tɔadezif, iv]. *adj. et n. m.* (1972; de auto-. et *adhésif*). *Syn.* AUTOCOLLANT. — *Un auto-adhésif.*

AUTO-ALLUMAGE [ɔ(o)tɔalymaʒ]. **n.** *m.* (1913; de *auto-*, et allumage). Allumage spontané anormal du mélange carburant dans un cylindre de moteur à explosion.

AUTO-AMORÇAGE [ɔ(o)tɔamɔʀsaʒ]. *n. m.* **(1956;** de *auto-*, et amorçage). Amorçage spontané (d'une réaction, d'un processus, d'une machine).

AUTOBERGE [ɔ(o)tɔbɛʀʒ(ə)]. n. *f.* (v. 1960; de *auto* (mobile), et *berge).* Voie sur berge pour les automobiles.

AUTOBIOGRAPHIE [ɔ(o)tɔbjɔgʀafi]. *n. f.* (1842; de *auto-, et biographie).* Biographie d'un auteur faite par lui-même. V. Biographie, confession(s), mémoire(s), vie. — Œuvre littéraire qui y correspond.

AUTOBIOGRAPHIQUE [ɔ(o)tɔbjɔgʀafik]. *adj. (1832;* du précéd.). Qui concerne la vie de l'auteur. ses souvenirs sur lui-même.

AUTOBUS [ɔ(o)tɔbys]. *n.* m. (1907; de *auto* (mobile), et (omni)*bus).* Véhicule automobile pour le transport en commun des voyageurs, dans les villes. V. Bus. *La plate-forme d'un autobus. Des autobus.*

AUTOCAR [ɔ(o)tɔkaʀ]. n. m. (1896; de *auto*[mobile], et cor). Grand véhicule automobile pour le transport de plusieurs dizaines de personnes. *Autocar de ligne régulière, de tourisme, d'excursion. Autocar pullman, de luxe.* V. Car.

AUTOCASSABLE [ɔ(o)tɔkɑsabl(ə)]. *adj.* (v. *1970;* de *auto-*, et *cassable). Ampoule autocassable,* dont le verre aux extrémités a été traité de manière à pouvoir être cassé sans lime.

AUTOCASTRATION [ɔ(o)tɔkastʀɑsjɔ̃]. *n. f.* (1952; de *auto-*, et *castration). Didact.* Castration qu'on s'inflige à soi-même, mutilation des organes génitaux.

AUTOCENSURE [ɔ(o)tɔsɑ̃syʀ]. **n.** *f.* (v. 1960; de *auto-*, et *censure). Didact.* ou *admin. Censure exercée sur* soi-même. *La rédaction du journal exerce une autocensure pour Éviter l'interdiction.* — Psychan. « *Privé de ma liberté par un jeu de barrages et d'autocensures, je n'ai su ni créer un personnage ni tracer un portrait* » (BEAUVOIR).

AUTOCHENILLE [ɔ(o)tɔʃnij]. *n. f.* (1922; de *auto*(mobile), et *chenille).* Véhicule militaire ou d'exploration (automobile) monté sur chenilles.

AUTOCHROME [ɔ(o)tɔkʀom]. *adj. (1907;* de *auto-*, et *-chrome).* Qui enregistre *les couleurs. Plaque photographique autochrome. Procédé autochrome* (autochromie).

AUTOCHTONE [ɔ(o)tɔktɔn]. *adj.* et *n. (1560,* gr. *autokhthôn,* de *autos, et khthôn* « terre »). ♦ 1° *Qui* est issu du sol même où il habite, qui est censé n'y être pas venu par immigration. V. Aborigène, **indigène, naturel, originaire.** *Peuple, race autochtone. Les autochtones.* ♦ 2° *Géol.* Qui n'a pas subi de transport. *Terrains autochtones.* ◈ ANT. *Étranger.*

AUTOCINÉTIQUE [ɔ(o)tɔsinetik]. *adj.* (mil. XXe; de *auto-, et cinétique). Didact.* Qui est capable de se mouvoir sans recevoir d'impulsion extérieure. *Organisme autocinétique.*

AUTOCLAVE [ɔ(o)tɔklav]. *adj. et n. m.* (1820; de *auto-*, et lat. *clavis* « clé »). Qui se ferme de soi-même. *Appareil, marmite autoclave.* ◇ N. m. Récipient métallique à fermeture extérieure hermétique, et résistant à des pressions élevées, servant notamment à chauffer des substances qui se décomposeraient sous la pression atmosphérique et à la même température, ou à stériliser des objets. *Désinfecter, stériliser des pansements, des vêtements à l'autoclave.*

AUTOCOAT [ɔ(o)tɔkɔt]. *n. m.* (v. *1960;* de *auto [mobile] et* angl. *coat). (Faux anglicisme).* Manteau trois-quarts, destiné en principe aux automobilistes. On écrit aussi *Auto-coat.*

AUTOCOLLANT, ANTE [ɔ(o)tɔkɔlɑ̃, ɑ̃t]. *odj.* (1971 ; de *auto-*, et *collant).* Qui adhère sans être humecté. *Étiquettes, enveloppes autocollantes.* — N. m. *un autocollant.*

AUTOCONDUCTION [ɔ(o)tɔkɔ̃dyksjɔ̃]. *n. f.* (1893; de *auto-*, et *conduction). Électr.* Production de courants, dans un corps "on relié à un circuit, mais placé à l'intérieur d'un solénoïde.

AUTOCONSOMMATION [ɔ(o)tɔkɔ̃sɔmɑsjɔ̃]. *n. f.* (1952; de *auto-*, et *consommation). Écon.* Consommation des produits par leur producteur. *Économie d'autoconsommation.* V. Autarcie.

AUTOCOPIE [ɔ(o)tɔkɔpi]. *n. f.* (1922; de *auto-*, et copie). Procédé par lequel on reproduit un écrit, un dessin à un certain nombre d'exemplaires.

AUTO-COUCHETTES [ɔ(o)tokuʃɛt]. *adj.invar.* (1968 ; de *auto-*, et *couchette).* Se dit de trains de nuit transportant à la fois les voyageurs en couchettes et *leur voiture.-Prendre un train auto-couchettes.*

AUTOCRATE [ɔ(o)tɔkʀat]. *n. m. (1768;* gr. *autokratês* « qui *gouverne* par *lui-même* », de *kratein* « *gouverner* »). Souverain dont la puissance n'est soumise à aucun contr V. Despote, **dictateur, tyran.**

AUTOCRATIE [ɔ(o)tɔkʀasi]. *n. f. (1794; gr. autokrat* V. **Autocrate).** Forme de gouvernement où le souver exerce lui-même une autorité sans limite. V. **Absolutis arbitraire. despotisme. dictature. tyrannie.** « *Le despoti des assemblées est cent fois pire' que l'autocratie d'un se* (PROUDHON). ◈ ANT. *Démocratie.*

AUTOCRATIQUE [ɔ(o)tɔkʀatik]. *adj. (1768;* de *au cratie*). Qui appartient à un autocrate, à l'autocratie. *G vernement, régime autocratique.* V. **Absolu, arbitraire, des tique, dictatorial. tyrannique.** « *Tout pouvoir sans contrepo sans entraves, autocratique, mène à l'abus, à la folie* » (BAL ◈ ANT. *Constitutionnel, démocratique.*

AUTOCRITIQUE [ɔ(o)tɔkʀitik]. *n. f.* (v. 1945; de au *et critique).* ♦ 1° *Polit.* (lang. des marxistes). Critique son propre comportement. ♦ 2° Fam. *Faire son autocritiq* reconnaître ses torts.

AUTOCUISEUR [ɔ(o)tɔkɥizœʀ]. n. m. (1917; de au et cuiseur). Appareil pour cuire les aliments sous press plus rapidement. V. Cocotte.

AUTODAFÉ [ɔ(o)tɔdafe]. *n. m.* (1714; port. *auto da* « acte de foi »). ♦ 1° Cérémonie au cours de laquelle hérétiques condamnés au supplice du feu par l'Inquisit étaient solennellement conviés à faire *acte de foi* pour mér leur rachat dans l'autre monde. *Des autodafés.* — Supp du feu. ♦ 2° Action de détruire par le feu. *Faire un autoc de livres.*

AUTODÉFENSE [ɔ(o)tɔdefɑ̃s]. n. *f.* (1936; de au et *défense).* Défense par les moyens dont on dispose. *Gro d'autodéfense.*

AUTODESTRUCTION [ɔ(o)tɔdɛstʀyksjɔ̃]. *n. f.* (18 de *auto-*, et *destruction).* Destruction (matérielle ou mor par soi-même. « *Tour effort pour dominer leur condition tou à une tentative d'auto-destruction* » (Cl. SIMON).

AUTODÉTERMINATION [ɔ(o)tɔdetɛʀminɑsjɔ̃]. *n (1907,* biol.; de *auto-*, et *détermination). Polit. (1955).* Dé mination du statut politique d'un pays par ses habitants.

AUTODIDACTE [ɔ(o)tɔdidakt(ə)]. *adj. et n.* (15 *gr. autodidaktos;* de *didaskein* « s'instruire »). Qui s instruit lui-même, sans maître. *Un écrivain autodida fils de ses œuvres. Un, une autodidacte.*

AUTODISCIPLINE [ɔ(o)tɔdisiplin]. n. *f.* (19 de *auto-, et discipline).* Discipline que s'impose un indiv ou un groupe, sans intervention coercitive extérieure.

AUTODROME [ɔ(o)tɔdʀom]. n. m. (1907; de *auto*[bile], et *-drome).* Piste fermée pour courses ou essais d'a mobiles. V. **Circuit.** *L'autodrome de Montlhéry.*

AUTO-ÉCOLE [ɔ(o)tɔekɔl]. *n. f.* (v. 1906; de *auto* [bile], et *école).* **École** de conduite des automobiles, prépare les candidats au permis de conduire. *Des auto-éc*

AUTO-ÉROTIQUE [ɔ(o)tɔeʀɔtik]. *adj.* (mil. X de *auto-érotisme). Psycho., psychan. Qui a le* caractère l'auto-érotisme. *Activité auto-érotique d'un enfant.*

AUTO-ÉROTISME [ɔ(o)tɔeʀɔtism(ə)]. *n.* **m. (1'** H. Havelock Ellis, 1898; de *auto-*, et *érotisme). Did* Érotisme qui prend sa source dans le sujet même, et "on une relation d'objet. *L'auto-érotisme est une manifesta normale de la sexualité infantile.*

AUTO-EXCITATEUR, TRICE [ɔ(o)tɔɛksitatœʀ, t *adj.* (1890, fém.; de *auto-*, et *excitateur). Électr.* Dont le rant est fourni par l'induit *même. Machine auto-excitat*

AUTOFÉCONDATION [ɔ(o)tɔfekɔ̃dasjɔ̃]. *n. f.* (18 de *auto-, et fécondation). Bot. V.* **Autogamie.** — Zool. *fécondation des animaux hermaphrodites.*

AUTOFINANCEMENT [ɔ(o)tɔfinɑ̃smɑ̃]. n. m. (v. 19 de *auto-*, et *financement*). Financement d'une entreprise ses propres ressources (affectation de profits aux invest ments).

AUTOGAME [ɔ(o)tɔgam]. *adj.* (1951; de *auto- -game). Biol.* Qui est caractérisé par l'autogamie. *Pl autogame (ou cléistogame),* dont la fécondation est ass par le pollen de *la fleur* elle-même (opposé *à plante allog* caractérisée par la fécondation par le pollen d'une a fleur de la même plante).

AUTOGAMIE [ɔ(o)tɔgami]. *n. f.* (1933; de *auto -gamie). Biol.* Mode de reproduction par union de gam provenant du même individu. observé chez quelques pr zoaires et surtout chez des végétaux (algues; champign certaines plantes supérieures) (V. **Autogame**), plus rare le règne animal (invertébrés hermaphrodites : ver de t escargot). ◈ SYN. *Autofécondation.*

AUTOGÈNE [ɔ(o)tɔʒɛn]. *adj.* (1843; de *auto-*, gène). ♦ 1° Philo. *(vx)* Qui a été fait par soi-même, e par soi-même. *Dieu est autogène.* ♦ 2° *Physiol. (1855)* se développe à l'aide de ses éléments propres, sans sec extérieur. *Training autogène* (anglicisme), autorelaxa (recomm. offic.). ♦ 3° Cour. *Soudure autogène. V.* Soud

AUTOGÉRÉ, ÉE [ɔ(o)tɔʒeʀe]. *adj.* **(1964;** de *au*

›r). Se dit d'une entreprise, gérée par le personnel ion et conseil de gestion). *Usine autogérée.*

TOGESTION [ɔ(o)tɔʒɛstjɔ̃]. *n. f.* **(1960;** de auto-, *tion*). Gestion d'une entreprise, d'une collectivité personnel (direction et conseil de gestion).

TOGESTIONNAIRE [ɔ(o)tɔʒɛstjɔnɛʀ]. *adj.* (1970; *'ogestion*). Relatif à l'autogestion. Socialisme *auto-nuire.*

TOGIRE [ɔ(o)tɔʒiʀ]. *n. m.* (1923; esp. *autogiro, pour re,* de *auto-,* et gr. *guros* « cercle »). Appareil volant r où ce dernier n'assure que la sustentation (et non ɔulsion ; Cf. Hélicoptère).

TOGRAPHE [ɔ(o)tɔgʀaf]. *adj. et n. m.* (1580; gr. *aphos;* de *graphein* « écrire »). Qui est écrit de la propre *le qqn. Lettre, manuscrit autographe.* « *Antoine chercha icace autographe* » (MART. du G.). ◇ N. m. Une *ion d'autographes.* ◈ ANT. *Copie,* reproduction.

TOGRAPHIE [ɔ(o)tɔgʀafi]. n. *f.* (1800; de *auto-, phie*). Procédé qui permet de reproduire par impression t, un dessin tracés avec une encre spéciale.

TOGRAPHIER [ɔ(o)tɔgʀafje]. *v. tr.* **(1843;** de *auto-, ?*). Reproduire un manuscrit, un dessin par l'auto-

TOGRAPHIQUE [ɔ(o)tɔgʀafik]. *adj.* (1839; de *auto-?*). Qui a rapport à l'autographie. *Procédé, encre, autographique.*

TOGREFFE [ɔ(o)tɔgʀɛf]. *n. f.* (1933: de auto-, et Greffe dans laquelle le greffon provient du sujet **me. V. Autoplastie.**

TOGUIDAGE [ɔ(o)tɔgidaʒ]. *n.* m. (1953; de *auto-, lage*). Procédé par lequel un mobile dirige lui-même ɔuvement.

TOGUIDÉ, ÉE [ɔ(o)tɔgide]. *adj.* (v. 1950; de *auto-, lé*). Qui se dirige lui-même par autoguidage. *Engin, ile autoguidé.*

TO-IMMUNISATION [ɔ(o)tɔim(m)ynizasjɔ̃]. *n. f.* de auto-, et immunisation). *Méd.* Etat pathologique ɔrganisme produisant des anticorps contre ses propres **tuants.**

TO-IMPOSITION [ɔ(o)tɔ̃pozisjɔ̃]. *n. f.* (1956; de *et imposition*). Assujettissement des services publics ɔôt.

TO-INDUCTANCE [ɔ(o)tɔ̃dyktɑ̃s]. n. *f.* V. SELF-TANCE.

TO-INDUCTION [ɔ(o)tɔ̃dyksjɔ̃]. n . *f.* (1890; d e *et induction*). *Electr.* Induction produite dans un réseau que par les variations du courant qui le parcourt : henry). *Coefficient d'auto-induction.* ◈ SYN. *Self-'on.*

TO-INFECTION [ɔ(o)tɔ̃fɛksjɔ̃]. *n. f.* (1883; de *et infection*). *Méd.* Infection par des éléments déjà its dans l'organisme (et affaiblissement des défenses).

TO-INTOXICATION [ɔ(o)tɔ̃tɔksikasjɔ̃]. *n.f.* (1887; *o-, et intoxication*). Troubles produits par la mauvaise ation des toxines (déchets de l'organisme). *Auto-:ation urémique.* — *Fig.* Le fait de s'intoxiquer *(fig.)* :me.

TOLYSE [ɔ(o)tɔliz]. n. *f.* (1909; de auto-, et *-lyse*). Destruction des tissus par leurs enzymes (ex. : la putré-ı).

TOMATE [ɔ(o)tɔmat]. **n.** *m.* **(1532,** adj.; gr. *automatos* se meut de soi-même »). ♦ 1° *Vx.* Toute machine e par un mécanisme intérieur. « Une *montre* ou *autre ate, c'est-à-dire machine qui se meut de soi-même* » ARTES). ◇ Mod. *(Inform.).* Dispositif réalisant des thmes, des opérations automatiquement enchaînées. Cou,. Appareil mû par un mécanisme intérieur et imi-es mouvements d'un être vivant. *Les automates de 'ınson.* « Je marchais comme un *automate* » (DUHAM.). Fig. Homme qui agit comme une machine, sans liberté. **:achine; fantoche, jouet, marionnette, pantin, robot.** *ɔt est automate, il est machine. il est ressort* » (LA BRUY.).

TOMATICITÉ [ɔ(o)tɔmatisite]. *n. f.* **(1906;** de *auto-ie*). Caractère de ce qui est automatique. V. Automne.

TOMATION [ɔ(o)tɔmasjɔ̃]. *n. f.* **(1956;** mot angl.). :isme pour *automatisation.* — *Industr.* Fonctionnement ıatique d'un ensemble productif, sous le contrôle d'un ımme unique Recom. offic. : *Automatisation.*

TOMATIQUE [ɔ(o)tɔmatik]. *adj. et n.* (1751; de *ate*).

ldj. ♦ 1° *Physiol. Qui* s'accomplit sans la participation 'olonté. *Mouvement, réflexe automatique.* **V. Inconscient, ntaire, machinal, spontané.** *Les gestes automatiques du mbule. L'écriture automatique des surréalistes.* ♦ 2° (1839). Qui, une fois mis en mouvement. fonctionne -même; qui opère par des moyens mécaniques. *Appa-ıtomatique. Distributeur automatique. Téléphone auto-ıe. Signaux automatiques. Arme automatique,* dans le la pression des gaz de combustion est utilisée pour réarmer. ♦ 3° Fig. (1878) Qui s'accomplit avec une régularité déterminée. *Une répression automatique, aveugle.* « *Nous avons un système de relèvement automatique des salaires quand le coefficient du prix de la vie augmente* » (MAUROIS). « *Une réglementation automatique de la société* » (BERGSON). 0 *Fam.* Qui doit forcément se produire. V. Forcé, sûr. ◈ ANT. *Conscient. délibéré, intentionnel, médité, prémédité,* réfléchi, volontaire.

II. N. *m.* Pistolet automatique. — Téléphone automatique. « *Une* dame *des* P.T.T. *qui* tardait *à* lui *expliquer le fonctionnement de l'automatique dans le Var* » *(SAGAN).*

III. N. f. Sc. Ensemble des disciplines scientifiques et des techniques utilisées pour la conception et l'emploi des dispositifs qui fonctionnent sans intervention d'un opérateur humain. **V. Informatique, cybernétique.**

AUTOMATIQUEMENT [ɔ(o)tɔmatikmɑ̃]. *adv.* (1839; de *automatique).* D'une manière automatique. *Le réflexe succède automatiquement à l'excitation du nerf sensitif. La distribution se fait automatiquement.* **V. Mécaniquement.** 0 *Fam.* et cou,. Forcément, d'une manière quasi automatique. ◈ ANT. Consciemment, *délibérément,* intentionnellement, *volontairement.*

AUTOMATISATION [ɔ(o)tɔmatizasjɔ̃]. n. f. (1875; de *automatiser).* ♦ 1° Emploi de moyens automatiques pour la réalisation d'un processus. ♦ 2° Transformation d'un procédé ou d'une installation en vue de les rendre automatiques*.

AUTOMATISER [ɔ(o)tɔmatize]. V. f,. (XVIII[e]; de *automatique).* Rendre automatique. *Automatiser une production.*

AUTOMATISME [ɔ(o)tɔmatism(ə)]. *n. m.* (v. 1740; de *automate).* ♦ 1° *Physiol.* Accomplissement de mouvements, d'actes sans participation de la volonté; activité d'un organe sans intervention du système nerveux central. *Automatisme du centre respiratoire.* ◇ Cour. Activité rendue automatique par habitude. « *L'automatisme facile des habitudes contractées* » **(BERGSON).** ♦ 2° Automatique* (III). — Fonctionnement automatique d'une machine. ♦ 3° *Fig.* Régularité dans l'accomplissement de certains actes, le déroulement d'événements. « *Le souci constant de la forme, l'application machinale des règles, créent ici une espèce d'automatisme professionnel* » (BERGSON). « *Automatisme, c'est, pou, moi, un développement entièrement déterminé par un événement initial quelconque* » (VALÉRY). ◈ ANT. Conscience, liberté; hasard.

AUTOMÉDON [ɔ(o)tɔmedɔ̃]. *n.* m. (1776; nom du cocher d'Achille dans Homère). *Plaisant.* Cocher.

AUTOMITRAILLEUSE [ɔ(o)tɔmitʀajøz]. n. *f.* (1906; de *auto*(mobile), et *mitrailleuse).* Automobile blindée armée de mitrailleuses.

AUTOMNAL, ALE, AUX [ɔ(o)tɔ(m)nal, o]. *adj.* **(1119;** lat. *autumnalis*). D'automne. *Fleurs automnales. Les brumes automnales.*

AUTOMNE [ɔ(o)tɔn]. **n. m.** *(Autonne,* XIII[e]; lat. *autumnus*). ♦ 1° Saison qui succède à l'été et précède l'hiver, caractérisée par le déclin des jours, la chute des feuilles (dans le climat de la France : 22/23 sept.-21 déc.). *Les jours déclinent à l'automne. Brumes d'automne. La fin de l'automne et le commencement de l'hiver.* **V. Arrière-saison.** « **Une rose** *d'automne est plus qu'une autre exquise* » (D'AUBIGNÉ). « *C'est l'automne, la saison où, sous un soleil refroidi, chacun recueille ce qu'il a semé* » (BARRÈS). ♦ 2° (Déb. XIX[e]). L'AUTOMNE, symbole de maturité ou de déclin. *L'automne de la vie.* « *Comment décrire la vie d'un couple heureux au temps de l'automne de l'amour?* » (MAUROIS). ◈ ANT. *Printemps;* jeunesse.

AUTOMOBILE [ɔ(o)tɔmɔbil]. *adj.* et *n. f.* (1861; de *auto-, et* lat. *mobilis* « mobile », d'apr. *locomobile*). ♦ 1° *Adj.* (1861). Oui se meut de soi-même; qui est mû par un moteur à explosion, à réaction, un moteur électrique, un *gazogène, etc. Véhicule, voiture automobile : auto,* autobus, autocar, autochenille, automoteur, autorail, camion, camionnette, char, chasse-neige, taxi, tracteur. Canot *automobile.* ♦ 2° *N.f.* (v. 1890; aussi masc. jusque v. 1915). Véhicule à quatre roues (ou plus), progressant de lui-même à l'aide d'un moteur, à l'exclusion des grands véhicules utilitaires (camions) et de transport collectif (autobus, autocar). V. **Véhicule, voiture ; machine** (*fam.* Bagnole: *péj.* Clou, guimbarde, tacot). *Modèle, type d'automobiles* : berline, cabriolet, conduite intérieure, coupé, limousine, torpédo. *Marques d'automobiles. Carrosseries* d'automobiles. Salon de l'automobile. Automobile de grosse, de petite cylindrée. Moteur* d'automobile.* **V.** *aussi* **Cylindrée, puissance ; allumage, carburation, graissage, refroidissement.** *Automobile à moteur électrique, à explosion, à combustion interne, à turbine. Organes de transmission d'une automobile.* **V. Changement (de vitesses), différentiel, embrayage, transmission.** *Automobile à boîte automatique; à traction avant. Roues*, direction*, suspension*, freinage* d'une automobile.* V. *aussi* **Amortisseur, pneumatique.** *Eclairage d'une automobile.* V. Phare ; feu; clignotant. *Propriété, police des automobiles* (carte grise; immatriculation, plaque minéralogique; Cf. *aussi*

vignette). *Conduire une automobile.* V. **Automobiliste, chauffeur, conducteur** (Cf. Conduire, rouler; tenir le volant). *Roder une automobile. Cette automobile tient bien la route. Panne, accident d'automobile.* ◇ *L'automobile* : la conduite des automobiles, le sport; les activités économiques liées à la construction, à la vente des automobiles. ♦ 3° *Adj.* Relatif aux véhicules automobiles. *Construction, industrie automobile. Circulation automobile. Assurances automobiles.*

AUTOMOBILISABLE [ɔ(o)tɔmɔbilizabl(ə)]. *adj.* (1925; de *automobilisme*). Adapté à la circulation automobile. V. **Carrossable.** « *Nous retrouvons la route automobilisable* » (GIDE).

AUTOMOBILISME [ɔ(o)tɔmɔbilism(ə)]. *n.* m. (1895; de *automobile*). Tout ce qui concerne l'automobile: le sport automobile.

AUTOMOBILISTE [ɔ(o)tɔmɔbilist(ə)]. n. (1898; de *automobile*). Personne qui conduit une automobile de tourisme.

AUTOMORPHISME [ɔ(o)tɔmɔrfism(ə)]. n. *m.* (v. 1955; de *auto-, et -morphisme*). *Math.* Pour une même structure*, isomorphisme* d'un ensemble sur lui-même. *Automorphisme de groupe, d'anneau.*

AUTOMOTEUR, TRICE [ɔ(o)tɔmɔtœʀ, tʀis]. *adj.* et *n.* m. (1834; de *auto-*, et moteur). ♦ 1° Vx. Qui se meut de soi-même. V. **Automobile.** ♦ 2° *Mod.* Qui se déplace à l'aide d'un moteur (se dit d'un objet habituellement sans moteur). *Affii automoteur.* ♦ 3° N. *m.* Péniche à moteur.

AUTOMOTRICE [ɔ(o)tɔmɔtʀis]. *n. f.* (1906; du précéd.). Autorail.

AUTOMUTILATION [ɔ(o)tɔmytilasjɔ̃]. n. *f.* (1928; de *auto-*, et *mutilation*). *Didacr.* Mutilation qu'on s'inflige à soi-même. *Automutilation volontaire (par ex.* pour être inapte au service militaire). *Automutilation pathologique, cher les obsédés, les anxieux.* (V. **Autocastration.**)

AUTONEIGE [ɔ(o)tɔnɛʒ]. *n. f.* (1969; de *auto*[mobile], et neige). Véhicule conçu pour se déplacer sur des terrains enneigés.

AUTONETTOYANT, ANTE [ɔ(o)tɔnɛtwajɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1973; de *auto-*, et *nettoyer*). *Four autonettoyant :* four qui brûle après usage les dépôts graisseux par pyrolyse ou catalyse, et ne. nécessite pas de nettoyage.

AUTONOME [ɔ(o)tɔnɔm]. *adj.* (1751; gr. *autonomos* « qui se régit par ses propres lois », de *nomos* « loi »). ♦ 1° Qui s'administre lui-même. Gouvernement *autonome*. V. **Indépendant, libre, souverain; autonomie.** — *Par ext.* Qui est administré par une collectivité *autonome. Budget, caisse, port* autonome. ♦ 2° (1846). Qui se détermine selon des règles librement choisies. *Individu. volonté autonome. V.* **Libre.** ♦ 3° *Gestion autonome* dans une entreprise où chaque unité de production est considérée comme autonome. ♦ 4° *Inform.* Qualifie une unité ou un calculateur périphérique non connecté à un calculateur central. ◈ ANT. Dépendant; assujetti. *soumis, subordonné, sujet, vassal.*

AUTONOMIE [ɔ(o)tɔnɔmi]. *n. f.* (1596, repris 1751 ; gr. *autonomia*, de aufonomos. V. Autonome). ♦ 1° Droit de se gouverner par ses propres lois. V. **Indépendance, liberté, self-government.** *Autonomie politique complète.* V. **Souveraineté.** *Réclamer l'autonomie.* V. **Autonomiste.** *Autonomie administrative, communale.* V. **Décentralisation, personnalité.** *Autonomie financière* : gestion financière indépendante. ♦ 2° *Philo.* Droit pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet. V. Liberté. *L'autonomie de la volonté* (KANT). *-Dr. Principe de l'autonomie de la volonté :* en vertu duquel les volontés individuelles déterminent librement les formes, les conditions et les effets des actes juridiques. ♦ 3° (XX'). Distance que peut franchir un véhicule, un avion, un navire sans être ravitaillé en carburant. ◈ ANT. *Dépendance,* soumission, subordination. tutelle.

AUTONOMISTE [ɔ(o)tɔnɔmist(ə)]. n. (1870; de *autonomie*). Partisan de l'autonomie (en matière politique). V. **Nationaliste, particulariste, sécessionniste, séparatiste.**

AUTONYME [ɔ(o)tɔnim]. *adj.* (1970; de auto-, et gr. *onoma* « nom », d'apr. *homonyme,* etc.). *Log., ling.* Qui se désigne lui-même comme signe dans le discours, en parlant d'un mot ou d'un énoncé. *Dans* « violette *est* un nom *féminin* », « violette » est *autonyme. (Dér.* AUTONYMIE, *n. f.)*

AUTOPLASTIE [ɔ(o)tɔplasti]. n. *f.* (1838; de *auto-*. et gr. *plassein* « façonner »). *Chir.* Implantation chirurgicale de greffon provenant de l'individu même (*autogreffe*).

AUTOPOMPE [ɔ(o)tɔpɔ̃p]. *n. f.* (1933; de *auto*(mobile), et *pompe*). Camion automobile équipé d'une pompe à incendie actionnée par le moteur (Cf. Motopompe).

AUTOPORTEUR. EUSE [ɔ(o)tɔpɔʀtœʀ, øz] ou **AUTOPORTANT. ANTE** [ɔ(o)tɔpɔʀtɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1960; de *auto-*, et *p eurr portant).* *Archit.* Dont la stabilité est assurée par la forme (sans support). *Voûte autoportante.* Techn. *Carrosserie autoporteuse.*

AUTOPORTRAIT [ɔ(o)tɔpɔʀtʀɛ]. n. m. (v. 1950; de *auto-*, et *portrait*). Portrait *a-un* dessinateur, d'un peintre exécuté par lui-même. *Les autoportraits de Rembrandt, de Goya, de Van Gogh.*

AUTOPROPULSÉ, ÉE [ɔ(o)tɔpʀɔpylse]. *adj.* (v. de *auto-*, et *propulsé).* Qui est propulsé par ses propres r (se dirige sans pilote). V. **Autoguidé. Engin** *autop (muni* d'un *autopropulseur* [ɔ(o)tɔpʀɔpylsœʀ]).

AUTOPROPULSION [ɔ(o)tɔpʀɔpylsjɔ̃]. *n. f.* (v. de *propulsion;* Cf. le précéd.). Propulsion d'engins 1 dispositif automatique, sans intervention humaine à

AUTOPSIE [ɔ(o)tɔpsi]. *n. f.* (1573 ; du gr. *autopsia* « de voir de ses propres yeux »). ♦ 1° *Méd.* Examen de les parties d'un cadavre. *Ordonner l'autopsie. Faire l'a, d'un cadavre.* « *Ce n'est pas un meurtre. Faites-le tran à l'hospice, je vais faire l'autopsie* » (MAURois). ♦ 2 (1827). Examen attentif, approfondi. V. Analyse, diss

AUTOPSIER [ɔ(o)tɔpsje]. v. *tr.* (1866: du pr Faire l'autopsie de.

AUTOPUNITION [ɔ(o)tɔpynisjɔ̃]. n. *f.* (1951 ; de et *punition*). *Psycho.* Conduite par laquelle le sujet pr ou atténue un sentiment de culpabilité en s'infligea punition.

AUTORADIO [ɔ(o)tɔʀadjo]. *adj.* et *n. m.* (19 *auto*[mobile], *et radio).* Poste de radio conçu pour êt sur le tableau de bord d'une automobile. *Des postes radio. — N. m. Des autoradios.*

AUTORADIOGRAPHIE [ɔ(o)tɔʀadjɔgʀafi]. *n. f.* de *auto-*, et *radiographie*). SC. Radiographie obten plaçant une émulsion sensible à proximité d'un corps actif.

AUTORAIL [ɔ(o)tɔʀaj]. **n. m. (v. 1925;** de *auto*(m et *rail).* Véhicule automoteur (généralement muni d' de plusieurs moteurs diésel) pour le transport sur rail, *rails sur pneus* (V. **Micheline**).

AUTORÉGLAGE [ɔ(o)tɔʀeglaʒ]. *n.* **m. (1960;** de et *réglage). Techn.* Propriété de rétablir automatiqu un régime après une perturbation. V. **Autorégulation.**

AUTORÉGULATEUR, TRICE [ɔ(o)tɔʀegylatœʀ, *adj.* (1866; de *auto-* 1, et *régulateur). Didact* produit une autorégulation. *Mécanismes biologiques régulateurs.*

AUTORÉGULATION [ɔ(o)tɔʀegylasjɔ̃]. n. *f.* (18 *auto-, et régulation).* Régulation d'une machine, d'u cossus d'une fonction sans intervention extérieure. *A gulation de la pression artérielle.*

AUTORISATION [ɔ(o)tɔʀizasjɔ̃]. *n. f. (Auctoris 1419;* de *autoriser).* ♦ 1° Action d'autoriser. *L'autor des parents au mariage de leurs enfants mineurs.* V. A approbation, consentement, permission. *Autorisation d' fer une chute d'eau.* V. Concession. *Autorisation de* V. **Permis.** ◇ Droit accordé par celui qui autorise *l'autorisation de sortir.* V. **Permission.** *Autorisation de faire.* V. **Dispense, exemption, faculté.** *Demander, obte autorisation.* ♦ 2° Acte, écrit par lequel on autorise. V mis; bon, congé, dispense, laissez-passer, licence, p *Montrer, exhiber une autorisation.* ◈ ANT. *Défense,* chement, interdiction, refus.

AUTORISÉ, ÉE [ɔ(o)tɔʀize]. *adj.* (1316; V. Auto ♦ 1° Vx. Qui jouit d'une grande autorité. ♦ 2° Q autorité, est digne de créance. *Personne autorisée. Un c autorisé.* V. Qualifié. *Les milieux autorisés dément, nouvelle.* V. **Officiel; influent.** ♦ 3° Qui a reçu autor autorisation. *Association autorisée. Etalon autoris* **Approuvé.** *Je me crois autorisé à dire. V.* **Fondé; droit** (e de). ♦ 4° Qui est permis. V. **Permis; admis, toléré.** *To autorisée par l'usage.*

AUTORISER [ɔ(o)tɔʀize]. *v. tr.* (*Actorizer, fin* XII *médiév. auctorizare,* de *auctor* « garant ». V. Auteur). ♦ Revêtir (qqn) d'une autorité. V. Accréditer. *Le Chef de autorise les ambassadeurs.* ♦ 2° *Littér.* Donner de l'au du crédit à. V. Accréditer, **confirmer, justifier.** « *Ils ne vent de la pensée que pour autoriser leurs injustices* » (V ♦ 3° Cour. AUTORISER *(qqn)* À. Accorder à (qqn) un une permission. V. **Habiliter** *(dr.). Un décret l'a aut exploiter cette mine. Je vous autorise à ne pas y aller.* V penser, exempter. ◇ (Avec un nom de chose pour Donner le droit, la faculté, la possibilité. V. **Permett** *confiance que vous m'accorder m'autorise à vous dire* « *Rien ne m'autorisant à croire Sodome plus peuplée d d'hui qu'hier* » *(GIDE).* ♦ 4° AUTORISER~ (QQCH.) : licite. *Autoriser les sorties.* V. **Accepter, permettre.** ◇ mettre, rendre possible. « *Je suis passionné pour la et pour les mensonges qu'elle autorise* » (RENAR 5° S'AUTORISER DE : s'appuyer sur une autorité, p prétexte (de qqch.) pour.. V. Appuyer (s'), prétexter. *ennemis, trop heureux de son exemple et s'en autorisan nier sa doctrine* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. **Défendre,** cher. interdire. *brohiber. proscrire.*

AUTORITAIRE [ɔ(o)tɔʀitɛʀ]. *adj.* (1863; de *aut* ♦ 1° Qui aime l'autorité; qui en use ou abuse volo *Une politique, un régime autoritaire. L'Empire auto (opposé* à l'Empire libéral que Napoléon III inaugu

Régime autoritaire, à exécutif non contrôlé. V. Absolu, **tiste,** dictatorial, ferme, fort. ♦ **2°** Qui aime à être *Homme, caractère autoritaire.* V. Cassant, dur, **impé-** intransigeant. *Air, ton autoritaire* : qui exprime le **andement,** n'admet pas la contradiction. V. **Impé-** impérieux. « *Une voix s'éleva, forte, vibrante, autori-* (DUHAM.). *D'une manière* autoritaire : autoritairement ◈ ANT. *Doux, conciliant, faible ; libéral.*

TORITARISME [ɔ(o)tɔRitaRism(ə)]. n. m. (1870; de *aire).* Caractère d'un régime politique, d'un gouver- **t** autoritaire. ◇ Caractère, comportement d'une ıne autoritaire. V. Autorité. ◈ ANT. Libéralisme.

TORITÉ [ɔ(o)tɔRite]. *n. f.* (*Auctorité,* 1119; lat. *auc-* , de *auctor* « auteur »). ♦ **1°** Droit de commander, **ir** (reconnu ou non) d'imposer l'obéissance. V. Com- ment, domination, force, puissance, souveraineté. *rité suprême. L'autorité du souverain, du chef de l'État. rité du supérieur sur ses subordonnés, du chef sur ses* : (V. Hiérarchie). *Autorité paternelle. Autorité du sur le mineur.* V. Tutelle. *Autorité légitime, établie; e, usurpée. Autorité absolue, despotique, dictatoriale, mire, sans contrôle. Régime d'autorité.* V. Absolutisme, lire, autocratie, autoritarisme. césarisme. despotisme, **ıre, domination,** oppression, **totalitarisme, tyrannie.** *'ttre les peuples à son autorité.* V. **Hégémonie.** *Avoir 'é sur qqn. Être sous l'autorité de qqn.* « *Lorsque l'autorité le paraître juste aux sujets, il faut encore du temps pour cesse de le paraître aux maîtres* » (FUSTEL de COUL.). *épugnance que j'ai de faire prévaloir. mon désir, de faire 'autorité, de commander* » (*GIDE).* — *Autorité de jus-* pouvoir permettant aux juges d'ordonner des mesures es aux personnes ou aux biens. *Décision par autorité ice.* ◇ *De sa propre autorité* : avec l'autorité, le pouvoir ɔision qu'on s'attribue, sans autorisation. ◇ *D'auto-* **i'une** manière absolue, sans tolérer de discussion: sans lter personne *(pop.* D'autor, bessif). « *Ces imbéciles 'nt classé, d'autorité, dans la catégorie des maniaques* » RIAC). ♦ **2°** Les organes du pouvoir. *Les actes, les ms, les agents, les représentants de l'Autorité. V.* **Gou- nent;** administration. *L'autorité législative, adminis-* **, *militaire.*** ◇ Plur. *Les autorités :* les personnes qui nt l'autorité. *Les autorités civiles, militaires, religieuses,* **gnitaire.** « *L'appareil des puissances temporelles, les nces politiques. les autorités de tout ordre. intellectuelles.* les *même* » (MART. du G.). ♦ 3" Force obligatoire; oire d'un acte de l'autorité publique. *Autorité de la* Souveraineté. *Autorité de la chose* jugée : présomption ité qui s'attache à ce qui a été définitivement jugé. Attitude autoritaire *ou* très *assurée.* « *Il luttait contre idifé par des effets d'autorité tranchante* » (MAUROIS). **surance.** ♦ **5°** Supériorité de mérite ou de séduction mpose l'obéissance sans contrainte, le respect, la nce. V. Ascendant, considération, crédit, empire, **ıce, magnétisme, poids, prestige, réputation,** séduction. *ɔmme a une grande autorité. L'autorité dont il jouir lui voix au chapitre, fait de lui l'arbitre de la situation. acquérir, prendre de l'autorité* sur *qqn.* V. Ascendant. *'hoses)* Le fait de s'imposer, de servir de référence, de par le mérite reconnu. « *Invoquerai-je contre vous rité des deux Testaments?* » (FRANCE). *0 Faire autorité :* er une créance générale, servir de règle en quelque *re. Un historien, un savant, un ouvrage qui fait autorité.* Personne qui fait autorité. *Alléguer, invoquer une autorité l'appui de sa thèse. S'appuyer sur une autorité.* ◈ ANT. ance, **discrédit; infériorité,** *soumission ; subordination, n.* Anarchie.

TOROUTE [ɔ(o)tɔRut]. *n. f.* (1930, a remplacé *auto-* ; de *auto*(mobile), et route). Large route réservée aux ıles automobiles. protégée. sans croisements ni passa- niveau, et normalement à deux chaussées, réservées ne à un sens de circulation. *Les autoroutes d'Allemagne, 'tats-Unis. L'autoroute de l'Ouest, du Sud* (de Paris).

TOROUTIER, IÈRE [ɔ(o)tɔRutje, jɛR]. *adj.* (1957; *toroute*). Des autoroutes. *Système autoroutier.*

TOSATISFACTION [ɔ(o)tɔsatisfaksjɔ̃]. *n. f.* (1963; *uto-, et satisfaction).* ♦ **1°** Contentement de soi. *er dans ses propos une autosatisfaction déplaisante. Psychol.* Satisfaction égoïste de ses désirs, de ses besoins *es. Sujet névrotique replié sur son autosatisfaction.*

TOSCOPIE [ɔ(o)tɔskɔpi]. n. f. (1924; de *auto-,* et). *Psycho.* Hallucination par laquelle on croit se voir ême.

TO-STOP [ɔ(o)tɔstɔp]. *n.* m. (1953; de *auto*(mobile), gl. *stop).* Le fait d'arrêter une voiture pour se faire ɔorter gratuitement (Syn. *Stop).* « *J'eus quelques démêlés les camionneurs : je n'en continuai pas moins à pratiquer -stop* » (BEAUVOIR).

ITO-STOPPEUR, EUSE [ɔ(o)tɔstɔpœR, øz]. *n.* ; Cf. le précéd.). Personne qui fait de l'auto-stop. « *Il prenait toujours les auto-stoppeurs* » (MALLET-JORIS).

AUTOSTRADE [ɔ(o)tɔstRad]. *n. f. (1925; it. autostrada).* Vx. Autoroute.

AUTOSUGGESTION [ɔ(o)tɔsygʒɛstjɔ̃]. **n. f.** (1890; de *auto-,* et *suggestion).* Action de se suggestionner soi-même volontairement ou non. V. Suggestion.

AUTOTOMIE [ɔ(o)tɔtɔmi], *n. f,* (1882; de auto-, et *-tomie). Zool.* Mutilation réflexe d'une partie du corps chez certains animaux (crustacés. lézards) pour échapper à un danger.

AUTOTROPHE [ɔ(o)tɔtRɔf]. *adj.* (1933; de *auto-,* et gr. *trooh*é « nourriture »). *Biol.* Qui est capable d'élaborer ses propres substances organiques *(autotrophie)* à partir d'éléments minéraux. Seuls les *végétaux* sont *autotrophes.* ◈ ANT. *Hétérotrophe.*

1. AUTOUR [otuR]. *loc. prép. et adv.* (XV^e^, remplace *entour;* de au, et four). Dans l'espace qui environne qqn, qqch. V. Alentour, **entour.** ♦ **1°** *Loc. prép.* AUTOUR DE. *Faire cercle autour de qqn, de qqch.* (V. Entourer, environner). *Mettre une chose autour d'une autre* (V. Ceindre, envelopper). *Les planètes gravitent autour du Soleil. Regarder autour de* soi *avec circonspection. L'espace qui est autour d'un lieu (V.* Abord, alentour, bordure, ceinture, enceinte, **entour,** environ, voisinage). *Mouvement de rotation autour d'un axe. Tourner* autour de qqn; autour du pot. Tout autour de. 0 Fig.* Dans les **entours,** dans l'**entourage,** le voisinage. V. **Auprès,** près ; **côté** *(aux* côtés). « *Je réunis autour de moi une société d'écrivains* » (CHATEAUB.). *0 Il a autour de cinquante ans.* V. Environ. ♦ **2°** *Adv.* AUTOUR. *Des galeries règnent autour,* fout autour. V. Alentour.

2. AUTOUR [otuR]. *n. m.* (XIV^e^; *hostur, ostur,* 1080; bas *lat. auceptor,* class. *accipiter* « épervier »). Oiseau rapace voisin de l'épervier.

AUTOVACCIN [ɔ(o)tɔvaksɛ̃]. *n.* m. (1933; de *auto-,* et *vaccin). Méd.* Vaccin préparé par culture des germes du malade lui-même (procédé de l'autovaccination).

AUTRE [otRə]. *adj.* et *pron.* et *n. m. (Altre,* 1080: lat. *alter,* accus. *alterum).*

I. *Adj.* Ⓐ Épithète antéposée. ♦ **1°** Qui n'est pas le même individu. *Est-il plus heureux que les autres hommes?* V. Autrui. « Nous approuvons, *pour une idée. un système, un intérêt, un homme, ce que nous blâmons pour une autre idée, un autre système, un autre intérêt, un autre homme* » *(CHATEAU!~). Tous les autres passagers ont péri.* V. Reste (le) ; restant (le). *Bien d'autres. beaucoup d'autres choses encore. En* un *autre lieu, autre part*.* V. **Ailleurs.** *L'autre monde. D'un autre côté. C'est une autre question, une autre affaire*, une autre paire de manches. Je ne vois aucun autre moyen.* « *Sans autre forme de procès* » (LA FONT.). *Il faut écarter toute autre considération.* V. Étranger. *Avez-vous trouvé quelque autre solution? Vx.* « *Ce qui s'était passé dans l'une et l'autre armée* » (VOLT.). Cf. *ci-dessous, II : l'un et l'autre. — Une autre fois. un autre jour : à un* autre moment; *un* peu plus tard. *D'autres fois : à* d'autres *moments.* « *D'autres fois il écrivait debout* » (BOURGET). — *L'autre fois, l'autre jour, l'autre année :* dans le *passé* plus *ou* moins récent (V. Dernier). « *J'étais l'autre jour dans une société où je me divertis assez bien* » (MONTESQ.). ♦ **2°** *Spécialt.* Qui semble reproduire qqch. par une certaine ressemblance. V. Second. C'est un *autre Versailles. C'est* un autre mini-même. V. Alter ego. ♦ **3°** Différent par quelque supériorité. « *Ce sera un autre gaillard que son père* » (FRANCE). *C'est un fout autre écrivain.* ♦ **4°** (Sans article). AUTRE CHOSE. C'est autre *chose, c'est tout* autre *chose* : c'est différent. *Parlons d'autre chose. C'est cela, et pas autre chose.* « *Ça n'est pas outre chose qu'une* « *affaire* », une « *combine* » (MART. du G.) : c'est bien une affaire, une combine. ◇ Littér. AUTRE CHOSE... AUTRE CHOSE.. opposant deux propositions. « *Autre chose d'agir avec un père, autre chose de répondre devant un juge* » (BOSS.). ♦ **5°** *Loc. adv.* AUTRE PART : ailleurs. — D'AUTRE 'PART': par ailleurs. Ⓑ *En attribut.* Qui est devenu différent de ce qu'il était. « Je *suis toujours moi-même et mon cœur n'est point autre* » *(CORK). Devenir autre, tout autre.* « *Il était jeune, et elle aussi; elle est tout autre* » (PASC.). Ⓒ Après les pron. pers. nous, vous pour opposer le groupe désigné au reste. Nous autres, nous partons. Fam. *Eux autres.*

II. ***Pronominal*** (nominal ou représentant un nom). ♦ **1°** *Prendre qqn* pour un autre (une autre personne), une *chose pour une autre. Moi et les autres. Ce livre et l'autre.* « *Ces faits et les autres* » (BOSS.). « *Pourquoi celle-là plutôt qu'une autre?* » (MUSS.). Loc. *D'un bout' à l'autre. D'un jour* à* l'autre. — (Sans article) *De temps à autre. — Un outre :* une personne autre que soi. « Aimer, *c'est avoir pour but le bonheur d'un autre* » (TAINE). *Les autres :* les autres hommes, les autres femmes. V. Autrui. « *L'Enfer, c'est les autres* » *(SARTRE).* « *La tête des autres* » (AYMÉ). 0 *L'autre, cet autre,* désigne avec mépris une personne. — Loc. Comme *dirait l'autre, comme dit l'autre* : comme on* dit. — *À d'outres!* allez raconter ça à des gens plus crédules. ◇ Un *autre que.. D'outres que.. Je le donnerai à un autre que vous,*

à un autre qu'à vous. « *Il l'aime : elle vivra pour un outre que lui* » (RAc.). « *Cette adorable fille venait pour un autre que pour moi* » (FRANCE). ◇ Quel *autre, qui d'autre proposer-vous? Quelqu'un d'autre. Tout autre. Aucun autre. Nul autre. Personne autre* (vx) ; personne *d'autre.* — ENTRE AUTRES : parmi plusieurs (personnes, choses). *J'ai visité les cathédrales d'Espagne, entre autres celle de Tolède. Il y avait entre autres, deux généraux, un cardinal.* 0 D'AUTRES : d'autres choses. *Il n'en fait jamais d'autres (erreurs,* bêtises). J'en ai *vu bien d'autres* (choses étonnantes). *Parler de choses et d'autres.* ◇ RIEN D'AUTRE : rien de plus. *Il n'y a rien d'autre. Ce n'est rien d'autre qu'un* escroc *:* c'est bien un escroc. ♦ 2° *(Opposé* à un). L'UN... L'AUTRE; LES "NS... LES AUTRES. *L'un est riche. l'autre est pauvre.* « *L'un commandait le respect, l'autre cher: chair à l'obtenir* » (BALZ.). — *L'un et l'autre : les* deux ou l'un aussi bien que l'autre. *L'un et l'autre sont venus, est venu.* « *Une singularité que j'ai observée cher l'un et cher l'autre* » (VALÉRY). *Les uns et les autres sont partis. -L'un ou l'autre. Être toujours chez l'un* ou *chez* l'autre : être souvent en visite. « *La nature et l'art sont deux choses, sans quoi l'une ou l'autre n'existerait pas* » (HUGO). — C'est *tout l'un ou tout l'autre :* il n'y a pas de milieu, il faut prendre tel parti ou tel autre. — *Ni l'un ni l'autre. Ils ne sont venus ni l'un ni l'autre. Il rejette les deux propositions, il n'accepte ni l'une ni l'autre. 0 Un* représentant le sujet, aufre le compl. d'objet (avec un verbe pronominal). *L'un l'autre, l'une l'autre, les uns les autres, les unes* les autres, marquent la réciprocité. *Aimez-vous les uns les autres.* ◇ (Avec une prép.). « *Il aurait dû nous présenter l'un à l'autre* » (SARTRE). *Marcher l'un après l'autre, l'un à côté de l'outre (ou à côté l'un de l'autre), l'un derrière l'autre. Dépendre l'un de l'autre. Vivre l'un pour l'autre.*

III. N. *m. Philo. Ce* qui n'est pas le sujet, ce qui n'est pas moi, *nous.* « *L'autre est indispensable à mon existence* » **(SARTRE).** V. **Autrui.**

◈ ANT. **Même**; *identique,* **semblable.**

AUTREFOIS [otʀəfwa]. *adv. (Autrefeiz,* 1160; de *autre, et fois).* Dans **un temps passé.** V. **Anciennement, jadis.** *Les mœurs d'autrefois.* V. **Antan.** *Cela s'est passé autrefois.* « *Un peu de la lumière et de la douceur d'autrefois* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. **Actuellement, aujourd'hui, encore, maintenant, présent** *(à).*

AUTREMENT [otʀəmã]. *adv. (Altrement,* 1080; de *autre).* ♦ 1° D'une façon autre, d'une manière différente. V. **Différemment.** *Il faut agir aufrement, tout nufremenf.* « *Il ne peut en être aufremenf* » (VALÉRY). Je *n'ai pas pu faire aufremenf que d'y aller.* « *Il envisagea cette mort tout autrement que d'habitude* » (MART. du G.). « *Il agit aufrement qu'il parle ou qu'il ne parle* » (ACAD.). — *Autrement, aufrement appelé, autrement dit.* V. Alias. « George *Sand, aufrement Madame Dudevant* » (CHATEAUB.). ♦ 2° Dans un autre cas, dans le cas contraire. V. **Sans (sans quoi), sinon.** *Faites attention, autrement vous aurez affaire à moi.* ♦ 3° *Pas aufrement :* pas beaucoup. V. **Guère, peu.** *Cela n'est pas autrement utile. Je ne m'en étonne pas aufrement.* ♦ 4° AUTRE-MENT, comparatif de supériorité. **V. Plus; beaucoup.** *Elle est aufrement jolie, autrement mieux que sa sœur. Bien aufremenf, tout aufremenf.* ◈ ANT. *Même, pareillement.*

AUTRUCHE [otʀyʃ]. *n. f. (Ostruce,* 1130; *oustruche,* 1515, d'apr. it. *: bas lat. avis struthio, gr. strouthiôn).* ♦ 1° Oiseau coureur de grande taille, à ailes rudimentaires. *Autruche d'Amérique. V.* **Nandou.** *Plume d'autruche. 0* Loc. *Avoir un estomac d'autruche* : tout supporter, tout digérer. *«Son estomac d'autruche digérerait des pierres* » (RENARD). *0* Fig. *Pratiquer la politique de l'autruche* : refuser de voir le danger (comme l'autruche qui se cache la tête pour échapper au péril). ♦ 2° Peau tannée de cet oiseau. *Chaussures en autruche.*

AUTRUCHON [otʀyʃɔ̃]. *n. m. (Autrechon,* v. 1500; de *autruche). Rare.* Petit de l'autruche.

AUTRUI [otʀɥi]. *pron. (Altrui,* 1080; cas régime de autre). Un autre, les autres hommes. V. **Prochain.** ♦ 1° Compl. *Agir pour le compte d'autrui, au nom d'autrui. Les dépouilles d'autrui. L'amour d'autrui.* V. **Altruisme.** « *L'on ne prête à autrui que les sentiments dont l'on est soi-même capable* » *(GIDE).* « *Ma pitié, ou du moins cette sorte de malaise devant la misère d'autrui* » (MAURIAC). ♦ 2° *Sujet.* « *Autrui n'a même pas toujours besoin de formuler un conseil* » (ROMAINS).

AUTUNITE [otynit]. *n. f.* (1866; de *Autun). Minér.* Phosphate naturel d'uranium et de calcium.

AUVENT [ovã]. *n. m.* (1180; crois. du celt. *talo-penno* et du lat. *alapa*), Petit toit en saillie pour garantir de la pluie. V. **Abri.** *Toit en auvent* **(appentis).** *Auvent vitré d'une marquise. Auvents d'espaliers. 0* Fig. « *Ses sourcils broussailleux débordaient en auvents* » (COURTELINE).

AUVERGNAT, ATE [ɔ(o)vɛʀɲa, at]. *adj. et n.* (1213; de *Auvergne).* D'Auvergne. *Bourrée auvergnate. Accent auvergnat.* — N. *Les Auvergnats.* — *L'auvergnat* : les parlers dialectaux d'Auvergne.

AUXILIAIRE [ɔ(o)ksiljɛʀ]. *adj.* et *n.* (1512; lat. *auxiliaris,* de *auxilium* «*secours* »). ♦ 1° **Qui aide par son concours** (sans être indispensable). *Secours. moyen, organe auxilia* V. **Accessoire,**' adjoint; annexe,' **complémentaire, sec** *Force auxiliaire* : qui s'ajoute à une autre pour la forti — Spécialt. *Troupes, services auxiliaires. Le service auxili de l'Armée, opposé à : le service* armé. « *Hubert était m lisé dans les services auxiliaires* » (MAURIAC). ♦ 2° N. 1 sonne qui aide en apportant **son concours. V. Aide; adjo assistant, collaborateur.** *Se servir d'auxiliaires pour la paration de* son *travail.* 0 Milit. *Auxiliaires d'une arm* combattants qui ne font pas partie d'une armée réguli *-L'auxiliaire,* la catégorie des services auxiliaires de l'Arm *Il a été versé dans l'auxiliaire. 0* Employé recruté à 1 provisoire par l'Administration (non fonctionnaire). *Auxiliaires de la justice* (officiers ministériels, avoc tous ceux qui concourent à l'administration de la just *0 Auxiliaires médicaux* : infirmiers? kinésithérapeu *masseurs,* **etc.** ♦ 3° *(Choses). Ce* qui aide, sert de seco de soutien. *Pour les Hollandais* « *les obstacles se sont cha en auxiliaires* » (TAINE). — *Moteur auxiliaire, sur un* bal *à* voile. ♦ 4° Gram. *Verbes auxiliaires, et n. m. Auxiliair* formes verbales réduites à une fonction grammatica la formation des temps composés des verbes. Avoir *et sont les auxiliaires purs. Semi-auxiliaires : ceux* qui serv à construire des formes composées mais gardent un ! (venir, aller, devoir, faire, laisser). ♦ 5° N. m. pl. *Mar.* Ma nes non motrices. ◈ ANT. **Adverse.** *contraire.* **Principal.**

AUXILIAIREMENT [ɔ(o)ksiljɛʀmã]. *adv.* (1866; de a *liaire). Rare.* D'une manière auxiliaire, accessoire.

AUXINE [ɔ(o)ksin]. *n. f.* (v. 1921; de *auxi,* parfait du v. *augere* « faire croître »). *Biol.* Hormone végétale qui rég croissance d'une plante (abondante surtout dans les bo geons et les feuilles jeun&>.

AVACHI, IE [avaʃi]. *adj.* (1542; V. Avachi). ♦ 1° Déformé, flasque. *Chaussures avachies.* ♦ 2° *Sans* auc énergie, sans fermeté. *Un être avachi.* V. **Mou; indol veule.**

AVACHIR [avaʃiʀ]. Y. *tr.* (1395; frq. *°vaikjan* « amoll infl. de *vache).* ♦ 1° Rendre mou, flasque. V. Amollir, **dé mer, ramollir.** Absolt. *L'inaction avachit.* — *Fig.* Privel son énergie, de son entrain, etc. ♦ 2° S'AVACHIR. Y. *p* Devenir **mou, flasque. V. Affaisser (s'), aplatir (s'), défor** *(se). Ces souliers commencent* à *s'avachir.* — (Person *Fam.* Être déformé (par la graisse, etc.). 0 *Fig. Se* la aller. *S'avachir à ne rien faire.* V. **Relâcher (se).** ◈ , *Affermir, durcir, raffermir, raidir.*

AVACHISSEMENT [avaʃismã]. n. *m.* (1864; de *avac* Action de s'avachir. Etat de ce qui est avachi.

1. AVAL [aval]. *n.* m. (1080; de à, et val). ♦ 1° Le vers lequel descend un cours d'eau: la partie inférieure cours d'eau d'une vallée. *Pays d'aval. 0 Ski.* Oppo *amont.* ◇ *Fig.* Qui est après le point ou le moment consi dans un processus technique ou économique. ♦ 2° Loc. p *EN AVAL DE. En aval du pont, de la ville : au* delà, dar direction de la pente. « *Visite aux villages du bord du fle* en *aval de Bangui* » (GIDE). ◈ ANT. Amont.

2. AVAL, ALS [aval]. n. m. (1675; it. *avallo,* de l'a *hawâla* « mandat »). Engagement par lequel une perso *(le donneur d'aval)* s'oblige à payer un effet de commerc cas de défaillance du débiteur principal. *Donner son a une traite.* V. **Avaliser.** 0 *Fig.* Soutien, caution. *Donner aval à une politique.*

AVALANCHE [avalãʃ]. *n. f.* (1611; *lavanche,* mot savoyard *lavantse;* bas lat. *labina* « glissement de rain », de *labi* (Cf. Labile); altér. d'apr. *aval).* ♦ 1° M de neige qui se détache d'une montagne, qui dévale en en nant des pierres, des boues. « *Il se sent emporté comm fétu dans une avalanche* » (MART. du G.). Géogr. *Avala poudreuse* (de neige fraîche), *de fond* (de neige compac humide). *Couloir d'avalanche. Cône d'avalanche : mass* débris transportés par l'avalanche. ♦ 2° Fig. Une *avala d'injures, de coups.* V. **Pluie; averse, déluge.** « *Des avala de paperasses qui se répandaient par le vide* » (COURTEL « *Pour barrer la route à des avalanches de catastroph* (MART. du G.).

AVALANCHEUX, EUSE [avalãʃø, øz]. *ndj.* (XX^e *avalanche). Région.* ou *didact.* ♦ 1° Susceptible de provo une avalanche. Amas *avalancheux.* ♦ 2° Qui peut parcouru par des avalanches. *Couloir avalancheux.*

AVALANT, ANTE [avalã, ãt]. *adj.* (1827; *avalens,* 1 « qui descend le cours de l'eau » ; de avaler, XII^e, « de! dre »). *Mar.* En parlant d'un bateau. Qui descend le c d'une rivière. *Les péniches avalantes.* — Subst. *Les ava doivent prendre le canal de droite.* ◈ ANT. *Montant.*

AVALÉ. ÉE [avale]. *adj.* (1339, « déprécié » ; V. Ava ♦ 1° *Vx.* Qui tombe. V. **Pendant, tombant. Un** *chien à or avalées.* ♦ 2° *Lèvres avalées* : pincées. « *La bouche pi avalée* » (AYMÉ).

AVALER [avale]. *v. tr.* (1080, « descendre rapideme (V. Avalé); de *aval* 1). ♦ 1" Faire descendre par le gc V. **Absorber, boire, ingérer, ingurgiter, manger.** *Avaler*

d'eau. Avaler d'un trait, d'un seul coup. Avaler les aux avidement, sans mâcher. V. Engloutir, gober. « *11 , en avalant sa soupe, un gloussement à chaque gorgée* » B.). « *Les bouches s'ouvraient, se fermaient sans cesse, ent, mastiquaient, engloutissaient férocement* » (MAU- — (1856) *Avaler de travers*, l'épiglotte ayant laissé des particules alimentaires dans la trachée. ◇ Loc. fig. *erait la mer et les poissons*, il est affamé, assoiffé, insa- *Avaler sa langue* : garder le silence. *-Avaler sa salive*, e qu'on est tenté de dire. — *Il a l'air d'avoir avalé sa son parapluie* : il est très guindé. — *Avaler la pilule, ceau :* supporter sans protester "ne chose désagréable. *des couleuvres* :* subir un affront. Pop. *Avaler son acte in)* de naissance, mourir. ♦ 2° *Fig.* Dissimuler. *Avaler* e. V. Dévorer, rentrer. « *Elle s'était tue, avalant sa rage in stoïcisme* muet » (FLAUB.). — *Avaler ses mots en t* : prononcer indistinctement. ◇ Absorber, s'appro- V. Dévorer. *Il veut tout avaler*, se dit d'un homme arrogant, présomptueux (fam. Un *avale tout-cru*). un *livre*, un roman : le lire avec avidité. « *Pour digérer oir il faut l'avoir avalé avec appétit* » (FRANCE). Sports. *l'obstacle.* — Fam. *J'ai cru qu'il allait m'avaler, ler tout* cru : il me regardait avec des yeux furieux. ◇ rter ou croire (Cf. ci-dessus *avaler la pilule*). *Vous pas avaler ça sans réagir?* « *C'est à vous de l'y résoudre lui faire avaler la chose du mieux que vous pourrez* »). — *C'est une histoire difficile à avaler.* « *Ça n'est pas ard? On peut vous faire avaler n'importe quoi* » (SARTRE).

ALEUR [avalœʀ]. n. m. (1422, « ouvrier qui descend » ; « glouton », v. 1510; de avaler). *Vx.* Celui qui avale. louton. — Loc. mod. *Avaleur de sabres* : saltimbanque troduit (ou fait mine d'introduire) une lame dans son igestif.

ALISER [avalize]. *v. tr.* (1875; a remplacé avaler; 12). Donner son aval, cautionner *par un aval. Avaliser et de* commerce. ◇ *Fig.* (v. 1950). Appuyer, donner n à.

ALISEUR [avalizœʀ], **AVALISTE** [avalist(ə)]. *adj. n.* (XX^e^; -1863; de *aval* 2). Dr. Qui donne son aval.

'ALOIR [avalwaʀ]. **n. m.** *invar.* (XX^e^; de à, et valoir). ent partiel. V. Acompte. *C'est un à-valoir sur votre* e. ◇ HOM. *Avaloire.*

ALOIR ou **AVALOIRE** [avalwaʀ]. **n.** (mil. XIII^e^; *ler* « descendre »).

I. f. AVALOIRE. Pièce de harnais qui descend derrière sses du cheval de limon et sur laquelle il s'appuie pour ou faire reculer le véhicule.

AVALOIR. n. *m.* ou AVALOIRE. *n. f.* (de *avaler*, 1°). Gosier glouton. *Quel avaloir !*

HOM. **A-valoir**.

ANCE [avɑ̃s]. n. *f.* (fin XIV^e^, « fait d'avancer; avan- profit » ; de avancer). ♦ 1° *Vx* (1473). Ce qui est en en saillie par rapport à autre chose. V. Saillie ; **avan-** ♦ 2° *Mod.* (fin XVI^e^). Action d'avancer. Vx. *Avancer n lieu.* Mod. *L'avance d'une armée. Accroître, ralentir vance.* V. Marche, progression. « *Les péripéties et les de l'avance allemande en Russie* » (DUHAM.). ◇ *Techn.* cernent de l'outil d'une machine-outil vers la partie à ller. ♦ 3" (1694). Espace qu'on a parcouru avant distance qui en sépare. Accentuer, *perdre son avance. nt pris de l'avance sur le reste de la troupe* » *(GIDE).*)ans le temps) Anticipation sur un moment prévu. *vance d'un quart d'heure sur l'horaire. Avoir une heure nce.* — Techn. *Avance à l'allumage* (dispositif qui ıche l'allumage un peu avant le temps théorique). 0 *n.* (Belgique). *Il* n'y a *pas d'avance* à (faire qqch.), 'avance à rien de. ♦ 4° *Loc. adv.* À L'AVANCE : avant le ent fixé pour l'exécution (d'une opération, d'une inaison). *Tout a été préparé à l'avance. Repli sur des ons préparées à l'avance. Deux jours; une heure à ice.* ◇ D'AVANCE (après un verbe) : avant le temps, un moment quelconque. Payer d'avance. « *On sait nce ce qu'on va se dire* » (MUSS.). « *J'étais maintenant é d'avance à tout* » (MAUROIS). ◇ EN AVANCE : avant ıps fixé, l'horaire prévu (en attribut). *Il est en avance, ance d'une heure* (opposé à en retard). « *Très en avance, non pas très impatient* » (ROMAINS). *Être, arriver, partir ance, en avance sur l'horaire.* ◇ PAR *AVANCE (littér.)* : ance ; d'avance. « *Prédestiné signifie destiné par avance nheur ou malheur* » (BALZ.). ♦ 5° (XVIII^e^). Une avance, omme (prêt ou emprunt) que l'on paye par anticipation; *une avance à un employé. Avance à titre de provision.* compte, arrhes, **provision.** *Avance bancaire.* V. Crédit, **ıpte,** prêt. 0 Fonds investis dans une entreprise. *vérer* **ses avances. V. Fonds, investissement, mise.** ♦ *XII^e^). Phu.* AVANCES : **premières** démarches **auprès** d'une "ne pour nouer ou renouer des relations avec elle. V. **oche, démarche, ouverture.** *Il lui a fait des avances. s communes avances raccourcirent de moitié la route que l'orgueil de chacun de nous avait à faire* » (RADIGUET). ◈ ANT. Creux, *renfoncement*. Recul, repli, retraite. Arrêt. Retard.

AVANCÉ, **ÉE** [avɑ̃se]. *adj.* (1507, « avantagé » ; V. Avancer). ♦ 1° Qui est en avant. — Milit. *Poste avancé.* Ouvrage *avancé*. ♦ 2° (Temps). Dont "ne grande partie est écoulée. La *saison, la nuit est déjà bien avancée. A une heure* avancée *de la nuit.* V. Tardif. *Il est d'un âge très avancé,* il est avancé en âge. V. Vieux. ♦ 3° (XVI~). Qui est en avance (sur les autres), qui a fait des *progrès. Une végétation* avancée *pour la saison. Un enfant* avancé *pour son âge. V.* **Précoce.** « *Je puis dire que j'étais bien avancé pour mon âge* » (LESAGE). 0 Perfectionné. *Technique, civilisation avancée. 0* (1839) *Opinions, idées* avancées : à l'avant-garde des idées du temps (souvent *iron. et péj.*). « *Le libéralisme fait désormais figure auprès des gens avancés ou qualifiés tels, de doctrine démodée* » (SIEGFRIED). ♦ 4° Qui se rapproche du terme, touche à sa fin. *Son ouvrage est déjà très avancé.* — (Personnes) « *Si j'en avais eu* (des amis) *je n'en serais pas plus avancé* » *(CAMUS).* Iron. *Vous voilà bien* avancé! ce que vous avez fait ne vous a servi de rien. V. Content, satisfait. ♦ 5° Qui commence à *se* gâter. *Ce poisson est un peu avancé! Viande avancée.*

AVANCÉE [avɑ̃se]. *n. f.* (1771, fortif.; de avancer). ♦ 1° Ce qui avance, forme saillie. *L'avancée d'un toit* (avant-toit). V. Avance (1°; vx). ♦ 2° La partie la plus avancée, l'extrémité d'une galerie qu'on creuse. ♦ 3° Partie de la ligne qui est près de l'hameçon.

AVANCEMENT [avɑ̃smɑ̃]. n. m. (XII~, « progrès, marche en avant » (fig.): de avancer). ♦ 1° Mouvement en avant, position qui en résulte. *Avancement d'un pied devant l'autre. Position d'avancement* (Danse). ♦ 2° État de ce qui avance, progresse. V. Progrès. *L'avancement des travaux.* ♦ 3" Progrès dans le domaine moral. V. Amélioration, développement, **perfectionnement, progrès ; avancé (2°).** « *Il ne paraît pas que l'avancement des connaissances et la multiplicité des inventions aient beaucoup amélioré les mœurs* » (FRANCE). ♦ 4° (1762; « enrichissement », 1690). Cour. Le fait de s'élever dans la voie hiérarchique ou dans celle des honneurs. V. Promotion. *Avancement à l'ancienneté ou au choix. Tableau d'avancement. Avoir de l'avancement.* ♦ 5° Dr. Avancement d'hoirie : libéralité (donation) faite à un héritier présomptif, par anticipation. ◈ ANT. Creux, renfoncement. Recul. Décadence, déchéance. Arrêt, stagnation.

AVANCER [avɑ̃se]. v.; conjug. *placer* (XII^e^; *lat.* pop. *°abantiare*, de *abante. V.* **Avant).**

1. V. *tr.* ♦ 1° (1278). Pousser, porter en avant. *Avancer une chaise. Avancer un pion sur l'échiquier.* « *Il rendit la main, elle avança la sienne* » (MART. du G.). V. Tendre. ♦ 2° (Fin XIII^e^). *Fig.* Mettre *en avant. Avancer une proposition, une thèse. C'est à celui qui avance un fait à le prouver.* **V. Affirmer,** *alléguer,* **prétendre; dire,** *écrire. Soutenir, prouver ce qu'on avance.* « *Lorsqu'on avance que la légitimité arrivera forcément,* on avance une erreur » (CHATEAUB.). ♦ 3° (XVI^e^). Faire **arriver** avant le temps prévu 'ou normal. *Avancer l'heure du dîner,* **le** *dîner.* **V. Hâter; accélérer, précipiter.** *Il a avancé la date de son retour.* V. Anticiper. « *Je sais que j'ai moi seule avancé leur ruine* » (RAC.). — *Avancer une montre, une pendule* : lui faire marquer une heure plus tardive. ♦ 4° Faire progresser qqch. *Avancer son travail, son ouvrage.~* ◇ *À quoi cela vous avancera-t-il?* quel avantage en aurez-vous? V. Avancé. ♦ *5" Avancer de l'argent, une somme d'arpent :* payer par avance. *J'ai avancé ces fonds pour son compte. Avancer de l'argent à qqn.* V. Prêter.

II. *V. intr.* (XIII^e^, *pr.* et *fig.*). ♦ 1° Aller, se porter en avant, *Avancer lentement, rapidement.* V. Aller, marcher. Ne *pas avancer d'une semelle. Avancer vers* moi, avancez! V. Approcher, venir. « *Les horizons aux horizons succèdent : On avance toujours, on n'arrive jamais* » (HUGO). « *Les rivières où des barques s'évertuent sons avancer* » (PROUST). *Faire avancer un tonneau en le roulant, en le poussant.* — *Milit.* V. Progresser. ♦ 2° Être placé en avant, faire saillie (V. Avancée). *Ce cap, ce promontoire, ce môle avance dans la mer. Le balcon* **avance** *d'un mètre* **sur le mur. V. Saillir; déborder, dépasser.** « *La lèvre inférieure* (de Stendhal) *avançait légèrement* » (STE-BEUVE). *Pronom. 8 Le vieux petit café s'avançant sur pilotis* » (LOTI). ♦ 3° Avoir déjà fait beaucoup. V. Progresser. *Avancer dans son travail. Il se tue de travail et n'avance pas.* — *(Choses)* Aller vers son achèvement. « *Voyant que les réparations de ma chaumière n'avançaient pas* » (CHATEAUB.). ♦ 4° Obtenir de l'avancement. *Avancer en grade.* ♦ 5° S'écouler, être en train de passer (temps) ; approcher de sa fin (durée). *La nuit avance, il est déjà bien tard. Avancer en* **âge. V. Vieillir.** ♦ 5° Être en *avance. Ma montre avance* (opposé à retarder).

III. S'AVANCER. *v. pron.* (XIII^e^). ♦ 1° Aller, se porter en avant. *Le voici qui* **s'avance** *vers* **nous. V.** Approcher, **tenir.** Métaph. « *S'avancer dans le chemin de la vie* » (VALLÈS). ♦ 2° *Fin.* S'AVANCER TROP. JUSQU'À : aller trop loin au risque de se compromettre, de s'engager à l'excès. V. **Hasarder** *(se),* risquer *(se).* « *On s'était trop avancé pour reculer* »

(MICHELET). ♦ 3° S'écouler (temps). Cf. Avancer (II, 5°). *La nuit s'avance.*

◈ ANT. Reculer, *retarder. Rentrer. Éloigner (s'), replier (se),* retirer (se). Arrêter *(s')*, piétiner.

AVANIE [avani]. *n. f.* (1605; *vanie*, 1575; « imposition infligée par les Turcs aux chrétiens, rançon »; it. *avania*). Traitement humiliant, affront pubhc. V. Affront, brimade, humiliation, insulte, offense, outrage, vexation. *Faire, infliger des avanies à qqn. Pétion* « *reçut une avanie: les gardes nationaux l'accablèrent d'injures et de menaces* » (MICHELET).

1. **AVANT** [avɑ̃]. *prép. et adv. (842; lat.* imp. *abante;* de *ab,* et *ante* « avant »).

I. (Opposé à après, 1). *Prép.* qui marque : ♦ 1° Priorité de temps, antériorité (Cf. les *préf.* Anté-, anti-, pré-). Avant *le jour.* «*L'affût du matin un peu avant le lever du soleil* » (DAUD.). *Avant Jésus-Christ. Dès avant la fin de l'année. Il est arrivé* avant moi, plus tôt que moi (V. Devancer. précéder). *Il est arrivé avant le déjeuner. — Avant demain. Avant peu** (de temps). *— Avant la lettre**. ◇ Loc. prép. AVANT DE et l'infinitif. *Réfléchissez bien avant de vous décider. Ne faites rien avant d'avoir reçu* ma lettre. ◇ Vx. *Avant, suivi* de l'infinitif. Dr. *Jugement avant dire droit.* Mod. *Prendre un médicament avant* manger. ◇ Littér. *Avant que de...* « *Ne verrez-vous point Phèdre avant que departir?* » (RAc.). *Le lâche* « *renonce avant que d'avoir entrepris* » (MAUROIS). ◇ Loc. conj. AVANT QUE avec le subj. *Ne parler pas avant qu'il ait fini, qu'il n'ait fini.* « *Avant que sa soif ne s'éteigne* » (BUFF.). « Les *traits les plus marquants d'un caractère se forment et s'accusent avant qu'on* en *oit pris conscience* » (GIDE). ♦ 2° Antériorité dans *l'espace ;* priorité de situation ou d'ordre. *C'est la maison juste avant le bois sur votre gauche. Mettre la charrue avant* (devant) *les bœufs,* la fin avant le commencement. « *Le cœur doit marcher avant l'esprit, et l'indulgence avant la sévérité* » (JOUBERT). *Faire passer qqn avant* les *autres.* V. Premier (le), tête (en). ♦ 3° Priorité dans une hiérarchie. *Avant le valet, il y a la dame.* ♦ 4° *Loc. adv.* AVANT TOUT. *Cela doit passer avant tout.* V. Abord (d'). Avant tout, *il faut éviter la* guerre. V. Essentiellement, principalement.

II. Adv. ♦ 1° Temps *(Opposé à* après, II). Quelques jours avant. V. Tôt (plus); **antérieurement**, auparavant. *Le jour, la nuit d'avant,* précédente. *Réfléchissez avant, vous parlerez après.* V. Abord (d'), préalablement. ♦ 2° Espace; ordre ou situation. Voyez avant. V. Dessus (ci-), haut (plus), supra. *Lequel des deux doit-on mettre avant? V.* Tête (en). ♦ 3° AVANT, précédé de assez, *bien. plus, si, trop, marque un* éloignement du point de départ. *Le fer n'avait pas pénétré bien* avant. *S'enfoncer trop avant dans la forêt. V.* Loin, profondément. *Bien avant dans la nuit.* V. Tard. « *Je m'engageai plus avant dans le couloir* » (PROUST). Fig. « *Je me suis engagé trop avant* » (RAC.).

III. EN AVANT [ɑ̃navɑ̃]. *(Opposé à en* arrière (1, II). ♦ 1° *Loc. adv.* EN AVANT, vers le lieu, le côté qui est devant, devant soi. *Aller, se porter en avant. En avant, marche! Se pencher en avant. Marcher en avant. V.* Tête (en). — Fig. *Regarder* en avant : vers l'avenir ◇ Mettre *qqch. en avant.* V. Avancer. — Mettre *qqn* en *avant,* s'abriter derrière son autorité. Se mettre en *avant :* parler avantageusement de soi-même. ◇ *Marche avant : en* avant. ♦ 2" *Loc. prép. EN AVANT DE,* marque la position par rapport à *qqn* ou *à* qqch. *L'éclaireur marche en avant de la troupe. V.* Devant.

◈ ANT. Après. *depuis, ensuite.* Arrière, derrière. — HOM. *Avent.*

2. AVANT [avɑ̃]. *n.* m. (XV^e^; du précéd.). ♦ 1° Partie antérieure. *L'avant d'un navire* : partie qui s'étend du centre de gravité à l'étrave. V. Proue. *Gaillard d'avant. L'avant d'une voiture. Vous* serez *mieux* à l'avant. *Vers* l'avant : devant soi. ◇ *Aller de l'avant :* faire du chemin en avançant; fig. S'engager résolument dans une affaire. « *Le chemin qu'on a pris est toujours le meilleur, pourvu qu'il permette d'aller de l'avant!* » (MART. du G.). ♦ 2° La région des combats. V. **Front.** ♦ 3" Sports (v. 1905). Joueur placé devant les autres (devant les demis, au football). *La ligne des avants* (avant-centre, inters, ailiers). *L'avant-centre est placé au centre de la ligne d'attaque (Des avant-centres).* ♦ 4° *Adj. invar. Qui est à l'avant. Les roues, les sièges, les places avant d'une voiture.* ◈ ANT. Arrière **2.**

AVANTAGE [avɑ̃taʒ]. *n.* **m.** (1190, « ce qui est placé en avant; saillie »; « profit », 1196; de avant).

1. ♦ 1° (XIII^e^). Ce par quoi on est supérieur (qualité ou biens) ; supériorité. V. Atout, avance, dessus, prérogative, supériorité. *Avantage naturel, acquis. Bénéficier d'un avantage, avoir pour soi l'avantage de...* Vieilli. *Avoir un avantage sur qqn, qqch. :* être supérieur. *L'avantage de la fortune, de l'expérience. Les défenseurs avaient l'avantage du nombre :* étaient plus nombreux. *Avoir l'avantage.* « *Cette audacieuse allégation donna l'avantage à la défense* » (BALZ.). — C'est un *avantage de* (et l'inf.). « *C'est un terrible avantage de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser* » (RIVAROL). ◇ *A* l'avantage *de qqn* : de manière à lui donner le dessus, une supériorité. « *Tourner ses défauts même à son avantage* » (GIDE). — (En attribut) Être à son *avantage* : être mon tanément supérieur à ce qu'on est d'habitude. *Elle est pl à son avantage, avec cette robe :* cette robe l'avantage 2° (Dans un combat, une lutte). *Prendre, perdre, ress l'avantage.* V. Dessus (le). Vx. *Remporter un (grand) avant* V. Gain, **succès,** victoire. ♦ 3° *Dr. Ce* qui rompt l'égal ité profit de qqn (**libéralité,** don). *Avantage au profit d'un ass d'un créancier, avantage matrimonial.* V. Préciput, **privilèg** 4° (1936). *Tennis.* Point marqué par un joueur ou un ca lorsque la marque est à 40 partout. *Avantage au serv avantage dedans. Avantage détruit* (40 partout). *Avanta jeu.*

II. ♦ 1° (1196; *opposé* à inconvénient). Ce qui est u profitable. V. B~en; **bénéfice, intérêt,** profit. Un *avan appréciable. Cette solution offre, présente de grands, de cieux avantages. Ces projets sont également intéressa chacun a ses avantages. Accorder, offrir, procurer, go de notables avantages à qqn. Avantage pécuniaire.* V. G rémunération, rétribution. *Avantage en nature.* V. Na (II, *73. Abandonner un avantage réel pour un profit illus* (Cf. Lâcher *la* proie pour l'ombre). « *L'attitude d'un hom qui n'envisage rien que l'avantage général* » (BARRÈS). Intérêt. « *Le nouveau aurait demandé des avantages exo tants, une participation aux bénéfices* » (DUHAM.). ◇ *A* avantage à (faire qqch.). « Nous ne pouvons *pas être abs ment naturels, et nous n'avons pas grand avantage à l'êt* (V. LARBAUD). *Vous auriez avantage à vous taire :* vous feri mieux de *vous* taire. ♦ 2° *(Politesse).* Plaisir, hom « *A quoi dois-je l'avantage de votre visite?* » (COURTELINE).

◈ ANT. *Désavantage,* détriment. dommage, *inconvéni* préjudice.

AVANTAGER [avɑ̃taʒe]. v. *tr.;* conjug. *bouger* (11 de avantage). Accorder l'avantage (I) à qqn; rendre su rieur par une qualité, un bien, un don (avantage, II). Doter, douer, favoriser, gratifier. *La* nature *l'a avantagé, a donné en partage des qualités peu communes.* ◇ Faireva *les avantages naturels.* « *Des robes qui avantageaient la ta nure* » (LOTI). Cf. Être à son avantage. ◇ *Dr.* Faire un av tage à (qqn). *Avantager un héritier.* ◈ ANT. *Désavanta desservir. frustrer, léser,* préjudicier.

AVANTAGEUSEMENT [avɑ̃taʒøzmɑ̃]. *adv.* (XV^e^; avantageux). D'une manière avantageuse, favorable, f teuse. V. Bien, favorablement. « *Je lui ai parlé de vous a va geusement* » (LESAGE). Il est connu *avantageusement.* v. 1H rablement.

AVANTAGEUX,, EUSE [avɑ̃taʒø, øz]. *adj.* (141 8; avantage). ♦ 1° Qui offre, procure un avantage. V. B beau, bienfaisant, favorable, heureux, intéressant, pré cie profitable, salutaire, utile. *Marché, traité avantageux. F avantageux.* ♦ 2° (XVI^e^). Qui est à l'avantage de qqn, [pro à le flatter, à lui faire honneur. V. Favorable, **flatteur.** « *Il en avait fait un portrait fort avantageux* » (HAMILTO Mod. *Il* a une *idée assez avantageuse de lui-même.* ♦ 3° (XV Qui tire vanité des avantages qu'il possède ou qu'il s'attrib V. Fat, orgueilleux, présomptueux, suffisant, vaniteux. « *pédant avantageux* » (DUHAM.). « C'est à *qui sera le plus av tageux, même dans la solitude* » (CAMUS). *— Un air, un avantageux. Prendre des poses avantageuses. — Subst. Faire l'avantageux.* ◈ ANT. *Désavantageux ; contraire, d vorable, fâcheux,* nuisible, *préjudiciable.*

AVANT-BASSIN [avɑ̃basɛ̃]. *n.* m. (1907; de *avant, bassin).* Partie d'un port en avant d'un bassin. — REM. D les composés de avant-, seul le deuxième élément peut v ari *des avant-bassins.*

AVANT-BEC [avɑ̃bɛk]. *n.* m. (1488; de avant, et *be Archit.* Eperon en angle aigu qui, dans une pile de pont, fe l'eau du côté d'amont *(opposé à* arrière-bec).

AVANT-BRAS [avɑ̃bʀa]. n. *m. invar.* (1291, « partie l'armure » ; de avant, et *bras). Mod.* (XVI^e^). Partie du m em supérieur qui va du coude au poignet. Os *de l'avant-bt as. Cubitus, radius.*

AVANT-CENTRE [avɑ̃sɑ̃tʀ(ə)]. *n.* **m.** V. AVANT (2, 1

AVANT-CORPS [avɑ̃kɔʀ]. n. *m. invar.* (1658; de *ava et corps). Archit.* Partie d'un bâtiment qui est en saillie l'alignement de la façade *(opposé à* arrière-corps).

AVANT-COUR [avɑ̃kuʀ]. n. *f.* (1564; de *avant,* et *co* Cour qui précède la cour principale *(opposé à* arrière-cou

AVANT-COUREUR [avɑ̃kuʀœʀ]. n. m. et *adj. (XIV-X* « éclaireur, avant-courrier »; de *avant,* et coureur). ♦ 1° *(Vx. ou littér.). Ce* qui précède, annonce. V. **Prélude,** P *sage.* « *Un malheur nous est toujours l'avant-coureur d autre* » (MOL.). ♦ 2° Adj. *(Mod.).* Annonciateur, p curseur. V. Annonciateur. « *Le bruit avant-coureur de la ch du trône* » (CHATEAUB.). « *Les signes avant-coureurs du chr gement qui se prépare* » (TAINE). ◈ ANT. Successeur; postérie

AVANT-COURRIER, IÈRE [avɑ̃kuʀje, jɛʀ]. *n.* (XV de *avant,* et *courrier).* ♦ Ancienn. N. *m.* Cavalier qui cour devant une voiture de poste pour faire préparer les rela ♦ 2° *Littér.* Avant-coureur (f°). *L'édition* « *dont celle est Pavant-roturière* » (BÉDIER).

\VANT-DERNIER, IÈRE [avɑ̃dɛrnje, jɛr]. *adj.* (1759: *avant*, **et** *dernier*). Qui est avant le dernier. *L'avant-dernière abe d'un mot.* V. Pénultième. — Subst. *Il est l'avant-dernier ia classe.*

\VANT-GARDE [avɑ̃gard(ə)]. n. *f.* (XIIe; de *avant*, et *de*). ♦ 1° Partie d'une armée qui marche en avant du s des troupes. *Combats d'avant-garde.* Métaph. *Avignon e mettait à l'avant-garde du monde dans la guerre de la rté* » (MICHELET). V. Tête; pointe (à la). ♦ 2° *Mouvet*, littérature *d'avant-garde* : qui joue ou prétend jouer ôle de précurseur, par ses audaces. V. **Avancé.** — *L'avant-de.* ◇ ANT. *Arrière-garde.*

\VANT-GARDISME [avɑ̃gardism]. *n. m.* (1966; de *nt-garde*). Le fait d'être de l'avant-garde. « [...] *Leur 'truant avant-gardisme n'est sûrement pas le plus révolunaire* » *(Nouvel Obs.*. 21-12-1966). — *Dér.* AVANT-GARDE, *n.* et *adj.*

\VANT-GARDISTE [avɑ̃gardist(ə)]. *adj.* et *n. (1966; de W-garde).* Qui appartient à l'avant-garde. « *Un public nt-gardiste* » *(Le Monde,* 16-4-1966). *Des mouvements nt-gardistes.*

\VANT-GOÛT [avɑ̃gu]. **n. m.** (1610, concret; de avanf, 'oût). Sensation que procure l'idée d'un bien, d'un mal ir *(opposé* à arrière-goût). V. Anticipation, préfiguration, **isentiment.** « *Ce dont je venais d'avoir l'avant-goût et pprendre le présage* » (PROUST). « Qu'aimes-tu *tant dans départs, Ménalque? Il répondit* : — *L'avant-goût de la 't* » *(GIDE).*

\VANT-GUERRE [avɑ̃gɛr]. *n.* **m. ouf.** (1913; de *avant, 'uerre*). Période qui a précédé une guerre, et notamment ie des deux guerres mondiales. « *Je lui ai dif que c'était prix d'avant-guerre* » (GIDE). ◇ ANT. Après-guerre.

\VANT-HIER [avɑ̃tjɛr], *adv. (Avantier,* XIIe; de avanf, *ier).* Dans le *jour* qui *a* précédé hier. *Il est parti avant-*. V. *aussi* Avant-veille.

\VANT-MAIN [avɑ̃mɛ̃]. *n. f.* **(1575;** de *avant*, et *main).* ° Vx. Partie antérieure de la main. ♦ 2° (1721). Partie ;rieure du cheval, en avant de la main du cavalier *(opposé à* ère-main).

\VANT-MIDI [avɑ̃midi]. *n. m.* et *f. invar.* (mot belge et adien, de *avant,* et *midi,* d'apr. *après-midi). Région.* (En gique, *n.* m.; au Canada, surtout *fém.*). Partie de la journée ivant aller du lever du soleil jusqu'à midi (opposé à *es-midi).* V. Matin, matinée. *Passer l'avant-midi chez le 'eur. A 10 heures de l'avant-midi.*

AVANT-MONT [avɑ̃mɔ̃]. **n. m.** (1948; de avanf, et mont).)gr. Petite chaîne montagneuse en avant de la chaîne icipale. *Des avant-monts.*

\VANT-PORT [avɑ̃pɔr]. *n.* m. (1782; de *avant*, et *port*). rée d'un port qui se trouve en avant des divers bassins)osé *à* arrière-port). V. Avant-bassin.

\VANT-POSTE [avɑ̃pɔst(ə)]. *n.* m. (1799; de *avant*, et *te). Milit.* Poste avancé. « Nos *troupes de couverture ont leurs avant-postes* » (MART. du G.).

\VANT-PREMIÈRE [avɑ̃prəmjɛr]. *n. f.* (1892; de avant, *première* (représentation). ♦ 1° Réunion d'information ir présenter une pièce, un film, une exposition avant la sentation au public, l'ouverture. — Article publié par un rnaliste convié *à* cette réunion. ♦ 2° *En avant-première* : nt la présentation officielle, publique.

\VANT-PROJET [avɑ̃prɔʒɛ]. *n.* m. (1853; de *avant,* et *jet*). Rédaction provisoire d'un projet de loi, de contrat. n sommaire, maquette ou esquisse d'une construction, ne œuvre d'art.

\VANT-PROPOS [avɑ̃prɔpo]. *n. m. invar. (1566:* de *nt,* et *propos.* Courte introduction (présentation, avis lecteur. etc.). V. Avertissement, introduction, préface. ANT. *Conclusion. postface*

AVANT-SCÈNE [avɑ̃sɛn]. *n. f.* **(1570;** de *avant*, et scène). !° *Antiq.* Partie du théâtre où jouaient les acteurs. Prosium. ♦ 2° *Mod.* (1795). Loge placée près de la scène.

\VANT-TOIT [avɑ̃twa]. *n. m.* **(1386;** de avanf, et *toit).* ancée, saillie d'un toit. *Des avant-toits. Le palier* « *Qu'un nt-toit défend du vent et de la neige* » (LAMART.). V. Auvent.

\VANT-TRAIN [avɑ̃trɛ̃]. *n. m.* **(1628;** de *avant*, et *train).* ° *Avant* d'une voiture à cheval (roues de devant et timon). !° (1835). Partie antérieure du corps d'un quadrupède)osé à arrière-train). *Des chapiteaux «formés de deux avanf-'ns de taureaux soudés* » (DANIEL-ROPS).

\VANT-VEILLE [avɑ̃vɛj]. *n. f.* (XIIIe; de avanf, et *veille*). ir qui précède la veille (V. Avant-hier).

\VARE [avar]. *adj. et n.* (1527; lat. *avarus;* Cf. a. fr. r (XIIe), de *avere* « désirer vivement »). ♦ 1° Qui a la sion des richesses et se complaît à les amasser sans cesse. Avaricieux, avide, chiche, cupide, mesquin, pingre, radin *m.),* rapiat, regardant; avarice. « *Parcimonieuse et même ire, elle se montrait pou, lui follement prodigue* » (FRANCE). *l n'était certes pas avare, mais strict dans ses dépenses* »)HAM.). V. *aussi* Économe. — PROV. A *père avare, fils produe.* ♦ 2" N. Personne qui a beaucoup d'argent, qui amasse et garde tout ce qu'elle a.. V. Fesse-mathieu, grippe-sou, harpagon, ladre (vx) *:* thésauriseur. *Un vieil avare. Son avare de père ne* lui *donne pas un sou. L'Avare,* de Molière. ♦ 3° AVARE DE (qqch.). Qui ne prodigue pas. V. Économe, ménager, parcimonieux. *Il est assez avare de compliments.* « *Un de ces gestes gracieux dont elle n'était pas avare* » **(DUHAM.).** ♦ 4° (Sujet *de chose).* Qui accorde parcimonieusement. V. Parcimonieux. Une ferre avare. V. Aride. Un jour *avare.* V. Rare. « *Ses romans mondains qu'il produisait d'une veine avare* » (ROMAIN~). ◈ ANT. *Dépensier,* dissipateur, gaspilleur, généreux, large, prodigue. *Fertile; fécond.*

AVARICE [avaris]. *n. f. (Averice,* 1121; lat. *avaritia.* V. Avare). Attachement excessif à l'argent, passion d'accumuler, de retenir les richesses. *Une avarice sordide.* V. Avare : avidité, ladrerie, pingrerie. « *L'avarice commence où la pauvreté cesse* » (BALZ.). « *Se tailler... une solide réputation d'avarice* » (AYMÉ). ◈ ANT. *Désintéressement, dissipation,* gaspillage, *générosité, largesse, prodigalité.*

AVARICIEUX, IEUSE [avarisjø, jøz]. *adj.* (1283; de *avarice). Vx ou plaisant.* Qui se montre d'une avarice mesquine. V. Avare.-- Subst. « *La peste soit de l'avarice et des avaricieux* » (MOL.). ◈ ANT. *Prodigue.*

AVARIE [avari]. n. *f.* (av. 1200; it. *avaria,* d'o. arabe). Dommage survenu à un navire ou aux marchandises qu'il transporte. *La cargaison a subi des avaries. Réparer les avaries.* « *La panse* (du navire) *n'avait point d'avarie visible* » (HUGO). — Dommage survenu au cours d'un transport terrestre ou aérien.

AVARIÉ, ÉE [avanie]. *adj.* (1771; de *avarie).* ♦ 1° Qui a subi une avarie. Navire *avarié.* « *Quand l'avion avarié plongera dans la* mer » (ST-EXUP.). ♦ 2° (1771). Détérioré. *Marchandises avariées.* « *Un lot de produits avariés* » *(GIDE).* V. Gâté, pourri. *De la viande avariée.* ♦ 3° *Fam. et vieilli.* Atteint de maladie (vénérienne). *Les avariés,* pièce de Brieux (1905).

AVARIER [avanie]. *v. tr.* **(1752;** de *avarie). Causer une* avarie. V. Endommager. Ces *denrées se sont avariées à l'entrepôt.*

AVATAR [avatar]. **n.** *m.* **(1800;** sanscr. *avâtara* « descente »). ♦ 1° Dans la religion hindoue, Chacune des incarnations de Vichnou. ♦ 2° *Fig.* (1844). Métamorphose, transformation. « *Cette Cisalpine s'appellera Républiaue italienne, puis, pn, un nouvel avatar, Royaume d'Italie* »'(MADELIN): ♦ 3° (XXe). *Par contresens.* Mésaventure, malheur.

À VAU-L'EAU [avolo]. *loc. adv. (1552;* de *à, val, et eau).* Au fil de l'eau. du courant. ◇ Fig. S'en *aller à vau-l'eau :* se perdre. « *Voilà* fous *mes plans à vau-l'eau* » (BALZ.).

AVÉ [ave] ou **AVÉ MARIA** [avemarja]. *n. m.* (1360; lat. *ave* « salut », début de la prière). Salutation angélique, prière que l'on adresse *à* la Sainte Vierge. *Dire cinq Pater et cinq Avé* (ACAD.). ◈ HOM. *Haver.*

AVEC [avɛk]. *prép.* **et** *adv.* (*Avoc, avuec, fin* XIe; lat. pop. *apud-hoc,* de *apud* « auprès de »).

I. ♦ 1° (Marque le RAPPORT : présence physique simultanée; accord moral, entre une personne et qqn ou qqch.). En compagnie de (qqn). V. préf. *Co-. Aller se promener avec qqn. Mon plus grandplaisir est de sortir avec vous. Il a toujours* son *chien avec lui.* — *Être avec* qqn : en sa compagnie. *Ils sont toujours l'un avec l'autre.* V. **Auprès** (de). « *Elle était maintenant avec un homme très riche* » (FLAUB.) : elle vivait *avec* lui. — *Il est sorti avec son parapluie et son chapeau. 0 (Abstrait)* En utilisant (qqn). « *On ne pouvait gouverne, ni avec moi ni sans moi* » (CHATEAUB.). ◇ (Avec des verbes ou loc. marquant l'accord. l'association). *Être d'accord avec qqn. Accorder avec. Aller avec. Il s'est fiancé, il s'est marié avec Mlle...* V. **À.** *En accord, de concert avec.* D'AVEC sert à marquer la séparation. V. De. *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain. Il a divorcé d'avec elle.* ◇ (Conformité) *Je pense avec cet auteur que.* V. Comme. ♦ 2° (Marque des relations quelconques *entre personnes). Faire connaissance avec qqn. Comment se comporte-t-il avec* vous? V. Égard (à 1'), endroit (à l'endroit de), *envers,* vis-à-vis (de). — *Être bien, être mal avec qqn :* en bonnes ou mauvaises relations avec lui. ♦ 3° (Opposition). *La guerre avec l'Allemagne. Le conflit de la Russie avec le Japon. V.* **Contre, entre.** *Se battre avec plusieurs ennemis.* ♦ 4° (En tête de phrase). Avec vous, *avec lui, il* n'y a *que l'argent qui compte* : à vous entendre, à l'entendre. ◇ En ce. qui concerne (qqn). *Avec ce gaillard-là, on ne sait iamais à quoi s'en tenir.*

II. (Marque la SIMULTANÉITÉ). ♦ 1° En même temps que. *Se lever avec le jour, se coucher avec le soleil.* — Concomitance. *Ces symptômes apparaissent avec telle* maladie. V. Sym-, syn. ♦ 2° (Addition, adjonction). V. Ainsi (que), et. « *Je lui ai appris ces derniers jours la Suède, le Danemark, la Scandinavie et l'Angleterre avec l'Ecosse et l'Irlande* » (LA BRUY.). — Fam. Avec cela *:* en plus, en outre. V. Encore. outre, plus (en). « *Et avec cela, Madame?* » *:* phrase des commerçants qui viennent de servir un client. — Pop. *Avec cela que, ajoutez* que. *sans* compter *que.* « *Avec cela qu'il est facile*

de travailler en face de quelqu'un qui pleure tout le temps » (DAUD.) : comme si c'était... ♦ 3° (Présence simultanée d'éléments qui contrastent). V. Malgré. *Avec tant de qualités, il n'a pas réussi.* « *Mais avec fout cela, quoi que je puisse faire, Je confesse mon faible* » (MOL.). ♦ 4° *(En tête de phrase)*. Étant donné la présence de. « *Avec la buée chaude qui régnait là-dedans, on se serait cru dans quelque vaste établissement de bains* » (DAUD.). *Avec tous ces touristes, le village est bien agité*. V. Cause (à cause de). ♦ 5° (Marquant l'accompagnement). *Une robe* avec *des dentelles* : garnie de. V. **A.** *Une chambre avec vue sur la mer* : qui a la vue sur la mer.

III. (Marque le MOYEN, la **MANIÈRE**). ♦ 1° À l'aide de, grâce *à, au moyen* de. *Combattre avec une baïonnette.* V. **A.** *Il se ruine avec ces folles dépenses.* V. En. *Il croit m'éblouir avec ses grands airs:* V. **Par.** *Avec telle somme, vous pouvez l'obtenir.* V. Moyennant. « *C'est avec son couteau qu'il coupait le pain dur* » (FRANCE). *Tout s'arrange avec le temps : grâce à* lui. — *Faire des pâles alimentaires avec de la farine de blé dur* : à partir de. ♦ 2° (Manière). *J'accepte avec plaisir. Agir avec prudence.* « *L'esprit et l'adresse avec lesquels il jouait ses mauvais tours* » (FRANCE).

IV. Adv. *Fam.* (Choses). *Il a pris son manteau et il est parti avec.* — *Fam.* Région du Nord (Personnes). *Tu viens* avec? avec moi.

◈ ANT. *Sans.*

AVELINE [avlin], *n. f.* (XV^e^; *avelaine, 1256; lat. (nux) abellana* « noisette d'Abella »). Fruit oblong de l'avelinier. V. Noisette.

AVELINIER [avlinje], *n. m.* (*Avelanier*, XIII^e^). Variété de noisetier à noisettes allongées (avelines).

AVEN [avɛn], **n. m. (1889;** géol.; a. fr. *avenc* « gouffre », mot région. (Rouergue), d'o. prélatine). Puits naturel creusé par les eaux d'infiltration. V. Gouffre.

1. **AVENANT, ANTE** [avnã, ɛt], *adj.* (1080; p. prés. de l'a. Y. avenir. V. Advenir). Qui plaît par son bon air, sa bonne grâce. V. Affable, agréable, aimable, gracieux. Manières *avenantes*. «*Elle était encore très bellefemme et très avenante* » **(SAND).** « *Dommage que ces maisons très avenantes soient dans un paysage si ingrat* » *(GIDE)*. ◈ ANT. *Désagréable,* rebutant.

2. AVENANT (À L') [alavnã]. **loc.** *adv.* (1283; de *avenir* « arriver »). En accord, en conformité, en rapport. V. Même (de), pareillement. « Nous *allons bien tous les deux et l'humeur est à l'avenant* » (FLAUB.). ◇ *Loc. prép.* À **L'AVENANT DE.** *Le dessert fut à l'avenant du repas.* ◈ ANT. Inverse *(à l')*, opposé *(à l')*.

3. AVENANT [avnã], *n. m.* (1783; XIII^e^, « ce qui revient *(avient)* à qqn »). Acte additionnel à une police d'assurance, qui a pour objet de constater les modifications *advenant au* contrat.

AVÈNEMENT [avɛnmã], II. m. (1190; « arrivée »; de *nvenir*. V. Advenir, avenant. ♦ 1° Relig. chrét. *L'avènement du Messie.* V. Arrivée, venue. ♦ 2° (1483). Accession au trône, élévation au pouvoir souverain. *Louis XIV prif effectivement le pouvoir en 1661, dix-huit ans après son avènement. Don de* joyeux *avènement*, que l'on faisait au roi. ♦ 3° Fig. « *La paix sera l'avènement d'un état d'âme* » (BENDA). ◈ ANT. Abdication, **déchéance, fin, mort.**

1. AVENIR [avniʀ], *n. m. (Advenir.* 1468: de *les choses advenir* « à venir ». **V. Advenir**). ♦ 1° Le temps à venir. V. Demain, futur, lendemain. *Dans un proche avenir, un avenir prochain.* V. Bientôt. *Dans un avenir indéterminé :* plus tard (Cf. Un *jour). Penser, songer à l'avenir. Préparer l'avenir. Calculs, projets d'avenir. Espérer en l'avenir* (en des jours meilleurs). *Perspectives d'avenir. Connaissance, prescience de* l'avenir (divination, prédiction, prophétie; *suff.* -mancie). *Interroger l'avenir. Dévoiler, prédire l'avenir.* « *Le présent est gros de l'avenir* » (LEIBNIZ). « Non, *l'avenir n'est à personne! Sire! l'avenir est à Dieu* » (HUGO). — *Loc. adv.* **À L'AVENIR, à** compter de ce jour, à partir d'à présent. V. Désormais. dorénavant. *À l'avenir sovez plus prudent.* ♦ 2° *L'avenir de qqn,* son *avenir:* l'état, la situation de qqn dans le temps *à venir.* V. Carrière. **destin,** destinée. *Assurer son avenir et celui de ses enfants. Il est promis au plus brillant avenir.* « *Les actions les plus décisives de notre vie, je veux dire : celles qui risquent le plus de décider de tout notre avenir* » *(GIDE).* ◇ *Spécialt.* Situation, réussite future. *Il n'a aucun avenir.* ◇ D'AVENIR : qui a de l'avenir, qui réussira. Un *jeune médecin d'avenir.* ◇ (Des choses) « *Le vrai artiste ne s'occupe pas de l'avenir de son œuvre* » (R. ROLLAND). V. **Destinée.** *Ce projet n'a aucun avenir.* ♦ 3° Les générations futures. V. Postérité. « *Aux yeux de l'avenir, il n'y a de beau que les existences malheureuses* » **(CHATEAU%).** ◈ ANT. **Passé, présent.**

2. AVENIR [avniʀ], *n. m.* (*À venir,* 1680). *Dr.* Acte par lequel un avoué somme l'avoué de l'adversaire de comparaître à l'audience.

AVENT [avã], *n. m.* (*Advent*, XII^e^; lat. *adventus* « arrivée, venue » (de Jésus-Christ). Temps pendant lequel l'Église catholique se prépare *à* la fête de Noël. *Les quatre dimanche de l'avent. Sermons de l'Avent.* ◈ HOM. **Avant.**

AVENTURE [avãtyʀ], *n. f.* (*Adventure*, XI^e^; lat. po *adventura*, du part. futur de *advenire*. V. Advenir). 1° *Vx.* Ce qui doit arriver à qqn. V. Avenir, destin, destiné sort. ◇ Mod. *Dire la bonne aventure* à *qqn* : lui prédire sc avenir par la divination. *Diseur, diseuse de bonne aventur* ♦ 2° UNE (DES) AVENTURE(S). Ce qui arrive d'imprévu, surprenant; ensemble d'événements qui concernent qq Une *fâcheuse aventure.* V. Accident. affaire. histoire. **més venture.** *Les péripéties d'une aventure. Conter, raconter u aventure, les aventures d'un héros. Roman, film d'aventures* où des oérjoéties mouvementées sont narrées. — Par ex « *Une des rares aventures qui soient dignes d'être vécues' un grand amour* » (MAUROIS). ◇ Spécialt. *Aventure galant amoureuse, sentimentale.* V. **Intrigue, passade.** « *De médiocr aventures où la chair seule est intéressée* » (MAURIAC). Entreprise dont l'issue est incertaine. *Il faut tenter l'aventu* (V. Aventurer). ♦ 3° L'AVENTURE : ensemble d'activité d'expériences qui comportent du risque, de la nouveaut et auxquelles on accorde une valeur humaine. V. **Hasar** péril. *L'attrait de l'aventure. L'esprit d'aventure* (V. **Aven tureux,** aventurier). « *Tout un décor de vagabondage et d'ave ture qu'il fallait quitter* » (MART. du G.). ♦ 4° *Loc. ad* **À L'AVENTURE** : au hasard, sans dessein arrêté. « Je *chemin, quelque temps* à *l'aventure* » (FRANCE). ◇ Littér. **D'AVEN TURE,** PAR AVENTURE : par hasard. « *Quand d'aventure u naïf les interroge* » (DUHAM.).

AVENTURÉ, ÉE [avãtyʀe], *adj.* (XII~; V. **Aventurer** Exposé *avec* risque *(choses).* « *Des hypothèses fantaisiste des affirmations aventurées* » (DUHAM.). V. Hasardé, basa deux. ◈ ANT. Sûr.

AVENTURER [avãtyʀe], **v.** *tr.* et *pron.* (XII^e^; de *aventur* ♦ 1° Exposer avec un certain risque. V. Hasarder, risque *Aventurer sa réputation.* V. Commettre, compromettre. *Ave turer une grosse somme dans une affaire.* « *Je regarda M. Capoulié pendant qu'il aventurait ses observations* (DUHAM.). ♦ 2° S'AVENTURER : se risquer, aller avec u certain risque. S'aventurer *la nuit sur une route peu sûr S'aventurer trop loin.* « *Le vieillard et son petit-fils ne s'ave turaient plus en pleine mer* » (LAMART.). *Il s'est aventu dans* une *affaire dangereuse.* 0 S'AVENTURER À (et l'inf.) se risquer à.

AVENTUREUSEMENT [avãtyʀøzmã], *adv.* (v. 1361 de *aventureux*). D'une manière aventureuse, en s'exposa aux risques.

AVENTUREUX, EUSE [avãtyʀø, øz], *adj. (Aventur* « qui arrive bien ou mal », 1160; de *aventure).* ♦ 1° (1181 Qui aime l'aventure, se lance volontiers dans les aventure V. Audacieux, hardi, téméraire. *Homme, esprit aventureu* « *Je ne sais quoi d'inquiet, d'ardent et d'aventureux l'appe* (la nation) » (JAURÈS). ♦ 2° Qui est plein d'aventures. *Vi existence aventureuse.* ♦ 3° Plein d'aléas, de risques. Aléatoire, dangereux, hasardeux, risqué. Un *projet avent reux. Une entreprise aventureuse.* ◈ ANT. *Circonspect, pr dent. Sûr.*

AVENTURIER, IÈRE [avãtyʀje, jɛʀ]. *n. (Adventurie* XV^e^; de *aventure).* ♦ 1° *Ancienn.* Soldat volontaire, me cenaire, corsaire, pirate. ♦ 2° *Mod.* Personne qui cherc l'aventure, par curiosité et goût du risque, sans que les scr pules moraux l'arrêtent. *Un explorateur, un chercheur aime l'aventure* sans *être des aventuriers.* 0 Personne qui v d'intrigues, d'expédients. V. Intrigant. « Son caractère *d'ave turier dénué de préjugés* » (BARRÈS). Une *dangereuse aventi rière* ♦ 3° Adj. *(Vx).* Aventureux. « *Des esprits aventuriers* (JOUBERT).

AVENTURINE [avãtyʀin], *n. f.* (1686; «pierre artificiel *pierre d'aventure* » fabriquée avec de la limaille jetée à *l'ave ture). Mod.* Pierre naturelle (variété de quartz) avec des incl sions de mica.

AVENTURISME [avãtyʀism(ə)], n. *m.* (v. **1960;** de *ave ture*). Tendance à prendre des décisions hâtives et dang reuses (en polit.). « *Une ligne politique où l'on trouve des él ments d'aventurisme petits-bourgeois* » *(Le Monde,* 31-1 1967). — *Dér.* AVENTURISTE, *adj.*

AVENU, UE [avny]. *adj.* (1765; p. p. de l'a. v. *avenir* Vx. *Choses avenues, non avenues :* qui sont, ne sont pas arr vées. — Mod. *Nul et* non avenu [nylenɔnavny] : inexistan *Je considère cette déclaration comme nulle et non avenu*

AVENUE [avny]. *n. f.* (1549; de avenus (biens) « q adviennent par **succession** », 1265; subst. particip. de l' v. *avenir).* ♦ 1° Vx. Chemin par lequel on arrive en un lie V. Accès. ◇ *Mod.* Voie plantée d'arbres qui conduit à u habitation. V. **Allée.** « *La large avenue à double bas-côt que bordait la perspective solennelle du château* » (MAR du G.). — Large voie urbaine (V. Boulevard, cours). *Aven de l'Opéra.* ♦ 2° *Fig.* et *littér. Voie* d'accès. *Les avenues pouvoir. Ses visites* « *m'ouvrirent les avenues discrètes son amitié* » (FROMENTIN).

VÉRÉ, ÉE [avere]. *adj.* (1549: V. Avérer). Reconnu
V. Certain, sûr. C'est un *fait avéré. Il est avéré que...*
ANT. *Contestable,* douteux; *faux.*

VÉRER [avere]. *v. tr.* et *prov.*: conjug. *céder* (XII^e^; de
, et a. fr. *voir* « vrai »; Cf. Voire). ♦ 1° *Vx* ou *didact.*
nner comme certain. Avérer un *fait.* ♦ 2° *Mod.* S'AVÉRER.
avéré, confirmé. « *Un subterfuge où s'avéra sa fertile*
niosité » *(GIDE).* ◇ *Cour. S'avérer,* suivi d'un adj. V.
araître, montrer (se), paraître, révéler (se). « Ce *dépuratif*
ère trop inefficace » (P. MORAND). Ce *raisonnement s'est*
é *juste.* — (Abusif) S'avérer *faux, inexact.* ◈ ANT.
entir, infirmer.

VERS [avɛr]. *n. m.* (1842; lat. *adversus* « qui est en face »).
act. Face d'une monnaie, **d'une médaille.** *Cette médaille*
e une effigie sur l'avers. ◈ ANT. *Envers.*

VERSE [avɛrs(ə)]. *n. f. (1690, averse d'eau:* de *pleuvoir*
verse (1642). V. Verse). Pluie soudaine et abondante.
Grain, ondée, saucée *(pop.). Essuyer, recevoir une averse.*
**se orageuse.* « *Mars qui rit, malgré les averses, Prépare*
ecret le printemps » (GAUTIER). — « *Répandre des averses*
rmes » (DAUD.). V. Pluie. Loc. fam. *De la dernière averse,*
récent, tout récemment. « Les *stars* nées *de la dernière*
SE » (MAURIAC).

VERSION [avɛrsjɔ̃]. *n. f.* (XIII^e^, « répulsion »; lat. *aversio,*
avertere « détourner »). Grande répugnance, violente
ulsion. V. Antipathie, dégoût, éloignement, haine, horreur,
itié, répulsion, répugnance; -phobie. *Avoir de l'aversion*
ou contre *qqn. Avoir qqn en aversion.* V. Abominer,
orrer, détester. *Causer, inspirer de l'aversion.* « *L'homme*
e l'aversion à l'amour » (BALZ.). « *J'ai, pour les querelles*
amilles, une très profonde aversion » (DUHAM.). ◈ ANT.
or, goût, sympathie.

VERTI, IE [averti]. *adj.* (XVI^e~; V. Avertir]. Qui connaît
, qui est au courant. V. Expérimenté, instruit, avisé.
V. *Un homme averti (vx un bon averti) en vaut deux. Un*
que averti. Le film est pour un public averti : il ne doit pas
vu *par* tous. « *Des lecteurs très avertis* » *(GIDE).* ◇
rti de qqch. : au courant, au fait. *Il est assez averti de ces*
blèmes. — Se *tenir pour averti* : tenir compte d'un avertis-
ent (menace ou appel à l'attention). ◈ ANT. Ignorant.

VERTIR [avɛrtiʀ]. V. *tr.* (1250; « tourner, revenir à soi »,
; lat. pop. **advertire,* class. *advertere* « *tourner vers* »).
ormer (qqn) de qqch. afin qu'il y prenne garde, que son
ntion soit appelée sur elle. V. Annoncer, apprendre,
er, éclairer, instruire, prévenir, *renseigner. Avertir qqn*
e arrivée, d'un danger. Avertir par un signal, un coup de
ette (signaler, sonner). V. Avertisseur. *Il m'a poussé du*
de pour m'avertir. « *Si tu vois auelaue chose oui te donne*
enser, tu m'en avertiras font 'doucement » (SAND). —
on instinct l'avertissait de ne pas se fier à Mamie » (MAU-
C). — (Par menace ou réprimande. V. Avertissement) Je
s avertis, je vous en avertis : tenez-vous tranquille. Je vous
rtis qu'ilfaudra changer de conduite.

AVERTISSEMENT [avɛrtismɑ̃]. *n. m.* (1427; de *avertir).*
° Action d'avertir; appel à l'attention, à la prudence.
mer à qqn un avertissement charitable. Écouter, suivre,
liger un avertissement. V. Avis, conseil, information,
ruction, recommandation. « *Je négligeais ces sages aver-*
ements, et j'eus lieu de m'en repentir » (FRANCE). *Un*
térieur avertissement. V. Prémonition, présage, pressen-
ent, signe. « *Ce qu'on nomme « les avertissements de l'âge* »
UHAM.). ♦ 2° Petite préface pour attirer l'attention du
eur sur quelques points particuliers. V. Avis, introduc-
. *Avertissement au lecteur.* ♦ 3° *Dr.* Déclaration par
uelle un particulier ou une autorité publique attire l'atten-
de qqn sur un droit, une obligation. V. Avis, préavis.
Avis adressé au contribuable, lui faisant connaître le
ntant de ses impôts. *Premier avertissement sans frais.*
° Réprimande. V. Admonestation, observation, remon-
ce. — *Spécial*.* Mesure disciplinaire. « *L'affaire va être*
ffée après quelques avertissements et sanctions » *(GIDE).*

AVERTISSEUR, EUSE [avɛrtisœʀ, øz]. *n. m.* et *adj.*
31; de *avertir).* ♦ 1° *Vx.* Celui qui avertit. ♦ 2° *Mod.*
59). Appareil destiné à avertir, à donner un signal. V.
mal, sonnerie, sonnette. *Avertisseur d'incendie. Avertisseur*
utomobile, avertisseur sonore. V. Klaxon. trompe. ♦ 3° *Adj.*
avertit. « Une *petite toux avertisseuse* » (MIRBEAU). —
neau avertisseur.

AVEU [avø]. *n. m.* (1283; des anc. formes de *avouer :*
eue).
♦ 1° *Ancienn.* Déclaration écrite constatant l'engage-
nt du vassal envers son seigneur, à raison du fief qu'il
a reçu. V. Hommage. — *Homme* sans aveu : qui n'était
à aucun seigneur, ne pouvait invoquer aucune protection.
d. Homme sans feu ni lieu, sans répondant. V. Vagabond;
nturier. « *Des gens sans aveu,... des écumeurs d'aventures* »
UGO). ♦ 2° *Vx* ou *littér.* Action de déclarer qu'on agrée,
on autorise. V. Agrément, approbation, autorisation,
consentement. Je ne *veux* rien *faire sans votre aveu.* « *On*
nous marie sans notre aveu » (LOTI).

II. (XVII^e^). ♦ 1° Action d'avouer, de reconnaître certains faits plus ou moins pénibles à révéler; ce que l'on avoue. V. Confession, déclaration, reconnaissance, révélation. Un aveu *franc, sincère. Faire l'aveu d'un secret, d'une faute.* « *Par un aveu, combien de fautes tu pourrais racheter* » (PROUST). *L'aveu* d'un amour. V. Déclaration. — Par exagér. *Il faut que je vous fasse un aveu : je n'aime pas Stendhal.* Plur. Reconnaissance de sa culpabilité. *Arracher des aveux à un suspect.* 0 *Dr.* Reconnaissance par une partie du fait qui est allégué *contre elle. Aveu judiciaire, extrajudiciaire.* ♦ 2° DE L'AVEU DE, au témoignage de. « *La comédie de Molière existait, avait la vogue, de l'aveu des contemporains* » (FAGUET).
◈ ANT. *Désaveu; dénégation. Silence:* secret.

AVEUGLANT, ANTE [avœglɑ̃, ɑ̃t]. *ndj.* (mil. XVI^e^; de *aveugler).* Qui éblouit. *Un soleil aveuglant.* V. Éblouissant. « *L'aveuglante réverbération du soleil sur la roche nue* » (GIDE). Fig. *Une vérité, une évidence aveuglante.*

AVEUGLE [avœgl(ə)]. *adj.* et *n. (Avogle, fin* XI^e^; lat. **ab oculis,* de *oculus* « œil », calque du gr.).
I. *Adj.* ♦ 1° **Qui est privé du sens de** la vue. V. **Amaurose,** cécité. *Une personne aveugle. Devenir aveugle. Être aveugle de naissance.* « *Je deviens à peu près aveugle* » *(VOLT.). Je le vois bien, je* ne suis *pas aveugle.* ♦ 2" *Fig.* Dont la raison, le jugement, est incapable de rien discerner (Cf. Avoir un bandeau, des écailles sur les yeux, un voile devant les yeux). *La passion le rend aveugle.* « *Aveugles, ceux qui ne voient pas le miracle de cette grande âme* » (R. ROLLAND). « *Proust n'est nullement aveugle aux déficiences des Guermantes* » (MAURois). — *(Sentiments, passions)* Qui trouble le jugement, ne permet ni réflexion, ni jugement. « Un *orgueil démesuré, aveugle, insolemment agressif* » (MART. du G.). *Une soumission, une obéissance, une confiance, une foi aveugle.* V. Absolu, total : **aveuglement.** — *(Personnes)* Qui agit sans discernement: *Il était l'aveugle instrument du destin.* Fig. *La Fortune* es* *aveugle.* ♦ 3° Qui ne laisse pas passer le jour. Archit. *Arcade,* fenêtre *aveugle :* feinte, simulée.

II. N. ♦ 1° Personne privée de la vue. *Un aveugle, une jeune aveugle, un aveu&-né. La canne* blanche des aveugles. *Chien d'aveugle. L'alphabet, l'écriture des aveugles.* V. **Braille.** *L'institut des jeunes aveugles.* « *Ce noir absolu qui doit exister seulement dans l'œil éteint des aveugles* » (FROMENTIN). — Loc. prov. *Juger d'une chose comme un aveugle des couleurs : en juger sans la connaître.* « *Il parlait de vertu comme un aveugle des couleurs* » (MAUROIS). — *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois* : les médiocres brillent lorsqu'ils se trouvent parmi les sots. ♦ 2° Loc. adv. EN AVEUGLE : sans discernement, sans réflexion. V. Aveuglément. *Juger en aveugle.* « *Elle se livre en aveugle au bonheur d'aimer* » (STENDHAL). ◇ Vx. A *l'aveugle. L'auteur,* « *s'enferrant lui-même à l'aveugle dans ses propres raisonnements* » (MICHELET). V. Aveuglette (à l').
◈ ANT. *Voyant. Clairvoyant, éclairé, lucide.*

AVEUGLEMENT [avœgləmɑ̃]. n. m. *(Avoglement,* 1130; de *aveugle).* ♦ 1° *Vieilli.* Privation du sens de la vue. V. Cécité. ♦ 2° *(XIII^e^). Fig.* État de celui dont la raison est obscurcie, le discernement troublé. V. Égarement, trouble; erreur. **folie,** illusion. *Dans l'aveuglement de la colère, de la passion.* « *En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme* » (PASC.). « *L'aveuglement, l'imbécillité, qui présida aux massacres* » (MICHELET). ◈ ANT. *Clairvoyance, discernement,* lucidité, vision.

AVEUGLÉMENT [avœgləmɑ̃]. *adv.* (1555; **aveuglement,** 1468; de aveugle). Sans réflexion, en aveugle. *Obéir aveuglément. Suivre qqn aveuglément. Se lancer aveuglément dans* une *entreprise.* V. Aveugle (en), aveuglette (à 1'). « *Elle le suivait aveuglément, avec une confiance totale* » (MAURIAC). ◈ ANT. Lucidement. prudemment.

AVEUGLER [avœgle]. v. *tr. (Avogler,* fin XI^e^; de *aveugle).*
♦ 1" Rendre aveugle. On *l'aveugla en lui crevant les yeux.*
♦ 2° *Par ext.* Gêner la vue, empêcher de voir par un trop vif éclat, éblouir. « *Je n'apercevais rien au-delà du confus éblouissement qui m'aveuglait* » (FROMENTIN). ♦ 3° *Fig.* Priver de l'usage de la raison, du jugement. *La passion vous aveugle.* V. Affoler, *égarer,* troubler. « *Sa vanité de diplomate aveuglait complètement sa prudence politique* » (MICHELET). *Il est complètement aveuglé par ses préjugés.* ◇ S'AVEUGLER : se cacher la vérité, refuser de la voir. « *Il ne s'aveuglait pas* sur *les défauts de* ses *amis* » (FLÉCH.). ♦ 4° Rendre aveugle (I, 3°), boucher. *Aveugler une voie d'eau.* V. Boucher, calfater. *Aveugler une fenêtre : la* boucher. ◈ ANT. *Desseller, ouvrir (les yeux). Éclairer, guider.*

AVEUGLETTE (À L') [alavœglɛt]. *loc. adv.* (XVIII^e^; *aveuglectes,* adv., XV^e^ ; de aveugle). ♦ 1° Sans y voir clair. V. Aveugle *(en). Chercher qqch. à l'aveuglette.* V. Tâtons (à).
♦ 2° *Fig.* Au hasard, sans prendre de précautions. V. Aveuglément. *Se lancer à l'aveuglette. Ils votent* « *à l'aveuglette, sous la pression de racontars de bistros!* » (MART. du G.).

AVEULIR [avø(œ)liʀ]. v. *tr.* (1876; « anéantir », XIVe ; de a- 1, et veule). Rendre veule. V. Affaiblir, amollir. Cette « *génération, naguère pleine d'énergie, semblait maintenant s'aveulir* » (**Madelin**). ◈ ANT. *Endurcir.*

AVEULISSEMENT [avø(œ)lismɑ̃]. *n. m.* (1884; de *aveulir*). Action d'aveulir, de s'aveulir; état d'une personne aveulie.

AVIAIRE [avjɛʀ]. *adj.* (1928; du lat. *avis* « oiseau »). *Didact. Qui concerne les* oiseaux.

AVIATEUR, TRICE [avjatœʀ, tʀis]. n. (1900; « machine volante », 1863, aussi adj. ; lat. *avis* « oiseau »). Personne qui pilote un avion, appartient *au* personnel *navigant* de l'aviation. V. Pilote; navigateur, mécanicien, météorologiste, observateur, radio. *Brevet de pilote aviateur.* « *Il portait une combinaison d'aviateur en toile bleue* » (**Mart.** du G.).

AVIATION [avjasjɔ̃]. *n. f.* (1863; lat. *avis* « oiseau »). ♦ 1° Tout ce qui touche à la locomotion aérienne par les appareils plus lourds que l'air (à l'exclusion des fusées), *spécialt.* les avions. V. **Aéronautique,** air. *Aviation civile, privée, commerciale, postale. Aviation de tourisme. Compagnie d'aviation. Lignes d'aviation.* V. Aérien. *Atelier, usine d'aviation. Services, terrain d'aviation.* V. Aérodrome, aéroport; *aérogare. Base, camp d'aviation. Meeting, coupe, rallye, records d'aviation. Salon de l'aviation.* ♦ 2° *Milit.* Arme aérienne; armée de l'air. *Aviation de chasse, de bombardement, de reconnaissance. Aviation navale* (aéronavale).

AVICOLE [avikɔl]. *adj.* (xx"; « parasite des oiseaux », 1878 ; du lat. avis « oiseau », et *-cole*). De l'aviculture. *Établissement avicole.*

AVICULTEUR, TRICE [avikyltœʀ, tʀis]. n. (1881 ; du lat. *avis* « oiseau », et *-culteur*). Eleveur (euse) d'oiseaux. de volailles.

AVICULTURE [avikyltyʀ]. n. *f.* (1890; du lat. *avis* « oiseau », *et -culture*). Élevage des oiseaux, des volailles. v. Volaille.

AVIDE [avid]. *adj.* (1470: lat. *avidus*, de *avere* « désirer vivement ». V. Avare). ♦ 1° Qui a un désir ardent, immodéré de nourriture. V. Glouton, goulu, vorace. « *Les estomacs dévots furent toujours avides* » (**Boil.**). ◇ Fig. et poét. Être *avide de* sang, de carnage : se plaire à répandre le sang. V. Altéré, assoiffé. ♦ 2° *Fig.* Qui désire immodérément les biens. V. Cupide, rapace. « *Un homme vil, avide, bas, intrigant* » (**Mirabeau**). *Un héritier avide.* ◇ **Avide de.** *Être avide d'argent, de gain, de richesses.* V. Âpre (au gain). « *Égoïste, avide de soins et d'amour, je voulais que l'univers entier s'occupât de moi* » (**France**). « *Très pur, et d'une tendresse avide de câlineries* » (*Courteline*). ◇ *Être avide d'apprendre, de connaître.* V. Curieux; anxieux, désireux, empressé, impatient. ♦ 3° Qui exprime l'avidité. *Regards, yeux avides.* V. Concupiscent, passionné. Littér. « *Il se jeta sur elle, ardent, les bras avides* » (**France**). ◈ ANT. **Désintéressé, détaché,** *inattentif, indifférent.*

AVIDEMENT [avidmɑ̃]. *adv.* (1555; de *avide*). D'une manière avide. *Manger avidement. Prendre, saisir avidement. Regarder, contempler, écouter avidement.* « *Je Jus la Bible avidement, gloutonnement, mais avec méthode* » (*Gide*).

AVIDITÉ [avidite]. *n. f.* (1382; lat. *aviditas*). Désir ardent, immodéré de qqch. ; vivacité avec laquelle on le satisfait. *Manger avec avidité.* V. **Appétit,** faim, gloutonnerie, voracité. *Désirer qqch. avec avidité. V.* Concupiscence, convoitise, cupidité, **désir,** envie. « *Ils l'écoutaient avec avidité* » (**Lesage**). « *Nous regardons avec curiosité, avec avidité vers l'avenir inconnaissable* » (**Duham.**). ◇ Littér. *L'avidité des richesses* (V. Soif), *pour les richesses.* « *Son avidité insatiable d'accroître sa fortune* » (**Chateaub.**). ◈ ANT. **Détachement, inattention,** *indifférence.*

AVIFAUNE [avifon]. n. *f.* (1970; du lat. *avis* « *oiseau* », et *faune*). *Didact.* Ensemble des oiseaux, de la faune ailée. *L'avifaune d'un marais.*

AVILI, IE [avili]. *aaj.* (fin XIIIe, « déprécié » (denrée); V. Avilir). Rendu vil, méprisable. *Des races « non tant viles peut-être qu'avilies, esclavagées* » (*Gide*).

AVILIR [aviliʀ]. *v. tr.* (1350; de a- 1, et *vil*).

I. *V. fr.* ♦ 1° Rendre vil, indigne de respect, méprisable. V. Abaisser, corrompre, déconsidérer, dégrader, déshonorer, diminuer, discréditer, flétrir, prostituer, rabaisser, ravaler, souiller. *Ils « commencèrent par travailler à m'avilir, pour parvenir dans la suite à me diffamer* » (**Rouss.**). — (Sujet de chose) « *Le désordre et Je péché qui partout ternissent, avilissent, tachent et déchirent* ce *monde* » (Gide). ♦ 2° Abaisser la valeur, rendre de vil prix. V. Déprécier. *L'inflation avilit la monnaie.*

II. **S'avilir.** Y. *pron.* ♦ 1° Devenir vil, abject. V. Dégrader (*se*). *S'avilir par des lâchetés.* « *Il s'avilissait, se ravalait peu à peu au niveau de ce peuple d'ivrognes* » (**Loti**). ♦ 2° Perdre de sa valeur. de son prix. V. **Déprécier** (*se*). **dévaluer** (*se*). *Ces marchandises se sont avilies.*

◈ ANT. Élever, **exalter, glorifier,** honorer. *Enchérir,* housser. *Améliorer, revaloriser.*

AVILISSANT, ANTE [avilisɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1771 ; de *avilir*). Qui avilit. Une *dépendance avilissante.* V. Abaissant, **dégradant,** déshonorant, humiliant. Une *conduite avilissante.* V. **Honteux,** indigne, infamant, méprisable. ◈ ANT. *Digne, honorable, noble.*

AVILISSEMENT [avilismɑ̃]. n. m. (1587; de *avilir*). ♦ 1° *Littér.* Action d'avilir, de s'avilir; état d'une personne avilie. V. Abaissement, abjection, corruption, **déshonneur,** discrédit, flétrissure, humiliation, opprobre, **rabaissement,** ravalement, souillure. « *L'avilissement inévitable des volontés par la misère* » (R. **Rolland**). *Tomber dans l'avilissement.* ♦ 2° Le fait de se déprécier (valeurs, prix). V. Baisse, dépréciation. « *L'avilissement de l'argent, la cherté de la vie* » (**Bainville**). ◈ ANT. *Élévation,* **exaltation, glorification.** *Dignité,* **gloire, honneur.** *Enchérissement,* **housse.**

AVINÉ, ÉE [avine]. *adj.* (*fin* XIIIe ; V. **Aviner**). Qui a un goût de *vin.* V. Ivre. — *Une haleine avinée :* qui sent le vin.

AVINER [avine]. *v. tr.* (v. 1180, « fournir de vin » ; de *a-* 1, et *vin*). *Techn.* (XVIe). Imbiber de vin. *Aviner un tonneau, une barrique.*

AVION [avjɔ̃]. *n.* m. (1875, nom de l'appareil inventé par **Ader** ; « aéroplane militaire », v. 1914, a remplacé *aéroplane*: du lat. avis « oiseau »). ♦ 1° Appareil de locomotion aérienne plus lourd que l'air, muni d'ailes et d'un organe propulseur. V. Aéronef, aéroplane, appareil, hydravion (*C. fam.* Taxi, zinc). *Avions, hélicoptères et planeurs. Avion monomoteur, bimoteur, quadrimoteur. Avion monoplan, biplan. Avion à flèche variable, ou* abusiv. *à géométrie variable,* dont le plan de sustentation peut changer de forme selon la vitesse du vol. *Avion léger. Mauvais avion.* V. **Coucou.** *Avions à moteurs, à hélices. Avion à réaction, supersonique. Avion commercial, postal. Avion de ligne, de* **transport.** *Avion-cargo. Avion-citerne. Avion-école.* **Avion-taxi.** *Avion affrété.* V. Charter. *Avion transbordeur.* V. Bac (aérien). *Prendre l'avion.* — *Avions de chasse, de bombardement.* V. Bombardier, *chasseur. Avion de reconnaissance. Avions-suicides* employés par les Japonais (Kamikaze), *Groupe d'avions.* V. Escadrille. flotte. **flotille,** formation. *Défense. batteries contre avions.* V. D.C.A. *Détection des avions au radar. Avion sans pilote, télécommandé. Avion-cible (pour* tirs de D.C.A., fusées). *Parties d'un avion : ailes, cabine, carlingue, cellule, coque, fuselage, empennage, queue, train d'atterrissage. Instruments de bord d'un avion* (altimètre, anémomètre, compas, radiogoniomètre, etc.). *Conduite, manœuvre, pilotage, vol d'un* avion. (V. Air, aviation, pilotage, vol; acrobatie). *L'avion décolle, monte, prend de l'altitude, descend, pique, se pose, atterrit. Accident d'avion.* ◇ En **avion** : en vol. — Par **avion.** *Lettre par avion.* ♦ 2° L'**avion** : l'aviation, le vol. *Aimer l'avion.*

AVIONIQUE [avjɔnik]. *n. f.* (v. 1960; de *avion*, et (électro)*nique*). *Techn.* Électronique appliquée à l'aviation.

AVIONNERIE [avjɔn(ə)ʀi]. n. *f.* (mil. XXe ; mot canadien de *avion,* d'apr. *aciérie, armurerie,* etc.). Au Canada, Usine d'avions.

AVIONNETTE [avjɔnɛt]. *n. f.* (1925; dimin. de *avion,* en esp. *avionete*). Petit avion qui prend quelques passagers (en Amérique du Sud, au Mexique).

AVIONNEUR [avjɔnœʀ]. n. m. (1973; de *avion*). Constructeur d'avions.

AVIRON [aviʀɔ̃]. *n. m.* (1160; de l'a. fr. *viron* « tour, cercle » ; Cf. Virer). ♦ 1° *Mar.* Syn. de *Rame* (*mot* qui n'est pas employé *en* marine). *Aviron de l'arrière.* V. Godille. 1 *poignée, le manche, la pelle* (pale ou plat) *d'un aviron. Estrope d'un aviron. Les tolets retiennent les avirons à l'embarcation. Aller à l'aviron.* V. Nager, ramer. ◇ *Cour.* Rame légère à long manche, des embarcations sportives. — *Région.* (Canada). V. Pagaie. ♦ 2° Sport du canotage (sur yole à outriggers). *Faire de l'aviron.*

AVIS [avi]. *n.* m. (1175; de ce *m'est* à vis, du lat. *(mihi* est) *visum* « il m'a semblé bon »). ♦ 1° Ce que l'on pense, ce que l'on exprime sur un sujet. V. Jugement; **estimation,** opinion, pensée, point de vue, **sentiment.** *Dire, donner, exprimer, faire connaître son avis. Émettre un avis. Être du même avis que qqn. Je suis de votre avis, je partage votre avis. Les avis sont partagés : tout* le monde n'est pas du même avis. *Changer d'avis. V.* Raviser (*se*). *Faire changer d'avis à qqn.* ◇ *Être d'avis de faire, qu'on fasse qqch.* ◇ *À mon avis, mon humble avis, selon moi.* « *Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme* » (Bon.). *De l'avis de tous.* ◇ Vx ou région. *M'est avis que* : il me semble que. « *M'est avis, dont que Je bonheur intime et propre n'est point contraire à la vertu* » (**Alain**). ♦ 2° Opinion exprimée dans une délibération. V. Suffrage, voix, vote. *Tous les membres ont émis un avis, leur avis.* ◇ Opinion d'un corps consulté sur tel ou telle question. L'avis a été *pris à la majorité des voix. Avis consultatif. Avis du Conseil d'État.* ♦ 3° *Vx ou litt.* Opinion que l'on donne à qqn touchant la conduite qu'il doit avoir. V. Conseil, exhortation, **recommandation.** *Donner, recevoir un avis amical, charitable, salutaire. Écouter, suivre*

avis de son *père.* ♦ **4°** Ce que l'on porte à la connaissance qqn. V. Annonce, communication, information. **message,** te; 'notification, **nouvelle, renseignement.** *Avis 'préalable:* Préavis. *Avis au public. Avis important. Avis de décès. rtir au premier avis. J'ai agi* sur *avis.* V. Indication, ordre. *squ'à nouvel avis. Sauf avis contraire.* ◇ Vx. *Donner avis , que* : annoncer, aviser. ◇ Spécialt. *Avis de débit, de crédit.* ◇ formation affichée, placardée. *Avis au lecteur* : explication se au début d'un livre. V. Avertissement. introduction. **éface.** ♦ **5°** *Littér.* Avertissement. « *Quel coup de foudre, ciel! et quel funeste avis!* » (RAC.).

AVISÉ, ÉE [avize]. *adj.* (1191 ; V. Aviser). Qui agit avec propos et intelligence après avoir mûrement réfléchi. V. **erti,** fi", habile, prudent, réfléchi. *Un homme avisé.* « *Tu la fille la plus avisée que j'aie jamais rencontrée* » *(SAND). Les Nouvelles littéraires ne sont peut-être pas bien avisées ouvrant (cette) enquête* » *(GIDE).* ◈ ANT. *Imprudent, irréchi,* malavisé.

1. AVISER [avize]. V. ***tr.*** (1050; de *a-* 1, et *virer).*

I. *V. tr.* ♦ **1°** *Vx* ou *littér.* **Apercevoir.** commencer à garder. V. **Apercevoir,** distinguer,' **remarquer,** viser *(pop.),* ir. « *J'aperçois une boutique d'antiquaire; j'entre, je regarde, 'vise une statuette ravissante* » (HENRIOT). *Spécialt.* Apervoir inopinément qqch. (pour le prendre, s'en servir). *avise un portefeuille oublié sur un banc, il le ramasse.* ♦ Trans. indir. AVISER À. Réfléchir, songer à (qqch.). *J'aviserai à ce que je dois faire* » *(SAND).* « *Il faut aviser plus pressé* » (PROUST). — Absolt. *Il est temps d'aviser.*

II. (XIIIe). **S'AVISER.** *v. pron.* ♦ **1°** Faire attention à qqch. le l'on n'avait pas remarqué tout d'abord; trouver une ée à laquelle on n'avait pas encore songé. Je me suis *brusement avisé de cela.* V. Apercevoir (s'), découvrir, penser), *songer,* trouver. « *Nul ne s'aviserait de critiquer ce changent* » (DUHAM.). « *Haverkamp s'avisa qu'il ne serait pas aladroit de s'éclipser* » (ROMAIN~). ♦ **2°** *S'aviser de (et* nf.) : être assez audacieux, assez téméraire pour. *S'il vise de bavarder, cet élève sera puni.* V. Essayer, oser, **rmettre** (se), tenter. « *Prends! et ne t'avise pas de refuser* » (COLETTE).

2. AVISER [avize]. V. ***tr.*** (1275; de *avis). Littér. ou admin.* vertir (qqn de qqch.) par un avis. V. Apprendre, avertir, **nseiller,** informer, prévenir. *Elle avait été avisée du mariage son frère.* « *Nous avons écrit au Gouverneur, pour l'aviser la date de notre arrivée* » *(GIDE).*

AVISO [avizo], *n.* m. (1775; esp. *barca de aviso* « barque avis »; Cf. Patache d'avis, 1601). *Mar.* Petit bâtiment de ierre employé d'abord pour porter des messages, puis mme escorteur.

AVITAILLEMENT [avitajmɑ̃], n. m. (1467; de *avitailler).*

1° Action d'avitailler (un navire, un avion). ♦ **2°** Ensemble s provisions (d'un navire). *Embarquer l'avitaillement à rai.*

AVITAILLER [avitaje]. *v. tr.* (XIIIe; XIIe « approvisionr »; de l'a. fr. *vitaille* « vivres »).

I. ♦ **1°** (1386). Approvisionner (un navire). ♦ **2°** *Mod.* avitailler en carburant (un avion).

II. S'AVITAILLER. **v.** pro". *Les bateaux de pêche peuvent avitailler dans ce port.*

AVITAILLEUR [avitajœʀ]. *n. m.* (v. 1570; fin XIVe « celui ui fournit des vivres »; de *avitailler).* ♦ **1°** *Vx.* Personne ui approvisionne (un navire). ♦ **2°** *Mod., aviat.* Dispositif rvant à approvisionner un avion en un produit quelconque.

AVITAMINOSE [avitaminoz]. *n. f.* (1919; de a- 2, et *tamine). Méd.* Maladie déterminée par la privation de vitaines (maladie de *carence,* par carence). *Avitaminose* A arence en vitamine A), B (V. Béribéri), C (V. Scorbut), (V. Rachitisme). *Avitaminoses associées.*

AVIVAGE [avivas]. *n. m.* (1723; de *aviver). Techn.* Action 'aviver, de donner de l'éclat.

AVIVEMENT [avivmɑ̃]. *n.* m. (v. 1175, « animation »; chn., 1638; de *aviver). Méd.* (1833) Action de mettre une laie à *vif,* afin de favoriser la cicatrisation.

AVIVER [avive]. *v. tr.* (1119; de a- 1, et *vif).* ♦ **1°** Rendre lus vif, plus ardent ou plus éclatant. V. A"imer. *Aviver le* Y. V. Activer, attiser. « *L'Arabe avivait les braises en soufant* » (DUHAM.). *Aviver le feint. Aviver l'éclat* : le faire ssortir. V. Rehausser. « L'amour *avive l'éclat de ses couleurs* lu paon) » (RENARD). ♦ **2°** *(Abstrait).* Rendre plus vif, lus fort. V. Exciter; échauffer, exalter. *Aviver une blessure, ne douleur, des regrets.* V. Augmenter, irriter. *Aviver une uerelle.* V. Allumer, attiser, envenimer, ranimer, réveiller. *Tour avivait, irritait sa tendresse* » (FRANCE). « Mon *désir e connaissance n'en était pas apaisé, mais avivé* » (DUHAM.). *viver un souvenir.* ♦ **3°** (1838). Méd. *Aviver une plaie* (V. **vivement).** ♦ **4°** Techn. *Aviver le bronze,* le gratter avant de dorer. *Aviver* une *taille* (Grav.), lui donner plus de brillant. *viver* une *poutre* : la tailler à vive arête. ◈ ANT. Amortir; *doucir,* apaiser, calmer, éteindre, ternir.

AVOCAILLON [avɔkajɔ̃]. *n.* m. (1907; de *avocat). Fam.* et *péj.* Petit, piètre avocat.

AVOCASSERIE [avɔkasʀi]. *n. f.* (XVIIe; « profession d'avocat », 1405; de avocasser). *Péj.* Mauvaise chicane d'avocat.

AVOCASSIER, IÈRE [avɔkasje, jɛʀ]. *adj.* (1823; de *avocat). Fam.* et *péj.* Qui concerne les avocats. *La gent avocassière.* « *Ces gens amollis par des mœurs avocassières* » (BARRÈS).

1. AVOCAT, **ATE** [avɔka, at]. *n.* (*Advocat,* 1160; lat. *advocatus* (V. Avoué): fém. : XIVe au fig., 1891 au propre). ♦ **1°** Personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou contentieuse, assiste et représente ses clients-en justice (On dit une *avocate* ou un *avocat* pour une femme). *Consulter* un *avocat,* un *avocat-conseil. Avocat plaidant, avocat* à *la* Cour. V. Plaider; défendre, défense, défenseur. « *J'étais devenu un avocat d'affaires surmené et salué déjà comme un jeune maître dans ce barreau* » (MAURIAC). Commettre un *avocat d'office.* V. Assistance (judiciaire), office. *Avocat au conseil d'État. Un avocat sans cause. On dit « maître » à l'avocat, à l'avocate. La profession d'avocat.* V. Barreau. *Le costume de l'avocat.* V. Robe. **toge;** épitoge, toque. *L'ordre des avocats.* V. Barreau, **bâtonnier,** conseil (de l'ordre). *Le cabinet de l'avocat.* ◇. *Avocat général.* membre du ministère public qui supplée le procureur général. ♦ **2°** *Fig.* Personne qui défend (une cause, une personne). V. Défenseur; **apôtre, champion,** intercesseur, serviteur. Se faire *l'avocat d'une bonne, d'une mauvaise cause. Elle s'est faite l'avocate de sa sœur.* « *Devenir aussi l'avocat de In science, son apôtre, son prophète* » (DUHAM.). ◇ Relig. *Avocat du diable* : celui qui est chargé, dans la chancellerie romaine. de contester les mérites d'une personne dont la canonisation est proposée. *Fig. et* cour. Personne qui se fait l'avocat d'une cause peu défendable.

2. AVOCAT [avɔka]. *n.* m. (1771; *aguacate,* 1640; esp. *avocado,* empr. du caraïbe). Fruit de l'avocatier, de la grosseur d'une poire, à peau verte, dont la chair a la consistance du beurre et un goût rappelant celui de l'artichaut. *Avocats à la vinaigrette.*

AVOCATIER [avɔkatje]. *n.* m. (1771 ; de avocat). Arbre originaire du Mexique (*Lauracées*) dont le fruit est l'avocat.

AVOCETTE [avɔsɛt]. *n. f.* (1760; it. *avocetta).* Oiseau échassier, à bec recourbé vers le haut. « *L'arc rebroussé du bec de l'avocette* » (BUFF.).

AVOINE [avwan]. *n. f. (Aveine,* XIIe; lat. *avena).* Plante graminée (céréale) à épillets en panicules, dont le grain sert surtout à l'alimentation des chevaux et des volailles. *Avoine commune. Donner de l'avoine aux chevaux. Picotin d'avoine. Farine, paille d'avoine. Avoine élevée.* V. **Fromental.** *Avoine stérile, ou (cour.) folle avoine.*

1. AVOIR [avwaʀ]. *v. tr.* : *j'ai, tu as, il a, nous avons, vous avez, ils ont; j'avais, nous avions; j'eus, tu eus, il eut, nous eûmes, vous eûtes, ils eurent; j'ai eu; j'aurai: j'aurais; aie, ayons, ayez: que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient; que j'eusse, que nous eussions: ayant; eu (Aveir,* XIe; lat. *habere).*

I. *(Possession).* ♦ **1°** Etre en possession, en jouissance de. V. **Posséder.** *Avoir une maison. Garder, donner ce qu'on a. Quelle voiture avez-vous?* Fam. Qu'est-ce *que vous avez comme voiture? Avoir de l'argent, avoir de quoi vivre, assez pour vivre. J'en ai encore, je n'en ai plus.* Loc. prov. Un *tien vaut mieux que deux tu* l'auras, un bien donné vaut mieux que deux biens promis. *Avoir de l'argent, des papiers sur soi, avec* soi. *Avoir du feu, l'heure (sur* soi). *Auriez-vous une cigarette,* un *stylo?* (pour me l'offrir. me le prêter). *Avoir le-droit de.* V. Bénéficier, jouir (de). *Nous avons eu du beau* temps, *de la pluie, du soleil* (en un temps et en un lieu donné). *Avoir le temps, la place, les moyens de.* V. Disposer (de). *Avoir de la chance; des diplômes; un métier, une occupation.* — EN AVOIR POUR : avoir d'une chose moyennant (une *somme). Il en a eu pour cent francs,* il a payé cent francs. *En avoir pour son argent,* faire un marché normal ou avantageux. — Mettre (un certain temps) à "ne action. J'en *ai pour cinq minutes.* ◇ *~(Personnes)* Se dit des relations de parenté, de hiérarchie. *Avoir une femme et des enfants, des amis; des employés, un patron. Heureusement que je vous ai; je n'ai que* vous (comme ami, comme appui). « *Si tu ne m'avais pas eue tu te serais fait rouler par tout le monde* » **(QUENEAU).** *Il a* encore son *père,* son père est vivant. Je *l'ai pour ami,* c'est mon ami. — *Avoir qqn* (chez soi), le recevoir. *J'ai mon frère* ce soir. *J'ai du monde à dîner.* ♦ **2°** Entrer en possession de. V. Obtenir, *procurer (se). Il est devenu difficile d'avoir* un *logement. J'ai* eu ce *livre pour presque rien.* V. Acheter, acquérir. *Il a eu son bachot,* il a été reçu. *Avoir un prix.* V. Recevoir, remporter. *Avoir une communication téléphonique.* Ellipt. *Avoir Paris.* ◇ AVOIR QQN, l'obtenir pour soi, garder avec soi (par le sentiment, etc.). *Je la* veux, je *l'aurai.* Spécialt. *Avoir* une femme, la posséder physiquement. « *Les débauchés ne disent pas « Cette femme m'a aimé »; ils disent « J'ai eu cette femme* » (MUSS.). — Fam. *Avoir qqn,* le duper, le trom-

per, le vaincre. On *les aura Il nous a bien eus.* V. **Posséder, rouler.** Se *laisser avoir.* « *Trois jeunes Francais, soucieux de ne pas se faire avoir, discutaient le prix du passage* » (BEAUVOIR). ◇ *Par* ext. Attraper (qqch. ou qqn). *Avoir son train de justesse.* Je *vise, je tire; je l'ai* eu! V. **Toucher.** — (ANT. Rater).

II. *(Manière d'être).* ♦ 1° Présenter en soi (une partie, un aspect de soi-même).' Il, *elle a de grandes jambes, des cheveux blancs. Les arbres commencent à avoir des feuilles. Boite qui* **a un** *couvercle.* **V. Muni (de).** *Elle avait un chapeau.* **V. Porter.** *Cela n'a rien d'extraordinaire. Ce mur a deux* **mètres** *de haut.* V. **Mesurer.** — *Avoir vingt ans. Quel âge avez-vous? — Avoir l'air*. Avoir du charme, de l'esprit. Avoir du courage.* — *En avoir (vulg. : en* parlant d'un homme), être courageux. *Il* n'en *a pas, ce type-là.* ♦ 2° Éprouver dans **son corps. sa conscience. V. Éprouver. ressentir. sentir.** *Avoir mal à la tête. Avoir faim, soif; besoin, envie de.* — *Avoir la fièvre. Avoir de la peine, des soucis, le cafard. Avoir de l'amitié pour qan.* ◇ EN AVOIR À. CONTRE, APRÈS *(fam.) qqn,* employé surtout en phrase interrogative ou dubitative. *Avoir des griefs contre lui.* **V. Prendre (s'en prendre à), vouloir** (en vouloir à). « *A* aui en avez-vous? » (MOL.). *Je ne sais contre qui, après qui ii en a.* « *C'est à je ne sais quel Portugais qu'il en a et vers qui il jette des imprécations ordurières* » (GIDE). ◇ *Avoir qqch.*, manifester quelque gêne, douleur, mécontentement inconnu d'autrui. *Qu'est-ce qu'il a? Il a sûrement qqch. Je ne sais pas ce qu'il a à pleurer ainsi.* **V. Pourquoi.** « *Qu'avez-vous, Martine? J'ai qu'on me donne aujourd'hui* mon congé » (MOL.). — Se dit aussi des choses qui ne marchent pas. Qu'est-ce *qu'elle a, cette radio?* ♦ 3° *(Sens faible).* Présentant l'attribut, le complément ou l'adverbe qui détermine un substantif. *Avoir les cheveux blancs, les yeux bleus. Il les a bleus* (les *yeux). Avoir la parole facile. Il a les mains dans les poches. Avoir la tête qui tourne. Cette voiture a le moteur à l'avant. Vous avez l'esprit ailleurs. J'ai cette chose eu horreur.*

III. *(Verbe auxiliaire).* ♦ 1° (XIe). AVOIR À (et l'inf.), être dans l'obligation de. V. **Devoir.** — **(Avec un compl.** direct) *Avoir des lettres à écrire.* Je n'ai *rien* à *foire.* Ellipt. *J'ai à faire. Il a sa famille à nourrir. Sans avoir à s'en occuper. Vous n'avez qu'un instant à attendre.* — (Sans compl. direct) *J'ai à lui parler. Il n'a pas à se plaindre. N'AVOIR* QU'À, avoir seulement à. *Vous* n'avez au'à tourner *le bouton.* — (Avoir une valeur d'impératif) Pop. *Tu n'as qu'à, t'as qu'à* [taka] *t'en aller, si ça te plait pas! :* va-t'en donc. *Il n'a qu'à bien se tenir!* (Cf. aussi ci-dessous *Il* n'y *a qu'à*). *Vous n'aviez qu'à faire attention,* vous auriez dû. ♦ 2° Auxiliaire servant à former, avec le participe passé, tous les temps composés des verbes transitifs. de la plupart des intransitifs, de ceux de *être* et de *avoir. J'ai écrit. Quand il eut terminé. Vous l'aurez voulu. Sans l'avoir voulu. Il a eu faim. Quand il a eu fini.*

IV. (XVIe). IL Y A [ilja, *pop.* ja]. Expression impersonnelle servant à présenter une chose comme existant. Il y a *de l'argent, des billets dans le portefeuille. Hier il y avait du brouillard. Il n'y en a pas. Il pourrait y en avoir beaucoup.* PROV. « *Quand il y en a pour un, il y en a pour deux.* » *Combien de personnes y aura-t-il? Il n'y a pns que lui,* il n'est pas le seul. « *Il n'y a de vrai que la richesse* » (MUSS.). — *Il y a cinq kilomètres d'ici au village. Il y a deux ans qu'il est parti.* **V. Voilà.** « *La mode en est passée il y a longtemps* » (MOL.). — *Il y a...* et... s'emploie pour exprimer des différences de qualité. *Il y a champagne et champagne,* il en est de bon et de mauvais. — *Il* n'y a *pas de quoi* (remercier), formule de politesse, réponse à un remerciement. — Qu'est-ce *qu'il y a?* que se passe-t-il? V. Passer. *Il y a que tout le monde proteste. 0* IL N'Y A QU'À (et infin.), il faut seulement, ou simplement (Cf. ci-dessus *Avoir à*). *Il n'y avait qu'à les ramasser.* — (Valeur d'impératif) *Il n'y a qu'à attendre,* attendons. 0 IL N'Y EN A QUE POUR (qqn) : il prend beaucoup de place, on ne s'occupe, on ne parle que de lui. « *Personne n'a jamais le droit de dire un mot. Il n'y en a que pour lui* » *(N. SARRAUTE).*

◇ ANT. *Manquer* (de).

2. **AVOIR** [avwaʀ]. n. m. (XIe; du v. *avoir).* ♦ 1° **Ce que l'on** possède. **V. Argent, bien, fortune, possession, richesse.** *Il dilapide son avoir.* « *Elle gérait avec une sévère économie son modique avoir* » (FRANCE). ♦ 2° (1808). *Compt.* La partie d'un compte *où* **l'on porte les** *sommes* dues. *Le doit et l'avoir.* V. **Actif, crédit.** — **Papier** attestant qu'un commerçant doit de l'argent à un client. Se *faire faire un avoir. 0 Avoir fiscal :* régime fiscal comportant un avoir pour le contribuable sous certaines conditions. ◇ ANT. *Débit, doit, passif.*

AVOIRDUPOIDS [avwaʀdypwa]. *n. m.* (1669; mot angl., XVe empr. au fr.). Système de mesure de masse des pays anglo-saxons, dans lequel la livre vaut 453,592 g, et qui s'applique à toutes les marchandises autres que les métaux précieux et les médicaments.

AVOISINANT, ANTE [avwazinɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1793; de *avoisiner).* **Qui est voisin,** dans le voisinage. **V. Adjacent, attenant, circonvoisin, contigu, proche, voisin.** « *Des milliers d'étudiants se sont massés dans les rues avoisinantes* » (LECOMTE). ◇ ANT. Éloigné, *lointain.*

AVOISINER [avwazine]. v. *tr.* (1555: *s'avoisiner de,* 1375; de a- 1, et *voisin*). ♦ 1° Être dans le voisinage, à proximité d'un lieu. *Les villages qui avoisinent la forêt.* V. Avoisinant. ♦ 2° *Fig.* Qui est proche de, ressemble à. « *La prétention avoisine la bêtise* » (PROUST). ◇ ANT. Éloigner (être éloigné s'éloigner de).

AVORTEMENT [avɔʀtəmɑ̃]. *n. m.* (1190, de *avorter)* Action d'avorter. **V. Accouchement.** ♦ 1° *Méd.* **Expulsion** d'un fœtus avant terme, naturelle (fausse couche) ou provoquée. 0 Cour. Interruption volontaire de grossesse, légalisée en 1975. « *Un avortement n'est pas un infanticide, c'est un meurtre métaphysique* » (SARTRE). ♦ 2° *Agric.* Arrêt du développement d'un *organe* formé. *L'avortement du seigle. des fruits.* V. **Coulure.** ♦ 3° *Fig.* Echec d'une entreprise. d'un projet, V. Echec, insuccès. « *L'enthousiasme déçu par l'avortement des grandes espérances de 1848* » (SEIGNOBOS) ◇ ANT. **Aboutissement,** *réussite.*

AVORTER [avɔʀte]. *v. intr.* (XIIe; *lat. abortare*). ♦ 1° Accoucher avant terme d'un fœtus ou d'un enfant mort (naturellement ou par intervention). « *Nous avons décidé qu'elle se ferait* avorter » (SARTRE). Cf. Faire passer son enfant. **Un** *remède qui fait avorter.* **V. Abortif.** ♦ 2° *Par ext.* Ne pas arriver à son plein développement, en parlant des fruits, des fleurs. ♦ 3° *Fig.* Être arrêté dans son développement, ne pas réussir (projet, entreprise). **V. Échouer.** « *Devant la menace d'une invasion étrangère, tout mouvement d'insurrection avorterait* » (MART. du G.). ◇ ANT. **Aboutir,** *développer (se), réussir.*

AVORTEUR, EUSE [avɔʀtœʀ, øz]. *n.* (XXe; de *(faire) avorter).* Personne qui provoque un avortement illégal (Cf Faiseuse d'anges).

AVORTON [avɔʀtɔ̃]. **II. m. (1372;** de *avorter).* ♦ 1° *Vx.* Fœtus sorti avant terme. Enfant prématuré et insuffisamment développé. ♦ 2° *Par* ext. Tout être, animal ou végétal. qui s'est trouvé arrêté dans son évolution ou qui n'a pas atteint le développement normal dans son espèce. « *J'ai vu en Russie des sapins auprès desquels ceux de nos climat! ne sont que des avortons* » (BERNARD. de St-P.). ♦ 3° Cour et *péj.* Être petit, chétif, mal conformé. V. **Nabot, nain.**

AVOUABLE [avwabl(ə)]. *adj.* (1302, repris 1849; de avouer). Qui peut être avoué sans honte. Un *but avouable Des motifs honorables et avouables.* V. Honnête. ◇ ANT *Inavouable.*

AVOUÉ [avwe]. n. *m.* (1080, « défenseur »; lat. *advocatus* V. Avocat). ♦ 1° *Anc. dr.* Représentant en justice. « *Un avoué de la partie publique* » (MONTESQ.). ♦ 2° *Mod.* (1790) Officier ministériel chargé de représenter les parties devant un tribunal, de faire les-actes de procédure, de conclure au nom de ses clients. *Constitution d'avoué. Avoué plaidant* autorisé à plaider devant un tribunal de grande instance *Avoué colicitant* (dans une vente sur licitation). *Avoué d'office* commis d'office. *Charge, cabinet, étude d'avoué. Fusion de: fonctions d'avocat et d'avoué.*

AVOUER [avwe]. **v.** *tr.* (*Avoer,* 1155; lat. *advocare* « appeler auprès de soi »).

1. ♦ 1° *Ancienn.* Reconnaître pour seigneur celui dont on tenait *un* fief. V. **Aveu.** ♦ 2° *Littér.* Reconnaître pour sien. *Avouer pour fils, pour sœur.* « *Tout honnête homme doit avouer les livres qu'il publie* » (ROUSS.). ♦ 3° *Littér.* Reconnaître comme valable. **V. Approuver, ratifier. Ce sont** *des principes que la morale peut avouer.*

II. ♦ 1° Cour. Reconnaître qu'une chose est ou n'est pas; reconnaitre pour vrai (en général avec une certaine difficulté : honte, pudeur). **V. Accorder, admettre, concéder convenir, déclarer, dire, reconnaitre.** *J'avoue qu'il a raison Il faut avouer que c'est bien difficile.* « *Je suis âne, il est vrai j'en conviens, je l'avoue* » (LA FONT.). « Ce *spectacle me laissa froid, je l'avoue* » (DAUD.). *Je vous avoue mon ignorance que je l'ignore.* « *Il faut bien avouer que cette remontée de l'Oubangui est désespérément monotone* » *(GIDE). 0 Avouer une faute, un tort, une faiblesse, un péché, un crime.* V. **Confesser.** « *Les hommes avouent volontiers la cruauté. la colère l'avarice même, mais jamais la lâcheté* » (FRANCE). Loc prov. *Faute avouée est à moitié pardonnée.* ♦ 2° *Absolt* Faire des aveux. *L'assassin a avoué. Le voleur a fini par avouer* (Cf. Manger le morceau, vider son sac, se mettre à table). N'avouez *jamais.* ♦ 3° *S'AVOUER* (et adj.). : reconnaître qu'on est. S'avouer *coupable.* V. Accuser (s').

◇ ANT. **Cocher, désavouer, dissimuler, nier. taire.**

AVRIL [avʀil]. *n.* m. (1080; lat. *aprilis).* Le quatrième mois de l'année grégorienne. *La lunaison d'avril ou lune rousse.* « *Avril jonche la terre en fleur d'un frais tapis* » (HEREDIA) Rare. « *La splendeur de l'avril battait son plein* » (LOTI). — *Poisson d'avril* : plaisanterie, mystification traditionnelle du 1er avril. — Loc. prov. *En avril ne te découvre pas d'un fil; en mai, fais ce qu'il te plait.*

AVULSION [avylsjɔ̃]. *n. f. (fin* XIVe; lat. *avulsio). Didact*

action d'arracher. V. Arrachement. *L'avulsion d'une dent.* V. Extraction.

AVUNCULAIRE [avɔ̃kylɛʀ]. *adj.* (1801; du lat. *avunculus oncle* »). *Didact.* Qui a rapport à un oncle ou une tante.

AXE [aks(ə)]. *n. m.* (1372; lat. *axis* « essieu »). ♦ 1° Ligne idéale autour de **laquelle** s'effectue une rotation. — *Astron.* Ligne droite autour de laquelle s'effectue le mouvement de rotation d'un corps céleste. « *Si le soleil est fixe ou tourne* autr son axe » (BOIL.). ◇ *Géom.* Droite autour de laquelle tourne une figure plane pour engendrer un solide de révolution. *L'axe d'un cylindre, d'un cône, d'une sphère. Axe de rotation.* ♦ 2° SC. Droite sur laquelle un sens est défini. *Axe de symétrie.* Axe des x, des y. V. Coordonnée(s). — *Axes cristallographiques* (minér.). — *Axe d'une lentille; axe optique d'une lunette.* — *Axe d'oscillation d'un pendule.* ♦ 3° *Concret* (VII[e]; fig. de 1°). Pièce allongée qui *sert à* faire *tourner un* objet sur lui-même ou à assembler d'autres pièces en les articulant. V. Arbre, charnière, essieu, pivot. *Axe d'une roue.* « *reçoit trente-deux roues de brouettes, mais ne peut obtenir* [s] *axes et les boulons pour les monter* » (GIDE). — Poét. *L'or reluisait partout aux axes de tes chars* » (CHÉNIER). **Essieu.** ♦ 4° **Cour. Ligne qui passe par le** *centre,* **dans** plus grande dimension. L'axe *du* corps. *L'axe d'une rue.* *Bot.* Partie d'un végétal qui porte des appendices latéraux. Anat. *Axe cérébro-spinal* ou *névraxe.* ♦ 5° Direction générale. « *Cheminons sans écart dans l'axe de notre sujet* » (ARRÈS). ♦ 6° *Polit.* Alliance conclue entre l'Allemagne [et] l'Italie fasciste *(axe Rome-Berlin). LES puissances de l'Axe.*

AXÈNE [aksɛn] ou **AXÉNIQUE** [aksenik]. *adj.* (*Néol.;* [a]- 2. et *xén[o]* « étranger »). *Méd., bactér.* Qui se développe est 'élevé dans un milieu stérile. Une *naissance axène.*

AXÉNISATION [aksenizasjɔ̃]. *n. f.* (*Néol.;* de a- 2, *xén[o]*- « étranger »). *Méd., bactér.* Purification par élimination d'éléments étrangers.

AXER [akse]. v. *tr.* (1892; « fixer sur un axe », 1562; axe). ♦ 1° Diriger, orienter suivant un axe. *Axer une instruction sur telle ou telle ligne.* ♦ 2° Fig. *Axer sa vie quelque chose.* *Il est* axé sur : son esprit est dirigé vers. ◈ ANT. Soxer.

AXIAL, IALE, IAUX [aksjal, jo]. *adj.* (1853; de axe). Qui a rapport à l'axe, qui est dans *l'axe. Direction axiale. Un axial,* d'un plissement, d'un pli montagneux. *Éclairage axial d'une* voie *publique,* au moyen d'appareils placés dans l'axe de cette voie. ◈ ANT. *Périphérique.*

AXILE [aksil]. *adj.* *(1697; lat. SC. °axilis,* de *axis*). SC. Qui forme *un axe. Filaments axiles.* Bot. *Placentation axile. Ovules axiles.*

AXILLAIRE [aksil(l)ɛʀ]. *adj.* (1546; lat. *axilla. V.* Aisselle). ♦ 1° *Anat.* Qui a rapport à l'aisselle. *Veine axillaire.* 2° Bot. (1808). Se dit des organes qui naissent dans l'angle formé par la tige et le rameau ou la feuille. *Bourgeon, inflorescence axillaire.*

AXIOLOGIE [aksjɔlɔʒi]. *n. f.* (1902; du gr. *axios* « qui a du prix », et *-logie*). Science et théorie des valeurs (morales). *L'axiologie est une sorte de métaphysique de la sensibilité du vouloir* » (LAVELLE).

AXIOLOGIQUE [aksjɔlɔʒik]. *adj.* *(1947;* de *axiologie).* De l'axiologie. Relatif aux valeurs *(opposé* à ontologique).

AXIOMATIQUE [aksjɔmatik]. *adj.* et *n. f.* (1547; gr. *axiomatikos,* de *axiôma.* V. Axiome). ♦ 1° Des axiomes; de la nature ou du caractère des axiomes. V. Évident, **indémontrable.** 2° Qui peut servir de base à un système de déduction; qui procède déductivement. *Base axiomatique; méthode axiomatique.* ♦ 3° Qui a pour objet des symboles (et non leur contenu). V. Formalisé. *Méthode axiomatique.* ♦ 4° *N. f.* Recherche et *organisation* systématique des axiomes d'une science (d'un ensemble d'hypothèses et de déductions). *Axiomatique d'une science, une axiomatique :* l'ensemble des axiomes (4°). *Axiomatique formalisée, où* l'on ne considère que les relations logiques.

AXIOMATISATION [aksjɔmatizasjɔ̃]. *n. f.* (1936; de *axiomatiser*). *Didact.* Action d'axiomatiser; état de ce qui a été axiomatisé. « *L'axiomatisation est* « *l'acte mental qui consiste à la création du schéma abstrait* » (GONSETH).

AXIOMATISER [aksjɔmatize]. v. *tr.* (v. 1935; de *axiomatique).* Organiser sous forme axiomatique (2° et 33; par *axiomatisation* : « acte mental qui aboutit à la création du schéma abstrait » (GONSETH).

AXIOME [aksjom]. *n. m.* (1547; lat. *axioma,* gr. *axióma, axioun* « juger digne, valable »). ♦ 1° *Philo.* Vérité indémontrable mais évidente par quiconque en comprend le sens (principe premier). *Postulat et axiome. V.* **Evidence, postulat.** ♦ 2° *Cour.* Proposition admise par tout le monde sans discussion (incluant le postulat). — Par *ext.* V. **Adage, aphorisme, apophtegme, maxime, sentence.** « *L'axiome après lequel il faut écarter tout parent d'une opération* » (BEAUDOUX). ♦ 3° *Didact.* (XX[e]) ◇ Assertion intellectuelle d'une évidence; hypothèse dont on tire des conséquences logiques (V. Théorème) en vue de l'élaboration d'un système *(axiomatique).* (V. Postulat; énoncé, hypothèse, **lemme, prémisse,** principe, proposition).

AXIS [aksis]. *n. m.* *(1696; lat. axis* « *axe* »). *Anat.* Deuxième vertèbre **du cou qui** sert d'axe pour les mouvements de rotation de la tête. V. Atlas.

AXISYMÉTRIQUE [aksisimetʀik]. *a d j .* *(Néol.;* du lat. *axis* « essieu, *axe* », *et symétrique). Techn.* Se dit d'un *système mécanique où* la répartition symétrique se fait par rapport à l'axe d'un cylindre.

AXOLOTL [aksɔlɔtl]. *n. m.* (*Axoloti, 1751; mot* mexicain, cité en fr. dès 1640). *Zool.* Larve d'amblystome *qui peut se* reproduire à l'état larvaire.

AXONE [akson]. *n. m.* (1899; angl. *axon,* du gr.). *Anat.* Prolongement constant, unique, de la cellule nerveuse. v. Cylindraxe; et *aussi* dendrite, neurone.

AXONGE [aksɔ̃ʒ]. *n. f.* (1498; *amxunge,* XIV[e]; lat. *axungia* « graisse à oindre *les* **essieux** »). *Didacr.* Graisse fondue des animaux. V. **Saindoux.**

AXONOMÉTRIE [aksɔ(o)nɔ(o)metʀi]. *n. f.* (XX[e]; de *axonométrique*). *Didact.* Représentation d'une figure à trois dimensions par projection orthogonale ou oblique.

AXONOMÉTRIQUE [aksɔ(o)nɔ(o)metʀik]. *adj.* (1866; du gr. *axôn, axonos* « *axe* », **et** *-métrique). Didact.* De l'axonométrie. *Perspective axonométrique.*

AYANT [ɛjɑ̃]. *p. prés.* du V. AVOIR.

AYANT CAUSE [ɛjɑ̃koz]. *n. m.* (1337; de *avoir,* **et** *couse). Dr.* Personne qui a acquis d'une autre (l'auteur) un droit ou une obligation. **V. Acheteur, donataire, héritier, légataire.** *Les ayants couse. Ayant cause à titre particulier, à titre universel, universel.*

AYANT DROIT [ɛjɑ̃dʀwa(q)]. *n. m.* (1835; de *avoir,* et *droit*). *Dr.* Ayant cause. ◇ Personne qui a des droits à qqch. *Les ayants droit à une prestation.*

AYE-AYE [ajaj]. n. m. (1782; mot indigène; onomat.). Mammifère lémurien *de* **Madagascar,** de la taille d'un chat, à gros yeux et à longue queue.

AYUNTAMIENTO, OS [ajuntamjɛnto]. *n. m.* **(1846;** mot esp.). Nom espagnol **des** municipalités.

AZALÉE [azale]. *n. f.* **(1803;** *azalea,* fin XVIII[e]; du gr. *azaleos* « desséché »). Arbuste cultivé *pour ses fleurs (Éricacées).* « *Des azaléas formaient un buisson de corail* » (CHATEAUB.).

AZÉOTROPE [azeɔtʀɔp], **-TROPIQUE** [-tʀɔpik]. *adj.* (1933; de *a-* 2, gr. *zein* « bouillir », et *-trope). Mélange azéotrope,* formé de deux liquides, dont la distillation se fait à température constante.

AZÉROLE [azʀɔl]. *n. f.* **(1651;** *azarole, 1562;* esp. *acerola,* de l'arabe *az-zou'-roûr*). Fruit de l'azerolier.

AZEROLIER [azʀɔlje]. *n.* m. (1690; de *azerole).* Variété d'aubépine dite *épine d'Espagne.*

AZIMUT [azimyt]. *n.* m. **(1415;** arabe *az-samt* « le chemin »). ♦ 1° *Astron.* Angle formé par le plan vertical d'un astre et le plan méridien du point d'observation. *Les azimuts* SC *mesurent avec le théodolite.* — *Azimut magnétique* : angle formé par une horizontale quelconque avec le méridien magnétique. ♦ 2° Fam. *Dans tous les azimuts* : dans toutes les directions, dans tous les sens. ◇ Loc. (Milit.) *Défense fous* azimuts : capable d'intervenir dans toutes les directions.

AZIMUTAL, ALE, AUX [azimytal, o]. *adj. (1599; de* azimut). *Astron.* Qui a rapport aux azimuts. *Plan azimutal. Cercles azimutaux. Compas azimutal.*

AZIMUTÉ, ÉE [azimyte]. *adj.* (1937; de azimut, arg. aviat.). *Fam.* Qui est fou, qui a perdu la boussole, *l'azimut.*

1. AZOÏQUE [azɔik]. *adj.* **(1866;** de a- 2, et gr. *zôê* « vie »). Corps simple (symb. N, pour *nitrogène, vx;* p. at. *14.008;* n° at. 7, densité 0,967), gaz *incolore,* inodore, chimiquement peu actif, qui entre dans la composition de l'atmosphère (4/5) et des tissus vivants, animaux et végétaux (protéines). *L'azote est impropre à la respiration, d'où son nom. Cycle de l'azote :* circulation des composés de l'azote dans la nature, par l'intermédiaire des organismes végétaux, animaux. *Fixation de l'azote atmosphérique,* pour obtenir les composés de l'azote *(engrais,* **etc.).** *Peroxyde d'azote* (NO_2). *Protoxyde d'azote* (N_2O) : gaz hilarant; et *autres composés* **(V. Azoteux,** azotique, **nitrate, nitrure).**

2. AZOÏQUE [azɔik]. *adj.* **(1885;** de azote). *Chim.* Se dit de colorants renfermant dans leur molécule le groupement -N = N- (appelé *groupement azoïque). Colorant, substance azoïque.*

AZOOSPERMIE [azɔɔspɛʀmi]. *n. f.* (1890; de a- 2, gr. *zôon* « animal », et *sperma* « *semence* »). *Méd.* Absence de spermatozoïdes dans le sperme.

AZOTATE [azɔtat]. **n. m. (1836; de azote). V. Nitrate.**

AZOTE [azɔt]. *n. m.* **(1787;** de a- 2, et gr. *zôê* « vie »). Corps simple (symb. N, pour *nitrogène, vx;* p. at. *14.008;* n° at. 7, densité 0,967), gaz *incolore,* inodore, chimiquement peu actif, qui entre dans la composition de l'atmosphère (4/5) et des tissus vivants, animaux et végétaux (protéines). *L'azote est impropre à la respiration, d'où son nom. Cycle de l'azote :* circulation des composés de l'azote dans la nature, par l'intermédiaire des organismes végétaux, animaux. *Fixation de l'azote atmosphérique,* pour obtenir les composés de l'azote *(engrais,* **etc.).** *Peroxyde d'azote* (NO_2). *Protoxyde d'azote* (N_2O) : gaz hilarant; et *autres composés* **(V. Azoteux,** azotique, **nitrate, nitrure).**

AZOTÉ, ÉE [azɔte]. *adj.* (1826; de *azote).* Qui contient

de l'azote. *Aliments azotés. Engrais azotés :* fumier, guano, **nitrate** de sodium, de calcium, sulfate d'ammonium.

AZOTÉMIE [azɔtemi]. *n. f.* (1924; de *azote*, et *-émie*). *Méd.* Quantité d'azote du sang (sous forme d'urée, d'acides aminés). *Augmentation de l'azotémie*. V. Urémie. — Adj. *Azotémique*.

AZOTEUX [azɔtø]. *adj. m.* (*1838;* de *azote*). *Chim.* Qui contient de l'azote (et *spécialt*. de l'azote trivalent). V. Nitreux. *Acide azoteux* (HNO,) : acide oxygéné de l'azote *(ou* acide nitreux). *Anhydride, oxyde azoteux*.

AZOTIQUE [azɔtik]. *adj.* (1787; de azote). Chim. Syn. NITRIQUE*. *Acide azotique* HNO, : acide liquide, incolore, corrosif (V. Eau forte). *Anhydride azotique* N_2O_5.

AZOTITE [azɔtit]. *n.* **m. (1838;** de azote). *Chim.* Sel de l'acide azoteux (V. Nitrite).

AZOTURE [azɔtyʀ]. **n. m. (1812 ; de azote).** *Chim. Sel* de l'acide azothydrique HN,.

AZOTURIE [azɔtyʀi]. **n.** *f. (1866;* de *azote,* et *-urie*). *Méd.* Quantité d'azote éliminée par les urines. Élimination exagérée sous forme d'urates, d'urée.

AZTÈQUE [aztɛk]. *adj.* (1846; mot mexicain). Qui a rapport aux Aztèques, ancien peuple du Mexique. *La langue aztèque. Art aztèque.* « *Certaines têtes précolombiennes, aztèques* » (SARRAUTE).

AZULEJO [azulexo]. *n.* **m. (1846; mot** esp., **de** *azul* « bleu »). Carreau de faïence émaillée, orné de dessins (ordinairement de couleur bleue), employé au revêtement des murailles. *Des azulejos.*

AZUR [azyʀ]. **n. m. (1080; lat.** médiév. *azzurum*, arabe *lâzaward*, du persan. V. Lapis-lazuli). ♦ **1°** *Ancienn.* Le lapis-lazuli, encore appelé *pierre d'azur. 0 Techn. Verre* coloré dit aussi *bleu* d'azur que l'on obtient par grillage de *smaltine ou* de *cobaltine*. ♦ **2°** *Littér.* Couleur d'un beau bleu clair, et *poét.* La couleur du ciel, des flots. « *Des cieux spirituels l'inaccessible azur* » (BAUDEL.). Un *ciel d'azur. 0* Cour. La *Côte d'Azur* : de la Méditerranée, entre Menton et Toulon. 0 *Poét.* Le ciel, l'infini. ♦ **3°** *Blas.* Le bleu, l'un des neuf émaux des armoiries.

AZURAGE [azyʀaʒ]. **n.** *m.* **(1846; de** *azurer*). **Opération** de blanchiment (du linge).

AZURÉ. ÉE [azyne]. *adj.* (XIII[e] ; de azur). Qui est de couleur d'azur. Une teinte azurée. « Ses yeux, sous *l'ombre azurée des cils* » (FRANCE).

AZURER [azyʀe]. V. *tr.* (1549; de azur). ♦ **1°** Teindre en couleur d'azur. — Fig. « *LE regard, Ne voit rien que le ciel et l'onde qu'il azure* » (LAMART.). ♦ **2°** Blanchir le linge en le passant au bleu.

AZURITE [azyʀit]. *n. f.* (1842; de azur). Carbonatenaturel de cuivre, de couleur bleue (azur *de cuivre).*

AZYGOS [azigos]. *adj. et n. f.* (1540; gr. *azugos* « non accouplé »). Anat. *Veine azygos,* importante veine impaire qui relie le système de la veine cave inférieure au tronc de la veine cave supérieure, cheminant au flanc antérieur droit de la colonne **vertébrale** du thorax.

AZYME [azim]. *adj.* (XIII[e] ; lat. *azymus*, du gr. *azumos*, de *zumê* « levain »). Qui est sans levain. *Pain* azyme, pain que les juifs mangent au temps de la Pâque; pain dont on fait les hosties (pain à chanter). Subst. *La fête des azymes.*

B

B [be]. *n. m.* Deuxième lettre et première consonne de l'alphabet, servant à noter une occlusive labiale sonore. — Loc. *fig. Ne savoir ni a ni b.* Prouver par *a* + *b.* V. A. — *Mus.* Nom de la note *si* (*Vx* en français; encore utilisé en anglais; en allemand correspond à si *bémol*). — Symb. du *bore.* — *Phys.* Symb. de *bougie nouvelle* (*V.* Candela). — *Abrév.* du degré Baumé. — Symb. du Bel*. — Désignation de l'induction magnétique.

Ba Symb. chimique du *baryum**.

B.A. [bea]. *n. f.* (XX^e^). Abrév. de *bonne action.* dans le langage des scouts.

B.A.-BA [beaba]. n. m. *sing.* (mil. XX^e^; de l'épellation *b a* qui fait *ba*, premier rudiment de lecture). Première connaissance élémentaire. « *Le b a ba de la carrière financière* » (DANINOS). V. **ABC.**

1. BABA [baba]. *adj. invar.* (1808; *rester* comme *baba, 790;* de *ébahi*). *Fam.* Frappé d'étonnement. V. Ébahi, tonné, stupéfait, surpris. *Il en est resté baba.*

2. BABA [baba]. *n. m.* (1767; mot polonais). Gâteau à pâte légère arrosé d'un sirop alcoolisé. *Des babas au rhum.*

BABEURRE [babœʀ]. *n.* m. (1611; « bâton à battre le beurre », 1606; de *battre,* et *beurre).* Liquide blanc, appelé parfois *lait de beurre.* qui reste du lait après le barattage de la crème dans la préparation du beurre.

BABIL [babi(l)]. *n. m.* (1460; de *babiller). Vx* ou *littér.* Abondance de paroles futiles. V. **Babillage, bavardage, caquet.** *Le babil enfantin.* « *Les jeunes filles acquièrent vite un petit babil agréable* » (ROUSS.). — *Par anal.* Bruit imitant une voix qui babille. *Le babil des oiseaux, d'une source.* V. **Gazouillement, murmure.**

BABILLAGE [babijaz]. *n. m.* (1583, repris 1835; de *babiller*). Action de babiller. V. Babil, bavardage. — *Psycho.* Chez l'enfant, syn. de *Lallation.*

BABILLARD, ARDE [babijaʀ, aʀd(ə)]. *adj.* et *n. (fin* XV^e^; le *babiller). ♦* 1° *Vx* ou *littér.* Qui aime à babiller. V. Bavard. — Par anal. *Oiseau babillard.* V. Jaseur. Subst. Une *incorrigible babillarde. ♦* 2° *N. f. (1725).* Arg. *Une babillarde,* une lettre. V. **Bafouille.**

BABILLER [babije]. V. *intr.* (XIII^e^; « bégayer », XII^e^; rac. *bab-,* onomat.). Parler beaucoup d'une manière futile, enfantine. V. Bavarder. *Les jeunes enfants babillent. V.* **Gazouiller.** — Par anal. *Oiseaux qui babillent.* V. Caqueter, gazouiller, jaser.

BABINE [babin]. *n. f.* **(v. 1460;** rac. *bab-.* V. **Babiller**). Lèvres pendantes de certains animaux. *Une chienne,* « *l'oreille pendue, les babines retroussées jusqu'aux yeux* » (COLETTE). — Par anal. *Fam.* (Personnes) *S'essuyer les babines, se lécher les babines* (en mangeant). V. Badigoinces. Fig. S'en *lécher les babines :* se réjouir à la pensée d'une chose délectable.

BABIOLE [babjɔl]. *n. f. (fin* XVI^e^; it. *babbola). ♦* 1° Petit objet de peu de valeur. V. Bibelot, **breloque, brimborion, colifichet.** « *Je commence à m'attacher à des babioles, à une casse, à une assiette, à un bougeoir* » (DUHAM.). *♦* 2° *Fig.* Chose sans importance. V. **Bagatelle, bêtise, broutille, niaiserie, rien.**

BABIROUSSA [babiʀusa]. *n. m.* (1764; malais *babi-rusa* « porc-cerf »). Mammifère ongulé *(Suidés),* sanglier de Malaisie aux défenses recourbées.

BÂBORD [babɔʀ]. *n. m.* (1484; néerl. *bakboord* « côté du dos », parce que le pilote manoeuvrait en tournant le dos au côté gauche). *Mar.* Le côté gauche d'un navire, en tournant le dos à la poupe. *Laisser une île à bâbord.* V. Gauche. ◈ ANT. *Tribord.*

BÂBORDAIS [babɔʀdɛ]. *n. m.* (1852; de *bâbord). Mar.* Homme d'équipage de la bordée de bâbord.

BABOUCHE [babuʃ]. *n. f.* (*Papouch, 1546;* arabe *bâbouch,* du persan). Pantoufle de cuir sans quartier ni talon, servant le chaussure dans les pays d'Islam. « *Le Turc partit en traînant majestueusement ses babouches* » (CHATEAUB.). — Cette pantoufle avec un talon, utilisée comme chaussure ou chausson (V. Mule).

BABOUIN [babwɛ̃]. *n. m.* (fin XIII^e^; rac. *bab-.* V. Babiller) Singe cynocéphale aux lèvres proéminentes. V. **Papion.**

BABOUVISME [babuvism(ə)]. *n. m. (1840;* de *Babeuf,* révolutionnaire fr.). Doctrine de Babeuf, tendant à un communisme* égalitaire.

BABY [bebi]. *n. m.* (1841; mot angl.). *♦* 1° *Vx.* Bébé. *Des babys ou babies. ♦* 2° *Adj. invar.* (v. 1950). Pour les bébés, d'une taille inférieure *à* la moyenne. *Taille baby. Un (whisky) baby.* — Premier élément *(invar.)* de mots empruntés à l'anglais : *baby-sitter*, etc.*

BABY-FOOT [babifut]. n. *m. invar.* (1951; faux anglicisme, de *baby* « de petite taille », **et** *foot* abrév. de *foot-ball*). Football* de table. *Jouer au baby-foot; partie de baby-foot.* — La table de jeu. *Acheter un baby-foot.*

BABY-SITTER [ba(e)bisitœʀ]. *n.* (1953, mot angl. de *sitter,* « poule couveuse », de *to sit* « *couver* », *et* de *baby* « bébé »). Personne qui, moyennant rétribution, garde à la demande, de jeunes enfants, en l'absence de leurs parents. *Des baby-sitters.*

BABY-SITTING [ba(e)bisitiŋ]. *n. m.* (v. 1960; mot angl. de *sitting* « couvaison » et *baby* « bébé »). Garde de jeunes enfants-par un(e) baby-sitter*. *Faire du baby-sitting.*

I. BAC [bak]. *n. m.* (1160; lat. pop. **baccus* « récipient »).

1. Bateau à fond plat servant à passer un cours d'eau. un lac. V. Bachot (1), **traille,** va-et-vient. *Le passeur du bac.* « *Un bac, un de ces immenses radeaux où l'on embarque les voitures* » (DAUD.). ◇ *Bac aérien.,* avion qui transporte des voitures automobiles avec leurs passagers pour une courte traversée (Recomm. offic. pour *Air ferry).*

II. *♦* 1° (XVII^e^). Récipient servant à divers usages. Bac à **eau,** *bac* **à laver.** V. **Auge, baquet, bassin, cuve.** *Bac à légumes, bac à glace d'un réfrigérateur. ♦* 2° Tiroir ou petit meuble métallique servant au classement de documents. Un *bac à cartes perforées.*

2. **BAC** [bak]. *n. m. (1880:* abrév. de *baccalauréat). Fam.* Baccalauréat. *Passer le bac.*

BACCALAURÉAT [bakalɔʀea]. *n. m.* (1680; lat. médiév. *baccalaureatus,* de *baccalaureus,* altér. de *baccalarius* « bachelier », rapproché de *bacca laurea* « baie de laurier »). *♦* 1° Grade universitaire conféré à la suite d'examens qui terminent les études secondaires; ces examens eux-mêmes. V. **Bac (2), bachot.** Ancien". *La 1re, la seconde partie du baccalauréat.* « *Sur mes seize ans je passai un affreux petit examen nommé baccalauréat* » (FRANCE). *Titulaire du baccalauréat.* **V. Bachelier.** *Réforme du baccalauréat* (examen probatoire). — Au Canada, *baccalauréat ès arts* (opposé à *ès sciences).* Abrév. B.A. [bea]. *♦* 2° *Baccalauréat en droit,* grade conféré aux étudiants en droit qui ont subi avec succès les deux premiers examens en vue de la licence. *♦* 3° (v. 1970). Au Québec, Diplôme du 1er cycle, de certaines universités, donnant *accès au* 2e cycle ou *maîtrise.* — Au Canada, *baccalauréat ès sciences** (abrév. B. SC. [basse]).

BACCARA [bakaʀa]. *n.* m. (1855; o. i.). Jeu de cartes où le dix, appelé *baccara,* équivaut à zéro. *Le baccara se joue entre un banquier et des joueurs appelés pontes. Variété de baccara.* V. Chemin de fer.

BACCARAT [bakaʀa]. *n. m.* (1898; de *Baccarat,* n. de ville). Cristal de la manufacture de Baccarat. *Des verres en baccarat.*

BACCHANALE [bakanal]. *n. f.* (1488; lat. *Bacchanalia* « fêtes de Bacchus »). *♦* 1° *Plur.* Fêtes que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus, avec danses, jeux et mystères d'initiés (V. Bacchante). *♦* 2° Tableau, bas-relief représentant *ces* fêtes. *♦* 3° *Fig.* et *vieilli.* Danse tumultueuse et lascive; débauche bruyante. V. Orgie.

1. **BACCHANTE** [bakãt]. n. *f.* (1559. max.: lat. *bacchans, bacchantes* « qui célèbre les mystères de Bacchus »). *♦* 1° *Antiq.* Prêtresse de Bacchus, femme qui célébrait les Bachanales. *Danse des bacchantes. ♦* 2° *Fig.* et *vieilli.* Se dit d'une ivrognesse, d'une débauchée.

2. BACCHANTE ou **BACANTE** [bakãt]. *n. f.* (1878, « favoris »; all. *Backen* « *joue* », *infl. bacchante* 1). *Fam.* V. Moustache. *De belles bacchantes.*

BACCIFÈRE [baksifɛʀ]. *adj.* (1563; lat. *bacca* « baie » *et -fère*). *Bot.* Qui porte des baies. *Une plante baccifère.*

BACCIFORME [baksifɔʀm(ə)]. *adj.* (1819; lat. *bacca* « baie » et *-forme*). *Bot.* Qui a la forme d'une baie, ressemble à une baie.

BÂCHAGE [baʃaʒ]. *n. m.* (1922; de *bâcher*). Action de couvrir d'une bâche.

BÂCHE [baʃ]. *n. f.* (1560; <<filet » ; a. fr. *baschoe* « baquet », du lat. d'o. gaul. *bascauda*). ♦ 1° *Techn.* et Mar. Réservoir destiné à contenir l'eau d'alimentation d'une machine à vapeur, d'une chaudière, ou l'eau refoulée par une pompe. ♦ 2° *Hortic. Coffre* recouvert d'un châssis et servant de petite serre pour la culture forcée. ♦ 3° (Déb. XVIII^e). Pièce de forte toile imperméabilisée qui sert à préserver les marchandises des intempéries. V. **Banne**, prélat; **bâcher**. « *Des camions aux bâches jaunes de poussière* » (MALRAUX). — Carter d'une turbine hydraulique. ♦ 4° (1881). Par anal. *Pop.* Drap. de lit. ◇ (1878) Casquette.

BACHELIER, IÈRE [baʃəlje, jɛʀ]. n. (XIV^e ; *bachelor*, 1080; lat. pop. °*baccalaris* d'o. gaul.). ♦ 1° N. *m.* Sous la féodalité, Jeune gentilhomme qui aspirait à devenir chevalier. — Par ext. *Vx.* Jeune homme. ♦ 2° N. *m.* Celui qui, dans la faculté de droit canon. soutenait une thèse, après trois années d'études. ♦ 3° *Mod.* BACHELIER, IÈRE : titulaire du baccalauréat.

BÂCHER [baʃe]. V. *tr.* (1752; « vêtir », fin XVI^e ; de *bâche*). Couvrir, recouvrir d'une bâche. *Bâcher une voiture. Un camion bâché.* ◈ ANT. *Découvrir.*

BACHI-BOUZOUK [baʃibuzuk]. n. m. (1860; mot turc). Soldat turc du XIX^e s.

BACHIQUE [baʃik]. *adj.* *(1490;* lat. *bacchicus,* de *Bacchus*). Qui a rapport à Bacchus. *Fêtes bachiques.* V. **Bacchanale(s)**. *Chanson bachique,* chanson à boire.

1. **BACHOT** [baʃo]. n. m. (1539; de *bac*). Petit bac. « *Devant eux, un bachot que le courant berçait au bout de sa chaîne* » (MART. du G.).

2. BACHOT [baʃo]. *n. m.* (1856; de *bachelier*). Baccalauréat. *Passer le bachot. Reçu au bachot. Avoir ses deux bachots* (les deux parties du bachot). Péj. *Boîte à bachot,* école libre qui prépare au bachot.

BACHOTAGE [baʃɔtaʒ]. *n. m.* (1892; de *bachoter*). Action de bachoter.

BACHOTER [baʃɔte]. *v. intr.* (1892; de *bachot*). Préparer hâtivement le baccalauréat, et en général un examen en vue du seul succès pratique.

BACILLAIRE [basi(l)lɛʀ]. *adj.* et *n. (1902;* de *bacille*). *Méd.* ♦ 1° *Adj.* Qui se rapporte aux bacilles. *Dysenterie bacillaire.* ♦ 2° N. Malade (tuberculeux) qui élimine des bacilles tuberculeux. *Un, une bacillaire.*

BACILLE [basil]. *n. m.* (1842; lat. *bacillum* « baguette »). ♦ 1° (lat. sc. 1872). Microbe du groupe des bactéries en forme de bâtonnet. *La plupart des bacilles sont pathogènes. Bacille d'Eberth,* de la typhoïde. *Bacille de Koch,* de la tuberculose (V. **Bacillose**). *Bacille du charbon.* V. **Bactéridie**. *Bacille intestinal.* V. **Colibacille**. ♦ 2° (1842). Insecte herbivore ressemblant à une brindille, phasme d'Europe.

BACILLIFORME [basi(l)lifɔʀm(ə)]. *adj.* (1846; de *bacille,* et *forme*). Qui a la forme d'un bacille.

BACILLOSE [basi(l)loz]. n. *f.* (1896; de *bacille, et -ose*). ♦ 1° Toute maladie due à un bacille. ♦ 2° *(Plus cour.).* Terme médical pour Tuberculose. *Bacillose pulmonaire, rénale.*

BACILLURIE [basi(l)lyʀi]. n. *f.* (1928; de *bacille, et -urie*). Présence de bacilles (surtout tuberculeux) dans l'urine.

BACKGROUND [bakgʀawnd]. *n. m.* (1955; mot angl. « arrière-plan »). Cadre, contexte d'une action ou d'un événement. « *L'important dans cette affaire, c'était le background géographique et social* » *(France-Obs.* 15-9-1955). *On écrit* aussi *backeround* ou *back-eround.*

BACLAGE [baklaʒ]. n. *m.* (1751; de *bâcler*). Action de bâcler. *Le bâclage d'un travail.* « *Nous sommes installés dans le bâclage et la confusion* » (BAZIN).

BACLE [bakl(ə)]. n. *f.* (1866; de *bâcler,* 1°). Barre de bois ou de fer avec laguelle on ferme de l'intérieur une porte, une fenêtre.

BÂCLER [bakle]. v. *tr.* (1292; lat. pop. °*bacculare,* de *baculum* « bâton »). ♦ 1° *Vx.* Fermer une porte ou "ne fenêtre au moyen d'une barre (V. Bâcle). ♦ 2° *Fig.* et *fam.* Expédier (un travail) *sans soins:* « *Les paresseux qui bâclent leur thème* » (LARBAUD). C'est *du travail bâclé.* Absolt. « *Balzac a trop de confiance en son génie; souvent, pressé par le besoin sans doute, il bâcle* » (GIDE). V. **Saboter**. ◈ ANT. **Fignoler, soigner.**

BACON [bekɔn]. *n.* m. (XIII^e et jusqu'au XVI^e ; repris à l'angl. 1895; frq. *'bakko* « jambon »). ♦ 1° Lard fumé, assez maigre, consommé en tranches fines généralement frites. *Œufs au bacon.* ♦ 2° *Plus* cour. En France, Filet de porc fumé et maigre.

BACTÉRICIDE [bakteʀisid]. *adj.* (1895; de *bactérie,* et *-ride*). Qui tue les bactéries. *Produit bactéricide.*

BACTÉRIDIE [bakteʀidi]. *n. f.* (1865; de *bactérie*). *Vieilli.* Bactérie responsable du charbon*.

BACTÉRIE [bakteʀi]. *n. f.* (1842; *bacterium,* 1838 gr. *bakteria* « bâton »). Micro-organisme unicellulaire formant un règne autonome, considéré comme ni animal ni végétal *les Schizomycètes* ou *Protistes procaryotes,* de formes très variées, pouvant vivre en saprophytes (sol, eau, organisme vivants) ou comme parasites de l'homme. des animaux et de plantes: (V. Microbe). *Bactérie de forme arrondie (V. Coque)* en *forme de bâtonner* (V. **Bacille**), *spiralée* (V. **Spirille, spirochète**).

BACTÉRIEN, IENNE [bakteʀjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1887 ; de *bactérie*). Qui se rapporte aux bactéries. *Anévrisme bactérien.* V. **Infectieux.**

BACTÉRI(O)-. Élément du *gr. baktêria* « bâton » employé au sens de bactérie.

BACTÉRIOLOGIE [bakteʀjɔlɔʒi]. n. *f.* (1889; de *bacterium,* et *-logie*). Partie de la microbiologie qui s'occupe des bactéries.

BACTÉRIOLOGIQUE [bakteʀjɔlɔʒik]. *adj.* (1888; de *bactériologie*). Qui se rapporte à la bactériologie. *Analyse bactériologique.* Par *ext. La guerre bactériologique, où les* bactéries sont utilisées comme arme.

BACTÉRIOLOGISTE [bakteʀjɔlɔʒist(ə)]. *n.* (1895; de *bactériologie*). Biologiste, médecin qui s'occupe de bactériologie.

BACTÉRIOPHAGE [bakteʀjɔfaʒ]. n. m. (1918; de *bactério-,* et *-phage*). Virus qui infecte des bactéries. Pa appos. *Des virus bactériophages.*

BACTÉRIOSTATIQUE [bakteʀjɔstatik]. *adj.* (1959 de *bactério-, et -statique*). Se dit d'une substance qui arrête la prolifération des bactéries. V. Antibiotique.

BACUL [baky]. *n. m.* (XV^e ; de *battre,* et *cul*). Croupière pour les bêtes de trait.

BADABOUM [badabum]. *interj. (XX';* de *boum*). Onomatopée évoquant le bruit d'une chute suivie de roulement V. Boum (1°).

BADAUD, AUDE [bado, od]. n. et *odj.* (1532, « stupide » prov. *badau,* de *badar* « regarder bouche bée ». V. Bayer) *Race* (au fém.) Personne qui s'attarde à regarder le spectacle de la rue. V. Curieux, flâneur, gobe-mouches. *Inciden qui attroupe les badauds.* Adj. *Le Parisien est badaud.*

BADAUDERIE [badodʀi]. *n. f.* (1547; de *badaud*) Comportement du badaud.

BADERNE [badɛʀn(ə)]. *n. f.* (XIX^e ; « tresse de vieux cordage », 1773; esp. ou it. *baderna*). Fam. *Baderne,* ou (plus cour.) *vieille baderne* : homme (souvent militaire âgé et borné. « Une *baderne aui ne connaissait atte sa consigne* » (J. LEMAITRE).

BADGE [badʒ(ə)]. *n. m.* et n. *f.* (XIV^e ; mot angl.). ♦ 1° N. m. *Féod.* Insigne rond porté par un chevalier et sa suite. ♦ 2° *N. f.* (v. 1920). Insigne métallique rond porté par les scouts qui correspond à un brevet de spécialité. « *J'ai déjà mes badges de bricoleur, de conducteur de locomotive, de ferrassier, de nœuds, de code morse* » (B. VIAN). ♦ 3° *N. m.* (1966) Insigne rond à inscriptions humoristiques ou subversives porté sur un vêtement.

BADIANE [badjan]. *n. f.* (1681 ; persan *badian* « anis ») Arbuste du Tonkin *(Magnolia&s)* dont les graines (anis étoilé) sont aromatiques et servent à fabriquer de l'anisette. V. Anis.

BADIGEON [badiʒɔ̃]. n. *m.* (1676; o. i.). Couleur en détrempe à base de lait de chaux, avec laquelle on peint les murailles, l'intérieur des églises, etc. « La *vieille façade n'attendait plus, pour rajeunir. qu'un coup de badigeon* » (MART. du G.).

BADIGEONNAGE [badiʒɔnaʒ]. *n. m.* (1820; de *badigeonner*). ♦ 1° Action de badigeonner; son résultat. *Le badigeonnage d'un mur.* ♦ 2° *Par ext.* Méd. *Badigeonnage de la* gorge. V. Badigeonner.

BADIGEONNER [badiʒɔne]. *v. tr.* (1701; de *badigeon*) ♦ 1° Enduire d'un badigeon. *Badigeonner un mur.* ♦ 2° *Par ext.* Enduire d'une préparation pharmaceutique. *Se badigeonner la gorge au bleu de méthylène.* « *Il souleva le petit bras inanimé. le badigeonna d'iode* » (MART. du G.).

BADIGEONNEUR [badiʒɔnœʀ]. *n. m.* (1820; de *badigeonner*). ♦ 1° Ouvrier qui badigeonne. ♦ 2° *Péj.* Mauvais peintre.

BADIGOINCES [badigwɛ̃s]. *n. f. pl.* (1538; p.-ê. de *babine*). *Fam. et plaisant.* Lèvres. *Se lécher les badigoinces.* V. **Babine.**

BADIN, INE [badɛ̃, in]. *adj.* (XVII^e ; « niais », 1478; mot prov. V. Badaud). Qui aime à rire, à plaisanter. V. Enjoué, **espiègle, folâtre,** *gai,* **mutin. Vieilli.** « *Soyez badine et folâtre* » (*LA* BRUY.). — Mod. *Humeur badine.* « *Le ton de la conversation y est galant sans fadeur, badin sans équivoque* » (ROUSS.) ◈ ANT. *Grave,* **sérieux.**

BADIN [badɛ̃]. n. m. (1949; du nom de l'inventeur)

némomètre* qui sert à indiquer la vitesse relative d'un vion.

BADINAGE [badinaʒ]. *n. m.* (1541, « sottise »; de *badin*). ction de badiner. V. Amusement, badinerie, jeu, **plaisan-erie.** « *Sur un ton de badinage et de raillerie* » (LECOMTE). ◇ ANT. Gravité, sérieux.

BADINE [badin]. *n. f.* (1781; de *badiner*, à *cause* des légants munis d'une badine). Baguette mince et souple u'on tient à la main. V. Jonc, stick.

BADINER [badine]. *v. intr. (1549;* de *badin).* Plaisanter vec enjouement et légèreté. V. Amuser (s'), jouer, plaisanter. *e le dis pour badiner. C'est un homme qui ne badine pas :* évère. « *On ne badine pas avec l'amour* » (MUSS.).

BADINERIE [badinʀi]. n. *f.* (déb. XVIe; de *badiner). Ce* u'on fait, ce qu'on dit en badinant. V. Plaisanterie: **enfan-illage.**

BAD LANDS [badlɑ̃ds]. *n. f.* pl. (1960, anglo-amér., alque du fr. « mauvaises terres »). *Géogr.* Terrains argileux avinés par l'érosion torrentielle.

BADMINTON [badmintɔn]. *n. m.* (1928; mot angl., nom l'un château). Jeu de volant apparenté au tennis.

BAFFE [baf]. *n. f.* (1283; p.-ê. de *bâfrer*). *Pop.* Gifle. Une *»aire de baffes.*

BAFFLE [bafl(ə)]. *n. m.* (1948; mot angl. « écran »). Panneau ur lequel est monté le diffuseur d'un haut-parleur et qui ermet de séparer le rayonnement de la face avant du haut-parleur de celui de la face arrière afin d'améliorer la sonorité. *Recomm. offic.* Écran. — Cour. *(abusiv.).* Enceinte* acoustique.

BAFOUER [bafwe]. *v. tr.* (1532; prov. *bafar* « *se* moquer »; o. onomat.). Traiter avec un mépris outrageant, tourner en dérision, en ridicule. V. Moquer (se), outrager, persifler, railler, ridiculiser. On *le bafoua devant tout le monde.* V. **Conspuer,** vilipender. — (Choses) « *Un spirituel persiflage qui bafoue les conventions du monde* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. *Exalter, louer.*

BAFOUILLAGE [bafujaʒ]. n. m. (1906; de *bafouiller). Fam.* Action de bafouiller. « Un *léger bafouillage* » (LECOMTE). — Par *ext.* Propos incohérents. « *Le bafouillage hégélien* » (PÉGUY).

BAFOUILLE [bafuj]. *n. f.* (1876; de *bafouiller). Arg.* Lettre. V. Babillarde.

BAFOUILLER [bafuje]. *v. intr.* (1867; p.-ê. de *fouiller,* et onomat. *baf* (V. Bâfrer), a" sens de « parler la bouche pleine »). *Fam.* Parler d'une façon embarrassée, incohérente. ◇ Avoir des ratés (moteur).

BAFOUILLEUR, EUSE [bafujœʀ, øz]. *n.* et *adj.* (1891 ; de *bafouiller).* Personne *qui* bafouille.

BÂFRER [bafʀe]. *v.* (1507; du rad. onomat. *baf.* V. Bafouer; baffe). ♦ 1° V. tr. *Pop.* Manger gloutonnement et *avec excès.* V. Bouffer. « *Trois bougres bâfrent le bœuf bourguignon* » (DUHAM.). ♦ 2° V. intr. On *va bâfrer.*

BÂFREUR, EUSE [bafʀœʀ, øz]. *n. (Bauffreur,* 1580; de *bâfrer) Pop.* Personne qui bâfre (glouton).

BAGAGE [bagaʒ]. n. m. (1265; de l'a. fr. *bagues,* de l'angl. *bag* « paquet »). ♦ 1° Vx. Matériel d'une armée. — *Loc. mod. (fig.). Se rendre avec armes et bagages,* accepter une entière défaite. ♦ 2° (1765). Effets, objets que l'on emporte avec soi en déplacement, en voyage, en expédition. V. Attirail, barda (pop.), équipement, *Elle avait pour tout bagage un sac et un parapluie.* « *L'unique valise qui contenait tout un bagage* » (MAC ORLAN). *Le bagage du soldat.* V. Paquetage. *Plier bagage,* faire ses valises: *par* ext. Partir. « *Toutes les ambassades pliaient bagage* » (LOTI). ◇ Au plur. *Les bagages.* V. Ballot, caisse, coffre, malle, paquet, sac, valise. Bagages *à main* (sac, serviette, appareils divers). *Mettre ses bagages sur un porte-bagages. Faire enregistrer ses bagages. Consigne des bagages.* « *Claire [se* mit] *à défaire ses bagages* » (DUHAM.). ♦ 3° *Fig.* Ensemble des connaissances acquises. *Son bagage scientifique est quasi nul.* ◈ HOM. *Baguage.*

BAGAGERIE [bagaʒʀi]. n. *f.* (1968; de *bagage).* Fabrication de bagages. Entreprise spécialisée dans la fabrication de bagages. *Être dans la bagagerie.*

BAGAGISTE [bagaʒist]. n. m. (1950; de *bagage).* Employé préposé à la manutention des bagages dans un hôtel, une *gare* ou *un aéroport. Donner un pourboire au bagagiste.*

BAGARRE [bagaʀ]. n. *f.* (1628; du basque, par le prov. *bagarro).* ♦ 1° Mêlée de gens qui se. battent. V. Échauffourée, mêlée, rixe. Je *me suis trouvé pris dans la bagarre.* « *Des gens qui erraient, dans la bagarre, Éperdus* » (HUGO). ♦ 2° (1843). *Fam.* Echange de coups. V. Bataille. *Aimer, chercher la bagarre.* — *Par ext.* Toute lutte violente contre qqn. *Il va* y *avoir de la bagarre* (Cf. Ça va barder). V. Dispute, querelle.

BAGARRER [bagaʀe]. V. (1916; de *bagarre).* ♦ 1° *V. pron.* Fam. SE BAGARRER, se battre: *par ext.* Se quereller. *Ils* se *sont bagarrés.* ♦ 2° V. intr. *Pop.* Lutter (pour). *Il va falloir bagarrer pour l'obtenir.*

BAGARREUR, EUSE [bagaʀœʀ, øz]. *n.* et *adj.* (1927; de *bagarrer). Fam.* Qui aime la bagarre. V. Batailleur.

1. BAGASSE [bagas]. *n. f.* (1724; esp. *bagazo* « *marc* »). Tige de canne à sucre dont on a extrait le jus.

2. BAGASSE! [bagas]. *interj.* (1581; prov. *bagassa* « prostituée »). *Vx* ou *dans le Midi,* employé comme juron.

BAGATELLE [bagatɛl]. n. *f.* (1547; it. *bagatella* « tour de bateleur » ; du lat. *baca* « baie »). ♦ 1° Concret *(Vieilli).* Objet de peu de valeur et de peu d'utilité. V. Babiole, bricole, colifichet, frivolité. « *De la croisée, deux étagères montrent leurs mille bagatelles précieuses* » (BALZ.). ◇ *Mod. Somme* d'argent peu importante. *Acheter qqch. pour une bagatelle.* — *Par antiphr. Grosse somme. Il a dépensé en une soirée la bagatelle de* 1000 *francs.* ♦ 2° *Fig.* Chose frivole, futile, sans importance. *S'amuser à des bagatelles.* V. Bêtise, fadaise, futilité, rien. *Perdre son temps à des bagatelles. Ils se sont brouillés pour une bagatelle.* V. Vétille. — *Vx.* En exclamation exprimant le peu de cas que l'on fait de qqch. « — Je *vous dis que cela sera.* — *Bagatelles* » (MOL.). ♦ 3° *Spécialt.* et plaisant (1687). *La bagatelle,* l'amour physique. Je ne suis *pas porté sur la bagatelle!*

BAGNARD [baɲaʀ]. n. m. (1922; de *bagne).* Forçat interné dans un bagne. V. Forçat.

BAGNE [baɲ]. *n. m.* (1637; it. *bagno* « bain », par allus. à un bagne situé dans d'anciens bains). ♦ 1° Nom des établissements pénitentiaires où furent internés les forçats après la suppression des galères, d'abord en France, puis outre-mer. ♦ 2° *Par* ext. Lieu de transportation où se purge la peine des travaux forcés. V. Pénitencier. *Bagnes coloniaux.* ♦ 3° Séjour où l'on est astreint à un travail pénible. V. Enfer. *Quel bagne!*

BAGNOLE [baɲɔl]. *n. f.* (1840; de *bonne* « tombereau », d'apr. *carriole).* ♦ 1° *Fam.* Mauvaise voiture; et (1907) vieille automobile. V. Tacot. ♦ 2° *Pop.* Automobile. Une *belle bagnole.* Loc. pop. Ça, *c'est de la- bagnole !*

BAGOU ou **BAGOUT** [bagu]. n. m. (fin XVIIIe; *bagos,* XVIe; de *bagouler* « parler inconsidérément », 1447; de *goule). Fam.* Loquacité effrontée tendant parfois à faire illusion ou à duper. *Avoir du bagou.* « *Elle ne le cédait à aucune marchande du carreau pour le bagout* » *(NERVAL).*

BAGUAGE [bagaʒ]. *n.* m. (1842; de *baguer).* ♦ 1° *Arbor.* Incision annulaire pour arrêter la descente de la sève. ♦ 2° Action de baguer un oiseau. *Baguage des pigeons voyageurs.* ◈ *NOM. Bagage.*

BAGUE [bag]. n. *f.* (*Wage,* 1360; moy. néerl. *bagge* « anneau »). ♦ 1° Anneau que l'on met au doigt (V. Anneau, alliance, *jonc), spécialt.* lorsqu'il est orné (*arg.* Bagouse). *Porter une bague au doigt. Bague de fiançailles. Tête d'une bague.* V. **Chaton.** *Diamant en bague.* V. **Solitaire.** *Bague à large chaton* (V. Chevalière), à *chaton allongé* (V. Marquise). — Loc. « *Ne donne un baise;; m'amie, que la bague au doigt* » : qu'en étant assurée du mariage. ♦ 2° *Par anal.* Anneau que l'on fixe à la patte d'un oiseau pour l'identifier. ♦ 3° *Par ext.* Se dit d'objets de forme annulaire. 0 Anneau de papier qui entoure un cigare et porte le nom de la marque. ◇ *Archit.* Moulure circulaire qui divise horizontalement une colonne. ◇ *Mar. Anneau* de métal, de bois ou de cordage. — *Techn.* Anneau, cercle métallique servant à accoupler, joindre, maintenir deux pièces, deux organes d'une machine. V. Collier, manchon. *Bague de poêle. Bague de* serrage. 0 Anneau servant à contrôler le diamètre extérieur d'un cylindre.

BAGUENAUDE [bagnod], *n. f.* (1389; langued. *baganaudo).* ♦ 1° Fruit du baguenaudier, petite gousse remplie d'air, qui éclate avec bruit lorsqu'on la presse. ♦ 2° *Vx.* Niaiserie à laquelle on perd son temps. ♦ 3" *Pop.* (1919; de *baguenauder).* Promenade où l'on flâne. *Être en baguenaude.*

BAGUENAUDER [bagnode]. V. *intr. (XVe";* de *baguenaude).* ♦ 1° *Vx.* S'amuser à des choses vaines et frivoles (comme les enfants qui font éclater des baguenaudes). V. Muser. ♦ 2° *Mod.* (XVIIIe). BAGUENAUDER *(intrans.),* ou *SE BAGUENAUDER (pron.), se promener en* flânant. *v.* Balader, promener, traîner (se).

BAGUENAUDIER [bagnodje]. *n. m.* (1547; de *baguenaude).* Arbrisseau méditerranéen *(Papilionacées)* qui produit la *baguenaude.*

1. **BAGUER** [bage]. V. *tr.* (1900; « attacher », déb. XVIe; de *bogue).* ♦ 1° Garnir d'une bague, de bagues. *Baguer un pigeon voyageur. Un cigare bagué d'or. Mains baguées.* ♦ 2° *Arbor.* Enlever un anneau d'écorce à un arbre. V. **Baguage,** incision.

2. BAGUER [bage]. *v. tr.* (XVe; de *bagues.* V. Bagage). *Cout.* Maintenir (deux épaisseurs de tissu) à grands points invisibles sur l'endroit.

BAGUETTE [bagɛt]. *n. f.* (1510: it. *bacchetta,* de *bacchio* « bâton » ; lat. *baculum).* ♦ 1° Petit bâton mince et flexible. V. Badine, canna, houssioe, jonc, stick, verge. *Baguette d'officier* (autrefois). Fig. *Commander, mener les gens à la baguette,* avec autorité et rigueur. ◇ *Baguette magique, baguette*

de fée, servant aux fées, enchanteurs et magiciens pour accomplir leurs prodiges. Fig. *D'un coup de* **baguette** *: comme* par enchantement. « *Les Capétiens n'allaient pas, d'un coup de baguette magique, guérir les effets de l'anarchie* » (BAINVILLE). *-Baguette des sourciers.* ◇ *Baguette de chef d'orchestre*, bâton mince avec lequel il dirige. 0 **BAGUETTES DE** TAMBOUR, les deux petits bâtons avec lesquels on bat la *caisse; fig.* Cheveux très raides. ♦ 2° *Archit.*, *Menuis.* Petite moulure arrondie ou plate. V. Moulure. *Baguettes décoratives, baguettes sculptées.* V. Frette, **listel,** membron. ♦ 3° Ornement linéaire vertical sur les côtés d'un bas, d'une chaussette. ♦ 4° Pain long et mince. V. Flûte.

BAGUIER [bagje]. n. *m.* (1690; de *bague)*. Coffret où l'on renferme des bagues, des bijoux; coupe où on les dépose. « *C'est un précieux baguier d'où le joyau a disparu* » (BARRÈS).

BAH ! [ba]. Interjection exprimant l'insouciance, l'indifférence. *Bah! j'en ai vu bien d'autres.*

BAHUT [bay]. n. *m.* (XII^e^; o. i.). ♦ 1° *Coffre souvent* garni de cuir clouté, et dont le couvercle est bombé. ♦ 2° Buffet rustique large et bas. V. Armoire, buffet. *Bahut breton.* ♦ 3° *Archit.* Chaperon bombé d'un mur d'appui, d'un parapet. V. Appui, assise. ♦ 4° *Arg. des écoles* (1832). Lycée, collège. « *Pour me remettre du service militaire et des années de bahut qui ont précédé* » (ROMAIN~). — Taxi, automobile.

BAI, BAIE [bɛ]. *ndj.* (XII^e^; lat. *bndius* « brun »). D'un brun rouge, en parlant de la robe d'un cheval. Une jument *baie.* ◈ HOM. *Baie,* **bey.**

1. **BAIE [bɛ].** *n. f.* (1364; esp. *bahia;* bas lat. *bain).* ♦ 1° Échancrure d'une côte,' dont l'entrée est resserrée. Petit golfe. *Une petite baie.* V. Anse, calanque, crique. *La baie de la Somme, de Saint-Brieuc.* ♦ 2° Nom de certains golfes. *La baie d'Hudson.*

2. **BAIE [bɛ].** *n. f.* (*Baee,* du v. *baer,* 1119; V. Bayer, béer). ♦ 1° Ouverture pratiquée dans un mur ou dans un assemblage de charpente pour faire une porte, une fenêtre. *Baie de porte, de fenêtre. Une large baie. Baie vitrée. Baie à meneaux.* « *Bernard admira la grande baie sur le jardin fleuri* » (MAURois). ♦ 2° *Techn.* Châssis vertical ou armoire destiné à supporter des équipements électriques ou électroniques.

3. **BAIE [bɛ].** *n. f.* (XII^e^: lat. *baca.* V. **Baccifère**). *Bot.* Fruit indéhiscent dont le 'péricarpe entièrement charnu renferme des graines ou pépins. *Baies du raisin, de la groseille.* V. Grain. *Cour.* « *Ces baies d'églantiers qui brillent au milieu des neiges* » (CHATEAUB.). ◈ HOM. **Bai,** *bey.*

BAIGNADE [bɛɲad]. n. *f.* (1796; de *baigner).* ♦ 1° Action de se baigner. V. Bain. *A l'heure de la baignade.* ♦ 2° *Par ext.* Endroit d'un cours d'eau, d'un lac où l'on peut se baigner.

BAIGNER [bɛɲe]. v. (XII^e^; bas lat. *balneare*).

I. Y. *tr.* ♦ 1° Mettre et maintenir (un corps, un objet) dans l'eau ou un autre liqu de pour laver, nettoyer, rafraîchir, imbiber. V. Immerger, plonger, tremper (et Faire tremper). *Baigner ses pieds dans l'eau. Baigner un membre malade.* ◇ *Spécialt.* Faire prendre un bain (à qqn) pour le laver. *Baigner* un *enfant.* ♦ 2° Entourer, toucher (en parlant de la *mer).* V. Arroser. *La mer qui baigne cette côte.* — Fig. *Littér.* Envelopper complètement. V. Inonder. « *Lorsque la lumière baignait à plein la chair du visage et incendiait la chevelure* » (MART. du G.). ♦ 3° *Par ext.* Mouiller. V. Arroser, inonder. « *Des somnolences épuisantes qui baignaient de sueur* » (LOTI). *Visage baigné de pleurs.*

II. *V. intr.* Être plongé entièrement dans un liquide. *Des cornichons baignant dans du vinaigre.* V. Tremper. — Par exagér. *Baigner dans* son sang *:* perdre beaucoup de sang, en être couvert. ◇ *Fig.* Être imprégné de; être plongé dans. « *Cette atmosphère apaisée où baignait maintenant son chagrin* » (MART. du G.).

III. SE BAIGNER. *v. pron.* Se plonger entièrement dans un liquide. ♦ 1° *Spécialt.* Prendre un bain dans une baignoire. V. Laver (se). ♦ 2° Prendre un bain pour le plaisir, pour *nager. Se baigner dans la mer, en rivière, dans une piscine.*

BAIGNEUR, EUSE [bɛɲœʀ, øz]. *n.* (1310; *lat. balneator).* ♦ 1° *Vx.* Personne qui fait le service dans un établissement de bains. — Celui qui surveille les gens qui se baignent (III, 23. V. Nageur (maître-nageur). ♦ 2° Personne qui se baigne *(III,* 2°). « *Les baigneuses en maillot* » (MAURois). — *Peint.* Tableau représentant des baigneurs. *Les Baigneurs de* Cézanne. ♦ 3° Petite poupée de porcelaine qui remplace parfois la fève du gâteau des Rois. — Poupée de celluloïd, figurant un bébé.

BAIGNOIRE [bɛɲwaʀ]. *n. f.* (XVIII^e^; « tout bassin où l'on se baigne », 1336; de *baigner).* ♦ 1° Cuve plus ou moins allongée où une personne peut se baigner (III, 1°). V. Salle (de bains). *Une baignoire en marbre, en céramique. Baignoire sabot. Baignoire encastrée*. Courbe en baignoire.* ♦ 2° (1835). *Par anal. de forme.* Loge de rez-de-chaussée, dans une salle de spectacle. « *Elle avait à toutes les premières une grande baignoire* » (PROUST). ♦ 3° Mar. *Baignoire d'un yacht.* V. Cockpit. ◇ (1940) *Baignoire d'un sous-marin : la* partie *supérieure* du kiosque qui sert de passerelle. ♦ 4° (1946). *Alpin., ski.* Marche taillée dans la glace; trou creusé par une chute.

BAIL. BAUX [bai, bo]. n. m. (XVI^e^; « **tutelle** », 1250; de *bailler). Dr.* Variété de louage de choses; contrat par lequel l'une des parties (V. Bailleur) s'oblige à faire jouir l'autre (V. Preneur; locataire; fermier) d'une chose pendant un certain temps moyennant un certain prix (V. Loyer: fermage: que celle-ci s'oblige de lui *payer. Bail à ferme. V.* Ferme. *Baux à loyer. Bail d'une maison, d'un fonds de commerce Bail commercial. Bail à construction. Baux ruraux. Terme. expiration d'un bail. Bail à long ferme. Bail emphytéotique* de 18 *à 99 ans. Donner ou Prendre à bail.* V. Affermer, louer. *Bail verbal, écrit.* ◇ Fig. *et* fan. C'est *un bail!* c'est bien long *! Il y a, cela fait un bail,* voilà bien longtemps.

BAILLE [baj]. *n. f.* (1325; it. *baglia,* lat. °*bajula* « porteur d'eau »). ♦ 1° *Mar.* Baquet. — Bateau mauvais marcheur. ♦ 2° Arg. *marit.* (1767). Eau. — (v. 1865 « navire-école ») Surnom de l'**École** *navale.*

BAILLEMENT [bajmɑ̃], *n. m.* (1440; de *bâiller).* ♦ 1° Action de bâiller (1°). *Étouffer un bâillement d'ennui.* ♦ 2° Action de bâiller (2°), état de ce qui bâille. « *Par le bâillement postérieur de son faux-col, on distingue sa nuque* » (COURTELINE). ◈ ANT. Fermeture, jointure.

BÂILLER [baje]. *Y. intr.* (fin XII^e^; bas lat. *bataculare,* de *batare* « tenir la bouche ouverte »). V. Bayer). ♦ 1° Ouvrir involontairement la bouche par un mouvement de large inspiration, accompagné d'une contraction spasmodique des muscles du gosier. *Bâiller de sommeil, de fatigue, de faim, d'ennui. Bâiller à se décrocher la mâchoire. Lecture, spectacle qui fait bâiller,* qui ennuie, endort. ♦ 2° *Par anal.* Être entrouvert, mal fermé ou ajusté. *Une porte qui bâille. Bâiller comme une huitre. Col qui bâille.* ♦ 3° *Par confus.* pour bayer. V. Bayer. « *Pauvre petite femme! ça bâille après l'amour, comme une carpe après l'eau sur une table de cuisine* » (FLAUB.).

BAILLER [baje]. *Y. fr.* (fin XII^e^; *lat. bajulare* « porter »). *Vx.* Donner. ◇ *Loc.* Mod. Vous *me la bailler belle, vous me la baillez bonne,* vous chercher à m'en faire accroire (expression du jeu de paume). ◈ HOM. Boyer.

BAILLEUR, BAILLERESSE [bajœʀ, bajʀɛs]. n. (1270; de *bailler).* ♦ 1° *Dr.* Personne qui donne une chose à bail. V. Bail. *Le bailleur et le preneur.* ♦ 2° *Bailleur de fonds :* celui qui fournit des fonds pour une entreprise déterminée. V. Commanditaire. commandite.

BAILLI [baji]. *n. m.* (*Baillif,* XII^e^; *a.* fr. *bail* « *gouverneur* », lat. *bajulus* « porteur »). Officier d'épée ou de robe qui rendait la justice au nom du roi ou d'un seigneur.

BAILLIAGE [bajaʒ]. *n. m.* (1312; de *bailli). Hist.* Circonscription, juridiction, tribunal du bailli.

BÂILLON [baj5]. *n. m.* (1462; de *bâiller).* ♦ 1° Morceau d'étoffe, qu'on met entre les mâchoires ou contre la bouche de qqn pour l'empêcher de parler, de crier. *Mettre un bâillon à qqn.* ♦ 2° *Fig.* Empêchement à la liberté d'expression. « *L'art n'a que faire des lisières, des menottes, des bâillons* » (HUGO).

BÂILLONNEMENT [bajɔnmɑ̃]. *n. m.* (1842, de *bâillonner).* Action de bâillonner, de mettre un bâillon*. — *Fig.* Suppression de la liberté d'expression. *Le bâillonnement de la presse, de l'opposition, par les pouvoirs publics.*

BÂILLONNER [bajɔne]. *v. fr.* (1530; de *bâillon).* ♦ 1° Mettre un bâillon à (une personne). *Voleurs qui bâillonnent leur victime.* ♦ 2° (1796). *Fig.* Empêcher la liberté d'expression, réduire au silence. *Bâillonner l'opposition:* la presse. V. Museler.

BAIN [bɛ̃], n. *m.* (1080; lat. *balneum. V.* **Balné(o)-**). ♦ 1° Action de plonger le corps ou une partie du corps dans l'eau ou quelque autre liquide (pour se laver, se soigner). *Bain de propreté.* V. Ablution, toilette. *Préférer le bain à la douche. Prendre* un *bain chaud.* V. Baigner. *Salle de bains.* V. Salle. *Bain de* siège, où seul le milieu du corps est immergé. *Bain de pieds. Bain de bouche. Bain de vapeur, bain turc.* V. **Étuve.** *Bain de mousse. Bains médicaux. Bains de boue.* V. Balnéation. *Peignoir, serviette de bain.* — *Par ext.* L'eau, le liquide dans lequel *on se* baigne. *Préparer un bain. Faire chauffer le bain.* V. Chauffe-bain. *Sortir du bain.* V. Eau. — Loc. fam. *Envoyer qqn* au *bain* : le renvoyer comme on fait d'un importun. V. Envoyer (promener, etc.); éconduire. — *Être dons le bain,* participer à une affaire (V. Coup), être compromis. *Être dans le bain,* être pleinement engagé dans quelque entreprise et bien au courant. *Etre dans le même bain,* dans la même situation. *Mettre dans le même bain,* juger de la même manière. Vous *deux, je vous mets dans le* même *bain.* ◇ Action d'entrer dans l'eau pour le plaisir, pour *nager. Bain de mer, de rivière.* V. Baignade. *Bain en piscine. Petit bain.* V. Trempette. *Costume, maillot*, caleçon, culotte, slip de bain. Bonnet de bain. Sortie de bain.* V. Sortie *(III). Cabine de bain.* ♦ 2° Par anal. BAIN DE SOLEIL, exposition volontaire au soleil, pour bronzer*, pour se soigner

(V. Héliothérapie). Par appos. *Robe bain de soleil, sans* manches avec le dos nu. *Bain* de *soleil,* n. *m.* , corsage *à* dos nu. ♦ 3° *Fig.* Action de se plonger dans, de s'imprégner de. Un *bain de Jouvence, de pureté* (1960) *Bain de foule,* le fait de se mêler à la foule. (spécialt., d'un personnage éminent). ♦ 4° Récipient où l'on se baigne. V. Baignoire, tub. *Remplir, vider le bain.* — *Par ext.* Cuve servant à la teinture des étoffes. ♦ 5° BAINS. n. m. *pl.* ◇ *Vx.* Appartement *réservé* aux bains — *Ellipt.* Salle de bains. ◇ Établissement public où l'on prend des bains (1). *Bains publics.* V. Hammam. thermes. 0 Lieu où l'on va prendre des bains de mer ou des eaux thermales. V. Balnéaire, thermal (station thermale). *Aller aux bains de mer (vx). V.* Plage. *Les bains d'Aix* (Aix-les-Bains). ♦ 6° Substance par l'intermédiaire de laquelle on chauffe un vase (V. Bain-marie) pour distiller ce qu'il contient. *Une éprouvette mise au bain de vapeur. au bain de sable.* — Préparation liquide dans laquelle on plonge un corps. Un *bain de mercure. Un bain de bouse* (Bousage). — *Phot.* Dissolution dans laquelle on plonge les préparations sensibles.

BAIN-MARIE [bɛ̃maʀi]. n. m. (XIV^e^; de *Marie,* sœur de Moïse, connue comme alchimiste). Liquide chaud dans lequel on met un récipient contenant ce qu'on veut faire chauffer. *Faire prendre une crème au bain-marie.* — *Par ext.* L'appareil, le vase qui contient ce liquide chaud. « *Le bruit de l'eau qui tombe du bain-marie* » (MONTHERLANT).

BAÏONNETTE [bajɔnɛt]. n. *f.* (1575; de *Bayonne, où* cette arme fut d'abord fabriquée). ♦ 1° Arme pointue qui s'ajuste au canon du fusil et que l'on peut retirer à volonté. « *L'étroite entrée était gardée par une section de fantassins, baïonnette nu canon* » (MART. du G.). *Charge à la baïonnette,* ♦ 2° Par anal. *Douille à baïonnette,* dont le mode de fixation rappelle celui de la baïonnette. *Objectif à fixation baïonnette.*

BAÏRAM ou **BEÏRAM** [bairam; beiram]. *n.* m. (1533; mot turc). Nom des deux grandes fêtes musulmanes qui se célèbrent après le Ramadan.

BAISE [bɛz]. *n. f.* (1973; de *baiser). Vulg.* Action de baiser. « *La 'bouffe' et 'la baise' : les deux mamelles du bonheur selon la sainte Consommation* » (*Nouv. Obs.,* 1-6-1973).

BAISEMAIN [bɛzmɛ̃]. *n. m. (fin* XIII^e^; de *baiser,* **et** *main).* ♦ 1° Hommage que le vassal rendait au seigneur en lui baisant la main. ♦ 2° Geste de politesse qui consiste pour un homme à baiser *la* main d'une dame. *Faire le baisemain.*

BAISEMENT [bɛzmɑ̃]. n. m. (fin XII^e^; de *baiser). Vx ou Relig.* Action de baiser *ce* qui est sacré. *Le boisement des pieds, de la mule du Pape. Le baisement de la croix.*

1. **BAISER** [beze]. *v. tr. (Baisier,* XII^e^; lat. *basiare).* ♦ 1° Appliquer, poser sa bouche sur (une personne, une chose) par affection, amour, respect. V. Embrasser, biser. *Baiser qqn au front. Baiser la main d'une dame. Baiser un crucifix.* ♦ 2° (XVI^e^). *Vulg.* Posséder (sexuellement). — *Absolt.* Faire l'amour. ◇ *Fig.* et *pop.* Posséder, avoir. *Dans cette affaire, il* est *baisé.* ◇ Comprendre (arg. écoles) On n'y *baise rien.*

2. BAISER [beze]. *n. m.* (XII^e^; du v. *baiser).* Action de baiser (1, 1°). *Un baiser sur la joue.* V. Bécot, bise. *Petit, gros baiser: chaste baiser. Baiser d'oiseau,* très léger. *Baiser d'adieu. Donner, appliquer, déposer, poser, planter un baiser. Prendre, cueillir, dérober, ravir, voler un baiser. Recevoir, rendre un baiser. Couvrir, manger, dévorer de baisers.* « *Ah! dans ces premiers temps où l'on aime, les baisers naissent si naturellement!* » (PROUST). — *Baiser de paix,* de réconciliation. Cérémonie qui a lieu pendant la grand-messe. — *Baiser de Judas,* perfide.

BAISEUR, EUSE [bɛzœʀ, øz]. *n.* (XVIII^e^ s.; de *baiser**, 2°). *Vulg.* Personne qui recherche les rapports sexuels.

BAISOTER [bɛzɔte]. *v. tr.* (1556; de *baiser). Fam.* **et** *vieilli.* Donner de petits baisers répétés. V. Bécoter.

BAISSE [bɛs]. *n. f.* (1577; de *baisser).* ♦ 1° Le fait de baisser de niveau, de descendre à un niveau plus bas. V. Diminution; **abaissement, affaissement, descente.** *Baisse de niveau. La baisse des eaux, de la marée. V.* **Décrue, reflux.** *Baisse de température. Baisse de pression.* V. Chute. — Fig. *Baisse d'autorité, d'influence.* V. Affaiblissement, perte. ♦ 2° (1740). Diminution de prix, de valeur. *La baisse du blé, des actions.* V. **Affaissement,** Chute, effondrement. « Ses *hausses* (de la laine) et *ses baisses imprévisibles* » (MAUROIS). — (Bourse) Jouer *à la baisse,* spéculer sur la baisse des marchandises ou des valeurs. V. Baissier. — EN BAISSE, en train de baisser. *Les cours sont en baisse.* Fig. et fam. Ses *actions sont en baisse.* ◈ ANT. Hausse, montée: augmentation.

BAISSER [bese]. *v. (Baissier, 1080;* lat. pop. **bassiare,* de *bassus.* V. Bas).

I. *V.* tr. ♦ 1° Mettre plus bas. V. Abaisser, descendre. *Baisser un store. Baisser le col de sa chemise. V.* Rabattre. — *Vx.* (Mar.). *Baisser pavillon* (d'un navire), pour montrer que l'on se rend à l'ennemi. V. Amener (le pavillon, les couleurs). Fig. *Baisser pavillon devant qqn,* s'avouer battu. ♦ 2° Incliner vers la terre (une partie du corps). *Baisser la tête, le front.* **V. Courber, incliner, pencher.** Se *jeter tête baissée* (dans qqch.). — *Baisser le nez :* être confus, honteux. — *Baisser les* yeux, les diriger vers la terre. *Baisser les yeux par timidité, pudeur, humilité, confusion, honte. Faire baisser les yeux à* qqn. — (Sports) *Baisser les bras* : s'avouer battu. ♦ 3° Diminuer la hauteur de. *Baisser* un mur. ♦ 4° Diminuer la force, l'intensité du *(son). Baisser la voix, le* ton. Ellipt. et fam. *Baisser la radio,* diminuer l'intensité de ses sons. — Fig. *Baisser le* ton, être moins arrogant. ♦ 5° Diminuer (un prix). *Baisser le prix d'un produit,* le vendre moins cher.

II. *V. intr.* ♦ 1° Diminuer de hauteur. V. **Diminuer, décroître;** décliner, descendre. *Le niveau de l'eau a baissé. La rivière a baissé d'un mètre. La mer baisse. V.* Refluer. Par *ext. Le thermomètre a baissé.* Fig. *Il a baissé dans mon estime,* je le juge moins bien. ♦ 2° Diminuer d'intensité. — (Lumière) *Le jour baisse, sa* clarté diminue. — (Son) *Le ton de la conversation baisse.* — (Forces physiques, acuité des sens). V. Affaiblir (s'), décliner, décroître, **diminuer, faiblir. Ses** *forces baissent.* Sa *vue baisse.* ♦ 3° *Par* ext. Se dit d'une personne qui, par l'effet de l'âge, perd sa vigueur et ses moyens intellectuels. *Il a beaucoup baissé depuis cinq* ans. ♦ 4° Diminuer de valeur, de prix. *Le vin a baissé. Les cours, les prix ont considérablement baissé.* V. Effondrer (s'). « *Les imbéciles vendent quand tout baisse* » (MAUROIS). — Fig. Ses *actions baissent :* son crédit diminue. ♦ 5° *Mus.* Ne pas tenir la tonalité initiale, descendre dans l'échelle des sons. V. Détonner. *Le piano a baissé.*

III. SE BAISSER. *v. pron.* V. Abaisser (s'), courber (se), incliner (s'), pencher *(se). Il faut se baisser pour passer sous cette voûte. Se baisser pour s'asseoir, pour s'accroupir.* « *L'un se baissait déjà pour ramasser la proie* » (LA FONT.). — Loc. *Il n'y a qu'à se baisser pour les ramasser,* il y en a en grande quantité.

◈ ANT. *Élever,* housser, *lever, monter. Augmenter.*

BAISSIER [besje]. *n. m.* (1823; de *baisser). Bourse.* Spéculateur qui joue à la baisse sur les valeurs mobilières, les marchandises. ◈ ANT. *Haussier.*

BAISSIÈRE [bɛsjɛʀ]. *n. f. (1493;* de *baisser).* Enfoncement d'une terre labourée, d'un champ, retenant l'eau de pluie.

BAJOUE [baʒu]. n. *f.* (1390; de *bas,* et joue). ♦ Partie latérale inférieure de la tête de certains animaux, de l'œil à la mâchoire. *Bajoues de porc, de veau.* ♦ 2° *Par ext.* Joue pendante. V. Abajoue.

BAJOYER [baʒwaje]. n. *m.* (1751; de *bajoue),* Paroi latérale d'une chambre d'écluse. Mur aui consolide les berges d'une rivière.

BAKCHICH [bakʃiʃ]. n. *m.* (1850; mot persan). Pourboire, pot-de-vin dans les pays d'Orient, chez les Arabes.

BAKÉLITE [bakelit]. *n. f.* (1907, marque déposée; de *Baekeland,* nom de l'inventeur). Résine synthétique, matière olastiaue obtenue en traitant le formol par le phénol (nom déposé).-

BAL [bal]. *n. m. (fin* XII^e^; *a.* fr. *baller* « danser »). ♦ 1° Réunion où l'on danse (de nos jours soit de grand apparat, soit populaire). V. Danser. *Aller au bal. Donner un grand bal. Ouvrir le bal,* y danser le premier. *Bal public. Le bal des petits lits blancs. Les bals du 14-Juillet. Bal champêtre. Bal populaire, bal musette. Bal costumé, masqué, travesti. Robe de bal. Bal de* têtes, où seules les têtes sont travesties. ♦ 2° Lieu *où se* donnent des bals. *Le bal Bullier eut son temps de célébrité. Un petit bal musette de Montmartre. V.* Bastringue, dancing, **guinguette.** ◈ HOM. *Balle.*

BALADE [balad]. *n. f. (Ballade,* 1856; de *balader). Fam.* Action de balader. *Faire une balade. Être en balade. V.* Promenade. Par ext. *Une belle balade.* V. Excursion, sortie, voyage. ◈ HOM. Ballade.

BALADER [balade]. *v. tr.* (1837; arg. « flâner »; de *ballade).* ♦ 1° *Fam.* Promener sans but précis. *Balader ses enfants dans les rues.* — *Par* ext. Promener, traîner avec soi. « *Pauvre petit Bonty qui balade partout sa bouteille de lait cacheté!* » *(COLETTE).* ♦ 2° SE BALADER. v. pron. *Fam. Se* promener sans but. V. Baguenauder, errer, flâner, promener (se). — Excursionner, voir du pays. « On a tout juste *quinze jours pour se balader* » (BEAUVOIR).

BALADEUR, EUSE [baladœʀ, øz]. *adj. et n. f.* (XIX^e^; « *escroc* », 1455; de *balader).* ♦ 1° Adj. *Avoir l'humeur baladeuse,* aimer se promener, se déplacer. — *Auto. Train baladeur,* train d'engrenages d'un changement de vitesse. ♦ 2° N. *f.* (1872). BALADEUSE : petite voiture de marchand ambulant. ◇ Voiture accrochée à la motrice d'un tramway. V. Jardinière, remorque. ◇ Lampe électrique entourée d'un grillage et munie d'un long fil qui permet de la déplacer. « *À la lueur de la baladeuse... au fond d'un tunnel* » (MALLET-JORIS).

BALADIN, INE [baladɛ̃, in]. n. (1545; de *balar* « danser ». **V. Baller).** ♦ 1° *Vx.* Danseur de ballets, ballerine. ♦ 2° *Vx.* Bouffon de comédie, comédien ambulant. V. **Histrion,** paillasse, saltimbanque.

BALAFON [balafɔ̃]. n. m. (1698; guinéen *balafo* « jouer

du *bala* », nom de cet instrument). Instrument à percussion de l'Afrique noire.

BALAFRE [balaf(ɑ)ʀ(ə)]. **n.** *f.* (XVIe ; « bouton aux lèvres », 1505; a. fr. *leffre* « grosse lèvre », et préf. *bes* « bis »). Longue entaille faite par une arme tranchante, particulièrement au **visage. V. Blessure, coupure, estafilade, taillade.** — **Par** *ext.* Cicatrice de cette blessure. « Il *avait le front court et traversé d'une profonde balafre* » (MART. du G.).

BALAFRER [balaf(ɑ)ʀe]. *v. tr.* **(1480; de** *balafre).* **Blesser** par une balafre. V. **Couper, taillader.** « *Le prince lui balafra le visage* » (ST-SIM.). *Un visage balafré.* — Subst. *Henri de Guise, le Balafré.*

BALAI [balɛ]. *n. m.* (*Balain,* fin XIIe ; mot breton « genêt »). ♦ 1° Ustensile composé d'un long manche auquel est fixé un faisceau de brindilles, de crins ou une brosse à longs poils **(V. Balai-brosse) et qui sert à enlever la poussière,** à pousser des détritus, des ordures. *Petit balai.* **V. Balayette.** *Balai de bruyère, de crin, de soies, de nylon. Balai de plafond.* V. **Tête-de-loup.** *Balai de marine.* **V. Écouvillon, faubert, goret, vadrouille.** *Passer le balai* (V. Balayer). *Donner un coup de balai à une pièce.* Fig. *Coup de balai* : **licenciement du per**sonnel d'une maison, d'une administration. V. Nettoyage. « *Dans la crainte des coups de balai, ils étaient toujours du côté du manche* » *(ZOLA).* ◇ MANCHE À BALAI : **le** bâton par lequel on tient le balai; *fig.* Personne maigre. C'est un *vrai manche à balai.* — Par anal. **de forme.** *Aviat.* Commande du gouvernail de profondeur et de direction. — *Le manche à balai des sorcières;* qui leur servait de monture pour se rendre au sabbat. ♦ 2° *Balai mécanique,* appareil pour balayer, à brosses roulantes, monté sur un petit chariot. ♦ 3° Par anal. *Fauconn.* Queue des oiseaux. — *(Chasse)* Extrémité de la queue des chiens. ♦ 4° *Électr.* Frottoir en charbon établissant le contact dans *une* dynamo. *Balais de dynamo.* 5° *Fam.* Dernier métro ou autobus de la journée. ◈ HOM. Balais, *ballet.*

BALAI-BROSSE [balɛbʀɔs]. *n. m.* (mil. XXe ; de *balai,* et *brosse).* Brosse de chiendent montée sur un manche à balai, pour frotter le sol.

BALAIS [balɛ]. *adj. m.* (XIIIe ; lat. médiév. *balascius,* de l'arabe *balakhtch,* de la région de *Balakhchân). Rubis balais,* rubis de couleur rouge violacé ou rose. ◈ HOM. Balai, *ballet.*

BALALAÏKA [balalaika]. *n. f.* (*1768; mot russe).* Instrument de musique russe à cordes pincées, comprenant un manche et une caisse triangulaire.

BALANCE [balɑ̃s]. *n. f.* (XIIe ; **lat. pop.** *°bilancia,* de *bis* « **deux fois** », et *lanx* « plateau »).

1. ♦ 1° **Instrument qui sert à peser, formé d'un fléau mobile et de** plateaux **dont** l'un porte **la chose** à peser, l'autre les poids marqués. *Parties d'une balance.* **V. Aiguille; couteau, fléau, joug, languette, plateau. Une** *balance juste, sensible. Le contrôle,* le poinçonnage *des balances. Faire pencher la balance. Balance rudimentaire.* V. **Peson.** *Balance de précision, d'essai.* **V. Microbalance, pesette, trébuchet.** *Balance automatique à un plateau,* dont l'aiguille indique le poids et le prix sur un cadran. *Balance à bascule,* à bras inégaux pour le pesage **des lourdes charges. V. Bascule.** *Balance romaine, à* poids **constant et mobile** par rapport au point de suspension **(V.** aussi *comp.* en Pèse-). *La balance, symbole de la justice.* ◇ *Techn.* Potentiomètre permettant d'équilibrer le niveau de sortie des deux canaux dans un amplificateur. ♦ 2° Petit filet en forme de poche pour la pêche **aux écrevisses. V. Caudrette, pêchette, truble.** ♦ 3° Constellation de l'hémisphère austral, septième signe du zodiaque.

IL ♦ 1° Par métaph. *La balance de la raison, du jugement,* **qui pèse, juge toute chose.** — *Mettre dans la balance : mettre* **en parallèle, examiner en comparant. V. Comparer.** *Mettre en balance* (deux choses) : opposer le pour et le contre. V. **Opposer,** peser. — Mettre, *jeter un poids dans la balance :* un argument décisif pour l'emporter. — *Peser dans la balance* se dit également d'une personne ou d'une force dont le poids *entre* en *jeu.* — *Tenir la balance égale entre deux personnes, deux opinions :* ne point favoriser l'une aux dépens de l'autre. « *Bonaparte continuait à vouloir simplement tenir, entre les anciens partis, la balance égale* » (MADELIN). — *Faire pencher In balance :* favoriser qqn, **un parti.** « *Mais il n'était pas possible d'être si impartial que la balance ne penchât de quelque côté* » (BAINVILLE). ♦ 2° *Fig.* État d'équilibre. — Polit. *La balance des pouvoirs. La balance des forces.* **V. Équilibre.** « *La Grèce se maintenait dans une espèce de balance* » (MONTESQ.). — Comm. *La balance de l'actif et du passif d'un compte.* **V. Bilan.** — Écon. *Balance du commerce :* **compa**raison entre les importations et les exportations d'un pays donné. *La balance est favorable,* en *excédent* : les exportations l'emportent. *Balance des comptes :* l'ensemble des créances **et des dettes d'un pays à l'égard des autres pays.**

BALANCÉ, ÉE [balɑ̃se]. *adj. (xx"; de balancer).* Fam. *(Personnes).* **Bâti.** *Une femme bien balancée.*

BALANCELLE [balɑ̃sɛl]. **n.** *f.* **(1829; génois** *balanzella,* napolitain *paranzella).* Embarcation à avant pointu et relevé.

BALANCEMENT [balɑ̃smɑ̃]. **n.** *m.* **(1487; de** *balancer).* ♦ 1° Mouvement alternatif et lent d'un corps, de part et d'autre de son centre d'équilibre. V. **Bercement, oscillation, vacillation,** va-et-vient. *Le balancement du corps dans la marche. Un balancement continuel de la tête.* **V. Dodelinement, nutation.** *Balancement d'un navire.* **V. Roulis, tangage.** ♦ 2° *Fig.* **État d'équilibre. V. Balance, équilibre, pondération.** — *Bx-arts.* Disposition symétrique. V. **Symétrie.** — Styl. *Le balancement d'une période* : l'équilibre de ses parties.

BALANCER [balɑ̃se]. v. (XIIe ; **de** *balance*).

I. V. *tr.* ♦ 1° Mouvoir lentement un corps tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. *Balancer les bras, les hanches* **(V. Onduler) en** *marchant. Balancer pour endormir.* **V. Bercer.** *Les vagues balancent les navires* à *l'ancre.* V. Ballotter. *Balancer l'encensoir.* « *LES hélices des ventilateurs bourdonnaient sans répit, balançant les pendeloques des lustres, les palmes des plantes vertes* » (MART. du G.). ♦ 2° (XIIIe, repr. XIXe, *pop.*) Par ext. *Fam.* Jeter (avec un mouvement de balancement, de bascule). V. Jeter. *Balancer un objet par la fenêtre. V.* Envoyer. — *Par ext. Se* débarrasser de qqch. ou de qqn. V. Jeter, rejeter. *Il a balancé toutes ses vieilleries. Balancer* un *employé.* V. Renvoyer. ♦ 3° Mettre en équilibre. V. Équilibrer. — Mar. *Balancer* une cargaison. — Peint. *Balancer une composition.* — Style. *Balancer ses phrases.* — Compt. *Balancer* un *compte* : rendre égales les sommes du crédit et du débit en ajoutant un solde à la moins élevée. ♦ 4° *Fig. et vieilli.* Mettre **en balance. V. Comparer, examiner, opposer,** *peser. Balancer le pour et le contre,* « *Tout bien balancé* » (BOIL.). ♦ 5° *Fig.* et *vx.* Faire équilibre à. V. Équilibrer; **compenser, contrebalancer.** « *Il n'existe pas dans la création une loi qui ne soit balancée par une loi contraire* » (BALZ.).

II. V. intr. *Fig.* **et** *littér.* Être incertain, pencher d'un côté puis de l'autre. V. Hésiter. « *J'aurais fait sans balancer le sacrifice de mes jours à ces nobles sentiments* » (CHATEAUB.). — Vx *(Choses).* Demeurer en suspens. « *Accoutumé à une victoire prompte, étonné de la voir balancer si longtemps* » (MASS.). — (ANT. **Décider).**

III. SE BALANCER. v. *pron.* ♦ 1° Se mouvoir alternativement d'un côté et de l'autre. V. Osciller. Se *balancer sur ses jambes, sur sa chaise.* « *Les palmiers se balancent* » (FROMENTIN). Un *navire qui se balance* sur ses ancres. V. Flotter. — Être sur une balançoire en marche. *Pousser un enfant qui se balance.* ♦ *2" Pop.* **(1914). S'en** *balancer, s'en* moquer. V. Moquer (se).

BALANCIER [balɑ̃sje]. *n. m.* (1590; « fabricant de balances », XIIIe ; de *balancer).* ♦ 1° Pièce dont les oscillations régularisent le mouvement d'une machine. *Le balancier d'une horloge. Une montre à balancier compensateur.* **V. Chronomètre.** ♦ 2° *Par anal.* Long bâton dont se servent les danseurs de corde pour maintenir leur équilibre. V. Contrepoids. ♦ 3° *Zool.* Organe stabilisateur des diptères.

BALANCINE [balɑ̃sin]. **n.** *f.* **(1621; de** *balancer). Mar.* Cordage servant à soulager un espar (vergue, bôme) ou à régler son apiquage (tangon). ◇ *Aviat.* **Chacune des roulettes au bout des ailes, servant de stabilisateur au sol.**

BALANÇOIRE [balɑ̃swaʀ]. **n.** *f. (1530;* **de** *balancer).* ♦ 1° Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui et sur laquelle se balancent deux personnes placées chacune à un bout. V. **Bascule.** ♦ 2° Planchette suspendue entre deux cordes et sur laquelle on se balance. V. **Escarpolette.** ♦ 3° *Fig.* et vx. Propos en l'air.

BALANE [balan]. **n.** *f.* (1551; lat. *balanus,* gr. *balanos* « gland »). Animal crustacé *(Cirripèdes),* qui vit enfermé dans une loge cylindrique calcaire et accroché aux rochers.

BALANITE [balanit]. **n.** *f.* **(1843; gr.** *balanos* « **gland** »). *Méd.* Inflammation de la muqueuse du gland.

BALATA [balata]. **n.** *m.* **(1775; o.i.). Gomme d'un arbre tropical utilisée dans l'industrie.**

BALAYAGE [balɛjaʒ]. **n.** *m.* **(1783; de** *balayer).* ♦ 1° Action de balayer. V. Nettoyage. *Le balayage d'une chambre. Le balayage des chaussées, des voies publiques.* V. Balayeuse. ♦ 2° **Fig. Sc. Action** de parcourir une étendue donnée avec un faisceau lumineux. — ◇ Déplacement **commandé d'un spot sur l'écran d'un tube cathodique** ◇ Exploration systématique d'un support d'informations.

BALAYER [balɛje]. v. *tr.;* conjug. **payer** *(Baloier,* **1280; de** *balai).*

1. (Ôter). ♦ 1° **Pousser, enlever avec un balai.** *Balayer des ordures, la poussière, la neige.* V. Enlever. ♦ 2° *Par anal.* Entraîner avec soi (comme le fait un balai). *Le vent balaye les nuages.* **V. Chasser.** *Une masse d'eau s'abattit sur le pont, balayant tout sur* son *passage.* V. Emporter. ♦ 3° *Fig.* Pousser dehors, faire disparaître. V. Chasser, débarrasser (se), rejeter, **repousser, supprimer.** *Balayer les ennemis. Balayer les résistances, les obstacles. Balayer les préjugés, les soucis.* «*L'énorme mouvement social qui finira par les balayer* » (DUHAM.).

II. (Nettoyer). ♦ 1° Nettoyer avec un balai. *Balayer sa chambre.* « *Les matrones balayaient le pavé* » *(SAND).* ♦ 2° *Par anal.* Passer sur (comme le fait un balai). Son manteau

balaie le sol. V. **Traîner.** « *Les grands vents balayent la Lorraine* » (BARRÈS). « *Des faisceaux lumineux balayaient la voûte nocturne* » (MART. du G.). *Tir d'artillerie qui balaie la plaine. Faisceau électronique qui balaie l'écran d'un tube cathodique.*

BALAYETTE [balɛjɛt]. *n. f. (Baliete,* XIII[e]; de *balai).* Petit balai à manche court

BALAYEUR, EUSE [balɛjœʀ, øz]. *n. (Balaieor,* XIII[e]; de *balayer)* ◆ 1° Employé(e) de la voirie qui balaie les rues ◆ 2° N. *f.* (1878). Véhicule muni d'une brosse rotative et destiné au balayage des voies publiques. Une *arroseuse-balayeuse.*

BALAYURES [balejyʀ]. n. *f. pl. (Baliure,* 1387; de *balayer).* **Ce que l'on amasse, enlève** avec **un balai. V. Ordure, débris, détritus, immondice.**

BALBUTIANT, ANTE [balbysjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1846; de *balbutier).* Qui balbutie. *Elle répondit, toute balbutiante.*

BALBUTIEMENT [balbysimɑ̃]. *n. m. (1750;* de *balbutier).* ◆ 1° Action de balbutier, manière de parler de celui qui balbutie. *Le balbutiement d'un enfant.* **V. Ânonnement, babil.** *Le balbutiement du bègue.* **V. Bégaiement.** *Le balbutiement d'un ivrogne. Balbutiement d'une personne émue. V.* **Brelouillement.** ◆ 2" *Fig.* **Première** tentative maladroite dans un art (surtout au plur.). V. **Commencement.**

BALBUTIER [balbysje]. *Y.* (1390; lat. *balbutire,* de *balbus* « bègue »). ◆ 1° Y. *intr.* Articuler d'une manière hésitante et imparfaite les mots que l'on veut prononcer. « *J'hésite à chaque mot, je me trouble, je balbutie, ma tête se perd* » (ROUSS.). V. **Bafouiller, bégayer, bredouiller.** 0 *Fig.* S'exprimer confusément ou maladroitement. « Ces *sciences commençantes, ces sciences où l'hypothèse balbutie* » (ZOLA). ◆ 2° *V. r.* Dire en balbutiant. *Balbutier des excuses.* **V. Bredouiller.** *Balbutier* **une** *prière.* **V. Marmotter.**

BALBUZARD [balbyzaʀ]. n. *m. (h. 1676;* 1770; angl. *baldbuzzard* « busard chauve »). Oiseau rapace diurne *(Aquilidés),* piscivore, qui vit au bord de l'eau.

BALCON [balkɔ̃]. n. m. **(1565; it.** *balcone,* d'o. germ.). ◆ 1° Plate-forme en saillie sur la façade d'un bâtiment et qui communique avec les appartements par une ou plusieurs ouvertures, baies ou fenêtres. *Balcon en encorbellement. La balustrade d'un balcon. Se mettre au* balcon. *Balcon fleuri.* ◆ 2° *Par ext.* Balustrade (2°) d'un balcon. *Balcon en fer forgé. S'accouder au balcon.* ◆ 3° Galerie d'une salle de spectacle s'étendant d'une avant-scène à l'autre. *Les balcons de l'Opéra. Fauteuils, loges de balcon.* ◆ 4° *Mar.* Rambarde avant et arrière d'un bateau de plaisance.

BALCONNET [balkɔnɛ]. *n.* m. (1947; dimin. de *balcon).* ◆ 1° Soutien-gorge découvrant largement le haut de la poitrine. ◆ 2° Etagère, amovible ou non, dans la porte d'un réfrigérateur.

BALDAQUIN [baldakɛ̃]. *n. m. (1352;* it. *baldacchino* « étoffe de soie de Bagdad »). 1° Ouvrage de tapisserie en forme de dais et garni de rideaux, que l'on-place ai-dessus d'un lit (V. Ciel), d'un catafalque, d'un trône. « *Elle abandonna en pleurant son lit à baldaquin* » (MAUROIS). ◆ 2° *Archit.* Ouvrage soutenu par des colonnes et couronnant un trône, un autel. V. Dais.

BALEINE [balɛn]. n. *f.* (1080; lat. *balæna).* ◆ 1° Mammifère cétacé de très grande taille (jusqu'à 20 m de long), dont la bouche est garnie de lames cornées (fanons). *Baleine à bosse.* **V. Jubarte.** *Baleine blanche (ou albinos).* **V. Baleinoptère, rorqual.** *Pêche à la baleine.* — Fam. *Rire comme une baleine, en ouvrant la* bouche toute grande. ◆ 2° Fanon de baleine, corne forte et flexible, dont on se servait pour la garniture des corsets. — Par ext. Baleines *d'acier, de matière plastique,* etc. : lames flexibles servant aux mêmes usages (V. Baleiné). *Baleines de parapluie.*

BALEINÉ, ÉE [balene]. *adj.* (1364; de *baleine).* Maintenu par des baleines. *Soutien-gorge, col baleiné.*

BALEINEAU [balɛno]. *n. m.* **(1723;** *balenon,* 1575; de *baleine).* Petit de la baleine.

BALEINIER [balenje]. *n. m.* **(1389; de** *baleine).* Navire équipé pour la pêche à la baleine. « Ces *forbans qu'il avait rencontrés sur* les baleiniers d'Océanie » (LOTI).

BALEINIER, IÈRE [balenje, jɛʀ]. *adj. (1853;* de *baleine).* Relatif à la baleine. *Port baleinier. L'industrie baleinière.*

BALEINIÈRE [balenjɛʀ]. *n. f.* (1831 ; de *baleine).* Embarcation longue et légère construite pour la pêche à la baleine. Canot de forme identique pouvant gréer deux voiles sur deux mâts démontables.

BALEINOPTÈRE [balenɔptɛʀ]. *n. m.* **(1819;** lat. *balæna* « baleine », et *-ptère* « aile »). Nom scientifique du rorqual, qui est muni d'une nageoire dorsale. V. **Rorqual.**

BALÈS, BALÈZE [bales, balɛz]. *adj.* et *n.* (1927; arg. milit., 1916; prov. mod. *balès* « grotesque; gros »). *Pop.* Grand et fort. N. m. Un gros *balès.*

BALÈVRE [balɛvʀ(ə)]. *n. f.* (XII[e], « les deux lèvres »; de *ba(s),* lat. *bis* « deux », et *lèvre).* *Archit.* Saillie d'une pierre sur les autres dans *un mur. Abattre les balèvres.*

BALISAGE [balizaʒ]. n. *m.* (1467; de *baliser). Mar. et Aviat.* Action de poser des balises et autres signaux pour indiquer au navigateur les dangers à éviter ou la route à suivre; ensemble de ces signaux. *Le balisage d'un port, d'un chenal,* **d'un** *aérodrome.* **V. Signal; amer, balise bouée, feu, réflecteur, tourelle.** 0 Ensemble de signaux placés dans l'axe du tracé d'une route, d'une voie de chemin de fer, etc.

1. **BALISE** [baliz]. *n. f.* (1475; o. *i.).* ◆ 1° *Mar. et Aviat.* Tout ouvrage destiné à guider le navigateur, le pilote en lui signalant les endroits dangereux, la route à suivre. V. Balisage. — *Spécialt.* Perche élevée au-dessus de l'eau et surmontée d'un voyant. ◆ 2° *Par ext. Émetteur* **radio**électrique permettant au pilote d'un navire ou d'un avion de se diriger.

2. BALISE [baliz]. n. *f.* (1561; de *balisier).* Fruit du balisier.

BALISER [balize]. *v. tr.* (1475; de *balise* 1). *Garnir,* jalonner de balises. *Baliser un port, un chenal, un tracé de route, un aérodrome.* — Fig. « *Quelque champ céleste tout balisé d'étoiles* » (MAUROIS).

BALISEUR [balizœʀ]. n. m. (1516; de *baliser).* Celui qui pose des balises. 0 Mar. *Bateau baliseur* ou *Baliseur* : bâtiment spécialement équipé pour la pose des balises, bouées. **etc.**

BALISIER [balizje]. *n. m.* (*Balisi,* 1647; altér. de *balliri,* mot des Caraïbes). Plante monocotylédone *(Scitaminées),* d'origine exotique, cultivée en Europe pour l'ornement des iardins. V. Canna.

BALISTE [balist(ə)]. *n.* (1546; lat. *ballista,* du gr. *ballein* « lancer ». **V. Arbalète).** ◆ 1° N. f. *Antiq.* Machine de guerre qui servait à lancer des traits, des projectiles. V. **Onagre.** ◆ 2° N. m. Poisson plectognathe *(Sclérodermes), à* la bouche munie de dents assez fortes pour briser les coquilles de mollusques, et qui est réputé venimeux.

BALISTICIEN [balistisjɛ̃]. *n. m.* (1907; de *balistique).* Spécialiste de la balistique* (2°).

BALISTIQUE [balistik]. *adj.* et *n. f.* (1647; de *baliste).* ◆ 1° Qui est relatif aux projectiles. *Machines balistiques. Galvanomètre balistique. Engin balistique,* fusée. ◆ 2° N. *f.* (1900). Science du mouvement des projectiles et des engins uniquement soumis aux forces de gravitation. V. Cinématique, cinétique, dynamique, mécanique; astronautique.

BALIVAGE [balivaʒ]. *n.* m. (1669; de *baliveau).* Choix et marque (V. Martelage) des baliveaux qui doivent être conservés dans les coupes de forêts.

BALIVEAU [balivo]. *n. m.* (1549; *boiviaus,* XIII[e]; *a.* fr. *baïf* « étonné »). ◆ 1° Arbre réservé dans la coupe des taillis pour qu'il puisse croître en futaie. V. Lais. ◆ 2° Support vertical utilisé dans les échafaudages.

BALIVERNE [balivɛʀn(ə)]. *n. f.* (1470; o. i.). Propos futile *et creux. Débiter, dire des balivernes.* V. Billevesée, **calembredaine, chanson, fadaise, faribole, histoire, sornette.** « *Les balivernes, que plusieurs coteries veulent faire passer pour des vérités* » *(STENDHAL).*

BALKANIQUE [balkanik]. *adj.* (XIX[e]; de *Balkans,* du *turc balkan* « montagne escarpée »). Relatif aux Balkans. *La péninsule balkanique. Les guerres balkaniques.*

BALKANISATION [balkanizasjɔ̃]. *n. f.* (v. 1920, repris 1966 à propos d'autres pays; de *balkanique). Polit.* Morcellement politique d'un pays, d'un empire. « *La balkanisation du continent noir* » *(Le Monde,* 28-4-1968). — *Fig.* Emiettement, éclatement. La « *balkanisation dans l'organisation hospitalière française* » (Le *Monde,* 31-l-1969).

BALLADE [balad]. *n. f.* (1260; pro". *ballada,* de *balar* « danser »). ◆ 1° *Ancienn.* Chanson à danser et danse qu'elle accompagnait. ◆ 2° Petit poème de forme régulière, composé de trois couplets ou plus, avec un refrain et un envoi. *La ballade des pendus,* de Villon. ◆ 3° Poème de forme libre, d'un' genre familier ou légendaire. *Les ballades de Schiller.* ◆ 4° *Mus.* Morceau de forme quelconque qui illustre le texte d'une ballade. « *On jouait du piano, une de ces ballades de Chopin qui creusent les ploies et rongent les blessures de l'âme* » *(JALOUX).* ◇ HOM. *Balade.*

BALLANT, ANTE [balɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* et *n. m.* (1687; de *baller).* ◆ 1° Qui remue, se balance (faute d'être appuyé, fixé). « *Henri perché sur un haut fauteuil remuait ses jambes ballantes* » (CHATEAUB.). « *Je restais là, bras ballants et bouche bée* » (FRANCE). « *Victorine, son énorme poitrine ballante dans un caraco de toile bleue* » (MAUROIS). ◆ 2° N. m. *Mar.* La partie d'une manœuvre amarrée qui ne travaille pas. *Tourner une drisse au taquet et lover son ballant.* ◇ Mouvement d'oscillation. Une *voiture chargée en hauteur a du ballant.*

BALLAST [balast]. n. *m.* (1399; « sable, gravier servant de lest » ; mot scand., par le moy. bas all.). ◆ 1° *Ch. de fer.* (1840; empr. à l'angl.). Pierres concassées que l'on tasse sous les traverses d'une voie ferrée. ◆ 2° *Mar.* (1943; abrév. de *water-ballast*).* Réservoir de plongée d'un sous-marin. — (1945). Compartiment étanche d'un navire, destiné à l'eau de mer servant de lest, au transport de l'eau, de carburants

liquides. ♦ 3° *Électr.* Résistance qui stabilise le courant dans un circuit.

BALLASTAGE [balastaʒ]. *n. m.* (1863; de *ballaster*). *Techn.* Action de ballaster* 1° et 2° (1960).

BALLASTER [balaste]. v. *tr.* (1859; « lester un navire », 1618; de *ballast*). ♦ 1° *Ch. de* fer. Répartir du ballast sur une voie de chemin de fer. ♦ 2° *Mar.* (1960). Équilibrer un navire en en remplissant ou vidant les ballasts.

BALLASTIÈRE [balastjɛʀ]. *n. f.* (1863; de *ballast*). Carrière à ballast.

1. **BALLE** [bal]. *n. f.* (1534; it. *palla*). ♦ 1° Petite sphère élastique dont on se sert pour divers jeux. *Balle à jouer.* V. Ballon, pelote. *Balle de ping-pong, de tennis. Balle de paume. V.* Éteuf. *Jouer à la balle. Lancer, envoyer, recevoir, relancer. renvoyer la balle. Crosser la balle* (hockey). *La balle rebondit; Prendre la balle au bond, de volée: Coupé;* la balle. Faire des balles, faire quelques balles :* échanger quelques balles sans compter les points, pour se mettre en train (tennis). *Balle de* sel, *de match :* le coup qui décide du jeu, du set, du match. *Une belle balle : un* beau coup. *Une balle bien placée. 0* Loc. *fig. Prendre, saisir la balle au bond :* saisir avec à-propos une occasion favorable. — *Renvoyer la balle, se renvoyer la balle* : répliquer avec vivacité, discuter avec animation, et aussi se décharger sur qqn d'une obligation ennuyeuse. *0 Enfant de la balle* : à l'origine, fils d'un maître de jeu de paume, élevé dans la profession de son père. *Par ext.* Personne qui a été élevée dans la profession de son père (Se dit surtout des comédiens). « Un *homme qui n'était pas enfant de la balle, et qui avait appris la musique tout seul* » (Rouss.). ♦ 2° (XVI^e). Petit projectile métallique dont on charge les armes portatives, les armes automatiques et certaines pièces d'artillerie. *Balle de revolver, de fusil, de mitrailleuse.* V. Plomb; prune, pruneau *(pop.). Petite balle.* V. Chevrotine. *Obus à balles.* V. Shrapnell. *Le calibre d'une balle. La douille et l'amorce d'une balle.* V. Cartouche. *Balle explosive. Balle dum-dum. Balle traçante. Tirer à balles. Balle perdue. Tomber percé, criblé de balles.* Fam. *Recevoir douze balles dans la* peau *:* être exécuté (par le peloton). ◈ HOM. Bal.

2. BALLE [bal]. *n. f.* (1268; frq. **balla;* Cf. Déballer, emballer).

I. ♦ 1° Gros paquet de marchandises généralement enveloppé de toile *et* lié de cordes. V. *Sac;* ballot. *Faire, défaire une balle de coton. Une balle de café.* V. Farde. « *Des balles de marchandises qui couvraient le quai* » (Chateaub.). ♦ 2° *Fam.* (1833). Figure. *Avoir une grosse balle, une bonne balle.* V. Bille.

II. (1655 « livre », puis « franc »; o. i.) Touj. au plur. et avec un nombre. *Fam.* Franc. J'en ai eu *pour deux cents balles.*

3. BALLE ou **BALE** [bal]. *n. f.* (1549; gaul. **balu*). *Agric.* Enveloppe des graines de céréales. V. Glume, glumelle. *La balle d'avoine est employée pour faire des paillasses.*

BALLER [bale]. v. *intr.* (XVI^e, « danser », vx; lat. imp. *ballare, gr. ballein* « jeter »). ♦ 1° Vx. Danser. « Car *il (le* singe) *parle, on l'entend : il sait danser, baller* » (La Font.). ♦ 2° (De *ballant,* déb. XX^e). Balancer, osciller, pendre, être ballant. V. Ballant.

BALLERINE [balʀin]. *n. f. (1858;* it. *ballerina,* de *ballare* « danser »). ♦ 1° Danseuse de ballet. *Les ballerines de l'Opéra.* ♦ 2° Chaussure de femme rappelant un chausson de danse.

BALLET [balɛ]. *n. m.* (1578; it. *balleto,* dimin. de *ballo* « bal »). ♦ 1° Danse figurée, exécutée par plusieurs personnes. *Le corps de ballet de l'Opéra* : l'ensemble des danseurs qui exécutent les ballets. *Un maître de ballet. 0 Ce* spectacle de danse. 0 La musique de cette danse. 0 Les danseurs. *Arrivée des ballets* à *Paris.* ♦ 2° *Fig.* Activité intense accompagnée de changements, d'échanges. *Ballet diplomatique* (*Nouv. Obs.,* 10-1-1968), *ballet de ministres* (*Nouv. Obs.,* 15-5-1968). ◈ HOM. *Balai, balais.*

BALLET(T)OMANE [baletɔman]. *n.* (1958; de *ballet,* et de *-mane*). Amateur de ballets.

1. **BALLON** [balɔ̃]. *n. m.* (1549; it. *pallone,* dial. *ballone,* de *palla* « balle »). ♦ 1° Vessie de caoutchouc gonflée d'air et recouverte de cuir ou de peau, dont on se sert pour jouer ou pratiquer certains sports. V. Balle. *Jouer au ballon. Le ballon rond du football, ovale du rugby. Le ballon d'entraînement des boxeurs.* V. Punching-ball. ♦ 2° Grosse balle en caoutchouc, gonflée d'air. ♦ 3° Sphère plus légère que l'air, formée d'une pellicule très mince gonflée de gaz et qui sert de jouet aux enfants. *Marchand de ballons. Ballon qui s'envole.* ♦ *4°* Par anal. *Pneu ballon.* V. Pneu. — Cout. *Manche ballon :* manche courte sphérique qui semble gonflée comme un ballon. ♦ 5° Aérostat gonflé d'un gaz plus léger que l'air (hydrogène, hélium) et qui peut s'élever dans l'atmosphère sans organe de propulsion. *Les premières ascensions en ballon.* V. Montgolfière. *La nacelle d'un ballon. Monter en ballon. Ballon dirigeable.* V. Dirigeable. 0 *Ballon d'essai* : petit ballon qu'on lance pour connaître la direction du vent; fig. Expérience que l'on tente pour sonder les dispositions des gens, tâter l'opinion. « *L'opposition prétendait voir dans la brochure un ballon d'sssoi* » (Ste-Beuve). ◇ *Ballon captif:* ballon retenu à terre par des cordes ou câbles qui l'empêchent de s'élever au-dessus d'une certaine hauteur. *Ballons de projection, ballons de barrage, contre les* raids aériens. « *Une quinzaine de ces ballons captifs que les troupiers appellent des « saucisses »* (Duham.). ♦ 6° *Chim.* Vase de verre de forme sphérique. — *Par ext.* Verre à boire de forme sphérique. Appos. *Verre ballon.* ♦ 7° Méd. *Ballon d'oxygène :* vessie ou bouteille remplie d'oxygène munie d'un tube d'aspiration, pour faire respirer et ranimer qqn. — (v. 1960). *Ballon d'alcootest,* destiné au contrôle du taux d'alcoolémie. ♦ 8° (mil. XX^e, de l'amér. *balloon* « bulle »). Espace délimité par une courbe fermée, à proximité de la bouche d'un personnage de bande dessinée, qui contient ses paroles ou ses *pensées.* V. Bulle. « *Le ballon, c'est le petit nuage blanc dans lequel sont inscrites les paroles prêtées aux héros du récit* » (*Nouv. Obs.,* 19-5-1967).

2. BALLON [balɔ̃]. *n. m.* (1560; prélat. *bal-, pal-* « montagne escarpée »). Nom donné aux montagnes des Vosges. *Le Ballon d'Alsace.*

BALLONNÉ, ÉE [balɔne]. *adj. et n. m.* (V. Ballonner). ♦ 1° *Gonflé comme un* ballon. *Jupe ballonnée.* « *Les grosses outres moles des nuages ballonnés* » (*Colette*). — *Méd.* Distendu par les gaz (infestin). *Avoir le ventre ballonné.* ♦ 2° N. m. *Danse.* Léger saut sur une seule jambe, l'autre effectuant un battement de côté.

BALLONNEMENT [balɔnmɑ̃]. *n. m.* (1835; de *ballonner*). *Méd.* Gonflement de l'abdomen, dû à l'accumulation des gaz intestinaux. V. Flatulence, météorisme. « *Il prescrivit le port d'une ceinture orthopédique pour prévenir mon ballonnement* » (*Gide*).

BALLONNER [balɔne]. *v. tr.* (1584; de *ballon* 1). Gonfler comme un ballon. — *Méd.* Produire le ballonnement. *Les fourrages verts ballonnent les bestiaux.*

BALLONNET [balɔnɛ]. *n. m. (1877;* de *ballon* 1). Petit ballon (1, au sens 3° ou 5°).

BALLON-SONDE [balɔ̃sɔ̃d]. *n. m.* (1897; de *ballon* (1, 5°), et *sonde*). Ballon muni d'appareils enregistreurs pour l'étude météorologique de *la* haute atmosphère. *Des ballons-sondes.*

BALLOT [balo]. *n. m.* (1406; de *balle 2*). ♦ 1° Petite balle de marchandises. Paquet. *Un ballot d'effets. L'oreille d'un ballot : le* coin de toile en forme d'oreille qui sert à porter le ballot. ♦ 2° (1886). *Fam.* Imbécile, idiot. « *Et qu'est-ce que tu veux faire d'autre. ballot?* » (Mart. du G.). Adj. Ça, *c'est ballot,* c'est bête.

EALLOTE [balɔt]. *n. f.* (1611; lat. *ballota*). Plante herbacée *(Labiacées),* dont une variété à fleurs mauves et à odeur fétide est commune le long des chemins, dans les décombres. V. Marrube (noir). ◈ HOM. Ballotte.

BALLOTTAGE [balɔtaʒ]. *n. m.* (XVIII^e; « vote », 1520; de *ballotte).* Dans une élection au scrutin majoritaire, Résultat négatif d'un premier tour, aucun des candidats n'ayant recueilli le nombre de voix nécessaire pour être élu. *Scrutin de ballottage* : nouveau tour de scrutin.

BALLOTTE [balɔt]. *n. f.* (XVI^e; dimin. it. dial. *ballota.* V. Balle 1). *Vx.* Petite balle. Boule pour voter. ◈ HOM. Ballote.

BALLOTTEMENT [balɔtmɑ̃]. *n. m.* (1586; de *ballotter).* Mouvement d'un corps qui ballotte. « *Dons le ballottement et le tintamarre du train* » (Mart. du G.).

BALLOTTER [balɔte]. v. (XVI^e; « renvoyer la balle », *1395;* de *ballotte,* avec attraction de *baller, ballant).* ♦ 1° *Tr.* Faire aller alternativement dans un sens et dans l'autre. V. Agiter, balancer, remuer, secouer. Nous avons été *bien ballottés dans cette vieille voiture. V.* Cahoter. « *Le chalutier repartit encore, courant sur le dos des flots, ballotté, secoué, ruisselant* » (Maupass.). ♦ 2° Fig. *Constamment ballotté entre son père* et sa mère. V. Tiraillé. *Être ballotté entre des sentiments contraires.* V. Indécis. « *Sa raison, ballottée dans les espaces imaginaires, ne tenait plus qu'à ce fil* » (Hugo). ♦ 3° V. *intr. être* agité, secoué en tous sens. V. Baller, remuer. *Poitrine qui ballotte.*

BALLOTTINE [balɔtin]. n. *f.* (1739; de *ballotte).* Pièce de viande désossée, roulée et ficelée. V. Galantine. *Ballottine de volaille.*

BALL-TRAP [baltʀap]. *n. m.* (1890; mot angl. de *ball* « balle », et de *trap* « ressort »). Appareil à ressort qui lance une ciblé simulant un oiseau en plein vol, et que le chasseur doit toucher. *S'exercer au ball-trap. Des ball-traps.*

BALLUCHON ou **BALUCHON** [balyʃɔ̃]. n. *m.* (1821; de *balle 2). Fam.* Petit paquet d'effets maintenus dans un *carré* d'étoffe nouée *aux* quatre coins. — *Faire son baluchon,* partir.

BALNÉAIRE [balnɛɛʀ]. *adj. (1866;* lat. *balnearius,* de *balneum* « bain »). Relatif aux bains de *mer. Station balnéaire.*

BALNÉATION [balneasjɔ̃]. *n. f. (1866; lat. balneatio). Méd.* Traitement médical par les bains.

ALNÉOTHÉRAPIE [balneɔterapi]. *n. f.* (1865; du lat. *teum*, et *-thérapie).* Traitement médical par les bains.

ALOURD, OURDE [balur, urd(ə)]. *adj. et n.* (v. 1550; *alordo*, fin XVI^e^). ♦ 1° Personne maladroite et sans délisse. **V. Lourd, lourdaud.** *Il est un peu balourd.* « *Si je ais pas l'obstiné, le maladroit, le balourd que je suis* » THAM.). — (ANT. *Adroit, délicat, fin, spirituel, subtil).* ♦ N. m. *Mécan.* Déséquilibre dans une pièce tournante t le centre de gravité n'est pas sur l'axe de rotation.

ALOURDISE [balurdiz]. *n. f.* (1640; de *balourd).* ♦ ropos ou action du balourd. V. **Gaffe, maladresse, stupi-**. *Faire des balourdises.* ♦ 2" Caractère balourd. *Il est ne balourdise étonnante.* ◈ ANT. *Délicatesse, finesse, ilité.*

ALSA [balza]. *n. m.* (1752; mot esp.). Bois très léger sé pour les maquettes.

ALSAMIER [balzamje]. *n. m.* (1213; lat. *balsamum* aume »). Arbre ou arbuste des régions chaudes *(Burséées)*, appelée *impatiente* parce que ses capsules éclatent qu'on les touche. *Balsamine des bois.* **V. Noli-me-taogere.**

ALSAMIQUE [balzamik]. *adj.* (1516; lat. *balsamum* aume »). Qui a des propriétés comparables à celles du *me. Drogue, pilule balsamique* : qui contient un baume. st. *Un balsamique.* ◈ ANT. *Irritant.*

ALTE [balt]. *adj. 'et n. (xx"; de Baltique).* Se dit des s bordiers de la mer Baltique. *Les pays balles.* — Origie de ces pays.

ALTHAZAR ou **BALTHASAR** [baltazar]. *n.* m. (mil. ; « festin » au XVI^e^; de *Balthazar,* roi de Jérusalem). Grosse teille de champagne équivalant à 16 bouteilles normales.

ALUCHON. V. BALLUCHON.

ALUSTRADE [balystrad]. *n. f.* (mil. XVI^e^; it. *balaustra.* V. **Balustre).** ♦ 1° Rangée de balustres* portant une ette d'appui. *Balustrade d'un balcon, d'une ferrasse.* ♦ *Par ext.* Toute clôture à hauteur d'appui et à jour. V. de-corps. *La balustrade d'un balcon* **(V. Balcon, 1°);** *d'une erelle* **(V. Rambarde), d'un** *escalier* (V. Rampe), *d'un pont* **Garde-fou, parapet),** *d'une plate-forme de camion* **(V.** elle). « *La balustrade de bois ajouré qui clôt cette ferrasse* » LETTE).

ALUSTRE [balystr(ə)]. *n.* m. (1529, « fleur du grena- »; archit. 1633, par anal. de forme; it. *balaustro).* ♦ Courte colonnette renflée, supportant un appui. *Parties balustre* **(V. Chapiteau, piédouche, tige ou vase).** *Ensemde balustres.* **V. Balustrade.** « *Des petits ponts courbes aux stres de granit rongés par le lichen* » (LOTI). ♦ 2° Colonne ornant le dos d'un siège. ♦ 3° *Compas à balustre, ou stre,* compas ayant une tête en forme de balustre.

ALZAN [balzã]. *adj. m. (fin* XIII^e^; it. *balzano;* lat. pop. *'teanus* « rayé »). Qui a des taches blanches aux pieds, parlant d'un cheval.

ALZANE [balzan]. *n. f.* (1533; même étym. que *balzan).* he blanche aux pieds d'un cheval. *Un cheval bai avec balzanes.*

AMBIN, INE [bãbɛ̃, in]. *n.* (1575, rare av. XVIII^e^, d'abord ésus enfant »; it. *bambino). Fam.* Petit garçon; petite (rare). V. Enfant, gamin.

AMBOCHE [bãbɔʃ]. *n. f.* (1680; it. *bamboccio* « pan- »). ♦ 1° *Ancienn.* Marionnette de grande taille. ♦ XVIII^e^; d'apr. *bambochade* (vx), peinture burlesque). *Fam.* te débauche. *Faire bamboche.* **V. Bamboula, débauche, e, ripaille.**

AMBOCHER [bãbɔʃe]. *v. intr. (1807;* de *bamboche).* re bamboche.

AMBOCHEUR, EUSE [bãbɔʃœr, øz]. *n.* (1821; de *bocher).* Personne qui aime à faire bamboche. V. Noceur.

AMBOU [bãbu]. *n. m.* (*Bambu,* 1598; mot port., du ais *mambu).* ♦ 1° Plante à *tige* cylindrique ligneuse, c nœuds cloisonnants *(Graminées),* qui veut atteindre te mètres de hauteur. Une canne *de bambou. Objets de nerie* en *bambou.* — Cuis. chin. *Pousses de bambou,* les rgeons comestibles. ♦ 2° (1919). Fam. *Attraper un p de bambou* : dans les pays chauds, une insolation. Pop. *oir le coup de bambou* : devenir fou; *néol.* Être très fatigué up de pompe).

AMBOULA [bãbula]. *n. (1757; bombalon,* 1688; mot tou). ♦ 1° N. m. *Vx.* Tambour en usage chez les Noirs frique. V. Tam-tam. ♦ 2° *N. f.* **Danse nègre exécutée au** du bamboula. ♦ 3° *Pop.* (1913, arg. milit.). Faire *la mboula,* faire la **noce. V. Bamboche.**

BAN [bd]. *n. m.* **(fin** XII^e^; **frq.** *'ban).* ♦ 1° *Ancienn.* Pronation **officielle, publique de qqch., en particulier d'un re,** d'une. défense. — *Mod.* Proclamation solennelle d'un ir mariage à l'église. Les *bans de mariage sont affichés r porte de l'église. On a publié* **les** *bans.* **V. Publication** mariage). ♦ 2° *Par ext.* Roulement de tambour précédant la proclamation d'un ordre, la remise d'une décoration. *Ouvrir, fermer le ban.* — Arrêté municipal (issu d'un ancien droit féodal) fixant la date d'ouverture de certains travaux agricoles. *Ban de vendange, de moisson.* — *Par ext. et fam.* Applaudissements rythmés. *Un ban pour le vainqueur!* ♦ 3° *Féod.* Convocation des vassaux parie suzerain, et par *ext.* Le corps de la noblesse ainsi convoqué. *Convoquer le ban et l'arrière-ban.* — Fig. *Le ban et l'arrière-ban,* tout le monde. ♦ 4° Exil qui était imposé par proclamation. V. Bannissement. *Mettre* **au** *ban.* **V. Bannir.** *Etre en rupture de ban,* se dit encore de l'interdit de séjour qui enfreint le jugement qui l'a condamné. — Fig. *En rupture de ban,* affranchi des contraintes de *son* état. « *Cet universitaire en rupture de ban* » (MAUROIS). ♦ 5° *Mettre un prince au ban de l'empire* (dans l'ancienne constitution germanique) : le déclarer déchu de ses droits et privilèges. -Fig. Mettre *qqn au bon de la société,* un *pays au ban des nations* : le déclarer indigne, le dénoncer au mépris public. ◈ HOM. Banc.

2. **BAN** [bã]. *n.* m. (1697; mot croate). Gouverneur d'une province croate, chef d'un banat.

BANAL, ALE [banal]. *adj. (1286;* de *ban* **1).**

I. (Plur. *banaux* [bano]. *Féod.* Qui appartient au ban, circonscription du suzerain. *Fours, moulins banaux,* dont les gens d'une seigneurie étaient tenus de se servir en payant une **redevance au seigneur.** — *Par ext.* **V. Communal.** « *Quelques prairies banales où les plus gênés menaient pacager leurs vaches* » (FROMENTIN).

II. (Plur. *banals* [banal]; 1778). Qui est extrêmement commun, sans originalité. **V. Commun, courant, insignifiant, ordinaire. Un cas assez** *banal. Quoi de plus banal? Propos banals.* **V. Banalité, cliché.** *Plaisanterie banale.* **V. Plat, rebattu, usé.** — **Subst.** « *Il avait moins que Gide l'horreur du banal, de l'ordinaire* » (MAUROIS). ◇ Math. *Solution banale d'une expression,* solution qui est nulle. **V. Trivial.**

◈ ANT. *Curieux, extraordinaire. nouveau, original, recherché,* remarquable.

BANALEMENT [banalmã]. *adv. (1846;* de *banal).* D'une manière banale. *Il s'exprime banalement.*

BANALISATION [banalisasjɔ̃]. *n. f.* (mil. XX^e^, de *banaliser).* ♦ 1° Action de rendre banal, généralisation. La *banalisation du tourisme.* ♦ 2° Suppression de toutes marques distinctives. *La banalisation des voitures de police.* ♦ 3° Action de banaliser* *(2").* La *banalisation d'un campus universitaire.* ♦ 4° *Ch. de fer.* Action de banaliser* (3°). — Équipement et mise en circulation d'une voie de chemin de fer dans les deux sens.

BANALISÉ, ÉE [banalize]. *adj.* ♦ 1°, ♦ 2° et ♦ 3°. V. **Banaliser.** ♦ 4° Dépourvu de ses signes distinctifs. *Une voiture de police banalisée.*

BANALISER [banalize]. *v. tr.* (1842; de *banal).* ♦ 1" Rendre banal, ordinaire. *Cette coiffure le banalise.* Pronom. « *Comme toute comparaison originale doit forcément. à la longue, se banaliser; n'en jamais faire* » (RENARD). ♦ 2° Mettre (un bâtiment administratif) sous le régime du droit commun. ♦ 3° *Ch, de fer.* Faire conduire une locomotive par plusieurs équipes de machinistes. — Equiper et mettre en circulation une voie dans un sens et dans l'autre.

BANALITÉ [banalite]. *n. f.* (mil. XVI^e^; de *banal).* ♦ 1° *Féod.* Obligation pour les gens d'une seigneurie de se servir du four, du moulin banal, moyennant redevance. ♦ 2° (XIX^e^). *Mod. Caractère* de *ce* qui *est* banal. *«La banalité de la vie est à faire vomir de tristesse* » (FLAUB.). ♦ 3° Idée, propos, écrit banal. *Il ne débite que des banalités. Ce livre est un tissu de banalités.* **V. Cliché, évidence, lieu (commun), platitude, poncif.** *Le voyage* « *permet de débiter des banalités artistiques qui semblent toujours profondes* » (MAUPASS.). ◈ ANT. Nouveauté, originalité.

BANANE [banan]. *n. f. (1602,* du lat.; *bannanas,* 1598, du port.). ♦ 1° Fruit oblong (baie), à pulpe farineuse, à épaisse peau jaune, que produit la grappe de fleurs du bananier. V. Régime. *Bananes flambées. Glisser sur une peau de banane* (exemple plaisant d'accident). ♦ 2° *Par anal.* (1917, « médaille militaire » à cause de la couleur jaune). *Fam.* Décoration militaire. ◇ Partie saillante, verticale, d'un pare-choc; grand hélicoptère à deux rotors *(anal.* de forme).

BANANERAIE [bananrɛ]. *n. f. (1928;* de *banane).* Plantation de bananiers.

BANANIER [bananje]. *n. m.* (1604; de *banane).* ♦ 1° Plante monocotylédone *(Scitaminées)* herbacée et arborescente dont le fruit est la banane. « *Des bananiers. aui donnent toute l'année de longs régimes de fruits* » (BERNARD. de ST-P.). *Bananier textile,* qui donne le chanvre de manille. V. **Abaca.** ♦ 2° Cargo spécialement équipé pour le transport des bananes.

BANC [bã]. *n.* m. (1080; germ. *°banki).*

I. Long siège, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois. *Banc de pierre, de bois, de fer. Banc de jardin, d'école. Banc rembourré.* **V. Banquette.** *Char à bancs.* V. Char. ◇ Ce siège, réservé, dans *une* assemblée. *Le banc des ministres à l'Assemblée*

nationale. Banc des avocats. Banc des accusés. au tribunal. *Banc d'œuvre,* réservé aux marguilliers.

II. Par ext. *Techn.* Bâti, assemblage de montants et de traverses. *Un banc de tourneur, de menuisier.* V. Établi, table. *Banc à broches,* dans la filature du coton. BANC D'ESSAI, bâti sur lequel on monte les moteurs pour les éprouver. *Fig.* (1927, « épreuve cycliste »). Ce par quoi on éprouve (une personne, une chose); concours pour des débutants.

III. Amas de diverses matières formant une couche plus ou moins horizontale. ♦ 1° *Banc de sable, de vase, de roches.* V. Écueil, haut-fond. *Banc de* glace. V. Banquise. *Banc de* coraux. V. Récif. Au Canada, *banc de neige* (1722). V. Congère. *Bancs de neige qui barrent la route.* « *Caché dans un fossé* [. .], *dans les fardoches bordant la route, à l'abri d'un banc de neige l'hiver* » (A. HÉBERT). ♦ 2° *Banc de poissons,* grande quantité de poissons assemblés par espèce. Un *banc de harengs.* ♦ 3° *Géol.* Se dit des couches géologiques qui composent un ter*rain. Banc de marine. Banc de pierre :* chaque lit de pierre dans une carrière, une mine. V. Assise, couche.

◈ HOM. Bon (1 et 2).

BANCABLE ou BANQUABLE [bãkabl(ə)]. *adj. (1877;* de *banque).* Se dit des effets de commerce remplissant les conditions voulues pour être escomptés par la Banque de France.

BANCAIRE [bãkɛʀ]. *adj.* (1912; de *banque).* Qui a rapport aux banques, aux opérations de banque. *Opérations bancaires. Chèque bancaire.*

BANCAL, ALE, ALS [bãkal]. *adj.* (1747; de *banc,* les pieds d'un banc étant souvent divergents). ♦ 1° Se dit d'une personne qui a une jambe ou les jambes torses, et dont la marche est inégale. V. Bancroche, boiteux (*fam.* Banban, 1866). *Des enfants bancals.* ♦ 2° Se dit d'un meuble dont les pieds sont inégaux, et qui n'est pas d'aplomb. Une *table bancale.*

BANCHE [bãʃ]. n. *f.* (1694; dial. fém. de *banc). Côté* d'un moule à pisé, à béton. Le moule lui-même.

BANCHER [bãʃe]. v. *tr.* (1953; de *banche*). Couler (du béton. du pisé) dans des banches.

BANCO [bãko]. *adj.* et *n. m.* (1679; mot ital. « banque »). ♦ 1° Adj. *Vx.* S'est dit des valeurs en banque indépendantes des variations du change. *Florin banco.* ♦ 2° *N. m.* Au baccara. *Faire banco* : tenir seul l'enjeu contre la banque. Un *banco de 50 000 francs.*

BANCOULIER [bãkulje]. *n. m.* V. ALEURITE.

BANCROCHE [bãkʀɔʃ]. *adj.* (1730: de *banc, et* de l'anc. adj. *croche* « crochu »). *Fam. et vieilli.* Qui a les jambes torses et la marche irrégulière. V. Bancal. *Cette vieille est toute bancroche.*

BANDAGE [bãdaʒ]. n. *m.* (1508; de *bander).*

1. ♦ 1° *Rare.* Action de bander une partie du corps, d'appliquer des bandes destinées à fixer un pansement, à maintenir un organe. *Le bandage de la tête d'un blessé.* ♦ 2° Bandes de tissus ainsi appliquées. *Enrouler, serrer, défaire* un *bandage. Bandage simple.* V. Bande, écharpe, ligature, pansement. *Bandage en T, croisé* (V. Spica). *Bandage ouaté. Bandage herniaire.* V. Brayer. ♦ 3° *Techn.* Bande de métal ou de caoutchouc qui entoure la jante d'une roue. *Bandages métalliques des charrettes, des brouettes. Bandages pneumatiques.* V. Pneumatique.

II. Action de tendre, de bander. *Le bandage d'un arc, d'une arbalète, d'un ressort.*

BANDAGISTE [bãdaʒist(ə)]. *n.* (1704; de *bandage).* Personne qui fabrique, qui vend des bandages chirugicaux. V. Orthopédiste.

BANDANT, ANTE [bãdã, ãt]. *adj. (1920* arg., répandu v. 1975 ; de *bander). Vulg.* Qui provoque l'excitation sexuelle et *par ext.* donne du plaisir, intéresse. *C'est bandant, ce n'est pas bandant.* V. Passionnant.

1. **BANDE** [bãd]. *n. f.* (déb. XII^e^ ; frq. **binda* « lien »). ♦ 1° Morceau d'étoffe, de cuir, de papier, de métal, etc., plus long que large, qui sert à lier, maintenir, recouvrir, border ou orner qqch. V. Lien, ligature; lanière, ruban. *Bande enroulée.* V. Rouleau. Chir. *Bande de toile, bande Velpeau,* pour servir de bandage, faire des pansements. V. Bandage. — *Bande molletière.* que les soldats entouraient autour de leurs mollets. — Partie *ajoutée* au bas d'un vête*ment. Manteau rallongé d'une bande de fourrure.* — *Bande de journal,* dont on entoure un journal plié, pour l'expédier. Journal *sous bande.* ◇ Film cinématographique, qui a cette forme. V. Pellicule. *La bande a sauté à la projection. Bande sonore*. Bande-amorce*.* — *Bande magnétique d'un magnétophone, d'un ordinateur.* V. Cassette. *Bande vidéo,* bande magnétique pour l'enregistrement des images, et éventuellement des sons. V. Magnétoscope. ◇ *Bande de mitrailleuse,* sur laquelle sont fixées les cartouches. ♦ 2° Partie étroite et allongée de qqch. *Bande de terrain. Bandes d'une chaussée,* parties limitées par une ligne. *Chaussée à trois bandes.* — *Large rayure. Tissu à bandes bleues. Bandes d'un drapeau.* — *Blas.* Pièce honorable allant de l'angle dextre du chef de l'écu à l'angle senestre de la pointe. — Phys. *Bande d'absorption d'un spectre. Fig.* Ensemble des fréquences comprise entre deux limites. ◇ *Bande dessinée** : suite de dessins qui racontent une même histoire ou présentent un même person nage (dans un journal, une publication). « *Des journaux d'enfants, la plupart des bandes dessinées* » (LE CLÉZIO). *Ballons* des bandes dessinées.* ♦ 3° Rebord élastique qui entoure le tapis d'un billard. *Toucher la bande. Jouer par la bande.* — Fig. *Prendre qqn, faire qqch. par la bande,* de-biais par des moyens indirects. ♦ 4° *Math.* Région d'un plan limité par deux droites parallèles. *La bande (ou le ruban) de Möbius.* — *Phys.* Ensemble des fréquences comprises entre deux limites. Spectre *de bandes.* V. Raie. *Bandes de fréquence.* ◇ *Bande d'absorption d'un spectre. zone* sombre due à l'absorption de *radiations* par certaines substances. ◇ Radio. *Bande passante.* Fréquences nettement audibles émises par un appareil.

2. BANDE [bãd]. *n. f.* (1360; it. *banda* « bande »; du germ. *bandwa* « étendard »). ♦ 1° Groupe d'hommes qui combattent ensemble rangés sous une même bannière. un *même* chef. V. Troupe. *Bandes armées, bandes rebelles.* ◇ *Par ext.* Groupe de malfaiteurs sous la direction d'un chef. *Bande de pirates; de voleurs* (V. Gang). Une *dangereuse bande.* ◇ Groupe associé pour quelque dessein, ou par quelque affinité. « *Une bande de petits amis dont j'étais le chef indiscuré* » (LOTI). Je ne suis *pas de leur bande. Quelle bande!* V. Clan, clique, coterie. ♦ 2° Groupe de personnes, d'animaux qui vont en troupe, sont réunis. *Aller en bande. Une bande d'écoliers. Bande joyeuse.* « *Les perdreaux vont par bandes* » (DAUD.). — *Faire bande à part,* se mettre à l'écart d'un groupe (en parlant de plusieurs personnes). « *Les dames et Albertine faisant bande à part pour ne pas gêner la conversation* » (PROUST). — T. d'insulte collective. *Bande d'idiots! V.* Tas.

3. BANDE [bãd]. *n. f.* (1616; prov. *banda* « côté »; du germ. *bandwa*). ♦ 1° Vx. *Mar.* Côté. ♦ 2° Inclinaison que prend un navire sur un bord. V. Gîte. *Bateau qui donne de la bande.*

BANDÉ, ÉE [bãde]. *adj.*

I. (De *bande* 1). *Blas.* Qui porte plusieurs bandes. *Écu bandé d'or et de sable.*

II. (V. Bander). ♦ 1° Couvert d'un bandeau. *Les yeux bandés.* ♦ 2° Entouré d'un bandage. *Main bandée.*

BANDEAU [bãdo]. *n. m.* (*Bandel,* XII^e^ ; de *bande* 1). ♦ 1° Bande qui sert à ceindre le front, la tête. V. Serre-tête, tour (tour de tête), turban. *Bandeau royal :* dont les anciens rois ceignaient leur front. V. Diadème; couronne. — Partie d'une coiffure qui ceint le front. *Bandeau de képi. Bandeau de religieuse, d'infirmière.* ♦ 2° *Par anal.* Cheveux qui serrent le front, les tempes. dans une coiffure féminine à cheveux longs. « Ses *cheveux dont les deux bandeaux noirs semblaient chacun d'un seul morceau tant ils étaient lisses* » (FLAUB.). ♦ 3° Morceau d'étoffe qu'on met sur les yeux de qqn pour l'empêcher de voir. *Avoir un bandeau sur les* yeux : être aveuglé sur qqch. V. Aveugle. ♦ 4° *Archit.* Plate bande unie, autour d'une baie de porte ou de fenêtre. V. Frise, moulure, plate-bande.

BANDELETTE [bãdlɛt]. *n. f.* (1377; dimin. de *bande* (1) *bandeau).* ♦ 1° Petite bande de tissu. *Bandelettes des momies égyptiennes.* « *Une mince bandelette enroulant ses spirales infinies autour des membres* » (GAUTIER). — Petites bandes dont les prêtres païens se ceignaient le front, dont on parait les victimes. V. Infule. *Les bandelettes sacrées.* ♦ 2° *Archit.* Petite moulure plate.

BANDER [bãde]. v. (fin XII^e^ ; de *bande* 1).

I. V. *tr.* ♦ 1° Entourer d'une' bande que l'on serre. *Bander le front* d'un *blessé.* V. Bandage. ♦ 2° Couvrir les yeux d'un bandeau. *Bander les yeux d'un condamné avant de le fusiller.* ♦ 3° Tendre avec effort. *Bander la corde d'un arc;* par ext. *un arc.* « *Chaque fois que le ressort commençait à être bien bandé, crac, il échappait au cran d'arrêt* » (MART. du G.) — *Fig.* (Vx ou littér.) V. Tendre. *Bander ses muscles. Bander son esprit.* Pronom. « *Un de ces êtres dont les facultés sur sautent et se bandent aussitôt devant l'imprévu* » (*GIDE).*

II. *V. intr.* Être tendu. ◇ (1690). *Vulg.* Être en état d'érection.

◈ ANT. Détendre, *relâcher.*

BANDERILLE [bãdʀij]. *n. f.* (1852; *banderilla,* 1840 mot esp., de *bandera* « bannière »). Dard orné de bandes multicolores que les toreros plantent sur le cou du taureau pendant la corrida. « *Le taureau mal habitué encore au déchirement lacérant des banderilles qui battaient son épaule* » (J. PEYRÉ).

BANDERILLERO [bãdeʀijeʀo]. *n.* m. (1840; mot esp. de *banderilla*). Le torero qui pose les banderilles. « *Les banderilleros ont pour spécialité de planter dans les épaules du taureau des espèces de flèches* » *(GAUTIER).*

BANDEROLE [bãdʀɔl]. *n. f.* (fin XV^e^ ; *it. banderuola,* de *bandiera* « bannière »), Petite bannière en forme de flamme. « *De longues perches enroulées de banderoles d'or* » (LOTI).

BANDIT [bãdi]. *n. m.* (1621; it. *bandito* « banni, hors la loi », de *bandire* « bannir »). ♦ 1° *Vieilli.* Malfaiteur vivant

rs la loi. V. Apache, brigand, coupe-jarret, flibustier, forban, ngster, incendiaire, malandrin, malfaiteur, pirate, voleur. 2° *Par ext.* Homme avide et sans scrupules. Ce *commerçant un bandit.* V. Filou, forban, gangster, gredin, pirate, uin. *Par exagér.* Fam. V. Chenapan, vaurien.

BANDITISME [bãditism(ə)]. *n. m.* (1853; de *bandit*). eurs des bandits. V. Brigandage. *Acte de banditisme.*

BANDONÉON [bãdɔneɔ̃]. n. *m.* (1933; o. i., finale d'ac*déon*). Petit accordéon hexagonal, en usage dans les hestres de tango.

BANDOULIÈRE [bãduljɛʀ]. n. *f.* (déb. XVI^e^; esp. *bando-a*, de *banda* « écharpe »). Bande de cuir ou d'étoffe que n passe d'une épaule au côté opposé du corps et qui sup-te une arme ou tout autre objet. *Fusil en bandoulière :* pendu derrière le dos au moyen de la bretelle. *Porter un pareil photographique en bandoulière.*

BANG [bãŋ]. *interj. et n. m. invar.* (1953). ♦ 1° Onomaopée exprimant le bruit d'une explosion violente. *Bing, ng, boum, tout* a sauté. ♦ 2° *N. m.* Déflagration accompaant le franchissement du mur du son. *Les bang des avions personiques.*

BANIAN [banjã]. *n. m. (Bancan, 1575;* it. *bancani*, de indoust. *baniyan).* ♦ 1° Hindou d'une secte brahmanique. 2° Par ext. *Arbre des Banians, figuier banian :* figuier de nde à nombreuses racines aériennes.

BANJO [bã(d)ʒo]. *n. m.* (1859; mot amér.; de l'esp. *ndurria* « mandore »). Instrument de musique à cordes, te de guitare ronde dont la caisse de résonance est formée me membrane tendue sur un cercle de bois.

BANJOÏSTE [bãdʒɔist]. *n.* (néol.; de *banjo).* Joueur, euse de banjo.

BANK-NOTE [bãknɔt]. *n. f.* ou *m.* (1789; mot angl.). llet de banque dans les pays anglo-saxons.

BANLIEUE [bãljø]. n. *f.* (XVII^e^; déb. XIII^e^, « territoire nviron une lieue autour d'une ville sur lequel s'étendait *ban*;* lat. médiév. *banleuca*). Ensemble des agglomérans qui entourent une grande ville et qui dépendent d'elle ur une ou plusieurs de ses fonctions. *La banlieue de Paris, Londres. La grande banlieue* : la banlieue la plus éloignée. Environs. — Absolt. *(Opposé à* centre) Banlieue de Paris. *e maison en banlieue. Trains de banlieue.*

BANLIEUSARD, ARDE [bãljøzaʀ, aʀd(ə)]. *n.* (fin XIX^e^; *banlieue). Fam.* Habitant de la banlieue de Paris.

BANLON [bãlɔ̃]. *n. m.* (v. 1960; marque déposée, mot mé sur nylon). Fibre synthétique d'une grande élasticité.

BANNE [ban]. *n. f.* (fin XIII^e^; lat. imp. *benna*, d'o. gaul. véhicule léger en osier »). ♦ 1° Véhicule servant au transrt du charbon, du fumier, etc. V. Tombereau. Grand panier osier. V. Manne. ♦ 2° Toile tendue au-dessus d'une devane servant à couvrir les marchandises. V. Bâche. Linge ur envelopper la viande, les fruits.

BANNERET [banʀɛ]. n. *m.* (1297; de *ban). Féod.* Seigneur i pouvait lever bannière en réunissant ses vassaux.

BANNETON [bantɔ̃]. *n. m.* (1284; de *banne*). ♦ 1° Panier osier sans anses. ♦ 2° Caisse percée de trous qui sert à nserver le poisson dans l'eau. V. Boutique.

BANNETTE [banɛt]. *n. f.* (fin XIII^e^; de *banne*). Petite banne osier.

BANNI. **IE** [bani]. *adj.* (V. Bannir). Qui est banni de son ys. Subst. *Rappeler les bannis.* « *Je m'éloigne tête basse, ins en élu qu'en banni* » *(Colette).*

BANNIÈRE [banjɛʀ]. *n. f.* (XII^e^; germ. *bandwa* « étenrd », refait sur *ban).* ♦ 1° *Féod.* Enseigne du seigneur à la erre (V. Drapeau). — Fig. *Combattre, marcher, se ranger s la bannière de qqn,* avec lui, dans son parti. ♦ 2° *Mod.* endard que l'on porte aux processions et qui sert à distinguer une paroisse ou une confrérie. — Fig. et fam. *C'est la ix et la bannière pour,* c'est beaucoup d'histoires, toute e affaire (V. Difficile). ♦ 3° Mar. *Voile en bannière :* voile nt les coins inférieurs ne sont pas fixés par les écoutes et i flotte au vent comme une bannière. ♦ 4° *Pop. (fin* XIX^e^). n de chemise, chemise. Se *balader en bannière.*

BANNIR [banir]. *v. tr.;* conjug. *finir* (1213; frq. **bannjan;* rm. *bandwa,* confondu avec *ban).* ♦ 1° Condamner (qqn) uitter un pays, avec interdiction d'y rentrer. V. Ban (mettre), bannissement; chasser, déporter, exiler, exclure, expulser, ıscrire, refouler. ◇ Par *ext. (Vieilli)* Eloigner. *Je l'ai mi de ma* maison. V. Éloigner; chasser (Cf. Fermer la rte à). ♦ 2° Fig. *(Choses).* Ecarter, supprimer. *Bannir usage, une coutume. Bannir un sujet de la conversation. nnir une mauvaise pensée de son esprit.* V. Arracher, chasser, r, rejeter, repousser. *Bannir complètement le café.* V. stenir (s'), éviter. « *Que cette amitié commence par bannir cérémonies* » (Volt.). ◈ ANT. Rappeler. Accueillir, *adopter.*

BANNISSEMENT [banismã]. *n. m.* (1283; de *bannir).* tion de bannir; résultat de cette action. Dr. Peine criminelle infamante temporaire qui consiste à interdire à qqn séjour dans son pays. Le *bannissement entraîne la dégradation civique. Infraction à la sentence de bannissement. V.* Ban (rupture de).

BANQUE [bãk]. *n. f.* (1458; it. *banca* « banc », puis « table, comptoir des changeurs »). ♦ 1° Commerce de l'argent et des titres fiduciaires de toute nature, effets de commerce et valeurs de bourse. *Les opérations de banque.* V. Bourse, change, crédit. dépôt, recouvrement. *Chèque de banque,* bancaire. V. Chèque. *Virements en banque. Bénéfice sur les opérations de banque.* V. Agio. ♦ 2° Établissement où se fait le commerce de banque. *Avoir un compte en banque. Les caisses, les guichets de la banque. Employé de banque. Banque d'État, banque privée. Banque de dépôt et d'escompte. banque d'affaires. Banque de crédit à long et moyen terme. Banque hypothécaire. Banque d'émission*. Billet de banque.* V. Billet, bank-note, coupure. *Banque de France.* ♦ 3° (1680; Jeu). Somme que l'un des joueurs tient devant lui pour payer ceux qui gagnent. *Tenir la banque. Faire sauter la banque :* gagner tout l'argent que le banquier a mis en jeu. ♦ 4° *Fig.* (de l'angl.). *Banque d'organes* (1949). *Banque du sperme. Banque du* sang, *des yeux,* établissement qui recueille du sang pour les transfusions. des cornées pour les greffes des yeux. ◇ *Banque de données* (de l'angl. *data bank*), bibliothèque, ensemble d'informations sur un sujet, centralisées, traitées par ordinateur et tenues à la disposition des usagers. *Banque de terminologie.*

BANQUER [bãke]. *v. intr.* (1899, trans.; de *banque). Pop.* Payer.

BANQUEROUTE [bãkʀut]. *n. f.* (1466; it. *banca rotta* « banc rompu », on brisait le comptoir du banquier à la suite de la banqueroute). ♦ 1° Faillite accompagnée d'actes délictueux. V. Faillite; déconfiture, krach. *Faire banqueroute.* — Par *ext. Banqueroute d'État* : défaillance d'un Etat qui n'exécute pas les contrats d'emprunt qu'il a conclus, viole ses engagements à l'égard des créanciers de la dette publique. ♦ 2° *Fig. et littér.* V. Faillite, ruine. « *Les existences en banqueroute, les consciences qui ont déposé leur bilan* » (Hugo).

BANQUEROUTIER, IÈRE [bãkʀutje, jɛʀ]. *n.* (1536; de *banqueroute*). Personne qui a fait banqueroute.

BANQUET [bãkɛ]. *n. m.* (déb. XIV^e^; it. *banchetto* « petit banc » sur lequel on s'asseyait dans un banquet). Repas d'apparat où sont conviées de-nombreuses personnes. *Donner un banquet en l'honneur de qqn.*

BANQUETER [bãkte]. v. *intr.;* conjug. *jeter (fin* XIV^e^; de *banquet).* ♦ 1° Prendre part à un banquet. ♦ 2° *Par ext.* Faire bonne chère. V. Festoyer.

BANQUETEUR [bãktœʀ]. *n. m.* (1534: de *banqueter*). Celui qui banquette.

BANQUETTE [bãkɛt]. *n. f.* (déb. XV^e^; langued. *banquefa,* dimin. de *banc).*

I. Banc rembourré ou canné, avec ou sans dossier. Une *banquette de piano. Banquettes d'un wagon, d'une voiture.* — Théât. *Jouer devant les banquettes.* devant une salle vide ou presque.

II. *Par anal. de forme.* ♦ 1° Plate-forme située derrière le parapet d'un rempart ou le revers d'une tranchée, et de laquelle on peut tirer à couvert. *Banquette de tir.* ♦ 2° *Banquette irlandaise,* talus gazonné qui sert d'obstacle dans les *courses* de chevaux. ♦ 3° *Banquette de* sûreté, parapet de terre établi le long d'une route. ♦ 4° Petit chemin pour les piétons le long d'une voie. d'un canal. V. Trottoir. ♦ 5° *Archit.* Banc en pierre pratiqué dans l'embrasure d'une fenêtre. — Tablette d'un mur d'appui.

BANQUIER [bãkje]. *n. m. (Banchiere,* 1243; de *banca.* V. Banque). ♦ 1° Celui qui fait le commerce de la banque, dirige une banque. V. Financier. *Banquier cambiste :* qui se livre aux opérations de change. — *Par ext.* Personne qui fournit de l'argent. « *Pensiez-vous que j'allais être votre fournisseur et banquier pour l'amour de Dieu?* » (Flaub.). ♦ 2° (1680). Jeu (baccara, etc.) Personne qui tient la banque. *Le banquier et les pontes.*

BANQUISE [bãkiz]. *n. f. (1773;* calque de l'all. *Eisbank* « banc de glace »). Amas de glaces flottantes formant un immense banc. *Fragment détaché de la banquise.* V. Iceberg. « *Ce pays si grand, si varié, qui va des tropiques à la banquise* » (Duham.).

BANQUISTE [bãkist]. *n.* m. (mil. XIX^e^; du prov. *banquisto* « saltimbanque », de *banc* « tréteau »). Dans les cirques et les spectacles forains, celui qui présenté et vante le spectacle. — *Syn.* Bonimenteur. ◇ *Par ext.* Forain, saltimbanque.

BAOBAB [baɔbab]. n. *m.* (1751; mot arabe). Arbre d'Afrique tropicale, à tronc énorme *(Malvacées).*

BAPTEME [batɛm]. *n. m.* (fin XI^e^; lat. chrét. *baptisma;* gr. *baptizein* « immerger »). ♦ 1° *Relig.* et *cour. Sacrement* destiné à laver le péché originel et à faire chrétien celui qui le reçoit (à l'origine, immersion dans l'eau). V. Baptiser. *Donner, conférer le baptême. Recevoir le baptême. L'eau du baptême. Ondoiement* suivi du baptême. L'onction du baptême.* V. Chrême. *Les fonts du baptême.* V. Baptistère; baptismal. *Tenir un enfant sur les fonts du baptême* (V. Parrain:

marraine). ***Le bonnet du baptême.*** V. Chrémeau. ***Registre de baptême.*** V. **Baptistaire.** ***Extrait de baptême. La confirmation de la grâce reçue au baptême.*** V. Confirmation. ***-Robe de baptême*** (d'un ***nouveau-né).*** — ***Nom de baptême*** : le prénom que l'on donne à celui qui est baptisé. ♦ **2°** Par ext. ***Le baptême d'une cloche, d'un navire,*** etc. V. Bénédiction. — ***Baptême de la ligne, du tropique*** : cérémonie burlesque à bord d'un navire lors du ***passage*** de l'équateur, d'un tropique. ***Baptême du feu :*** premier combat. ***Baptême de l'air :*** premier ***vol en avion. Le baptême du sang :*** le martyre.

BAPTISER **[batize].** *v.* fr. (fin XI^e^; lat. chrét. *baptizare*, gr. *baptizein* « immerger »). ♦ **1°** Administrer le baptême à. ***Faire baptiser un nouveau-né. Baptiser un catéchumène.*** « ***Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.***» ♦ **2°** Par ***ext. Baptiser une cloche,*** un ***navire*** : les bénir en leur donnant ***un nom.*** ♦ **3°** Fig. et fam. ***Baptiser du vin, du lait : y*** mettre de l'eau. ♦ **4°** Donner un nom de baptême. — ***Par ext.*** Donner un sobriquet à qqn, une appellation à qqch. V. Appeler. « ***La pièce voisine servait au besoin pour de petites opérations. Léon l'avait baptisée « le laboratoire »; c'était une salle de bains désaffectée*** » (MART. du G.). ◇ ANT. *Débaptiser.*

BAPTISMAL, **ALE,** AUX **[batismal, o].** *adj.* (XII^e^; lat. *baptisma*). ***Qui*** a rapport au baptême. ***L'eau baptismale.*** — ***Les fonts baptismaux.*** V. Fonts.

BAPTISME **[batism(ə)].** *n. m.* (1866; lat. *baptisma*). Doctrine d'après laquelle le baptême doit être administré à des personnes en âge de raison, et par immersion complète. V. **Anabaptisme.**

BAPTISTAIRE [batistɛr]. *adj.* (**1560**; **lat.** *baptizare* « baptiser »). Qui constate ***un*** baptême. ***Registre, extrait baptistaire.*** — Subst. ***Le baptistaire,*** l'extrait de baptême. ◇ HOM. *Baptistère.*

BAPTISTE **[batist(ə)].** *adj.* et *n.* (1751; angl. *baptist*). Qui a rapport au baptisme. ***La doctrine baptiste.*** — ***N.*** Partisan du baptisme. ◇ HOM. *Batiste.*

BAPTISTÈRE **[batistɛr].** n. *m.* (1080; lat. chrét. *baptisterium*). ♦ **1°** Edifice annexé à une cathédrale pour y administrer le baptême. ***Les baptistères étaient en général ronds ou polygonaux. Le baptistère de Florence.*** ♦ **2°** ***Par exf.*** La chapelle des fonts baptismaux. ◇ HOM. *Baptistaire.*

BAQUET **[bakɛ].** *n. m.* (1299: dimin. de ***bac 1***). ♦ **1°** Cuvier de bois, à bords bas, 'servant à divers usages domestiques. V. **Baille,** cuve, cuvier, **jale, seillon.** ♦ **2°** (mil. xx'). Siège bas et très emboîtant des voitures de sport et de ***course.*** « ***De rares voitures de sport offrent des baquets qui vous corsettent de la hanche à l'épaule*** » (A. A. T., ***mai*** 1970).

BAQUETURES **[baktyr].** n. *f. pl.* (1701; de *baquet*). Vin qui tombe dans le baquet placé au-dessous du tonneau en perce, pendant le soutirage ou la mise en bouteilles.

1. **BAR [bar].** *n. m.* (1860; angl. *bar* « barre de comptoir », puis « comptoir »). ♦ **1°** Débit de boissons où l'on consomme debout, ou-assis sur de hauts tabourets, devant un long comptoir. ♦ **2°** Le comptoir lui-même. V. **Zinc** *(fam.). **Installer un bar dans un coin de son appartement. Bar-tabac*. Café-tabac*.***

2. BAR [ban]. n. m. (fin XII^e^; néerl. *baers*). Poisson marin *(Percidés)* appelé *loup* pour sa voracité. à chair très estimée. v. **Loup.**

3. BAR [ban]. *n. m.* (1917; gr. *baros* « pesanteur »). Unité de mesure de pression atmosphérique d'un million de dynes par cm^2. — *Syn.* HECTOPIÈZE (V.-Barye, pascal, **pièze).** ◇ HOM. Bord, barre.

BARAGOUIN **[baragwɛ̃],** n. *m.* (1532: « celui qui parle une langue incompréhensible », XIV^e^; du bret. *bara* « pain », et *gwen* « blanc »). Langage incorrect et inintelligible, et ***par ext.*** Langue que l'on ne comprend pas et qui paraît barbare. V. Langage; jargon; charabia.

BARAGOUINAGE **[baragwinaʒ].** *n.* m. (1546; de *baragouiner).* Action de baragouiner.

BARAGOUINER **[baragwine].** v. (1583; de *baragouin).* ♦ **1°** V. tr. ***Fam.*** Parler (une langue) en l'estropiant. ***Baragouiner le français.*** « ***J'entends très bien l'italien; pour cc qui est de le parler, je baragouine quelques mots*** » (FLAUB.). ♦ **2°** ***Y. intr.*** Parler une langue qui paraît barbare à ceux qui ne la comprennent pas. Ces étrangers ***baragouinent entre eux.***

BARAGOUINEUR, **EUSE [baragwinœr, øz].** *n.* (1669; de *baragouiner).* Personne qui baragouine. « ***Deux carognes de baragouineuses me sont venues accuser*** » (MOL,).

BARAKA [baraka]. *n. f.* (1920; mot arabe « bénédiction »). Chance (français du Maroc). « ***Vraiment, j'avais la baraka*** » (FERNIOT).

BARAQUE **[barak].** *n. f.* (fin XIV^e^; catalan *barraca,* XIII^e^ « hutte »). ♦ **1°** Construction provisoire en planches. V. Abri, cabane, hutte, loge. Ensemble de baraques. V. Baraquement. ***Des baraques de forains. Une petite baraque servant de boutique.*** V. Échoppe. ♦ **2°** Par ext. *Fam.* Maison mal bâtie, peu solide. V. Bicoque, ***masure. Cette vieille baraque commence à s'écrouler.*** ◇ ***Fig.*** et ***péj.*** Maison, établissement où l'on ne se trouve pas bien. V. Boite, boutique, **crémer** ***On gèle dans cette baraque.*** Loc. fam. Casser* ***la baraque.***

BARAQUÉ, **ÉE [barake].** *adj.* (XX^e^; de ***baraque*** « bâment »). ***Pop.*** Fait, bâti (d'une personne). ***Il est bien baraqu*** grand et fort.

BARAQUEMENT **[barakmã].** *n. m.* (1836; de *baraque* Ensemble de baraques. ***Construire des baraquements.***

1. BARAQUER **[barake].** *v. tr.* (XVII^e^; de *baraqu* ***Vx.*** Installer dans des baraques.

2. BARAQUER **[barake].** *v. intr.* (XX^e^; de l'arabe *bara* ***Le chameau, le dromadaire baraquent :*** s'accroupissent.

BARATERIE **[baratri].** *n. f.* (1679; « tromperie », XIII^e^; *a.* fr. *barater* « tromper »; o. i.). ***Dr. marit.*** Fa commise dans l'exercice de ses fonctions par le capitai maître ou patron du navire.

BARATIN **[baratɛ̃].** n. m. (1926; d'abord « portefeu vide substitué par un complice » (1911); du prov. *barat,* r de *barraterie).* Pop. Discours abondant, particulièrem celui qui tend à en faire accroire, à circonvenir. V. Bo ment. ***Assez de baratin! Faire du baratin à qqn.***

BARATINER [baratine]. *v.* (1926; de *baratin). P* ♦ **1°** *Y. intr.* Faire du baratin. ♦ **2°** *V. tr.* Essayer d'abu (qqn) par un baratin. ***Baratiner un client: une femme.***

BARATINEUR, **EUSE [baratinœr, øz].** n. et ndj. (19: de ***baratiner). Pop.*** Qui baratine, a du bagou.

BARATTAGE **[barataʒ].** n. m. (1863; de ***baratte*** Action de baratter (la crème) pour obtenir le beurre.

BARATTE **[barat].** *n. f.* (1549; de ***baratter).*** Instrum ou machine à battre le lait pour en extraire le beurre.

BARATTER **[barate].** *v. tr.* (1583; « agiter », 1546; fr. ***barate*** « agitation », du scand. *barâtta* « combat »). Bat (la crème) dans une baratte.

BARBACANE **[barbakan].** *n. f.* (XII^e^; arabe *barbakkane* ♦ **1°** ***Fortif.*** Au moyen âge, Ouvrage avancé, percé de me trières. — Meurtrière pratiquée dans le mur d'une fortere pour tirer ***à couvert.*** « ***Des pierrailles remplissaient les b bacanes des tours*** » ***(GAUTIER).*** ♦ **2°** ***Archit. Ouverture*** ticale et étroite dans le mur d'une terrasse pour l'écou ment des eaux.

BARBANT, **ANTE [barbã, ãt].** *adj.* (**1901;** de *barbe Fam.* Qui barbe, ennuie. V. **Barbifiant, rasant.**

BARBAQUE **[barbak].** n. *f.* (1873; p.-ê. du roum. *berk* « ***mouton*** » ou esp. *barbacoa. V.* Barbecue). ***Fam.*** Mauva viande. -Pop. Viande.

BARBARE **[barbar].** *adj.* (1308; lat. *barbarus).* ♦ **1°** Étr ger, pour les Grecs et les Romains et, plus tard, pour chrétienté. ***Les invasions barbares.*** Subst. « ***Rome, devet la proie des barbares*** » (BOSS.). ♦ **2°** ***Vieilli.*** Qui n'est civilisé. V. Arriéré, primitif, sauvage. Subst. « ***Dans la p gression des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêm des barbares à nos arrières-neveux*** » (CHATEAUB.). — F ***C'est un barbare :*** un inculte, incapable d'apprécier beautés de l'art. V. **Béotien, brute, ignorant.** ♦ **3°** **Qui** choq qui est contraire aux règles, au goût, à l'usage. V. Grossi rude. ***Manières, style, terme, musique barbares. Une faç de parler barbare.*** **V. Incorrect; barbarisme.** « ***Ce livre b bare, mal équarri, sans art, sans grâce*** » ***(GIDE).*** ♦ **4°** Qui a la cruauté du barbare. V. Cruel, dur, féroce, im **toyable, inhumain,** ***sauvage.*** « ***La populace toujours barb quand on lui lâche la bride*** » ***(VOLT.).*** — ***Mod.*** (Choses) ***crime barbare.*** ◇ ANT. ***Civilisé, policé, raffiné.*** **Bon, humain**

BARBARESQUE **[barbaresk(ə)].** *adj. et n.* (1534; *barbaresco* « barbare »). Qui a rapport aux pays autref désignés ***sous*** le ***nom*** de ***Barbarie*** (Afrique du Nord), ***aussi*** **Berbère.** *Les États barbaresques. Les pirates bar resques.*

BARBARIE [barbari]. *n. f.* (1495: lat. *barbaria).* **1°** Manque de civilisation, état d'un peuple non civilisé. ***Ti un peuple de la barbarie.*** « ***Des restes de barbarie traîn encore, dit M. Bergeret, dans la civilisation moderne*** (FRANCE). ♦ **2°** Absence de goût, grossièreté de barbare. **Grossièreté, ignorance, rudesse.** « ***Il y a une espèce de barba à latiniser des noms français*** » (VOLT.). ♦ **3°** Cruauté barbare. V. **Cruauté; brutalité, dureté, férocité, inhuman** sauvagerie. ***Commettre des actes de barbarie.*** ◇ ANT. ***C lisation. Raffinement.*** Bonté, humanité.

BARBARISME [barbarism(ə)]. *n. m.* (1265; lat. *bar rismus).* Faute grossière de langage, emploi de mots for ou déformés, utilisation d'un mot dans un sens qu'il n'a **p V. Impropriété, incorrection, solécisme.** — Mot **ainsi** emplo ***Solutionner*** (pour ***résoudre)*** une ***question*** est un barbarisr

1. BARBE [barb(ə)]. *n. f. (fin* XI^e^; lat. *barba).* ♦ **1°** **P** du menton, des joues et de la lèvre supérieure. ***Poils de bar de la barbe.*** **V. Favori, mouche, moustache (et *ci-dessous*, 2** ***Avoir la barbe dure. Visage sans barbe.*** **V. Glabre, imber** ***Première barbe.*** V. Duvet. ***Se faire raser. se faire faire la bar*** **V. Raser; barbier.** ***Plat, savon à barbe. Une barbe de h*** jours, pas rasée depuis huit ***jours.*** « ***Une barbe de plusie jours dévorait les joues jusqu'aux pommettes*** » (MAURIA ***Avoir de la barbe au menton.*** V. Poil. ***Porter un collier de bar***

Collier. *Femme* à *barbe* (virilisme pilaire). Loc. *Rire dans arbe*, en se cachant, à part soi. *Parler dans sa barbe,* de ière inaudible. — *À la bnrbe de qqn,* devant lui, en t de *sa* présence. « *Passant sur le pont de la Nivelle, barbe des carabiniers d'Espagne* » (LOTI). — Par ext. *vieille barbe,* un vieil homme aui n'est pas à la page. Birbe (pop.) ◇ *De la barbe* à *papa,* friandise en filaments légers pâte de guimauve. ♦ 2° *Spécialt.* Poils qu'on laisse sser sur le menton (ou le menton et les joues). V. Barae; barbiche, bouc, collier, impériale. *Porter la barbe et noustache. Barbe en éventail, en pointe. Fausse barbe.* ° Fig. et pop. *La barbe!* exclamation pour : assez, cela it. *Quelle barbe!* quel ennui! V. Barbant. « *Mais que cela être ennuyeux! Ah! Beethoven, la barbe!* » (PROUST). ° Par ext. *Zool.* Longs poils que certains animaux ont mâchoire, au museau. *Barbe de chèvre.* — Cartilages ant de nageoire aux poissons plats *(ex. : limande; barbue).* ° *Par anal.* Filet délié. 0 *Bot.* Chacune des pointes ées des plumes de certains épis (ex. : orge). 0 *Zool.* cun des filaments serrés formant la plume (de chaque du tuyau). V. **Barbule.** ◇ *(Plur.)* Irrégularités au d'une page coupée; irrégularités d'une ligne mal rée. v. Bavure.

BARBE [barb(ə)]. *n. m.* (1534; it. *barbero).* Cheval frique du Nord (V. Barbarie). *Les barbes sont très rapides.* appos. *Un cheval barbe.*

BARBEAU [barbo]. *n. m.* (1175; lat. pop. *barbellus, barba:* à cause des barbillons). ♦ 1° Poisson d'eau ce, à barbillons *(Cyprinidés),* à chair estimée. ♦ 2° (1865). Souteneur. V. Maquereau. « Le barbeau *reste fidèle à asquette* » (COLETTE).

BARBEAU [barbo]. *n.* m. (1642; de *barbe).* Plante à r bleue. V. Bleuet. centaurée. — Adi. *Bleu °barbeau,* ı vif.

ARBECUE [barbəkju(ky)]. n. m. (1954; mot angl. 31), de l'esp. *barbacoa,* mot haïtien. V. Barbaque). *Cuis.* areil au charbon de bois, pour faire des grillades en plein

ARBELÉ, ÉE [banbale]. *ndj.* (1120; *a.* fr. *barbel,* dimin. *arbe* «pointe »). Qui est garni de pointes disposées comme barbes d'un épi. *Fil de fer barbelé. V.* Ronce. « *Quelques nts soigneusement enclos de treillages barbelés* » (DUHAM.). *Milit.* Subst. *Barbelés, réseaux de barbelés :* ensemble ıvrages en fil de fer barbelé. V. Frise (chevaux de). *rière les barbelés.*

ARBELURE [barbəlyr]. n. *f.* (1907, t. de chir. a" s.. de l'anc. fr. *barbel*). Réseau de pointes disposées en es d'épi. *Les barbelures des grilles d'un porc.*

ARBER [barbe]. *v. tr.* (1882; « raser », 1600; de *barbe).* et *fam.* V. Ennuyer; assommer, raser. *Cela me barbe. s le barber avec vos histoires.* — Pronom. Se *barber,* nuyer. On *s'est barbé toute la* journée. V. Barbifier.

ARBET [barbɛ]. n. *m.* (1508; de *barbe).* Espèce d'épaıl à poil long et frisé. — Adj. *Chien barber.*

ARBETTE [barbɛt]. *n. f.* (1360; de *barbe).* ♦ 1° Guimpe eligieuse, qui couvre la poitrine et le *cou.* ♦ 2° *Fortif.* e-forme assez élevée pour que les canons puissent tirer dessus le parapet. — Mar. *Batterie à barbettes : canons* és sur le pont Supérieur pour tirer à ciel ouvert.

ARBICHE [barbiʃ]. *n. f.* (1694; de *bnrbe).* Petite barbe ın laisse pousser *au menton. La barbiche de Napoléon III.* mpériale.

ARBICHETTE [barbiʃɛt]. *n. f.* (XX^{e}; de *barbiche). Fam.* te barbiche. *Je te tiens par la barbichette* (Chans. enfan-

ARBIER [barbje]. *n. m.* (1241; de *barbe). Ancienn.* ıi dont le métier est de faire la barbe au rasoir à main. *barbiers du XVIII' siècle.* «*Le barbier de Séville* » (BEAUCH.). *Région. Au* Canada, Coiffeur pour hommes. V. ffeur.

ARBIFIANT, ANTE [barbifjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1922; de *barr). Fam.* Ennuyeux. V. Assommant, barbant, rasant. « Je *ouve le plus barbifiant des* raseurs » (PROUST). On dit aussi *ıifique.*

ARBIFIER [barbifje]. V. *tr.* (XVII^{e}; de *barbe).* ♦ *am.* Raser, faire la barbe. ♦ 2° *Fom.* (1922). Ennuyer. **Barber,** *raser. Se barbifier* : s'ennuyer.

ARBILLE [barbij]. n. *f.* (1751; dimin. de *barbe).* Filat qui reste parfois au flan des monnaies.

BARBILLON [barbijɔ̃]. *n. m.* (1398; de *barbille).* ment charnu aux bords de la bouche de certains poissons *:* chez *le barbeau).* V. Palpe. — *Barbillons du cheval, œuf :* replis de la muqueuse de la bouche, sous la langue.

BARBILLON [barbijɔ̃]. *n.* m. (1398; de *barbeau* 1). t barbeau.

ARBITAL [barbital]. *n. m.* (1959; de *barbiturique,* et *-al). Méd.* Barbiturique hypnotique et sédatif à action e. V. aussi Phénobarbital.

ARBITURIQUE [barbityrik]. *adj.* et *n.* m. (1865; all. *ıitursäure,* créé par Baeyer, et urique). *Chim.* Se dit d'un acide dont les dérivés sont utilisés comme sédatifs, somnifères (véronal, gardénal, etc.). — Cour. Ces sédatifs.

BARBITURISME [barbityrism(ə)]. n. *m.* (1953; de *barbiturique). Méd.* Intoxication par les barbituriques.

BARBON [barbɔ̃]. *n.* m. (XVI^{e}; it. *barbone* « grande barbe »). *Vx ou plaisant.* Homme d'âge plus que mûr. V. Birbe *(pop.).*

BARBOTAGE [barbɔtaʒ]. n. m. (1580; de *barboter).* ♦ 1° Action de barboter dans l'eau. *Le barbotage des canards.* ♦ 2° *Chim., Techn.* Passage d'un gaz dans un liquide.

BARBOTE [barbɔt]. *n. f.* (XIII^{e}; de *barboter). Nom* vulgaire de deux poissons de rivière. V. Loche, lotte.

BARBOTER [barbɔte]. Y. (fin XII^{e}, « marmotter »; p.-é. de *bourbe).* ♦ 1° V. *intr.* S'agiter, remuer dans l'eau, la boue. *Les canards barbottent dans la* mare (V. Barbotière). *Barboter dans* son *bain.* — Marcher dans une eau bourbeuse. *Le jardin est inondé, on y barbote partout.* V. Patauger. ♦ 2° *Chim.* Se dit d'un gaz qui traverse un liquide. ♦ 3° (1821). V. tr. *Pop.* Voler. On *lui a barboté son portefeuille.* V. Chiper, piquer.

BARBOTEUR, EUSE [barbɔtœr, øz]. *n.* (1560; de *barboter).* ♦ 1° Personne qui barbote. ♦ 2° N. m. *Chim.* Appareil où barbote un gaz traversant un liquide. *Techn.* Récipient pour le lavage de certains minerais.

BARBOTEUSE [barbɔtøz]. *n. f.* (*v.* 1930; de *barboter).* Vêtement de jeune enfant, qui laisse les membres à nu.

BARBOTIÈRE [barbɔtjɛr]. *n. f.* (1863; de *barboter).* Mare où barbotent les canards.

BARBOTIN [barbɔtɛ̃]. n. *m.* (1863; nom de l'inventeur). ♦ 1° *Mar. Couronne* de métal sur laquelle viennent s'engrener les maillons d'une chaîne. ♦ 2° *Par anal.* Roue dentée entraînant la chenille d'un véhicule.

BARBOTINE [barbɔtin]. *n. f.* (1532; de *barboter). Céram.* Pâte délayée que l'on emploie pour les pièces se fabriquant par coulage.

BARBOUILLAGE [barbujaʒ]. *n. m.* (1588; de *barbouiller).* Action de barbouiller; son résultat. V. Gribouillage, gribouillis, griffonnage. *Spécialt.* Mauvaise peinture.

BARBOUILLE [barbuj]. *n. f.* (mil. XX^{e}; de *barbouiller). Fam.* et *péj.* Activité de l'artiste peintre ou du peintre en bâtiment. *Être dans la barbouille.*

BARBOUILLER [barbuje]. Y. *tr.* (XIV^{e}; de *bourde, avec* infl. de *barboter, et bouillir).* ♦ 1° Couvrir d'une substance salissante. V. Salir; couvrir, maculer, souiller, tacher. *Barbouiller un livre d'encre. Le visage barbouillé de confiture.* ♦ 2° Étendre grossièrement une couleur avec une brosse. V. Enduire. *Barbouiller* un *mur.* — *Par* ext. Peindre grossièrement. « *Un amateur qui barbouille des toiles le dimanche* » (SARTRE). V. Peinturlurer. ♦ 3° Charger de gribouillages, de griffonnages. *Barbouiller du papier.* V. Gribouiller, griffonner. *Fig.* Ecrire des choses de peu de valeur. ♦ 4° Fig. et fam. *Barbouiller* l'estomac, *le cœur* : donner la nausée. *Avoir l'estomac barbouillé.* V. Embarrassé. ◈ ANT. Débarbouiller, *lover, nettoyer.*

BARBOUILLEUR, EUSE [barbujœr, øz]. n. (1480; de *barbouiller).* Personne qui barbouille. *Barbouilleur de papier,* mauvais écrivain. — *Spécialt.* Mauvais peintre. « Ces *peintures, faites par des barbouilleurs de province* » (GAUTIER).

BARBOUZE [barbuz]. *n. f.* (1926: de *barbe).* ♦ 1° *Pop.* Barbe. ♦ 2° (1961, à cause de la fausse barbe qu'il porte parfois). Agent secret (police, espionnage).

BARBU, UE [barby]. *adj.* (1213; lat. *barbatus*). Qui a de la barbe, porte la barbe (1, 2°). « *Quant aux faiseurs de vers, ces fainéants barbus* » *(VERLAINE).* — *Su*bst. Un *barbu,* un homme barbu. ◈ ANT. Glabre. — HOM. *Barbue* (poisson).

BARBUE [barby]. *n. f.* (XIII^{e}; de *barbu,* d'après *barbe 1.* 4°). Poisson de mer plat du même genre que le turbot: ◈ HOM. Barbu.

BARBULE [barbyl]. n. *f.* (1846; dimin. de *barbe). Zool.* Chacun des petits crochets qui relient une barbe de plume à la barbe contiguë.

BARCAROLLE [barkarɔl]. *n. f.* (1767; it. *barcarola,* de *barcarolo* « gondolier », de *barca* « barque »). Chanson des gondoliers vénitiens. — *Par ext.* Pièce de musique vocale ou instrumentale sur un rythme berceur à trois temps.

BARCASSE [barkas]. *n. f.* (*1834:* de *barque*). *Mar.* Grosse barque. *Barcasse-pour le débarquement des passagers d'un navire.*

BARD [ban]. *n.* m. *(Beart,* déb. XIII^{e}; de *béer).* Grande civière à claire-voie pour le transport à bras des fardeaux. « *Des femmes passèrent dans la cour avec un bnrd d'où dégouttelait du linge* » (FLAUB.). ◈ HOM. Bar, barre.

BARDA [banda]. n. m. (1848; arabe *barda'a* « bât »). *Arg. milit.* L'équipement du soldat. — *Par ext. V.* Bagage, chargement. *Prenez tout votre barda.*

BARDAGE [bardaʒ]. n. m. (1853; de *barder* 1). ♦ 1° Transport sur des bards. ♦ 2° Protection en planches autour d'un ouvrage d'art.

BARDANE [bardan]. *n. f.* (XV^{e} : mot lyonn. « punaise »; lat. pop. *°barrum* « boue »). Plante commune dans les décom-

bres, dont les fruits s'accrochent aux vêtements, aux toisons.

1. BARDE [bard(ə)]. *n. m.* (1512; lat. *bardus, mot* gaul.). Poète celtique qui célébrait les héros et leurs exploits.

2. BARDE [bard(ə)]. *n. f.* (« bât », fin XIII^e^; arabe *barda'a*. V. Barda). ♦ 1° Armure de lames de fer qui protégeait le poitrail et la croupe du cheval. ♦ 2° (1680). *Cuis.* Mince tranche de lard ou de gras de veau dont on entoure les viandes à rôtir.

3. BARDE [bard(ə)]. *n. f.* (1927; de *barder* « *aller à* toute allure ». V. Barder 2). *Loc. adv.* Fam. *À toute barde, à* toute *allure.*

BARDEAU [bardo]. *n.* m. (1539; « bâtardeau », XIV^e^; de *barde 2.* **V. Bardot**). Petite planche clouée sur volige employée dans la construction, surtout pour remplacer tuiles et ardoises dans la couverture des maisons. *Un toit de bardeaux.* ◈ HOM. *Bardot.*

1. **BARDER** [bande]. *v.* fi-. (1427: de *barde 2).* ♦ 1° Couvrir un cheval d'une barde. — Par ext. Un *chevalier bardé de* fer : recouvert d'une armure. V. Caparaçonné, cuirassé. — Fig. *Etre bardé de décorations : en être* couvert. ♦ 2° *Cuis.* Entourer de bardes. *Barder un rôti.*

2. BARDER [bande]. v. *intr. impers.* (1894; « être plein », 1846; de *barder* « charger sur un *bard* » (1751). *Pop.* Prendre une tournure violente. *S'il se met en colère, cela va border!* V. **Chauffer** *(pop.),* **gâter (se).**

BARDIS [bardi]. *n. m.* (déb. XVI^e^; de *barde* 2). *Mar.* Cloison de planches que l'on dispose dans la cale ou l'entrepont d'un navire pour caser une marchandise en vrac.

BARDOT ou **BARDEAU** [bardo]. n. m. (1367; it. *bardotto* « bête qui porte le bât ». V. Barda, harde 2). Petit mulet produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse.

-BARE. Élément, du gr. *barus* « lourd », servant à désigner la pression atmosphérique.

BARÊME [barɛm]. n. *m.* (déb. XIX^e^; de *François Barrême,* inventeur, 1670). Recueil de tableaux numériques donnant le résultat de certains calculs. *Barème des intérêts. Barème des salaire.~.*

BARESTHÉSIE [barɛstezi]. *n. f.* (1959; de *bar, et -esthésie*). *Méd.* Sensibilité profonde au poids ou à la pression.

1. **BARGE** [barʒ(ə)]. *n. f.* (1553; o. i.). Oiseau échassier de la famille des bécasses, au bec très long, légèrement relevé en avant, qui fréquente les marais.

2. BARGE [bans(e)]. *n. f.* (1080; même étym. que *barque).* ♦ 1" Embarcation à fond plat. — Grande péniche plate. ♦ 2° *Agric.* Meule de foin rectangulaire.

BARGUIGNER [bargiɲe]. v. *intr.* (fin XII^e^, « marchander » ; frq. *°borgonjan,* all. *borgen* « emprunter »). *Vieilli.* Hésiter, avoir de la peine à se déterminer, surtout dans Sans *barguigner. « Il ne serait pas parti comme ça sans barguigner »* (SAND). ◈ ANT. *Décider (se).*

BARIL [bari(l)]. *n. m.* (XII^e^; lat. pop. *°barriculus;* o.i.). ♦ 1° **Petit** tonneau, petite barrique. V. Futaille, tonnelet. *Baril de harengs.* V. **Caque.** *Baril de poudre.* ♦ 2° (1913, d'après angl. *barrel*). Unité de mesure du pétrole (158,8 l). ◈ HOM. Barrir, **barye.**

BARILLET [barijɛ; -le]. *n. m.* (fin XIII^e^; de *baril).* ♦ 1° Petit baril. ♦ 2° Par *ext.* Se dit de divers dispositifs de forme cylindrique. *Barillet d'une montre, d'une pendule* : boite qui renferme *le* **ressort moteur.** *Barillet d'un* revolver : cylindre *où* **sont** *logées les* cartouches. *Barillet de* serrure, partie cylindrique du bloc de sûreté.

BARIOLAGE [barjɔlaʒ]. *n. m.* (XIV^e^; de *barioler).* Action de barioler; assemblage de diverses couleurs. V. Bigarrure.

BARIOLÉ, ÉE [barjɔle]. *adj.* (1617; *barrolé, 1546;* de *barre,* et a. fr. *rioler* « *rayer* », *lat. regula). Coloré* de tons vifs, variés et bizarrement assortis. V. Multicolore. *Une étoffe bariolée. « Une foule bariolée, vêtue des couleurs les plus voyantes de l'arc-en-ciel »* (LOTI).

BARIOLER [barjɔle]. *v. tr.* (fin XVIII^e^; de *bariolé).* Peindre de diverses couleurs bizarrement assorties. V. Bigarrer, peinturlurer.

BARIOLURE [barjɔlyr]. *n. f.* (1808; de *barioler).* Aspect bariolé. V. Bariolage, bigarrure.

BARLONG, ONGUE [barlɔ̃, ɔg]. *adj.* (*Belong,* 1265; de *long,* et *bes;* lat. *bis* « deux fois »). *Archit.* Dont le côté le plus long se présente de face.

BARLOTIÈRE [barlɔtjɛr]. *n. f.* (1791; altér. de *barrelotière,* de *barre).* Traverse de fer d'un châssis de vitrail.

BARMAID [barmɛd]. *n. f. (1861* ; de *bar,* et *maid* « *serveuse* »). *Serveuse* d'un bar. *Des barmaids.*

BARMAN [barman]. *n. m.* (1873; mot angl., de *bar,* et mon « serveur »). Serveur d'un bar. V. Garçon (de café). *Des barmen* [mɛn], *ou barmans.*

BARN [barn]. *n. m.* (1953; mot angl. « grange », par antiphr.). Unité de surface en microphysique (10^{-24} cm²).

BARNABITE [barnabit]. n. *m.* (1690; de *Barnabé).* Religieux de l'ordre des clercs de Saint-Paul, dont les fondateurs s'assemblèrent dans l'église de Saint-Barnabé de Milan.

BARO-. Élément, du gr. *baros* « pesanteur ».

BAROGRAPHE [barɔgraf]. n. *m.* (1877; de *baro--graphe).* Baromètre enregistreur traçant la courbe des tudes d'un avion. V. **Altimètre.**

BAROMÈTRE [barɔmɛtr(ə)]. *n.* m. (1666; formé angl. du gr. *baros « pesanteur », et metron « mesure »),* trument qui sert à mesurer la pression atmosphérique. *B* mètre à cuvette, composé d'un tube plongeant dans cuvette remplie de mercure. *Baromètre à siphon,* composé tube recourbé. *Baromètre à cadran,* muni d'un flotteur qui tourner l'aiguille sur un cadran divisé. *Baromètre anéro Baromètre enregistreur des altitudes.* V. Altimètre, h graphe. *Le baromètre est au beau fixe, au variable, à la p — Fig. Ce* qui est sensible à des variations et permet de apprécier. *La bourse des valeurs, baromètre de la confi publique.*

BAROMÉTRIQUE [barɔmetrik]. *adj.* (1752; de *b mètre).* Qui a rapport au baromètre. *Hauteur barométri* hauteur de la colonne de mercure. *Courbe barométri* d'un baromètre enregistreur. *Variations barométriques.*

1. **BARON, ONNE** [ba(ɑ)rɔ̃, ɔn]. *n.* m. (X^e^; frq. *°b* « homme libre »). ♦ 1" *Féod.* Tout grand seigneur *royaume. Les hauts bavons de France.* ♦ 2° Possesseur titre de noblesse entre celui de chevalier et celui de vicor ♦ 3° *Arg.* (1901). Protecteur; complice. ◇ (mot an « magnat »). Personnage important. *Les barons du gaullis de la presse, de l'industrie.* **V. Magnat.**

2. BARON [ba(ɑ)rɔ̃]. *n. m.* (1839; p.-ê. du précé Cuis. Pièce de viande. *Baron d'agneau : les* deux gigot les deux filets.

BARONNAGE [ba(ɑ)rɔnaʒ]. *n. m.* (XII^e^; de *baron).* C lité de baron. Ensemble des barons.

BARONNET [ba(ɑ)rɔnɛ]. *n.* m. (1660; mot angl.; *baron).* En Angleterre, Titre héréditaire d'un ordre de valerie.

BARONNIE [ba(ɑ)rɔni]. *n. f.* (fin XII^e^; de *baron). Anci* Seigneurie et terre d'un baron.

BAROQUE [barɔk]. *adj. et n. m. (Perle baroque,* 15 port. *barroco* « perle **irrégulière** » ; o. i.). ♦ 1° *Anci* Perle baroque, de forme irrégulière. ♦ 2° *Par ext. (17* Qui est d'une irrégularité bizarre. V. Bizarre; bisco choquant, étrange, excentrique, irrégulier. *Idées baroq Notre-Dame-des- Victoires « est laide à faire pleurer, elle prétentieuse, elle est baroque »* (HUYSMANS). ♦ 3" *Arc* (1788, « nuance du bizarre », en archit.; 1912, sens m repris all. *barock).* ◇ Se dit d'un style qui s'est dévelo aux XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ s. d'abord en Italie, puis dans nombreux pays catholiques, caractérisé par la liberté formes et la profusion des ornements. *Les églises baroque. Bavière, du Mexique.* V. Jésuite, rococo. — Par ext. *Sculpt peinture, art baroque.* Subst. *Le baroque, ce* style. ◇ *Bx-,* (v. 1900) Qui est à l'opposé du classicisme, laisse libre cc à la sensibilité. la fantaisie. *Style baroque en peinture, musique.* ◇ *Littér.* Se dit de la littérature française s Henri IV et Louis XIII, caractérisée par une grande libe d'expression. ◈ ANT. **Normal,** régulier: *Classique.*

BAROQUISME [barɔkism(ə)]. n. *m.* (1959; de *baroq* Caractère baroque d'une œuvre d'art. ◈ ANT. *Classicism*

BAROSCOPE [barɔskɔp]. *n. m.* (1855; de *baro-, -scope).* Balance qui permet de démontrer le principe d'Ar mède et de mesurer la perte de poids d'un corps plongé d un gaz.

B-AROUD [barud]. *n. m.* (1924; arabe du Maroc). *milit.* Combat. *Aimer le baroud. — Baroud d'honneu* dernier combat d'une guerre perdue, pour sauver l'honn « *La foule* (des Européens d'Alger) *peut risquer un bar d'honneur »* (GALCHALLE). — *Fig. (1936). « Baroud d'honn contre la maladie »* (BAZIN). *« Le baroud d'honneur d'une gr de 24 ou 48 heures »* (*Le Monde,* 21-6-1959).

BAROUDEUR [barudœr]. *n. m.* (1923; de *baroud).* C qui aime le baroud.

BAROUF [baruf] ou **BAROUFLE** [barufl(ə)]. n. (1861 ; it. *baruffa* « bagarre »). *Pop.* Grand bruit. V. Bouc tapage.

BARQUE [bark(ə)]. n. *f.* (début XIV^e^; prov. *barca,* imp.). Petit bateau non ponté. V. Embarcation, esquif. *Bar à rames,* à *voiles* (**V. Voilier**). *Barque de pêcheur. Promen en barque. Mauvaise barque* V. Coquille (de noix), raf Sortes *de barques.* V. **Barge, cange,** canot, gondole, no, **gienne, patache, pinasse, pirogue.** ◇ *Trois-mâts barque,* d le mât de misaine et le grand mât sont gréés de voiles carr et l'artimon d'une voile aurique. — Fig. Mener, *condu la barque* : diriger. être le maître. *« C'est moi qui mène barque, c'est moi qui décide »* (MAURIAC). *Bien mener sa b que ;* bien conduire son entreprise.

BARQUETTE [barkɛt]. *n. f.* (1238, « petite barque de *barque). Mod.* (1740). Pâtisserie, tartelette de for allongée. *Barquette aux fraises.*

BARRACUDA [barakyda]. *n. m.* (1848: de l'a *barracoutha). Gros* poisson osseux du genre sphyrèr *Le barracuda est un poisson des mers chaudes.*

RRRAGE [ba(a)ʀaʒ]. *n. m.* (XIIe ; de barrer. V. Barre). Action de barrer (un passage). *Le barrage d'une rue.* — ui barre (un passage). V. Barrière. *Etablir un barrage à rée d'une* rue (V. aussi Barricade). *Tir de barrage. Un age de police, un barrage d'agents* (V. Cordon). Barrage deaux, *chaînes, pour fermer* un *port.* V. Estacade. *Franchir rrage. Faire barrage à :* empêcher de passer, et *fig.* d'agir. Obstacle. ◇ *Psychiatr.* Arrêt brusque d'une activité a parole. traduisant une réaction de défense, observé certains malades mentaux. — *Psychan.* Rejet involon- d'une réalité psychique perturbante. V. Blocage. ♦ uvrage hydraulique qui a pour objet de relever le plan u, d'accumuler ou de dériver l'eau d'une rivière. *Barrages, barrage-voûte. Barrage d'accumulation, barrage-voir. Barrage de retenue pour la dérivation des eaux.* Digue. *Barrage de régulation. Barrage mobile.* V. Fermette, se, pertuis, vanne. Barrage *d'une écluse.* V. Écluse. — *age d'une usine hydro-électrique.* — *Barrage de prise,* net à la sortie de la conduite de ville. ◈ ANT. Ouverture.

ARRE [ba(a)ʀ]. *n. f.* (fin XIIe ; lat. pop. *°barra, p.-ê.* du *°barro* « *sommet* »). ♦ 1° Pièce de bois, de métal, etc., ue et rigide. *Barre de bois* (V. Bâton; baguette), *de fer,* V. gle. *Barres transversales d'une grille, d'une croisée.* V. 'eau, croisillon, traverse. *Assommer à coups de barre.* — et fam. COUP DE BARRE : coup qui étourdit. *C'est le coup barre,* c'est très cher. V. Coup (de fusil, etc.). [1868]. *r le* coup *de barre,* se sentir soudain très fatigué. ◇ *Une e d'or.* V. Lingot. *Dc l'or, de l'argent en barre.* Fig. et C'est *de l'or* en *barre* : une valeur, un placement sûr. ◇ anal. de forme). *Barre de chocolat.* V. Bille, 2. ♦ 2° Spé- *Barre d'appui,* qui sert d'appui à une fenêtre. — C/i~- : La barre scellée au mur et qui sert d'appui aux danseurs r leurs exercices. *Exercices à la barre.* — *Gym. Barre* traverse horizontale sur deux montants. *Barres paral-*, horizontales de même hauteur sur des montants. — o. *Barre d'accouplement,* qui relie les roues directrices ssure leur parallélisme. V. Direction. ◇ Mar. *Barre ouvernail :* le levier ou la roue qui actionné le gouvernail. *Franc* (barre franche), roue (barre à roue). *Être à la c.* V. Barrer, gouverner. *L'homme de barre.* V. Barreur, nier. Fig. *Prendre la barre, tenir la barre, être à la barre :* ndre, avoir la direction. V. Diriger, gouverner. — *Barres lèche,* pièces de bois ou de métal aui écartent les haubans mât. *Barre d'écoute,* ferrure permettant de régler le nt de tire de l'écoute de grand-voile. ◇ *La barre du tri-al* : barrière qui séparait les juges du public. *Par ext.* u où comparaissent les témoins, où plaident les avocats es avoués à l'audience. ♦ 3° *Mar.* Amas de sable qui e l'entrée d'un port ou l'embouchure d'un fleuve. erlement violent de la houle sur les hauts fonds. V. Mas- t. ♦ 4° Zool. *Barres du cheval ;* espace vide de la mâchoire cheval entre les crochets et les molaires. *Le mors appuie* les *barres.* ♦ 5° Trait qui imite une barre. *Tirer une barre biffer un passage.* V. Rature; barrer. *Barre de soustrac- La barre du t. Cet écolier fait des barres.* V. Bâton. ◇ V. Bande, ligne, trait. « *Cependant une barre d'or se forma s /'Orient* » (CHATEAU~.). — *Blas.* Trait qui sépare obli- ment l'écu de gauche à droite, de l'angle senestre du chef angle dextre de In pointe. *La barre et la bande.* ◇ Mus. *re de mesure :* trait vertical qui sépare les mesures. *Double re,* indiquant la fin d'un morceau. ◇ BARRES se dit d'un de course entre deux camps limités chacun par une barre ée sur le sol. *Enfants qui jouent aux barres.* Loc. *Avoir re* (ou *barres) sur qqn,* se dit d'un joueur qui prend l'avan- e sur son adversaire. *Fig.* Avoir l'avantage. V. Dominer. *Jon père lui assura qu'il avait barre sur les Vignotte et qu'il nait les moyens de leur fermer* la *bouche* » (MAURIAC). HOM. Bar, bord, *barre* (formes du v. Barrer).

ARRÉ, ÉE [ba(a)ʀe]. *adj.* et *n. m.* (V. Barrer). ♦ 1° *Trav.* . Fermé d'une barre qui empêche le passage. *Rue barrée.* ° Traversé de barres. *Chèque barré,* rayé par le tireur de x traits transversaux parallèles, afin que seul le banquier sse le toucher. ♦ 3° Chir. *Dent barrée,* dont les racines ourbées rendent l'extraction difficile. ◇ Méd. *Femme rée,* dont la symphyse du pubis est anormalement déve- pée dans le sens transversal. ce qui empêche les rapports uels. ♦ 4° *Hérald.* Se dit du champ divisé en parties égales, *barré de huit pièces.* ♦ 5° N. m. *Mus.* Action d'appuyer ultanément sur plusieurs cordes avec l'index le long du nche de certains instruments à cordes pincées. *Exécuter barré à la guitare.*

ARREAU [ba(a)ʀo]. n. *m.* (1285; de *barre).* ♦ 1° Barre ois, de métal servant de clôture ou de support. *Les bar- ux d'une fenêtre, d'une prison, d'une cage. Les barreaux ne échelle* (V. Échelon)? *d'une ridelle.* — *Les barreaux ne* chaise : les bâtons qui servent à maintenir les montants. 2° (XVIe). Espace, autrefois fermé par une barrière, qui réservé au banc des avocats dans les salles d'audience. Barre. ◇ *Par ext.* Profession, ordre des avocats exerçant auprès d'un même tribunal. V. Avocat. *L'éloquence du barreau. Être inscrit au barreau.* ◈ HOM. Barrot.

BARREL. V. BARIL (2°).

BARREMENT [ba(a)ʀmã]. *n.* m. (1935; de *barrer).* Action de barrer un chèque.

BARRER [ba(a)ʀe]. *v. tr.* (1190; de *barre).*

I. *V. tr.* ♦ 1° Fermer (une *voie)* au moyen d'une barre. ◇ *Par ext.* Fermer un chemin, un passage, etc. V. Boucher, couper, obstruer. *Des rochers détachés de la montagne nous barraient la route.* ♦ 2° *Barrer le passage, la route à qqn :* l'empêcher de passer, d'avancer; *fig.* Lui faire obstacle. V. Barrage, barrière. ◇ *Par ext.* (XVIIIe) Barrer qqn *:* mettre obstacle à ses projets. *Il est barré par son chef de service.* ♦ 3° *Mar.* Tenir la barre du gouvernail, gouverner une embarcation. ♦ 4° Marquer d'une barre. *Barrer* un *t. Barrer un chèque.* V. Barré. ◇ *Fig.* V. Rayer. « *Les ombres bleues des peupliers barrent la* route » (JAMMES). ♦ 5° Annuler au moyen d'une barre. V. Biffer, raturer, rayer. *Barrer une phrase.*

II. SE BARRER (1866). v. pron. *Pop.* Partir, s'enfuir. V. Tirer *(se). Barre-toi!* « *On m'a dit que la mienne (ma* femme) *s'était barrée* » (MAUROIS).

◈ ANT. Ouvrir.

1. **BARRETTE** [baʀɛt]. *n. f. (1366;* it. *baretta, berretta.* V. Béret). Toque carrée à trois ou quatre cornes, des ecclésiastiques. Calotte de cardinal. Fig. *Recevoir la barrette :* être nommé cardinal.

2. BARRETTE [ba(a)ʀɛt]. *n. f.* (1751 ; de *barre).* ♦ 1" Petite barre. Une *barrette de diamants.* V. Broche. *La barrette de la Légion d'honneur.* ♦ 2° Pince à cheveux, souvent munie d'un système de fermeture. ♦ 3° *Broder.* Bride décorative.

BARREUR, EUSE [ba(a)ʀœʀ, øz]. n. (1866; fém., 1881; de *barre,* 2°, mar.). Personne qui tient la barre du gouvernail dans une embarcation. « *Les ombrelles des barreuses s'épanouissaient* à *l'arrière des canots* » (MAUPASS.). — (Aviron) *Un quatre sans barreur, avec barreur.*

BARRICADE [barikad]. n. *f. (1570;* de l'a. fr. *barriquer,* les barricades étant souvent faites de *barriques).* Obstacle fait de l'amoncellement d'objets divers pour se mettre à couvert dans un combat de rues. *Dresser, élever des barricades.* — Par *ext. Les barricades :* la guerre civile, la révolution. « *La monarchie de Juillet était née sur les barricades* » (BAINVILLE). Fig. *Être de l'autre côté de la barricade (ou* de la barrière), dans le camp opposé.

BARRICADER [barikade]. *v. tr.* (1558; de *barricade).*

I. *V.* fr. ♦ 1° Fermer par une barricade, des barricades. *Les émeutiers avaient barricadé la* rue. ♦ 2° *Par ext.* Fermer solidement. *Barricader une porte avec une barre de fer.* V. Bâcler. *Barricader une fenêtre avec des planches.*

II. SE BARRICADER. *v. pron.* ♦ 1° Se retrancher derrière une barricade. ♦ 2° *Par ext.* S'enfermer soigneusement quelque part. *Fig.* S'enfermer pour ne voir personne.

BARRIÈRE [ba(a)ʀjɛʀ]. n. *f.* (XIVe ; de *barre).* ♦ 1° Assemblage de pièces de bois, de métal qui ferme un passage, sert de clôture. V. Clôture, haie, palissade. *Barrière d'un champ. Les barrières d'un passage* à niveau. V. Garde-barrière. *Ouvrir, fermer* une *barrière.* — *Spécialt.* Porte qui fermait l'entrée d'une ville, d'un château. — Par ext. *Barrière naturelle* : obstacle naturel qui s'oppose au passage. *Barrière de corail.* V. Récif. *La Grande Barrière d'Australie.* ◇ Tr. pub. *Barrière de dégel,* signal routier réglementant l'accès d'une route en cours de dégel aux poids lourds. ♦ 2° *Fig.* Ce qui sépare, fait obstacle. *Les barrières douanières, les* droits qui s'opposent au libre échange. « *Retourner à Genève était mettre entre elle et moi une barrière presque insurmontable* » (ROUSS.). — *Les barrières sociales.* ◇ Limite à ne pas franchir. *Barrière thermique,* vitesse limite d'un engin spatial, au-delà de laquelle les effets thermiques sont destructeurs. ◈ ANT. Accès, *ouverture,* trait d'union.

BARRIQUE [barik]. *n. f.* (1455; gasc. *barrico.* V. Baril). Tonneau d'environ 200 litres. V. Fût, futaille: muid. *Mettre du vin en barrique. Demi-barrique.* V. Feuillette. *Double barrique bourguignonne.* V. Queue. — Fam. Être gros comme *une barrique.* V. Gros. Pop. *Être plein comme une barrique,* pour avoir trop mangé. trop bu. « Un *convive plein comme une barrique* » (MAUPASS.).

BARRIR [baʀiʀ]. *v. intr.;* conjug. *finir* **(1546; lat.** *barrire).* En parlant de l'éléphant, Pousser un barrissement. *Les éléphants barrissent.*

BARRIT (vx) [baʀi] ou **BARRISSEMENT** [baʀismã]. n. m. (1580,-XIXe ; de *barrir).* Cri de l'éléphant. ◈ HOM. Baryе.

1. **BARROT** [ba(a)ʀo]. *n. m.* **(1384; de** *barre).* *Mar.* Poutrelle transversale qui se fixe sur les membrures et soutient le bordé de pont. V. Bau.

2. BARROT [baʀo]. *n. m.* (1323; de *baril).* Baril à anchois. ◈ HOM. Barreau.

BARTAVELLE [baʀtavɛl]. *n. f.* **(1740;** pro". *bartavelo;*

lat. pop. *°vertabella* « loquet », à cause du cri). Espèce de perdrix rouge des montagnes.

BARY-. Elément, du gr. *barus* « lourd ».

BARYCENTRE [barisãtr(ə)]. *n.* m. (1928; de *bary-*, et centre). *Math.* Point de l'espace affine, associé fonctionnellement à au moins deux points affectés de coefficients réels, et défini par extension de la notion de centre* de gravité, d'inertie.

BARYE [bari]. *n. f.* (1922; gr. *barus* « lourd »). Unité de pression de 1 dyne par cm^2. V. Bar, pascal, **pièze.** ◈ HOM. Barrit.

BARYMÉTRIE [barimetri]. *n. f.* (1898; de *bary-*, et *-métrie*). Détermination approximative des poids par des mensurations.

BARYON [barjɔ̃]. *n.* m. (v. 1959; de *bary-, et -on,* de électron). *Phys.* Terme générique des particules élémentaires comprenant les hypérons et les nucléons et qui possèdent une masse égale ou supérieure à celle du proton (interaction forte). V. Lepton, méson, quark.

BARYSPHÈRE [barisfɛr]. *n. f.* (1911 ; de *bary-, et sphère).* Noyau central hypothétique de la Terre, très dense.

BARYTE [barit]. *n. f.* (1787; du gr. *barus* « lourd »). *Chim.* Protoxyde de baryum (BaO) ou hydroxyde de baryum, $Ba(OH)_2$.

BARYTINE [baritin]. *n. f.* (1842; de *baryte*). Sulfate de baryum ($BaSO_4$).

BARYTON [barit5]. *n.* m. (1655; gr. *barutonos*, de *barus* « grave », et *tonos* « ton »). ♦ 1° *Gram.* gr. Se dit des mots qui n'ont pas l'accent sur la dernière syllabe ou dont la finale est dépourvue de ton. ♦ 2° (1768). Voix d'homme qui tient le milieu entre le ténor et la basse (ancien". basse-taille). Une voix *de baryton.* — *Par ext.* Celui qui a une telle voix. Un *baryton de l'Opéra. Baryton Martin,* à voix élevée. -Par anal. Se dit des instruments à vent dont l'échelle sonore correspond à celle du baryton. *Saxophone, trombone baryton.*

BARYUM [barjɔm]. n. *m.* (1808; gr. *barus* « lourd »). Métal alcalino-ferreux d'un blanc argenté, qui décompose l'eau à la température ordinaire (Ba = 137,34). On *trouve* le *baryum* à l'état *de sulfate* (V. Barytine) *et de carbonate* (Withérite). *Hydroxyde de baryum.* V. Baryte.

BARZOÏ [barzɔj]. n. *m.* (v. 1932; mot russe, « lévrier »). Lévrier russe à poils longs.

1. **BAS, BASSE** [bɑ, bas]. *adj., n. m. et adv.* (déb. XII^e^; bas lat. *bossus).*

I. *Dans* l'espace. ♦ 1° Qui a peu de hauteur. *Maison basse. Mur bas. Salle basse. Un appartement bas de plafond. Table basse. Être bas sur pattes,* avoir les pattes, les jambes courtes. ♦ 2° Qui se trouve à une faible hauteur. *Plafond bas. Les branches basses d'un arbre. Les nuages sont bas;* par ext. Ciel *bas. Soleil bas,* proche de l'horizon. — *Le bas monde, la* terre *(opposé à* ciel). V. Ici-bas. — *Bas ventre*. Coup bas,* porté au-dessous de la hauteur permise. ♦ 3° Dont le niveau, l'altitude est faible. Les *basses eaux.* V. Étiage. *Marée basse,* — *Côte basse. Les Pays-Bas. Les basses Alpes. Le bas Rhin,* la région où le Rhin coule à faible altitude. V. Inférieur. *La partie basse d'une ville, la basse vile, les bas quartiers.* ♦ 4° Baissé *(opposé à* levé). *Marcher la tête* basse.* Fig. S'en *aller* l'oreille *basse.* V. Confus, honteux, humilié, mortifié. — *Faire main basse sur qqch.* : l'abaisser pour la prendre, s'en emparer. — *Avoir la vue basse ; une vue courte* qui force à se baisser pour distinguer un objet. *Fig.* Manquer de perspicacité. « *Tous les utopistes ont eu la vue trop basse et ont manqué d'esprit de prévision* » (VIGNY). ♦ 5° (Dans l'échelle des sons, des notes). V. Grave. *Les notes basses.* Une *voix basse.* V. Basse (2°). *Par ext.* Dont le registre est *grave.* V. Basse (1°). *Clarinette basse.* V. Basset (2). — *À voix basse,* en parlant très doucement. — *Messe basse (opposé à* grand-messe) : messe "on chantée, où le prêtre ne fait que réciter les prières. Fig. et fam. *Faire des* messes *basses* : parler à voix basse, faire un aparté. ♦ 6° *Fig.* Peu élevé dans un compte, dans l'échelle des valeurs. *Enfant en bas âge, très* jeune. *Bas prix.* V. Modéré, modique. *À bas prix.* V. Vil (à vil prix). — *Au bas mot :* en faisant l'évaluation la plus basse, la plus faible. Cela *vaut* un *million, au bas mot.* — *Basses cartes :* les cartes qui ont la moindre valeur. *Bas morceaux : en* boucherie, Les morceaux de qualité inférieure, de prix moindre. ◇ Dans le rang, La hiérarchie. V. Inférieur, subalterne. *Le bas peuple. Le bas clergé. Basse origine, naissance, extraction, condition.* — *Chambre basse :* la Chambre des communes en Angleterre, opposée à la *Chambre haute,* la Chambre des lords. ◇ *Au* moral. V. Abject, avilissant, dégradant, grossier, honteux, ignoble, indigne, infâme, lâche, méprisable, mesquin, odieux, servile, vil. Âme *basse.* « *L'intérêt est quelque chose de si bas* » (MOL.). *Basses actions. Basse complaisance, envie, jalousie, servitude. Basse vengeance. Terme bos* (vx), V. Vulgaire.

II. *Dans* le *temps.* Se dit de la partie d'une période historique qui est *la* plus proche de *nous. Le Bas-Empire.* l'Empire romain après Constantin. « *La basse latinité* » (VOLT.). — Par ext. Bas *latin.*

III. N. *m.* ♦ 1° La partie inférieure. *Le bas du visag Le bas d'une montagne.* V. Base, pied. *Le bas de la côte, l'escalier. Le bas d'une page.* — Typogr. *Bas de casse..* Casse — Du HAUT, DE HAUT EN BAS. V. Haut. *Aller de b* en *haut. Du bas jusqu'en haut.* Au BAS DE... IOC. prép. « *apposa sa signature au bas de la page* » (DUHAM.). *Être bas de l'échelle.* ♦ 2° Fig. *Des hauts et des bas :* des alte nances de bon et de mauvais état. *Un malade, une affai aui a des hauts et des bas.*

IV. *Adv.* ♦ 1° À faible hauteur, à un niveau inférieu *Les hirondelles volent bas. S'incliner très bas en saluan Mettre plus bas.* V. Abaisser, baisser, descendre. *Il faut creus plus bas.* V. Profond. *Il habite deux étages plus bas.* V. Desso (au-dessous). *Bas les pattes! Chapeau bas! «L'oreille attach un peu bas* » (COLETTE). — Fig. et fam. *Mettre qqn plus b* que ferre : le rabaisser en disant beaucoup de mal, le mi traiter. ◇ Fig. TOMBER *BAS. Le thermomètre est tombé tr bas :* au-dessous de zéro. *Les cours sont tombés très bas.* Fig. *Est-il possible de tomber si bas?* à un tel degré d'abai sement, d'abjection. ◇ ÊTRE BAS, en mauvais état physiq *ou moral. Ce malade est bien bas. Son moral est très bas.* « *U rayon d'espérance, si bas que l'on soit, relève aussi haut qu'i était auparavant* » (PASC.). ◇ METTRE BAS. V. Abandonne déposer, ôter. « *Il met bas son fagot* » (LA FONT.). — *Mett bas les armes* : les déposer, et *fig.* Se rendre, s'avouer vainc — Absolt. *Mettre bas,* accoucher (animaux supérieur! « *Lorsque la martre est prête à mettre bas* » (BUFF.). ♦ 2° P ext. *Plus bas,* plus loin, dans un écrit. V. Après (ci-après dessous (ci-dessous), infra, loi" (plus). Voyez *plus bas.* 3° *(Dans l'échelle des sons). Sur un* ton *grave. Ma voix ne de cend pas si bas.* — À voix basse. *Parler bas, tout bas.* Chuchoter, *murmurer.* 4° *Loc adv.* À BAS. *Mettre, jeter bas.* V. Abattre, démolir, détruire, renverser. — Cri d'impr bation. *À bas le fascisme!* « *Il y avait eu des cris : À b Poincaré!* » (ARAGON). — (ANT. Vive). ♦ 5° EN BAS : ve le bas, vers la terre. *De haut en bas. La tête en bas.* — A dessous, en dessous. *Il loge en bas, au rez-de-chaussée. Tir par en bas.* — *Loc. prép.* EN BAS DE. *En bas de la côte.*

◈ ANT. *Haut; élevé. Levé, relevé. Aigu, fort.* Considérob élevé. Noble, sublime. — HOM. Bât.

2. **BAS** [bɑ]. *n. m.* (1500; ellipse de *bas-de-chausse* ♦ 1° Vêtement souple qui sert à couvrir le pied et la jamb *Bas de laine, de fil, de coton, de soie. Tricoter des bas. U paire de bas. Pied, semelle, bout, talonnette, fige d'un b Bas de* sport. V. Chaussette, mi-bas. ◇ *Spécialt.* Vêteme féminin qui couvre le pied et la jambe jusqu'au haut d *cuisses. Bas de soie, bas de nylon. Bas sans couture. Bas fi* ♦ 2° Fig. *Bas de laine,* cachette où l'on met l'argent écon misé, petite épargne (d'après la coutume attribuée au pays français de garder ses économies dans un bas de laine). *F ext.* L'argent économisé. ◈ HOM. Bât.

BASAL, ALE [bazal]. *adj.* (1846; de *base). Sc.* Qui rapport à la base, *à une* base. *Métabolisme* basal. (Abstrait).* Qui sert de fondement, de principe. — Pl *Basaux (rare).*

BASALTE [bazalt(ə)]. n. m. *(Basalten,* 1553; lat. *basalte.* Roche éruptive dont la pâte compacte et noire est formée microlithes avec de grands cristaux de feldspath, d'olivi *Coulée de basalte.*

BASALTIQUE [bazaltik]. *adj. (fin* XVIII^e^; de *basalt* Qui est formé de basalte. *Roches, orgues basaltiques.*

BASANE [bazan]. *n. f.* (1150; pro". *bazana,* esp. *bada* de l'arabe *bitâna* « doublure »). Peau de mouton tann qu'on emploie en bourrellerie, sellerie, maroquinerie, reliu *etc. Livre relié en basane.* — *Spécialt.* Peau très souple garn sant un pantalon de cavalier.

BASANÉ, ÉE [bazane]. *adj.* (v. 1560; V. Basaner). dit d'une peau brunie. V. Bistré. bronzé. brun, hâlé, tan *Peau basanée. Teint, visage basané:*

BASANER [bazane]. v. *tr.* (1510; de *basane).* Don *une* couleur de basane: *spécialt.* (1613) à la peau.

BAS-BLEU [bɑblø]. *n. m.* (1801; trad. de l'angl. *b stocking).* *Péj.* Femme à prétentions littéraires. V. Péda" *Des bas-bleus.* « *Vous me faites pérorer comme un bas-blet* (LOTI).

BAS-CÔTÉ [bɑkote]. *n.* m. (1841; de *bas, et côté).* 1° *Archit.* Nef latérale d'une église. dont la voûte est mo élevée que. la nef principale. ♦ 2° Côté d'une voie, où piétons peuvent marcher. *Les bas-côtés de la voie ferrée. bas-côté* d'une roule (lorsqu'il n'y a pas de trottoirs). « *large avenue, à double bas-côté* » (MART. du G.).

BASCULANT, ANTE [baskylɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1922; de *b culer).* Qui peut basculer. *Pont basculant. Benne basculan*

BASCULE [baskyl]. *n. f.* (1549; *bacule, 1466;* de l'a. *baculer* « frapper le derrière », de *battre,* et *cul;* altér. attract. de *bas).* ♦ 1° Pièce ou machine mobile sur un pi et dont on fait lever une extrémité en abaissant l'aut *Bascule d'un pont-levis. Fauteuil à bascule. 0 Jeu de bascu jeu* où deux personnes, assises chacune sur le bout d'une pi de bois en équilibre sur un pivot, s'amusent à se balanc

balançoire. — Fig. Alternance de mouvements en sens raire. *Politique de bascule :* système qui consiste à puyer alternativement sur des partis opposés. V. Balance. *Balance* à **bascule** ou *Bascule :* instrument ou appareil ite-forme qui sert à peser les objets lourds. V. Balance. *ascule du pharmacien. Bascule automatique. Pont-bascule. Techn.* Dispositif électronique prenait l'un des deux possibles (0 ou 1). V. Binaire.

ASCULEMENT [baskylmɑ̃]. *n. m.* (XX^e^ ; de *basculer).* on de basculer (1° ou 2°).

ASCULER [baskyle]. *v.* (1601: *bouler.* XIV^e^. V. **Bas-** ♦ 1° *V. intr.* Faire un mouvement de bascule. *Faire uler un wagonnet à benne mobile sur un culbuteur. Basculer mber.* V. Culbuter; chavirer, renverser (se). « *Il bascula ieds en l'air* » (COLETTE). ◇ *Fig.* (mil. XX"). Passer quement d'un état à un autre de façon irréversible. *ces industries recevaient des moyens financiers, l'économie ulerait dans la voie du progrès* » (A. SAUVY). ♦ 2° *V. tr.* e faire un mouvement de bascule. « *Des hommes soule- t la bière, la basculaient* » (MART. du Ci.).

ASCULEUR [baskylœʀ]. *n.* m. (1928; de *basculer).* areil qui sert à basculer. *Basculeur de wagon. V.* **Culbu-** — *Électr.* Relais électrique à deux positions.

ASE [baz]. *n. f.* (XII^e^ ; *lat. basis,* mot *gr.* « marche, t d'appui »).

A ♦ 1° Partie inférieure d'un corps sur laquelle il porte. ose. V. Appui (point d'appui), assiette, assise, dessous, fondement, pied. *La base d'un édifice.* V. Fondation. *en saillie d'un bâtiment,* d'un mur. V. Embase, **emba-** "t. **empattement,** soubassement. La *base et le fût d'une me. — La base d'une montagne, d'un rocher:* V. Bas, *A la base des* cornes. V. Racine. — *Anat.* La plus grande d'un organe *(base du cœur),* la partie inférieure d'un ne *(base du poumon)* ou d'une structure *(base du crâne, erveau).* 0 Produit appliqué sous un autre. *Base de illage. Base de vernis* à ongles. ♦ 2° Géom. Droite ou à partir duquel on mesure perpendiculairement la eur d'un corps ou d'une figure plane. *La base d'une mide, d'un cube, d'un cône. Base d'un triangle :* le côté osé à l'angle pris pour sommet. Bases *d'un trapèze,* :Ôtés parallèles. — *Géod.* Ligne aisément mesurable, ie sur le terrain pour point de départ d'une triangulation. Ligne sur laquelle s'appuie une armée en campagne, t d'appui de ravitaillement. *Base d'opérations. Base de aillement. Base navale. Base aérienne. Rejoindre sa base. de* lancement, lieu spécialement aménagé et équipé pour ncement des engins spatiaux. B Par métaph. SC. ♦ *ath.* Nombre qui sert à définir un système de numération, férence, de logarithmes, etc. *La base du système décimal* :x.-Système fini de vecteurs linéairement indépendants. *se d'un espace vectoriel.* V. Repère. *Changement de base une matrice.* ♦ 2° *Chim.* Substance susceptible de céder loublet électronique et de réagir avec les acides pour er des sels. V. Hydroxyde. *La base forme un sel en se inant avec un acide.* ♦ 3° Ce qui entre comme principal dient dans un mélange (surtout dans *À base de). Un n à base d'arsenic.* ♦ 4° *Ling.* Radical d'un dérivé é dans la langue à laquelle il appartient. *La base de r est* lun(e). ♦ 5° Électron. Électrode d'un transistor médiaire entre l'émetteur et le collecteur. ♦ 6° lnform. *de temps,* circuit générateur de signaux de synchro- e. V. Horloge.

(Abstrait). Principe fondamental sur lequel repose un nnement, une proposition, un système, une institution. **ppui,** assiette, assise, centre, clef (de voûte), fond, fonde- , origine, pivot, principe, siège, source, soutien, **support.** *tte fermeté d'âme qui fait la base des grandes vertus* » T.). *Établir, poser, jeter les bases d'une science. Arrêter ases d'un* traité. *Donnée qui sert de base à un calcul. Ce nnement pèche par la base. Saper, renverser les bases croyance. Être à la base de qqch. : à* l'origine, à la source. *alaire de base, le* plus bas, qui sert de référence. — *bulaire de base. V.* Basique 2.

♦ 1° (mil. xx"). Ensemble des militants d'un parti ique ou d'un syndicat, par rapport aux dirigeants. Un *ant* de base.* Consulter la *base.* ◇ *Par* anal. Dans l'Eglise olique, ensemble des fidèles et du bas clergé, par rapport hiérarchie (pape, évêques). ♦ 2° *Par ext.* (1968). Masse travailleurs (syndiqués ou non) considérée en tant que socio-politique.

ASE-BALL [bezbol]. *n.* m. (1889: mot amér. « balle à se »). Jeu de balle dérivé du cricket, pratiqué aux États . *(Dér.* BASEBALLEUR. *n. m.)*

ASEDOWIEN, IENNE [basdɔvjɛ̃, jɛn]. *adj.* (v. 1920; *sedow, n. pr.). Méd.* Relatif à la maladie de Basedow. — *t. Un basedowien.*

ASELLE [bazɛl]. *n. f.* (1750; d'une langue de l'Inde). :e *(Salsolacées)* grimpante cultivée comme légume les régions tropicales.

ASER [baze]. *v. tr.* (1504, repris XVIII^e^ ; de *base).*

1. Faire reposer sur (telle ou telle base). ***Baser un système sur des faits.*** V. Appuyer, fonder. ***Cette prétention n'est basée sur rien.*** V. Reposer. « *Il n'y a d'autorité vraie que basée sur l'amour et le respect* » (DUHAM.). — SE BASER. V. *pron.* S'appuyer, se fonder. Sur ***quoi vous basez-vous pour affirmer cela ?***

II. (De *base* militaire). *Milit.* ***Être basé quelque part, avoir*** pour base. ***Avions basés sur un porte-avions.***

BAS-FOND [baf5]. *n. m.* (1704; de ***bas,*** et *fond).* ♦ 1° Partie du fond de la mer, d'un fleuve, où l'eau est peu profonde par rapport aux endroits voisins. ***S'échouer sur un bas-fond.*** V. Haut-fond. ♦ 2° Terrai" bas et enfoncé. V. Creux, dépres- ***sion,*** fond, ravi". ***Un bas-fond marécageux.*** ♦ 3° Fig. Au *plur.* (1840). Couches misérables de la société où l'homme ***se*** dégrade. ***Les bas-fonds de*** New ***York.*** ◈ ANT. Hauteur, sommet.

BASICITÉ [bazisite]. *n. f.* (1842; de *basiaue), Chim.* Qualité de base. Degré ***de basicité.***

BASIDE [bazid]. *n. f.* (1858; gr. *basis* « base »). **Bot.** Cellule reproductrice, généralement en forme de massue, à l'extrémité de laquelle se développent les spores, dites *basidiospores,* chez les champignons ***basidiomycètes.***

BASIDIOMYCÈTES [bazidjɔmisɛt]. *n. m. pl.* (1885; gr. *basis* « base » (V. **Baside**), *idios* « particulier », et *mukês* « champignon »). Ordre de champignons au thalle cloisonné, à spores externes naissant sur une baside.

BASILAIRE [ba(a)zilɛʀ]. *adj.* (1314; de ***base).*** *Anat.* Qui sert de **base,** appartient ***à une*** base. ***Os basilaire,*** placé à la base du crâne.

1. **BASILIC** [bazilik]. *n. m.* (1120; lat. *basiliscus, gr. basiliskos* « petit roi »). ♦ 1° *Mythol.* Reptile auquel les anciens attribuaient le pouvoir de tuer par son seul regard. ♦ 2° Reptile saurien d'Amérique *(Crassilingue),* grand lézard à crête dorsale, voisin de l'iguane.

2. BASILIC [bazilik]. *n. m.* (1425; bas lat. *basilicum, gr. basilikon* «royal »). Plante à feuilles aromatiques *(Labiacées),* employée en cuisine comme condiment. ◈ HOM. **Basilique.**

BASILICAL, ALE, AUX [bazilikal, o]. *adj.* (1922; de ***basilique).*** *Archit.* **Qui appartient** à la basilique. ***Plan basilical d'une-église (opposé à*** Plan centré).

1. **BASILIQUE** [bazilik]. *n. f.* (1495; lat. *basilica, gr. basilikê* « royal » (portique royal), ♦ 1° ***Anfiq.*** Édifice civil rectangulaire, divisé en plusieurs nefs parallèles, qui servait de tribunal, de. lieu de rendez-vous pour les gens d'affaires. ♦ 2° *Archit.* Eglise chrétienne du haut moyen âge bâtie sur le plan des basiliques romaines (V. **Basilical**). Le vesti- ***bule, la nef centrale, les bas-côtés et l'abside d'une basilique.*** ♦ 3° *Relig.* Titre conféré par le pape à certains sanctuaires. *La Basilique de Lourdes.*

2. BASILIQUE [bazilik]. *adj.* et *n. f.* (1398; gr. *basilikos* « ***royal*** »). ***Veine basilique, ou*** subst. ***Basilique,*** la plus volumineuse des veines superficielles du bras, située à sa face **interne.** ◈ HOM. **Basilic.**

BASIN [bazɛ̃]. *n. m.* (1642; ***bombasin,*** 1290, compris plus tard ***comme bon basin;*** it. *bambagine,* de *bambagia* « ***coton*** ». V. **Bombyx**). Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton-.

1. **BASIQUE** [bazik]. *adj.* (1842; math., 1.540; de ***base).*** ♦ 1° *Chim.* Qui se rapporte à une base, qui en a les propriétés. ***Colorant basique,*** base colorée (fuschine, bleu de méthylène). ***Sel basique,*** capable de se combiner avec un acide (parce qu'il contient de l'oxygène ou des groupements hydroxyles) pour former un sel neutre. — Minér. ***Roche basique :*** qui contient peu de silice (40 à 55 %) par rapport ***aux roches acides (65 à 78*** %). ♦ 2° (v. 1972; de ***base* II).*** Fondamental, de base. V. **Basal.** « C'est à partir ***de ces renseignements basiques que nous nous sommes attachés à découvrir le Japon*** » (BEAUVOIR).

2. BASIQUE [bazik]. *adj. (v.* 1950; de l'amér. *basic,* sigle de *British American Scientific International Commercial). L'anglais, le français basique,* de base, fondamental.

BAS-JOINTÉ, ÉE [baʒwɛ̃te]. *adj.* (1660; de ***bas, et.*** ***jointé).*** **Se dit** d'un cheval aux paturons courts.

BASKET-BALL [basketbol]. *n. m.* (1898; mot amér. « balle au panier »). Jeu entre deux équipes de cinq joueurs qui doivent lancer un ballon dans le panier du camp adverse. Ellipt. ***Jouer nu basket. Chaussures de basket.***

BASKETTEUR, EUSE [basketœʀ, øz]. *n.* (1934; de *basket-*(ball). **Joueur,** joueuse de basket.

BAS-MÂT [bamɑ], *n.* m. (1846: de ***bas.*** et mât). Partie inférieure d'un mât composé.

BASOCHE [bazɔʃ]. *n. f.* (XV^e^ ; forme pop. de ***basilique*** 1). ♦ 1° *Ancienn.* Communauté des clercs dépendant des cours de justice. ♦ 2° Par *ext.* Les gens de justice. « ***Les gens de basoche, avec cette pointe d'admiration que leur inspirent toujours d'habiles canailles*** » (BARRÈS).

BASOPHILE [bazɔfil]. *adj.* (1905; de *bas*[*ique*], ***et -phile).*** *Biol.* Qui fixe les couleurs basiques, comme la thionine. (V. **Acidophile).** ***Leucocytes basophiles,*** à noya" unique

volumineux, en petit nombre dans le sang. V. **Éosinophile.**

BASQUAISE [baskɛz]. *n.* et *adj. fém.* (1867; de *basque).* Du Pays Basque. *Une Basquaise.* V. Basque. *La race bovine basquaise (vx au max.).* ◇ *À la basquaise, à* la manière du Pays Basque. *Un poulet* (à la) *basquaise,* à la ratatouille* (2°) et au riz.

1. **BASQUE** [bask(ə)]. *n. f.* (1532; *baste, fin* XIV^e^; altér. sous l'infl. de *basquine,* de l'a. fr. *baste,* it. *basta* « troussis ». V. Bâtir). Partie rapportée d'une veste qui part de la taille et descend plus ou moins bas sur les hanches. *Basques d'une jaquette. V. Queue.* « *Sa jaquette d'alpaga dont les basques flottaient derrière lui* » (MART. du C.). — Fig. et fam. *Être toujours pendu aux basques de qqn* : ne pas le quitter d'un pas.

2. BASQUE [bask(ə)]. *adj.* et *n.* (XVI^e^; du lat. *Vasco*). ♦ 1" Se dit du pays (région de l'Ouest commune à la France et à l'Espagne) autrefois appelé Biscaye et de ce qui s'y rapporte. *Les provinces basques espagnoles. Pays Basque. Béret basque. Pelote* basque. Paysan basque. Un Basque, une Basque.* **V. Basquaise.** Loc. *Parler le français comme un Basque espagnol,* le parler très mal. V. Vache. ♦ 2° N. m. *Lina.* Langue non indo-européenne parlée a" Pays Basque. ♦ 3° *Tambour de basque* (caïque du lat. *tympanium Vasconium*), petit tambour à grelots. 0 Chorégr. *Pas de basque,* figure de danse classique.

BASQUINE [baskin]. *n. f.* (*Vasquine,* 1534; esp. *basquina;* de *basque 2).* Jupe régionale des femmes basques. « *Les plis brodés de sa basquine* » (HUGO).

BAS-RELIEF [bɑʀəljɛf]. *n. m.* (1633; de *bas* « petit », et *relief;* calque de l'it. *basso-rilievo*). *Archit. Ouvrage* de sculpture en faible saillie sur un fond uni. *«L'on voit en bas-reliefs les aventures de la déesse* » (FÉN.). ◈ ANT. *Haut-relief, ronde-*bosse.

1. **BASSE** [bas]. n. *f.* (1660; it. *basso* « bas »). ♦ 1° Celle des parties qui fait entendre les sons les plus graves des accords dont se compose l'harmonie. Jouer *la basse d'un quatuor. Basse fondamentale :* basse non écrite qui formait le fondement rationnel de l'harmonie dans la théorie de Rameau. *Basse chiffrée,* se dit d'un procédé de notation consistant en chiffres et signes qui symbolisent des intervalles et que l'on place au-dessus des notes de la partie de basse pour indiquer les accords. *Basse continue* : qui ne s'interrompt pas pendant la durée du morceau. V. Continuo. ♦ 2° *Voix de basse* ou *basse,* voix d'homme la plus grave (ancienn. *basse-contre).* « *Une belle voix de basse, étoffée et mordante* » (ROUSS.). ◇ Celui qui a "ne voix de basse. Une *basse de l'Opéra.* ♦ 3° Se dit d'instruments dont l'échelle sonore correspond *à* la voix de basse. *La basse de viole est aujourd'hui remplacée par le violoncelle.* En jazz, contrebasse*. *La basse électrique.* ♦ 4" *Plur.* Grosses cordes de certains instruments. *Ce piano a de belles basses.* ◈ ANT. *Dessus. Ténor.*

2. **BASSE** [bas]. *n. f.* (1484; de *bas). Mar.* Banc de roches ou de corail, situé à faible profondeur, mais que l'eau ne découvre pas à marée basse.

BASSE-COUR [baskuʀ]. n. *f.* (XVII^e^; « cour intérieure », XIII^e^; de *basse,* et cour). ♦ 1° Cour de ferme réservée à l'élevage de la volaille et des petits animaux domestiques. *Animaux de basse-cour. Poulailler, clapiers d'une basse-cour.* ♦ 2° *Par* ext. L'ensemble des animaux de la basse-cour. « *Comme une poule blessée que toute la basse-cour vient pico-*fer » (MONTHERLANT).

BASSE-COURIER, IÈRE [baskuʀje, jɛʀ]. *n.* (1863; de *basse-cour). Rare.* Personne chargée des soins de la basse-cour.

BASSE-FOSSE [basfos]. *n. f.* (1468; de *basse, et fosse). Vx.* Cachot très profond. ◇ Loc. *Cul-de-basse-fosse :* cachot souterrain creusé dans la basse-fosse même.

BASSEMENT [basmɑ̃]. *adv.* (XVI^e^; de *bas).* D'une manière basse, indigne, vile. Se venger *bassement. Bassement intéressé.* « *J'appelle bourgeois quiconque pense bassement* » (FLAUB.). ◈ ANT. Noblement.

BASSESSE [bacs]. n. *f.* (1120; de *bas).* ♦ 1" Manque d'élévation dans les sentiments. les pensées. *Spécialt.* Absence de dignité, de fierté. V. **Mesquinerie, servilité.** *La bassesse d'un flatteur.* « *La bassesse qui le faisait être plat devant la dureté et répondre par l'insolence à la douceur* » (PROUST). 0 Caractère de ce qui est contraire à l'honneur, de ce qui fait honte. « *La bassesse de certains désirs que nous avons EUS et dont le souvenir* nous *écœure* » (RENARD). ♦ 2" Action basse, qui fait honte. V. Indignité, lâcheté. *Rougir d'une bassesse.* — *Spécialt.* Action servile. V. Compromission, courbette, flat-**terie, platitude.** *Faire des bassesses à qqn.* « *L'art des bassesses et des souplesses l'avait rétabli en sa première faveur* » *(ST-SIM.).* ◈ ANT. *Générosité, grondeur,* noblesse.

1. BASSET [basa]. *n. m.* (XVI^e^; adj., XII^e^; de *bas).* Chien *courant* très bas **sur pattes (V. Teckel).**

2. BASSET [basa]. *n.* m. (1866; it. *bassetto*). Mus. Cor *de basset.* clarinette basse.

BASSÉ-TAILLE [bastaj]. *n. f.* (XVI^e^; de *basse,* et *taille*). Timbre de voix masculine intermédiaire entre le baryton* *et* la basse*. Plur. *Des basses-tailles.* (*Syn.* BASSE CHANTANTE.)

BASSIN [basɛ̃]. n. m. (*Bacin,* 1775; lat. pop. *°bacci* de *baccus.* V. Bac 1). ♦ 1° Récipient portatif creux, de fa généralement ronde ou ovale. V. Bassine, cuvette, **v** *Bassin de métal, de faience, de porcelaine. Bassin à laver mains, les pieds* (V. Tub). ◇ *Bassin hygiénique, ou* ab *Bassin,* récipient émaillé de forme spéciale dans lequel malades alités font leurs besoins. « *Elle fit glisser le ba sous lui* » *(SARTRE). 0 Bassins d'une balance :* les c plateaux. ♦ 2° *Par ext.* Construction, ordinairement pierre, destinée à recevoir de l'eau. **V. Réservoir; auge,** *Le grand bassin des Tuileries.* V. Pièce (d'eau). *Bassin la natation.* V. Piscine. *Bassin d'arrosage. Le bassin d fontaine.* V. Vasque ; **navicelle.** — *Bassin de pisciculture* **Parc ; bouchot.** — *Bassin de décantation,* réservoir où traitées les eaux usées. V. **Épurateur.** ♦ 3° Mar. *Bassin port* : partie d'un port délimitée par des ouvrages (je etc.). *Bassin à flot,* fermé par une écluse qui maintient c tante la hauteur de l'eau. *Bassin à* marée, où la hauteur d est soumise a" flot et a" jusant, *Bassin naturel, ouvert* Rade. *Bassin artificiel. V.* **Darse,** dock. *Bassin de radoub,* l'on assèche pour réparer ou construire des navires. V. (cale sèche). ♦ 4° Géogr. *Bassin* d'un *fleuve* : territoire ar par ce fleuve et ses affluents. *Le Bassin de la Seine.* — *C* Vaste dépression naturelle. V. Cuvette. *Le Bassin parisien* Groupement de gisements houillers ou de minerais. *Ba houiller. Bassin minier. Le bassin de Briey.* ♦ 5° *Anat.* Ence osseuse qui forme la base du tronc et sert de point d'atta aux membres inférieurs (V. **Hanche**), constituée par les os iliaques réunis en avant par la symphyse pubienne e arrière par le sacrum* et le coccyx* (Cf. *Détroit). Le ba est plus large cher la femme que chez l'homme. DU BA* **V. Pelvien.**

BASSINANT, ANTE [basinɑ̃, ɑ̃t]. *ndj.* **(1866; de** *bassi Pop.* Qui bassine, ennuie. V. Rasant.

BASSINE [basin]. *n. f.* (v. 1500: de *bassin).* Bassin 1 et profond servant à divers "sages domestiques ou industr **V. Ustensile. Une** *bassine de cuivre.* **Contenu d'une** bass *Une bassine de confiture.*

BASSINER [basine]. *v. tr.* (1412; de *bassin).* ♦ **1"** Hur ter doucement. « *Ma mère me bassinait le visage* » (ROU — *Hortic.* Arroser en pluie fine. ♦ 2° Chauffer avec bassinoire. *Bassiner un lit.* ♦ *3"* (1844). *Pop.* Ennu fatiguer, importuner. V. Barber, raser; bassinant. « *TU bassines avec ton amour* » (DAUD.).

BASSINET [basinɛ]. *n. m.* (1190; de *bassin).* ♦ 1° *F* Calotte de fer que les hommes d'armes portaient sou casque. — Casque du XIV^e^ s. ♦ 2° Partie de la platine d arme à feu à silex, dans laquelle on mettait l'amorc 3° *Anat.* Partie élargie des voies excrétrices du rein, confluence des grands calices, et qui se continue en bas l'uretère (V. **Pyélite**). ♦ 4° *Bot.* Nom vulgaire de quel renoncules. ♦ 5° *Vx.* Petit bassin où l'on met de l'argent Fig. *et* fam. *Cracher au bassinet* (vx). donner de l'arge contrecœur.

BASSINOIRE [basinwaʀ]. *n. f.* (1454; de *bassi* ♦ 1° Bassin à couvercle percé dans lequel on met d braise et qu'un manche permet de promener dans un lit p le chauffer. ♦ 2° *Pop.* Personne qui ennuie, import *Quelle bassinoire !*

BASSISTE. *n.* m. Abrév. de CONTREBASSISTE.

BASSON [basɔ̃]. *n. m.* (déb. XVII^e^ : it. *bassone* « gr basse »). ♦ 1° *Mus.* Instrument *à* vent *en* bois, à a double formant dans l'orchestre la basse de la série bois. ♦ 2° Musicien qui joue du basson (On dit aussi **BA** NISTE [basɔnist(ə)]).

1. **BASTE!** [bast]. *interj.* (1534; it. *basta* « il suffit »). Interjection marquant l'indifférence, le dédain. V. 1 **importer** (peu m'importe !).

2 . BASTE [bast(ə)]. *n. m.* (XVI^e^; e s p . *basto). V* ♦ 1° L'as de trèfle au jeu de l'hombre. ♦ 2° (1752). Pa qu'on attache a" bât d'une bête de somme.

BASTERNE [bastɛʀn(ə)]. *n. f.* (1580; lat. *baste Ancienn.* ♦ 1° Litière portée par deux mulets. ♦ 2° C à bœufs mérovingien.

BASTIDE [bastid]. *n. f. (1355;* prov. *bastida* « bâtie ♦ 1" *Au moyen âge,* Ouvrage de fortification (V. **Bastil** ville neuve, fortifiée. ♦ 2° *Mod.* (XVI^e^). *En Provence,* P maison de campagne. V. Mas.

BASTIDON [bastidɔ̃]. *n. m.* (1866; dimin. de *bast* Petite bastide (2°). « *J'ai un bastidon dans la campa environnante* » (HENRIOT).

BASTILLE [bastij]. n. *f.* (1370 : altér. de *bastide).* moyen âge, Ouvrage de fortification, château fort. — *Spéc* Le château fort commencé à Paris sous Charles V et servit de prison d'État **(V. Embastiller)** avant d'être dér *en* 1789. *Prise de la Bastille* (14 iuillet 1789).

BASTILLÉ, ÉE [bastije]. *adj.* (*Bateillé* « fortifié », *a.* fr. *bastiller* « fortifier », XII^e^ ; **V. Bastille**). *Blas.* (XV Garni de créneaux renversés vers la pointe de l'écu.

ASTING ou BASTAING [bastɛ̃]. n. m. (1877; de.). Nom commercial des madriers de sapin.

ASTINGAGE [bastɛ̃gaʒ]. n. m. (1747; de *bastinguer* ctre des bastingues », prov. *bastengo* « toile matelassée », ıstir « apprêter »). Mar. *Ancienn. Coffres ou* caissons à ics disposés autour du pont d'un vaisseau et qui ser- t de défense contre le feu de l'ennemi. *Mod.* **V. Filière, ~-corps, lisse, pavois. S'appuyer au bastingage.**

ASTION [bastjɔ̃]. *n.* m. (xv^e^; pour *bastillon;* dimin. *astille*). ♦ 1° Ouvrage de fortification faisant saillie enceinte d'une place forte. V. **Fortification.** *Les bastions château fort, d'une ligne fortifiée.* ♦ 2° *Fig. Ce* qui d efficacement, forme le plus ferme soutien. *L'Espagne ' bastion du catholicisme. V.* **Rempart, retranchement, en.**

LSTONNADE [bastɔnad]. *n. f.* (1482: *it. bastonata. ıstone* « bâton »). Volée-de coups de 'bâton. *Donner: oir la bastonnade. La peine de la bastonnade.* **V. Fusti-** 1.

ASTOS [bastos]. n. m. (1916; de la marque de cigarettes *s*). *Arg.* Cartouche, balle d'arme à feu.

ASTRINGUE [bastrɛ̃g]. n. *m.* (1802; <<machine à impri- es toiles », 1799; o. i.). ♦ 1° *Fam.* Bal de guinguette, ng populaire. « *L'orchestre composé de cinq artistes nlieue jetait au loin sa musique de basfringue, maigre utillante* » (MAUPASS.). ♦ 2° Par ext. *Fam.* Orchestre ;eur. *Pop.* Tapage. ♦ 3° *Pop.* Instrument, appareil. **es, affaires. V. Attirail, bataclan. Emporter** *tout* **son** *ingue.*

AS-VENTRE [bavãtʀ(ə)]. *n.* m. (1636; de *bas,* et *ventre).* courant de l'hypogastre, partie inférieure du ventre, ssous du nombril. *Douleurs dans le bas-ventre.*

AT [bat]. n. *m.* (Forme angl. du fr. batte). V. BATTE.

AT [bal. *n. m.* (1268; bas lat. *°bastum,* de *°bastare* ter »; *gr. bastadzein*). Dispositif que l'on place sur le es bêtes de somme pour le transport de leur charge. V. ais, selle. Mulets *de bât. Bât pour le transport des blessés.* **ıcolet.** — Fig. *C'est là* que le *bât* le *blesse* : c'est le défaut cuirasse, c'est son point sensible. ◈ HOM. *Bas* (1 et 2).

ATACLAN [bataklã]. *n. m.* (1 7 6 1 ; onomat.). *Fam.* ail, équipage embarrassant. V. **Attirail, bazar.** *Et tout aclan* (et **tout le reste**).

ATAILLE [bataj]. *n. f.* (XII^e^; bas lat. *battalia* ((escrime », *ttuere* « battre »). ♦ 1° Action de deux armées qui se ıt combat. *Bataille terrestre, navale, aérienne. La bataille Marne.* V. Combat, **opération.** *-Livrer bataille. Gagner, e une bataille.* ◇ *Champ de bataille* : le terrain où se la bataille. V. Champ (champ d'honneur). ◇ *Cheval ttaille* : ancien". Cheval propre à être monté un jour taille (V. Coursier) ; *fig.* Sujet favori, argument sur lequel :vient sans cesse (V. Argument. dada. marotte): sujet. in propice dans une discussion, une lutte politique. 'an *de bataille* : plan dressé en vue de la bataille; *fig.* nble de dispositions prévues pour le succès d'une entre- *Dresser* un *plan de bataille.* V. Plan. ♦ 2° *Par ext.* nge de coups, lutte entre deux ou plusieurs antagonistes. **agarre, combat, lutte, mêlée,** rixe. ♦ 3° *Fig.* Toute lutte laquelle on se trouve aux prises avec les hommes ou les ements. « *La vie (est) une bataille sans trêve et sans* » (R. ROLLAND). ♦ 4° EN BATAILLE : vx, En ligne la bataille. — Mod. *En bataille* rang&, suivant un *de bataille, un ordre de bataille.* ◇ Mar. *Mettre la e* en *bataille* : dans le plan longitudinal du navire. utom. *Stationnement* en bataille, dans lequel la voiture pas parallèle au trottoir (Cf. En épi). ◇ *Porter, mettre hapeau en bataille ;* de travers, n'importe comment. *vieil homme au feutre en bataille* » (MAURois). *Avoir ıeveux, la* barbe en *bataille* : en désordre. ♦ 5° Jeu de s très simple. Jouer *à* la *bataille.*

ATAILLER [bataje]. v. *intr.* (1160, sens pr.; de *bataille).* ester, disputer avec ardeur pour persuader. *Batailler faire entendre raison.* — *Fam.* S'évertuer à surmonter lifficulté, un obstacle. *Il m'a fallu batailler pour gagner* **e. v. Lutter.**

ATAILLEUR, EUSE [batajœʀ, øz]. *adj.* (1213; de *ller).* Qui aime à batailler, à se battre; qui recherche les lles, les discussions. V. **Belliqueux, combatif, querelleur.** *ıi le tempérament le moins batailleur, l'esprit le plus liant qui soient* » (GIDE). — Subst. *Un batailleur. V.* **rreur.** ◈ ANT. Conciliant, *pacifique.*

ATAILLON [batajɔ̃]. *n. m.* (1 5 4 3 ; it. *battaglione,* ent. de *battaglia.* **V. Bataille**), ♦ 1° **Vx ou** *littér.* Troupe ombattants. V. **Armée, troupe.** — *Mod.* Unité milita& ant plusieurs compagnies. *Bataillon d'infanterie. de bataillon.* V. Commandant. *Bataillon d'Afrique Bat' d'Af') ;* bataillon disciplinaire. ♦ 2° *Par ext.* rand nombre. V. Troupe. *Elle a un bataillon d'enfants.*

ATARD, ARDE [batar, ard(ə)]. *udj.* (1190; p.-ê, de engendré *sur le* bât », *ou* germ. *°bansti* « *grange D).* ♦ 1° Qui est né hors mariage. *Enfant bâtard.* V. Naturel; **illégitime.** — Subst. *Les bâtards de Louis XIV. Légitimer un bâtard.* ♦ 2° *Par* anal. Qui n'est pas de race pure. V. Hybride croisé. *Chien bâtard.* Subst. « *Son chien Dick, affreux bâtard de caniche et de barbet* » (MAUROIS). ♦ 3° *Fig.* Qui tient de deux genres différents ou qui n'a point de caractère nettement déterminé. *Une solution bâtarde.* ◇ *Écriture bâtarde,* ou subst. BÂTARDE : intermédiaire entre la ronde et l'anglaise. ◇ *Pain bâtard,* et subst. m. BÂTARD, pain de fantaisie d'une livre. ◈ ANT. *Légitime: race* (de race).

BATARDEAU [batardo]. *n. m.* (1446; a. fr. *bastart* « digue » *;* de *bâtir*). Digue, barrage provisoire établi sur un cours d'eau pour assécher en aval le terrain où l'on a des travaux à faire. ◇ *Mar.* Caisson étanche que l'on applique à la coque d'un navire pour en réparer une partie ainsi mise à sec.

BÂTARDISE [batardiz]. *n. f.* (1550; de *bâtard*). État de bâtard.

BATAVIA [batavja]. *n. f.* (1866; *lat. Batavi* « Hollandais »). Sorte de laitue à feuilles croquantes ondulées.

BATAVIQUE [batavik]. *adj.* (1835; de *Batave* « Hollandais »). *Larmes bataviques* : gouttes de verre effilées, produites par le contact du verre fondu et de l'eau froide (d'abord observées à Leyde, Hollande).

BATAYOLE [batajɔl]. *n. f.* (1740; *baaillole,* XVI^e^; it. *battagliola,* de *battaglia.* **V. Bataille**). *Mar.* Montant vertical d'une rambarde. V. Chandelier.

-BATE. Elément, du gr. *batein* « marcher, s'appuyer » (ex. : Acrobate).

BATEAU [bato]. n. *m.* (XII^e^; a. angl. *bât* (angl. mod. *boat*), et suff. *-eau*). ♦ 1° Nom générique des ouvrages flottants de toutes dimensions, destinés à la navigation. V. Barque, **bâtiment, embarcation, navire, paquebot, vaisseau.** *Mar. Nom* générique des embarcations et navires de très faible tonnage. — *Voyage en bateau. Prendre le bateau.* V. Embarquer (s'). *Bateau à* **rames.** *Bateau à voiles* **(V. Voilier).** *Bateau à vapeur.* V. Steamer. *Bateau à moteur. Bateau de commerce* (V. Cargo, **péniche).** *Bateau-citerne* : spécialement aménagé pour le transport des liquides, eau, vin, pétrole. V. Tanker. *Bateau de pêche. Bateau-pilote,* qui guide les bateaux au port. *Bateau-remorqueur.* V. Remorqueur. *Bateau de sauvetage. Bateau-pompe. Bateau de plaisance.* V. Yacht. *Bateau-mouche.* V. **Mouche.** *Mauvais bateau,* **V. Rafiot.** — Par anal. *Bateau-lavoir.* V. Lavoir. ♦ 2° *(En appas.).* En forme de bateau. *Lit bateau,* dont les pans rejoignant les dossiers sont *incurvés. Encolure bateau,* décolletée en pointe sur chaque épaule. (1877). *Ventre* en *bateau* (méd.). ◇ N. *m.* Partie plus basse d'un trottoir à l'endroit des portes cochères, des garages. ♦ 3° Fig. et fam. *Monter* un *bateau à qqn* : inventer une plaisanterie, une histoire pour lui en faire accroire. V. **Mensonge.** ♦ 4° Adj. invar. *Fam.* Banal, rebattu. Un sujet *bateau.*

BATEAU-FEU [batofø]. *n. m. (1887;* de *bateau, et feu).* Bateau de construction spéciale, muni d'un phare *fixe,* et mouillé *à* la *manière* d'une bouée, à proximité d'un endroit dangereux. Plur. *Des bateaux-feux.* (On dit aussi *bateau-phare.)*

BATEAU-PHARE. V. BATEAU-FEU.

BATÉE [bate]. n. *f.* (1868; var. de *bottée* « plat en terre battue », de *battre).* Récipient conique dans lequel on lave les terres et les sables aurifères.

BATELAGE [batlaʒ]. n. *m.* (1 4 4 3 ; de *bateau).* ♦ 1° Droit ou salaire payé au batelier. ♦ 2° Service de bateaux assurant la communication des navires entre eux.

BATELÉE [batle]. n. *f.* (XIII^e^; de *bateau). Vx.* Charge d'un bateau.

BATELER [batle]. v. *intr.;* conjug. *appeler* (XVI^e^; *a.* fr. *baastel,* o. i.). Faire des tours d'adresse, de passe-passe. V. **Bateleur.**

BATELET [batlɛ]. n. *m.* (XIII^e^; de *bateau). Rare.* Petit bateau.

BATELEUR, EUSE [batlœʀ, øz]. n. (XIII^e^; a. fr. *baastel* « instrument et tour d'escamoteur »). *Vieilli.* Personne qui fait des tours d'acrobatie, d'adresse, d'escamotage, de force sur les places publiques, dans les foires. V. Acrobate, équi- **libriste, forain, funambule, hercule, histrion, jongleur, lutteur, prestidigitateur, saltimbanque.**

BATELIER, IÈRE [batəlje, jɛʀ]. *n.* (XIII^e^; de *bateler).* Personne dont le métier est de conduire un bateau sur les rivières et canaux. V. Marinier. — *Spécialt.* Personne qui transporte des passagers d'une rive à l'autre. V. Passeur.

BATELLERIE [batɛlʀi]. n. *f.* (1390; de *bateau).* ♦ 1° Industrie du transport fluvial. ♦ 2° Ensemble des bateaux de rivière.

BÂTER [bate]. v. *tr.* (1530; de *bât).* Mettre un bât (à une bête de somme). — Fig. *Âne bâté,* ignorant. lourdaud. ◈ ANT. *Débâter.*

BAT-FLANC [baflã]. II. *m. invar.* (fin XIX^e^; de *battre,* et *flanc).* Pièce de bois qui, dans les écuries, sépare deux chevaux. *Par ext.* Cloison en bois dans un dortoir. « *Une*

de ces cellules sans fenêtre, sans lumière, sans bat-flanc » (F. GIROUD).

BATH [bat]. *ndj. invar.* (1846; interj., 1804; p.-ê. de *battant* (neuf), V. Battre, III). Pop. Chic, serviable. « *T'es bath, Fernande. Tu* m'as passé le filon » (CARCO). — Agréable, *beau. C'est bath!* V. Chouette, épatant. ◇ HOM. *Batte.*

BATHY-. Élément, du *gr. bathus* « profond ».

BATHYAL. ALE, AUX [batjal, o]. *adj. (v.* 1953; du gr. *bathus* « profond »). *Océanogr.* Qui concerne la zone sous-marine comprise entre 200 et 2 000 m (correspondant a" talus ou plateau continental*).

BATHYMÉTRIE [batimetʀi]. *n. f.* (1863; de *bathy-, et -métrie*). Mesure des profondeurs marines. V. Sondage.

BATHYMÉTRIQUE [batimetʀik]. *adj. (1878;* de *bathymétrie*). Qui a rapport à la bathymétrie. *Carte bathymétrique.*

BATHYSCAPHE [batiskaf]. *n. m.* (1946; de *bathy-, et* gr. *scaphê* « barque »). Appareil destiné à conduire des observateurs dans les grandes profondeurs sous-marines.

BATHYSPHÈRE [batisfɛʀ]. *n. f. (1928;* de *bathy-, et -sphère).* Sphère très résistante reliée à la surface par un câble pour explorer les grandes profondeurs sous-marines.

BÂTI, IE [bati]. *adj.* (V. Bâtir). ♦ 1° Sur lequel est construit un bâtiment. *Propriété bâtie, non bâtie.* ♦ 2° Fait (personnes). *Être bâti en force, à chaux et à sable. Bien, mal bâtie.* V. Balancé, fait, fichu. « *Un gentilhomme gueux et mol bâti* » (MOL.).

BATI [bati]. *n. m.* (1699; de *bâtir).* ♦ 1° *Menuis.* Assemblage de montants et de traverses. Charpente qui supporte les diverses pièces d'une machine, qui sert à leur assemblage. *Le bâti d'une* charrue. V. Armature, carcasse. charpente, châssis. ♦ 2° *Cout.* Couture provisoire à grands points.

BATIFOLAGE [batifɔlaʒ]. *n. m.* (1532; de *batifoler). Fam.* Action de batifoler; je" folâtre.

BATIFOLER [batifɔle]. *v. intr.* (déb. XVI^e^ ; it. *battifolle,* boulevard où les jeunes gens s'amusaient). *Fam. S'amuser* à des jeux folâtres. V. Amuser (s'), folâtrer. « *Faner, c'est retourner du foin en batifolant* » (SÉV.).

BATIFOLEUR, EUSE [batifɔlœʀ, øz]. n. (1835; de *batifoler). Fam.* Personne qui batifole.

BATIK [batik]. n. *m.* (1845; mot javanais). Espèce de soie peinte, à la mode javanaise (répandue v. 1900).

BATIMENT [batimã]. *n. m. (1160;* de *bâtir).* ♦ *1" Vx.* Action de bâtir *(pr. et fig.).* V. Construction, création. ◇ Par ext. *Mod.* L'ensemble des industries et métiers qui concourent à la construction des édifices. V. Construction; charpenterie, couverture, maçonnerie, marbrerie, menuiserie, peinture, plâtrerie, plomberie, serrurerie, vitrerie. *L'industrie du bâtiment. Entreprise, entrepreneur de bâtiment. Ouvrier du bâtiment. Peintre en bâtiment.* — PROV. *Quand le bâtiment va, tout va* (dans *les affaires).* — LOC. *Être du bâtiment, être* de la corporation, s'y connaître. ♦ 2° (XVII^e^). Toute construction servant à loger des hommes, des animaux ou des choses. V. Abri, bâtisse, construction, édifice, immeuble, maison. *Le corps d'un bâtiment* : sa partie principale. *Les ailes* d'un bâtiment. Les bâtiments d'une ferme.* ♦ 3° Par anal. *Techn.* Bateau de fort ou de moyen tonnage. V. Navire, vaisseau.

BÂTIR [batiʀ]. *Y. tr.;* conjug. *finir* (déb. XII^e^ ; frq. **bastjan* « assembler ou construire avec de l'écorce » *(bast).* ♦ 1° Élever sur le sol, à l'aide de matériaux assemblés. V. Construire, édifier, élever, ériger. *Bâtir une maison. Se faire bâtir une villa.* LOC. fig. *Bâtir des châteaux* en Espagne. Bâtir une ville.* Pronom. *Brasilia s'est bâtie très rapidement.* — Fig. *Bâtir* sur *le sable* : former "ne entreprise qui ne repose sur rien de solide, qui *ne* peut durer. *Pierre à bâtir. Terrain à bâtir :* destiné à la construction. — Faire (son nid) en parlant des oiseaux. ◇ *Par ext.* Faire bâtir. *L'architecte qui a bâti cette maison.* ♦ 2° *Fig.* V. Construire, édifier, élever, établir, fonder. *Bâfir sa fortune sur la misère d'autrui. Bâtir une théorie.* « *Il bâtissait sur des statistiques mouvantes des théories aussitôt lézardées* » (MAUROIS). ♦ 3° *Cout.* Assembler provisoirement deux morceaux de tissu, les pièces d'un vêtement, à grands points. *Bâtir une jupe pour l'essayage.* — Etre bâti, en construction. *Cette ville s'est bâtie en peu de temps.* ◇ ANT. *Démolir, détruire, raser, renverser, ruiner. Débâtir.*

BÂTISSE [batis]. *n. f.* (1701; de *bâtir).* ♦ 1° La partie en maçonnerie, le gros œuvre d'un bâtiment. ♦ 2° Bâtiment de grandes dimensions (parfois avec l'idée de laideur). « *Une laide bâtisse prétentieuse* » (LOTI).

BÂTISSEUR, EUSE [batisœʀ, øz]. *n.* (1539; de *bâtir).* Personne qui bâtit, fait beaucoup bâtir. V. Architecte, constructeur. *Un bâtisseur de villes.* V. Fondateur. -- Fig. *et* péj. *Des bâtisseurs d'utopies.* ◇ ANT. *Démolisseur.*

BÂTISTE [batist(ə)]. n. *f.* (*Batiche,* 1401; du rad. de *battre).* Toile de lin très fine. V. Toile; linon. ◇ HOM. *Baptiste.*

BÂTON [batɔ̃]. n. *m.* (1080; bas lat. *bastum,* de **bastare* « porter »). Long morceau de bois rond que l'on peut tenir à la main et faire servir à divers "sages. V. Baguette, verge. ♦ 1° (Servant d'appui). *S'appuyer sur un bâton. Bâton d'alpiniste, bâton ferré.* V. Alpenstock, piolet. BÂTON DE S (ou BÂTON) : tige d'acier munie d'une poignée et d'u rondelle près de l'extrémité inférieure, sur laquelle le ski s'appuie. « *Elle disposa ses skis et ses bâtons sur la neige* (M. BEDEL). *Bâton de berger.* V. Houlette. — *Bâton de vieillesse* : sur lequel s'appuie le vieillard: fig. Celui qui est *soutien* d'un vieillard. Cef *enfant sera un jour votre bâ de vieillesse.* ♦ 2° (Servant à frapper). V. Épieu, fér gourdin, matraque, pieu, trique. *Donner,* recevoir *des co de bâton,* une *volée de coups de bâton.* V. Bastonnade. *Écrir au bâton* ou *bâton.* ♦ 3° (Symbole de l'autorité, du comman ment). V. Sceptre; houlette. *Bâton de commandement. Bâ pastoral.* V. Crosse (de l'évêque). — *Le bâton de Maréch de France,* PROV. *Tout soldat porte son bâton de marèch dans sa giberne.* — Fig. et fam. C'est son *bâton de maréch* le couronnement de sa carrière, la plus haute dignité laquelle il puisse parvenir. ♦ 4° BÂTON DE CHAISE : bois tour qui sert à relier les montants d'une chaise. Se disait des bâ to qui servaient à porter les chaises à porteur. Fig. *Mener u vie de bâton de chaise* : une vie agitée, déréglée. ♦ 5° BÂTO se dit de divers instruments, outils, objets de forme plus moins cylindrique. *Bâton blanc d'agent de police* (po régler la circulation). *Bâtons servant d'entrave.* V. Bill tribart. Fig. Mettre des *bâtons dans les* roues : susciter difficultés, des obstacles. V. Entraver. ◇ Spécialt. Baguette de tambour. *Batterie à bâtons rompus, en* frappa de manière intermittente. LOC. *fig. Parler à bâtons rompus* de manière peu suivie, en changeant de sujet. « Ce *sont causeries à bâtons rompus dont le sens souvent échappe* (Lon). — Baguette d'escamoteur. LOC. fig. *Tour de bâto* profit secret, ristourne illicite. ♦ 6° Comm. Morceau (d'u substance) en forme de bâton. *Bâton de craie, de réglis. Bâton de* rouge à *lèvres.* ♦ 7° Trait vertical que les enfan font pour apprendre à écrire. V. Barre.

BÂTONNAT [batɔna]. *n. m.* (1842; de *bâtonnier).* Fonctions de bâtonnier de l'ordre des avocats; durée ces fonctions.

BATONNER [batɔne]. v. *tr.* (fin XII^e^ ; de *bâton).* Frapp de coups de bâton. V. Bastonnade.

BÂTONNET [batɔnɛ]. *n. m.* (1260; de *baron).* ♦ 1° Pe bâton. ♦ 2° *Sc.* Se dit d'éléments qui ont l'aspect d' petit bâton (bacilles, chromosomes). *Bâtonnets de la rétin* cellule nerveuse de la rétine, sensible à la lumière par s prolongement qui contient le pourpre rétinien.

BÂTONNIER [batɔnje]. *n. m.* (*Bastonnier* « *porte-*-ba nière ». XIII^e^ ; de *baston.* V. Bâton). ♦ 1° *Ancienn.* Port banni& d'une confrérie; *spécialt.* Le chef de la confrér des avocats. ♦ 2° *Mod.* Avocat élu par ses confrères po être le chef et le représentant de l'ordre dans le ressort leur barreau. *Fonctions de bâtonnier.* V. Bâtonnat.

BATOUDE [batud]. n. *f.* (1890; mot ital. *battuto).* Tren plin très flexible, en "sage dans les cirques.

BATRACIENS [batʀasjɛ̃]. n. *m. pl.* (fin XVIII^e^ ; *batrakhos* « grenouille »). Classe d'animaux vertébrés tétr podes amphibies dont la peau nue, molle, humide, est cribl de glandes à sécrétion visqueuse, dont la respiration e surtout cutanée, et qui subissent une métamorphose. *Ordr de batraciens : anoures, apodes, urodèles. — Au sing.* Anim appartenant *à cette classe. La grenouille est un batracien.*

BATTAGE [bataʒ]. *n. m.* (1329; de *battre).* ♦ 1° Actio de battre. *Le battage des tapis à la fenêtre. Agric.* Opérati qui consiste à séparer de l'épi ou de la tige les *graines* de ce taines plantes. *Battage du blé, du colza. Aire de battag Battage au fléau, à la batteuse.* ◇ *Battage de l'or,* pour réduire en feuilles très minces servant à la dorure. ♦ 2° (186 d'apr. *battre la* grosse *caisse). Fig. et fam.* Publicité tap geuse, exagérée autour d'une personne ou d'une chose. Publicité, bluff, bruit, réclame. *On fait beaucoup de battag autour de ce livre.*

1. BATTANT [batã]. *n. m.* (XIII^e^ ; de *battre).* ♦ 1° Piè métallique en massue suspendue à l'intérieur d'une cloc contre les nargis de laquelle elle vient frapper. ♦ 2° Part d'une porte, d'une fenêtre, d'un meuble-,-mobile sur s gonds. V. Vantail. « *Les deux battants vitrés de la port fenêtre* » *(COLETTE). Ouvrir une porte à deux battants.* 3° Nom de diverses pièces d'instruments ou de machine *Battant de moulin, de métier à tisser, de trémie.* V. Traque *Battant d'un loquet.* V. Clenche. ♦ 4° *Mar. Battant d' pavillon* : sa dimension horizontale; qui bat a" gré du ven ◇ ANT. Guindant.

2. BATTANT, ANTE [batã, ãt]. *adj.* (1762; de *battre* Qui bat. *Pluie battante:* très violente. *Porte battante :* por qui se referme d'elle-même. *Le cœur battant,* avec une grand émotion. « *Des maîtres* que nous *n'avons jamais q chapeau bas et cœur battant* » (DUHAM.). ◇ *Tambour battan* a" son du tambour. *Fig.* Rapidement, rondement.

3. BATTANT [batã]. *n. m.* (1936; de *battre* trans., peu être d'après angl. *battling* « combatif »). *Sports.* Sportif q

nale par sa combativité. « *L'escrimeur est un battant; urs prêt à l'attaque et à la contre-attaque* » *(Le Monde,* 1966). — *Par* ext. (1967). Personnalité très combative. *battant dont la puissance de travail n'a cessé d'impres-r tous les membres du bureau politique* » *(Nouv. Obs..* -1972).

ATTE [bac]. *n. f.* (1393; de *battre).* ♦ 1° Se dit de divers ments qui servent à battre, fouler, tasser. V. Bâton, r, maillet, massue, palette, tapette. — Par ext. *Batte anchisseuse* : petit banc sur lequel on bat le linge. ◇ ts) *Batte de jeu de paume. Botte de cricket* : battoir rt à renvoyer la balle. ♦ 2° Action de battre l'or, l'argent le réduire en feuilles. *La batte de l'or.* ◈ HOM. *Bat, bath.*

ATTÉE [bate]. *n. f.* (XVIIe ; de *battre).* Partie du dormant e laquelle vient battre une porte quand on la ferme.

ATTELLEMENT [batɛlmɑ̃]. *n. m. (1690; a.* fr. *bateiller* heler »). *Archit.* Double rang de tuiles terminant le bas it.

ATTEMENT [batmɑ̃]. *n. m.* (XIIe ; de *battre).*

♦ 1° Choc ou mouvement de ce qui bat (III, 2°, 5° ; bruit qui en résulte. V. Coup, heurt; frappement, **mar-ent.** *Le battement du fer sur l'enclume.* V. Martèlement. *ttement alternatif des rames. Le battement d'une porte ermée. Le battement de la pluie contre les vitres.* — *Bat-t de mains.* V. Applaudissement. — *Battements d'ailes.* ruissement, frémissement. « *Un grand oiseau fouettant du battement de ses ailes* » (PROUST). — *Battement des des paupières.* V. Cillement, clignement. ♦ 2° Nom de ements des pieds (escrime), des jambes (danse), qui nt (Cf. Jeté battu). ♦ 3° *Le battement du cœur :* mou-nt alternatif de contraction et de dilatation du cœur. *ment du pouls, des artères.* V. Pulsation, rythme. *Avoir ttement, des battements de cœur* : sentir son cœur battre Fort. V. Palpitation. « *Le battement de ses artères faisait sa tête un bruit assourdissant* » (MART. du G.). ♦ *ath.* Petit décalage entre deux fonctions périodiques de ences voisines. — *Phys.* Phénomène dû à la super-on de deux vibrations de fréquence rapprochée.. V. érence. ♦ 5° Intervalle de temps. Nous *avons* un *bat-t de vingt minutes pour change; de train. Il y a du bat-t.*

Battement d'une porte, d'une fenêtre, couvre-joint ur l'un des battants; montant fixe sur lequel viennent uyer les deux battants. — *Battement d'une persienne, volet* : pièce métallique scellée en dehors de la fenêtre l'empêcher de battre.

ATTERIE [batri]. *n. f. (fin* XIIe ; de *battre).*

Vx. Querelle violente; échange de coups. V. Bagarre, *lle.*

♦ 1° (XVe-XVIe ; de « action de battre l'ennemi, de sur lui »). Réunion de pièces d'artillerie et du matériel saire à leur service; emplacement, ouvrage de forti-on destiné à recevoir *ces* pièces. *Batterie de canons. rie rasante, protégée, masquée par un épaulement. Bat-côtière. Batterie antichars. Batterie de D.C.A. Mettre tterie :* en position de tir. — Unité d'un régiment d'artil-*Le capitaine commandant la troisième batterie.* ◇ Fig. *'i.* Moyen qu'on emploie pour réussir à qqch. ou faire uer une tentative. V. Combinaison, machination, mesure, Loc. mod. *Dresser ses batteries: changer de batteries. (1294). Batterie de cuisine,* ensemble des ustensiles étal servant à faire la cuisine; *pop.* Ensemble des déco-ns portées par un militaire. ◇ *Phys.* Réunion d'élé-s générateurs de courant électrique. *Batterie d'accumu-rs, de piles. Batterie de cellules solaires. La batterie automobile.* — Ensemble d'éléments, série. *Batterie iaudières, de laminoirs* (V. Train). « *Des batteries de cteurs* » (DUHAM.). *Batterie de tests.* ♦ 3° Manière de e le tambour; roulement particulier. V. Breloque, **cha-**, champ, charge, **diane,** générale, rappel, réveil. — Mus. de notes détachées en arpèges, sur un instrument à es. *À la guitare,* Manière de jouer en battant les cordes les doigts. ♦ 4° Ensemble des instruments à percussion orchestre. V. Caisse, cymbale, timbale. *Tenir la batterie.* **atteur.** *Batterie de jazz.*

ATTEUR [barœn]. *n.* m. (fin XIIe ; de *battre).* ♦ 1° Vx. qui aime à battre, à donner des coups. ♦ 2° (Pro-ons). *Batteur d'or, d'étain,* ouvrier qui réduit l'or, l'étain uilles très minces. *Batteur en grange,* qui bat les gerbes, ois *au fléau. Batteur de brousse* : celui qui bat la brousse. *Loc. fig. (Vx). Batteur de fer. V.* Ferrailleur. — *Batteur ivé,* celui qui passe son temps à battre le pavé, courir ues. ♦ 4° *Mus.* Celui qui joue de la batterie dans un estre de *jazz.* ♦ 5° *(Appareils).* Ustensile ménager pour e, mêler (fouet mécanique ou électrique. V. Mixer). *ur à œufs.* — Organe principal d'une batteuse. Machine oluche le coton. *Batteur-éplucheur, batteur-étaleur. Sports* (cricket, hockey, base-ball). Joueur qui frappe une batte la balle reçue du *lanceur.*

ATTEUSE [batøz]. *n. f.* (1860; de batteur). ♦ 1° *Agric.* Machine qui sert à l'égrenage des céréales, des plantes fourragères. V. Battage. *Moissonneuse-batteuse-lieuse. Batteuse à vapeur.* ♦ 2° Appareil ou bat le métal. le réduit en feuilles par pression.

BATTITURES [batityʀ]. *n. f. pl.* (1564; de *battre).* Parcelles de métal qui jaillissent sous le marteau du forgeron.

BATTLE-DRESS [batɔldʀɛs]. *n.* m. *invar.* (1943; mot angl., « tenue *(dress)* de combat *(battle)* »). Blouson militaire en toile. « *Le général ne porte pas la combinaison de vol mais un foulard glissé dans son battle-dress* » *(Le Monde.* 17-y-1964). — *Par* ext. Blouson de toile. « *Musiciens, chanteurs, comédiens, tous portent le même battle-dress* » *(L'Express,* 16-3-1970).

BATTOIR [batwaʀ]. *n.* m. (1307; de *battre).* ♦ 1° Instrument qui sert à battre. — *Spécialt.* Palette de bois avec laquelle on bat le linge. ♦ 2° (1775). *Fig. et fam.* Mains larges et fortes.

BATTRE [batʀ(ə)]. *v. tr. : je bats, nous battons. Je battais. Je battis, nous battîmes. Je battrai. Je battrais. Bats, battons. battez. Que je batte, que nous battions. Que je battisse, qu'il battît. que nous battissions. Battant. Battu* (XIe ; lat. *battuere,* puis *battere,* d'o. gaul.).

I. *V. tr.* Donner des coups répétés, frapper à plusieurs reprises. A ♦ 1° BATTRE un être vivant. V. *Coup:* frapper, **malmener, maltraiter,** rosser, secouer (Cf. *pop.* Arranger, assaisonner. bigorner. botter, casser la gueule, cogner dessus, dérouiller, **écharper,** enfoncer les côtes, épousseter, estourbir, flanquer (une volée*), mettre la tête au carré, passer à tabac; piler. punir ; rentrer dedans, dans le mou ; secouer les puces, sonner, tabasser, taper dessus, tomber sur le paletot). *Il n'y va pas de main morte, il l'a battu comme plâtre, comme un sourd. Battre qqn avec un bâton, un fouet,* etc. V. Bâtonner, cravacher, flageller, fouailler, fouetter, houssiner, sangler. *Battre à coups de pieds, de poings.* V. Bourrer (de coups), boxer, calotter. **claquer.** fouler (aux pieds). gifler, souffleter, **talocher.** *Battre un enfant pour le punir.* V. Châtier, corriger fesser. *Il a voulu le battre.* V. Lever, porter (la main sur). *Il a été battu* à mort. V. Lyncher. — *Battre un homme, un ennemi* à terre; au *fig.* Accabler qqn qui ne peut plus se défendre. ♦ 2° Avoir le dessus sur (un adversaire). *Battre* l'ennemi. V. Vaincre; bousculer, bouter, culbuter, défaire, emporter (l'), enfoncer, tailler *(en* pièces). *Battre à plate couture* (par allus. aux coutures qu'on aplatit en frappant). *V. Écraser. Il a battu son adversaire aux élections. Battre son adversaire* aux *échecs, au tennis* (V. Gagner, damer (le pion), piler). *Nous les battrons, nous les aurons. Se faire battre :* être battu. V. Perdre, succomber. Par ext. *Battre un record.* B Frapper sur (une chose). ♦ 1° Frapper (un corps solide) avec un instrument. *Battre un habit, un tapis.* V. Épousseter, houssiner. *Battre le linge pour le nettoyer* (V. Batte, battoir), *la laine pour la carder. Battre le plâtre.* V. Briser, broyer, pulvériser. *Battre avec* un marteau. V. Marteler. *Battre l'or,* l'argent, le *cuivre :* le réduire en feuilles très minces en le battant. — *Le forgeron bat le fer sur l'enclume.* Loc. *fig. Battre le fer pendant qu'il* est *chaud :* profiter sans tarder d'une occasion favorable. *-Battre le fer à froid.* Fig. *Battre froid* à *qqn* : le traiter avec froideur. « *M. Chalgrin me battait froid, j'avais dû faire une maladresse énorme* » (DUHAM.). — *Battre le briquet*.* ♦ 2° *Battre monnaie* : fabriquer de la monnaie (qui, autrefois, se frappait au marteau). V. Frapper. ♦ 3° Frapper sur ou dans (qqch.) pour remuer, agiter. *Battre le beurre.* V. Baratter. *Battre le blé.* V. Battage, batteuse. « *Battez-moi ces blancs d'œufs* » *(GAUTIER). V.* Brouiller. — Par *ext. Battre les cartes, avant* de les distribuer. V. Mêler. Absolt. C'est *à vous de battre.* ♦ 4° Spécialt. *Battre les buissons,* avec un bâton pour faire lever le gibier. — Par ext. *Le chien bat les taillis.* ♦ 5° (De *battre la terre :* fouler; *et battre les buissons).* Parcourir pour rechercher, explorer. *Battre la campagne, le pays, les chemins.* V. Fouiller, reconnaître. « *On avait beau battre les forêts, fouiller les buissons* » (MAUPASS.). — Fig. *Battre la campagne,* rêver à des sujets variés (sans ordre). V. Déraisonner, divaguer, **extravaguer.** ◇ *Battre* le pavé : le fouler, errer par les rues, aller et venir sans, but. V. Flâner. — *Battre la semelle :* frapper le sol avec ses pieds pour les réchauffer. ♦ 6° *Battre le tambour* : le frapper avec des baguettes pour en tirer des sons. V. Tambouriner. Par *ext. Battre la breloque, la chamade, la générale, le rappel, la retraite.* V. Batterie. Fig. *Battre le tambour, la caisse, la* grosse *caisse,* pour attirer l'attention, publier une nouvelle. ♦ 7° Mus. *Battre la mesure :* marquer la mesure, indiquer le rythme. *Battre la mesure avec une baguette.* — Danse. *Battre un entrechat, des entrechats :* battre les pieds l'un contre l'autre au cours d'un saut. ♦ 8° Heurter, frapper *(son* corps). *Battre ses flancs, sa poitrine.* — Fig. *Battre l'air (vx), se battre les flancs :* faire des efforts inutiles. — Fig. et pop. *Je m'en bats l'ail :* je m'en moque. ♦ 9° Heurter. Un *ivrogne qui bat les murs. Les* vagues battent *la* falaise,. le *navire :* se brisent contre. *La mer bat son plein.* V. Plein. « *Comme un mât battu par la tempête* » (LAMART.). *Les gouttes d'eau battaient la vitre.*

— Heurter en se balançant. « *La martingale de Fouillard lui bat minablement les fesses* » (DORGELÈS). ♦ 10° Frapper de projectiles. V. Canonner; batterie. *L'artillerie commença à battre les positions ennemies. Battre et démolir les murs d'une forteresse.* — *Battre* (un mur) en *brèche :* tirer avec de l'artillerie afin d'ouvrir une brèche. — Fig. *Battre un argument en brèche* : l'attaquer, le ruiner. « *Cette Gironde qui battait le trône en brèche* » (MICHELET). V. Attaquer, ébranler. ♦ 11° *Battre pavillon* : naviguer sous un pavillon. « *Des navires de guerre battant pavillon britannique* » (MART. du G.).

II. V. tr. indir. et intr. ♦ 1° BATTRE EN RETRAITE : se battre en faisant retraite. Fig. V. Abandonner, céder, reculer. ♦ 2° Produire des mouvements répétés. *Battre des mains, des pieds.* V. Applaudir, claquer. — *Battre des ailes, de l'aile,* agiter. « *M. Pitkin bat des paupières et remue la tête* » (DUHAM.). ♦ 3° Tirer ou produire des sons (tambour). *Battre aux champs :* battre le tambour pour rendre quelque honneur. *Le tambour bat.* V. Battant. ♦ 4° BATTANT NEUF, se dit du cuivre qui vient d'être battu par le chaudronnier. *Un chaudron tout battant neuf.* — *Fig.* Complètement neuf. V. Flambant. « *Que devaient être, tout battant neufs, ces* monuments? » (G. d'HOUVILLE). ♦ 5° Être animé de battements. V. Battement. *Le cœur bat. Son pouls bat vite. Le cœur battant :* accéléré par l'émotion (V. Emu). « *La pensée bat, comme la cervelle et le cœur* » *(CLAUDEL).* — Par ext. *Le cœur lui bat :* l'émotion lui fait battre le cœur plus vite. — Trans. *Battre des coups réguliers. Un balancier qui bat les secondes.* V. Marquer. ♦ 6° BATTRE CONTRE. V. Frapper, heurter. *Les vagues battent contre le quai. La pluie bat contre la vitre.* ♦ 7° Heurter périodiquement par un balancement. *La porte bat. Le vent fait battre les volets.*

III. SE BATTRE. V. pron. ♦ 1° *(Récipr.).* Lutter. Commencer à se battre (en venir aux mains). Se *battre avec acharnement, comme des chiffonniers, des crocheteurs, des furies. V.* Bagarrer (se), bouffer (se bouffer le nez), cheveu (se prendre aux cheveux), chignon (se crêper le chignon), colleter (se), expliquer (s'), tabasser (se), taper (se). Se *battre en duel, à l'épée.* V. Dégainer, ferrailler. *Les troupes se sont battues pendant trois jours.* V. Combattre. — *Par exagér.* V. Disputer (se), chamailler (se), quereller (se). Ne *vous battez pas, chacun sera servi* à son *tour.* ♦ 2° Combattre contre un adversaire. *Se battre avec, contre qqn, à coups de poings, au pistolet.* — Risquer sa vie au combat. *Conquérir une position sans se battre, sans* coup férir. Aimer à se *battre.* V. Bagarreur, batailleur. « *Vos hommes savent se battre, mais ils ne savent pas combattre* » *(MALRAUX). -Fig. Voilà une heure qu'il se bat avec* cette serrure. V. Acharner (s'), débattre (se), démener (se).

BATTU, UE [baty]. *adj.* (V. Battre). ♦ 1° Qui a reçu des coups. *Avoir l'air d'un chien battu. Les enfants battus.* ♦ 2° Vaincu. *Une* armée *battue. Un général battu.* — *Battu aux échecs,* au jeu. V. Perdant. — *Ne pas se tenir pour battu :* ne pas avouer sa défaite, ne pas s'y résigner. ♦ 3° Fig. Avoir *les yeux battus : le tour* des yeux bleuâtre, comme si l'on avait reçu un coup. V. Cerné. ♦ 4° (Choses). *Fer battu. Feuilles d'or battu. Œufs battus en neige.* — *Tennis en terre battue. Chemin, sentier battu* : foulé par les pieds des passants, chemin fréquenté. Fig. *Suivre les chemins battus :* les procédés ordinaires, les moyens connus, les usages établis. ♦ 5° Chorégr. *Pas battu :* accompagné de battement. *Jeté battu.*

BATTUE [baty]. n. *f.* (fin XV^e^ ; de *battre) Chasse.* Action de battre les taillis, les bois pour en faire sortir le gibier. *Organiser une battue avec des rabatteurs.*

BATTURE [batyʀ]. *n. f.* (1694; a. fr. *batteure* « action de battre qqn ou qqch. », *de battre).* Au Canada, Partie du rivage que la marée descendante laisse à découvert. « *Il y a du sang sur la neige, tout le long du chemin de la batture* » (A. HÉBERT).

BAU [bo]. *n. m.* (*Balc*, déb. XIII^e^, puis *bauch* « poutre » ; frq. °*balk*). *Mar.* Traverse qui maintient l'écartement des murailles et soutient les bordages. V. Poutre; **barrot.** *Le grandbau* ou *maître bau. Des baux.* ◇ HOM. **Baud**, *baux* (bail), beau, *bot.*

BAUD [bo(d)]. *n.* m. (mil. XX^e^ ; du nom de l'inventeur *Baudot). Téléph., inform.* Unité de vitesse de transmissions de signaux correspondant à un bit* par seconde. ◇ HOM. *Bau, baux, beau,* **bot.**

BAUDET [bodɛ]. *n. m.* (1534; *a.* fr. *bald* « lascif »). ♦ 1° Nom familier de *l'âne. Être chargé comme un baudet : très* chargé. — *Spécialt.* Âne, étalon de l'ânesse ou de la jument. ♦ 2° *Fig.* Tréteau de scieur de bois. V. Chevalet.

BAUDRIER [bodʀije]. *n. m. (1387; baldrei,* XII^e^ ; *p.-ê.* germ. °*balt*, lat. *balteus* « bande »). Bande de cuir ou d'étoffe qui se porte en écharpe (V. Bandoulière) et soutient un sabre, *une* épée. *Ceindre un baudrier.*

BAUDROIE [bodʀwa]. *II. f.* (1562; prov. *baudroi*).Grand poisson de *mer (Pédiculés) à grosse tête* surmontée de tentacules. On dit aussi *Lotte de mer.*

BAUDRUCHE [bodʀyʃ]. *n. f.* (*Bodruche, 1690;* o. i.). ♦ 1° Pellicule provenant du cæcum de bœuf ou de mouton et qui sert à recouvrir ou à fabriquer divers objets. Un *ballon en baudruche.* ♦ 2° Ballon de baudruche. Fig. C'est *une baudruche :* un homme sans consistance.

BAUGE [boʒ]. *n. f.* (1480; var. de *bauche*, gaul. °*b* « fort », et « terre inculte »). ♦ 1° Gîte fangeux de certa animaux. *La bauge du sanglier (V.* Souille), *du cochon* Loge). « Acres *senteurs de la bauge aux pourceaux* » (GID *-Par anal.* Lieu très sale. ◇ *Fig.* V. Boue. « *Allons! retou à ta bauge. Fille et faussaire ça va ensemble* » (DAUD.). ♦ Mortier fait de terre et de paille. V. Pisé.

BAUHINIE [boini]. *n. f.* (1751 ; du bot. *Bohin*). Arb seau de l'Inde à grandes fleurs blanches ou purpuri *(Papilionacées).*

BAUME [bom]. *n.* m. (1190, souvent *basme;* lat. *bal mum*, gr. *balsamon*). ♦ 1° Nom désignant un grand nomb de plantes odoriférantes, notamment les *menthes.* « *L roches tapissées de sauge et de baumes sauvages* » (CHATEAU ♦ 2° Résine odoriférante, sécrétée par certaines plant *Baume de Tolu. Baume du Pérou. Baume du Canada. V.* Sa *Baume styrax.* V. Styrax; alibouffier, benjoin, **liquidamb** *Du baume.* V. **Balsamique.** ♦ 3° Préparation contenant principes balsamiques et employée comme calmant. V. Li ment. « *Elle fut frottée à loisir avec du baume tranquille* (SÉV.), 0 *Fig.* Ce qui adoucit les peines, calme la doule l'inquiétude. V. Adoucissement, apaisement, **consolati dictame,** remède. *Mettre du baume dans le cœur.* « *Enfin lettres des vrais et vieux amis versaient un baume sur égratignures et les plaies* » (DUHAM.).

BAU MÉ [borne]. *n. m.* (1922; n. pr.). ♦ 1° Aréomètre chimiste Baumé. ♦ 2° *Degré Boumé,* unité de la division l'échelle portée sur l'aréomètre Baumé.

BAUMIER. V. BALSAMIER.

BAUQUIÈRE [bokjɛʀ]. *n. f.* (1579: de *bau*). *Mar. Ce* ture intérieure d'un navire, formée dé pièces de bois q par leur épaisseur, servent à lier les couples entre eux, e soutenir les baux.

BAUXITE [boksit]. *n. f.* (1847; des *Baux de Proven* où fut découvert un gisement). Roche silicatée renferm surtout de l'alumine, du sesquioxide de fer et de l'eau. *bauxites rouges (riches en fer, pauvres en silice) serven la préparation de l'aluminium.*

BAVARD, ARDE [bavaʀ, aʀd(ə)]. *adj.* (XV^e^ ; de *b* «bavardage »). ♦ 1° Qui aime à parler, parle avec abondan intempérance. V. Babillard, loquace, verbeux, **volub** *Bavard comme une pie.* — Subst. *Un intarissable bavard. Q bavard!* V. Discoureur, jaseur, phraseur; et *aussi* **Caqu** langue, moulin (à paroles). *0 Par ext. Une rhétorique bavar* V. Diffus, redondant. ♦ 2° Qui raconte avec indiscréti parle quand il convient de se taire. V. Cancanier, **indisc** *Une femme bavarde* (Cf. Une vraie concierge). — Subst. *bavard n'a pas su tenir sa langue.* ◇ ANT. *Muet. silencie* Discret.

BAVARDAGE [bavaʀdaʒ]. *n. m.* (1647; de *bavar* ♦ 1° Action de bavarder. V. **Babillage,** bagou *(fam.),* **caq** caquetage, papotage, parlote. *Elève puni pour bavardage. Par ext.* Le fait d'être prolixe et diffus (par écrit). V. V biage. ♦ 2° *Par ext.* Discours, propos de bavard. *Assez bavardages!* V. Jacasserie. *0 Spécialt.* Propos de bavard (« *Des bavardages. des histoires qui couraient* » *(ZOLA).* Cancan, **commérage, potin,** racontar. ◇ ANT. *Mutis silence.*

BAVARDER [bavaʀde]. Y. *tr.* (1539; de *bavard).* ♦ Parler beaucoup, causer avec qqn de choses et d'autr V. Parler; babiller, bavette (tailler des bavettes), **caus** *Nous avons bavardé ensemble. Perdre son temps à bavard* V. Caqueter, discourir, **jaboter,** jacasser, papoter. ♦ 2° Div guer des choses qu'on devrait taire, commettre des indisc tions. *Quelqu'un aura bavardé.* V. Cancaner, jaser. ◇ A Taire (se).

BAVAROISE [bavaʀwaz]. *n. f.* (1946; « *boisson* », 17 de *bavarois* « de Bavière »). Entremets froid en gelée div sement parfumé.

BAVE [bav]. *n. f.* (*Beve, 1450;* lat. pop. *bava* « boue ♦ 1° Salive visqueuse qui s'écoule de la bouche. *Essu la bave* d'un *bébé.* — Liquide écumeux, spumeux qui s de la bouche de l'homme dans certaines maladies (épilep rage, etc.), ou de la gueule de certains animaux. V. Écu — *Fig.* Propos méchant, venimeux. V. Venin. *La bave calomniateurs.* ♦ 2° *Par* ext. Liquide gluant que sécrète limaçon, l'escargot.

BAVER [bave]. Y. *intr.* (XIV^e^, *aussi* « bavarder » (vx); *bave).* ♦ 1° Laisser couler de la bave. « *Un enfant qui et bave pour toute réponse* » (ROUSS.). — *Par ext. Man* malproprement. ♦ 2° Fig. et pop. *Baver de :* être ah béant (d'admiration, d'étonnement, de surprise). *Bo d'admiration. Il en bave.* « *Il en bavait, tant la chose lui par sait exorbitante* » *(COURTELINE).* ◇ Pop. *En baver :* é soumis à un travail très dur, souffrir. *Il va vous en fa baver.* ♦ 3° Littér. Baver *sur,* souiller par d'indignes paro

'alomnier, médire, salir, souiller. Baver *sur la réputation* qn. ♦ 4° *Par* ext. Se dit de l'encre, de la couleur qui)rde et nuit à la netteté de l'écriture, du dessin, etc. Bavure).

AVETTE [bavɛt] **n.** *f.* (XIIIe ; **de** *bave).*

♦ 1° Grand bavoir ou petite serviette de bébé. ♦ 2° t d'un tablier, d'une salopette, qui couvre la poitrine.) *Bouch.* Partie inférieure de l'aloyau. *Bifteck dans la tte.*

(1846). Fam. Tailler une *bavette :* bavarder.

AVEUX, EUSE [bava. øz]. *ndj.* (XIIe ; de *bave).* ♦ 1° Qui : (1°). *Bouche baveuse.* — Par anal. Omelette *baveuse :* : l'intérieur, peu cuit, reste liquide. ♦ 2° Typogr. *Lettres uses :* dont l'encre, étalée en bavures, macule les contours. NT. Net.

AVOCHER [bavɔʃe], v. *intr.* (1684: **de** *baver.* 4°). *Grav. npr.* Déborder les traits, empâter, maculer les contours. *cre a bavoché. Les caractères bavochent. Une épreuve 'chée.*

AVOCHURE [bavɔʃyʀ]. n. *f.* (1771; de *bavocher*).)âtement des traits, des contours. *Les bavochures d'une ure, d'une estampe.* V. Bavure, macule.

AVOIR [bavwaʀ]. **n. m.** (1860; de *baver).* Pièce de lin- : qui protège la poitrine des bébés. V. Bavette.

AVOLET [bavɔlɛ]. *n.* **m.** (1556; **de** *bas,* et *volet* « *sorte* 'oile »). ♦ 1° Coiffure de paysanne couvrant les côtés : derrière de la tête. — Morceau d'étoffe ornant une ure de femme par derrière. « *Son bonnet blanc à bavolet dentelle* » (FRANCE). ♦ 2° *Auto.* Autrefois. tablier **de** protégeant la carrosserie contre les éclaboussures.

AVURE [bavyʀ]. *n. f.* (XIVe ; de *baver).* ♦ 1° *Techn.* Trace, ie que les joints d'un moule laissent sur l'objet moulé. **Barbe,** barbille, ébarbure, masselotte. *Ébarber les bavures e planche* gravée. ♦ 2° *Par anal.* Trace d'encre empâtant écriture, un dessin, une épreuve d'imprimerie. V. Tache; **)chure,** macule ◇ (mil. XIXe). Erreur pratique, abus, séquence fâcheuse. « *La police a de la peine à éviter ce n nomme pudiquement des bavures* » (*Le Monde,* 27-3-)). ♦ 3° Loc. fam. Sans *bavure :* parfaitement exécuté; eccable (ou impeccablement).

AYADÈRE [bajadɛʀ]. *n. f. (1782; balliadère,* 1770; .. *bailadeira,* de *bailar* « danser »). ♦ 1° Danseuse sacrée 'Inde. ♦ 2° Par appos. *Tissu bayadère,* à rayures multi- ures.

AYART [bajaʀ]. n. *m.* Syn. de BARD.

AYER [baie]. *v. intr.;* (XIIIe ; **var. de** *béer**). *Boyer aux eilles* : perdre son temps eu regardant eu l'air niaise- ıt. V. Rêvasser. — (V. *aussi* **Bâiller**).

AYOU [baju]. *n. m.* (1699; p.-ê. rac. lat. *balneolum* :tit bain » ou corrupt. de *boyau).* En Louisiane et dans le Mississippi, eaux peu profondes à faible courant, ou ıantes (bras secondaire de rivière, méandre abandonné).

AY-WINDOW [bewindo]. **n.** *f. (1664;* mot angl., de « baie », et *window* « fenêtre »). V. Bow-window. — r. *Des bay-windows.* — Recomm. offic. V. **Oriel.**

AZAR [bazaʀ]. n. *m.* (*Bathzar,* **1432**; persan *bâzâr*)uk »). ♦ 1° Marché public en Orient. V. **Souk.** ♦ 2° *Par* (1816). Lieu, magasin, boutique où l'on vend toutes es d'objets, d'ustensiles. — Fig. De *bazar,* **de** mauvaise lité. « *Galanterie de bazar* » (MAUPASS.). ♦ 3° *Fig. et* . (1866). Maison en désordre, où tout est pêle-mêle. *el bazar! — Par ext.* Objets en désordre. *Range ton bazar. Pop.* (1842, « mobilier »). V. Attirail, bagage, barda. *porter tout son bazar.* ♣ 4° (1860). Arg. Vx. Lycée (on *Bar* [baz]).

BAZARDER [bazaʀde]. v. *tr.* (1846; de *bazar). Fam. Se* arrasser, se défaire rapidement de (qqch.). V. **Abandonner,** vendre. « *Il rompit avec la vie mondaine, bazarda ne son frac* » (MONTHERLANT).

BAZOOKA [bazuka]. *n. m.* (1942; mot amer.). Lance- uettes antichar.

1. C. G. [beseʒe]. *n.* **m.** (déb. XXe ; du *vaccin Bilié de Calte et Guérin).* Vaccin antituberculeux.

le Symbole chimique du *béryllium.*

BEAGLE [bigl(ə)]. *n.* **m.** (1888; mot angl.). Chien courant, te de basset à jambes droites. ◈ HOM. Bigle.

BÉANCE [beɑ̃s]. *n. f.* (v. 1200, « désir, intention » ; repris ; de *béer).* ♣ 1° *Rare ou littér.* Etat de ce qui est béant. nd ouvert. « Une *béance énorme* » (CÉLINE). ♦ 2° **(1865):** *écialt.* Méd. *Béance du larynx, d'une artère dilatée.*

BÉANT, ANTE [beɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* **(1544;** p. **prés. de** *béer).* 1° Grand ouvert. *Gouffre béant.* « *Elle avait au-dessus du rcil droit une blessure béante qui lui labourait le crâne* » :OMENTIN). « *Les yeux fixes et béants* » (TAINE). *Bouche nte.* ♦ 2° (Personnes). *Béant d'étonnement. de surprise, dmiration :* qui ouvre grand la bouche, les yeux. « *Nous ms là, béants d'étonnement et de curiosité* » (DUHAM.). Absolt. « *Les* commères **accouraient** *béantes* » (HUGO).

BÉARNAIS. AISE [beaʀnɛ, ɛz]. *adj. et n. (1740;* de *arn).* Du Béarn, province française. Cuis. Sauce *béarnaise,* et absolt. Une *béarnaise,* sauce épaisse au beurre et aux œufs. *Tournedos béarnaise.*

BEAT [bit]. *adj. invar.* (v. **1966;** de *beatnik).* Qui concerne les beatniks* ou la *beat generation. Jack Kerouac, prêtre beat. La révolte* « *beat* »

BÉAT, ATE [bea, at]. *adj.* (1265; lat. *beatus* « heureux »). ♦ 1° *Relig.* Qui est heureux eu Dieu. Subst. « *Mlle Rose. célèbre béate à extases* » (ST-SIM.). ♦ 2° Exagérément satisfait et tranquille; qui exprime la béatitude. Un *air, un sourire béat. Un optimisme béat. V.* Niais. ◈ ANT. **Inquiet, tourmenté.**

BÉATEMENT [beatmɑ̃]. *adv.* (1866; de *béat).* D'une manière béate. *Sourire béatement.*

BÉATIFICATION [beatifikɑsjɔ̃]. **n.** *f. (1372;* **de** *béatifier).* Acte de l'autorité pontificale par lequel une personne défunte est mise au rang des bienheureux. *La béatification est une sorte de préliminaire à la canonisation.*

BÉATIFIER [beatifje]. V. *tr.* (1361 ; lat. chrét. *beatificare,* de *beatus* « heureux »). Mettre au nombre des bienheureux (V. Béatification). *Être béatifié.* V. Bienheureux.

BÉATIFIQUE [beatifik]. *adj.* **(1450;** lat. **chrét.** *beatificus). Relig.* Qui procure la béatitude. *Vision béatifique, extase* que la contemplation de Dieu procure aux élus.

BÉATITUDE [beatityd]. *n. f.* (1265; lat. ecclés. *beatitudo).* ♦ 1° *Théol.* Félicité parfaite dont jouissent les élus. ♦ 2° *Par* ext. Bonheur parfait. V. Bien-être, contentement, euphorie, extase, quiétude, satisfaction. *Plongé dans une douce béatitude.* « *Un air de béatitude faisait volontiers prendre sa physionomie pour niaise* » (ST-SIM.). ♦ 3° *Les huit béatitudes, les Béatitudes :* les huit vertus que Jésus-Christ a exaltées dans le Sermon sur la Montagne. ◈ ANT. **Inquiétude, peine.**

BEATNIK [bitnik]. *n.* (v. 1959: de l'amér. *beat generation* « génération foutue », et du suff. *-nik* copié sur le russe *spoutnik). Jeune* homme (ou **jeune fille) en révolte contre** le conformisme bourgeois et la-société de consommation, qui vit d'expédients, sans domicile fixe. « On *reproche aux beatniks d'être sales, sans ressources et sans profession* » (*Le Monde.* 13-4-1966). V. Hippy.

1. **BEAU** [bo] **(ou BEL** devant un nom commençant par une voyelle ou un h muet, et dans quelques locutions), **BELLE** [bɛl]. *adj.* (*Bel,* XIe ; lat. *bellus* « joli »).

I. Qui fait éprouver une émotion esthétique; *spécialt.* Qui plaît à l'œil *(opposé* à laid). V. Charmant, délicieux, éblouissant, éclatant, enchanteur, exquis, gracieux, harmonieux, joli, magnifique, majestueux, merveilleux, mignon, ravissant, splendide, superbe. *Beau paysage.* V. Pittoresque. *Belle fleur. Belle maison. Beau et riche.* V. Fastueux, somptueux. *Belle musique, beau poème. Une belle décoration.* V. Artistique, esthétique. « *Il n'y a de vraiment beau que ce qui ne peut servir à rien; tout ce qui est utile est laid* » (*GAUTIER).* ◇ Dont le physique, *et spécialt.* le visage répond à certains canons de beauté. Un *bel homme.* V. Adonis. *Une belle femme.* V. Vénus; beauté. *Elle est assez belle.* V. Bien. *Un beau brin de fille. Beau, belle comme un astre, comme le jour. Devenir beau.* V. **Embellir.** Loc. prov. Sois *belle* et *tais-toi.* ◇ Bien habillé, apprêté. *Se faire beau. belle. Une belle dame.* V. Chic, **élégant.**

II. Qui fait naître un sentiment d'admiration ou **de** satisfaction *(opposé à* **mauvais,** médiocre). ♦ 1° *(Choses intellectuelles* ou *morales).* Admirable. *Un beau talent, un beau génie. Les beaux esprits*.* V. Cultivé, distingué, supérieur. *Une belle* page. V. Bon, fort, magistral. — *Une belle âme, un beau geste, une belle action.* V. Admirable, bon, élevé, généreux, grand, noble, sublime. *Fam.* (langage des enfants) *Ce* n'est *pas beau de mentir.* ♦ 2° Qui est très satisfaisant, très réussi dans son genre (des choses qu'on peut voir ou *constater). Une belle salade, un beau rôti. Une belle prise. Avoir un beau jeu. Un beau match. Avoir une belle santé. Un beau voyage.* V. **Agréable.** intéressant. C'est *la belle vie! Le bel âge,* la jeunesse. *De beaux résultats. Une belle situation. Un beau coup, une belle balle,* bien exécuté: bien envoyée. *L'échapper* belle.* — *C'est trop beau pour être vrai. Ce serait* trop *beau!* (cette chose qu'on souhaite). PROV. *Tout nouveau tout beau.* ◇ *(Temps)* Clair, dégagé. *Un beau temps.* V. Clair, **ensoleillé,** radieux, splendide. *Avoir beau temps. Il fait beau.* Subst. *Le baromètre est au beau, au beau fixe.* Fig. *Avoir le moral au beau fixe.* — Par ext. *Un beau jour*, un* certain jour. ◇ *(Mer)* Calme. On sortait *le canot quand la mer était belle.* ◇ (Personnes) *Beau joueur*, beau parleur*.* ♦ 3° *Par ext.* Qui est grand, nombreux, important. *Une belle tranche de viande, de cake. Il en reste un beau morceau.* V. Bon, *gros. Elle est belle femme,* bien eu chair. — *Une belle salle.* V. Vaste. *Une belle* somme. V. Coquet, rondelet; considérable. *Un beau vacarme. V.* Grand. *Une belle gifle.* V. Violent. *Il* y a *beau temps de cela,* il y a longtemps. *Il y a belle lurette.* ♦ 4° Par **antiphr.** V. Mauvais. vilain. *Une belle coupure, brûlure. Une belle' bronchite.* V. **Bon,** joli. C'est *du beau travail! Être dans de beaux draps. C'est un* beau *gâchis.* ***On l'a renvoyé de la belle manière,*** sans ménagements. — Subst. *En faire,* en *dire de belles* (des sottises). *J'en apprends de belles* (des choses scandaleuses). — Fam. C'est *du beau! se*

dit à un enfant qui se conduit mal. ◇ (Augmentatif) Un ***beau salaud. Un bel égoïste. Une belle menteuse.*** — ***Au beau milieu,*** en plein milieu. ♦ 5° Loc. verb. AVOIR BEAU (suivi de l'infinitif), s'efforcer en vain. ***J'ai beau crier, il n'entend rien.*** « ***Nous avons beau faire, nous ne pouvons pas être absolument naturels*** » (LARBAUD). On a ***beau dire, ce n'est pas si mal que cela.*** — Littér. IL FAIT BEAU (suivi de l'infinitif) : il est commode de. « ***Il fait beau croire aux prodiges lorsque les prodiges nous arrangent*** » (COCTEAU). ***Il ferait beau voir que :*** il serait incroyable ; ***par ext. Ce*** serait trop commode (en matière de ***menace). Il ferait beau voir qu'ils agissent sans notre avis.*** ♦ 6° Loc. adv. BEL ET BIEN, réellement. « ***Le magnifique vase était bel et bien en porcelaine*** » (GAUTIER). ***Il est bel et bien mort.*** — DE PLUS BELLE, de nouveau et encore plus fort. ***Recommencer de plus belle.***

◈ ANT. Affreux, ***hideux, laid***. Mouvais, médiocre. — HOM. *Bau,* baud, ***baux*** (bail), ***bot; bel.***

2. BEAU, BELLE [bo, bɛl]. *n.* (V. Beau 1).

I. N. m. ♦ 1° Ce qui fait éprouver une émotion esthétique (sentiment d'admiration ; plaisir désintéressé, *spécialt.* du sens de la vue). V. Beauté. ***Etude du beau. V.*** Esthétique. ***Le culte du beau. «Les règles du beau sont éternelles, immuables et les formes en sont variables*** » (DELACROIX). ***Le beau, le bien et le vrai.*** ♦ 2° Choses de belle qualité. ***N'acheter que du beau. Elle n'aime que le beau.***

II. N. *m.* et *f.* ♦ 1° N. m. Un ***beau (vx), un*** homme élégant. — Mod. Un *vieux* ***beau,*** un vieil homme trop coquet, qui cherche encore. à plaire. -Faire ***le beau,*** se dit d'un chien qui se tient debout sur ses pattes postérieures. ♦ 2° N. f. ***Une belle,*** belle femme, fille. ***La Belle et la Bête. — Plaisant. Jeune*** fille, jeune femme. ***Courtiser les belles. Il est avec sa belle,*** sa fiancée, sa maîtresse. Ma ***belle,*** terme d'affection; terme familier et ironique. ***Pas d'histoires, ma belle.***

HI. N. f. ***La belle :*** occasion favorable et par *ext.* (1860) liberté recouvrée par évasion. Se faire ***la belle :*** s'évader. « ***Je vais risquer la belle*** » (A. SARRAZIN). — Dans un jeu, partie qui doit départager deux adversaires (ou deux ***camps*** adverses). ***Faire (jouer) la belle après la revanche.***

◈ ANT. ***Laid, laideur. Laideron.*** — HOM. V. Beau (1).

BEAUCOUP [boku]. *adv. (1272;* de ***beau, et coup: a*** éliminé ***moult).*** Marque d'une façon indéterminée un grand nombre, une grande quantité, une grandeur, une valeur-assez élevée, une certaine intensité, un haut degré. ♦ 1° (Devant ***un nom : beaucoup de). Avoir beaucoup de choses à faire, à dire.*** V. Bien (des), maint, nombre (de), nombreux, plusieurs. ***Avec beaucoup de détails. V. Force. Beaucoup de gens.*** V. Foule, multitude. — ***Avoir beaucoup d'argent.*** V. Plein. ***En avoir beaucoup.*** V. Amplement, énormément, foison (à), gogo (à), largement, quantité (en), profusion (en). ***Il n'en a pas beaucoup*** (Cf. pop. Besef, lerche). ***Il n'y a pas beaucoup de monde.*** V. Grand. ***Beaucoup de patience: de chance. Fam. Merci beaucoup,*** grand merci. ♦ 2° ***(Nominal).*** De nombreuses choses, personnes. ***Beaucoup sont de notre avis. Il a beaucoup à faire, à apprendre. Cela compte pour beaucoup. C'est déjà beaucoup.*** ◇ DE BEAUCOUP, avec une grande différence. ***Elle le dépasse de beaucoup. Il s'en faut de beaucoup. Il est le plus vieux de beaucoup; de beaucoup le plus vieux.*** ♦ 3° (Avec un verbe). ***Boire, manger, beaucoup.*** V. Copieusement (Cf. Comme quatre). ***Il travaille beaucoup.*** V. Considérablement, énormément. ***Plaire beaucoup.*** V. Bien, infiniment. ***S'intéresser beaucoup à qqch.*** V. Vivement. ***Il a beaucoup changé.*** V. Bougrement, diablement, drôlement, joliment, rudement, terriblement. « ***Elle avait fait beaucoup parler d'elle*** » (MAURIAC). ♦ 4° ***(Devant un adj.).*** Vx. « ***Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire*** » (MOL.). V. Très. — Mod. ***Aimable, il l'est beaucoup.*** ♦ 5° Avec un comparatif (verbe, adverbe). C'est ***beaucoup plus rapide. Beaucoup mieux. Beaucoup trop.*** « ***Pauline prenait son parti beaucoup moins facilement qu'elle ne le disait*** » (GIDE). ◈ ANT. ***Peu. Rien. Aucun, nul, personne.***

BEAU-FILS [bofis]. *n.* m. (1468; de ***beau, terme*** d'affection, et ***fils***). ♦ 1° Celui dont on a épousé le père ou la mère. ***Il a épousé une veuve, et il a deux beaux-fils.*** ♦ 2° ***Par ext.*** V. Gendre. Ses ***beaux-fils.***

BEAU-FRÈRE [bofrɛr], n. m. (1386; de ***beau, et frère***). ♦ 1° Frère du conjoint, pour l'autre conjoint. ♦ 2° Mari de la sœur ou de la belle-soeur d'une personne. ***Des beaux-frères.***

BEAUJOLAIS [boʒɔlɛ]. *n.* m. (1922; région de France). Vin du Beaujolais. ***Boire un petit beaujolais.***

BEAU-PÈRE [boper]. n. m. (1457; de ***beau, et père***). ♦ 1° Père du conjoint, pour l'autre conjoint. ***Gendre et beau-père.*** ♦ 2° Pour les enfants d'un premier lit. Le second mari de leur mère. (On disait aussi ***Parâtre***). ***Beau-père et beau-fils.***

BEAU-PETIT-FILS [boptifis]. *n.* m. (1922; de ***beau, et petit-fils***). ***Rare.*** Fils d'un beau-fils ou d'une belle-fille.

BEAUPRÉ [bopre]. *n. m. (1382;* néerl. *boegspriet* « mât de proue »). Mât placé à l'avant du navire, plus ou moins obliquement. On dit aussi ***mât de beaupré. Voile du beaupr*** V. Foc.

BEAUTÉ [bote]. *n. f. (Beltat, 1080;* lat. pop. **bellitas).*

I. ♦ 1° Caractère de ce qui est beau (1, I); manifesta tio du beau. V. Harmonie, joliesse, majesté, splendeur. ***L'étude la beauté. V.*** Esthétique. ***Le sentiment de la beauté. V.*** Goû ***La beauté d'un paysage, d'un tableau, d'un poème, d'u symphonie.*** « ***La mode même et les pays règlent ce que l' appelle beauté*** » (PASC.). ◇ ***De toute beauté :*** expressio courante en parlant d'une chose remarquable par sa beau ***Le pont de Saint-Esprit*** « ***est de toute beauté*** » (*DE* BROSSES). Fam. ***En beauté :*** magnifiquement. ***Terminer une épreuv une course en beauté.*** ♦ 2° *Spécialt.* Qualité d'une person belle. V. Beau, ***vénusté. Beauté d'une femme. Beauté classiqu régulière; naturelle, sophistiquée. Être dans tout l'éclat d' beauté. Être d'une grande beauté. Concours de beauté. Instit de beauté. Produits, crème de beauté.*** — ***La beauté du diabl*** la beauté que donne la jeunesse à une personne qui n'a p d'agréments réels. — Être en ***beauté : paraître*** plus bea plus belle que d'habitude. — Fam. Se foire, se ***refaire u beauté*** : se coiffer, se farder. — ***Grain de beauté.*** V. Grai ♦ 3° ***Une beauté : une*** femme très belle. Une ***beauté célèbr Ce n'est pas une beauté.*** ♦ 4° BEAUTÉS. *n. f. pl.* Les bell choses, les beaux détails d'un lieu, d'un objet, d'une pe ***sonne,*** d'une œuvre. ***Les beautés artistiques de l'Italie so innombrables. Les beautés du style de Racine.***

II. Caractère de ce qui est moralement admirable. ***beauté d'un sacrifice, d'un geste généreux. Pour la beauté geste.***

◈ ANT. ***Laideur.***

BEAUX-ARTS [bozar]. n. *m.* pl. (1752; de ***beau,*** et ***art*** Arts qui ont pour objet la représentation du beau (V. Arti *spécialt.* du beau plastique (V. Architecture, gravure, ***peinture,*** sculpture), ***L'Ecole des Beaux-Arts,*** et absolt. et ***Les Beaux-Arts,*** où l'on enseigne la pratique des arts plastiques.

BEAUX-PARENTS [boparã]. n. *m. pl.* (1793, rare jusqu'à 2e moitié du XIXe ; de ***beau,*** et ***parent***). Le père et la mère d son conjoint. V. Beau-père; ***belle-mère.***

BÉBÉ [bebe]. n. m. (***Baby,*** 1841; de l'angl. ***baby,***). 1° Jeune enfant (vx) *:* enfant en bas âge. V. Enfant, ***nourris*** son, nouveau-né, petit, poupon. ***Un bébé dans son berceau.*** « ***U bébé fait sa joie*** » (HUGO). ***Bébé éprouvette, conçu*** par insémination artificielle. — Par ***ext. Attendre un bébé.*** — Ad ***Il est resté bébé.*** — ***Enfant qui fait le bébé*** : se conduit d'un façon puérile. ***C'est un vrai bébé.*** ♦ 2° ***Par anal.*** (1866). ***U bébé en celluloïd,*** jouet d'enfant. V. Baigneur. ♦ 3° ***(Ave un nom*** en ***appos.).*** Très jeune animal. ***Bébé chien, bébécha***

BE-BOP [bibɔp] ou BOP [bɔp]. *n.* m. (v. 1945; onomat amér.). ♦ 1° *Mus.* Style de jazz. ♦ 2° Danse rapide sur un musique de jazz. ***Des be-bops.***

BEC [bɛk]. *n.* m. (XIIe ; lat. ***beccus,*** o. gaul.).

1. ♦ 1° Bouche cornée et saillante des oiseaux, formé de deux mandibules qui recouvrent respectivement les maxi laires supérieur et inférieur, démunis de dents. V. -Rostre ***Le bec crochu de l'aigle. Le héron au long bec. Oisillon q ouvre son bec pour recevoir la becquée.*** V. Happer. ***Mordille*** avec le ***bec.*** V. Becqueter. ***Coup de bec. -Par anal. de form*** Bouche de certains animaux (tortues, céphalopodes. charan çons). ◇ Fig. ***Avoir bec et ongles :*** des moyens de défendr et d'attaquer. ◇ ***Avoir le bec dans l'eau,*** en parlant d'u oiseau (héron) qui attend le poisson. Fig. ***Être le bec dan*** l'eau *:* en suspens, dans l'incertitude, l'attente. ♦ 2° ***Fig.*** *fam.* La bouche de l'homme, dans certains emplois. — (Pou se nourrir) ***Ouvrir le bec. Claquer du bec :*** avoir faim. ***U bec fin*** : un gourmet. — (Pour parler) Ouvrir ***le bec. Avoi bon bec, caquet bon bec*** : être bavard, volontiers médisant « ***Il n'est bon bec que de Paris*** » (VILLON). ***Donner un cou de bec*** : lancer un trait agressif. Une ***prise de bec : une*** alter cation (V. Dispute). ***Clore, clouer le bec*** à ***qqn*** : le faire tair (Cf. Couper le sifflet). ♦ 3° Extrémité de certains objet terminés en pointe. V. Bec-de-cane, bec-de-corbin, ***bédane*** — ***Bec d'une plume,*** sa partie effilée. — Petite avancée e pointe d'un récipient, pour verser le liquide. ***Bec de cruch de casserole.*** ◇ ***Géogr.*** Pointe de terre qui s'avance dan l'eau. V. Cap, confluent, promontoire. ***Bec d'Ambès.*** « ***L flot qui heurtait ce bec de granit*** » (MART. du G.). 0 ***Mus*** Embouchure d'un instrument à vent. ♦ 4° Par ext. BEC D GAZ (1835). V. ***Réverbère.*** « ***Les bancs, les grilles, les bec de gaz, tout fut arraché, renversé*** » (FLAUB.). Pop. ***To mber*** sur un ***bec*** (de gaz) ; ***au*** fig. Rencontrer un obstacle imprévu insurmontable. « ***Et si on veut reprendre l'offensive, on tom bera sur un bec*** » (MART. du G.).

II. ***Région.*** (Canada, Suisse! Nord de la France). ***Fam*** Baiser, bécot. ***Donner*** un ***bec,*** faire la bise. V. Embrasser.

BÉCANE [bekan]. n. *f.* (1890; « vieille locomotive » 1842 ; p.-ê. de *bécaut* « oiseau; poulet », de ***bec, à*** cause des « cris », des grincements). ♦ 1° ***Fam.*** Bicyclette. ♦ 2° ***Arg de métier.*** Machine. ***Travailler sur une bonne bécane.***

ÉCARD ou **BECCARD** [bekaʀ]. *n. m.* (XVIe; de bec). ◊ Variété de saumon au museau allongé. ♦ 2° Nom iné au brochet d'une certaine taille. ◇ HOM. *Bécarre.*

ÉCARRE [bekaʀ]. n. *m.* (1425; it. *b quadro* « b carré »). ne de musique placé devant une note, haussée ou baissée n demi-ton par un dièse ou un bémol pour la rétablir s un ton naturel. — Adj. *Mi bécarre.* ◇ HOM. *Bécard.*

ÉCASSE [bekas]. n. *f.* (XIIe ; de *bec*). ♦ 1° Oiseau échas- migrateur *au long* bec *(Scolopacidés)*, à chair très estimée. ◊ *Fig. et, fam. Sotte. Quelle bécasse!*

ÉCASSEAU [bekaso]. *n. m.* (1537; de *bécasse*). ♦ 'etit de la bécasse, appelé aussi *béchof.* ♦ 2° Petit échassier fréquente les bords des étangs ou de la mer.

ÉCASSINE [bekasin]. *n. f.* (1553; de *bécasse*). ♦ Oiseau échassier migrateur de petite taille au bec long, aux es dénudées. ♦ 2° *Fig.* Jeune fille niaise.

ECAUSE, BICAUSE [bikoz]. *Conj.* et *prép.* (1928; 'angl. *because* « parce que »). *Fam.* Parce que; à cause de. *ominique lui tint pendant quelque temps compagnie puis par l'abandonner bicause l'arrivée de nouveaux invités* » ENEAU).

EC-CROISÉ [bɛkkʀwaze]. n. *m.* (1780; de *bec,* et *croi-* Passereau *(Conirostres)* à bec croisé, à la façon de es de *ciseaux.*

EC-D'ÂNE [bɛkdan]. V. BÉDANE.

EC-DE-CANE [brkdakan]. n. *m.* (1560; de *bec, et cane,* use de la forme). Pêne d'une serrure qui rentre lorsqu'on tœuvre le bout&, la poignée. *Par ext.* Cette poignée.

EC-DE-CORBIN [bɛkdəkɔʀbɛ̃] ou **BEC-DE-COR-AU** [bɛkdəkɔʀbo]. *n. m.* (1453-1835; de *bec, et corbin*)rbeau »). Pince coupante. Outil tranchant recourbé à extrémité.

EC-DE-LIÈVRE [bɛkdəljɛvʀ(ə)]. n. *m.* (1560; de *bec, ièvre,* par anal. avec la lèvre supérieure du lièvre). Malfor- ion congénitale de la face, qui se présente ordinairement s la forme d'une fissure de la lèvre supérieure, parfois ciée à une fente osseuse (du rebord alvéolaire, de la e du palais). *Des becs-de-lièvre.*

ECFIGUE [bɛkfig]. n. *m.* (1539; it. *beccafico,* de *beccare* cquer », et *fico* « figue »). Autre nom des *becs-fins et ialt.* des fauvettes, qui se nourrissent en automne de *ns, figues,* etc. *Des becfigues.*

EC-FIN [bɛkfɛ̃]. *n. m.* (1843; de *bec, et fin*). *Nom* com- des Passereaux, à petit bec droit, mince et effilé. V. figue. *Des becs-fins.*

ÊCHAGE [beʃaʒ]. n. *m.* (1878; de *bêcher).* Action de ıer (1°). *Bêchage d'un massif.*

ÉCHAMEL [beʃamɛl]. *n. f.* (1735; n. pr.). *Cuis.* Sauce ıche à base de lait. Par appos. Sauce *béchamel.*

ÊCHE [beʃ]. *n. f.* (*Besche* XIe; o. i.). ♦ 1° Outil de jar- ıge composé d'un fer large et tranchant, adapté à un ıche plus ou moins long. V. Pelle; et *aussi* Louchet, palot. *our à la bêche.* V. Bêchage. ♦ 2° Artill. *Bêche de crosse,* ce de soc à l'extrémité d'un affût de canon, qui, en fonçant dans le sol, limite le recul de la pièce.

BÊCHER [beʃe]. Y. *tr.* (XIIe; de *bêche*). Fendre, retour- (la terre) avec une bêche. V. Cultiver, labourer. *Bêcher ırre, son jardin.*

BÊCHER [beʃe]. Y. tr. (1837; p.-ê. de *bêcher, béquer* taquer à coups de *bec* »). *Fam.* Critiquer vivement (qqn).)ébiner. ◇ Être prétentieux et snob à l'égard de (qqn).

ÊCHEUR, EUSE [beʃœʀ, øz]. n. (1849; « insulteur »,); de *bêcher,* II). ♦ 1° Personne qui bêche (qqn), dit mal des autres. ♦ 2° Fam. *(Néol.).* Personne prétен- se *et* snob. *Une petite bêcheuse.*

ÊCHEVETER [beʃəvəte]. Y. *tr.* conjug. *acheter (1778; 'échevet* « double chevet »). Placer tête*-bêche.

ÉCHIQUE [beʃik]. *adj.* (1560; du gr. *béks, bekhos* ux »). *Vx.* Remède *contre* la *toux. Un sirop béchique.*

ÉCOT [beko]. n. *m* (1794; de *bec). Fam.* Baiser. « *Il les rassa d'un gros bécot de paysan* » (MAUPASS.). V. Bise.

ÉCOTER [bekɔte]. Y. *tr. (Bécotter,* 1830; de *bécot).* ı. Donner des bécots. **V.** Embrasser. — SE BÉCOTER : ıbrasser. « *Quand aurez-vous fini de vous bécotter?* » UD.).

ECQUÉE ou **BÉQUÉE** [beke]. *n. f.* (XVIe; de *bec). Ce* ın oiseau prend dans son bec pour se nourrir ou nourrir petits. *Donner la becquée.* — *Par* anal. Nourriture donnée ın. « *Comme si elle donnait la becquée à un nourrisson, introduisit la cuiller entre les lèvres molles du malade* » RT. du G.).

ECQUEREL [bɛk(ə)ʀɛl]. *n. m.* (1975; du nom du physi- Henri *Becquerel). Phys.* Unité d'activité radioactive ıb. Bq), correspondant à 37 milliards de désintégrations seconde (obtenues avec un gramme de radium). *Le uerel remplace le curie.*

ECQUET. V. BECQUET.

BECQUETANCE ou **BECTANCE** [bɛktɑ̃s]. n. *f.* (1882; de *becqueter,* var. *becter). Pop.* Nourriture. V. Bouffe, bouffe- tance. « *i* [ils] s'y *connaissent en bectance* » *(QUENEAU).*

BECQUETER ou **BÉQUETER** [bɛkte]. Y. *tr.;* conjug. *jeter* (xv'; de *bec).* ♦ 1° Piquer avec le bec. V. Picorer, picoter. ♦ 2° *Pop. (1707).* V. Manger. *Il n'y a rien à becque- fer ici.* Var. *Becter.*

BECTANCE, BECTER. V. BECQUETANCE, BECQUETER.

BEDAINE [bədɛn]. *n. f. (1400; var.* de *l'a.* fr. *boudine* « nombril »). *Fam.* Ventre rebondi. V. Bedon, bide, brioche, ventre. *Une grosse bedaine.*

BÉDANE [bedan]. n. *m. (Bec d'asne, 1379;* de *bec,* et a. fr. *ane* « canard », pris pour *âne).* Burin étroit dont le tranchant est dans le sens de l'épaisseur de la barre d'acier qui le *constitue.*

BEDEAU [bədo]. *n. m.* (1680; autre sens, XIIe; frq. *°bidal* « messager de justice »). Employé Inique préposé au service matériel et à l'ordre dans une église. V. Suisse.

BÉDÉGAR [bedegaʀ]. *n. m.* (1425; arabo-persan *bâdа- ward).* Galle produite sur l'églantier et le rosier par la piqûre d'un hyménoptère cynipidé.

BEDON [bədɔ̃]. *n. m.* (XIVe; *a.* fr. *boudine* « *ventre* »). *Fam.* Ventre rebondi. V. Bedaine, bide, brioche, ventre.

BEDONNANT, ANTE [bədɔnɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XXe; de *bedonner). Fam.* Qui bedonne, a un gros ventre. Un *vieux* monsieur *bedonnant.*

BEDONNER [bədɔne]. Y. *intr.* (1898; de *bedon). Fam.* Prendre du ventre.

BÉDOUIN, INE [bedwi, in]. *n.* (1546; arabe *bedoui* « habitant du désert »). Arabe nomade du désert. Caravane *de bédouins.*

BÉE [be]. *adj. et n. f.* (1119; de *béerj.* ♦ 1° *Bouche bée,* la bouche ouverte d'admiration, d'étonnement, de stupeur. *V.* Béant. « *Je restais là, bras ballants et bouche bée* » (FRANCE). — Fig. *Être bouche bée devant qqn* : l'admirer sans réserve. ♦ 2° *N. f.* V. Abée. ◇ HOM. B.

BEEFSTEAK. n. *m.* V. BIFTECK.

BÉER [bee]. Y. *intr. (Baer,* XIIe; lat. pop. *°batare).* ♦ 1° *Rare.* Être grand *ouvert. Qui bée.* V. Béant. « *A ses pieds béait la valise bigarrée d'étiquettes multicolores* » (MART. du G.). ♦ 2° *Littér.* Avoir la bouche ouverte en regardant qqch. (V. Bayer). *Béer d'étonnement, d'admiration. Par ext.* V. Rêver; rêvasser.

BEFFROI [befʀwa]. *n. m. (Berfroi, fin* XIIe; moy. haut. all. *bergfrid).* ♦ 1° Tour de bois mobile employée au moyen âge dans le siège des villes. ♦ 2° Tour municipale d'où l'on faisait le guet. — *Mod.* Tour d'une ville et *par ext.* d'une église. V. Clocher; campanile. « *Le fracas subit des cloches du beffroi qui signalent notre arrivée* » (LOTI). ◇ *Par ext.* La cloche elle-même : sonner *le beffroi.*

BÉGAIEMENT [begɛmɑ̃]. n. *m.* (1539; de *bégayer).* ♦ 1° Trouble de la parole, d'origine psychomoteur, qui se manifeste par la répétition saccadée d'une syllabe et l'arrêt involontaire du débit des mots. V. Bègue. ♦ 2° *Par anal.* Langage mal articulé de l'enfant qui commence à parler. V. Balbutiement. ◇ *Fig.* Premiers essais; tentative hésitante, maladroite. V. Commencement, tâtonnement. *Les premiers bégaiements d'une technique nouvelle.*

BÉGAYANT, ANTE [begɛjɑ̃, ɑit]. *adj.* (1679; de *bégayer).* ♦ 1° Qui bégaye. *Orateur bégayant.* ♦ 2° *Fig.* Qui s'exprime avec hésitation. « Une volonté vacillante et *bégayante* » (STE-BEUVE).

BÉGAYER [begeje]. Y. *intr.;* conjug. *payer* (1416; de *bègue).* ♦ 1° Parler avec difficulté en hésitant et en répétant certaines syllabes (V. Bégaiement, bègue). ♦ 2° *Fig.* S'exprimer d'une manière maladroite, hésitante, confuse. V. Balbutier. — Trans. *Bégayer une excuse.*

BÉGAYEUR, EUSE [begɛjœʀ, øz]. n. et *adj.* (déb. XIXe; de *bégayer).* Rare. Celui qui bégaye de naissance (V. Bègue), ou parle comme un bègue.

BÉGONIA [begɔnja]. n. *m.* (1706; de *Bégon,* intendant de Saint-Domingue). Plante d'Amérique tropicale *(Bégonia- cées),* ornementale, cultivée pour ses fleurs. *Bégonia rose. Bégonias doubles.* ◇ Loc. pop. *Charrier (cherrer) dans les bégonias :* exagérer.

BÉGU, BÉGUÉ [begy]. *adj.* (1690; o. i.). *(Cheval.)* Chez qui la cavité des incisives persiste au delà de l'âge normal (10 ans environ). Jument *bégué.*

BÈGUE [bɛg]. *adj. et n.* (1313; a. fr. *béguer* « bégayer »; o. i.). Qui bégaie de naissance. — Subst. Un(e) *bègue.*

BÉGUÈTEMENT [begɛtmɑ̃]. *n.* m. (1866; de *bégueter). Rare.* Cri de la chèvre.

BÉGUETER [bɛgte]. Y. *intr.;* conjug. *acheter* (XVIe; *a.* fr. *béguer* « bégayer »). *Rare.* Pousser son cri, en parlant de la chèvre. V. Bêler.

BÉGUEULE [begœl]. *n. f.* (1690; *bée gueule* « bouche bée », 1470). Femme d'une prudерie affectée, qui s'effarouche,

se scandalise pour des choses insignifiantes. Adj. « Ah! ces *anciennes maitresses, une* fois *mariées, il n'y a pas plus bégueules qu'elles* » (DAUD.). Au masc. *Il est un peu bégueule.* ◈ ANT. Large, libertin, libre.

BÉGUEULERIE [begœlʀi]. n. *f.* (1783; de *bégueule).* Manières, caractère d'une personne bégueule. ◈ ANT. Largeur (d'esprit), *libertinage.*

BÉGUIN [begɛ̃]. n. *m.* (1387; de *béguine).* ♦ 1° *Ancienn.* Coiffe que portaient les béguines. *Par ext.* Coiffe qui s'attache sous le menton par une bride. — *Spécialt.* Bonnet que l'on met aux jeunes enfants. ♦ 2° Fig. et *fam.* (1841). Passion passagère. *Avoir le béguin pour qqn.* « *Décidément, c'était le grand béguin, la vraie* amour » (QUENEAU). *Pop.* Personne qui en est l'objet. V. Amoureux. *C'est* son *béguin.*

BÉGUINAGE [beginaʒ]. *n. m.* (1261 ; de *béguine).* Maison, communauté de béguines. *Le béguinage de Bruges.*

BEGUINE [begin]. *n. f.* (1227; néerl. *beggaert* « moine mendiant »). Religieuse de Belgique et des Pays-Bas soumise à la vie conventuelle (V. Béguinage) sans avoir prononcé de vœux.

BÉGUM [begɔm]. *n. f.* (1653; hindi *beg* « *Seigneur* »). Titre de l'Hindoustan, équivalant à celui de princesse. *Les Cinq Cents Millions de la bégum,* roman de Jules Verne.

BEHAVIORISME [biaʲe)vjɔʀism(ə)]. *n. m.* (v. 1920; mot *amér.* de *behaviour* « comportement »). *Anglicisme.* Théorie qui fait consister la psychologie dans l'étude scientifique et expérimentale du comportement (psychologie du comportement), sans recours à l'introspection, ni aux explications d'ordre physiologique, ni à la psychologie profonde. — REM. On écrit parfois BÉHAVIORISME et BEHAVIO~RISME.

BEHAVIORISTE [biaʲe)vjɔʀist]. *n.* (v. 1920; de *behaviorisme*). *Psych.* Personne qui professe le behaviorisme. — *Adj.* Qui concerne le behaviorisme. « *Une attitude empiriste et behavioriste* » (*La Recherche,* n° *32, mars* 1973).

BEIGE [bɛʒ]. *adj. (1220;* o. i.). De la couleur de la laine naturelle, d'un brun très clair. V. Bis. *Un vêtement beige.* Subst. *Un beau beige.*

BEIGEASSE ou **BEIGEÂTRE** [bɛʒas, bɛʒɑtʀ]. *ndj.* (mil. XX^e^; de *beige). Péj.* Tirant sur le beige ou d'un vilain beige.

BEIGNE [bɛɲ]. *n. f.* (1866; *buyne* « bosse », 1378; o. i.)

I. *Pop.* V. Gifle. *Donner, recevoir une beigne.*

II. *N. m.* (*Buigne, bigne, v. 1250; beignet,* XVII^e^). *Région.* (Canada). Beignet à la canadienne. Un *beigne au chocolat, au miel.*

BEIGNET [bɛɲɛ]. n. m. (*Buignet,* XIII^e^; de *buyne* « bosse ». V. Beigne). Pâte frite enveloppant un aliment quelconque. *Beignets aux pommes. Beignets d'écrevisse. Beignets soufflés* (Cf. Pets-de-nonne).

BEÏRAM. V. BAÏRAM.

BÉJAUNE [beʒon] ou **BEC-JAUNE** [beʒon, bekʒon]. n. *m. (Bec jaune, 1265;* de *bec,* et *jaune).* ♦ 1° *Fauconn. Jeune* oiseau non dressé qui a encore sur le bec une membrane jaune. ♦ 2° *Fig.* et *vx.* Jeune homme sot, inexpérimenté. V. Blanc-bec, niais.

1. BEL. *adj.* et *adv.* V. BEAU 1.

2. BEL [bɛl], n. *m.* (1933; de *Graham Bell). Phys.* Unité de puissance sonore. V. Décibel. ◈ HOM. Belle.

BÉLANDRE [belɑ̃dʀ(ə)]. *n. f.* (1643; du néerl. *bijlander* « caboteur », de *bij* « près », et *land* « terre »). Embarcation à fond plat, utilisée sur les rivières, les canaux et dans les rades. V. Chaland.

BÊLANT, ANTE [belɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (V. Bêler). ♦ 1° Qui bêle. *Un troupeau bêlant.* ♦ 2° *Fig. et fam.* Qui bêle (2°). *Un orateur, un discours bêlant.*

BEL CANTO [bɛlkɑ̃to]. n. m. (1933; mots it., « beau chant »). L'art du chant selon les traditions de l'opéra italien (beauté du son, virtuosité). *Être amateur de bel canto.*

BELEMENT [bɛlmɑ̃]. *n.* m. (1539; de *bêler).* ♦ 1° Cri des moutons, et *par ext.* de la chèvre. V. Bégueter. ♦ 2° *Fig.* Plainte niaise. V. Jérémiade. « Jamais on ne fut *tant aux larmes et aux bêlements de la paix* » (PÉGUY). ◈ HOM. *Bellement.*

BÉLEMNITE [belɛmnit]. *n. f.* (XVI^e^; *gr. belemnitês* « pierre en forme de flèche »). Mollusque céphalopode fossile dont on trouve la coquille, de forme allongée, dans les terrains de l'ère secondai&.

BÊLER [bele]. v. *intr.* (fin XII^e^; lat. *balare, belare,* onomat.). ♦ 1° Pousser un bêlement. « *L'oiseau chante, l'agneau bêle* » (LAMART.). « *La chèvre* se *mit à bêler* » (HUGO). V. Bégueter. ♦ 2° *Fig.* et *fam.* Se plaindre sur un ton niais. « *Elle était désespérée, la pauvre dame; elle bêlait dans l'appareil* » (MART. du G.).

BELETTE [bəlɛt]. *n. f.* (XIII^e^; dimin. de *belle* «jolie bête»). Petit mammifère carnassier *(Mustélidés),* bas sur pattes, de forme effilée, de couleur fauve, plus claire sous le ventre.

BELGE [bɛlʒ(ə)]. *adj.* (lat. *Belgæ*). De Belgique. *Les deux* langues *officielles belges.* V. Flamand, wallon (français régional de Wallonie). *Subst.* Habitant de la Belgique.

BELGEOISANT, ANTE [bɛlʒwazɑ̃, ɑ̃t]. n. et *adj.* (XX^e^; de *belge). Péj.* Nationaliste belge.

BELGICISME [bɛlʒisism(ə)]. *n.* m. (1933; de *Belg. Ling.* Mot, emploi de mot, tournure propre au français Belgique.

BÉLIER [belje]. *n. m. (1412; a.* fr. *belin,* rac. *béler* 1° Mâle non châtré de la brebis (V. Mouton). Cri *du bé* V. Bêler, blatérer. — *Par ext.* Un des signes du zodiac ♦ 2° Machine de guerre des anciens, composée d'une po terminée souvent par une tête de bélier, et servant à ba les murailles en brèche. *Donner un coup de bélier.* — « *Le retentissement des sombres coups de bélier du de contre une conscience* » (HUGO). ♦ 3° Techn. *Bélier hyd lique* : machine qui utilise la surpression causée par l'a brutal d'une colonne d'eau *(coup de bélier)* pour élever partie de l'eau à une hauteur très supérieure à la hau de chute. ♦ 4° Machine à enfoncer les pieux. V. Mou sonnette.

BÉLIÈRE [beljɛʀ]. *n. f.* (XV^e^; de *bélier).* ♦ 1° Ann auquel est suspendu le battant d'une cloche, et par ext. médaille, un sabre. ♦ 2° Clochette du bélier qui con un troupeau.

BÉLINOGRAPHE [belinɔgʀaf]. *n.* m. (1907; de *Be* l'inventeur). Appareil destiné à transmettre par fil des sins ou des photographies appelées *bélinogrammes.* V. T pbotographie. Abrév. *Photo transmise par bélino* [beli

BÉLÎTRE [belitʀ(ə)]. *n. m.* (1506; p.-ê, du néerl. *bedel Vx.* Terme injurieux désignant un homme de rien. « *dard! gueux! bélitre!* » (MOL.).

BELLADONE [bɛ(ɛl)lad͡ɔn]. *n. f.* (1602; lat. bot. *bellad* de l'it. *bella donna* « belle dame »). Plante vénéneuse *(S nacées)* à baies noires, utilisée en médecine (V. Atropi

BELLÂTRE [bɛlɑtʀ(ə)]. n. m. (1546; de *beau,* et *-â* Bel homme fat et niais.

BELLE. *ndj. et n. f.* V. BEAU 1.

BELLE-DAME [bɛldam]. *n. f. (1752;* de *belle,* et *dam* ♦ 1° Nom familier de l'arroche et de la belladone 2° Papillon du genre vanesse*.

BELLE-DE-JOUR [bɛldəʒuʀ]. *n. f.* (1771; de *belle* jour). Nom familier du liseron dont les fleurs s'ouv pendant la journée. V. Convolvulus.

BELLE-BE-NUIT [bɛldənɥi]. *n. f. (1680;* de *belle* nuit). Nom familier du mirabilis dont les fleurs s'ouv le soir.

BELLE-DOCHE [bɛldɔʃ]. *n. f.* (1935; *arg.* de *belle doche* « mère »). *Pop.* Belle-mère.

BELLE-FILLE [bɛlfij]. *n. f.* (1468; de *belle,* fém. de *b* terme d'affection, et *fille).* ♦ 1° Épouse d'un fils. V. *Des belles-filles.* ♦ 2° Pour un conjoint, Fille que l'a conjoint a eue d'un précédent mariage.

BELLEMENT [bɛlmɑ̃]. *adv.* (1080; de *beau). Vx.* D façon belle. Avec modération. — Bel et bien. ◈ HOM. *B* ment.

BELLE-MÈRE [bɛlmɛʀ]. *n. f.* (déb. XV^e^; de *belle,* f de *beau,* terme d'affection, et mère). ♦ 1° Pour un conjo Mère de l'autre conjoint. V. Belle-doche. « *Une belle-m aime son gendre, n'aime point sa bru* » (LA BRUY.). ♦ 2° P les enfants d'un premier lit, La seconde femme de leur p V. Marâtre *(vx).*

BELLE-PETITE-FILLE [bɛlpətitfij]. n. *f.* (1908; *belle, et petite-fille). Rare.* Fille d'un beau-fils ou d'une b fille.

BELLE-SŒUR [bɛlsœʀ]. n. *f.* (1423; de *belle,* fém. *beau,* terme d'affection, et saur). ♦ 1° Sœur du conj pour l'autre conjoint. ♦ 2° Femme du frère ou du b frère d'une personne.

BELLICISME [bɛ(ɛl)lisism(ə)]. *n. m.* (1871 ; du lat. *bell* « belliqueux »). Amour de la guerre; tendance des bellici ◈ ANT. *Pacifisme;* neutralisme.

BELLICISTE [bɛ(ɛl)lisist(ə)]. n. et *adj. (1871;* du *bellicus).* Qui est partisan de la force dans le règlement conflits internationaux, qui pousse à la guerre. ◈ A Pacifiste; neutraliste.

BELLIGÉRANCE [bɛ(ɛl)liʒeʀɑ̃s]. n. *f.* (1874; de *b gérant).* Etat de belligérant. *Une reconnaissance de b gérance. V. Guerre.* ◈ ANT. *Neutralité.*

BELLIGÉRANT, ANTE [bɛ(ɛl)liʒeʀɑ̃, ɑ̃t]. n. et *(1740; lat. belligerans,* p. prés. de *belligrrare* « faire la guerr de *bellum* « guerre »). Qui prend part à une guerre, en par d'un Etat. *Puissances belligérantes.* — *Dr.* Personne prend part aux opérations de guerre dans l'armée réguli *Belligérants et non-belligérants.* ◈ ANT. Neutre.

BELLIQUEUX, EUSE [bɛ(ɛl)likø, øz]. *adj. (1495; bellicosus* « guerrier », de *bellum* « *guerre* »). ♦ 1° Qui a la *guerre.* V. Guerrier. *Peuple belliqueux. Nation belliqueuse* Par ext. « *Esprit belliqueux* » (GAMBETTA). *Proclamation b queuse.* ♦ 2° *Fig.* Qui aime, cherche le combat, la disp V. Agressif. *Humeur belliqueuse.* ◈ ANT. Pacifique, *pacif Paisible.*

ELLOT, OTTE [bɛlo, ɔt]. *adj.* (1552; dimin. de *bel, u*). *Vx* ou *région.* Beau, mignon, en parlant d'un enfant.

ELLUAIRE [bɛ(ɛl)lyɛʀ]. *n. m.* (1853; du lat. *bellua* ête fauve »). ♦ 1° Gladiateur qui combattait les bêtes ces dans les amphithéâtres. V. **Bestiaire.** ♦ 2° *Rare.* mpteur de bêtes féroces.

ELON [bəlɔ̃]. *n. m.* (mil. XX^e^; du *Belon,* rivière bre- ne). Variété d'huître plate et arrondie, à chair brune, *savoureuse. Une douzaine de belons.*

ELOTE [bah]. n. *f.* (déb. XX^e^; de *Belot,* qui a mis au nt ce jeu). Jeu de cartes. *Foire une belote.*

ELOUGA [beluga] ou **BELUGA** [belyga]. *n.* m. (1775; Soisson ». 1575; du *russe bielouha.* de *bielyi* « blanc »). 1° Mammifère cétacé carnivore blanc, des mers polaires. Marsouin. — Nom donné en Bretagne à certains gros ssons (squales, dauphins). « C'était *peut-être des mar- ins ou des bélugas, peu importe* » (PRÉVERT). ♦ 2° (1943). it yacht de croisière.

ELVÉDÈRE [bɛlvədɛʀ]. *n.* m. (1512; it. *belvedere; bello* « beau », *et vedere* « voir »). *Archit.* Construction olie en un lieu élevé, et d'où la vue s'étend au loin. V. **sque, mirador, pavillon.** — *Par ext.* Lieu, terrasse, plate- në d'où la vue ést étendue.

ÉMOL [bemɔl]. n. m. (*Bemoulz,* XIV^e^; it. *b molle* « b à ise ronde »). ♦ 1° *Mus.* Signe altératif accidentel en me de *b* abaissant d'un demi-ton chromatique la note 'ant laquelle il est placé. *Double bémol :* signe qui abaisse n ton entier la note devant laquelle il est placé. — Adj. *bémol.* ♦ 2° Fig. et fam. *Mettre* un *bémol* : parler moins t;, radoucir son ton, ses manières.

EMOLISER [bemɔlize]. v. *tr.* (mil. XVIII^e^; de *bémol).* ıs. Mettre un ou plusieurs bémols.

IEN [bɛ̃]. *adv.* (XII^e^; *var.* de *bien).* ♦ 1° *(Rural).* Bien. ɛ̂t' *ben qu'oui,* peut-être bien que oui. ♦ 2° Pop. *Eh ben,* , eh bien. *Eh ben alors, quelle surprise! Ben quoi? Ben non.*

ÉNARDE [benaʀd(ə)], *n. f.* (*Serrure bernarde.* 1442?; *Bernard* « pauvre sire »). Serrure dont la clef n'est pas Se et qui s'ouvre aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur.

ÉNÉDICITÉ [benedisite]. *n. m. (fin* XII^e^; lat. *benedicite* énissez »). Prière que les catholiques disent avant le repas qui *commence* par le *mot Benedicite. Des bénédicités.*

ÉNÉDICTIN, INE [benediktɛ̃, in]. *n.* (XIII^e^; du lat. *lés. benedictinus,* de *Benedictus, nom* lat. de *saint Benoît).* ° Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. — Adj. *liothèque bénédictine.* ◇ Fig. C'est *un bénédictin : se* d'un érudit qui se consacre au travail, par analogie c les grands travaux exécutés par les bénédictins. *Un vail de bénédictin,* qui exige beaucoup de patience et de ns. ♦ 2° BÉNÉDICTINE. *n. f.* (1878). Liqueur fabriquée 'origine dans un couvent de bénédictins.

ÉNÉDICTION [benediksjɔ̃]. *n. f.* (*Benedicion,* XIII^e^; ecclés. *benedictio).* ♦ 1° *Relig. Grâce et* faveur accordées Dieu. V. *Grâce.* « *Elle avait accueilli mon retour imprévu mme une bénédiction du ciel* » (LOTI). 0 Fam. C'est une *édiction.* V. Bonheur, **chance.** ♦ 2° Action du prêtre qui it les fidèles. *Donner, recevoir la bénédiction. Bénédiction tiale,* cérémonie du mariage religieux. — *Par ext.* Action prêtre qui consacre des objets au culte. V. Consécration. *bénédiction d'une église,* d'une *cloche.* — *Par anal.* Action n prêtre qui asperge d'eau bénite des objets profanes. *édiction* **d'un** *bateau.* **V. Baptême.** ♦ 3° Formule expri- nt l'adhésion du cœur, souhaitant le bonheur, la prospérité, protection divine. V. **Vœu.** *«Elle me donna sa bénédiction* » v.). — Sentiment et expression **de** satisfaction ou de titude. V. **Reconnaissance, remerciement.** « *Elle recueille bénédictions du pauvre* » (GENLIS). ◈ ANT. *Malédiction; cration.*

ÉNEF [benɛf]. n. *m.* (1842; de *bénéf[ice]*). *Pop.* Bénéfice. *e ferai ce soir mes 35 balles de bénef.. C'est chouettard!* » UPENTY *et t* CORMON).

ÉNÉFICE [benefis]. *n. m.* (fin XII^e^; lat. *beneficium* ienfait » ; de *bene* « bien », et *facere* « faire »).

. ♦ 1° **Avantage. V. Faveur, grâce, privilège. Le** *bénéfice l'âge. Laissons-lui le bénéfice du doute. Quel bénéfice avez- s à mentir?* Au BÉNÉFICE DE, au profit de. *Donner une* ce au *bénéfice des malades, d'une œuvre.* ♦ 2° *Dr.* Droit, eur, privilège que la loi accorde à qqn. *Le bénéfice des constances atténuantes.* — *Bénéfice d'inventaire :* dans e succession, Droit de l'héritier de n'accepter les dettes e jusqu'à concurrence des biens qu'il a recueillis. *Accepter succession sous bénéfice d'inventaire.* — Fig. Sous *bénéfice ventaire* : sous réserve de vérification. ♦ 3° *Au moyen e,* Concession de terres faites à ses fidèles par le roi ou le gneur féodal. ♦ 4° *Bénéfice ecclésiastique* : patrimoine aché à une fonction, une dignité ecclésiastique. *Bénéfices jeurs* ou *consistoriaux.* V. Abbaye, évêché. *Bénéfices neurs.* **V. Canonicat, chapellenie, cure, prébende, prieuré.** *uissance, revenu d'un bénéfice.* V. **Annate,** récréance, **tem- porel.** *Registre des bénéfices.* **V. Pouillé.** — *Par ext.* Lieu de résidence du titulaire d'un bénéfice.

II. *Par ext.* (XVII^e^). Gain réalisé dans une opération ou une entreprise. V. Gain; **boni, excédent, profit, rapport, revenu** (Cf. *pop.* Bénef). *Bénéfice net :* tous frais déduits. *Impôt sur les bénéfices. Être intéressé aux bénéfices. Partager des bénéfices.* — Comm. Différence entre le prix de vente et le prix de revient.

◈ ANT. Inconvénient, préjudice. **Perte.**

BÉNÉFICIAIRE [benefisjɛʀ]. *n.* et *adj.* (1609; lat. *beneficiarius).* ♦ 1° Personne qui bénéficie d'un avantage, d'un droit, d'un privilège. *J'en suis le bénéficiaire.* — Dr. Le *bénéficiaire d'une créance.* V. Cessionnaire. *Le bénéficiaire d'un chèque.* ♦ 2° *Adj.* Qui a rapport au bénéfice commercial. *La marge bénéficiaire du commerçant.*

1. **BÉNÉFICIER** [benefisje]. *n. m.* (déb. XIV^e^; lat. *beneficiarius).* *Rare.* Possesseur d'un bénéfice ecclésiastique.

2. BÉNÉFICIER (de) [benefisje]. *v. tr. indir. (fin* XVIII^e^; *tr.,* « pourvoir d'un bénéfice », déb. XVI^e^ de *bénéfice).* Profiter (d'un avantage). *Bénéficier de sérieux avantages.* « *Le ton de confidence dont j'avais* bénéficié *seul jusqu'à ce jour* » (MAURIAC). — Dr. *Bénéficier de circonstances atténuantes, d'un non-lieu.* ◈ ANT. Pâtir, *souffrir* (de).

BÉNÉFIQUE [benefik]. *adj.* (1532; lat. *beneficus).* ♦ 1° *Astrol.* V. Favorable. Une *planète bénéfique.* ♦ *2" (XX').* Cour. Qui fait du bien. Ce séjour *lui a été bénéfique.* ◈ ANT. Maléfique.

BENÊT [banc]. **n. et** *adj. m.* **(1545; de** *benoît* « béni »). Niais. V. **Sot; godiche, nigaud. C'est un** *grand* **benêt.** *Faire le benêt.* ◈ ANT. **Futé, malin.**

BÉNÉVOLAT [benevɔla]. **n. m.** (1954; de *bénévole).* Situation de celui, celle qui accomplit un travail gratuitement ou sans y être obligé. « *Le ministre des Affaires étrangères a félicité la jeunesse pour l'exemple qu'elle donne de bénévolat gratuit, ce mécénat de notre temps* » *(La Croix,* 14-I-1970).

BÉNÉVOLE [benevɔl]. *adj. (fin* XIII^e^, *rare* av. XIX^e^; lat. *benevolus* « bienveillant », de *bene* « bien », et *volo* « *je veux* »). ♦ 1° *Littér.* Qui fait qqch. de bonne grâce. V. Bienveillant. ♦ 2° Qui fait qqch. sans obligation et gratuitement. Une *personne bénévole;* **une** *infirmière bénévole.* **V. Complaisant.** — *Par* exf. Qui est fait gratuitement et sans obligation. *Aide, service, collaboration bénévole.* V. Désintéressé, gracieux, **gratuit, volontaire.** ◈ ANT. **Onéreux, payé, rétribué.**

BÉNÉVOLEMENT [benevɔlmɑ̃]. *adv.* (1557; de *bénévole).* ♦ 1° *Littér.* D'une manière bénévole (1°), de bonne grâce. « *Anatole France qui était bénévolement venu s'exposer à ses* coups » (LECOMTE). ♦ 2° Volontairement et gratuitement. *Il travaille bénévolement.*

BENGALE. V. FEU.

BENGALI [bɛ̃gali]. *n. m.* (mot hindi). Du *Bengale.* ♦ 1° (1760). Petit oiseau passereau au plumage bleu et brun, originaire des Indes, élevé en volière. ♦ 2° (1771). *Ling.* Langue parlée au Bengale.

BÉNIGNEMENT [beniɲmɑ̃]. *adv.* (1190; de *bénin). Littér.* D'une manière bénigne. ◈ ANT. **Malignement, méchamment.**

BÉNIGNITÉ [beniɲite]. *n. f.* (XII^e^; lat. *benignitas* « bonté »). ♦ 1° *Littér.* Qualité d'une personne bienveillante et douce. V. **Bonté, douceur, mansuétude.** — Par ext. *Bénignité d'une critique.* ♦ 2° Caractère de ce qui est bénin, sans gravité. *La bénignité d'une maladie.* ◈ ANT. **Malignité,** méchanceté. Gravité.

BÉNIN, IGNE [benɛ̃, iɲ]. *adj.* (*Benigne,* 1160; masc. refait au XV^e^; lat. *benignus* « bienveillant »). ♦ 1° Bienveillant, indulgent. V. Doux. *Humeur bénigne. Un critique bénin.* — Péj. « *il est trop mou et trop bénin de caractère* » (STE-BEUVE). V. Bonasse. ♦ 2° Méd. *Un remède bénin* : qui agit avec douceur. V. Anodin. ♦ 3° *Par anal.* Se dit de choses sans conséquence grave. V. Inoffensif. Tumeur *bénigne (opposé à* tumeur maligne). *Accident bénin.* ◈ ANT. *Cruel. méchant. Dangereux,* **grave,** *sérieux.*

BÉNI-OUI-OUI [beniwiwi]. *n.* m. *pl.* (mil. XX^e^; arabe *beni* « fils de », et *oui* redoublé). *Fam.* Se dit de gens toujours empressés à approuver les initiatives d'une autorité établie. *Une assemblée de béni-oui-oui.*

BÉNIR [beniʀ]. v. *tr.;* **conjug.** *finir;* p. p. *béni.* **V. Bénit** (*Beneïr,* X^e^; lat. *benedicere* « louer », puis « bénir »).

I. ♦ 1° En parlant de Dieu, Répandre sa bénédiction. V. Protéger. — Fam. *Dieu* vous *bénisse* : souhait adressé à qui éternue. ♦ 2° En parlant du prêtre, du pasteur, Appeler la bénédiction de Dieu **sur les** hommes. V. **Consacrer, oindre,** *sacrer. Bénir les fidèles. Le prêtre qui a béni leur mariage.* — *Spécialt.* Consacrer par des cérémonies rituelles (V. Bénit). *Bénir le buis des Rameaux.* ♦ 3° *Par anal.* Souhaiter solennellement bonheur et prospérité (en invoquant, le plus souvent, l'intervention de Dieu). *Bénir ses enfants en mourant.*

Il. ♦ 1° Louer et glorifier Dieu pour le remercier par des actions de grâce. ♦ 2° *Par* anal. Exalter (qqn ou qqch.) pour manifester sa satisfaction et sa reconnaissance. V.

Applaudir, exalter, glorifier, remercier. Soyez *béni! Je bénis le médecin qui m'a sauvé. Bénir un concours de circonstances.* ◈ ANT. Maudire; exécrer.

BÉNISSEUR, EUSE [benisœʀ, øz]. *adj.* (XIX^e; de *bénir*). ♦ 1° Qui bénit. « *Des Jésus bénisseurs* » (HUYSMANS). — On dit aussi *bénissant, ante.* ♦ 2° *Plaisant.* Qui accorde sa bénédiction à qqn au sujet d'un projet, d'une entreprise. *Il acquiesça d'un geste bénisseur.* « *Une approbation bénisseuse* » (R. IKOR).

BÉNIT, ITE [beni, it]. *adj.* (1493; de l'a. fr. *benoît*, p. p. du v. *bénir;* distingué de *béni*, p. p. au XIX^e). Se dit des choses qui ont reçu la bénédiction du prêtre avec les cérémonies prescrites. *Eau bénite. «L'eau sainte, où trempe un buis bénit* » (HUGO).

BÉNITIER [benitje]. *n. m.* (XVII^e; *benoitier*, 1281; de *eau benoitier,* de *benoît*). ♦ 1° Vasque destinée à contenir l'eau bénite. *Le bénitier d'une église.* — Fig. et fam. Se *démener, s'agiter comme un diable dans un bénitier : être* mal à l'aise, s'efforcer de sortir d'une situation embarrassante. Pop. **Grenouille** *de bénitier,* bigote. ♦ 2° (1808). *Par anal.* Mollusque (V. **Tridacne**) dont la large coquille peut être utilisée comme bénitier.

BENJAMIN, INE [bɛ̃ʒamɛ̃, in]. *n.* (fin XVII^e; nom du plus jeune fils de Jacob, et son préféré, dans la Bible). ♦ 1° N. m. *Vx.* Enfant préféré de ses parents. ♦ 2° N. *m.* et *f.* (1808). Le, la plus jeune d'une famille, d'un groupe. V. Cadet. *La benjamine de la famille.* ◈ ANT. Aîné.

BENJOIN [bɛ̃ʒwɛ̃]. *n.* m. (*Bengin,* 1515; du lat. bot. *benroe,* par l'it. V. Benzène). Substance aromatique et résineuse provenant du *Styrax benjoin* (V. Styrax), arbre des Indes, utilisée en parfumerie, en médecine. *Acide du benjoin.* V. **Benzoïque.**

BENNE [ban]. *n. f.* (1611; var. nord. de *banne, v.* **Banne**). ♦ 1° Sorte de caisse servant au transport de matériaux dans les mines, les chantiers. *Benne roulante. Bennes de charbon.* V. Berline, **chariot,** wagonnet. *Benne suspendue (V.* **Téléphérage**). ♦ 2° Partie basculante d'un camion, pour décharger des *matériaux.* ♦ 3° Caisse de chargement d'une grue.

BENOIT, OîTE [bənwa, wat]. *adj.* (*Beneeit,* X^e; p. p. de *bénir,* du lat. *benedictus.* V. Benêt, bénit). ♦ 1° *Vx.* Bon et doux. ♦ 2" *Iron.* Qui prend un air doucereux.

BENOÎTE [bənwat]. n. *f.* (1545; V. Benoît). Plante des bois *(Rosacées)* à *fleurs* jaunes, appelée *herbe de Saint-Benoît,* dont la racine est astringente et tonique.

BENOÎTEMENT [bənwatmɑ̃]. *adv. (1863;* de *benoît*). D'une manière benoîte (2°).

BENTHIQUE [bɛ̃tik]. *adj.* (1907; de *benthos*). *Didact.* Relatif au benthos. *La faune brnthique.*

BENTHOS [bitos]. n. m. (1890; mot grec « profondeur »). *Biogéogr.* Ensemble des organismes aquatiques (dits *benthiques*) qui vivent dans les fonds marins et en dépendent pour leur subsistance. « *Le benthos s'oppose au plancton* » *(Science, progr., découv.,* déc. 1972).

BENTONITE [bɛ̃tɔnit]. n. *f.* (1948; de *Fort-Benton,* ville des U.S.A.). *Géol.* Argile provenant de cendres volcaniques, qui gonfle au contact de l'eau et possède un grand pouvoir dissolvant.

BENZÈNE [bɛ̃zɛn]. *n.* m. (1878; V. Benzine). Carbure d'hydrogène (C_6H_6), liquide incolore, insoluble dans l'eau, inflammable, dissolvant les corps gras, extrait des goudrons de houille (type de la série *benzénique*).

BENZÉNIQUE [bɛ̃zenik]. *adj.* (1878; de *benzène). Chim.* Qui a rapport au benzbne. Noyau *benzénique; série benzénique ou aromatique.*

BENZINE [bɛ̃zin]. n. *f.* (1833, « benzène »; lat. bot. *benroe.* V. Benjoin). Mélange d'hydrocarbures (benzol rectifié) vendu dans le commerce, employé notamment comme détachant (Syn. *Ligroïne*).

BENZOATE [bɛ̃zɔat]. *n. m.* (1787; lat. *benzoe.* V. Benzine). Sel ou ester de l'acide benzoïque.

BENZOÏQUE [bɛ̃zɔik]. *adj. (1787;* lat. *benroe.* V. Benzine). Se dit de certains corps de la série du benzène. *Acide benzoïque,* extrait du benjoin ou de certaines substances aromatiques.

BENZOL [bɛ̃zɔl]. n. m. (1787; lat. *benroe.* V. Benzine). Mélange de carbures de la série aromatique, composé de benzène, de toluène et de xylène.

BENZOLISME [bɛ̃zɔlism(ə)]. *n.* m. (1953; de *benzol).* Intoxication professionnelle par les benzols pouvant être aiguë ou chronique. *Le benzolisme atteint souvent les ouvriers des industries du caoutchouc, des vernis et produits de nettoyage.*

BÉOTIEN. IENNE [beɔsjɛ̃, jɛn]. *n.* et *adj.* (1715; gr. *boiôtos* « béotien », habitant de la *Béotie,* réputé pour sa lourdeur). Qui est lourd, peu ouvert aux lettres et aux arts, de *goûts* grossiers. V. Lourd: grossier. *C'est un béotien.* ◈ ANT. Fin.

BÉOTISME [beɔtism(ə)]. n. *m.* (1834; d'apr. *béotien*). Lourdeur, grossièreté du béotien. ◈ ANT. *Atticisme.*

B.E.P.C. V. BREVET.

BÉQUÉE. V. BECQUÉE.

BÉQUET ou BECQUET [bekɛ]. *n. m.* (1125; diminutif de *bec). Imprim.* Languette, petit morceau de papier écrit qu'on ajoute à une épreuve. — *Typogr. Morceau* de papier fin employé pour la-mise en train. *Théâtre.* Fragment de scène ajouté par l'auteur a" cours des répétitions.

BÉQUILLE [bekij]. *n. f.* (1611; de *béquillon* « petit bec traverse ayant la forme d'un bec », XVI^e). ♦ 1° Bâton surmonté d'une traverse sur laquelle on appuie l'aisselle ou la main pour se soutenir. V. Canne. « *Une très vieille femme boiteuse, appuyée sur une béquille, traversait le cimetière* » (CHATEAUB.). — *Fig.* Soutien. « *Les béquilles du raisonnement* » (PROUDHON). ♦ 2° Bec-de-cane. ♦ 3" *Techn. Se* dit de divers instruments ou dispositifs de soutien, de support pour maintenir debout, dans "ne position particulière. V. Cale, étai, étançon, tin. *Mettre une béquille sous une voiture. Béquille de motocyclette, de queue d'avion. Béquille de fusil mitrailleur. Béquilles d'un bateau.*

BÉQUILLER [bekije]. *v.* (XVII^e; de *béquille).* ♦ 1° V. intr. *Vx.* Marcher avec des béquilles. ♦ 2° *V. tr.* Étayer (un navire) avec des béquilles.

BER ou BERS [bɛʀ]. *n. m.* (XVI^e; *berz* « berceau », fin XII^e; *lat. bercium,* o. gaul.). ♦ 1° *Mar.* Charpente qui supporte un navire en construction et qui glisse à la mer avec lui pendant le lancement; charpente qui supporte un bateau à terre. ♦ 2° Ridelle d'une charrette. ♦ 3° Région. (Canada). *Pop.* Berceau. REM. En Belgique, on dit aussi en ce sens BERCE [bans], *n. f.*

BERBÉRIDACÉES [bɛʀbeʀidase] ou **BERBÉRIDÉES** [bɛʀbeʀide]. *n. f. pl.* (1853; de *berbéris).* *Bot.* Famille de plantes angiospermes de la classe des dicotylédones dialypétales dont le type principal est le *berbéris.* V. **Épine-vinette,** jeffersonoie, **mahonie.**

BERCAIL [bɛʀkaj]. *n. m. sing.* (1379; lat. pop. *°verbicale* « bergerie », de *verbex* « brebis »). ♦ 1° *Relig.* Le sein de l'Église. *Ramener nu bercail une brebis égarée.* ♦ *2" Cour. et plaisant.* Famille, foyer, maison; pays (natal). *Rentrer au bercail, retour au bercail.*

BERÇANT, ANTE [bɛʀsɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* et *n. f.* (XIX^e; mot canadien, de *bercer* 1). *Région.* (Canada). Qui berce. V. Berceur. *Chaise berçante ou berceuse, n.* f. (d'apr. l'amér. *rocking-chair* [1832]). V. Berceuse (2°), rocking-chair. « *Philomène est assise sur une chaise berçante aui craque et grince* » (A. HÉBERT).

BERCE [bans(ə)]. *n. f.* (1698; o. i., p.-ê. allem. *Bartsch*). Grande ombellifère à fleurs blanches qui croit dans les lieux humides.

BERCEAU [bɛʀso]. n. m. (1472; a. fr. *berz.* V. Ber). ♦ 1° Petit lit des très jeunes enfants, muni de rideaux, et qui, le plus souvent, peut être balancé (V. Bercer). *Berceau d'osier. Berceau alsacien. Corbeille servant de berceau.* V. Couffin, **moïse.** ◇ *Fig.* L'âge où les enfants couchent dans un berceau. Un *enfant au berceau. Dès le berceau. Du berceau à la tombe.* Par ext. *Fam.* Jeune âge. *Il aime les femmes très jeunes; il les prend au berceau.* ◇ *Fig.* Lieu de naissance. « *La Corse, ce berceau de Bonaparte* » (DUMAS). Le lieu où une chose *a commencé.* « *Une civilisation, dont la Méditerranée a été le berceau* » *(SIEGFRIED).* ♦ *2' (Par anal. avec* l'arceau du lit d'enfant). *Archit.* Voûte engendrée par un arc en plein cintre. « Cette *nef, voûtée de pesants berceaux* » (HUYSMANS). — *Hortic.* Treillage en voûte garni de verdure; voûte de feuillage. V. **Charmille, tonnelle.** « Une *haute allée d'ormes, arrondie en berceau* » *(GAUTIER).* — *Artill.* Organe intermédiaire courbé, entre le frein et l'affût d'une pièce. *Le berceau de pointage d'un canon.* — *Berceau de moteur,* partie où s'appuie un moteur. — *Mar.* V. **Ber.**

BERCELONNETTE [bɛʀsəlɔnɛt] ou *(vx)* **BARCELONNETTE** [bɑʀsəlɔnɛt]. n. *f.* (1863,-1787; de *berceau).* Berceau léger, monté sur deux pieds en forme de croissants.

BERCEMENT [bɛʀsəmɑ̃]. *n. m. (1852;* de *bercer).* Action de bercer; mouvement de va-et-vient analogue à celui du berceau. V. Balancement

BERCER [bɛʀse]. v. fr.; conjug. *placer* (1155; de *berz.* V. **Ber**). ♦ 1° Balancer dans un berceau. ◇ *Par* anal. Balancer, agiter doucement, *comme* dans un berceau. *Bercer un enfant dans ses bras. Un canot bercé par les vagues.* ♦ 2° Fig. *Une enfance bercée de* : nourrie, imprégnée. « Ce *ronflement de la mer dont l'enfance de Dominique avait été bercée* » (FROMENTIN). ♦ 3° *Fig.* V. Apaiser, calmer, charmer, consoler, endormir. *Bercer une peine, une douleur.* ♦ 4° V. Leurrer. *On l'a bercé de vaines promesses.* « *Toujours bercé de l'espérance qu'il allait être plus heureux* » (COURTELINE). — Pronom. *Se bercer d'illusions. V. Illusionner* (s'). « *Il se berçait de ces flatteuses idées* » (VOLT.).

BERCEUR, EUSE [bɛʀsœʀ, øz]. *adj.* (1880; de *bercer*). Qui berce. *Rythme berceur.*

BERCEUSE [bɛrsøz]. n. *f.* (1835; « nourrice », XVe; de *cer*). ♦ 1° Chanson pour endormir un enfant. *Par ext.* orceau de musique dont le rythme imite celui de ces chan-ns. Berceuse *de* Schumann. ♦ 2° (1875). Siège à pied arbe sur *lequel on peut* se balancer. V. *Rocking-chair.*

BÉRET [bɛrɛ]. *n. m.* (1819; du béarnais *berret;* bas lat. rum). Coiffure de laine souple, ronde et plate propre aux sques *(béret basque)* et aux Béarnais, puis répandue eurs. -*Par anal.* Toute coiffure de même forme. *Béret de sseur alpin. Béret d'étudiant.* V. Paluche. Par ext. *Béret marin.*

BERGAMASQUE [bɛrgamask(ə)]. *n. f.* (1580; it. *bergasco*, de *Bergame*, ville d'où la danse est originaire). Danse ir de danse à la mode au XVIIIe siècle. « *Masques et bergasques* » (VERLAINE).

BERGAMOTE [bɛrgamɔt]. *n. f.* (1536; *it. bergamotta*, turc *beg-armâdé* « poire du Seigneur »). ♦ 1° Variété de re fondante. ♦ 2° (1694). *Par anal. de forme.* Fruit du gamotier. *Essence de bergamote,* huile essentielle utilisée parfumerie. *Par* ext. Bonbon à la bergamote.

BERGAMOTIER [bɛrgamɔtje]. *n. m.* (1836; de *bergamote,* Arbre du *genre citrus (Aurantiacées)*, dont le fruit est ergamote.

BERGE [bɛrʒ(ə)]. *n. f.* (*Berche*, 1380; lat. pop. **barica*, gaul.). ♦ 1° Bord exhaussé d'un cours d'eau. La *berge t grand fleuve.* V. Rivage, rive. *Berges d'un canal.* ♦ 2° *Par* Bord *relevé d'un chemin,* d'un fossé. V. Talus.

BERGE [bɛrʒ(ə)]. *n. f.* (1836; mot tzigane). Arg. Année. *es types de cinquante berges* » (CARCO).

BERGER, ÈRE [bɛrʒe, ɛr]. *n.* (*Bergier*, XIIe; lat. *pop. becarius*, de *verbex* « brebis »). ♦ 1° Personne qui garde moutons. V. Gardien. *Bâton de berger.* V. **Houlette**. *Hutte, une de berger.* V. **Buron**. *Chien de berger,* dressé à la garde troupeaux. *La vie du berger.* V. Pastoral. *La bergère de rémy :* Jeanne d'Arc. Loc. Au *temps* où les *rois épousaient bergères.* -L'étoile *du berger* : la plan& Vénus. ♦ 2° *Fig.*). *Le berger et les brebis,* le maître et les sujets. Mod. g. Pasteur des âmes, prêtre. Le *bon berger.* ♦ 3° *N.* Chien de berger. Un *berger allemand.*

BERGÈRE [bɛrʒɛr]. *n. f.* (1746; de *berger).* Fauteuil large rofond à joues pleines, et dont le siège est garni d'un rsin. Des *bergères Louis XV.*

BERGERIE [bɛrʒəri]. *n. f. (Bercherie*, XIIe; de *berger).* ◊ Lieu, bâtiment où l'on abrite les bêtes ovines. V. Parc. *moutons sont dans la bergerie. Les cases, les crèches d'une erie.* — Fig. Enfermer le *loup dans* la *bergerie :* laisser, oduire qqn dans un lieu où il peut aisément faire du mal. Fig. Dans un grand magasin, enceinte de comptoirs se tient la vendeuse. ♦ 2° BERGERIES. *n. f. pl.* Poèmes, s, pièces de théâtre mettant en scène les amours des ers. *Les bergeries de Racan.* V. **Églogue; bucolique, orale.**

BERGERONNETTE [bɛrʒərɔnɛt]. n. *f.* (XIIIe; de *ber-*). Oiseau passereau *(Motacilidés)*, à longue queue, qui au bord de l'eau et dans le voisinage des troupeaux. **Hochequeue, lavandière.** — (On l'appelle aussi BERGE-TE [bɛrʒərɛt].)

BERGINISATION [bɛrʒinizasjɔ̃]. *n. f.* (1929; de *Bergius*, .). *Techn.* Procédé par lequel on obtient du pétrole à *ir de la* houille.

BÉRIBÉRI [beriberi]. *n.* m. (1631 ; *berber*, 1617; d'un mot alais *béri* « faiblesse »). *Méd.* Maladie due à la carence de mine B (V. **Avitaminose**), causée par la consommation usive de riz décortiqué et qui se manifeste essentiellement des troubles nerveux. V. Polynévrite. *Le béribéri sévit Extrême-Orient.*

BERKÉLIUM [bɛrkeljɔm]. *n. m.* (1950; de *Berkeley*, unité des États-Unis). Élément chimique de n° at. 97, obtenu ombardant l'américium 241 avec des ions d'hélium.

BERLINE [bɛrlin]. *n. f.* (*Breline*, dèb. XVIIIe; de *Berlin*, cette voiture était à la mode). ♦ 1° *Ancienn.* Voiture endue à quatre roues et à deux fonds, garnie de glaces et le capote. ♦ 2° *Mod.* Conduite intérieure à quatre es et quatre glaces latérales. ♦ 3' Benne roulante, iot pour le transport de la houille, dans les mines.

BERLINGOT [bɛrlɛ̃go]. n. m. (1618; it. *berlingozzo*, e de gâteau). ♦ 1° Bonbon aux fruits, à la menthe, de ie particulière. ♦ 2° *Néol.* Emballage pour le lait, qui a rme du bonbon.

BERLUE [bɛrly]. *n. f.* (1611; *bellue*, XIIIe; de *belluer* louir » ; o. i.). *Avoir la berlue,* avoir des visions ; et *fig.* Se des illusions.

ERME [bɛrm(ə)]. *n. f.* (*Barme*, 1611; néerl. *berm us* »). ♦ 1° *Fortif.* Chemin étroit entre le pied d'un rem- et un fossé. ♦ 2° *Par anal.* Chemin laissé entre une levée bord d'un canal ou d'un fossé. V. Berge.

ERMUDA [bɛrmyda]. *n.* m. (v. 1960; mot amér., nom les Bermudes). Short collant à longues jambes s'arrêtant enou. *Porter un (ou des) bermuda(s).*

BERNACHE, BARNACHE *ou BERNACLE* [bɛr(a)nak; bɛrnakl(ə)]. *n. f.* (1532; irland. *bairneach*, infl. de *bernicle*). ♦ 1° Oiseau à bec court *(Anatidés)* vivant dans l'extrême nord, et sur nos côtes en hiver. ♦ 2° Nom vulgaire de *l'anatife.*

BERNARDIN, INE [bɛrnardɛ̃, in]. n. (1512; de *saint Bernard*). Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé au XIIe s. par saint Bernard. V. **Cistercien.**

BERNARD-L'HERMITE ou **BERNARD-L'ERMITE** [bɛrnarlɛrmit]. *n. m.* (1560; de *Bernard, n. pr.,* loc. du Languedoc). Crustacé qui se loge dans des coquilles abandonnées. V. **Pagure.**

1. BERNE [bɛrn(ə)]. *n. f.* (1533; « couverture » ; p.-ê. it. *bernia;* arabe *burnus*). *Vx.* Mauvais tour ou brimade consistant à faire sauter qqn en l'air sur une couverture tenue par plusieurs personnes. V. Berner.

2. BERNE [bɛrn(ə)]. n. *f.* (1672; o. i.). Mar. *Pavillon en berne :* hissé à mi-drisse en signe de deuil ou de détresse. — Par ext. *Drapeau* en *berne* : non déployé, roulé.

BERNER [bɛrne]. Y. tr. (1508; de *berne* 1). ♦ 1° *Vx.* Faire subir la berne. V. Brimer. ♦ 2° *Fig.* Tromper en ridiculisant. V. Duper, jouer, railler (Cf. Faire marcher qqn). « *Cette comédie du sport avec laquelle on berne et fascine toute la jeunesse du monde* » (DUHAM.). « Il se *vit bafoué, berné* » (LA FONT.). Subst. « *Il est clair que le berné n'a manqué à aucun de ses devoirs envers son héros le berneur* » (VOLT.). ◈ ANT. *Démystifier, détromper.*

BERNICLE ou BERNIQUE [bɛrnikl(ə), bɛrnik]. *n. f.* (1742; breton *bernic*). *Autre* nom de la patelle. « Nous *prenions les berniques au bout de nos couteaux, et nous les mangions toutes vivantes* » (Lon).

BÉRNIQUE! [bɛrnik]. *interj.* (1743; p.-ê. de *bren*). *Vx.* Exprime que l'espoir qu'on a est mal fondé et sera déçu. V. Rien (à faire). « *Il faut de l'argent pour être heureux: sans argent, bernique!* » (BALZ.).

BERS. V. BER.

BERSAGLIER [bɛrsalje]. *n. m.* (1866; mot it.). Soldat italien de l'infanterie légère, qui porte un feutre à plume.

BERTHE [bɛrt(ə)]. n. *f.* (déb. XIXe; de *Berthe, mère* de Charlemagne). ♦ 1° Large col arrondi ou petite pèlerine de femme. ♦ 2° Vase de métal pour transporter le lait. V. Bouille.

BERTHON [bɛrtɔ̃]. *n.* m. (1899; nom de l'inv.). Petit canot pliant en toile imperméable.

BERTILLONNAGE [bɛrtijɔnaʒ]. n. m. (fin XIXe; de *Bertillon*, l'inv.). Système d'identification des criminels mis en application à partir de 1882, et fondé principalement sur l'anthropométrie.

BÉRYL [beril]. *n. m.* (XIIe; lat. *beryllus*, gr. *bêrullos*). Pierre précieuse, silicate naturel d'aluminium et de béryllium, de couleur variable. *Béryl vert* (V. **Émeraude**), *bleu* (V. **Aigue-marine**). « *Elle triturait d'une main déliée un collier de béryls* » (A. BLONDIN).

BÉRYLLIUM [berilјɔm]. *n.* m. (1842; de *béryl*). *Chim.* Métal gris d'acier, dur et léger, très réfractaire (symb. Be; n° at. 4; poids at. 9,013; densité 1,84; température de fusion 2 970 °C), utilisé sous forme d'alliage dans l'aéronautique et les réacteurs nucléaires.

BESACE [bazar]. *n. f.* (XIIIe; bas lat. bisaccium, plur. *bisaccia* « double sac». Y. **Bissac**). ♦ 1° **Sac** long, ouvert par le milieu et dont les extrémités forment deux poches. V. **Bissac.** « *Un sac de toile jaune, décoloré, gonflé comme une besace de pèlerin* » (MART. du G.). ◊ *Par métaph.* (Méd.). Ventre en 'besace, déformé, qui pend en avant. ♦ 2° **Archit.** *En besace,* se dit d'un appareil dont les pierres sont posées alternativement en longueur et en largeur. Une assise en *besace.*

BESAIGUE [bəzegy]. *n. f.* (XIIe; lat. pop. *bis acuta* « deux fois aiguë »). ♦ 1° Outil de charpentier dont les deux bouts acérés sont taillés l'un en ciseau, l'autre en bédane (on dit aussi BISAIGUË [bizegy]). ♦ 2° Marteau de vitrier.

BESANT [bəzɑ̃]. *n. m. (1080;* lat. *byzantium,* monnaie byzantine). ♦ 1° Monnaie byzantine d'or et d'argent répandue au temps des croisades. ♦ 2° *Archit.* Disque saillant sculpté sur un bandeau, une archivolte. *Le besant est un ornement de style* roman. ♦ 3° *Blas. Figure* circulaire d'or et d'argent.

BÉSEF ou BÉZEF [bezef]. *adv.* (1867; mot sabir, arabe *bezzaf*). *Pop.* Beaucoup. *Il n'en a pas bésef.*

BESICLES [be(ə)zikl(ə)]. n. *f. pl. (1328; a.* fr. *bericle,* de *beril* (V. Béryl), qui a servi à faire des loupes). Anciennes lunettes rondes. « *Vous n'avez pas bien chaussé vos besicles* » (SÉV.). — *Mod. et plaisant.* Lunettes.

BÉSIGUE [bezig]. *n. m.* (v. 1820; o. i.). Jeu de cartes à plusieurs jeux de 32 cartes.

BESOGNE [bəzɔɲ]. *n. f.* (*Besoigne*, 1190; forme fém. de *besoin.* V. Besoin). ♦ 1° *Vx.* Besoin, ce qui est nécessaire (V. Besogneux). — Spécialt. *Vx.* Acte sexuel. ♦ 2° *Mod.* Travail imposé par la profession ou par toute autre cause. V. **Occupation, ouvrage, tâche, travail.** *Abattre de la besogne. Une lourde, une rude besogne.* « *Elle fait la grosse besogne* »

(Sév.). — *Aller vite* en *besogne* : travailler rapidement, être expéditif. — *Fig.* Brûler les étapes, être trop entreprenant. ◇ *Par ext.* L'ouvrage effectué ou à faire. *Avoir réussi une besogne délicate, difficile. Avoir fait de la belle, de la bonne besogne.* Iron. *Vous avez fait là de la belle besogne !*

BESOGNER [b(ə)zɔɲe]. v. *intr.* (XIIe, « *être* dans le besoin » ; de *besogne*). *Péj.* Faire un travail fatigant, pénible, inintéressant. V. Peiner, trimer. « *Plus aucun goût pour écrire dans ce carnet. Plutôt besogné que travaillé vraiment* » *(GIDE).* ◈ ANT. *Reposer* (se).

BESOGNEUX, EUSE [b(ə)zɔɲø, øz]. *adj.* (*Besoigneux*, XVe ; de *besogne* « besoin »). ♦ 1° *Vx.* Qui est dans le besoin. V. Miséreux. nécessiteux. *Des parents besogneux.* ♦ 2° *Mod.* (rattaché abusiv. à *besogne*, 2°). Qui fait une médiocre besogne mal rétribuée. *Gratte-papier besogneux.* Subst. Un *besogneux.* ◈ ANT. *Riche.*

BESOIN [bəzwɛ̃]. *n. m.* (fin XIe ; fr. °*bisunnia*, rad. de *soin, et bi-* « auprès ». V. Besogne).

I. ♦ 1° Exigence née de la nature ou de la vie sociale. V. Appétence, appétit, désir, envie, exigence, faim, goût, nécessité, soif. *Les désirs naissent des besoins. Besoin de nourriture. Besoin d'argent. Besoin d'affection. Besoin de nouveauté, de changement. Sentir le besoin de. Éprouver le besoin de crier. Un besoin pressant, urgent, impérieux, irrésistible. Satisfaction, assouvissement des besoins.* « *L'esprit a ses besoins, ainsi que le corps* » (ROUSS.). « *J'éprouvais un brusque et poignant besoin de retrouver la maison* » (DUHAM.). ◇ Au plur. *Les besoins de qqn,* les choses considérées comme nécessaires à l'existence, obtenues par de l'argent. *Subvenir aux besoins de ses parents.* V. Nourrir. *Avoir de petits besoins, de grands besoins.* ◇ Fam. *Un besoin naturel, les besoins naturels, ses besoins,* la nécessité d'uriner, d'aller à la selle. « *Je vais aller faire mes petits besoins* » *(COURTELINE).* ◇ *Le besoin de la cause* : ce qu'il est nécessaire de dire à l'appui de la cause que l'on défend. *Pour les besoins de la cause.* ◇ Méd. *Etat de besoin* (ou *de manque*). V.* Accoutumance, toxicomanie. ♦ 2° Loc. verb. AVOIR BESOIN DE... (qqn ou qqch.). ◇ *(Subjectif)* Ressentir la nécessité de, vouloir comme nécessaire, utile. V. Désirer, envie (avoir envie), exiger, réclamer, vouloir. *Avoir besoin d'argent; d'affection.* ◇ (Objectif) *Il a besoin de qqch., de qqn, cette* chose, cette personne lui est nécessaire, utile. V. Falloir. « *Ayant besoin de joie comme les plantes de soleil* » (FRANCE). Ce *malade a besoin d'air.* V. Manquer. « *Gagner sa vie sans avoir besoin de personne* » (FÉN.), en étant économiquement indépendant. Fam. Ce *tapis a besoin d'un coup de brosse.* — AVOIR BESOIN DE, suivi de l'inf. : éprouver, voir la nécessité, l'utilité de, ou *être une* nécessité *pour. Avoir besoin de gagner sa vie.* « *Il avait besoin d'y voir clair dans son âme* » *(STENDHAL). Je n'ai pas besoin de dire, d'ajouter que,* inutile de dire, d'ajouter que. — Iron. et fam. *Vous aviez bien besoin d'aller lui parler de cela!* — AVOIR BESOIN QUE. *Il a besoin qu'on le conseille* : il faut que; il est nécessaire que. V. Falloir. ♦ 3° ÊTRE BESOIN. Impers. *(Littér.). Qu'est-il besoin de,* suivi d'un subst. ou de l'inf. « *Qu'est-il besoin d'aller chercher l'enfer dans l'autre vie?* » (ROUSS.). *Il n'est pas besoin de. Point n'est besoin de.* — *S'il en est besoin, si besoin est,* si cela est nécessaire. *Sans qu'il soit besoin de prévenir.* ♦ 4° *Loc. adv.* Au BESOIN, en cas de nécessité, s'il le faut. « *Prenez ces cent écus; garder-les avec soin, Pour vous en servir au besoin* » (LA FONT.).

II. **État** de privation. V. **Dénuement, gêne,** indigence, misère, pauvreté. *Être pressé par le besoin. Être dans le besoin.* ◈ ANT. *Dégoût,* satiété. Abondance, aisance. bien-être. fortune, opulence, *prospérité,* richesse.

BESSEMER [bɛsmɛʀ]. n. *m.* (1891 ; nom de l'inv.). *Techn.* Convertisseur pour transformer la fonte en acier.

BESSON, ONNE [bɛsɔ̃, ɔn]. *n.* (XIIIe ; lat. pop. *bisso*, de *bis* « deux fois »). *Vx* ou *dial.* V. Jumeau. « On *reconnut bien vite que c'était deux bessons* » *(SAND).*

1. **BESTIAIRE** [bɛstjɛʀ]. *n. m.* (1495; lat. *bestiarus*, de *bestia* « bête »). Chez les anciens Romains, Celui qui devait combattre contre les bêtes féroces. ou leur était livré au cours des jeux du cirque. V. **Belluaire,** gladiateur.

2. BESTIAIRE [bɛstjɛʀ]. *n. m. (1119;* adj. lat. *bestiarius*). Recueil de fables. de moralités sur les bêtes. *Bestiaire illustré.*

BESTIAL, AUX [bɛstjal, o]. *adj.* (fin. XIIe, lat. imp. *bestialis*, de *bestia).* Qui tient de la bête, qui assimile l'homme à la bête. V. Animal, brutal, sauvage. *Air, expression bestiale. Colère, fureur, violence bestiale. Amour bestial.* ◈ ANT. *Délicat, raffiné.*

BESTIALEMENT [bɛstjalmɑ̃]. *adv.* (XIIe ; de *bestial).* D'une façon bestiale.

BESTIALITÉ [bɛstjalite]. n. *f.* (XIVe ; de *bestial).* ♦ 1° Caractère bestial. V. Animalité, brutalité, grossièreté. ♦ 2° Perversion sexuelle, relations avec les bêtes.

BESTIAUX [bɛstjo]. *n. m. pl.* (1418; de *bestial).* ♦ 1° Ensemble des animaux qu'on entretient pour la production agricole dans une. exploitation rurale (à l'exclusion des animaux de basse-cour). V. Bétail. *Les bestiaux de la ferme.* « *Dans ce couloir où ils étaient parqués comme des bestiaux* » (MART. du G.). ♦ 2° *Au sing.* (paysan ou plaisant). Animal, bête. *Qu'est-ce que c'est que ce bestiau?*

BESTIOLE [bɛstjɔl]. n. *f.* (fin XIIe ; lat. *bestiola*, diminutif de *bestia).* Petite bête. « *Les rats, les souris et autres bestioles* » *(QUENEAU).* *Spécialt.* Insecte.

BEST-SELLER [bɛstselœʀ]. *n.* m. (1934: mot amér. 6e mieux vendu »). *Anglicisme.* Livre qui a obtenu un grand succès de librairie. Des *best-sellers.* «En 65, Le Deuxième sexe paru en édition de poche, a été un best-seller » (BEAUVOIR). — *Par ext.* Gros succès de vente dans un domaine quelconque. « *Chrysler est même allé plus loin, à l'exception de ses modèles à bas prix, les best-sellers* » *(L'Auto,* 2-6-1934).

1. BÊTA [bɛta]. n. m. Deuxième lettre de l'alphabet grec (β). — Phys. *Rayons bêta,* électrons émis par les corps radioactifs. V. **Bêtatron.**

2. BÊTA, ASSE [bɛta, as]. n. et *adj.* (1584; de *bête,* suff. *-ard,* abrégé en a). *Fam.* Personne bête, niaise. *C'est un gros bêta. Voilà une fille fout à fait bêtasse.*

BÉTAIL [betaj]. n. m. (1213; de *bête*). Ensemble de animaux entretenus pour la production agricole. V. Bestiaux. animal. bête. **cheptel, troupeau.** *Têtes de bétail. Le gros bétail* (bovins, chevaux). *Le petit bétail* (ovins, porcins). *Bétail sur pied, vivant. Pièce de bétail destinée à la bouche.* ◇ *Traiter les hommes comme du bétail,* mal et sans respect pour la personne. — Fig. *et* péj. *Le bétail humain.*

BÉTAILLÈRE [betajɛʀ]. n. *f.* (XX' ; de *bétail).* Fourgon automobile à claire-voie, réservé au transport des chevaux et des animaux de boucherie. *Transporter des porcs en bétaillère.*

BÊTATHÉRAPIE [bɛtateʀapi] ou **BÉTATHÉRAPIE** [betateʀapi]. *n. f. (XX' ;* de *bêta* 1, *et -thérapie). Méd.* Traitement par les rayonnements *bêta** émis *par les* corps radioactifs.

BÊTATRON [bɛtatʀɔ̃]. *n.* m. (1948; de *bêta, et (cyclo)tron).* Cyclotron pour l'accélération des électrons. Accélérateur ; cyclotron. synchrotron.

BÊTE [bɛt]. *n. f. (Beste,* 1080; lat. *bestia).*

I. ♦ 1° Tout être animé, l'homme excepté. V. Animal. *Bêtes et gens.* « *L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veuf foire l'ange fait la bête* » (PASC.). — « *Une petite bête.* V. Bestiole. *Bête à bon dieu,* coccinelle. *Des pe au de bêtes. Le pedigree d'une bête de race.* — *Bête sauvage, bête fauve*. Bête féroce. Bêtes puantes*. Bêtes nuisibles.* — *Les bêtes à cornes. Une bête à laine. Une bête à poil. Une bête de* somme. V. Bât, charge. ◇ Spécialt. *Les bêtes,* le bestiaux, le bétail. *Mener, rentrer les bêtes.* — Les animaux féroces de l'arène. *Martyr livré aux bêtes.* — Les insectes la vermine. Un *lit infesté de bêtes.* ♦ 2° Loc. *Être* mal'ad *comme une bête, souffrir* beaucoup. *Regarder qqn* comme une *bête* curieuse, avec une insistance déplacée. — *Chercher* la *petite bête* : être extrêmement méticuleux ou s'efforcer de découvrir une erreur, une irrégularité. — *C'est* sa *bête* noire : il a cette personne, cette chose en horreur. — *Mort la bête, mort le venin* : le méchant cesse de nuire quand il meurt; le danger disparaît *avec la cause.* — *Reprendre* du *poil* de la bête* : reprendre le dessus. — Fam. *Faire la bête à deux dos,* faire l'amour. -Bête à concours. V. Bûcheur.

II. ♦ 1° L'homme dominé par ses instincts. V. Bestialité. *La bête humaine. Méchante, vilaine bête.* ♦ 2° *Vx.* Personne dénuée de bon sens, d'esprit de jugement. — *Faire la bête,* l'ignorant; dire, faire des bêtises. V. Bêtifier. — (Emplois affectueux) Grosse *bête, grande bête!* V. Bêtasse, bécasse, nigaud.

III. (1763). *Adj.* ♦ 1° Qui manque d'intelligence, de jugement. *Il (elle) est bête comme un âne, une oie, un pied; bête à manger du foin.* V. Imbécile, inintelligent, obtus, sot. *Plus bête que méchant. Il n'est pas bête, il est loin d'être bête.* — *Pas si bête* : pas assez sot pour se laisser berner. ◇ *Une idée, une histoire bête.* V. Idiot, inepte. *C'est bête comme chou,* facile à faire, à deviner. V. Enfantin, simple. ♦ 2° Qui manque d'attention, d'à-propos. Suis-je *bête de l'avoir oublié! C'est bête, je* ne m'en souviens *pas.* V. Stupide. — Qui dit des bêtises. Comme *tu ES bête, c'est impossible!*

◈ ANT. *Fin,* futé, ingénieux, intelligent, *spirituel, subtil.* — HOM. *Bette.*

BÉTEL [betɛl]. n. m. (1572; *betre, 1519;* port. *betel*, de l'hindou *vettila).* ♦ 1° Variété de poivrier grimpant, originaire de Malaisie, dont les feuilles desséchées contiennent des principes stimulants et astringents. ♦ 2° Masticatoire tonique et astringent, composé de feuilles de bétel et de tabac de chaux vive et de noix d'arec, utilisé dans les régions tropicales. *Mâcher du bétel.*

BÊTEMENT [bɛtmɑ̃]. *adv.* (XIVe ; de *bête).* D'une manière bête, stupide. Agir *bêtement. Il s'est fait tuer bêtement.* ◇ *Tout bêtement,* tout simplement. V. Bonnement, naïvement. « *C'est déjà si difficile De bien s'aimer, tout bêtement* » (GÉRALDY).

BÊTIFIANT, ANTE [bɛtifjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XIXe ; de *bêtifier*)

° *Vx.* Abêtissant. ♦ **2°** Qui bêtifie (**2°**), n'exprime que bêtises. — (Choses) Journal. *film bêtifiant.*

ÊTIFIER [betifje]. *v.* (1777; de *bête*). ♦ **1°** Y. *tr.* Rendre e. V. Abêtir, abrutir. Pronom. « *Vous ne trouvez pas qu'on êtifie à rester tout le temps sur la plage?* » (PROUST). ♦ *V. intr.* Faire la bête, dire des bêtises. *Père qui bêtifie avec jeune enfant.*

ÊTISE [betiz]. *n. f.* (XV^e^; de *bête*). ♦ **1°** Défaut d'intelnce et de jugement. V. Sottise; idiotie, imbécillité, **naïveté, serie,** stupidité. *Faire preuve de bêtise. Il est d'une rare* SE. *Une bêtise* crosse. ♦ **2°** Action ou parole sotte ou adroite. V. Sottise. *Faire des bêfises. Élève qui fait des ses, répond une bêtise.* V. Anerie. *Dire des bêtises. V.* ladresse; bourde, gaffe. ◇ Action, parole, chose sans eur ou sans importance. V. Babiole, **bagatelle, enfantil-**, plaisanterie. S'amuser, passer son *temps à des bêtises. brouiller pour une bêtise :* pour un motif futile. « *Vous -je beaucoup d'argent pour cette petite bêtise?* » (BALZ.). *Bêtises de Cambrai* : berlingots à la menthe. ◇ Parole re, libre, déraisonnable, parfois amusante. On *riait de béfises.* ♦ **3°** Action déraisonnable, imprudente. V. Folie. *aut l'empêcher de foire des bêtises.* ◈ ANT. *Intelligence; it, finesse, ingéniosité, subtilité.*

ÊTISIER [betisje]. *n. m.* (néol. ; de *bêtise).* **V. Sottisier.**

ÉTOINE [betwan]. *n. f.* (XII^e^; lat. *bettonica*). Plante des s, à fleurs *mauves (Labiacées),* utilisée autrefois en médee.

ÉTOIRE [betwaʀ]. *n. f.* (*Beturre,* 1611 ; *lat.* pop. *°bibia* « abreuvoir »). *Région.* ♦ **1°** En pays calcaires, Gouffre se perdent certaines rivières. V. Aven. ♦ **2°** Puisard pour olter les eaux pluviales.

ÉTON [betɔ̃]. *n. m.* (1584; a. fr. *betun* « gravat, boue » ; *bitumen* « bitume »). Matériau de construction formé n mortier et de pierres concassées (gravier). *Béton armé,* lé autour d'une armature métallique (V. Coffrage, cou*). Un abri, un blockhaus, un pont, un immeuble en béton. on précontraint*.* « *Des casemates dressent leurs figes de attendant le béton* » (ARAGON). — *Fig.* (Sports) *Faire le on* : bétonner.

ÉTONNAGE [betɔnaʒ]. *n. m.* (déb. XIX^e^; de *bétonner*). ° Action de bétonner (**1°** et **2°**). ♦ **2°** Maçonnerie en on.

ÉTONNER [betɔne]. *v. tr.* (déb. XIX^e^; de *béton).* ♦ Construire avec du béton. ♦ **2°** (1951). *Sport.* Jouer la ense à outrance (football).

ÉTONNEUSE [betɔnøz]. *Var.* de bétonnière* (emploi onseillé).

ÉTONNIÈRE [betɔnjɛʀ]. *n. f.* (1929; de *béton).* Machine mprenant une grande cuve tournante, pour fabriquer le on.

ETTE [bɛt] ou **BLETTE** [blɛt]. *n. f.* (XII^e^, lat. *beta;* e, lat. *blitum*). Plante voisine de la betterave, dont on nge cuites les feuilles *et les côtes (Chénopodiacées).* ◈ M. Bête.

ETTERAVE [bɛtʀav]. n. *f.* (1600; de *bette, et rave).* nte cultivée *(Chénopodiacées)* à racine charnue. *Bette- rouge, jaune, blanche.* — *Betterave fourragère, à grosse* ne globuleuse rouge ou jaune, cultivée pour l'alimenta- du bétail. — *Betterave potagère,* à petite racine ronde, ge *et sucrée. Salade de betteraves.* — *Betterave sucrière,* t *on extrait le sucre. Sucre de betterave.*

ETTERAVIER, IÈRE [bɛtʀavje, jɛʀ]. *ndj.* et *n. m.* (1867; *betterave).* ♦ **1°** *Adj.* Relatif à la betterave. *Culture betvière.* ♦ **2°** N. *m.* Producteur de betteraves sucrières.

IÉTULACÉES [betylase] ou **BÉTULINÉES** [betyline]. *pl.* (XVIII^e^; du *lat. betula* « bouleau »). *Bot.* Famille de ntes et d'arbustes dicotylédones apétales (ordre des *fol*s) aux grains réunis en chatons et à feuilles caduques, mprenant le bouleau, l'aulne, le charme, le noisetier, nandier, etc.

ÉTULINÉES. V. BÉTULACÉES.

IÉTYLE [betil]. *n. m.* (1586; lat. *bætylus;* gr. *baitlos* ierre sacrée »). Pierre sacrée adorée par les anciens comme idole.

IEUGLANT [bøglɑ̃]. *n. m.* (1860; de *beugler). Pop.* Cafécert populaire, à la fin du XIX^e^ s.

IEUGLANTE [bøglɑ̃t]. *n. f.* (déb. XX^e^; de *beugler). Pop.* anson criée à tue-tête ; protestation bruyante. *Pousser beuglante.*

IEUGLEMENT [bøgləmɑ̃]. *n. m.* (1539; de *beugler).* des bovins. V. Mugissement; meuglement. — *Par anal.* puissant et prolongé. *Le beuglement d'un chanteur, des ores.*

IEUGLER [bøgle]. *v.* (1611; *bugler,* XII^e^; de *bugle;* du lat. *ulus* « *jeune* boeuf »). ♦ **1°** *V. intr.* Pousser des beugle- nts. V. Meugler, mugir. « *Le taureau blanchir d'écume et gle* » (BARRÈS). ♦ **2°** V. intr. *Par anal.* Produire un son ense, prolongé, désagréable. Un *poste de radio qui beugle.* Par ext. *Fam.* (Personnes) Pousser des hurlements, crier très fort. V. Hurler; *gueuler (pop.). Le chanteur se mit à beugler.* ◇ *V. fr.* (XVII^e^) *Beugler une chanson.*

BEURRE [bœn]. *n. m.* (XVI^e^; *burre,* XII^e^; *lat. butyrum,* gr. *bouturon.* V. Butyrique). ♦ **1°** Substance alimentaire grasse et onctueuse qu'on obtient en battant la **crème** du lait (V. Barattage). *Lait de beurre.* **V. Babeurre.** *Beurre demi-sel, salé, fondu. Beurre frais, rance. Motte de beurre. Pof à beurre.* V. **Beurrier.** *Morceau, coquille de beurre. Tartine de beurre.* V. Beurrée. Crème *au beurre. Biscuit au beurre.* V. Petit-beurre. ◇ BEURRE NOIR : beurre fondu qu'on a laissé noircir. *Raie au beurre noir.* — Fig. *et* fam. *Œil au beurre noir :* marqué de noir du fait d'une contusion. V. Poché (œil poché). ◇ Fig. Ça *entre comme dans du beurre* : facilement (Pop. *C'est du beurre* : une entreprise facile). *Mettre du beurre dans les épinards* : améliorer sa situation. ◇ (1625, *faire du beurre net) Faire son beurre* : s'enrichir. *Assiette au beurre :* source de profits. — Iron. *Cela compte pour du beurre :* cela ne compte pas. Fam. *Il n'y a pas plus de (telle* chose, telle *personne) que de beurre en broche, en branche, aux fesses, au cul : il n'y a* rien du tout, personne. ◇ BEURRE-FRAIS : de la couleur du beurre. « *DES gants beurre-frais — visite officielle, s'il vous plaît!* » (DUHAM.). ♦ **2°** *Par ext.* Pâte formée d'une substance écrasée dans du beurre. *Beurre d'anchois, d'écrevisses.* ♦ **3°** *Par anal.* Substance grasse extraite de certains végétaux. *Beurre de cacao, de noix de coco.* En Amérique du Nord. *Beurre d'arachide, d'érable.* ♦ **4°** Chim. *Vx.* Chlorure métallique. *Beurre d'antimoine.*

BEURRÉ [bœʀe]. *n. m.* (XVII^e^; de *beurrer). Sorte* de poire fondante. *Beurré gris, blanc.*

BEURRÉE [bœʀe]. *n. f.* (1585; de *beurre). Vx ou région.* Tartine de beurre.

BEURRER [bœʀe]. *v. fr. (Burrer,* XIII^e^; de *beurre).* Recouvrir de beurre. *Beurrer du pain. Tartine beurrée.* — Enduire de beurre. *Beurrer un moule.* ◇ Loc. pop. Être *beurré.* V. Ivre.

BEURRERIE [bœʀʀi]. *n. f. (1836;* de *beurre).* ♦ **1°** Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre. V. Laiterie. ♦ **2°** Industrie du beurre.

BEURRIER, IÈRE [bœʀje, jɛʀ]. *n. et adj. (Burrier,* 1270; de *beurre).* ♦ **1°** Vx. Personne qui vend du beurre. V. Crémier. ♦ **2°** Qui a rapport au beurre. *Industrie beurrière, vache beurrière.* ♦ **3°** N. m. Récipient, plat dans lequel on conserve, on sert le beurre.

BEUVERIE [bœvʀi] ou **BUVERIE** [byvʀi]. n. *f. (Beverie,* XII^e^, jusqu'au XVII^e^; repris 1877 ; de *boire).* Partie de plaisir où l'on boit beaucoup. V. Orgie, soûlerie. *Le repas dégénéra en beuverie.*

BÉVATRON [bevatʀɔ̃]. *n. m.* (1954; de *BeV,* unité d'un milliard d'électrons-volts, d'apr. *cyclotron).* Accélérateur de particules chargées positivement, à très grande énergie.

BÉVUE [bevy]. *n. f.* (1642; préf. péj. *bé,* et vue). Méprise grossière due à l'ignorance ou à l'inadvertance. V. **Bêtise, boulette** *(pop.),* **erreur, étourderie, faute, gaffe** *(fam.),* **impair, maladresse, méprise.** *Commettre une bévue.* « *L'expérience implique une certaine somme de bévues* » (BAUDEL.).

BEY [bɛ]. *n.* m. *(Boy,* 1422; turc *beg,* puis *bey* « seigneur »). *Hisf.* Titre porté par les souverains vassaux du sultan ou par certains hauts fonctionnaires turcs. *Le bey de Tunis.* ◈ HOM. *Bai, baie.*

BEYLICAL, ALE, AUX [be(ɛ)likal, o]. *adj.* (1907; de *bey).* Qui *a* rapport *au* bey. *Le gouvernement beylical.*

BEYLICAT [be(ɛ)lika]. *n.* m. (1922; de *bey).* Souveraineté du bey.

BEYLISME [be(ɛ)lism(ə)]. *n.* m. (1811, répandu fin XIX^e^; de Henry *Beyle,* dit Stendhal). Attitude des héros de Stendhal (énergie, individualisme).

BÉZEF. V. BESEF.

BÉZOARD [bezɔaʀ]. *n. m.* (*Bezar,* 1314; port. *bezuar;* du persan *pâdzehr* « chasse-poison »). Concrétion formée de poils ou de divers débris végétaux se formant dans le corps de certains animaux (ruminants) et parfois de l'homme (psychopathes avalant des matières non digestibles). Le béroard était autrefois considéré *(notamment* en *Orient)* comme un puissant antidote contre les poisons et les maladies infectieuses.

Bi Symbole chimique du bismuth*.

BI-. Elément (lat. *bis)* indiquant le redoublement par répétition ou duplication. V. Deux; bis-, di-.

BIACIDE [biasid]. n. *m.* et *adj.* (1890; de *bi-, et acide). Chim. Se* dit d'un corps à double fonction acide.

BIACUMINÉ, ÉE [biakymine]. *adj.* (1866; de *bi-,* et *acuminé*). Bot.* Dont l'extrémité se termine par deux pointes.

BIAIS [bjʀ]. *n. m.* (XIII^e^; *a.* PROV., p.-ê. du gr. *epikarsios* « oblique »). ♦ **1°** **Ligne,** direction oblique. V. Oblique, **obliquité.** *Le biais d'un mur, d'une voûte.* — Adj. *(Archit.).* Oblique par rapport à une direction principale. *Pont biais, voûte, porte biaises.* ◇ *Cout.* Dans un tissu, Sens de la diagonale par rapport au droit *fil. Tailler dans le biais. Spécialt.*

Bande d'étoffe coupée en diagonale. ***Border une encolure d'un biais.*** ♦ 2° ***Fig.*** Se dit des différents côtés d'un caractère, des différents aspects d'une chose. ***Par quel biais le prendre? C'est par ce biais qu'il faut considérer le problème.*** — Moyen détourné, artificieux d'atteindre un but. V. Détour. « ***Mon esprit répugne au plus simple et prend irrésistiblement le biais*** » (GIDE). ***Par le biais d'accointances politiques.*** ♦ 3° *Statist.* Tout fait susceptible de rendre un fait non représentatif. ♦ 4° Loc. adv. DE BIAIS, EN BIAIS. V. Obliquement, travers (de). ***Regarder de biais*** (Cf. ***fam.*** En coulisse), « Cette ***robe, avec petite traîne en biais formant queue de lézard*** » (Lon). — Fig. « ***Certains êtres et certaines choses demandent à être abordés de biais*** » (GIDE). ◇ ANT. *Droit* (fil).

BIAISER [bjeze]. *v. intr. (1402;* de ***biais).*** ♦ 1° Aller ou être en biais, de travers. V. Obliquer. « ***Ayant aperçu le matelot étendu à terre, elle biaisa vers le navire*** » (LOTI). ♦ 2° ***Fig.*** Employer des moyens détournés, artificieux. V. Louvoyer, tergiverser. « ***Ils biaisent sur beaucoup d'articles, ils mentent sur d'autres*** » (BOSS.). « ***Je ne parviens à rien*** qu'en ***biaisant et rusant avec moi-même*** » (GIDE).

BIAURAL [bjɔral] ou **BINAURAL, ALE, AUX.** [binɔral, o]. *adj. (XX^e;* de ***bi-*** ou lat. ***bini*** « les deux », et lat. ***auris*** « oreille »). ***Physiol.*** Des deux oreilles, en ce qui concerne leur fonction. V. **Biauriculaire.**

BIAURICULAIRE [bjɔrikylɛr]. *adj.* (1875; de ***bi-,*** et ***auriculaire). Physiol.*** Qui appartient aux deux oreilles. V. **Biaural.** (On trouve aussi BINAURICULAIRE [binɔrikylɛr]).

BIBASIQUE [bibazik]. *adj. (1846;* de ***bi-,*** et ***basique). Chim.*** Qui possède deux fois la fonction base (qui peut libérer deux anions par molécule).

BIBELOT [biblo]. *n. m. (1432; beubelet,* XII^e; mot onomat., p.-ê. de ***beau, var. bimbelot***). Petit objet curieux, décoratif. V. Babiole, bricole ***(fam.), souvenir. Une étagère encombrée de bibelots. Une boutique d'antiquaire pleine de bibelots.***

BIBERON [bibrɔ̃]. *n.* m. (XVI^e, « vase à goulot »; 1301, « goulot »; du lat. ***bibere*** « boire »). ***Mod.*** (déb. XIX^e). Récipient, petite bouteille munis d'une tétine? servant à l'allaitement artificiel (enfants, jeunes mammifères). Nourrir un ***enfant au biberon.***

BIBERONNER [bibrɔne], *v. intr. (1946:* de ***biberon). Fam.*** Boire souvent et avec excès.

1. **BIBI** [bibi]. *n. m.* (V. 1830; onomat.). ***Fam.*** Petit chapeau de femme. ***Un bibi à plumes.***

2. BIBI [bibi]. *pron.* (1832; lang. enfantin). ***Pop.*** Moi.

BIBINE [bibin]. *n. f.* (déb. XIX^e; it. ***bibita*** « boisson »). Mauvaise boisson ***(pop.). Spécialt.*** Bière de qualité inférieure.

BIBLE [bibl(ə)]. *n. f.* (XII^e; lat. ***biblia, mot*** gr. « livres saints »). ♦ 1° Recueil de textes inspirés, des Juifs (Ancien Testament) et des Chrétiens (Ancien Testament; Nouveau Testament. V. Évangile). ***Interprétation de la Bible.*** V. **Exégèse.** ***La Sainte Bible. Méditer un passage de la Bible.*** V. Écriture (sainte). ***De la Bible.*** V. Biblique. ♦ 2° Le livre lui-même. « ***Une bible de poche, sur papier pelure, et fort usagée*** » (MART. du ***G.).*** ♦ 3° ***Papier bible,*** en imprimerie, papier opaque très mince. ♦ 4° ***Par*** anal. Ouvrage faisant autorité. V. **Coran.**

BIBLIO-. Élément, tiré du gr. ***biblion*** « livre ».

BIBLIOBUS [biblijɔbys]. *n. m.* (1930; de ***biblio-,*** et (auto)***bus***). Véhicule aménagé en bibliothèque desservant (prêt de livres) certains quartiers ou villages. « ***Les livres sont distribués par la bibliothèque de prêt du département par bibliobus*** » (*Nouv. Obs.*, 16-10-1972).

BIBLIOGRAPHE [biblijɔgraf]. *n. m.* (mil. XVII^e; de ***biblio-,*** et ***-graphe).*** Personne versée dans la science du livre, de l'édition ou qui écrit ***sur*** cette matière. ***Un bibliographe érudit.***

BIBLIOGRAPHIE [biblijɔgrafi]. *n. f.* (1633; de ***biblio-, et -graphie).*** ♦ 1° Connaissance des livres publiés sur un sujet donné, et de leurs diverses éditions. ♦ 2° Répertoire des écrits relatifs à un sujet donné. V. Catalogue, recueil, **répertoire,** table. ***Consulter la bibliographie d'une thèse.*** ♦ 3° Liste périodique d'ouvrages récemment parus. ***La Bibliographie de la France.***

BIBLIOGRAPHIQUE [biblijɔgrafik]. *adj. (1778;* de ***bibliographie).*** Relatif à la bibliographie. ***Notice bibliographique.***

BIBLIOMANIE [biblijɔmani]. *n. f. (1654;* de ***biblio-,*** et ***-manie).*** Manie, passion excessive des livres et surtout des livres rares, précieux. V. Bibliophilie.

BIBLIOPHILE [biblijɔfil]. *n.* (1740; de ***biblio-,*** et ***-phile*** « ami »). Personne qui aime, recherche et conserve avec soin et goût les livres rares, précieux.

BIBLIOPHILIE [biblijɔfili]. *n. f. (1858;* de ***bibliophile).*** Art et science du bibliophile.

BIBLIOTHÉCAIRE [biblijɔtekɛr]. *n.* (1518; lat. ***bibliothecarius***). Personne préposée à une bibliothèque. V. **Archiviste, chartiste, conservateur.** ***Le bibliothécaire de l'Institut. Une bibliothécaire documentaliste.***

BIBLIOTHÉCONOMIE [bibliotekɔnɔmi]. *n. f. (fin* XIX^e; de ***bibliothèque, et économie). Didact.*** Science qui définit les règles d'organisation et de gestion des bibliothèques.

BIBLIOTHÈQUE [biblijɔtɛk]. *n. f.* (1493; lat. ***bibliotheca*** gr. ***bibliothêkê,*** de ***biblion, et thêkê*** « coffre, lieu de dépôt »). ♦ 1° Meuble ou assemblage de tablettes permettant de ranger et de classer des livres. V. Armoire, casier, rayon, rayonnage. ***Une bibliothèque vitrée, en acajou.*** « ***Des livres et des paperasses garnissaient les rayons d'une bibliothèque*** » (FLAUB.). ♦ 2° Salle, édifice où sont classés des livres, pour la lecture. ***Travailler dans sa bibliothèque.*** V. Bureau, **cabinet,** librairie (*vx*). ***Bibliothèque municipale, universitaire. Une bibliothèque de prêt. La Bibliothèque nationale*** (la Nationale). — Un ***rat de bibliothèque,*** se dit d'une personne qui passe tout son temps à compulser des livres, à fouiller dans les bibliothèques. V. Érudit, chercheur. ♦ 3° ***Bibliothèque de*** gare : librairie, kiosque (à journaux). ♦ 4° Collection de livres. Un ***ouvrage de sa bibliothèque personnelle. Constituer une bibliothèque. Bibliothèque ambulante.*** V. Bibliobus. Fig. et fam. C'est une ***bibliothèque vivante, ambulante*** : un érudit, capable de citer de mémoire beaucoup d'auteurs. ◇ ***Spécialt.*** Ensemble de livres publiés chez un même éditeur et présentant un caractère commun. V. Collection. ***La bibliothèque rose*** (livres d'enfants). ♦ 5° *Inform.* Collection de supports d'informations (Cf. Banque* de données). ***Bibliothèque de programmes***

BIBLIQUE [biblik]. *ndj.* (déb. XVII^e; de ***Bible).*** Qui appartient, qui est propre à la Bible. ***Le style biblique. Études bibliques.***

BIC [bik]. *n.* m. et *adj.* (mil. XX^e; marque déposée). Stylo à bille de cette marque et ***abusivt.*** Stylo à bille. ***Écrire avec un bic.*** — Adj. Une ***pointe bic.*** ◇ HOM. Bique.

BICAMÉRALISME [bikameralism(ə)] ou **BICAMÉRISME** [bikamerism(ə)]. *n.* m. (1929; de ***bi-,*** et lat. ***camera*** « chambre »). Système politique à deux assemblées représentatives. ***Le bicamméralisme britannique.***

BICARBONATE [bikarbɔnat]. *n. m.* (1842; de ***bi-,*** et ***carbonate). Chim.*** Carbonate acide. V. Carbonate, sel. Cour. ***Bicarbonate de soude*** (de sodium), employé contre les maux d'estomac.

BICARBONATÉ, ÉE [bikarbɔnate]. *adj.* (1861; de ***bicarbonate***). ***Qui*** contient du bicarbonate.

BICARRÉ, ÉE [bikare]. *adj. (1866;* de ***bi-,*** et ***carré***) *Alg.* Qui est élevé au carré du carré. à la puissance quatre. ***Trinôme bicarré.***

BICÉPHALE [bisefal]. *n.* m. et *adj.* (1839; de ***bi-,*** et ***grec kephalé*** « ***tête*** »). A deux têtes. ***L'aigle bicéphale.***

BICEPS [bisaps]. *n. m.* et *adj.* (1652; mot lat. « qui a deux têtes », de ***bis, et caput***. V. Triceps). ♦ 1° *Anat.* Muscle composé de deux portions (ou têtes) distinctes. ***Le biceps brachial, crural.*** ♦ 2° Cour. Biceps brachial, muscle du bras qui gonfle quand on fléchit l'avant-bras. ***De gros biceps.*** Fam. ***Avoir des biceps :*** être musclé, fort (Cf. ***pop.*** Des biscoteaux).

BICHE [biʃ]. *n. f.* (***Bische,*** 1160; lat. pop. ***°bistia,*** pour ***bestia*** « bête »). ♦ 1° Femelle du cerf. V. ***Cerf. Le petit de la biche.*** V. ***Faon. La biche n'a pas de bois. Une troupe de biches.*** V. **Harpail.** — ***Ma biche,*** terme d'affection. — ***Meuble à pieds de biche*** : à pieds légèrement recourbés en dehors (V. ***aussi*** Pied-de-biche). ◇ ***Ventre de biche*** : se dit d'une couleur blanc roussâtre comme le ventre de la biche. ♦ 2° ***Fig.*** et *vx.* Demi-mondaine.

BICH(E)LAMAR [biʃlamar] ou **BECHE-DE-CER** [bɛʃdəmɛr]. *n.* m. (1948; d'abord nom du tripang* dont le commerce est important dans le Pacifique, probabl. repris à l'anglais). Pidgin utilisé comme langue commerciale véhiculaire dans les îles du Pacifique où l'on parle anglais. « ***Biche-de-mer, biche-la-mare, ainsi que l'on appelle ce parler du Pacifique où se mêlent les mots anglais, français, espagnols, aux dires des îles*** » (ARAGON).

BICHER [biʃe]. V. *intr.* (1867, « mordre » (poisson); de ***bécher*** « piquer du ***bec*** »). ♦ 1° ***Fam.*** Aller bien. ***Ça biche.*** V. Aller, coller, marcher. ♦ 2° ***Pop. Se*** réjouir. ***Il biche!***

BICHETTE [biʃɛt]. *n. f. (XII^e;* de ***biche).*** Petite biche. ***Ma bichette,*** terme d'affection.

BICHLORURE [biklɔryr]. *n. m. (1866;* de ***bi-,-et chlorure***). Sel renfermant deux atomes de chlorure par molécule.

BICHOF ou **BISCHOP** [biʃɔf]. *n.* m. (1838; all. ***Bischof*** « évêque »). ***Rare.*** Vin chaud épicé, de couleur violette.

BICHON, ONNE [biʃɔ̃, ɔn]. *n.* (1588; abrév. de ***barbichon,*** rad. ***barbe***). Petit chien d'appartement, métis de l'épagneul et du barbet, au nez court, au poil long, soyeux et ondoyant. « ***Les marquises du XVIII^e siècle, qui par toquade orientale, appelaient Mirza leurs bichons*** » (MALLET-JORIS). *Fam.* Terme d'affection.

BICHONNAGE [biʃɔnaʒ]. *n. m. (1782;* de ***bichonner).*** Action de bichonner, de se bichonner.

BICHONNER [biʃɔne]. *v. tr. (1690;* de ***bichon).*** ♦ 1° Vx. Briser comme on fait d'un bichon. V. Boucler. ♦ 2° Par ext. ***Mod.*** Arranger avec soin et coquetterie. V. Parer. **pomponner.** ***Bichonner un enfant. Elle passe des heures devant la glace à se bichonner.*** — ***Fig.*** Être aux petits soins pour. V. **Soigner.**

SICHROMATE [bikʀɔmat]. *n.* m. (1846; de *bi-*, et *chrome*). Sel oxydant de l'acide **chromique** renfermant le groupement CR, 0, (de charge négative). *Le bichromate de potassium est utilisé en photographie comme fixateur.*

SICHROMIE [bikʀɔmi]. *n. f.* (1960; de *bi-*, *et -chromie*). *Imprim.* Impression en deux couleurs, généralement complémentaires.

SICIPITAL, ALE, AUX [bisipital, o]. *adj.* (1829; de *biceps, -cipitis*). *Anat.* Qui se rapporte au muscle biceps. *Les muscles bicipitaux.*

SICKFORD [bikfɔʀd]. n. m. (1888; mot angl.). Cordon d'allumage utilisé pour mettre à distance le feu aux mines, aux explosifs. *Cordeau bickford ou bickford.*

SICOLORE [bikɔlɔʀ]. *adj.* (*fin* XVe; de *bi-*, et lat. *color* « couleur »). Qui présente deux couleurs. Une *écharpe, un peau bicolore.*

SICONCAVE [bikɔ̃kav]. *adj.* (1842; de *bi-*, et *concave*). Qui a deux surfaces concaves opposées. *Lentille biconcave.*

SICONVEXE [bikɔ̃vɛks]. *adj.* (1842; de *bi-*, *et convexe*). Qui a deux surfaces *convexes* opposées. *Lentille biconvexe.*

SICOQUE [bikɔk]. *n. f.* (*1522; il. bicocca* « *petit château* »). ♦ 1° Vx. Petite place peu ou mal fortifiée. ♦ 2° Petite maison de médiocre apparence. Habitation mal construite et mal tenue. V. Cabane. *Habiter une vieille bicoque.*

SICORNE [bikɔʀn(ə)]. *adj.* et *n. m.* (1302; lat. *bicornis*). 1° *Rare.* Qui a deux cornes. *L'utérus bicorne d'un mammifère.* ♦ 2° *N. m.* Chapeau à deux pointes. *Un bicorne de académicien.*

SI BICOT [biko]. *n.* m. (XX'; dimin. de *bique*). *Fam.* Petit chevreau. V. Biquet.

BICOT [biko]. *n. m.* (1892; *arbico*, 1861; de l'arabe *bi* « arabe », p.-ê. infl. de *bique*). *Fam.* et *péj.* Indigène d'Afrique du Nord *(var. Bic).* « *Défendu aux Français, ce soir, il. C'est le jour des bicots* » (KESSEL).

SICOURANT [bikuʀɑ̃]. *adj. invar.* (1964; de *bi-*, et *courant** 2). *Ch. de fer.* Qui fonctionne sur deux types de courant. *Des machines bicourant.*

SICULTURALISME [bikyltyʀalism(ə)]. n . *m.* (*néol.; de biculturel*). *Didacr.* Coexistence de deux cultures nationales dans un *même* pays. *Le biculturalisme du Canada.*

SICULTUREL, ELLE [bikyltyʀɛl]. *adj.* (1971; de *bi-, culturel** 2). *Qui* possède *deux* **cultures.** *Pays à tradition culturelle.*

SICUSPIDE [bikyrpid]. *adj.* (1805; de *bi-*, et *cuspide*). *Bot.* Pourvu de deux pointes. *Dent bicuspide.*

SICYCLE [bisikl(ə)]. *n. m.* (1869; mot angl.; de *bi-*, et *kuklos*. V. Cycle), *Ancienn.* Vélocipède à deux roues égales.

SICYCLETTE [bisiklɛt]. *n. f.* (1880; de *bicycle*). Appareil de locomotion formé d'un cadre portant à l'avant une roue motrice commandée par un guidon et, à l'arrière, une roue motrice entraînée par un système de pédalier. V. Bécane *(fam.)*, **cycle,** vélo *(fam.). Ancêtres de la bicyclette.* V. **vélocifère, draisienne,** vélocipède. *Bicyclette à moteur.* V. **cyclomoteur.** *Bicyclette double.* V. Tandem. — *Une bicyclette dame, d'homme. Une course de bicyclettes (V.* **Cyclisme; vélodrome**). *Monter, aller à bicyclette; et* **(fam.)** *en bicyclette* (V. Cycliste).

SIBIDASSE [bidas]. n. *m.* (v. 1938; nom pr., dans une chanson). *Pop.* Soldat, troupier. V. Gus, **tourlourou.**

SIBIDE [bid]. *n. m.* (1882; de *bidon*). ♦ 1° *Pop.* Ventre. *Qu'est-ce qu'il fient comme bide!* » (COLETTE). — *Fig.* (Être). Y. Four. *La pièce a fait un bide, est un bide, Fam.* Insuccès quelconque. ♦ 2° *Pop.* Bidon (3°). C'est *du bide.*

SIBIDENT [bidɑ̃]. *n. m. (1827;* lat. *bidens*). Fourche à deux dents.

SIBIDET [bidɛ]. *n. m.* (1534; « *âne* »; *a.* fr. *bider* « *trotter* »; cf. Bidet). ♦ 1° Petit cheval de selle. *Par ext.* et souvent par mépris. Cheval. *Enfourcher son bidet.* ♦ 2° (1751). Cuvette longue et basse, sur pied, servant aux ablutions intimes.

SIBIDOCHE [bidɔʃ]. *n. f.* (1829; de *bidet*, 1°). *Pop.* Viande. *Barbaque. «Les quartiers de bidoche ballent dans la vapeur »* (HAM.).

SIBIDON [bidɔ̃]. n. m. (XV'; scand. *bida* « *vase* »). ♦ Récipient portatif pour les liquides, généralement de métal, et que l'on peut fermer avec un bouchon ou un couvercle. *Bidon de lait. Bidon d'essence.* V. Nourrice; **jerrycan.** *Bidon de soldat, de campeur,* pour la boisson. V. Gourde. ♦ *(1882;* par anal. de forme et attract. de *bedon). Pop.* Ventre. V. Bedon, bide. Se *remplir le bidon.* ♦ 3° *Pop.* **(1887,** rapp plié de manière à faire illusion, en gonflant » ; sens d. v. 1900). *Du bidon, mensonge,* bluff, bide. Ce n'est *du bidon, c'est* vrai. *Adj.* **Simulé.** *Un attentat bidon.*

SIBIDONNANT, ANTE [bidɔnɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XX'; de se *bidonner*). *Pop.* Très drôle. V. **Marrant, poilant, roulant, tordant.**

SIBIDONNER (SE) [bidɔne]. *v. pron.* (XX'; de *bidon*). *Pop.* Rire beaucoup. V. **Pop.** Marrer (se), poiler (se).

SIBIDONVILLE [bidɔ̃vil]. *n. m.* (*av.* 1950; de *bidon* 1, et *ville*). En Afrique du Nord, et par *ext.* dans d'autres contrées, Agglomération d'abris de fortune, de baraques sans **hygiène** où vit la population la plus misérable. « *À Casablanca, nous cherchâmes les bidonvilles; la vie y était plus affreuse que dans les plus affreux quartiers d'Athènes* » **(BEAUVOIR).**

BIDULE [bidyl]. n. *m.* (v. 1940; « désordre »; cf. o. i., p.-ê. *mot* du Nord, *bidoule* « boue »). *Pop.* (v. 1950). Objet complexe. V. Business (2°), Objet quelconque. V. Machin, truc. « *J'ai lu des choses, des machins, des trucs, des bidules, des livres, quoi!* » (PRÉVERT).

-BIE. Élément, du gr. *bios* « *vie* », *V.* Bio-.

BIEF [bjɛf]. n. *m.* (XVIIe; *biez*, 1755; lat. pop. **bedum* « fossé », d'o. gaul.). ♦ 1° Portion d'un cours d'eau, entre deux chutes, d'un canal de navigation entre deux écluses. *Le bief d'amont, d'aval.* ♦ 2° Canal de dérivation qui conduit les eaux d'un cours d'eau vers une machine hydraulique. *Le bief d'un moulin. V.* Buse.

BIELLE [bjɛl]. *n. f.* (1751 ; « manivelle », mil. XVIe; o. i.). *Mécan.* Tige rigide, articulée à ses deux extrémités et destinée à la transmission du mouvement entre deux pièces mobiles. *Système bielle-manivelle,* ensemble cinématique à articulation rotoïde comprenant un bâti, une bielle, une manivelle et un piston, et qui permet la transformation d'un mouvement circulaire en un mouvement alternatif rectiligne (et réciproquement). *Bielle d'accouplement,* unissant deux roues motrices. V. Couple. *Les bielles d'une locomotive.* — Auto. *Bielles d'un moteur, transmettant* le *mouvement* des pistons à l'arbre *moteur. Couler, griller une bielle.*

BIELLETTE [bjɛlɛt]. *n. f.* (1921; de *bielle*). Petite bielle. Levier en forme de bielle. *Biellettes d'une orme automatique.*

1. **BIEN** [bjɛ̃]. *adv.* et *adj.* (Xe; lat. *bene*). Comparatif de *bien.* V. Mieux.

I. *Adv. de manière.* ♦ 1° D'une manière satisfaisante. *Elle danse bien. On mange* assez *bien ici.* V. Convenablement, correctement. *Il a très bien réussi.* V. **Admirablement,** remarquablement. *Une femme bien faite. Un roman bien écrit. V.* Agréablement. *Bien joué! Aller bien.* V. *Aller. Tant bien que* mal; *ni bien ni mal.* — Par antiphr. *Quelle catastrophe, cela* commence *bien!* ♦ 2° D'une manière conforme à la raison, à la justice, *à* la *morale. Agir, se conduire bien. V.* Honorablement, **honnêtement.** On l'a *bien conseillé.* V. Judicieusement, sagement. — FAIRE BIEN, faire ce qu'il faut. *J'ai cru bien faire.* PROV. *Bien faire et laisser dire. Vous avez bien* **fait.** *C'est bien fait! ce* qui arrive est mérité. *Bien* **fait** *pour lui :* il est puni (Cf. Il *ne* l'a pas volé). — *Vous feriez bien de...* (avec infinitif). V. Devoir. ♦ 3° (Indiquant le degré, l'intensité, la quantité). ◇ Avec un adjectif ou un participe passé positif; avec l'adverbe. V. Tout (à fait). **très.** DU *linge bien blanc. Servir bien chaud. Nous sommes bien contents. Bien sûr*. Bien vôtre. Il y en a bien assez. Bien souvent.* — (Avec le sens de *plus* devant un comparatif) *Bien mieux, bien pire.* — Spécialt. *Il est bien jeune* pour *cet emploi.* V. Trop. — Absolt. Je le *trouve bien jeune. Vous êtes bien sûr de vous!* ◇ **Avec un verbe.** V. Beaucoup. Nous *avons bien ri. J'espère bien vous voir.* ◇ BIEN DE, DES, beaucoup de. *Il nous donne bien du souci. Vous avez bien de la chance. Je l'ai pris bien des fois.* **V.** Nombreux. *Depuis bien des années. Il en a vu bien d'autres.* ♦ 4° *Par ext.* (Avec un numéral, une quantité). Au moins. V. Largement. Il y a *bien une heure qu'il est sorti. J'ai bien appelé vingt fois. Cela vaut bien le double.* ♦ 5° (Renforçant l'affirmation). V. Réellement, véritablement, vraiment, tout (à fait). *Il part bien demain? Nous le savons bien, je le vois bien. C'est bien fini. C'est bien lui, c'est bien la même. C'est bien de lui,* son comportement est tout à fait conforme à son caractère, c'est ce qu'on attendait de lui. Ce *n'est pas* un *oubli, mois bien* une erreur. V. Plutôt. OU *bien.* V. Ou. *Bel et* bien. **V.** Beau. ◇ Par antiphr, *Il s'agit bien de cela! C'était bien la peine!* ♦ 6° *Par ext.* En fait et en dépit des difficultés (quoi qu'on dise, pense, fasse; quoi qu'il arrive). *Vouloir" bien,* accepter, daigner. *Attendons, nous verrons bien. Il faut bien le supporter. Cela finira bien un jour. Il le fait bien, pourquoi* pas *moi?* puisqu'il le fait. — **(Avec** un conditionnel). *J'écrirais bien, mais répondra-t-il? je* pourrais écrire, j'écrirais volontiers. *Absolt. (comme* souhait) *J'irais bien avec vous.* ♦ 7° EH BIEN! Interjection marquant l'interrogation (pop. *ben* [bɛ̃]). *V.* Alors. *Eh bien! qu'en dites-vous?* — Marquant l'étonnement. *Eh bien! vous ne protester pas?* — Marquant la résignation. *Eh bien! soit.*

II. *Adj. invar.* ♦ 1° *(Attribut).* V. Satisfaisant. *Tout est bien qui finit bien.* Ce sera très *bien ainsi.* Ellipt. *Bien!* **V.** Bon, bravo, parfait. ◇ En bonne santé, en bonne forme. *Je* me sens *bien. Le malade est moins bien.* ◇ V. Juste, moral. *Ce n'est pas bien d'agir ainsi, je ne trouve pas cela* bien. ◇ Capable de faire ce qu'il faut. *Elle est bien, dans ce rôle. Il a* été *très bien.* V. Parfait. ◇ Beau. *Je le trouve bien. Elle est encore très bien. La maison a l'air bien. 0* À l'aise. *Nous* sommes *bien ici, cher* nous. V. Bien-être. *Êtes-vous bien dans ces chaussures? Se trouver* bien de... 0* ÊTRE BIEN AVEC (qqn), être en bons termes avec lui, être son ami. ♦ 2° Fam. *(Épithète).* Convenable, comme il faut, distingué, en parlant des gens. *Un monsieur très bien. Des gens bien. 0* **Qui a des**

qualités morales. de la valeur. Une *fille bien: un type bien.*

HI. BIEN QUE. Loc. conj. marquant la concession. V. Encore (que), malgré (que), quoique. — (Suivi du subjonctif) *J'accepte, bien que rien ne m'y contraigne. Bien qu'elle fût malade, il n'en paraissait rien.* — (Suivi du p. prés.) « *Bien qu'ayant vécu cher eux* » (FRANCE). — (Avec ellipse du verbe et du sujet) « Ses *moustaches étaient assez courtes, bien que jamais coupées* » (Lon). « *Bien que philosophe, M. Homais respectait les morts* » (FLAUB.). S'oppose à *Parce que.*

◈ ANT. Mal.

2. **BIEN** [bjɛ̃], *n.* m. (XIe; de *bien,* adv.).

I. ♦ 1° Ce qui est avantageux, agréable, favorable, profitable; ce qui est utile à une fin donnée. V. Avantage, **bénéfice, bienfait, intérêt, profit, satisfaction, service, utilité.** Ce *remède lui a fait grand bien, beaucoup de bien. Cela lui fait plus de mal que de bien. Cela ne fait ni bien ni mal. Le bien commun, général, public. C'est pour son bien. Vouloir Je bien de qqn. Un ami qui vous veut du bien. -Les biens de ce monde. La santé est Je plus précieux des biens. La liberté est Je bien le plus cher. C'est une épreuve difficile, mais ce sera un bien pour vous :* une bonne chose. — *Grand bien vous fasse!* — *Dire du bien, parler en bien de qqn,-de qqch. :* en parler avantageusement, favorablement. V. Eloge (faire l'). « *Voulez-vous qu'on croie du bien de vous? N'en dites pas* » (PASC.). — *Changer qqch. en bien.* V. Améliorer. — *Mener une affaire, une entreprise à bien.* PROV. *Le mieux est l'ennemi du bien.* ♦ 2° Chose matérielle susceptible d'appropriation, et tout droit faisant partie du patrimoine. V. **Acquêt, capital, cheptel, domaine, fortune, fruit, héritage, patrimoine, possession, produit, propriété, récolte, richesse.** *Avoir du bien. Disposer de ses biens. Biens productifs. Laisser son bien à ses héritiers.* — PROV. *Bien mal acquis ne profite jamais.* — *Périr corps et biens,* en parlant d'un navire. V. Corps. ◇ Dr. *Biens meubles* et immeubles*. Biens publics. Biens privés. Biens communs* et *biens propres.* V. **Communauté; acquêt, conquêt.** *Biens dotaux.* V. Dot. *Biens successoraux.* V. **Succession.** — *Écon.* Choses matérielles qui procurent une jouissance. *Biens de consommation*, de production*. Biens fongibles, non fongibles. Biens vacants ou* sans *maître,* qui n'appartiennent à personne, et sont susceptibles d'appropriation.

II. Ce qui possède une valeur morale, ce qui est juste, honnête, louable. V. Devoir, **idéal, perfection.** *Le bien et le beau. Discerner le bien du mal. Faire Je bien.* V. **Charité.** -Le *souverain bien, Je vrai bien, le bien suprême :* le bien par excellence. — Un homme *de bien.* aui pratique le bien. la **charité,** et aussi honnête, intègre. V. **Devoir** (un homme de). — Fam. *En tout bien* (et) *tout honneur :* d'une manière honnête, sans mauvaise intention. « *La grande dame qui avait désiré faire, en tout bien fout honneur, une visite à mon logis solitaire* » (LOTI).

◈ ANT. Mol. *Dommage. préjudice. Injustice.*

BIEN-AIMÉ, ÉE [bjɛ̃neme]. *adj.* et *n.* (1417; de *bien,* et *aimer).* ♦ 1° Qui est aimé d'une affection particulière. par prédilection. *Un fils bien-aimé.* — Subst. *Louis* XV, *dit Je Bien-aimé.* ♦ 2° *Subst.* Personne aimée d'amour. V. **Amant, amoureux, fiancé, maîtresse.** « *C'était un de ces moments d'ivresse où tout ce qu'on voir vous parle de la bien-aimée* » (MUSS.). ◈ ANT. Mal-aimé.

BIEN-DIRE [bjɛ̃diʀ]. *n. m.* (XVIIe; de *bien, et dire). Littér.* Art de bien parler, de s'exprimer avec facilité dans un langage agréable. V. **Éloquence, rhétorique.**

BIEN-ÊTRE [bjɛ̃nɛtʀ(ə)]. *n. m.* (1555; de *bien, et* V. *Être).* ♦ 1° Sensation agréable procurée par la satisfaction de besoins physiques, l'absence de tensions psychologiques. V. **Euphorie; agrément, aise, béatitude, bonheur, félicité, jouissance, plaisir, quiétude, satisfaction, sérénité.** « *Cette tiède sensation de bien-être* » (MART. du G.). ♦ 2° (1851). Situation matérielle qui permet de satisfaire les besoins de l'existence. V. **Aisance, confort.** « *À en croire les bien-pensants, l'ouvrier français, comblé, crèverait de bien-être* » (BERNANOS). ◈ ANT. Angoisse, gêne. inquiétude, malaise. Besoin, pauvreté.

BIENFAISANCE [bjɛ̃fəzɑ̃s]. *n. f.* (XIVe, *rare av.* 1752; de *bienfaisant).* ♦ 1° *Didact.* Pratique des bienfaits, habitude de faire du bien. V. **Bonté, bienveillance, charité, générosité.** ♦ 2° Cour. Action de faire du bien dans un intérêt social; ce bien lui-même. V. Assistance. *Association, œuvre de bienfaisance.* V. Crèche, ouvroir, patronage. « Nous *avons dans notre société beaucoup d'établissements de bienfaisance, monts-de-piété, sociétés de prévoyance, d'assurance mutuelle* » (FRANCE). *-Bureau de bienfaisance* : service public, en général communal, qui distribue des secours aux indigents. ◈ ANT. *Malfaisance.*

BIENFAISANT, ANTE [bjɛ̃fəzɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XIIe; de *bienfaire).* ♦ 1° Vx. Qui cherche à faire du bien aux autres. V. Bon, **charitable, généreux, humain.** ♦ 2° *(Choses).* **Qui fait** du bien, apporte un mieux, un soulagement. V. Salutaire. *L'action bienfaisante d'un climat, d'une cure.* « *Le mensonge est nécessaire et bienfaisant aux hommes* » (FRANCE). ◈ ANT. *Malfaisant,* pernicieux.

BIENFAIT [bjɛ̃fɛ]. *n. m.* (1138; p. p. de l'a. fr. *bienfaire).* ♦ 1° Vx ou *Littér.* Acte de générosité, bien que l'on fai qqn. V. **Aumône, cadeau, charité, don, faveur, généros grâce, largesse, libéralité, obole, office** (bon), présent, serv *Accabler, combler de bienfaits.* PROV. *Un bienfait n'est jam perdu,* on est toujours récompensé du bien fait à qqn. « 6 *fille, est-ce là le prix de mes bienfaits?* » (CORN.). — M *Les bienfaits de la civilisation, de la science.* V. **Avanta service.** ♦ 2° *Par ext.* Action bienfaisante (2°). *Les bienf du traitement se font sentir.* ◈ ANT. Méfait, préjudice.

BIENFAITEUR, TRICE [bjɛ̃fɛtœʀ, tʀis]. n. (XIIe; du *benefactum* « bienfait » ; Cf. Malfaiteur). Personne qui a du bien, qui a répandu des bienfaits. V. Donateur, **mécè protecteur,** *sauveur. La bienfaitrice d'un orphelin. Mem bienfaiteur d'une association. Être l'obligé d'un génén bienfaiteur.* — Par ext. *Bienfaiteur du peuple.* V. **Ami** (peuple). *Les bienfaiteurs du genre humain, les* grands inv teurs, les grands savants. ◈ ANT. *Ennemi.*

BIEN-FONDÉ [bjɛ̃fɔ̃de]. n. *m.* (1929' de *bien, et fon* p. p. de *fonder). Dr.* Conformité au droit, en parlant d'u prétention. V. Droit (bon), **légitimité.** *Examiner, discut établir Je bien-fonde d'une réclamation. -Par ext.* Conform à la raison, à une autorité quelconque. *Le bien-fondé d' opinion.* V. **Pertinence.**

BIEN-FONDS [bjɛ̃fɔ̃]. *n. m.* (1803; de *bien 2,* et *fonds).* Bien immeuble tel que fonds de terre, bâtiment. V. **Immeub**

BIENHEUREUX, EUSE [bjɛ̃nœʀø, øz]. *adj. et n.* (11 de *bien,* et *heureux).* ♦ 1° Qui jouit d'un grand bonhe de la félicité, V. Heureux, ravi. *Bienheureux celui qui vit paix. — Par ext.* Très heureux. *Une vie bienheureuse. Bi heureuse nouvelle.* ♦ 2° *Théol. (adj. et n.).* Qui jouit de béatitude, du bonheur parfait. *Bienheureux les pauvres* esprit.* — *Spécialt.* Personne béatifiée par l'Eglise catholiq *Les bienheureux et les saints.* — Fig. et fam. *Dormir com un bienheureux.* ◈ ANT. Malheureux. Damné, *maudit.*

BIEN-JUGÉ [bjɛ̃ʒyʒe]. n. m. (1869; de *bien, et jugé,* p. de juger). *Dr.* Conformité au droit, en parlant d'une décis judiciaire.

BIENNAL, ALE [bjenal]. *adj. et n. f. (1550;* bas l *biennalis,* de *bi-, et annus* « an »). ♦ 1° *Adj. Qui* dure de *ans. Office, emploi biennal.* ◇ Qui a lieu tous les deux a **V. Bisannuel.** *Exposition biennale.* ♦ 2° N. *f.* (XX"). Manif talion, exposition qui *a* lieu *tous les* deux ans. *La biennale Venise* (cinéma; beaux-arts).

BIEN-PENSANT. V. PENSANT.

BIENSÉANCE [bjɛ̃seɑ̃s]. *n. f.* (1534; de *bienséant).* 1" Vx. Caractère de ce qui convient, va bien. V. **Convenan** — Vieilli. *À la bienséance de qqn, à sa convenance, à* disposition. — Par ext. (Vx) Ce qui convient. « *Le car tère d'Angélique sort de la bienséance* » (CORN.). ♦ 2° 1 ext. *(Mod.).* Conduite sociale en accord avec les usa respect de certaines formes. V. Correction, décence, **sav** vivre. « *Elle avait appris la bienséance chez les Dames Calvaire* » (FRANCE):-« *La bienséance n'est que Je mas du vice* » (ROUSS.). ◇ Au plur. *Les bienséances,* les usage respecter. V. **Convenance, étiquette, protocole, usage.** *R pecter les bienséances.* « *Le devoir et les bienséances ne s pas toujours d'accord* » (JOUBERT). ◈ ANT. *Incongruité, inc* venance, indécence. *insolence. sans-gêne.*

BIENSÉANT, ANTE [bjɛ̃seɑ̃, ɑ̃t]. *odj. (fin* XIIIe; de *b* et séant. D. prés. de *seoir).* Où'il convient de faire. de d **V. Bien&&, convenable, correct, décent, délicat,' honni poli, séant.** ◈ ANT. **Malséant;** choquant, inconvenant, *indéc*

BIENTÔT [bjɛ̃to]. *adv.* (XIVe; de *bien, et tôt).* ♦ 1° D peu de temps, dans un proche futur. V. Incessamment, **p chainement, promptement, tantôt.** *Nous reviendrons bien* d'un moment* *à* l'autre, *sous* peu*. Fam. *Très bientôt. C pour bientôt.* — *À* BIENTÔT, *loc. adv.* Se dit en prenant co d'une personne que l'on désire ou espère revoir bien ♦ 2° Dans **un court** espace de temps. V. **Rapidement, vite.** *Un travail bientôt fait.* — *Cela est bientôt dif : cela* plus facile à dire qu'à faire. ◈ ANT. Longtemps (dans), *ta vement. Lentement.*

BIENVEILLAMMENT [bjɛ̃vejamɑ̃]. *adv.* (1870; *bienveillant).* Avec bienveillance. « *Elle fut bientôt entou d'un groupe de domestiques avec qui elle causa bienveill ment* » (PROUST).

BIENVEILLANCE [bjɛ̃vejɑ̃s]. *n. f.* (XIIe; de *bienveilla* ♦ 1° *(Jusqu'au XVIIIe).* Sentiment par lequel on veut bien à qqn. V. **Altruisme.** « *Amour de bienveillance et am de concupiscence* » (DESCARTES). « *Quiconque éteint d l'homme un sentiment de bienveillance Je tue partiellemen* (JOUBERT). ♦ 2° *Mod.* Disposition favorable envers personne inférieure (en **âge, en mérite).** V. **Bonté, indulge** *Montrer de la bienveillance à qqn. Se concilier la bienveilla de qqn.* V. Faveur, grâce. Ce *grand critique en parle a bienveillance.* ◈ ANT. Hostilité, méchanceté. *Malveillance.*

BIENVEILLANT, ANTE [bjɛ̃vejɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XIIe; *bien, et veuillant, a.* p. prés. de *vouloir).* ♦ 1° Vx ou *lit* Qui a de la bienveillance (1°). « *Les Forces mystérieuse.*

veillantes qu'il croyait éparses dans l'univers » *(MAUROIS).* 2° *Mod.* Qui a de la bienveillance (2°). V. Débonnaire, **brable,** indulgent. « *Bienveillant pour l'humanité en général errible pour chaque individu* » (RENARD). Par ext. *Critique veillante.* ◈ ANT. **Désobligeant, hostile,** *malveillant, méchant.*

BIENVENIR [bjɛ̃vnir] v. *intr.;* seulement inf. (XVI^e^; de *n, et venir).* Rare. *Se faire bienvenir de qqn : se* faire accueillir favorablement.

BIENVENU, UE [bjɛ̃vny]. *adj.* (XIII^e^; de *bien, et venu,* p. de venir). ♦ 1° Qui *arrive* à propos. V. Opportun; juste. *marque bienvenue.* ♦ 2° Subst. *Le bienvenu, la bienvenue,* sonne, chose accueillie avec plaisir. « *Venez quand vous drez, vous serez toujours le bienvenu* » (COURTELINE). *ez la bienvenue. Votre offre est la bienvenue.* ◈ ANT. venu. — *"OM. Bienvenue.*

BIENVENUE [bjɛ̃vny]. *n. f.* (XIII^e^; de *bienvenu,* p. p.). *is un souhait,* Heureuse arrivée de qqn. *Souhaiter la bienue à qqn.* V. Accueil (bon accueil). *Bienvenue à nos hôtes.* ion. (Canada; d'apr. l'angl. *Welcome!*). Terme de politee, en réponse à Merci!. correspondant à *De rien! Je vous rie!*

. BIÈRE [bjɛr]. *n. f.* (1429, « boisson »; néerl. *bier; a* placé *la cervoise.* boisson faite sans houblon). Boisson olique fermentée; faite avec de l'orge germée et aromatee avec des fleurs de houblon. *Fabrication de la bière* (V. sserie, brasseur). *-Bière brune, blonde. Bière forte, double e. Petite bière. Bière anglaise* (V. **Ale, pale-ale,** porter, nt), *belge* (V. **Faro, lambic**). Mauvaise *bière.* V. Bibine. *res* à *bière.* V. Bock, chope, demi. *Bière à la pression, en ettes.* — Fig. et fam. C'est (ce *n'est pas) de la petite bière :* it (ce n'est pas) une bagatelle sans importance.

BIÈRE [bjɛr]. *n. f.* (1080; frq. **bera* « civière »). Caisse ongue où l'on enferme un mort. V. Cercueil. *Mise en bière.*

BIÈVRE [bjɛvr(ə)]. *n. m.* (XII^e^; bas lat. *beber; o.* gaul.). *Castor.*

BIFACE [bifas]. n. m. (1953; de *bi-, et face).* V. **Coup-de-ng** (2°); **abbevillien.**

BIFFAGE [bifaʒ]. *n.* m. (1808; de *biffer*). Action de biffer. *biffage d'un mot.*

BIFFE [bif]. *n. f.* (1898; « les chiffonniers », 1878; de *in). Pop.* Infanterie. « *En cinq secs, la biffe les a foutus ors à la baïonnette* » (MART. du Ci.).

BIFFER [bife]. v. *tr.* (1576; de l'a. fr. *biffe* « *étoffe rayée* »). ver d'autorité (ce qui est écrit) pour supprimer. V. Barrer, **rer,** *rayer. Biffer une phrase d'un trait de plume.*

BIFFIN [bifɛ̃]. *n.* m. (1836; de l'a. fr. *biffe* « *étoffe rayée* », s « chiffon sans valeur »). ♦ 1° Arg. Chiffonnier. ♦ 2° Par . (1878). Fantassin (à cause du sac qui lui donne l'allure n chiffonnier).

BIFFURE [bifyr]. *n. f.* (déb. XIX^e^; de *biffer*). Action de èr. ◇ Raie par laquelle on biffe. V. Rature. « *Ces trois emplaires sont condamnés à toutes les ratures et biffures j'y pourrai foire* » (P.-L. COUR.).

BIFIDE [bifid]. *adj. (1772; lat. bifidus* « fendu en deux »). *nat.* Fendu *en* deux. *Pétale bifide. Sabot, langue bifide.*

BIFILAIRE [bifilɛr]. *adj. (1888; de bi-, et fil* l). *Phys.* i est constitué par deux fils. *Suspension bifilaire,* suspension ne pièce mobile par deux fils parallèles. ◇ Electr. *Liaison, oulement bifilaire,* par deux fils à courants de sens opposés.

BIFOCAL, ALE, AUX [bifɔkal, o]. *adj. (XX^e^;* de *bi-, focal). Opf.* Qui *a* deux foyers. *Lunettes bifocales* : dont verre est divisé en deux parties, l'une pour voir à distance. utre pour voir de près.

BIFTECK [biftɛk]. *n.* m. (1806; *beff steks,* 1735; angl. *fsteak* « tranche de bœuf »). Tranche de bœuf grillée ou stinée à l'être. V. Châteaubriant, steak. tournedos. Un *teck dans le filet. Bifteck. bleu, saignant, à point.* Par ext. *teck de cheval.* — Pop. *Gagner son bifteck,* gagner *sa* vie. Parfois francisé *en biftèque (fam.).* « *La mâle conquête du tèque* » (PERRET).

BIFURCATION [bifyrkasjɔ̃] *n. f.* (1560, anat.; de *bifurer*). ♦ 1° Division en deux branches, *Bifurcation d'une e de nlante.* V. Dichotomie. enfourchure. fourche. *Bifurcan d'une route* (V . **Branchement, carrefour, croisement,** branchement, fourche), d'une voie *de chemin de fer* (V. **guillage,** embranchement), *d'un conducteur électrique.* ♦ *Fig.* Possibilité d'option entre plusieurs voies. V. **Alternae.** *Bifurcation des études.* ◈ ANT. *jonction, raccordement,* nion.

BIFURQUER [bifyrke]. *v. intr.* (XVI^e^, anat.; du lat. *bifurs* « fourchu »). ♦ 1° Se diviser en deux, en forme de fourche. Dédoubler (se), diverger. *La voie de chemin de fer bifurque -et endroit.* ♦ 2° *Par ext.* Abandonner une voie pour en ivre *une autre. Le train a bifurqué sur une voie de garage. Fig.* Prendre une autre direction. « Je *laissai ainsi bifurquer on premier amour* » (RENAN). ◈ ANT. **Rejoindre (se),** ccorder (se), réunir (se).

BIGAME [bigam]. *adj.* et n. (1270; lat. chrét. *bigamus,* lque du gr. *digamos.* V. **-Game).** Qui est marié à deux personnes en même temps. *Il est bigame. Une bigame.* V. Polygame, polyandre. ◈ ANT. Monogame.

BIGAMIE [bigami]. *n. f.* (1495; de *bigame).* État d'une personne qui, étant engagée dans les liens du mariage, en a contracté un autre avant la dissolution du précédent. V. Polygamie, polyandrie. *Être condamné pour bigamie.* ◈ ANT. *Monogamie.*

BIGARADE [bigarad]. *n. f.* (1651; *bigarrat,* 1600; prov. *bigarrado* « bigarré »). Orange amère.

BIGARADIER [bigaradje]. *n. m.* (1751; de *bigarade).* Arbre *(Aurantiacées)* du genre citrus, *oranger* amer.

BIGARRÉ, ÉE [bigare]. *adj. (XV^e^;* de l'a. fr. *garre;* o. i.). ♦ 1° Qui a des couleurs variées. V. Bariolé, chamarré. « *La valise bigarrée d'étiquettes multicolores* » (MART. du G.). ♦ 2° *Par ext.* Formé d'éléments disparates. *Société bigarrée.* V. Hétéroclite, hétérogène, mêlé, *varié.* ◈ ANT. **Uni, uniforme.**

BIGARREAU [bigaro]. *n. m.* (1530; de *bigarrer).* Cerise rouge et blanche, à la chair ferme, d'un cerisier appelé *bigarreautier.*

BIGARRER [bigare]. v. *tr.* (XV^e^; V. Bigarré). ♦ 1° Marquer de couleurs qui tranchent l'une sur l'autre. V. Barioler. « *Les pampres, tamisant le soleil, bigarraient d'ombre et de clair sa charmante* figure » (GAUTIER). ♦ 2° *Fig.* Produire un ensemble varié, disparate. V. Diversifier, nuancer. « *Toutes les nuances qui bigarrent la vie commune* » (VOLT.). ◈ ANT. **Uniformiser.**

BIGARRURE [bigaryr]. *n. f.* (1530; de *bigarrer).* ♦ 1° Aspect bigarré, marque de ce qui est bigarré. V. Bariolage. *La bigarrure d'une* étoffe. ♦ 2° *Fig.* Aspect de ce qui est bigarré (2°), disparate. V. Disparité, diversité, variété.

BIG-BANG [bigbãg]. *n. m.* (1956; mot amér. *big bang,* de l'angl. *big* « grand » et *bang,* onomatopée pour une « explosion »). *Didact.* Théorie cosmologique postulant une création originelle brutale (et non une création continue). « *Cela ressemble bien aux Américains d'imaginer un big bang à l'origine de nos univers* » (J. GREEN). — Aussi écrit *big bang.*

BIGLE [bigl(ə)]. *adj.* et *n.* (1471: de *biscler.* V. Bigler). *Vieilli.* Qui louche. V. Bigleux, louche. « *Il était bigle, c'est-à-dire qu'un de ses yeux ne suivait pas les mouvements de l'autre* » (BALZ.). ◈ HOM. *Beagle.*

BIGLER [bigle]. v. (*Biscler,* XV^e^; p.-ê. du lat. pop. **bisoculare,* de *bis* « deux fois », et *oculus* « œil »). ♦ 1° V. intr. *Fam.* Loucher. ♦ 2° V. tr. *Fam.* Regarder du coin de l'œil. V. Zieuter.

BIGLEUX, EUSE [bigla, øz]. *adj.* et *n.* (XX^e^; de *bigle).* ♦ 1° *Fam.* V. Bigle. ♦ 2° *Pop.* (1940). Qui voit mal. C'est *là, devant vous, vous êtes bigleux!*

BIGNONE [biɲɔn]. *n. f.* ou **BIGNONIA** [biɲɔnja]. *n.* m. (1808; de *Bignon,* bibliothécaire de Louis XV). Arbre ou arbrisseau sarmenteux grimpant *(Bignoniacées),* cultivé comme plante d'ornement. « *Les bignonias, les coloquintes s'entrelacent au pied de CES arbres* » (CHATEAUB.).

BIGNONIACÉES [biɲɔnjase]. *n. f. pl. (Bignonées,* 1819; de *bignonia)* . Famille de plantes phanérogames (dicotylédones gamopétales). V. **Bignonia, calebassier, catalpa.**

BIGOPHONE [bigɔfɔn]. *n. m. (1888;* de *Bigot,* l'inv., et *-phone).* ♦ 1° Instrument de musique burlesque. ♦ 2° *Fam.* Téléphone. *Je te donnerai un coup de bigophone.*

BIGORNE [bigɔrn(ə)]. *n. f.* (*Bigorgne,* 1389; prov. **bigorn; lat. bicornis.* V. Bicorne). ♦ 1° Petite enclume à deux cornes, outil d'orfèvre. ♦ 2° *Mar.* Ciseau de calfat employé pour briser les clous gênant le calfatage. ♦ 3° Masse en bois pour fouler les peaux.

BIGORNEAU [bigɔrno]. n. m. (1530; « petite enclume », 1423; de *bigorne).* Petit coquillage comestible à coquille grise spiralée. V. Littorine, **vignot.**

BIGORNER [bigɔrne]. *v. tr.* (XVIII^e^; de *bigorne).* ♦ 1° Forger sur la bigorne. ♦ 2° (Fin XIX^e^). *Pop.* Abîmer, tordre. *Bigorner* sa voiture *contre* un *arbre.* V. Amocher, esquinter. — SE BIGORNER. *Pop.* Se battre.

BIGOT, OTE [bigo, ɔt]. *adj.* et *n. (xv";* surnom des Normands, 1155; a. angl. *bi god (by god)* « par Dieu »). Qui manifeste une dévotion outrée et étroite. V. Calotin. Un *homme hypocrite et bigot.* V. Cafard, cagot, tartufe. — *Subst.* Personne bigote. *Une vieille bigote* (Cf. pop. Punaise de sacristie, grenouille de bénitier).

BIGOTERIE [bigɔtri] *n. f.* ou *(vieilli)* **BIGOTISME** [bigɔtism(ə)]. *n.* m. (XV^e^,-fin XVIII^e^; de *bigot).* Dévotion étroite du bigot. V. Cagoterie, **momerie.**

BIGOUDEN [bigudɛn]. n. (1888; mot breton). *n. m.* Haute coiffe cylindrique portée dans la région de Pont-l'Abbé. — Appos. *Une coiffe bigouden.* ◇ N. *f.* Femme portant cette coiffe.

BIGOUDI [bigudi] n. m. (1864; o. i.). Petit objet (tige, rouleau, etc.) autour duquel les femmes enroulent chaque mèche de cheveux pour la friser. *Mettre des bigoudis. Une femme en bigoudis.*

BIGRE ! [bigr(ə)]. *interj.* (XVIII^e^; V. Bougre). Euphémisme pour *bougre !*

BIGREMENT [bigʀəmɑ̃]. *adv.* (*fin* XIXe; de bigre). *Fam.* **Très. V. Bougrement.** *Il fait bigrement chaud!*

BIGRILLE [bigrij]. *adj.* (XXe; de bi-, et *grille*). T.S.F. *Lampe bigrille*, lampe à double grille.

BIGUE [big]. *n. f.* (XVe; du prov. *biga* « *poutre* »). *Techn.* Grue très puissante, formée de deux ou trois montants réunis au sommet et soutenant un palan, utilisée pour soulever les colis lourds. V. Chèvre (2°). *Bigue de redresse, de secours.*

BIGUINE [bigin]. *n. f.* (1935; mot des Antilles). Danse originaire des Antilles, à deux temps, à la mode en France entre 1930 et 1950

BIHEBDOMADAIRE [biebdɔmadɛʀ]. *adj.* (1867; de *bi-, et hebdomadaire*). Qui a lieu, qui paraît deux fois par semaine. V. **Semi-hebdomadaire.** *Revue bihebdomadaire.*

BIHOREAU [biɔʀo]. n. *m.* (*Buhoreau*, *1314;* O. i.). Oiseau échassier des *marais (Ardéidés)*, sorte de petit héron.

BIJECTIF, IVE [biʒɛktif, iv]. *adj.* (mil. XXe; de *bijection*). *Math.* Qui possède les caractères de la bijection. *Application bijective* (ou. vieilli, *biunivoque*), correspondance établie entre deux ensembles et telle que tout élément de l'un soit l'image d'un seul élément de l'autre (V. **Sujectif**; identique, **réciproque**).

BIJECTION [biʒɛksjɔ̃]. n. *f.* (mil. XXe; de *bi-, et [in]jection*). *Math.* Application qui est à la fois une injection* et une surjection. (V. Fonction, correspondance, permutation).

BIJOU [biʒu]. n. m. (1460; breton *bizou* « *anneau* », de *biz* « doigt »). ♦ 1° Petit objet ouvragé, précieux par la matière ou par le travail et servant à la parure. V. **Joyau.** *Commerce, fabrication des bijoux.* V. Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie. *Bijou en or. Bijou de fantaisie. Faux bijou.* **V. Toc.** *Principaux bijoux.* V. Bague, boucle (d'oreille), bracelet, breloque, broche, **chaîne**, clip, collier, couronne, croix, **diadème, épingle,** gourmette, médaillon, parure, pendant, pendeloque, pendentif, perle, pierre. Coffret à *bijoux.* V. Baguier, écrin. Une *femme* couverte *de bijoux.* ♦ 2° *Fig.* Se dit également de tout ouvrage (d'une relative petitesse) où se révèle de l'art, de l'habileté. V. **Chef-d'œuvre.** *Un bijou d'architecture.* « *Cirey est charmant, c'est un bijou* » *(VOLT.). Ce moteur est un bijou de mécanique.*

BIJOUTERIE [biʒutʀi]. *n. f.* (déb. XVIIIe; de *bijou*). ♦ 1° Fabrication, industrie des bijoux. — Vente, commerce des bijoux. ♦ 2° Lieu où l'on vend, où l'on expose des bijoux. *Les bijouteries de la* rue *de* la *Paix.* ♦ 3° Se dit des objets de ce commerce, de cette industrie. V. Bijou.

BIJOUTIER, IÈRE [biʒutje, jɛʀ]. *n.* (1706; « qui aime les bijoux », 1675 ; de *bijou*). Personne qui fabrique, qui vend des bijoux. V. Joaillier, **orfèvre.** *Ouvrier bijoutier.* V. **Argenteur,** ciseleur, doreur, estampeur, graveur, metteur (en œuvre), **plaqueur,** sertisseur.

BIKINI [bikini]. n. m. (v. 1947; angl., nom d'un **atoll du** Pacifique). Maillot de bain formé d'un slip très petit et d'un soutien-gorge (nom déposé). V. **Deux-pièces.** « *Nadine portait un bikini vert, très exigu* » (BEAUVOIR).

BILABIALE [bilabjal]. *ndj. et n. f.* (1908; de *bi-, et labial*). *Phonét.* Produit par le desserrement des deux lèvres, en parlant de certaines consonnes (p, b, m).

BILABIÉ, IÉE [bilabje]. *adj.* (1842; de *bi-, et* lat. *labium* « lèvre »). *Bot.* Partagé en deux lèvres, en parlant des calices et corolles.

BILAME [bilam]. *n. f.* (1886; de *bi-, et lame*). *Phys.* Bande métallique formée de deux lames de métaux inégalement dilatables, dans certains dispositifs thermostatiques.

BILAN [bilɑ̃]. *n. m.* (1584; it. *bilancio* « balance »). ♦ 1° Tableau résumé de l'inventaire ou de la comptabilité d'une entremise. V. Balance, état, tableau. *Le bilan d'une entreprisedonne sa situation active et passive à une certaine date.* V. Actif, passif, crédit. débit, solde (débiteur, créditeur). — Spécialt. *Dépôt de bilan* : acte par lequel un commerçant qui se déclare en état de cessation de paiement fait connaître au Tribunal de commerce sa situation active et passive. V. Faillite, liquidation. *Déposer* son *bilan.* ♦ 2° *Fig.* État, résultat global. *Faire le bilan de la situation. Le bilan des recherches est positif.* ♦ 3° *Bilan de santé,* expertise médicale permettant d'apprécier l'état et le fonctionnement des organes. V. **Check-up.**

BILATÉRAL, ALE, AUX [bilateʀal, o]. *adj.* (1812; de *bi-, et latéral*). ♦ 1° Qui a deux côtés, qui se rapporte à deux côtés. ◇ *Méd. Qui affecte* les deux côtés du corps, deux organes ou structures symétriques. *Strabisme bilatéral.* ♦ 2° Qui a deux côtés symétriques. *Animaux à symétrie bilatérale.* V. **Artiozoaires.** ♦ 3° *Dr. Qui* engage les parties contractantes les unes envers les autres. V. **Réciproque.** *Contrat bilatéral (opposé* à contrat unilatéral). V. Synallagmatique. ◈ ANT. *Unilatéral.*

BILBOQUET [bilbɔkɛ]. *n. m.* (*Bille boucquet*, 1534; de *bille,* et dial. *bouquer* « *encorner* », de *bouc*). ♦ 1° Jouet formé d'un petit bâton pointu à une extrémité, dans lequel on doit enfiler une boule percée qui lui est reliée par une cordelette. ♦ 2° Figurine lestée de plomb, *qui ne* peut se tenir que debout. V. Poussah. ♦ 3° *Typogr.* Petit ouvrage tel qu'affiche, lettre de faire-part, Carte de visite.

BILE [bil]. *n. f.* (1539; lat. *bilis*. V. **Chol[é]-**). ♦ 1° Liquide visqueux et amer sécrété par le foie, qui s'accumule dans la vésicule biliaire d'où il est déversé dans le duodénum au moment de la digestion. *Composants de la bile.* V. **Bilirubine,** cholestérine, sel (sels biliaires). *Bile des animaux. V.* **Amer, fiel.** *Remède pour évacuer la bile.* V. **Cholagogue.** ♦ 2" *Fig.* (Cette humeur étant considérée comme liée aux manifestations de colère). *Échauffer la bile :* exciter la colère. « *Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces fadaises* » (MOL.). ♦ 3° Vx. *Bile noire,* humeur noire (supposée) de la rate, à l'influence de laquelle on attribuait les accès de tristesse (V. **Atrabile,** hypocondrie, mélancolie, spleen). ◇ Fig. et mod. Se *faire de la bile :* s'inquiéter, se tourmenter. V. Biler (se), **bileux,** bilieux. « *Comment, c'est pour ça qu'il a pu se foire tant de bile, tant de chagrin!* » (PROUST). ◈ HOM. Bill.

BILER (SE) [bile]. v. *pron.* (XIX–; de *bile,* 3°). *Fam.* S'inquiéter, se faire de la bile. V. Faire (s'en faire). « *Monte* (madame) *Peloux, ne vous bilez pas!* » *(COLETTE).*

BILEUX, EUSE [bilø, øz]. *ndj.* (*xx'; de bile,* 3°). *Fam.* Qui se fait de la bile. *Il n'est pas bileux.* V. Bileux (3°), **pessimiste,** tourmenté. ◈ ANT. Insouciant, **optimiste.**

BILHARZIE [bilaʀzi] ou **BILHARZIA** [bilaʀzja]. n. *f.* (1881 ; de *Bilharz*, n. pr.). Ver trématode *(Schistosoma)*, hébergé par des mollusques d'eau, parasite du système veineux de certains animaux et de l'homme, chez qui il provoque des maladies graves (V. **Bilharziose**) du foie, de la vessie (V. Hématurie), de l'intestin ou de la rate.

BILHARZIOSE [bilaʀzjoz]. *n. f. (fin* XIXe; de *bilharzie*). Ensemble des affections causées par la larve de la bilharzie* dans les zones chaudes et tempérées. *La bilharziose intestinale, vésicale.* « *La bilharriose, qui frappe à travers le monde 114 millions d'individus* » *(Science et Vie,* 1974).

BILIAIRE [biljɛʀ]. *adj.* (1687; de *bile*). Qui a rapport à la bile. *Sécrétion biliaire. Vésicule* biliaire. Pigment biliaire.* V. **Bilirubine,** urobiline.

BILIEUX. IEUSE [biljø, jøz]. *adj.* (1537; lat. *biliosus*, de *bilis* « bile »). ♦ 1° Qui abonde en bile; qui résulte de l'abondance de bile. *Tempérament bilieux. Teint bilieux des hépatiques.* ♦ 2° *Fig. et littér.* Enclin à la colère, susceptible, rancunier. ♦ 3° Inquiet. V. Bileux. « *Ce tempérament bilieux, fait pour sentir profondément les injures et la haine* » (STENDHAL). ◈ ANT. *Enjoué, jovial.*

BILINÉAIRE [bilineɛʀ]. *adj.* (*mil.* XXe; de *bi-, et linéaire*). *Math. Se* dit d'une application qui est linéaire et homogène par rapport à deux groupes de variables.

BILINGUE [bilɛ̃g]. *adj.* (1618; « menteur », XIIIe; 1at. *bilinguis*). Qui *est en* deux langues. *Edition bilingue. Enseignement bilingue.* ◇ *Où* l'on parle deux langues. Une *région bilingue.* « *Rome était à la lettre une ville bilingue* » (RENAN). ◇ Qui parle, possède parfaitement deux langues. Un *Suisse bilingue.* Subst. *Les bilingues.*

BILINGUISME [bilɛ̃gɥism(ə)]. *n. m.* (1920; de *bilingue*). Qualité d'une personne, d'une région bilingue.

BILIRUBINE [bilirybin]. *n. f.* (1878; lat. *bilis* « bile », et *rubens* « rouge »). Pigment rouge contenu dans la bile, que l'on trouve aussi dans le sérum sanguin et dans les matières fécales. *En s'oxydant, la bilirubine donne la biliverdine.*

BILL [bil]. *n.* m. (1669; mot angl.). Projet d'acte du Parlement anglais. *Par ext.* V. **Loi.** *Vote d'un bill.* ◈ HOM. *Bile.*

BILLARD [bijaʀ]. n. m. (1399, « bâton, crosse Pour pousser les boules » ; de *bille* « **madrier** »). ♦ 1° (XVIe; d'apr. *bille* 1). Jeu pratiqué sur une table spéciale où les joueurs font rouler des billes. *Table, queue de billard. Boule de billard (cour.)* ; en terme de billard on dit *bille**), *Coups au billard.* V. Blouser, caramboler, contre, coulé, effet, masser, **queuter,** rétro, série. — Partie de billard. *Faire un petit billard* (fam.). — *Billard japonais, russe, américain : jeux où* l'on pousse une bille qui doit éviter des quilles, passer sous des arceaux, se loger dans des trous. ♦ 2° Table rectangulaire, munie de rebords élastiques (V. Bande) et recouverte d'un tapis vert collé, sur laquelle on joue au billard. *Les anciens billards comprenaient des trous* (V. Blouse), *des rebords rembourrés.* ◇ *Fam.* Table d'opération. *Monter, passer sur le billard :* subir une opération. ♦ 3° *Fig.* et *fam.* (1914). *C'est du billard,* se dit d'une chose facile à accomplir (Cf. Aller comme sur des roulettes). ◇ (1927) *Cette route est un vrai billard.* ◇ (1865) Fam. *Dévisser son billard,* mourir. ♦ 4° Salle de billard. *Passer nu billard.*

1. **BILLE** [bij]. n. *f.* (1164; p.-ë. frq. **bikil* « dé »). Petite boule. ♦ 1° Boule d'ivoire ou de matière synthétique, avec laquelle on joue au billard. *Billes blanches. Bille rouge. Coller la bille. Attaquer, prendre la bille en plein, en dessous, sur le côté, en fête". Prendre la bille fin*. Ramener les billes.* ♦ 2° Petite boule de pierre, d'argile, de verre, servant à des jeux d'enfant. *Une bille d'agate. Grosse bille.* **V. Calot. 0** *Les billes : ce jeu. Jouer aux billes, une partie de billes* (bloquette, pyramide, triangle, pot, trime, poursuite). Loc. *Reprendre*

billes, cesser de participer à une action, une affaire collec-. « *Chacun de ces partis a l'air de reprendre plus ou moins billes* » *(Entreprise,* 29-3-1960). Arg. *Toucher sa bille, s'y maître. Il touche sa bille* en *mécanique.* ♦ 3° Techn. *Roule-nt à billes :* où des billes d'acier suppriment le contact ect entre des pièces en rotation. — *Bombe à billes,* qui lose en projet& une multitude de petites balles. — **Petite** ière métallique imbibée d'encre grasse, qui remplace la me ordinaire. *Un crayon, un stylo à bille (ou stylo-bille).* l° *Pop.* (1935). Figure, face. V. Balle, binette, bouille. *e bonne bille. Bille de clown* : figure comique, ridicule. — tis, imbécile. *Quelle bille, ce type! — Bille de billard:* crâne uve.

. BILLE [bij]. *n. f.* (XIV^e^ ; lat. pop. **bilia* « tronc d'arbre»). l° Pièce de bois prise dans la grosseur du tronc ou de sses branches. *Une bille de chêne, d'acajou.* V. Billette, **ot.** ♦ 2° Région. *Bille de chocolat* (V. Barre).

BILLET [bijɛ]. *n. m.* (XV^e^ ; *a.* fr. *billette* (1389), altér. de *lette,* dimin. de *bulle;* d'apr. *bille).* ♦ 1° Courte lettre. Missive. *Écrire. envoyer. faire "avenir un billet.* V. Mot. *fer doux, billet' galant :* lettre d'amour. V. Poulet. — is écrit à la main ou imprimé. V. Avis, circulaire. *Billet naissance, de mariage.* ♦ 2° Comm. Promesse écrite, ;agement de payer une certaine somme. V. Promesse, onnaissance. *Rembourser un billet. Billets de commerce.* Effet, traite, *valeur. Souscrire, négocier un billet. Escompter billet. Billet au porteur :* payable au détenteur à l'échéance. *ntester* un billet. -Billet à ordre,* par lequel une personne **Souscripteur)** s'engage à payer soit à-vue., soit à une ıéance déterminée, une certaine somme à une autre per-ıne (V. Bénéficiaire) ou à son ordre. V. Lettre (de change). *let de fonds.* ◇ Cour. BILLET DE BANQUE, émis par cer-nes banques, qui, à l'origine, étaient engagées à payer en èces, à vue et au porteur, la somme inscrite sur le billet. Coupure; assignat *(ancienn.),* bank-note (Cf. *arg.* Biffeton, ıot). *Les billets de banque sont une monnaie fiduciaire, du ıier monnaie. La circulation des billets a augmenté, a diminué.* Inflation, déflation. *Billet de cent francs. Mettre, ranger billets dans un portefeuille, un porte-billet. Fabrication, ıtation de billets.* ◇ *Pop.* Somme de mille anciens francs. *e voiture de cinq cents billets.* ♦ 3° Petit écrit, petit imprimé nnant entrée, accès quelque *part. Entrer avec un billet, ıs billet.* V. Carte, ticket. *Retenir, prendre un billet. Le ıtrôle, le poinçonnage des billets. Billet de théâtre, de concert. let de faveur, à demi-tarif. Billet de train, de bateau, d'avion. Jet d'aller, d'aller et retour, billet circulaire. Billet de quai.* Ticket. — *Billet de loterie. Billet gagnant. V. Numéro. Billet de logement,* donnant à un militaire le droit à un ;ement réquisitionné. ♦ 4° Papier reconnaissant ou attes-ıt une chose. V. Attestation, certificat. *Billet de confession. 'let attestant le droit d'une personne à toucher une somme ırgent. V.* Bon. — Fig. et fam. *Je vous donne, je vous fiche ın billet que.* V. Affirmer, assurer, certifier.

BILLETÉ, ÉE [bijte]. *adj.* (XVI^e^ ; de *billette). Blas. Semé* billettes.

BILLETTE [bijɛt]. *n. f.* (1304; de *bille 2).* ♦ 1° Bois de auffage fendu. *Fagot de billettes. Spécialt.* Pièce de bois ıtenant la voûte d'une galerie de mine. — Lingot d'acier section carrée. ♦ 2° *Archif.* Ornement composé de petits ınçons de tore espacés. *Les billettes sont très employées ıs le style* roman. ♦ 3° *Blas.* Pièce d'armoirie en forme de :tangle (V. Billeté).

BILLETTERIE [bijɛtʀi]. *n. f.* (1973; mot créé pour rem-ıcer l'anglais *ticketing).* Ensemble des opérations relatives 'émission et à la délivrance de billets (voyages, spectacles, .). -- Lieu où ces billets sont délivrés.

BILLEVESÉE [bij(l)vəze]. *n. f.* (xv'; mot de l'Ouest, ė. de *beille* « boyau », et *vezé* « gonflé »). Parole vide sens, idée creuse. V. Baliverne, sornette, sottise. « Ne nous *·étons pas à écouter leurs billevesées* » *(GAUTIER).*

BILLION [biljɔ̃]. *n.* m. (1520; de *bi-,* et *million).* ♦ 1° Vx. illiard *(sens* de l'amér. *billion).* ♦ 2° *Mod.* Million de mil-ns (10^12^).

BILLON [bijɔ̃], n. m. (1270, « lingot » ; de *bille 2).*

I. (XVIII^e^). Ados formé dans un terrain avec la charrue ıtre deux sillons). *Labour* en *billons.* V. **Billonnage.**

II. *Ancien".* Monnaie de cuivre mêlée ou non d'argent. Monnaie divisionnaire. *DU billon (ou monnaie de billon).*

BILLONNAGE [bijɔnaʒ]. *n.* m. (fin XVI^e^, « altération s monnaies »). *Agric.* (1716). Labourage en billons.

BILLOT [bijo]. *n. m.* (1360; de *bille* 2). ♦ 1° Tronçon bois gros et court dont la partie supérieure est aplanie. *Spécialt.* Bloc de bois sur lequel on appuyait la tête d'un ndamné à la décapitation. *Périr sur le billot.* — Fig. et r exagér. *J'en mettrais ma tête sur le billot,* se dit pour ıforcer une affirmation (Cf. En donner sa tête à couper). 2° *Par anal.* Masse de bois ou de métal à hauteur d'appui, r laquelle on fait un ouvrage. V. Bloc. *Billot sur lequel cordonnier bat le cuir. Billot supportant une enclume. Billot tonnelier.* V. Tronchet. — *Mar.* Pièce de bois soutenant la quille d'un navire en construction. V. Tin. ♦ 3° (1561, *Vén.*) Bâton suspendu au cou d'animaux pour les empêcher de courir. V. Entrave.

BILOBÉ, ÉE [bilɔbe]. *adj.* (fin XVIII^e^ ; de *bi-, et lobe). Bof. et Archit.* Qui *a* deux lobes. *Arc bilobé.*

BILOCULAIRE [bilɔkylɛʀ]. *adj.* (fin XVIII^e^ ; de *bi-,* et lat. *loculus* « loge »). Sc. *nat.* Qui a deux loges, qui est divisé en deux compartiments. *Anthère biloculaire, estomac biloculaire.*

BIMANE [biman]. *adj.* et *n.* (1770; de *bi-,* et lat. *manus* « main »). Qui a deux mains à pouces opposables. *L'homme, animal bimane. Un bimane.*

BIMBELOTERIE [bɛ̃blɔtʀi]. *n. f.* (1751; de *bimbelot, var. anc.* de *bibelot).* ♦ 1° Fabrication ou commerce des bibelots. ♦ 2° Ensemble de bibelots. *Boutique de bimbeloterie.* V. Bazar.

BIMBELOTIER, IÈRE [bɛ̃blɔtje, jɛʀ]. *n.* (XV^e^ ; de *bimbelot, var. anc.* de *bibelot).* Personne qui fabrique ou vend des bibelots.

BIMENSUEL, ELLE [bimɑ̃sɥɛl]. *adj.* (1866; de *bi-, et* mensuel). Qui a lieu, qui paraît deux fois par mois. Revue *bimensuelle.*

BIMESTRIEL, ELLE [bimɛstʀijɛl]. *adj.* (1899; de *bi-,* d'apr. *semestriel).* Qui a lieu *tous* les deux mois. *Publication bimestrielle.*

BIMÉTALLIQUE [bimetal(l)ik]. *adj.* (1889; de *bi-, et métal). Écon., Didact.* Composé de deux métaux.

BIMÉTALLISME [bimetal(l)ism(ə)]. *n. m.* (1890; de *bi-* et *métal). Écon.* Système monétaire dans lequel deux métaux servent d'étalon *(opposé* à monométallisme).

BIMÉTALLISTE [bimetal(l)ist(ə)]. *adj.* (1890; d'apr. *bimétallisme). Écon.* Relatif au bimétallisme. — *Subst.* Partisan du bimétallisme.

BIMILLÉNAIRE [bimilenɛʀ]. *adj. (v.* 1960; de *bi-, et millénaire).* Qui *a 2000 ans. Une civilisation bimillénaire.* ◇ N. *m.* Deux millième anniversaire.

BIMOTEUR [bimɔtœʀ]. *adj.* (XX^e^ ; de *bi-, et moteur).* Muni de deux *moteurs. Avion bimoteur.* Subst. *Un bimoteur de transport.*

BINAGE [binaʒ]. *n.* m. (1611; de *biner).* Action de biner. Seconde façon quë l'on donne à la terre après ensemencement, pour l'ameublir, l'aérer et enlever les mauvaises herbes (V. Sarclage).

BINAIRE [binɛʀ], *adj.* (1554; bas lat. *binarius,* de *bini* « composé de deux éléments »). ♦ 1° *Arithm.* Composé de deux *unités. Nombre binaire. — Numération binaire :* système de numération de base *deux.* ◇ Qui ne comporte que *deux* états. *Code, langage binaire des ordinateurs. Élément binaire.* (V. Bascule, binon, bit; **booléen).** Log. *Relation binaire,* relation établie dans un ensemble entre deux éléments. ♦ 2° *Chim.* Composé de deux éléments. *Composé binaire. — Système binaire* : formé de deux constituants. 0 Astron. *Étoile binaire* : étoile double. ♦ 3° Mus. *Rythme binaire,* dont la base est deux *(mesure* à deux ou quatre temps, à 6/8).

BINARD ou **BINART** [binaʀ]. *n.* m. (1690; o. i.). Chariot à deux roues pour le transport des pierres de taille. V. Fardier.

BINATIONAL, ALE, AUX [binasjɔnal, o]. *adj.* (apr. 1966; de *bi-,* nation, et suff. *-al).* Qui possède une double nationalité.

BINAURAL. V. BIAURAL.

BINER [bine]. *v.* (XV^e^ ; prov. *binar;* lat. pop. **binare* « refaire deux fois », de *bini.* V. Binaire). ♦ 1° *V. tr.* Donner une seconde façon aux terres, aux vignes: briser la terre pour l'ameublir et la désherber. *Pioche* (V. Binette), *charrue à biner* (V. Bineur, cultivateur). ♦ 2° V. intr. *(Liturg.).* Célébrer deux ou plusieurs messes le même jour à deux endroits différents.

I. BINETTE [binɛt]. n. *f.* (1651; de *biner).* Instrument servant au binage de la terre.

2. BINETTE [binɛt]. n. *f.* (1844; probabl. de *bobinette, trombinette.* V. Bobine, trombine). *Pop.* Visage. V. Tête; bille (bille de clown), houille, trombine. *Une drôle de binette.*

BINEUR [binœʀ], **n. m.** ou **BINEUSE** [binøz]. *n. f.* (1860; de *biner).* Machine destin& aux binages (On dit aussi BINOT [bino], n. m.).

BINGO [biŋgo]. *n. m.* (1964, mot amér., de *bing !). Sorte* de jeu de loto public très répandu au Canada.

BINIOU [binjul. *n. m. (Beniou,* 1799: mot breton). ♦ 1° *Sorte* de cornemuse bretonne. « *Les binious bretons sonnaient un air rapide et monotone du temps passé* » (LOTI). ♦ 2° (1888). Instrument à vent; cuivre (arg. des musiciens).

BINOCLARD, ARDE [binɔklaʀ, aʀd], *adj.* et *n.* (1886; de *binocle). Péj.* Qui porte des lunettes. *Un étudiant binoclard.*

BINOCLE [binɔkl(ə)], *n. m.* (1671; lat. sc. *binoculus* (1645), de *bini,* et *oculus* « œil »). ♦ 1° *Ancienn.* Télescope double. ♦ 2° (1827). Lunette sans branches se fixant sur le nez. V. Besicles, face-à-main, lorgnon, pince-nez.

BINOCULAIRE [binɔkylɛʀ]. *adj.* et n. *f. (fin* XVII^e^ ; V. Binocle). ♦ 1° *Opt.* Relatif *aux* deux yeux. *Vision bino-*

culaire : formation simultanée de deux images d'un même objet sur la rétine des deux *yeux. La vision binoculaire donne la sensation du relief.* ♦ 2° *Qui comporte* deux oculaires*, Microscope, *télescope* binoculaire. ♦ 3° N *f.* Jumelle à prisme employée pour l'observation dans l'armée.

BINÔME [binom]. *n. m.* (1554; lat. médiév. *binomium*, gr. *onoma* « nom »). ♦ 1° *Alg.* Expression algébrique composée de deux termes (monômes) séparés par le signe + ou —. Le *binôme* 2a + b². — *Binôme de* Newton, développement d'un binôme élevé à une puissance quelconque, ♦ 2° Sc. *nat.* Dans les nomenclatures des êtres vivants (taxinomies*) ensemble de deux noms latins (le premier pour le genre, le second pour l'espèce).

BINÔMIAL, ALE, AUX [binomjal, o]. *adj.* (mil, XX^e^; de *binôme). Math.* Relatif à un binôme. *Loi binômiale*, loi de probabilité ayant la forme d'un terme du développement du *binôme de Newton.*

BINON [binɔ̃]. *n. m.* (néol.; de *bin*[*aire*] *et* [*électri*]*on*). *Inform.* L'un ou l'autre des caractères d'un jeu comprenant deux caractères. On dit aussi *élément binaire* (V. Bit).

BIO-. Elément, du gr. *bios* « vie ». Les composés récents sont tous didactiques.

BIOACOUSTIQUE [bjoakustik]. *n. f.* (1967; de *bio-*, et acoustique). Étude des cris et des bruits de la communication animale. *Utilisation des données de la bioacoustique en zoosémiotique**.

BIOBIBLIOGRAPHIE~ [bjobiblijɔgrafi]. *n. f. (1955;* de *bio-, biblio-,* et *-graphie).* Etude combinant la biographie et la bibliographie d'un *auteur* (adj. *Biobibliographique).*

BIOCÉNOSE ou **BIOCŒNOSE** [bjosenoz]. *n. f.* (1908; par l'all.; du *gr. bios* « vie », et *koinos* « *commun* »). *Biol.* Association d'animaux et de végétaux qui vivent en équilibre dans un milieu biologique donné. V. **Biotope.**

BIOCHIMIE [bjoʃimi]. *n. f.* (1864; de *bio-, et chimie).* Partie de la chimie qui traite des phénomènes vitaux (composition chimique des êtres vivants, réactions chimiques intervenant dans l'organisme vivant).

BIOCHIMISTE [bjoʃimist]. *n. (xx";* de *biochimie).* Spécialiste de la biochimie.

BIOCIDE [bjosid]. *n.* m. (néol.; de *bio-, et -cide*). *Chim.* Produit qui détruit les êtres vivants, généralement utilisé contre les micro-organismes.

BIOCLIMAT [bjoklima]. *n.* m. (av. 1970; de *bio-*, et *climat). Biogéogr.* Ensemble des conditions climatiques (d'une région) ayant une influence sur la faune et la flore.

BIOCLIMATIQUE [bjoklimatik]. *adj.* (1966; de *bio-*, et *climat). Didact.* Qui concerne l'influence du climat sur les organismes vivants. — Relatif à la bioclimatologie. *Le Centre de recherches bioclimatiques de Strasbourg.*

BIOCLIMATOLOGIE [bjoklimatɔlɔʒi]. *n. f.* (1960; de *bio-*, et de *climat).* Science qui étudie l'influence des facteurs climatiques sur le développement des êtres vivants. (V. **Biogéographie,** écologie.)

BIOCOMPATIBLE [bjokɔ̃patibl(ə)]. *adj.* (néol.; de *bio-.* et *compatible). Méd.* Dont peut s'accommoder un organisme vivant.

BIODÉGRADABLE [bjodegradabl(ə)]. *ndj. (1966;* de *bio-, et dégradable*). Susceptible d'être décomposé par des organismes vivants. « *Comment rendre biodégradable une matière synthétique qui n'a pas d'agent destructeur naturel?* » *(Le Point,* 20-11-1972). *[Dér.* BIODÉGRADABILITÉ, *n. f.]*

BIODÉGRADATION [bjodegradasjɔ̃]. n. *f.* (1966; de *bio-, et dégradation).* Décomposition de certaines substances par des organismes vivants. « *La biodégrndation est l'un des processus les plus importants de l'élimination des déchets* » *(Vocab. de l'environnement,* 1972).

BIODYNAMIQUE [bjodinamik]. *n. f.* (1867; de *bio-, et dynamique). Vieilli.* Théorie des forces vitales.

BIOÉLECTRICITÉ [bjoelektrisite]. *n. f.* (mil. XX^e^; de *bio-.* et *électricité).* Électricité produite par les êtres vivants (*adj.* Bioélectrique).

BIOÉLECTRONIQUE [bjoelektronik]. *n. f.* V. BIONIQUE.

BIOÉLÉMENT [bjoelemɑ̃]. n. m. (1961; de *bio-, et élément, II). Biochim.* Tout élément chimique entrant dans la constitution de la matière vivante et indispensable à la vie.

BIOÉNERGÉTIQUE [bjoenergetik]. *n. f.* (1929; de *bio-*, et *énergétique).* Partie de la physiologie qui traite des transformations de l'énergie dans les tissus vivants.

BIOGENÈSE [bjoʒənez ou bjoʒənez]. n. *f.* (1899; de *bio-*, et genèse). ♦ 1° Théorie biologique, opposée à celle de la génération spontanée, et selon laquelle un être vivant ne peut provenir que d'un autre être vivant. V. Évolutionnisme, transformisme. ♦ 2° *Biochim.* (emploi critiqué). Production dans l'organisme de substances biologiques. *Biogenèse des hormones. V.* **Biosynthèse.**

BIOGÉNIE [bjoʒeni]. *n. f. (av.* 1866; de *bio-*, et *-génie). Biol. Évolution* des organismes vivants au cours de leur vie individuelle (V. Ontogenèse) et en tant qu'espèce (V. Phylogenèse).

BIOGÉOGRAPHIE [bjoʒeɔgrafi]. *n. f.* (1907; de *bio et géographie).* Science qui étudie la répartition de la flore de la faune et des milieux biologiques.

BIOGRAPHE [bjɔgraf]. n. *m.* (1721; de *bio-*, et *-graphe*) Auteur de biographies.

BIOGRAPHIE [bjɔgrafi]. *n. f.* (1721 ; de *bio-*, et *-graphie* Genre d'écrit qui a pour objet l'histoire de vies particulière V. Vie. *Ecrire sa propre biographie.* V. **Autobiographi** *Biographie des saints.* V. **Hagiographie.**

BIOGRAPHIQUE [bjɔgrafik]. *adj. (1762;* de *biographie* Relatif à la biographie. *Notice biographique.*

BIOLOGIE [bjɔlɔʒi]. *n. f.* (1802, Lamark ; de *bio-*, *-logie*). ♦ 1° *Vx.* Science générale des êtres vivants (V. **Anthropologie, zoologie; Botanique).** ♦ 2° (*fin* XIX^e^) Scien qui a pour objet l'étude des phénomènes vitaux dans cellule, dans l'individu et dans l'espèce, l'étude de la repr duction (V. Embryologie, génétique) et celle des milieux o les êtres vivants se développent (V. **Ecologie).** *Biologie gén rale, biologie animale, biologie végétale, biologie cellulair biologie moléculaire* (V. **Cytologie; bactériologie, virologie** « *L'une des plus sûres leçons de la biologie est de nous montr à la fois l'unité des grands phénomènes de la vie, et l'extrêm l'inépuisable variété de leurs manifestations* » *(J.* ROSTAND

BIOLOGIQUE [bjɔlɔʒik]. *adj.* (1836; de *biologie).* Relat à la biologie. *Études biologiques.* — *Par* ext. Qui a rappo à la vie, aux nécessités vitales.

BIOLOGISTE [bjɔlɔʒist(ə)]. *n.* m. (1836; de *biologie* Spécialiste de la biologie. V. Bactériologiste, **cytologist embryologiste, généticien; botaniste? naturaliste, zoologist**

BIOLUMINESCENCE [bjɔlyminɛsɑ̃s]. n. *f.* (v. 1925 de *bio-, et luminescence).* Sc. Phénomène de luminescenc chimique qui se produit chez des êtres vivants (vers luisant bactéries), et dû généralement à des réactions enzymatique V. **Fluorescence, phosphorescence.**

BIOMAGNÉTISME [bjɔmaɲetism(ə)]. *n. m. (néol* de *bio-*, et *magnétisme).* Sc. Sensibilité des êtres vivan aux champs magnétiques, naturels ou créés artificiellemen

BIOMASSE [bjɔmas]. n. *f. (néol.;* de *bio-, et masse* II Sc. Masse de matière vivante, animale ou végétale, de 1 surface du globe terrestre. *La biomasse maritime.*

BIOMÉCANIQUE [bjɔmekanik]. *n. f.* (1898; *adj.* 189; de *bio-*, et *mécanique** II). Vx. Partie de l'histoire naturel qui comprenait ce qu'on appelle aujourd'hui la biochimie et la biophysique*. *Mod.* Discipline qui étudie, suivant le principes de la mécanique, les structures et les fonctior physiologiques des êtres animés. ◇ Partie de la biolog qui traite de l'influence des agents extérieurs sur les cellule

BIOMÉDICAL, ALE, AUX [bjɔmedikal, o]. *ndj. (néol* de *bio-, et médical). Méd.* Qui concerne à la fois la biolog et la médecine. *Les recherches biomédicales.*

BIOMÉTRIE [bjɔmetri]. *n. f.* (1833; de *bio-, et métrie* Science qui étudie, à l'aide des mathématiques (statistique probabilités), les variations biologiques à l'intérieur d'u groupe déterminé. V. **Anthropologie, biotypologie, ethnologie**

BIONIQUE [bjɔnik]. n. *f.* (1958; de *bio-, et* (électro *nique).* Science interdisciplinaire qui s'inspire des modèle fournis par les animaux pour l'émission, la réception et l traitement des signaux, en vue d'une application à l'électro nique. V. Cybernétique; biochimie, **biomécanique, biophy sique.**

BIOPHYSIQUE [bjɔfizik]. *n. f.* (1949 ; de *bio-*, et *physique* Étude des mécanismes* (I, 1°) biologiques au moyen de modèles et des techniques de la physique. V. **Biochimi biomécanique, bionique.**

BIOPSIE [bjɔpsi]. *n. f. (1879;* de *bio-, et gr. opsis* « *vue* » Prélèvement d'un fragment de tissu sur un être vivant e vue d'un examen microscopique.

BIOSPHÈRE [bjɔsfɛr]. *n. f.* (1842; de *bio-*, et *sphère'* Ensemble des organismes vivants, animaux et végétau (V. **Biomasse),** qui se. développent à la surface du glob **terrestre (V. Atmosphère, ionosphère, lithosphère; écosys tème).**

BIOSYNTHÈSE [bjɔsɛ̃tɛz]. n. *f. (1960;* de *bio-, et syn thèse).* Formation d'une substance organique dans un êtr vivant. La *biosynthèse des hormones.*

BIOTE [bjɔt]. *n. m.* (v. 1960; du *gr. bios* « vie »). *Didac* Ensemble des êtres vivants (animaux et végétaux) d'un endro donné.

BIOTHÉRAPIE [bjɔterapi]. *n. f.* (1929: de *bio-. et -théra pie).* Traitement par des cultures d'organismes vivant (levures) ou par des substances provenant d'organisme vivants (bile, sérums, vaccins).

BIOTIQUE [bjɔtik]. *adj.* (1969; de *biote). Didact.* Qu concerne les êtres vivants. *L'étude des facteurs biotiques.*

BIOTITE [bjɔtit]. *n. f.* (1866 ; de *Biot, n.* pr., et *-ite*). Mic noir.

BIOTOPE [bjɔtɔp]. *n. m.* (1947; de *bio-, et topos «lieu* »)

act. Milieu biologique déterminé offrant à une population nale et végétale bien déterminée des conditions d'habitat tivement stables.

IOTYPE [bjɔtip]. *n. m.* (1951; de *bio-, et type) Sc.* e d'une biotypologie. ◇ Se dit aussi pour Génotype*.

IOTYPOLOGIE [bjɔtipɔlɔʒi]. *n. f.* (1951; de *bio- et ılogie*). *Biol., psychol.* Science qui tente d'établir une ɔlogie humaine dans un groupe ethnique d'après les types siques (anatomie, physiologie) liés à des tendances :hologiques. *La biotypologie utilise à la fois les données de thropométrie et de* la *psychométrie.* (On dit aussi *typo-ɛ.*)

IOXYDE [bi(j)ɔksid]. *n. m.* (1838; de *bi-, et oxyde).* 'de contenant deux atomes d'oxygène par molécule (le ne *dioxyde* est plus employé en chimie).

IPALE [bipal], *adj.* (1960; de *bi-,* et *pale*). À deux pales. *ice bipale.*

IPARTI, IE [biparti] ou **BIPARTITE** fbiparrit]. *adj.* 5l ; lat. *bipartitus).* Qui est divisé en deux parties. Un *vernement bipartite* : composé par l'association de deux tis. *Un accord bipartite* : entre deux partis.

IPARTISME [bipartism(ə)]. *n. m.* (1951; de *biparti).* me de gouvernement où s'associent deux partis.

IPARTITION [bipartisjɔ̃]. *n. f.* (1836; lat. *bipartitio). act.* Division en deux parties. *Bipartition cellulaire.*

IPÈDE [bipɛd]. *adj. et n. m. (fin* XVIe ; *lat. bipes, bipedis).* Qui marche sur deux pieds. *Les oiseaux sont bipèdes. 'homme est le seul qui soit bimane et bipède* » (BUFF.).

ıst. *L'homme est un bipède.*

I. N. m. Manège. Deux jambes du cheval. *Le bipède ɛ́rieur. Bipède diagonal.*

IPÉDIE [bipedi]. *n. f. (néol.;* de *bipède).* Aptitude à rcher sur deux pieds.

IPENNE [bipɛn] ou **BIPENNÉ, ÉE** [bipe(ɛn)ne]. *adj. t. f.* (1721; de *bi-, et penne* « plume »). ♦ 1° Qui a deux s. ♦ 2° N. f. Une *bipenne,* hache à deux tranchants.

IPHASÉ, ÉE [bifaze]. *adj.* (déb. XXe ; de *bi-* et *phase). ctr.* Se dit d'un système formé de deux courants monoısés de même valeur efficace et de signe contraire. — ɔst. *Du biphasé.* V. Polyphasé.

IPIED [bipje]. *n.* m. (XXe ; de *bi-,* et *pied).* Support d'un il mitrailleur formé de deux pieds en V renversé.

IPLACE [biplas]. *adj.* et *n.* (déb. XX"; de *bi-, et place).* i comporte deux places. Un avion *biplace.*

IPLAN [biplɑ̃]. *adj.* et *n. m.* (1911; de *bi-,* et *plan).* ion à deux plans de sustentation.

IPOINT [bipwɛ̃]. n. *m.* (mil. XXe ; de *hi-,* et *point** I). *ıth.* Couple de points d'un espace affine dont l'un est ɨigine et l'autre l'extrémité (V. Vecteur). DES *bipoints ipollents.*

IPOLAIRE [bipɔlɛʀ]. *ndj. (1846;* de *bi-, et polaire).* l° *Phys.* Qui a deux pôles. *Aimant bipolaire.* — Math. *Coorınées bipolaires,* qui déterminent un point dans un plan ses distances à deux points fixes (pôles). ♦ 2" *Fig.* Qui a ıx pôles* (3°). « *Un monde bipolaire* » (F. GIROUX).

IPOLARISATION [bipɔlarizɑsjɔ̃]. *n. f.* (v. 1966; de et *polarisation). Polit.* Tendance au regroupement des ces politiques d'une nation en deux blocs. « *Les réformaırs évoquent le refus de la bipolarisation de la vie politique ionale* » *(L'Express, S-1-1973).* ◈ SYN. *Bipartisme.*

IPOLARITÉ [bipɔlarite]. *n. f.* (1846 ; de *bipolaire,* d'apr. *arité*). État, propriété de ce qui est bipolaire.

31POUTRE [bipuʦʀ]. *adj.* (1927; de *bi-, et poutre). :hn.* Qui comporte deux poutres parallèles maintenues à même massif. *Un pont roulant bipoutre.*

BIQUADRATIQUE [bikwadratik]. *adj. et n. f. (1771;* de et *quadratique). Math.* Qui est du quatrième degré. *é équation biquadratique.* — *N. f.* Courbe gauche obtenue l'intersection de deux courbes du second degré.

BIQUE [bik]. *n. f. (1509;* altér. de *biche par bouc).* ♦ *Fam.* Chèvre. *Une peau de bique.* ♦ 2° Fam. et péj. *Vieille ue,* vieille femme. *Grande bique,* grande fille. ◈ HOM. Bic.

BIQUET, ETTE [bikɛ, ɛt]. *n.* (1339,-1570; de *bique).* ːit de la bique. V. Bicot(l), chevreau. *-Mon biquet, terme* iffection.

BIQUOTIDIEN, IENNE [bikɔtidjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1899; de , et *quotidien). Qui* se fait deux fois par jour.

BIRAPPORT [birapɔʀ]. *n. m.* (XXe ; de *hi-,* et *rapport).* rth. *Birapport de quatre nombres* a, *b, c, d,* l'expression $\frac{c-b}{d-b} : \frac{c-a}{d-a}$, notée (a, b, c, d). *Birapport de quatre ints* A, B, C, *D* alignés, l'expression $\frac{\overline{CA}}{\overline{CB}} : \frac{\overline{DA}}{\overline{DB}}$. *Points dont birapport est* égal à — 1, formant une division harmoıue*.

BIRBE [birb(ə)]. *n. m.* (1837; it. *birbo* « coquin », avec l. de *barbe).* ♦ 1° *Vx* et *péj.* Vieillard. « *Vous êtes bon et us êtes joli, pour un birbe accablé de caducité* » (BANVILLE). ♦ 2° Loc. mod. *Vieux birbe* (fan.). Homme d'âge mûr, ennuyeux et ratiocinant.

BIRÉACTEUR [bireaktœʀ]. *n.* m. (1957; de *bi-, et* réacteur). Avion à deux réacteurs.

BIRÉFRINGENCE [birefrɛ̃ʒɑ̃s]. *n. f.* (1878; de *biréfringent*). Propriété qu'ont certains corps transparents de diviser en deux le rayon lumineux qui les pénètre. *La biréfringence du spath d'Islande.*

BIRÉFRINGENT, ENTE [birefrɛ̃ʒɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1866; de *bi-,* et *réfringent).* Qui produit une biréfringence.

BIRÈME [biʀɛm]. *n. f.* (1581; lat. *biremis,* de *remus* « rame »). Galère de l'antiquité à deux rangs de rames de chaque côté.

BIRIBI [binibi]. n. *m.* (XVIIIe ; de l'it. *biribisso* « *jeu* de hasard »). Ancien jeu de hasard assez semblable au loto. — *Argot milit.* (1861). Compagnie disciplinaire d'Afrique du Nord. **V. Bataillon** (d'Afrique). *Aller à biribi.*

BIROTOR [biʀɔtɔʀ]. *n. m.* et *odj. invar. (v.* 1960; de *bi-,* et rotor). *Techn.* Qui possède ou qui fonctionne avec deux rotors, généralement en rotation sur le même axe, mais en sens inverse l'un de l'autre.

BIROUTE [biʀut]. n. *f. (attesté* 1914; o. obscure). ♦ 1° *Arg.* Pénis. ♦ 2° *Arg. milit.* (1916). Manche à air.

1. **BIS, BISE** [bi, biz]. *adj.* (XIe ; o. i., p.-ê. du bas lat. *°bombyceus* « de coton »). D'un gris tirant sur le brun. *Du pain bis,* à cause du son qu'il renferme. *Un teint bis :* très brun. *Une toile bise.*

2. **BIS** [bis]. *adv.* (1690; lat. *bis* « deux fois »). ♦ 1° Une seconde fois; cri par lequel on demande la répétition de ce que l'on vient de voir ou d'entendre. V. Bisser. « *Le père, enchanté, frappe des moins, en criant : bis, bis* » (ROUSS.). — *Mus.* Indication d'avoir à répéter une phrase, un refrain. — Subst. *Un bis.* ♦ 2° Indique la répétition du numéro. *12 bis, rue du Val-de-Grâce.* ◈ HOM. *Bisse.*

BIS-. Élément indiquant le redoublement *(biscuit,* etc.; Cf. Bi-, di-) ou ajoutant une nuance péjorative *(bistourné).*

BISAÏEUL, EULE [bizajœl]. *n. (Bisaiol,* 1283; de *bis-, et aïeul). Littér.* **Père, mère des aïeuls. V. Arrière-arand-père. arrière-grand-mère.** *Des bisaïeuls.*

BISAIGUË. V. BESAIGUË.

BISANNUEL, ELLE [bizanyɛl]. *adj. (1783;* de *bis-,* et annuel). ♦ 1° Qui revient tous les deux ans. *Une cérémonie bisannuelle.* ♦ 2° Se dit d'une plante qui vit deux ans.

BISBILLE [bisbij]. *n. f.* (1694; it. *bisbiglio* « *murmure* »). *Fam.* Petite querelle pour un motif futile. V. Brouillerie. **dispute.** *Être en bisbille avec qqn.*

BISCAÏEN [biskajɛ̃]. *n. m.* (1689; de *Biscaïe, nom* de la province espagnole où fut d'abord employée cette arme). ♦ 1° *Ancienn.* Mousquet de gros calibre à longue portée. ♦ 2° (Déb. XIXe). Projectile de ce fusil; balles de mitraille.

BISCORNU, UE [biskɔʀny]. *adj. (Biscornu, fin* XIVe ; de *bis-,* et cornu). ♦ 1° Qui a une forme irrégulière, présentant des saillies. V. **Difforme.** ♦ 2° *Fig.* et *fam.* Compliqué et bizarre. *Idée, esprit biscornu.* V. Extravagant. saugrenu.

BISCOTTE [biskɔt]. *n. f. (1807;* it. *biscotto* « biscuit », proprem. « cuit deux fois »). Tranche de pain de mie séchée au four. *Un paquet de biscottes.*

BISCOTTERIE [biskɔtʀi]. *n. f.* (mil. XXe ; de *biscotte).* Entreprise qui fabrique des biscottes. — Cette fabrication.

BISCUIT [biskɥi]. *n. m. (Bescuit,* 1175; de *bes, bis-,* et *cuit).*

I. ♦ 1° Galette de farine de blé passée au four, puis déshydratée, constituant autrefois un aliment de réserve pour *l'armée. Ration de biscuit.* — Fig. et fam. *S'embarquer sans biscuit* : partir sans provisions, sans argent. ♦ 2° Gâteau **sec. V. Boudoir, craquelin, croquet, croquignolle, galette, gaufrette, petit-beurre, sablé, tuile.** *Biscuit à la noix de coco; au fromage. Biscuits salés,* pour l'apéritif. V. Bretzel. *Biscuit à* la *cuiller,* très léger et absorbant. — Galette destinée à la nourriture d'animaux. *Biscuit de chien. Biscuit de fourrage.* ♦ 3° Gâteau à base de farine, de sucre et d'oeufs. *Biscuit de Savoie, biscuit au chocolat, biscuit roulé, meringué.* ♦ 4° Par anal. de forme. *Biscuit de mer : nom* vulgaire de l'os de seiche.

II. Porcelaine blanche non émaillée, cuite au four, qui imite le grain du marbre. *Une statuette en biscuit. Par ext.* Ouvrage fait en cette matière. *Un biscuit de Saxe.*

BISCUITER [biskɥite]. *v. tr.* (1852; de *biscuit, II).* Cuire au four une pièce de poterie pour en faire un biscuit.

BISCUITERIE [biskɥitʀi]. *n. f. (fin* XIXe ; de *biscuit,* I). Fabrication, fabrique de biscuits, de gâteaux secs.

1. **BISE** [biz]. *n. f.* (XIIe ; frq. *°bisa,* ou *lat. aura bisa* « vent noir »). Vent sec et froid soufflant du Nord ou du Nord-Est. « *Une bise aigre sifflait* » *(GAUTIER).*

2. **BISE** [biz]. *n. f.* (XX'; de *biser). Fam.* Baiser. *Une grosse bise.* ◈ HOM. *Bise* (fém. de *Bis* I).

BIS"EAU [bizo]. *n. m.* (XIIIe ; p.-ê. du lat. *bis* « deux »). ♦ 1° Bord taillé obliquement. V. **Biais, chanfrein.** *Le biseau d'une vitre. Une vitre, une glace en biseau. Lame, sifflet en*

biseau. ♦ **2°** ***Par*** ext. Outil **acéré** dont le tranchant est en biseau. ♦ **3°** Extrémité d'un tuyau d'orgue, bec de certains instruments à vent. ♦ **4°** Plan intermédiaire **établi** entre deux surfaces voisines taillées à angle droit.

BISEAUTAGE [bizotaʒ]. *n. m.* (1863; de ***biseauter).*** Taille ***en*** biseau. ***Biseautage d'un verre de mordre.***

BISEAUTER [bizote]. v. *tr.* (1743:, de ***biseau).*** ♦ **1°** Tailler ***en*** biseau. ***Biseauter une moulure. Une glace biseautée.*** ♦ **2°** Marquer des cartes à jouer d'un signe quelconque sur la tranche,-pour tromper au jeu.

1. **BISER** [bize]. *v. intr.* (1690; de ***bis*** 1). ***Agric.*** Devenir gris noir, en parlant des graines qui se **détériorent.**

2. **BISER** [bize]. *v. tr.* (de ***bis*** 2, deux fois). ***Techn.*** Reteindre (une étoffe déjà teinte).

3. BISER [bize]. v. *tr.* (une dialect. de ***boiser). Fom.*** Donner une bise à. V. Embrasser.

BISET [bizɛ]. *n.* m. (**1555**; de ***bis*** 1). Pigeon sauvage **de** couleur bise. Adj. Un ***pigeon biset.***

BISEXUALITÉ [biseksyalite]. *n. f.* (xx'; de *bissexuel*). ♦ **1°** ***Bot., Zool.*** Caractère des plantes et des animaux bisexués. ♦ **2°** ***Psychol.*** Dispositions psychiques à la fois masculines et féminines inhérentes **à** tout individu. REM. On écrit ***aussi*** BISSEXUALITÉ. « ***La bissexualité est un phénomène humain universel et qui ne se limite pas, par exemple, au cas pathologique de l'homosexualité*** » (LAPLANCHE et PONTALIS).

BISEXUÉ, ÉE [bisrksye] ou *(vieilli)* **BISEXUEL, ELLE** [biseksyɛl]. *adj.* (***Bisexé,*** 1808; ***bissexuel, 1835;*** de ***bis-,*** et sexe). ***Biol.*** Qui **possède** les deux sexes, qui produit simultanément ou successivement des gamètes des deux sexes. V. **Autogamie,** hermaphrodite, **monoïque.** — REM. On écrit parfois BISSEXUÉ, BI~SEXUEL (**orthogr.** critiquée). ◇ SYN. ***Ambisexué.***

BISMUTH [bismyt]. *n.* m. (1597; lat. alchim. ***blsemutum,*** de l'all. ***Wismuth***). Métal brillant **à** reflets rouges (Si; **n° at.** 83, **p. at.** 209). **très** cassant, formant des alliages fusibles. ◇ Certains sels ou composés du bismuth (**albuminate, citrate,** sous-nitrate) sont utilisés comme médicaments.

BISMUTHINE [bismytin]. ***n. f. (1846;*** de ***bismuth). Chim.*** Tout **composé organique** du bismuth, de formule **générale** R_3Bi. ◇ Sulfure **naturel** de bismuth.

BISON [bizɔ̃]. *n. m.* (fin XVe; mot lat., **orig. germ.**). Bovidé **sauvage** au front **large,** bombé et armé de cornes courtes, aux **épaules** plus **élevées** que la croupe, **à** la tête ornée **d'une** épaisse crinière. Bison ***d'Amérique. Bison d'Europe.*** V. Aurochs, **ure.** ***Les bisons peints ries cavernes préhistoriques. Bisonne,*** pour la femelle (**rare**).

BISOU [bizu]. n. m. (av. 1901; de ***bise*** 2). ***Fam.*** Baiser, dans le langage enfantin. ***Fais un gros bisou à papa!***

BISQUE [bisk(ə)]. ***n. f.*** (1576; **p.-ê.** de ***Biscaye,*** province). Cuis. Potage fait avec un coulis de crustacés. ***Bisque d'écrevisses, de homard.***

BISQUER [biske]. ***v. intr.*** (1706; p.-ê. **prov.** ***bisca,*** de ***bico*** « bique »). ***Pop.*** Éprouver du dépit, de la mauvaise humeur. V. **Rager,** râler. ***Faire bisauer aan*** (Cf. ***pop.*** Faire devenir **chèvre**). ***Bisque, bisque, rage!'*** . . .

BISSAC [bisak]. ***n. m.*** (1440; de ***bis-,*** et sac). ***Vx.*** Besace. « ***Un jeune gars breton qui portait un bissac sur J'épaule*** » (LOTI).

BISSE [bis]. ***n. f. (1694;*** it. ***biscia*** « ***serpent*** »). ***Blas. Couleuvre.*** ◇ HOM. Bis 2.

BISSECTEUR, TRICE [bisektœr, tris]. *adj.* et *n. f.* (1864; de ***bis-, et secteur).*** Géom. Qui divise en deux parties ***égales. Plan bissecteur. Droite bissectrice, et n.*** f. BISSECTRICE. **droite** qui coupe **un** angle en deux parties égales.

BISSECTION [biseksjɔ̃]. n. ***f.*** (**1751** ; de ***bis-, et section).*** Géom. Division en deux **parties égales.**

BISSER [bise]. v. ***tr.*** (**1820**; de ***bis*** 2). Répéter ou faire répéter. V. Recommencer. ***Bisser un couplet.*** — Par ***ext. Bisser un acteur, un musicien.***

BISSEXTE [biseksk(ə)]. n. m. (XIIe; de ***bis-,*** et ***sextus*** « sixième », parce que, dans le **calendrier** Julien, le sixième jour avant les calendes de Mars était doublé tous les 4 ans). ***Vieilli.*** Le vingt-neuvième jour ajouté tous les quatre ans au mois de février.

BISSEXTILE [biseksktil]. ***adj. fém. (1549; lat. bissextilis.*** V. **Bissexte**). Se dit de l'année qui revient tous les quatre ans et dont le mois de février comporte 29 jours. Une année ***bissextile.***

BISSEXUÉ, ÉE [biseksɥe] ***ou*** *(vieilli)* **BISSEXUEL, ELLE** [biseksyɛl]. ***adj.*** *(Bisexé,* 1808; ***bissexuel,*** 1835; de ***bis-,*** et sexe). Qui a les deux sexes. ***Bot.*** Se dit des plantes ayant l'organe mâle (étamine) et l'organe femelle (pistil) réunis dans la même fleur, et des plantes ayant sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles. (V. Monoïque). — ***Zool.*** V. Hermaphrodite.

BISTORTE [bistɔrt(ə)]. ***n. f.*** (XIIIe; du ***lat. bistorta,*** de ***bis-,*** et ***torta*** « tordue »). Plante **astringente** du genre des Renouées, à rhizome tordu et **à** fleurs roses.

BISTOUILLE [bistuj]. ***n. f.*** (fin XIXe; de ***bis-, et touiller).*** ***Pop.*** (Région du Nord). Mauvais alcool. Café mêlé **d'alcool** rasade d'eau-de-vie (dans le café).

BISTOURI [bisturi]. ***n. m.*** (1564; ***bistorie*** « poignard » 1462). ***Chir. Instrument en*** forme de couteau, à lame **courte** qui sert à faire des incisions dans les chairs. ***Donner un coup de bistouri.*** — ***Bistouri électrique (ou à haute fréquence).***

BISTOURNAGE [bisturnaʒ]. ***n. m.*** (1836; de ***bistourner***) Procédé de castration des animaux domestiques mâles.

BISTOURNER [bisturne]. *v. tr. (Bestourner,* XIIe; de ***bis-*** et ***tourner).*** ♦ **1°** Tourner, courber un objet de manière à le déformer. ♦ **2°** ***Spécialt.*** Châtrer un animal en tordant les vaisseaux **testiculaires.**

BISTRE [bistr(ə)]. n. m. (**1503**; o. ***i.).*** ♦ **1°** Couleur d'un brun noirâtre, faite de suie détrempée et mêlée d'un peu de ***gomme. Un dessin au bistre.*** ♦ **2°** Adj. ***Couleur bistre. Une peau, un feint bistre.*** V. Basané, bis, hâlé, tanné.

BISTRÉ, ÉE [bistre]. ***adj.*** (déb. XIXe; de ***bistre).*** **Qui a** la couleur du bistre. ***Un teint bistré.***

BISTRER [bistre]. *v. tr.* (1834; de ***bistre).*** Donner la couleur du bistre **à** (qqch.).

BISTRO ou **BISTROT** [bistro]. n. m. (**1884**; p.-ê. rapport avec ***bistouille***). ♦ **1°** ***Pop.*** Marchand de vin tenant café. « ***Les prolétaires qui s'empoisonnent cher Je bistrot*** » (BERNANOS). ♦ **2°** ***Pop.*** Café (3°). « ***Petits bistrots de cher nous, ou trois bougres rigolent en sifflant du piccolo*** » (DUHAM.) — ***Var.*** Bistroquet.

BISULFATE [bisylfat]. n. m. (**1846**; de ***bi-, et sulfate***) ***Chim.*** Sel acide de l'acide sulfurique.

BISULFITE [bisylfit]. n. m. (**1846**; de ***bi-, et sulfite***). Sel acide de l'acide sulfureux.

BISULFURE [bisylfyr]. n. m. (**1846**; de ***bi-, et sulfure***) Composé sulfuré (**polysulfure**) dans lequel le nombre **d'atomes** de soufre est supérieur à celui d'un sulfure normal.

BIT [bit]. n. m. (v. 1960; acronyme de **l'angl.** ***bi[nary]*** « binaire », et ***digit*** « unité discrète du système digital »). ***Inform.*** Unité élémentaire d'information pouvant prendre deux valeurs distinctes, généralement 0 et 1. — ***Recomm. offic.*** V. Binon.

BITONAL, ALE, AUX [bitonal, o]. *adj.* (1920; de ***bi-,*** et ***tonal).*** ***Didact.*** Qui comporte deux tons (ou sons). ***Voix bitonale.***

BITORD [bitɔr]. ***n. m.*** (XVIIe; de ***bi-, et tordre).*** ***Mar.*** Cordage mince, formé de deux ou plusieurs fils de caret tordus ensemble.

BITOS [bitos]. n. m. (1926, ***bitosse;*** de ***bite***). **Arg. Chape;au.** « ***Une plume blanche au bitos*** » (J. PERRET).

1. **BITTE** [bit]. *n. f.* (1382; ***a.*** scand. ***biti,*** poutre transversale **sur** un navire). ***Mar.*** ♦ **1°** Billot de bois ou d'acier fixé verticalement sur un pont de navire, et sur lequel **s'enroulent** et s'amarrent les aussières. ♦ **2°** Sur un quai, Borne qui sert à amarrer les **câbles.** V. **Bollard.** ***Bitte d'amarrage.***

2. BITTE ou **BITE** [bit]. *n. f.* (**1584**; du norm. ***bitte*** « boucher », de l'a. scand. ***bifa*** « mordre »). ***Vulg.*** Pénis.

BITTER [bitɛr]. ***n. m.*** (1838; du holl. ***bitter*** « ***amer*** »). Liqueur apéritive alcoolisée et amère, d'origine **hollandaise.**

BIT(T)URE [bityr]. ***n. f. (1680;*** de ***bitte).*** ♦ **1°** ***Mar.*** Longueur de **câble** ou de chaîne, élongée **sur** le pont d'un navire, et qui file de l'écubier lorsqu'on mouille **l'ancre.** V. Mouillage. ***Prendre une bonne biture, une*** longueur de chaîne suffisante. ♦ **2°** ***Fig.*** et ***pop.*** (1842). ***Prendre une biture*** : s'en donner **tout son soûl.** ***Par ext.*** V. Ivresse. ♦ 3' Loc. **fam.** ***À toute bitture : à toute*** allure.

BI(T)TURER (SE) [bityre]. v. *pron.* (**1834**; de ***biture***). ***Pop.*** S'enivrer.

BITUMAGE [bitymaʒ]. ***n. m.*** *(XX';* de ***bitumer***). Action de **bitumer.** — Résultat de cette action. ***Le bitumage d'une route.*** V. Asphaltage.

BITUME [bitym]. n. m. (**1549**; ***betumoi,*** 1160; lat. ***bitumen***). ♦ **1°** Mélange de carbures d'hydrogène qui se **présente** à l'état solide ou liquide, et dont la couleur varie du brun au noir. ***Bitumes naturels.*** V. Asphalte, naphte (ou pétrole). ***Les bitumes artificiels sont obtenus dans la distillation, l'oxydation du pétrole.*** ♦ **2°** Cette substance, utilisée comme revêtement imperméable des chaussées et des trottoirs (V. or**ssi** Goudron). « ***Sur le bitume des trottoirs, des peintres exposent en plein air*** » (DUHAM.). — Par ext. ***Fam.*** Le sol **lui-même.** ***Arpenter le bitume.***

BITUMER [bityme] ou **BITUMINER** [bitymine]. *v. tr.* (1545 ; de ***bitume).*** Enduire de bitume. ***Trottoir bitumé.***

BITUMEUX, EUSE [bitymø, øz] ou **BITUMINEUX, EUSE** [bityminø, øz]. *adj.* (1543; lat. ***bituminosus***). Qui contient du bitume, qui en a les qualités. ***Schistes bitumineux.***

BITURE. V. BITTURE.

BIUNIVOQUE [biynivɔk]. ***adj.*** (1960; de ***bi-,*** et ***univoque***). Math., Log. ***Correspondance biunivoque entre deux ensembles,*** telle qu'un élément du premier ensemble correspond à un seul élément du second, et réciproquement. V. **Bijectif.**

BIVALENT, ENTE [bivalã, ãt]. ***adj.*** (1951; de ***bi-,*** et

ent). ♦ 1° *Chim.* Se dit d'un corps dont la valence est 2. 2° *Log.* Se dit d'un type de logique qui ne considère que ux valeurs de *vérité*, le vrai et le faux.

BIVALVE [bivalv(ə)]. *adj.* (1718; de *bi-*, et *valve). Zool.* dit des coquilles composées de deux valves jointes par muscle charnière. Par ext. *Coquillage bivalve (ex. :* la ule). — Subst. *Les bivalves,* les lamellibranches,

BIVEAU [bivo]. *n. m.* (*Buveau,* 1568; a. fr. **baïvel, de baïf* éant »). Équerre à branches mobiles dont se sert le tailleur pierre pour mesurer l'angle compris entre deux surfaces tiguës. — Équerre utilisée par les fondeurs de caractères.

BIVOUAC [bivwak]. *n. m.* (*Bivoie,* 1650; du suisse all. *wacht* « patrouille supplémentaire de nuit »). ♦ 1° *Vx.* rde de nuit. ♦ 2° Installation provisoire en plein air de upes en campagne. V. Campement, cantonnement. *Coucher bivouac. Feux de bivouac.* — *Le* lieu où la troupe est allée. — Par ext. Campement que les alpinistes installent ir passer la nuit en montagne.

BIVOUAQUER [bivwake]. V. *intr.* (1792; de *bivouac).* nstaller en bivouac. V. Camper.

BIZARRE [bizar]. *adj. (Bigearre,* XVI^e^; it. *bizzaro* « capri- ix », de l'esp. *bizarro* « brave »). ♦ 1° Qui s'écarte de dre commun, qui est inhabituel, qu'on explique mal. *Curieux, drôle, étonnant, étrange, inattendu, insolite, grenu,* singulier ; marrant *(pop.). Formes, vêtements rres. Une bizarre manie. Idée bizarre.* V. **Baroque,** biscornu, avagant. *Des institutions « obscures, bizarres, inexplica-* » (Fustel de Coul.). *Bizarre et qui fait rire.* V. Cocasse, esque. *Il n'écrit pas, c'est bizarre.* V. Anormal. ◇ *Subst.* Ce qui est bizarre. « *L'horreur du particulier, du bizarre, morbide, de l'anormal* » *(Gide).* ♦ 2° D'un caractère cile à comprendre, et *spécialt.* Changeant. V. **Capri- x, excentrique, fantasque, lunatique, original.** ◈ ANT. *nal,* ordinaire, *simple.*

BIZARREMENT [bizarmã]. *adv.* (1594; de *bizarre).* ne manière bizarre. V. **Curieusement, étrangement.** *rrement accoutré.* « *L'idée de justice, bizarrement per- le* » (Michelet).

BIZARRERIE [bizarri]. *n. f.* (1555 ; de *bizarre).* ♦ 1° ractère de ce qui est bizarre. V. **Etrangeté, excentricité, ularité.** *La bizarrerie d'une idée, d'une situation.* ♦ 2° Ictère d'une personne bizarre. « *Sa bizarrerie avait mtage de n'être pas affectée* » *(Gautier).* ♦ 3° Chose. ient, action bizarre. *Les bizarreries de la langue fran- .* V. **Anomalie.** « *Il français le sourcil devant certaines rreries* » (Renan). ◈ ANT. *Banalité.*

BIZARROÏDE [bizarɔid]. *adj. (av. 1922;* de *bizarre,* u suff. scient. *-oïde). Fam.* Etrange, bizarre. « *Vous êtes ôt bizarroïde dans vos renseignements, mon cher* » (Proust).

BIZUT ou **BIZUTH** [bizy]. *n. m.* (1834; du fr. du XVI^e^ *gne* « jeune recrue d'orig. espagnole »). *Arg. des écoles.* n donné dans *certaines* grandes écoles aux élèves de nière année. **V.** Bleu, nouveau. — Par ext. (1961). Débu- *novice.* « *Les outres bizuts de l'équipe tricolore* » *(Elle,* -1965). ◈ ANT. Ancien

BIZUTAGE [bizytaʒ]. *n. m. (xx^e^);* de *bizuter, tr.,* de *bizut).* monie estudiantine d'initiation des bizuts, comportant brimades amusantes. « *Les bizutages ne sont dans les tés qu'une brimade artificielle et sans objet* » (*Affiche fac. es* Besançon, 1963).

BIZUTER [bizyte]. *v. tr. (xx' ;* de *bizut). Arg. scol.* ger les brimades du bizutage.

BLABLABLA [blablabla] ou **BLABLA.** n. *m.* (1945; nat., mot dial. « bavard »). *Fam.* Propos verbeux nés à endormir la méfiance.

BLACK-BASS [blakbas]. *n. m. invar.* (1928; mot angl. rche noire »). Poisson d'eau douce *(microptères sal-* es) voisin de la perche, originaire d'Amérique et à chair stible. « *Carnassier, omnivore, le black-bass, vorace et ieur, n'avale que des proies vivantes* » (P. Vivier).

BLACKBOULAGE [blakbulaʒ]. n. m. *(1866;* de *black-* r) Action de blackbouler.

BLACKBOULER [blakbule]. *v. tr.* (*Blackboller, 1834;* de l. *to blackball,* de *black* « noir », et *ball* « boule »). Rejeter par un vote en mettant dans l'urne une boule *Par* ext. Mettre en minorité dans un vote. « Son *aîné s'était fait blackbouler aux élections* » *(Gide). Fam.* Refuser un candidat **à un examen. V. Coller.** *Par ext.* V. Évincer, repousser.

BLACK-OUT [blakawt]. *n. m.* (1942; angl. *black* « *noir* », *t* « complètement »). ♦ 1° Obscurité totale commandée a défense passive. « *Ayant soin aussitôt de fermer volets et ux pour le* « *black-out* » (Gide). ♦ 2° *Fig.* (1967). Silence *(sur une* nouvelle, une décision *officielle).* « *Black-out ne enquête judiciaire* »(Elle, 11-1 1-1968).

BLACK-ROT [blakrɔt]. n. *m.* (1878; mot angl. « pourri- *noire* »). Maladie de la vigne due à un champignon nycète.

BLAFARD, ARDE [blafar, ard(ə)]. *adj.* (XIV^e^; moy. all. *'lvar* « de couleur pâle »). D'une teinte pâle et sans éclat. V. *Blanc, blême,* **décoloré, pâle.** *Couleur blafarde.* V. **Délavé.** Teint *blafard.* V. Exsangue, livide, terreux. Une *aube, une lumière blafarde.* « *Quelque chose de terne, de blafard, un jour d'hiver se levant sur du granit* » (Loti). ◈ ANT. *Coloré, vif;* vermeil.

BLAGUE [blag]. *n. f.* (déb. XVIII^e^; du néerl. *blagen* « *se* gonfler »). ♦ 1° Petit sac de poche dans lequel les fumeurs mettent leur *tabac.* V. **Tabatière.** ♦ 2° *(1809). Fig.* et *fam.* Histoire imaginée à laquelle on essaie de faire croire. V. **Men-** songe, plaisanterie; bobard, galéjade, hâblerie. *Raconter des* blagues. *Prendre tout* à la *blague :* ne rie" prendre au sérieux. *Blague* (mise) *à port, blague dans le coin* (pop.) : pour parler sérieusement. Sans *blague!* interjection qui marque le doute, l'étonnement, l'ironie. ♦ 3° *Par* ext. Farce, plaisanterie. *Faire une bonne blague, une sale blague à qqn.* ♦ 4° Erreur. maladresse. *Foire* une *blague.* V. Bévue, boulette, **bourde,** gaffe, sottise.

BLAGUER [blage]. *v.* (1808; de *blague).* ♦ 1° V. intr. *Fam.* Dire des blagues. V. **Mentir, plaisanter.** *Vous blaguez! Est-ce possible?* ♦ 2" **V.** tr. *Fam.* Railler, sans méchanceté. V. Moquer (se), taquiner. « *Il avait une manière de blaguer les gens sans les fâcher* » (Maupass.).

BLAGUEUR, EUSE [blagœr, øz]. **n.** *et adj. (1808;* de *blague). Fam.* Qui a l'habitude de dire des blagues. V. **Hâbleur, menteur, plaisantin.** ◈ ANT. **Sérieux.**

BLAIR [blɛr]. *n. m.* (1872; abrév. de *blaireau,* par allus. *à son museau allongé). Pop. Nez, et par ext.* Visage.

BLAIREAU [blɛro]. *n. m. (Blarel,* 1312; fr. *bler* « tacheté », frq. **blari).* ♦ 1° Mammifère carnivore *(Mustélidés),* bas sur pattes, plantigrade, de pelage clair sur le dos, foncé sous le ventre, qui se creuse un terrier. ♦ 2° Pinceau fait de poils de blaireau dont se servent les peintres, les doreurs. — Brosse pour la barbe *(généralt.* en poil de blaireau) que l'on utilise pour faire mousser le savon.

BLAIRER [blɛre]. *v. tr. (1916;* de *blair). Pop.* Aimer, apprécier (qqn). *Je ne peux pas le blairer.* V. Sentir.

BLÂMABLE [blamabl(ə)]. *adj. (1260;* de *blâmer).* Qui mérite le blâme, la désapprobation. V. **Condamnable, critiquable, répréhensible.** *Une action blâmable.* « *La plus grande des sottises c'est de trouver ridicules ou blâmables les sentiments-qu'on n'éprouve pas* » (Proust). ◈ ANT. Louable.

BLAME [blam]. *n. m.* (1080; *de blâmer).* ♦ 1° Opinion défavorable. jugement de désapprobation sur qqn ou qqch. **V. Anathème, animadversion, censure, condamna&&, critique, désapprobation, grief, improbation, objurgation, remontrance,** réprehension, réprimande, réprobation, **reproche.** *S'attirer, encourir le blâme de qqn. Jeter un blâme sur qqn. Blâme public.* ♦ 2° *Spécialt.* Sanction disciplinaire consistant à réprouver officiellement les agissements ou l'attitude d'un fonctionnaire. *Donner, recevoir* un *blâme.* ◈ ANT. Appro- *bation,* éloge, louange.*

BLAMER [blame]. *v. tr.* (1080; lat. pop. **blastemare* « faire des reproches », lat. ecclés. *blasphemare).* ♦ 1° Porter, exprimer un jugement moral défavorable (sur qqn ou qqch.). V. Accuser, anathématiser, attaquer, censurer, condamner, critiquer, **désapprouver, désavouer, improuver, incriminer, redire (trouver à), reprendre, réprimander, reprocher,** réprouver (Cf. Faire grief, jeter la pierre à). *Blâmer violemment.* V. Flétrir, stigmatiser. *Blâmer qqn de (ou pour) son attitude. Il est plus à plaindre qu'à blâmer.* « *Plus enclin à blâmer que savant ri bien faire* » (Boil.). — Pronom. Je *me blâme d'avoir cédé.* ♦ 2° *Dr.* Punir d'un blâme, réprimander officiellement. *Être blâmé par le conseil de discipline.* ◈ ANT. Approuver, *défendre,* encourager, féliciter, louer, préconiser.

1. BLANC, BLANCHE [blã, blãʃ]. *adj. et n. (1080;* frq. **blank* « brillant » ; Cf. Leuco-, et dér. du lat. *albus).*

I. *Adj.* ♦ 1° Qui est d'une couleur dont la nature offre de nombreux exemples : *blanc comme la neige, le lait* (V. **Lactescent; lacté, laiteux**), *l'albâtre, la craie, le lis. La synthèse des sept couleurs du spectre donne la lumière blanche. Blanche hermine, blanche colombe. Fromage* blanc. La gelée* blanche. Drapeau* blanc.* ♦ 2° D'une couleur pâle voisine du blanc. *Peau blanche.* V. Clair. *Race blanche. Teint blanc.* V. Blafard, **blanchâtre, blème.** Être *blanc,* avoir mauvaise mine; pâlir sous le coup d'une émotion. *Fam. N'être* pas bronzé. — *Cheveux blancs.* V. Argenté. ◇ *Spécialt.* Se dit de choses clair-s, par opposition à celles de même espèce qui sont d'une autre *couleur. Raisin, vin blanc. Pain blanc. Boudin blanc. Fer* blanc. Arme blanche : non* bronzée, opposée à *l'arme à* feu. *Bois* blanc. Eau* blanche.* Fig. *Houille* blanche,* ♦ 3° Qui "'est pas écrit. *Page blanche.* **V.** *Vierge. Bulletin* (de *vote) blanc. Espace blanc.* Fig. *Donner carte blanche,* tous pouvoirs pour agir au nom de qqn. ♦ 4° *Fig. Qui* **n'est** pas souillé, coupable. *Il est sorti de cette affaire avec les mains blanches.* « *Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir* » (La Font.). V. Immaculé, innocent. ♦ 5° Qui n'a pas tous les effets habituels. *Examen blanc. Mariage blanc. Voix blanche,* sans timbre. *Vers blancs,* sans rime. ♦ 6° Qui fait la synthèse de toutes les fréquences, dans un intervalle donné. *Bruit blanc.*

II. N. m. et f. UN BLANC, UNE BLANCHE : un homme, une femme de race blanche. *Les nauvres blancs du sud des États-Unis. La traite des blanches.* « *Moins le blanc est intelligent, plus le noir lui parait bête* » *(GIDE).* ◈ ANT. *Noir.*

2. BLANC [blɑ̃] *n. m.* (XIV^e; V. Blanc 1).

I. ♦ **1°** Couleur blanche. Un *blanc immaculé, éclatant,* mat, *laiteux.* V. Blancheur. *Blanc* cassé : un peu teinté. *Le blanc réfléchit la lumière. Absolt.* En parlant du vêtement. *Porter du blanc, être vêtu de blanc. Être voué au blanc, en* l'honneur de la Vierge. ♦ **2°** Matière colorante. ◊ Peinture blanche, badigeon blanc. *Blanc de zinc,* oxyde de zinc. *Blanc d'argent, de plomb.* V. Céruse. *Blanc de chaux. Blanc d'Espagne* (ou *de Meudon*), carbonate de calcium naturel. ◇ *Vx.* Poudre blanche *pour se* farder. « *Tout le monde sut qu'il mettait du blanc* » (ROUSS.). ♦ **3°** EN BLANC : avec la couleur blanche. *Peint en blanc. Se mettre en blanc. Les hommes en blanc* : les chirurgiens. — Sans écriture. *Chèque en blanc.* « *Il a laissé le nom en blanc* » (LESAGE). ♦ **4°** (XVI^e, armé à *blanc*). *Loc. adv.* A BLANC : de manière à devenir blanc. *Chauffer un métal à blanc.* « *Je pus chauffer à blanc ma fer-veur* » (GIDE). V. Exalter. Saigner *à blanc,* en vidant de son sang. *Fig.* Épuiser. *Les impôts saignent à blanc le contribuable.* — *Tirer à blanc* : avec des balles inoffensives, ou sans balle. Fig. *À blanc, sans effet* réel, pour essayer. « *Coup d'État à blanc* » *(L'Express.* 21-9-1970).

II. ♦ **1°** Se dit de la-partie blanche de certaines choses. ◇ *Blanc de poulet, de perdrix* : la chair blanche de la poitrine. *Blanc d'œuf,* partie incolore et visqueuse formée d'albumine. *Battre des blancs en neige.* — *Blanc de baleine* susbstance huileuse de la tête. -Le *blanc de l'ail.* V. Cornée, sclérotique. Fig. *Regarder qqn dans le blanc des yeux :* bien en face. « *Le duc de Chevreuse rougit jusqu'au blanc des yeux* » (ST-SIM.). ◇ (1351) Intervalle, espace libre qu'on laisse dans un écrit. V. **Interligne.** *Laisser des blancs.* « *LES actes seront inscrits sur les registres, de suite, sans aucun blanc* » (CODE CIV.). ◇ Par métaph. *Inform.* Support d'informations disponible. V. Vide. ◇ (XVI^e) La partie centrale d'une cible. Par ext. *(Vx)* La cible elle-même. — *Fig.* Mod. *De but en blanc* : directement, sans préparation. « On *est excusable de répondre un peu de travers quand on est interrogé ainsi de but en blanc* » (PROUST). ♦ **2°** Nom de diverses Choses caractérisées par la coule& blanche. ◇ Maladie des plantes caractérisée par des efflorescences blanches qui recouvrent les organes aériens, les racines. *Blanc des céréales, de la vigne, du rosier.* ◇ Linge blanc. *Magasin de blanc. La quinzaine de blanc.* ◇ Vin blanc. *Préférer le blanc sec. Blanc de blanc.* vin blanc. fait de raisins blancs.

BLANC-BEC [blɑ̃bɛk], *n.* m. (fin XVIII^e; de *blanc,* et *bec).* Jeune homme sans expérience *et sûr* de soi. « *Il est bien honteux qu'une trentaine-de blancs-becs aient l'impertinence de vous aller faire la guerre* » (VOLT.).

BLANC-ÉTOC [blɑ̃ketɔk] ou BLANC-ESTOC [blɑ̃kestɔk]. *n. m.* (1843: de *blanc.* et *estoc). Sylvic.* Coupe Complète d'une forêt.

BLANCHAILLE [blɑ̃ʃaj]. *n. f.* (1701; de *blanc). Menu* poisson blanc, servant souvent d'appât. V. Fretin. « *La blanchaille commençait à sauter au nez des perches et des brochets* » (BAZIN).

BLANCHÂTRE [blɑ̃ʃɑtʀ(ə)], *adj.* (1372; de *blanc*). D'une teinte tirant *sur* le blanc. « *Le coloris devient de plus en plus blanchâtre, crayeux et blême* » (TAINE).

BLANCHE [blɑ̃ʃ]. *n. f.* (1758: V. Blanc I). ♦ **1°** *Mus.* Note qui vaut deux noires (ovale blanc muni d'une queue). ♦ *2" Billard.* Bille blanche. ♦ **3°** V. Blanc (I).

BLANCHET [blɑ̃ʃɛ], *n.* m. 1265: de *blanc).* Étamine de laine claire, grisâtre. — *Pharm.* Molleton servant à filtrer certains liquides épais. — *Imprim.* Feutre absorbant l'humidité de la pâte à papier qui sort de la forme. — Drap fin garnissant le tympan d'une presse, qui amortit la pression et en égalise le foulage.

BLANCHEUR [blɑ̃ʃœʀ]. *n. f.* (XII^e; de *blanc).* Couleur blanche; qualité de *ce* qui est blanc. *Linge d'une blancheur éclatante, immaculée. La blancheur du teint.* « *Les pêchers formaient des bouquets d'une blancheur avivée de rose* » (FRANCE). ◈ ANT. Noirceur.

BLANCHIMENT [blɑ̃ʃimɑ̃]. *n. m.* (1600; de *blanchir).* ♦ 1" Action de blanchir. *Le blanchiment d'un mur, d'un plafond au lait de chaux.* V. **Échaudage.** ♦ **2°** Action de décolorer pour rendre blanc. V. **Décoloration.** *Blanchiment des tissus écrus. Blanchiment au chlore.* — *Hortic.* Opération qui décolore certains organes des plantes alimentaires.

BLANCHIR [blɑ̃ʃiʀ]. V. (XII^e; de *blanc).*

I. *V. tr.* ♦ **1°** Rendre blanc. V. Décolorer, éclaircir. *Une crème qui blanchit le teint.* -- Hortic. *Blanchir des légumes* : provoquer leur étiolement pour en améliorer l'aspect. — *Cuis.* Passer à l'eau bouillante pour ôter l'âcreté. *Blanchir des choux. 0 Par ext.* Typogr. *Blanchir une page :* en augmenter les blancs, les interlignes, les marges. V. Éclaircir. ♦ **2°** Couvrir d'une couche blanche; enduire de blanc. *La neige blanchit les sommets. La poudre lui blanchit le visage. Blanchir un mur à la chaux.* V. **Chauler, échauder.** « *L'hiver blanchit les monts où le milan séjourne* » (HUGO). ♦ 3° Nettoyer (le linge blanc). V. **Blanchissage.** *Blanchir des draps. Donner son linge à blanchir.* — *Par ext.* Fan *Blanchir qqn, son linge. Un pensionnaire logé, nourri blanchi.* ◇ *Fig.* V. **Disculper, innocenter.** « *Il est selon mo cœur de hasarder une opinion qui tende à blanchir un perso nage illustre* » (DIDER.). — Pronom. *Chercher à se blanchi*

II. *V. intr.* Devenir blanc. *Blanchir de rage; de peur.* V **Blêmir,** pâlir. *-Ses cheveux blanchissent,* Par ext. *Il a blanch Blanchir sous le harnais.* ◈ ANT. *Colorer, noircir.* Accuser.

BLANCHISSAGE [blɑ̃ʃisaʒ]. *n. m.* (1539; de *blanchir)* ♦ **1°** Action de nettoyer. de blanchir le linge. V. **Lessiv** *Envoyer du linge au blanchissage. Payer la note de blanchissag Blanchissage industriel.* V. Blanchisserie. *Blanchissage a moyen d'une machine à laver. Opérations de blanchissage* triage, trempage, essangeage, coulage, savonnage, rinçage essorage, séchage, calandrage ou apprêt, repassage. *Produi utilisés dans le blanchissage* : amidon, bleu, cendre, jav (eau de javel), potasse, soude. ♦ **2°** *Techn.* Opération d raffinage qui convertit le sucre brut en sucre blanc.

BLANCHISSANT, **ANTE** [blɑ̃ʃisɑ. ɑ̃t]. *adj.* (XVI^e; d *blanchir).* Qui devient blanc. *L'aube blanchissante.*

BLANCHISSEMENT [blɑ̃ʃismɑ̃]. n. *m.* (1600; de *blan chir).* Le fait de blanchir (II). *Le blanchissement des cheveu:*

BLANCHISSERIE [blɑ̃ʃisʀi]. *n. f.* (1701; de *blanchir* ♦ **1°** Lieu où s'effectue le blanchiment de la toile, de 1 cire. ♦ **2°** Établissement où l'on fait le blanchissage d linge..

BLANCHISSEUR, **EUSE** [blɑ̃ʃisœʀ, øz]. *n.* (XVI^e; *blanchir).* Personne dont le métier est de blanchir le ling et de le repasser.

BLANC-MANGER [blɑ̃mɑ̃ʒe]. n. *m.* (XIII^e; de *blan* et *manger).* Cuis. Gelée faite avec du lait. des amandes. d sucre. — Gelée de viande blanche. *Des blancs-mangers.*

BLANC-SEING [blɑ̃sɛ̃]. *n.* m. (1573; *blanc-signé,* 1454 de *blanc.,* et *seing* « signe »). Signature apposée au bas d'ur feuille blanche que le signataire confie à une personne pou qu'elle la remplisse ensuite elle-même. *Des blancs-seings.*

BLANCS-MANTEAUX [blɑ̃mɑ̃to]. *n. m. pl.* (1292 de *blanc,* et manteau). Religieux de l'ordre des *servite* appelés aussi *guillemites.* Au sing. Un *blanc-manteau.*

BLANDICE [blɑ̃dis]. *n. f.* (1395; lat. *blanditia* « flatterie» *Littér.* (surtout plur.). Ce qui flatte, séduit. V. **Charm** séduction. « *Toutes les blandices des sens et toutes les joui, sances de l'âme* » (CHATEAUB.).

1. **BLANQUETTE** [blɑ̃kɛt]. *n. f.* *(1600;* du prov. mo *blanqueto,* dimin. de *blanc).* Vin blanc mousseux du Lan guedoc. V. Clairette. *Blanquette de Limoux.*

2. BLANQUETTE [blɑ̃kɛt]. *n. f.* (1735; dimin. de *blanc* Ragoût de viande blanche. *Une blanquette de veau, d'agnea*

BLAPS [blɑps]. *n. m.* (fin XVIII^e; du gr. *blaptein* « nuire » Insecte coléoptère *(Ténébrionidés)* de grande taille, de co leur noire, qui vit dans les lieux obscurs.

BLASE ou **BLAZE** [blɑz]. *n. m.* (1885; p.-è. de *blason* ♦ 1° *Arg.* Nom de personne. *Un faux blase.* ♦ **2°** *Arg.* (1915 Nez. V. Blair, tarin (2).

BLASÉ, ÉE [blɑze]. *adj.* (XVIII^e; V. Blaser). Se dit d'u personne dont les sensations, les émotions ont perdu leu vigueur et leur fraîcheur,, qui n'éprouve plus de plaisir rien. V. Indifférent, insensible dégoûté, fatigué, revenu (êt revenu de *tout), usé. Être blasé par l'excès, l'habitud blasé sur tout.* « *Les gens qui se disent blasés n'ont jama rien éprouvé : la sensibilité ne s'use pas* » (RENARD). — Subs Un *blasé. Foire le blasé.* V. Dégoûté, sceptique. ◈ AN *Enthousiaste, inassouvi.*

BLASEMENT [blɑzmɑ̃]. *n. m.* (1834; de *blaser).* Ét d'une personne blasée. V. Dégoût, satiété. — Par ext. « *blasement des volontés satisfaites aussitôt qu'exprimées (GAUTIER).*

BLASER [blɑze]. V. *tr.* (1743; « user par l'alcool », f XVI^e; néerl. *blasen* « gonfler »). Atténuer les sensation les émotions par l'abus. V. Dégoûter, désabuser, lasse rassasier, soûler. « *L'exercice de la Terreur a blasé le crim comme les liqueurs fortes blasent le palais* » (ST-JUST). *Cet* vie *luxueuse l'a blasé.* — Pronom. « *L'amour vrai ne se bla point* » (HUGO).

BLASON [blɑ(a)zɔ̃]. *n. m.* (XII^e; o. i.). ♦ **1°** Ensemb des signes distinctifs et emblèmes d'une famille noble, d'u collectivité. V. Armes, armoiries, écu. *Blason peint, brod sculpté. Blasons de France.* V. Armorial. *Figures, couleur de blason. Peindre un blason.* V. **Armorier.** — Par ext. *Ét* fier *de* son *blason.* V. Titre; nom. — Fig. *Redorer son blason* se dit d'un noble pauvre qui épouse une roturière rich ♦ **2°** Connaissance. art relatif aux armoiries. V. Héra **dique.** *Savoir le blason.* « *Le blason est une langue. Ce so les hiéroglyphes de la féodalité* » (HUGO). ♦ **3°** *Littér.* Gen poétique du XVI^e s.; description détaillée, élogieuse ou sa rique, d'une personne, d'une chose. *Le blason du cor,*

nin. ♦ 4° *Ébénist.* Traverse sculptée reliant les pieds de nt d'un siège.

LASONNER [blɑ(a)zɔne]. v. *tr.* (1389; de *blason*). Peindre les armoiries. ♦ 2° Décrire, expliquer les ɔiries selon les règles du blason.

LASPHÉMATEUR. TRICE [blasfematœʀ, tʀis]. *n.* *3; de blasphème).* Personne qui blasphème. Un *sceptique hémateur.*

LASPHÉMATOIRE [blasfematwaʀ]. *adj.* (xve; de *hème*). Qui contient ou constitue un blasphème. *Ecrit, os blasphématoire.* V. Impie, sacrilège. ◈ ANT. Pieux.

LASPHÈME [blasfɛm]. *n. m.* (1190; lat. ecclés. *blasnia,* du gr. *blasphêmia.* V. Blâme). Parole qui outrage Divinité, la religion. V. **Jurement,** sacrilège. *Dire des hèmes.* « *Le blasphème des grands esprits est plus agréable eu que la prière intéressée de l'homme vulgaire* » (RENAN). *ar ext.* Propos déplacés et outrageants pour qqn, qqch. mprécation, injure, insulte.

-ASPHÉMER [blasfeme]. *v.* (1360; lat. ecclés. *blasphe-*, du gr. *blasphêmein.* V. Blâmer). ♦ 1° v. *intr.* Pro- des blasphèmes. *Blasphémer contre le Ciel. Toisez-vous, phaphémrr.* — Par *ext.* Proférer des imprécations. Vx. V. *tr.* Outrager en prononçant des blasphèmes. njurier, insulter. *Il blasphème le nom de Dieu.* — Par *Blasphémer la* science, *la morale.* ◈ ANT. Vénérer.

LASTE, BLASTO-. Éléments, du gr. *blastos* « germe ».

-ASTODERME [blastɔdɛʀm(ə)]. n. *m.* (1842; de *blasto-, derma* « peau »). *Embryol.* Partie de l'œuf fécondé des mifères, formée de deux feuillets, qui donnera naissance mbryon.

LASTOGENÈSE [blastɔʒenɛz]. n. *f.* (1894; de *blasto-, enèse*). *Embryol.* ♦ 1° Premier stade du développement embryon et formation du blastoderme. ♦ 2° Mode de oduction par bourgeonnement.

LASTOMÈRES [blastɔmɛʀ]. *n. m. pl.* (1888: de *blasto-, méros* « partie »). *Embryol. Nom* des cellules provenant ɔremières divisions de l'œuffécondé. V. **Blastula, morula.**

LASTOMYCÈTES [blastɔmisɛt]. n. *m. pl.* (1902; de *o-,* et *-mycète*). *Biol.* Famille de champignons se repro- ant par bourgeonnement (ex. : levure de bière).

-ASTOMYCOSE [blastɔmikoz], *n. f.* (mil. xxe; d'après *omycète*). *Méd.* Affection causée par le développement blastomycète sur la peau, dans un organe.

-ASTOPORE [blastɔpɔʀ]. *n. m.* (1877; de *blasto-, re,* du gr. *poros*). *Embryol.* Orifice de l'intestin embryon- : primitif *(ou archentéron).*

-ASTULA [blastyla]. n. *f.* (1899; du gr. *blastos* me »). *Embryol.* Stade du développement embryonnaire ctérisé par la formation d'une *cavité* au sein des blasto- es*. V. **Morula.**

LATÉRER [blateʀe]. v. *intr.*; conjug. *céder* (1836; lat. *rare*). Pousser son cri, en parlant du chameau, du bélier.

LATTE [blat]. *n. f.* (1534; lat. *blatta*). Insecte orthoptère urne *(Blattidés)* au corps aplati. *Espèces de blaires.* V. rd, cancrelat.

LAZER [blazœ(ɛ)ʀ]. *n. m.* (v. 1920; mot angl., de *laze* « flamboyer »). Veste en flanelle de couleur vive ou yures, souvent ornée d'un écusson et portée dans les ges anglais. — Veste de sport en flanelle de couleur bre. *Un blazer bleu marine. croisé, droit.*

LÉ [ble]. *n. m.* (*Blet,* 1080; p.-é. frq. **blad, ou* gaul. *o* « farine »). ♦ 1° Plante de la famille des graminées : ale dont le grain sert à l'alimentation (farine, pain): roment. *Blé commun ou blé tendre* (à épis barbus; sans es, V. **Touselle**). *Blé dur. Blé épeautre.* V. **Épeautre.** *d'hiver, d'automne, de printemps.,* — *Racine, tige de blé.* Chaume, éteule, paille, tuyau. *Epi et fleurs de blé.* V. halle, glume, glumelle. **Semer** *du blé* (V. **Emblayer**). *en* herbe, *blé vert. Blés mûrs. La nielle* du blé.* — Loc. *d comme les blés.* PROV. *Manger son blé en herbe* : dépen- l'avance son revenu; gaspiller son avoir. ♦ 2° Le grain *Moudre le blé. Un quintal de blé. Grenier à blé.* ♦ 3° *Par* Se dit de graminées distinctes du froment. *Blé noir.* V. asin. *Blé cornu.* V. Seigle (ergoté). *BU méteil.* Au Canada, *l'Inde.* V. **Maïs.** *Blé d'Inde en épi, en purée. Sirop de blé de.*

LÈCHE [blɛʃ]. *adj.* (1921 ; de *blrsche* « truand »). *Arg.* uvais. — Laid, moche. « *Et deux alors qu'étaient bien hes, des hideurs de filles* » (*CÉLINE*).

LED [bled]. *n. m.* (fin xixe; arg. milit.; mot arabe magré- « terrain, pays »). ♦ 1° En Afrique du Nord, L'inté- r des terres, la campagne. ♦ 2° *Fam.* et *péj.* (1951). l, village éloigné, isolé, offrant peu de ressources. V. ɪ. *On s'ennuie dans ce bled.*

LEDARD [bledaʀ]. II. *m.* (v. 1900; de *bled*). Soldat çais qui servait en Afrique du Nord.

LÊME [blɛm]. *adj.* (v. 1460; de *blémir*). D'une blancheur adive, en parlant du visage. V. Blafard, **blanc, livide, pâle.** « **Sa** *face blême comme un fromage où flambait un nez chauffé* au rouge » (GAUTIER). *Blême de colère. 0 Péj.* Extrêmement pâle. Une *aube, un matin blême. Lueur blême.* V. **Blafard, faible, pâle.** ◈ ANT. **Anrmé, coloré, frais,** *hâlé, vermeil.*

BLÊMIR [blemiʀ]. v. *intr.*; *conjug. finir* (1546; « se flétrir », 1080; frq. **blesmjan,* de *bless* « pâle »). Devenir blême. *Blémir de* peur, *de* rage. V. Blanchir, pâlir, verdir (fig.). « *Je voyais se convulser ou blêmir tous ces visages de coquins* » (BARRÈS). « *Sur le jardin du Luxembourg, l'horizon blêmissait* » (MART. du Ci.). ◈ ANT. Colorer (se).

BLEMISSANT, ANTE [blemisã, ãt]. *adj.* (1858; de *blémir*). Qui blêmit. « *Alors les étoiles s'allument au-dessus de la campagne blêmissante* » (FROMENT~).

BLÊMISSEMENT [blemismã]. *n. m. (1808; de blêmir).* Le fait de blêmir.

BLENDE [blɛ̃d]. *n. f.* (1751: all. *Blende*). Minerai de sulfure de zinc. *Cristaux de blende.* ◈ HOM. *Blinde.*

BLENNIE [bleni]. *n. f. (Blenne,* 1803; lat. *blennius).* Poisson de petite taille, à peau gluante, à grosse tête, qui vit en eau douce on dans les eaux du littoral.

BLENNORRAGIE [blenɔʀaʒi], n. *f.* (1798; du gr. *blenna* «mucus », et *rhagê* « éruption »). *Méd.* Maladie contagieuse vénérienne, caractérisée par une inflammation des voies génito-urinaires avec écoulement purulent (par la verge ou le vagin) [Cf. *fam.* chaude-pisse, échauffement]. V. **Urétrite, vaginite.**

BLENNORRAGIQUE [blɛnɔʀaʒik]. *adj.* (1824; de *blennorragie). Méd.* Qui concerne la blennorragie. *Écoulement blennoragique.* — Subst. *Un, une blennorragique.*

BLENNORRHÉE [blenɔʀe]. *n. f.* (1798 du gr. *blenna* « *mucus* », *et -rrhée*). *Méd.* Écoulement de mucosités et de pus par un conduit naturel. *Blennorrhée oculaire.* — *Blennorragie chronique.*

BLEPHARITE [blefaʀit]. *n. f. (Blépharotis, av.* 1790; du gr. *blepharon* « paupière »). *Méd.* Inflammation de la paupière, et *spécialt.* de son bord libre.

BLÈSEMENT [blɛzmã]. *n. m.* (1842; de *bléser).* Action de bléser. V. **Zézaiement.**

BLÉSER [bleze]. *v. intr.* (1265; de l'a. fr. *blois* « bègue »; lat. *blæsus*). Parler avec un vice de prononciation qui consiste à substituer S [s] à Ch [ʃ], Z [z] à G ou J [ʒ]. V. Zézayer.

BLÉSITÉ [blezite]. *n. f.* (1803; de *blèse* « qui zézaie ». V. Bléser). *Rare.* Vice de prononciation de la personne qui blèse. V. **Zézaiement.**

BLESSANT, ANTE [blesã, ãt]. *adj.* (1145; p. prés. de *blesser).* **Qui blesse. V. Désobligeant, injurieux, mortifiant, offensant.** *Procédés blessants. Paroles blessantes* **(V. Pique, pointe).** — **(Personnes)** *Il* **a été** *blessant par son arrogance,* **sa morgue. V. Arrogant, désagréable, déplaisant.** ◈ ANT. *Aimable conciliant.*

BLESSÉ, ÉE [blese]. *adj.* et *n.* (1155; V. Blesser).+ 1° *Adj.* Qui a reçu une blessure. *Soigner un soldat blessé. Il est blessé au bras.* ◇ **Fig.** *Blessé dans* **son amour-propre. V. Froissé,** mortifié, offensé. « *Ce n'est pas ma faute, répondit-elle, un peu blessée de ce qu'il ne la tutoyait plus* » *(SAND).* ♦ 2° *N.* (xive). Personne blessée. Un *grand blessé. Un blessé grave. Cer accident de la route a fait un mort et trois blessés. Un blessé léger. Des blessés de guerre.* V. Invalide, mutilé. *Blessés de la face* (Cf. Gueules cassées). Un *blessé resté infirme, boiteux.* V. **Estropié.** *Transport des blessés* (par ambulance, brancard, civière). *Achever un blessé.* ◈ ANT. *Intact,* **sauf, valide.**

BLESSER [blese]. *v. tr. (Blecier,* xie; frq. **blettjan* « meurtrir »). ♦ 1° Frapper d'un coup **qui** cause une lésion à **l'organisme. V. Abîmer, amocher, arranger** *(pop.); contusionner,* **écharper, écorcher, estropier; meurtrir, mutiler.** *Blesser* **grièvement. V. Écharper** *(fam.). Blesser à coups de couteau* **(V. Couper; balafrer, entailler, entamer, érafler, percer, poignarder).** *Blesser par brûlure.* **V. Brûler.** *Blesser* mortellement, *à mort.* « *Tué, peu importait. Son angoisse était d'être blessé* au *ventre* » (MALRAUX). — Pronom. *Il s'est blessé en tombant.* ◇ Occasionner une blessure. *Il est tombé sur un tesson qui l'a blessé au genou.* — Fig. *Le bût le blesse.* V. Bât. — *Par exagér. Causer* une douleur, faire mal (vêtement). « *Des souliers qui me blessent furieusement* » (MOL.). ♦ 2° *Par ext.* Causer une impression désagréable, pénible. V. **Affecter.** *Des sons discordants qui blessent l'oreille.* **V. Déchirer, écorcher.** ♦ 3° *Fig.* Porter un coup pénible, toucher ou impressionner désagréablement. V. **Choquer, contrarier, déplaire, heurter, irriter, offenser, ulcérer.** *Blesser qqn* **au** *vif :* douloureusement (Cf. Piquer, toucher *au* vif). *Blesser l'amour-propre, l'orgueil par des railleries.* **V. Froisser, piquer, vexer.** *Un rien* **le** *blesse* **(V. Susceptible, vulnérable).** « *L'immoralité du monde, qui jusque-là l'avait laissée indifférente, eut prise sur elle et la blessa cruellement* » (PROUST). ♦ 4° *Vx ou littér.* Enfreindre, aller à l'encontre. V. Enfreindre, heurter, porter (atteinte), violer. *Blesser les convenances,* la *pudeur* **(V. Attenter (à),** *la charité.* « *Une sorte d'américanisme qui blesse nos idées raffinées* » (RENAN). ◇ Faire tort, préjudice.

V. Léser, nuire, préjudicier. Cet *accord blesse nos intérêts.* ◈ ANT. *Épargner; complimenter, flouer, louer.*

BLESSURE [blesyʀ]. *n. f.* (1138; de *blesser).* ♦ 1° Lésion faite aux tissus vivants par une cause extérieure (pression, instrument tranchant ou contondant, arme à feu; chaleur), involontairement ou pour nuire. **V.** Lésion, plaie, trauma; balafre, coupure, écorchure, égratignure, entaille, éraflure, estafilade, estocade, morsure, mutilation, piqûre; bleu, bosse, brûlure, commotion, contusion, distension, ecchymose, élongation, fêlure, foulure, fracture, froissement, luxation, meurtrissure. *Blessure en séton. Blessure grave, mortelle. Recevoir une blessure, être couvert de blessures. Soigner, panser une blessure. Marque, trace d'une blessure.* V. Cicatrice. Dr. *Inculpé pour coups et blessures.* ♦ 2° Atteinte morale. V. Coup, douleur, froissement, *offense.* « *Cette blessure au contact de l'affreuse réalité* » *(Gide). Blessure d'amour-propre. Rouvrir, raviver une blessure oubliée.*

BLET, BLETTE [blɛ, blɛt]. *adj. (fin* XIII[e]; *même* rac. *que blesser).* ♦ 1° Se dit des fruits trop mûrs dont la chair s'est ramollie. *Poire blette. Les nèfles se mangent blettes.* ♦ 2° *Fig.* Qui a l'aspect brunâtre du fruit blet. « *Rouge, d'un rouge un peu blet, elle dédaignait à présent la poudre* » *(Colette).* ◈ ANT. Vert.

BLETTE. V. Bette.

BLETTIR [bletiʀ]. *v. intr.;* conjug. *finir (* XV[e]; de *blet).* Devenir blet.

BLETTISSEMENT [bletismɑ̃]. **n. m.** ou **BLETTISSURE** [bletisyʀ]. *n. f.* (1852,-1836; de *blettir).* Excès de maturité qui rend un fruit blet.

BLEU, BLEUE [blø]. *adj.* et *n. m. (Bloi, blo, blef,* XI[e]; frq. **blao;* Cf. all. *blau).*

I. ♦ 1° Qui est d'une couleur dont la nature offre de nombreux exemples, comme un ciel sans nuage (V. Azur), certaines fleurs (le bleuet), le saphir. *Des yeux bleus. Ciel bleu.* Les *flots bleus.* Fig. La *houille bleue* : l'énergie des vagues, des marées. — Fig. *Fleur bleue.* V. Fleur. 0 Par ext. et fig. *Menton bleu,* qui porte la trace d'une barbe très sombre. — *Sang bleu* (V. Sang); *fig.* Sang noble. *Cordon bleu.* V. Cordon. Conte *bleu :* récit fabuleux, discours en l'air. ◇ Cuis. *Bifteck bleu,* très saignant, à peine grillé. *«Le gros mangeur qui désire un steak saignant le commande bleu, peut-être pour oublier sa vraie couleur de sang* » (Prévert). 0 Zone *bleue,* à stationnement limité, dans une grande ville. ♦ 2° Se dit de la teinte de la peau après une contusion, un épanchement de sang. *Œdème bleu.* (1837). *Maladie bleue* : tous les états morbides provoqués par les malformations congénitales du cœur et des gros vaisseaux avec coloration bleue des téguments. Par ext. *Enfant bleu* : enfant ayant la maladie bleue. — *Par ext.* V. Livide. *Être bleu de froid, de colère. Colère, peur bleue.* Fig. *En devenir,* en *être,* en *rester bleu* : être figé par l'étonnement. V. Interdit, stupéfait.

II. N. *m.* ♦ 1° Couleur bleue. *Le bleu est l'une des sept couleurs fondamentales du spectre, entre Je vert et l'indigo. Des vêtements bleu clair, bleu ciel. Bleu horizon: bleu lavande; bleu Nattier* (du nom du peintre) ; *bleu pervenche* (V. Mauve); *bleu roi; bleu marine: gros bleu; bleu ardoise. Bleu vert, pétrole, turquoise. Bleu canard.* — Loc. *fig. N'y voir que du bleu,* n'y rien voir, n'y rien comprendre. 0 Matière colorante bleue. *Bleus* végétaux. V. Indigo, pastel, tournesol. *Bleu de Prusse, cyanure* de fer; *bleu de smalt*. Bleu de cobalt*. Bleu d'outremer,* silicate double d'aluminium, de sodium, etc. 0 Teinture bleue. *Bleu de teinturier.* V. Guède. *Bleu de lessive. Passer le linge au bleu.* ♦ 2° *Par ext.* (1840). Jeune recrue (les soldats d'autrefois arrivant souvent à la caserne en blouse bleue). V. Conscrit, nouveau, novice; bleusaille. — (1898) *Nouvel* élève. *Brimer les bleus.* V. Bizut. *Tu me prends pour un bleu! Les bleus* et *les anciens.* 0 Au Canada, membre du Parti conservateur* (opposé à rouge*). ♦ 3° Marque livide sur la peau résultant d'un coup. V. Ecchymose, meurtrissure. *Se faire un bleu. Il est couvert de bleus.* ♦ 4° *Gros bleu : gros* vin rouge de mauvaise qualité. ♦ 5° Cuis. Au *bleu :* façon de préparer certains poissons (truite, carpe) en les jetant vivants dans un court-bouillon vinaigré et aromatisé. *Truite au bleu.* ♦ 6° *Bleu d'Auvergne,* sorte de fromage à moisissures. *Bleu de Bresse (ou* Bresse bleu). ♦ 7° *Bleu de méthylène,* produit analgésique et antiseptique. ♦ 8° Vieilli. *Petit bleu,* télégramme, dépêche (de papier bleu). ♦ 9° Combinaison d'ouvrier, généralement en toile bleue. *Un bleu de mécanicien.* Bleus. *n. m.* pl. *Enfiler ses bleus. Des bleus de travail.* « *Un pilote de remorqueur au bleu de chauffe* tout bariolé* » (Prévert).

BLEUÂTRE [bløatʀ(ə)]. *ndj. (fin* XV[e]; de *bleu).* Qui tire sur le bleu, n'est pas franchement bleu. *Fumée bleuâtre d'une cigarette.* « *L'affleurement bleuâtre des veines microscopiques qui serpentent sous l'épiderme* » (Taine).

BLEUET [bløɛ] ou **BLUET** [blyɛ]. *n.* m. (1380; de *bleu).* ♦ 1° Nom courant de la centaurée, à fleur bleue, commune dans les blés. V. Barbeau (2), centaurée. « *Allez, allez, ô jeunes filles, Cueillir des bluets dans les blés!* » (Hugo). ♦ 2° (1615). Au Canada, Baie bleue de l'airelle des bois, ou myrtille d'Amérique. *Confiture de bleuets. Tarte aux bleue* « *Côte à côte ils [Maria et François Paradis] ramassèr des bleuets quelque temps avec diligence, puis s'enfoncèr ensemble dans Je bois, enjambant les arbres tombés, cherch du regard autour d'eux les taches violettes des baies mûres* (Hémon).

BLEUETIÈRE [blœtjɛʀ]. *n. f.* (1937; mot canadien, *bleuet,* 2°). Au Canada, Terrain à bleuets* ou myrtilles. *L bleuetières du Saguenay et du lac Saint-Jean* (on dit au *bleuetterie).*

BLEUIR [bløiʀ]. V. (1690; de *bleu).* ♦ 1° *V. tr.* Ren bleu. *Le froid lui bleuit le visage.* ♦ 2° *V. intr.* Devenir bl *Le tournesol bleuit sous l'action d'une base. -Par ext.* A raître avec une teinte bleuâtre. *La côte bleuissait au loin.*

BLEUISSEMENT [bløismɑ̃]. *n. m.* (1838; de *bleu* ♦ 1° Le fait de bleuir (2°); passage d'une couleur au bl ♦ 2° Action de bleuir (1°). *Bleuissement des paupières a un fard.*

BLEUSAILLE [bløzaj]. *n. f.* (1900; de *bleu,* II, 2°). *A milit.* Conscrit. V. Bleu. Collect. *La bleusaille,* ensemble conscrits.

BLEUTÉ, ÉE [bløte]. *ndj.* (1858; de *bleu).* Qui a u nuance bleue; légèrement bleu. *Blanc bleuté. Reflet bleu*

BLEUTER [bløte]. *v. tr.* (1898; de *bleu). Techn.* Pass légèrement au bleu.

BLINDAGE [blɛ̃daz]. *n. m.* (1752; de *blinder).* ♦ 1° Acti de blinder (1°), L'ensemble des matériaux servant à blind V. Blinde. — Construction servant à consolider les par d'une tranchée, d'un tunnel. *Blindage d'une galerie de mi* V. Boisage. ♦ 2° Protection d'un navire, d'un abri, d' véhicule par des plaques de métal. V. Cuirasse. *Blindage d' char.* — Les plaques de métal. « *Le char d'infanterie est tracteur sur chenilles protégé par un blindage* » (Mauro ◇ *Techn.* Plaques de métal, dispositif servant à isoler appareil électrique (V. Carter), un réacteur ou un eng nucléaire (V. Bouclier, écran).

BLINDE [blɛ̃d]. *n. f.* (1628; de l'ail. *blenden* « *aveugler* » *Ancienn.* Pièce de bois soutenant les fascines d'un ab d'une tranchée, pour en mettre les occupants à couve ◈ HOM. *Blende.*

BLINDÉ, ÉE [blɛ̃de]. *adj.* (1834; V. Blinder). ♦ 1° Q est blindé (2°). *Véhicule blindé.* V. Char. *Abri blindé.* « *train blindé sortit de son tunnel, menaçant et aveugle* » (Ma raux). *Eléments, division, régiment blindés :* composés véhicules blindés. *Armée blindée.* — Subst. *Les blindés, 1* véhicules blindés. ◇ Techn. *Appareil électrique, réacte blindé.* ♦ 2° *Fig.* et *fam.* Endurci. V. Immunisé, protég *Il en a vu d'autres, il est blindé maintenant.* ♦ 3° *Pop.* (188 *Ivre* ◈ ANT. *Délicat, désarmé, vulnérable.*

BLINDER [blɛ̃de]. *v. tr.* (1697; de *blinde).* ♦ 1° *Ancien* Garnir de blindes un ouvrage de fortification. *Blinder u* casemate. ♦ 2° *Mod.* Entourer un *navire,* un véhicule d'u cuirasse, d'une armure de plaques de métal. *Blinder* wagon. — Isoler (un appareil électrique, un réacteur ou engin nucléaire) par une protection. ♦ 3° *Fig.* et *fam.* Endu cir, armer. *L'adversité l'a blindé.* Pronom. *Se blinder contre critique.*

BLINIS [blinis]. *n. m.* (1883; du *russe blini*). Petite crêp de sarrazin très épaisse, généralement servie avec les hor d'œuvre.

BLIZZARD [blizaʀ]. *n.* m. (1888; mot amér.). Vent accor pagné de tourmentes de neige, dans le grand Nord.

BLOC [blɔk]. *n.* m. (XIII[e]; néerl. *bloc* « tronc abattu »

I. ♦ 1° Masse solide et pesante constituée d'un seul mo ceau. *Un bloc de marbre, de granit. Bloc de bois non équar* V. Bille. *Taillé dans un seul bloc.* V. Monolithe, monolithiqu pièce (d'une pièce). « *Cette barrière, avec un bloc de pier pour faire le contrepoids!* » (Mari. du G.). ◇ *Géol.* Compa liment de l'écorce terrestre limité par des failles*. *Bl faillé, basculé.* V. Horst. *Bloc erratique.* ♦ 2° Par ana *Bloc de papier à lettres, bloc-notes, bloc de bureau :* ensemb de feuillets de même dimension, collés ensemble sur un se côté et facilement détachables. « *Le bloc à en-tête, sur lequ Antoine écrivait ses ordonnances* » (Mart. du G.). ◇ *BJ d'habitations,* pâté* de maisons entre des rues perpend culaires. ♦ 3° *Par ext.* Eléments groupés en une mas compacte, homogène, « *La famille oppose à l'étranger un bl* sans *fissure* » (Mauriac). ◇ Polit. *Le bloc des gauches,* 1 gauches alliées. V. Coalition. *Le bloc soviétique.* « *La Fran est divisée en deux blocs adverses* » (Duham.). — Econ. *Bl monétaire.* V. Zone (3°). *Bloc franc.* — *Faire bloc :* former u ensemble solide. *Faire bloc contre l'agresseur.* V. Unir (s — *Tout d'un bloc : tout* d'une pièce. « *Elle tourna sur s talons, tout d'un bloc, comme une statue sur un pivot* » (Flaub ♦ 4° Ensemble d'éléments normalisés, groupés dans u espace restreint. *Bloc-cuisine, bloc-eau d'une maison* (V. au: Bloc-cylindres, bloc-moteur.) — Chir. *Bloc opératoire.* Opératoire. — Aviat. *Bloc technique d'un aéroport.* — *Infor* Sous-ensemble de circuits réalisant une même fonctio

ogique, bloc de calcul. ♦ 5° *Physiol.* Élément constituant bstacle à la transmission d'une impulsion nerveuse ut au niveau du cœur). ♦ 6° *Loc. adv.* EN BLOC : tout ible en totalité. V. Globalement, gros (en), masse (en). *ttre en bloc un système,* « *Le prolétariat est bien résolu oulever, en bloc* » (MART. du G.). ◇ ANT. *Individuel-t, isolément; détail (en).*

(De *bloquer*). *Loc. adv.* A BLOC. Mar. Hisser *une voile, villon* à *bloc* : jusqu'à toucher la poulie de la drisse. *r ext.* Complètement, à fond. *Fermé, vissé à bloc. les freins* à *bloc. V.* Bloquer. — Fig. et fam. *Travailler* le plus possible. *Être gonflé* à *bloc. V.* Gonflé (1945). *Fam.* (1846, du *bloc de bois* aux pieds des esclaves). ı. — *(1861)* Salle de police. « *Le lieutenant-colon le comme s'il voulait le mettre au bloc* » (PROUST).

DCAGE [blɔkaʒ]. *n. m.* (1.547; de *bloquer*). De *bloquer,* I, 2°). *Archit.* Massif de *matériaux* (moel-briques, pierrailles, mortier) qui remplit les vides entre ux parements d'un mur. V. **Remplage.** — On dit *aussi* AILLE. ◇ Typogr. *Blocage de lettres :* lettres *retournées* remplacer des lettres manquantes.

(De *bloquer,* II, 2°). ♦ 1° Action de bloquer. *Blocage bille de billard. Blocage des freins. Vis de blocage.* ◇ (football, boxe). *Faire un blocage.* — *Fig.* Écon. ge des *prix,* action de fixer les prix et d'en empêcher usse. ♦ *2° Psychol.* Comportement réactionnel d'un ivant en période d'apprentissage caractérisé par l'appa- de troubles émotionnels ou par une régression. — *an.* V. Barrage.

DCAILLE [blɔkaj]. *n. f.* (1549; de *bloc*). V. BLOCAGE (I).

DC-CYLINDRES [blɔksilɛ̃dʀ(ə)]. n. *m.* (XX^e^; de *bloc, cylindre*). Bloc métallique contenant les cylindres d'un ır. *Des blocs-cylindres.*

DC-DIAGRAMME [blɔkdjagʀam]. *n. m.* (1959; de et *diagramme*). Géogr. Représentation d'une zone géo-ique délimitée en perspective et en coupe, destinée à er les rapports entre la structure du sous-sol et la topo-ie.

DCKHAUS [blɔkos]. n. *m.* (fin XVIII^e^; all. *Blockhaus, ock* « poutre », et *Haus* « maison »). Petit ouvrage ire défensif, étayé de poutres, de rondin, ou fortifié con. V. Bunker, casemate, fortin. *Blockhaus blindés.*

DC-MOTEUR [blɔkmɔtœʀ]. n. m. (1904; de *bloc,* I, *teur*). *Auto.* Ensemble du moteur, de l'embrayage et boîte de vitesses.

DC-NOTES [blɔknɔt]. *n. m.* (1890; de l'angl. *block-*V. Bloc (I, 2°). Plur. Des *blocs-notes.*

DC-SYSTÈME [blɔksistɛm]. *n. m.* (1874; angl. *block-i*). *Ch. de fer.* Dispositif de signalisation automatique s sections de voie pour éviter les collisions.

DCUS [blɔkys]. *n. m. (1376,* « maison à poutre »; du *blokhuis, même mot* que *blockhaus).* ♦ 1° *Vx* (XVI^e^). ı, blockhaus. ♦ 2° *Par ext.* (XVII^e^). Investissement ville ou d'un port (V. Siège), d'un littoral, d'un pays , pour l'isoler, couper ses communications avec l'exté-« *Louis XIV fit lever le blocus de Luxembourg, en 1682* » .). *Le blocus continental.*

OND, ONDE [blɔ̃, ɔ̃d]. *adj.* et *n.* (1080; p.-ê. germ.).

♦ 1° *Adj.* Se dit du poil, des cheveux de l'homme, couleur la plus claire, proche du jaune. V. Doré. *Les ux blonds des Nordiques. Cheveux blonds décolorés, nés*.* — *Par ext.* Qui a les cheveux blonds. *Il est blond e les blés.* ♦ 2° *Subst. UN* BLOND, UNE BLONDE : une me blonde. *Un petit blond.* V. Blondin, blondinet. Une *blonde. Une fausse blonde. Les brunes et les blondes. N. m.* La couleur blonde. *Blond cendré, doré, vénitien. fade.* V. Blondasse. *Blond foncé ou châtain clair.* « *Des ux d'un blond filasse et presque blancs chez les petits* 's » (TAINE).

Par ext. D'un jaune très doux. *Sauce blonde. Bière e.* Subst. *Un demi de blonde.* — *Soie blonde.* V. Blonde; — *Tabac blond. Cigarette blonde* (ellipt. *Fumer une e*). — Poét. *Les blonds épis. Les blondes collines. Sable*

ANT. *Brun, noir.*

ONDASSE [blɔ̃das]. *adj.* (fin XVII^e^; de *blond*). D'un blond. *Des cheveux blondasses.*

ONDE [blɔ̃d]. *n. f. (1743;* de *blond).* Dentelle légère au u, faite à l'origine de soie écrue.

ONDEL [blɔ̃dɛl]. n. *m.* (mil. XX^e^; du physicien *Blondel*). Ancienne unité, hors système, de luminescence. V. **ela.**

ONDEUR [blɔ̃dœʀ]. *n. f.* (fin XIII^e^, rare entre XVI^e^ et de *blond).* Qualité de ce qui est blond. « *Le noir faisait sa blondeur et sa carnation* » *(AYMÉ).*

BLONDIN, INE [blɔ̃dɛ̃, in]. n. (1650; de *blond*). nt, jeune homme, jeune fille à cheveux blonds. V. Blon- — vx. Jeune galant.

2. BLONDIN [blɔ̃dɛ̃]. *n. m.* (XX^e^; de *Blondin, n.* pr.). *Techn.* Benne à fond mobile pour le transport du béton.

BLONDINET, ETTE [blɔ̃dinɛ, ɛt]. *n.* (1866; dimin. de *blondin* 1). Enfant blond. *Une petite blondinette.*

BLONDIR [blɔ̃diʀ]. *v.* (XII^e^; de *blond*). ♦ 1° *V. intr.* Devenir blond. *Elle a blondi.* « *Les foins blondissaient, prêts à mûrir* » (FROMENTIN). ♦ 2° V. tr. *(Rare).* Rendre blond (les cheveux). *Elle s'est blondi les cheveux.* ◇ ANT. *Brunir, foncer.*

BLOOMER [blumœʀ]. n. *m.* (v. 1930; mot amér., de *Mrs Bloomer).* Culotte d'enfant, bouffante et serrée en haut des cuisses par un élastique.

BLOQUER [blɔke]. *v. tr.* (XV'; de *bloc).*

I. ♦ 1° Réunir, mettre en bloc. V. Grouper, masser. réunir. *Bloquer deux paragraphes. Bloquer les jours de con&. Vote bloqué,* procédure parlementaire par laquelle l'assemblée est contrainte d'accepter ou de refuser en bloc les articles d'un projet de loi proposé par le gouvernement. ♦ 2° *Archit.* Garnir de blocage. — Typogr. *Bloquer une lettre.* V. Blocage (I).

II. ♦ 1° Investir, fermer par un blocus. V. Cerner, investir. *Bloquer une ville.* V. Siège (mettre le siège). ♦ 2° *Par ext.* Empêcher de se mouvoir. V. Coincer, immobiliser. *Bloquer une porte: bloquer des roues.* V. Caler. *Freins qui se bloquent. Navire bloqué par les glaces. La locomotive* « *refusait d'avancer, elle était bloquée de foutes parts, collée au sol, inerte, sourde* » *(ZOLA).* — *Bloquer le ballon* (football), *la bille* (billard). ◇ Fig. *Bloquer le crédit :* suspendre les opérations de crédit. *Bloquer un compte en banque. Compte bloqué* : somme d'argent déposée en banque, sans possibilité de retrait, pour un temps déterminé, et pour laquelle sont versés des intérêts. *-Bloquer les prix*, les salaires*.* ♦ 3° *Par ext.* Boucher, obstruer. *Bloquer le passage. La route est bloquée.* « *Les chantiers du métro achevaient de bloquer les carrefours* » (ROMAINS). ◇ *Psychol., psychan. Être bloqué* (dans ses réactions) : être arrêté par une cause perturbante inconsciente. V. Blocage. ♦ 4° *Région.* (Belgique). *Fam.* V. Bûcher, potasser. *Il bloque sa physique.* ♦ 5° *Région.* (Canada). *Bloquer (un examen). V. Coller,* échouer.

◈ ANT, Répartir. séparer. Débloquer. *dégager.*

BLOTTIR (SE) [blɔtiʀ]. Y. *pron. (1552.;* p.-ê. bas all. *blotten* « écraser »). Se ramasser sur soi-même, de manière à occuper le moins de place possible. V. Boule (se mettre en boule), pelotonner (se), recroqueviller (se), tapir *(se). Se blottir dans un coin, dans son lit, sous ses couvertures.* « *Les animaux qui se blotissent pour dormir* » (GIDE). — *Par ext.* Se mettre à l'abri, en sûreté. V. Cacher (se), réfugier (se). Se *blottir contre qqn.* V. Presser *(se), serrer (se).* « *Elle vint se blottir entre ses bras* » (MAUROIS).

BLOUSANT, ANTE [bluzɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XX'; de *blouser). Cout.* Qui blouse. *Robe à dos blousant.* ◈ ANT. Ajusté.

BLOUSE [bluz]. *n. f.* (1788; o. i., mot germ.). ♦ 1° Vêtement de travail que l'on met par-dessus les autres pour les protéger. V. Bourgeron, sarrau, souquenille, tablier. *Au XIX^e^ s., les ouvriers étaient vêtus de blouses. Blouse de paysan. Blouse blanche de chirurgien.* ♦ 2° *Par* exf. Chemisier de femme, large du bas, porté vague ou serré dans une ceinture. V. Chemisier, corsage. *Blouse de soie.* ◈ HOM. Blues.

1. BLOUSER [bluze]. Y. *tr.* (1654; de *blouse (vx),* « trou au coin des anc. billards », fin XVI^e^; o. i.). ♦ 1° *Vx.* Mettre dans la « blouse », le trou. *Blouser une bile.* ♦ 2° (1814). *Fig.* et *fam.* Tromper. *Chercher à blouser qqn. Se blouser :* se méprendre, *se* tromper. « *Un spécialiste peut SE blouser comme un autre homme* » *(GIDE).*

2. BLOUSER [bluze]. v. *intr.* (XX^e^; de *blouse).* Bouffer à la taille, au-dessus de la taille, comme fait une blouse (2°).

BLOUSON [bluzɔ̃]. *n. m.* (v. 1938; de *blouse).* Sorte de veste courte et ample, resserrée aux hanches. *Blouson de sportif. Blouson militaire. Blouson à fermeture éclair.* — *Par ext.* (v. 1960) *Blousons noirs,* nom donné à certains jeunes délinquants vêtus de blousons de cuir noir. *Blousons dorés*.*

BLUE-JEAN [bludʒin] ou BLUE-JEANS [bludʒins]. n. *m.* (v. 1950; mot amér., de *blue* « bleu », et jean ou jeans « toile de Gênes » — Genou ou *Genes* —). Pantalon de toile bleue très solide, porté surtout par les jeunes gens des deux sexes. (S'emploie au sing. et au plur. *comme pantalon.) Il met son blue-jean(s), ses blue-jean(s).* « *On voit des princes en salopette, des monarques à vélo, des reines en blue-jeans* » (DANINOS). V. Jean(s). REM. Il est souhaitable de normaliser l'accord : *un blue-jean, des blue-jeans.*

BLUES [bluz]. n. *m.* (1921 ; de l'amér. *blues* « idées noires; cafard »). ♦ 1° *Mus.* Forme musicale élaborée par les Noirs des États-Unis d'Amérique, caractérisée par une. formule harmonique constante, un rythme à quatre temps. *Blues lent, blues rapide* (ex. : Boogie-woogie). *Le blues est une des* sources *du jazz.* ♦ 2° Cour. Musique de jazz lente. V. Slow. ◈ HOM. Blouse.

BLUET. *n. m.* V. BLEUET.

BLUETTE [blyɛt]. *n. f.* (déb. XVI^e^; a. fr. **belue* « étincelle ». V. Berlue). ♦ 1° *Vx.* Petite étincelle. « *Des bijoux lançaient*

de folles bluettes et de brusques scintillements d'or » (GAUTIER). ♦ 2° *Fig.* et vx (1797). Petit ouvrage sans prétention.

BLUFF [blœf]. n. *m.* (1840; mot amér.). ♦ 1° Aux cartes, Attitude destinée à impressionner l'adversaire en lui faisant illusion. ♦ 2° (1895). *Par ext.* Toute attitude destinée à intimider l'adversaire. V. Chantage, tromperie ; mensonge, **vantardise; et pop. Épate, esbroufe.** « *Il n'y a que rhétorique et bluff dans cet homme* » *(GIDE).* ◈ ANT. Sincérité.

BLUFFER [blœfe]. *v. intr.* (1884; de *bluff*). ♦ 1° *Fum.* Pratiquer le bluff; tenter de donner le change, de faire illusion. V. **Intimider, leurrer, tromper.** « **Ceux** *qui blufferont le mieux, le plus longtemps, gagneront* » (MART. du G.). ♦ 2° *Trans.* Fam. ***Bluffer qqn ;*** tenter de l'abuser. *Il nous a bluffés.*

BLUFFEUR, EUSE [blœfœʀ, øz]. *adj. et n. (1895;* de *bluffer).* Personne qui **bluffe. V. Hâbleur, menteur, vantard.**

BLUTAGE [blytaʒ]. *n. m.* (1546; de *bluter).* Séparation du son et de la farine. V. **Tamisage.** *Blutage à la main, à la machine. Taux de blutage.*

BLUTER [blyte]. v. *tr.* (1362; *beluter,* 1220; moy. haut all. *biuteln*). Tamiser la farine pour la séparer du son. *Tamis* à *bluter.* **V. Blutoir.**

BLUTOIR [blytwaʀ]. *n. m.* (1325; de *bluter).* Appareil **servant à bluter.** *Blutoir* à *la main (V.* **Sas, tamis**), *mécanique.*

BOA [bɔa]. *n. m.* (1372; mot lat.). ♦ 1° Gros serpent de l'Amérique du Sud *(Colubriformes),* non venimeux, carnassier, qui avant d'avaler sa proie l'étouffe dans les anneaux de sa queue préhensile. V. **Eunecte.** *Boa constricteur*. Boa de l'Ancien Monde.* **V. Python.** ♦ 2° *Par anal. de forme.* Tour de cou en fourrure ou en plumes. « *Et les femmes enroulaient autour de leur cou ces boas de plumes qui étaient alors à la mode* » (ALAIN-FOURNIER).

BOB. V. BOBSLEIGH.

BOBARD [bɔbaʀ]. *n. m. (fin* XIX^e^; a. fr. *bobeau* « mensonge », onomat. *bob,* idée de « gonflé », et *beau). Fam.* Propos fantaisiste et mensonger qu'on imagine par plaisanterie pour tromper ou **se faire valoir. V. Mensonge; bateau, blague, boniment.** *Raconter des bobards. Les bobards de la presse.* « *Ça n'est pas un bobard? On peut vous faire avaler n'importe quoi* » *(SARTRE).* ◈ ANT. *Vérité.*

BOBÈCHE [bɔbɛʃ]. *n. f.* (1335; p.-ê. onomat. *bob,* idée de « **gonflé** ». **V. Bobine).** ♦ 1° Disque légèrement concave adapté aux chandeliers et destiné à recueillir la cire coulant des bougies. — *Par ext.* Partie supérieure d'un chandelier *évasé.* ♦ 2° *Pop.* **V. Tête.** *Se monter la bobèche.*

BOBINAGE [bɔbinaʒ]. *n. m.* (1809; de *bobiner).* ♦ 1° Action d'enrouler un fil sur une bobine. *Spécialt.* Opération de tissage qui consiste à enrouler le fil sur les bobines du métier en vue de l'ourdissage. *Le bobinage du coton.* ♦ 2° *Électr.* Enroulement de fils conducteurs autour d'un noyau. *Bobinage d'un électro-aimant.*

BOBINE [bɔbin]. *n. f.* **(1544; rad.** *bob.* **V. Bobèche).** ♦ 1° Petit cylindre à rebords pour enrouler du fil, du ruban. V. **Fusette.** *Bobine de fil. Bobine de soie.* **V. Rochet, roquetin.** *Bobines d'un métier à tisser.* V. Broche, navette. ◇ *Bobine de film; bobine de pellicule photographique.* V. Rouleau. ◇ *Bobine d'un ruban de machine à* écrive. ◇ *Électr.* Cylindre de bois. de cuivre ou de carton sur lequel s'enroule un fil conducteur isolé qu'un courant électrique peut parcourir. *Bobine de dérivation, de self-induction. Bobine solénoïde.* **V. Solénoïde.** *Bobine d'automobile,* transformant le courant des accumulateurs et l'envoyant au distributeur d'allumage. ♦ 2° (1870). *Pop. et péj.* Figure, tête. *Faire une drôle de bobine.*

BOBINER [bɔbine]. *v. tr.* (1680; de *bobine).* Dévider (un fil) et l'enrouler sur une bobine.

BOBINETTE [bɔbinɛt]. *n. f.* (1697; *de bobine). Vx.* Loquet mobile en bois qui servait autrefois à fermer les portes. « *Tire la bobinette, la chevillette cherra* » (PERRAULT).

BOBINEUR, EUSE [bɔbinœʀ, øz], *n.* 1175.1., fém.; de *bobine).* ♦ 1° Personne Chargée du bobinage. ♦ 2° BOBINEUSE. *n. f.* Machine à dévider le fil sur des bobines. V. **Bobinoir.**

BOBINIER [bɔbinje]. *n. m.* (mil. XX^e^; de *bobine). Techn.* Ouvrier électricien qui effectue les bobinages.

BOBINOIR [bɔbinwaʀ]. *n. m.* (déb. XIX^e^; de *bobiner).* Bobineuse mécanique.

BOBO [bɔbo]. *n. m.* (1440; onomat.). ♦ 1° **Dans le** langage des enfants, Douleur physique. *Avoir bobo. On lui a fait bobo, du bobo.* ♦ 2° Petite plaie insignifiante. *Il* SE *plaint au moindre bobo.*

BOBONNE [bɔbɔn]. *n. f.* (1828; redoubl. de *bonne). Pop.* Terme d'affection donné à l'épouse. « *Allons, bobonne, dépêche-toi* », *s'écria M. Bonnichon secouant magnifiquement* son *bonnet* » (BALZAC). ◇ *Péj.* Épouse, femme d'un certain âge.

BOBSLEIGH [bɔbsleg]. n. m. (1889; mot angl., de *to bob* « se balancer », et *sleigh* « traîneau »). *Sports.* Traîneau articulé à plusieurs places muni d'un volant de direction, pour glisser à grande vitesse sur des pistes de neige nagées. — Par abrév., *Bob. Être éjecté de son bob.*

BOCAGE [bɔkaʒ]. *n. m. (Boscage,* 1138; dér. norn *box,* forme primitive de *bois).* ♦ 1° Vx ou *poét.* Petit lieu ombragé. « *Au mois de juin, sous des bocages fr* (ROUSS.). ♦ 2° Type de paysage caractéristique de 1' de la France, formé de prés enclos par des levées de plantées d'arbres. *Le bocage vendéen. Le bocage normand*

BOCAGER, ÈRE [bɔkaʒe, ɛʀ]. *adj.* (XVI^e^; de *boc Vx* et *poét.* Des bocages (1°). « *Forêt, haute maison oiseaux bocagers* » (RONSARD). — Boisé. *Rives bocag*

BOCAL, AUX [bɔkal, o]. *n. m.* (1532; it. *boccale,* ba *baucalis,* bas *gr. baukalis* « vase réfrigérant »). Récipi col très court et, ordinairement, à large ouverture (s rique). *Un bocal en grès, en verre. Bocal à poissons ro Fruits* conservés en *bocaux* (cylindriques).

BOCARD [bɔkaʀ]. *n. m.* (1741; altér. de *bocambr* l'all. *Pochhammer* « marteau à écraser »). Machine à b les minerais, à réduire en poudre certaines substance Broyeur.

BOCARDAGE [bɔkaʀdaʒ]. *n. m.* (1802; de *bocar Techn.* Broyage au moyen du bocard.

BOCARDER [bɔkaʀde]. *v. tr.* (1741; de *bocard). T* Broyer au bocard.

BOCHE [bɔʃ]. *n. m.* (1889; aphérèse d'*Alboche,* d'*Allemoche,* arg. « allemand », d'après *tête de boche* « de bois »). *Fam.* et *péj.* Allemand. *Les Boches (pop.* F Fridolins, Fritz). — Adj. « *Des avions boches ont bomb la gare* » (MART. du G.).

BOCK [bɔk]. n. *m.* (1855; de l'all. *Bockbier,* altér *Einbeckbier* « bière d'Einbeck »). ♦ 1° Au café. Verr bière (environ un quart de litre). « *Devant les caf&, s'a, dent aux petites tables, les buveurs de bocks* » (GAU ♦ 2° Récipient muni d'un tuyau terminé par une ca qu'on utilise pour les injections.

BODHISATTVA [bɔdisatva]. *n. m. invar.* (1859; indien. de *bodhi* « sage ». et *sattva* « qualité, état »). *Di* Dans 'le bouddhisme, sage ayant franchi 'tous les d de la perfection sauf le dernier qui fera de lui un bouddh Statue qui le représente, le plus souvent paré et coiffé haut chignon. *Le bodhisattva de Chahbaz-Garhi.*

BOËSSE [bwɛs]. *n. f.* (1728; *gratte-bœsse,* XVI^e^; p *gratta-boyssa* « gratte, balaye »). Outil à ébarber les s tures. — Outil de doreur.

BOÉTE, BOËTTE, BOUETTE [bwɛt], **BOITTE** [b *n. f. (1672; bouette,* du bret. *boued* « nourriture »). *P* Appât pour attirer le poisson. ◈ HOM. Boite.

BŒUF, BŒUFS [bœf, bø]. *n. m. (Buef,* XI^e^; l a t . *bovem).* ♦ 1° *Zool.* Mammifère artiodactyle rumi domestique *(Bovidés, bovinés). L'espèce bœuf.* **V.** Bouvi **génisse, taureau, vache, veau.** *Cri du bœuf.* V. Beugler **meuglement, mugissement.** *Crâne de bœuf.* V. Bucrane. R *Bœuf Apis,* taureau sacré de l'Egypte ancienne. ♦ 2° i (Sens *large).* Nom donné à d'autres bovidés. V. Aur bison, yack. *Bœuf musqué.* V. Ovibos. ♦ 3° Cour. *Spé* Le bœuf (1°) mâle (opposé *à* vache), castré (opposé à taur adulte *(opposé à veau). Bœuf de Irait, de labour. Gar de bœufs.* **V. Bouvier.** *Bœuf de boucherie, élevé pour* mentation. *Marchand de bœufs.* **V. Chevillard.** — *Bœuf* [bøgʀɑ], bœuf promené en grande pompe dans certa villes, yendant le carnaval. ◇ « *Un gros garçon d'une dou. d'années, fort comme un bœuf* » (DAUD.). — *Travailler co* un *bœuf,* beaucoup et sans manifester de fatigue. — *M la charrue* avant les bœufs.* PROV. *Qui vole un œuf, vol bœuf.* ♦ 4° Viande de bœuf ou de vache **(V. Boucherie).** *ceaux de bœuf.* **V. Aloyau, bavette, culotte, entrecôte, f filet, filet, flanchet, gîte, jarret, paleron, plates-côtes, tra** Cuis. *Bœuf grillé, rôti.* **V. Bifteck, chateaubriand, roms rosbif, tournedos.** *Bœuf bouilli.* **V. Bouilli, pot-au-feu.** *Ba la ficelle. Bœuf gros sel. Bœuf à la mode* ou *bnuf-mode :* , de bœuf cuite à l'étouffée, assaisonnée de carottes, etc. *bourguignon. Conserves de bœuf.* **V. Corned-beef.** ♦ 5° *invar.* **(Fam.). Un** *effet,* **un succès** *bœuf, très* grand et étom V. Énorme, monstre. — (En Suisse) C'est *bœuf,* c'est ♦ 6° *Arg.* des mus. (Jazz). Improvisation collective.

B.O.F. [beoɛf]. n. et *adj.* (1944; abrév. de *beurre, fromages).* ♦ 1° Crémier. ♦ 2° *Péj. Commerçant* enrichi le marché noir. — *Par ext. Nouveau* riche. *Il est un B,O.F.*

BOF! [bɔf]. *interj.* (1973; onomat.). Interjection expri le mépris, la lassitude. « *Bof! c'est du théâtre filmé!* » *(L press,* 16-4-1973).

BOGHEAD [bɔgɛd]. *n. m.* (1857; nom d'un vi d'Écosse). Houille riche en matières volatiles, intermé entre les charbons et les schistes bitumeux.

BOGHEI, BOGHEY, BOGUET [bɔgɛ] ou **BUC** [bœge]. *n. m.* (1799; angl. *buggy). Ancienn.* Sorte de cabriolet découvert. « *La chignole à Massicot était un bo arthritique* » (DUHAM.).

GIE [bɔʒi] ou **BOGGIE** [bɔgi; bɔ(g)ʒi]. n. *m.* (Bogie, mot angl.). Ch. *de fer.* Chariot à deux essieux (quatre sur lequel est articulé par pivot le châssis d'une voi- wagon) pour lui permettre de prendre les courbes.

GUE [bɔg]. *n. f.* (1555; mot de l'Ouest, breton *bolc'h*). ppe piquante de la châtaigne.

HÈME [bɔɛm]. n. (1694; « habitant de la Bohême », *Fig.* Personne qui mène une vie vagabonde, sans ni souci du lendemain. *Mener une vie de bohème.* « *Je i fainéant, bohème journaliste* » *(NERVAL).* — Adj. **un** *caractère bohème.* **V. Artiste, fantaisiste. 0** *La :* ensemble des bohèmes. La *bohème de Montparnasse.* :. Bourgeois, *pantouflard* (fam.). — (de l'adj.) Rongé,

HÉMIEN, IENNE [bɔemjɛ̃, jɛn]. *n.* et *adj.* (1558; tant de la **Bohême** », 1495; de *Bohême*). Membre de vagabondes. vivant dans des roulottes. que l'on originaires de Bohême. V. Nomade: gitan, **romanichel,** — Péj. Être *habillée comme une bohémienne.*

OIRE [bwaʀ], Y. *tr.* : je bois, *tu* bois, *il* boit, nous , *vous buvez, ils boivent; je buvais: je bus, il but, nous* vous bûtes (inus.), *ils burent; je boirai; je boirais; bois,* . *buvez: que je boive. que nous buvions. qu'ils boivent; busse, qu'il bût, que nous bussions, qu'ils bussent* (inus.); *; bu, bue (Bevvre,* xe; lat. *bibere).* ♦ **1°** Avaler un **quelconque. V. Absorber, ingurgiter, prendre.** *Boire Un liquide bon* à *boire.* **V. Buvable, potable; boisson.** *un* coup, un verre. — Absolt. *Boire pour apaiser, pour er sa* **soif V. Désaltérer (se), rafraîchir (se).** *Boire Boire à petits* **coups (V. Siroter).** *Boire à longs traits* **mper).** *Boire beaucoup et vite. Boire jusqu'à plus soif* *, **un** *trou.* **V. Écluser, pomper, siffler.** *Offrir à boire. w-lui tout de même à boire, dit mon père* » (HUGO). *on à boire. Boire à la santé, en l'honneur de qqn* (V. *de qqch.* (V. Arroser~. *L'enfant boit.* **V. Téter.** *Bêtes ivent.* **V. Abreuver (s'), lape;.** « *Mon verre n'est pas mais je bois dans mon verre* » (MUSS.). ◇ Loc. et prov. *e calice jusqu'à la lie* : endurer un malheur dans toute ndue. — Pèj. *Il y a à boire et à manger,* des choses ates, bonnes et mauvaises. — *Boire un bouillon* : un revers de fortune. — *Boire du lait, du petit lait :* uir, se délecter de qqch., d'une flatterie (Cf. *fam. Se* iser). — C'est, ce *n'est pas la mer à boire : c'est, ce* as difficile. — On ne saurait *faire boire un âne qui n'a if* : forcer qqn. — *Le vin est tiré, il faut le boire : on ne* eculer, il faut achever ce qui est commencé. — *Qui a ra* : on ne se corrige pas de ses vieux défauts, de ses habitudes. 0 Fig. *Boire les paroles de qqn, les écouter* ttention et admiration. — *Avoir foute honte* bue.* — *Cheval qui boit l'obstacle,* le passe très facilement. *Absolt. et spécialt.* Prendre des boissons alcoolisées xcès. **V. Enivrer (s'), soûler (se);** *fam.* et *pop.* **Bibe-, lever (le coude), picoler.** *Un homme qui boit.* V. **ique,** buveur, ivrogne. ♦ **3°** SE BOIRE. *v. réfl.* Devoir uvoir être bu. Ce *vin se boit au dessert.* ♦ **4°** *Par anal.* ber, en parlant d'un corps poreux, perméable. *La* oit *l'eau d'arrosage. Buvard** pour *boire l'encre.* Absolt. *qui boit* (l'encre), sur lequel on ne peut écrire lisi- nt.

BOIRE [bwaʀ]. *n. m.* (*Boiv(e)re,* **1164; V. Boire 1).** *re et* le manger, l'action de boire et de manger; ce qui et mangé. — Fam. *En perdre le boire et le manger :* ntièrement absorbé par une occupation, un souci.

BOIS [bwa(ɑ)]. n. *m.* (1080; d'un rad. *bosc,* lat. *boscos;* n.).

1° Espace de terrain couvert d'arbres (V. Forêt). *d'un bois. Clairière d'un bois. Bois de châtaigniers* **châtaigneraie),** *de chênes* (V. Chênaie), *de frênes* (V. **e),** *de pins* **(V. Pinède),** *de sapins* **(V. Sapinière). Le** *e Boulogne à Paris. Aller se promener au bois, dans les J'aime le son du cor, le soir au fond des bois* » (VIGNY). *Faux et for.* Les arbres en général. *Du bois en pleine tion. Coupe de bois. Abattage du bois.*

♦ 1" Matière ligneuse et compacte des arbres (V. *Bois vert. Bois mort, sec. Train* de bois qui flotte.* **ttage, radeau.** *Couper, scier. fendre du bois. Copeaux,* * *de bois. Bois dur, tendre; résineux.* Loc. *Faire flèche* t bois.* Fam. *Être du bois dont on fait les flûtes,* être très modant. ◇ *Bois de chauffage, à brûle;.* Ramasser du V. Fagot). *Bois coupé.* V. Bûche. Un stère *de bois. Poêle Feu de bois. Charbon* de bois,* Loc. prov. On *verra de Ois* je *me* chauffe-, quelle personne je suis (menace). 0 *e construction, d'œuvre, de charpente*. Bois de menui- d'ébénisterie. Pièce de bois.* **V. Latte, madrier, planche,** . *Plaque de bois.* V. Contre-plaqué. *Bois de bout* (techn.), e de bois coupée perpendiculairement au fil. *Bois ux. Bois de rose*. Bois exotiques,* des Iles. *Bois blanc,* bois léger. Bois ciré, verni. 0 DE BOIS, EN BOIS, dont la re est le bois, en parlant d'un objet. *Meubles en bois. Cheval de bois. Jambe* de bois.* — Loc. fig. *N'être pas de bois,* ne pas manquer de sensualité. Gueule de bois, bouche empâtée et sèche par suite d'un excès de boisson. Faire *visage de bois* à *qqn,* lui fermer la porte au nez. ♦ **2°** Chose en bois. *Un bois de lit,* le cadre en bois qui supporte le sommier. 0 Gravure sur bois. Un *beau bois. 0* Loc. fam. *Toucher du bois* (souvent accompagné du geste concret), pour conjurer le mauvais sort. 0 Plur. **LES BOIS,** les instruments à vent, munis de trous, en bois (parfois en métal) : **flûte,** hautbois, clarinette, basson, saxophone. *0 Bois de raquette,* la partie en bois. *Sports* (tennis). *Faire* un *bois,* frapper la balle avec le bois. ◇ Plur. *Foot.* Poteau de but. ♦ **3°** *Par ext.* Cornes caduques des cervidés. *Les bois d'un cerf. Ramification des bois.* **V. Andouiller.**

BOISAGE [bwa(ɑ)zaʒ]. *n.* **m. (1610;** de *boiser).* ♦ **1°** Action de boiser **(1°),** de garnir avec du bois de menuiserie. *Boisage d'une maison, d'un navire. 0* **(1796)** *Boisage d'une galerie, d'un puits de mine.* V. Cuvelage. ♦ **2°** L'ensemble du bois servant à boiser. *Le boisage des galeries de mine (souvent* remplacé par *un blindage*).*

BOISÉ, ÉE [bwa(ɑ)ze]. *adj.* (1690; de *bois).* Couvert de bois (1). *Région boisée,* « *Des pentes boisées descendent en moutonnant vers le bas de la vallée* » **(FROMENTIN).**

BOISEMENT [bwa(ɑ)zmɑ̃]. n. *m.* (1823; de *boiser).* Action de boiser **(2°),** de garnir d'arbres un terrain. ◈ ANT. *Déboisement.*

BOISER [bwa(ɑ)ze]. Y. *tr.* (1680; de *bois).* ♦ **1°** Garnir avec du bois. *Boiser* une *mine.* — Vx. Garnir de menuiserie. « *Il* fit *boiser toute sa maison* » **(ST-SIM.),** ♦ **2°** (1808). Planter d'arbres un terrain pour former un bois. *Boiser une contrée.* **V. Reboiser.** ◈ ANT. *Déboiser.*

BOISERIE [bwa(ɑ)zʀi]. n. *f.* (fin **XVIIe;** de *boiser).* ♦ **1°** Revêtement en bois de menuiserie. *Boiserie de fenêtre. V.* Châssis. ♦ **2°** Au *plur.* Éléments de menuiserie d'une maison, à l'exclusion des parquets. *Boiseries en chêne, boiseries peintes.* 0 Lambris.

BOISEUR [bwa(ɑ)zœʀ]. n. *m.* (1795; de *boiser).* Ouvrier employé aux travaux de boisage.

BOISSEAU [bwaso]. *n. m. (Boissiel,* **XIIIe;** *lat.* pop. **buxitellum,* même rad. que *boite).* ♦ **1°** Ancienne mesure de capacité (environ un décalitre). Récipient de forme cylindrique utilisé pour les matières sèches; son contenu. — Au Canada, Mesure actuelle de 8 gallons*, soit 36,36 litres. 0 PROV. *Mettre la lumière* sous *le boisseau* : cacher la vérité. ♦ **2°** *Techn.* Tuyaux s'emboîtant les uns dans les autres. *Boisseaux pour la conduite, l'écoulement des eaux, des fumées.* 0 Trou de la cannelle d'un robinet dans lequel manœuvre la clef.

BOISSELIER [bwasəlje]. **n.** *m.* **(1611 ; de** *boisseau).* Ouvrier qui fabrique des boisseaux (1") et autres ustensiles en bois cintré (tamis, etc.).

BOISSELLERIE [bwasɛlʀi]. *n. f.* (1751; de *boisseau).* Fabrication et commerce du boisselier; objets qu'il fabrique et vend.

BOISSON [bwasɔ̃]. *n. f.* (**XIIIe;** bas lat. *bibitio,* de *bibere* « boire »). ♦ **1°** Tout liquide qui se boit. V. Breuvage. *Boisson froide, chaude. Boisson désaltérante. Boisson gazeuse, gazéifiée. Boissons alcoolisées.* ♦ **2°** *Spécialt.* Boisson alcoolique. Être *pris de boisson* (littér.). *Débit de boissons.* V. Café: **bar, buvette.** *Droits sur les boissons, sur la circulation des boissons* : acquit-à-caution, congé, laissez-passer, passavant. ♦ **3°** *Fig.* Habitude de boire de l'alcool. *S'adonner à la boisson.* V. **Alcoolisme, ivresse.** « *Un mari usé par la boisson* » (ROUSS.).

BOÎTE [bwat]. *n. f. (Boiste,* **XIe;** lat. *pop.* **buxida;* class. *pyxis).* ♦ **1°** Récipient de matière rigide (carton, bois, métal, plastique), facilement transportable, généralement muni d'un couvercle. *Le fond, les parois d'une boite. Une boite en carton* (V. Carton), *en fer. Boite de conserve.* Ellipt. *Haricots* **en** *boite.* — *Boire vide.* **V. Emballage.** *Boite* à, destinée à recevoir (telle chose). *Boîte à ouvrage, à coudre, pour* ranger les menus objets de couture. *Boite à lait. Boite à ordures.* **V. Poubelle.** *Boite à bijoux.* V. Coffret, écrin. *Boite de,* contenant (telle chose). *Boite d'allumettes, de couleurs. Boite de sardines.* — Fig. et fam. METTRE QQN EN BOÎTE, se moquer de lui, le faire marcher, *Mise en boîte.* V. Moquerie. ◇ *Par ext. Contenu* d'une boîte. *Avaler une boite de pilules.* ♦ **2°** Spécialt. *Boite à malice. à surprise*.* Fig. *Boite à malice* : ensemble de moyens secrets, de ruses dont une personne dispose. *0 Boîte à musique,* dont le mécanisme reproduit quelques mélodies. *0 Boite aux lettres,* boîte postale installée sur la voie publique; boite privée d'une maison où le facteur dépose le courrier. Fig. *Servir de boite aux lettres,* d'intermédiaire dans un échange de lettres. ♦ **3°** *Par anal.* Cavité, organe creux qui protège et contient un *organe,* un mécanisme. — Anat. (1833). *Boite crânienne,* partie du crâne qui renferme le cerveau. « Un *brusque hululement* aigu *qui fait sauter le cerveau dans la boire crânienne* » (MART. du G.). — Techn. *Boîte d'essieu, de roue :* pièce

conique fixée dans le moyeu d'une roue. V. Chapeau, fusée. ***Boite*** à *feu* : partie d'une **chaudière** tubulaire qui enveloppe le foyer. ***Boite de*** vitesses, organe renfermant les engrenages des changements de vitesse. 0 **Aviat.** ***Boite noire,*** appareil électronique enregistrant certaines données du vol (altitude, vitesse, etc.) et destiné à en contrôler a posteriori le déroulement. — Techn. ***Boite*** noire, dispositif dont on connaît la réponse à un signal d'entrée, mais dont on ignore le fonctionnement interne. ♦ **4°** Par anal. ***Pop.*** et ***péj.*** Maison, lieu de travail. Quelle ***boite! Quitter sa boite: changer de boite.*** — ***Arg.*** Le lycée. V. Bahut. ♦ **5°** **BOÎTE** DE NUIT, petit cabaret ouvert la nuit où l'on boit, danse, et qui présente des attractions. ◈ HOM. *Boitte.*

BOITEMENT [bwatmã]. *n. m.* (1539; de ***boiter***). ***Rare.*** Action de boiter. V. Boiterie.

BOITER [bwate]. V. *intr. (Boister.* 1539: o.-ê. de *(pied) bot* croisé avec *boite)*. Marcher en **inclinant** le corps d'un côté plus que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre. V. Boitiller, clocher, clopiner, déhancher (se), traîner (la jambe). ***En boitant.*** V. Clopin-clopant. « ***Le jarret aussi s'est trouvé pris. Je ne marchais plus qu'en boitant fortement*** » (**RIMBAUD**). ◇ Fig. ***Un raisonnement ayi boite :*** aui est **défectueux, imparfait. V.** Clocher.

BOITERIE [bwatRi]. *n. f.* (1803; de ***boiter***). Infirmité, mouvement de celui qui boite. V. Claudication.

BOITEUX, EUSE [bwatø, øz]. *adj.* (*Boizteus*, 1226; V. Boiter). ♦ **1°** Qui boite. V. Bancal, bancroche, **béquillard.** « ***Un petit garçon fort gentil, mais boiteux, qui, clopinant avec ses béquilles, s'en va demander l'aumône aux passants*** » (**ROUSS.**). ***Le diable boiteux :*** Asmodée. Subst. ***Un boiteux, une boiteuse. La canne, les béquilles d'un boiteux.*** ♦ **2°** Par ext. ***(Choses).*** Qui n'est pas d'aplomb sur ses pieds. V. Bancal, branlant. ***Une table, une chaise boiteuse.*** ♦ **3°** Qui manque d'équilibre, de solidité (Cf. Mal fait, mal fichu). ***Un projet, un raisonnement boiteux. Paix boiteuse. 0 Spécialt.*** Qui présente une irrégularité. ***Phrase, période boiteuse. Vers boiteux*** : qui n'a pas le nombre de syllabes voulu. ◈ ANT. Ingambe; ***harmonieux,*** symétrique.

BOÎTIER [bwatje]. n. m. (mil. XIII^e^; de ***boite***).

I. Boite à compartiments destinée à recevoir différents objets. ***Instruments de chirurgie rangés dans un boîtier. 0 Boîtier de*** montre : enveloppe de métal où s'emboîtent le cadran et ***le*** mécanisme d'une montre. — ***Boîtier de lampe de poche,*** boîte métallique renfermant la pile électrique.

II. (xx'). Membre d'une assemblée politique chargé de voter pour l'ensemble des membres de son groupe.

BOITILLANT, ANTE [bwatijã, ãt]. *adj.* (1881; de ***boitiller***). Qui boitille. ***Démarche boitillante. Fig.*** Dont le rythme est irrégulier. « ***La musique enragée, boitillante, courait sous les arbres*** » (**MAUPASS.**).

BOITILLEMENT [bwatijmã]. *n. m. (1867;* de ***boitiller***). Léger boitement.

BOITILLER [bwatije]. V. *intr.* (1867; de ***boiter***). Boiter légèrement. «***La bête est fatiguée, elle boitille un peu*** » (**ALAIN-FOURNIER**).

BOIT-SANS-SOIF [bwasãswaf]. n. *invar.* (1904; de ***qui boit sans*** [avoir] ***soif***). ***Fam. Ivrogne.*** « ***Tu ne sais donc pas, malheureux, qu'on est la bande des boit-sans-soif?*** » (**SARTRE**).

BOITTE. V. BOËTE.

1. **BOL** [bɔl]. *n. m.* (1792; *bowl*, 1786; angl. *bowl*). ♦ **1°** Pièce de vaisselle, récipient individuel hémisphérique servant à contenir certains liquides. V. Jatte. ***Bol de porcelaine.*** ♦ **2°** Contenu d'un bol. V. Bolée. ***Boire un bol de café*** au ***lait.*** — Fig. ***Prendre*** un ***bol d'air,*** aller au grand air. ♦ **3°** (De l'arg. ***bol*** « postérieur », vx). Pop. ***Avoir du bol :*** de la chance. V. Pot. Coup ***de bol,*** de chance. Ne ***te*** casse ***pas le bol : ne*** t'en fais pas. ***En avoir ras le bol : en*** avoir assez (V. Marre).

2. **BOL** [bɔl]. *n. m.* (fin XIII^e^ : lat. méd. *bolus,* du er. *bôlos* « motte »). ♦ **1°** *Pharm.* Grosse pilule ovoïde. — Remède de consistance molle (V. **Électuaire**), roulé dans une poudre pour être ***avalé en une*** seule fois. ♦ **2°** ***Bol alimentaire :*** masse d'aliments mastiqués, imprégnés de salive, et qui sera déglutie. V. Déglutition.

ÉOLCHEVIK [bɔlʃəvik] ou **BOLCHEVISTE** [bɔlʃəvist(ə)]. *n. (1903.-1917.: russe bolchevik* « partisan de la majorité », opposé à *menchevik* « partisan de la minorité »). ♦ **1°** Autrefois en Russie, Partisan du bolchevisme*. V. Maximaliste. ♦ **2°** Russe communiste. -- Par ext. *Péj.* Communiste. (On dit aussi *Bolcho,* fam., dans ce sens.)

BOLCHEVIQUE [bɔlʃəvik]. *adj.* (1917; de ***bolchevik***). ***Vieilli,*** Qui a rapport au bolchevisme.

BOLCHEVISME [bɔlʃəvism(ə)]. *n. m.* (1917; de ***bolchevik***). ♦ **1°** *Hist.* Doctrine des majoritaires conduits par Lénine (V. Bolchevik), élaborée à partir de 1903. V. Collectivisme, marxisme. ♦ **2°** Polit. ***(Vieilli).*** Communisme russe.

BOLCHO. V. BOLCHEVIK.

BOLDO [bɔldo]. *n.* m. (1865; mot esp. d'Amérique, probabl. empr. à l'araucan ***boldu***). ***Bot.*** Petit arbre ***(Pneu boldus)*** originaire du Chili, dont les feuilles possèdent propriétés médicinales (cholagogues).

BOLDUC [bɔldyk]. *n. m. (1890;* de ***Bois-le-Duc,*** V des Pays-Bas). Ruban de lin ou de coton, plat et peu tra utilisé dans le ficelage des petits paquets. « ***Cinq paq enveloppés de papier-fête, ficelés en croix avec des chou bolduc*** » (**BAZIN**).

-BOLE. Élément, du gr. *bolê* « action de jeter, lance de *ballein* « jeter, lancer ».

BOLÉE [bɔle]. *n. f.* (1892; de ***bol*** 1). ***Région.*** Contenu d bol. ***Une bolée de cidre.***

BOLÉRO [bɔleRo]. *n.* m. (1804; esp. *bolero* « danse"! de *bola* « boule »). ♦ **1°** Danse espagnole à trois tem de mouvement très modéré. 0 Air sur lequel on la dan — ***Par*** ext. Composition musicale s'apparentant au bol espagnol. ***Le boléro de Ravel.*** ♦ **2°** (Fin XIX^e^). Petite ve de femme. courte et sans manches. — Petit chapeau r de femme:

BOLET (bɔlɛ]. *n.* m. (1503; lat. *boletus).* Champig charnu. à pied central *(Basidiomycètes). Bolets comestib* V. Cèpé. ***Lë bolet satan est vénéneux.***

BOLIDE [bɔlid]. *n. m.* (1570; « sonde », 1552; lat. *bo idis; gr. bolis, idos* « sonde, jet »). ♦ **1°** ***Astron. Météo*** qui parvient au voisinage de la Terre sans être volatili — Fig. ***Arriver, passer, filer, tomber comme un bolide :*** vite, très brusquement. ♦ **2°** **(XIX^e^).** Véhicule, voiture grande vitesse. ***Un bolide de course. Les bolides des 24 heu du Mans.***

BOLIER [bɔlje] ou **BOULIER** [bulje]. *n.* m. (1681; pro". *bolech,* du lat. *bolus* « coup de filet »). Grand filet pêche traîné par bateau le long des côtes. ◈ HOM. *Bou*

BOLIVAR [bɔlivaR]. *n. m.* (1819; de ***Bolivar,*** héros l'indépendance en Amérique du Sud). *Ancienn.* Chap haut de forme à larges bords. ◇ Unité monétaire du Ve zuela.

BOLLARD [bɔlaR]. *n. m.* (1949; mot angl., o. i.). *M* Bitte d'amarrage à terre.

BOLOMÈTRE [bɔlɔmetR(ə)]. *n.* m. (1888; du gr. « trait », et ***-mètre***). ***Phys.*** Thermomètre à résistance é trique, servant à mesurer de faibles dégagements de chal

BOMBAGISTE [bɔ̃baʒist(ə)]. *n. m.* (1878; de ***bomb*** ***Techn.*** Ouvrier qui cintre des plaques de verre par ramo sement *à* chaud *(Bombeur de verre).*

BOMBANCE [bɔ̃bãs]. *n. f.* (1530; ***bobance*** « orgu faste », fin XI^e^; d'un rad. onomat. ***bob,*** idée de « gonfl V. Bobard). Très bon repas. « ***Quelque joyeuse bomba est dans l'air aujourd'hui*** » (**MUSS.**). V. Festin, ripaille. ***F bombance.*** V. Bombe. bringue; festoyer. « ***Les domesti profitent de l'absence des maîtres pour foire bombanc (GIDE).***

BOMBARDE [bɔ̃baRd(ə)]. *n. f.* (1342, sens II; lat. ***bom*** « bruit sourd »).

I. (1363). ***Au*** moyen ***âge,*** Machine de guerre qui serva lancer des boulets.

II. Mus. Ancienne trompette. 0 Hautbois en usage Bretagne. ◇ Jeu d'orgue sonnant une octave au-dess du jeu de trompette.

BOMBARDEMENT [bɔ̃baRdəmã]. n. *m.* (1697; de ***bo barde,*** I). ♦ **1°** Action de bombarder, de lancer des bom ***ou*** des obus. ***Bombardement d'une ville. Bombardement na aéronaval, aérien. Avion de bombardement.*** V. Bombard ***Bombardement atomique, avec*** des bombes atomiques **2°** Phys. ***Bombardement atomique*** : projection de partic élémentaires (neutrons, protons) sur des noyaux d'at appelés ***cibles.***

BOMBARDER [bɔ̃baRde]. *v. tr.* (1515; de ***bombarde,*** ♦ **1°** Attaquer, endommager en lançant des bombes, obus. ***Ville bombardée et détruite par l'aviation.*** ♦ **2°** La de nombreux projectiles sur (qqn ou qqch.). ***Bombarder cailloux, de tomates. Bombarder de*** fleurs (bataille de fleu — ***Fig.*** et ***fam.*** Accabler de. ***Bombarder qqn de lettres, télégrammes.*** ♦ **3°** ***Phys. atom.*** Projeter des particules mentaires à grande vitesse sur (un noyau). ♦ **4°** (Déb. XVI ***Fig.*** et ***fam.*** Nommer brusquement, élever avec précip tion (qqn) à un poste, un emploi, une dignité (Cf. Pa chuter). ***On l'a bombardé général.*** « ***Ses protecteurs le b bordèrent précepteur*** » (**ST-SIM.**).

BOMBARDIER [bɔ̃baRdje]. *n. m.* (1428; de ***bombarde*** ♦ **1°** Vx. Servant de bombarde. V. Artilleur. ♦ **2°** (x Avion de bombardement. ***Bombardier quadrimoteur. A Chasseur bombardier.*** ♦ **3°** Aviateur chargé du lancem des bombes. « ***Les mitrailleurs épiaient le combat, le bombar la terre*** » (MALRAUX).

BOMBARDON [bɔ̃baRdɔ̃]. *n. m.* (XIX^e^; de ***bombarde,*** Instrument de musique très grave des fanfares (cuiv

1. **BOMBE** [bɔ̃b]. *n. f.* (1640; it. *bomba,* du ***lat. bomb*** ♦ **1°** Projectile creux de forme variable, rempli d'explo lancé autrefois par des canons, de nos jours lâché par

ions. *Vx. Bombe sphérique,* remplie de poudre et munie une mèche qui communique le feu à la charge. — Mod. *mbe explosive, incendiaire, au phosphore. Lâcher, larguer des mbes sur un objectif.* « *Les bombes lancées en chapelet aient touché aussi les casernes* » *(MALRAUX). Bombe volante* eilli), fusée (V1, V2). — *Bombe atomique*,* utilisant l'éner- de la transmutation nucléaire. *Bombe H,* bombe thermo- icléaire à hydrogbne. ◇ *Par ext.* Tout appareil explosible le fait éclater un mécanisme quelconque. V. Machine (infer- le). *Bombe à retardement. Bombe au plastic. Attentat à la mbe.* ♦ 2″ Fam. *Tomber, arriver comme une bombe :* brus- tement, sans qu'on s'y attende. V. Improviste (à 1'). Une *uvelle qui éclate comme une bombe.* — Nouvelle surpre- nte. ♦ 3° *Par anal. de forme.* Mar. *Bombe à signaux :* boule toile pour faire des signaux à grande distance. — *Pâtiss.* 807) *Bombe glacée* : glace en tronc de cône, en pyramide. — ase sphérique *en verre.* V. Bonbonne. *Bombe de kirsch.* — ays. *Bombe calorimétrique* : récipient de métal hermétique- ent fermé où l'on place un combustible de poids connu our en mesurer le pouvoir calorifique. — Géol. *Bombe lcanique :* fragment de lave renflé en son milieu. — Méd. *mbe au cobalt,* générateur de rayons gamma qui utilise le balt radioactif (traitement du cancer). 0 1928. *Équit.* asquette hémisphérique des cavaliers. ♦ 4° (v. 1950). Ato- iseur de grande dimension. *Bombe à laque pour les cheveux.*

2. BOMBE [bɔ̃b]. n. *f.* (1890; abrév. de *bombance). Fam.* vec *Faire).* Repas, partie de plaisir où l'on boit beaucoup. *aire la bombe, une bombe à fout casser, une petite bombe.* Bombance, fête, noce.

BOMBÉ, ÉE [bɔ̃be]. *adj.* (1690; V. Bomber). Qui est ou ui est devenu convexe. V. Arrondi, courbe, renflé. *Front ombé. Des ongles bombés. Des verres bombés. Boite à cou- rcle bombé.* « *La poitrine crânement bombée à la prussienne* » BALZ.). *Route bombée.* ◈ ANT. *Concave, creux.*

BOMBEMENT [bɔ̃bmɑ̃]. *n. m.* (1694; de *bomber).* État e ce qui est bombé, *convexe.* V. Convexité. *Le bombement 'une route.* ◈ ANT. *Concavité.*

BOMBER [bɔ̃be]. Y. (1701; de *bombe).* ♦ 1° V. fr. Rendre onvexe comme une bombe sphérique. « *Le vent bombe t voile* » (LEC. DE LISLE). *Bomber la poitrine. V.* Redresser se). Fig. *Bomber le torse ;* faire le fier. — Techn. *Bomber ne feuille de plomb, de* verre. V. Cintrer. ♦ 2° *V. intr.* Devenir onvexe. *Une boiserie, une planche qui bombe. V.* Gondoler, onfler. « *Sous la tunique qui faisait bomber ses seins* » PROUST). ◈ ANT. Aplatir, creuser.

BOMBONNE. V. BONBONNE.

BOMBYX [bɔ̃biks]. n. *m.* (1593; *Bombyce,* 1564; lat. *ombyx,* gr. *bombux* « *ver à* soie »). Papillon *(Bombycidés)* lont le principal type, le *bombyx du mûrier, a* pour chenille ver à soie. *Des bombyx.*

BÔME [bom]. n. *f.* (1793; du holl. *boom* « *mât* »). *Mar.* Grand espar horizontal sur lequel sont enverguées les voiles uriques* et triangulaires. — *Bôme* à rouleau,-qui tourne sur :lle-même et permet d'enrouler la grand-voile afin d'en liminuer la surface. ◇ *Syn.* GUI. *(Dér.* BÔMÉ, ÉE, *adj.)* ◈ HOM. Baume.

1. **BON, ONNE** [bɔ̃, ɔn]. *adj.* et *adv. (Buon* xᵉ ; lat. *bonus).* ŒM. Le comparatif de BON est *meilleur; plus... bon* peut employer lorsque les deux mots ne se suivent pas. *Plus ou noins bon. Plus il est bon, plus on se moque de lui.* — *(Place)* En épithète, BON se place en général avant le nom.

A *Adj.* I. Qui convient. ♦ 1° Qui a les qualités utiles qu'on en attend; qui fonctionne bien. V. Satisfaisant. Un *bon lit, un bon couteau, de bonnes chaussures. Bonne terre. Bonne route. Avoir une bonne vue, bon pied* bon œil. Bon remède. V.* Efficace. *Bon conseil. V.* Avisé, sage. *Bon placement.* V. Avantageux. *À bon marché*. Un bon mariage. Bon métier. Bon résultat. Le compte, le calcul est bon.* V. Juste. Bonnes *raisons, bonne* excuse. V. Valable. ◇ (En attribut) *Il est bon de: que,* souhaitable, salutaire, nécessaire. *Trouver* bon,* juger *bon.* Croire *bon.* ♦ 2° *(Personnes).* Qui fait bien son métier, son travail; tient bien *son rôle. Un bon railleur. Bon médecin, commerçant. Bon chrétien. Bon Français. Bon père, bon époux.* ◇ ÊTRE BON EN, réussir dans un domaine. *Il est bon en mathématiques.* ♦ 3° BON POUR, qui convient bien, est utile à (telle chose). *Un remède bon pour la gorge. L'alcool n'est pas bon pour la santé.* — (Avec l'inf.) « *Quand on est en péril de mort toutes les armes sont bonnes pour se défendre* » *(CLAUDEL).* Fam. C'est *bon pour lui de faire ces* corvées : si cela lui convient, cela ne me convient pas. — *Bon pour le service,* se dit d'un conscrit déclaré apte à faire son service militaire. *Par ext.* Fam. Nous *sommes-bons pour la contravention,* nous allons l'avoir infailliblement. Absolt. On est *bon!* V. Cuit, fait (Cf. *fam.* On y a droit). ◇ BON A (et infinitif passif) Une *chose bonne à manger, à être mangée ;* comestible. *Toute vérité n'est pas bonne à dire. C'est bon à savoir. La soupe est bonne à jeter.* Subst. m. *Bon à tirer,* épreuve bonne à tirer. — BON À (et infinitif actif) Iron. C'est *tout juste bon à nous faire perdre notre temps.* — *(Personnes)* Négatif. *Il n'est bon à rien, il n'est pas bon à grand-chose,* il ne sait rien faire. V. Inutile. ◇ A QUOI BON? à quoi cela sert-il? V. Pourquoi. *À quoi bon continuer? À quoi bon tous* ces *efforts?* ♦ 4° Qui est bien fait, mérite l'estime. C'est *du bon travail. Un bon devoir. Un bon livre, une bonne toile, un bon film. C'est très bon.* V. Excellent, remarquable. ♦ 5° Qui répond aux exigences de la morale. V. Convenable, honorable. *Bonne conduite, bonnes mœurs. Avoir de bonnes lectures. Être de bonne famille.* ♦ 6° Agréable au goût ou à l'odorat. Un *bon gâteau. C'est très bon.* V. Délicieux, excellent, fameux, savoureux, succulent. *Les bons* morceaux. V. Délicat, fin. *Bonne odeur.* ♦ 7° *Par ext.* Qui donne du plaisir. V. Agréable. *Un bon bain. L'eau est bonne,* assez chaude pour se baigner. *Une bonne promenade. Passer de bonnes vacances, de bons moments avec qqn. Avoir la bonne vie. Une bonne histoire,* qui *amuse.* V. Drôle. Fam. *En avoir de bonnes,* plaisanter. *Tout abandonner! tu* en as *de bonnes.* — (En souhait) *Bonne fête! Bon voyage! Bonne année!* V. Heureux. ♦ 8° Qui est la chose, la personne qui convient et non une autre. — (LE BON *et* subst.) *Ranger un objet à la bonne place. Tenir le bon bout*. Tirer du bon côté; au bon moment* (V. Opportun). *Ce n'est pas la bonne clé, ce n'est pas la bonne. À la bonne adresse.* V. Véritable. Nous sommes sur *la bonne voie.* ♦ 9° Interj. *Bon!* marque la satisfaction, notamment après une affaire faite, terminée. V. Bien. — Marque la surprise. *Allons bon! Ah, bon?* — *Iron.* Marque le mécontentement. *Bon, voilà que ça recommence! Bon, bon, nous verrons qui a raison. 0 C'est bon! cela suffit.* ♦ 10° *Loc. adv.* POUR DE BON : réellement, véritablement. — TOUT DE BON (littér.) : même sens.

II. *(Idée de bonté).* ♦ 1° Qui veut du bien, fait du bien à autrui (après le. nom, surtout attribut). V. Charitable, clément, compréhensif, généreux, humain, indulgent, magnanime, *secourable;* bonté. Cet *homme est bon, bon comme le pain. Soyez bons pour les animaux. Trop bon.* V. Bonasse, faible. *C'est* un *homme bon, bon et généreux.* — *Par ext.* Qui entretient avec autrui des relations agréables: qui a une certaine rondeur, de la bonhomie. V. Brave, complaisant, gentil, serviable. *Une bonne fille. Bonne femme*. Il est bon bougre.* « *Il me parut, comme à vous, un assez bon diable* » (D'ALEMB.). *Bon enfant, bon vivant. Être bon public. Merci, vous êtes bien bon, trop bon.* V. Aimable, obligeant. — *Fam.* (Pour souligner l'impossibilité de ce qui est propos&) *Vous êtes bon, ce n'est pas si facile!* ♦ 2° *(Choses).* Qui exprime la bonté, témoigne de bonté. *Avoir bon cœur*. Faire une bonne action* (V. B.A.). *Bonnes œuvres. Allons, un bon mouvement! — Par antiphr.* V. Mauvais. *Les bonnes langues.* ♦ 3° *Loc. adv.* Pop. À LA BONNE : *avoir qqn à la bonne,* le trouver sympathique, avoir pour lui toutes les indulgences. *Je ne crains rien, il m'a à la bonne!* « *Nanette m'avait à la bonne, quand elle m'a cédé sa boutique* » *(QUENEAU).*

III. Par ext. *(Valeur intensive).* ♦ 1° Qui atteint largement la mesure exprimée; grand. *Une bonne pincée.* V. Gros. *Il y en a un bon verre.* V. Plein. « *Il avait maintenant trois bons kilomètres à faire pour revenir* » *(Cl. SIMON). Cela fait une bonne semaine. Une bonne partie.* V. Grand. ♦ 2° Définitif, total. *Finissons-en une bonne fois. Arriver bon premier.* Vx. « *Un bon impertinent* » (MOL.). V. Beau. ♦ 3° Intense, violent. *Une bonne gifle. Une bonne cuite.*

B Adv. de manière. Sentir *bon. Tenir* bon.* — *Il fait bon* (et infinitif) : il est agréable de. « *Il fait bon vivre chez vous* » *(VIGNY).*

◈ ANT. Mauvais. Méchant. Petit. — HOM. Bond.

2. BON [bɔ̃]. n. m. (XVᵉ ; V. Bon 1).

I. ♦ 1° *Ce* qui *est* bon. « *Discernant le bon d'avec le mauvais* » (FLÉCH.). ♦ 2° (Avec *Avoir). Ce* qu'il y a de bon, de meilleur dans une personne ou une chose. *Il y a du bon et du mauvais dans cet ouvrage. Avoir du bon,* présenter des *avantages. Cette solution a aussi du bon.* ♦ 3° *(Surtout au plur.).* Personne qui est bonne. *Les bons et les méchants.*

II. *(Fin* XVIIᵉ). Formule écrite constatant le droit d'une personne d'exiger une prestation, de toucher une somme d'argent, etc. V. Billet. *Bon du Trésor. Bon d'essence. Bon de caisse. Bon pour... Signer, souscrire un bon.*

BONACE [bɔnas]. n. *f. (fin* XIIᵉ ; pro". *bonassa,* du lat. pop. **bonacia,* réfect. du lat. *malacia [gr. malakia,* de *malakos* « mou »], senti comme dér. de *malus). Mar. Calme* plat de la mer après ou avant une tempête. ◈ ANT. Tempête. — HOM. Bonasse

BONAPARTISME [bɔnapartism(ə)]. n. *m.* (1816; de *Bonaparte).* ♦ 1° Gouvernement de la dynastie des Bonaparte. — *Par ext. Toute* forme de gouvernement dont les principes rappellent ceux du gouvernement des Bonaparte. ♦ 2° Attachement à la dynastie des Bonaparte ou à leur système politique.

BONAPARTISTE [bɔnapartist(ə)]. *adj.* (1816; de *Bonaparte).* Qui a rapport au bonapartisme. *Subst.* Partisan du bonapartisme.

BONASSE [bɔnas]. *adj.* (fin XVᵉ, aussi « calme »; it. *bonaccio.* V. Bonace). Qui est faible, d'une bonté excessive

par simplicité d'esprit, par peur des conflits. V. Faible, mou. — Par ext. *Un air bonasse.* « *Tout leur visage est calme ou reposé, paterne ou bonasse* » (TAINE). ◈ ANT. *Énergique, sévère.* — HOM. *Bonace.*

BONASSERIE [bɔnasʀi]. n. *f.* (v. 1867; de *bonasse*). Caractère de celui qui est bonasse. « *La bonasserie l'expose à tomber dans tous lespièges* » (E. SUE).

BONBON [bɔ̃bɔ̃]. *n. m.* (1604, «friandise »; redoublement de *bon*). *Spécialt.* Petite friandise, de consistance ferme ou dure, faite de sirop aromatisé et parfois coloré. V. Berlingot, caramel, dragée, praline, *sucre* (d'orge). *Bonbon fondant. Bonbons acidulés? anglais. Bonbon fourré : sucre* qui enrobe une pâte de fruit, de la liqueur. *Acheter des bonbons chez Je confiseur.* ◇ Région. *(Belgique).* Biscuit.

BONBONNE ou BOMBONNE [bɔ̃bɔn]. *n. f.* (1852; prov. *boumbouno* « sorte de bouteille », du lat. *bombus).* Récipient pansu à col étroit et court servant à conserver certains liquides. *Une bonbonne en verre, en grès. Bonbonne d'huile. Bonbonne recouverte d'osier.*

BONBONNIÈRE [bɔ̃bɔnjɛʀ]. *n. f. (fin* XVIII[e]; de *bonbon).* ♦ 1° Petite boîte à bonbons en porcelaine, en argent. ♦ 2° *Par anal.* Petit appartement décoré avec goût.

BON-CHRÉTIEN [bɔ̃kʀetjɛ̃]. n. *m.* (XVI[e]; lat. *poma panchresta, gr. pankhrêston* « fruit utile à tout », refait sur *chrétien).* Variété de *grosse* poire. *Des bons-chrétiens.*

BOND [bɔ̃d]. *n. m.* (1390: de *bondir).* ♦ 1° Action de bondir, de s'élever de terre par un mouvement brusque (homme ou animal). V. Saut. *D'un bond, il franchit l'obstacle. Bond prodigieux d'acrobate.* — Milit. *Bonds en avant, bonds successifs,* étapes de l'avance des troupes au combat. — *(Manège) Saut que le* cheval exécute sur place, des quatre pieds à la fois. ◇ Loc. *Ne faire qu'un bond :* se précioiter. — *Fig. Progresser par bonds,* de manière discontinue. « *On a dit de la nature qu'elle ne faisait pas de sauts!... je ne vois que bonds, que volte-face* » (DUHAM.). *Faire un bond,* progresser, augmenter subitement de façon notable. *La Bourse a fait un bond.* — Econ. *Bond* en *avant* : progrès soudain et rapide. *Le grand bond en avant chinois de 1958.* ♦ 2° Rejaillissement d'un corps inerte qui heurte un obstacle. *Les bonds d'une pierre lancée obliquement sur l'eau.* V. Ricochet. *Les bonds d'une balle.* V. Rebond, rebondir. ◇ Loc. *fig. Prendre la balle au bond.* V. Balle. — *Faire faux bond à qqn :* manquer un rendez-vous: se dérober au dernier moment. « *L'entrepreneur qui devait réparer Je pavillon inhabitable avait fait faux bond, à cause des grèves* » (GIRAUDOUX). ◈ HOM. *Bon.*

BONDE [bɔ̃d]. *n. f.* (1373: « borne », 1269; gaul. **bunda).* ♦ 1° Ouverture de fond, destinée à vider l'eau d'un étang, d'un réservoir, d'un évier, d'une baignoire. — *Par ext.* Le système de fermeture de la bonde. *Lâcher, lever, hausser la bonde :* l'ouvrir *pour* faire *écouler l'eau.* — Fig. « *Je lâchai la bonde a mes larmes* » (ROUSS.). ♦ 2° *Par anal. Trou* pratiqué dans une douve de tonneau, pour le remplir ou le vider. *Par* ext. La pièce de bois permettant d'obturer ce trou. V. Bondon, bouchon, tampon. *Remplir un tonneau jusqu'à la bonde.*

BONDÉ, ÉE [bɔ̃de]. *ndj.* (1835; de *bonder* « remplir un tonneau jusqu'à la bonde », 1483). Qui contient le maximum de personnes (salle, véhicule). V. Comble, plein. *En août les trains sont bondés.* ◈ ANT. Vide.

BONDÉRISATION [bɔ̃deʀizasjɔ̃]. *n. f.* (1948; de l'angl. *bonderization,* rac. *to bond* « lier »). *Métall.* Phosphatation superficielle des produits ferreux pour les protéger de la rouille.

BONDIEUSERIE [bɔ̃djøzʀi]. *n. f.* (1861; de *bon Dieu).* ♦ 1° Bigoterie. ♦ 2° Objet de piété de mauvais goût. *Vendre des bondieuserie.*~.

BONDIR [bɔ̃diʀ]. *v. intr. (1080:* lat. POP. **bombitire,* fréquent, de *bombire* « résonner »). ♦ 1° S'élever brusquement *en* l'air par un saut. V. Sauter, *élancer* (s'). *Les chamois bondissent dans Jo montagne.* V. Cabrioler, gambader. *Le tigre bondit sur sa proie.* « *La chaloupe bondissait sur les lames* » (LOTI). ◇ Fig. *Sauter, bondir d'impatience, de surprise, de joie.* ◇ Par anal. *Cela me fait bondir* (d'indignation). « *Le cœur lui bondissait d'inquiétude et de colère* » (SAND). ♦ 2° *Par* ext. S'élancer précipitamment. V. Courir. « *Il bondit à sa toilette* » *(GIDE).*

BONDISSANT. ANTE [bɔ̃disɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1512; de *bondir).* Qui bondit. *Des chevreaux bondissants.* V. Capricant.

BONDISSEMENT [bɔ̃dismɑ̃]. n. *m.* (1547: « retentissement », 1379; de *bondir).* Action de bondir, suite de bonds. *Le bondissement du cabri.* V. Bond, saut.

BONDON [bɔ̃dɔ̃]. n. *m.* (fin XIII[e]; de *bonde).* ♦ 1° Morceau de bois court et cylindrique servant à boucher la bonde d'un tonneau. V. Bouchon. — La bonde elle-même. ♦ 2° (1836). Petit fromage cylindrique à pâte molle.

BONDRÉE [bɔ̃dʀe]. *n. f.* (1555; de *bonde).* Oiseau rapace diurne, buse à longue queue.

BON ENFANT [bɔnɑ̃fɑ̃]. *adj. invar.* (1560; de *bon* [I, II], et *enfant).* Qui a une gentillesse simple et naïve. V. Bonhomme. *Elle est bon enfant. Son air bon enfant. Des manières bon enfant.* « *Une exaltation qui se manifestait en gestes bon enfant* » (P.-V. MARGUERITTE).

BONHEUR [bɔnœʀ]. n. m. (déb. XII[e]; de *bon* 1, et *heur).*

I. ♦ 1° Chance. *Puisque j'ai Je bonheur de vous rencontrer.* V. Heur. *Il est célibataire! ZJ ne connait pas son bonheur,* c'est une chance qu'il n'apprécie peut-être pas (mais qui est appréciable). *Porter bonheur,* donner de la chance. V. **Porte-bonheur.** *Au petit bonheur, au* hasard. « *Toutes choses, dans cette maison Baudoin, semblaient résolues au pefif bonheur* » (DUHAM.). *Loc. adv.* PAR BONHEUR. V. Heureusement. « *Puisque, par bonheur, personne n'est encore averti de la chose* » (MOL.). ♦ 2° *Littér.* Réussite, succès (précédé de avec). *Cette œuvre allie avec bonheur des qualités très opposées.*

II. ♦ 1° État de la conscience pleinement satisfaite. V. Béatitude, **bien-être,** félicité, plaisir; contentement, enchantement, euphorie, extase, joie, ravissement, satisfaction. *Le bonheur parfait, suprême. Son bonheur est menacé. Recherche du bonheur.* V. Eudémonisme. *Le bonheur de vivre, d'aimer. Souhaits de bonheur.* V. Bénédiction, vœu. « On *n'est pas heureux. Notre bonheur, c'est Je silence du malheur* » (RENARD). « *Le bonheur, ça n'est pas une timbale qu'on décroche... C'est surtout une aptitude, je crois* » (MART. du G.). *Faire Je bonheur de,* rendre heureux. *Faire Je bonheur de sa femme.* — (Choses) *L'argent ne fait pas Je bonheur.* Fam. *Si ce crayon peut faire votre bonheur,* vous est utile. ♦ 2° *Par ext. Ce* qui rend heureux. « *Ah ! mon vieil ami, quel bonheur de se promener ensemble par ce beau temps!* » (PROUST). *C'est un grand bonheur pour moi. Les petits bonheurs.* PROV. *Le malheur des uns fait Je bonheur des autres.*

◈ ANT. Malheur; *malchance; échec,* inquiétude, peine.

BONHEUR-DU-JOUR [bɔnœʀdyʒuʀ]. n. m. (XVIII[e]; de *bonheur. et* jour). Petit bureau à tiroir, en vogue au XVIII[e] s. *Des bonheurs-du-jour en marqueterie.*

BONHOMIE [bɔnɔmi]. *n. f.* (1736; de *bonhomme).* Simplicité dans les manières. unie à la bonté du cœur. V. Bonté, **simplicité.** Une *aimable, une charmante bonhomie.* « *Il y a dans Je ton de sa voix plus de bonhomie que d'indiscrète familiarité* » (GIDE). ◈ ANT. *Affectation, suffisance.*

BONHOMME [bɔnɔm], BONSHOMMES [bɔ̃zɔm]. n. m. (XII[e], repris XVI[e]; de *bon* 1, et *homme).* ♦ 1° *Vx.* Homme bon. ◇ *Mod.* Adj. *Des airs bonhomme.* **V. Bon enfant.** ♦ 2° Vx (XVII[e]). Homme simple, peu avisé et crédule. V. Naïf. *Un bonhomme de mari.* ♦ 3° *Vieilli.* Homme d'un âge avancé. V. Vieux. « *A quatre-vingts ans. Je bonhomme était toujours d'attaque* » (BALZ.). ♦ 4° *Fam.* 'Homme, monsieur. V. **Mec,** type. *Le bonhomme commence à m'insulter.* « *J'ai connu quelques bonshommes comme cela* » (DUTOURD). ♦ 5° (XVIII[e]). T. d'affection en parlant à un petit garcon. Mon *bonhomme. Ce petit bonhomme a déjà cinq ans.* ♦ 6° *Fam.* (1863). Figure humaine dessinée ou façonnée grossièrement. *Dessiner des bonshommes. Un bonhomme de neige.* ♦ 7° Loc. *Aller, poursuivre son pefif bonhomme de chemin :* poursuivre ses entreprises sans hâte, sans bruit, mais sûrement. — *Nom d'un pefif bonhomme! juron* familier.

BONI [bɔni]. *n. m.* (XVI[e]; du lat. *aliquid boni* « *quelque* chose de bon »). Excédent d'une somme affectée à "ne dépense sur la somme effectivement dépensée; surplus d'une recette sur les prévisions. V. Bénéfice, bonification, excédent, guelte. *Boni de liquidation. Mille francs de boni. DES bonis.* ◈ ANT. *Déficit.*

BONICHE ou BONNICHE [bɔniʃ]. n. *f.* (fi" XIX[e]; de *bonne,* n. f.). *Péj. Jeune* bonne; bonne (2°).

BONICHON [bɔniʃɔ̃]. n. *m.* (1867; dimin. de *bonnet). Fam.* Petit bonnet.

1. BONIFICATION [bɔnifikasjɔ̃]. n. *f. (1584;* de *bonifier* 1). Action d'améliorer, de rendre d'un meilleur produit. V. Amélioration. *Bonification de la* terre. V. Amendement. ◈ ANT. *Détérioration.*

2. BONIFICATION [bɔnifikasjɔ̃]. *n. f. (1712;* de *bonifier* 2). Action de donner à titre de boni, de surplus. V. Rabais, remise. ristourne. — La somme donnée à titre de boni. *Une bonification de mille francs.*

1. BONIFIER [bɔnifje]. v. *tr.* (v. 1445; lat. *bonificare).* ♦ 1° Rendre meilleur, d'un meilleur produit. V. Améliorer. *Bonifier les ferres par l'assolement.* ♦ 2° *SE BONIFIER. Y. pron.* S'améliorer. *Le vin se bonifie en vieillissant.* Fig. Son *caractère s'est bonifié.* ◈ ANT. Aggraver, gâter.

2. BONIFIER [bɔnifje]. *v. tr.,* (1712: d'apr. *boni).* Donner à titre de boni.

BONIMENT [bɔnimɑ̃]. *n. m.* (1827; de l'arg. *bonnir* « dire », proprem. « *en* dire de *bonnes* »). ♦ 1° **Propos que** débitent les charlatans, les bateleurs, pour convaincre et attirer la clientèle (V. Parade). — *Par ext.* Discours **trompeur** pour vanter une marchandise. séduire le client. V. Battage, **baratin.** *Faire Jr boniment.* ♦ 2° *Fam.* Tout propos mensonger. V. Blague, bobard, *mensonge. Raconter des boniments. Assez de boniments! « Tous ceux qui ont voulu organiser du travail sans luxe ni boniment se sont heurtés aux mêmes refus* » (PÉGUY).

BONIMENTER [bɔnimãte]. *v. intr.* (1889; de *boniment*). ire des boniments (1°).

BONIMENTEUR [bɔnimãtœʀ]. *n. m.* (fin XIXe; de *boni-nter*). Celui qui fait le boniment, des boniments.

BONITE [bɔnit]. *n. f.* (1529; esp. *bonito*, par l'it.). Thon la Méditerranée. *Bonite à dos rayé.*

BONJOUR [bɔ̃ʒuʀ]. n. *m.* (XIIIe; de *bon*, et *jour*). Salu-ion (proprem. « jour heureux »), qu'on emploie à toute ure du *jour. Souhaiter le bonjour à qqn.* — Fam. *Bien le njour.* **V. Salut, salutation.** « *Et point d'effusion avec des iis retrouvés: rien que de vogues bonjours* » **(Lon).** ◇ *Ellipt.* VIIIe) *Dire bonjour. Bonjour!* « *Hé! bonjour, Monsieur du orbeau* » **(LA FONT.).** Loc. *Simple comme bonjour : très* nple. ◇ *Région.* (Canada). Pour prendre congé de qqn, jour (opposé à *Bonsoir!*). Au revoir !

BON MARCHÉ [bɔ̃maʀʃe]. *adj. invar.* **V. Marché.** ◈ ANT. ner, coûteux.

BONNE [bɔn]. *n. f.* (1708, T. d'affection; 1762, « gouver-nte d'enfants » **(AcAD.).** ♦ **1°** *(Vieilli).* Servante. V. **Domes-que,** *servante. Bonne d'enfants.* **V. Gouvernante, nurse.** *nne à tout faire.* ♦ 2° *Absolt.* BONNE (de *bonne à tout* re), domestique qui fait le ménage, les courses, souvent cuisine, et vit chez ses maîtres. *Petite bonne.* **V. Boniche** *éj.)*

BONNE *(À* **LA)** [alabɔn]. V. **BON (II,** 3°).

BONNE-MAMAN [bɔnmamã]. *n. f.* (déb. XIXe; de *n* 1, et maman). T. d'affection des enfants à leur grand-&. V. **Grand-mère.** *Des bonnes-mamans.*

BONNEMENT [bɔnmã]. *adv.* (XIIIe; de *bon*). Vx. **Avec** nplicité, sans détour. V. **Naïvement, simplement; fran-**ement. *Bonnement et simplement.* — (Mod., avec tout) *ouer tout bonnement une erreur.* « *Dire tout bonnement qui me viendra* » **(STENDHAL).** *Par* **ext. V. Vraiment; réel-nent.** « *Les dauphins.. sont tout bonnement de petits cacha-ts* » (FRANCE). .

BONNET [bɔnɛ], n. *m.* **(1401;** « **étoffe à** coiffure », XIIe; i. germ.).

1. Coiffure sans bord dont la forme varie. *Bonnet de nuit,* 'on portait pour dormir. *Bonnet de femme,* coiffe paysanne lingerie. *Bonnet de police.* **V. Calot.** *Bonnet à poils.* **V.** *olback. Bonnet phrygien* : bonnet rouge des sans-culottes, la République. *Bonnet de bain,* pour protéger les cheveux. *nnet d'âne.* **V. Âne.** ◇ Loc. **div.** *Etre triste comme un nnet de nuit.* Par ext. *Quel bonnet de nuit!* personne triste, nuyeuse. *Avoir la tête près du bonnet : être* colérique, ompt à s'emporter. *Prendre qqch.* sous son *bonnet* : faire ich. de sa propre autorité, en prendre la responsabilité. — um. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins* : braver la bien-ance, en parlant d'une jeune fille. — C'est *blanc bonnet et nnet blanc :* cela revient *au* même. — *Opiner du bonnet :* nner une adhésion totale à l'avis d'un autre, ce que fai-ient les docteurs de Sorbonne en levant leur bonnet. — n gros *bonnet* : un personnage éminent, influent. **V. Huile.** *II. Par anal. de forme.* ♦ 1° *Zool.* (1690). Second estomac s ruminants. ♦ 2° (v. 1950). Chacune des deux poches un soutien-gorge.

BONNETEAU [bɔnto]. *n. m.* (1708; de *bonneteur*). *Jeu* trois cartes que le bonneteur mélange après les avoir tournées, le joueur devant deviner où se trouve une de s cartes.

BONNETERIE [bɔnɛtʀi]. *n. f.* (XV'; de *bonnet*). Fabri-tion, industrie, commerce d'articles d'habillement en su à mailles. — Les articles fabriqués par cette industrie as, chaussettes, lingerie).

BONNETEUR [bɔntœʀ]. n. *m.* **(1708;** de *bonnet*). ♦ Filou qui attire ses victimes à force de civilités. ♦ 2° *Spé-alt.* Celui qui tient un jeu de bonneteau.

BONNETIER, IÈRE [bɔntje, jɛʀ]. n. **(1449;** de *bonnet*). 1° Personne qui fabrique ou qui vend des articles de nneterie. ♦ 2° BONNETIÈRE. *n. f.* Petite armoire utilisée l'origine pour ranger des coiffes.

BONNETTE [bɔnɛt]. *n. f.* **(1382;** de *bonnet*). ♦ 1° *Fortif.* uvrage avancé au delà du glacis, et dont les deux faces rment un angle saillant. ♦ 2° *Mar.* Voile carrée supplé-entaire que l'on installe à l'aide de bouts-dehors. *Bonnette asse, bonnette de hune, de perroquet. Mettre bonnette sur nnette,* toutes voiles dehors. ♦ 3° *Opt.* Verre teinté adapté ux oculaires des instruments astronomiques. — *Phot.* Len-lle amovible modifiant la distance focale. *Bonnette de mise point.*

BONNICHE. V. BONICHE.

BON-PAPA [bɔ̃papa]. *n. m.* (déb. XIXe; de *bon* 1, et *apa*). T. enfantin d'affection pour *grand-père. Des bons-apas.*

BON SENS. n. m. V. SENS.

BONSOIR [bɔ̃swaʀ]. *n. m.* (fin XVe; de *bon* 1, et soir). 1° Salutation du soir. **V. Salut.** *Souhaiter le* bonsoir. *0* llipt. *Dire bonsoir. Bonsoir!* — *Région.* (Canada). Pour rendre congé de qqn, *le* soir (opposé *à Bonjour !*). Au **revoir!** ♦ 2° Fig. et fam. *Bonsoir!* se dit pour marquer qu'une affaire **est finie, qu'on s'en désintéresse. V. Adieu.**

BONTÉ [bɔ̃te]. *n. f.* (XIIe; lat. *bonitas, -atis*).

I. *(Rare).* Qualité de ce qui est bon (I); bonne qualité. **V. Excellence.** *Bonté d'une terre. d'un vin.*

II. ♦ 1° Qualité morale qui porte à faire le bien, à être bon (II) pour les **autres. V. Altruisme, bénignité, bienveillance, bonhomie, clémence, compassion, humanité, indulgence, magnanimité, mansuétude, miséricorde, pitié.** « *Nul ne mérite d'être loué de bonté, s'il n'a pas la force d'être méchant* » (LA ROCHEF.). *Il est d'une grande bonté. Par bonté d'âme* (souvent *iron.*). Fam. *Vous avez de la bonté de reste, vous êtes* trop bon. *Traiter* qqn *avec bonté.* — Relig. *Dieu est toute bonté.* Interj. *Bonté divine!* ♦ 2° (T. de politesse). *Avoir la bonté de.* **V. Amabilité, bienveillance, complaisance, obligeance.** *Il a eu la bonté de m'écrire. Voulez-vous avoir la bonté de.. .* ♦ 3° Au *plur.* Acte de bonté; *par ext.* Acte d'amabilité. *Merci de toutes vos bontés, des bontés que vous avez* eues *pour moi.* — (ANT. Méchanceté).

BONUS-MALUS [bɔnysmalys]. n. *m.* (1970; du lat. *bonus* « bon », et *malus* « mauvais »). Système d'assurance automobile dans lequel le montant de la prime est en rapport avec le taux d'accidents précédemment enregistré.

BON VIVANT [bɔ̃vivã]. *adj.* et *n. m.* **(1680;** de *bon* 1, et *vivant*). Homme d'humeur ioviale et facile qui aime les plaisirs. « *Il était bon vivant, joyeux, farceur, puissant mangeur et fort buveur, et vigoureux trousseur de servantes* » (MAUPASS.). *Des bons vivants.* ◈ ANT. Triste, **rabat-pie.**

BONZE [bɔ̃z]. *n.* m. (1570; port. *bonzo*, du jap. *bozu* « prêtre »). ♦ 1° Prêtre chinois ou japonais de la religion bouddhique. *Au fém.* BONZESSE [bɔ̃zɛs], femme bouddhiste cloîtrée. ♦ 2° *Fig.* et *fam.* Personnage en vue, quelque **Peu** prétentieux. V. Pontife. *Les bonzes d'un parti.* ♦ 3° *Pop.* Vieillard. ♦ 4° *Arg.* Homme, individu.

BONZERIE [bɔ̃zʀi]. *n. f.* (1846; de *bonze).* Monastère de bonzes.

BOOGIE-WOOGIE [bugiwugi]. *n. m.* (1945; mot amér.; o. i.). Façon de jouer le blues au piano sur un rythme généralement rapide avec, à la basse, une formule rythmique constante. Blues ainsi joué, sur lequel on danse. Pl. *Des boogie-woogies.*

BOOKMAKER [bukmɛkœʀ]. *n. m.* (1855; mot angl., de *book* « livre », et *maker* « faiseur »). Celui qui, dans les courses de chevaux. prend des paris et les inscrit. Abrév. *Book.*

BOOLÉEN, ÉENNE [buleẽ, eɛn]. *adj. (v.* **1950; du** mathématicien angl. G. *Boole). Math., inform.* Relatif à l'algèbre de Boole. *Variable booléenne,* qui ne peut prendre que deux valeurs distinctes. **V. Binaire. — On** dit aussi *boolien, enne, et booléien, enne.*

BOOM [bum]. *n.* m. (1855; mot amér. « détonation »). ♦ 1° Vx. Réclame tapageuse pour lancer une affaire. ♦ 2° *Écon.* (1907). Brusque hausse des valeurs. Prospérité soudaine *et* peu stable. « *C'est surtout sur le marché du travail que le boom fait sentir ses effets* » (*L'Expansion, nov. 1967).* ♦ 3° Retentissement, forte impression (produite sur de nombreuses personnes). « *Tout le monde prit la chose au sérieux* et *cela fit* un *boom énorme* » (DANINOS). **V. Bombe, scandale.** *Arg. scol.* Fête annuelle d'une grande école. *Le boom HEC.* (On écrit parfois *boum.)* ◈ HOM. *Boum!*

BOOMERANG [bumʀãg], n. m. (1863; mot angl., de l'australien). Arme de jet des indigènes australiens, formée d'une pièce de bois dur courbée, qui revient à son point de départ-si le but est manqué. — *Fig.* En parlant d'un acte d'hostilité qui nuit à son auteur. *Effet boomerang.* Loc. verb. *Faire boomerang.*

BOOSTER [bustœʀ]. *n. m.* (1962; mot américain, proprem. « accélérateur »). ♦ 1° *Astronaut.* Fusée auxiliaire à très forte poussée pour les engins spatiaux. « *À une altitude de 12 000 pieds, le booster se détache* [. . .] » *(Le Monde,* 13-12-1972). — Recomm. offic. *Accélérateur, impulseur, lanceur, propulseur auxiliaire.* ♦ 2° *Phys.* Synchrotron injecteur d'un accélérateur de particules.

BOOTS [buts]. *n. m. pl.* (1970; de l'angl. *boots* « bottes »). Bottes courtes, s'arrêtant au-dessus de la cheville et portées avec un pantalon. « *Les boots sont à fermeture-éclair ou à élastique, réalisés dans des peausseries souples* » *(Marie-Claire,* oct. 1971). Au sing. *Un élégant boot* **[but]** *de ville.*

BOOTLEGGER [butlegœʀ]. *n. m.* (XXe; mot amér. « celui qui cache sa bouteille dans sa botte »). Aux États-Unis, Contrebandier d'alcool, pendant la prohibition.

BOP. V. BE-BOP.

BOQUETEAU [bɔkto]. *n. m. (Bosquetel,* **1360;** de *boquet*, var. picarde de *bouquet).* Petit bois; bouquet d'arbres. « *À gauche un boque teau de chênes verts* » **(Bosco).**

BORA [bɔʀa]. *n. f.* (1830: mot slovène et triestin, du lat. *boreas* « vent du Nord »). Vent du N.-E. froid et violent qui souffle l'hiver sur les régions septentrionales **de l'Adriatique.**

BORASSE [bɔʀas]. *n. m.* (1842; lat. bot. *borassus*, gr. *borassos* « date »). Palmier à tige robuste, à feuilles étalées

en éventail dont les bourgeons sont comestibles (cœur de palmier) et dont on fait le vin de palme (V. Rondier).

BORATE [bɔʀat]. *n.* m. (1787; de *borax*). Sel ou ester de l'acide borique. Borate *de magnésium. Borate de sodium.* V. **Borax, tincal.**

BORAX [bɔʀaks]. *n. m. (Baurach,* 1540; lat. médiév. *borax;* arabe *boûraq).* Borate hydraté de sodium, soluble dans l'eau, à saveur alcaline, en cristaux incolores. blancs ou grisâtres.

BORBORYGME [bɔʀbɔʀigm(ə)]. *n.* m. (1560; gr. *borborugmos*). Bruit produit par le déplacement des gaz dans l'intestin ou dans l'estomac. V. **Flatuosité, gargouillement,** gargouillis. Fig. *Les borborygmes d'une tuyauterie.*

BORD [bɔʀ]. *n. m.* (*Bort*, 1112; fra. *'bord* « bord d'un vaisseau »).

1. ♦ 1° Extrémité supérieure de chaque côté du bordage d'un navire. V. **Bâbord, tribord.** *Navire de haut bord ;* haut sur *l'eau. Jeter par-dessus bord :* à la mer. ♦ 2° Chaque côté du navire, considéré par *rapport au* vent. *Bord au vent, sous le vent. Virer de bord.* ♦ 3° Distance parcourue par un voilier entre deux virements. (V. Bordée, 3°.) *Tirer des bords. Bords* plots, carrés, qui ne font pas progresser le voilier dans la direction du vent. ♦ 4° *Par ext.* (À, DE, Du BORD). Le navire lui-même. *Monter à bord* (V. Abordage). « *Le capitaine me prit à son bord avec mon domestique* » (CHATEAUB.). *Hommes du bord* : l'équipage. *Journal, livre de bord : compte* rendu de la vie à bord tenu par les officiers de quart. *Le capitaine est maître à bord après Dieu. — Par ext.* Se dit des voitures, des avions. « *Le mitrailleur à bord de l'appareil* » (ST-EXUP.). 0 TABLEAU DE BORD. V. Tableau. ♦ 5° (1849). Fig. *Être du bord de qqn. Nous sommes du même bord :* du même parti, de la même opinion. « *Elle n'avait point de repos qu'elle n'eût fait se rencontrer chez elle ses amis de bord* opposé » (STE-BEUVE).

II. (XII^e). ♦ 1° Contour, limite, extrémité d'une surface. V. Bordure, côté, limite, périphérie, pourtour. *Le bord de la mer.* V. Côte, grève, littoral, plage, *rivage. Le bord, les bords de mer. Passer ses vacances nu bord de la mer. — Le bord* d'un fleuve, d'une rivière. V. Rive; berge. *— Le bord d'un bois.* V. Lisière, *orée. Le bord de la route.* V. Côté. *— Le bord d'une table. Verre plein jusqu'au bord. Plein à* MS *bord. — Bord d'un vêtement; bord ourlé, festonné.* Loc. adv. BORD À BORD, en mettant un bord contre l'autre, sans les croiser. Adj. *Manteau bord à bord. 0 Bord des paupières, d'une plaie.* ♦ 2° *Spécialt.* Partie circulaire d'un chapeau, perpendiculaire à la calotte. *Chapeau à large bord: à bord baissé, relevé, roulé.* ♦ 3° Fig. ÊTRE AU BORD DE (qqch.), en être tout près. *Être au bord de* la *tombe,* mourant. *Au bord du précipice,* du danger. *Être au bord des* larmes, prbs de pleurer. « *Il semblait au bord même de l'aveu* » (MART. du G.). — SUR LES BORDS, IOC. *adv.,* légèrement, à l'occasion. « *Un peu tapette sur les bords* » (ESCARPIT). (ANT. Centre. intérieur. milieu: fond. Loin).

◇ HOM. Bore. *bort.*

1. **BORDAGE** [bɔʀdaʒ]. *n. m.* (XV^e, « bord » ; de *bord,* I). Mar. *(Plur.).* Planches épaisses ou tôles recouvrant la membrure d'un *navire.* V. Bordé. *Bordages du pont.* V. Bord. *Bordages de la coque.* V. Franc-bord.

2. **BORDAGE** [bɔʀdaʒ]. *n. m.* (1669; de *border). Rare.* Action de border. *Le bordage d'un vêtement.*

3. **BORDAGES** [bɔʀdaʒ]. *n.* m. *pl.* (1632; mot canadien, de *bord, II).* Au Canada, Bordure de glace des cours d'eau, des rives. « *Les uns gaffaient, les autres, le long des bordages, à mi-corps dans l'eau glacée, halaient en bœufs* » (SAVARD).

BORDÉ [barde]. *n. m.* (XVIII^e ; de *border).* ♦ 1° *Mar.* Ensemble des bordages. « *Le bordé va toucher l'eau, nous sommes prêts d'embaraquer* » (BAZIN). ♦ 2° Galon servant à border un vêtement, un tapis. V. Frange, lisière. Garnir *des rideaux d'un bordé.* ◇ HOM. Bordée, border.

BORDEAUX [bɔʀdo]. *n. m.* (1846: du nom de la ville). ♦ 1° Vin des vignobles du département de la Gironde. *Un bordeaux rouge, blanc. Verre à bordeaux,* petit verre à vin. ♦ 2° *Adj. invar.* D'un rouge foncé. V. Grenat. *Des vestes bordeaux.*

BORDÉE [bande]. *n. f. (1546;* de *bord).* ♦ 1° Ligne de canons rangés sur chaque bord d'un vaisseau. *Par ext.* Décharge simultanée des canons d'un même bord. *Par ext.* Se dit de toute salve de l'artillerie du bord. *Lâcher sa bordée.* ♦ 2° Nom donné à une partie de l'équipage de service à bord. *Bordée de bâbord, de tribord.* ♦ 3° Route parcourue par *un* navire qui louvoie *sans* virer de bord. *Faire, courir une bordée. Tirer des bordées. V.* Louvoyer. ♦ 4° (1833). Fig. *et* fam. *Courir, tirer une bordée :* aller de cabaret en cabaret (marins). V. Virée. *0 Une bordée d'injures, une* suite d'injures. ◇ HOM. Bordé, border.

BORDEL [bɔʀdɛl]. *n. m.* (1609 ; *bordeau,* XII^e ; frq. *'borda* « cabane »). ♦ 1° *Vulg.* Maison de prostitution. V. Clandé. ♦ 2° *Fig.* et *pop.* Grand désordre. V. Foutoir. *— Mettre le bordel quelque pari. Quel bordel! —* Grand tapage. — Loc. *Et tout le bordel, tout* le reste. — (Juron) « *Il gagna la porte, se prit l'épaule dans un massacre de cerf en grommelant* « *bordel!* » *et sortir* » (DRUON).

BORDELAISE [bɔʀdəlɛz]. *n. f. (1890;* de *Bordeaux*) ♦ 1° Futaille contenant environ 225 litres, utilisée dans commerce des vins de Bordeaux. ♦ 2° Bouteille de form particulière, contenant environ 75 centilitres.

BORDÉLEUX. EUSE [bɔʀdelø, øz] ou **BORDÉLIQU** [bɔʀdelik]. *adj. (av.* 1970; de *bordel). Fam. Où* il y a du bord du désordre. *C'est passablement bordéleux, ici! Une chamb bordélique.*

BORDER [bɔʀde]. *v. tr.* (1170; de *bord).* ♦ 1° S'étend le long du bord, occuper le bord de (qqch.). « *Des ormea qui bordent le chemin* » (CHÉNIER). *Bordé de... Route bord d'arbres. Mouchoir bordé de dentelle.* V. Entouré. ◇ Ma *Border les côtes,* les longer. V. Caboter. ♦ 2° Garnir d'u bord. d'une bordure. *Border un manteau de fourrure. —* P ext. *Border un lit* : replier le bord des draps, des couvertur sous le matelas. *0 Border qqn dans* son *lit,* et absolt. *Bord qqn.* ♦ 3° Mar. *Border* une *voile,* tendre les écoutes pour raidir. ♦ 4° *Border* un *navire,* revêtir la membrure de bo dages. ◇ ANT. Déborder. HOM. *Bordé,* bordée.

BORDEREAU [bɔʀdəʀo]. *n. m.* (1539; *bourdrel,* 149: de *bord* [relevé porté sur le bord du cahier]). Relevé détail énumérant les divers articles ou pièces d'un compte, d'u dossier, d'un inventaire, d'un chargement. V. Etat, list *Bordereau d'achat, de vente.* V. Facture, justificatif.

BORDERIE [bɔʀdəʀi]. *n. f.* (1309; *a.* fr. *borde,* frq. *'borc* « cabane »). *Dial.* Petite métairie. V. Ferme.

1. **BORDIER, IÈRE** [bɔʀdje, jɛʀ]. *adj.* (1694; de *bord* ♦ 1° *Géogr. Mer bordière,* située en bordure d'un océa ♦ 2° *Mar.* Se dit d'un bateau aui serre mieux le vent, c répond mieux à la barre sur un bord que sur l'autre.

2. **BORDIER, IÈRE** [bɔʀdje, jɛʀ]. *n.* et *adj.* (XII^e ; *a.* f *borde:* frq. *'borda* « cabane »). *Dial.* Métayer.

BORDIGUE [bɔʀdig] ou **BOURDIGUE** [buʀdig]. *n.* (1624; prov. *bordiga).* Enceinte en clayonnages qui. au bor de la mer. sert à prendre ou garder du poisson.

BORDURE [bɔʀdyʀ]. *n. f.* (XIII^e ; dé *bord.* V. Bord). C dont on a bordé qqch. ; ce qui borde en servant d'ornemen V. Tour. *Bordure d'arbres.* V. Cordon, haie, ligne. *Bordu de gazon, d'un massif. Fleurs pour bordures. — Manteau bordure de fourrure. Papier à bordure bleue. Bordure de tapi* « *Des bordures de buis rigoureusement taillées* » (GAUTIER). – Blas. *Bordure de* l'écu, pièce honorable. V. Orle. *— Mo* Bord inférieur d'une voile. *Voile à bordure libre, sans* bôm V. Chute, ralingue. — Ponts *et* Chauss. *Bordure de chaussé, bordure de pavés* : rang de gros pavés qui retient latéralemer une chaussée. ◇ EN BORDURE : sur le bord, le long du bor *Ses ferres sont en bordure de la rivière.* « *Ne pourrait-on con truire, en bordure de cet aérodrome, un hôtel très bas?* (DUHAM.).

BORE [bɔʀ]. *n. m.* (1821, mais découv. en 1808; de *borax: Chim.* Corps simple métalloïde (B), utilisé dans l'industri nucléaire, n° at. 5. ◇ HOM. *Bord,* bort.

BORÉAL, ALE, AUX [bɔʀeal, o]. *adj.* (1495; lat. *boreal* « du Nord »). Géogr., *Cosm.* Qui est au nord du globe te restre. *Hémisphère boréal.* V. Nord. *Ciel boréal. —* Cou Voisin du pôle Nord. *Aurore* boréale. Régions boréale.* V. Arctique. ◇ ANT. Austral.

BORGNE [bɔʀɲ(ə)]. *adj.* et *n.* (fin XII–, « louche » ; o. i. ♦ 1° Qui a perdu un œil. V. Éborgner. Un *homme borgn Bandeau noir d'un borgne.* PROV. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois. Changer un cheval borgne contre u aveugle.* ♦ 2° Par ext. *Fenêtre borgne :* donnant du jou mais aucune vue. V. Aveugle. Techn. *Trou borgne,* qui n traverse pas complètement une cloison. Fig. *Rue borgne* mal famée (à l'orig. « obscure »). *Hôtel borgne.* « *Elle tena un café borgne dans le quartier de Galata* » (LOTI).

BORIQUE [bɔʀik]. *adj.* m. (1818; de bore). Se dit de cer tains composés du bore. *Acide borique,* poudre blanche cristalline, à propriétés faiblement antiseptiques. V. Borate borax.

BORIQUÉ, ÉE [bɔʀike]. *adj.* (1894; de *borique). Eau vaseline boriquée* : antiseptique à base d'acide borique.

BORNAGE [bɔʀnaʒ]. *n. m. (Bonnage, 1283;* de *borne)* ♦ 1° *Dr.* Opération consistant à délimiter deux propriété contiguës par la pose de bornes. *Pierre de bornage.* « *U sourd dépit qui le pousse à m'intenter un procès de bornage* (Bosco). ♦ 2° *Mar.* Navigation côtière faite par des bâti ments de moins de 25 tonnes, dans un rayon de 15 lieue marines autour de leur port d'attache.

BORNE [bɔʀn(ə)]. *n. f.* (1539; *bodne, bone,* 1160; lai pop. *°bodina,* d'o. gaul.). ♦ 1° Pierre ou autre marque ser vant à délimiter un champ, une propriété foncière. V. Limite terme. *Borne témoin. Planter, poser une borne.* ♦ 2° *Se* di de pierres plantées, servant à différents usages.. *Monumen entouré de bornes et de chaînes. Borne milliaire des voie romaines. Borne kilométrique, hectométrique,* indiquant le distances sur *une* route. — Fig. *Rester planté comme un borne,* être immobile. — *Bornes de protection des murs, de*

tes. V. **Chasse-roue.** ♦ 3° Par ext. *(Pop.).* Kilomètre. *Il a lu foire six cents bornes dans la nuit.* ♦ 4° *Électr. Serre-fil* ur brancher un fil conducteur sur un appareil électrique. Chacune des deux pièces d'un appareil générateur d'élec- ité auxquelles est relié un circuit extérieur. V. **Pole** (6°). 5° Fig. *(Plur.).* Frontières. *Les bornes* d'un *État.* V. Limite, *me. Reculer les bornes de la connaissance.* « *La patience naine a des bornes, et la mienne est à bout* » (PROUST). *is borne,* infini, très grand. Une *joie sans borne.* « *Une fesse sans bornes* » *(GONCOURT).* — *Spécialt.* Limite mise. *Vous dépasser les bornes V.* Exagérer. ♦ 6° *Math.* ment extrême, inférieur ou supérieur, d'un ensemble, *me* suite, d'un segment de courbe. *Borne inférieure, supérure.*

BORNÉ, ÉE [bɔrne]. *adj.* (de borner). V. Borner). ♦ 1° Qui a des nes. Qui est limité, arrêté par un obstacle. *Vue bornée. rizon borné.* — Fig. *Esprit borné,* étroit, limité, obtus. *Le père à la fois rusé et borné* » *(SAND).* ♦ 2° *Math.* Qui *net* une borne. *Suite bornée à droite, à gauche.* ◈ ANT. ndu. Intelligent, large.

BORNE-FONTAINE [bɔrn(ə)fɔ̃tɛn]. *n. f. (1846;* de *borne,* fontaine). Fontaine en forme de borne.

BORNER [bɔrne]. V. *tr.* (1310; *bonner, 1283;* de *borne).* 1° Délimiter un terrain par des bornes ou d'autres mar- es. V. Limiter, marquer. 0 *Par ext.* Limiter. Chemin *qui ne une vigne.* — *Montagnes bornant l'horizon, la vue.* 2° *(Abstrait).* Mettre des bornes à; renfermer, resserrer ns des bornes. V. Circonscrire, limiter, modérer, réduire. treindre. *Il faut savoir borner ses désirs.* « *On n'a pas le droit borner son attente et son idéal à la vie* » *(LOTI).* ♦ 3° SE NER À. v. pron. Se *borner au strict nécessaire. V.* Contenter), tenir (s'en tenir à). « *Saül, sage, se borne à des guérillas* » ANIEL-ROPS). « *Je me bornais à venir signer la feuille de sence* » (LECOMTE). — Absolt. « *Apprendre à me borner* écrivant » (STENDHAL.). — Par ext. *(Choses)* Se limiter à. *Les séjours à Berck se bornaient, chaque mois, à une visite cinq à six jours* » (MART. du G.). ◈ ANT. Élargir, *étendre.*

BORNOYER [bɔrnwaje]. V.: conjug. *broyer (Bornoier,* 40; de *borgne). Techn.* ♦ 1° *V. intr.* Regarder d'un œil fermant l'autre pour vérifier un alignement, une sur- e plane (V. Viser). ♦ 2° *V. tr.* Placer des jalons pour nstruire, planter, tracer en ligne droite. *Bornoyer un mur,* e allée.

BORRAGINÉES ou BORRAGINACÉES [bɔraʒin(as)e]. *f. pl.* (1775; du bas lat. *borrago, -aginis* « bourrache »). mille de plantes *(Dicotylédones-gamopétales)* compre- nt des herbes et des arbustes (bourrache, héliotrope, rosotis).

BORT [ban, bɔrt]. n. m. (1899; mot angl., « égrisée »). *hn.* Diamant dont on fait l'égrisée*. ◈ HOM. Bord, bore.

BORTSCH [bɔrtʃ]. *n.* m. (XX'; mot russe). Cuis. Plat ise, sorte de soupe *aux* choux *à* la crème. « *Je déjeunais n bortsch cher Dominique* » (BEAUVOIR).

BOSCO [bɔsko]. *n.* m. (1860; altér. argot. de *bosseman,* t angl.). *Mar.* Maître de manœuvre. ◈ HOM. Boscot.

BOSCOT, OTTE [bɔsko, ɔt]. *adj. et n.* (1808; altér. cot. de *bossu).* Poo. *(Vieilli).* Bossu (Le *fém.* est rare). HOM. Bosco.

BOSON [bɔzɔ̃]. *n.* m. (mil. XX^e^; du nom du physicien lien *Bose,* et -on, de *électron). Phys. at.* Nom générique s particules régies par la statistique de Box-Einstein et nt le spin est entier ou nul (mésons M et K, photons). *aussi* Fermion.

BOSQUET [bɔskɛ]. *n.* m. (fin XII^e^; it. *boschetto,* dimin. *bosco* « bois »). Petit bois; groupe d'arbres plantés pour grément. V. Bouquet; boqueteau, massif. *Bosquets d'un rc.*

BOSS [bɔs]. n. m. (1860; mot amér.). *Fam.* Patron, chef me entreprise. V. Singe (5°). «Enfin, *si mon boss est heureux c ça, c'est le principal, au fond* » (A. SARRAZIN). Pl. *Des sses.*

BOSSAGE [bɔsaʒ]. *n.* m. (1627; de *bosse). Archit.* Saillie ssée à la surface d'un moellon comme ornement d'un mur. *bossage brut, rustique, vermiculé, en pointes de diamant. Des bossages vermiculés à refends armaient les jambages l'arcade de la porte* » (GAUTIER).

BOSSA-NOVA [bɔsanɔva]. n. *f.* (v. 1962; mot port., oprem. « nouvelle vague »). Musique de danse brésilienne luencée par le jazz de tendance cool. *Des bossas-novas.* tte danse elle-même. *Danser une bossa-nova.*

BOSSE [bɔs]. *n. f.* (*Boce,* 1160; p.-ê. frq. **botja* « coup »). I. ♦ 1° Enflure due à un choc sur une région osseuse. *faire une bosse au front en se cognant.* — Fig. Ne rêver *e ploies' et bosses.* ♦ 2° Saillie du dos, difformité de la lonne vertébrale. V. Cyphose, gibbosité; bossu. « Entre les *ux épaules une bosse énorme dont le contrecoup se faisait ntir par-devant* » (HUGO). Fig. et fam. Rouler *sa bosse,* yager sans cesse. ♦ 3° *Anat.* Saillie arrondie à la surface un os plat. — *Bosse du* crâne : protubérance du crâne "sidérée autrefois comme le signe d'une aptitude (V. Phrénologie). — Fig. et fam. *Avoir la bosse du commerce, de la musique, des mathématiques.* V. Don. ♦ 4° Protubérance naturelle sur le dos de certains animaux. *La bosse du dromadaire.* Bosses d'un *chameau.* ♦ 5° Toute élévation ou saillie arrondie sur une surface plane. *Terrain qui présente des creux et des bosses.* V. Inégalité. — Spécialt. *(Ski).* Monticule de neige glacée. *Passer, décoller une bosse.*

II. Mar. Cordage, généralement de faibles dimensions, utilisé pour saisir solidement un objet quelconque. *Bosse d'amarrage, bosse de ris.*

◈ ANT. *Cavité,* creux, trou.

BOSSELAGE [bɔslaʒ]. *n.* m. (1718; de *bosseler).* Travail en bosse. en relief. exécuté sur les pièces d'orfèvrerie.

BOSSELER [bɔsle]. *v. tr.:* conjug. *appeler* (XIII^e^; de *bosse).* ♦ 1° Travailler en relief les pièces d'orfèvrerie. ♦ 2° Déformer par des bosses. V. Bossuer, cabosser. *Bosseler une cafetière d'argent. Pare-chocs bosselé.* — Par ext. « Un *de ces amas qui bosselaient irrégulièrement la plaine* » (FLAUB.). ◈ ANT. Débosseler.

BOSSELLEMENT [bɔsɛlmɑ̃]. *n. m.* (1818; de *bosseler).* Action de bosseler; résultat de cette action (V. Bosselure).

BOSSELURE [bɔslyʀ]. n. *f.* (v. 1560; de *bosseler).* ♦ 1° Relief sur une pièce d'argenterie. ♦ 2° Déformation d'une surface par des bosses.

1. **BOSSER** [bɔse]. V. *tr.* (1680; de *bosse,* II). *Mar.* Fixer, retenir avec des bosses.

2. **BOSSER** [base]. V. *intr.* (1878; dial. *bosser du dos* « être courbé (sur le travail) », de *bosse* I). *Pop.* Travailler dur.

BOSSETTE [bɔsɛt]. *n. f.* (1314; de *bosse).* ♦ 1° Ornement en bosse sur le mors, sur les œillères d'un cheval. — *Par* ext. Les œillères elles-mêmes. ♦ 2° Clou d'ornement à tête ouvragée. ♦ 3° *Bossettes d'une arme à feu* : petits renflements des ressorts de la batterie ou de la tête de gâchette.

BOSSEUR [bɔsœʀ]. n. m. (1908; de *bosser 2). Pop. Gros* travailleur.

BOSSOIR [bɔswaʀ]. n. m. (1678; de *bosse,* II). *Mar.* Grosse pièce saillante qui était placée à la proue d'un navire pour servir à la manœuvre d'une ancre. — *Bossoir d'embarcation :* arc-boutant servant à suspendre une embarcation, à la larguer, à la hisser. V. Porte-manteau.

BOSSU, UE [bɔsy]. *adj.* (1138; de *bosse).* Qui a une ou plusieurs bosses par un vice de conformation. « *M^me^ de Guise, bossue et contrefaite à l'excès* » (ST-SIM.). — Subst. Un *bossu, une bossue.* — Loc. fam. *Rire comme un bossu :* rire à gorge déployée. ◇ *Par ext.* Voûté. *Redresse-toi, tu es bossu.*

BOSSUER [bɔsɥe]. V. *tr.* (1564; *de bosse).* Déformer accidentellement *par* des bosses. V. Bosseler. *Une balle a bossué son casque.* — Par ext. « Sur *le revers d'une de ces collines décharnées qui bossuent les Landes* » *(GAUTIER).* — Bossué, ÉE : qui présente des bosses. « *Très peu de cheveux* sui son crâne *bossué* » (DUHAM.). ◈ ANT. *Aplatir,* unir.

BOSTON [bɔstɔ̃]. *n.* m. (1800; de *Boston,* ville des États-Unis). ♦ 1° Ancien jeu de cartes. ♦ 2° (v. 1882). Valse lente au mouvement décomposé.

BOSTONNER [bɔstɔne]. V. *intr.* (1836; de *boston).* Danser le boston. « *Daniel bostonnait sans hâte avec une sorte de flegme fait de raideur et d'aisance* » (MART. du G.).

BOSTRYCHE [bɔstʀiʃ]. *n. m.* (1803; *gr. bostrukhos* « boucle de cheveux »). Insecte coléoptère à corselet velu dont les larves vivent dans le bois des chênes.

BOT, OTE [bo, ɔt]. *adj.* (mil. XV^e^; germ. **butta* « émoussé »). Se dit du pied difforme par rétraction de tendons et de ligaments, souvent associée à des malformations *osseuses. Avoir un pied bot.* Par ext. Main *bore. Hanche bote. V.* Varus. — Adj. *Pied bot ;* qui a un pied contrefait. *Un chevalpied bot.* V. Bouleté. *Subst.* V. Pied-bot. ◈ HOM. V. Bau.

BOTANIQUE [bɔtanik]. *adj.* et *n. f.* (1611; du gr. *botanikê,* adj. fém. de *botanê* « plante »). ♦ 1° *Adj.* Relatif à l'étude des *végétaux. Jardin botanique. Géographie botanique.* « *Nos recherches botaniques ne furent pas heureuses* » (CHATEAUB.). ♦ 2° N. *f.* Science qui a pour objet l'étude des végétaux. *Travaux pratiques de botanique* (V. Herbier, herboriser).

BOTANISTE [bɔtanist(ə)]. *n.* (1676; d'apr. *botanique).* Personne qui s'occupe de botanique.

BOTHRIOCÉPHALE [bɔtʀijosefal]. n. m. (1839; du gr. *bothrion* « fossette », *et -céphale).* Ver cestode dont certaines espèces, à l'état adulte, sont parasites de l'intestin de l'homme et de quelques mammifères et qui s'y fixent grâce à deux ventouses latérales de la tête *(bothridies).* V. Ténia.

1. **BOTTE** [bɔt]. n. *f.* (1316; moy. néerl. *bote* « touffe de lin »). Assemblage de. végétaux de même nature dont les tiges sont liées ensemble (généralement dans le même sens). *V.* Faisceau. *Botte de paille, de foin, d'épis. V.* Gerbe. *Bottes de poireaux, de radis, d'asperges. Carottes en bottes. Botte de fleurs. V.* Bouquet. — Par ext. *Botte de soie, de chanvre, se* dit de plusieurs écheveaux liés ensemble.

2. **BOTTE** [bɔt]. *n. f. (Bote* « chaussure », XII^e^; o. i., p.-ê. même rac. que *bot).* Chaussure (de cuir, caoutchouc, crêpe, toile, plastique, fourrure) qui enferme le pied et la jambe et

parfois la cuisse. V. **Cuissarde.** *Une paire de bottes. Le pied* et la *tige d'une botte. Mettre* ses *bottes.* V. Botter (se); **tire**-botte. *Botte de cavalerie, à éperons. Botte basse, demi-botte.* V. Boots, bottillon (2). bottine. — Par anal. de forme. *La botte de l'Italie.* ◇ Loc. fam. *Graisser ses bottes : se préparer* à partir. Cirer, *lécher les bottes de* qqn : le courtiser, le flatter bassement. — *Mettre, avoir du foin dans ses bottes : amasser,* avoir beaucoup d'argent. Vulg. *Faire dans les bottes de qqn,* exagérer, dépasser la mesure. — *À propos de bottes : sans* motif *sérieux. Se quereller à propos de bottes.* Loc. fam. *En avoir plein les bottes.* V. Ras-le-bol. ◇ *Arg. de Polytechnique.* Ensemble des élèves les mieux classés à la sortie de l'école. *Sortir dans la botte.*

3. **BOTTE** [bɔt]. *n. f. (fin* XVIe ; it. *botta* « coup ». V. Bouter). *Escr.* Coup porté à un adversaire avec le fleuret, l'épée. *Porter, pousser, allonger une botte. Une botte imprévisible, imparable.* — Fig. *Porter, pousser* une *botte* : faire une attaque vive et imprévue, poser une question embarrassante.

BOTTELAGE [bɔtlaʒ]. *n. m.* (v. 1350; de *botteler).* Action de botteler.

BOTTELER [bɔtle]. *v. tr.; conjug. appeler* (1328; du dimin. *botel,* de *botte* 1). Lier en bottes. *Botteler de la paille; des radis.*

BOTTELEUR, EUSE [bɔtlœʀ, øz]. *n.* (1391 *;* de *botteler).* Personne qui fait des bottes de foin, de paille, etc. « *Vignerons, bûcherons et botteleurs de foin* » (P.-L. COUR.).

BOTTELEUSE [bɔtløz]. *n. f. (1907;* de *botteler). Agric.* Machine à botteler.

BOTTER [bɔte]. *v. tr.* (1539; de *botte).* ♦ 1° Pourvoir qqn de bottes, lui en fabriquer, lui en vendre. V. Chausser. — Mettre des bottes à qqn. *Botté de cuir.* — Pronom. « *Mes allées dans lesquelles je me promenais sans être obligé de me botter* » (GUEZ de BALZ.). ♦ 2° *Fig. et pop. (1856). Cela me botte.* V. Convenir; aller, plaire. ♦ 3° *Fam.* Donner un coup de botte, un coup de pied. *Botter le derrière, les fesses à qqn.* — *Absolt.* Sports. *Botter.* V. Shooter.

BOTTIER [bɔtje]. *n. m.* (XVIe ; de *botte 2).* ♦ 1° Celui qui fabrique des bottes. ♦ 2° *Par* ext. Artisan qui fabrique et vend des chaussures sur mesure. V. Chausseur.

BOTTILLON [bɔtijɔ̃]. *n. m. (v.* 1940; de *botte 2).* Chaussure ou chausson montant et confortable. *Une paire de bottillons fourrés.* V. Après-ski.

BOTTINE [bɔtin]. n. *f.* (1367, « jambière » ; de *botte 2).* Chaussure montante ajustée, à élastiques ou à boutons. V. Brodequin. *Bottines vernies.* « *Marche un peu que je les voie remuer, que je les voie vivre, tes petites bottines* » (MIRBEAU).

BOTULIQUE [bɔtylik] ou BOTULINIQUE [bɔtylinik]. *adj.* (1878; de *botulisme, et* du lat. [*bacillus*] *botulinus).* Méd. *Bacille botulique, botulinique,* bacille anaérobie qui provoque le botulisme*.

BOTULISME [bɔtylism(ə)]. *n. m. (1879;* du lat. *botulus* « boudin »). Intoxication très grave par des aliments avariés (conserves ou charcuterie), contenant des toxines du bacille botulique.

BOUBOU [bubu]. n. m. (fin XIXe ; mot malinké [Guinée] désignant un singe, puis sa peau). Longue tunique portée par les Noirs d'Afrique. « *Les Chefs* [...] *portent le boubou bleu ou blanc, orné de broderies* » (GIDE). . . .

BOUBOULER [bubule]. Y. *intr.* (1829; onomat.). Pousser son cri, en parlant du hibou. V. Ululer.

BOUC [buk]. n. m. (fin XIIe ; celt. *°bucco).* ♦ 1° Mâle de la chèvre. *La barbe du bouc. Vieux bouc.* V. Bouquin. *Puer* comme un *bouc. Cuir de bouc.* V. Maroquin. *Le Satyre, demi-dieu à pieds de bouc.* ◇ *Bouc émissaire* : bouc que le prêtre, dans la religion hébraïque, le jour de la fête des Expiations, chargeait des péchés d'Israël; *fig.* Personne sur laquelle on fait retomber les torts des autres. ♦ 2° *Fig.* (Fin XIXe). *Porter le bouc* (une « barbe du bouc ») : ne porter la barbe qu'au menton. Absolt. Un *bouc.* V. Barbiche.

1. **BOUCAN** [bukɑ̃]. *n.* m. (1578; tupi *moukem* « viande fumée »). Vx. Viande fumée chez les Caraïbes. *Par* ext. Gril de bois dont ils se servent pour fumer la viande.

2. BOUCAN [bukɑ̃]. *n.* m. (1797; « lieu de débauche », 1624; it. *baccano* « tapage », avec *infl.* de *bouc). Pop.* Grand bruit. V. Tapage, **vacarme.** *Faire du boucan. Un boucan de tous les diables.*

BOUCANAGE [bukanaʒ]. *n.* m. (1582; de *boucaner).* Action de boucaner.

BOUCANER [bukane]. *v.* (1546; de *boucan* 1). ♦ 1° *V. tr.* Faire sécher, à la fumée, de la viande, du poisson. — *Par anal.* Dessécher et colorer (la peau). V. Tanner. « Sa figure *que les années, le soleil, le grand air et les intempéries des saisons avaient boucanée* » (GAUTIER). ♦ 2° *V. intr.* Aller à la chasse des bœufs sauvages pour en recueillir les peaux.

BOUCANIER [bukanje]. *n.* m. (v. 1670; de *boucan* 1). Se disait des aventuriers coureurs de bois de Saint-Domingue qui chassaient les bœufs sauvages pour en boucaner la viande. ◇ *Par ext.* Écumeurs de mer, pirates qui infestaient l'Amérique.

BOUCAU [buko]. *n. m.* (1538; du pro". *boucau,* bouc « bouche »). *Région.* Entrée d'un port, dans le Midi.

BOUCAUD ou **BOUCOT** [buko]. *n. m.* (XXe ; dimin. de *bouc:* V. Bouquet 2). *Région. Crevette fine.*

BOUCHAGE [buʃaʒ]. *n.* m. (1751, « terre détrempée » (métallurgie); de *boucher* 1). *Mod.* (XIXe). Action, manière de boucher. V. Fermeture. *Le bouchage des bouteilles. Un bouchage hermétique.*

BOUCHARDE [buʃaʀd(ə)]. *n. f.* (1600; o. i.). Marteau, rouleau armé de pointes servant aux maçons, cimentiers, pour entamer les parties saillantes des pierres non dégrossies, gaufrer le ciment.

BOUCHARDER [buʃaʀde]. Y. *tr.* (1866: de *boucharde).* Travailler avec la boucharde.

BOUCHE [buʃ]. n. *f. (fin* XIIe ; du lat. *bucca* « *joue* », puis « bouche » (pour os, *oris*). V. Buccal, oral, **stomat[o]-).** ♦ 1° Cavité située à la partie inférieure du visage de l'homme, bordée par les lèvres, communiquant avec l'appareil digestif et avec les voies respiratoires. V. Bec, gueule *(fam.). Ouvrir, fermer la bouche. Les coins de la bouche.* V. Commissure. *Respirer par la bouche. S'embrasser sur la bouche, à pleine bouche, à bouche que* "*eux-tu. Le bouche à bouche.* V. **Bouche-à-bouche.** ◇ *Spécialt.* Les lèvres et leur expression. *Une belle bouche. Bouche lippue. Bouche dédaigneuse. Faire la petite bouche,* le dédaigneux. *La bouche en cœur,* en minaudant. Fam. *Bouche en cul de poule. Rester bouche bée.* V. Bée. ◇ (LA BOUCHE, siège du goût) *Laisser fondre dans la bouche sans avaler. Avoir la bouche pleine. Garder qqch. pour la bonne bouche* : la manger en dernier pour en conserver le goût agréable ; *fig.* Garder pour la fin. *Avoir l'eau à la bouche :* sécréter de la salive devant un mets appétissant; *fig.* Être mis en appétit, désirer. *Avoir la bouche pâteuse, sèche.* — *S'enlever les* morceaux *de la bouche* : se priver de nourriture, du nécessaire au profit de qqn. *Enlever le pain de la bouche à qqn.* — *Dépense de bouche* : de **nourriture.** *Munitions, provisions de bouche.* ◇ *Par* ext. Personne qui mange. *Une fine bouche, un gourmet. Une bouche à nourrir, une bouche inutile,* une personne que l'on doit nourrir et qui ne rapporte rien (dans une famille, une collectivité). ◇ (LA BOUCHE, organe de la parole) V. Oral. *Ouvrir la bouche.* V. Parler. *Il n'a pas ouvert la bouche de la soirée. Avoir l'injure à la bouche,* dire des injures. *Avoir toujours un mot à la bouche :* le répéter constamment, parler toujours du même sujet. *L'argent, tu n'as que ce mot à la bouche!* — *Parler par la bouche de qqn,* lui faire dire qqch. *De bouche à oreille. Fermer* ta *bouche* : tais-toi. V. Gueule. *Il faut lui fermer la bouche,* l'empêcher de révéler ce qu'on veut garder secret. *Bouche cousue!* gardez le secret. ♦ 2° Se dit de la cavité buccale de certains animaux. *Les bêtes de somme, de trait, certains poissons, les grenouilles ont une bouche.* ♦ 3° *Par anal.* L'ouverture, l'entrée de qqch. V. Orifice. *La bouche d'un volcan. La bouche d'un four. Bouche de métro.* « *Les bouches du métro refoulaient jusque sur le trottoir le flot des voyageurs* » (MART. du G.). *La bouche d'un tuyau. Mettre des tuyaux bouche à bouche.* V. Aboucher. *Une bouche d'eau, d'arrosage. Bouche d'égout. Bouche d'incendie. Bouche de chaleur d'un calorifère.* — *Bouche à feu* : arme non portative. V. Canon. mortier, obusier. — *Bouche d'un* fleuve. V. Embouchure. *Les bouches du Rhône, du Canas.*

BOUCHÉ. ÉE [buʃe]. *adj.* (XVIe ; V. Boucher). ♦ 1° V. Fermé, obstrué. *Un trou mal bouché. Un chemin bouché* encombré. Un *temps bouché.* V. Bas, brumeux, couvert. *Avoir le nez bouché* (par des mucosités). Une *bouteille bouchée* Par ext. *Du vin, du cidre bouché (opposé à : au tonneau)* ♦ 2° *Fig.* (1690). *Un esprit bouché.* V. Borné, obtus. *Être bouché.* V. Imbécile, sot. *Bouché à l'émeri.* ◈ ANT. *Clair* dégagé, ouvert.

BOUCHE-À-BOUCHE [buʃabuʃ]. n. m. *invar.* (1964; de *bouche).* Procédé de respiration artificielle des cas d'urgence par lequel une personne insuffle avec sa bouche de l'air dans la bouche de l'asphyxié. *Pratiquer, faire le bouche-à-bouche* à un noyé. — On écrit aussi *Bouche à bouche.*

BOUCHÉE [buʃe]. n. *f.* (fin XIIe ; de *bouche).* ♦ 1° Morceau, quantité d'aliment qu'on met dans la bouche en une seule fois. Une *bouchée de pain: fig. Pour une bouchée de pain :* pour presque rien. — Fig. *Dès la dernière bouchée* aussitôt après le repas. Ne *faire qu'une bouchée d'un mets le manger gloutonnement.* — *Ne faire qu'une bouchée d'un adversaire* : en triompher aisément. — Mettre *les bouchées doubles :* aller plus vite (dans un travail, etc.). ♦ 2° (1810) Cuis. BOUCHÉES À LA REINE, croûte feuilletée garnie de viande blanches en sauce. V. Vol-au-vent. ◇ *Bouchée de chocolat* et absolt. *Bouchée,* morceau de chocolat fin fourré. ◈ HOM Boucher.

1. **BOUCHER** [buʃe]. Y. *tr.* (1272; a. fr. *bousche* « touffe de paille » *(pour* fermer); lat. pop. *°bosca, même* rac. que *bois).* Fermer (une ouverture). V. Clore, fermer, obturer *Boucher une bouteille (V.* Bouchon). *Boucher les trous d'un mur. Boucher hermétiquement un vase, un récipient.* V. **Luter**

ucher une voie d'eau. V. Aveugler, colmater, étancher, **mponner.** — Se *boucher* le *nez* (en le pinçant), pour ne pas ntir une odeur. — Fig. Se *boucher les yeux :* refuser de voir. *boucher les oreilles :* refuser d'entendre. ◇ Par ext. *Bouer* un passage. V. Obstruer. *Boucher une porte, une fenêtre.* Barrer, condamner (une ouverture), murer. Ce mur *bouche vue.* V. Intercepter, offusquer. — Fig. et fam. *En boucher coin* (à qqn). V. Clouer (le bec), épater, étonner, réduire u silence). ◇ SE BOUCHER. v. pron. Une *conduire d'eau qui bouche.* V. Engorger (s'). ◈ ANT. Déboucher. ouvrir.

2. BOUCHER [buʃe]. *n. m.* (fin XIIe ; « celui qui vend de viande de bouc »). ♦ **1°** Sens *large.* Celui qui tue ou fait er les bœufs, les moutons et en vend la chair crue. V. Che**llard.** ♦ **2°** (1616, adj.). *Fig. Se* dit d'un homme cruel et nguinaire. *C'est* un *vrai boucher, en* parlant d'un chirurien maladroit, d'un général peu économe de la vie de ses ommes (V. Bourreau). ♦ **3°** *Spécialt.* Marchand de viande : boeuf, de mouton et de porc. V. **Etalier.** *Aller chez le oucher. Garçon boucher.* — Par *ext. Boucher hippophagique,* ui ne vend que du cheval. ◈ HOM. **Bouchée,** boucher (1).

BOUCHÈRE [buʃɛʀ]. *n. f. (Bouchiere,* fin XIIe ; de *boul*er 2). ♦ **1°** Femme de boucher. ♦ **2°** Femme qui tient une *oucherie.*

BOUCHERIE [buʃʀi]. *n. f.* (1190; de *boucher* 2). ♦ **1°** Vx. ieu où l'on abat les bêtes destinées à l'alimentation. V. battoir. — Mod. *Animaux de boucherie, élevés pour leur* nair (bœufs, moutons, porcs). *Débif des animaux de bou*m+. V. Quartier; abats, issues. ♦ **2°** (1512). *Fig.* V. Tuerie; *mage, massacre. Conduire, envoyer des soldats à la bou*m+ IV. Guerre), « Un *officier prénqrant les Français à la oucherie, pour dire la guerre !* » (PROUST). ♦ **3°** Commerce e la viande crue de bœuf, de mouton, de porc, de cheval *oucherie chevaline). Viande de boucherie.* — Boutique du oucher. *Boucherie de 1re catégorie. Boucherie-charcuterie. tal d'une boucherie.*

BOUCHE-TROU [buʃtʀu]. n. *m.* (1781; peint., 1765; de *oucher* 1). Se dit d'une personne, d'un objet n'ayant pas 'autre utilité que de combler une place vide. Cet *acteur 'est qu'un bouche-trou* (V. Utilité). *Des bouche-trous.*

BOUCHOLEUR. V. BOUCHOTEUR.

BOUCHON [buʃɔ̃]. n. *m.* (fin XIIIe, « buisson » ; a. fr. *ousche* « touffe de feuillage pour boucher »).

I. ♦ **1°** Poignée de "aille ou de foin tortillé. *Frotter un heval* avec *un-bouchon:* V. Bouchonner. — Par anal. *Mettre u linge* en *bouchon.* V. Tapon. ♦ **2°** *Fig.* (XVIIe ; de *bouhonner*). Terme familier de tendresse. « Que je *t'aime, mon etit bouchon!* » (MOL.). ♦ **3°** *Spécialt.* (1598). *Vx.* Petit bouquet de paille, rameau de feuillage qui servait d'enseigne un cabaret. Ce cabaret lui-même. V. Estaminet. « *Le couple e donnait rendez-vous dans un bouchon de l'avenue* » (CARCO).

II. (1388, « bouchon (1) fermant un tonneau »). ♦ **1°** Pièce rdinairement cylindrique entrant dans le goulot des boueilles, des carafes, des flacons, et qui sert à les boucher. *Ôter, emettre le bouchon.* V. Déboucher. reboucher. *Bouchon de aoutchouc, de verre. Bouchon à l'émeri. Bouchon de liège. bouchon de champagne, à tête renflée, retenu* par une armature (muselet). « *Plus léger qu'un bouchon, j'ai dansé sur les lots* » (RIMBAUD). *Capsule d'un bouchon. Vin qui sent le ouchon.* ◇ Petite pièce cylindrique qui se visse à l'ouverture d'un bidon, d'un tube, d'une fiole pour les fermer. — Techn. *Bouchon fusible d'une chaudière.* V. Rondelle (de ûreté). — *Bouchon allumeur d'une grenade* : dispositif permettant d'enflammer la poudre de la grenade. ♦ **2°** (1844). Ancien jeu. Fam. *C'est* plus *fort que de jouer au bouchon! 'est* un peu fort, c'est extraordinaire. ♦ **3°** *Pêche.* Flotteur i' une ligne de pêcheur qui permet de surveiller le fil. ♦ **4°** *Par ext.* Ce qui bouche accidentellement un conduit, un passage. *Bouchon de circulation,* encombrement de voitures qui arrête la circulation.

BOUCHONNEMENT [buʃɔnmɑ̃]. *n. m.* (1852; de *bouchonner*). Action de bouchonner. *Le bouchonnement d'un cheval.* V. Pansage; friction. On dit aussi BOUCHONNAGE buʃɔnaʒ].

BOUCHONNER [buʃɔne]. *v. tr.* (1551; de *bouchon).* ♦ **1°** *Vieilli.* Mettre en bouchon, en tampon. V. Chiffonner. ♦ **2°** Frotter vigoureusement. « *Il sortit* son *mouchoir, et se bouchonna le visage, la nuque* » (MART. du G.). -Bouchonner *un cheval* : frotter le poil de l'animal avec un bouchon de paille ou de foin pour sécher la sueur ou activer la circulation. V. Frictionner. ♦ 3" *Fig. et fam.* Couvrir de caresses, être aux petits soins avec (qqn). V. Cajoler, caresser. « Une *Femme dévouée qui leur fait tiédir leur flanelle, les bouchonne et les dorlote* » (DUHAM.). ♦ **4°** (1964). Former un bouchon, un attroupement. « *À 14 h 30, 25 000 personnes bouchonnent aux portes* » (*Paris-Match,* 17-10-1964).

BOUCHONNIER [buʃɔnje]. *n. m.* (1783; de *bouchon).* Celui qui fabrique, qui vend des bouchons de liège.

BOUCHOT [buʃo]. n. m. (1681; mot poitevin, lat. pop. **buccale).* *Clôture en* bois sur les bords de la mer, servant à la culture des mouler et autres coquillages. V. **Moulière,** parc (à moules). *Moules de bouchot.*

BOUCHOTEUR ou **BOUCHOLEUR** [buʃɔtœʀ ; buʃɔlan]. *n. m.* (1868; de *bouchot).* Celui qui s occupe de la reproduction des moules (mytiliculteur).

BOUCLAGE [buklaʒ]. *n.* m. (1882; de *boucler). Fam.* Mise *sous clés. ◇ Techn. et Milit.* Opération par laquelle on boucle. ◇ *Cybern.* Réaction de la sortie sur l'entrée d'un système. V. Feedback. rétroaction.

BOUCLE [bukl(ə)]. *n. f.* (XIIIe ; « bosse de bouclier », fin XIIe ; du lat. *buccula* « petite joue »). ♦ **1°** Sorte d'anneau, de rectangle métallique garni -d'une ou plusieurs pointes montées sur un axe (V. Ardillon) et qui sert à tendre une courroie, une ceinture. *Boucle de ceinture, de bretelle, de soulier; boucle d'un harnais, d'une sangle.* ♦ **2°** Se dit d'objets en forme d'anneau. *Boucle d'oreille.* V. Oreille. — *Zootechn.* Anneau que l'on met aux juments pour les empêcher d'être saillies. — Mar. *Boucle de pont* : anneau fixé au pont d'un navire et qui reçoit les cordages, les amarres. — *Boucle de quai* : grand anneau scellé, qui reçoit les amarres. ♦ **3°** *Par anal.* Ce qui s'enroule en forme d'anneau, ligne courbe qui se recoupe. ◇ Partie arrondie et allongée de lettres manuscrites. *La boucle du 1, du j.* ◇ (XVIIe) *Boucle de cheveux.* V. Accroche-cœur, anglaise(s), bouclette, frisette, frison. *Conserver une boucle dans un médaillon.* ◇ *Boucle* d'un *lacer de soulier.* V. Rosette. Cout., Brod. *Boucle de fil, de laine.* ◇ Courbe très accentuée d'un fleuve. *Les boucles de la Seine.* ◇ Cercle vertical décrit par un avion (V. Looping). *Boucler la boucle,* faire un cercle complet. ♦ **4°** Circuit complet, avec retour à l'état initial. V. Cycle; rétroaction.

BOUCLER [bukle]. V. (1539; de *boucle).*

I. V. *tr.* ♦ **1°** Attacher, serrer au moyen d'une boucle. V. Attacher. *Boucler sa ceinture.* — Par ext. *Boucler sa valise, sa malle :* les fermer, et *fig.* S'apprêter à partir. ♦ **2°** *Pop.* V. Fermer. *Il est l'heure de boucler le magasin. -La boucler :* se taire (Cf. Fermer sa gueule). ◇ *Fig et fam. V.* Enfermer; emprisonner. *Boucler un prisonnier.* Par *ext. Elle s'es2 bouclée dans* sa *chambre.* ♦ **3°** Mettre une boucle* à (une jument). ♦ **4°** Donner la forme d'une boucle. *Boucler ses cheveux.* V. Friser, onduler. « *Elle avait une forêt de grands cheveux noirs, naturellement bouclés* » (ROUSS.). ◇ Fermer une boucle que l'on décrit. *Boucler la boucle. Boucler un circuit.* « *Par un vaste détour, bouclant la ferre entière* » *(GIDE).* Fig. *Boucler son budget,* le mettre en équilibre, joindre les deux bouts. ♦ **5°** *Milit.* Entourer complètement par des troupes. « *Deux mois après, le village sera encore bouclé* » (*Paris-Match,* 30-12-1967). ♦ **5°** Cybern. *Système bouclé, ayant une* boucle (**4°**).

II. *V. intr.* Avoir, prendre la forme de boucles. Ses *cheveux bouclent naturellement.*

◈ ANT. *Déboucler.*

BOUCLETTE [buklɛt]. n. *f.* (XIIe ; de *boucle).* Petite boucle. — Adj. *Laine bouclette.* laine à tricoter qui forme de petites boucles, des inégalités.

BOUCLIER [buklije]. n. *m.* (*Bucler,* 1080; ellipse d'écu *bocler* « *écu à* bosse ». V. Boucle). ♦ **1°** *Ancienn.* Arme défensive, épaisse plaque portée au-bras gauche par les gens de guerre pour se protéger. V. Ecu, pavois, **pelte, targe.** *Bouclier de cuir, de bronze.* « *Le bateau s'avance derrière ses voiles comme un guerrier antique derrière son bouclier* » (RENARD). *-Levée de boucliers* : démonstration par laquelle les soldats romains exprimaient leur résistance aux volontés de leur général; fg. Démonstration d'opposition. ♦ **2°** *Fig. et liffér.* V. Défense, protection, rempart. sauvegarde. «Prenez *le bouclier de la foi* » (BIBLE). *Se faire un bouclier de sa pudeur.* ♦ **3°** Par anal. d'usage. *Artill.* Plaque de blindage d'un canon. — *Mines.* Appareil servant à étayer les terrains tendres pendant une excavation. *Bouclier métallique,* à cloisons étanches pour le creusement des tunnels. — *Bouclier thermique,* blindage* qui entoure un réacteur nucléaire; dispositif destiné à protéger une partie d'un engin spatial contre l'échauffement cinétique. ◇ *Zool.* Carapace des crustacés. ♦ **4°** Par anal. de forme. *Zool.* Élytre convexe de certains insectes. ◇ *Géol.* Plate-forme étendue de roches primitives. *Le bouclier canadien.*

BOUDDHA [buda]. n. m. (1867; mot sanscrit, « éveillé, illuminé »). Dans la religion bouddhiste, titre donné à celui qui est parvenu à la sagesse et à la connaissance parfaites. — *Par ext.* Représentation peinte ou sculptée d'un bouddha. *Des bouddhas en bronze, en jade.*

BOUDDHIQUE [budik]. *adj.* (1842; de *Bouddha).* Relatif au bouddhisme. *Art bouddhique, gréco*-bouddhique.*

BOUDDHISME [budism(ə)]. *n. m.* (1830; *budsdoisme,* 1780; de *Bouddha, surnom* de *Çakya-Mouni* « éveillé, illuminé »). Doctrine religieuse fondée dans l'Inde et oui est une réformation du brahmanisme.

BOUDDHISTE [budist(ə)]. *n. et adj.* (1842; de *Bouddha.* V. Bouddhisme). Adepte du bouddhisme. *Prêtre bouddhiste.* V. Bonze.

BOUDER [bude]. V. (XIVe ; o. i., d'un rad. expressif).

♦ 1° *V. intr.* Montrer du mécontentement par une attitude renfrognée, maussade que l'on entretient à dessein. V. **Fâcher (être fâché), rechigner; tête** (faire la tête, la moue). « *L'enfant s'irrite d'être en colère et se console en jurant de ne pas se consoler, ce qui est bouder* » (ALAIN). — *Bouder contre son ventre,* refuser de manger par coke. ♦ 2° *V. tr.* Montrer du mécontentement à (qqn) par une attitude maussade ou indifférente. « *Je confirme, par principe, à le bouder, à lui* marquer *de la* rancune » (DUHAM.). — Pronom. *Deux amoureux qui* se *boudent.* ◇ Par ext. *Fam.* Ne plus rechercher (qqch.). *Bouder les distractions.* « *Les Français boudent les aliments surgelés* » *(L'Express,* 8-5-1973). *Bouder un lieu trop fréquenté.*

BOUDERIE [budʀi]. *n. f. (1690;* de *bouder).* Action de bouder; état de celui qui boude. V. Fâcherie, humeur. « *Toi, tu sais supporter les longues bouderies, Les regards durs et les silences obstinés* » (GÉRALDY). *Par* ext. Le fait de ne plus rechercher qqch. « *Les appartements sont proposés à des prix qui provoquent la 'bouderie' des acheteurs éventuels* » *(L'Express,* 24-4-1966).

BOUDEUR, EUSE [budœʀ, øz]. *adj.* et *n.* (1680; de *bouder).* ♦ 1° Qui boude fréquemment, habituellement. *Un enfant boudeur. V. Grognon,* **maussade.** — **Qui marque la** bouderie. *Air, visage boudeur. Mine boudeuse.* ♦ 2° BOUDEUSE. n. *f.* Siège double où deux personnes peuvent s'asseoir en se tournant le dos.

BOUDIN [budɛ̃]. *n. m.* (1268; o. i.; Cf. a. fr. Boudine. V. **Bedaine**). ♦ 1° Charcuterie, boyau rempli de sang et de graisse de porc assaisonnés. *Boudin grillé.* — Par ext. *Boudin blanc* : charcuterie de forme semblable faite avec du lait et des viandes blanches. *0 Eau de boudin : eau* dans laquelle on lave les tripes avant de faire du boudin. Fig. *S'en aller en eau de boudin,* se dit d'une affaire bien commencée et qui se réduit à néant. « J'espère que *toute cette affaire va s'en aller en eau de boudin, être étouffée après quelques avertissements* » *(GIDE).* ♦ *2" Par anal. de forme.* Gros doigt rond. ◇ Longue boucle de cheveux roulée en spirale. *Perruque à boudins.* ◇ Techn. *Ressort à boudin,* en spirale. — Fusée cylindrique avec laquelle on met le feu à une mine. V. Saucisson. — Saillie interne de la jante d'une roue qui en assure le maintien sur un rail. — *Archit.* Grosse moulure en cordon. V. Tore. — *Mar.* Bourrelet qui entoure une embarcation et la protège contre les chocs. ♦ 3° *Fam.* (v. 1966). Fille mal faite, petite, grosse et informe. 0 Région. (Nord, Belgique). Traversin.

BOUDINAGE [budinaʒ]. *n. m.* (1842; de *boudiner). Techn.* Torsion légère du fil de lin. Façonnage à la boudineuse.

BOUDINÉ, ÉE [budine]. *adj.* (v. 1750: de *boudin).* ♦ 1° Serré dans un vêtement étriqué. *Boudiné 'dans une veste trop étroite.* ♦ 2° En forme de boudin. *Doigts boudinés.*

BOUDINER [budine]. *v. tr.* (déb. *XIX^e^;* de *boudiné).* ♦ 1° *Techn.* Tordre des écheveaux de fil de soie. — Tordre un fil métallique en spirale. ♦ 2° *Fam.* V. *Serrer. Se boudiner dans* un *corset.* V. **Boudiné.**

BOUDINEUSE [budinøz]. *n. f. (XX^e^";* de *boudiner). Techn.* Machine servant à mouler des matières malléables.

BOUDOIR [budwaʀ]. *n. m.* (1740; de *bouder* « pièce où l'on peut se retirer [pour bouder] »). ♦ 1° Petit salon élégant de dame. « *Ils s'étaient retirés tous les deux dans un petit boudoir japonais* » (MAUPASS.). ♦ 2° (XX^e^). Biscuit oblong recouvert de sucre cristallisé.

BOUE [bu]. n. *f. (Boe,* fin XII^e^; gaul. *°bawa). ♦* 1° Terre, poussière détrempée dans les rues, les chemins. V. **Bourbe,** fange, gadoue. *Patauger dans la boue. S'enliser dans la boue d'une ornière. Couvert de taches de boue.* V. **Crotté.** *La boue des souliers.* ◇ Fig. *Traîner* (qqn) *dans la boue, couvrir de boue,* l'accabler de propos infamants. V. Calomnier. « Une âme *de boue* » (ST-SIM.), vile, corrompue. ♦ 2° Terre détrempée. V. **Limon, vase.** *Débarrasser un canal de la boue :* le curer, le draguer. *Hutte de boue séchée.* V. **Pisé.** ◇ Géol. *(Plur.).* Vases argileuses qui se déposent au fond des mers. V. **Sédiment.** *Boues pélagiques.* — *Boue minérale* : limon imprégné d'éléments minéraux. *Prendre des bains de boue.* ♦ 3° Dépôt. *La boue d'un encrier.* — Amas de déchets des eaux polluées. *Boues industrielles, d'épuration. Les « boues rouges » de la Méditerranée.* ◇ HOM. *Bout.*

BOUÉE [bwe]. *n. f. (Boue,* fin XIV^e^; germ. *°bauk-* « signal »). Corps flottant qui signale l'emplacement d'un mouillage, d'un écueil, d'un obstacle ou qui délimite une passe, un chenal. V. **Balise, flotteur.** *Bouée lumineuse.* V. **Photophore.** *Bouée de corps-mort. Bouée soutenant* un *câble.* V. **Flotte.** *Bouée-culotte,* servant au sauvetage du personnel de navires échoués. *Bouée de* sauvetage : plateau ou anneau d'une matière insubmersible; bouée spéciale pendue à l'arrière de navire. « *Il se cramponnait à cette idée comme un naufragé à une bouée* » *(MAC* ORLAN). *Bouée sonore (à cloche, à sifflet). 0 Bouée-laboratoire,* submersible contenant des hommes et des appareils pour la recherche océanographique.

BOUEUR [bwœʀ *(vx);* déb. XIX^e^ bwø] **ou BOUEUX** [bwø]. *n. m.* (1563,-XX^e^; de *boue).* Employé chargé d'enlever les ordures ménagères et les boucs des voies publiques. V. Éboueur.

BOUEUX, EUSE [bwø, øz]. *adj. (fin* XII^e^; de *boue).* ♦ 1° Plein de boue. V. Bourbeux, fangeux. *Chemin boueux. Eau boueuse. Le Chéliff « s'est creusé dans la marne molle un lit boueux qui ressemble à une tranchée »* (FROMENTIN). ♦ 2° Qui a la consistance, l'aspect de la boue. *Café boueux.* — Typogr. *Impression boueuse :* dont l'encre bave. ◇ HOM. V. **Boueur.**

BOUFFANT, ANTE [bufã, ãt]. *adj. (fin* XV^e^; de *bouffer).* **Qui bouffe. V. Froncé. gonflé. Un** *pantalon arabe bouffant. Manches bouffantes.* V. **Ballon.** Subst. *Le bouffant d'une manche.* ◇ ANT. *Collant, plat.*

BOUFFARDE [bufaʀd(ə)]. n. *f.* (1821; de *bouffée). Fam.* Grosse pipe à tuyau court. V. Brûle-gueule. *Par ext.* Toute pipe.

1. **BOUFFE** [buf]. *adj.* (1835; de scène *buffe,* 1791; it. *opera buffa,* de *buffo* « plaisant ». V. Bouffon). Qui appartient au genre lyrique léger. *Opéra bouffe.* V. Opérette. *Un rôle de la musique bouffe. Les Bouffes* : à l'origine, théâtre italien. ◇ ANT. *Sérieux.*

2. BOUFFE [buf]. n. *f.* (mil. XX^e^; de *bouffer** [2°]). ♦ 1° *Fam.* Le fait de bouffer, de manger. *Il ne pense qu'à la bouffe. C'est l'heure de la bouffe.* ♦ 2° *Fam.* Aliments qu'on *sert aux* repas. *Préparer la bouffe.* V. **Repas.** *Il aime la bonne bouffe.* V. **Cuisine; bouffetance, tambouille.** 0 Aliments **en général. V. Nourriture; becquetance.** *Acheter la bouffe.* « *Cinquante kilos de bouffe! dit Henri. Nadine ravitaille sa famille* » (BEAUVOIR).

BOUFFÉE [bufe]. *n. f.* (XII^e^; de *bouffer).* ♦ 1° **Souffle** qui sort par intermittence de la bouche. V. **Exhalaison.** *Bouffées de vin, d'ail. Tirer des bouffées de sa pipe.* ♦ 2° *Par* exf. Souffle d'air qui arrive par intermittence. Une *bouffée d'air, de froid, de parfum.* Méd. *Bouffée de chaleur* : sensation de chaleur qui monte brusquement à la face. — Mar. *Bouffée de vent :* souffle de vent. ♦ 3° *Fig.* Manifestation, mouvement subit, passager. V. Accès, explosion. *Des bouffées d'orgueil. — Par bouffées :* par intervalles (V. A-coup). ◇ HOM. *Bouffer.*

BOUFFER [bufe]. Y. (XV'; « souffler en gonflant ses *joues* », XII^e^; « *gonfler* », XV^e^; onomat.). ♦ 1° *V. intr. Se* maintenir de soi-même gonflé, en parlant d'une matière légère, non rigide. *Des cheveux qui bouffent.* « *Leurs longues jupes, bouffant autour d'elles, semblaient des flots d'où leur taille émergeait* » (FLAUB.). ♦ 2° (XVI~, les joues du mangeur étant gonflées). *Fam.* Manger gloutonnement. V. **Bâfrer.** *Il* ne *mangepas, il bouffe. — Fam.* Manger. V. Manger; **becqueter, boulotter, briffer.** Intrans. « **On** *bouffe toujours mal chez Julia* » (QUENEAU). — Trans. On n'a *rien à bouffer. Bouffer des briques*.* — Fig. *Avoir envie de bouffer qqn,* être furieux contre lui. *Bouffer du curé, du bicot, du bolcho :* être très hostile au clergé, aux Nord-Africains, aux communistes. Se *bouffer le nez* : se disputer. 0 Par ext. *V. tr. Consommer. Une voiture qui bouffe de l'huile. Bouffer du kilomètre,* rouler beaucoup en voiture. ◇ ANT. Aplatir *(s'), jeûner.* — HOM. *Bouffée.*

BOUFFETANCE [buftãs]. n. *f.* (mil. XX^e^; de *bouffer** [2°]). V. Bouffe (2°), becquetance.

BOUFFETTE [bufɛt]. n. *f.* (1409; de *bouffer). Ancienn.* Petit nœud bouffant de ruban, employé comme ornement dans l'habillement, les tentures, le harnachement des chevaux. V. Chou, coque.

BOUFFEUR, EUSE [bufœʀ, øz]. n. (av. 1934; de *bouffer** [2°]). *Pop.* Personne qui bouffe*. V. **Mangeur. C'est un** *bouffeur de pain.* ◇ Fig. *Un bouffeur de kilomètres. Un bouffeur de curé.*

BOUFFI, IE [bufi]. *adj.* (1546; de *bouffir).* ♦ 1° **Gonflé,** enflé de manière disgracieuse. V. Boursouflé, gonflé, gras, gros, joufflu, mafflu, soufflé, vultueux. *Je le trouve un peu bouffi.* Loc. fam. *Tu l'as dif, bouffi!, tu as* raison. *Chair bouffie. Visage bouffi. Des* yeux *bouffis :* dont les paupières sont bouffies. — *Hareng bouffi,* et subst. *Un bouffi,* hareng saur légèrement fumé. V. **Bouffir.** — Fig. « *Style à la fois plat et bouffi* » (HUGO). ♦ 2° Fig. *Bouffi de* (qqch.). V. **Gonflé, plein, rempli.** « *Je ne suis qu'un néant bouffi de vanité* » (CORN.). ◇ ANT. *Creux,* maigre.

BOUFFIR [bufiʀ]. Y. *tr.* et *intr.* (XIII^e^; var. de *bouffer).* Produire ou présenter une enflure morbide, disgracieuse. V. **Boursoufler. enfler. gonfler.** *La maladie avait bouffi son visage. Son corps bouffit de plus en plus. 0* (XVI^e^). *Pêche.* Faire gonfler et fumer des harengs salés à la chaleur (V. **Bouffissage**). ◇ ANT. *Émacier, maigrir.*

BOUFFISSAGE [bufisaʒ]. *n. m.* (1873; de *bouffir*). Pêche.* Préparation des harengs bouffis.

BOUFFISSURE [bufisyʀ]. n. *f.* (1582; de *bouffir).* **Enflure** morbide et disgracieuse des chairs. V. Boursouflure, gonflement. *La bouffissure d'un visage.* « *Ses yeux, déjà petits, semblaient remonter vers les tempes par la bouffissure de ses*

ettes » (FLAUB.). — Fig. *La bouffissure du style.* ◈ Décharnement.

UFFON [bufɔ̃]. n. m. (1530; it. *buffone*, de *buffa* isanterie »). ♦ 1° *Ancienn.* Personnage de théâtre le rôle est de faire rire. V. Comique; baladin, bateleur, , histrion, paillasse, pitre, polichinelle. ♦ 2° *Bouffon ur :* personnage qui était chargé de divertir un grand ɛs plaisanteries. V. Fou. *La marotte, les grelots d'un n.* ♦ 3° Celui qui amuse, fait rire par ses facéties. **rceur,** plaisantin. *Être le bouffon de qqn,* un objet conti- le moquerie (Cf. Tête de Turc). ♦ 4° *Adj.* Qui marque ntaisie peu délicate. V. Burlesque, cocasse, drôle, **gro-**. *Un comique bouffon. Par ext.* Qui prête au gros rire. **omique,** ridicule. *Histoire, scène bouffonne.* « *De toutes toses sérieuses, le mariage étant la plus bouffonne* » MARCH.). ◈ ANT. *Robot-joie. Grave, sérieux.*

UFFONNEMENT [bufɔnmɑ̃]. *adv.* (*fin* XIXe ; de a, adj.). D'une manière bouffonne.

UFFONNER [bufɔne]. Y. *intr.* (1549; de *bouffon*). ı *littér.* Faire ou dire des bouffonneries. V. Plaisanter.

UFFONNERIE [bufɔnʀi]. *n. f.* (1539; de *bouffon*). Caractère de ce qui est bouffon. V. Drôlerie. ♦ 2° Action role bouffonne. V. Farce. ◈ ANT. Gravité.

UGAINVILLÉE [bugɛ̃vile] *n. f.* ou **BOUGAINVIL-** [bugɛ̃vilje]. *n. m.* (1806, -XXe ; de *Bougainville,* naviga- français). Arbrisseau sarmenteux grimpant *(Nyctagis)* à feuilles persistantes, à fleurs entourées de trois ées violettes ou roses.

UGE [buʒ]. *n.* m. *(Bolge,* XIIe ; lat. *bulga,* d'o. gaul.). *Techn.* Partie renflée ou incurvée d'un objet. V. **Bom-** nt. convexité, renflement. *Bouge d'un moyeu de roue. e d'une assiette,* séparant le fond du bord. ◇ *Mar.* exité latérale des baux et des ponts d'un navire. V. **ire.**

(XIIIe ; « pièce servant de débarras »). ♦ 1° (XVIIIe). ment étroit, obscur, malpropre, misérable. V. Galetas, . *Habiter un bouge.* ♦ 2° Café, cabaret mal famé, mal enté. *Les bouges des grands ports.*

UGEOIR [buʒwaʀ]. n. m. (1514 ; de *bougie).* Chandelier ont le pied, élargi en plateau pour recevoir la cire, est d'un *anneau. Bobèche de bougeoir.*

UGEOTTE [buʒɔt]. n. *f.* (1859; de *bouger). Fam.* e de bouger; envie, habitude de se déplacer, de voyager. *la bougeotte.*

UGER [buʒe]. v. : je *bouge, nous bougeons; je bougeais; ugeai, nous bougeâmes: que je bouge, que je bougeasse* .); *bougeant* (1175; lat. pop. **bullicare* « bouillonner », *llire*).

V. intr. ♦ 1° Faire un mouvement. V. Remuer. *Le é ne bouge plus. Devant lui, personne n'ose bouger.* V. cher, ciller. Vous *avez bougé, la photo est ratée.* ♦ hanger de place (surtout négatif). V. Déplacer (se), **mou-** *(se),* partir. *Je ne bouge pas de chez moi aujourd'hui. Fam.* Charger, s'altérer (surtout négatif). Un *tissu d teint et irrétrécissable qui ne bouge pas. Les prix n'ont ougé.* ♦ 4° *Polit.* Agir pour protester. V. Soulever (se). *euple commence à bouger.* « *Ce Paris odieux bouge et e* » (HUGO). — Passer à l'action, prendre des mesures. *Amérique latine bouge* » *(Le Monde,* 31-12-1964).

V. tr. *Fam.* Remuer, déplacer. *Bouger un meuble. bouger le petit doigt.* Pronom. « *Voyons, Léontine, e-toi, tu t'ankyloses* » (PROUST).

ANT. Arrêter (*s'*), rester, *stagner.*

UGIE [buʒi]. *n. f.* (1300, « cire pour chandelles », rtée de *Bougie,* ville d'Algérie). ♦ 1° Appareil d'éclai- formé d'une mèche tressée enveloppée de cire ou de ine. V. Chandelle. S'éclairer *à* la *bougie. Bougie d'autel.* Cierge. *Flamme de bougie.* ♦ 2° Par anal. de forme. . Tige cylindrique mince, flexible ou rigide que l'on ıduit dans un canal pour l'explorer ou le dilater. V. le. ◇ Filtre cylindrique en porcelaine. ♦ 3° *Phys.* enne unité de luminescence. — Comm. *Lampe de bougies.* ♦ 4° Auto. (1888). Appareil d'allumage des urs à explosion. *L'étincelle qui jaillit de la bougie met le u mélange gazeux. Bougie encrassée. Changer les bougies e voiture.* ♦ 5° (1890). *Pop.* Figure. *Faire une drôle de ie.*

OUGNA ou **BOUGNAT** [buɲa]. *n. m.* (1889; aphérèse *harbougna* (charbonnier), imitation plaisante du parler Auvergnats). *Pop.* Marchand de charbon. *Les bougnats iens faisaient parfois café.*

DUGNOUL, BOUGNOULE ou **BOUNIOUL** [buɲul]. . (1890; de l'ouolof *bougnoul* « noir »). ♦ 1° *Fam. Nom* ne par des Blancs du Sénégal aux Noirs autochtones. » (XXe). *Péj.* Appellation injurieuse donnée par les Euro- ıs d'Afrique du Nord aux Nord-Africains. V. Bicot. n. « *La révolution de ces désespérés qui ont pris les arme; n'être plus jamais les rotons et les bougnoules de personne* » URIAC).

BOUGON, ONNE [bugɔ̃, an]. *adj.* et *n.* (1818; de *bougonner). Fam.* Qui a l'habitude de bougonner. V. Grognon, ronchon. Un *enfant bougon.* Subst. *Quel vieux bougon!*

BOUGONNEMENT [bugɔnmɑ̃]. n. *m.* (XXe ; de *bougonner).* Action de bougonner.

BOUGONNER [bugɔne]. Y. *intr.* (1798; « faire qqch. avec maladresse », 1611; o. i.). *Fam.* Exprimer pour soi seul, souvent entre les dents, son mécontentement. V. Grommeler; *grogner, râler.* « *Passant ses journées à bougonner contre la politique* » (R. ROLLAND).

BOUGRAN [bugʀɑ̃]. *n. m.* (*Boquerant,* fin XIIe ; de *Boukhara,* ville d'Asie). Toile forte et gommée, employée dans les doublures de vêtements.

BOUGRE, ESSE [bugʀ(ə), ɛs]. n. *(Bogre* « Bulgare », 1172; bas lat. *Bulgarus).* ♦ 1° *Fam.* Drôle, gaillard. « *Trois bougres rigolent en sifflant du reggae* » (DUHAM.). ◇ *Par* ext. Individu. V. Type. « *Son impuissance à sauver tous les pauvres bougres qu'on lui amenait* » *(ZOLA). Un bon bougre,* un brave type. *Il est bon bougre,* indulgent, accommodant. ♦ 2° *Péj.* En appos. *Bougre d'idiot!* V. Espèce. Interj. *Bougre!* V. **Bigre.**

BOUGREMENT [bugʀəmɑ̃]. *adv.* (1858; de *bougre). Pop.* Beaucoup, très. V. Bigrement, drôlement. « *Les deux premiers* **morceaux** *d'*Ibéria *qui sont bougrement difficiles* » *(GIDE).*

BOUI-BOUI [bwibwi]. *n. m.* (*Bouig-bouig* « théâtre », 1847; de *bouis,* dial. « étable », de *bos* « bœuf »). *Fam.* Café-concert, café de dernier ordre. « Nous *allions écouter des* canzonette *dans un boui-boui des environs* » (BEAUVOIR). *Des bouis-bouis.*

BOUIF [bwif]. *n. m.* (1867; par aphérèse de *ribouis* « vieux soulier, savetier »). *Arg.* Cordonnier. « *Tout le monde l'aimait bien. le petit bouif du coin* » (FERNIOT).

BOUILLABAISISE [bujabɛs]. *n. f.* (*Bouille-à-baisse,* 1837; prov. *bouiabaisso,* p.-ê. altér. de *bouillepeis,* de *bouillir,* et *peis* « poisson »). Plat provençal de poissons à la tomate, fortement épicés, que l'on sert dans son bouillon avec des tranches de pain.

BOUILLANT. ANTE [bujɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1120; de *bouillir).* ♦ 1° Qui bout. *Eau, huile bouillante. Plonger dans l'eau bouillante.* V. Ébouillanter. Cuis. Mettre un *légume à l'eau bouillante.* ♦ 2° *Par exagér.* Très chaud. *Boire son café bouillant.* V. Brûlant. ♦ 3° *Fig.* Ardent, emporté. *Le bouillant Achille. Bouillant de colère. d'impatience; de jeunesse.* ◈ ANT. *Froid, glacé, calme, mou;* pondéré.

BOUILLE [buj]. *n. f.* (*Boille,* XVe ; p.-ê. lat. pop. **buttula,* de *buttis* « tonneau »). ♦ 1° Hotte pour la vendange. ♦ 2° (1890). *Fam.* V. **Figure,** tête. *Avoir une bonne bouille.*

BOUILLEUR [bujœʀ]. *n. m.* (1775; de *bouillir).* ♦ 1° Celui qui fait bouillir du vin pour obtenir de l'eau-de-vie. V. Distillateur. BOUILLEUR DE CRU : propriétaire qui distille chez lui ses récoltes de fruits pour sa consommation personnelle. ♦ 2° *Techn.* Cylindre de tôle en contact direct avec le feu, et qui est destiné à augmenter la surface de chauffe des chaudières à vapeur.

BOUILLI. IE [buji]. *udj.* et *n. m.* (1317; de *bouillir). Qu'on* a fait bouillir. *Eau bouillie. Lait bouilli.* — *Pommes de terre bouillies, à l'eau. Cuir bouilli,* cuir de vache endurci à force de bouillir. 0 N. *m.* Viande bouillie. V. Pot-au-feu. Manger *du bouilli.* ◈ HOM. *Bouillie.*

BOUILLIE [buji]. *n. f. (Boulie,* XIIe ; de *bouillir).* ♦ 1° Aliment plus ou moins épais fait de lait ou d'un autre liquide et de farine bouillis ensemble, destiné surtout aux bébés qui n'ont pas *encore* de dents. *Une assiettée de bouillie.* — Fig. *C'est de la bouillie pour les chats* : se dit d'un texte confus, incompréhensible. ♦ 2° EN BOUILLIE, écrasé jusqu'à présenter la consistance de la bouillie. *Des légumes trop cuits, en bouillie. Réduire une substance en bouillie.* Fam. *Mettre qqn en bouillie.* V. Écraser; écrabouiller, démolir. « *On l'a ramassé, la figure en bouillie* » (MART. du G.). ♦ 3° *Par* ext. Liquide pâteux. *Bouillie de chiffons pour la pâte à papier.* — *Bouillie bordelaise, bourguignonne* : liquide à base de sulfate de cuivre pour la protection de la vigne. ◈ HOM. Bouilli.

BOUILLIR [bujiʀ]. *v. intr. : je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent; je bouillais; je bouillis; je bouillirai; je bouillirais. Bous, bouillons, bouillez. Que je bouille, que nous bouillions; que je bouillisse* (inus.); *bouillant; bouilli* (*Bolir,* 1080; lat. *bullire* « former des bulles »). ♦ 1° Être en ébullition, s'agiter en formant des bulles sous l'action de la chaleur. *L'eau bout à 100 degrés. Faire bouillir du lait. Commencer à bouillir.* V. Frissonner *(cuis.).* ♦ 2° *Par* ext. Faire cuire dans un liquide qui bout. *Faire bouillir de la viande* (V. Bouilli, bouillon). 0 Stériliser ou nettoyer dans l'eau qui bout. *Faire bouillir une seringue, un biberon. Faire bouillir du linge.* — Par ext. *Du linge qui bout,* qui résiste à l'ébullition. — *Par méton.* Fig. et fam. *Avoir de quoi faire* bouillir la *marmite,* de quoi manger, vivre. ♦ 3° Fig. et littér. *«Le spectacle de l'injustice et de la méchanceté me fait encore bouillir le sang de colère* » (ROUSS.). *Par ext. Cour. Bouillir*

de colère, d'impatience : être emporté par la colère, l'impatience. Absolt. ***Bouillir*** : s'impatienter, s'emporter. Sa ***lenteur me fait bouillir.*** V. Exaspérer. ♦ **4°** Trans. *(Fam.)*. Faire bouillir. ***Bouillir le lait. Bouillir le linge.*** ◈ ANT. ***Geler.***

BOUILLISSAGE [bujisaʒ]. *n. m.* (1765; de ***bouillir*)**. ***Techn.*** ♦ **1°** En papeterie, première opération subie par la pâte de chiffon au cours du blanchiment. ♦ **2°** En sucrerie, cuisson du jus sucré avant sa concentration, pour faire précipiter les sels de calcium.

BOUILLOIRE [bujwaʀ]. *n. f. (1740;* de ***bouillir).*** Récipient métallique pansu, muni d'un bec et d'une anse, destiné à faire bouillir de l'eau. V. Bouillotte. ***Bouilloire russe.*** V. **Samovar.**

BOUILLON [bujõ]. *n. m. (fin* XII^e^ ; de ***bouillir).***

I. ♦ **1°** Se dit des bulles qui se forment au sein d'un liquide en ébullition. V. Bouillonnement. ***Retirer au premier bouillon :*** dès l'ébullition. ***Bouillir à gros bouillons,*** très fort. **—** ***Par*** ext. (les bulles provenant de l'agitation d'un liquide) « Un ***ruisseau qui, se précipitant du haut d'un rocher, tombait à gros bouillons pleins d'écume*** » (FÉN.). ***Plaie qui saigne à gros bouillons.*** — Par anal. ***Techn.*** Bulle d'air emprisonnée dans le verre, dans les métaux fondus. ♦ **2°** (1629). ***Cout. Grosse*** fronce bouffante d'une étoffe. « ***Tablier de tulle illusion à gros bouillons*** » (MALLARMÉ). V. Bouillonné. ♦ **3°** (1839). Imprim.*(Plur.)*. Ensemble des invendus* d'une publication.

II. ♦ **1°** Liquide dans lequel certaines substances ont bouilli. V. Décoction. ***Bouillons alimentaires.*** V. Brouet, **chaudeau,** consommé. ***Bouillon assaisonné pour le poisson.*** V. Court-bouillon. ***Bouillon de légumes. Bouillon gras (où a*** cuit de ***la*** viande). ***Le bouillon du pot-au-feu. Les yeux du bouillon.*** — Fam. ***Bouillon d'onze heures :*** breuvage empoi***sonné.*** ♦ **2°** ***Boire un bouillon, avaler*** de l'eau en nageant (V. Tasse); ***fig.*** et ***fam.*** Essuyer une perte considérable par suite d'une mauvaise spéculation. ♦ **3°** Bactér. ***Bouillon de culture,*** liquide destiné à la culture des microbes. — ***Fig.*** Milieu favorable. « ***La perfidie ne va pas sans la dissimulation, qui est comme son bouillon de culture*** » (L. DAUD.).

BOUILLON-BLANC [bujõblã]. *n. m.* (1456; bas lat. *bugillo,* d'apr. ***bouillon,*** à cause de l'emploi de cette plante comme tisane). ***Sorte*** de molène dont les fleurs sont employées en médecine comme pectorales.

BOUILLONNANT. ANTE [bujɔnã, ãt]. *adj.* (XVI^e^ ; de ***bouillonner).*** ♦ **1°** Qui bouillonne. ***Eau bouillonnante d'un*** torrent. ♦ **2°** ***Fig.*** En effervescence. V. Tumultueux. « ***Il devait parfois écumer ses idées bouillonnantes*** » (RENARD).

BOUILLONNÉ [bujɔne]. *n. m. (1933;* de ***bouillonner).*** *Cout.* Ornement fait d'une bande froncée sur ses deux bords et posée en applique.

BOUILLONNEMENT [bujɔnmã]. n. m. (1560; de ***bouillonner).*** ♦ **1°** Agitation, mouvement d'un liquide qui bout ou bouillonne. ***Bouillonnement d'une source.*** ♦ **2°** Fig. ***Bouillonnement des désirs, des idées.*** V. Ardeur, effervescence, tumulte. ◈ ANT. Calme.

BOUILLONNER [bujɔne]. *v.* (XIV^e^ ; de ***bouillon).***

1. ***V. intr.*** ♦ **1°** En parlant d'un liquide, être agité en formant des **bouillons.** « ***La source s'élançait en bouillonnant*** » (MÉRIMÉE). ♦ **2°** ***Fig. Être en effervescence,*** s'agiter. « ***Ces phrases qui bouillonnent et se pressent dans son cerveau*** » (MART. du ***G.).*** ♦ **3°** (1901). ***Journal qui bouillonne : qui a*** de nombreux bouillons **(I, 3°).**

II. ***Tr.*** Froncer une étoffe en bouillons. « ***Manches bouillonnées*** » (MALLARMÉ).

BOUILLOTTE [bujɔt]. *n. f.* (1810; « jeu », 1788; de ***bouillir).*** ♦ **1°** Récipient métallique destiné à faire bouillir de l'eau. V. Bouilloire. ♦ **2°** ***Par*** ext. Récipient que l'on remplit d'eau bouillante pour se chauffer dans un lit, dans ***une*** voiture. ***Bouillotte en grès, en caoutchouc.***

BOUILLOTTER [bujɔte]. *v. intr. (1867;* de ***bouillir).*** Bouillir doucement ou trop doucement (fritures).

BOULAIE [bulɛ]. *n. f.* (1294; de ***bouleau).*** Terrain planté de bouleaux.

BOULANGE [bulãʒ]. n. *f.* (1830; de ***boulanger).*** *Fam.* Métier ou commerce du boulanger. ***Être dans la boulange.*** Spécialt. ***Bois de boulange :*** destiné à chauffer le four.

BOULANGER, ÈRE [bulãʒe, ɛʀ]. n. (*Boulengier, fin* XII^e^ ; d'un picard *boulenc* « celui qui fabrique le pain en boule »), Personne qui fait et vend du pain. ***Patron boulanger. Garçon boulanger.*** V. Mitron. ***Pommes à la boulangère, pommes boulangères,*** cuites et dorées avec des oignons.

BOULANGER [bulãʒe]. v. *tr.* (XV^e^ ; de *boulanger, n.).* Travailler ***la*** farine ***pour en*** faire du pain. ***Boulanger de la farine.*** Par ext. ***Du pain bien*** *boulangé.*

BOULANGERIE [bulãʒʀi]. *n. f. (1314;* de ***boulanger).*** ♦ **1°** Fabrication et commerce du pain. V. Boulange. ***Fournil, four, pétrin d'une boulangerie.*** ♦ **2°** La boutique du boulanger, où l'on vend souvent d'autres produits (biscottes, croissants, etc.). ***Aller à la boulangerie. Boulangerie-pâtisserie,*** où l'on fait et vend aussi des ***gâteaux.***

BOULANGISME [bulãʒism(ə)]. *n.* m. (1887; de *B**langer).*** Parti politique attaché à la personne. ou à la doctr du général Boulanger (1837-1891).

BOULANGISTE [bulãʒist(ə)]. *adj. (1887;* de *Boulang* Qui a rapport au boulangisme. *Subst.* Partisan du boul gisme.

BOULBÈNE [bulbɛn]. *n. f.* (1800; gasc. *boulbeno* « t **d'alluvion ».** Terre composée de sable, de limons argil rougeâtres et de cailloux.

BOULDER [buldœʀ]. *n.* m. (1925; mot. angl.). G *Gros* bloc de pierre arrondi par l'érosion. « *J'ai fait l'as**sion de* l'énorme *boulder qui domine le campement* » (GI

BOULDOZEUR. V. BULLDOZER, BOUTEUR.

BOULE [bul]. n. *f.* (XIII^e^ ; **lat.** *bulla* « bulle », puis « bou creuse). ♦ **1°** Corps sphérique. V. **Sphère.** *Rond cor**une boule. Rouler comme une boule. Boule de pain. Boule**fil,* pelote sphérique. ***Boules Quies*** (marque déposée), pet boules de cire qu'on met dans les oreilles pour s'isoler bruit. ***Boule de neige. Faire boule de neige,*** augmenter volume en roulant; *fig.* Grossir. ***Boule d'amortissemen*** ornement couronnant un pilier, une balustrade, une ran d'escalier. — Mar. ***Boule de signaux : servant à*** faire signaux sur les côtes (V. Bombe). ***Boule de marée :*** hissé l'entrée d'un port pour signaler aux navires que la ma leur permet d'entrer. ◇ *Région.* (Belgique). Bonbon. Co ***Boule de gomme,*** bonbon de gomme. ♦ **2°** EN BOULE, forme de boule. ***Des arbres taillés en boule.*** Géol. *Éros* en ***boule,*** qui aboutit à l'érosion de blocs arrondis. — ***chat roulé en boule. Tomber*** en ***boule*** (V. Roulé-boulé). Fa ***Être, se mettre en boule, en colère. Avoir les nerfs en bo*** être énervé, furieux. ♦ **3°** Corps plein sphérique de mé de bois, d'ivoire, qu'on fait rouler dans certains jeux. ***aussi*** Bille. ***Boule de pétanque, de quille, de bowling, de croq**Jeu de boules (boule lyonnaise* et pétanque*). ***Jouer aux bou*** (V. Bouliste, **boulomane**). ***Petite boule.*** *V.* Cochonnet. Jouer ***à la boule.*** sorte de roulette, **jeu de** hasard, dans casinos. ♦ **4°** Fig. et fam. ***La boule :*** la tête. ***Perdre la bou*** devenir fou, s'affoler, déraisonner.

BOULEAU [bulo]. n. m. (1516; de l'a. fr. ***boul,*** lat. po *°betullus*). Arbre des régions froides et tempérées *(Bétulacée* à écorce blanche, à petites feuilles, dont le bois est utilisé menuiserie, en ébénisterie et pour la fabrication du pi ***Plantation de bouleaux.*** V. **Boulaie.** ◈ HOM. Boulot.

BOULE-DE-NEIGE [buldənɛʒ]. *n. f.* (1835; de ***Bou*** et ***neige).*** **Autre** nom de l'obier*, dont les inflorescen ressemblent à des boules de neige.

BOULEDOGUE [buldɔg]. *n. m.* (1745; angl. ***bulld*** « chien-taureau »). Petit dogue à mâchoires saillantes. Ir ***Aimable comme un bouledogue.*** V. Hargneux.

BOULER [bule]. *v. (1390;* de ***boule).*** ♦ **1°** ***V. intr.*** Rou comme une boule (V. Roulé-boulé). — (1854. « repousser Fam. ***Envoyer bouler qqn :*** l'envoyer promener. ***V. Éconduire repousser.*** ♦ **2°** V. tr. ***Bouler Ier cornes d'un taureau :*** garnir de boules de cuir.

BOULET [bulɛ]. *n.* m. (1347; de ***boule).*** ♦ **1°** Project sphérique de métal dont on chargeait les canons. Un ***bou**de canon (V.* **Obus**) ; *fig. Arriver comme un boulet de can**en trombe. -Boulet rouge, qu'on faisait rougir au feu ava de le tirer. Fig. ***Tirer à boulets*** rouges ***sur qqn :*** l'attaqu violemment. ♦ **2°** Boule de ***métal*** qu'on attachait aux pie de certains condamnés (bagnards, etc.). — Fig. *C'est* ***boulet*** à *trainer; quel boulet!* obligation pénible, charge d on ne peut se délivrer. ♦ **3°** Aggloméré de charbon de for ovoïde. « ***Le bruit des pelletées de boulets tombant dans*** seau » (Cl. SIMON). ♦ **4°** ***Cher le*** cheval, Articulation de l'ext mité inférieure de l'os canon avec la première phal ang au-dessus du paturon.

BOULETÉ. ÉE [bulte]. *adj.* 1690; de ***boulet.*** 4°). Se d'un cheval qui porte le boulet en avant.

BOULETTE [bulɛt]. n. *f.* (1560; de ***boule).*** ♦ **1°** Peti boule façonnée ***à la main. Boulette de pain. de papier.*** — ***Cu**Petite boule de viande hachée, de pâte. V. Croquet**ite. **2°** ***Fig.*** et *fam. (1836). Faire une boulette : une*** bévue, u gaffe.

BOULEVARD [bulvaʀ]. *n. m.* (XVIII^e^-XIX^e^, **sens** mod « **ouvrage de** madriers » puis « rempart », XV^e^ ; du mo *néerl. bolwerc*). ♦ **1°** Rue très large, généralement plant d'arbres (V. Avenue. ***cours).*** *Abrév.* Bd. ***Le boulevard Sai**Michel* (fam. *Boul'Mich'*). ♦ **2°** Spécialt. ***Les grands bou**vards,* à Paris, les boulevards entre la Madeleine et la Bastil ◇ ***Théâtre, pièce de boulevard,*** des grands boulevards (d' comique léger, traditionnel et assez populaire). Par e ***Le boulevard, ce genre. C'est du bon boulevard.***

BOULEVARDIER. IÈRE [bulvaʀdje, jɛʀ]. *adj.* (187 1866, n. m., « celui qui fréquente les grands boulevard viveur »). Qui a les caractères du théâtre, de l'esprit de bo levard. ***Un comique boulevardier,*** facile.

BOULEVERSANT, ANTE [bulvɛʀsã, ãt]. *adj.* (186 de ***bouleverser).*** Qui bouleverse (**3°**), très émouvant. ***récit bouleversant.***

)ULEVERSEMENT [bulvɛʀsəmɑ̃]. *n.* m. (1579; de verser). Action de bouleverser; résultat de cette action. **ltération,** changement, convulsion, désordre, **perturba-** renversement. « *Ce bouleversement de ses innocentes udes* » (BOURGET). *Bouleversements politiques, écono-s.* V. Révolution. ◈ ANT. Apaisement, calme, ordre.

)ULEVERSER [bulvɛʀse]. Y. *tr.* (1557, « renverser »; *ule*, et verser). ♦ **1°** Mettre en grand désordre, par une n violente. V. Chambouler, déranger, perturber, **ren-** r (Cf. Mettre *sens* dessus dessous). *Chercher, fouiller nuleversant* tout. ♦ **2°** *Fig.* Apporter des changements ux dans. Cet événement *a bouleversé sa vie.* « *Rien n'est i sa place, les rapports des hommes entre eux sont boule-* r » (SIEGFRIED). ♦ **3°** Causer une émotion violente nible, un grand trouble. V. **Émouvoir,** troubler, retourner, **er** *(fig.).* « *Cette idée de la mort qui l'avait profon-nt bouleversé* » (PROUST). — Par ext. « *Raconter encore, d'une voix bouleversée* » (DUHAM.). *Visage bouleversé angoisse.* ◈ ANT. *Ronger;* apaiser, calmer.

BOULIER. V. BOLIER.

BOULIER [bulje]. n. m. (1863; de *boule).* Cadre por-ies tringles sur lesquelles sont enfilées des boules et qui à compter. On dit-aussi *boulier compteur.* V. **Abaque.**

)ULIMIE [bulimi] *n. f.* (1372; du *gr. boulimia* « faim s] de bœuf *[bous]* »). Faim excessive accompagnant ins troubles physiques ou mentaux. — Par ext. *Fam.* de faim. ◈ ANT. Anorexie.

)ULIMIQUE [bulimik]. *adj. et n.* (1842; de *boulimie).* :if à la boulimie. N. Personne atteinte de boulimie.

)ULIN [bulɛ̃]. n. m. (1486; de *boule).* ♦ **1°** Trou ou le terre où niche un pigeon dans un colombier. ♦ *:chn.* (1676). Trou pratiqué dans un mur pour un sup- d'échafaudage. *Par ext.* (1708) Traverse supportant un 'audage.

)ULINE [bulin]. *n. f.* (*Boesline,* 1155; angl. *bowline* de de proue »). *Mar.* Cordage qui servait à tenir une voile ais, pour lui faire prendre le vent de côté. *Naviguer à uline,* en tendant les boulines (V. **Boulinier**).

)ULINGRIN [bulɛ̃gʀɛ̃]. *n. m.* (1663; angl. *bowling-* « gazon pour jouer aux boules »). Parterre de gazon :alement entouré de bordures, de talus.

)ULINIER, IÈRE [bulinje, jɛʀ]. *adj. et n.* (1694; de ne). *Ancienn.* Qui navigue à la bouline. N. Navire lour-nt bien. *Un bon boulinier.*

)ULISTE [bulist(ə)]. *n.* m. (fin XIXe; de *boule). Joueur* oules (qui pratique le BOULISME).

)ULLE ou BOULE [bul]. n. m. *invar.* (fin XIXe; de *le* ou *Boule,* n. pr.). ♦ **1°** Style de mobilier incrusté oire, de cuivre, d'ébène) inspiré de celui de l'ébéniste le. *Le style Boulle, le Boulle.* « *Les grondes consoles de boulle* » (MAURIAC). — Par ext. *Un meuble Boulle.* Meuble de *ce* style. *Avoir un boulle.*

)ULOCHER [bulɔʃe]. Y. *intr.* (v. 1965; de *boule, cher).* Se dit de tricots de laine, de tissus qui, à l'usage, ent de petites boules de fibres *en* surface *(boulochage* .).

)ULODROME [bulɔdʀom]. *n. m.* (1903: de *boule, et* ne). Lieu réservé au jeu de boules.

)ULOIR [bulwaʀ]. *n.* m. (1751; de *bouler,* dial. pour *'ler; de bouille* « bourbier », rac. *boue). Techn.* Instru-t pour remuer la chaux, le mortier.

)ULOMANE [bulɔman]. *n. (*1961: de *boule,* et *-mane).* ateur du *jeu* de boules*. « *Des joueurs de poker, des teurs de boxe, des boulomanes et des sociétés régionales* » NORA).

)ULON [bulɔ̃]. n. m. (XIIIe, « petite houle »; de *boule). n.* (1319). Cheville de métal terminée à l'une de ses extré-s par une tête (ronde, carrée ou à pans) et à l'autre par ›as de vis destiné à recevoir un écrou ou par un trou ; lequel on peut passer une clavette.

)ULONNAGE [bulɔnaʒ]. *n. m.* (1861: de *boulon).* › Action de boulonner (1°). ♦ **2°** *Chir.* Réunion et immo-ation (de deux fragments d'un os fracturé) au moyen d'un ion.

)ULONNER [bulɔne]. Y. *tr.* (1690; de *boulon).* ♦ ixer au moyen de boulons. « *Les charpentiers boulon-nt poutres et chevrons* » (LECOMTE). ♦ **2°** *Fam.* (1895 ; de on ou *boulot* 2). Travailler. V. **Bosser.** *Il boulonne dur.*

)ULONNERIE [bulɔnʀi]. n. *f.* (1866; de *boulon).* Fabri- industrie des boulons et accessoires : écrous, rondelles, pilles. — Ensemble de ces produits.

BOULOT, OTTE [bulo, ɔt]. *adj. et n. m.* (1845; de *e).* ♦ **1°** *Gros et court. Pain boulot :* court et cylindrique. *femme boulotte.* V. Rond, rondelet. — Subst. *Une petite 'otte* ♦ **2°** N. m. Pop. (XIXe). Nourriture (V. Boulotter).

BOULOT [bulo]. *n. m.* (fin XIXe; de *boulotter). Fam.* **travail.** *C'est du bon boulot. Aller au boulot. Chercher du lot.* V. Emploi, métier. Adj. et invar. *Il est boulot, lot,* travailleur. ◈ HOM. Bouleau.

BOULOTTER [bulɔte]. Y. *intr.* (déb. XIXe; de *boulot* 1). ♦ **1°** V. intr. *Vx.* Aller doucement. Travailler. V. Boulonner. ♦ **2°** (1840). *Mod.* et *fam.* Manger. V. Bouffer. Trans. *Il n'y a rien à boulotter.*

BOUM! [bum]. *interj.* et *n.* (onomat., 1898). ♦ **1°** *Interj.* Bruit de ce qui tombe, explose. *Boum! Tout est tombé. Ça a fait boum!* Loc. verb. *Faire boum,* éclater (langage enfantin), tomber. *Jeannot a fait boum.* ♦ **2°** N. m. Bruit sonore. Ça a *fait* un *grand boum* en *tombant* — *Fig.* (1953 ; confondu avec boom*). Succès brutal, retentissant. ◇ Loc. Être en *plein boum,* dans une activité fébrile, en plein travail. ♦ **3°** N. *f.* (v. 1965; de *surboum).* Surprise-partie. ◈ HOM. **Boom.**

BOUMER [bume]. Y. *intr.* (1929; de *boum, boom* « réussite »). Pop. Ça *boume :* ça *va* bien.

1. **BOUQUET** [bukɛ]. n. m. (XVe; de *bosc,* var. dial. (Normandie) de *bois).* ♦ **1°** Groupe serré (d'arbres, de végétaux). *Bouquet d'arbres.* V. Boqueteau, bosquet. « *En haut, des bouquets de chênes et de hêtres s'accrochaient sur les pentes* » (LOTI). ♦ **2°** (XVIe). Assemblage de fleurs, de feuillages coupés dont les tiges sont disposées dans le même sens. V. Botte, gerbe. *Bouquet de violettes. Faire un bouquet.* — Par ext. *Bouquet de persil.* Cuis. *Bouquet* garni, thym et laurier. ◇ Fleurs, feuilles, fruits naturellement groupés en touffe. ♦ **3°** Pyrot. *Le bouquet d'un feu d'artifice :* les plus belles fusées qui couronnent le feu d'artifice. ◇ Fam. C'est le *bouquet* : c'est l'ennui qui vient couronner les autres (Cf. Il ne manquait plus que cela). ♦ **4°** *(Par anal. avec* l'odeur d'un bouquet). Parfum d'un vin. d'une liqueur. V. Arôme, odeur.

2. BOUQUET [bukɛ]. *n. m.* (1119. « petit bouc »; de *bouc).* ♦ **1°** (1732). *Rare.* Lapin mâle, lièvre. V. Bouquin (1). ♦ **2°** (1865: à cause des « barbes »). Variété de grosse crevette rose qui rougit à la cuisson.

BOUQUETÉ, ÉE [bukte]. *adj.* (1908; de *bouquet).* Qui a du bouquet. *Un vin bouqueté.*

BOUQUETIÈRE [buktjɛʀ]. *n. f.* (1562; de *bouquet).* Celle qui fait et vend des bouquets de fleurs dans les lieux publics.

BOUQUETIN [buktɛ̃]. n. *m.* (*Bukestein,* XIIIe; all. *Steinbock* « bouc de rocher »). Mammifère ongulé ruminant *(Bovidés-Caprin&)* à longues cornes annelées, vivant à l'état sauvage dans les montagnes d'Europe. *La chasse au bouquetin.*

1. **BOUQUIN** [bukɛ̃]. n. m. (XVIe; de *bouc).* ♦ **1°** *Vx.* Vieux bouc. ♦ **2°** *Par* anal. Lièvre, lapin mâle. V. Bouquet (2).

2. **BOUQUIN** [bukɛ̃]. n. m. (1459; néerl. *boek* « livre »). ♦ **1°** Vieux livre (V. Bouquiniste). ♦ **2°** (XIX~). *Fam.* Livre. *«Les épreuves d'un bouquin qui va sortir à corriger » (N. SARRAUTE).*

3. BOUQUIN [bukɛ̃]. n. m. (1532; du norm. *bouque* « bouche »). Sorte de bec adapté à une corne de bœuf pour en faire une trompe de chasse. Cornet à *bouquin :* la trompe elle-même.

BOUQUINER [bukine]. Y. *intr.* (1611; de *bouquin 2).* ♦ **1°** Fouiller dans les vieux livres, chercher des livres d'occasion. « *Je ne sais pas de plaisir plus paisible que celui de bouquiner sur les* quais » (FRANCE). ♦ **2°** *Fam.* (1840). Lire. *Chercher un coin tranquille pour bouquiner.*

BOUQUINERIE [bukinʀi]. *n. f.* (1721; de *bouquin 2).* Commerce de vieux livres, de livres d'occasion.

BOUQUINEUR, EUSE [bukinœʀ ,øz]. *n.* (1671; de *bouquiner).* Personne qui aime bouquiner (1°, 2°). V. Bibliophile; liseur.

BOUQUINISTE [bukinist(ə)]. *n.* (1723; de *bouquin 2,* 1°). Marchand, marchande de livres d'occasion exposés en librairie ou dans des boîtes spéciales sur les parapets des quais de la Seine.

BOURBE [buʀb(ə)]. n. *f.* (XIIe; gaul. *°borva*). Boue qui s'accumule au fond des eaux stagnantes. *Bourbe d'un marais. Amas de bourbe.* V. Bourbier. *Ôter* la *bourbe.* V. **Débourber.**

BOURBEUX, EUSE [buʀbø, øz]. *adj.* (1552; de *bourbe).* Qui est plein de bourbe. V. Boueux, fangeux. *Sentier bourbeux.* Eau *bourbeuse* (opposé à clair).

BOURBIER [buʀbje]. n. m. (1220; de *bourbe).* Lieu creux plein de bourbe. *S'enfoncer dans un bourbier.* V. Embourber (s'). ◇ *Fig.* Embarras, merdier *(pop).* « *Il faisait de vains efforts pour se tirer de ce bourbier* » (VOLT.).

BOURBILLON [buʀbijɔ̃]. *n.* m. (1690; de *bourbe). Méd.* Amas de pus et de tissu nécrosé au centre d'un furoncle. V. Anthrax.

BOURBON [buʀbɔ̃]. n. *m.* (1930; mot amér. de *Bourbon whiskey* [Comté de Bourbon, Kentucky]). Whisky à base de mais, fabriqué **aux États-Unis.** V. Whisky. « *Il remplit un verre de bourbon qu'il donna à Nadine* » (BEAUVOIR).

BOURBONIEN, IENNE [buʀbɔnjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1829; de *Bourbon).* Qui a rapport à la famille des Bourbons. ◇ Nez *bourbonien : nez* long un peu busqué.

BOURDAINE [buʀdɛn]. n. *f.* (1410; *borzaine,* v. 1200; o. i., refait sur l'a. fr. *bourd* « bâtard », lat. *burdus* « mulet »).

Espèce de *nerprun*, arbuste à écorce laxative. ***Tisane de bourdaine.***

BOURDE [burd(ə)]. *n. f.* (XII^e^; de *l'a.* fr. *°bihurder* « plaisanter », d'o. frq.). ♦ **1°** Mensonge pour abuser, jouer qqn. V. Baliverne, calembredaine. ***Tu nous racontes des bourdes !*** ♦ **2°** (XVIII^e^). ***Par ext.*** Faute lourde, grossière. ***Faire une bourde.*** V. Bêtise, bévue, blague, gaffe; bourdon (3).

1. BOURDON [burdɔ̃]. *n. m.* (XIII^e^; *lat. pop. burdo*, de *burdus* « mulet »). Long bâton de pèlerin surmonté d'un ornement en forme de pomme.

2. BOURDON [burdɔ̃]. *n. m.* (XIII^e^; onomat.).

I. ♦ **1°** Insecte hyménoptère *(Apidés)* ***au corps*** lourd et velu, qui butine comme l'abeille. ***Nid de bourdons. Bruit de bourdon.*** V. Bourdonnement. ♦ **2°** ***Faux bourdon : mâle*** de l'abeille. ♦ **3°** (1915); Fig. ***et pop. Avoir le bourdon : être*** mélancolique, avoir le cafard.

II. ♦ **1°** ***Mus.*** Ton qui sert de basse continue dans certains instruments tels que la vielle, la musette, la cornemuse. — ***Bourdon d'orgue :*** jeu de l'orgue qui fait la basse. — ***Vx.*** Quatrième corde du violon. — V. Faux-bourdon. ♦ **2°** Grosse cloche à son grave.

3. BOURDON [burdɔ̃]. *n. m.* (1690; de ***bourde***). ***Typogr.*** Faute d'un compositeur qui a omis un ou plusieurs mots de la copie.

BOURDONNANT, ANTE [burdɔnɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVI^e^; de ***bourdonner***). Qui bourdonne. ***Mouche bourdonnante.*** « ***Sa tête bourdonnante et près d'éclater*** » (DAUD.).

BOURDONNEMENT [burdɔnmɑ̃]. *n.* m. (1545; de ***bourdonner***). ♦ **1°** Bruit sourd et continu que font en volant certains insectes (bourdon, mouche). ***Bourdonnement de ruche.*** ♦ **2°** Bruit analogue. ***Bourdonnement d'un moteur d'avion.*** V. Vrombissement. — Murmure sourd, confus, d'un grand nombre de voix. « ***La foule, avec son bourdonnement monotone de rires et de prières*** » (LOTI). ◇ Méd. ***Bourdonnement d'oreilles,*** sensation perçue par l'oreille et provoquée par des troubles physiologiques.

BOURDONNER [burdɔne]. Y. *intr.* (XIII^e^, « murmurer »; de ***bourdon*** 2). ♦ **1°** Faire entendre un bourdonnement. « ***Autour du compotier de reines-claude une guêpe bourdonnait*** » (MART. du G.). ♦ **2°** ***Par ext.*** Émettre un son grave et continu, vibrant. « ***La musique du bol bourdonnait encore à ses oreilles*** » (FLAUB.). — Fig. ***Oreilles qui bourdonnent.***

BOURDONNEUR, EUSE [burdɔnœr]. *adj.* (1839; de ***bourdonner***). Qui bourdonne. « ***Des essaims bourdonneurs*** » (A. BLONDIN).

BOURG [bun]. *n.* m. (***Borc, 1080;*** bas lat. *burgus* « château fort », mot germ.). Gros village où se tiennent ordinairement des marchés. V. Village; bourgade. Gros ***bourg.*** V. Ville. ◈ HOM. Bourre.

BOURGADE [burgad]. *n. f.* (1418; prov. *borgada*, it. *borgata*). Petit bourg dont les maisons sont disséminées sur un assez grand espace (V. Village).

BOURGEOIS, OISE [burʒwa, waz]. n. et *adj. (Burgeis,* 1080; de ***bourg***). ♦ **1°** ***Au moyen âge,*** Citoyen d'un bourg, d'une ville, bénéficiant d'un statut privilégié. ***Les bourgeois de Calais.*** ♦ **2°** ***Ancienn.*** Personne qui n'est pas noble, pas prêtre, qui ne travaille pas de ses mains et possède des biens. ***Les bourgeois formaient le tiers état. Un riche bourgeois. Le Bourgeois Gentilhomme,*** comédie de Molière. — ***(Opposé à*** noble) V. Roturier. — ***Mod.*** Adj. ***Cuisine bourgeoise,*** simple et bonne. ♦ **3°** ***Par ext.*** (1830). ***Péj.*** Personne incapable d'apprécier ce qui est désintéressé, gratuit, esthétique. — (Opposé à artiste) « ***J'appelle bourgeois quiconque pense bassement*** » (FLAUB.). ***Chercher à épater le bourgeois.*** ♦ **4°** ***Dans*** la ***société actuelle,*** Personne de la classe moyenne et dirigeante, qui ne travaille pas de ses mains ***(opposé à*** ouvrier, paysan). ***Petits bourgeois. Grands bourgeois.*** « ***Le petit bourgeois dépend tout entier de l'ordre établi... qu'il aime comme lui-même*** » (BERNANOS). — ***Adj.*** Qui appartient à la classe moyenne et dirigeante, ou seulement à la classe dirigeante. ***Éducation bourgeoise. Quartier bourgeois.*** « ***On s'installe à Passy, dans l'appartement de sa tante. Voyez-vous ces goûts bourgeois?*** » ***(N. SARRAUTE).*** ◇ ***Péj. Qui a*** des valeurs morales et sociales conservatrices, mène une vie rangée. ***Il est devenu bien bourgeois.*** V. Embourgeoiser (s'). -Par ext. ***Les préjugés bourgeois.*** « ***Tu t'es roulé en boule dans ta sécurité bourgeoise*** » (ST-EXUP.). — V. aussi Petit-bourgeois. ♦ **5°** ***(Opposé*** à militaire). ***Sortir en bourgeois.*** V. Civil. ♦ **6°** ***N. f.*** Pop. (XV^e^). ***Mo bourgeoise, ma*** femme. ◈ ANT. ***Manant.*** Noble. ***Artiste. Ouvrier,*** pays-on, ***prolétaire; populaire;*** anarchiste, bohème, hippie, marginal, révolutionnaire.

BOURGEOISEMENT [burʒwazmɑ̃]. *adv.* (1654; de ***bourgeois***). ♦ **1°** D'une manière bourgeoise (4°). ***Vivre bourgeoisement.*** ♦ **2°** ***Occuper bourgeoisement un local,*** sans en faire un usage artisanal ni commercial (Cf. En bon père de famille).

BOURGEOISIE [burʒwazi]. *n. f. (Borgesie, 1240;* de ***bourgeois***). ♦ **1°** ***Ancienn.*** Qualité de bourgeois (1°). ♦ **2°** ***Hist.*** Ensemble ***des*** bourgeois (2°). — Spécialt. Opposé à noblesse. ***L'ascension de la bourgeoisie à partir du XVII^e^ s.*** ♦ **3°** ***Polit.*** Classe dominante en régime capitaliste, c possède les moyens de production ***(opposé*** à prolétaria ♦ **4°** Cour. Ensemble des bourgeois ***(43. Lapetite, la moyen et la grande bourgeoisie. Appartenir à la bourgeoisie.*** « parle sans cesse de bourgeoisie. Mais il est vain d'appeler ce nom des types sociaux très différents » (BERNANOS).

BOURGEON [burʒɔ̃]. *n. m. (1160;* lat. *burrionem,* acc de *°burrio,* de *burra* « bourre »). ♦ **1°** Excroissance qui app rait sur la tige ou la branche d'un arbre, et qui contient germe les tiges, branches, feuilles, fleurs ou fruits. V. Gemm pousse, rejet. ***Bourgeon à bois, à feuilles.*** V. Œil. ***Bourgeon fleurs,*** à ***fruits.*** V. Bouton. ***Bourgeon terminal; latéral, axi luire. Bourgeons qui éclatent au printemps. Enlever les bo geons d'un arbre.*** V. Ébourgner. -Bourgeons ***de sapin,*** utili en médecine. ♦ **2°** ***Vieilli.*** Bouton. « Les ***bourgeons dégo tants de*** son ***visage*** » (ST-SIM.). ♦ **3°** Histol. ***Bourgeon gustat*** formation dans l'épithélium des papilles gustatives contena les cellules gustatives. (apr. 1948). ***Bourgeon conjonc*** (Vx ***Bourgeon*** charnu) : petites granulations rougeâtres tissu conjonctif contribuant à cicatriser les plaies. — ***Embry*** ***Première*** ébauche d'un organe ayant la forme d'une peti masse saillante, arrondie.

BOURGEONNEMENT [burʒɔnmɑ̃]. *n.* m. (1600; ***bourgeonner***). ♦ **1°** Action de bourgeonner. ♦ **2°** ***Zoo*** Mode de reproduction asexuée par bourgeons. V. ***Blast*** ***genèse.*** ♦ **3°** ***Bourgeonnement d'une plaie*** : formation bourgeons charnus à la surface d'une plaie.

BOURGEONNER [burʒɔne]. Y. *intr.* (1155; de ***bourgeon***) ♦ **1°** Pousser des bourgeons. ***Les arbres bourgeonnent printemps.*** ♦ **2°** Fig. Son ***visage, son nez bourgeonne :*** y vient des boutons.

BOURGERON [burʒərɔ̃]. n. m. (1842; de l'a. fr. ***borg*** d'un lat. pop. ***°burrica,*** de ***burra*** « bourre »). ***Vieilli.*** Co ur blouse de travail en grosse toile.

BOURGMESTRE [burgmɛstr(ə)]. *n. m.* (***Bourguemaistr*** 1309; moy. haut. all. ***Burgmeister*** « maître du bourg » Premier magistrat des communes belges (V. Maïeur), suisse hollandaises, allemandes. ***Le bourgmestre est l'équivale du maire.***

BOURGOGNE [burgɔɲ]. n. *m.* (1808; nom d'une pro vince fr., lat. pop. ***Burgundia,*** rac. germ.). Vin des vigno bl de Bourgogne. Un verre ***de bourgogne. Un grand bourg<gn rouge.***

BOURGUIGNON [burgiɲɔ̃]. *ndj. et n. m.* (1808; ***Bourgogne***). ***Bœuf bourguignon,*** *et* absolt. ***Bourguignon*** bœuf accommodé au vin rouge et aux oignons.

BOURLINGUER [burlɛ̃ge]. Y. *intr.* (fin XVIII^e^; de ***bou lingue*** (1512), « petite voile »; Cf. Bouline). ♦ **1°** A ***fa*** Avancer péniblement contre le vent et la mer. V. ROU ***lle*** ♦ **2°** Naviguer beaucoup. ***Avoir bourlingué dans les mer.s d Sud.*** — ***Fig.*** et ***fam.*** Voyager beaucoup (Cf. ***fam.*** Roule r s bosse).

BOURLINGUEUR, EUSE [burlɛ̃gœr, øz]. *adj.* et *n* (XX^e^; de ***bourlinguer***). ***Fam.*** Qui voyage beaucoup par goû mène une vie aventureuse.

BOURRACHE [buraʃ]. n. *f.* (1256: lat. médiév. ***borrag*** arabe ***abu rach*** « père dëia sueur »). Plante à grandes fl eu bleues des lieux incultes ***(Borraginacées),*** employée en tisan comme sudorifique et diurétique. — Cette tisane.

BOURRADE [burad]. n. *f. (fin* XVI^e^; de ***bourer***). Pou ssé que l'on donne à qqn, avec le poing, le coude, la crosse ci'u fusil, etc. « ***D'une bourrade le chef l'écarte*** » (COURTELINE). ***Une bourrade amicale.***

BOURRAGE [buraʒ]. *n. m. (xv';* de ***bourrer***).+ **1°** Actio de bourrer. ***Le bourrage d'un coussin. 0 Par ext. Mal*** tière dont on se sert pour bourrer. ♦ **2°** ***Fig.*** et ***fam.*** (1876). BOUR RAGE DE CRÂNE, action insistante, persévérante dan!s l dessein d'en faire accroire. ***Spécialt.*** Propagande intensive « ***Le véritable bourrage de crâne, on se le fait à soi-même pa l'espérance*** » (PROUST).

BOURRANT, ANTE [burɑ̃, ɑit]. ***adj. (1967;*** de ***bourrer***). Qui bourre (aliment). V. Bourratif.

BOURRAS [buraʃ]. n. m. (XIII^e^; de ***bourre***). ***Vx. Gro*** toile faite d'étoupes de chanvre.

BOURRASQUE [burask(ə)]. *n. f.* (1552; de l'i ***bur(r)asca,*** du lat. *boreas* « vent du nord »). COUP de ven impétueux et de courte durée. V. Orage, tempête, tornade tourbillon, tourmente. « ***Des bourrasques de pluie, portées pa le vent du large*** » (MART. du G.). « ***Elle entre comme un bourrasque, flanque tout par terre et repart en coup de vent*** » (SARTRE). — Fig. « ***Leur apparition avait été accueillie pa une bourrasque d'injures et de coups de sifflet*** » (MAURois). ◈ ANT. ***Bonace, calme.***

BOURRATIF, IVE [buratif, iv]. *adj.* (***Néol.;*** de ***bourrer*** 2°). ***Fam.*** Qui bourre, en parlant d'un aliment. Ces ***biscuits sont trop bourratifs.*** ◈ ANT. ***Léger.***

1. **BOURRE** [bur]. n. *f.* (XIII^e^; du lat. ***burra*** « laine gros sière »). ♦ **1°** Amas de poils, détachés avant le tannage de la peau de certains animaux à poils ras et servant à garnir les harnais, les bâts (V. Feutre). ♦ **2°** Par ext. ***Bourre de***

ine ou *bourre lanice :* déchet du peignage de la laine. *Bourre e coton.* V. Ouate. — Bourre *de soie ;* déchet du dévidage es bobines de soie grège. V. **Bourrette, schappe, strasse.** > Ces bourres, dont on emplit les coussins, etc. « *Cinq ou x chaises recouvertes de velours... laissaient échapper leur urre* par les déchirures de J'étoffe » (GAUTIER). ♦ 3° Duvet ui recouvre les bourgeons de certains arbres. *La bourre de la gne, du palmier.* ♦ 4° Corps inerte qui maintient en place charge d'une *arme* à feu. *Bourre de fusil, de cartouche.* 5° POP. *De première bourre,* excellent. ♦ 6° *Pop.* (de *urrer). À la bourre : en retard.* ◈ HOM. *Bourg.*

2. **BOURRE** [buʀ]. *n. m.* (XX^e^; de *bourrique* « *agent* » 877), *ou* de *bourrer;* Cf. Cogne). *Arg.* Policier.

BOURRÉ, ÉE [buʀe]. *adj.* (1519; V. Bourrer). ♦ *Bourré de...* entièrement plein de.. *Portefeuille bourré de llets.* V. **Plein.** « *J'ai la tête bourrée de souvenirs* » (DAUD.). ır ext. *Dictée bourrée de fautes.* V. Truffé. ♦ 2° *Absolt.* ès plein, trop plein. *Valise bourrée, wagon bourré.* V. ndé, comble. ◇ *Pop.* V. Ivre. ♦ 3° Tassé, serré. *Voyaurs bourrés dans le métro.* ◈ ANT. *Vide.* — HOM. *Bourrée,* urrer.

BOURREAU [buʀo]. *n. m.* (*Bourrel,* 1302; de *bourrer* frapper »). ♦ 1° Celui qui exécute les peines corporelles données par "ne cour de justice, et spécialement la peine mort. V. Exécuteur (des hautes œuvres, des basses œuvres). *urreau qui appliquait autrefois la torture, les supplices.* V. ortionnaire. ♦ 2° *Par ext.* Personne qui martyrise qqn, ysiquement ou moralement. *Bourreau d'enfants.* « *Chacun ant sa* victime et chacun son bourreau » (LÉAUTAUD). ◇ aisant.). *Bourreau des cœurs,* homme à succès. Don Juan. 3° Fig. *Bourreau de travail,* personne qui abat beaucoup travail. ◈ ANT. Victime.

BOURRÉE [buʀe]. *n. f. (1326;* de *bourrer).* ♦ 1° *Région.* got de menues branches. ♦ 2° (1565; elle se dansait tour d'un feu de fagots). Danse du folklore auvergnat; sur lequel on l'exécute. ◈ HOM. *Bourré,* bourrer.

BOURRÈLEMENT [buʀɛlmɑ̃]. n. m. (1839; de *bourreler, bourreau). Littér.* Douleur physique cruelle. — *Fig.* rture morale. V. Tourment. *Le bourrèlement de la conscience.* V. Remords.

BOURRELER ʃbuʀlɐ[e]. *v.* fr.: conjug. *appeler* (1554; de *urreau*). Tourmenter, torturer *(fig.)* . — REM. *Rare,* sauf p. p. « *Il était honteux de lui-même et bourrelé de remords* » ART. du G.).

BOURRELET [buʀlɛ]. *n. m. (1386;* de l'a. fr. *bourrel,* de *urre*). ♦ 1° Coussinet, circulaire; *spécialt.* pour *porter un* deau sur la tête. V. Tortillon. — Vx. Coiffure rembourrée, : l'on mettait aux enfants pour protéger leur tête quand tombaient. ♦ 2° Bande de feutre, de caoutchouc mousse, ., que J'on 'fixe a" bord des battants des portes et des êtres pour arrêter les filets d'air. ♦ 3° Se dit de ce qui est ngé et bombé. « Les *cheveux roulés tout autour de la tête un bourrelet* vaporeux » (DUHAM.). Spécialt. *Bourrelet choir, de graisse, et* absolt. *Bourrelet,* pli arrondi en certains endroits du corps (nuque, ventre, estomac, etc.). ANT. **Creux.**

BOURRELIER [buʀalje]. *n. m.* (1268; de J'a. fr. *bourrel* ollier, harnais »). Celui qui fait et vend des harnais, des s, des courroies. V. Sellier. *Outils de bourrelier.*

BOURRELLERIE [buʀɛlʀi]. *n. f. (1268:* de *bourrelier). ·e.* Métier et commerce du bourrelier.

BOURRER [buʀe]. *v.* fi. et *intr.* (XIV^e^, « maltraiter »; *bourre).*

V. tr. ♦ 1° (XVI~). Emplir de bourre (un coussin, etc.). 'Matelasser, rembourrer. — Spécialt. *Bourrer un fusil :* y oduire la bourre. ♦ 2° Remplir complètement en tassant. *urrer une valise.* — Par ext. *Bourrer qqn de nourriture.* Gaver. Pronom. *Se bourrer de gâteaux.* — Fam. *Un ent qui bourre,* cale l'estomac, gave. V. Bourrant, **bour-** f. — *Bourrer* le *crâne de qqn* : lui raconter des histoires, yer de lui en faire accroire. V. Bourrage. ♦ 3" (Néol.). ". Tasser sans précaution pour faire tenir quelque part. *s avez bourré mes papiers dans mon tiroir.* ♦ 4° *Bourrer de coups,* le frapper du poing. « *Il avait été arrêté, bourré oups* » (MART. du *G.). Par ext.* Pop. *Il s'est fait bourrer ueule.* SE BOURRER *(Sens récipr.),* se battre. (Sens *réfl.)* livrer.

[. *V. intr.* ♦ 1° *Chasse.* Se dit du chien qui court après èvre, alors qu'il devrait être à l'arrêt. ♦ 2° *Arg.* Faire : comble. *Ce* soir *on a bourré.*

> ANT. *Vider.* — HOM. *Bourré,* bourrée.

OURRETTE [buʀɛt]. *n. f.* (XVI^e^; de *bourre).* Soie grosse qui entoure le cocon. V. Bourre.

OURRICHE [buʀiʃ]. *n. f.* (1526; o. i.). Sorte de long ier sans anse servant à transporter du gibier, du poisson, nuitres.

OURRICHON [buʀiʃɔ̃]. n. *m.* (1860; de bourriche). ı. *Se monter le bourrichon,* la tête. V. Illusionner (s'). « *Il faut se monter le bourrichon pour faire de la littérature* » (FLAUB.).

BOURRICOT *ou* **BOURRIQUOT** [buʀiko]. *n. m.* (1849; de J'esp. *borrico* « âne »). Petit âne.

BOURRIN [buʀɛ̃]. *n.* m. *(1903,* « âne »; mot dial. de l'Ouest; de *bourrique). Pop.* Cheval. V. Canasson. « *On passait sa journée à étriller et à brosser les bourrins* » (FERNIOT).

BOURRIQUE [buʀik]. n. *f.* (1603; de J'esp. *borrico* « âne »). ♦ 1° Anesse. Têtu *comme une bourrique. Faire tourner qqn en bourrique* : l'abêtir à force d'exigences, de taquineries. V. Abrutir. ♦ 2° Fig. et *fam. Personne* bête et têtue. *Quelle bourrique!* ♦ 3° *Pop.* Agent de police. V. Bourre (2).

BOURRIQUE1 [buʀik]. *n. m.* (1534; de *bourrique).* ♦ 1" Ane de petite espèce. Ânon. ♦ 2° *Techn.* Treuil servant à monter les produits d'une mine. V. Tourniquet.

BOURROIR [buʀwaʀ]. *n. m.* (1758; de *bourre). Techn.* Pilon servant à bourrer.

BOURRU, UE [buʀy]. *adj.* (1555; de *bourre).* ♦ 1° Qui a la rudesse, la grossièreté de la bourre. *V.* Rude. *Fil bourru.* — Par anal. *Vin bourru* : vin nouveau, non fermenté. *Lait bourru,* qui vient d'être tiré. ♦ 2° *Fig.* Peu aimable, peu civil. V. Acariâtre, incivil. *Un homme bourru.* « *Avec son air bourru, c'était le meilleur homme du monde* » (DAUD.). V. Renfrogné. — ANT. Affable, aimable, liant.

1. **BOURSE** [buʀs(ə)], n. *f.* (fin XII^e^; bas lat. *bursa*). ♦ 1° Petit sac arrondi, généralement à fronces ou à soufflets, destiné à contenir des pièces de monnaie. Une *bourse de peau, de tissu, de mailles d'argent. Cordons d'une bourse. Bourse à fermoir.* V. Porte-monnaie. — Loc. *Tenir les cordons de la bourse* : disposer des finances. *Sans bourse délier : sans* qu'il en coûte rien, sans rien débourser. *Ouvrir sa bourse à* ses amis : les aider financièrement. ◇ *Par ext.* L'argent lui-même. *Faire bourse à part, bourse commune.* ◇ *Bourse d'études* : pension accordée à un élève, à un étudiant. *Un* concours *de bourses* (V. Boursier). ♦ 2° *Spécialt.* V. Enveloppe, poche, sac. *Chasse.* Poche que J'on place devant le terrier pour prendre Je lapin. — *Pêche.* Tout filet en forme de poche. ♦ 3° Anat. *Bourses séreuses, synoviales* : se dit des poches membraneuses des articulations. — Absolt. *Les bourses,* l'enveloppe des testicules. V. **Scrotum.**

2. BOURSE [buʀs(ə)]. n. *f.* (1549; hôtel de la famille Van *der Burse,* à Bruges, av. infl. de *bourse* 1). ♦ 1° Réunion périodique de personnes qui s'assemblent soit pour conclure des opérations sur les valeurs mobilières ou sur des marchandises, soit pour constater les cours de ces valeurs ou marchandises; le lieu où elles se réunissent. Création, *suppression d'une Bourse.* — *Bourse des valeurs,* où se négocient les valeurs mobilières. — *Bourse de marchandises, cour. Bourse de* commerce (ventes et achats en gros de certains produits en nature). ♦ 2° Ensemble des opérations traitées à la Bourse (des valeurs). Jouer à *la Bourse.* V. Spéculation; agiotage ; baissier, **haussier;** boursicoter. *Valeurs* cotées en *Bourse. Cours de Bourse.* V. Cours, cote, « *Les cours de la Bourse sont affaire d'opinion* » (BAINVILLE). 0 *Par ext.* Les cours de la Bourse. *La Bourse a monté* (V. Boom), *a baissé. Chute de la Bourse.* V. Krach. ♦ 3° Par anal. *Bourse du travail :* réunion des adhérents des divers syndicats d'une même ville ou région en vue de se concerter pour Ja défense de leurs intérêts et J'organisation de divers services d'intérêt collectif, — Lieu où se tient cette réunion. — *Bourse de l'emploi :* organisme créé pour favoriser le rapprochement des offreurs et des demandeurs d'emploi.

BOURSE-A-PASTEUR [buʀsapastœʀ]. n. *f.* (XVI^e^; de *bourse* (1), et *pasteur).* Petite plante des lieux incultes *(Crucifères)* , dont Je fruit sec a la forme d'un cœur. *Des bourses-à-pasteur* [buʀsapastœʀ]. V. **Capselle.**

BOURSICOTAGE [buʀsikɔtaʒ]. n. m. (XX"; *boursicotiérisme,* 1881 ; de *boursicoter).* Action de boursicoter.

BOURSICOTER [buʀsikɔte]. Y. infr. (1580; de *boursicot* (XIII~), dimin. de *bourse* (1); appliqué à la Bourse (2), 1867). Faire de petites opérations **en** Bourse. V. Spéculer.

BOURSICOTIER, IÈRE [buʀsikɔtje, jɛʀ] ou **BOURSICOTEUR, EUSE** [buʀsikɔtœʀ, øz]. *adj.* et n. (1857,-1867: de *boursicoter).* Celui, celle qui boursicote.

1. BOURSIER, IÈRE [buʀsje, jɛʀ]. n. (1387; de *bourse* 1). Élève qui a obtenu une bourse dans un établissement d'enseignement. « *On exige d'un boursier bien plus que d'un autre. Il est tenu de réussir* » (MICHELET). — Adj. *Élève boursier.*

2. BOURSIER, IÈRE [buʀsje, jɛʀ]. *n.* et *adj. (XV',* « trésorier » ; de *bourse 2).* ♦ 1° N. m. (1846). Celui qui exerce sa profession *à la* Bourse. ♦ 2° *Adj.* (1863). Relatif à la bourse. *Opérations boursières.*

BOURSOUFLAGE [buʀsufla3] ou **BOURSOUFLEMENT** [buʀsufləmɑ̃]. n. *m.* (1808,-1560; de *boursouflé).* État de ce qui est boursouflé. V. Boursouflure. Action de boursoufler. **V. Gonflement;** enflure.

BOURSOUFLÉ, ÉE [buʀsufle]. *adj.* (*Bousouflé,* XIII^e^;

de *soufflé*, et *bou-* « idée de gonflement »). ♦ 1° Qui présente des gonflements disgracieux. *Visage boursouflé.* V. Bouffi, enflé, gonflé. ♦ 2° Fig. Emphatique et vide.« La *forme est détestable! C'est boursouflé, pâteux, chargé de bavardages !* » (MART. du G.). ◈ ANT. Creux, **émacié.**

BOURSOUFLER [buʀsufle]. *v. tr.* (1690; de boursouflé) Rendre boursouflé. V. Enfler, gonfler.

BOURSOUFLURE [buʀsufly ʀ]. *n. f.* (1532; de *boursouflé*) ♦ 1° Sorte de distension., de gonflement que présente par endroits une surface unie. *Boursouflure d'un enduit sur un* mur. V. **Cloque, coquille, soufflure.** *Boursouflure du visage.* V. Bouffissure. « Sous les *paupières inférieures, des boursouflures mauves surplombaient des pommettes vermiculées de couperose* » (MART. du C.). ♦ 2° Fig. *Boursouflure du style.* V. Emphase, enflure.

BOUSCUEIL [buskœj]. *n. m.* (1928; mot canadien, de *bousculer).* Mouvement des glaces sous l'action du vent. de la marée *ou* du courant. *Le bouscueil du printemps. Bouscueil à la baie des Chaleurs.*

BOUSCULADE [buskylad]. *n. f.* (1848; de *bousculer).* Action de bousculer. *Spécialt.* Remous de foule. V. Désordre. *La bousculade du métro.*

BOUSCULER [buskyle]. *v. tr.* (1798; *bouteculer*, XIIIe; de *bouter*, et *cul*, infl. de *basculer).* ♦ 1° Mettre en désordre en poussant, en renversant. On *a bousculé tous mes livres. V.* Bouleverser, déranger, sens (mettre sens dessus dessous). 0 (v. 1967). *Fig.* Modifier avec une certaine brusquerie. « *Certaines réalités bousculent les idées reçues* » *(Le Monde,* 17-9-1965). ♦ 2° Pousser, heurter brutalement par inadvertance. « *Le flot des voyageurs les bouscula* » (MART. du G.). — Pronom. « *On se pressait confusément, s'interpellant à grands cris, se bousculant* » (JALOUX). ♦ 3° Faire se dépêcher. V. Presser. *Il est lent et n'aime pas qu'on le bouscule. J'ai été tellement bousculé que je n'en ai pas trouvé le temps.* V. **Occupé.**

BOUSE [buz]. *n. f.* (fin XIIe; o. i., p.-ê. même rac. que *boue).* Fiente des bovins. *Bouse de vache.*

BOUSEUX [buzø]. *n. (Bousoux, 1885:* mot de l'Ouest: de *bouse). Fam* et *péj.* Paysan.

BOUSIER [buzje]. *n. m.* (mil. XVIIIe; de *bouse*). Nom *sous* lequel on désigne certains scarabées coprophages, vivant dans les excréments de mammifères, qu'ils roulent en boulettes.

BOUSILLAGE [buzijaʒ]. *n. m.* (1521; de *bousiller).* ♦ 1° *Techn.* Mélange de terre détrempée et de paille que l'on emploie dans certaines constructions rustiques. V. Bauge, torchis. ♦ 2° *(1720; de bousiller). Fam.* Action de bousiller (1°). Ouvrage fait précipitamment et mal. V. Bâclage, gâchis, massacre, sabotage.

BOUSILLER [buzije]. *v.* (1554; de *bouse).* ♦ 1° V. intr. *(Techn.).* Maçonner en bousillage. ♦ 2° (XVIIe). V. *tr.* Gâcher (un travail). V. Cochonner. *Fam.* Rendre inutilisable. V. Abîmer., **amocher., détériorer.** *Il a bousillé son moteur.* ◇ *Pop.* Tuer. « *La division de cavalerie a ordre de se faire bousiller derrière nous* » (MART. du G.).

BOUSILLEUR, EUSE [buzijœʀ, øz]. *n.* (1690, «maçon»; de *bousiller). Fam.* (1732). Celui qui bousille son travail.

1. **BOUSIN** [buzɛ̃]. *n. m.* (1611; de *bouse). Techn.* Croûte terreuse et friable qui recouvre les pierres de taille.

2. BOUSIN [buzɛ̃]. *n. m.* (1794; arg. des marins, de l'angl. pop. *to bouse* « s'enivrer »). ♦ 1° *Pop. et vx.* Bouge. ♦ 2° *Fam.* Grand bruit, tumulte. V. Boucan.

BOUSSOLE [busɔl]. *n. f.* (1527; it. *bussola* « petite boîte»)). Appareil composé d'un cadran au centre duquel est fixée une aiguille aimantée mobile, dont la pointe marque la direction du Nord. *Boussole de marine.* V. Compas. *Boussole de poche. S'orienter à l'aide de la boussole. 0* Fig. et fam. *Perdre la boussole,* perdre la tête, le nord; être troublé, affolé.

BOUSTIFAILLE [bustifaj]. *n. f.* (1821, « bombance »; o.-ê. de *bouffer). Pop.* Nourriture., repas. V. Bouffe.

BOUSTROPHÉDON [bustʀɔfedɔ̃]. *n. m.* (XVIe; du gr. *bous* « bœuf », *et strophein* « tourner »). Écriture primitive (le grec et l'étrusque, notamment) dont les lignes allaient sans interruption de gauche à droite et de droite à gauche à la manière des sillons d'un champ.

BOUT [bu]. *n.* m. (fin XIIe; « coup », puis « extrémité »; subst. verb. de *bouler).*

I. ♦ 1° Partie d'un objet qui le termine dans le sens de la **longueur.** V. **Extrémité.** *Le bout d'une canne. Ciseaux à bouts ronds. Bout aigu, piquant.* V. **Pointe. Couper** *le bout d'un bâton.* V. **Ébouter, raccourcir.** — *Le bout du nez, de la langue, des dents, des lèvres, du doigt, de l'oreille.* **À** *bout de bras. Tirer à bout portant* (de façon que le bout de l'arme touche le but) : de très près. — *Mettre bout* à *bout.* V. **Abouter, adjointer,** joindre. — Loc. *fig. Avoir du mal à joindre les deux bouts* : parvenir difficilement à équilibrer, à boucler son budget. *Brûler la chandelle par les deux bouts :* gaspiller. — On *ne* soir *par quel bout le prendre* : il est d'une humeur difficile. *Tenir le bon bout* : être en passe de réussir. ♦ 2° *Par anal.* La limite d'un espace. *Le bout de la route.* Fig. *Aller jusqu'au bout de ses idées.* V. **Jusqu'au-boutiste.** *Au bout du compte,* finalement. — *De bout en bout* [d(ə)butɑ̃bu], d'une extrémité à l'autre. — *Tout au bout :* à l'extrême limite. — *D'un bout à l'autre :* dans toute l'étendue. « *Cette architecture bizarre se répète d'un bout à l'autre avec la plus exacte symétrie* » (FROMENTIN). — *À tout bout de champ* (fig.), à chaque instant, à tout propos, pour un oui pour un non. ♦ 3° *Par anal.* La fin d'une durée, de ce qui dure, s'épuise. V. **Fin, limite, terme.** *Les prières du bout de l'an,* en l'honneur de qqn, un an après sa mort. *Jusqu'au bout,* jusqu'à la fin; et *fig.* Complètement. ◇ Être au *bout de. à la fin* de. *Arriver au bout de* sa *carrière, de* sa *vie.* V. **Achever.** *Être au bout de son rouleau*. Être au bout de ses peines.* — Au BOUT DE...' *après. Au bout d'un moment, de quelques minutes.* ◇ ÊTRE À BOUT DE..., ne plus avoir de... Être *à bout de forces, de ressources, d'arguments.* Absolt. *Être* à *bout* : n'en pouvoir plus, être épuisé. *Ma patience est à bout. Pousser, mettre qqn à bout* : l'exaspérer. — *Venir* à *bout de* (qqch. ou qqn), s'en débarrasser par une suite d'efforts. *Venir à bout d'un travail,* aboutir, l'achever. *Venir à bout d'une difficulté, d'un adversaire.* V. **Triompher (de), vaincre.**

II. (1754, économies de *bouts de chandelle).* ♦ 1° Partie, fragment de qqch. V. Morceau. *Un bout de fil, de papier. Bout de pain. Un bout de bois. Bout de cigarette.* V. Mégot. « *Cet éclat incroyable d'un tout petit bout de ciel* » *(JALOUX).* — Bouch. *Bout soigneux :* cou de veau, de mouton. Cinéma. *Faire* un *bout d'essai.* ◇ Pop. (1918) *Mettre les bouts :* partir (de *bout de bois,* arg. « jambe »). ♦ 2° *Par anal.* Ce qui est petit, incomplet, tronqué. *Un bout de lettre* : une lettre courte, rapide. Jouer un *bout de rôle : un* rôle secondaire, sans importance. *Un bout d'homme* : un homme de petite taille. *Un bout de chou :* un petit enfant. ◇ La partie d'une étendue, d'un espace. *Faire un bout de chemin.* Fam. *Faire un bout de conduire* à *qqn* : l'accompagner une. partie de sa route. ◇ La partie d'une durée. *Un bon bout de temps : un long* temps. « *Il est resté là un bout de temps à rêvasser* » (GENLIS).

◈ ANT. *Milieu;* tout. — HOM. *Boue.*

BOUTADE [butad]. *n. f.* (1588; de *bouter* « pousser une pointe »). ♦ 1° Trait d'esprit. V. Plaisanterie., saillie. Ce *n'est qu'une boutade.* ♦ 2° Caprice. *Agir par boutade. Travailler par boutade.* V. Accès, à-coup. « Cessez *donc ces boutades d'enfant malade* » (LOTI).

BOUT-DEHORS [budəɔʀ] ou **BOUTE-HORS** [butɔʀ]. *n. m.* (1387, altér. de *boute-hors;* de *bouter* « pousser », *et hors). Ancienn. mar.* Pièce de mâture qui peut s'ajouter à une vergue pour l'établissement d'une voile supplémentaire. ◇ *Bout-dehors de foc,* espar horizontal à l'avant d'un bateau, permettant d'amurer le(s) foc(s) en avant de l'étrave (V. **Beaupré).** *Des bouts-dehors.*

BOUTE-EN-TRAIN [butɑ̃tʀɛ̃]. *n. m. invar.* (1728; autre sens 1694; de *bouter* « mettre », en, et *train).* Personne qui met en train, en gaieté, qui excite à la joie. V. Amuseur. « *Dans les cabarets, on faisait cercle autour de lui. Il était la vie, l'âme, le boute-en-train de tout le monde* » (RENAN). *Elle était le boute-en-train de la bande.*

BOUTEFEU [butfø]. *n. m.* (1324; de *bouter* « *mettre* », et *feu).* ♦ 1° *Ancienn.* Bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu à la charge d'un canon. ♦ 2° *Fig.* et vx. Celui qui suscite des querelles, qui excite les discordes *Des boutefeux.*

BOUTEILLE [butɛj]. *n. f.* (1230; bas lat. *butticula,* de *buttis* « tonneau »). ♦ 1° Récipient à goulot étroit, souvent en verre, destiné à contenir du vin ou d'autres liquides. *Une bouteille de vin. L'anneau, le col, le collet, le goulot, le ventre, la panse, le cul, le fond d'une bouteille. Tesson de bouteille. Pcfite bouteille.* V. **Fiole, flacon.** *Bouteille d'un litre.* V. **Litre.** *Grande bouteille.* V. **Balthazar, jéroboam.** *magnum. Bouteille de bière.* V. **Canette.** *Grosses bouteille> enveloppées de paille ou d'osier.* V. Bonbonne, dame-jeanne, ‘nasquee, **tourie.** *Panier casier à bouteilles.* V. **Porte-bouteilles.** *Mettre du vin en bouteilles.* V. **Embouteiller.** *Déboucher une bouteille avec un tire-bouchon. Une bouteille en plastique.* — *Vert bouteille,* couleur vert-jaune assez sombre (de bouteilles en verre). ◇ *(Opposé* à litre) Récipient contenant *à* peu près *75* cl. *Bouteille de bourgogne* (bourguignonne) *de bordeaux* (bordelaise), *d'alsace, de champagne.* ◇ Son contenu. *Boire une bouteille de rouge. Une bonne bouteille Aimer la bouteille* (fam.) : s'adonner à la boisson. ◇ Fig. et fam. *Prendre de la bouteille,* vieillir. *C'est la bouteille à l'encre* se dit d'une question; d'une situation confuse; obscure ♦ 2° *Par ext.* Récipient métallique destiné à contenir un gaz sous pression, de l'air liquide. *Bouteille d'air comprimé d'oxygène.* — *Bouteille isolante,* bouteille à deux parois entre lesquelles on a fait le vide et qui conserve au contenu sa température primitive. Cour. *Bouteille thermos.* — *Bouteille de Leyde* : condensateur électrique. ♦ 3° N. f. pl. *Mar.* Water-closet des officiers.

BOUTEILLER [buteje] ou **BOUTILLIER** [butije]. *n. m* (1138; de *bouteille*). *Hist.* Maître échanson. Grand officiel

la couronne qui avait l'intendance du vin, des vignobles.

BOUTEILLON [butɛjɔ̃]. *n. m.* (1917; altér. d'apr. *bou-Ile*, de *Bouthéon*, l'inventeur). Marmite aplatie et cintrée s troupes en campagne.

BOUTER [bute]. *v. tr.* (1080; frq. **botan* « frapper ». Boutoir). *Vx.* **V. Pousser, refouler.** *Bouter l'ennemi hors France.*

BOUTEROLLE [butʀɔl]. **n.** *f.* **(1202;** de *bouter*). *Techn.* 1° Garniture métallique au bas d'un fourreau d'épée. 2° Une des gardes de la serrure. — Fente de la clef qui la :oit. ♦ 3° Outil en acier pour le nivelage des tôles.

BOUTEROUE [butʀu]. n. *f.* (1636; de *bouter, et roue*). :. Borne placée à l'angle d'un édifice, d'un mur, d'une rte pour en écarter les roues des voitures.

BOUTE-SELLE [butsɛl]. n. *m. invar. (1549;* de *bouter* mettre », et *selle*). *Ancienn.* Sonnerie de trompette pour **ertir les cavaliers de « bouter » la selle** (mettre **la selle pour** rtir). et de monter à cheval.

BOUTEUR [butœʀ]. *n. m. (néol.* ; de *bouter), Mot* recom-andé officiellement ' e n remplacement d e bulldozer. V. **lldozer.** *Bouteur biais.* **V. Angledozer.**

BOUTIQUE [batik]. *n. f.* (XIVe ; *bouticle* « atelier », 1241; ov. *botica*, du gr. *apothêkê*. **V. Apothicaire).** ♦ 1° Partie façade d'une maison où un marchand, un artisan expose, nd sa marchandise. V. **Échoppe, magasin; commerce.** *boutique est plus simple, plus modeste que le magasin. La vanture d'une boutique.* **V. Devanture, étalage, montre, rine.** *Enseigne de boutique. L'arrière-salle d'une boutique.* **Arrière-boutique.** *Boutique de charcuterie. Boutique d'un tisan.* **V. Atelier.** *Tenir boutique. Ouvrir? fermer boutique.* Par ext. Les marchandises dont la boutique est garnie. — op. *Toute la boutique.* **V. Bazar; attirail, outillage.** ◇ *Spé-alt.* Magasin de confection d'un grand couturier. Par pos. *Des robes boutique.* — Magasin de prêt-à-porter en néral. *Les boutiques du quartier Latin.* ♦ 2° *Fig. et fam. Se* d'une maison, d'un lieu de travail dont on est mécontent. **Baraque, boîte, turne.** ♦ 3° Caisse percée de trous et mergée dans laquelle les pêcheurs conservent le poisson vant (V. Vivier).

BOUTIQUIER, IÈRE [butikje, jɛʀ]. **n. (fin** XVIe ; *boutier*, XIVe ; de *boutique*). Personne qui tient boutique (sou-nt péj.). V. **Marchand.** — Adj. *Un esprit boutiquier.* « *Le fit monde louis-philippard de la bourgeoisie boutiquière* » ERNIOT).

BOUTISSE [butis]. *n. f. (Boutiche*, 1517; de *bouter*). erre taillée placée dans un mur selon sa longueur, de anière à ne montrer qu'un de ses bouts. Par appos. *Pierre utisse.*

BOUTOIR [butwaʀ]. *n. m.* (1361 ; de *bouter*). Extrémité groin et canines avec lesquels le sanglier, le porc fouissent *terre. Coup de boutoir; fig.* Propos dur et blessant: trait humeur brutal.

BOUTON [butɔ̃]. *n. m.* (fin XIIe, « bourgeon » ; de *bouter* pousser »). ♦ 1° Petite excroissance d'où naissent les anches, feuilles, fruits **ou fleurs** d'un végétal. V. **Bourgeon,** l. *Bouton à bois, à feuilles, à fruit.* — Spécialt. *Bouton à eur*, la fleur avant son épanouissement. Bouton *de rose. ose en bouton. Bouton qui s'épanouit, qui éclot.* ♦ 2° *Par al.* (XIIIe). Petite tumeur faisant saillie à la surface de la **au. V. Pustule, tumeur. vésicule.** *Bouton d'acné. de petite role. Bouton de fièvre. Éruption de boutons. Avoir des bou-ns* **(V. Fleurir; boutonneux).** ♦ 3° *Par ext.* (XIVe). **Petite** èce souvent circulaire, servant à la décoration des vête-ents ou à l'assemblage de leurs diverses parties (V. **Atta-e).** *Bouton de chemise. Boutons de manchettes jumelés. outon de bottine. Engager un bouton dans sa boutonnière. V.* **outonner.** *Bouton à queue, sans queue.* « *Un habit de gros drap eu*, avec *des boutons de cuivre doré* » (VOLT.). ♦ 4° Petite illie ronde. *Bouton de fleuret, d'un couvercle de soupière. Spécialt.* Commande d'un mécanisme, d'un appareil, ue l'on tourne ou sur lequel on appuie. « *Elle aperçut une ande porte à deux battants dont elle tourna le bouton* » AUTIER). — *Tourner le bouton d'un poste de radio. Appuyer r le bouton.* **V. Poussoir.** *Bouton de sonnerie, de sonnette. La concierge appuyait sur un bouton électrique qui Éclairait escalier* » (PROUST). **V. Commutateur. Fig.** *La guerre presse-outon*, dont les destructions seront commandées par des ppareils de précision.

BOUTON-D'ARGENT [butɔ̃daʀʒɑ̃]. **n.** *m.* **(1808; de** *outon*, et argent). Renoncule à fleurs blanches. V. Achillée, **ille-feuille, renoncule.** *Des boutons-d'argent.*

BOUTON-D'OR [butɔ̃dɔʀ]. **n.** *m.* **(1798;** de *bouton, et*). Renoncule âcre à fleurs jaune doré. V. Bassinet, **popu-ge.** ◇ Couleur de cette fleur. *Des soies bouton-d'or.*

BOUTONNAGE [butɔnaʒ]. *n. m.* (1867; de *boutonner*). 1° Action de boutonner (un vêtement). ♦ 2° Manière ont un vêtement se boutonne. *Boutonnage de droite à gauche,* ° gauche *à droite; devant: dans* le *dos.* ◈ ANT. **Déboutonnage.**

BOUTONNER [butɔne]. *v.* (1554, « bourgeonner » ; de *outon*). ♦ 1° V. intr. *(Rare).* Pousser des boutons. V. Bourgeonner. ♦ 2° *V.* tr. (XIVe). Fermer, attacher (un vêtement) au moyen de boutons. *Boutonner sa veste.* — *Par ext.* Fam. Se *boutonner :* boutonner ses vêtements. ♦ 3° V. *intr.* Se fermer au moyen de boutons. Ce corsage *boutonne par derrière.* — *(Plus cour.) V.* pron. Un *gilet se boutonnant sur* le *côté.* ♦ 4° *V. tr.* Escr. *Boutonner qqn* : lui porter un coup de bouton de fleuret.

BOUTONNEUX, EUSE [butɔnø, øz]. *adj.* (1837; « bourgeonnant », fin XVIe). Qui a des boutons sur la peau. *Visage boutonneux. Un adolescent boutonneux.*

BOUTONNIER, IÈRE [butɔnje, jɛʀ]. *n.* **(1268; de** *bouton*). Ouvrier, ouvrière qui fait des boutons.

BOUTONNIÈRE [butɔnjɛʀ]. *n. f.* (1383; de *bouton*). ♦ 1° Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton. *Bouton et boutonnière: bouton et bride. Boutonnière brodée, passepoilée. Patte à boutonnière.* ◇ *Absolt.* La boutonnière du *revers* de veste. *Avoir une fleur, une décoration à la boutonnière.* ♦ 2° *Chir.* (XVIIIe). Petite incision pratiquée dans la paroi d'un organe ou **d'une** cavité pathologique. « *On lui fit une petite boutonnière et on lui glissa dans la vessie une sonde spéciale* » (DUHAM.). *Faire une boutonnière à qqn avec un poignard.* ♦ 3° **(v.** 1953). *Géol.* Bombement aplani et entaillé par l'érosion. *La boutonnière du pays de Bray.*

BOUTON-POUSSOIR. n. *m.* V. BOUTON, **POUSSOIR.**

BOUTON-PRESSION [butɔ̃pʀesjɔ̃]. n. *m.* (XXe ; de *bouton*, et *pression*). Système de fermeture métallique composé d'un disque à trou et d'un disque à bouton qui entrent l'un dans l'autre par pression. Corsage fermé *par des boutons-pression.* On dit aussi PRESSION.

BOUTRE [butʀ(ə)]. *n. m.* (av. 1866; o. i.). Petit navire arabe à voiles, à l'arrière très élevé.

BOUTS-RIMÉS [buʀime]. *n. m.* pl. (1648; de *bout, et* rimé). *Ancienn.* ♦ 1° *(Plur.).* Rimes proposées d'avance pour faire des *vers.* ♦ 2° *Un bout-rimé.* Pièce de vers composée sur des rimes données.

BOUTURAGE [butyʀaʒ]. n. *m.* (1858; de *bouturer*). Action **de** multiplier des végétaux par boutures. *Bouturage de géraniums.*

BOUTURE [butyʀ]. *n. f.* (1446; de *bouter*). *Jeune* pousse coupée **d'une** plante qui, plantée en terre, prend racine et forme un nouvel individu. V. **Crossette, mailleton, plançon.** *Bouture et marcotte. Faire des boutures.* **V. Bouturer.**

BOUTURER [butyʀe]. *v. tr.* (1836; de *bouture*). ♦ 1° Reproduire (une plante) par boutures. ♦ 2° (Plantes). *Intrans.* Pousser des tiges par le pied. V. **Drageonner.**

BOUVERIE [buvʀi]. *n. f. (Boverie, fin* XIIe ; de *bœuf*). *Agric.* Étable à bœufs.

BOUVET [buvɛ]. *n. m.* (1600; « jeune bœuf », 1305; de *buef* « boeuf »). Rabot servant, en menuiserie, à faire des rainures (comme le bœuf trace des sillons). V. **Gorget.**

BOUVETEUSE [buvtøz]. *n. f.* (1929; de *bouveter* « raboter au bouvet »). *Techn.* Machine à bois pour faire des rainures.

BOUVIER, IÈRE [buvje, jɛʀ]. *n.* (*Boverz*, **fin** XIe ; **lat.** *bovarius*, de *bos* « bœuf »). ♦ 1° Personne qui garde et conduit les bœufs. « *Le morne et silencieux monologue du bouvier conduisant SES bœufs de labour* » (FROMENTIN). ♦ 2° N. m. *Bouvier des Flandres*, **sorte** de chien de berger.

BOUVIÈRE [buvjɛʀ]. *n. f.* (1775; o. i.; à rapprocher du précéd.). Poisson *osseux (Cyprinidés), au* corps couvert de grosses écailles. appelé *cyprin.*

BOUVILLON [buvijɔ̃]. **n.** *m.* (XIIIe ; **de** *bœuf*). Jeune bœuf châtré.

BOUVREUIL [buvʀœj]. *n. m.* **(1743;** *bouvreur, 1700;* dimin. de *bouvier*). Oiseau passereau des jardins et des bois *(Fringillidés)*, au plumage gris et noir, rouge sur la poitrine.

BOUVRIL [buvʀil]. n. *m.* (1878; de *bœuf*). Lieu où on loge les bœufs dans les abattoirs.

BOVARYSME [bɔvaʀism(ə)]. *n. m.* **(1865;** de *Madame Bovary*, roman de Flaubert). Insatisfaction romanesque; « pouvoir qu'a l'homme de se concevoir autre qu'il n'est » (J. de GAULTIER).

BOVIDÉS [bɔvide]. *n. m. pl. (1836;* lat. *bos, bovis* « boeuf »). Famille de mammifères ongulés artiodactyles ruminants comprenant les bovins (V. **Bœuf),** les ovins, les chèvres, les antilopes, les gazelles, les chamois.

BOVIN, INE [bɔvɛ̃, in]. *adj.* et *n. (1352; lat. bovinus*, de *bos* « bœuf »). ♦ 1° Qui a rapport au bœuf (espèce). *Races bovines.* — Fig. et fam. *Regard. œil bovin* (d'une personne) : éteint, morne-et sans intelligence. ♦ 2° N. m. pl. *Les bovins,* **les boeufs, les vaches, les taureaux,** les **veaux;** aussi syn. de *Bovinés.*

BOVINÉS [bɔvine]. *n. m. pl. (1898;* **du lat.** *bus, bovis* « bœuf »). *Zool.* Groupe de bovidés dont le bœuf est le type, comprenant aussi l'aurochs, le buffle, le yack, le **bison, le zébu.**

BOWLING [bɔliŋ]. *n. m.* (1908, répandu V. 1950; mot amér.). Sorte de *jeu* **de** quilles et de boules. *Jouer au bowling.* Lieu où l'on y joue. Aller *dans un bowling.*

BOW-WINDOW [bowindo]. *n.* m. (1871; mot angl., de *bow* « arc », et *window* « fenêtre »). Sorte de fenêtre en saillie sur le mur d'une maison. V. Fenêtre. ***Des bow-windows.*** V. Bay-window. — *Recomm. offic. V.* Oriel.

BOX, BOXES [bɔks]. *n.* m. (1839; « loge de théâtre », 1777; angl. *box* « boîte »). Stalle d'écurie servant à loger un seul cheval. ◇ (1906). Compartiment cloisonné (d'un garage (V. Stalle), d'un dortoir, d'une salle). « Couchée ***dans un des boxes d'une grande salle de réanimation*** » (BEAUVOIR). ◈ HOM. Boxe.

BOX-CALF ou **BOX** [bɔkskalf]. *n. m.* (1899; mot anglo-amér., du nom du bottier angl. *Joseph Box,* et *calf* « *veau* »). Cuir fait de peaux de veau tannées au chrome, servant à la confection des chaussures, sacs, etc. Un *sac* en ***box noir.*** 0" dit aussi *Calf*.*

BOXE [bɔks(ə)]. *n. f.* (1698; angl. *box* « coup »). Sport de combat, réglementé depuis la fin du XIXe s., opposant deux adversaires qui se frappent à coups de poing, mais en portant des gants spéciaux (gants de boxe). V. Pugilat (Cf. Le noble ***art.***). « ***Les partisans de la boxe française*** *répètent* ***qu'elle est plus efficace que la boxe anglaise*** » (J. PRÉVOST). ***Match, combat de boxe.*** V. Arbitre, juge, reprise (ou round), ring. ***Gagner un match de boxe aux points, pnr arrêt de l'arbitre, par knock-out. Coups classiques de la boxe.*** V. Crochet, direct, swing, uppercut. ◈ HOM. Box.

BOXER [bɔkse]. *v.* (1772; de *boxe).* ♦ 1° *Y. intr.* Livrer un combat de boxe, pratiquer la boxe. ♦ 2° V. tr. *(Fam.).* Frapper à coups de poing. — Rencontrer (un adversaire) dans un combat de boxe.

BOXER [bɔksɛʀ]. *n.* m. (1919; mot all. « boxeur »). Chie" de garde, voisin du dogue allemand, à robe fauve ou tachetée.

BOXEUR [bɔksœʀ]. *n.* m. (1788; de *boxe).* Celui qui pratique la boxe. V. Pugiliste. ***Boxeurs amateurs, professionnels. Classement des boxeurs par catégories de poids. Le manager, le soigneur d'un boxeur.***

BOX-OFFICE [bɔksɔfis]. *n. m.* (1952; mot amér., proprem. « guichet de théâtre »). Dans le milieu du spectacle, échelle de succès d'après le montant des recettes. *Être, figurer nu box-office. Arriver en tête du box-office.*

BOY [bɔj]. n. *m.* (1884; « jeune domestique », 1672; mot angl. « garçon »). ♦ 1° Jeune domestique Indigène en Extrême-Orient, en Afrique, etc. « Nous engageons... ***deux boys et*** un cuisinier » (GIDE). ♦ 2° (1956). Danseur de music-hall. (V. Girl).

BOYARD [bɔjaʀ]. *n. m.* (1415; mot russe). Nom des anciens nobles en Russie. ◇ Fig. *(Fam.).* Homme riche, ***cossu. Il s'est payé un costume de boyard.***

BOYAU [bwajo]. *n. m.* (XIIe; *bo(i)el,* 1080; lat. *botellus).* ♦ 1° Intestin d'un animal *(ou* fam. *au plur.* de l'homme). V. Entrailles, **tripe,** viscère. ***Boyaux de porc, de veau utilisés en charcuterie.*** V. Andouille, boudin, saucisse. ***Rendre* tripes et boyaux. Tordre* les boyaux.*** ◇ ***Corde de boyau,*** ou ***boyau,*** mince corde faite avec la membrane intestinale de certains animaux, servant à garnir des instruments de musique, à monter des raquettes. ***Boyau de chat.*** V. Catgut. ♦ 2° ***Par*** anal. (XVIIe). Fossé en zigzag reliant des tranchées, des parallèles. — Galerie de mine étroite. ◇ Conduit, tuyau souple. ♦ 3° Pneumatique pour bicyclette de course, mince chambre à air avec enveloppe de caoutchouc toilé.

BOYAUDERIE [bwajodʀi]. *n. f.* (1835; de *boyaudier).* Préparation des boyaux en vue de leur utilisation industrielle ou culinaire.

BOYAUDIER, IÈRE [bwajodje, jɛʀ]. *n.* (1571; *boiotier,* 1680; de ***boyau).*** Personne employée à la boyauderie.

BOYAUTER (SE) [bwajo(ɔ)te]. *v. pron. (XX"*; de ***boyau). Pop.*** Rire démesurément. Cf. Se tenir les côtes*.

BOYCOTT [bɔjkɔt]. *n. m.* (1918; mot angl.). Boycottage. « ***Ces conclusions optimistes n'avaient pas empêché les syndicats de déclencher un premier boycott des produits francais*** » (*L'Express,* 28-5-1973).

BOYCOTTAGE [bɔjkɔtaʒ]. *n. m. (1881* ; de ***boycotter).*** Sorte d'interdit ou de blocus matériel et moral prononcé contre un individu, un groupe, un pays et contre les biens qu'il met en circulation.

BOYCOTTER [bɔjkɔte], *Y. tr.* (1880; de *Boycott, pro*priétaire irlandais mis en quarantaine). Soumettre au boycottage; mettre à l'index, en quarantaine. « Contre ***le Noir, la coalition est tacite et spontanée : on le boycotte*** » (SIEGFRIED). — ***Boycotter une marchandise étrangère.***

BOYCOTTEUR. EUSE [bɔjkɔtœʀ, øz]. *n.* (1922; de ***boycotter).*** Personne qui boycotte.

BOY-SCOUT [bɔjskut]. n. m. (1910; mot angl. « garçon-éclaireur »). *Vieilli. Scout.* ◇ Fig. *(Fam.).* Idéaliste naïf. ***Une mentalité de boy-scout.***

bq *Phys.* Symb. du ***becquerel*.***

Br Symb. chimique du ***brome*.***

BRABANÇON, ONNE [bʀabɑ̃sɔ̃, ɔn]. *adj. et n.* (XIIIe; lat. médiév. *brabantio,* de *Bra(c)bantia* « le Brabant »). Du Brabant. Subst. *La Brabançonne,* hymne national belge.

BRABANT [bʀabɑ̃]. *n. m.* (1869; pour ***charrue de Brabant,*** 1812). Charrue métallique à avant-train. ***Double brabant, à*** deux socs et deux versoirs.

BRACELET [bʀaslɛ]. n. *m.* (1387; « petit bras », XIIe; de ***bras).*** Bijou en forme d'anneau, de cercle qui se porte surtout autour du poignet. V. Anneau, chaînette, gourmette. ***Bracelet en or.*** « ***Son poing cliquetant de bracelets comme celui d'une romanichelle*** » (MART. du G.). — ***Bracelet d'une montre,*** simple cercle de cuir, d'étoffe ou bijou. V. Bracelet-montre, montre-bracelet. ◇ Enveloppe de cuir que certains travailleurs portent autour du poignet. ***Bracelet de force.***

BRACELET-MmontRE [bʀaslɛmɔ̃tʀ(ə)]. *n.* m. (1948; de ***bracelet, et*** montre). Bijou composé d'un bracelet sur lequel ***est*** montée ***une*** montre. « ***Elle consulta son bracelet-montre. C'était un boîtier incrusté de brillants*** » (AYMÉ).

BRACHIAL, IALE, IAUX [bʀakjal, jo]. *a d i.* (1541; lat. *brachialis*). *Anat.* Qui appartient au bras. ***Muscle brachial.*** V. Biceps, **triceps.** ***Névralgie du plexus* brachial*** (ou *Brachialgie*).

BRACHIOPODES [bʀakjɔpɔd]. *n. m. pl.* (1806; du lat. ***brachium*** « bras », et ***-pode). Zool.*** Groupe d'animaux marins enfermés dans une coquille à deux valves, le plus souvent fixés (directement ou par un pédoncule).

BRACHY-. Élément préfixal (du *gr. brakhus* « *court* »), entrant dans la composition de nombreux mots savants. ◈ ANT. Dolicho-.

BRACHYCÉPHALE [bʀakisefal]. *adj.* (1836; de *brachy, et -céphale). Anthrop.* Qui a le crâne arrondi, presque aussi large ***que long. Homme, race brachycéphale.*** Subst. *Un,* une ***brachycéphale.*** ◈ ANT. *Dolichocéphale.*

BRACONNAGE [bʀakɔnaʒ]. n. m. (1835; autres sens en a. fr., d'apr. le v.; de ***braconner).*** Action de braconner, délit de chasse de celui qui braconne. V. **Filetage.** ***Il vivait de braconnage.***

BRACONNER [bʀakɔne]. *v. intr.* (1740; divers sens, depuis 1228, dont « chasser avec des braques «, de **bracon,* attesté ***en a.*** pro"., germ. **brakko;* Cf. all. Bracke. V. Braque). Chasser, et ***pnr*** ext. Pécher sans permis, ou à une période, en un lieu, avec des engins prohibés. — Fig. Braconner sur ***les ferres d'autrui,*** ne pas respecter ce. qui est sa propriété (ses droits, son champ d'activité, sa femme, etc.).

BRACONNIER [bʀakɔnje]. *n. m.* (1740; autres sens en a. fr., d'apr. ***le*** v.; de ***braconner).*** Chasseur (ou pécheur) aui se livre au braconnage. ***Le garde-chasse a surpris des braconniers.*** « ***Le braconnier, de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand*** » (HUGO).

BRACONNIÈRE [bʀakɔnjɛʀ]. n. *f.* (XIVe; de l'it. *braconi* « hauts-de-chausse de hallebardier », du lat. *braca.* V. Braies). *Ancienn.* Pièce d'armure qui protégeait le bassin et les cuisses.

BRACTÉAL, ALE, AUX [bʀakteal, o]. *adj.* (1863; de ***bractée). Bof.*** Propre aux bractées; qui avoisine les bractées.

BRACTÉE [bʀakte]. *n. f.* (1766; lat. *bractea* « feuille de métal »). ***Bof.*** Feuille fréquemment colorée qui accompagne la fleur ou l'inflorescence. V. **Glume, glumelle, involucre, spathe.** ***Bractée florale,*** annonciatrice de la fleur.

BRADAGE [bʀadaʒ]. *n. m. (v.* 1960; de ***broder).*** Action de brader ***(fig.).*** « ***Bradage, abandon des traditions, vandalisme, disait-on*** » (***Le Monde,*** 15-l l-1966).

BRADEL (À LA) [alabʀadɛl]. *loc. adj.* et *n. m.* (1867; de *Bradel,* relieur). ***Reliure, cartonnage à la bradel,*** ou ***bradel,*** reliure où le bloc des cahiers est emboîté dans un cartonnage léger, le dos étant séparé des plats par une rainure longitudinale.

BRADER [bʀade]. *Y. tr. (1866;* néerl. *braden,* all. *braten* « rôtir »). ♦ 1° Vendre en braderie. ♦ 2° ***Par ext.*** Se débarrasser de (quelque bien) à n'importe quel prix. V. Liquider, sacrifier. ***J'ai bradé mn voilure. Fig.*** (Fam.) On ***l'accuse d'avoir bradé les colonies.***

BRADERIE [bʀadʀi]. *n. f. (1867;* de ***brader).*** D'abord dans le Nord, Foire où les habitants vendent à bas prix des vêtements ou objets usagés. ◇ ***Par ext.*** Liquidation de soldes en plein air.

BRADEUR, EUSE [bʀadœʀ, øz]. *n.* (mil. XXe; de ***broder).*** Personne qui brade, se débarrasse à bas prix de qqch. Fig. ***(Polir.).*** Celui qui brade le territoire national. On l'accuse ***d'être un brodeur d'Empire.***

BRADY-. Élément préfixal (du *gr. bradus* « lent »), entrant dans la composition de mots savants.

BRADYCARDIE [bʀadikaʀdi]. *n. f.* (1895; de *brady-, et -cardie). Méd.* Ralentissement du rythme cardiaque (moins de 60 pulsations).

BRADYPE [bʀadip]. *n. m.* (1826; ***lat.*** zool. *bradypus,* gr. *bradupous* « au pied lent »). *Zool.* Nom scientifique du *paresseux* ou ***ni.***

BRAGUETTE [bʀagɛt]. n. *f.* (1534; dimin. de l'a. subst. *brague,* prov. *braga.* V. Braies). ♦ 1° *Ancienn. Sorte* de poche attachée au haut-de-chausses. ♦ 2° *Mod.* Ouverture verticale sur le devant d'une culotte, d'un pantalon d'homme (ou de femme).

BRAHMANE [bʀaman]. *II. m. (Brachmane,* 1532; ***abraia-***

', XIIIe; var. *bra(h)min(e)*, XVIe-XVIIIe; *sanscr. brah-a)*. Membre de la caste sacerdotale, la première des ides castes traditionnelles de l'Inde. *Le sanscrit, langue ée des brahmanes.*

RAHMANIQUE [bʀa(a)manik]. *ndj. (1830;* de *brah-isme*). Propre au brahmanisme. *La société brahmanique.*

RAHMANISME [bʀa(a)manism(ə)]. *n. m.* (1801 ; *de mane*). Système social et religieux de l'Inde, faisant au védisme et précédant l'hindouisme, caractérisé par uprématie des brahmanes et l'intégration de tous les s de la vie civile aux rites et devoirs religieux.

RAI [bʀɛ]. n. *m.* (1309; « boue », XIIe; gaul. **bracu;* . prov. *brac*). Résidu pâteux de la distillation des gou-s, pétroles et autres matières organiques. *Le brai est uti-comme agglomérant du poussier de houille, pour la fabri-n de peintures, enduits d'étanchéité, etc.* ◈ HOM. *Broies.*

RAIES [bʀɛ]. *n. f.* pl. (XIIe; lat. *braca(e)*, mot gaul.) nn. Sorte de pantalon ample, en usage chez les Gaulois ; peuples germaniques. ◈ HOM. *Brai.*

RAILLARD, ARDE [bʀajaʀ, aʀd(ə)], **BRAILLEUR, E** [bʀajœʀ, øz]. *n.* et *adj.* (1528,-1586; de brailler). *Fam.* nne qui est en train de brailler, ou qui est toujours à *er. V.* Gueulard. Fig. « *La disparition de tous ces braill-belliqueux* » (LÉAUTAUD).

RAILLE [bʀaj]. *n. m. (1948;* pour *écriture* ou *alphabet* e, du nom de l'inventeur). Alphabet conventionnel en s saillants (également applicable aux chiffres, à la musi-*t* la *sténo), à* l'usage des *aveugles. Apprendre le braille*

RAILLEMENT [bʀajmɑ̃]. *n. m.* (1512; de *brailler).* e qqn qui braille.

RAILLER [bʀaje]. Y. *intr.* (1265; du rad. de braire). fort, parler ou chanter de façon assourdissante et le. *Trans. Brailler une chanson, un slogan.* ◇ Pleurer mment (enfants).

RAIMENT [bʀemɑ̃]. n. m. (fin XVIe; « cris, pleurs », de *braire).* Cri de l'âne.

RAINSTORMING [bʀenstɔʀmiŋ]. *n.* m. (v. 1950; mot , littéralt. « tempête [*storming*] *des* cerveaux [*brain*] »). *canisme.* Dans une entreprise, réunion où chacun t des idées sur une question, pour résoudre un pro-Pl. *Des brainstormings.*

RAIN-TRUST [bʀentʀœst]. *n.* m. (1933; mot anglo-« trust du cerveau »). *Hist.* Nom donné à l'équipe lectuels et de professeurs dont s'entoura F. Roosevelt. *nglicisme)* Petite équipe d'experts, de techniciens, etc., siste une Direction.

RAIRE [basa]. *v. intr. : il brait, ils braient; il brayait: a; il brairait; il a brait: brayant* (1540 ; « crier, pleurer », lat. pop. **bragere*, p.-ê, rad. gaul. expressif *brag-*). Se l'âne qui pousse son cri. ◇ *Fam.* Brailler.

RAISE [bʀɛz]. *n. f. (Breze,* XIIe; germ. occid. **brasa).* éduit en charbons ardents. *Remplir de braise une rette, un brasero. Cuire, griller sur la braise. Souffler raise, les braises.* « *Une braise se couvre de cendres, une on* » *(HUGO). Par* compar. *Des yeux de braise,* ardents. s en charbons étouffés avant combustion complète ant encore servir de combustible. *Les boulangers reti-'a braise du* four. V. Tire-braise.

RAISE [bʀɛz]. *n. f. (1783;* de *braise, mot* du Lyon-miette, débris » ; de briser). *Pop.* Argent monnayé.

ISER [bʀeze]. Y. tr. (1767; de *braise).* Faire cuire ande, un poisson, certains légumes) à feu doux et à e l'air. *Bœuf braisé. Laitues braisées.*

ISIÈRE [bʀezjɛʀ]. *n. f.* (1706; de *braise).* ♦ 1° Étouf-ur la braise. ♦ 2° (1798). Récipient de fonte (V.) utilisé pour braiser les viandes ou cuire doucement s, caractérisé par un couvercle creux à rebord où t de l'eau (autrefois des braises) pour empêcher l'éva-n du jus de cuisson. V. **Daubière.**

MEMENT [bʀammɑ̃]. *n. m. (1787;* de *bramer).* erf en rut (en vénerie, on dit surtout *brame,* mot de ◇ Fig. Hurlement.

MER [bʀame]. Y. *intr.* (1528; prov. *bramar* « mugir, , germ. **brammon*). Se dit du cerf qui pousse son cri. e. ◇ *Fig.* Crier fort et sur un ton de lamentation. ler, lamenter *(se).* « *Ah! Je brame après cette santé, 'ibre heureux* » (GIDE).

N [bʀɑ̃]. n. m. *(Bren,* XIIe; lat. pop. **brennus*, probabl. il, **brenno). 4* 1° Partie la plus grossière du son. *Bran de scie,* sciure de bois. *4* 2° (XVe). *Dial.* Excré-ar. BREN [bʀɛ̃]).

NCARD [bʀɑ̃kaʀ]. *n.* m. (1542; « vergue », 1534; *que,* forme norm. de *branche). 4* 1° Bras d'une civière. **V. Bard, lisière.** *Transporter un blessé sur ard. 4* 2° Chacune des deux prolonges de bois entre s on attache une bête de trait. V. **Limonière, lon-***uer dons les brancards.*

NCARDIER [bʀɑ̃kaʀdje]. *n. m. (1651;* de *brancard).* de brancard, de civière. *Brancardiers militaires,* soldats relevant les blessés et les transportant au poste de secours.

BRANCHAGE [bʀɑ̃ʃaʒ]. *n. m. (1453;* de *branche).* Ensem-*ble des* branches d'un arbre. *Élaguer le branchage d'un arbre.* 0 (1845) *AU plur.* Branches coupées. V. Broutille. *Branchages assemblés en fagots, en fascines.* « *Une flambée de branchages* » *(LOTI).*

BRANCHE [bʀɑ̃ʃ]. *n. f.* (1080; *bas* lat. *branca* « patte »). *4* 1° Ramification latérale de la tige ligneuse de l'arbre. REM. En arboriculture, on réserve ce nom aux plus fortes ramifications *(opposé* à rameau et scion). — Arbor. *Branche* mère *:* qui pousse directement sur le tronc. *Branches charpen-fières d'un arbre fruitier* : qui constituent la charpente, le squelette de l'arbre. *Bronche à bois :* qui est conservée pour porter les branches à fruits. *Branches fruitières. V.* Courçon. *Branche chiffonne : rameau* qui ne porte que des boutons à *fleurs. Branche* à *bouquet :* qui porte plusieurs boutons à fruits. *Branche gourmande* : dont le développement excessif épuise la branche à fruits. — Cour. *Maîtresse branche. Branche morte. Secouer les branches d'un arbre.* « *Un cassis sau-vage...* qui *passait une branche de fleurs par la fenêtre* » *(PROUST). Ensemble des branches d'un arbre.* V. **Branchage, ramure. Petite branche.** V. Branchette, brindille, **rameau, ramille, rouette. Branches nouvelles.** V. Crossette, pousse, **rejet,** rejeton, **surgeon,** taille. *Branches repiquées pour la reproduction.* V. **Bouture,** ente, greffe, **marcotte, plançon, scion.** *Dépouiller un arbre de ses branches :* ébrancher, élaguer, émonder. *Branches rompues par le veneur.* V. Brisées. *-Branche coupée, cassée.* V. Bâton. *Un petit chameau* « *que poussaient avec des branches, deux petits Arabes* » (MAUPASS.). ◇ Ramification d'une partie quelconque de la plante. *Les branches d'une racine.* — *Asperges, céleris en branches,* servis avec la tige complète. ◇ Loc. fig. *Être* comme *l'oiseau sur la branche :* occuper une position précaire, incertaine. — *Scier la branche sur laquelle* on *est* assis : compromettre sa position. ♦ 2° *Par* anal. (XIIIe). Chacune des ramifications ou divisions d'un organe, d'un appareil, etc., qui partent d'un axe ou d'un centre. *Branches d'un* arbre *généalogique,* d'une *famille,* venant d'une souche commune. *Un Bourbon de la branche ainée.* Anat. *Branches collatérales, terminales d'un nerf, d'un vaisseau. -Le chandelier à sept branches. Les branches d'un compas, d'une paire de lunettes, d'un mors, d'un fer* à *cheval.* — *Communic.* Branchement. — *Archit. Nervure.* ◇ *Math.* Portion d'une courbe non fermée (parabole, etc.). *4* 3° *Fig.* Division d'une œuvre ou d'un système complexe. *Les branches* du roman de Renart. *Les différentes branches de la science. Les branches de l'enseignement* (classique, moderne, technique). V. Discipline, spécialité. ◇ *Écon.* Découpage de l'économie par nature d'activité. V. Secteur. *4* 4° (1877). *Cheval qui a de la branche,* qui a le garrot bien sorti, la tête petite, l'encolure longue. *Fig. (1922) Avoir de la branche,* être racé, avoir de l'allure et de la distinction. *4* 5° Pop. *Ma vieille branche,* se dit en s'adressant à un vieux camarade (Cf. Pote). ◈ ANT. *Tronc; souche.*

BRANCHEMENT [bʀɑ̃ʃmɑ̃]. *n. m.* (1853; « production de branches », XVIe; de *brancher).* Action de brancher; canalisation, conduite, galerie secondaire partant de la voie principale pour aboutir au point d'utilisation. *Branchement de voie,* appareil d'aiguillage. ◇ *Inform.* Rupture de séquence, dans le déroulement d'un programme. V. Alternative, bifurcation.

BRANCHER [bʀɑ̃ʃe]. *v.* (1510; de *bronche).*

I. *V.* intr. Se percher sur les branches d'un arbre. *Le faisan, la perdrix branchent* (ou pronom. *Se branchent).*

II. Y. tr. (1863). *4* 1° Diviser (une canalisation principale) en conduites secondaires; mettre en communication (un circuit secondaire avec le réseau principal). « *Brancher une lampe de chevet sur la prise électrique* » (MART. du G.). *4* 2° Fig. *Brancher* (qqn, qqch.) sur *:* orienter, diriger. *Brancher la conversation sur tel sujet.* ◇ Fam, *Etre branché sur,* être en relation, en communication *avec (qqn,* qqch.). ◇ *Absolt* (v. 1960). Comprendre. *Alors, tu es* branché? — Être informé, au courant.

BRANCHETTE [bʀɑ̃ʃɛt]. *n. f.* (XIVe; de *branche).* Petite branche.

BRANCHIAL, ALE, AUX [bʀɑ̃ʃjal, o1. *adj.* (1805; de *branchie).* Qui appartient aux branchies. *La respiration branchiale. Fentes branchiales. V.* Ouïes.

BRANCHIE [bʀɑ̃ʃi]. *n, f. (1680;* lat. d'o. gr. *branchia).* Organe de respiration des animaux aquatiques, constitué par des touffes ou des lamelles du tégument (mollusques, crustacés), ou de fentes du pharynx (poissons, têtards). *Les branchies des poissons, des mollusques.*

BRANCHIOPODES [bʀɑ̃ʃ(k)jɔpɔd]. *n. m. pl. (1808;* de *branchie,* et *-pode).* Sous-classe de crustacés primitifs, aux pattes aplaties et lobées (ex. : *la daphnie*).

BRANCHU, UE [bʀɑ̃ʃy]. *adj.* (XIIe; de *bronche). Qui a* beaucoup de branches.

BRANDADE [bʀɑ̃dad]. *n. f. (1788;* pro". *brandado* « chose remuée »). Morue pochée préparée à la provençale.

BRANDE [brɑ̃d]. *n. f. (xv', lat. médiév. branda* « bruyère », 1205; de *l'a.* v. *brander* (1160), « brûler », du germ. *'brand* « tison », parce qu'on brûlait les bruyères). ♦ 1° Nom collectif de plantes de sous-bois (bruyères, ajoncs, genêts, fougères). « *Un feu sournois qui rompe sous la brande embrase* un *pin* » (MAURIAC). — Terre infertile où poussent ces plantes. V. Lande. ♦ 2° (1867). Fagot de pins de bruyère, enduit d'une substance inflammable.

BRANDEBOURG [brɑ̃dbur]. *n. m.* (1708; « casaque à *galons* », *1656;* de *Brandebourg,* État allemand d'où venait cette mode). Passementerie (galon, broderie) ornant une boutonnière. *Les brandebourgs d'un dolman.*

BRANDEVIN [brɑ̃dvɛ̃]. *n. m.* (1641; néerl. *brandewijn* « vin distillé »). *Vieilli.* Eau-de-vie de vin.

BRANDIR [brɑ̃diʀ]. *v. tr.* (1080; du *germ. °brand* « tison, épîe »). Agiter en tenant en l'air de façon menaçante (une arme). « *Elle avait l'air de brandir une petite lance* » (MAURois). Par ext. *Brandir l'étendard de la révolte.* ◇ Agiter en élevant pour attirer l'attention. « *Le type brandissait des* **journaux** » (SARTRE).

BRANDON [brɑ̃dɔ̃]. *n. m.* (XII^e^; du germ. *°brand* « tison ») ♦ 1° *Vx.* Torche de paille servant à mettre le feu. ♦ 2° Fig. *Un brandon de discorde, une* personne, une chose qui est source de discorde, de troubles. ♦ 3° *Mod.* Débris enflammé.

BRANDY [brɑ̃di]. *n. m.* (1867; mot angl., de *to brand* « brûler » ; Cf. les précéd.). Nom de certaines eaux-de-vie en provenance d'Angleterre.

BRANLANT, ANTE [brɑlɑ̃, ɑt]. *adj.* (XIV^e^; de *branler).* Qui branle, est instable. V. **Chancelant, vacillant.** « **Une** *bicoque branlante* » (MART. du G.). — Fig. *Château branlant :* se dit d'un enfant qui commence à marcher et tombe *souvent.* ◈ ANT. *Solide.* stable.

BRANLE [brɑl]. *n. m.* (XII^e^; de *branler). Vx* ou *en* IOC. ♦ 1° Ample mouvement d'oscillation. V. Balancement. *Mettre en-branle une cloche. Sonner en branle :* donner aux cloches leur balancement maximum. V. Volée (à la). ♦ 2° *Fig.* Première impulsion (donnée à qqch, que l'on met en mouvement, en train). *Donner le branle à une affaire.* « *On voit quelles forces l'Internationale peut mettre en branle* » (MART. du G.). *Se mettre en branle : se mettre en mouvement, en* action. ♦ 3° (1492). Ancienne danse populaire à figures.

BRANLE-BAS [brɑlba]. *n. m. invar.* (1687, ordre de mettre *bas* les *branles* « hamacs », qui étaient sur les entreponts, pour se disposer *au* combat). Mar. *Branle-bas de combat,* ensemble des dispositions prises sur un navire de guerre en vue du combat. *Branle-bas du matin. du soir.* préparatifs de l'équipage au moment du lever, du coucher. ◇ *Fig.* Agitation vive et souvent désordonnée, dans la préparation de quelque opération. V. Bouleversement. **remue-ménage.** « *Dans le braie-bas des élections* » (MART. du G.).

BRANLEMENT [brɑlmɑ̃]. *n. m.* (XIV^e^; de *branler). Branlement de tête.* action, manière de branler la tête. « Un *branlement sénile de la tête* » (DAUD.).

BRANLER [brɑle]. *v.* (1080; contraction de *brandeler,* de *brandir). Vx* ou en *loc.* (à cause d'un emploi obsc.). ♦ 1° V. tr. *Branler la tête,* la remuer d'avant en arrière, ou d'un côté à l'autre. V. **Balancer. hocher,** *secouer.* « *Qui branlent la tête comme de vieilles femmes* » (HUGO). ♦ 2° V. *intr.* Être instable, mal **fixé. V. Chanceler, osciller, vaciller.** *Une chaise, une dent qui branle.* — *Branler au manche, dans le manche* : se dit d'un outil emmanché; fig. Manquer de stabilité, de solidité. « *Des couteaux branlant dans le manche* » (FRANCE). ♦ 3° *Vulg.* (1708). Masturber. — Pronom. Se *branler. 0 Fig.* et *vulg.* Faire, fabriquer. « *Et le type, qu'est-ce qu'il branle?* » **(QUENEAU). V. Foutre** (1°). — *S'en branler,* s'en foutre, s'en moquer. ◈ ANT. Tenir.

BRAQUAGE [brakaʒ]. *n. m.* (1906; de *braquer). Auto.* ♦ 1° Action de braquer les roues d'une voiture, les gouvernes d'un avion. *Angle de braquage,* formé par les roues directrices avec l'axe longitudinal de la voiture (le volant tourné à fond). *Rayon de-braquage,* du cercle tracé par les roues extérieures dans un virage. ♦ 2° *Arg.* (1941). Attaque à main armée.

BRAQUE [brak]. *n. m.* (1265; it. *bracco,* prov. *broc. V.* **Braconner).** ♦ 1° Chien de chasse à poils ras et à oreilles pendantes ; très bon chien d'arrêt. ♦ 2° *Adj.* (1798 ; d'abord *fou, étourdi comme un braque). Fam. Un* peu fou, écervelé, toqué.

BRAQUEMART [brakmaʀ]. *n. m.* (1386; o. i.; p.-ê. néerl. *breecmes). Ancienn.* Épée courte à deux tranchants (XIV^e^ et XV^e^ S.).

BRAQUER [brake]. *v. tr.* et *intr.* (1546; *var.* dial. *brater;* probabl. lat. pop. *'brachitare.* de *bracchium* « bras »). ♦ 1° Tourner (une arme à feu, un instrument d'optique) dans la direction de l'objectif. **V. Diriger, pointer.** *Braquer un revolver, une lorgnette* sur *qqn. — Par anal.* Fixer (le regard, etc.). « *Cette rangée d'officiers qui braquent leurs yeux sur lui* » (MART. du G.). « *Je gardais invariablement mon attention braquée sur la lettre* » (BAUDEL.). ◇ *Par ext.* (1930; Cf. Fixer) *Arg.* Mettre en joue (qqn); attaquer à main armée. *Braquer* une *banque.* ♦ 2° (1680). Faire tourner (un vé en orientant le timon, en manœuvrant la direction. *Braquer* pour se garer. — V. intr. *Voiture qui braqu* qui tourne mal, qui a un trop grand rayon de bra ♦ 3° *Fig. (1939). Braquer qqn contre (une* personne, u jet), l'amener à s'opposer obstinément à. **V. Dresser** *Curie, braquée d'avance contre des ouvertures qui pou* être *un piège* » (MADELIN). Pronom. Il *s'est braqué.* **V. (se), cabrer (se).** ◈ ANT. **Détourner.**

BRAQUET [brakɛ]. *n.* m. (1948; o. i.). Développ d'une bicyclette. *Le dérailleur permet de changer de bi*

BRAS [bra]. *n. m. (Braz,* 1080; lat. pop. *°bracium, bracchium, gr. brakhiôn).* ♦ 1° *Anat. Segment* du m supérieur compris entre l'épaule et le coude. V. **Avan** *Du bras.* **V. Brachial.** Os *du bras.* **V. Humérus.** *Mou du bras* : abduction. adduction. élévation, rotation. *M du bras.* **V. Biceps, triceps.** 0 *Cour.* (impropre en ana membre supérieur, de l'épaule *à la* main. *Amputé d'un* manchot. « *Ils demeuraient si beaux, ses bras, de l'a pleine et musclée jusqu'au poignet rond* » (COLETTE). « *les bras étendus en croix* » (LOTI). « *Debout les bras bol* (MART. du *Ci.). -Porter sur ses bras, dans ses bras. Le poids à bras rendu, à bout de bras. Porter, tenir un obje les bras. Rester l'orme au bras. Ouvrir. tendre les bras. qqn dans ses bras.* **V. Embrasser.** *Tomber dans les bras l'autre.* « *En nouant ses bras à mon cou* » (PROUST). — *D offrir le bras à qqn,* pour qu'il puisse s'y appuyer en chant. *Elle était au bras de son mari. Ils s'en vont bras dessous,* en se donnant le bras. « *Elle prenait mon b nous marchions sous les arbres* » (FROMENTIN). ◇ Lo Gros comme *le bras,* se dit pour accompagner une appe *Batteuse.* « *Pierrotte n'est plus Pierrotte : c'est M. Pi m-os comme les deux bras* » (DAUD.), *Couper bras et jar qqn* : lui enlever ses moyens d'action, le paralyser d'é ment, le décourager. *Les bras m'en tombent, je* suis stu — *Ne vivre que de* ses *bras,* que d'un travail manuel. Se les *bras, rester les bras* croisés, sans rien faire. *Avoir l* long, du crédit, de *l'influence. Tendre. ouvrir les bras à* lui porter secours, lui pardonner. — *Tendre les bra* qqn : implorer *son* aide. *Se jeter, se réfugier dans le de,* se mettre sous la protection de. — *Recevoir qqn ouverts :* l'accueillir avec effusion, empressement. — *dans les bras de Morphée,* dormir. *S'endormir dans le du* Seigneur, mourir. V. Sein. — *Avoir qqn ou qqch. bras* : en être chargé, embarrassé. ♦ 2° Symbole de la guerrière, du pouvoir. « *Ton bras est invaincu, ma pas invincible* » (CORN.). *Le bras de Dieu. Le bras séculi* puissance temporelle, opposée à celle de l'Église. *Av bras de fer :* une grande autorité, une volonté infl ♦ 3" Personne qui agit, travaille, combat. V. **Trava** *L'industrie réclame des bras.* « *Les humoristes com l'agriculture à la Vénus de Milo qui manque de bras* » (*VILLE). 0 Le bras droit de qqn,* son principal agent cution. ♦ 4° Loc. adv. A BRAS, à l'aide des seuls bras machine). *Il a fallu transporter tout cela à bras. M charrette à bras,* qu'on meut à bras. — *A* TOUR DE BRA toute sa force. « *Des seaux d'eau lancés à four de* (LOTI). — Se jeter sur *qqn* à *bras* raccourcis, le frappe la plus grande violence. ♦ 5° *Par ext.* Dans le m antérieur du cheval, Partie qui fait suite à l'épaule et pour base l'humérus. ◇ Tentacule des mollusques lopodes. ♦ 6° *Par* anal. (de forme, de destination). Manœuvre servant à orienter un espar (vergue, ta 0 *Bras d'une* **ancre. V. Ancre.** — *Techn.* Prolonge, bra — Accotoir (d'un fauteuil). *Recouvrir le dossier et les br* Partie mobile d'une grue, d'un sémaphore. *Bras d'une velle. Bras de lecture d'un électrophone, longue* tige mob porte la tête de lecture. Mécan. BRAS DE LEVIER, distance force à son point d'appui, évaluée perpendiculairemer direction de cette force. ♦ 7° *Géogr.* Division d'un d'eau que partagent des *îles. Bras principal, bras secon Bras* mort, où l'eau ne circule plus. — *Bras de mer,* d passage.

BRASAGE [brazaʒ]. *n. m.* (1867; de *braser).* Assen (de métaux) par brasure.

BRASER [braze]. Y. *tr.* (1578; « embraser », a. f *braise).* Assembler (des métaux) par brasure. V. Souder.

BRASERO [bra(a)zero]. *n. m. (1784; bracero,* mot esp., de *brasa* « braise »). Bassin de métal, rem charbons ardents, posé sur un trépied, destiné aujou au chauffage en plein air.

BRASIER [brazje]. *n. m.* (XII^e^; de *braise).* ♦ 1° d'objets ou matières en complète ignition du fait d'un die. « *Les toits s'embrasaient, s'entrouvrant sous la p du brasier inférieur* » *(ZOLA).* ♦ 2° *Fig.* Foyer de pa violentes, de guerre. « *Le brasier de la Somme redo d'ardeur.* » (DUHAM.).

BRASILLER [bra(a)zije]. *v. intr.* (1751; trans., « sur la braise », XIII^e^; de *braise).* Se dit de la mer qui, la scintille et présente des traînées de lumière (par lumines

exion de la lumière des astres). ◇ Prendre une consis- une couleur de braise. « *La bougie brasillait: elle s'éteiusquement* » (Bosco).

AS-LE-CORPS (À) [abralkɔR]. *loc. adv. (À bons bras ps,* XVe; de *bras, et corps).* Avec les bras et par le du corps. *Il a saisi son adversaire à bras-le-corps.*

ASQUE [brask(ə)]. n. *f.* (1751; it. *brasca,* lat. pop. a, du même rad. que *braire). Techn.* Revêtement ur des creusets en matière réfractaire

BRASSAGE [brasaʒ]. *n. m.* (1331; de *brasser 1).* Ensemble des opérations consistant à brasser la bière. Mélange. *Brassage des gaz,* mélange gazeux d'air et nce dans la chambre de combustion d'un moteur à ion. ◇ Fig. *Le brassage des races, des peuples.*

BRASSAGE [brasaʒ]. *n.* m. (1783; de *brasser 2). Mar.* de brasser une vergue; angle de la vergue par rapport osition de repos.

ASSARD [brasaR]. n. m. (1562; altér. de *brassal,* 1540; *cciale,* de *braccio* « bras »). ♦ 1° Pièce d'armure qui it le bras; pièce de cuir protégeant le bras. ♦ 2° (1845). d'étoffe ou ruban servant d'insigne, qu'on porte au *Brassard de premier communiant, d'infirmier. Brassard l. v.* Crêne.

ASSE [bras]. n. *f. (Brace* « les deux bras, leur lon- », *1080:* lat. *bracchia.* plur. de *bracchium,* fém. col- n lat. pop.). ♦ 1° Ancienne mesure de longueur égale pieds (environ 1,60 m). *Mar.* Mesure (à peu près lente) de profondeur. « Nous *donnâmes fond par six* » (Chateaub.). ♦ 2° (1863; « coupe », 1835). Nage ventre par mouvements simultanés et symétriques des uis des jambes; chacun des espaces successifs ainsi *rus. Brasse papillon,* variété de brasse sportive où le semble sauter hors de l'eau à chaque mouvement des *lager la brasse.*

ASSÉE [brase]. n. *f.* (XIVe; *brachie,* XIIe; de *bras).* e les bras peuvent contenir, porter. « *Marie aimait les nous en rapportions des brassées* » (Gide).

RASSER [brase]. Y. tr. (*Bracier* « mélanger; remuer », ès l'orig., croisement d'un v. dér. du lat. pop. *°braciare, ces,* a. fr. *brais* « malt », et d'un v. dér. de *bras; sens* nés au fig.). ♦ 1° *Brasser la bière,* préparer le moût ant macérer le malt dans l'eau (opération qui précède blonnage et la fermentation); *par ext.* Fabriquer la V. Brasseur. ♦ 2° Remuer en mêlant. « *Antoine brassalade* » (Mart. du G.). « *Le vent brassait les feuilles* » (Mauriac). Fam. *Brasser les cartes avant de donner.* che. Brasser l'eau, la troubler en la remuant. ◇ *Fig.* r (beaucoup d'argent), traiter (beaucoup d'affaires). *illi.* Tramer, machiner. Pronom. « Sans *qu'elle pût voir de ce qui se brassait entre eux* » (Rouss.).

BRASSER [brase]. *v. tr.* (XVIIe; de *bras). Mar.* Orienter ar en agissant sur son (ses) bras. Absolt. Brasser carré le droit avec *la* quille), *en pointe* (à *angle* aigu). On si Brasseyer [braseje].

ASSERIE [brasRi]. n. *f.* (1268; de *brasser* 1). Fabrique de bière; industrie de fabrication de la bière. 1853). Établissement où à l'origine on ne consommait e la bière; *de nos jours,* Grand café restaurant. *Brasalsacienne.*

BRASSEUR, EUSE [brasœR, øz]. *n.* (1250: de *brasser* 1° Personne qui fabrique de la bière ou en vend en gros. 1867): *Brasseur d'affaires :* homme qui s'occupe de reuses affaires.

IRASSEUR, EUSE [brasœR, øz]. *n.* (1959; de *brasse). Nageur,* nageuse de brasse.

ASSIÈRE [brasjɛR]. n. *f.* (XIIIe; de *bras).* ♦ 1" *Vx.* se de femme très ajustée. ◇ *Mod.* (1843) Petite chemise bé, courte, à manches longues, en toile fine *(brassière* sous; la *brassière de dessus* est en laine tricotée). ◇ Gilet de sauvetage. ♦ 2° *(Au plur.).* Bretelles (d'une d'un sac).

ASSIN [brasɛ̃]. n. m. (XIVe; de *brasser 1). Techn. Cuve* n brasse la bière; son contenu.

ASURE [brazyR]. n. *f.* (1808; de *braser).* Procédé de re consistant à interposer, entre les pièces à souder, age ou un métal fusible; cet alliage,, ce métal lui-même.

4VACHE [bravaʃ]. *n.* m. (1510; it. *bravaccio,* dimin. e *bravo* « brave »). Faux brave qui fanfaronne. V. **ron,** matamore. *Faire le bravache.* Adj. Un *air bravache.* r. *Brave.*

AVADE [bravad]. n. *f.* (fin XVe: it. *bravata,* de *bravare* : le bravé »). ♦ 1° Ostentation de bravoure. Un *chef xpose inutilement par bravade.* ♦ 2° Action ou attitude i insolent envers une autorité qu'on brave. « *Par brabontre la règle tyrannique* » (Loti). « *Elle perdait le ce de sa bravade* » (Cocteau).

AVE [brav]. *adj.* et *n.* (1379; « courageux, orgueilleux, beau, excellent, etc. », jusqu'au XVIIe; it. et esp. *bravo).* Courageux au combat, devant un ennemi. V. **Vail-** *Marat était audacieux, mais nullement brave* » *(Michelet).* — Subst. C'est un *brave.* V. Héros. « Il *vous suffira de dire : J'étais à la bataille d'Austerlitz pour que l'on vous réponde : Voilà un brave!* » (Napoléon). *Le brave des braves.* surnom de Ney. *Faire* le *brave,* affecter la bravoure. ♦ 2° *(Placé devant* le nom). Honnête et bon avec simplicité. *Un brave homme, une brave femme. De braves gens.* « *Deux braves serviteurs* » (Bosco). C'est un *brave type, un brave garcon.* Par ext. « *Elle avait une brave figure de curé de campagne* » (Bernanos). — « Ces *braves chiens de berger, tout affairés après leurs bêtes* » (Daudet). Subst. *Mon brave,* appellation condescendante à l'égard d'un inférieur. ◇ *(Parfois après le nom).* D'une bonté ou d'une gentillesse un peu naïve et attendrissante. Il *est bien brave, mais il m'ennuie.* V. Gentil. ◈ ANT. *Lâche, peureux.* — *Malhonnête, mouvais.*

BRAVEMENT [bravmɑ̃]. *adv.* (1465; de *brave).* Avec bravoure, courageusement. V. Vaillamment. *Il a fait bravement son devoir de soldat.* ◇ D'une manière décidée. sans hésitation. V. Résolument. « *La Zabelle prit bravement son parti* » (Sand). ◈ ANT. Lâchement, timidement.

BRAVER [brave]. Y. tr. (1515; de *brave,* d'apr. l'it. *bravare).* ♦ 1° Défier orgueilleusement en montrant qu'on ne craint pas. « *Tu me braves, Cinna, tu fais le magnanime* » (Corn.). « *Au moyen âge, les individus pouvaient encore braver l'État* » (Bainville). « *Lorsqu'on osait braver ses ordres* » (Mauriac). V. Narguer, opposer (s'). ♦ 2° Se comporter sans crainte devant (qqch. de redoutable qu'on accepte d'affronter). V. Mépriser. *Braver le danger, la mort.* « *Il y a des misères que l'on brave; on ne se pardonne pas de les infliger* à un autre » (Bourget). 0 Ne pas craindre de ne pas respecter (une règle, une tradition) « *Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté* » (Boil.). « *Braver les règles, les lois, les entraves quelconques de ce monde* » (Loti). ◈ ANT. Fuir. *respecter, soumettre (se).*

1. **BRAVO** [bravo]. *interj.* et *n. m.* (1738; mot it. « beau, excellent »). ♦ 1° Exclamation dont on se sert pour applaudir, pour approuver. *Bravo! c'est parfait* (Rem. On emploie parfois *en ce sens le* superl. it. *bravissimo).* ♦ 2° N. m. Applaudissement, marque d'approbation. *J'entendais* « *les rires et les bravos* » (Mérimée).

2. BRAVO [bravo]. *plur.* **BRAVI** [bravi]. n. *m.* (1832: mot it.). *Hist.* Tueur à gages, spadassin italien.

BRAVOURE [bravuR]. n. *f. (Braveure, av. 1660; it. bravura).* ♦ 1° Qualité de celui qui est brave. V. Courage, vaillance, valeur. « *Quand il n'y a pas de joie, il n'y a pas d'héroïsme: il n'y a que de la bravoure* » (Mart. du G.). ♦ 2° (1834; d'un sens de l'it.). *Mus.* (Vieilli) *Air de bravoure :* air brillant destiné à faire valoir le talent du chanteur. — Mod. *Morceau de bravoure,* page d'une œuvre que l'auteur a voulue particulièrement brillante. ◈ ANT. Lâcheté.

BRAYER [breje]. *n. m.* (XIIe; de *braie[s]). Techn.* Bande soutenant le battant d'une cloche. ◇ Corde dont les maçons se servent pour élever du moellon ou du mortier.

1. **BREAK** [brɛk]. n. m. (1830; mot angl.). Ancienne voiture à quatre roues, ouverte, avec un siège de cocher élevé et deux banquettes longitudinales à l'arrière. ◇ *Mod.* Type de carrosserie automobile en forme de fourgonnette, mais à arrière vitré.

2. BREAK [brɛk]. n. m. (v. 1930; mot anglo-amér. « interruption »). En jazz, Interruption du jeu de l'orchestre pendant quelques mesures, créant un effet d'attente.

BREAKFAST [brɛkfœstl, n. m. (1865; mot angl.). Petit déjeuner à l'anglaise. « *Je rentre pou; le breakfast : porridge, thé, fromage ou viande froide, ou œufs* » *(Gide).*

BREBIS [baabi]. *n. f.* (XIIIe; *berbis,* XIe; lat. *pop. °berbicem,* class. *berbecem,* var. de *vervecem,* accus. de *vervex).* ♦ 1° Dans l'espèce ovine (mouton), Femelle adulte. V. Agnelle, antenaise. *Lait de brebis.* « *Qui sauve les loups tue les brebis* » (Hugo). ♦ 2° *(Métaph. évang.).* Chrétien fidèle à son pasteur. « *Les brebis de Dieu* » (Claudel). — Cour. *Brebis* galeuse, personne dangereuse et indésirable dans un groupe.

1. BRÈCHE [brɛʃ]. *n. f.* (1119; a. haut all. *brecha* « fracture »). ♦ 1° Ouverture faite à un mur, à une clôture. — *Spécialt. Ouverture* dans une enceinte fortifiée; percée d'une ligne fortifiée, d'un front. V. Trouée. *Faire, ouvrir une brèche.* « *Des centaines de chars ouvrirent une brèche dans la forteresse allemande* » (Maurois). — *Monter sur la brèche. Être toujours sur la brèche* : être toujours à combattre ou prêt au combat; *fig.* Être toujours au travail, en pleine activité. *Battre en brèche,* attaquer à coups de canon pour ouvrir une brèche; fig. Attaquer, entamer l'activité, le crédit de. « *Cette Gironde qui battait le trône en brèche* » (Michelet). ♦ 2° *Par* anal. Petite entaille sur un objet d'où s'est détaché un éclat (Cf. Ébréché). *Brèches sur une lame d'acier, en dents de scie.* — *Brèche dans une forêt :* vide causé par les coupes. ◇ *Fig.* Dommage qui entame. *Faire une brèche sérieuse* à sa *fortune.* V. Perte. ◈ ANT. *Fermeture.*

2. BRÈCHE [brɛʃ]. *n. f.* (XVIe; mot d'o. ligure). Nom d'une roche hétérogène consolidée, à éléments anguleux d'assez grande taille.

BRÉCHET [breʃɛ]. *n. m.* (XVIe; *brichet, bruchet,* XIVe; angl. *brisket*). Crête osseuse saillante et verticale sur la face externe du sternum de la plupart des oiseaux. V. Fourchette.

BREDOUILLANT, ANTE [brədujɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1857; de *bredouiller).* Qui bredouille. V. Bégayant; bafouillant. « Le *nouveau articula d'une voix bredouillante, un nom inintelligible* » (FLAUB.).

BREDOUILLE [brəduj]. *adj.* (1740; « embarrassé », 1534; « bredouilleur », 1694; de *bredouiller). Revenir bredouille, sans* avoir rien pris (à la chasse, la pêche), sans avoir rien obtenu (d'une entrevue, d'une démarche).

BREDOUILLEMENT [brədujmɑ̃] ou **BREDOUILLAGE** [brədujaʒ]. n. *m.* (1611, -fin XVIIe; de *bredouiller).* Action de bredouiller; paroles confuses. V. Balbutiement. « *Le même bredouillement de syllabes se fit entendre* » (FLAUB.).

BREDOUILLER [brəduje]. *v. intr.* (1564; altér. de l'a. fr. *bredeler,* var. prob. de *bretter, bretonner* « parler comme un Breton », lat. *brit(t)o).* Parler d'une manière précipitée et peu distincte. V. Bafouiller, balbutier, marmonner. ◇ Trans. *Bredouiller un compliment, une excuse.* ◈ ANT. Articuler.

BREDOUILLEUR, EUSE [brədujœʀ, øz]. *n.* et *adj. (1642;* de *bredouiller).* Personne qui bredouille.

1. BREF, BRÈVE [bʀɛf, ɛv]. *adj. et adv.* (XVIe; *brief,* XIe; *lat. brevis).* ♦ 1° De peu de durée. *Un bref épisode, une brève rencontre.* V. Court, momentané. *À bref délai**. ♦ 2° De peu de durée dans l'expression, dans le discours. *Une brève allocution.* « *Son parier était bref* » (MART. du Ci.). *Soyez bref,* parlez en peu de mots, ne faites pas un long discours. V. Concis, laconique. — Tranchant, sec. *Répondre d'un ton bref.* ◇ *Métr.* anc. Se dit d'une voyelle ou syllabe dont la quantité est, par rapport à une longue, à peu près dans le rapport 1 à 2. — *Phonét.* Se dit d'un son dont la durée d'émission est brève par rapport à une durée d'émission moyenne (ou propre aux sons voisins). V. Brève. ♦ 3° EN BREF. *IOC. adv.* (XIVe). *Littér.* En peu de mots. ◇ BREF. *adv.* (XVe) Pour résumer les choses en peu de mots. V. Enfin, résumé (en). ◈ ANT. *Long. Prolixe; délayé,* verbeux.

2. BREF [bʀɛf]. *n. m.* (1080; bas lat. *brevis ou breve,* subst. de l'adj. *brevis.* V. Brevet). Rescrit du pape, de caractère privé, sur des matières de moindre importance que celle dont traite la bulle.

BREITSCHWANZ [bʀɛtʃvɑ̃ts]. *n.* m. (1922; mot all. « large queue »). Variété d'astrakan (agneau né avant terme); sa fourrure.

BRELAN [brəlɑ̃]. n. m. (XVIIe; « table, maison de jeu », XIIe; *a.* haut all. *bretling* « tablette »). À certains jeux de cartes (dont l'ancien jeu dit *brelan),* Réunion de trois cartes de *même* valeur. *Avoir un brelan de rois, au poker.* — À certains jeux de dés, Coup amenant trois faces semblables.

BRÊLER [bʀele]. *v. tr. (1863;* de *brelle* « bois assemblés en radeau »; o. i.). Assembler, fixer à l'aide de cordages (des poutres, un chargement).

BRELOQUE [brəlɔk]. *n. f.* (XVIIe; *brelique,* XVIe; *o.* i., probabl. formation expressive). ♦ 1° Petit bijou de fantaisie qu'on attache à une chaîne de montre, à un bracelet. V. Babiole. « *Il porte en breloque une amulette arabe* » (DUHAM.). ♦ 2° (1808). Batterie de tambour qui appelait les soldais à une distribution de vivres, ou faisait rompre les rangs. *Fig.* (Cf. Chamade) *Battre la breloque.* fonctionner mal, être dérangé, cafouiller. « Je *suis une machine usée. Le cœur bat la breloque* » (MART. du Ci.).

BRÈME [bʀɛm]. *n. f. (Braisme,* XIIe; frq. *°brahsima).* ♦ 1° Poisson d'eau douce *(Cyprinidés), au* corps long et plat. « *Trois tanches, une brème et quelques poissons-chats* » (H. BAZIN). ♦ 2° *Arg. (1821).* Carte à jouer.

BRÈN. *n. m.* V. BRAN.

BRÉSIL [bʀezil]. *n. m.* (XIIe; de *brere, var. anc.* de *braise).* Bois d'un arbre de la famille des césalpiniées, contenant un colorant rouge (comme braise).

BRÉSILIEN. IENNE [bʀeziljɛ̃, jɛn]. *adj.* (1578; de *Brésil* « pays du brésil »). Du Brésil. *Danse brésilienne.* Subst. Un *Brésilien une Brésilienne.*

1. BRÉSILLER [bʀezije]. *v. tr.* (1346; de *brésil).* Teindre avec du brésil.

2. BRÉSILLER [bʀezije]. *v. tr.* (XVIe; dér. dial. de *briser, a.* prov. *brezilh* « sable *fin* ». V. -Braise *2). Techn. ou littér.* Réduire en menus morceaux, pulvériser. — *Intrans.* (ou pronom. *Se brésiller*) S'émietter, tomber en poussière. Fig. « *L'idée de devoir se brésillait chez elle en un tas de menues obligations* » *(GIDE).*

BRETÈCHE [bʀətɛʃ]. *n. f.* (1155; lat. médiév. *brittisca,* probabl. « fortification bretonne »). Logette à mâchicoulis faisant saillie sur une façade, utilisée autrefois comme ouvrage de défense. — Sorte de loggia, dans l'architecture civile.

BRETELLE [bʀətɛl]. *n. f.* (XIIIe; *a.* haut all. *brettil* « rêne». V. Bride). ♦ 1° Bande de cuir, d'étoffe que l'on passe sur les épaules pour porter un fardeau. V. Bandoulière, brassière, bricole. *Bretelle d'un fusil. Porter l'arme à la bretelle.* ◇ (XVIIIe) *Au plur.* Bandes de tissu, de ruban, qui retienn les pièces de lingerie féminine. V. **Épaulette(s).** — Ban élastiques, passant sur les épaules, servant à retenir un p talon d'homme. *Une paire de bretelles.* ♦ 2° *Par anal.* (19 Dispositif d'aiguillage permettant de passer d'une v ferrée à une voie voisine. ◇ *Milit.* Ligne intérieure de défe entre deux lignes latérales. ◇ Dans un système routier sur un aérodrome. Voie de raccordement. *La bretelle d' autoroute.*

BRETESSÉ, ÉE [bʀətese]. *adj.* (XIVe; de *bretesse,* v de *bretèche). Blas.* Crénelé symétriquement des deux cô

BRETON, ONNE [bʀətɔ̃, ɔn]. *adj.* et *n. (Bretun,* 1) *lat. Brito, -onis).* ♦ 1° De Bretagne (province françai *La population bretonne. Les mégalithes bretons. Cheval b ton, vache bretonne.* Subst. *Un Breton, une Bretonne. N. Le breton,* langue celtique du groupe « britonnique ». 2° Qui appartient aux peuples celtiques de Grande-Breta et de Bretagne, à leurs traditions et leur civilisation. *romans bretons du XIIe s.*

BRETONNANT, ANTE [bʀətɔnɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XIVe; *breton). Bretons bretonnants :* qui gardent les traditions et langue bretonnes.

BRETTE [bʀɛt]. *n. f.* (XVIe; de *brette,* fém. de *bret* « b ton », *lat.* pop. *°brittus,* class. *brito).* *Vx.* ou *techn.* Ancien épée longue et étroite. ◇ Outil de maçon, à face armée dents.

BRETTER [bʀete] ou **BRETTELER** [bʀɛtle]. V. tr. (16 -1690; de *brette).* Rayer, strier avec un outil dentelé. V. D teler. *Bretteler un mur.*

BRETTEUR [bʀɛtœʀ]. *n. m.* (1653; de *brette). Ancie* Celui qui aime se battre à l'épée. V. Ferrailleur.

BRETZEL [bʀɛdzɛl]. n. *m.* (1867; mot alsac., all. *Brez* Pâtisserie légère, en forme de huit, salée et saupoudrée cumin.

BREUVAGE [bravas]. n. *m.* (XVIe; *bovrage,* XIIe; *b vaige,* 1450; des inf. *beivre, boivre, var. anc.* de *boire).* 1° Boisson d'une composition spéciale ou ayant une ve particulière. « *Un breuvage que la petite Fadette lui a appris à composer* » *(SAND).* ♦ 2° *Anglicisme.* (Conservé Canada, sous l'infl. de l'angl. *beverage).* Boisson non alc lisée. *Et comme breuvage? Thé ou café?*

BRÈVE [bʀɛv]. *n. f.* (1690; de *bref* 1). Voyelle, sylla brève.

BREVET [bʀəvɛ]. *n. m.* (XIVe; « écrit, billet », fin dimin. de *bref 2).* ♦ *1°* Dr. *Brevet, ou acte en brevet,* a notarié dont l'original est remis aux parties (certificats propriété, de vie, quittances, etc.). — *Brevet d'apprentissa* certificat délivré à un apprenti par son patron au terme la période d'apprentissage. ♦ 2° (XVIIe). Acte non sce délivré au nom du roi, par lequel il confèrait une digni *un* bénéfice. *Un brevet de noblesse.* ◇ *(1791, brevet d'inv tion)* Titre ou diplôme délivré par l'État, permettant au ti laire d'exercer certaines fonctions et certains droits. *Bre d'invention.* titre par lequel le gouvernement confère à to personne qui prétend être l'auteur d'une découverte ou d'u invention industrielle et en fait le dépôt dans les form un droit exclusif d'exploitation pour un temps déterm V. Propriété (industrielle). *Brevet de perfectionnement,* con crant le perfectionnement d'une invention déjà brevet — *Brevet de capacité,,* attestant *certaines* connaissanc *Brevet de capacité en droit. Brevet de capacité de l'enseigne primaire* (naguère, *brevet élémentaire et brevet supérieu* Absolt. *Il n'a même pas son brevet* : le brevet élémentai — *Brevet d'études du premier cycle* (du second degré), *B.E.P.C. Brevet (d'enseignement) commercial, professionn Brevets militaires* (de chef de section, de pilote, de mécan cien, *etc.). Brevet d'enseignement militaire supérieur* (naguè *brevet d'état-major). Brevet sportifpopulaire.* ◇ *Fig.* Garant *assurance. Un brevet de tranquillité.*

BREVETABLE [bʀəvtabl(ə)]. *ndj. (1853;* de *brevete* Susceptible de *recevoir* un brevet. *Ce procédé est brevetab*

BREVETÉ, ÉE [bʀəvte]. *adj.* (V. Breveter). Qui a obte un brevet (civil, militaire). *Officier breveté.* « *De bons ing nieurs brevetés sortiront de ces écoles* » (DUHAM.). V. Diplôm ◇ Garanti par un brevet. *Procédé breveté.*

BREVETER [bʀəvte]. *v. tr.;* conjug. *acheter* (1751; *brevet). Rare.* Pourvoir d'un brevet. ◇ Protéger par un brev *Faire breveter une invention.*

BRÉVIAIRE [bʀevjɛʀ]. *n. m. (1230;* lat. *breviariu* « abrégé », spécialisé en lat. ecclés., « sommaire du gra Office »). ♦ 1° *Relig.* et cour. Livre de l'office divin, renfe mant les formules de prières par lesquelles l'Église loue Di chaque *jour et à* toute heure. *Le bréviaire romain comprend calendrier liturgique, l'ordinaire, le psautier, le propre temps, le propre des saints, les offices propres à certains lieu* « *Il apercevait le curé qui allait et venait en lisant son bréviaire* (MAURIAC). ♦ 2° *Fig.* Livre servant de modèle et contena un enseignement indispensable. « *Flaubert nous avoue trois bréviaires de style* » (GONCOURT).

ÉVILIGNE [brevilin]. *adj.* (1922; du lat. *brevis* t », et *ligne*). *Didact.* Se dit d'un individu trapu, de petite par brièveté des membres et de la colonne vertébrale. T. Longiligne.

ÉVITÉ [brevite]. n. *f.* (1823; a. fr. « brièveté »; lat. *as*). *Phonét.* Caractère de la syllabe ou voyelle brève.

ARD, ARDE [brijar, ard(ə)]. *adj.* et n. *m.* (XIXe; *e, lat.* médiév. *Brigia (silva)*. De la Brie (région fran- *Chien briard; briard* (n. m.), chien de berger à poil

BE [brib]. n. *f.* (XIVe; probabl. d'un rad. expressif). Menu morceau, petite quantité. V. Fragment, parcelle. *lus une bribe de tabac* » (MART. du G.). Fig. « *Jacques ait au passage des bribes de conversation* » (MART. du *J'avais appris, par bribes, pas mal de choses* » (BOSCO). lu *plur.* Restes insignifiants. V. **Débris, miette.** « *Donner alheureux les bribes tombées de votre table* » (LAMEN- *Les dernières bribes de sa fortune.* ◈ ANT. *Masse, tout.*

C-À-BRAC [brikabrak]. n. *m. invar.* (1827; formation sive). Amas de vieux objets hétéroclites, destinés à *ente. Marchand de bric-à-brac. Par ext.* Boutique de ıteur. ◇ *Fig.* Amas de vieilleries disparates. *Cette est encombrée de tout le bric-à-brac romantique.*

C ET DE BROC (DE) [d(ə)brikedbrɔk]. *loc. adv.* formation expressive). En employant des morceaux ıte provenance, au hasard des occasions. *Une chambre ée de bric et de broc.*

CK [brik]. *n. m.* (1782; angl. *brig*, abrév. de *brigan-* Voilier à deux mâts gréés à voiles carrées. ◈ HOM.

COLAGE [brikɔlaʒ]. *n. m.* (v. 1940; de *bricoler*). ıction, habitude de bricoler. ♦ 2° Réparation faite tant ıue mal. 0 Travail d'amateur. peu soigné. C'est *du ge!* ◇ *Anrhrop.* Travail dont latechnique est impro- adaptée aux matériaux, aux circonstances.

COLE [brikɔl]. *n. f.* (XIVe; it. *briccola,* probabl. d'un ongobard). ♦ 1° Ancienne catapulte à courroies. 80) Cour& du harnais qu'on applique sur la poi- lu cheval; bretelle de porteur. ♦ 2° (XVIe; aussi « rico- zigzag, tromperie »). Petit accessoire, menu objet; insignifiante. V. **Babiole.** *Je ne peux lui faire un gros , je lui offrirai une petite bricole. S'occuper à des bri-*

COLER [brikɔle]. *v. (v.* 1480; de *bricole).* ♦ 1° V. *x.* Ricocher: zigzaguer, biaiser. 0 *Mod.* (1867) Gagner en faisant toutes sortes de petites besognes. — S'occu- ıez soi à de petits travaux manuels (aménagements, tions, *etc.). Il* « *bricole à ravir, menuise, soude, cloue,* » (COLETTE). ♦ 2° *V. tr.* (1752; « lancer, manier ement », XVIe). Arranger, réparer tant bien que mal, ın provisoire. *Bricoler* un *moteur,* une *pendule.* ◇ Arran- ur falsifier. Ce *meuble* « *ancien* » *a été bricolé. V.* Tra- (2°).

COLEUR, EUSE [brikɔlœr, øz]. *n. (1867;* de *bri-* Personne qui bricole, aime à bricoler. « *Adroit, touche- indiscret, artiste, industrieux..., si je fais le portrait du ur-type* » (COLETTE).

DE [brid]. *n. f.* (XIIIe; moy. haut all. *brîdel* « rêne »). ièce du harnais fixée à la tête du cheval pour le diriger, duire. V. **Bridon; montant, mors, muserolle, œillère, orge, têtière.** — *Tenir son cheval en bride,* le maintenir e de la bride. Fig. *Tenir en bride ses instincts,* les conte- ig. *Tenir qqn en bride. Tenir la bride haute, courte à ival,* la tirer à soi, la maintenir ferme pour freiner lure. Fig. *Tenir la bride haute* à *qqn,* ne pas lui laisser rté d'action, ne rien lui céder. *Rendre, lâcher la bride cheval* : le laisser libre de ses mouvements. Fig. « *La ce, toujours barbare quand on lui lâche la bride* » (VOLT.). *' auquel on met, on laisse la bride sur le cou,* qu'on aller librement. Fig. « *En Angleterre, l'adolescence ide sur* le cou » (HUGO), est tout à fait libre. — *Aller, à bride abattue: à toute bride,* en abandonnant toute *e au* cheval. Fig. « *Suivre à bride abattue le vol rapide imagination* » (VIGNY). V. Rapidement, vite. — *Tourner* rebrousser chemin. *Fig.* Changer d'avis, de conduite. *Par* anal. Lien servant à retenir. « *Mélanie nouait la glace les brides de son bonnet* » (FRANCE). — *Cout.* ı de fils, de ganse servant à retenir un bouton, une ou servant de point d'arrêt: fils rejoignant les motifs dentelle. — *Techn.* Collier qu'on serre sur un objet etenir les pièces qui le composent ; pièce d'assemblage ıx tuyaux. — *Pathol.* Bandelette de tissu conjonctif ; de la peau (cicatrisation anormale d'une plaie, d'une e) ou entre deux surfaces séreuses (du péritoine, de la , à la suite d'une inflammation. — *Anat.* Repli cutané vée fibreuse reliant deux parties anatomiques. *Bride lique.* V. Bridé (2°).

DÉ, ÉE [bride]. *ndj.* (XVIe; V. Brider). ♦ 1° *Oie* à laquelle on a passé une plume dans le bec pour l'empêcher de traverser les haies et clôtures. Fig. et VX. *Un oison bridé.* un niais docile. ♦ 2° *Anthrop.* (XXe). *Yeux bridés,* yeux caractéristiques de la race mongole, présentant à l'angle interne un repli cutané qui retient *comme une bride* la paupière supérieure quand l'œil est ouvert; *par* ext. Yeux dont les paupières sont comme étirées latéralement. Ces *lunettes* « *derrière lesquelles deux petits yeux bridés papillotaient* » (MART. du *G.).* ♦ 3° *Moteur bridé,* dont on a volontairement limité le nombre de tours minute. *Voilier bridé, mal* réglé, qui ne peut atteindre sa pleine vitesse.

BRIDER [bride]. *v. tr.* (XIIIe; de *bride*). ♦ 1° Mettre la bride *à* (un cheval). *0* Serrer avec *une* bride. *Brider deux tuyaux. Brider une pierre,* l'élinguer. *Mar.* Ligaturer plusieurs cordages au moyen d'un petit filin. Cour. Arrêter par une bride. — Cuis. *Brider* une *volaille,* ficeler ses membres pour empêcher toute déformation à la cuisson. V. Trousser. — Par ext. *Ce veston me bride, me serre* trop, me gêne. ♦ 2° *Fig.* Contenir dans son action, gêner dans son développement. V. Freiner, réprimer. « *Une familiarité qu'elle ne tentait pas de brider* » (COLETTE). « *L'adolescent découvre l'infini. Certes les examens le bident* » (MAURIAC). ◈ ANT. Débrider, libérer.

1. **BRIDGE** [bridʒ(ə)]. *n. m.* (1893; mot angl., adapt. d'un mot levantin). Jeu de cartes, issu du whist, qui se joue à quatre (deux contre deux). et qui consiste, pour l'équipe qui (après les. annonces) a fait la plus forte enchère, à réussir le nombre de levées correspondant (à remplir son contrat). *Le bridge dit* plafond *est à peu près abandonné pour le bridge dit contrat. Partie, tournoi, méthode de bridge.*

2. BRIDGE [bridʒ(ə)]. *n.* m. (1907; mot angl. « pont »). Appareil de prothèse dentaire servant à maintenir une dent artificielle, en prenant appui sur des dents solides.

BRIDGER [bridʒe]. V. *intr.; conjug. bouger* (1906; de *bridge* 1). Jouer au bridge. *Ils vont bridger chez des amis.*

BRIDGEUR, EUSE [bridʒœr, øz]. *n.* (1893; de *bridge* 1). Joueur, joueuse de bridge. *Un excellent bridgeur.*

BRIDON [bridɔ̃]. *n. m.* (1611; de *bride).* Bride légère à mors brisé.

BRIE [bri]. *n.* m. (XVe; pour fromage de la *Brie,* province de France). Fromage fermenté à pâte molle et croûte moisie. *Quart de brie* (fig. et fam.), grand nez. ◈ HOM. Bris.

BRIEFING [brifiŋ]. *n. m.* (v. *1945; mot* angl.). *Aviat.* Anglicisme désignant une réunion où les équipages reçoivent, avant de partir en mission, les dernières instructions. ◇ *Par ext.* Réunion des collaborateurs d'une société en vue d'une action commune.

BRIÈVEMENT [brijɛvmɑ̃]. *adv.* (1539; *briefmenf,* XIIe; de *brief.* V. Bref 1). En peu de mots. V. Compendieusement, succinctement.

BRIÈVETÉ [brijɛvte]. *n. f. (xv";* briété, XIIIe; de *brief.* V. Bref *1).* ♦ 1° *Courte* durée. « *Le sentiment de la brièveté du temps qui nous restait à passer ensemble* » (LAMART.). ♦ 2° *Rare.* Petitesse. « *La brièveté de sa taille* » (FRANCE). ◈ ANT. Durée. Grondeur. longueur.

BRIFFER [brife], **BRIFTER** ou **BRIFFETER** [brifte]. *v. intr.* et *tr.* (av. 1547; du rad. onomat. *brf*). ♦ 1° *Vx.* Manger gloutonnement. V. Bâfrer. ♦ 2° *Arg.* (1628). Manger. V. Becqueter, bouffer.

BRIGADE: [brigad]. *n. f.* (v. 1650; « troupe », 1360; it. *brigata).* ♦ 1° Unité composée de deux régiments (jusqu'en 1914, pour l'infanterie et 1940, pour la cavalerie) ; de nos jours, Unité tactique (généralement 3) à l'intérieur de la division. *Général de brigade. Brigade aérienne, demi-brigade.* — *Brigades internationales,* formations de volontaires qui combattirent aux côtés des républicains pendant la guerre civile espagnole. ♦ 2° Petit détachement, *Brigade de gendarmerie. Brigade de gardes forestiers.* 0 Equipe d'ouvriers. *Brigade de cantonniers, de balayeurs.*

BRIGADIER [brigadje]. *n. m.* (1642; de *brigade).* ♦ 1° Milit. *Ancienn.* Celui qui commandait une brigade. — *Mod.* Officier supérieur dans certaines armées. *Brigadier* général. *Fam.* Général de brigade. ♦ 2° Celui qui a, dans la cavalerie, l'artillerie et le train, le grade le moins élevé (correspondant *à* caporal). *Brigadier-chef,* militaire du grade immédiatement supérieur à brigadier. 0 Chef d'une brigade de gendarmes, de gardes forestiers, de cantonniers. 0 Gradé de police. ◇ *Mar.* Premier matelot.

BRIGAND [brigɑ̃]. *n. m.* (XIVe; it. *brigante,* de *brigata.* V. Brigade). Homme qui se livre au brigandage. V. Bandit, malfaiteur, pillard, voleur; et *aussi* Chauffeur. « *Nettoyer le pays des brigands qui l'infestaient* » (BAINVILLE). — *Des histoires de brigands,* des histoires invraisemblables, des mensonges. ◇ *Par exagér.* Homme malhonnête. Par plaisant. *Petit brigand!* petit coquin1 V. Chenapan, vaurien.

BRIGANDAGE [brigɑ̃daʒ]. *n. m.* (1410; de *brigand).* Vol ou pillage commis avec violence et à main armée par des malfaiteurs généralement en bande. *Acte de brigandage.* — *Par exagér.* Acte de grande malhonnêteté.

BRIGANDINE [brigɑ̃din] *n. f. (xv";* de *brigand, au sens*

anc. de « soldat à pied »). *Anciennt. Corselet* d'acier.

BRIGANTIN [brigãtɛ̃]. *n. m. (Brigandin,* XIVe ; it. *brigantino).* Ancien navire à deux mâts, analogue au brick, gréant des huniers carrés.

BRIGANTINE [brigãtin]. *n. f.* (1835; de *brigantin).* Voile trapézoïdale de l'arrière, envergu**ée** sur la corne d'artimon.

BRIGHT [brajt] (mal de). **V. Néphrite.**

BRIGHTISME [brajtism(ə)]. *n. m.* (1877 ; de *Bright,* médecin anglais). *Méd.* (Vieilli). Néphrite chronique.

BRIGUE [brig]. *n. f.* (1314; it. *brign,* XIVe). *Littér.* Manœuvre secrète consistant à engager des personnes dans ses intérêts en vue d'obtenir par faveur quelque avantage ou poste immérité. V. **Intrigue.** « *Tout se fait par brigue et par cabale cher les grands* » (LESAGE). ◇ Vx. Ensemble de ceux qui coopèrent au succès de cette manœuvre. V. Cabale, **ligue.**

BRIGUER [brige]. *v. tr.* (1518; « se quereller », 1478; de *brigue).* ♦ 1° *Vx.* Tenter d'obtenir par brigue. « On *brigue sourdement la faveur; on demande hautement des récompenses* » (VOLT.). -- *Absolt.* Intriguer. ♦ 2° Rechercher avec ardeur. **V. Ambitionner, solliciter.** *Briguer l'honneur de.* « *Qu'on briguerait en foule une si belle mort* » (CORN.). « *Les citoyens qui briguaient le mandat populaire* » (FLAUB.).

BRILLAMMENT [brijamã]. *adv.* (1787; de *brillant).* D'une manière brillante, avec éclat. *Jouer brillamment son rôle. Passer brillamment* un examen. ◈ ANT. Médiocrement.

BRILLANCE [brijãs]. *n. f.* (1926; de *brillant).* ♦ 1° *Phys.* Terme abandonné pour *luminance* (conservé cependant en astronomie). ♦ 2° Caractère de ce qui est brillant. V. **Eclat.** « *La vivacité du teint, la brillance du regard* » (LE CLÉZIO).

1. BRILLANT, ANTE [brijã, ãt]. *adj.* (1564; de *briller).* ♦ 1° Qui brille. **V. Chatoyant, coruscant, éblouissant, éclatant, étincelant, flamboyant, fulgurant, luisant, lumineux, lustré, miroitant, phosphorescent, radieux, rayonnant, resplendissant, rutilant, scintillant.** « *D'admirables cheveux noirs, vernis et brillants comme l'aile du corbeau* » (GAUTIER). « *Deux yeux froids et brillants comme l'acier* » (DAUD.). ♦ 2° *Fig.* Qui sort du commun, s'impose à la vue, à l'imagination par sa qualité. V. **Beau, magnifique, somptueux, splendide.** « *Charmé par la brillante compagnie qu'il y rencontra* » (MADELIN). *Faire une brillante carrière.* « *Les plus brillants partis de la société rouennaise* » (GIDE). **V. Distingué.** — (Dans l'ordre intellectuel) *Un esprit brillant. Une brillante improvisation. Conversation brillante.* V. **Étincelant, spirituel.** « *Il n'a jamais été brillant causeur* » (GIDE). « *Des maîtres autrement brillants et sagaces* » (RENAN). *Un brillant élève.* V. **Doué, remarquable.** — *Le résultat n'est pas brillant,* est médiocre. *Ses affaires ne sont guère brillantes, guère* prospères. ◈ ANT. Mot, sombre, terne; effacé, médiocre.

2. BRILLANT [brijã]. n. *m.* (1608; subst. de *brillant).* ♦ 1° **Éclat,** caractère brillant. *Le brillant de l'acier.* « *Une beauté blonde qui a plus de brillant* » (FONTENELLE). Fig. « *Vivement séduit par le brillant de l'esprit de Lucien* » (BALZ.).

Vx. Faux brillant, éclat illusoire, « trait mal appliqué » (FURET.). ♦ 2° (1694). Diamant taillé à facettes. « *Satin blanc brodé d'argent et semé de brillants* » (MADELIN). *Tailler,* monter *une* pierre *en brillant,* comme un brillant. **V. Brillanter.**

BRILLANTER [brijãte]. *v. tr.* (1752; de *brillant).* ♦ 1° Tailler (une pierre précieuse) en brillant. ♦ 2° *Littér.* Rendre brillant, parsemer de choses brillantes. **V. Iriser.** « *Les blanches clartés des bougies passaient à travers ses boucles soyeuses en les brillantant* » (BALZ.). *Techn.* Revêtir d'un aspect brillant (par polissage ou autre procédé). *Brillanter une surface métallique. Coton brillanté. V.* **Jaconas.** ◈ ANT. **Ternir.**

BRILLANTINE [brijãtin]. *n. f.* (1823; de *brillant). Préparation* à base d'huile parfumée, servant à donner du brillant **aux cheveux. V. Cosmétique.**

BRILLANTINER [brijãtine]. *v. tr.* (mil. XXe ; de *brillantine).* Enduire de brillantine. *Se brillantiner les cheveux. Cheveux brillantinés.*

BRILLER [brije]. v. *intr.* (XVIe, aussi « s'agiter » ; it. *brillare).* ♦ 1° Emettre ou réfléchir une lumière vive. V. **Chatoyer, étinceler, luire, miroiter, rayonner, rutiler, resplendir, scintiller.** *Le soleil brille.* « *Trois lacs qui, sous le dur soleil d'Orient, brillent comme des plaines d'acier* » (MAUPASS.). PROV. *Tout ce qui brille n'est pas or.* — *Faire briller des chaussures, des meubles,* en les astiquant, en les cirant. Par ext. *Des yeux qui brillent.* **V. Pétiller.** « *Ses yeux brillaient de désir* » (FRANCE). **V. Illuminer (s').** ♦ 2° *Fig.* Se manifester avec éclat, se distinguer par quelque qualité brillante. « *Elle s'effaçait chaque fois qu'il aurait fallu briller* » (GIDE). « *Jr brillerais dans une conversation* » (MONTESQ.). *Briller à un examen.* V. **Étincelle** (faire des). Fam. *Il ne brille* pas *par le* courage, il est plutôt peureux. *Faire briller qqn,* lui donner l'occasion de se faire valoir. — Iron. *Il brillait par son absence, son* absence ne passait pas inaperçue. ◈ ANT. *Assombrir (s'); obscurcir (s'); pâlir. Effacer (s').*

BRIMADE [brimad]. II. *f. (1862; de brimer).* Épreuve vexatoire, souvent aggravée de brutalité, que les anciens imposent aux nouveaux dans les régiments, dans les é **V. Bizutage.** ◇ Par *ext.* Avanie. vexation. « *Les brir qu'invente-la jalousie* » (MAURIAC).

BRIMBALEMENT [brɛ̃balmã]. *n. m.* (1564 ; de *brimb Fam.* Balancement, agitation. « *Dans un brimbaleme bouteillons et de bidons* » (DORGELÈS).

BRIMBALER [brɛ̃bale] (mil. XVe) ou **BRINGUEBP** [brɛ̃gbale], **BRINQUEBALER** [brɛ̃kbale]. (XVIIe). *v.* mation express. *sur baller). Fam.* ♦ 1° V. *tr.* Agiter, sec ♦ 2° V. *intr.* Se balancer, osciller. En ce sens, on dit souvent aujourd'hui BRINGUEBALER. « *Leur interm colonne bringuebalait sur les pavés* » (MART. du G.) adj. verbl.) « *C'est une vieille Ford toute bringuebala.* (DUHAM.).

BRIMBORION [brɛ̃bɔrjɔ̃]. *n.* m. (XVIIe ; « prière mottée », XVe ; altér., par croisement avec *bri(m)b brebarion,* prononc. anc. du lat. *brevarium* « bréviai Surtout *au plur.* Menu objet de peu de valeur. V. **Ba** *«Les brimborions de la parure causaient à Albertine de g plaisirs* » (PROUST).

BRIMER [brime]. *v. tr.* (1826; de *brimer* « *geler,* flét mot dial. de l'Ouest, de *brime,* altér. de *brume).* Soun à des brimades. *Les bizuths se plaignent d'avoir été br* ◇ Soumettre à des vexations.

BRIN [brɛ̃]. *n. m.* (1471; *brain,* 1398; o. i., p.-ê. ♦ 1° Filament délié de chanvre, de lin. *Fil, toile de* (de première qualité). *Les brins d'une corde. Par anal.* (R *Brin d'une antenne, fil* d'une antenne. ◇ Tige, jeune p (d'un végétal). Un *brin d'herbe, de muguet.* Fig. « C *ma foi, un beau brin de fille* » (MUSS.), une fille grande et faite. 0 Petite partie (d'un corps ou objet mince et allo *Un brin de paille.* **V. Fétu.** *Brin de fil qui traîne sur le* ♦ 2° *Fig.* (XVIe). Parcelle, quantité infime. *Faire un de cour à une femme. V.* **Doigt.** — Loc. adv. Un *brin,* un peu. « *Vous devez bien être un brin empêtrée* » (MUSS.)

BRINDEZINGUE [brɛ̃dzɛ̃g]. *ndj. (fin* XIXe ; *être da brindezingues.* 1756: déform. arg. de *brinde.* V. **Brin** *Pop.* Ivre.

BRINDILLE [brɛ̃dij]. *n. f. (Brindelle,* 1551; repr XVIIIe ; de *brin).* Menue branche. *Faire un feu de brin*

1. BRINGUE [brɛ̃g]. n. *f.* (1808; « cheval mal b 1751; probabl. du rad. de *brin).* Pop. Une *grande br* une grande fille dégingandée.

2. BRINGUE [brɛ̃g]. *n. f.* (1611, « santé, toast » ; vi *brinde,* XVIe ; all. *bringe* » *[je]* porte [la santé] »). *Pop.* verie, noce, foire. *Foire la bringue, une bringue à tout c*

BRINGUEBALER, BRINQUEBALER. V. BRIMB

BRIO [brijo]. *n.* m. (1812; mot it., d'un rad. gaul.). Technique aisée et brillante. « *Une petite étude qu'il d'un train d'enfer et avec un étourdissant brio* » (GIDI Cour. Talent brillant, virtuosité. ◈ ANT. *Maladresse.*

BRIOCHE [brijɔʃ]. *n. f.* (1404; de *brier,* forme nor *broyer).* Pâtisserie légère en forme de petite boule, avec une pâte levée (farine, œufs, beurre et levure). — (Fam.) *Il a pris de la brioche,* un peu de ventre.

BRIOCHÉ, ÉE [brijɔʃe]. *adj.* (1955; de *brioche).* la consistance, le goût de la brioche. *Pain brioché.*

BRIQUE [brik]. *n. f. (fin* XIIe ; aussi « morceau. mie jusqu'au XVIe *et* dial. ; néerl. *bricke,* de l'all. *brechen* « bris ♦ 1° Pierre artificielle fabriquée avec de la terre arg pétrie, moulée, séchée, employée à la construction. V. reau, chantignole. *Briques pleines, creuses.* **V. Hourdis.** *à briques. Mur, cloison, maçonnerie de brique(s).* V. **Br tage, galandage.** — *Couleur (de) brique,* rougeâtre. *Un teint brique.* ◇ *Par anal.* Matériau moulé en forn brique. **V. Briquette.** *Une brique de tourbe, de béton, de s d'étain. Mar. Brique à pont,* pierre molle servant à bri ◇ Arg. (1945) Liasse de billets faisant un million d'ar francs, *par* ext., la somme équivalente. ♦ 2° *Pop.* (1 *Bouffer des brigues* (c.-à-d. des miettes), n'avoir rien à ma ◈ HOM. Brick.

BRIQUER [brike]. *v. tr.* (1850; de *brique). Mar.* Net (les ponts, les mâts) à la brique (avec du sable. et de l'ea *Cour.* Nettoyer en frottait vigoureusement. *Briqu meuble.*

1. BRIQUET [brikɛ]. *n. m.* (1701; probabl. de *b* « morceau »). Vx. Pièce d'acier dont on se servait tirer du feu d'un **caillou. V. Fusil. 0** *Par ext.* App pouvant produire du feu à répétition. *Briquet à ess à gaz, à amadou. Mèche d'un briquet. Pierre à brique* **Ferrocérium.** *Briquet de table, de bureau, de poche.*

2. BRIQUET [brikɛ]. *n.* m. (1440; probabl. de *bra* Petit chien de chasse.

BRIQUETAGE [briktaʒ]. *n.* m. (1394; de *briqu* ♦ 1° Maçonnerie de briques. ◇ Enduit sur lequel on des lignes figurant des briques. ♦ 2° Fabrication des quettes.

BRIQUETER [brikte]. *v. tr.;* conjug. *jeter* (1411 *brique).* ♦ 1" Peindre en figurant des briques. *Briq* une *façade.* ♦ 2° Transformer en briquettes.

)UETERIE [bʀikt(ə)ʀi;-ketʀi]. *n. f.* (1407; de *brique).* e de briques. V. Tuilerie.

)UETIER [bʀiktje]. *n. m. (1503:* de *brique). Ouvrier* riqueterie. V. **Tuilier.**

)UETTE [bʀikɛt]. *n. f.* (1615; de *brique).* Aggloméré)on, de lignite, en forme de brique.

[bʀi]. *n. m.* (1413; de *briser).* ♦ 1° *Dr.* Destruction, **V. Effraction. Bris** *de clôture, de scellés.* ♦ 2° *Vx.* ge; débris d'un navire. Droit *de bris,* droit d'épaves. Brie.

ANT, **ANTE** [bʀizɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (1863;* de *briser).* *Explosif brisant* : à combustion très rapide.

ANTS [bʀizɑ̃]. *n.* m. *pl.* (1529; de *briser).* Écume qui e sur un écueil*.

CARD ou **BRISQUARD** [bʀiskaʀ]. *n. m.* (1 8 6 1 ; *ue). Hist.* Vieux soldat de métier.

IE [bʀiz]. n. *f.* (1540; mot probabl. frison). Vent peu « *La brise longue et égale courait à travers les arbres* ı *murmure de rivière* » *(COLETTE). Brise de mer, de* oufflant de la mer vers la terre, de la terre vers la mer. . Brize.

É, ÉE [bnize). *adj.* (V. **Briser).** *Blas.* Qui porte une ◇ Géom. *Liane brisée.* composée de droites aui :èdent en formant des angles variables. ◇ Archit. *isé,* arc aigu *(opposé* à plein cintre). *Comble brisé,* e toit présente deux pentes différentes sur le même . ◇ Rel. *Dos brisé,* dos de reliure fixé au mors, qui e du dos des cahiers quand on ouvre le volume.

SE-BISE [bʀizbiz]. *n. m. invar.* (fin XIX^e^; de *briser,* Petit rideau garnissant le bas d'une fenêtre.

SÉES [bnize]. *n. f. pl.* (XIV^e^; p. p. de *briser). Vén.* ıes que le veneur casse (sans les couper) pour marquer de la bête. ◇ Fig. *Suivre les brisées de qqn :* suivre emple. *Aller, marcher sur les brisées de qqn : entrer* ıcurrence avec lui sur un terrain qu'il s'était réservé. f. Briser.

SE-FER [bʀizfɛʀ]. *n. m. invar.* (v. *1920;* de *briser,* Enfant qui casse les objets les plus solides.

SE-GLACE(S) [bʀizglas]. *n.* m. *invar.* (1 7 5 1 : de et *glace).* ♦ 1" Arc-boutant placé en amont des piles)ont pour briser les glaces. V. **Avant-bec.** ♦ 2° **(1867).** ı à l'avant d'un vaisseau, destiné à briser la glace. 01) Navire à étrave renforcée, spécialement construit a navigation arctique.

SE-JET [bʀizʒɛ]. *n. m. invar.* (1906; de *briser, et jet).* ge que l'on adapte à un robinet pour atténuer la force et éviter les éclaboussures.

ISE-LAMES [bʀizlam]. *n.* m. *invar.* (1818; de *briser,* ıe). Construction élevée à l'entrée d'un port pour le ger contre les vaguer du large. V. **Digue.**

ISEMENT [bʀizmɑ̃]. *n. m.* (XII^e^; de *briser). Rare.* Fait briser. « *Le brisement de la mer m'avertit que le vent levé* » (CHATEAUB.). ◇ Fig. *Brisement de cœur :* pro- *souffrance.*

ISE-MOTTES [bʀizmɔt]. *n. m. invar.* (1796; de *briser,* ıtte). Rouleau servant à écraser les mottes de terre.)skill.

ISER [bnize]. *v. tr.* **(1080; lat.** pop °*brisare, mot* gaul.). *Litfér.* Casser. « *Un arrêt net brise tous les rouages de canisme* » (MART. du G.). Loc. fig. *Briser les fers, les de qqn,* le libérer d'une sujétion. V. Rompre. « *L'art, la pensée humaine qui va brisant toute chaîne* » (HUGO). *Briser le cœur,* peiner, émouvoir profondément — *Brilace*.* — *Par ext. Une voix brisée par l'émotion.* — Modifier par une brisure. ◇ *Fig.* Rendre inefficace par ıtervention violente. *Briser la carrière de qqn.* « *Pressé de ce charme ou bien de s'y soumettre* » (LOTI). « Je *brivotre volonté* » (MART. du *G.).* « *L'intention du gouvernt de briser l'élan de la protestation ouvrière* » (MART. .). *Briser* une grève, la faire échouer. ◇ Briser *qqn,* le ıer au plus haut point. Ce voyage m'a *brisé.* V. **Éreinter.** Réduire la résistance: abattre l'orgueil de (qqn). « *Le tuel état de défense ou il devait vivre le brisait* » (ZOLA). Interrompre brusquement. « Je *brisai cette conversation ıle* » *(NERVAL). Absolt.* (Vx) *Brisons là, mettons* fin à conversation, à cette discussion. ♦ 3° *Intrans.* Se dit mer qui déferle ou qui écume quand le vent attaque la de la vague. ◇ *Vén.* Marquer le chemin avec des brisées. *Pronom.* Se *casser. Le verre s'est brisé.* ◇ *(Mer)* Défer- ◇ *Fig.* Échouer. *L'assaut vint se briser sur les lignes nies.* « *Des espoirs qui se brisent* » (R. ROLLAND). ◈ ANT. olider, *réparer.*- HOM. *Brisées.*

RISE-SOLEIL [bʀiz(ə)sɔlɛj]. *n. m. invar.* (v. 1 9 6 6 : de *r,* et *soleil).* Dispositif (formé de lamelles de métal ou)éton) fixé contre la façade d'un bâtiment vitré de n à le protéger du soleil.

RISE-TOUT [bʀiztu]. *n. m. invar.* (1371; de *briser,* **et**). Personne maladroite qui casse tout ce qu'elle touche. *Elle est brise-tout.*

RISEUR, EUSE [bʀizœʀ, øz]. *n.* (XIII^e^; **de** *briser).* Personne qui brise (qqch.). *Briseur d'images,* iconoclaste. Fig. *Briseur de grève,* ouvrier qui ne fait pas la grève lorsqu'elle **a été décidée** ; ouvrier embauché pour remplacer un gréviste (V. Jaune).

BRISE-VENT [bʀizvɑ̃]. *n. m. invar. (1700;* **de** *briser, et* vent). Haie, rideau d'arbres abritant les cultures contre le vent et l'érosion éolienne (V. *aussi* Abrivent).

BRISIS [bʀizi]. *n. m.* (XVII^e^; de *briser). Archit.* Versant inférieur d'un comble brisé. « L'eau *ruisselait doucement sur le brisis du toit* » (MART. du G.).

BRISKA [bʀiska]. *n. m. (Britschka, 1830;* mot *russe* « chariot léger transformable en traîneau »). Ancienne calèche de **voyage.**

BRISQUE [bʀisk(ə)]. *n. f. (1752;* var. *briscan,* **n. m.,** XVIII^e^; o. i.). ♦ 1° Jeu de cartes plus couramment appelé *mariage.* ♦ 2° Milit. *Vx* (Fin XIX^e^). Chevron d'ancienneté. « *Il s'était fait arracher ses brisques et mettre au gnouf après une altercation avec son cqnifaine* » (H. BAZIN).

BRISTOL [bʀistɔl]. *n. m.* **(1867;** du nom de la ville). Papier fort et blanc, employé pour le dessin. les cartes de visite. — Par ext. Carte de visite.

BRISURE [bʀizyʀ]. *n. f.* **(1207;** de *briser). Cassure,* fente. ◇ Articulation par charnière de deux parties d'un ouvrage de menuiserie. V. Joint. ◇ *Bios.* Toute pièce d'armoirie qui modifie un écu pour distinguer la branche cadette de la branche aînée, la branche bâtarde de la branche légitime.

BRITANNIQUE [bʀitanik]. *adj.* (1512; lat. *britannicus).* Qui se rapporte au Royaume-Uni. V. **Anglais.** *Les îles Britanniques. L'Empire britannique,* le Commonwealth. « *L'influence britannique dans le monde* » **(SIEGFRIED).** — Subst. *Les Britanniques* (V. **Anglo-Saxon).**

BRIZE [bʀiz]. *n. f.* (1557; gr. *briza).* Plante herbacée *(Graminées)* à épillets verts ou roussâtres très sensibles au vent. V. **Amourette.** ◈ HOM. **Brise.**

BROC [bʀo]. *n. m.* **(1380;** « **cruche** » ; **mot. a. pro".,** du gr. *brokhis).* Récipient à anse, à bec évasé, dont on se sert pour transvaser les liquides (surtout de l'eau pour la toilette). — Son contenu. *Il faudra bien deux brocs d'eau pour remplir le tub.*

BROCANTAGE [bʀɔkɑ̃taʒ]. *n.* **m. (1827; de** *brocanter). Vx.* Brocante. « *Des siècles de brocantages et d'usure* » (LOTI).

BROCANTE [bʀɔkɑ̃t]. *n. f.* **(1782; de** *brocanter).* Commerce **du** brocanteur.

BROCANTER [bʀɔkɑ̃te]. *v.* (1696; probabl. de l'a. haut all. *brocko* « morceau » ; Cf. angl. *Broker* « courtier »). ♦ 1" *Intr.* Faire commerce d'objets anciens et de curiosités qu'on achète d'occasion pour la revente. ♦ 2° *V. tr.* Vendre en tant que brocanteur.

BROCANTEUR, EUSE [bʀɔkɑ̃tœʀ, øz]. *n.* **(1694; de** *brocanter).* Personne qui brocante. V. Antiquaire, cbineur, **fripier.** « *Le brocanteur qui logeait sous l'allée étalait par terre ses ferrailles* » (FLAUB.).

1. BROCARD [bʀɔkaʀ]. *n. m.* **(1470; lat. médiév.** *brocardus,* altér. de *Burchardus,* nom latinisé **du** juriste *Burckard). Hist. dr.* Adage juridique. « On se servit *du brocard :* Le mort saisit le vif » (PLANIOL). ◈ HOM. *Brocard* (2 et 3), brocart.

2. BROCARD [bʀɔkaʀ]. *n.* m. (xv'; de *broquer* « piquer », var. dial. de *brocher). Vx.* Petit trait moqueur, raillerie. ◈ ANT. *Flatterie,* louange. ◈ HOM. *Brocard* (1 et 3), brocart.

3. BROCARD ou BROQUARD [bʀɔkaʀ]. *n. m.* **(xv'; de** *broque* « dague », var. de *broche).* Chevreuil (ou *aussi* cerf, daim) mâle d'un an environ. ◈ HOM. *Brocard* (1 et 2), **brocart.**

BROCARDER [bʀɔkaʀde]. Y. *tr.* (xv'; de *brocard 2). Vx* ou *littér.* Railler par des brocards.

BROCART [bʀɔkaʀ]. *n. m.* **(1519; var. anc.** *brocat;* it. *broccato* « broché »). Riche tissu de soie rehaussé de dessins brochés en fils d'or et argent. « *Un vieux brocart à ramages* » (LOTI). ◈ NOM. *Brocard (1, 2, 3).*

BROCATELLE [bʀɔkatɛl]. *n. f.* **(1519; it.** *broccatello,* de *broccato.* V. **Brocart). ♦ 1° Brocart** à petits dessins; tissu imitant le brocart. ♦ 2° *Par anal.* (XVIII^e^). *Sorte* **de marbre** coquillier.

BROCHAGE [bʀɔʃaʒ]. *n. m.* **(1835; de** *brocher).* ♦ 1° Action, manière de brocher (les feuilles imprimées). V. Reliure. ♦ 2° Procédé de tissage des étoffes brochées. ♦ 3° *Mécan.* Usinage d'un trou à l'aide d'une broche.

BROCHANT, ANTE [bʀɔʃɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVI^e^; de *brocher). Blas.* Se dit des pièces ou meubles figurés par-dessus d'autres. BROCHANT SUR LE TOUT, qui passe d'un côté à l'autre de l'écu. *Fig.* (Dans une énumération de malheurs et de défauts) *Vieilli.* Par surcroit, pour comble.

BROCHE [bʀɔʃ]. *n. f.* (XIV^e^; *brouque,* XII^e^; lat. pop. °*brocoa,* férn. substantivé de *broccus* « saillant »). ♦ 1° **Nom** de nombreux instruments et pièces à tige pointue. ◇ Tige de fer pointue au'on nasse au travers d'une volaille cm d'une pièce de viande à rôtir, pour la faire tourner **au-dessus de la flamme. V. Brochette, hâtelet, hâtier, lèchefrite.** « *Donnez-nous seulement la permission de mettre la broche en travers à votre cheminée* » *(SAND).* — *Mettre, faire cuire à la*

broche. — Tourner ***la broche.*** ◇ Tige de fer recevant la bobine dans les filatures. ***Bancs à broches,*** sur lesquels les rubans de coton sont amincis en mèches par torsion. ◇ Cheville ou tige servant à enfiler des objets. — Tige utilisée en chirurgie osseuse pour fixer un os fracturé. -Tige de fer d'une serrure. — Tige constituant la partie mâle d'une connexion électrique. — Partie tournante (portant un mandrin, une pointe de tour, une fraise, etc.) d'une machine-outil, servant à usiner un trou dans une pièce. ♦ **2°** Bijou de femme, composé d'une épingle et d'un fermoir.. servant à attacher un châle, **un col ou garnir un corsage. V. Attache, fibule.** ♦ **3°** *Vén.* Premier bois du chevreuil. V. **Brocard** (3). ◇ ***Pl.*** Défenses de sanglier.

BROCHÉ [brɔʃe]. *n. m.* (XVIIIe ; de ***brocher).*** *Text.* Brochage. ◇ Tissu broché.

BROCHER [brɔʃe]. *v. tr. (1080;* de ***broche.*** ♦ **1°** *Vx.* Éperonner. ◇ (1610) ***Fig.*** et vx. Composer, rédiger à la hâte, ***sans*** soin. « ***Je broche une comédie dans les mœurs du sérail*** » (BEAUMARCH.). ◇ ***Par ext.*** (1732) Relier sommairement, après assemblage, pliure et couture des feuilles, avec simple couverture de papier. ***Fascicule, livre broché.*** ♦ **2°** (XIIIe). Tisser en entremêlant sur le fond des fils de soie, d'argent ou d'or, de manière à former des dessins en relief. ***On ne brochait autrefois que des étoffes précieuses.*** ♦ **3°** ***Techn.*** (1680). Enfoncer (des clous) dans le sabot d'un cheval qu'on ferre. ♦ **4°** ***Techn.*** Usiner (un trou) à la broche.

BROCHET [brɔʃɛ]. *n. m.* (1260; de ***broche,*** par anal. de forme). Poisson osseux d'eau douce *(Ésocidés),* étroit, élancé, au museau plat et pointu, armé de dents aiguës. Cuis. ***Brochet au bleu, grillé.***

BROCHETON [brɔʃtɔ̃]. *n. m.* (1397; dimi". de ***brochet).*** Petit brochet.

BROCHETTE [brɔʃɛt]. n. *f.* (XIIe ; de ***broche).*** ♦ **1°** Petite broche servant à faire rôtir ou griller de petites pièces de viande. V. **Hâtelet.** — ***Par ext.*** Les morceaux embrochés. ***Une brochette de rognons, de foie.*** ♦ **2°** Petite broche servant à porter sur l'habit plusieurs médailles ou décorations; cette. ***série. Une brochette de décorations.***

BROCHEUR, EUSE [brɔʃœr, øz]. *n.* (1751 ; « tricoteur », 1680; de ***brocher).*** ♦ **1°** Ouvrier, ***ouvrière*** dont le métier est de brocher (des ***tissus,*** des livres). ***Brocheur d'étoffes, en reliure.*** ♦ **2°** N. m. Métier pour le broché (on dit aussi *battant-brocheur*). ♦ **3°** N. *f.* -Machine pour 'le brochage des livres.

BROCHURE [brɔʃyr]. *n. f.* (1377; de ***brocher).*** ♦ **1°** Décor d'un tissu broché. ♦ **2°** (1718). Petit ouvrage broché. **V. Opuscule, tract.** ***Une brochure de propagande.***

BROCOLI [brɔkɔli]. *n. m.* (1560; plur. it. *broccoli* « pousses de choux ». ♦ **1°** Variété de chou-fleur no" pommé, à longue tige originaire d'Italie. ♦ **2°** Petit rejeton du chou.

BRODEQUIN [brɔdkɛ̃]. *n. m.* (1468; altér. sous l'infl. de ***broder,*** de *brosequin,* esp. *borcegue*). ♦ **1°** *Ancienn.* Chaussure d'étoffe, de peau, couvrant le pied et le bas de la jambe. — *Spécialt.* Chaussure à l'usage des personnages de comédie chez les anciens (le cothurne étant réservé à la tragédie). ◇ *(Au plur.)* Pièces de bois servant à serrer les jambes d'un condamné soumis à la question. ***Le supplice des brodequins.*** ♦ **2°** ***Mod.*** Chaussure montante de marche, lacée sur le coude-pied. ***Brodequins militaires, de chasseur.***

BRODER [brɔde]. *v. tr. (Brosder, fin* XIIe ; frq. *°brozdôn).* ♦ **1°** Orner (un tissu) de broderies. ***Broder un napperon. Un mouchoir brodé.*** Absolt. ***Fil, métier à broder.*** ◇ Exécuter en broderie. ***Broder un chiffre sur une chemise.*** ◇ *Poét.* Orner, embellir. ***La mer*** « ***Là-bas, d'un flot d'argent, brode les noirs îlots*** » (HUGO). ♦ **2°** ***Fig*** (XVIIe). Vx. Enrichir de détails fournis par l'imagination; inventer (un tel détail). Mod. *(Absolt.)* Amplifier ou exagérer à plaisir. ***Vous brodez, les choses se sont passées plus simplement. « Il s'agit de faits sur lesquels l'imagination aurait plus ou moins brodé*** » (DANIEL-ROPS).

BRODERIE [brɔdri]. *n. f. (1334;* de *broder).* ♦ **1°** Ouvrage consistant en points qui recouvrent un motif dessiné sur un tissu ou un canevas; art d'exécuter de tels ouvrages. V. Dentelle, **guipure, tapisserie.** ***Broderie blanche,*** destinée à l'ornementation de la lingerie et du linge (**plumetis,** bourdon, point de feston, grille ***ajourée).*** ***Broderie sur métier*** (tambour) ***ou d'art,*** broderie de couleur (broderie d'application, d'or, au crochet, etc.). « Sur ***fond de velours vert-émir, une ancienne et admirable broderie d'or*** » (LOTI). ◇ Commerce, industrie des brodeurs. ♦ **2°** Fig. (Rare). Détail, ornement dû à l'imagination.

BRODEUR, EUSE [brɔdœr, øz]. *n.* (1260; de ***broder).*** ♦ **1°** Ouvrier, ouvrière en broderie. ***Brodeuse à la main. Brodeur*** à ***la mécanique.*** ♦ **2°** N. *f.* Métier, machine à broder.

BROIE [brwa]. *n. f.* (1370; de ***broyer).*** Instrument qui servait à broyer la tige du chanvre et du lin pour détacher la filasse de la chènevotte. V. **Macque.**

BROIEMENT [brwamɑ̃]. *n. m.* (XVe ; de ***broyer).*** Action de broyer. ◇ ***Méd.*** État d'un tissu broyé ou d'une plaie ***provoquée*** par écrasement. — ***Chir.*** Acte consistant à écraser une structure organique (un calcul, ***par ex.)*** afin d'en fa(l'extraction. ◈ SYN. Broyage.

BROMATÉ [brɔmate]. n. *m.* (1842; de ***brome).*** *Si* ester de l'acide bromique.

1. **BROME** [brɔm]. n. *m.* (1559; lat. *bromos, mot* Plante fourragère ***(Graminées)*** herbacée.

2. BROMÉ [brɔm]. *n.* m. (1826; du gr. ***brômos*** « teur »). ***Chim.*** Corps simple (Br; p. at. 79,909; n° at métalloïde de la famille des halogènes, ***rouge*** foncé, à suffocante, que l'on extrait des eaux de la mer, des gise ***salins (dépôts de Stassfurt),*** de jaillissements de sau ***(Michigan).***

BROMÉLIACÉES [brɔmeljase]. n. ***f. pl.*** (1834; lat. *bromelia* « sorte d'ananas », du nom du bot. suéd. ***Bro*** Famille de plantes monocotylédones, exotiques, herba ou ligneuses; souvent épiphytes, dont les plus importa sont l'ananas et la tillandsie.

BROMHYDRIQUE [brɔmidrik]. *adj.* (1845: de ***brom*** et *-hydrique*). Se dit d'un acide produit par la combina de l'hydrogène et du brome.

BROMIQUE [brɔmik]. *ndj.* (1838; de ***brome 2).*** ***C*** Relatif au brome; dû ***au*** brome. ***Acide bromique. 0*** ***N*** ***Acné bromique,*** causée par des médicaments à base de brc

BROMISME [brɔmism(ə)]. n. *m.* (1877: de ***brome).*** ***M*** Intoxication parie brome et ses composés ***(Spécialt.,*** le mure de potassium).

BROMURE [brɔmyr]. n. m. (1828: de ***brome 2).*** ***Cr*** ♦ **1°** Composé du brome avec un autre corps simple. ♦ **2°** ou ester de l'acide bromhydrique. ***Le bromure d'argent utilisé en photographie.*** V. **Gélatino-bromure.** ***Bromure: potassium, d'ammonium, de calcium employés en théra tique.*** — Cour. Bromure de potassium (sédatif puissant).

BRONCHE [brɔ̃ʃ]. *n. f. (1633; bronchie(s), 1560;* médiév. *bronchia, gr. brogkhia). Anat.* Conduit aérien poumon. ***Bronche souche,*** chacun des deux conduits c lagineux qui naissent par bifurcation de la trachée. pénèt dans les poumons et s'y ramifient en formant ***l'arbre b chique.*** V. **Bronchiole.** « ***Gise lui avait posé ces ventou déjà les bronches se dégageaient*** » (MART. du G.).

BRONCHECTASIE [brɔ̃ʃektazi] ou **BRONCHI TASIE** [brɔ̃ʃjektazi]. *n. f.* (1855; du *gr. bronchies* « broncl et *ektasis* « dilatation »). ***Méd.*** Dilatation des bronches.

BRONCHER [brɔ̃ʃe]. *v. intr.* (XVIe ; « pencher », o. i.). ♦ **1°** Faire un faux pas (cheval). V. Chopper, **trébu** — Fig. et littér. ***Broncher contre,*** sur (qqch.), buter sur difficulté). « ***Je vois que vous bronchez sur cet imparfai subjonctif*** » (CAMUS). ♦ **2°** Fig. ***(Vx).*** Commettre erreur ou une faute légère. ♦ 3° ***Mod.*** (XVIIIe) ***Ne pas*** mar droit, marquer quelque humeur, quelque résistance. « ***quoi foire envoyer le dit Bourru aux galères, s'il bronc*** (MAURIAC). ***Sans broncher,*** sans manifester d'opposil

BRONCHIOLE [brɔ̃ʃjɔl]. *n. f.* (1877; dimin. sav ***bronche).*** Ramification terminale des bronches.

BRONCHIQUE [brɔ̃ʃik]. *adj.* (1560; de ***bronche).*** appartient aux bronches.

BRONCHITE [brɔ̃ʃit]. *n. f. (1825;* de ***bronche).*** Inflam tion de la muqueuse des bronches. ***Bronchite capillai*** inflammation des bronchioles.

BRONCHITIQUE [brɔ̃ʃitik]. *adj. et n. (1900;* de *chite).* Propre à la bronchite; atteint de bronchite.

BRONCH(O)-. Élément, du gr. *brogkhia* « bronch

BRONCHO-PNEUMONIE [brɔ̃kɔpnømɔni]. *n. f.* (1 de *broncho-, et pneumonie).* Inflammation du pou et des bronches, d'origine infectieuse, survenant d'em ou plus souvent comme complication d'une maladie i tieuse (grippe, rougeole).

BRONCHORRHÉE [brɔ̃kɔre]. *n. f.* (1853; de *bron et -rrhée).* Hypersécrétion du mucus bronchique qui s'obs dans les bronchites chroniques.

BRONCHOSCOPIE [brɔ̃kɔskɔpi]. n. *f.* (1904; *broncha-, et -scopie).* Examen de la cavité des bronch l'aide d'une sorte d'endoscope dit *bronchoscope.*

BRONTOSAURE [brɔ̃tozɔr]. *n.* m. (1890; lat. *z* du *gr. brontê* « tonnerre », et saura « lézard »). Reptile fo gigantesque (jusqu'à 40 m de long), du groupe des c sauriens.

BRONZAGE [brɔ̃zaʒ]. *n. m.* (1853; de ***bronzer*** 1° Action de bronzer (le métal, le bois, le plâtre, etc.); résultat. ♦ **2°** (v. 1930). Fait de bronzer sous l'actio soleil. ***Crème permettant un bronzage rapide.*** ◇ ***Par*** Hâle. ***Un beau bronzage. Bronzage intégral,*** sur tout le c

BRONZE [brɔ̃z]. n. m. (1511; it. *bronzo;* o. i. 1° Alliage de cuivre et d'étain. V. **Airain.** ***Bronzes spéc*** (avec addition de zinc, de plomb, etc.). ***Statue de br*** ***Les*** anciens canons ***de bronze.*** — Préhist. *L'âge du br* période de diffusion de la technique du bronze (env 2e millénaire av. J.-C.). ◇ Par ext. ***Bronze d'alumi*** alliage de cuivre et d'aluminium. ***Poudre de bronze,*** pig métallique jaune. ♦ **2°** Objet d'art (surtout sculpté bronze; médaille, monnaie de bronze antique. ♦ **3°**

nze, qui a la dureté, la couleur, la patine du bronze. Fig. *(Vieilli)* Dur, insensible.

BRONZÉ, ÉE [brɔ̃ze]. *adj.* (XVI^e^; V. Bronzer). Qui a couleur du bronze. ◇ *Spécialt.* Hâlé. *Il est rentré de vances tout bronzé.* V. Bruni, hâlé. ⊕ ANT. Blanc, clair.

BRONZER [brɔ̃ze]. v. *tr.* (1573; de *bronze*). ♦ 1° Recouvrir de substances qui donnent l'aspect du bronze. Bronzer *statue de plâtre.* 0 Revêtir (un métal) d'une couleur me ou bleuâtre par oxydation à la chaleur. *Bronzer un* sort. ♦ 2° *Plus cour.* Brunir (qqn), V. Hâler, **noircir**. *l a plu à la Providence de bronzer les hommes aux Grandes Îles* » (VOLT.). Pronom. « *Sur le sable de la petite plage tonne, elle se bronzait au soleil* » (AYMÉ). — *Intrans.* venir bronzé, brunir. *Prendre un bain de soleil pour bronzer.* 3° Fig. *(Vx).* Endurcir. Pronom. « *En vivant et en voyant hommes, il faut que le cœur se brise ou se bronze* » (CHAMFORT).

BRONZEUR [brɔ̃zœr]. n. m. (1866; de *bronzer*). Ouvrier procédant aux opérations de bronzage. *Bronzeur* SUT métaux, *bois.*

BRONZIER [brɔ̃zje]. n. *m.* (1846; de *bronze*). Artiste ou fabricant en bronzes d'art.

BROOK [bruk]. n. m. (1861; mot angl.). Fossé rempli d'eau constituant un des obstacles d'un parcours de steeple-chase (Anglicisme, *hipp.).*

BROQUETTE [brɔkɛt]. n. *f.* (1565; forme dial. de *brochette*). Petit clou à large tête.

BROSSAGE [brɔsaʒ]. *n. m.* (1837: de *brosser*). Action de brosser.

BROSSE [brɔs]. *n. f.* (XII^e^, « taillis »; lat. pop. **bruscia, bruscus,* var. de *ruscus* « fragon épineux »). ♦ 1° (1265). Instrument de nettoyage, formé d'un assemblage de filaments simples (poils, crins, fibres synthétiques) ajustés sur une monture. *Brosse à habits, à chaussures, à cheveux, à ongles, à dents. Brosse à carrelage, à laver.* V. Balai-brosse. *Brosse d'un peintre. Brosse en chiendent, en nylon. Brosse métallique.* Étrille. Tapis*-brosse. *Donner un coup de brosse à son pantalon,* le brosser. *Fig.* (Fam.) *Manier la brosse à reluire* Faire un domestique), être servilement à la dévotion de qqn. 0 Par compar. *Cheveux en brosse,* coupés court et dressés comme les poils d'une brosse. Ellipt. *La brosse,* cette coupe de cheveux. *Porter la brosse.* ♦ 2° Pinceau de peintre. *Tremper à la brosse.* V. Brosser. *Brosse de peintre en bâtiment,* à gros poils non effilés en pointe. ♦ 3° *Zool.* Rangée de poils sur les pattes ou le torse de certains insectes (notamment pour amasser le pollen).

BROSSER [brɔse]. v. (XIV^e^; de *brosse).*

I. *V. tr.* ♦ 1° Nettoyer, frotter avec "ne brosse. V. Épousseter. *Brosser ses habits, ses souliers. Brosser ses cheveux.* (Compl. de personne) *Brosser qqn,* brosser les vêtements de qqn'il porte: le frictionner. *Brosser un cheval.* V. Étriller. — Prononom. « *Il ne s'est pas brossé avec assez de soin, il y a des endres sur son gilet* » *(N. SARRAUTE).* — Fam. Se *brosser le entre,* être privé de manger. *TU peux toujours te brosser,* tu obtiendras pas cc que tu désires, tu t'en passeras. V. Fouiller (se). 0 *Région.* (Belgique). Fam. *Brosser un cours.* V. sécher. ♦ 2° Exécuter (un tableau, et *spécialt.* les fonds) à la brosse. V. Peindre. — Fig. « *La peinture qu'il brossait de la bourgeoisie* paysanne » (MAUROIS), la description à grands traits qu'il en faisait. ♦ 3° *(Sports).* Frapper (la balle, le ballon) de manière à lui imprimer un mouvement de rotation, un effet particulier qui trompera l'adversaire (V. Coupé).

II. *V. intr.* (XV'). Vén. Passer à travers les taillis *(brosse,* Rem.).

BROSSERIE [brɔsri]. *n. f.* (1835; de *brosse).* Fabrication, commerce des brosses et ustensiles analogues (balais, pluneaux, etc.). *Brosserie* fine. Grosse *brosserie.* 0 Fabrique de brosses.

BROSSIER, IÈRE [brɔsje, jɛr]. n. (1597; de *brosse).* Ouvrier, ouvrière en brosserie.

BROU [bru]. n. *m.* (1564; de *brout* « pousse ». V. Brouter). Enveloppe verte de la noix (et de certains fruits à noyau). (1694) *Brou de noix,* liqueur à base de noix dont le bois est pas encore formé. — Teinture brune de menuisier, faite avec le brou de la noix. *Passer du bois blanc au brou de noix.* ◇ HOM. *Brout.*

BROUET [bruɛ]. *n. m.* (XIII^e^; de l'a. fr. *breu* «bouillon », cf. haut all. *brod).* *Vx.* Bouillon, potage. — *Brouet noir :* mets simple et grossier des anciens Spartiates.

BROUETTE [bruɛt]. n. *f.* (XIII^e^; dimin. de **beroue,* bas latin *birota* « (véhicule) à deux roues »). ♦ 1° *Ancienn.* (jusqu'au XVII^e^ s.). Véhicule à deux roues; sorte de chaise à porteur montée sur deux roues. V. Vinaigrette. ♦ 2° (XIV~). Petit véhicule à une roue muni de deux brancards qui sert à transporter des fardeaux à bras d'homme. *Pousser une brouette. Brouette de jardinier, de terrassier.*

BROUETTÉE [bruete]. *n. f.* (1304; de *brouette).* Contenu d'une brouette.

BROUETTER [bruete]. *v. tr.* (1304; de *brouette).* Transporter dans une brouette. *Pelleter et brouetter des déblais.*

BROUHAHA [bruaa]. n. m. (1552; prob. onomat.). *Vx.* Rumeur d'approbation, applaudissements. 0 *Mod.* (XIX^e^) Bruit confus qui s'élève dans *une* foule. « *Un brouhaha de séance parlementaire* » (MART. du G.).

BROUILLAGE [brujaʒ]. *n.* m. (1802; « confusion », 1573; de *brouiller). Mines.* Point où un gisement est dérangé et mêlé de blocs hétérogènes. 0 (1940) Trouble dans la réception des ondes de radio, de télévision, de radar dû à l'addition involontaire (V. Parasite) ou volontaire d'un signal différent du signal émis. *Brouillage sonore, visuel.* — Action de provoquer ce trouble, d'empêcher la réception d'un signal. *Le brouillage des émissions par les belligérants.*

BROUILLAMINI [brujamini]. *n.* m. (1566; « emplâtre de mottes d'argile », 1378: altér. *sous* l'infl. de *brouiller.* du lat. pharm. *boli armenii.* V. Bol 2). Vx. Embrouillamini:

1. BROUILLARD [brujar]. *n.* m. (XV^e^; altér. de *brouillas* (XIII^e^), de *broue* ou *brouée,* dial., même rad. que *brouet;* Cf. Purée de pois). Phénomène naturel produit par des gouttes d'eau extrêmement petites qui flottent dans l'air près du sol et provoquent "ne diffusion intense de la lumière. V. Brume, vapeur; et *aussi* Brouillasse, bruine, crachin. « *Montagnes que voilait le brouillard de l'automne* » (LAMA~.). « *Le fond de la vallée s'enfume d'un brouillard blanc, qui s'effile, se balance et s'étale* » (COLETTE). ◇ Loc. fig. *Avoir un brouillard devant les yeux, voir à travers un brouillard,* voir trouble. *Être dans le brouillard,* ne pas voir clair dans "ne situation qui pose des problèmes. « *Le profond ennui, le brouillard intérieur* » (FRANCE). 0 *Phys.* Suspension de gouttelettes dans un gaz saturé en vapeur. V. Aérosol.

2. BROUILLARD [brujar]. n. *m.* (1611; « brouillon », XVI^e^; de *brouiller).* Comm. Livre de commerce, où l'on note les opérations à mesure qu'elles se font. V. Main (courante).

BROUILLASSE [brujas]. *n. f.* (1863; de *brouillasser).* Bruine

BROUILLASSER [brujase]. *v. intr.* (1624; de *brouillas.* V. Brouillard 1). *Impers.* Bruiner. *Il commencait à brouillasser.*

BROUILLE [bruj]. *n. f.* (1617; de *brouiller).* Mésintelligence survenant entre personnes qui entretenaient des rapports familiers ou affectueux. V. Bouderie, brouillerie, rupture. « *Le goût de la brouille est un héritage de famille* » *(MAURIAC). Une petite brouille. Leur brouille dure toujours.* ⊕ ANT. Réconciliation.

BROUILLER [bruje]. v. *tr.* (*Broueillier,* XIII^e^; probabl. de *bro(u)* « bouillon, boue ». V. Brouet). ♦ 1° Mêler en agitant, en dérangeant. *Brouiller les cartes avant de donner.* V. Battre. *Fig.* V. Carte. *Brouiller la combinaison d'un coffre-fort. Brouiller les pistes*.* V. Embrouiller. — *Spécialt.* (*au* p. p.) *Œufs brouillés,* dont les blancs et les jaunes ont kté mélangés (et non battus, *comme l'omelette*) en cours de cuisson. ♦ 2° Rendre trouble. V. Altérer, troubler. « *Des yeux brouillés par les larmes* » (DUHAM.). *La buée brouille les verres de mes lunettes.* « *Un nuage traînant brouille le fond du paysage* » *(GIDE). Brouiller le teint.* — *Brouiller une émission de radio,* la troubler par brouillage. — (Vx) *Brouiller du papier,* le noircir en griffonnant, en écrivant rapidement. ♦ 3° *Fig.* Rendre confus, embrouiller, troubler. «Le *désespoir lui a brouillé la cervelle* » (LESAGE). *Vous me brouiller les idées.* ◇ Confondre. « *Elle perdait la mémoire, brouillait les époques* » (FRANCE). ♦ 4° Désunir en provoquant "ne brouille. « *Ah! ne me brouillez pas avec la République* » (CORN.). *Il est brouillé avec sa famille.* — Fam. *Il est brouillé avec les chiffres,* avec la grammaire, il n'y comprend pas grand-chose, il fait des fautes. ♦ 5° *Pronom.* Devenir trouble, *confus. Sa vue* se brouille. *Le ciel, le temps se brouille.* V. Gâter *(se). 0* Fig. « *Ce qu'on me dit se brouille dans ma* tête » (PROUST). 0 Cesser d'être ami. V. Fâcher (se). ⊕ ANT. *Arranger, classer, débrouiller, démêler; clarifier,* éclaircir. *Raccommoder,* réconcilier.

BROUILLERIE [brujri]. *n. f.* (1418; de *brouiller). Vieilli.* Brouille passagère, sans gravité. « *A quoi bon faire port aux autres de nos petites brouilleries?* » (MUSS.).

BROUILLEUR [brujœr]. n. m. et *adj. m.* 11948: de *brouiller).* ♦ 1° N. m. *Techn.* Émetteur qui sert au brouillage volontaire d'une émission de radio ou de télévision. d'un radar ou de tout appareil de détection. ♦ 2° Adj. m. *Signal brouilleur,* volontairement destiné au brouillage.

1. BROUILLON, ONNE [bruj5, ɔn]. *adj.* (1536; de *brouiller).* Qui mêle tout, n'a pas d'ordre, de méthode. V. Confus, désordonné. *C'est un esprit brouillon. Une activité brouillonne.* Subst. *Un brouillon.* ⊕ ANT. Méthodique, ordonné.

2. BROUILLON [bruj5]. n. m. (1642; de *brouiller).* Première rédaction d'une lettre, d'un écrit scolaire ou didactique, qu'on se propose de mettre au net par la suite. « Ces *quatre lettres. faites sans brouillon* » (ROUSS.). Un *cahier de brouillon* : pour les brouillons. — Fig. « *Le projet est le brouillon de l'avenir* » (RENARD). V. Ébauche.

BROUM! [brum]. *interj.* (mil. XX^e^; onomat.). Onomatopée imitant le ronflement et la trépidation d'un moteur.

« *Brroum! criaient les enfants pour faire les bruits* » (LE CLÉZIO). ⟵ On dit aussi *Vroum*.

BROUSSAILLE [bʀusaj]. *n. f.* (1559; de *brosse*). *Surtout* au *plur.* Végétation touffue des terrains incultes, composée d'arbustes et de plantes rabougris, rameux et épineux. « *Enveloppé par les broussailles je ne réussis qu'à m'égratigner* » (Bosco). *Pays couvert de broussailles.* V. Brousse, **maquis.** *0* Par compar. « *Les broussailles blanches des sourcils* » (R. ROLLAND). *Cheveux en broussaille,* emmêlés et touffus.

BROUSSAILLEUX, EUSE [bʀusajø, øz]. *ndj.* (1900; de *broussaille*). Couvert de broussailles. 0 *Fig.* En broussaille. « *Ses cheveux roux, durs et broussailleux* » (MART. du G.).

BROUSSARD [bʀusaʀ]. *n. m.* (1885; de *brousse* 1). *Fam.* Celui qui vit dans la brousse.

1. **BROUSSE** [bʀus]. n. *f.* (1817; pro". *brousso* « broussaille »). ◆ 1° Région, étendue couverte de broussailles. ◇ *Spécialt.* (Lang. colonial) Région africaine éloignée des centres urbains et plus ou moins inculte. V. Bled. ◆ 2° Géogr. Type de végétation arbustive dégradée des pays tropicaux. *Feux de brousse.*

2. BROUSSE [bʀus]. *n. f.* (1579; a. prov. *broce*, frq. *brukja*). *Région.* Fromage blanc de Provence, fait avec du lait de chèvre ou de brebis.

BROUSSIN [bʀusɛ̃]. *n. m. (Broissin*, 1487; de l'a. fr. *brois, var. bruis,* lat. *bruscum). Arbor.* Loupe de certains arbres.

BROUT [bʀu]. n. m. (XVIe; var. dial. de l'a. fr. *brosr* (XIIe), du germ. *°brustjan* « bourgeonner »). *Agric. ou Dial.* Pousse de printemps. — *Mal de brout*, inflammation intestinale des bestiaux qui mangent trop de brout. ◇ HOM. Brou.

BROUTARD [bʀutaʀ]. *n. m.* (1867; de *brouter*). *Bouch.* Veau qu'on laisse brouter (au lieu de le nourrir au lait).

BROUTEMENT [bʀutmɑ̃]. *n. m. (1562; de brouter).* Action de brouter. 0 *Mécan.* (1845) Action, fonctionnement saccadé (On dit aussi *Broutage*).

BROUTER [bʀute]. *v.* (XIVe; *broster, bruster,* XIIe; de l'a. fr. *brost*. V. Brout). ◆ 1° *V. tr.* Manger en arrachant sur place (l'herbe, les pousses, les feuilles). V. Paître. « *Chaque brebis ne peut brouter une herbe rare que dans l'étroit rayon de la corde* » (RENAN). *Absolt.* (PROV.). *Où la chèvre est attachée,* il *faut qu'elle broute,* quand on est fixé dans un lieu, dans un poste, il faut bien s'en accommoder. ◆ 2° *V. intr.* (1808). Se dit d'un outil tranchant (rabot) qui sautille, agit de façon irrégulière et saccadée, ou d'un accouplement mécanique (embrayage) qui fonctionne par saccades.

BROUTILLE [bʀutij]. *n. f.* (XVe; *brestille, brostille,* XIVe; de l'a. fr. *brost*. V. Brout). ◆ 1° *Vx.* Petite pousse; menu bois. ◆ 2° *Mod.* (XVIIIe). *Fig.* Objet ou élément sans valeur, insignifiant. V. **Babiole, futilité.** « *Delamain n'aimait pas les conversations de broutilles* » (MAUROIS).

BROWNIEN [bʀo(aw)njɛ̃]. *adj. m. (1864;* du nom de *R. Brown). Mouvement brownien,* mouvement désordonné des très petites particules (de l'ordre du micron) dans les liquides (caractéristiques des corps à l'état colloïdal).

BROWNING [bʀo(aw)niŋ]. n. *m.* (1906; nom de l'inventeur). Pistolet automatique à chargeur.

BROYAGE [bʀwajaʒ]. *n. m.* (1842; de *broyer).* Action de broyer. *Broyage au pilon. Broyage mécanique, en vue* de réduire un matériau à une dimension déterminée. *Broyage du lin.*

BROYER [bʀwaje]. Y. *tr.;* conjug. noyer (XIIIe; germ. *°brekan* « briser »). ◆ 1° Réduire en parcelles très petites, par pression **ou choc. V. Concasser, écraser, moudre, piler, pulvériser, triturer.** *Broyer avec ses dents.* V. *Croquer. Broyer* le *chanvre,* le lin *:* écraser les tiges pour en séparer la matière textile. *Broyer les* couleurs : pulvériser les matières colorantes en les écrasant. Fig. *Broyer du noir* : s'abandonner à des réflexions tristes, avoir le cafard. ◆ 2" *Par ext.* Écraser. *Il a eu deux doigts broyés dans* l'engrenage. 0 Serrer fortement. *Vous me broyer la main!*

BROYEUR, EUSE [bʀwajœʀ, øz]. *n.* et *adj.* (1422; de *broyer).* ◆ 1° Ouvrier chargé du broyage. *Broyeur de lin, de minerai.* Fig. *Un broyeur de* noir. ◆ 2° N. m. Machine à broyer. *Broyeur à cylindres, à mâchoires, à marteaux, à boulets.* V. Bocard, *concasseur.* ◆ 3° *Adj.* Qui broie. *Pièces broyeuses. Insectes broyeurs.*

BRRR! [bʀʀ...]. *interj.* (XVIIIe; onomat.). S'emploie pour exprimer une sensation de frisson (froid, peur).

BRU [bʀy]. *n. f.* (XIIe; bas lat. *brutes,* d'o. gotique). *Vx ou région.* Belle-fille (1°). Je *vous présente ma bru. Sa bru et son gendre.*

BRUANT [bʀyɑ̃]. *n. m.* (XIVe; var. anc. de *bruyant,* substantivé). Petit *passereau (Fringillidés),* de la taille du moineau, nichant à terre ou très près du sol.

BRUCELLES [bʀysɛl]. *n. f. pl.* (1490; o. i.). Pince fine à ressort servant à saisir de petits objets. *Brucelles d'horloger, de typographe.*

BRUCELLOSE [bʀyse(ɛl)loz]. *n. f.* (1946; de *brucella,* nom d'une bactérie, du nom de D. *Bruce). Méd.* Maladie infectieuse causée par les brucellas, transmise à l'homme par des animaux domestiques (bovidés, porcins). *La br cellose provoque cher les animaux l'avortement épizootiqu chez l'homme elle est caractérisée par des poussées irrégulièr de fièvre* (fièvre ondulante ou fièvre de Malte), *des douleu musculaires et une grande fatigue.*

BRUCHE [bʀyʃ]. *n. m.* (1775; lat. *bruchus,* gr. *broukho.* Insecte *coléoptère (Bruchidés)* dont les larves vivent dans les graines des légumineuses.

BRUCINE [bʀysin]. *n. f.* (1819; du lat. bot. *brucea, an* nom d'un arbuste abyssin découvert par J. *Bruce).* Alcaloï voisin de la strychnine, extrait de la noix vomique.

BRUGNON [bʀyɲɔ̃]. *n. m.* (1680; *brignon,* XVIe; pro *brugnoun,* du lat. pop. *°prunea.* V. **Prune).** Variété de pêcl à peau lisse, à chair ferme et noyau adhérent.

BRUGNONIER [bʀyɲɔnje]. II. m. (1877; de *brugnor* Variété de pêcher qui donne le brugnon.

BRUINE [bʀyin]. *n. f.* (153X; « geléeblanche, brouillard XIIe; lat. *pruina* « frimas », avec infl. de *brume).* Petite plu très fine et froide, qui résulte de la condensation du brou lard. V. Crachin.

BRUINER [bʀyine]. *v. intr.* (1551; de *bruine). Imper* Tomber de la bruine. II *a bruiné toute la journée.*

BRUINEUX, EUSE [bʀyinø, øz]. *adj.* (XVe; de *bruine* Qui contient de la bruine. *Un temps froid et bruineux.*

BRUIR [bʀyiʀ]. Y. *tr.* (1751; «brûler », XIIe; germ. *'br jan;* Cf. all. *briihen* « échauder »). *Techn.* Imbiber de vape (une étoffe, pour l'assouplir). V. **Bruissage.** *Bruir du dra* ◇ HOM. *Bruire.*

BRUIRE [bʀyiʀ]. *v. intr. : il bruit, ils bruissent: il bruissa bruissant* (XIIe; lat. pop. *°brugere,* croisement du class. *rugi* « rugir » et du pop. *°bragere.* V. Braire). ◆ 1° *Vx.* Retent ◆ 2° *Mod.* Rendre un son confus. V. Murmurer. «Les *feuill des hêtres bruissaient en un frisson rapide* » (FLAUB.). « *L mouvements agiles de l'eau qui bruit et ruisselle* » (TAINE ◇ HOM. *Bruir.*

BRUISSAGE [bʀyisaʒ]. *n. m.* (1751; de *bruir*). *Tech* Action de bruir (une étoffe) ; son résultat.

BRUISSEMENT [bʀyismɑ̃]. *n. m.* (1495; de *bruire* Bruit faible, confus et continu. **V. Frémissement,** froufro *murmure.* « *Le bruissement régulier des palmes, si semblab aux gouttes de la pluie tombante* » (LOUYS). « Un *bruisseme de ruche* » (MAURIAC). ◇ ANT. Silence.

BRUIT [bʀɥi]. *n. m.* (XIIe; de *bruire).* ◆ 1° Ce qui, da ce qui est perçu par l'ouïe, n'est pas senti comme son mus cal; phénomène acoustique dû à la superposition des vibr tions diverses "on harmoniques. *Mots désignant des bruit* **V. Bourdonnement, brouhaha, bruissement, chuintemer clapotis, claquement, cliquetis, craquement, crépitement, c crissement, déflagration, détonation, éclatement, explosio fracas, friture, froissement, frôlement, gargouillement, gazou lement, gémissement, grésillement, grincement, grognemer grondement, hurlement, murmure, pétarade, pétillemer râlement, ramage, ronflement, ronron, roulement, rumeu sifflement, stridulation, tintement, ululement, vagissemen vocifération, vrombissement.** « **Comme un** *malade qui, l'heure où les bruits de la rue se sont tus, perçoit les battemen de son cœur* » (BARRÈS). *Bruit de fond* : bruit qui se superpo *à un* dialogue. *Bruits parasites*. Bruits cardiaques. Brui respiratoires :* râle, soupir, toux. ◇ (Sens collectif) *Faire bruit, trop de bruit.* **V. pop. Barouf, boucan, chahut, foi pétard. Un** *bruit infernal.* **V. Charivari, potin, tapage, tint** *marre, vacarme. La lutte contre le bruit. Marcher sons bru sons faire de bruit. 0* Loc. *fig. Faire grand bruit, du bru* avoir un grand retentissement. *On fait grand bruit de cet déclaration,* on lui donne une grande importance. *Faire bea coup de bruit pour* rien. ◆ 2° Nouvelle répandue, propc rapportés dans le public. V. Rumeur. Un *bruit qui court. faire l'écho d'un bruit.* **V. Ébruiter.** « *Sophie faisait enco circuler d'autres bruits particulièrement alarmants* » (MÉR MÉE). *Des bruits de guerre. Un faux bruit : "ne* fausse nouvell *— Il n'est bruit que de* cela : tout le monde en parle. « *A bruit de la chute de la Bastille* » *(CHATEAU~.), à* la nouvel de la chute. ◆ 3° Sc. (mil. xx'). Tout phénomène qui superpose à un signal et limite la transmission de l'info mation. *Bruit de fond, bruit blanc*.* **(V. Brouillage, parasit souffle.)** ◇ ANT. **Silence.**

BRUITAGE [bʀɥitaʒ]. *n. m.* (1951 ; de *bruit).* Reconstit tion artificielle des bruits naturels qui doivent accompagn l'action (au théâtre, au cinéma, à la radio).

BRUITER [bʀɥite]. Y. *tr. (néol.;* d'après *bruitage Techn.* Faire le bruitage de.

BRUITEUR [bʀɥitœʀ]. *n. m.* (1953; de *bruit).* Spécialis du bruitage.

BRÛLAGE [bʀylaʒ]. *n.* m. (XVIe, repris XIXe; de *brûler* Action de brûler. *Brûlage des terres,* opération consistant brûler les herbes sèches, les broussailles. *Brûlage des cheveu* traitement consistant à en flamber la pointe. Absolt. *I* coiffeur *m'a fait un brûlage.*

BRÛLANT, ANTE [bʀylɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XVIe; « *en* feu

; de *brûler*). ♦ 1° Qui donne une sensation de chaleur ense, peut causer une brûlure. V. Chaud. Ne *toucher pas olat, il est brûlant.* II *prend* son *thé* **brûlant.** V. Bouillant. *'ne bouffée d'air brûlant* » (GAUTIER). V. Torride. *Le soleil, able est brûlant.* ◇ Fig. *S'engager* sur un *terrain brûlant,* dangereux. C'est une *question brûlante,* extrêmement cate, qui soulève les passions. ♦ 2° Affecté d'une sen- on de chaleur intense. Il *a les mains brûlantes: brûlantes ièvre.* « *Ce creux dans ma poitrine, tout brûlant* » (BERNA-). ♦ 3° *Fig.* Ardent, passionné. « *La brûlante espérance* l'anime » (R. ROLLAND). ◈ ANT. *Froid, glacé.*

BRÛLÉ [bryle]. n. *m.* (XVII^e^; du p. p. de *brûler*). Odeur ne chose qui brûle. Cela *sent* le *brûlé. as-tu* surveillé le rôti? Fig. *Ça sent* le *brûlé,* se dit quand on pressent quelque ger. V. Roussi.

BRÛLÉ, ÉE [bnyle]. *adj.* (V. Brûler). ♦ 1° Qui a brûlé. *uleur de pain brûlé.* ♦ 2° Fig. Une tête *brûlée, un cerveau lé,* un individu exalté, épris d'aventures et de risques. ,° (1830). Dont l'activité clandestine est désormais connue l'adversaire. Notre *agent, notre réseau d'espionnage brûlé.* V. Démasqué. ♦ 4° Qui a perdu tout crédit. « *Tou- s sans le sou, brûlé cher tous les usuriers* » (J. LEMAÎTRE).

BRÛLE-GUEULE [brylgœl]. II. *m. invar.* (1735; de *ler,* et gueule). Pipe à tuyau très court. « Une *petite pipe rte et brune, de celles qu'on appelle* « *brûle-gueule* » UD.).

BRÛLE-PARFUM(S) [brylparfœ̃]. *n. m.* (1785; de *ler,* et *parfum*). Cassolette à parfums.

BRÛLE-POURPOINT *(À)* [abrylpurpwɛ̃]. IOC. *adv.* 48; de *brûler,* et *pourpoint).* ♦ 1" *Vx. À* bout portant. ,° Fig. et Mod. (1701). *Après un verbe de déclaration.* s préparation, brusquement. *Il « s'était arrêté pour contem- Jean et, à brûle-pourpoint, lui avait dif..* » (LOTI).

BRÛLER [bnyle]. *v.* (1120; probabl. altér. de l'a. fr. *usler, ustulare,* sous l'infl. de l'a. fr. *bruir*).

V. tr. ♦ 1° Détruire par le feu. V. Calciner, carboniser, sumer, embraser, griller, incendier. *Brûler un tas de vieux iers, des mauvaises herbes.* « *Le corps et la tête furent lés* sur un *bûcher* où l'on *jeta aussi* le Dictionnaire Philoso- que » (LANSON). *Brûler un cadavre.* V. Incinérer. Pop. *ler qqn,* le tuer avec une arme à feu. « *Fais comme les* 'es. *..ou* je *te brûle* ! » (VERCEL). — *Fig.* Le compromettre. *ler de l'encens, de la poudre.* Loc. fig. *Brûler* ses vaisseaux*, *dernières cartouches.* ◇ *Spécialt. Consumer* pour le uffage, la cuisine ou l'éclairage. On a *brûlé beaucoup de rbon cet hiver.* Par ext. *Brûler de l'électricité.* — *Brûler :ierge à saint Antoine,* en reconnaissance. ◇ Vx. Distiller. ;° Altérer par l'action du feu, de la chaleur, d'un caustique. *ler du linge* au *repassage.* V. Roussir. *Vous allez brûler 'e rôti,* le faire trop cuire, le calciner. Spécialt. *La gelée a lé les bourgeons.* ◇ Scarifier. *Brûler les tissus au thermo- tère,* à la neige *carbonique.* ♦ 3° Chauffer au point de ıner une sensation de brûlure. « *Mourant de soif, brûlé un soleil de plomb* » (MÉRIMÉE). « Ces *escarres qui le laient* comme un *fer* rouge » (MART. du G.). ◇ Irriter. *a fumée brûlait* ses yeux » (MAURIAC). ◇ Loc. fig. *Brûler ıavé*, les planches*. Le pavé lui brûle les pieds,* il a hâte de tir. ♦ 4° *Littér.* Enflammer, enfiévrer. « *J'entendis autour noi des mots qui me brûlèrent* » (FROMENTIN). ♦ 5° (1706). ser sans s'arrêter à (un point d'arrêt prévu). *Le convoi a lé la station. Brûler un signal, un feu rouge.* Fig. *Brûler les ɔes*. Brûler la politesse* à qqn.*

I. *V. intr.* ♦ 1° Se consumer par le feu. *Un bois qui le* lentement. Fig. *Le torchon*, le tapis* brûle.* ◇ Être ciné, mal cuit, à feu trop vif. *La soupe* a *brûlé.* ◇ Flamber. *feu brûle dans la cheminée.* — Se consumer en éclairant. *bougie brûle.* Par ext. « *Le grand Nagasaki où brûlent tant quinquets à pétrole* » (LOTI). *Laisser brûler la lumière.* ,° Être brûlant (2°). *Il brûle de fièvre. La gorge me brûle. Fig.* Être ardent. *Brûler d'amour, d'impatience.* — « *Ces gistrats qu'il brûlait de confondre* » (FRANCE), qu'il dési- ardemment confondre. ♦ 3° *Vieilli* (Style précieux) *)n dit qu'il a longtemps brûlé pour la princesse* » (RAC.) ; il a été amoureux d'elle. ♦ 4° (À certains jeux ou devi- tes). Être tout près de découvrir l'objet caché, la solution. *is brûlez.*

II. *Pronom.* ♦ 1° Se détruire soi-même par le feu. *Contraint à se brûler lui-même avec* SES *femmes et ses ıesses* » (BOSS.). 0 (Réfl. indir.). Se *brûler la cervelle,* se r d'une balle dans la tête. ♦ 2° S'infliger une sensation brûlure. *Je me suis brûlé en allumant ma cigarette. Se ler en renversant une casserole d'eau chaude.* V. Ébouil- ter (s').

◈ ANT. Glacer, *refroidir.*

BRÛLERIE [brylri]. *n. f.* (1787; autre sens, 1417; de *ler*). Rare. Distillerie d'eau-de-vie.

BRÛLEUR, EUSE [brylœr, øz]. *n.* (XIII^e^; de *brûler*). 1° Vx. Incendiaire. ◇ (1755) Bouilleur de cru; ouvrier procédant à la torréfaction (du café, de la chicorée). ♦ 2° (1853). Appareil destiné à mettre en présence un combustible (gazeux, liquide ou pulvérisé) et un comburant (air, oxygène) afin de permettre et de régler la combustion à sa sortie. *Les brûleurs d'une cuisinière à gaz.* V. **Bec.** *Brûleur à mazout.*

BRÛLIS [bryli]. n. *m.* (XIV^e^; de *brûler*). Portion de forêt incendiée ou de champ dont on a brûlé les herbes et les broussailles, pour améliorer le sol.

BRÛLOIR [brylwar]. n. *m.* (1867; de *brûler*). Appareil de torréfaction.

BRÛLOT [brylo]. *n.* m. (1627; de *brûler*). ♦ 1" *Ancienn.* Petit navire chargé de matières combustibles et destiné à incendier les bâtiments ennemis. « *Ton brûlot expliquait tous ces vaisseaux en feu* » (HUGO). ◇ Fig. « *LES* Cahiers *sont* un *brûlot au flanc de lu Sorbonne* » (PÉGUY). ♦ 2° (1719). Cuis. *(Vx).* Mets très épicé. — *Par ext.* Eau-de-vie flambée et sucrée destinée à relever un plat. ♦ 3" Au Canada, moustique dont la piqûre donne une sensation de brûlure. V. Cousin.

BRÛLURE [brylyr]. *n. f.* (XIII^e^; de *brûler*). ♦ 1° Lésion produite sur une partie du corps par l'action de la flamme, de la chaleur (contact ou rayonnement), ou d'une substance corrosive. « *Il soignait les brûlures avec l'aride picrique* » (DUHAM.). *Brûlures du premier degré* (rougeurs), *du deuxième degré* (phlyctènes), *du troisième degré* (escarres). *Cicatrice que* laisse une *brûlure.* ◇ Tache ou trou à l'endroit où un vêtement a brûlé. Il a une *brûlure de cigarette à son gilet.* ♦ 2° Sensation de chaleur intense, d'irritation dans l'organisme. « *Une brûlure lui tordait la poitrine* » (DAUD.). *Des brûlures d'estomac.* V. Aigreur. ♦ 3° Altération produite sur les végétaux par le soleil ou la gelée.

BRUMAIRE [brymɛr]. *n. m.* (1793; de *brume).* Deuxième mois du calendrier républicain, commençant trente jours après l'équinoxe d'automne (du 23 octobre au 21 novembre). *Le coup d'État du IR-Brumaire.*

BRUME [brym]. *n. f.* (XIV^e^; *a.* prov. *bruma,* lat. *bruma* « (solstices d') hiver »). ♦ 1° Brouillard léger (visibilité supérieure à 1 km, pour les météorologistes). « *Des nappes de brumes dormantes s'étirent dans le vent* « (MARI. du G.). — Tout brouillard. *Les brumes du Nord.* ◇ Brouillard de mer. *Signal de brume.* ♦ 2° *Fig. Ce* qui est brumeux. « *Réalisme. idéalisme, autant de brumes* » (RENARD).

BRUMER [brymɛ]. V. *intr.* (1863; de *brume).* Rare. *Impers.* Faire de la brume. *Il brume ce matin.*

BRUMEUX, EUSE [brymø, øz]. *adj.* (1767; de *brume).* ♦ 1° Couvert, chargé de brume. *Ciel, temps brumeux.* ♦ 2° *Fig.* Obscur, *flou.* V. Nébuleux. *Une philosophie brumeuse.* ◈ ANT. *Clair.*

BRUMISATEUR [brymizatœr]. *n. m.* (1970; de *brume).* Vaporisateur* pour les soins de la peau (esthétique, dermatologie).

BRUN, UNE [brœ̃, yn]. *adj.* et *n.* (1080, aussi « brillant »; bas lat. *brunus,* d'o. germ. ; Cf. all. *Braun).* ♦ 1° De couleur sombre, entre le roux et le noir. V. Bistre, **brunâtre,** châtain, chocolat, kaki, marron, mordoré, tabac, terreux. *La couleur brune de la châtaigne. Bière brune, tabac brun (opposé à* blond). *Deî cheveux bruns. Peau brune.* V. Bronzé, hâlé. ◇ *(Personnes)* Qui a les cheveux (souvent le teint) bruns. *Elle est naturellement brune.* Subst. Un *beau brun.* « *Une petite brune vive et piquante* » (ROUSS.). — *Cheval à robe brune.* V. Bai. ♦ 2° N. m. Cette couleur. Cheveux *d'un brun roux* ou par appos. *brun roux, brun foncé.* ◇ Substance de cette couleur en peinture. Un *tube de brun Van Dyck.*

BRUNÂTRE [brynatr(ə)]. *adj.* (1557; de *brun).* Tirant sur le brun.

BRUNE [brvnl. *n. f.* (XV^e^: de *brun* « sombre »). *Vx.* Tombée de la nuit ; soir. Loc. mod. *À la brune ; au* crépuscule.

BRUNET, ETTE [bryne, et]. *n.* (XII^e^; de *brun*). *Vieilli.* Petit brun, petite brune. Mod. *Une jolie brunette.*

BRUNI [bryni]. *n. m.* (1808; de *brunir).* Poli: partie polie. ◈ ANT. Mat.

BRUNIR [brynir]. V. (1080; de *brun).* ♦ 1" *V. tr.* Procéder au brunissage de (un métal, une pièce mécanique). ◇ (XIII^e^) Rendre brun; teindre en brun. *Le soleil brunit la peau.* V. Bronzer, hâler. *Brunir une boiserie.* ♦ 2° V. *intr.* Devenir brun, prendre une teinte brune. *Un enfant* blond qui *a bruni en grandissant. Brunir à la mer.* V. Bronzer. ◈ ANT. *Matir; éclaircir.*

BRUNISSAGE [brynisaʒ]. *n. m.* (1680; de *brunir).* Opération consistant à polir en frottant un métal fin, ou à roder la surface frottante d'une pièce mécanique, ou à donner un certain poli à un métal par une oxydation superficielle.

BRUNISSEMENT [brynismɑ̃]. *n. m.* (1900; de *brunir).* *Rare.* Fait de brunir: fait d'être bruni (V. Bronzage).

BRUNISSEUR, EUSE [brynisœr, øz]. *n.* (1313; de *brunir).* *Terhn.* Ouvrier chargé des opérations de brunissage.

BRUNISSOIR [bryniswar]. n. *m.* (1401 ; de *brunir). Techn.* Nom de divers outils servant au brunissage.

BRUNISSURE [brynisyr]. *n. f.* (1429; de *brunir). Techn.*

♦ 1° Poli d'un ouvrage bruni. ♦ 2° Action de brunir par la teinture les nuances des étoffes pour mieux les assortir.

BRUSHING [bʀœʃiŋ]. n. *m.* (v. 1966; procédé déposé; mot angl., « brossage »). Mise en plis où les cheveux mouillés sont travaillés mèche après mèche sur une brosse ronde et les séchant au séchoir à main. Se *faire faire une coupe et un brushing.*

BRUSQUE [bʀysk(ə)]. *adj.* (1546; it. *brusco* « âpre, non poli, rude »). ♦ 1° Qui agit avec une certaine rudesse, sans ménagements. *Homme brusque.* V. Bourru, brutal, nerveux, rude, sec, vif, violent. « *Des gens brusques qui vous expédient en peu de paroles* » (LA BRUY.). Caractère *brusque.* — *Manières brusques.* « *Jamais ses gestes n'avaient été si brusques* » (SARTRE). ♦ 2° (Déb. XIX^e^). Qui est soudain, que rien ne prépare, ni **ne laisse prévoir. V. Imprévu, inattendu, inopiné, subit.** « Ce *brusque retour des pluies nous a surpris* » (FROMENTIN). « *L'arrêt brusque, le départ en trombe* » *(Bosco).* ◇ ANT. Doux, posé: progressif.

BRUSQUEMENT [bʀyskəmɑ̃]. *adv.* (1559; de *brusque).* ♦ 1° *Vx.* Avec rudesse, brusquerie. ♦ 2° *Mod.* D'une manière brusque, soudaine. V. Inopinément, soudainement. *Surgir brusquement. Il me demanda brusquement si...* V. Brûle-pourpoint (à), but (de but en blanc). « Une fumeur *qui évolue si brusquement* » (MART. du G.). ◇ ANT. *Graduellement.*

BRUSQUER [bʀyske]. v. *tr.* (1589; de *brusque).* ♦ 1° Vx. Traiter (qqn) de manière offensante. ◇ *Mod.* Traiter d'une manière brusque, sans se soucier de ne pas heurter. *Vous avez fort de brusquer cet enfant.* V. Secouer. Par anal. « *Il n'aimait guère qu'on brusquât les convenances* » (BARRÈS). ♦ 2° Précipiter (ce dont le cours est normalement lent, ou l'échéance éloignée). V. Hâter, presser. « *Il était trop prudent pour brusquer les choses* » (SAND). *Brusquer un dénouement, une solution.* « *Il n'avait plus qu'une pensée, brusquer l'adieu* » (MART. du *G.).* — *Au* p. p. *Une attaque brusquée,* décidée et exécutée soudainement. ◇ ANT. Ménager; ralentir.

BRUSQUERIE [bʀyskəʀi]. *n. f.* (1666; de *brusque).* Façons brusques dans le comportement envers autrui. V. **Rudesse.** « *Franche jusqu'à la brusquerie* » (HERRIOT). ◇ ANT. Douceur.

BRUT, UTE [bʀyt]. *adj.* (XIII^e^; lat. *brutus).* ♦ 1° Vx. Qui représente un état primitif, peu évolué ou inorganique. **V. Grossier, rudimentaire.** « *C'est ainsi que devaient naître ces âmes vivantes d'une vie brute et bestiale* » (BOSS.). ♦ 2° *Mod. Qui* est à l'état naturel, n'a pas encore été façonné ou élaboré par l'homme. V. Naturel, *sauvage,* **vierge.** *Minerai brut,* tel qu'il sort de la *mine. Pétrole brut, non raffiné. Diamant brut,* non taillé, non poli. Or *brut.* V. Natif. *Soie brute.* V. Grège. ◇ Qui résulte d'une première élaboration (avant d'autres transformations). *Métal brut, brut de coulée (à* la sortie de la lingotière), *brut de laminage* (à la sortie du laminoir). *Toile brute.* V. Écru. — *Champagne brut :* n'ayant pas subi la deuxième fermentation. V. Sec. Subst. *Une bouteille de brut.* ♦ 3° *Fig.* Qui n'a subi aucune élaboration intellectuelle, est à l'état de donnée immédiate. *Fait brut.* « *Les idées s'offraient presque toujours à l'état brut* » (R. ROLLAND). ◇ (1944). Art *brut,* spontané, échappant à toute influence culturelle. ♦ 4° *Écon.* Dont le montant est évalué avant déduction des taxes et frais divers. *Traitement, bénéfice brut, salaire brut. Immobilisations brutes,* avant amortissement. Adv. *L'opération doit produire brut un million.* ◇ *Comm.* Total, y compris l'emballage ou le véhicule de transport. *Poids brut (opposé* à poids net. Adv. Cette *caisse d'oranges pèse brut cinquante kilos.* ◇ ANT. *Évolué,* **façonné,** *ouvré, raffiné, travaillé: net.*

BRUTAL, ALE, AUX [bʀytal, o]. *adj.* (XIV^e^; bas lat. *brutalis,* de *brutus;* **V. Brut).** ♦ 1° Vx. Qui tient de la brute. V. **Animal, bestial. Mod.** *La force brutale (opposé à* la force morale de la raison). ♦ 2° Qui use volontiers de violence, du fait de son tempérament rude et grossier. V. **Violent.** *Un gardien brutal.* « *Il est brutal avec sa petite sœur* » (SAND). Subst. C'est un *brutal, une* brute. ♦ 3° Qui est sans ménagement, ne craint pas de choquer. *Une franchise brutale. Le réalisme brutal de cette description.* ♦ 4° *(Choses).* Qui frappe rudement et brusquement. *Le coup, le choc a été brutal.* ◇ ANT. Spirituel; **aimable, doux.**

BRUTALEMENT [bʀytalmɑ̃]. *adv.* (1425; de *brutal).* D'une manière brutale. V. **Durement, rudement, violemment.** « *Il n'osait plus la manier brutalement, la saisir, la frapper* » (FRANCE). « *Agamemnon déclare brutalement qu'il aime autant Briséis que son épouse* » (CHATEAUB.). V. **Crûment.** ◇ ANT. *Délicatement, doucement.*

BRUTALISER [bʀytalize]. v. *tr.* (1706; « vivre en brute, *en* bête », **1572; de** *brutal).* Traiter d'une façon brutale. V. **Battre, maltraiter, rudoyer.** *Brutaliser un enfant.* Fam. *Il ne faut pas me brutaliser,* me. faire violence. V. **Brusquer.**

BRUTALITÉ [bʀytalite]. *n. f.* (1539; de *brutal).* ♦ 1° Caractère d'une personne brutale. V. **Dureté, sauvagerie.** *Il est d'une brutalité révoltante.* — Par ext. « *La brutalité des institutions* » (DUHAM.). ◇ Acte brutal, violence. *Victime des brutalités policières.* ♦ 2° Caractère brutal, inattendu et violent. « *Étourdi par la brutalité du choc* » (MART. du G.) ◇ ANT. Amabilité, *douceur.*

BRUTE [bʀyt]. *n. f.* (XVII^e^; *brut,* 1559; de *brut).* ♦ 1° *Littér.* L'animal considéré dans ce qu'il a de plus éloigné de l'homme. V. Bête. « *La création est une ascension perpétuelle de la brute vers l'homme, de l'homme vers Dieu* » (HUGO) ♦ 2° Cour. Homme grossier, sans esprit. « *Des abrutis, de brutes, pas un atome d'initiative, d'intérêt pour ce qu'ils font pas la moindre trace de goût* » *(N.* SARRAUTE). ◇ Homme brutal, violent. *Une* vraie, *une grande brute. Sale brute! Frapper comme une brute.*

BRUYAMMENT [bʀyjamɑ̃]. *adv.* (XVI^e^; de *bruyant).* ♦ 1° D'une manière bruyante. Se *moucher bruyamment.* ♦ 2° En faisant grand bruit, bien haut. *Protester bruyamment.* ◇ ANT. Silencieusement.

BRUYANT, ANTE [bʀyjɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (XII^e^; *anc.* p. prés. de *bruire).* ♦ 1° Qui fait beaucoup de bruit. V. **Assourdissant, sonore.** « *Le va-et-vient bruyant de la rue* » (DAUD.). — (Personnes) *Des enfants bruyants.* **V. Braillard, tapageur, turbulent.** ♦ 2° Où il y a beaucoup de bruit. Une *rue bruyante La réunion a été bruyante.* **V. Tumultueux.** ◇ ANT. **Silencieux** *tranquille.*

BRUYÈRE [bʀy(ɥi)jɛʀ]. *n. f.* (XII^e^; lat. pop. *°brucaria,* du bas lat. *brucus,* gaul. *°bruko).* ♦ 1° Petit arbrisseau des landes! *(Éricacées)* à tige rameuse, à petites fleurs rouge violacé Hortic. *Terre de bruyère,* formée notamment par la décomposition des bruyères. ◇ Racine de cette plante. *Une pipe de bruyère.* ♦ 2° **Lieu où pousse la bruyère. V. Brande, lande.** « *Je m'égarais sur de grandes bruyères terminées par des forêts* » (CHATEAUB.). — *Coq de bruyère.*

BRYOLOGIE [bʀijɔlɔʒi]. *n. f.* (1845; du gr. *bruon* « mousse », et *-logie).* Partie de la botanique qui étudie les bryophytes (mousses).

BRYONE [bʀijɔn]. *n. f.* (1256; lat. *bryonia,* gr. *bruônia).* *Bot.* Plante des haies *(Cucurbitacées),* herbacée, vivace et grimpante, à baies rouges ou noires.

BRYOPHYTES [bʀijɔfit]. *n. f. pl.* (1924; du gr. *bruon* « *mousse* », et *-phyte). Bol.* Groupe de végétaux de petite taille, intermédiaires entre les plantes supérieures et les plantes inférieures, comprenant les mousses* et les hépatiques.

BRYOZOAIRES [bʀijɔzɔɛʀ]. n. m. *pl.* (1845; du gr. *bruon* « mousse », et *-zoaire). Zool.* Groupe de métazoaires, généralement marins, qui vivent en colonies fixées sur les fonds rocheux ou coquilliers du littoral.

BUANDERIE [bɥ(y)ɑ̃dʀi]. *n. f.* (1471; de *buandier).* ♦ 1° **Local réservé à la lessive, aux lavages.** *Le linge sèche dans la buanderie.* ♦ 2° *Région.* (Canada). Blanchisserie.

BUANDIER, IÈRE [bɥ(y)ɑ̃dje, jɛʀ]. *n.* (XVI^e^; *bugandier,* 1408 ; de l'a. v. *buer;* **V. Buée).** ♦ 1° *Techn.* Ouvrier, ouvrière assurant le lavage du linge, à la main ou à la machine. — Personne chargée du premier blanchiment des toiles. ♦ 2° *Région.* (Canada). Blanchisseur.

BUBALE [bybal]. *n. m.* (1764; lat. *bubalus,* gr. *boubalos).* Grande antilope d'Afrique.

BUBON [bybɔ̃]. n. *m.* (1372; gr. *boubôn).* Vx. Adénite. *Mod.* Inflammation et gonflement des ganglions lymphatiques, dans certaines maladies (syphilis, peste, etc.). V. **Adénopathie.** « *L'incision des bubons avait amené un mieux* » (CAMUS).

BUBONIQUE [bybɔnik]. *adj.* (fin XIX^e^; de *bubon).* Caractérisé par des bubons. *Peste bubonique.*

BUCCAL, ALE, AUX [bykal, o]. *adj.* (1735; du lat. *bucca* « bouche »). Qui appartient, a rapport à la bouche (V. Oral). *La cavité buccale. Nerf buccal.*

BUCCIN [byksɛ̃]. n. m. (1711; *buccine, buxine,* 1372 lat. *bu(c)cinum).* ♦ 1° *Anfiq.* Trompette romaine. ♦ 2° Gros mollusque gastéropode des côtes de l'Atlantique.

BUCCINATEUR [byksinatœʀ]. *n.* et *adj. m.* (XVI^e^; lat. *buccinator).* ♦ 1° N. *m.* Joueur de trompette, à Rome. « *Partout sonne l'appel clair des buccinateurs* » (HEREDIA). ♦ 2° *Adj. et n.* m. (XVII^e^). Se dit d'un muscle de la joue, qui permet de tirer en arrière les commissures labiales.

BUCCO-DENTAIRE [bykodɑ̃tɛʀ]. *adj.* (XX^e^; de *bucco-* « bouche », *et dentaire). Didact.* Qui se rapporte à la bouche et aux dents. *La cavité bucco-dentaire.*

BUCCO-GÉNITAL, ALE, AUX [bykoʒenital, o]. *adj.* (XX^e^; de *bucco-* « bouche », et *génital). Didact.* Qui concerne la bouche et les parties génitales. *Relations sexuelles bucco-génitales.* **V. Cunnilingus, fellation.**

BÛCHE [byʃ]. *n. f.* (XII^e^; germ. *°busk* « baguette »).

I. ♦ 1° Morceau de bois de chauffage, de grosseur variable « *Le crépitement des grosses bûches dans l'âtre* » (DUHAM.) — *Bûche de Noël, grosse* bûche que l'on faisait brûler à la veillée de Noël. *Par anal.* Pâtisserie en forme de bûche spécialement faite pour les fêtes de fin d'année. ♦ 2° Par compar. Il *reste là comme* une *bûche,* sans bouger, inerte. *Une vraie bûche, quelle bûche!* se dit d'une personne stupide et apa

ue. ♦ 3° Fragment ligneux infumable qu'on rencontre le tabac.
(1875 ; du v. bûcher, dial. « frapper, heurter, buter »). Chute. ***Ramasser*** une ***bûche,*** tomber.

ÛCHER [byʃe]. *n. m.* (XII^e ; de ***bûche***). ♦ 1" Local où range le bois à brûler. ♦ **2°** Amas de bois sur lequel ıncıens brûlaient les morts. ◇ Amas de bois sur lequel rûlait les condamnés au supplice du feu, les livres inter- Jeanne (d'Arc) nu ***bûcher*** (Claudel-Honegger). ◈ HOM. er (v.).

ÛCHER [byʃe]. v. *tr.* (XVI^e ; « frapper, heurter », XIII^e, al. ; de ***bûche***).
Techn. Dégrossir une pièce de bois). -Par anal. Bûcher ierre : *en* enlever les saillies.
(1856). *Fam.* Étudier, travailler* avec acharnement. ***chant*** sa ***procédure*** » (FLAUB.). Absolt. ***Il a bûché ferme.*** HOM. *Bûcher* (n.).

ÛCHERON, ONNE [byʃʀɔ̃, ɔn]. *n.* (1611; réfection, r. ***bûche,*** de ***boscheron,*** XIII^e ; du rad. ***box.*** V. Bois). ɔnne dont le métier est d'abattre du bois, des arbres une forêt. « Un ***pauvre bûcheron, tout couvert de ramée*** » FONT.). « Cassée en ***deux comme une vieille bûcheronne*** » RT. du G.).

ÛCHETTE [byʃɛt]. *n. f.* (XIV^e ; ***busquette,*** XII^e ; de ***bûche***). morceau de bois sec. ***Faire prendre le feu avec des ettes.***

ÛCHEUR, EUSE [byʃœʀ, øz]. *n.* (1866; de ***bûcher***). ɔnne qui étudie. travaille avec acharnement. V. Tram. Adj. Un ***élève bûcheur.*** ◈ ANT. Paresseux.

JCOLIQUE [bykɔlik]. *n. f.* et *adj.* (XIII^e ; lat. d'o. gr. *licus*). ♦ **1°** N. *f.* Poème pastoral, églogue, idylle. ♦ *dj.* (XVII^e). Qui concerne, évoque la poésie pastorale. « ***Je ux champs, j'aime et je rêve: je suis bucolique et berger*** » ɔo).

JCRANE [bykʀan]. n. m. (1819; lat. d'o. gr. bucranium). f ornemental constitué par une tête de bœuf sculptée, oyé dans l'architecture de l'Antiquité et de la Renais-

JDGET [bydʒɛ]. *n.* m. (1764; mot angl. d'abord « sac résorier », de l'a. fr. ***bougette,*** dimin. de ***bouge*** « ***sac,*** e »). ♦ **1°** « Acte par lequel sont autorisées les recettes* s dépenses* annuelles de l'Etat ou des autres services les lois assujettissent aux mêmes règles » (Décret du *1862). Le budget de* l'Etat. ***Dresser, préparer, discuter, , refuser, exécuter le budget. Inscrire une dépense au et. Budget ordinaire, extraordinaire. Budget annexe,*** pportant à un service doué d'une autonomie financière. ***et de report,*** constitué de crédits inutilisés d'un ancien et et qui reçoivent une affectation nouvelle. ***Budget*** mire. V. Douzième. ***Budget rectificatif,*** état des cor- ɔns apportées, en cours d'année, au budget primitif. *rticles, les chapitres, les postes du budget. Équilibre du et,. Budget en excédent, en déficit. Budget de la Guerre, 'Éducation nationale. Budget d'un département, d'une nune. Budget* Économique : exposé prévisionnel de emble des activités de l'économie nationale pour l'année nir. ♦ **2°** Par anal. (1801). Revenus et dépenses d'une le, d'un groupe. ***Budget familial, domestique. Boucler udget. Un budget large, étroit.***

JDGÉTAIRE [bydʒetɛʀ]. *adj. (182.5;* de ***budget***). Qui a ort au budget. ***Prévision budgétaire. Crédit, dépense budgé- L'année budgétaire.***

JDGÉTISATION [bydʒetizasjɔ̃]. *n. f. (1953;* de *bud-* Inscription au budget. ***La budgétisation des prestations les.***

JDGÉTISER [bydʒetize]. *v. tr.* (1959; ***budgéter, 1872; udget***). ***Fin.*** Inscrire au budget.

JDGÉTIVORE [bydʒetivɔʀ]. *adj.* et *n.* (1853 ; de ***budget,*** ɔre). ***Plaisant.*** Qui émarge au budget de l'Etat, vit à ses ns.

JÉE [bye]. *n. f.* (XIV^e ; « lessive », 1219; du p. p. subsvé de *buer,* XII^e, « faire la lessive » ; frq. **bukon*). Vapeur e dépose en fines gouttelettes formées par condensation. ***ger de la buée. Des vitres couvertes de buée.*** « ***La buée ortait de sa bouche peu à peu effaçait sa figure bonasse, déposant sur la vitre*** » (Bosco).

JFFET [byfɛ]. *n. m.* (XIII^e ; « table », XII^e ; o. i.). ♦ [euble de salle à manger ou de cuisine servant à ranger la elle, l'argenterie, le linge de table, certaines provisions. **ahut,** crédence, desserte, vaisselier. « C'est un ***large buffet ité ; le chêne sombre...*** » (RIMBAUD). — ***Danser devant le t,*** n'avoir rien à manger. « ***Les danses devant le buffet, ïners par cœur*** » (ZOLA). ♦ **2°** ***Par ext.*** Table, dressoir ɔnt servis des plats froids, des pâtisseries, des rafraîchis- nts à l'occasion d'une réception privée ou publique; emble de ***ces mets et*** boissons. ***Le buffet était excellent. ɛt campagnard,*** avec des charcuteries et du vin. ◇ ***Buffet*** are : café-restaurant installé dans les gares importantes. V. Buvette, cafétéria. ***Dix minutes d'arrêt, buffet!*** ♦ 3° Menuiserie d'un orgue. ***Buffet d'orgue.*** ♦ 4° Archit. ***Buffet d'eau :*** sorte de tablé de pierre, de marbre, supportant des coupes, des bassins disposés en gradins où l'eau rejaillit en cascades. ♦ 5° (1803). ***Pop.*** Ventre, estomac. ***Il n'avait rien dans le buffet :*** rie" mangé. « ***Il*** a reçu un ***coup de pétard*** (pistolet) ***dans le buffet*** ». *(QUENEAU).*

BUFFETIER, IÈRE [byftje, jɛʀ]. *n.* (1874; de *buffet* [2°]). Celui, celle aui tient un buffet de gare.

BUFFLE [byfl(ə)]. *n. m. (1213;* it. *bufalo,* bas lat. *bufalus,* class. *bubalus*). Mammifère ruminant ***(Bovidés),*** voisin du bœuf, dont il existe plusieurs espèces en Afrique et en Asie. V. Karbau (On appelle parfois la femelle ***bufflonne*** ou ***buffesse,*** et les petits ***bufflons*** ou ***buffletins***). ***Travail de la peau de buffle.*** V. **Buffleterie.** ***Valise*** en ***peau de buffle,*** ou ellipt. *en buffle.*

BUFFLETERIE [byflə(ɛ)tʀi]. *n. f.* (1610; de *buffle*). ♦ 1° Méthode de chamoisage des peaux de buffle, de bœuf (***spécialt.*** pour les cuirs de l'équipement militaire). ♦ 2° Partie de l'équipement en cuir qui soutient les armes.

BUGGY. V. BOGHEI.

1. BUGLE [bygl(ə)]. n. *m.* (1836; mot angl., empr. a. fr.; V. Beugler). Instrument à vent de la famille des saxhorns (cuivres) utilisés notamment dans la musique militaire. V. Cornet. **tromnette.**

2. BUGLE [bygl(ə)]. *n. f.* (XIII^e ; bas lat. *bugula*). ***Bot.*** Plante herbacée ***(Labiacées),*** dont une espèce à fleurs bleues est commune dans les lieux humides.

BUGLOSSE [bygl ɔs]. *n. f. (1372;* lat. *buglossa,* gr. *bouglôsson* « langue de bœuf »). Plante herbacée des lieux incultes ***(Borraginacées),*** à fleurs généralement bleues.

BUGRANE [bygʀan]. *n. f.* (1545; lat. *bucranium*. V. Bucrane). Plante épineuse ***(Papilionacées), à*** fleurs bleues. appelée aussi ***arrête-bœuf.***

BUILDING [bildiŋ]. *n.* m. (1895; mot anglo-amér., de ***to build*** « construire »). Vaste immeuble moderne, à "ombreux ***étages.*** « ***Le building monte! vingt puits d'ascenseurs le perfonent de bout en bout*** » (DUHAM.).

BUIRE [buiʀ]. n. *f.* (1300; altér. de ***buie*** (XII^e), frq. ***"buk;*** Cf. all. *Bauch* « ***ventre*** »). ***Archéol.*** Vase en forme de cruche, à bec et à anse.

BUIS [bui]. *n. m.* (1525; ***bois,*** XIV^e ; lat. *buxus*). Arbuste à feuilles persistantes ***(Buxacées), souvent*** employé en bordures dans les jardins. ***Buis bénit,*** branche de buis qu'on bénit le jour des Rameaux. ◇ Bois jaunâtre, dense et dur de cette plante. Couvert à salade en ***buis.***

BUISSON [buisɔ̃]. *n. m.* (XII^e ; ***boissum,*** 1080; du rad. de ***bois***). ♦ **1°** Bouquet, touffe d'arbrisseaux sauvages et rameux. V. Brosse, hallier. « ***Des branches*** d'églantine ***fleurissaient*** un ***buisson*** » (MART. du G.). Chasse. ***Battre* les buissons. Faire,*** trouver ***buisson*** creux ***:*** ne plus trouver dans l'enceinte la bête détournée; fg. Ne pas trouver ce qu'on cherchait. — ***Le buisson ardent (où*** Dieu se révéla à Moïse). ◇ ***Arbre en buisson,*** ou ellipt. ***Buisson,*** arbre fruitier nain taillé en buisson; arbre taillé de façon à ne pas dépasser trois mètres de haut. ♦ **2°** ***Par*** anal. Mets arrangé en forme de pyramide hérissée d'épines. ***Buisson d'écrevisses.***

BUISSON-ARDENT [buisɔ̃aʀdɑ̃]. *n. m.* (1680; de ***buisson,*** et ***ardent).*** Arbuste méditerranéen ***(Rosacées) à*** baies écarlates, ornemental (jardins).

BUISSONNEUX, EUSE [buisɔnø, øz]. *adj.* (XII^e ; de ***buisson).*** ♦ **1°** Couvert de buissons. ***Terrain buissonneux.*** ♦ **2°** En buisson, fait de buissons. « Une énorme ***et buissonneuse végétation*** » (DUHAM.).

BUISSONNIER. IÈRE [buisɔnje, jɛʀ]. *adj.* (XVI^e ; de ***buisson).*** ♦ **1°** *Vx.* Qui habite les buissons. ***Merle buissonnier.*** ♦ **2°** (1540). ***École buissonnière. Ancienn.*** École clandestine qui se tenait en plein champ. — Mod. ***Faire l'école buisson-*** nière ***:*** flâner, se promener au lieu d'aller en classe, et ***par*** ext. Ne pas aller travailler.

BULB [bœlb, bylb]. *n. m.* (apr. 1930; mot angl.). *Mar.* Renflement de la partie inférieure de la quille, destiné à diminuer la résistance à l'eau. — On écrit aussi *bulbe* [bylb].

BULBE [bylb(ə)]. *n. m. (XV^e ; lat. bulbus).* ♦ **1°** ***Bot.*** Organe souterrain renflé, constitué par un bourgeon au centre d'écailles fixées sur un plateau, porteur de racines adventives, rempli de réserves nutritives grâce auxquelles la plante reconstitue chaque année ses parties aériennes. V. Oignon. ***Bulbe écailleux, tuniqué. Plantes à bulbes*** (lis, narcisse, glaïeul, etc.). ♦ **2°** ***Anat.*** (1732). Renflement arrondi et globuleux. ***Bulbe de l'urètre. Bulbes pileux. Bulbe rachidien*** ou absolt. ***Bulbe,*** segment inférieur de l'encéphale, qui fait suite à la moelle épinière (on l'appelait autrefois « moelle allongée »), se continuant par la protubérance annulaire. ***Le bulbe est le lieu d'origine des quatre dernières paires de nerfs crâniens*** (glossopharyngien, pneumogastrique, spinal et grand hypoglosse). ♦ **3°** Cour. Coupole, dôme bulbeux. ***Les bulbes d'une église russe.***

BULBEUX, EUSE [bylbø, øz]. *adj.* (1545 ; lat. *bulbosus*).

♦ 1° Bol. Qui a un bulbe. ***Plante bulbeuse.*** ♦ 2° Renflé, en forme de bulbe. « ***Clocher bulbeux*** » ***(COLETTE).***

BULBILLE [bylbij]. n. *f.* (1843; de ***bulbe).*** *Bot.* Petit bulbe qui naît à l'aisselle d'une feuille et sert de bourgeon de remplacement. ***Les bulbilles de l'ail.***

BULGARE [bylgaʀ]. *adj.* (XVII^e^; ***a.*** fr. *bou(l)gre* « albigeois, sodomite », les Bulgares ayant été manichéens; lat. ***Bulgares).*** De la Bulgarie. ***Le peuple bulgare. Yaourt bulgare.*** Subst. ***Les Bulgares. — Le bulgare, langue*** slave du groupe méridional.

BULLAIRE [byl(l)ɛʀ]. *n. m.* (1727; lat. médiév. ***bullarium).*** ***Relig.*** Recueil des bulles des papes. 0 Scribe qui copiait ces bulles.

BULL-DOG. V. BOULEDOGUE.

BULLDOZER [buldozœʀ]. *n. m.* (1948; mot anglo-amér.). Engin sur tracteur à chenilles très puissant, utilisé dans les travaux de ***terrassement.*** Acad. fr. ***: Bouldozeur*** (inus.); recomm. offic. ***Bouteur*.***

1. **BULLE** [byl]. *n. f.* (XII^e^; lat. médiév. *bulla,* spécialisation du class. *bulla* « médaillon, ornement en forme de bulle »). ♦ 1° *Hist.* Boule de métal attachée à un sceau; ***ce seau. La bulle des papes est à l'effigie de saint Pierre et saint Paul.*** ♦ 2° Lettre patente du pape, avec le sceau de plomb, désignée par les premiers mots du texte (ex. *:* bulle *Unigenitus),* et contenant ordinairement une constitution ***générale. Bulle d'excommunication. Bulle d'indication,*** pour la convocation d'un concile. 0 Par anal. *Hist.* Acte, ordonnance des empereurs d'Allemagne. ***La bulle d'or*** de Charles ***IV.*** ♦ 3° ***Archéol.*** Tête de clou richement ornée, décorant des vantaux, des coffres.

2. BULLE [byl]. *n. f.* (XVI^e^; lat. *bulla).* ♦ 1° Globule rempli d'air ou de gaz qui s'élève à la surface d'un liquide en mouvement, en effervescence, en ébullition. « Une ***bulle formée contre une plante aquatique par l'eau de la rivière et qui crève aussitôt*** » (PROUST). ***Liquide qui fait des bulles.*** V. **Effervescent, gazeux, pétillant.** ***Amas de bulles.*** V. **Mousse.** ***Niveau*** à ***bulle.*** Arg. milit. ***Coincer la bulle : se*** reposer. 0 Globe formé d'une pellicule de liquide remplie d'air, pouvant se tenir en suspension dans l'air. ***Faire des bulles de savon*** avec un ***chalumeau. 0*** Globule gazeux qui se forme dans une matière en fusion. ***Les bulles du verre.*** (V. **Bullé**). ♦ 2° ***Méd.*** Soulèvement de l'épiderme ménageant une ***cavité*** remplie de sérosité. V. Vésicule; **bulleux.** ♦ 3° (v. 1960). Ligne fermée qui entoure le texte attribué à un personnage dessiné. ***Bulles des bandes dessinées. V.*** **Ballon.** ***Le phylactère* est l'ancêtre de la bulle.*** ♦ 4° (mil. XX^e^) Phys. *Chambre** ***à bulles.***

3. BULLE [byl]. *n. m.* (1808; *bule* (1765). « pâte à papier grossière »; o. i.). Papier jaunâtre, de qualité très ordinaire. Adj. *m.* invar. ***Papier bulle.***

BULLÉ, ÉE [byle]. *adj.* (mil. XX^e^; de bulle). Se dit d'une matière solide et transparente dont la structure présente des bulles. Verre *bullé.* « ***Le chambourin verdâtre. bullé, inégal, déformant les images*** » (H. BAZIN).

'BULLETIN [bylt̃]. *n. m.* (1520; it. *bolletino* de *bolla* « bulle »). ♦ 1° Information émanant d'une autorité, d'une administration,, et communiquée **au public. V. Communiqué.** ***Bulletin météorologique. Les bulletins de la Grande Armée. Bulletin d'état civil,*** établi dans les mairies à l'occasion des actes de l'état civil. Loc. fam. Avaler son ***bulletin de naissance,*** mourir. ***Bulletins de statistique,*** publiés par les offices de statistique. *Bulletin de santé,* par lequel les médecins traitants rendent compte de l'état de santé d'un personnage important. *Bulletin des lois,* recueil officiel des lois. V. **Journal** (Officiel). — *Scol.* Rapport (généralement trimestriel) des professeurs et de l'administration, contenant les notes de travail et de conduite d'un élève. *Il* a eu un ***bon bulletin.*** ◇ ***Journal.*** Article résumant et commentant des nouvelles dans un certain domaine. ***Bulletin de l'étranger.*** — Titre de certaines revues. ♦ 2° Certificat ou récépissé'délivré à un usager. ***Bulletin de bagages, de consigne. — Bulletin (ou feuille*) de salaire* (de paye*).*** ♦ 3° ***Bulletin de vote,*** papier indicatif d'un vote, que l'électeur dépose dans l'urne. ***Bulletin nul,*** irrégulier (par modification, surcharge, ***etc.).*** *Bulletin* **blanc,** vierge (en signe d'abstention).

BULLEUX, EUSE [bylø, øz]. *adj.* (1808; de ***bulle).*** ♦ 1° *Méd.* Qui présente des bulles* (2°). ***Dermatose*** *bulleuse.* ♦ 2° *Géomorphol.* ***Qui*** présente des bulles* (1°). ***Sables*** *bulleux,* ***laves*** ***bulleuses.***

BULL-FINCH [bulfintʃ]. *n.* m. (1890; mot angl., altér. de *bull-fence* « clôture à taureaux »). *Hipp.* Obstacle de steeple-chase, formé d'un talus surmonté d'une haie.

BULL-TERRIER [bulteʀje]. *n. m.* (1874; mot angl. de *bull*(dog), ***et*** *terrier).* Chien d'une race anglaise, bon ratier.

BUNA [byna]. *n. m.* (nom déposé de *bu*[*tadiène*], et *Na* « sodium ») ***Techn.*** Caoutchouc synthétique obtenu par polymérisation du butadiène en présence du sodium.

BUNGALOW [bœ̃galo]. *n.* m. (1829; mot angl., de l'hindou *bangla* « du Bengale »). Maison indienne basse entourée de vérandas. ***Par*** ext. Petit pavillon en rez-de-chaussée.

BUNKER [bunkeʀ]. *n.* m. (v. 1942; mot all., d'abord « soute à charbon »). Casemate construite par les Allemands pendant la dernière guerre.

BUPRESTE [bypʀɛst(ə)]. *n. m.* (1372; lat. *buprestis,* gr. *bouprêstis*). Insecte coléoptère, aux couleurs métallique dont la larve mange le bois.

BURALISTE [byʀalist(ə)]. n. (fin XVII^e^; de ***bure,*** ***au*** Personne préposée à un bureau de recette, de timbre, de poste; ***spécialt.*** Personne qui tient un bureau de tabac.

1. **BURE** [byʀ]. n. *f.* (XVI^e^; ***burel,*** XII^e^; probabl. lat. pop. ***burra,*** pour ***burra.*** V. Bourre). Grossière étoffe de laine brune. ***Par*** ext. Vêtement de cette étoffe. ***La bure du moine.***

2. BURE [byʀ]. n. *m.* (1751; mot wallon, de l'a. haut all. *bur). Techn.* Puits reliant deux galeries de mine.

BUREAU [byʀo]. *n.* m. (1495; *burel* (XII^e^), « bure » XIII^e^, « tapis de table »; de ***bure*** 1).

I. ♦ 1° Table sur laquelle on écrit, on travaille. — ***Spécialt.*** Meuble à tiroirs et à tablettes où l'on peut enfermer des papiers, de l'argent. V. Secrétaire. ***Bureau d'acajou., de chêne. Bureau Louis XVI, Empire. Bureau à cylindre. Bureau ministre*** : grand bureau comme en ont les ministres. « ***s'installe à neuf heures, derrière son bureau ministre*** » (R. PIGET). — ***Déposer un projet sur le bureau d'une Assemblée*** sur le bureau devant lequel est assis le président. ♦ 2° Pièce où est installée la table de travail, avec les meubles indispensables (bibliothèque, classeurs, etc.). V. **Cabinet. Le *bureau d'un avocat.*** « ***M. Achille installa son petit-fils dans son bureau particulier*** » (MAUROIS). ♦ 3° ***Par ext.*** Lieu de travail des employés (d'une administration, d'une entreprise). ***Les bureaux du Ministère, de la Mairie. Les bureaux d'une agence d'une Société.*** V. Service (caisse, comptabilité, contrôle, secrétariat). ***Meubles, fournitures de bureau. Personnel d'un bureau.*** V. **Chef, commis, dactylographe, employé, garçon, huissier, secrétaire. *Heures de bureau. Ouverture, fermeture des bureaux. — Aller au bureau, à son bureau*** (Cf. arg. *faire la* Burlingue). ***Monsieur est à son bureau.*** « ***Un de ces êtres minutieux qui installent dans toute leur vie l'exactitude à l'heure du bureau et l'ordre des cartons étiquetés*** » (DAUDET). ◇ Établissement ouvert au public et où s'exerce un service d'intérêt collectif. ***Les guichets d'un bureau. Bureau de l'enregistrement, des contributions. Bureau de poste.*** — BUREAU DE TABAC, où se fait la vente du tabac et des articles de la Régie. ◇ Guichet. ***Bureau d'un théâtre. Bureau de location. Jour à bureaux fermés, à bureaux ouverts.*** ♦ 4° ***Service*** (assumé dans ***un*** bureau). ***Le bureau d'études. Le bureau administratif, commercial. Les bureaux d'un état-major. Deuxième Bureau*** ou Service de renseignements. ***Bureau de placement. Bureau de bienfaisance. Bureau International du Travail :*** organisme administratif permanent de l'O. I. T.

II. ♦ 1° Ensemble des employés travaillant dans un bureau. ***Lenteur des bureaux administratifs.*** ♦ 2° Membres d'une assemblée élus par leurs collègues pour diriger les ***travaux. Président, secrétaires de bureau. Élire, renouveler le bureau. Faire partie du bureau. Réunion du bureau. Bureau politique d'un parti :*** sa direction. ♦ 3° ***Bureau de vote :*** section du corps électoral communal; organisme qui préside au vote dans une section. ♦ 4° Groupe de délégués chargé d'étudier une question. V. **Commission, comité.** — ***Bureau Va-iras,*** comité technique de surveillance des avions, de navires.

BUREAUCRATE [byʀokʀat]. *n.* (1792; de *bureaucratie).* Fonctionnaire, employé rempli du sentiment de son importance et abusant de son pouvoir sur le public. ***Fam.*** et ***péj.*** Employé de bureau. V. Gratte-papier, rond-de-cuir.

BUREAUCRATIE [byʀokʀasi]. *n. f.* (1759; de ***bureau,*** ***-cratie***). ♦ 1" Pouvoir politique des bureaux; influence abusive de l'administration. ***La bureaucratie et la technocratie.*** ♦ 2° L'ensemble des fonctionnaires considérés du point de vue de leur pouvoir dans l'État.

BUREAUCRATIQUE [byʀokʀatik]. *adj.* (1798; de ***bureaucratie).*** Propre à la bureaucratie.

BUREAUCRATISATION [byʀokʀatizasjɔ̃]. *n. f.* (1966; de *bureaucratiser*). *Péj.* Transformation en bureaucratie; accroissement du pouvoir des services administratifs. « ***La lutte du citoyen contre la bureaucratisation*** » ***(Le Monde*** 13-4-1966).

BUREAUCRATISER [byʀokʀatize]. *v. tr.* (av. 1956 de ***bureaucratie).*** Transformer par la mise en place d'une bureaucratie*. « ***Les bureaucrates ont réussi à bureaucratiser le monde*** » (M. RAGON).

BURELÉ, ÉE [byʀle]. *adj.* ***(XIII^e^~;*** de ***bureau,*** ancien « tapis (rayé) »). ***Bios.*** Divisé par des burelles. 0 (Timbre) ***Fond burelé, rayé.***

BURELLE ou **BURÈLE** [byʀɛl]. *n. f.* (1615; de *burelé*). *Blas.* Fasce rétrécie sur un écu.

BURETTE [byʀɛt]. *n. f. (Buyrete, 1305;* de *buire).* 1° *Liturg.* Flacon destiné à contenir les saintes huiles, ou l'eau

e vin de la messe. ♦ 2° Petit **flacon** à goulot. *Burettes r huilier.* 0 Récipient à tubulure pour verser un liquide. *ette de mécanicien* (huile de graissage). Burette *de chimiste.* ° Au plur. *(vulg.).* Testicules. — Loc. fig. Casser *les ettes* à *qqn,* l'importuner, l'agacer. Cf. Casser* *les pieds.*

URGAU [byʀgo]. *n. m.* (1580; o. i.). Nom courant de uilles univalves nacrées; nacre de ces coquilles (ou *Bur-Sine,* 1701). *Incrustations de burgau.*

URGRAVE [byʀgʀav]. *n. m.* (xv"; all. *Burggraf* « *comte* ie forteresse »). *Hist.* Dans le Saint Empire, Commandant le ville ou d'une citadelle (fonction, puis titre nobiliaire).

URIN [byʀɛ̃]. *n. m.* (1420; *a.* it. *burino,* d'o. germ.). au d'acier que l'on pousse à la main et qui sert à graver.

échoppe, guilloche, onglette, pointe (pointe-sèche). Graver *urin. Par ext.* Gravure au burin. *Livre illustré de burins XVIII^e s.* ◇ Ciseau d'acier (souvent mécanique) pour ɔer *les métaux,* dégrossir les pièces. ◇ *Chir. Instrument* trémité biseautée tranchante, pour entailler l'os.

URINAGE [byʀinaʒ]. *n. m.* (1946; de *buriner). Techn.* on de buriner (les métaux). d'enlever les bavures des es.

URINÉ, ÉE [bynine]. *adj.* (V. **Buriner).** **Gravé** au burin. *Visage buriné; traits burinés :* marqués et énergiques.

URINER [byʀine], v. tr. (1558; de *burin). Graver au* n. *Buriner* une *planche.* ◇ *Techn.* Travailler au burin métaux).

URINEUR [byʀinœʀ]. *n. m. (1787;* de *buriner). Techn.* rier spécialisé dans le burinage des pièces métalliques.

URLESQUE [byʀlɛsk(ə)]. *adj.* (1611; *bourrelesque, ; it. burlesco,* de *burla* « plaisanterie »). ♦ 1° **D'un** ique extravagant et déroutant. V. Bouffon, **comique,** ique. *Un accoutrement burlesque. Farce, film burlesque.* t. « *Le genre nouveau qui venait de naître en Amérique, ırlesque* » (Beauvoir). ◇ *Par ext.* Tout à fait ridicule ɔsurde. V. **Grotesque.** *Quelle idée burlesque!* ♦ 2° *Hist.* (mil. XVII^e). *Le genre burlesque,* ou *le burlesque,* parodie 'épopée consistant à travestir, en les embourgeoisant, personnages et des situations héroïques; propre à ce e. *Style burlesque,* propre à ce genre. ◈ ANT. *Grave,* que.

URLESQUEMENT [byʀlɛskəmɑ̃]. *adv.* (XVII^e; d e *bur-*e). D'une manière burlesque. V. **Comiquement, ridi-nent.** ◈ ANT. **Gravement.**

URLINGUE [byʀlɛ̃g]. *n. m.* Arg. V. Bureau.

URNOUS [byʀnu(s)]. *n.* m. (1851; *barnusse, 1556, puis* diverses: arabe *bournous).* ♦ 1° **Grand** manteau de à capuchon et sans manches que portent les Arabes. *Faire suer le burnous,* exploiter la main-d'œuvre indi-♦ 2° Manteau de bébé, très enveloppant, à capuchon ns manches.

URON [byʀɔ̃]. *n. m.* (*Buiron,* XII^e; du même rad. que 2). Petite cabane de berger, et *spécialt.* Petite froma-, en Auvergne.

BUS [bys]. *n. m.* (v. 1907: abrév. de *autobus). Fam.* ɔbus.

BUS [bys]. *n. m.* (mil. XX^e; de l'angl. *omnibus). Inform.* lucteur commun à plusieurs circuits permettant de buer des informations ou des courants d'alimentation.

JSARD [byzaʀ]. *n. m.* (XII^e; de l'a. fr. *bu(i)son.* V. 1). Oiseau rapace diurne *(Falconidés),* à *longues ailes* ngue queue. *Busard des roseaux, cendré.*

JSC [bysk]. *n. m.* (1545; it. *busco,* de même rad. que °). ♦ 1° Lame de baleine, de métal, qui sert à maintenir vant d'un corset. ♦ 2° Coude de la crosse d'un fusil. Saillie contre laquelle viennent buter les portes d'une e.

BUSE [byz]. *n. f.* (xv"; de l'a. fr. *bu(i)son,* lat. *buteo;* 3usard). ♦ 1" Oiseau rapace diurne *(Falconidés),* aux es lourdes, qui se nourrit de rongeurs. ♦ 2° *Fig. et fam.* ınne sotte et ignorante. V. **Bête.** « Pas une *buse diploma-qui ne se crût supérieure à moi de toute la hauteur de sa* » (Chateaub.).

BUSE [byz]. *n. f.* (XIII^e; moy. néerl. *bu(y)se*). Conduit, ı. *Buse d'aérage,* dans les mines. *Buse d'injection.* Buse ırburateur, pièce formant un étranglement qui accroît pression.

JSH [buʃ]. *n. m.* (1926; mot angl.). *Géogr.* Association ale de pays secs (Afrique orientale, Madagascar, ralie) formée de buissons serrés et d'arbres isolés.

JSINESS [biznes]. *n. m.* (1884; mot angl.). *Fam. Vx.* Travail. ♦ 2° *Mod.* Affaire embrouillée. Qu'est-ce *'est que ce business (ou bizness)?* — Chose, truc. *Passe-e bizness-là.*

JSINESSMAN [biznesman]. II. *m.* (1965; mot angl.). me d'affaires. PI. *Des businessmen* [biznesmen] ou ɛssmans [biznesman].

JSQUÉ, ÉE [byske]. *adj. (1771;* p. p. de *busquer).* ésente une courbure convexe (comme le devant d'un t muni d'un busc). V. Arqué. « *Le nez busqué formant* » (Mart. du G.).

BUSQUER [byske]. *v. tr.* (XVI^e; de *busc). Techn.* Garnir d'un busc (un corset ou un combiné).

BUSSEROLE [bysʀɔl]. *n. f.* (1775; prov. *bouisserolo,* de *bouis* « buis »). Sorte d'arbousier *(Éricacées).*

BUSTE [byst(ə)]. *n. m.* (1356; it. *busto).* ♦ 1° **Partie** supérieure du corps humain, de la tête à la ceinture. V. **Torse, tronc.** « *Il carrait les épaules, redressait et dilatait le buste* » (Mart. du G.). *Se faire peindre en buste dans un* portrait qui *ne* représente que le buste. *Spécialt.* Poitrine des *femmes, seins.* « *Une irritante exposition de busles à peu près sans corsage* » (Fromentin). *Gymnastique pour la beauté du* buste. ♦ 2° Portrait sculpté représentant la tête et une partie des épaules, de la poitrine, souvent sans les bras. *Buste antique. Buste en hermès, en piédouche.*

BUSTIER [bystje]. n. *m.* (1955; de *buste).* Sous-vêlement féminin ou corsage qui emboîte le buste, avec ou sans bretelles.

BUT [by]. *n. m.* (1245; probabl. frq. *°but* « souche, billot »). ♦ 1° Point visé, objectif. V. Blanc, cible. *Viser le but. Tir* au but. Atteindre, toucher le but. V.* Mouche (faire). Manquer *le but.* Spécialt. *(Boules)* Cochonnet. *Pointer une boule vers le but.* — Loc. *De but* en blanc [d(ə)bytɑ̃blɑ̃]. (var. anc. *de pointe* en *blanc,* ou *de blanc* en *blanc),* directement; fig. Sans préparation, brusquement. « *Quand on est ainsi interrogée de but en blanc sans être prévenue* » (Proust). ♦ 2° Point que l'on se propose d'atteindre. V. Terme. *Le but d'une expédition. Atteindre le but par petites étapes.* ◇ *Sports.* **But** [by(t)]. Chacune des deux limites avant et arrière d'un terrain de jeu, encadrées par les touches ; sur cette limite, espace déterminé que doit franchir le ballon **(entre les mon**tants et la barre transversale, a" football, hand-ball, hockey, etc.). Ligne de *but. Gardien de* but. — (1922). Point marqué quand le ballon franchit cette ligne. Marquer, *rentrer* un *but. Gagner par trois buts à un. Transformer un essai en but.* ♦ 3° *Fig.* Ce que l'on se propose d'atteindre, ce à quoi l'on tente de parvenir. **V. Dessein, fin, intention, objectif, objet, propos.** « **Ne** *vous donner pas pour but d'être quelque chose, mais d'être quelqu'un* » (Hugo). « *Vivre sans but, c'est laisser disposer de soi l'aventure* » *(Gide). Avoir pour but.* V. Vue *(en). Tendre à un but. Tous les moyens lui sont bons pour arriver* **à son** *but. Toucher le but,* **au** *but.* **V. Aboutir. Aller** *droit au but, sans détour. Être détourné de* son but. *Être encore loin du but. Le but de la vie.* **V. Raison.** *Poursuivre un but,* chercher à réaliser un dessein. *Remplir un but,* réaliser un dessein. « *Je ne remplirais pas le but de ce livre* » (Rouss.). — (Gram.) Complément *de but,* marquant dans quel but on accomplit l'action. *Conjonction de but,* introduisant les propositions finales. — Loc. prép. *Dans un but, dans le but de* : dans le dessein, l'intention de. « *Dans le but d'imprimer l'effroi* » (Chateaub.). « *Dans le seul but de lui complaire* » (Flaub.). ◈ HOM. Butte.

BUTADIÈNE [bytadjɛn]. *n. m.* (1913; de *buta*(ne), et *di*(éthyl)*ène). Chim.* Hydrocarbure éthylénique employé dans la fabrication du caoutchouc synthétique. V. **Buna.**

BUTANE [bytan]. *n. m.* (1874; du rad. de *but*(ylique), et suff. chim. *-ane).* Cour. Hydrocarbure saturé, gazeux et liquéfiable, employé comme combustible. *Une bouteille de butane.* Appos. *Gaz butane.*

BUTANIER [bytanje]. *n. m.* (1950; de *butane).* Navire destiné au transport du butane.

BUTÉ, ÉE [byte]. *adj.* (V. **Buter).** Entêté dans son opi-"ion, dans son refus de comprendre. «Butée *et complètement imperméable aux sentiments, pensées ou intentions d'autrui* » (Gide). — Qui exprime cet entêtement. Un *visage buté.* ◈ HOM. *Butée, buter, butter.*

BUTÉE [byte]. *n. f.* (1694; de *buter).* ♦ 1° Massif de pierre destiné à supporter une poussée. *Spécialt.* Culée d'"" pont. ♦ 2° *Mécan.* Organe, pièce supportant un effort axial. *Palier de butée.* ◈ HOM. Buté, buter, butter.

BUTÈNE [bytɛn] ou **BUTYLÈNE** [bytilɛn]. *n. m.* (1878, -1867; du rad. de *but*(ylique), et suff. chim. *-ène). Chim.* Hydrocarbure éthylénique.

1. **BUTER.** V. Butter 2.

2. **BUTER** [byte]. *v.* (XIV^e; de *but).* ♦ 1° *V. intr.* Heurter le pied (contre qqch. de saillant). V. Achopper, **broncher.** *Buter contre une pierre, un rebord. Adoum* « *a buté contre une souche et roulé à* ferre » (Gide). — *Fig.* Se heurter (à une difficulté). « *Des problèmes sur lesquels ont buté tous les autres pays* » (Siegfried). ◇ S'appuyer, être calé. *La poutre bute contre le mur..* 2° *V. tr.* Appuyer, soutenir, étayer. *Buter un mur au moyen d'un arc-boutant.* ◇ Fig. *Vx.* Contrecarrer. *Mod.* Réduire (qqn) à une position de refus entêté. V. **Braquer.** , 3° *V. pro,,. Se* heurter. « *Sans me buter à des gens de connaissance* » (Courteline). 0 *Fin.* S'entêter, être buté. ◈ HOM. *Buté, butée, butter.*

BUTEUR [bytœʀ]. *n. m.* (v. 1950; de *but). Football.* *Joueur* qui sait tirer *au* but et marquer. *Notre équipe manque de buteurs.*

BUTIN [bytɛ̃]. II. *m.* (XIV^e; du moy. bas all. *bûte* « Par-

tage »; Cf. all. *Beute*). ♦ 1° Ce qu'on prend aux ennemis, pendant une guerre, après la victoire. V. Capture, dépouille, prise, trophée. « *Ces campagnes d'Italie qui rapportaient de l'avancement et du butin* » (BAINVILLE). ♦ 2° *Par* ext. Produit d'un vol, d'un pillage. *Le voleur surpris a dû abandonner son butin.* ♦ 3° Produit. récolte qui résulte d'une recherche. *Le butin des dernières fouilles est très important. Le butin que rapportent les fourmis, les abeilles.*

BUTINER [bytine]. *Y. intr.* (1762; «piller, faire du butin», XIV^e^ ; de *butin*). ♦ 1° Se dit des abeilles (dites *butineuses)* qui visitent les fleurs pour y chercher la nourriture de la ruche. ♦ 2° Fig. *(Trans.)*. Récolter. *Butiner quelques renseignements.*

BUTINEUR, EUSE [bytinœʀ, øz]. *adj. (1846;* de *butiner*). Qui butine. *L'abeille, insecte butineur.*

BUTOIR [bytwaʀ]. n. m. (1690; de *buter*). ♦ 1° Couteau à racler le cuir (V. Drayoir); outil à sculpter le bois. ♦ 2° (1863). Pièce ou dispositif servant à arrêter. *Butoir d'une porte. Butoir de chemin de fer,* placé à l'extrémité d'une voie de garage.

BUTOME [bytɔm]. *n. m.* (1783; lat. bot. *butomus*. gr. *boutomos*). Pl&ie aquatique *(Alismacées)* appelée communément jonc *fleuri,* aux fleurs blanches ou roses.

BUTOR [bytɔʀ]. *n. m.* (XII^e^; du *lat. buteo, butio,* mais élément final obscur, p.-ê. *taurus* « taureau »). ♦ 1° Oiseau échassier, sorte de héron au plumage fauve et tacheté, vivant dans les marais, et dont le cri évoque le mugissement du taureau. ♦ 2" *Fig.* (1671). Grossier personnage, sans finesse ni délicatesse. V. Bête, lourdaud, malappris. Au *fém.* Rare. *Une butorde* [bytɔʀd(ə)].

BUTTAGE [bytaʒ]. *n. m.* (1747; de *butter* 1). *Hortic.* Action de butter (une plante). *Le buttage des pommes de terre, de la vigne.*

BUTTE [byt]. *n. f.* (XIV^e^; forme fém. de *but*). ♦ 1° Tertre naturel ou artificiel où l'on adosse la cible. *Butte de tir.* — Loc. fig. ÊTRE EN BUTTE À, être exposé à (comme si on servait de cible). « *Je fus en butte à des vexations sans nombre* » (FRANCE). ♦ 2° Petite éminence de terre. V. Colline, hauteur, monticule, tertre. *La butte Montmartre* (ou absolt. la *Butte). Les Buttes-Chaumont.* « *On baptise mont, la butte du Kemmel qui a cent mètres* » (DANIEL-RO PS). Géogr. *Butte-témoin,* butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien. ◈ ANT. Creux. dépression. — HOM. But (Sports).

1. **BUTTER** [byte]. *Y. tr.* (1701; de *butte*). *Hortic.* Disposer (de la terre) en petites buttes; garnir (une plante) de terre qu'on élève autour du pied. V. Chausser. « Il *continue à butter des choux dans le potager* » (H. BAZIN). ◈ ANT. Déchausser. — HOM. V. Buté.

2. BUTTER ou **BUTER** [byte]. *v. tr. (1821* ; de *butte,* dial. « jeu où l'on abat (des bouchons, des quilles) » ; de *butte* de tir). Arg. Tuer, assassiner. ◈ HOM. V. Buté.

BUTTOIR [bytwaʀ]. *n. m.* (1845: de *butter* 1). Petite charrue employée au buttage.

BUTYLE [bytil]. n. m. (1855; du rad. de *but*(yrique), et suff. *-yle* des rad. chim.). Radical univalent de formule C_4H_9.

BUTYLÈNE. V. BUTÈNE.

BUTYLIQUE [bytilik]. *adj.* (1867; de *butyle*). *Se* dit des alcools, esters et composés contenant le radical butyle.

BUTYR(O)-. Elément, du *gr. bouturon,* lat. *butyrum* « beurre ».

BUTYRATE [bytiʀat]. *n. m.* (1843; de *butyrique*). *Sel* de l'acide butyrique.

BUTYREUX. EUSE [bytiʀø, øz]. *adj.* (1560; du lat. *butyrum* « beurre »). *Didact.* Qui a l'apparence ou les caractères du beurre. « *Une sorte de crème épaisse et presque butyreuse* » *(GIDE).*

BUTYRINE [bytiʀin]. *n. f.* (1823; de *butyr-, suff. -ine*). *Chim.* Corps gras présent dans le beurre.

BUTYRIQUE [bytiʀik]. *adj.* (1823; de *butyr-,* suff. *-ique*). ♦ 1° Sc. Qui se rapporte au beurre. ♦ 2° Chim. *Acide butyrique,* acide organique d'odeur désagréable, présent dans le beurre rance, la sueur et au cours de certaines décompositions de matières organiques. — *Fermentation butyriq* formation d'acide butyrique par décomposition du suc de l'acide lactique ou de l'amidon, due à certains micr organismes.

BUTYROMÈTRE [bytiʀɔmɛtʀ(ə)]. *n.* m. (1855; *butyro-,* et *-mètre*). Appareil servant à mesurer la richesse lait en matière grasse.

BUVABLE [byvabl(ə)]. *adj. (Bevable,* XIII^e^; de *boire* Qui peut se boire, n'est pas désagréable au goût. Ce *vin à peine buvable.* — Pharm. *Ampoules buvables,* à prend par la bouche. ◈ ANT. *Imbuvable.*

BUVARD [byvaʀ]. *n. m.* (1828 (on disait *brouillard* de *boire).* ♦ 1° Sous-main garni de papier qui boit l'en ♦ 2° (1867). *Papier buvard,* ou *buvard,* ce papier; feuille ce papier.

BUVÉE [byve]. *n. f.* (1700; *bevée* « coup à boire », XI de *boire*). *Agric.* Breuvage composé de son et de farine, d tiné au bétail.

BUVETIER, IÈRE [byvtje, jɛʀ]. *n.* (1586; de *buvett* Personne qui tient une buvette.

BUVETTE [byvɛt]. *n. f.* (1539; de *boire).* Dans certai établissements publics, Petit local ou comptoir où l'on s à boire. V. Bar, café. *Buvette d'une gare.* V. Buffet. *La buve de la Chambre, du Palais.* ◇ Dans les stations thermal Endroit où l'on va boire les eaux.

BUVEUR, EUSE [byvœʀ, øz]. *n. (Beveor,* XIII^e^; de *boire* ♦ 1° Personne qui aime boire du vin. des boissons alcoo sées. V. Ivrogne. « *La trogne enluminée du gros buveur* (TAINE). ♦ 2° Personne qui boit, est en train de boire. *L buveurs à la terrasse d'un café.* « *Les buveurs et les buveu se pressaient autour de la fontaine* » (CHATEAUB.). *Un buve d'eau, de cidre.*

BUXACÉES [byksase]. n. *f. pl.* (1857; du lat. *bux* « buis »). *Méd.* Pneumoconiose qui atteint les ouvri qui travaillent le coton.

BYE-BYE [bajbaj] ou **BYE.** *interj.* (XX^e^; mot angl.). *Fa* Au revoir. adieu. « *Vous direz au revoir aux autres po moi. Aller: bye!* » (A. SARRAZIN).

BY-PASS [bajpas]. *n. m. invar.* (v. 1948; mot ang « dérivation », de *pass* « passage », et *by-* « proche, seco daire »). *Techn.* Canal de dérivation pratiqué sur le tra d'un fluide. — Robinet à double voie, vanne commanda ce dispositif. ◇ Par ext. (Auto.). Voie de dérivation p manente. V. Dérivation. — *(Chir.).* Opération (dite au *pontage')* ayant pour but de rétablir la circulation sangui interrompue par la rupture d'une artère. — Recomm. off *Dérivation, déviation, contournement, circuit de contour ment, évitement,* et une francisation *bipasse* [bipas].

BYSSINOSE [bisinoz]. *n. f.* (1894; du gr. *bussinos* « lin, de coton »). *Méd.* Pneumoconiose qui atteint les ouvri qui travaillent le coton.

BYSSUS [bisys]. n. *m. (fin* XIV^e^ ; mot lat., gr. *bussos* « très fin, coton »). Faisceau de filaments soyeux, sécrétés p une glande de certains lamellibranches, leur permetta de se fixer. « *Les coquilles porte-soie dont le byssus fin, mo leux, pouvait devenir une fibre textile* » (J. CAYROL).

BYZANTIN, INE [bizɑ̃tɛ̃, in]. *ndj.* (XVII^e^; bas lat. *Byz tinus,* de *Byzantium,* gr. *Buzantion* « Byzance »). ♦ 1° Byzance, propre à Byzance et à son empire. *Empire byz fin,* Empire romain d'Orient *(fin* IV^e^-1453). *L'histoire, la ci lisation byzantine. Littérature byzantine. Le grec byzantin. L'art byzantin* : de l'Empire byzantin. et *(vx)* l'art roma ♦ 2° *Fig.* (1838). Qui évoque, par son excès de subtilité, p son caractère formel et oiseux, les disputes théologiqu de Byzance. « *Les amateurs de querelles byzantines et aut fendeurs de fils en quatre* » (DUHAM.).

BYZANTINISME [bizɑ̃tinism(ə)]. II. m. (1878; *byzantin).* Tendance aux discussions byzantines (2°).

BYZANTINISTE [bizɑ̃tinist(ə)] ou **BYZANTIN' LOGUE** [bizɑ̃tinɔlɔg(ə)]. *n.* (déb. XX^e^; de *byzantin).* Spéc liste de l'histoire et de la civilisation byzantines.

BYZANTINOLOGIE [bizɑ̃tinɔlɔʒi]. *n. f.* (V. 1950; *byzantin,* et *-logie*). Étude de l'histoire et de la civilisati byzantines.

C

[se]. n. m. ♦ 1° Troisième lettre, deuxième consonne alphabet, servant à noter la sifflante sourde **[s]** (céleste, *ale)* ou l'occlusive vélaire **[k]** (car, *court,* culasse, *claroc).* C; *c.* C cédille (**ç [s]**). Ch : qui note la fricative le **[ʃ].** ♦ 2° Symbole chimique du *carbone.* — *Mus.* ancien (et angl., all.) de la note *do.* — *Sur* la portée, il ue une mesure à quatre temps. — *Numér.* Abrév. du ore cent, en chiffres romains. — *Électr.* Symb. de Cou- — °*C;* degré Celsius.

ı Symbole chimique du *calcium*.*

ÇA [sa]. *pron. dém.* (1694; abrév. de cela, d'apr. *çà* 3). *Fam.* Cela, ceci. Il ne *manquait plus que ça. Je ne veux le* ça, et absolt. *Pas de ça! Donner-moi ça. A port ça. ça. Me faire ça, à moi. Ça dépend. Et avec ça?* « *Est-ce :a va, dis?* — *Oui, ça vo, c'est très bien* » (ZOLA). *Il y a de* ça!, c'est en partie vrai. — Marque l'insistance, l'interrogation. *Qui ça? Où ça?* ◇ *C'est comme ça :* ainsi. V. Ainsi. Comme ça, *vous ne restez* pas? V. Donc. *nent allez-vous? Comme ça. Comme ci, comme ça.* — *ça!* marque le doute, l'ironie. ◇ Ça *est,* pour *c'est,* se ı Belgique. ♦ 2° Pour marquer l'approbation. *C'est* ça! très bien, bravo! — L'indignation, l'étonnement. *Ça, xemple! Ah, ça, alors!* ♦ 3° *Péj.* (désignant des per- *s).* « *Ces sales ouvriers ont encore choisi un jour où j'ai ɔnde. Aller donc faire du bien à ça!* » (ZOLA). « *Ça bavarça racontait mille choses, des histoires du quartier* » NIOT). V. Ii. ◇ *(Choses).* Fam. *Ça a neigé toute la nuit.* (II, 1°). ♦ 4° *(Spécialt.)* L'acte sexuel (Cf. La chose). ı *Américains font ca comme des oiseaux* » (CÉLINE). ◈ *Çà, sa.*

ÇA [sa]. n. m. (mil. XX^e^; trad. de l'all. *Es;* 1923, Freud). mn. Ensemble des pulsions* inconscientes. *Le ça, le t le surmoi.*

ÇÀ *[sa]. adv. de lieu* (1080; lat. pop. *ecce-hac* « voici- :i »). ♦ 1° Vx. Ici, cet endroit-ci. « *Viens çà, que je voie* » ..). — Mod. *Çà et là* : de côté et d'autre. *Jeter, semer là.* V. Désordre (en), pêle-mêle. ♦ 2° *Interj.* Vx. Çà! *'à!* : s'emploie pour encourager qqn. « Çà! *déjeunons,* » (LA FONT.). — (Menace, impatience) Çà, allez-vous *taire!* ◈ HOM. *Ça, sa.*

A. Abrév. de chiffre* d'affaires.

ıB [kab]. *n. m.* (1848; mot angl., abrév. de « cabrio- *Ancienn.,* en Angleterre, Sorte de cabriolet, où le cocher acé par derrière.

ıBALE [kabal], *n. f.* (1532; de l'hébreu rabbinique *ılah* « tradition »).

♦ 1° CABALE (vx) ou KABBALE : tradition juive don- une interprétation mystique et allégorique de l'Ancien ment. *L'école, les docteurs de la cabale.* V. Ésotérisme, éneutique. ♦ 2° Science occulte prétendant faire com- quer ses adeptes avec des êtres surnaturels. V. Magie, tisme, théosophie.

Fig. (1586). ♦ 1° Manœuvres secrètes, concertées e qqn ou qqch.; association de ceux qui s'y livrent. rigue, complot, conjuration, intrigue. *Faire monter une e contre qqn.* « *Il organise des contradictions, des oppos, des cabales* » (GIDE). ♦ 2° Ceux qui forment une e. V. Clique, coterie, faction, ligue. « *Les propos incesıent rebattus de la cabale philosophique qui l'entourait* » SS.).

ıBALER [kabale]. *v. intr.* (1617; de *cabale*). *Vieilli.* une cabale; faire partie d'une cabale. V. Comploter, irer, intriguer.

ıBALISTE [kabalist(ə)], n. *m.* (1532; de *cabale).* Phihe, théologien versé dans la cabale juive (var. KABBA-).

ıBALISTIQUE [kabalistik]. *adj.* (1532; de *cabale).* Qui est relatif *à* la cabale *juive. Science, interprétation istique.* ♦ 2° *Par ext.* Qui a rapport à la science occulte. sotérique, magique. *Termes cabalistiques.* ♦ 3° *Fig.* '). Mystérieux, incompréhensible. *Signes cabalistiques.* NT. *Clair. limpide.*

ıBAN [kabã]. *n. m.* (1448: it. de Sicile *cabbanu,* de l'arabe *qabâ).* Grande veste de laine des marins. V. Capote. (Cf. Vareuse). Par *ext.* Longue veste de sport en gros drap, croisée haut.

CABANE [kaban]. *n. f.* (1387; pro". *cabanna,* bas lat. *capanna).* ♦ 1° Petite habitation grossièrement construite; abri sommaire. V. Baraque, bicoque, cabanon, cahute, case, butte. *Cabane de berger* (V. Buron), *de bûcheron* (V. Loge), *de pêcheur. Cabane en planches, en terre battue; cabane couverte de chaume.* V. Chaumière. ◇ (1837). *Cabane (à sucre).* Au Canada, Bâtiment construit à l'intérieur d'une propriété agricole dans une forêt d'érables, destiné à la fabrication du sucre et du sirop d'érable. V. Sucrerie (d'érable). « *Peut-être même est-ce la première cabane de la série de foutes les cabanes habitées? Cabane à sucre abandonnée?* » (A. HÉBERT). ♦ 2° *Cabane* à *lapins,* casier en planches pour élever les lapins; fig. Maison de piètre apparence. ♦ 3° Case où l'on place les vers à soie pour qu'ils y filent leur cocon. V. Cahaner. ♦ 4° (1925). Pop. *Mettre en cabane* : en prison.

CABANER [kabane]. v. *tr.* (XVI^e^, se *cabaner* « habiter "ne cabane »; de *cabane).* ♦ 1° *Mar.* (1783). Renverser une embarcation, la mettre quille en l'air. *Cabaner un navire sur* cale. ♦ 2° (1867). Disposer un abri de branchages pour que les vers à soie y filent leur cocon. V. Encabaner.

CABANON [kabanɔ̃]. **n. m. (1752; de** *cabane). ♦ 1"* Cellule où l'on enferme les fous jugés dangereux. On *lui passa la camisole de force et on le mit au cabanon.* — Fam. Il *est bon à mettre au cabanon :* il est fou. ♦ 2° (1867). En Provence, Petite maison de campagne. « *Dites. Norine, vous viendrez encore au cabanon dimanche?* » (PAGNOL). — Chalet de plage. « *Un petit cabanon de bois à l'extrémité de la plage* » **(C A M U S) .**

CABARET [kabarɛ]. *n.* m. (fin XIII^e^; néerl. *cabret,* picard *cambrette* « petite chambre ». V. Chambre). ♦ 1° *Vieilli.* Établissement où l'on sert des boissons; café d'un rang modeste. V. Bistrot, café, débit (de boissons), estaminet. Un *pilier de cabaret :* un ivrogne. — Par métaph. : *Cabaret aux oiseaux.* V. Cardère. ♦ 2° Etablissement où l'on présente un spectacle et où les clients peuvent consommer des boissons, souper, danser. V. Café-concert, boîte (boîte de nuit). *Passer la soirée au cabaret. Cabaret chic, Élégant. Souper au cabaret.* « *Les cabarets de nuit s'éveillent tard* » (DUHAM.). ♦ 3" (XVII^e^). Petit meuble ou coffret contenant un service à liqueurs. « *Des liqueurs contenues dans un de ces magnifiques cabarets en bois précieux* » (BALZ.).

CABARETIER, IÈRE [kabartje, jɛr]. *n.* (XIV^e^; de *cabaret).* Vx. Personne oui tient un cabaret (1).

CABAS [kaba]. **n. m. (1372;** pro". *cabas,* **lat.** pop. **capacium,* de *capax* « qui contient beaucoup »). ♦ 1" Panier souple qui sert à mettre des fruits. V. Couffin. *Cabas de* figues. *Cabas* à *olives.* ♦ 2° Panier aplati ou sac à provisions que l'on porte au bras. *Faire son marché avec un cabas.* « *Un petit homme qui portait à la main des cabas* » (BEAUVOIR).

CABASSET [kabasɛ]. **n. m. (1284; de** *cabas).* *Ancienn.* Casque sans visière. V. Bassinet.

CABÈCHE [kabɛʃ]. *n. f.* (déb. XIX^e^; esp. *cabeza* « *tête* »). *Pou.* (Vieilli). Tête (dans l'express. *couper cabèche*).

-CABERNET [kabɛrnɛ]. **n. m. (fin** XIX^e^; **mot du** Médoc). Cépage du sud-ouest de la France. V. Bordeaux. *Cabernet franc. Cabernet Sauvignon.*

CABESTAN [kabɛstɑ̃]. *n.* m. (*Cabestant, fin* XIV^e^; prov. *cabestran,* de *cabestre.* V. Chevêtre). Treuil à arbre vertical sur lequel peut s'enrouler un câble, et qui sert à tirer des fardeaux. *Cabestan* à *bras,* muni de barres horizontales. *Cabestan électrique. Haler un navire au cabestan. Virer le cabestan, au cabestan.*

CABIAI [kabjɛ]. n. m. (1761; *capiiguare,* 1575; du tupi (Brésil). V. Cobaye). Gros rongeur d'Amérique du Sud, vivant près des fleuves (On l'appelle Cochon d'eau).

CABILLAUD [kabijo]. n. *m. (Cabillaut, 1278;* néerl. *kabeljau).* Morue fraîche. ◈ HOM. *Cabillot.*

CABILLOT [kabijo]. *n. m.* (1694; prov. *cabilhot,* **d e** *cabilha* « cheville »). *Mar.* Cheville à laquelle on amarre les

manœuvres courantes. *Cabillot d'amarrage.* ◈ HOM. Cabillaud.

CABINE [kabin], *n. f.* (1688; angl. *robin*, du picard *cabine* (1364) « maison de jeu », V. Cabane). ♦ **1°** *Mar.* Petite chambre, à bord d'un navire. ***Retenir une cabine à bord d'un paquebot.*** V. Couchette. ***Cabine de*** luxe. — Aviat. ***Cabine de pilotage***, à bord d'un avion. ♦ **2°** Petit réduit. ***Cabine de bain***, où l'on se déshabille avant le bain. ***Louer une cabine à la piscine.*** — ***Cabine téléphonique. Cabine d'ascenseur.*** — Ch. de fer. ***Cabine d'aiguillage, de signaux.***

CABINET [kabinɛ], n. *m.* (1525, « chambre »; de ***cabine, ou*** it. *gabinetto* « chambre, meuble »).

1. ♦ **1°** Petite pièce située à l'écart. V. Réduit. ***Cabinet attenant à une chambre. Cabinet de débarras.*** V. **Cagibi.** ***Cabinet noir, sans*** fenêtres. Menacer un enfant ***de l'enfermer au cabinet noir.*** — ***Cabinet particulier,*** dans un café, un restaurant. — CABINET DE TOILETTE : petite salle d'eau (avec lavabo, et parfois douche). ♦ **2°** (1547). Lieu où l'on place, où l'on expose des objets de curiosité, d'étude. ***Cabinet d'objets d'art.*** V. Musée. ***Cabinet de*** cires : collection de reproductions en cire d'hommes et de ***scènes*** célèbres. ***Le cabinet des Antiques, roman*** de Balzac. — Vx. ***Cabinet de physique*** (laboratoire). ♦ **3°** (1627). Pièce où l'on se retire pour travailler, converser en particulier. ***Cabinet de travail, d'étude.*** *V.* Bureau. *Un homme de cabinet,* d'études. ***Le cabinet du directeur.*** ◇ ***Cabinet de lecture, où l'on peut*** consulter, emprunter des ouvrages (V. Bibliothèque). ♦ **4°** (1690). Spécialt. ***Cabinet d'aisances,*** et absolt. ***Cabinet, cabinets.*** V. **Garde**robe, toilettes, water-closet (Cf. ***pop.*** Chiottes). ***La cuvette, le siège, la chasse d'eau des cabinets. Aller aux cabinets*** (Cf. par *euphém.* Aller quelque part, aller au petit coin). « ***Elle croit un peu trop que les vrais poètes ne vont jamais aux cabi***nets » (GIDE). — REM. Ce sens de CABINET rend difficile l'emploi absolu du mot, surtout au pluriel. ♦ **5°** (1834). Pièce dans laquelle un avocat, un médecin reçoivent leurs clients. ***Cabinet de consultation. Cabinet d'affaires :*** établissement où l'on se charge, moyennant rétribution, des affaires d'autrui. V. Agence. ◇ Ensemble des affaires d'un avocat, d'un cabinet d'affaires.

II. ***Polit.*** (170X). Ensemble des ministres, dans le régime parlementaire. V. Gouvernement. ***Le cabinet s'est présenté devant les Chambres. Cabinet de coalition.*** — Service chargé de la préparation des affaires gouvernementales et administratives dans un ministère, ***une*** préfecture. ***Le cabinet du ministre. Chef de cabinet.***

III. (1528). ***Techn.*** Meuble à plusieurs compartiments ***pour ranger*** des objets précieux. V. Buffet. ***Cabinet d'ébène, de laque. Cabinet d'orgue :*** buffet d'orgue.

CÂBLAGE [kɑblaʒ], *n. m.* (1877; de ***câbler).*** ♦ **1°** Fabrication d'un câble; torsion des fils d'un câble. ♦ **2°** Ensemble des connexions d'un appareil électrique ou électronique (V. Connecteur). ◇ Montage des fils (soudés ou branchés par prise) d'un tel appareil. ♦ **3°** Action de câbler (une dépêche).

CÂBLE [kɑbl(ə)], *n. m. (Caavle*, 1310; prov. *cable*, bas lat. *capulum).* ♦ **1°** Faisceau de fils (de chanvre, d'acier) tressés. V. Corde. ***Torons formant un câble. Câble de levage. Câble pour retenir un chargement.*** V. Liure. ***Câble de traction.*** V. Remorque. ***Tendeur, poulies de câble.*** — ***Mar. Gros*** cordage, ou forte amarre en acier. ***Filer, mouiller un câble :*** lâcher le câble en le déroulant. ***Câble de la bouée d'une ancre (V.*** Orin), ***de l'ancre*** (V. Chaîne), ***de la barre du gouvernail*** (V. Drosse). ***Câble de halage, de remorque.*** V. Remorque, touée. — Mécan. ***Câble de commande. Câble de frein.*** ♦ **2°** ***Gros*** cordon d'argent, de soie servant à relever des tentures, à attacher des tableaux. V. Câblé. — Moulure en forme de gros cordage. ♦ **3°** ***Par*** anal. Fil conducteur métallique protégé par des enveloppes isolantes. ***Câble électrique. Câble aérien. Poser, immerger un câble sous-marin. Câble télégraphique, téléphonique. — Câble coaxial*.*** ♦ ***4°*** Par anal. ***Câble hertzien :*** liaison par faisceau d'ondes hertziennes. ♦ **5°** (1897). Câblo***gramme. Envoyer un câble.*** V. Câbler.

CÂBLÉ, **ÉE** [kɑble], *adj.* et *n. m.* (1690; de ***câbler).*** ♦ **1°** ***Fil câblé***, retordu. ♦ **2°** Archit. ***Moulure câblée, en*** forme de câble. ♦ **3°** Mar. ***Ancre câblée,*** munie d'un câble. ♦ **4°** ***Circuits câblés,*** construits par câblage (2°), par opposition à ***circuits* imprimés, intégrés.*** ♦ **5°** *N. m. Gros* cordon de passementerie de fils tortillés. — Fil à coudre. ***Du câblé six fils. Câblé d'Alsace,*** coton à tricoter.

CÂBLEAU ou **CÂBLOT** [kɑblo], n. *m.* (1404,-1553; de ***câble).*** Câble de grosseur moyenne servant d'amarres aux embarcations.

CABLEMAN. n. m. V. CÂBLISTE.

CÂBLER [kɑble], *v. tr.* (1680; de ***câble).*** ♦ **1°** Assembler (plusieurs torons) en [les] tordant ensemble en un seul câble. ♦ **2°** (1877; de l'angl.). Envoyer (une dépêche) par câble télégraphique. On vous ***câblera des instructions.***

CÂBLERIE [kɑblәri], n. *f.* (1928; de ***câble).*** Fabrication, fabrique de câbles.

CÂBLEUR [kɑblœr], n. *m.* (1973; de ***câble). Techn.*** Technicien qui effectue la pose et le montage de câbles triques.

CÂBLIER [kɑblije], n. *m.* (1908, adj., de ***câble*** 1° Navire spécialement équipé pour le transport, la pose réparation des câbles sous-marins. Adj. Un navire câl ♦ **2°** Fabricant de câbles.

CÂBLISTE [kɑblist], *n. m.* (1973; de ***câble). Télév. A*** chargé de manipuler les câbles d'une caméra, dans une de vue. (Angl. *Cableman.*)

CÂBLODISTRIBUTION [kɑblɔdistʀibysjɔ̃], *n. f.* 1965; de ***câble,*** 4°, ***et distribution,*** d'apr. ***télédistribut Techn.*** (surtout au Canada). Procédé de diffusion d'émiss télévisées par câbles, utilisé pour des réseaux d'abonn domicile ou en circuit fermé. V. Télédistribution, télée gnement.

CÂBLOGRAMME [kɑblɔgʀam], n. m. (1903; *c* gramme, 1897 ; angl. *cablegram*, de ***cable, et -gramme***). gramme transmis par câble. V. Câble (5°).

CABOCHARD, ARDE [kabɔʃaʀ, aʀd(ə)], *adj. et n.* (1 de ***caboche).*** Entêté. ***Il est un peu cabochard. Quelle c chardE!***

CABOCHE [kabɔʃ], *n. f. (Caboce*, 1160: forme norma, picarde, de ***bosse,*** confondu avec des dér. de ***caput***, « têt ♦ **1°** ***Fam.*** Tête. Grosse ***caboche.*** — ***Fig.*** Esprit, mém ***Il a une rude, une sacrée caboche!*** il est têtu. ♦ **2°** (1 it.). Clou à grosse tête pour ferrer les souliers.

CABOCHON [kabɔʃɔ̃], *n. m.* (**1380**; de ***caboche*** 1° Pierre précieuse polie, mais non taillée en facettes. C ***chon de rubis.*** — Par ext. ***Cabochon de cristal d'un bou de carafe.*** ♦ **2°** (XVIII^e^). Clou à tête décorée. ***Cabocho cuivre.***

CABOSSE [kabɔs], *n. f.* (**1771** ; lat. *caput;* Cf. Cabc cabus). ***Rare.*** Fruit du cacaoyer.

CABOSSER [kabɔse], v. *tr.* (XVI^e^ ; *cabocier* « former bosses », XII^e^; de ***caboce, cabosse*** « bosse »). Faire des bc à. V. Bosseler, bossuer, déformer. ***Cabosser un chapeau, valise. L'aile de sa voiture est un peu cabossée.***

1. CABOT [kabo], n. *m.* (**1821; chien à grosse tête** rad. de *caput*. V. Chabot). *Fam.* Chien (Cf. Clebs, cléb; ***À la niche, sale cabot!***

2. CABOT [kabo], n. *m.* (1897; altér. de caporal, attract. de ***cabot*** 1). ***Fam.*** Caporal. ***Il est passé cabot, cabot-***

3. CABOT [kabo], n. *m.* et *adj. (1847;* abrév. de *cabc* Cabotin. Un ***vieux cabot. Il est un peu cabot.***

CABOTAGE [kabɔtaʒ], *n.* m. (**1678** ; de ***caboter***). Nav tion à distance limitée des côtes. ***Petit cabotage. entre*** ports d'une ***même mer. Capitaine, patron au cabotage*** ANT. Cours (au long cours).

CABOTER [kabɔte], *v. intr.* (1678; de l'esp. *cabo* « *ca* Faire le cabotage. ***Caboter de port en port***

CABOTEUR [kabɔtœʀ], *n. m.* (1542; de *caboter* 1° Vx. Marin qui fait le cabotage. ♦ **2°** Bâtiment câ Adj. ***Navire, bâtiment caboteur.***

CABOTIN, INE [kabɔtɛ̃, in], *n.* (1808, « comédien an lant »; o. i., p.-ê. nom d'un comédien). ♦ **1°** Fam. *(F* Comédien sans talent, mauvais acteur.. « ***Des artistes, cabotins*** » (BALZ.). ♦ **2°** ***Mod.*** Personne qui cherche faire valoir par des manières affectées. V. Cabot (3). ***Cet enfant est cabotin.***

CABOTINAGE [kabɔtinaʒ], *n. m.* (1805; de *cabc* ♦ **1°** *Fam.* Facon de jouer d'un cabotin. « ***Tout le caboti des acteurs de Favart et du Conservatoire*** » (STENDE ♦ **2°** Comportement du cabotin (2°). V. Affectation ANT. **Naturel; simplicité.**

CABOTINER [kabɔtine], v. *intr.* (fin XVIII^e^; de *cabc Fam.* Faire le cabotin (2°).

CABOULOT [kabulo], *n. m.* (1852; mot franc-con « réduit »; de ***cabane,*** et d'un autre élément, p.-ê. ga ***Pop.*** Café, cabaret mal famé.

CABRAGE [kabraʒ], n. *m.* (1931; de ***cabrer).*** Actio cabrer, de se cabrer.

CABRÉ, ÉE [kabʀe], *adj.* (V. Cabrer). ♦ 1" ***Cheval c*** ♦ **2°** ***Fig.*** Qui se cabre, se ***révolte.*** V. Agressif, comb « ***Une nature un, DE", fière. un, peu cabrée*** » (GIDE). « ***attitude cabrée*** » (MART. du G.).

CABRER [kabʀe], v. (v. 1180, v. intr.; du rad. lat. *c* « chèvre », par le prov.).

I. SE CABRER. *v. pron.* ♦ **1°** (XIV^e^). Se dresser sur les p de derrière. « ***Des chevaux sautaient, caracolaient, se cabr dans la foule*** » (CHATEAUB.). ***Faire cabrer son cheval*** (el de se). ♦ **2°** ***Fig.*** (1606). Se dresser contre (qqch. ou q V. Rebiffer (se), révolter (se). Se ***cabrer à l'idée de c*** « ***L'orgueil musulman se cabra*** ». (MICHELET).

II. *V. tr.* ♦ **1°** (1636). Faire se dresser (un animal). Ca son ***cheval.*** ♦ **2°** (1627). Dresser, révolter (qqn), l'incit résister, à s'opposer. On l'a ***cabré contre son père.*** ♦ **3°** (19 ***Cabrer*** un ***avion :*** redresser l'avant. Absolt. « On ***cabre, sauver son altitude*** » (ST-EXUP.).

◈ ANT. Céder. Apaiser.

ABRI [kabʀi]. *n. m.* (1392; prov. *cabrit*, *lat. capra* « chè-). ♦ 1° Petit de la chèvre. V. Biquet. chevreau. Des *s, sauts de cabri. Les matelots* « *sautaient comme des* s » (LOTI). ♦ 2° Variété de chèvre, en Afrique noire. *blanc paie beaucoup moins cher que l'indigène les cabris poulets* » (*GIDE*).

ABRIOLE [kabʀijɔl]. n. *f. (Capriole, 1562;* it. *capriola, priolo* « chevreuil », *b* par infl. de *cabri).* ♦ 1° Bonds *s*, capricieux. désordonnés. Faire. *exécuter mille cabrioles.* **ambade.** — *Spécialt.* Culbute,' pirouette. ♦ 2° *Danse.* dans lequel les jambes battent l'une contre l'autre rie). ♦ 3° *Fig.* Pirouette. *Il* s'en *est tiré* par une *cabriole* **chappatoire).**

ABRIOLER [kabʀijɔle]. Y. *intr.* (*Caprioler*, 1584; de *ole*. V. Cabriole). Faire la cabriole ou des cabrioles.

ABRIOLET [kabʀijɔlɛ]. *n.* m. (1755; de *cabrioler, à cause* ouvement sautillant). ♦ 1" Voiture légère à cheval, à rouer, à capote mobile. V. Cab, tilbury. « *Une espèce briolet, à capote de toile cirée, avec deux chevaux attelés che* » (LOTI). — ◇ *Par* anal. Automobile décapotable. *abriolet grand sport.* ♦ 2° (1763). Chapeau de femme en arrière et dont les bords encadrent le visage. V. te. Appos. *Chapeau cabriolet.*

ABUS [kaby]. *adj. m. (1256;* it. *capuccio* « *à grosse* ; de *caput*). *Chou cabus* : à tête ronde (V. Pommé) et à es lisses.

ACA [kaka]. *n. m.* (1534; mot enfantin; lat. *cacare*). *Fam.* (lang. enfantin). Excrément, matière fécale. *Faire dans sa culotte.* — *Par ext.* Ordure, saleté. ♦ 2° Caca couleur jaune verdâtre. *Des peintures caca d'oie.*

ACABER [kakabe]. Y. *intr.* (1560; lat. *cacabare*). *La ix, la caille cacabe :* pousse son cri.

ACAHOUÈTE, -HOUETTE [kakawɛt], **CACA-**TE [kakaɥɛt]. *n. f.* (1802; esp. *cacahuate*, mot aztèque). commun du fruit de l'arachide. *Cacahuètes grillées. enfant achète une poignée de cacahouettes* » (*GIDE*). *urre de cacahouètes.*

ACAO [kakao], *n. m.* (1569; *cacap*, 1532; mot esp., de que *cacauatl*). ♦ 1° Graine du cacaoyer qui sert à uer le chocolat. *La théobromine est extraite du cacao. e de* cacao : matière grasse exprimée du cacao. ♦ udre de cette graine que l'on dissout pour en faire oisson chaude. *Une tasse de cacao.* V. Chocolat.

ACAOTÉ, ÉE [kakaɔte]. *adj. (1919;* de cacao). Qui ent du cacao. *Petit déjeuner cacaoté.* V. Chocolaté.

ACAOUI [kakawi]. *n. m.* (1672; mot algonquin). Canada]. Petit canard sauvage ou *harelde du Nord,* é aussi *canard à longue queue de Terre-Neuve.*

ACAOYER [kakaɔje], CACAOTIER [kakaɔtje]. *n. m.* -1698; de cacao). Plante alimentaire exotique, arbre les fruits *(cabosses)* contiennent des graines. V. Cacao.

ACAOYÈRE [kakaɔjɛʀ], **CACAOTIÈRE** [kakaɔtjɛʀ]. 1730; de cacao). Plantation de cacao.

ACARDER [kakarde]. *v. intr.* (1613; onomat.). Crier, rlant de l'oie. « On *entend cacarder les oies vigilantes* » ARD).

ACATOÈS [kakatɔɛs], *n. m.* (*Kakatou*, 1659; malais *tûwa*, par l'all.). Oiseau grimpeur, perroquet dont la st ornée d'une huppe érectile aux vives couleurs.

ACATOIS [kakatwa]. *n. m.* (1663; var. de cacatoès). Petite voile carrée au-dessus du perroquet. *Mât de ois, et* absolt. *Cacatois :* le mât qui porte cette voile.

ACHALOT [kaʃalo]. *n. m.* (*Cachalut*, t. d'apothicaire), répandu XVIIIe; esp. ou port. *cachalote*, poisson « à e tête », de *caput*). Mammifère marin (Cétacés) de la de la baleine*, mais qui porte des dents à la mâchoire eure. *Produits extraits du* corps *du cachalot* : ambre blanc de baleine. V. Spermacéti.

ACHE- [kaʃ]. Élément servant à former divers composés. *Cache-radiateur, cache-tampon.*

CACHE [kaʃ]. *n. f.* (1561; de *cacher). Vx* ou *région.* secret propre à cacher, à se cacher. V. Cachette. *Sortir cache.*

CACHE [kaʃ]. *n. m.* (1898; de *cacher). Phot., cinéma.* r à surface opaque destiné à cacher une partie de la ule à impressionner. Tout élément destiné à masquer partie d'une surface lors d'une opération effectuée sur surface. ◈ HOM. *Cash.*

ACHÉ, ÉE [kaʃe]. *adj.* (V. Cacher). ♦ 1" Qu'on a :; qui se cache, évite de se montrer. *Trésor caché.* PROV. vivre heureux. *vivons* cachés. — *Un* asile *caché* : retiré. Secret, non exprimé; impossible à déceler. Sentiments *s* (V. Intime, profond). *Il a peut-être des vertus cachées. caché d'un symbole.* V. Ésotérique, mystérieux, occulte. *révélation d'une action* cachée » (FRANCE). V. Furtif, **otice.** secret. ◈ ANT. Apparent, sensible, visible.

ACHE-BRASSIÈRE [kaʃbʀasjɛʀ]. n . *m.* (néol.; de(GIDE). *r*, et *brassière*). Petit corsage en tissu fantaisie destiné à protéger la brassière d'un bébé. *Le cache-brassière remplace le bavoir. Des cache-brassière(s).*

CACHE-CACHE [kaʃkaʃ]. *n. m. invar.* (1778; de *cacher).* Jeu d'enfants, où l'un des joueurs doit découvrir les autres qui sont cachés. Une *partie de cache-cache.* — Fig. Jouer à *cache-cache* : se cacher et se montrer tour à tour; se manquer tour à tour. « *Plus l'heure est grave, plus on joue à cache-cache avec soi-même* » (MART. du G.).

CACHE-COL [kaʃkɔl]. *n. m. invar.* (1842; -coul « plastron », 1534; de *cacher,* et cou). Écharpe qui entoure le cou. V. Cache-nez. *Des cache-col en laine.*

CACHE-CORSET [kaʃkɔʀsɛ]. *n. m. invar. (v.* 1880; de *cacher,* et corset). *Ancienn.* Sous-vêtement féminin couvrant le buste (sur le corset).

CACHECTIQUE [kaʃɛktik]. *adj.* (1538 *; gr. kakhektikos,* par le lat. méd.). *Méd.* Qui se rapporte à la cachexie, qui est atteint de cachexie. *État cachectique, malade cachectique.* Subst. *Un cachectique.*

CACHE-FLAMMES [kaʃflam]. *n. m. invar. (xx";* de *cacher,* et *flamme*). Appareil fixé au bout d'un canon d'armes à feu pour refroidir les gaz, éteindre la flamme au départ du coup.

CACHEMIRE [kaʃmiʀ]. n. m. (1803; nom d'un État de l'Inde). ♦ 1° Tissu ou tricot fin en poil de chèvre du Cachemire ou du Tibet, mêlé de laine. *Pull-over en cachemire* ou (plus cour.) *cashmere* (angl.). ♦ 2° *Châle de cachemire,* à dessins caractéristiques. Par appos. *Impression cachemire.*

CACHE-MISÈRE [kaʃmizɛʀ]. *n. m. invar.* (1866; de *cacher, et misère).* Vêtement de bonne apparence sous lequel on dissimule des habits ou du linge misérables.

CACHE-NEZ [kaʃne]. *n. m. invar.* (1549; de *cacher, et* nez). Écharpe dont on s'entoure le cou, qui peut couvrir le bas du visage pour préserver du froid. V. Cache-col. « Un gros *cache-nez de laine entourait son cou* » (BARRÈS).

CACHE-POT [kaʃpo]. n. *m. invar.* (1830; autre sens fin XVIIe; de *cacher,* et *pot).* Enveloppe ou vase orné qui sert à cacher un pot de fleurs.

CACHE-POUSSIÈRE [kaʃpusjɛʀ]. n. *m. invar.* (1876; de *cacher,* et *poussière). Ancienn.* Manteau en tissu léger pour protéger les automobilistes de la poussière.

CACHER [kaʃe]. Y. *tr.* (XIIIe; lat. pop. °*coacticare* « comprimer, serrer », lat. class. *coactare* « contraindre »).

I. *V. tr.* ♦ 1° Soustraire, dérober à la vue; mettre dans un lieu où on ne peut trouver. V. Camoufler *(pop.), celer,* dissimuler, **mucher,** planquer *(pop.). Cacher un objet volé.* V. Receler. *Cacher dans la* terre. V. Enfouir, ensevelir, enterrer. *Cacher derrière un voile,* un écran. V. Couvrir, déguiser, envelopper, masquer, recouvrir, voiler. ♦ 2° *(Choses).* Empêcher de voir. V. Dissimuler, masquer. *La marée haute cache* les *écueils.* Cet *arbre cache le soleil, la* vue. V. Arrêter, boucher. *Les nuages ont caché le soleil.* V. Éclipser, offusquer. ♦ 3° Loc. *Cache> son jeu, aux* cartes; *fig. Cacher son* but ou les moyens par lesquels on cherche à l'atteindre; dissimuler. « *Félicité n'avait jamais su cacher son jeu* » (MAURIAC). ♦ 4° *Fig.* (1549). Soustraire, dérober à la connaissance (V. Déguiser, dissimuler); ne pas exprimer (V. Rentrer). *Cacher ses inquiétudes. Cacher son émotion, son enthousiasme. Cacher une déconvenue, un ridicule* (ne pas s'en vanter). « *La parole a été donnée à l'homme pou, cacher sa pensée* » (STENDHAL). ◇ Ne pus dire, ne pas faire connaître. V. Celer, dissimuler, taire. « Je *voudrais vous cacher une triste nouvelle* » (RAC.). *Elle* cache son *âge. Je ne vous cache pas que je suis assez mécontent : je* l'avoue. *Pour ne rien vous cacher.*

II. SE CACHER. Y. *pron.* ♦ 1° Faire en sorte de n'être pas vu, trouvé, se mettre à l'abri, en lieu sûr. V. Dérober (se), disparaître, embusquer (s'); tapir (se); planquer (se), terrer *(se). Un fuyard, un évadé qui se cache.* « *On se cache, donc on conspire* » (ROBESPIERRE). Se *cacher derrière un arbre,* sous un *drap.* — (Choses) *Le soleil s'est caché* (derrière un nuage) : a disparu. — *Aller* se *cacher* : ne pas oser se montrer. *Va te cacher! :* va-t'en. ♦ 2° Fig. « *L'hypocrisie, pour être utile, doit se cacher* » (STENDHAL). *Sa méchanceté SP cache sous, derrière l'indifférence.* ♦ 3° *SE CACHER DE (qqn) :* lui cacher ce que l'on fait ou dit. « *Albertine avait combiné à mon insu, en* se cachant de moi, *le plan d'une sortie* » (PROUST). — *Se cacher de qqch.* : n'en pas convenir. *Il* ne s'en *cache pas.*

◈ ANT. *Montrer;* déceler, *découvrir.* Avouer, exprimer, révéler. *Apparaître, manifester* (se), *paraître.*

CACHE-RADIATEUR [kaʃradjatœʀ]. n. *m. invar.* (1935; de *cacher,* et *radiateur).* Revêtement ou pièce d'ameublement grillagé, destiné à cacher un radiateur d'appartement.

CACHE-SEXE [kaʃsɛks]. *n.* m. *invar.* (fin XIXe; de *cacher,* et sexe). Petit vêtement -couvrant le bas-ventre, culotte minuscule. V. Slip. Par appos. « *Les femmes n'ont d'autre vêtement qu'une feuille cache-sexe dont la tige, passant entre les fesses, rejoint par derrière la ficelle qui sert de ceinture* »

CACHET [kaʃɛ]. *n. m.* (1474; de *cacher* « presser »).

♦ **1°** Plaque ou cylindre d'une matière dure gravée avec laquelle on imprime une marque (sur de la cire). V. Sceau. *Cachet monté en bague, muni d'un manche. Armes gravées* sur un *cachet.* — La matière qui porte l'empreinte du cachet. *Cachet fixant les scellés. Briser un cachet.* — (1636) LETTRE DE CACHET : lettre au cachet du roi, contenant un ordre d'emprisonnement ou d'exil *sans jugement. Le roi embastillait par lettre de cachet.* ♦ **2°** *(1564). Par ext.* Marque apposée à l'aide d'un cachet (ou d'un timbre en caoutchouc, d'un tampon). V. Empreinte. *Le cachet d'oblitération de la poste. Le cachet d'une marque commerciale, d'un fabricant.* V. Estampille. ♦ **3°** (1762). Fig. Marque, signe caractéristique, distinctif. *Un cachet de nouveauté, d'originalité. Ce village a du cachet.* ♦ **4°** (1733, « carte sur laquelle on marquait chaque leçon donnée »). — Loc. *Courir le cachet* : chercher à donner des leçons à domicile. — *Par ext.* (XX') Rétribution d'un artiste, pour un engagement déterminé. *Le cachet d'un acteur, d'un musicien. Les cachets énormes des vedettes de cinéma.* ♦ **5°** (1873). *Pharm.* Enveloppe de pain azyme dans laquelle on enferme un médicament en poudre. V. **Capsule, gélule.** « *On le bourre de porions, de cachets* » (MART. du *G.).* — *Abusiv.* Comprimé. *Cachet d'aspirine.*

CACHETAGE [kaʃtaʒ]. n. m. (1878; de *cacheter).* Action de cacheter; son résultat.

CACHE-TAMPON [kaʃtɑ̃pɔ̃]. *n.* m. *invar.* (1863; de *cacher,* et *tampon).* Jeu d'enfant où l'on cache un objet que l'un des joueurs doit découvrir. *Jouer à cache-tampon.*

CACHETER [kaʃte]. V. *tr.;* conjug. *jeter* (1464; de *cachet).* Fermer avec un cachet; marquer d'un cachet. **V. Estampiller,** *sceller. Cacheter une lettre, une enveloppe. Cire à cacheter :* mélange résineux pour cacheter les lettres. *Pain à cacheter :* petit morceau de pâte sèche qui remplace la *cire.* -*Bouteille* cachetée (de vin vieux). « *Et ce vieux vin cacheté, comme il sentait les violettes* » (DAUD.).

CACHETTE [kaʃɛt]. *n. f.* (1313; dimin. de *cache).* ♦ **1°** Loc. adv. EN CACHETTE, en se cachant. V. Catimini (en), **clandestinement, dérobée (à** la dérobée), **discrètement, furtivement, secret (en), secrètement, tapinois (en).** *Rire en cachette :* dans sa barbe, sous cape. ♦ **2°** (1559). Endroit retiré, propice à cacher qqch. ou qqn. V. Cache, **planque** *(pop.). Mettre ses économies dans une cachette. Une bonne cachette.* ◈ ANT. Franchement, ouvertement.

CACHEXIE [kaʃɛksi]. *n. f.* (1537; lat. méd. *cachexia, gr. kakhexia,* de *kakos* « mauvais », et *hexis* « constitution »). ♦ **1°** Maigreur extrême avec atteinte grave de l'état général, due à une maladie ou à la sous-alimentation. (V. **Athrepsie, consomption**) dans la phase terminale de graves maladies. ♦ **2°** Vétér. *Cachexie* aqueuse, *sèche,* osseuse (des bovins).

CACHOT [kaʃo]. n. *m.* (XVI^e^; « cachette, retraite »; de *cacher).* ♦ **1°** (1627). Cellule obscure, dans une prison. V. **Basse-fosse, cabanon, cellule, geôle, in-pace.** *Cachot sombre, obscur, souterrain. Mettre, jeter, enfermer un prisonnier dans un cachot,* au *cachot.* — *Par* ext. Toute prison. *Etre aux cachots. La paille humide des cachots* : la prison. ♦ **2°** Punition (dans une prison, et autrefois une communauté) qui consiste à être enfermé seul dans une cellule. *Trois jours de cachot* (arg. *Mitard).*

CACHOTTERIE [kaʃɔtʀi]. *n. f.* (1698; de *cachotter* (vx, 1689), dimin. de *cacher).* Affectation de mystère au sujet de choses sans importance; petit secret que l'on affecte de taire. *Il a la manie de faire des cachotteries.*

CACHOTTIER. IÈRE [kaʃɔtje, jɛʀ]. *n.* (1670; de *cachot-*fer). Personne qui aime à Faire des cachotteries. *Un petit cachottier.* — Adj. « *Est-elle cachottière?* — *Non, une certaine réserve, mais pas de cachotteries* » (MART. du G.).

CACHOU [kaʃu]. n. *m.* (1651; port. *cacho,* du tamoul ou du malais *kâchu).* ♦ **1°** Extrait du bois d'un acacia, utilisé en teinture. ♦ **2°** Extrait (astringent) du fruit de l'acacia *catecha ou* de la noix d'arec. *Par ext. (Cour.).* Pastille parfumée au cachou. *Boite de cachous. Un cachou.* ♦ **3°** *Adj.* De la couleur brun-rouge du cachou. *Des bas cachou.*

CACHUCHA [katʃutʃa]. *n. f.* (1837; esp. *cachucha).* Danse andalouse d'un mouvement animé.

CACIQUE [kasik]. *n.* m. (1515; esp. *cacique,* par l'it., mot indien). ♦ **1°** Chef indigène des anciens habitants de l'Amérique centrale. — *(Néol.)* Personnalité nantie d'une fonction importante (polit. admin., etc.). ♦ **2°** (av. 1843). Premier au concours de l'École normale supérieure, *par ext. à un* concours.

CACO-. Élément, du gr. *kakos* « mauvais ».

CACOCHYME [kakɔʃim]. *adj.* (1503; gr. méd. *cacokhymos,* de *khymos* « humeur »). *Vx* ou *plaisant.* D'une constitution débile, d'une santé déficiente. V. Maladif, valétudinaire. *Vieillard cacochyme.* ◈ ANT. *Vigoureux;* valide.

CACODYLATE [kakɔdilat]. n. *m.* (1898; de *cacodyle, gr. kakôdês,* de *kakos* « mauvais », *odmê* « odeur », et *ulê* « matière »). *Chim.* Sel ou ester de l'acide cacodylique. *Le cacodylate de soude* (de sodium), *de fer sont utilisés en injections contre les asthénies.*

CACOGRAPHE [kakɔgʀaf]. *n.* (1830: de *cacographie* Personne qui écrit mal, fait des fautes.

CACOGRAPHIE [kakɔgʀafi]. *n. f.* (1579; gr. *graphe* « écrire »). Orthographe fautive; mauvais style.

CACOLET [kakɔlɛ]. *n.* m. (1819; *cacolier,* **1808; mot** d Pyrénées, p.-ê. basque). *Sorte* de bât composé de deux sièges! dossier et qui sert à transporter des voyageurs, des blessé « *Des cacolets revenant des avant-postes avec les blessés* (DAUD.).

CACOLOGIE [kakɔlɔʒi]. n. *f.* (1611 *; gr. kakologia, logos* « parole »). *Rare.* Locution ou construction fautive.

CACOPHONIE [kakɔfɔni]. *n. f.* (1587; *gr. kakophônia* de *phône* « son »). ♦ **1°** Rencontre ou répétition de so désagréable ou ridicule, dans le discours. ♦ **2°** Assembla confus ou discordant de voix, de sons (V. Dissonance).

CACOPHONIQUE [kakɔfɔnik]. *adj.* (1866; de *cacoph* nie). Qui fait une cacophonie. *Sons cacophoniques.*

CACTÉES ou **CACTACÉES** [kakt(as)e]. *n. f.* pl. *(Cac* 1819; de *cactus).* Plantes d'une famille de dicotylédon dialypétales, aux tiges charnues, vertes, remplies d'un s *(plantes* grasses), en forme de raquettes, de colonnes, et aux feuilles réduites à des épines (oponce; cierge). V. **Cactu**

CACTUS [kaktys]. *n. m.* (1819; *cactier,* 1791; lat. b *cactus, gr. kaktos* « artichaut épineux »). Plante grasse. la famille des *cactacées, spécialt,* l'oponce. *Fig.* et *fa* (1967; d'une chanson humoristique). Difficulté, compli tion, obstacle. **V. Écueil, us** *(fig.). Il y a des cactus.*

C.-A-D. Abrév. de C'EST-À-DIRE.

CADASTRAL, ALE, AUX [kadastʀal, o]. *adj.* (179 de *cadastre).* Du cadastre. *Plan cadastral. Revenu cadastr* (impôt foncier; prestations agricoles).

CADASTRE [kadastʀ(ə)]. n. *m.* (1527; mot pro"., *catastico,* bas *gr. katastikhon* « liste », de *kata* « de haut bas », *et stikhos* « rang, ligne »). ♦ **1°** (XVIII^e^). Regist public définissant dans chaque commune la surface et valeur des biens-fonds et servant de base à l'assiette l'impôt foncier. *Un plan parcellaire, un tableau indicatif une matrice cadastrale constituent le cadastre d'une commu* ◇ *Cadastre rénové (révisé* ou *refait).* ♦ **2°** Administrati fiscale chargée d'établir. de mettre à jour et de conserv les documents précédents. *Les employés du cadastre.*

CADASTRER [kadastʀe]. *v. tr.* (1781 ; de *cadastre).* Mer rer, inscrire au cadastre.

CADAVÉREUX, EUSE [kadɑ(a)veʀø, øz]. *adj.* (154 lat. *cadaverosus,* de *cadaver* « cadavre »). Qui tient du cadav « *Teint cadavéreux* » (BALZ.).

CADAVÉRIQUE [kadɑ(a)veʀik]. *adj.* (1787; de *cadavr* De cadavre. *Lividité, pâleur cadavérique. Rigidité cadavériq*

CADAVRE [kadɑvʀ(ə)]. *n. m.* (XVI^e^, *var. cadaver; l cadaver).* ♦ **1°** Corps mort, surtout en parlant de l'homi et des gros animaux. **V. Corps, dépouille, macchabée** *(pop* **mort** *(n. m.). La lividité, la rigidité du cadavre. Embaum* (V. Momie), *enterrer*, immerger un cadavre. Crémati enterrement*, putréfaction des cadavres. Dissection des ca vres humains.* **V. Autopsie.** *Dépôt des cadavres à la morg Restes de cadavres.* **V. Ossement, relique.** Êtres *qui se nourr sent de cadavres.* V. **Nécrophage.** ♦ **2°** Fig. *Être, res* comme un *cadavre* : immobile inerte. Un *cadavre ambula* une personne affaiblie, pâle et maigre. — *Il y a un cada entre eux :* ils sont liés par un crime. ♦ **3°** *Pop.* Boute bue, vidée jusqu'au bout. ◈ ANT. *Vivant;* énergique, fo puissant, vigoureux.

CADDIE [kadi]. n. *m.* (1907; mot angl. dér. du Fr. *cad* Au jeu de golf, Garçon qui porte les clubs du joueur. HOM. Cadi.

CADDY [kadi]. *n.* m. (1952; mot amér., de *caddy c* « chariot de caddy » [golf]). *Anglicisme.* Petit chariot mét lique pour transporter les denrées dans les magasins lib service et les bagages dans les gares ou les aéroports. « [1 *bruit de plusieurs centaines de caddies qui s'entrechoquent passage* » (*Nouv. Obs.,* S-1-1973). Plur. *caddies.*

CADE [kad]. *n.* m. (1518; prov. *cade,* bas lat. *catanu* Sorte de genévrier des pays méditerranéens. *Huile de cad* liquide noir et puant employé en médecine.

CADEAU [kado]. *n. m.* **(1416; pro". *cabdel** « chef », « lettre capitale »; lat. pop. *capitellus,* de *caput* « tête ♦ **1°** *Vx* (XVII^e^). Enjolivures; divertissement offert à u dame. ♦ **2°** (1669). Objet qu'on offre à qqn. V. Don, p sent. *Les petits cadeaux entretiennent l'amitié.* Cadeaux noce. V. Corbeille. *Cadeau de* Nouvel An. V. Etrenne.: *père lui a fait cadeau d'une bicyclette. V.* Offrir. — Loc. fa *Ne pas faire de cadeau à qqn :* être dur (en affaires, e: avec lui. C'est *pas un cadeau,* c'est une chose déplaisar ◇ *Cadeau* s'emploie en apposition pour former des compos *Paquet-cadeau (paquet cadeau),* type de paquet destiné a cadeaux. *Cadeau-souvenir.*

CADENAS [kadna]. n. *m.* (1540; pro". *cadenat,*

a « chaîne »). Appareil de fermeture, composé d'un :r métallique renfermant une serrure, capable de bloquer émité libre d'un arceau métallique monté sur charnière. *le cadenas. Fermer une porte au cadenas.* V. Cadenasser.

.DENASSER [kadnase]. *v. tr.* (1569; de *cadenas).* er avec un cadenas.

.DENCE [kadãs]. n. *f.* (1559; « chute », fin XVe; it. *:za*, de *cadere* « tomber »). ♦ 1° Rythme de l'accen-)n, en poésie ou en musique; effet qui en résulte. V. Har- e, "ombre. *Malherbe* « *Fit sentir dans les vers une juste 'ce* » (BOIL.). — *Chorégr.* Mesure réglant le mouvement danseur. V. Rythme. Marquer, presser la ***cadence.*** ◇ *me.* « *La cadence de leurs pas* » (FLAUB.). ♦ 2° *Mus.*). Terminaison d'une phrase musicale, résolution d'un d dissonant sur un accord consonant. ***Cadence parfaite :*** laquelle la basse va de la dominante à la tonique. *'ce plagale* (sous-dominante à tonique). ♦ 3° (Fin *. En cadence* : d'une manière rythmée, régulière. *Sauter dence.* ♦ 4° *Pur* anal. Répétition de mouvements ou ns qui se succèdent régulièrement. Ses mains « se sou- *nt et retombaient, avec une cadence de marteau-pilon* » T. du G.). ***Cadence de tir d'une*** arme : nombre de à la minute. — Rythme du travail, de la production. *r la cadence; une cadence infernale. A une bonne cadence :* bonne allure.

.DENCÉ, ÉE [kadãse]. *adj.* (1597; de *cadence).* ♦ ıi a de la cadence, une cadence sensible. ♦ 2° Rythmé. *her nu pas cadencé.*

.DENCER [kadãse]. v. *tr.*; conjug. *placer* (1701; de ce). ♦ 1° Donner de la cadence à (des phrases, des V. Rythmer. ♦ 2° Conformer (ses mouvements) à un ıe. *Cadencer son pas, le régler.*

.DENETTE [kadnɛt]. *n. f.* (1658; du Seigneur de *Cade-* ui mit cette coiffure à la mode sous Louis XIII). ♦ ngue mèche de cheveux, tresse que les soldats d'infanterie ient de chaque côté de la figure. ♦ 2° Petite tresse. *idenettes d'une petite fille.* V. Couette.

.DET, ETTE [kadɛ, ɛt]. *n.* (XVe; gasc. *capdet*, prov. *l* « chef »; a supplanté « puîné » au XVIIIe). ♦ 1° Per- qui, par ordre de naissance, vient après l'aîné. Les *: obéissent à l'aîné. Le cadet, la cadette de qqn :* son sa sœur plus jeune. *C'est* mon *cadet.* — Absolt. C'est *le* (de la famille). V. Benjamin. — Adj. *Frère cadet, sœur 'e.* — *Branche cadette,* issue d'un cadet. ♦ 2° *Par exf.* s âgé, sans relation de parenté. Il *est* mon *cadet de deux* — *Les cadets* : les plus jeunes (d'un groupe). ♦ 3" *Fig. C'est le cadet de* mes *soucis* : le dernier, le moindre. *Ancienn.* (XVIIe). Gentilhomme qui servait comme sol- uis comme officier subalterne, pour apprendre le métier rmes. *Compagnie de cadets. Les cadets de Gascogne. Sports.* Joueur ou joueuse de 15 à 17 ans, entre les ıes et les juniors. ♦ 6° *(Golf).* Caddie. ◈ ANT. Aîné.

DI [kadi]. *n.* m. (1351; arabe *gâdi* « juge ». V. Alcade). ıtrat musulman qui remplit des fonctions civiles, judi- s et religieuses. ◈ HOM. Caddie.

.DMIAGE [kadmjaʒ]. *n. m.* (v. 1925; de *cadmium).* Revêtement d'une surface métallique par dépôt électique de cadmium.

.DMIE [kadmi]. n. *f.* *(1538; camie, v. 1400;* lat. *cadmia, admeia,* carbonate de zinc extrait près de *Kadmos* es). *Métall.* Résidu (composé surtout d'oxyde de zinc) nt des dépôts lors de la métallurgie du zinc (s'emploie ıt au plur.).

.DMIER [kadmje]. v. *tr.* (XXe; de *cadmium). Techn.* :r par cadmiage ("ne surface).

.DMIUM [kadmjɔm]. n. m. (1808; de *cadmie). Chim.* simple (Cd, n° at. 48, mass. at. 112, 40), métal blanc, e et malléable, utilisé en alliage (protection des métaux). int. Jaune ***de cadmium*** (sulfure de cadmium).

.DOGAN. n. *m.* V. CATOGAN.

DRAGE [kadraʒ]. *n.* m. (1924; <<ensemble de cadres », de *cadrer).* Mise en place de l'image (photo, cinéma, ;ion).

.DRAN [kadrã]. *n. m.* (*Quadran,* XIIIe; lat. *quadrans,* és. de *quadrare* « être carré »). ♦ 1" Plan (d'abord puis de forme quelconque : rond, etc.) où sont indiqués iffres des heures. CADRAN SOLAIRE, ***lunaire, où*** l'heure est ıée par l'ombre d'un style (V. Gnomon) projetée par eil, la Lune. ♦ 2° (1443). Cercle divisé en heures (et es), sur lequel se déplacent les aiguilles d'une montre ge, pendule). *Cadran lumineux. Cadran d'une gare, église.* — Loc. *Faire le tour du* cadran, revenir à son de départ, et fig. dormir douze heures d'affilée. ♦ *- anal.* Surface plane, divisée et graduée, de divers appa- *Cadran d'une boussole. Cadrans d'un tableau de bord. :n d'un instrument de physique* (ampèremètre, baro- , galvanomètre, manomètre), ***d'un compteur.*** *Cadran éléphone automatique.*

.DRAT [kadra]. *n. m.* (*Quadrat, 1625; lat. quadratus* « carré »). *Imprim.* Petit lingot de métal plus bas que les lettres, employé par les typographes pour laisser des blancs et remplir la justification des lignes; les blancs.

CADRATIN [kadratɛ̃]. *n. m.* (Qua-, 1680; de *cadrat). Imprim.* Cadrat de l'épaisseur du caractère.

CADRATURE [kadratyr]. *n. f.* (1751; lat. *quadratura.* V. Quadrature). *Horlog.* Assemblage des pièces ***qui meuvent*** les aiguilles, les relient entre elles et a" mouvement.

CADRE [kadr(ə)]. *n. m.* (1549; it. *quadro* « carré », lat. *quadrus).*

I. ♦ 1" Bordure entourant une glace, un tableau, un panneau... V. Encadrement. ***Cadre rectangulaire, rond, ovale. Cadre en bois, peint, doré. Mettre une photographie, une peinture dans*** un ***cadre.*** V. Encadrer. ***Cadre à fond mobile.*** V. Passe-partout. ***Cadre et sous-verre.*** ♦ 2° *(1736). Mar.* Couchette de toile montée sur un châssis en bois. ♦ 3° (XIXe). *Techn.* Châssis fixe. ***Le cadre d'une porte, d'une fenêtre. V.*** Chambranle. ***Cadre*** où l'on coule ***du béton.*** V. Coffrage. ***Cadre de bois d'une épuisette.*** ◇ ***Cadre de bicyclette : tubes*** métalliques creux et soudés constituant la charpente de la bicyclette. ◇ ***Cadre de déménagement :*** sorte de grande caisse capitonnée servant au transport du mobilier. ***Louer un cadre.*** ◇ *Radio.* Collecteur d'ondes.

II. ***Fig.*** ♦ 1" Ce qui circonscrit, et ***par ext. entoure un*** espace, "ne scène, une action. V. Décor, entourage, milieu. « ***Ce cadre tout à fait*** peuple ***qui allait être celui de sa vie*** » (LOTI). ◇ ***(Abstrait)*** Structures imposées par la nature, la réalité (à la pensée), par les institutions (à la société), etc. ***Les cadres sociaux, psychologiques de la mémoire.*** — (V. Loi-cadre). ♦ 2° (1829). Arrangement des parties d'un ***ouvrage.*** V. Plan. ***Cadre étroit, limité.*** ♦ 3° ***Etre dans. sortir de tel cadre*** : des limites prévues, imposées. ***Dans le cadre de ses fonctions, de ses attributions*** (V. Compétence). — Néol. ***Dans le cadre de :*** dans l'ensemble organisé. ♦ 4° (1796). Ensemble des officiers et sous-officiers qui dirigent les soldats d'un corps de troupe. V. Encadrer. ***Les cadres d'un bataillon, d'un régiment. Cadre d'activité, de*** réserve. — Spécialt. ***Cadre de*** réserve : corps des officiers généraux qui ne sont plus en activité, mais restent disponibles pour le temps de guerre. Un ***officier hors cadre.*** Aviat. ***Cadre sédentaire (au sol) et personnel navigant.*** -Le ***cadre noir*** : les écuyers militaires de l'École de Saumur. ♦ 5° Tableau des emplois et du personnel qui les remplit. ***Figurer sur les cadres. Être rayé des cadres :*** avoir son nom ôté du tableau, être libéré ou licencié. ♦ 6° (1931). ***Les cadres,*** personnel appartenant ***à la catégorie*** supérieure des employés d'une entreprise. ***Régime, caisse (d'assurances) des cadres. Confédération générale des cadres.*** — Par ext. C'est un ***cadre moyen, supérieur, il est passé cadre :*** Il fait partie des cadres. ***Jeune cadre. Elle est cadre.*** — En appos. ***Femme cadre.***

CADRER [kadre]. v. *(Quadrer, 1539;* du lat. *quadrare,* ou de *cadre).* ♦ 1° V. *intr.* Aller bien avec qqch. V. Accorder (s'), assortir *(s'),* concorder, convenir. ***Dépositions de témoins qui ne cadrent pas ensemble.*** « ***Les explications ne cadrent pas avec le texte*** » (BOSS.). — ***Faire cadrer. V.*** Concilier. ♦ 2° (1912). V. *tr.* Disposer, mettre en place (les éléments de l'image [photographie, cinéma, télévision]). Projeter en bonne place (sur l'écran). Image mal ***cadrée.*** ♦ 3° *Taurom.* Immobiliser le taureau avant de l'estoquer. ***Taureau cadré.*** ◈ ANT. Contredire; déparer, jurer.

CADREUR [kadrœr]. *n. m.* (mil. XXe; de ***cadrer). Cin., Télév.*** Celui qui effectue les cadrages. *Syn.* OPÉRATEUR* DE PRISES DE VUE. CAMERAMAN*.

CADUC, UQUE [kadyk]. *adj. (1392;* lat. *caducus,* rac. *cadere* « ***tomber*** ». V. Choir). ♦ 1° Vx. Qui touche à sa fin, menace ruine. ***Bâtiment caduc.*** — ***(Personnes)*** V. Abattu, cassé, vieux. Âge ***caduc*** : où le corps s'affaiblit. ♦ 2° ***Mod.*** Qui n'a plus cours. V. Démodé, dépassé *(fam.),* périmé, vieux. « ***Ce qui était bon hier est périmé et caduc aujourd'hui*** » ***(CHATEAU~).*** — Dr. ***Acte juridique caduc.*** V. Annulé, nul. ***Legs caduc,*** annulé par la mort du légataire. ***Loi caduque,*** tombée en désuétude ou remplacée par une nouvelle loi. ♦ 3° Bot. Organes caducs : destinés à se détacher de la plante, à tomber. ***Feuilles caduques*** (*opposé* à persistantes). — (1833). ***Membrane caduque,*** et subst. la ***caduque*** : partie de la muqueuse de l'utérus, qui est expulsée au cours de l'accouchement (avec le placenta). Syn. DÉCIDUALE. ◈ ANT. Jeune. neuf, vivace.

CADUCÉE [kadyse]. *n.* m. (*Caduce, 1455;* lat. *caduceus; gr. kerykeion* « insigne de héraut »). Attribut de Mercure constitué par une baguette entourée de deux serpents entrelacés et surmontés de deux courtes ailes (symb. du commerce et des médecins). ***Caducée des médecins, des pharmaciens.***

CADUCITÉ [kadysite]. n. *f.* (1479; de caduc). ♦ 1° Vx ou *littér.* État d'une personne caduque. V. Décrépitude, vieillesse. « ***La caducité commence à l'âge de soixante et dix ans*** » (BUFF.). ♦ 2° Mod. ***Caducité d'une institution, d'un acte juridique.*** ◈ ANT. Jeunesse. vigueur.

CÆCAL, ALE, AUX [sekal, o]. *adj.* (1654; de *cæcum).* Qui appartient *au* cæcum. ***Appendice cæcal.***

CÆCUM [sekɔm]. n. *m.* (1541; lat. méd. *(intestinum) cæcum* « intestin aveugle »). Première partie du gros intestin, en forme de cul-de-sac, fermée en bas et communiquant en haut avec le côlon droit, et latéralement, du côté interne, avec le dernier segment de l'intestin grêle *(iléon)*. V. Appendice (vermiforme).

CÆSIU M. V. CESIUM.

C.A.F. ou CAF [seaef]. *adj. ou adv.* (Abrév. de « coût, assurance, fret »). Les frais d'expédition, les droits de sortie du port et les assurances maritimes étant acquittés par le vendeur, l'acheteur répondant des pertes et dommages survenus après l'embarquement. *Vent; CAP.*

CAFARD, ARDE [kafaʀ, aʀd(ə)]. n. *m. (Caphar,* 1512; arabe *kafir* « *mécréant, renégat* », suff. péj. *-ard)*.

I. ♦ 1° Personne qui affecte l'apparence de la dévotion. V. Bigot, cagot, hypocrite, tartufe. C'est un *cafard.* — Adj. « *Ce masque cafard de domestique congédié, ce masque effronté et honteux* » (MART. du' G.). ♦ 2° Personne qui dénonce sournoisement les autres. V. Délateur, dénonciateur, espion, mouchard, rapporteur. — (ANT. Ouvert, franc).

II. ♦ 1° (XIXe). Blatte. ♦ 2° *Fig.* (1882, « idée fixe »). *Avoir* le *cafard* : des idées noires. V. Découragement, mélancolie, tristesse. *Cela me donne le cafard.* — (ANT. *Gaîté).*

CAFARDAGE [kafaʀdaʒ]. *n. m.* (1765; de *cafarder).* Le fait de cafarder, de rapporter.

CAFARDER [kafaʀde]. *V. intr. (Capharder,* XVe; de *cafard).* Faire le cafard (I, 2°). V. Dénoncer, rapporter.

CAFARDEUR, EUSE [kafaʀdœʀ, øz]. n. et *adj.* (de *cafarder).* Personne qui cafarde. « *(...)* Je *veux* pas *des cafardeuses ici* » *(CÉLINE).*

CAFARDEUX, EUSE [kafaʀdø, øz]. *adj.* (1919; de *cafard,* II, 2°). Qui a le cafard. V. Mélancolique, triste. *Être un peu cafardeux.*

CAFÉ [kafe]. *n. m.* (1665; *cahouin,* 1575; *cahoa,* 1611; arabe *gahwa,* turc *kahvé).* ♦ 1° Graine du caféier, qui, en infusion, fournit une boisson excitante et tonique. *Plantation de café. Ba/le de café.* V. Farde. *Différentes sortes de café :* Bourbon, Martinique, Moka. *Grain de café en coque, en cerise. Pellicule de café.* V. Ecalure. *Essence de café. Glace, éclair au café,* parfumés au café. *Café* vert : "on grillé. *Griller, brûler, torréfier du café.* — *Spécialt.* Café torréfié. *Café en grains, en poudre* (moulu). *Moudre le café dans un moulin* à café. Marc de café :* résidu du café moulu et infusé. ♦ 2° La boisson obtenue par infusion de grains de café torréfiés et moulus. *Faire le* café, *du café. Passer le café.* V. Cafetière, filtre, percolateur. *Un café filtre* (V. Filtre), un *café express* (V. Express). Une fasse *de café. Une tasse, une cuiller à café. Café noir* : "on mélangé de lait. *Café au lait.* ◇ *Couleur café nu lait.* V. Brun. *Des chevaux café au lait.* ◇ *Café crème :* à la crème, et *comm.* au lait. V. Crème. *Café glacé, froid.* V. Mazagran. *Café mêlé d'eau-de-vie, de rhum.* V. Bistouille, gloria. *Un mauvais café.* V. Jus; lavasse. — Pop. *C'est fort de café : c'est un* peu fort; c'est exagéré. — *Par ext.* Le moment du repas où l'on prend le café. *Arriver au café.* — Petit déjeuner où l'on boit du café. Un *café complet*.* — Allus. littér. *Racine* passera comme *le café,* jugement faussement attribué à Mme de Sévigné. ♦ 3° (1690, *cabaret de café).* Lieu public où l'on consomme des boissons. V. Bar, bistrot, brasserie, buvette, cabaret, débit (de boissons), estaminet, zinc. *Café borgne,* mal *tenu.* V. Bouiboui, caboulot, troquet. *Le patron d'un café.* V. Cafetier, tenancier. Garçon *de café :* chargé de servir les consommations. Consommer *sur le zinc, au comptoir, à la ferrasse d'un café. Café bar. Café tabac*.* — *Des discussions de* café *du* Commerce : discussions politiques oiseuses. — *Café littéraire, artistique,* où se réunissent écrivains, artistes. *Café chantant,* café où se produisaient des chanteurs et des musiciens. Cf. Café-concert « *À* onze ans, *Robert et Anselme s'arrangent, en revenant de l'école, pour s'arrêter devant un café-chantant où, dès six heures, on entend de la musique.* » (MALLET-JO RIS).- *Café théâtre.* V. Café-théâtre.

CAFÉ-CONCERT [kafekɔ̃sɛʀ]. *n. m.* (v. 1860; de *café,* et concert). Théâtre où les spectateurs pouvaient écouter des chansonniers, de la musique tout en consommant. V. Bastringue, beuglant, boîte, guinguette. « *S'initiant aux fadaises d'une opérette, aux inepties d'un café-concerf* » (LOTI). Fam. et vx. *Caf' conc'* [kafkɔ̃s].

CAFÉIER [kafeje]. n. *m.* (1791; *cafier,* 1743; de *café).* Arbuste tropical, originaire d'Abyssinie, dont le fruit (« cerise ») contient des graines (grains de café*).

CAFÉIÈRE [kafejɛʀ]. n. *f.* (1797; de *caféier).* Plantation de caféiers.

CAFÉINE [kafein]. n. *f.* (1820; de *café).* Alcaloïde contenu dans le café. le thé (théine), la kola. *La médecine utilise la caféine comme antinévralgique, stimulant, tonique du cœur.*

CAFÉISME [kafeism(ə)]. *n. m.* (1878; de *café).* Intoxication chronique par le café ou par d'autres produits d'origine végétale contenant de la caféine (thé, maté).

CAFETAN ou CAFTAN [kaftɑ̃]. n. *m.* (1537; turc *qaftân).* Ancien vêtement oriental, ample et long. *Cafetan turc.*

CAFETERIA (ou CAFÉTERIA, CAFÉTÉRIA) [kafeteʀja]. *n. f.* (1939; *caféterie,* déb. XXe; mot amér., de l'*cafeteria* « boutique où l'on vend du café »). Lieu public où l'on sert du café, des boissons, à l'exception des boissons alcoolisées, et parfois des plats sommaires, des gâteaux. Abrév. fam. *la cafèt'.*

CAFÉ-THÉATRE [kafeteatʀ(ə)]. n. *m.* (v. 1965; *café, et théâtre).* Petite salle où l'on peut éventuellement consommer et où se donnent des spectacles échappant aux formes traditionnelles. *Des cafés-théâtres.*

CAFETIER, IÈRE [kaftje, jɛʀ]. *n.* (1685; de *café,* d'*cabaretier).* Personne qui tient un café. V. Limonadier, mastroquet. — *(Rare au* fém.).

CAFETIÈRE [kaftjɛʀ]. n. *f.* (1690; de *café).* ♦ 1° Récipient permettant de préparer une infusion de café. (V. Filtre, percolateur). *Cafetière d'argent, de porcelaine.* ♦ 2° (V. Tête. *Recevoir un coup sur la cafetière.*

CAFOUILLAGE [kafujaʒ]. *n. m.* (1725; de *cafouiller, Pop., fam.* Le fait de cafouiller; mauvais fonctionnement. *Quel cafouillage!* V. Cafouillis.

CAFOUILLER [kafuje]. *v. intr.* (1740, mot picard, *fouiller, et* du préf. péj. ca-). *Pop.* Agir d'une façon désordonnée; marcher mal. « *Ils ne savent pas se conduire, ils cafouille* » (SARTRE).

CAFOUILLIS [kafuji]. *n. m.* (1942, région. 1910; de *cafouiller,* d'apr. *fouillis). Fam.* Grande confusion. V. Cafouillage. *Son langage, quel cafouillis !*

CAFRE [kafʀ(ə)]. *adj.* et *n.* (1685, à propos du Sud de l'Ethiopie; arabe *kafir* « infidèle ». V. Caf. De la Cafrerie (Afrique du Sud). Les *Cafres,* ethnie d'Afrique australe.

CAGE [kaʒ]. *n. f.* (1155; lat. *cavea,* de *cavus* « creux »).

I. Espace clos, généralement à claire-voie, servant à enfermés des animaux vivants. ♦ 1° Loge garnie de reaux servant à enfermer, à transporter des animaux vages. *Les cages d'une ménagerie, d'un cirque. Le dom entre dans la cage. Tourner comme un ours en cage.* — *E mer un prisonnier dans une* cage *de fer.* ♦ 2° Petite garnie de minces barreaux et dans laquelle on enferme oiseaux. V. Volière. *Mettre un oiseau en cage. Le perc le juchoir d'une cage.* — *Cages pour des oiseaux de b cour.* V. Épinette, nichoir. Cage à *poules:* au *fig.* Avion b (en 1914). ♦ 3° Par anal. Cage à *lopin* (V. Lapinière *écureuil* (V. Tournette). *Une cage à lapin* : se dit d'un ment exigu ou de logements d'aspect uniforme. ◇ *P* Récipient à claire-voie; nasse; grillage fermant la b d'un étang. ♦ 4° *Fig.* Prison. Être, *mettre* (qqn, q en cage. ♦ 5° Sports. Les buts (football).

II. *Par ext.* ♦ 1° Espace clos servant à enfermer, à li qqch. — Techn. *La cage d'une maison :* les gros mur cage *d'une mine.* Cage *d'extraction* : la benne serva monter le minerai. *La cage d'une pendule, d'une ma* V. Boîte, boîtier. — Bâti, carter (d'un mécanisme). *d'un laminoir. Cage de boite d'essieu (sur une* locomo ◇ SC. Cage *de Faraday :* enceinte servant à interc les phénomènes électrostatiques. ◇ Mar. *Cage d'hél* espace clos dans lequel tourne le propulseur. ♦ 2° *Cage d'escalier, d'ascenseur :* l'espace où est placé l'esc où fonctionne l'ascenseur. ♦ 3° Anat. et cour. (1856). *thoracique,* formée par les vertèbres, les côtes, le sternu le diaphragme.

CAGEOT [kaʒo]. *n. m.* (1467; de cage). Emballa claire-voie, en bois, osier, servant au transport des de alimentaires périssables. V. Clayette. Cageot *de la de fruits.* V. Bourriche, caisse.

CAGEROTTE [kaʒʀɔt]. *n. f.* (1551; de cage). Fo d'osier, à claire-voie, destinée à faire égoutter les from

CAGET ou CAJET [kaʒɛ]. n. *m.* (1922; de cage). sur laquelle on met les fromages à égoutter. V. Cage

CAGIBI [kaʒibi]. *n. m.* (1914; mot de l'Ouest, crois. de *cabane* et cage). *Fam.* Pièce de dimensions étr V. Appentis, réduit. *Cagibi servant de débarras.*

CAGNA [kaɲa]. n. *f.* (1883; annamite *kai-nhà* « la son »). *Arg. milit.* Abri militaire. — *Par ext.* Cabane, ca

CAGNARD, ARDE [kaɲaʀ, aʀd(ə)]. *adj.* (1520; de « paresse », it. cagna « chienne », lat. *canis*). *Vx.* Pares

CAGNE ou KHÂGNE [ka(ɑ)ɲ]. n. *f.* (1888; de « paresse », par ironie, ou de cagneux 1). *Fam.* Class lycées qui prépare à l'École normale supérieure (let *L'hypo-cagne,* classe précédant la cagne.

1. **CAGNEUX, EUSE** [kaɲø, øz]. *adj.* (déb. XVIe cagne « chienne »). Qui a les genoux tournés en dedar Tord". Un *cheval cagneux.* V. Panard. *Des jambes cagne* — Subst. *Un cagneux.*

2. **CAGNEUX ou KHÂGNEUX** [ka(ɑ)nø]. n. *m.* (V. Cagne). Élève qui prépare l'École normale supéri

CAGNOTTE [kaɲɔt]. n. *f.* (1801, « plateau sur l les joueurs de bouillotte mettaient les jetons »; g *cagnoto,* de cana « récipient »; o. i.). ♦ 1° Boîte, cor

laquelle des joueurs déposent l'argent qu'ils sont enus de payer dans certaines circonstances. V. Tirelire. Caisse commune d'une association, d'un groupe. ♦ rgent d'une cagnotte.

AGOT, OTE [kago, ɔt]. n. (1537; d'apr. *bigot;* béarnais « lépreux », p.-ê. de *cagar*). Faux dévot; bigot, hypo- V. Cafard. « Cela nous met un peu *loin des cagots et des es* » (HUYSMANS). — Adj. « *Il baissa les paupières d'un got* » (SARTRE). V. Hypocrite.

AGOTERIE [kagɔtʀi]. *n. f.* (1594; de cagot). *Vx.* Dévo- suspecte du cagot. V. Bigoterie.

AGOULARD, ARDE [kagulaʀ, aʀd(ə)]. n. (v. 1935; *agoule*, nom donné *à un Comité secret* d'extrême droite). bre de la Cagoule; activiste pro-fasciste.

AGOULE [kagul]. n. *f.* (1552; *cogole*, XIIIe; lat. ecclés. 'a, de *cucullus* « capuchon »). ♦ 1" Manteau ou cape manches. muni d'un capuchon percé d'ouvertures à la des yeux et de la bouche, que Portaient les moines. V. ♦ 2° Capuchon pointu, fermé, percé à l'endroit des *Cagoule de pénitent.* — *Bandits masqués qui portent des ules.* ♦ 3" Sorte de passe-montagne, porté surtout par fants.

AHIER [kaje]. *n.* m. (1611; *cayer*, XIIIe; *quaer*, XIIe; at. *quaternio* « groupe de quatre feuilles », de *quaterni*). Assemblage de feuilles de papier cousues, agrafées ou ensemble et munies d'une couverture. V. Album, **notes,** calepin, carnet, registre. *Les feuilles d'un cahier. r de papier à lettres. Cahiers d'écolier, de brouillon, de rs. Cahier de cours, de chimie :* consacré aux cours, à la le. *Un cahier bleu : à* couverture bleue. — Un *cahier , rayé, quadrillé,* à feuilles blanches, etc. ♦ 2° (1549). *r d'imprimerie :* ensemble, plié et coupé dans l'ordre t, des pages fournies par une feuille. *Coudre des cahiers ochure.* ♦ 3° (1636). Mémoire. *Les cahiers d'une Assem-* mémoires présentés au chef de l'État et renfermant emontrances, demandes, etc. *Les cahiers de doléances* tats* généraux. — Dr. *Cahier des charges :* document t les modalités de conclusion et d'exécution des marchés cs (V. Adjudication) et, *par ext.,* de tout contrat. ♦ ublication périodique. *Les Cahiers de la* Quinzaine, éguy. *Les Cahiers de lexicologie.*

AHIN-CAHA [kaĩkaa]. *adv.* (1552; lat. *qua-hinc-* *iac* « par-ci, par-là »). *Fam.* Tant bien que mal, pénible- V. Clopin-clopant. — *Fig.* D'une manière précaire. *vie continue, cahin-caha* » (MART. du G.). ◈ ANT. Aisé- **llement.**

AHOT [kao]. *n.* m. (1460; de cahorer). Saut que fait voiture en roulant sur un terrai" inégal. V. Heurt, **sse.** *Un rude, un violent cahot.* « *Il laissait sa tête baller rière aux cahots de la course* » (COCTEAU). ◈ HOM. *Chaos.*

AHOTANT, ANTE [kaɔtɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1798; de cahoter). Qui fait cahoter. Route *cahotante.* V. Cahoteux. ♦ 2° Qui *te.* « *Ils passèrent dans leurs guimbardes cahotantes et uebalantes* » (SARTRE).

AHOTEMENT [kaɔtmɑ̃]. n. *m.* (1769; de *cahoter*). Le le cahoter. Secousse que fait éprouver une voiture qui te. V. Cahot.

AHOTER [kaɔte]. v. (1564; du frq. **hottôn* « *secouer* », *ca-*). ♦ 1° *V. tr. Secouer* par des cahots. « *Les ornières* 'aient les *grosses roues* » (HUGO). — Fig. *La vie l'a cahoté.* prouver, malmener. ♦ 2° *V. intr.* Éprouver des cahots; *secoué. Voiture qui cahote.* V. Bringuebaler.

AHOTEUX, EUSE [kaɔtø, øz]. *ndj.* (1678; de *cahoter*). àit éprouver des cahots. *Chemin cahoteux.*

AHUTE [kayt]. n. *f.* (*Quahute,* XIVe; *chaiite,* XIIIe; de , préf. *ca-;* Cf. néerl. *kajuit).* Mauvaise hutte; petit t. V. Cabane, hutte. « Il se Jit une *cahute avec de la terre et des troncs d'arbres* » (FLAUB.).

AÏD [kaid]. *n.* m. (1568; arabe *qâid*). ♦ 1° En Afrique Nord, Fonctionnaire musulman qui cumule les attri- ons de juge, d'administrateur, de chef de police. *Caïd ien.* ♦ 2° Pop. Chef d'une bande de mauvais garçons. 'ersonnage considérable dans son milieu. « *Un* gros *de* la *S.N.C.F.* » (PERRET). V. Manitou, ponte. — *Fam.* me remarquable. *Faire le caïd, son caïd; jouer au caïd.*

AÏEU ou **CAYEU** [kajø]. n. m. (1651; mot picard eton » ; a. fr. *chael* « petit chien » ; lat. *catellus*). Bourgeon e développe à partir du bulbe principal. Caïeu *de tulipe,* (V. *Gousse*). « *De gros caïeux de lis paraissaient à la ce de la ferre* » (CHATEAUB.).

AILLAGE. n. *m.* V. CAILLEMENT.

AILLASSE [kajas]. n. *f.* (1864; du rad. de *caillou*). *Géol.* Lit de calcaire grossier (du tertiaire) mêlé de e, de silice, de sable, de gypse. ♦ 2° *Fam.* Caillou, aille. *Marcher dans la caillasse.*

AILLE [kɑj]. *n. f.* (fin XIIe; *quaccola* (VIIIe), mot frq., nat.). Oiseau migrateur des champs et des prés, voisin t perdrix *(Phasianidés). Chasser la* caille. *Filer pour ire les cailles :* tirasse. *Cri de la caille.* V. Cacaber, **eter,** carcailler, courcailler, **margoter.** — Loc. fam. Gras, *rond* comme une *caille* : grassouillet, rondelet. *Chaud comme une caille.*

CAILLÉ [kaje]. *n.* m. (v. 1320; de cailler). ♦ 1° Lait caillé. ♦ 2° Caséine du lait caillé.

CAILLEBOTIS [kajbɔti]. *n.* m. (1678; de *caillebotte*). ♦ 1° *Mar.* Treillis recouvrant l'ouverture d'une écoutille. ♦ 2° *Par ext.* Panneau de lattes ou assemblage de rondins servant de passage (sur un sol boueux. meuble)

CAILLEBOTTE [kajbɔt]. *n. f.* (1546; de *caillebotter*). Masse de lait caillé.

CAILLEBOTTER [kajbɔte]. *v. tr.* (XIIIe-XVIe, cailler, et *boter (bouter),* mettre *en* caillé). Vx. Réduire en caillots. V. Cailler, coaguler.

CAILLE-LAIT [kajlɛ]. n. m. *invar.* (1701; de *cailler,* et *lait).* Nom du gaillet, plante à laquelle on attribue la propriété de cailler le lait.

CAILLEMENT [kajmɑ̃] ou **CAILLAGE** [kajaʒ]. n. *m.* (1490,-1867; de *cailler).* Action de cailler; état de ce qui est caillé.

CAILLER [kaje]. v. *tr.* (*Coaillier,* XIIe; lat. *coagulare.* V. Coaguler). Faire prendre en caillots. V. Coaguler, figer. *La présure caille le lait. Le sang se caille. Faire cailler le lait. Lait caillé.* V. Caillé. Sang *caillé.* V. Caillot.

CAILLETER [kajte]. v. *intr.;* conjug. jeter (1766; de *caillette* 2). Vx. Bavarder comme une caillette. V. Babiller.

1. CAILLETTE [kajɛt]. *n. f.* (1398; dimin. de *cail* « présure », du lat. *coagulum.* V. Cailler). Quatrième compartiment de l'estomac des ruminants, qui sécrète le suc gastrique (présure).

2. CAILLETTE [kajɛt]. n. *f.* (1530; du nom d'un bouffon; masc. jusqu'au XVIIe). *Vieilli.* Femme frivole et bavarde. *Babillage, bavardage de caillette (ou* CAILLETAGE [kajtaʒ]). « *Me voici tombant en pleine réunion de caillettes* » (GIDE).

CAILLOT [kajo]. *n. m.* (1560; de *cailler*). Petite masse de liquide caillé (V. Grumeau) et surtout de sang coagulé. *Caillot de sang formé par la fibrine retenant les globules rouges.* V. Cruor. *Embolie** causée *par* un *caillot.* V. Thrombose.

CAILLOU [kaju]. n. *m.* (XIIIe; *chaillo,* XIIe, forme normanno-picarde; gaulois **caljavo,* rad. 'cal- « pierre »). ♦ 1° Fragment de pierre, de roche, de petite ou moyenne dimension. V. Gravier. *Cailloux arrondis.* V. Galet, rocaille. Casser *des cailloux,* pour l'entretien des routes (*Être condamné à casser des cailloux : aux travaux* forcés). *Cailloux de ballast, d'empierrement* (V. Cailloutis, rudération). *Les cailloux du chemin. Tas de cailloux.* — Géol. *Cailloux* roulés, arrondis par l'érosion des eaux. *Cailloux polis et striés,* entraînés par les glaciers. — Fam. *Du caillou :* de la roche. V. Caillasse. ♦ 2° Fragment de cristal de roche, de quartz, employé en joaillerie. *Caillou d'Égypte,* jaspe figuré. — *Pop.* Pierre précieuse, diamant. ♦ 3° Fig. Avoir un *cœur de caillou, le cœur dur* comme un *caillou* : insensible. V. Pierre. ♦ 4° *Pop.* V. Figure, tête. — *Crâne.* « *Ses cheveux tombent, on lui voit le caillou* » (COLETTE).

CAILLOUTAGE. [kajutaʒ]. *n. m.* (fin XVIe; de *caillou*). ♦ 1° Action de caillouter. *Le cailloutage préserve les routes.* ♦ 2° Ouvrage fait de cailloux. « Un *lit de grosses pierres, une couche de cailloutage* » (CHATEAUB.). ♦ 3° Pavage de cailloux. ♦ 4° Pâte de faïence faite d'argile et de silex ou de quartz pulvérisé.

CAILLOUTER [kajute]. *v. tr.* (1757; de *caillou).* Garnir de cailloux. V. Empierrer. Caillouter une *route, une voie ferrée. Allée cailloutée.*

CAILLOUTEUX, EUSE [kajutø, øz]. *adj. (Caillouteux,* 1573; de *caillou). Où* il *y a* beaucoup de cailloux. *Chemin caillouteux.* « *Cette plaine inégale et caillouteuse* » (FROMENTIN).

CAILLOUTIS [kajuti]. *n. m.* (1700; de *caillou).* Amas ou ouvrage de petits cailloux concassés. *Recouvrir une route de cailloutis.* V. Empierrement. — Géol. *Cailloutis glaciaire :* cailloux, graviers et sables charriés par un glacier.

CAÏMAN [kaimɑ̃]. n. *m.* (*Caymane,* 1584; esp. *caiman;* mot caraïbe). ♦ 1° Reptile crocodilien d'Amérique appelé aussi *alligator, à museau large* et court. ♦ 2° (1895). Agrégé répétiteur, à Normale supérieure.

CAÏQUE [kaik]. *n. m.* (1579; it. *caicco, turc qoiq).* Embarcation légère. étroite et pointue à l'avant et à l'arrière. en usage dans la mer Egée.

CAIRN [kɛʀn]. *n.* m. (1797; irl. *cairn* « tas de pierres », rac. *car-* « pierre »). ♦ 1° Monticule ou tumulus celte, fait de terre ou de pierres. ♦ 2° Pyramide élevée par des alpinistes, des explorateurs comme point de repère ou marque de leur passage.

CAIROTE [kɛʀɔt]. *adj. et n. m.* (1889; de *Le Caire).* Du Caire (cap. de l'Egypte).

CAISSE [kɛs]. n. *f.* (*Quecce, quesse,* XIVe-XVIe; prov. *caissa,* lat. *capsa* « *coffre* » ; Cf. Châsse).

I. ♦ 1° Grande boîte ou coffre (de bois, métal) utilisée pour l'emballage, le transport des marchandises. V. Caissette, *coffre,* colis. *Fabrique de cuisses, d'emballages.* V. Caisserie.

Planches de tête et côtés d'une caisse. Couvercle de caisse cloué, à charnières. Caisse à claire-voie (V. Harasse). Clouer *une caisse. Charger, expédier des caisses. Caisse à savon* (*fig.* et *fam.* meuble grossier, en bois blanc). *Caisse de raisins, d'oranges.* V. Cageot. ◇ Contenu d'une caisse. ♦ 2° Grande boîte, coffre grossier servant à d'autres usages. Caisse à *clous, à outils. Caisse à fleurs,* contenant de la terre où poussent des plantes. V. Encaissage; **bâche, germoir.** *Cultiver des* orangers en *caisse.* ♦ 3° *Techn.* Dispositif rigide (de protection, etc.). V. Caisson. *Caisse à eau, sur un navire. V.* Réservoir. *Caisse d'orgue* (V. Buffet) : la boîte renfermant le mécanisme. Caisse *d'horlogerie,* renfermant le mouvement. *Caisse de poulie,* qui enveloppe le rouet. — *Auto. Carcasse* de la carrosserie; carrosserie *(opposé à* châssis). ♦ 4° Anat. *Caisse du tympan* : cavité du fond de l'oreille, située en arrière du tympan, où sont logés les trois osselets de l'oreille (marteau*, enclume', étrier*). ♦ 5° *Pop.* Poitrine. *Partir de la caisse :* être tuberculeux. « *La petite s'en ira de la caisse, et César partira du ciboulot* » (PAGNOL).

II. (XVI^e). *Mus.* Cylindre d'un instrument à percussion; cet instrument. V. Tambour. *Caisse de tambour. Battre la* caisse : battre du tambour; fis. Faire du battage, de la réclame. *Caisse claire :* tambour plat. ◇ *Grosse* caisse *:* grand tambour qu'on frappe avec une mailloche. — *Les caisses d'une batterie* de jazz.*

III. (1636). ♦ 1° Coffre dans lequel on dépose l'argent, **les valeurs. V. Bourse, cagnotte, coffre-fort, tirelire.** *Tiroir-caisse. Caisse-comptable* (de contrôle, enregistreuse, totalisatrice), effectuant mécaniquement les calculs. — Par ext. *Avoir telle somme en caisse, dans sa caisse. Partir avec la caisse.* ♦ 2° Bureau, guichet où se font les paiements, les versements. *Employé préposé à la caisse.* V. Caissier. *Aller, passer* à *la caisse.* — Ellipt. *Caisse!* se dit pour réclamer le compte d'un client à la personne qui tient la caisse. Caisse, *s'il vous plaît!* ♦ 3° Les fonds qui sont en caisse. V. Encaisse. *Caisse d'un corps de troupe. V. Masse. Tenir la caisse. Faire* sa caisse : compter l'argent. *Bon de caisse. Livre de caisse :* registre où sont inscrits les mouvements de fonds. ♦ 4° Établissement où l'on dépose des fonds pour les faire valoir ou les administrer. *Caisse d'amortissement* (de la dette publique). *Caisse de compensation** (4°). *Caisse des dépôts et consignations,* qui reçoit les dépôts judiciaires, les cautionnements. *Caisse d'épargne,* pour encourager l'épargne et faire fructifier les petits capitaux. *Caisses de crédit, de prévoyance, de retraite, d'allocations familiales, de la Sécurité sociale.*

CAISSERIE [kɛsʀi]. *n. f.* (1869; de caisse). *Techn.* Fabrique de caisses, d'emballages rigides.

CAISSETTE [kɛsɛt]. n. *f.* (1869; de *caisse).* Petite *caisse.* « *Quarante-trois caissettes, sacs ou cantines* » *(GIDE).*

CAISSIER, **IÈRE** [kesje, jɛʀ]. *n.* (XVI^e; de *caisse).* Personne qui tient la caisse (III). V. Comptable, trésorier. *Caissier d'une banque. Caissière d'un cinéma.*

CAISSON [kɛs5]. *n.* m. *(Caixon,* 1418; it. *cassone* « grande caisse », avec infl. de *caisse).* ♦ 1° Chariot de l'armée (grande caisse montée sur roues), utilisé pour les transports militaires. *Caissons d'artillerie. Caisson de munitions, de vivres.* ♦ 2° Coffre ménagé sous le siège ou à l'arrière d'une voiture. ♦ 3° Caisse métallique pleine d'air permettant d'effectuer des travaux sous l'eau. V. Cloche (à plongeur). *Caisson à air comprimé. — Maladie des caissons :* les accidents de décompression. ♦ 4° *Archit.* Vide laissé par l'assemblage des solives d'un plafond. — Compartiment creux, orné de moulures. *Plafond à caissons.* ♦ 5° Pop. Se *faire sauter le caisson : se* brûler la cervelle.

CAJEPUT [kaʒpy] ou **CAJEPUTIER** [kaʒpytje]. *n.* m. (1739, -XIX^e; malais *kayou* « arbre », *pouti* « blanc »). Arbre des Indes *(Myrtacées)* dont on extrait une essence huileuse verte, utilisée en pharmacie; cette essence.

CAJOLER [kaʒɔle]. V. *tr.* (1560, « crier, chanter », en parlant des oiseaux; a. fr. *gaioler* « caqueter », de *geai; sens* mod. d'apr. *enjôler).* ♦ 1° Avoir (envers qqn) des manières, des paroles tendres et caressantes. *Cajoler* un *enfant.* V. **Câliner, caresser, choyer, dorloter, mignoter.** « *Le plus jeune était le plus gâté et le plus cajolé* » *(SAND).* ♦ 2° *Vieilli (1596).* Chercher à gagner, à séduire par des attentions aimables. V. Amadouer, courtiser, enjôler. « *Cajoler les mères pour obtenir les filles* » (MOL.). ◈ ANT. Brusquer. *rudoyer.*

CAJOLERIE [kaʒɔlʀi]. n. *f.* (fin XVI^e; de *cajoler).* Paroles ou manières par lesquelles on cajole. V. Câlinerie, caresse. — *Fig.* Flatterie. ◈ ANT. *Brusquerie.*

CAJOLEUR, EUSE [kaʒɔlœʀ, øz]. n. (fin XVI^e; de cajoler). Personne qui cajole, cherche à séduire. V. **Courtisan, enjôleur, flatteur.** — Adj. « *La voix plus cajoleuse que vraiment caressante* » *(GIDE).* ◈ ANT. *Bourru, brusque,* rude.

CAJOU [kaʒu]. n. m. (1765; de acajou). Fruit de l'anacardier (anacarde), appelé aussi acajou à pommes, dont l'amande réniforme se mange comme la cacahuète. Une *boite de cajous, de noix de cajous des Indes.*

CAKE [kɛk]. n. m. (1795; mot angl.). ♦ 1° Gâteau garni de raisins secs, fruits confits. *Une tranche de cake. Pâte à cake.* ♦ 2° *En cake,* se dit d'un cosmétique présenté en pâ compacte. *Mascara en cake.*

CAKE-WALK [kɛkwɔk]. *n. m.* (1895; mot anglo-amé « marche du gâteau »). Danse négro-américaine, en vogu après 1900. — La musique sur laquelle le cake-walk se dansa

CAL [kal]. *n. m.* (fin XIII^e; lat. *callus).* ♦ 1° Épaississeme et durcissement de l'épiderme produits par frottement c pression répétée. V. **Callosité, durillon.** *Avoir la paume d mains, la plante des pieds pleine de cals.* ♦ 2° *Méd.* Form tion osseuse qui soude les deux fragments d'un os fractur *Formation insuffisante du* cal *ou* pseudarthrose. V. **Durillo** ♦ 3° Bot. Amas de cellulose qui obstrue les tubes criblés. certaines plantes (vigne). ◈ HOM. *Cale* (1, 2).

CALABRAIS, AISE [kalabʀɛ, ɛz]. *adj.* et *n.* m. (d *Calabre,* prov. du sud de l'Italie). De Calabre. *Bandit cal brais.* — N. m. Dialecte calabrais.

CALADION [kaladjɔ̃] ou **CALADIUM** [kaladjɔm]. *m.* (1839; lat. bot. *caladium* (1750), du malais *kélady).* Plan d'ornement *(Aroïdées)* herbacée, tubéreuse, à larges feuill *colorées. Caladium exotique.* V. Colocase.

CALAGE [kalaʒ]. n. m. (1866; de caler 2). ♦ 1° Actio de caler, de fixer, d'étayer avec une cale ou de monter av précision (une pièce). ♦ 2° Aviat. *Calage d'une hélice :* ang que fait la pale de l'hélice avec le plan de rotation.

CALAISON [kalɛzɔ̃]. *n. f.* (XVIII^e; de *caler* 1). *Mar.* Enfo cernent d'un navire. suivant son chargement. V. Tira (d'eau).

CALAMBAC [kalãbak] ou **CALAMBOUR** [kalãbuʀ]. *n. m.* (1540, nomb. *var. ;* port. *calambuco,* malais *kalambag* Bois d'aloès odorant, utilisé en tabletterie. ◈ HOM. *Calen bour.*

CALAME [kalam]. *n.* m. (1540; lat. *calamus* « chaum roseau »). Roseau dont les Anciens se servaient pour écrir

CALAMINE [kalamin]. *n. f.* (*Calemine,* XIII^e; bas la *calamina,* de *cadmia.* V. **Cadmie**). ♦ 1° *Minér.* Silicate hydra naturel de zinc. — *Techn.* Minerai de zinc (mélange de ca bonate et d'autres composés). ♦ 2° Résidu charbonna de la combustion d'un carburant dans un moteur à explosio *Enlever la calamine d'une bougie de moteur.*

CALAMINER (SE) [kalamine]. Y. *pron. (XX^e ;* de *cal mine). Se* couvrir de calamine (2°). *Cylindres calaminés.*

CALAMISTRER [kalamistʀe]. *Y. tr.* (XIV^e; *lat. calami tratus* « frisé », de *calamistrum* « fer à friser »). Friser l cheveux ou les onduler. — Surtout au p. p. *Cheveux cal mistrés.* — Le mot est généralement compris 'au sens « lustré, gominé ».

1. CALAMITE [kalamit]. n. *f.* (*Calemite,* 1265; la *calamus* « roseau »). ♦ 1° *Vx. Sorte* de résine tirée des roseau. ♦ 2° *Paléont.* Plante cryptogame fossile très répandue dar les terrains houillers.

2. CALAMITE [kalamit]. *n. f.* (*Calmite,* 1316.; it. *cal mita,* de *calamo* « roseau »). ♦ 1° *Vx.* Pierre d'amant qu l'on plaçait dans un roseau pour la faire flotter; boussol ♦ 2° Argile blanchâtre qui, lorsqu'elle est mise dans bouche, attire la salive.

CALAMITÉ [kalamite]. *n. f.* (1355; lat. *calamitas).* 1° Grand malheur public. V. Catastrophe, désastre, fléa *La famine, la guerre; les épidémies sont des calamités pour genre humain.* « *Les plus terribles calamités sont près fondre sur la France* » (FRANCE). ♦ 2° Grande infortune. Désolation, malheur. *Sa mort est une calamité pour la famill Les misères, les calamités de la vieillesse.* ◈ ANT. *Bonheu* bénédiction, félicité.

CALAMITEUX, EUSE [kalamitø, øz]. *adj.* (1559; la *calamitosus,* de *calamitas).* *Vx* ou *littér.* Qui a le caractè de la calamité; qui abonde en calamités. V. **Catastrophiqu** désastreux, funeste. *Époque calamiteuse.* « *La plus calam teuse et frêle de toutes les créatures, c'est l'homme* » (MO TAIGNE). V. Malheureux, pitoyable. ◈ ANT. Heureux.

CALANCHER [kalãʃe]. Y. *intr.* (1846; p.-ê. de *cal* « s'arrêter »). *Pop. et vieilli.* Mourir. V. Clamecer.

CALANDRAGE [kalãdʀaʒ]. n. m. (1802; de *calandrer* Opération par laquelle on passe (une étoffe, le papier) à calandre.

1. CALANDRE [kalãdʀ(ə)]. n. *f.* (XII^e; prov. *calandr* du lat., mot gr.). ♦ 1° Grande alouette du sud de l'Europ ♦ 2° (1539; par anal. de forme). Charançon. *La calandr dévaste les greniers à blé.*

2. CALANDRE [kalãdʀ(ə)]. n. *f.* (fin XV^e; de *calandrer* ♦ 1° Machine formée de cylindres, de rouleaux, et qui se à lisser, lustrer les étoffes, à glacer les papiers. ♦ 2° Cou Garniture métallique verticale sur le devant du radiateur certaines automobiles. *Calandre nickelée, chromée.*

CALANDRER [kalãdʀe]. Y. *tr.* (1400; du bas lat. 'cale, *dra; gr. kulindros.* V. Cylindre). Faire passer une étoffe, u papier à la calandre. V. Lisser, lustrer, **moirer.**

CALANDREUR, EUSE [kalãdʀœʀ, øz]. n. (1313;

ndrer). ♦ 1° Personne qui calandre. ♦ 2° Cylindre de ndre.

CALANQUE [kalɑ̃k]. *n. f.* (*Calangue*, 1678; pro". *calanco*, du rad. *cal-* de *caillou*). Crique entourée de rochers, en diterranée. Se *baigner dans une calanque.*

CALAO [kalao]. n. m. (1778; mot malais). Oiseau, pas- au des forêts chaudes, à long bec recourbé, surmonté ne excroissance cornée.

CALBOMBE ou CALEBOMBE [kalbɔ̃b]. n. *f.* (1902; 3 « chandelle »; de *caleil* « lampe » *avec* infl. de *chandelle* r le genre). *Pop.* et *vieilli.* Bougie, et, *par ext.*, lampe, oule électrique. *Souffler* la *calbombe :* souffler *la* bougie.

CALCAIRE [kalkɛʀ]. *adj.* et *n.* m. (1751 ; lat. *calcarius*, *alx* « chaux »; Cf. Calci-). ♦ 1° *Qui* contient du carbo- de calcium; d'où l'on peut tirer de la chaux. *Pierre, e calcaire.* V. Castine, liais, **meulière,** pisolithe, **travertin,** *Terrain calcaire* (plus de 13 % de carbonate de calcium). eau *calcaire. Relief calcaire.* V. **Karstique.** ♦ 2° Pathol. *énérescence calcaire.* V. Calcification. ♦ 3° *Chim.* De ium. *Sels calcaires.* ♦ 4° *N. m.* Roche composée essen- ement de carbonate de calcium. V. Calcite. craie. **marbre.** *aires détritiques :* organogènes (craie, tuffeau), de préci- tion. *Calcaire magnésien, dolomitique* : mêlé de carbonate agnésium. *Calcaire oolithique.*

CALCANÉUM [kalkaneɔm]. n. m. (1541 ; mot lat. on »). Os du tarse qui forme le talon.

CALCÉDOINE [kalsedwan]. n. *f.* (XIIe; lat. *calcedonius*, *Chalkêdôn*, ville). Pierre (silice cristallisée) dont certaines tés d'une transparence laiteuse, légèrement teintées, précieuses. V. Agate, **chrysoprase,** cornaline, jaspe, onyx, oine.

CALCÉMIE [kalsemi]. n. *f.* (1951; lat. *calx*, *calcis* aux », et gr. *haima* « sang »). Teneur du sang en calcium g par litre).

CALCÉOLAIRE [kalseɔlɛʀ]. *n. f.* (av. 1732; lat. *calceolus* tit soulier »). Plante ornementale *(Scrofulariacées) à* s fleurs en forme de sabot.

CALCI(O)- ou CALC(O)-. Élément tiré de *calcium,* qui dans la composition de nombreux mots didactiques.

CALCICOLE [kalsikɔl]. *adj.* (1878; lat. *calx, et -cole*). Qui pousse bien en sol calcaire *(betterave).*

CALCIFICATION [kalsifikɑsjɔ̃]. n. *f.* (1848; lat. *calx*). *Physiol.* Dépôt de-sels calcaires au cours du processus nal de formation des os. V. Ossification. ♦ *2° Pathol.* ration par des sels de calcium de tissus ou organes qui contiennent *pas normalement. Calcification d'une artère, fication au niveau d'une valvule cardiaque.* — V. *aussi* lcification.

CALCIFIÉ, ÉE [kalsifje]. *adj.* (1765; du lat. *calx*). Converti rbonate de calcium.

CALCIN [kalsɛ̃]. *n.* m. (1765; de calciner). ♦ 1° Débris ace, de verre, utilisés pour les émaux. ♦ 2° (1922). Dépôt lire à l'intérieur des chaudières à vapeur. — Dépôt de onate de chaux laissé sur les pierres calcaires par l'eau uie.

CALCINATION [kalsinɑsjɔ̃]. *n. f.* (v. 1265; de **calciner).** ation par laquelle on modifie la structure d'un corps : soumettant à une haute température. V. Combustion. *lu de calcination.*

CALCINER [kalsine]. Y. *tr.* (XIVe; lat. *calx, calcis* aux »). ♦ 1° Transformer (des pierres calcaires) en chaux l'action d'un feu intense. ♦ 2° *Plus* cour. Soumettre un s à l'action d'une haute température. *Calciner un métal, ois, de la houille.* ♦ 3° Brûler, griller. « *Les sables, les rts qu'un ciel d'airain calcine* » (HUGO). *Des débris cal- . Le rôti est complètement calciné.* V. Brûlé. ◈ ANT. *dre,* refroidir.

CALCIQUE [kalsik]. *adj.* (1842; de *calx*). Qui se rap- e au calcium ou à la chaux; qui en contient. *Sels cal- s.* V. Calcaire. *Luit calcique,* enrichi de calcium.

CALCITE [kalsit]. *n. f.* (1723; de *calx*). Carbonate naturel lcium, cristallisé (CO_3Ca). V. Calcaire, spath (d'Islande).

CALCITHÉRAPIE [kalsiterapi]. *n. f.* (XXe; de *calci[o]-*, *térapie*). Emploi thérapeutique des sels de. calcium.

CALCIUM [kalsjɔm]. n. *m.* (1808; de *calx, calcis* aux »). Métal blanc (Ca; n° at. 20, densité 1,55), mou, ant *vers* 845°. *Oxyde, hydroxyde de calcium. V.* Chaux. *onate de calcium.* V. Calcaire, calcite. *Sulfate de calcium.* ypse. *Phosphate, chlorure de calcium. De nombreux sels lcium sont utilisés en médecine. Absolt.* Fam. *Prendre du um.*

CALCIURIE [kalsjyʀi]. *n. f.* (XXe; de *calci[o]-*, et *-urie*). ence de calcium dans l'urine.

CALCUL [kalkyl]. n. *m.* (*Calcule,* XVe; de calculer). Cour. ♦ 1° Action de calculer, opération(s)* numé- e(s). *Faire un calcul. Le calcul d'un prix de revient; des ises* (V. Compte), *d'un bilan, du chiffre d'affaires* (V. ptabilité). *Résultat* d'un calcul. D'après mes calculs,* il *loit encore de l'argent. Calcul exact, juste; faux. Erreur de calcul. Il s'est trompé dans ses calculs.*, 2° LE CALCUL. Pratique des opérations arithmétiques. *Résoudre un problème par le calcul* (V. Arithmétique). *Cet enfant est bon en calcul. Instruments, machines utilisés pour le calcul* (V. **Calculateur,** calculatrice; abaque, boulier). *Calcul mental,* par la seule pensée, sans l'aide de l'écriture. ♦ 3° Estimation d'un effet probable. *Si vous croyez le séduire par des flatteries, c'est un mauvais* calcul, vous vous trompez. V. **Appréciation, pré-** vision. ♦ 4° *Péj.* (Généralt au plur.). Moyens détournés et secrets Pour servir ses projets, ses intérêts. *J'ai déjoué tous ses calculs.* V. **Plan.** « *Tes calcul.~ sentent la dépravation* » (BALZ.). — (Sing.). Attitude de celui qui emploie ces moyens, Agir *par calcul.* V. Intérêt (calculateur 2°, intéressé). *Il n'entre aucun calcul dans ma proposition.*

II. SC. ♦ 1" *Math.* Opération ou ensemble d'opérations effectuées sur des symboles représentant des grandeurs (V. Algèbre, arithmétique, mathématique; algorithme). *Calcul numérique,* sur des nombres (**V. I,** 1°); qui apporte des solutions numériques très fines par des techniques appropriées (V. Interpolation, itération, graphe). — *Calcul algébrique,* sur des symboles et des équations. — *Calcul logarithmique,* sur des logarithmes. *Règle* à calcul.* — *Calcul infinitésimal*, différentiel*, intégral*. Calcul vectoriel (vecteurs), matriciel* (matrices), *tensoriel* (tenseurs). *Calcul fonctionnel.* V. Ana- *lyse. Calcul des probabilités. Calcul analogique*, digital*, booléen,* utilisés en informatique. (V. Ordinateur.) ♦ 2° *Log.* Opérations sur des symboles logiques. *Calcul des propositions. Calcul modal, bivalent, plurivalent. Calcul des prédicats.*

2. CALCUL [kalkyl]. n. m. (1546; du lat. *calculus* « cail- lou »). *Méd.* Concrétion solide de sels minéraux ou de matières organiques, formée dans un organe, un conduit ou une glande, et pouvant provoquer divers troubles. *Calcul biliaire,* par dépôt de cholestérol, sels biliaires, sels de calcium, dans les conduits biliaires et la vésicule biliaire. *Calcul rénal, calcul urinaire,* par précipitation de substances normalement dissoutes dans l'urine. V. Gravelle, lithiase.

CALCULABILITÉ [kalkylabilite]. n. *f.* (*XXe*; de *calculable). Didact.* Caractère de ce qui est calculable. « C'est *lui (le système des signes de la pensée classique)* [...] *qui donne lieu à la fois à la recherche de l'origine et à la calculabilité...* » (FOUCAULT).

CALCULABLE [kalkylabl(ə)]. *adj.* (déb. XVIIIe; de *calculer*). Qui peut se calculer. ◈ ANT. *Incalculable.*

CALCULATEUR, TRICE [kalkylatœʀ, tʀis]. *n.* et *adj.* (1546; lat. imp. *calculator*). ♦ 1° N. Personne qui sait calculer. *Un bon calculateur.* Loc. PROV. « *Il fallait un calculateur, ce fut un danseur qui l'obtint* » (BEAUMARCH.) : les emplois sont attribués à la légère. ♦ 2° *Adj.* Habile à combiner des projets, des plans. « *L'âme, sincère aussi, mais toujours calculatrice de Robespierre* » (JAURÈS). ♦ 3° N. *m.* Machine à calculer utilisant les cartes perforées. ◇ Ordinateur*, généralement de petite taille, pour lequel le calcul est la fonction primordiale (par rapport aux autres fonctions de l'ordinateur : mise en ordre, tri, etc.). ◈ ANT. *Imprévoyant,* irréfléchi, spontané.

CALCULATRICE [kalkylatʀis]. *n. f.* (XX' ; CU précéd.). Machine de bureau qui effectue les quatre opérations arithmétiques, et parfois les dérivations, intégrations. ◇ Ordinateur* dont le calcul est la fonction principale, mais de taille supérieure à celle du calculateur*.

CALCULER [kalkyle]. V. *tr.* (1372; bas lat. *calculare*, lat. *calculus* « caillou; jeton servant à compter »). ♦ 1° Chercher, déterminer par le calcul. *Calculer une dépense, un bénéfice.* V. Chiffrer, compter. Mesurer *les côtés d'un rectangle et calculer sa surface.* — *Absolt.* Faire des calculs. « Calculer, *c'est effectuer, sur des éléments d'un ensemble, des* « *opérations algébriques* » (BOURBAKI). *Calculer de tête, mentalement. Impossible* à *calculer.* V. Incalculable. — *Machine à calculer :* instrument faisant automatiquement des calculs. v. Aritbmographe, arithmomètre, calculatrice, ordinateur. ♦ 2° *Absolt.* Faire des **calculs** d'argent, dépenser avec mesure. V. Compter. ♦ 3° Apprécier (qqch.) ; déterminer la probabilité d'un événement. V. Estimer, **évaluer,** établir, peser, prévoir, supputer. *Calculer ses chances.* « *On peut calculer la valeur d'un homme d'après le nombre de ses ennemis* » (FLAUB.). ♦ 4° Décider ou faire après avoir Prémédité, réglé. V. Agencer, arranger, combiner. *Calculer le moindre de ses gestes: il avait tout calculé.* « *Quand on ne calcule que son intérêt* » (B. CON~TANT). Une *générosité, une bonté calculée* : intéressée.

CALCULEUX, EUSE [kalkylø, øz]. *adj.* (XVIe; de *calcul* 2). *Méd.* Qui a rapport aux calculs (2). Concrétion *calculeuse.*

CALDARIUM [kaldaʀjɔm]. *n.* m. (1846; mot lat.). Étuve, dans les bains romains.

CALDEIRA [kaldeʀa]. *n. f.* (XXe; mot port. « chaudière »). *Géol.* Grand cratère volcanique, formé par l'explosion de la cheminée bouchée par les laves. — On écrit aussi CALDERA (TAZIEFF). REM. On emploie aussi la forme francisée *caldère.*

1. CALE [kal]. *n. f.* (XIIIe ; de caler 1). ♦ 1° Espace situé entre le pont et le fond d'un navire. *Le fond de la cale. V.*

Sentine. *Mettre, arrimer des marchandises, la cargaison dans la cale, à fond de cale.* « *Je me cachai à fond de cale d'un bâtiment marchand* » (VIGNY). — Compartiment de la cale. *Cale avant, arrière. Cale à charbon.* V. Soute. ◇ Fig. Être à *fond de cale* : dépourvu d'argent, de ressources, dans la misère. ♦ 2° (1694). Partie en pente d'un quai. *Cale de chargement, de déchargement, de halage.* ♦ 3° (1751). Plan incliné servant à la construction, à la réparation des navires. *Cale sèche, cale de radoub, où* l'on peut mettre le navire à sec, pour réparer la coque. V. Bassin.

2. CALE [kal]. *n. f.* (1611; all. *Keil* « coin »). Ce que l'on place sous un objet pour lui donner de l'aplomb, de l'assiette, pour le mettre de *niveau. Cale en forme de coin. Mettre une cale à un meuble boiteux. Mettre une cale derrière les* roues *d'un véhicule*, pour le maintenir immobile. — *Mécan.* Pièce de métal pour maintenir un écartement, remplir un vide. ◈ HOM. **Col.**

CALÉ, ÉE [kale]. *ndj. (1819;* « bien établi, riche », 1803; de caler 2, au fig.). *Fam.* ♦ 1° Savant, instruit. *Il est rudement calé en physique.* V. Fort. ♦ 2° Difficile. « Une *foule de trucs inédits, et plus calés les uns que les autres, pour dépouiller le pauvre monde* » (L. DAUD.).

CALEBASSE [kalbas]. n. *f.* (1542; esp. *calabaza*). Fruit du calebassier et de cucurbitacées qui, vidé et séché, peut servir de récipient; ce récipient ; son contenu. Une *calebasse pleine de riz, de vin.*

CALEBASSIER [kalbasje]. *n. m.* (1658; de *calebasse*). Arbre d'Amérique tropicale *(Bignoniacées)*, dont le fruit *est la* calebasse. — Par *ext. Faux calebassier* (courge calebasse : *cucurbitacées). Calebassier du Sénégal :* baobab.

CALÈCHE [kalɛʃ]. *n. f.* (*Calège, 1646;* all. *Kalesche*, mot tchèque). Voiture à cheval, découverte, à quatre roues, munie d'une capote à soufflet à l'arrière, et d'un siège surélevé à l'avant.

CALECIF ou **CALCIF** [kalsif]. *n.* m. (1916; de caleçon). *Pop. v.* Caleçon.

CALEÇON [kalsɔ̃]. n. *m. (Calçon, 1680; calessons* XVI^e^; *it. calzoni*, de *calza* « chausse », lat. *calceus).* ♦ 1° Sous-vêtement masculin, culotte à jambes longues ou, plus souvent, courtes. *Il préfère le caleçon, les caleçons au slip*. Caleçon de toile, de flanelle. Être* en caleçon. ♦ 2° Vieilli. *Caleçon de bain.* V. Maillot.

CALEÇONNADE [kalsɔnad]. n. *f.* (v. 1930; de *caleçon*). *Péj.* Spectacle de boulevard à thème érotique.

CALÉDONIEN, IENNE [kaledɔnjɛ̃, jɛn]. *adj.* (de *Calédonie).* De Calédonie. — Géol. *Plissement calédonien :* plissement primaire (Silurien), qui a produit les montagnes d'Écosse (Calédonie), de Scandinavie.

CALÉFACTION [kalefaksjɔ̃]. n. *f.* (1398,; bas lat. *calefactio*, de *calefacere* « chauffer »). *Didact.* Action de chauffer; résultat de cette action. *Phys.* Phénomène par lequel une goutte de liquide projetée sur une plaque de métal fortement chauffée, prend une forme sphérique.

CALÉIDOSCOPE. V. KALÉIDOSCOPE.

CALEMBOUR [kalɑ̃buʀ]. n. *m.* (1757; O. i.; Cf. Bourde). Jeu de mots fondé sur une similitude de sons recouvrant une différence de sens. V. Équivoque; homonymie. «Le *calembour est la fiente de l'esprit qui vole* » (HUGO). *Faire, dire des calembours.* ◈ HOM. *Calambour.*

CALEMBREDAINE [kalɑ̃bʀədɛn]. *n. f.* (1798; altér. de *calembourdaine*, mot dial., même rad. que le précéd.). Propos extravagant et vain; plaisanterie cocasse. V. Bourde, sornette, sottise. *Dire, débiter des calembredaines.*

CALENDES [kalɑ̃d]. n. *f. pl.*. (1160; lat. *calendæ*). Premier jour de chaque mois chez les Romains. *Les calendes étaient le jour d'échéance des dettes.* — Fig. *Renvoyer aux calendes* grecques : remettre à un temps qui ne viendra jamais (les Grecs n'ayant point de calendes).

CALENDRIER [kalɑ̃dʀije]. *n. m. (v. 1300; calendier*, XII^e^; bas lat. *calendarium* « livre d'échéances », de *calendæ*. V. Calendes). ♦ 1° Système de division du temps en années, en mois et en jours. V. Chronologie. *Calendrier romain.* V. Calendes, ides, nones; fastes, féries. *Calendrier des chrétiens grecs.* V. Ménologe. *Calendrier julien ou vieux calendrier. Nouveau calendrier* ou *calendrier grégorien*, après la réformation de Grégoire XIII. V. Armée, mois, semaine, jour. *Calendrier ecclésiastique.* V. Bref (2), comput, ordo. *Calendrier républicain*, institué en France en 1793 *(Mois :* Vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. *Décodes.* Jours : Primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi). *Le calendrier musulman commence le 16 juillet 622 (V.* Hégire). *Calendrier israélite : année* de 12 (année commune) ou 13 mois (année embolismique). *Calendrier perpétuel* : procédé facilitant l'établissement du calendrier d'une année quelconque, à condition de connaître ses caractéristiques (V. Dominical (lettre dominicale), épacte). ♦ 2° *Par ext.* Emploi du temps; programme. *Établir un calendrier de voyage, de travail.* ♦ 3° Tableau de la suite des jours de l'année, contenant les fêtes, les noms de saints, etc. V. Almanach; agenda, annuaire, éphéméride. *Consulter le calendrier. Calendrier des postes. Un bloc calendrier; calendrier à effeuiller. Les saints du calendrier.*

CALE-PIED [kalpje]. n. *m. invar.* (1928; de *caler, pied).* Petit butoir métallique adapté à la pédale de la bicyclette, et qui maintient le pied du cycliste dans une bonne position.

CALEPIN [kalpɛ̃]. n. *m.* (1845; « dictionnaire » 1534 de *Calepino*, lexicographe it.). Petit carnet de poche sur lequel on note des renseignements, des impressions. V. Carnet. *Mettez cela sur votre calepin.* ◇ *Région.* (Belgique). Cartable.

1. CALER [kale]. v. (1160; lat. *chalare* « suspendre », puis « baisser *(une* voile) » ; *gr. khalân* « détendre »). ♦ 1° *tr.* Baisser (un mât, une vergue). — Absolt. *Cale · bas; cale à mi-mât.* ♦ 2° *V. intr.* Enfoncer dans l'eau. V. Calaison. Ce *navire cale trop.* Trans. Ce *bateau cale six mètres.* ♦ 3° *Fig.* Céder, *reculer. Il a calé devant l'adversaire. V. Caler (3*, 2°).

2. CALER [kale]. *v. tr.* (1676; de *cale 2).* ♦ 1° Mettre d'aplomb au moyen d'une cale. V. Assujettir, étayer, fixer. *Caler le pied d'une chaise. Caler la roue d'une automobile.* — *Par* ext. Rendre stable. V. Stabiliser. *Caler sa tête, se caler sur un oreiller.* V. Appuyer. *Caler une pile de linge contre un mur.* — Fig. *et* fam. *Se caler les joues. Ellipt. Se les caler* (1903). *Être calé,* avoir l'estomac plein. ♦ 2° (1867). *Mécan.*. Rendre fixe ou immobile (une pièce). V. Assujettir, fixer. *Caler une clavette. Caler les balais d'une dynamo.*

3. CALER [kale]. v. *intr. (Coller, 1905;* de *caler* 1 ou 2). ♦ 1° S'arrêter, s'immobiliser. *Moteur qui cale.* Trans. *Caler son moteur par une fausse manœuvre.* ♦ 2° *Fig.* S'arrêter, être bloqué. *Il voulait manger tout le plat, mais il a caléavant de finir.*

CALETER ou **CALTER** [kalte]. v. *intr.* (1798; de *caler* (1, 3°) « reculer »). *Pop.* S'en aller en courant, fuir. V. Barre *(se). «* Je t'ai dit de caleter. — *Je m'en vais, dit Gros-Louis (SARTRE).*

CALF [kalf]. n. *f.* (1964). Abrév. de *box*-calf.*

CALFAT [kalfa]. n. m. (*Calefas*, XIV^e^; it. *calafato*, l'arabe *jalfaz, par* le gr. de Byzance). *Mar.* Celui qui calfate. *Ciseaux, marteau de calfat.*

CALFATAGE [kalfataʒ]. n. *m.* (1527; de *calfater).* Opération par laquelle on calfate un navire; son résultat.

CALFATER [kalfate]. v. *tr. (Calfater*, XIII^e^; *it. calafatare.* V. Calfat). Garnir d'étoupe goudronnée le joint et interstices des bordages de (la coque) pour les rendre étanches. V. Caréner, radouber. *Calfater avec du brai; du goudron.*

CALFEUTREMENT [kalføtʀəmɑ̃] ou **CALFEUTRAGE** [kalføtʀaʒ]. n. *m.* (1636,-1586; de *calfeutrer*). Action de calfeutrer; résultat de cette action. — Le fait de se calfeutrer.

CALFEUTRER [kalføtʀe]. *v. tr. (Calefetrer,* 1382; altér. de *calfater,* d'apr. *feutre).* ♦ 1° Boucher les fentes avec une lisière, un bourrelet, pour empêcher l'air de pénétrer. *Calfeutrer une fenêtre avec de l'étoupe, du papier.* ♦ 2° SE CALFEUTRER. v. *pron.* S'enfermer. *Se calfeutrer chez soi.* « *Les paysans* SE *calfeutrent dans des alcôves* » (GIDE).

CALIBRAGE [kalibʀaʒ]. *n. m.* (1839; de *calibrer).* Action de donner ou de mesurer le calibre.

CALIBRE [kalibʀ(ə)]. *n. m. (1478;* it. *calibro ;* arabe *qâlib* «forme, moule »). ♦ 1° Diamètre intérieur d'un tube. *Calibre d'une conduite d'eau.* ◇ *Spécialt.* Calibre du canon d'une *arme* à feu. *Le calibre d'un fusil. Pistolet de 7 mm 65 calibre,.* Canon *de gros calibre* (artillerie lourde). — *Par e. (arg.).* Arme à feu. ♦ 2° Unité de mesure, rapport entre la longueur du tube et le calibre. Canon *de 100 calibres (5* de long pour 50 mm de calibre). — *Par ext. Grosseur* d'un projectile. *Obus de gros, de petit calibre.* — *Instrument* servant à mesurer, à vérifier le calibre d'une arme. ♦ 3° Diamètre d'un cylindre, d'un objet sphérique. *Colonnade formée d'éléments de même calibre. Fruits de calibres différents.* ♦ 4° *Techn. Instrument* servant de mesure. V. Étalon. *Calibre d'épaisseur. Calibre à réglette graduée.* V. Vernier. ♦ 5° *Fig.* et *fam.* Importance, grosseur. *Une bêtise de grand calibre. Un escroc de ce calibre.* — Qualité, état d'une personne relativement à un modèle. V. Acabit, classe. Ces *deux gredins sont du même calibre. Il est d'un autre calibre que ce médiocre.* V. Envergure.

CALIBRER [kalibʀe]. *v. tr. (1552;* it. *calibrare*. V. Calibre). ♦ 1° Donner le calibre convenable à. ♦ 2° Mesurer le calibre de. *Calibrer une machine, un tour.* — *Par ext.* Classer suivant le calibre. *Calibrer des fruits.*

CALIBREUR, EUSE [kalibʀœʀ, ʀaz]. n. (1845; de *calibrer*). Appareil ou machine pour calibrer.

CALICE [kalis]. n. *m.* (fin XII^e^; lat. *calix, icis*, du *kalux*).

I. ♦ 1° Vase sacré où se fait la consécration du vin, lors du sacrifice de la messe. *Couvrir le calice avec la patène, le pale.* ♦ 2° Fig. *Calice d'amertume, de douleur :* amertume, douleur qu'il faut supporter. *Boire le calice jusqu'à la lie, souffrir* jusqu'au bout qqch. de pénible, douloureux.

II. (XVI^e^; lat. *calyx*, même orig.). ♦ 1° *Bot.* Enveloppe

eure de la fleur qui, le plus souvent, recouvre la base corolle. *Calice d'une seule pièce* (monosépale), *à sépales s* (gamosépale). ♦ 2° Anat. *Calices du rein, canaux* oraneux, collecteurs d'urine, à extrémité élargie en :. *Petits calices*, qui partent des papilles rénales; *grands s* (de deux à cinq par rein), formés par la confluence etits et dont la réunion constitue le *bassinet**.

ALICHE [kaliʃ]. *n. m.* (1864; mot esp.). Mélange naturel ls alcalins dont on extrait le nitrate de sodium et l'iode.

ALICOT [kaliko]. *n.* m. (*Callicoos, 1663, rare av.* XIX^e^; *alicut*, ville de la côte de Malabar). ♦ 1° Toile de coton grossière. « Un *rideau de calicot blanc* » (MAURIAC). — *xt.* Bande de calicot portant une inscription. ♦ 2° (1815, .). *Fig. et vieilli. Commis de magasin de nouveautés. ute la crapulerie distinguée... mélange de calicots, de ins, d'infimes journalistes* » (MAUPASS.).

ALICULE [kalikyl]. *n.* m. (v. 1500; lat. *calyculus*, de . V. Calice). *Bot.* Deuxième calice, formé de sépales émentaires (bractées), insérés en dehors et dans l'inter- des sépales *ordinaires.*

ALIER [kalje]. *n. m.* (1845; de cale 1). *Mar.* Matelot gé du service de la cale.

ALIFAT [kalifa]. n. *m.* (1560; de *calife*). ♦ 1° Dignité alife. ♦ 2° Territoire soumis au calife. ♦ 3° Durée du : d'un calife ou d'une dynastie. *Califat d'Orient* (632-), *de Cordoue* (929-1031), *d'Égypte* (909-l 172).

ALIFE [kalif]. *n.* m. (XII^e^; *algalife, en* 1080; arabe *khalifa* ltenant »). Souverain musulman, successeur de Mahomet. *alife de Bagdad. Les califes omeyades, abbassides, fati- s, almoravides, almohades.*

ALIFORNIUM [kalifɔrnjɔm]. *n. m.* (1953; mot angl.)), de l'*Université de Californie*). *Élément radioactif* ciel (n° at. 98).

ALIFOURCHON *(A)* [akalifuʀʃɔ̃]. *loc. adv. (À cal- hon*, 1560; *a.* fr. *cnlefourchies, de fourche, et caler, ou* mot breton « testicules »). Une jambe d'un côté, la ième de l'autre. V. Cheval (à). Se mettre, *monter à cali- hon. « Il prit une chaise et se campa dessus, à califour-* » (MART. du G.).

ÂLIN, INE [kalɛ̃, in]. *n.* et *adj.* (1598, « paresseux »; *âliner*). ♦ 1° (*Fin* XVIII^e^). N. Personne qui aime à être ssée, à être traitée avec une grande douceur. *Un petit* — *Par* ext. Personne qui caresse, câline. V. Cajoleur. Adj. Un enfant *câlin. Regard, air câlin.* V. Caressant, . « *D'un ton câlin et compatissant, comme une jeune qui berce les petits chagrins de son nourrisson* » (GAU-). ◇ ANT. Dur, rogue.

ÂLINER [kaline]. V. *tr.* (XVI^e^, « paresser »; mot de est; bas lat. °*calina* « chaleur de l'été »). Caresser avec :eur et tendresse. V. Cajoler, caresser, choyer, dorloter. *ner un enfant.* ◇ ANT. *Brusquer, rudoyer.*

ÂLINERIE [kalinʀi]. *n. f.* (1830; de *câliner*). Manières ies; caresse. V. **Cajolerie.** « *Éternel assoiffement de cali- des amoureux* » (*COURTELINE*). ◇ ANT. Rudoiement.

ALIORNE [kaljɔʀn(ə)]. *n. f.* (1634; de l'it. *caliorna* lan »). *Mar.* Gros palan*. *Caliorne de redresse.*

ALISSON [kalisɔ̃]. *n. m.* (1842; prov. *calissoun, canis-* « clayon de pâtissier », du lat. *canna* « roseau »). Petit au d'amandes pilées, dont le dessus est glacé. *Calissons x.*

ALLEUX, EUSE [kalø, øz]. *adj.* (déb. XVI^e^; *cailleux, ;* lat. *callosus*, rac. *calus*. V. Cal). ♦ 1° Qui est dur et s, qui présente des callosités. « *Des Maritornes aux mains lues* calleuses par *le balai* » (GAUTIER). ♦ 2° Anat. *Corps ux :* large bande médullaire blanche qui réunit les deux isphères du cerveau des mammifères. *Syndrome calleux :* ptômes observés dans les tumeurs du corps calleux. ◇ Doux, *lisse.*

ALL-GIRL [kɔlgœʀl]. *n. f.* (1960; angl. *to call* « appeler », *irl* « fille »). *Anglicisme.* Fille vénale que l'on appelle par phone à son domicile.

ALLI-. Élément, du gr. *kallos* « beauté ».

ALLIGRAMME [kaligʀam]. *n. m.* (av. 1918, APOL- AIRE; du *gr. kallos* « beauté », et *gramma* « lettre, écri- »). Poème où les vers sont assemblés de manière à figurer bjet.

ALLIGRAPHE [kal(l)igʀaf]. *n.* (1751 ; gr. *kalligraphos, graphein* « écrire »). Personne qui a une belle écriture. *roderie dessinée par un calligraphe* » (LOTI).

ALLIGRAPHIE [kal(l)igʀafi]. *n. f.* (1 5 6 9 ; gr. *kalli- phia*). ♦ 1° Art de bien former les caractères d'écriture; turc formée selon *cet art. Lahrier « avait une calligraphie ri, une bâtarde fantaisiste » (COURTELINE). La calligraphie noise.* ♦ 2° Œuvre du calligraphe.

ALLIGRAPHIER [kal(l)igʀafje]. V. *tr.* (1844; de cal- *aphie*). Former avec beaucoup d'application, de soins caractères écrits). *Calligraphier* une lettre. *Adresse cal- aphiée.*

ALLIGRAPHIQUE [kal(l)igʀafik]. *adj.* (1 8 2 3 ; gr. *kalligraphikos*. V. **Calligraphie).** Relatif à la calligraphie. *Exercices calligraphiques.*

CALLIPYGE [kal(l)ipiʒ]. *adj.* (1786; gr. *knllipugos*, épithète d'Aphrodite; de *pugê* « fesse »). *La Vénus callipyge :* aux belles fesses (nom d'une statue). ◇ *Par* ext. (Anthrop.). *adj. et n. f.* Qui a les fesses fortement développées.

CALLOSITÉ [kalozite]. *n. f.* (1314; lat. *callositas*, de *callus*. V. Cal). Épaississement circonscrit et durcissement de l'épiderme dû à l'augmentation de sa courbe de cellules cornées, se produisant aux endroits soumis à des frottements ou pressions répétées (aux mains, aux pieds, aux genoux). V. Cal, **cor, durillon, oignon.** *Mains couvertes de callosités.*

CALMANT, ANTE [kalmɑ̃, ɑ̃t]. *n. m.* et *adj.* (1726; de *calmer*). ♦ 1° *Adj.* (1751). Qui calme la douleur, l'excitation nerveuse, qui rend calme. V. Apaisant, lénifiant. « *La voix reprit, calmante et bénigne* » (*SARTRE*). ♦ 2° *Adj.* et *n. m.* Se dit d'un médicament qui rend calme, atténue ou fait disparaître la douleur. V. **Analgésique, anesthésique, anti-spasmodique, hypnotique, sédatif, tranquillisant,.** — Subst. *Un calmant.* ◇ ANT. Excitant, irritant, *stimulant.*

CALMAR [kalmaʀ]. *n.* m. *(Calamar* « écritoire », fin XIII^e^; 1532, zool., à cause de l'encre qu'il contient; it. *calamano*, lat. *calamarius* « contenant le roseau pour écrire »). Mollusque céphalopode à nageoires triangulaires dont la coquille interne est une pièce cornée appelée *plume. Le calmar est voisin de la seiche;* on l'appelle aussi encornet. Cuis. *Calmar frit; à l'encre.*

1. CALME [kalm(ə)]. *n.* m. (1418, n. f.; it. calma, du gr. *kauma* « chaleur brûlante », d'où calme de la mer par temps très chaud). ♦ 1° État d'immobilité de l'atmosphère, de la mer. Calme plat : calme absolu de la mer. V. Bonace. *Un voilier immobilisé* (V. Encalminé) *dans un calme plat. Le calme après la tempête.* V. **Accalmie.** — *Géogr. Calme équatorial,* dans la zone de basses pressions près de l'Équateur. ♦ 2° (1671). État de ce qui ne change pas brusquement ou radicalement; impression de repos qui en résulte. — (Moral) *Le malade* **a un moment** *de calme.* V. **Apaisement, assoupissement, détente, rémission, repos, soulagement.** *Calme résultant de la satisfaction.* V. **Assouvissement, contentement.** *Calme de l'âme, calme intérieur.* V. **Ataraxie, détachement, impassibilité, insensibilité, paix, quiétude, sécurité, sérénité, tranquillité; béatitude, extase, nirvanâ.** Se *comporter avec le plus grand calme.* V. **Placidité, pondération.** « *L'idéal du calme est dans un chat assis* » (RENARD). *Le calme de la réflexion. Conserver, garder* son *calme. V.* Assurance, flegme, maîtrise (de soi), **patience, sang-froid, silence.** *Allons, du calme! Perdre,* retrouver son *calme.* — (Matériel) *Le calme de la campagne, de la nuit. Chercher le calme, aspirer ou calme. Troubler le calme.* ◇ ANT. *Ouragan. tempête; agitation,* ardeur, *désordre, émotion,* trouble.

2. CALME [kalm(ə)]. *adj.* (1549; carme, XV^e^; du précéd.). ♦ 1° Qui n'est pas troublé, agité. V. Tranquille. *Un lieu calme et tranquille.* V. Quiet. *Air, caractère, humeur calme.* V. Bénin, **doux, flegmatique, froid, impassible, imperturbable, insensible, maître (de soi), paisible, patient, philosophe,** placide, **pondéré, posé, rassis, réfléchi, serein, tranquille.** *Être calme et résolu. Avoir l'esprit calme. V.* **Confiant, rassé-réné, rassuré,** « *Jamais ils ne se querellaient, étant tous deux calmes et placides* » (MAUPASS.). *Vivre des heures calmes et heureuses.*-+ 2° Qui a une faible activité. *Les affaires sont calmes. La Bourse a été calme. Marché calme.* ◇ ANT. Agité. *désordonné, troublé; actif.*

CALMEMENT [kalmɑmɑ̃]. *adv.* (XVI^e^; de calme). Dans le calme, d'une manière calme. *Réfléchir calmement.*

CALMER [kalme]. V. *tr.* (XV^e^; de *calme*). Rendre calme. ♦ 1° Calmer *la tempête, les flots.* ♦ 2° (XVI^e^). Apaiser, faire rentrer dans l'ordre. *Calmer la sédition, une querelle.* — (XVII^e^) Diminuer la force (de la douleur, des mouvements de l'âme). *Calmer* **un** *mal,* **une** *douleur.* V. **Adoucir, alléger, apaiser, assoupir,** endormir, éteindre, lénifier, soulager. *Calmer* **la** *soif,* V. **Assouvir, désaltérer, étancher, satisfaire.** *Calmer ses nerfs. Calmer ses passions, son impatience, son inquiétude.* V. **Tranquilliser; dompter. étouffer, maîtriser.** modérer, tempérer. ♦ 3° Rendre (qqn) plus calme. V. Apaiser, consoler, *rassurer. Calmer les mécontents.* Fam. *Attends* un *peu, je vais* te *calmer!* menace contre une personne en colère. ♦ 4° SE CALMER. *v. pron.* Devenir calme. *La tempête, la* **mer** *s'est calmée.* V. **Calmir.** *La fièvre s'était calmée.* V. Tomber. ◇ Reprendre son sang-froid. *Calmez-vous, je vous en prie.* V. Contenir (se), rassséréner (se). ◇ ANT. Agiter, attiser, énerver, exciter, irriter. *troubler.*

CALMIR [kalmiʀ]. V. *intr.* **(1788; var. de** *calmer*). *Mur.* Devenir calme. *La mer, le vent calmit.*

CALO [kalo]. *n. m.* (1960; « gitan espagnol », 1922; mot esp.). Argot espagnol moderne qui emploie de nombreux mots gitans. ◇ HOM. Calot.

CALOMEL [kalɔmɛl]. *n. m.* (1752; gr. *kalos* « **beau** », et *melas* « noir » p.-ê. à cause de la substance qui servit à l'obtenir). Chlorure mercureux; poudre blanche. *Le calomel est utilisé comme purgatif et antiseptique intestinal.*

CALOMNIATEUR, TRICE [kalɔmnjatœʀ, tʀis]. n. (XIIIe; lat. *calumniator*). Personne *qui* calomnie. V. Accusateur, délateur, dénonciateur, détracteur, diffamateur. « *Calomniateurs anonymes, disais-je, oyez le courage de dire qui vous êtes* » (CHATEAUB.). — Adj. *Propos calomniateur.* ◈ ANT. Apologiste, *défenseur.* laudateur.

CALOMNIE [kalɔmni]. *n. f.* (déb. XIVe; lat. *calumnia*). Imputation mensongère qui attaque la réputation, l'honneur. V. Accusation, allégation, attaque, détraction, diffamation. *Une basse calomnie, une noire, une odieuse calomnie. Petites calomnies.* V. Cancan, ragot. *Être en butte à la calomnie. Se laver d'une calomnie. L'air de la calomnie du Barbier de Séville* (d'apr. Beaumarchais). ◈ ANT. Apologie, défense, éloge.

CALOMNIER [kalɔmnje]. *v. tr. (1377;* lat. *calumniari*). Attaquer l'honneur, la réputation de (qqn), par des mensonges (calomnies). V. Attaquer, déerier, diffamer, noircir. « *Se laisser calomnier est une des forces de l'honnête homme* » (HUGO). Par *ext.* Accuser injustement. « Notre *ignorance de l'histoire nous a fait calomnier notre temps* » (FLAUB.). ◈ ANT. *Défendre.* glorifier, laver (d'une calomnie).

CALOMNIEUSEMENT [kalɔmnjøzmɑ̃]. *adv. (1377;* de *calomnieux).* D'une manière calomnieuse. *Accuser calomnieusement.*

CALOMNIEUX, EUSE [kalɔmnjø, øz]. *odj.* (1312; lat. *calumniosus*). Qui *contient* une calomnie, des calomnies. V. Diffamatoire, faux, inique, injuste, injurieux, mensonger. *Écrit, libelle calomnieux. Dénonciation calomnieuse* : imputation mensongère d'un fait blâmable dénoncé à l'autorité publique. ◈ ANT. *Élogieux,* flotteur, *laudatif.*

CALOPORTEUR [kalɔpɔʀtœʀ]. *adj. m. (Néol.;* de *calo*(r), *et porteur). Fluide caloporteur,* qui évacue la chaleur d'une machine thermique.

CALORIE [kalɔʀi]. *n. f.* (1835; lat. *calor.* V. Chaleur). ♦ 1° *Phys.* Unité employée pour évaluer les quantités de chaleur (quantité de chaleur nécessaire pour élever la température d'un gramme d'eau de 14,5 °C à 15,5 °C sous la pression atmosphérique normale). *Kilocalorie ou grande calorie :* 1 *000 calories. Thermie :* 1 *000 000 de calories. 0 Physiol.* La même unité, utilisée pour mesurer la valeur énergétique des aliments (il faut en moyenne 2 500 calories par jour, pour un adulte). Fam. Mange, *ça donne des calories,* ça réchauffe, donne de l'énergie.

CALORIFÈRE [kalɔʀifɛʀ]. *n. m.* et *adj. (1807;* lat. *calor* « chaleur », et *-fère*). ♦ 1° N. m. Appareil de chauffage distribuant dans une maison, au moyen de tuyaux, la chaleur provenant d'une chaudière*. V. Poêle. *Calorifère à air chaud, à eau chaude.* ♦ 2° Adj. *(Didact.).* Qui porte ou répand la chaleur. *Tuyau calorifère.*

CALORIFICATION [kalɔʀifikasjɔ̃]. *n. f.* (1827; de *calorifique). Physiol.* Production de chaleur dans un organisme vivant. *La calorification maintient le corps à une température constante.*

CALORIFIQUE [kalɔʀifik]. *ndj. (1550;* lat. *calorificus*). Qui donne de la chaleur, produit des calories. *Rayons, radiations calorifiques. Capacité calorifique d'un corps homogène :* produit de sa masse par sa chaleur spécifique. ◈ ANT. *Athermique, frigorifique.*

CALORIFUGE [kalɔʀifyʒ]. *adj.* et *n. m.* (1872; lat. *calor* « chaleur », et *-fuge*). Qui empêche la déperdition de la chaleur, étant mauvais conducteur. *Revêtement calorifuge.*

CALORIFUGER [kalɔʀifyʒe], Y. fr.; conjug. *bouger* (1922; de *calorifuge).* Recouvrir d'un calorifuge (*Opération du* CALORIFUGEAGE [kalɔʀifyʒaʒ]). *Conduite de vapeur calorifugée.*

CALORIMÈTRE [kalɔʀimɛtʀ(ə)]. *n. m.* (1789; lat. *calor,* et *-mètre*). Instrument destiné à mesurer la quantité de chaleur absorbée. ou dégagée lors d'une transformation physique ou d'une réaction chimique.

CALORIMÉTRIE [kalɔʀimetʀi]. *n. f.* (1803; de *calorimètre).* Partie de la physique qui s'occupe de la mesure des quantités de chaleur (dans les phénomènes d'échanges, etc.).

CALORIMÉTRIQUE [kalɔʀimetʀik]. *adj.* (1846; du précéd.). De la calorimétrie. *Méthodes calorimétriques* (des mélanges; des changements de phase*: méthodes électriques).

CALORIQUE [kalɔʀik]. *n.* m. (1783; du lat. *calor). Vx.* Principe hypothétique de la chaleur. *Calorique latent, libre, spécifique d'un corps.*

CALORISATION [kalɔʀizasjɔ̃]. n. *f.* (v. 1925; de *coloriser,* 1923; du lat. *calor). Techn.* Cémentation par l'aluminium (aluminage).

1. **CALOT** [kalo]. *n.* m. (XVIIIe, « fond de calotte »; de *cale* « coiffure », XVe; p.-ê. de *écale* « coque de noix »). *Mod.* (1842). Coiffure militaire dite aussi *bonnet de police.* ◈ HOM. *Calo.*

2. CALOT [kalo]. *n. m.* (XIXe; « noix écalée », 1690; de cale, déglutination de *écale. V.* Calot 1). ♦ 1° Grosse bille. ♦ 2° *Pop.* Œil. *Rouler des calots* : faire des yeux étonnés.

CALOTIN [kalɔtɛ̃]. n. *m.* (1780; autre sens 1717; de *calotte), Fam.* et *péj. Celui* qui porte la calotte; ecclésiastique. *Par ext.* Partisan des prêtres. V. Clérical.

CALOTTE [kalɔt]. n. *f.* (1394; de *cale* « coiffure ». V. Calot).

I. ♦ 1° Petit bonnet rond qui ne couvre que le sommet de la tête. — *Spécialt.* Coiffure ecclésiastique. *Calotte noire des prêtres.* ♦ 2° *Péj.* (fin XVIIIe). *La calotte,* le clergé, les prêtres; leurs partisans. *Influence de la calotte.* ♦ 3° (1808) *Fig.* et *fam.* Tape sur la tête. V. Calotter; gifle. *Donner, flanquer une calotte. une paire de calottes.*

II. *(Fin* XVIIe). Anat. *Calotte du* crâne *:* partie supérieure de la boîte crânienne. — Géom. *Calotte sphérique :* l'un des deux parties d'une sphère coupée par un plan autre que médian. *Géogr. Calottes glaciaires de la Terre, d'une planète. Archit.* Partie supérieure d'une voûte hémisphérique à cintre peu élevé. V. Dôme.

CALOTTER [kalɔte]. Y. *tr.* (1808; de calotte, **I,** 3° ♦ 1° Donner une gifle, une calotte *à. Calotter un enfant.* ♦ 2° (1907). *Pop.* Voler. *On lui a calotté mille francs.*

CALOYER, ÈRE [kalɔje, ɛʀ]. *n.* (1392; gr. mod. *kalogeros* « beau vieillard », de *kalos,* et *gerôn* « vieillard » Moine grec, religieuse grecque, de l'ordre de Saint-Basile.

CALQUAGE [kalkaʒ]. *n. m.* (1867; de *calquer).* Le fait de douer.

CALQUE [kalk(ə)]. n. *m.* (1690; it. *calco,* de *calcare*) ♦ 1° Copie, reproduction calquée. *Prendre un calque.* — *Papier-calque,* papier transparent pour calquer. ♦ 2° *Fig.* Imitation étroite (V. Plagiat). ♦ 3° *Ling.* Transposition d'un élément d'une langue dans une autre, par traduction.

CALQUER [kalke]. Y. *tr.* (1642; it. *calcare* « presser ») ♦ 1° Copier les traits d'un modèle sur une surface contre laquelle il est appliqué. V. Décalquer. *Calquer au papier transparent, au papier carbone,* à *la vitre.* ♦ 2° *Fig.* Imiter exactement. « *Bentivoglio, en Italie, calqua Tite-Live* » (CHATEAUB.). *Ils ont calqué leur organisation sur celle de leur concurrent.*

CALTER. V. CALETER.

CALUMET [kalymɛ]. n. *m.* (v. 1630, « roseau pour fabriquer des pipes »; forme normanno-picarde de *chalumeau).* Pipe à long tuyau que les Indiens fumaient officiellement pendant les délibérations graves. « *Le calumet de paix dont le fourneau était fait d'une pierre rouge* » (CHATEAUB.). — Fig. *Offrir le calumet de la paix* : faire une offre de réconciliation.

CALVADOS [kalvados] ou *(Cour.)* **CALVA** [kalva]. *n. m.* (1880; nom du département). Eau-de-vie de cidre. *Faire le trou normand avec un calvados.* «*. . Vous boirez bien un goutte de calva?* » (VIAN).

CALVAIRE [kalvɛʀ]. *n.* m. (1680; *cauvaire* « crâne » *fin* XIIe; lat. ecclés. *calvariæ* locus « lieu du crâne », trad. de l'hébreu *Golgotha,* nom de la colline où Jésus fut crucifié ♦ 1° Représentation de la scène du Calvaire, de la passion du Christ. *Peindre un calvaire.* — *Spécialt.* Croix qui commémore la passion du Christ. *Calvaires bretons.* « *Les vieux christs qui gardaient la compagne étendaient leurs bras noirs sur les calvaires* » (LOTI). ♦ 2° *Fig.* Épreuve longue et douloureuse. V. Croix (chemin de), martyre.

CALVILLE [kalvil]. *n. f.* (*Calleville,* 1630; *calvil,* 1544 de *Calleville,* village de Normandie). Variété de pomme. *Calville blanche, rouge.*

CALVINISME [kalvinism(ə)]. *n.* m. (1572; du nom de *Calvin,* 1509-1564). Doctrine du réformateur Calvin, qui créa le protestantisme en France.

CALVINISTE [kalvinist(ə)]. *adj.* (XVIIe; *calvinien,* XVIe du précéd.). Qui vient de Calvin, a rapport à Calvin, à sa doctrine. V. Protestant, réformé. *Doctrine, religion calviniste — Subst.* Personne qui se réclame de la religion de Calvin. *Les calvinistes des Cévennes. Calvinistes et luthériens.*

CALVITIE [kalvisi]. *n. f.* (XIVe; lat. *calvities,* de *calvus* « chauve »). Absence de cheveux due à leur chute définitive totale ou partielle. **V. Alopécie,** chauve. *L'nlopécie, cause de la calvitie.* « *Une calvitie précoce lui dégageait le front* » (MART. du G.).

CALYPSO [kalipso]. *n. m.* (v. 1960). Danse à deux temps originaire de la Jamaïque. — Musique de type antillais qui accompagne cette danse. « *Le fond sonore d'un calypso a Belafonte* » (DANINOS).

CAMAÏEU [kamajø]. *n. m.* (*Camaheu* « *camée* », XIIIe p.-ê. arabe *qama'd* « bouton de fleur »). ♦ 1° Pierre fine taillée, formée de deux couches de même couleur mais de ton différent. ♦ 2° Peinture où l'on n'emploie qu'une couleur avec des tons différents. *Peindre en camaïeu. Un camaïeu* — Fig. Un *paysage en camaïeu.*

CAMAIL [kamaj]. *n. m.* (XIIIe; prov. *capmalh* « tête de mailles »; lat. *caput* « tête », et *macula* « maille »). ♦ 1° A moyen âge, Armure de tête en tissu de mailles. ♦ 2° Court pèlerine que les ecclésiastiques portent par-dessus le surplis le rochet, ou sur la soutane. V. Mosette. *Camails rouges de cardinaux.* ♦ 3° *Zool.* Longues plumes du cou et de la poitrine chez le coq.

CAMALDULE [kamaldyl]. *n.* (1750; de *Camaldoli,* e

cane). Religieux de l'ordre de Saint-Romuald. V. **Bénédin.**

AMARADE [kamarad], *n.* (1510. « chambrée »; esp. *arada* « chambrée »; lat. *camera* « Chambre »). ♦ 1" (Fin , *camerade*). Personne qui a les mêmes habitudes, les les occupations qu'une autre et contracte ainsi avec elle liens de familiarité (surtout des enfants, adolescents). Collègue, compagnon, connaissance, confrère, copain, , poteau. *Un camarade de régiment, d'enfance, de collège, ude, de promotion. Avoir de bons, de mauvais camarades. Fam.* Ami. *Un vrai,* un *vieux camarade.* ♦ 2° Appellation ilière. *Eh, camarade* ! ♦ 3° (Trad. russe *tovaritch*). Appelon dans les partis socialistes, communistes. *Le camaUntel.* ♦ 4° (all. *Kamerad*). *Faire camarade* : se rendre nnemi. ◇ ANT. Inconnu, ennemi.

AMARADERIE [kamaradri], n. *f.* (fin XVII[e]; de camaRelations familières entre camarades. V. Amitié. *ir des relations de bonne camaraderie.* « *La camaraderie e à* l'amitié » (MAURIAC).

AMARD, ARDE [kamar, ard(ə)]. *adj.* (1534; forme de *camus*). ♦ 1° *Littér.* Qui a le nez plat, écrasé. « *Il est ard, son nez étant sans cartilages* » (HUGO). — Subst. *camard,* une *camarde.* Littér. *La camarde : la mort. Nez camard :* aplati.

AMARILLA [kamarija], n. *f.* (1831 ; mot esp. « cabinet iculier du roi », de *camara* « chambre »). ♦ 1° Parti olutiste, formé par les familiers du roi d'Espagne. ♦ Coterie d'intrigants politiquement influents.

AMBIAL, ALE, AUX [kãbjal, o]. *adj.* (1872; de l'it. *bio* « change »). *Fin.* Relatif *au* change. *Droit cambial.*

AMBISTE [kãbist(ə)]. *n. m.* (1675; it. *cambista,* de *bio* « change »). *Bourse.* Celui qui effectue des opérations hange, agent de change. — Adj. *Un banquier cambiste.*

AMBIUM [kãbjɔm]. *n.* m. (1560; lat. bot., de *cambiare* anger »). *Bot.* Assise génératrice annulaire des tiges et racines *(Dicotylédones,* gymnospermes), qui donne naisse au bois et au liber secondaires *(cambium interne),* u liège *(cambium externe).* V. Méristème.

AMBODGIEN, IENNE [kãbɔdʒjɛn, jɛn]. *adj. et n.* 7; de *Cambodge).* Du Cambodge. *La civilisation, la langue bodgienne.* — *Les Cambodgiens.* V. Khmer.

AMBOUIS [kãbwi]. *n. m.* (*Cambois, 1398; ai.).* Graisse, e noircie par le frottement. *Enlever une tache de cambouis de l'essence.* — Arg. milit. (1886) *Le Royal Cambouis :* ain des équipages.

AMBRAGE [kãbraʒ] ou **CAMBREMENT** [kãbrəmã]. n. (1836,-1846 ; de *cambrer).* ♦ 1° Action de cambrer (le s). « *Ils titubaient avec* [...] *des cambrements des reins* » tCEL). ♦ 2° Opération par laquelle on cambre (qqch.). *ibrage des pantalons* (Dressage); *des tiges de chaussures.*

AMBRÉ, ÉE [kãbre]. *adj.* (V. Cambrer). Qui forme un (V. Cambrure). *Taille cambrée,* creusée par derrière. *Pied bré,* qui présente nettement en son milieu une courbe cave en dessous, et convexe au-dessus. *Chaussures cams,* dont la partie située entre la semelle et le talon est be. ◇ ANT. Droit, plot.

AMBRER [kãbre]. Y. *tr.* (déb. XV[e]; de *cambre,* forme nanno-picarde de *chambre,* adj., « courbe », lat. *camurum* urbé »). ♦ 1° Courber légèrement en forme d'arc. V. ier, infléchir. *Cambrer une poutre.* — Techn. *Cambrer ge, la semelle d'un soulier.* V. Cintrer. — *Reliure.* Recourvers l'intérieur les angles du carton. ♦ 2° (1798). Redresa taille en se penchant légèrement en arrière. *Cambrer ille, les reins.* ♦ 3° SE CAMBRER. Y. *pron.* (1530). Se redres— Fig. « *Malgré soi l'on prend posture; l'on* SP *cambre* » DE). ◇ ANT. *Redresser;* aplatir.

AMBREUR [kãbrœr]. n. *m.* (1842; de *cambrer).* Ouvrier effectue le cambrage.

AMBRIEN, IENNE [kãbrijɛ̃, ijɛn]. n. m. et *adj. (1863; ambria,* nom breton latinisé du pays de Galles). *Géol.* nière période de l'ère primaire (paléozoïque). — De e période.

AMBRIOLAGE [kãbrijɔlaʒ]. *n.* m. (1898; de *cambrio-* Action de cambrioler; résultat de cette action. « *Les ssures à terre, les tiroirs ouverts éveillaient l'idée d'un briolage* » (MART. du G.).

AMBRIOLER [kãbrijɔle]. Y. *tr.* (1847; de *cambrioleur).* aliser en pénétrant par effraction. V. Voler. *Cambrioler ppartement.* Par ext. *Ils ont été cambriolés.*

AMBRIOLEUR, EUSE [kãbrijɔlœr, øz]. n. (1828, arg.; *arg. cambriole* « chambre », prov. *cambro*). Personne qui tre par effraction dans les appartements, dans les maisons les dévaliser. V. Voleur; *arg.* Casseur, monte-en-l'air.

AMBROUSARD [kãbruzar]. *n. m.* (1916; de *cam*se). *Fam.* Paysan. V. Péquenaud.

AMBROUSE [kãbruz] (vieilli) ou **CAMBROUSSE** rus]. *n. f.* (1821,-1866; *cambrouse,* 1628 « servante »; *r. cambrous, ouso* « valet, femme de chambre », et *cambrousso* « cahute »). — *Fam.* Campagne. *Se perdre en pleine cambrousse.* V. Bled.

CAMBRURE [kãbryr]. n. *f.* (1537; dér. de *cambrer).* ♦ 1° Etat de ce. qui est cambré. V. Cintrage, courbure. *Cambrure d'une pièce de bois.* — *Cambrure des reins.* V. **Enselure.** ♦ 2° *(Ce* qui *est* cambré). *Cambrure du pied,* partie médiane arquée. Partie courbée entre la semelle et le talon d'une chaussure. ♦ 3° *Fig.* et *littér.* Apprêt, recherche. manque de simplicité.

CAMBUSE [kãbyz]. *n. f. (1773;* néerl. *kabuis).* ♦ 1° *Mar.* Magasin du bord où sont conservés et distribués les vivres, les provisions. ♦ 2° (1875). *Péj.* Chambre, logis pauvre. mal tenu.

CAMBUSIER [kãbyzje]. n. m. (av. 1888; de *cambuse). Mar.* Matelot qui a la responsabilité de la cambuse et de la distribution des vivres aux hommes d'équipage.

1. CAME [kam]. *n. f.* (1751; all. *Kamm* « peigne »). Pièce (arrondie non circulaire ou présentant une encoche, une saillie) destinée à transmettre et à transformer le mouvement d'un mécanisme. *Arbre à cames. Levée de la came. Came de butee.*

2. **CAME** [kam]. *n. f. (1925;* abrév. de camelote « marchandise »). *Arg.* Cocaïne. « *Tu t'amènes avec tes cinq kilos de came et tu ramasses tes sous* » (GENET).

CAMÉE [kame]. *n. m.* (1752; it. *cameo;* V. Camaïeu). ♦ 1° Pierre fine (agate, améthyste, onyx) sculptée en relief *(opposé* à intaille). *Camée* monté en *bague.* Émaux *et Camées,* poèmes de Th. Gautier. ♦ 2" *Peint.* Grisaille imitant le camée. V. Camaïeu.

CAMÉLÉON [kamelɛõ]. n. m. (XII[e]; lat. *camæleon,* du *gr. khamaileón* « lion qui *se* traîne *à terre* », de *khamai* « *à* terre »). ♦ 1° Reptile saurien *(Vermilingues),* de couleur gris verdâtre, au corps orné d'une crête dorsale à queue prenante. *Le caméléon a la faculté de changer de couleur.* ♦ 2° *Fig.* Personne qui change de conduite, d'opinion, de langage, au gré de l'intérêt (V. Girouette). *Les courtisans* « *Peuple caméléon, peuple singe du maître* » (LA FONT.).

CAMÉLÉONESQUE [kameleɔnɛsk(ə)]. *adj. (1837;* de *caméléon, et* suff. *-esque*). *Littér.* De la nature du caméléon, changeant. « *Flavie admira cet être caméléonesque...* » (BALZ.).

CAMÉLIA [kamelja]. *n. m.* (fin XVIII[e]; lat. bot. *camellia* (Linné) en l'honneur du père *Camelli*). ♦ 1° Arbrisseau à feuilles ovales, luisantes et persistantes, à fleurs larges, rappelant la rose (en *bot.* on écrit *Camellia*). ♦ 2° *Sa fleur. La Dame aux camélias, roman* d'A. Dumas fils.

CAMÉLIDÉS [kamelide]. *n. m. pl. (1867;* du lat. *camelus* « chameau »). Famille de mammifères ongulés, sans cornes, à estomac sans feuillet (alpaca, chameau, dromadaire, lama, vigogne).

CAMELINE [kamlin], **CAMÉLINE** [kamelin]. *n. f.* (1549 ; altér. de *camomine,* bas lat. *chamamelina,* V. Camomille). Plante *(Crucifératées)* herbacée, à petites fleurs jaunes, cultivée pour ses graines oléagineuses.

CAMELLE [kamɛl]. *n. f.* (1867; prov. *camello,* lat. *camelus* « chameau », à cause du profil irrégulier de la crête). *Techn.* Tas de sel, dans un marais salant.

1. **CAMELOT** [kamlo]. *n.* m. (1213; altér. de *chamelot,* de *chameau* par l'arabe *hamlat* « peluche »). Étoffe de laine, parfois mêlée de poils de chèvre ou de soie formant la chaîne.

2. CAMELOT [kamlo]. *n.* m. (1821; altér. d'apr. camelote, de l'arg. *coesmelot,* de *coesme* (1596) « mercier, colporteur »; Cf. prov. *Comelo,* du turc). ♦ 1° Marchand ambulant qui vend des marchandises *à* bas prix. *Boniment de camelot.* ♦ 2° Vendeur de journaux; distributeur de prospectus. — Spécialt. Camelot *du roi* : partisan du roi vendant des journaux monarchistes.

CAMELOTE [kamlɔt]. *n. f.* (1751; de *cameloter* (1530), « façonner grossièrement », de *camelot* 1). ♦ 1° *Fam. Ouvrage* mal fait; marchandise de mauvaise qualité. V. Pacotille, toc. *Vendre, acheter de la camelote. C'est de la camelote.* — Fig. « *Une revue de camelote artistique* » (GIDE). ♦ 2" *Pop.* (1815). Toute marchandise. C'est *de la bonne camelote.* — *Spécialt. Cocaïne.* V. Came.

CAMEMBERT [kamãbɛr]. *n.* m. (1867; village de l'Orne). Fromage gras, à pâte molle affinée, cylindrique et peu épais, préparé avec du lait de vache.

CAMER (SE) [kame]. Y. *pron.* (1952, camer: de came). Arp. Se droguer. — CAMÉ, ÉE. p. p., adj. Drogué.

CAMÉRA [kamera]. *n. f.* (1872; angl. *camera* « appareil de photo »; lat. camera « chambre »). Appareil cinématographique de prises de vues. *Des caméras. Magasins, mécanisme d'entraînement, objectifs d'une caméra. Caméra d'amateur.* — *Caméra-stylo,* style de cinéma utilisant l'esprit ou les techniques du reportage, du *roman.* — *Caméra de télévision :* tube électronique de prises de vues.

CAMERAMAN [kameraman]. n. m. (1919; de caméra, et angl. *man* « homme »). Opérateur* de prises de vue (de cinéma, de télévision). V. Cadreur. Pl. *Des cameramen* [kameramɛn].

CAMÉRIER [kameʀje]. *n. m.* (XIVe, repris 1671; it. *cameriere,* de camera « chambre »). Officier de la chambre du pape ou d'un cardinal.

CAMÉRISTE [kameʀist(ə)]. n. *f.* (*Camariste, fin* XVIIe; esp. *camarista,* de *camara* « chambre »; camé-, d'apr. l'it.). ♦ 1° Dame qui servait une princesse (Espagne, Italie). ♦ 2° *Fam.* Femme de chambre.

CAMERLINGUE [kameʀlɛ̃g]. *n. m.* (1572; *camerlin,* 1418; *it. camerlingo;* Cf. Chambellan). Cardinal de la cour pontificale qui administre la justice et le trésor, préside la chambre apostolique et gouverne quand le Saint-Siège est vacant. Par appos. *Le « Cardinal Camerlingue »* (CHATEAUB.).

CAMEROUNAIS, AISE [kamʀunɛ, ɛz]. *adj. et n.* (XXe; de *Cameroun,* port. *camarão,* proprem. « crevette »). Du Cameroun, Etat africain. *L'économie camerounaise.* — *N. Les Camerounais*

1. **CAMION** [kamjɔ̃]. n. *m.* (*Chamion,* 1352; o. i.). ♦ 1° Chariot bas, à quatre roues de petit diamètre, pour le transport des marchandises pesantes. V. Fardier. Camion *à chevaux.* ♦ 2° Gros véhicule automobile transportant des marchandises. V. Poids (poids lourd). *Petit camion.* V. Camionnette. *Camion fermé, à plate-forme.* « *Cars et camions roulent à grande allure* » (DUHAM.). Camion à remorque, à *semi-remorque.* ♦ 3° (1846). *Techn.* Récipient des peintres pour délayer la peinture.

2. CAMION [kamjɔ̃]. *n.* m. (1606; semble un autre mot que *camion* 1). *Techn.* Trés petite épingle. *Camion de dentellière.*

CAMION-CITERNE [kamjɔ̃sitɛʀn(ə)]. n. *m.* (1949; de *camion* 1, et citerne). Camion pour le transport des liquides *en* vrac. *Des camions-citernes.*

CAMIONNAGE [kamjɔnaʒ]. *n.* m. (1829; de *camion).* ♦ 1° Transport par camion. V. Roulage. *Entreprise de* camionnage. ♦ 2° Prix d'un transport par camion. *Payer le camionnage.*

CAMIONNER [kamjɔne]. *v. tr.* (1829; de *camion).* Transporter par camion.

CAMIONNETTE [kamjɔnɛt]. *n. f.* (1922; de *camion).* Petit camion automobile (Cf. Fourgonnette).

CAMIONNEUR [kamjɔnœʀ]. n. *m.* (1554; de *camion).* ♦ 1° Personne qui conduit un camion (à chevaux, et *mod.* automobile). V. Routier. ♦ 2° Personne qui s'occupe de transports par camion.

CAMISARD [kamizaʀ]. *n.* m. (1688; de l'occitan *camiso* « chemise ». V. Chemise.) *Hist.* Calviniste cévenol insurgé, durant les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. *Les camisards doivent leur nom à la chemise blanche qu'ils portaient par-dessus leurs vêtements, pour se faire reconnaître des leurs.* — Adj. *Soulèvement camisard.*

CAMISOLE [kamizɔl]. n. *f.* (1547; it. *camiciola,* de *camicia* « chemise »). ♦ 1° *Vieilli.* Vêtement court, à manches, porté sur la chemise. V. Brassière, caraco, casaquin, gilet. ♦ 2° *Camisole de force* : camisole à manches fermées, garnie de liens paralysant les mouvements. *Il mérite la camisole de force :* il est fou.

CAMOMILLE [kamɔmij]. n. *f.* (1322; bas lat. *camomilla,* altér. de *chamæmelon,* du *gr. khamaimêlon,* de *khâmai* « à terre », et *mêlon* « pomme »). ♦ 1° Plante odorante *(Compositacées),* dont les fleurs sont digestives. V. Anthémis, matricaire. ♦ 2° Tisane, infusion des fleurs de cette plante.

CAMOUFLAGE [kamuflaʒ]. *n. m.* (1914; de camoufler). ♦ 1° Le fait de camoufler du matériel de guerre, des troupes; *ce* qui *est* utilisé *à cet effet. Un camouflage de branchages.* ♦ 2° *Fig.* Le fait de cacher en modifiant les apparences. V. Maquillage. Camouflage *de bénéfices.* « *Ce camouflage des intérêts les plus âpres qui fait horreur dans la droite française* » (MAURIAC). « *Les feintes et les camouflages en littérature sont nombreux* » (GIDE).

CAMOUFLER [kamufle]. v. *tr.* (1829; arg. it. *camuffare* « déguiser, tromper »). Déguiser de façon à rendre méconnaissable ou inapparent. V. Cacher, déguiser, dissimuler, maquiller. Se camoufler. — Milit. *Matériel de guerre camouflé par une peinture bigarrée.* — Fig. *Camoufle~ une intention, une faute.*

CAMOUFLET [kamuflɛ]. n. m. (1611, « fumée soufflée *au* nez »; de *moufle* « *museau* », *et* préf. *ca-).* ♦ 1° *Litfér.* Mortification, vexation humiliante. V. Affront, nasarde, offense. *Donner, infliger* un camouflet. ♦ 2° Fourneau de mine destiné à détruire une galerie ennemie.

CAMP [kɑ̃]. *n. m. (fin* XVe, « *lit de can* »; it. *campo* « champ » ; lat. campus).

I. ♦ 1° Zone provisoirement ou en permanence réservée pour les rassemblements de troupes de toutes armes, soit pour des manœuvres, des exercices *(camp d'instruction)* soit pour des essais, des études *(camp d'expérimentation).* V. Campement. *Reconnaissance, choix de l'emplacement d'un* camp. V. Castramétation. *Camp retranché, fortifié :* zone fortifiée organisée défensivement en permanence. — *Camp léger,* camp provisoire remplaçant les casernes d'une garnison. utilisé pendant les périodes de formation des jeunes *recrues.* — *Camp volant* (voir ci-dessous 5°). ♦ 2° Spécial *Camp de prisonniers* : où sont groupés des prisonniers *guerre. Barbelés, miradors, baraquements d'un camp.* — (1906) CAMP DE CONCENTRATION : lieu où l'on groupe, temps de guerre ou de troubles, les suspects, les étranger les nationaux ennemis. — *Camps d'extermination, où* furen affamés, suppliciés et exterminés certains groupes ethnique (juifs), politiques et sociaux. *Les camps de la mort.* « *Elle revint jamais des camps de la mort* » (FERNIOT). ♦ 3° Espa de terrain où s'installent des campeurs. V. Camping. *Feux camp.* — Par ext. *Faire un camp dans les Alpes:+* 4° (Symb de la vie militaire). *La vie du camp. Lit de camp :* facilement transportable. *Aide de camp.* ♦ 5° CAMP VOLANT s'est dit de l'espace où est organisée une unité légère, tr mobile, chargée d'inquiéter et d'observer l'ennemi. *Par ex* Unité nomade; nomades vivant en permanence en camp ment mobile. — Fig. : *Vivre en camp volant ;* vivre d'un manière instable. « *Vivre en camp volant à l'hôtel dans désordre des malles à moitié défaites* » (LOTI). ♦ 6°. . DE CA *Maréchal de* camp (fonction qui existe encore en Belgique *Aide de camp* : officier d'ordonnance. — *Lit de camp.* ♦ Fig. *Lever, ficher, foutre* (pop.) *le camp, foutre son camp* s'en aller, partir. ♦ 8° Se dit de groupes qui s'opposent, combattent. *Le camp victorieux.* « *L'espoir changea de cam le combat changea d'âme* » (HUGO). — (en sport, etc. *Constituer deux camps. Les joueurs sont distribués en deu* camps (V. Équipe). *Changer de camp.* — Polit. *Entrer d'a* le *camp adverse.* V. Côté, faction, groupe, parti.

II. *Région.* (Canada). (Sous l'infl. de l'amér. *camp Camp* (d'été). V. Chalet, villa. *Passer la fin de semaine* camp. — *Camp de pêche, de chasse.* V. Pavillon. ◇ *Camp bûcherons* ou chantier*. ◈ HOM. Quand, *quant.*

CAMPAGNARD, ARDE [kɑ̃paɲaʀ, aʀd(ə)]. *adj. et* (1611; de *campagne).* ♦ 1° Qui vit à la campagne. Ger *homme campagnard.* V. Hobereau. Un accent *campagnar Un air, un aspect campagnard.* V. Agreste, rustique. ♦ 2° *Un campagnard, une campagnarde.* V. Paysan; *péj.* Rustre pop. Bouseux, cul-terreux. ◈ ANT. Bourgeois, *citadin. urbain* raffiné.

CAMPAGNE [kɑ̃paɲ]. n. *f.* (1535; it. *campagna,* la *campania* « plaine »).

I. ♦ 1° Vx. Vaste étendue de pays découvert. V. Plain Une campagne. — Mod. *Géogr.* Paysage rural où les charm ne sont pas clôturés, où il y a peu d'arbres et où les habit tions sont groupées. V. Champagne. ♦ 2° (1671). *La camp gne : les terres* cultivées, hors d'une *zone* urbaine (*opposé* ville). *Les travaux de la campagne.* V. Champ(s), terre. Lo *fig. Battre** la *campagne.* ♦ 3° Tous lieux fertiles. hors d *villes. Aimer la campagne, préférer la campagne à la mo tagne, à la mer. Curé, médecin de campagne.* — *Maison d campagne;* ellipt. *acheter une campagne.* V. Cottage. *Part de* campagne. V. Excursion, pique-nique.

II. *Spécialt.* ♦ 1° (1587). Étendue de terrain, zone o les armées se déplacent, lorsqu'elles sont en guerre (*opposé* camp, place forte). *Tenir la campagne. Combattre en ra campagne.* ♦ 2° (1671). *Par* ext. L'état de guerre, les combat pour une armée. *Les troupes sont en campagne.* V. Comba guerre. *Faire campagne* : participer à une opération de guer — *Règlement de service en campagne* : instruction *mini* térielle permanente fixant la conduite à tenir par les unit et les soldats dans les différentes circonstances de la batail ◇ DE CAMPAGNE. *Pièce* (d'artillerie) *de campagne* : artill légère des divisions. *Batterie de campagne. Tenue de campagn* revêtue par les militaires pour le combat ou les manœuvre *Infliger* une *tenue de campagne :* donner *une punition* q consiste à faire revêtir au puni sa tenue complète de campa gn et son équipement. ◇ Une *campagne :* ensemble des opéra tions militaires sur un théâtre d'activité et à une époq déterminés. V. Opération. *La campagne d'Egypte. Les cam pagnes d'Italie de 1796, 1800, 1859, 1944. Raconter s campagnes.* — *Spécialt.* Titre de service de guerre. *Un soldat qui a six campagnes. Campagne simple, double: demi-camp gne.* ◇ Loc. Se *mettre* en campagne : se mettre sur le pie de guerre, commencer une opération. *Spécialt.,* se dit d'un unité chargée de la recherche des renseignements et du conta avec l'ennemi qui part en opérations. *Fig.* Partir pour u recherche méthodique. V. Chercher, rechercher. ♦ 3° (1798 *Une campagne* : période d'activité, d'affaires, de prospe tion, de propagande portant sur une période déterminé *Campagne commerciale. Jonction de deux campagnes agr coles.* V. Soudure. **Campagne** *de presse. Campagne de propa gande.* V. Croisade.

CAMPAGNOL [kɑ̃paɲɔl]. n. *m.* (1758; it. *campagnol* « campagnard »). Mammifère rongeur *(Muridés), au* corp plus ramassé que le rat, à queue courte et poilue. *Le rat d champs est un campagnol.*

CAMPANE [kɑ̃pan]. *n. f.* (XIVe, « cloche »; bas lat. ou *campana* « cloche »). ♦ 1° *Vieilli.* Sonnaille. V. Cloch ♦ 2° *Archit.* Chapiteau en forme de cloche renversée.

CAMPANILE [kɑ̃panil]. *n. m.* (*Campanil,* 1586; it. *campa*

clocher »). ♦ 1° Clocher à jour, et par ext. Tour isolée, nt près d'une église. *Le campanile de Florence.* ♦ nterne surmontant le toit de certains édifices civils.

ıMPANULACÉES [kãpanylase]. *n. f.* pl. (1863; de *anula*). Famille de plantes *(Dicotylédones-gamopétales)* ırenant la campanule, la lobélie.

ıMPANULE [kãpanyl]. n. *f.* (1694; it. *campanula* chette »). Plante *(Campanulacées)* herbacée, à clochettes ıtes. *Les campanules sont cultivées comme ornementales.*

ıMPÉ, ÉE [kãpe]. *adj.* (V. Camper). ♦ 1° V. Établi, posté. Par ext. *Bien campé* : solide, bien bâti. ♦ 2° *Bien ıé* : bien dessiné, représenté ou décrit. *Un récif bien ıé.*

ıMPÊCHE [kãpɛʃ]. *n.* m. (1603; nom d'une ville du ique). Arbre de l'Amérique tropicale *(Césalpinées)* ournit un bois dur et compact renfermant une matière ante *rouge. Bois de campêche* ou *bois noir, bois d'Inde.*

ıMPEMENT [kãpmã]. *n.* m. (1584; de camper). Action de camper. V. Bivouac, cantonnement; camping. *ériel de campement* (tente, matériel de couchage; bidons, elles). ♦ 2° Lieu, installations où l'on campe. V. **uac, camp, cantonnement.** *Armée, troupe au campement.* **Quartier.** *Un campement de Bohémiens, de Tsiganes.* *Fig.* Installation provisoire et désordonnée. Ma *chambre ın campement; je suis en campement.*

AMPER [kãpe]. v. (1465; de *camp;* 1426 « s'installer en ieu » ; un v. *camper* « placer » est attesté fin XIIe).

V. *intr.* ♦ 1° S'établir, être établi dans un camp. V. **uaquer,** cantonner. — Coucher sous la tente, faire du ping. « *Je campais en montagne, je faisais mes quarante mètres par jour, sac au dos* » (MONTHERLANT). ♦ 2° *Fig.* ıstaller provisoirement quelque part. V. Séjourner. Nous *pons à l'hôtel.*

. *V. tr.* ♦ 1° Établir dans un camp. ♦ 2" Placer, poser ch.) avec décision, avec une certaine audace. V. Asseoir, **r, installer.** *Camper son chapeau sur sa tête. Se camper lunettes sur le nez.* — Fig. *Camper un récit : le mettre valeur.*

II. Se CAMPER. *v. pron.* Se tenir en un lieu dans une attie fière, hardie ou provocante. V. Dresser (se), planter . *Il « sowa sur ses pieds, SC campa devant moi* » *(COLETTE).*

CAMPEUR, EUSE [kãpœʀ, øz]. *n.* (XXe; de camper). sonne qui pratique le camping.

CAMPHRE [k&(a)]. *n. m. (Canfre, 1256; camphore,* e; lat. médiév. *camphora;* arabe *kâfoûr).* Substance aroıtique (cétone terpénique), blanche, transparente, d'une ur vive, provenant du camphrier.

CAMPHRÉ, ÉE [kãfʀe]. *adj.* (XVIe; de *camphre*). *Qui* atient du camphre. *Friction à l'alcool camphré.*

CAMPHRIER [kãfʀije]. n. *m.* (1751; de *camphre).* Arbuste Extrême-Orient (laurier du Japon). dont le bois distillé nne le camphre.

-CAMPING, CAMPING- [kãpiŋ]. Premier ou second ment servant à former des mots composés. Ex. : Automping, *voiture-camping.*

CAMPING [kãpiŋ]. *n. m.* (1905; mot angl., de *to camp* camper »). Activité touristique qui consiste à vivre en ein air, sous la tente, et à voyager avec le matériel nécessaire, *atériel, terrain de camping.* « *Je découvris les joies du mping* » (BEAUVOIR). ◇ *Camping* sauvage, camping praıué dans les lieux qui ne sont pas réservés à cet effet.

CAMPING-GAZ [kãpiŋgaz]. *n. m. invar.* (v. *1960;* arque déposée, de *camping* et gaz). Petit réchaud portatif gaz butane pour le camping. « *Moi qui parviens déjà difficlement à me servir de mon camping-gaz* [...] » (HUREAUX).

1. **CAMPOS** [kãpo]. *n.* m. (fin XVe; lat. *ire ad campos* aller aux champs »). *Fam.* Congé, repos accordé aux écoers, étudiants, etc. *Donner campos.* V. Clef (clef des champs), **ermission, vacances.** — Fig. « *Notre imagination nous donna lus d'un quart d'heure de campos* » (SÉV.). — REM. On écrit ussi CAMPO. « *Pendant ce mois-là, je me suis donné campo* » DUTOURD).

2. **CAMPOS** [kãpos]. *n.* m. (*Néol.;* mot port.). Savane des lateaux du Brésil.

CAMPUS [kãpys]. *n. m.* (1930; amér. campus, mot lat. champ »). Aux États-Unis, parc d'un collège, d'une université. « *J'ai fait mardi une conférence à Mills College. Le* ampus *est un parc luxuriant accroche ou flanc d'une colline* » BEAUVOIR). — *Par* ext. Université construite hors d'une ille, les bâtiments étant répartis autour d'un vaste espace. *.e campus de l'université d'Orléans.*

CAMUS, USE [kamy, yz]. *adj. (1243;* p.-ê. de museau, :t préf. péj. ca-). Qui a le nez court et plat. V. Camard. *Face :amuse.* **Un *nez* camus. V. Aplati, écrasé.**

CANADA [kanada]. *n.* (1835; « pomme du Canada »; nom de pays). Variété de pomme de reinette. Un *kilo de :anada* (*n. m.*, collect.). Une *canada : une pomme.* « *Les calville en robe blanche, les canada sanguines* » *(ZOLA).*

CANADIANISME [kanadjanism(ə)]. *n. m.* (XXe; de *canadien).* Fait de langue (mot, tournure) propre au français parlé au Canada. Débarbouillette *est un canadianisme qui équivaut* à gant de toilette.

CANADIEN, IENNE [kanadjɛ̃, jɛn]. *adj.* et *n.* (XVIe; de *Canada,* mot huron « village », nom donné par Jacques Cartier à une partie de la Nouvelle-France, 1535). Du Canada ou qui concerne *le* Canada. *Le Saint-Laurent,* fleuve *canadien.* — Subst. Les *Canadiens* : les habitants du Canada. *Les Canadiens anglais. Un Canadien français* (Acadien, Québécois). *LES immigrés dits néo-Canadiens.* — *Le franco-canadien,* le français du Canada. Cf. Acadien, joual, québécois.

CANADIENNE [kanadjɛn]. *n. f.* (1928; de *canadien).* ♦ 1° **Long canot** à pagaies. ♦ 2° Longue veste doublée de peau de mouton.

CANAILLE [kanɑj]. *n. f.* (v. 1470; it. *canaglia,* de cane « chien »). ♦ 1° *Vieilli.* Ramassis de gens méprisables ou considérés comme tels. V. Pègre, populace, racaille. « *Il* **aimait** *à fréquenter* **la** *canaille* » (FRANCE). V. **Encanailler** (s'). ♦ 2° (XVIIe). Personne digne de mépris, malhonnête, nuisible. *Une canaille. Cette vieille canaille de Untel.* V. **Cochon, coquin, crapule, fripon, fripouille, gouape, salaud,** saligaud. « *Les véritables hommes d'État préfèrent toujours aux honnêtes gens les canailles* » (BARRÈS). ♦ 3° *Par exagér.* (en parlant d'enfants insupportables). *Ah! petite canaille!* V. Coquin. ♦ 4" (1867). *Adj.* Vulgaire, avec une pointe de perversité. *Des manières canailles.* ◈ ANT. Aristocratie, monde. *Honnête, loyal. probe. Délicat, distingué.*

CANAILLERIE [kanɑjʀi]. *n. f.* (1846; de *canaille).* ♦ 1° Caractère d'une canaille ou d'une action de canaille. V. **Friponnerie, improhité, indélicatesse, malhonnêteté. C'est** *de la pure canaillerie.* ♦ 2° *Une canaillerie* : une action malhonnête. ♦ 3° Caractère de ce qui est canaille (3°). Polissonnerie vulgaire. « *Ce lieu pue la canaillerie et la galanterie de bazar* » (MAUPASS.).

CANAL, CANAUX [kanal, o]. *n. m.* (déb. XIIe; lat. *canalis,* de canna « roseau »).

I. ♦ 1° Lit* ou partie d'un cours d'eau. « La *rivière se divise en deux canaux* » (CHATEAUB.). V. Bras. ♦ 2° (1538). Cours d'eau artificiel. *Canal navigable. Les canaux sont* **parcourus par** *des bateaux plats* (V. Chaland, **péniche).** *Écluses d'un canal. Le tirant d'eau, la profondeur d'un canal. Canal d'irrigation. Canal de jonction, de point de partage, mettant* en communication les cours d'eau de deux bassins hydrographiques. *Canal latéral,* longeant la partie difficilement navigable d'une rivière. Canal *de dérivation.* — *Canal maritime. Canal de Suez, de Panama. -Le grand canal de Venise.' Les canaux d'Amsterdam.* ◇ *Spécialt.* Pièce d'eau étroite et longue. V. Bassin, miroir (d'eau). *Le grand canal du parc de Versailles.* ♦ 3° *Géogr.* (1549). **Bras de mer. V. Détroit.** *passe. Canal de Mozambique. Entrer dans un canal, en sortir:* **V. Embouquer; débouquer.**

II. ♦ 1° (1690). Conduit naturel ou artificiel permettant le passage d'un liquide, d'un *gaz. Canal cylindrique.* V. **Conduite, tube, tuyau.** *Canal à ciel ouvert.* **V. Caniveau, fossé, rigole, tranchée.** *Canal d'adduction d'eau, d'amenée, de fuite.* ♦ 2° *Anat.* Structure tubulaire par laquelle s'écoulent diverses matières ou liquides organiques (canal excréteur d'une glande, canal biliaire) ou qui livre passage à un vaisseau ou à un nerf (canal osseux, fibreux). V. **Artère, tube (lymphatique), vaisseau, veine; canalicule, conduit, infundibulum, trompe, uretère, urètre.** *Canal biliaire, cholédoque, excréteur, hépatique; médullaire*, rachidien. Canaux semi-circulaires de l'oreille interne. Orifice d'un canal.* V. Méat. *Canal accidentel.* V. Fistule. *Canal dentaire,* conduit situé au centre des racines de la dent, et qui relie l'apex à la chambre pulpaire. *Infection des* canaux. ♦ 3° (XVIIe). *Fig.* Agent ou moyen de transmission. V. **Filière, intermédiaire, voie.** « **Je** *reçois par un canal amical, votre avis bienveillant* » (STE-BEUVE). ◇ *Didact.* (Théorie des communications). Ensemble des moyens sensoriels par lesquels une information est transmise. *Canal visuel, auditif. Les animaux communiquent fréquemment par le canal olfactif.* — Voie de communication, de l'entrée à la sortie, dans un système de traitement de l'information. *Choix d'un canal* (en radiotélévision). — Au Canada, *Canal de télévision.* Cf. Chaîne. — *Spécialt.* Écon. *Canal de distribution,* éléments du système de distribution dans lesquels s'effectue la commercialisation d'un produit. V. **Circuit.** ♦ 4° (XVIe). Cannelure de certains piédestaux. Sillon en spirale de la volute ionique. V. **Glyphe, gorge, rainure.**

CANALICULAIRE [kanalikylɛʀ]. *adj. (XX";* de *canalicule). Anat.* Relatif à un canalicule. *Formations canaliculaires.*

CANALICULE [kanalikyl]. *n. m.* (1820; de canal). *Didact.* Petit canal. Anat. *Canalicules biliaires* du foie, où passe la bile sécrétée par les cellules hépatiques.

CANALISABLE [kanalizabl(ə)]. *adj.* (1836; de *canaliser).* Qui peut être canalisé. *Rivière canalisable.*

CANALISATION [kanalizɑsjɔ̃]. *n. f.* (1823; de canaliser). ♦ 1° Action de canaliser. *La canalisation du Rhône.* ♦

2° (1829). Réseau de conduites, de tuyaux (ou de câbles protégés) destinés au transport des fluides, de l'énergie. V. Branchement, tuyauterie. ***Canalisations de gaz, d'électricité, de pétrole*** (V. Pipe-line), d'eau potable (V. Griffon), des ***eaux de rebut*** (V. Égout).

CANALISER [kanalize]. v. *tr.* (1829; ***h.*** *1585;* de canal). ♦ 1° Rendre (un cours d'eau) navigable. ♦ 2° Sillonner (une région) de canaux. ♦ 3° Empêcher de se disperser, diriger dans un sens déterminé. V. Centraliser, concentrer, diriger, grouper, réunir. ***Canaliser la foule.*** « ***Un artiste doit capter son génie. Canalise ta force*** » (R. ROLLAND). ◈ ANT. Disperser, éparpiller.

CANANÉEN, ÉENNE [kananeɛ̃, eɛn]. ***adj. et n. m.*** (de Canaan). Du pays de Canaan (Palestine et Phénicie). N. *m.* Langues sémitiques (ougaritique, phénicien, hébreu).

CANAPÉ [kanape]. n. m. (1650; ***conopé*** « rideau de lit », fin XIIe; lat. *conopeum* « moustiquaire »; gr. *kônôpeion*, de ***kônôps*** « moustique »). ♦ 1° Long siège à dossier (à la différence du divan*) où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble et qui peut servir de lit de repos. V. Méridienne, ottomane. ***Canapé à deux places.*** V. Causeuse, **tête-à-tête.** ***Canapé-lit transformable.*** ♦ 2° ***Cuis.*** Tranche de pain sur laquelle on dresse certains mets. ***Canapé de bécasses. Œufs sur canapés.***

CANARD [kanaʀ]. n. *m.* (*Quanard*, XIIIe; p.-b. d'un ca-, onomat. (caner « caqueter », XIIIe), et an-, du lat. *anas.* V. Cane; ***-ard***, d'apr. *malard*). ♦ 1° Oiseau palmipède *(Anatidés)* scientifiquement appelé ***anas***, au bec jaune, large, aux ailes longues et pointues. ***Femelle, petits du canard.*** V. Cane, caneton. ***Mure aux canards.*** V. Barbotière, canardière. ***Canard domestique. Canard*** sauvage, V. **Colvert; halbran.** ***Espèces de canards.*** V. Eider, macreuse, **milouin, pilet,** sarcelle, **souchet, tadorne.** ***Chasse aux canards. Cuis. Canard rôti. Canard aux navets, aux olives, à l'orange. Canard laqué*.*** ◇ *Spécialt.* Mâle de cet oiseau (V. **Malard**), ***et spécialt.*** du canard domestique. Un ***canard et*** une cane. ♦ 2° Fam. ***Marcher*** comme un ***canard.*** V. Dandiner (se). — ***Mouillé, trempé comme un canard ;*** très mouillé. ***Il n'a pas cassé* trois pattes*** à un ***canard.*** ♦ 3° ***Fig.*** Morceau de sucre trempé dans une liqueur, dans du café. ***Prendre un canard.*** ♦ 4° (1834). Son criard, fausse note. V. Couac. ♦ 5° (v. 1750). ***Fig. et fam.*** Fausse nouvelle lancée dans la presse pour abuser le public. V. Bobard, bruit. Lancer ***des canards.*** — ***Par ext.*** (1848) Journal de peu de valeur. « ***On imprime, chaque jour, dans une foule de petits canards, des notes plus ou moins venimeuses*** » (DUHAM.).

CANARDEAU [kanaʀdo]. ***n. m.*** (1547; de ***canard***). Jeune canard (plus âgé que le caneton).

CANARDER [kanaʀde]. v. (1578; de ***canard***). ♦ 1° ***V. tr.*** Faire feu d'un lieu où l'on est à couvert, comme dans la chasse aux canards. V. Tirer. Se ***faire canarder,*** se faire tirer dessus. ♦ 2° V. intr. ***Mus.*** Faire une fausse note, un canard, ***un*** couac. ***Ce club-on canarde.*** — ◇ Mar. ***Navire qui canarde :*** plonge par l'avant et embarque de l'eau.

CANARDIÈRE [kanaʀdjɛʀ]. n. *f.* (1665; de ***canard***). ♦ 1° Mare pour les canards. — Lieu disposé pour la chasse au canard. ♦ 2° Long fusil pour tirer les canards sauvages.

CANARI [kanani]. n. m. (fin XVIe; esp. *canario* « serin des Canaries »). Serin des Canaries *(Fringillidés)*, ***à*** la livrée jaune et brun olivâtre. ***Chant du canari. Canaris en cage.*** — Adj. Une ***robe jaune canari.***

CANASSON [kanasɔ̃]. n. *m.* (1866; altér. péj. de ***canard***). ***Pop.*** Cheval, et ***spécialt.*** Mauvais cheval, rosse.

CANASTA [kanasta]. n. *f.* (v. 1945; mot esp. « corbeille »). Jeu de cartes (2 ***jeux*** de 52 et 4 jokers) qui consiste à réaliser des séries de 7 cartes de même valeur.

CANCALE [kãkal]. n. *f.* (1908; de *Cancale*). Huître élevée dans la baie de Cancale. ***Une douzaine de cancales.***

1. **CANCAN** [kãkã]. ***n.*** m. (1602; ***quanquan de collège,*** 1554; lat. ***quanquam*** « quoique », avec l'anc. prononc.). Bavardage calomnieux, bruit empreint de médisance, de malveillance. V. Bavardage, clabaudage, potin, **racontar,** ragot. ***Dire, colporter des cancans sur qqn.***

2. **CANCAN** [kãkã]. n. m. (1829; du nom enfantin du ***canard*** (1808). Danse excentrique et tapageuse (quadrille), spectacle traditionnel du Montmartre de 1900. ***French-cancan.***

CANCANER [kãkane]. v. ***intr.*** (1823; en parlant des perroquets, 1654; de cancan 1). Faire des cancans. ◇ Crier (canard).

CANCANIER, IÈRE [kãkanje, jɛʀ]. ***adj. (1834;*** de ***cancan*** 1). Qui fait, rapporte des cancans, des ragots. ***Des commères cancanières.***

CANCEL [kãsɛl]. n. *m.* (XIIe; lat. *cancellus* « barreau »). Lieu entouré d'une balustrade où était déposé le grand sceau de l'État.

CANCER [kãsɛʀ]. ***n.*** m. (1503; « signe du Zodiaque », 1372; mot. lat. « crabe ». V. Chancre). ♦ 1° ***Astron.*** Constellation zodiacale figurant un crabe. ***Le cancer est le quatrième signe du zodiaque. Tropique du Cancer*** (Nord). ♦ 2° M Tumeur ayant tendance à s'accroître, à détruire les tis voisins et à donner d'autres tumeurs à distance de son d'origine *(métastases)*. V. Tumeur (maligne). — ***Par*** Toute prolifération anormale, anarchique, de cellules, s qu'elle prenne l'aspect d'une ***tumeur. La leucémie est*** cancer ***du*** sang. ◇ ***Vx.*** Toute tumeur qui ronge les chairs Carcinome, **épithéliome,** sarcome. Cancer ***des fumeu*** ♦ 3° ***Fig.*** Ce qui ronge, détruit; ce qui prolifère de man anormale et dangereuse.

CANCÉREUX, EUSE [kãseʀø, øz]. ***adj.*** (1743; de *c cer*). ♦ 1° De la nature du cancer. Tumeur ***cancére*** ◇ ***Fig.*** Qui prolifère d'une façon malsaine et dangere « ***Cette prolifération cancéreuse dont souffre la librairi*** (MAURIAC). ♦ 2° Qui est atteint d'un cancer. Subst. Un (a cancéreux.

CANCÉRIGÈNE [kãseʀiʒɛn]. ***adj. (1946;*** de ***can*** et -gène). Capable de provoquer une tumeur maligne, néoplasme. *Syn.* CARCINOGÈNE*. v . **Cancérogène.**

CANCÉRISATION [kãseʀizasjɔ̃]. ***n. f.*** (1865; ***h. 18*** de *cancérisé*, de cancer). Transformation (d'une tum bénigne) en cancer.

CANCÉRISER (SE) [kãseʀize]. ***v. pron.*** Subir u cancérisation. — Surtout au p. p. CANCÉRISÉ, ÉE. *Tum bénigne cancérisée.*

CANCÉRO-. Premier élément de composés sava (« relatif au cancer »). ***Ex.*** : Cancérologie, cancérolog

CANCÉROGÈNE [kãseʀɔʒɛn]. *adj.* V. Cancérigè — REM. Le mot semble plus fréquent que *cancérigène.* « *Vi cancérogènes, effets cancérogènes* » (*La Recherche*, ja 1974).

CANCÉROLOGIE [kãseʀɔlɔʒi]. n. ***f.*** ***(1946;*** de ***canc*** et ***-logie***). Etude du cancer. *Syn.* CARCINOLOGIE*.

CANCÉROLOGIQUE [kãseʀɔlɔʒik]. *adj.* (mil. XXe; *cancérologie*). Relatif au cancer, à la connaissance du canc *Études cancérologiques.*

CANCÉROLOGUE [kãseʀɔlɔg]. ***n.*** (mil. XXe; de *c cérologie*). Spécialiste du cancer, des recherches sur le canc

CANCÉROPHOBIE [kãseʀɔfɔbi]. n. *f.* (1954; de ***canc*** et ***-phobie).*** Phobie du cancer. ***«La propagation extraordina de cette cancérophobie» (Les Temps modernes, janv.*** 1954). On trouve aussi CANCÉROPHOBE, *adj.* ***et n.***

CANCHE [kãʃ]. ***n. f.*** (1783; o. i.). Graminée des prair utilisée comme fourrage.

CANCOILLOTTE [kãkwajɔt]. n. ***f. (1907; nom*** de lie Fromage de Franche-Comté, à pâte molle et fermentée.

CANCRE [kãkʀ(ə)]. n. m. (1265, « crabe; cancer lat. cancer). ♦ 1° Vx (XVIIe). Miséreux. ♦ 2° (1808). *Fa* Écolier paresseux et nul.

CANCRELAT [kãkʀəla]. ***n. m. (1775;*** néerl. *kakkerl* avec attract. de cancre). Blatte d'Amérique.

CANCROÏDE [kãkʀɔid]. ***n.*** m. (1806: de *cancer*, et *-oïd* Méd. ***(vieilli).*** Épithéliome de la peau et/des muqueuses.

CANDELA [kãdela]. ***n. f.*** (1949; mot lat. « chandelle *Phys.* Unité d'intensité lumineuse ***(cd).***

CANDÉLABRE [kãdelabʀ(ə)]. ***n. m.*** (XIIIe; *chandelab* fin XIe; lat. *candelabrum*, de ***candela*** « chandelle »). ♦ 1° Grand chandelier à plusieurs branches. V. Flambeau, t chère. ♦ 2° ***Vieilli.*** Colonne métallique portant un dispos d'éclairage. V. Lampadaire. ♦ 3° ***Archif.*** Couronneme balustre figurant une torchère.

CANDEUR [kãdœʀ]. ***n. f.*** (XVIe; ***v. 1330,*** « lueur »; 1 ***condor*** « blancheur »). Qualité d'une personne pure innocente, sans défiance. V. Crédulité, franchise, **ingénui** innocence, **naïveté,** pureté, simplicité, sincérité. ***Plein candeur.*** V. Candide. S'amuser ***de la candeur de qqn.*** ◈ AP Dissimulation, fourberie, ruse.

CANDI [kãdi]. *adj.* m. (*Condi*, 1256; mot it., arabe *qa* « sucre de canne »). Sucre ***candi,*** dépuré et cristallisé. — *Fr candi,* enveloppé de sucre candi.

CANDIDAT, ATE [kãdida, at]. ***n.*** (XIIIe; lat. *candidat* de *candidus* « blanc », les candidats aux fonctions publiqu à Rome s'habillant de blanc). Personne qui postule **u** place, un poste, un titre. V. Aspirant, postulant, **prétenda** ***Être candidat*** à un ***poste*** (V. Briguer). Il y a ***plusieurs can dats sur*** les rangs ***pour*** ce ***poste, ce*** concours. V. **Compétite** concurrent. ***Se porter candidat à des élections. Préparer candidat. Il est candidat*** à ***cet*** examen. V. Présenter (s ***Poser une colle à un candidat.***

CANDIDATURE [kãdidatyʀ]. ***n. f. (1823;*** de *candida* État de candidat. ***Annoncer, poser sa candidature à un pos aux élections. Candidature officielle :*** patronnée par le go vernement. ***Retirer sa candidature.***

CANDIDE [kãdid]. *adj. (1552,* « blanc »; lat. *candidu* ♦ 1° (1611). Qui a de la candeur. V. Franc, ingénu, **inn cent,** naïf, **pur,** simple. ***Homme candide. Ame, cœur candi*** « ***Vêtu de probité candide et de lin blanc*** » (HUGO). ♦ 2° Q exprime la candeur. ***Air candide.*** ◈ ANT. ***Faux,*** fourbe. rusé.

ANDIDEMENT [kɑ̃didmɑ̃]. *adv.* (*fin* XVI^e^; de *candide*). c candeur.

ANDIDOSE [kɑ̃didoz]. *n. f.* (XX^e^; de *candida* « blanche», uff. -ose). *Méd.* Infection (surtout de la peau et des queuses) *causée par une* levure *(candida albicans). Le uet est une candidose de la muqueuse buccale.*

ANDIR (SE) [kɑ̃diʀ]. v. *réfl.* (1600; de *candi). Techn.* ristalliser. — Absolt. *Faire candir du* sucre (candisation).

ANE [kan]. *n. f.* (*Quenne*, 1338; p.-ê. de ca-, onomat. fr. *aine, ane*, lat. *anas* « canard »). Femelle du canard. *te* cane. V. Canette. Fig. et vx. *Faire la cane.* V. Caner. HOM. *Canne* (1, 2, 3).

ANEPETIÈRE [kanpətjɛʀ]. *n. f.* (1534; de cane, et ire; de pet). Petite outarde à collier blanc.

ANÉPHORE [kanefɔʀ]. *n. f.* (1570; gr. *kanéphoros*, de *con* « corbeille », et *pherein* « porter »). *Antiq.* gr. Jeune qui portait les corbeilles sacrées dans certaines fêtes.

CANER [kane]. v. *intr.* (1821: de cane. *faire la cane:* e sens XVI^e^-XVII^e^). *Fam.* Reculer devant le danger ou la culté. V. Céder, flancher (pop. Se dégonfler). *Il* « a tourné *t, il a cané* » (DUHAM.). ◈ HOM. Canner.

CANER ou CANNER [kane]. v. *intr.* (1872, « s'en » ; de canne 1, 4° « jambe »). Arg. S'enfuir (jouer des les). V. Calter, décaniller. *Fig.* Mourir (sens métaph. 'en aller). *Canner dans son plumard, à l'hosto.*

ANETAGE. *n. m.*; **CANETIÈRE.** *n. f.* V. CANN~AGE, NETIÈRE.

CANETON [kantɔ̃]. *n. m.* (déb. XVI^e^; de *canette* 1). t du canard.

CANETON [kantɔ̃]. *n. m.* (1931, V. Brix; probabl. *caneton* 1). Petit dériveur à voiles (grand-voile, foc et naker), monotype pour régates à deux équipiers.

CANETTE [kanɛt]. *n. f.* (XIII^e^; de cane). Petite cane. celle.

CANETTE ou CANNETTE [kanɛt]. *n. f.* (déb. XIV^e^, cipient »; de cane, canne. V. Canne 2). ♦ 1° (1545). ine recevant le fil de trame. — *Canette de machine à cou-* + 2° (1723). Vx. Bouteille. — Mod. (1856) Petite bou- e de bière son contenu.

ANEVAS [kanva]. n. *m. (Canevach,* 1281; forme picarde *aneve*, forme anc. de *chanvre).* ♦ 1° (1671). Grosse toile e et à jour qui sert de fond aux ouvrages de tapisserie aiguille. *Broderie* sur canevas. ♦ 2° *Géod.* Ensemble points géodésiques relevés. *Canevas trigonométrique. (Fin* XVI^e^). Donnée première d'un ouvrage. V. Ébauche, isse, plan, scénario. *Travailler sur un bon canevas. Impro- sur un canevas.*

ANEZOU [kanzu]. *n. m.* (fin XVIII^e^; o. i., p.-ê. prov.) Corsage sans manches (de lingerie, de dentelle).

ANGE [kɑ̃ʒ]. *n. f.* (1839; *gemge*, 1661; arabe *gandja*). lue à voiles qui servait sur le Nil à transporter les voya- s.

ANGUE [kɑ̃g]. *n. f.* (1686; port. *cango*, annamite r). En Chine, carcan dans lequel on engageait le cou et poignets du condamné. 0 Le supplice lui-même. *La ue a été abolie.*

ANICHE [kaniʃ]. *n. m.* (1743; fém. de *canard anc. nom barbet*, ce chien aimant barboter dans l'eau). Espèce de n barbet à poil frisé noir, marron ou blanc. *Tondre un rbe. Suivre qqn comme* un *caniche,* pas à pas, fidèlement.

ANICULAIRE [kanikylɛʀ]. *adj.* (XV^e^; lat. *canicularis.* Canicule). De la canicule. *Chaleurs caniculaires.* V. Torride.

ANICULE [kanikyl]. n. *f.* (1500; it. *canicula* « petite nne », appliqué à l'étoile Sirius). Époque de grande eur (l'étoile *Sirius* ou *Canicule se* lève et se couche avec oleil du 22 juillet au 22 août). — Par ext. V. Chaleur. *ous voilà en pleine canicule* » (FROMENTIN). ◈ ANT. Froid.

ANIDÉS [kanide]. *n. m. pl.* (1842; du lat. *canis* « chien »). *l.* Famille de mammifères carnivores digitigrades, au eau allongé, au corps élancé, aux pattes hautes, ayant tre doigts derrière, et cinq devant. *Le chien, le loup, le rd, le chacal sont des canidés.*

ANIER [kanje]. *n. m.* (attesté XIX^e^, Mistral; mot prov., lat. *canna* « *roseau* »). *Région.* Lieu où poussent les aux. V. Cannaie. *J'aurais voulu que tu sois dans les caniers Eurotas quand Ulysse me conta ses aventures (GIONO).*

ANIF [kanif]. n. m. *(Quenif,* 1441; Cf. angl. *Knife).* t couteau de poche à une ou plusieurs lames qui se ent dans le manche. *Onglet d'une lame de canif.* — *cial.* Outil de graveur sur bois. — Fig. et fam. *Donner oup de canif dans le contrat* (de mariage) : être infidèle à conjoint.

ANIN, INE [kanɛ̃, in]. *adj.* (1390; lat. *caninus*, de *s* « chien »). ♦ 1° Relatif au chien. *Race, espèce canine. osition canine.* ♦ 2° Fig. *Une faim canine* : dévorante. *Dents canines.* V. Canine.

ANINE [kanin]. *n. f.* (1541; de *canin).* Dent pointue e les prémolaires et les incisives. *Canines développées carnivores* (V. Croc), *du sanglier* (V. Défense).

ANISSE ou CANNISSE [kanis]. *n. f.* (1600; mot prov., de canne, lat. canna « roseau »). *Région.* Canne* (1°) de Provence longue et flexible. *Cultures* protégées *du vent par des cannisses.* « *Il aurait voulu marcher entre les haies de cyprès et de cannisses* » (COURCHAY).

CANISSIER [kanisje]. n. *m.* (1859; de canisse). Vannier qui travaille les canisses.

CANITIE [kanisi]. *n. f.* (*Canecie,* XIII^e^; *lat. canities,* de *canus* « blanc ». V. Chenu). *Méd.* Etat des cheveux devenus blancs. *Canitie précoce.*

CANIVEAU [kanivo]. *n.* m. (1694; o. i.). ♦ 1° Pierre creusée en rigole pour faire écouler l'eau. ♦ 2° Bordure pavée d'une rue, le long d'un trottoir. V. Ruisseau.

CANNA [kana]. (*Kanna,* 1816; lat. canna « balisier »). Balisier*. « *Au bord des massifs bouffis de cannas et de marguerites* » *(CÉLINE).*

CANNABINACÉES [kanabinase]. *n. f. pl.* (*Cannabi-* nées, 1842; lat. *cannabis* « chanvre »). Bot. Famille de plantes dicotylédones apétales comprenant le chanvre et le houblon.

CANNABIQUE [kanabik]. *adj.* (apr. 1970; de *cannabis). Didact.* Qui se rapporte *au* cannabis*. *Intoxication, ivresse cannabique.* V. Cannabisme.

CANNABIS [kanabis]. *n.* m. (mot lat. « chanvre »). Chanvre indien* (drogue hallucinogène). V. Haschisch. « *On y voyait un fier gabelou U.S. débusquant trois feuilles de cannabis dans les entrailles d'une torche électrique* » (Cl. COURCHAY).

CANNABISME [kanabism(ə)]. *n. m.* (néol.; de *cannabis).* Intoxication par le cannabis. — *Syn.* HASCHICHISME.

CANNAGE [kanaʒ]. *n. m.* (1856; « mesurage des étoffes », 1723; de canner). Le fait de canner un siège. État d'un siège canné.

CANNAIE [kanɛ]. n. *f.* (1600: de canne 1). Plantation de cannes à sucre, dé roseaux.

1. **CANNE** [kan]. n. *f.* (XIII^e^, « tuyau »; lat. *canna* « roseau »). ♦ 1° (XVI^e^). Tige droite de certaines plantes (roseau, bambou, balisier). — Spécialt. CANNE À SUCRE : plante monocotylédone *(Graminées)* herbacée, de laquelle on extrait du sucre. Sucre *de canne. V.* Bagasse, saccharose, vesou. *La tige de la canne à sucre peut atteindre 7 mètres de hauteur.* ♦ 2° (1596). Par *ext.* Objet façonné (bâton, roseau) sur lequel on appuie la main en marchant. Se *promener la canne à la main. Faire des moulinets avec sa canne. Canne d'alpiniste.* V. Alpenstock. *Embout, virole d'une canne. Pommeau, poignée de canne.* « *La redingote du grand-père, sa canne* à *pomme* d'argent » (LOTI). — Canne *blanche d'aveugle.* Par *ext. Les cannes blanches :* les aveugles. — Canne-épée : canne creuse formant fourreau (arme prohibée). — Fam. *Il a l'air d'avoir avalé* sa canne.* ♦ 3° (1636). CANNE À PÊCHE : gaule portant une ligne de pêche. *Scion d'une canne à pêche.* ♦ 4° *Par anal. (av.* 1885). *Pop.* Jambe. *De belles cannes. Jouer des cannes. V. Caner* 2. ◈ HOM. *Cane.*

2. **CANNE** [kan]. *n. f.* (Cane, XII^e^; lat. canna « tuyau », même mot que le précéd.). *Dial.* (Ouest). Récipient en cuivre qui servait au transport du lait. ◈ HOM. Cane.

CANNÉ, ÉE [kane]. *adj.* (1877; de canne 1). Se dit d'un siège dont le fond est garni de brins de jonc ou de rotin entrelacés. *Chaise cannée.*

CANNEBERGE [kanbɛʀʒ(ə)]. *n. f.* (XVIII^e^; o. i.). Plante des marais et tourbières des régions froides, arbuste à feuilles persistantes, à baies comestibles. Par *ext.* La baie rouge, acidulée (plus grosse que celle des airelles). Cuis. *Renne à la* confiture *de canneberges* (plat scandinave). *Poulet, dinde* aux *canneberges* (dans les pays anglo-saxons).

CANNELÉ, ÉE [kanle]. *adj.* (*Quenele,* 1342; de *cannelle* 2). Qui présente des cannelures. *Colonne cannelée. Pneu cannelé. Il* « *avait les ongles cannelés et courts* » (HUGO). ◈ ANT. Lisse.

CANNELER [kanle]. *v. tr.;* conjug. *appeler* (1545; de cannelé). Garnir de cannelures.

CANNELIER [kanəlje]. *n. m.* (*Arbre canellier,* 1575; de *cannelle* 1). Variété de laurier dont l'écorce dépourvue de son épiderme constitue la cannelle.

1. **CANNELLE** [kanɛl]. *n. f.* (XII^e^; de canné « tuyau », ou lat. médiév. *cannella*). Écorce du cannelier, dépouillée de son épiderme (elle prend la forme de petits tuyaux). — Substance aromatique tirée de cette écorce et utilisée dans l'alimentation. *Compote de pommes, vin chaud, punch à la cannelle.* -Par *ext.* Couleur cannelle, brun clair. « Un *carrick cannelle à cinq collets* » *(GONCOURT).*

2. CANNELLE [kanɛl]. *n. f.* (1496; de canne « conduit; récipient »). Petit tube, robinet que l'on adapte à une cuve, à un pressoir, à un tonneau (on dit aussi *Cannette).*

3. CANNELLE [kanɛl]. *n. f.* (1929; *kénelle,* 1857; de canne « tuyau, bobine ». V. Canon 1). *Techn.* Dans les métiers à tisser, bobine sur laquelle s'enroule le ruban provenant de l'étirage. V. Canette 2. — Rainures situées de chaque côté du chas d'une aiguille.

CANNELLONI [kane(ɛl)lɔni]. n. *m.* (1922; mot it., de canna « tuyau ». V. Canne 1). *Cuis.* Pâte roulée en cylindre, farcie au gras ou au maigre.

CANNELURE [kanlyʀ]. *n. f.* (1547; *canneleure, 1545;* de *canneler,* ou altér. de *canelature;* it. *cannellatura*). ♦ 1° Sillon longitudinal creusé dans du bois, de la pierre, du métal. V. Moulure, rainure, strie. *Les cannelures d'une colonne,* d'un vase. ♦ 2° Strie qui parcourt la tige de certaines plantes. *Les cannelures du céleri.* ♦ *3"* Techn. *Cannelure de poulie. V. Gorge. Cannelure d'une vis.* ♦ 4° Géogr. *Cannelures glaciaires.*

1. **CANNER** [kane]. v. *tr.* (1856; « mesurer avec une canne », 1624; de canne 1). Garnir le fond, le dossier d'un siège avec des cannes de jonc, de rotin entrelacées. V. Canné ; rempailler. ◇ HOM. Caner.

2. **CANNER** [kane]. v. *tr.* (fin XIXe; de canne, 1, d'apr. l'amér. *to can* [1874]). *Région.* (Canada). Américanisme critiqué. *Pop.* Mettre en boîtes de conserve. Canner *de la viande, des légumes, des fruits.* Au p. p. *Viande cannée.*

CANNETAGE ou CANETAGE [kantaʒ]. n. m. (XXe; de cannette). *Techn.* Opération qui consiste à mettre sur cannette les fils de trame.

CANNETIÈRE ou **CANETIÈRE** [kantjɛʀ]. *n. f.* (1867; de cannette). *Techn.* Ouvrière chargée de disposer la soie sur les cannettes. — Machine employée à garnir les cannettes.

CANNETILLE [kantij]. n. *f.* (1534; it. *cannutiglio;* esp. *cañutillo,* de *caña* « roseau ». V. Canne 1). Fil d'or, d'argent, retordu, servant à des travaux de broderie.

CANNETTE. V. CANETTE.

CANNEUR. EUSE [kanœʀ, øz]. n. (1877; de canner). Personne qui canne les sièges (On dit aussi CANNIER, IÈRE [kanje, jɛʀ]). V. Rempailleur.

CANNIBALE [kanibal]. *n. m.* (1515; esp. *canibal,* altér. de *caribal, caribe,* mot indigène « hardi », qui désigne les *Caraïbes).* Anthropophage. *Par* ext. Homme cruel. V. Sauvage. 0 Adjectiv. *Un plaisir cannibal.* — Se dit aussi d'un animal qui se. nourrit d'un animal de la même espèce.

CANNIBALESQUE [kanibalesk(ə)]. *adj.* (1862; de *cannibale,* et suff. *-esque*). Digne d'un cannibale. Cruauté *cannibalesque.*

CANNIBALISME [kanibalism(ə)]. n. m. (1796; de *cannibale).* Anthropophagie. *Fig.* V. Cruauté, férocité.

CANNISSE. n. *f.* V. CANISSE.

CANOË [kanɔe]. n. m. (1887; angl. *canoe.* V. Canot). Embarcation légère et portative mue à la pagaie; sport de ceux qui s'en servent. V. Pirogue. *Faire du canoë.*

CANOÉISME [kanɔeism(ə)]. n. *m.* (1950; de canoë). Sport du canoë.

CANOÉISTE [kanɔeist(ə)]. *n.* (1887; de canoë). Personne qui pratique le sport du canoë.

1. **CANON** [kanɔ̃]. n. m. (1339; it. *cannone,* augmentatif de canna « tube » (V. Canne); « conduit, tuyau, bobine », XIIIe; de canne).

I. ♦ 1° Pièce d'artillerie* servant à lancer des projectiles lourds. V. Bouche (à feu), mortier, obusier, pièce. Canon *de siège, de marine. Canon antiaérien* (D.C.A.). *Canon antichar.* Canon à *tube court.* V. Mortier, obusier; crapouillot. Canon *sans recul. Canon atomique* : dont l'obus peut recevoir une. charge atomique. *Autocanon :* canon automoteur. Canon *de 57, de 75, de 155, de 305 millimètres de calibre.* — Ellipt. *Un 75, un 105.* — *Soldat qui sert* une *pièce de* canon (artilleur. canonnier). *Bouche, tube, âme, culasse d'un canon. Affût, flèche d'un canon. Portée d'un canon. Tir au canon. Braquer, pointer un canon. Projectiles de canon.* V. Boulet. cartouche. mitraille, obus, shrapnel. *Tirer un coup de canon, tirer le canon.* V. Bombarder, canonner. *Salve, volée de coups de canon.* V. Canonnade. 0 Fam. *Chair* à canon : les soldats exposés à être tués. ◇ Spécialt. Canon *paragrêle* : canon destiné à empêcher la formation de grêlons. — *Canon lance-harpon,* pour la capture des grands cétacés. ♦ 2° (XVIe). Tube d'une *arme à* feu. *Canon d'un fusil, d'une carabine, d'un revolver. Rétrécissement du canon pour regrouper les plombs.* V. Chokebore. *Canon lisse, canon rayé. Carton ovalisé; piqué par la rouille. Baïonnette* au canon : fixée au bout du fusil.

II. (XVIIe). ♦ 1° *Techn.* Se dit de divers objets cylindriques. Canon *d'une seringue :* le corps de pompe. Canon *d'une clef:* sa partie forée. Canon *d'arrosoir : tuyau* qui reçoit la pomme de l'arrosoir. ♦ 2° (1611). Au XVIIe s., Pièce de toile ornée de dentelle, de rubans qu'on attachait au-dessous du genou. ♦ 3° *Zool.* Partie des membres du cheval comprise entre le genou et le boulet dans les membres antérieurs, et le jarret et le boulet, dans les membres postérieurs. ♦ 4° (1680). Ancienne mesure de capacité. -Par *ext.* (XVIIIe). *Pop.* Bouteille, verre de vin. *Boire un canon.*

2. **CANON** [kanɔ̃]. *n.* m. (XIIIe; mot lat.; gr. *kanôn* « règle »). ♦ 1° *Théol.* Loi ecclésiastique, et *spécialt.* Règle, décret des conciles en matière de foi et de discipline. Canon *d'un concile œcuménique. 0* Adj. *Droit* canon, droit ecclésiastique, fondé sur les canons de l'Église, les décrétales. V. Capitulaire. *Docteur en droit canon* (V. Canoniste). ♦ 2° (XVIIe). Ensemble des livres admis comme divinement inspirés. *Canon de l'Ancien, du Nouveau Testament* (V. Bible). ♦ 3° (XIIIe). *Canon de la messe :* partie de l'office contenant les paroles sacramentelles et des oraisons, qui va de la Préfa au Pater. Tableaux placés au milieu de l'autel et qui conti nent une partie de l'office. — *Canons d'autel,* tablet contenant certaines prières, pour la plupart extraites *canon* de la messe. ♦ 4° *Didact. Norme,* règle. — *Bx-a* Ensemble des règles fixes servant de module pour détermi les proportions des statues, conformément à un idéal beauté; cet idéal. V. Idéal, type. ♦ 5° (1690). *Mus.* Imitati par une partie vocale ou instrumentale, d'un thème vient d'être énoncé. Canon à *deux voix. Thème en can Canon et fugue**.

CAÑON ou CANYON [kaɲɔ̃]. n. *m.* (1877; esp. Mexique *cañon,* augmentatif de *caño* « tube ». V. Cann Géogr. Gorge ou ravin étroit, profond, creusé par un co d'eau dans une chaîne de montagnes. *Les carions du Colora,* 0 *Océanogr.* Longue dépression sous-marine formant u vallée à versants escarpés.

CANONIAL, ALE, AUX [kanɔnjal, o]. *adj. (Chanoin* XIIIe; de *chanoine,* refait d'apr. lat. *canonicalis).* ♦ 1° C est réglé par les canons; conforme à la règle. *Heures ca, niales* : les petites heures du bréviaire. ♦ 2° Qui a rapp au canonicat. *Office canonial, que les* chanoines chant, dans l'église.

CANONICAT [kanɔnika]. n. *m.* (1611; lat. ecclés. *ca nicatus,* de *canonicus* « chanoine »). Dignité, office, bénéf de chanoine.

CANONICITÉ [kanɔnisite]. *n. f. (fin* XVIIe; de *canoniqu* Caractère de ce qui est canonique.

CANONIQUE [kanɔnik]. *adj.* (XIIIe; lat. ecclés. *canonic* V. Canon 2). ♦ 1° Conforme aux canons. *Peines canoniqu Livres canoniques* : qui composent le *canon. Droit canoniqu* droit canon. ♦ 2° Âge *canonique : âge* de quarante a (minimum pour être servante chez un ecclésiastique). Fa *Être* d'un *âge canonique* : respectable. ♦ 3° *Didact.* Qui p une règle ou correspond à une règle. V. Normatif. *For canonique* et *variantes* (d'une forme linguistique). *Équat canonique,* de forme simple, servant de modèle à une fam d'équations pouvant s'y ramener. — *Subst. fém.* Systè de règles. « *Les réflexions qui suivent ne sont pas une canoni de la critique* » (THIBAUDET).

CANONISABLE [kanɔnizabl]. *adj.* et n. (1867; « louabl 1601; de *canoniser). Relig.* Qui peut être canonisé. *bienheureux canonisable.*

CANONISATION [kanɔnizasjɔ̃]. n. *f.* (XIIIe; de *can ser).* Action de canoniser. *Procès de canonisation. La can sation est prononcée par le pape.*

CANONISER [kanɔnize]. v. *tr.* (XIIIe; lat. ecclés. ca *nizare.* V. Canon 2). Mettre au nombre des saints suivant règles et avec les 'cérémonies prescrites par l'Église. *Il béatifié, mais ii n'est pas encore canonisé.*

CANONISTE [kanɔnist(ə)]. *n. m.* (XIVe; de canon Spécialiste du droit canon.

CANONNADE [kanɔnad]. n. *f.* (1522; de canon 1). soutenu d'un ou plusieurs canons. « *La lointaine canonna a fait trembler le sol dans un indistinct grondement contin (GIDE).*

CANONNAGE [kanɔnaʒ]. *n. m.* (1771: de *canon* ♦ 1° Art du canonnier, spécialement sur 'les navires guerre. ♦ 2° Le fait de canonner (un objectif).

CANONNER [kanɔne]. v. *tr.* (fin XVe; de canon 1). Ti au canon sur (un objectif). V. Bombarder. Canonner *p o s i t i o n ennemie.*

CANONNIER [kanɔnje]. *n.* m. (1383; de canon 1). Sold ou marin chargé du service d'une pièce de canon. V. Ar *leur.*

CANONNIÈRE [kanɔnjɛʀ]. n. *f.* (1415; de *canon* ♦ 1° Vx. Petite ouverture étroite pratiquée dans un m pour tirer sans être vu. V. Meurtrière. ♦ 2° *Mar.* Pe bâtiment armé d'un ou de plusieurs canons. Adj. *Chalou canonnière.*

CANOPE [kanɔp]. *n.* m. (1842; lat. *canopus;* mot « ville et dieu d'Égypte »). *Antiq.* (1846). Vase funéra ayant pour couvercle une tête emblématique. « Comme *entrailles d'une momie dans ses vases canopes* » (DUVER

CANOT [kano]. n. m. (1599; *canoe,* 1519; esp. *can* d'une langue des Caraïbes). ♦ 1° Vx ou région. (Canad 1603). Embarcation légère qui avance à l'aviron, à la paga V. Canadienne, canoë, périssoire, kayac. *Canot indien.* « *grands canots d'écot-ce couraient sur les vagues* » (R. de ROQU BRUNE). ♦ 2° (XVIIe). Toute embarcation légère non pon (à aviron, rame, moteur, voile). V. Barque, chaloupe, esqu nacelle, skiff, youyou. Canot *de pêche.* — *Canot de sauvetag* canot insubmersible, généralement pneumatique, pr dans certains ports, à porter secours aux navires en détres Canot major : canot affecté au service des officiers sur navires de *guerre.* — *Canot pneumatique,* en toile imp méable et gonflé à l'air comprimé. *Canot automobile.* Vedette ; hors-bord.

CANOTAGE [kanɔtaʒ]. n. m. (1843; de canoter). Mano

d'un canot (*Spécialt.* d'un canoë, au Canada). *Les joies canotage.*

:ANOTER [kanɔte]. *v. intr.* *(1863;* de canot). Aller se mener en canot, en barque (V. Ramer). — *Région.* nada). Faire du canot* (1°) ou canoë.

:ANOTEUR [kanɔtœʀ]. n. m. (XX^e; de canoter). Celui canote. *Les canoteurs du bois de Boulogne.*

:ANOTIER [kanɔtje]. *n. m.* (fin XVI^e; de canot). ♦ Rameur, sur une embarcation. ♦ 2° *Vx.* Celui qui s'adonne canotage. ♦ 3° (Fin XIX^e). *Un* canotier : chapeau de lle à fond plat.

:ANTABILE [kɑ̃tabile]. *n.* m. (1757; mot it., du lat. *tabilis* « digne d'être chanté »). Morceau de musique ou chant au mouvement lent souvent empreint de mélanco- « *Le violon seul chante ..., un cantabile ennamouré* » ROLLAND). — Adi. *Moderato cantabile.* — Adv. Jouer *tabile.*

:ANTAL [kɑ̃tal]. II. *m.* (1643; département français). ›mage fabriqué dans le Cantal *(Auvergne),* avec du lait vache et de chèvre. V. Fourme. *Des cantals.*

:ANTALOUP [kɑ̃talu]. *n.* m. (1781 ; de *Cantalupo,* villa papes). Melon à côtes rugueuses.

:ANTATE [kɑ̃tat]. *n. f.* (1709; it. *cantata* « ce qui se nte », p. p. fém. de *cantare* « chanter »; Cf. Sonate). ne lyrique à un ou plusieurs personnages avec accompaiment; musique d'une telle *scène. Les récitatifs, les airs, chœurs d'une cantate. Les cantates religieuses, profanes, J.-S. Bach.*

:ANTATRICE [kɑ̃tatʀis]. *n. f.* (1746; mot it. « chanse »; lat. *cantatrix).* Chanteuse professionnelle d'opéra de chant classique. *Gronde, célèbre cantatrice.* V. **Diva.**

:ANTER [kɑ̃tœʀ]. *n. m.* (1862; mot angl., p.-ê. de *Canbury,* d'apr. l'allure lente des chevaux des pèlerins de te ville). *Turf.* Galop d'essai d'un cheval de course.

:ANTHARIDE [kɑ̃taʀid]. *n. f.* (XIV^e; lat. *cantharis,* gr. *ıtharis).* Insecte coléoptère *(Méloïdés)* de couleur vert é et brillant, appelé aussi *mouche d'Espagne* ou *de Milan. ıdre de cantharide,* corps desséché de l'insecte, réduit en ıdre, utilisé autrefois comme vésicant et aphrodisiaque.

:ANTHARIDINE [kɑ̃taʀidin]. *n. f.* (1843; de *cantharide).* ncipe toxique, congestionnant, extrait de la poudre de ıtharide.

:ANTILÈNE [kɑ̃tilɛn], *n. f.* (1512; it. *cantilena,* mot lat. hanson »). ♦ 1° *Mus.* Chant profane d'un genre simple. Chanson. ♦ 2° *Liffér. Texte* lyrique. V. Complainte. *cantilène de sainte Eulalie (v. 880) est le plus ancien poème langue française.* ♦ 3° *Cour.* Chant monotone, mélanique.

CANTILEVER [kɑ̃tilevœʀ]. *adj. et n. m.* (1883; mot angl.; *cant* « rebord », et *lever* « levier »), Qui est suspendu en rte-à-faux (sans cibles). *Pont cantilever. Suspension cantier.* — *N.* m. *Aile d'avion en cantilever.*

CANTINE [kɑ̃tin]. *n. f.* (1680; it. *confina* « *cave* », de *ıto* « coin, réserve »). ♦ 1" Établissement où l'on sert manger, à boire aux personnes d'une collectivité. V. **vette,** popote *(fam.),* réfectoire, restaurant. *Cantine d'une de, d'un atelier, d'un chantier. La cantine et le foyer d'une :erne. Cantine* d'un *navire.* V. Cambuse. — Milit. *Cantine bulante.* V. Cuisine, roulante: **cantinière.** ♦ 2° Par *ext.* ffre de voyage, malle rudimentaire (en bois, métal). *La ıtine d'un officier.*

CANTINER [kɑ̃tine]. *v.* (1927; de *cantine). Arg.* Acheter :s vivres, etc.) à la cantine d'une prison. « On *cantinera ı bières,* [. .] *et on les planquera pour se soûler!* » (SARZIN).

CANTINIER, IÈRE [kɑ̃tinje, jɛʀ]. *n.* (1762; de *cantine).* 1° *Vx.* Personne qui tient une cantine (syn. *Cambusier).* 2° CANTINIÈRE. *n. f.* Jusqu'en 1914, Gérante d'une cantine litaire. *La cantinière du régiment.*

CANTIQUE [kɑ̃tik]. n. *m.* (1120; lat. ecclés. *canticum* :hant religieux »). ♦ 1° Chant d'action de grâces consacré a gloire de Dieu. *Le cantique de la Vierge Marie.* V. **Magni-** at. — *Le* cantique *des* cantiques : poème attribué à Salo- >n. ♦ 2° Chant religieux en langue commune (et non en in). V. Motet. « *Dans la profonde nuit nous t'offrons ce ntique* » (RAc.).

CANTON [kɑ̃tɔ̃]. n. *m.* (XIII^e: it. *cantone,* de *canto* «coin », a. prov. *cantoun* « coin de rue » (XII^e). ♦ 1° *Vx.* Coin pays, région. *Un canton fertile. Canton de bois :* étendue terminée de cantine forêt. -- *Mod.* (1867) Canton *de route,* voie *ferrée :* portion déterminée de cette route, de cette ie, en vue de son entretien. V. Cantonnier. ♦ 2° (XV'). un des États composant la Confédération helvétique. *Le nton de Berne.* ♦ 3° (1775). Division territoriale de l'arrossement, sans budget,, constituant une circonscription en le de certaines élections (Conseil *général). Chef-lieu de nton.* 0 (1862). Au Canada, Division cadastrale de cent illes* *carrés* environ. *Les contons Rousseau, Paradis, en* bitibi. *Les Cantons de l'Est, au* Québec. ♦ 4° (1642). *Blas.* Petit quartier de l'écu; partie de l'écu formée par les pièces (croix, sautoirs) dont il est chargé.

CANTONADE [kɑ̃tɔnad]. *n. f.* (1455; pro". *cantonada* « coin de rue ». V. Canton). *Théâtre* (1694). Les coulisses. *Parler à la cantonade* : parler à qqn qui est supposé être dans les coulisses. Cour. Parler en semblant ne s'adresser précisément *à* personne. « *La patronne du café cria, à la cantonade : on demande Thibault au téléphone* » (MART. du G.).

CANTONAL, ALE, AUX [kɑ̃tɔnal, o]. *adj.* (1827; de *canton,* 2° et 3°). Du *canton. Les autorités, les lois cantonales,* en Suisse *(opposé à* fédéral), — *Délégué cantonal* (qui surveille les écoles primaires). *Elections cantonales,* des conseils généraux. Subst. *Les cantonales.*

CANTONNEMENT [kɑ̃tɔnmɑ̃]. *n.* m. (fin XVII^e: de *cantonner).* ♦ 1° Action de cantonner des troupes. V. 'Bivouac, campement, logement. *Prendre* ses *cantonnements.* V. Quartier. *Cantonnement chez l'habitant.* ♦ 2° Lieu où cantonnent les troupes. *Choix d'un cantonnement.* V. **Castramétation.** ♦ 3" Limitation; division en cantons ou sections (ch. de fer). — Partie de terrain délimité (eaux et forêts). ♦ 4° Fig. *Dr.* Limitation à certains biens des droits d'un créancier.

CANTONNER [kɑ̃tɔne]. v. *tr.* (XIII^e; de *canton).*

I. ♦ 1° Etablir, faire séjourner (des troupes) en un lieu déterminé. V. Camper. — Intrans. « *Le corps d'armée contonnait sur la Marne* » (DUHAM.). ♦ 2° *Archit.* Garnir dans *les* coins. *Cantonner une colonne de pilastres.* — Blas. *Croix cantonnée d'étoiles.*

II. SE CANTONNER. *v. pron.* ♦ 1° Se retirer dans un lieu où l'on estime être en sûreté (V. Établir (s'), fortifier (se), renfermer (se); se tenir (dans un lieu) sans sortir. *Il se cantonne cher lui.* « *Les garçons cantonnés dans la maison* » *(SAND).* ♦ 2° Fig. Se *cantonner dans ses études, dans ses recherches.* V. Borner *(se). Il est* cantonné *dans son travail et ne s'intéresse à rien d'autre.*

CANTONNIER [kɑ̃tɔnje]. *n. m.* et *adj.* (XVIII^e; du prov. *cantoun* « coin ». V. Canton). Ouvrier qui travaille à l'entretien des routes. — Adj. CANTONNIER, IÈRE [..., jɛʀ]. Relatif au cantonnier. *Maison cantonnière.*

CANTONNIÈRE [kɑ̃tɔnjɛʀ], n. *f.* (1562; de *canton* « coin »). Vx. Tenture dont on couvrait les colonnes du pied d'un lit. *Mod.* Bande qui garnit, encadre une fenêtre, une porte.

CANTRE [k&,(a)]. *n. m.* (1751; probabl. du rad. lat. *canthus;* V. Chantier). *Techn.* Partie de l'ourdissoir*, formée de broches horizontales.

CANULANT, ANTE [kanylɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1867; de *canuler). Pop.* Ennuyeux.

CANULAR [kanylaʀ]. *n. m.* (1895; de canuler). *Arg. de Normale sup.* Mystification. *Monter un canular.* — *Par ext.* Blague, farce ; fausse nouvelle.

CANULARESQUE [kanylaʀɛsk(ə)]. *adj.* (v. 1930; *h. 1895:* de *canular). Fam.* Qui tient du canular.

CANULE [kanyl]. n. *f.* (v. 1400: lat. *cannula,* de canna « tuyau ». V. Canne). Petit tuyau souple ou rigide, servant à introduire un liquide ou un gaz dans une cavité ou un conduit de l'organisme. *Canule à trachéotomie,* introduite par incision de la trachée pour assurer le passage de l'air dans les poumons. V. Cathéter, drain, sonde.

CANULER [kanyle]. v. *tr.* (1830; de canule). ♦ 1° *Pop.* Ennuyer, importuner. V. Fatiguer. ♦ 2° Mystifier par un canular.

CANUT, USE [kany, yz]. *n.* (1836; p.-ê. de canne « bobine de fil ». V. Canette (2). Personne qui travaille dans les industries de la soie à Lyon. — *Rare au* fém.

CANYON. V. CAÑON.

CANZONE [kantsɔne; kɑ̃dzɔn]. n. *f.* (déb. XIX^e; it. *canzona,* lat. *cantare* « chanter »). Petit poème italien divisé en stances égales, et terminé par une stance plus courte. *Les canzones (ou canzoni) de Pétrarque.*

CAOUA [kawa]. *n. m.* (1883; Algérie, 1863, T. de soldat; mot arabe, « café »). *Pop.* Café. « *Un caoua* un *peu* corsé » (SIMONIN).

CAOUANE [kawan]. *n. f.* (1643; esp. *caouana,* d'une langue d'Amér. du Sud). Grande tortue des mers chaudes. v. Caret.

CAOUTCHOUC [kautʃu]. *n. m.* (1736, répandu déb. XIX^e; mot d'o. péruv., esp. *caucho).* ♦ 1° Substance élastique (élastomère), imperméable, provenant du latex de diverses plantes ou élaborée artificiellement, constituée surtout par un hydrocarbure non saturé. V. Gomme. *Arbres à caoutchouc :* ficus, hévéa, urcéole. *Caoutchouc naturel, de plantation. Caoutchouc artificiel, synthétique (caoutchouc nitrile, butyle; néoprène).* — *Caoutchouc traité, vulcanisé. Caoutchouc* mousse (marque déposée) renfermant des bulles d'air dans sa masse. ♦ 2° *Caoutchouc minéral :* l'élatérite (substance molle, élastique). ♦ 3° Un *caoutchouc* : un vêtement caoutchouté (V. Imperméable); un élastique. — *Plur.* Chaussures de caoutchouc. *Elle « me voyait chaussant mes caoutchoucs américains »* (PROUST). V. **Snow-boot.**

CAOUTCHOUTER [kautʃute]. v. *tr.* (déb. XIXe; de *caoutchouc*). Enduire de caoutchouc (opération du *caoutchoutage*). *Tissu caoutchouté* : imperméabilisé.

CAOUTCHOUTEUX, EUSE [kautʃutø, øz], *adj.* (1913: de *caoutchouc*). *Qui a* la consistance du caoutchouc. Des *champignons trop cuits, caoutchouteux.*

CAP [kap]. n. m. (XIIIe; prov. *cap* « tête »; lat. *caput*). I. *Vx* ou *loc. Tête.* V. Chef. — Mod. *De pied en cap :* des pieds à la tête. V. Complètement.

II. ♦ 1° (1387). Pointe de terre qui s'avance dans la mer. V. Bec, pointe, promontoire. *Le cap de Bonne Espérance. Dépasser, doubler, franchir un cap. L'Europe est « un petit cap du continent asiatique »* (VALÉRY). ♦ 2° Loc. *fig. Franchir, passer, dépasser* un *cap :* une certaine. limite (comportant l'idée de difficulté). « *Elle pouvait avoir dépassé le cap de la trentaine que les femmes ont une si naïve répugnance à franchir* » (GAUTIER). Absolt. *Il a maintenant passé le cap.* — *Franchir, doubler le cap de (avec un nom* de nombre) : une étape, un palier (en vue d'un objectif déterminé). *L'entreprise a dépassé le cap de cent mille employés.* ♦ 3° Direction d'un navire, d'un avion. *Mettre le cap sur* : se diriger vers. *Changer de cap,* de direction. — *Cap* magnétique, angle que fait la direction (d'un avion) avec le nord magnétique. ◈ HOM. cape.

C.A.P. [seape]. (1946; sigle). Certificat d'aptitude professionnelle.

CAPABLE [kapabl(ə)]. *adj.* (XIVe~; bas lat. *capabilis,* de *capere* « contenir, être susceptible de »).

I. ♦ 1° *Vx.* Qui a le pouvoir, la possibilité de recevoir, de supporter. *Les hommes sont « indignes de Dieu et capables de Dieu »* (PASC.). *Capable* d'une *joie.* ♦ 2° Qui est en état, a le pouvoir d'avoir (une qualité), de faire (qqch.). « *Il faut qu'une femme soit capable de sérieux et d'enfantillage* » (MAUROIS). *Capable d'une action d'éclat.* ♦ 3° Cour. CAPABLE DE (et un infinitif). V. Apte (à), faire (être fait pour), habile (à), même (à même de), propre (à), susceptible. *Il* est, *il se sent capable de réussir* : il est de force, de taille à réussir. Cette *émotion est capable de la tuer. Il est capable de ne pas* venir (Cf. *Il est* fichu de *ne* pas venir). *Viens me le dire toi-même, si tu en es capable !* si tu l'oses. ♦ 4° *Capable de tout :* de réussir en tout; de n'être arrêté par aucun scrupule. ♦ 5° (1507). Qui a de l'habileté, de la compétence. V. Adroit, compétent, doué, entendu, expert, fort, habile, intelligent, qualifié. *C'est un ouvrier très capable.* ♦ 6° *Dr. Qui* a le droit, la capacité *légale. Capable en justice. Capable de contracter, d'ester en justice.* ◈ ANT. Incapable; inapte, incompétent.

II. (1751 ; lat. *capabilis* « qui contient »). Géom. Segment *capable d'un angle :* tel que tous les angles qu'on peut y inscrire soient égaux à cet angle. *Arc capable.*

CAPACITAIRE [kapasitɛr]. *n.* et *adj.* (1878; de *capacité,* 6°). ♦ 1° N. Titulaire du diplôme de la capacité en droit. ♦ 2° Adj. *(Didact.).* Relatif à une capacité (3°). *Les « niveaux de dissolution* (des matières nerveuses) *caractérisées* [...] *par un aspect déficitaire ou négatif et par un aspect capacitaire ou positif»* (DELAY).

CAPACITANCE [kapasitãs]. n. *f.* (XXe; de l'angl. *capacitance*). *Électr.* Impédance qui oppose au passage d'un courant alternatif une portion du circuit comportant plusieurs condensateurs

CAPACITÉ [kapasite]. n. *f.* (1372; lat. *capacitas,* de *capax* « qui peut contenir ». V. Capable). ♦ 1° Propriété de contenir une certaine quantité de substance. V. Contenance, mesure, quantité, volume. *La capacité d'un récipient. Récipient d'une grande capacité. Capacité en balles, en grains* (d'une cale). Mesures *de capacité. V.* Arrobe, baril, barrique, bock, boisseau, **boujaron,** canon (1, II), chopine, **conge,** feuillette, gallon, **hémine,** litre, muid, pinte, pipe, quart, quarte, setier, tonneau, **velte.** — *Capacité thoracique vitale : la* plus grande quantité d'air que peuvent absorber les poumons. ♦ 2° *Par ext. Sc. Camcité calorifique*. Camcité de saturation. Capacité électrostatique d'un conducteur isolé :* valeur constante du rapport de sa charge à son potentiel (unité : Farad). *Capacité d'un accumulateur :* quantité d'électricité (en ampères-heures) qu'il peut restituer. ♦ 3° Puissance de faire qqch. V. Aptitude, faculté, force, pouvoir. « *La vraie mesure du mérite du cœur, (c'est) la capacité d'aimer* » (SÉV.). — *Capacité productrice d'une société.* **V.** Puissance. ♦ 4° Qualité de celui qui est en état de comprendre, de faire qqch. V. Compétence, faculté, mérite, talent, *valeur. Il a une grande, une haute capacité professionnelle.* « *Quelques jeunes médecins dont il utiliserait les capacités* » (MART. du *Ci.). Capacités intellectuelles* (V. Intelligence, science), *artistiques. La capacité de l'esprit. V.* Étendue, portée. ♦ 5° *Dr.* Aptitude légale. *Capacité de jouissance :* aptitude à jouir d'un droit. *Capacité d'exercice. Avoir capacité pour tester,* pour *contracter* (être habilité à). ♦ 6° *Capacité en droit* : diplôme délivré aux étudiants non bacheliers (deux ans d'études). ◈ ANT. *Impéritie. impuissance. inaptitude, incapacité, inhabileté.*

CAPARAÇON [kaparasɔ̃]. *n. m.* (*Capparasson,* 1498; esp. *caparazon,* de *capa* « *manteau* »). Armure ou harnais d'ornement dont on équipait les chevaux. *Caparaçon de tournoi.*

CAPARAÇONNER [kaparasɔne]. v. *tr.* (1546; de *capa raçon*). Revêtir, couvrir d'un caparaçon. — Fig. « *Caparaçonnée d'un bout de couverture traînante* » (COLETTE).

CAPE [kap]. n. *f.* (XIIe, « grand manteau à capuchon » it. *cappa;* a remplacé *chape*). ♦ 1° Vêtement de dessus, sans manches, qui enveloppe le corps et les bras. V. **Houppelande** pèlerine. *La cape des mousquetaires, des romantiques. Cape d'écolier. Cape d'agent de police. Cape de matador.* — *Histoire, roman de cape et d'épée,* dont les personnages sont des héros chevaleresques. ♦ 2° Loc. fig. Sous CAPE. V. Cachette (en), **dérobée** (à la), tapinois *(en). Rire sous cape : se* réjouir malicieusement à part soi. « *Il se divertissait sous cape* » (BALZ.). ♦ 3° *Mar. (1529). Vx.* Grand-voile du grand mât. *Être, se mettre, se tenir à la cape :* réduire sa voilure. (*V.* Panne *(en).* « *La cape était déjà dure à tenir* » (LOTI). ♦ 4° *(Fin* XIXe). Feuille de tabac qui forme l'enveloppe extérieure du cigare. *La cape et la sous-cape.* ◈ HOM. Cap.

CAPÉER [kapee], **CAPEYER** [kapeje]. v. *intr.* (1573 -1690; de *cape,* 3°). *Mar.* Être *à la* cape.

CAPELAGE [kaplaʒ]. *n. m.* (1771 ; de *capeler*). *Mar.* ♦ 1° Ensemble des boucles des manœuvres. *Capelage d'un mât* : ensemble des boucles des haubans. ♦ 2° Partie du mât portant le capelage. *Le capelage, la flèche et la pomme d'un mât de perroquet.*

CAPÉLAN [kaplã]. n. *m.* (XVIe; prov. *capelan* « chapelain »). Poisson *osseux* de *nos mers* (*Gadidés.* V. Gade). *Grand, petit capelan* (espèces).

CAPELER [kaple]. *v. tr.; conjug. appeler (1693;* prov. *capelar* « *coiffer* », de *capel* « chapeau »). *Mar.* Entourer d'une boucle de cordage, d'une bague. *Capeler* une *vergue avec une estrope.*

CAPELET [kaplɛ]. n. m. (1690; mot prov. « chapelet »). Tumeur qui se développe à la pointe du jarret du cheval.

CAPELINE [kaplin]. *n. f.* (XIVe, « *armure* de tête » ; it. *cappellina,* de *cappello* « chapeau »). ♦ 1° (1512). Vx. Coiffure féminine tombant sur les épaules. V. Coiffe. ♦ 2° Chapeau de femme à très larges bords souples.

C.A.P.E.S. [kapɛs]. n. *m.* (1945). Certificat, d'aptitude pédagogique à l'enseignement secondaire. *Etudiant qui prépare le C.A.P.E.S. et l'agrégation* (capésien, ienne [kapes(z)jɛ̃, jɛn]).

CAPÉSIEN, IENNE [kapesjɛ̃, jɛn]. n. (jeu de mots avec *Capétien). Arg. univ.* Étudiant qui prépare le CAPÈS (Cf. Agrégatif).

CAPÉTIEN, IENNE [kapesjɛ̃, jɛn]. *adj.* (XIVe; de Hugues Ier dit *Capet,* du lat. *cappa* « cape »). Relatif à la dynastie des rois de France de la mort de H. Capet (987) à la mort de Charles IV le Bel (1328); relatif à cette époque. *Dynastie capétienne. La politique capétienne.* — Subst. *Les Capétiens.*

CAPEYER. V. CAPÉER.

CAPHARNAÜM [kafarnaɔm]. *n. m.* (XVIIe; ville de Galilée où Jésus attira la foule, *av. infl.* de *cafourniau* « débarras », de *furnus* « four »). *Fam.* Lieu qui renferme beaucoup d'objets *en* désordre. *La boutique de ce brocanteur est un capharnaüm.* V. Bric-à-brac.

CAP-HORNIER [kapɔrnje]. n. m. (XX'; de *cap Horn*). Grand voilier qui suivait les routes passant par le cap Horn. *Des cap-horniers.*

CAPILLAIRE [kapil(l)ɛr]. *adj.* et n. m. (1314: lat. *capillaris,* de *capillus* « cheveu »).

I. ♦ 1° Se dit des vaisseaux sanguins les plus élémentaires, dernières ramifications du système circulatoire, qui relient artérioles *et* vénules. *Veines, vaisseaux capillaires. N. m.* LES CAPILLAIRES. *Inflammation des capillaires* (capillarite, *n. f.). Examen des capillaires* (capillaroscopie). ◇ Se dit de conduits très *fins.* Bot. *Racines capillaires.* — Phys. *Tube capillaire* : de très petite section. — Par ext. *Phénomènes capillaires.* V. Capillarité. ♦ 2° (1838). Relatif aux *cheveux, à la* chevelure. *Lotion capillaire. Art capillaire. Artiste capillaire.* V. Coiffeur.

II. N. m. (1560). Nom donné à plusieurs fougères à pétioles *très fins. Capillaire de Montpellier* ou *Cheveu-de-Vénus.* V. Adiante. *Capillaire noir, blanc. Sirop de capillaire.*

CAPILLARITE [kapilarit]. n. *f.* (1932; du lat. *capilloris* « capillaire »). *Méd.* Altération aiguë ou chronique des petits vaisseaux cutanés.

CAPILLARITÉ [kapil(l)arite]. n. *f.* (1820; de *capillaire*). ♦ 1° État de ce qui est *ténu* comme un cheveu; caractère d'un tube capillaire. ♦ 2° (1836). Ensemble des phénomènes qui se produisent à la surface des liquides (dans les tubes capillaires notamment). V. Tension (superficielle).

CAPILLICULTURE [kapil(l)ikyltyr]. *n. f.* (1963; du lat. *capillus* « cheveu », *et culture). Didact. et comm.* Soins de la chevelure. (On dit aussi CAPILLICULTEUR [kapil(l)ikyltœr], *n.* m.).

CAPILOTADE [kapilɔtad]. *n. f.* (*Cabi-, capirotade* ragoût », 1555; esp. *capirotada* « ragoût *aux* câpres »). CAPILOTADE (1610) : en piteux état, en miettes (V. **Marme-**e). « *Sa cervelle et son verre mis en capilotade* » (R. Rol-ID). *Avoir le dos en capilotade :* des douleurs dans le dos.

CAPISTON [kapistɔ̃]. *n. m.* (1881; de *capitaine*). *Arg.* if. Capitaine.

CAPITAINE [kapitɛn]. n. *m.* (v. 1300; bas. lat. *capita-*s, de *caput* « tête »). ♦ 1° *Littér.* Chef militaire. Les *nds capitaines de l'antiquité.* « *De Palos, de Moguer, rou-s et capitaines Partaient...* » (HEREDIA). ♦ 2° (v. 1550). *ar.* Officier qui commande une compagnie d'infanterie, escadron de cavalerie, une batterie d'artillerie. V. **Capis-***Le capitaine porte trois galons. Mon capitaine.* — *Capi-e instructeur. Capitaine de gendarmerie. Capitaine des npiers.* ♦ 3° (1723). *Mar.* Officier qui commande un ire de commerce (sur les bateaux de pêche : *patron*). *pitaine au long cours. Capitaine de la marine marchande, itaine marchand. Capitaine commandant un grandpaquebot.* Commandant. *Capitaine d'armement* : ancien capitaine inspecte les navires pour le compte d'un armateur. *pitaine-expert*, chargé d'évaluer les avaries. *Capitaine de t.* — *Mar. milit.* Appellation du lieutenant de vaisseau qu'il ne commande pas un bâtiment. *Capitaine de corvette, frégate, de vaisseau :* officier dont les grades correspondent eux de commandant, lieutenant-colonel et colonel de *mée* de terre. ♦ 4° (1771). *Hist. Gouverneur* de résidences royales. *Capitaine des chasses, capitaine de louveterie*, était chargé de la surintendance des chasses. ♦ 5° (1906). :f d'une équipe sportive. *Capitaine d'une équipe de football, ugby.* ♦ 6° (Souvent *péj.*). Chef d'une grande entreprise. *'apitaine de commerce* » (ALAIN), *d'industrie.*

CAPITAINERIE [kapitɛnʀi]. *n. f.* (*fin* XIII^e^ ; de *capitaine*). ° Vx. Charge de capitaine des chasses ou d'une résidence ale. Résidence, circonscription, juridiction de ce capi-e. ♦ 2° *Mar.* Bureau du capitaine de port.

CAPITAL, ALE, AUX [kapital, o]. *ndj.* (XII^e^ *lat. capi-*s, de *caput* « *tête* »). ♦ 1° (XIII^e^). *Peine capitale :* de mort. Qui entraîne la peine de mort. *Procès capital. Sentence itale.* — Qui mérite la peine capitale. *Crime capital.* ° (1389). Qui est le plus important, le premier par l'im-tance. V. **Essentiel, fondamental, primordial, principal, rême.** « *Alceste est l'œuvre capifale de Gluck* » (R. Rol-ID). V. **Chef-d'œuvre.** Cela *est d'un intérêt capital. Les ' péchés* capitaux,* d'où découlent tous les autres. — Vx. *'e capitale.* V. **Capitale.** ◈ ANT. *Accessoire.* secondaire; gnifiant. — HOM. Capital (n. m.). Capitale.

CAPITAL, AUX [kapital, o]. *n. m.* (XVI^e^ ; de *capital*,). ♦ 1° (1567). Somme constituant une dette *(opposé à* rêt). V. **Principal.** ♦ 2° (XVII^e^). Somme que l'on fait oir dans une entreprise. *Capital en nature* (terres, bâti-nts, usines, machines, matériel, instruments). *Capital* , rendant des services continus. *Capitaux circulants,* qui ient ou se transforment. *Capital juridique* : ensemble droits à toucher un revenu. *Capital en valeur.* V. **Argent, is, fortune, numéraire, valeur.** *Capital improductif. Engager, 'stir dans une affaire un capital, des capitaux* (V. **Invesement, placement**). *Posséder un capital. Manger son capital. Compt.* La partie de la richesse évaluable en monnaie compte. *Capital social* : montant des richesses apportées me société (V. **Patrimoine**). *Capital souscrit. Capital é, entièrement versé. Le capital d'une société, d'une banque, ne entreprise. Augmentation de capital.* -- *Capital-décès.* ◇ *ir.* Ensemble des richesses possédées. V. Fortune. *Avoir joli capital. Par métaph.* (Plais.). *Petit capital,* virginité ne jeune fille. « Celles *qui pratiquent l'art de ne céder la bague au doigt poursuivront cette exploitation avisée leur petit capital* » (GIROUD). ♦ 3° Absolt. *Écon.* Toute ssse destinée à produire un revenu ou de nouveaux ns; moyens de production (*spécialt.* lorsqu'ils ne sont mis en action par leur propriétaire). *Le capital provient travail et des richesses naturelles.* — *Les* CAPITAUX : les mmes en circulation, valeurs disponibles. *Circulation des itaux. Les capitaux se font rares. Fuite des capitaux.* ♦ *Par ext.* Ensemble de ceux qui possèdent les richesses. moyens de production. V. Capitaliste. *Le capital et le ail, et le prolétariat.*

CAPITALE [kapital]. *n. f.* (1509; de *ville, lettre capitale).* ° Ville qui occupe le premier rang (hiérarchique) dans État, une province; siège du gouvernement. *Rome, capi-de l'Italie. Capitale fédérale.* « *La capitale politique, raire, scientifique, financière, commerciale d'un grand s* » (VALÉRY). V. **Métropole.** ♦ 2" (1690). Grande lettre. **Majuscule.** *Grande, petite capitale.* ◈ HOM. *Capital.*

CAPITALISABLE [kapitalizabl(ə)]. *adj.* (1842; de *capi-ser*). Qui peut être capitalisé. *Intérêts capitalisables.*

CAPITALISATION [kapitalizasjɔ̃]. *n. f.* (1829; de *capi-ser*). Action de capitaliser. *Capitalisation d'une rente. ux de capitalisation.*

CAPITALISER [kapitalize]. v. (1820; de *capital*, *n.* m.). V. *tr.* ♦ 1° Convertir, transformer en capital. *Capitaliser des intérêts.* ♦ 2° Déterminer la valeur d'un capital d'après *son* revenu. *Capitaliser une rente.* ♦ 3° *V. intr.* (1831) Amasser de l'argent. V. **Amasser, thésauriser. Il ne *dépense pas tous ses revenus, il ne cesse de capitaliser.***

CAPITALISME [kapitalism(ə)]. *n.* m. (1842; « richesse », 1573; de *capitaliste).* ♦ 1° Régime économique et social dans lequel les capitaux, source de revenu, n'appartiennent pas, en règle générale, à ceux *qui* les mettent en œuvre par leur propre travail. *Capitalisme libéral* (V. **Libéralisme, propriété** (privée), *d'État* (V. **Etatisme**). *Origines du capitalisme.* V. Mercantilisme. *Capitalisme et machinisme.* ♦ 2° Ensemble des capitalistes, des pays capitalistes. ◈ ANT. Communisme, *socialisme.*

CAPITALISTE [kapitalist(ə)]. n. et *adj.* (1759, « homme riche »; de *capital*).

I. N. ♦ 1° Celui qui possède des capitaux, notamment des capitaux engagés dans une entreprise, et qui en tire un revenu. ♦ 2° *Fam.* Personne riche. *Un gros capitaliste.*

II. (1832). *Adj.* Relatif au capitalisme. *Théorie, doctrine capitaliste. Régime, économie capitaliste* (V. **Libéral**). *Société bourgeoise et capitaliste.*

◈ ANT. *Prolétaire.* **Communiste.**

CAPITAN [kapitɑ̃]. *n.* m. (1644; « chef, capitaine », déb. XVI^e^; it. *capitano*). *Vieilli.* Personnage ridicule, d'une bravoure affectée. V. **Bravache.** fanfaron. matamore.

CAPITATION [kapitasjɔ̃]. *n. f.* (1587; bas lat. *capitatio* « impôt par tête »). *Féod.* Impôt, taxe levée par individu. V. **Prestation.**

CAPITÉ, ÉE [kapite]. *adj.* (1808; lat. *caput* « tête »). *Bot.* Terminé en tête arrondie. *Fleurs capitées.*

CAPITEUX, EUSE [kapitø, øz]. *adj.* (1740; *capiteus* « obstiné », XIV^e^; it. *capitoso*, de *caput* « *tête* »). Qui monte à la tête, qui échauffe les **sens. V. Enivrant, excitant.** *Vin capiteux. Parfum capiteux. «Les effluves capiteux du pressoir* » (GIDE). — Par ext. Une sensualité *capiteuse.* « *Elle était là, pure comme une amphore, capiteuse comme une fleur* » (FRANCE).

CAPITOLE [kapitɔl]. *n. m.* (*ext.* du n. p. *Capitole* [Cf. le Petit Robert 2]). Nom donné dans certaines villes à des édifices publics où se concentre la vie municipale et politique de la cité. *Le capitole de Toulouse.*

CAPITOLIN, INE [kapitɔlɛ̃, in]. *adj.* (1690; lat. *capitolinus*, de *Capitolium*, colline de Rome, de *caput* « *tête* »). Du Capitole. *Le mont Capitolin* ou le *Capitolin. La Triade capitoline :* Jupiter, Junon, Minerve.

CAPITON [kapitɔ̃]. *n.* m. (1564; it. *capitone* « *grosse* tête »; lat. *caput*). ♦ 1° Bourre de soie. ♦ 2° Chacune des divisions formées par la piqûre dans un siège rembourré. ♦ 3° *Par ext.* Epaisseur protectrice. **V. Rembourrage, tampon.** « *Une débauche de capiton qui épaississait la porte* [...] » (BAZIN). -- Fig. *Les montagnes* « *étincelaient de blancheur sous leur capiton de neige* » (BEAUVOIR).

CAPITONNAGE [kapitɔnaʒ]. *n. m.* (1871; de *capitonner*). Action de (capitonner. Ensemble des capitons. Un *capitonnage épais, moelleux. confortable.*

CAPITONNER [kapitɔne]. *v. tr.* (1842; *se capitonner* « *se* coiffer », 1546; de *capiton*). Rembourrer (un siège) en piquant d'espace *en* espace. Au p. p. *Fauteuil capitonné. Cercueil capitonné.* **V. Rembourré.**

CAPITOUL [kapitul]. *n.* m. (1389; mot langued., *senhor du capitoul;* lat. ecclés. *capitulum* « chapitre »). Nom des anciens magistrats municipaux de Toulouse. *Les capitouls* ou *consuls.*

CAPITULAIRE [kapitylɛʀ]. *adj. et n. m.* (XIII^e^; lat. médiév. *capitularis*, de *capitulum*). ♦ 1° *Rrlig.* Relatif aux assemblées d'un chapitre (de chanoines, de religieux). Salle *capitulaire d'un monastère.* ♦ 2° (XIX^e^). *Lettre capitulaire*, ornée, enluminée, qui commence un chapitre. ♦ 3° N. m. (1690). Ordonnance d'un roi ou d'un empereur franc. « Un *capitulaire qu'on attribua plus tard à Charlemagne* » (MONTESQ.).

CAPITULAIREMENT [kapitylɛʀmɑ̃]. *adv.* (XIII^e^; de *capitulaire). Relig.* En chapitre religieux. *Décision prise capitulairement.*

CAPITULARD, ARDE [kapitylaʀ, aʀd(ə)]. *adj. et n.* (1871 ; de *capituler*). *Péj.* Personne préconisant la capitulation. — Homme lâche qui se dérobe. ◈ ANT. Résistant.

CAPITULATION [kapitylasjɔ̃]. *n. f.* (*fin* XV^e^; 1556 « négociation » ; de *capituler).* ♦ 1° *Dr. intern.* Convention, traité par lesquels une puissance s'engage à respecter certains droits et privilèges sur les territoires soumis à sa juridiction. « *Il y a une belle capitulation entre Henri IV et Saint-Malo* » (CHATEAUB.). *Hist.* Convention qui réglait les droits des sujets chrétiens en pays musulman. *Régime des capitulations.* ♦ 2° (1636). *Milit.* Convention par laquelle une place forte, une armée se rend à l'ennemi. V. Reddition. Négocier, *signer une capitulation. Capitulation honorable, déshonorante, honteuse. Capitulation* en rase *campagne :* conclue par le commandant

d'une troupe opérant en dehors d'une place de guerre. *Capitulation sons conditions.* ♦ 3° *Fig.* Abandon d'une position que l'on soutenait. ◈ ANT. Résistance. *Intransigeance, obstination. refus.*

CAPITULE [kapityl]. *n.* m. (1732; lat. *capitulum* « petite tête »). Inflorescence dans laquelle les fleurs sont insérées les ""es à côté des autres sur l'extrémité élargie du pédoncule (réceptacle du capitule) formant une seule fleur au sens courant du mot. *Les capitules de la bardane. de la pâquerette* (fleurs capitulées).

CAPITULER [kapityle]. *v. intr.* (1361, « convenir des clauses: traiter » ; lat. médiév. *capitulare* « faire une convention », de *capitulum* « clause »). ♦ 1° (XVI^e). Se rendre à un ennemi par la capitulation. V. Rendre (se); et Cf. Déposer, rendre les armes*, ouvrir les portes*, livrer les clés* d'une ville. *Capituler avec les honneurs de la guerre. Parlementer, hisser le drapeau blanc avant de capituler.* ♦ 2° *Fig.* (XVIII^e). Abandonner sa position. V. Céder. ◈ ANT. *Résister, tenir.*

CAPON, ONNE [kapɔ̃, ɔn]. *adj. et n.* (1628, « gueux »; 1690, « flatteur »; arg. it, *accapone* : o. i.). *Fam. et vieilli.* Poltron, lâche. V. Couard. *Il est « né faible, envieux, capon »* (J. VALLÈS). ◈ ANT. *Brave, courageux.*

CAPONNIÈRE [kapɔnjɛʀ]. *n. f.* (1680; it. *capponiera*, esp. *caponera* « cage à chapons »). *Fortif.* Chemin protégé établi dans un fossé à sec d'une place forte.

CAPORAL, AUX [kapɔʀal, o]. *n. m.* (1540; it. *caporale*, de *capo* « tête »). ♦ 1° Celui qui a le grade le moins élevé dans les armes à pied, l'aviation. V. Brigadier, cabot *(arg.)*. *Galon de laine de caporal. Caporal d'ordinaire,* chargé de la cuisine. « *Il observait le caporal d'ordinaire qui jetait les morceaux de viande. — On va tirer au sort, dit le cabot* » (DORGELÈS). *Caporal commandant une escouade, un demi-groupe. Le Petit Caporal :* Napoléon I^er. — CAPORAL-CHEF : celui qui a le grade supérieur au caporal. *Des caporaux-chefs.* — Un *caporal et* quatre *hommes* : la force militaire. ♦ 2° (1841). Tabac juste supérieur au tabac de troupe. *Fumer du caporal ordinaire.*

CAPORALISER [kapɔʀalize]. V. *tr.* (1877; de caporal). *Rare.* Faire du caporalisme, imposer à un peuple un régime autoritaire.

CAPORALISME [kapɔʀalism(ə)]. *n. m.* (1867; de *caporal*). Régime politique où l'influence militaire est prépondérante, tyrannique. V. *Césarisme,* militarisme. « *Le caporalisme, c'est l'absolutisme* » (HUGO). ◈ ANT. *Libéralisme.*

1. **CAPOT** [kapo]. *n.* m. (1576, « sorte de cape »; de *cape* 1). Dispositif destiné à protéger. ♦ 1° *Mar.* (1832). Construction légère ou bâche de protection. Capot *d'échelle,* garantissant de la pluie l'ouverture d'un escalier. ♦ 2° *(Fin* XIX^e). Couverture métallique protégeant un moteur. *Capot d'une automobile. Regarder sous le capot, ouvrir le capot* (pour examiner, réparer le moteur).

2. CAPOT [kapo]. *n.* m. et *adj. invar.* (1642; du prov., rad. *cap* « *tête* », ou du précéd. par métaph.). ♦ 1° Vx. Aux cartes, Coup où l'on empêche l'adversaire de faire une seule levée. ♦ 2° Adj. invar. *Être capot* : ne pas faire une levée. *Elles sont capot. 0* (1690) *Fig.* et *fam.* (Rare). V. **Confus, embarrassé, interdit.** « *Fort capot de tout le bruit fait autour de son équipée* » (MAURIAC).

1. **CAPOTAGE** [kapɔtaʒ]. *n.* m. (1877; de capote). ♦ 1° Disposition de la capote d'une voiture. ♦ 2° (De *capot* 1). Fermeture par un capot.

2. CAPOTAGE [kapɔtaʒ]. II. *m.* (1907; de capoter). Retournement sens dessus dessous d'un véhicule.

CAPOTE [kapɔt]. n. *f.* (1688; de *capot* 1 qui avait les mêmes sens). ♦ 1° Grand manteau. d'abord à capuchon. V. Caban. — *Spécialt.* Manteau militaire. *Capote kaki de l'infanterie.* ♦ 2° (1843). *Par ext.* Couverture mobile de certains véhicules. *Abaisser, relever, tendre la capote d'un cabriolet* **(V. Soufflet).** *Capote d'une automobile décapotable.* ♦ 3° Chapeau de femme en étoffe plissée ou piquée. *Capote de crêpe, de satin.* ♦ 4° *(1878).* Fam. (1846). *Capote anglaise,* préservatif.

1. **CAPOTER** [kapɔte]. *v. tr.* (1907; de *capote,* 2°). Garnir d'une capote, fermer la capote.

2. CAPOTER [kapɔte]. V. *intr.* (1834; de faire *capot* « chavirer », 1752; de *capot* 2). *Mar.* Être renversé. V. Chavirer. — *Par ext.* **Culbuter, se** retourner, **en parlant d'un** véhicule (automobile, avion).

CAPPA [kapa] ou **CAPPA MAGNA** [kapa magna]. *n. f.* (XX^e ; mots it., du lat. *cappa*). *Liturg. cathol.* Vêtement de chœur que portent les cardinaux et certains dignitaires de la cour pontificale aux cérémonies.

CÂPRE [kapʀ(ə)]. *n. f. (XV^e ;* it. *cappero;* lat. *capperis;* gr. *kapparis).* Bouton à fleur du câprier, que l'on confit dans le vinaigre pour servir d'assaisonnement, de condiment. *Sauce aux câpres.*

CAPRICANT, ANTE [kapʀikɑ̃, ɑ̃t]., *adj.* (1832; *capri-sant,* XVI^e ; du lat. *copra,* avec le *c-* de capricorne). *Didact.* Inégal, saccadé, sautillant. *Allure capricante. Pouls capricant.*

CAPRICCIO [kapʀitʃo; kapʀisjo]. *n.* m. (XX^e : mot it. « caprice »). *Mus.* Morceau instrumental de forme libre de caractère folklorique. *Capriccio espagnol.*

CAPRICE [kapʀis]. *n. m.* (1558; it. *capriccio;* rad. *capra* « chèvre »). ♦ 1° Détermination arbitraire, envie subite et passagère, fondée sur la fantaisie et l'humeur. V. Désir, **envie; accès, bizarrerie, boutade, coup** (de tête), **fantaisie, foucade, lubie, toquade.** *Disposition à agir par caprice.* V. **Inconstance, instabilité, légèreté.** *Suivre son caprice. Avoir des caprices. Céder aux caprices d'autrui. Passer à un enfant gâté tous ses caprices.* « *Le mot caprice est gracieux. Il évoque les bonds de la chèvre, son instabilité* » (DUHAM.). ♦ 2° (Choses). *Plur.* Changements fréquents, imprévisibles. « *Les comices et les virevoltes de la mode* » (DUHAM.). *Le capricesde la chance, de la fortune, du sort.* ♦ 3° *Spécialt.* Amour, inclination qui naît brusquement et ne dure pas. V. Amourette. béguin, passade, toquade *(fam.).* ♦ 4° *(Enfants).* Exigence accompagnée de colère. *Un enfant insupportable, qui ne cesse de faire des caprices.* ◈ ANT. *Constance, entêtement.* Raison.

CAPRICIEUSEMENT [kapʀisjøzmɑ̃]. *adv.* (1612; de *capricieux).* D'une manière capricieuse. *Agir capricieusement.*

CAPRICIEUX, IEUSE [kapʀisjø, jøz]. *adj.* et *n.* (1584 ; it. *capriccioso*). ♦ 1° Qui a des caprices. V. Bizarre, changeant, **fantasque, inconséquent, inconstant, instable, irréfléchi, lunatique.** *Enfant capricieux.* — *Humeur capricieuse.* N. Un *capricieux,* une *capricieuse.* ♦ 2° *(Choses).* Dont la forme, le mouvement varie. V. **Fantaisiste, irrégulier.** *Mode capricieuse. Les souffles capricieux du vent. Arabesques capricieuses.* « *La joie est capricieuse* » (ROMAINS). ◈ ANT. *Constant,* persévérant, tenace. *Raisonnable.*

CAPRICORNE [kapʀikɔʀn(ə)]. *n.* m. (1256; lat. *capricornus,* de *caper* « bouc », et *cornu* « corne »). ♦ 1° *Astron.* Constellation zodiacale. *Tropique du* Capricorne, tropique du Sud. ♦ 2° (1775). Grand coléoptère *(Cérambycidés)* dont la larve creuse de longues galeries. V. **Longicorne.**

CÂPRIER [kapʀije]. n. m. (1517; de câpre). Arbre ou arbrisseau à tige souple, à grandes fleurs d'un blanc roisé dont les boutons à fleurs (V. Câpre) sont utilisés comme condiment.

CAPRIFICATION [kapʀifikɑsjɔ̃]. *n. f.* (XVIII^e ; lat. *caprificus* « figuier à bouc »). *Agric.* Opération qui consiste à suspendre parmi les branches d'un figuier cultivé des figues sauvages *(caprifigues),* pour faciliter la fécondation (par l'intermédiaire d'un insecte).

CAPRIFOLIACÉES [kapʀifɔljase]. *n. f. pl.* (1806; du lat. *caprifolium.* V. **Chèvrefeuille).** Bot. Famille de plantes phanérogames *(Dicotylédones-gamopétales)* comprenant des arbres, arbrisseaux ou herbes (chèvrefeuille, sureau, symphorine, viorne).

CAPRIN, INE [kapʀɛ̃, in]. adj. (1240; lat. *caprinus,* de *copra* « chèvre »). Relatif à la chèvre. *Espèces, races caprines.*

CAPRON ou **CAPERON** [kapʀɔ̃]. n. *m.* (1642; de *câpre,* à cause de la saveur aigre). Variété de grosse fraise.

CAPRYLIQUE [kapʀilik]. *adj.* (1868; rad. *copra* « chèvre », et *-yle,* gr. *ulê*). *Chim.* Acide gras, découvert dans le beurre de chèvre.

CAPSELLE [kapsɛl]. *n. f.* (1839; lat. *capsella* « coffret »). Plante des chemins *(Crucifèracées),* appelée *Bourse-à-pasteur.*

CAPSIDE [kapsid]. *n. f.* (XX^e, de *capsula,* V. **Capsule**). *Biol.* Petit réceptacle dans la matière vivante. *Capside qui entoure le matériel génétique des virus.*

CAPSULAGE [kapsylaʒ]. *n. m.* (1878; de *capsuler*). Fixation sur le goulot d'une bouteille d'une capsule métallique. *Capsulage à la machine* (capsulateur).

CAPSULAIRE [kapsylɛʀ]. *adj.* (1690; de *capsule*). *Bot.* En forme de capsule. *Fruit capsulaire :* s'ouvrant de lui-même lorsqu'il est mûr. V. **Capsule, follicule.**

CAPSULE [kapsyl]. *n. f.* (1532, *capsule du cœur;* lat. *capsula* « petite boîte », de *capsa*. V. **Caisse**). ♦ 1° *Anat.* Formation anatomique qui a une disposition en enveloppe. *Capsule articulaire. Capsulesynoviale. Capsules surrénales** ◇ *Capsule de Tenon :* enveloppe fibreuse du globe oculaire s'étendant, en avant, jusqu'au bord de la cornée. — *Bot.* Fruit déhiscent dont l'enveloppe est sèche et dure (*spécialt* autre que les siliques, pyxides). *Capsule d'iris, de pavot, de tulipe; de coton.* ◇ *Sporange* des mousses et des hépatiques. ♦ 2° (1690). *Chim.* Vase en forme de calotte où l'on fait évaporer les liquides. V. **Godet.** ♦ 3° (1834). *Capsule fulminante :* petite enveloppe de cuivre dont le fond est garni de poudre fulminante (V. Amorce). et qui est employée dans les armes à feu. V. **Détonateur.** *Capsule d'une arme à piston.* — Par ext. *Capsule d'une cartouche :* l'amorce. *Pistolet d'enfant à capsules :* à amorces. ♦ 4° (1820). Calotte de métal qui sert à fermer une bouteille, à garnir le goulot: après bouchage. *Capsule de bouteille de bière, d'eau minerale. Enlever la capsule.*

le. V. **Décapsuler.** ♦ 5° (1834). Enveloppe soluble de médiments (surtout liquides). V. Cachet. ♦ 6° CAPSULE (SPALE). *n. f.* Elément d'un train spatial où prennent place les smonautes. *Larguer une capsule. Capsule biplace.*

CAPSULER [kapsyle]. Y. *tr.* (1845; de capsule). Coiffer une capsule. *Capsuler* une bouteille. ◈ ANT. Décapsuler.

CAPTAGE [kaptaʒ]. *n. m.* (XIXe; de *capter*). Action de pter. *Captage des eaux* d'une source.

CAPTAL [kaptal]. n. *m.* (repris XXe; vx mot gascon, lat. *pitalis*). Au moyen âge, Capitaine, chef militaire gascon.

CAPTATEUR, TRICE [kaptatœʀ, tʀis]. *n.* (XVIe; lat. *ntator*, de *captare*. V. Capter). *Dr.* Personne qui use de ptation. *Captateur de testament, de succession.*

CAPTATIF, IVE [kaptatif, iv]. *adj.* (1951, de *captare* hercher à prendre »). Didact. *(Psychol.).* Qui cherche à :aparer quelqu'un, à prendre pour soi. V. Possessif. *Amour ıtatif (opposé à amour oblatif).*

CAPTATION [kaptasjɔ̃]. n. *f.* (1495; lat. *captatio*, de *ıtare* « capter »). *Dr.* Manœuvre répréhensible en vue de erminer une personne à consentir une libéralité. V. Dol. gestion.

CAPTATIVITÉ [kaptativite]. *n. f.* (1951 ; de *captatif*). dact. *(Psychol.).* Caractère de la conduite d'un sujet ıtatif. V. Possessivité.

CAPTATOIRE [kaptatwaʀ]. *adj. (1771;* de *captation*). Qui a rapport à la captation. *Manœuvres captatoires.*

CAPTER [kapte]. v. *tr.* (XVe; lat. *captare* « essayer de ndre »). ♦ 1° Chercher à obtenir (qqch.), à gagner (qqn) artifice, insinuation. V. Captiver, circonvenir. *Capter ttention.* ♦ 2° (1863). *Capter une source, l'eau d'une rivière :* ener l'eau à un point déterminé par un canal, un tuyau. Canaliser. ♦ 3° (Xx'). *Capter* un message, une *émission radio,* un *courant électrique* : recevoir ou intercepter. *ıpter un sans-fil.* ◈ ANT. Disperser, répandre. Écarter, dre.

CAPTEUR [kaptœʀ]. II. *m.* (v. 1960; de *capter*). Sc. positif permettant de détecter, en vue de le représenter, phénomène physique sous la forme d'un signal (généralent électrique).

CAPTIEUSEMENT [kapsjøzmɑ̃]. *adv.* (fin XIVe; de *capx*). *Littér.* D'une manière captieuse.

CAPTIEUX, EUSE [kapsjø, øz]. *adj.* (fin XIVe; lat. *cpus*, de *capere* « prendre »). Qui tend, sous des apparences vérité. à surprendre. à induire en erreur. V. Fallacieux. dieux; sophistiqué, spécieux. *Raisonnement, discours tieux.* « Un *argument captieux et difficile* à débrouiller » INE). — (Pe&nnes) *Un raisonneur, un philosophe cap*x. V. Sophiste. ◈ ANT. Correct, vrai.

CAPTIF, IVE [kaptif, iv]. *adj.* et *n.* (1460; lat. *captivus, capere* « prendre »). ♦ 1° *Hist. ou littér.* Qui a été fait ionnier au cours d'une guerre. V. Prisonnier, captivité. *roi, un peuple captif. Être captif* (Cf. Être dans les fers). *Une ville, un pays captif.* — *Subst.* (1535) *Le triomphateur nait à la suite de son char les captifs enchaînés. Captifs uits en esclavage.* ♦ 2° *(Choses: 1845). Un ballon captif,* nu par un câble. ◇ *Géol.* Se dit d'une nappe d'eau entre x nappes imperméables. ♦ 3° *Littér.* Soumis à une trainte. V. Asservi, attaché, esclave. *Être captif de ses rions.* — *N. « Il y aura toujours des captifs, ceux de la ère, ceux de l'âge, ceux des préjugés, des passions »* (MICHE). ◈ ANT. Libre.

CAPTIVANT, ANTE [kaptivɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1842; de *capr*). Qui captive (2°). *Un film captivant. Une lecture captite.* V. Attachant, passionnant, prenant. Un *homme captit.* V. Charmeur, *magicien,* sorcier. ◈ ANT. *Ennuyeux, téressant.*

CAPTIVER [kaptive]. *v. tr.* (1410; bas lat. °*captivare*). ° *Vx.* Retenir captif; faire prisonnier. V. Enchaîner. *'essez, indignes fers, de captiver un roi »* (*Cor~.*). — *Fig.* iervir, maîtriser, soumettre. ♦ 2° *Mod.* Attirer et fixer ttention) ; retenir en séduisant. V. Attacher, capter, char-, enchanter, ensorceler, gagner, passionner, plaire, saisir, uire. *Captiver l'attention, l'esprit, l'intelligence. « Il fut ntôt si captivé qu'il ne pouvait se passer d'elle une minute »* AUPASS.). *Se captiver à une lecture, à un sport : se* passion-. @ ANT. *Libérer.* Ennuyer.

CAPTIVITÉ [kaptivite]. n. *f.* (XIIIe; de *captif*). État celui qui est captif, prisonnier de guerre. V. Emprisonlent. *Vivre en captivité. Durant sa captivité. Retour de tirité.* ◈ ANT. Libération, *liberté.*

CAPTURE [kaptyʀ]. *n. f.* (1406; lat. *captura*, de *capere* rendre »). ♦ 1° Action de capturer. V. Prise, saisie. *La ture d'un navire. Capture d'un criminel.* V. Arrestation. ° Ce qui est pris. V. Butin, prise, trophée. Une *belle capture.*

CAPTURER [kaptyne]. *v. tr.* (XVIe; de *capture*). S'emparer (un être vivant), V. Arrêter, prendre, saisir. *Capturer un 'faiteur. Capturer un animal féroce.* Par anal. *Capturer un ire.* ◈ ANT. Lâcher, *libérer.*

CAPUCE [kapys]. *n. m.* (1694; it. *cappuccio*). Capuchon lé en pointe des *capucins.*

CAPUCHE [kapyʃ]. *n. f.* (1618 var. de *capuce,* « coiffe de femme », XIXe). Capuchon muni d'une collerette qui protège les épaules. — *Par* ext. Petit capuchon de poche; capuchon amovible. « *Il pleut à torrent et je n'ai pas ma capuche en plastique* » (HUREAUX).

CAPUCHON [kapyʃɔ̃]. *n. m.* (1542; i t . *cappuccio*). ♦ 1° Large bonnet formant la partie supérieure d'un vêtement, et que l'on peut rabattre sur la tête. V. Capuche, chaperon. *Capuchons de moines.* V. Cagoule, capuce. *Imperméable à capuchon.* « *Il baissa comme une cagoule le capuchon de sa pèlerine* » (MART. du G.). ♦ 2° Pèlerine à capuchon. ♦ 3° *Fig.* (1783). *Mar.* Coiffegoudronnéequi couvre les haubans. 0 *Techn.* Garniture de tôle sur un tuyau de cheminée. 0 Cour. Bouchon. « Il [...] *revissait le capuchon du tube de dentifrice* [...] » (TROYAT). *Capuchon de stylo.*

CAPUCHONNER [kapyʃɔne]. Y. *tr.* (1571; de *capuchon*). ♦ 1° Vx. Couvrir d'un capuchon (1°). V. Encapuchonner. ♦ 2° Couvrir d'un couvercle en capuchon. *Capuchonner une cheminée.*

CAPUCIN, INE [kapysɛ̃, in]. *n. (Capussin,* 1546; it. *cappucino* « porteur de capuce »). ♦ 1° Religieux réformé de l'ordre de Saint-François. V. Franciscain. — Au fém. *Les capucines,* religieuses du même ordre. 0 Bot. *Barbe-de-capucin.* V. Chicorée. ♦ 2° Nom d'un singe d'Amérique à longue barbe. V. Saï, sajou.

CAPUCINADE [kapysinad]. *n. f.* (1724; de capucin). *Vieilli.* Banal discours de morale. « Il n'a *plus en bouche que des capucinades* » *(GIDE).*

CAPU<:INE [kapysin]. *n. f.* (1694; de capucin, par métaph.). Plante ornementale *(Géraniacées)* à feuilles rondes et à fleurs jaunes, orangées ou rouges; cette fleur. — « *Dansons* la *capucine* », ronde enfantine.

CAPULET [kapylɛ]. *n.* m. (1826; mot gascon, dimin. de *capo* « cape »). *Vx.* Capuchon de femme, dans les Pyrénées.

CAQUE [kak]. *n. f.* (XIVe; de *caquer*). Barrique où l'on empile des harengs salés. Une *caque de harengs. Fig. Serrés comme des harengs en coque* (Cf. Comme des sardines). Loc. *fig. La caque sent toujours le hareng : on porte* toujours la marque d'une origine basse.

CAQUER [kake]. Y. *tr.* (déb. XIVe; néerl. *kaken* « *ôter* les "oies »). Préparer (le poisson) pour le mettre en caque; mettre en caque.

CAQUET [kakɛ]. n. *m.* (XVe; de *caqueter*). ♦ 1° Gloussement de la poule au moment où elle pond. ♦ 2° *Fig.* Bavardage indiscret, intempestif. V. Babil. *Le caquet d'un fat.* V. *Jactance. Rabattre, rabaisser* le *caquet de* qqn : l'obliger à se taire, à abandonner ses prétentions, ses critiques (Cf. *Clouer* le bec). « *Il n'y a personne pour rabattre l'impudent caquet de sa vanité* » (LARBAUD).

CAQUETAGE [kaktaʒ]. *n.* m. (1556; de *caqueter*). Action de caqueter. V. Bavardage, caquet, piaillerie. « *Quel* ennuyeux *et insignifiant caquetage que la conversation quand elle n'est pas dirigée* » *(STENDHAL).*

CAQUETANT, ANTE [kaktɑ̃, ɑ̃t]. *adj. (xx';* de *caqueter*). Qui (caquette. *Poules caquetantes.* « *Jeunes filles* [...] *caquetantes et jacassantes* » (IKOR).

CAQUÈTEMENT [kakɛtmɑ̃]. n. *m.* (caquettement, 1572; de *caqueter).* Action de caqueter (1°). Cf. Caquetage. « *Le caquètement de la poule pondeuse* » (FALLET).

CAQUETER [kakte]. Y. *intr.;* conjug. *jeter* (1466; onomat.). ♦ 1° Glousser au moment de pondre. *Les poules ont* caqueté *toute la* journée. ♦ 2° *Fig.* Bavarder d'une façon indiscrète, intempestive. V, Jaboter, jacasser, jaser. ◈ ANT. *Taire (se).*

1. CAR [kaʀ]. *conj.* (v. 1080; lat. *quare* « c'est pourquoi »; mot critiqué au XVIIe par les puristes). Conjonction de coordination qui introduit une explication (preuve, raison de la proposition qui précède). V. Parce que, puisque; attendu, vu que... (conj. de subordination). *Il ne viendra pas aujourd'hui, car il est malade. Car enfin.* — Subst. *Les si et les car :* les arguments invoqués *(péj.).*

2. **CAR** [kan]. *n. m.* (1873, « voiture sur rails »; angl. car, du norm., var. de *char*). *Mod.* (abrév. d'autocar). V. Autocar. *Un car de quarante places. Prendre le car; ligne de* cars. ◈ HOM. Cor (1), carre, quart.

CARABE [kaʀab]. *n. m.* (1668; lat. *carabus,* gr. *karabos*. V. Crabe). Insecte coléoptère *(Carabidés), à reflets métal*liques, grand destructeur d'insectes, de larves. *Carabe doré,* dit jardinière, couturière, sergent ou vinaigrier.

CARABIN [kaʀabɛ̃]. n. *m.* (1575, « cavalier »; *carabin de Saint-Côme* « élève chirurgien », 1650; p.-ê. de *escarrabin,* mot du Midi, de la famille de *escarbot* « nécrophore », par métaph.). *Fam.* (1800). Étudiant en médecine.

CARABINE [kaʀabin]. *n. f.* (XVIe, « arme du carabin »; de *carabin).* Fusil léger à canon court. *Carabine de précision,* pour concours de tir. *Tir à la carabine. Carabine à air comprimé* (jouet d'enfant).

CARABINÉ, ÉE [kaʀabine]. *adj. (Brise carabinée, 1687;* de *carabiner* « se battre » (1611), et fig. «souffler en tempête »

(XVIIIe); de *carabine). Fam.* Fort, violent. Un orage *carabiné.* « *Une grippe espagnole carabinée* » (ROMAIN~). ◈ ANT. Doux, faible.

CARABINIER [karabinje]. *n.* m. (1634; de *carabine).* ♦ 1° *Ancienn.* Soldat à pied ou à cheval, armé d'une carabine. ♦ 2° En Italie, gendarme; en Espagne, douanier. « *Appréhendé au corps par deux carabiniers. au détour d'un sent&* » (LOTI). — Fam. *Arriver comme les carabiniers :* trop tard (comme dans les « Brigands » d'Offenbach).

CARACAL [karakal]. n. m. (1761; *karacoulac, 1664;* mot esp., turc *qara qâlaq* « oreille noire »). Variété de lynx vivant en Afrique et dans le sud de l'Asie. Des *caracals.*

CARACO [karako]. *n. m.* (1774; p.-ê. turc *kerake). Vieilli* ou rural. Corsage de femme, blouse droite et assez ample. V. **Camisole.**

CARACOLER [karakɔle]. V. *intr.* (1642; de *caracole* « volte » (t. de manège), 1611 ; esp. *caracol* « colimaçon »). ♦ 1" **Faire des voltes,** des **sauts** (chevaux). « **Des chevaux** *sautaient, caracolaient, se cabraient* » (CHATEAUB.). — *(Cavalier)* « *Le maréchal Murat, caracolant sur un cheval noir* » (MADELIN). ♦ 2° *Par ext.* V. Cabrioler, sautiller.

CARACTÈRE [karaktɛr]. n. *m.* (*Kar-,* XIIIe ; lat. *character,* gr. *kharactêr* « signe gravé, empreinte »).

I. Marque, signe distinctif. ♦ 1° (XVIe). Signe gravé ou écrit, élément d'une écriture*. V. Chiffre, lettre, signe, symbole. *Caractères hiéroglyphiques, cunéiformes. Inscrire, graver un nom en caractères d'or sur un monument. Les caractères d'une inscription. Caractères grecs, arabes, hébraïques, romains, gothiques. Écrire en gros, en petits caractères. Emploi de caractères particuliers en musique, en phonétique. Caractères alphanumériques*.* ◇ *Par ext.* Signe ou signal, élément d'information qui, inséré parmi d'autres, contribue à remplir une fonction. — *Math.* Syn. de variable*. ♦ 2° (1675). *Techn.* Tige de métal portant une lettre, utilisée pour l'impression typographique. *Caractères d'imprimerie, caractères typographiques.* V. Plomb, type; lettre. *Œil* d'un caractère *:* partie en relief qui imprime. *Corps d'un caractère : sa* longueur, mesurée de l'extrémité des lettres montantes à la base des jambages inférieurs. *Caractères de 6 points, 12 points* (cicéro). *Combiner des caractères de différents corps.* V. Parangonnage. *Formes des caractères : caractères romains, italiques; gras, maigres. Composer avec des caractères mobiles* (V. **Mono**type) *ou à la linotype.* — Collectif. « *Le caractère était neuf: il avait cet éclat métallique du plomb vierge* » (DUHAM.). ◇ Cour. Empreinte d'un caractère typographique. *Les caractères de ce livre sont beaux, très lisibles.* ♦ 3° Fig. Graver, *imprimer, marquer en caractères ineffaçables.* V. Empreinte, *sceau. L'homme* « *présente une face auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité* » (BUFF.).

IL (XVIIe). Signe ou ensemble de signes distinctifs. ♦ 1° Trait propre à une personne, à une chose, et qui permet de la distinguer d'une autre. V. Attribut, caractéristique, indice, marque, particularité, propriété, qualité, signe, trait. Caractères *distinctifs, particuliers, individuels, propres, originaux, typiques. Caractères qualitatifs, quantitatifs.* — *Sc. Caractères* spécifiques *:* communs à tous les individus d'une espèce. *Classification des individus selon leurs caractères. Caractères héréditaires,* transmis par les gènes. Caractères *acquis.* ♦ 2° Élément propre, particulier (qui permet de reconnaître, de *juger).* V. Qualité. *La simplicité est le caractère de son style.* V. Marque, trait. « *La méditation, caractère essentiel de l'âme et de la force mentale* » (CHATEAUB.). *Avoir un caractère officiel : être officiel. Ces lettres ont le caractère d'une correspondance privée. V.* Nature. *Conférer, revêtir tel ou tel* caractère. V. Qualité, titre. — « *La ferme avait, comme eux, un caractère d'ancienneté* » (FLAUB.). V. Air, allure, **apparence, aspect, cachet, extérieur.** *Sa maladie n'a, ne présente aucun caractère de gravité.* « *Comment Wagner ne comprendroit-ilpns admirablement le caractère sacré, divin du mythe?* » (BAUDEL.). V. Sens, signification, *valeur.* ♦ 3° *Absolt. (Surtout* au négatif). Air personnel, original. V. Cachet, originalité, personnalité, relief. *Un style plat et sans caractère. Une physionomie* sans *caractère.* V. Expression. — *Danse de caractère* : caractéristique d'un pays, d'un folklore; ou expressive.

III. ♦ 1° (1665). Ensemble des manières habituelles de sentir et de réagir qui distinguent un individu d'un autre. V. Individualité, personnalité, tempérament. *Le caractère est une manière d'être constante, l'humeur une disposition passagère. Étude des types de caractères.* V. Caractérologie. *Troubles* du caractère. V. Caractériel. *Être* jeune *de caractère.* ◇ *Ils ont le même caractère. des caractères différents. opposés. Avec le caractère qu'il a, on ne peut rien lui demander.* « *Les traits les plus marquants d'un caractère se forment et s'accusent avant qu'on en air pris conscience* » *(GIDE).* — *Cour.* Manière d'agir d'une personne. V. Comportement, nature. « Son *caractère est devenu inégal, bizarre* » (FRANCE). *Mobilité de caractère. Caractère froid, flegmatique, pondéré, sérieux, exubérant, passionné.* — *Avoir un bon caractère, avoir bon caractère* (Cf. Être accommodant, affable, aimable, charmant, commode, conciliant, débonnaire, doux, égal. gai, paisible, patient, rond, sociable, sympathique). *Être d'un heureux caractère :* optimiste. *Un caractère en or.* — *Avoir un mauvais caractère, avoir mauvais caractère* (Cf. Être acerbe, agressif, bourru, brusque, brutal, colérique, difficile, dur, emporté, hargneux, irascible, irritable, maussade, morose, ombrageux, revêche, violent). *Il a un caractère affreux, exécrable, un sale caractère.* Fam. *Avoir un fichu, un foutu caractère,* un caractère *de chien, de cochon.* — Manière d'être morale. *Un beau, un noble caractère.* ♦ 2° (XVIIIe). *Avoir du caractère.* V. Courage, **détermination,** énergie, fermeté, ténacité, **volonté.** *Manquer de caractère. Un homme sans caractère.* « *Madame Roland avait du caractère plutôt que du génie* » *(CHATEAUB.* « *Un homme de caractère n'a par bon caractère* » (RENARD). ♦ 3° (1787). Personne considérée dans son individualité, son originalité, ses qualités morales. V. **Personnalité.** « *J'n'ai d'amour que pour les caractères d'un idéalisme absolu, martyrs, héros, utopistes* » (RENAN). ♦ 4° Mœurs (d'une personne ou d'un groupe) ; leur description (dans une œuvre littéraire). *Les Caractères de La Bruyère.* « *Peindre des caractères, c'est-à-dire des types généraux, voilà donc l'objet de la haute comédie* » (BERGSON). — *Comédie*, pièce de caractère.* ♦ 5° (1751). *Le caractère d'une nation.* V. Âme, **génie.** *Le caractère français. Études des caractères nationaux.* V. **Éthologie.**

CARACTÉRIEL, IELLE [karakterjɛl]. *adj.* et *n.* (1841 ; répandu XXe ; de *caractère). Psycho.* ♦ 1" Du caractère. *Traits caractériels. Troubles caractériels,* qui concernent les tendances et les réactions affectives d'un individu *(spécialt* d'un enfant) rendant difficile son adaptation au milieu. ♦ 2° N. (1951). Qui a des troubles caractériels. V. **Inadapté.** *Un caractériel* : un enfant caractériel (émotif, déprimé, instable, mythomane, pervers, etc.).

CARACTÉRIELLEMENT [karakterjɛlmɑ̃]. adv. (1969 ; de caractériel). De façon caractérielle.

CARACTÉRISATION [karakterizɑsjɔ̃]. *n. f. (1926;* de *caractériser).* Le fait de caractériser: manière dont une chose est caractérisée.

CARACTÉRISÉ, ÉE [karakterize]. adj. (1753; « marqué d'un signe magique », XVIe ; de *caractériser*). Dont le caractère est bien marqué. V. **Net.** *Une rougeole caractérisée.*

CARACTÉRISER [karakterize]. V. *tr.* (1512; de *caractère*). ♦ 1° Indiquer avec précision, dépeindre les caractères distinctifs de. V. Distinguer, marquer, montrer, préciser. « *On caractérise êtres, personnes, actions pour les nommer* » (BRUNOT). ♦ 2° Constituer le caractère ou l'une des caractéristiques de. V. **Définir, déterminer, individualiser, spécifier.** *La générosité qui vous caractérise. Les symptômes qui caractérisent une maladie.*

CARACTÉRISTIQUE [karakteristik]. *adj. et n. f.* (1550 ; gr. *kharaktêristikos*).

I. Qui constitue un élément distinctif reconnaissable. *Différence, marque, propriété, signe, irait caractéristique.* V. **Distinctif, déterminant, essentiel, particulier, personnel, propre, spécifique, typique.**

II. (1690). N. f. ♦ 1° Ce qui sert à caractériser. V. Caractère, indice, marque, signe, trait. *L's est la caractéristique du pluriel en français. Les caractéristiques d'une machine, d'un avion.* V. **Particularité.** ♦ 2° Spécialt. *Math.* Partie non décimale (d'un logarithme), par oppos. à *mantisse.* Exposant de la base d'un nombre écrit en virgule' flottante.

CARACTÉROLOGIE [karaktɛrɔlɔʒi]. n. *f.* (1945; de *caractère*, et *-logie,* d'apr. all.). Étude psychologique des types de caractères. (On dit *aussi caractériologie.*)

CARACTÉROLOGIQUE [karaktɛrɔlɔʒik]. *adj.* (1948 ; de *caractérologie). Psychol.* Qui a trait, se rapporte à la caractérologie. *Structures caractérologiques.*

CARACUL [karakyl], *n. m.* (fin XVIIIe ; de la ville de *Karakoul*). ♦ 1° Variété de mouton de l'Asie centrale chez laquelle les agneaux nouveau-nés ont une toison bouclée. V. **Astrakan, breitschwanz.** ♦ 2° Fourrure de ces agneaux lorsqu'ils ont plus de cinq jours. *Manteau de caracul.*

CARAFE [karaf]. *n. f.* (1558; it. *caraffa,* esp. garafa, arabe *gharaf*). ♦ 1° Récipient de verre de forme pansue, à col étroit. *Carafe de verre, de cristal. Carafe d'eau. Du vin* en *carafe (opposé* à en bouteille, **bouché).** *Bouchon de carafe,* en verre, en cristal ; fig. et *fam. Grosse* pierre précieuse taillée ou son imitation. — Contenu d'une carafe. ♦ 2° *Loc. fam.* (1896). *Rester en carafe* : être oublié, laissé de côté (Cf. *pop.* En plan). Sa *voiture est restée en carafe.* V. Panne (en). ♦ 3° *Fig.* et *pop.* (1901). Tête.

CARAFON [karafɔ̃]. n. *m.* (1667; it. *caraffone* « grande carafe », par confus. sur le sens du suffixe). ♦ 1° Petite carafe. *Carafon de vin, de liqueur. Carafon d'un quart de litre des restaurants.* ♦ 2° *Pop.* Tête.

CARAIBE [karaib]. *adj.* et n. *(Caribe,* XVIe ; mot indigène *karib).* De la population indigène des Antilles et des côtes voisines. *Ling.* Groupe de langues américaines de ces régions.

CARAMBOLAGE [karɑ̃bɔlaʒ]. *n.* m. (1828; de *caramboler*). ♦ 1° *Billard.* Coup dans lequel une bille en touche

autres. Faire plusieurs carambolages successifs. V. Série. *Fig.* Série de chocs, de chutes. *Carambolage d'autoiles sur une route encombrée.*

ARAMBOLER [karãbole]. *v.* (1790; de *carambole* le ») (1808); nom d'un fruit (1602); esp. et port. *carami*, mot du sud de l'Inde). ♦ 1° *V. intr.* Toucher deux s avec la sienne, au billard. ♦ 2° V. tr. (Fig.). Bousr. heurter. *Plusieurs voitures se sont carambolées au efour.*

ARAMBOUILLAGE [karãbujaʒ] *n.* **m.** ou **CARAMJILLE** [karãbuj]. *n. f.* (1902,-1918, probabl. altér. de *mbole*). Escroquerie consistant à revendre une marise non payée.

ARAMBOUILLEUR [karãbujœr]. *n.* m. (1926; de *mbouillage*). Escroc qui pratique le carambouillage.

ARAMEL [karamɛl]. n. *m.* (1680: esp. *caramelo;* p.-ê. *:annamella* « canne à sucre »). ♦ 1° Produit brun, brilaromatique, de la déshydratation du sucre par la chaCrème arr caramel. ♦ 2° Bonbon au caramel. Caramels *. Caramels au /ait.* ♦ 3° *Adj. invar.* Roux clair. *Soie nel.*

ARAMÉLÉ. ÉE [karamele], *adj. (fin* XIXe; de *caramel*). umé au caramel. Qui a l'apparence du caramel.

ARAMÉLISER [karamelize]. v. *tr.* (1832: de *caramel*). Réduire en caramel, en parlant du sucre. Le sucre se *mélise* (caramélisation). ♦ 2° Mêler de caramel. *Eau-de-aramélisée.* ♦ 3° Enduire (un moule) de caramel.

ARAPACE [karapas]. *n. f.* (168X; esp. *carapacho*). Organe dur, formé de téguments épaissis, qui protège orps de certains animaux. *Carapace cornée, calcaire, neuse* (V. Bouclier, test). *Carapace des tortues, des crust', de quelques mammifères (tatous).* ♦ 2° *Ce* qui pro- V. Armure. cuirasse. *La carapace d'acier d'un char aut.* V. Blindage. — (Abstrait) *La carapace de l'égoïsme, insensibilité.* ♦ 3° *Géol.* Concrétion épaisse, dure, à la ce du sol. *Carapace (ou* cuirasse) *de latérite.*

ARAPATER (SE) [karapate]. *v. pron.* (1867; de patte, -ê. arg. se carrer « se cacher »). *Pop.* S'enfuir. s'en aller nent. V. Décamper, sauver (se).

ARAQUE [karak]. *n. f.* (XIIIe; esp. ou it., de l'arabe *ka).* ♦ 1° Ancien navire de fort tonnage, très haut sur t. ♦ 2° Adj. *Porcelaine caraque* : porcelaine fine que les ques portugaises apportaient des Indes.

ARASSIN [karasɛ̃]. *n. m.* (*Caracle*, 1686; all. *Karas*, chèque). Poisson d'eau douce, semblable à la carpe, sans barbillons et plus petit. *Carassin doré :* le poisson e (V. Cyprin). « *Les carassins et les carpes dont les cou- font l'adoration des collectionneurs* » (Cayrol).

ARAT [kara]. *n. m. (1355;* it. *carato,* arabe *qirât, gr. tion* « tiers d'obole* »). ♦ 1° Chaque vingt-quatrième fin contenu dans une quantité d'or. *Or à dix-huit carats.* Carat *métrique,* unité de poids (0,2 g) qui sert d'étalon joailliers. Quart *du carat.* V. Grain. Perle, *diamant de dix 's.*

ARAVANAGE. n. m. Francisation de CARAVANING mm. offic.).

ARAVANE [karavan]. *n. f.* (XIIIe; persan *kayrawan,* des croisades). ♦ 1° Groupe de voyageurs réunis pour :hir une contrée désertique, peu sûre (avant les moyens ansport modernes ou quand ils ne sont pas utilisables). *vane de nomades. de marchands. Les caravanes d'Orient, abie, du Sahara. Le chameau, le dromadaire, bêtes de ne des caravanes. Relais des caravanes.* V. Caravansérail. *'. Les chiens aboient, la caravane passe :* il faut laisser les envieux, les médisants. ♦ 2° Groupe de personnes se déplacent. *Caravane scolaire. La caravane publicitaire uit le Tour de France.* ♦ 3° (v. 1930; de l'angl. *caravan*). orque d'automobile, aménagée pour pouvoir servir de ment, de roulotte de camping (ce type de camping est lé CARAVANING ou CARAVANAGE).

CARAVANIER [karavanje]. n. *m.* (1673; de caravane). ducteur des bêtes de somme d'une caravane. *Adj.* Qui port aux caravanes. *Chemin caravanier.*

CARAVANIER [karavanje]. n. *m.* et *adj.* (néol.; de *vane* 3°). Personne qui possède une caravane (3°) et ise pour camper.

CARAVANING ou **CARAVANNING** [karavaniŋ]. *n.* 1932; de l'angl. *caravan,* d'apr. *camping). Anglicisme.* ige et séjour en caravane. — Recomm. offic. CARAGE. n. *m.* [karavanaʒ].

CARAVANSÉRAIL [karavãseraj]. *n.* m. (XVIIe, sous de *sérail; karvansera, 1432;* persan *karwanserai* « *loge-* / de caravane »). ♦ 1° Vaste cour, entourée de bâtiS où les caravanes font halte; auberge, hôtellerie qui en ndent. ♦ 2° Lieu fréquenté par des étrangers de diverses enances. *Cette ville cosmopolite est un caravansérail, our de Babel.*

RAVELLE [karavɛl]. n. *f.* (*Carvelle,* XVe; port. *carabas.* lat. *carabus.* V. Gabarre). *Ancienn. Navire de* petit noyen tonnage (XVe-XVIe s.). *Les caravelles avaient trois ou quatre mûrs, portant généralement des voiles à antennes. La Pinta et la Niña, caravelles de Christophe Colomb.* — *Mod.* Nom d'un avion à réaction moyen courrier.

CARBET [karbɛ]. n. *m.* (1614; mot tupi, employé aux Antilles). Grande case collective. Abri pour embarcations, engins de pêche (Antilles, Guyane française).

CARBOCHIMIE [karbɔʃimi]. n. *f.* (XXe; de *cnrbo-, lat. carbo* « charbon », et *chimie). Chim., Techn.* Partie de la chimie industrielle englobant les divers procédés de transformation de la houille et de ses dérivés. V. Carbonisation, cokéfaction, distillation, gazéification, hydrogénation. — *Adj.* CARBOCHIMIQUE [karbɔʃimik].

CARBOGÈNE [karbɔʒɛn]. *n. m.* (fin XIXe; lat. *carbo,* et *-gène*). Mélange gazeux (90 % oxygène; 10 % gaz carbonique) employé pour ranimer les asphyxiés.

CARBOHÉMOGLOBINE [karbɔemɔglɔbin]. *n. f.* (mil. XXe; de *hémoglobine).* Combinaison du gaz carbonique et de l'hémoglobine, qui se forme dans les globules rouges et se décompose dans les poumons, en libérant le gaz carbonique. — On trouve parfois CARBHÉMOGLOBINE [karbemɔglɔbin].

CARBONADE. V. CARBONNADE.

CARBONADO [karbɔnado]. *n. m.* (1890; mot port.). Diamant noir utilisé pour le forage des roches dures.

CARBONARISME [karbɔnarism(ə)]. n. *m.* (1829; de *carbonaro).* Principes, doctrines des carbonari. Mouvement politique des carbonari.

CARBONARO [karbɔnaro]. *n. m.* (1818; mot it. « charbonnier », en mémoire d'anciens conspirateurs qui se réunissaient dans des huttes de charbonnier). Membre d'une société secrète italienne qui combattait pour la liberté nationale. *Réunion de carbonari.* V. Vente.

CARBONATATION [karbɔnatasjɔ̃]. n. *f.* (1874; de *carbonater). Chim., Techn.* Fait de carbonater, ou d'être carbonaté. *La carbonatation, procédé de purification du jus de betteraves.*

CARBONATE [karbɔnat]. *n. m.* (XVIIIe: de *carbone).* Sel ou ester de l'acide carbonique. V.' Bicarbonate. *Carbonate hydraté.* V. Hydrocarbonate. *Carbonate de calcium* (V. Aragonite, calcaire, calcite, chaux), *de cuivre* (V. Azurite, malachite), *de fer* (V. Sidérose), *de manganèse, de plomb* (V. Céruse), *de sodium, de zinc* (V. Smithsonite).

CARBONATER [karbɔnate]. *v. tr.* (XIXe; de *carbonate).* Transformer en carbonate. Additionner de carbonate.

CARBONE [karbɔn]. n. *m.* (1787; lat. *carbo, onis* « charbon »). ♦ 1° *Chim.* Corps simple, métalloïde (C; n° at. 6; masse at. 12,01) qui existe sous plusieurs formes allotropiques, est très répandu dans la nature à l'état combiné et se trouve dans tous les corps vivants; c'est l'élément essentiel du charbon. *Le carbone est bon conducteur, combustible et réducteur. Carbone cristallisé* (V. Diamant, graphite), *amorphe* (V. Charbon). *Étude des composés du carbone :* chimie organique* (V. Carbonate, carbure, hydrocarbure). *Hydrates de carbone.* V. Glucide, *sucre. Carbone éliminé par la respiration :* le gaz carbonique*. — *Oxyde de carbone (CO) : gaz* incolore, inodore, de densité 0,96 qui brûle en donnant l'anhydride carbonique. V. Carbonyle. — *Sulfure de carbone* (CS_2) : liquide incolore, de densité 1,26. — *Tétrachlorure de carbone.* — Cycle *du carbone* : série de ses combinaisons dans les êtres vivants. ◇ *Carbone* 14 : isotope radioactif du carbone qui permet de dater les vestiges d'êtres organisés (symbole ^{14}C ou C^{14}). *Charbons soumis à l'analyse du carbone 14 (ou* C^{14}). ♦ 2° *Cour. Papier carbone* : papier chargé de couleur (à l'origine, de noir animal), et destiné à obtenir des doubles, en dactylographie, etc. — Absolt. *Taper une lettre en six exemplaires, avec des carbones.*

CARBONÉ, ÉE [karbɔne]. *adj.* (1787: de *carbone). Rare.* Qui contient du carbone. V. Carburé.

CARBONIFÈRE [karbɔnifɛr]. *adj.* et *n.* (1846; de *carbone,* et *-fère*). ♦ 1° Qui contient du charbon. *Terrain carbonifère.* ♦ 2° Géol. N. *m.* Époque géologique allant du dévonien au permien (ère primaire : paléozoïque). Adi. *La faune carbonifère.*

CARBONIQUE [karbɔnik]. *adj.* (1787; de *carbone).* Se dit d'un anhydride résultant de la combinaison du carbone et de l'oxygène. *L'anhydride ou gaz carbonique ou dioxyde de carbone* (CO_2) *est un gaz incolore, liquéfiable par pression, incombustible. Gaz carbonique rejeté par la respiration. Neige carbonique* : anhydride carbonique solide. ◇ *Acide carbonique* (H_2CO_3) : acide très faible, jamais obtenu à l'état libre.

CARBONISATION [karbɔnizasjɔ̃]. n. *f.* (1789; de *carbone).* Transformation d'un corps en charbon (par la chaleur). *Carbonisation du bois* (charbon de bois), *de la houille* (coke), *des* os (noir animal).

CARBONISER [karbɔnize]. v. *tr.* (1803; de *carbone).* Réduire en charbon. V. Brûler, calciner, consumer. *L'incendie a carbonisé la forêt entière. -Par ext.* Cuire à l'excès, brûler. *Le rôti est carbonisé.*

CARBONNADE ou **CARBONADE** [karbɔnad]. *n. f.* (1539; *charbonnade,* XIIIe; it. *carbonata,* de *carbone* « charbon »). Manière de griller la viande sur des charbons. *Tranches*

de jambon à la carbonnade. — La viande ainsi apprêtée. *Manger une carbonnade.*

CARBONYLE [karbɔnil]. n. *m.* (1878; de *carbon*(e), et *-yle*, gr. *ulé* « substance »). Radical bivalent (CO). Adj. *Métal carbonyle* : composé d'un métal avec l'oxyde de carbone.

CARBORUNDUM [karbɔrɔ̃dɔm]. n. *m.* (v. 1900; nom déposé angl., de *carbon*, et *corundum* « corindon »). Siliciure de carbone utilisé comme abrasif, comme matériau réfractaire.

CARBOXYLASE [karbɔksilaz]. *n. f.* (XXe; de *carboxyle*, et *-ase*). *Biochim.* Enzyme qui catalyse la fixation du dioxyde de carbone sur un composé organique, ou qui enlève le carboxyle des acides organiques.

CARBOXYLE [karbɔksil]. n. m. (1890; de *carbo*(ne), *ox*(ygène), et *-yle*). *Chim.* Groupement monovalent COOH, caractéristique des acides organiques. — *Adj.* CARBOXYLIQUE [karbɔksilik].

CARBURANT [karbyrɑ̃]. *adj. et n. m.* (1857, *appareil carburant;* de *carbure*). ♦ 1° *Adj.* Qui contient du carbure d'hydrogène (ou un autre combustible). *Mélange carburant.* ♦ 2° *N. m.* (1899) Combustible qui, mélangé à l'air (V. Carburation), peut être utilisé dans un moteur dit à explosion. *Carburants d'origine minérale.* V. Benzol, essence, pétrole, gas-oil, supercarburant. *Indice d'octane d'un carburant. Carburants et comburants*.*

CARBURATEUR, TRICE [karbyratœr, tris]. *adj. et n. m.* (1857: de *carbure*). ♦ 1° *Vx.* Où se produit une carburat&. *Appareil carburateur* (pour augmenter la puissance d'éclairage du gaz). ♦ 2" Mod. N. *m.* (1906). Appareil dans lequel un carburant vaporisé est mélangé à l'air (mélange carburé) pour alimente; un moteur à explosion. *Réservoir, cuve, flotteur, gicleur, venturi d'un carburateur. Commande du carburateur.* V. Accélérateur. *Carburateur d'automobile. d'avion.*

CARBURATION [karbyrɑsjɔ̃]. n. *f.* (1852, *carburation du gaz;* de *carbure*). ♦ 1° Enrichissement en carbone d'un corps métallique. *Carburation du fer* (acier). ♦ 2° Mélange de l'air et d'un carburant. *Carburation de l'essence dans le carburateur d'un moteur à explosion. La carburation se fait mal.* — *Fig.* Dépense de l'énergie dans un système.

CARBURE [karbyr]. *n.* m. (1787: du rad. *carb-*, du lat. *carbo* « charbon »). ♦ 1° *Chim.* Composé binaire du carbone. *Carbures d'hydrogène* (hydrocarbures) : groupes de corps, classés en séries de corps homologues, dont les molécules ne diffèrent que par le radical CH,. *Carbure fondamental :* le premier terme de la série. *Carbures acycliques :* saturés (V. Méthane; éthane; propane;. butane) *et* non *saturés* (éthyléniques et acétyléniques. V. Ethylène; acétylène). *Carbures cycliques : alicycliques ou naphténiques et de la série aromatique* (V. Benzène; naphtalène; anthracène). *Le pétrole* est un mélange d'hydrocarbures.* ◇ *Carbures métalliques :* de fer, de calcium, de silicium, de tungstène. ♦ 2° Cour. Carbure de calcium. *Mettre du carbure dans une lampe à acétylène.* ♦ 3° *Arg.* (par métaph.). Argent.

CARBURÉ, ÉE [karbyre]. *adj.* (1836; de *carbure*). Combiné avec du carbone (en parlant d'un corps autre que l'oxygène). *Métal carburé. Mélange carburé.* V. Carburant.

CARBURÉACTEUR [karbyreaktœr]. *n. m.* (1959; de *carbu*(rant), et *réacteur*). *Techn.* Combustible pour moteur à réaction ou à turbine (aviation). — (Trad. franc. de l'angl. jet *fuel*).

CARBURER [karbyre]. *v. intr.* (1853, *carburer la flamme du gaz d'éclairage;* de *carbure*). ♦ 1° Effectuer la carburation. Ce *moteur carbure mal.* ♦ 2° *Fam.* (1920; Sports). Aller (bien ou mal); marcher, fonctionner. « — *Qu'est-ce qu'il y a vous deux? dit Colin. Ça n'a par l'air de carburer fort* » (VIAN).

CARCAILLER [karkaje]. v. *intr.* (1827; *carcaillat*, XVe; onomat.). Crier (caille).

CARCAJOU [karkaʒu]. *n. m.* (1710; mot indien du Canada). Espèce de blaireau du Labrador.

1. **CARCAN** [karkɑ̃]. *n. m. (Charchan, 1190; carcannum* en lat. médiév.; o. i.). ♦ 1° *Ancienn.* Collier de fer fixé à un poteau pour y attacher par le cou un criminel condamné à l'exposition publique. V. Pilori; cangue. — La peine du *carcan. Être condamné au carcan.* ♦ 2° *Fig. Ce* qui engonce, serre le cou. — (Abstrait) V. Assujettissement, contrainte. *Le carcan de la discipline.*

2. CARCAN [karkɑ̃]. n. *m.* (1842; var. de *carcasse*). *Fam. et vieilli.* Mauvais cheval. V. Rosse.

CARCASSE [karkas]. *n. f.* (1550; *charcois*, XIIIe; o. i.). ♦ 1° Ensemble des ossements décharnés du corps d'un animal, qui tiennent encore les uns aux autres. V. Squelette; ossature. *Carcasse de cheval.* « *J'ai vu le long des routes désolées des carcasses de chameaux blanchir* » (GIDE). Spécialt. Animal de boucherie dépecé, prêt pour le commerce. — *La carcasse d'une volaille :* ce qui reste du corps après avoir enlevé les cuisses, les ailes et les blancs. ♦ 2° *Fam.* Le corps humain. Soigner sa carrosse. *Promener sa* vieille carcasse. « *Tu trembles, carcasse!* » (TURENNE). ♦ 3° Charpente d'un appareil, d'un ouvrage; assemblage des pièces soutenan un ensemble. V. Armature, charpente. *La tour Eiffel,* « *cet carcasse métallique* » (MAUPASS.). Carcasse *d'un navire e construction. Carcasse d'un immeuble en ciment a'mé.*

CARCEL [karsel]. n. *m.* (1800; du nom de l'in v.). Lamp à huile, à rouages et à piston. — Appos. *Lampe carcel.*

CARCÉRAL, ALE, AUX [karseral, o]. *adj.* (1964; d lat. *carcer*, « prison »; Cf. Incarcérer). De prison, qui rapport à la prison. *Le monde, l'univers carcéral.*

CARCINOGÈNE [karsinɔʒɛn] ou **CARCINOGÉNE TIQUE** [karsinɔʒenetik]. *adj.* (XXe; de *carcino-*, et *-gèn -génétique*). *Didact.* Qui peut causer le cancer. V. Cancé rigène.

CARCINOLOGIE [karsinɔlɔʒi]. n. *f.* (1846;. du gr *karkinos* « *cancer* », *et -logie*). *Didact.* ♦ 1° *Zool.* Etude de crustacés. ♦ 2° Etude du cancer. V. Cancérologie. *(Adj.* CARCINOLOGIQUE).

CARCINOME [karsinɔm]. n. *m.* (1545; gr. *karkinôma* par l'angl. *carcinoma* et l'all. *Karzinom*). *Méd.* Tumeu cancéreuse épithéliale ou glandulaire. V. Épithéliome. — Adj. CARCINOMATEUX, EUSE (1839).

CARDAGE [kardaʒ]. *n.* m. (1785; de *carder).* Opératio par laquelle on démêle les fibres textiles, on les isole et on le nettoie. V. Carder. *Cardage à la machine.*

CARDAMINE [kardamin]. *n. f.* (1545; lat. *cardamin* gr. *kardamon* « cresson »). Plante *(Crucifératées)* des herbag humides (cresson des prés, cressonnette). « *La cardamin des prés avec sa nuance lilas* » (BOURGET).

CARDAMOME [kardamɔm]. *n. f.* (XIIe; lat. *cardamonum* gr. *kardamômon*). Plante d'Asie *(Scitaminacées)* dont le graines ont un goût poivré.

CARDAN [kardɑ̃]. *n. m.* (1868; on disait *de Cardan, à l Cardan:* nom fr. du savant it. *Cardano,* 1501-1576). *Méca* Système de suspension dans lequel le corps suspendu conserv une position invariable malgré les oscillations de son suppor — *Auto.* Dispositif transmettant régulièrement le mouv ment moteur au différentiel du pont, en dépit des oscillatio de ce dernier. *Transmission par cardon* (on dit aussi *joint d cardan).*

-CARDE. V. CARDI(O)-.

CARDE [kard(ə)]. n. *f.* (XIIIe; pro". *carda, lat. cardu* « chardon »). ♦ 1° Instrument (d'abord formé de têtes d chardon, de cardère) servant à carder la laine. V. Peign — *Mod.* Machine à tambours servant au cardage dans l filatures (laine; coton). ♦ 2° (XVIe). Côte comestible d feuilles de cardon et de bette.

CARDÉ, ÉE [karde]. *adj.* (XVIIe; de *carder).* En parlan de la laine *(opposé à* peigné) dont les fibres, démêlées gro sièrement, ne sont pas rectilignes et donnent au fil un aspe plus grossier que dans la laine peignée. 0 N. m. *(Comm.* Tissu de laine cardée. *Le cardé et le peigné.*

CARDER [karde]. v. *tr.* (XIIIIe; de *carde*). + 1° Peigne démêler (les fibres textiles). *Carder de la laine, du coton Spécialt.* V. Cardé. ♦ 2° Fig. et fam. *Carder le poil à qqn* le battre, le griffer.

CARDÈRE [kardɛr]. *n. f.* (1778; pro". *cardero*, de *carde* V. Carde). Plante des lieux incultes *(Dipsacées)* qui port des capitules à bractées épineuses (elles servaient autrefo au cardage : chardon* à foulon). *Les feuilles ornementales a la cardère sont dites cabaret aux oiseaux (à cause* de leu facilité à retenir l'eau de pluie).

CARDEUR, EUSE [kardœr, øz]. n. (1337; de *corder* ♦ 1° Personne effectuant le cardage (à la main ou à machine). ♦ 2° CARDEUSE. *n. f.* Dans les filatures, machine carder les fibres textiles. — Machine qui ouvre et netto la laine des matelas.

CARDI(O)-; -CARDE, -CARDIE. Éléments. du g *kardia* « cœur » (ex. : cardiographie, péricarde, tachycardi

CARDIA [kardja]. n. m. (1556; mot lat. « cœur »). *Ana* Orifice de l'estomac par lequel il communique avec l'œso phage.

CARDIAL, ALE, AUX [kardjal, o]. *adj.* (1970; du g *cm-dia*). Relatif au cardia. *Douleurs cardiales.*

CARDIALGIE [kardjalʒi]. n. *f.* (XVIe; gr. *algos* « dou leur »). *Méd.* Douleur névralgique, dans la région cardiaqu Douleur de l'estomac au niveau du cardia (V. Gastralgie

-CARDIAQUE [kardjak]. *adj.* (1372; gr. *kardiakos, c kardia* « cœur »). ♦ 1" Du cœur. *Nerfs cardiaques. Artè cardiaque ou coronaire. Le muscle cardiaque :* le cœur. *Névra gie cardiaque.* ♦ 2° *Adj.* et *n.* Atteint d'une maladie c cœur. *Un(e) cardiaque; elle est cardiaque.*

CARDIGAN [kardigɑ̃]. n. m. (1945; mot angl., du com *Cardigan).* Veste de laine tricotée à manches longues, boutonnée devant jusqu'au cou.

1. **CARDINAL, AUX** [kardinal, o]. *n.* m. (1190; la ecclés. *cardinalis*). ♦ 1" Prélat membre du Sacré Collèg (électeur et conseiller du pape). *Réunion des cardinaux.* V. *Conclave. Barrette, cappa magna, chapeau rouge du cardinal. Titre de cardinal.* V. Éminence; cardinalat, cardinalic *Cardinaux-évêques* (des diocèses suburbicaires), *cardinaux*

es, cardinaux-diacres. Le cardinal **camerlingue**. *Cardinal ayant des pouvoirs extraordinaires.* V. **Latere** (a latere). Oiseau passereau d'Amérique et d'Afrique *(Fringillidés) au* plumage *rouge* foncé. « *Les cardinaux, dont le plus est couleur de* **feu** » (BERNARD. de ST-P.).

CARDINAL. ALE, AUX [kardinal, o]. *adj. (1279; lat. cardinalis,* de *cardo, inis* « gond, pivot »). ♦ 1° *Littér.* Qui sert pivot, de **centre. V. Capital, essentiel, fondamental, principal.** « *Des idées cardinales, nous en rencontrons trois ou quatre dans notre vie* » (DUHAM.). ◇ Loc. cour. *Les quatre points cardinaux. 0 Nombres cardinaux* opposés à *ordinaux* : désignant une quantité, le nombre d'éléments dans un ensemble (propriété quantitative de l'ensemble). 0 Géogr. *Les quatre points cardinaux* (Nord, Est, Sud, Ouest; rose* des vents), à partir desquels on détermine la situation des autres points de l'horizon. ♦ 2° Anat. *Veines cardinales : les quatre* grandes veines de l'embryon chez les mammifères (qui donnent les jugulaires* et les azygos*). — *Veines cardinales antérieures et postérieures chez les poissons.* ◈ ANT. Accessoire, secondaire.

CARDINALAT [kardinala]. *n. m.* (1508; lat. ecclés. *cardinalatus*). Dignité de cardinal. *Être promu au cardinalat.*

CARDINALICE [kardinalis]. *adj.* (1829; *cardinalesque,* it. *cardinalizio*). Qui appartient aux cardinaux. *Dignité, cardinalice. Revêtir la pourpre cardinalice.*

CARDIOGRAMME [kardjɔgram]. *n. m.* (1922; de *cardio-* et *-gramme*). Enregistrement des mouvements du cœur. Électrocardiogramme.

CARDIOGRAPHE [kardjɔgraf]. *n. m.* (1864; de *cardio-, graphe*). Appareil enregistreur des mouvements du coeur. Electrocardiographe.

CARDIOGRAPHIE [kardjɔgrafi]. *n. f.* (1834; de *cardio-, raphie*). Enregistrement, par des techniques graphiques, des mouvements du cœur. V. Électrocardiographie.

CARDIOÏDE [kardjɔid]. *adj.* (1889; de *cardio-, et* suff. *-oïde*). *Didact.* En forme de coeur. — N. *f.* Courbe cycloïde en forme de cœur.

CARDIOLOGIE [kardjɔlɔʒi]. n. *f.* (1797; de *cardio-, -logie*). Étude du coeur et de ses affections.

CARDIOLOGUE [kardjɔlɔg]. *n. m.* (XX^e^; de *cardiologie*). Médecin spécialisé dans les maladies du cœur.

CARDIOPATHIE [kardjɔpati]. *n. f.* (1858; de *cardio-, -pathie*). Affection du cœur; maladie de cœur.

CARDIORESPIRATOIRE [kardjɔrespiratwar]. *a d j.* (1855; de *cardio-, et respirafoire*). *Méd.* Qui concerne la fonction du cœur *et* des poumons. *Maladies cardiorespiratoires.*

CARDIOTOMIE [kardjɔtɔmi]. n. *f.* (1848 ; « dissection du cœur », 1855; de *cardio-,* et *-tomie*). *Chir.* ♦ 1° *Incision du cœur.* ♦ 2° Incision du cardia (plutôt : CARDIATOMIE).

CARDIOTONIQUE [kardjɔtɔnik]. *adj.* et n. m. (1945; *cardio-,* et *tonique*). *Méd.* Qui augmente la tonicité du muscle cardiaque. *Propriétés cardiofoniques d'une substance.* Subst. *La digitaline est un cardiotonique.* ◇ SYN. Tonicardiaque.

CARDIO-VASCULAIRE [kardjɔvaskylɛr]. *adj.* (XX^e^; de *cardio-,* et vasculaire). Relatif à la fois au cœur et aux vaisseaux. *Troubles cardio-vasculaires.*

CARDITE [kardit]. *n. f.* (1755; lat. *cardia* « cœur »). Mollusque lamellibranche à coquille épaisse. ♦ 818; *carditis,* 1795). Maladie inflammatoire du cœur

Endo-, myo-, péricardite).

CARDON [kardɔ̃]. n. *m.* (1507; prov. *cardoun,* lat. *Cor-*). Plante potagère du genre de l'artichaut, dont on ge la côte médiane des feuilles (V. Carde) après l'avoir étioler.

CARÊME [karɛm]. *n. m.* (*Karehnie,* 1181; lat. POP. *resima,* class. *quadragesima (dies)* « le quarantième » avant Pâques]). ♦ 1° Période de quarante-six jours stinence et de privation entre **le Mardi gras et le jour de** les, pendant laquelle, à l'exception des dimanches, ent certains chrétiens (V. Mi-carême). *Le Ramadan* lman correspond au *Carême. Temps de carême.* V. **Quasimodo.** *Dimanches de carême :* quadragésime, reminiscere, lætare, rameaux. *Prêcher le carême. Sermon de carême* (station). Loc. *Arriver* comme mars en *carême :* inévitablement. ♦ 2° Jeûne, abstinence qu'on fait pendant le carême. *Rompre le carême.* Loc. *Face de carême :* mine triste, *morose.* ♦ 3° *Littér.* Série de sermons de carême. *Le carême de Bourdaloue. Le Petit Carême de Massillon.*

CARÊME-PRENANT [karɛmprənɑ̃]. n . *m.* (XII^e^; de carne, et *prenant* « commençant »). *Vx.* ♦ 1° Les trois jours précédant le Carême. ♦ 2° Réjouissance de Mardi-gras (V. Carnaval). ♦ 3° Masque. *Fig.* Personne ridicule accoutrée. *Des carême*-prenants.*

CARÉNAGE [karenaʒ]. *n. m.* (1678; de caréner). ♦ Action de caréner. *Grand carénage,* révision générale du navire. ♦ 2° Lieu où l'on carène des navires. *Un navire au* carénage. V. Radoub. ♦ 3° Carrosserie carénée (2°), aérodynamique.

CARENCE [karɑ̃s]. *n. f.* (1452; bas lat. *carentia,* de *carere* « **manquer** »). ♦ 1° *Dr.* Absence ou insuffisance de ressources d'un débiteur ou d'une personne décédée. *Procès-verbal de* carence, constatation par huissier d'absence de mobilier, en car de saisie. ♦ 2° Situation d'une personne qui se dérobe devant ses obligations. manque à sa tâche. *La carence du gouvernement, du pouvoir, de l'Administration.* V. Abstention, impuissance. inaction. ♦ 3° *Méd.* Absence ou insuffisance d'un ou de plusieurs éléments indispensables à la nutrition des tissus organiques. *Maladie de carence, par carence* (avitaminose, carence en fer, en calcium, en protéines, etc.). V. **Carentiel.** ◈ ANT. *Solvabilité; action, présence.*

CARENCER [karɑ̃se]. v. *tr.;* conjug. *placer (1922;* de *carence). Méd.* Priver d'éléments nutritifs indispensables à l'équilibre physiologique. « *Déjà une partie appréciable de l'humanité est alimentairement carencée* » (A. SAUVY). — *Au p. p.* (Psycho.). Se dit d'un individu (surtout d'un enfant) souffrant d'une carence affective.

CARENE [karen]. n. *f.* (*Carenne, h. 1246;* it. *carena,* mot génois; lat. *carina* « coquille de noix »). ♦ 1° (1552). Partie Immergée de la coque d'un navire, située sous la ligne de flottaison (quille et oeuvres vives). *Pièce intérieure renforçant* **la carène. V. Carlingue.** — **Centre** *de carène.* ♦ 2° *Carénage. Mettre, abattre un navire en carène : le* coucher sur le côté pour le réparer dans ses œuvres vives. ♦ 3° *Bot.* Pièce formée par les deux pétales inférieurs des fleurs de papilionacées.

CARÉNER [karene]. v. *tr.;* conj. *céder (1642;* de carène). ♦ 1° *Mar.* Nettoyer, réparer la carène d'un navire. V. Radouber. — *Intr.* Passer en carène (d'un navire). « *Quand le* remorqueur *carénait en cale sèche* » (VERCEL). ♦ 2" Donner un profil aérodynamique à (une carrosserie). Caréner une *automobile. Locomotive carénée.*

CARENTIEL, IELLE [karɑ̃sjɛl]. *adj. (av. 1959;* de *carence* 3°). *Méd.* Qui provient d'une carence; relatif à une *carence. Maladie carentielle.*

CARESSANT, ANTE [karesɑ̃, ɑ̃t], *ndj.* (1642; de *caresser*). ♦ 1° Qui caresse, aime à caresser. V. Cajoleur, câlin. Un *enfant caressant.* « *Le lion est doux et même caressant surtout dans le premier âge* » (BUFF.). — Qui est tendre et doux, d'une manière démonstrative. V. Affectueux, aimant, tendre. « *Je fus coquette, caressante et perfide* » (MAUPASS.). ♦ 2° Doux comme *une caresse* (gestes, manières). *Regard caressant.* **V. Tendre.** « *La voix plus cajoleuse que vraiment caressante* » (GIDE). ♦ 3° *Fig.* et *vx.* V. Flatteur, enjôleur. ◈ ANT. Froid, indifférent, *insensible; brusque, brutal, rude.*

CARESSE [karɛs]. *n. f.* (1545; *carace* « affection », 1535; it. *carezza,* de *caro;* Cf. Caresser). ♦ 1° Manifestation physique de la tendresse, et *spécialt.* Attouchement tendre, affectueux ou sensuel. Caresse *de la main, des lèvres. Caresse affectueuse, amoureuse, douce, légère, tendre, voluptueuse.* V. Baiser, cajolerie, câlinerie, chatterie, contact, effleurement, embrassement, étreinte, frôlement, pression (Cf. *pop.* Papouille, pelotage). *Faire des caresses à qqn, à un animal. Accabler, couvrir qqn de caresses.* « *Manger de caresses* » (ST-SIM.) : de *baisers.* « *Elle mit sur la tempe du jeune homme un baiser d'oiseau, une caresse imperceptible* » (DUHAM.). — (Collect.) « *L'homme a toujours besoin de caresse et d'amour* » (VIGNY). — Fig. (1671) *La caresse du vent, des flots. La chaude caresse du soleil.* **V. Bain, baiser.** « *Le soir apportait sa caresse froide, son effleurement perfide* » *(JALOUX).* ♦ 2° *Vieilli (1614).* Démonstration d'affection, de bienveillance (par la parole, le geste). *Amadouer qqn par des* caresses. V. Avance, flatterie, mamour *(fam.).* « *Une caresse préalable assaisonne les trahisons* » (HUGO). ◈ ANT. Brutalité. coup.

CARESSER [kanese]. v. *tr.* (XV^e^; it. *carezzare* « chérir », rad. *caro* « cher »).

I. ♦ 1° Toucher en signe de tendresse. *Caresser de la main,* des *lèvres* (V. Baiser [vx], embrasser). *Caresser un enfant,* une *femme.* V. Cajoler, câliner, chatouiller, effleurer, **enlacer. étreindre,** frôler. frotter. **peloter** *(pop.),* **presser serrer,** tapoter, **titiller, toucher,** tripoter *(péj.). Caresser un chien.* V. Flatter. « *Il me caressa la joue pour mieux exprimer la tendresse que je lui inspirais* » (FRANCE). « *Es-tu souple! dit-il, en la caressant comme on flatte une bête de sang* » (MART. du G.). — Fig. Caresser *de l'œil, du regard :* **regarder** amoureusement. ♦ 2° (XVIII^e^). *Par* ext. Effleurer doucement, agréablement. « *Cette brume de la mer me caressait.* » comme *un bonheur* » (MAUPASS.). ♦ 3° (1736). *Fig.* Entretenir complaisamment. V. **Entretenir, nourrir.** *Caresser un projet, une idée, un espoir, un rêve.* « *Je caressais une folle chimère* » (MUSS.). ♦ 4° *Fam.* (Vieilli). **Caresser** *la bouteille : être* porté sur la boisson.

II. (1538). ♦ 1° *Fig.* et vx. Faire des démonstrations d'affection, d'amitié, de bienveillance plus ou moins Sincères. V. Caresse (2°); aduler, cajoler, courtiser, **enjôler,** *flatter.* « *Ceux qui caressent également tout le monde, qui promènent leurs civilités à droite et à gauche* » (MOL.). ♦

2° ***Littér.*** Flatter (un sentiment). ***Les idées « qui caressent leur vanité ou répondent à leurs espérances »*** (FRANCE).

◈ ANT. ***Battre. frapper, rudoyer.***

1. **CARET** [karɛ]. *n. m.* (1382; mot norm.-picard, de cor « char »). Dévidoir des cordiers. ***Fil de caret : gros*** fil de chanvre, qui sert à fabriquer les cordages* pour la marine. ***Natte, paillet en fils de caret.***

2. **CARET** [karɛ]. *n. m.* (1640; esp. *carey*, malais *karah*). Tortue des mers chaudes (V. Caouane) ; son écaille.

CAREX [karɛks]. *n. m.* (*Careix, careiche,* 1794; mot lat.). Plante *(Cypéracées)* communément appelée ***laîche***, à feuilles coupantes, à fleurs en épis et à fruits en capsule, qui croît en touffes (souvent au bord de l'eau).

CAR-FERRY [karfɛre ou karferi]. *n.* m. (v. 1960; mot angl., de ***cor*** « voiture », ***et ferry*** « ***passage*** »; d'ap. ***ferry-boat***). ***Anglicisme.*** Bateau servant au transport, à la fois des passagers ***et*** de leur voiture. ***Traversée de la Manche en car-ferry***, en ferry-boat, en aéroglisseur. Pl. ***Des car-ferries*** [karferizl.

CARGAISON [kargɛzɔ̃]. *n. f.* (1516; prov. ou esp. *cargazon,* de ***cargar*** « charger » ; lat. *carricare*). ♦ **1°** Marchandises chargées sur un navire. V. Charge, chargement, fret. ***Arrimer une cargaison. Dommages subis par la cargaison.*** V. Avarie. ***Le subrécargue s'occupe de la cargaison. Manifeste de cargaison. Une cargaison de vin, de pétrole, de charbon.*** ♦ **2°** ***Fig.*** et ***fam.*** V. Collection, provision, réserve. ***Il a toute une cargaison d'anecdotes, d'histoires drôles.***

CARGO [kargo]. *n.* m. (1906; ***cargo-bout,*** 1887; mot angl. « navire de charge »). Navire destiné surtout au transport des marchandises. ***Cargo sans horaire ni parcours fixe. V.*** Tramp. ***Cargo charbonnier, minéralier, pétrolier, bananier. Cargo mixte :*** qui peut prendre des passagers.

CARGUE [karg(ə)]. *n. f.* (1634; de carguer, ou prov. cargo). Mur. Cordage servant à carguer les voiles. ***Cargues de voiles carrées.***

CARGUER [karge]. v. tr. (1611; pro". ou esp. *cargar* « charger »). ***Mar. Serrer*** (les voiles) contre leurs vergues ou contre le mât au moyen des cargues.

CARI, CARY [kari] ***(vieilli),*** CURRY [kyri]. *n.* m. (Cari, 1602, mot malabare; curry, repris à l'angl., XX^e^). Assaisonnement indien composé de piment, de curcuma et d'autres épices pulvérisées. ***Riz au curry. — Un curry de volaille : une*** volaille au curry. ◈ HOM. Carie, curie.

CARIACOU [kariaku]. *n.* m. (1761; probabl. corruption du brésilien *cuguacu-apara;* Cf. Couguar). ***Zool.*** Cerf de Virginie (Cf. Caribou). ***«Le maipouri ventru et paisible comme un bœuf, le cariacou bondissant »*** (CENDRARS).

CARIANT, ANTE [kariɑ̃, ɑ̃t]. ***adj.*** (1967; de ***carier***). Qui provoque ***une*** carie. ***Acide cariant.*** (On dit aussi CARIOGÈNE.)

CARIATIDE [karjatid]. *n. f.* (*Caryatide, 1547; it. cariafidi,* lat. *caryatides,* gr. *karyatides,* de *Karyes,* ville du Péloponnèse). *Archit.* Statue de femme soutenant une corniche sur sa ***tête. Des cariatides alternant avec des atlantes.***

CARIBOU [karibu]. n. ***m.*** (1607; mot canadien, de l'algonquin). Renne du Canada. ***Des caribous.***

CARICATURAL, ALE, AUX [karikatyral, o]. ***adj.*** (1842; de ***caricature***). ♦ **1°** Qui tient de la caricature, qui y prête. V. Burlesque, comique, grotesque, ridicule. Un ***profil caricatural. Traits caricaturaux.*** ♦ **2°** ***Par ext.*** Qui déforme la réalité par exagération de certains aspects défavorables. ***Description, interprétation caricaturale. « La déformation caricaturale de nos sonneries militaires »*** ***(GIDE).***

CARICATURE [karikatyr]. *n. f.* (1740; it. ***caricatura,*** de *caricare* « charger », du lat. *carricare*). ♦ **1°** Dessin, peinture qui, par le trait, le choix des détails, ***accentue*** ou révèle certains aspects (ridicules, déplaisants). V. Charge. ***LES caricatures de Daumier, de Forain. « Il y a des caricatures plus ressemblantes que des portraits »*** (BERGSON). ♦ **2°** Description comique ou satirique, par l'accentuation de certains traits (ridicules, déplais&). ***Faire dans un roman la caricature d'une société, d'un milieu.*** V. Satire. -Fig. ***Ce*** qui évoque sous une forme caricaturale. « ***La superstition n'est que la caricature du vrai sentiment religieux*** » ***(GIDE).*** ♦ **2°** (1808). Personne laide et ridiculement accoutrée. ***Une vieille fée Carabosse, une vraie caricature.***

CARICATURER [karikatyre]. *v. tr.* (1801; de ***caricature***). ♦ **1°** Faire ***la*** caricature de (qqn). ***Caricaturer une personne.*** ♦ **2°** Représenter sous une forme caricaturale, satirique. V. Charger, contrefaire, parodier, railler, ridiculiser. « Voyons ***comment Scarron a caricaturé ce sujet épique*** » ***(GAUTIER).***

CARICATURISTE [karikatyrist(ə)]. *n.* m. (1803; ***de caricature***). Artiste (***spécialt.*** dessinateur) qui fait des caricatures.

CARIE [kari]. *n. f.* (1537; lat. ***caries*** « pourriture »). ♦ **1°** Destruction progressive des tissus osseux. V. Ostéite. ***Carie sèche,*** sans suppuration. — ***Carie dentaire*** : lésion qui détruit l'émail et l'ivoire de la dent et évolue vers l'intérieur en formant une cavité qui entraîne sa destruction progressive. ♦ **2°** Bot. ***Carie des arbres*** : altération du tissu ligneux, suivie de ramollissement. V. Chancre. — ***Carie du b*** Infection produite au moment de la germination, par champignon qui détruit l'ovaire de la plante. ◈ HOM.

CARIÉ, ÉE [karje]. *adj.* (1530; V. Carier). Atteint de c ***Soigner, plomber une dent cariée.***

CARIER [karje]. *v. tr. (Se carier,* v. 1560; de ***carie***). A quer par la carie. V. Gâter. ***Une dent cariée peut carie, dents voisines.***

CARIEUX, EUSE [karjø, jøz]. *adj.* De la carie dent ***Processus carieux.***

CARILLON [karijɔ̃], n. m. *(XIV^e^ : guarregnon.* XIII^e^ pop. *°quadrinio,* lat. *quaternio* « groupe de quatre cloche: ♦ **1°** Ensemble de cloches accordées à différents tons ***carillon d'une église, d'un beffroi.*** ♦ **2°** (1752). ***Le car d'une horloge, d'une pendule :*** système de ***sonnerie*** qu déclenche automatiquement pour indiquer les heu ***Horloge à carillon,*** et ellipt. ***Un carillon.*** ◇ Système sonnerie. ***Carillon électrique.*** V. Sonnette. ♦ **3°** Air exé par un carillon (1°) ; sonnerie de cloches vive et gaie. « ***carillons joyeux et fous précipitant leurs doubles croch*** (DAUD.).

CARILLONNÉ. ÉE [karijɔne]. ***adj.*** (1845; V. Caril ner). ***Fête carillonnée :*** solennelle, annoncée par des cari11

CARILLONNEMENT [karijɔnmɑ̃]. *n.* m. (1552; ***carillonner***). Action de carillonner. ***Le carillonnement cloches.*** V. Carillon.

CARILLONNER [karijɔne]. *v. intr.* (XV^e^ ; de *caril* ♦ **1°** Sonner en carillon. ***LES cloches carillonnent.*** — Tr ***Carillonner*** une ***fête*** : l'annoncer par un carillon. « ***La h horloge flamande de l'escalier qui carillonnait l'heure demie et les quarts*** » (MAUPASS.). ♦ **2°** Sonner bruyamn la cloche d'une porte d'entrée. ***Carillonner à la port*** **3°** ***Trans.*** Proclamer bruyamment une nouvelle. ***Carillo la victoire de qqn.***

CARILLONNEUR [karijɔnœr]. *n.* m. (1160; de *caril ner*). Celui qui carillonne. V. Sonneur.

CARISTE [karist(ə)]. *n.* m. (1972; de car). ***Techn.*** Con teur de chariot automoteur, d'engin de manutention.

1. **CARLIN** [karlɛ̃]. *n.* m. (1803: it. *carlino.* dér. de *Ca* Charles [d'Anjou]). Ancienne. monnaie d'Italie. ***Carlin d'argent.***

2. CARLIN [karlɛ̃]. n. *m.* (1803; du nom de l'acteu *Carlo* Bertinazzi (1713-1783), qui portait un masque dans le rôle d'Arlequin). Petit chien à poil ras, au mus noir et écrasé. V. Dogue.

CARLINE [karlin]. *n. f.* (1545; it. *carlina;* lat. *cardu* Genre de chardon des lieux secs.

CARLINGUE [karlɛ̃g]. *n. f.* (1600; *calingue,* fin X scand. *kerling*). ♦ **1°** *Mar.* Pièce de bois parallèle à la q et destinée à renforcer la carène. ♦ **2°** *Cour.* (XX^e^). Pa habitable d'un avion.

CARLINGUIER [karlɛ̃gje]. *n. m.* (1942; de *carlin,* 2°). ***Techn.*** Ouvrier chargé du montage des carlingues d'av

CARLISME [karlism(ə)]. n. m. (v. 1830; de don *Ca* d'Espagne). Attachement à la politique absolutiste et r tionnaire de don Carlos (1788-1855).

CARLISTE [karlist(ə)]. *adj.* (1832; Cf. le précéd.). Q rapport ***au*** carlisme. ***La première guerre carliste.***

CARMAGNOLE [karmaɲɔl]. *n. f.* (1791; veste des f rés marseillais portée dep. le XVII^e^ s. par les ouvriers montais; de la ville de *Carmagnola*). ♦ **1°** Veste étroit revers très courts, garnie de plusieurs rangées de bout ♦ **2°** *Par* ext. Ronde chantée et dansée par les révolut naires. ***Dansons la carmagnole!***

CARME [karm(ə)]. *n. m.* (1220; du mont *Carmel* Palestine). Religieux de l'ordre de Notre-Dame du M Carmel. ***Carmes réformés. Carmes déchaux*** (déchaussés) ***Carmes et carmélites**.***

CARMELINE [karmәlin]. ***adj.*** *f.* (XVIII^e^ ; de l'esp. *car lino*). Se dit d'une sorte de laine de vigogne. ***Laine carme,***

CARMÉLITE [karmelit]. *n. f.* (attesté v. 1640; 151: *m.;* lat. ecclés. *carmelita,* de ***Carmel.*** V. Carme). Religi de l'ordre du Mont-Carmel.

CARMIN [karmɛ̃]. *n. m.* (XII^e^ ; bas lat. ***carminium, minium,*** et arabe *kermiz;* Cf. Kermès). ♦ **1°** Colorant rc vif, tiré à l'origine des femelles de cochenilles. ♦ **2°** Cou rouge vif. V. Rouge, vermillon. — Adj. ***Des étoffes car*** V. Carmiué.

CARMINATIF, IVE [karminatif, iv]. ***adj.*** (XV^e^ ; médiév. *carminativus,* de *carminare* « ***nettoyer*** »). ***Vx.*** Qui propriété de faire expulser les gaz intestinaux. « Un ***clys carminatif*** » (MOL.).

CARMINÉ, ÉE [karmine]. ***adj.*** (1784; de ***carmin***). D rouge "if.

CARNAGE [karnaʒ]. *n. m.* (1546, « viande » ; it. *carnag* de carne « chair »), Massacre, tuerie. V. Boucherie, h tombe. Un ***affreux, un monstrueux carnage.*** « ***Et la terre le fleuve, et leur flotte, et le port, Sont des champs de carr où triomphe la mort*** » (CORN.).

ARNASSIER, IÈRE [karnasje, jɛr]. *adj. et n.* (déb. XVIe; mot prov., de *carn* « chair »; lat. *caro*). ♦ 1° Qui se it de viande, de chair crue. *Les animaux carnassiers.* Dent carnassière, et subst. *Les* carnassières : les molaires nantes de chaque côté de la mâchoire des carnivores. N. *Les carnassiers* ou *carnivores* : ordre de mammifères fes dont les dents et le système digestif permettent une ntation à base de chair crue (espèces : *canidés, félidés, dés, mustélidés, procyonidés, ursidés, viverridés*).

ARNASSIÈRE [karnasjɛr]. n. *f.* (1743; prov. mod. *ssiero;* Cf. Carnassier). Sac servant au chasseur pour r le gibier. V. Carnier, gibecière.

ARNATION [karnasjɔ̃]. *n. f.* (XVe; lat. *caro, carnis* ir », d'apr. incarnation). ♦ 1° Couleur, apparence de ir d'une personne. V. Teint. « Sa *saine pâleur rosée, sa tion de tubéreuse* » (Colette). ♦ 2° *Peint.* Coloration arties du corps qui sont représentées nues. *Les carna- de ce tableau sont fort belles.*

ARNAVAL [karnaval]. n. *m.* (1595; *quarnivalle,* XIIIe ge); it. *carnevale* « mardi gras »). ♦ 1° Période réservée ivertissements, du jour des Rois (Épiphanie) au carême redi des Cendres). V. Gras (jour gras). « Je *suis venu le carnaval* à *Venise* » (Volt.). ♦ 2° Divertissements défilés) du carnaval. *Déguisements, masques de carnaval. r des confetti aux fêtes du carnaval. Le carnaval de e, de Nice, de Rio.* ♦ 3° Mannequin grotesque qui nnifie le carnaval. Sa *Majesté Carnaval. Des carnavals. g. Vêtu* comme un *carnaval.* Un *vrai carnaval* : un homme ement accoutré, grotesque. V. Carême-prenant (vx).

ARNAVALESQUE [karnavalɛsk(ə)]. *adj. (1845;* it. *valesco;* Cf. le précéd.). ♦ 1° Relatif au carnaval. *carnavalesque.* ♦ 2° Digne d'un carnaval; grotesque. *arnavalesque et immortel M. de Norpois* » (P. Morand).

ARNE [karn(ə)]. n. *f.* (1837; it. carne « viande »). ♦ *p.* Viande de mauvaise qualité. « *Cette carne bouillie des rves* » (Goncourt). ♦ 2° *Pop.* et *vieilli.* Vieux cheval. *ieille* carne. V. Rosse. — Injure grossière. *Quelle carne! harogne.*

ARNÉ, ÉE [karne]. *adj.* (1669; lat. *caro, carnis* « chair »). *Didact.* ou *littér.* Couleur de chair. *Œillet carné.* V. « *Des tons carnés et soufrés* » (Gide). ♦ 2° Composé nde. *Alimentation carnée. Régime carné.*

ARNEAU ou **CARNAU** [karno]. n. *m.* (1832; altér. *éneau*). *Techn.* Conduit qui va d'un foyer au conduit cuation (cheminée). *Carneau d'un four.*

ARNÈLE [karnɛl]. *n. f.* (1611; de *carneau, carnel,* altér. *éneau;* Cf. le précéd.). Bordure qui entoure le cordon monnaie et qui forme la légende.

ARNET [karnɛ]. *n. m.* (1416; de *caern.* V. Cahier). Petit cahier de poche, destiné à recevoir des notes, enseignements. V. Agenda, calepin, mémento, mémorandum. répertoire. *Consigner, noter une réflexion sur un . Carnet de voyage, de route.* V. Journal. Spécialt. *t de bal.* Carnet *d'échéance.* V. Échéancier. Carnet *de* : carnet servant à consigner les notes d'un élève. Carnet *nt de change :* sur lequel les agents de change sont tenus nsigner toutes leurs opérations. *Carnet de commandes* total des commandes d'une entreprise). ♦ 2° Assem- de feuillets détachables. Carnet à *souche. Carnet de* PS. V. Chéquier. ♦ 3° Réunion de tickets, timbres, etc., nables. Carnet *de métro.*

ARNIER [karnje]. n. *m.* (1762; mot prov.; de carne r »). Petite carnassière. V. Gibecière.

ARNIFICATION [karnifikɑsjɔ̃] ou **CARNISATION** izɑsjɔ̃]. *n. f.* (1700,-1880; lat. médiév. *carnificatio,* lat. : chair », et *facere* « faire »). *Méd.* Altération d'un tissu ut du parenchyme pulmonaire), qui prend l'aspect de musculaire.

ARNIVORE [karnivɔr]. *adj.* et *n.* (1556; lat. *carnivorus, o, carnis* « chair », et *vorare* « dévorer »). *Adj.* Qui se nourrit de chair. V. Carnassier. *Principaux ux carnivores :* mammifères (V. Carnassier), oiseaux oie. — *Insectes carnivores.* — *Plantes carnivores :* qui nt capturer ou retenir de petits animaux, des insectes ée, drosera).

N. ♦ 1° Carnivores. V. Carnassier(s). ♦ 2° Sous- d'insectes coléoptères (carabes, etc.).

ROLINGIEN, IENNE [karɔlɛ̃ʒjɛ̃, jɛn]. *adj. et n.* ; de *carlovingien* (1643), d'apr. lat. *Carolus* « Charles »). f à la dynastie qui tire son nom de Charlemagne, et gna de Pépin le Bref *à* Louis V. *Dynastie carolingienne. s Carolingiens.*

ROLUS [karɔlys]. *n. m.* (1.506; lat. *Carolus* « Charles »). naie de billon frappée sous Charles VIII, employée ne monnaie de compte (Il deniers) jusqu'au XVIIIe s.

RONADE [karɔnad]. n. *f.* (1783; angl. *carronade, arron,* ville d'Écosse). Ancien canon court. « Une *des ades de la batterie s'était détachée* » (Hugo).

RONCULE [karɔ̃kyl]. *n. f.* (1560; lat. *caruncula,* de *caro* « chair »). ♦ 1° *Bot.* Excroissance en bourrelet. ♦ 2° Petite excroissance charnue. *Caroncule lacrymale, à* l'angle interne des paupières de l'homme. *Caroncule sublingunle. Grande et petite caroncule du duodénum* (paroi interne). ◇ Excroissance charnue, rouge, sur la tête et le cou de certains oiseaux (coq, dindon; casoar).

CAROTÈ:NE [karɔtɛn]. n. m. (XX"; *carottine,* n. f., 1846; de carotte), Matière colorante jaune ou rouge que l'on trouve dans des végétaux (carotte), chez les animaux (corps jaune de l'ovaire). *Le carotène est un mélange isomérique de carbures d'hydrogène.*

CAROTIDE [karɔtid]. *adj.* et *n. f. (1541 ;* du *gr. karôtis, idos* (artères') « du sommeil »; de *karoün* « assoupir »). *Anat.* et cour. Chacune des grosses artères qui conduisent le sang *vers la* tête. *Carotides primitives :* les deux artères de la tête et de la partie supérieure du *cou. Carotides externes* (qui vont à la face) et internes (qui vont au cerveau), naissant des artères carotides primitives.

CAROTIDIEN, IENNE [karɔtidjɛ̃, jɛn]. *adj.* (1762; de *carotide). Anat.* Relatif à une artère carotide. *Canal carotidien,* creusé dans l'os temporal et donnant passage à l'artère carotide interne. *Nerf, plexus carotidien.*

CAROTTAGE [karɔtaʒ]. *n.* m. (1845; de *carotter).* ♦ 1° Escroquerie, extorsion. ♦ 2° (De *carotte,* 4°). Extraction de carottes d'un terrain, par sondage.

CAROTTE [karɔt]. n. *f. (Garroite, fin* XIVe; lat. *carota,* gr. *karôton)*

I. ♦ 1° Plante potagère *(Ombelliféracées)* à racine pivotante: *Fanes de carotte. Plant de carottes. Botte de carottes.* ♦ 2° Racine conique, riche en sucre, de la carotte. *Carottes fourragères, blanches, jaunes ou rouges. Spécialt.* La racine rouge de la carotte potagère. Manger *des carottes.* — *Carottes râpées :* crues et assaisonnées. ◇ Loc. fam. *Les carottes sont cuites* : tout est fini. perdu. — *La carotte ou le bâton :* l'incitation ou la menacé (par allus. à l'âne qu'on ne fait avancer qu'à coups de bâton ou en lui tendant une carotte). ♦ 3° Par anal. *Carotte de tabac :* rouleau de feuilles de tabac. — Enseigne rouge, à double pointe, des bureaux de tabac. ♦ 4° (De l'angl. *carrot*). Échantillon cylindrique retiré du sol. V. Carottage (2°). ◇ Matière qui remplit le canal d'alimentation d'une presse à matières plastiques. ♦ 5° Adj. *Rouge carotte, couleur carotte. Avoir les cheveux carotte.* V. Roux. « *Poil de carotte* », de Jules Renard.

II. Fig. et *fam.* ♦ 1° (1784). *Tirer une carotte à qqn :* lui extorquer de l'argent par artifice. V. Carotter. ♦ 2° *Tennis* (1927). Balle « vicieuse », destinée à tromper l'adversaire.

CAROTTER [karɔte]. v. *tr.* (« jouer très petit », 1740; de jouer la *carotte*). *Fam.* (1826). ♦ 1° Extorquer (qqch.) par ruse. V. Escroquer, extorquer, soutirer, voler. « *Il carotte des cigares aux Américains* » (Colette). ♦ 2° Extraire du sol une carotte (I, 4°). — *Carotter une permission.*

CAROTTEUR, EUSE [karɔtœr, øz] ou **CAROTTIER, IÈRE** [karɔtje, jɛr]. *adj.* et *n.* (1752,-1740, « joueur mesquin»; de carotter). *Mod.* (1895,-1833). Personne qui carotte (qqch.), qui escroque (qqn).

CAROTTEUSE [karɔtøz]. *n. f.* (néol.; de *carotte* I, 4°). *Techn.* Appareil servant à prélever des carottes *(ancienn.* Carottier, *n. m.).*

CAROUBE [karub]. n. *f.* (1512; lat. médiév. *carrubia,* de l'arabe). Fruit du caroubier, gousse longue et épaisse renfermant une pulpe sucrée.

CAROUBIER [karubje]. n. *m.* (1512; de *caroube*). Arbre à feuilles persistantes, *à* fleurs rougeâtres *(Césalpiniées),* qui produit la carabe.

CARPATIQUE ou **KARPATIQUE** [karpatik]. *adj. (1969 ;* de *Carpates*). Des Carpates. *Le relief carpatique.*

1. CARPE [karp(ə)]. n. *f.* (1268; bas lat. *carpa;* mot wisigothique). ♦ 1° Gros poisson d'eau douce *(Cyprinidés),* au corps écailleux, à bouche munie de quatre barbillons. *Carpe miroir,* à grandes écailles. *Carpe de rivière, d'étang. Pêcher la carpe. Petit de la carpe.* V. Carpillon. — Cuis. *Carpe au court-bouillon.* ♦ 2° Loc. fig. *Saut de carpe* (1879), saut où l'on se rétablit sur les pieds, d'une détente, étant couché *sur* le dos. *Faire des sauts de carpe dans son lit :* des bonds. — *Bâiller* comme une carpe : bâiller fortement et plusieurs fois de suite, comme la carpe qui sort de l'eau. — *Faire des yeux de carpe,* des yeux doux. *Etre ignorant, bête comme une carpe. Etre, rester muet comme une carpe.*

2. CARPE [karp(ə)]. n. m. (1546; gr. *karpos* « jointure »). *Anat.* Double rangée de petits os (huit chez l'homme), située entre les os de l'avant-bras et le métacarpe (V. Carpien).

-CARPE. Deuxième élément de mots, du gr. *karpos* « fruit; jointure ». V. Carpo-. *Ex. :* endocarpe, gymnocarpe, mésocarpe, métacarpe, péricarpe.

CARPEAU [karpo]. *n. m.* (XIVe; *cuerpiau,* 1260; de carpe). Jeune carpe.

CARPELLE [karpɛl]. n. m. (1836; du gr. *karpos* « fruit »). Chacun des éléments foliacés qui forment le pistil *(Angiospermes). Carpelles libres, accolés, soudés.*

CARPETTE [kaʀpɛt]. n. *f.* (XIVe, « gros drap rayé »; angl. *carpet;* rac. lat. *carpere*. V. **Charpie).** Petit tapis. V. Descente (de lit). Loc. fig. ***S'aplatir comme une carpette*** (devant qqn) : être à ses pieds, le flatter bassement. Fam. ***C'est une vraie carpette.***

CARPETTIER [kaʀpɛtje]. n. *m.* (1909; de carpette). *Techn.* Tisseur spécialisé dans le tissage mécanique des tapis, carpettes, moquettes.

CARPICULTURE [kanpikylryr]. n. *f.* (1929; de carpe, et *-culture). Techn.* Élevage de la carpe. (On emploie aussi CARPICULTEUR, n. m.).

CARPIEN, IENNE [kaʀpjɛ̃, jɛn]. *adj. (1837;* de carpe 2). *Anat.* Relatif au carpe. Canal ***carpien, où*** sont ***logés*** les os du carpe.

CARPILLON [kaʀpijɔ̃]. n. *m.* (1579; de ***carpe 1).*** Très petite carpe; petit de la carpe.

CARPO-. Élément, tiré du gr. *karpos* « fruit; jointure », v. -carpe.

CARPOCAPSE [kaʀpɔkaps(ə)]. *n. m.* ou *f.* (1845; lat. zool. *carpocapsa*, de ***carpo-, et kaptein*** « dévorer »). Petit papillon dont la chenille se développe dans les fruits (pommes, poires).

CARQUOIS [kaʀkwa]. n. *m.* (*Tarchois*, XIIIe; ***carquois***, XIIIe, d'apr. carcan: lat. médiév. *tarcasius*, persan ***terkech,*** par le gr. byzantin). ♦ 1° Étui à flèches. ***Porter l'arc et le carquois.*** — Fig. ***et vx. Vider, épuiser son carquois :*** lancer tous les traits de satire que l'on peut. ♦ 2° Motif décoratif en forme de carquois. ***Pieds en carquois, droits et cannelés*** (style Louis XVI).

CARRARE [kaʀaʀ]. n. *m.* (1755; de Carrure, ville de Toscane). Marbre blanc très estimé, tiré de Carrare.

CARRE [ka(a)ʀe]. n. *f.* (XVe; de carrer). *Techn.* Angle qu'une face d'un objet forme avec les autres faces. Épaisseur d'un objet coupé carrément. ◇ *Sports.* Baguette d'acier qui borde longitudinalement la semelle d'un ski. Carres ***vissées, collées.*** ◈ HOM. *Cor (1 et* 2), quart.

CARRÉ, ÉE [ka(a)ʀe]. *adj. et n. m.* (XIIe, *var. quarré;* du lat. *quadratus*, p. p. de *quadrare* « rendre carré »).

I. ♦ 1° *Adj.* Qui forme un quadrilatère dont les angles sont droits et les quatre côtés égaux. ***Figure carrée. Plan*** carré. — Mètre carré *:* mesure de surface d'un carré ayant un mètre de côté. Cent mètres carrés. V. Are. ***Nombre carré; racine* carrée.*** — ***Math.*** Qui a autant de colonnes que de lignes, en parlant d'un tableau, d'une matrice. ♦ 2° Cour. Quadrangulaire et à côtés à peu près de même dimension. ***Fenêtre carrée. Tableau, tapis carré. Cour carrée du Louvre. Jardin public carré*** (V. Square) : *Subst.* Au Québec, ***Le carré Jacques-Cartier à*** Québec, ***Saint-Louis*** à Montréal. V. Place, square. — Qui a la base ou l'une des faces carrée. ***Bonnet carré. Tour carrée. La Maison carrée de Nimes.*** — ***Front carré*** : aux angles fortement marqués. ***Épaules carrées :*** larges, robustes (V. Carrure). ♦ 3″ (XIXe; « large et fort, robuste », XIIe). Dont le caractère est nettement tranché, accentué. ***Un refus carré. Une réponse carrée. Être carré en affaire :*** direct et droit (Cf. Rond). « Or *M. Nègre était* un ***monsieur*** très carré » (COURTELINE). ♦ 4° (1694). À angles droits. ***Écriture*** carrée, écriture hébraïque dont les lettres à angles droits s'inscrivent dans un carré. — ***Trait carré,*** perpendiculaire. ◇ ***Mar.*** Se dit de voiles en trapèze qui se fixent aux vergues installées ***en*** croix. ***Voiles carrées. Mât*** carré : portant ces voiles. Par ext. ***Un trois-mâts carré.***

II. N. m. (1538). ♦ 1° Quadrilatère dont les quatre angles sont droits et les quatre côtés égaux. ***Le carré est un rectangle. Le côté, la diagonale d'un carré. Réduction d'une figure en*** carré. V. Quadrature. ***Les carrés d'un damier, d'un échiquier. V.*** **Case. Carrés** ***d'un papier, d'un tissu.*** V. **Carreau, damier,** quadrillage. ◇ Morceau de tissu en forme de carré, qu'on plie suivant la diagonale et qu'on porte comme foulard, ***comme*** fichu. ***Carré de laine, de soie imprimée.*** ♦ 2° Figure rappelant un carré. ***Avoir, cultiver un carré de terre. Carrés d'un jardin.*** V. Planche. ***Carré de choux.*** « ***Une tabatière s'ouvrait sur un carré de ciel embrasé*** » (MART. du G.). V. **Coin.** — ***Anat.*** Muscle de forme carrée. Carré ***du menton, des lèvres, de la cuisse.*** ♦ 3° ***Cuis.*** Cube. Tailler ***des carrés de lard,*** de petits morceaux en forme de dés. — Bouch. Carré ***de mouton*** : partie du mouton entre le gigot et les premières côtelettes. ♦ 4° Troupe disposée pour faire face des quatre côtés. ***Former le carré. Carré d'infanterie.*** ♦ 5° ***(1828). Mar.*** Chambre d'un navire servant de salon ou de salle à manger aux officiers. Carré ***des officiers. Carré des mécaniciens.*** ♦ 6° Produit d'un nombre par lui-même. ***Seize est le carré de quatre. Mettre, porter un nombre nu carré : n nu carré*** (n^2). ♦ 7° (XXe). ***Jeux.*** Ensemble de quatre éléments semblables. Un carré ***d'as,*** au ***poker.*** ♦ 8° CARRÉ DE L'EST : fromage fermenté.

◈ ANT. Rond. — HOM. Carrée, carrer.

CARREAU [ka(a)ʀo]. *n.* m. (*Quarrel*, en 1080; lat. vulg. *quadrellus*, de *quadrus* « ***carré*** »).

I. ♦ 1° ***Ancienn.*** Trait d'arbalète à fer en losange à quatre pans. ♦ 2° (1160, « pierre ou brique posée de chant ***Mod.*** Pavé plat, de forme carrée. Carreau en ***faïence; carr vernissé. Carreaux recouvrant un sol, une chaussée, rue.*** V. Dalle, pavé. ***Assemblage de*** carreaux. V. **Carrel** ♦ 3° (1233, « ***sol*** »). ***Par ext.*** Sol pavé de carreaux. ***Le car d'une chambre. Laver le carreau.*** — Fig. Jeter, ***coucher sur le*** carreau *:* le mettre à terre. ***Demeurer, rester su carreau : être*** tué ***ou*** très blessé. ◇ ***Spécialt. (1723) Le car des Halles de Paris*** : endroit où l'on étale et où l'on vend fruits, les légumes. ***Le carreau du Temple. — Carreau de m de carrière*** : emplacement où sont déposés les prod extraits. ♦ 4° (1318). Plaque de verre dont sont munies fenêtres, les portes vitrées. V. Vitre. ***Encore un carreau cassé. Remettre, remplacer un carreau. Regarder aux carrea*** à travers les vitres. — Fam. V. Monocle. ♦ 5° (1611). *Anci* Coussin carré. ***Mod.*** Métier portatif de dentellière. ***Carreau velours.*** ♦ 6° ***Techn.*** (1611). Gros fer à repasser des taille

IL (XIe). ♦ 1° Petit carré. Mod. ***Des carreaux :*** ass blage symétrique de plusieurs carrés. *Étoffe à* carra ***Tapisserie à grands, à petits*** carreaux. V. Quadrillé ♦ 2° ***(1834).*** Dess. ***Carreaux de réduction, d'agrandissem de reproduction de dessins, de cartes : réseau*** de lignes pa lèles et perpendiculaires que l'on reporte sur le modèi reproduire. ***Mettre un croquis au carreau.*** ♦ 3° ***(15*** Dans les cartes à jouer, Série dont la marque distincte ***un carreau rouge. L'as de carreau.*** PROV. ***Qui se gara carreau*** n'est jamais ***capot*** (dicton fondé sur la consonan — Par ext. Se ***garder à carreau,*** SE ***tenir à carreau : être*** ses gardes. « ***Je reconnais un froussard qui se garde à carre*** ***(GIDE).***

CARRÉE [ka(a)ʀe]. n. *f.* (XIIIe; de carré). ♦ 1° Cadre, châssis de bois (d'un lit). ♦ 2° ***Mus.*** Ancienne qui valait deux rondes. ♦ 3° (1878). Mod. ***(Pop.)*** Cham logement. ◈ HOM. Carré, ***carrer.***

CARREFOUR [kaʀfuʀ]. *n. m.* (v. 1120; bas. lat. ***qua*** *furcum* « à quatre fourches »). ♦ 1° L'endroit où se croi plusieurs voies. V. Bifurcation, croisée (des chemins), ***c sement,*** embranchement, étoile. fourche, Datte-d'oie, ***re point.*** *Les carrefours d'une ville; d'une forêt.* « ***Il aborde prudence les carrefours dangereux*** » (ROMAIN~). ♦ 2° Conjoncture où l'on doit choisir entre diverses voies. ***Parve se trouver à un carrefour. Se situer au carrefour de plusi tendances.*** — Croisement d'influences. Un ***carrefour d'id*** Par appos. ***Sciences carrefours.*** — ***Spécialt.*** Réunion, contre en vue d'une confrontation d'idées.

CARRELAGE [ka(a)ʀlaʒ]. *n.* m. (1611; de carre ♦ 1° Action de carreler. ***Le carrelage d'une cuisine*** ♦ 2° Pavage, revêtement fait de carreaux.~. Dallage, **mosaï** ***Poser un carrelage.***

CARRELER [ka(a)ʀle]. v. tr.; conjug. ***appeler (fin*** de *carrel* « ***carreau*** »). ♦ 1° Paver avec des carreaux. CG ***ler*** une ***chambre.*** ♦ 2° (1867). Tracer des carrés sur feuille de papier, une toile. V. **Quadriller.** ***Carreler un de pour le reproduire.***

CARRELET [ka(a)ʀlɛ]. n. *m.* (*Quarlet*, 1360; de ***ca*** « **carreau** »).

1. (Objets quadrangulaires). ♦ 1° Poisson de forme drangulaire. V. Plie. ♦ 2° (1694). Filet carré tendu deux portions de cerceau qui se croisent et sont attachée bout d'une perche. ***Carrelet*** pour pêcher ***les ables.*** V. **Abl** ♦ 3° (1704). Châssis d'un blanchet de pharmacien.

II. (1561). Désigne des objets à quatre pans (V. Carr 1, 1°). Grosse aiguille à pointe quadrangulaire dont se vent les bourreliers, les relieurs. ◇ Règle **quadrangula** ◇ Lime à plusieurs pans.

CARRELEUR [ka(a)ʀlœʀ]. n. *m.* (1463; de carre Ouvrier qui pose des carreaux. V. Paveur.

CARRÉMENT [ka(a)ʀemɑ̃]. *adv. (1690; quarrem* XIIIe; de ***carré***). ♦ 1° ***Didact.*** D'une manière carrée, à an droits, d'équerre. ***Pièce coupée carrément.*** « ***Les om se découpaient carrément au milieu des rues*** » (LOUYS) ♦ 2° Cour. D'une façon nette, décidée, sans détours. V. C goriquement, fermement, franchement, hardiment, **ne** ment. ***Parler, répondre carrément : sans*** ambages. ***carrément ce que l'on pense.*** ◈ ANT. ***Indirectement, mollem*** **timidement.**

CARRER [ka(a)ʀe]. *v. tr.* (*Quarrer*, XIIe; lat. ***quad*** « rendre carré ». V. Cadrer).

I. Rendre carré. ♦ 1° ***Techn.*** Donner une forme carré Carrer une ***pierre,*** un ***bloc de marbre*** : les tailler à an droits. ♦ 2° ***Math.*** Trouver le carré équivalant à (une face). ***Chercher*** à ***carrer*** un ***cercle*** : la quadrature* du **cer** — (1765 ; ***Quarier***, 1549) Former le carré (d'un nombre).

II. SE CARRER. (1606; d'apr. carrure). ♦ 1° ***Vx.*** Prer une attitude d'importance et de satisfaction. ♦ 2″ (XI ***Se carrer dans un fauteuil, dans sa voiture : s'y*** insti confortablement; s'y mettre à l'aise. V. Etaler (**s'**), lasser ***(se).*** Fig. « ***À l'aise dans son vieux fauteuil, il se car dans ses espérances*** » (BALZ.).

◈ HOM. Carré, carrée.

ARRICK [kaʀik]. *n.* m. (1805; mot angl. « voiture léghe » manteau du cocher »). *Vx.* Redingote ample à plusieurs ts étagés.

ARRIER [ka(a)ʀje]. *n. m.* (*Quarrier*, 1284; de carrière 1). i qui exploite "ne carrière comme entrepreneur ou comme ier. Par appos. *Un maître carrier; des ouvriers carriers.* **fineur,** tailleur (de pierre). Masse, *scie de carrier.*

CARRIÈRE [ka(a)ʀjɛʀ]. *n. f.* (*Quarrière*, XIIe; *p.-ê.* pop. *°quadraria* « lieu où l'on taille les pierres »; de lus « carré »). *Techn.* Lieu d'où l'on extrait des maté- de construction (pierre, roche). V. **Ardoisière, glai-, marbrière, meulière, plâtrière, sablière. Carrière à** *ciel rt;* **souterraine** (V. Mine). ◇ Cour. Exploitation d'extrac- à ciel ouvert (carrière ou mine).

CARRIÈRE [ka(a)ʀjɛʀ]. *n. f.* (1534; it. *carriera* « che- de chars » ; lat. pop. *'cm-aria,* de *carrus*). ♦ 1° *Vx.* **Arène, pour les courses de chars.** « *Il excelle à conduire un dans la carrière* » (RAC.). ♦ 2° (1611; fig. de *donner* ère à un *cheval*). DONNER CARRIÈRE : laisser le champ -- Fig. *Donner carrière, libre carrière (à)* : donner COURS. « *La littérature m'a empêché de donner carrière s vertus* comme à mes vices » (FLAUB.). ♦ 3° *Littér.* **Voie** 'on *s'engage.* « *Nous entrerons dans la carrière.* » (La seillaise). « *Entrer dans la carrière veut dire : s'avancer le chemin de la vie* » (VALLÈS). *Une carrière d'efforts. Mod.* Métier, profession qui présente des étapes, une ression. V. Profession, situation. « *Je ne voyais pas encore e carrière pouvait s'ouvrir pour moi* » (FRANCE). *Le choix e carrière. Embrasser, suivre une carrière. Faire carrière :* ir dans une profession. *La carrière des armes, du barreau.*)lt. *La carrière* : la carrière diplomatique. — *Un militaire arrière.*

ARRIÉRISME [kaʀjeʀism(ə)]. *n. m.* (XXe; de *carrière* 2, *Péj.* Recherche de la réussite personnelle.

ARRIÉRISTE [ka(a)ʀjeʀist(ə)]. *n.* (XX"; de l'angl.; r. *carrière).* Personne pour qui l'action (politique, icale, etc.) n'est que le prétexte d'ambitions personnelles, e réussite.

ARRIOLE [ka(a)ʀjɔl]. *n. f.* (XIIIe; it. ou prov. *carriola; carrus* « char »). ♦ 1° Petite charrette campagnarde. (1721). Au Canada, Voiture d'hiver hippomobile, tée sur patins, recherchée pour sa stabilité dans la neige le certaine élégance.

ARROSABLE [ka(a)ʀɔzabl(ə)]. *adj.* (1827; de carrosse).')euvent circuler des voitures (de "os jours, les automo-). *Chemin carrossable.*

ARROSSAGE [ka(a)ʀɔsaʒ]. n. *m.* (1877; de carrosser). Action de carrosser. ♦ 2° *Techn.* Inclinaison des extré- s d'un essieu vers le sol.

ARROSSE [ka(a)ʀɔs]. *n. m.* (1574; *carroce,* v. 1260; *'rrozza,* de *carro* « char »; lat. *carrus).* Ancienne voiture evaux, de luxe, à quatre roues, suspendue et couverte. *', rouler* carrosse; fig. Être assez riche pour posséder toiture.

ARROSSER [ka(a)ʀɔse]. v. *tr.* (1842; de carrosse). *Vx.* Transporter **en carrosse. V. Voiturer.** ♦ 2° *Mod.* . Munir un véhicule d'une carrosserie. *Châssis carrossé.*

ARROSSERIE [ka(a)ʀɔsʀi]. *n. f.* (1841; d e *carrosse).* Industrie de la fabrication des voitures. — *Mod.* Industcommerce des carrossiers (2°). ♦ 2° Caisse d'une voi- et *spécialt,* d'une automobile. V. **Bâti, caisse.** *Carrossur châssis; carrosserie et châssis formant une coque orteuse. Types de carrosseries.* V. Berline, break, coacb, **limousine décapotable. — Par ext. Carrosserie** *d'appaélectroménagers.* (*Syn. CAISSE).*

ARROSSIER [ka(a)ʀɔsje]. *n. m.* (1589 « conducteur ırrosse » ; de *carrosse).* ♦ 1° (XVIIe, *ouvrier carrossier).* ənn. Fabricant de carrosses (V. Charron). ♦ 2° Tôlier alisé dans la construction de carrosseries d'automobiles. *ialt.* Fabricant de *carrosseries* de luxe (en petite série).

ARROUSEL [kaʀuzɛl]. *n. m.* (1620; *carrouselle,* XVIe; *ırosela, carosello,* o. i.). ♦ 1° Parade où des cavaliers és en quadrilles se livrent à des exercices, à des évons. ♦ 2° Lieu où se donnaient les carrousels. *L'arc de ıphe du Carrousel.* ♦ 3° *Techn.* Dispositif circulaire nanutention, etc.). ♦ 4° *Fig.* Ensemble d'objets mobiles volueni. Un carrousel *d'avions, de motos.* — *(Personnes~. arrousel ministériel.* ♦ 5° Région. [kaʀusɛl]. *(Belgique, ').* Manège forain.

ARROYAGE [ka(a)ʀwajaʒ]. *n.* m. (v. 1945; dér. irrég. ırreau). Quadrillage* de voies (urbanisme). — Quadrilpour reproduire un dessin.

ARROYER [ka(a)ʀwaje]. *v. tr.;* conjug. noyer (v. 1950; récéd.). Quadriller (un plan, une carte) pour un carge.

ARRURE [ka(a)ʀyʀ]. *n. f. (Quarreure,* XIIe; de *carrer).* Largeur du dos, d'une épaule à l'autre. Forte, belle ıre. — *Par* anal. Largeur d'un vêtement aux épaules. *' trop étroite de* carrure. ♦ 2° Forme ample, carrée. « *La carrure des mâchoires* » (LOTI). ♦ 3° *Fig.* Force, valeur d'une personne. *Son prédécesseur était d'une autre carrure.* V. **Envergure, stature.**

CARRY. n. *m.* V. CARI.

CARTABLE [kaʀtabl(ə)]. *n.* m. (1810; « registre », 1636; lat. vulg. *°cartabulum,* de *charta* « papier »). **Sac, sacoche** d'écolier. **V. Carton, serviette.** *Cartable à poignée, à bretelles.*

CARTAYER [kaʀteje]. v. *intr.;* conjug. payer (1740; mot de l'Ouest; p.-ê. du rad. de *quart* (se tenir à l'écart). Conduire une voiture de façon telle que les roues passent de part et d'autre d'une ornière. *Cartayer pour éviter les cahots.*

CARTE [kaʀt(ə)]. n. *f.* (1393; lat. *charta* « papier »). Rectangle ou carré de papier, de carton.

I. Petit carton rectangulaire dont l'une des faces porte une figure, et qui est utilisé par séries conventionnelles dans différents jeux (On dit aussi : carre à *jouer). Un jeu de cartes :* ensemble de cartes de couleur et de valeur diverses, qui sont nécessaires pour jouer. Jeu *de 32, de 52 cartes* (V. **Carreau, cœur, pique, trèfle ; as, dame, joker, reine, roi, tarot, valet).** *Basses cartes* (du deux au dix). *Divers jeux de cartes.* **V. Baccar:a, bataille, belote, bésigue, bonneteau, boston, bouillotte, brelan, bridge,** *canasta,* **chemin de fer, écarté, bombre, impériale, lansquenet, manille, mistigri, nain (jaune), pharaon, piquet, poker, quadrille, reversi, trente** (trente-et-u", trente-et-quarante), **tri, triomphe, vingt (vingt-et-un), whist; et** *aussi* **Réussite.** *Une partie de cartes. Jouer aux cartes. Tricher* aux cartes. Différents groupements des cartes au* **cours** *d'une partie.* **V. Brelan. quarte. quinte, séquence, série, tierce.** *Battre, mêler les cartes. Termes du jeu de cartes.* **V. Annonce, atout, capot, chelem, contre, donne, levée, marque, pli, point, rentrée, tour ; contrer, couper, donner, faire, passer, prendre,** renoncer ; mort (faire le). — Loc. *fig. Brouiller* les *cartes* : compliquer, obscurcir volontairement une affaire. *Jouer* sa *dernière carte :* entreprendre une dernière tentative. **V. Va-tout.** *Il a plus* **d'une** *carte dans* **son jeu. V. Atout, chance.** *Jouer la carte, sa carte. Jouer cartes sur table :* être franc, loyal. *Voir, connaître le dessous des cartes de qqn, d'une affaire* : en saisir le secret. le dessein caché. 0 *Château de cartes :* échafaudage de cartes. Fig. *Construire des châteaux de cartes* : faire des rêves, des projets fragiles et vains. S'écrou- *ler comme un château de cartes. 0 Tours de cartes d'un prestidigitateur.* Carte *forcée* : carte qu'un illusionniste oblige à choisir, en laissant l'apparence de liberté dans le choix; fig. Obligation à laquelle on ne veut se dérober. 0 *Tirer, faire les cartes.* **V. Cartomancie;** et *aussi* **Tarot(s).**

II. *Géogr.* (1636). Représentation à échelle réduite de la surface totale ou partielle du globe terrestre. Carte *de géographie. Carte universelle.* **V. Mappemonde, planisphère.** *Recueil de cartes.* **V. Atlas.** *Carte murale. Dresser, tracer la carte* **d'une région. V. Cartographie. Carte** *muette : carte sur* laquelle *ne figure aucun nom* de lieu. Carte *en relief. Carte géologique, météorologique. Carte routière, touristique. Carte d'état-major.* — Par ext. *Carte du ciel* (V. **Cosmographie**). *Carte de la Lune. Carte photographique du ciel.* — Mar. Carte *marine.* Carte *bathymétrique.* Fig. et littér. *La carte de Tendre*, du Tendre. Collection de* **cartes. V. Cartothèque.**

III. (XVe). ♦ 1° *Vx* ou *Techn.* Feuille de carton. Comm. Rectangle de carton sur lequel on présente de petits objets (boutons, etc.), du fil enroulé, etc. — Carte *blanche :* feuille de papier, de carton no" écrite. Fig. et mod. *Donner carte blanche* : donner blanc-seing*, laisser (qqn) libre de choisir, de décider. ♦ 2° Cour. (1808; « addition », 1743). Liste des plats, des consommations avec leurs prix. *La carte d'un restaurant. Manger* à *la* carte, en choisissant librement sur la carte *(opposé à : au menu, à* prix fixe). *Carte des vins.* — *Par ext. A la carte, au* choix. *Voyages individuels à la carte.* ♦ 3° (1845). *Carte de visite,* et ellipt. *carte* : petit carton sur lequel on fait imprimer son nom, son adresse, ses titres. V. **Bristol.** *Déposer, laisser sa carte. Corner sa carte.* **(Vx).** *Remettre sa carte* à *qqn,* pour lui signifier qu'on le provoque en duel (V. Cartel). ♦ 4° (1872). *Carte postale* ou *carte :* carte dont l'une des faces sert à la correspondance, l'autre étant souvent illustrée par une image, une photo. Envoyer *des* **cartes** *postales.* **V.** *aussi* **Carte-lettre.** ♦ 5° Se dit de papiers établissant certains droits de la personne qui en est munie. *Carte d'identité. Carte d'électeur,* qui constate l'inscription d'une personne sur les listes électorales et lui permet de voter. — Carte *de* commerce, qui autorise à se livrer au commerce en dehors d'une boutique. Par ext. *Représentant qui a plusieurs cartes,* représente plusieurs maisons. **V. Multicarte.** — *Carte d'admission.* **V. Billet.** *Carte d'invitation. Carte d'entrée.* — *Carte de chemin de fer. Carte à demi-tarif. Carte d'abonnement.* — *Carte grise :* titre de propriété d'un véhicule automobile. — *Carte d'alimentation,* reconnaissant au titulaire le droit à certaines denrées alimentaires, en période de rationnement. *Carte de pain.* **V. Ticket.** ◇ *Femme, fille* en carre : prostituée soumise aux visites sanitaires. ♦ 6° (XXe). *(Techn.). Carte perforée, mécanographique* : portant, sous forme de perforations à des emplacements déterminés, des renseignements pouvant

être interprétés et utilisés en machine. **(V. Mécanographie).** *Machines à cartes perforées.*

CARTEL [kaʀtɛl], n. *m.* (1527; it. *cartello* « affiche », de *carta* « papier »).

I. ♦ 1° *Vx.* Provocation en duel. *Envoyer un cartel à qqn.* ♦ 2° (XVIIIe). Cartouche ornemental qui entoure certaines pendules. V. **Encadrement.** — *Par ext.* La pendule elle-même. *Un cartel Louis XV.*

II. *Écon.* (1905 ; all. *Kartell*). Concentration horizontale qui réunit des entreprises de même nature pour la mise en commun de certain& activités, et qui aboutit généralement **au monopole. V. Association, consortium, entente, trust; cartellisation.** *Cartel de production, de vente.* — *Polit. (1924)* Association de groupements (politiques, syndicaux) en vue d'une **action commune. Le** *cartel des gauches.*

CARTE-LETTRE [kaʀtəlɛtʀ(ə)], *n. f.* (xx"; de carte, *et lettre).* Feuille de papier qui, pliée et collée. peut être utilisée pour la correspondance. *Des cartes-lettres.*

CARTELLISATION [kaʀtelizasjɔ̃], *n. f.* (xx'; de *cartel).* Groupement d'entreprises en cartel.

CARTER [kaʀtɛʀ], v. tr. (xx"; de carte). Comm., *Techn.* Enrouler (du fil), présenter (de petits objets) sur une *carte** (III, 1°). Carter *des boutons. Machine à carter.*

CARTER [kaʀtɛʀ], *n. m.* (1891 ; mot angl., de J.-H. Carter, l'inv.). Enveloppe de métal servant à protéger un mécanisme. *Le carter d'une chaîne de bicyclette. Le carter du différentiel. du changement de vitesse* **(V. Boite).** *Spécialt.* Enveloppe métallique étanche. sous le moteur et autour de lui (elle sert aussi de cuve à huile).

CARTE-RÉPONSE [kaʀt(ə)ʀepɔ̃s], n. *f.* (1972: de carte, et *réponse).* Carte jointe à Un questionnaire, utilisée en réponse. *Des cartes-réponses.*

CARTÉSIANISME [kaʀtezjanism(ə)], *n.* m. (1667: de *Cartesius,* nom lat. de *Descartes).* Philosophie de Descartes ou de ses disciples et successeurs.

CARTÉSIEN, IENNE [kaʀtezjɛ̃, jɛn], *adj.* (1665; Cf. le précéd.). ♦ 1° Relatif à Descartes, à ses théories, à sa philosophie. *Coordonnées cartésiennes.* ♦ 2° Partisan de la philosophie de Descartes. Subst. *Les grands cartésiens :* Malebranche. Leibniz. Spinoza. ♦ 3° Par ext. *Esprit cartésien* : qui présente les 'qualités' intellectuelles considérées comme caractéristiques de Descartes. V. Clair, logique, méthodique, rationnel, solide. *Des individus « solides, pondérés, cartésiens comme des bœufs »* (AYMÉ). ◈ ANT. **Confus,** *mystique. obscur.*

CARTE-VUE [kaʀt(ə)vy], *n. f.* (d. i.; de carte, et vue). Région. *(Belgique).* Carte postale représentant une vue. *Des cartes-vues.*

CARTHAGINOIS, OISE [kaʀtaʒinwa, waz], *adj.* et *n.* Habitant de Carthage. Relatif à Carthage. V. Punique.

CARTIER [kaʀtje], n. m. (XVIe ; de carte). Fabricant de cartes à jouer. ◈ NOM. *Quartier.*

CARTILAGE [kaʀtilaʒ], *n. m.* (1314: *lat. cartilago).* Anar. Variété de' tissu conjonctif, . translucide, résistant mais élastique, ne contenant ni vaisseaux ni nerfs, recouvrant les surfaces osseuses des articulations *(cartilage articulaire.)* et constituant la charpente de certaines organes (aile du nez, trachée, bronches, larynx, épiglotte) et le squelette de certains vertébrés inférieurs. *Cartilage embryonnaire, transformé* en os au cours du développement fœtal. V. Aryténoïde, **cricoïde.**

CARTILAGINEUX. EUSE [kaʀtilaʒinø., øz], *adj.* (1314, *lat. cartilaginosus,* de *cartilago* « cartilage »). Composé de cartilage. *Tissu cartilagineux. Cellules cartilagineuses ou chondroblastes. Les parties cartilagineuses du squelette.* — *Poissons cartilagineux* (Chondrichtyens).

CARTISANE [kaʀtizan], *n. f.* (1642; it. *carta* « papier »). Petit morceau de carton recouvert de fil d'or, d'argent, et qui fait relief dans les dentelles, les broderies. *Broderies à cartisane.*

CARTOGRAMME [kaʀtɔgʀam], *n. m.* (1890; de *carto* [graphie], *et -gramme). Didact.* Schéma cartographique où un certain type d'information est seul symbolisé.

CARTOGRAPHE [kaʀtɔgʀaf], n. *m.* (1829; de *cartographie).* Spécialiste qui dresse et dessine les cartes de géographie. *Dessinateur cartographe.*

CARTOGRAPHIE [kaʀtɔgʀafi], *n. f.* (1832; lat. *charta* (V. Carte), et *-graphie).* Technique de l'établissement, du dessin et de l'édition des cartes et plans.

CARTOGRAPHIQUE [kaʀtɔgʀafik], *adj. (1832;* de *cartographie).* De la cartographie. *Service cartographique.*

CARTOMANCIE [kaʀtɔmãsi], *n. f.* (1803; lat. *charta* (V. Carte), et *-mancie).* Prédiction de l'avenir par l'interprétation des cartes. **V. Divination.**

CARTOMANCIEN. IENNE [kaʀtɔmãsiɛ̃, jɛn], *n.,* 11803; de cartomancie). Personne qui tire les cartes, qui pratique la cartomancie. **V. Tireur** (de cartes), voyante.

CARTON [kaʀtɔ̃], **n.** *m.* (v. **1500;** it. *cartone,* augment. de *carta* « papier »). ♦ 1° Feuille assez épaisse, faite de pâte à papier (papier grossier ou ensemble de feuilles collées: *Carton-pâte* ou *carton pris,* fait de vieux papiers. de rognure *Carton-cuir,* fait avec du bois. *Carton-paille. Carton-amiant* fait d'une pâte de fibres courtes d'amiante. *Carton-pier* préparé de façon à imiter des ornements en plâtre, en pier *Carton dur, absorbant, isolant, lustré. Corton bristol,* lisse glacé. *Carrons encollés, couchés, frictionnés, ondulés. Poup de carton. Masque de carton.* ♦ 2° Fig. Un paysage *de* CARTO PÂTE : paysage factice, qui ressemble à un décor de théât *Des personnages en carton-pâte :* faux. ♦ 3° (1611). Boî réceptacle en carton fort. *Mettre* ses *affaires dans un carto Carton à chapeaux, à chaussures. Spécialt.* Casier à co vercle brisé, destiné à recevoir des papiers, des dossie *Son dossier dort dans les cartons du Ministère.* « *D'antiqu cartons, arrachés violemment à l'étreinte de leurs alvéol s'ouvraient, lâchant des avalanches de paperasses* » (Cou TELINE). — **Carton** *d'écolier.* **V. Cartable.** — *Carton à dessi* grand portefeuille de carton servant à ranger des dessins, d plans. ♦ 4° (1,680). Dessin en grand. d'après lequel peintre fait une fresque, un tableau. *Les cartons de Raph* **V. Étude, patron, plan, projet.** ♦ 5° Plaque de carton s vant de cible *au* tir. *Faire* un carton : tirer à la cible; *fig. fam.* Tirer (sur qqn). ♦ 6° Géogr. Petite carte de géograph mettant en valeur un détail.

CARTONNAGE [kaʀtɔnaʒ], **n.** m. (1785; de *carto* ♦ 1° Industrie de la fabrication des objets en carton. 2° Ouvrage en carton. ♦ 3° Reliure comprenant généra ment un dos en toile. *Cartonnage pleine toile.* ♦ 4° Emballa **en carton. V. Emboîtage.**

CARTONNER [kaʀtɔne], v. *tr.* (1751; de carton). ♦ Garnir de *carton.* ♦ 2° *Spécialt.* Relier un livre en carto *un livre* cartonné.

CARTONNERIE [kaʀtɔnʀi], *n. f.* (1784; de *carton*). Fab cation, commerce, industrie du carton. Usine où l'on fab que du carton.

CARTONNEUX, EUSE [kaʀtɔnø, øz], *adj.* (1929; carton). Qui a l'aspect du carton. -Durci et séché (aliment

CARTONNIER [kaʀtɔnje], **n. m.** (1680; de *carto* ♦ 1° Fabricant. marchand de carton. ♦ 2" (1867). Classe pour cartons à dossiers.

CARTON-PAILLE [kaʀtɔ̃pɑj]; **CARTON-PÂTE** [kaʀ pat]; **CARTON-PIERRE** [kaʀtɔ̃pjɛʀ]. **V. CARTON.**

CARTOON [kaʀtun], n. m. (mil. XXe; mot angl., « d sin »). *Anglicisme.* Dessin destiné à composer un film dessins animés, et *par ext.* le film lui-même. — Dessin d'u bande dessinée.

CARTOONIST [kaʀtunist], n. m. (1946; angl. *cartoon* de *cartoon). Anglicisme.* Dessinateur de dessins* animés bandes* dessinées.

CARTOTHÈQUE [kaʀtɔtɛk], n. *f.* (mil. XXe; de ca [II], *et -thèque). Didact.* Collection de cartes géographique local où elle se trouve.

1. **CARTOUCHE** [kaʀtuʃ], *n.* **m.** (*Cartoche,* 1547; *cartoccio* « cornet de papier »; de *carta* « papier »). ♦ 1° Ornement sculpté ou dessiné, en forme de carte à de déroulée et destiné à recevoir une inscription, une devi des armoiries. V. Encadrement. *Décoration en cartouch Le cartouche* d'un *blason.* ♦ 2° Encadrement elliptiq (dans les inscriptions hiéroglyphiques). ♦ 3° Emplaceme réservé à la légende ou au titre, situé au bas d'un table d'une carte géographique, etc.

2. CARTOUCHE [kaʀtuʃ], n. *f. (Cartuche,* 1571; *cartuccia).* ♦ 1° Enveloppe de carton, de métal, de for cylindrique ou conique contenant la charge d'une arme feu. V. **Munition, projectile.** *La douille, le culot, l'amorce, poudre d'une cartouche. Cartouche de chasse. Cartouche blanc. Cartouche à plomb, à balle. Charge d'une cartouc* **(V. Bourre).** *Étui à cartouche.* **V. Cartouchière, giber** ♦ 2° Boîte renfermant des matières inflammables. *Cartouc de mine. Cartouche de mélinite, de dynamite.* ♦ 3° Petit é cylindrique. **Une** *cartouche d'encre.* **V. Recharge.** — Con neur permettant de charger facilement un appareil pho graphique, un magnétophone (il contient, à la différence d cassette*, un ruban se déroulant dans un seul sens). ♦ 4° Bo contenant un certain nombre de paquets de cigarettes. *U cartouche de gauloises.*

CARTOUCHERIE [kaʀtuʃʀi], *n. f.* (1840; de *cartouch* Fabrique, dépôt de cartouches. *Lu cartouche& d'un arser*

CARTOUCHIÈRE [kaʀtuʃjɛʀ], *n. f.* (1863; *cartouch* 1752; de *cartouche).* Sac ou boîte à cartouches. *Cartouchi fixées au ceinturon.*

CARTULAIRE [kaʀtylɛʀ], *n. m.* (1340; lat. médi *chartularium* « archiviste ». **V. Chartrier). Recueil** de char contenant la transcription des titres de propriété et privilè temporels d'une église ou d'un monastère. Un *cartula du VIIe s.*

CARVA [kaʀva], n. *m,* et *adj.* (v. 1950; o. i.). *Arg. sc* ♦ 1° L'École polytechnique. — Adj. *La boite carva.* ♦ Polytechnicien. **V. Pipo, X.**

CARVI [kaʀvi], *n. m.* (1398; lat. méd., arabe *karâwiy*

ıte des prés *(Ombelliféracées)* dite **Cumin des prés,** qui iuit des fruits aromatiques. Graines ***de carvi; carvi : ces*** ts utilisés comme condiment dans la pâtisserie et dans la icatio" du kummel.

ARYATIDE. *n. f.* V. CARIATIDE.

ARYO-. Élément, du gr. *karuon* « noix, noyau ».

ARYOCINÈSE [karjɔsinɛz] ou **KARIOKINÈSE** [karjɔkinɛz]. *n. f.* (*v.* 1900; gr. *karuon* « *noyau* », *et kinêsis* «mouvement »). *Biol.* Dédoublement du noyau cellulaire au cours ı mitose. V. Mitose.

ARYOPHYLLÉ, ÉE [karjɔfile]. *adj. et n. f. pl.* (1694; *ophyllate,* XVIe; lat. bot. *caryophyllata,* gr. *karuophullon.* Girofle). ♦ 1° Se dit de fleurs à cinq pétales à onglet ıgé. ♦ 2° CARYOPHYLLÉES ou CARYOPHYLLACÉES. *n. f.* Famille de plantes *(Dicotylédones dialypétales)* compre- des arbustes et des herbes (mouron, spergule; giroflier, e, œillet, saponaire, silène).

ARYOPSE [karjɔps(ə)]. *n. m.* (*Cariopse,* 1843; gr. on « noix », et *opsis* « apparence »). *Bot.* Fruit indéhis- dont le péricarpe très mince enveloppe intimement la ıe (ex. : grain de blé).

ARYOTYPE [karjɔtip]. *n.* m. (apr. 1960; de *caryo-, ype*). *Génét.* Arrangement caractéristique des chromoes d'une cellule spécifique d'un individu ou d'une ce. *Le caryotype est repérable par photographie, à l'ultraoscope.*

CAS [kɑ]. *n. m.* (XIIIe; lat. *casus* « événement », « cas ımatical », p. p. de *cadere* « tomber »). *(Emplois généraux).* ♦ 1" (XIVe). Ce qui arrive ou est osé arriver. V. Accident, aventure, circonstance, conjoncévénement. éventualité. fait. hypothèse, occasion, occurs, possibilité, situation. *Cas grave, important; cas étrange, Cas imprévu, fortuit.* V. Hasard. Cas ***de force* majeure.*** *'est pas le même cas; c'est un cas tout différent. C'est as d'espèce*, un cas spécial. Cas général; cas particulier. limite. Cas type. Plusieurs cas sont à envisager. Le cas mt.* V. Échéant. *Dans le cas présent; dans ce cas-là. Son est difficile, embarrassant. Un cas de guerre.* V. Casus — *En ce cas.* V. Alors. *En tel cas, en pareil cas. En cas soin :* s'il est besoin. « *En cas de gain, ils fonderaient à feux une maison de banque* » (BALZ.). *En aucun cas.* V. n. — *C'est le cas de.* V. Lieu (il y a lieu de), occasion. *le cas ou jamais. V. Moment. Fam. C'est le cas, c'est le cas de le dire* : marque l'opportunité de ce que l'on dit. (XIVe). EN CAS QUE, AU CAS QUE (vieilli), AU CAS où *conj.)* : en admettant que, à supposer que. V. Quand, si. *as qu'il vienne, ou cas qu'il vienne* (subj.). Au cas, *dans le pour le cas où il viendrait* (condit.). Fam. Je ne *sais pas a pleuvoir, mais j'emporte mon imperméable, en cas.* V. En-cas. ◇ EN TOUT CAS *(IOC, adv.)* : quoi qu'il arrive, ute façon. ◇ *Dans tous les cas où,* chaque fois, toutes is que. ♦ 3° *(1537).* Vx. *Un grand cas : une* chose impor- — Mod. *Faire grand cas de* (qqn, qqch.) : lui accorder coup d'importance. Absolt. FAIRE CAS DE. V. Apprécier, dérer, estimer. « Ceux *qui font cas d'une certaine vertu* » *VAL).*

Spécialt. ♦ 1° (1283). Dr. Situation définie par la loi le. V. Action, crime, délit. Cas *prévu par la loi.* V. Circance. *Cas grave, cas pendable. Se mettre dans un mauvais Cas royaux, prévôtaux (réservés aux juges royaux,* ɔtaux), sous l'Ancien Régime. ***Soumettre un cas au juge.*** *difficile à juger.* ♦ 2° *Relig. (XVIIe).* ***Cas de conscience :*** ulté sur un point de morale, de religion (V. Casuistique). Scrupule. ♦ 3° *Méd.* (XVIIIe). État et évolution de d'un sujet, du point de vue médical. V. Maladie. *Un rave, bénin, désespéré.* — Le sujet lui-même. Ce *malade* ı cas rare. — Par ext. *Cette personne est un cas,* présente :aractères psychologiques singuliers. La personne elle-; *C'est* un *cas.* Cf. Type.

CAS [kɑ]. *n. m.* (XIIIe; lat. *casus,* calque du gr. *ptosis* iation » par rapport au nominatif). Chacune des formes mot qui présente des flexions. V. Désinence; déclinaison. *en latin.* V. Nominatif., vocatif., accusatif., génitif., datif, if. *La langue russe, l'allemand ont conservé des cas. Des as du latin, l'ancien français n'en conserva que deux : ujet et cas régime.*

ASANIER, IÈRE [kazanje, jɛʀ]. *adj.* (1552; *marchands iers* « domiciliés en France », 1315; p.-è. it. *casaniere, sa « maison ».*) *Qui aime à rester* au logis. V. Séden- ; pantouflard. *Habitudes casanières, vie casanière. Goûts ters.* Une femme *casanière.* V. Pot-au-feu. Subst. Une ière. ◈ ANT. Bohème, nomade.

ASAQUE [kazak]. *n. f.* (1413; persan *kazagand;* Cf. it. :ca). ♦ 1° *Vx.* Vêtement de dessus à larges manches. *que des mousquetaires (au* XVIIe s.). ♦ 2" Fig. *Tourner ue :* fuir. Tourner le dos à ceux de son parti, changer arti, d'opinion (Cf. Retourner sa veste). ♦ 3° Veste ie de couleur vive, que portent *les* jockeys. ♦ 4° *Vieilli.* ie ou courte jaquette de femme.

CASAQUIN [kazakɛ̃]. *n.* m. (1546; persan *kazagand. V.* Casaque). ♦ 1° *Ancienn. Corsage* de femme. ♦ 2° Fig. et fam. *Tomber, sauter sur* le *casaquin.* V. Battre.

CASBAH [kazba]. *n. f.* (1830; *casouba,* 1813; arabe *qaçaba, qaçba* « citadelle »). ♦ 1° Citadelle d'un souverain, dans les pays arabes. ♦ 2° Par *ext. La Casbah d'Alger :* le quartier arabe qui s'étend autour de la casbah (Cf. Médina).

CASCADE [kaskad]. n. *f.* (1640; it. *cascata,* de *cascare* « tomber »). ♦ 1° Chute d'eau; succession de chutes d'eau. *V.* Cataracte, chute. ***Cascade naturelle. Cascade artificielle, en gradins.*** ♦ 2° *Fig.* Ce qui se produit par saccades, par rebondissements successifs. *Cascade de rires, d'applaudissements. Rire en cascade.* ♦ 3° Electr. Montage en *cascade : en série.*

CASCADER [kaskade]. *v. intr.* (*h. 1771;* 1864; de *cascade*). ♦ 1° *Rare.* Tomber *en* cascade. ***Ruisselets qui cascadent sur une pente.*** « ***Le liquide [...] cascadait le long des rigoles*** » (LE CLÉZIO). ♦ 2° *Pop. et vieilli.* Avoir "ne conduite désordonnée (Cf. Faire la fête).

CASCADEUR, EUSE [kaskadœʀ, øz]. *adj.* et *n.* (1860; de *cascader).* ♦ 1° Qui dénote des mœurs légères, désordonnées. *Un air cascadeur.* N. (Vieilli) Un *cascadeur.* V. Noceur, viveur. ♦ 2° (1898). Acrobate qui exécute des séries de chutes, de sauts (souvent en groupe). — Acrobate qui tourne les scènes dangereuses d'un film, comme doublure de l'acteur, et, *par ext.* Personne qui recherche le risque (sports...).

CASCARA [kaskaʀa]. *n. f.* (1890; mot esp. « écorce »). *Pharm.* Écorce desséchée et pulvérisée d'un arbre originaire de l'Amérique du Nord *(Rhamnus purshiana),* utilisée comme purgatif.

CASCATELLE [kaskatɛl]. *n. f.* (1740: it. *cascatella,* de *cascata.* V. Cascade). *Littér.* Petite cascade. « *On aperçoit les cascatelles qui sortent d'un des portiques de la vile de Mécène* » (CHATEAUB.).

CASE [kɑz]. *n. f.* (1265 ; lat. casa « chaumière »).

1. ♦ 1° *Vx.* Cabane. ♦ 2" (1637). Habitation traditionnelle, en Afrique et dans les civilisations analogues. ***Cases africaines. antillaises.*** V. Hutte, paillote.

II. (XVIIe ; esp. *casa*). ♦ 1° (1650). Chaque division tracée sur un damier, un échiquier, *etc. Les cases triangulaires du jeu de trictrac. Les 64 cases de ['échiquier.* ♦ 2° *Compartiment,* subdivision d'une surface ou d'un volume. ***Les cases d'une ruche d'abeilles. V.*** Alvéole, cellule. Une ***boite, un tiroir à plusieurs cases. -Espace ménagé*** sous un pupitre d'écolier pour ranger ses livres. Case (ou boîte) *postale.* ♦ 3° *Fig.* V. Compartiment, subdivision. « *Encore un certain nombre de faits, et il faudra briser les cases de la chimie moderne* » (CHATEAUB.). ♦ 4° *Les* cases *du cerveau* : divisions imaginaires du cerveau. Pop. ***Il lui manque une case, il a une case en moins, une case vide :*** il est anormal, fou.

CASÉATION [kazeasjɔ̃] ou **CASÉIFICATION** [kazeifikasjɔ̃]. n. *f.* (1495,-1907; du lat. *caseus* « fromage »). ♦ 1° Transformation en fromage. ♦ 2° *Méd.* Développement d'une nécrose caséeuse.

CASÉEUX, EUSE [kazeø, øz]. *adj.* (*Caseux,* XVIe; lat. *caseus* « fromage »). ♦ 1° De *la nature* du fromage. *Partie caséeuse du lait.* ♦ 2° Méd. ***Lésion. nécrose caséeuse*** (les *tissus* lésés présentent l'aspect du fromage).

CASÉ(I)-. Élément, du lat. *caseus* « fromage ».

CASÉIFICATION. V. CASÉATION.

CASÉINE [kazeiɲ]. *n. f.* (1832; lat. *caseus* « fromage »). Mélange de substances protidiques qui constitue l'essentiel des fromages. *Caséine-présure,* obtenue par coagulation du lait écrémé par la présure (V. Caillé). Caséine végétale, matière azotée extraite des tourteaux.

CASEMATE [kazmat]. *n. f.* (1539; it. *casamatta* « maison folle » ; o. i.). Abri enterré, protégé contre les obus, les bombes. V. Fortin, blockhaus. ***Casemate de béton. Casemate servant d'abri aux troupes, de magasin, de logement pour une pièce d'artillerie*** (V. Tourelle). ***Casemates d'un fort.***

CASEMATER [kazmate]. *v. tr.* (1740, *p. p.;* 1578 « construire une *casemate* »). Garnir de casemates. *Casemater une frontière.*

CASER [kaze]. *v. tr.* (1669; de *case).* ♦ 1° *Vieilli.* Mettre dans une case, un compartiment. ***Caser des papiers, du linge.*** *V.* Ranger. — *(Trictrac)* Mettre deux dames sur une case. ♦ 2° (Se *caser,* 1798). *Fam.* Mettre à la place qu'il faut; dans "ne place qui suffit. V. Placer. ***Trouver un logement pour*** caser ***un ami.*** V. Loger. ♦ 3° *Fig.* Établir dans une situation. *Elle* a ***deux filles à caser : à*** marier. ◇ SE CASER : se placer. *Casez-vous* où ***vous pourrez.*** — *Se* marier. *Il cherche à se caser.*

CASERET [kazʀɛ] *n.* m. ou **CASERETTE** [kazʀɛt]. n. *f.* (1549,-1771 ; forme normande de l'a. fr. *chasière ;* lat. *°casearicia,* de *caseus* « fromage »). Moule à fromage.

CASERNE [kazɛʀn(ə)]. n. *f.* (« loge pour quatre soldats de garde », XVIe ; prov. *cazerna* « *groupe* de quatre », du lat. *quaterna*). *Mod.* (XVIIe). Bâtiment destiné au logement

des troupes. V. Baraquement, casernement, quartier. Cour ***de caserne. Garnison* établie dans une caserne. Les chambrées, la cantine, le foyer, la salle de police, le poste de garde d'une caserne. Caserne d'infanterie, de cavalerie. Être à la caserne :*** être soldat. « Cette ***grande communauté qu'est une caserne où la triste cloche des heures était remplacée par la joyeuse fanfare de ces appels*** » (PROUST). — ***Par ext.*** Troupes casernées. ***Toute la caserne sera consignée. Plaisanteries, habitudes de*** caserne : de soldat. ◇ ***Fam.*** Grand immeuble peu plaisant, divisé en nombreux appartements.

CASERNEMENT [kazɛrnəmɑ̃]. ***n.*** m. (1800: de caserner). ♦ **1°** Action de caserner. ***Le casernement des 'troupes.*** ♦ **2°** Ensemble des constructions d'une caserne. « ***Des gars qui revenaient du front à leur casernement*** » (FERNIOT).

CASERNER [kazɛrne]. v. tr. (1718; de *caserne*). Loger dans une caserne. Caserner ***des troupes.***

CASERNIER [kazɛrnje]. n. ***m.*** (1863; de *caserne*). Agent du génie militaire chargé du matériel d'un casernement.

CASH [kaʃ]. ***adv.*** (1945; mot angl.). Fam. ***Payer cash.*** V. Comptant. Cent ***mille francs cash.*** ◈ HOM. Cache (1 et 2).

CASHER, CASCHER ou **CAWCHER** [kaʃɛr]. V. KASCHER.

CASH-FLOW [kaʃflo]. n. ***m.*** (1968; mot angl., de cash « comptant », ***et*** *flow* « écoulement »). ***Anglicisme*** *(écon.).* Ratio comptable permettant de déterminer les possibilités d'autofinancement d'une entreprise (V. Liquidité). (L'abréviation ***M.B.A.*** [marge brute d'autofinancement] peut remplacer cet anglicisme ; on a proposé ***argent vif.)***

CASHMERE. n. m. CACHEMIRE.

CASIER [kazje]. n. ***m.*** (1765; de case). ♦ **1°** Nasse pour prendre les gros crustacés. ♦ **2°** (1829). Ensemble de cases, de compartiments formant meuble. ***Casier à livres, à disques, à bouteilles. Casiers formant bibliothèque. Casiers à bagages. Casiers métalliques*** (de bureau). ♦ **3°** Fig. ***Casier judiciaire :*** relevé des condamnations prononcées contre qqn; service qui établit ***ce relevé. Casierjudiciaire vierge*** : sans condamnations. ***Extrait du casier judiciaire.*** — ***Casier fiscal :*** relevé des amendes.

CASIMIR [kazimiʀ]. n. m. (1791 ; *casinire*, 1686; altér. angl. *cassimere*, de *kerseymere* « carisèt », de ***kashmir. V.*** Cachemire). ***Ancienn.*** Étoffe de laine croisée, mince et légère.

CASINO [kazino]. ***n. m.*** (1740: it. ***casino*** « maison de jeux »). Établissement de plaisir, de spectacle, où les jeux d'argent sont autorisés. Casino ***d'une station thermale, d'une ville d'eau. La salle de jeux, le dancing, le bar, le théâtre d'un casino.***

CASOAR [kazɔaʀ]. ***n. m.*** (1733; *casuaire*, ***casuel, 1677;*** lat. zool. *casoaris*, mot malais). ♦ **1°** Grand oiseau coureur dont la tête et le cou sont dépourvus de plumes et qui porte sur le front un appendice corné. ♦ **2°** (1855). Plumet ornant le shako des saint-cyriens.

CASQUE [kask(ə)]. ***n. m.*** (fin XVI^e^ ; esp. *casco* « tesson, crâne », puis « casque », de *cascar* « briser » ; lat. pop. **quassicare. v.* Casser).

I. ♦ **1°** Coiffure militaire qui couvre et protège la tête. *Ancienn.* Armure de tête. V. Armet, bassinet, bourguignotte, cabasset, capeline, heaume, morion, salade. Sommet ***du casque.*** V. Apex, cimier, crête. ***Partie d'un casque protégeant*** le nez (V. Nasal), la gorge (V. Gorgerin), ***le*** menton (V. Mentonnière), les ***oreilles*** (V. Oreillons), ***la nuque*** (V. Couvre-nuque), le ***front et*** les ***yeux*** (V. Mézail, visière). ***Fentes dans la visière*** close ***d'un casque.*** V. Ventail, vue. Mod. ***Casque de dragon, de cuirassier. Casque à pointe,*** ancien casque des soldats allemands (et *par ext.* le soldat allemand portant ***ce*** casque). ***Le casque anglais, le casque français, le casque américain ont des formes différentes. Casque lourd, en*** acier. ***Casque léger,*** en matière plastique. — Par ext. ***Casques d'acier*** (trad. de l'all.), nom d'un groupe nationaliste allemand créé en 1918. — Casques ***bleus, nom*** donné aux troupes internationales de l'O.N.U. ♦ **2°** Coiffure protectrice. ***Casque de motocycliste, à bourrelets de cuir. Casque de pompier, de scaphandrier. Casque colonial, en liège. Le port du casque est obligatoire dans certains sports.*** ♦ **3°** Fig. ***Casque*** à ***mèche*** : bonnet de nuit. ♦ **4°** Dispositif qui coiffe la tête. ***Casque téléphonique, casque à écouteurs. Écouter au casque. Casque de radiotélégraphiste d'un avion.*** ◇ Appareil à air chaud, en forme de casque, qui sert à sécher les cheveux (coiffeurs pour dames). V. Séchoir. Être sous ***le casque.*** ♦ **5°** Cheveux. ***Casque d'or :*** nom de l'héroïne blonde d'une lutte entre apaches.

II. ***Fig.*** ♦ **1°** (1676). Mollusque gastéropode à coquille renflée et spiralée. ♦ **2°** (1845). Protubérance, cal sur la tête ou le bec de certains oiseaux. ♦ **3°** (1771). ***Fleur en*** casque : où la pièce supérieure de la corolle est voûtée.

CASQUÉ, ÉE [kaske]. ***adj.*** *(1734; de casque).* Coiffé d'un casque. ***Médaille à tête casquée.*** ◈ HOM. ***Casquer.***

1. CASQUER [kaske]. ***v. intr.*** *(1836,* « tomber dans un piège », puis « payer » ; it. *cascare* « tomber ». V. Cascade). ***Pop.*** (1844). Donner de ***l'argent, payer. Foire casquer qqn.*** ◈ HOM. ***Casqué.***

2. CASQUER [kaskel. *v. tr* (XX^e^, de *casque*) Co d'un casqué ou comme d'un casque. *Des policiers casq*

CASQUETTE [kasket]. ***n. f.*** (1820; ***de casque).*** Coif d'homme, garnie d'une visière. ***Casquette d'uniforme, quette d'officier,*** dans certaines armées (V. Képi); ***dan*** marine. ***La casquette du père Bugeaud.*** célèbre marche ***zouaves. Casquettes d'uniformes*** (aviateurs, agents postes). ***Casquette de jockey. Casquette à pont,*** que porta les apaches. « Il se ***fait dans la ville un grand commerc casquettes de chasse*** » (DAUD.).

CASQUETTERIE [kasketʀi]. ***n. f.*** (XX^e^ ; ***de casque*** Travail. commerce du casquettier.

CASQUETTIER [kasketje]. ***n. m.*** (1867; ***de casque*** Chapelier qui fabrique ou vend des casquettes.

CASSABLE [kasabl(ə)]. *adj.* (***v.*** 1300; de casser). risque de se casser facilement. V. Cassant, fragile. ◈ ***Incassable.***

CASSAGE [kasaʒ]. ***n. m.*** (1842; ***de casser*** I, 1°). Ac de ***casser. Cassage des minerais.*** V. Concassage. ◇ ***Cassage de pieds.*** « ***Un nouveau cassage de gueule entre a mobilistes*** » (BEAUVOIR).

CASSANT, ANTE [kasɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* (1538; de cas ♦ **1°** Qui se casse aisément. V. Cassable, fragile. ***M cassant. L'acier trempé est cassant. Des branches d'a cassantes. Cassant comme du verre.*** ♦ **2°** ***Fig. (1824).*** Qui m feste son autorité par des paroles dures qui décourager réplique. V. Absolu, brusque, dur, impérieux, inflex tranchant. Par ext. Un ***ton*** cassant. V. Sec. « ***Il semble vou les repousser de son attitude sévère et d'une voix brus cassante*** et concentrée » (SÉGUR). ♦ **3°** ***Pop.*** (1947 ; de ca les pieds). Fatigant. Ce n'est ***pas très cassant.*** ◈ ANT. ***Flex pliant,*** résistant. solide; doux, ***onctueux,*** patelin.

CASSATE [kasat]. n. *f.* (v. 1950; it. cassate). Glace fruits confits (V. Plombières), enrobée d'une glace à un a parfum.

1. **CASSATION** [kasasjɔ̃]. ***n. f.*** (1413; de casser). ♦ ***Dr.*** Annulation d'une décision juridictionnelle, jurid ou administrative par une cour compétente. ***Cassa d'un acte, d'un testament. Spécialt.*** Annulation par la ***Cou cassation*** ou le Conseil d'État d'une décision juridiction1 rendue ***en*** dernier ressort. ***Demande, pourvoi* en cassa*** — Cour ***de cassation*** : juridiction suprême de l'ordre j ciaire. ♦ **2°** Peine militaire par laquelle un caporal ou sous-officier est cassé de son grade. V. Dégradation.

2. CASSATION [ka(a)sasjɔ̃]. ***n. f.*** (fin XIX^e^ ; ***it. cassaz*** « départ »). ***Mus.*** Divertissement écrit pour instrum (à vent, à cordes) et pour être exécuté en plein air. ***Casse de Mozart.***

CASSAVE [kasav]. ***n. f.*** (1599: esp. ***carabe, mot*** de Ha Galette de farine de manioc.

1. **CASSE** [ka(a)s]. n. ***f.*** (1341; prov. cassa, lat. , *cattia* « poêle »). ***Techn.*** Récipient. ***Casse de verrier :*** cu servant à enlever les impuretés sur le verre. en fusion.

2. **CASSE** [ka(a)s]. n. *f.* (1156; lat. ***cassia,*** gr. ***kas*** ♦ **1°** Bot. Nom du cassier*. ♦ **2°** ***Anc. méd.*** Pulpe d gousse de cassier, à vertu purgative. PROV. ***Passez-mo casse, je vous passerai le séné*.***

3. **CASSE** [ka(a)s], *n. f.* (1539 ; it. *cassa* « caisse »). ***Imp*** Sorte de boîte divisée en casiers contenant les caract d'imprimerie nécessaires au compositeur. ***Haut de cas*** partie supérieure de la casse qui contient les caractère: moins fréquemment employés (capitales, lettres accentu ***Bas de casse,*** dont les cassetins renferment les caract ***courants. Composer un texte en bas de casse : en*** minusc Casse ***contenant des caractères*** en réserve. V. Bardeau. ***M de casse.*** V. Casseau.

4. **CASSE** [kas]. ***n. f.*** et m. (1642; subst. verb. de cas. ♦ **1°** ***Vx.*** Décision par laquelle un officier était cassé de grade. V. Cassation, dégradation. ♦ **2°** (1821). Action casser; résultat de cette action. V. Bris. Ces ***objets sont emballés, il y aura de la casse. Payer la cassé.*** ♦ **3°** ***F*** Violence; perte qui en résulte. V. Grabuge. « C'était nature ***enflammée, aimant les cris, la casse*** » (DAUD.). ♦ ***Mettre*** une ***voiture*** à la ***casse*** : à la ferraille. ***Vendre*** casse ***;*** au poids brut, au prix de la matière première Casseur). ♦ **5°** ***Arg.*** (1899). N. m. Un casse : cambriol V. Cassement.

CASSÉ, ÉE [kase]. *adj.* (V. Casser). ♦ **1°** Rompu. (Modes, décor.). Blanc ***cassé,*** blanc mêlé d'une qua infime de couleur. ♦ **2°** Dont le corps est plié, voûté. ***vieillard*** cassé. V. Courbé. ♦ **3°** ***Voix cassée :*** faible, rau

CASSEAU [ka(a)so]. n. *m.* (1751; ***de casse*** 3). ♦ ***Imprim.*** Moitié de casse à grands compartiments et serv de réserve pour différents caractères. ♦ **2°** Cylindre de utilisé pour la castration des animaux (bistournage).

CASSE-COU [kaskuj. *n. m. invar.* (1718; de ***casse*** cou). ♦ **1°** Passage, lieu où l'on risque de tomber. V. Ca ***gueule*** *(pop.)* ♦ **2°** ***Crier casse-cou*** à ***qqn*** : l'avertir c danger. V. Gare (crier). ♦ **3°** ***Fam.*** Celui qui s'exp

réflexion, à un danger, qui commet témérairement des rudences. V. Audacieux, imprudent, **risque-tout**, téméraire. *y a une majorité stupéfiante de casse-cou, de 'batailleurs, urs prêts à relever un défi* » (MART. du G.).

ASSE-CROÛTE [kaskʀut]. n. *m. invar.* (1803; « instru- t » ; de casser, et croûte). ♦ **1°** Repas léger pris rapidement r le pouce* ». V. Collation. — *(Dér. pop. CASSE-CROÛTER* krute]. *v. intr.* : casser la croûte). ♦ **2°** (Mil. XX^e^). Au xc, pour éviter l'anglicisme : *Snack-bar.*

ASSE-CUL [kasky]. n. et *adj. invar. (xx'). Fam.* Per- e qui importune. — Adj. Il *est* casse-cul *avec toutes* ses ires! (Cf. Il nous les casse). V. Casse-pieds, emmerdaut. ujet de choses) C'est casse-cul, ces *recherches !*

ASSE-GRAINE [kasgʀɛn]. *n. m.* (1940; de casser *graine*). *Fam.* Repas sommaire. V. Casse-croûte.

ASSE-GUEULE [kasgœl]. *n. m. invar. (1808;* de casser, *ueule*). *Fam.* Entreprise hasardeuse, opération risquée. e-cou (1°). — Spécialt. Aller au casse-gueule. V. Guerre. ıdj. *(Pop.)* Périlleux, risqué. Un *exercice casse-gueule; second pilote voulait descendre tellement c'était casse- le* » (KESSEL).

ASSEMENT [kasmã]. *n. m.* (XIII^e^ ; de casser). ♦ **1°** *Rare.* ɔn de casser. ♦ **2°** Casernent *de tête.* V. Bruit, ennui, **ue**, souci, tracas. Ce *travail est un cassement de tête. Arg.* (1878). Cambriolage.

ASSE-NOISETTES [kasnwazɛt], *n. m. invar.* (1680; *asser*, et *noisette*). Petit instrument composé de deux rs et qui sert à casser des noisettes. — Fig. *Menton en '-noisettes* : dont la courbe est très accentuée vers le

ASSE-NOIX [kasnwa(a)]. *n. m. invar.* (1564; de casser, *ix*). Instrument analogue au casse-noisettes, pour casser oix.

ASSE-PATTES [kaspat], *n.* m. *invar.* (1929; de casser, *ıtte*). Eau-de-vie forte et de mauvaise qualité. V. **Tord-ux.**

ASSE-PIEDS [kaspje]. n. *invar.* (1948; de casser, et . *Fam.* ɪmpoɯn. Adj. *Ce qu'elles sont casse-pieds!*

ASSE-PIERRE ou **CASSE-PIERRES** [kaspjɛʀ]. n. *m.* ; de *casser*, et *pierre*). ♦ **1°** Masse ou machine pour r les ˌpierres. ♦ **2°** *Bot.* Pariétaire.

ASSE-PIPES [kaspip]. *n. m. invar.* (v. 1914; de casser, *pe*). *Pop.* Guerre. *Aller au casse-pipes.* V. Casse-gueule.

ASSER [kase]. Y. (1080; lat. *quassare*, de *quatere* ouer »).

V. tr. A ♦ **1°** Mettre en morceaux, diviser (une chose e) d'une manière soudaine, par choc, coup, pression. **briser**, broyer, disloquer, écraser, fracasser, rompre. *er* une assiette, un verre. Fig. *Qui casse les verres les* : qui cause un dommage doit le réparer. Casser *la* e (épointer), *le manche* (démancher) *d'un instrument. mmager* un vase en *cassant* le *bord.* V. Ebrécher, écorner. *er* un carreau, *une* vitre. Fig. Casser *les vitres*, s'emporter, du scandale; avoir un effet retentissant (Cf. ci-dessous). Casser *la baraque*, remporter un succès fracassant du spectacle). — Casser *des œufs :* briser la coquille. *On ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs :* les fices, les violences sont nécessaires. — Casser *du bois :* uper (à la hache). Fig. et fam. *Le polote a cassé du bois terrissant* : il a endommagé son avion. — *Il lui a cassé dents d'un coup de mina. 0* Loc. fin. Casser *la croûte*, *croûte :* manger (V. **Casse-croûte**). *casser le morceau :* er, dénoncer (Cf. Se mettre à table). Casser *du sucre e dos de qqn :* le calomnier ou en médire. — Casser sa *:* mourir (V. Casse-pipes). ◇ CASSER LA TÊTE (de qqn) : ıser, la fracasser *(vx)* Fig. et *mod.* Assourdir, fatiguer, rtuner. *Il nous casse la tête avec ses discours. Ce travail sse* la *tête* (V. Casse-tête). *Se* casser *la tête à :* travailler acharnement à. (Vulg. Se *casser le cul*). Pop. Ne *te* casse *a tête!* : ne te fatigue pas (Cf. Ne t'en fais pas). — Fam. *er le* cou, *la figure*, *la gueule* (pop.) à *qqn :* le battre, sser. Se casser *la figure* : tomber; avoir un accident; er. ♦ **2°** Disjoindre l'articulation ou rompre l'os (d'un bre, du *nez. etc.). Le coup, la balle, la chute* lui *a* cassé *zs. Il s'est cassé la jambe en faisant du ski.* — Fig. *La elle* m'a cassé *bras et jambes :* m'a déconcerté, découragé. **ouper** (les bras; Cf. Les bras m'en tombent). Se *casser à la porte de qqn :* trouver porte close. *Il* s'est cassé le *les reins* : il a échoué. Casser *les reins* à *qqn*, le ruiner, r sa carrière. ◇ (1890) *Casser les pieds* : importuner. V. :-pieds. *Tu nous casses les pieds avec tes histoires !* vulg. Casser *les couilles* (à qqn). Par euphémisme : Tu *les casses! — Casser les oreilles*, faire trop de bruit. *Fam.* Endommager de manière à empêcher le fonctionnt. *Il a cassé sa montre, sa bicyclette.* Fig. *Tu vas te casser ux à lire.* V. Abimer. Se *casser la* voix, la rendre rauque ın effort excessif. V. Cassé. Fam. Casser *le moral :* raliser. ♦ **4°** Loc. fig. et fam. ÇA NE CASSE RIEN (ça *FSE pas trois pattes à un canard, ça ne casse pas les vitres) :* est pas extraordinaire, ça n'a rien de remarquable.

◇ A TOUT *CASSER : à toute allure (il conduit sa voiture à tout* casser). Très fort (Cf. À tout rompre*). « *Rire* [...] *à tout* casser» (PRÉVERT). — Loc. adj. *Un film, un repas à tout casser :* extraordinaire. — Loc. adv. Tout au plus. Ça *vous* coûtera *dix francs à tout casser.* ♦ **5°** Pop. SE CASSER : S'en aller au plus vite. V. Tailler (se). ◇ Fam. *Il ne s'est pas cassé :* fatigué. B *(Abstrait).* ♦ **1°** (XIII^e^). Annuler (un acte, un jugement, une sentence). V. Abroger; cassation. Casser une *condamnation, un mariage.* V. Rompre. ♦ **2°** Dégrader, démettre de ses fonctions. Casser *un officier, un fonctionnaire.* V. Démettre, déposer, **révoquer**. ♦ **3°** Interrompre ou gêner. *Casser le travail. Casser une grève. Casser le métier, le* déva- loriser. Casser *les prix :* provoquer une brusque chute des prix sur le marché.

II. *V. intr.* ♦ **1°** 'Se rompre, se briser. Le verre a cassé *en tombant.* — Se rompre facilement. Cela casse comme *du verre.* « *La plaisanterie est comme le coton qui, filé fin, casse* » (BALZ.). Loc. fig. *Tout passe, tout lasse, tout* casse *:* tout a une fin. ♦ **2°** Se **désagréger**. Cette *pâte casse sous les doigts.*

◈ ANT. *Arranger, raccommoder, recoller, réparer. Confirmer. ratifier, valider.*

CASSEROLE [kasʀɔl]. *n. f.* (1583; de casse 1). ♦ **1°** Ustensile de cuisine de forme cylindrique, à manche. V. Braisière, sauteuse. *Casserole en aluminium, en cuivre, en fer cuite. Récurer les casseroles. Une série de casseroles.* « *Le poli de ses casseroles faisait le désespoir des outres servantes* » (FLAUB.). ♦ **2°** Loc. *À la casserole* : se dit de divers plats préparés dans une casserole. Veau à *la casserole.* ◇ Fig. *Passer à la casserole : être* mis dans une mauvaise situation (Cf. Être cuit, frit, etc.). — *Spécialt.* Se dit d'une femme dans l'obligation d'accepter l'acte sexuel. ♦ **3°** *Fam.* Mauvais piano. ♦ **4°** *Arg. cinéma.* Projecteur.

CASSE-TÊTE [kastɛt], n. m. *invar.* (1690, « vin fort »; de casser, et *tête*). ♦ **1°** (1762). Massue grossière servant d'arme de guerre. — Arme consistant en un court bâton plombé. V. Poing (coup de), matraque. ♦ **2°** (1706). Travail qui demande un effort soutenu,, qui fatigue. V. Cassement (de tête). ◇ (1829) Jeu de patience. *Casse-tête chinois* (V. **Puzzle**), *et au fig. Ce problème est un casse-tête chinois.* — Au Canada, pour éviter l'anglicisme : *Puzzle**.

CASSETIN [ka(a)stɛ̃]. n. m. (1611; it. *cassettino*, de *cassetta*. V. Cassette). Chacune des petites loges de grandeur variable qui divisent une casse d'imprimerie.

CASSETTE [kasɛt]. *n. f.* (1348; it. *cassetta*, de *cassa* « caisse »). ♦ **1°** *Ancienn.* Petit coffre destiné à serrer de l'argent, des bijoux. V. Boîte, coffret. ♦ **2°** *La cassette royale, la cassette d'un prince* : le trésor particulier du roi, du prince. Fam. *Je prendrai cette somme sur ma cassette personnelle.* ♦ **3°** (v. 1960). Conteneur muni de bobines de bande* magnétique défilant dans les deux sens (Cf. Cartouche). [V. **Mini-cassette.**]. *Enregistrement sur cassette. Magnétophone* à *cassettes.* V. Magnétoscope.

CASSEUR, EUSE [kasœʀ, øz]. *n.* (1552; de casser). ♦ **1°** Celui, celle qui casse. *Un* casseur *de pierres.* V. Cantonnier. ♦ **2°** Personne qui fait le commerce des pièces en bon état de voitures mises à la casse'. ♦ 3" Fig. *Un casseur d'assiettes.* V. Fanfaron, querelleur, tapageur. *Jouer les casseurs* : les durs*. ♦ **4°** Personne qui, au cours d'une manifestation, endommage des biens publics ou privés. *Répression des agissements des casseurs* (Cf. Loi *anticasseur**). ♦ **5°** *Arg.* (1885; de cosse [arg.]). Cambrioleur. ♦ **6°** (Rare). *Adj.* Qui casse par maladresse.

CASSIER [ka(a)sje]. n. m. (1512; **de casse 2**). Arbre ou arbuste tropical *(Césalpinées)* dont les fruits produisent la casse. V. Casse (2). V. Canéficier. *Syn.* CASSE (2).

CASSINE [kasin]. n. *f.* (1516; piémont. *cassina, cascina*, de *casa). Vieilli.* Petite maison; baraque.

1. **CASSIS** [kasis]. n. m. (1552; mot poitev., de casse 2, le *cassis* ayant été employé pour remplacer la casse, comme laxatif). ♦ **1°** Groseillier noir à feuilles odorantes, avec les fruits duquel on fabrique une liqueur. ♦ **2°** Cette liqueur. *Un verre de cassis, de cassis-cognac (mélange).* Fig. et fam. *Une voix de cassis-cognac, de mêlé-cassis.* V. Mêlé-casse. ♦ **3°** *Arg.* (1907). Tête. *Tomber sur le cassis.*

2. **CASSIS** [ka(a)si(s)]. n. m. (1832; mot dial. (Normandie), 1448 ; de *casser*). Rigole pratiquée en travers d'une route pour l'écoulement des eaux. *Des cassis et des dos d'âne.*

CASSITÉRITE [kasitenit]. *n. f.* (1832; gr. *kassiteros* « étain »). Oxyde d'étain naturel (SnO_2); principal minerai d'étain.

CASSOLETTE [kasɔlɛt]. *n. f.* (déb. XV^e^ ; a. pro^ve^. *casoleta* « petite casserole » ; de *casola*). ♦ **1°** Réchaud fait d'une boite de métal au couvercle ajouré dans laquelle on fait brûler des parfums. V. Brûle-parfum, encensoir. Cassolette *d'argent.* « *Quatre longues cassolettes remplies de nard, d'encens, de cinnamome et de myrrhe* » (FLAUB.). ♦ **2°** Petit récipient utilisé pour cuire un mets au feu ou au four. *Cassolette en terre.*

CASSON [kasɔ̃]. n. m. (1359; de casser). *Techn.* ♦ 1° Débris de verre destiné à être refondu pour la fabrication du verre. ♦ 2° Pain de sucre informe.

CASSONADE [ka(a)sɔnad]. n. *f.* (1578; de *casson*). Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

CASSOULET [kasulɛ]. *n. m.* (fin XIX~; mot toulousain, de *cassolo* « terrine », dimin. de *casso;* a. prov. *cassa*. V. Casserole). Ragoût languedocien de filets d'oie, de canard, de porc ou de mouton avec des haricots blancs, préparé et *servi* dans une terrine de grès (d'où son nom).

CASSURE [kasyʀ]. *n. f.* (1333; de casser). ♦ 1° Solution de continuité; endroit où un objet a été cassé. V. Arête, brèche, brisure, crevasse, faille, fente, fissure, fracture. Cassure *nette, vive. Cassure dans les couches géologiques. V.* Diaclase, faille, joint. ♦ 2° Coupure, fêlure. rupture. Une cassure *dans une vie, une amitié.* ◇ ANT. Recollage, *soudure.*

CASTAGNETTES [kastaɲɛt]. n. *f.* pl. (1582; esp. *castañeta*, de *castaña* « châtaigne »). Petit instrument à percussion composé de deux pièces de bois creusées, réunies par un cordon, et que le joueur s'attache aux doigts pour les faire claquer l'une contre l'autre. Une *paire de castagnettes. Jouer des castagnettes. Castagnettes antiques.* V. Crotale. « *J'entendais les castagnettes, le tambour, les rires et les bravos* » (MÉRIMÉE).

CASTE [kast(a)]. *n. f.* (1615; port. *casta* (XVI^e^), « caste hindoue » ; fém. de *casto* « pur »). ♦ 1° Classe sociale fermée, observée d'abord en Inde. *La caste des prêtres* (V. Brahmane), *celles des* guerriers, *des* bourgeois, des artisans. Les *parias sont hors castes.* « *Répulsion, hiérarchie, spécialisation héréditaire, l'esprit de caste réunit ces trois tendances* » (BOUGLÉ). ♦ 2° *Péj.* Classe de la société considérée comme ayant un esprit d'exclusion. V. Clan. *Esprit, orgueil, préjugés de caste.* « *Tout orgueil nobiliaire, tout fanatisme de caste semble* mesquin » (LARBAUD). ♦ 3° *Zool.* Groupe d'individus spécialisés dans une fonction. *Caste cher les abeilles, les guêpes, les fourmis.*

CASTEL [kastɛl]. n. m. (fin XVII^e^ ; mot langued. V. Château). Petit château. V. Gentilhommière.

CASTILLAN, ANE [kastijɑ̃, an]. *adj.* et *n. (XVII^e^~;* de *Castille).* De Castille (prov. d'Espagne), propre à la Castille. *L'économie castillane. La fierté castillane.* — Subst. Un, *une Castillan(e).* — *N.* m. *Le castillan,* langue officielle de l'Espagnol. V. Espagnol.

CASTINE [kastin]. n. *f.* (XVI^e^ ; all. *Kalkstein*, de Stein « pierre », et *Kalk* « chaux »). Pierre calcaire que l'on mélange a" minerai de fer pour en faciliter la fusion.

CASTOR [kastɔʀ]. *n. m.* (1135; mot lat., gr. *kastôr*). ♦ 1° Mammifère *rongeur (Castoridés)* a" corps massif, à tête large et museau court, à large queue plate, à pattes postérieures palmées. *Les castors sont végétariens, bons nageurs; certaines espèces vivent en colonies et construisent des digues, des abris de terre battue.* ♦ 2° Fourrure de cet animal. *Manteau de* castor. Castor *du Canada* : fourrure de rat musqué. ♦ 3° *Ancienn.* Chapeau d'homme, en fourrure de castor. ♦ 4° Fig. (au *plur.*). Personnes associées pour construire leurs logements:

CASTORETTE [kastɔʀɛt]. n. *f.* (néol.; de castor, et *-ette*). Désignation commerciale de peaux traitées de manière à évoquer la fourrure du castor.

CASTORÉUM [kastɔʀeɔm]. *n.* m. (XIII^e^ ; lat. médiév. *castoreum:* de castor). *Méd.* Excrétion sébacée du castor. utilisée comme remède antispasmodique.

CASTRAMÉTATION [kastʀametasjɔ̃]. *n. f.* (fin XVI^e^ : de *castra* « camp », *et metari* « *mesurer* »). *Antiq. Art* de choisir et de disposer l'emplacement d'un camp. V. Bivouac, campement, cantonnement. *Traité de castramétation des Romains.*

CASTRAT [kastʀa]. *n. m.* (1556; mot gasc. « animal châtré », repris à l'it. *castrato,* XVIII^e^). ♦ 1° *Méd.* Individu mâle qui a subi la castration. V. Eunuque. ♦ 2° Chanteur qu'on châtrait dans l'enfance pour qu'il conserve une voix de soprano. V. Sopraniste. *Les castrats de la Chapelle Sixtine.*

CASTRATEUR, TRICE [kastʀatœʀ, tʀis]. *adj.* (v. 1930; de *castration). Psychol.* Qui provoque un complexe de castration* chez quelqu'un. « *Mère dénaturée; castratrice* » (SARRAUTE).

CASTRATION [kastʀasjɔ̃]. n. *f.* (1380; lat. *castratio*). ♦ 1° Opération par laquelle on prive un individu, mâle ou femelle, de la faculté de se reproduire. *Castration radiologique,* par irradiation des gonades. V. Castrer, châtrer; stérilisation. *Castration par ablation* des testicules (V. Émasculation), *des ovaires* (V. Ovariectomie). ♦ 2° Psychan. *Complexe, angoisse de* castration, axé sur le fantasme de la castration.

CASTRER [kastʀe]. v. *tr.* (1600; lat. *castrare* « châtrer »). Pratiquer la castration sur. V. Châtrer, émasculer.

CASTRISME [kastʀism(ə)]. *n. m.* (v. 1960; de *Fidel* Castro, homme d'État cubain). Mouvement révolutionnaire né de Fidel Castro; politique qui en découle (aussi C *TRISTE, adj.* et n.).

CASUARINA [kazyarina]. n. m. (1786; lat. bot., *casuaris,* Linné, nom du *casoar* « oiseau »). *Bot.* Arbre d'A tralie et de Malaisie ne possédant pas tous les caractères angiospermes, croissant en terrain-humide, à bois très se (dit « bois de fer »).

CASUEL, ELLE [kazyɛl]. *adj.* et *n. m. (fin* XIV^e^ ; *casualis*, de *casus* « accident »). ♦ 1° Qui peut arriver non, suivant les cas. V. Accidentel, contingent, éventu fortuit, occasionnel. ♦ 2° N. m. Profit, revenu incertain variable d'un office. « *Un fixe mensuel, le casuel, et de ter en temps, les petits cadeaux* » (*COURTELINE). — Spéci* Honoraires que les fidèles donnent a" curé dans certai *occasions.* ◇ ANT. Assuré. *certain,* invariable. *Fixe.*

CASUISTE [ka(a)zɥist(ə)]. *n.* m. (1611; esp. *casuis* du lat. ecclés. *casus* « cas de conscience »). Théologien s'applique à résoudre les cas de conscience par les règles la raison et du christianisme. *Casuiste sévère, subtil.* F « *Le meilleur de tous les casuistes est la conscience* » (ROUS

CASUISTIQUE [ka(a)zɥistik]. n. *f.* (1836; de *casuis* ♦ 1° Partie de la théologie morale qui s'occupe des de conscience. « *La casuistique se fait et sert pour les difficiles* » (TAINE). ♦ 2° *Péj.* Subtilité complaisante morale).

CASUS BELLI [kazysbɛlli]. *n. m. invar.* (av. 1867; *casus,* et *bellum* « cas de guerre »). Acte de nature à motiv pour un gouvernement, une déclaration de guerre.

CATA-. Élément, du gr. *kata* « en dessous, en arrière

CATABOLIQUE [katabɔlik]. *adj.* (XX^e^ ; de *catabolism Physiol.* Relatif au catabolisme.

CATABOLISME [katabɔlism(ə)]. *n.* m. (1896; de *ca* d'apr. *métabolisme). Physiol.* Phase du métabolisme comprend les processus de dégradation des composés or niques, avec dégagement d'énergie sous forme de chale ou de réactions chimiques et élimination des déchets. ◇ AP *Anabolisme.*

CATABOLITE [katabɔlit]. n. m. (v. 1960; de *catabolism Physiol.* Substance formée au cours du catabolisme. Anabolite.

CATACHRÈSE [katakʀɛz]. *n. f.* (1557; *lat. catachres* gr. *katakhrêsis*). Figure de rhétorique qui consiste à détou ner un mot de son sens propre. V. Métaphore. On *dira p catachrèse : Aller à cheval sur un bâton.*

CATACLYSMAL, ALE, AUX [kataklismal, (littér.) ou **CATACLYSMIQUE** [kataklismik]. *adj.* (1% *-ique;* de *cataclysme*). Qui a le caractère d'un cataclysm V. Désastreux, terrible.

CATACLYSME [kataklism(ə)]. n. m. (*Cataclisme,* XVI lat. *cataclysmos, gc. kataklusmos* « inondation »). ♦ 1° Bo leversement de la surface du globe. V. Bouleversemer catastrophe, désastre. « *Si jamais notre planète est victi d'un cataclysme* » (RENAN). ♦ 2° Désastre, bouleversemer v. Crise, fléau.

CATACOMBE [katakɔ̃b]. *n. f.* (XIII^e^ ; it. *catacumb* altér. de *catatumba,* de *kata,* et *tumba* « tombe »). Cavi souterraine ayant servi de sépulture (V. Cimetière). *L catacombes de Rome. — Par* ext. Excavation où ont é réunis des ossements. V. Ossuaire. *Les catacombes de Par*

CATADIOPTRE [katadjɔptʀ(ə)]. n. m. (XX^e^ ; de *cat dioptrique*). *Syn.* de *catadiaphote.*

CATADIOPTRIQUE [katadjɔptʀik]. *adj.* et *n. f.* (177 de *catoptrique,* et *dioptrique*). ♦ 1° *Adj.* Qui compren des appareils de réflexion et de-réfraction. *Télescope cat dioptrique.* ♦ 2° *N.* f. *(Vieilli).* Etude de la réflexion et la réfraction. V. Optique.

CATAFALQUE [katafalk(ə)]. II. *m.* (XVIII^e^ ; <<échafaud 1690; it. *catafalco*). Estrade décorée sur laquelle on pla un cercueil. Décoration funèbre au-dessus du cercueil. Chapelle (chapelle ardente). *Dresser un catafalque au milie d'une église.*

CATAIRE [katɛʀ] ou **CHATAIRE** [ʃatɛʀ]. *n. f.* (173: bas lat. *cattaria,* de *cattus* « chat »). Plante des décombr (V. Népète), dont l'odeur forte attire les chats (d'où son no d'*Herbe aux chats).*

CATALAN, ANE [katalɑ̃, an]. *adj.* et *n.* (XVI^e^ ; *la Catalanus*). De Catalogne (française *et espagnole). La-litt rature catalane.* — Ling. *Le catalan* : langue romane parl en Catalogne. aux Baléares (le plus souvent concurremmer avec l'espagnol ou le français).

CATALECTIQUE [katalɛktik]. *odj.* (1644; gr. *kat lêkrikos,* de *katalegein* « finir »). *Versif.* Se dit d'un vers gr ou latin auquel manque "ne syllabe.

CATALEPSIE [katalɛpsi]. n. *f.* (*Catalepse,* 1507; la méd. *catalepsis,* gr. *katalêpsis* « action de saisir »). *Mé* Conservation indéfinie des attitudes que l'on a données a malade, due à la suspension de ses mouvements volontair (schizophrénie, état hypnotique). V. Léthargie, paralysi

CATALEPTIQUE [kataleptik]. *adj.* (1742; lat. mé

epticus. *V.* **Catalepsie).** Qui a rapport à la catalepsie. *avait sombré, pendant deux heures, dans* un sommeil *eptique* » (MART. du *G.*). — Subst. *Un, une cataleptique.*

ATALOGAGE [katalɔgaʒ]. *n.* m. (1928; de cataloguer). *ct*. Opérations par lesquelles on élabore un catalogue.

ATALOGNE [katalɔɲ]. *n. f.* (1635; a. fr. « couverture aine », du *n. pr. Catalogne*). *Artisanat.* Au Canada, fe dont la trame est faite de bandes de tissus généralet multicolores. Couverture, tenture *de catalogne*. — *ialt*. Tapis fait de cette étoffe. « Les *bagages à côté du ur la catalogne* » *(A.* HÉBERT).

ATALOGUE [katalɔg]. n. m. (1262; bas lat. *catalogus, catalogos* « liste »). ♦ 1° Liste méthodique accompagnée létails, d'explications. V. Dénombrement, index, **invens**, liste, nomenclature, répertoire, rôle, table. *Catalogue ordre alohabétique, par ordre chronologique, par ordre matières.' Catalogue 'des* saints; *catalogue des martyrs, victimes*. V. Martyrologe. *Catalogue des tableaux d'une osition* (V. Livret), *des écrits relatifs à un sujet donné.* Bibliographie, collection, index, répertoire. ♦ 2° *Spécialt.* le, souvent illustrée, de marchandises, d'objets à vendre. *alogue d'une maison de commerce. Catalogue de meubles, ouets, de vêtements.*

ATALOGUER [katalɔge]. V. *tr.* (1801; de *catalogue*). 1° Classer, dénombrer, inscrire par ordre dans un cata*ue. Cataloguer les livres d'une bibliothèque.* — Par ext. *taloguer une bibliothèque, un musée.* ♦ 2° (1903). Classer jn, qqch.) en le jugeant de manière définitive. *Il t'a catalogué, pour lui tu es un paresseux.* « *Ça ne se laisse pas catauer* » (BEAUVOIR).

CATALPA [katalpa]. *n.* m. (1775; *catappas*, 1751; mot gl. d'une langue indienne de Caroline). Arbre à très grandes illes et fleurs en grappes *(Bignoniacées)*.

CATALYSE [kataliz]. *n. f.* (1838; angl. *catalysis*, 1836; *katalusis* « dissolution »). *Chim.* Modification (surtout célération) d'une réaction chimique sous l'effet d'une ostance (V. Catalyseur) qui ne subit pas de modification *e-même. Les enzymes régissent les processus de catalyse.*

CATALYSER [katalize]. V. tr. (1842; de *catalyse*). 1° Agir comme catalyseur dans "ne réaction. *Le mercure talyse l'oxydation de l'aluminium.* ♦ 2° *Fig.* (*v.* 1950). éclencher "ne réaction par sa seule présence. *Catalyser s forces pour déclencher une action.*

CATALYSEUR [katalizœʀ]. *n. m.* (1906; de *catalyser*). ubstance qui provoque la catalyse. *Le catalyseur* agit *uvent à dose infime, il se retrouve inaltéré à la fin de la action. La réaction a lieu en présence de tel catalyseur. oison* d'un catalyseur.* Fig. *Jouer le rôle d'un catalyseur :* éclencher "ne réaction. — Adj. masc. Un rôle *catalyseur.*

CATALYTIQUE [katalitik]. *adj. (1842;* de *catalyse*). e *la* catalyse. *Action catalytique.*

CATAMARAN [katamaʀã]. *n.* m. (mil. XX^e^; *Catimaron* radeau des Indes », 1699; mot angl., du tamoul *katta* lien », et *maram* « bois »). ♦ 1° Embarcation à voile (et, *ar* ext., à moteur), à deux coques accouplées. ♦ 2° Système e flotteurs d'hydravion.

CATAPHOTE [katafɔt]. *n.* m. (v. 1931, marque déposée.; t. *kata* « contre », et *phos, otos* « lumière »). Petit appareil réfléchissant la lumière et rendant visible la nuit le véhicule, obstacle qui le porte. V. Catadioptre. *Bicyclette munie 'un cataphote.*

CATAPLASME [kataplasm(ə)]. *n. m.* (1390; lat. *catalasma, mot* er. « emplâtre »). ♦ 1° Préparation médicinale âteuse, appliquée sur la peau pour combattre une inflamation. V. Fomentation. *Cataplasme de farine de lin. Catalasme sinapisé.* V. Sinapisme. « *Des cataplasmes d'amidon ur une brûlure; ça ne guérit pas, mais ça soulage* » *(COLETTE).* - *Fig. et fam.* Se dit d'un aliment trop épais. *Cette purée est* n cataplasme. V. Emplâtre. ♦ 2° Paquet épais (de billets, e feuilles). V. Matelas. « *Un énorme cataplasme de fonds isses* » (ROMAIN~).

CATAPLEXIE [kataplɛksi]. *n. f.* (1846; *cataplexis*, 139; Cf. Catalepsie; de *kata* « sur », *et plissô* «je frappe »). *athol.* ♦ 1° **Nom** donné à l'état cataleptique chez les aniaux. ♦ 2° Affection caractérisée par "ne perte de tonus ins perte de conscience, sous l'effet d'une brusque émotion dj. CATAPLECTIQUE).

CATAPULTAGE [katapylтaʒ]. *n. m.* (déb. XX^e^; de *tapulter*). Lancement-par catapulte. *Fig.* Action de catapulter.

CATAPULTE [katapylt(ə)]. n. *f.* (1355; lat. *catapulta, . . katapaltês*). ♦ 1° Machine de guerre antique qui portait de lourds projectiles. V. Baliste, onagre, scorpion. ♦ 2° Dispositif de lancement d'avions, de fusées (V. Rampe).

CATAPULTER [katapylte]. V. *tr.* (déb. XX^e^; de *catalte*). ♦ 1° Lancer-par catapulte (2°). ♦ 2° Lancer, proter violemment. — *Fig.* Envoyer subitement (qqn) dans un eu éloigné.

1. **CATARACTE** [kataʀakt(ə)]. *n. f.* (1539; lat. *cataracta, gr. kataraktês* « chute »). Chute des eaux d'un grand cours d'eau. V. Cascade. *Les cataractes du Nil ne sont que des rapides.* « *Quand on a vu la cataracte du Niagara, il n'y a plus de chute d'eau* » (CHATEAUB.). — *Fig.* (V. Torrent, trombe) *Des cataractes de pluie*, des chutes violentes.

2. **CATARACTE** [kataʀakt(ə)]. *n. f.* (XIV^e^; du lat. méd.; Cf. le précéd.). *Pathol.* Opacité congénitale ou sénile du cristallin, pouvant être totale ou partielle. Cataracte *capsulaire, nucléaire, lenticulaire. Opération de la cataracte,* par section de la cornée. ouverture de la capsule, ablation du cristallin.

CATARRHAL, ALE, AUX [kataʀal, o]. *adj.* (1503, « suiet a" catarrhe ». V. Catarrheux : de *Catarrhe). Didact.* Relatif a" catarrhe. *Fièvre, toux catarrhale.*

CATARRHE [kataʀ]. *n. m. (fin* XIV^e^; *lat.* méd. *catarrhus*, gr. *katarrhos* « écoulement »). *Méd.* Inflammation des muqueuses donnant lieu à "ne hypersécrétion. *Catarrhe pulmonaire. Catarrhe bronchique,* bronchite. *Catarrhe du nez*, rhume.

CATARRHEUX, EUSE [kataʀø, øz]. *adj.* (1507; de *catarrhe).* Sujet a" catarrhe. *Vieillard catarrheux.*

CATARRHINIENS [kataʀinjɛ̃]. *n. m. pl. (1839;* gr. *kata* « *en* bas », et *rhis, rhinos* « *nez* »). Sous-ordre de primates *(Simiens*)* ; singes de l'Ancien Monde (cloison nasale dirigée vers le bas; trente-deux dents; pas de queue préhensile).-

CATASTROPHE [katastʀɔf]. n. *f.* (1546; lat. *catastrofa*, gr. *katastrophé* « bouleversement »). ♦ 1° *Didact.* Dernier et principal événement d'un poème, 'd'une tragédie. V. Dénouement. « *La catastrophe de mn pièce est peut-être un peu* trop *sanglante* » (RAC.). ♦ 2° Malheur effroyable et brusque. V. Bouleversement, **calamité**, cataclysme, **coup**, désastre, drame, **fléau, infortune.** *Affreuse, terrible catastrophe. Courir à la catastrophe.* « *Si tous laissent les choses aller, la catrastrophe est inévitable* » (MART. du G.). 0 Loc. EN CATASTROPHE, en risquant le *tout* pour *le tout. Atterrir en catastrophe. Par* ext. D'urgence pour éviter le pire. ♦ 3° *Fam. Événement* fâcheux. V. **Accident, ennui.** *Quelle catastrophe va-t-il encore déclencher?* En interjection. *Catastropha! J'ai oublié ma clé!* — Par *ext. Son dernier film est une catastrophe.* ◈ ANT. Bonheur, chance, **succès.**

CATASTROPHÉ, ÉE [katastʀɔfe]. *adj.* (XX^e^; de *catastrophe*). *Fam.* Abattu, annihilé par "ne catastrophe. *Il en est tout catastrophé.*

CATASTROPHER [katastʀɔfe]. V. *tr.* (XX^e^; 1896 « faire tomber », de *catastrophé,* adj.). *Fam.* Rendre (qqn) catastrophé. V. Abattre, **annihiler.**

CATASTROPHIQUE [katastʀɔfik]. *ndj.* (1845, répandu XX^e^; de *catastrophe*). ♦ 1° Qui a les caractères d'une catastrophe. V. **Affreux, effrovable, épouvantable.** *Evénement, conséquence catastrophique.* ♦ 2° *Fam.* Qui provoque ou peut provoquer "ne catastrophe. *Le gouvernement a pris des mesures catastrophiques.* — *Fam.* Ennuyeux, fâcheux. Par ext. *Son dernier roman est catastrophique :* très mauvais.

CATATONIE [katatɔni]. *n. f. (1890, katatonie;* de *cata-* « *en* dessous », *et* gr. *tonos* « tension »). *Psychiatr.* État de passivité, d'inertie motrice et psychique, caractéristique de la schizophrénie*.

CATATONIQUE [katatɔnik]. *adj.* et *n.* (fin XIX^e^; de *catatonie*). *Psychiatr.* Qui se rapporte à la catatonie. *Psychose catatonique.* — *N. Un catatonique.*

CATCH [katʃ]. *n.* m. (1933; angl., abrév. de *catch as catch can* « attrape comme tu peux »). Sorte de lutte libre. *Prise de catch. Porter une manchette, au catch. Match,* rencontre *de catch* : spectacle de cette lutte (aux résultats généralement fixés d'avance).

CATCHER [katʃe]. V. *intr.* (mil. XX^e^; de catch). Lutter au catch.

CATCHEUR, EUSE [katʃœʀ, øz]. *n.* (1933; *de catcher).* Personne qui pratique le catch. V. Lutteur.

CATÉCHÈSE [kateʃɛz]. *n.* f. (1574; lat. *catechesis*, gr. *katêkhêsis). Didact.* Enseignement de la religion chrétienne par demandes et réponses.

CATÉCHISATION [kateʃizasjɔ̃]. *n. f.* (1787; de cat*échiser).* Action de catéchiser.

CATÉCHISER [kateʃize]. *v. tr.* (1583; *cathezizier*, 1380; lat. *catechizare, gr. katêkhirein).* ♦ 1° Instruire dans la religion chrétienne. *Catéchiser un infidèle, un enfant* (V. Cat**échisme**). ♦ 2° V. **Endoctriner, moraliser,** prêcher, **sermonner.** *Il a essayé de le catéchiser,* mais en *vain.*

CATÉCHISME [kateʃism(ə)]. *n. m.* (1610; *cathezime*, v. *1380;* lat. *catechismus, gr. katékhismos* « instruction orale », de *katêkhein* « faire retentir »). ♦ 1° (Abrév. fam. *Caté*). Instruction dans les principes de la foi chrétienne. V. Credo. Catéchisme *par demandes et réponses.* — Par ext. *Aller au catéchisme* : a" cours de catéchisme. « *Des gentillesses de petite fille de catéchisme* » (RIMBAUD). — Livre contenant l'instruction du catéchisme. *Acheter un catéchisme.* ♦ 2° (XVIII^e^). Ce qui est pour qqn article de foi. V. **Dogme.**

CATÉCHISTE [kateʃist(ə)]. II. (1578; lai. *catechista*, gr. *katékhistês*). Personne qui enseigne le catéchisme. ***Le catéchiste de la paroisse.*** Appos. ***Dame catéchiste.***

CATÉCHISTIQUE [kateʃistik]. *adj.* (1752; de *catéchiste*). ***Didact.*** Du catéchisme; de la catéchèse.

CATÉCHUMÉNAT [katekymena]. *n. m.* (1752; de *catéchumène*). ***Didact.*** État du catéchumène.

CATÉCHUMÈNE [katekymɛn]. *n.* (XIVe; lat. *catechumenus*, gr. *katêkhoumenos*, de *katêkhein*). ♦ 1° Personne qu'on instruit dans la foi chrétienne, pour la disposer à recevoir le baptême. V. Prosélyte. ♦ 2° Personne que l'on instruit, que l'on initie.

CATÉGORÈME [kategɔrɛm]. *n. m.* (1576; gr. *katêgorêma*). *Philo* (Aristote). ♦ 1° Notion universelle, mode général d'énonciation (genre, espèce, différence; propre, accident). ♦ 2° Catégorie (1°).

CATÉGORIE [kategɔri]. n. *f.* (1564; bas lat. *categoria*, gr. *katêgoria* « qualité attribuée à un objet »). ♦ 1° ***Philo.*** Qualité que l'on peut attribuer à un sujet. V. Prédicat. ***Les dix catégories d'Aristote :*** substance, quantité, qualité, relation, lieu, temps, situation, avoir, agir, pâtir. — *Spécialt.* (Kant) Concept fondamental de l'entendement. V. Concept, espace, temps. ***Les douze catégories de Kant. Les quatre grandes*** classes ***de catégories :*** modalité, qualité, quantité, relation. ♦ 2° Cour. Classe* dans laquelle on range des objets de même nature. V. Espèce, famille, genre, groupe, ordre, série. ***Ranger des livres en plusieurs catégories.*** V. Classer, délimiter, diviser, séparer. ***Catégorie sociale*** (Cf. Classe), ensemble de personnes ayant en commun des caractéristiques sociologiques. ***Catégories logiques, grammaticales*** (verbe, nom: genre; nombre). ***Morceaux de boucherie de première, deuxième catégorie.*** — Par ext. « ***La cousine Bette appartenait à cette catégorie de caractères*** » (BALZ.). V. Espèce, nature, race, sorte.

CATÉGORIEL, IELLE [kategɔrjɛl]. *adj.* (mil. XXe; de *catégorie*, 1°). ♦ 1° ***Philo.*** Des catégories. ***Par ext.*** Conceptuel, abstrait. ♦ 2° *Econ. polit.* Propre à une catégorie de travailleurs ou de salaires. ***Revendications catégorielles.***

CATÉGORIQUE [kategɔrik]. *adj.* (1495; bas lat. *categoricus*. V. Catégorie). ♦ 1° ***Philo.*** Relatif aux catégories. ***Proposition, jugement catégorique*** : assertion sans condition (*opposé* à hypothétique). — Impératif* ***catégorique.*** ♦ 2° Qui ne permet aucun doute, ne souffre ni discussion, ni objection. V. Absolu, indiscutable. ***Affirmation, réponse catégorique.*** V. Formel. ***Une position catégorique.*** V. Clair, net. — Par ext. ***Il a été catégorique sur ce point.*** ◈ ANT. ***Confus, équivoque, évasif.***

CATÉGORIQUEMENT [kategɔrikmɑ̃]. *adv.* (XVIe; de *catégorique*). D'une manière catégorique, sans ambages, carrément, franchement. ***Refuser catégoriquement.***

CATÉGORISATION [kategɔrizasjɔ̃]. *n. f.* (1867; de *catégoriser* (1845); de *catégorie*). ***Didact. Classement par*** catégories (2°).

CATÉNAIRE [katenɛr]. *adj.* (*fin* XIXe; bot., 1842; lat. *catenarius*, de *catena* « chaîne »). ♦ 1° *Anat.* Relatif à une chaîne de ganglions. ♦ 2° ***Didact.*** Qui se produit en chaîne. ***Réaction caténaire.*** ♦ 3° *Techn.* (Ch. de fer). ***Suspension caténaire*** : système de suspension consistant à soutenir le fil conducteur à distance constante d'une voie. Subst. ***La caténoire.***

CATERGOL [katɛrgɔl]. *n. m.* (1948; de *cat*[alyseur], et *ergol*). *Chim.* Propergol* dont la réaction exothermique exige la présence d'un catalyseur.

CATGUT [katgyt]. *n.* m. (1871; mot angl. « boyau de chat »). *Chir.* Fil résorbable, obtenu à partir de la couche sous-muqueuse de l'intestin grêle d'animaux (surtout du mouton) et utilisé pour les sutures et ligatures.

CATHARE [katar]. *n. et adj.* (1688; gr. *katharos* « pur »; V. Catharsis). Hist. rel. ***Les Cathares,*** secte manichéenne du moyen âge (XIe-XIIIe s.) répandue surtout dans le Midi de la France (V. Albigeois) et préconisant une absolue pureté de mœurs. — Adj. ***L'hérésie cathare. Les sites et châteaux cathares.***

CATHARSIS [katarsis]. *n. f.* (1880; *gr. katharsis* « purification »). ♦ 1° ***Philo.*** Selon Aristote, effet de « purgation des passions » produit sur les spectateurs d'une représentation dramatique. ♦ 2° *Psychan.* Réaction de libération ou de liquidation d'affects longtemps refoulés dans le subconscient et responsables d'un traumatisme psychique. V. Abréaction.

CATHARTIQUE [katartik]. *adj.* (XVI~; du gr. *kathartikos* « qui purge. »). ♦ 1° ***Méd.*** Qui agit comme purgatif puissant. — Subst. ***La cascara est un cathartique.*** ♦ 2° *Psychan.* Relatif à la catharsis*. ***Méthode cathartique.***

CATHÉDRAL, ALE, AUX [katedral, o]. *adj.* (1180; lat. médiév. *cathedralis*, de *cathedra* « siège épiscopal »). ***Rare.*** Du siège de l'autorité épiscopale. ***Église cathédrale.*** V. Cathédrale. « ***Le vrai saint cathédral est saint Pierre*** » (HUGO).

CATHÉDRALE [katedral], n. *f.* (1666; de *église cathédrale*). ♦ 1° Église épiscopale d'un diocèse (cour. et ***abusi*** toute grande et belle église). ***L'évêque a dit la grand-me:*** à la ***cathédrale.*** — Archit. ***Cathédrale romane,*** *gothiqu* ***classique, baroque. La cathédrale de Chartres, de Rein*** ***Nef, bas-côtés,*** *chœur* ***d'une cathédrale.*** « ***Le XIIIe siècle*** ***été la plus grande ère des cathédrales*** » (HUYSMANS). ***Reliure à la cathédrale :*** reliure romantique de style né gothique. ♦ 2° Appos. ***Verre cathédrale*** : translucide.

CATHÈDRE [katɛdr(ə)]. n. *f.* (XVIe « chaire »; 1a *cathedra*). *Didact.* Chaise. gothique à haut dossier.

CATHERINETTE [katrinɛt]. n. *f.* (fin XIXe; de *coiff* ***sainte Catherine,*** 1842). Jeune fille qui fête la Sainte-Cath rine (fête traditionnelle des ouvrières de la mode, etc., n mariées à 25 ans).

CATHÉTER [kateter]. *n. m.* (1638; lat. méd. *catheter*, g *katheter*). ***Méd.*** Tige creuse ou pleine servant à explorer ou dilater un canal, un orifice. V. Bougie, canule, sonde. ***Cathét*** ***pulmonaire.***

CATHÉTÉRISME [kateterism(ə)]. n. *m.* (1658; 1a *catheterismus*). ***Méd.*** Introduction d'un cathéter d'une son dans un conduit ou une cavité naturels (urètre, vessi oesophage, etc.) dans un but diagnostique ou thérapeutiqu ***Cathétérisme cardiaque.*** V. Sondage (2°).

CATHÉTOMÈTRE [katetɔmetr(ə)]. *n.* m. (1853; g *kathetos* « vertical », et mètre). Appareil servant à mesur la distance verticale de deux points ou de deux plans ho zontaux (V. Nivellement).

CATHODE [katɔd]. n. *f.* (1838; formé par Faraday d'apr. le gr. *kata* « en bas », et *hodos* « chemin »). Électrod de sortie du courant. ***Cathode d'un tube à vide :*** source p maire des électrons. ◈ ANT. **Anode.**

CATHODIQUE [katɔdik]. *adj.* (1897; de *cathode*). S De la cathode: ***qui en émane.*** ***Rayons* cathodiques. Tu*** ***à rayons cathodiques; tube cathodique.*** — Relatif à la visua sation obtenue sur l'écran d'un tube à rayons cathodique ***Affichage cathodique.***

CATHOLICISME [katɔlisism(ə)]. n. *m.* (XVIe, repris 17.3 de ***catholique***). Religion chrétienne dans laquelle le Pa exerce l'autorité en matière de dogme et de morale. Église. ***Se convertir au catholicisme. — Un catholicis*** ***sincère,*** étroit, ***austère,*** la façon dont une personne compren la doctrine de l'Église romaine.

CATHOLICITÉ [katɔlisite]. *n. f.* (1578; de *catholique* ♦ 1° Conformité d'une doctrine à celle de l'Église cath lique. V. Orthodoxie. ♦ 2° Ensemble des catholiques. Église. ***Le Pape est le chef de la catholicité.***

CATHOLIQUE [katɔlik]. *adj.* (*Chatoliche*, XIIIe; 1a chrét. *catholicus, gr. katholikos* « universel »).

I. ♦ 1° Relatif au catholicisme. V. Chrétien. ***La religio*** ***la foi catholique. L'Église catholique, apostolique et romai*** ***Le clergé catholique. Dogmes, liturgie catholique.*** V. Roma — Qui professe le catholicisme. « ***La France devenait la pr*** ***mière des puissances catholiques, la « fille aînée de l'Église*** (BAINVILLE). ***Les Rois Catholiques :*** Ferdinand II d'Arag et Isabelle Ire de Castille (Isabelle la Catholique). ***Institu*** ***faculté catholique*** (fam. *la Catho*). ♦ 2° Subst. ***Un cath*** ***lique. Les catholiques. Un bon catholique.*** V. Croyant, pr tiquant. « ***La plupart des catholiques intelligents sont plus*** ***moins pragmatistes sans le savoir*** » (MART. du G.). ♦ 3° 1 ***et*** fam. ***Une chose pas très catholique*** : sujette à caution (***Douteux). C'est une affaire bizarre, pas très catholique*** ***méfiez-vous!***

II. (1635; repris au sens gr.). *Vx* ou *relig.* Universel.

◈ ANT. **Incroyant.** *païen.* **Hérétique.**

CATI [kati]. n. m. (1694; de *catir*). *Techn.* Apprêt don ***aux étoffes. v. Lustre, 2.***

CATILINAIRE [katilinɛr]. *n. f.* (1808; du nom d ***quatre*** harangues de ***Cicéron contre Catilina***). *Littér.* Discou violemment hostile.

CATIMINI (EN) [katimini]. *loc. adv.* (XVe; *catim* « menstrues », XIVe; gr. *katamênia*). En cachette, discrèt ment, secrètement. V. Cachette (en), secret (en), ***tapin*** ***(en). S'approcher, faire qqch. en catimini.***

CATIN [katɛ̃]. *n. f.* (1530; abrév. fam. puis péj. de *Cath rine, var. catau*). ***Vieilli.*** Femme de mauvaises mœurs. ***Prostituée. putain.***

CATION [katjɔ̃]. n. *m.* (1907; du gr. *kata* « *en* bas », ***ion).*** Ion positif, qui se porte à la cathode, dans l'électrolys ◈ ANT. *Anion.*

CATIR [katir]. v. *tr.* (*Quatir* « presser », XIIe; lat. po *coactire*, de *coactus*, p. p. de *cogere*). ***Techn.*** Donner lustre. du « cati ». à une étoffe en la pressant. ***Catir du à'r*** ***à chaud, à froid.*** ◈ ANT. ***Décatir.***

CATISSAGE [katisaʒ]. *n. m.* (1842; de *catir*). *Ter'h* Opération par laquelle on catit. ◈ ANT. *Décatissage.*

CATOBLÉPAS [katɔblepas]. *n.* m. (1542: gr. *katobl* ***pein*** « regarder par-dessous »). Animal légendaire à lo cou grêle dont la tête traînait à terre.

CATOGAN [katɔgɑ̃] **ou CADOGAN** [kadɔgɑ̃]. *n.*

; coiffure mise à la mode par le général anglais *Cadogan*). d ou ruban qui attache les cheveux sur la nuque.

ATOPTRIQUE [katɔptʀik]. *adj.* **et n.** *f.* **(1690; gr.** *ɔtrikos*, de *katoptron* « miroir »). *Phys.* Relatif à la ion de la lumière. — N. *f.* Partie de l'optique qui étudie lexion.

AT(T)LEYA [katleja]. *n. f.* (1846; lat. bot. formé en , de W. *Cattley*). Orchidée à grandes fleurs richement ées. « *Les catleyas surtout, qui étaient, avec les chrysanes, ses fleurs préférées* » (PROUST).

AUCASIEN, IENNE [kɔkazjɛ̃, jɛn]. *adj. et n.* Du *ase*, chaîne de montagnes d'Asie.

AUCHEMAR [kɔʃmaʀ]. *n. m.* **(1564;** *quauquemaire*, mot picard, de *cauquer* « fouler, presser », et néerl. « fantôme »). ♦ **1°** Rêve pénible dont l'élément domiest l'angoisse. « *Je tombais de rêve en cauchemar, de hemar en convulsions nerveuses* » *(COLETTE).* Obsession yante. — *Fam.* Objet d'ennui, d'importunité. ♦ **2°** *Fig.* onne ou chose effrayante, fatigante. V. **Tourment.** « *Les oms relatifs ont été le cauchemar de Flaubert* » (THIBET).

AUCHEMARDER [kɔʃmaʀde]. v. *intr.* **(1841;** de *cauar*). Faire des cauchemars.

AUCHEMARDESQUE, CAUCHEMARESQUE [kɔʃdesk(ə), ʀesk(ə)] ou **CAUCHEMARDEUX, EUSE** [ʃmaʀdø, øz]. *adj. (xx"; cauchemardant,* **1840; de** *cauche*. De cauchemar. *Une impression, une vision cauchemarue.* « [...] *les quelques pas qu'il avait pu parcourir* [...] *nt cauchemaresques* » (CENDRARS). — *Sommeil cauchedeux* : plein de cauchemars.

AUDAL, ALE, AUX [kodal, o]. *adj.* (1792; lat. *couda* eue »). Relatif à la queue ou à la partie terminale, postére, du *corps* d'un animal. *Appendice caudal. Nageoire 'ale,* ou subst. *Caudale de poisson, de cétacé.*

AUDATAIRE [kodatɛʀ]. **n. m. (1542; lat. ecclés.** *caurius;* class. *cauda* « *queue* »). ♦ **1°** Celui qui, dans les monies, porte la queue de la robe du pape, d'un prélat, i roi. ♦ **2°** *Fig.* Homme obséquieux et flatteur. V. **Adula-**

AUDILLO [kawdijo], *n. m.* (xx^e^ : *mot* esp. « *caïtaine* »). éral espagnol ayant pris le pouvoir (tiire repris par le éral Franco, en 1936).

AUDRETTE [kodʀɛt]. *n. f.* (1769 ; picard *cauderette*, *:audière* « chaudière »). *Pêch.* Filet à crustacés en forme poche, monté sur un cercle. V. Balance.

CAULE, CAULI-. Éléments, du lat. *coulis* « tige ».

CAULESCENT, ENTE [kolesã, ãt]. *adj. (1791;* lat. *'is* « tige »). *Bot.* Pourvu d'une tige apparente. *Plante 'escente.* ◈ ANT. *Acaule.*

CAURI ou **CAURIS** [kɔʀi, is]. *n. m.* (1615; mot hindi *ri,* du sanskrit *kaparda*). *Didact.* (cour. en Afrique noire). quillage du groupe des porcelaines. *Les cauris ont servi nonnaie en Afrique orientale et au Tchad.*

CAUSAL, ALE [kozal]. *adj.* (inus. masc. plur. ; 1565; *zal,* XIII^e^ « raison, motif » ; lat. *causalis*). Qui concerne ause, lui appartient, ou la constitue. (V. **Causatif).** *Lien sal.* — Gram. *Conjonctions causales (car,* parce que...). *position causale* : donnant la raison de ce qui a été dit.

CAUSALGIE [kozalʒi]. *n. f.* **(1864; gr.** *kausis* <(brûlure », *·algie*). *Méd.* Vive douleur des extrémités donnant une ration de brûlure, **et en rapport avec des lésions nerveuses.**

CAUSALISME [kozalism(ə)]. **n.** *m.* **(xx'; de causal).** *lo.* Théorie de la causalité.

CAUSALITÉ [kozalite]. *n. f.* (XIV^e^ ; **de causal). Qualité** cause. — Rapport de la cause à l'effet qu'elle produit. V. **ation.** ◇ *Principe* ou *loi de causalité* : axiome en vertu quel tout phénomène **a une cause.** (V. **Déterminisme).**

CAUSANT, ANTE [kozã, ãt]. *adj.* **(1676; de causer 2). n. Qui parle volontiers; qui aime à causer.** V. **Commuatif, loquace.** *Il n'est pas très causant.*

CAUSATIF, IVE [kozatif, iv]. *adj. (v.* 1500; lat. *causa·is). Gram.* Qui annonce ou indique la cause, la raison. **Causal.** Parce que, **vu que,** *sont des conjonctions causa·s. Verbe* **causatif. V. Factitif.**

CAUSE [koz]. *n. f.* (XII^e^ ; **lat. causa « cause », et « procès » ; Chose).**

. Evénement antécédent, action qui produit un effet. **l°** (1170). Ce par quoi un événement, une action humaine ive, se fait. V. **Origine; motif. objet, raison. sujet.** « *Si les ets matériels de quelques actions sont pareils à diverses ogues, les causes qui les ont produites sont différentes* » HATEAUB.). *Il n'y a pas d'effet sans cause* (Cf. Pas de née sans feu). *A petite cause grands effets*.* — *La, une use de...* : ce qui produit, occasionne (qqch.). Cause *prode, réelle; apparente. La cause de sa réussite.* V. **Occan, origine. Cause** *de troubles* (V. Semence, source), *de erre* **(V. Casas belli).** « *La cause de ma gêne, de ma rougeur, e se nomme timidité* » *(COLETTE).* ◇ *Être cause de, être use que.* V. *Causer,* **occasionner.** « *Approchez, je suis sourd, ans en sont la cause* » (LA FONT.). Vous serez cause, *la cause de son bonheur, de sa perte. Les affaires qui me sont survenues sont cause que je n'ai pu aller vous voir* **(ACAD.).** ◇ À CAUSE DE, *loc. prép.* : par l'action, l'influence de. *Tout est arrivé à cause de lui, de sa légèreté* : par la faute de. *Après cela, donc à cause de cela* « *est souvent un axiome faux* » *(MAUROIS).* **Par** *ext.* En raison de. *Je lui pardonne, à -cause de son âge:-* À CAUSE QUE *(vx)* : parce **que.** « *Le portrait, que j'ai laissé à moitié fait à cause que je m'endormais* » (MARIVAUX). — POUR CAUSE DE. *Le magasin est fermé pour cause d'inventaire.* ♦ **2°** (XIV^e^). *Philo.* Principe d'où une chose tire son être ; le fait d'un être (V. Agent, auteur, créateur), qui modifie un autre être (le détruit ou plus souvent le crée). **V. Fondement, moteur, origine, principe.** « *La cause (est) l'antécédent constant* » (GOBLOT). *Cause première,* au delà de laquelle on ne peut en concevoir d'autre. Causes *secondes. Causes finales :* **but pour lequel chaque chose** aurait été faite. V. **Finalité.** *Enchaînement des causes et des effets. Rechercher, reconnaître, attribuer une cause.* V. **Étiologie.** ♦ **3°** *Vx* ou *loc.* Ce pourquoi on fait qqch. V. But, **considération. intention. mobile. motif. occasion. prétexte,** raison, **sujet.** « *J'ai certaine cause Qui me fait demander ce récit* » (M^me^L.). *Pour une cause légère, futile.* — Mod. Sans *cause; non sans cause. Pour une cause sérieuse. Pour la bonne cause* (*fam.* : pour épouser). *Et pour cause :* pour des motifs évidents, que l'on tait. ♦ **4°** Dr. Cause *d'une convention, d'une obligation* : but en vue duquel une personne s'oblige **envers une autre. V. Objet; fondement.** *Cause licite.*

II. ♦ **1°** (v. 1120). Dr. Affaire qui se plaide. V. Procès. *Bonne, mauvaise cause. Cause civile, criminelle. Causes célèbres. Confier une cause à un avocat.* « *L'obligation sans cause, ou sur une fausse cause, ou sur une couse illicite, ne peut avoir aucun effet* » (*CODE* CIV.). *Plaider sa cause. Cour. Il plaida* « *la cause de la raison, la couse même du simple bon sens* » (Lon). *Gagner une cause. Avoir, obtenir gain de cause, avoir cause gagnée :* avoir l'avantage dans un procès, et (cour.) l'emporter, obtenir ce qu'on voulait. *La cause est entendue,* jugée : les débats sont clos. *En tout état de couse :* quoi qu'il en soit, de toute manière. *Par ext.* Dans tous les cas. — Fam. *Un avocat sans causes :* sans clientèle. — Loc. *fig. Pour les besoins de la cause.* — EN CAUSE. *Être* en *cause* : être l'objet du débat, de l'affaire. *Mettre* en cause : appeler, citer au débat une personne qui est amenée à se défendre **ou à témoigner. V. Appeler, citer, invoquer; accuser, attaquer, suspecter** (Cf. *fam.* Dans le coup). Mettre *hors de cause :* dégager **de toute suspicion. V. Disculper.** *Cela est hors de* cause : il ne saurait en-être question. — *En désespoir de cause :* comme dernière ressource, tout autre moyen étant impossible. — En *connaissance de cause :* en connaissant les faits. « *Nous agissons en toute connaissance de cause* » *(GIDE).* ♦ **2°** (1549). *Par* ext. L'ensemble des intérêts à soutenir. à faire prévaloir. V. **Parti. Une** *cause injuste. La cause du peuple, d'un parti. Embrasser, épouser, prendre en main une cause. Défendre, soutenir la cause de qqn. Une sensibilité* « *prête à épouser et à servir toute grande-cause qui fût vraiment digne d'un sacrifice total* » (MART. **du G.).** *Abandonner une cause. Une cause perdue.* — *Prendre fait et cause pour* qqn : prendre son parti, le défendre, le soutenir. — *Faire* cause commune avec *qqn :* mettre en commun ses intérêts. **V. Accord.**

◈. ANT. *Conséquence,* **effet, produit, résultat.**

1. **CAUSER** [kozel, v. *tr.* (XIII^e^ ; **de** *cause*). Être **cause** de. **V. Amener, apporter, attirer, entraîner, faire, motiver, occasionner, produire, provoquer, susciter. Causer un** *malheur. Causer un dommage, des dégâts. Causer du scandale. Causer de la peine* (contrarier), *du chagrin* (chagriner) à *qqn.* ◈ ANT. **Procéder** *(de), venir (de).*

2. CAUSER [koze]. v. *intr.* (XIII^e^, répandu XV^e^ ; lat. *causari* « faire un procès », « plaider, alléguer »). ♦ **1°** S'entretenir familièrement avec qqn. V. Parler; **bavarder. Nous** *causons ensemble. Causer avec qqn. Causer longuement d'une affaire. Causer de littérature, de peinture.* Ellipt. « *Un petit café, où ils se réunissaient pour causer politique* » (FLAUB.). *Assez causé : n'en* parlons plus, brisons là. — (Incorrect) V. tr. indir. Causer à *qqn.* « *Elie me causa longtemps avec cette familiarité charmante* » (ROUSS.). *Pop. Hé, toi, je te cause!* — *Fam. Tenir* **de vains propos. Causer** *de la pluie et du beau temps. Causer chiffons.* « *Tu causes, tu causes,* c'est *tout* ce *que tu* sais *faire* » (QUENEAU). ♦ **2°** Parler trop, avec indiscrétion (V. Jaser). Parler avec malignité (V. Cancaner). On commence à causer, à en *causer.* ◈ ANT. Taire (se).

CAUSERIE [kozʀi]. n. *f.* (1555; de causer 2). ♦ **1°** Entretien familier. V. Conversation. Causeries à *bâtons rompus.* « *La leçon dégénérait* en causerie » (GIDE). ♦ **2°** Discours, conférence sans prétention. *Une causerie littéraire, scientifique.*

CAUSETTE [kozɛt]. **n.** *f.* (1790; de causer 2). Fam. *Faire la causette, un brin de causette, une petite causette :* bavarder **familièrement.** V. Babillage, bavardage. « *Elle venait prendre le thé et faire la causette* » *(COURTELINE).*

CAUSEUR, EUSE [kozœʀ, øz]. *adj.* et n. (1534; de *causer* 2). ♦ 1° Adj. *(Rare).* Qui aime à causer. V. Loquace. *Il n'est guère causeur.* V. Causant. « *C'était un enfant très* causeur *et* très *moqueur* » (SAND). ♦ 2° N. Personne qui cause volontiers. *Un aimable, un insupportable causeur.* ◇ ANT. Silencieux, taciturne.

CAUSEUSE [kozøz]. n. *f.* (1819: de causer 2). Petit canapé (où deux-personnes peuvent s'asseoir pour causer).

CAUSSE [kos]. *n.* m. (1791; mot du Rouergue: bas lat. *°calcinus*, de *calx* « chaux »). Plateau calcaire, dans le centre et le sud de la France. Causse *du Quercy. Les avens des causses.*

CAUSTICITÉ [kostisite]. *n. f.* (1738; de *caustique*). ♦ 1° Caractère d'une substance caustique. V. Acidité. *Causticité d'un acide.* ♦ 2° *Fig.* Tendance à dire, à écrire des choses caustiques, mordantes. V. Aigreur, malignité, mordant. « *Une causticité naturelle qui piquait et ne mordait jamais* » (MADELIN). — *Causticité d'une épigramme, d'une satire.* ◇ ANT. Douceur; bienveillance.

1. CAUSTIQUE [kostik]. *adj. et n. m.* (1490; lat. *causticus*, gr. *kaustikos* « brûlant »). ♦ 1° Qui désorganise, attaque, corrode les tissus animaux et végétaux. V. Acide, brûlant, corrodant, corrosif, cuisant. *Substance caustique. Soude, potasse caustique.* — Subst. *Les caustiques sont employés en thérapeutique* (nitrate d'argent, ammoniaque, acides). ♦ 2° (1690). Fig. Qui attaque, blesse par la moquerie et la satire. V. Acerbe, moqueur, mordant, narquois, piquant, satirique. « *Sénèque le père fut d'une humeur caustique* » (DIDER.). *Moquerie caustique. Avoir l'esprit caustique. Être spirituel et caustique.* ◇ ANT. *Doux; bénin,* bienveillant.

2. CAUSTIQUE [kostik]. *n. f.* (1751; de *courbe caustique* parce que les rayons lumineux brûlent). *Phys.* Lieu des intersections des rayons réfléchis (catacaustique) ou réfractés (diacaustique). *La caustique est une surface tangente aux rayons.*

CAUTÈLE [kotʀl]. n. *f.* (1265; lat. *cautela* « défiance »). *Littér.* Prudence rusée. V. Défiance, finesse, rouerie. « *Avec la finesse particulière aux gens qui font leur fortune par la cautèle* » (BALZ.). ◇ ANT. Franchise, naïveté.

CAUTELEUX, EUSE [kotlø, DZ]. *adj.* (XIIIe; de *cautèle*). ♦ 1° *Vx.* Qui a de la cautèle. V. Défiant, fin, habile, roué, rusé. ♦ 2° *Mod.* Qui agit d'une manière hypocrite et habile. V. Hypocrite, sournois. — *Air cauteleux, manières cauteleuses.* V. Patelin; mielleux. ◇ ANT. *Franc, naïf.*

CAUTÈRE [kɔ(o)tɛʀ]. n. m. (XIVe; lat. *cauterium*, gr. *kaufèrion*, de *kaiein* « brûler »). *Méd.* Instrument à pointe chauffable au rouge, servant à brûler les tissus. V. Galvanocautère, thermocautère; pointe (de feu); caustique, moxa. PROV. C'est un cautère sur une *jambe de bois :* un remède, un expédient inutile.

CAUTÉRISATION [kɔ(o)teʀizasjɔ̃]. *n. f.* (1314; de *cautériser).* Destruction de tissus au moyen d'un cautère ou de substances caustiques (par ex. crayon de nitrate d'argent).

CAUTÉRISER [kɔ(o)teʀize]. *v. tr.* (XIVe; lat. *cauterizare;* Cf. Cautère). Brider les tissus *avec un* cautère. *Cautériser une plaie.*

CAUTION [kosjɔ̃]. n. *f.* (1283; lat. *cautio* « précaution », de *cavere* « prendre garde »). ♦ 1° Garantie d'un engagement. V. Cautionnement: assurance, gage, sûreté. *Verser* une *caution* : de l'argent pour servir de garantie (dépôt de garantie). *Mettre en liberté sous caution.* — *Par ext.* Toute assurance, toute garantie. ♦ 2° *Sujet à caution : sur* qui ou sur quoi l'on ne peut compter, avoir confiance. V. Douteux, suspect. *Nouvelle sujette à caution.* « *Sa vie privée restait sujette à caution* » (MART. du G.). ♦ 3° (1636). *Par ext.* La personne qui fournit une garantie, un témoignage. V. Garant, témoin. Vx. Je *vous* suis *caution que :* j'affirme, je réponds de. — *Dr.* Personne qui s'engage envers un créancier pour garantir l'exécution d'une obligation. V. Fidéjusseur. Se *porter caution pour qqn.* — *Caution judicatum solvi :* qui s'engage à «exécuter le jugement ». — *Caution judiciaire, légale,* fournie en exécution d'un jugement ou par la loi.

CAUTIONNEMENT [kosjɔnmɑ̃]. *n.* m. (1616; de cautionner). ♦ 1° *Dr.* Contrat par lequel la caution s'engage envers le créancier. Acte qui constate l'existence de ce contrat. *Signer un cautionnement.* ♦ 2° Dépôt destiné à servir de garantie *à des créances éventuelles. Déposer une somme d'argent, des valeurs* en cautionnement. V. Gage, garantie. *Cautionnement versé pour un objet prêté.* V. Consigne. — Dr. const. *Cautionnement électoral,* somme d'argent à déposer avant l'élection.

CAUTIONNER [kosjɔne]. v. *tr.* (1360; de *caution*). ♦ 1° *Dr.* Se rendre caution pour qqn. Cautionner un ami. « *Ce caissier que vous avez cautionné* » (LESAGE). ♦ 2° *Par ext.* Être la caution de (une idée, une action) en l'approuvant. *Il ne veut pas cautionner cette politique.*

CAVAILLON [kavajɔ̃]. *n.* m. (1922; prov. *cavalhon*, lat. *caballio*). Bande de terre entre les pieds de vigne, que la charrue ne peut labourer.

CAVALCADE [kavalkad]. n. *f.* (1349, var. *cavalcate;* *cavalcata*, de *cavalcare* « chevaucher »). ♦ 1° *Vx.* Marche promenade à cheval. *Mod. Course* de cavaliers qui galopent sautent. ♦ 2° Défilé de cavaliers, de chars. *Cavalcade mi-carême.* ♦ 3° *Fam.* Troupe désordonnée, bruyante. *Une cavalcade d'enfants qui dégringolent l'escalier.*

CAVALCADER [kavalkade]. v. *intr.* (1824; de *cavalcade*). ♦ 1° Vx. Chevaucher en groupe. ♦ 2° *Mod.* Courir en groupe. *Les enfants cavalcadaient dans toute la maison.*

CAVALCADOUR [kavalkaduʀ]. *adj. m.* (1540; it. *cavalcatore* « chevaucheur »). Ancienn. *Écuyer cavalcadour* qui avait la surveillance des chevaux et des écuries du roi des princes.

1. **CAVALE** [kaval]. *n. f.* (1552; it. *cavalla*, fém. de *cavallo* « cheval »). *Poét.* Jument de race. « *C'était* (La Francie) *une cavale indomptable et rebelle Sans frein d'acier ni rênes d'or* » (BARBIER).

2. CAVALE [kaval]. *n. f.* (1829; de *cavaler* « courir s'évader »). *Arg.* Évasion. *Être en cavale,* en fuite.

CAVALER [kavale]. v. *intr.* (1575, v. tr., « poursuivre » « chevaucher », déb. XVIIe, repris XIXe; de cavale). Pop. *Se cavaler, cavaler* : courir, fuir, filer. « *Les cognes sont venus. Ils ont manqué me pincer. Je les ai vus. J'ai cavalé, cavalé, cavalé!* » (HUGO). — *Cavaler après qqn* : lui courir* après. ◇ *Trans.* (1578) Ennuyer. *Tu nous cavales* (Cf. *pop.* Courir).

CAVALERIE [kavalʀi]. n. *f.* (1308; de *cavalier*). 1° Ensemble de troupes à cheval, d'unités de cavaliers. *Division de cavalerie grecque.* V. Hipparchie. *Charge de cavalerie. Cavalerie légère* (chasseurs, hussards, spahis?. Grosse *cavalerie* (cuirassiers). Fig. *C'est de la grosse cavalerie :* du tout venant (dans une vente, un inventaire). *Trompette, sabre de cavalerie.* ♦ 2° L'un des corps de l'armée ne comprenant à l'origine, que des troupes à cheval. *La cavalerie moderne est* motorisée. V. Blindé, char. *Division, brigade, régiment, escadron, peloton de cavalerie. Motocyclettes, automitrailleuses, chars d'assaut, camions d'un régiment de cavalerie.* ♦ 3° Ensemble de chevaux. V. Écurie. *La cavalerie du cirque.* ♦ 4° Fig. et fam. *La cavalerie de Saint-Georges* l'argent anglais (les pièces portaient l'image de saint George à cheval). ♦ 5° *Traites de cavalerie :* de complaisance. ◇ ANT. Infanterie.

CAVALEUR [kavalœʀ]. *adj.* et *n.* m. (fin XIXe; de *cavaler*). *Pop. Coureur* de jupons. *Il est un peu cavaleur.*

CAVALIER, IÈRE [kavalje, jɛʀ]. *n.* et *adj.* (v. 1740; it. *cavalliere*. V. Chevalier).

I. ♦ 1° (1611). Personne qui est à cheval. Un *bon cavalier* qui *monte* bien à cheval. *Cavalier participant à un concours hippique. Cavalier de cirque* (V. Écuyer). *Cavalier qui monte en course (V.* Jockey). *Cavalier dans une course de taureaux* V. Picador. *Cavalier menant une voiture de poste.* V. Postillon. *Une cavalière.* V. Amazone. --*Les Quatre cavaliers de l'Apocalypse.* — Adj. *Piste, allée cavalière : réservée aux* cavaliers. ♦ 2° N. *m.* Soldat à cheval (V. Cavalerie). *Cavaliers d'armes anciennes unités.* V. Carabinier, éclaireur, gendarme, hussard, lancier, mousquetaire... *Cavaliers allemands (V.* Reître, uhlan, russes (V. Cosaque), musulmans (V. Goumier, mameluck). *Cavalier placé en sentinelle.* V. Vedette. — *Mod.* Militaire servant dans la cavalerie. V. Chasseur, cuirassier, dragon, spahi. ♦ 3° (1752). Fig. Pièce de jeu d'échecs représentant une tête de cheval. *La marche du cavalier s'effectue du noir ou blanc et du blanc au noir, obliquement, en sautant une case.*

II. ♦ 1° N. m. *Vx.* Homme d'épée, Titre donné par politesse, au XVIIe s. V. Chevalier, seigneur. ♦ 2° (v. 1600). L'homme qui accompagne une dame. *Elle donnait le bras à son cavalier. Elles n'ont pas de cavalier pour danser.* V. Danseur. *Cavalier servant.* V. Chevalier, galant. — N. *La cavalière d'un danseur : sa* danseuse. — *Cavalier seul* figure de quadrille où l'homme danse seul; le pas qu'il exécute. Fig. *Faire cavalier seul :* agir seul, en isolé; se mettre à l'écart. ♦ 3° CAVALIER, IÈRE. *adj.* (XVIIe). *Vieilli.* Propre au cavalier. *Tournure cavalière.* V. Dégagé. ◇ Mod. *Péj.* Qui manque de considération. V. Brusque, hardi, insolent. *Procédé cavalier, réponse cavalière.* V. Impertinent. *Plaisanterie un peu cavalière.* V. Inconvenant, leste.

III. *N. m.* ♣. 1° (1546). *Ancienn.* Ouvrage de fortification dominant les retranchements, à l'arrière. *Mod.* Adj. *Perspective cavalière* : vue d'arrière et de haut. *Plan cavalier,* selon cette perspective. — Amas de déblais. V. Déblai, talus. ♦ 2° (1832). Papier de format 0,46 × 0,62 m. ♦ 3° (XXe). Clou, pièce métallique *en* forme d'U. *Balance à cavalier.* — *Pièce* métallique courbe servant au classement des fiches. ♦ 4° Engin de manutention qui enjambe et soulève la charge. ◇ ANT. *Piéton. Fantassin. Emprunté, respectueux, sérieux.*

CAVALIÈREMENT [kavaljɛʀmɑ̃]. *adv.* (1613; de *cavalier* II, 3°). D'une manière cavalière, dégagée et un peu insolente. *Il l'a traité cavalièrement. Il parle, il répond trop cavalièrement.* ◇ ANT. *Sérieusement; respectueusement.*

CAVATINE [kavatin]. *n. f.* (1767; it. *cavatina*, de *cavare* « action de tirer un son », de *cavare* « creuser »). *Mus.* Pièce

ale assez courte, plus brève que l'air, dans un opéra. *Cavatine de Don* Juan, de Mozart.

CAVE [kav]. n. *f.* (XII~, « trou, caverne »; lat. *cava*, ., de *cavus* « creux »). ♦ 1° (v. 1250). Local souterrain, nairement situé sous une habitation. Cave voûtée. Cave *che, sombre. Cave à provisions, à bois, à charbon.* « *J'étais s une sorte de cave, éclairée par un petit soupirail* » (Bosco). *a cave* au *grenier,* de bas en haut, entièrement. — *Spécialt.* ier *aménagé* dans *une cave. Avoir du vin en cave. Cave ne de tonneaux, de casiers à bouteilles, de porte-bouteilles. e viticole.* V. **Chai.** ♦ 2° Cave servant de cabaret, de cing. V. *Caveau. Les caves de Saint-Germain-des-Prés* 'aris). ♦ 3° (1851). *Par ext.* Les vins conservés dans uni: *. Une bonne cave, une cave bien montée. La cave d'un urant, d'un hôtel.* — (1669) Boite, caisse à compartiments *'on met* des vins, des liqueurs. *Cave à liqueurs.* ♦ 4° *Rat ave :* mince bougie: *fig.* Commis des Contributions, qui rôlait les boissons dans les caves.

CAVE [kav]. *adj.* (XIII^e^; lat. *cavus* « creux »). ♦ 1° Qui ente une cavité, un renfoncement (vx, sauf dans un *ail*). V. Creux. « *Tout à coup, il releva la tête, son œil cave t plein de lumière* » (Hugo). ♦ 2° (XVI^e^). *Veines caves,* nant le sang veineux à l'oreillette droite du cœur. *Veine supérieure,* à laquelle aboutissent toutes les veines de la iié supérieure du corps. *Veine cave inférieure* ou ascen-:e, à laquelle aboutissent les veines de l'abdomen, du in et des membres inférieurs.

CAVE [kav]. n. (1690; de *caver* 2).

N. *f.* Les fonds d'argent que chaque joueur met devant ex. : au poker). V. Enjeu, mise.

N *m.* (v. 1882; de cavé (1835), de *caver* 2). *Pop.* Celui se laisse duper; qui n'est pas du Milieu* *(opposé à* affran-mec). Adj. *Ce qu'elle est cave!*

CAVEAU [kavo]. *n. m.* (XIII^e^; de *cave* 1). ♦ 1° Petite cave. (XVIII~). Cabaret, café littéraire. — *Mod.* Se dit de cer-s cabarets, théâtres de chansonniers. *Les caveaux de ntmartre.* ♦ 3° (1680). Construction souterraine prati-sous une église, dans un cimetière, et servant de sépul-V. Columbarium, enfeu. *Caveau de famille. Les niches raires d'un caveau.*

CAVEÇON [kavsɔ̃]. n. *m.* (1580; it. *cavezzone;* lat. pop. *itia*). Demi-cercle de métal enserrant les naseaux d'un al qu'on veut dompter (V. Mors). *Pièce du caveçon.* Sous-gorge, têtière. *Dresser, dompter un cheval à coups aveçon. Fig.* (Vx ou littér.) Coup *de caveçon : coup* qui e à rabattre de ses prétentions. 0 (1867). Muselière pour igneaux de sevrage.

CAVÉE [kave]. *n. f.* 1174?; en picard, 1150: de cave). o n . Chemin creux. ◇ HOM. *Caver* (1 et 2).

CAVER [kave]. V. *tr.* (XIII^e^; lat. *cavare*). *Vx* ou *région.* iser, miner. Intrans. « *Elle* (la truie) *donne du groin en t et elle cave* » (Colette). — *Pronom. Se caver,* devenir x. Ses *yeux* se sont *cavés.*

CAVER [kave]. *v. intr.* (1642; it. *cavare* « creuser », puis er de sa poche »). Faire mise d'une somme d'argent à ins jeux : poker, bouillote. V. Miser. Trans. Caver *mille cs.* Absolt. Se caver. ◇ HOM. *Cavée.*

CAVERNE [kavɛrn(ə)]. *n. f.* (1120; lat. *caverna,* de *cavus* eux »). ♦ 1° Cavité naturelle creusée dans la roche. **Grotte.** *L'étude, l'exploration des cavernes. V.* Spéléologie. *rnes du relief karstique. Habitant des cavernes. V. Caver-*e, troglodyte. *Caverne de brigands* (leur servant d'abri, epaire). *La caverne d'Ali-Baba.* — Préhist. *L'âge des rnes. L'homme des* cavernes. ♦ 2° (1546). Cavité patho-gue formée dans un organe parenchymateux (surtout le non) après élimination des tissus nécrosés, le plus sou-d'origine tuberculeuse.

CAVERNEUX, EUSE [kavɛrnø, øz]. *adj.* (XIV^e^; lat. *rnosus,* de *cavus* « creux »). ♦ 1° Vx. Où il y a des cavernes, trous. « Tronc caverneux » (La Font.). — Anat. *Tissu rneux* (ou érectile), qui contient des capillaires dilatés, eptibles de gonfler fortement. Corps caverneux (de la e). ◇ *Pathol.* Relatif aux cavernes. *Râle caverneux.* — présente des cavernes. *Poumon caverneux.* ♦ 2° Qui le venir des profondeurs d'une caverne. *Voix* caver-?. V. Grave, profond, sépulcral. ◇ ANT. *Plein.*

CAVERNICOLE [kavɛrnikɔl]. *adj. et n. m.* (1877; de *rna* « caverne », et *-cole*). Qui habite les cavernes, les obscurs. *Batraciens, poissons, insectes cavernicoles.*

CAVET [kave]. n. *m.* (1545; it. *cavetto,* de *cavo* « creux »). ulure concave dont le profil est d'un quart de cercle.

CAVIAR [kavjar]. n. *m.* (1553; *cavyaire,* 1432; it. *cavial, khâviar*). ♦ 1° Œufs d'esturgeon. V. Sterlet. *Caviar , iranien* (de *couleur* noire ou grise). *Abusiv.* Œufs de non *(caviar rouge).* ♦ 2° Fig. *Passer* au *caviar :* noircir ncre; procédé appliqué par la censure russe, sous Nico-er

CAVIARDAGE [kavjardaʒ]. n. *m.* (mil. XX^e^; de *caviar-*). Le fait de caviarder.

CAVIARDER [kavjarde]. *v.* tr. (1907; de *caviar* 2°). Biffer à l'encre noire. Supprimer (un passage) dans une publication, un manuscrit. V. Censurer.

CAVICORNE [kavikɔrn(ə)]. *adj. et n.* (1839; lat. *cavus* « creux », et *cornu* « corne »). *Zool.* Qui a des cornes creuses. *Les cavicornes* : ruminants à cornes creuses et persistantes.

CAVISTE [kavist(ə)]. *n.* m. (1819; de cave). Employé chargé des soins de la cave, des vins. *Le sommelier et le caviste* d'un restaurant. Ouvrier qui colle, filtre, soutire les vins. *Le maître de chai et les cavistes (ouvriers cavistes).*

CAVITAIRE [kavitɛr]. *adj. (fin* XIX^e^, de *cavité). Méd.* Qui se rapporte à une caverne pulmonaire. *Lésion cavitaire. Signes cavitaires,* qui révèlent l'existence d'une caverne.

CAVITATION [kavitasjɔ̃]. n. *f. (1907;* du lat. *cavitas, atis.* V. Cavité). *Phys.* Formation de cavités (de gaz) dans un liquide en mouvement (quand la pression du liquide devient inférieure à la tension de vapeur).

CAVITÉ [kavite]. n. *f.* (*Caveté,* XIII^e^; bas lat. *cavitas,* de *cavus* « creux ». V. Cave). Espace vide à l'intérieur d'un corps solide. V. Anfractuosité, creux, enfonçure, excavation, trou, vide. *Agrandir, combler, boucher une cavité. Les cavités d'un gâteau de cire. V. Alvéole. Cavités naturelles du sol et du sous-sol.* V. Abîme, gouffre, précipice; aven, bétoire. caverne. doline. galerie. grotte. poljé. — *Anat.* Partie creuse '(d'une région, d'un organe, d'une structure). Cavité *axillaire* (V. Aisselle). *Cavité buccale* (V. Bouche). *Cavités du cœur.* V. **Oreillette, ventricule.** *Les cavités du nez* (V. Narine), *des* yeux (V. Orbite). *Cavité cotyloïde* (os iliaque), *glénoïde* (de l'os temporal, de l'omoplate), *mastoïdienne* (os temporal). *Cavité crânienne* (V. Boîte), *thoracique* (V. *Cage), abdominale. Cavités entourées d'une membrane. V. Capsule, sac. Cavités du protoplasme.* V. Vacuole. *0 Pathol.* Excavation formée dans un tissu ou un organe à la suite d'un processus pathologique. *Cavité au sein d'un abcès (V. Caverne,* poche). *Cavité dans une dent.* V. Carie. *Cavité d'un abcès, d'une tumeur.* V. Poche. Pathol. *Cavité pulmonaire.* V. Caverne. 0 Phys. *Cavité résonnante. Cavités dans un liquide* (V. **Cavitation**).

CAWCHER. V. Kascher.

Cb Symbole chimique du *niobium* (ou columbium*).

C.C.P. [sesepe]. *n. m.* (abrév.). Compte courant postal. *Faire un versement à son C.C.P.*

Cd Symbole chimique du *cadmium*.

Ce Symbole chimique du *cérium*.

1. CE [s(ə)] **(CET** devant voyelle ou *h* muet *au* masc.); **CETTE** [sɛt] (fém.); **CES** [se] (plur.). *adj. dém.* (*Cest..ceste.* 842; lat. pop. *ecce-iste,* de *iste* « celui-ci »). Devant un nom; sert à montrer la personne ou la chose désignée par le nom. *Ce livre est bien écrit. Cet arbre. Cette chose. Cette femme.* Ces *pays.* -- Spécialt. *Ce jour, ce soir,* « *ce midi* » (Gide) : le jour, etc., où l'on est, aujourd'hui. — (En concurrence *avec le, un) V.* Le, un. « *Dans ce moment où les autres meurent, il commence à vivre* » (La Bruy.). — *Fam.* Dans une exclamation marquant ta surprise, l'indignation. V. Quel. *Il veut que je vienne, cette idée* ! — Renforcé par les particules adverbiales *-ci et -là,* après *te nom. Ce livre-ci. Cet homme-l>.* ◇ HOM. Se. — (de cet, cette) : sept. set. — *(de ces) :* c, *ses.*

2. **CE** [s(ə)] **(C'** devant les formes du v. être commençant par une voyelle; Ç' devant a). *pron. dém.* (*Ço,* x^e^; lat. pop. *ecce hoc,* de *hoc* « ceci »). Sert à désigner la chose que celui qui parle a dans l'esprit.

1. ♦ 1° C'EST, CE DOIT (PEUT) ÊTRE : met en valeur un membre de phrase. *C'était le bon temps. Ce doit être, ce devait être lui. Ce ne peut être cela. C'est un brave homme: ce sont de braves gens. Ce sont, c'étaient eux* (mais c'est *vous, c'est nous). C'est mon ami et son frère.* — Fam. (sans accord) « Ce n'est *pas des visages, c'est des masques* » (France). -- *Loc. (où Etre reste au* sing.) *Si* ce n'est: fût-ce.* ♦ 2° Ce dans une phrase interrogative. *Est-ce vous?* — Redoublement de Ce. Qu'est-ce *que c'est?* — Ce redoublé dans une proposition subordonnée. Ce *que c'est que... Je sais ce que c'est que ce livre.* ♦ 3° *C'EST... QUI, C'EST... QUE,* sert à détacher en tête un élément de pensée. C'est une *bonne idée que vous avez là.* « *Hippolyte? Grands dieux !* — *C'est toi qui l'as nommé!* » (Rac.). — *Ce serait une erreur que de prétendre, que prétendre* (littér.). *C'est vous qui le dites! C'est que* exprime ta cause *(s'il est malade, c'est qu'il a trop travaillé),* l'effet *(puisque vous m'avez appelé, c'est donc que vous voulez me parler). Ce n'est pas que je veuille : je* ne veux pas. ♦ 4° *C'EST À... DE... C'est à lui de jouer.* — *C'est à pleurer, c'est à mourir de rire* (V. *aussi* C'est-à-dire).

II. CE QUE, QUI, DONT. . Ce À QUOI, POUR QUOI. ♦ 1° « Ce *que l'on conçoit bien s'énonce clairement* » (Boil.). « *Vous êtes aujourd'hui ce qu'autrefois je fus* » (Corn.). *Ce dont on parle. Tout ce que, qui.* ♦ 2° Fam. Ce *que :* combien, comme. *Ce que c'est beau ! Ce que tu es chic!* « *On n'imagine pas ce que c'est difficile de le voir* » (Gide).

III. *Vx* ou *loc.* ♦ 1° CE, objet direct (sans que, qui...). *Vx. Ce dit-il. Ce semble.* Mod. Ce me *semble :* il me semble. ♦ 2° *Cela. Vx. En vertu de ce...* Mod. *Ce disant, ce faisant.*

Pour ce faire. Sur ce : là-dessus. ***Les tarifs seront augmentés, et ce, dès la semaine prochaine.***

CÉANS [seɑ̃]. *adv.* (*Caenz*, XIIe; de *çà*, et a. fr. *enz* « dedans »). *Vx.* Ici dedans. V. Ici. Mod. ***Le maître de céans.*** ◈ HOM. ***Séant.***

CECI [səsi]. *pron. dém.* (*fin* XIIe; de ce 2). ♦ 1° (*Opposé à* cela). Désigne la chose la plus proche; ce qui va suivre ou simplement une chose opposée à une autre. « ***Ceci tuera cela*** » (HUGO) : ce qui est nouveau fera disparaître ce. qui est ancien. ♦ 2° ***Rare.*** La chose dont on parle, qu'on désigne. ***Donner-moi ceci.*** V. Cela; ***ça.*** ♦ 3" Fam. ***Ceci, cela : tantôt*** une chose, tantôt une autre.

CÉCIDIE [sesidi]. *n. f.* (*1909; gr. kékis, idos* « galle »). Galle des végétaux.

CÉCITÉ [sesite]. n. *f.* (*1220:* lat. *cæcitas*, de *cæcus* « aveugle »). ♦ 1° État d'une personne privée de la vue. V. **Amaurose**; ***aveugle. Être frappé, atteint de cécité.*** — ***Spécioit.*** Méd. ***Cécité corticale*** : cécité due à une lésion des lobes occipitaux sans altération de l'œil. ♦ 2" Par ext. « ***La cécité psychique, ou impuissance à reconnaître les objets aperçus*** » **(BERGSON).** — ***Cécité verbale*** : incapacité de reconnaître le sens des mots écrits ou imprimés. ♦ 3" ***Fig.*** Aveuglement. « ***La cécité pou? le mal*** » ***(GIDE).*** ◈ ANT. ***Clairvoyance.***

CÉDANT, ANTE [sedɑ̃, ɑ̃t]. *n.* (1672; de ***céder*). *Dr.*** Personne qui cède un droit. ◈ ANT. Cessionnoire.

CÉDER [sede]. *v. : je cède, nous cédons; je céderai(s)* (1377; lat. *cedere* « ***s'en*** aller »).

I. *V. tr.* ♦ 1° Abandonner, laisser à qqn. V. Concéder, donner, livrer, passer, transmettre ; refiler *(pop.)*. ***Céder sa place, son tour à qqn. Céder un objet auquel on tient.*** « ***Napoléon s'est bien perdu pou? ne pas céder un village*** » ***(STENDHAL). Céder du terrain*** : reculer, battre en retraite; *fig.* Faire des concessions, un compromis. ♦ 2° ***Dr.*** Transporter la propriété d'une chose à une autre **personne.** V. Concéder, dessaisir (se), livrer, rétrocéder, transférer, vendre. ***Céder un magasin, un fonds, un bail, une créance*** (V. Cession). Un ***bien qu'on ne peut céder*** (incessible). ***Celui qui cède (cédant),*** à ***qui*** on ***cède*** (cessionnaire) ***qqch.*** ♦ 3° ***Fig.*** Vieilli. Le ***céder*** à ***qqn*** : être inférieur à lui, se reconnaître au-dessous de lui. Mod. ***Il ne lui cède en rien :*** il est son égal.

II. *V. tr. indir.* (XVIe). ♦ 1° CÉDER À : ne plus résister. se conformer à la volonté de (qqn). V. ***Acquiescer,*** consentir, déférer. obéir, **résigner** (se), soumettre (se). ***Céder à qqn, à ses prières,*** à ses menaces. — Se laisser aller. « Nous ***cédons*** à ***des tentations légères*** » (ROUSS.). V. Écouter, succomber. « ***Il cédait plus volontiers aux impulsions du cou? qu'aux remontrances de la raison*** » (DUHAM.). ♦ 2° ***Absolt.*** V. Capituler, faiblir, fléchir, lâcher (lâcher pied), mollir, plier, reculer, rendre ***(se), renoncer. Céder pn? faiblesse, par lassitude.*** « ***Je refuse tout nouveau combat. Je cède, vous comprenez, je renonce. Je fais la paix*** » (DUHAM.). — ***Céder devant les menaces, l'insistance.*** ◇ *Spécialt.* (En parlant d'une femme) S'abandonner à un homme. ♦ 3° (1798). ***Choses. Ne*** plus résister à la pression, à la force. V. Abaisser **(s'),** affaisser **(s'),** courber (se), écrouler (s'), enfoncer (s'), fléchir, plier, ployer, rombre. ***Une branche oui cède sous le poids des fruits.*** « ***J'ai l'impression de frappe; contre un mur. Le mur ne cède pas encore*** » (MONTHERLANT). ♦ 4° *(Abstrait).* Disparaître, cesser. « ***Cette irritation céda bientôt pou? faire place à un frémissement mystérieux*** » (BARRÈS). V. Tomber.

◈ ANT. Conserver. *garder.* Résister. ***Entêter (s'), obstiner (s'), opposer (s'), repousser, révolter (se), tenir (bon).***

CÉDÉTISTE [sedetist(ə)]. *adj.* et *n.* Qui concerne la Confédération française démocratique du travail (C.F.D.T.).

CÉDILLE [sedij]. *n. f.* (1529; *cerille, 1611;* esp. *cedilla* « petit c »). Petit signe en forme de *c* retourné? que l'on place sous la lettre *c* suivie des voyelles a, *o, u*, pour Indiquer qu'elle doit être prononcée ***comme un*** *s* dur **[s]** (ç épelé ***c cédille).*** ***Façade*** [fasad], ***façon*** [fasɔ̃], reçu [R(ə)sy].

CÉDRAIE [sedRe]. *n. f.* (déb. XXe; de ***cèdre,*** 1°). ***Rare.*** Terrain planté de cèdres.

CÉDRAT [sedRa]. *n. m.* (1680; *cédriac*, 1600; it. *cedrato*, de *cedro* « citron », lat. *citrus*). Fruit du cédratier, plus gros que le citron. ***Confiture de cédrats.***

CÉDRATIER [sedRatje]. *n. m.* (1823; de ***cédrat).*** Arbre ***(Aurantiacées)*** qui produit les cédrats.

CÈDRE [sɛdR(ə)]. *n. m. (fin* XIIe; *lat. cedrus*, gr. *kedros*). ♦ 1° Grand arbre (Conifères) originaire d'Afrique et d'Asie, à branches presque horizontales en étages. ***Bois de cèdre. Cèdre du Liban.*** ♦ 2° (1534). ***Cèdre*** ou ***cèdre blanc :*** Au Canada, Conifère originaire d'Amérique du Nord, appelé ***thuya d'Occident. Forêt de pins, de cèdres et de bouleaux. Meubles en cèdre blanc, Coffre de cèdre.***

CÈDRIÈRE [sedRijER]. *n. f.* (déb. XXe; mot canadien, de ***cèdre,*** 2°). ***Région.*** (Canada). Terrain planté de cèdres (2°) ou thuyas.

CÉDULAIRE [sedylER]. *adj.* (1795; de ***cédule***). Relatif ***aux*** cédules. ***Impôt cédulaire*** : qui atteint une catégorie revenus.

CÉDULE [sedyl], *n. f. (Sedule.* 1180: bas lat. *schedu* « feuillet », de *scheda* « bande de papyrus »). ♦ 1° *Vx.* Reco naissance d'un engagement. ♦ 2° Dr. ***Cédule de citat*** (de témoin, d'expert) : ordonnance du juge de paix. 3° ***Fisc.*** Feuillet de déclaration de-revenus, par catégor d'origine (av. 1949). Catégorie d'impôt.

CÉGEP [seʒɛp]. *n.* **m. (1965;** sigle). Au Québec, Collè d'enseignement généra1 et professionnel, situé entre le sec daire et l'université (V. Collégial, 2°). ***Cegep offrant l'ensem des options professionnelles. Cegeps régionaux à plusie campus.***

CÉGÉSIMAL, ALE, AUX [seʒezimal, o]. *adj. (1933;* C.G.S.). Du système C.G.S.

CÉGÉTISTE [seʒetist(ə)]. *adj.* et *n. (1908;* de C.G. T De la Confédération générale du travail.

CEINDRE [sɛ̃dR(ə)]. *v. tr.;* conjug. ***peindre (1080;*** 1 ***cingere).*** ♦ 1° *Vx* ou *littér.* Entourer, serrer (une par du corps). Bible, ***Ceindre ses reins, se ceindre les reins*** (Ceinturer), se préparer au salut par une vie austère. — ***Ceind son front d'un diadème.*** « ***L'impératrice, le front ceint d' diadème de perles*** » **(MADELIN).** ◇ Par ext. ***Ceindre une vi de murailles.*** V. Encercler, enfermer. -(Sujet de chose) « ***grand tablier bleu la ceignait*** » (COLETTE). ♦ 2° Mettre auto de ***son*** corps, de ***sa*** tête (qqch.), Poét. ***Ceindre le diadème la*** couronne ***:*** devenir roi. ***Ceindre l'épée :*** se préparer combat. — Mod. ***Ceindre l'écharpe municipale :*** être mai ◈ ANT. ***Détache?.*** — HOM. (Formes de Soigner.).

CEINTURAGE [sɛ̃tyRaʒ]. **n. m. (1867;** de *ceinture* Action de ceinturer. Adaptation d'une bande métalliq (ceinture) autour d'un obus.

CEINTURE [sɛ̃tyR]. **n.** *f.* (XIIe; lat. *cinctura*, rac. *cinge* V. Ceindre).

I. ♦ 1° Bande servant à serrer la taille, à ajuster les vêt ments à la taille; partie d'un vêtement (jupe, robe, pantalo qui l'ajuste autour de la taille. ***Boucler, attacher, serrer ceinture. La boucle, la patte, l'agrafe, l'œillet, le cran d'u ceinture. Ceinture de soldat*** (V. Ceinturon), ***de maire*** (Écharpe). ***Ceinture de flanelle. Ceinture japonaise. V.*** Ob — ***Ceinture*** *fléchée* (1829; à *flèches*, 1798; terme canadie d'apr. l'angl. *arrow sash*, d'o. écossaise). Au Canada, Cei ture de laine tissée sur fond rouge avec des motifs en form de flèches (qui ne se porte plus qu'au carnaval et aux fêt populaires). — ***Ceinture de judo*** : bande d'étoffe qui retie le kimono (sa couleur qualifie la classe des judokas). ***Ét ceinture noire*** : de la catégorie la plus forte. — Fig., fam. ***S mettre,*** se serrer ***la ceinture :*** se priver de nourriture, se passe de qqch. ***Faire*** ceinture (même sens). Ellipt. ***Ceinture!,*** rie du tout. Ellipt. « *À* vous, *tout;* ***les autres,*** *ceinture* » (MO THERLANT). ***Desserrer*** sa ***ceinture*** (quand on a trop mangé ♦ 2° Par ext. *Ancienn.* Bourse portée à la ceinture. PA Bonne renommée ***vaut mieux que ceinture dorée*** (que richesse). ♦ 3° ***Ceinture de chasteté :*** appareil muni d'u cadenas et qui enveloppait tout le bassin. ♦ 4° Disposit qui entoure la taille. ***Ceinture de natation, de sauvetage,*** q permet de se maintenir sur l'eau. ***Ceinture de sécurité Attachez*** vos ***ceintures!,*** en avion, bouclez vos ceintures sécurité; ***par métaph.***, prenez des mesures de précaution, va y avoir du danger. — Méd. ***Ceinture orthopédique :*** gain servant à maintenir en place les muscles abdominaux. Corset. — ***Ceinture de*** grossesse : corset que portent le femmes enceintes.

II. (v. 1170). ♦ 1° Partie du corps serrée par la ceintur V. Taille. ***Entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture.*** « ***Un homm se présenta, nu jusqu'à la ceinture*** » (FLAUB.). ***Coup nu-des!ou de la ceinture*** (Cf. Coup bas). ♦ 2° *Anat.* Ensemble de pièces osseuses rattachant les membres au tronc. ***Ceintur scapulaire,*** les deux clavicules et les deux omoplates qui, pa l'intermédiaire du sternum, relient les membres inférieurs a ***tronc.*** V. Bassin. ***Ceinture pelvienne,*** les deux os iliaques qui par l'intermédiaire du sacrum, relient les membres supérieur au tronc.

III. (v. 1600). Ce ***qui entoure.*** V. Encadrement. « ***La vill avait fait craauer successivement ses quatre ceintures de mars*** (Hugo). V. **Enceinte.** — Mar. ***Ceinture d'un navire.*** V. **Bau quière.** Bourrelet entourant les hauts d'une embarcatio pour la garantir des chocs. ***Ceinture cuirassée :*** blind ag latéral. — ***Ceinture*** d'une ***colonne*** : petite moulure à la base, a faite d'une colonne. ***Ceinture d'un fauteuil*** : bande d'ébé nis terie qui entoure le siège. — Artill. ***Ceinture d'un obus.*** *Cein ture de la bouche d'un canon.* — ***(1856). Chemin de fer d ceinture,*** qui entoure une ville. La Ceinture; ***la grande, lapetit Ceinture,*** lignes (de verdure) qui entourent Paris (ch. de fer autobus). — Ceinture verte autour d'une ville. V. Zone.

CEINTURER [sɛ̃tyRe]. **v.** *tr.* (XVIe; de *ceinture*). ♦ 1° Entourer (d'une ceinture). V. Ceindre. « ***Les magistrats du Tribunal ceinturés d'un large ruban bleu su? leur robe noire*** » (LECOMTE). — ***Par*** ext. Entourer d'une enceinte